LES ESTATS EMPIRES, ET PRINCIPAVTEZ DV MONDE,

REPRESENTE'S PAR LA DEScription des Pays, Mœurs des habitans, Richesses des Prouinces, les Forces, le Gouuernement, la Religion & les Princes qui ont gouuerné chacun Estat.

Auec l'origine de toutes les Religions, & de tous les Cheualiers & Ordres Militaires.

Par le Sieur D. T. V. Y. Gentil-homme ordinaire de la Chambre du Roy.



A ROVËN,

Chez CLEMENT MALASSIS, au Paruis de N. D. deuant la Cour des Aydes.

M. DC. LXIIII.

LES ESTATS, EMPIRES, ET PRINCIPAVTEZ DV MONDE

REPRESENTEZ PAR LA ...

...cription des Pays, Mœurs des habitans, Richesses des ...
...rendances, les Forces, le Gouvernement, la Religion, ...
les Princes qui ont gouverné chacun ...

Auec l'origine de toutes les Religions, & de tous les Cheualiers & Ordres Militaires.

Par le Sieur D. T. V. Y. Gentilhomme ...

... M. D. ...

M. ...



DISCOVRS DES EMPIRES, ROYAVMES, ESTATS, SEIGNEVRIES, DVCHEZ, ET PRINCIPAVTEZ DV MONDE.

REPRESENTEZ EN CE LIVRE PAR LA description & situation des pays & mœurs, tant anciennes que modernes des Nations, les richesses des Prouinces, les forces, le gouuernement, la religion, & la vie des Princes, qui ont gouuerné chacun Estat, specialement pour la Perse, selon ce que les Historiens du pays en ont laissé par escrit, & commençant à Sem fils de Noé iusques à ce temps, non encore venuë en lumiere. Auec l'origine de toutes les Religions qui ont esté iusques à present au monde, les Autheurs d'icelles, en quelle Prouince, sous quels Papes & Empereurs elles ont pris commencement. Ensemble les origines de tous les Cheualiers & Ordres Militaires instituez par les Empereurs, Rois & Princes Chrestiens, auec leurs blazons & deuise.

ORDRE ET SVITE DES ESTATS.



AVANT-PROPOS

QVELQVES-VNS naiſſent tellement amoureux d'eux-meſmes, qu'ils tiennent pour vn neant tout le reſte, & iugent que ce que la Fortune a mis hors de leur pouuoir & maniemẽt, doit eſtre auſſi banny de leur connoiſſãce. Quelques autres vn peu plus ſoigneux, qui ſe trouuent engagez par leur naiſſance, ou par leur ſejour en vn lieu, s'efforcent de ſçauoir comme les affaires s'y paſſent, & demeurent touſiours tellement attachez à la conſideration de leur ſeule Republique, qu'ils n'affectionnent que cette recherche, ſe portans cõme parties de ce corps non accomply, au lieu de ſe conduire en leur curioſité cõme membres de ce monde. Il y en a d'ailleurs qui croupiſſent parmy la pouſſiere d'vn cabinet, eſpluchans auec les ſciences les actions & les mœurs des anciens, ſans s'enquerir des modernes, & ſemblent tellement admirer les morts, qu'ils n'ont aucun ſoucy des viuans.

Quant aux premiers, ils ne peuuent qu'aduoüer leur fait pour vne brutalité toute pure, puis que les hommes ne ſont pas nais pour eux ſeuls, que l'humanité emporte la compagnie, & celle cy la connoiſſance de ce que les autres pratiquent, & que pour former la vie comme il appartient, il eſt beſoin de voir celle de pluſieurs. Pour le regard des ſeconds l'on void en eux vne incurioſité niaiſe & badine: car que ſçauent-ils ſi la Republique qui les embraſſe eſt vne cage de fols, & s'ils ont beſoin de puiſer chez les eſtrangers quelque choſe pour la mettre en meilleur eſtat, ou bien pour s'y mettre eux-meſmes? Et cõment peuuent ils iuger ſi les affaires ſont bien ordonnées chez eux, s'ils ne les confrontent auec celles de leurs voiſins, ou bien des plus eſloignez, afin d'en corriger les deffauts, ou d'en meilleurer les commencemens? Touchant ceux du troiſieſme rang, i'ay remarqué vne vanité digne de blaſme, puis qu'outre ce qu'ils s'arreſtent à des façons, & des choſes mortes, & qui ſont pour la plus grande partie hors de tout vſage, ils ne s'apperçoiuent pas qu'en meſme temps qu'ils debattent du roulement des Cieux; ils ignorent de quelle ſorte la terre ſur laquelle ils viuent roulle, & vient à ſe mouuoir auec ſes Seigneuries, mais bien d'autre ſorte qu'vn ſubtil, mais bizarre Mathematicien de ce temps, ſuiuant quelques anciens ne le propoſe.

Or de ces trois sortes d'hommes, laissant amuser à l eur seule pasture les premiers auec les lyons, & les ours, & passant les seconds comme incapables de percer plus outre, & de voir plus loin: ie m'estonne de l'aueuglement des derniers, qui pourueus d'vn bel esprit, & curieux au possible, le remplissent de choses friuoles, mesprisent l'apprentissage de ce qui leur importe le plus, & par maniere de dire, ne sçauent rien, sçachant toute chose.

Ceux qui font distinction des claires & certaines connoissances des choses, diuisent toute science en speculatiue, & pratique, & derechef la Speculatiue en Physique, ou Philosophie naturelle, en Mathematique, & Metaphysique, logeans la Medecine sous la premiere, l'Arithmetique, Musique, Geometrie, & Astrologie sous la seconde, & vnissant à la troisiesme la Theologie, à laquelle ils donnent encores pour adjoinct de Droict Canon. Quant à la science pratique, ils luy font embrasser premierement la Morale, que l'on partage en trois c'est à sçauoir en Ethique, qui forme les mœurs d'vn seul homme; Oeconomique, qui dispose comme il faut les actions domestiques; & en Politique, qui comprend les actions ciuiles, qui touchent le gouuernement de la Republique: & cette cy contient sous elle presque toute la science du Droict Ciuil. On loge encores au dessous de la Pratique, la Dialectique, & l'art de Memoire, la Grammaire, & la Rhetorique, à qui l'on peut adjouster la Poëtique, & l'Histoire.

Mais ceux-cy qui par leurs diuisions, que ie n'ay voulu tirer en long, comme ennuyeuses & presque inutiles en cét endroit, ont iugé legerement auoir déduit au vray les sciences, n'ont pas reconnû qu'ils oublioyent la plus necessaire, qui se nomme la science du Monde, admirable liure du grand & religieux Antoine. C'est elle qui pousse plus que toute autre chose les hommes, aux honneurs & aux charges: qui fait florir les maisons, & les Republiques; qui rend les actions, & les paroles de ceux qui la possede agreables aux grands & aux petits: qui fait arriuer presque toutes choses à souhait & à propos, qui force par maniere de dire la Destinée. Cette science s'acquiert par la conuersation & hantise de plusieurs, par diuers discours & rapports, ou de viue voix, ou par écrit, par le maniement des affaires, communication auec les estrangers, voyages en diuers lieux, vûës de diuerses humeurs, & pour le dire en vn mot, par la judicieuse consideration des façons de viure des vns & des autres.

Maintenant pour venir au poinct, ie dy, qu'vne bonne partie de cette science est comprise dans les discours de ce Liure, où vous pourrez voir toutes sortes de personnes, & de nations viuement & nayfuement pourtraites, & representées auec leurs façons de faire & coustumes, le plus curieusement qu'il est possible: de sorte que si la perfection manque en quelque lieu, ce mal est seulement procedé du deffaut des vrays rapports, & non de la diligence. Aussi ne l'ay entrepris qu'auec dessein de me rendre non seulement agreable, comme font d'ordinaire les Geographes en la description de la terre,

racontans les singularitez qu'on y rencontre : mais encor vtile en m'essayant d'y marquer, non à la legere, mais en termes assez estendus, ce qui peut rendre la vie d'vn homme ou plus aisée, ou plus ciuile.

Et de fait, si quelqu'vn daigne ietter les yeux sur cét ouurage, quoy que mal poly, il y pourra remarquer presque à l'abord tout ce que ie dis, & voyant la distinction dont i'vse, & l'ordre que ie tiens en tout le liure, pourra bien iuger qu'outre le plaisir des lecteurs, i'ay recherché leur profit, leur donnant icy l'accomplissement de ce qu'ils pouuoient desirer sur ce sujet. Car encor que mon principal, & premier projet aye esté de m'arrester seulement aux choses politiques & ciuiles: toutesfois afin qu'on trouuât tout à la fois, & qu'on ne fut contraint d'aller mendier ailleurs la description des pays dont ie represent ay les coustumes, i'ay fait le Chorographe, & n'ay voulu manquer à cette partie, depeignant les Prouinces, dont i'entreprenois le discours, peut-estre mesme auec plus de soin que mon dessein ne m'en deuoit promettre, & en signalant les endroits plus remarquables.

Mais pource que cette representatiõ de pays estoit inutile, si l'on eut ignoré leur qualité, ie ne l'ay voulu retrancher non plus que le reste, & l'ay adioustée auec tout ce que la terre y produit, & les animaux qui naturellement y ont leur seiour & leur nourriture.

Encor estoit-ce peu d'auoir employé son esprit, & son temps à la soigneuse recherche des choses despourueuës ou de sentiment, ou de raison, si ie ne vous eusse fait voir l'homme qui s'estoit habitué en chaque contrée, pour qui tout ce qui s'y trouue sembloit estre fait, premierement en la posture ancienne, & auec ses vieilles façons, ou du tout, ou pour la plus part abolies; puis en sa parque moderne, ou auec plus de polissure ou auec plus de rudesse, selon les changemens du monde afin de laisser iuger le meilleur de ces deux Estats, & de faire qu'on se pût seruir d'vne piece de l'vn, & d'vne parcelle de l'autre, apres auoir soigneusement balancé les particularitez plus considerables de tous deux.

Et d'autant que c'estoit auoir peu trauaillé pour le solide contentement des Lecteurs si l'on eut laissé la chose ainsi nuë & descharnée, & que c'eut esté bien peu de sçauoir les actions des peuples si l'on n'eut eu moyen de iuger, par les cõmoditez que le lieu leur donne, ce qu'ils devroient oster ou adiouster à leur façon de viure, & de connoistre les causes pour lesquelles ils se sont laissez glisser à quelque defaut, ou bien ont embrassé quelque chose loüable: & si par mesme voye l'on ne venoit à sçauoir les moyẽs que ces peuples ont de viure en l'estat auquel ils sont nais, i'ay mis en suite des mœurs les richesses, qui monstrent par leur abondance comme les hommes qui les ont sont abandonnez aux delices, ou bien adonnez aux sciences, & par leur deffaut de quelle sorte ceux qui en manquent sont demeurez rares & barbares ou bien se sont adonnez aux arts, & mestiers, afin de reparer le manquement de la nature par la perfection de leur industrie, & de leur peine.

Outre ce connoissant assez qu'encore qu'vn pays soit pourvû de commoditez qui suffisent, ou qui regorgent, ses habitans sont sujets à en estre deslogez, s'ils ne sont capables de rembarrer ceux qui voudroyent entreprendre de leur ravir le bien qu'ils possedent, pour ceste cause i'ay fait filer incontinent apres le discours de la richesse celuy des forces, afin qu'on remarque le moyen que les nations ont de resister ou à l'enuie de leurs voisins, ou à la furie d'vne multitude d'estrangers venus de loing de quelque miserable pays, pour saisir celuy des autres, & afin qu'on iuge s'il est aisé que les Estats dont ie discours se renuersent, & se changent, & que s'ils s'aydent pour se garantir de quelque chose qui soit inconnuë parmy nous, & qui nous pourroit apporter quelque profit, nous l'approprions à nostre vsage, & nous seruions de la consideration des forces d'autruy pour rendre les nostres plus redoutables. Mais tout ce que dessus estant sans la police, comme vn bastiment en l'air sans aucun appuy qui le maintienne i'ay rangé soudain apres le reste le gouuernement, & la conduite de la Seigneurie, dont i'ay entrepris le discours, afin qu'ayant reconnu les humeurs de ceux qui luy sont suiets, on puisse iuger s'ils sont maniez selon leur naturel, & par ce iugement on connoisse que toutes les nations ne doiuent pas estre menées d'vne mesme sorte, & que si sous vne telle conduite la nation de laquelle on parle n'a pas reussy, ou mesme a esté souuent affligée, ou ruynée, on recherche les deffauts de ce gouuernement pour rendre ce pays plus calme, & les autres qui ne se trouuent engagez sous mesme domination beaucoup mieux instruits de ce qu'ils ont à faire pour leur asseurance.

Cela fait, ie n'ay voulu laisser la principale piece des Republiques, qui est la Religion, de laquelle i'ay discouru, pour monstrer que c'est la crainte de quelque diuinité qui maintient les peuples en leur deuoir, qui les rend obeyssans à leurs Princes, & qui les destourne beaucoup plus de tous les mauuais desseins qui leur entrent dans l'esprit, que les armes, & les soldats, qui les enuironnent & menacent. Ie le fais aussi pour faire voir qu'aux endroits où la religion deffaut, de quelque sorte que ce soit, la police & l'ordre y manquẽt pareillement & la barbarie, la confusion, & la cruauté y regnent presque tousiours au lieu de ceux qui les empietent, qui doiuent soudain establir dans ces ames rudes l'apprehension de quelque puissance esleuée au dessus de tout pour disposer à plaisir de toute chose.

Ie ne me suis pas encor voulu contenter de tout cecy, tant i'estois desireux de satisfaire à chacun : vû que i'ay encor attaché, comme par appentiz les noms de ceux qui ont gouuerné les pays que ie descrits; & si cette curiosité ne s'est estenduë à tous les discours, les Autheurs qui m'ont deuancé doiuent estre accusez de ce manquement; pource qu'ayant oublié de traiter particulierement ce sujet, ou ne l'ayant pû faire, à faute d'en estre instruits à suffisance, m'ont rauy le pouuoir de m'acquitter dignement de ce que i'auois entrepris, & par mesme voye ils ont priué les Lecteurs du moyen de rencon-

trer en celuy qu'ils y pourront desirer.

Voyla comme ie me suis mis en peine da rendre cét ouurage, non pas accomply de tout poinct, mais au moins en tel estat, qu'il est capable de rapporter du plaisir & du profit à ceux qui ne desdaigneroĩt de luy voüer quelques heures, & qui se resoudront de le voir bien à loisir, & non à la haste comme font d'ordinaire ceux qui desirent seulement passer le temps, & non l'employer loüablement à quelque digne recherche. Et de fait ceux qui se voudront occuper à reconnoistre de prés le bien qu'on peut tirer de ces discours, iugeront fort aisément qu'il y a bien peu de gens qui ne doiuẽt estre conuiez à cette lecture, ou pour exercer leur iugement, ou pour faire le dessein de quelque fortune, ou pour estre vtiles à leur pays, ou pour leur entretien, ou bien pour celuy des autres, ou pour tous les deux ensemble.

Car si l'on considere tout ce qui se traitte icy, l'on verra premierement que les Princes, outre les raports des lieux, sur lesquels ils peuuẽt foder quelques entreprises, se fortifier plus aduantageusement, faire valoir le commerce de leurs peuples, & les employer ou à l'embellissement ou à l'enrichissement de leurs Prouinces, trouueront encor icy les moyens d'augmenter leurs reuenus, en se seruant de quelques inuentions estrangeres, & les appliquãt aux natiõs qu'ils dominent, selon la dispositiõ du temps, & l'humeur de ceux ausquels ils commandent, faisant tousiours glisser la chose auecques prudence.

Les Seigneurs tireront d'icy l'instruction de complaire à leurs Souuerains, & de rendre leurs sujets aussi complaisans & souples, se verront en estat de se rendre capables de quelque belle Ambassade, de laquelle il s'acquitteront beaucoup mieux prenant ce chemin, & seront mieux disposez à faire ou à executer quelque entreprise proche ou esloignée.

Pour le regard des simples Gentils-hommes ceux qui sont aduancez en aage trouueront dequoy s'entretenir & instruire tout ensemble la ieunesse; ceux qui sont d'aage moyen y pourront remarquer les particularitez qui leur seruiront, soit que leur courage les porte loin de leurs maisons pour quelque dessein, soit qu'ils sejournent à la Cour où cette lecture leur peut donner de la reputation & de la creance, & mesme les faire employer aux occasions, s'ils en sçauent vser de bonne sorte, conferant iudicieusement ce qui se passe en la Principauté, dans laquelle ils viuent, auec ce qui se fait en plusieurs autres. Finalement les ieunes, auant que rien voir verront presque toute chose, connoistront la Cour & ses humeurs presque auant que de se connoistre eux-mesmes, & si leur genereuse inclination les pousse au mestier des armes, comme il arriue ordinairement lors que la paix regnera dans leur pays, ils verront icy les autres où l'on mettra les mains, sonderont leur portée, & leurs forces, selon la qualité des lieux où ils se voudront acheminer, verront si leur naturel est capable d'endurer l'extresme froideur, ou la violente chaleur selon les pays où la guerre se fait, considereront

la façon de viure qu'on y tient, iugeront si leur humeur sera compatible auec celle des habitans de ces lieux; si les estrangers principalement ceux de sa nation, y peuuent acquerir quelque honneur qui est le principal but de la noblesse, & pour acheuer, afin de se mettre en estime ayant tout consideré se disposeront de lõgue main à forcer leur naturel s'il est rebours, à se despoüiller de leurs passions, à supporter toutes incommoditez, & à s'accommoder à tous pour se pousser bien auant.

Les simples soldats qui veulent releuer leur naissance & leur fortune par les preuues de leur valeur ont presque mesme chose à considerer; & pour cét effet oyant le bruit de quelque leuée de gens pour aller aux pays que l'on dispute, ils pourront s'instruire auant qu'ils y deslogent de ce qu'ils y doiuent rencontrer, & par ce moyen se resoudront auec plus d'assurance au voyage, ne se trouueront surpris de la nouueauté, lors qu'ils auront appris la verité deuant que partir, & la voyant la tiendront comme chose desia longuement pratiquée, & vieille parmy eux.

Ceux qui veulent s'introduire au maniement des affaires d'Estat, tireront souuent d'icy des maximes, qu'ils sçauront si bien mesnager, quoy qu'elles soyent empruntées de la coustume de quelque peuple, qu'elles semblerõt estre leurs, & les feront paroistre inuentifs, iudicieux, & capables de donner tousiours quelque sain aduis pour le bien de leur Republique.

L'Aduocat qui semble auoir seulement besoin des loix, ordonnances, & coustumes, qui sont en cours au lieu de sa demeure, pourra par le moyen de ce liure, mesler parmy son plaidoyer quelque coustume ou loy estrangere en faueur de sa partie, & la faisant remarquer aux Iuges, mesmes aux plus incurieux, les conuiera peut estre tellement à y auoir esgard, & à la considerer, que bien souuent cela luy donnera gain de cause, ou du moins en tout euenement gain de reputation.

Et ne doit on pas tenir pour heureux le marchand qui rencontrera ces discours, puis qu'il peut sçauoir en bien peu de temps les lieux où son trafic se doit adresser, & s'instruire suffisamment des pays où il peut trouuer ce qu'il cherche, ou vendre ce qu'il possede, & qu'il a moyen d'apprendre de quelle sorte les choses s'acheptent ou se vendent en ces lieux, si c'est par troc, & bigage, ou à prix d'argent, & par quelle voye il faut gaigner les vendeurs qui sont barbares, ou se garantir des ruses des plus subtils, qui sçauent desguiser, ou empirer les marchandises?

Quant aux artisans & gens de mestier ils ont icy nouuelles des Prouinces qui se trouuent auoir besoin de leur art: & pour ce il ne leur est guere mal aisé de se resoudre de changer de sejour, lors qu'ils reconnoissent auec assurance que le changement leur doit estre vtile, & qu'ils feront bien mieux leur profit ailleurs qu'aux endroits où ils se sont premierement establis.

Pour conclure en peu de mots, il n'y a sorte de personne qui ne puisse tirer quelque profit de ce liure, qui comprend, comme i'ay jà dit, vne bonne

partie de cette grande & tres-necessaire science du monde, qu'on ne peut assez priser, puis que c'est celle qui rend les personnes digne d'estime.

Ie n'ay pas dit tout cecy pour aucun estat que ie face de ce que i'escry, & ie n'aduoüeray iamais que ce soit le desir de me releuer qui m'a conuié aux loüanges de mon ouurage. Mon humeur ne me permet pas d'estre si vain; mais ouy bien d'estre vtile à ma patrie, à qui i'ay voüé de rapporter tout le biẽ qu'il me sera possible aux despens de mon repos mesme. Et ie proteste auec verité, que si i'ay donné quelque rang & quelque gloire à cette œuure, i'en donneray beaucoup plus à ceux qui se voudront esgayer, ou trauailler à la rendre du tout accõplie, puis que selõ mon opinion elle n'a son dernier traict, & que chacun y peut adiouster tousiours quelque chose: d'autãt qu'à tous momens on a plus d'aduis, & plus asseurez de tous costez, principalement des pays qu'on n'auoit accoustumé de pratiquer, ou à cause de leur distance, ou bien à raison de leur barbarie.

Ie voudroy mettre fin à ce propos, comme desirant que le lecteur fasse au plûtôt quelque essay de la verité de mes paroles. Mais auant que passer outre, puis que ie discours des Seigneuries du monde, ie desire faire voir, comme en vn tableau fort racourcy de quelles souches sont sorties presque toutes la Republiques & Monarchies qu'on void auiourd'huy sur la terre, afin qu'on remarque les changemens & vicissitudes d'icy bas, & qu'on apperçoiue en quelle façon les peuples libres ont esté rangez sous la domination de ceux qui se sont trouuez les plus puissans parmy eux. Or cecy se peut faire principalemẽt par le moyen des quatre souuerains Empires qui s'estãs apres quelque durée partagez en plusieurs branches ont laissé esleuer de leurs débris vn grand nombre de Principautez que nous connoissons & qui sont pour esprouuer peut estre quelque iour mesme accidents que les premiers, ou par leur accroissement, ou par le retranchement de quelques parties.

Le premier de ces Monarchies doit son commencement au puissant Nimrod, quelques-vns l'ont nommé Saturne de Babylone. Ce fut luy qui fonda la Principauté des Babyloniens (qui se confondit auec celle des Assyriens) cent trente & vn an apres le Deluge: & quelques vns tiennent que le 45. an de son Empire il enuoya Assar, Magog, & Mosc, pour conduire quelques troupes peupler des pays, & fonder de leur nom des Royaumes.

Ce Nimrod eut pour successeur Bel, dit Iupiter Bel, qui se saisit de tout le pays tirant vers l'Occident iusques en Sarmace d'Europe, & son fils Nine, qui tint la Monarchie apres luy, estendit encores ses bornes plus outre. Apres la mort de Nine, sa femme Semiramis regna, rangea sous sa puissance l'Ethiopie, & fit la guerre aux Indes. Mais son fils Zameis se tint coy sans faire chose digne de memoire. Arius qui vint apres luy adiousta à son Empire les Bastriens & les Caspiens. On met apres ceux qui suiuent; Aralius, puis Baleas, qui estendit ses bornes iusques en Iudée, & apres luy Armatrite, puis Belech, qui eut pour successeur le second Baleus. Cettui-cy fut

suiuy d'Altadas, puis de Mamite, & apres de Mancalée, & de Sphere : apres lequel on vit regner Mamele, Sparete, & Ascarade, qui reduisit toute la Syrie sous son Empire. On compte apres cecy vingt Roys iusques à Sardanaple trente huictiesme Empereur, qui fut contraint de se brusler luy mesme auec toutes ses richesses; & fut reduit à cette extremité par deux de ses Lieutenans, qui diuiserent apres la Monarchie entr'eux : tellement que Beloch fut Roy de Babylone, & Arbace des Medes, & des Perses. Cette Monarchie auoit duré 1300. ans iusques à la fin de Sardanapale.

Beloch fut donc le 39. ou bien le premier Roy d'Assyrie en la nouuelle Monarchie, & rendit son tributaire Manachem Roy d'Israël. L'Escriture le nomme Phiel, & non Beloch. Il eut pour successeur Phul-Assur, surnommé Tigalt-Pillesser, qui s'empara de quelques villes de Iudée, & mena le peuple captif en Assyrie. Il fut suiuy de Salmanazar qui se rendit maistre de Samarie, & eut pour succeßeur Sennacherib, qui fut tué par ses propres enfans. Ces meurtriers s'en estans fuys, & toutesfois ayant pris les armes contre Assaradon leur frere, qui s'estoit saisi de la Principauté. Merodach, Lieutenant du pays de Babylone se reuolta, & ayant tout vaincu ioignit la Monarchie des Assyriens aux Babyloniens. Quelques Autheurs mettent apres cettuy-cy Ben Merodach, & Nabuchodonosor, ou Nabuchaduezar, dont l'Escriture parle aussi tôt apres Merodach, Cettuy-cy fit la guerre aux Egyptiens, & leur osta tout le pays qui est depuis l'Euphrate iusques à Peluse, ou Damiete : puis ayant vaincu les Roys des Ammonites & Moabites, subiugua finalement toute l'Egypte. Apres luy regna Euilmerodach puis Labassardach, & apres ceux-cy Balthazar: mais quelques-vns ostent de ce nõbre Assur, & Labassardach, mettant Balthazar incontient apres Euilmerodach son pere. Ce Balthazar fut dernier Empereur de Babylone, comme tous les Autheurs tiennent.

Darius de Mede qui ruina l'Empire des Assyriens, & prit Babylone, est appellé par les Autheurs Cyaxares fils d'Astiage 8. Roy des Medois, nommé par Daniel Assuere, qui donna sa fille à Cyre de Perse fils de sa sœur. Voicy donc le commencement de la Monarchie des Perses, la seconde en nombre, vû qu'apres la mort de Darius tout vint entre les mains de Cyre, qui ioüyt seul des pays d'Assyrie, de Mede, & de Perse; & eut pour successeur son fils Cambyse; apres lequel on vit regner Darius fils d'Hystaspe, à qui succeda Xerxe son fils qui fut tué par les siens mesmes, apres auoir rauagé la Grece auec deux millions d'hommes, & auoir esté chassé auec toute cette puissance. Artaxerxe Longuemain tint l'Empire apres luy puis Darius le Bastard : & apres cettuy-cy Artaxerxe Mnemon, puis Ochus le dernier des trois fils de Darius. Cette Principauté fut apres gouuernée par le dernier Darius vaincu par Alexandre, qui ruina la Monarchie des Perses qui auoit duré deux cens ans & d'auantage.

Alexandre fut donc autheur de la troisiesme Monarchie qui fut incon-

tinent dissipée, vû qu'elle eut seulement mesme durée que ce Prince, apres la mort duquel l'Empire fut deschiré & diuisé entre les Seigneurs & Capitaines de sa suitte, c'est à sçauoir Ptolomée; Laomedon, Antigone, Cassandre, Leonat, Eumene, Python, Lysimaque Antipater, Meleagre, & Seleuque, entre lesquels les Principaux estoient Seleuque Roy de Syrie, Ptolomée d'Egypte, Antigon de la petite Asie ou Natolie, & Cassandre en fin Roy de Grece & de Macedoine.

Or ces esprits ambitieux ne pouuans viure en repos, il y eut de grosses guerres entr'eux, puis entre leurs fils & arriere fils, qui donnerent sujet aux Romains de les attaquer, & finalement de se rendre maistres peu à peu de tout ce partage.

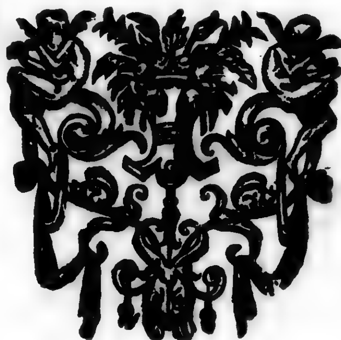
Quant à l'Empire des Romains, pource que i'en ay fait assez ample mention dans mes discours, ie le passeray icy sous silence, me suffisant de renuoyer le Lecteur à ce que i'ay dit ailleurs, afin qu'il voye comme toutes les terres des vnes & des autres ont esté depuis deuisées, & de quelle sorte on a tiré les Principautez qu'on void en ce temps de ces quatre grandes & principales pieces desmembrées.

Maintenant que ie me suis deliuré du petit scrupule qui me restoit, ie diray seulement à ceux qui s'occuperont à voir ces discours, que i'ay transplanté icy quelques pieces de certains Autheurs qui pouuoient seruir à mon dessein, tant pour éviter le reproche de quelque deffaut, que pour espargner aux Lecteurs la peine de chercher en plusieurs endroits ce qu'ils pourront trouuer en vn seul. D'ailleurs cecy qui est comme vne histoire, horsmis en quelques lieux où il se faut ranger sur la consideration des choses plus importantes, ne requiert pas des pointes d'esprit, ou des recherches subtiles, mais le nu rapport de la verité qu'on peut auoir apprise par le moyen des esprits, en des recits de viue voix des personnes dignes de creance. Et les deux plus notables pieces que l'on y trouuera sont pour la premiere vn abregé d'Histoire des Roys de Perse, compilé par vn Portugais, qui voyageant par la Perse, & luy estant tombée és mains la Chronique de TARIKMIRKOND, Persan de nation vn des plus fameux Historiens, & de plus grande authorité & creance parmy ces Perses, prit la peine de la traduire & mettre en langue Portugaise. Cét œuure contient vne relation veritable de l'origine descendance, & succession des Roys de Perse, & de Hormus iusques à l'entrée des Arrabes & Portugais en ces Royaumes: Auec vne liste de Kalifs de Bagadet, ou Babylone, qui ont seigneurié & commandé en la Perse depuis l'arriuée desdits Arrabes en ces contrées. Cét abregé d'Histoire contient des veritez au lieu des mensonges que l'antiquité nous a voulu faire croire de cette Monarchie Persane: & seruira d'vne grande lumiere & esclaircissement des affaires de ce Royaume qui se trouuent fort confusément escrites, auec de grandes contrarietez & discordances par Procope, Agatie, Genebrard, Zonaras, Tornamira, & autres Autheurs anciens

& modernes. L'autre piece que nous auons iugée necessaire pour le compliment de cét ouurage est vn discoursde l'origine des Ordres de Religiõs institucz dans le pays de la Chrestienté: lequel ne pouuant pas commodément estre inseré en tous les lieux où nous auons discouru de la Religion des Royaumes, nous l'auons mis separémẽt & en la fin de ce Liure. La lecture de ce petit discours est, ie ne diray pas seulement delectable & curieuse, mais vtile, voire necessaire à ceux qui ne se trouuans propres aux affaires du monde veulent embrasser la vie contemplatiue & quittant le temporel, s'adonner au spirituel. Vous y trouuerez aussi vn autre discours des origines des Cheualiers & Ordres Militaires de la Chrestienté: & comment, par qui, & en quel temps ils ont esté institucz, & à quelles intentions, & sous quelles regles & disciplines, blazons & deuises desdits Ordres.

Or tout tel qu'est cét ouurage ie vous l'offre fort volontiers & desire que vous apportiez autant d'affection à le voir que i'en ay eu à le tracer, & que prenant quelque goust à cette lecture, vous y receuiez autant de plaisir qu'il m'a donné bien souuent de peine.

Voyez le donc, ie vous prie, non auec precipitation, mais auec du soin & de la diligence, & si quelque chose vous y desagrée, ne blasmez pas tout vn corps pour vne tare, ou pour vn poireau. Passez tousiours outre pour vous contenter & recherchez les matieres qui vous peuuent satisfaire, & quoy que vous y trouuiez, si vous ne me voulez espargner pour ma deffence, faites le du moins à raison de mon dessein. Adieu,







DISCOVRS DE L'ANGLETERRE.

SOMMAIRE.

1. *Angleterre anciennement appellée Albion, & Bretagne, de leur etymologie.* 2. *Description de cette Isle, sa situation & son estenduë.* 3. *Fertilité du Pays, infecté neantmoins de peste de quatre en quatre ans.* 4. *Ne souffre aucune beste venenense: & pourquoy ne s'y trouue point de Loups.* 5. *Riuiere de Tamise & autres qui ne croissent iamais pour pluye qu'il fasse.* 6. *Chasse aux Corneilles, auec l'arc.* 7. *Perles en abondance en cette Isle du temps de Cesar, & de la broderie toute de perles du Corselet qu'il consacra à Venus la Deesse.* 8. *Pierre nommée Gagate, qui nourrit le feu en l'eau: & de grande vertu pour faire vriner, estant en eau puluerisée & beuë.* 9. *Monnoye de fer & d'airain des anciens Anglois.* 10. *Femmes communes anciennement entre les Anglois, & commandant aux Armées.* 11. *Ciuilité & fertilité d'esprit & autres bonnes qualitez des modernes Anglois, & de leurs exercices.* 12. *Humeur de l'Anglois altiere & imperieuse, enclin au larcin & à l'yvrongnerie.* 13. *Richesses grandes des particuliers procedans du trafic de laine, estaing de Cornoüaille & harãcs d'Yorc.* 14. *Londres ville Metropolitaine d'Angleterre, habitée de trois cens cinquante mille ames.* 15. *Trafic d'Angleterre estimé à douze millions d'or par an.* 16. *finances & reuenu du Roy d'Angleterre, quel du regne de Henry VIII. auant son Apostasie.* 17. *Reuenu ordinaire de la Couronne d'Angleterre montant à present à plus d'vn million trois cẽs mille escus.* 18. *Subsides extraordinaires de deux sortes en Angleterre.* 19. *Despense de bouche de la Cour du Roy d'Angleterre à cõbien se monte tous les ans.* 20. *Tribut imposé sur les personnes qui veulent viure Catholiquement en Angleterre.* 21. *Reuenu extraordinaire de la Couronne d'Angleterre montãt à vn million d'or par an.* 22. *Forte assiette de l'Isle d'Angleterre, & le grand nombre de vaisseaux de mer qu'elle entretient.* 23. *Anglois fort experts à la marine. Leur traffic en lointaines Prouinces, tant du Leuant que d'Occident.* 24. *Nombre de gens de guerre que l'on peut leuer en Angleterre.* 25. *Armée d'Angleterre en quel appareil & ordre passa au siege de Bologne, du regne de Henry VIII.* 26. *Noblesse Angloise, & des Cheualiers de diuerses especes en Angleterre: & les ceremonies de leur creation.* 27. *Ordre des Cheualiers de la Iartiere par qui institué.* 28. *Des offices Royaux d'Angleterre, & quels sont les Milords.* 29. *Estats d'Angleterre, leur grãde puissãce, Officiers, & ceremonies en l'Assemblée d'iceux.* 30. *Trois sortes de Iugement en Angleterre. Des Sieges Royaux. Des Sup-*

plices ordinaires, & comme les traistres sont punis. 31. Cour de Westmontier, & la Chambre Estoillée, quand establis. 32. Cour d'Eglise appellée Cour de la Chrestienté, & sa Iurisdiction en quatre sortes de causes. 33. Criminels condamnez à estre pendus, sont estranglez par la main de leurs propres parents. 34. Religion Chrestienne quand & par qui premierement induite en Angleterre. 35. Diuorce du Roy Henry VIII. d'auec Catherine d'Arragon, & lequel espouse Anne de Boulen, qu'on croyoit estre sa fille. 36. Se declare chef de l'Eglise Anglicane au lieu du Pape, & fait emprisonner Thomas Morus. 37. Monasteres & Religion Romaine quand abolis en Angleterre. 38. Couronnement de la Royne Elizabeth, celebré auec les ceremonies Catholiques. 39. Constitutions Ecclesiastiques dressées par le Roy Iacques VI. monstrant l'Estat moderne de l'Eglise Anglicane. 40. Catalogue des Roys d'Angleterre. 41. Archeueschez & Eueschez qui estoient anciennement en Angleterre.

IE pourrois paroistre vain, ou bien me rendre ennuyeux, si ie voulois rap-
I. porter icy le long debat des noms anciens de cette Isle, puis qu'il semble qu'on doit plutôt attendre de mon dessein la consideration des choses que des paroles. Toutesfois l'importune curiosité de ceux qui les pourroient demander à cette entrée, me conuiera seulement à dire, que selon les fabuleux recits des Grecs, elle porta premierement le nom de certain Albion fils imaginé de Neptune; ou bien selon les Latins, elle fut ainsi nommée pour les rochers blanchissant qu'on y apperceuoit autour du riuage, elle receut apres le nom de Bretagne, de ce mot *Brit*, signifiant coloré en Anglois, pource que les habitans de cette Isle auoient accoustumé de peindre leurs corps, & depuis elle changea ce nom en celuy d'Enghelland, c'est à dire, terre des Anglois, à cause des Anglois Saxons qui la possederent. Cecy doit suffire à ceux qui veulent contenter vn peu leur esprit, ou complaire à la paresse qui les tient d'en faire ailleurs la rechercher. Or afin de venir au poinct, l'Isle de la grãde Bretagne est
II. presque semblable à la Sicile, ayant trois poinctes ou Caps, qui s'estendent en diuerses sortes. Le premier qui regarde le Couchant est celuy de Bellerie, ou d'Antoüest, nommé des Anglois *The Cape of Cornuual*, c'est à dire, Cap de Cornoüaille. Le second est celuy de Cantie, qui a son regard du costé du Leuant, aujourd'huy nommé *Nortforland*, de qui toute la contrée de cette Isle, qui s'estend vers l'Orient, a pris le nom de Cant, ou de Kent, selon le vulgaire. Le troisiesme est celuy d'Orcas, de Taruedée, ou de Taruise du costé du Nord, nommé par les vns *Dunghunbeheat*, ou *Duncbibeade*, & par quelques autres *Hounbuyne*. Cette Isle est assise vers la partie Occidentale à l'Europe, à cinquante & vn degré de l'Equateur, & est opposée du Couchant à l'Isle d'Irlande, du Leuant aux riuages de la basse Allemagne, du costé du Nord aux Isles Orkades, ou Orknes, & du Midy à la France. Quant à son estendué les Anglois qui l'ont plus curieusement considerée, la mesurent en cette sorte. Ils comptent du Cap de Taruise jusques à celuy de Bellerie, pource que le chemin va serpentant à cause des riuages courbez, à le prendre du Couchant 812. milles. De ce lieu jusques à Kent 320. milles. De là par des destours & recoings on compte jusques à Taruis 704. milles. Tellement que le tour de toute l'Isle contient enuiron 1835. milles. Mais pource que c'est peu de connoistre l'estenduë de quelque pays, si l'on ne sçait sa bonté, ie desire auant que de m'engager en d'autres discours, considerer ce que cette Isle fournit à ses habitans, & par mesme moyen ce dont elle manque.

QVALITE' DV PAYS.

L'Air de cette Isle est grossier, les broüillards, les pluyes & les vents, s'y assemblent aysément, & l'espaisseur de cét air est cause que le froid & le chaud n'y sont iamais excessifs. Les nuicts y sont claires, & les maladies rares, tellement qu'on y vse moins de medecines qu'en tous les autres endroits de l'Europe. Toutesfois il y vient de temps en temps, & selon quelques-vns, de quatre en quatre ans vne peste qui emmene beaucoup de monde. Le terroir y rapporte tellement en beaucoup de lieux, que celuy qui dit le Panegyric à Constantin, l'a loüé d'vne fertilité merueilleuse. Il produit toute sorte d'arbres en tout temps, fors que le Sapin, & comme dit Cesar, le Faux : mais auiourd'huy l'on y trouue de ces derniers arbres en grand nombre. Il manque toutesfois d'Oliuiers, d'Orengers, & autres arbres, qui naissent ordinairement en des regions plus chaudes. Les ceps de vigne y sont plutôt pour parade que pour aucun profit que leurs maistres en retirent, vû qu'encore qu'ils produisent quelques raisins, il aduient fort rarement qu'ils meurtissent comme il seroit necessaire. On y seme du froment, du seigle, de l'orge, de l'auoine, & de toute sorte de legumes. Ces bleds y naissent tost, & meurtissent tard, à cause de l'humeur abondãte de l'air & de la terre. Il y a plusieurs collines sans arbres & sans eau, qui produisent de l'herbe fort espaisse & menuë, suffisante pour la nourriture des trouppeaux de moutons qu'on y mene paistre, ou qui pour la douceur de l'air, ou pour la bonté de la terre, ont la laine plus longue & plus delicate qu'aucune qu'on voye. Or on tient que les Bergers d'Angleterre empeschent que leurs trouppeaux aillent boire aux fontaines : tellement qu'ils ne sont abbreuuez que de rosée, pource qu'ils ont reconnû par vne longue experience que les autres eauës leurs estoient nuisibles, & mesme les faisoient mourir. Et veritablement on peut bien nommer cette laine, la Toison d'or, vû que c'est le fondement de la richesse des habitans qui tirent grande quantité d'or & d'argent des marchands, qui les vont trouuer pour en faire emploitte. Et c'est de cette laine qu'õ fait des draps si fins, & si beaux, que les Allemands, les Polonois, ceux de Dãnemark, de Suede & de plusieurs autres pays en font grande estime, & les acheptent plus volontiers qu'aucuns autres. Il se trouue en Angleterre grand nombre de toutes sortes d'animaux, au moins de ceux que nous auons ordinairement en ces contrées, excepté que les Asnes & Mulets y manquent. Elle ne souffre aucune beste venimeuse, & nuisible, & mesme elle a cette particularité qu'il ne s'y trouue plus de loups, pource que les habitans ont esté si industrieux, ou si penibles, qu'ils en ont nettoyé tout le pays, où ces bestes auoient autresfois, ainsi qu'on dit, esté veuës. Cela fait que le bestail va de tous costez en liberté, sans qu'aucun le garde, pource qu'on est affranchy de cette crainte, & l'on y voit de iour & de nuict grãde quantité de cheuaux, de bœufs, & mesmes de brebis par les prairies, & autres possessions, qui sont communes à tous les voisins, lors qu'on a paracheué la recolte. Le pays, comme i'ay desia dit, ne produit pas du vin, mais en recompense, ils se seruent de biere faite d'orge & de houbelon, qui est agreable & le mesme vtile à ceux qui en vsent. Il y a de belles riuieres qui abreuuent tout le pays, & l'on rapporte vne chose merueilleuse, mais veritable, que la Tamise, l'Ombre, & quelques autres riuieres ne croissent ia-

III.

IV.

mais pour pluye qu'il fasse. Les cheuaux de ce pays, que nous nommons Guil-
V. dins, qui sont pour la plus grande part hongres, afin qu'ils durent plus long-temps, estans au descouuert à la pasture, ne trottent pas, mais vont certain amble, auec lequel ils auancent merueilleusement : pour le moins on voit fort peu souuent le contraire. Il s'y trouue aussi plus de conils qu'en pays du monde. Les Anglois ont vn nombre infiny d'oyseaux tant priuez que sauuages. Les chapons de Kent sont fort grands, comme ceux de Poluerare au terroir de Padouë, ou ceux du Mans, ou de saint Geniez. Les oysons y sont fort delicats auant qu'ils ayent mué : mais estans deuenus grands ils ne sont pas d'vn goust beaucoup agreable. Il y a quantité de perdrix, faisans, cailles, merles, griues, & alloüettes ; & mesme l'alloüette s'y engraisse estrangement durant l'hyuer, qui n'est pas aspre ; & lors il s'en prend vn si grand nombre, que toutes les tables en sont presque couuertes. Il y a des cygnes par tous les lacs, & toutes les riuieres, & l'on y oyt crier tous les iours de grand matin les corbeaux & les corneilles. Et beaucoup de personnes tiennent pour chose asseurée, qu'il ne se trouue en pays du monde tant de corneilles qu'en Angleterre. Et ces oyseaux se nourrissent des vers qui nayssent en cette Isle
VI. en grande abondance, à cause de l'humidité de la terre. Mais ils portent beaucoup de dommage, pource que non seulement ils mangent les bleds, lors qu'ils sont meurs ; mais encore ils tirent la semence de la terre auec le bec, lors que les bleds commencent à paroistre : de sorte qu'il faut que les laboureurs mettent en ce temps-là, des garçons par les champs auec des arcs pour les chasser, à cause que les seuls cris ne les mettent pas en fuitte. Et pource que ces oyseaux sont si dommageables, & si fascheux, il fut arresté au conseil des Seigneurs, qu'on chercheroit tous les moyens de les faire perdre, donnant quelque recompense à ceux qui les tuëroient. Les Anglois ont de fort bons poissons, & entre autres le Turbot, & le Brochet. Et quand au Brochet qui n'estoit pas autresfois gardé, il est maintenant fort estimé, pour ce qu'estant hors des estangs, & mis dans les reseruoirs, il s'engraisse au possible en mangeant le menu poisson, & les anguilles. Puis lors qu'on le met en vente on l'ouure auec vn cousteau, & si par fortune le pescheur ne le peut vendre, il ne meurt pas toutesfois pour cette ouuerture ; mais en le cousant, & le mettant dans le reseruoir parmy les tanches, la playe est bien tôt fermée, pour la gluante matiere de ce poisson. Les huytres y sont plus delicates qu'en tout autre lieu du monde, & en plus grande abondance.
VII. Outre ce que dessus, cette Isle produit de l'or, de l'argent, du plomb, de l'estain, & du cuyure. Il y naist encor quelque peu de fer, & l'on y trouue quelques perles : & Suetone mesme a remarqué en la vie de Cesar, que l'esperance de trouuer des perles en l'Isle de la grande Bretagne, luy en fit entreprendre le voyage, & qu'elles y estoient de telle sorte qu'il pouuoit discerner la difference de leur poids auec la main. Mais à present il ne s'y en trouue plus que quelques-vnes petites & jaunastres, en la coste d'Escosse, & des Orcades, qui ne paroissent guere mieux que des yeux de merlan.

Aussi Pline, dit que les perles que produit l'Angleterre sont menuës, & de mauuais lustre : neantmoins que Cesar voulut qu'on sceut que la broderie du Corselet qu'il offrit à la statuë de Venus en estoit faite. Ce pays a aussi des fontaines de sel, & des fontaines chaudes, & vne pierre nom-
VIII. mée Gagate, qui semble rude & vile, & toutesfois est de grande vertu, vû

quelle nourrit le feu en l'eau , tellement qu'il ne peut estre esteint qu'auec de l'huile. Et si quelqu'vn a beu de l'eau auec quelques pieces de cette pierre mise en poudre, incontinent il faut qu'il face de l'eau, & ne peut tenir son vrine: & mesme cette poudre est bonne pour faire ietter du sable. Nous auons dit iusques icy les commoditez de l'Angleterre; il reste maintenant de dire en peu de paroles ses incommoditez, & ce dont elle manque, & qu'elle emprunte des autres, ou pour ses necessitez, ou pour ses delices. Il faut donc compter specialement entre les choses qu'elle reçoit, les espiceries, les succres, & toutes sortes de fruicts, qui luy viennent de France & d'Espagne; les vins, les huiles, & le houbelon necessaire à faire la biere , les draps d'or & de soye, la plus grande partie des toiles, & toutes sortes de marchandises, outre les pastels, la cochenille, & semblables choses necessaire à la teinture. Et ce pays a vne grande incommodité, qui est que de quatre en quatre ans il ya vne si estrange peste que elle emporte vn grand nombre de personnes. Or apres auoir discouru de la qualité du pays , voyons celles des personnes qui l'habitent.

MOEVRS DES ANCIENS ANGLOIS.

LEs habitans de la grande Bretagne vsoyent anciénement de certaines pieces d'airain, ou d'aneaux, selon quelques-vns, ou selon les autres de lames IX.
de fer iusqu'à certain poids pour leur monnoye. Ils n'estimoient pas qu'il fut loisible de manger d'vn liévre, d'vne poule, ou d'vn oye, & toutesfois ils en nourrissoient pour leur plaisir. Ceux de Kent estoient les plus ciuilisez d'entr'eux, & n'estoient gueres differens des Gaulois en façós de faire. Il y en auoit fort peu qui semassent du bled, & pour ce ils viuoient de laict & de chair. Ils estoiét couuerts de quelques peaux, & se teignoient auec du pastel, pour estre plus espouuentables au combat, & mesmes les femmes en quelques solénitez & ceremonies alloient toutes nuës, & teintes de cette herbe. Ils portoient les cheueux longs, & tout le corps raz, horsmis la teste & le dessus des lévres , où ils entretenoient tousiours des moustaches. Ils estoient quelquesfois dix ou douze, qui auoient les femmes communes, suiuant en cela la forme de la Republique de Platon, renouuellée en nostre âge parmy les Anabaptistes. Mais ceux qui auoient principalement les femmes cómunes entr'eux, c'estoient les X.
freres auec les freres, & les enfans auec les peres , & lors que ces femmes enfantoient, on tenoit pour vrais peres de tels enfans ceux qui auoiét eu la premiere fleur de ces femmes. Ils vsoient de chariots en leurs batailles, & auoiét accoustumé de les faire rouler auec grâde vistesse, en lançant leurs dards, tellement qu'ils rompoient bien souuent les rangs des ennemis par la terreur de leurs cheuaux, & par le bruit des rouës : & lors qu'ils estoiét meslez parmy les troupes des gens de cheual ils mettoient soudain pied à terre, & cóbattoient en cette sorte. Cependant les chariots se retiroient vn peu hors de la meslée, mais rangez en telle façon, que si leurs maistres estoiét pressez par leurs ennemis, ils pouuoient promptemét gagner leurs chariots, & faire retraitte. Au reste Strabon les trouue barbares, pour ce qu'ayans grâde quātité de laict, ils n'en sçauoient pour la plus grâde part faire du fromage. Ils nómoient villes les forests entourées de fossez, où ils se pouuoient garantir des courses & sou-

daines Inuasions de leurs ennemis. Tacite escrit que les Anglois au ient accoustumé d'auoir des femmes pour leurs chefs d'armee ; & selon Dion de Nicee, ils ne labouroient iamais leurs terres, & ne viuoient que de leur chasse, & des fruicts des arbres, ne mangeant aucun poisson, bien qu'ils en eussent de fort bon, & en abondance. Ils supportoient aisément la faim, le froid, & toute sortes d'incommoditez & de peines. Car estans plongez dans les marais iusques à la teste, ils enduroient la faim durant plusieurs iours, & estoient nourris dans les forests d'escorces & racines d'arbres. Ils imprimoient sur le corps des enfans diuerses figures, qui venoient à croistre auec eux. Ils estoient extremément adonnez à la magie, voire en telle sorte, qu'on les estimoit plus sçauans en ce meschant art, ou du moins autant que les peuples qui auoient acquis la reputation d'en cönoistre les plus secrets & profonds mysteres. Tandis qu'ils voyageoient sur mer, ils ne mangeoyent chose du monde, ce qu'ils pouuoient faire aisément, pource que leurs voyages estoient courts, & qu'ils n'auoient aucune sorte de traffic auec les nations estrangeres. Ils vsoient d'vn breuuage composé d'orge, comme ils font encor en nostre siecle. Il y auroit beaucoup d'autres choses à dire sur ce sujet. Mais c'est assez de considerer les principales des siecles passez ; pour venir aux façons de faire des Anglois de nostre aage.

MOEVRS DE CE TEMPS.

x 1. Maintenant les Anglois sont polis & ciuilisez, & la barbarie ou rudesse n'y est pas si grande que beauconp de gens s'imaginent. Pour le moins c'est chose asseuree que les Gentils-hommes Anglois sont pleins de gentillesse & de courtoisie, & que ceux des autres nations n'emportent guere d'aduantage sur eux en ces parties ; combien que la vanité des vnes ou des autres les pippe, & les flatte en telle sorte, qu'elles se persuadent qu'on ne peut rien trouuer de poly, ny bien aduenant en toutes choses que chez elles. I'adnouë bien que les hommes de basse qualité y sont plus barbares qu'ailleurs, mais quant à ceux-cy leur condition les excuse, & pour les rendre d'autre humeur, il leur faudroit vne autre naissance. Au reste les esprits des Anglois sont esueillez, prompts & subtils, capable de tous arts & toutes sciences, & leurs corps ont aussi cette particularité, qu'ils sont merueilleusement souples, & propres à tous ef[illegible]s de disposition & d'adresse, & à toutes sortes d'exercices. Les personnes de qualité ont la façon belle & agreable, & la douceur meslee auec la grauité, mille fois plus seante que la legereté de plusieurs, à qui quelques-vns donnent le nom de gentillesse, ou de naïfueté sans contrainte. Et pour dire vray, ie ne voy pas que leurs actions soient forcees ; vû qu'ils semblent auoir receu cette grace de la nature, & non pas l'auoir acquise par artifice. Ils se plaisent à festiner les estrangers, & n'espargnent aucune chose pour leur faire bonne chere, auec autant de franchise que de magnificence. Et c'est vne chose remarquable qu'il est permis à tout estranger d'aller manger chez le Maire de Londres, qui est obligé de tenir maison ouuerte. Ils sont parfaits archers, & courageux à la guerre. Mais on iuge que la plus grande partie de cette nation se porte plutôt dans les dangers par vn furieux mouuement de sa nature, que par vne resolution pleine de connoissance du hazard, & qui

parte de sa vraye vaillance. Quoy que s'en soit ils semblent ignorer la crainte, & la suite, & n'auoir autre dessein que de vaincre, & lors qu'il y a vn bon nombre de cette nation dans vne armée, elle n'est pas mal assortie, & n'est besoin que de la sçauoir sagement conduire. Toutesfois ils ne supportent pas aisément les incommoditez de la guerre, & sont pleins d'impatience, & desireux de venir aussi-tost aux mains auec l'ennemy, & de le vaincre, ou de se perdre. Ceux qui s'adonnent aux lettres, y reüssissent si heureusement, qu'on a vû tousiours en Angleterre quelque illustre personnage, qui s'est rendu remarquable par vne parfaite acquisition de plusieurs sciences. Quand à leurs habits, il y a long-temps qu'ils ont trouue la façon de ceux des François si propre, & si gentille, qu'aussi-tost qu'il y en a quelque nouuelle, les Anglois la transportent en leur pays, & la suiuent sans l'auoir toutesfois entiere, & du tout semblable, ou pour l'insuffisance de leurs tailleurs, ou peut-estre pource qu'ils fuyent d'estre estimez sans inuention, & d'emprunter cette gentillesse & proprieté, ou pour mieux dire, bizarrerie, des autres. Et veritablement on peut tirer en partie quelque preuue de ce que i'ay dit, de l'humeur des Anglois, qui est altiere, & rouge au possible, voire en telle sorte, qu'ils ne doiuent rien à l'Espagnol de ce costé-là, & tiennent qu'ils surpassent le reste du monde en toutes choses. Aussi apres auoir excepté quelques-vns, qui sont bien nez & nourris, vous trouuerez que le naturel de tous les autres est extremement fier, & leur façon de viure insupportable à ceux qui ont quelque sentiment & courage. Au surplus cette nation est tellement née au larcin, qu'ainsi que vous estes plus attentif à la conseruation de ce que vous auez au lieu où il y a des Anglois, ils vous font cõnoistre en vous tirant tousiours insensiblement quelque plume, que vous ne sçauriez vous garantir de leurs ruses, & qu'ils sont plus habiles à vous enleuer quelquechose, que vous n'estes à les empescher de le faire. Et ce desir d'auoir de l'argent à quelque prix que ce soit les fait bien passer si auant, que les soldats venus de bas lieu, pour auoir vn seul teston de leur compagnon, qu'ils ne peuuent abuser, d'autant qu'il sçait aussi les tours de Ville, luy coupperont biẽ souuent la gorge s'ils peuuent, comme on peut voir aux armées où cette nation se trouue. Et pour le regard de leur pays, il se trouue vn grand nombre de voleurs, qui se ruëroient à tous propos sur les estrãgers, ou passans mal accompagnez, pour leur oster la bource & la vie, n'estoit l'ordre qu'on a mis de faire assembler les villages, si tôt qu'on se pleint d'vn vol, ainsi que *là Aermandad* s'assemble en Espagne. Les villes ne sont pas exemples de cette maniere de gens, de sorte qu'on y doit soigneusement prendre garde à tout, vû qu'incontinent qu'vne chose est tant soit pû esgarée, elle se trouue aussi-tôt perduë, & si l'on y marche de nuict mal accompagné, on est en danger de ne voir iamais plus le iour, ou de ne voir plus ce qu'on porte. Mais ces gens n'ayans pas sur la terre assez de moyen d'effectuer leurs mauuais desseins, se mettent sur mer, & escument de tous costez ce qu'ils peuuent; tellement qu'on n'oyt que des plaintes des vaisseaux Anglois, qui rauissent tout ce qui n'est pas capable de leur faire resistãce. Ils ont encor ce deffaut, qu'ils ayment le vin à outrance, & en boiuent au delà de ce qui leur peut suffire. Et lors qu'ils ont fait quelque excez à boire, ils se seruent du Tabac, qui leur fait vuider vne partie de ce qui leur charge la teste, & les allege

XII.

en peu de temps; si bien qu'ils peuuent reprendre le verre comme auparauant, & se mettre à la débauche. Et non seulement les hommes prattiquent cette dissolution; mais c'est encor chose certaine qui sont bien-aises que les femmes, qui doiuent estre plus modestes, viuent de mesme : vû qu'on oblige les maris, lors qu'on conuie leurs femmes à aller boire du vin au cabaret : & c'est leur faire honneur, que de les rendre de modestes dissoluës, & de sages, desnuées, non seulement de prudence, mais de raison, & hors d'elles mesmes. C'est ce qu'on peut, ce me semble, remarquer plus particulierement touchant leurs façons de faire & leurs humeurs, qui sont meslées de bien & de mal, comme celles de toutes les autres nations du monde. Mais pource que ce n'est pas assez qu'vn Royaume soit accompagné de toutes les qualitez que nous auons cy-deuant escrites, & qu'on ait connoissance, vû qu'il faut aussi qu'on sçache de quelle sorte il s'en sert, & en sçait faire son profit, il sera fort à propos de discourir maintenant de sa richesse. Car encor qu'elle soit vn instrument de débauché, & vn acheminement à la noblesse, toutesfois elle est tenuë pour vn nerf si assuré des Republiques, qu'on peut dire aujourd'huy qu'vne Prouince manque de mouuement & de vigueur, lors qu'elle est desnuée de cette partie. I'entreray donc sur le discours du profit des particuliers, & par mesme moyen ie feray voir ce que le Roy d'angleterre peut tirer de son Estat.

RICHESSES D'ANGLETERRE.

XIII. AViourd'huy que l'Angleterre, l'Escosse, & l'Irlande sont sujettes à vn seul Prince, combien que l'Escosse ait esté adioustée à l'aduenement du present Roy, toutesfois quant à la richesse, i'estime auec ceux qui sont bien informez du fait, que le reuenu d'Escosse est vn neant, & si peu considerable, que beaucoup de Principautez, qui ne portent pas le nom de Royaume, portent plus de commoditez à ceux qui les possedent. Puis donc qu'il ne faut faire guere d'état d'autre chose que de l'Angleterre, la richesse des particuliers procede premierement de la vente des laines du pays, dont on fait des draps si fins & si beaux, que les Allemands, les Polonois, ceux de Dannemarch, de Suede, & de plusieurs autres pays en font vne grande estime, & les acheptent plus volontiers qu'aucuns autres. Et l'on tient pour chose assurée, que les Estrangers tirent des laines, ou des draps d'Angleterre pour prés d'vn million & demy d'or toutes les années. Dauantage ils vendent vne grande quantité d'estain, qui vient au pays de Cornoüaille, extrémement fin, & presque esgal en beauté à l'argent. Et de cét estain, ou du plomb, les Anglois peuuent tirer enuiron quatre ou cinq cens mille escus toutes les années. Outre ce ils tirent vn grand profit du haranc, qui se prend aupres d'Yorc, qu'il enuoyent en beaucoup de contrées de l'Europe. Il tirent aussi beaucoup d'argent de leur biere, dont ceux des Pays-bas font grand estat, comme aussi de leurs cuirs, & de leur charbon. La ville de Lon-
XIV. dres metropolitaine du Royaume, & demeure des Roys, qui comprend auec ses fauxbourgs, & Vosmestrie enuiron trois cens cinquante mille ames,

est heureusement assise au riuage de la Tamise, où y a grand abord de nauires de trois iusques à quatre cens tonneaux, estans aydez du flux & reflux de la mer, encores qu'il ait plus de soixante mille de la mer iusques à la ville. On estime qu'aux deux compagnies d'Auanturiers, qui sont ceux qui peuuent specialement enuoyer de la marchandise de Flandres en Angleterre, & de là en Flandres, & de Stapoliers, qui ont la permission de tirer des laines, il y en a plusieurs riches de cinquãte, ou soixante mille liures d'estrelins, tous, ou la plus grande partie en argent comptant, qui selon le cours ordinaire valent plus de deux cens mille escus d'or, outre vne infinité d'autres de diuerses compagnies, comme marchands d'estain, d'espiceries, & autres choses appellez grossiers, & ce qui semblera incroyable, c'est qu'il y a des marchands de poisson salé extraordinairement riches de ces sommes, ou mesmes de plus grandes. Et quant à tout le Royaume d'Angleterre Guichardin a crû que le trafic de l'Angleterre, auant les bouleuersemens de la Flandre, se montoit à douze miliõs d'or toutes les années. Voilà ce qui se peut dire de la richesse du peuple. Nous parlerons maintenant des finances, & reuenus du Roy, qui sont necessaires pour maintenir vn Estat ; vû que l'on a vû combien l'incommodité des Princes mal aisez, & grands despensiers, ou donneurs, ou biẽ qui auoient peu de reuenu, leur a porté de dommage. Pour venir donc au point, ie dis qu'auant que les Roys fussent maistres absolus de l'Angleterre, leurs reuenus estoient limitez, & ce qui plaisoit aux Parlemens, estoit seulement exercice. Mais les Parlemens, qui sont les Estats, ont relasché de leur premiere puissãce, de sorte qu'ils s'assemblẽt aujourd'huy plus pour authoriser, & colorer les volontez des Roys, que pour les regler, & toute l'authorité est maintenãt entre les mains du Cõseil priué du Roy, qui decide toutes les matieres d'importance. Or auant que Henry VIII. se separât de l'Eglise Romaine, c'est chose assurée que l'ordinaire reuenu de la Couronne d'Angleterre montoit enuiron à cinq cens mille escus toutes les années, qui estoient tirez de la tutelle des pupils, iusques à l'an 22. de leur aage : car tous ceux, entre les biens desquels il se trouue quelque membre, pour petit qu'il soit, qui soit affecté en quelque sorte à la Couronne d'Angleterre, demeurent durant leur bas âge sous la tutelle du Roy, qui se contentãt de leur dõner vn foible, & petit entretien, tire tout le reste de leur reuenu, iusques à tãt que les pupils ayent atteint la 22. année, & lors qu'ils y sont arriuez, ils payent au Roy certaine somme, pour r'entrer en leurs heritages. Dauantage, il faut mettre en ligne de compte les mariages, non seulement des pupils, mais aussi de tous ceux qui reconnoissent la Couronne pour quelque biẽ qu'ils ont, encores qu'ils soiẽt majeurs, qui est encor vne coustume speciale de ce Royaume, & de celuy d'Escosse, vû qu'il n'y a aucun de ceux qui ont cette sorte de biens, qui estant en estat de se marier le puisse faire, s'il n'a premieremẽt accordé, & composé auec le Roy, maistre des mariages, de tout ce qui le peut toucher pour le regard de la dot: mais encores les Roys ont accoustumé, touchant cecy, d'vser de beaucoup de graces. On tiroit au commencement de cette sorte de reuenu, plus de dix, ou douze mille liures estrelins ; mais maintenant à cause des biens Ecclesiastiques vnis aux Laïcs, les reuenus des particuliers estant d'autant plus accrûs, nonobstant toutes graces, on en tire plus de trente mille liures. Outre ce, il y a vne sorte de reuenu que l'on appelle, la liurée des reuenus, c'est à sçauoir d'vne année, que payent nommé-

XV.

XVI.

ment tous ceux qui reconnoissent tenir quelques biens de la Couronne, lors qu'ils paruiennent à quelque succession de biens francs, & il y en a encores vne autre qu'ils nommét Relufſe, qui consiste en la reconnoissance des fiefs, qui sont en si grand nombre, & de tant de sortes, que ceux-là seulement que l'on appelle Militaires, surpassent le nombre de soixante mille, auec plus grand, & moindre profit du Roy, selon l'importance, & qualité des fiefs: & ces reuenus sont comptez pour extraordinaires, eu esgard aux ordinaires, qui sont le domaine de la Couronne, appellé la vieille rente, auec reuenu de soixante mille liures, auquel est vny à present celuy du Duc de l'Enclastre, qui rend trente mille liures. Mais quand on aura osté diuerses assignations qu'on donne sur cette nature de deniers, cette rente sera de beaucoup diminuee. Sur tout il a le reuenu de la gabelle, appellée la Coustume, qui est seulement de ce qui entre au Royaume, & de ce qui en sort, & tous payent cette gabelle indifferemment, tant les estrangers, que les habitans du pays: mais les estrangers sont chargez en quelques choses quatre fois autant que les Anglois, & en quelques autres sans aucune proportion. Ce reuenu rendroit beaucoup au Roy, eu esgard au grand abord des choses qui entrent en Angleterre, & en sortent, s'il estoit manié par des gabelleurs particuliers, tels que ceux des autres Princes: mais d'autant que le Prince le laisse, la plus grande partie s'en va en presens, & en brigandages; vû que de deux cens mille & dauantage de liures qu'on dit qu'il rend ordinairement toutes les années, il n'en reste presque à la Couronne la quatriesme partie, & tout le reste est consumé en despences, ou demeure entre les mains des Officiers qui en ont la charge. Voila les reuenus plus importans de la Couronne, qui estoient anciennement, & qui sont encores, outre lesquels il y a le profit qui se tire des mines de fer, de plomb, & d'estain, & principalement de celles d'estain, n'y ayant presque aucune partie de l'Isle qui n'y soit sujette, à cause que la terre est toute pleine de mines: mais sur tout le pays de Cornoüaille ou l'on en tire ordinairement en abondance au possible, & du plus fin qui se trouue. Il y auoit aussi, & a encores le reuenu des Eueschez, & des Abbayes qui vaquent, & quand les Abbayes, qui sont en nombre infiny, n'estoient comme elles sont à cette heure, cela estoit de grande importance, & la nomination des Abbayes, de mesme que des Eueschez, appartient aux Roys, qui s'accommodent des fruicts, plus, ou moins longuement, selon l'importance des pieces qui vaquent en different d'y pouruoir. Le Roy a la confiscation des biens des rebelles, outre les amendes pecuniaires qu'il tire de plusieurs Sieges, mais principalemét de celuy qu'ils nomment la Straquerabbe. On en fait payer aux nobles Ecclesiastiques insolens, & aux Officiers publiques pour des larcins, & autres excés qu'ils commmettent, outre ceux qui sont conuaincus de felonnie. Et tous ces reuenus tant ordinaires qu'extraordinaires, montoient, comme on disoit, au temps de la separation de l'Eglise Romaine, à la somme de cent cinquante mille liures estrelins, qui sont six cens mille escus. Ceux-cy auec l'vsurpation des biens Ecclesiastiques, tant des Cheualiers de Rhodes, qu'autres faites par le Roy Henry VIII. furēt redoublez, encores qu'à dessein il y procedât auec beaucoup de nonchalance, taschant de faire que toute chose s'accommodât au milieu de ce desordre. Depuis ce temps-là les Roys d'Angleterre tirent les decimes de tous les biens d'Eglise, suiuant l'ordonnance de Henry, & les annates aussi leur sont acquises, & pour ce la Cour de l'augmentation fut or-

donnée, comme aussi celle des premices, & des decimes, & tous ces reuenus XVII.
se montent à plus de huict cens mille escus. De sorte que tout ce reuenu ordinaire est d'enuiron vn milion, trois cens mille & tant d'escus. Il y a de plus les subsides extraordinaires qui sont de deux sortes; vû que quelquesfois on les tire en commun du Royaume, & pour cét effect on assemble les Parlemens, qui sont les Estats, où l'on resout ce qui est necessaire, & la façon de XVIII.
laquelle on doit proceder: & parfois aussi le Roy demande aux particuliers vn subside, qu'ils nomment Bienueillance, & lors vn chacun s'efforce de ne paroistre pas de peu d'amitié enuers son Prince. A ces voyes de tirer de l'argent, on en adjouste vn autre de nostre temps, qui est la cinquiesme, ou vne semblable partie, que la Couronne tire des Corsaires, & de ceux qui ont permission d'aller escumer sur les mers de ceuxqui n'ont aucune alliance auec les Anglois; chose que les Roys de Tune faisoient anciennement, & qui est encor pratiquée par le Vice-roy d'Alger, qui donne retraitte aux Corsaires, à condition qu'ils luy feront part de leur butin, & de leurs esclaues. Or il n'y a personne qui doute que lors qu'il n'y a point de guerre au Royaume, d'autant qu'il n'a ordinairement besoin pour sa seureté, d'aucune des despences, qui sont plus importantes, comme de l'entretien de la caualerie, & infanterie, ny de prouision d'armée, pource qu'il est asseuré de luy-mesme: il n'y a (dis-je) personne qui doute, qu'il ne soit suffisant non seulement de pouruëoir à la conseruation de la grandeur, & dignité du Roy, mais de satisfaire abondamment à toutes ses volontez, pource qu'en ostant la despence de la garde du Roy de trois cens Archers, & de cinquante Gentils-hommes seruans, les vns & les autres auec vingt-cinq liures d'estat l'année, & des cinquante pensionnaires à cinquante liures (c'est à sçauoir d'estrelins) par an, & ostant la reparation des ports, & de ce peu de vaisseaux qui sont en estre, les canons, le renouuellement d'armes, & de toutes sortes de munitions de mesme que la reparation des maisons du Roy, dont il y a grand nombre par le Royaume, outre l'entretien des Iuges, & autres gens gagez, & Officiers publics, toutes despences veritablement ordinaires, & necessaires à la conseruation d'vn Royaume, en ostant (dis-je) tout cecy, qui n'est pas de grande importance, le reste s'en va auec beaucoup de superfluité & de desordre, aux necessitez de la chambre, de la table, de l'escuyrie, des armes, de la chappelle, de la garderobe, & autres offices; ie dis auec beaucoup de superfluité, pource qu'il n'y a nation qui despence plus que l'Angloise, tant à viure qu'aux autres choses ordinaires, & le Roy entretient fort grand nombre de gens, auec infinité de distinctions de degrez & d'offices. Tellement que du temps de la feuë Royne Elizabeth, la seule despence de la Cour, pour rapporter sans plus cette particularité, à cause que les autres de plus grande importance, sont comprises en celle du manger & du boire: la seule despence de la Cour (dis-ie) pour le regard de la bouche, se montoit à soixante mille liures estrelins l'année, qui font enuiron deux cens cinquāte mille escus. Et toutesfois ce n'est pas la quatriesme partie de la despence qui se faisoit au temps des Roys Henry, & Edoüard, predecesseurs de la Royne, qui auoyent retranché beaucoup de superfluitez, & mesme osté beaucoup de tables. Les reuenus de la Couronne viennent doncques de ces chefs, & se despencent par ces voyes: si bien qu'il ne reste aux necessitez extraordinaires, ou de guerre, ou de debtes, ou d'autres occurrences publiques, que les moyens extraordinaires, qui seroyent plus

profitables au Prince, s'il vouloit introduire vne partie des charges pratiquees aux autres prouinces, & renduës ordinaires. Mais la liberté du Royaume est merueilleuse pour ce regard, il n'y en a aucun qui soit aujourd'huy moins chargé. Il y a seulement vn poinct à adiouster, qui est que le Roy d'Angleter-
XX. re fait payer certain tribut, tant en Irlande, qu'en Angleterre, à ceux qui veulent viure Catholiquement, & à la Romaine, sans toutesfois qu'il leur soit permis d'en faire aucun exercice. Et pour le regard de ce tribut, le Roy en tire vne partie, & donne l'autre à quelques-vns de sa Cour, qui estans assignez pour toute leur vie sur quelques Catholiques, font pache auec eux de quelque somme qui leur est donnée pour vne seule fois. Ce Royaume n'a donc point d'autres reuenus extraordinaires, que les subsides, qui sont resolus par l'interuention des Parlemens, qui sont les Estats, au temps des necessitez publiques: en quoy les estrangers trempent aussi bien que les Anglois; mais ceux-cy sont payez auec vne grande commodité, vû qu'on donne tousiours deux termes au payement, & cela se paye selon l'estime de ce qu'vn chacun possede, estant obligé de donner plus, ou moins de gros pour liure, suiuant le besoin, & selon que le Prince est plus, ou moins pressé, ou qu'il presse ses sujets. Mais les estimations sont raisonnables, non seulement eu esgard à ce que cha-
XXI. cun possede, mais encores à ce qui se pratique aux autres lieux. Toutesfois ce n'est pas si peu de chose qu'on n'en tire ordinairement vn milion d'or. Nous auons assez parlé des richesses, tant des particuliers, que de la Couronne. Et combien qu'elles soient les nerfs de la guerre, toutesfois on a besoin d'estre fortifié d'autre chose, pour faire vne bonne, & viue resistance. A raison dequoy nous viendrons maintenant à parler des forces que peut auoir ce Royaume.

FORCES D'ANGLETERRE.

L'Angleterre est mieux assise qu'aucun autre Royaume, pour la forteresse, vû qu'elle a par excellence les deux proprietez qu'Aristote recherche en l'assiete d'vne ville: l'vne est, que les ennemis n'y peuuent entrer que fort difficilement: l'autre est qu'elle a ses yssuës fort aisées pour toutes sortes d'entreprises. Car la mer d'Irlande qu'elle a du costé du Ponant, est si basse, & pleine d'escueils, & de dangers, qu'on n'y peut aller dessus auec de grands
XXII. vaisseaux: & la mer Britãnique qu'elle a du costé du Midy, a son flux & reflux, auec creuë & decroissement de douze à quinze pas de hauteur ordinaire, auec vne si grande vehemence, que c'est chose espouuentable. Tellement que pour aborder aux ports, on a besoin du flux, & d'vn vent fauorable: mais beaucoup plus du flux, que du vent: & la coste de l'Isle est de tous costez aspre, fors qu'en peu de lieux qui sont bien fortifiez, comme Varuic, Douure, Dorcestre Zotnes, Dertmons, Pliment, Falmout, Milfort, Briste. Ce qui fait qu'on peut estimer que toute l'Isle n'est presque autre chose qu'vne grande forteresse.

Il faut adjouster à la forte assiette, les forces maritimes, & terrestres. Car quant à celles de mer (outre les gallions d'armée qui souloient estre au nombre de cent, non pas gueres hauts, mais gros & longs, dont il y en a encor 70. ou quelque peu d'auantage) le Royaume a tant de ports, & tellement frequentez des marchands de toutes parts, que les Anglois disent que les vaisseaux qui y pratiquent ordinairement, passent le nombre de deux mille. Mais quoy que s'en soit, c'est chose asseurée qu'on y peut mettre ensemble quatre cens

vaisseaux, voire mesme d'auantage, si la necessité le requeroit. Et de fait Edoüard III. passa à l'étreprise de Calais, & depuis Henry VIII. au siege de Bologne, auec mille vaisseaux de toute sorte. Si bien que ce sera vne grande & difficile entreprise d'attaquer cette Isle, dont les Ports sont, ie ne diray pas d'entrée, mais d'accez fort difficile, outre les fortifications qu'on y a faites. Il faut adiouster à ces difficultez la valeur, & l'experience de ce peuple sur la Mer, & en ce qui despend; vû qu'il n'y a gens plus hardis, ny plus prompts sur l'eau, ny plus duits à y combattre, que les Anglois. Ce sont eux qui courent la mer Oceane, tant en Hyuer qu'en Esté, auec des vaisseaux extresmement legers, & du tout bien fournis de bons canons, dont ils ont grande abondance. Ils trafficquent iusques en Moscouie, & en Cathay, en Alexandrie d'Egypte, & à Constantinople, en Liuonie, en Barbarie, & en la Guynée. Ils se sont essayez de passer aux Indes, tantôt du costé d'Occident, costoyant le Nouueau Monde, tantôt de celuy du Leuant, costoyant la Moscouie, & le Cathay. Mais il semble que le plus souuent la nature se soit entierement opposée à leurs desseins, & leur ayt bouché le passage. Dauantage, ils ont attaqué l'année 1586. l'Isle Espagnole, & le Nouueau Monde, & mesmes auant l'Alliance faite entre les Roys d'Espagne & d'Angleterre, ils molestoient continuellement les Isles Astores, le Cap de verd, & le Bresil. Deux de leurs Capitaines ont auec autant de courage que de bon-heur, presque fait le tour de tout le monde. Enfin ils seroient dignes de toute loüange s'ils n'auoient appliqué tout ce courage & toute cette industrie à de mauuais vsages, vû qu'ils ne s'addonnēt presque à autre chose qu'à escumer & voler tous les vaisseaux dont ils se peuuent rendre maistres, & porter vn dommage inestimable à plusieurs marchands Chrestiens qui les rencontrent. Et pource que quelques vns sont deuenus riches en ces voyages & brigandages de mer, il y en a beaucoup, qui flattez de l'esperance d'vn gain semblable, ou plus grand, vendent leurs fonds & heritages, & arment de l'argent de cette vente des vaisseaux auec lesquels ils vont en course, & remplissent la mer Oceane de meurtres & de voleries. XXIII.

Outre ce que dessus, il y a grande quantité de gens de guerre ordinairement dans le pays, qui sont bons hommes sur la terre, & ne sont pas de peu d'importance, soit que l'on aye esgard au nombre, soit que l'on en considere la qualité: car quand au nombre le Royaume est diuisé en cinquante & vne Comtez en l'vne desquelles, qui est celle de Lorcassier, on fait estat qu'on peut enrooller soixante & dix mille hommes de pied. Mais quoy que s'en soit, c'est chose certaine que le Royaume peut mettre en campagne cent mille hommes de pied, & vingt milles de cheual. Chacune de ces Comtez est gouuernée par vn Vicomte, qui a la charge de faire amas & eslite de soldats, lors que la necessité le requiert, & lors ils vsent de cette maniere. Ils font comparoir deuant eux tous ceux qui sont dans leurs gouuernemens, depuis l'aage de seize, iusques à soixante ans: & entre autres, ils choisissent les plus dispos, & ceux qui paroissent plus robustes. Pour l'Infanterie ils eslisent les plus grands, & plus membrus, & cette infanterie est diuisée en quatre sortes; car il y en a quelques-vns qui vsent de l'arc & de flesches, armes particulierement propres des Anglois, vû qu'ils ont acquis en s'en seruant, beaucoup de grandes & signalées victoires. Les autres vsent d'vne arme d'ast, presque semblable à la halebarde, XXIV.

mais ayant le fer vn peu plus gros, & plus peſant, auec des crochets, & auec
cette arme ils frappent & tirent en bas les hommes de cheual, & cette ſorte
d'armes a eſté auſſi aſſez pratiquée anciennement par les Anglois. L'expe-
rience, & la couſtume de ce ſiecle en a adjouſté deux autres: l'vne eſt celle des
arquebuſes, auec leſquelles on n'a pas oüy dire qu'ils ſe ſoient ſignalez en
quelque rencontre: l'autre eſt la picque, qui eſt extrémement conuenable à
leur diſpoſition, d'autant qu'ils ſont grands & forts, & de belle diſpoſition.
Quand aux hommes de cheual, ils choiſiſſent des hommes de moyenne tail-
le, qui ſoyent adroits, & diſpoſts. Ils n'ont pas des cheuaux de lõgne haleine,
ny bons pour le choc, & le rencontre, au prix de ceux du Pays-bas, & des
Allemands. Car outre que la bonté du pays gras ne le porte pas (pource que
les bons cheuaux demandent vn pays qui ne ſoit pas beaucoup gras, ny auſſi
d'ailleurs entierement ſec) ils ne s'en ſoucient gueres, & ne s'amuſent pas à
les rendre bons. Mais les hommes de cheual ſont de deux ſortes : vû que
quelques-vns ſont armez de toutes pieces, & ceux-cy ſont Gentils-hommes
pour la plus grãde partie, les autres ſont armez à la legere, & de ceux-cy il y
en a de deux ſortes, car vne partie eſt armée à la façon des Albanois, l'autre
reſſemble plus aux cheuaux legers d'Italie: auec certains pourpoints de cane-
uaz garnis de maille, ou auec quelque plaſtron, & vn morion cõme de pic-
quier, & ceux-cy vſent de lances longues & deliées. Mais encore qu'ils puiſ-
ſent mettre enuiron deux mille hommes d'armes en campagne, & vn grand
nombre de cheuaux legers, toutesfois on n'a pas vû que la caualerie An-
gloiſe ſe ſoit iamais renduë remarquable en aucun combat, ainſi que l'infan-
terie. Et le Roy Edoüard quatrieſme, qui fit tant de grandes entrepriſes, vou-
lant monſtrer en quelle ſorte de gens il auoit plus d'aſſurance, quittoit ſon
cheual, & ſe mettoit à pied parmy l'infanterie. Mais pour monſtrer ce que
peut vn Roy d'Angleterre, principalement comme cettuy-cy, qui poſſede
maitenant toute l'Irlande, & l'Eſcoſſe, i'ay penſé qu'il ſeroit à propos de
mettre icy l'effort du Roy Henry huictieſme, lors qu'il fit l'entrepriſe de Bo-
logne. Ce Roy paſſa donc la mer auec vne armée diuiſée en trois parties. Il y
auoit en l'auant garde douze mille hommes de pieds, & cinq cens de cheual,
armez à la legere, & encore mille hommes de cheual ſeulement armez de
xxv. maille, & de taffettes, que le Roy auoit tous veſtus de bleu bordé de rouge.
L'arriere-garde (vû qu'ils paſſerent en cét ordre) eſtoit conduite par le Duc
de Nortfolk, & eſtoit compoſée de ſemblable nombre de gens de pied, & de
cheual, veſtus de bleu comme les premiers. Entre ceux-cy il y auoit mille
Irlandois couuerts d'vne chemiſe de lin, longue & eſtroite, & d'vn manteau
par deſſus : & quand au reſte nuds, auec la teſte nuë, & les cheueux longs: &
ceux-cy eſtoient armez de trois dards, & d'vne longue eſpée, & auoient vn
grand fer en la main gauche, qui eſtoit longs iuſques au coude. Quand ils
viennent au combat, ils ſe retrouſſent fort haut, & ſont fort accouſtumez; &
exercez à la courſe. Le corps de la bataille, où eſtoit la perſonne du Roy
eſtoit de vingt mille hõmes de pied, & deux mille cheuaux Anglois, tous ve-
ſtus de rouge, bordé de jaune, Ils menoient apres eux cent gros canons, outre
les petites pieces. Ils auoient encore mené ſur des chariots cent moulins,
dont vn chacun tournoit auec vn cheual, & venoit à moudre le bled; & en-
cores ſur les chariots ils auoient des fours, où leur pain ſe cuiſoit. Le nombre
des chariots eſtoit ſi grand, qu'ils en entouroient, & fermoient toute l'armée

en façon de tranchées; & pour tirer ces chariots, & l'artillerie, & conduire le bagage, il passa de l'Isle en terre ferme enuiron vingt-cinq mille cheuaux, & outre les viures de toutes sortes, on y mena quinze mille bœufs, outre vn nõbre infiny d'autres bestes. Ce seroit vn trop long discours de vouloir specifier par le menu la grande quantité d'eschelles, ponts, balles, poudres, munitions, bois, & autres choses appartenantes aux factions militaires, dont ils estoient fournis, n'ayans laissé en arriere vne seule chose de toutes celles qu'ils estimoient necessaires. Toutesfois quant aux vaisseaux, ceux qui estoient entretenus ordinairement, sont beaucoup diminuez, vû qu'il n'y en a pas gueres plus de quarante, d'autant que ou par negligence, ou par la trop grande despence, il y en a eu en partie de vẽdus, & partie qui ont esté rẽdus mal propres à la nauigation. Mais il faut considerer que ce peu qui reste, auec l'autre peu des particuliers des sujets, dont le Roy se sert en toutes occasions, comme des siens propres en les payant, de mesme qu'il fait des estrangers, quand la necessité le presse: tous ces vaisseaux (dis-je) suppléent non seulement à la deffence, mais seroient mesmes en vn besoin capables d'attaquer, & d'offencer, vû qu'il court vn bruit qu'on en trouue d'esparts en diuers endroits de cette Isle, que grands, que petits, propres à seruir, & aller contre l'ennemy, en si grand nombre que s'ils estoient mis ensemble, ainsi qu'on pourroit faire aisément en vn besoin, à vn simple commandement du Roy, ils monteroient à vn grand nombre, les Anglois disent de quatre cens, Mais posons le cas qu'il n'y en eut qu'vn nombre mediocre, il y en auroit sans doute tant, qu'en armant vne partie de soldats, d'artillerie, & de toute les munitions & armes requises, comme on pouroit faire sans peine (vû que ce Royaume ne porte enuie, pour le regard de toutes ces prouisions necessaires, à nul autre (s'ils n'attaquoient personne, pour le moins ils ne craindroient pas, se mettant sur la deffence, aucune force qui les voulut assaillir.

Pour les hommes de faction, on tient que quand il faudroit faire vn effort, on en armeroit bien vingt-cinq mille, de corselets, & armes blanches; ie dis quant à ceux que le Roy seul peut armer ; vû que si on adjoustoit ceux des Seigneurs & Barons particuliers; dont il n'y en a aucun pour petit qu'il soit, qui à portion de sa suite, & de ses moyens, ne soit assez pourueu pour armer vn bien grand nombre, jusques là mesme qu'on dit, qu'il y en a qui en peuuent armer des miliers, comme les Comtes d'Amby, de Sarisbery, de Westmerlande, & sur tout celuy de Pembrock, encore que celuy-cy ne fussent pas tous soldats experimentez, toutesfois estant en compagnie de soldats pratics, & exercez (d'autant qu'il en sort plusieurs de cette nation, ainsi que des autres, qui s'en vont deçà, delà aux guerres) ils feroient en toutes choses de grands effets pour l'inclination naturelle qu'ils ont à la guerre, & ceux-là mesmes qui seroient desarmez, feroient pour la mesme raison grande preuue de leurs persõnes. Pour tout le Royaume d'Angleterre, lors qu'il n'estoit pas vny à l'Escosse, la mer le rendoit assez fort de tous costez contre tous les autres nations, horsmis contre les Escossois, qui sont dans vne mesme Isle. Mais les Anglois auoiẽt assuré la frontiere auec vne garnison de quinze cens soldats distribuez en quatre places, c'est à sçauoir vne partie à Baruik frontiere du costé du Leuãt, assise à la bouche du fleuue Medo, place forte, & de grand trafic pour la pesche des saumons, vsurpée anciennement sur les Escossois, & tousiours retenuë par les Anglois: vne autre partie en la ville de Carled, frõ-

tiere du costé du Ponant, & le reste en deux autres places de moindre importance, assises entre ces deux, l'vne appellee Orche, & l'autre Warck, entre la ville de Duran, qui est vn peu plus esloignée, & toutesfois renommée entre les Anglois, d'autant qu'encores qu'on y tienne des soldats payez ordinairement, toutesfois estant fort peuplée, elle a tousiours esté tenuë pour vn des principaux arrests des courses des Escossois. Voilà tout ce qui se peut dire des forces d'Angleterre. Il est à propos que nous parlions maintenant de la conduite, & gouuernement de ce Royaume, vû que ce ne seroit pas assez qu'il fut riche, fort & peuplé, s'il n'estoit aussi bien gouuerné, puis qu'on sçait assez que plusieurs Republiques qui ne manquoient pas de tout ce que nous auons remarqué en ce Royaume, se sont neantmoins perduës par faute de la conduite qui leur estoit necessaire.

GOVVERNEMENT D'ANGLETERRE.

LA Couronne d'Angleterre est successiuement hereditaire à ceux qui sont plus proches du sang, & lors que les masles manquent, les femmes succedent, & sur cecy les Anglois alleguent ce qui est dit aux Nombres, à sçauoir que quand l'homme mourra sans enfans masles, la succession appartiendra aux femmes, dont les bastards sont toutesfois exceptez. Mais cette coustume n'est aucunement receuë en France, pour raison de la loy Salique faite jadis par Pharamond premier Roy des François, l'an 422. qui ne permet pas que les femmes succedent. Or le Royaume est diuisé en quatre sortes de personnes, c'est à sçauoir nobles, bourgeois, hommes ligent, ou legaux, & artisans.
XXVI. On compte entre les nobles en premier lieu le Roy, puis les Princes, Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, & Barons, qui sont nommez par excellence, Seigneurs & hommes nobles; & ceux-là sont suiuis des Cheualiers, des Escuyers, & autres Nobles qu'ils noment *Genlemen*. Les Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, & Barons, reçoiuent ces qualitez du Prince, ou prennent celle du pere qui a porté quelqu'vn des tiltres: car le fils aisné d'vn Duc du viuant du pere sera nommé Comte, & le fils du Comte Viconte, ou Baron, les autres enfãs des Gentils-hommes sont appellez Escuyers mais on appelle communément Seigneur les enfans des Ducs, & des Marquis, de mesme que les fils aisnez des Comtes. Il n'y a au reste persõne qui puisse estre Barõ, s'il ne peut tirer de son reuenu anuel mille marcs d'or. Il n'y a personnne qui naisse Cheualier, non pas mesme le Prince de Galles. Au reste les Cheualiers sont faits ou auant le combat, pour leur dõner plus de courage de bien faire, ou bien apres le cõbat, lors qu'ils ont rendu quelque preuue signalée de leur valeur, ou bien pour quelque bonne esperance qu'on a d'eux en temps de paix. Mais ils ne sont pas tous faits d'vne mesme sorte: car les vns sont faits de la main du Roy, les autres par son mandement & authorité, les autres de la main, & par l'eslection du General d'armée, qui les trouue dignes de cét honneur. Et lors que quelqu'vn est fait Cheualier, il est à genoux, & reçoit vn coup sur les espaules, ou sur le dos, de l'espée nuë, puis on luy dit, *Soyez Cheualier au nom de Dieu.* A quoy l'on adioustoit autresfois *de S. George*; & auant qu'il se leue, on luy dit, *Aduancez.* Les Cheualiers du Bain sont faits tels aux sacres des Roys, auec de longues, & curieuses Ceremonies. Les Cheualiers Porte-enseignes sont faits en l'armée, & peuuent apres cela mettre leurs armes en

mes en leurs drappeaux, de mesme que s'ils estoient Barons; mais cét ordre est presque perdu en Angleterre. Or de quelque rang de Cheualiers qu'vn hõme soit, sa femme est aussi tôt appellée Dame, aussi bien que celle d'vn Baron : mais quant au mary il n'a plus le nom de Baron, ains on adjouste à son nom ce mot de *Sir*, qui signifie Seigneur, de sorte qu'il sera appellé Seigneur Pierre, Iean, &c. Quant aux Cheualiers de la Iartiere, leur ordre a esté institué par Edoüard III. & c'est celuy qui est plus honorable en Angleterre, Ie n'en diray pas le sujet, pource que c'est chose trop rebattuë. Et d'autant encores que cét ordre n'est pas tant vne espece de police, qu'vn ornement du Royaume ; i'en quitteray le discours pour venir aux autres personnes. Les Escuyers nommez en Anglois *Esquier*, ou vulgairement *Squire*, sont ceux qui portẽt la marque de leur noblesse en leurs armes, & l'on tient que ce nom est venu de l'escu qu'ils portoient deuant les Cheualiers, ou Seigneurs: & leur fut donné pour les distinguer des simples soldats. Les nobles, ou *Gentlement*, qui est vn mot approchant de celuy de Gentil-homme, sont cõfusément tous ceux qui sont tels de race, ou qui le deuiennent en quelque façon. Et certainement on deuient noble en Angleterre bien aisément, veu que tous ceux qui estudient aux loix, & qui font profession des Arts liberaux, & ne viuent pas de leur trauail, ont le nom de Monsieur, qui doit estre donné seulement aux Gentils-hõmes & Escuyers en Angleterre, & sont estimez nobles. Apres les Gentils-hommes, on met les bourgeois, qui non seulement ont quelque magistrat en leur ville, mais aussi en peuuẽt porter la charge. Or il faut que telles personnes seruent à la Republique aux lieux où elles habitent. Ces hommes-là ne sont gueres estimez aux Comtez, sinon qu'ils sont appellez aux Estats, & les plus anciennes villes en deputent ordinairement quatre, les autres deux. La troisiesme sorte de gens est de ceux que les loix d'Angleterre appellent, *Hommes liges, ou legeaux*, qui peuuent tirer annuellement de leurs fonds la sommes de quarante sols estrelins, c'est à dire, six liures d'Angleterre, selon le cours de la monnoye du jourd'huy. Ces gens-cy se declarent ouuertement non nobles, & portent beaucoup d'honneur à ceux qui le sont : mais ils sont au dessus des gens de mestier & artisans, qui sont mis au dernier rang. XXVII.

Les Offices Royaux d'Angleterre sont à vie, & ne peuuẽt estre ostez, sinon pour crime de leze Majesté, & s'ils ne sont entierement conformes de nom à ceux des autres Royaumes, & que la charge soit differẽte, toutesfois ils ont en leur administration l'authorité que les autres ont aux autres Royaumes. Les principaux Estats sont ceux-cy, le grand Chancelier, le grand Thresorier, ou Intendãt general des Finances, le President, le Maistre du petit seel, le grand Chambellan, le Connestable, le grand Mareschal, l'Admiral, & le grand Senechal; mais la charge de Connestable, & de Mareschal, sont seulement en estre en temps de guerre, ou bien en quelque temps couronnemẽt ou semblable ceremonie. Quant aux autres, il faut sçauoir que la Couronne d'Angleterre s'est renduë en telle sorte maistresse de tous les estats du Royaume, ou par force, ou par la voye de la Iustice, c'est à sçauoir par le moyen des fautes des Princes, ou par faute d'heritiers, que tous appartiennent auiourd'huy au Roy ; & combien que quelques lieux soient sous quelque Prince, vû qu'il y en a encores quelques-vns, bien qu'en petit nombre, toutesfois on recourt en dernier ressort au Conseil du Roy, & les Seigneurs XXVIII.

n'ont aucune puissance sur leurs sujets, apres qu'ils leur ont payé ce qu'ils leur doiuent annuellement, qui est vne somme d'argent à tant pour teste, vû que les peages, daces, gabelles, & tailles appartiennent au Roy. Toutes les principales villes du Royaume sont gouuernées par les Officiersdu Roy,&au lieu qu'autresfois elles ont eu des Seigneurs absolus,aujourd'huy il n'en reste autre memoire que le tiltre des lieux que le Roy garde encores, en honorant quicõque il luy plaist, adjoustant à ces tiltres quelque petit reuenu,sans toutesfois que ceux qui ont ces tiltres ayent aucune sorte de Iurisdictiõ aux lieux ou pays dont ils portent le tiltre,& s'ily auoità faire quelque chose(qui sera tousiours bien peu) ce sera comme pour le fonds, decimes, & choses semblables,sans qu'il se puisse mesler du gouuernement entier. Les tiltres que le Roy donne sont de Duc, de Marquis, de Comte, de Vicomte, de Baron, & quand au tiltre de Milord,il s'esteint auec ceux qui l'ont, sinon qu'ils eussent esté du Parlement, vû qu'alors le tiltre passe aux fils aisnez, & ainsi de main en main,le fils estant du Parlement. Et lors que quelques autres ont vn tiltre pour le respect du pere,ils ne peuuent estre du Parlement tãdis que le pere est viuant, encores que le tiltre soit de Comte, ou de Baron. Lors qu'vn Duc vient à mourir, le fils aisné ne se nomme pas toutesfois Duc tout aussi-tôt, ainsi que porte la coustume des autres Estats & Royaumes: mais il est necessaire que le Roy le face tel, ce qu'il fait auec certaine solennité, vû que celuy qui doit succeder au pere se presente au Roy,qui luy ceint l'espée,& luy met la couronne sur la teste, auec plusieurs autres ceremonies: & il fait le mesme pour le regard des fils des Ducs, & des Comtes; toutesfois ceux cy n'ont autre nom que Milords durant la vie de leurs peres; & les fils des Vicomtes & des Barons sont nommez simplement chacun de leur nom. Lors que les tiltres sont en vne maison, & que le Roy les a donnez vne fois, ils ne se peuuent jamais perdre,si ce n'est en cas de quelque grande faute, vû qu'en ce cas, celuy qui a le tiltre le perd aussi bien que tous ses descendans, & lors que cette priuation arriue,ils nomment cela estre priué de sang, qui veut dire en effet qu'ils sont priuez de noblesse; & depuis cela le Roy joüyt tousjours, sinon en cas que le priué fut remis: ce qui arriue quelquesfois, comme il s'est veu en Pole, au Duc de Nortfolk, & en Courtenay, veu que le sang, comme ils disent, & les biens ont esté restituez à tous trois: mais cela ne se peut faire qu'en l'assemblée des Estats,non plus qu'ils ne peuuent estre priuez que de mesme sorte.

Au reste les loix d'Angleterre ont deux choses,c'est à sçauoir le iugement, & la pratique. Il faut aussi considerer en cela les personnes,les lieux,les choses, & les manieres,ou moyens. Ces personnes sont les Notaires publics, les Aduocats, & les Iurisconsultes. Les Notaires dressent les actions, les decrets de la Cour, les rapports, & les Sentences, & les mettent par escrit. Les Aduocats, comme bien versez en science du droict, preparent les procez aux Iurisconsultes. Les Iurisconsultes sçauants par routine, & experience, de l'ordre & façon de poursuiure le procez, dressent les formules sur les affaires de leurs clients, ou parties, ils veillent à leurs demandes, afin que le retardement & la nonchalance ne leur prejudicient,& mettent le procez en estat d'estre iugé.Les lieux qui seruent aux iugemens sont les Cours, où l'on fait les loix, & les Sentences,c'est à sçauoir les Parlemens, ou estat, la Cour du Chancelier, les Sieges Royaux, les Greffes, la Chambre des Comptes, la

Cour des pupils, la Chambre Estoillée, la Cour des Requestes, & la Duché de Lenclastre.

Toute la force de la puissance absoluë est aux Estats, qui abrogent les anciennes loix, en introduisent de nouuelles, changent les droicts, & possessions des hommes priuez, & legitiment les bastards, & changent les poids & les mesures, prescriuent le droict de succeder au Royaume, ordonnent des tailles, donnent graces des crimes, redressent les familles abbatuës par les fautes des predecesseurs, & ont puissance de mort & de vie sur ceux que le Roy remet entre leurs mains. Les Officiers des Estats sont, les Orateurs, deux Greffiers, & les Arbitres. L'Office de l'Orateur est de proposer & ageancer auec vn beau langage les requestes ou remonstrances qui sont presentées aux Estats. Les Greffes gardent ce qui a esté arresté aux Estats, tant ce qui est imprimé, que ce qui n'est pas publié, & qui n'est qu'au profit des particuliers. Les Arbitres sont ceux qui sont tenus par les Seigneurs & citoyens, pour habiles hommes, & capables de connoistre de ce qui est proposé dans les remonstrances, & d'en determiner. Or la façon d'assembler les Estats est telle que le Prince enuoye des lettres par tout, aux Ducs, Marquis, Barons, & autres Seigneurs, ou laïcs, ou Ecclesiastiques, qui ont droict de donner leur voix, & tous se doiuent trouuer aux Estats quarante iours apres. Et le Roy enuoye aussi des lettres aux Vicomtes des Prouinces, pour eslire deux Cheualiers en l'assemblée des Estats Prouinciaux, afin de dire leur aduis pour tout le reste. Le Roy en vne salle haute où il est assis au milieu de la salle en vn siege digne de luy, & vn peu esleué; le Chancelier est assis vn peu plus bas, plus prés du Roy que nul autre: les Archeuesques & Euesques sont à sa main droicte, & les Ducs & Barons à la gauche. Les Iuges sont au milieu entre ces deux rangs, & aussi les Secretaires du Roy, assis selon la coustume, sur des sacs de laine. Cependant les Cheualiers, & habitans du Parlement (car c'est le nom qu'ils ont, & sont au nombre de trois, ou quatre cens) sont appellez en vn autre lieu separément, & apres qu'ils ont declaré par quelle Prouince ou ville ils sont deputez, on leur commande aussi-tôt d'eslire vn homme capable & discret, qui soit Orateur des Estats, & de le presenter au Roy, deuant lequel il harangue, le Chancelier luy respond. L'Orateur demande que l'assemblée d'embas jouÿsse des priuileges anciens, & que le Roy ne se fasche pas s'ils disent leur aduis librement, & plusieurs autres choses, & le Chancelier respond selon qu'il iuge estre necessaire. Et quelquesfois dix iours se passent en ces actions & harangues. Outre le Chancelier il y en a vn qui lit les remonstrances, qui sont receuës, ou reiettees, selon la pluralité des voix; & si la pluralité des voix l'emporte touchant vne nouuelle loy, le Lecteur escrit au dessous la remonstrance en François, *Soit baillé aux communs*: & lors qu'il leur semble, il font porter au peuple ces remonstrances par quelques-vns de ceux qui sont assis sur les sacs de laine, qui estãs entrez dans la maison, apres auoir demandé permission, parlent ainsi à l'Orateur des Estats, *Excellent* Seigneur Orateur, il a semblé bon pour la Republique au Senat, & aux Peres autheurs, que cecy ait vigueur de loy, & ils vous prient instamment d'aduiser ce qui sera expedient de faire. Puis estans partis & les huis estans clos, l'Orateur rapporte ce qu'ils ont dit, & si l'on n'est cependant empesché à d'autres affaires, l'Orateur demande curieusement leur aduis sur cette remonstrance. Au reste il n'est permis à ceux qui sont assemblez, de s'entredire des injures, ou de se XXIX.

railler l'vn de l'autre. Les Estats ne se tiennent plus depuis que midy est sonné ; Si le peuple a pour agreable ce qui a plû aux Senateurs, il le confirme auec vne telle souscription, LES COMMVNS ONT ASSENTEZ; c'est à dire, que le peuple y a consenty: & au contraire, si le Senat a pour agreable ce dont le peuple est autheur, on escrit, LES SEIGNEVRS ONT ASSENTEZ. Et quand le Senat & le peuple ne sont pas de mesme aduis, on eslit quelques-vns des deux maisons pour debatre, ce dont il est question, & proposer par ensemble leur aduis, & bien souuent apres cela l'vn s'accorde à l'opinion de l'autre. De sorte que rien ne peut auoir force ny vigueur, sans estre approuué des deux maisons, & mesme cela n'est pas suffisant, si le Prince ne le confirme le dernier iour. Lors le tiltre de chaque ordonnance porte, *Il a esté ordonné, &c.* Et l'on obserue que le Prince l'approuue de sa propre bouche en François ; LE ROY LE VEVT : & lors toutes les ordonnances d'Angleterre sont acheuées, & imprimées aussi-tost, horsmis quelques priuileges qui concernent les particuliers. Et lors que le Roy ne veut pas quelque chose, ou le veut abolir, il dit seulement : LE ROY S'ADVISERA.

Au reste le Roy d'Angleterre absout de tout crime de sa propre authorité, combien qu'autresfois quelques Comtes, & les Princes de Galles se soient attribuez ce droict. On ne parle point au Roy qu'en se jettant deuant luy à genoux, & personne mesme ne s'ose pourmener dans l'antichambre, encor que le Roy n'y soit pas, non plus qu'en France. Et il y a encore vne chose, qu'encore que le Roy soit absent on n'y ose demeurer sans estre descouuert principalement s'il est Anglois, car vn estranger est le plus souuent excusé, comme ne sçachant pas la coustume. Il y a trois sortes de iugement en Angleterre, c'est à sçauoir des Estats, du duel, & des assemblées iuridiques. La façon de dõner la Sentence aux estats en tous faits, est toute sẽblable à celle que i'ay desia dit. Pour le duel, il n'est pas maintenant en vsage, toutesfois il n'est pas du tout deffendu, de sorte que les Anglois tiennẽt qu'on ne le refuseroit pas à vn hõme qui le demanderoit iustemẽt. On en void la forme aux Commentaires de Briton. Ces deux premieres sortes de iugement sont absoluës & sans appel, de mesme que ce que les Iuges arrestent en leurs assemblées. Les Sieges Royaux sont ainsi nommez, pource que les Roys d'Angleterre ont accoustumé de s'y asseoir, & que toutes les causes qui concernent la Couronne, & qui se plaident à l'instance du Roy y sont expediées. Le principal Iusticier d'Angleterre iuge en cette Cour auec ses autres Assesseurs. La Cour des actiõs ciuiles est celle où se plaidẽt les procés des particuliers, nez de quelque partie du droit d'Angleterre. Il y a en cette Cour vn Iuge principal, auec trois Assesseurs. Les ordonnances des Magistrats ou des Iuges, sont executées le plus souuent par les Vicomtes. Il y a aussi la Chambre des Comptes, où se rapporte tout ce qui concerne les finances du Roy. Quant aux supplices, ils n'en ont gueres d'autre en Angleterre cõtre les homicides, assassins, rauisseurs & semblables crimes, qui ne sont pas de leze Majesté, que de les pẽdre, & c'est presque chose du tout inusitée de donner la question à vn hõme, luy trẽcher la teste, le mettre en quatre quartiers, & le mettre sur la rouë. Le Iuge n'a pas puissance d'amoindrir, ou augmenter la peine c'est chose qui doit estre raportée au Prince, & à ceux de son priué Cõseil, par le commandemẽt desquels on laisse les corps des voleurs pendus, iusqu'à ce qu'ils pourrissent, combien que ce soit ordinairemẽt la coustume d'enterrer ceux qui sont executez. Si la fẽme a tué son mary, ou

la brusle toute viue: si le seruiteur a tué son maistre, il est mené sur vne claye au lieu du supplice, & ils appellent cela *Petit reason*. Si on c'est essayé d'époisonner, on n'en meurt pas, pource que le Prince n'a pas perdu son sujet.

Quand quelque meurtre a esté commis, tous ceux qui y ont assisté sont pris pour homicides, & condamnez à la mort. On punit les traistres en cette sorte: premierement ils sont pendus, & estans viuans on leur arrache les boyaux, puis on leur trenche la teste auec vne hache, & ayant mis leurs membres en quatre quartiers, on les met en diuers lieux sur des pieux. Les Ducs, Marquis ou Barons qui sont du Parlement, ont ce priuilege qu'estans accusez de crime de leze Majesté, ils sont iugez par leurs semblables.

Il y a vne autre Cour en Angleterre, qui n'a pas sa semblable en lieu que ie sçache. Lors qu'on rend le droict à Westimontier, le jour auparauant que les Assises finissent, le Chancelier, les Barons, & tous ceux qui sont du Conseil priué du Roy, & pareillemēt les Iuges, c'est à sçauoir les deux principaux Iusticiers, depuis neuf heures iusqu'à onze, ont accoustumé s'assoir en certain lieu qui est nommé la Chambre estoillée, ou à cause du grand nombre de fenestres qui y est, ou à cause que le plācher est semé de plusieurs estoilles dorées. Cette Cour a esté introduite pour iuger des choses faites par violēce, & pour arrester l'insolence des plus puissants, qui sont obligez d'y venir repondre en personne, & s'ils ne se iustifient bien, ils sont enuoyez en prison prés d'vn ruisseau qui se nomme *Fleete* d'où il sort en peu de temps par le moyē de ses amis, auec promesse de viure desormais plus paisiblement: & lors il est condamné à l'amende enuers le Roy, & à tous despens, dommages, & interests enuers sa partie. Elle fut establie au temps que le Cardinal Wolseus Euesque d'Yorc fut Chancelier d'Angleterre. Ceux qui president en cette Cour sont le Chancelier, l'Intendant general des finances, tous les Conseillers, & tous les Barōs, La pluralité des voix l'emporte. Les peines ordinaires sont la prison, & l'amende pecuniaire. Il y a encore la Cour des pupils, qui iuge tout ce qui concerne les orphelins: & en la Cour de la Duché de Lenclastre, les actions personnelles & reelles, qui concernent en quelque sorte que ce soit les fonds de la Duché, sont debattuës. La Chambre des Requestes void les requestes & plaintes presentées au Roy, hors desquelles elle ne peut donner aucun iugement, & s'appelle la Cour des pauures, pource qu'il faut que ces Iuges rendent droict sans salaire, elle est aussi appellée Cour de conscience. XXXI.

Il y a encores la Cour d'Eglise, nommée aussi Cour de Chrestienté, & les Archeuesques & Euesques qui y president, ont vne iurisdiction particuliere, principalement en quatre sortes de causes, vû qu'ils connoissent des testaments, & laigs testamentaires, des decimes, des mortuaires, & des nopces, & de l'adultere, ou fornication, bref de tout ce qui concerne la conseruation de l'ordre & ornement de l'Eglise, & qui appartient à l'entretien de la Religion. Voila l'ordre de la Iustice d'Angleterre, & la faço de laquelle elle est gouuernée. Mais auant que ie mette fin à ce discours, ie vous veux dire en vn mot de ceux qui sont condamnez à la mort. XXXII.

Quand l'on fait Iustice de quelqu'vn en Angleterre, & qu'on le meine pendre, tous les parens ont accoustumé de se trouuer presens à sa mort: & apres qu'on l'a mené par la ville sur vn chariot, on le conduit enfin au gibet, où l'on le pend en luy mettāt au col vne chaine de fer, large de trois doigts. Et pour ce que cette chaine ne le peut si proprement estrangler, à cause de sa largeur, les parens courent soudain, & le tirent XXXIII.

tant par les pieds qu'il meurt, & estiment faire en cela vn bon office, & digne de ce qu'ils luy font. Cela est permis par la Iustice, à cause qu'on en a trouué tel, qui est demeuré pendu depuis le matin iusques au soir sans estre mort, en danger de perdre tout ensemble le corps & l'ame. Nous auons assez discouru maintenant du gouuernement Politique, voyons maintenant comme on s'y porte aux choses qui concernent la Religion & le seruice de Dieu, qui sont les principaux piuots des Republiques bien ordonnées.

RELIGION D'ANGLETERRE.

XXXIV. LEs Anglois, selon quelques-vns, receurent la Religion Chrestienne de Ioseph d'Arimathie; & puis du Pape Eleuthere, par la predication de Fugace, & Damian, qui baptiserent le Roy Luce, & vne bonne partie de ses gens enuiron l'an de nostre salut 180. Mais l'Isle ayant apres esté occupée par les Anglois Saxons, le grand Gregoire Pape y manda Augustin, & Melite, & plusieurs autres de l'ordre saint Benoist, qui y renouuellerent la foy, & y conuertirent Etelbert Roy de Kent, enuiron l'an 566. Depuis ce temps-là, iusques à l'an 1534. l'Angleterre n'eut iamais autre foy que la Catholique Romaine, & mesme Ina Roy d'Angleterre fort puissant, rendit son Royaume tributaire d'vn denier pour feu au saint Siege. Or Henry VII. Roy d'Angleterre maria son fils aisné Artus à Catherine fille de Ferdinand d'Arragon & d'Isabelle de Castille, qui regnoit lors en Espagne. Mais le mariage ne fut pas consommé, à cause de la mort d'Artus: apres le deceds duquel pour le bien de la paix entre l'Espagne & l'Angleterre, Henry puisné d'Artus, auec dispence de Iules II. espousa la mesme Catherine, & en eut en vingt années qu'il vescut auec elle, trois enfans masles, qui moururent ieunes, & deux filles. Mais il aduint que Henry commença de perdre l'affection qu'il portoit à Catherine: dequoy le Cardinal Volse, homme arrogant & ambitieux, & qui n'aymoit pas la Royne, s'estant aduisé, commença de luy mettre quelque scrupule en la teste, sur son mariage, à cause du premier qui auoit esté contracté auec Artus: & ce qui poussoit encores ce Cardinal à persuader ce d'iuorce au Roy, c'estoit la haine qu'il portoit à Charles V. néveu de Catherine, pour l'opinion qu'il auoit que Charles auoit empesché qu'il ne fut creé Pape. D'ailleurs, le Roy aymoit esperduëment Anne de Bolen, que l'on croyoit

XXXV. toutesfois communément sa fille. Plusieurs Theologiens des Vniuersitez de la Chrestienté escriuirent sur ce sujet, les vns contre Henry VIII. les autres à son aduantage, estans gagnez par argent. Entre autres choses ceux qui luy contrarioyent, disoient que cette separation estoit fondée sur la loy diuine, pource que Onan auoit espousé Tamar, qui auoit esté femme de son frere aisné: & la loy Mosayque veut qu'vn frere prenne la femme de l'autre decedé sans enfans, si bien que ce mariage estoit estably sur la loy positiue. Mais en fin Henry VIII. leua le masque, & depescha à Rome à Clement VII. Estienne Gardiner, & François Brian, pour traitter du diuorce. Le Pape remit le iugement de cecy à certains Cardinaux, & Theologiens, qui respōdirent que le mariage estoit bon & vallable, & ne pouuoit estre dissout. Toutesfois Gardiner obtint du Pape pour Iuges deux Cardinaux, à sçauoir celuy de Cāpege, & celuy d'Yorc, & que la cause se debattroit en Angleterre. Mais apres

qu'on eut longuement disputé, & plaidé pour l'vn & pour l'autre, la Royne appella au Pape, disant que les Iuges estoient obligez au Roy, l'vn pour l'Euesché de Vinton & l'Archeuesché d'Yorc, l'autre pour l'Eglise de Salisbery. A cette cause le Pape deffendit aux deux Cardinaux de proceder outre, & ordonna que Paul Capizucco Doyen de la Rote, luy en feroit le raport. Le Roy voyant la grande difficulté de l'affaire, & le peu d'espoir d'vn bon succez, tourna son desdain contre l'Archeuesque d'Yorc, qui l'auoit mis en cette peine, & le despoüilla de l'Estat de Chancelier, & de l'Euesché, & luy osta mesme vn Palais qu'il auoit basti à Londres, & le confina premierement en vn village, puis en son Eglise d'Yorc, & depuis ayant ordonné qu'on le menât prisonnier à Londres, il mourut miserablement en chemin. Mais pour tout cela, il ne laissoit pas d'aymer autant que iamais Anne de Bolen, & d'enuoyer Cranmer à Rome pour deffendre sa cause. Cependant Guillaume Varan Archeuesque de Cantorbery: qui auoit tousiours deffendu, comme il deuoit, le mariage de la Royne, vint à mourir, & le Roy à la sollicitation de Thomas Bolen pere putatif d'Anne, & mesme de la ditte Anne, mit Cranmer en la place du deffunct, à la charge de prononcer, mesme contre l'authorité du Pape, le mariage nul, & illegitime. Aussi-tost il vint iusques-là que de faire accuser les Ecclesiastiques d'auoir reconnu l'authorité des Legats estrangers, & declara que tous leurs biens luy estoient confisquez : tellement qu'il induisit le Clergé, abandonné des Barons, & des Archeuesques, à le supplier de se contenter pour peine de cette faute, de quatre cens mille escus, en leur quittant le reste; & ce fut de là que prit origine le tiltre qu'il prit derechef de l'Eglise d'Angleterre. En fin il espousa secrettement Anne de Bolen, donnant à entendre au Prestre nommé Roland, qu'il auoit permission du Pape de ce faire. Aussi-tôt apres Catherine fut confinée en certain lieu escarté, auec trois Damoiselles, & incontinent la Cour fut pleine de flatteurs, qui pour plaire à Anne, commencerent à se mocquer des Prestres, du Pape, & des Sacremens. Les heretiques d'autre-part voyans cette occasion, s'essayerent en toute sorte de prouigner leur nouuelle opinion, & pour ce, ils firent induire le Roy à se faire iurer l'obeyssance qu'on promettoit au Pape, & pour obtenir cela plus facilement, ils se contenterent qu'il adioustât au sermēt cette clause, *Entant que la parole de Dieu le permettroit.* Et auec cét artifice ils firent tresbucher Iean Fischer Euesque de Rocestre, plein de doctrine & de pieté. Et le serment estant presté, Cranmer, comme ne reconnoissant plus le Pape, prononça la Sentence du diuorce entre le Roy & la Royne, sur la fin de l'an 1532. Ce que le Pape Clement ayant entendu, prononça, mais trop tard, la Sentēce diffinitiue en faueur de la Royne, declarāt les secondes nopces illegitimes. Lors Henry VIII. (à qui Elibabeth nasquit cependant) de despit qu'il eut, osta à Catherine, & à Marie sa fille tous ornemens, & tiltres, & voulut que les Barons iurassent de tenir les secondes nopces pour legitimes & la fille qui en estoit née pour heritiere du Royaume, & d'en tenir Marie pour forclose, comme illegitime. En mesme temps il fit mettre en prison Iean Fischer, & Thomas Morus, & plusieurs Religieux de l'ordre saint François, qui ne pouuoient souffrir ce scandale, & fit ordonner en vne assemblée des Estats du Royaume, que personne sous peine d'estre declaré criminel de leze Majesté, n'eut à reconnoistre l'authorité du Pape en Angleterre, ou Irlande, & qu'on le tint luy mesme pour chef de l'Eglise Anglicane en terre, & XXXVI.

que pour cette cause on luy payât les annates, & les decimes des benefices; mesme que ce fut luy qui decidât de tous debats, & reformât les abus, & qu'on n'appellât plus le Pape qu'Euesque de Rome simplement. En fin l'an 1538. il obtint la confiscation de tous les Monasteres de l'vn & de l'autre sexe, & en distribua les reuenus à plusieurs Gentils-hõmes du Royaume, afin de les
XXXVII. rendre interessez en ce fait. Tellement que les Monasteres finirent en Angleterre enuiron l'on 1540. & l'on tient que le nombre des Eglises ruinées estoit de dix mille. Finalement ce Roy mourut l'an 1546. & ayant pour fils Edoüard sixiéme il le laissa successeur du Royaume, & Edoüard print auec le tiltre de Roy celuy de Chef de l'Eglise Anglicane; & ce fut sous cestuy-cy que la Religion Catholique demeura du tout esteinte en Angleterre, par le moyen d'Edoüard Seimer heretique Zuinglien, qui estoit oncle du Roy, qui introduisit aux chaires les Ministres Lutheriens, & autres, iusques à forçer les jeunes gens à les oüyr: & dés lors il fut ordonné que l'on celebreroit l'office diuin en langue vulgaire, cõme on fait encore. Cependant Marie fille de Henry huictiesme, & de Catherine, maintint toute seule la Messe, & le saint Sacrement en sa Chappelle. Edoüard mourût dans peu d'années apres son couronnement, & Marie ayant vaincu le Duc de Nortumbrie, & Ieanne fille du Duc de Suftole, fut receuë Royne. Et incontinent elle fit annuller le tiltre de Chef de l'Eglise Anglicane, remit les causes spirituelle, au iugement de l'Eglise, & Cranmer fut le premier condamné par cette voye, & fit sortir aussi-tost d'Angleterre enuiron trente mille heretiques de diuerses nations & sectes, & annula toutes les loix faites pas Edoüard contre l'Eglise Catholique, & pour aduãcer mieux la vraye Religion, se maria auec Philippe Prince d'Espagne. Mais ainsi qu'elle trauailloit pour remettre ce que les autres auoyẽt destruit elle deceda dãs la sixiéme année de s'õ regne. Elizabeth fille d'Anne de Bolen luy succeda, mais craignãt que le Pape & les Catholiques ne debatissent sa succession, elle fut
XXXVIII. couronnée auec les ceremonies Catholiques: mais elle chercha de maintenir son authorité par le moyen de l'heresie, & ayãt premierement imposé silence aux Predicateurs Catholiques, elle ouurit les portes, & les portes de l'Isle aux heretiques. Elle fit apres assembler les Estats, où elle voulut estre nommée Souueraine, tant au spirituel qu'au temporel en tous ses Estats, & voulut que chacun la reconnût pour telle, excepté les Barons, afin qu'ils ne se missent en armes, & ne s'vnissent auec le Clergé; & la peine à qui refuseroit de iurer estoit la premiere fois de la confiscation de tous ses biens, & de prison perpetuelle; & la secõde, de la vie. Par ce moyẽ elle s'appropria les annates & les decimes, abolit la Messe en son pays, & tout exercice de la Religion Catholique; ordonnant pour peine à ceux qui orroient la Messe, ou administreroient le S. Sacrement, qu'ils payeroient la premiere fois deux cens escus, ou tiendroient prison six mois, & pour la seconde quatre cens escus, ou seroient vne année entiere en prison, & la troisiesme que tous leurs biens seroient confisquez, & eux detenus en prisõ à perpetuité. Et l'on vid soudain le lẽdemain de la feste saint Iean Baptiste, l'an 1559. cesser les Messes, & le diuin office par tout le Royaume. Ce seroit chose superfluë de traitter de son proceder à l'endroit des Catholiques, puis que toute l'Europe en est abreuuée. Il me suffira de dire que Iacques VI. luy ayant succedé, il a esté dressé vn liure de Constitutions Ecclesiastiques, qui monstre assez la Religion qu'on y tient. Ie vous en diray donc les points principaux en peu de paroles.

Premierement il est dit que le Roy d'Angleterre sera reconnû en tous ses Estats pour le Chef de l'Eglise Anglicane, & que celuy qui en doutera, soit tenu pour excommunié: de mesme que celuy qui dira que la forme de la Liturgie establie en l'Eglise Anglicane, & comprise au liure des prieres publiques, & de l'administration des Sacremens, est vn seruice corrompu, superstitieux, & illicite: & pareillement quiconque dira que quelqu'vn des 39. articles arrestez au Synode tenu à Londres l'an 1562. est superstitieux, ou erroné en quelque sorte, comme aussi celuy qui blasmera les ceremonies d'Angleterre, & la discipline des Archeuesques, Euesques, Doyens, & Archidiacres, & la façon de les ordonner; & semblablement ceux-là sont excommuniez par leurs ordonnances, qui asseureront qu'il est permis à quelque ministre que ce soit, ou à vn lay, ou à quelques-vns des deux ordres assemblez, d'ordonner des choses Ecclesiastiques sans l'authorité du Roy. XXIX.

Il est aussi dit que l'on obseruera les Dimanches, & les autres iours de feste, suiuant l'institution de l'Eglise Anglicane, c'est à sçauoir en oyant lire, & prescher la parole de Dieu, en faisant des prieres publiques, & priuées, & en confessant ses pechez à Dieu, que la Liturgie publique sera leuë, ou chantée aux iours, & vigiles marquées au liure des prieres publiques; que la Litanie sera recitée par les Recteurs, Vicaire, Ministres, ou Curez, en toutes les Eglises Cathedralles, & Collegiées, & en toutes les Chappelles, & que tous les Mercredis, & Vendredis, encore qu'il ne soit pas feste, le Ministre sera prest aux heures ordonnées pour prier Dieu dans l'Eglise ou la Chappelle, & ayant appellé le peuple auec la cloche, recitera la Litanie contenuë audit liures, & que tous les peres de famille, principalement qui demeurent seulement loin de l'Eglise demie lieuë, seront obligez d'y assister, ou d'y enuoyer au moins quelqu'vn de leur maison, capable d'assister le Ministre durant les prieres; que la forme, & les ceremonies de la Liturgie, & de la Cene, seront obseruées par toutes les Academies, & qu'en icelles les escoliers, & prefects vseront de surplis en leurs Eglises & Chappelles, aux Dimanches, & iours de festes: que tous se mettront à genoux lors qu'on dira la confession, & les Litanies, & autres prieres; & qu'ils se tiendront debout lors qu'on dira le Symbole: que tous les Oeconomes des Parroisses, apres auoir pris conseil du Ministre pour ce regard, tiendront preste la quantité de pain de seigle, & de bon vin, qui semblera necessaire pour le nombre des communians, au iour de la Cene qui sera ordonné, aux despens toutesfois des paroissiens; & que ce vin sera porté sur la table en vn vaisseau, qui sera pour le moins d'estain: que l'on fera pour le moins la Cene trois fois l'année: que ceux qui administreront la Cene aux Eglises Cathedrales, seront parez de leurs Chappes aux festes solennelles: que ceux qui sont publiquement reconnus atteints de quelque peché qui leur est ordinaire, seront reiettez de la Cene: que tous feront la Cene en leurs parroisses: que les peres ne pourront estre parrains de leurs enfans, ny pareillement les enfans incapables de la Cene: qu'on fera le signe de la Croix sur les enfans en les baptisant, sans allouer toutesfois que ce signe soit de l'essence du baptesme, & que l'enfant est fait Chrestien sans le signe de la Croix, aussi-tôt qu'on dit, *Ie te baptize au Nom du Pere, & du Fils & du saint Esprit*. Que quãd on devra ordonner des Ministres, il faudra enjoindre vn jeusne, & qu'vn Euesque ne fera pas en mesme iour, & tout à la fois vn homme Diacre, & Prestre: & outre ce, qu'aucun ne pourra estre fait Diacre,

ny Prestre, s'il n'a quelque lieu arresté pour exercer le Diaconat, ou la Prestrise en quelque Eglise Cathedrale, ou Collegiale, ou s'il ne mõstre qu'il est designé Chappellain en quelque College de Cãbrige, ou d'Oxfort, ou biẽ qu'il est Maistre aux Arts depuis cinq ans. Que si vn Euesque reçoit quelqu'vn qui n'ait aucun de ces tiltres, il sera obligé de luy fournir tout ce qui luy sera besoin, iusqu'à ce qu'il l'ait pourveu en quelque Eglise. Que s'il refuse de ce faire, il sera suspẽdu pour vn an, par l'Archeuesque assisté d'vn Euesque, du pouuoir d'ordonner des Diacres, & des Prestres. Qu'on ne recevra personne sans l'interroger, & examiner, qu'on ne dõnera les Ordres à aucun, si premieremẽt il n'accorde ces trois articles, que le Roy est Souuerain en Angleterre, tant pour le regard du spirituel, que du tẽporel, que le liure de la Liturgie ne cõtient rien de cõtraire à la parole de Dieu, & qu'il suivra cette forme aux prieres publiques, & en l'administration des Sacremens, & en troisiesme lieu qu'il approuue le liure des articles de la Religion arrestez au Synode tenu à Lõdres l'année 1562. Que ceux qui auront receu les Ordres ne seront admis aux benefices sans de bõs tesmoignages de leur suffisance & bonne vie. Que ceux qui devrõt estre admis aux benefices, iurerõt que leur fait est sans simonie, qu'on dispẽsera raremẽt de tenir plusieurs benefices: Que les Doyens des Eglises Cathedrales seront obligez à faire deuë residence: Que les Doyẽs, & Prebẽdaires qui resident aux Eglises Cathedrales, sont obligez de prescher, & que les Prebẽdaires Beneficiez sõt tenus demeurer en leurs benefices. Que les Beneficiez legitimemẽt absents de leurs benefices sõt obligez d'y auoir vn Curé qui y presche. Que les Ministres ne serõt admis pour Curez, si ce n'est par l'approbation de l'Euesque, ou de l'ordinaire. Que les Gloses, & les Paraphrases sont deffenduës en la lecture publique des Escritures aux Ministres qui ne sont pas admis à la predication. Que la forme de la priere sera imitée des Predicateurs au commencemẽt de leurs sermõs. Que la lecture des prieres publiques, & l'administration des Sacremens deux fois l'année, est enjointe aux Ministres puremẽt Predicateurs & que les Ministres puremẽt non Predicateurs admistrent les Sacremẽs auec efficace. Que la confirmation sera celebrée en la visite que les Euesques ferõt de leurs Dioceses, de 3. en 3 ans. Que les Cathecumenes serõt offerts à l'Euesque estant en visite, pour estre confirmez. Que les Ministres n'espouserõt aucun sans qu'il y ait eu des bans, ou que les espoux ayẽt esté legitimemẽt dispẽsez. Que les Curez, Vicaires, & Recteurs aduertirõt les iours de Dimanche le peuple s'il y a quelques festes, ou vigiles en la semaine suiuãte. Que tout Ministre qui aura permissiõ de prescher, s'essayera de reduire les Catholiques refusans qui seront dans sa Parroisse, à la Religion d'Angleterre. Que les Ministres ne refuseront à personne le baptesme, & la sepulture, sinõ que le deffũt soit mort excõmunié pour quelque grãd crime. Que le Ministre ne pourra differer le baptesme en l'extrême necessité. Que les Ministres seront obligez de garder vn registre de ceux qui seront baptisez, qui se marierõt, & qui serõt enterrez. Qu'on ne pourra prescher, ny faire la Cene aux maisons particulieres, & que les Ministres ne pourrõt aussi celebrer de leur mouuement particulier les ieusnes publics, & les propheties appellées exorcismes, & ne pourront aussi faire des assemblées particulieres. Que celuy qui sera vne fois Diacre, ou Prestre, ne pourra pas apres se rendre lay, & quitter ses Ordres. Qu'on n'enseignera ny publiquement, ny en particulier sans congé de l'Ordinaire. Que les

Curez habiles seront proferez aux autres par l'ordinaire. Qu'il y aura dans les Eglises des liures de prieres publiques aux despens des parroissiens, comme aussi des Bibles en grand volume, & des liures d'homelies approuuez en Angleterre. Qu'il y aura aussi des fonds de Baptesme, & des tables pour la Cene dans les Eglises, comme aussi des chaires propres pour la predication, & des troncs pour les aumosnes. Qu'on visitera les Eglises de trois en trois ans, & qu'on signifiera les choses dont elles ont besoin, aux Commissaires establis de par le Roy sur ce fait. Qu'on fera des inuentaires des fonds, & biens des Eglises, & qu'ils seront gardez aux Archiues des Euesques. Que les Oeconomes, & Inquisiteurs des Eglises, ou les assistans, ne permettront pas qu'on jouë des Comedies, qu'on banquette, qu'on tienne la Cour seculiere, n'y qu'on face la monstre des soldats, ou telle autre chose prophane, aux Eglises, Chappelles, ou Cimetieres, ny qu'on sonne aussi superstitieusement les cloches aux Festes qui sont supprimées par le liure de la Liturgie publique, ny en leur vigiles. Que le mariage contracté dans les degrez prohibez sera nul. Que ceux qui n'auront atteint l'aage de vingt & vn an, ne pourront contracter mariage sans le consentement de leurs parens. Que les vefues ne seront pas obligées d'auoir le consentement de leur parens lors qu'elles se voudront remarier. Qu'il ne faut pas ouyr la simple Confession des parties pour deffaire vn mariage. Que les Sentences du diuorce, & de la separation ne se donneront qu'aux Sieges de Iustice, & que de ceux qui seront ainsi separez, l'vn ne se pourra marier ailleurs, tandis que l'autre sera en vie. Qu'on descouurira aux Cours ceux qui ayans atteint l'aage de quatorze ans ne communieront pas la feste de Pasques, de mesme aussi que ceux qui troubleront les prieres, & se porteront insolemment aux Eglises. Qu'il faut denoncer aux Ministres les pechez notoires, mais qu'il est deffendu de descouurir ceux qui auront esté confessez en particulier. Que les Oeconomes seront obligez de deferer ceux qui sont refusans de suiure leur Religion. Que les Sentences qui concernent les Ministres pour le regard de les priuer de leur benefices, ou offices, seront seulement prononcées par l'Archeuesque. Voila à peu prés les poincts principaux de ces Constitutions Ecclesiastiques, formées à plaisir, contraires en beaucoup de lieux à celles des Caluinistes, qui rejettent toutes les ceremonies qui sont obseruées en Angleterre. Au reste les Catholiques n'y osent faire exercice de leur Religion, & afin de viure paisiblement, sont taxez selon leurs moyens à tant pour année. Mais pource que le Roy d'Angleterre assigne beaucoup de gens de sa Cour sur cette exaction, ceux à qui l'assignation est donnée, conuiennent auec les Catholiques à certain prix pour vne fois, & ne leur demandent apres aucune chose. Il est deffendu pareillement aux Caluinistes de faire exercice de leur Religion. Mais ceux-cy ne payent rien pour viure paisiblement en Angleterre, pource qu'ils s'accordent auec les autres en ce qui touche le Pape; tellement que les seuls Catholiques y sont foulez. C'est tout ce qu'on peut dire pour ce regard. Et puis que nous auons traitté assez au long de toutes les parties, & conditions de ce Royaume, il faut mettre fin à ce discours, pour venir à celuy de l'Escosse : apres auoir representé les noms des Roys d'Angleterre, & les Archeueschez, & Eueschez anciens de ce Royaume.

ROYS D'ANGLETERRE.

XI. L'Histoire d'Angleterre est toute pleine de confusion iusques à Egbert, qui regna l'an 801. Et pource ie ne feray point de difficulté de passer sous silence tous les autres qui l'ont precedé, & de commencer par cestuy-cy.

L'an 801. Egbert 1. commence de regner, il regne 37. ans, meurt l'an 838.

Il a pour successeurs ceux qui s'ensuiuent.

Edelphe regne 20. ans, meurt l'an 858.

Ethelbald regne 5. mois.

Ethelberts regne 5. ans, meurt l'an 863.

Ethelrede regne 9. ans meurt l'an 872.

Alurede regne 28. ans, meurt l'an 900.

Edoüard l'ancien regne 24. ans, meurt l'an 924.

Adelstat regne 16. ans, meurt l'an 940. ayant subiugué toute l'Isle.

Edmond regne 6. ans, meurt l'an 946.

Eldrede regne 9. ans, meurt l'an 955.

Eduin regne 4. ans, meurt l'an 659.

Edegar regne 16. ans, meurt l'an 975.

8. Edoüard martyr regne 3. ans, est tué par les embusches de sa marastre Alfrede, & depuis mis au nombre des Saints: sa mort fut l'an 978.

Ethelrede regne 38 ans, meurt l'an 1016.

Edmond costé de fer regne vn an, meurt l'an 1017.

Canut Roy de Nornege, & de Dace, & depuis Roy d'Angleterre, ayant chassé Edmond, & Edoüard enfans d'Edmond costé de fer regne en Angleterre 20. ans, meurt l'an 1037.

Harald regne 4. ans, meurt l'an 1041.

Canut 2. regne 2. ans, meurt l'an 123.

Edoüard saint Roy regne 23. ans, meurt l'an 1066.

Harald 2. regne vn an, meurt l'an 1067.

Guillaume Duc de Normandie chasse Harald, & se rend maistre de l'Angleterre, regne 21. an, meurt l'an 1088.

Guillaume le Roux regne 13. ans, meurt l'an 1101.

Henry 1. regne 35. ans, meurt l'an 1136.

Estienne Comte de Bologne neveu de Henry, se saisit du Royaume, regne 19. ans, meurt l'an 1155.

Henry 2. regne 33. ans, meurt l'an 1190.

Richard 1. regne 10. ans meurt l'an 1200.

Iean 1. regne 17. ans, meurt l'an 1217.

Henry 3. regne 56. ans, meurt l'an 1273.

Edoüard 1. regne 35. ans, meurt l'an 1308.

Edoüard 2. regne 19. ans, meurt l'an 1327.

Edoüard 3. regne 51. an, meurt l'an 1378.

Richard 2. regne 22. ans, meurt l'an 1400.

Henry 4. regne 14. ans, meurt l'an 1414.

Henry 5. regne 9. ans meurt l'an 1423.

Henry 6. regne 38. ans, meurt l'an 1461.

Edoüard 4. regne 24. ans, meurt l'an 1448.

Edoüard 5. regne 2. mois, meurt aagé de 11. ans.

Richard 3. regne 2. ans, meurt l'an 1486.

Henry 7. regne 24. ans meurt l'an 1510.

Henry 8. regne 38. ans, meurt l'an 1547.

Edoüard 6. regne 38. ans, meurt l'an 1553.

Marie auec Philippes d'Austriche regne 5. ans 3. mois, meurt l'an 1558.

Elizabeth regne 55. ans, meurt l'an 1603.

Iacques Roy d'Escosse luy a succedé au Royaume d'Angleterre, & regne à present.

ARCHEVESCHEZ D'ANGLETERRE.

EN Angleterre il y auoit anciennement deux Archeuesques, qui auoient sous eux plusieurs Suffragans Euesques : comme il se void au liure nouuellement mis en lumiere par Aubert Chanoine d'Anvers, intitulé, *Notitia Episcopatum Orbis Christiani*, en la forme qui ensuit XII.

ARCHIEPISCOPVS CANTVARIENSIS, CANTELBERCH.

Londinensis. *Londen.*
Wintoniensis. *Vuiton.*
Conuentrensis, & Lichfeldensis iuncti. *Conentre.*
Sarisburiensis. *Salisburi.*
Bathoniensis, & Wellensis, iuncti.
Lincolniensis. *Lincolne.*
Petroburgensis.
Exouiensis.
Glocestrensis. *Clochestre.*
Herefrodensis. *Nerefors.*
Norwicensis, siue, Nordouincensis. *Nervvick.*
Eliensis.
Roffensis. *Rochestre.*
Cirestrensis. *Chichestre.*
Oxoniensis. *Oxford.*
Wigorniensis. *Vvorchestre.*
Bristoliensis. *Briston.*
Meneuensis, ad fanum S. Dauidis, in Wallia, siue Cambria.
Bangorensis, siue Banchorensis, in Wallia.
Landaffensis, siue Landauensis. ibid. *Landaff.*
Asaphenesis, siue Eluuensis, ibidem.

ARCHIEPISCOPATVS EBORACENSIS. YORCK

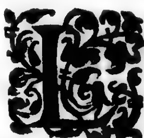
Dunelmensis
Cestrensis *Chestre*
Carleoleensis, seu Cariolensis.



DISCOVRS DE L'ESCOSSE.

SOMMAIRE.

1. ESCOSSE anciennement appellée Albanie. La description, & ses Prouinces. 2. Riuieres les plus notables du pays. 3. Forest de Caledoyne, où il y a des bœufs blancs indomptables, portans le crin semblable à celuy du Lyon. 4. L'Aire des charbons, lieu abondant en bitum terrestre. 5. Mine d'or en Crauford, d'où l'on tire l'or sãs peine. 6. Le lac Loumond, & les singularitez remarquables d'vne Isle flottãte. 7. Buthqubãte, pays qui ne peut souffrir de Rats. 8. Fontaine d'où sourdent des gouttes d'huyle de notable vertu. 9. Escossois anciennement nommez Pictes, se peignans le corps, & les cheueux, & viuant de chair humaine. Leur façon de cõbattre, & armes de guerre. 10. Escossois modernes distinguez en Ciuils, & Sauuages. Leurs armes, & tollerance en guerre, recommandables pour leur fidelité. 11. Sterilité, & pauureté du pays d'Escosse. 12. Edembourg, ville capitale d'Escosse. Sa descriptiõ. Est apellée par Ptolomée Chasteau aislé. 13. Noblesse Escossoise anciẽne de Thanes, Abthanes, Vndecthanes. 14. Cheualiers dorez, Barons, Gentils-hommes. 15. Estats du Royaume composez de trois sortes de personnes, & comment s'assemblent. 16. College de Iustice, appellé Thesession institué par le Roy Iacques V. Cours subalternes en chaque Comté. Cours appellées The Commissariats, & quelle est leur Iurisdiction. 17. Escosse en quel temps receut la foy Chrestienne. Palladius enuoyé pour en chasser l'heresie Pelagienne, 18. Heretiques bruslez en Escosse, entre autres Hamilton parent du Roy. 19. Troubles en Escosse par les Heretiques, & par Iacques Prieur de S. André bastard du Roy. 20. Emprisonnement de la Royne Marie mere du Roy d'Angleterre Iacques VI. 21. Archeueschez & Eueschez qui sont au Royaume d'Escosse. 22. Cathalogue des Roys d'Escosse, & leur regne.



1. LA partie plus Septentrionale de la grande Bretagne est nommée Escosse, & eut autresfois le nom d'Albanie, & mesme les Escossois qui gardent la langue ancienne, la nomment Albain, & les Irlandois Albani. Ce pays est diuisé de l'Angleterre du costé du Midy par les riuieres de Zuede, & Soluay. Il est borné des autres trois costez de la mer. Sa longueur depuis la riuiere de Zuede, iusques à son extremité plus boreale, est de deux cens cinquãte sept lieuës Angloises. Sa largeur de 190, Il est diuisé en plusieurs contrées, c'est à sçauoir en celle de *Landen*; jadis Pictlande, c'est a dire pays des Pictes, & cette-cy est montueuse, & sans arbres, mais fort ciuilisée, & pleine de courtoisie. Edimbourg qui est la demeure des Roys d'Escosse, est assis en cette contrée, & plusieurs autres bõnes villes. Il y a apres le pays de *Merck*, c'est à dire, la borne de l'Angleterre, & de l'Escosse: celuy de *Teifidal*, c'est à dire, vallée prés de la riuiere de Teifie, proche de l'Angleterre, rẽply de rochers, *Eschedale*, prés de la riuiere d'Esque: *Eusedale*, *Nidisdale*, ainsi appellé du fleuue *Nith*. la valée *d'A-*

nandalle: *Gallouay*, qui est deuers le Couchant, qui abonde plus en pastis, qu'en fruicts: *Carricte*, qui a d'assez bons pasturages: *Coyl*, qui est mauuaise terre, & maigre: *Sterlingh*, *Mentbeth*, *Clinid sdale*, *Lennos Ernouale*, *Strasbern*, *Storie*, *Rissen*, & *Argile*, qui abonde en lacs, & plus en pastis, qu'en bleds, & cette contrée estoit la demeure des Calledoniens, desquels toute la religion est nommée des habitans *Allibañum*: *Cantire*, qui signifie coing de la terre, pays vaste, & plein de marescages. *Strathnahern*: *Fife*, petit pays plus fertil que les autres, où est la ville de saint André: *Angusie*, pays agreable prés de la riuiere de Zau: *Marnie*, & *Marrie*, pays maritimes: puis *Buqnhan*, *Rossemurray*, *Nesseland*, & *Tarbaih*: apres cela, *Beanrossen*, & *Suthetland*, & en fin, *Cathnes*.

QVALITE' DV PAYS.

L'Escosse est aspre, & montueuse, & n'est pas de beaucoup si fertile que l'Angleterre, mais elle abonde plus en poisson. La mer qui la borde, porte grande quantité d'huistres, de haranc, de corail, & de coquille, & parmy les vallées il y a plusieurs lacs, marais, riuieres, & fontaines, où l'on trouue grande quantité de poisson. Et la plus grande partie de ces lacs vient de la II.
montagne Grampie, où sont aussi les sources des trois riuieres qui portent batteaux, c'est à sçauoir la riuiere de *Cloyd*, iadis *Alent*, qui se descharge dans la mer d'Irlande: celle de *Zans*, qui surpasse en grandeur toutes les autres riuieres d'Escosse, & qui vient partie du pays d'Argile, d'vn lac de mesme nom, partie du pays de *Sather*, & se desgorge dans la mer Germanique, & celle de *Forthea*, qui s'allant rendre en la mer d'Allemagne, fait ce grand golphe qui est appellé vulgairement la mer d'Escosse. Il y a aussi, outre le Zuede qui separe l'Escosse de l'Angleterre, les riuieres de *Spaye*, *Nesse*, & *Louth*. Il y a aussi des III.
montagnes qui ont quelques petites plaines, ou il y a de fort bons pastis, & mesme il y en a quelques-vnes qui portent le marbre, & l'albastre. Les forests y sont pleines de bestes fauues, & noires, principalement celle de Caledoine, où il y a aussi des bœufs blancs, qui sont si farouches, qu'ils ne peuuent estre domptez en aucune sorte, & leur crin est comme celuy des Lyons. Il y a vn IV.
certain lieu nommé l'Aire des charbons, qui abonde en bitum terrestre, & brusle quelquefois auec vn grand dommage des habitans. Dauantage l'Escosse a des mines d'or, d'argent, de vif argent, de plomb, & de cuyvre, & particulierement il s'est trouué vne mine d'or en Crauford, d'où l'on tire l'or sans peine. En Gallouay il y a vn lac appellé Myrtouu, dont vne partie se gele en hyuer, l'autre ne se peut geler pour froid qui fasse. Il y a en Carricte de grands VI.
bœufs, dont la chair est extrémement tendre, & de fort bon goust, & leur graisse a cette particularité qu'elle coule tousiours comme de l'huyle. En *Lennos*, il y a vn grand lac nommé *Lenmond*, qui a plus de 24. mille pas de longueur, & huict de largeur, où il y a 30. Isles, dont la plus grande partie est pleine de bourgs bien habitez. Il y a en ce lac trois choses dignes de memoire, c'est à sçauoir, qu'il porte de fort bons poissons, qui sont sans aisles: que sans aucune halenée de vent, il s'y leue quelquesfois de si grandes vagues, qu'elles estonnent mesmes les mariniers plus hardis: & finalement vne Isle où il y a de bons pastis, mais qui flotte tousiours où le vent la pousse. En *Buthqubanie* on ne void aucun rat, & si l'on y en porte de dehors, il meurt aussi-tost. On tire au pays de Fife certaine pierre noire en grande quantité, fort propre à faire du VII.

VIII. feu. Il y a à deux mille pas d'Edimbourg vne fontaine, où l'on voit nager des gouttes d'huyle, qui est de telle nature, que si vous n'y prenez rien, il ne s'y en assemble pas d'auantage, & quoy que vous en preniez beaucoup, il y demeure tousiours autant d'huile. Cette liqueur est bonne contre les rudelles de la peau. Quant au bled, c'est tout ce que les Escossois peuuent faire que d'en auoir pour leur nourriture.

MOEVRS DES ANCIENS ESCOSSOIS.

IX. ON tient que les Escossois furent jadis nômez Pictes, qui veut dire, peints, à cause qu'ils auoyent autresfois accoustumé de peindre leur corps, & faire des marques sur les bras, & sur les mains auec du feu, ainsi que font encores quelques-vns d'entre les sauuages d'Escosse. Mais ce nom ne fut pas commun à tous, veu que les deux nations, c'est à sçauoir celle des Pictes, & des Escossois, donnerent leurs noms aux habitans de la partie plus Septentrionale de la grande Bretagne qui s'attaquent, selon le lieu où chacune de ces deux nations s'arresta. Ces Pictes rendoient aussi leurs cheueux bleuz par artifice. Ils se repaissoyent de chair humaine, selon le tesmoignage de saint Ierosme, & bien qu'ils trouuassent de bons troupeaux pour s'en repaistre, ils se prenoient toutesfois aux mammelles des femmes, & semblables parties, qu'ils arrachoient, & couppoient, trouuant telle viande la plus delicieuse de toutes. Mais Boëce en parle d'autre sorte, disant qu'ils estoient fort sobres au manger & au boire, dormoient fort peu, que tout grain leur seruoit à faire du pain, & qu'ils mangeoient ordinairement de la chasse qu'ils prenoient, ou de la chair de bœuf; mais qu'ils en vsoient d'autres sortes que les autres natiõs, pource qu'ils se nourrissoient de veaux, ou les chastroient pour s'en seruir au labourage, & mangeoient les vaches quãd elles estoient pleines, pource que elles estoient alors plus grasses, & le poissõ leur seruoit quelquefois de nourriture: qu'ils demeuroient quelque temps sans faire autre repas iusques au soir qu'vn bien leger des-jeuner, & que le soir ils faisoient bonne chere, ayans pour breuuage vne eau cõposée de thin, de menthe, & d'anis, & autres bonnes herbes, & de bonne odeur, ou bien de biere: mais à la guerre l'eau pure leur seruoit de boisson, & ils portoient autant de farine qu'ils voyoient suffire pour la journée. Ils mangeoient la chair à demy cuite, comme la trouuant de meilleur goût, & retenant mieux sa substance; & ils se nourrissoient aussi de poisson seché au Soleil, ils ne trouuoient autre chose pour se repaistre. Ils auoient tousiours en temps de paix la teste nuë & le poil coupé, horsmis, qu'ils laissoient sur le front vn petit toupet de poil. Ils alloient volontiers pieds nuds pour s'endurcir à toute sorte d'incommoditez. Leurs bas de chausse ne passoient pas le genoüil, & le haut estoit de lin, ou de chanvre: leurs manteaux estoient en esté d'vn drap delié, & en hyuer de laine double, & grossiere, & leur giste estoit à terre, ou sur vn banc auec vne paillasse. Les enfans n'estoient nourris d'autre laict que de celuy de leurs meres, & si quelqu'vn mettoit son enfant à nourrice, elle estoit soubçonnée d'adultere. S'ils estoient vaincus en bataille, ils se sauuoient aux montagnes à grande course, & n'estoient à leur aise qu'il n'eussent eu leur reuanche. Si les Gentils-hommes estoient en danger en quelque bataille, leurs sujets & seruiteurs se hazardoient pour leur sauuer la vie, ou la perdre auec eux. On plantoit sur le tombeau des nobles autant

autant d'obelisques qu'on auoit tué d'ennemis au combat sous leur charge. Celuy qui voyageant pour le fait de la guerre, ou estant au camp, estoit troué, sans fuzil, ou n'ayāt l'espée au costé, ou en la main, estoit foüetté par ignominie, & en ce temps ils estoyent armez legerement de quelques corselets de fer, mais beaucoup plus de cuir boüilly ; & pour leurs autres armes ils auoiēt l'arc, la lance, & l'espée. Si quelqu'vn s'en alloit du camp sans congé, le premier qui le rencontroit le pouuoit tuer, & ses biens estoient incontinent confisquez. Les femmes mesmes estoient enroollées pour aller à la guerre, pourvû qu'elles ne fussent enceintes, ou trop aagées. Ainsi qu'ils sortoieut pour aller combattre, ils tuoient la premiere beste rencōtrée, & teignant la pointe de leur espée de son sang, en goustoient, auec esperance que cette ceremonie leur seruoit d'heureux presage de la victoire. On noyoit ceux qui estoient trop adonnez à boire & manger. Ils vsoient de lettres hieroglyphiques, comme les Egyptiens. Voila qui se peut dire des mœurs anciennes.

MOEVRS DES ESCOSSOIS DE CE TEMPS.

Maintenant les Escossois sont de leur naturel enuieux & superbes, & mesprisent tous les autres hommes, Ils font parade de leur noblesse, & sont si ardans apres cette vanité, que les hommes pauures & de bas lieu sont si effrontez que de se vanter qu'ils sont sortis du sang des grands du Royaume, & de la race Royale. Mais auant que de passer outre, il faut remarquer que les Escossois sont diuisez en ciuils & sauuages les vns estans plus gracieux que les autres, & les derniers presque brutaux, encor que Chrestiens, & fort vaillans à la guerre, Comme n'ayans aucune apprehension de la mort. Les ciuils sont ceux qui demeurent du costé du Midy, qui est nommé la haute Escosse, plus fertile que la partie Septentrionale, & les habitans sont nommez, *Gens de la terre haute*: & ceux-cy vsent presque ordinairement de la langue Angloisse. Les sauuages sont ceux qui habitent du costé du Nord; & ceux-cy sont nommez, *Gens de la terre basse*. Ceux-cy retiēnent les mœurs, la langue, & les armes des Irlandois, dont ils ont pris leur origine. Ils ont pour leurs armes l'arc & les flesches, & vne espée fort large, & vn poignard fort pointu. Au reste les Escossois ont beaucoup d'esprit & d'industrie, mais fort portez à la vengeance, & cruels lors qu'ils ont moyen de la prendre. Dauantage ils sont hardis & courageux à la guerre, & souffrent toutes sortes d'incommoditez beaucoup mieux que les Anglois : & ils ont encores cela, qu'ils sont pleins de subtilité & de ruses, & enclins à des factions & seditions, & sur tout capables de toute sorte de sciences. On les a tenus depuis long-temps pour extrémement fideles: dequoy les Roys de France, qui s'en seruent pour la garde de leur corps, rendent assez suffisant tesmoignage. X.

RICHESSES D'ESCOSSE.

Le pays d'Escosse est pour la plus grande partie si maigre & sterille, qu'il ne peut presque fournir à ses habitans ce qui suffit pour leur nourriture. XI.
Quelque petit traffic de laine qu'ils font, quelque vente de charbon pour les mareschaux, de carisez, de reueiches, de bine, & celle du harang, qui est la plus profitable, les affranchit d'incommodité, & fait qu'ils se seruent de ce

que les nations estrangeres leur rapportent, s'il leur est necessaire. Ce n'est pas toutesfois qu'il n'y ait des riches Marchands qui trafiquent de tous costez, principalement du costé du Nord, & qu'il n'y aborde grande quantité de vaisseaux, pour le bon nombre de ports asseurez qui s'y trouuent. Mais la plus grande partie de marchandise, principallement celle qui est plus pour les delices, que pour la necessité, est transportée en Angleterre. Cette pauureté du pays est cause que le Roy en retire vn bien petit reuenu, qui ne peut estre presque esgalé à celuy des moindres Princes d'Italie.

FORCES D'ESCOSSE.

AVjourd'huy que l'Escosse & l'Angleterre sont sous vn seul Roy, ie ne voy point que ce Royaume soit surmonté en forme d'assiette par aucun autre, veu que la mer le borde de tous costez, & tout le dedans mesme du pays est si plein de precipices, de montagnes, & de forests, qu'on l'estime pour cette cause du tout inuincible. Car si les habitans sont contraints de fuyr, ils se retirent aux mõtagnes, où ils viuent de poisson sec, & de chair de bestes sauuages. Que si quelqu'vn les alloit attaquer en ces lieux, ils leur sõt si fauorables, qu'vne petite poignee de gẽs seroit capable de deffaire vne grãde armee. Au reste il y a deux seules forteresses aux frõtieres de l'Angleterre, dõt l'vne est *Ambar*, grand port en la coste d'Angleterre, & au Golfe d'Edimbourg, qui est opposé à Varuich, l'autre est du costé du Couchant, nommée *Dombriter*, assise sur vne haute montagne, separée des autres, & ce Fort semble opposé en quelque maniere à Larling.
XII. Quant aux autres lieux, il y a Edimbourg nommé des Escossois Irlandois *Dum Eaden*, c'est à dire, ville de *Eaden*, & vulgairement *Edemborun*. Et l'on croit que c'est le lieu que Ptolomée appelle Chasteau-aislé; vû qu'Edemborruu signifie mesme chose que Chasteau-aislé. Cette ville est capitale d'Escosse, & son siege, est assise en lieu haut, ayant d'estenduë d'Orient en Occident mille pas, & de l'argeur beaucoup moins. Cette ville est riche, & assez forte, & entouree de bonnes murailles. Du costé du Couchant il y a vn rocher & sur ce rocher vne forte place, sous laquelle on voit vne profõde valee de tous costez, si ce n'est de celuy qui regarde la ville: & pour cette cause on tient ce Fort imprenable, sinon qu'il ait affaire à ceux qui sont maistres de la ville. Ce Fort s'appelle le Chasteau des filles, pource que les filles des Pictes y estoient anciennement gardées, & nourries iusques à ce qu'elles fussent en aage de se marier. Il y a aussi *Alberdon*, qui est vne bonne forteresse du costé de la mer Germanique. Il y a encore en Marnie vne bonne & forte ville nommée *Fordun*, dont l'assiette peut donner assez de peine à ceux qui l'attaqueront. Quant aux hommes nous auõs desia parlé de leur courage, & leur nombre est assez grand, si bien qu'ils sont capables de resister à vne grande puissance estrangere, & mesme à cette heure qu'vn mesme Roy possede l'Escosse & l'Angleterre, les Escossois seront tousiours assistez des Anglois, & sans doute ils feront tousiours grande deffence ensemble.

GOVVERNEMENT D'ESCOSSE.

L'Escosse est composée de trois ordres, c'est à sçauoir de la Noblesse, du Clergé, & du tiers Estat. Le Roy pour parler selon leur façon, est Seigneur direct de toutes les terres, & à authorité Royale, & iurisdictiõ tant sur,

les layes que sur les Ecclesiastiques. Le fils aisné du Roy d'escosse est appellé aussi-tost apres sa naissance, Duc de Rothsaye, & Seneschal d'Escosse. Les autres enfans du Roy sont nommez simplement Princes. Les plus honorez d'entre les Nobles c'estoient autresfois les *Thanes*, qui estoient les officiers du Roy, dont les plus hauts esleuez se nommoyent *Abthanes*, & ceux qui estoient moindres *Vnder-Thanes*. Mais ces noms se sont tout à fait perdus, depuis le XIII.
temps que Malcome troisiesme de ce nom Roy d'Escosse donna les tiltres de Comte & de Baron receus des Normands, aux Gentils hommes qui estoient accompagnez de plus de merite. Et depuis ce temps-là il s'est glissé en Escosse aussi bien qu'en Angleterre, des Ducs, des Marquis, des Comtes, & Vicomtes, & Barons. Le premier qui introduisit le tiltre de Duc, fut Robert III. enuiron l'an 1400. de mesme que le Roy d'Angleterre qui regne à present, y a introduit les tiltres honoraires de Marquis & de Vicomtes. Ceux-cy sont tenus de la Noblesse plus releuée, & ont place & voix aux Estats, & sont appellez *Lords*, de mesme que les Euesques.

Entre les autres Nobles on met au premier rang les Cheualiers dorez, qui prestent serment auec vne grande solemnité. Au second rang sont ceux qu'on XIV.
nomme *Lairds*, & Barons simplement, entre lesquels on ne mettoit personne qui n'eut ses terres qui releuent immediatement du Roy, & qui n'aye iustice haute, moyenne, & basse. On met au troisiesme lieu ceux qui sont sortis des familles plus illustres, mais sãs tiltres, & ceux-cy sont particulierement nommez Gentils-hommes, ou *Gentlemen*. Tous les autres, comme citoyens, marchands, artisans, & autres, sont mis au ranc du peuple: toutesfois le peuple appelle presque *Gentlemen*, tous ceux qui sont riches, ou qui tiennent maison ouuerte. Au surplus tous les enfans puisnez des Comtes, Seigneurs, & Cheualiers, ne succedent en aucune partie à leur pere, vû que toute la succession vient à l'aisné par le droit d'Escosse, afin de conseruer les familles. Quant au peuple afin qu'on n'ordonne rien d'insupportable contre luy aux Estats, il luy est permis d'y enuoyer trois ou quatre citoyẽs de chaque ville, afin qu'ils dient leur aduis librement des choses proposées, auec les autres deux ordres. Pour le regard de la puissãce, il n'y a personne qui en ait tãt que le Viceroy, ou Gouuerneur d'Escosse, qui gouuerne tout le Royaume, ou en l'absence du Roy, ou à son deceds, ou bien si le Roy se trouue en bas aage. Les Estats du XV.
Royaume ont vne authorité fort absoluë, & cette assemblée est composée de trois sortes de personnes, c'est à sçauoir de Seigneurs spirituels, comme Euesques, Abbez, & Prieurs; de Seigneurs temporels, comme Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, & Barons; & en troisiesme lieu les deputez des bourgs & des villes. Et il n'y a gueres de temps qu'on adjoustoit à ce nombre deux deputez pour chaque Comté. Le Roy prescrit le temps auquel ils seront assemblez, & le fait publier: & les causes de l'assemblée estans declarées par le Chancelier, les Seigneurs spirituels eslisent separément huict des Seigneurs temporels, & les Seigneurs temporels autant de spirituels. Et tous ceux-cy estans ensemble, nomment huict des deputez des Comtez, & autant de ceux des Bourgs, qui font le nombre de 32. & auec le Chancelier, Thresorier, Garde du petit seel, Secretaire du Roy, & autres, admettent, ou rejettent ce qui doit estre rapporté aux Estats, en l'ayant premierement communiqué au Roy. Les choses qui sont admises, sont soigneusement espluchées par tous les Estats, & ce qui est approuué par la pluralité des voix, est presẽté au Roy,

qui declare aussi-tost que la chose luy plaist ou déplaist: & si quelque chose ne luy aggrée, elle est effacée.

XVI. Ce qui tient le premier rang apres les Estats, c'est le College de Iustice, qu'on nomme *Thesession*, que le Roy Iacques V. institua l'an 1332. y mettant vn President, & quatorze Conseillers, sept Ecclesiastiques, & sept layes (ausquels on a depuis adjousté le Chancelier, qui tient le premier lieu, & cinq autres Conseillers) trois Greffiers principaux, & autant d'aduocats qu'il semblera bon à Messieurs du Parlement. La Cour se tient tous les iours, excepté le Dimanche, & le Lundy; depuis le premier de Nouembre, iusques au 15. de Mars, & depuis le iour de la Trinité, iusques au premier d'Aoust. Le reste du temps s'escoule en vacations. Ils iugent selon les ordonnances des Estats du Royaume, & lors qu'ils manquent on a recours au droict ciuil.

Il y a aussi des Cours subalternes en chaque Comté, où le Vicomte ou son Lieutenant rend la Iustice à ceux du pays, & quelquesfois on appelle de ses Sentences au College de Iustice. La pluspart de ces Vicomtes sont tels par succession, & leurs tiltres sont hereditaires: car les Roys d'Escosse pour obliger plus estroittement la Noblesse, instituerent jadis des Vicomtes perpetuels & hereditaires. Il y a aussi des Cours ciuiles aux fiefs Royaux, où il y a des Baillifs, de mesme qu'il y a des Magistrats aux Bourgs & Villes libres. Il y a d'autres Cours qui s'appellent *The Commissariat*, dont la souueraine est à Edimbourg, où l'on plaide deuant quatre Iuges, touchant les testamens, le droict des benefices Ecclesiastiques, les decimes, les diuorces, & semblables choses, dont la connoissance appartient de droict à l'Eglise.

Quant aux choses criminelles, le principal Iuge Royal a son siege à Edimbourg (cét office a esté jadis en la maison des Comtes d'Argathelie) & ces Iuges commettent deux ou trois Iurisconsultes, pour connoistre des choses capitales, ou qui concernent le retranchement de quelque membre, ou la confiscation de tous les biens de quelqu'vn. Et il est permis en cette Cour au criminel, mesme accusé de crime de leze Majesté, de prendre vn Aduocat pour deffendre sa cause. Bien souuent aussi il y a des Iuges que le Roy commet pour connoistre de quelque cause criminelle particuliere. Les Vicomtes pareillement en leurs iurisdictions, & les Magistrats dans les Bourgs, connoissent d'vn homicide (pourvû que le meurtrier soit pris dans vingt-quatre heures) & faire mourir le meurtrier: mais apres ce temps, la connoissance en appartient au Iuge Royal, ou à ceux qui sont commis en cette partie. Quelques Nobles ont le mesme priuilege contre les voleurs qui sont pris dans leurs Iurisdictions. C'est tout ce qui se peut dire touchant le gouuernemét politique. Maintenant il faut venir à l'Ecclesiastique.

RELIGION D'ESCOSSE.

XVII. L'Escosse receut la foy Chrestienne du temps de Victor premier Pape, en l'année 203. & l'idolatrie y cessa entierement sous le Roy Crakinte, qui mourut l'an 313. Celestin I. y enuoya Palladius, pour en chasser l'heresie Pelagiéne, qui cómença à s'y prouigner sous Eugene deuxiéme, qui mourut l'an 460. Depuis ce temps ce Royaume s'estoit tousiours maintenu en la pureté de la Religion Catholique jusques à nostre temps, qu'elle y est presque entierement esteinte, si l'on doit croire à l'apparence. Le sujet de la perte de la

Religion, fut le voisinage de l'Angleterre ; vû que Henry VIII. & depuis la Royne Elisabeth, s'essayerent de retirer par tous moyens le Roy & le peuple d'Escosse, de l'vnion de l'Eglise. Et veritablement la Religion Catholique s'en se roit bien long-temps auparauāt esloignée, si Iacques V. Roy d'Escosse, & Ma.ie sa femme ne l'eussent retenuë. Et pour cét effet il fit brusler Hamilton, bien que son parent, pource qu'il estoit conuaincu d'heresie, & traitta de mesme plusieurs autres nobles & qualifiez, & l'an 1533. aux Estats du Royaume il exhorta tous ses sujets à l'entretient de la foy Catholique, & à l'obeyssance de l'EgliseRomaine. LeRoy Iacques mourut l'an 1541. & laissa la conduire du Royaume à Marie sa femme, qui luy auoit fait cinq iours auparauāt vne fille, qui eut nom Marie. Apres la mort du Roy, le Comte d'Aran fut fait Gouuerneur d'Escosse, & declaré tuteur de la Royne. Le Comte d'Aran est gagné par l'Anglois pour faire le mariage de l'Infante Marie auec son fils Edoüard, & pource qu'il craignoit que le Cardinal de saint André s'opposât à ce mariage, il le mit en prison, & le seruice diuin selon l'vsage de l'Eglise Catholique cessa presque entierement par tout le Royaume, où le Gouuerneur faisoit prescher l'heresie, & lors il commença à y auoit deux factions, l'vne pour le Roy d'Angleterre, l'autre pour la Royne vefue, qui passa cependant en France auec sa fille, qui fut apres mariéeà François Dauphin de France, & ayant visité le Roy Henry II. & ses parens (car elle estoit fille de Claude Duc de Guise) elle s'en retourna bien-tost auec le tiltre & l'authorité de Regente en Escosse. Et pource qu'elle preferoit les François aux autres aux charges du Royaume, & se fioit plus en eux, elle donna pretexte d'esmouuoir des troubles aux seditieux, qui manderent querir incontinent des Ministres en Allemagne, qui rendirent mesprisable toute la Religion Catholique. Cependant Iacques bastard du Roy deffunct, Prieur de saint André, se desplaisant de viure en homme d'Eglise, pria la Royne de luy donner la Comté de Moray, & ne la pouuāt auoir, esleua vn grād trouble qui aduança beaucoup l'heresie. Enfin la Royne vefue vint à mourir, & depuis la Royne Marie mere du Roy d'Angleterre, qui est aujourd'huy bonne Catholique, & qui desiroit exterminer l'heresie de son pays, fut detenuë longuement prisonniere, & apres executée, comme chacun sçait. Cependant toute l'Escosse est donnée en proye aux heretiques, qui taschent d'esteindre de tous costez la vraye lumiere: & pour comble de ce malheur, le jeune Roy est instruit par des personnes heretiques, qui luy donnerent à l'abord de mauuaises impressions, & luy font conceuoir vne telle horreur de la Religion Catholique, que depuis il ne l'a iamais embrassée. Et de fait il a estably en Escosse l'obseruation des ordonnances Ecclesiastiques, dont nous auons parlé en l'autre discours, aussi bien qu'en Angleterre, & s'est essayé par tous moyens d'en bannir la foy de ses peres. Mais à parler vniuersellement de ce Royaume, la partie Meridionale, à cause du commerce de France, des Pays-bas, & de l'Allemagne, est plus infectée que la Septentrionale, & les villes sont plus corrompuës que les villages: & la Cour, & les lieux qui en sont proches, que ceux qui en sont esloignez. Mais ce qui est plus considerable, c'est que la Noblesse s'est maintenuë presque toute en cette heresie. Il y a deux Archeuesques en Escosse, c'est à sçauoir celuy de S. André, Primat de toute l'Escosse, & celuy de Glasco. Il y a sous l'Archeuesché de S. André, huist Eueschez, c'est àsçauoir de Dunkelden, d'Aberdon, Moray, Dumblan, Brechin, Rossen, Cathane, & des Orcades. Et

XVIII. XIX. XX. XXI.

l'Archeuesque de Glaco en a trois, c'est à sçauoir de la Case blanche, de l'Ismour, ou d'Argade, & de Sodore, ou des Isles de Sure Mule, Yle, & autres. Les Ecclesiastiques y estoient autresfois contenus par l'authorité des Decrets & des Conciles : mais maintenant ils sont gouuernez par les loix que les Roys ont ordonnées, ou confirmez de leur propre bouche. Et tout le Clergé y vit à la façon d'Angleterre, suyuant de nouuelles ordonnances, & suyant les anciennes dont l'Escosse a vsé durant vn grand nombre d'années.

ROYS D'ESCOSSE.

XXII. Erguz fut le premier qui porta le nom de Roy d'Escosse, 320, ans auant la venuë de Iesus Christ : il regna 25. ans.

A cestui-cy succederent ceux qui s'ensuyuent:

Ferritare regne 15. ans.

Maine 29. ans.

Darnadille regne 28. ans

Reuthere regne 26. ans.

Reuthe regne 14. ans.

Therée regne 12. ans.

Iosine regne 34. ans.

Fimam regne 30. ans.

Durst regne 9. ans.

Euene I. regne 19. ans.

Gilles regne 2. ans par vsurpation.

Euene II. regne 17. ans.

Edere regne 48. ans, & de son temps la grande Bretagne fut faite tributaire des Romains.

Euene III. regne 7. ans.

Metellan regnoit du temps que nostre Sauueur vint au monde. Son regne fut de 36. ans, il mourut l'an de grace 34.

Caratace regne 20. ans, meurt l'an de grace 54.

Corbrede regne 18. ans, meurt lan 71.

Dardan regne presque 4. ans, meurt l'an 74.

Cothrede Galde regne 35. ans meurt l'an 109.

Luchtach regne 2. ans, meurt l'an 112.

Mogalle regne 36. ans, meurt l'an 148.

Conare regne 14. ans, meurt l'an 162.

A cettui-cy succeda Ethodie I. du nõ.

Et à Ethodie Satrahel.

A Satrahel Donalde I. qui regna 21. ans, & meurt l'an de grace 216.

A cettuy-cy succeda Ethodie II.

Et à Ethodie Athirce. De ces deux vn fut tué, l'autre se tua luy-mesme.

Nathaloce succeda, & fut tué l'an 263.

Findoce regne dix ans, meurt l'an 273.

Donad II. regne vn an, est tué.

Donad III. est aussi tué, & a pour successeur Cratinthe.

A Cratinthe succede Fincormach.

Et à ce dernier Romache.

A Romache, Anguran.

A cettui-cy succeda Fetelmache.

Eugene I. regne 3. ans, meurt l'an 379. Et lors Maxime enuoyé par les Empereurs, & depuis se faisant tyran, s'inuestit de toute l'Isle de la grãde Bretagne, & l'Escosse demeura sans Roy 44. ans, & iusques en l'an de grace 423.

Ferguz II. neveu d'Eugene est fait Roy, regne 7. ans, meurt l'an 430.

Eugene II. regne 31. an, meurt l'an 462.

Dongard luy succede.

Et à Dongard, Constantin.

Et à ce dernier, Congal, qui mourut l'an 501.

Congal eut pour successeur Conran, qui regne 35. ans,

Eugene III. luy succede.

Conual vient a regner, & meurt l'an 578. Rimatille luy succede, & à cestuy-cy Aidan, qui regne 27. ans, meurt l'an 606. Ce dernier eut pour successeur Kenneth Keir.

Eugene IV. regne 13. ans, meurt l'an 632.

Ferguhard est mis en prison.

Ioheuard IV. regne 14. ans, meurt l'an 646. Ferquhard luy succede.

Malduin meurt l'an 684. Eugene V. Eugene VI. Ambrikelet. Eugene VII. Prince Religieux, meurt l'an 716.

Mordac.

Ethfin.

Eugene VIII.

Ferguz III.

Soluathie.

Acheue meurt l'an 810.

Congal. Dongal. Alpin.

Remeth.

Donad V. meurt l'an 860.

Constantin II.

Ethe.

Gregoire regne 22. ans meurt l'an 893. Donat VI. Constantin III. qui l'an 40. de son regne se fit Moyne.

Malcome I.

Gufte. Culen.

Kemet, meurt l'an 1000.

Constantin IV. regne 3. ans.

Grinne.

Malcome. II. regne 31. an, meurt l'an 1040. Duncan.

Macahée.

Melcome Camnoir regne 30. ans meurt l'an 1097. Donald VII.

Ethgar, qui fut le premier qui se fit sacrer en Escosse auec onction.

Dauid. Malcolme V.

Guillaume le Lyon regne 49. ans, meurt l'an 1204.

Alexandre III. qui n'ayant aucun hoir de son corps, laissa en grand trouble l'Escosse, qui fut gouuernée par six hommes, attendant que les debats de la succession entre Iean Baillot fils de la fille aisnée du Roy Dauid, & Robert Bruys pere d'Alexandre III.

Iean paruint à la Couronne par le moyen du Royd'Angleterre, à qui il fit hommage contre la volonté des Escossois. A la fin l'Anglois le mena comme prisonnier en Angleterre.

Et le pays fut gouuerné par des Regents, à la deuotion de l'Anglois.

Robert est appellé Roy par les Escossois, deffait Edoüard III. & se rend pasible maistre de l'Escosse.

Dauid fils de Robert luy succeda, mais il fut chassé par Edoüard fils de Iean Baillot, & s'enfuyt en France. Toutesfois cét Edoüard n'est point mis au nombre des Roys legitimes. Aussi l'Escosse estoit gouuernée par Robert Stuart, au nõ du Roy Dauid II. qui fit vaillamment iusques à ce que son Roy reuint de France.

Apres la mort de Dauid les Estats d'Escosse esleurent Robert Stuart, neveu du dernier Roy Dauid, & fils de sa sœur, & de Robert Gouuerneur d'Escosse durant l'absence du Roy Dauid.

Iean fils naturel de Robert, qui prit aussi le nom de Robert.

Iacques. I.

Iacques II.

Iacques. III. vient à la Couronne aagé de 7. ans, année 1463.

Iacques IV.

Iacques V. qui en premieres nopcës espousa Magdeleine de France, fille du Roy François I. du nom, & depuis la fille du Duc de Guise, & de cettuy-cy sortit Marie, qui fut mariée à François II. Roy de France, & apres la mort du Roy François II. au fils du Comte de Lenox, de qui elle eut le Roy d'Angleterre & d'Escosse, qui regne à present,



DISCOVRS DE L'IRLANDE.

SOMMAIRE.

1. IRlande quels noms a porté anciennement, sa description & situation selon Ptolomée le Geographe; sa longueur & largeur. 2. Diuision de cette Isle en cinq principales contrées; & combien de Comtez y a en chaque contrée ou Prouinces. 3. Son air doux & temperé, & à quelles maladies sont sujets les Irlandois. 4. Singularitez de cette Isle en la production des animaux terrestres poissons, oyseaux. 5. Martinets oyseaux d'admirable proprieté, qui morts ne pourrissent point. 6. Irlandois anciennement viuoient de chair humaine, comme les Antropophages, & mangeoient les corps morts de leurs parens. 7. Agilité & grand courage des Irlandois, de quels noms ils baptisent ordinairement leurs enfans, & de leur Institution & education. 8. Larcin n'est pas chose infame entre les Irlandois, ains loüable. 9. Mariage des Irlandois se fait par paroles de futur, & non par paroles de present. 10. Leur priere ordinaire se fait à la nouuelle Lune. 11. Nourriture des Irlandois. 12. Villes celebres en trafic Galuez, & Waterford. 13. Gendarmerie Irlandoise diuisée en trois rangs, vsant de cornemuses au lieu de trompettes. 14. Forteresses basties en Irlande par la Royne Elizabeth & le Roy Iacques V. 15. Irlande quand reduitte sous la puissance de l'Anglois. 16. Irlandois sauuages comment gouuernez par leurs Seigneurs, & Iuges. 17. Sieges & Officiers d'Irlande. 18. Religion Chrestienne quād receuë en Irlande. 19. Reuolte du Comte de Tiroen Catholique, expulsé d'Irlande. 20. Archeueschez & Eueschez qui sont en Irlande.

1. L'Irlande, que les anciens ont nommée Hibernie, les autres Inernie, les autres Iuuerne, & Ierne, & Iris, & Ogygie, & par les Irlandois mesmes *Erin*, est assise entre le cercle Arctique, & le Tropique de l'Escreuisse, approchant toutesfois dauantage du pole Arctique, comprend en latitude quatre degrez & demy du Meridien, & est enfermée selō le comte des modernes, entre le 20. & le 21. paralelle, & sa contrée Meridionale a son plus grand iour de seize heures & enuiron trois quarts: & vers l'extremité du costé du Nord, de prés de dix heures. Or pour le regard du globe terrestre, cette Isle nommée par Ptolomée petite Bretagne, est mise entre la grande Bretagne & l'Espagne; & a du Leuant l'Angleterre, separée par vne mer orageuse d'enuiron vn iour de nauigation, du Couchant la grande mer Oceane, du Nord l'Island, qui n'en est esloignee que d'vne iournée de mer, & du Midy l'Espagne, distante de trois iournées de mer. Cette Isle s'estend en forme ouale, ou lenticulaire du Sud au Nord, & est plus petite de la moitié que la grande Bretagne. Quelques-vns font sa longueur du Midy au Septentrion de 70. lieuës d'Allemagne, & sa

largeur d'Occident en Orient de 23. lieuës d'Allemagne, & les autres la mesurent d'autre sorte. Mais Camdene qui est digne de foy, nous aprend qu'elle est longue de 400. mille pas, & large de 200. Or l'Irlande est diuisée en cinq principales contrées, c'est à sçauoir en la Momonie du costé du Midy, en la Lagenie du Leuant, la Connactie du Couchant, l'Vltonie du Nord, & la Medie presque au milieu. En Momonie il y a les Comtez de Kerry, Desmond, Cork, Waterford, Limirich, Tiperary. En Lagenie celles de Kilkenny, Caterlough, Queenes Counnty, Kings County, Kildare Weisford, Dublin. En Connactie celles de Zvuomund, Galoway, Majo, Sclego, *Letrin & Roscoman.* En Vltonie celles de Louth, Cauon, Fermanach, Monagan, Armagh, Doun Antrin, Colram, Zir-Oen, Zir-Conell, ou Donegall. En Medie celles d'East, Meat, West Meath, & Longford. II.

QVALITE' DV PAYS.

Cette Isle iouyt d'vn air doux & temperé, cõbien qu'il ne soit pas trop bõ pour faire meurir ce qu'õ met en terre. La chaleur extréme de l'Esté n'y fait pas chercher l'õbre, ny la rigueur de l'hyuer le feu. Ce pays ne produit riẽ de venimeux, & ne le peut souffrir, s'il y est porté d'ailleurs. Mais l'humidité de l'air, & de la terre, y est trop grande qui fait que les habitans, & les estrangers sont molestez de catharres, & de flux de vẽtre, à quoy ils resistent par le moyẽ de l'eau de vie. Le pays est montueux, marescageux, & plein de forests, exposé aux vents, & à beaucoup d'estangs, mesme au sommet des plus hautes montagnes. Il y a beaucoup de bons ports, & quelques belles plaines, qui tiennent toutesfois bien peu de lieu au regard des forests, qui sont agreables auec leur verdure. Mais toute l'Irlãde vniuersellemẽt est sterile, horsmis en Vltonie, qui est bõne en quelques lieux, & maigre en quelques autres: & Connacie qui est moins cultiuée que les autres contrées, & toute pleine de forests, de marescages, & de montagnes. Par tout ailleurs les montagnes sõt couuertes de bestail, & pour cette cause sont abondant en beurre, laict & formage. Elle a toutesfois ce mal qu'elle produit du bled court & menu, & les vignes y sõt plus pour ornemẽt, que pour fruict qu'elles portẽt. Car lors que le Soleil entre au signe de la Vierge, il y a des vents froids qui soufflent en cette contrée, & la chaleur d'apres midy en Automne n'a pas assez de force pour faire meurir ses raisins. III.

Cette Isle a de bons cheuaux, propres à porter des charges, qui vont le hobin. Elle ne produit aucune beste malfeante, que le loup & le renard, tous les autres animaux priuez y sont plus petits qu'ailleurs, excepté les chiẽs de chasse. Au reste il y a dãs les forests force bestes, & les cerfs y sont si gras, qu'ils ne trauaillent gueres les chiens auec leur course. Il y a aussi beaucoup de sangliers, & des lievres, mais le pays mãque de chevreux, de dains, & d'herissons, de mesme qu'il y a fort peu de taupes: mais en recompense il s'y trouue vne grãde quãtité de rats. D'auãtage cette Isle a force faulcons, esperuiers, aigles, & gruës, & assez grand nombre de cygnes du costé du Nord; mais en toute l'Isle il y a fort peu de cygognes, qui y sont notoires, de mesme qu'il n'y a point de perdrix, de faisans, de pies & de rossignols. Il y a aussi grande quantité de poissons, tãt de mer, que d'eau douce, que l'on prend dans les riuieres, & dãs les lacs du pays, qui sont remplis de poisson, & il y a certains poissons en cette Isle, que l'on ne sçauroit trouuer ailleurs. Cette Isle a pareillemẽt des mousches à miel (cõme l'opinion de quelques-vns) en si grãde quantité, qu'on n'en trouue pas seulement aux ruches, mais encores aux troncs des arbres, & dans les cauernes. Elle IV.

produit aussi certaine masse de terre noire, meslée de soulphre, dont les habitans vsent principalement pour allumer le feu, d'autant que le pays produit fort peu de bois taillis. La mer d'Irlande porte aussi de petites perles qui tirent sur le noir & nagent en gros en rond, attendant leur chef, comme les abeilles. Girald escrit que de certain bois nageant sur la mer, il coule certaine gomme, qui s'endurcit apres, & qu'il nait au dedans des animaux qui ont premierement vie, puis prennent des aisles, vn bec, & volent finalement en l'air, ou nagent sur l'eau: & le mesme Autheur dit qu'il a vû plusieurs de ces oyseaux demy formez, qui eussent volé comme les autres, s'ils eussent eu leur perfection. Il y a encores d'autres oyseaux nommez Martinets, moindres qu'vn merle, cours cóme les cailles, & ayans le ventre blanc, & le dos noir, qui ont cette proprieté, que si estans morts on les garde en vn lieu sec, ils ne pourrissent point, & estans mis entre les habits, ils les preseruent de la teigne, & mesme si on les pend en vn lieu sec lors qu'ils sont morts, ils renouuellent leurs plumes toutes les années. Sur tout le lac Eaugh abonde en saulmons, qui sont aussi bons qu'en tout autre lieu de la terre.

MOEVRS DES ANCIENS IRLANDOIS.

VI. STrabon dit que les anciens Irlandois estoient plus sauuages que les habitans de la grande Bretagne, qu'ils se repaissoient de chair humaine, & estoient grands mangeurs. Ils tenoient que c'estoit chose honneste de manger les corps de leurs peres & meres apres leur mort, & de coucher non seulement auec les autres femmes, mais encores auec leurs sœurs, & leurs meres. Mele dit qu'ils estoient du tout rustiques, ignorans de toute vertu, & despourueus entierement de pieté. Solin adjouste encor, que lors qu'ils estoient victorieux, ils auoient accoustumé de se frotter le visage du sang de ceux qui estoient morts au combat apres en auoir toutesfois humé. Et selon le mesme, le droit, & l'injustice leur estoient choses indifferentes. Lors qu'vne femme auoit fait vn enfant masle, elle mettoit les premieres viandes sur l'espée de son mary, & poussoit doucement dans la bouche de l'enfant auec la pointe le commencement de sa nourriture, & selon le desir ordinaire de toute la nation, luy souhaittoit qu'il ne mourût qu'en la bataille, & au milieu des armes. Ceux qui se vouloient parer parmy eux mettoient aux gardes de leurs espées des dents de quelques grands poissons qu'on trouue pareillement le long de cette coste, pource que ces dents ont la blancheur de l'yuoire, & la principale gloire des Irlandois consistoit aux armes. C'est tout ce qu'on peut recueillir des anciens escriuains touchant leurs mœurs, qui estoient pour la pluspart inconnuës, à cause de la rudesse & barbarie de ce peuple, prés duquel on ne pouuoit auoir libre accez, & aussi pource que ce pays a si peu de chose qu'on puisse desirer, qu'il falloit vne grande curiosité pour desirer d'en auoir la veuë, & vne grande prudence & dexterité pour pouuoir viure parmy ces sauuages, & prendre connoissance de leurs façons de faire. Ie dy cecy pour le regard des anciennes mœurs, mais si tu desires voir celle du temps moyé, tu les trouueras au long dans Girald, de qui plusieurs autres ont puisé ce que l'on en peut dire.

MOEVRS DES IRLANDOIS DE CE TEMPS.

LEs Irlandois sont generalement forts, agiles, & de grand courage, s'exposent librement à tous hazards, supportent aisément toute sorte de trauail, & endurent aussi le froid & la faim, & toute sorte d'incommoditez. Ils sont fort enclins à l'amour, courtois à l'endroit des estrangers, constans en leur amitié, & irreconciliables en leur haine, de legere creance, desireux, de gloire, & qui ne peuuent souffrir qu'on les outrage, ny de fait ny de parole; & finalement extrémes en toutes leurs passions, de sorte que ceux qui sont mauuais ne sçauroient estre pires, ny les bons meilleurs. Lors qu'on baptise leurs enfans, ils leur donnent des noms prophanes, adjoustant tousiours au nom quelque chose prise de l'euenement, ou de la couleur, comme roux, blanc, noir, ou de quelque maladie, ou de quelque autre chose semblable, & mesme des noms iniurieux, comme de galeux, ou de superbe, & autres pareils; & combien qu'il souffrent mal-aisément les outrages, toutesfois les principaux qui ont la lettre O, deuant leurs noms, ne desdaignent ces tiltres, qui semblent les offencer. Il n'est pas permis de donner le nom du pere, ou de quelqu'vn de la famille, s'il est lors en vie, pource qu'ils estiment que telle chose aduanceroit leur mort. Mais lors que le pere decedé, le fils prend son nom, afin qu'il ne se perde, & si quelqu'vn des ancestres qui ait eu le mesme nom, on attẽd quelque chose de grãd de celuy qui le porte. Cette opinion est augmentée par les Poëtes, qui ont mis par escrit les faits, de ces anciens, & y adjoustent beaucoup de fables, acquerans beaucoup de moyẽs par cette voye. Car les nouuelles mariées, & celles qui accouchent, s'estiment infames si elles ne donnent leurs meilleurs habits à ces donneurs de loüanges. Les femmes se remettent auec leurs maris six iours apres leur enfantement. Aussi-tost qu'vne Damoiselle à fait vn enfant, beaucoup de femmes la viennent trouuer, pour gagner ce point de nourrir cét enfant, qu'elles preferent aux leurs mesmes. Et combien qu'ils soient en tout ce pays fort adonnez à l'amour, & qu'ils tiennent à honte de donner la mammelle à leurs propres enfans, toutesfois le mary & la femme s'abstiennent volontiers de coucher ensemble, pour l'amour de l'enfant dont elle a entrepris la nourriture. Si le contraire arriue, elles mettent vne autre nourrice en leur place à leurs despens. Si l'enfant se porte mal, la nourrice le frotte de vieille vrine, & contre les desastres qui luy pourroient arriuer, ils luy pendent au col non seulement le commencement de l'Euangile Saint Iean, mais encores vn cloud tortu pris du pied d'vn cheual. Et pour ce mesme effect, les nourrices, & les enfans portent des ceintures faites de cheueux de femmes. Les femmes donnent aussi à leurs amants des bracelets de leurs cheueux. Tous ceux qui ont succé le laict de mesme nourrice, s'entr'ayment extrémement les vns les autres, & mesmes bien souuent ils ayment plus leurs freres de laict, que ceux qui sont sortis de mesme ventre. Lors que leurs peres & meres tancent leurs enfans, ils ont recours à leurs peres nourriciers, qui les aiment bien souuent contre leurs propres peres. Et si quelqu'vn de ces enfans deuient malade, si tost que la nourrice en apprend la nouuelle, elle y court à grande haste, encores que elle s'en trouue fort esloignée. Ils aiment l'oysiueté, & tiennent pour grande richesse de demeurer sans rien faire. Ils affectiõnent la musique, & se plaisent VII.

extrémement à joüer du cistre. Si quelques-vns se rendent Religieux, ils viuēt auec vne grande austerité, veillant priant, & mattant leur chair par beaucoup de jeusnes: de sorte qu'il ne se faut pas estonner de ce que l'on escrit de leurs Moynes anciens. Les fẽmes mesmes & les filles Catholiques jeusnent tous les Mercredys & Samedys de l'années. Mais celles qui se font adõnez à mal faire sont plus meschātes qu'on ne sçauroit croire, Ils teignēt leurs habits noirs des escorces des arbres, que les Anglois nomment *Alders*, Ils font aussi de la brā-che, de l'escorce & des feuilles du Peuplier, les chemises jaunes, qui ne sont presque plus en vsage: & lors qu'ils les teignent, ils ne les font pas cuire longuement mais les plongent dans l'vrine froide des hommes durant quelques iours, afin que la couleur soit plus jaune.

VIII. Le larcin ne rend par les persōnes infames, quoy qu'il soit exercé parmy eux auec vne grāde cruauté: Au reste, ils disent qu'en cela ils suiuent la façon de faire de leurs ancestres, & que ce leur seroit vne grande honte de viure du trauail de leurs mains. Lors qu'ils marchent pour voller, ils remarquent le premier qu'ils rencontrent au matin, & si leur voyage reüssit selon leur desir, ils taschent de faire que le mesme homme vienne tous les iours à leur rencontre; & au contraire. Ils disent que c'est vne marque d'vn lasche courage, de dormir la nuict, & de n'aller bien loin voller quelque chose, en s'exposāt à toutes sortes de dangers: mesmes ils ne pardonnent point aux Temples, & lieux sacrez, ains les pillent entierement, tuent les hommes qui s'y trouuent & mesmes y mettent le feu. Ils ne se marient guere que dans les villes, & ce

IX. non par paroles de present, mais de futur; & pource ils se separent legerement, & le mary va trouuer vne autre femme, & la femme vn autre homme, de sorte qu'on ne peut sçauoir la verité du mariage, iusques à ce qu'ils meurent. De là viennent les debats touchant les possessions, les rauages, les meurtres & les haines mortelles. Les femmes chassées consultes des sorciers, qu'on estime capable de rendre sterille la nouuelle femme, ou de luy donner des maladies dangereuses. Les femmes de mesme que les hommes, font grand estat de leurs cheueux s'ils sont blonds, & longs, & les rendent an-

X. nellez, & les laissent pendre en cette sorte. Les Irlandois sauuages (car ils sont diuisez de mesme que les Escossois) se mettent à genoux en voyant la Lune nouuelle, & disent en parlant à la Lune. *Laisse nous aussi sains que tu nous as trouuez*. Ils prient Dieu pour les loups, & estiment que par ce moyē ils n'en feront pas offencez. Ils tiennent pour sorciere la femme qui demande du feu le premier iour de May, & n'en donnent qu'aux malades, & mesme auec des maudissons, & croyent que l'Esté suiuant elle desrobera tout le fromage. Ils tiennent aussi qu'vn arbre mis deuant les portes le premier de May, fait que leurs troupeaux ont du lait en abondance. Il n'est pas permis de loüer vn cheual, ou quelque autre animal, sans dire aussi-tost, *Dieu le gard*, ou sans luy cracher contre. Que si dās trois iours il arriue quelque mal au cheual, ils cherchent celuy qui l'a loüé, afin qu'il luy die la Patenostre à l'oreille. Les fẽmes y sçauent des enchantemens pour tous les maux, & mettent tousiours deuāt leur enchantemens la Patenostre, & *l'Aue Maria*, & l'adjouste aussi à la fin de tous. Si quelqu'vn est malade, on ne luy parle ny de testament, ny du salut de son ame, mais seulement de s'efforcer de guerir: que si quelqu'vn demande l'Eucharistie, ils le tiennent pour perdu. Et lors que quelqu'vn meurt, on fait des plaintes, & des lamentations si hautes, qu'on diroit que tout le monde se

va perdre. Quãt à leur nourriture, ils viuent volontiers, d'herbes, de racines & de potirons, & de beurre meslé auec de la farine d'auoine, de mesme aussi que de laict, de boüillon de beufle, & de chair bien souuent sans pain : vû qu'ils gardent le plus souuent leurs bleds pour leurs cheuaux dont ils ont vn soin extréme. Lors que la faim les presse, ils deuorent la chair toute cruë, & pour la digerer, ils vsent de grands traits d'eau de vie. Ils tirent aussi du sang des vaches, & lors qu'il est caillé, ils le mettẽt sur le beurre & le mãgent. Ils vont tousiours teste nuë, sinon quãd ils la couurent de fer pour aller à la guerre, & portent de long cheueux crespez, & ne peuuent endurer la moindre raillerie qu'on leur die. Ce sont-là les façons de faire des Irlandois sauuages. Il y en a encore beaucoup d'autres : mais ie craindrois en les rapportant, ou d'ennuyer le Lecteur, ou d'estre contraire à mon dessein mesme.

RICHESSES D'IRLANDE.

CE qui peut rendre les Irlandois riches c'est l'abord des marchands qui viennent de tous costez, & le trafic des habitans de l'Isle : qui n'a guere autre chose que la laine, pour vendre & distribuer aux pays estrangers. Entre les autres villes il y a Galuez, où les marchands estrangers frequentent, qui est plein de riches habitans, qui font grand trafic de tous costez. Et Waterford ne luy cede aussi aucunemẽt en nombre de gens de trafic, qui font aussi bien leurs affaires en ce lieu qu'en aucun pays de l'Europe. La plus grande partie de l'Irlande est assez capable d'entretenir ses habitans, & de leur fournir ce qui leur est necessaire, mais non que les richesses y soient si grandes qu'en vn grand nombre de lieux de l'Europe, qui en ont mesme au delà de ce qui peut suffire aux delices. Leurs plus agreables richesses, & presque seules, sont les vaches, qui ne rendent point de laict en Irlande, comme on tient, sinon qu'elles ayent leur veau viuant à leur costé, ou le cuyr du mort reply de paille, afin qu'il rapporte sa semblance, vû qu'elles connoissent comme l'odeur de leur ventre en ce cuir. Et si la vache est sans laict, ils font venir vne sorciere qui luy fait aimer vn autre veau, afin qu'elle prenne du laict. Quant aux commoditez que le Roy d'Angleterre en tire, elles sont petites, ou nulles, à cause des grandes garnisons qu'il y entretient, & seroient encores moindres s'il ne tiroit tribut de ceux qui veulent viure, & estre reconnus Catholiques, sans toutesfois qu'il leur soit permis d'en faire aucun exercice. XII.

FORCES D'IRLANDE.

LEur milice est composée de gens de pied & de cheual. Les hommes de cheual ont des cheuaux tellemẽt faits à leur volõté, qu'ils sautent aisément dessus, encores qu'ils soient armez, & cela vient autant de la souplesse, & d'exterité du cheual qui s'accõmode à eux, que de la dispositiõ des Irlãdois, dõt nous auõs parlé n'agueres. Ils ont des dards pesans qu'ils lancẽt aux ennemis en les prenãt par le milieu. Quãt aux gens de pied, il y en a quelques-vns qu'on nomme Galoglasses, qui portẽt des haches plus trẽchantes que des rasoirs, au bout de leurs longs bois, & ceux-cy sõt toute la force des armees Irlandoises. Les autres qui tiennent le secõd rang, sont ceux qui s'appellẽt Karni, qui vsent de dards, & de coutelas, & n'estiment pas auoir tué vne personne s'ils ne XIII.

luy ont trenché la teste. Ils mettent au trosiesme lieu les Coureurs, qu'ils nomment Daltins, qui vont desarmez, & sont prests à seruir les gens de cheual. Et l'infanterie, & la caualerie crient esgallemẽt *Pharo*, *Pharo*, lors qu'il faut venir aux mains, & mesme quand ils sortent de la ville on a accoustumé de crier à chacun à la porte particulierement, & celuy à qui l'on ne crie rien est tenu pour malheureux, & ce silence est estimé de mauuais presage. Et tous les hommes de guerre vsent de cornemuses au lieu de trompettes. Les Irlandois sont en fort grand nombre, & courageux; si bien qu'on les pourroit tenir inuincibles s'ils n'estoient contraires les vns aux autres. Mais ils ont esté presque tousiours diuisez, & pour cette cause ils ont donné entrée aux Roys d'Angleterre. Celuy qui regne à present y maintient dix forteresses garnies de gens de pied, & de cheual, iusques au nombre d'enuiron douze mille; ce qui fut commencé par la Royne Elizabeth, depuis les dernieres entreprises
XIV. du Pape Gregoire. Il y a la ville Archiepiscopale que l'on nomme *Armach*, qui est forte, & là prés de la coste qui regarde le Leuant, on void la ville de Tridat, qui est la plus grande forteresse apres celle que nous venons de nommer. Il y a apres Dublin, siege des Roys, assez bonne forteresse, & port où s'embarquent ceux qui veulent aller en Angleterre, qui arriuent à Coster, presque vis à vis de Dublin; & du costé de la Tramōtane il y a vne seule forteresse qui a nom Wocuernes: mais au costé qui regarde l'Angleterre, il y a sept forteresses auec leurs ports, c'est à sçauoir apres Dublin, Aglan, & Polcie, le Limbrac, Waterford, Ros, Lorch, & Chrusal, qui est du costé du Midy.

Or le passage de ce canal est fort dangereux, à cause des riuieres qui y tombent de plusieurs endroits contraires, tellement qu'elles engendre vn bouillon d'eaux confus, & courant de diuers costez, qui le rendent malaisé à ceux qui voyagent. Pour conclusion le Roy d'Angleterre n'a pas grand sujet de craindre que les Princes estrangers se rendent maistres de l'Irlande, tant à cause de la commodité de l'assiette, que des forts qu'il y a, & des gens qu'il y entretient, & mesme de plusieurs habitans du pays qui luy sont affectionnez. De sorte qu'il ne pourroit courre fortune que par vn changement de volontez, & par vne reuolte generale de l'Isle, qui est extrémement difficile, à cause des garnisons qui la brident.

GOVVERNEMENT D'IRLANDE.

L'Irlande a eu autresfois beaucoup de petits Roys, mais elle est main-
XV. tenant sous la puissance des Anglois, entre les mains desquels elle tomba l'an 1175 lors que Roderic Roy de Connanie se nomma Roy de toute l'Irlande, & que voulant se rendre Roy de l'Isle entiere, il combatit contre les autres Roys, qui se donnerent à Henry II. Roy d'Angleterre de leur franche volonté, & sans aucune effusion de sang; & depuis tous les Roys d'Angleterre ont esté nommez Seigneurs d'Irlande, iusques à Henry VIII. qui fut nommé Roy par les Estats d'Irlande, pource que ce nom de Seigneur estoit odieux à quelques seditieux. Au reste le Roy d'Angleterre y enuoya vn Vice-roy pour la gouuerner, & ces Vice roys furent nommez au commencement Conseruateurs d'Irlande, puis Iusticiers, Lieutenans, & Deputez, par les patentes qui leur donnoient cette iurisdiction & puissance, qui est vrayement Royale. Car ils peuuent faire la guerre, & la paix, ordonner, & disposer de tous les

Magiſtrats,excepté de quelques vns,remettent tous crimes, horſmis ceux de leze Majeſté, faire des Cheualiers & choſes ſemblables. Ces lettres patentes ſont leuës lors que quelqu'vn eſt publiquement receu pour tel,& lors preſtãt le ſerment ordinaire deuant le Chancelier,on luy met en la main vne eſpée, puis on le met en vn ſiege, en preſence du Chancelier du Royaume , & des principaux d'iceluy qui ſont du Conſeil,auec le Roy d'armes,& le Sergeant d'armes, & autres Officiers honoraires. Il y a au Conſeil pour Aſſeſſeurs le Chancelier,le Threſorier du Royaume,les Comtes,les Eueſques, & les Iuges qui ſont du priué Conſeil. Et l'Irlande a les meſmes ordres que l'Angleterre.Or l'Irlande eſt diuiſée,comme nous auons jà touché, ſelon les mœurs de ſes habitans,en deux parties. Car ceux qui ne veulent obeyr aux loix,& viuent plus barbarement,ſont nommez vulgairement *Wild Iriſch*,ou Irlandois ſauuages;mais ceux qui obeyſſent aux loix,ſont appellez Anglois Irlandois,& leur contrée à le nom *The English Pale*. Ceux-cy parlent bon Anglois naturellement,& toutesfois ils entendent l'Irlandois , à cauſe du commerce journalier. Les ſauuages ont des Seigneurs , ou plutôt Tyrans , qui ne viuent ſous la puiſſance des Anglois que par contrainte. Ces Seigneurs ont vn XVI. O,deuant leurs noms,ou bien le mot de Marc,comme *O-Neall*, *Marc-Donell*, & ceux cy ont vn droict particulier,par le moyen duquel ils viuent auec vne authorite inſupportable,& diſpoſent des biens de leurs ſujets à leur volonté, par le moyen des ſoldats Gallogaſſe,ou Karnes , & des gens de cheual qu'ils nourriſſent.Ces Seigneurs ont leurs Iuges qu'ils nomment *Breahans*,ainſi que les Gots auoient leurs Bellagines.Ces Breahans ſont du tout ignorans,& toutesfois ils rendent la Iuſtice aux voiſins àcertains iours ſur quelque mõtagne fort haute,Ceux qui ſont accuſez & peuuent nier,eſchappent facilement : & s'ils ſont ſurpris en manifeſte larcin,on les condãne à la reſtitutiõ,& quelque fois à l'amende.Quant au droict de ſucceſſion, ces grands ne l'obſeruent pas , mais celuy qui eſtant de bonne maiſon,ſe trouue plus fort,& plus hardy, ſe rend Seigneur par le moyen de la faction & ſedition des gens de la contrée,& chaſſe tous les enfans & parens proches du deffunct, & par vne barbare ceremonie eſt mis en vn ſiege de pierre, au deſcouuert ſur quelque haute montagne. Et quelquesfois en ce temps meſme par vne loy nommée Taniſtry , on deſigne vn ſucceſſeur,qui eſt nommé Taniſt, peut eſtre du mot *Thane* de Dannemarc,qui ſignifie noble.Quant aux autres Irlandois,ils ſuiuent plus la raiſon,& le gouuerneur à l'Angloiſe.Les Eſtats d'Irlande ont plus de puiſſance XVII. que tout le reſte,& ceux-cy ſont aſſemblez à la volonté du Viceroy,combien que du temps d'Edoüard II. il eſtoit ordonné qu'on tiendroit les Eſtats en Irlande toutes les annees. Il y a auſſi quatre aſſemblées juridiques , comme en Angleterre,& cinq Cours,c'eſt à ſçauoir la Chambre eſtoillée , la Chancellerie,le Banc Royal,le Banc des communs decrets,& le Fiſc Royal, ou la Chãbre du Threſor. Il y a auſſi les Iuſticiers des aſſiſes,*Sinon au parauant, pour ouyr,& determiner*,& les Iuges en chaque Comté, pour conſeruer la paix. Le Roy a auſſi ſõ Sergeãt à la Loy,ſõ Procureur,ou *attourné* general, & ſon Sollicitеur.Il y aauſſi aux Prouinces plus eſloignées desGouuerneurs pour rendre Iuſtice,cõme en Cõnacie *le principal Cõmiſſionnaire*, & le Preſident & Momonie,qui ont leurs aſſeſſeurs choiſis d'entre les nobles,& les Iuriſcõſultes.L'Irlande a meſmes loix principales que l'Angleterre , & les loix des Parlemens, ou eſtats d'Angleterre y eſtoient en vſage iuſques à Henry VII. Car l'an 10.

de son regne elles estoient confirmées en Irlande par l'authorité des Estats; Mais depuis ils ont eu leurs statuts particuliers des Parlemens. Outre ces Magistrats ciuils; l'Irlande en a aussi vn militaire; à sçauoir le Marefchal, qui est là pour brider l'insolence des soldats, & des rebelles. Cette charge a esté long temps par succession entre les mains des Barons de Morlay d'Angleterre, qui la receurēt du Roy Iean. Le Mareschal a son Lieutenāt qu'on nomme *Preuost Mareschal*, & quelquesfois il y en a plus d'vn selon l'occurrence, & le temps, & tous exercent cette charge, & font valoir l'authorité qui leur a esté donnée sous le grand seel d'Irlande. Voila en gros tous les sieges & Officiers d'Irlande, où l'on void presque mesme gouuernement qu'en Angleterre, en toute chose. Mais auant que finir ce discours, je ne veux laisser passer vne particularité du gouuernement d'Irlande, qui est, qu'on n'y souffre aucun banquier, qui despuise l'argent du pays auec ses vsures, & ses charges insupportables. Les autres Prouinces seroient bien plus à leur ayse, si ces sangsuës leur estoiēt ostées, vû que ces gens sont comme la rate qui ne grossit, & ne s'enfle, que par la diminution & le dommage des autres. La France seignera long-temps de la playe que cette sorte de gens luy a faite, & quand elle seroit deliurée de telles personnes, elle en seroit beaucoup plus heureuse.

RELIGION D'IRLANDE.

XVIII. Cette Isle receut la foy de Iesus Christ l'an de nostre salut 335. du tēps que Fincomarc regnoit en Escosse, & cela aduint par le moyen d'vne femme d'entre les Pictes, qui ayāt pris connoissance auec la Royne l'an 322. luy prescha la foy Chrestienne, & la conuertit. La Royne gagna le Roy, luy remonstrāt ce qu'on luy auoit presché, & le Roy disposa le peuple à receuoir le Baptesme enuiron l'an 335. Or les Irlādois ont vescu depuis en cette mesme Religion,
XIX iusques au temps de Henry VIII. Roy d'Angleterre, qui commença d'y semer l'heresie, qui y fut depuis aduancée par la Royne Elizabeth, qui mesme en mit dehors le Comte de Tiroen Catholique, qui outre les autres sujets de sa reuolte, dont il n'est pas temps de discourir, auoit la cause de la Religion qu'il ne pouuoit voir esteinte: mais ses affaires reüssirent si mal, qu'estant contraint d'abādōner l'Isle, il n'eut autre recours qu'au Pape, & se retira à Rome, où il est encor. Tellemēt que les Catholiques n'y osēt faire aujourd'huy exercice de leur Religion, & s'ils sont trouuez faisans dire la Messe en leurs logis outre le tribut qu'ils payent au Roy toutes les années, pour viure Catholiquement, & ne se trouuer pas aux assemblées de la nouuelle Religion; ils sont encores condānez à vne grosse amēde, qui emporte presque tous leurs moyens & les Prestres sont cōfinez en prisō perpetuelle. De sorte que l'Irlāde n'a publiquement autre Religiō que celle que nous auons descrite discourant de l'Angleterre.
XX. En Irlāde il y a quatre Archeuesques, c'est à sçauoir celuy de *Dublin*, d'*Armath*, de *Cassil*, & de *Toame*: & ces quatre ont 29. Suffragās. Leur authorité estoit anciennement grande, mais aujourd'huy le Roy d'Angleterre l'a entierement tirée à luy, & a toute puissāce tant aux choses spirituelles que temporelles. Et pource qu'on a retranché toute liberté aux Catholiques, & qu'ils y viuent auec mille peines, principalement ceux qui sont d'Eglise, ils se sont retirez de tous les costez de l'Europe, pour tesmoignage du mauuais traictement qu'ils y reçoiuent, & de la perte de la vraye Religion en cette Isle.

DISCOVRS

DISCOVRS DE LA FRANCE.

SOMMAIRE.

1. Gaule quel pays comprenoit anciennement selon Cesar & Ptolomée. 2. Description de la France selon l'Estat present, sa longitude, largeur, & limites. 3. Nombre de Parlements de France, & quels Archeuesches, & Eueschez sont sous chacun d'iceux. 4. Ample description des Prouinces de la France, & premierement de la Picardie. 5. De la Preuosté, & Comté de Paris, situation, & superbes edifices de cette ville. Ensemble de l'Isle de France : consecutiuement de toutes les autres Prouinces & pays du Royaume. 6. Nombre des Isles, Caps, Forests, & Riuieres principales de France. 7. Fertilité des Prouinces de France, & en quelle chose chaque pays abonde. 8. Coustume des anciens Gaulois, porter long cheueux, studieux de l'Eloquence, adoraient Mercure, & Hercule Ognien. Immoloient des hommes aux sacrifices. 9. Druides instructeurs de la ieunesse Gauloise, & administrateurs de la Iustice. 10. Gaulois redoutables en guerre à toute nation, & de quelles armes ils vsoite, & leur façon de proceder aux batailles. 11. Habillemens des anciens Gaulois, leur viure, & la forme de leurs funerailles. 12. Naturel, & mœurs des Parisiens, Chartrains, & de toutes les autres Prouinces de Frãce. 13. Mœurs, & naturel en general du peuple François. 14. Ciuilité de la Noblesse Françoise, & quels sont ses exercices en temps de paix. 15. Richesses du Royaume de France d'où procedent. 16. Reuenu des Roys de France à quoy se montoit du regne de François I. & Henry II. 17. Taille ordinaire d'vne année à quoy se monte en France : & quels deniers ont esté leuez, tant ordinaires, qu'extraordinaires, depuis l'an 1542. iusques à l'an 1580. 18. Force de France sur mer quelles. 19. Nombre des Compagnies de gens de cheual entretenus à present en France. 20. Infanterie Françoise quelle, & le nombre des Compagnies de gens de pied entretenus à present. 21. Artillerie Françoise reduite toute à vne forme commune ; & quelle longueur a le Canon de France. 22. Denombrement des forteresses & meilleures places de France. 23. Royaume de France successif, & non electif, & les masles admis à la Couronne, non les femelles. 24. Priuileges, & authoritez des Roynes de France. 25. Forme ancienne, & moderne du Couronnement, & sacre des Roys de France. 26. Origine, & institution des Pairs de France, & autres Officiers de la Couronne. 27. Denombremens des Presidiaux, Bailliages, & Sieges estans sous chaque Parlement. 28. Denombrement des Dioceses de France, & combien chaque Diocese comprend de Parroisses. 29. Catalogue des Roys de France, le temps de leur regne & trespas.



I. E nom de la Gaule est de fort grande estenduë, si l'on y comprend tout ce qui s'appelloit autresfois ainsi : vû que par ce moyen elle contiẽdra non seulement le Royaume de France, mais encor vne bonne partie d'Allemagne, & d'Italie. Car les anciens diuisoient la Gaule en Cisalpine, & Transalpine, nommant Cisalpine, ou Gaule par deçà les Alpes (selon leur demeure) ce qu'on nomme aujourd'huy Lombardie : & donnant le nom de Transalpine, ou de Gaule par delà les Alpes, au pays qui est enfermé entre la riuiere du Rhin, la mer Oceane, les Monts Pyrenées, la mer Mediterranée, & les Alpes. Mais Cesar diuise la Gaule en Belgique, Celtique, & Aquitaine; & Ptolomée nous propose la Gaule diuisée en quatre parties, c'est à sçauoir, en l'Aquitanique, en la Lyonnoise (qui est mesme chose que la Celtique de Cesar) en la Belgique, & la Narbonnoise. Et de ces parties la Belgique est maintenant pour la plus grande part de l'Allemagne.

II. Mais à prendre la France en l'estat auquel elle se trouue à present, du costé du Nord, duquel elle regarde la basse Allemagne, on luy donne pour limite vne ligne tirée depuis Calais iusques à Strasbourg, qui laisse à main gauche le pays d'Artois, de Haynaut, & de Luxembourg; & à la main droicte la Picardie, & la Lorraine, & du costé qu'elle regarde l'Angleterre, la mer Oceane, nommée des anciens Britanique. Du Couchant la mesme mer Oceane la borne, faisant vn grand golphe en Aquitaine. Du Midy, du costé qu'elle se joint à l'Espagne, elle est bornée des Monts Pyrenées, & où elle est moins restrainte, & plus large, elle a pour ses limites la mer Mediterranée. Finalement du Leuant elle a les Alpes qui la separent de l'Italie, de mesme que le Mont Iura la diuise des Suisses, & le Rhin des Allemands. Et tout le Royaume, si on prend le droit fil de l'Orient en Occident, depuis l'Isle d'Heisant, opposée au dernier riuage de la Bretagne, iusqu'au bord du Rhin, a de longueur quelque peu plus de 300. lieuës de France, ou bien si on veut mesurer sa longueur, selon les autres, en tirãt de l'Oüest Nord Oüest à l'Est Suest, de l'Isle d'Aldernay de Normandie iusques à Nice, on y trouuera 330. lieuës, qui est presque autant de chemin qu'il y en a de Paris à Rome. Sa largeur, à prendre depuis les parties plus Meridionales, qui sont vers la mer Mediterranée, iusques à la ville de Calais, est enuiron de 220. lieuës: & le tour de toute la France est de plus de 1020. lieuës. Ce Royaume est enclos entre le 13. & le 19. paralelle, c'est à dire qu'il tient en largeur depuis le milieu du cinquiesme climat où le plus lõg iour est de 15. heures, iusques au milieu du huictiesme, où il est de 16. heures & demye. Et quant à la longueur, il comprend tous les Meridiens qui sont compris entre le 15. Meridien, & le 19. Au reste pour diuiser la France en

III. toutes ses parties, il me semble qu'il est à propos de la prẽdre selon les Parlemens, à la Iurisdiction desquels elle est sousmise. Elle a dõc huict principaux Parlemens, qui sont Paris, Tholose, Roüen, Bordeaux, Rennes, Dijon, Grenoble, & Aix, & en a encore deux moins principaux, c'est à sçauoir celuy de la basse Nauarre, qui se tient à saint Palaiz, & celuy de Mets.

Le Parlement de Paris contient les Dioceses qui s'ensuiuent :

L'Archeuesché de Reims.	L'Archeuesché de Bourges.
L'Archeuesché de Sens.	L'Archeuesché de Tours.

L'Archeuesché de Lyon.
L'Euesché de Laon.
Celle de Chalon en Champagne.
Celle de Soissons.
Celle de Boloigne.
Celle d'Amyens.
Celle de Noyon.
Celle de Senlis.
Celle de Beauuais.
Celle de Paris.
Celle de Chartres.
Celle d'Orleans.
Celle de Neuers.
Celle d'Auxerre.
Celle de Troye en Champagne.
Celle de Meaux.
Celle de Poictiers.
Celle de Maillezay.
Celle de Lusson.
Celle d'Angoulesme.
Celle d'Angers.
Celle du Mans.
Celle de Clermont.
Celle de saint Flour.
Celle de Langres.
Celle de Mascon.

Et les principales Prouinces où sont les susnommées Archeueschez, & Eueschez, sont l'Isle de France, la Beausse haute & basse, la Soloigne, Berry, Auuergne, Lyonnois, Forest, Beaujolois, Poictou, Anjou, Angoumois, le Maine, Brie, Picardie, Champagne, Touraine, Niuernois, Bourbonnois, Masconnois, de toutes lesquelles Prouinces nous ferons apres vn discours particulier.

Le Parlement de Tholose a sous luy.

L'Archeuesché de Narbonne.
L'Archeuesché d'Auch.
L'Archeuesché de Tholose.

Ses Eueschez sont.

Nismes.
Vsez.
Lodeue.
Saint Pons de Tomieres.
Alet.
Montpelier.
Besiers.
Agde.
Carcassonne.
Mende.
Castres.
Alby.
Le Puy.
Rodez.
Vabres.
Cahors.
Pamies.
Mirepoix.
Saint Papoul.
Montauban.
La Vaur.
Rieux.
Lombez.
Cominges.
Couserans.
Tarbe.
Laictoure.
Viuiers.

Ses principales Prouinces sont ce que l'on nomme, haut & bas Languedoc, qui est de fort grãde estenduë, le haut & bas Viuarez, le Velay, le Geuaudan, l'Albigeois, le Rouergue, le Laurageois, le Quercy, le Pays de Foix, & vne partie de la Gascogne.

Le Parlement de Roüen a sous luy.

L'Archeuesché de Roüen.

Ses Eueschez sont;

Auranche.	Séez.
Eureux.	Constance.
Bayeux.	Lisieux.

C'est le Parlement de Normandie ;

Le Parlement de Bordeaux a sous luy.

L'Archeueſché de Bordeaux.
Les Eueschez sont,

Bayonne.	Sarlat.
Aqs.	Agen.
Basaz.	Limoges.
Aire.	Condon.
Xaintes.	Tulle.
Perigu eux.	

Ses principales Prouinces sont vne partie de la Gascongne haute & basse ; Biscaye, Xaintonge, Perigort, & Limosin,

Le Parlement de Rennes à sous luy les Eueschez qui s'ensuiuent :

Saint Brieu.	Triquier.
Saint Malo.	Cornoüaille.
Saint Paul de Leon.	Dol.
Nantes.	Rennes.
Vannes.	

C'est le Parlement de Bretagne.

Le Parlement de Dijon a sous luy.

L'Eueſché d'Autun.
L'Eueſché de Chalon sur S ône.

C'est le Parlement de la B ourgongne.

Le Parlment de Grenoble a sous luy,

L'Archeueſché d'Ambrun
L'Archeueſché de Vienne.

Ses Eueschez sont,

Valence.

Die : ces deux sont gouuernées par vn mesme Euesque, sans que l'vne vsurpe les droits de l'autre.

Grenoble.	Gap.
S. Paul trois Chasteaux.	

C'est là le Parlement de Dauphiné.

Le Parlemen t d'Aix a sous luy,

L'Archeueſché d'A ix
L'Archeueſché d'Arles.

Se. Eueschez sont,

Digne.	Riez.
Grasse.	Frejuz.
Glandeue.	Cisteron.
Senas.	Marseille.
S. Paul de Vences.	Tolon.
Apt.	

C'est là le Parlement de Prouence.

Le Parlement de Bearn a sous luy :

L'Euesché de l'Escar, & | Celle d'Oleron.

Le Parlement de S. Palais a sous luy :

La Biscaye Nauarroise, ou la basse Nauarre.

Le Parlement de Mets a sous luy les Eueschez de

Mets, Toul, Verdun.

Or pour parler à cette heure particulierement des Prouinces de France, ie commêceray par la Picardie, qui a aujourd'huy pour sa borne du costé d'Occident auec vne partie de la Normandie, la mer Angloise : du Nord l'Artois, & le pays de Haynaut, contrées de l'ancienne Gaule Belgique : du Leuant le pays ds Luxembourg, & de Lorraine : & du Midy la Champagne, & l'Isle de France. Ses principales villes sont Amiens, Soissons, Abbeuille, Corbie, Peronne, Dorlen, S. Quentin, Noyon, Layon, Boulogne, la Fere, Beauuais. Cette Prouince est diuisée en vraye, haute, & basse Picardie, dont la haute est presque aujourd'huy toute dans les Pays-bas: la vraye, qui commence à Creue-cœur, comprend les Vidamies d'Amiens, de Corbie, & de Piquigny, la Comté de Vermandois, & la Duché de Tirache, & de Rhetelois. La Comté de Vermandois comprend Soissons, Laon, & la Fere, trois des meilleures villes de Picardie, & S. Quentin, qui est vne forte place. Rethel est la principale ville du Rethelois, qui est assis entre le pays de Haynaut, de Lorraine, & de Barrois. La principale ville de la Duché de Tirache c'est Guise, où il y a vn assez bon chasteau. La basse Picardie comprend Santerre, où est Montdidier, Peronne, Roye, & Nesle, assez fortes places : la Comté de Ponthieu, dont la principale ville est Abbeuille; les autres places sont le Crotoy, Ruë, Treport, Cressy: & on tient aussi que cette Comté comprêd celles de S. Paul & de Monstreul. La basse Picardie embrasse aussi la Comté de Bologne, la Comté de Guynes, qui est diuisée de la Côté d'Oye par vn grand canal qui passe au milieu de la ville de Guynes, & cette Comté comprend sous soy deux Baronnies, sçauoir celle d'Ardres, & celle des Courtembrone. A deux lieuës d'Ardres en tirant vers la mer, on trouue la ville de Calais, qui est de la Comté d'Oye, qui s'estend iusqu'à Dunkerque ville des Païs-bas. Les principales riuieres de Picardie sont celle de Somme, sur laquelle on trouue Amiens, & Abbeuille: la riuiere d'Oyse, prés de laquelle est la Fere, Marne, Ayne, l'Esceau, & Scarpe. De ces villes de Picardie Soissons a esté iadis demeure des Rois, mais depuis le tiltre de Royaume de Soissons a esté trâsformée en celuy de Comté. Les dernieres terres que les Anglois ont tenuës en France, sont la Comté d'Oye, où est Calais, qui fut pris sur le Roy Philippe de Valois, apres la bataille de Cressy en Ponthieu, l'an 1347. & repris du temps du Roy Henry II. par François de Lorraine Duc de Guise, l'an 1557.

Voila ce qui nous reste aujourd'huy de la Gaule Belgique. Maintenant il est à propos de parler de la France prise plus particulierement, qui est de la Gaule Celtique, & qui est voisine de la Picardie du costé d'Occident. Cette contrée que l'on nomme plus particulierement France, a esté iadis habitée, par les beauuoisins & Parisiens, & maintenant Paris en est la principale ville, & ce pays contient maintenant la Preuosté & Comté de Paris, la Duché de Valois, & le Hurepois, & Gastinois. La Preuosté & Comté de Paris est diuisée en quatre parties, à sçauoir en celle qui est appellée Parisis, qui comprend d'vn costé tout ce qui est iusques à Pontoise, & de là iusqu'à Clys vers la Brie. Ce nom de Parisis est presque esteint, & n'est demeuré qu'à quelques villages, comme à Louure, Cormeille, Escoüan, & autres qu'on nomme en Parisis, & aux taxes du Parlement, où l'on fait mention de sols, & deniers Parisis. La ville de Paris a esté seulement autrefois de la grandeur de l'Isle que la Seine enuironne : Mais elle fut depuis beaucoup augmentée, & debat aujourd'huy d'estenduë auec les plus grandes de l'Europe. Elle est diuisée en trois parties, dont la plus grande qui regarde vers le Leuant & le Septentrion, & est plus basse que les autres, est nommee la ville; la plus petite qui est en lieu plus esleué, & regarde le Midy & l'Occident, s'appelle l'Vniuersité; & la partie du milieu qui est enuironnée de tous costez de la riuiere, a le nom de Cité. La ville a sept portes, c'est à sçauoir celle de saint Antoine, du Temple, de saint Martin, saint Denis, Montmartre, saint Honoré, & la porte neufue, qui est prés du Louure. Elle a cinq faux-bourgs, c'est à sçauoir de S. Martin, du Temple, de saint Denis, de Montmartre, & de saint Honoré. Et ce qui réd cette partie remarquable par dessus les autres, c'est qu'elle contient le Louure, demeure ordinaire de nos Roys. La Cité a pour son ornemét le Palais, ou siege de la Iustice, & d'ailleurs le Pont-neuf, ouurage veritablement Royal, commencé par le Roy Henry III. mais acheué & accomply par Henry le Grand, qui a surmonté le dessein de son predecesseur, & a rendu ce pont agreable, & commode en toute sorte. Ce quartier comprend aussi le Pont nostre Dame(fait de pierre de mesme que le Pont-neuf) où l'on ne void que boutiques pleines de toutes sortes de marchandises, & si bien garnies, qu'on ne peut rien voir de mieux assorty. Et si l'on passe de là au Pont au Change, on y trouue tant de richesses chez les Orfévres, & tant d'esclat de pierreries, qu'il est impossible que les plus curieux de telles choses n'y contentent Leur veuë. Mais apres tout si l'on vient au Pont marchand (qui estoit autresfois le Pont aux Meusniers(on aduouëra tout aussi-tost que c'est vn des embellissemens de Paris, & que la ruë qui est sur ce Pont, surpasse en beauté toutes les autres. Quát à l'Vniuersité, elles a les portes de saint Victor, S. Marceau, S. Iacques, S. Michel, & saint Germain, & celle de Bussi, & de Nesle; & les faux-bourgs de saint Germain, saint Michel, saint Iacques, saint Marceau, & saint Victor. Quant aux Eglises ou chappelles, dont le nombre est fort grand, celle de nostre Dame surpasse les autres: elle est soustenuë de 120. colomnes, a de longueur 74. pas de largeur 60. & de hauteur 100. Elle a à l'entour 43. chappelles garnies de barreaux, ou grilles de fer. Il y a en tout vnze portes, dont les trois qui sót au fond ont au dessus 28 statuës de nos Roys. A costé l'on void les Tours de nostre Dame de la hauteur de 34. coudées. Ces Tours seruent de clochers, ou l'on void la grosse cloche, qui est si pesante, qu'il faut 20. hommes pour la sonner, & le son est ouy de sept

lieuës à l'entour, pour les autres lieux deuots il ne s'offre rien de plus admirable que la sainte Chappelle qui est jointe au Palais, & qui a esté bastie par S. Louys, n'ayant aucune colomne au milieu pour soustenir sa grande & haute voute, mais seulement aux costez. On garde en cette chappelle vne partie de la courōne d'espines, la robbe de pourpre, le roseau, & l'esponge de la Passion. Il y a plusieurs monasteres, dont celuy du Temple osté aux Templiers en l'an 1309. & donné aux Cheualiers de Rhodes, est de fort grande estenduë, l'Abbaye sainte Geneuiefue est aussi fort spacieuse, de mesme que celle de saint Germain desprez, qui est hors de la ville aux faux-bourgs de saint Germain, qui porte à son maistre 30. mille liures de rente. Quant aux Colleges, il y en a en tout 50. dont celuy de Nauarre, fondé par la Royne Ieanne de Nauarre, femme de Philippes le Bel, est le plus signalé. Le College de Sorbonne fut institué par Robert de Sorbonne Theologien, du temps du Roy saint Louys. Quāt aux boutiques mechaniques & ouuriers, certains lieux particuliers leur sont presque assignez à Paris, c'est à sçauoir aux parcheminiers prés du pōt S. Michel, aux Foulons prés S. Iean en Grefue, & ainsi des autres. Il y a grand nombre de places, & d'extremement beaux logis, dont les plus remarquables sont l'Hostel de Soissons, l'Hostel de Longueuille, l'Hostel de Mont morēcy, l'Hostel de Guise, l'Hostel d'Ost, l'Hostel de Lāgres, qui est maintenāt l'Hostel de Mayenne, l'Hostel de sens, l'Hostel de la Mark, appartenant à present à monsieur le Chancelier, l'Hostel de Nemours, l'Hostel d'Espernon, l'Hostel de Sau, l'Hostel de Lussan, & vn grād nombre d'autres encores fort beaux qui sont dans la ville; & au dehors vous auez au faux-bourg saint Honoré, l'Hostel de Mercœur, & au faux-bourg S. Germain, le superbe Hostel de Gōdy & l'Hostel de Luxembourg. Il y en a beaucoup d'autres, mais ce ne seroit iamais fait d'en vouloir faire le denombrement: il suffit de dire que les maisōs d'vn quart, voire mesme d'vn tiers de Paris, semblent des Palais. Ie diray encores cecy, que si on iette les yeux sur l'Arcenal, on trouuera la demeure du tout belle & spacieuse: & le bastimēt fort agreable, & outre ce qu'il n'y manque aucune chose de toutes celles qui doiuent estre en vne maison où les foudres, & munitions du Prince se gardent. Mais si on desire voir vn bastimēt admirable, & vrayement Royal, il faut considerer la place Royale, où on verra outre les belles galeries, qui rauissent tous les regardans, autant qu'elles les contentent, vn grand nombre de logis, tellement accomplis, & assortis de tout ce qui peut seruir aux necessitez, ou aux delices, que les plus curieux n'y sçauroient desirer aucune chose. La maison de ville n'est pas aussi vn des moindres ornemens de cét abbregé du monde. Pour le grand & le petit Chastelet, & la Bastille, ce sont des bastimens que leur antiquité rend plus recommandables, que leur beauté. Celuy qui voudra sçauoir plus de particularitez de Paris, lise le liure qui en a esté fait expressément, où l'on trouuera tout ce qui s'en peut dire. Vous trouuerez assez prés de la ville le pont Charenton, où il y a vn Echo, qui rend treize fois la voix humaine, & si vous dites aupres vn mot de quatre syllabes, il le redit tout entier par quatre ou cinq fois.

La seconde partie est celle qu'on nomme vulgairement la Geolle, qui est peu connuë, & dont le nom est resté seulement à quelques villages. En ce pays est contenuë la Comté de Dammartin, qui est vn bourg assis sur vne petite colline.

L'Isle de France (qui est en troisiesme lieu) comprend tout ce qui est depuis S. Denis iusques à Poissy, & Mo-morency, & generalement tout ce qui est entre les tours & serpentemens de la Seine, en tirant vers la Picardie & la Normandie. Quelques-vns luy donnent d'autres bornes: mais mon dessein n'est pas d'en debattre. Saint Denys est superbe des sepultures de nos Roys, & de plusieurs saintes & precieuses reliques, & d'vn grand nombre de riches ornemens. A Poissy vous y voyez vn beau Conuent de religieuses des meilleures maisons de France. A S. Germain en Laye, qui est entre Poissy & Paris, vous y voyez la maison Royale, qui a esté renduë digne demeure des Roys sous le regne de Henry quatriesme.

S'ensuit Vexin le François, ou Vulxin, qui s'estend iusques à Clermont en Beauuoisis: mais la memoire en est presque entierment perduë, & ne se conserue en quelques vieux registres. Voila quant à la Preuosté & Comté de Paris, & à ses quatre parties. L'autre partie de la France prise plus specialement, c'est le pays de Valois, qui s'estend iusques en Picardie, dont la premiere ville outre Crespy, c'est Senlis, Euesché: les autres sont Angy, le pont S. Maixant, Pongoing, Brenonuille, &c.

Le pays de Hurepois commence à la Seine sous le petit point de Paris, & va du long de la riuiere iusques à Corbeil, Melun, & Moret, où il est separé du Gastinois par la Verine, qui se descharge dans le Loing. Et en ce pays on void Fontaine-bleau la plus belle, plus agreable, & plus superbe demeure que nos Roys puissent iamais auoir, & qui a esté mise en cét estat par le Roy qui regne à present.

On met en quatriesme lieu le Gastinois, qui comprend les Duchez d'Estampes & de Nemours, la Comté de Rochefort, de Moret & autres, & les villes de Milly, & de Montargis.

S'ensuit maintenant la Beausse, que quelques-vns diuisent en trois parties: la haute s'estend depuis le bourg d'Albys iusques au pays Chartrain, & au delà contenãt les Comtez de Dreux & de Monfort: la basse Beausse comprẽd le pays d'Orleans, de Soloigne, & Lorris: & quant à la moyenne, ils y logent la Comté de Blois, sous laquelle ils mettẽt celle de Dunois, puis la Duché de Vendosme, & celle de Touraine. La ville d'Orleans est celebre & renommée pour les faits d'armes de Ieanne la pucelle. La Soloigne comprend les villes de Gergeau, la Ferté, Clery, & S. Laurens. La Touraine est entre Blois & Saumur. Amboise est de la Touraine, où il y a vn chasteau qui peut estre mis entre les meilleurs de France. Il y a aussi l'Isle Bouchard assis sur la riuiere de Vienne, dont cette ville est entourée; Chastillon sur l'Indre, Loche forte place, Asay le Brusse sur l'Indre, & Asay le Ferron sur la riuiere du Chair, & Montrichard à quoy quelques-vns adioustent Loudun, mais les autres le mettent en Poictou.

L'Anjou commence au bort de Chouzay, & finit entre Montcontour & Herraut, où est le commencement du Poictou, qu'il regarde au Midy, du Leuant il a pour ses bornes la Touraine & le Vendosmois, du Nord le Mayne & Laual, & du Couchant il touche la Bretagne. Il y a en cette Prouince beaucoup de riuieres, comme Loyre, & le Meine, Vienne, la Diue, le Loir, le Sarre, & plusieurs autres. La principale ville est Angers: les autres sont Saumur, Montreneau, Baugé, Beaufort, Brissat, Monstreul Belay, Maulevrier, Chantorceau, Deuretail, la Flesche, Chasteau-Gontier, &c. L'Anjou

vint à la Couronne de France sous Louys XI. par la mort de Charles dernier Duc, neveu de René.

Le Maine qui joint à l'Anjou & à la Touraine vient apres, & cette Prouince a trois principales riuieres : c'est à sçauoir le Meine, le Loir & le Sarte : la ville capitale est le Mans. Cette Prouince comprinse sous l'Aquitaine, a autresfois obey à ses Ducs, iusques à ce qu'il fut accordé entre Louys IX. Roy de France & Henry III. Roy d'Angleterre, que l'Anglois se contenteroit de la Guyenne, qui seroit bornée du costé du Nord de la riuiere de Charante, & du Midy des monts Pyrenées, & quitteroit toutes ses pretentions de la Normandie, & des pays du Mayne & d'Anjou, & en consideration de ce on luy donneroit quinze cens mille escus.

Quant au païs du Perche, il est diuisé en deux parties, dont l'vne est nommée le Percho Gouet, dõt la principale ville est Nogent le Retrou, l'autre est proprement la Comté, & la principale ville c'est Mortaigne, où est le siege du Bailly: Il a pour ses bornes Verneüil du costé de la Normandie, & Meniers du costé du Mayne. La Champagne est bornée des pays de Brie, Bourgongne, Charrolois & Lorraine. Elle est diuisée en haute & basse: la basse comprend Troyes, Iuigny, Bassigny, Vallage. Iuigny est vne Comté qui separe la Champagne de la Bourgongne & est proche de Sens. Sa principale ville est Iuigny. Bassigny a pour ses riuieres, Marne & Meuse, & vne petite partie de la Moselle. Sa principale ville est Chaumont qu'on nomme Bassigny, où il y a vn fort chasteau sur vn rocher. On nome sa tour le Donjon, & la haute fueille. On donne au païs de Bassigny, outre Langres, Montigni, Goeffi, Nogent le Roy, Monteclat, Andelot, Bisnay, Choiseul, Visnorry, Clesmont, où il y a presque par tout des chasteaux. Vallage confine auec le Partois & le Barrois. Les principales villes sont Vassy, saint Didier, Ianuille, Montirandé, Dontlerant, le Chasteau aux forges, Esclarõ & Arsy sur la riuiere d'Aube. La haute Champagne comprend le Partois, qui prend son nom d'vn petit bourg qui est sur Marne, nommé Perte. Sa ville principale c'est Vitry, puis il y a Argilliere, Sasaincourt, Louuement & autres villes.

On adjouste à ces deux parties ce qui leur est joignant, c'est à sçauoir les Duchez de Reins & de Langres, & les Comtez de Chaalons, Ligni & la Motte. La Comté de Champagne a esté vnie à la Couronne de France en cette sorte. Thibaud II. Comte de Champagne eut vn fils nommé Thibaud III. de ce nom, qui deceda sans enfans, & eut pour successeur Henry le Large, fils d'Estienne Roy d'Angleterre, qui estoit frere de Thibaud II. Henry eut vn fils de mesme nom, qui estant mort sans enfãs, son frere Thibaut qui se nommoit Comte Palatin de Champagne, s'en empara, & estant deuenu Roy de Nauarre par la mort de son ayeul maternel, il eut pour successeur tant au Royaume de Nauarre, qu'en la Comté de Champagne, Henry, de qui la fille Ieanne mariée à Philippes le Bel, vnit la Champagne & les autres Prouinces à la Couronne.

On met ordinairement auec la Champagne la Brie, qui joint le Hurepois. Ce païs commence prés du Pont Charenton, où la riuiere de Marne se mesle à celle de Seine, & la riuiere de Marne separe presque la Brie de la Champagne, de mesme que la Seine du Gastinois. Et presque tout ce qui est entre ces deux riuieres insques à la Duché de Bourgongne, est coustumieremẽt appellé Brie. Il y encores en ce païs la ville de Brie Comte Robert, ainsi nommée

du Comte Robert, iadis Seigneur de Brie, qui faisoit là sa demeure. Les autres villes plus connuës en Brie, sont Chasteau-Tierry, Meaux, Nogent & mesme quelques-vns donnent à ce pays la ville de Sens.

La derniere partie des pays de la Gaule qu'on nommoit Celtique & Belgique, & qui se trouuent sous le Parlement de Paris, c'est le pays de Lyonnois qui a pour ses limites du Nord la Bresse, du Leuant la Sauoye, du Midy le Dauphiné & le Viuarez, & du Couchant le Forests & l'Auuergne. La ville capitale de ce pays c'est Lyon, assis sur les riuieres de Saone, & du Rhosne, dōt celle de la Saone passe par le milieu de la ville. La connoissance que l'ō a de la grandeur & beauté de cette ville, & la reputation, m'empescheront d'en dire dauantage.

Il faut maintenāt que ie vienne aux Prouinces d'Aquitaine qui reconnoissent la Iurisdiction du Parlement de Paris, comme le pays de Berry, le Bourbonnois, le Poictou, l'Angoumois, le pays d'Aulnis & l'Auuergne.

Le Berry a pour ses bornes du Nord la Soloigne, de laquelle est diuisé par le Chair: du Leuant le Hurepois. Niuernois & Bourbonnois & en cét endroit il est borné par le ruisseau de la Faye; du Midy il a le Limosin, où est la riuiere de Croure; & du Couchant le Poictou & la Touraine, dont elle est separee par vne petite riuiere nommee Clery. La principale ville de ce pays c'est Bourges. Cette ville auoit sept portes, mais depuis l'on en condamna trois à cause des guerres. Ces portes se nomment l'vne Bourbonne, l'autre de saint Priuat, l'autre de saint Sulpice, l'autre d'Arogne. Il y a 17 Eglises Collegiales, & 17. Parroisses, les quatre ordres des Mendians, deux Abbayes d'hommes, l'vne hors de la ville nommee saint Sulpice, l'autre dans la ville nommée de saint Ambroise, toutes deux fort riches. Il y en a trois de femmes, la premiere de l'Annonciade, l'autre de saint Laurens, l'autre des Sœurs mendiantes de sainte Claire. On y trauaille sur tout en draperie. Elle a les foires de saint Laurens, saint Lazare, saint Martin & saint Vrsin, où il y a grād abord de marchands. Les autres villes de la Duché de Berry sont, Yssoudun, Dun le Roy, Viseron, Mehun, Concressaut. On met aussi en ce pays les Comtez de Sancerre & de saint Aignan, & la Baronnie de Montfaucon. Il y a aussi en ce pays 40. Chastellenies. Sancerre à sous soy Sancergues, Beaufeu, Chappelle d'Anguillon, Boucard, Ialonges, Tareny, Verdigny, Menesme, Charentonay & autres places. La Baronnie de Montfaucon comprend les Seigneuries de Baugy & Gron, & aussi la Fane, Lyvron, Cony, Villabon, Seurv, Marcilly, Marnay, Farges, Auot, Saligny, Percigny, Cru, Lassay, Bisboson, Nuysemont, Villers, Compoy. Les Chastellenies sont Aix d'Angillō, Sury en Vaux, saint Soulange, saint Palais, la Saile du Roy, Beuil, Quintilly, Femorigny, Francheuille, la Chappelle, Nançay, Daye, Levreux, Beaulieu, Brecy, Bengy, saint Fleurant, Neufuy sur Baranjou, Morthoumier, Marmaignes, Maubranches, saint Vrsin, Tillay, Brillers, Varan, saint Satur, Lury, Estrecies, Maupas, Villeneufue, saint Ceapaix, Ascilly, Iussy le Chaudrier, la Corne, les Chaizes, Vauurilles, les Cloyes, Bourge. Ce ne seroit iamais fait si ie voulois faire le denombrement des autres lieux du pays de Berry Si biē que i'en finiray le discours apres auoir fait voir de quelle sorte cette Duché fut reünie à la Couronne de France, du tēps que Huë Capet Godefroy estoit Gouuerneur de Berry pour le Roy. De ce Godefroy descendit Harpin, qui achepta du Roy Henry I. la Comté de Berry,

Cestui-cy s'en allât à la guerre sainte, vendit la mesme Côté pour estre vnie à la Couronne à Philippes I. Quelques années apres Iean de Valois obtint de son pere Iean de Valois pour droict d'appennage cette Comté erigée en Duché. Iean estant mort sans hoirs masles la Duché reuient en la Couronne, on la bailla apres à Iean fils de Charles VI. qui estant mort sans enfans, laissa pour successeur son frere Charles, qui estant deuenu Roy de France, & estant presque chassé de tous les autres endroits de la France par les Anglois, fut appellé par mocquerie Roy de Bourges. Ainsi par le moyen de Charles VII. elle vint à la Couronne.

Le pays de Bourbonnois a pour ses bornes d'Occident le Berry, & le Limosin, du Nord le Niuernois, du Leuant il a presque pour borne la Bourgongne, & du Midy le pays de Lyonnois. Ce pays a esté autresfois sous les Ducs, dont le dernier fut Archimbaud, qui n'eut qu'vne fille nommée Agnes pour heritiere, qui fut mariée à Iean Duc de Bourgongne, & en ayant eu vne fille nommée Beatrix, la maria à Robert fils de Louys IX. Roy de France, & luy donna la Duché de Bourbonnois, à condition qu'il porteroit le nom de Bourbon. Ce qui fut fait. Robert fils de Saint Louys engendra Louys surnommé le Grand, qui fut fait premier Duc de Bourbon par Philippes de Valois, enuiron l'an 1329. Cestuy-cy a eu pour successeurs en droicte ligne Pierre I. (qui eut vn frere nommé Iacques, de qui vindrent les Comtés de la Marche, & de Vendosme) puis Louys II. Bon, Iean I. Charles & Iean II. A cestuy-cy mourant sans enfans succeda Pierre II. de qui la fille, & heritiere Susanne estant mariée à Charles de Bourbon Comte de Montpensier (fils de Gilbert de Bourbon) rendit son mary Duc de Bourbon. C'est ce Charles qui estant Connestable de France, & estant rangé du party de l'Empereur Charles V. contre le Roy François premier, fut tué deuant Rome l'an 1527. Apres la mort de Susanne le Roy s'empara de la Duché de Bourbonnois, & lors les Ducs de Vendosme en perdirent par droict de parentage le seul tiltre, & les armes. Le pays de Bourbonnois est diuisé en haut & bas: le bas comprend les villes, & deux Comtez, la principale ville c'est Moulins, qui est assis sur la riuiere d'Allier, abondante en poissons, & principalement en Saumons. Il y a vn beau Chasteau à Moulins, & vn Iardin aussi agreable que l'on en puisse presque voir ailleurs, où il y a force arbres portant des citrons, & des oranges. Les autres villes sont Bourbon l'Archambaud, & Bourbon Ancy, Montmeraut, Montlusson, saint Porcin (que quelques-vns mettent entre les villes d'Auuergne) Cusset, Chancelle, Charroux, Vernueil, Varennes, Ganat limitrophe d'Auuergne, le mont aux Moynes, Souuigny, la Palisse, saint Geran, saint Pierre le Monstier, Ainay le Chasteau, Saint Amand, & autres. On y comprenoit aussi les deux Comtez de Forest, & de Beaujolois. Le Beaujolois embrasse tout ce qui est entre la riuiere de Loire, & la Saone, & est assis vers le Leuant entre le Forest, & la Bourgogne; la principale ville s'appelle Beaujeu. Le pays de Forest a pour sa principele ville Mon brison: les autres sont saint Estienne, saint Guermier, saint Germain Laual, saint Bonet le Chasteau, saint Rambert, & quelques autres moins fameuses. Le haut Bourbonnois compréd le seul pays de Gambraille, où est la ville de Montaigu, & ce pays est plus montueux que le bas Bourbonnois.

Le Poictou est vne grande Prouince comprenant 1200. parroisses sous les trois Eueschez de Poictiers, Mallesay, & Luçon. Ce pays a pour ses bornes

du Midy l'Angoumois, & la Xaintonge, du Couchant la mer Oceane, du Nord l'Anjou & la Bretagne, & le reste est borne du Berry, de la Touraine, & du Limosin. Ce pays a receu autresfois le tiltre du Royaume des Gots, qui en furent chassez par Clouis de mesme que de toute l'Aquitaine. L'Empereur Louys le Debonnaire donna à son fils Pepin le Royaume d'Aquitaine. Et Charles le Chauue ayant chassé d'Aquitaine Charles, & Pepin fils de Pepin, & les ayant mis dans des Monasteres, se saisit de cette Principauté, & la dõna à Arnoult son parent, mais ce fut à condition que tous ces pays ne porteroiẽt desormais que ce tiltre de Duché. Arnoult eut pour ses successeurs Guillaume le Bon, Eblon I. & Guillaume II. & III. Guy, Guillaume IV. & V. & la fille de ce V. nommée Eleonor, estant seule heritiere, fut mariée à Louys VII. Roy de France, qui se doutant de quelque trahison, & la soupçonnant d'adultere, la repudia, & soudain elle espousa Henry Duc de Normandie, qui succeda à Estienne Roy d'Angleterre. Henry eut pour successeurs, tant au Royaume d'Angleterre, qu'aux Prouinces qu'il tenoit en France, ses fils Richard & Iean. Mais estans arriué qu'Artus fils de Godefroy (qui auoit esté fils aisné du Roy Iean) disoit qu'il deuoit estre preferé à Iean; ce prince estant persuadé, & sollicité par le Roy Philippes Auguste, d'oster le Poictou à Iean, entreprît de s'en rendre maistre par force: mais il fut defait par Iean, & pris, & emmené à Roüen, & mis à mort. Pour cette cause Iean estant accusé de parricide deuant le Roy Philippes par Constance mere d'Artus, fut condamné, & ses biens furent soudain adjugez au Roy Philippes comme Seigneur direct, & entre autres choses le Poictou luy fut acquis. Mais Louys VIII. son successeur le donna à Alphonce son fils, qui estant mort sans enfans, causa qu'il vint au pouuoir du Roy Philippes, & demeura entre les mains de nos Roys, iusques à ce que sous Philippes de Valois Edoüard III. Roy des Anglois le recouura, & le retint plus pleinement auec toute l'Aquitaine, par le traicté qui fut fait entre luy & le Roy Iean. Et le Roy Edoüard donna à son fils la Principauté d'Aquitaine: mais le fils ayant imposé des charges insupportables en ses pays, en perdit vne grãde partie qui se rẽdit à Charles VI. Roy de France; & depuis Charles VII. chassa les Anglois de toute la Guyenne l'an 1453. & la laissa à son fils. Cestui cy la donna à son frere Charles, apres la mort duquel le Roy Louys la laissa à Charles VIII. & depuis ce temps la Guyenne, dont le Poictou est vne partie fort remarquable, est demeurée entre les mains des Roys de France. La principale ville de toute cette Prouince c'est Poictiers, d'où le reste du pays a tiré son nom: les autres villes sont Niort, Fontenay le Comte, où passe la petite riuiere de Vendec, Lusignan, Montmorillon, la basse Marche, Dorat, saint Maixant, Siuray. Il y aussi en Poictou la Principauté de Talmont, & celle de la Roche Suryon. Il y a la Duché de Chastelleraux assis sur la riuiere de Vienne la Vicomté de Toüars, Brosse, Bridiere, la Roche-choüart; & les Barõnies de Mainlers, Partenal, Mille, Chizay, Chauuigny, Lussac, Bressuyre, Charrou, Chasteneraye, saint Mesmin, S. Gilles, Chasteaumur, les Sables d'Aulonne, S. Hermite, Mõtaigu, Mirebeau, la Motte, S. Beraye, Vouuant, saint Hylaire, Mortemer, Luzay, saint Sauin, l'Isle Iourdain, S. Benoist du Saut, Bourg neuf, Meroil, Meruaut, Brige, Vouuert, Ville-faignac, & autres.

L'Angoumois a pour ses bornes du costé du Nord le Poictou, du Leuant le Xaintonge, du Midy le Bourdelois, & le Perigort, & du Couchãt le Limosin.

Sa longueur d'Orient en Occident est de 24. milles, sa largeur du Midy au Nord de 16. La principale ville de ce pays c'est Angoulesme: les autres moindres villes son Marton, Chasteau-neuf, Blaissac, Chabannes, Confallant, Ruffec, Aigres, Gouruille, la Rochefoucault, qui est vne Comté, Mareuil, Lanlac, Villebois, qui sont de la maison de Mareuil, Momberon, & Bouteuille, qui sont de la maison de Montmorency.

Charles Roy de France surnommé le Sage, donna la Comté d'Angoulesme rauie aux Anglois, à son fils Louys, qui estant deuenu Roy de Frãce, la laissa à son fils Iean, à qui Charles succeda. Charles eut pour successeur François I. qui de Comte d'Angoulesme estant paruenu à la Couronne de France, erigea ce pays en Duché, & le donna à sa mere, apres la mort de laquelle son fils Charles porta le tiltre de Duc d'Angoulesme, & Charles estant mort sans enfans, la Duché fut vnie à la Couronne.

Le pays d'Aulnis comprend le territoire de la Rochelle, & est de fort petite estenduë.

Le pays d'Auuergne a pour ses limites du costé d'Orient le Forest, & le Lyonnois, du Midy les derniers Dioceses de Languedoc, d'Occident le Quercy, le Perigort, & le Limosin, & du Nord le Berry, & le Bourbonnois. Cette Prouince est diuisée en haute, & basse. Le haut pays d'Auuergne a pour sa principale ville S. Flour, les autres villes sont Orillac, Carlat, Muras, Billon. La basse Auuergne comprend l'Alemagne, peut estre nõmée de cette sorte de la riuiere de Lamone, & Lymone, qui se va rendre dans celle d'Alier. Sa longueur depuis le vieil pont de riuat iusques à Ganat (les autres l'estẽdent plus outre) est d'enuiron 20. lieuës. Sa largeur depuis la montagne qu'on appelle communémẽt Poy de Dome, iusqu'à la ville de Thiers, est d'enuiron 8. lieuës. Sa principale ville c'est Clermont, belle, & agreable pour son assiette, & ses fontaines. Les autres sont Rion, Montferrant, Yssoire, Brioude, Aigueperse, & plusieurs autres, Montpensier est en cette contrée.

Voila donc tous les pays qui sont du ressort du Parlement de Paris, venons maintenant à ceux qui reconnoissent le Parlement de Tholose.

Le Quercy a pour ses bornes le pays de Perigord, celuy de Thodes, l'Auuergne, & le Limosin: on y comte deux Dioceses, c'est à sçauoir Cahors, & Montauban, sur le Tarn. Les moindres villes sont Burelle, Nazaret, Soüillac, Gourdon, Martel, & autres.

Le pays de Rouergue touche le Quercy du Leuant, le reste est borné du Languedoc, & de l'Auuergne. Sa principale ville c'est Rhodes: les autres sont Ville-franche de Rouergue, Estauges, Espeyron.

Le Languedoc a pour ses bornes du Couchant la Gascogne, de laquelle il est diuisé par la riuiere de Garonne, du Sud le Quercy, du Nord l'Auuergne, & le Forest, de l'Est la Prouence, & le Dauphiné: tellement que tout le Rhosne est tenu du Languedoc, & sous le Parlement de Tholose. Il a la mer Mediterranée du costé du Midy, & en partie aussi les monts Pyrenées. Cette Prouince est de fort grãde estenduë cõprenant 22. Dioceses, dont le seul Viuarets qui a de longueur du long du Rhosne plus de vingt lieuës, est pris pour vne. Ces Dioceses sont Tholose, Narbonne, Alby, Carcassonne Besiers, Agde, Montpellier, Nismes, Vsez, saint Pons de Tomieres, Alet, Castres, Pamies, Mirepoix, saint Papoul, Lodesue, Eaule, Lauaur Montauban, Viuarez, Velay, Geuodan. Sa ville capitale c'est Tholose, assise sur la riuiere de Garonne, en

lieu plein, & en fort bon pays. Les autres sont Narbonne, Alby, Carcassonne, Beziers, Pesenaz, Montpelier, Nismes, Vsez, Baignolet, Alaiz, Sommieres, le Pont S. Esprit, le Bourg, Viuiers, la Voute, Tournō, Aubenas, Annonay, Mende, Maruege, & le Puy, & grand nombre d'autres, dont le denombrement seroit ennuyeux. A Nismes, on void les Arenes, ou l'ancien Amphiteatre, qui est aussi merueilleux qu'ouurage qu'ō voye; mais le Pont du Gard sur la riuiere du Gardon, où il y a trois ponts l'vn dessus l'autre, est beaucoup plus admirable: les prieres des Arenes, & du Pont, sont de grandeur extraordinaire. On a atttribué au Languedoc depuis quelques années la Comté de Foix, combien qu'auparauant elle fut de la Guyenne. Ce pays a le Languedoc du Leuant, du Couchāt le Comingeois, du Nord le territoire de la Riuiere, du Midy les monts Pyrenées. Ce pays de Foix a la seule Euesché de Pamies, qui est vne ville assise en l'endroit où les deux riuieres de Lers, & Lagiere s'assemblent. Ses autres villes Sauerdun, & Masceres, demeures anciennes des Comtes de Foix.

Pource que la Gascongne a quelques-vnes de ses parties du ressort du Parlement de Tholose, il est à propos maintenant d'en discourir, afin de n'alles pas en desordre.

La Gascogne de nostre temps comprend tout ce qui entre la Garonne, les monts Pyrenées, la mer Oceane, & la Guyenne, de Louys XI. Quelques parties de la Gascogne sont bornées de la riuiere de Garonne, comme Armagnac, & Bigorre. les autres tiennent tant deçà, que delà la riuiere, comme l'Agenois, la Duché d'Albert, & le pays de Cominges. La Comté d'Armagnac contient deux Dioceses, c'est à sçauoir celle d'Auch, & celle de Laictoure, qui sont ses deux principalles villes, outre lesquelles il y a l'Isle Iourdain, & quelques autres peu considerables.

La Comté de Bigorre est entre le pays de Bearn, & de Cominges, prés des monts Pyrenées, dont vne grande partie est sous ce Comté, depuis les montagnes d'Aure, iusqu'à celle du Saut, & d'Aspe, qui sont de Bearn. Sa principale ville c'est Tarbe, où est le Chasteau de Bigorre. Sur les frontieres de la Bigorre il y a les Comtez de Gaure, & d'Estrac.

L'Agenois a pour ses bornes du Leuant le Quercy, du Nord le Perigort (& de ce costé l'Agenois va iusques à Biron de Perigort) du Couchant la Gascogne, & la Garonne, qu'il a aussi du costé du Midy. Ce pays comprend deux Euefchez, c'est à sçauoir celuy d'Agen, & celuy de Condon. Ses moindres villes sont Villeneufue d'Agenois, Clairac, Marmande, Foy la grande, & quelques autres assises sur la riuiere de Garonne, & aussi Valence sur la Baise, L airac, la Romiou, Monteral.

Le pays de Cominges est diuisé en haut, & bas, le haut est aux montagnes, & ses villes sont S. Bertrand, & Couserans, S. Beat, S. Fregou, Montegeau, Saliers, & autres. Au bas est l'Euesché moderne de Lombez, & les villes de Samathan, l'Isle en Dodon, Muret, Riumes, auec vne infinité de grosse bourgades, & riches villages. Voila tout ce qui est du ressort du Parlement de Tholose.

Le Parlement de Roüen comprend toute la Normandie, qui apres auoit esté ostée aux Anglois par le Roy Charles VII. estāt depuis tombée entre les mains de Charles, luy fut ostée par Louys XI. sō frere, au lieu dequoy on luy donna la Guyenne, & depuis ce temps la Normandie est tousiours demeurée,

entre les mains de nos Roys,& n'a estédonnée à aucun des enfans de France. Cette Prouince a maintenant pour ses bornes du Leuant le fleuue d'Epte,vers le lieu appellé S.Cler sur Epte,du Couchāt elle s'estent iusques à la riuiere de Cenon,qui separe,la Normandie d'auec la Bretagne,entant que cette riuiere sortant de Fougeres,& arrousant la place de Pontorson.est receuë des flots de la mer au pied du mont S.Michel,dit Tombelaine,au Cap de Geneſt : & du Nord au Midy elle a en sa longueur le paysqui est depuis la mer iusques à la riuiere de Sarte,qui separe les Normands d'auec les Manceaux du costé d'Alençon,& du Perche. Et par ce moyen la Normandie a les Picards de Beauuoisis au Leuant,les Manceaux au Midy,l'Ocean au Septentrion, & la Bretagne au Ponant,ayant son éleuation de quarante six àquarante sept degrez, & par ce moyen estant la plus froide region qui soit guere sous la iurisdiction du Roy de France,excepté la Comté d'Oye en Picardie. La principale ville de cette Prouince c'est Roüen , Siege du Parlement : ses autres villes sont Auranches qui est fort proche de la mer , Eureux qui a en son destroict les Villes de Vernon, Aigle, Passey , Tulieres , Ingles , Conches , Rugles , Brun , Hermenuille. Il y a apres la ville de Bayeux qui est assez bonne;puis celle de Says,du ressort de laquelle sont plusieurs villes , & entre les autres pays presque tout celuy d'Alençon, & vne partie du Perche : puis Constance,& apres Lysieux.Il y a les Duchez d'Alençon , d'Aumale , & de Longueuille. Les Comtez sont Eu,Harcourt,Eureux,Trancaruille,Malevrier , Mortain,Montgommery,Thorigny,Gisors.Il y a aussi le Royaume d'Yuetot de petite estenduë , qui fut erigé du temps de Clothaire I.qui tua Gautier Seigneur d'Yuetot,le iour du Vendredy saint.Ce Royaume est au pays de Caux contenāt 17.Parroisses.Au surplus la Normādie est diuisée en haute,& basse, la haute cōtient, outre les Duchez & Comtez susnommées le pays qui se nōme Vexin le Normand,dont la principale ville est Gisors,où ressortent Estrepagny,Escoüy la grande,Forest de Lybonis,S.Clair sur Epte. les deux Andelys,& Chasteau Gaillard.La basse est diuisée au pays de Caux,Bessin,& Cōstantin.La principale ville du pays de Caux,c'est Dieppe;les autres de moindre reputation sont Harfleu,Honfleu,le Havre de Grace,Caudebec, & Fescamp.Le pays de Bessin a outre la villede Bayeux,dont nous auons parlé,celle de Caen,Falaise,Hiesme,Vire,Mortain.Le pays de Constantin comprend, outre la ville de Constance,& les villes de Valoigne,Cherbourg,S.Lo, Querentan , Montebourg , S. Sauueur.

Le Parlement de Bordeaux a sous soy les pays de Perigort,Limosin,Xaintonge,les Bordelois,les Landes,Albert,Basadis , la haute Gascogne , & partie de Biscaye, & Medoc par delà la riuiere de Garonne.Le Limousin a pour ses bornes du costé du Nord le Berry,del'Est le Bourbonnois;du Sud l'Auuergne,de l'Oüest le Perigort,&de l'Oüest Nord Oüest le Poictou.Il y a vn grād Orme entre la Maison neufue,& Argenton, qui sert de limite au Berry , au Bourbonnois, à l'Auuergne , & au Limosin. Il y a haut & bas Limosin.Le haut a pour sa principale ville Limoges:les autres villes sont la Sousterraine, le Boisson,Barat,Dorat , Consoulat : le bas Limosin est proprement appellé le Marche , & est limitrophe de l'Auuergne , & du Perigort. Sa principale ville c'est Tulle, assise en vn terroir aspre & montueux Il y à aussi les villes d'Vsarche,Briue la gaillarde,Treignac,Donzenac,Allassac, Bellos,Meyssac, Viler , Belmont.

Perigort a quarante degrez d'eleuation du Pole, & au Leuant le pays de Limosin, au Ponant l'Angoulmois, & partie de la Xaintonge, au Nort l'Angoulmois, dans lequel il s'aduance, & est engagé, & au Midy la Gascogne, selon la riuiere de Dordonne, qui fait separation de l'Agenois, & des pays d'entre deux mers, d'auec le pays de Perigort. La principale ville de ce pays c'est Perigueux: les autres sont Sarlat, Bergerac, Riberac, Nontron, Lunel, Biron, Brathomme, la Roche, & Miraumont. Le Parlement de Bordeaux a encore sous luy en Guyenne le Bordelois, le Besadois, les Landes & la Xaitonge. La principale ville du Bordelois c'est Bordeaux, belle, & ancienne ville, où prit naissance le fameux Poëte Ausone l'vn des ornemens de la France. Les autres villes sont Blaye, Bourg sur mer, Libourne, Condat. Il y a aussi dans la Seneschaussée de Bordeaux ce qu'on nomme le pays d'entre deux mers, c'est à sçauoir Medoc, Buch, & Fronsac. Le pays de Medoc comprend tout ce qui est entre Bordeaux, la mer Oceane, & la Garonne qui s'y desgorge. Ce pays est presque tout de sable, les flots de la mer le couurent peu à peu. Il y a en ce pays le bourg de Pauliac, & celuy de Donissay. Le pays de Buch dont le Seigneur s'appelloit Captal, joinct au Medoc, & est sujet aux Comtes de Candales. Le Fransadois a pour sa ville Fronsac, de qui il a prins ce nom.

Le Besadois a pour sa principale ville Basas, à vne journée de Bordeaux. Les autres sont S. Bazeille, & la Reule, assises sur Garonne, Monsegur posé sur la riuiere de Drot, S. Ferme, Castel-Morou, Geronde, & Sameterre, & iusques à la Drodonne il y a plusieurs villes.

S'ensuit les pays de Laport, ou Lourde, qui a deux Dioceses, c'est à sçauoir Bayonne, & Aqs. Bayonne est la ville capitale du pays, dont la Iurisdiction s'estend iusqu'au fleuue d'Iron, qui est au delà de S. Iean du Luz.

Le pays de Xaintonge a du Nord le Poictou, du Leuant l'Angoumois, & le Perigort, du Midy la riuiere de Garonne, & du Ponant la mer Oceane. Sa principale ville c'est Xainctes: les autres sont S. Iean d'Angely, Lorgaire, Atchaud, Pont Loubleze, Taillebourg, Iarnac, Barbesieux, Iolac, & Broüage, renommé pour le sel que l'on y prend.

Le Parlement de Rennes comprend la haute, & basse Bretagne, & a pour ses bornes du Leuant la Normandie, le Mayne, & l'Anjou, du Midy le Poictou, & des deux autres costez la mer Oceane. Sa longueur est de six iournées de chemin, & sa largeur de trois. On y parle deux langues, dont l'vne qui est celle de la haute Bretagne, est la Françoise, l'autre est le Breton bretonnant, ou bas Breton, qui n'a rien de commun auec toutes les autres langues; & c'est la langue qu'on parle en basse Bretagne. La haute Bretagne est plus Orientale, & est separée de la basse par vne ligne tirée du bourg de Chasteau Andron, & continuée entre Quentin, & Corlay vers l'extremité du goulphe de Vannes iusques à la riuiere de Vilaine, en telle sorte que Saint Iean demeure dans la basse Bretagne. La ville Metropolitaine de ce pays c'est Nantes. La ville du Parlement Rennes: ses autres villes sont Dol, saint Brieu, saint Malo, Dinan, Rieux, Chasteau-briant, Lamballe, Vitray, Iugon, saint Aubin du Cormier, Plerel, Iocelin, Malestroit, Pontigny, saint Iulien, Ancenix. La basse Bretagne a pour sa principalle ville Vannes, & les autres sont saint Paul de Leon, Landtriguir, Blauer, Brest, Morlaye, Guincamp, Quimpelray, Conquerneaux, Quinpercorantin, saint Regnauld des bois, Pour conclurre,

la Bretagne

la Bretagne de Comté qu'elle estoit, fut erigée en Duché du temps de Héry II. Roy d'Angleterre, & fut vnie à la France apres la mort d'Anne de Bretagne, qui estant mariée premierement à Richard Prince de Galles, fils d'Edoüard IV. Roy d'Angleterre, puis à Maximilian I. Empereur, espousa en fin Charles VIII. Roy de France, & apres luy Louys XII. & par ce moyen cette Duché vint à la Couronne.

Le Parlement de Dijon comprend maintenant ce qu'on nomme Duché de Bourgonne, qu'on dit auoir pris ce nom d'vn lieu nommé Bourgongne au pays de Langres: Ses limites sont au Septentrion, les pays de Champagne, & d'Auxerrois, dont vne partie est de cette Prouince, au Ponent le Niuernois, & Bourbonnois, au Midy le Beaujolois, & Lionnois, & au Leuant la riuiere du Rhosne, qui la separe de la Sauoye, & de la Bersse, & de la Franche-Cóté. La principale ville de cette Duché c'est Dijon, assise presque sur la frontiere de France, sur la riuiere d'Ousche. Or quoy que la ville de Dijon ait esté brûlée en l'an 1227. si est-elle plus belle & magnifique que iamais. Il y a apres Autun, autresfois grande & renommée ville, qui a de belles marques d'antiquité, qui debattoit la primauté à toutes les autres de France. C'estoit la Capitale des Hudois, qui estoit vne des deux factions qui remuoient toute la France. Puis on compte Beaune, puis Chaalon sur Saone, & apres Semur en Laussois, Tournus, Nuyz, Aualon, Saulieu, Flauigny, Aussonne, Noyers, Rauieres, Leigne, Mombard, Castillõ, S. Seigne, Seloigne, Creuant, Viteau, Verdun, Arnay, Seurre, Tonnerre, & Senescey. On met en la Bourgongne trois autres villes Episcopales qui sont du ressort de Paris, C'est à sçauoir Neuers ville capitale de la Duché de Niuernois, Aufserre, & Mascon. On a adjousté encor au Parlement de Dijon la Bresse, dont Bourg est la ville principale; & encor l'Esuesché de Bellay, le Bugey, Veromey, & les nouuelles terres qui ioignent la Sauoye. La Duché de Bourgonne est demeurée entre les mains des Roys de France, depuis la mort de Charles dernier Duc de Bourgongne, qui mourut deuant Nancy : vû qu'aussi-tôt apres sa mort Louys II. Roy de France s'en empara. Quant à la Comté de Mascon le Roy S. Louys l'achepta de Iean Comte du pays, & d'Elie sa femme.

Le Parlement de Grenoble comprend tout le Dauphiné, qui a pour ses bornes du costé du Midy la Prouence, la ville d'Ambrun est la metropolitaine de cette contree, qu'on nõme le haut Dauphiné: du Nord il a le pays du Lyonnois & la Bresse, & de ce costé est le bas pays de Dauphiné, duquel la ville Archipiscopale de Vienne est metropolitaine : il a du costé d'Occident le Rhosne, qui le separe du Lyonnois, & Viuarez, & du Leuant la Sauoye, Sa principale ville c'est Grenoble, siege du Parlemét, assise presque au milieu de la Prouince. Les villes du long du Rhosne, ou bien prés, sont Ternay, Vienne, Rossillon, S. Vallier, Theim, la Roche, Valence, Montelimar; dans le pays, & en la plaine, Quitieu, Cremieu, Bourgoin, la Tour du Pin, la Coste S. André, S. Marcelin, Voyron, S. Anthoine de Viennois, Moretel, Beau-repaire, Moras, Romans sur l'Isere, Loriot, Cabeul, Crest, Die. Aux montagnes Ambrum ville Archiepiscopale, Gap, Talart, Briançon, Choges, Serte, Monbrun, la Mure, Essilles. Il y a aux montagnes les pays de Triefues, les Baronnies, le Gapençois, & le Briançonnois. Les principaux pays de la plaine sont le Graisiuodan, qui est pres de Grenoble, le Viennois, qui a de longueur enuiron dix lieuës, la Valoire où sõt les villes de Moras, Beau-repaire, & la Cost

S. André, l'vn des meilleurs endroits du Dauphiné, & le Valentinois, qui est aussi de grãde estenduë. Le Roy Philippes de Valois acquit d'Humbert Dauphin de Viennois cette Prouince l'an 1340. à condition que le fils aisné de France porteroit le nom de Dauphin.

Le Parlement d'Aix comprend la Prouéce, qui a pour ses bornes du Septentrion le Dauphiné, & la riuiere de Durance, du leuant les Alpes, & la riuiere de Vare, au bord de laquelle à main gauche on voit Nice; du Midy la mer mediteranée, d'Occident en partie la principauté d'Orange, en partie la Comté d'Auignon. La principale ville de Prouence c'est Aix, siege du Parlement. Les autres sont Marseille, Arles pres de laquelle est la Camarque, qui est vne lande de terre pleine, & enfermee entre deux bras, & canaux de la riuiere du Rhosne, contenant sept grandes lieuës Prouençales, qui en valent plus de douze Françoises, & en cette Camarque il vient grande quantité de bleds, & outre ce il y a de grãds pastis, tant pour les bestes à corne, que pour les cheuaux, dont les habitãs y nourrissent vn grãd nombre. Il y a outre cela la plaine de S. Chamar, de Miramas, Senas, Malemort iusqu'à Ourgon, & Ardage vers la Durance, qui peut estre parangonnée à la Beausse, & en toute cette estenduë de pays on voit vn grand nombre d'Orangiers, Citronniers, Grenadiers, Oliuiers, & Figuiers, & le plus beau vignoble qui se puisse voir: & l'on voit aussi en cette contrée des Palmiers qui portent d'aussi bons fruicts que ceux d'Afrique. Les autres villes sont Riez, Frejus, Grasse, Senez, Glandesue, Vance, Digne, Cisteron, Brignoles, Ourgon, Saint Tropez, Hiere, Frejuz, Antibe, Tolon, Salon de Craux, Saint Maximin, Tarascon, Draguignan, Farqualquier, Vallansole, Pertuis, Berre, Puy ou lou Peucho.

Entre Aix & Marseille est la sainte Baume, où la Magdeleine s'estoit retiree. Quant à la façon de laquelle cette Comté a esté vnie à la Couronne, vous deuez sçauoir que Ieanne Reyne de Naples, & Comtesse de Prouence, laissa pour son successeur en ses autres principautez, & en cette Comté Louys d'Anjou fils de Iean Roy de France, apres l'auoir adopté pour se venger de ses ennemis. Louys eut pour successeur son fils Louys II. & cettui-cy Louys III. adopté aussi par Ieanne II. Reyne de Naples, pour estre Roy de Sicile, & Duc de Calabre. Louys III. mourant sans enfans, laissa, du consentement de Ieanne II. ses Estats à René d'Anjou son frere, qui ne voulant pas resigner ses droicts du Royaume de Naples, & de la Comté de Prouence à René de Lorraine son petit fils, sorty de sa fille Yolant, les transporta à Charles son frere Comte du Mayne, qui ayant perdu son fils Charles, institua son heritier vniuersel Louys II. Les autres disent que cela se fit par testament de René, non sans vne griefue plainte, & fascherie de René de Lorraine.

Le Parlement de Bearn comprend deux Dioceses, c'est à sçauoir celle de l'Escar, & d'Oleron. Ce pays est tout posé au pied des monts Pyrenées, ayant sa longueur du Midy au Septétrion, & pour ses bornes au Midy la Comté de Bigorre, au Nort la Biscaye Royale, de laquelle Bearn est separée par le Gaue. Sa largeur est du Leuant au Ponent, & il a pour ses bornes du Leuant le pays des Landes, & Chalosse selon l'Adur, & du Couchant la Biscaye Nauarroise.

Le pays de Bearn est diuisé en deux, il a du costé les Monts, où est Oleron, de l'autre les Vallons où est l'Escar. Sa principale ville c'est Pau siege du Par-

lement. Les autres villes sont Orthez, ancien sejour des Comtes de Foix, & Seigneurs de Bearn, Morlas, lieu où l'on battoit la monnoye. Nay ville fort marchande, qui fut toute bruslée du feu du Ciel enuiron l'an 1545. Pontac, Coderch, & Nauarreins, assis au pied des montagnes. Il y a encor la basse Nauarre où est S. Palez.

Le Parlement de Mets comprend Toul, & Verdun, qui sont sous la protection des Roys de France, qui y tient garnison par tout. La ville de Mets fut mise sous l'obeyssance des Roys de France, par Henry II. Cette ville est arrosée des eaux de Moselle, & de la Seille. Elle fut autresfois la capitale du Royaume d'Austrasie, & maintenant toute la contrée d'alentour s'appelle de son nom le pays Messin.

Il y a encor quelques Isles qui appartiennent à la France, qui sont en la Mer Oceane du costé d'Occident, comme l'Isle de nostre Dame de Bouyn.

L'Isle Dieu, où il y a deux ou trois assez bons villages.

L'Isle de Marmotier, où est l'Abbaye qui est communément appellée Blanche.

L'Isle de Raiz viz à viz de la Rochelle, abondante en vin, où est la Ville de S. Martin. Elle porte aujourd'huy le tiltre de Duché.

L'Isle d'Oleron, où se fait grande quantité de sel.

Les Caps ou Promontoires de France sont celuy de S. Mathieu, ou du Four, qui s'estend par de là toute la France vers Occident.

Il y a apres celuy de Blankenest vis à vis du cap de Kent qui est en Angleterre.

Le Cap de Talmond.

Le Cap de Buch.

En la mer Mediterranée on voit le Cap de Gercel, nommé par quelques-vns Cabo de S. Sigo; & par d'autres Cabo baxo.

Le Cap de Sete, qui est en Languedoc.

Le Cap de la Haque.

Les forests de France sont en grand nombre. Au pays du Mayne on trouue les forests de Versay, Longoulnay, Persil, Sille, Charnay, Audain, Mayne, Concise; en la basse Bretagne les forests de Bostblanc, de Toriant, de Guierche, en Poictou; les forests de Mouliere, Dine, Brosse, Digne: en Berry, la forest de Robert, & autres; en Anjou celles de Loursaye, & Marson; en Boulonois, le bois de Sutene, Celles, Hardelot, Dales, Beursin. En Vermandois Recoigne, & Bouhan. En Picardie, le bois de Baine, de la Fere, de Beaulieu, de Coussy. Mais sur tout il faut faire estat de la forest d'Orleans qui est de plus grande estenduë qu'aucune de France, & la forest de Fontaine belle au passe-temps de nos Roys, de mesme qu'est bien souuent celle de Montargis. Il y en a beaucoup d'autres, mais le denombrement en seroit trop ennuyeux.

Les principales riuieres de France sont la Seine qui a sa source en la montagne de Voge en Bourgongne, & de là elle vient à Paris, puis a Roüen, & de là se va descharger dans la mer.

La Seine reçoit dans ses eaux la riuiere de Marne, qui sort du Mont de Faucille vn peu au dessus de Langres, & passant par Ianuille, saint Didier, Chalon, Dormant, & Meaux, & receuant quelques fleuues moins renommez, cõme le Saut, Bloise, Ourq, & Tresme, se mesle parmy les eaux de Seine

au pont Charenton prés Paris. Oyse sort d'vn lieu au dessus de Guyse vers le Leuant, assez prés du village d'Orgny. Elle passe par la Picardie, & arrosant Guyse, la Fere, Compiegne, S. Maixant, & quelques autres villes, elle se descharge dans la riuiere de Seine prés de Poissy, vn peu au dessus de Pontoise. La riuiere d'Aisné est, à ce que dit Cesar, vn fleuue de la Gaule Belgique, aux extremitez du Diocese de Reims. Sa source est en Berrois au dessus de Clermont prés du village de Soüilly.

La riuiere de Loyre a sa source en Auuergne en vn lieu nommé la Font de Loire. Cette riuiere ayant couru beaucoup de pays, & passant par Roane, Marcigny, Desise, Neuers, Seuilly, Gyen, Gergeau, Orleans, Blois, Amboise, Tours, & Saumur, le Pont de Có, se va rendre dans la Mer prés de Nantes. Elle reçoit beaucoup de riuieres nauigeables, comme l'Allier, le Chair, Vienne, & le Maine, l'Allier a sa source au dessus de Clermont, & porte plus de poissons que Loire, combien qu'il ne soit pas si grand. Il passe par Molinet, & se descharge dans Loire en vn lieu qu'on nomme le Bec d'Allier.

Le Rhosne sort du mont de la Fourche au haut Valais, & passe par le Lac de Geneve, & puis à Lyon, où la Saone entre dedans: De là cette riuiere descend de Vienne, Tournon, Valence, Auignon, & autres lieux, iusques à ce qu'elle se va ietter par deux branches dans la mer Mediterranée aupres d'Arles en Prouence. Cette riuiere reçoit la Saone à Lyon, l'Isere entre la Roche, & Valēce, & outre ce la Droume, & la Durance.

La Sao   prend source assez prés des sources de la Meuse, & de la Moselle. Elle passe par la Bourgongne, & se va rendre dans le Rhosne au dessous de Lyon pres l'Abbaye d'Esnay.

L'Isere passe par Grenoble, & Romans en Dauphiné, venant de Sauoye, & se va rendre dans le Rhosne prés de Valence en Dauphiné.

La Droume descend des Alpes, & se mesle auec les eaux du Rhosne au dessous de Valence.

La Durance vient aussi des Alpes, & est la plus fascheuse riuiere de France, n'ayant point de gué asseuré.

La Garonne diuise, selon Cesar, les Gaulois des Aquitans. Elle vient des monts Pyrenées prés d'vn lieu nommé Cadalup, & venant des montagnes de Foix passe à Tolose, & Moissac, & de là à Bordeaux, prés duquel elle se meslo dās la mer d'Aquitaine. Ce fleuue reçoit les riuieres de Tary, de Gers, d'Oold, ou du Loth, & la Dordoigne, grande riuiere nauigeable, & qui cede bien peu à la Garonne.

Ce seroit vn lōg discours de coucher sur ce papier toutes les riuieres nauigeables de France; C'est pourquoy ie m'en deporte, me contentant d'auoir mis icy les principales.

QVALITE' DES PAYS DE FRANCE.

De mesme que la France a diuerses Prouinces, aussi ses Prouinces ont diuerses qualitez, que ie m'essayeray de cōprendre en aussi peu de paroles
VII. qu'il me sera possible. Premierement le terroir d'autour de Paris est extremement plaisant & fertil, & ne manque ny de bled, ny de vins, ny de laictages, foins, fruicts, & herbages, ny d'eaux qu'on y voit de tous costez, & c'est ce qui rend Paris si accommodé, mesme iusqu'à la merueille. On y voit entre au-

tres le ruiſſeau de Gentilly, qui eſt auſſi nommé la riuiere des Gobelins, plus propre que toutes les autres riuieres de Franceà teindre l'Eſcarlate. Vous auez auſſi à Mont martre prés de Paris, & autres lieux voiſins grande quantité de Plaſtre, duquel on ſe ſert à Paris pour toutes ſortes de baſtimens ; & c'eſt ce qui facilite le moyen de baſtir en cette grande ville. Le terroir d'autour de Chartres abonde en toute ſorte de bleds, en vins, & en fruits eſt arroſé d'vne petite riuiere nommee Dœuure, qui paſſe dans la ville.

La Beauſſe eſt vne de plus fertilles contrées de l'Europe en froments, de ſorte que ny la Sicile, ny l'Angleterre n'eſgalēt aucunemēt la fertilité de ce pays, qui eſt vn des principaux gréniers & nourriciers de Paris. Il n'y a en toute cette contree vn ſeul fleuue qui y puiſſe auoir ſon cours en bas, eſtāt tout vny, ſans que vous y voyez vn lieu guerres plus haut que l'autre: & toute la Beauſſe eſtāt ſans eaux, il faut que les habitās du pays tirent leur eau des lacs, ou mares, ou des puis, qui ſeichent en Eſté.

La Soloigne eſt vn pays ſablonneux : & où il croiſt force ſeigle.

Le terroir d'autour de Blois abonde en bleds, vins, fruits & autres commoditez qui ſeruent à la vie humaine, & force bois taillis & de haute fuſtaye, force riuieres, ruiſſeaux, eſtangs, & fontaines d'eau viue, en quoy il ſurpaſſe la Beauſſe. Il ſe trouue entre Orcheze & Blois de la terre ſigillée.

Le pays d'alentour d'Orleans eſt auſſi fertil qu'aucuns des autres, en tout ce qu'ils ont de plus ſingulier & plus rare. Il y a du plaiſir, ſoit qu'on s'amuſe à peſcher, à voler, ou à la chaſſe, vû que le poiſſon, les oyſeaux, & le gibier y foiſonnent. Mais ſur tout le terroir d'Orleans eſt renommé pour les excellens vins, tant blancs que clairets, qui y croiſſent, & qu'on vient querir non ſeulement de Paris, mais bien ſouuent meſme d'Angletterre.

Le pays de Gaſtinois eſt peu fertil, ſablonneux en beaucoup d'endroits, & de peu de rapport, neantmoins aſſez agreable pour ſes foreſts & ſes riuieres.

Le terroir de Sens eſt ſi plantureux, qu'il n'y a choſe qui puiſſe ſeruir à la vie humaine, dont il n'abonde. Il y a grande quantité de bleds & vins, qui ſont delicats au poſſible. La chair y eſt à vil prix. Les laictages, laines, & autres cōmoditez à ſouhait. Il y a du poiſſon en abondance, & d'huyle de noix autāt ou plus qu'ē aucū autre pays de Frāce, vû que tout le pays eſt couuert de noyers, principalement la campagne qui eſt entre les riuieres Yonne, & de Seine, depuis Montereau ou faut Yonne iuſques à Sens : & deçà la riuiere d'Yonne vers le Gatinois on y voit de beaux coſtaux tous couuerts de vignes.

Le pays d'alentour d'Auxerre n'eſt pas moins reuenant pour ſon vignoble, où il vient du vin en telle abondance, qu'il en fournit à Paris la plus grand partie de l'annee.

La Champagne eſt vn pays plat, fertil, & propre au labourage, toutesfois en quelques endroits la terre y eſt fort legere, & rapporte peu à ſes maiſtres. Quant à la Brie, quoy qu'elle ſoit pleine de bois, c'eſt vn aſſez bon pays, ayāt le Ciel ſerain, l'air doux & temperé, & de bonnes & grandes riuieres; bref il n'y manque aucune choſe de celles qui ſont neceſſaire à la vie humaine, vû qu'il y a du vin, du bled, du beſtail, des fruicts, des bois, du gibier, de la chaſſe, & du poiſſon en abondance.

Le pays d'autour de Prouins eſt renommé pour la conſerue de roſes qui s'y fait, & qui eſt enuoyee par toute la France. Il va querir du vin chez ſes voi-

ſins, mais il abonde en bleds, en paſturages, & en eaux.

La Picardie qui eſt arrouſee des riuieres de Some, Oyſe, Aynau, Leſcau, Scarpe, & autres, eſt vn des principaux greniers de Paris, & eſt telle qu'il n'y a rien qui luy manque que le vin: ce qui vient pluſtôt de ce que les habitans ne ſe ſouciĕt de rĕplir le pays de vignes & le cultiuer, que du deffaut de la terre, qui pourroit bien porter des raiſins, de meſme que les raiſins y pourroient bien meurir, auſſi bien qu'en beaucoup d'autres endroits, qui ne ſont pas plus propres pour cette plante.

Le Niuernois a trois fleuues nauigeables, c'eſt à ſçauoir Loire, Allier & Yonne, & d'autres qui ne ſont nauigeables, comme la Nyeure, recommandee pour les belles prairies qu'elle arrouſe, & l'on y comte auſſi Lixentes, Laubois, Aron, Alene, Acolin, Breſbre, Arron, & Quiévre. Le plat pays eſt plein de bois, & de paſturages, ce qui fait que le peuple ne ſe ſoucie de la nourriture du beſtail, & n'a ſoin du labourage, ny du vignoble ſi ce n'eſt en quelques endroits entre Neuers & la Charité, & en quelques autres Chaſtellenies. Ce qui eſt rare en ce pays, c'eſt qu'il abonde en mines d'argent, & de fer. On tiroit autresfois de l'argent prés de ſaint Leonard, mais les mines de fer y ſont maintenant plus pratiquées, & ce pays a cette commodité propre pour les rechercheurs des mines, que le bois bois y eſt à commandemĕt, & l'on s'y ſert du charbon de pierre qu'on trouue prés de Dezize. On y trouue auſſi à deux lieuës de Neuers de la pierre à baſtir, la plus belle de France, qu'on porte à Orleans, Blois, Amboiſe, & autres lieux, dont les baſtiments ſont faits de cette pierre, à cauſe qu'on la peut commodément tranſporter par la riuiere de Loire.

Le pays de Berry eſt fertil pour la plus grande partie, & abonde en tout ce qui eſt requis pour la vie humaine, ayant bois, vignes, terres labourables, chairs fruicts, & laines, & vne infinité de riuieres, comme le Cher, l'Indre, Creuſe, Azin, Choeſter, Colin, la Tripande, Moulon, & Auron, dont la plus grande part s'vniſſant & ſe rendant dans Loire fait qu'on peut porter les denrees du Berry ailleurs.

La Touraine eſt vne des plus fertiles contrees de France, & eſt la ſeule qu'on nomme les delices & le iardin de France, d'autant que l'airy eſt ſi bon, que les fruicts y viennent comme à ſouhait, & des meilleurs de l'Europe, tellement qu'on en porte iuſques à Paris, où ils ſont priſez ſur tous autres. Les bleds & les vins y viennent en abondance, & le bois n'y manque aucunemĕt tant pour la chaſſe, que pour ſe chauffer & baſtir. On y trouue auſſi de belle pierre blanche fort aiſee à tailler, de laquelle les maiſons des payſans ſont meſmes baſties.

Le pays du Mayne eſt arrouſé de la riuiere du Meyne, du Sarte, du Loir, & de pluſieurs autres petits fleuues & ruiſſeaux qui l'engraiſſent; eſt fort propre pour le paſturage & nourriture du beſtail, plus que pour le labourage. De ſorte que les Manceaux peuuent plus fournir de beſtail que de grains, ou de vins, non que le pays en ſoit deſpourvû; vû qu'il y a des endroits qui en portent, tellement que l'Anjou & la Touraine ne le ſurpaſſent ny en bonté de vins, ny en abondance de grains, mais cela n'eſt commun qu'à certaines contrees.

Le pays d'Anjou eſt inégal en beaucoup d'endroits, & a des terres & coſtaux qui ſont couuerts de vignobles pour la plus grande part, & quant

au plat-pays il est embelly de forests, & de bois de haute fustaye, & des vallons où l'on voit grande quantité de bonnes prairies , & des landes où l'on nourrit force bestail. Somme que toutes les choses necessaires à la vie , & mesmes qui peuuent seruir aux delices s'y trouuent , & sur tout on estime les vins blancs qui viennent de ce pays , comme estans des meilleurs du Royaume. Il est aussi arrousé de force riuieres , qu'on met iusqu'au nombre de quarante , sans y comprendre les fontaines , viuiers , estangs en grand nombre , les maraiz , ruisseaux , & reseruois à poisson : & pour le dire en vn mot , c'est vne des plus agreables demeures de France. C'est de là que vient la plus grande partie de l'Ardoise qu'on voit en France. Aussi les maisons en sont basties en partie dans Angers & ailleurs , & presque toutes en sont couuertes, d'autant que l'Ardoise y est à meilleur marché que la tuile. On voit mesme tout aupres d'Angers les clostures des iardins & des vergiets faites de grandes pierres d'Ardoise quelquefois plus hautes qu'vn homme, qui sont fichées dans la terre. Il y a aussi en Anjou grande quantité de lin & de chanvre.

Quant à le Normandie, il y a premieremẽt autour de Roüen plusieurs belles & fertiles campagnes, comme celle de Rhoumois , qui est des meilleures de France. Mais ce pays s'adõne plutôt au traffic qu'au labourage, de mesme que fait presque tout le reste de la Normandie, à cause de la commodité de la mer.

Le terroir de Caen a cette particularité, qu'encor que la Normandie ne porte gueres de vins, toutesfois il en croist d'assez passables, non à Caen, mais à Argences, qui est à trois lieuës prés, les vins y sont tres bons, & les habitans de la ville de Caen s'y fournissent ordinairemẽt, & pour n'amuser trop le Lecteur , si vous prenez toute la Normandie en gros, vous trouuerez qu'elle ne mãque de chose qui puisse seruir à l'homme. Car pour le bled il y en a assez bonne prouision : il y a des chairs & de laictages en abondance , & grande quantité de fruicts. Et si l'on dit que cette Prouince manque de vin , & qu'il luy en faut aller chercher ailleurs, ie responds qu'elle a du cidre & du poiré, dont le goust est quelquesfois merueilleusement agreable tellement, que cela repare le deffaut du vin: Il y a seulemẽt, de mesme qu'en Picardie, quelques terres proches de la mer qui sont toutes couuertes de sable, & ne raportent que biẽ peu à leurs possesseurs.

Pour le regard de la Bretagne, c'est vne bonne Prouince, qui a des terres labourables a souhait, des prez en abondance , des Landes pour le pasturage, & des forests pour s'ẽ seruir à beaucoup d'vsages. Elle a la mer pour le traffic, de laquelle les Bretons retirẽt aussi le sel cuit par la force & chaleur du Soleil, lequel ils departent aux Prouinces voisines. Le fer, le plomb, & en quelques endroits les mines d'argẽt n'y manquent point. Il y croit aussi du vin, mais non en telle quãtité, ny si friand, que les habitãs du pays n'ẽ recherchent d'autre, & n'aillent iusques en Anjou, voire mesme iusqu'à Bordeaux pour recouurer des vins de Gascogne. Si nous venõs au Poictou, nous trouuerõs que le pays est bon , gras, & riche, n'ayant faute de chose necessaire : vû qu'il y a force bleds, vins, chairs, bois poissons, laines, lins fruicts, & les forests n'y manquẽt non plus où les veneurs peuuent trouuer assez de sujet de s'exercer.

La Xaintonge abonde en bleds & en vins , & est vn des meilleurs pays de la France , tellement qu'elle fournit mesme de ses denrees à l'Espagne , à l'Angleterre , & à d'autres Prouinces. Et le pays d'Angoulesme n'est pas

moins fertils en bleds & en vins,dont la bonté est assez connuë.Il y a aussi des vallons si propres aux iardinages,qu'on ne voit rien de plus plain, ny de plus gentil en Italie,&ces mesmes vallons produisent des Chanvres en grãde abõdance.Il y a aussi force bois qu'on prend en la forest de Braconne , qui est la grande de cette contrée , contenant 14500. iournaux de terre.

Le pays de Perigord est montueux, pierreux & aspre , & pour la pluspart chargé de boccages,dont il y en a quelques vns de bois de chesne,qu'ils nommẽt Iatrye en leur langue;mais pour l'ordinaire on n'y voit que chastaigniers qui sont de grand profit au peuple,tant pour sa nourriture,que pour engraisser les pourceaux. Mais encor vne des plus grandes commoditez de ce bois , c'est qu'il reuient en peu de temps estant coupé , & porte le fruit plus beau & meilleur.Et si cela n'estoit il seroit impossible d'entretenir tant de forges à fer & acier qui sont en cette Prouince. Tellement qu'il semble que ce pays soit sterile,& ne porte aucun grain pour la nourriture des hommes:Mais il porte assez de bled,& mesme de froment pour nourrir ses habitans,& souuent pour en faire part à ses voisins.Quãt aux vins ils sont bons ou mauuais selõ les endroicts , car ceux qui se cueillent vers Montron prés du Limosin sont vn peu verds,& n'ont pas grande force, bien qu'il y ait des endroits le long du Bandiat où le vin est meilleur;mais tirant pres la ville de Perigueux,& plus outre vers l'Agenois les vins sont delicats,bons & nourrissans,non fumeux,& sains à l'estomach,& l'air y est si bõ & si subtil qu'õ n'y voit gueres de peste ny autres maladies cõtagieuses.Il y a aussi des eaux sulphurées & allumineuses,qui sõt fort medecinales. Prés d'vn bourg appellé Marsac il y a aussi vne fõtaine qui a son flux & reflux de mesme que le bras de mer qui passe deuãt Bordeaux quoy qu'elle en soit esloignee de deux grandes iournees. Et prés de la Linde, qui est vne petite ville assise sur la riuiere de Dordõne,il y a aussi vne fõtaine sortant d'vne tour carree,haute de dix pieds ou enuiron, & ayant demy toise de largeur,dont la source iette sans cesse tãt d'eau que deux moulins à bled en meulent en toute saison.Le pays de Perigord abõde aussi en simples,qui sõt fort bons pour diuerses maladies.Et à quatre lieuës ou enuiron loin du Perigueux, en vn lieu nommé la Roche il y a vn creux large & spacieux dãs vn rocher, duquel on tire grande quantité de terre rougeastre,qui a mesme couleur & vertu que celle que nos Apothicaires appellent *Bollus Armenius*: De sorte qu'on en vient querir de plusieurs endroits.

Le Limosin ne porte gueres de froment,estãt en pays assez froid & maigre: mais il y viẽt forces,seigles,orges,&panicles. Il produit aussi des chastaignes, & des raues en abondance.Il y a aussi quãtité de vin aux enuirõs de Limoges, mais verd & peu agreable ; toutes fois on y en boit d'assez bon, qui viẽt du bas Limosin.Le pain,la chair,les fruicts,le gibier la venaison,&choses semblables y sont à bon prix,tellemẽt qu'il fait du tout bon viure à Limoges. Le bas Limosin a force vignes , & son meilleur terroir est prés de Briue la gaillarde , où il y a force vignes , prairies & terres labourables.

L'Auuergne qui est diuisée en haute & basse,est de diuerse qualité selon cette diuision. Car la haute Auuergne abonde principalement en pasturages, & a force seigles,mais elle est sans vin : au lieu que la basse,où est la Limagne, abonde en bleds, vins , bois, prez,fontaines,fleuues,lacs où il y a force poisson , & pareillement en Saffran , & mines d'argent. Bref la Limagne est vn des meilleurs pays de France , & qui rapporte plus à ses maistres. Et mesme

prés de la ſource d'Allier on trouue vne belle mine d'or & d'azur. Prés de Clermont il paſſe vne petite riuiere nõmée Tiretaine, ſur le cours de laquelle on voit vn merueilleux pont de pierre, fait de l'eau d'vne fontaine qui s'endurcit, & ſe transforme en pierre. Cette fontaine eſt enuiron à trois cens pas de la riuiere, & le pont que ſon eau fait coulant dans la riuiere a plus de trente ſix braſſes de longueur, ſix d'eſpeſſeur, huict de large. Et c'eſt vne choſe bien remarquable que cette eau par le moyen de la transformation laiſſe les prez par où elle paſſe tout pleins de pierres. Il y a auſſi prés de Clermõt au milieu de la plaine vne petite colline, ou pluſtôt motte de terre, d'où le bitume coule, tout ainſi que feroit l'eau d'vne fontaine; & ce bitume eſt noir au poſſible, gluant, & tenant, & duquel ceux du pays ſe ſeruent pour marquer leurs brebis, & pour autres choſes. Il y a auſſi force bains d'eau chaude en Auuergne, comme ceux de Vichy, & ceux de Chaudes-aigues. Quant au Bourbonnois & Foreſts on n'y cueille du froment qu'en bien peu d'endroits, eſtant preſque tout le pays de ſable. Il s'y trouue en beaucoup de lieux d'aſſez bons vins, & du ſeigle en grande quantité. Les deux pays ſont pleins de bois, & raboteux en pluſieurs endroits; mais le Foreſt eſt beaucoup plus aſpre que le Bourbonnois.

Le pays Meſſin eſt gras & fertil, & abonde en bleds, vins, chairs, poiſſon, foins, ſel, bois, & mineraux, de ſorte qu'il n'a gueres affaire du ſecours de ſes voiſins.

Quant à la Bourgongne, le terroir d'aupres de Dijon ne produit que ce qui peut ſuffire à ſes habitans, encor aſſez chichement: celuy de Beaune eſt aſſez fertil, ſur tout il porte quantité de bons vins renommez par toute la France. L'air y eſt fort temperé, il y a de l'eau à foiſon, qui arrouſe tout le pays: celuy d'Authun eſt maigre, en beaucoup d'endroits, ceux de Chaalons, Maſcon & Tournus ſont aſſez bons, il y a des vins delicats, & en abondance, & principalement à Tournus.

Le Lyonnois eſt maigre en quelques endroits, & ſa terre eſt fort legere; mais il fait extrémement bon voir cette partie qu'on nomme franc-Lyonnois, du long de la Saonne, où il y a force bonnes terres, & quantité de vignes, & meſme des prairies, & vn grand nombre d'arbres fruictiers, qui rendent cette contrée du tout agreable.

Le Dauphiné produit en ſes montagnes beaucoup de bled, principalement du ſeigle. Il y a force bons paſturages, où l'on nourrit vn nombre incroyable de beſtail, & par conſequent il y a beaucoup de laictage. Quant aux vins tout ce pays des montagnes n'en porte que bien peu. Pour le regard du plat pays, il eſt preſque tout bon & fertil du long de la riuiere du Rhoſne, & porte de tres-bons vins, dont les plus renommez ſont ceux de Vienne, Teim, Valence, & Montelimar; Bien auant dans le pays, & prés de Grenoble il y a le Graiſiuodan, qui abonde en bleds, & porte d'excellens vins, principalement prés de Grenoble, où l'on fait grand eſtat de ceux qu'on nomme de Saint Martin. A trois ou quatre lieuës de là vous auez de fort bõnes terres & de belles prairies prés de Moyrans. Vous trouuez apres la Valoire, qui ne cede à pays de France en abõdance de froment, & beauté de grain, ny ſemblablemẽt en quãtité de foins, vû que de tous coſtez on void en vne grande plaine les plus belles prairies du monde meſlées parmy quelques terres, & les vnes & les autres ſont arrouſées de l'eau d'vne petite riuiere nommée Veuſe, qui engraiſſe mer-

ueilleuſement les terres,& la riuiere d'Oron,au moins depuis la ville de Beaurepaire en tirāt vers le Rhoſne.La manne vient auſſi au pays de Briāçonnois.

La Prouence porte tout ce qu'on trouue ordinairemēt aux plus fertiles contrées de Frāce,& les ſurpaſſe en beaucoup de choſes:car il y a des pays ſi abōdans en bleds,que l'Iſle de Frāce n'en eſt pas mieux pourueuë,& nommément la Camarque d'Alres, & la plaine de S.Chamar,de Miramas,Senas,& Malemort, depuis Orgon iuſques à Aix & Marſeille,& depuis Marſeille iuſques à Yeres,Freius,& Antibe,& iuſques à la riuiere du Var.Toute cette eſtenduë de pays porte force oranges,citrons,oliues,grenades,& figues, & grande quātité de vins des meilleurs de France.Les Landes & terres vagues ſont couuertes de roſmarins, myrthes, genevres, ſauges & palmiers. Le ſaffran & le riz abondent en pluſieurs lieux,& les huyles d'olyues y ſont extrémement bonnes.La Normandie vous eſt auſſi repreſentée au haut pays de Prouence, & ſelon les ports de mer,comme l'Eſcalle,Seine,Colmars,Caſtellaume,& autres lieux où le vin ne croiſt aucunement, mais tout le pays eſt couuert de vignes de haute branche à la Normāde,à ſçauoir de poiriers,pommiers,chaſtaigniers,& autres arbres qui croiſſent en pays froid.Car cette partie de Prouēce eſt froide à cauſe des mōtagnes qui ſont couuertes de neige tout le long de l'année,& toutesfois les habitans ne laiſſent d'y eſtre riches,à cauſe du beſtail qui y abonde,& des fromages qui s'y font,qui ſont ſeulement de laict de brebis,& de chévres. Cette Prouince a toutesfois ce mal qu'il y a fort peu de bois,& qu'il y eſt cher au poſſible. Mais aux montagnes de l'Eſterel entre Frejus & Antibe, il y a de grands arbres qui portent le liege. La Prouence eſt auſſi fournie de belles ſalines qui ſont à Berre , Yeres , l'Eſtang , & Vale nch.

Le Languedoc eſt,comme ie croy vne des Prouinces de France plus conſiderable. Car ſi vous regardez le terroir qui eſt autour de Toloſe,vous verrez que c'eſt vn des meilleurs de France foiſonnant en bleds & en vins,& vn pays tellemēt gras,qu'il eſt preſque impoſſible d'en ſortir lorſque la pluye a eſté grāde.On peut preſque faire 7.ou 8.lieuës en ce pays là ſans trouuer vn caillou. La Comté de Lauraguez a tout ce qui peut eſtre neceſſaire aux hōmes, & ne māque pas des choſes que la nature donne plus pour les delices que pour la neceſſité.L'Albigeois eſt vn pays aſſorty de meſme de toutes choſes,& ſi vous tirez du coſté de Carcaſſonne vous y rencontrez auſſi vn des gras terroirs de l'Europe.Prés de Beziers vous trouuez les terres aſſez bonnes , force bois d'oliuiers,& des vignes qui portent de bons vins.Depuis Peſenas iuſqu'à Montbaſin on trouue des Landes & des rochers, & faut aduoüer que ces trois ou quatre lieuës de pays ne valent gueres,non plus que les quatre qu'on fait en allant de Niſmes à Vſez.Mais entre Niſmes & Montpellier le terroir eſt fort bon,& porte toute ſorte de fruits,quantité de bleds,des vins excellens,& force oliues,& depuis Niſmes iuſqu'au S.Eſprit(exceptāt beaucoup de lieux)le pays produit tout ce qui eſt neceſſaire.Le plat pays de Viuarez qui eſt du lōg de la riuiere du Rhoſne produit tout ce qui peut ſeruir ordinairemēt à la vie. Il y a des bleds à ſuffiſance,des vins excellens,principalement à Cornaz,& à Tournon toute ſorte de legumes,force chanvres,& des fruicts de toute ſorte voire meſme des oliues,dont il y a quantité prés du boug S.Andeol.Les mōtagnes de Viuarez ne portent que du ſeigle; mais en la plus grande partie on y cueille de bons vins,& les habitans y ſont ſi penibles & induſtrieux, qu'ils ſont comme par force porter aux rochers des vignes. Mais ces mōtagnes ont

cela de particulier qu'à cause que les pasturages y sont bons,on y fait grande nourriture de bestail. Le Velay , & la Geuaudan sont deux pays presque de mesme nature,qui portent des seigles & des legumes en abondance, & n'ont gueres autre chose,si ce n'est force laict,dont ils font des fromages que les habitans du pays vont vendre ailleurs, de mesme que leurs seigles pour auoir du vin. Bref le Languedoc est vne des meilleures Prouinces de France , vû que non seulement a tout ce qui luy fait besoin , mais encores dequoy fournir à beaucoup d'autres contrées.Le pays de Rouergue est aspre,& montueux,& n'est gueres fertil:mais le Quercy porte des bleds en abondance, & des vins qui ne cedent aucunemẽt aux meilleurs d'Aquitaine,si ce n'est à ceux du Bordelois.Le bestail s'y void à foison,les bois ne manquent nullement:le charbon naturel y vient:les riuieres sont pleines de poisson. Sur toutes la riuiere du Tarn porte force bons poissons,comme des estourgeons,que ceux du pays appellent creacs,des lamproyes,aloses,qu'ils nomment Colacs,des brochets , barbeaux & vandoises.

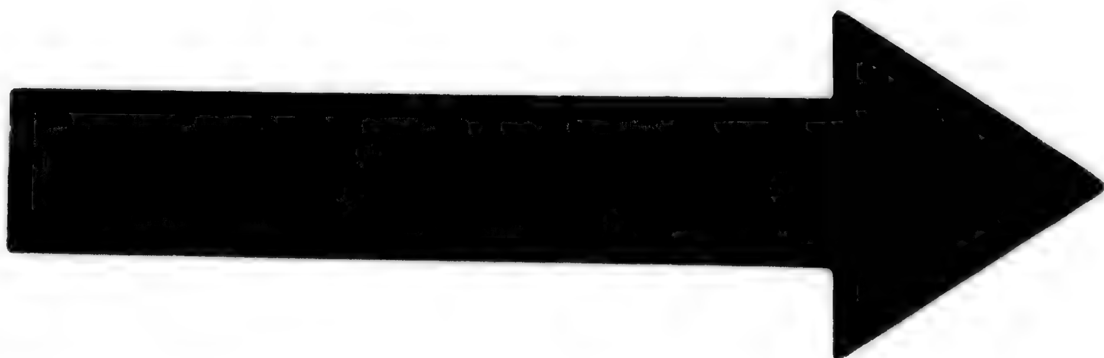
Les montagnes de Foix,sont pleines de bons pasturages,& d'vne infinité de mineraux,dont les eaux qui sentent le souffre, donnent connoissance. Et veritablemẽt il n'y a pays où la minede fer soit meilleure qu'en Foix.Il y a aussi force raisine,tourmentine,poix,encens,liege,laictages , marbres , iaspes , & autres pierres,comme Ardoises,Lauasses,Tuffes, Grez , & vn nombre infiny de sauuagine,des lacs merueilleux,des precipices estroyables, des valons fertils,vers Pamies,& des herbages qu'on y voit sur le plus haut des montagnes, auec de belles & claires fontaines.On trouue aussi aux montagnes de Lauedam les meilleurs cheuaux de Frãce,& tels qu'ils surpassent les Espagnols en force & dexterité,mais il n'y en a pas si grand nombre qu'en Espagne,à cause que la montagne n'est guerres grande. On y voit aussi force Sangliers, Dains Cerfs,Chevreux,Chamois,appellez Isars par les habitãs du pays,& antresbestes sauuages , & des plantes aussi souëfues , qu'en sçauroient souhaitter les plus curieux rechercheurs de simples.

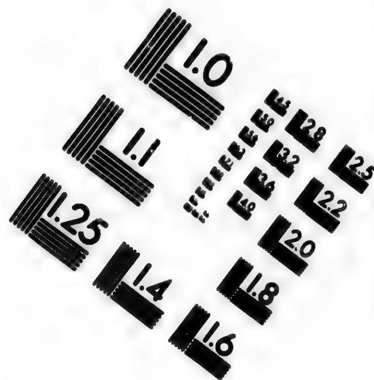
Quant au pays de Cominges il est de mesme qualité que celuy de Foix en beaucoup d'endroits,& en d'autres il le surpasse;vû qu'il y a force bleds,vins, fruits , foins , huyles de noix , & autres choses necessaires à la vie humaine.

Pour le regard du pays d'Armagnac,tout ce qui est vers Lectours,Auch,& Vie est tres-fertil;mais depuis qu'il approche des Landes de Bordeaux , il ne porte que des chastaigniers,& autres arbres,& le tout n'est rien que pasturages & vne pure solitude,non pas toutesfois qu'il n'y ait des lieux à l'escart,& loin du chemin public qui rapportent beaucoup à leurs maistres.

La Bigorre est de diuerse qualité:car le vallon qui est depuis Bagneres iusques en Armagnac,selon la riuiere d'Aulbe,est des plus fertils de Guyenne,& celuy qui est le long de l'Adour ne luy cede en rien, estant d'vn costé reuestu de boscages, & de l'autre de bon vignoble , & au bas on void les prairies & terres labourables propres au froment : mais ce qui est au plus haut est vn peu sec & maigre ; si bien qu'il n'y croist guere autre chose que du mil.

Le pays d'autour de Bordeaux porte des vins excellens ; de sorte que le vin de Graue est connu par toute l'Europe Occidẽtale & Septentrionale, & outre les vins de Graue il y a ceux de Larmõt,la Bastide,& lieux voisins,& encor les blancs qui viennent à Melion,qui ne doiuẽt rien aux Grecs.On fait aussi grãd estat du pain de Pontensac,places voisines de Bordeaux.Il y a aussi quantité




1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8


6"


1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8


1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8

de chair & de poiſſon,& pour le dire en vn mot,Bordeaux ſeroit vne des meilleures demeures de France,ſi l'air marin,& la vapeur des eaux ne rendoient cette ville ſi ſujette à diuerſes maladies,& meſme bien ſouuent à la peſte. Le pays du Buch abonde en pins qui portẽt la reſine,de laquelle les pauures gens ſe ſeruent en ce pays,en Armagnac,Bearn, & Bigorre au lieu de chandelle : tellemẽt que leurs maiſons en ſont toutes noires,pour la fuméeque rend la reſine. Les Landes ſont pleins de ſablon & bruyeres,& le pays eſt ſi ſec qu'on n'y trouue vne ſeule goutte d'eau. Prés de cette contrée eſt la Chaloſſe,qui eſt recommandée pour les bons vins blancs qui y croiſſent. Au terroir de Dax il y a vne fontaine d'eau ſalée,d'où l'on tire du ſel en quantité,mais ce ſel (quoy que tres beau) eſt corroſif,pour eſtre de ſon naturel quelque peu allumineux. Il eſt auſſi fort fertil,& a des bains,& des mines tant de fer que d'autres metaux,& porte auſſi du bitume. Le pays d'autour de Bayonne eſt vn peu maigre, toutesfois il porte aſſez de commoditez à ſes maiſtres. Il y a ſur tout force arbres fruictiers pour faire du cidre , dont ils ont abondance.

Le pays de Bearn a la contrée de Iurançon ,où viennent des vins qui ſont eſgaux en bonté aux meilleurs de France. Il y a outre cecy des bains ſingulierement bons,qu'on nomme d'Aigues-caudes,ou Caudes-aigues , & de Cauderets,des meilleurs ſimples qu'on voye,& quantité de mines. Ce pays abonde en mil pour la pluſpart;& toutesfois les bleds n'y manquent aucunement en pluſieurs endroits,non plus que les vins. Sur tout il y a de bons paſturages, & par ce moyen force beſtail,beurre,laict,& fromage. Il y a auſſi force chanvres & laines,& cette Prouince a cette particularité qu'elle eſt mieux fournie de chévres que pays de France,pource qu'on a le moyen de les nourrir , ſans prejudice des fruicts,ny des arbres tendres , par les rochers & bruyeres dont ce pays abonde.

MOEVRS DES ANCIENS HABITANS DE FRANCE.

VIII. CLement Alexandrin eſcrit de meſme que Strabon , que les Gaulois auoient accouſtumé de nourrir de longs cheueux,& Agathie dit que c'eſtoit la couſtume des Roys de France de ne ſe faire iamais tondre,& de diuiſer leurs cheueux en deux ſur le haut du front. Et Diodore dit qu'ils ſe lauoiẽt la teſte fort ſouuent auec de la chaux,pour rendre leurs cheueux blonds. Strabon dit auſſi que les nobles raſoient le poil des ioües,& laiſſoient croiſtre celuy du menton,& qu'ils taſchoient par tous moyens de ne deuenir pas gras , & de n'auoir pas gros ventre, & que ſi quelque ieune homme eſtoit plus gros qu'vne ceinture de certaine meſure, il eſtoit repris. Symmaque les loüe de la peine qu'ils prenoient à aprendre les bonnes lettres , & Canon en ſes Origines dit que les Gaulois eſtoient affectionnez à deux choſes,c'eſt à ſçauoir à la guerre, & à parler gentiment. Auſſi les Gaulois ont emporté bien ſouuent le prix d'éloquence ſur toutes les autres nations. Toutesfois Diodore les reprend de parler bref,& vn peu obſcur. Il dit auſſi qu'ils eſtoient bien aiſes de preſcher tout le iour leurs loüanges,& de meſpriſer les autres ; qu'ils eſtoient pleins de menaces,meſdiſans,& auoient bonne opinion d'eux-meſmes. Ainſi Vercinge Torix ſe vante dans les Commentaires de Ceſar,qu'il fera vne aſſẽblée de toute la France , à l'accord de laquelle toute la terre ne ſeroit pas capable de reſiſter.

Quant à la religion des anciens Gaulois, & leurs couſtumes touchant les choſes ſacrees, Ceſar dit qu'ils eſtoient fort adonnez à la religion, & au ſeruice des Dieux, qu'ils adoroient principalement Mercure, lequel ils tenoient pour inuenteur de tous arts, & guide de tous les voyageurs: & ils eſtimoient encor que ce Dieu auoit grande puiſſance ſur la marchandiſe, & preſidoit au gain, & le conduiſoit en toutes choſes. Ils adoroient apres Mercure, Apollon, Mars, Iupiter, & Minerue, ayant preſque meſme opinion de ces Dieux que les autres nations; eſtimant qu'Appollon chaſſoit les maladies, que Minerue donnoit connoiſſance du commencemẽt de tous ouurages & artifices: que Iupiter gouuernoit le Ciel, & Mars preſidoit à la guerre, & auoit toute puiſſance ſur les armes. Pline dit que Xenodore fit vne ſtatuë de Mercure plus grande qu'aucune de ſon temps en vne ville d'Auuergne. Strabon eſcrit que Diane d'Epheſe auoit vn temple à Marſeille. Mais vn marbre trouué mõſtre que les Gaulois adoroient encor vn autre Diane ſurnommée d'Ardenne. Lactance, Lucain, & Minuce rapportent que les Gaulois adoroient les Dieux Heſe, Teutate, & Zarane: mais pluſieurs hommes doctes tiennent que ce ſont les meſme que Mars, Mercure, & Iupiter. Auſone nomme Belene pour Dieu des Gaulois. Lucian dit auſſi qu'ils adoroient Hercule ſurnommé Ogmien. Les Gaulois adoroient leurs Dieux en ſe tournãt vers la main droicte, ainſi que dit Athenee. Ils ſacrifioient des hommes aux Dieux, & nommément à Mars, comme Ceſar teſmoigne en ces paroles: Lors qu'ils ont deliberé de combatre; ils luy deſtinent ce qu'ils prendront à la guerre. Ils immolent les beſtes qu'ils ont priſes, & rapportent tout le reſte en vn lieu. On peut voir en pluſieurs villes les monceaux dreſſez de telles choſes; & il n'arriue gueres ſouuent, quelqu'vn au meſpris de la religion cache les choſes priſes, ou prenne ce qui a eſté mis en tels lieux: & meſme il y a vn grief ſuplice ordonné contre ceux qui contreuiendront à cette couſtume. Ceux qui ſont attaints de quelque grieſue maladie, & qui ſe trouuent en danger aux combats, ou en quelques autres lieux, immolent des hommes, ou bien font vœu de les immoler, & ſe ſeruent des Druydes pour tels ſacrifices, & eſtiment que les Dieux ne peuuent eſtre appaiſez, ſi ce n'eſt en donnant la vie d'vn homme pour celle d'vn autre. Ils tiennent que les ſacrifices de ceux qui ſont ſurpris en quelque larcin ou autre crime, ſont plus agreables aux Dieux; mais quand les coulpables leur manquent ils ſe ſeruent des innocens. Strabon dit auſſi qu'ils auoiẽt accouſtumé de frapper auec l'eſpee le dos de l'homme qui eſtoit dedié pour eſtre immolé, & qu'ils preſageoient les choſes qui leur deuoient arriuer par ſon treſſaillement. Tertullien eſcrit qu'ils paſſoient les nuicts prés des tombeaux des vaillans hommes pour receuoir des oracles. Or les Gaulois ne faiſoiẽt aucun ſacrifice ſans auoir appellé quelque Druyde. Les Bardes eſtoiẽt les Poëtes des Gaulois, qui compoſoient les loüanges des hommes illuſtres, & blaſmoient les laſches. Ammian Marcellin fait mention des Eubages qui faiſoient profeſſion parmy les Gaulois de rechercher les plus hauts ſecrets de la nature. Laerce, & Suide font mention de Semnothees, qui ne differoient en rien des Druydes, non plus que les Saronides de Diodore Sicilien, & Pline IX.
nomme bien ſouuent les Druydes Magiciens. Car les Druydes en Gaule eſtoient meſme choſe que les Magiciens en Perſe, les Chaldeens en Aſſyrie, & les Gymnoſophiſtes aux Indes. Ces Druydes auoient beaucoup de ieunes gens à inſtruire, & eſtoient extrémement honorez parmy les Gaulois. Car on

se rapportoit à eux de tous debats tant publics, que particuliers, si quelque crime auoit esté commis, ils en iugeoient, & ordonnoient la peine que bon leur sembloit contre les coulpables. Si quelque personne publique, ou priuée ne s'arrestoit à leur ordõnance, ils luy interdisoient de se trouuer aux sacrifice; qui estoit parmy eux vne grande peine. Et ceux qui estoient interdits en cette sorte, estoient tenus pour impies, & fuys de tout le monde, & mesme lors qu'ils demandoient iustice, on ne la leur rendoit pas.

Entre tous les Druydes il y en auoit vn qui estoit sur tous les autres, auoit souueraine authorité sur eux. Apres sa mort on mettoit en sa place le plus meritant d'entr'eux, & s'il y en auoit plusieurs en mesme rang, & qui fussent esgaux en merite, les Druydes s'assembloient pour l'eslection, & la pluralité de voix l'emportoit. Quelquesfois ils s'opiniastroient tellement à la recherche de cette dignité: que des paroles ils venoient aux mains. Ces Druydes s'assembloient toutes les années sur la frontiere du pays Chartrain, où abordoient tous ceux qui auoient quelques procez, ou debat, & obeyssoient à leur sentence. Et il semble que Cesar nous marque que ce lieu n'estoit autre que la ville de Dreux qui est à cette heure, qui retient encor en quelque sorte le nom des Druydes. Ils n'estoient pas coustumiers d'aller à la guerre, & ne contribuoient à aucune chose de celles qui estoient imposées sur le pays. Tellement que ces priuileges conuioyent plusieurs personnes de s'aller rendre leurs disciples, & plusieurs peres d'y enuoyer leurs enfans pour receuoir instruction d'eux, & se rendre capables de paruenir à ce rang. Ceux qui se rangeoient sous leur discipline apprenoient vn grand nombre de vers, & n'estimoient pas qu'il fut loisible de les escrire. Vn seul de leurs opinions fut publiee (dit Mele) c'est à sçauoir que les ames estoient immortelles, & selon Diodore, qu'elles passoient d'vn corps en autre, comme tenoit Pythagore. Strabon dit aussi qu'ils disputoient des mœurs; & s'adonnoient à cette partie de la Philosophie, outre la naturelle. Il y auoit ainsi parmy les Druydes des femmes qui faisoient mesme profession. Il y en a qui tiennent que ces mots. *A guy l'an neuf*, viennent de ce que les Druydes auoient accoustumé d'enuoyer par leurs disciples du guy à tous, au commencement de l'année, comme la leur desirant heureuse. C'estoient là les mœurs des anciens Gaulois touchant les choses sacrées.

Quant aux prophanes, ils auoient accoustumé d'aller armez aux assemblées. Plutarque escrit que les femmes deliberoient de la paix, & la guerre, & que leur resolution estoit suiuie. Strabon escrit que si quelqu'vn interrompoit celuy qui haranguoit en quelque assemblée, il y auoit vn Officier, qui le venoit menasser, auec l'espée en la main, & luy commandoit le silence; & s'il ne se taisoit pour cette fois, il faisoit le mesme pour la seconde, & ainsi iusques à la troisiesme, & s'il trouuoit celuy à qui il auoit affaire, opiniastre, il luy coupoit telle partie de son saye que le reste luy estoit inutile. Leur coustume estoit aussi de demander des nouuelles aux passants, & le peuple s'enqueroit des marchands de quel pays ils venoiẽt, & les contraignoient de dire les choses qu'ils y auoient veuës, & les Gaulois s'arrestant bien souuent sur ces rapports, qui estoient quelquesfois faux, tenoient là dessus leurs assemblées, & resoudoient plusieurs choses qui leur portoient apres beaucoup de dommage, d'autant que ces deliberatiõs auoient pour leur fondement vn faux bruit,

& vne legere creance. Ils auoient accoustumé de punir plus grietue mẽt celuy qui auoit mis à mort vn estranger que celuy qui auoit priué de vie quelqu'vn du pays, vû que celuy-cy estoit seulement banny, mais l'autre estoit soudain condamné à la mort. Quand quelque chose remarquable estoit arriué, ou l'alloit incontinent publier tout haut par les villages, & cela passoit ainsi de main en main auec grande promptitude.

Quant aux choses qui concernent la guerre, le reste des Gaulois apprit des habitans de Marseille à clorre de murailles les lieux de leur habitation. Elian dit que c'estoient les hommes les plus prompts de la terre à s'exposer à toute sorte de dangers. Vopisce dit que c'estoient des hommes pleins d'inquietude, & qui ne pouuoient iamais demeurer en repos. Tite-Liue les tient pour des personnes qui ne se pouuoient commander lors qu'ils estoient en cholere. La liberté leur estoit en si grande recommandation, que Flore rapporte que quelques Gaulois ayant esté pris en la guerre, tascherent de rompre leurs chaines à belles dents, & en fin presenterent la gorge l'vn à l'autre afin de se faire estrangler. Cesar tient qu'ils estoient prompts à entreprendre la guerre, mais peu capable de souffrir ses inconueniens, & incommoditez; & Tite-Liue dit, que les Gaulois sont au commencement du combat plus qu'hommes, & à la fin moins que femmes. Mais Leon est bien d'autre opinion, lors qu'il dit que les Gaulois ne perdent iamais courage, & qu'ils tiennent la moindre retraitte pour vne honteuse fuitte. Et de fait Saluste dit que de son temps les Gaulois estoient si redoutables, qu'ils auoient fait trembler toute l'Italie, & qu'au lieu qu'on combattoit auec les autres nations pour la gloire, il falloit prendre les armes en main contre cette-cy, pour deffendre sa vie. Et Iustin dit que les Roys d'Asie, & tous les autres estimoient en telle sorte le courage des Gaulois, qu'ils croyoient que sans eux ils ne pouuoient conseruer ce qui leur estoit acquis, ny recouurer ce qu'ils auoient perdu. Aristote dit que les Gaulois ne craignoient point le tremblement de terre. Nous lisons dans Strabon, qu'ainsi qu'Alexandre eut demandé vne fois à quelques Gaulois ce qu'ils redoutoient le plus, ils luy respondirent, qu'ils craignoient seulement que le Ciel tombât sur eux. Et Elian nous apprend qu'ils tenoient tellement toute fuitte pour ignominieuse, que souuent ils ne se retiroient pas d'vne maison qui tomboit par terre, ny de celle qui se brusloit, en telle sorte qu'ils estoient souuent enueloppez dans ces flammes. Mais pour venir à leur façon de proceder en temps de guerre, Cesar dit, qu'auant le commencement de la guerre ils faisoient publier vne assemblée, où tous ceux qui auoient atteint l'aage de quatorze ans se deuoient trouuer armez, & celuy qui venoit le dernier estoit auec d'estranges tourmens mis à mort deuant tout le monde. Les hommes de tous aages alloient à la guerre, & personne ne s'exemptoit d'y aller pour estre chargé de trop d'années. Ils auoient le soin de pouruoir si bien à leurs viures qu'ils ne leurs manquassent iamais, & de faire qu'au contraire les ennemis en eussent incontinent faute, bruslant pour cét effect mesme les bourgs & les villes.

Les armes des Gaulois estoient l'espée assez pesante, selon Polybe, & longue selon Tite-Liue, mais sans pointe, n'estant propre, comme dit Strabon, que pour donner des estramaçons, & non pas des estocades, & ces espées leur pendoient au costé gauche selon Diodore à vne chaine.

Ils portoient aussi des escus longs & de leur hauteur ; & pareillement deux dards. Ils vsoient aussi de lances , dont le fer estoit long d'vne coudée. Ils auoient aussi la teste armée d'vn morion, sur lequel il y auoit des cornes grauées, ou des representations d'oyseaux, ou de bestes à quatre pieds. Et ce fut pour ce sujet que la neufiesme Legion de Cesar , composée de Gaulois , fut nommee Alloüette , pource qu'aux habillemens de teste des soldats de cette Legion il y auoit des alloüettes grauées, ou bien des crestes. Ou bien, elle eut ce nom, selon quelques-vns, pource que les soldats vsoient de morions faits comm la creste ou hupe que l'aloüette a sur la teste. Les Gaulois se seruoient aussi de l'arc & de la fronde. Ils paroient les gardes de leurs espées de corail , de mesme que leurs escus, & quelques-vns mettoient de l'or sur leurs cuirasses. Beaucoup de Gaulois combattoient nuds au dessus du nombril, ainsi que Tite-Liue escrit au discours de la bataille de Cannes. Ils faisoient beaucoup plus d'estat de la Caualerie que des gens de pied, & mesme Cesar se ressentit de la valeur de la Caualerie Françoise, qu'il employa cõtre Ptercius, & Afranius , & apres en Afrique contre les restes de la guerre ciuile. Ils vsoient au combat de gros escadrons, mesme iusqu'au nombre de six mille hommes, cõme on peut voir en Vegece. Lors qu'ils alloient entrer au combat ils crioient espouuentablement, sautoient, & frappoient leurs escus , & faisoient vn si grãd bruit auec leurs armes, qu'il sembloit que tous les lieux d'alentour qui en retentissoient , s'escriassent auec eux. Ils se seruoient aussi de trompettes. Et quant à leur valeur au milieu des cõbats, l'Autheur de la guerre d'Afrique dit, que c'estoient des hommes francs, qui auoient accoustumé de combatre , non pas auec embusches, & ruses, mais à guerre ouuerte. Quant à l'ordonnance de leur armée, pource qu'elle estoit composée de gens de diuerses villes, les soldats estoient diuisez en villes, & villages , & les trouppes de chaque ville estoient ordonnées separement, afin d'éuiter tout desordre , & de rendre les hommes de chaque troupe plus ardans à se deffendre l'vn l'autre. Ainsi qu'ils auoient obtenu victoire de leurs ennemis ils immoloient les prisonniers aux Dieux, comme on lit dans Athenée, & selon Strabon ils laissoient pendre les testes de leurs ennemis du col de leurs cheuaux, & les attachoient aux portes de leurs villes , afin qu'elles seruissent de spectacle.

Il y auoit au reste deux sortes d'hommes qui estoient en reputation parmy les Gaulois, c'est à sçauoir les Druydes, & les Cheualiers , dont les vns assistoient au seruice des Dieux, & annonçoient & presageoient leurs volontez ; les autres alloient à la guerre quand l'occasion s'en presentoit , & menoient auec eux selon leurs moyens le plus de gens qu'ils estoit possible. Ceux qui estoient de l'ordre du peuple estoient tenus comme serfs , tellement que ces Cheualiers auoient mesme puissance sur ceux que les maistres sur leurs esclaues. Ils ne permettoient pas que les enfans vinssent deuant eux, sinon lors qu'ils estoient en aage de porter les armes. Les marys mettoient en commun auec leurs femmes autant de leur bien éualué, qu'elle leur auoient porté de mariage , & tenoient par ensemble compte de tout , & les fruits estoient gardez. Que si l'vn deux venoit à mourir, la part de tous les deux venoient à l'autre auec les fruits des années precedentes ; & les marys auoient puissance de vie & de mort sur leurs femmes, de mesme que sur leurs enfans. Ils auoiẽt aussi cette coustume , que lors que quelqu'vn estoit chargé de dettes, ou de trop de tailles, ou accablé par la puissance des plus grãds, il se rendoit serf de quelque

quelque Gentil-hôme ; qui dés lors auoit mesme pouuoir sur luy que sur vn esclaue. Leurs maisons, suiuāt le tesmoignage de Cesar, estoient pour la plus grande partie dās les forests, ou bien pres des riuieres, pour éui.er l'ardeur de l'Esté. Ils ne fermoient iamais les portes, si l'on veut croire Stobée, & vsoient de poiles comme on fait en Allemagne, ainsi qu'on peut voir au Misopogon de l'Empereur Iulien. Quant à leurs habits, ils portoient des sayes de laine ; qui estoient faits comme à fuseaux, ou losanges, de diuerses couleurs. Ils portoient aussi des chausses qu'ils appelloient brayes, & des bagues, mais seulement au doigt du milieu, comme dit Pline. Ils vsoiēt de vaisselles de terre espaisse, & sursemée de diuerses fleurs qui y estoiēt representées. Ils mangeoient non pas assis sur des sieges, mais estendus par terre sur des peaux de loups, ou de chiens, & selon Strabon, sur des licts, & estoiēt seruis par des ieunes enfans. On faisoit le feu prés d'eux, où l'on voyoit les pots & les broches couuertes de chair, principalement de celles de pourceau, tant fraische que salée. Mais le plus souuent ils n'auoient que du laict pour toute viande. Les plus riches beuuoient du vin qu'ils faisoient venir d'Italie, ou des enuirons de Marseille, pource qu'ailleurs on ne voyoit aucune vigne, & quelquesfois ils mettoient vn peu d'eau dedans leurs vins. Ils conuioient aussi les estrangers à soupper, & leur demandoient qui ils estoient, & quel sujet les auoit tirez hors de leurs maisons. Athenée raconte qu'anciennement ils auoiēt accoustumé de mettre les membres des moutons ou autres bestes sur la table, dont le plus vaillant prenoit la cuisse. Que si quelqu'vn estimoit que ce tiltre luy fut dû mieux qu'à celuy qui s'estoit attribué le premier cette qualité, ils combattoient sur ce sujet iusques à la mort. Il dit encor qu'il y en auoit qui prenoient de l'or & de l'argent au theatre, ou certain nombre de tonneaux de vin, & apres auoir iuré qu'il endureroient ce pourquoy ils auoient receu ces presents, & apres les auoir aussi distribuez à leurs amis, ils s'estendoient à la renuerse sur leurs escus, en presence de celuy qui leur deuoit coupper la gorge. Ammian Marcellin dit qu'ils estoient fort coustumiers de nager & d'aller à la chasse, où ils portoient des fléches empoisonnées. Pour la regard des funerailles, elles estoient magnifiques parmy les Gaulois, vû que Cesar dit, qu'on iettoit dans le feu tout ce que le deffunct auoit plus aimé durāt sa vie. Et Mele dit, qu'il y auoit des personnes qui se iettoient dans le feu où le trespassé brusloit, comme croyans d'aller viure auec luy. Ils iettoient aussi, selon Diodore, des lettres dans le bucher, comme si les trespassez les deuoient lire. Et Valere le grand raporte, que les Gaulois prestoient de l'argent durant leur vie, à condition qu'on leur rendroit quelque iour aux Enfers.

XI.

MOEVRS DES FRANÇOIS DE CE TEMPS.

PVis que nous auons entrepris de discourir des mœurs de toute la France, il sera fort à propos de parler de sa ville Capitatale qui est Paris, demeure ordinaire de nos Roys, & abregé de tout le Royaume, de mesme que l'hōme est celuy du monde. Les Parisiens sont donc d'vn assez doux naturel, & ne se monstrent pas si reuesches que les habitans de plusieurs autres villes de France. Ils sont toutesfois fort aisez à esmouuoir, & vn homme accort est capable d'en faire mutiner vn millier. Ils sont extrémement desireux d'argent, de sorte qu'il n'y a chose du monde qu'vn Parisien n'entreprenne pour en auoir. Ce- XII.

cy soit dit, aussi bien que l'autre chef, pour le regard des personnes de basse condition. On a vû les Parisiens autresfois assez niaiz, tellement qu'on leur donnoit le nom de Badauts par toute la France, mais ils sont aujourd'huy tellement desniaisez, qu'ils sont capables de pipper mesme les autres. Ce n'est pas qu'il n'y aye beaucoup de personnes accoustumées à ne rien voir, & à ne rien faire, qui ne soiét encor dignes de ce tiltre. Mais ils n'ont pas si tôt mis le pied dans le monde, qu'ils sont beaucoup plus mal-aisez à leurrer que beaucoup d'autres. Il est vray que i'estime que la defiance de toutes choses qu'on leur recōmande à tous propos, à cause d'vne infinité d'affronteurs qu'on void à Paris, est la plus grande finesse qu'ils ayent. Les femmes de toute sorte desirent d'y paroistre, & estre beaucoup mieux vestuës que leur condition ne porte, à quelque prix que ce puisse estre. Et leurs marys qui s'essayent pour la plus grande partie de leur cōplaire (d'autant que les femmes y gouuernēt presque tout) employent le verd & le sec pour satisfaire à leur desir. Mais les femmes sont loüables en ce que les plus belles mesmes, & plus delicates & riches ne se desdaignent pas de visiter les hospitaux, manier les malades tous vlcerez & fiévreux, & les nourrir & medicamenter. Ce peuple est fort desireux d'apprendre ce qui se passe de nouueau de tous costez, ainsi que Cesar dit de nos ancestres. Il aime fort toute sorte de passe-temps, & se plaist à viure en delices y estant conuié par l'objet ordinaire de ceux qui frequentent la Cour, qui n'ont pour la plus part aucun meilleur exercice, que de joüer, rire, & faire bonne chere. S'il se fait quelques nopces entre gens de mestier, ou des artisans, vous y voyez faire beaucoup plus de despence qu'à celle des personnes qualifiées de la ville, où tout se passe aujourd'huy sans bruit. Mais il faut remarquer qu'en ces nopces de gens de mestier on fait bien souuent des presents qui surpassent les frais qu'on y a faits, & mesme on y obserue cette coustume entre gens de basse estoffe, que quand ils se marient chacun des conuiez y porte son escot, ainsi qu'en beaucoup de lieux de Touraine. Au reste les Parisiens qui faisoient jadis vne merueille de toutes les choses qui arriuoient de nouueau, ne s'estonnent gueres plus d'aucune, tant ils sont accoustumez à en voir d'estranges. Ce peuple soupçonne ordinairement les estrangers qui y abordent, & pource chacun est sur ses gardes à ce que ses hostes ne luy emportent ce qu'ils luy doiuent. Il est vray qu'il y a beaucoup d'exemples de ceux qui ont esté deceus en vsant de trop de courtoisie, sans connoistre les personnes à qui ils auoient affaire. Mais s'ils vous ont connû homme d'honneur, & que vous ayez esté longuement en leurs logis, vous en receurez plus de plaisirs que de personnes du monde. Ils ont cette particularité, que ils ne bougent point de leur logis la nuict, quelque bruict qu'ils puissent entendre parmy la ruë, & quoy que quelqu'vn crie qu'on le vole; ou qu'on l'assassine. De sorte qu'vne personne qui se trouue parmy des tireurs de manteaux, ne doit esperer, apres Dieu, qu'en ses mains, ou bien en ses pieds. Et ce qui les retient au logis en cette sorte, c'est qu'ils ont souuent de fausses alarmes que quelques yvrongnes leur donnent; ou bien des cris de quelques vagabonds qui se plaisent de mettre le monde en action, afin de s'en rire apres, ou de quelques meschans qui font ce bruict à dessein, afin d'essayer de faire sortir, & d'assassiner ceux qu'ils hayssent. Pour conclusion, le peuple de Paris est d'vne assez douce humeur, & fort maniable, & ie croy qu'il passe en ciuilité tout l'autre peuple qui se void au reste de

la France. Tout ce qui est autour de Paris est peu different. Mais il faut que ie die encore cela, que les paysans sont aussi fiers qu'en lieu qui soit au monde, à cause du voisinage du Parlement, & qu'on ne leur sçauroit dire vn mot qui leur desplaise, qu'ils ne repartent aussi tôt, iusques à vous conuier de leur mettre les mains dessus; ce que faisant vous les faites assembler pour s'essayer de vous mettre en peine. Ils ont encor cette coustume en tous les enuirons de Paris, qu'ils espuisent les passans tant qu'ils peuuent & tireroient d'eux iusqu'au dernier denier s'il leur estoit possible. De sorte que de quelque costé qu'on aborde prés de Paris, on trouue par tout vne cherté incroyable.

Les Chartrains sont amiables, courtois, communicatifs, & doux à chacun, & viuent ordinairement ensemble en bonne paix, ayment aussi les estrangers qui ont quelque bonne partie en eux, sont adonnez à la pieté, & fort affectionnez à la foy de leurs ancestres, sont charitables, aumosniers & adonnez au traffic.

Les Beausserons sont presque de mesme naturel que les Chartrains, & sont d'assez bonne paste, adonnez au labourage & au traffic des bleds. En beaucoup de lieux ils sont assez rusez, à cause des passans qui viennent de tous costez en grand nombre. Les habitans de Chasteaudun sont de bon esprit, aigus & subtils, & entendent à demy mot ce qu'on leur dit, & ont aussi fort peu de langage. Toutesfois ils parlent si bref qu'ils viennent quelquesfois iusques à ne s'entr'escouter pas, ou ne souffrir que ceux qui parlent à eux acheuent leur discours, qui est vn vice naturel du pays.

Les citoyens de Blois tiennent de la bonté du terroir & de la douceur de l'air du pays, & sont courtois, doux, affables, accorts, subtils & spirituels au possible, mesnagers, & en action perpetuelle, sont adonnez au seruice de Dieu, ayment les estrangers, & viuent de bon accord entr'eux: Enfin tout ce pays a des habitans qui ne doiuent rien en gentillesse à tout le reste de la France.

Le Vendosmois ont l'esprit doux, gentil, & adonné à tout ce qu'on void de plus poly, & mesme nés pour se rendre excellẽts en quelque chose, comme à fait Pierre de Ronsard, Gentil-homme de ce pays, connû par toute l'Europe par ses œuures, qui l'ont rendu non seulement l'honneur de sa patrie, mais encor l'ornement de toute la France.

Ceux d'Orleans & des enuirons sont assez polis & ciuilisez, & ont vn langage fort agreale, mais ils sont d'vn naturel aigre & picquant, qui leur a fait donner ce nom de Guespins tant rebattu. Ils sont pleins de courage, & s'entre-soustiennent fort les vns les autres, & sont adonnez au traffic qu'ils exercent en beaucoup d'endroits.

Ceux d'autour de Sens ont bien tesmoigné iadis combien ils estoiẽt remplis de courage, puis que ce furẽt les premiers qui se resolurẽt de passer auec Brenme en Italie. Le peuple y est assez bon, & moins rusé qu'en beaucoup d'autres lieux, & en ce pays on void presque chacun assez affectionné à la religion. Et l'Auxerrois est de mesme, ayant des gens d'assez bonne trempe, mais courageux, mutins, & d'ailleurs affectionnez de leurs denrees.

Quant aux Champenois, & Briois, bien que leurs voisins les blasment d'estre trop arrestez à leur opiniõ, & qu'on les appelle testus, toutesfois cette imperfectiõ est couuerte par vn nõbre infiny de vertus qui les rẽdent loüables, pource que la raisõ leur fait dõpter cette chaleur naturelle, d'où procede ce vice qu'õ

leur impose: Ils sont accostables, prompts à faire plaisir, craignans Dieu, & ne sont sujets à se coiffer de nouuelles opinions,

Les Picards sont d'aussi bon naturel que gens de France, francs au possible, courtois affectionnez à faire plaisir, vaillans & courageux tout ce qui se peut, mais ils sont extrémement prompts, à raison dequoy on leur a donné le nom de teste caude, aiment à faire bonne chere, mesmes iusqu'à l'excez, & n'estiment & n'aiment presque que ceux qui leur font teste à bien boire, de telle sorte que si quelqu'vn veut emporter quelque chose d'eux, il faut qu'il face carrous à toute reste. Ils sont bien vnis, & de bon accord ensemble, de sorte que si vous touchiez vn habitant de quelque ville, vous auriez aussi-tost sur vous tous les autres. Bref c'est vne nation qui n'est point double, & de qui l'on se peut asseurer en toute sorte.

Les Tourangeaux sont pleins de gentillesse & de douceur, affectionnez au traffic, mais sur toute chose fideles à leurs Roys, comme la retraitte du Roy Charles VII. à Tours, & celles du feu Roy le tesmoignent. Le pays est si bon qu'il les conuie à se plaire au jeu & à toute sorte de passe-temps: si bien qu'on leur a donné le nom de Rieurs de Tours.

Les Manceaux sont adonnez au trauail, industrieux, de subtil esprit, malaisez à deceuoir, bons mesnagers, & quelque peu plus rusez que leurs voisins: au reste propres à tout ce qu'ils entreprennent, & ce pays nourrit d'aussi braues & courageux Gentils-hommes qu'il y ait en ce Royaume.

Les Angeuins & Poicteuins sont d'vn gentil esprit, mais les Poicteuins l'ont principalement fort subtil. Ils gaussent de bonne grace, & rencontrent fort à propos. Le paysan y est rusé, & s'il le faut ainsi dire, meschant, & la Noblesse y est galante & courageuse, de mesme qu'au pays d'Anjou.

Les Normands sont fins & rusez, ne sont sujets au loix ny aux coustumes d'aucuns estrangers, & viuent selon leur ancienne police, qu'ils deffendent opiniastrement. Ils sont sçauans au possible en matiere de procez, & sçauent tous les destours, & toutes les ruses & surprises que la chiquanerie peut inuenter: tellemẽt que les estrangers ne s'osent associer auec ce peuple, au reste les hommes y sont de fort bon esprit, (cõme quelques personnages de ce siecle nous font voir, & la commune pratique & connoissance de quelques-vns nous tesmoigne.) Ils embrassent aussi fort la pieté, & sont remplis de courage, dequoy les conquestes de Guillaume Duc de Normandie qui se fit Roy d'Angleterre, & celles des enfans de Valonges, & de Haute ville Guischard, qui se rendirent Seigneurs de la Poüille, Calabre, Naples, & Sicile nous peuuent seruir de garands asseurez.

Quant aux Bretons ils sont plus ou moins polis & ciuilisez selon les contrees qu'ils habitent: vû que ceux qui sont plus voisins de la mer ne sont pas naturellement si courtois que les autres: mais en general tous les Bretons sont assez sociables, & de douce conseruation: au reste fins & subtils, quoy qu'ils paroissent grossiers. Ils ayment leur profit, & sont adonnez au vin plus qu'il ne seroit necessaire: & pour cét effet ils frequentent les cabarets, où la plus grande partie de leurs affaires se traittent, & pour conclusion ils sont pleins de pieté & bons Catholiques. Ils ont cette particularité qu'ils veulent mal de mort aux Normands, de mesme que les Normands couuent contre eux vne haine extréme.

Pour le regard des Angoumoisins, ceux qui se tiennent dãs Angoulesme sõt

gens de bon esprit. Ils se veulent maintenir en reputation, se vantent volontiers, se plaisent peu au traffic, viuent la pluspart de leurs reuenus, & sont les Gentils-hommes, aiment les lettres, sont magnifiques & courtois, prennent plaisir (comme la pluspart des François) à choses nouuelles. Quant à ceux du plat-pays, ils sont grossiers & rudes, adonnez au trauail, opiniastres, au reste propres aux armes.

Les Perigordins sont dispos, gaillards, & sobres, se contentent de peu, & sont de grands exercices, & quoy qu'on les taxe d'estre rudes & grossiers, toutesfois ceux qui les pratiquent les reconnoissent bien accorts, & propres à toute honneste action & exercice, soit des lettres, ou des armes. Sur tout les maisons des Gentils-hommes de Perigord sont de vrayes escholes de vertu & de courtoisie, & les Bourgeois des villes imitent les façons de la Noblesse qui est en fort grand nombre. Et quant aux femmes elles y sont chastes, bonnes mesnageres, & n'ont autre soin que de leur famille, & ne sont aucunement coureuses, quoy que leurs maris n'vsent d'aucune rigueur en leur endroit.

Les Limosins sont volontiers sobres, & ne boiuent gueres de vin qu'aux villes: Ils sont bons mesnagers. Les parens demeurent tousiours bien vnis, tellemẽt que vous verrez aux villages des maisons où vn vieillard verra ses enfans iusqu'à la troisiesme generation, & mesme quelquesfois il y a des familles où l'on voit plus de cẽt personnes de mesme sang, qui viuent en commun ainsi qu'en vn college. Ils sont pour la plus grande part laborieux & subtils; mais ils ont ce mal qu'ils fondent vn procez sur vn rien, & qui pis est on les blasme du mestier de tesmoins à gages. On estime principalement de ce naturel les habitans de Tulle. Mais quant à ceux d'Vzerche ils ne se soucient gueres de la marchandise, & s'adonnent plus volontiers aux armes. Quant aux Gentils-hommes ils sont presque ordinairement en querelle les vns auec les autres; mais au reste ils sont magnifiques & genereux; & pour le regard des citoyens des villes ils les imitent en cette derniere partie.

Les Auuergnats sont extrémement accorts & rusez, fort laborieux, ardants & aspres au gain, s'adonnent grandement au traffic, sont doubles pour la pluspart, querelleux, & pleins de violence, & gens auec qui il fait mauuais auoir affaire. La Noblesse y est fort courtoise & courageuse; mais le peuple ayme les procez, & conteste malicieusement pour peu de chose.

Les habitans des Bourbonnois qui aboutissent à l'Auuergne sont presque de mesme naturel, car quant à ceux qui en sont plus esloignez ils sont doux & gracieux ordinairement, & ont l'esprit subtil & accort, sont bons mesnagers, & adonnez à leur profit, mais au reste courtois aux estrangers.

Ceux du pays Messin se sentent vn peu de la rudesse des Alemands, mais aussi ils participent à leur franchise. Ils sont vaillants, forts, laborieux, religieux, & simples, mais roides à se maintenir tant qu'ils peuuent en liberté: au reste ils aiment fort peu les lettres.

Quant aux Bourguignons, ceux de Dijon sont le plus souuent fort arrestez en l'opinion qu'ils ont prise. Ils s'entr'ayment & frequentent, sont ialoux de leur honneur, conuoitent les grandeurs & estats, au reste sont fort accostables. Les femmes y vont parées & braues, & toutesfois elles y sont chastes, & loyalles à leurs maris. Le menu peuple est adõné au trauail, & sur tout à cultiuer les vignes. Ils sont deuots & fermes Chrestiens, ennemis de reuolte & de

nouuelles opinions, vaillains & hardis, & tels pour conclusion, qu'on ne les peut manier que de bonne sorte. Quant à ceux de Beaune, les principaux citoyens sont de iustice, & le reste s'adonne à cultiuer les vignes, ou à faire des draps, tant de laine que de lin & de chanvre, dont tout ce pays abonde. Ceux de Semur sont paisibles, debonnaires, & charitables, s'entr'ayment, viuent en bon accord, & se plaisent fort en l'accointance & connoissance des estrangers. Ceux de Chaalon sont spirituels, & s'adonnent à bien parler, & tiennent des sus-nommez presque en tout le reste. On peut dire le mesme de tous les autres habitans du pays deBourgongne, qui sont la pluspart pleins de franchise, & de bon naturel : mais en quelques endroits on abuse du vin aussi bien qu'en Allemagne. Le peuple de Lyonnois est doux & gracieux, a la façon niaise: mais l'effet n'en est pas si grossier que l'apparence. Car le paysan y est rusé, & pour ceux qui sont vn peu plus releuez de condition, ils font habilement leurs affaires. Ce sont gens de grand traffic, qui font argent de toute chose. Et quant à ceux qui demeurent dans Lyon, il y a plus grand nombre d'estrangers entr'eux, qu'en lieu de France, & tous tiennent presque de l'humeur Italienne, & les hommes & les femmes ayment également de paroistre magnifiques.

Le peuple de Forest est subtil, accort & de bon esprit, sçait sagement pouruoir à ses affaires, aime le gain, & pour cét effet trafique par tout le monde. Mais il est charitable à l'endroit de ceux de son pays, lors qu'ils sont reduits à quelque necessité en pays estrange. Il est besoin de prendre soigneusement garde à soy lors que l'on doit demesler auec vn Foresien quelque affaire.

Les Dauphinois, à en parler generalement, sont fort affectionnez à leur Prince, mais fort ialoux & soigneux de leur liberté, constans à la poursuitte de leurs affaires, soigneux à conseruer le leur. Les habitans des villes y sont courtois, affables, & de bon & gentil esprit, capables des sciences, & sur tout des Mathematiques, curieux rechercheurs des secrets naturels, libres en parole, & sociables, mais vn peu dissimulez & hauts à la main, ayans bonne opinion d'eux-mesmes, & se vantans volontiers. Que si nous voulons voir ce peuple plus particulierement, il le faudra diuiser en celuy des montagnes, & celuy du plat pays. Celuy des montagnes est rude & grossier, peu né aux lettres, & propre aux armes, & sur tout adonné au traffic, & au trauail. Ces montagnars ont vne coustume, qu'ainsi que l'Hyuer approche, ils enuoyent au loin ceux qui sont capables de trauailler, tellemẽt qu'il ne demeure au logis que les vieilles gens, & les enfans qui ne peuuent marcher ou gagner leur vie. On appelle Bics, ou Bisoüards, tous ceux qui vont dehors, & qui reuiennent à Pasques : & quelquesfois ces Bics, qui sont penibles, & pour la pluspart accorts, deuiennent riches marchands auec leur espargne. Quant à la Noblesse des mõtagnes, elle se sentoit autresfois de la rudesse de sa demeure : mais maintenant qu'elle pratique Grenoble, elle ne doit guere en gentillesse à celle du plat-pays, qui est aussi accomplie en toute chose, qu'aucune qu'on puisse voir en tout le reste de la France. Celle des montagnes est aussi fort espargnante, & tâche d'auoir du bien en plusieurs sortes, principalement par le moyen du bestail qu'elle nourrit, au lieu que celle du plat-pays, qui est gentille & genereuse, despencé son reuenu honnestement, & se frequente plus qu'aucune qui soit en France, & pour conclurre, toute la Noblesse se soustiẽt

au possible, de sorte qu'encores qu'au fort de la guerre vn Gentil-homme soit logé dans vne maison, au milieu d'vn bois, il arriuera peu souuent qu'on luy aille faire de l'ennuy, pourueu qu'il ait bien sçeu viure auparauant auec ses voisins: elle est aussi toute vaillante & courageuse. Pour le regard du peuple du plat-pays, il estplus ciuilisé que celuy des montagnes: mais il aime fort peu le trauail, principalement aux lieux fertiles, & se plaist extrémement à la faineantise. Il est courtois, & respecte fort les Gentils-hommes, qui y ont autant de pouuoir qu'en pays de France. On peut tirer des montagnes de bons soldats, mais il ne s'en tirera pas de moindres du plat pays, où les personnes semblent presque aussi peu nées aux lettres, qu'aux montagnes. Les hommes n'y sont pas si aspres au gain qu'ailleurs, & se contentent pourvû qu'ils puissent couler leurs iours sans incommodité: non pas qu'il n'y en ait quelques vns qui bruslent d'auarice, aussi bien qu'aux autres contrées; mais ce que ie dis, c'est ce que l'on y pratique d'ordinaire. A Grenoble & aux autres bonnes villes, comme à Vienne, Valence, Romans, les femmes se plaisent fort d'estre parées; & depuis quelque temps cette vanité s'est glissée par toute la Prouince. Ie diray ce mot à la loüage des Damoiselles de Dauphiné, que l'on en voit fort peu en France qui les égalent en esprit, & gentillesse, & que parmy leur franchise & familiarité, qui est fort grande, elles ont l'honneur en recommandation sur toutes les femmes du monde: tellement que c'est presque vne merueille d'ouyr parler d'vne femme qui face l'amour au desauantage & au preiudice de sa reputation.

Les Prouençaux ont vne merueilleuse disposition, & sont extrémement sobres lors qu'ils viuent à leurs despens, & assez vaillants, mais inconstans, auares, doubles, & de foy mal assurée. Ils sont tous grands parleurs, se plaisent à faire des comptes d'eux mesmes, & s'estiment au possible. Ils sont arrogans, superbes & fiers tout ce qui se peut en leur pays, & ne portent nul respect à leurs Seigneurs, ou à ceux qui sont esleuez en dignité sur eux: vû mesmement qu'il y en a beaucoup qui ont malheureusement meurtry ceux qui leur commandoient. Les femmes y sont fort pompeuses à l'Italienne. Le paysan y est plus spirituel qu'en aucun pays de France, & y dit si bien sa raison, que l'on diroit que quelque habille homme nourry parmy les affaires, l'a instruit en cette sorte. Ceux qui sont aux lieux maritimes s'adonnent fort au traffic & manient d'extrement leurs affaires. Ils sont grands faiseurs de chansons, auec lesquelles ils passent bien souuent leur fougue, quand il leur arriue quelque trouble: au reste ils sont fort affectionnez à leur Religion, & bons Catholiques.

Que si nous nous amusons à considerer le Languedoc, nous verrons premierement les Tholosains nez aux lettres & de bon esprit, mais sujets à s'esmouuoir au moindre bruit, peu courtois à l'endroit des estrãgers, au reste deuots & bons Catholiques, fort ciuilisez, mais qui viuent assez mal chez eux. Ceux des enuirons de Carcassonne, Beziers, Montpelier, & Nismes sont du tout soudains, grands parleurs, & grands vanteurs d'eux-mesmes, peu secrets & peu considerez: mais assez pleins de franchise & de naïfueté, & pareillement aussi de courage. Et tout le pays qui est depuis Tholose iusques au saint Esprit, & au saint Esprit mesme les femmes y sont insupportablement braues, & se plaisent mesme à vser de diuers fards, combien que ce ne soit

pas tant auec dessein de mal faire, que d'estre estimées belles ; vû que le pays porte auec soy cette vanité. Et les hommes mesmes aiment d'y aller parez, & bien vestus, au delà de ce que leur condition & leur reuenu leur peut permettre. Les femmes y trauaillent ordinairement toute la sepmaine en diuers ouurages de soye, & se nourrissent fort mal, afin de pouuoir auoir de leur gain quelque chose de gentil pour les Dimanches & festes, & principalemēt depuis Besiers iusques au Pont saint Esprit. Cela ne se pratique gueres à Carcassonne, ny à Narbonne.

Que si nous venons au Viuarez nous y trouuerons au plat-pays, qui est fort estroict, vn peuple qui n'est nullement affectionné au delices, ny à l'oysiueté, qui aime le trauail, & qui fait valoir le mieux qu'il peut le peu de terres qu'il possede. Le paysan y est principalement adonné à cultiuer les vignes, qui luy sont ordinairement de grand rapport. Il fait bonne chere, va mal vestu, au contraire de tout le reste du Languedoc. Les femmes mesmes & les enfans y trauaillent, & aux terres & aux vignes. On voit au reste en ce pays de fort bons esprits, & en assez grand nombre, & ces esprits s'exercent volontiers à quelque chose de gentil, & font paroistre en leurs discours & en leurs actions qu'ils ne doiuent porter enuie à ceux des autres Prouinces de France. La Noblesse y est si ciuile, & reçoit si courtoisement les estrangers, principalement ceux qui se rendent recommādables par quelque belle partie, qu'on diroit que la vertu mesme a choisi ce pays pour sa demeure. Quant à sa valeur, elle est tellement reconnuë d'vn chacum, que ce seroit douter de la verité mesme d'en vouloir debattre, tant cette Noblesse a rendu de preuues de son courage. Mais ce n'est pas seulement la Noblesse qui monstre la valeur dont elle est remplie ; vû que parmy le peuple on trouuera selon la grandeur du pays plus de soldats qu'en pays du mōde, & si hardis, que les plus grāds & plus manifestes dangers seruent à faire roidir & paroistre leur courage, & non pas l'esbranler. Ils sont grands petardiers & industrieux, & hardis pour faire le coup qu'ils entreprennent. Tout y fourmille de personnes nées à la guerre, & dans peu d'espace on trouuera tant de soldats desia faits, & mesme tant de gens qui ont eu commandement dās les troupes, qu'on iugera que ce pays est le vray lieu où il faut dresser des armees, au moins pour ce qui est de l'Infanterie. Tout le mal qu'on y trouue, c'est qu'ordinairement le pays des montagnes est plein de querelles & de meurtres, & qu'il s'y fait bien souuent des assemblees, comme si l'on vouloit donner quelque bataille, & ces assemblees, qui sont quelquesfois dissipees par ceux qui ont quelque pouuoir dans les pays, sont aussi par fois, & trop souuent rompuës auec effusion de sang. Et quant aux singuliers combats ils y estoient auāt l'Edit du Roy si frequents, qu'on n'oyoit parler d'autre chose. Pour dire encore quelque chose des montagnes, la Noblesse y est fort courtoise, & se plaist a faire bonne chere à ceux qui suruiennent ; mais elle n'est pas du tout si polie que celle du plat-pays ; excepté quelques-vns qui ont vû la Cour, & y ont appris la gentillesse. Mais quant au paysan il y est rude en ses actions ; mais nullement grossier d'esprit, vû qu'il fait dextrement ses affaires, & parle auec iugement des choses qui sont de sa connoissance. Il est extrémement laborieux ; tellement qu'il grattera trois iours vn rocher, afin d'y pouuoir planter vn cep de vigne. Et ce trauail est cause de sa richesse.

Ceux de Velay, & Geuaudan doiuent estre mis en mesme rang que les habitans des montagnes de Viuaroys. Car la noblesse, & le peuple y vit tout de mesme; excepté qu'en Velay les querelles y sont plus ordinaires, & le peuple de moins bon naturel qu'en Viuarez. Et mesme il s'y trouue des Bandoliers par trouppes, ainsi qu'aux montagnes de Foix, & plusieursx lieux où tout le droit consiste en la force. Au reste ils sont fort adonnez au traffic de leurs denrees & autres choses.

Les habitans du pays de Foix sont adónez au trauail, supportent toute sorte d'incommodité, soit de marcher par des mauuais pays, à quoy ils sont accoustumez, soit de demeurer lóg temps sans máger. Ils sont aussi remplis de courage. Mais il y a vn mal en ce pays, qui est, que plusieurs ne pouuans viure au plus mauuais pays, s'adonnent à demáder la gracieuseté aux passans, auec vn poictrinal en Bandolier. Toutesfois ils ont ce bon naturel pour la pluspart, que si vous les contentez volontairement ils ne vous font nul mal, & mesme quelquesfois les premiers que vous rencontrez que vous rendez contens, vous mettent ou fót mettre hors de tous dangers, & de tous les mauuais passages. Quelquesfois aussi ces Bandoliers vous laissent en blanc, ainsi que vous passez d'Espagne en France, ou de France en Espagne.

Le pays de Cominge abonde en hommes vaillans; mais peu adonnez aux lettres, quoy qu'ils ayent l'esprit aussi gentil, & prompt à toute chose que nation de la terre. Ils supportent aisémét toutes sortes d'incommoditez, sont sobres & discretes en parole, hayssent la superfluité des habits & des delices, & tout ce qui peut rendre l'homme effeminé. Quant aux femmes, elles y sont chastes, grandes mesnageres, & obeyssantes à leurs marys, & n'ayment pas à demeurer oysiues.

En Armagnac le peuple est grossier, simple, bon mesnager, & qui fait profit de tout, adonné au traffic, & sur tout le bestail. Il ne manque pas de courage.

Pour le regard de la Bigorre, le peuple y est haut à la main, né aux armes, soudain en ses entreprises, & toutefois dissimulé au possible, peu courtois, farouche & mal plaisant, si ce n'est aux villes. Au reste il n'endure pas aisément vne iniure, & commet des meurtres pour legere occasion. Il est toutesfois bon, & loyal, & naturellement simple. La noblesse y est gaillarde, sociable, courtoise, bonne, & renommée pour sa vaillance.

Les Gascons sont de gentil esprit, prompts & soudains au possible, tous boüillans & pleins de courage, propres à tout ce qu'ils entreprennent. Mais au reste ils sont altiers, & veulent tousiours auoir le dessus, si bié qu'ils se rendent le plus souuent odieux & insupportables. Toutesfois quát ils se voyent parmy les autres nations où ils sont plus foibles, ils cachent leur naturel, & se rendent souples. Mais cela n'empesche pas qu'on ne voye à trauers cette apparence leur fierté, qui ne peut estre dissimulée. Ils se plaisent à prescher leurs loüanges, & les oüyr. A leur dire personne n'est pauure parmy eux, & quand ils sont hors du lieu de leur connoissáce, le plus miserable & necessiteux fait le Prince. Ils sont pour la plus grande partie auares, & ardans à en auoir de quelque costé qu'il vienne, sont assez aduisez, & sçauent bien faire leurs parties. Au reste ils sont enuieux du bié d'autruy plus que natiós de la terre, & si pleins de mespris lors qu'ils n'ót pas affaire des personnes, qu'ils desobligent beaucoup de gens de leur connoissance par leur mine. Mais quand ils ont be-

soin de quelqu'vn on n'a iamais vû gens qui s'humiliët dauantage Quãt à la noblesse elle est aussi braue,galante,courtoise,& courageuse qu'on en puisse voir ailleurs. Elle se visite tellement,qu'on pourroit nommer auec raison les maisons des Gentils-hommes hostelleries, & lors qu'ils reçoiuent quelqu'vn chez eux ils luy font meilleure chere qu'ils peuuët.Mais leur naturel soudain & colere, cause qu'il y naist à toute heure des querelles.

Pour le regard du Bearn, le peuple y est fort gaillard,accostable,& courtois mais fin & subtil, bien-disant en sa langue, vaillant,& amy de la liberté. Il est au reste haut à la main,s'estime infinimët,& mesprise les autres au possible;& c'est ce qu'on trouue d'odieux entre ses façõs de faire,qui d'ailleurs sont assez loüables. Les Bearnois sont propres aux lettres,& se plaisent à aprendre quelque chose,& à escouter les estrangers. La noblesse y est braue & courageuse,& n'ayme guere la parade des habits, estimant que le plus grand ornement des hommes consiste en la vertu, dont elle est fort bien assortie.

Nous auons discouru particulierement des peuples de France l'vn apres l'autre, il est à propos de considerer en general ce qu'on en peut dire.

Le peuple de France est bon & franc, non toutesfois que les guerres ne luy ayent rauy quelque partie de cette premiere rõdeur,qui le rëdoit loüable par tout le reste de la terre. Mais au moins il a encor cette particularité qu'il se laissera moins glisser à mauuais dessein que les nations voisines; vû que la plus grande partie a en horreur la perfidie & meschanceté. Il est assez aduisé, mais toutesfois biẽ soudain le plus souuent, sãs percer si auant que l'Italien, ou l'Espagnol,auant que d'entreprendre quelque chose. C'est vn peuple ne à la guerre,& qui estime plus ceux qui font professiõ des armes,& leur portent plus de respect, qu'à ceux qui suiuent les lettres, vû que le seul besoin qu'il a des gens de lettres fait qu'il les honore. Il redoute fort la noblesse, qui à beaucoup de pouuoir en tous les lieux où elle demeure, qu'elle se monstre tousiours digne de ce tiltre. Il ayme ses Roys plus qu'aucun autre peuple de la terre, & l'on peut dire qu'il est plustôt plein d'vne affection franche en leur endroit, que d'vne crainte seruile de leur puissance. Il est propre à toute chose, & peut reüssir en tout ce qu'il entreprend, tant il a l'esprit subtil & prompt. Vous y voyez peu de gens sujets à s'esgarer de leur entendement, mais beaucoup de legers,& peu graues;ce qui leur vient de la franche humeur qu'ils ont,& de leur rondeur naturelle, plustôt que de deffaut de iugement, & de conduite. Ce peuple s'adonne à toute sorte de mestiers, & d'arts liberaux, & mechaniques, est hazardeux,& plein de courage, va par tout le monde, ou pour le traffic,ou pour la guerre, ayme assez les nouueautez,est curieux,& quelquesfois peu secret,despencier,& desireux de paroistre. Quelquesfois il a trop de langage,mais bien souuent aussi on voit plustôt partir le coup de sa main que la parole de sa bouche. Chacun y affectiõne l'honneur,& mesme on en estoit venu iusques-là, auant l'Edit des Duels, que le moindre hõme offencé de parole par quelque autre de mesme estoffe,ne manquoit de l'appeller au combat, pour tirer aussi tôt raison de l'offence auec les armes, à l'imitation des Gentils-hommes, & des gens de guerre. Depuis la Paix on s'adonne fort en France à suiure les lettres, pource qu'on voit combien les hommes de robbe longue sont honorez, & se font riches durant ce calme. Tellement que beaucoup de gens mesme de basse condi-

tion mettent leurs enfans aux estudes, pour essayer d'en faire des piuots de leur maison, & des arcs-boutans du Palais. Mais il y en a maintenant si grand nombre que les vns font mourir de faim les autres, & le plus heureux l'emporte sur son compagnon plutôt que le plus sçauant ; vû qu'il n'est pas besoin aujourd'huy dans les Cours où la Iustice se tient, d'estre plein de bonnes lettres, mais seulement d'estre bien instruit aux formalitez de Iustice, entendre la routine du Palais, auoir connoissance des ordonnances, & pour le dire en vn mot, auoir bien de la pratique dans l'esprit, sans se soucier de la speculatiue. De sorte que c'est presque folie aux peres de faire longuement estudier leur enfans, qui feront plus de profit demeurant vn an chez vn Procureur auec quelque bribe de Latin, qu'ils auront dedans l'esprit, que s'ils en demeuroient dix à voir les bons liures. Toutesfois les Cours des Parlements, & autres Sieges ne laissent d'auoir des hommes pleins de toute sorte de doctrine, comme on void par leurs plaidoyers & leurs autres œuures.

Quant à la Noblesse, i'estime que la terre n'en porte point de plus vaillante, ny de plus gentille, & la courtoisie est tellement née auec les Gentils-hômes, que c'est vn prodige d'en voir vn mal gracieux, & peu honneste. Et de fait les estrangers viennent apprendre en France toute sorte de gentillesse, & n'estiment pas estre bien ciuilisez s'il n'y ont fait vn voyage. La Noblesse se plaist extrémement à la chasse, & s'adônent à tirer des armes, à monter à cheual, & à toutes sortes de gentils exercices ; comme aussi à l'entretien des Dames, qui sont aussi parfaites qu'on en sçauroit trouuer en pays du monde. Et cette liberté qu'elles ont en France de voir, & d'estre veuës, au lieu de les pousser au mespris de leur honneur, les porte plutôt à sa conuersation, au mespris du desir qui arriue ordinairement à celles qui sont reserrées, en qui la contrainte, & la seruitude font naistre vne plus ardante passiô de contreuenir à cette deffence. Elle est bien si courageuse, que ie tiens pour assuré qu'vne armée toute composée des Gentils-hommes Frâçois seroit inuincible, & capable de dôner de la terreur à tout le monde, & de se rendre victorieuse en toutes ses entreprises. Elle conserue fort son authorité sur le peuple, & de sorte qu'vn Gentil-homme seul dans vn Bourg, ou dans vn Village, dont il ne sera pas Seigneur, fera fleschir ordinairement tout le reste. Les visites sont frequentes entre les Gentils-hommes, dont, l'vn n'est pas plutôt attaqué par vn homme d'autre condition, que tous s'assemblent pour faire repentir celuy qui se veut prendre à vn de leur qualité, & si deux Gentils-hommes ont querelle ensemble, tous les autres du voisinage s'essayent de faire que leur debat ne passe pas plus auant, s'ils en sont aduertis d'assez bonne heure. Ils se plaisent volontiers aux lettres, non pour en tirer du gain, comme ceux d'autre condition, mais pour occuper leur gentil esprit, & pource qu'ils tiennent que le sçauoir n'est pas vn des moindres ornemens d'vne personne bien née. Toutesfois ils fuyent bien souuêt d'en faire parade, & ne veulent pas desployer ce qu'ils sçauent qu'entre les amis. Mais sur tout ils recherchent le bien dire, & font tout ce qui leur est possible pour acquerir cette partie, dont ils pensent tirer de la gloire, aussi bien qu'ils la tiennêt pour vn vray moyen d'auoir quelque part aux bonnes graces des Dames. Ceux qui demeurent ordinairement à la Cour sont tenus pour plus polis que les autres qui ne

bougent de leur pays. Mais ie puis dire qu'il y en a de si bien nez que sás auoir pratiqué la Cour: ils ne doiuent rien en gentillesse à ceux qui la hantent. Et cela vient de ce qu'il y a force bonne compagnie en chaque pays, où ceux qui font leur proffit des choses qu'ils voyent se peuuent dresser, vû que parmy ces cōpagnies il y en a tousiours quelques vns qui ont vû la Cour, & qui sçauēt de quelle façon il faut viure, & ce sont pour la pluspart du temps ceux aux actions desquels les autres s'arrestent. Aujourd'huy la meilleure partie de la Noblesse, au moins, celle qui est plus galante, ou mieux accommodée dans vne Prouince vient trouuer le Roy, pour y demeurer vne partie de l'année, & mesme il yen a beaucoup qui ne bougent iamais de sa suitte: tellemēt que la Cour est presque tousiours fort grosse. Les ordinaires occupations des courtisans sont les exercices de monter à cheual, de dancer, & de tirer des armes, ausquels les plus jeunes s'amusent, sont la course de la bague, ou le plaisant exercice de rompre cōtre le Faquin, ou de combattre au Carneual à la Barriere. Le jeu n'est pas aussi vn de leurs moindres diuertissemens, & ce qui emporte vne bonne partie de leur temps, c'est l'amour, & la veuë des Dames. Mais ils employēt la meilleure partie à la suitte du Roy en quelque lieu qu'il aille, soit à la chasse, où ailleurs, de sorte qu'il sera tousiours extremément bien accompagné encor qu'il parte à l'improuiste. Le Roy de France est tousiours plus familier, & se laisse voir plus franchemēt que Prince qui soit au monde. Car le François est de tel naturel qu'il n'est pas à son ayse quand il n'a la permission de voir son Prince, & si quelqu'vn en reçoit le moindre bon visage il estime plus cela que tous les biens qu'vn autre luy pourroit faire. Que si la France a eu par le passé des Roys gracieux, & affables, elle se peut vanter aujourd'huy d'en auoir vn qui sans aucun rabais de son rāg preste plus l'oreille à tout le Monde que Monarque qu'ont ait iamais vû, & mesnage tellement ses actions qu'en assurāt les plus timides, & plus esperdus auec sa douceur, il imprime la crainte & le respect en l'ame des plus hardis auec vn esclat de Majesté qui reluit ordinairemēt sur sa face. Il n'y a persōne qui l'égale en tout le reste, & c'est chose assurée qu'il efface la gloire de tous les Roys qui furent iamais au monde, qu'il doit donner de l'admiratiō à ceux qui viuent; & que ce sera le plus parfait modele que les Roys des siecles à venir pourront auoir pour se rendre accomplis en toutes choses, sans qu'ils puissent toutesfois iamais paruenir à la perfection de ce Prince inimitable.

RICHESSES DE LA FRANCE.

XV. CE ne seroit iamais fait de vouloir esplucher par le menu les richesses de la France, pource qu'il n'y a presque petit coin de pays où l'on ne trouue du bien à foison. C'est pourquoy i'en quitteray les moindres particularitez, pour parler seulement du pays où cette richesse est plus considerable, & d'où l'argent peut arriuer à la France. Ie commenceray donc par Paris, & vous diray que cette ville attire à soy la meilleure partie de

l'argent de France, & que si l'on veut faire compte des Seigneurs qui s'y tiennent ordinairement, des Officiers du Parlement qui sont pleins de biens, des Aduocats, & Procureurs qui ont pour la plus-part leurs maisons pleines de la substance d'vn million de personnes, & ceux de la Chambre des Comtes, dōt les Maistres sont plus riches que beaucoup de Seigneurs de Frāce qu'ō estime bien rentez, de mesme que beaucoup de Presidēts, & Cōseillers, & des Aduocats, des Thresors & Receueurs generaux, Intendants des finances, mesme des bourgeois, & marchands de Paris, on trouuera qu'il y a peu ou point de villes au monde, qui l'esgalent en leur richesse. Car non seulement l'argent de toute la Frāce y vient pour diuers sujets, mais encor beaucoup de celuy d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, Allemagne, & presque de toute l'Europe. Il y a de la vaisselle d'argent en grande quantité, & ie croy plus qu'en tout le reste de la France, force argent monnoyé & beaucoup de marchandise : tellement que Paris seul pris tout entier seroit capable d'ētretenir vne bonne armée. Et quant au pays d'autour de Paris, il peut estre fort riche à cause de l'argent qu'il tire des denrees que ses habitans vont vendre. L'escarlate qu'on fait à Paris va par toute l'Europe & mesme en Asie vû qu'on en porte bien souuent iusques en la Chine, & cette estoffe est admiree d'vn chacun, si bien qu'elle est de grand reuenu à ceux qui la font. C'est presque tout ce qu'on porte de la ville de Paris aux Prouinces estrangeres, horsmis les nippes du Palais, qui sont sur le lieu peu cheres, mais qui augmentent leur valeur, & sont beaucoup estimées, tant plus elles sont esloignées du lieu où elles sont faites.

Ie n'aurois aussi iamais fait si ie voulois vous faire le dénombrement des richesses qui sōt en la seule Abbaye de saint Denys, qui sont presque sās prix, & sans nombre. Les Chartrains font vn grād gain au trafic des bleds tāt froment que seigles, qu'ils vendent de tous costez, de mesme que la Beausse, & la Soloigne. Mais ie ne veux pas faire estat de ce profit puis qu'il ne viēt pas des Prouinces estrangeres. Les vins d'Orleans attirent non seulement les marchands de France, mais encor ceux d'Angleterre, & d'autres pays à s'en aller charger, & ce qui fauorise les Orleannois pour ce trafic, de mesme que beaucoup d'autres Prouinces, c'est la riuiere de Loire, qui fait qu'on transporte aisemēt beaucoup de choses dedās & dehors le Royaume. Outre ce Orleans doit estre riche pour le grand nombre d'Allemands & de Flamands, qui y viennent faire leur demeure, tant pour y estudier, que pour apprendre la langue Françoise, à cause que ceux d'Orleans ont la reputation d'auoir aussi bō langage que gens de France.

Le terroir de Beauuais a vne petite ville, nommee Bule prés de laquelle viēnent les plus fins lins qui se puissent voir, & pour cette cause les Flamands, & Hennuyers s'y acheminent pour y trafiquer, & achepter ces lins, dont ils font les belles toilles qu'ils portent vendre apres presque par tout le monde, tant par mer que par terre. Il se trouue encor en ce terroir de la terre propre à faire de la vaisselle aussi singuliere que celle qui vient de Venise, on la porte aussi hors du Royaume. Mais ce qui est plus important pour la richesse de ce pays, c'est le grand trafic des sarges, & des estamets, qu'on transporte non seulement par la France, mais en Allemagne, en Espagne, & en Italie, voire mesme iusques en Grece & en Turquie.

Le pays de Niuernois a du fer, qu'on porte aux Prouinces estrangeres, de

mesme que mille gentillesses de verre, qui se font dans la ville de Neuers.

Outre les vins que l'Anjou enuoye en Angleterre, & ailleurs, il a encor les toiles de mesme que le Poictou, dont il tire de grande sommes d'argẽt, principalement des marchands Espagnols, qui en font fort grande emploite. Il n'y a ville de France qui soit plus frequentée des marchands que Roüen, ny où les citoyens soient plus experimentez au trafic, ny fassent des plus grands voyages, soit en Occident, soit en passant l'Equateur, & allant aux Indes Orientales. C'est pourquoy elle escume beaucoup de commoditez des estrangers, & est vne des plus riches villes de France. Bref toute la Normandie est fort adonnée au commerce, & quant aux choses qu'elle porte dehors, se sont quelques draps, des toiles de Roüen, & d'ailleurs, & pareillement des Cidres.

Quant à la Bretagne elle a ses parchemins du pays de Lamboloïs qui vont par tout, & pareillement le fer le plomb, & quelque peu d'argent de ses mines dont elle tire de l'argent, outre le grand commerce qu'il y a dans ce pays, à raison des ports de mer dont il abonde.

La Rochelle est aussi fort riche à cause de la mer dont elle est proche & du commerce principalement des Anglois & des Flamands qui y abordent.

La Xaintonge tire aussi force argent de ses bleds que les Espagnols viennent enleuer presque toutes les années, ou des marchands qui les leur vont vendre. Les Angoumoisins ont outre leurs bleds des chanvres en abondance, qu'on y va ramasser pour les vendre aux estrangers.

Le Perigord a ses pourceaux dont il fait trafic mesme en Espagne, & il a aussi ses mines de fer & d'acier, & force gens qui le mettent en œuure, & qui en tirent argent de tous costez.

Le Limosin a grande quantité de toiles qu'il porte hors du Royaume, & sur tout la ville de Limoges, quoy qu'esloignée de la mer, & de toute riuiere, est vne des plus marchande de France. Car elle a des ouuriers si spirituels qu'ils font des besongnes plus delicates que gens qui soient en France, & ces besongnes sont portées aux pays estrangers, aussi bien que les ouurages d'esmail qu'on y fait, qui sont beaux, & recherchez au possible. Ceux de Tulle tirent vn grand profit des huyles de noix qu'ils ont en abondance.

Quant à l'Auuergne elle enuoye dehors ses fromages en grande quantité, ses draps veluz, camelots, & tapisseries, dont elle tire de grandes sommes de deniers, de mesme que de son saffran, & ses mulets qui vont en Italie, & en Espagne.

La Bourgongne enuoye ses bleds en Espagne, & en Italie, & en tire vn fort grand argent.

Lyon est vne des plus marchandes villes de France, tellemẽt que toute l'Italie, & la partie d'Espagne qui est du destroit de Gibraltar en tirant à la mer Mediterranée y vient respondre. Et mesme il faut par Edit du Roy que les soyes, & semblables marchandises qui y passent, soient veuẽs à la Doüane: toutesfois le commerce & le gain n'y est pas si grand qu'autresfois, pource que les vaisseaux choisissent plustôt le chemin de la mer Occeane. Il y a aussi des banquiers qui ont de la correspondance non seulemẽt en l'Europe, mais encor en l'Asie & en Afrique.

Le Forests enuoye ses ouurages de fer & d'acier presque par tout le monde, principalement la ville de saint Estienne où il ya des ouuriers vn grand nombre, qui trauaillent aussi delicatement qu'aucuns autres qui soient en France. Et il y a beaucoup de marchands de ce pays fort riches & bien logez hors de France.

Le Dauphiné tire force deniers du bled qu'il enuoye en Espagne & en Italie. Ceux des montagnes se rendent aussi riches par le moyen des mulets, des cheuaux & d'autres bestes qu'ils vont vendre en Piedmond & en Italie. Ils ont aussi leurs chamois qui leur portent de l'argent.

Le Languedoc a ses pastels qu'il enuoye au loing, & ces pastels viennent principalement en la Comté de Lauraguez & en la plaine de Monpelier. Ce seul traffic est capable de rendre riche cette Prouince, tant cette plante est recherchée de tous les endroits de l'Europpe, & d'ailleurs pour la teinture, tant il y en a grande abondance en ce pays. L'Albigeois fait de grands deniers de son saffran: vne bonne partie du Languedoc s'enrichit par le moyen de ses huyles d'oliue. Ceux qui sont autour de Florensac & de Pomerols, & ceux de Lauraguez aussi tirent de grandes sômes de bleds qu'ils enuoyent en Espagne. Ceux de Montpelier s'enrichissent par le moyen des drogues, compositions, & eaux qu'ils font & enuoyent hors de France, comme estans plus excellentes qu'aucunes autres. Ceux d'autour de Montaignac font vn grand argent de leurs laines. Ceux de Frontaignan, & de Cantaperdris se font riches par le moyen de leurs vins muscats & des raisins confits qu'ils enuoyent par toute l'Europe. Le Viuarez tire assez d'argent de ses aix & solives de sapin qu'on va vendre hors du Royaume. Le Velay de force ouurages de laine, côme bonnets, bas, chausses & choses semblables, & encore des Camayeux qui se font au Puy. Pecais a aussi ses sels qu'il enuoye en Suisse & ailleurs hors du Royaume, & en tire vn profit inestimable.

Quant à la Prouence elle enuoye hors du Royaume ses bleds qui viennent en abondance en la Camarque & aux plaines de saint Chamas, de Miramas, Senas & Malemort iusques à Ourgon & Ardage, & encor ailleurs. Elle a aussi ses citrons, oranges, raisins confits, figues seiches, grenades, huyles & lieges, dont elle tire beaucoup d'argent des estrangers. Et cette Prouince est pleine d'argent à cause de l'ordinaire traffic de ceux qui l'habitent, & de ses ports de mer, où beaucoup de marchands estrangers abordent.

Le Foix fait grand trafic de son fer, & tire aussi grands deniers de son bestail, & de mesme que tout le reste des pays qui sont prés des monts Pyrenées. Il ne fait pas moins de profit de la raisine, tourmentine, poix, encens & liege. L'Armagnac n'en tire pas moins de son miel & de sa cire.

Quant à ceux du Parlement de Bordeaux, ceux d'Albret font hors du Royaume grand traffic de leur liege, poix & raisine. Toute la Gascogne, principalement le Bordelois, tire grand argent de ses vins, qui sont vendus au pays-bas & en Angleterre. Bayonne n'en tire pas moins de la quantité de ses cidres. Et pour conclusion la Gascongne est riche à cause du grand nombre de marchands Espagnols, Anglois & Flamands qui y abordent.

Nous auons espluché le plus particulierement qu'il nous a esté possible les richesses que la France reçoit des Prouinces estrangeres, & auons discouru par le menu des moyens qu'elle a de tirer argent de ce qui est recherché des nations voisines, ou esloignées.

Or encor qu'on aye accoustumé de venir des choses generales aux particulieres, i'ay suiuy toutesfois icy vn ordre contraire, afin qu'apres qu'on aura vû les choses dõt ce Royaume surabõde, & qu'il peut fournir aux autres, on voye apres plus aisément qu'il a moyen de se passer de tous ses voisins, & que ses voisins sont contraints de le rechercher, & d'y mendier leurs necessitez, & qu'apres auoir remarqué ce dont il se passe, ie puisse plus facilement imprimer la creance de l'heur du pays, au discours general auquel ie m'appreste, auquel ie desire monstrer non seulement en gros la richesse du Royaume, mais encor les deniers qui en viennent à la Couronne.

Tout le terroir de France, de quelque sorte qu'il soit est vtile à quelque chose, & aux lieux où le vin ne vient pas il y a du bled, & où le bled ne croit pas il y a des chastaignes & des pasturages. Somme il n'y a rien qui ne serue; au lieu que si nous considerions l'Italie, l'Appennin tient presque vn quart de l'Italie, & tout ce qu'il occupe est pour la pluspart aspre, & de nul rapport, & en Espagne il y a vn grãd pays pleins de landes inutiles. Les mõtagnes d'Auuergne ont beaucoup de bonnes terres, & beaucoup de lieux riches, pleins de fruits, abondans en bestail, & d'où l'on tire force chairs, beurres & fromages, de mesme que les montagnes de Viuarez, Velay, Geuaudan, des Seuenes, de Dauphiné, Forests & Prouence. Le reste s'estend presque tout en spacieuses campagnes pleines de bleds, ou bien à des petites collines biẽ fertiles, & chargées, & des vallées couuertes d'herbe propre à la nourriture du bestail. On diroit que l'abondãce va par tout à l'enuy auec la diuersité, & le profit auec la beauté des contrées. Et ce Royaume a aussi cette particularité, que toutes ses Prouinces peuuent aisément s'entre-communiquer toutes leurs denrées, & tous leurs fruits, par le moyen d'vn grãd nombre de riuieres nauigeables qu'on y trouue; vû qu'on compte seulement au pays d'Anjou quarante riuieres grandes ou petites, C'est pourquoy la feuë Reyne Mere Catherine de Medicis, disoit, qu'il y auoit plus de riuieres nauigeables en Frãce qu'en tout le reste de l'Europe. En quoy elle ne s'esloignoit gueres de la verité. La fertilité du terroir, & la commodité que leurs riuages donnent à la conduite des denrées, est cause de la multitude & beauté des villes & places de France, qui dõt la plus-part sont assises sur leurs riuages. Et quoy que la France ne manque pas de bons ports, & en grand nombre, toutesfois les plus grandes villes ne sont sur le bord de la mer; ce qui monstre que leur grandeur ne vient pas de dehors, mais est comme domestique. Car les villes maritimes sont plus grandes que celle qui sont auant dans le pays, lors qu'elles reçoiuent plus de profit & de soustien de la mer que de la terre, ainsi que nous voyons en la ville de Gennes, Venise, & Ragouse. Mais aux lieux dont la grandeur ne despend essentiellement que de la terre, les villes qui sont dans le pays sont plus grandes que les maritimes, comme nous pouuons apperceuoir en la ville de Milan, & aux autres places de Lombardie, comme aussi en Allemagne, & Hongrie. Et pource que tous les pays de France sont riches, & la commodité des riuieres est generale, de là vient, qu'excepté Paris (dont la grandeur procede de la demeure des Roys, du Parlement, & de l'Vniuersité, accompagnée du voisinage des riuieres) toutes les villes & places de France sont pour la plus part de moyenne grandeur, ou petites, mais belles & commodes, & fort peuplées. Bodin escrit qu'en vn desnombrement qui fut fait au temps du Roy Henry II. auquel toutesfois la Bourgongne ne fut pas comprise, on compta 27. mille lieux peuplez qui

ples qui auoiét clocher. Or de mesme que les villes de France sont fauorisées de plusieurs riuieres, aussi les chasteaux & maisons des Gentils-hommes particuliers ont force estangs, & lacs qui en sont proches. Et quoy qu'il n'y ait pas en France des lacs esgaux en grandeur à ceux d'Italie, ou de Suisse, toutesfois ceux que l'on y voit sont pleins de fort bon poisson, & suppleent le deffaut de leur grandeur par la multitude. On peut dire le mesme des bois, qui n'estans pas de grande estenduë, y sont en grand nombre. Et c'estoit de là que les Roys tiroient beaucoup de profit iadis, à cause du grand nombre de forests, de leur domaine; & les Gentils-hommes en tirent aujourd'huy force argent, vendant la couppe de leur bois, non seulement pour brusler, mais encores pour bastir. Il y a au reste plusieurs choses qui attirent l'argent estran ger en France, mais particulierement le bled qu'on en tire pour l'Espagne & le Portugal, & quelquesfois pour l'Italie; le sel que les nations voisins y prennent, principalement à Berre en Prouence, à Pecays en Languedoc, & à Broüage, où il semble que la vertu que le Soleil a de transformer l'eau de la mer en sel, s'arreste sans passer plus outre vers le Nord. Il se trouue bien d'autre sel ailleurs, comme du sel de fontaine en Lorraine, & de fontaine, & de mine en diuers lieux de Poloigne, d'Angleterre, & de l'Allemagne, mais tout ce sel ne vaut gueres, non plus que celuy de mine que l'on trouue en Suede. Il y a encores la chanvre, & la toille, dont l'importance est incroyable, & celuy seul en peut iuger qui sçait la grande quantité que l'on en tire pour les flottes de Seuille & de Lisbône, & pour tãt de voiles & de cordages qu'on fait du chanvre de France. Il y a pareillement les vins qu'on y vient querir d'Angleterre, & des Pays-bas, & d'où l'on tire tãt d'argent toutes les années, que le calcul en seroit long si on le vouloit entreprendre, tant ces estrangers prennent de vin de tous costez en ce Royaume. Il faut adjouster à ce que dessus le pastel & le saffran, & autres choses de moindre importance, qui estans toutes mises ensemble, font vne assez grande somme pour enrichir vn Royaume. Et l'importance du fait est, que les natiõs voisines ne se peuuẽt passer de toutes ces choses. Et quoyqu'il y ait quelquesfois eu de fort estroites deffences de n'enuoyer rien hors du Royaume, toutesfois on n'a laissé en fin de le faire auec permission, pour ce que le profit qui en vient est pour le moins de quinze & de vingt pour cent. Et mesme du temps que la Frãce auoit guerre auec le Roy d'Espagne, le traffic ne cessoit pas auec les Espagnols, pour la necessité qu'ils auoient de viures, & le gain qu'ils apportent. Tellement qu'il ne se faut pas estonner si durant les guerres passées, non seulement en Italie, mais dans le Royaume, les soldats receuoient tout leur payement en reales, escus, & doublons d'Espagne.

Quant au reuenu des Roys de France, outre le domaine qui estoit presque tout engagé par le passé, & qui se rachepte maintenant peu à peu, & sera dans peu d'années hors des mains de ceux qui le tiẽnent, ce qu'on tire de toutes les Prouinces monte à de fort grandes sommes. Au temps que l'argent estoit plus rare qu'il n'est à present, nos Roys en receuoient moins, comme il estoit raisonnable. Louys XII. ne tiroit du Royaume qu'enuiron vn million & demy d'or annuellement. François I. en tira iusques à trois millions. Henry II. vint iusques à six. Charles IX. iusques à sept. Henry III. passa mesme dix millions. Louys XII. laissa le Royaume plein d'or & d'argent, & fut à cette occasion appelle le Pere du peuple. Le Roy François I. quoy qu'il eut de fort grosses guerres, & de grande despence sur les bras, laissa toutesfois huict cens XVI.

mille escus de son espargne. Mais Henry II. laissa beaucoup de millions d'or de dettes à ses enfans: à raison dequoy Charles IX. & Henry III. ses fils furent contraints de charger non seulement le peuple, mais le Clergé de grosses impositions. Ce qui fait voir que l'on ne doit pas estimer les Roys riches quãd ils ont beaucoup de reuenu, mais quand ils le sçauent bien manier, puis que le Roy François I. fit auec moins de reuenu de plus grandes guerres, & laissa de l'argent comptant à ses enfans; & au contraire Henry II. n'eut pas de si grandes guerres, & n'entretint pas ses armées si long-temps, & toutesfois il laissa des dettes à ses fils, & de la misere au Royaume.

Quant à nostre temps, l'on ne sçauroit faire le denombrement de tout ce que le Roy tire de ses tailles, de ses doüanes, de ses parties casuelles, du Clergé, & choses semblables, pource que les tailles ne sont pas tousiours de mesme somme, ains sont imposees selon les occurences: & combien que les ordinaires fussent assurees, & marchassent tousiours d'vn mesme pas, toutesfois les extraordinaires seroient tousiours incertaines. Puis le nombre des partis est si grand, & en plusieurs choses si secret, que la recherche en seroit non seulement ennuyeuse, mais imparfaite: Toutesfois pour satisfaire aux curieux, i'ay voulu faire voir à quoy se mõte la taille ordinaire d'vne annee, afin qu'on iuge du reste de ce que nos Roys reçoiuent de leur Royaume toutes les années.

Extraict fait sur le Breuet des Tailles de l'année 1609. des sommes de deniers qui se sont leuées durant icelle, pour l'ordinaire de la Taille, & Creuës y iointes, & pour le payement des gages des Officiers: le tout particulierement en chacuns des generalitez cy-apres nommées.

Premierement.

La Generalité de Paris.

Pour la taille,	769000. liures
Pour le payement des gages des Officiers.	147000. liu.

La Generalité de Soissons.

Pour le principal de la taille,	362465. liures 18. sols 10. den.
Pour les gages d'Officiers.	2634. liu. 1. s. 2. d.

Chaalons.

Pour le principal de la taille,	473000. liu.
Pour les gages d'Officiers.	72000. liu.

Amyens.

Pour toute la taille,	263000. liu.
Pour les gages d'Officiers.	36000. liu.

Roüen.

Pour toute la taille,	vn million 72000. liu.
Pour les gages d'Officiers.	11000. liu.

Caen.

Pour la taille,	638280. liu.
Pour les gages des Officiers.	9720. liu.

Orleans.

Pour la taille, 357500. liu.
Pour les gages des Officiers. 70500. liu.

Tours.

Pour la taille, 919000. liu.
Pour les gages des Officiers. 101000. liu.

Bourges.

Pour la taille, 360740. liu.
Pour les gages des Officiers. 49260. liu.

Moulins.

Pour la taille, 423993. liu. 10. s.
Pour les gages des Officiers. 66406. liu. 10. s.

Poictiers.

Pour la taille, 670000. liu.
Pour les gages des Officiers. 75000. liu.

Rion.

Pour la taille, 656000. liu.
Pour les gages des Officiers. 9000. liu.

Lyon.

Pour la taille, 365000. liu.
Pour les gages des Officiers. 45000. liu.

Bordeaux.

Pour la taille, 623036. liu 7. sols.
Pour les gages des Officiers. 40663. liu. 13. s.

Languedoc, Tholose & Montpelier.

Pour tout ce qui s'y leue, 651517. liu. 4. s. 3. den.

Dauphiné.

Pour l'octroy ordinaire compris le Taillard, 20160. liu.
Et outre pour subuenir aux affaires dudit pays, 30000. liu.
Pour le taillon, 27513. liu.
Somme, 77673. liu.

Prouence.

Ce qui se leue à la somme de, 864663. liu.

Bourgongne, & Bresse.

Le droict que le Roy y a monté, 268250. liu.
Pour les gages des Officiers. 9445. liu.

Bretagne.

Il y a d'imposé, 380460. liu.

Limoges.

Pour la taille, & creuës y jointes, la somme de 670000. liu.
Pour les gages des Officiers. 75000. liu.

Mais pour faire voir en quelque sorte la richesse du Royaume, & ce qui en reuient à la Couronne, afin de laisser ce temps où l'argent est moins rare qu'il ne fut iamais ie veux seulement vous faire voir les deniers ordinaires & extraordinaires leuez tant du domaine du Roy, que sur ses sujets, & gens des trois Estats du Royaume, depuis l'aduenement à la Couronne de Henry second, qui fut en l'an 1547. iusques à l'an 1580. temps, & regne de Henry III.

Premierement.

Des Receveurs particuliers du domaine, la somme de soixante & dix-neuf millions quatre cens mille liures tournois, à quoy montoit le reuenu du domaine, y comprins tout le domaine alienė, & depuis reüny.

Des amendes extraordinaires, la somme de dix-sept milions six cens mille liures tournois, outre celles qui estoient comprises és baux à fermes.

Des confiscations extraordinaires, la somme de douze millions sept cens mille liures, & ce outre les confiscations reseruées aux Fermiers, & Admodiateurs generaux du domaine, par leurs baux à fermes.

Des legitimations, aubeynes, & successions de Bastards, la somme de neuf millions trois cens mille liures, & ce outre le droit, part, & portion acquise aux Fermiers Admodiateurs generaux du domaine.

De l'augmentation, ou diminution de prix des especes d'or & d'argent, droict seigneurial sur les monnoyes, mines & minieres, la somme de neuf millions de liures.

Des dons gratuits, ou foüages la somme de soixante-neuf millions de liures, sans comprendre en cela les deniers que les Estats accordent pour les gages des Preuosts des Mareschaux, & leurs Archers, fortifications, rafraischissemens de grains, vins, & autres viures, pour la munition des places frontieres.

De la vente des bois pris és forests du Roy, la somme de dix-neuf millions de liures, sans comprendre les amendes, dont les Receveurs du domaine comptent à part.

Des Fermes des Aydes des eslections de ce Royaume, tant alienées, que non alienées, & qui furent racheptées à condition de payer aux rachepteurs rente à raison du denier douze, la somme de soixante dix-neuf millions de liures.

De la Doüane de Lyon, vingt-deux millons de liures, sans y comprendre plusieurs rabais faits aux Italiens, & Admodiateurs.

Des equiualens, & imposition de traitte foraine, & haut passage, la somme de quarante-neuf millions de liures, y comprins les sommes de deniers accordées par les gens de trois Estats d'aucunes Prouinces, pour la suppression & extinction de l'imposition foraine.

De la gabelle du sel, la somme de cent quarante-huict millions de liures, y compris les creuës, & diuerses sus-impositions.

Des Prelats, & Beneficiez du Royaume, la somme de cent vingt quatre millions de liures, à quoy se trouuent monter les subuentions des decimes ordinaires, & extraordinaires, sans y comprendre les six deniers, douze deniers, 18. deniers, & autres sommes, pour chacune somme sus-imposée outre les sommes principales qui reuenoient de bon à nos Roys; & sans y comprendre aussi la somme de trente-six mille liures tournois, accordée chaque année au Receueur general de sa subuention pour ses gages, & les douze deniers pour liure que les Receueurs particuliers prenoient pour leurs gages.

Des Francs-fiefs, & nouueaux acquests, la somme de neuf millions de liures, à quoy les Prelats, & autres Beneficiez composerent auec les Roys Henry II. François II. Charles IX. & Henry III.

De l'argenterie, ioyaux, & reliques leuées sur les Eglises, ou le Clergé, la somme de neuf millions de liures.

De la vente du domaine des biens Ecclesiastiques, la somme de trente-neuf millions de liures.

Les Marguilliers de la fabrique des Eglises du Royaume, la somme de dix millions de liures, à quoy reuiennent les departemens faits chaque fois à raison de vingt liures tournois pour chaque clocher de parroisse.

De la solde de cinquante mille hommes de pied, la somme de quarante-neuf millions de liures, leuees sur toutes les villes closes du Royaume.

Des tailles ordinaires la somme de quatre-vingts & quinze millions de liures, y compris deux sols, & quatre sols pour liure, & autres creuës imposees.

De la solde du taillon, creuë & augmentation de la gend'armerie, la somme de cent deux millions de liures.

Des Annates, qui est le reuenu annuel de certains beneficiez, la somme de six millions sept cents mille liures, leuees à mesure que les benefices vaquoient.

De l'imposition de cinq sols tournois pour l'entree de chacun muid de vin, la somme de vingt huict millions de liures.

Des emprunts generaux & particuliers, la somme de cinquante-huict millions de liures, leuees à diuerses fois sur les riches, & bien-aysez du Royaume.

Des Aydes des Eslections de ce Royaume, la somme de six millions cinq cens mille liures.

Des parties Casuelles, la somme de cent trente-neuf millions de liures, à quoy se trouue monter la composition de la finance des offices accoustumez d'estre mis en taxe, soit par mort, resignation ou autrement, compris toutesfois la creation nouuelle de plusieurs offices.

Des confirmations des Offices, la somme de dix huict millions de liures payées à l'aduenement des Roys.

De la subuention du subside des procez, la somme de neuf millions de liures suiuant l'Edict portant l'institution de cent sols qu'on souloit payer auant la contestation en cause.

De la suppression des offices, la somme de neuf millions de liures.

De la contribution du ban & arriere-ban, fief, ou arriere-fief, la somme de vnze millions de liures.

Du retranchement des gages des Officiers, la somme de neuf millions de liures.

Des traites de bleds & vins és pays estrangers, la somme de dix millions de liures, sans comprendre les bleds & vins du Roy, qu'il a de long temps de la marine, & autres lieux.

Des espaues, & prises de mer, la somme de vingt & vn million de liures, droits d'Amirauté, officiers d'icelles, maistres des ports, & Sergens preallablement payez tant en mers de leuant, que de Ponant.

Des affranchissemens des tailles du Royaume, la somme de neuf millions de liures.

De l'augmentation des gages de plusieurs Officiers, la somme de quatorze millions de liures, financées par plusieurs Officiers qui vouloient auoir ladite augmentation.

Des vaines, pastures, communautez, & pasturages auec confirmation des priuileges, creation des foires franches, & autres semblables droits, la somme de sept millions de liures.

Des Procureurs, Notaires, & Sergens à diuerses fois, la somme de quatorze millions de liures.

Des meubles, & fruicts des biens de ceux de la Religion, à la somme de neuf millions de liures.

Des deniers inopinez, la somme de neuf millions de liures, prouenuë de la despoüille de plusieurs personnages qui auoient failly.

De la nouuelle subuention, la somme de trente cinq millions de liures, à prẽdre sur toutes les citez, villes, bourgs, & bourgades closes de ce Royaume.

Du fer, cuiure, & autres metaux, la somme de trois millions de liures, pour certain subside qui a esté imposé sur iceux extraordinaires.

Or le comte seulement ceçy qu'on a receu de clair & de net, qui sembleroit deuoir auoir espuisé mesme vn plus grand Royaume que celuy de France. Que si l'on vouloit entrer en consideration des rauages, & pertes de tant de bien que la guerre a apportez, consumant sans profit vne infinité de choses, on aura bien sujet de s'estonner, & de croire que la France est vn des plus riches Royaumes du monde, & les Roys de France capables de faire vn grand effort auec leur argent, de mesme qu'ils peuuent entreprendre de grandes choses par le moyen des hommes qui luy obeyssent.

Qu'on se represente aussi maintenant que le Roy de France tire beaucoup plus de plusieurs choses qu'il ne faisoit auparauant, comme du sel où ayant connu le profit excessif qu'y faisoient les fermiers, qui luy bailloient peu de chose, il a augmenté les baux à ferme, de sorte qu'il en retire de fort grands deniers, de mesme que de la Polette, des entrées du vin & du bestail dans les villes, & d'vne infinité de choses qui se passent dans le Royaume.

Que s'il a supporté auec les rauages des continuelles guerres les charges que nous auons deduits cy-dessus, & toutesfois est demeuré tousiours extrémement riche, & est aujourd'huy du tout florissant, qui ne luy donnera le tiltre du meilleur Royaume de l'Europe? Certainement i'estime qu'il n'a pas son semblable en abondance de toutes sortes de biens, encor que quelques-vns le surpassent de beaucoup en estenduë.

LES FORCES DE LA FRANCE.

LE Royaume de France, comme celuy qui est au milieu de la Chrestienté, est plus commode qu'aucun autre pour vnir & diuiser les forces des plus grands Princes de l'Europe ; pource qu'il a deuant soy l'Italie, derriere soy l'Angleterre, l'Espagne à main droicte, l'Allemagne à la gauche, les Suisses d'vn costé, & les Flamands de l'autre, & outre cela il est entre deux mers, c'est à sçauoir la Mediterranée & l'Oceane. A raison dequoy il peut aisément fauoriser & troubler par mer, & par terre toutes les entreprises, & tous les desseins des Princes & Potentats de l'Europe, au moins de ceux qui luy sont voisins: & quant à luy il est asseuré de tous costez, & par nature, & par art: pource qu'il est deffendu par les Alpes, & les Pyrenées de l'Espagne, & de l'Italie par la mer de l'Angleterre, & des Royaumes plus esloignez, par des fleuues de l'Allemagne & de la Flandre, & en tous les pays plus importans

des frontieres il y a des places fortes, & grande quantité d'armes, de canons, & autres choses propres à la guerre, & par tout de bons chefs, & bons hommes de guerre pour conduire toute chose comme il sera necessaire. Et quant à la propre deffence on ne trouue pas depuis que la Frãce est Royaume, qu'elle aye esté vaincuë par aucune autre nation, si ce n'est par les Anglois, qui par vne longue & continuelle guerre en occuperent vne grande partie. Mais outre ce que leur victoire de la diuision des François, qui assistoient les Roys d'Angleterre, elle ne fut pas de longue durée; vû que non seulement ils furent despoüillez de la partie du Royaume dont ils s'estoient rendus maistres de viue force, mais encor de la Normandie, & de la Guyenne, ancien patrimoine des Roys d'Angleterre, qui vint à nos Roys par forfaicture. Et ce qui rend la France plus forte auiourd'huy que iamais, c'est que iadis tous les Princes voisins pouuoient entreprendre sur ce Royaume, à cause qu'il y auoit tousiours vn Duc de Bretagne, vn Duc de Guyenne, vn Duc de Normãdie, de Bourgongne, ou de Bourbon, qui leur donnoit passage, & les receuoit, comme quand les Anglois auoient quelque dessein le Duc de Bretagne leur donnoit entrée, ou ils venoient aborder en Normandie. Mais maintenãt que la Bretagne, la Guyenne, la Normandie & la Bourgongne sont au Roy de France, il y a peu à craindre, sinon qu'on vueille apprehender quelque orage du costé de la Franche Comté de Bourgongne. Ce qui rend encor la France forte, c'est que les Estats des grandes maisons de France ne se diuisent pas tant par le menu qu'õ fait en Allemagne, & en beaucoup de lieux d'Italie, ains la meilleure partie paruient aux aisnez, qui sont les vrais heritiers, & les autres freres demeurent auec vn petit partage; tellement que pour paruenir à quelque rang, & à des moyens qui les puissent releuer selon la maison & la qualité en laquelle ils sont nez, ils se mettent à suyure les armes, & s'essayent de s'y rẽdre excellents, & les simples Gentils-hõmes voyãs aussi la porte de l'honneur ouuerte pour eux, taschent de faire le mieux qu'il leur est possible aux occasiõs, afin d'estre reconnus & recompensez de quelque charge. Et de là vient que la France a tousiours eu de grands hommes de guerre.

La France a deux sortes de gens de guerre, c'est à sçauoir de mer, & de terre. Quant aux gens de guerre de mer, on n'en peut dire grand chose, pource que le deffaut d'vn grand nombre de vaisseaux, & d'hommes de rame, & de commandement, n'a iamais laissé mettre ensemble vne si grande puissance, qu'elle fut capable de quelque entreprinse offensiue signalée, & pour cette cause le Roy François I. fut d'aduis de se seruir des Turcs sur la mer. Il est vray qu'il n'a iamais esté besoin de secours estranger pour deffendre le Royaume, pource qu'en la mer Oceane on a pû auoir ensemble iusques à deux cens vaisseaux à voile, en la mer de Prouence on a iadis armé iusques à quarante Galleres, qui sont reduites maintenant à plus petit nombre, & ces Galleres ont mesme seruy quelquesfois en la mer Oceane, mais plus pour passer des gens en Escosse, que pour donner de la ialousie à quelque Prince, ou pour autre effet. Mais le nerf principal de la Milice Françoise consiste aux gens de terre, & plus en la Caualerie qu'en l'Infanterie, pource que la commodité qu'on a des Allemands, & des Suisses, & le peu de plaisir qu'on prend à voir les armes en la main du menu peuple du Royaume, a mis en plus grande reputation la Caualerie, qui estoit autresfois toute de Gentils-hommes, & par consequent fort vail- XVIII.

lante, mais il y a maintenant vn meslange de toutes sortes de personnes, dont les vnes sont payees, & les autres sont obligées d'aller à la guerre à leurs despens: La gend'armerie qui est d'obligation, est communément appellee l'arriere-ban, qui n'est autre chose que la Noblesse obligee à seruir le Roy en personne auec tant de cheuaux, selon la qualité des fiefs, comme le Roy le pratiqua en la derniere guerre de Sauoye. Et pource qu'il y a beaucoup de Gentils-hommes, cette Caualerie est en grand nombre. Les compagnies de gens d'armes sont les vnes de cent, les autres de cinquante. Celles de cent sont conduites & commandees ordinairement par quelques Princes, ou par le Connestable, ou les Mareschaux de France. Aujourd'huy que la paix est, il y a fort peu de compagnies de gens de cheual entretenus. En voicy le nombre.

La Compagnie de Cheuaux legers du Roy.

XIX. La Compagnie des gens d'armes de la Royne.

La Compagnie des gens d'armes de Monseigneur le Dauphin.

La Compagnie de Monseigneur le Duc d'Anjou.

Celle de Monseigneur le Duc d'Orleans.

Celle de Monseigneur le Duc de Vendosme.

Celle de Monseigneur le Cheualier de Vendosme.

Celle de Monseigneur le Marquis de Vernëuil.

Celle de Monseigneur le Duc de Mayenne.

Celle de Monseigneur le Connestable.

Celle de Monsieur le Grand Escuyer.

Voila toutes les Compagnies de gens de cheual qu'on entretient à present en France.

Mais si quelque guerre arriuoit, on verroit aussi tôt fondre vn si grand nombre de Caualerie sur les ennemis, qu'elle seroit capable de les estonner & de la rompre. Car toute la Noblesse s'exerce maintenant plus que iamais à monter à cheual, & à tous exercices qui rendent vn homme de cheual plus plein de disposition à combattre. Et quant à ceux du tiers Estat, il y en a plusieurs qui ont esté aux guerres passees, qui se plaisent encor à entretenir de bons cheuaux, & vn grand nombre de ieunes hommes riches, & courageux, nez à la guerre, qui monteroient à cheual auec allegresse s'ils oyoient sonner la trompette.

XX. Quant à l'Infanterie, encore que les Gascons, & ceux qui approchent de l'Espagne soient estimez des meilleurs fantassins de tous, comme plus propres à supporter la peine, & les incommoditez de la guerre, & tenant beaucoup de l'Espagnol, & qu'on puisse tirer de ceux-cy iusques au nombre de huict à neuf mille; & combien aussi que ceux du Viuarez, & des montagnes de Dauphiné ne doiuët rien aux Gascons en toutes choses, au iugement de ceux qui les connoissent, & qu'ils puissent ensemble faire vn plus grand nombre que les Gascons, toutesfois on auroit beaucoup de milliers de gens de pied en tous les autres endroits du Royaume, qui seroient bons hommes, comme ceux qui ont vû longuement la guerre, mesme outre ceux-là, presque tous ceux qui naissent en France ont tant de courage, qu'il est bien-aisé de trouuer grand nombre de soldats aguerris, au moins resolus à toute entreprise.

Les Roys de France ne se seruoient gueres anciennement d'Infanterie, de peur de quelque reuolte, & combien que Charles VIII. connoissant la neces-

fité des gens de pied ordõna l'entretien de cinq mille hommes de pied François, & le Roy François voulut apres qu'il y en eut iusques à cinquante mille, toutesfois cela s'esuanoüit bien-tôt, & fut rompu par la deliberation des estats du Royaume, afin que le peuple desarmé pût estre bride par les Magistrats,& ne laissât les arts ausquels il s'exerce, & le labourage de la terre,au grand prejudice d'vn chacun,& afin aussi qu'il ne deuint en temps de paix suiet à exercer des voleurs, & ne mit de la confusion au Royaume. Mais toutes ces deliberations des Estats n'auroient point de lieu, quand le Roy se resoudroit au contraire.

Louys II. fut le premier qui pour pouuoir faire passer tout ce qu'il vouloit tint le peuple desarmé,& leua des Suisses au lieu des François,chose qui a esté suiuie de ses successeurs. Mais celuy s'abuse grandement qui pense que son peuple doit estre lasche & foible, s'il leue des gens de guerre estrangers. Car la hardiesse s'acquiert auec l'experience des armes,& les dangers de la guerre, & cette experience sera commune dãs le Royaume aux soldats& au peuple, si ceux-là deuiennent bons guerriers pour la profession de soldat qu'ils font, ceux-cy le seront pour la necessité de se deffẽdre. Et de mesme que la hantise des bons fait les hommes bons, de mesme aussi la frequentation des soldats aguerrit le peuple. Outre ce beaucoup de factions ne peuuent estre commises aux estrangers,pource que la pratique des lieux leur manque,& aussi pource qu'il y a beaucoup d'entreprises qui sont de trop grãde importance pour les fier à des personnes qui ne sont pas du Royaume. Tellement qu'il est necessaire que les peuples au pays desquels la guerre se fait deuiennent guerriers, en partie par necessité, pour le besoin qu'en a le Prince,en partie par la veuë & pratique des choses qui concernent la guerre, qui leur passent à toutes heures par les mains, comme il est arriué à la France aux dernieres guerres, où elle s'est veuë dans vn rien pleine de soldats.

Auiourd'huy il y a fort peu d'hommes de pied entretenus ordinairement en France, & qui feroient toutesfois vne des plus grandes forces d'vne armee. En voicy le denombrement.

Les quatre Compagnies des Gardes du corps,qui ont pour leurs Capitaines Messieurs de Vitry, Montespan, la Force, & Praslin.

Le Regiment des Gardes, qui doit estre composé de vingt Compagnies,& a pour son Maistre de Camp Monsieur de Crequy.

Le Regiment de Piedmond, qui doit estre aussi de vingt Compagnies,& a pour son Maistre de Camp Monsieur Vaubelas.

Le Regiment de Picardie, qui doit estre de vingt Compagnies, & a pour Maistre de Camp Monsieur de Biron.

Le Regiment de Nauarre, qui doit estre de vingt Compagnies, & a pour Maistre de Camp Monsieur de Boisse.

Le Regiment de Champagne, qui doit estre de vingt Compagnies, & a pour son Maistre de Camp Monsieur de la Guesle.

Le Regiment de Monsieur de Nerestan, qui est de dix Compagnies.

Le Regiment de Monsieur du Bourg l'Espinasse, qui est dix Compagnies.

Outre ce il y a le Regimẽt des Suisses,& les cẽt Suisses des gardes du corps.

Mais si le Roy auoit besoin de gẽs il y a encor plus de quatre mille soldats fort aguerris qui sont entretenus aux Prouinces estrangeres, qui ne manqueroient de le venir trouuer au moindre bruit de guerre. Et quant au nombre de

gens experimentez qu'il pourroit leuer, & qui ne sont pas entretenus, on n'en sçauroit faire le comte, pource que la France ne fait presque que reprendre son halaine, & a encor vne infinité d'hommes qui n'ont pas les bras plus engourdis, ny le cœur plus lasche qu'aux guerres dernieres, où ils se sōt trouuez, vû que le François a cela de particulier qu'il s'entretient tousiours au desir de l'honneur, & ne pense pas, comme il est vray qu'il y en ait aucun plus esleué que celuy qu'on acquiert par les armes.

Au reste il y a telle abondance de viures en France, qu'elle peut nourrir quelque armee que ce soit, & les viures peuuēt estre conduits d'vn lieu à l'autre fort facilement, à cause de la commodité des riuieres. C'est pourquoy lors que l'Empereur Charles le Quint entra en France par la Prouence, & puis par la Champagne, elle nourrissoit outre les garnisons plus de cent cinquante mille soldats: & de nostre temps sous Charles IX. on y trouua vingt mille cheuaux, & trente mille hommes de pied tous estrangers, & quinze mille cheuaux, & cent mille hommes de pied François, sans toutesfois que la cherté fut par le Royaume. Et les Roys entretenoient anciennement 3500. lances, & 4500. archers, & mesme il y auoit quelquesfois quatre mille lances, & six mille archers payez perpetuellement. Vne lance tiroit vn archer & demy apres elle, & par consequent vne compagnie de lances vne autre compagnie d'archers, qui estoit seulement distinguée par le moyen du drappeau, qu'on nommoit guydon, vû que tous auoient mesme Capitaine. Tellement que cent lances venoient à faire deux cens cinquante archers, outre les lances.

Tous ces gens de guerre emportoient treize cens mille escus de despences toutes les années. Car chaque lance tiroit deux cens cinquante escus, chaque archer quatre-vingts, l'Enseigne trois cens, le Lieutenāt 480. le Capitaine 820. Ces gens de guerre furent reduits à leur perfection par Charles VIII. qui en determina le nombre, & leur establit leur paye, les disciplina, auec les exercices, les distribuant par les places des frontieres sous des Capitaines, Lieutenans, Enseignes, & Guydons; & les diuisa en hommes d'armes, & en archers, leur adioustant encor des fourriers, thresoriers, des payeurs, & des Commissaires, & en donnant la charge au Connestable, aux Mareschaux de France, & aux premiers Seigneurs du Royaume. Auec tous ces gens de guerre dont nous auons parlé, les precedents Roys de France non seulement ont pû acquerir vn si grand estat, & le deffendre de la force de tous les Princes voisins, mais encore se faire sentir en Asie, & en Afrique, combattre l'Allemagne & l'Espagne, aller en Italie, & faire trembler tout le monde, pour ce que les François sont de leur naturel prompts, & hardis, & courageux à entreprendre, & du tout inuincibles au commencement. Et cét heureux succez à l'entrée est de si grande consequence, que bien souuent on emporte tout apres cela, & toute perte qui se fait au commencement, tire tousiours vne grande & mauuaise queuë pour celuy qui perd.

A raison dequoy les François sont estimez si forts, & si terribles, que c'est chose dangereuse de les assaillir. C'est aussi chose fort difficile d'arrester le cours de cette premiere fureur, dont la bonne issuë leur donne encor plus de courage.

Quant à l'Artillerie, il y a en France vne chose digne de consideration, qui est, qu'on a regardé de reduire toutes les pieces à vne forme commu-

ne, ny trop grandes, afin qu'elles n'empeschassent, ny trop petites, afin qu'elles ne fissent trop peu d'effect mais moyennes, & toutes d'vne mesure, afin de seruir en toutes d'vne mesme forme de balle, & d'vne mesme quantité de poudre, & de mesmes instrumens à les remuer, & conduire, & en vser. Ce qui se trouue extrémement vtile tant aux places, qu'aux armées, pource que quand toutes balles sont bonnes pour toutes pieces, on oste la confusion qui naît à les apprester, & fournir, & quand vne piece est gastée on ne laisse pas de se seruir de la balle ny du reste; pource que les pieces sont de poids esgal, ou peu different, & là où vne de ces pieces ne peut aller, on y peut conduire les autres. Le canon de France a de longueur enuiron dix pieds, & son fust enuiron quatorze, & estant monté sur son fust enuiron dix-neuf pieds, & sa largeur, qui est considerée en l'essieu est de sept pieds. Il y a encor vne autre chose à considerer au fait de l'Artillerie, qui a esté inuentée par l'industrie des François, qui est, qu'au lieu où l'on met le feu à la piece, ils mettent vne piece de fer, pource qu'il ne craint pas le feu comme la bronze, qui se consume en peu de temps, & lors que le trou est large le coup n'a que bien peu de force; de sorte que la piece demeure inutile, & n'est pas tenuë pour bonne si elle ne sert pour cent, ou du moins pour 80. coups en vn iour.

Toutes ces choses adjoustées à la situation naturelle de la France, rendent ce Royaume puissant, principalement sous vn si grand Prince, si plein de valeur, de prudence & de preuoyance, & assorty tant d'vn grand nombre d'argent, que de toutes choses necessaires. Car quant à l'offence, ce Royaume a laissé les marques de son pouuoir en beaucoup de Prouinces voisines, & esloignées. Et pour parler des choses plus anciennes, les François ont rauagé jadis l'Italie, renuersé presque la grandeur des Romains, & fait beaucoup d'autres exploits en d'autres contrées. Et si nous venons à vn temps moins reculé de nous, Charlemagne fut si puissant auec la force de ce Royaume, qu'il subjuga la Saxe, & la Bauiere, combattit en Espagne contre les Sarrazins, destruisit le Royaume des Lombards, conquit la meilleure, & plus grande partie d'Italie, & laissa à sa posterité presque la moitié de l'Europe. On ne peut rien voir aussi de plus signalé que l'entreprise de Ierusalem, & de la Terre Sainte, resoluë en France au Concile de Clermont, & executée par les François à leurs despens particuliers, auec vne si ardante vnion de volontez, & tant de constance, & de vertu qu'elle a surmonté la gloire de toutes les autres entreprises que on a iamais celebré dans les histoires. La Grece & l'Asie esprouuerent aussi les armes des François en la conqueste de l'Empire de Constantinople. La Barbarie & l'Egypte, ont esprouué les armes des François au temps du Roy Saint Louys, qui nonobstant qu'il fut prins eut cét aduantage, que le Roy de Thunes accorda de payer quarante mille ducats de tribut toutes les années. Et au mesme temps Charles d'Anjou conquit la Sicile, & le Royaume de Naples, & sa posterité passa en Hongrie, & regna en cette Prouince plusieurs années. Et depuis au temps de nos peres Charles huictiesme auec vn estrange & merueilleux succez, & cours de victoires, occupa en Italie en peu de temps vn grand pays, qui fut vn commencement pour conuier de nouueau ses successeurs à la conqueste d'Italie, vû que la mesme volonté passa encor au Roy Louys XII. & aux

Roys François & Henry qui gaignerent de belles victoires, & eussent tout emporté si la fortune eut respondu à leur courage.

Quant à la deffence, outre le grand nombre de gens qui sont en France qui montoit enuiron à vingt millions au temps du Roy Charles IX. suiuant le denombrement qui en fut fait, & les viures & l'artillerie dont elle est fournie à suffisance, & la situation fauorable, il y a tant de places fortes, & de tous costez, qu'il n'y a peut-estre pays où il s'en trouue si grand nõbre. Il y a beaucoup de choses qui ont esté causes de toutes ses forteresses. L'vne est, que lors que le Royaume estoit diuisé en plusieurs Principautez & Seigneuries, chacun fortifioit sa frontiere. L'autre que les guerres des Anglois qui furent quelque temps maistres d'vne bonne partie de la France firent augmenter le nombre des forteresses. L'assiette des places, & la nature des lieux ayde à cette fortification, & aussi la diligence, & inclination du peuple; vû qu'il n'y a peut-estre nation qui ait plus d'industrie à fortifier que la Françoise, ny qui se soucie moins pour cét effet de la peine, & de la despence. Mais afin de considerer les choses plus particulierement, courons la France, afin de voir vne bonne partie de ses meilleures places.

Ie ne veux pas parler de Paris qui est vn monde, vû qu'encor qu'il n'eust aucunes murailles, comme aussi veritablement elles sont foibles en beaucoup d'endroits, il y a tant d'habitans que cette ville ne peut estre prise qu'à faute de viures.

Corbeil seroit fort au possible, si on ostoit le commandement de deux costaux qui sont de deux costez; mais celuy qui est en tirant au Gastinois vers la Magdelaine ne luy est si nuisible pour estre loing, que celuy qui est du costé de Seine venant à Ville-neufue S. George.

La ville de Chartres est aussi assez forte pour arrester le cours d'vne armée, comme on a pû voir durant ces guerres. Et Chasteaudun qui est assis sur vn roc & costau fort esleué, où l'on peut auoir accez bien mal-aisément, est vne ville assez importante & considerable. Aussi fut-ce la forteresse, & le chasteau des Dunoys, pour y auoir retraitte en temps de guerre; vû que les ennemis n'y pouuoient auoir accez que par vn lieu, qui est vers la porte de la Beausse.

Orleans est encore plus considerable, que les villes precedentes, comme estant plus fort & de plus grande importance, à cause du passage de la riuiere de Loyre. Et le tesmoignage de la forteresse se peut tirer du siege d'Attile Roy des Huns, qui fut arresté tout court deuant Orleans auec son armée victorieuse, & du siege que les Anglois mirent deuant l'an 1428. au mois d'Octobre qui dura iusques au mois de May, & fut leué par Ieanne la Pucelle. Gergeau à six lieuës d'Orleãs bien qu'il soit petit, a esté toutesfois assez bien fortifié, & est important à cause du pont & du passage de Loyre. Montargis est aussi vne bonne place, mais non si bien fortifiée qu'Orleans ny de telle consequence. Chasteau-landon est vne ville qui a fait assez de mal durãt les guerres passées, & est capable de resister vn peu de temps auec vne moyenne garnison. La ville de Sens assise sur la riuiere d'Yonne, qui passe au pied du costé du Gastinois, a de fort bons fossez & de bonnes murailles, & est capable de deffence.

Auxerre est sur le bord de la riuiere d'Yonne & est assez forte place, qui commence en vn vallon, & se hausse iusqu'au sõmet du costau, sur lequel elle est bastie, & où est l'ancien Chasteau fortifié de grosses & anciennes murailles;

qui seruoit jadis de forteresse & deffence à tout le pays en temps de guerre.

La ville de Troye en Champagne est aussi forte, & a de bonnes & fortes murailles, auec de bons habitans prests à bien faire aux occasions, aussi bien que ceux d'Auxerre, Chaumõt en Bassigny y est aussi de toute ancienneté clos de bonnes & fortes murailles, accompagnées de force tours & de bons fossez, & son donjon se nomme Haute-feüille. Mais Vitry le Parthois qui a esté rebasty, & fortifié du temps du Roy François, comme estant sur la frontiere de Champagne, mais non au lieu ancien, ains en vn village appellé Montour sur vn costau qui est à demie lieuë du lieu où estoit auparauant Vitry. Le Seigneur Hieronime Marin Boulognois fut employé pour en faire le dessein, & suiuant sõ plan cette ville fut mise en l'estat où elle est à cette heure. Il y a encore sur la frontiere de Champagne, la place de S. Disier qui a esté fortifiée à la Royale, depuis qu'elle fut ruynee en l'an mil cinq cẽs quarante quatre. Mõtereau qui est bien auãt dans le pays a vn chasteau fort & d'assez grande estẽduë. Meaux est assise sur vn mont, ayant la marine au pied du costé de l'Occident, & cette ville est separée en deux corps; dont l'vn se nomme la ville, & l'autre le marché, ou fort de la ville, & ces deux lieux sont diuisez par vn ruisseau, ou torrẽt courant sur le roc, & le fossé est fort profond, & à fonds de cuue, & au dedans de la ville on voit le Chasteau posé sur vn haut, & qui commande au marché. Il y a de bõnes murailles mais cette ville n'est pas fortifiée à la Royale. Chalon en Champagne n'est pas aussi vne place ny petite, ny de peu d'importance, non plus que Rheins sa ville capitale.

Mais si nous venons à la Picardie nous trouuerons prés de la frontiere des places fortes au possible, comme Laon, la Fere, Saint Quentin, Peronne, la Capelle, Ardres, Ham, Dorlens, Corbie, Amyens & Abbeuille, & d'autres moins fortifiees comme Bologne, Monstreüil, Bohan & autres. Soissons est aussi vne place passablemẽt forte & capable de deffẽce. Beauuais qui est plus auant dans le pays, & plus en tirant vers Paris est bien fortifiée, & soustiendroit vn assez long siege. Mais si nous regardons Calais sur le bord de la mer, selon qu'il est fortifié maintenant par monsieur de Vic son Gouuerneur auec son Richban, nous trouuerons que cette ville emporte le prix de la fortification entre toutes celles de Picardie, & quand elle sera acheuée selon le dessein dudit Sieur de Vic, i'estime qu'il y aura fort peu à redire, & qu'il y aura aussi fort peu de moyen de l'offencer.

Langres est vne place dont l'assiette est forte ce qui se peut, & les murailles bonnes. Montesclair fut extrémemẽt bien fortifié auec de bons boulevarts, & remparts par les Roys François premier, & Henry second, pource que c'est la premiere place forte qui soit au pouuoir du Roy de France, venant deçà du costé de Lorraine.

Neuers est vne ville bien auant dans le pays close de bõnes murailles, & entourée d'assez bons fossez, auec vn pont sur Loire. Cette place est de bonne deffence, & bien importante pour le passage. La ville de Bourges est aussi accompagnée de fort bons fossez, & bonnes murailles, & est vne des bonnes places de Frãce. Sancerre assise au haut d'vne montagne a dequoy faire teste aux plus opiniastres, & la ville de la Charité assis sur Loyre est capable d'arrester d'assez grãdes forces. Yssoudun en Berry est aussi vne place forte, & bien remparée, ayant vn Chasteau vn peu plus haut esleué, qui est bien fortifié, & flanqué, & a de fort bons fossez. Argenton qui est sur les extremitez de Berry est

bonne ville ayant vn fort Chasteau où il y a dix tours, six grosses, & quatre petites. Le Chasteau est aussi clos de bonnes murailles, accompagnées de fortes tours, & entourées de profonds fossez.

La ville de Tours est bien fortifiée; & a des bons fossez, & bonnes murailles, auec la riuiere du Loire qui la borde, & qui la rend place d'importãce.

Le Chasteau d'Amboise qui est à sept lieuës sur la mesme riuiere, est aussi tenu pour vne des bonnes places de France. Saumur sur la mesme riuiere a esté bien fortifié, & a de bonnes murailles: mais le Chasteau principalement donneroit beaucoup de peine.

Le Chasteau de Loches est aussi fort au possible, estant assis sur vn haut rocher, n'y ayant qu'vne seule entrée deffenduë d'vn gros bouleuart, de fortes murailles, & de doubles fossez qui sont fort profonds, & fort larges, il y a fort peu de moyen de battre cette place si ce n'est en brisant le rocher, qui a en sa circonference en longueur, & largeur de mille à douze cents pas, & de le sapper il est impossible, vû que les contremines y sont desia faites.

Angers est vne bonne & forte ville, dont les fossez sont presque tout à fonds de cuue, & les murailles fortes & bonnes, Mais sur tout le Chasteau est vne des meilleures places de France, ayant ses fossez dans le roc, estant tout fortifié aussi bien qu'il est possible. Et cette ville est fort importante cõme estant sur la riuiere de Sarte, & prés de la riuiere de Loire, & Pont de Cé qui est vne lieuë loing d'Angers & sur la riuiere de Loire, & est vne assez bonne place.

La Normandie a plusieurs bonnes places dans le pays, comme Roüen qui est capable de soustenir vn long siege, & qui a jadis arresté de grãdes armées. Bayeux est vne ville assez considerable. Falaise est tellement assise qu'encore qu'elle soit posée en vn valon, & enuironnée de montagnes de tous costez, toutesfois toutes les auenuës, & les faux-bourgs sont plus bas qu'elle; & sur tout elle a vn bon Chasteau, qui est sur vn roc, qui commande à la ville, & a de fort profonds fossez & de bonnes murailles, Caen qu'on tient pour la seconde ville de Normandie, & iusques où le flot de la mer arriue, de mesme qu'il fait à Roüen, d'où il passe encor plus outre, n'est pas vne des moins importãtes places de Normandie, estant grande, & moyennement forte, & capable d'assez longue deffence; mais sur tout elle a vn Chasteau basty sur vn roc, & fortifié de son donjon, au milieu duquel il y a vne tour carrée d'admirable hauteur, & grosseur qui est flanquée aux quatre coings d'autres quatre grosses tours, & a de bons fossez à fons de cuue, & ce Chasteau a vne si grande court, qu'on y peut mettre cinq, ou six milles hommes en batailles. Avranches est aussi forte estãt assise sur vn rocher assez roide, où la mer viẽt lors qu'elle est en son plain flux, & cette ville est fortifiée de bõnes murailles, & entourée de profonds fossez. Vous auez apres du long de la coste Hõfleur bõne & forte place, de mesme que Dieppe, où il y a quantité de canons, S. Valery en Normandie, autre que celuy de Picardie, Cherebourg, derniere place que le Roy Charles VII. osta aux Anglois quand il les chassa du Royaume, le mõt saint Michel, enuironné de tous costez de l'Ocean; & le fort de l'Isle de Zere, fait contre les courses des escumeurs de mer. Mais sur toutes les places de la coste de Normãdie il faut estimer le Havre de Grace, forteresse imprenable, dressée par le Roy François I. pour faire teste à l'Anglois, vû que son assiette est bonne au possible, forts que d'vn costé où il y a quelque colline, qui semble luy commander, & toutesfois ne luy sçauroit guere nuire.

En Bretagne vous trouuerez Rennes capitalle du pays, bonne, & forte ville. Nantes ne luy doit rien en cette partie. Dol, Vannes Quimpercorentin, & S. Malo. Mais Blauet, & Brest emportent le pris sur toutes autres places, qui sont du long de la coste principallement en fort grand nombre, & bien fortes.

En Poictou vous auez la ville de Poictiers, qui a soustenu presque en nostre temps vn furieux siege de quatre vingts mille hõmes, Maillezais, la Ganache, S. Michel en l'Her, qui a resisté durant les troubles à de longs & furieux assauts, Niort, Fontenay, Chastelleraut & Lusignan, toutes assez importantes.

En Xaintonge il y a Xaintes, où l'on fait vne des bonnes citadelles de France, saint Iean d'Angely, Blaye, & Ponts, places fortes, & en Angoumois vous auez Angoulesme qui est assez bien fortifiée, mais sa citadelle, où son chasteau fera tousiours plus de resistance que la ville. Mais au pays d'Aunix vous auez la Rochelle port de mer, & vne des clefs de France, capable de donner beaucoup de peine à de fort grandes armées, allant plus auant vous rencontrez Perigueux ville bien fortifiée, & qui n'est commandée que d'vn costé, d'où elle a encor moyen de se deffendre aisément.

Pour le Limosin sa principale ville a donné jadis beaucoup d'affaire à de grãds Princes, & Vzerche est en telle assiette qu'on estime du tout imprenable.

En Auuergne vous auez la ville de Clermont qui est assez forte, & les Chasteaux d'Vson & de Nonnette qui se peuuent dire comme imprenables. Mais sur tout il faut faire estat de S. Flour assis sur vn roc fort esleué, & taillé tout droit, qui rend la place presque hors de moyen d'estre prise.

Vous voyez apres Moulins en Bourbonnois place assez considerable sur la riuiere d'Allier, qui n'a iamais cedé à l'effort des ennemis durant nos guerres dernieres. Montaigu en Combraille est aussi capable d'assez de deffence.

Quãt à la Bourgongne, elle a pour ses principales places fortes Dijon, Chalon, Seurre, Auxonne & Beaune auec vn Chasteau fort au possible, outre vn grand nombre de petits lieux assez forts. Le Chasteau de Zelan prés de Dijon est aussi vne bonne place. Autun est aussi ville d'importance, & que nos dernieres guerres ont mis en meilleur estat que iamais, & la ville & le Chasteau de Semeur peuuent faire grande resistance.

Prés de Lorraine & de l'Allemagne vous auez la ville de Mets, qui arresta si longuement l'Empereur Charles V. auec vn grand nombre de canons, & vne armée qui deuoit donner de l'effroy à tout le monde. Vous auez aussi sa citadelle, qui est vn des plus forts lieux de France.

Si vous allez plus auant tirant vers le Midy, vous trouuerez la ville de Lyon qui est extrémement forte du costé de sa citadelle abbatuë, où est aussi le bouleuart S. Iean, lieu extrémement fort, Pierre-Ancise qui est vn Chasteau sur le roc de l'autre costé de la riuiere de Saone, deffend l'aduenuë; d'vn autre costé. Lyon a le Rhosne qui luy sert de deffẽce, & pour le dire en vn mot, quoy qu'il ne soit pas aussi fort du costé de Fourviers, & de S. Iust, toutesfois cette ville soustiendroit vn fort long siege, & peut arrester vne grande armee, & empescher ses desseins, à cause de son assiette.

En Dauphiné du long du Rhosne vous auez Vienne qui est vne bonne place, où il y a les forts de Pippet, & de la Bastie, qui commandent de tous costez. Vous auez plus bas Valẽce vne des meilleures villes de guerre de France, & qui a vne forte citadelle. Encore plus bas à demie lieuë du Rhosne vous auez la ville & le Chasteau de Montlimar, capables de grande def-

fence. Dans le pays on trouue Romans sur la riuiere de l'Isere, qui est moyennement fort, vous auez les Chasteaux de Moras, & de Quirieu, dont le dernier est beaucoup plus fort que l'autre, apres cela vous auez Grenoble, ville fortifiée à la moderne par Monsieur de Lesdiguieres, Gouuerneur de Dauphiné, qui en a fait vne des bonnes places de France. Vous auez apres cela le fort de Baraut prés de la Sauoye, pour seruir de bride de ce costé là aux ennemis. Vous y auez d'autres places fortes au possible, comme Die, Gap, le Chasteau de Serre, Nyons, Ambrun, Briançon & le Chasteau d'Estilles sur les frontieres. De sorte que l'ennemy n'auroit pas peu affaire quand il entreprendroit d'entrer en Dauphiné, vû toutes ces barrieres.

Pour la Prouence vous auez dans le pays pour fortes places Aix, Arles, Cisteron, Ourgon, Brignoles & Pertus. Mais les maritimes, comme Marseille, Tolon, Castel d'If, Nostre Dame de la Garde, la Tour de Bouc, & Antibe, & quelques autres encores, sont des meilleures qui se voyent.

Quant au Languedoc Tholose se peut vanter d'estre forte, mais Narbonne qui est prés de la frontiere l'est beaucoup plus, & Laucate encore dauantage. L'assiette de la Cité de Carcassonne est forte, mais la ville basse est beaucoup mieux fortifiée, Beziers & Pesenas sont assez forts. Mais on a fait à Montpelier, & à Nismes tout ce qu'on a peu pour les rendre villes de deffence. Le Pont S. Esprit est fort, & accompagné d'vne bonne Citadelle. Au Velay le Puy est vne fort bonne place, & ville qui n'a iamais esté prise.

Vous auez apres le Chasteau de Polignac, qui est estimé pour imprenable, à cause de son assiette. Montauban en Quercy est renommé pour sa forteresse, l'assiette est forte au possible.

En Gascogne la ville de Bordeaux craindra tousiours fort peu qu'õ l'attaque, Castelnaude Barbarés est vne place extrémement forte, & du tout inaccessible, la ville d'Auch est bastie sur vn roc de difficile accez, sinon du costé qu'on va à Vicfasensac, & a souffert autresfois de grandes attaques. Lectoure est vne place qui peut estre mise entre les plus fortes de ce Royaume. Cominge est aussi vne bõne place, & l'assiette de S. Fregeo est forte au possible. La ville du Dax est tres-forte, & bien assise. Bayonne est aussi ville forte sur la frõtiere, de tout importante, & capable de lõgue deffence. En Bearn vous auez Pau, où il y a vn fort bon Chasteau, & Nauarrins forte place au pied des monts Pyrenées.

Voila à peu prés ce qui se peut dire touchant les places. Que si nous venons à considerer les hommes qui sont en France, & qui luy seruent de soustien, nous trouuerons qu'il n'y a Royaume en tout le monde, qui se puisse vanter d'auoir vn plus grãd nombre de vaillans hõmes, & s'il y en a quelqu'vn aussi peuplé, ou peut estre dauãtage, comme la Chine pourroit estre, ie respondray que ce peuple lasche & effeminé nous surpasse en nombre, parce qu'on dit qu'il y a autant d'habitans sur l'eau que sur la terre; mais nous le passons en valeur. Et si nous considerons seulement l'Europe nous trouuerons qu'il n'y a point de contrée où l'on voye plus de personnes.

Pour le regard des voisins, la France pourroit craindre les Anglois si la Guyenne, ou la Normandie estoit à eux, & si les François estoient bandez contre eux-mesmes; vû qu'autrement ils sont inuincibles, & mesme il faut croire que Cesar n'eust aduancé que bien peu en France, si les Gaulois ne se fussent entre-hays, & ne l'eussent mis bien auãt dans le pays, causans par leur diuision la ruyne de tout cét estat. La France craindroit les Espagnols, si toute

tes & quantesfois qu'ils veulent assaillir la France du costé d'Espagne ils ne le faisoient mal-aisément, vû que le passage est si mal-aisé, que pour peu que les François resistent & se mettent en deffence en vn si mauuais pays, l'Espagnol perdra iustement le courage de passer plus outre; & outre ce les fortes places de la frontiere du costé de Languedoc & de Guyenne, l'arresteront tout court auec sa honte.

Quant aux Flamands la France ne les craint aucunement; en premier lieu, pource qu'ils ne sçauroient faire vn grand effort contre ce Royaume: en secōd lieu pource que les Estats sont bien liez & vnis auec cette Couronne, & se roidiront tousiours pour elle contre leurs voisins. En troisiesme lieu, pource que les Flamands ne recueillent pas assez dequoy viure, à cause de la froideur & nature du pays, & principalemēt qu'ils n'ont pas du bled & du vin à suffisance, choses qu'ils sont contraints de tirer de Bourgogne, de Picardie, & autres Prouinces de France; & outre ce les habitans des Pays-bas viuent de leurs mains, dont ils font plusieurs ouurages, qu'ils vendent principalement aux foires de France: & pour cette occasion lors qu'ils romproient auec les François, non seulement ils manqueroient de viures, mais aussi du moyen de debiter leurs ouurages. On pourra dire le mesme des Allemands, & outre ce que la frōtiere de l'Allemagne, de mesme que celle des Pays-bas, a des places fortes, du tout capables d'arrester celuy qui feroit quelque entreprise sur la France. Quād à la Lorraine elle est si foible qu'elle ne sçauroit dōner de la crainte à ce Royaume, & d'ailleurs il y a de bons forts qui la brident, de mesme qu'il y en a pour empescher les entrées qu'on pourroit faire par la Franche-Comté, qui est vn petit pays où il faudroit faire passer vne armée de bien loin; de sorte que la lōgueur feroit qu'on se tiendroit sur ses gardes, & que toute la frōtiere feroit en armes. On pourroit redouter les Suisses à cause de leur voisinage, & des soudaines courses qu'ils peuuent faire, à quoy l'on ne sçauroit pouruoir à temps. Mais en premier lieu on les a pour alliez, & d'ailleurs les places frontieres de ce costé là sont bien munies de tout ce qui pourroit estre necessaire: si bien que cela les empescheroit d'aduancer beaucoup leurs affaires; outre que le naturel des Suisses est de combatre plustôt en raze campagne, que d'aller donner de la teste contre vne place: & qui plus est les Suisses s'esloigneroient peu volontiers de leurs confins pour se mettre en pays plain, & laisser derriere de fortes places, vû qu'ils auroient peur (comme il aduiendroit sans doute) que les viures leur manquassent, & semblablement de ne s'en pouuoir pas retourner si librement depuis qu'ils se seroient mis vne fois en la plaine, à cause de la caualerie Françoise.

Pour les Estats du Duc de Sauoye, on n'en a gueres d'apprehension, pource qu'ils sont bridez de tous costez auec l'Italie, par vn grand nombre de places fortes, & d'ailleurs pour la pluspart les Alpes dōnent vne grāde difficulté au passage, & de plus on trouue au pied force lieux de deffēce où il faudroit s'arrester, ayant à dos vn pays si sterile: tellemēt que les Italiens seroiēt contraints ou d'auoir vne grāde peine, ou de laisser ces places derriere: ce qui seroit grande folie: ou bien de s'essayer de les prendre (chose qui les tiendroit long temps en halaine) & d'ailleurs l'Italie ne peut estre maintenant gueres redoutée, à cause de la diuision de ses Princes.

GOVVERNEMEMT.

XXIII. L'Estat de la France, qui a esté autresfois Democratique, est maintenant reduit en Monarchie & principauté d'vn seul. Le Roy n'y est pas esleu comme en beaucoup d'autres endroits, ains le Royaume vient par succession, & les mages sont seulement admis à regner, non pas les femmes, suiuant vne loy fort ancienne & fondamentale. Le Roy a toute puissance de resoudre & ordonner la guerre contre les ennemis, de faire la paix auec eux, & des alliances auec les autres Princes & Republiques, comme aussi d'imposer des tailles, creér des Magistrats, faire des loix, & des ordõnances, donner des priuileges, & des graces, & faire beaucoup d'autres choses à sa volonté: tellement que tout ce qui luy plaît est receu pour loy inuiolable, mais pour monstrer que ses volontez sont iustes & pleines de raisons, il ne permet pas que ses Edicts passent qu'apres que ses Cours de Parlemẽt les ont verifiez. Le fils aisné du Roy, & plus proche heritier de la Couronne doit porter le nom de Dauphin, de mesme que l'asseuré successeur de l'Empire se nomme le Roy des Romains.

XXIV. Les Roynes de France ont beaucoup d'authorité, tellement qu'elles ont ressort & grands Iours, si elles veulent en leurs terres, tãt de leurs domaines, que doüaires: pour connoistre des premieres appellatiõs, & l'appel de leurs grãds Iours vient en la Cour des Pairs de France, combien que les terres & parties soient d'autre ressort, suiuant vne declaration du Roy Louys le Gros de l'an 1317. La mere du Roy regnant, si elle n'est Royne de France, est precedée par la Royne regnante. Les dons faits par les Roys aux Roynes leurs femmes durãt leur mariage, valent, combiẽ qu'entre toutes autres personnes ils soient nuls. Les officiers domestiques des Roynes & meres des Roys ont pareils priuileges que ceux des Roys. Mais elles n'ont communauté aux acquests faits par les Roys leurs maris durãt leur regne, oüy bien en ceux qui sont faits auant leur aduenement à la Couronne apres le mariage. La Royne vefue est appellée communément Royne Blãche, & cette coustume est demeurée depuis la mere de S. Louys nommée Blanche qui vescut long-temps, & la Royne Blanche veufve du Roy Philippes de Valois, qui vescut iusqu'au regne de Charles VI.

La façon de Couronner, & declarer les Roys de France tels auant que les
XXV. François eussent receu la foy de Christ, c'estoit d'esleuer le Roy couronné sur vn grand bouclier, ou pauois, & le porter sur les espaules, en luy faisant faire ainsi trois tours autour du camp, & les assistans crioient qu'il estoit leur Roy, & mesme on tient que cette coustume a duré depuis le Christianisme en toute la race des Merouingiẽs. Car la sainte Ampoulle, que ie crois auec beaucoup d'autres auoir esté enuoyée du Ciel, fut seulemẽt pour seruir au baptesme du Roy Clouis, & depuis au sacre des Roys de la seconde & tierce lignee. On a sacré la pluspart de nos Roys a Rheims en cette sorte. La Messe commencée le Prestre se tournoit auant l'Epistre deuers le Roy, & luy exposoit la foy Catholique, luy demandant s'il la croyoit, & vouloit deffendre. Le Roy ayant respondu qu'ouy, on luy apportoit le serment qu'il lisoit, & souzsignoit, & ledit sermẽt estoit tel: Ie N. par la grace de Dieu prochain d'estre ordonné Roy de France promets au iour de mon sacre deuãt Dieu & ses Saints, que ie conserueray le priuilege Canonique, loy, & iustice dûë à vn chacun de vous Prelats, & vous deffendray tant que ie pourray (Dieu aydant) comme vn Roy doit par droict deffendre en son Royaume chacun Euesque, & Eglise à luy cõmise, & octroyeray au peuple à nous cõmis la deffẽce des loix en leur droict,

consistant en nostre authorité. Ce serment estant leu, le Roy le mettoit entre les mains de l'Archeuesque de Rheims en presence de beaucoup de Prelats, qui s'y trouuoient. Ce fait ledit Archeuesque prenant la crosse S. Remy recitoit comme le Pape Victor auoit donné par cette crosse tant à luy qu'à son Eglise le pouuoir de ce Sacre. Lors il estoit declaré Roy par ledit Archeuesque & autres Prelats, & gens d'Eglise. Puis les grands du Royaume, & apres eux les Cheualiers, & le peuple l'approuuoient tout d'vne voix, crians par trois fois, nous l'approuuons, nous le voulons soit fait. Et soudain on chantoit *Te Deum*, & lors l'Archeuesque sacroit le Roy. Puis estant retourné en son siege, & assis, on apportoit le priuilege donné par le Pape Victor, qui estoit leu deuant les Prelats. Voilà en peu de mots la ceremonie qu'on obseruoit & qu'on doit encore suiure. I'en ay retranché beaucoup de formalitez, pource que i'ay crû qu'elles seroient ennuyeuses.

Quant aux Regences elles sont ordonnées ou pour la minorité, ou pour l'absence, ou pour l'indisposition des Roys, & ceux qui ont esté Regens ont disposé de toutes choses, comme s'ils en eussent esté vrais maistres.

Les fils de la maison de France partageoient anciennement par esgales portions, sans qu'il y eut droict d'ainesse, & les bastards aduoüez heritoient auec les legitimes: & chacun tenoit sa part en tiltre de Royaume. La troisiesme lignée a du tout reietté les bastards, non seulement de la Couronne, mais aussi de l'adueu, & surnom de France, qui est permis aux bastardes des Roys: & depuis Huë Capet les puisnez des Roys n'ōt eu que des partages priuez, & mesme il fut apres ordonné en l'an 1283. que les puisnez ne pourroient quereller, ou demander certaine legitime part, ou cotte leur estre deuë en la succession du Roy leur pere, ains seulemēt prouisiō pour leur viure, & entretien, à la volōté de leur pere, & s'il ne l'auoit declarée durāt sa vie, à la volōté du Roy leur frere regnāt, sās qu'il leur fut permis de se plaindre d'vne trop petite portiō.

Mesdames les filles de France, s'il y a enfans masles, n'heritent qu'és meubles & acquests, selon la loy Salique, & sont aussi perpetuellement excluses de la Couronne par coustume & loy particuliere de la maison de Frāce fondee sur la magnanimité des François, qui ne peuuent souffrir d'estre commādez par des fēmes seules, & sur ce qu'elles eussent aussi peu par mariage trāsporter la Couronne à des estrangers. On a vû que Mesdames de France mariees à moindres que Roy, estoient appellees Roynes auec leur nom propre. Cét honneur leur estoit donné durant leurs vies, pour montre qu'elles estoiēt filles de France. Le surnom de France appartient aux filles des Roys de France, soit qu'elles soient nees auant, ou durant leur regne. Il est vray que celles qui sont nees auparauant ne le prennent qu'apres l'aduenement à la Couronne: & si elles sont filles du fils aisné du Roy, elles sont appellees Mesdames dés leur naissance, pour l'assurance que le pere a de regner, s'il ne meurt. Les autres ne doiuent estre appellées que Mesdamoiselles, & apres l'aduenement Mesdames auec le surnom de France.

Quant aux Pairs de Frāce, les fiefs estans deuenus hereditaires en ce Royaume suiuāt l'vsage escrit des fiefs des Lōbards, on establit en chaque fief domināt certain nombre de vassaux, appellez Pairs, ou frācs hommes de fief, chargez de tenir la Cour du Sieur, & iuger des choses feudales, ayans plusieurs grandes prerogatiues, ainsi qu'il est porté par l'arrest de la cōmune de Ham, dōné le dernier Auril 1351. Cette institution n'aduint pas du tēps de Charle-

magne, ainsi que les Romans nous veulent faire croire, vû que leur authorité, rang & preéminence ont esté establis par Huë Capet, & par les Roys sortis de la ligne, qui gaignerent par ce moyen les cœurs des plus mal affectionnez, tels qu'estoient les Comtes de Flandres, & l'Archeuesque de Rheims, qui s'opposerent à Capet vsurpateur, & fermerent la bouche aux autres, qui à l'exemple de ceux-cy eussent pû remuer, & les ayant authorisez de cette dignité, les obligerent par serment à tenir leurs terres de la Couronne, & leur estre fidelles, & à toute leur posterité, si bien que Huë Capet, pour ratifier mieux la chose, fit Couronner Robert son fils, en y appellant, ceux qu'il pensa luy pouuoir plus nuire. Or il y en eut douze, dont les six temporels estoient les Ducs de Bourgongne, de Normandie, & d'Aquitaine, & les Comtes de Flandres, de Tholose, & de Champagne: & les Ecclesiastiques, le Duc & l'Archeuesque de Rheims, les Ducs & Euesches de Laon & de Langres: les Euesques & Comtes de Noyon, de Beauuais & de Chaalons, qui sont appellez Pairs, non pour estre esgaux en dignité au Roy, mais pource qu'entre-eux ils sont Pairs en grandeur. Et ceux-cy ne peuuent estre deposez, ou appellez en iugement que deuant la Cour de Parlement, en laquelle ils ont lieu, & seance, ainsi que les Princes du sang, à cause qu'ils sont du corps de la Cour, & auát que le Parlement fut institué les Pairs estoient ceux qui iugeoient des causes qui venoient au conseil, & deuant la personne du Roy, qui ne faisoit rien, fut en temps de paix ou de guerre, sans le conseil de ces Pairs, qui sont obligez d'assister au Sacre des Roys, & les Euesques de Langres, & de Beauuais font semblant de sousleuer le Roy de son throsne Royal, & de s'enquerir du peuple s'il le veut & l'accepter pour son Roy, & lors que les assistás ont dit qu'ils l'ont agreable, l'Archeuesque de Rheins luy fait faire le serment accoustumé. Les cinq anciennes Pairries layes sont retournées à la Couronne la sixiesme ne la reconnoît plus. Le nombre desdites Pairries layes anciennes estoit limité à six, comme celles d'Eglise: mais le nombre des layes anciennes a esté augmété au commencement, & les Roys n'ont pas les mains tellement liées, qu'il n'en puissent creér autant qu'il leur plaist. Et de fait on a vû eriger autresfois en Pairrie, Evreux, Alençon, Bourbon, Estampes, Artois, Bretagne, Clermont en Beauuoisis, Beaumont le Roger, Anjou, Berry, Orleans, & autres, & de nostre temps, Espernon, Biron, & Suilly. Ordinairement Messeigneurs les fils de Frãce tiennét leurs appenages, & toutes leurs autres terres en Pairrie. Quelques Pairries sont crées à vie seulement, & sont persõnelles; les autres pour les seuls masles descendans, les autres pour tous. Car les femmes sont capables de tenir Pairries, ont seance & opinion aux iugemens, & y doiuent estre appellees & adiournees comme les autres Pairs, pource qu'elles tiennét dignité ayant exercice de Iustice.

Le Grãd Maistre, dont la charge est presque semblable à celle des anciens Maires du Palais, a surintédance sur tous les officiers de la maison du Roy, & c'est à luy à faire toutes les années l'estat de cette maisõ, & d'appointer, ou desapointer iusqu'aux moindres officiers, & leur cõmander tellement qu'aucun de ceux qui sont au gages du Roy en sa suitte ordinaire, ne se doit dispenser de l'obeyssance du Grand Maistre, & volontiers cét Estat est entre les mains des Princes, comme on le void auiourd'huy entre celle d'vn Prince du sãg. Et cette charge de Grand Maistre n'empesche pas qu'on n'en puisse auoir vne autre en mesme téps, vû qu'on a vû deux Grands Maistres, dont l'vn c'est à

sçauoir Anne de Montmorency estoit Connestable en mesme temps : & l'autre, c'est à sçauoir François de Lorraine Duc de Guyse estoit Lieutenant general sous le Roy Henry II.

Le nom de grand Chambellan fait assez paroistre sa charge, d'autant qu'il est comme chef de ce qui cócerne la chambre du Roy. C'est luy qui peut faire donner, ou refuser l'accez à ceux qui veulent entrer pour parler au Roy, & qui a commandemét sur tous les Gentils-hommes de la Chambre, qui sont en tel nombre qu'il plaist au Roy, & ont charge de l'habiller & deshabiller. Parmy ces Gentils-hómes il y en a vn qui se nóme Premier, qui est par dessus les autres : & commande aux Pages de la Chambre. Aujourd'huy il y a deux premiers Gentils-hommes qui sont en charge, chacun selon qu'il plaist au Roy l'ordonner. Le grand Chambellan a pareillement puissance sur tous les autres (de quelque sorte qu'ils soient) qui seruent le Roy dans sa chambre, comme valets de chambre, maistres & valets de la garderobe, & tous autres. Au reste c'est au grand Chambellan à chausser, & tirer les bottines au Roy le iour de son Sacre.

Quand au grand Escuyer, il a la charge des Escuyers du Roy, & a commandement sur les Gentils-hommes cómis sur l'Escuyerie, & sur les Escuyers, Pages, Cheuaucheurs & Piqueurs qui y sont ; de sorte que tous cheuaux, tant de seruice, que de chasse, & des haraz mesme, sont sous sa puissance. Il doit porter l'espée Royale semée de fleurs de lys en toutes les ceremonies solemnelles, comme aux entrées, sacres, & enterremens des Roys. Auiourd'huy cette charge est presque partagée en deux, & le premier Escuyer semble auoir mesme authorité que le grand, qui doit auoir aussi commandement sur les postes, & donner commission à celuy qu'on appelle le Controolleur des postes. Il est vray qu'auiourd'huy le Controolleur general des postes dispose de toute chose.

Il n'y a chose qui soit plus seante au Prince que la chasse, pource qu'elle réd le corps plus disposé à suporter toute peine, & fait fuyr l'oysiueté & la paresse, qui est la peste des ames, il y a donc pour cét effet vn grand Veneur, & vn grand Fauconnier. Ceux-cy sçauent en quel temps le Roy veut aller à la chasse, & s'il veut voller, ou courre le cerf, & selon sa volonté ils se disposent à luy donner du plaisir. Ils ont commandement sur les Gentils-hommes de la venerie, & sur tous ceux qui ont charge des chiens & des oyseaux du Roy.

Les Maistres d'hostel sont comme les bons mesnagers de la maison du Roy, de la despence de laquelle il faut qu'ils ayent connoissance, & en oyent les comtes. Ils portent vn baston garny d'argent aux bouts, & deuancent les Gentils-hommes qui seruent le Roy, lors qu'on veut seruir les viandes. On dit qu'au téps passé ils auoient charge de mettre taux aux viures, & de faire plusieurs autres choses, qui leur ont esté ostées, & sont à present de la charge du Preuost de l'hostel, vû que beaucoup de choses sont changées en l'exercice des charges, selon qu'il a plû aux Roys d'en disposer, & donner authorité aux personnes qui y estoient commises.

Il y a encores pour la table du Roy le grand Panetier, les Gentils-hommes seruants, & les Escuyers trenchans, de qui les noms monstrent assez leur charge. Or le grand Panetier eut autrefois authorité sur la police des bleds & du pain, pour voir si le poids en estoit iuste & la mesure loyale, & mesme il y mettoit le prix. Auiourd'huy le Panetier est celuy qui fait essay des plats qu'ó

vient à seruir deuant le Roy. L'eschanson fait aussi le mesme essay du vin que l'on verse à boire au Roy, pour éuiter l'inconuenient qui pourroit arriuer si l'vn ou l'autre estoient empoisonnez.

Et pource que la maison des Roys est composée d'hommes de diuerses humeurs, & que pour le grand nombre des Princes & grãds Seigneurs qui sont ordinairement à la suite ordinaire de la Cour, il y a grand nõbre de gens, ou pour leurs affaires, ou sans adveu, qui font souuent des fautes, comme larcins, meurtres, ou batteries, qui meritent chastiment; on a ordonné pour y pouruoir le Preuost de l'hostel, dont le tiltre emporte la qualité de iuger des choses tant ciuiles que criminelles, qui sont entre les personnes qui suiuent la Cour. Le Preuost de l'hostel passe & interine les graces données par le Roy à ceux de la Cour, & sa iurisdiction ne s'estend pas seulement sur la maison & suitte du Roy, ains encores six lieux à la ronde, & mesme il a sous luy deux Lieutenans, l'vn de robbe longue, & l'autre de robbe courte, des Sergens qui se nomment du Preuost de l'hostel, & cinquante Archers vestus de hocquetons, ou casaques de liurée, de mesme que les Archers de la garde du corps du Roy, qui le suiuent & le seruent, & vont poursuiure les criminels. Outre la charge susdite de la punition des forfaits, c'est à luy à mettre prix au pain, au vin, à la chair, au foin, & à l'auoine: ce qui fut iadis de la commission des Maistres d'hostel du Roy. C'est encore à luy à connoistre des causes de tous les Officiers de la maison du Roy, en ce qui est puremẽt personnel; ce qui fut aussi de la iurisdiction ancienne des Maistres d'hostel, qui auoient connoissance des larcins, & autres crimes commis à la suitte de la Cour, & le Roy des Ribauts estoit estably pour ce saisir des coulpables: là où maintenant le Preuost de l'hostel a toutes les deux charges.

Les cent Gentils-hommes sont la compagnie du Roy, & commis pour sa plus seure & honorable garde, & retiennent encor le nom de cent, bien que depuis le regne de François I. du nom ils ayent esté mis en nombre de deux cens, chaque compagnie ayant vn Capitaine & vn Lieutenant, qui marchent sous la cornette du Roy.

La garde du Roy est partie en trois, vû qu'il y a des François, des Escossois, & des Suisses. Il y en a, tant des Escossois que des François, qui portent le hocqueton, qu'on nomme Archers de la garde, & d'autres qui ne le portent pas, qui s'appellent Exempts, & portent le baston, & sont comme Caps d'escoüades, deuançans les Archers, & les conduisans en l'absence des chefs ordinaires. Outre ce il y a le Regiment des gardes sous son Maistre de Camp.

Or entre vne si grande multitude qui suit le Roy, il faut qu'il y aye des personnes establies pour loger toute cette suitte, & pour cét effet on a ordonné les Mareschaux des logis, & les Fourriers, dont la charge est de marquer les lieux & maisons, tant pour le Roy, que pour les Princes, Seigneurs, Officiers & domestiques de sa Majesté.

Il y a encores à la suitte du Roy certains Officiers d'Estat, des principaux du Royaume, par les mains desquels il faut que les affaires d'importance passent; de sorte que l'on ne peut faire legitimement sans eux depesche quelconque. Ceux-cy ont tous pour leur chef le Chancelier, qui est aussi le chef de la iustice de France. C'est luy qui corrige les octroys mesmes que le Roy fait, & qui peut passer le ganiuet par les patentes signées mesmes du Roy & de quelqu'vn de ses Secretaires, tant l'authorité de cét office est grande: C'est luy qu-

depesche les graces, immunitez, estats, dons, offices, & autres semblables choses que les sujets requierent ordinairement; & toutes les depesches qui sont sans son sceau sont de nulle valeur. Que s'il arriue quelque mescontentement aux Roys contre ces Chanceliers, pource que le nom en est saint & inuiolable, & que sans mort on ne leur peut oster le nom & degré; on leur donne des Substituts, qui portēt le nom de Gardes des Seaux, d'autant que le nom de Chancelier ne leur doit estre communiqué du viuant de celuy qui a esté pourvû de cét office.

Il ne fut iamais que les Princes n'eussent des Secretaires, & pour cette cause il y a iusqu'au nombre de six vingts Secretaires de la maison & Couronne de France, entre lesquels il y en a quatre premiers qui sont appellez Secretaires d'Estat & des commandemens, qui font toutes depesches, & ont le departement de leurs charges selon les Prouinces, tãt dedans que dehors le Royaume. Il y a aussi le Secretaire du Cabinet, qui fait les depesches des volontez particulieres du Roy, qu'il ne veut pas estre diuulguees.

On a dressé encor pour l'Estat deux Conseils de la maison du Roy, dõt l'vn porte le nom de Priué, & l'autre de Grãd, qui furent autresfois mesme chose, tandis que le Parlement estoit ambulatoire: mais les choses estans changées selon la necessité du temps, il a fallu diuiser aussi les offices.

Or le Priué Conseil est composé de diuers grands personnages, ou preside celuy que bõ semble au Roy, quand il n'y assiste point, & de droict on y void assister les Princes du sang, le Chancelier, & beaucoup d'autres personnages des mieux sensez, ou plus honorables du Royaume. Et c'est en ce Conseil qu'on vuide les affaires, tãt de paix que de guerre, & autres choses qui appartiennent à l'Estat, & quelquesfois on y éuoque des causes de consequence, qui sont pendantes au grand Conseil, ou bien en la Cour de Parlement. Et quant au grand Conseil, il est cõposé de toute ancienneté du Chancelier, & de huict Maistres des Requestes, de l'hostel du Roy, & outre ce il y a dix-sept Conseillers, & deux Secretaires, vn Aduocat du Roy, & vn Procureur General. En ce Conseil on iuge diffinitiuement; les Officiers n'y trauaillent qu'vn semestre, à cause que c'est comme vn Parlement ambulatoire. Ces Iuges vuident les appels ciuils qui viennent deuant eux de la Cour du Preuost de l'hostel, & iugēt aussi des differents qui sont entre les Cours souueraines, & des benefices qui sont en la collatiõ des Roys. Les Maistres des Requestes sont les Assesseurs du Chancelier, auec lequel ils connoissent de tous les officiers du Royaume, & de la capacité ou incapacité de ceux qui les poursuiuent; ont puissance de dõner remissions, & lettres patentes qu'on nomme de la petite Chancellerie, à ceux qui en ont affaire, ont voix és Cours de Parlement, & peuuent presider aux Bailliages & Seneschaussées, tellement que les Lieutenans des Baillifs & des Seneschaux leur quittent la place. Voila quant aux Officiers de la maison du Roy le plus sommairement qu'il est possible: voyons maintenant ceux qui sont hors de sa maison, qui ont charge des affaires de guerre: vû que c'a esté de ce costé-là que les Roys ont tousiours pris leur accroissement, & puis nous viendrons à parler des autres.

Le Connestable a commandement sur toute la gendarmerie de France, tant de pied que de cheual, vû qu'il est General des armées qui se leuent en France, & des garnisons, en quelque lieu qu'elles soient assises. Pour l'exercice de cette iurisdiction les Roys ont octroyé aux Connestables sceãce de iustice au

Palais,& vn Lieutenant à la Table de Marbre, qui connoit de tous excez & crimes commis par ceux qui font profession des armes. Et comme le iuge des fautes de la gendarmerie,il fait le semblable de ceux qui offencẽt les soldats, connoit des butins, rançons & prisonniers,des reuoltes des soldats contre les Capitaines, & de ceux qui sans son congé quittent l'armée. C'est au Connestable à iuger des plaintes des hommes d'armes, & autres gens de guerre qui auront esté cassez, & mis hors de leurs compagnies par les Commissaires des guerres, Capitaines, Lieutenans, ou autres, commis à voir la monstre des gens de guerre.Il connoit aussi de ceux qui sont surpris en espiant,des dettes, obligations & contracts qui se font pour raison de la guerre,de ceux qui rendent les places fortes sans congé, ou sans endurer vne force extréme;des Gentils-hommes sujets au ban & arriere-ban qui refusent d'aller faire le seruice qu'ils doiuent au Roy,duquel ils tiennent fief,noblesse,& affranchissement. Somme les payeurs des Compagnies, Thresoriers,& leurs Commis, les Preuosts des Mareschaussées,leurs Lieutenans,& Archers,despendent de la iustice du Connestable.

Apres luy il faut considerer les Mareschaux deFrance,qui ne peuuent comme autresfois estre démis de leurs charges qui leur demeurent autant qu'ils viuent.Au commencemẽt il n'y en auoit qu'vn puis on en fit deux,puis trois, & apres quatre, & de nostre temps il y en a eu iusques à six ou sept,& maintenant ils sont au nombre de cinq.L'ordonnance dit qu'il appartient auxSeigneurs Cõnestable & Mareschaux de Frãce, ou leurs Lieutenãs à la Table de Marbre, de connoistre de tous excez & crimes commis par les gens de guerre tant de pied que de cheual,au camp,en leur garnison,en y allant,ou bien en reuenant, ou tenant les champs, & des efforts aussi qu'on leur peut faire. Ils connoissent aussi des prisonniers de guerre, des butins, & des debats qui en peuuent arriuer, de ceux qui prennent les gages du Roy,desobeyssent à leur chefs, & partent du camp sans congé.

L'Admiral,qui est tel toute sa vie,est chef & Lieutenant general sur mer,& par tous les lieux qui sõt sur la marine,& a charge de tout ce qui s'entreprẽd sur mer, comme aussi il a cõnoissance de toutes les fautes qui s'y cõmettent. Il n'y a personne qui puissent sans sa permission mettre aucun nauire en mer, fut-ce à ses propres cousts & despens, ny entrer aux ports de France. Il a connoissance de tous les differents qui aduiennent,tant pour raison ces contracts faits & passez pour le fait de la guerre, marchandise, pescherie, que pour autres causes ciuilles & criminelles, procedãtes de ce qui se passe sur la mer,&il y met tels Lieutenãs que bon luy sẽble,pour en decider. C'est à luy à prendre la dixiesme de toutes les prises,&de tous les gains & profits qui se font sur la mer par quelques persõnes que ce soiẽt,&c'est à luy qu'il appartient de donner permission à ceux que bon luy semble, de harengaison, & morte saison pour prescher, vû que sans son octroy nul ne peut aller aux terres neufues pour la prescherie des harancs & des moruës. C'est à l'Admiral à faire dresser l'ordre des guets sur les costes de la mer, lors que la necessité le requiert, & mesme il y en a qui tiennent qu'il peut faire trefues pour quelques iours auec les ennemis, qui est vn grand priuilege.

Les Lieutenãs generaux des armees sont mis pour y tenir la place du Roy, la personne duquel il n'est pas bon de hazarder, comme plusieurs accidents nous ont fait connoistre; & ceux-cy sont mis en leur lieu pour commander

aux armees, & auoir pareille authorité que le Roy auroit s'il y estoit en personne.

Les Gouuerneurs des Prouinces, qui doiuent estre en assez bon nombre en France, à cause de son estenduë, auoient autresfois le pouuoir de donner des graces, octroyer droicts de foires & marchez, annoblir les roturiers, & legitimer les bastards, & auoient droit d'euoquer par deuant eux les causes pendantes par deuant les Iuges ordinaires. Mais Louys XII. reuoqua ces priuileges par vn Edit, & aneantit cette puissance. Ils ont bien encore grande authorité, mais la Iustice ordinaire ne depend aucunement d'eux, ains seulement celle qui gît en choses appartenantes à la guerre; & bien que le Gouuerneur represente le Roy, si est-ce que s'il est question d'vn citoyen, ou autre, ne faisant profession des armes, ce n'est à luy à le punir, ains à l'ordinaire, & l'appel ne va deuant luy, ains par deuant la Iustice establie és Cours. Le mesme se peut dire des Lieutenās generaux pour le Roy aux Prouinces. Ie ne m'estendray pas sur des charges de Colonels de la Caualerie, & Infanterie, & du grand Maistre de l'artillerie, vû que le nom fait assez voir la puissance qui leur est donnee.

Ainsi que l'ordre de l'Estoille auoit esté institué par le Roy Iean, de mesme celuy de saint Michel fut institué par le Roy Louys XI. à Amboise. Et le feu Roy Henry III. fut autheur de celuy du saint Esprit, qui dure encor, & dont les Cheualiers ioüyssent d'aussi beaux, & mesmes plus grands priuileges, que ceux des autres ordres.

Il reste maintenant à voir qu'elle est l'estenduë de la Cour de Parlement de Paris, où les Cheualiers de l'Ordre ont seance, mais non pas voix, s'ils ne sont Pairs, ou Princes du sang.

Le premier Bailliage qui est sous le Parlement de Paris, c'est la ville de Laon, puis celuy de Rheims, puis Amyens, Abeuille, Bolongne, Senlis, Sens, Auxerre, Troyes, Vitry en Parthois, Chasteau Tierry, Chaumōt en Bassigny, Meaux, & Prouins, dont les deux derniers, de mesme que Chasteau Tierry, sont compris au pays de Brie. Il y a apres Melun, Poictiers, Angers, le Mans, Tours, Blois, Bourges, Orleans, Chartres, Angoulesme, la Rochelle, Montfort l'Amaury, Lyon, Moulins, Saint Pierre le Monstier, Rion, & Orillac en Auuergne, puis la ville & Preuosté de Paris, apres le discours de laquelle il faudra voir les autres, mais selon les Prouinces, & non selon l'ordre que i'ay mis icy.

Dans Paris vous auez le siege Presidial du Chastelet, où il y auoit vingtquatre Conseillers, par l'Edit de l'an 1560. du Roy Henry II. A ce Presidial ressortissent le siege de la Preuosté, & Vicomté, la conseruation des priuileges Royaux de l'Vniuersité de Paris, les anciens ressorts de ladite Preuosté, Brie Comte Robert, & la Ferté Aleps. Il y a dauātage au Chastelet, le Preuost, ses Lieutenans ciuil, criminel, & particulier, le Conseruateur des priuileges, les Gens du Roy, Procureur, & Aduocat, les Greffiers tant ciuil que criminel, & les Commissaires de la ville. Pour le seruice de ce Chastelet il y a des Sergens tant à cheual, qu'à verge, qui executent les adiournemens, & donnent les assignations ordonnees par les Iuges, comme enuoyez par le Roy, & portans tiltre d'Officiers, & la marque du Roy en vn escusson des armoiries de France. Le Chastelet a charge de ce qui concerne la police de toute antiquité; si bien que si les boulengers ou autres qui vendent marchandise de bouche,

font faute en leur estat, les Commissaires y ont l'œil dessus, c'est au Preuost de Paris de punir telles fautes.

Quant à la Cour de Parlement de Paris, dont les Princes du sang naissent Conseillers, il falloit selon le nombre ancien qu'il y eut cent hommes, à sçauoir les douze Pairs de France, les terres desquels sont du ressort de ladite Cour, puis huict Maistres des Requestes de l'Hostel du Roy, puis quatre-vingt Conseillers, y compris les quatre Presidens, à sçauoir quatre Clercs, & quatre laïcs, entre lesquels sont l'Euesque de Paris, & l'Abbé de saint Denys, puis les deux Aduocats du Roy, & le Procureur General. Mais ce nombre est maintenant augmenté de beaucoup, la grande quātité des affaires estāt cause de la pluralité des Iuges. Les moindres offices de la Cour sōt les quatre Notaires, & Secretaires, le Greffier Ciuil, le Greffier Criminel, le Greffier des representations, & les Huissiers. Tout ce corps est diuisé en six Chambres, dont la premiere est la grand' Chambre que l'on nomme autremēt la Chābre doree, la Tournelle, qui est celle où se plaidēt les matieres Criminelles, la grande Chambre des Enquestes, la petite Chambre des Enquestes, la Chambre nouuelle & la Chambre du Domaine. Vous voyez encores dans l'enclos du Palais les Requestes de l'Hostel du Roy, la Chancellerie, les Requestes du Palais, le Bailliage du Palais, la Chambre des Maistres des Eauës & des Forests, à laquelle ressortent trois cens Officiers de trois cens sieges des Eauës & Forests de ce Royaume; la Connestablie, & Mareschaussée de France à la Table de Marbre, la Chambre des Comtes, celle du Thresor, la Chābre des Monnoyes, la Cour des Aydes, des Esleus, le siege de l'Admirauté à la Table de Marbre, & la grande Paneterie de France.

Les sousbailliages du Chastelet de Paris sont: Poissy, saint Germain en Laye, Tournan en Brie, Corbeil, Montlehery & Gonnesse en France.

Sous le Parlement de Paris sont les sieges de Iustice principaux qui s'ensuiuent.

Premierement en la ville de Laon siege presidial, où par l'Edit du Roy Henry II. il y deuoit auoir dix Conseillers, & vn Greffier d'appeaux. Et doiuent ressortir audit siege presidial au cas de l'Edit, la ville de Laon, les Sieges de saint Quentin, Ribemont, Noyon, Coussy, Chauny, Soissons, Guyse, Peronne, Mondidier & Roye.

Plus en la ville de Rheins autre siege presidial, où il y doit auoir huict Conseillers & vn Greffier d'appeaux par ledit Edit, que nous suyurons tousiours. Et à ce siege presidial doiuent ressortir le siege dudit Rheins, la conseruation des priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, le siege de Chaalon, Espernay, Fismes, la Comté des Vertus, & le Bailliage de Saudron.

En la ville d'Amyens il y a vn siege presidial, où sont sept Conseillers, & vn Greffier d'appeaux pour le Baillage dudit Amyens.

En la ville d'Abbeuille autre siege presidial, où il y a sept Conseillers & vn Greffier pour la Seneschaussee de Ponthieu.

En la ville de Bouloigne siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier pour la Seneschaussee de Boulonnois.

En la ville de Senlis siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier, auquel siege ressortent ledit siege de Senlis, les sieges & ressorts de Compiegne, Clermont en Beauuoisis, Creil, Preuosté d'Angy, Chaulmont en Vexin, Pontoise, Beaumont sur Oyse, Crespy, la Ferté Milon, & Pierrefons.

En la ville de Sens siege presidial, dix Conseillers & vn Greffier, où ressort le siege de Villeneufue le Roy.

En la ville d'Auxerre siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier, pour le Bailliage dudit Auxerre.

En la ville de Troyes siege presidial, huict Conseillers & vn Greffier, auquel siege ressortent le siege dudit Troyes, la conseruation des foiresde Brie & Champagne, pour autant qu'elle s'estend dans le Bailliage, les sieges de Bar sur Seine, Mussy l'Euesque, la Ferté sur Aulbe, Nogent & Pont sur Seine, Evry le Chastel & saint Florentin.

En la ville de Vitry en Parthois siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier, auquel siege presidial ressortent le siege dudit Vitry, les sieges de S. Menehoust, saint Disier, Rouuray & Passeauant.

En la ville de Chasteau-Tierry siege presidial sept Conseillers & vn Greffier, auquel siege ressortent ledit Chasteau Tierry, & les siege, de Chastillon sur Marne, Tressons, Ouchil chastel & Milly S. Front.

En la ville de Chaumont en Bassigny siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier, auquel siege ressortent ledit Chaumont, le Balliage de Bar sur Aube.

En la ville de Meaux siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier auquel siege ressortent ledit Meaux, les sieges de Crecy, Coulommiers en Brie, & la Ferté Gaucher.

En la ville de Prouins siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier. Ledit Prouins & les sieges de Sezanne, Montereau, Faut Yonne, Bray sur Seine, Ioy le Chastel & la conseruation des Foires de Brie & de Champagne, pour autant qu'elle s'estend audit siege de Prouins, y ressortent.

A Melun siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier. Ledit Melun, & les sieges de Moret, Nemours, Chasteau Landon, la Chapelle la Reyne & Milly en Gastinois y ressortent.

A Poictiers siege Presidial pour la Seneschaussée dudit Poictiers, douze Conseillers vn Greffier. Et à ce siege presidial ressortent le siege dudit Poictiers, la conseruation des priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, & les sieges de Lusignen, Chastelerault Montmorillon, la basse Marche, & le Dorat, Fontenay le Comte, Niort, Giuray & saint Maixent.

A Angers pour la Senechaussée d'Anjou siege presidial, dix Conseillers & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Angers & les sieges, de Seamur, Baugé & Beaufort en la vallée.

A Tours siege presidial, huict Conseillers & vn Greffier. Là ressortent les sieges de Tours, de Chinon, Lodun, Lugest, Amboises, Loches & Chastillon sur Yndre.

Au Mans siege presidial pour la Seneschaussée du Mayne, huict Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Mans, du Chasteau de Loir, Laual, Beaumont, sainte Susanne, Chasteau Gontier, la Flesche, & Mayne la Iuhaiz, Sablé & la Ferté Benard.

A Lyon siege presidial, huict Conseillers & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Lyon, de la conseruation des Foires dudit lieu, les Bailliages de Mascon, Forests, & Beaujolois. A Lyon il y a aussi la Cour de Parlement de Dombes qui s'y tient. Et maintenant le Forests, ressort à Montbrison.

A Moulins siege presidial pour la Seneschaussée de Bourbonnois, sept Con-

ſeillers, & vn Greffier. Là reſſortent le ſiege dudit Moulins, auec les reſſorts ſelon l'eſlection qui en a eſté faite en Duché, & les ſieges de la haute Marche.

A S. Pierre le Monſtier ſiege Preſidial, ſept Conſeillers, & vn Greffier. Là reſſortent le ſiege du Bailliage dudit S. Pierre le Monſtier, comprins Donziois, Saucrains, Cuſſet, & le Bourg S. Eſtienne de Neuers.

A Rion ſiege preſidial pour la Seneſchauſſée du bas Auuergne, huict Conſeillers, & vn Greffier. Là reſſortent les ſieges dudit Rion, Montferrand, Combraille, & Montaigu, Aigue-perſe, Clermont, & Montpenſier.

A Orillac ſiege preſidial pour la Seneſchauſſée du haut pays d'Auuergne, huict Conſeillers, & vn Greffier. Là reſſortent les ſieges dudit Orillac, de S. Flour, Carlat, & Murat.

A Blois ſiege preſidial pour le Bailliage, ſept Conſeillers, & vn Greffier Là reſſortent les ſieges dudit Blois, de Romorantin, Millanſay, Chaſteaudun, & le pays de Dunois.

A Bourges ſiege preſidial pour le Bailliage de Berry, huict Conſeillers, & vn Greffier. Là reſſortent le ſiege dudit Bourges, la conſeruation des priuileges de l'Vniuerſité dudit lieu, les ſieges d'Yſſoudun, Dun le Roy, Meun ſur Yevre, & Concreſſant.

A Orleans ſiege preſidial pour le Bailliage dudit Orleans, 12. Conſeillers, & vn Greffier. Là reſſortent le ſiege dudit Orleans, tant en Bailliage, qu'en Preuoſté, la conſeruation des priuileges de l'Vniuerſité dudit lieu, les ſieges de Bois commun, Chaſteau renard, Yenuille, Yevre le Chaſtel, le Neufuille aux Loges, Gien, Montargis, Lorriz, Meun ſur Loire & Baugency.

A Chartres ſiege preſidial du Bailliage, dix Conſeillers, & vn Greffier. Là reſſortent le ſiege dudit Chartres, les ſieges de Chaſteauneuf, Thimerays, le grand Perche, & le Perchegouet, Eſtampes, Dourdan, Nogent le Roy, Bonneual, & la iuſtice temporelle de l'Egliſe Cathedrale de Chartres, & l'Abbaye dudit Bonneual.

A Angouleſme ſiege preſidial de la Senechauſſée d'Angoumois, ſept Conſeillers, vn Greffier. Là reſſortent le ſiege dudit Angouleſme, les ſieges de Coignac, & Chaſteauneuf.

A la Rochelle ſiege preſidial, ſept Conſeillers, & vn Greffier. Là reſſortent le ſiege de la Rochelle, auec le pays d'Aunis, & les enclaues, & reſſorts du gouuernement de ſadite ville.

A Montfort l'Amaury ſiege preſidial, ſept Conſeillers, & vn Greffier. La reſſortent le ſiege dudit Monfort, les ſieges de Houdan, Mantes & Meulan.

Il y a encores quelques Preſidiaux adjouſtez depuis le Roy Henry II. de meſme que le nombre des Conſeillers eſt augmenté par le moyẽ de beaucoup d'Edicts de la creation de nouueaux offices.

La Normandie comprend ſept Bailliages, qui ſont ſous le Parlement de Roüen: c'eſt à ſçauoir Roüen, Caux, Caen, Conſtantin, Evreux, Giſors, & Alençon. Le Roy Louys XII. erigea le Parlement de Normandie à Roüen, & eſtablit 4. Preſidens, 28. Conſeilers, 13. Clercs & 15. laïcs 2. Greffiers, & vn Audiencier, auec les Gens du Roy, 2. Aduocats, & vn Procureur general: mais depuis on a bien augmenté le nombre des Officiers de cette Cour, de meſme que des autres du Royaume.

Outre la Cour de Parlement il y a à Roüen celle des Aydes, qui comprend

la iurisdiction des Esleus, instituée par le Roy Charles VII. & composée de deux Presidens, vnze Conseillers, vn Greffier, de deux Aduocats, & vn Procureur du Roy, trois Huissiers & vn Receueur & Payeur : & ceux-cy iugent diffinitiuement sur le fait des Aydes, gabelles, tailles, creuës, dons, octrois, emprunts, estappes & choses semblables. De ces Iuges despendent plusieurs Esleus, Grenetiers & Controlleurs, ayant leur iurisdiction à part, & outre les Eslections de la Duché de Normandie sont comprises les Eslections de la Duché du Perche, de la Preuosté de Chaumont & accroissement de Magny, y comprenant aussi Pontoise. Il y a pareillemét à Roüen la Cour du Baillia-ge, & le siege Presidial, & Vicomté & Iurisdiction ordinaire, que ceux du pays nomment la Cohuë.

Pour venir au desnombrement plus particulier des Presidiaux & Bailliages, on met en premier lieu.

Le Baillage de Caudebec ; & apres.

Le siege Presidial d'Evreux.

Le Baillage de Gisors.

Le Baillage d'Alençon.

Cecy est compris sous la Generalité de Roüen il y a bien vingt Vicomtez, & douze ou quinze bons sieges Royaux.

Le siege Presidial de Caën.

Le Baillage de Constance.

Cecy est compris sous la generalité de Caën, qui a sept Vicomtes & quelques sieges Royaux.

Le Parlement de Tholose a sous luy les Presidiaux, Bailliages, & sieges qui suiuent.

La Senechaussée & Presidial de Tholose.

La Senechaussée de Carcassonne.

La Senechaussée de Ville fráche en Rouergue.

La Senechaussée de Cahors en Quercy.

La Senechaussée de Tarbe en Bigorre.

Ces sieges sont compris sous la Generalité de Tholose, où il y a cinq bons sieges dependant du Seneschal de Quercy, & autres.

Le Presidial de Montpelier, la Cour des Aydes & la Chambre des Comtes.

Le Presidial de Beziers.

La Seneschaussée & siege Presidial de Beaucaire & Nismes.

Cecy est sous la Generalité de Montpelier, où il y a quatre bons sieges.

Le Parlement de Bordeaux comprend les sieges suiuans.

Le Presidial de Bordeaux.

Le Presidial de Perigueux.

Le Presidial d'Agen.

Le Presidial de Bazas.

Le Presidial de Laques.

Le Presidial de Xaintes.

Quinze Iudicatures.

Le Parlement de Bourgongne a sous luy les sieges qui suiuent.

Le Bailliage de Dijon.

Le Bailliage de Nuys.

Le Bailliage de Beaune.
Le Bailliage d'Auxonne.
Le Bailliage de S. Iean de Losne.
Le Bailliage de Chalon sur Saone,
Le Bailliage de Mascon.
Le Bailliage d'Autun.
Le Bailliage de Semur.
Le Bailliage de Montceniz.
Le Bailliage de Charrolles.
Le Bailliage d'Auxois.
Le Bailliage d'Aualon.
Le Bailliage d'Arnay le Duc.
Le Bailliage de la Montagne.
Le Balliage de Bar sur Seine.
Le Bailliage de Gex.
Le Bailliage de Bellay.
Le Presidial de Bourg en Bresse.

Le Parlement de Bretagne contient sous luy les sieges qui suiuent.

Le Presidial de Rennes.
Le Presidial & Chambre des Comtes de Nantes.
Le Presidial de Vannes.
Le Presidial de Quimpercorentin.
La Seneschaussée de Ploruiel.
Six Iudicatures Royales.

Le Parlement de Dauphiné seant à Grenoble, a sous luy les sieges qui s'ensuiuent.

Le Bailliage de Grisiuaudan à Grenoble.
Le Bailliage de Vienne.
Le Bailliage de Valence.
La Seneschaussee de Montelimar.
Le Bailliage d'Ambrun.
Le Bailliage de Gap.
Le Bailliage de Nyons.
Le Bailliage de Die.
Le Bailliage de Crest.
Le Bailliage de Cabeuh.
Le Bailliage de S. Marcelin.
Le Bailliage de Briançon.

Au Parlement de Prouence on comte.

La Seneschaussee d'Aix, & pour le moins vingt sieges Royaux, & remarquez que toutes les villes de France ont leur Chambre des Comtes, excepté Tholose & Rennes.

RELIGION DE FRANCE.

SAint Epiphane nous apprend, que Saint Luc a presché la foy Chrestienne en France. Et S. Clement en sa premiere Epistre contre les Iuifs, escrit qu'il enuoya en Gaule par le mandement de S. Pierre à Iacques frere de

nostre Seigneur. On tient que Crescence, Martial, Denis Areopagite, Eleuthere, Aphrodisée, Rustique & autres, prouignerent grandement la foy qu'on y auoit plantée, tellement que Tertullié dit, que de son temps beaucoup de nations des Gaules faisoient profession de la foy Chrestienne. Finalement tout le Royaume fut Conuerty à la foy enuiron l'an 495. sous le Roy Clouis, dót l'histoire est assez connuë. Au reste la France contient 216. Dioceses, & entre icelles quinze Archeueschez, & 202. Eueschez, dont nous auons dit les noms par cy-deuaut.

L'Archeuesché de Paris comprend 600. parroisses ou clochers, compris les hameaux.

Le Diocese de Meaux, comprend 410. paroisses, ou clochers, compris les hameaux.

Celuy de Chartres 609. paroisses, ou clochers.
Celuy de Soissons 380. parroisses, ou clochers.
Celuy de Beauuais 592. parroisses, ou clochers.
Celuy de Noyon 404. parroisses, ou clochers.
Celuy de Bologne 460. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Amyens 468. parroisses, ou clochers.
Celuy de Rheims 2014. parroisses.
Celuy de Chaalons 360. parroisses ou clochers.
Celuy de Troyes 509. parroisses, ou clochers.
Celuy de Sens 930. paroisses, ou clochers.
Celuy d'Orleans 700. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Angers 668. parroisses, ou clochers.
Celuy de Tours 1305. paroisses, ou clochers.
Celuy de Poictiers 709. parroisses, ou clochers.
Celuy du Mans 451. parroisses, ou clochers.
Celuy de Lusson 213. paroisses, ou clochers.
Celuy de Bourges 1260. parroisses, ou clochers.
Celuy de Neuers 211. parroisses, ou clochers.
Celuy de Limoges 411. paroisses, ou clochers.
Celuy d'Angoulesme 411. parroisses, ou clochers.
Celuy de Clermont 306. parroisses, ou clochers.
Celuy de Lyon 411. parroisses, ou clochers.
Celuy de Mascon 307. parroisses, ou clochers.
Celuy de Chaalon 420. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Autun 1300. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Auxerre 460. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Erez 960. parroisses, ou clochers.
Celuy de Senlis 211. parroisses, ou clochers.
Celuy de Roüen 1338. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Alençon 390. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Evreux 355. parroisses, ou clochers.
Celuy de Nantes 386. parroisses, ou clochers.
Celuy de Rennes 450. parroisses, ou clochers.
Celuy de Vannes 450. parroisses, ou clochers.
Celuy de Bayeux 804. parroisses, ou clochers.
Celuy de Seez 213. parroisses, ou clochers.

Celuy de constance 319. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Avranches 326. parroisses ou clochers.
Celuy de Trignée 307. parroisses, ou clochers.
Celuy de S. Malo 314. parroisses ou clochers.
Celuy de Quimpercorentin 202. paroisses.
Celuy de Xaintes 291. parroisses, ou clochers.
Celuy de Perigueux 302. parroisses ou clochers.
Celuy de Langres 960. parroisses ou clochers.
Celuy de Bordeaux 918. parroisses ou clochers.
Celuy de Montauban 414. parroisses ou clochers.
Celuy de Tarbe 292. paroisses ou clochers.
Celuy d'Ax 259. parroisses.
Celuy de Bazas 504. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Auchs 768. parroisses, ou clochers.
Celuy de Bayonne 349. parroisses, ou clochers.
Celuy de Cahors 422. parroisses, ou clochers.
Celuy de Tholose 1152. parroisses, ou clochers.
Celuy de Chastres 412. parroisses, ou clochers.
Celuy de Carcassonne 319. parroisses, ou clochers.
Celuy de Narbonne 972. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Agen 629. parroisses ou clochers.
Celuy de Beziers 309. parroisses ou clochers.
Celuy de Montpelier 491. parroisses, ou clochers.
Celuy de d'Agde 77. parroisses, ou clochers.
Celuy de Mirepoix 89. parroisses, ou clochers.
Celuy de Nismes 509. paroisses, ou clochers.
Celuy de S. Paul 92. parroisses, ou clochers.
Celuy de Vaur 114, paroisses, ou clochers.
Celuy de Mande, 209. parroisses, ou clochers.
Celuy de Viuiers 155. parroisses.
Celuy d'Alby 309. parroisses.
Celuy de Rhodez 219. parroisses, ou clochers.
Celuy de Vabres 500. parroisses, ou clochers.
Celuy de Pons 482. parroisses, ou clochers.
Celuy de S. Flour 202. parroisses ou clochers.
Celuy de Lodeue 203. parroisses.
Celuy de Rieux 500. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Alets 168. parroisses, ou clochers.
Celuy de S. Ligier 125. parroisses, ou clochers.
Celuy du Puy 428. parroisses, ou clochers.
Celuy de Vienne 800. parroisses, ou clochers.
Celuy de Valence 325. parroisses, ou clochers.
Celuy de Gap 204. parroisses.
Celuy d'Ambrun 211. parroisses.
Celuy de Die qui est maintenant joint à Valence 147. parroisses ou clochers.
Celuy de Briançon 170. parroisses, ou clochers.
Celuy de Digne 185. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Aix 800. paroisses ou clochers.

Celuy de Cisteron 200. parroisses ou clochers.
Celuy d'Arles 311. parroisses, ou clochers.
Celuy de Marseille 280. parroisses ou clochers.

Outre les parroisses il y a en France vn fort grand nombre d'Abbayes, & de Prieurez, dont les vns ont esté ruinez durant les guerres, les autres subsistent encore.

La France est diuisée en deux sortes de Religion. Les vns suyuent l'Eglise Catholique Romaine; les autres s'arrestent à l'opinion de Caluin: Au commencement on a employé le fer, pour exterminer ceux qui s'attachoient à cette nouuelle secte. Mais pour vne teste qu'on couppoit il en sortoit sept, ainsi que d'vne hydre.

Et mesme on s'opiniastra iusques-là tant d'vn costé que d'autre qu'on donna des batailles, où toutesfois ceux de la nouuelle opinion se trouuerent tousiours les plus foibles. Et neantmoins ils ne perdirent iamais courage, & tascherent de tenir tousiours bon, nonobstant tous les Edits qui les chassoient du Royaume, ou qui les rendoient incapables de tenir aucuns offices. Finalement nostre Roy a consideré que tous estoient ses sujets, & a voulu traicter comme Pere tous ceux qui viuoient sous son obeyssance. Et ayant reconnu par les choses passées, que tant plus on trauailloit les nouueaux Sectaires, tant plus ils se roidissoient & endurcissoient en leur opinion, il a renouuellé l'Edit de Pacification, fait par ses predecesseurs, par lequel l'exercice de la Religion pretenduë est permis en France, aux lieux où il a esté iadis pratiqué, & la Messe a esté remise aux lieux d'où ses ennemis plus forts l'auoient chassée. Et les plus aduisez estiment que c'est le parfait & vray moyen de ramener les esgarez à la Bergerie.

Il seroit maintenant à propos de discourir des priuileges & libertez de l'Eglise Gallicane, mais il y en a des liures entiers, ausquels ie renuoye ceux qui en desireront sçauoir quelque chose.

LES ROYS DE FRANCE.

PHARAMOND.
Clodium le Cheuelu regna 20. ans, mourut l'an de nostre salut 447.
Meroüée regna 12. ans, & mourut l'an 459.
Childeric I. regna 26. ans, & mourut l'an 484.
Clouis premier Roy Chrestien regna 30. ans, & mourut l'an 514.
Childebert fut Roy de Paris, & ses autres freres regnerent ailleurs.
Car Clotaire fut Roy d'Orleans, & Clodomire des Soissons, & Theodbric eut le Royaume de Mets, & d'Austrasie. Ce Childebert regna 45. ans, & mourut sans enfans l'an 559.
Clotaire Roy d'Orleans succeda à Childebert au Royaume de Paris regna 50. ans.
Aribert, ou Cherebert Roy de Paris.
Childeric fils du susdit Clotaire premier regna 23. ans, & mourut l'an 587.
Clotaire II. regna 44. ans, & mourut l'an 631.
Dagobert I. regna 14. ans, & mourut l'an 643.
Clouis appellé par quelques-vns Louys, regna 16. ans, & mourut l'an 662.

Clotaire III. regna 4. ans.
Childeric 12. ans.
Theodoric regna 24. ans, & mourut l'an 693.
Clouis III. regna 4. ans.
Childebert II. regna 18. ans, & mourut l'an 715.
Dagobert II. regna 4. ans.
Clotaire IV. regna 2. ans.
Chilperic II. regna 5. ans.
Theodoric II. regna 15. ans, & mourut l'année 741.
Childeric III. qui fut deposé par Pepin, & mis en vn monastere.

Seconde lignée depuis Pepin iusques à Huë Capet.

Pepin regna 18. ans, & mourut l'an 768.
Charles le Grand, autrement Charlemagne, mourut l'an 814. apres auoir regné 46. ans.
Louys I. du nom surnommé le Debonnaire regna 26. ans, & mourut l'an de grace 840.
Charles II. regna 38. ans, & mourut l'an 879.
Louys II. dit le Begue, regna 2. ans, & mourut l'an 881.
Louys, & Carloman bastards Roys ensemble, dont Louys mourut à la chasse de la main d'vn de ses gens, & Carloman aussi courant apres vne fille mourut brisé de son propre cheual l'an 885.
Charles III. regna 5. ans, & mourut l'an 891.
Eude regna 6. ans, & mourut l'an 899.
Charles le Simple regna 27. ans, & mourut l'an 926.
Raoul regna seul 2. ans, & mourut à Auxerre l'an 936.
Louys d'Outremer regna 27. ans, & mourut l'an 956.
Lothaire regna 31. an, & mourut l'an 986.
Louys V. regna vne seule année, & en luy finit la seconde lignée.

Les Roys depuis Huë Capet iusques à Philippes de Valois.

Huë Capet regna 9. ans, & mourut l'an 996.
Robert regna 34. ans, & mourut l'an 1031.
Henry I. regna 30. ans, & mourut l'an 1060.
Philippes I. regna 49. ans, & mourut l'an 1109.
Louys le Gros VI. du nom regna 28. ans, & mourut l'an 1137.
Louys VII. regna 43. ans, & mourut l'an 1179.
Philippes Auguste Dieu donné regna 43. ans, & mourut l'an 1223.
Louys VIII. regna 4. ans, & mourut l'an 1227.
S. Louys IX. de ce nom regna 43. ans, & mourut l'an 1270.
Philippes III. regna 15. ans, & mourut l'an 1285.
Philippes IV. dit le Bel regna 28. ans, & mourut l'an 1313.
Louys X. ne regna que dix-huict mois, & mourut l'an 1315.
Philippes le Long regna 5. ans, & mourut l'an 1320.
Charles le Bel IV. du nom regna 7. ans, & mourut l'an 1228.

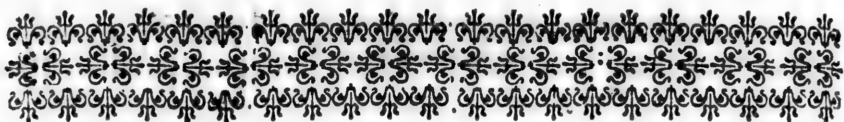
Les Roys depuis Philippes de Valois iusques à Louys XIII. à present regnant.

Philippes de Valois regna 22. ans, & mourut l'an 1350.
Iean regna 14. ans, & mourut l'an 1363.
Charles V. regna 16. ans, & mourut l'an 1380.
Charles VI. regna 42. ans, & mourut l'an 1422.
Charles VII. regna 38. ans, & mourut l'an 1460.
Louys XI. regna 23. ans, & mourut l'an 1485.
Charles VIII. regna 14. ans, & mourut l'an 1497.
Louys XII. regna 17. ans, & mourut l'an 1514.
François I. regna 32. ans, & mourut l'an 1547.
Henry II. regna 13. ans, & mourut l'an 1559.
François II. mourut l'an 1560. ayant regné 16. mois.
Charles IX. regna 14. ans, & mourut l'an 1574.
Henry III. regna 14. ans, & mourut sans enfans l'an 1589. & la race de la Branche Royale de Valois defaillit en luy.

Henry le Grand IV. de ce nom, Roy de Nauare, fut fait Roy de Frãce par le decez de Henry III. comme le plus proche de la Couronne, estant sorty en droite ligne de Louys de France, Comte de Clermont en Beauuoisis, fils de S. Louys. Il a dompté tout ce qui s'opposoit à ses iustes pretẽtions, & s'est apres dompté luy mesme en pardonnant à ceux qui s'estoient bandez contre luy.

La France n'en eut iamais vn semblable, & ceux qui viendront apres nous desireront à bon droit le retour du regne d'vn si puissant, & si bon Monarque, qui a fait viure son peuple en repos, ses voisins en asseurance, & ses ennemis en continuelle crainte. Il a regné 21. an, & mourut l'an 1610. laissant pour successeur, son fils.

Louys XIII. que Dieu nous a donné comme vn Soleil leuant sur nos tenebres: comme vne belle & viue Image de cét incomparable Monarque Henry le Grand: Et faut croire que son regne qui a commencé par l'innocence de son aage, sera vn regne de pieté, de iustice & de paix, que Dieu continuera de combler de ses benedictions comme il a commencé.



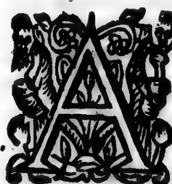
DISCOVRS DE LA MONARCHIE D'ESPAGNE.

SOMMAIRE.

1. DEnombrement en general de tous les Estats qui sont sous le Roy d'Espagne. 2. Description & partition tant ancienne que moderne de l'Espagne: & comme elle est aujourd'huy diuisee en trois Gouuernemens. 3. Topographie de la Catalogne; de l'Arragon, de Valence, de Murcio de Grenade, de l'Andaluzie, où est le Destroit de Gibraltar, appellé anciennement Destroit d'Hercules; de l'Estremadure, des deux Castilles, de Calice, de la Biscaye, de Guipuscoa, de la Nauarre, (où est traicté de l'iniuste vsurpation de ce Royaume par Ferdinand sur la Princesse Catherine de Nauarre,) de Portugal. 4. L'Espagne abondante en mines d'or & de vif argent, en fontaines medecinales chaudes & froides, en cheuaux d'incroyable vistesse, fruicts de toute sorte, chair, & poissons d'enorme grandeur: Temperature de l'air de chaque pays 5. Le naturel & mœurs tant des anciens Espagnols que de ceux de ce siecle. La façon de leurs habits, leurs exercices, & leur maniere de viure. 6. Richesses d'Espagne en quoy consistent. Quel est le traffic qui se fait par tous les ports, & principalement à Lisbonne: Auec vne sommaire deductiõ du reuenu que tire le Roy d'Espagne de tous ses Estats & Royaumes. 8. Quelle sont ses forces qui maintiennent vne si grande Monarchie, tant sur mer que terre ferme; à cette fin est descrit l'appareil d'vne armée naualle Espagnolle, dressée contre la Royne d'Angleterre, & les Pays-bas reuoltez, en l'an 1588. 8. Forces terrestres Espagnolles quelles. La valeur de l'Infanterie. Le nombre de Caualerie entretenu ordinairement en tous ses Estats. Les forteresses basties sur les frontieres. 9. Authorité du Roy d'Espagne en ses Royaumes, & le nombre des Conseils, auec lesquels il gouuerne ses Estats. 10. Nauigations ordinaires Espagnolles, & quel ordre y est estably. 11. De la Religion, & choses qui concernent l'Eglise d'Espagne, Combien il y a d'Archeueschez & Eueschez, la valeur & reuenu d'vn chacun d'iceux. 12. Genealogie des Roys d'Espagne. Et la succeßion des Roys Goths en tout le Royaume d'Espagne. 13. Liste des Roys qui ont regné en Portugal. 14. Description des Isles de Maiorque & Minorque, & autres: Et comme elles sont venuës à la Couronne d'Espagne. Du Royaume de Naples, Sicile, l'Isle Sardaigne, l'Estat de Milan, les Isles Canaries, l'Isle Mozambique, l'Isle Ormus, l'Isle de Dieu, la ville de Damã, l'Isle de Goa, & au-



tres contrées des Indes & nouueau monde. Finalement est proposé vn estat des reuenus que le Roy d'Espagne tire par an de ses Royaumes de Portugal, de Naples de Sicile, d'Arragon, &c. & de tous ses autres Estats.



Fin de n'embroüiller pas le Lecteur, & ne luy faire chercher tous les Estats qui sont sous le Roy d'Espagne en diuers endroits de ce liure, i'ay pensé qu'il seroit plus à propos de mettre icy tout à la fois toutes les terres qu'il possede, & apres en auoir fait le dénombrement en general, considerer distinctement les particularitez plus remarquables.

Le Roy d'Espagne possede aujourd'huy en l'Europe tous les Royaumes d'Espagne, le Royaume de Naples, l'Estat de Milan, les Isles de Majorque & Minorque, d'Euse, de Sicile, & de Sardaigne. En Affrique il possede le meilleur port qui y soit sur la mer Mediterranée, c'est à sçauoir Marzalcabil, qui signifie Grand port, & encores les places d'Oran & de Melille, & le Pignon d'Affrique. Il a outre ce, hors le Destroict les Isles de Canaries, au nombre de douze, dont il y en a sept principales. Et à cause de la Couronne de Portugal il tient en la mesme Affrique les importantes places de Sette, & de Tanger, qui sont les clefs du Destroit, voire mesme de nostre mer, & de l'Oceane Atlantique, & hors du Destroit Nazagau. Il a encor eu auec le Royaume de Portugal les Isles Azores, dont les principales sont la Tercere, saint Michel, sainte Marie, l'Isle du Pic, & S. George. Il tient aussi le saint Port, & non gueres loin de là l'Isle de Madere, grande, belle, & riche. Dauantage il a les sept Isles du Cap verd, & sous la ligne Equinoctiale l'Isle de saint Thomas. Il possede encor toute la coste d'Affrique, qui s'estend depuis le Cap d'Aguere iusques à celuy de Guardafu. En Asie à cause de Portugal il tient presque les meilleures places de sa coste Occidentale, c'est à sçauoir Ormus, Diu, Goa Malaca. Le Royaume d'Ormus comprend sous luy vne bonne partie de l'Arabie heureuse, & l'Isle de Baaren qui est fort grande. Il possede encor là prés Daman, Bazin, & Zanaa, outre Ciaul, & les forteresses qui sont aux Royaumes de Genanor, & de Cochin, & encor à Colan. Il tient aussi presque toute la coste qui s'estend depuis Daman iusques à la ville de Mesipur, vû qu'elle est toute aux Espagnols, ou leurs amis, horsmis Calicut. L'Isle de Manar, & le port de Colomban, en l'Isle de Zeilan appartient encor aux Espagnols, de mesme que quarãte Isles des Philippines, dont la principale se nomme Luzon, longue de plus de 200. lieuës, mais estroitte. On conte encor entre ces Isles celle de Vendeano, Tandaia, qui est nommée par excellence la Philippine, à cause que ce fut la premiere qu'on descouurit, & Cebe, où Magellan mourut. L'autre partie des Estats du Roy Catholique consiste au Nouueau Monde. Le tout est diuisé en Isles, & en terre ferme. Les Isles de la mer du Nord sont en si grand nombre qu'on ne le sçait iusques à present, vû que les seules Lucaies surpassent le nombre de quatre cens. Celle de Borichen est fort grande, comme aussi Iataique, la Cube, & l'Espagnolle.

Quant à la terre ferme l'Espagnol possede actuellement tout ce qui va costoyãt la Floride, la nouuelle Espagne & le Iucatan, & encor toute la grande Presque-isle Meridionale iusques au Cap de Californie, voire mesme ius-

ques à Quivre ; vû que les Castillans ont fait iusques là leur descouuerte. Il possede encor cette partie du Peru qui est entre la riuiere de la Plate, ou de l'argent, & Maragnon, & commence depuis Panama, & cecy s'appelle Bresil. Il tient encor le Peru, & le Royaume de Mexique.

Voyons maintenant en particulier les choses plus considerables qui sont en cette monarchie, & parlons premierement de l'Espagne, où est la demeure ordinaire des Princes.

11. L'Espagne qui est la premiere partie de terre ferme qu'on trouue prés de l'Affrique, au delà du Destroit de Gibraltar, est bornée du costé du Leuant des monts Pyrenées, qui s'estendent depuis Fontarabie, qui est en la Prouince de Guipuscoa iusques au Cap de Creuz, qui est au commencement de Cataloigne entre Roses & Colibre. Elle a pour borne du costé du Midy la mer Mediterranée, qu'on nomme communément la mer du Leuant, qui commence entre l'Espagne & l'Affrique, & se joint apres à l'Ocean depuis le Destroit de Gibraltar iusques au Cap de saint Vincent. Elle a du Couchant la mer Oceane, depuis ce Cap de saint Vincent iusques à celuy qu'on appelle de Fin de terre, & du costé du Nord la mesme mer l'enferme depuis le Cap de Fin de terre iusques à Fontarabie. Les Monts Pyrenées ne sont estendus de droit fil autour d'Espagne, ains vont faisant vne figure tortuë, de sorte que le chemin d'vne extremité de ces monts à l'autre seroit de plusieurs iournées ; au lieu que du costé de la France il n'est pas si grand ny si fascheux & difficile de la moitié. Ces montagnes vont par la Nauarre & Ronceuaux, le long du val Salazar & val de Ronal iusqu'à Hisaua, qui est la derniere borne du Royaume de Nauarre, puis elles passent en Arragon par les monts de Iaca, iusques au Destroit de Cataloigne, & iusques à la pointe du Cap de Creuz, où elles prennent fin en la mer Mediterranée, y ayant depuis Fontarabie iusques à ce Cap enuiron quatre vingts lieuës. La plus grande estenduë d'Espagne est, du Cap de Creuz iusques au Cap S. Vincent, & cét espace est de 275. lieuës, tellement que toute l'Espagne peut contenir en son circuit enuiron six cens & vingt lieuës Espagnolles, dont la chacune compréd quatre milles ou enuiron d'Italie, de sorte que ces lieuës reuiendroient à deux milles quatre cens quatre-vingts mille d'Italie, pourvû qu'on fit ce chemin par terre, d'autant que par mer il s'en faudroit beaucoup qu'il y eut vn si grand espace.

Les Romains ont autrefois diuisé l'Espagne en citerieure, ou celle qui estoit par deçà, c'est à dire qui estoit plus proche des terres de l'Empire Romain, c'estoit celle qui est entre le fleuue Ebre & les monts Pyrenées. Mais l'vlterieure ou celle d'au delà, estoit celle qui se trouuoit esloignée des terres de l'Empire, c'est à dire qui s'estend depuis la riuiere d'Ebre iusques au Destroit de Gibraltar. Elle fut apres diuisée en trois Prouinces, c'est à sçauoir en Betique, Tarraconoise, & Lusitanie, par les Romains mesmes qui y establirent quatorze Iurisdictions, dont la Tarraconoise en comprend sept, comme la plus grande des trois, la Lusitanie trois, la Betique quatre. Et cette diuision dura iusques au temps d'Attile. Mais depuis le Royaume de Grenade, l'Andaluzie, & la Betique ont succedé à l'Estremadure, Arragon, Castille, Nauarre, & les autres petits Royaumes à la Tarraconoise : & le Portugal & Royaume d'Algarde à la Lusitaine.

Or on diuise aujourd'huy l'Espagne en trois gouuernemens ou Royaumes, c'est à sçauoir d'Arragon, de Castille & de Portugal. L'Arragon contient

Catalogne, Valence, Majorque, Minorque, Sardaigne, Sicile, & Naples. Castille comprend Biscaye, Leon, les Asturies, Galice, l'Estremadure, l'Andaluzie, Grenade, Murcie, & les deux Castilles, auec les Canaries, le Royaume de Nauarre, l'Estat de Milan, le Nouueau Monde, les Philippines, & autres pays. Le Portugal compréd le Royaume d'Algarbe, le Portugal mesme auec ce que les Espagnols ont en la Guynee, en Ethiopie, & ce qu'ils tiennent au Bresil & aux Indes, & plusieurs Isles.

Or en commençant la description, la premiere chose qui s'offre à moy c'est la *Cataloigne*, qui s'estend depuis Salses iusques à la riuiere d'Ebre, & confine auec la France. S'ensuit Perpignan qui est en la Comté de Rossillon, qui fut engagée par Iean Roy d'Arragon pour beaucoup de milliers d'escus aux Fráçois, & puis renduë au Roy d'Espagne par Charles huictiesme, par le moyen de la promesse qu'il tira que l'Espagnol ne l'épescheroit pas en son entreprise de Naples. Cette Comté s'estend entre deux bras des monts Pyrenées, dont l'vn va à Salses, l'autre à Colibre, que les anciens nommoient Illiberis. Sur le riuage de la mer, où prés de là on void diuerses places auec leurs ports, plustôt necessaires qu'asseurez, pource qu'ils sont sujets à diuers vents, & ne sont gueres capables. Il y a Elne, Colibre, Rosas, Empurie, Palanos, Blanos. Mais Barcelone est la ville capitale de Cataloigne. On void dans le pays Girons, Vich, Cardone, Vrgel, Montherrat, mont d'incroyable deuotion pour vne image miraculeuse de la sacrée Vierge mere de Dieu. Mais retournant à la marine on voit au delà de la riuiere Lobregato, Terragone, ville d'où la plus grande partie de l'Espagne prenoit son nom : & cóbien qu'elle soit sans port, toutesfois elle est en assiette fort commode. On trouue apres l'embouscheure de la riuiere d'Ebro, renommée pour auoir esté la borne des Romains & des Cartaginois. Il naît prés de la mer de Biscaye, auprés d'vn lieu qui se nomme Fuentibre, & courant quelque peu vers les monts Pyrenées, tourne apres vers le Leuant, & puis vers le midy, & il n'y a presque riuiere qui face plus de tours, ny qui serpente dauantage. Cette riuiere se grossit par le moyen des riuieres qui naissent au pied desdits monts, & s'y rendent: vû que de l'autre costé elle ne reçoit que le Bibile, si l'on a seulement esgard à ce qui est digne de consideration. Et cette riuiere fait en son emboucheure l'Isle d'Alfaques retraite des Corsaires. Mais en suiuant son cours on void Tortose belle ville, & en bon pays. Au reste les riuieres d'Espagne ont presque toutes par maniere de dire les bords fort hauts, & les licts bas : d'où vient qu'on nauige mal aisément, on se sert toutesfois vn peu des eaux de l'Ebre en Arragon, & de quelques petites riuieres aux Royaumes de Valence & de Grenade.

L'Arragon a pour ses bornes du Leuant la riuiere de Cinga, du Ponent les monts de Moncate & de Moline, du Nord la riuiere d'Ebro, & du Midy la montagne de Brabance. On void en ce Royaume, ou pour mieux dire en cette Prouince d'Espagne, les villes de Iaca, Huesca, Venasca, & la place de Moson, renommée pour les Cours qui s'y tiennent. La principale ville du pays c'est Sarragosse, la plus belle ville d'Espagne, si on a esgard à la beauté des ruës, & à la magnificence des Palais. On y void aussi Calatajud, qui doit tenir le premier rang apres Sarragosse.

Quant au Royaume de *Valence* il tire sō nō de sa principale ville, & est borné

du costé d'Orient la mer Mediterranée ; du Nord de l'Arragon, de l'Occident de la vieille & nouuelle Castille, & du Midy du Royaume de Murcie. Il a deux bonnes villes, c'est à sçauoir Horiuela & Valence, on comte en ce Royaume enuiron vingt & deux mille familles de Mores.

Quant à ses fleuues, les principaux sont Gualadauiar, qui veut dire eau pure & claire qui passe prés de Valence, & Xucar, que les anciens ont nommé Sucron, d'où prend son nom le Sein, ou Golphe de Sucron, qui s'estēd depuis la petite Isle d'Alfaques iusques au Cap Martin. Le port de ce Royaume c'est Alicant, nommé par les anciens Illice, d'où prēd son nom le Golphe compris entre le Cap Martin & le Cap de Palos.

Murcie a pour ses bornes les confins d'Alicante & le Cap de Gates, & a peu de lieux peuplez, & ceux qu'on y void sont de peu d'importance. Murcie est la principale ville. En ce Royaume est le port de Cartagane, qui est le meilleur qui soit en Espagne sur la mer Mediterranee, pource qu'il y a vis à vis vne petite Isle qui l'assure des vents, & le deffend de l'impetuosité de la mer, qui y rompt sa furie. Aussi André Dorie disoit qu'il tenoit trois ports forts assurez en la mer Mediterranee, c'est à sçauoir celuy de Cartagene, & Iuillet, & Aoust. La ville est peu de chose, & mal bastie.

Le Royaume de *Grenade* s'estend depuis Vere iusques à Malaga, & l'on void icy de quelle importance est l'Agriculture, vû qu'au temps que les Mores y dominoient cette contrée estoit extrémement habitee, & pleine de toute sorte de biens. Les collines estoient reuestuës de vignes & d'arbres fruictiers, les vallees & les plaines abondoient de grains & de iardins, & les villes de gens & de viures; au lieu que maintenāt il n'y a gueres de gēs, & le pays rapporte fort peu, àcause qu'on y exerce moins qu'auparauāt l'Agricultute. La ville de Grenade ressemble à vne grenade ouuerte, vû qu'elle contient deux collines, que on peut presque nōmer deux montagnes, qui sont diuisées par vne vallée par laquelle passe le Bate. Et cette ville est diuisée en quatre partie differentes d'assiette, qui se nomme Grenade, Sierra del sol, ou montagne du Soleil, Albayzin, & Anterqueruele. Les marchands & les Gentils-hōmes habitent principalemēt à Grenade, qui est la principale, & il y a vne Eglise d'admirable Architecture. Il y a le lieu qu'on nomme Alcaçar, qui represente vne petite ville ayant dix portes. Il y a l'Alhambre, Palais des Roys Mores, qui pour raison de son artifice, & pour la multitude de ses fontaines peut estre mis entre les miracles du monde. Mais sur tout son assiette est merueilleuse, pource qu'elle a au dessous du costé du Leuāt la ville, du Midy les montaignes neigeuses, & du Nord vne grāde plaine. Quāt aux autres parties il n'est pas à propos d'en parler, pource qu'il n'y a rien de rareté. Toute la ville a de circuit enuiron sept milles, & est entourée de murailles auec vn grād nombre de tours. Quelques-vns y en mettēt iusques à mille. En ce Royaume on voit encor la ville de Guadix à 6. liuës loing de Grenade. Les autres lieux considerables sont Ronde, Maluellee, Velez, Vere, Mochacar, Guascar, Baze, Colbo, & Loche sur la riuiere du Gentil. On voit à sept lieuës de Grenade le chasteau d'Albarne. Les lieux maritimes plus importans de ce Royaume sont Almerie, & Malage, prés duquel lieu il y a vn fort grand nombre de villages. Ferdinand Roy d'Arragon & de Castille acheua de conquerir ce Royaume auec la ville l'an 1490.

L'Andaluzie s'estend presque depuis le commencement du Destroict de Gibraltar, iusques au fleuue de Guadiane. Elle est presque à la porte de la

mer Mediteranee par le moyen du destroit de Gibraltar, de qui nous dirons icy deux mots, quoy qu'il appartient plustôt au Royaume de Grenade qu'à cette Prouince. Ce destroit a donc sept milles de largeur auec le flux & reflux ordinaire de la mer Oceane, qui entrant par cette porte s'acquiert le nom de mer Mediteranee, & s'estẽd de là iusques aux dernieres bornes de la mer Majour par l'espace de 3700. milles, & en enuironne plus de dix mil. Les Grecs l'appelloient d'estroit d'Hercule, à cause de deux colõnes de brõze qui estoiẽt au Temple d'Hercule, ou cõme les autres veulent à cause de deux mõtagnes, dont l'vne nommee Calpe est en Espagne, & l'autre nommee Abile en Affrique, & qui ont esté mises en reputation par les Poëtes, qui ont escrit que c'estoient des colonnes plantées par Hercule pour borne de ses voyages. Les Latins nõment aussi ce destroit Gaditain à cause du voisinage de l'Isle de Caliz, nommée des Latins Gades. Les Mores luy ont donné le nom de Gibraltar, à cause d'vn chasteau qu'ils bastirent au dessous de la mõtagne de Calpe, qui a peu de tour, mais est si haut qu'il represente de loin vne Isle separée du reste de la terre. Or ayant passé le destroit on trouue l'Isle de Caliz, loin de terre ferme enuiron 700. pieds, à laquelle estoit conjointe vne autre petite, qui n'auoit pas plus de 200. pas de circuit, & toutes les deux estoiẽt appellées des Latins Gade. En la plus grãde qui reste aujourd'huy il y a vne ville qui estoit du tẽps des Romains des plus nobles & plus riches d'Espagne. Tellement que Strabõ escrit qu'elle ne cedoit à aucune ville de l'Empire ny en grãdeur ni en magnificence, ny en nombre d'habitans de marque, vû qu'on y comta quelquesfois cinq cens Cheualiers Romains, qu'on ne trouua nulle part ailleurs qu'à Padouë. Maintenant il s'en faut de beaucoup qu'elle ne soit si grãde, & l'on la peut plustôt mettre entre les celebres abords des marchands, qu'entre les villes magnifiques. Les Mores la ruinerent, les Corsaires ne la laisserent pas remettre. Mais il n'y a chose qui luy porte plus de dommage que le voisinage de Seuille qui attire tout le traffic de la mer de Ponent. Entre Caliz & la terre ferme il y a vn fort bon port nõmé Porto Real, & plus auant vers le Septentrion il y en a vn autre nommé de Sainte Marie. De là en doublant vn petit cap on trouue le port Saint Lucar où les nauires s'arrestent, ou pour attendre le vent s'ils veulẽt aller en haute mer, ou bien pour attẽdre le reflux de la mer Oceane s'ils veulẽt aller à Seuille qui est sur le bord du fleuue Guabalquibir à main gauche. Cette ville a enuiron six milles de circuit, & beaucoup d'Eglises & de Monasteres magnifiques, & de belles ruës & grandes places. Au temps que le grand Ferdinand prit Seuille on comtoit autour vingt mille villages ou hameaux, mais aujourd'huy le nõbre n'en est pas de beaucoup si grand. Toutesfois on y comte encor deux cens places fermées de murailles. La riuiere de Guadalquiuir, qui veut dire en Arabe grande riuiere, fait port à cette ville: & veritablement elle merite bien ce nom de grande & pour sa grandeur, & pour la bonté de ses eaux fort propres à la teinture des draps, & à rẽdre belles les personnes. La marée monte encore deux lieuës au dessus de la ville. De l'autre costé de la riuiere on void Triane qui est vn fort plaisãt membre de Seuille. Or combien que le Soleil s'y face ressentir excessiuemẽt, en telle sorte que les bleds d'alentour y sont meurs en Auril, de mesme qu'en Egypte, toutesfois il y a tant de rafraischissemens, que le Roy Ferdinand disoit, qu'il falloit demeurer en temps d'Esté à Seuille, & en Hyuer à Burgos, qui est vne ville fort froide, mais où il y a de merueilleuses deffences cõtre

le froid. Outre Seuille il y a encor en Andaluzie plusieurs autres villes, places importantes: mais la principale c'est Cordouë, iusques à laquelle on peut voyager sur Guadalquiuir, ou sur de grāds ou sur de petits basteaux. C'est vne ville d'vn grand circuit, mais où il y a peu de maisons à cause du grād nōbre de iardins. Il y a tout aupres force chasteaux & places, dōt Lorene en est vne. Iaën est aussi ville remarquable, & qui a merité que les Roys d'Espagne s'en disent Seigneurs entre les autres tiltres. Elle a en sa diocese Vbede, Boësle, Anduiar, places assez cōsiderables. Il y a encor Almaden & Marchene, dōt la premiere est le lieu de l'ordre d'Alcantare en la Diocese de Cordouë, & Marchene est le lieu sur les confins de Grenade & d'Andaluzie. *L'Estremadure* s'estēd depuis Ville reale iusques à Bajados, & depuis Sierra Morena iusques au Tage. On y void sur la riuiere de Guadiane qui la trauerse les villes de Badajos & de Meride. Et l'on void icy vne chose remarquable, qui est que cette riuiere coule l'espace de quinze lieuës sous terre sans se monstrer, iusqu'à tāt qu'elle paroist de nouueau prés de Melin, lieu renommé pour la naissāce de Fernand Cortez qui conquesta Mexique. En ce pays est l'image de nostre Dame de Guadalupe, où l'on void vn grand abord de toutes sortes de personnes.

Les deux Castilles sont presque semblables en assiette, sinon que la nouuelle a plus de plaine que la vieille, & elles sont diuisées l'vne de l'autre par quelques montagnes qui commencent aux confins de la Nauarre, & trauersent presque toute l'Espagne iusques à la mer. La ville capitale de la nouuelle c'est Tolede, & de la vieille Burgos. Tolede est grande ville assise en vn lieu esleué, & l'on y monte ou descēd tousiours. Elle peut auoir de tour enuiron quatre milles; mais elle ne sēble pas si grāde qu'elle est à cause de l'inégalité de son assiette. Elle est enuironnée de tous costez de montagnes sinon d'vne part, a ses ruës estroites, & ses maisons espaisses & plus belles dedans que dehors. Elle a 23. quartiers & 17. places. Elle est enuironnée de trois costez du Tage qui court au bas, & dōt l'eau est tirée en haut dās la ville par vn moyen que trouua Iacques Cremonois. Prés de Tolede on descouure vne plaine qui est fort plaisāte aux lieux où l'on cōduit l'eau du Tage. On trouue du costé du Nord de Tolede la ville de Madrid demeure des Roys d'Espagne. On voit au deçà de la Guadiane cité Royale, & sur la riuiere Calatraue, d'où tirēt leur nom certains Cheualiers d'Espagne; & au deçà du Tage on void Couque & Ocagne, renommée par ses gands, & sur la riuiere on void encor Alcantare, d'où prend son nō vn autre ordre de Cheualiers; & au dessus de Madrid on void Alcala de Henarez. Mais passāt à la vieille Castille on y void Burgos sa ville capitale, comme i'ay dit cy dessus. Cette ville est ancienne & biē bastie, mais elle a ses ruës estroites, & est entourée de mōtagnes qui causent que les iours y sont plus courts que la latitude du lieu ne porte; pource qu'ils luy retardēt le matin les rayons du Soleil, & les luy desrobent le soir auāt l'heure qu'ils s'en deuroit tirer, & pour cette cause l'air y est extrémement froid. On void là entre autres choses l'Eglise Metropolitaine faite auec grād artifice, parce qu'en mesme temps on y chante l'Office en cinq Chapelles, sans aucun empeschement ou destourbier. Il y a vn Crucifix fort ancien, qu'on tient auoir esté fait par Nicodeme. Il y a vn Conuent de Religieuses qu'on nōme Vuelgues, qui sont au nombre de 150. toutes de maisons nobles. Cette ville debat de la preseance & primauté auec celle de Tolede, & aux Cours ou assemblees d'Espagne, ce debat ne pouuāt estre terminé, le Roy Ferdinand s'aduisa de les cōtenter toutes deux: de sorte qu'il fit parler la ville de Burgos, disāt qu'il par-

leroit pour celle de Tolede. On void aprés sur la riuiere Tormes, & puis Salamanque où il y a vne fort renōmée Vniuersité,& l'on void au dela du costé du Nord Medina del Campo, ville riche & de grand trafic,& apres cela Zamore,& Valladolid, l'vne des plus agreable villes qu'on puisse voir qui est assise sur la riuiere de Pisuergue, bien bastie, auec de belles & grandes ruës,& des Palais magnifiques. Il y a plusieurs arts,& entr'autres vn grād nombre de bōs Orfevres. Cette ville s'est accrüe & s'embellit par la demeure que les Roys y ont faite. Au Leuant de Salamanque on void Auile, Segouie, Siguence, & plusieurs autres villes & places, dont le dénombrement seroit ennuyeux. Mais ie ne laisseray pas en arriere Sorie, appellée par les anciens Numance: vû qu'il n'y a eu ville au monde qui a fait plus de mal & d'ennuy aux armées des Romains plus long-temps & auec vn plus petit nombre de personnes. Entre la riuiere de Pisuergue & la riuiere d'Ezla on void Medina del rio place marchāde & assez prés de Palence. Mais en sortant hors des confins de Castille on void au dessous des montagnes des Asturies la ville de Leon capitale d'vn Royaume qui fut ainsi nommé du temps de la conqueste de l'Espagne faite par les Mores. Ce fut là que les Roys d'Espagne firent leur premiere demeure apres ce rauage,& cette inondation des Mores; & de là ils les contraignirent auec des guerres continuelles de huict cens ans, de s'en retourner finalement en Affrique; & veritablement les Roys & les Gentils-hommes d'Espagne s'employerent auec vne extréme ardeur & resolution en cette entreprise.

Galice est comprise entre la riuiere Auie,& la mer Oceane. Ce pays est principalement renommé pour le corps de S. Iacques protecteur d'Espagne qui est à Compostelle. Alfonce 9 ayant surmonté miraculeusemēt Mirammolin, institua l'ordre des Cheualiers de S. Iacques, qui est le plus honorable ordre d'Espagne. Cette Prouince a vn tresbon port à la Corougne, où Charles V. ordonna que le trafic des espiceries s'y feroit; ce qui ne reüssit pas apres. Vous voyez aussi en ce pays Bayōne, Ponteuerde & Ribadeo lieux maritimes. *Asturie* s'estend depuis la riuiere de Ribadeo iusques à S. André. Sa principale ville est Ouiedo, où se sauuerent au temps des Arabes les Gots qui resterent auec beaucoup de reliques des Saints. C'est de là que tirent leur origine les *Hidalgos* d'Espagne. Il y a aussi en ce pays la ville de Santigliane. Cette Prouince s'auance fort vers le Nord auec le Promontoire Scytique, auiourd'huy Cap de Firo. *La Biscaye* est bornée de la Nauarre,& de Guipuscoa, de la mer,& des Asturies. Ses principales places sont S. André auec vn port capable de force vaisseaux. Il y a encor Laredo, qui est bonne place, auec vn port capable de mesme que Portugalette. La capitale ville de Biscaye c'est Bilbao en vne assiette fort commode. Dans le pays on ne void que des maisons esparses çà & là, à cause que l'aspreté des lieux ne souffre pas que plus de gens y demeurent. *Guipuscoa* a pour ses bornes la riuiere de Vidosone ou Vidorso, Alduida, Huria,& Berytria, & separe la France de l'Espagne, les monts Pyrenées, la Nauarre, la Biscaye,& la mer Oceane. Ses places sont Deuia, Oria, S. Sebastien ville Metropolitaine, Fontarabie, & le passage & Tolosette.

La Nauarre est assise entre la riuiere d'Ebro & les monts Pyrenées. Sa ville Metropolitaine c'est Pampelune, les autres sont Stelle qui en est esloignée de vingt milles,& Tudele, & aussi Lugrogne & Calahorre. Ce Royaume a deux passages vers le Bearn. Ce qui reste au Roy de France peut estre estimé presque la sixiesme partie du Royaume qui a esté iniustement vsurpé sur les Roys de Nauarre, & appartient de droict au Roy de France

à present regnãt, comme à celuy qui descend de Catherine de Nauarre Comtesse de Foix & de Bigore, & Princesse de Bearn. Le mal proceda de ce que cette Princesse ayant espousé Iean fils d'Alain Duc d'Albert, qui prit le party de Louys XII. Roy de France, l'assista contre les Venitiens, Espagnols & Allemands, & mesmes contre le Pape Iules II. le Pape irrité, comme si les Royaumes estoient à sa prossession, apres auoir excommunié le Roy de Nauarre, mit son Royaume en interdit, & l'abandonna à Ferdinand, qui s'estant rendu maistre de Pampelune & presque de toute la Nauarre, a transporté aux siens cette iniuste vsurpation, qui ne peut plus estre de longue durée. Ceux qui sont descendus de Iean ont retenu le nom auec vne petite partie du Royaume : & i'ay trouué à propos de mettre icy leur descente.

Iean fils d'Alain Duc d'Albert. Sa femme Catherine de Nauarre

Henry d'Albert Roy de Nauarre, Comte de Bearn, de Foix, de Bigorre, & d'Armagnac. Sa femme Marguerite de Valois sœur de François I. Roy de France.	Charles qui meurt prés de Naples sans enfans	Quelques filles.

Ieanne d'Abert Roine de Nauarre espouse Anthoine de Bourbon.

Henry de Bourbon Roy de France & de Nauarre. — Louys XIII. Roy de France & de Nauarre.

Maintenãt que nous auons couru tout ce qui est arriere la Couronne, de Castille & d'Arragon, il est à propos de retourner arriere, & de voir le *Portugal*. Ce Royaume nommé autresfois Lusitanie & Espagne vlterieure, a pour ses bornes du costé du Nord les riuieres de Mingo & d'Auie iusqu'à la ville de Ribadanie, qui est sur le bord de l'Auie: de ce costé il regarde la Galice, & de là en tirant vers le Leuant vne ligne iusqu'à la Mirande assise sur le Duero, de là encore vers le Midy : Il faudra pour prendre ses bornes tirer presque tout droit iusqu'à l'embouscheure de la riuiere d'Ante : & de ce costé là il confine auec la Castille, l'Estremadure & l'Andaluzie, & du Midy & de l'Occident il a pour sa borne la mer Atlantique ou de Ponent. Ce Royaume a de tour enuiron huict cens soixante & dix-neuf milles, ou selon quelques-vns huict cens cinquante, & en a de costé de mer 470. Il est long & estroit, assis pour la plus grande partie sur la mer Oceane : il est long de 320. milles, & large de soixante, & est diuisé en deux Royaumes, dont l'vn retient le nom du tout, l'autre s'appelle Algarbe, mot Arabic, qui signifie partie Occidentale. L'vn est diuisé de l'autre par vne ligne qu'on doit tirer imaginairement d'Alcotin à Odechere, qui sont deux Chasteaux, dont l'vn est assis sur la mer de Ponent, l'autre sur la riuiere de Guadiane. L'Aigle est vers le Midy, & Portugal vers le Nord. Il passe par ce Royaume beaucup de belles & grandes riuieres, comme la Guadiane, le Tage, le Mondeguë, le Duero, le Mingo, qui ont presque toutes de l'or meslé parmy leur sable Guadiane passe par le Portugal l'espace de sept lieuës, le Tage 18. & Duero 28. & le diuise de la Castille.

L'Algarbe contient les villes de Tauile, Lagos, Silues & Fare, dont Tauire, & Lagos ont d'assez bons ports, outre lesquels (passé le Cap de Saint Vincent, dit des Anciens sacré promontoire) il y a encores celuy de Villeneufve & quelques autres qui sont petits. Le Portugal a trois fort bons ports, c'est à sçauoir celuy de Serubal à vingt milles loing de Lisbõne vers le Midy, en vn Golphe long de trente milles, & large de trois: celuy de la Cité de Port, que le Duero fait, & celuy de Lisbonne qui est le plus grand, & qui fait par le Tage, par lequel ont entre quinze, voire vingt-milles auant dans terre, auec de fort gros vaisseaux : Lisbonne au iugement de tous, est la ville la plus peuplee de la Crestiẽté apres Paris. Elle contient cinq collines, entre lesquelles s'estend la plaine iusques au fleuue. Elle peut faire vingt mille maisons, diuisees en vingt-cinq paroisses. En la plus haute colline on void vn Chasteau du tout ancien, qui n'est fort qu'à raison de son assiette. Il n'y a point de soldats en garnison, & ce lieu sert seulement de prison aux gens de qualité. On trouue à l'ẽboucheure du Tage Cascais, où les vaisseaux attendẽt la maree pour monter à Lisbonne, ou le vent pour faire voile. Les autres Citez sont Coymbre, où il y a bonne Vniuersité, fondee par le Roy Iean II. (& il y en a vne autre fondee par le Cardinal Henry, qui fut depuis Roy) Lamego, Viseo, Mirande, Porto, Portalegre, Guarda, Leira, Eluas. Et quoy que Bragance n'aye pas vne Eglise Cathedrale, toutesfois elle ioüyt du priuilege de Cité, & est sous vn Duc si puissant & si riche, & qu'il semble que c'est chose monstreuse de voir qu'en vn si petit Royaume il y ait, outre le Roy, vn si grãd Prince, vû qu'on tient qu'vn tiers du peuple du Royaume luy est sujet, & est dans ses terres. Outre ce Duc il y en a encores deux autres, vn Marquis, dix-huict Comtes, vn Vicomte, vn Baron. Outre les Citez on comte que le Portugal a ou de Chasteaux, ou d'autres places fermees de murailles, iusques au nombre de 470. & d'auantage, qui sont pour la plus grande part entre le Tage & le Migne. La partie du Royaume qui est entre le Tage & la riuiere de Guadiane, est peu peuplee, mais celle qui est entre le Duere & le Migne, contiẽt vn peuple innombrable, mais pauure, & plus sẽblable à celuy de Galice, auec lequel il cõfine, qu'aux Portugais. Ce Royaume fut iadis beaucoup plus peuplé qu'à present, & cela vient du grãd nombre des loingtaines & grandes entrẽprises du Bresil, de l'Ethiopie des Indes, de Malacca, de Molucco, de plusieurs autres Isles, il s'est perdu, & se perd encores to[us] les ans beaucoup de gẽs à l'aller, ou au retour, & outre ce il y en a tãt qui s'arrestent en ces lieux esloignez, que le Portugal en demeure desnué d'hõmes. Le nombre du peuple qui y estoit, a peut estre reconnu en ce que le Roy Iean passa à l'entreprise d'Affrique auec quarante mille hommes : & cette entreprise fut poursuiuie auec de grande forces par Alfonce V. qui fut surnõmé Affricain pour cette raison. Mais depuis que les Indes furẽt descouuertes, le Roy Emmanuel enuoya à l'ẽtreprise d'Amazor vne armee de vingt mille hommes de pied, & trois mille cheuaux.

QVALITE' DV PAYS.

L'Espagne en beaucoup de lieux n'est point cultiuee à cause du fond qui est pierreux, ou pour les solitudes mal plaisantes : toutesfois si on la cõpare auec l'Affrique, elle est beaucoup pl[us] fertile, pource qu'elle n'a pas de si IV.

grandes chaleurs. L'Espagne en plusieurs lieux rapporte assez de tout ce qui est necessaire à l'homme, comme froment, vin, fruicts, huile, bestail, lin, fer, & metaux, miel & cire, & a des eaux qui nourrissent le poisson, & autres choses semblables. Elle n'est pas tant molestee des vents que la France, & l'air n'est infecté de broüillards, & de marests pestilants. L'or, l'argent, & le bon fer, ne se trouuent point en autre lieu en telle abondance, qu'en Espagne. On ne foüyt pas tant seulement l'or aux mines, mais encores quãd les fleuues enflent par les pluyes, ils produisent du sable d'or, & principalemẽt le fleuue du Tage. On a trouué autresfois en Espagne des fragments de pur or de la quãtité de demie liure. Il y a en diuers lieux de ce Royaume des fõtaines chaudes, & froides, qui ont vne vertu admirable pour guarir diuerses maladies. Il n'y a point faute de bestail en Espagne, & non seulement il y a force bestes priuees, mais aussi grand nombre de sauuages. Sur tout elle est estimee pour les cheuaux qu'elle produit, qui sont de si grande vitesse, que l'on a dit qu'ils estoiẽt engendrez du vent. Elle n'a pas beaucoup de bestes nuisantes, si ce ne sont les conils qui foüillent la terre, & gastent les racines de plantes, & font beaucoup d'autres dommages. Les fleuues qui coulent en Espagne, coulent tout doucement, à raison dequoy ils ne gastent pas les terres par leur impetuosité. Ils ont aussi abondance de poisson, d'autant que la mer leur en enuoye beaucoup. L'air est generalement bon, & est froid vers le Nord, & les Pyrenees, & temperé vers la mer Oceane, & la nostre. Elle porte des fruicts de toute sorte, & en si grande abondance, qu'elle en pournoit presque toutes les contrees Septentrionales, principalement d'oliues, oranges, citrons, figues, & choses semblables. La chair y est de fort bon goust, principalement celle du moutõ, & du pourceau. On ne sçauroit dire cõbien il y a de bon poisson aux lieux maritimes, principalemẽt d'Andaluzie, de Portugal, de Galice, & de Biscaye. Strabon escrit que vers le destroit de Gibraltar les Tons s'engraissent estrangement du gland qui tombe dãs la mer des chesnes qui en sõt proches. Et le Reuerend Pere Louys de Grenade a escrit, que l'annee 1575. la force de la mer ietta en la coste de Penique, lieu de Portugal, vn poisson long de 40. brasses & large de 15. pieds, & si gros que deux hommes assez grands, l'vn estant d'vn costé, & l'autre de l'autre, ne se voyoient presque pas: les bouts de la queuë auoient d'interualle cinq brasses. En l'année 1578. la mer enuoya en la plage de Valence vn veau marin long de cent pieds. Et quelquesfois en la coste de Biscaye on void les Baleines de telle grãdeur, que l'on en tire 200. bottes d'huyle. Mais pour retourner encore à ce que la terre porte elle abõde de poix, de l'escarlate, de jonc, lin, chanvre, vif argent, sauon de pierre, de tormentine & d'alun. Pline fait estat de l'airain des Mõts Marians, qui se nõment aujourd'huy. *Sierra Morena.* Il y a aussi grande quantité de bonnes & fines laines, Mais pour venir aux particularitez, la Cataloigne est generalement sterile, & plus abondante en fruicts qu'en grains, & a plus d'arbres sauuages, que de bonnes plantes. Prés de Vich le pays est aspre, & à demy desert. Prés de Tortose il y a vn assez bon terroir.

En Arragon prés des monts Pyrenees, on marche des iournees entieres sans trouuer aucuns habitans; toutesfois il y a quelques vallees qui portent assez de fruict & de grain, & l'eau fait de grands effets en tous les lieux par où elle passe. Prés de Calataiud il y a vn bon air, le pays est de bon rapport, il y a force beaux iardins & lieux peuplez.

Valence a l'air le plus temperé,& plus agreable de toute l'Espagne : son terroir est plein de iardins & lieux extremément plaisans , où il vient grande abondance de ris,de succres, de grains & de fruicts;& ce pays respond grandement aux qualitez de celuy qui est autour de Naples. Quant aux riuieres qui arrousent ce Royaume de valence,les principales sont Gualdalauiar, qui veut dire eau pure & claire,qui passe prés de Valence & Xaucar, qui fut iadis nommé Sucron.Ce pays a des mines d'argent à Buriol,d'or à Loder,de fer, à Finistrat,& à Iabée,d'Albastre à Piacent,d'alun , de chaux , & de plastre en plusieurs lieux.

Le Royaume de Murdie est fort peu peuplé , & ce qui s'y trouue est de peu d'importance;pource que les montaignes sont assez aspres,& les plaines sont bien peu arrousées d'eaux,& par consequent steriles,à cause qu'il pleut rarement en toute l'Espagne.

Quant à Grenade c'est vn des plus fertils terrois d'Espagne , principalement là où le Genil & le Darre passent : pource que ces deux riuieres arrousent partie d'elles-mesmes,& partie aussi auec l'ayde & industrie des habitans du pays d'autour de Grenade;& par ce moyen seruent grãdement à y faire venir des plantes,des fruits, des herbes , & des grains en abondance : mais sur tout y causent la grande quantité de bestal,de succres,&des meilleures soyes qu'on voye.Les Mores qui en furent chassez l'an 1492.disoiēt que le Paradis estoit iustement en la partie du Ciel qui respond à Grenade.Du costé du Nord il y a vne grãde plaine si fertile,qu'il n'est pas possible de le croire sans l'auoir veuë.Pres du fleuue Genil il y a vne plaine fort agreable , & de grand profit ; & aux montagnes qui en sont proches,on y paist vn grand nombre de troupeaux.

Prés d'Alhame il y a des bains, qui dõnent vn grand plaisir à ceux qui sont sains,& font vn grand bien aux malades, & prés de ces bains d'eau chaude il passe vn ruisseau extrémement froid , qui pour cette occasion se nomme *Rio frio*,ou riuiere froide. Malacca a tout son terroir partie en plaine , partie en vallée , tout plain de fruits.

Il n'y a partie en Espagne qui porte plus de fruits & de grains,que d'Andaluzie,n'y où il y ait plus de troupeaux,principalement de cheuaux;& ce pays est tel,qu'on le peut nommer à bon droit,le grenier,le fruictier , la caue , & l'escurie d'Espagne , & mesme la voliere ; vû qu'elle a tant d'oyseaux , & principalement de ceux que nous appellons grives, qui sont tres-excellentes: que c'est chose incroyable presque à celuy qui n'y a pas esté. Autour de Seuille ou void vne grãde quãtité de fruits,d'huyles,de vins,& de grains.Il y a entre autres choses vn bois d'oliuiers qui durēt 30.lieuës.Prés de Cordouë le terroir est de grand rapport , & l'on y void vn grand nombre de beaux iardins,& forces eaux,qui le rendēt entierement agreable.Prés d'Almaden il y a vnebonne mine de vif argent,qui est vn metail liquide mais qui surmonte en pesanteur ceux qui sont fermes, il s'attache à l'or toutes & quantesfois qu'il peut,& le separe de tous les autres metaux ; & lors qu'il n'y a point d'or , il court à l'argent,& le purge des meslanges de la terre , de l'airain & du plomb auec lesquels il s'engendre. Il ne se soucie nullement des autres metaux, ains les gaste, les ronge, & les perce,& s'enfuit:& il se resoult immediatement en fumée,& de fumée il retourne en son estre. En ces mines d'Almaden il y a de l'argent vif de deux sortes,excellent est celuy qui sort des pierres rompuës,&

est nommé Vierge ; celuy qui est de moindre prix se trouue sous terre ; mais l'vn & l'autre est venimeux de sa nature. Et c'est ce qui fait que ceux qui le tirent deuiennent en peu de iours passés & descolorez, en telle sorte qu'ils semblent plutôt personnes mortes que viuantes , & tremblent presque ordinairement, & viuent peu. Et ce vif argent a cette particularité qu'il entre insensiblement iusques dans les os ; tellement que lors qu'on rompt quelquesfois en Almaden les os des Iambes des morts qui ont demeuré en terre quelque temps , il en sort vne bonne quantité de vif argent , ie parle de ceux qui ont trauaille aux mines. Les doreurs afin de se guarantir du mal qui prouient du maniement du vif argent, ont accoustumé de tenir dans la bouche vn peu d'or tandis qu'ils trauaillent , lors qu'ils en tirent cette piece d'or, elle est toute couuerte de vif argent. Les rochers d'où on le tire sont rouges, à cause du vermillon, qui est comme vn excrement de ces mines, & qui luy tient ordinairement compagnie. C'est ce qui fait que Pline a mis prés d'Almaden des veines de vermillon , qui estoient alors fort estimées.

Aux enuirons de Marchene il naît des plus beaux & meilleurs genets de toute l'Espagne.

L'Estremadure est le pays le plus exposé au Soleil de toute l'Espagne, si bien que comme on passe en Italie le bestail de l'Abbruze aux campagnes de la Pouïlle quand l'hyuer arriue; ainsi on le passe en Espagne des parties Septentrionales à l'Estremadure, où il fait vne chaleur excessiue en Esté, qui est cause qu'il n'y a pas de grandes villes. En tout l'espace du cours sousterrain de la riuiere de Guadiane, il y a de fort bons pasturages, à raison dequoy on dit entre les autres merueilles d'Espagne, qu'il y a vne riuiere sur laquelle les troupeaux paissent. La terre de Guadacanal a eu grande reputation de nostre temps , par vne fort bonne veine d'argent qui s'y est trouuée.

La nouuelle Castille a plus de plaines que la ville, & est plus au Midy, & plus chaude: cette-cy abonde plus en grains, & cell.-là en bestail: cette-cy est arrousée du Tage , & de plusieurs autres riuieres qui s'y rendent; celle-là du Duero, qui grossit en telle sorte pour la grande quantité des eaux qu'il reçoit, qu'il deuiét le plus grád fleuue d'Espagne. Il est vray qu'à cause de son cours rapide , & de son lict estroit , enuironné pour la pluspart de precipices & de rochers extremement droits ; il n'est pas si commode pour la nauigation , & n'ayde pas tant à la production des fruicts, que l'Ebro, le Guadalquibir, & le Tage. Prés de Madrid on on iouyt d'vn bon air, & de la commodité des bois propres pour la chasse. Prez de Valladolid on voit vn terroir fertil en grains, chair , vins , & fruits de toute sorte.

La Galice est vn pays aspre ; & qui n'a gueres d'eaux. Il y a de bons vins prés d'Orens: il s'y trouue assez de chasse , & de poisson aussi. Astu.ie est de mesme qualité que la Galice , mais elle est encores plus aspre & moins habitée.

Il ne vient que fort peu de vin en Biscaye, & en quelques lieux , principalement à saint Adrian, on plante au lieu de vignes des pommiers, du fruict desquels les habitans font du cidre, qui est de difficile digestion, mais d'vn goust agreable à celuy qui y est accoustumé. Elle a force bois, dont l'on fait des vaisseaux. En la mer de Biscaye on trouue grande quantité de poisson. Prés Bilbao on fait du pain excellent, & il s'y trouue de la chair de fort bon goust. Tolosette a vne petite riuiere qui abonde en saumons & en truittes. Ce pays confine

confine auec celuy d'Alaue, qui abonde en orge, & est assez agreable.

Quant au Portugal l'air y est bon, & est rafraischy à bon escien par le flux des eaux, qui est fort grand en toute cette pleine de Golphes de mer. Son assiette est pour la plus grande part montueuse, principalement en Algarbe. Les fruicts de la terre y naissent en plus grande perfection, qu'en aucune partie de l'Europe. Il abonde en vin, miel, & huile; mais il a faute de froment qu'on y apporte du Royaume de France, & de quelques pays Septentrionaux. Il ne manque de mines d'or, d'argent, & d'alun, ny de marbres blancs. Il y a du sel pour fournir le pays & ses voisins: mais la partie du Royaume qui est entre le Tage, & la riuiere de Guadiane, est peu habitée, & le pays presque tout montueux & sterile.

MOEVRS DES ANCIENS ESPAGNOLS.

Firmique nomme cette nation pleine d'arrogance & de vanterie; Vopisque dit qu'elle est pleine de ruse, dispose de corps, sans repos, desireuse de choses nouuelles: & Iustin dit qu'elle a des esprits plus approchans de la beste que de l'homme. Les Espagnols vsoient anciennement, selon Diodore, de robbes courtes & noires. Isidoire nomme ces habits Stiges, Ptolomée, & Diodore les font propres, & disent qu'ils se plaisoient fort à estre nets: mais vn d'eux les blasme de ce qu'ils estoient si sales qu'ils lauoient tout leur corps, & frottoient leurs dents auec de l'vrine. Strabon dit que les femmes auoient accoustumé de s'exercer à l'agriculture, & autres œuures rustiques; & que les femmes accouchees seruoient leurs marys qui se mettoient dans le lict ainsi qu'elles auoient fait l'enfant. Diodore nous apprend qu'ils mangeoient grande quantité de chair, faisoient leur breuuage de miel, & beuuoient du vin achepté, & non pris chez eux. Flore dit qu'ils vsoient d'vn breuuage fait de froment. Athenee met les Espagnols entre les peuples qui auoient accoustumé de s'enyurer. Iustin les rend pleins d'vne grande espargne & abstinence, & fort sobres; tellement qu'encores qu'ils fussent extrémement riches, comme on peut voir chez Athenee, ils beuuoient de l'eau, & mangeoient seuls. Et Troge dit aussi qu'aux iours de feste il n'y auoit entre eux nul appareil de festin. Pline escrit que de son temps ils vsoient de gland au second seruice: & Strabon dit qu'ils faisoient du pain de la farine du gland. Pline dit qu'ils mãgeoient estans couchez par terre. Ils apprindrent des Romains apres la seconde guerre Punique, à se lauer d'eau chaude. Iustin, & Valere le grand disent, qu'ils auoient les corps disposez à souffrir la faim & le trauail, & les courages tous resolus à la mort. Seruius dit qu'ils estoient entierement adonnez aux larcins & voleries. Ils aymoient plus la guerre que l'oysiueté, selon Troge. En la guerre ils estimoient plus que les autres, non seulement les hommes de cheual, mais ceux de pied qui pouuoient porter plus de peine. Ainsi qu'ils auoient vaincu en combatant à cheual, selon Diodore, ils mettoient pied à terre auec deux espées, & aydoient aux gens de pied. Leurs espées selon Tite-Liue, & Polub, estoient courtes, & propres à venir de prés aux mains, & leur coustume estoit de donner des estocades, & frapper de la pointe, non pas du trenchant. Athenée dit qu'ils vsoient de dards; & Diodore, qu'ils portoient des salades d'airain, & auoient aux iambes des bottes faites de poil. Strabon dit qu'ils auoient accoustumé d'aller legeremẽt armez, & de porter des escus,

des darts, & des frondes. Polybe dit qu'ils entroient au combat couuerts de certain linge bordé de pourpre, & portoient des hocquetons extremement blancs. Les meres racontoient aux ieunes gens qui alloient à la guerre, les beaux faits de leurs peres, & predecesseurs : comme Saluste remarque en ses histoires.

Ils dressoient autant de petites colomnes autour des sepulchres des morts, que chacun auoit tué d'ennemis ainsi que tesmoigne Aristote. Cesar dit qu'ils passoient volontiers les riuieres à la nage. Iustin dit que plusieurs d'entre eux faisoient plus d'estat de leurs cheuaux de seruice, & de leurs armes, que de leur propre sang. Diodore escrit qu'ils estoient cruels aux ennemis, & doux & courtois aux estrangers. Seruius dit apres Saluste, qu'il y en auoit plusieurs qui ne vouloient pas suruiure à leur Roys. Ils aymoient tellement leur liberté, qu'en la guerre Cantabrique les meres tuerent leurs enfans, afin qu'ils ne vinssent pas au pouuoir des ennemis, ainsi que Strabon nous apprend ; & vn enfant par le commandement de son pere, tua tous ses parens prisonniers, ayant rencontré vne espée pour cét effet ; & mesme vne femme couppa la teste à ceux qui estoient liez & captifs auec elle, & encores on y lit que quelques-vns estans estendus sur la croix, se mirent à chanter. Et leur courage est dans Iustin en la personne d'vn esclaue, qui au temps de la guerre Punique, ayant pris vengeance de son maistre, rioit à bon escient au milieu des tourmens, tellement qu'il surmonta par son allegresse la cruauté de ceux qui le tourmentoient. Ce qui marque la fidelité des Espagnols, c'est ce qu'on lit dans Suetone, que Cesar auoit pour sa garde des Espagnols qui le suiuoient auec des espees. Strabon nous apprend encores qu'on mettoit deuant les Espagnols du poison qui faisoit mourir sans douleur, afin que si quelque chose leur arriuoit contre leur gré, ils l'eussent tout prest pour se priuer de vie. Silius dit qu'ils auoient accoustumé de faire manger les morts aux vautours Toutesfois Ælian escrit cela particulierement des Barceens, & seulement de ceux qui estoient morts en la guerre, disant que ceux qui mouroient de maladie, estoient bruslez.

MOEVRS DES ESPAGNOLS DE CE TEMPS.

V. LEs Espagnols sont chauds & secs de nature, & ont la couleur brune, qui fait que les femmes vsent fort en Espagne de blanc & de rouge. Ils ont les membres durs & peu lasches. Ils surpassent presque tout le reste des hommes en superstition, & seruent comme de guides aux autres peuples en ce qui est des ceremonies, des flatteries, & des tiltres superbes & magnifiques. Ils sont singulierement nez, & duits à se taire, & à dissimuler & cacher leur courage. Ils gardent leur grauité auec vne seuerité affectée, qui les fait haïr à toutes les nations. Les femmes n'y boiuent du vin que bien rarement, & se laissent voir peu souuent, & les Damoiselles ne sortent iamais de leur logis qu'auec vne grande compagnie de valets qui les deuancent, & de chambrieres qui les suyuent. Dans leurs maisons les Espagnols sont sobres, & se contentent de peu: mais en celles d'autruy ils sont gourmands, & delicats, & desireux de faire bonne chere. Ils recueillent les estrangers auec peu de courtoisie. Quand ils sont hors d'Espagne, l'vn deux fait estat de l'autre, l'honore & le loüe, iusques-là mesme qu'ils rendront le plus roturier Gentilhomme cóme leur Roy

s'ils peuuent. Ils aiment la iustice, & la rendent exactement à toute sorte de personnes. L'industrie des Magistrats fait qu'il n'y a que bien peu de larcins, ou mesme qu'il n'y en a point: & dans le pays il se commet peu de meurtres. Il n'y a personne qui demeure impuny quãd il a failly contre les loix, ou offencé quelque autre de quelque qualité qu'on le trouue. Lors que deux ou trois Espagnols sont ensemble, de quelque estoffe & condition qu'ils soient, principalement quãd ils sont à la guerre, ils discourent de la Republique, & de choses serieuses, cherchent le chemin d'affoiblir les forces des ennemis, pourpensent des stratagemes, & les proposent à leurs Chefs, lors qu'ils les trouuent considerables.

Quand ils sont campez, il n'y a gens au monde qui endurent plus longuement & auec plus de patience la faim, la soif, les veilles, & toute sorte de trauail. Ils ont plus d'art que de furie lors qu'ils viennent à combattre. Leur disposition, & leurs armes legeres font qu'ils suyuent aisément l'ennemy, & prennent aussi facilement la fuitte lors qu'il en est besoin. Quoy qu'ils ayent l'esprit bien subtil, toutesfois ils ne sont pas heureux à apprendre, & lors qu'ils ont tant soit peu de connoissance des lettres, ils s'estiment sçauans au possible. Ils ayment les ruses & tromperies des Sophistes sur toutes choses. Aux Vniuersitez ils se plaisent plus à parler Espagnol, que Latin. On ne void gueres de leurs œuures qui passent leurs montagnes, à cause du deffaut qu'ils ont de ne sçauoir pas bien parler Latin: toutesfois la curiosité des François a donné depuis quelque temps l'essor à leurs œuures; tellement que l'on en trouue maintenant vn grand nombre par toute la France, & principalement à Lyon & à Paris. Ils sont plus melancholiques qu'autres; & c'est ce qui les rend du tout lents aux entreprises. Ils ayment le repos, & se fondent extrémement sur les apparences; à raison dequoy ils employent tout leur argent à paroistre en habits, ou autres choses. Ils vantent au possible tout ce qui les touche. Ils connoissent aussi-tost leur aduantage, & le recherchent autant qu'ils peuuent. Ils couurent leur foiblesse auec vne grande industrie. Ils se battent beaucoup mieux à pied qu'à cheual, combien qu'ils ayent des cheuaux bons par excellence, & s'aydent mieux de l'arquebuze, que d'aucune autre sorte d'armes. Ils font paroistre qu'ils portent vne grande reuerence à l'Eglise, & aux choses sacrées: & quelques-vns estiment que cette profession de pieté & de Religion qu'ils font tous, leur a rendu le Ciel fauorable, & a fait que Dieu leur a donné vn nouueau mõde, en la conqueste & seigneurie duquel il n'y a nation qui ait part, que la Françoise. Ils sont sujets à deuenir amoureux, & mesme sur le vieil aage: & lors qu'ils ayment, c'est auec tant d'ardeur & de passion, que l'on tiendroit pour incroyable les actions que l'amour leur fait produire, si l'on ne les auit veuës; & leur coustume est de n'espargner aucune chose ny pour leurs amis, ny pour leurs maistresses. Mais pour venir aux particularitez, prés de Vich en Cataloigne les habitans sont rudes, & nullement ciuilisez, sauuages & pleins d'ignorance: mais en Aragon les habitans de Saragosse principalement font profession de ciuilité & de gentillesse, & s'addonnent aux choses qui sont bien seantes à vn Caualier. Les habitans de Valence ne sont pas beaucoup estimez des autres peuples, pource qu'estant presque engouffrez dans les delices, dont la ville & le pays abonde, ils sont peu propres, & s'addonnent peu aux armes: tellement que les autres Espagnols les nomment *Penites*, à cause de leur delicatesse. Il n'y a ville en l'Europe, où

les femmes qui font l'amour, soient plus estimées, & la volupté deuance en ce lieu l'honnesteté en toute maniere. Au pays d'Andaluzie les habitans sont polis & ciuilisez, & ont l'esprit bon & gentil, & pour la plus grande partie ils sont pleins de discretion, & de prudence. Les Biscayns sont excellens aux choses maritimes, & reüssissent volontiers bons soldats, & bons mariniers,

RICHESSES D'ESPAGNE.

L'Espagne a peu de riuieres, & il n'y pleut gueres souuent, de sorte que l'abondance n'y est pas generale, & le commerce s'y exercoit moins qu'en autre lieu, n'estoit l'abord de ce qui vient des Indes. Car puis que le trafic est fondé sur la commodité de la conduite des marchandises, & que la commodité despend des Pays plains & aisez, & les riuieres nauigeables: l'Espagne estant pleine de montagnes, & ayant peu de riuieres, devroit auoir par consequent peu de trafic & de commerce. Il est vray qu'elle ne manque pas de bons ports de mer, où il se fait vn incroyable trafic. Ses richesses sont les vins, les huiles, la cire, le miel, le succre, le saffran, & les fruicts de toute sorte, qui y viennent en si grande abondance, qu'elle en fournit presque tous les pays Septentrionaux, principalement d'oliues, oranges, citrons, figues, & choses semblables. La pesche des Tons y est de si grande importance, que le Duc de Medine Sidonie en tire quatre-vingt mille ducats toutes les annees: & celuy d'Arcos vingt mille. A Murcie on fait grande quantité de fort bons vases de craye, & aussi de tres-fines soyes, dont on tire beaucoup d'argent. En la ville de Cartagene il se fait grand trafic de laines, qui sont cõduites de là à Gennes, à Milan, à Florence, & ailleurs, & mesmes en France, où l'on vse fort maintenant de laine d'Espagne pour faire des feutres, & non autre chose. Les vers à soye estans morts au Royaume de Murcie il y a quelques années, à raison de certain temps qui leur fut contraire, les habitans en ont repeuplé le pays plus que iamais par le moyen de ceux de Grenade. Au Royaume de Grenade, outre la grande quantité des soyes, on trouue aussi force laines dont on tire vn grand profit. Malaque abonde en toute sorte de viures, tellement que les armées s'y pouruoient volontiers. Le port de Seuille rapporte vn grand profit à l'Espagne, pource que c'est de là qu'elle enuoye ses vins, ses huiles, & ses fruits de toutes sortes en l'Amerique, & par tout le Septentrion, & particulierement tant de vin, que l'on dit ordinairement que quand il n'entre pas chaque iour quatre mille pieces de vin dans Seuille, il faut necessairement que celuy qui a affermé la Dace, face banqueroute. On descharge d'autre part en ce lieu l'or & l'argent de la nouuelle Espagne, & du Peru, les perles de Gubagne, & de Terrarecqui, les esmeraudes de sainte Marthe, la cochenille de Mexique, les succres, & les cuirs de l'Isle Espagnolle, & plusieurs autres richesses du Nouueau monde, & de là on les distribuë à tout le reste de l'Europe: tellement que cette seule ville pour l'entrée & sortie de tant de thresors, dont elle est comme le magazin, & vaut autant au Roy d'Espagne qu'vn bon Royaume. Les Espagnols tirent aussi de grandes sommes du vif argent qu'ils trouuent auprés d'Almaden, au Diocese de Cordouë. D'ailleurs ils reçoiuent vn grand nombre d'argent de leurs genets, dont ceux de Marchene sont les plus beaux, & les meilleurs du Royaume. Ces genets sont si parfaictement beaux, & si bien formez, qu'il semble que la nature se

paise à les rendre agreables, & les polissent le plus curieusement qu'il leur est possible. Ils sont si vistes, qu'il semble quand on les pousse à toute bride que quelque vent les emporte; & leur viuacite est si grande qu'on ne sçauroit presque croire la hardiesse qu'ils ont aux combats, ny le courage qu'ils monstrent aux blessures qu'ils reçoiuent ; vû qu'on en a vû beaucoup qui ayant les boyaux qui leur trainoient ont porte leurs maistres en lieu d'asseurance. C'est aussi le sujet qui fait qu'on les met à plus haut prix que tous les autres cheuaux. Et si la nature leur auoit donné la force égale au courage, ils auroient toutes les perfections & qualitez qu'on peut desirer en vn cheual. Ie dy cecy pource qu'ils sont plustot courageux que forts, & plus propres à de petites & courtes escarmouches, qu'à de longues batailles. Et veritablemēt ces cheuaux sont conformes au naturel des Espagnols qui se plaisent grandemēt aux apparences, & sur tout à estre propres & magnifiques, vû qu'on ne sçauroit despeindre vn cheual plus gētil, ou plus propre pour paroistre, & faire mōstre de soy-mesme. La plus grande richesse de Galice vient du vin d'Orens, & de la pesche des habitans. La Biscaye enuoye ses laines aux pays Septentrionaux, ses espees qui se font à Bilbao, de mesme que Guipuscoa fait argent de celles qui se font à Tolosette. Le Portugal enuoye dehors les soyes qui se font au pays d'autour de Bragāce, qui sont presque des meilleures. Il enuoye aussi dehors des sels, & les Tons qui s'y peschent, & qui luy portent vn grand argent, & la pluspart de ces Tons viennent du Royaume d'Algarbe. Lisbonne est l'abord de toute la marchādise, & le lieu où se fait tout le trafic des Indes Oriētales, de l'Ethiopie, du Brasil, de Madere, & des autres Isles, & de tout le Septentrion. C'est là que les flottes, & que les armées de mer se fournissent, & c'est enfin le lieu où tout le Royaume se vient pouruoir de ce qui luy est necessaire. Mais afin de voir mieux le trafic qui se fait aux ports d'Espagne, & principalement à Lisbonne, faisons en vn desnombrement particulier, specifiant distinctement toutes choses.

De Candie on porte des maluoisies, qui sont enuoyées apres aux Indes Orientales, où par le moyen de la longue nauigation elles viennent bōnes par excellence, & se vendent quatre-vingts & dix, voire cent escus la pippe. De Barbarie par la voye de Ceute & de Fauier, il vient beaucoup de cuirs de pierres precieuses, tapisseries, & autres choses, mais non en si grande abondance que de coustume. Il y vient de l'Angleterre plusieurs vaisseaux chargez de marchandise, & specialement de draps. Il y vient des Pays bas des toilles, & force menuës merceries pour enuoyer aux Indes. Il y arriue de France du froment, de Biscaye des armes, & bien souuent des Indes Occidentales quelques nauires qui portent de tres-bons cuirs fort grands, & en grande quātité : & de mesme qu'on y void venir de l'Isle Espagnole de la casse & du succre, & quelque peu d'or & d'argent, auec autres choses qui se trouuent en cette contrée. Du Bresil il vient plusieurs succres, & la quantité s'en accroist toutes les années. Il en vient aussi force ambre gris, & force cottons, qui augmentent tous les iours, & la terre est si bonne pour cét effet qu'on en tireroit autant qu'on en pourroit desirer. De Madere il vient six cés mesures de succres tous les ans, & ces succres estans meilleurs que tous les autres qui viennent en ce pays-là, on vend quatre ducats & dauantage la mesure, qui se nomme arobe. On porte encor de cette Isle du sang de Dragon, & quelqu'autre chose,

mais de peu d'importance ; de mesme que de S. Thomas il vient tous les ans plus de deux mille arc[illegible] de succres, & deux cens esclaues Negres. Il y a peu d'années qu'on y a introduit les cottons, dont il vint la premiere annee à Lisbonne soixante mille liures, & ils augmentent tous les iours. Des Paranes il vient force ris, noix, singes sans queuë, & perroquets bleus. De l'Isle du Prince il vient des succres, du ris, & des esclaues noirs. De l'Isle du Cap verd vne moyenne quantité de succres, cottons, cuirs, peaux de chévres, ris, cire, huile, & sur tout plusieurs esclaues noirs. Des Isles Açores grande quantite de Pastels, qui sont distribuez par l'Angleterre, & la Sicile, beaucoup de froments, & orges, qui vont pour la pluspart en l'Isle de Madere, & aux places d'Affrique, & payent dix pour cent au Roy. Dauantage l'on y fait l'allun de roche, qu'on tient estre des meilleurs. De la mine de la Guinée il vient seulement de l'or, & l'on n'en porte pas toutes les années de la valleur de deux cens mille escus, outre celuy que les particuliers en tirent, & portent secrettement. Des Indes Orientales il vient tous les ans la quantité de deux cens mille quintaux de poivre, qui souloit entierement appartenir auec toute l'autre espicerie au Roy qui payoit le tout à Malaque, à raison de trois ducats pour quintal, dont le chacun vaut cent liures ; & aux autres Isles à l'entour cinq ducats, & à Lisbonne en la maison des Indes on les vend quarante ducats le quintal. De gingembre, canelle, mastic, girofle, & noix muscades, il en vient pour la valeur de deux cens mille escus à chaque changement de nauires ; de bons eudelles pour cent mille ducats & plus, pource qu'on s'en sert en Espagne depuis quelque temps en çà pour teindre les draps, au lieu de pastel. On vend vn ducat l'arches, qui vaut seize onces. Pour le borax, canfre, scandal, aloës, ebenes, & autres drogues, il en vient tous les ans pour quarante mille ducats. Plusieurs particuliers conduisent des balles de cotton de beaucoup de sortes pour la valeur de soixante mille ducats, surquoy l'on gagne iusques à quatre-vingts pour cent. Pour le regard de l'ambre, & du musc, il a accoustumé d'en venir pour vingt mille ducats. Quant aux perles & pierres precieuses, comme rubis, & diamans, il en vient bonne quantité, mais on ne peut sçauoir iustemẽt combien : à cause que les particuliers en portent beaucoup secrettement, afin de ne payer pas la Dace au Roy, qui est de cinq pour cent. De la Chine, Malaque, Maluie, Bengale, Pegri, Lambaye, & autres lieux de ces parties-là, il en vient des soyes blanches, de tres-belles porcellaines, & plusieurs autres choses belles & delicates, qu'on nomme à Lisbonne Brineos, en grande quantite. Il vient encore de la Chine de menuës perles, auec de beaux & menus ouurages extrémement delicats, qui se vendent à Lisbonne iusques à cent croisez, ou escus de Portugal la piece, & les Portugais les portent sur les habillemens, comme les Magistrats portent des chapperons sur leurs robbes en Italie. On porte de la Chine quelque litieres, tables, chaires, & bancs, d'vn certain bois noircy, & luisant comme l'ebene, ouuré & garny d'or de bonne grace, auec plusieurs autres gentillesses : de sorte qu'on peut cõnoistre que les peuples de la Chine ont l'esprit subtil, propre à inuenter quelque chose de delicat. De Perse on apporte de beaux tapis d'or, & de soye, & de fines laines. Les nauires qui viennent des Indes apportent quelques petites coquilles blanches, qu'ils trouuent sur certains riuages de la mer, & les vendent à Lisbonne.

Toutes ces marchandises viennent à Lisbonne de toutes les parties du monde,& sont portées par toute l'Europe auec vn profit signalé des Portugais, & celuy du Roy d'Espagne eut esté beaucoup plus grand, pource qu'il auoit les espiceries à son commandement,s'il n'eut esté trompé par ses propres Officiers. Mais on peut veritablement dire que le Roy d'Espagne s'est plutôt appauury depuis quelques années, encor que les marchãdises soient de grand profit. Et pour cette cause il a permis à quelques particuliers de les auoir, en se reseruant quelques Daces, dont il a trouué sept cens mille ducats, outre la despence pour le regard des marchandises. Il y a maintenant trois Viceroys aux Indes,l'vn à Malaque, l'autre à Binus ou Ormuz, & le troisiesme à Mozambique, afin de prendre garde que les espiceries ne passent par la mer rouge en Alexandrie, comme elles auoient accoustumé de faire, à cause de la meschanceté des Officiers qui se laissent corrompre.

Les marchandises qui vont ordinairement de Lisbonne aux Indes sont vins de Chandie & d'Espagne,& des draps de soye & de laine,& beaucoup de menuës merceries. On enuoye en la Chine,& à la Mine pays des Negres, quelques gros anneaux de laton,qui viennent de Flandres,où le chacun s'achepte vn real,& puis est vendu à raison du tiers d'vn ducat aux Negres. Pour le regard du Bresil on y enuoye des vins,des draps de laine,plusieurs habillemens faits de toutes sortes,pource qu'il n'y a nul artisan en ce pays-là,& ces choses ne seruent pas pour ceux qui sont natifs du pays. (vû qu'ils ont accoustumé d'aller nuds, demeurer dans les bois, & se nourrir de chair humaine,) mais pour les Portugais mesmes, & autres marchands qui habitent en cette contrée.

On enuoye en Angleterre du vin, de l'huyle, du succre, des espiceries de toutes sortes,& de mesme aux Pays-bas,outre vne grande quantité de sel qui se fait aux mines de Portugal, ceux qui en ont connoissance assurent qu'il part tous les ans pour les Prouinces estrangeres du moins trois cens Ourques chargees de sel, dont la chacune est ordinairement de quatre cens tonneaux.

Les nauires d'Italie chargent à Lisbonne des espiceries, & plusieurs succres, & en la ville de Lagos,& en Algarbe plusieurs tonnines,dont on enuoye aussi quantité par toute l'Espagne.

Quant au reuenu du Roy d'Espagne, c'est chose certaine qu'il tire plus de quatre millions d'or des Estats d'Italie, & de Sicile, plus de deux millions de Portugal, enuiron trois millions d'or des terres neufves vne annee portant l'autre, de Majorque & Minorque cinquante mille escus, de l'Espagne vn million, & enuiron quatre cens mille escus, Mais ce n'est rien de ces tributs, au regard de ce qu'il en tire extraordinairement, & mesme l'on peut dire coustumierement pour la plus grande partie,comme de la Croisade qui luy vaut le reuenu d'vn Royaume, les subsides de l'Eglise, auec lesquels il peut entretenir continuellement cent bonnes galeres, & les caducitez des Estats, qui importent plus qu'on ne pense en Italie & en Espagne,outre les dons gratuits des peuples ordinaires & extraordinaires. Car le Royaume de Naples donne toutes les troisiesmes annees enuiron vn million, & deux cens mille escus, & de mesme la Sicile,& la Sardaigne,la Duché de Milan, Castille, & les autres Estats du Nouueau Monde font en leur temps de grands presens: & outre cela les contributions sont grandes & signalees.

Car mesme la Castille accorda n'agueres au Roy d'Espagne vne contribution de quatre millions payables dans quatre années. Ie laisse le grand nombre des Commanderies des Ordres de Mantegge, de Calatraue, d'Alcantare, & de S. Iacques, auec lesquelles, quand il n'auroit autre chose, il peut comme Grand Maistre recompenser & enrichir ses seruiteurs & officiers, & quiconque il luy plaist, comme font les Roys de Polongne & d'Angleterre : Mais il consume tout cecy en l'entretien de sa Cour, aux pensions de Viceroys, & gages des Presidens & Conseillers, estats des Lieutenans, Gouuerneurs, Capitaines, & Ambassadeurs, pensions des Cardinaux, presens, soldes de galeres, & de l'Infanterie & Caualerie qui garde ses forts & frontieres: comme aussi en entretien des Euesques & Prestres qu'il tient aux Indes, & aux nauires qu'il y enuoye, & qu'il en fait venir; tellement que tout son reuenu ne luy suffit pas quelquesfois. Ce qui se void assez en ce qu'on fait le Roy d'Espagne debiteur sur la place de Gennes d'vn grand nombre de milions d'or, dont les Geneuois tiennent compte, pour n'en estre peut-estre iamais payez, & il est encore dans les liures de plusieurs marchands sur tous les bons ports de mer de l'Europe. Tout son recours n'est qu'à la flotte des Indes, qui n'est pas plutôt arriuée qu'elle est enleuée par les creanciers, & si quelque tempeste la fait perir, ou que quelque ennemy l'emporte, comme les Hollandois en ont enleué quelquesfois de bonnes pieces, toute chose est au desespoir. Et ce qui a beaucoup espuisé les coffres du Roy d'Espagne, ça esté la guerre du Pays-bas, où il a consommé vne incroyable quantité d'argent, auec fort peu d'aduancement: & s'il se remet vn peu, & remplit ses coffres, ce sera par le moyen de la cessation d'armes qui y a esté accordée. Toutesfois les autres despences qu'il luy conuient faire en tant d'endroits feront qu'il n'aura iamais gueres de reste, & qu'il viendra tousiours aux emprunts.

LES FORCES DV ROY D'ESPAGNE.

VII. QVelques-vns tiennent que cette Monarchie ne peut estre de longue durée, à cause que ses terres sont tellement separées & esparses, & qu'il faut des despences incroyables pour enuoyer par tout, & des vaisseaux & des hommes, & mesme que ceux qui sont natifs des pays esloignez peuuent en fin entrer en consideration du petit nombre des Espagnols, prendre courage, & se liguer contre eux, & les chasser, ou bien quelque Gouuerneur Espagnol se voyant esloigné du Roy peut gaigner les cœurs du pays, aspirer à la domination, & se reuolter contre son Prince, sans auoir gueres de crainte d'estre puny de son audace, & de sa rebellion. Les autres repartent qu'vn Espagnol n'oseroit entreprendre cette reuolte, pource qu'il doit estre entierement assuré, que s'il s'estoit retiré de l'obeyssance de son Prince, ceux du pays qui ne hayssent rien plus que les Espagnols, se seroient bien-tôt deffaits de luy, quand il manqueroit de l'assistance d'Espagne. Si bien que cette rebellion ne peut arriuer pour encore, & iusques à ce que les Espagnols s'y soient multipliez dauantage. Quant à la rebelliõ du peuple natif du pays on ne les peut gueres craindre, à cause que l'Es-

pagnol tient en bride sans cesse, & prend garde de prés aux actions de ces barbares, afin d'éuiter toute surprise. Et quant à l'esloiguement, & la separation des terres, cette opposition n'est guere considerable, pource qu'entre plusieurs autres raisons, les grandes Seigneuries sont plus propres à se maintenir contre les causes exterieures de leur ruyne, & les mediocres contre les interieures. Or on void en vne Monarchie ainsi diuisee la grãdeur, & la mediocrité vnie ensemble. On voit la grandeur en tout le corps composé de membres des-vnis, & la mediocrité en la plus grande partie de ses membres, pource que quelques-vns d'iceux (comme l'Espagne, le Peru & Mexique) sont fort grands d'eux-mesmes. De là vient que cette Monarchie a tous les biens que peut apporter la grandeur & la mediocrité, c'est à sçauoir vne grande puissance contre les ennemis de dehors, & vne grande asseurance des corruptions domestiques. Il faut adjouster à cecy, que tous les membres de cette Monarchie se peuuent vnir auec des forces de mer. Car de mesme qu'Auguste auec vne armee qu'il tenoit à Rauenne, & vne autre qu'il auoit à Missene assuroit tout l'Empire Romain; aussi le Roy d'Espagne entretenant deux armees, l'vne en la mer Mediterranee, l'autre en l'Oceane, tiendroit tous les membres de sa Monarchie, & tous les Estats qu'il possede en l'Europe, & au nouueau Monde bien vnis ensemble, pource qu'vn bon nombre de galions, & de vaisseaux de guerre qu'il auroit sur ces mers, assureroient non seulemẽt les costes & lieux maritimes d'Espagne, & de l'Amerique, & les flottes qui vont & viennent; mais encor brideroient l'Angleterre, & empescheroient les nauires des Estats, & autres de courir à leur fantasie. Mais quant à l'armee de la mer Mediterranee, elle vnira tousiours tous ses Estats en telle sorte, que toutes leurs forces, y seront comme nous voyons que les Portugais, maintiennent auec leurs forces maritimes les Estats qu'ils possedent en Perse, en Cambaje, en Decan, & au reste des Indes, & les ont maintenus glorieusement desja plus de quatre vingts & dix annees. Quelques hommes de grand iugemẽt, & de grande experience ont opposé, aux deliberations qui ont esté faites sur ce sujet, la concurrence du Turc disant que si le Roy d'Espagne se retirant de la despence excessiue qu'il fait aux fortifications, veut auec cét argent que il espargnera entretenir vn corps d'armee de cent cinquante, ou plus de galeres, comme il pourroit faire bien aisément, il fera que le Turc qui se contente à present d'vn corps de 130. galeres ou enuiron, en voudra tenir deux cens sur la mer, afin d'auoir tousiours en cela l'aduantage sur le Roy d'Espagne; si bien que ce Roy entrera en despence, sans qu'elle luy soit profitable. Mais c'est vne trop grande subtilité, & aux choses qui consistent en pratique il n'y a rien qui reüssisse moins que la trop grande subtilité des esprits. Car il ne suffit pas que le Turc vueille estre plus fort sur la mer que le Roy d'Espagne; mais il faut voir encor s'il pourra l'estre, & faire vn si grand effort, vû qu'il n'a pas plus de gens propres aux factions maritimes, ny plus de commoditez d'auoir des vaisseaux que le Roy d'Espagne. Car toute la coste d'Affrique, en ostant Alger & Tripoly, n'a pas dequoy faire ou maintenir deux galeres. Ie dy le mesme de la mer Majour, ou Pont Euxin, où il n'y a lieu d'importance que Caffe, & Trebisonde, & l'on peut dire le mesme presque de toute la coste de l'Asie, pource que ce n'est pas assez d'auoir beaucoup de costes de mer, vû qu'il est necessaire d'auoir aussi des gens qui se plaisent à aller sur mer, & qui puissent supporter l'incommodité & la peine qui s'y offre, qui prennent plai-

sir à la nauigation, & à trafiquer sur la mer, qui ayent abondance de bois, & de chanvre, qui ne s'estonnent pas des menaces des vents, & de l'horreur des tempestes, & qui ayent le courage de mettre leur vie en hazard au milieu des dangers, & de deffier la mort aux plus mauuais & fascheux passages. Or est-il que la moitié de l'Empire du Turc n'a pas de gens de mer, qui puissent aller du pair, auec les seuls Cathalans, Biscayns, Portugais, & Geneuois, que ie nomme particulierement pour le seruice que le Roy d'Espagne en reçoit en ses armees de mer, ou qui soient capables de leur faire teste. Finalement ce Roy a deux aduantages sur le Turc; dont l'vn est, qu'encor que le Turc ait sous son Empire plus de gens que luy, toutesfois, à cause qu'ils sont Chrestiens pour la plus grand part, il ne s'y peut guere bien fier, quand il a affaire cõtre des personnes de mesme religion qu'eux: l'autre que les costes de la mer du Roy d'Espagne sont plus vnies que celles du Turc; à raison dequoy il peut auec plus de facilité ramasser toutes ses gens & les mettre ensemble. D'auantage on a vû presque tousiours les armees du Ponant victorieuses de celles du Leuant, & les Septentrionales de celles du Midy; les Romaines des Cartaginoises, les Grecques des Asiatiques. Ainsi Auguste mit en route les armees de mer d'Egypte auec celle d'Italie, & de nostre temps les Chrestiennes ont deffait celles des Turcs, qui cõfessent mesmes que nos galeres sont meilleures que les leurs, & en craignent la rencontre. Et de fait toutes & quantesfois que l'Empereur Charles cinquiesme a voulu armer, il y a mis ensemble de telles forces que le Turc n'a iamais eu le courage de se remuer, & luy aller faire teste. Il mena à l'entreprise d'Alger cinq cens vaisseaux, & plus de six cens à celle de Tunes, & André Dorie mena en Grece tant de forces qu'il prit sans peine Patras, & Corone. Et cela suffise pour ce regard. Ie ne vieux rien dire des forces maritimes que ce Roy a tousiours eu sur l'Ocean Germanique, ou la mer d'Allemagne à cause des Pays bas qu'il vouloit rauoir, & mettre sous sa domination.

Que s'il auoit le pays de Hollande & de Zelande, il se pourroit vanter que tous les autres Princes luy cederoient en forces de mer. Ie laisse à part le grãd abord de toute sorte de vaisseaux à Seuille, où toutes les flottes du Peru, & de la nouuelle Espagne se viennent rendre, & où l'on tient en perpetuel exercice vn grãd nombre des Soldats & de mariniers. Ie me deporteray aussi de parler de la valeur des Biscayns sur mer; où ils deuiennent esgalement excellens mariniers, & bons soldats, si bien qu'ils vont aussi courageusement contre l'ennemy armé, que contre les furieuses ondes de la mer. Mais pour monstrer encor mieux ce que le Roy d'Espagne peut sur la mer, voyons ie vous prie l'appareil de guerre qu'il dressera l'annee 1588.

Le Roy d'Espagne fit apprester pour faire la guerre à la Reyne d'Angleterre, & au Pays-bas, trois cens cinquante voiles auec neuf mille hommes de marine en cette sorte: Il y auoit quatre galeaces de Naples, vingt-cinq gros vaisseaux de Seuille, vingt-cinq de Biscaye & Guypuscoa, trente Ourques d'Allemagne, cinquante petits vaisseaux de Catalogne, & Valence & autres villes, cinquante de la coste d'Espagne, c'est à sçauoir chaloupes & barques, cent Zabarres de Portugal, des quatre villages de la coste de la mer, d'Austriche, Biscaye & Guypuscoa, vingt galeres d'Espagne, quatorze de Naples, & douze de Sicile.

Il y pouuoit auoir plus de soixante mille hommes tant Espagnols qu'Ita-

liens & Allemands, c'est à sçauoir vingt-cinq mille Espagnols, en comptant cinq mille qu'il auoit tiré des Regimens d'Italie, & six mille de Canarie, & des Indes, & des garnisons de Portugal, & le reste fut leué en Espagne. Douze mil Italiens auec dix Maistres de Camp, vingt-cinq mille Allemands, douze cens cheuaux legers Espagnols, autres deux cens de la coste, & deux cens de la frontiere, qui sont en tout mille six cens hommes de cheual.

L'Andaluzie contribua douze mille quintaux de biscuit. Malage, & sa Côté vingt & sept mille cinq cens quintaux. Cartagene, & Murcie, cinq mille quintaux. Sicile cinquante mille quintaux; Burgos & Campos cinquante six mille quintaux: Naples, & les Isles quinze mille quintaux, Somme il y pouuoit auoir en tout enuiron cent soixante sept milles, & cinq cens quintaux.

Seuille, & l'Estremadure contribuerent 4000. quintaux de chair salée, Galice six mille quintaux: Asturie & autres endroicts mille quintaux, qui font en tout vnze mille.

Seuille, & l'Estremadure contribuerent cinq mille quintaux de lard, Ronde 2000. Galice 2000. Biscaye 2000. qui sont en tout 11000.

Albarge fournit huict mille barils de poisson de Dodine. Almandraue du Duc vnze mille barils; & Caliz quatre mille barils, qui sont en tout vingt trois mille barils.

Majorque y fournit deux mille quintaux de fromage, Senegaille & l'Estremadure mille, Portugal vingt-cinq mille quintaux, qui sont en tout vingt-huict mille quintaux.

Genes & Valence fournirent quatorze mille quintaux de riz.

L'Andaluzie & Naples fournirent vingt & trois mille poids d'huyle, & de vinaigre; & chaque poids vaut vingt-cinq liures, & chaque liure seize onces.

Cartagene contribua quinze mille hanegues, ou boisseaux de pois, & de febve, & Naples & Sicile vnze mille.

Malague, Mazoüelle & Cerese, & leurs Iurisdictions contribuerent treize mille poinçons de vin, Naples, six mille, Seuille & sa Iurisdiction sept mille, qui font en tout 26000.

Il y a d'autres prouisions de bleds, fer, toiles, & autres choses necessaires, qui furent fournies par l'Andaluzie, Naples & Biscaye.

Dauantage on leua pour le seruice de l'artillerie quatre mille & deux cens hommes, dont il y en auoit quatre cens Gastadours.

Maintenant que nous auons parlé des forces maritimes, venons à celles de la terre qui consistent en Infanterie à Caualerie Quāt à celle-là les meilleurs hōmes de pied de tous les Estats appartenans a ce Roy hors de l'Espagne sont les Vallons. Ie dy de ceux qui sont hors d'Espagne, pource que l'Infanterie Espagnole est assez connuë pour la meilleure que ce Prince puisse auoir. Car les Espagnols par le moyen de leur Infanterie affranchirent leur pays de la domination des Mores, & ne se virent pas plutôt à bout de cette entreprise qu'ils assaillirent l'Affrique, & y prindrent des places d'importance, & par apres les Portugais trauaillerent la Mauritanie; & dompterent la coste de la Guynée, & d'Ethiopie, & de Cafrarie, conquesterent les Indes, Malacca, & les Isles Moluques, & les Castillans passant l'Ocean Atlantique se rendirent maistres d'vn nouueau Monde, où il y a tant de Royaumes, & de Prouinces, & tant de peuples differents de langage, d'abits, & de façons de faire. Leur valeur consiste en la conduite, & accortise; pource qu'il n'y a

nation qui connoisse mieux son aduantage, & desaduantage à la guerre : elle consiste aussi en la diligence, pource qu'ils ne s'espargnent ny oublient guere, & se seruent de toute chose: On la peut aussi loger en l'vnion, vû qu'on n'a iamais vû que les Espagnols soient venus aux mains entr'eux hors de leurs pays, finalement ils ont vne grande patience, & endurent fort aisément la faim, la soif, le chaud, le froid, le mal-ayse, la peine, & toutes sortes d'incômoditez, si bien qu'ils sont capables de lasser presque toutes les autres nations. Il ont obtenu de grandes victoires auec ces parties, & s'ils ont esté vaincus, ils ont aussi bien souuent esté victorieux; toutesfois la fortune les a mal traictez en l'entreprise d'Alger, & en celle d'Angleterre, & l'armée de cinquante milles hommes que Charles V. fit entrer en Prouence y fit si mal ses affaires qu'il n'en resta que quatre ou cinq mille qui furent contraints de se retirer miserablement. Quant à l'Infanterie Italienne des terres du Roy d'Espagne elle est capable de rendre vn bon seruice à son Prince. Pour le regard de la Caualerie, l'Espagnol a les meilleures races de cheuaux qui soient en l'Europe ; C'est à sçauoir les Genets d'Espagne, les Coursiers de Regne, les cheuaux de Bourgogne & ceux de Flâdres. Il semble que la nature a voulu armer ces gens auec les mines de fer de Biscaye, de Guipuscoa, & de Moline, auec les trêpes de Bilbao, & de Tolosette, & de Calatajud, & par le moyen des boutiques de Milâ, de Naples & de Bosleduc, & qu'elle ait aussi voulu les pouruoir de viures par le moyen des greniers de la Poüille, de Sicille, de Sardaigne ; d'Arthois, de Castille & d'Andaluzie, & aussi par les vins de la Calabre, de Saint Martin, d'Ayamont, & de beaucoup d'autres lieux. D'ailleurs le Roy d'Espagne pour n'espuiser pas trop l'Espagne de son peuple, qui est employé en tant de lieux, & tant de diuerses entreprises, la rendât par ce moyen moins habitée, on peut leuer vn assez bon nombre d'Infanterie & de Caualerie, tant Italiêne qu'Allemande. Mais l'argent qu'il espand en tant de lieux l'empesche de pouuoir faire beaucoup de ces leuées & entreprises à l'esgal de son ambition, qui seroit de posseder toute chose.

Le Roy d'Espagne entretient ordinairement en ses Estats vn grand nombre de Caualerie, vû qu'il y a en Espagne trois mille cheuaux, en l'Estat de Milan quatre cens hommes d'armes, & mille cheuaux legers, au Royaume de Naples milles cent hommes d'armes, qui est le plus grand nerf de milice, qui soit en Italie ; & en Sicile on luy fournit mille cinq cens cheuaux. Et l'on ne doit pas faire peu d'estat de ce que les Feudataires sont obligez de seruir, & mesme personnellement à leurs despens aux occasions de deffence, eu esgard au grand nombre de Feudataires, & hommes qui portent tiltre en Espagne, où l'on compte vingt & trois Ducs, trente-deux Marquis, quarante-neuf Comtes, deux Vicomtes, sept Archeuesques (vû que ceux-cy y entrent encor pour leur part comme grands Seigneurs) & trente-trois Euesques. Et au Royaume de Naples il y a quatorze Princes, vingt-cinq Ducs, cinquante sept Marquis, cinquante-quatre Comtes, & quatre cens quatre-vingts huict Barons. Cela suffira sans que ie m'amuse à rechercher ceux des autres contrées.

Quant aux forteresses il n'y en a gueres dans l'Espagne, ains seulement sur les frontieres, & sur la coste de la mer. Du costé du Languedoc l'Espagnol a Salses qui a esté fait pour l'opposer à Lauquate qui appartient à la France. Ce lieu de Salses est de grande importance tant pour raison de l'as-

siette (pource qu'il est vn passage estroit où l'air est pestilent en Esté à cause de quelques estangs & marests qui sont proches) qu'à cause des fortifications qu'on y a faites. Perpignan qui est de ce costé en la Comté des Rossillon est bien nouuelle, & a vn chasteau des meilleurs d'Espagne. Barcellone aussi est assez bien fortifiée. Le Roy Philippes II. connoissant l'importance du port de Cartagene l'a fait fortifier raisonnablement, afin que les Turcs ne s'y logeassent. Il y a force lieux forts au Royaume de Grenade à cause du sejour qu'y ont fait les Mores. La Citadelle de Pampelune est vne des fortes places d'Europe, & Fontarabie est capable d'vne bien grande deffence. La ville de Lisbõne en Portugal est vne des meilleures qu'on voye en tous ces pays. Il y a en la ville trois sales d'armes qui suffiroient pour armer quinze mille hommes de pied de corselets, & vn assez bon nombre de gens de cheual de cuirasses. Il y a quelques autres magazins auec vingt pieces d'artillerie, entre lesquelles il y en a vne fort longue, qui porte cent liures de charge, & est faite auec vn grand artifice. Elle fut ostée aux Mores par les Portugais en la ville de Diu aux Indes. Au deuant du Monastere de Bellem il y a vne tour enuironnée d'eau auec trente pieces d'artillerie, non pas pour s'en seruir en temps de guerre, pource qu'ayant vne colline qui luy commande elle seroit abbatuë en peu de temps à coups de canon, mais pour s'en seruir en temps de paix contre quelque nauire. On a basty à la bouche du port vne forteresse, qui estant petite peut difficilement estre bonne. Il y a aussi en Portugal prés du Tage la forteresse de saint Iulien, œuure moderne, faite auec dessein de garder le passage de la riuiere.

La puissance des Portugais s'est peu à peu diminuée, à cause de leurs diuerses nauigations & entreprises; de sorte que le Roy Iean III. perdit Cap d'Aguero, & abandonna Safin, Azamor, & Arzille, & le Roy Sebastian voulant aller en personne à la conqueste de l'Empire de Marroc, ne peut mettre ensemble que douze mille Portugais, & encor auec beaucoup de peine. Le mesme aduient à l'Espagne, qui s'affoiblit de iour en iour en telle sorte, & se despeuple tellement à cause des nauigations, que les villes & lieux demeurent seulemẽt pleins de femmes; pource que plusieurs milliers de soldats qui sont en la fleur de leur aage en sortent tous les ans, & il n'y en retourne que bien peu, qui sont mesme estropiez & vieux, de sorte que le Royaume demeure priué non seulement de ces hommes, mais aussi des enfans qui en pourroient naistre. Les Espagnols ont suiuy en cela vne raison d'estat toute contraire à celle d'où proceda la grãdeur & la puissance des Romains. Car ceux-cy s'aduisant qu'il n'y a chose plus necessaires aux entreprises de grande importãce, que la multitude des hommes, mettoient toute peine à multiplier leur nombre par mariages & colonies, & receuoiẽt en leur ville leurs ennemis mesme; si bien que ces peuples se voyoient en vn iour aux mains auec les Romains, & citoyens de mesmes villes, & mesmes ils communiquoient le droit de Bourgeoisie, non seulement aux villes, mais encor aux Prouinces entieres. Finalement ils embrasserent presque tout leur Empire auec ces façons de faire, & le nombre des Romains deuint si grand, qu'ils s'opposoient non seulemẽt auec la valeur, mais encor auec la multitude à tout le reste du mõde, à raison dequoy Rome ne peut estre ruynee qu'auec ses propres forces. Mais les Portugais & les Castillans en leurs entreprises, où ils auroiẽt besoin d'vn grãd nõbre de gens, à cause de la grãdeur des pays qu'ils tiennent, & de grandes sepa-

rations de leurs conquestes, ne se seruent que de leur nation, qui n'est toutesfois des plus nombreuses de l'Europe, & se va diminuant de iour en iour, & toutesfois les Castillans ont les Milanois, Napolitains, Siciliens & Sardes, que pour le long-temps qu'il y a qu'ils sont sous l'Empire des Espagnols, & pour l'obeyssance & fidelité qu'ils ont fait paroistre tousiours, peuuent estre estimez pour sujets naturels, & non de conqueste : de sorte qu'ils s'en devroient fier ausdites entreprises.

Les Portugais ne se pouuoient pas seruir de gens de conqueste, pource qu'ils n'ont point eu de tels sujets, mais ils se pouuoient ayder d'hommes soudoyez de pays non suspect, pour les frontieres, ou quelque pretention, ou autre semblable sujet.

Ce deffaut d'hommes a esté cause que les Portugais, & les Espagnols ont laissé beaucoup d'entreprise d'importance, & qu'ils procedent lentement en celles qu'ils ont entre les mains: & de là vient encores que ceux-là deffendent auec grande peine les Isles & costes de mer du nouueau Monde, & ceux-cy celles du Bresil & du Cap verd & les autres, & que les vns & les autres ne peuuent presque resister, ie ne diray pas aux Corsaires Anglois, mais aux Negres, qui se reuoltent tous les iours en l'Isle Espagnole, en l'Isle de S. Thomas & en autres lieux, & mesme les Portugais ont perdu depuis assez peu de temps l'Isle de Ternate, pour le peu de gens qu'ils y auoient.

Quant aux Princes ou Republiques de quelque consideration, pour les forces qui confinent auec le Roy d'Espagne, il n'y a que le Roy de France, le Turc & les Venitiens.

Le Roy de France est maintenant en bõne paix auec celuy d'Espagne, & il n'y sçauroit auoir que la pretention de quelques terres que le Roy de France pourroit demander, qui fut capable de rompre le repos de ces deux Royaumes. Mais posé le cas qu'on fut de mauuais accord, i'estime que si les François qui sont maintenant en grand nombre, & fort aguerris, & qui ne demandent gueres la paix, dõnoient du costé du Languedoc, ou de la Gascogne, ils donneroient vn grand eschec à l'abord à l'Espagne qui se trouue mal peuplée. Et il ne faut pas dire qu'on attaqueroit aussi la France du costé de la Picardie, & de la Sauoye, vû que pour le regard de la Picardie, outre les places fortes qui pourroient arrester vne armee, l'Archiduc est bridé par les Estats auec lesquels il n'a que suspension d'armes, & ses forces ne sont pas si grandes qu'vne assez legere armee ne luy pût faire teste ; vû que ses meilleurs hõmes seroient obligez de courir ailleurs où la necessité presseroit dauantage. Pour le regard de la Sauoye, ou vne armee leuee sur l'Estat de Milan, & au Royaume de Naples se pourroit acheminer, au cas que le Duc de Sauoye luy dõnât passage, ce ne peut estre si grande chose, que le seul Gouuerneur de Dauphiné ne leur puisse donner assez d'affaires, & les arrester tout court, comme Monsieur de Lesdiguieres a fait assez paroistre durant les guerres passees, au milieu de leur plus grosse furie.

Quant aux Venitiens depuis que l'Estat de Milan est au pouuoir des Espagnols, les choses passent assez doucement entre-eux, & cette Republique est plus sur la deffence, & sur la fortification de ses places, que sur les desseins de faire des conquestes : pource que cette Republique estant toute dressée pour la paix, il ne seroit pas à propos pour elle, qu'elle alterât les affaires en son voisinage. Dauantage on a vû que les Espagnols se sont employez en

faueur des Venitiens en leurs plus grands dangers aux guerres de Bajazet, Soliman, & Solim II. leur ont faites en la Cefalonie, à la Preuese, à Lepanto, & toutesfois ils auoient, & ont aux flancs Alger, Tunes, l'Affrique, beaucoup plus voisine que Cypre, où les Isles de la mer Ionique, de l'Espagne, de la Sicile, de la Sardaigne, des Baleares & du Royaume de Naples.

Ces autres Republiques ou Princes d'Italie sont ou ses amis, & obligez, ou trop foibles pour entreprendre quelque chose contre l'Espagne. Quant aux *Suisses* qui sont proches de la Franche-Comté ils n'y peuuent venir en grand nombre, & d'ailleurs ils y trouuoient de bonnes places contre lesquelles ils n'ont pas accoustumé de s'opiniastrer.

Pour le regard du Turc, & des autres qui peuuent porter dommage aux Espagnols nous en auons parlé, & en parlerons en leurs lieux.

GOVVERNEMENT D'ESPAGNE.

LE Roy d'Espagne vse de plusieurs tiltres auec lesquels il comprend les Royaumes & Estats appartenans à sa Couronne, se nommant comme s'ensuit: Philippe par la grace de Dieu Roy d'Espagne, de Castille, de Leon, d'Arragon, de Nauarre, Ierusalem, Naples, Sicile, Majorque, Minorque, Sardaigne, & des Isles des Indes, & de la terre ferme, Roy de la mer Oceane, Archiduc d'Austriche, Duc de Bourgongne, de Lothier, de Brabant, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, Comte de Hasbourg, de Flandres, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, Zelande, Namur, Zutphen, Marquis de l'Empire, Seigneur de Frise, de Salines, Malines, d'Vtrecht, d'Overissel, de Groeningen, grand Seigneur de l'Asie & de l'Affrique. Dequoy le Roy François I. se mocqua fort à propos, lors qu'ayant receu vne lettre de Charles V. chargée de tous ces tiltres, il se nomma seulement Seigneur de Gentilly, qui est vn petit village prés de Paris. Aussi veritablement c'est vne vanité de prendre ces tiltres, vû que la pluspart de ces Royaumes qu'il en compte en Espagne ne vallent pas quelques Dioceses qui sont en France, & d'ailleurs, plusieurs de ces tiltres sont fondez en l'air sur ses pretentions de neant, & les autres sont pleins de vanité, & tellement hors de toute apparence, qu'il n'y a homme de iugement qui ne s'en rie. Mais laissons cét auant propos pour venir à ce que nous auons entrepris.

Les Roys d'Espagne comme puissans, & nez parmy vn peuple qui leur est extrémement affectionné, sont honorez au possible de leurs sujets, & IX.
qui leur portent d'autant plus de reuerence qu'ils jouyssent moins souuent de leur veuë. Les Roys ont donc toute puissance en Espagne, & disposent à leur volonté de toutes les choses, non toutesfois sans auoir des Conseillers, par lesquels ils se conduisent. Le Roy d'Espagne tombe en quenoüille, tellement que les filles des Roys d'Espagne peuuent succeder à la Couronne; & c'est de cette sorte que la maison d'Austriche est deuenuë maistresse de l'Espagne, comme nous ferons voir en son lieu. Le Roy a la nomination de toutes les Archeueschez, & Eueschez, des Prieurez, & Commandes, des Ordres de Cheualerie, & c'est à sçauoir de

S. Iacques Alcantare, & Calatraue. Il est maistre absolu de la paix & de la guerre; il cree tous les Presidens, Conseillers, Viceroys, Lieutenans, Gouuerneurs & Capitaines, Mais le Roy ne peut conferer les benefices qu'à ceux qui sont natifs d'Espagne, ou bié qui ont eu de luy leurs lettres de naturalité. Et la plus grande partie des Espagnes s'est maintenuë tellement en ses priuileges, qu'elle ne souffre pas aisément estre capable des charges excessiues.

C'est pourquoy l'Empereur Maximilian disoit qu'il estoit Roy des Roys, & le Roy d'Espagne Roy des hommes, à cause qu'il ne pouuoit auoir des Allemands que ce qu'ils vouloient, & que les Espagnols refusoient de donner à leur Roy plus qu'ils ne luy deuoient par leurs loix, statuts ordonnances & coustumes.

Il y a en Espagne plusieurs Conseils auec lesquels le Roy gouuerne ses Estats, c'est à sçauoir le Conseil priué, celuy de l'Inquisition, celuy des Ordres, celuy du Roy, celuy des Indes, celuy de guerre, & quelques autres encore dont nous parlerons en poursuiuant nostre discours.

Le Roy confere à quelques vns de ces Conseils les choses qui concernent le bon gouuernement, la conseruation & augmentation de ses Estats, & ayant ouy l'opinion d'vn chacun, commande qu'on mette en execution celle qu'il iuge la meilleure. Les villes sont gouuernées par vn Gentil-homme qui en est natif, àqui le Roy donne le nom & l'authorite de gouuerneur, & en y mettant aussi des Conseillers creez par leurs concitoyens; & lors que le Gouuerneur a accomply le temps de son gouuernement, on forme ordinairemẽt vn procez sur ses actions, lequel estant vû par le Conseil du Roy, il luy en fait rapport, afin qu'il punisse le Gouuerneur s'il reconnoist en luy quelque meschanceté, & injustice, ou qu'il ne l'employe pas de là en auant s'il le reconnoist peu accort, & trop plein de nonchalance: & qu'au contraire s'il voit qu'il n'a manqué ny de Iustice, ny de diligence, & qu'il a bien fait son deuoir, il l'esleue à des charges plus grandes & plus importantes. Le Roy d'Espagne a plusieurs Conseillers ausquels il remet toutes les affaires dont on luy a parlé, ou qu'on luy a laissées par escrit, & l'on a accoustumé de faire tousiours l'vn & l'autre, pource que si l'homme veut dire briefuement son fait, il le peut, mais il donne encor vn memoire que le Roy lit quãd il se retire en sa chambre, & suiuant la qualité de l'affaire il le remet à vn de ses Conseils, dont le principal est celuy d'Estat, auquel on traicte tout ce qui peut appartenir au gouuernement de ses Royaumes, & des nouueautez qui arriuent, & de ce qui touche l'authorité & la Couronne Royale; & c'est en cestuy-cy qu'entrent des hommes de marque, & des plus qualifiez d'Espagne, & ces Conseillers sont en petit nombre; & ont de pension ordinaire deux mille ducats l'année.

Il y a apres le Conseil du Roy où l'on delibere des gabelles, & des viures du Royaume; & tous les procez des autres Cours & Sieges de la Couronne de Castille y viennent par appel; & maintenant il est composé de ces membres.

Il y a vn President qui a accoustumé d'estre Seigneur de tiltre, & quelquesfois Prelat, ou pour le moins Ecclesiastique, & douze Conseillers, hommes notables, principaux qu'on tire des autres Sieges. Pour les choses difficiles & importantes qui suruiennent, on en consulte le Roy le Vendredy, & il y a trois de ces Conseils, à qui le Roy a donné le tiltre de Conseillers de sa Chambre, par deuant lesquels se voyent & s'expedient les causes de grace, mais on rapporte

rapporter au Roy celles qui sont de plus grande importance.

Il y a vn Secretaire de la Chambre, & deux autres Secretaires, qui assistent les trois susdits Conseillers.

Ce Conseil se tient ordinairement le Samedy. L'an 1560. le Roy d'Espagne fit vne ordonnance par laquelle il estoit porté qu'on adjousteroit quatre Auditeurs au Conseil du Roy, pour connoistre de toutes les causes qui viennent par appel audit Conseil, des deux Chancelleries de Valladolid, & de Grenade, apres les deux sentences confirmées, auec consignation de mille cinq cens doublons. Pour esclaircissement dequoy il faut premierement sçauoir, qu'à Valladolid, & à Grenade il y a deux Chancelleries qui ne prennent connoissance en premiere instance d'aucun procez, si ce n'est de pupils, orphelins, vefues, & personnes miserables : mais par appel elles connoissent de tous les procez des Royaumes de la Couronne de Castille : apres la sentence donnée par le Iuge ordinaire, là où s'il arriue que la sentence de la Chancellerie soit conforme à la premiere, le condamné peut appeller à la mesme Chancellerie, qui commet de nouueau la cause à quelque autre Auditeur (toutesfois de la mesme Chancellerie) qui termine le procez s'il accorde auec les deux autres sentences; & il n'est pas loisible d'en appeller plus, sinon en cas que la cause passe 4000. ducats ; vû qu'alors on ne peut appeller qu'à la personne du Roy, & celuy qui appelle est tenu de consigner 1500. doublons, qui valent 14. reales le ch acun.

Or le Roy souloit commettre cecy à vn des Conseillers de son Conseil Royal, mais pource qu'ils se trouuent occupez en d'autres affaires, à raison dequoy l'on n'en venoit iamais à bout, & les procez estoient immortels, on a ordonné le susdit nombre de quatre autres adjoints au Conseil du Roy, qui entendent seulement à ces procez, & s'il arriue que les sentences données auparauant soient confirmées par eux, les 1500. doublons sont partagez comme s'ensuit.

Il en va cinq cens à la Chambre Royale. Il y en a cinq cens autres qui sont adjugez à la partie aduerse : & les cinq cens restans appartiennent aux Iuges ausquels on fait tort, appellant de leurs sentences.

Il y a ces membres aux Chancelleries.

Vn President.

Seize Auditeurs.

Quatre Iuges Criminels.

Le Fiscal, le Rapporteur, les Secretaires, & autres Officiers.

Il y a encores deux Iuges nobles.

Au Conseil de guerre on traitte tout ce qui appartient à la guerre, ou pour se deffendre, ou pour attaquer tant par mer que par terre, & pareillement des fortifications, & prouisions necessaires aux frontieres de tous les Estats d'Espagne.

Tous ceux du Conseil d'Estat entrent en ce Conseil, excepté le Secretaire, pource qu'il y en a vn estably au Conseil de guerre.

Au Conseil d'Italie on traitte des choses de grace, & de Iustice des Royaumes de Naples, & de Sicile, & de l'Estat de Milan.

Il y a en ce Conseil vn President, & quatre Regens, dont le chacun a mille escus de pension ordinaire, ou gages toutes les années.

Il y a encor vn Secretaire, qui a comme les autres Secretaires de trois à qua-

tre cens ducats pour année.

Pour le regard du Conseil des Ordres, il faut sçauoir qu'en Espagne il y a trois sortes de Cheualiers introduits par les Roys precedents. Les vns sont de l'Ordre de S. Iaques, qui est le principal, les autres de celuy de Calatraue, & les autres de celuy d'Alcantare. Ces trois Ordres ont beaucoup de villes & de chasteaux sous eux; & pource que leur maniement est fort grand, on a ordonné le conseil des Ordres, où l'on a mis vn President auec quatre Conseillers gens de lettres, deux Secretaires, vn Fiscal, & vn Procureur du Roy. Ceux-cy assemblez pouruoyent à toutes les choses qui sont necessaires à ces Ordres, dont le Roy est Grand Maistre; & quand il se fait quelque expedition pour l'Ordre de S. Iaques, le Roy apres ses tiltres ordinaires, met en ses lettres, *Et perpetuel administrateur de S. Iacques, &c.*

Au souuerain Conseil d'Arragon on connoist des choses de grace & de iustice du Royaume d'Arragon, de Valence, de Cataloigne, & des Isles voisines.

Il y entre vn Vice-Chancelier, quatre Conseillers hommes de lettres, vn Fiscal, & les Secretaires.

Le Conseil des Indes est estably pour regarder à toutes les matieres qui concernent le gouuernement des Indes, dont il doit auoir soin particulier, vû que c'est à ce Conseil à enuoyer des Gouuerneurs, & des Officiers, & les prouisions necessaires aux Prouinces des Indes qui sont sous la Couronne de Castille. Il entre en ce Conseil vn President & six Conseillers,

Le Conseil des Finãces se tient au Palais quelques iours de la sepmaine. On y traitte de tous les reuenus du Roy, on y fait tous les baux à ferme, & les assignations, & l'on y tient comte de tout ce qu'il faut payer, & recouurer en toutes les Prouinces d'Espagne.

Il entre en ce Conseil trois grands Contadours, & trois petits, & les Conseillers de la Chambre, auec vn Secretaire & vn Rapporteur.

Au Conseil des Comptes on traitte les choses de Iustice touchant les Finances: trois grands Contadours & trois petits y entrent, & outre ce quatre Auditeurs & vn Secretaire.

Au Conseil appellé Compteurs de Comptes, il entre deux grand Contadours & deux petits, & quelques autres Officiers auec les Secretaires.

On se mesle en ce Conseil de receuoir le conte de ce qui se despend en la maison du Roy, & de sçauoir tous les reuenus qui sont en toutes les Prouinces qui obeyssent au Roy d'Espagne, & à quoy on les employe.

A Seuille il y a vn Regent & quatre Auditeurs qui connoissent des choses de Iustice de cette ville, & de sa iurisdiction.

La Nauarre est gouuernee de mesme sorte.

En Galice il y a vn siege & vn Gouuerneur comme President.

En Arragon il y a vn siege de Regents & de Conseillers.

A Valence on trouue mesme chose, comme aussi en Catalogne.

Et pource qu'aux conquestes des pays que les Mores possedoient iadis en Espagne, il estoit besoin de contenir en leur deuoir les peuples qui auoient esté fraischement baptisez, & pourchasser soigneusement que la Religion ne fut infectee en quelque sorte, on dressa le Conseil de l'Inquisition (où l'on tient toutesfois qu'il y a plusieurs abus, & des cruautez sans nombre.) Le chef de ce Conseil c'est l'Inquisiteur general, qui demeure ordinairemẽt à la Cour. Il y a aussi quatre Conseillers Ecclesiastiques de bonne vie, & qui doiuent

estre sçauants. On connoît en ce conseil des causes des heretiques, & l'on pouruoit le Royaume d'Inquisiteurs, qui se tiennent ordinairement à Seuille, Cordouë, Leon, Grenade, Murcie, Calaurie, Tollede, Valladolid, Crunque en Arragon, Valence & Catalogne.

Il y a tousiours en la Cour du Roy quatre Iuges qui connoissent des choses ciuiles & criminelles qui se passent cinq lieuës à l'entour, & de tout le Royaume aussi par commission.

Ils ont fort grande authorité, & specialement aux choses criminelles, ausquelles ils procedent auec beaucoup de rigueur, & il n'est pas permis d'appeller de leur sentence.

Il y a trente & vn Alguazils ou Sergens de la Cour, & plusieurs Greffiers criminels qui tiennent leur siege à part, & aussi la prison.

Le Roy d'Espagne a pris la coustume de recompenser les vieux soldats qui ont bien fait durant les guerres ou qui sont demeurez estropiez, & mesme cette recompense passe à leurs enfans s'ils meurent à son seruice. Ce qui est proprement donner courage & sujet de bien faire à ceux qui le seruent; comme au contraire c'est faire aller les hommes à la guerre laschement, que de ne leur proposer nulle sorte de reconnoissance.

Il y a aussi en Espagne beaucoup de dignitez & de charges qui sont hereditaires, comme celles qui s'ensuiuent.

Il y a encor beaucoup de Seigneurs de marque & de tiltre, comme ils appellent en Espagne, comme sont ceux s'ensuiuent.

Le Duc d'Albe.
Le Duc de l'Infantasque.
Le Duc de Medine Sidonie.
Le Duc de Medine Nosco.
Le Duc de Zogotie.
Le Duc de Feisa.
Le Duc de Trois.
Le Duc d'Alcale.
Le Duc d'Ossone.
Le Duc de Gandie.
Le Duc de Najaje.
Le Duc d'Albuquerque.
Le Duc de Scamere.
Le Duc d'Ascalone.
Le Duc d'Arcos.
Le Duc de Marquede.
Le Duc de Franqueville.
Le Marquis d'Astorque.
Le Marquis d'Aquilar.
Le Marquis d'Ayamont.
Le Marquis de Pliego.
Le Marquis de Villefranche.
Le Marquis de Genet.
Le Marquis de Moje.
Le Marquis de Cogollude.
Le Marquis d'Ardales.

Le Marquis de Stepe.
Le Marquis de Sarje.
Le Marquis de Mondajer.
Le Marquis de Tariffe.
Le Marquis de Cagnet.
Le Marquis de Cerabbe.
Le Marquis de Corie.
Le Marquis de Velez.
Le Marquis de Gibraleon.
Le Marquis d'Alcanzies.
Le Marquis de Comares.
Le Marquis de Montmajor.
Le Marquis de Villene.
Le Marquis de Degne.
Le Marquis de Tenet.

Le Comte de Venetuent.
Le Comte de Salines.
Le Comte d'Vrtuegne.
Le Comte de Castioxen.
Le Comte d'Orgas.
Le Comte d'Osorne.
Le Comte de Pajades.
Le Comte de Forsalide.
Le Comte d'Oliuares.
Le Comte de Nielle.
Le Comte de Monterci.
Le Comte de Boerdie.
Le Comte d'Auadelist.
Le Comte de Saualier.
Le Comte d'Andiade.
Le Comte de Sendille.
Le Pugno, & Rostro.
Le Comte de Duede.
Le Comte de Curne.
Le Comte de Fuentes.*

On en comte iusques à cinquante-huict.

Il y a en Portugal trois Ordres de Cheualiers. Le premier est appellé de Christ auec la Croix rouge bordee de cordons d'or, & vn d'argent au milieu Le second de S. Iacques auec l'espee rouge comme celle de Castille. Le troisiesme de S. Bernard auec la Croix verde, comme est celle de Calatraue.

Le Roy dispose de cinq cens Commandeurs de ces Ordres.

Il y a deux Ducs; le premier de Bragance, riche de cent mille croisez, ou escus de Portugal de rente; le second est celuy d'Auere riche de cinquãte mille escus de rente. Il y a trois Marquis & dix Comtes. Les autres Gentils-hommes ont plus de biens meubles, qu'autres. Et à cause qu'ils auoient accoustumé de combattre en desordre auec les Mores, le Roy d'Espagne les fait exercer aux Ordonnances, ayant fait venir des hommes exprés d'Espagne, de France, d'Allemagne, & d'Italie.

Quant à l'ordre qui est estably pour les nauigations, ie le diray en peu de paroles.

Il part ordinairement au mois de Mars quatre ou six grands nauires, qui ne retournent plus de la mesme année : tellement que tous les vaisseaux demeurent dehors l'espace de dix-huict mois : mais tous les ans il part au mois de Mars vne compagnie, & en Septembre vne autre. Ces nauires se separent pour charger en diuers endroits d'Affrique, & pareillement aux Indes, & en Asie, & pource qu'au retour ils n'ont que les mariniers, & peu de marchands, on leur enuoye au deuant six gallions bien armez iusques au Cap verd, pour asseurer la flotte des Corsaires Anglois, qui iroient attaquer les nauires, entendant qu'elles viennent des Indes, ainsi qu'ils ont fait autresfois pillant mesme l'Isle de Madere.

Cette nauigation des Indes s'est renduë tres-facile, & les marchandises s'asseurent à six & sept pour cent. On a entendu d'vn marinier de l'aage de soixante ans, qu'il auoit fait vingt-trois voyages aux Indes, ayant passé quarante- x.
six fois le Cap de bonne esperance ; qu'ayant passé l'Equinoctial, où l'on ne descouure pas le Nord, on peut nauiger auec la mesme Boussole dont l'on vse à nos mers : vû qu'ayant passé vers le Ponant des Canaries, l'estoille de la Boussole, comme disent les mariniers, tourne vers le Nordest, & du Leuant ayant passé le Meridien de l'Isle de S. Laurens, elle tourne vers le Nordoüest, & la cause en est inconnuë.

RELIGION ET CHOSES QVI CONCERNENT L'ESGLISE D'ESPAGNE.

TOute l'Espagne suit la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, xi.
& les nouuelles opinions y sont tellement hayes, qu'afin qu'elles ne s'y glissent, on y a estably des Inquisitions rigoureuses, qui sont instituées à bonne fin, combien qu'il y ait de l'abus, de mesme qu'en toutes autres choses bien ordonnées. La Primauté d'Espagne estoit anciennement en l'Eglise de Seuille, puis elle fut en celle de Tolede, iusques au grand rauage qui arriua au Royaume : car Tolede estant tombé entre les mains des Barbares, l'Archeuesque de Braca joüyt de cette dignité, comme les Archiues de l'Eglise de Braca enseignent. Mais apres que les Chrestiens eurent repris Tolede, l'Archeuesque de la ville redemanda cette dignité, & celuy de Braca la luy debattit, voulant retenir vne chose qu'il auoit acquise ; tellement que l'on tient que leur debat n'est pas encores terminé.

Si on desire sçauoir les Euesques qui ont esté en Espagne depuis le temps des Romains, & des Gots, que l'on voye la Chronique de Vasée, où l'on pourra contenter sa curiosité. Apres que les Espagnols eurent recouuert leur pays des mains des Barbares, les Eueschez furent remises auec les villes qui leur estoient anciennement sujettes, & mesme on en a fait de nouueau quelques-vnes. Voicy les Archeueschez, & Eueschez qui y sont.

L'Archeueſché de Tarragone, qui vaut 8000. ducats toutes les années. Les Eueschez mises cy-dessous sont sous cét Archeueſché.

Barcelone, qui vaut 5000. ducats de rente.

Gironne, qui en vaut 4000.

Vicq, qui en vaut 25000.

Ilerde, qui en vaut 5000.
Vrgel, qui en vaut 7000.
Dertose, qui en vaut 8000.

L'Archeuesché de Sarragosse vaut 20000. deux ducats de rente, elle a ces Eueschez.

Hiuez, qui vaut 3000. ducats.
Tirasce, qui en vaut 5000
Pampelune, qui en vaut 6000.
Calathere, qui en vaut 1200.
Segouie, qui en vaut 3000.

Entre les principaux d'Espagne, & qui ont plus d'authorité apres le Roy, on peut mettre à bon droict l'Archeuesque de Tolede, comme Primat d'Espagne, & Chancelier de Castille, ayant plus de 200000. ducats de reuenu. Il a sous luy les Eueschez de

Moruedre, qui en vaut 2000. ducats de rente.
Vuiede, qui en vaut 6000.
Burgos, qui en vaut 2000.
Plaisance, qui en vaut 1300.
Luence, qui en vaut 1600.
Curie, qui en vaut 8090.
Cordouë, qui en vaut 2000.

Cét Archeuesque est Seigneur temporel de dix-sept lieux clos de murailles.

L'Archeuesché de Saint Iaques de Compostelle, qui vaut 20000. ducats, a sous elle les Eueschez de

Auille, qui vaut 8000. ducats.
Palence, qui en vaut 1500.
Salamanque, qui en vaut 1000.
Ebore, qui en vaut 20000.
Corie, qui en vaut 8000.

L'Archeuesché de Lisbonne, qui en vaut 16000. ducats de rente, a sous sa iurisdiction ces Dioceses.

Leon, qui en vaut 8000. ducats de rente.
Vbede, qui en vaut 6000.
Zamore, qui en vaut 1200.
Diuidat, qui en vaut 4000.
Lerie, qui en vaut 8500.
Badajos, qui en vaut 6000.

L'archeuesché de Braca, qui vaut de reuenu 12000. ducats, a sous elle les Eueschez qui s'ensuiuent.

Coymbre, qui en vaut 12000. ducats de rente.
Lamece, qui en vaut 6000.
Vise, qui en vaut 8000.
Almore, qui en vaut 3000.
Tide, qui en vaut 2000.
Luge, qui en vaut 15000.
Astorgue, qui en vaut 4000.
Montuedic, qui en vaut 15000.

L'Archeuesché, de Seuille qui vaut 11000. ducats de rente, a ces Eueschez,
Iean, qui vaut 15000. ducats de rente.
Cartagene qui en vaut 5000.
Calix, qui en vaut 8500.
Sylue qui en vaut 6000.

Les Archeuesques de Valence, & de Grenade, n'ont aucune Eueſché ſous eux, & jouyſſent du droict du manteau. Celuy de Valence a 13000. ducats de rente, & celuy de Grenade 1000.

Il y a encores des Eueſchez qui reſſortent ſans aucun moyen en Cour de Rome, telles que ſont les ſuiuantes.

Oſne, qui vaut 1000. ducats de rente.
Malage, qui en vaut 1000.
Guadix, qui en vaut 2000.
Almerque, qui en vaut 1500.
Orenſe, qui en vaut 3000.
Pace, qui en vaut 4000.
Cunaire, qui en vaut 80000.

Mais ſi quelqu'vn deſire ſçauoir plus exactement combien toutes les Archeueſchez, Eueſchez & Abbayes, & tous les Prieurez ont de reuenu, qu'il liſe ce qu'en a eſcrit Damian de Goez Portugais.

Ie remarqueray ſeulemẽt icy qu'il y a à Burgos vn Conuent de Religieuſes, que l'on nomme les Vuelques, qui ſont iuſques au nombre de cent cinquante toutes nobles: leur Abbeſſe eſt Dame de 24. places, & de 50. villages, & à la collation de pluſieurs Benefices, & de douze Commanderies.

GENEALOGIE DES ROYS D'ESPAGNE.

DV temps d'Attila l'Eſpagne fut diuiſee en douze Royaumes, puis elle fut reduite à cinq, à ſçauoir Caſtille, Arragon, Nauarre, Portugal, & Bretique ou Grenade. Les Mores ont tenu leur ſiege à Grenade iuſques à noſtre temps. Quant aux Roys de Caſtille, il y a beaucoup de centaines d'années qu'ils ont reçeu la foy Chreſtienne: car quant les Gots furent dejettez en Italie, apres l'auoir fort endommagee ſous Alaric, & Ataulphe, ils s'enfuirent en Eſpagne auec leur Roy qui s'appelloit Sigeric. XII.

LA SVCCESSION DES ROYS GOTS en tout le Royaume d'Eſpagne.

Sigeric, ou Segeric.
Vallias, & ſelon les autres Valia.
Theodoric, & ſelon les autres Roderic, qui fut fait Roy l'an 491.
Thoriſmond, qui eut pour ſes freres Theodoric, & Henry.
Alaric fils de Henry. Cettuy-cy fit premierement ſa demeure à Toloſe, mais il fut chaſſé en Eſpagne par Clouis Roy de France.
Tendie fils d'Alaric qui fut tué.
Tendoſil, & ſelon les autres Theodogoſil. Cettuy-cy fut tué pource qu'il s'efforçoit de joüyr des honneſtes femmes.

Alga, qui mourut en guerre.

Atanagild, qui fut tué aupres de Tolede.

Lenogild qui auoit Luibe son frere pour compagnon. Cettuy fut Arrien aussi bié que tous ses predecesseurs, & assujettit Sicile au Royaume de Castille. Il persecuta aussi son fils Hermogild, & le tua l'an 572. pource qu'il estoit vray Chrestien.

Richard fils de Lenogild fut bon Catholique, & fut conuerty par saint Leandre.

Luibe, & Viteric.

Gundamir.

Risebut, dont la domination s'estendoit par toute l'Espagne.

Richard second de ce nom.

Suitille, qui auoit esté grand Capitaine de Sisebut.

Sisenand, deuant lequel quelques-vns mettent Rachimir.

Suitile II.

Tulque.

Vinde, que les autres appellent Videsuind.

Recensuind, bon & saint Roy.

Bambe, qui deffit vn grand nombre de Mores qui trauersoient l'Espagne.

Hering, qui eut Egic son gendre pour compagnon.

Vitise, qui creua les yeux à Theodebert fils de Recensuind, à qui le Royaume escheoit ainsi qu'il estoit encores enfant. Cestuy-cy estant aueugle, se maria, & engendra Roderic, qui estant fait Roy, vengea sur vitise & les enfans l'iniure faite à son pere.

Roderic, en qui la lignee des Roys Gots prit fin en cette sorte. Il y eut vn Comte nommé Iulian, que le Roy Roderic auoit fait Preuost en Tingitane de Mauritanie. Les autres escriuent qu'il y fut enuoyé en Ambassade, ce qui est bien plus vray semblable. Cependant que le Comte estoit absent, Roderic iouït auec violence de sa fille : le pere entendant cette force faite à sa fille, pensa promptement à s'en venger, ayant mesme la commodité du lieu qui luy en offroit le moyen : vû qu'il sollicita les Mores de venir en Espagne, où ils entrerent par le destroit de Gibraltar l'an 714. sous la conduite de Muce, enuoyé par le Roy Miramamolin, & se rendirent presque maistres de toute l'Espagne en l'espace de deux ans. On dit que durant ce temps il mourut enuiron 70000. hommes tant d'vn costé que d'autre. Les Chrestiens qui restoient de l'armee desconfite, se retirerent aux Asturies, & en Galice, auec leur Prince Pelagie, ou Pelaye, qui fut oncle paternel de Roderic, & qui prit sur les Affricains la ville de Leon, où il regna l'espace de vingt-ans. Et lors les Roys cesserent de se nommer Gots, ou Ostrogots, & porterent le tiltre de Roys d'Espagne, ou de Castille.

Fascille son fils luy succeda.

Alfonce I. surnommé Catholique, qui viuoit au temps de Childeric, & de Pepin, fut gendre de Fascille, & luy succeda.

Froille son fils luy succeda l'an 761. & est tué par son frere, qui regna apres luy six ans, & mourut sans enfans, & pource il appella à la succession Veremond fils d'Aurelle, qui toutesfois ne luy succeda ; ains ce fut Silon gendre d'Alfonce, qui chassa Veremond son frere.

Muregat fils bastard d'Alfonce premier du nom, qui faisoit tribut aux

Mores d'vn certain nombre de filles vierges.

Veremond fils de Silmar, & petit fils d'Alfonce V. Il quitta le monde, & se fit Moyne, & donna le Royaume à

Alfonce surnommé la Chaste, fils d'Alfonce premier du nom, qui viuoit du temps de Charles le Grand.

Ramire, fils de Veremond, ou Bermond.

Ordoigne, fils de Ramire.

Alfonce le Grand, fils d'Ordoigne. III. du nom.

Garsie son fils en l'an 887.

Ordoigne son frere.

Fruil le cruel II. du nom qui priua ses neveux de la Couronne, & en fin mourut ladre.

Alfonce IV. fils d'Ordoigne, qui remit la Couronne à son frere Ramier qui estoit en Portugal, & ainsi qu'il voulut retourner au Royaume, Ramire luy fit creuer les yeux.

Sanche I. du nom, frere d'Alfonce, & de Ramire, surnommé le Gras.

Ramire sõ fils en l'an 923. & pource qu'il estoit trop jeune, & que les Mores rompirent la paix faite auec les Espagnols, ils firent leur Roy Veremond, ou Bermond fils d'Ordoigne; mais pource qu'il regna sous l'adueu de Ramire deuxiesme; On ne conte les deux que pour vn. Du temps que Veremond Almansor prit la ville de Leon, & pilla l'Eglise de Saint Iacques en Galice. Mais Bermond reprit courage, & r'assembla ses forces auec Garsie Comte de Castille (Car les Castillans n'auoient plus de Roy) & osta au Mores plusieurs terres.

Alfonce V. du nom, fils de Bermond.

Veremond, ou Bermond son fils III. du nom, meurt sans hoirs, & par ce moyen le Royaume escheut à sa sœur, qui espousa Ferdinand I. du nom, fils de Sanche Comte de Castille, & ainsi les Castillans qui auoient reduit leur pays sous des Gouuerneurs nommez Comtes, virẽt en premier lieu ces Comtes hereditaires, & en fin leur pays sousmis aux Roys, & les Royaumes de Leon & de Castille vnis ensemble: ce qui aduint en l'an 1025. ou selon d'autres 1017. Ferdinand se fit aussi Prince de Nauarre, vsurpant ce pays apres auoir fait mourir Garsie son frere. Le mesme reconquit sur les Mores la ville de Coymbre en Portugal, & presque tout le Royaume, & mourut l'an 40. de son regne, de grace 1064.

Sanche, & Alfonce VI. frere, fils de Ferdinand, furent Roys tous deux. Toutesfois Sanche empescha son frere de regner tandis qu'il vescut, mais apres sa mort le peuple l'appella pour succeder au Royaume.

Cettuy-cy ne laissa qu'vne fille nommee Vrraque, qui fut mariee à Roymond Comte de Barcelone, qui eut vn fils nommé

Alfonce VII. qui succeda à son grand pere, & eut pour ses enfans Sanche Roy de Castille, Ferdinand Roy de Leon. Alfonce VIII. Alfonce IX. & de Beatrix: cét Alfonce VII. recouura Cordouë. Sanche III. de ce nom Roy de Castille eut pour fils,

Alfonce VIII. qui eut plusieurs enfans, à sçauoir Henry I. Roy de Castille, Blanche mere de Saint Louys, Berengaire femme d'Alfonce Roy de Leon, Vrraque femme du Roy de Portugal, & Eleonor femme du Roy d'Arragon. Il mourut l'an 1160.



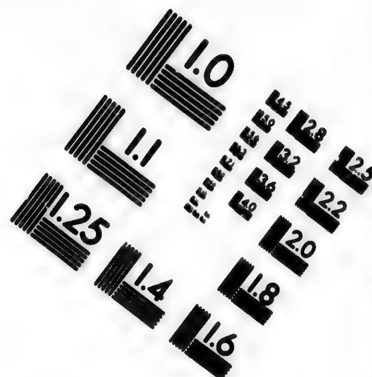


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

6"



Alfonce 9. fils de Ferdinand Roy de Leon.

Henry fils d'Alfonce 8. ne regna pas deux ans entiers.

Ferdinand. 3. fils d'Alfonce 9. fut Roy de Leon & de Castille, & recouura toute l'Espagne, excepté le Royaume de Grenade.

Alfonce 10. fils de Ferdinand 3. qui fut grand Astrologue.

Sanche 4. fils de Ferdinand 3.

Ferdinand 4. frere de Sanche.

Alfonce 2. fils de Ferdinand 4.

Pierre premier fils d'Alfonce 2.

Henry 2. fils d'Alfonce 2.

Iean premier fils de Henry secõd. Ce Iean Roy de Castille, & sa femme Eleonor fille du Roy d'Arragon, eurent Henry Roy de Castille, & de Leon, & Ferdinand Roy d'Arragon. Henry eut deux enfans, Iean Roy de Castille, & Marie Royne d'Arragõ. Iean eut Elizabeth, & Henry Roy de Castille. Ferdinand eut quatre enfans, Alfonce Roy d'Arragon & de Sicile, Iean qui fut Roy apres son frere, Marie Royne de Castille, & Ieanne Royne de Portugal. Iean qui fut Roy apres son frere, eut Ferdinand, qui espousant Elizabeth heritiere de Castille, fut Roy des deux Royaumes.

Ferdinand 6. du nom, fils de Iean Roy d'Arragon, eut trois enfans, Iean qui espousa Marguerite fille de Maximilian, Catherine qui fut Royne d'Angleterre, femme de Henry 8. & Ieanne qui espousa Philippes Archiduc d'Austriche.

Iean mourut sans enfans du viuant de son pere Ferdinand, qui prit aussi tôt pour son fils adoptif Philipppes d'Austriche son gendre, pere de

Charles V. Empereur, & Roy d'Espagne.

Philippes 2. son fils.

Philippes 3. qui regne à present.

LES ROYS DE PORTVGAL.

LE Royaume de Portugal est de l'illustre maison de Loraine, d'où sortit le Duc Henry qui s'employa auec tant de valeur contre les Mores pour Alfonce VI. que ce Roy luy donna sa fille Tiresie en mariage, auec le Pays de Portugal qui n'eut que le tiltre de Comté en l'an 1110.

Alfonce I. acquit le tiltre de Roy, recouura Lisbõne possedee par les Mores & deffit en vne bataille cinq Roys infideles: en memoire dequoy il print pour ses armes cinq escussons.

Sanche I.	second Roy.
Alfonce II.	troisiesme Roy.
Sanche II.	quatriesme Roy.
Alfonce III.	cinquiesme Roy.
Denys I.	sixiesme Roy.
Alfonce IV.	septiesme Roy.
Pierre I.	huictiesme Roy.
Ferdinand I.	neufiesme Roy.
Iean Bastard I.	dixiesme Roy.
Edoüard I.	vnziesme Roy.
Alfonce V.	douziesme Roy.

Iean II. treiziesme Roy.
Emanuel I. quatorziesme Roy.
Iean III. quinziesme Roy.

Cettuy-cy fut pere de Dom Louys, pere de Dom Anthoine dernier Roy de Portugal, decede en France, & enterré aux Cordeliers à Paris.

Sebastian I. petit fils du Roy Iean III. qui mourut en Affrique en vne bataille contre les Mores l'an 1578. sans laisser aucuns enfans, & Dom Anthoine fut pris captif en la mesme bataille.

Les Portugais n'ayans esgard aux fils nais des deux filles du Roy Emanuel, qui precedoient d'aage leurs autres freres mais apres Iean III. l'aisné, & d'autre part soupçonnant que le Prince Dom Antoine auoit esté tué auec le Roy Sebastian, esleurent Henry, bien que Cardinal, qui estoit le seul fils qui restoit de ceux du Roy Emanuel. Tandis que Henry regne, Dom Anthoine eschappe de la prison d'Affrique, & ledit Henry estant mort apres auoir regné six ans, les Portugais ayans debouté par la loy du Royaume, les fils nais des filles du Roy Emanuel, eslisent pour leur Roy Dom Anthoine, qui fut sacré en la ville de Santereiu le 19. Iuin 1580. puis confirmé trois iours en la ville de Lisbonne, & tout aussi-tost on enuoya en Affrique aux bourgs & forts, sujets au Royaume de Portugal, qui reconnurent pour Roy Dom Antoine.

Mais Philippes II. Roy d'Espagne se sentant la force en la main, luy debat la Couronne, disant qu'il est bastard, combien que l'Infant Louys eut espousé secrettement Violant mere de Dom Antoine, qui estoit par consequent legitime, ainsi que Ruy Celema homme de tres-sainte vie le declara à sa mort, disant que l'Infant Louys n'auoit tenu ce mariage secret, qu'afin de ne perdre pas son authorité, publiant qu'il auoit espousé vne femme qui luy estoit beaucoup inesgale. Or est-il que Iean I. Roy de Portugal fit vne constitutiõ receuë par tout le Royaume, par laquelle il ordonna que ny la femme, ny celuy qui naistroit d'elle, n'auroient rien par droict d'heritage de ce qui appartient à la Couronne. De sorte que suiuant le droict Philippes II. Roy d'Espagne estant fils d'vne fille du Roy Emanuel, estoit exclus par cette loy de tout le droict qu'il pouuoit pretẽdre au Royaume de Portugal. Toutesfois le Royaume luy est demeuré, & la iustice de Dom Antoine, & la volonté des Portugais a ployé sous la force des Espagnols, qui en sont a cette heure maistres.

LES ISLES DE MAIORQVE, ET MINORQVE, ET AVTRES.

LE Roy d'Espagne possede encores dans la mer Mediterranée quelques Isles, que ie trouue à propos de descrire. XIV.

Les Isles Baleares, ou Gymnesis iadis, & maintenant Majorque, & Minorque, font aujourd'huy vn Royaume, dont le Roy d'Espagne prend le tiltre.

Majorque, & vulgairement Mallorque est plus proche de l'Espagne que Minorque, & n'est esloignée d'Espagne que de la nauigation de quatre, ou cinq heures; & de Minorque de 14. milles. Quelques-vns disent qu'elle a de tour 240. milles, les autres 300. & quelques-vns 480. Strabon la fait longue de 600. stades, qui font 75. milles, & large de 25. milles; mais les modernes ont trouué beaucoup plus de largeur, c'est à sçauoir enuiron 100. milles. Et par ce moyen sa longueur sera beaucoup plus grande que Strabon n'a escrit.

Il y a vne ville du nom mesme de l'Isle, qui est la capitale de toutes ces Isles. Elle s'appelloit anciennement Palme, & aujourd'huy il y a vne bonne Vniuersité, ou Raymond Lulle est en grande reputation, de sorte que l'on y entretient tousiours à grands gages vn homme sçauant, pour enseigner publiquement la doctrine de ce Lulle. Il y a aussi vne autre ville nommée Bolence, que les habitans appellent Pollence, qui regarde le Midy, de mesme Majorque est du costé du Septentrion.

QVALITE'.

CEtte Isle est aspre & sterile, prés la mer, mais ailleurs les costaux, les plaines & les vallées rapportent assez de vin, d'huyle, de froment, & de fruits. Sur tout il y vient de bonnes huyles, qu'on porte de là à Valence, en Flandres & en Italie. On y fait aussi de fort bons fromages, qui surmontent en bonté tous ceux qu'on vend à Rome & en Espagne. Dauantage les habitans font vn grand trafic de gros draps de laine, & les portent autour de l'Isle de tous costez, voire iusques en Sicile. Il n'y a point de bestes nuisibles, sinon des conils, qui leur ont fait bien souuent beaucoup de dommages. On y trouue vn nombre incroyable de cerfs.

MOEVRS.

LEs habitans de ces Isles escumoient autresfois tout ce qu'ils rencontroient, & estoient cruels & sauuages, habitãs dans les rochers, n'ayans autre soin que d'espier ceux qui voyageoient sur mer. Ils auoient de petits vaisseaux mal polis, qui estoient legers. Vne fois ils apperceurent de loin l'armée des Romains, & pensans que ce fut quelque proye, ils oserent bien aller au deuant d'eux, & de premiere abordée couurirent les vaisseaux des Romains de pierres & de cailloux: mais les Romains les contraignirent en fin de fuyr, puis les allerent trouuer où ils s'estoient retirez pour acheuer de les perdre. Ils n'vsoient point anciennement de monnoye d'or, ny d'argent. Ils firent iadis la guerre pour les Carthaginois, & pour leur recompence ils n'en rapporterent que des femmes & du vin. Ils vsoient de fondes, & s'en sçauoient extrémement bien aider, à quoy leurs meres les accoustumoient, leur mettant du pain au bout d'vn baston, contre lequel ils iettoient des pierres, ne leur estant permis de manger qu'apres auoir abbatu ce pain.

Ils sont maintenant ciuilisez comme leurs voisins, & sont de complexion amoureuse aussi bien qu'anciennement.

Assez prés de Majorque vous auez les petites Isles de Dragonere, & Cabrere.

L'ISLE MINORQVE.

MInorque est plus Oriental que Majorque, & son tour est de 150. milles, & sa largeur de 60. Elle est esloignée de l'Espagne de 160. milles. Du temps de Ptolomée il y auoit deux villes, à sçauoir *Iana*, qui s'appelle maintenant Citadelle, & *Mago*, qu'on nomme à cette heure Minorque, du nom de l'Isle, Elle a beaucoup de villages.

Au riuage de la mer elle est enuironnee de hautes montagnes garnies d'arbres espais. Au reste quoy que cette Isle soit moindre que l'autre, toutesfois elle ne luy cede pas en bonté, ains au contraire on y fait vne plus grãde nourriture de bœufs & d'autre bestail, & principalement de grands mulets, qui ont plus haute voix que tous les autres. Cette Isle a deux ports, c'est à sçauoir Maon & Fernelle.

De nostre temps ces Isles ont vn Royaume à part, qui comprend encores les Pythiuses, dont l'vne nommee iadis par les Grecs Ophiuse, & par les Latins *Colubraria*, a maintenant le nom de Formentere, & a de tour septante milles, & est esloignee de terre ferme de huictante milles.

Cette Isle est deserte pour la plus grande part, à cause des serpens qui y sont en grand nombre, & font mourir beaucoup d'hommes.

L'autre est Euisse, qui en est esloignée de 10. milles, & de la terre ferme 50. & son tour est plus de cent milles.

Le terroir de cette Isle chasse les serpens, & ne peut souffrir aucunes bestes nuisibles, sinon les conils qui mãgent bien souuent ses bleds. Cette Isle abonde en bleds & en toute sorte de fruicts.

On leue tous les ans en cette Isle grande quãtité de sel. Car il y a vn certain temps auquel la mer regorge iusques sur les terres, & lors les habitans fermẽt le passage ou l'eau est entree, puis on laisse ainsi cette eau sans la troubler, & lors il se fait de si grands monceaux de sel, que non seulement Majorque, & Minorque en sont pourueuës, mais encor on en porte de grands Nauires chargez en Italie, où l'on en fournit plusieurs villes.

Mais afin de dire comment le Royaume de Majorque a esté joint à la Couronne d'Espagne, vous deuez sçauoir que les Mores d'Affrique tindrent ces Isles iusques enuiron l'an de nostre Seigneur 1240. que Ferdinand Roy de Castille les chassa premierement de Majorque. Mais les Mores s'y estans rejettez il fallut que Iacques d'Arragon (fils du Roy Pierre, qui fut tué deuant Muret soustenant les Albigeois heretiques) y allât auec ses forces, & lors secouru dudit Ferdinand, il fit si bien que les Mores en furent chassez, & soudain il porta le nom de Roy de Majorque & Minorque, enuiron l'an 1240. Et voilà le droit que les Roys d'Arragon ont en ces Isles, & bien que le Royaume d'Arragon ayant esté joint à celuy de Castille par le mariage de Ferdinand & d'Isabelle, les Roys d'Espagne qui en sont descendus les possedent à iuste tiltre.

Autour de Pithiuses, c'est à sçauoir de la Formentere & d'Euisse, il y a encor trois petites Isles, à sçauoir Vedran, Conirello, & Dragomago. Et au dessus d'Euisse entre Majorque & la bouche du fleuue Ebro, il y a vne petite Isle deserte qui se nomme Moncolibre, & en la bouche mesme de ce fleuue l'Isle d'Alfaques, que ce fleuue & la mer font ensemble.

Finalement assez prés du port de Cartagene il y a l'Isle vulgairement appellee Scombrire, qui est petite, & n'a rien qui merite qu'on en discoure.

DV ROYAVME DE NAPLES.

SOMMAIRE.

1. Diuerses appellatiõs du Royaume de Naples dãs les Histoires & la description de son estẽduë & de ses bornes. 2. Diuisé en six Prouinces premieremẽt: aujourd'huy en douze, dont la premiere est la Terre de Labeur. 3. Isles & ports plus remarquables de ce Royaume. 4. Singularitez qui se trouuent en ce pays de Naples sont les beaux cheuaux de quatre races que le Roy d'Espagne y tiẽt: les sources d'eaux medecinales & Bains de diuerses vertus vn champ de soulphre enuirõné de rochers brustans d'où se tire l'Alun: la Montagne d'Astrune, la Tarãtele dõt on chasse le venin auec le chant & son des instrumens. 5. Description du naturel & mœurs des Napolitains tãt anciẽs que de ce tẽps, & leur façon de viure. 6. Richesse de ce Royaume venãt du cõmerce auec les Venitiẽs, & du traffic d'amãdes, saffran, soyes, huyles, vins, cheuaux & coral, auec les estrangers. 7. Forces du Royaume de Naples en quoy consistent: quel nombre de gens de guerre & de vaisseaux de mer entretenus ordinairement, Ses principales forteresses, villes & chasteaux. 8. Police & Gouuernemẽt consistant en sept Viceroys, dont le General demeure à Naples. 9. Archeueschez & Eueschez qui sont au Royaume de Naples. 10. Denombrement des Roys qui y ont regné iusqu'à present.

1. CE Royaume qui comprend presque la moitié de l'Italie prend le nom de la principale ville qui s'y trouue, & les Historiens l'appellent tantôt de cette sorte, tanstôt le Royaume de Poüille, tantôt le Royaume de Silice par deçà le Far pour le distinguer du Royaume de Sicile qui est par delà le Far, qui est l'Isle de Sicile mesme. Car quelques Roys qui ont possedé le Royaume de Naples, & celuy de Sicile tout ensemble, se nommoient en leurs tiltres Roys des deux Siciles, c'est à sçauoir de celle qui est par deçà, & de celle qui est par delà le Far, ainsi que l'ont pratiqué Frederic II. Charles I. d'Anjou, & Alfonce d'Artagon, de Naples, & de Sicile.

Ce Royaume commence à la riuiere de Tranto, dont l'embouchceure tend vers le Septentrion, & depuis Terracine prés du fleuue Vsense, qui se desgorge dans la mer de Toscane, & s'estend iusques au destroit de Sicile, il est enfermé entre la mer Adriatique & celle de Toscane, comme vne presqu'Isle. Il a pour ses bornes du Couchant les deux riuieres d'Vsence, & de Tronte, du Nord la mer Adriatique, du Midy la mer de Toscane, & de Sicile, & du Leuãt la mer Ionique. On collige la mesure en cette sorte. Depuis Terracine iusqu'à Naples on conte quatre vingt-milles, depuis Naples iusques au Cap du Golfe de Policastre cent quarante sept milles. De là iusques à Rhege de Calabre cent quatre vingt-milles; de Rhege iusques au Cap de Spartiuento cent trente trois milles. De là iusques au Cap des Colonnes cent quatre-vingts quinze milles; du Cap des Colonnes iusques à Tarante deux cens milles. De Tarante iusques au Cap de Sainte Marie trente milles. De là iusques au Cap d'Otrente vingt six milles. De ce Cap iusques à celuy de S. Ange deux cens

vingt-deux milles, & de là iusques aux fleuue de Tronte deux cens milles. Et toutes ces sommes reduites en vn font mil trois cens dix-huict milles; & tel est le tour qu'on peut faire en voyageant par eau : à quoy si l'on adjouste cent cinquante milles qu'on comte de largeur iusques à la borne du Couchant, selon le chemin qui se fait par terre le produit sera de mille quatre cens soixante huict milles pour tout le tour du Royaume de Naples. Il joinct à l'Estat de l'Eglise par l'espace de plus de cent cinquante milles.

Alfonce premier Roy d'Arragon, de Naples & de Sicile, le diuisa en six Prouinces c'est à sçauoir en Terre de Labeur, Principauté, Basilicate, Calabre, Poüille, & Abbruzze: mais il fit apres trois parties de la Poüille, la diuisant en terre d'Otrante, terre de Bary, & Capitanat, ou Capitainerie. Ferdinand Roy d'Espagne, & Louys XII. Roy de France le diuiserent en parties esgales en telle sorte que la Poüille & la Calabre demeurent à l'Espagne, & la Terre de Labeur auec la ville de Naples, & l'Abbruze à la France. Aujourd'huy on le diuise communément en douze parties, c'est à sçauoir en Terre de Labeur, Abbruze, tant deçà que delà, Poüille pleine, Capitainerie, Principauté, tant deçà que delà, Basilicate, Calabre haute & basse, terre de Bary, & d'Otrante. Il contient, deux mille & sept cens lieux peuplez, dont il y en a vingt qui sont Archeueschez, cent & vingt-sept Eueschez, & mille quatre cens places où il y a enuiron d'eux millions d'ames.

On trouue dont en costoyant la mer la Terre de Labeur ou Campagne heureuse, dont Capouë, où Annibal se ramollit auec son armée parmy les delices, estoit anciennemēt la capitale ville. Et mesme il y a vn ancien qui a escrit que les Romains estimoient trois villes capables de la grandeur de l'Empire, c'est à sçauoir Carthage, Corinthe, & Capouë : les deux premieres comme estant esloignez de Rome furent ruinées par les Romains, qui delibererent mesme longuement s'ils feroient le mesme de Capouë; mais en fin ne voulans paroistre cruels en ruinant vne fort noble ville d'Italie, s'en asseurerent en confisquāt son terroir, & la priuant de toute forme de Republique. Ils laisserent sur pied les bastimens, afin qu'ils seruissent de retraitte à ceux qui labouroient la terre, mais ils luy osterent le Magistrat & le Conseil public, afin que les habitans ne pussent rien remuer. Maintenant la capitale ville non seulement de ce terroir, mais de tout le Royaume c'est Naples, cité veritablement royale. Elle a enuiron sept milles de circuit, & s'est grandement accreuë de nostre siecle, & eut pris encor plus d'accroissement si le Roy d'Espagne n'eut deffendu de bastir dauantage; à quoy il fut poussé par les Barons du Royaume, les sujets desquels abandonnoient leur demeure pour aller jouyr des exemptions octroyées aux habitās de Naples, & il le fit aussi en partie pour le danger des reuoltes & mutineries du peuple, qui peuuent estre mal-aisément arrestées en vne grāde & forte ville qui a trois Chasteaux, dont le principal s'appelle Chasteau-neuf ou Castelnouo, qui fut fōdé par Charles d'Anjou. Il n'y a ville où l'on voye vn si grand abord de Seigneurs, où l'on face aussi tant de profession de gentillesse, où les Caualiers paroissent mieux ce qu'ils sont, & s'adonnent plus à toute sorte de vertueux exercices. Les Gentils-hommes se retirent pour passer le temps à des exercices honorables en cinq places qu'ils appellent sieges. Cette ville a vn port qui n'est ny gueres grand ny fort assuré, mais on l'a aydé par le moyen d'vn mole. Il ya à Naples vn Arsenal où l'on fait continuellement force vaisseaux de guerre. On compte en cette ville plus de deux

cent mille personnes. Il y a vn beau golphe auec vne plage, & des Isles, & des caps extrémement agreables. C'est là qu'est Pouzzoli, où l'on reconnoist tant de merueilles, qu'il semble que la nature se soit pleuë à se faire admirer en ce lieu, & y ait reduit tout ce qu'elle auoit de plus beau & de plus gentil. C'est là qu'est le lac d'Agnan, Baye, Tridoli, & le lac Auerne. On met en cette Prouince trois villes Metropolitaines, c'est à sçauoir Naples, Capouë, & Surrente, & vingt-deux citez, entre lesquelles celles qui ont plus de renom sont Gaiette, Sesse, Ccano, Calui, Venafre, Caserte, Nole, & Auerse; & il y a cent soixante six chasteaux & places ceintes de murailles, auec 170. villages.

La Principauté a pour ses bornes du Couchant la terre de Labeur, & du Leuant le pays de Basilicate. Ce pays a 16. mille de largeur, & 33. de longueur & les principales villes sont Nocere, Sanserein, Surrente, Masse, Vic Riuel, Amalfe, & Salerne. Nocere est à neuf milles de la mer, & à 4. de Sarne, & tout autour il y a force villages. Riuelle est vne ville bastie depuis n'agueres, qui ne doit riẽ aux premieres villes du Royaume de Naples pour le regard des bastimens magnifiques. Amalfi est vne belle ville, combien qu'autres-fois elle ait este plus renommée. C'est en cette ville qu'on trouua, selon quelques-vns, l'vsage de la Boussole, ce que Pasquier a refuté suffisamment en ses Recherches, monstrant par quelques passages de nos vieux Poëtes François, que cette inuention est plus ancienne. C'est de cette ville, que prend son nom la coste d'Amalfi qui regarde le Midy, & s'estend en long enuiron vingt-milles, & de hautes montagnes, principalement du costé qu'elle panche sur la mer. Il y a tant de peine à les mõter que le seul regard rend les personnes malades. Salerne est vne ville fort anciẽne esloignée de la mer de mille pas, ayant de tres-beaux jardins dans ses murailles. Il y a vne Vniuersité, & cette ville porte tiltre de Principauté. Mais il faut que ie vous aduise que la Principauté de deçà s'estend le long de la mer depuis Salerne iusques à Policastre, & depuis S. Seuerin iusques à Palude, & la riuiere de Silaire la trauerse presque par le milieu: elle contient les Archeueschez de Salerne & d'Amalfi, & quinze autres citez, & deux cens treize chasteaux ou places fermées, entre lesquelles est Euoli auec son bois, Fiano auec sa vallée longue de vingt-milles, & large de quatre, enuironnée de collines bien habitées. La Principauté de par de là s'estend depuis Nusco iusques à Consce & à Cedogne, & contient ces deux villes, & huict autres, c'est à sçauoir Anellin, Arrian, Bisache, Montemaran, Mont-verd, S. Agathe, S. Ange, S. Vic, & cinquante trois chasteaux ou places fermées.

Basilicate contient la Lusitanie, & partie de la Poüille. Elle a pour ses bornes du Couchant la riuiere de Silare, qui est la limite de la campagne, du Midy la mer de Toscane, du Leuant la riuiere de Iac, & la basse Calabre, & vne partie de la haute, & du Nord la terre de Bari. Elle contiẽt les villes de Melfe, Venose, Potence, Cerence, Tricaire, Lauel, Montpelose, Marsico, Rapolla, & 39. chasteaux ou places fermées.

La basse Calabre a pour ses Bornes du Septentrion la haute Calabre, anciennement la grande Grece, auec la riuiere de Crathide, & vne partie de l'Apennin, du Couchant la riuiere de Lau auec la Basilicate, du Midy la mer de Toscane & le destroit de Sicile, & du Leuant vne partie de la mer Adriatique.

Sa ville Metropolitaine est Cosence ville ancienne qui comprend 7. costaux, & a vn fort chasteau au dessus du mont qui commande à la ville, & à tous les lieux des enuirons. La ville est entourée des riuieres de Crathide & Busente,

est aujourd'huy assez riche, combien qu'autresfois elle l'ait esté dauantage. Outre ladite ville il y a encor celles de Frede, & de Belmont, la ville de saint Euphemie qui a donné son nom à la mer qui est aupres : Tropic belle ville, riche, & fort peuplée, Rhege ville ancienne, assise au front ou bout de l'Italie, iadis fort puissante, & maintenant presque deserte, principalement depuis l'an 1564. que le Turc y mit le feu. Il y a aussi Chasteauuillare, qui est au sõmet d'vne montagne fort haute ; Monsault qui porte le tiltre de Duché, Turran, Rugien, & les villes de S. Marc, Marturan ville anciẽne assise en l'Apennin, Tauerne bonne ville & bien peuplée, Nicastre qui est à trois mille loing de la mer, Mont-leon ville assise en vn costeau de l'Apennin, & qui porte tiltre de Comté, & Terre neufve ville fort peuplée.

La haute Calabre, selon Ptolomée, a pour ses bornes du Leuant la mer Adriatique, du Midy la riuiere d'Alice & la haute Calabre, du Couchant la riuiere de Cratique auec l'Apennin, & la Basilicate, & du Nord le Golphe de Tarante, & la terre de Bary. Il y a de costé deux Caps signalez, dont l'vn est celuy des Colomnes, iadis Laciné, l'autre est celuy de Silace, qui est dangereux au possible.

La capitale ville de ce pays c'est Catanzare ; puis vous auez Hierace, qui porte nom de Marquisat, Belicastre ou Beau-chasteau, ville esloignée de huict milles de la mer, Croton ville fort ancienne & renommée, qui porte maintenant le tiltre de Marquisat, n'estant toutesfois si riche ny si peuplée qu'autresfois, Cariathe qui est vne Comté, Bassignan Principauté auec vn fort Chasteau, Tarsie, Corlian, Rosan forte ville à trois milles de la mer, Cassan, Hauteuille qui est Principauté, Matere Archeuesché, ville riche & peuplée, Grauine Duché, Tarante ville fort ancienne, & la fin de la haute Calabre ou grãde Grece qui a vn port renommé. Ce fut la patrie du Philosophe Archite. Maintenant c'est vne Principauté

La terre d'Otrante commence à Tarante qu'elle a pour sa borne du costé du Midy, de mesme que la mer iusques au Cap sainte Marie. Elle a pour ses confins du Leuant le mesme Cap auec la mer Ionique, du Nord depuis Otrante iusques à Brindes, & du Couchant la terre de Bary, auec vne grande partie de la haute Calabre. Sa forme est comme d'vne presqu'Isle, vû qu'elle est enuironnee de la mer Adriatique, & de l'Ionique. Sa largeur entre Brindes, & Tarante est de trente milles selon Pline, & selon Rassan de quarante.

La nauigation d'alentour est de deux cens milles, si bien que le tour de tout le pays sera enuiron de 240. milles.

Ses villes sont Lecci qui est à trente milles du Cap de sainte Marie, & est ville riche & peuplée, & bien bastie : Otrante ville tres-ancienne qui est aujourd'huy assez peuplée, & a vn fort chasteau sur vn rocher qui regarde sur la mer, & vn port assez capable ; combien que sujet aux vents du Nord. Brindes est vne ancienne ville, mais presque abandonnée aujourd'huy à cause des discordes ciuiles. Son port estoit si bon autresfois qu'il estoit mis entre les premiers, mais il est aujourd'huy si comblé que les galeres mesmes n'y peuuent presques passer. Castro est vne ville maritime, considerable pour les dommages qu'elle a receus des Turcs.

La Poüille est diuisée en deux par les anciens, c'est à sçauoir en la terre de Bary, nommée Peucetie des anciens, & la Poüille pleine que les mesmes appelloient Daunie, & ces deux pays estoient diuisez par le fleuue de Lofante. On

comprend en cette seconde partie la Capitainerie, qui comprend le mont de S. Ange & les enuirons, & en tout treize villes, & 90. chasteaux ou places fermées. Les citez sont S. Ange, Manfredoine, Siponte, Salpe, Lesine, Vieste, Ascoli, Bouine, Firenzole, Volturare, Tremole, & Troie

Il semble que toutes les richesses de la Poüille soient assemblées au mont S. Ange qui a presque de tour 120. mil. Diomede le voulut reduire en Isle, pource que son estime n'est large que de deux milles. Les Sarazins connoissans la commodité du lieu s'y fortifierent & maintindrent long-temps, pource que veritablement il n'y a lieu plus propre pour dominer, & pour trauailler le Royaume de Naples, & la mer Adriatique.

La terre de Bary contient trente six chasteaux ou places fermées, & 14. citez, dont les plus renommées sont Bary, & Trani, puis Monopoli, Polignan, Grauine, & Bitonte.

La Poüille pleine a pour ses bornes la terre de Bary, & la riuiere de Lofante, du Midy l'Apennin, de l'Ocident l'Abruzzo, & du Septentrion vne partie de la mer Adriatique.

Le pays d'Abruzze, iadis des Samnites, a pour ses bornes du Leuant la Poüille pleine auec la riuiere de Saline, du Couchãt la riuiere de Tronte, du Septẽtrion la mer Adriatique, & du Midy l'Apennin. Ce pays est borné d'vn costé du Fortore, & de l'autre du Tronte, & est diuisé en Abruzze au deçà, & Aruzze au delà la riuiere de Pescare. L'vn contiẽt cent cinquante chasteaux ou places choses, & cinq citez, qui sont Beneuent, Lancian, cité de Chieti, cité Burelle, Sumone: l'autre contient deux cens quatre-vingts & quatre chasteaux ou places fermées, & quatre citez, qui sont Aquila, Atri, cité de Pene, & Terame, Beneuent fut donné à l'Eglise par Henry IV. pour eschange d'vn certain tribut osté à Bamberge sa patrie par Leon IX. & cette ville ayant esté diuersement saisie, & tenuë, fut finalement remise à l'Eglise par les Normands: Aquila fut bastie par l'Empereur Federic II. qui y mena les peuples d'Amiterne, & de Forcoigne pour assurer de ce costé le Royaume. On monstre à Lancian vne Hostie consacrée transmuée en sang, tandis qu'vn Iuif la frappe auec vn cousteau. On comprend dans l'Abruzze la Comté de Molisi, qui a cent & quatre lieux clos de murailles, & quatre citez qui sont Bojane, Guardialferie, Isernie, & Triuente.

III. Il y a encor en la mer Adriatique vis à vis de la Poüille pleine, les Isles de Diomede, dont les plus grandes se nomment aujourd'huy S. Marie Tremitane, & S. Dominique. Outre ce l'on voit en la mer Ionique vis à vis de la ville de Gallipoli l'Isle d'Achate peu renommée, & au golphe de Tarante quelques petites Isles de peu de nom, dont la plus grande se nomme de S. André, vis à vis du Cap des Colomnes il y a deux Isles de Dioscore, & de Calypse.

Il y a en la mer de Toscane quelques Isles qui appartiennent à ce Royaume, c'est à sçauoir Palmarole, Pontie, & quelques autres petites qui n'ont rien de remarquable.

On voit encor au golphe de Pouzzoli, & de Naples enuiron 18. Isles, dont la plus renommée est Ischie, qui a de tour 18. milles, & est tellement enuironnée de rochers fort hauts qu'on n'y peut entrer que par vn endroit. Il y a vne place qu'on met entre les fortes, mais principalement à cause de son assiette.

Prés d'Ischie vous auez Proside dont le circuit est de prés de six milles.

La derniere Isle est celle de Capri, où Auguste alloit si souuent: les autres

qu'on y voit n'ont rien de considerable.

Il y a veritablement peu de ports en vn tel circuit de pays, combié que quelques Golphes aux diuers tours de ses riuages puissent en certain temps seruir de ports. Ils sont toutesfois mal assurez, comme particulierement celuy de Naples qui sert plutôt de pompe, que de seurté aux vaisseaux qui s'y trouuent encor qu'il soit deffendu du Mole, & l'on a de coustume quand la mer est fort courroucée de mener les galeres à Baye, qui est vn peu loin : & ces merueilleuses restes de Neron, appellées communément Mer morte seruent encore aujourd'huy de port. Le Golphe de Gajette est tenu pareillement pour port, combien qu'il soit descouuert du costé du Leuant. Au pays d'Otrante il y a celuy de Brindes, & pour la terre de Bari, on dit que si celuy de Trani y estoit accommodé il seroit capable de cent galeres, de mesme que celuy de Tarante en Basilicate en pourroit tenir beaucoup plus si l'on y prenoit quelque peine. Ce port est aujourd'huy fermé, afin de ne conuier comme on croit par sa commodité, les Turs principalement à attenter quelque chose ; vû que iadis Cleonyme Lacedemonien, Alexandre, & Pyrrhe tous deux Roys d'Epire, passans de Grece en Italie se seruirent tousiours de ce port, à cause qu'il estoit capable, assuré, & proche.

QVALITE' DV PAYS.

CE Royaume produit toutes choses necessaires à l'entretien de l'homme, & en a pour seruir de medicamens, & d'autres pour les delices en si grande quantité qu'il en peut fournir abondamment aux autres pays, & entre autres choses il y naît de fort beaux cheuaux, dont le Roy tient quatre races, de mesme que font encor plusieurs seigneurs, & l'on ne les peut tirer hors du Royaume qu'auec expresse permissiõ du Roy d'Espagne, ou du Viceroy, qui l'accordent bien raremẽt. Mais sur tout il y a grande abondance de bled, vin, huyle, & soye, & de toute sortes de fruicts. La Comté de Rhege, & plusieurs lieux de Calabre portent des succres. La terre de Labeur a du vin, & du froment en abondance, & est extrémemẽt agreable. On voit autour de Poussoli beaucoup de sources d'eaux medecinales, & des bains de diuerses vertus. On y voit vn champ plein de soulphre, enuirõné de haute rochere qui brusl̃et continuellemẽt, d'où l'on tire, & où l'õ cuit l'alun. On voit la mõtagne d'Astrune auec vne grotte qui a trois milles de tour au dessus, & se va peu à peu restrecissant vers le fonds, en faço͂ d'Amphiteatre, l'on voit couler par le milieu vne petite riuiere. On y trouue les bains à suer, & le trou duquel tu ne te sçaurois aprocher sans te mettre en danger de mourir. L'air de la terre d'Otrãte est fort bõ, & toutesfois la ladrerie regne en ce pays, ce qui procede, cõme on tient, de ce qu'on y mange trop de chair de pourceau, & aussi des figues seiches, qui sont les viades ordinaires du menu peuple. Le terroir mõstre vne superficie aspre, mais lors qu'on le rompt auec le soc on y descouure vne bonne terre, & combiẽ qu'il y ait peu d'eau, toutesfois il a de beaux pasturages, & produit du froment, de l'orge, de l'auoine, des oliues, des melons excellẽs, & des asnes, & des mulets qui sõt fort estimez. Il naist en ce pays vn animal qu'õ nõme la Tarãtele, dõt on chasse le venin auec le chãt & son des instrumens: ce que Gelle escrit, suiuãt l'authorité de Theofraste, de quelques autres animaux. Les Chersidres naissent pareillement en cette contree, qui reçoit aussi plus de dõmage de Sauterelles qu'aucune partie de l'Italie, vû qu'elles ne laissent rien par où

elles passent, & consument en vne nuict les moissons qui sont desia meures. Mais il semble que la nature y ait pourveu, par le moyen de certains oyseaux qu'on nomme Gauies, qui persecutent ces animaux. Ce pays est aussi rauagé par la gresle, qui luy porte beaucoup de dommage presque toutes les années. On y oyt les tonnerres en Hyuer & en Esté comme en la terre de Labeur. Le pays aux enuirons de la ville d'Otrante a son air bien temperé, cõme on peut voir aux Lauriers, Myrthes, Oliuiers & Cedres qui y croissent. Les rochers qui le ceignent du costé de la mer sont si fragiles, que les eauës en ont consumé presque quatre-vingts pas en moins de cent années. Mais Brindes a vn mauuais air, pource que de mesme qu'il n'y a chose qui rende l'air meilleur que la multitude des habitãs (pource que ce sont eux qui desseichent les lieux marescageux pour les cultiuer, & qui couppent les bois trop espais, & purgent le mauuais air auec le feu, & trouuent le bon air auec les hauts bastimens) aussi au contraire il n'y a chose pire que la solitude des grandes villes, pource que non seulement elles demeurent priuées des choses susdites, mais les maisons mesmes, & les ruines sont les retraittes de la corruption, comme nous tesmoignent Aquilée, Rome, Rauenne, & Alexandrie d'Egypte, & Bagadet encor, comme on dit. Quant à la Poüille encor que son terroir soit sablonneux, & leger, & que l'herbe y vienne petite & claire, toutesfois elle est si bõne qu'elle entretiẽt force bestial. L'Abruze est la plus froide partie du Royaume en la Principauté, saint Seuerin est renommé pour le bon vin qu'il porte. Pres de la coste d'Amalphi, & au deçà de ses rochers il y a de belles vallées, auec force fontaines & sources d'eaux, d'où coulent quelques ruisseaux auec vn agreable murmure. Ce pays a grãde abondance de grenades, cytrons, oranges, oliues, poires, prunes, cerises, & semblables fruicts. Il abonde encor en vin, & non seulement il contente le goust, mais aussi l'odorat & la veuë par le moyen de ses myrthes, lauriers, boüis, jossemins, lierres, rosmarins, roses, & autres plantes. Le terroir d'autour de Galerne porte force citrons, limons, oranges, grenades, & toute sorte de fruicts. Basilicate est presque toute montueuse, & pour cette cause fort sujette aux voleries. Les roses viennent deux fois l'annee prés de Peste. La Calabre porte du froment & de l'orge, du vin de plusieurs sortes, des oliues, des figues, du succre, du miel, du sel, de l'or, de l'argent, & a quantité de laine, de coton, & de saffran. Elle obõde tellemẽt en soye, qu'il s'y en fait autant qu'en tout le reste d'Italie. Il y a aussi grande abondance de lin & de chanvre, & la manne y tombe aussi du ciel. Pres du riuage de la mer & dãs le pays on voit force beaux iardins plains de citrõniers, orangers, limõniers, & de plusieurs autres arbres. Quant aux Isles, celle d'Ischie a force bons vins, & abondance de fruicts, comme aussi grande quantité de soulphre & d'alun, & de bains. Celle de Proside jette du feu, & a des bains chauds. Celle de Capri manque de fromẽt, mais elle abõde en chair, poisson, & volaille.

MOEVRS ANCIENNES.

V. IL y a vn ancien qui dit que ceux de la terre de Labeur estoient superbes pour l'abondance des fruicts, la bonté de l'air, & la beauté de la contree. C'est là qu'estoient le marests Acherusien qu'on nomme aujourd'huy Colurcia, & l'Auerne, & des lieux sousterrains, & l'autre de la Sybille : ausquel

lieux, comme dit Strabon, on entroit par des sacrifices, apres auoir appaisé les Dieux, selon la folle creance des anciens. Les Prestres des faux Dieux s'y trouuoient pour cōduire ceux qui y entroient. Il y auoit là vne fontaine, qu'ils tenoient pour le Phelgeton, à cause de la puanteur de ses eaux. Les Prestres y receuoient les suruenans pour consulter l'oracle, & viuoient de ce qu'ils pouuoient tirer du foüyssement des metaux, ou de leurs predictions. C'est à cause de cela qu'Homere dit qu'ils ne voyoient iamais le Soleil. Ces hommes furēt apres exterminez par vn certain Roy, qui trouua leurs predictions fausses. Il y auoit à Naples toutes les cinquiesmes années vn combat de luiteurs, & de chantres par le commandement de l'oracle. C'estoit en ce Royaume, & non loin de Rhege qu'estoit la ville de Locres si bien policée par Zaleuque, & où l'on auoit accoustumé de se mettre vne corde au col, lors qu'on vouloit proposer quelque loy nouuelle, afin de mourir si elle ny estoit pas approuuée. Les Sybarites estoient aussi en ce pays, qu'on taxoit d'estre si mols, si pleins de delicatesse, que mesme ils auoient apprins à leurs cheuaux à dancer au son des instrumens, Bref tout ce pays auoit des habitans si adōnez aux delices qu'Hānibal se laissant glisser en leurs façons de faire destrempa fort son naturel, & ne fit que perdre ce qu'il auoit acquis, & sa reputation tout ensemble depuis cette mauuaise accoustumance.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Les Napolitains sont presque tous gentils & de bon esprit, embrassent les delices plus que personne du monde, & se plaisent à l'entretien des Dames. La noblesse se retire presque toute à Naples, autant pour ioüyr du bon air de cette ville, que pour y passer le temps, & voir la bonne compagnie qui s'y trouue ordinairement. Et de fait on ne sçauroit voir vn plus grand nombre de gentils Caualiers qu'on en void à Naples en Esté hors de la ville, où ils vont trouuer les Dames qui vont au pourmenoir en carrosse, & les abordent à cheual d'vn si bel air, & auec tant de grace, & vn si gentil discours qu'il est impossible de voir ou d'oüyr rien de plus agreable, & semble que c'est particulierement à cette Noblesse qu'il appartient de traitter l'amour, & d'estre prés des Dames, plus qu'à nul autre. Et cette gentillesse est accompagnée ordinairement d'assez de courage; vû que les Gentils hommes du Royaume de Naples vont chercher la guerre où elle est, & s'efforcent de s'y signaler, comme on a vû par le passé aux guerres des Pays-bas, où il s'est tousiours trouué grande quantité de Noblesse de ce Royaume. Et le peuple n'est pas moins affectionné au mestier des armes, vû qu'on sçait assez qu'vne bonne partie de l'infanterie de l'Archiduc & du Roy d'Espagne vient du Royaume de Naples. Car quant aux Espagnols naturels ils sont en fort petit nombre. Le peuple de ce Royaume est aussi fort adonné au traffic, mais ce qui le destourne de suyure cette inclination & ce desir, c'est la charge des exactions, qui est plus importune en ce pays, & plus grande qu'on ne sçauroit croire.

I'ay dit que les Napolitains estoient tous gentils, mais la regle n'en est pas si generale qu'il ne se trouue des lieux où la courtoisie & la ciuilité sont fort ignorées. Car aupres de Momfault il y a d'aussi rudes & sauuages gens qu'en

pays d'Italie, & presque tous ceux de Calabre ont l'esprit moins subtil & releué que les autres ; ainsi que les anciens mesmes ont publié, & ceux de la terre d'Otrante sont simples & sans art, & mesme cette simplesse approche plus de la stupidité que de la franchise. Les hommes & les femmes ont l'esprit addonné entierement à l'amour & recherchent autant ce plaisir que personnes de la terre. Aussi il n'y a peut-estre lieu où l'on trouue plus de bonnes rencontres pour ce regard qu'à Naples, où vostre recherche ne sçauroit estre presque inutile si elle est bien conduite, & accompagnée de quelque merite. Au reste on a donné aux hommes & aux femmes de quelques lieux des noms qui feront connoistre leur humeur. Car on nomme ceux de Basilicate temeraires, ceux de la basse Calabre stupides, & les femmes de Consence obstinées, celles de Beneuant rustiques & grossieres, celles de Capouë superbes, celles de Naples affaitées, & celles de Brindes faineantes. Les Napolitains aussi bien que tous les autres Italiens ne font guerre bonne chere en leurs maisons, mais se plaisent à les rendre belles & magnifiques, & à estre bien vestus, logeant toute leur despence en la parade exterieure, Les femmes y sont si superbement habillées que la moindre semble à ce qu'elle porte Princesse, & elles aimeront mieux passer les iours entiers sans manger que de n'estre excessiuement parées lors qu'il faut paroistre deuant le monde, & celles qui n'ont pas le moyen d'estre si braues passent les iours & les nuicts de toute vne sepmaine à trauailler en soye, ou autre chose, afin de se faire voir le Dimanche, & d'entretenir cette vaine pompe.

RICHESSES.

VI. Les gens de cette contrée se pourroient nommer aussi heureux qu'aucuns de l'Europe, s'ils n'estoient tant molestez & chargez par les Officiers, vû que non seulement ils ont l'infaillible abondance de toutes choses, mais encor vne grande commodité de les debiter par l'Estat de l'Eglise, & autres Prouinces ; & ce qui les peut rendre à leur aise, c'est specialement la nauigation & le commerce ancien auec les Venitiens, à l'endroit desquels les peuples de la Poüille & de la Calabre se monstrent affectionnez au possible pour cette particularité, vû que la plus grande partie de leurs negotiatiõs se fait auec cette nation, & sans elle ils endureroient beaucoup, ainsi qu'on a vû les années passées lors que le traffic fut deffendu à cause de la peste, outre que les Venitiens ont possedé diuerses villes en la Poüille, & ont esté tenus pour amis iusqu'au temps des Roys Normands ; & tant à cause de cette souuenance que du susdit interest, les Napolitains ont vne particuliere inclination à aymer ceux qui sont sous cette Seigneurie. Il n'y a Prouince en Italie qui enuoye dehors tant de choses qui viẽnent chez elle. Car elle vend aux estrãgers force noix & force amandes, & les enuoye iusqu'en Barbarie, & en Alexãdrie : elle depesche son saffran en plusieurs endroits ; elle fournit de soyes à Gennes & à la Toscane, des huiles à Venise & à d'autres lieux, des vins à Rome, & des cheuaux, agneaux & moutons à plusieurs cõtrées. La Poüille pouruoit de chair Venise, l'Esclauonie, & la Toscane. Le vin de S. Seuerin est extrémement estimé & de grand prix à Rome. La basse Calabre enuoye du coral aux autres Prouinces, & de la manne qui est estimée plus que celle de tous les autres lieux. Castre est renommée à cause des huiles qu'on y va achepter de tous costez, & les mar-

chands Geneuois principalement y en font grande emploite.

Le Roy d'Espagne tire de ce Royaume deux millions, & cinq cens mille ducats, & comprenant le don gratuit d'vn million, & deux cens mille ducats, qui se fait toutes les années, & qui est reduit en rente ordinaire, de mesme que les trente & vn grains qu'on paye pour le logement des gens de guerre, & pour l'entretien de quelques Gentils-hommes qui accompagnent le Viceroy, & se nomment continuels, sept grains pour la garde des tours des costes, neuf grains pour la reparation des ruës, & cinq grains pour le Preuost de Champagne, duquel reuenu ostant vn million & trois cens mille ducats de pension, & autres choses qui sont payées à diuers, le demeurant ne suffit pas pour les garnisons, l'Infanterie, la Caualerie, les galeres, & autres despences.

FORCES.

Les Napolitains ont esté de tout temps extrémement sujets aux reuoltes, VIII.
de sorte qu'en 454. ans, durant lesquels ce Royaume a esté diuersement possedé par les Normands, François, Alemands, Catalans, & Espagnols, on compte ving-sept rebellions signalées des Napolitains, qui ont aydé aux pretensions & desseins des vns & des autres, qui ne se feroient pas peut-estre si facilement laissez surmonter aux volontez des Papes qui les conuioient à leur propre ambition, ny à l'aiguillon de la vengeance, si cette instabilité de courages ne leur eut promis beaucoup plus ce que la commodité de toute autre occasion leur proposoit.

Or quant à ces frequentes rebellions, encor que les sujets en ayent esté diuers, toutesfois on en peut assigner deux principales causes, c'est à sçauoir la grandeur & la puissance des Princes du Royaume, & l'eslection du Roy, qui appartenoit à des Princes estrangers sujets à changer de volonté, tant à cause de la courte vie des Papes, que pour la diuersité d'iceux. Car vne partie du Royaume ayant tousiours esté diuisée entre les Princes naturels, grands à cause de leurs despendances & de leurs reuenus, ils ont tousiours eu les courages de leurs vassaux prompts à toutes leurs volontez; de sorte qu'ils ont pris bien souuent la hardiesse de menasser, & de combattre leurs propres Roys, & pour leur particulier interest ont mis en desordre le Royaume: sibien qu'ayãt descouuert l'inclinatiõ du Pape à deposer vn Roy, & pouuãt auec cette nouueauté effectuer quelqu'vne de leurs pẽsées, sans autre esgard que de leur passion particuliere, ils ont tant de fois en s'offrant pour fauteurs du nouueau Roy, & des desseins du Pape, & en agrandissant la desobeyssance & les fautes des personnes qui luy estoient suspectes, sollicité le saint Siege au changement, & interpretant mesme quelquesfois faussement aux Roys les iustes actions des Papes, il leur ont donné sujet de meriter d'estre excommuniez, & demis, afin de faire naistre apres l'alteration des choses qu'ils auoiẽt auparauant projettée & desiree pour contenter leurs passions. En quoy l'on peut connoistre combien les Espagnols ont accortement cherché pour le conseruer & confirmer cét Estat, non seulement de demeurer vnis auec le saint Siege; mais encor de s'obliger les Papes, & affoiblir de tout leur pouuoir tous ceux qui pourroient pour quelque respect que ce soit estre creus puissans

dans le Royaume, principalement ayant acquis par confidence, & par obligation la plus grande part des Princes d'Italie, & s'estans asseurez par ce moyen de tout le dommage de dehors.

Et veritablement apres que nous aurons consideré à ce propos celuy qui gouuerne, & celuy qui est dominé, l'vn imperieux, & altier, l'autre superbe & indompté, l'vn hay pour sa soudaine grandeur, & par l'inclination de plusieurs, & l'autre enclin aux reuoltes, & pour cette cause propre à estre esmeu, & fauorisé des pretendans, l'vn s'estant tellement estably au Royaume que l'autre ne peut facilement regimber, ny secoüer le joug, on doit iustement ou pour le temps, ou pour le prudent soin de celuy qui gouuerne, s'estonner d'vn tel succes, touchant lequel ie veux croire, qu'autant qu'il a esté aydé des occasions, autant il a esté bien conduit, & secondé par les Gouuerneurs. Car ce Royaume estant paruenu au Roy d'Espagne, tous les empeschemẽs qui pouuoient confondre le pays, ont esté leuez auec cette ressolution de le maintenir, & le Prince s'est asseuré suffisamment la possession de cét Estat, mesme en tout motif de guerre: pource que les pretentions des François s'estans mortifiées auec la paix de l'année mil cinq cens cinquante neuf, & particulierement a cause des guerres ciuiles qu'ils ont euës, & le Roy d'Espagne ayant en Italie le Pape qui le respecte, & estant alié du Duc de Sauoye (combien qu'il y ait eu ces années passées quelque mauuaise intelligence entre-eux) estant mesme vny auec le grand Duc de Toscane par le moyen de la nouuelle alliance, d'ailleurs ayant à sa deuotion ceux de Gennes, & les Luquois estans sans force, & les Venitiens peu desireux de remuer contre luy, il ne luy reste que d'estre asseuré des principaux du Royaume de Naples. Ce qui a esté effectué en partie; en donnant quelque entretien, & specialement à la Cour aux Confidens, en laissant rarement l'administration du public aux grands, ou la laissant fort limitée, en chastiant asprement les ennemis, & les personnes suspectes, & en n'admettant pas aisément ny soudainement les plaintes contre les Gouuerneurs, pource que le sujet deuient bien-vueillant par le premier, & s'entretient en esperance de plus grande chose, & auec le second on ne luy laisse pas acquerir de l'estime prés du peuple, & auec les deux suiuans on preuient les troubles par la seuerité du chastiment, mais beaucoup plus pource que l'homme ne se peut fier de deuoir iustifier son fait par aucune voye; outre que auec le premier le sujet estant allèché par vne telle demonstration, tasche par tous moyens de se rendre de iour en iour plus confident, & de meriter d'auantage prés du Prince, & despence tout ce qu'il a pour esleuer à la veuë du monde ce petit tiltre de Seigneur, & Cheualier, de Colonel, ou de semblable chose qu'on luy donne: tellement qu'auec son establissement il deuient fidelle, & s'affoiblit en telle sorte auec la despence, qu'il n'a plus de hardiesse apres, ny pour luy, ny pour les autres, & tant à cause de l'esperance, que de necessité, il ne se peut retirer de l'affection & du seruice. Auec le second on oste l'occasion de faire vne suitte, & auec les autres d'eux d'autant qu'on fait tomber esgalement les ennemis descouuerts, & ceux qui sont soupçonnez, il aduient que chacun procede si nettement, & se gouuerne si sagement, que le Prince se peut asseurer des pensées, & des actions de ses sujets & vassaux qui sont tous nobles, ou roturiers, & le noble ne pouuant mener à fin quelque entre-

prise sans l'ayde du peuple, que les Espagnols portent ouuertement cõtre les nobles, specialement aux choses de Iustice il arriue qu'il endure apres patiemment plusieurs choses fascheuses, & le peuple ne peut esmouuoir que vainement quelque sedition sans la conduite des Gentils-hommes. En fin la discorde est tellemẽt mise parmy ces deux Ordres, que viuans des-vnis auecvne manifeste mal-veillãce, le Royaume demeure encor pour ce chef grandement affoibly, outre qu'entre les nobles mesmes on maintiẽt encores quelque dissention viue, d'autãt qu'ils fauorisẽt plus l'vn que l'autre, & les ennemis des vns & des autres s'esleuent par fois, tellemẽt qu'auec cette des-vnion les forces du Royaume demeurent desmembrees, & le Roy d'Espagne ne peut craindre ce semble vn remuëment important de ses sujets, & ce d'autãt plus qu'ils n'ont personne qui fauorise leurs desseins, à cause de l'estat des affaires de l'Italie, qui desire le repos, mais principalement pour la bonne amitié du saint Siege, à l'endroit duquel le Roy d'Espagne a acquis tãt d'authorité, qu'il a aujourd'huy grande part à l'eslection du Pape, ayant obligé plusieurs Cardinaux ou en leur promotion, ou par les pensions qu'il leur dõne, & il a aussi soin particulier, cõme i'ay jà dit, de se rendre tousiours le Pape amy, pource qu'il sçait assez l'alteration que Clement VII. & Paul IV. luy ont causees.

La bonne intelligence du Roy d'Espagne auec le S. Siege, & les autres Princes d'Italie, & la mortification qu'il a faite en grande partie des troubles du Royaume, ont donc esté les contrepoisons auec lesquelles il s'est preserué iusqu'à maintenant du venin de la guerre.

Quant aux gens de guerre il a quatre mille hommes de pied Espagnols, qu'il tient ordinairemẽt en ce Royaume sous plusieurs Capitaines, auec vn Maistre de camp, & vn Auditeur, & ce corps de gens de guerre est appellé le Regiment ou *Terzo* de Naples. Aux chasteaux du Royaume, & aux tours faites pour la garde des costes on tient mille six cens hommes de pied ordinaires, en y comprenant les officiers qu'on a accoustumé de tenir en ces chasteaux. Il y a mille hõmes d'armes diuisez en 17. compagnies, c'est à sçauoir cinq d'Espagnols, & vnze d'Italie, à soixante cheuaux pour compagnie, excepté celle du Viceroy qui est de cent, & celle du Seigneur Marc-Antoine Colõne qui est de cent dix. Il y a encores 450. cheuaux legers diuisez en cinq compagnies. Outre ce en toutes les Prouinces du Royaume il y a cinq hommes de pied enrollez pour cent feux, & il y a 4011454. feux, qui a cinq pour cent 240701. hommes de pied ordinaires.

Ceux-cy sont nõmez par les Esleuz de chaque pays : toutesfois s'ils ne plaisent pas aux Capitaines, il en faut trouuer d'autres qui les contentent. Ils sont assez bien armez, & plus propres à souffrir qu'à faire la guerre, & cette Infanterie appellee du bataillon : & combien que ceux-cy ne soient payez sinon lors qu'ils seruent les Capitaines, toutesfois les autres officiers ont leurs estats & gages ordinaires. Dauantage il y a trente-sept galeres en ce Royaume, c'est à sçauoir trente trois de Naples, & quatre qu'on paye aux Geneuois.

Les galeres de Naples demeurẽt ordinairement au Mole sans soldats, & bien souuent sans la moitié de la chorme, qui est loüee par les Capitaines & Marchands nobles, & autres, pour deschager des vaisseaux, & pour autres seruices domestiques, de sorte qu'vne fois que huict galiotes prindrẽt prés de l'Isle de Capri deux galeres de Sicile, on deploya vn iour entier à depescher cinq galeres apres les Turcs, d'autant qu'on ne trouuoit ny vogueurs, ny soldats

Et certainement on tient que le Roy d'Espagne tireroit peu de seruice de la despence qu'il fait en ces galeres, qui sont garnies de fort peu d'artillerie, & de gens de commandement qui ont peu d'experience, & de forçaires Turs, ou condamnez, dont les vns seruent auec desdain & danger, & les autres sont peu experimentez, & peu propres à souffrir l'incommodité de la mer.

Semblablement les gens des chasteaux, tant des trois de Naples que des autres qui sont par le Royaume sõt deux tiers moins que le Roy d'Espagne n'en paye, & l'effort de l'artillerie qui est toutesfois de l'ordinaire se trouue au chasteau neuf, & en celuy de S. Erme de Naples, en la forteresse de Gajette, & au chasteau de Capouë, vû qu'aux autres qui sont espars par le Royaume, ce n'est pas chose fort cõsiderable. Toutes les munitions sont en petite quãtité, enquoy toutesfois chacun connoit clairement l'espargne que font les Officiers du Roy, de mesme qu'aux choses qui abondent au Royaume.

Ce Royaume est fort peuplé, & a treize Princes, vingt-quatre Ducs, vingt-cinq Marquis, quatre vingts & dix Comtes, & enuiron huict cens Barons, qui sont obligez de seruir le Roy d'Espagne en personne pour sa deffence du Royaume. Le Duc d'Albe au tẽps de la guerre que le Pape Paul 4. mût contre luy, y leua vingt mille hommes de pied, sept cens hommes d'armes, & mille cinq cens cheuaux legers. Les principales forteresses sont, Naples auec trois chasteaux, c'est à sçauoir le chasteau neuf, celuy de l'œuf, & celuy de S. Erme, le Mancie, Crotone, Tarãte, Gallipoli, Otrante, Brindes auec le fort S. André, Monopoli, Bari, Trani, Barlette, Manfredoine, Mont S. Ange, & Gajette, & dans le pays Catanzar, Coscence, & Aquila.

GOVVERNEMENT.

III. LE Roy d'Espagne tient ordinairement en ce Royaume vn Viceroy qui demeure à Naples, aussi bien que les autres officiers, tant pource que c'est l'ancien sejour des Roys, que pour la beauté de sa situation, & l'abord de la noblesse du Royaume, & des marchands & gens du pays, & estrangers, & habitation de plusieurs artisans. On peut tirer de cette ville comme d'vn abregé vn particulier & distinct discours des choses de ce Royaume, pource qu'õ enuoye de là les Gouuerneurs par les douze Prouinces & ces Gouuerneurs sont en nombre de six, nommez aussi Vicerois, mais sous-ordonnez à celuy de Naples. Il y a pareillement en chaque place du Royaume qui n'est pas terre de Baron vn Capitaine. Et d'autant qu'on ne peut appeller de ces Capitaines & Iuges qu'au Viceroy de la Prouince, à la Vicairie, & aux Conseils de Naples, comme il semble meilleur aux parties, & que les sieges de la principale ville ont vn flux & reflux perpetuel de procez, qui sont prolõgez par les Aduocats, par les Notaires, appellez par eux Maistres d'actes, & par les Procureurs, & qu'aussi les prisons de la Vicairie sont ordinairement pleines d'vn nombre incroyable de personnes, on peut connoistre aisément que la Iustice n'y manque pas de besongne.

Il y a sept Officiers principaux en ce Royaume outre le Viceroy; c'est à sçauoir le Connestable, le grand Iusticier ou Chancelier, le grand Admiral, le grand Thresorier, le grand Protonotaire, & le grand Seneschal. Il y a quatre Cours qu'on nomme sieges, c'est à sçauoir Capouë, Nide, Montane, & S. Gregoire, où tous les Princes, Ducs, Marquis, & tous les Principaux du Royaume, & les autres ordres s'assemblent pour deliberer des affaires publiques.

RELIGION, ET CE QVI CONCERNE L'EGLISE.

TOus les habitans du Royaume de Naples sont tenus pour affectionnez à la Religion Catholique & Romaine. Quant à l'Estat de l'Eglise de ce Royaume il est composé de vingt Archeuesques qui ont sous eux plusieurs Euesques qu'on met en cét ordre.

L'Archeuesque de Naples a sous luy les Euesques de Nole, de Pouzzole, de Cerre, & d'Ischie. L'Euesque d'Auerse n'est sujet à aucun.

L'Archeuesque de Capouë a sous luy les Euesques de

Sergnie.
Thiano.
Calui.
Caserte.
Cajazzo.
Carinole.
Sesse.
Venafri.
Aquino.

L'Euesque du Mont Cassin, & l'Abbé du Monastere de ce mesme lieu, ainsi ordonné par le pape Iean XXII. n'est sujet à personne.

L'Archeuesque de Salerne a sous luy les Euesques de

Campagne.
Capaccio.
Paulicastro.
Nusco.
Sarno.
Marsico.
Nocera delli Pagani.
Acierno.

L'Euesque de Rauel n'est sujet à aucun; non plus que l'Euesque de la Caue.

L'Archeuesque d'Amalfi a sous luy les Euesques de

Lettre.
Scala.
Capri.
Minori.

L'Archeuesque d Surrente a sous luy les Euesques de

Vico.
Massa.
Castel à Mare.

L'Archeuesque de Conze a sous luy les Euesques de

Muro.
Cagiano.
Monteuerde.
Alcedonia.
S. Angelo de Lombradi.
Bisache est vny auec celuy de S. Ange.

L'Archeuesque de Cirenze a sous luy les Euesques de
Venosa.
Aquilonia.
Potenza.
Grauina.
Tricaria.
Matere, qui est maintenant Archeuesché, & qui estoit iadis sous le Diocese de
Cirenze est maintenant vny auec elle.

L'Archeuesque de Tarante a sous luy les Euesques de
Motula.
Castellaneta.

L'Archeuesché de Brindes à celle d'Otri est jointe, a sous elle l'Euesché de
Hostuni.

L'Archeuesque d'Otrante a sous luy les Euesques de
Castro.
Gallipoli.
Vgento.
Leccie.
Capodi Leuco.

L'Euesque de Nardo n'est sujet à aucun.

L'Archeuesque de Bari a sous luy les Euesques de
Bironte.
Malfetra.
Giouenazzo.
Ruuo.
Salpe.
Pulignano.
Moneruino.
Lauello.
Conuersano.
Bitteti.
Andri.
Bisegli.

L'Archeuesque de Trani a sous luy les Euesques de
Montepeloso.
Rappollo.
Alessano.

L'Euesque de Monopoli n'est sujet à aucun, non plus que l'Euesque de
Melphi, & celuy de Troye.

L'Archeuesché de Manfredoine, nommée Siponto, à qui celle du Mont S.
Ange est jointe, a sous elle l'Euesché de
Vieste.

L'Archeuesque de Beneuent a sous luy les Euesques de
Liceria.
Ascoli.
Firenzola.
Telese.

Sant' Agatta di Gotti.
Alife.
Monteuerde.
Marsico vecchio.
Monte Marano.
Auelin est joint auec Frequentin.
Vico della Baronia.
Atiano.
Bojano.
Bouino.
Turibulense.
Dragunaria.
Vulturara.
Larino.
Canne.
Termuli.
Lesina.
Triuento.
Guardia Alfana.

L'Archeuesque de *Ciuità di Chietti*, a sous luy les Euesques de
Aquila.
Ciuita di Penna, & cette Euesché est jointe auec celle d'Atri.
Sulmona.

L'Archeuesque de Lancian à sous luy les Euesques de
Sora.
Theramo.

L'Archeuesque de Reggio a sous luy les Euesques de
Cassano.
Nicastro.
Cantazaro.
Crotone.
Tropez.
Oppido.
Chastela mere della Bruca.
Geraci.
Squillace.
Nicotera.
Boue.

L'Archeuesque de Coscence a sous luy l'Euesque de
Martoran.

L'Archeuesque de Rossan n'a point d'Euesque sous luy.

L'Euesque de Bissignan n'est sujet à aucun.

L'Archeuesque de S. Seuerin à sous luy les Euesques de
Vmbriato.
S. Marco.
Belcastro.
Isola.
Florentino.

Strongoli.
Mileto.
Cariati.

L'Eueſché de l'Iſle de Lipari eſt vnie auec celle de Parenze, & toutes deux ſont ſujettes à l'Archeueſque de Meſſine.

Les Archeueſques, & Eueſques y ont d'aſſez bons reuenus, & ie diray ce mot en finiſſant ce diſcours, qu'entre les lieux de deuotiõ qui ſont à Naples, il y en a vn qui ſe nomme *Monte della Pieta*, qui deſpence ſoixante mille eſcus l'annee, ou pour la nourriture de ceux qui y ſont, ou en aumoſnes, & entretient d'vne partie de cét argẽt deux mille enfans en nourrice par le Royaume.

ROYS DE NAPLES.

1. ON ne trouua iamais vn Royaume comme celuy de Naples, qui ſans finir iamais aye eſté pris tant de fois, & qui deuenu ennemy de ſoy meſme aye fait monſtrer en vne perpetuelle ſeruitude, de la liberté, & de la ſeigneurie, auec la grãdeur de ſes ennemis. Car il n'a fait que gliſſer d'vne main en autre, & ſa ſucceſſion a eſté pleine de tant d'inconſtance, qu'on a vû bien ſouuent vne race pluſtôt eſteinte, que bien receuë & paiſible dans le Royaume. I'abregeray le diſcours, & le denõbrement de ſes Roys, autant qu'il me ſera poſſible, afin de n'eſtre ennuyeux, & en diray en peu de mots toute la ſuitte.

Roger Comte de Sicile, & par le teſtament de Guillaume Duc de Poüille, & de Calabre, & deſcendu de Tancret fils de Richard de Normandie, oſta la ville de Naples à l'Empereur de Cõſtantinople ſur la fin du mois de Septembre de l'an 1130. & ſoudain fut declaré Roy de Naples, & de Sicile à Beneuét, par le Pape Anaclet II. qui en retint l'hommage.

Ce Royaume continua aux deſcendans de Roger, iuſques à ce que le Roy Guillaume ſurnommé le Bon eſtant mort ſans enfans legitimes, & les Barons du Royaume ayans eſleu le Roy Tancrede neveu baſtard de ce Guillaume, Clement II. pretendant que le Royaume eſtoit deuolu à l'Egliſe, meut la guerre en Poüille, & apres luy Celeſtin III. couronnant, & confirmant l'Empereur Hẽry VI. à la charge de recouurer ce Royaume, cõme fief de l'Egliſe, l'en inueſtit publiquement, & ainſi la Seigneurie paſſa des Normãds aux Allemands, qui le tindrent encor plus heureuſemẽt, pource que Federic II. Empereur, fils dudit Henry, eſtant deuenu perſecuteur de l'Egliſe, fut priué de l'Empire par Innocent IV. & particulierement du Royaume de Naples, qui fut baillé à Colimond fils du Roy d'Angleterre, qui toutesfois ne ſe mit pas en peine d'en chaſſer les enfans de Federic, qui s'eſtoient rendus maiſtres de la plus grande partie.

Vrbain IV. le tranſporte à Charles d'Anjou, Comte de Prouence, & frere de Saint Louys, qui en fut inueſty par Clement quatrieſme, à la charge de quarante mille ducats payables toutes les annees au Saint Siege, auec vne haquenee blanche.

La ſucceſſion de ce Royaume continua par droite ligne en la maiſon d'Anjou, iuſques à Ieanne I. niepce du Roy Robert, auquel temps Vrbain VI. le remit à Charles de Duras, qui deſcendoit d'vn frere dudit Roy Robert, & en priua tout à fait cette Reyne, comme excommuniee pour la part qu'elle auoit en la creation de l'Antipape Clement VII. faite à Fondi.

Apres Charles regnerent successiuement les enfans de Ladislas, qui fut aussi Roy de Hongrie, Ieanne aussi, mais non pas sans peine.

Louys d'Anjou second fils du Roy de France, est adopté par Ieanne auec le consentement de Clement Antipape : mais il est tué deuant Bary par les gens de Charles de Duras.

Louys son fils est couronné, & inuesty du Royaume par le mesme Clement, mais il s'essaye en vain de s'en rendre maistre.

Le fils de cestui-cy nommé pareillement Louys estant appellé à la conqueste de ce Royaume par Martin V. qui l'en inuestit, donna sujet à la Royne Ieanne de le mander offrir à Alfonce Roy d'Arragon, qui se trouuoit alors en Sardaigne: mais pource qu'Alfonce estant venu à Naples, ne pouuant souffrir que tout le gouuernemẽt du Royaume fut sous le nom de la Royne: s'essaya de la mettre en prison: mais elle s'enfuit secrettement, & declara son heritier le susdit Louys, annullant la premiere adoption d'Alfonce, qui nonobstant qu'apres la mort de Louys la Royne declarât son successeur René frere de Louys, & qu'apres la mort de la Royne Eugene IV. pretendît que le Royaume fut deuolu à l'Eglise: nonobstant tout cela, dis-je, Alfonce prit Naples par force, en demeura maistre, & en eut aisément l'inuestiture d'Eugene, & de cette sorte le Royaume passa des François aux Catalans. René laissa pour son successeur au Royaume de naples Louys XI. Roy de France.

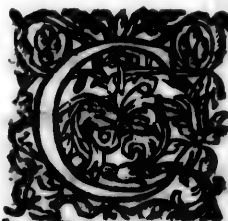
Charles VIII. luy succeda, & se rendit entierement maistre du Royaume de Naples.

En fin Louys XII. Roy de France, & Ferdinand Roy d'Espagne, le diuiserent entr'eux apres la fuite du Roy Federic: mais les François le perdirent par leur mauuaise conduite, si bien qu'il demeura aux Espagnols: & le malheur qui aduint au Roy François à pauie, & les troubles qui ont esté depuis en France ont osté à nos Roys François le moyen de le r'auoir, mais non le droict qui leur est acquis sur ce Royaume.

LA SICILE

SOMMAIRE.

Assiette de la Sicile, sa forme triangulaire, & ses Caps qui la bornẽt, anciẽnemẽt jointe à l'Italie, mais depuis separée par trẽblement de terre, ou par l'embrasement du Montgibel. 2. Diuision de cette Isle en trois regions contenãs 173. villes. 3. Abondante en bitum, en bleds, vins muscats, miel, poix, saffran, laine, cannes de succre, sel mineral, pierres precieuses, porphyre, marbre albastre, & mines d'or, d'argent, & de fer. 4. Montgibel vomissãs flãmes sans cesses couuert neantmoins de neige en toute saison. Lac & fontaine d'eau chaude. 5. Sicile habitée iadis des Cyclopes, & Estrigons Geans, & autres diuers peuples, par diuers siecles. Et quel est maintenant l'humeur, & naturel de ce peuple Sicilien. 6. Quelles sont les richesses & forces de cette Isle. 7. Du Parlemẽt de Sicile: du don gratuit que l'on offre tous les trois ans au Viceroy. Des trois souuerains sieges qui administrent la iustice en cette Isle. Des Capitaines d'armes. Du Conseil du Roy. 8. Inquisiteurs establis pour la Religion. Trois Archeueschez qui ont sous eux plusieurs Eueschez. 9. Roys qui ont possedé, ou pretendu le Royaume

I. Ette Iſle qui ne cede à aucune de celles qui ſont dans la mer Mediterranée, eſt aſſiſe entre l'Italie, & l'Affrique: elle a pour ſes bornes du coſté du Nord la mer de Toſcane, du Leuãt la mer Adriatique, & Ionique, du Midy la mer d'Affrique, & Couchant celle de Sardaine. Les extremitez de cette Iſle formẽt vn triangle, dont les trois Angles produiſent autant de Caps, dont l'vn eſt le Cap de Faro, iadis Pelore, qui eſt au Nord, & regarde l'Italie, ou Cap de Calabre, nommé communement *Gauda Vulpij*, l'autre eſt *Capo Paſſero*, iadis *Pachinum*, vers le Midy & le Leuant, qui regarde le Peloponeſe: le dernier eſt *Cap Boco*, iadis Lilybæe, du coſté du Midy & du Couchant, qui regarde l'Affrique, dont il eſt eſloigne de cent milles, combien que Strabon, & Ptolomee en mettent 180.

Ce Capo Boco eſt eſloigné du Cap de Calaris de Sardaigne 190. milles, ou ſelon les autres de 200. mais au lieux qui ſont plus proches de l'Italie il n'en eſt loing que de mille & cinq cens pas, & aux lieux plus eſloignez de 300. milles, qui eſt l'eſpace qu'il y a entre Drepane de Sicile, & Naples. C'eſt pourquoy tous les Autheurs ſont preſque d'accord, que la Sicile a eſté anciennement jointe à l'Italie, comme vne preſqu'Iſle, & que depuis par vn tremblement de terre, ou bien à cauſe de l'embrazement du Montgibel, ou du continuel flux, & reflux de la mer Ionique, & de la Toſcane, elle fut ſeparée de la terre ferme. Il y a de grands indices de cecy, pource que la mer de ce deſtroit n'eſt profonde au plus que 80. pas, & Rhege ville aſſiſe au bord de l'Italie, ſignifie rõpure, & auſſi à cauſe que la terre y eſt freſle, & ſi pleine de cauernes, & d'ouuertures, qu'elle eſt preſque toute expoſée aux vents: & la mer qui eſt entre l'Italie, & la Sicile, eſt ſi faſcheuſe, que les anciens ont donné à ces lieux les noms de Scylle, & Carybde, Scylle eſt vn rocher, Carybde vn gouffre de mer qui va en tournoyant, & tous deux ſont dangereux pour les nauires.

Au reſte combien que cette Iſle ſoit en forme triangulaire, toutesfois ſes coſtez ſont obliques: car le coſté qui regarde le Leuant, eſt concaue, & celuy qui tend au Nord, eſt quelque peu courbé. Or le coſté du Septentrion du Capo Boco iuſques au Cap du Fare, contient 281. milles, ou ſelon les autres 285. Le coſté du Midy depuis Capo Boco iuſques à Capo Paſſero 193. milles, ou ſelon les autres 240. Le coſté d'Orient depuis Capo Paſſero, iuſques à Capo del Faro, contient 150 mille, ou ſelon les autres 175. C'eſt pourquoy ceux-cy donnent autour de cette Iſle 700. milles, & ceux-là 624. Mais Poſſidoine, au rapport de Strabon, n'en met que 550.

Cette Iſle eſt miſe de meſme que la Sardaigne, au quatrieſme climat, entre le 11. & 12. paralelle, où le plus grand iour d'Eſté eſt de 14. heures, & deux tiers & en ces deux Iſles on void l'eſtoille de Canobe, qui eſt la plus claire eſtoille de toutes celles qui ſont au nauire d'Argos, & cette eſtoille n'eſt preſque veuë d'aucun endroit d'Italie.

Toute l'Iſle eſt diuiſée en trois regions, qui ſe nomment la Vallée de Demone, la Vallée de Neeti, & la Vallée de Mazare. Le Val de Demone eſt entou-
II. ré des fleuues de Terie, & Imerie, contiẽt l'angle du Cap du Fare, & c'eſt en ce lieu que les Meſſeniens, & les Cataneens habitoient au temps de Ptolomée. Le Val de Neeti eſt enclos des fleuues de Terie, & de Gele, contenant tout

l'angl

l'angle du Cap Passero, & c'estoit le lieu où demeuroient les Syracusains. Le val de Mazare contient le reste de l'Isle, où est l'angle du Capo Boco, & c'est où demeuroient les Orbites, & les Segestains.

Il y a aujourd'huy au Royaume de Sicile 173. villes ; entre lesquelles on compte Palerme, Messine, Mont-royal, & Syracuse, & Catane, qui sont les principales. Palerme est la demeure des Viceroys, & est belle ville, & bien bastie, & a vne Vniuersité. Syracuse a esté plus grande, & plus belle qu'elle n'est aujourd'huy, vû qu'elle est pour la plus grande part ruinée. Catane autresfois belle, & grande ville, est encores renommée, à cause de son Vniuersité, & tout aupres il y a vne forest qui a de tour huict milles.

QVALITE' DV PAYS.

Cette Isle est pleine de feu qu'elle iette en abondãce, & toutesfois elle produit toute sorte de fruicts en grande quantité: elle est exposée aux vents, & toute cauerneuse, & pleine de soulphre, & de bitum matieres propres à engendrer & nourrir le feu: d'où vient que bien souuent elle vomit tantôt des flammes, tantôt des vapeurs en plusieurs lieux; & de là vient aussi qu'il y a beaucoup de sources d'eaux chaudes. Cette Isle porte du bled en telle abondance, qu'en quelques terroirs les habitans cueillent cent mesures pour vne: & de là vient qu'on appelle ces lieux Champs de cent charges.

La terre de Sicile porte aussi des vins excellens, qui ne cedent point aux meilleurs d'Italie, & sur tout celuy qu'ils nomment doux Muscatel. Elle abõde aussi en miel, poix, saffran, laine, & choses sẽblables; & produit aussi la Cãne qu'ils nomment *Canna melle*, d'où l'on tire par decoction grande quantité de succre, principalement en la ville de Sehizze.

Elle porte toute sorte de fruicts qui sont extrémement agreables, & aussi des cardes, de mesme que force racines de palmiers sauuages. On y trouue aussi le sel mineral en plusieurs montagnes, outre celuy qu'on fait de l'eau de la mer. Il y a aussi force soyes, principalement aupres de Messine, de mesme que force chasse, & quantité de poisson.

Cette Isle porte aussi quelques pierres precieuses, vû qu'on y trouue l'Agathe au bord de la riuiere d'Agathe, on tire le beril prés de la ville de Graterie. Il y a aussi du Porphyre de deux sortes, c'est à sçauoir du rouge meslé de blanc, & du verd, & du Diapre rouge plus precieux que le Porphyre. Il y a des carrieres de marbre noir, & d'autres de diuerses couleurs. On voit de l'Albastre en la vallée de Mazare, de mesme que des mines d'or, d'argent, & de fer, & mesme des diamans : & il s'engendre du coral, comme iadis, entre Drepane, & l'Isle d'Elide.

On raconte encores ces merueilles de la Sicile, qu'encores que le Montgibel brusle sans cesse, toutesfois au sommet où le feu est plus grand : il y a tousiours force neiges. Au terroir de Mency on void le renommé lac de Pacori, aujourd'huy Naptie, qui iette de l'eau extrémement chaude par trois bouches, & tandis qu'elle bout, elle est fort puante, & fait du bruit.

Prés du Mont-gibel il y a vne fontaine d'eau froide aigre, qui bout toutesfois, où les draps passez auparauant en galle, deuiennent soudainement noirs. Prés de Deprane il y a vne fontaine, dont l'eau esmeût, à la premiere fois que l'on en prend. Et au terroir qui est prés de Capo Boco, il y a des coqs, & des

poules, qui surpassent en grandeur tous les animaux de mesme espece qui sont en Europe, & en Affrique.

MOEVRS ANCIENNES.

Cette Isle a esté autresfois habitée de Cyclopes,& Lestrigons, c'est à dire de Geants,& gens barbares,& inhumains,comme les fables,&les histoires, & mesmes les ossemens trouuez en diuers temps,nous tesmoignent.On y vid apres habiter les Sicanes,Espagnols de nation, & les Grecs y transporterent des colonies,mesme les Troyens y aborderent apres la ruine de Troye,& lesCandiots y furent auec leurRoy Minos.Il y eut aussi des colonies enuoyées par les Romains en Sicile au temps de la premiere guerre Punique, & d'Auguste. Elle fut apres tenuë par les Empereurs de Constantinople, puis occupée par les Gots,qui en furent toutesfois chassez 17. ans apres par Bellissaire. Les Sarrazins s'en rendirent apres Maistres, & en furent apres chassez par les Normands,&lors vne grãde multitude de Lombards vint en cette Isle,&on y vit apres eux les Allemands : mais ils en furent chassez par ClemẽtVII. & les François leur succederent, puis les Arragonois en ont esté maistres. De sorte que les mœurs,& les humeurs des habitans de cette Isle ont esté diuerses selon les peuples qui l'ont occupée,& ce changement a apporté vn estrange meslange de façon de faire. On dit entre autres choses de ceux d'Agrigente, qu'ils bastissoient comme s'ils eussent deu viure tousiours, & banquettoient comme s'ils eussent deu mourir à toute heure.

Ils auoient aussi vn lieu sacré pour iurer, & prester serment, & escriuoient sur vne table de bois ce qu'ils iuroient,& la iettoient dans l'eau qui venoit de la fontaine qu'ils nommoient *Crateres*.S'ils iuroient auec verité,la table n'ageoit sur l'eau,& si au contraire,elle alloit à fonds.Les humeurs des Siciliens ont esté de tout temps reconnuës pour inconstantes,& sujettes à tous vents, & iamais on n'a vû parmy eux vne resolution parfaite.Ils estoient beaux diseurs, & Diodore, & Aristote assurent qu'ils ont inuenté l'art de bien dire, & les Eglogue:& Pline,& Plutarque disent qu'ils ont inuenté les horloges, & quelques machines de guerre. Ce fut la patrie du grand Mathematicien Archimede.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Les Siciliens sont pour la pluspart d'esprit subtil, & éloquens de leur nature, à raison dequoy Apulée les a nommez hommes à trois langues. Dauantage ils sont facecieux, pleins de sentences,& de bonnes rencontres, mais fort grands parleurs. Outre ce ils sont pleins de soupçon, & enuieux,& fascheux mesme quelquesfois en leur conuersation.Ils offencent les autres legerement,& sont portez aisément à prendre vengeance de quelque injure qu'on leur aura faite. Ils sont aussi grands flatteurs. Ils ont cela de bon, qu'ils recueillent courtoisement les estrangers. Ils sont propres à inuenter, & reüssissent aux sciences speculatiues, & pratiques. L'on remarque en eux qu'ils sont naturellement plus rusez, que sages, plus subtils, que sinceres,grands amateurs de nouueautez,& de noises. Ils espient curieusement les actions de ceux qui ont quelque charge parmy eux, & tiennent tousiours pour fait tout ce qu'ils feroient s'ils estoient en la mesme charge.Les mesmes sont obeyssans

à la Iusti.e,fideles au Prince,prompts à le seruir , & officieux en la premiere chaleur des amitiez.Leur nature est de deux extrémitez,pource qu'ils sont du tout timides,& dutout hardis.Ils sont timides en traittant leurs propres affaires,pource qu'ils regardent fort à leur interest particulier, & pour ne le troubler pas,se transforment en tout comme des Prothées,se sousmettent à celuy qu'ils pensent capables de donner finà leurs desseins,& seruent tellemẽt,qu'ils semblent nez pour cette seule chose.Ils ont d'autre part vne incroyable hardiesse,lors qu'il est question de l'interest public , & procedent alors auec des moyés tous differens des autres.Ils estiment meriter beaucoup enuers la couronne d'Espagne, à cause qu'ils se sont donnez volontairement , & croyent qu'on leur doit l'entiere obseruation des articles auec lesquels ils furẽt acceptez.Ils sont extrémement jaloux de leurs priuileges , & estiment que tous ressentimens leur sont permis pour les maintenir,s'assurent qu'ils ne peuuent pour quelque sedition populaire qui y arriue , estre tenus pour rebelles.

C'est vne humeur ancienne des Seigneurs & grands de Sicile , de se pourchasser quelque intelligence en la Cour du Roy d'Espagne,tantost prés de celuy qui est plus en credit,tantost prés des Secretaires & celuy qui est connu du Roy , poursuit l'amitié du Roy mesme. Mais tous ont accoustumé de la contracter auec les Regents.Ils font cecy pour deux raisons,la premiere,pour les affaires qui leur pourroient arriuer de iour en iour à la Cour;l'autre pour satisfaire à la naturelle inclination qu'ils ont d'estre senseurs perpetuels des actions du Viceroy,de ses confidents,& de ses officiers : & veritablement l'innocence ne suffit pas pour empescher cette censure, vû qu'en escriuant ils se seruent de chaque bruit qu'il court: ce qu'ils font plus hardiment lors qu'ils sçauent que le Viceroy est paruenu auec quelque difficulté à cette charge , & qu'il à des enuieux,& de foibles aydesà la Cour,où qu'il n'y a pas des Agents accorts , & propres à penetrer les meschancetez qui se feront contre son maistre.

RICHESSES.

CEtte Isle estoit tenuë anciennement pour grenier de l'Italie,& principalement de Rome,comme elle l'est encores bien souuent:de sorte que les Sicilliens tirent vn grand argẽt de la vente de leurs bleds,de mesme quede leurs huyles, & leurs soyes, dont ils font grande quantité par tout , mais principalement à Messine, où l'on trouue la meilleure. Le Roy d'Espagne tire de cette Isle d'ordinaire trois cents milles escus toutes les années,à sçauoir cent mille chaque année l'vne portant l'autre des traittes des froments , cent mille du poids, & de la marchandise, & cent mille des ponts, bastimens , decimes , & donnes, qu'on nomme en Sicile Secretties. Il y a les reuenus extraordinaires, comme les confiscations de lagrande Court,les despoüilles des sieges vacants, le retrait de la Croisade, & les dons extraordinaires , qui montent à de grandes sommes.La despence qui est presque tousiours plus grande que la recepte, consiste en payement d'officiers, de la Caualerie, de l'Infanterie,& des galeres, des garnisons , des dettes , & des recompenses.

FORCES.

LE Roy d'espagne y tient ordinairement de bonnes garnisons, principalement aux costes de la mer , que le Viceroy pouruoit quand il est besoin de gens & de Capitaines. Palerme est bonne & forte ville , & Messine de

mesme. Il y a plusieurs fort chasteaux, qui donneroient tousiours beaucoup de peine à celuy qui entreprendroit la conqueste de cette Isle.

GOVVERNEMENT.

LE Parlement de Sicile a vne grande authorité, tellement que le Gouuer-
VII. neur ne peut auoir le don gratuit, que l'on offre tous les trois ans, & n'en peut obtenir vn extraordinaire, ny faire aucun renouuellement touchant le public, sans le consentement vniuersel du Royaume, qui est donné par le Parlement, composé de trois sortes de personnes, appellées par les Siciliens, les trois bras du Royaume, qui sont tous les Prelats, tant ceux qui ont de grands reuenus, que les autres, & l'assemblée de ceux-cy s'appelle le bras Ecclesiastique: tous les Barons appellez le bras militaire, & toutes les terres du Roy, dont chacune enuoye vn Procureur, & ils appellent cecy le bras Seigneurial. Le Viceroy appelle ces gens par des lettres, qui les aduertissent de se trouuer à tel iour où est le Viceroy, & lors qu'ils sont assemblez, le Viceroy assis en haut, & en vn siege Royal, propose briefuement les causes qui l'ont meu à les assembler, & ce qu'il desire d'eux. Là dessus le premier Prelat se leue, & luy dit qu'on a entendu sa proposition, qu'on se leuera & luy fera tost responce. Apres cela on choisit le lieu où les trois bras se doiuent assembler à part, & en chaque lieu on traitte ordinairement sept chefs, & les bras se donnent aduis l'vn à l'autre de ce qu'vn chacun a conclud, afin qu'on sçache en quoy ils sont d'accord, & en quoy ils ne le sont pas.

Le premier chef dont on traitte presque ordinairement, & pour lequel ils sont appellez, c'est le don gratuit, pour voir si on le doit donner, ou non: si bien que si l'on resout que pour le mauuais estat des affaires on ne peut rien donner, le Parlement est finy, & l'on ne fait autre chose

Si l'on conclud qu'il faut faire vn don, on traite du second chef, qui est la quantité, puis du troisiesme, qui est le moyen de la tirer: la quatriesme est en combien d'annees on le payera: le cinquiesme chef est des conditiõs auec lesquelles on le donne: le sixiesme est des graces qu'il faudra demander. Quant au septiesme on traite des deputez à qui l'on donnera la charge de faire executer tout ce qui est accordé au Parlement.

La ville de Messine pour la qualité de son assiette, la commodité du port, & les conditions des habitans a tousiours esté la clef du Royaume, & a de grands priuileges. Les troubles des Viceroys commencent presque tousiours par le deffaut de l'obseruation desdites franchises, à laquelle les Messinois se roidissent plus qu'à chose du monde.

Il y a trois souuerains Sieges, qui embrassent en Sicile tout le maniement de la Iustice, la grande Cour, la Sacree Conscience, & le Domaine.

Au premier il y a vn President, six Iuges, vn Aduocat du Roy, & le Conseruateur du domaine. Le President, & l'Aduocat du Roy sont presque ordinairement à vie, le Iuges se changent de deux en deux ans. Il y en a trois ciuils, & trois criminels, qu'on change à la fin de la premiere année, & les ciuils deuiennent criminels, & les criminels ciuils.

Le 2. Siege appellé la Sacree conscience, qui signifie autant que le siege des appellations, est composé d'vn Regent à vie, & de deux Iuges Biennaux, & c'est à la disposition du Viceroy de donner les Iuges des troisiesmes causes.

Le tiers siege appellé le Domaine, ou Patrimoine, qui est comme la Chambre à Rome, ou la Sommaire à Naples, a vn President, vn Conseruateur, vn Protecteur, vn Iuge, quatre Maistres des Comtes, il faut que tous les officiers des trois sieges, excepté le Conseruateur & le Protecteur du Domaine, qui peuuent estre estrangers, soient natifs du Royaume, ou ayant espousé vne femme de Sicile, & y habitent ordinairement.

Les choses de la Iustice sont aussi traictées par des personnes à qui le Viceroy donne grande authorité selon les occasions, & principalement aux choses criminelles, & ceux qui exercent cette iurisdiction sont appellez Capitaines d'armes.

Ces Capitaines sont de trois sortes. La premiere est de ceux qui sont deputez à la poursuitte des bannis, qui ont accoustumé d'estre quatre auec bons appointemens, & quelques soldats à cheual qui sont aussi payez. La seconde est de ceux que le Viceroy depute pour vn temps pour esclaircir & chastier quelque crime. La troisiesme est quand le Viceroy mesme en enuoye vn du Domaine, & afin qu'il puisse executer luy donne puissance de Capitaine d'armes. La quatriesme quand à cause des occurrences de la guerre, il donne en gouuernement les trois vallées.

On enuoye en chacune des vallées vn Seigneur quand il y a soupçon de guerre, auec vn nombre determiné d'Infanterie & de caualerie, & pareillement auec grande authorité tant ciuile que criminelle. Ces Seigneurs s'appellent aussi Capitaines d'armes; mais ils sont grands, comme Ducs ou Princes, le Viceroy les honore du tiltre de Lieutenant.

Il y a outre ces susdits deux autres sieges à Palerme & Messine a son siege estably par le Roy auec ses Iuges, & souueraine authorité tant ciuile que criminelle; & Palerme a son Preteur pour les choses ciuiles, & vn Capitaine pour les criminelles. Les citoyens n'y peuuent estre tirez hors du siege, & si vne cause ressort de Palerme se trouue en la grande Cour elle demeure au siege de Palerme si la Cour part de Messine, & le mesme se fait auec ceux de Messine.

Il y en a encor vn membre de Iustice qui consiste en l'audience tant publique que priuée que le Viceroy donne, en laquelle on expedie les causes sommairement & à plein, comme ils disent.

Il y a le Conseil du Roy ou assistent tous les Officiers de la grande Cour & du Domaine, & quelquesfois le Maistre de Portulane.

Ce Conseil s'assemble pour des choses de grande importance, quand la seule Cour ou le seul Domaine peuuent estre suspects, & quand le Viceroy veut proceder auec plus d'asseurance & de iustification en quelque particularité dangereuse, lors qu'on doit faire quelque bonne prouision pour les occasions de la guerre.

Le siege du Domaine doit tenir conte des reuenus du Roy tant à l'entrée, qu'à la sortie du coffre.

En l'affaire de la Traite du froment qu'on traitte au Domaine on doit remarquer quatre choses, à sçauoir la quantité du froment, le prix qu'on luy donne, les requestes de dehors, la quantité de l'ordinaire imposé de nouueau. La quantité du froment vient à la connoissance du Viceroy, ou par reuelation, ou par le calcul de la recolte.

La reuelation est quand le Viceroy enuoye des Commissaires, forçant vn

chacun à reueler les froments;en quoy il se commet tousiours de la tromperie.

Le calcul de la recolte se fait en cette sorte. On fait comte qu'on seme en Sicile mille charges de froment, & lors on n'en peut tirer vn grain, pour ce qu'il fait besoin aux habitans tant pour viure, que pour semer. Ou bien la quantité de froment sera d'vn million de charges, dont l'on en pourra tirer deux cens mille, sinon que le Roy en vueille retenir quelque partie pour de bons respects. Et si la recolte est de la troisiesme sorte, le Royaume aura vn million, & deux cens mille charge de froment, dont l'on pourroit tirer alors quatre cens mille charges.

De la quantité naît le prix, qui est mis par des personnes deputées par le Viceroy, qui sont entenduës, & de bonne conscience, & c'est icy la seconde consideration.

La troisiesme consideration est des requestes de dehors, dont il faut que le Roy soit bien aduerty auant qu'il publie le nouueau impost.

La quatriesme consideration est la quantité de l'ordinaire, qui veut dire la charge qui suit tousiours les traittes sans autre imposition ; & il faut qu'elle soit sceuë pour pouuoir faire le dessein du nouueau impost.

L'ordinaire est d'enuiron huict tares ; de sorte que si le froment se vend à ceux qui l'emmenent trois escus la charge, l'achepteur paye trois escus, & huict tares.

On calcule les tares en cette sorte. Vne tare c'est vingt grains de Sicile, qui sont comme vingt tournois de Naples, ou quarante quatrins de Rome. Chacun de ces grains rend enuiron quatre-vingts escus pour la traitte ; vû qu'on paye au Maistre Portulan, ou de ce grain, ou de ces tournois, ou de ces quatrins, vn grain, ou bien vn tournois, ou deux quatrins pour chaque charge de froment qu'on tire.

Il y a pour l'affaire du froment vn Commissaire principal appellé le Maistre Portulan, qui a charge particuliere, & a aussi d'autres Portulans sous sa iurisdiction, combien qu'il ne les crée pas, mais le Viceroy.

C'est à cestui-cy que s'addressent toutes les lettres du Viceroy touchant la sortie des froments, & semblables matieres.

Il y a au Royaume huict chargeurs, cinq principaux, & trois qui ont peu de maniement.

Les particuliers menent le froment à ces Chargeurs afin que les nauires les puissent prendre.

Chaque Chargeur a son Magazinier, qui est vn office que le Roy baille, & qui est fort bien payé de celuy qui le vent, & pour le profit qu'apporte l'accroissement des grains, qui est du Magazinier ; & pour ce il donne bonne caution, & assurance.

Cette masse renduë aux Chargeurs se nomme le Comble, & il n'y a chose si capable de faire remuer cette Isle, que si le Viceroy touche au Comble.

RELIGION, ET CE QVI CONCERNE L'EGLISE.

Les habitans de cette Isle suiuent la Religion Catholique & Romaine. Il y a les Peres Inquisiteurs, qui y sont establis pour regarder au fait de la Religion. On appelle leur Iurisdiction le S. office, & ces Peres ont connu en toutes les concurrences que le Roy d'Espagne a tousiours eu pour plus agrea-





ble celuy qui a vsé en son procedé de plus grande modestie. Les Prelats ont fort grande authorité en cette Isle, monstrent bien la creance qu'ils ont parmy ce peuple, aux Parlemens où ils resistent au Viceroy ouuertemẽt, & luy debattent ses demandes, selon qu'ils considerent que l'estat du peuple le requiert. Il y a trois Archeueschez, c'est à sçauoir Palerme, Messine, & Mont-royal, qui ont des Eueschez sous elles. Car l'Archeuesque de Palerme a sous luy, les Euesques d'Agrigente, Mazare, & Malte. L'Archeuesque de Mesine a sous luy les Euesques de Lipsalede, Pace, Lipari, Patte, & S. Marc. L'Archeuesque de Montroyal a sous luy les Luesques de Syracuse, & de Catane.

LES ROYS.

Les mesmes qui ont possedé ou disputé le Royaume de Naples, ont aussi tenu ou debatu le Royaume de Sicile.



L'ISLE DE SARDAIGNE.

SOMMAIRE.

1. Escriptiõ de cette Isle: sa longueur, largeur, & sous quel climat. Peu habitée pour son air pestilẽtiel. Entre ses singularitez elle a ses Musciriõs dont les peaux seruent d'armes: & l'herbe Sardonique qui fait mourir en riant. 2. Mœurs tãt anciennes que modernes des habitãs de Sardaigne: leurs Richesses & forces mediocres. Son Gouuernement, Religion, & nombre d'Archeueschez pareil à celuy de Sicile. Et comme apres plusieurs possesseurs de diuerses nations elle est venuë à la Couronne d'Espagne.



LA Sardaigne est vne grãde Isle, & presque semblable à la Sicile, & s'estẽd du Septentriõ au Midy en longueur. Elle est seulemẽt esloignée de huict milles de l'Isle de Corse. Elle a du Leuant la mer de Toscane, & de ce costé elle a la Sicile esloignée de deux cens mille. Au Midy elle a pour sa borne la mer d'Afrique, de laquelle elle est loin enuirõ cent soixante milles: du Couchant elle a la mer de Sardaigne. Les modernes luy donnent deux cens quarante milles de longueur, & 90. de largeur, & de tour 500. Elle est sous le quatriesme climat, & comprend le 11. & 12. paralelle, & là le plus grãd iour de l'annee est de 14. heures, & prés de trois quarts d'heure.

QVALITE' DV PAYS.

CEtte Isle est diuisée en deux regions ou parties, c'est à sçauoir au Cap de Calaris où elle est vn peu montueuse, & au Cap de Lugudor qui regarde l'Affrique. Cette Isle porte des fruicts de toutes sortes, & abonde en bleds de mesme que la Sicile. Elle porte aussi de l'argẽt. Mais l'air y est si mauuais qu'elle est biẽ peu habitée à cause que la peste s'y engẽdre volontiers; ce qui arriue en esté, & aux lieux plus fertils, c'est à sçauoir au Cap de Lugudor où il y a beaucoup de marais. Car quãt au Cap de Calaris qui est mõtueux cõme nous

auons dit, & sujet au vent du Nord, l'air y est meilleur. Il y a force bestail en Sardaigne, & entre autres animaux elle a ses Muscrions, qui ne se trouuent en nul autre lieu de l'Europe, & ressemblent fort aux cerfs. Leurs peaux seruent au lieu d'armes. Elle n'a point d'animaux nuisibles, excepté le renard, & vn petit animal semblable à l'araignée. Il y croît aussi vne herbe appellée Rianuncule, iadis Sardonique, qui fait retirer les nerfs de ceux qui en mangent, & les fait mourir en telle sorte qu'ils semblent rire iusqu'au dernier souspir. On garde l'eau des pluyes d'Hyuer pour l'Esté, à cause qu'elles y manquent alors. Il y a des estangs fort pleins de poisson, & pareillement des fontaines d'eau chaude qui sont fort bonnes. Il y a aussi des mines de soulphre, d'alun, & de sel. Elle porte aussi des cheuaux qui sont petits mais forts & courageux.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Cartaginois qui se rendirent maistres de la Sardaigne ne vouloient pas
11. que ceux qui en estoyent natifs y labourassent la terre. Les Sarrazins l'ont tenuë, & puis les Pisans, puis elle est venuë entre les mains de ceux d'Arragon: de sorte qu'on y a vescu tantôt d'vne façon, tantôt d'autre, selon le naturel des vainqueurs.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs habitãs de Sardaine sont robustes de corps, de couleur brune à cause de l'ardeur du Soleil. Ils ne sont gueres ciuilisez, sont fort adonnez au trauail & à la chasse, vsent volontiers de viandes grossieres, mais ils traittent courtoisement les estrangers, & viuent entr'eux paisiblement, combien qu'il y en a qui assurent qu'ils sont pleins de cruauté. Ils sont fort adonnez à voler, & à escumer sur mer.

RICHESSES.

ILs font assez d'argent de leur vin qui est porté à Rome, & de leurs cheuaux qu'ils vendent assez bien aux estrangers, tãt ils sont courageux, & de grãde peine. Ils tirent aussi quelque argẽt de leurs Muscriõs qu'on meine en Italie.

FORCES.

LE Roy d'Espagne tient en cette Isle quelques garnisons. Mais le petit nõbre du peuple fera tousiours qu'elle sera moins forte. Calaris est vne bõne ville & bien fortifiée, & vn beau port & fort capable. Il y a aussi Oristagne, puis Sassaris, Alghes-Basa, Chia, Orexie, Sores, & autres fortes places.

GOVVERNEMENT.

LE Roy d'Espagne tient en cette Isle vn Viceroy qui demeure à Calaris, & dispose de toutes choses. La Iustice y est presque exercée de mesme qu'en Sicile.





RELIGION, ET CE QVI CONCERNE L'EGLISE.

LEs Sardes sont Catholiques Romains, & il y a des Inquisiteurs en cette Isle, de mesme qu'en celle de Sicile. Il y a trois Archeuesques, c'est à sçauoir celuy de Calaris, qui a sous luy les Euesques de Sulo, de Dolie, & de Puelle. Celuy de Sassaris, qui a sous luy les Euesques de Sore, Plonate, Ampurie, Gisace, ou Girarde, Castre, Othac, & Bosane. Celuy d'Albore a sous luy les Euesques de Vselle, de sainte Iuste, & de Terre Albe. Ceux de Ciuita, & des Galtelle sont priuilegiez.

LES PRINCES.

LEs Carthaginois possederent cette Isle, mais ils en furent chassez par les Romains.

Les Sarrazins l'occuperent apres sur le declin de l'Empire de Rome; puis elle fut prise par les Geneuois, & par les Pisans, & le Pape l'ayant arrachée de leurs mains la donna au feu Roy d'Arragon, & par ce moyen elle est paruenuë au pouuoir du Roy d'Espagne.

L'ESTAT DE MILAN.

SOMMAIRE.

1. Ircuit du Duché de Milan. Ses principales villes entr'autres Milan peuplée de 200000. habitans, jadis possedée par les Gaulois, Romains, Gots, Huns: Lombards & autres, & comme finalement elle est tombée és mains du Roy d'Espagne. 2. Ris croissant en abondance prés de Milan. Fertilité du terroir de Pauie, appellé pour ce le Iardin de Milan. 3. Milanois propres aux lettres, aux armes & à la marchandise. 4. Combien de ducats le Roy d'Espagne tire toutes les années du Duché de Milan, outre les dons gratuits. 5. Quels hommes de guerre & le nombre de gendarmerie qu'il y entretient ordinairement. 6. Milanois gouuernez pour le present par le Duc de Fuentes, & par le Senat de Milan composez de douze Docteurs, quelques Prelats & Gentils-hommes Milanois. 7. Genealogie des Ducs de Milan.



LA Duché de Milan a de tour 3000. La principale ville c'est Milan dont toute la Duché a pris son nom. Cette ville est fort peuplée, puissante, & forte, & en belle, & bonne assiette, & est aujourd'huy l'vne des premieres d'Europe. On y comte 200000. habitans. Ses faux-bourgs sont fort longs & larges, & la rendent beaucoup plus grande, & ces faux-bourgs sont enuironnez d'eau aussi bien que la ville, par de grands canaux, par lesquels les vaisseaux portent à Milan toutes choses en si grande abondance, qu'elles y sont à bon prix. Les bastimens y sont si beaux, & magnifiques, & il y a vn grãd nombre de bonnes & riches familles. Il est forty 1

de cette ville quatre Papes, Alexandre deuxiesme, Vrbain troisiesme, Celestin cinquiesme, & de nostre temps Gregoire quatriesme. On admire en cette ville le Chasteau, le Dome, & l'Hospital pour leur magnificence. En cét Estat on voit Cremone, où il y a de beaux édifices tant publics que particuliers, & la ville de Lode qui est riche. Mais ces villes cedent en grandeur à Pauie, bonne, & ancienne ville, jadis demeure des Roys Lombards, où il y a Vniuersité. Il y a outre cela Nouare assise sur vne colline, qui a des nobles familles: & aussi Come ville riche, qui donne son nom à vn grād lac qui contient en longueur 38. milles, & quatre en largeur. Quelques-vns luy dōnent 60. milles de tour. Il y a beaucoup d'autres villes en cét Estat, & vn grand nombre de villages, & de peuple.

La ville de Milan a esté premierement long-temps sous la domination des Gaulois, jusqu'à ce que M. Marcellus Consul ayant deffait Virdumatus Roy des Insubres la sousmit aux Romains. La puissance des Empereurs estant affoiblie, cette ville fut rauagée par beaucoup de nations barbares, c'est à sçauoir par les Gots, & les Huns, & les Lombards. Ces derniers estant chassez d'Italie par Charles le Grand, cette ville obeyt aux Roys de France, puis aux Empereurs d'Allemagne. En fin elle se rebella sous les deux Federics. I. & II. Empereurs, & eut de nouueaux Seigneurs, c'est à sçauoir les Galeaces Vicomtes, qui furent nommez Ducs apres par l'Empereur Vvenceslas l'an 1395. Ceux-cy venans à manquer les Sforces entrerent en leur place, qui finirent en la personne des François. Les Roys de France ont tenu cette ville assez longuement, mais en fin elle est tombee entre les mains du Roy d'Espagne auec tout l'Estat, auquel neantmoins nos Roys pretendent auoir beaucoup de droict comme il y a apparence, & il en appert par la Genealogie des Ducs de Milan mise cy-apres.

QVALITE' DV PAYS.

II. IL y a en ce pays force lacs, & grand nombre de riuieres, & des campagnes qui portent des bleds en abondance. Il y vient aussi de fort bons vins, & toute sorte de fruicts, & les riuieres, & les lacs nourrissent grande quantité de poisson. Prés de Milan il croit tāt de riz qu'il n'est pas possible qu'on en puisse trouuer dauantage en autant de pays. Prés de Cremone, on voit force bleds, on y trouue quantité de vins, & de toute sorte de fruicts, du mil, & du lin en abondance. Prés Lode tant de seigle, de mil, de vin, & de lin, & tant de fruicts qu'il n'est possible de plus; & outre ce il y a force prairies, où l'on nourrit vn grand nombre de bestes.

Le terroir de Pauie est si fertil, & si plein de tous fruicts, de toute sorte d'herbages, qu'on le nomme le jardin de Milan, & il y a force gibier, & force volaille, auec grande quantité de poissons. On ne sçauroit rien voir de plus agreable, ny de plus de rapport que le terroir qui est prés de Come.

MOEVRS DES HABITANS.

III. CE pays engendre des personnes propres aux lettres, aux armes, à la marchādise. Il y a toutesfois des endroits où ils sont grossiers, & rudes. Ceux de Cremone ont la reputation d'estre fidelles. Le peuple de Milan est mer-

ueilleusement industrieux. Celuy de Lode est propre à la marchandise, aux armes, & à acquerir des moyens; & ceux qui demeurent prés de Come ayment le labourage, & sont pleins d'industrie. On donne aux femmes de Pauie le nom d'auaricieuses, & desireuses de gain; on appelle les Milanoises ciuiles, & courtoises, celles de Lode superstitieuses, & celles de Cremone sõptueuses.

RICHESSES.

Milan est si plein de diuers artisans qu'on dit ordinairemẽt que si l'on veut accõmoder l'Italie il faut ruiner Milan. Et ses artisãs sont si industrieux, & font si bien toute chose que tout ce qui part de cette ville est en grãde estime. Car on sçait assez le prix qu'on donne aux arquebuses de Milã, & à toutes les armes qui en viennent, aux gardes d'espées dont on fait si grand estat, aux fournimens, puis aux passemens & à la broderie. De sorte qu'il faut aduoüer que cette ville tire vn grand argent de tout le reste de l'Europe. Adjoustans à cela ces bas de soyes qu'on prise plus que les autres. Et mettons outre cecy le ris dont il fait part à tant de Prouinces. Apres cela Lode fait tant de fromages qu'elle en enuoye en beaucoup d'endroits d'Italie; & pour le couper court, l'Estat de Milan fournit aux Grisons, & aux Suisses beaucoup de fruicts, & est accommodé auec excez de ce qui luy est necessaire. IV.

Le Roy d'Espagne tire de cét Estat huict cens mille ducats toutes les années ordinairement, outre les dons gratuits, & autres choses extraordinaires.

Et pour monstrer que ce Roy sçait bien tirer autant qu'il peut de cét Estat, ou que ses Officiers le tirent pour luy, le Prouerbe d'Italie dit, que, l'Officier de Sicile ronge, celuy de Naples mange, & celuy de Milan deuore.

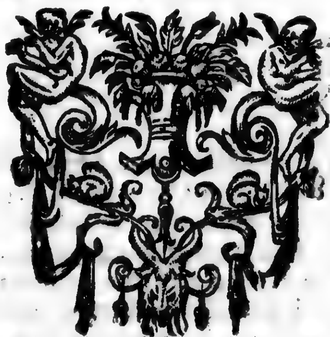
FORCES.

LE Roy d'Espagne entretient ordinairement en cét Estat trois mille hommes de pied Espagnols, mille cheuaux legers, & six cens hommes d'armes, pour la garde de cét Estat. Le grand nombre du peuple seroit fauorable à cette conseruatiõ s'il aymoit les Espagnols; mais on tient que leurs actiõs desagreét à ce peuple en telle sorte qu'il n'y a personne qu'ils hayssent dauantage. De sorte que s'il n'estoit bridé il pourroit bien entreprendre quelque nouueauté contre ceux qui le dominent. Il y a de bonnes forteresses en cét estat, dont le chasteau de Milan est la premiere. Le Gouuerneur tire force argent du Roy d'Espagne toutes les annees pour augmenter la fortification de cette place qui est capable d'vne grande resistance. Cremone a vne Tour forte tout ce qui se peut, qu'on met entre les merueilles de l'Europe. Pauie est aussi vne bonne place, & Nouarre aussi. Il y a beaucoup d'autres places en cét Estat, mais les Espagnols se fondent principalement sur le Chasteau de Milan, estimant à cause de ce fort qu'ils sont inuincibles. V.

Le Roy d'Espagne ne peut craindre pour le regard de Milan, que les Venitiens, qui ont desia demeuré paisibles long-temps, & ne demandent que le repos ce semble: ou le Duc de Sauoye qui luy peut apporter de grands dommages ou en se ruant sur cét Estat à l'impourueuë, estant assisté de quelque plus grand Prince, ou bien en donnant passage à ceux qui entreprendroient de l'attaquer. Mais l'alliãce qui est entre'eux deux luy doit faire secoüer toute crainte. Ou bien il peut redouter les Suisses qui ont vsurpé bien souuent en toute seureté beaucoup de bons membres de cét Estat. Mais le fort de Fuentes, & le bon ordre que le Gouuerneur de l'Estat y met les destourneront tousiours aussi bien que les Garnisons de toute entreprise.

GOVVERNEMENT.

LE Roy d'Espagne y tient vn Gouuerneur qui est le Duc de Fuentes pour le present, & le mesme est Capitaine General de l'Infanterie & Caualerie qui y est entretenuë, & en porte le tiltre. La connoissance des causes tant ciuiles, que criminelles depend du Senat de Milan, ou il y a 16. Docteurs, & quelques Prelats, & Gentils-hommes Milanois.



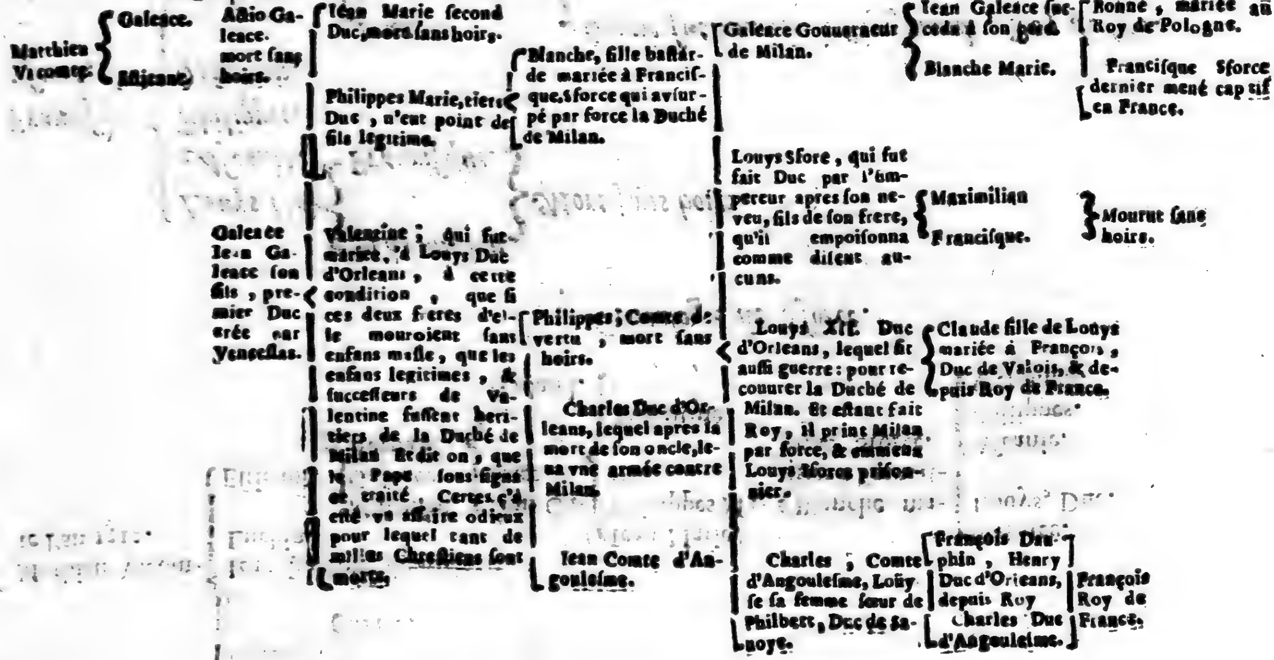
Genealogie des Ducs de Milan.

- Mathieu Vicomte l'an 1312.
  - Galeace.
    - Actie.
    - Marc.
  - Iean Euesque de Milan.
  - Luchin.
  - Estienne.
    - Matthieu.
    - Galeace.
    - Barnabé.
      - Iean Galeace.
        - Iean Marie.
        - Philippes Marie.
          - Blanche mariée à Francisque Sforce.
            - Galeace.
            - Louys, Duc.
            - Ascanie.
            - Philippes.
            - Octauian.
        - Valentine.
      - Yoland.

Genealogie de Sforce.

- Francisque Sforce.
  - Louys Duc
    - Maximilian. } Mort sans hoirs.
    - Francisque. } Mort sans hoirs.
  - Ascanie.
  - Philippes.
  - Octauian.
  - Galeace.
    - Iean.
    - Blanche Marie.
      - Bonne fut mariée à Sigismond, Roy de Pologne.
      - Francisque Sforce dernier, captif mené en France.

PAR QVEL DROICT LE ROY DE FRANCE pretend la Duché de Milan luy appartenir.



- Matthieu Vicomte.
  - Galeace.
    - Actio Galeace, mort sans hoirs.
  - Mitane.
    - Galeace Iean Galeace son fils, premier Duc créé par Venceslas.
      - Iean Marie second Duc, mort sans hoirs.
      - Philippes Marie, tiers Duc, n'eut point de fils legitime.
        - Blanche, fille bastarde mariée à Francisque Sforce qui avsurpé par force la Duché de Milan.
          - Galeace Gouuerneur [Duc] de Milan.
            - Iean Galeace succeda à son pere.
              - Bonne, mariée au Roy de Pologne.
            - Blanche Marie.
              - Francisque Sforce dernier mené captif en France.
          - Louys Sforce, qui fut fait Duc par l'Empereur apres son neveu, fils de son frere, qu'il empoisonna comme disent aucuns.
            - Maximilian
            - Francisque.
              - Mourut sans hoirs.
      - Valentine; qui fut mariée, à Louys Duc d'Orleans, à cette condition, que si ces deux freres d'elle mouroient sans enfans masles, que les enfans legitimes, & successeurs de Valentine fussent heritiers de la Duché de Milan. Et dit on, que le Pape soussigna ce traité, Certes c'a esté vn affaire odieux pour lequel tant de milles Chrestiens sont morts.
        - Philippes, Comte de vertu, mort sans hoirs.
        - Charles Duc d'Orleans, lequel apres la mort de son oncle, leua vne armée contre Milan.
          - Louys XII. Duc d'Orleans, lequel fit aussi guerre: pour recouurer la Duché de Milan. Et estant fait Roy, il print Milan par force, & emmena Louys Sforce prisonnier.
            - Claude fille de Louys mariée à François, Duc de Valois, & depuis Roy de France.
        - Iean Comte d'Angoulesme.
          - Charles, Comte d'Angoulesme, Louyse sa femme sœur de Philibert, Duc de Savoye.
            - François Roy de France.
              - François Dauphin, Henry Duc d'Orleans, depuis Roy
              - Charles Duc d'Angoulesme.



LES ISLES CANARIES.

LEs Anciens mettent ces Isles en la mer Atlantique, & les nomment fortunées, mais ils ne s'accordent pas en leurs noms, & les modernes sont fort differens des anciens touchant leur disposition, & assiette. Mais sans m'arrester à ce qu'on en a dit autresfois, ie diray que ceux de ce temps on content sept, c'est à sçauoir Lanzarote, Forteuenture, la grande Canarie, Tene-ffe, Gomere, l'Isle de Fer, & Palme. La grande Canarie a 60. mille d'esten-ië, & a enuiron neuf mille habitans. Teneriffe est vn peu plus petite, & a vne ontagne si haute qu'on la void de 9. lieuës, & sa hauteur est de 15. Palme petite Isle, mais agreable.

QVALITE'.

Es Isles abondent d'orge, de miel, de cire, de succre, de fromage, de brebis, de chévres, de chameaux, & l'on y trouue grande quantité de peaux. Entre tre chose elles portent vne herbe nommée Oricele, dont on teint les draps couleur rouge, & dōt on porte grande quantité par toute l'Europe. L'Isle de lme qui est fort petite a neantmoins des grandes commoditez, & sur tout onde en vins, fromages, bestail, & succres. A raison dequoy ceux qui vont Espagne au Brasil se pouruoyent icy des viures qui leur sont necessaires. 'Isle de Fer manque d'eau, mais Dieu l'a pourueuë d'vne nuée qui humecte terre, & abreue les hommes, par le moyen d'vn arbre autour duquel cette ée est tousiours : de sorte qu'il tombe à tous momens de l'humeur sur ses illes, qui distillent continuellement cette liqueur dans des cuues qu'on a ses là pour receuoir l'eau, qui suffit aux hommes & aux bestes.

MOEVRS.

Es habitans qu'on nomme Ganche estoient autresfois grossiers, & rudes ; mais ils se sont maintenant rendus plus accorts, & sont deuenus plus ci-s, & plus polis depuis que les Espagnols y frequentent.

RICHESSES.

Es Isles Canaries enuoyent leurs vins excellens par toute l'Europe, de mesme que leurs succres qui y font venir les marchands Espagnols, & Por-gais pour s'en charger. Et pour cét effet il y a vn lieu nommé par eux la apele.

GOVVERNEMENT.

L y a en la grande Canarie vn siege de Iustice, ou l'on rend droict aux au-tres Isles. Les Loix d'Espagne y sont pratiquées.

RELIGION, ET CHOSES QVI CONCERNENT L'EGLISE.

E peuple de ce pays adoroit autresfois le Soleil, la Lune, les Estoilles; mais les Espagnols s'en estans rendus maistres l'an 1404. y establirent la vraye

foy auec leur domination, tellement qu'auiourd'huy elles sont toutes Chrestiennes. L'Euesque de ces Isles demeure en la grande Canarie auec les Inquisiteurs de la Foy.

Isles du Cap Verd.

ON estime que ce sont les Hesperides des anciens. Elles ont pris le nom de Cap verd, du Cap d'Affrique, qui s'estend en la mer vis à vis desdites Isles. Il y en a neuf, qui ont esté descouuertes l'an 1455. par Louys Cadamuste, & ont le nom de S. Anthoine, S. Vincent, S. Luce, S. Nicolas, Sel Bonauista, May S. Iacques, & Fuego, où l'Isle du feu. La principale est l'Isle de S. Iacques, dont la longueur est de septante milles. Les Portugais ont icy vne bonne ville qui se nomme *Riber à grande*, & peut faire enuiron cinq cens feux. Il y a vn port qui est asseuré, & capable.

L'Isle de S. Iacques est presque tout montueuse, & aspre, mais elle a de plaisantes, & bonnes vallées, qui sont peuplées au possible. Toutes ces Isles ont generalement force chévres, & il s'y trouue beaucoup de Salines. Les Espagnols y cueillent du miel qu'ils nomment Ziburre. Il y a grand nombre de tortues dont la couuerture est aussi grande qu'vn bouclier.

L'Isle du Prince.

CEtte Isle est à trois degrez de l'equinoctial, & ainsi nommée à cause que le reuenu qu'on en tiroit estoit assigné au Prince de Portugal pour son entretien.

Elle est assez bien cultiuée, & il y croit du succre en grande abondance, tellement qu'elle en enuoye dehors grande quantité. Il y vient aussi vne sorte de palmier, d'où les habitans tirent certain suc, qui leur sert de breuuage, & les desaltere.

MOZAMBIQVE.

MOzambique est distante de terre ferme d'enuiron demy mille. C'est vne ville assise en l'Isle de Prase. L'Isle contient de grandeur enuiron deux mille, & est plaine. Il y a vn bon port où les nauires abordent sans danger, & voit le fort qui les couure.

QVALITE'.

CEtte Isle porte des palmiers, & des noix d'Inde, des citrons & des figues. Quant aux autres fruits on n'y en trouue guere, & l'on y porte des Indes du froment, du riz, & les autres choses necessaires à la vie. On a icy à fort bon marché les bœufs, les brebis, les chévres, les pourceaux, & les poules, & choses semblables. La volaille y a la chair noire, mais d'extrémemẽt bon goust. Cette Isle n'a point d'eau douce, mais on y en porte de la terre ferme, d'vn lieu que les Portugais nomment Cabasere; & pour cette cause on y a de grandes cisternes, & des pots, où l'eau se garde. L'air de Mozambique est chaud, & mal faisant, si bien qu'on voit souuent tomber malades les voyageurs qui s'y arrestent.

MOEVRS.

IL y a en cette Isle quarante, ou cinquante Portugais qui sont mariez, & habitãs ordinaires de cette Isle. Ceux-cy viuent à la façon de leur pays. Ou-

ces quarante ou cinquante Portugais & Mestiz, qui ont esté engendrez aux Indes par les Portugais, il y a quatre cens maisons de Negres qui y habitent, qui sont couuertes de chaume, & ceux-cy viuent moitié à la façon des Portugais, & moitié comme les autres Negres. Mais ceux qui demeurent depuis Mozambique iusques au Cap de Bonne Esperance sont entierement barbares & sauuages, sans Dieu, & sans loy. Mais tous marchent nuds generalement, & les hommes ont seulement vn linge qui couure leurs parties honteuses, & les femmes depuis le milieu de la poictrine iusques à my cuisses se couurent d'vn certain drap de cotton qui est grossier. Mais ceux qui demeurent en terre ferme ne cachent aucune partie de leur corps. A Mozambique ils font leurs delices de la chair de pourceau, & ne la deffendent pas aux malades, comme ils font tous les autres chairs. Il n'est permis à aucun de demeurer en cette Isle sans qu'il se marie. Le Tiran de Quiloë en estoit autresfois maistre, & les Mahometans y habitoient sous vn Gouuerneur, que les Arabes nomment Zequē.

RICHESSES.

IL y a vne mine d'or prés de Sofale qui est à soixante lieuës de France loing de Mozambique en tirant vers le Cap de bonne Esperance. Il y a beaucoup d'or en cette mine, & vne autre espece d'or qu'ils nomment *Botongo* & *Ouropo*, c'est à dire poudre d'or pource que cét or est delié & menu comme du sable, & toutesfois aussi bon qu'aucun qui soit en Leuant. Vn Lieutenāt du Capitaine de Mozambique demeure au fort de Sofale, & enuoye des vaisseaux nommez *Pangajos* à Mozambique, qui vont du long de la coste, & portent l'or au Capitaine. Ces vaisseaux sont faits d'vn bois leger, & les ais en sont joincts auec du fil, sans qu'il y ait vn seul clou qui les tienne. Les mines qui sōt pres d'Angole sont de l'autre costé d'Affrique esloignées de celles de Sofale enuirō 150. lieuës, & les Negres font souuent ce chemin par terre pour venir à Sofale, & porter cét or. Le profit que le Capitaine de Mozambique tire en trois années est d'enuiron trente mille ducats, ou dauantage, & cette somme fait neuf tonnes d'or. Et ce profit vient principalement des mines de Sofale, & d'Angole. On porte de Mozambique aux Indes de l'or, de l'ambre gris, de l'ebene, & de l'yuoire, & pareillement on y mene grand nombre d'esclaues, qui sont forts au possible, & propres à endurer plus de peine que tous les autres.

FORCES.

LEs Portugais ont en ce lieu vne place qui a esté parfaite dans dix ou douze ans. Elle est aussi biē fortifiée qu'aucune qui soit en toutes ces parties. Mais il y a fort peu d'artillerie & de munitiōs de guerre; & mesme il n'y a gueres de soldats. Toutesfois lors qu'il en est besoin tous les Portugais qui ont maison en cette Isle sont obligez à la deffence de ce fort, vû que l'Isle n'a point d'autre place qui la garde; au dedans il y a beaucoup de cisternes pour conseruer l'eau, & tousiours on y en garde pour vne année.

GOVVERNEMENT.

LA charge du Capitaine qui est enuoyé à Mozambique dure trois années au bout desquelles vn autre luy succede. C'est la coustume des Portugais

de faire que les Officiers ne puissent exercer plus longuement les charges qui leur ont esté commises, & qu'ils facent place aux autres. Ceux-ci sont esleuez parmy ceux dont le Roy d'Espagne s'est seruy en la flotte des Indes, vû qu'ils sont recompensez du seruice qu'ils ont rendu par le moyen des offices, pour raison desquels on leur donne de bons gages, outre le profit qu'ils peuuent faire par le moyen de ce à quoy ils sont employez, & du lieu où ils demeurét. Et ce profit ne sçauroit estre petit, pource que les Officiers font toute chose à leur volonté. On voyage tous les ans vne fois de Mozambique aux Indes, c'est à sçauoir au mois d'Aoust, & l'on en reuient au mois d'Auril, il n'y a persóne qui puisse estre admis à ce cómerce que ceux qui sont mariez à Mozambique.

RELIGION.

QVelques vns de ces Negres qui demeurent dans l'Isle de Prase où est Mozambique sót Chrestiens, mais les autres tiennent la loy Mahometane, & s'arrestoient à l'opinion receuë des Turcs, qui auoit esté en ces pays auant les Portugais. Mais ceux qu'on nomme Mestiz sont tous fort affectionnez à la Religion Catholique.

LA VILLE D'ORMVS.

IE mets Ormus dans la Monarchie d'Espagne, pource qu'elle est tributaire des Espagnols, qui y ont la meilleure place qui se trouue en l'Isle, & afin de n'vser de tant de redites. Ormus a d'vn costé le Royaume de Perse au Septentrion, & de l'autre l'Arrabie. Cette Isle a de largeur vingt milles, est à l'emboucheure du Golfe Persique, & a 27. degrez de hauteur.

QVALITE' DV PAYS.

CEtte Isle est pleine de rochers aspres, & presque entierement sterile. Vous n'y voyez point d'herbe verde. Les rochers y sont tous couuerts de sel, & les maisons sont basties de pierres salées. Elle ne porte aucuns fruicts, mais elle reçoit toute sorte de viures d'Arabie, de Perse, & de la ville de Bassore. L'hyuer y est de mesme qu'en Portugal. Mais en Esté au mesme téps que nous sauons il y fait si chaud que les hommes sont cótraints de reposer dans certains canaux de bois pleins d'eau, dans laquelle ils ont tout le corps plongé, tellement qu'ils n'en mettent dehors que la teste, & tous les bastimens ont le toict plat & percé pour receuoir la fraischeur & le vent ainsi qu'au Cayre. L'eau qu'on y boit y est portée de terre ferme. Il y a certaine maladie qui regne à Ormus, qui est telle qu'il vient des vers aux cuisses de ceux qui en sót attains, & ces vers ne procedent, selon l'opinion de plusieurs, que de l'eau qu'ils boiuent. Ils sont semblables à des cordes de Luth, & de la longueur de deux ou trois aulnes : & l'on les tire peu à peu en les faisans tourner auec vne paille lors qu'ils s[illegible]ent volontiers; mais quand ils resistent il ne s'en faut pas mettre en peine, mais seulement lier ce qu'on a tiré, & frotter l'enfleure au dessous du trou de beurre frais, & de cette sorte la cuisse est deliurée de ces vers dans dix ou douze iours. Que si quelqu'vn rompt vn de ces vers on ressent des douleurs fort violentes.

MOEVRS.

Les habitans du Royaume d'Ormus tiennent de l'humeur des Persans, & des Arrabes, tellement que ie ne feray plus long discours de leurs mœurs, & de leurs humeurs, pource que ie mattends d'en parler particulierement lors que ie feray sur le Royaume de Perse, & que ie traitteray de l'Arrabie.

RICHESSES.

A Cause de l'assiette & cõmodité de cette Isle elle abonde en toutes choses, & est frequentée des marchands de Perse, d'Arrabie, de Turquie, & des Indes, & de toutes les contrées voisines. Mais le plus grand nombre est celuy des Armeniens, des Perses, de ceux d'Asie, & des Venitiẽs qui sontfort curieux d'auoir de la pierrerie qui viẽt à Ormus des Indes, & va d'Ormus à Venise par terre. On porte encor en cette Isle des pays de Perse, de Corsçon, & de Dias de belles tapisseries qu'on nomme *Alcatiffes*, & de Turquie des camelots de diuerses sortes : de mesmes qu'Arrabie plusieurs herbes & drogues medecinales, du sang de Dragon, de la manne, de la myrthe, de l'encens, de tres-bons cheuaux de Barem, & plusieurs belles perles Orientales de Mascatte, qui est vn port entre les caps de Rosalgate & de Moncadõ au riuage d'Arrabie. On y porte outre cela des raisins secs, des dattes de plusieurs sortes, & de la marmelade, qu'on enuoye apres d'Ormus aux Indes, qui en sont toutes fournies par ce moyen. On y fait aussi vn grãd profit à Ormus sur les Latins, qui est certaine espece de monnoye de Perse, longue, & finissant comme en deux branches, en façon de fil d'argent. La cause de ce grãd abord de gens à Ormus est telle. Il y a deux troupesqui s'assemblẽt pour aller par terre toutes les années. Elles se nomment Cafiles, ou Carauanes, & partent d'Alep ville de Syrie, pour aller à Tripoli, qui en est à trois iournées. La Carauane garde l'ordre qui s'ensuit Toutes les années au mois d'Auril, & de Septembre on eslit vn Capitaine auec cent Ianissaires, qui menent la Carauane iusques à la ville de Bassore, d'où l'on va par mer iusques à Ormus sans peine. Les marchands sçauent le temps du depart de la Carauane, & lors il y a vne grande multitude de cheuaux, de chameaux, & de dromadaires, & tant d'hommes prests à faire voyage, qu'on en comte quelquesfois iusques à cinq ou six mille, qui marchent en ordre ainsi qu'vne armée. Chaque chameau en porte deux auec leur bagage qui pend d'vn costé & d'autre, & les Ianissaires prennent continuellement garde à ce que les Arabes ne portent aucun dommage à cette troupe, comme ils s'essayent de faire ordinairement. On passe vn desert qui dure quarante iournées, & au bout de tous les trois ou quatre iours on foüit des puits pour abreuuer le bestail & pour appaiser la soif des hommes. Il y a aussi beaucoup des pouruoyeurs qui suiuent la trouppe, & vendent des viures à ceux qui en veulent. Toutes les nuicts ils dorment sous des pauillons auec de bõnes sentinelles de tous costez. Ils viennent en cette sorte à Bassore ayant passé Babylone, qu'on nomme maintenant Bagadet. Ils reposent quelques iours à Bassore, & s'assemblent en la mesme ville au temps du retour, & s'en reuont à Alep en cette sorte. Et c'est de là que vient le grand abord des marchands & des marchandises à Ormuz.

Le Gouuerneur d'Ormuz tire plus de profit qu'aucun autre de toutes les

Indes apres celuy de Mozambique. Car il enuoye ses vaisseaux à Goa, Chaul, Bengala & Mescatte, & y vend ses marchandises, ayant fait vn Edict qui porte, que personne ne vende les marchandises qu'il a, auant que celles du Gouuerneur ayãt esté acheptées. Et cela ne vient pas du Roy d'Espagne, mais de la liberté que prennent les Gouuerneurs, qui estendent le pouuoir qu'ils ont cõme bon leur semble. Au reste par vn priuilege que le Roy a dõné aux Gouuerneurs, il n'y a persõne qui puisse enuoyer des cheuaux aux Indes qu'eux, ou ceux ausquels ils en donnẽt la charge. C'est ce qui porte vn grãd profit aux Gouuerneurs, à cause que les cheuaux sont extrémemẽt chers aux Indes, de sorte que vn cheual qui sera tant soit peu bon se vendra quatre ou cinq cens pardauues; & le pardauue vaut enuiron vn richalet. Le temps propre pour aller de Goa à Ormuz est aux mois de Ianuier, Fevrier, Mars, Septembre & Octobre.

FORCES.

LA principale force du Royaume consiste en la place que les Portugais y ont, qui est bien fortifiée, & il y a des cisternes dans ce fort de mesme qu'en celuy de Mozambique pour le grand deffaut d'eau de ce pays. Ce fort est assez garny de soldats & d'artillere pour tenir les Mahometans bridez. Tous les autres lieux sont de fort peu d'importance.

GOVVERNEMENT.

LEs Portugais se gouuernent à la façon de leur pays, & le Capitaine ou Gouuerneur du fort s'y porte de mesme que font ceux des autres places de ces quartiers qui obeyssent au Roy d'Espagne. Le Roy d'Ormuz demeure en cette Isle, mais hors de la place des Portugais. Ceux qui sõt faits Roys tiennẽt pour maxime d'Estat de faire aueugler au commencement de leur regne leurs freres & tous ceux de la race Royale, & cela fait ils leur donnent tout le contentement qu'ils peuuent desirer, hors de ce qui peut satisfaire à la veuë. Car la loy porte que les aueugles n'y peuuent gouuerner le Royaume & par ce moyen ils s'affranchissent de la crainte d'vne guerre ciuile.

RELIGION.

LE Roy d'Ormuz & tous ses sujets sont Mahometans & suiuent la Religion des Persans; mais ceux qui sont Portugais, ou sortis d'eux sont tous ardans Catholiques: & outre ce il y a quelques-vns du pays qui se sont conuertis par les predications du Pere Gaspard Berzé de Zelante, Iesuite.

L'ISLE DE DIV.

CEtte Isle de Diu iadis appellée Alambater est esloignée du fleuue Inde de trente cinq lieuës de France, & est joignant la terre ferme.

QVALITE'.

IL y a fort peu de fruicts en cette Isle, mais elle est pleine de choses necessaires à la vie. Elle a des bœufs, des vaches, des brebis, de la volaille, du

beurre, du laict, des aulx des febves, & choses semblables. Toutesfois le laict n'y est pas si net qu'aux Pays-bas : elle a aussi des formages, mais qui sont trop salez. Les habitans ont aussi force poisson salé, & font fumer leur chair, comme nous faisons nos langues de bœuf.

MOEVRS.

LA ville de Dieu est habitée par les Portugais, ausquels ceux qui sont natifs de la Prouince, demeurent meslez, de mesme qu'en Ormuz, & aux autres villes des Indes que les Portugais tiēnent. Les vns gardent les façons de faire de Portugal, les autres s'arrestent à celles de leurs voisins, dont nous ferons mention : toutesfois la conuersation ordinaire y met tousiours dauantage en credit les façons de nostre Europe.

RICHESSES.

CEtte ville a vn port extrémement commode, & où beaucoup de marchands estrangers abordent, si bien qu'elle ne peut manquer d'estre riche. Elle est entre deux riches pays, c'est à sçauoir Sinde, & Cambaye. De là vient qu'il ya tousiours icy grand nombre de Turcs. Persans, Armeniens, Arabes, & autres. On paye icy de grandes gabelles au Roy d'Espagne, pource que les Banjanes, Gusarates, Rumes, & Perses, qui trafiquent en Cambaye, & s'acheminent vers la mer rouge, chargent, & dischargent icy le plus souuent leurs nauires à cause de la commodité de l'Isle.

FORCES.

LEs Portugais ont si bien fortifié la ville de Diu, qu'ils l'ont renduë comme imprenable; & de fait ils furent assiegez par le Soudan de Cambaye, l'année 1539. & depuis encores en l'an 1546. Mais ils se deffendirent si bien, & traitterent leurs ennemis en telle sorte, qu'ils leuerent le siege, auec beaucoup de perte, & de honte.

GOVVERNEMENT.

CEtte Isle a jadis obey aux Roys de Cambaye, vû qu'elle est assise en son Royaume, & ce Roy auoit permis aux Portugais d'y dresser vn fort. Mais auec le temps toute l'Isle est venuë au pouuoir des Portugais, qui s'y gouuernent comme aux autres pays qu'ils tiennent en ces quartiers.

LA VILLE DE DAMAN, & autres places.

LA coste des Indes est proprement l'Isle de Vaquas iusques au golphe de Cambaye, les autres lieux ont leurs noms particuliers, comme Mozambique, Melinde, Ormus, Cambaye, Choromandel, Bengala, Pegu, Malaca, & autres. Cette contrée a beaucoup de Ports, & d'Isles, qui sont sous la domination des Portugais, auec de fortes places qu'ils y ont basties. Daman est la

premiere de toutes, & à 15. milles de là, à 19. degrez & demy d'eleuation, on void la ville de Basaijn. A dix milles de là, à 19. degrez de hauteur de pole, on trouue la ville de Chaul, auec vn bon fort. A dix milles, ou 5. lieuës de là vous voyez Dabul, qui a 18. degrez de hauteur de pole: & de Dabul iusques à l'Isle de Goa, on compte 15. lieuës, & Goa est au 15. degré. Les habitans de Goa nomment toute la contrée qui est depuis Goa iusques à Daman, terre Septétrionale: & celle qui est depuis Goa iusques au Cap de Comorin, terre Australe mais elle se nomme principalement terre de Malabar.

QVALITE' DV PAYS QVI EST PRES DE Daman, Chaul, & Basaijn.

TOute cette contrée porte en abondance du ris, des pois, & autres legumes, de l'huyle, & des noix d'Inde, & à force beurre. On ne trouue point d'huyle d'oliue en tout l'Orient, hors celuy que l'on y porte de Portugal: mais elle a tout ce qui est necessaire à la vie en abondance. Elle porte aussi grande quantité de gimgembre, mais on n'en fait pas beaucoup d'estat. Cette contrée nommée Septentrionale, iouyt d'vn air temperé, voire du meilleur de toutes les Indes.

RICHESSES.

LEs villes de Daman, de Basaijn, & de Chaul, ont de tres-bons ports, & tres-commodes, où il y a grand abord de marchands: mais Chaul est la plus renommée, pour le grand commerce qu'elle a auec les habitans d'Ormus, de Cambaye, de Sinde, de Mascatte, de Bengale, d'aupres de la mer rouge. Il y a en cette ville des marchands grandement riches, & vn grand nombre de nauires. En toute la contrée on fait quelques besongnes de coton, mais en petit nombre. Il y a vn lieu prés de Chaul où l'on fait force estoffes, & habits de soye: & cette soye est portée de la Chine, & puis mise en œuure par les habitans des enuirons de Chaul, qui en font vn grand argent. On fait en la mesme ville des lictieres, & des chaires d'vn merueilleux artifice.

LES PLACES QVE LES PORTVGAIS tiennent en la coste de Malabar.

LA coste de Malabar commence au Cap de Ramos, qui est à dix milles de Goa du costé du Midy, & finit au Cap de Comorin, & en tout cét espace il y peut auoir enuiron 54. lieuës de France. Les Portugais ont icy en premier lieu la place d'Onor, à dix milles du Cap de Ramos.

QVALITE', ET RICHESSES.

IL y a icy grande quantité de poivre, tellement que l'on en porte dehors iusques à sept, ou huict mille liures toutes les années: & ce poivre est estimé le meilleur de toutes les Indes. Il y a peu d'années que l'on y fait trafic de poivre, mais maintenant il est fort en vogue. La Royne de Batycole, à qui cette contrée appartient, vend ce poivre, & le liure au facteur de ceux qui l'emmeinent, qui demeure à Onor. Mais il faut qu'elle touche l'argent six

mois auparauant que l'on puisse auoir de la marchandise. Il vient aussi force ris en cette contrée.

FORCES.

LE fort d'Onor que les Portugais ont icy, n'est gueres frequenté, sinon au temps que les nauires veulent charger leur poivre. Le reste du temps on n'y aborde guere. La forteresse est assez bonne, & bien garnie.

Ils ont aussi du long de cette coste le fort de Barzelor à vingt-cinq milles de Onor, ou il y a force ris, & quantité de poivre, de mesme qu'à Mangabor, ou les Portugais tiennent encor vne bonne place, à neuf milles de Barzelor.

Le Fort de Cananor.

ILs ont encores vn fort en Cananor à dix milles de Mangalor, & cette place est fort estimée à cause que l'on trouue en ce lieu plus grande abondance de poivre, qu'aux autres. Les Malabares ont prés de la forteresse vn lieu basty à leur mode, ou se tient tous les iours vn marché, ou toutes sortes de viures se trouuent en abondance, principalement grãde quantité de volaille, d'œufs, de beurre, de miel, d'huyles, de figues des Indes, qui sont particulierement nommées de Cananor, & surpassent en grosseur toutes les autres que l'on void aux Indes. On y vend aussi des masts de nauire, beaux & grands au possible, qui ne cedent rien à ceux de Noruege, & en si grand nõbre, qu'on en fournit les pays voisins. Ce pays est plein de beaux, & longs arbres, & extrémement agreables à la veuë. Il y a beaucoup des Mores blancs Mahometans parmy les Malabares, qui traffiquẽt du costé de la mer rouge. Mais ny ces Mores, ny les Indiens, n'y peuuent traffiquer sans permissiõ des Portugais, qui courent toutes les années la mer auec vne bõne armée, pour la deliurer des escumeurs: & s'ils trouuent quelques vaisseaux dégarnis de priuilege, ils les emmeinent, & les tiennent auec les marchandises de bonne prise. Au reste les Mores sont accompagnez des Portugais, pour crainte du Fort, mais ils conspirent contr'eux en secret, & dõnent de l'argẽt aux autres Malabares ennemis des Portugais, pour leur nuire.

Le Fort de Cochin.

LEs Portugais ont aussi en la ville de Cochin vne place extrémement bien fortifiée, où le Viceroy, & l'Euesque de Cochin demeurent.

Le Fort de Coulon.

ILs ont encores vn fort en Coulon, qui est à douze milles de Cochin, & l'on y charge vn vaisseau de poivre toutes les années.

Le Fort de Columbo en l'Isle de Zeylon.

ILs ont aussi vne place forte en cette Isle qui a esté assiegée par vn Roy Zeylõ, & luy a tellemẽt resisté, qu'il s'ẽ est retourné auec vne grãde perte. Mais les Portugais n'ont aucune sorte de commerce auec ceux de l'Isle.

Le Gouuerneur n'a presque autre profit que celuy qui luy vient de la canelle que les Portugais vont rauir à main armée où ils en peuuent trouuer, pource qu'elle est tenuë la meilleure des Indes.

Vne ville au Royaume de Bisnagar.

LEs Portugais ont aussi vne ville en ce Royaume, au lieu mesmes où estoit le sepulchre de saint Thomas, & y ont fait bastir vne belle Eglise de pierre, au lieu où il y auoit vne Chapelle de bois : & la porte de l'Eglise est faite du bois de cette Chapelle, pour memoire de ce qui a esté. On dit qu'il se fait force miracles en ce lieu. Cette porte est garnie de clouds de tous costez, & couuerte de fer, afin que l'on n'emporte le bois par trop de deuotion.

LA VILLE, ET FORTERESSE de Malaca.

MAlaca est assise sur la riuiere de Gaze, & est belle ville, ayant de tour prés de vingt-milles. Les originaires du lieu racontent que son commencement est venu de six, ou sept pescheurs qui y vindrent habiter, mais que ce nombre fut augmenté par l'arriuée de quelques autres pescheurs de Siam, de Pegu, & de Bengale, qui y bastirent vne ville, & formerent vn langage particulier, prenant toutes les plus belles façons de parler des autres nations. Ils nommerent leur ville Malaca, qui est deuenuë si riche, & si puissante en peu de temps à cause de son assiette, qu'elle peut debattre la preseance aux plus puissantes villes, voire mesmes à quelques Royaumes des enuirons.

QVALITE' DV PAYS.

L'Air y est si fascheux, que non seulement les estrangers, mais encores ceux qui y naissent, se trouuent souuent trauaillez de diuers maux, qui s'attachent principalement à la peau, & aux cheueux. Si quelqu'vn eschappe sa vie, c'est presque vn miracle: de sorte que cela fait que plusieurs s'abstiennent d'y aller, toutesfois le desir du gain en incite beaucoup d'autres à s'y acheminer aux despens de leur santé. La terre n'y porte aucun fruict, sinon qu'en quelques lieux vn peu de bled. En fin tout le Royaume de Malaque qui dure deux cens soixante dix milles de longueur, n'est presque rien qu'vn desert, si vous en exceptez ce qui se trouue prés de la ville.

MOEVRS.

IL y a icy enuiron cent familles de Portugais, qui viuent à la façon de leur pays. Les habitãs naïfs du lieu portẽt leurs cheueux longs, ont l'esprit maling, se plaisent à faire des meurtres la nuict, afin qu'on ne sçache pas qui en est l'autheur. Les hommes, & les femmes y font esgalement l'amour, & n'estiment qu'il y ait nation qui se sçache conduire si gentiment. Ils sont heureux à faire des chansons, des rithmes, & louënt extrémement la puissance d'amour par leurs vers, qui sont assez subtils, bien conceuz, & de bonne grace. Ils ont le plus élegant, & gentil langage de tout l'Orient : aussi beaucoup de gens en

vsent aux Indes, comme on fait en Angleterre, en Allemagne, & au pays bas de la langue Françoise.

RICHESSES.

IL y a icy vne Stapele, ou vn marché, & trafic de toutes les Indes de la Chine, & des Isles que l'on nomme Molucques, & autres Isles voisines : & l'on y void force vaisseaux venants de la Chine, & des Molucques, de Banda, des Iaues, de Sumatre, Sian, Pegu, Bengala, Choromãdel, & autres lieux, qui s'en retournent chargez de marchandise. Ce lieu porte vn grand profit au Gouuerneur, & plus que nul autre apres ceux de Mozambique, & d'Ormuz. Il part tous les ans vn vaisseau de Portugal pour venir à Malaca, qui deuance d'vn mois tous les autres, & ne va pas autre part aux Indes que par contrainte. Il reçoit seulemẽt sa charge à Malaca, & l'a meilleure que tous les autres qui y abordent. Il y a six cens Portugais qui demeurent ordinairement dãs le fort.

GOVVERNEMENT.

IL y auoit iadis vn Roy Mahometan à Malaca, mais il fut dépossedé par Alfonce d'Albuquerque, pource qu'il faisoit le pis qu'il pouuoit à Lopes de Secheira Portugais, si bien que la ville, & le Royaume sont maintenant sous la domination du Roy d'Espagne. De sorte que ce Royaume est gouuerné maintenant comme le reste qui obeyt à ce Prince. On y bat de la monnoye d'or & d'argent, dont les habitans n'auoient nul vsage auparauant, vû qu'ils se seruoient de certaine monnoye d'estain, qui pesoit beaucoup, & valoit peu.

RELIGION.

LEs Portugais qui y demeurent, tiennent tous la Religion Catholique, & ceux qui sont natifs du pays, qu'on nomme Malayes, sont pour la plus grande part Chrestiens : mais il y a beaucoup de marchands qui s'y tiennent quelquesfois longuement, qui sont de diuerses Religions, & y viuent en liberté. Il y a dans la ville de Malaca vn Euesque, de mesme qu'à Cochin, mais il est sous l'Archeuesque de Goa.

BANDA, ET AMBOYNA.

DE Malaca on va par mer à Bande, & Amboyne, où les Portugais ont des forts, & des Capitaines, pour faciliter le commerce. Bande est vne Isle cinq degrez de hauteur du Pole par delà l'Equinoctial. Les Portugais y frequentent à cause qu'il y a de tres-bonnes noix que l'on nomme Maciz, que l'on met en conserue, & l'on en fait aussi de l'huyle qui est fort estimée, & que l'on porte à Malaca, & de là en d'autres lieux. Presque tout le traffic se fait icy par eschange, de mesme qu'à Sunde, & à Iaue

Il ne faut pas se fier legerement aux habitans de cette Isle, vû qu'ils sont fort coustumiers de tromper les marchands. De sorte qu'il faut attendre que ceux de l'Isle portent leurs marchandises aux nauires, afin de negotier en toute assurance.

A vingt milles de l'Isle de Bande en tirant vers l'Ouest Nordouest, on void l'Isle d'Amboyne, où les Portugais ont aussi vn petit fort. Cette Isle n'a pas grande quātité d'espices, mais les nauires qui vont de Malaca aux Moluques, se rafraichissent, & font aiguade en cette Isle.

PHILIPPINES.

EN tirāt vers l'Orient à 100. milles, ou enuiron de la cōtrée de Camboye, ou de Champe, on void les Isles nommées Lussones, premierement descouuertes par les Espagnols l'an 1164. Elles sont nōmées ou de Manille, ou Philippines, ou à cause de la principale ville, & du port plus signalé, qui se nōme Manille, ou à cause de ce nom de Philippes, qui est celuy que porte le Roy d'Espagne. La ville de Lussō, ou Manille, a 14. degrez de hauteur du pole Arctique: l'Isle a de tour enuirō milles. Autour de cette Isle il y en a plusieurs autres, dont les principales sont *Tandiar*, & *Mindanao*. L'Isle de Tandiar, qui se nomme proprement Philippine, est plus belle, & plus agreable que les autres & son circuit est de 160. lieuës. Celle de Mindanao a plusieurs bonnes villes, comme Cailon, Pauados, Subut, Dapito, & Suriaco.

QVALITE'.

TOut ce pays est extrémement fertil en froment, & a beaucoup de cerfs, de cheuaux, de bœufs, de vaches, de chévres, & de pourceaux. Il y a aussi force ciuettes, & toute sorte de fruicts, cōme aussi grāde abondance de miel, & de poisson. Les Espagnols disent qu'elles portēt de l'espicerie, mais on n'en void guere, ou point qui en viennent. Il y a aussi grande quantité de ris, de succres, de legumes, & des figues longues de demy coudée. On y trouue aussi de l'or, & du fer. L'air y est bon, & temperé, & approchant du chaud principalement sur la coste de la mer: car ce qui est dans le pays est plus froid.

RICHESSES.

LEs habitans tirēt beaucoup d'argent de leur or, & de leur fer qui est transporté aux lieux voisins, & pareillement en Espagne. Leurs ciuettes ne leur rapportent pas aussi peu de profit: mais ce qui les rend plus riches, c'est le grand commerce qu'ils ont auec les Chinois, qui y profitent force marchandises, comme de la soye, du coton, des porcellaines, du soulphre, du vif argent, du bronze, du cuyure, de la farine des noix, des chastaignes, des dattes, toute sorte de toilles, des escritoires, & force petites gentillesses. Il y a vingt nauires qui viennent toutes les années de la Chine pour porter ces marchandises, qui sont de là conduite à Mexique, auec vn profit inestimable des habitans.

FORCES.

IL y a de bonnes places en ces Isles, où les Espagnols tiennent de grosses garnisons, resolus de n'en démordre en aucune sorte. La perte qu'ils ont faite ces années passées de ce qu'ils tenoient aux Moluques, les a fait opiniastrer à se deffendre icy le mieux qu'il leur sera possible. Et pour cét effect

ils ont force munitions de guerre, grand nombre d'artillerie, & sont pourueus des hommes qui leur sont necessaires pour cette deffence.

GOVVERNEMENT.

LE Roy d'Espagne tient vn Gouuerneur en la ville de Manille, ou de Lusson, qui a la charge de toutes ces Isles. On s'y enuoye de la nouuelle Espagne. Ces Isles estoient autresfois sous la Monarchie du Roy de la Chine, mais estans abandonnées des Chinois pour certaines occasions, & les habitans n'estans aduoüez, ny soustenus de personne, il fut aisé aux Espagnols de s'en rendre maistres.

RELIGION.

L'Euesque de toutes ces Isles demeure à Manille. Il y a beaucoup de personnes qui se font cathechiser iournellement, & qui reçoiuent la Religion Chrestienne.

L'ISLE GOA.

SOMMAIRE.

. Description de l'Isle de Goa, son climat & circuit. 2. Sterilité de l'Isle, qui n'abonde u'en vin fait de palmiers. 3. Commencement de l'hyuer au mois d'Auril, & l'esté en eptembre tout au cõtraire des autres pays. 4. Maladies ordinaires de Goa. 5. Quel est naturel, & mœurs des habitãs de Goa, & des Portugais de toutes les Indes. 6. Quels iltres & qualitez ils prennent, & quelle distinction il y a entre les personnes. 7. Ceremonies obseruées és celebrations de mariages, & nopces, & aux baptesmes. 8. Façon le viure, & d'habits des fẽmes de ce pays, & leur lubricité, & pratiques d'amour. 9. Des Canarins, & Corumbins des Indes, leur occupation, maniere de viure, & Religiõ. 10. Richesses de Goa consistãs au trafic en diuers lieux d'esclaues, de cheuaux d'Arabie, d'espiceries, gomme tapis, au change de monnoye d'argent. 11. Quelles sont les fortifications de cette Isle, & commẽ elle est gouuernée par le Viceroy des Indes. 12. Du oivre que l'on tire des Indes, & la façon d'y proceder. 13. Diuersité de Religion en Goa, où l'on vit en liberté de conscience. 14. Du Christianisme introduit premierement ux Indes par l'Apostre S. Thomas. 15. Du Christianisme des Indes, preschê par les Religieux de l'orde de saint François, puis par le Iesuitte Xauier.

LA ville de Goa est la capitale de toutes les contrées des Indes où les Espagnols, & Portugais pratiquent. L'Isle auec la ville ont 15. degrez de hauteur du costé du Nord. Elle est enuironnée d'vn golphe, ou fleuue, de la grandeur de trois milles, & esloignée de la terre ferme seulement par le mesme qui se courbe en dedans du costé que la ville regarde le tout; & delà se joint à la mer du costé du Midy, rapportant presque la figure d'vne demie Lune. La bouche du fleuue iusques à la ville, est d'vne iuste largeur, & il y a entre la terre ferme, & l'Isle de Goa, quelques autres petites Isles habitées de gens du pays;

mais de l'autre costé de la ville le fleuue deuient si bas en Esté en quelques lieux, qu'on le peut passer aisément à gué, & les hommes n'ont de l'eau que iusques aux genoux. Du costé du Nord il y a aussi la terre de Bardes, dont l'assiette est plus haute, à raison dequoy les vaisseaux des Portugais y demeurét plus seurement quand ils emportent leur charge. Cette terre est aussi sous la domination des Portugais, & a plusieurs bourgs, & villages assez bien peuplez. Il y a vn ruisseau qui separe Bardes de la terre ferme d'vn petit espace. Du costé du Midy de l'Isle de Goa où le fleuue entre dans la mer, on void Salsette, qui obeyt pareillement aux Portugais, & est semblablement separée par vn ruisseau de la terre ferme. La ville de Goa a de belles maisons à la façon de Portugal, mais basses à cause des chaleurs, & chaque maison a presque son vergier, & son iardin plein de toute sorte de fruicts des Indes. C'estoit autresfois vne petite ville, ceinte d'vne assez foible muraille, & de fossez sans eau, sinon lors que la pluye les remplissoit. Les murailles sont encor debout, mais les portes n'y sont plus, & l'on void autour des vieilles murailles la nouuelle ville deux fois aussi grande que le tour de l'ancienne, mais elle est ouuerte de tous costez.

QVALITE'.

II. L'Isle de Goa est extrémement sterile, & ne porte rien de ce qui peut seruir à la nourriture de l'homme. Elle a seulement quelque brebis, & quelques chévres, & pigeons, & vn peu de volaille, & le pays est montueux, & aspre, & pour cette occasion mal propre au labourage, & tout desert, & en friche. Les autres choses necessaires à la vie viennent de Salsette, & Bardes, mais principalement de la terre ferme. Ils ont seulement du vin de palmier qu'ils font en abondance. Il y a peu d'eau à Goa qui soit bonne à boire, & l'on n'y trouue qu'vne fontaine nōmée Baganijn, qui est à vn quart de lieuë de la ville, où les esclaues en portent vendre. Quant à l'eau qui doit seruir aux bains, à se lauer, & à faire cuire la viande, on la tire des puits qui sont faits dans les maisons. La terre y est pierreuse, seiche, & de couleur rouge. C'est ce qui a donné sujet à quelques Alchimistes Italiens d'y vouloir rechercher de l'or, & de l'estain, ce que le Viceroy leur a deffendu, afin que la reputation de cette richesse n'attirât les nations voisines a venir attaquer la ville.

L'hyuer cōmence enuiron la fin du mois d'Auril, depuis Cambaye iusqu'au
III. Cap de Comorin par le moyen du vent d'Ouest, qui vient de la mer en cette contrée. Il commence par des tonnerres, & des foudres, ausquels on void succeder vne continuelle pluye iusqu'en Septēbre, & lors l'hyuer prend fin auec les mesmes tonnerres, & foudres. Ces pluyes font nommer aux Indes cette saison hyuer, & en ce temps, on ne peut voyager sur mer. Quant à l'Esté, on le prend pour le temps le plus clair de l'année, & lors il fait vn vent plus frais, qui vient du Leuant, & rend les nuicts plus agreables: mais il n'y a point d'autres fruits en Esté, que ceux qui paroissent sur les arbres le long de l'année. Chacun serre son bien de crainte de l'hyuer, ainsi que s'il falloit aller faire vn voyage sur mer en quelques lieux esloignez. Au mesme temps ont met les vaisseaux deuant la ville en ostant tout ce qui est dedans, & les couurant de ioncs, afin que la trop grande pluye ne les pourrisse. Mais il y a quelques maisons que les continuelles pluyes font tomber par terre. Il y a certains monceaux de sable, qui bouchent le fleuue au commencement de l'hyuer, ne laissant aucun passage aux vaisseaux, & la mer fait vn si grand bruit, qu'elle essourde presque tout le monde. La riuiere qui enuironne l'Isle de Goa, deuient

douce par le moyen des eaux de couleur rouge qui tombent des montagnes, combien que son eau ordinaire soit sallée & semblable à celle de la mer. Au mois de Septembre ces monceaux s'en vont, & la riuiere est ouuerte en telle sorte qu'elle donne passage, non seulemét aux petits vaisseaux, mais aux plus grands de Portugal qui sont de 800. lasts ou charges, & ces nauires entrent dans la riuiere libremét sans qu'on la sonde & sans courir fortune. Au reste l'Hyuer est extrémemét fascheux en cette contrée de ce qu'on ne peut s'exercer à aucune chose à raison des continuelles pluyes, & que les hommes sont contraints de demeurer enfermez dans leurs maisons, ou de s'entretenir auec leurs voisins le mieux qu'il leur est possible. Toutesfois les femmes & les Mestiz qui sont fort contens quant ils ont eu la pluye, vont aux champs auec leurs valets & seruantes, en prenant les viures qui leur sont necessaires. Ces gens ont des cisternes & des reseruoirs en leurs fonds, & ces reseruoirs sont faits afin d'y nager, qui est vne de leurs delices. En ce temps presque tous les fruicts des Indes florissent. L'Esté commence au mois de Septembre, & dure, iusques à la fin du mois d'Auril, auec vn téps clair & serain, & peu de pluye, & c'est lors qu'on remet les vaisseaux en mer, & que l'armée part de Goa pour deffendre la coste & les marchãds. Les vents d'Est qui viennét de terre ferme, & qu'ils nomment *Terrenhos*, pour cette cause soufflent alors sur la mer, & combien qu'ils soient plaisans, toutesfois ils engendrent plusieurs maladies, premierement à cause des grands changemens ausquels la coste des Indes est sujette. Au reste ils soufflét tousiours en Esté depuis minuict iusques à Midy; mais ils ne vont à plus de dix milles loin de la terre. Aussi-tôt apres disner les vents du Ponant se leuent, qui s'appellent *Virasons*. Ces vents apportét quelquesfois vne grãde temperature cõtre les insupportables chaleurs du pays. Et veritablemét il faut admirer la qualité de l'air en ces quartiers, vû que depuis Diu iusqu'au Cap de Comorin l'Hyuer est nuisible, & depuis l'autre partie du Cap de Comorin iusques à la coste de Choromãdel l'Esté est agreable, cõbien que tous les deux ayent pareille hauteur, & ne soient esloignez que de 70. milles, & en quelques lieux de vingt-milles, ceux qui võt de Cochin vers la ville de saint Thomas, assise en la mesme coste de Choromandel, & vers les monts de Ballagatte, qui faut passer pour aller en l'autre contrée, voyant d'vn costé des champs extrémement agreables & bien cultiuez en Esté, & de l'autre vn pays rauagé de pluyes, obscurcy de nuages, & plein de l'horreur des tõnerres & des foudres. Et non seulemét cecy se void en cette contree des Indes, mais encores prés d'Ormuz vers le Cap de Rosalgatte où les nauires ont vn temps serain & propres; mais lors qu'on a passé le Cap, & qu'on est de l'autre costé l'on n'a que des vents, des pluyes, & des orages, auec la mesme vicissitude de l'Hyuer & de l'Esté qu'on la void aux autres lieux d'Orient.

Beaucoup de maladies viennent de ce changement à ceux qui demeurent à Goa. Car ils ont vn mal soudain nommé *Mordexin*, qui leur vient auec vn si grand vomissement qu'ils sont prests à rendre l'ame. Ce mal est commun, & mortel. La dissenterie aussi y est contagieuse, ainsi que la peste parmy nous. IV. Les fiévres continuës y emportent souuent les hommes dans trois au quatre iours. Les Portugais n'y trouuent point de meilleur remede que de se faire tirer du sang: les Payens le tirent de certaines herbes, du sandal, & de certaines onctions. Ces maladies emportent beaucoup de Portugais tous les ans, pource qu'ils ne mangent ce qui est de meilleure substance, & qu'ils s'adonnent

trop à assouuir le desir des fémes lasciues. On en peut voir le tesmoignage en l'Hospital Royal, qui est la retraitte des seuls Portugais, dont il sort quatre ou cinq cens morts toutes les années. La verole est fort en regne, & n'apporte nulle infamie à celuy qui l'a. Ils tirent son remede de la racine de la Chine, & quoy qu'ils en soient bien mal on ne les fuyt pas mesme encor qu'ils l'ayét euë trois ou quatre fois : au cótraire ils s'en glorifient, & tiennent ce mal bien doux au regard des autres.

Les Indiens ne sçauent que c'est de la peste. Plusieurs sont trauaillez de la pierre & de la relaxion du boyau, principalemét ceux qui sont mariez, pource qu'ils boiuent continuellement de l'eau, & font vne infinité d'excez & de desbauches. Ils ont tousiours le ventre nud en leurs galleries basses qui sont à l'entrée du logis, & reçoiuent là le vent, ayant prés d'eux leurs seruiteurs, dót l'vn leur frotte le dedans des doigts des pieds, l'autre la teste, & le troisiesme leur chasse les mouches. Ils cótinuent cette façon de faire durant deux heures apres le repas, & reposent alors, puis ayans soif on leur apporte toute sorte de cófitures afin que l'eau ne leur fasche, & leur semble de meilleur goust. De là vient que ces hommes ont tous presque gros ventre, & sont appellez *Barriges*, pour cette cause. Les iours d'Hyuer & d'Esté ne different au plus que d'vne heure. Le Soleil se leue à six heures, & se couche à la mesme heure selon le cours du Soleil A Midy ceux du pays ont le Soleil sur la teste, & peu ou point d'ombre. On peut voir à Goa les deux poles du monde. L'estoille Australe n'est gueres au dessus de l'horison, non plus que celle du Nord.

MOEVRS DES HABITANS DE GOA, ET DES PORTVGAIS DE TOVTES LES INDES.

LA terre de Bardes a des habitans rustiques & grossiers, qui sont nommez Canatins, & marchent tous nuds, excepté les parties honteuses. Ceux-cy s'amusent principalement à cultiuer les palmiers d'Inde, qui ayment les lieux sablóneux & bas, & les riuages maigres. Beaucoup de Portugais habitans aux Indes se sont mariez à des femmes du pays, & leurs enfans sont appellez Mestiz, jaunes pour la plus grand'part, & assez bien formez de mesme que les femmes y sont passablement agreables. Quant aux enfans dont le pere & la mere sont de Portugal on les nóme Castises, c'est à dire de race, à cause que *Casta*, signifie race, & ceux-cy ressemblent aux Portugais, excepté qu'ils sont de couleur entre jaune & bazanée. Or les Portugais, ou Mestiz viuent presque tous sans rien faire, combien qu'il y en a quelques-vns qui font des chapeaux, des souliers, des sieges, & de la vaisselle; toutesfois ils en font faire la plus grande part aux esclaues. Au reste les maistres y tiennent tellement leur rang qu'il est impossible de voir rien de plus arrogant; vû qu'ils ont vne demarche si graue qu'on les tiendroit pour des Princes si l'on ne cónoissoit leur naturel & coustume, qui ne regne pas seulemét parmy les nobles, mais encor parmy les gens de basse qualité, que les autres nations trouuét du tout insupportables, à cause de ce tardif arpentement de ruës, & tous estiment esgalement que les autres leur doiuent beaucoup d'honneur, lequel ils taschent de se faire rendre. Les Indiens originaires, & les estrangers tant infidelles, que Chrestiens, trauaillent aux autres arts & mestiers. Tous les habitans sont distinguez en deux sortes de persónes, c'est à sçauoir en celles qui sont mariees, & en celles qui ne le sont pas. Ceux qui ne sont pas mariez sont nómez com-

munément soldats, qui est entr'eux vn nom fort honneste, non pas qu'ils soient enrollez sous quelque Capitaine, ou qu'ils prestent serment à quelqu'vn, vû que cette façon d'enroller les soldats n'est pas en vsage aux Indes. Ainsi que les Portugais enuoyez d'Espagne sont venus aux Indes, ils ne sont pas attachez à vn lieu determiné où ils doiuent faire leur demeure, ains se peuuent aller tenir où bon leur semble. Toutesfois ils sont escrits en Portugal sur le liure de ceux qu'on enuoye, qui est porté tous les ans aux Indes, & contient les noms & surnoms de ceux qui partent pour ce voyage, & la solde que le Roy leur a ordonnée. Ceux-cy sont tous distinguez par tiltres & prerogatiues de dignité. Les vns se nomment *Fidalgor de casa del Reynosso Senhor*: c'est à dire Gentils-hõmes de la maison du Roy: les autres *Mossos Fidalgos*, qui sont des enfans des Gentils-hommes, ou ceux que le Roy a esleuz à ce rang. Les autres sont *Caualleros Fidalgos*, c'est à dire Cheualiers qui portent ce tiltre pour quelque fait d'armes, par lequel ils se sont signalez, ou pour les seruices qu'ils ont rẽdu à leur Prince: ou bien pour mieux dire ils l'obtiennent d'vn General lors qu'on est sur le poinct d'aller faire la guerre, ou mesme auec de l'argent; de sorte qu'aujourd'huy des hommes qui sont venus de bas lieu en Portugal portent cette qualité, quoy qu'ils ne se soient nullemẽt signalez, & l'on ne la refuse pas au moindre qu'eux deuenu riche qui la recherche. Il y a encore ceux qu'on nomme *Mosos da Camera*, & *do seruico*. Ceux-cy sont ou Gentils-hommes, ou valets de la Chãbre du Roy, & ce nom est en telle estime parmy eux, qu'ils l'aiment mieux que de grandes richesses. Il y a aussi les Escuyers, ou *Escuderos Fidalgos*, qui [illegible] rang parmy eux; tous les autres sont nommez *homes honrados*, c'est à dire hommes honorables, & ceux qui sont de plus basse condition parmy eux portent le nom de soldats sans autre tiltre. Et l'on s'aduance en qualité à mesure qu'on fait plus de seruices au Roy, & selon les tiltres on a les recõpenses. Les Gentils-hommes y traittent volõtiers les simples soldats lors qu'ils sont retirez dans les villes, & tirent des tesmoignages de cette liberalité. Les Portugais, les Mestiz, & les Chrestiens sont magnifiques en leurs maisons, & les Portugais entr'autres ont communément dix ou vingts esclaues selon leurs moyens. Ceux qui sont mariez ont leurs logis bien meublez, & pour le regard de leur personne ils sont curieux de changer tous les iours de chemise & d'habits, de mesme que leurs femmes, & leurs seruiteurs mesmes en prẽnent souuent à cause des grandes chaleurs. Les Officiers honorent esgalement tous les Portugais, tant nobles qu'autres. Quand ils vont par la ruë ils ont vn de leurs seruiteurs qui porte vn parasol, l'autre son manteau, à cause du Soleil, ou de crainte de la pluye, & le troisiiesme porte son espée, afin qu'elle n'empesche pas leur gratuité affectée. Auant le disner vn seruiteur portera à son maistre vn oreiller de soye, pour mettre sous ses genoux lors qu'il voudra prier Dieu en l'Eglise. Ils vsent de grandes & longues resolutions auec des baisemens de mains qu'ils ne s'espargent pas l'vn l'autre. Quand ils entrent dans l'Eglise leurs seruiteurs y sont desia, qui leur ont apresté des sieges, & tous les autres qui sont assis se leuent, & le saluënt auec de profondes reuerences. Que si quelqu'vn ne leur rend le mesme honneur qu'ils luy font ils s'en picquent extrémement, & en poursuiuent la vengeance par toutes voyes, faisant assembler de leurs amis de tous costez pour donner la mort à celuy qui ne les a pas saluëz par mesgarde, & pour penser à quelqu'autre chose. Mais lors qu'ils ne veulent pas tuër, mais seulement s'en venger en quelque

maniere, ils le battent cruellement auec vn gros roseau qu'il nomment *Bambus*, assemblant pour cét effet de grosses troupes ; & cecy se pratique presque tous les iours aux Indes, sans que le Magistrat en fasse punition. Ils battẽt aussi leurs ennemis auec de longs sacs pleins de sable, & les brisent tous de coups. Ainsi que quelqu'vn mesme du peuple va visiter vn autre, le maistre du logis va au deuãt à la porte du logis auec le chapeau en la main, & le mene en sa sale où il luy presente vn siege tel que celuy où il se met, puis luy demãde le sujet de sa venuë. Et lors que celuy qui est venu s'en veut aller, le maistre du logis le conduit iusqu'à la porte auec baisemens de mains, & beaucoup de reuerences & offres de seruice. Que s'il n'estoit traitté de cette sorte il se sentiroit tellement offencé qu'il en pourchasseroit la vengeãce iusqu'à la mort: de mesme ils recherchent tant cét honneur; que si on leur donne vn siege trop bas, ou qui ne soit pas aussi honorable que celuy qu'on a, on les irrite au possible.

VII. Lors qu'il se fait quelque nopce chez quelqu'vn de ceux qui sont estimez tant soit peu riches, tous leurs amis & tous ceux de leur connoissãce y viennent ou sur leurs cheuaux, ou sur des cheuaux d'emprunts ou de loüage, & sont quelquesfois au nombre de cent richement vestus. Ils vont à l'Eglise en cette sorte auec leurs seruiteurs & parasols en bon ordre. Les amis precedent, & l'espoux vient apres entre deux d'iceux qu'ils nomment comperes, puis l'espouse le suit entre deux commeres, qui sont portées en leurs litieres ou pallaquins, & parées au possible. Les seruiteurs suiuẽt apres sans rang ny ordre. Et lors que la ceremonie du mariage est acheuée en l'Eglise, les nouuelles espousées sont conduites auec le mesme ordre, & les amis, voisins, & parens se vont mettre en des fenestres tapissées qui sont sur les ruës où les mariez passent, & les arrousent d'vne eau composée de roses & de succre. Les gens de remarque ont aussi des fluteurs & ioüeurs d'instrumẽs qui sont leurs seruiteurs, & resioüissent la compagnie auec leur harmonie. Les nouueaux mariez approchant de leur maison d'habitation, remercient ceux qui les ont accompagnez qui sont à cheual auec beaucoup d'honneur, & entrent aussi tost auec les commeres auec vne grande grauité, & se vont mettre aux fenestres. Ceux qui ont accompagné les mariées donnent quelque carriere à leur cheual pour leur faire l'honneur, & les cõperes sont les premiers à ce faire. Les autres font leur hõneur auec vn concert de flustes qui sont fort en vsage aux Indes. Apres les courses tous passent deuant la fenestre & quittent la maison de l'espoux auec beaucoup d'hõneur, excepté les comperes qui montẽt en haut, & font beaucoup de bons souhaits aux nouueaux mariez, tandis qu'ils y a quelque chose de prest pour leur faire boire de l'eau, qui est vn signe d'amitié entr'eux. Apres qu'ils ont gousté de ce qui leur est offert ils s'en vont & ne demeure que trois ou quatre fort proches parens, qui apres auoir fait bonne chere ne tiennent gueres longue compagnie aux mariez, pour ne retarder pas leur cõtentement. Les espoux se couchẽt la plus-part du temps auant que le Soleil se couche, sans rien attendre & faire la bonne mine cõme on fait icy. Lors qu'on baptise vn enfãt on le mene de la mesme sorte, & le parrain marche au dernier rang tout seul, suiuy de deux seruiteurs à pied, dont l'vn tient vn plat d'argent, ou blanc ou doré, plein de rosquilles, au milieu duquel il y a vne chandelle de cire dorée, & gentiment faite, & percée de quelques pieces d'or & d'argent, qui sont le present de celuy qui baptise l'enfant. Le reste est couuert de roses. Vn autre porte vne saliere d'argent dorée d'vne main, & de l'autre vn bassin de mesme metal, auec de belles seruietes; qui

pendent des espaules. Cela est suiuy de deux Pallanquins, en l'vn desquels est la commere, en l'autre la sage-femme auec l'enfant, couuert d'vn riche drap fait pour cét vsage.

Les ceremonies du baptesme estans paracheuées on s'en retourne en mesme ordre au son des flustes, & auec les courses des cheuaux, la commere gardant le tout, comme aux nopces. Voila ce qui s'y pratique pour le regard des mariez, mais les soldats qui ne le sont pas se mettent en Esté sur la mer, & la deffendent. Ils sont magnifiques en leur maison, & gardent vne grande grauité, ayans vn valet qui leur porte aussi le parasol, & ils dõnent quelquesfois à vn homme, qu'ils ne louëront que pour cét effet, vingt-cinq Basarucs l'année. Bien souuent dix ou douze soldats demeurent ensemble, & n'ont qu'vn ou deux valets pour nettoyer leurs habits. Ils viuent de riz cuit dãs l'eau, de poisson salé, & d'autres viandes de peu de valeur, sans pain, vsant pour leur breuuage d'eau de fontaine. Ils vsent presque de deux ou trois habillemens communs, dont ceux qui sortent s'accommodent, d'autant que ceux qui demeurent au logis n'ont besoin d'estre vestus à cause des grandes chaleurs, qui font qu'ils se contentent d'estre couuerts d'vn linge. Il se trouue des Gentils-hommes, & des Capitaines riches, qui donnent de l'argent à ces soldats auec toute liberalité, afin qu'ils acheptent des habits, & ce qui leur est necessaire. Par ce moyen ils s'acquierent l'amitié de ces soldats pour s'en seruir apres plus libremẽt en leurs voyages de mer, ou bien aux courses qu'ils font pour attraper les ennemis. Il y en a beaucoup qui viuent en cette sorte à leur aise. Mais le principal profit de plusieurs vient de l'amour des femmes des Portugais, des Mestix, & des Chrestiens des Indes. Ces femmes sont si lubriques, qu'elles donnent tout l'argent qu'elles peuuent attrapper à leur adulteres, qu'elles enrichissent par cette voye. Quelques-vns de ces soldats par la faueur de leurs amis vont trafiquer deçà, delà, & l'on nomme ceux-cy Chatins, pource qu'ils ont quitté le mestier des armes, & ne veulent plus seruir de soldats sur la mer aux armées qui se dressent. Car il n'y a aucun de ceux-cy qui soit contraint d'aller à la guerre, combien qu'il soit escrit au liure de Portugal; & quoy qu'ils soient exempts d'aller à la guerre, toutesfois à cause qu'ils viuent sans se marier, on les appelle soldats. Il y a auiourd'huy vn grand nombre de ces Chatins par les Indes, pource qu'y ayant peu ou point de guerre, plusieurs s'adonnent à la marchandise, afin de gagner quelque chose. Il y a beaucoup de raisons de cecy.

Car en premier lieu les Capitaines qui faisoient estat des gens de guerre, ne se soucient maintenant gueres de l'honneur, & donnent peu à ceux qu'ils soudoyent. Les soldats aussi qui sont moins considerables demeurent tousiours miserables auec cette solde, & combien qu'ils ayent beaucoup d'attestations & certificats, qui leur doiuent faire attendre quelque recompense, toutesfois ils ne peuuent porter la grande despence qu'il faut faire de là iusqu'en Portugal, ny estans arriuez faire des presens à ceux qui peuuẽt quelque chose en Espagne, qui ne font rien si l'on ne les gagne par cette voye. Et mesme il y a ce mal, qu'encor qu'il obtiennent quelque dignité, il faut bien souuent qu'ils attendent la mort de quelqu'vn qui les deuance, & quelquesfois toute leur vie passe en cette attente. On doit adiouster à cela les incommoditez & dangers de la nauigation, qui causent que plusieurs ne retournent pas en Portugal, ains se marient aux Indes, & s'adonnent à quelque nego-

Outre ce la guerre n'est pas eschauffée contre les Barbares, & l'on ne descouure plus de terres, d'autant que le Viceroy est plus curieux de son profit, que de sa gloire. Car les charges des Indes n'estans que de trois années, font que ceux qui les exercent ne cherchent qu'à s'enrichir durant ce temps. C'est ce qui fait que la mer est moins seure qu'auparauāt,& que les escumeurs y font la pluspart de ce qu'ils veulent, pource que le Viceroy ne tient pas d'ordinaire vne bonne armée sur la mer pour courir de tous costez. Et c'est aussi ce qui diminuë la puissance & les richesses du Roy d'Espagne. Car on ne peut bien voyager par terre à cause de plusieurs Royaumes qui ne sont gueres amis des Portugais, qui n'ont que quelques forts sur les costes.

VI. On ne voit gueres souuent aux Indes les femmes des Portugais, des Mestiz, ny des Chrestiens, sinon que ce soit pour quelque visite, ou pour aller à l'Eglise; & lors qu'elles sortent elles sont soigneusement gardées. Car elles sont en leurs Pallanquins tellement couuertes, qu'il est impossible de les voir. Quand elles vont à l'Eglise, ou en visite, elles sont superbement vestuës auec force perles & pierreries. Leurs habits sont de damas, de velours ou de Brocat. Car la soye est fort commune en ce pays. Presque toutes vont par la maison la teste nuë, ayant vne chemise déliée nommée Baju, qui les couure iusques au nombril, & depuis le nombril en bas elles ont vn linge peint mis en deux ou trois doubles; le reste est descouuert. C'est là l'habit que les femmes de tout age, & de toute condition portent au logis, & tandis qu'elles y demeurent elles font tout faire au dehors par leurs chambrieres, elles ne mangent point de pain, non plus que les seruiteurs, non pas pour aucune cherté de bled qu'il y aye, vû qu'elles en pourroient auoir en abondance; mais par vne certaine coustume & inclination qu'elles ont à manger du riz, qu'elles cuisent auec de l'eau ayans pour viande du poisson salé, & des fruicts salez pareillement, qu'ils nomment *Menges*, ou bien auec quelque boüillon de chair & de poisson, qu'elles versent d'enhaut. Au reste elles mangent leur potage à belle main, se mocquant de l'vsage des cueillers, comme s'il estoit du tout inciuil. On vse pour boire de certains vases deliez de terre noire, qui sont percez au col. Ils les nomment *Gorgolettes*, à cause que celuy qui boit en leuant le vase, & ne le touchant pas auec la bouche reçoit l'eau par ces petits trous, & cette eau gazoüille en sortant, & fait vn doux bruict. On y tient cette façon de boire pour ciuile, afin qu'on ne salisse pas le vase auec la bouche, qui est quelquesfois peu nette. Ceux qui viennent fraischement de Portugal, & qui veulent boire en cette sorte, versent beaucoup d'eau sur leurs habits, pour ne sçauoir pas la façon d'vser de ce vase. On appelle telles gens *Reynols*, par soubriquet, & ce nom s'approprie à tous ceux qui sont ignorans des façons de faire des Indes, & qui n'estans pas accoustumez à la grauité affectée, vont auec toute liberté par les ruës, sans se soucier de cette contrainte, à laquelle toutesfois ils s'accoustument, bien-tost.

Les hommes du Leuant sont extrémement ialoux, & ne meinent voir leurs femmes, ny leurs filles à aucun, tant soit-il leur amy, excepté à leurs Comperes. Si quelqu'vn frappe à la porte qui veut parler au mary, aussi-tost les femmes s'enfuyent, & se cachent, laissant le mary seul pour parler à celuy qui vient. Mesmes les proches parens, & qui plus est les enfans masles qui ont passé l'aage de quinze ans, sont bannis des lieux où les fem-

mes demeurent, & ont leur logis à part. Car on a ouy dire bien souuent que le nepveu a esté aymé de la femme de son oncle, le frere de la féme de son frere, & le frere mesme a quelquesfois eu affaire auec sa sœur. Et veritablement l'impudicité des femmes de ces quartiers est fort grande, & il y en a peu de mariées qui soient chastes. Plusieurs ont vn soldat pour amy, qui les va voir secrettement par le moyen des chambrieres qui seruent au badinage. Elles vsent mesmes de certaines herbes pour cét effet. Elles ont vne herbe nommée *Dutroe*. de la semence de laquelle elles tirent vn suc qu'elles meslent au breuuage de leurs maris, qui en ayās beu ne font que rire comme des hommes qui ont perdu l'entendement, & demeurent sans apprehension d'aucune chose, ou bien dorment si profondement qu'on les iugeroit sans vie. Lors les femmes estans en assurance joüyssent de leurs amours en presence de leurs maris, qui sont toutesfois sans connoissance. Quelquesfois la force de ce breuuage dure 24. heures, & pour faire reuenir en leur bon sens ces pauures cornards on leur laue les pieds auec de l'eau froide; mais ils n'ont nulle souuenance des choses qui sont passées. Les femmes font aussi souuent mourir leurs maris par poison, qu'elles accommodent comme il leur semble, afin qu'il ne face son effect que dans le temps qu'elles determinent; tellement qu'il y en a quelquesfois qui viuent six ans apres en auoir pris. Les maris font aussi mourir leurs fēmes adulteres, ou soupçonnées de leur faire tort, auec le tesmoignage de trois ou quatre personnes, qui assurent qu'elles ont faussé la foy du mariage. Car par les coustumes de Portugal l'homme qui fait mourir pour cette occasion sa femme n'est point puny, & soudain il luy est permis d'en espouser vne autre. Il y en a plusieurs qui meurent en cette sorte, & il n'y a rien de plus commun aux Indes que la mort des fēmes adulteres, qui ne peut toutesfois induire les autres à vne meilleure vie. Car elles tiennent pour delices, & pour chose qui leur apporte de la gloire, de mourir en faisant l'amour. Au reste elles sont curieuses de la proprieté en toutes choses, & veulent que leur maison & tout leur fait soit net au possible, & elles se lauent souuent le corps pour se tenir nettes. Elles fuyent le trauail, & se plaisent aux parfums. Elles se frottent la teste & le front de Sandal, afin de se faire sentir bon, & mangent aussi continuellement des fueilles de *Bethel*, auec de la chaux, & de l'herbe *Areque*, qui a quelquesfois telle force qu'elles les rend comme yures, & cette herbe a le goust, & la seicheresse du bois, ou des racines. Les femmes ruminent ces trois choses tout le iour comme des bestes, & auallent le iust en crachant le reste, & de là vient, qu'elles ont les dents, & les lévres noires & rouges, qui estonnent ceux qui n'ont pas accoustumé de les voir. Ces façons de faire sont venuës des Indiens, & ces femmes se persuadent tellement que par ce moyen elles sont preseruées de la puanteur de l'haleine, & du mal des dents, & de l'estomach, qu'on leur osteroit plustôt la vie que ces herbes. Lors que le mary est absent la femme en mangeant de la Bethele, & estant derriere vne natte regarde les passans sans estre veuë. Mais si quelqu'vn qu'elle ayme passe, elle leue doucement la natte, comme pour tesmoignage de son affection. Ce sont les commencemens que les femmes donnent à leurs amours, qu'elles pratiquent par le moyen de leurs chambrieres, & d'vne infinité de stratagemes. Elle mangent aussi force espicerie, pour se maintenir en chaleur, ou pour l'augmenter, & mangent aussi certains gasteaux

nõmez *Cachondes*, composez de diuerses sortes d'espices pour le mesme effect. Et non seulement les femmes apprestent cela pour elles, mais en font encor manger à leurs maris pour les rendre plus vaillās audict & se rendre aussi plus contentes. Elles se baignent aussi fort souuent, & passent les riuieres à la nage, tant elles y sont accoustumées. Elle sortent aussi la nuict pour aller rendre des vœux qu'elles ont faits, & lors elles vont librement à pied, pource que la magnificence des sieges & des chaires est deffenduë en telles occasions. Les femmes desirent bien souuent ces nuicts long-temps auparauant, & lors leurs esclaues, qui leur sont fort affidées les accompagnent, & tandis que leur maistresse prie elles entretiennent leurs amis, & se iettent en quelque boutique ou cabaret faisant vn signal, & se mocquent là de leur maistresse qui est apres la deuotion, en joüyssant de leurs amours. Les femmes de ces quartiers mettent toute leur felicité à estre aymées d'vn homme blanc, ou Portugais, & loüent entr'elles la beauté de leurs amoureux auec vne grande ardeur. Les enfās qui naissent des femmes esclaues sont à leurs maistres, qui se resioüyssent quand ils ont augmenté leur maison d'vn seruiteur. Cela se fait toutesfois lors que ces enfans ne sont pas engendrez d'vn Portugais, ou d'vn homme de libre condition. Car lors le pere peut rachepter son enfant huict iours apres sa naissance auec peu d'argent, & le rēdre libre. Mais si l'on demeure huict ou dix iours sans le rachepter, il est serf, & demeure à son maistre, qui le peut apres vendre à quelque prix qu'il voudra ou nourrir comme son esclaue si bon luy semble. On void peu souuent que la mere, quoy qu'esclaue & miserable, face mourir l'enfant lors qu'elle en accouche. Car c'est vne gloire à ces femmes d'estre enceintes d'vn homme blanc. C'est ce qui fait que la mere garde soigneusement sont enfant, & ne le veut donner à son pere à quelque prix que ce soit, de sorte que s'il le veut auoir il faut que ce soit à la desrobée. Les enfans des Portugais, Mestiz, & autres Chrestiens sont nourris tous nuds, excepté qu'ils ont la chemise, que nous auons nommée Baju, laquelle ils portent seulement iusqu'à ce qu'ils soient en aage de porter des chausses. Ils sont presque tous nourris par des femmes esclaues, & Indiennes.

Les Payens qui demeurent à Goa tiennent la rencontre du corbeau de mauuais presage, encor qu'il y ait beaucoup de ces oyseaux aux Indes. Celuy qui en a vû quelqu'vn sortant du logis, s'y remet aussi-tost, & s'enferme auec resolution de ne sortir pour quelque chose que ce soit, tant il redoute quelque desastre. Il y a par tout beaucoup de Magiciens parmy eux, qui charment les serpens, & les tirent hors d'vn panier, & les contraignent de dancer au son de quelque instrument, & les baisent, les embrassent, & mesme parlent à eux comme à des personnes, afin de tirer de l'argent par ces artifices. Ils sçauent trop comme il faut preparer & composer des poisons, & en donnent librement à ceux qu'ils hayssent. Les logis de ces Payens sont volontiers bas, & petits, couuerts de chaume, sans fenestres, & auec des portes si basses, que ils sont contraints de se baisser lors qu'ils entrent, ou sortent : leur meubles sont de nattes de jonc, sur laquelle ils se couchent, ou pour dormir, ou pour prendre leur repas. Les tables, les nappes, & les seruiettes sont faites de fueilles de figuier, qui seruent aussi à l'vsage des plats & des pots, & pour l'huyle, & pour le beurre. Ils apprestent leur viande en des pots de terre, y cuisent du riz, duquel ils remplissent des puits qu'ils font pour cét effet, & ils pilent aussi leur riz, à cause qu'estans pauures & misera-

bles ils acheptent le riz auec l'escorce. Quelques-vns sement aussi du riz prés de leur demeure pour l'vsage de la famille. Ils vsent lors qu'ils veulent boire d'vn petit vaisseau d'airain, auec lequel ils versent du vin dans la bouche, ne voulant qu'elle fraye contre le vase. Ils frottent presque toutes leurs maisons de fumier de vache, à cause des puces qu'ils craignent. Au reste ils tiennent leur corps le plus net qu'ils peuuent, tellement qu'apres les necessitez de la nature ils les lauent entierement. Ils se lauent tousiours auec la main gauche, à cause qu'ils mangent de la main droicte, & n'vsent iamais de cueillers. Ils gardent estroictement leurs superstitions & ceremonies, ne sortans iamais sans auoir fait leurs prieres. Quand ils font chemin ils adorent les images horribles de leurs Dieux qui sont en des rochers, des montagnes, & des cauernes, & mesmes ils adorent des figures de diables. Lors qu'ils doiuent voyager par eau, ou par terre, ils ne font que sonner de leurs trõpettes l'espace de quatorze iours auant leur partement, & s'ils vont par mer ils mettent force banderolles de tous costez au nauire, & force drappeaux, à l'honneur, comme ils disent, de leurs Pagodes, ou Idoles. Et lors qu'ils sont de retour ils font encor le mesme bruit l'espace d'vne sepmaine, ou de deux. Ils obseruent cette façon de faire aux autres solemnitez, des nopces, de la natiuité, des saisons de l'année, & la moisson, & en temps des semences. Il y a vn grand nombre des barbiers entre eux, qui marchent de tous costez pour peu de chose, & n'ont point de boutique, mais vont par leurs maisons où l'on les employe iusques aux plus vils seruices; & pour abreger ils sont traittez comme gens de peu, & dont l'on ne fait gueres d'estime. Les Payens qui sont sçauans en Medecine tiennent fort leur rang dans la ville de Goa, vû qu'apres les Ambassadeurs, & quelques marchands il n'y a point d'autres infidelles qui se couurent d'vn Parasol allant par la ville.

Les Portugais ne desdaignent lors qu'ils sont malades de se faire voir à ces Medecins Payens, & l'Archeuesque, & tous les hommes d'Eglise se fient plus volontiers à eux qu'aux Portugais mesmes. Et c'est ce qui fait que ces Medecins sont extrémement honorez, & assemblent grandes richesses. Les laboureurs des enuirons de Goa sont presque tous Chrestiens, toutesfois ils ne different gueres des Payens, dont ils gardent encor plusieurs ceremonies, à quoy les Inquisiteurs feignent de ne prendre garde, à cause de la longue coustume qu'ils en ont prise. Il y a en la mesme ville au bout des places des Changeurs Indiens Chrestiens, qu'ils nomment *Xaraffos*. Ceux-cy se connoissent fort aux metaux, & disent si vne piece est bonne ou fausse aussi-tôt qu'ils l'ont regardée. Les Payens ont cette coustume de s'arrester au mestier ou à la profession de leurs peres; & ceux-cy se marient chacun à des femmes de leur art ou profession, & sont tous distinguez par la vacation qu'ils ont, & ne se meslent par mariage auec des femmes qui soient de quelque autre. Les peres ne donnent rien en mariage à leurs filles, excepté quelques colliers & dorures, & toute l'autre despence consiste au banquet des nopces. Les enfans masles emportent tout l'heritage.

Il y a plusieurs Gusarates, & Banjanes du pays de Cambaye, qui habitent à Goa, Diul, Chaul, & Cochin, & autres lieux des Indes pour le trafic du fromẽt, du cotton, du riz, & choses semblables, mais principalement pour celuy des pierreries, ausquels ils s'entendent mieux que gens du monde. Ils sont sçauants en Arithmetique, & ne surpassent pas seulemẽt en cette partie les autres

Indiens, mais encor les Portugais mesmes. Ils ne mangent nullement auec les autres nations, non pas quand ils devroient mourir de faim. Lors qu'ils vont par mer à Cochin ils ne prennent qu'autant de viãde qu'ils estiment estre necessaire pour ce voyage. Que s'ils demeurent plus longuemẽt qu'ils ne se sont figurez, ils aymeront mieux mourir que de manger auec vn Chrestien, ou quelqu'autre, ou en receuoir de la viande.

Beaucoup de Canares & Decanins, qui sont du pays de Decan font leur demeure en la ville de Goa, & y ont des boutiques. Ils acheptent des Portugais de la soye, du damas, & du velours, du cotton, des porcelaines, & autres marchandises de la Chine, de Cambaye, & de Bengale à la grande mesure, afin de les vendre apres à vne petite aulne. Ils ont pour cét effet des courriers leurs concitoyens, qui pouruoyent à leur emploitte. Ceux-cy portent des viures à Goa de la terre ferme. Ils ont des nauires des Indes, auec lesquels ils trafiquent du costé de Cambaye, de Sunde, & de la mer rouge. Il y a beaucoup d'excellens Orféures entr'eux, beaucoup de graueurs, & autres artisans, grand nombre de Barbiers & Medecins, qui demeurent tous à Goa, & esgalent presque en nombre les Portugais, les Mestiz, & les Chrestiens. Ils afferment les droicts du Roy autour de Salsette, de Bardes, & de l'I[illegible] de Goa, & pour cette cause ils sont souuent contraints d'assister à tous les iugemens, ausquels ils plaident leur propre cause, alleguant les loix & status de Portugal, auec estonnement des Portugais mesme.

IX. Les Canarins & Corumbins des Indes, se meslent du labourage, & de la pesche, & ont soin des Palmiers des Indes, qui portent des *Cocos*. Il y en a quelques-vns entr'eux qui se meslent seulemẽt de lauer & blanchir le linge. Ceux là s'appellent *Meynattes*. Les autres se nomment *Patamares*, c'est à dire messagers par terre. Ceux-cy qui sont les plus vils hommes des Indiens, viuent de peu de chose. Ils s'abstiẽnent de manger de la chair de vache, de bœuf, de bufle, de pourceau, & viuent de mesme que les Canares, & les Decanins. Ils vont presque tous nuds, n'ayãs que les parties honteuses couuertes d'vn petit drap. Les femmes se couurent d'vn linge qui leur va iusques aux cuisses, & en retroussent vne partie sur l'espaule, tellement qu'elles font paroistre la moitié de leur tetin. Plusieurs de ces Canarins font profession de la Religion Chrestienne, à cause qu'ils demeurent presque tout aupres de Goa. Car il y a force Palmiers prés des riuages, de mesme que du riz, qui est la viãde des Canarins, & qui viuent en vne terre basse. Ceux-cy portent de terre ferme de la volaille, du laict, des fruicts & des œufs à la ville. Leurs maisons sont couuertes de chaume, auec vne petite porte basse, où vn home ne sçauroit entrer tout droit. Ils engendrent des enfans en fort grand nombre, qui demeurent entierement nuds iusques à 7. ans, & depuis ce tẽps ils cachent leurs parties honteuses. Les femmes qui accouchent se deliurent sans sage-femme, lauent aussi-tôt leurs enfans, puis les couchẽt sur des fueilles de figuier des Indes, & font soudain le mesnage, aussi bien que si elles n'estoiẽt fraischement accouchées. Les enfans, comme i'ay desia dit, sont nourris tous nuds, & lors qu'ils sont sales on n'vse d'autre mystere que de les lauer auec de l'eau; tellemẽt qu'ils deuiennent fort dispos, & sont faits à tout, pource qu'on n'vse pas en leur endroit de mignardie. Les hommes de cette sorte viuent bien souuent iusques à cent ans en plaine santé, sans perdre vne dent, se mocquãs de nos delices, auec lesquels nous faisons tort à nostre vie, & à la nature. Ils nourrissent seulement vn bou-

quet de cheueux au sommet de la teste, & se rasent le reste. Ils sont bons nageurs, & vont sur la riuiere auec des vaisseaux nommez *Almades*, qui sont si petits qu'ils ne peuuent presque tenir vn homme seul. Cela cause qu'ils sont souuent renuersez ; mais ils sont si habiles qu'ils redressent le vaisseau, iettent l'eau dehors, & poursuiuent leur voyage. Mais ils sont miserables d'ailleurs en ce qu'ils viuent petitement, & fort mal, & sont pour cette occasion ordinairement maigres, & deffaits, foibles & de peu de courage, à raison dequoy les Portugais les mesprisent & baffoüent. Ils obseruent en leurs mariages mesmes ceremonies que les Decanins. Lors que les maris sont morts on dresse le buscher pour les brusler, & les femmes couppent leurs cheueux, & deschirent en signe de dueil leurs habits, qui ne valent toutesfois grand' chose.

Il y a beaucoup de Mores & de Iuifs, qui demeurent à Goa, Cochin, & autres lieux, dont plusieurs sont venus d'autres pays, & plusieurs aussi Indiens de naissance, qui ont succé le Mahometisme, ou le Iudaïsme auec le laict. Quant à leur famille ils suyuent la coustume du pays où ils demeurent. Ils ont entre les Indiens des Téples, des Synagogues & des Mesquites, ou ils font exercice de leur religion comme bon leur semble. Aux villes des Portugais chacun vit en liberté de conscience. Toutesfois il n'y a personne qui face des sacrifices à sa mode de peur de scandale, & il y a peine de mort ordonée à ceux qui feroiét le contraire. Les Iuifs ont volontiers de belles femmes. Il y en a plusieurs qui sont venus de Palestine, & qui parlent Espagnol des mieux. Pour les Mores ils viuent selō la loy de Mahomet, que nous descrirons en l'Empire des Turcs, & traffiquent du costé de la mer rouge, ou ils portent des espiceries. Et combien que plusieurs d'eux demeurent auec les Portugais pesle-mesle, toutesfois ils les hayssent au possible, & empeschent l'aduancement de la foy Chrestienne, laquelle ils rendent odieuse aux Indiens le plus qu'ils peuuent.

RICHESSES.

LEs Portugais & Mestiz qui demeurent à Goa traffiquent tous les iours en Bengala, Pegu, Malaca, Cambaye, la Chine, & autres lieux. Les Citoyens de la ville de Goa, & les autres peuples des Indes & des nations voisines s'assēblent tous les iours en vn lieu, qui est cōme la Bourse d'Anuers; mais ils vsent en quelque chose de façons de faire differētes. Car à Goa les Gentils-hommes & autres s'assemblent auec les marchands, & toutes choses sont exposées en vente comme en vn marché, ou foire. Cette assemblée se fait seulement auant midy toute l'année, excepté les iours de feste. Elle commence à sept heures du matin, & dure iusques à neuf ; à cause de l'excessiue chaleur de l'apres-disnée. Il y a des crieurs publics en la principale place de la ville qui se nomme *Leylon*, & ceux-cy vont par cette place auec des chaisnes d'or, des bagues, des pierreries & autres ornemens, accompagnez d'vn grand nombre d'esclaues à vendre, de l'vn & l'autre sexe, & lors si quelqu'vn veut acheter vne de ces miserables personnes, on les produit, & les monstre comme on fait icy les bestes. On trouue aussi à Goa des cheuaux d'Arabie, des espiceries de toutes sortes, & autres medicaments secs; de la gomme qui sent bō, de beaux tapis, & plusieurs autres curiositez de Cambaye, de Sinde, de Bengala, x.

de la Chine & d'ailleurs, & c'est presque vne merueille de voir vne si grande multitude de personnes. Quelques Portugais viuent, & assemblent du bien par le moyen de leurs esclaues, qui sont quelquesfois iusques au nombre de vingt ou trente, & viuent de peu de chose. Ces serfs se loüent par la ville de faire toute sorte de choses, & portent de l'eau pour la vendre. Les femmes esclaues accommodent diuersement les fruits des Indes, & font diuers ouurages qu'elles portent vendrent au marché; à quoy l'on choisit des plus belles & plus ieunes, afin que les marchands attirez par leur beauté acheptent plus volontiers leur mercerie, non tant pour sa beauté, que pour celle des femmes qui la portent, desquelles ils esperent iouÿr; ce queces femmes accordent assez librement pour gagner quelque piece d'argent. Les Portugais s'enrichissent donc aisément par cette voye, & entretiennent leur famille. Les autres font vn grand profit sur l'argent en cette sorte. Lors que les nauires de Portugal viennent ils acheptent force grands reals d'Espagne, & donnent douze de profit sur chaque centaine.

Apres cela ils les gardent iusqu'au mois d'Avril, lors que les marchands s'en vont à la Chine, vû que les reals sont grandement de requeste en tel temps & y gaignent vingt ou trente pour cent. Au mesme temps ils acheptent des Larins de Perse, donnant huict ou dix de profit pour chaque cent, & lors que les nauires de Portugal viennent, ils les changent contre des reals, & gaignent vingt ou vingt-cinq pour cent. L'vsage de ces Larins est necessaire aux Indes pour achepter du poivre à Cochin, vû qu'on y fait grand estat de cette monnoye. Il y a encor d'autre sorte de monnoye, comme les Pagodes, les Venitiens, & les Santonois qui son d'or. Plusieurs font aussi grand profit en toutes ces monnoyes, principalement si la fortune les fauorise. Plusieurs viuent aussi du reuenu que les Palmiers des Cocos leur apportent, à cause qu'õ fait vn grand grafic de ce fruict aux Indes. Tellement qu'il y en aura tel qui outre toute la despence tirera tous les iours du gain d'vn seul Palmier demy *Pardaune*, dont l'entier vaut trois testons de Portugal, il y en a quelques-vns qui ont quatre ou cinq cens de ces arbres en vne metairie, lesquels ils loüent aux Canarins.

Beaucoup des Payens habitans de Goa sont riches marchands. Il y a vne ruë où l'on ne void que des boutiques de ces gens, pleines de soye, de velours & autres estoffes, & de Porcelaines. Ils acheptent toutes ces choses premierement en gros par le moyen de leurs courtiers, puis les vendẽt en detail, ayant vn merueilleux esprit pour cét affaire. En la mesme ruë il y a d'autres marchãds vis à vis qui vendẽt des toilles de toutes sortes, des chemises toutes faites, tant pour les Portugais, que pour leurs esclaues, & plusieurs autres petites besongnes. Il y a vne autre ruë où demeurent ceux qui vendent toutes les besongnes des femmes, & mille belles sortes de linge ouuré, de mesme que du chanvre pour faire des voiles & des cordages. On void en vne autre ruë les Banjanes de Cambaye, qui vendent des perles & de la pierrerie, du coral, & choses semblables. Il y a aussi la ruë de ceux qui font des littieres, chaires, & bancs, qu'ils bigarrent de diuerses couleurs auec la Lacque, à laquelle ils sçauent donner les couleurs qu'ils veulent. Les Orfévres ont aussi leur demeure particuliere, comme aussi les charpentiers, menuisiers, & autres artisans & ouuriers. Les autres vendent en gros le riz, & les autres marchandises des Indes.

Il y a grand nombre d'Apoticaires qui vendent en detail les drogues & espices. Ceux-cy sont la plus grande part Bramins ou Prestres des Idoles qui ont a chaque bout de ruë des boutiques garnies de toutes sortes de marchandises, ce qui est extrémement commode au peuple.

La principale & plus commune sorte de monnoye c'est le *Pardauue xerafin*, qui est d'argent, & se fait à Goa. Il a l'image de saint Sebastien d'vn costé, & de l'autre trois ou quatre fléches liees ensemble. Il vaut trois testons ou trois cens *reyses* de Portugal, & a tantôt plus grand, tantôt moindre prix selon le cours du change. Ils vsent d'vne autre façon de compter par certains *Tangas* dont on se sert pour faire quelque compte. Cinq de ces Tangas font vn pardauue ou xerafin de la moindre marque. Car il y a deux sortes de monnoye, c'est à sçauoir la bonne & la mauuaise: vû que quatre Tangas de bonne monnoye en font cinq de mauuaise, à raison dequoy aux ventes & aux achapts on desire sçauoir auant qu'aucune chose se face, si le payement sera en bonne ou mauuaise monnoye. Mais on fait encor vn autre par compte des vingtains, nõ pas qu'ils soient en espece, mais seulement en l'esprit de celuy qui compte. Ceux-cy valent quatre Tangas de la bonne, & cinq de la mauuaise monnoye. La menuë monnoye porte le nõ de *Busarucs*. On compte pour 15. basarucs de bonne monnoye 18. de la mauuaise. Vn vingtain & trois basarucs font deux reyses de la monnoye de Portugal, & sont faits de mauuais estein. Trois cens soixante & quinze basarucs font vn pardauue ou xerafin. Les Larins de Perse valent chacun cent cinq & cent huict basarucs, selon le cours du change. Il y a des escus d'or nommez pagodes, qui valent tousiours plus de huict tangas. Les Payens qui les font y mettét vne figure de leur Idole. Les escus de Venise ou Turquie valent presque deux pardauues xerafins. Ils ont aussi des escus d'or de S. Thomas, auec l'image de ce Saint, qui sont estimez sept ou huict tangas. Quant à la monnoye de Portugal, on n'y reçoit que les grands reals qui en valent huict petits. Ainsi que les nauires de Portugal arriuent les reals sont estimez 136. reyses, puis ils montent à plus grand prix lors que le temps d'en porter en la Chine s'approche. Il y a certaine maniere de compter à Goa pour le regard des achapts & des ventes. Il y a des pardaues xerafins d'argent qui sont en espece, mais il y en a d'or qui sont en imagination, & ne seruent qu'aux comtes. Car lors qu'on achepte des perles & de la pierrerie, de l'or, & de l'argent & des cheuaux on ne parle que de pardauues, qui valent alors le chacun six tangues: mais pour le regard des autres marchandises, quand on ne specifie rien, on entend simplement les pardauues xerafins, dont le chacun vaut cinq tangues. Ils nomment aussi des pardaues de Larins, & lors le pardaue vaut cinq Larins. Voilà la monnoye de ceux qui demeurent à Goa, & la façon du change par le moyen de laquelle beaucoup de personnes font de grãds profits. Au reste la grande fausseté de ces pardauues, qui sont quelquesfois merueilleusement bien contrefaits, fait qu'on a grand besoin de changeurs qui connoissent biẽ la fausse monnoye. Les Indiens de terre ferme font cette monnoye fausse pour tromper les Portugais. A raison dequoy personne n'ose receuoir la moindre piece d'argent sans l'auoir fait voir à vn changeur.

Ces Changeurs apprestent aussi soigneusement de l'argent de diuerses sortes pour ceux qui en demandent, ayant des tables toutes disposées, où l'on void ordinairement des monceaux d'argent distinguez par tangues. La tangue vaut soixante & quinze basarucs; & au change du pardaue sur trois cens

soixante & quinze basarucs, ils en adjoustent quelquesfois huict ou dix.

Les poids de Goa sont semblables à ceux des Portugais, & sont distinguez en Quintaux, arobes, & autres poids. Ils ont encor toutesfois vn autre poids nommé *Mao*, qui signifie la main, & pese douze liure, & l'on en vse pour vendre du beurre, du miel, du succre, & semblables matieres. On mesure le poivre auec le *Bhare*, qui fait trois quintaux & demy du poids de Portugal, & chaque quintal fait cent liures. Ils ont vne mesure qu'ils nomment *Medida*, qui vaut enuiron neuf onces. Vingt-quatre de ces mesures font la main, & vingt mains le *Candil*, & vn candil tient presque quatorze muids. Ils mesurent auec cecy le riz, le froment, & autres choses seiches; & en chargent les nauires, faisant le comte de la charge par candis ou bhares. Ils vendent aussi le riz dans de la paille bien liée auec des fardes. Le farde contient communément trois mains & demie. Le meilleur riz se nomme girasal, & vaut plus que celuy qu'on appelle chábasal. Il y a encor d'autres sortes de riz de moindre valeur, & quand il est dans l'escorce on l'appelle *Batthe*, & ressemble fort à l'orge.

Quant aux Viceroys ils ont coustume de visiter les places & forteresses qui sont sous le Roy d'Espagne, à cinquante, soixante, & quatre-vingts milles de Goa, tant du costé du Nord, que du Midy. Cette visite leur apporte vn grand profit, autant que tout autre chose. C'est chose asseurée que les Viceroys ont de grands reuenus, & qu'ils disposent de ceux du Roy d'Espagne comme bon leur semble, deuenant par ce moyen extrémement riches, à cause que le Roy leur donne entiere puissance. Tellement qu'il amoncellent vne grande quantité d'or, & d'argent & assemblent force richesses. Outre les reuenus & profits ordinaires ils reçoiuent des presens de tous costez, qui les enrichissent. Car tous ceux qui ont quelque alliance auec l'Espagne, enuoyent suiuant la coustume des Ambassadeurs au Vice-roy nouuellement arriué, auec des presens, qui ne manquent iamais d'estre grands & magnifiques: & tandis qu'il demeure à Goa, il est entretenu aux despens du Roy, de mesme que les Officiers, de ce qu'on tire pour le Roy des terres de Salsette, & de Bardes.

FORCES.

L'Isle a seulement vne muraille du costé du Leuant viz à viz de la terre de Salzette iusques à l'autre costé de la terre de Bardes. Cette deffence n'est bonne que contre les soudaines attaques des peuples de la terre ferme qui ne sont sous la domination des Portugais. Il n'y a point d'autre fortification en cette Isle. Il y a bien en la terre de Bardes vn chasteau qui est sur vn haut à la bouche du fleuue, mais il est presque ruiné, & a seulement les canons de fer, & vn homme qui le garde.

L'Isle de Goa du costé du riuage de la mer, monstre en quelques lieux de rochers fort hauts; mais la terre de Bardes du costé qu'elle regarde la mer a vn beau riuage de sable l'espace de cinq cens pas. Voicy la garde de cette Isle: du costé du Leuant, il y a trois ou quatre portes sur le bord de la riuiere à l'extremité de l'Isle, vis à vis de la terre ferme de Salsette & Bardes. Chaque porte

a son Capitaine, & son Secretaire, sans la permission desquels personne ne peut aller en terre ferme. A raison dequoy quand les Indiens Decanins, & les autres Ethiopiens idolatres qui demeurent à Goa vont en terre ferme pour faire quelque traffic, ou emploitte, ou bien pour chercher des viures, il faut qu'ils reçoiuent sur le bras nud vne marque qu'on leur imprime en ces passages. Lors qu'ils retournent ils doiuent monstrer la mesme marque, & l'on donne pour la liberté du passage deux basarucs pour le Capitaine & Secretaire, qui mettent la nuict en sentinelle vn ieune homme, qui a la charge de sonner vne cloche qui pend de la tour. Ce ieune homme attache bien souuent la corde de la cloche auec vne courroye à son pied, afin de faire entendre à tous momens qu'il veille. Il y a cinq passages de cette sorte. L'vn est du costé de Midy, qui conduit à la terre ferme, & à Salsette. Ce pays s'appelloit *Benesterẽim*, & se nomme maintenant le passage de S. Iacques, à cause de la parroisse S. Iacques qui est en ce lieu-là. Le second passage nommé Sec est au Leuant de l'Isle, & c'est le commun passage pour aller en terre ferme, à cause que la riuiere est plus gueable en ce lieu-cy qu'en nul autre. Le troisiesme qui se nomme le passage de *Dangiin*, ou de la mere de Dieu est du costé de Midy, & est presque tout auprés de la ville. La muraille va iusques-là, commençant au pays de S. Iacques : & tout le reste de l'Isle n'a autre deffence. De ce passage on trajette iusques à l'autre Isle qui respond à la terre ferme, & ce quatriesme s'appelle de *Noruna*. Le cinquiesme & dernier passage est de la ville iusqu'à la moitié de la riuiere, & en vne plus basse plage tirant vers Bardes. Cestuicy est le plus fort de tous, & se nomme pas de *Pangein*. Et c'est en cét endroit qu'on arreste & visite tous les vaisseaux qui entrent dans la riuiere, ou en sortent. Voilà toutes les fortifications de cette Isle, qui toutesfois ne craint gueres l'effort de ses voisins, estant soigneusement gardée & pleine de peuple. Toutesfois ce qui pourroit nuire aux Portugois, seroit la grande multitude des Idolatres, & Mahometans qui sont en cette Isle. Mais s'il y a de la crainte de ce costé-là, les Portugais y mettent si bon ordre, & prennent garde si soigneusement à toute chose, qu'ils peuuent viure en asseurance. Outre cela les armées de mer qui courent de tous costez empeschent assez qu'on ne les puisse surprendre, & les soldats qu'on y entretient, qui sont en grand nombre les rendent pleins d'asseurance.

GOVVERNEMENT.

LE Vice-Roy des Indes qui demeure à Goa, y est enuoyé pour trois ans auec pleine puissance, & quelquesfois y demeure dauantage, selon que le Roy l'ordonne. Mais c'est chose qui n'arriue gueres souuent, & est du tout extraordinaire. Ce Vice-roy a dans cette ville son conseil, son siege de Iustice, sa chancellerie, & ses Iuges à la facõ de Portugal, & pour cette cause il decide tous les procez & debats au nõ du Roy d'Espagne, auquel on peut toutesfois appeller des choses ciuiles qui sont de grãde importãce, & c'est aussi le seul poinct reserué. Quant aux criminelles, il n'y a personne qui puisse appeller du iugemẽt qui se dõne à Goa, s'il n'est noble, & le Vice-Roy est si bridé en ce qu'il ne peut faire mourir vn Gentil-homme, ains est obligé de l'enuoyer prisonnier, &

sous bonne garde en Espagne, sinon que le Roy y pouruoye d'autre sorte. Le Palais du Vice-roy est gardé par des soldats qui sont ordonnez pour cét effect. Cette dignité dure iusques à l'arriuée de l'autre Vice-roy qu'on luy donne pour successeur, qui estant à Bardes, ou en quelqu'autre lieu des Indes, enuoye soudain ses Procureurs pour prendre possession. Lors le Vice-roy quitte le Palais à celuy qui vient, & le desgarnit de tous ses meubles, n'y laissant que les murailles, qui sont bien-tost tapissées, aussi bien que le reste se trouue en peu de iours meublé richement. Le Vice-roy precedent s'en retourne dans le mesme nauire où son successeur est venu. Ce grand pouuoir n'est iamais donné que pour quelque recompense signalée. Les Indiens disent communément qu'ils ne peuuent esperer vne meilleure fortune aux Indes, tandis que cette maniere d'enuoyer des Vice-roys pour trois ans sera maintenuë. Car la premiere année le Vice-roy considere & reconnoît les façons de faire du pays: la seconde il tasche d'assembler des moyens, & la troisiesme il met toute chose en bon ordre, afin que son successeur ne le surprenne. Ce qui peut assez faire conjecturer que cette domination sera de durée, puis qu'il n'y a personne qui se puisse promettre vn plus long-temps pour donner ordre à toute chose, & que par ce moyen on empesche la nonchalance de ceux qui different les affaires d'vn iour à l'autre.

Le liure ou l'on escrit les noms de ceux qui vont de Portugal aux Indes, est enuoyé à vn qui en a charge particuliere aux Indes, & cét office est triennal de mesme que les autres des Indes. Lors que l'Esté arriue aux Indes, & que la necessité contraint de mettre vne armée sur la mer, pour rendre plus asseurée la nauigation que ceux de Malabar, ennemis iurez des Portugais, empeschent, & troublent en toute sorte chaque année, enuiron le mois de Septembre on fait crier à son de tambour, que ceux qui voudront seruir le Roy sur la mer, viennent pour receuoir la solde. Lors le Viceroy fait vn General qui a plusieurs Capitaines sous luy, dont chacun commande à vn vaisseau, & de ces vaisseaux les vns tiennent cent hommes, & les autres trente. Ces hommes selon les tiltres qu'ils ont reçoiuent la solde, dont le payement se fait tous les trois mois. Le soldat a sept pardauues xerafins. Le pardauue vaut trois testons de Portugal. Vn homme honorable prend neuf pardauues, & de là ainsi en auant. Les Capitaines taschent d'attirer les bons soldats auec des presens outre la solde. Les vaisseaux sont fournis de viure à suffisance, les Capitaines mangent auec les soldats, & prennent garde qu'ils soient bien, vû qu'autrement ils leur seroient peu obeyssans. Cette armée garde & court la mer iusques au mois d'Avril, pour empescher les courses des Malabres. Sur la fin du mois d'Avril, elle s'en retourne à Goa, & lors on tire les vaisseaux en terre. Les soldats estans de retour vont où bon leur semble, sans estre soudoyez de là en auant. Lors le Vice-roy proteste deuant le General de l'armée de mer, que par son commandement, & au nom du Roy d'Espagne, il a tenu sur la mer vne armée tant de temps, & a empesché les escumeurs de faire quelque rauage. S'il s'est fait quelque bel exploit digne de memoire, on en fait vn long discours, où l'on met entr'autres poincts, que le General a fait pour ce regard de grands frais pour le seruice du Roy. Le General ayant ce tesmoignage & certificat tesmoigne le mesme des Capitaines qui ont esté sous sa charge. Il faut aussi auoir des certificats des Secretaires, & de ceux qui ont charge de l'Arcenal des Indes, afin qu'on puisse

mõstrer que l'on n'a rien fait qui puisse retarder, ou diminuer la recompense. Les Portugais s'en reuont auec ces tesmoignages, ayans desia conceu de leur esprit la charge qu'ils veulent briguer. Tous les officiers s'en reuont aussi au bout des trois ans, & c'est vne extreme faueur quãd on leur accorde la cõtinuation pour leur gendre, qui prend l'office pour le mariage de sa femme. Lors les lettres sont enregistrées en la grande Chancellerie, & enuoyées aux Indes, afin que le Viceroy les confirme. On y suit les mesmes loix qu'en Portugal.

Quant au poivre qu'on tire des Indes, voicy comme on y procede. On ne charge nul nauire que les cinq, que ceux qui afferment les vaisseaux du Roy d'Espagne doiuent tenir prests. Que s'il y a tant de marchandise que ces cinq vaisseaux ne la peuuent tenir toute, lors les Fermiers du poivre, & les officiers du Roy requierent que l'on y adjouste encores quelques vaisseaux au nombre ordinaire : ce que leurs fermiers sont contraints de faire, en telle sorte qu'il y ait assez pour emporter toute la charge : que s'ils le refusent, alors le Viceroy, & les officiers du Roy en peuuent charger à leur volonté, tant du poivre des Fermiers, que d'autres marchandises qui restent au profit du Roy, sans que les Fermiers des nauires y puissent pretendre aucune chose ; mais cela se peut faire seulement lors que les cinq nauires ont entierement leur charge. Les Fermiers du poivre ont en chaque nauire vn Facteur, à qui le Roy dõne place, & entretient durant le voyage. La ferme du poivre dure cinq années, & s'il arriue quelque fortune sur mer, c'est au dommage de ceux qui la tiennent, & qui chargent les nauires, de mesme que tout le chargement se fait à leurs despens : & si l'argent vient à se perdre aussi, cette perte est sur leurs coffres. Ils sont obligez de donner le poivre au Roy à raison de douze ducats pour quintal : si la quantité y mãque, tout est au dommage des Fermiers, & non du Roy, qui reçoit en la maison des Indes le poivre sec, & net, auec vn gain assuré, & sans crainte de perte Au reste ces Fermiers ont leurs droits, & leurs priuileges si bien affermis, qu'on ne peut aller au contraire.

Il n'y a personne autre qui puisse vendre du poivre aux Indes sur peine de la vie, & cette loy est rigoureusement obseruée. On ne peut diminuer la somme d'argent qui est preparée pour l'achapt du poivre, ny en prendre tant soit peu pour quelque cause qu'on puisse alleguer, tant soit-elle necessaire. Il n'y a personne qui puisse apporter de l'empeschement lors qu'on charge les nauires de poivre. On laisse mesmes les affaires du Roy à part en ce temps, & le Viceroy n'a soin d'autre chose auec les autres Capitaines des Indes, & donne assistance pour cét effet lors qu'on la demande. Le Bhare du poivre se vend aux Indes presque ordinairement 28. Pagodes, & le Bhare vaut trois quintaux & demy de Portugal : tellement qu'vn quintal vaut 12. Xerafins Pardaues, & quatre Tangues, & le quintal pese 128. liures. Ils doiuent certaine quantité d'argent au Roy d'Espagne, si les nauires arriuent à bon port : outre ce ils sont obligez de faire porter, & nourrir les soldats gratuitement. En fin si quelque nauire vient à se perdre, le Roy n'y fait que perte de quelque argent qui est donné pour son droit, & de ce qu'il n'a pas le poivre qu'il deuoit auoir à certain prix. Et de là vient que ceux qui ont charge des choses qui concernent la mer, ne se soucient de mettre dans les nauires guere de gens de deffence, au lieu que les Roys de Portugal en auoient vn soin particulier, pource que tout le poivre leur appartenoit.

RELIGION.

XIII. ON a liberté de conscience dans Goa, où l'on void auec les Portugais des Mores, des Iuifs, Armeniens, Gusarates, Banjanes, Bramins, & autres gens des Indes qui y viuent à leur mode, & selō leur Religion, sinon qu'on ne leur permet pas de brusler les hōmes morts, ou en vie, ny de celebrer leurs nopces, & faire parade de leurs superstitions diaboliques : à quoy l'Euesque prēd soigneusement garde de peur du scandale des nouueaux Chrestiens. Mais si quelqu'vn apres auoir esté baptisé se remet au Paganisme, il est mis à l'Inquisitiō pour estre puny selon la Sentence des Inquisiteurs. Il y a là plusieurs Arabes, Perses, & Abyssins, qui suiuent en partie la Religion Chrestienne, & en partie celle des Mores, qui gardent la pernicieuse loy de Mahomet. Les Mores mangent de tout sans distinction, excepté de chair de pourceau, & sont enterrez à la façon des Iuifs. Quelques-vns d'entre les Decanins, Gusarates, & Conatins s'abstiennent de la chair de vache & de beufle. Plusieurs adorēt le Soleil, & la Lune, reconnoissans toutesfois vn seul Dieu, Createur de toutes choses. Au reste il y a forces Eglises, & Monasteres à Goa: mais il n'y en a pas vn de vierges religieuses, pource qu'il n'y a moyen de persuader la chasteté aux femmes des Indes. Il y a icy vn Archeuesque qui a sous luy tous les Euesques des Indes Orientales, & il y a Inquisition de mesme qu'en Espagne.

L'ANCIEN CHRISTIANISME DES INDES.

XIV. SAint Thomas Apostre, apres que cette partie luy fut escheuë en la distribution du mōde, se transporta premierement en l'Isle de Socotere, où ayāt fait plusieurs Chrestiens, il passa à Granganor, de là à Coulan, & de là à Choromandel. Ayāt donc semé par tous ces lieux la parole de Dieu, meu de la renōmée de la grandeur de la Chine, y alla pour prescher Iesus-Christ. Apres y auoir trauaillé durant quelque tēps, il s'en retourna au Royaume de Choromandel pour reuoir les Neophites, & les confirmer en la foy. Ce pays auoit lors pour sa ville capitale Malipur, que les Portugais nomment aujourd'huy S. Thomas: & s'estant mis à bastir vne Eglise en ce lieu, tādis que les Prestres des idoles, & le Roy Sagam luy faisoient toutes les contrarietez qu'ils pouuoient, il aduint vne chose, qui seruit grandement pour manifester à ces barbares la vertu de Christ, & la verité de l'Euangile. La mer auoit poussé vne piece de bois d'extraordinaire grādeur, à la plage, qui estoit lors esloignée de la ville d'enuiron dix lieuës. Le Roy eut desir de se seruir de ce bois, pour vn bastiment qu'il faisoit : mais il ne le pût iamais faire bouger d'vne place, ny par le moyen des Elephans, ny par celuy de plusieurs instruments, & de beaucoup d'hommes. On dit que l'Apostre proposa là dessus au Roy vn party, que s'il luy dōnoit ce bois pour bastir vn temple au vray Dieu, il le tireroit soudain à la ville sans l'ayde d'homme, & sans aucune machine: le Roy accepta le party presque en se mocquant, & pour s'en rire. Lors Saint Thomas ayāt lié la ceinture qu'il portoit à vne petite branche, qui paroissoit hors du tronc, apres auoir fait le signe de la Croix, le tira sans peine dans les murailles, auec estonnement de tout le peuple. Puis ayant dressé vne croix de

pierre, il predit que quand la mer viendroit là, on verroit venir de pays loingtain des hommes blancs, pour restablir la doctine qu'il auoit preschee. Cette Prophetie fut verifiée à l'arriuée des Portugais aux Indes, pource qu'vn peu auparauant la mer s'estoit approchée de cette marque. La reputation de saint Thomas croissoit continuellement auec ses miracles. Dequoy les Bramins estans faschez, pource qu'ils voyoient defaillir leur credit, & leur gain, l'vn d'eux pour le ruiner, tua vn sien fils, & accusa l'Apostre de ce meurtre. L'Apostre estant venu deuant le Roy pour se purger de ce qui luy estoit imposé, dit qu'il n'estoit besoin d'autre iustification que du tesmoignage mesme du mort, & requit qu'il luy fut permis de l'interroger : son aduersaire n'eut pas la hardiesse de refuser ce party : & lors que tous ainsi estoient estonnez de cette proposition, & en attente de ce qui reüssiroit, l'enfant mort porté en la presence du Roy. Saint Thomas se tournant alors vers le corps, luy dit, qu'au nom de Christ qu'il preschoit pour Dieu & Sauueur du monde, il declarât qui estoit l'autheur de sa mort: au Nom de Christ ce corps parla, & tesmoigna que Saint Thomas estoit messager du vray Dieu, & que son pere l'auoit tué de rage, & pour l'enuie qu'il portoit au Sainct. Le Roy qui auoit desia quelque inclination à la Loy de Christ, l'embrassa soudain voyant ce miracle. Mais les Bramins bien que conuaincus de leur perfidie, ne pouuans souffrir le progrez de l'Apostre, auec la ruine de leurs idoles, se resolurent de le faire mourir. Il y auoit hors de la ville vne colline, où Saint Thomas à l'exemple de Christ auoit accoustumé de se retirer pour y faire ses prieres, & penser à luy-mesme. Ce fut en ce lieu, qu'il receut premierement des coups de pierre, & de dard, & mourut en fin d'vn coup de lance. Son corps fut enleué par ses disciples, & enterré dans vne Eglise, où l'on mit encore vne piece de la lance qui l'auoit percé, & vn baston ferré dont il vsoit en ses voyages pour se soustenir, & vn vase plein de terre où son sang estoit tombé. Quelques-vns estiment que le miracle du tronc de bois, ne se fit à Malipur, mais à Cranganor, & que le successeur du Roy Sagam le fit mourir à Calamine, & que son corps fut trásporté par les Chrestiens en Edesse ville de Mesopotamie. Toutesfois Iean III. Roy de portugal suiuát la commune opinion, enjoignit à Edoüard de Meneses son Lieutenant aux Indes, de faire ce qui luy seroit possible pour trouuer le corps de S. Thomas au riuage de Choromandel, & de pourchasser que ses saintes reliques (bien que les autres tiénent qu'elles sont toutes en Mesopotamie) fussent mises en quelque lieu pour y estre gardées auec reuerence. Mesmes en donna charge à Emanuel Feria, qui s'en alla à Malipur auec quelques Prestres, & vn Architecte. Là parmy les ruines de la ville ils trouuerent les vestiges d'vn Temple magnifique, où il n'y auoit plus rien debout qu'vne petite Chappelle auec plusieurs croix peintes dedans & dehors. Ceux du pays disoient que le corps de l'Apostre estoit en ce lieu, & de fait ils trouuerent vne pierre ou estoit escrit en vieil langage, cóme on apprit de gens qui s'y entendoient, que cette Eglise fut bastie par S. Thomas, & que le Roy Sagam auoit donné la dixme des marchandises que l'on conduisoit dans les villes, pour l'entretenir. On trouua sous cette pierre (comme ceux du pays assuroient) le corps du Roy : mais en creusant plus auant, on trouua vn lieu premierement ce[illegible]t de muraille de terre, & puis de pierre, haute de neuf pieds, couuerte de diuerses sortes. On disoit que le corps de l'Apostre estoit là dessous. Surquoy deux Portugais, qui se confesserent, & communierét auparauant, s'estans mis à ouurir le lieu, trouue-

rent certains os fort blancs, meslez auec de la chaux & du sable, vn tronçon de lance, vn baston à voyager, & vn vase de terre, si bien que l'on conneut à ces marques que c'estoit là le vray corps de l'Apostre; & ce d'autant plus que le corps du Roy Segam, & d'vn autre disciple de S. Thomas, estoient aupres, mais ces deux estoient iadis, & si espouuentables, que la seule couleur distinguoit les os de l'Apostre de ceux des autres. Le corps du Saint fut mis apres en vne chasse, & ceux des deux disciples en vn autre, & les clefs du lieu furent portées au Viceroy, & remise entre ses mains. Deux années apres, les mesmes os furent cachez par deux Portugais sous l'Autel de la Chappelle, & finalement transportez à Goa par vn Religieux de l'ordre de S. François, au temps que Dom Constantin de Bragance estoit Viceroy des Indes. Il y a aujourd'huy des Chrestiẽs aux Indes, qui se nommẽt de S. Thomas, il est vray qu'ils ont diuerses erreurs nées en partie de l'heresie d'Arrius, & en partie de Nestorius. Ce mal se glissa parmy eux, pource que ces miserables ayans grande faute de Prestres, & de Prelats qui les instruisissent & administrassẽt les Sacremens, apres vne longue deliberation arresterent d'enuoyer quelques-vns d'entr'eux pour en rechercher, & les mener aux Indes, en quelques lieux qu'ils les trouuassent. Ces deputez apres vn long & penible voyage, arriuerent en Assyrie, où ils prierent le Patriarche de Babylone de leur fournir ce qu'ils demandoiẽt. Ce Patriarche leur donna quelques Prestres, & Prelats qui allerẽt aux Indes, & au lieu de la pure & vraye doctrine, semerent l'yvraye des susdits Heresiarches, & ces erreurs y sont demeurées iusques à nostre temps. Toutesfois ils retiennent beaucoup des traditions Apostoliques, ont en grande veneration le S. Sacrement de l'Autel, & le prennent sous les deux especes. Ils gardent l'Aduent & le Caresme, chantent ordinairement les Psalmes, oyent la Messe, & celebrent les festes de Iesus Christ, & des Saints, mais sur tout l'Octaue de Pasques. Ceux-cy habitent à Cranganor, & aux enuirons, & l'on estime qu'il y en peut auoir enuirõ soixante & dix mille. Il y en a encor vn grand nombre à Negapatan, & Malipur: & dauantage au pays d'Angamale quinze mille au dessus de Cochin tirãt vers le Nord. C'est là que demeure l'Archeuesque dependant du Patriarche de Babylone. Ils reconnoissent peu à peu la verité de la Religion Catholique par le moyen des Iesuites, qui ont vn College à Vaypicota: vû qu'ils se confessent à eux, & leur portent leurs enfans à baptiser, & leurs Prestres apprennent à dire la Messe à la Romaine. En l'an 1583. l'Archeuesque tint vn Synode, où deux Iesuites se trouuerent, & firent beaucoup de decrets conformes à la Religion Catholique. L'an 1587. le Roy d'Espagne fonda vn College à Malipur, auec l'aide des Chrestiens de S. Thomas, & vn Seminaire pour l'institution de la ieunesse.

LE NOVVEAV CHRISTIANISME DES INDES.

Les premiers qui passerent aux Indes pour annoncer l'Euangile, furent les Religieux de l'Ordre de saint François, dont le premier fut frere Henry
I V. depuis Euesque de Sette, qui y alla auec l'armée qu'y mena Pierre Aluare Capral, l'an 1500. auec quelques Prestres, mais on ne trouue pas que luy, ny ses compagnons eussent moyen de faire valoir leur talent, à cause des continuelles guerres. On y vid aller apres Frere Anthoine Petroine, & bien tost apres

Frere

Frere Antoine Laurere qui s'arresta en la Socotere, & y fit quelque fruict. Finalement Lopez Sequeyra Viceroy des Indes bastit à Goa vne Eglise sous le nom de saint François, & vn Conuent pour les Religieux de cét ordre : ce qui fit qu'ils eurent la commodité de s'employer en ces quartiers au seruice de Dieu, & à la côuersion des Indiens. Si bien qu'il ne se fit de là en auant gueres d'entreprises de paix ou de guerre, où ils ne se trouuassent. Car Antoine Petroine fut le premier qui dit la Messe, & prescha à Daman en Cambaye, & F. Antoine Casal fut au secours le Diu auec Dom Iean de Castro, & y fit son deuoir. Le premier Euesque des Indes fut vn certain frere Fernandez de l'Ordre de S. François, qui y alla au têps de Nugnez d'Acugne. Cettuy-cy en administrant les Sacremens de la Confirmation & des saints Ordres, en preschant aux Portugais, & en attirant les Gentils à la foy, exerça loüablement l'office d'Euesque, & c'est chose vray semblable qu'en ce temps la foy fut grandement aduancée. Mais il n'y auoit chose dont les Escriuains de leur têps se souciassent moins, vû qu'outre qu'ils estoient rares, ils ne s'occupoient qu'à escrire les faits d'armes, & les voyages des flottes. Fernandez eut pour successeur Iean d'Albuquerque de Castille du mesme Ordre de saint François, qui vint aux Indes auec Dom Garzie de Norogne, & mena auec luy vn Frere Vincent, propre à enseigner la doctrine Chrestienne, & vn Iacques de Borba Portugais, Predicateur assez fameux. Mais iusqu'à ce temps on voyoit plustot aux Portugais vn ardent desir d'aduancer la Religion Chrestienne aux Indes, qu'aucun effet d'importance : pource que les Capitaines & Gouuerneurs estoient occupez à bastir des forts & à faire des vaisseaux, & ramasser des soldats pour deffendre la mer, & attaquer le pays des ennemis : & les Religienx de saint François, quoy qu'ils eussent à Goa vn bon Conuent, estoient toutesfois tellement occupez de nuict & de iour à leurs exercices ordinaires du chœur, & d'enterrer les morts, qu'ils auoient peu de loisir de Catechiser & d'instruire les Gentils pour les conuertir. Au temps qu'Estienne Gama gouuernoit les Indes, qui fut en l'an 1540. quelques gens de bien, dont les principaux furent Michel vaz Vicaire General des Indes, & Iacques de Borbe, & Cosme Aunie, instituerent vn Semainaire de ieunes gens de diuerses nations, afin de semer par leur moyen la foy Chrestienne en beaucoup d'endroits; & on leur assigna les reuenus des temples des idoles ruinez par Michel Vaz, & l'on appella ce Seminaire le College de sainte Foy, & puis de saint Paul, à cause d'vne petite Eglise ainsi nommée. Ils pensoient d'esleuer en ce College vn bon nombre de ieunes gens de toutes nations, & les instruire en la doctrine Chrestienne, afin qu'ils fussent apres propres à prescher, & reduire à la verité de l'Euangile leurs compatriotes. En ce temps on fit vne belle acquisition à l'Eglise sans y penser. On nomme Paraues les peuples qui habitét prés le Cap de Comorin, qui sont simples & de bon naturel, & s'entretiennent pour la plus grand' part par le moyen de la pesche des perles, d'où vient que le riuage où ils habitent, qui a de longueur depuis ledit Cap iusqu'à l'Isle de Manar, enuiron cinquante lieuës, auquel espace on comte enuiron vingtcinq villes ou villages, se nomme Pescherie. Ceux-cy donc ayans esté ruinez par les Mahometans, & estans reduits, tant pour cette occasion que pour d'autres à vne extréme misere, apres vne longue consultation, poussez par vn certain Iean de la Croix, qui s'estoit conuerty quelques années auparauant, & trafiquoit en ces lieux là, se resolurent demander à Cochin leurs chefs, pour

demander secours, en promettant d'embrasser la foy Chrestienne s'ils estoient secourus. Leurs deputez arriuez à Cochin pour asseurer mieux les Portugais, se firent incontinẽt baptiser. Il sembla qu'on ne deuoit mespriser ny leur demande, ny leur offre. Si bien que les Portugais ayans mis en ordre vn bon nombre de vaisseaux armez, non seulement chasserent les Mahometans de ce pays-là, mais encores rendirent meilleure la condition des Paraues, & plus grand le profit de la pesche. Il alla sur les mesmes nauires quelques Prestres, qui catechiserent & baptiserent en peu de iours tout ce peuple. Mais ce peu d'Ecclesiastiques ne pouuoit suffire à l'instruction des Cathecumenes, ny à la confirmation des conuertis. Ce qui leur nuisoit encores, c'estoit le commerce & la frequentation qu'ils auoient auec les infideles pleins de liberté & de dissolution. Tellement qu'il estoit plus aisé que les vieux Chrestiens se corrompissent que d'ayder aux nouueaux. Le Roy Iean qui estoit aduerty de tout cecy, ne pardonnoit ny à despence ny à peine pour remedier à tout, & ce qui le poussoit grandemẽt à ce faire, c'estoit qu'il sçauoit qu'il ne pouuoit tirer les decimes du pays ny les tailles, ny faire la guerre aux Gentils, sinon pour maintenir & augmenter la gloire de Dieu & la predication de l'Euangile, si les Gentils s'opposoient à son aduancement. Mais les forces du Roy n'estoient pas correspondantes à sa bõne intention, pource qu'il falloit pour l'effet de ce dessein, vn grand nombre d'hommes de bonne vie, pleins de prudence, de doctrine, de charité, de grandeur de courage, & de force de corps, & le Portugal n'auoit alors gueres de tels hommes : car les Predicateurs estoient pour la pluspart estrangers, & les Portugais qui vouloient s'adonner aux lettres, se transportoient à Alcale, où à Salamanque. L'Vniuersité de Coymbre qu'il auoit fondée, estoit encores nouuelle, & ne produisoit que des fruicts amers, & la necessité des Indes estoit pressante. La compagnie des Iesuites commença de fleurir alors, & le Roy qui en fut aduerty, escriuit à Dom Pierre Mascarogne son Ambassadeur à Rome prés de Paul troisiesme, d'obtenir du Pere Ignace, fondateur de cette Compagnie, quelques-vns de ces Peres. L'Ambassadeur les demanda, & n'en obtint que deux, c'est à sçauoir le Pere Simon Rodriguez Portugais, & François Xauier Nauarrois, ausquels se joignirent apres Paul de Camerin en Italie, & François Mansille en Portugal. De ceux-cy Rodriguez demeura en Portugal apres, & Xauier passa aux Indes. Ils partirent de Rome l'an 1540. Ainsi qu'ils furẽt en Portugal, le Roy informé de la vertu du Pere Xauier, luy fit beaucoup d'honneur, & luy ayãt auec affection recõmandé l'aduancement de la Religion Chrestienne aux Indes, luy dõna vn Bref du Pape, par lequel il estoit fait Nonce du saint Siege, auec ample pouuoir aux Indes. Il arriua à Goa le seiziesme du mois de May de l'an 1542. où il fut receu auec grãd honneur de l'Euesque, & cõmença soudain à mettre la main à la besongne, instituant d'abord le Catechisme. Il alloit tous les iours par les ruës, & au son d'vne clochette assembloit beaucoup de gens pour venir à l'Eglise. Là tãt luy que ses compagnons enseignoient la doctrine Chrestienne. Il passa l'hyuer de cette sorte, & Paul de Camerin prit le soin du College de S. Paul, où il y auoit vn bon nombre de ieunes gens. Mais le Pere qui auoit oüy parler de la fraische conuersion des Paraues, s'en alla vers eux au Printemps, menant auec luy Mansille pour les instruire & les confirmer, & pour ce faire il apprit leur langue auec grãde peine. Il luy fallut combattre plus d'vne fois auec les Bramins qui ne pouuoient endurer qu'il

leur ostât leur fuitte & leur reputation, & descouurît leurs vanitez & leurs trõperies. Il ne s'arrestoit en vn lieu qu'autant qu'il y estoient necessaire: mais il faisoit choix des Neophites qui auoient plus de vertu & plus d'esprit, & les laissoit en sa place pour auoir soing des autres. Estant arriué au bout de quelque Prouince, il retournoit à l'autre, & demandoit compte des choses qu'il auoit enseignées, principalement à ceux qu'il auoit fait maistre des autres, *qui se nomment là Canacapoles.* Il obtint pour eux certaine somme d'argent, que les Indiens souloient donner pour les brodequins de la Royne de Portugal, à laquelle il escriuit, qu'elle ne pouuoit mõter au Ciel auec des meilleurs brodequins, qu'auec les prieres de Neophites. Il employa plus d'vne année à instruire & confirmer les Paraues: & à la renommée de leur conuersion les Macoes, peuples voisins, qui appartiennent au Royaume de Trauancor, & habitent le costé du Leuant du Cap de Comorin, enuoyerent les messagers au Pere, le priant qu'il les allât baptiser, ce qu'il fit & dans vn mois il reduisit à la foy plus de dix mille personnes. Cependant qu'il estoit attentif à la conuersion des Macoes, ceux de Manar, qui est vne Isle en Coromandel & le dernier Cap de Zeilan, luy enuoyerent des messagers pour demander le baptesme. Il y enuoya quelques-vns qui catechiserent ceux de Manar cependant qu'il trauailloit à ce qu'il auoit cõmencé. Ce que le Roy de Iafanapatan, duquel ils estoient sujets, ayant entendu, remply d'extréme courroux, il en tua vne partie, & tourmenta cruellement l'autre. Quelques-vns qui eschapperent es mains, vindrent par terre à Goa (espace de deux cens lieuës) pour demãder le baptesme. Cependant que le Pere Xauier estoit occupé en de si bons exercices, on luy enuoya pour luy ayder Iean Beyra de Ponteuedro, Nicolas Lancelot d'Vrbin, Antoine Criminel de Parme, & l'année 1548. il eut encores Gaspart Berzé, & Antoine Gome, auec huict autres compagnons: & en mesme temps il arriua à Goa douze Religieux de l'ordre de saint Dominique, dont Iacques Bormude estoit le chef, & on leur bastit vne belle Eglise & vn Conuent fort commode en peu de temps. Le Pere Xauier ayant laissé la charge de l'Eglise des Paraues au Pere Antoine Criminel, luy donna sujet de mourir glorieusement: car les Bramins & les Badagues le tuerent.

Parmy ces accidents le Roy de Tanor se fit baptiser. Tanor est vne ville esloignée de Goa vers le Midy d'enuiron quatre-vingt lieuës. Ce Roy estant informé de nostre foy par frere Vincent de l'Ordre de saint François, & par Iean Suarez qui l'alloient souuent trouuer, se fit en fin baptiser, en prenant le nom de Iean. La Royne, & deux personnages de son Royaume firent le semblable puis apres, mais secrettement, & le Roy mesme apres le baptesme portoit au col (de peur des seditions) les trois filets selon la coustume des Bramins, de la secte desquels il auoit esté. Il luy prit enuie apres, afin de noüer vne plus estroite amitié auec les Portugais, de venir à Goa, où il fut receu fort magnifiquement. L'archeuesque, le Viceroy, & plusieurs autres luy parlerent de quitter ces marques de Bramins, & de faire profession ouuerte du Christianisme: mais il alleguoit le danger d'vne reuolte du peuple, & de son frere, & les prioit de ne le vouloir faire precipiter, adjoustant qu'il auoit tellement à cœur la Religion & la gloire de Christ, qu'il ne laisseroit passer aucune occasion de l'accroistre, mais qu'il falloit y proceder sagement. Il demeura l'espace de dix iours à Goa, durant lesquels il eut le Sacrement de la Confirmation de l'Archeuesque. Or les Portugais ayans non seulement

augmenté, mais estably leur Empire aux Indes, auec la paix qui s'ensuiuit: le nom de Christ s'estendit aussi grandement. On destruisit beaucoup de Temples d'idoles, au lieu desquels on bastit de magnifiques Eglises. Pour attirer mieux les Gentils on fait de grandes carresses à ceux qui sont baptisez, & on leur pourchasse des charges & des offices, où il y a de l'honneur & du profit, en les exemptant de toutes charges, & leur permettant le port des armes, & choses semblables. On ne sçauroit imaginer combien les nouueaux Chrestiés furent aises de ce que le Roy d'Espagne fit deux d'entr'eux Commandeurs de l'Ordre de Christ des années passées. On a fondé plusieurs maisons de Cathecumenes, & huict Seminaires pour l'instruction des ieunes gens. Mais la foy ne se multiplia iamais tant aux Indes, qu'au temps que Dom Constantin de Bragance en fut Viceroy, vû qu'il employa pour la conuersion des infideles, non seulement les reuenus du Roy, mais encores son bien propre. Il assistoit luy mesme aux baptesmes, honoroit les baptisez & les carressoit, leur donnoit des moyens, & pour conclusion se monstroit en toutes occasions pere des Neophites. Auec ces façons de faire non seulement il aduança la Religion, mais affermit encore la domination des Portugais aux Indes. Durant son gouuernement l'an 1557. les Iesuites seuls baptiserent dix-huict cens personnes, & l'année apres vn peu plus: mais l'an 1559. ils en baptiserent 3260. & l'an 1560. douze mille sept cens quaráte deux. Tellement que ces Peres, ou ceux de l'ordre de S. Dominique & de S. François, conuertirent, par maniere de dire, toute la ville de Goa, qui est enuiron de la grandeur de Gennes. Ce là vint que l'ó ne baptisa pas les années d'apres tant de personnes. Toutesfois il n'y a presque année qu'on n'en baptise mille, voire dauantage, ou dans la ville, ou aux enuirons. L'an 1587. pource que les habitans de la coste de Malabar pressez de faim, & d'extréme necessité, vendoient leurs enfans, & se mettoient à prix eux mesmes; on pourchassa deux fort bónes choses pour l'augmétation de la foy, dont l'vne fut que ceux qui seroient exposez en vente, ne fussent achetez que des Chrestiens l'autre que ceux qui auoient esté desia acheptez par le Gentils, fussent mis en liberté en se rendans Chrestiens. La conuersion des Gentils s'aduance de mesme en Basain, où les Iesuites ont permission du Roy de prendre les enfans orphelins & de les catechiser, & le mesme Roy l'année 1581. assigna 250. escus de rente aux Cathecumenes: Le nombre ordinaire de ceux qui se cõuertissent tous les ans à Basain, monte enuiron à deux cens, & l'on en compte autant à Colan, & cent à Zane, & quelque peu moins à Daman & à Chaul. Bandore terre voisine de Goa est desia toute Chrestienne, de mesme que la petite Isle de Coran. En l'Isle de Salsette l'an 1583. on tua trois Iesuites, pource qu'ils destruisoient les idoles & l'idolatrie: mais en l'an 1587. vnze cens quarante personnes, & puis quatorze villages entiers se conuertirent. En la coste de la Pescherie il y a enuiron quaráte mille Chrestiens, & l'on baptise tous les ans à Manar plus de six ou sept cens personnes. En la coste de Trauancour longue de 75. milles, on ne peut gueres entretenir la predication, pour la pauureté du pays & la cruauté des Princes Payens, & des Mahometans. Toutesfois on y compte enuiron dix mille Chrestiens. A Cochin l'on ne fait pas le fruict qu'on pourroit, à cause du Roy qui a fait vn Edit, par lequel ses sujets qui se font Chrestiens perdent tous leurs biens. Mais ce nonobstant il ne se passe année que plus de cent persónes ne s'y conuertissent.

Les Iesuites ont là vn College où ils enseignent la Grammaire, les lettres humaines, l'Arithmetique, & ont vn grand nombre d'escoliers, de mesme qu'à Chiaul, ou l'œuure de la conuersion est entre les mains des Religieux de S. François, comme encor en Negapatan, A Chiaul l'an 1581. vn Gentilhomme Payé fit vn vœu de faire tout ce qu'il pourroit pour faire baptiser sa fille qui estoit aueugle, si on la faisoit voir. Le vœu estât fait il obtint ce qu'il desiroit, mais le pere n'accomplissant pas ce qu'il auoit promis, la fille tôba malade à la mort. Lors le pere renouuella le vœu, & sa fille fut guerie, & luy mesme la porta apres à l'Eglise, afin qu'elle fut baptisée. Finalement l'an 1587. & l'année apres on baptise aux Indes citerieures, ou de par deçà huict milles personnes; & en l'an 1588. il y eut des Cathecumenes iusques au nombre de neuf mille, & de baptisez cinq mille.

Nous auons descrit iusques icy les lieux des Indes tenus par les Espagnols: venons maintenant au nouueau monde, & auant qu'y venir voyons en passant quelques places, & Isles sujettes au Roy d'Espagne.

Arzille, Tingis, ou Tanger, & Septe, ou Seute.

CEs trois villes sont au Royaume de Fez au pays d'Elabet. Arzille est assez grande ville, distante du destroit de Gibraltar d'enuiron 70. milles. Tanger est grande & ancienne ville sur le riuage de la mer Oceane, & à 30. milles du détroit de Gibraltar. Seute est vne fort grande ville à la bouche du détroit, & a jadis esté capitale de toute la Mauritanie. Ces trois villes sont sujettes au Roy d'Espagne, qui tient encor en ce Royaume en la Prouince de Garet deux bonnes villes, qui sont Medele, & Chesase.

L'ISLE DE Ste. HELEINE.

CEtte Isle porte ce nom à cause que les Espagnols la trouuerent le 21. May iour de sainte Helene. Elle contient seize milles, & est à demy degré de l'Equinoctial vers le Pole Antarctique, & à 550. lieuës loin du Cap de bonne Esperance, de mesme à 350. d'Angole.

QVALITE'

CEtte Isle est montueuse, & le bois des arbres qui y sont n'est presque propre qu'à mettre au feu, tât il est bruslé; ce qui monstre qu'il y a des veines de feu en cette Isle. La terre a vne qualité seiche, & en quelques lieux elle a la substance de soulphre. Auant l'arriuée des Portugais il n'y auoit point encor vescu de bestes, les arbres n'y auoient porté nul fruict: de sorte que tout ce qu'elle pouuoit donner c'estoit de l'eau douce, qui coule des montagnes, & descend en la vallée en abondâce, prés du lieu de la chapelle: & de là coule en la mer par des torrens. Les Espagnols ou Portugais remplissent là leurs vaisseaux, & y lauent leur linge. Ils ont aussi peu à peu porté des bestes de toutes sortes, & ont planté de bons arbres fruictiers aux vallées, tellement qu'il y en a auiourd'huy vn nombre incroyable. Il y a vne multitude innombrable de daims, de chevreux, sangliers, perdix, & pigneons, & chacun y peut chasser tant que bon luy semble. On en peut tuer aisément auec vn baston, ou vne

pierre, tant il y en a grande quantité. Il y a des figues de Portugal, des grenades, des oranges, & des citrons en telle abondance, que cette Isle semble vn petit Paradis terrestre, & les arbres y portent presque tousiours, à cause de la pluye qui les arrose tous les iours six ou sept fois, & qui est suiuie d'vn beau Soleil, si bien que la meslange de l'air serain & pluuieux rend cette Isle extrémement fertile. Il y a aussi grande quantité de poisson; tellement qu'en peu de temps on en peut prendre pour beaucoup de iours. Les mariniers font secher ce poisson, qui est de meilleur goust que celuy qu'on mange en tous les autres endroits de la terre. Les rochers qui sont au bord de la mer sont couuerts de sel, qui est propre & suffisant pour l'apprest des viandes. Tellement qu'il semble que cette Isle a esté mise en ce lieu pour seruir de rafraischissement des nauires d'Espagne.

On a accoustumé de laisser en cette Isle les malades auec du ris, du biscuit, de l'huyle, & quelque peu d'espice. Quant au poisson & à la chair ils en trouuent de reste. Car alors que les nauires s'en vont, les animaux qui s'estoient retirez vers les escueils, & aux montagnes, retournent à la vallée & sont facilement pris. Les malades demeurent là iusques à l'année suiuante, qu'ils sont receus dans les nauires qui repassent: Et veritablement ils guerissent aussi-tôt pour la plusspart, à cause de la temperature de l'air, qui dure tousiours en mesme estat en cette Isle.

Le Roy d'Espagne a fait vn Edit par lequel il est deffendu de bastir & habiter en cette Isle, afin qu'auec le temps cette communauté ne se perde, vû qu'il seroit à craindre que les habitans ne fissent leur particulier, & ne s'appropriassent entierement ce qui est maintenant commun à tant de personnes & si profitable. Il y a quelques années qu'vn Hermite s'y estoit retiré pour auoir soin de la chapelle, & pour y viure auec plus de deuotion. Mais pource qu'on sçeut qu'il tuoit les chevreux & faisoit son profit de leurs peaux: on le remena en Portugal. Dauantage deux Caffres Negres de Mozambique, & vn homme de Iaue auec deux esclaues se cacherent dans les rochers & montagnes, estans par fortune eschappez des nauires. Ceux-cy estans multipliez iusques à vingt rauageoient l'Isle quand les nauires estoient partis, & nuisoient grandement aux fruicts, & tandis que les nauires estoient prés de l'Isle ils se tenoient renfermez en leurs loges qu'ils auoient dans le rocher, & en certains lieux où les Portugais n'auoient iamais esté. Lors que les mariniers les eurent apperçeus ils s'essayerent de les prendre; mais tout cét effort fut vain, à cause de leurs demeures qui estoient inaccessibles aux autres. En fin par commandement exprés du Roy ils furent pris & menez en Portugal: & depuis ce temps il n'y a personne qui y demeure, horsmis les malades, qui font leurs petites loges sous des arbres en façon de pauillons. La multitude des arbres est grande, & ces loges sont comme vne monstre de quelque ville. Chacun de ces malades chasse pour auoir de la chair: chacun va pescher, cueillir des fruicts, & lauer son linge. Outre ce ils font vne procession generale en chantant des hymnes. On void les noms de plusieurs grauez dans l'escorce des figuiers, & ces noms croissent quelquesfois de la grandeur d'vn pied.

L'Isle de saint Thomas.

CEtte Isle est ainsi nommée, pource que les Portugais la trouuerẽt le iour de saint Thomas. Elle est assise sous la ligne Equinoctiale, & est de for-

me ronde. Son diametre est de quarante milles.

Lors que cette Isle fut descouuerte elle estoit toute pleine de grands arbres, dont les branches s'esleuoient en croissant. Elle est exempte de la peste. L'air y est chaud & sain: toutesfois il y a peu de Chrestiés qui y viuent au delà de 50. ans, & c'est vne merueille d'y voir vne barbe blanche. Mais ceux qui sont natifs du pays y viuent iusques à cent ans communément. Les iours y sont tousiours esgaux aux nuicts. Aux mois de Mars & de Septẽbre il tõbe des pluyes espaisses qui viennent souuent, & humectent la terre, & les autres mois de l'année la rosée la rafraischit. Le terroir ne peut souffrir du froment, de la vigne, ou des arbres dont les fruits ont les noyaux durs. Il porte des melons des concombres, des citroüilles, des figues, du gingembre, & du succre principalement: de sorte qu'on auoit accoustumé de charger du succre de cette Isle quarante nauires toutes les années, & donner en eschange du vin, du fromage, du froment, des cuirs, & autres choses necessaires. Mais cette abondance a cessé depuis que certains vers se sont mis à fouyr les racines de cannes: si bien qu'auiourd'huy on ne charge tous les ans que six nauires de ce succre. Cette Isle porte aussi du millet du riz, & de l'orge, des laictuës, des choux, des bettes-raues, du persil, & toutes herbes potageres en abondance. Il croist encor en cette Isle vne herbe que les habitans nomment Ignaman. Ils la tiennent pour excellente, de grande vertu, & necessaire à leur vie. La peau de dehors est noire, & celle de dedans blanche: elle est longue comme vne grande raue, & a plusieurs rameaux en sa racine. Elle a le goust de la chastaigne, mais il est plus delicat & plus agreable. On la mange communément cuite sous la cendre, ou sur les charbons, & quelquesfois aussi creuë. Les Espagnols qui y habitent ont transporté des oliuiers, des peschiers des amandiers, & autres arbres qui ont esté beaux à voir, mais n'õt iamais porté nul fruict. Il y a en cette Isle certaines sortes d'escreuisses qui demeurent dans terre cõme les taupes, renuersent la terre, & rongent toute chose. On trouue aussi en cette Isle vn grand nombre de perdrix, d'estourneaux, merles & perroquets. La mer d'alentour est toute pleine de poisson, & c'est chose merueilleuse de voir vn nombre infiny de baleines, qui se trouuent en ce riuage. Au milieu de l'Isle il y a vne mõtagne pleine d'arbres; ordinairement si couuerte de nuées, qu'il sort des forests de l'eau suffisante pour arrouser les cannes de succre: & tant plus le Soleil est haut tant plus est plein de nuages autour de cette montagne. Les habitans sont partie blancs, & partie noirs: & quant aux noirs l'on dit qu'ils sont tellement tourmentez de puces, poux & punaises, au lieu que les blancs n'ont ny poux, ny puces, ny punaises en leurs licts.

Les Portugais ont basty en cette Isle vne ville, qu'ils nomment Pancasan, où il y a enuiron 700. familles, outre l'Euesque, & les autres Ecclesiastiques. Il y a en cette ville vn fort bon port.

L'Isle de Madere.

Cette Isle a en son milieu 32. degrez de la latitude Boreale, & trois degrez & demy de longitude. Sa grãdeur est de 140. degrez, ou selon les autres de 160. Elle fut premierement descouuerte, & habitée l'an 1420. & auparauant elle estoit deserte, & pleine de forests, qui furent toutesfois consumées par le feu qu'on y mit afin de la rendre propre au labourage. Elle est toutesfois montueuse comme Sicile, & tres-fertile. Car lors qu'on commença d'y se-

mer elle rendoit soixante pour vn; mais elle ne raporte pas tant aujourd'huy. Elle produit force bleds, & d'excellens vins en assez grande quantité, & semblablemét de fort bons fruicts, de mesme on y trouue force miel & force cire, & sur tout grande quantité de succre fort estimé, qu'on porte en plusieurs cõtrées. Il y a icy force troupeaux de bestail, & les montagnes abondent en sangliers. Cette Isle manque aussi de paons sauuages, de ramiers, de cailles, & d'autres oyseaux. Il y a icy des fontaines d'eau extrémement claires, & huict riuieres. L'air y est chaud & temperé, il n'y fait guere froid. Les Cedres y deuiennent forts hauts, & l'on en fait des tables, des caisses, & choses semblables

L'Archeuesque Primat des Indes demeure en cette Isle en la ville de Funical, qui est capitale des autres.



LES ISLES AÇORES.

SOMMAIRE.

1. Origine du mot Açoros : & pourquoy ces Isles ont esté ainsi nommées. 2. Description de la Tercere, & des autres Isles Açores. Leurs principales villes & bourgs. 3. Singularité des fruicts qu'on appelle Batates & d'vne plante dont la racine sert au lieu de plumes pour emplir les matelats & counettes. 4. Du pastel: des oyseaux de Canarie. Des fontaines d'eaux chaudes où l'on peut cuire des œufs. Fõtaine qui cõuertit le bois en pierre. Bois d'vne beauté incroyable nõmé Teixo, auquel est deffendu de toucher par Edit du Roy d'Espagne. Maladies particulieres du pays. 5. A quoy s'adonnent les habitans de ces Isles : & la façon de garder leur froment qui se corrompt dans l'année. 6. Forteresses de l'Isle Tercere au bout des rochers, gouuernées & gardées par des soldats Espagnols de nation. 7. Angre capitale ville des Açores, où reside le Gouuerneur, qui deffend par Edit aux estrangers de faire le tour de l'Isle, ny d'en considerer les aduenuës.



I. ON compte sept Isles Açores, ou Flamandes, c'est à sçauoir la Tercere, saint Michel, sainte Marie, saint Georges, la Gracieuse, Pico, & Fayal. Les autres deux, c'est à sçauoir Cornes, & Flores ne sont pas comprises sous le nom Açores, combien qu'auiourd'huy on mette sous vn mesme gouuernement les neuf Isles. On les nomma Açores à cause de la multitude des Autours qu'on y trouuoit au commencement, pource qu'Açor signifie vn Autour en Espagnol. Mais auiourd'huy on n'y trouue point de ces oyseaux. Elles ont eu le nom d'Isles Flamandes, à cause des Flamands qui habiterent les premiers en l'Isle de Fayal, où ils ont encor des familles, dont les hommes ressemblent aux Flamands de cheueux & de façon, & mesme on appelle vn torrent du lieu où ils demeurent *Ribera dos Framengos*, en Portugais, c'est à dire riuiere des Flamands. La capitale de toutes ces Isles c'est la Tercere nommee communément Isle de Iesus-Christ de Tercere. Elle contient quinze ou seize milles. Elle n'a point de port pour deffendre les
II. nauires. Toutesfois la mer se courbant en demie lune deuant la ville d'Angre

fait vne espece de port. Et c'est aussi d'où vient le nõ de la ville, à cause que les Portugais nomment Anger cette forme de la Lune. D'vn costé où elle s'estend comme vn coude elle a deux montagnes nommées Bresil, qui s'aduancent dãs la mer en telle façon qu'elles semblent de loin separées de l'Isle. Au reste elles sont si hautes qu'on void de là librement iusques à quinze milles lors que le temps est serain. Il y a là deux colomnes de pierre, d'où celuy qui est en garde fait sçauoir la venuë des nauires. Car il remarque celles qui viennent d'Occident & du Midy, c'est à sçauoir des deux Indes, du Bresil, de la Guynée, & du Cap verd, de la colomne d'Occident par le moyen des drapeaux dressez, & s'il y en a plus de cinq, on les fait connoistre par le moyen du principal drapeau, & de la trompette qui sonne. De la colomne d'Orient on connoist les nauires qui viennent de Portugal, & d'autres lieux d'Orient ou du Nord, par le moyẽ des drapeaux qu'on dresse qui sont veus de toute la ville, à cause de la hauteur de ces colomnes. La ville principale de cette Isle c'est Angre, qui est aussi capitale des autres Isles Açores. A trois mille de là on void la ville de Praye, c'est à dire ville du riuage, qui est ceinte d'assez bonnes murailles, mais peu peuplée. La Tercere a encor les bourgs de S. Sebastien, Ste. Barbe, Altares, Gualue, & Villeneufue & autres. L'Isle de S. Michel a pres de vingt milles de longueur, & beaucoup de bourgs & de hameaux. La principale ville de cette Isle se nõme *Punta delgada*, il n'y a point de ports en cette Isle, & la mer y est plus dangereuse qu'autour de la Tercere. Mais les nauires ont ce bien qu'il n'y a point de fort qui les empesche à l'arriuée de quelque orage de se mettre en pleine mer pour éuiter le danger, ce qui n'est permis prés de la Tercere. A raison dequoy les nauires estrangers vont volontiers à S. Michel. L'Isle de sainte Marie a de tour dix ou douze milles. Elle est habitée des Espagnols. La Gracieuse contient enuiron cinq ou six milles. Il y a des Portugais qui y demeurent. L'Isle de S. George est longue de douze milles, & large seulement de deux ou trois. L'Isle de Fayal contient dix sept ou dix-huict milles, & est la plus renommée apres la Tercere & S. Michel. L'Isle de Flores contient sept milles. A vn mille ou enuiron loin de là on void la petite Isle de Coruo, qui a deux ou trois milles de tour. La Tercere a trente-neuf degrez de hauteur, & est eloignée de Lisbonne vers le Leuant, & le Couchant 250 lieuës d'Espagne.

QVALITE'.

TOute l'Isle de la Tercere porte force froments, & grande quantité de vin. Toutesfois les vins ne peuuent estre emportez loin à raison de leur foiblesse, qui est cause que les riches vsent des vins de Madere, & de Canarie. L'Isle a du poisson, de la chair, & autres choses necessaires à suffisance. On y vse seulement de l'huyle qui vient de Portugal, & elle manque aussi de sel, de pots, de plats, & de vaisselle de terre, & choses semblables : elle porte des pesches de diuerses sortes, & en abondance, mais il y a peu de cerises, de prunes, de noix, & de chastaignes. Les pommes, poires, oranges, limons, & semblables fruicts s'y trouuent en assez bonne quantité, & de mesme elle porte des choux, des raues, & toute sorte d'herbe en leur saison. Le principal fruict de cette Isle croit sous terre ainsi que les raues. Les arbres de cette plante sont de la forme des vignes, mais ont les feüilles d'autre sorte. On nõme ces fruicts *Batates* qui sont du poids d'vne liure, & à petit prix. C'est le plus delicat manger du peuple. On les estime beaucoup plus en Portugal, mais l'abondance en

diminuë l'estime. On y void vn autre fruict semé comme du froment, qui croit en forme ronde presque comme vn poix. On l'appelle *Iunsse*. Ce fruict a vn goust agreable : mais son escorce est plus dure que celle du poix. On en fait grãd estat aux autres pays, mais sur le lieu on le iette aux pourceaux. On trouue en la mesme Isle communémẽt vne plante de la hauteur d'vn homme, qui ne porte aucun fruict, & ne rend autre profit, sinon que la racine tendre & jaune est tirée comme de la soye par les habitans, qui en remplissent leurs matelats, & leurs couuertes au lieu de plume, & de laine. L'Isle n'a gueres d'oiseaux de proye. Ceux qu'on nomme de Canarie y volent de tous costez. A raison dequoy beaucoup de gens s'occupent à les prendre pour les vendre. Elle a beaucoup de cailles, & de coqs & poules d'Afrique en quantité. En Esté on y prend beaucoup de poisson; mais en Hyuer la mer ne permet qu'õ y pesche. Car en Ianuier, Féurier, Mars & Auril, & mesme en Septembre elle n'est presque iamais sans orage. La terre y est montueuse, il y a des rochers de plusieurs costez, qui s'aduancent comme des pointes de Diamant, en telle sorte qu'ils pourroient couper la plante des pieds de celuy qui y passeroit. Mais ces rochers sõt pleins de vignes, des fueilles desquelles ils sont tous couuerts en Esté, de sorte que c'est vne merueille de voir que cette plante y a pris racine. La vigne ne croit pas aux campagnes, ou lieux plains. Mais le pays plain abõde en froment, & en pastel, principalement prés de la ville de Praye. Mais c'est chose ordinaire, & merueilleuse que le froment, & les autres fruicts de cette Isle ne durent plus d'vne année en leur bonté. Cette Isle est fort sujette aux tremblemens de terre; & a des souspiraux de flamme. Et mesme en cette Isle & en celle de S. Michel, on trouue des lieux d'où il sort des vapeurs fumeuses continuellement, & mesme la terre y est toute brustée. On y trouue aussi des fontaines, où l'on peut cuire vn œuf, comme s'il estoit sur le feu. A trois milles loin de la ville d'Angres il y a vne fontaine qui conuertit en pierre le bois qu'on y iette auec le temps. La Tercere porte vn si grand nombre de Cedres qu'on en vse pour faire des vaisseaux, & mesme pour mettre au feu. Il y a vne autre sorte de bois qu'ils nomment *Sanguin*, qui est de couleur de sang, & beau au possible. Il y a aussi du bois blanc, & jaune, dont les couleurs sont fort viues. L'Isle de Pico porte vn certain bois nommé *Teixo*, qui est de telle grandeur, qu'il est deffendu au peuple par Edit du Roy d'Espagne d'y toucher, n'y ayant que les Officiers du Roy à qui cette chose soit permise. Il est extrémement dur, rouge au dedans, & ondé, d'vne beauté incroyable, qui s'augmente mesme auec le temps.

IV. L'air est bon par tout icy, & il y a fort peu de maladies particulieres au pays, entre lesquelles est celle que les Portugais nomment *Ar*, qui rend vn homme foible & perclus de tout son corps, ou de quelqu'vn de ses membres. Il y a encor vne maladie que les Portugais appellent le Sang, qui fait sortir certaines aposthemes de sang autour des yeux, ou bien en quelque autre partie du corps. Ce sont les deux maux principaux, qui procedent des orages de l'humidité des lieux, & des grands vents, qui sont tels icy qu'ils abattent les pierres des maisons à la longue, & mesme consument le fer; vû qu'on a vû des barreaux de fer, de la grosseur du bras en la maison de l'argenterie du Roy, qui en six ans deuindrent aussi menus qu'vne paille, & les murailles mesmes furent rongées, & reduites à rien dans ce temps mesme. C'est pourquoy ils ont accoustumé de mettre presque tous au frontispice des maisons

des pierres qu'ils tirét autour du riuage qui sót cachées sous les eaux. Celles-cy qui durent plus cótreles vents. L'Isle Gracieuse porte force diuers fruicts, dont elle en fournit beaucoup à la Tercere. L'Isle de S. George a grand nombre de forests & de mótagnes, & quelque peu de pastel. Il y a aussi beaucoup de Cedres. L'Isle de Fayal porte en quantité toutes choses necessaires à la vie, & abonde en poissons & en bestail qu'elle en fournit mesme la Tercere. L'Isle de Pico porte force fruicts de toutes sortes, & a aussi grande quantité de bois de Cedre, & de Teixe, qui est tant en prix. Elle a beaucoup de bestail, assez de vins, & de fruicts tres-excellens, entre lesquels il y a des oranges dont le goust est merueilleusement agreable, L'Isle de Flores a force bestail, & de tres-bons lieux pour en faire nourriture.

MOEVRS.

LEs habitans de la Tercere sont ou Portugais qui viuent à la façon de leur pays ou natifs de l'Isle qui suiuent les mœurs des Portugais, & des Espagnols qui les dominent. Ils ont cette particularité qu'ils ne s'adonnent nullemét à la chasse, à cause que le pays ne porte que quelques conils en bien petit nombre. Les premiers habitans de l'Isle de Fayal ont esté Flamands, à raison dequoy ils retiennent encor de l'humeur, & des façons de faire de la nation Flamande, qu'ils affectionnent particulierement sur tout autre. Les habitans de la Tercere sont laborieux, & adonnez à cultiuer la terre, tellement qu'ils sont mesme tenir de la vigne sur des rochers qui ne semblent nullement propres pour cét vsage. Ils ont accoustumé pour garder leur grain qui se corrompt dans l'année de le cacher sous la terre l'espace de quatre ou cinq mois & tous les habitans de la ville de Praye particuliement ont vn grand rond en certaine place, où vn homme peut entrer, & au dessus il y a vn couuert auec la marque de son maistre. Chacun met en sa fosse son froment apres la moissó au mois de Iuillet, & le laissét ainsi couuert iusques à Noël. Lors tout les habitans le tirent entier & non corrompu, cóbien que quelques-vns n'en prennent qu'à mesure qu'ils en ont besoin, & laissent dans le puits tout le reste. Et apres qu'il a esté gardé dans ces puits durant le temps susdit il se conserue le reste de l'année dãs les coffres, sans qu'il soit besoin de le remuer. Ils ont accoustumé de donner vn nom à chaque bœuf, qui est dressé à connoistre lors que son maistre l'appelle. Il y a beaucoup d'artisans par tout qui s'addonnent à faire mille gentillesses du bois qui s'y trouue. Mais ils ne trauaillent pas si proprement que ceux de Noremberg en Allemagne. Les laboureurs de la Tercere s'employent principalement à faire venir du pastel. Ceux de sainte Marie s'adonnent sur tout à faire de la vaisselle de terre.

RICHESSES.

LEs Anglois, Escossois, & François font grande emploicte de pastel en l'Isle de Tercere, & l'eschangent volontiers à d'autres marchandises. Les habitans y font aussi quelque argent des oyseaux de Canarie qui s'y trouuent en grand nombre, & qu'on vient chercher curieusement des autres Prouinces.

On y fait aussi grand gain sur les bœufs de ce pays qui sont de requeste pour estre tres-grands & plus beaux que tous les autres de l'Europe. Les habitans tirent aussi de bonnes sommes de leur menuiserie, & ouurages de bois, que les Espagnols venans des Indes Occidentales prennent en passans pour les vendre apres en Espagne.

La Tercere est en vne assiette commode pour receuoir toutes les riches flottes qui viennent des Indes, & qui s'y fournissent de ce qui se trouue leur duire y laissent aussi des choses qu'ils portent, & rendent par ce moyen cette Isle riche ainsi que les autres, qui y accourent aussi-tost pour faire trafic de ce qu'ils ont de meilleur. Mais les Anglois ne font qu'escumer par là aupres, & voler tous les nauires qui tendent vers cette Isle : tellement que plusieurs éuitent ces Isles de crainte qu'ils ont de rencontrer ces Pyrates, au grand dommage des insulaires, & des nauires. L'Isle des Fayals est ordinairement frequentée des marchands Anglois qui y font emploicte de pastel toutes les années. Les habitans de Flores, & Coruo sont pauures à cause des Pyrates Anglois qui les incommodent, se tenans entre ces deux Isles & les rauagent à toute heure.

FORCES.

L'Isle Tercere est forte d'elle mesme à cause des rochers qui l'enuironnent de tous costez comme de murailles, & au bout de ces rochers il y a vne bonne forteresse. La ville d'Angre est ceinte d'assez bonnes murailles. Au pied de la montagne de Bresil, il y a vn fort qui despend diametralement à vn autre, pour la defence du Golfe, afin qu'aucun nauire n'entre ny sorte sans la permission de ces chasteaux. Le Roy d'Espagne entretient ordinairement en la Tercere quatorze compagnies. Il n'y auoit autresfois que des Portugais à la garde des Isles. Mais depuis les derniers troubles de Portugal on a mis des soldats Espagnols dans la Tercere auec vn Gouuerneur de la mesme nation. Cette garnison se tient continuellement dans les chasteaux, ou forteresses, & ne fait aucun desplaisir aux Portugais, vû qu'il est deffendu à tous les soldats de sortir hors des lieux où ils sont, & d'aller par la campagne. C'est ce qui fait aussi qu'on peut marcher par toute l'Isle en grande asseurance. Il y a vne compagnie d'Espagnols en garnison à *Punta Dolgata*. En l'Isle sainte Marie il n'y a nulle garnison, pource qu'estant de tous costez enuironnée d'escueils, & de rochers elle peut aisément estre gardée par les habitans mesmes. L'Isle Gracieuse est aussi sans soldats, & pource qu'elle ne sçauroit porter les frais de la garnison qui seroit besoin d'y tenir en la ville de Dorta en l'Isle de Fayal il y a vne forteresse qui n'est guere bonne. Or à cause que les habitans se plaignirent vne fois de la grandeur des frais de la garnison, & de la fascherie qu'elle leur donnoit, & qu'ils promirent de la garder eux-mesme, le Roy d'Espagne en retira les soldats qui s'y tenoient. Mais Comerland Anglois apres vne petite resistance, & vn débat qui suruint entre les habitans, prit l'Isle, ruyna le chasteau, & ietta l'artillerie dans la mer, emmenant quelques Carauelles. Si bien que le Roy fut conuié d'y enuoyer des soldats & les remettre en garnison, apres auoir chastié les principaux autheurs de tout le mal.

GOVVERNEMENT.

LA capitale ville de toutes les Isles, c'est Angre, ou le Gouuerneur fait sa residence, il y a vn siege de Iustice, qui a authorité sur tout le reste. Il est deffendu à tous estrangers de faire le tour de l'Isle & d'en considerer les aduenuës. Les Edits des Portugais en portent expresse deffence, & mesme autresfois on assignoit aux marchands estrangers vne ruë dans la ville d'Angre, pour y vendre leurs marchandises sans qu'il leur fut permis d'en sortir, sinon lors qu'ils vouloient entieremẽt trousser bagage. Mais auiourd'huy la liberté est plus grande, tellement qu'on se peut pourmener par toute la ville, & mesme aller aux champs, mais il n'est permis de faire le tour de la coste.

RELIGION.

LEs habitans de ces Isles sont Catholiques, & nullement infectez d'heresie, ny de Mahometisme. Il y a vne Eglise Cathedrale en la ville d'Angre, où l'Archeuesque fait sa demeure.

Consideratiõ generale sur les Isles descrites & les places que les Espagnols tiennẽt en Afrique, en Asie, & aux Indes. De l'vtilité, richesses impotantes, & forts de ces Estats Des Isles Philippines, des Princes amis & tributaires du Roy d'Espagne, voisins de ses pays : & de ses puissants ennemis, qui y pretendent.

PRemierement les Isles Açores sont tellement importantes à la Couronne d'Espagne pour leur assiette, que sans elles la nauigation d'Ethiopie, des Indes, du Brasil & Nouueau Monde, ne pourroit estre continuée ; d'autant que les flottes qui viennent desdites contrées à Seuille, ou à Lisbonne, ne peuuent presque faillir d'y aborder toutes, c'est à sçauoir celles du Ponent pour suiure leur route, & celles du Leuant pour gaigner les vents qui leur sõt fauorables. Apres cela outre Seute & Tanger que le Roy d'Espagne a sur le destroit en Gibraltar, & Magazan hors du destroit, il a en la coste d'Affrique depuis le Cap d'Aquero iusques à Gardafou deux sortes d'Estats vû que quelques vns sont sous luy immediatement, & il y en a d'autres qui sont au pouuoir de ses alliez. Il a sous luy les Isles de Madere, de Saint Port, du Cap Verd, des Canaries, d'Æguin, de saint Thomas, & autres voisines. Ces Isles se maintiennent de leurs propres viures, & en enuoyent mesmes en Europe, principalement des succres, & des fruicts, dont l'Isle de Madere principalement abonde, de mesme que de vins ; & l'Isle S. Thomas fait aussi part aux autres d'vne grande quantité de succre. Ces Estats ne sont trauaillez que des Corsaires Anglois, qui ne passent pourtant le Cap Verd pour la plus grande part. Les Portugais ont aux Isles d'Arquin, & de S. George de la Mine deux facteurs, & deux lieux en façon de forts, d'où ils trafiquent auec les nations

voisines de Guynée, & de Lybie tirante l'or de Mandinque, & des lieux qui en sont proches. Entre les Princes alliez le plus riche, & plus puissant c'est le Roy de Congo, qui possede vn Royaume des plus frais, & des plus peuplez d'Ethiopie. Les Portugais y ont deux Colonies, l'vne en la ville de saint Sauueur, l'autre en l'Isle de Loande. Ils tirent dece Royaume diuerses richesses, mais la principale est celle de cinq mille esclaues qu'ils en ont toutes les années, & qu'ils enuoyent par les Isles, & le Nouueau Monde, & la Loy porte qu'on paye certaine somme d'argent au Roy d'Espagne pour chaque esclaue qu'on sort. On pourroit passer facilement de ce Royaume à celuy du Prestre Iean, d'autant qu'on estime qu'il n'en est pas esloigné, & il est si plein d'Elephants & de toute sorte de viures, & autres choses necessaires qu'il seroit extrémement commode pour cette entreprise. Congo confine auec Angola, auec le Roy duquel Paul Diaz a combatu longuement pour raison de certaines mines d'argent.

Que si les Portugais eussent autant estimé les choses qui estoyent prés d'eux que celles qui en estoient esloignées, & tourné leurs forces auec lesquelles ayant passé le Cap de Bonne Esperance ils arriuerent aux Indes, & à Malaca, & à Malucco; s'ils les eussent dis-je tournées à l'entreprise d'Afrique, ils eussent & plus facilement, & auec beaucoup moins de frais trouué de plus grandes richesses, pource qu'il n'y a eu au monde pays plus riche d'or, & d'argent que les Royaume de Mandinque, d'Ethiopie, de Congo, d'Angole, de Butuë, de Toros, de Maticuo, de Boro, de Quititui, de Monomotapa, de Caphati & de Monoemugi: mais la conuoitise humaine estime plus celuy d'autruy que le sien, & les choses esloignees semblent meilleures que les plus proches. Les Portugais ont entre le Cap de bonne esperance, & de Gardafou les forteresses de Cefale, & de Mozambique. Auec l'vne ils se maintiennent maistres du traffic des pays d'alentour, qui abondent tous d'or, & d'yuoire, & auec l'autre ils rendent aisée la nauigatiō des Indes, pource que leurs armees y passent tantôt leur hyuer, & tantôt si rafraischissent. Ils ont de ce costé le Roy de Meliode pour leur grand amy, & ceux de Quiloa, & des Isles voisines pour leurs tributaires. Somme que les portugais manquent seulement de gens; vû que outre les autres Isles, qui demeurent presque à l'abandon, ils laissent celle de S. Laurens qui est des plus grandes du monde, ou peut-estre la plus grande (vû qu'elle est longue de plus de douze cens mille, & large de quatre cens & quatre vingts) & si elle n'est guere cultiuée, elle est toutesfois capable de tout porter pour sa bonté, & la nature luy a donné de bonnes riuieres, & de bons ports & des golphes tres-commodes. Ces Estats de la Couronne de Portugal n'ont peur que des armées de mer, qui ne peuuent estre que des Turcs. Mais les continuelles allées, & venuës des flottes les asseurent entierement, & l'an mil cinq cens quatre vingts neuf, ils prirent prés de Monbazze quatre Galeres, & vn Galion de Turcs, qui auoient eu la hardiesse d'aller iusques-là.

Quant aux Estats de l'Asie ils sont diuisez en ceux de Perse, de Cambaze & des Indes. Les Portugais ont en Perse le Royaume d'Ormus, & en Cambaye l'Isle de Diu, & Daman, & Bazain. Aux Indes ils possedent Chaul, l'Isle de Goa, auec celles qui en sont voisines, les forteresses de Cochin, & de Colan, l'Isle de Manar, & le port de Colomban en l'Isle de Zeilan; mais la principale est Goa, où le Vice-Roy demeure, & où sont

les forces des Indes. Ormus, & Diu sont en grande estime pour la Seigneurie de la mer, & du trafic du Golphe de Perse, & du Golphe de Cambaye, Cochin & Colan sont estimez pour l'abondance du poivre qu'on y charge; Manar pour la pesche des perles qui se fait en cette mer, Colombo pour l'excellence, & quantité de la canelle qui sort de cette Isle, Daman, & Bazain pour la bonté des pays voisins; à raison dequoy Iean troisiesme Roy de Portugal assigna ce pays à des vieux soldats. Goa est de tres-grande importance pour la commodité de son assiette, conjointe auec la fertilité du terroir. Le Roy d'Espagne a encor icy quelques Princes a mis, & quelques vns tributaires de ses amis. Le premier & le plus riche, c'est celuy de Cochin. Cestui-cy estoit premier vassal du Roy de Calicut, & n'auoit grande puissance. Maintenant auec l'amitié, & le trafic des Portugais, il a acquis de si grandes richesses, & de telles forces, que les Roys voisins luy en portent enuie. Le Roy de Colan est encor des amis du Roy d'Espagne, qui tient en tous les deux des forts d'importance. Il a encor le Royaume de Malacca qui s'estend deux cens soixante & dix milles, mais il est peu peuplé. Toutesfois la ville qui se nomme ainsi vnit tous les traffics, voire presque tous les voyages qui se font par cette grande mer, depuis les emboucheures de la mer rouge, iusques au Cap de Liampo; & c'est icy qu'abordent les richesses de la terre ferme, & de beaucoup d'Isles, qui ne cedent toutes ensemble en grandeur à l'Europe. Malacca a deux puissans ennemis, c'est à sçauoir les Roys d'Yor, & d'Achen, dont le premier est puissant par terre, & le second par mer; elle a esté assiegée de tous deux, & reduite à vn grand danger plus d'vne fois: mais auec le secours qui luy vint des Indes, elle fut tousiours sauuée auec grande perte des ennemis. En dernier lieu Paul de Lime deffit le Roy d'Yor, & emporta mesme vn fort qu'il auoit fait prés de Malacca, où l'on trouua entre autres choses neuf cens pieces d'artillerie de Bronze. Toutesfois cét Estat est en grand danger, pour la puissance du Roy d'Achen, qui ne pense qu'à le ruyner.

Quant aux Philippines elles appartiennent à la nouuelle Espagne, non qu'elles soient comprises dans ses confins, ou du Nouueau Monde, mais pource qu'elles furent descouuertes l'an mil cinq cens soixante quatre, par Michel Lopez de Legasde, enuoye pour les descouurir par Dom Louys de Velasque Vice-roy de la nouuelle Espagne. On estime que dans cette mer qui s'eslargit entre la nouuelle Espagne & Sumatre, il y a vnze mille Isles grandes ou petites. Et quoy que les Espagnols les comprennent toutes sous le nom de Philippines, toutesfois ce nom conuient proprement aux plus Septentrionales. De celles-cy ils en ont conquis iusques à maintenant plus de quarante, auec vn million d'habitans. Ces Isles abondent vniuersellement d'or, & de viures, & de canelle, dont on porte grande quantité en la nouuelle Espagne, & en l'Espagne mesme. Le Roy d'Espagne y a fait mener des bœufs, & des vaches, & des cheuaux, & des iuments pour les y faire multiplier. Le nombre des Espagnols qui a conquis, & qui deffend ces contrées monte auiourd'huy à mille six cens, & de ceux-cy les soldats ne passent le nombre de neuf cens. Ces estats sont de plus grande importance qu'on n'estime, pource qu'outre l'abondance des viures, & d'or, qui s'y trouue, l'assiette en est toute propre pour subiuger les Isles voisines, & pour introduire le trafic entre ceux de cét Archipelage, & la nouuelle Espagne, & faciliter le

commerce entre la Chine & Mexique, qui sont toutes choses de grande importance. Mais ce qui importe le plus, c'est qu'on a commencé à brider de ce costé les Mahometans, qui s'alloient rendans peu à peu maistres des Isles de la coste de l'Asie, & l'entreprise est plus aisée aux Espagnols par la nouuelle Espagne, & par le Peru, qu'aux Arabes par leurs contrées, pource que outre que les premiers sont plus forts, il s'est trouué des nauires qui en deux mois sont venus du Peru aux Philippines (il y a moindre distance d'Acapulcho, & de Salisco) là où vn vaisseau n'y pourroit venir d'Arrabie en demie année: non seulement pource que le premier est plus proche que le dernier, mais encor pource que les vents generaux fauorisent beaucoup plus la nauigation des Espagnols que des Mores; d'autant que les vns vont par la ligne droicte, & les autres par la ligne courbe. Dauantage ceux-là font le voyage d'vne traicte, ceux-cy en plusieurs; vû qu'au Cap de Comorin ils trouuent que l'Esté se change en Hyuer, & le mesme leur arriue presque à Malaca, où il faut attendre. Outre ce les Espagnols voyagent tousiours auec le vent en poupe, & sur vne mer paisible: mais les Arabes entrent en vne mer, où pour le grand nombre des Isles ils trouuent mille dangereuses courantes, & diuers vents qui les surprennent, & outre ce force escumeurs qui les attaquent. Il faut adjouster à cela que les Portugais & les Espagnols estans vnis aujourd'huy feroient tousiours vn grand effort en ce pays-là; & c'est aussi le sujet qui fait que les Chinois prennent garde à eux, & redoutent ce voisinage, & les armées Chrestiens.

Les forces des Espagnols en ces Estats consistent en deux choses, l'vne est la forte assiette des lieux, l'autre le nombre & la bonté des armées. Car quant aux assiettes, les Portugais connoissans qu'ils ne pouuoient pour leur petit nombre embrasser des entreprises d'importance dans vn pays, ny resister à la puissance des Perses, des Gusarates, des Princes de Decan, de Narsinge & des autres, furent attentifs à occuper les lieux qui leur semblerent plus propres pour se rendre maistres de la mer & du traffic, pource que peu de gens y pourroient tenir contre de grandes armées. Et d'autant qu'ils sont maistres des ports, & des mers, ils ont commodité de mettre ensemble tant de forces maritimes, qu'il n'y a personne qui puisse s'opposer à eux, & leurs vaisseaux sont tels, & si bien pourueus, qu'vn des leurs n'a peur de trois, ny de quatre d'autre sorte: & tout ce qu'ils peuuent craindre c'est la furie des Holandois, s'ils rompent encor auec eux. Et pour dire quelque chose qui face reconnoistre ce qu'il peuuent aux Indes, François d'Almeyde auec vingt & vn nauires, ou quelque peu dauantage mit en desroute les Mamelus, voisins de Diu, Alphonse d'Albuquerqué assaillit Celicut auec vne armée de trente grands vaisseaux, print Goa auec vingt & vn, la recouura auec vingt-quatre, print Malaca auec vingt-trois nauires; entra dans la mer rouge auec vingt, & recouura Ormuz, auec vingt-deux, Nugno d'Acugne alla à l'entreprise de Diu auec trois cens vaisseaux, où il y auoit trois mille Portugais, & cinq mille Indiens, outre les seruiteurs armez, qu'ils ont accoustumé de mener en grand nombre. Dom Constantin de Bragance eut en l'entreprise d'Ono cent soixante voiles, & autant en celle de Ionesapatan.

Outre les Princes amis & tributaires, le Roy d'Espagne a prés de ces Estats de tres-puissants ennemis. Le Sophy de Perse pretend sur Ormus, qui estoit



estoit autresfois l'vn de ses vassaux ; le Roy de Cambaye sur Diu, qui luy appartenoit jadis, & sur d'autres terres encores que nous auons dit auoir esté siennes, le Nizzamaluc, & l'Idalcan (les Portugais nomment ainsi deux tres-puissãs Princes du Royaume de Decan) & le Roy de Calicut, & de Narsinge. Mais le Roy de Perse, & celuy de Narsinge ne se sont pas iamais auancez contre les Portugais, pource qu'ils ont tousiours eu affaire auec de plus grãds ennemis. Les autres ont fait de tres-grands efforts pour recouurer Diu, Chiaul, & Goa, & autres lieux, mais ils n'ont pû mener à fin vne seule entreprise d'importance; pource que les assiettes des lieux sont extrémement commodes pour receuoir du secours par mer ; & combien que ces ennemis ayent fait leurs entreprises en Hyuer pour empescher le secours, les ruses ne leur ont de riẽ seruy, pource que les Portugais auoient tel courage, & leurs vaisseaux estoient de telle sorte, qu'ils ne craignoient nul danger: si bien que les assiegez & leurs compatriotes allans à l'enuy, les vns à s'opiniastrer & vaincre auec la patience, les autres à supporter toute sorte de danger des vents & de la mer pour les secourir, ils ont rendu nul l'effort de leurs ennemis. Mais les Espagnols n'ont point de plus grand ennemy que le Turc, qui a souuent essayé par la mer rouge, auec la commodité que luy donne la ville d'Aden, de les chasser des Indes, estant conuié à cela tantôt par le Roy de Cambaye, & tantôt par sa propre ambition. La plus grande armée qu'il ait faite a esté de soixante quatre vaisseaux qu'il manda à Diu; mais elle fut honteusemẽt mise en fuite, de mesme qu'vne autre de vingt-sept grands vaisseaux qu'il enuoya à l'entreprise d'Ormus. Ils n'ont autre chose veritablement en Zeilan qu'vn fort qui est nommé Colombo, pource que le Roy qui y estoit leur tributaire a esté despoüillé de ce Royaume par vn More nommé Singa Pandar, & maintenant il se maintient auec l'ayde que les Portugais luy donnent.



LE NOVVEAV MONDE.

SOMMAIRE.

1. DEux difficultez notables qui ont empesché aux Anciens le descouuremẽt du Nouueau Monde, & laquelle des deux estoit la plus grande: & les raisons qui ont fait croire aux Anciẽs qu'il n'y auoit que trois parties au mõde, l'Asie, l'Afrique, & l'Europe. 2. Esguille marine inuentée par vn Napolitain pour l'vsage de la nauigation l'an 1300. 3. Qualitez & description de la Zone Torride. 4. Conference du Nouueau Monde (pris en l'estat qu'il fut descouuert) auec le nostre: & la differẽce de nostre Hemisphere à celuy du Nouueau Monde, & des aduantages qu'il a sur le nostre. 5. D'où sont venus les Indiẽs de ce Nouueau Mõde: & la folle opinion qu'ils ont de leur origine. 6. Diuision de terres neufues en deux parties, Amerique, & Magellanique, & leur descriptiõ. 7 Denombremẽt & descriptiõ des lieux & pays que le Roy d'Espagne possede au Nouueau Monde, & premieremẽt des forts Sainte Heleine, & trois autres dãs la Floride. 8. Du Golfe de Mexique. 9. Nouuelle Espagne. 10. Nouuelle Gallice. 11. Les Prouinces de Mechoacã. 12. Gastecan. 13. Iucatã. 14. Guatimala. 15. Terre ferme. 16. Nicarage. 17.

R

La Castille de l'or.18.Le Nouueau Royaume de Grenade. 19. Le Brasil.20.Chile.21. Le Peru s..s villes principales & Prouinces.22.La ville de Sainte Croix du mo t.23. Tucuma Royaume où l'Espagnol a cinq Colonies. 24.Paraguays. 25.L'Espagnole.26. Cuba ou Ferdinand. 27. Iamaique. 28. Les Isles de Canibales ou Caribes. 29. Discours en general sur le Nouueau Monde : de ses forces, & du gouuernement tant ciuil qu'Ecclesiastique.30.De la connoissance que ce peuple a de Dieu.31.De leur Idolatrie enuers les Trespassez. 32. De l'idolatrie enuers les statuës. 33. De leurs Gaignes ou Temples. 34. Des Prestres, Religieux & Religieuses. 35. Des sacrifices tant d'hommes que d'animaux. 36.Des Sacremens rapportans aucunement aux nostres,introduits parmy ce peuple par la ruse du diable, vray singe des œuures mysterieuses de Dieu. 37. Des dispositions du Nouueau Monde à receuoir l'Euangile de Iesus-Christ. 38. De quelques predictions de la future predication de la foy Chrestienne en ces terres neufues. 39.Des prodiges qui la precederent. 40.Quelle chose facilite la conuersion des Indiens : Et des empeschemens de leur conuersion. 41. De la diuersité des Barbares : & de la façon de prescher l'Euangile. 42. Des difficultez qu'on eut à la conuersion des Americains. 43. Des remedes des susdits deffauts.



L'Autre partie des Estats du Roy d'Espagne consiste au Nouueau Mõde, où il y a tout ce qu'il veut, pource qu'il n'y trouue personne qui luy contrarie. Ces Estats sont diuisez en Isles, & en terre ferme. Les Isles de la mer du Nord sont en si grand nombre qu'on ne le sçauroit dire iusques à present (vû que les seules Lucayes passent le nombre de quatre cens) & que quelques-vnes sont si grandes & si riches, que de la chacune on pourroit faire vn grand Royaume. Borichen est longue de trois cens milles, & large de soixante. Iamaique est presque aussi grande. La Cube a trois cens lieuës de lõgueur, & vingt de largeur : l'Espagnole a de tour seize cens milles. Quant à la terre ferme, le Roy d'Espagne est maistre actuellement de tout ce qui va costoyant la Floride, la nouuelle Espagne, le Iucatan, & encor cette grande presqu'Isle Meridionale iusques au Cap de Californie, voire mesme iusqu'à Quiuire, vû que les Espagnols ont descouuert iusques-là, & plus outre encore. La coste de la nouuelle Espagne, qui commençant depuis Sainte Heleine, & passant par Panama va iusqu'à Quiuire, a de longueur enuiron cinq milles, & ceux de cent milles, ausquels adjoustant les confins qui sont dans les pays vers le Nord, on y trouuera en tout neuf mille milles. Apres cela le Peru commençant depuis Panama a de coste douze milles & 600000. dont il y a trois mille milles de riuiere entre le Maragnon, & le fleuue d'Argent, ou de la Plata, qui appartiennent sous le nom de Brasil à la Couronne de Portugal. Mais auant que passer plus outre, il faut que i'aduance quelque propos touchant le descouurement de ce Nouueau Monde.

Deux raisons ont induit Aristote & quelques autres à se persuader qu'il n'y auoit autres gens au monde que les habitans d'Europe, d'Asie, & d'Affrique. La premiere estoit la grande largeur de la mer Atlantique, qui leur fit estimer que les hommes ne sçauroient passer tant d'eauës auec aucune force ou industrie, & ce fut ce qui meut S. Augustin à nier les Antipodes. L'autre raison qui deceut les anciens fut, qu'ils crûrent que la Zone Torride estoit inhabitable pour son excessiue ardeur, de mesme que les Polaires pour leur froideur insupportable. Mais la premiere de ces deux raisons eut beaucoup plus de force que

la seconde, pource qu'ils tenoient pour chose impossible ce graud passage de mer. Et veritablemẽt la chose estoit telle comme nous monstrerons cy-apres. Mais d'autre part il faut sçauoir que les anciens eurent quelque connoissance de la Zone Torr[illegible]de, vû que Hannon Carthaginois costoya, selon Pline, l'Affrique, depuis Gibraltar iusqu'à la mer rouge, & certain Eudoxe au contraire depuis la mer rouge iusqu'à Gibraltar. Si bien qu'ils furẽt contraints de passer deux fois sous l'Equinoctial, & trauerser toute la Zone Torride. Dauantage les anciens eurent connoissance de l'Ethiopie, des Indes, & de la Chersonese d'or, qui sont toutes prouinces assises dans les bornes de la Zone Torride. Pline fait mention de Vaprobane qui est sous l'Equinoctial : & mesme l'experience de nostre Zone pouuoit monstrer aux anciens que la Torride estoit habitable. Car encor que le Soleil eschauffe & desseiche vniuersellement auec le voisinage de ses raiz, & ce d'autãt plus qu'ils sõt plus droits, de mesme que par le moyen de la distãce & obliquité de ses rayons il donne lieu à la froideur, & à l'humidité, comme le iour & la nuict, l'Esté & l'Hyuer nous font paroistre: toutesfois cette regle generale est alterée en mille façõs par les diuerses assiettes. Car la vertu des causes vniuerselles en la production des effects est bornée & presque restrainte par la qualité de matiere, & c'est ce qui fait que les predictions des Astrologues se trouuent souuẽt du tout vaines. Ainsi nous voyõs que la vehemence des vents se rẽforce aux vallées, & diminuë aux plaines, l'ardeur du Soleil se ramasse & multiplie aux miroirs concaues, s'espãd & se perd en ceux qui sont pleins. Et pour venir à nostre propos, le chaud & le froid de l'air, & des pays reçoit mille differences des diuersitez des lieux hauts ou bas, qui sõt en lieu plain ou esleué, tournez du costé du Nord, ou du Sud, de l'Est ou de l'Oüest, proches ou esloignez de la mer, des lacs, des bois & des fleuues, & qui sont sujets aux vents, ou non. On sçait assez que l'Angleterre est plus esloignée de l'Equinoctial que la France, & toutesfois au rapport d'vn chacun, l'Angleterre est plus tãperée, & en la mesme proportion la Zelande est moins froide que le mont Atlas. Il n'y a point plus grand effect du voisinage du Soleil qu'en Esté : ny de son esloignement qu'en Hyuer. Mais que dirons nous si en mesme distance de l'Equinoctial, & du cours du Soleil nous trouuons que les saisons se changent en mesme tẽps ? Gate est vne montagne qui partant du grãd Caucase trauerse toute la lõgueur des Indes iusqu'au Cap de Comorin. Or en mesme temps au deçà de la mõtagne l'hyuer cõmẽce à l'entrée d'Auril, & l'Esté au delà de la montagne : deçà l'on voit regner les pluyes & les vents froids & orageux, & delà les iours sereins & agreables. Deçà la mer deuient si fascheuse que les mariniers ne sont presque assurez aux ports: & delà on voyage par le golphe de Bengale en assurance, & l'on trafique par tout. Finalemẽt le mõt de Gate fait de plus grãds effets que l'Equateur, puis qu'en si peu d'espace il chãge les saisons de l'année. Que si nous trouuõs difference d'hyuer & d'Esté en la mesme hauteur; cela mõstre que les degrez du chaud, du froid, du sec, & de l'humide ne despendent absolument du voisinage ou esloignement, & de la droiteur ou obliquité des raiz du Soleil : Donc la fraischeur peut subsister auec le voisinage du Soleil, l'humidité auec ses rayõs droits, & les pasturages ne seront du tout bãnis de la Zone Torride cõme Aristote a cru auec quelques autres. Mais l'autre difficulté sembloit sans remede aux anciens [illegible] qu'en leurs nauigations ils n'auoient autres guides que le Soleil, la Lune, les Ourses, & les autres estoilles. Quand le Ciel estoit couuert de [illegible]

leur ostoient toute clarté du Soleil, & des estoilles, alors ils se gouuernoient par la qualité des vents, & par les conjectures du chemin qu'ils auoient fait. En quoy ils estoient fort praticqs à cause de leurs courtes nauigations, & l'assiduité des voyages. Les Taporbases, pource qu'ils ne voyent le Nord portoient auec eux vn bon nombre d'oyseaux, & selon la necessité ils laschoient tantôt l'vn & tantôt l'autre, & pource que les oyseaux cherchent volontiers la terre, ils tournoient derriere les proües des nauires. Mais si le Ciel estoit obscur, & la mer troublée de plusieurs vents, les anciens ne pouuoient comprendre où ils estoient, pource que le Ciel & la mer estans en ce cas en pareil estat, il n'y auoit point de raison pour laquelle ils deussent plutôt aller d'vn coste que d'autre. Or Dieu voulât faciliter la predication de l'Euangile à ceux

II. qui auoient demeure si longuemẽt idolatres, descouurit enuiron l'année 1300. à vn certain Flauie de la coste d'Amalfi au Royaume de Naples, le secret qui est en l'aymant, & la proprieté de faire que le fer qui en est touché reçoiue la vertu de tendre vers le Nord, & le monstrer. Il y a toutesfois quelque difference : pource qu'en quelques lieux l'aiguille de fer dont les mariniers vient, frottée d'aymant regarde le Nord tout droict; & hors de là se destourne quelque peu tantôt vers l'Est, tantôt vers l'Oüest ; de sorte qu'il faut qu'ils remarquent soigneusement cette variation, s'ils ne veulent faillir en leur voyage. L'estoile du Nord est esloignée de nostre pole enuiron de trois degrez & demy. Or par le moyen de l'aymant, de qui le fer reçoit la vertu de monstrer le pole, les mariniers prennent l'assurance de trauerser de grandes mers, & de chercher de nouuelles Isles, & de nouueaux pays, pource que lors qu'ils sçauent où est le Nord, ils sçauent aussi qu'en tournant visage vers cette partie, ils ont l'Orient à la main droite, l'Occident à la gauche, & le Midy derriere eux. Et l'on peut veritablement connoistre en cecy combien Dieu se plaist à faire des operations merueilleuses par des petits moyens, & fort bas, vû qu'vne aiguille de fer frottée d'aymant n'a rien de precieux, ou d'agreable; & toutesfois la plus grande entreprinse & le plus admirable art que l'homme exerce qui est la nauigation, d'espend d'elle.

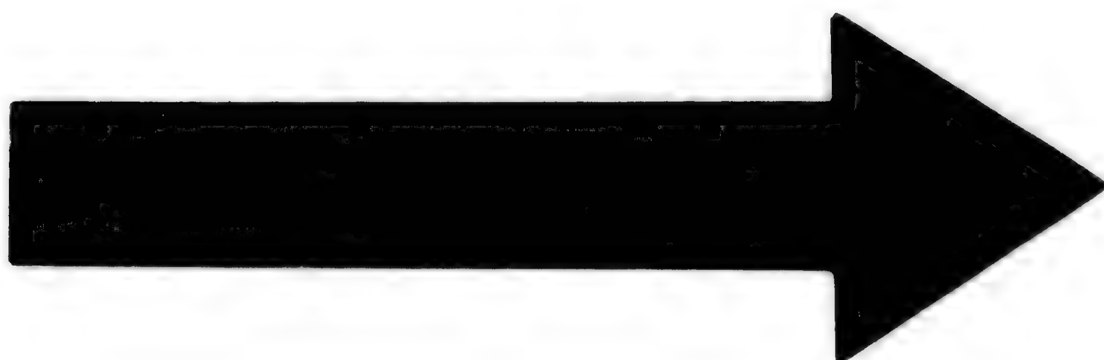
III. Maintenant que nous auons monstré les difficultez du descouurement du Nouueau Monde, & vû laquelle des deux estoit plus grande, il faut que je die encor deux mots de la qualité de la Zone Torride. Il faut donc premieremẽt presupposer que l'Equinoctial est vn cercle imaginé au Ciel, qui l'enuironne tout de l'Orient à l'Occident, & est esgalement esloigné des deux poles. Il se nõme Equinoctial pource que quand le Soleil y passe(ce qu'il fait deux fois l'année, c'est à sçauoir au mois de Mars & de Septembre) le iour est esgal à la nuict, tous deux sont de 12. heures: ce qui s'appelle Equinoxe. On appelle apres Tropiques deux cercles imaginez au Ciel, auec lesquels la course du Soleil est bornée, & l'on les nomme Tropiques, pource que lors que le Soleil est arriué iusques à l'vn deux, il retourne arriere. Celuy qui est par delà l'Equinoctial tirant vers le Sud se nomme Tropique du Capricorne, & celuy qui est de nostre costé Tropique de Canser, ou de l'Escreuisse. Celuy là est à vingt-trois degrez & demy Meridionaux de l'Equateur: & cettuy-cy en est esloigné de vingt-trois degrez & demy Septentrionaux. On nomme Zone Torride l'interualle qui est entre les deux Tropiques, & cét interualle comprend 47. degrez, ausquels on fait respondre mille quatre cens & dix lieuës Françoises sur la terre, à raison de trente lieuës pour degré. Ce fondemẽt estât mis

il faut premierement dire que la Zone Torride abõde d'eauës de toutes sortes, vû qu'il y pleut & neige, principalement quand le Soleil la frappe droictement auec ses rayons;car il y pleut alors abondamment, & la pluye commence à midy. Dauantage, il n'y a lieu sur la terre où l'on trouue de plus grandes riuieres, vû qu'en la presqu'Isle Australe du Nouueau Monde, laissant plusieurs autres grands fleuues du Brasil & du Peru, l'on y trouue celuy de la Magdelene qui a sept lieuës de largeur en son emboucheure. Il y a outre ce celuy d'Orillane, qui est large de septante, & celuy de l'argent, ou de la Plata, qui a de largeur quarante lieuës. Dauantage il y a les lacs de Tiquiaca (cettui-cy a de tour quatre-vingts lieuës) de Paria, & de Bombon, & il y a peu de montagnes sans lacs, d'où procede la pluspart des riuieres de ces contrées. En la presqu'Isle du costé du Nord, il y a le lac de Guatimala, qui est long de cent cinquante milles,& celuy de Nicaraga de trois cens,& celuy de Maxique en contient cent,celuy que l'on nomme la mer Cephalique en a cent cinquante de tour: & apres cela le Royaume de Mechouacan est tout plein de lacs,de fleuues,& de fontaines.Et pour sortir hors du Nouueau Monde, où il y a des lacs & des fleuues plus grands qu'en Ethiopie sous la Zone Torride; Il y en a deux, où le Nil prend sa source, l'autre par lequel il passe, qui ont deux cens milles de diametre chacun.Il y en a vn autre esgal aux susdits, entre le Royaume d'Angole, & de Monomotapa: il y a le lac d'Aquelonde, & celuy de Coluc, qui sont tres-grands, & outre ce on void en la mesme Ethiopie de grandes riuieres, comme Coante & le Niger, qui a pour ses branches les riuieres de Senega,& de Gambée.Il y a le Zaire qui est large de vingt-milles en son emboucheure, & la plus grande partie des susdites riuieres, non contentes de leurs licts qui sont fort amples,innondent les campagnes toutes les années. Les Isles de S.Thomas & de Sumatre, qui sont sous l'Equinoctial, sont du tout humides:celle de saint Thomas a au milieu vne haute montagne perpetuellement couuerte d'vne espaisse nuë, qui rend tant d'eau,que les champs en sont abondamment arrousez: celle de Sumatre est generalemẽt pleine de marais & de riuieres,dont la plus grande part naist d'vn fort grand lac,qui est sur vne haute montagne au milieu de l'Isle.Et la nature n'estant contente des eaux de l'air & de la terre, pour humecter la Zone Torride, produit tant en Quinto,qu'aux Moluques,au pays qui sont sous l'Equinoctial,certaines grãde cannes, où elle conserue des eaux. Il ne faut aussi taire que sous la Torride il y a beaucoup plus de mer que de terre,de mesme qu'en nostre Zone il y a plus de terre que de mer.Dauantage,c'est chose certaine qu'en la Torride les eaux croissent,& les pluyes multiplient, selon que le Soleil s'approche de la ligne, & au contraire lors qu'il se retire vers les Tropiques,elles manquent. C'est ce qui fait connoistre combien l'egalité du iour & de la nuict peut pour l'accroissement de l'eau, vû que de mesme qu'en nostre Zone les pluyes grossissent aux Equinoxes,aussi font elles en la Zone Torride.Apres cecy la Torride est non seulement humide, mais encores temperée quant au chaud, & quelques-vnes de ses parties ont beaucoup plus de froid que de chaud,comme Pasto, Collao, Potosi,& les montagnes sont tousiours couuertes de neiges & de glace.La cause generale de cette temperature, est la longueur des nuicts prés de la ligne,où elles sont perpetuellement esgales aux iours, mais tant plus tu t'en esloignes,tant plus tu trouue les iours d'Esté longs,& les nuicts courtes: & pour cette cause les iours d'Esté sont plus longs en Angleterre qu'en Italie.

La briefueté des iours fait que le Soleil ne peut produire tát de degrez de chaleur sous l'Equinoctial, que loin d'iceluy : & en effet l'Esté est plus ardent en l'Estremadure d'Espagne, & en la Pouille en Italie, qu'en Quito, & en Collao, pource que la continuation de l'operation en la cause efficiente, importe grandement à la perfection de l'effet. Mais que dirons nous des differences que l'on void en la mesme Zone Torride, où vne partie est plus chaude, & l'autre plus fraische? Ce n'est pas vne question du Nouueau Monde, mais commune à toutes les Prouinces, & nous auons desia donné sa solution, disant que la chaleur mesme du Soleil reçoit mille differences de la diuersité des assiettes. Mais pour en dire quelque chose, il faut considerer que le Nouueau Monde est tout plein de hautes montagnes qui rafraischissent l'air, & auec leur hauteur (vû que les lieux hauts participent plus du froid que les bas) & auec les neiges qui ne les abandonnent iamais, & auec des lacs extrémement froids, & auec des riuieres qui en procedent, & auec leur eau, qui pour estre de neiges & de glaces fonduës, est ensemble froide & creuë, & auec la vehemence & rapidité, auec laquelle ils coulent des montagnes & trauersent les plaines, rafraischissent au possible l'air & la terre. Dauantage les susdites montagnes, estant fort hautes, il est necessaire qu'elles fassent vne grande ombre, tantôt deçà, tantôt delà; & cette ombre adioustée à la longueur des nuicts, importe beaucoup pour temperer la Zone Torride. Outre ce il faut considerer que les vents frais ne cessent iamais d'y souffler : car premierement en la mer le vent d'Est y regne tousiours, & apres cela au Peru & au Brasil on a le vent du Sud, qui se leue à midy, & est frais au possible, & de l'autre costé le vent d'Est.

IV. Comparons maintenant le Monde auec l'autre, considerant le Nouueau en l'Estat auquel il estoit quand il fut premierement descouuert. Nous auons quelques aduátages pour le regard du Ciel, & quelques autres pour celuy de la terre : pour le regard du Ciel, l'vn est, que nostre hemisphere a plus d'estoilles & de lumieres, que celuy qui est opposé : car le nostre à l'estoille du Nord proche du Pole Arctique de trois degrez & vn tiers, auec vn grand nombre d'autres estoilles qui luy font cópagnie; au lieu que le Pole Antarctique n'a point d'estoilles qui n'en soit du moins esloignée de trente degrez. L'autre aduátage d'aussi grande importáce, est que le Soleil luyt sept iours de l'année vers le Tropique de l'Escreuisse, plus que du costé de celuy de Capricorne, comme les Equinoxes & les Solstices nous monstrent. Et c'est de ces deux choses que procede la froidure qui se trouue plus gráde en l'autre costé qu'au nostre, pource que l'autre iouyt moins de temps de la lumiere du Soleil, & a moins d'estoilles. Quant à la terre nous auons aussi deux aduantages : l'vn est que la nostre s'estend plus de l'Occident à l'Orient, & consequemment est plus propre à la vie humaine que l'autre, qui se retraignant du Ponant au Leuant s'eslargit demesurément d'vn Pole à l'autre: car la terre va du Ponant au Leuant auec plus d'esgalité, & est tousiours esgalement esloignée de la froidure du Nord, & de la chaleur du Sud; & les iours & les nuicts vót tousiours de mesme sorte. Mais en allant vers le Pole, il est force de trouuer des nuicts qui durent des mois entiers, & en fin vne demie année. Le second aduantage, est que nostre terre est plus fauorisée de la mer, qui la rend propre au traffic, & à la cómunication: car outre la mer Oceane, qui est commune & à nous, & au Nouueau monde, nous auons la mer Mediterranée, qui moüille l'Europe, l'Asie & l'Affrique, & s'accommode à ces trois parties en beaucoup de sortes,

auec ses golphes. Et que dirons nous de la mer Caspie, & de la Baltique, dont l'vne est grandement commode à l'Asie, & l'autre à l'Europe? Adioustons à cela que nostre terre est plus esgale, & plus pleine, & par consequent plus propre au trafic par terre, & par eau. Quant aux choses que la terre produit, le Nouueau Monde cedoit à cestui-cy premierement en la perfection des animaux, vû qu'il n'y auoit ny chiens, ny moutons, ny brebis, ny chévres, ny pourceaux, ny chats, ny asnes, & ce qui est de plus important, il manquoit de bœufs, de cheuaux, de chameaux de mulets & d'Elephants: Quant aux arbres, il n'y auoit ny cedres, ny orangers, ny limoniers, ny grenadiers, ny figuiers, ny poiriers de coing, mais sur tout il manquoit d'oliuiers & de vignes. Il est vray que nous auions plus grand aduantage pour le regard des animaux que des fruits, pource que pour le regard des derniers, nous les surmontions en la bonté, & en la diuersité; & aux premiers en bonté seulement. Entre les grains ils n'auoient ny fromens ny seigles, ny toutes les sortes de nos bleds, ny du riz, ny pour la gentillesse de leurs iardins des melons. Quant aux arts, & industrie, il n'y auoit nulle comparaison, pource que les habitãs du Nouueau Monde n'vsoient de fer, qui est vne matiere necessaire, & vtile à la vie humaine, & se seruoient aussi peu du feu, instrument vniuersel de l'industrie. Ils n'auoient nulle connoissance de l'artillerie, de l'Imprimerie, des lettres, & de la doctrine: la nauigation passoit pas la force de leur veuë, & ie parle encores en cela des peuples plus industrieux, & ciuils, comme estoient ceux de Mexique & du Peru. Nostre monde surmonte encores le Nouueau en la multitude des personnes. Il y a là force grandes montagnes, force marais, & des bois longs au possible, qui rendent de grands pays inhabitables, la partie habitée n'est si pleine de gẽs que nos terres, pource que celles-cy ont esté plustôt peuplées, voire mesme estoient desia peuplées, quand les autres commencerent à se remplir de personnes. Dauãtage on a trouué icy les arts pour substanter la vie, comme l'agriculture, & pour la conseruer comme l'architecture, & pour l'accommoder, comme la marchandise: tellement que la multiplication du genre humain estoit aydée icy la nature, & de l'industrie, & là par maniere de dire, de la seule nature. Mesmes iusques à present la plus grande partie du Brasil suit vne façon de viure sauuage, & en la nouuelle Espagne vn pays de tres grande estenduë, est occupé des Chichimeques, peuples sans loy, sans chef, & sans demeure assurée, qui viuent de chasse, & des fruicts que produit la terre. Ceux de la Floride, & les Paragays, viuent presque de mesme sorte, & quãd les Espagnols arriuerent au Peru, cõbien qu'ils y trouuassent plusieurs lieux peuplez, il n'y en auoit toutesfois aucun qui eut forme de ville que Cusco. Mais auiourd'huy le Nouueau Mõde est moins peuplé que iadis, en partie pour les guerres ciuiles des Espagnols; vû qu'on tient qu'aux guerres qui ont esté entre les partisans de Pisarre, & d'Almagre, & entre les partisans de Pisarre, & les gens du Roy il mourut vn million & demy des habitãs naturels; en partie pour le desordre des Espagnols en ces commencemens, non tãt pource qu'ils trauailloient les peuples excessiuemẽt, qu'à cause qu'il les transportoient d'vn lieu à l'autre, loin de l'air de leur pays, & causoient par ce moyen leur mort. Ce qui leur a preiudicié aussi, & leur nuit encores, c'est l'vsage des viandes qu'on y a transporté de l'Europe. Ils ne mangeoient tant de chair, ny si grosse, & nourrissante, ils n'auoiẽt nuls vins, au lieu que le Peru en abõde maintenant: & pource que les Princes les occupoient tantôt à bastir des



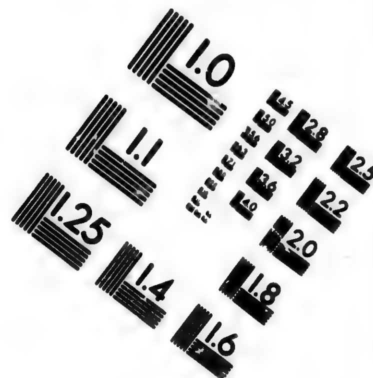
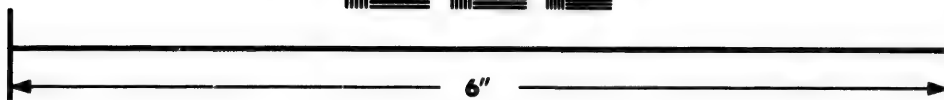


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**





Tambes, tantôt à dresser des chemins, & choses semblables, ils n'auoient tant de temps pour gourmander & s'enyvrer, qu'ils ont à cette heure, vû qu'ils abusent tellement de la liberté, qu'ils s'abandónent à l'oysiueté, à la faineantise, à la paillardise & à l'yvrongnerie qui les consume miserablement. Plusieurs maladies generales en ont encore consumé beaucoup, comme la verole, & la cocoliste en la nouuelle Espagne, & la mesme verole fit mourir beaucoup d'enfans & de ieunes gens au Peru, l'an 1567. & plus de femmes que de masles, & elle pardonna à ceux qui auoient passé trente ans. On remarqua encore particulierement, que ce mal ne trauailla nul de ceux qui estoient nais en Europe: tellement que pour les susdites raisons la partie maritime de la nouuelle Espagne est auiourd'huy presque deserte. Aux Isles du golphe de Mexique il n'y est presque resté de la semence des naturels, & moins encore en la coste de Paria, & en la plaine du Peru il y manque la trentiesme partie. Mais pour dire aussi les aduantages du Nouueau Monde sur le nostre, il semble que Ioseph de la Coste, vueille que l'Amerique surpasse nos pays en téperatures; pource que le froid, ny le chaud n'y est ennuyeux en beaucoup de lieux: mais cela est encore commun aux parties de nostre monde, qui sont au dessous, ou prés de l'Equinoctial, comme est l'Ethiopie, & comme sont aussi les Indes, & la Chersonese d'or. Apres cela il veut que le Nouueau Monde surpasse le nostre en abondãce d'eaux & de pasturages, & veritablemét quãt aux eaux, c'est chose claire qu'il a plus de mers, & que la riuiere de la Plata, & celle de Maragnon, sont les deux plus grãdes de l'vniuers: Il luy donne aussi de l'aduãtage sur nous en grãdeur de bois, & en diuersité d'arbres & de racines, dont ces peuples viuent en beaucoup d'endroits (comme de Iuches aux Isles de Barlouent, & au Brasil) ce qui a beaucoup d'apparence de verité, pour la conionction de l'humidité auec la chaleur qui regne perpetuellement. Il met apres hors de dispute qu'il y a plus de mines d'or & d'argent, qu'en nos terres: combien que ce soit chose malaisée à decider, au moins & tant pour tant. Car ie ne sçay si le Peru surpasse en mines d'or l'Ethiopie, Monomotapa, & Nandingue, & Sumatre, & Lequij, ou si les mines de Potosi sont plus riches que celles de Cambebes en Angole. Il adiouste que la nouelle Espagne est vn des meilleurs pays du monde, chose que l'on peut accorder sans prejudice. Mais considerant le Nouueau Monde en l'estat present, i'estime qu'il surpasse le nostre, non pas en multitude (vû qu'il n'est si bien cultiué) mais en diuersité d'animaux & de fruicts, pource qu'on a adiousté aux siens particuliers presque tous les nostres: & il a cét aduantage, que nos semences viennent mieux en Amerique, que celles de l'Amerique ne profitent en nos terres.

Il est question maintenãt de sçauoir d'où sont venus les habitãs de ce Nouueau Monde. Premierement doncques il faut sçauoir que ces peuples ont vne folle opinion de leur origine. Les Guanches habitans des vallées de Xauxe, tiennent pour leurs premiers parens vn homme & vne femme sortis de Guaribilique, fõtaine celebre parmy eux. Les Guanches peuples d'Andabayle, vallée sujette à Cusco, disent qu'ils sõt sortis du lac Sogdocoque. Ceux de Cusco veulent tirer leur origine du grãd lac de Tiquiacca. Les autres disent qu'apres le deluge le genre humain fut restauré par six persõnes qui s'estoiét sauuées en vne certaine cauerne. Mais laissans toutes ces folies, c'est chose claire qu'il faut dire que tous les hommes sont sortis d'Adam & d'Eue, & puis de ceux qui se sauuerent de l'Arche de Noé, & par consequent que les habitans

du Nouueau Mōde ſont deſcendus de nous. C'eſt choſe mal-aiſée de trouuer de quel endroit on y a paſſé. En quoy riē ne nous pourroit plus eſclaircir, que le voiſinage des lieux: mais cela ne nous peut ſeruir pour le peu de connoiſſance que nous auons de l'extremité de la terre. Vopelius veut que du coſté du Nord Groeland ſe tient auec l'Eſtotilant, & eſt terre ferme, auquel cas il eſt vray-ſemblable que les Lappons, & ceux de Noruege, continuans leur multiplication, & habitation, ſe ſont peu à peu pouſſez iuſques là. Dequoy nous font foy les habitans, & les façons de faire communes aux Lappons, à ceux de Noruege, d'Eſtotilant & de Baccalos; pource que tous habitent dans des cauernes ou dans les creux des arbres: tous portent des peaux de veaux marins, ou de beſtes ſauuages, tous viuent de poiſſon ou de fruicts que la terre produit d'elle-meſme, & ne ſont gueres differens de couleur. Vers le Sud, s'il eſt vray, comme pluſieurs tiennent, que la terre oppoſée au deſtroit de Magellan, eſt terre ferme, il faudra dire, que ce fut de ce coſté que paſſa vne partie des premiers habitās de l'Amerique, pource que ce deſtroit n'en eſt en quelques lieux large de plus d'vne lieuë: à raiſon dequoy le paſſage en a auſſi eſté bien aiſé. Nous n'auons pas connoiſſance de l'extremité Orientale, & Occidentale, ſeulement on void que la couleur des gens du Nouueau Monde, rapporte plus auec celle des nations d'Orient, que de celles d'Occident, pource qu'ils ont vne couleur de bronze, & il y a des degrez de cette couleur, comme du blanc entre nous: car elle eſt plus obſcure en quelques lieux, comme au Peru, & au Braſil: & en quelques autres plus claire, comme en la Floride, & au nouueau Royaume. On y trouue toutesfois quelques peuples noirs, mais en petit nombre, comme en Careque, pays aſſis entre ſainte Marthe & Cartagene. A raiſon dequoy l'on peut dire que ceux-cy y vindrent par quelque tempeſte, ou de la Guynée, ou de l'Ethiopie. Il ſemble qu'il n'y a point paſſé de perſonnes des endroits plus ciuiliſez d'Europe, auant Chriſtofle Colomb, pource qu'on ne trouue en tous ces pays aucune trace de lettres, ou d'autres choſes de l'Europe: outre qu'il n'y a encores deux cens ans que la plus grande partie des Iſles, qui ſont entre noſtre terre ferme, & le Nouueau Monde eſtoient inhabitées, comme les Açores, Madere, les Iſles du Capverd, Saint Thomas, & les autres de cette mer. Concluons donc que le Nouueau Monde a eſté premierement habité des peuples, qui continuent l'habitation d'Europe, & d'Aſie, (quant à l'Affrique, il ſemble qu'elle n'y a pû auoir part en cette ſorte) & cherchans continuellement des demeures plus commodes, ou plus aſſurées, ſont peu à peu arriuez iuſques là, & qu'il a auſſi eſté peuplé par quelques autres qui ont eſté pouſſez par la tempeſte.

DIVISION DV NOVVEAV MONDE.

APres que Colomb eut deſcouuert ces terres inconnues à ceux d'Europe, on a touſiours continué d'aller plus auant en diuerſes occaſions: mais biē que pluſieurs perſonnes pleines de hardieſſe & de ſinguliere valeur, tant d'Italie, d'Eſpagne, & d'Angleterre, que de Portugal, & de France, ſe ſoient employées à cette recherche, toutesfois on n'en a pû auoir entiere connoiſſance, principalement des extremitez vers le Septentrion, Occident & Midy. Quant à moy ie ſuiuray les plus authoriſez de ceux qui en ont parlé, ſans m'amuſer à des diſcours pleins d'impertinēce. Doncques cette partie de la terre qu'on apelle

Nouueau Monde (ie parle de la terre ferme) est diuisée en deux parties, c'est à sçauoir en Amerique, & en Magellanique. L'Amerique est encores diuisée en deux fort grandes presqu'Isles, jointes par vne Istme, ou vne langue de terre longues de sept lieuës, entre le Nom de Dieu & Panama: car quant aux vnze lieuës qu'on met communément de plus entre ces deux terres, elles procedent de tours qu'on fait en cherchant vn chemin plus aisé & plus commode. Or nous nommerons vne de ces presqu'Isles Septentrionale & l'autre Australe.

Quant à la Septentrionale, on luy donne seize mille milles de circonference, & quatre mille milles de longueur du Leuant au Ponant. Ses bornes du costé du Nord ne sont encores conneuës. Iacques Cartier la descouurit l'an 1535. iusqu'au 50. degré. Gaspard Corteral Portugais iusqu'au 60. Sebastié Gabot Italien iusques au 67. & il ne passa plus auant à cause du froid excessif. Finalement Martin Forbicier fit les années passées par commandement de la Royne Elizabeth d'Angleterre, plusieurs voyages pour aller par cette voye au Catay, & aux Moluques: mais il semble que la nature se soit opposée à ses desseins, pource qu'outre la grande froidure, & la vehemence des lieux froids au possible, il y tombe vn certain verglas si penetrant, qu'il semble du vif argent, & consume tout ce qu'il touche; & la mer ne s'eslargit pas vers le Leuant, mais seulement tousiours vers le Pole. Si bien qu'encore que Forbicier fit courir le bruict qu'il estoit arriué au destroit Arctique, toutesfois il ne vint iamais à bout du voyage projetté. Il descouurit en ses nauigations vn pays qu'il appella Virginie, & quelques autres contrées desertes, & toutesfois frequentées en certain temps de l'année par les estrangers qui y viennent pescher. Des autres costés cette presqu'Isle est bornée en partie de la mer du Nord, & en partie de celle du Sud, ou Zur. Or la partie qui est tournée vers le Leuant, contiét trois pays de grãde estendue, c'est à sçauoir, Estotilant, la terre de Labrador, ou Laboureur & Norombegue, qui sont presques oposées à la Noruege, Angleterre, France, & Espagne. Estotilant est la plus septentrionale partie qu'on connoisse, & elle fut descouuerte long-temps auant Colomb par certains pescheurs de Freslande, depuis reconneuë encores en l'an 1390. par Antoine Zeno Venitien, par commandemẽt de Zichim Roy de la mesme Freslande. Ce pays d'Estotilant finit à la riuiere Negeuse, qui a 60. degrez d'éleuation de Pole, & c'est là que commence la terre de Labrador, qui s'estend iusqu'à la riuiere de S. Laurens, que quelques vns nomment le destroit des trois freres, les autres riuieres de Canada. Laissant le golfe des trois freres on entre en vn golphe qu'on nomme Castè, qui a de longueur pres de 800. milles, & qui est presque bouché de diuerses Isles (le Verazan, & autres y en ont compté iusqu'à 37.) qu'il a du costé du Leuant. Ce pays est nommé terre de Bacalos, d'vn poisson qui y abonde, & multiplie tellement, que c'est chose incroyable. Le voisinage des susdites Isles entr'elles, fait que la mer semble diuisée en plusieurs bras, & golphes: & pour cette raison il y a beaucoup de ports bons, & asseurez. Quant à la presqu'Isle Australe, on tient qu'elle a saize mille milles de tour, & quatre mille de longueur. La largeur est diuerse, pource qu'entre le Nom de Dieu, & Panama, elle est de sept lieuës, entre le golphe d'Vraba, & celuy de saint Michel de septante cinq, entre le Cap de saint Augustin, & le Cap blanc de mille, & au destroit de Magellan de cent trente-quatre. Elle est presque toute trauersée de fort hautes mõtagnes (& par cõsequent d'vne infinité de vallées) d'où procedẽt force riuieres. Mais celles qui se rendent dans la mer du Nord,

sont plus grandes que les autres : ce qui aduient à cause des montagnes qui trauersent le Peru en telle sorte qu'elles ne s'esloignent iamais de la veuë de la mer du Sud: à raison dequoy les riuieres qui en viennent ne sont pas plutôt nées, qu'elles trouuent la mer où elles se perdent. Mais il ne faut estimer que ie vueille descrire tout ce Nouueau Monde maintenant, vû que mon dessein n'est que de faire connoistre la Monarchie d'Espagne, si bien que ie ne m'arresteray qu'aux lieux où les Espagnols tiennent quelque chose, ayant projetté de parler en leur lieu des autres prouinces.

Le Fort de sainte Heleine, & les trois de la Floride.

POur commencer donc du costé du Nord les Espagnols ont vn fort sur le Cap de S.Heleine, qui est sur l'extremité de la Norombege. Les François ont estably des colonies en cette Prouince, c'est pourquoy il n'est pas à propos de la descrire en ce lieu. Quant à la Floride, elle a pour ses bornes du Leuant Bahaman, & les Isles Lucayes, vers l'Occident Mexique, vers le Midy Cuba, & Iucatan, & vers le Nord Canada, Virginie, & la nouuelle France. Elle est longue de 400. milles, & s'aduance en mer auec vne pointe, & sa largeur est de 80. milles. Elle a sa coste aspre, & sa mer est pleine d'escueils, principalement contre la susdite pointe, où sont les escueils des Martys. Elle est sous mesme paralelle que la Mauritanie, & son milieu a 35. degrez de hauteur. Les Espagnols pour plusieurs mal-heurs qui leur sont arriuez, ont comme abandonné pour maintenant l'entreprise de cette conqueste, combien qu'ils connoissent vne partie de sa richesse. Du riuage de S.Heleine, à la pointe de la Floride, on trouue Rio secco, ou Riuiere seiche, le Cap de la Croix, celuy de S.Augustin, & Canaueral: mais en la Floride le Roy d'Espagne a 3. places où il tient garnison à sçauoir S.Iacques, S.Augustin & S.Philippes, & deçà iusques au Cap de la terre neufue, ou de la France Antarctique, les vaisseaux y sont petits & à rames, pource que la mer y a peu de fonds. Plusieurs ont esté d'opinion, qu'en ce pays il y a quelque destroict par lequel la mer du Nord se ioinct auec celle du Sud. Vn de ceux qui ont eu cette opinion, a esté Melandes qui le prouuoit premierement, pource qu'en la mer du Nord il s'estoit trouué des pieces des nauires Chinois, & en second lieu, pource qu'en vne plage qui s'auance dans la terre 300. lieuës, il venoit en certain temps des baleines de l'autre mer, & quelques-vns ont tenu que le Chédi qui prit l'an 1587. au Cap de Californie vn nauire qui venoit des Philippines, passa par là. Estienne Gomes cherchant ce passage fit plusieurs milles sur le fleuue de S.Antoine qui est en la Floride, & quelques autres sont allez par celuy de S. Laurens, mais sans fruit.

QVALITE'.

CEtte Prouince est abondante en plusieurs & diuers fruits, & en beaucoup de sortes d'animaux. Il y a aussi grande quantité d'or & d'argent, que les habitans amassent, entrecoupant les riuieres de petits fossez. La terre y porteroit toute sorte de grain s'il y estoit semé, de mesme qu'elle est capable de toute sorte de fruits. On y a veu des monstres, des perles, turquoyses, & esmeraudes qui y sont. Les vaches de ce pays ont du crin semblable à celuy des cheuaux, & vne bosse comme des chameaux.

MOEVRS.

LEs habitans sont de couleur semblable à l'airain, qui prouient de ce qu'ils s'oignent d'vn certain onguent, & de la chaleur du Soleil, combien toutesfois qu'ils naissent assez blancs. Ils sont dispósts & legers, ce qui leur arriue à cause de l'exercice perpetuel qu'ils font, allant à la chasse, & des viandes qui sont pour la pluspart de bestes sauuages. Ils ont trois sortes de cerfs, de l'vne desquelles ils tirent du laict, de mesme que nous faisons de nos vaches. Ils arment la pointe de leurs flesches d'arrestes de poissons, ou de pierres à feu. Ils vsent de coquilles de mer pour monnoye, toutesfois elles sont accommodées proprement à leur mode: & il n'est permis à aucun d'en vser, qu'aux grands Seigneurs, non plus qu'entre nous de battre monnoye. Ils portent des habillemens de marte principalement les nobles: les autres y vont demy nuds. Ils sōt fins & cauteleux, & naturellement ayment la vengeance & la guerre. Ils ont grand soing des viures, & sement le riz au mois de Mars, & de Iuin, lequel ils cueillent trois mois apres lors qu'il est meur, & le mettent en des granges communes pour le distribuer à chacun selon son estat & sa necessité. Ils cōbattent ordinairement contre les Cocodriles, & se tiennent à leur occasion en continuelle garde, comme s'ils estoient de toutes parts enuironnez d'ennemis. Quand ils ont faute de viures, ils mangent des serpens, des araignées & autres ordures, de mesme que les Auanares leurs voisins. On trouue en ce pays beaucoup d'Hermaphrodites, dont ils se seruent en lieu de valets, & de iumens.

RICHESSES.

LEs habitans apres auoir [illegible] de l'or & de l'argent dans l'eau, ainsi que i'ay desia dit, le portent vendre au riuage de la mer, & c'est le principal trafic de cette contrée.

FORCES.

LEs Espagnols y tiennent les trois places susdites de S. Iacques, S. Augustin, & S. Philippes, & mesme on dit que celle de S. Augustin n'a esté fortifiée depuis que Drak la ruina. Celles qui sont sur pied, sont assez fortes, & ont assez de gens & d'artillerie.

RELIGION.

LEs habitans croyent l'immortalité des ames comme nous, mais au reste ils sont idolatres.

LE GOLPHE DE MEXIQVE.

VIII. CE Golphe qui se nomme aussi mer de Cortez, a comme deux portes, l'vne par laquelle la mer [illegible] auec vn cours si rapide, & cette-cy est entre l'extremité de Iucatan, & de l'Isle du Cube: l'autre par laquelle elle sort auec la mesme vehemence, & cette-cy est entre la pointe de la Floride, & la Cube

Il baigne presque deux mille milles de coste entre la susdite Floride& Iucatã; & c'est icy la coste de la nouuelle Espagne. Cette mer est orageuse,& a peu de ports qui sont tous sujets, fors que celuy de l'Hanaue vers le Nord. Le principal est celuy de S. Iean de Lua, qui est extrémemẽt bien fortifié par les Espagnols, pource que c'est là qu'à couuert d'vne Isle, qui a vne lieuë de tour, les flottes de Mexique & d'Espagne s'arrestent.

Nouuelle Espagne.

ON fait passer sous ce nom tout le pays qui s'estend depuis la Floride iusqu'à la mer de Galifornie: du Midy il cõfine auec Guatimala,& Iucatã. •xi
Il fut subjugé par Fernand Cortez l'an 1518. Cette Espagne contient quelques regions signalées, qui sont la nouuelle Gallice, Mechouacan, Mexique, Guastecan.

QVALITE' DE LA NOVVELLE ESPAGNE. EN GENERAL.

L'Air principalement vers Mexique, qui est mesme dans la Zone Torride, y est tẽperé. Aux mois d'Aoust & de Septembre il y pleut tous les iours depuis Midy. Le terroir y est tres-fertil, & abonde presque de toutes sortes de fruicts, fors que de vin & d'huyle: combien qu'il y ait assez de vin, & grande quantité d'oliues: mais l'vn & l'autre y vient auec vn grand profit des reuenus du Roy d'Espagne. Il y a aussi presque toute sorte d'animaux tant de ceux du pays que ceux de l'Europe. Les Espagnols ont affectionné plustôt ce pays que nul autre de l'Amerique. Il est vray qu'encor que ceux qui sont proprement du pays y viuent assez longuement, les Espagnols (i'appelle ainsi ceux qui naissent de peres Espagnols) passent peu souuent soixante ans,& s'ils les passent ce n'est de gueres: & ceux qui viennent d'Espagne estans desia aduancez en aage y viuent plus long temps que ceux qui y vont en leur enfance.

La Nouuelle Gallice.

LEs habitans de cette Prouince la nommoient auparauant Xalisque, où Nugne de Guzman, qui la conquit, fit bastir les places de Cõpostelle, du •x
S. Esprit, de S. Michel, de Guadalajare. La partie qui est ceinte de la riuiere de Piastle, & de celle de S. Sebastian, est nommée Couliacan. La ville metropolitaine est Culiacan, où les Espagnols ont fondé la Colonie de S. Michel. Or laissant à main droite les pays peu connus, pource qu'on n'a point vû de leur or & de leur argent, de Sibole, & de Grenade on vient à la mer rouge, ou de Galifornie, iusques où les Espagnols pratiquent, & le pays est habité. François Coronado vint à Sibole par le commandement d'Antoine de Mendozza l'an 1579. mais n'ayant trouué gueres de profit il s'en retourna auec ses soldats à Mexique.

QVALITE'.

CE pays abõde en mines d'or, & est capable de porter toute sorte de fruicts. On trouue beaucoup de poisson en la mer qui en est proche, & force bestes sauuages dans les forests. Mais la plusspart du pays est raboteux & aspre.

MOEVRS.

Ceux qui habitét sur le riuage de la mer ne viuét que de poisson, les autres sont sauuages, & vont continuellement à la chasse. Ce sont gens pauures qui vont nuds, & dorment où le sommeil ou la nuict les surprend dans les forests. On dit encor que bien souuent ils ne s'abstiennent de la chair humaine. Ils ne reconnoissoient autresfois personne, & viuoient en liberté, mais maintenant les Espagnols les dominent.

MECHOVACAN.

XI. Cette Prouince est esloignée de Mexique moins de 50. lieuës, & en a de tour quatre-vingts. On y void la ville de Sinsonse grande & peuplée, où les Roys de Mechouacan faisoient leur demeure. Il y a la ville de Pascuar, où l'Euesque demeuroit premierement, celle de Valladolid, où il fait à present sa residence. Il passe sur ce pays vn fleuue rapide, qui va tousiours serpentant, qui apres auoir receu autre douze fleuues entre en vn lac nommé la mer Cephalique, qui a 150. milles de tour. En sortant de là il se precipite en peu d'espace dans vne fort profonde vallée, & puis continuant son cours auec mille tours entre auec vne grande abondance d'eauës qui engendrent des Crocodiles en la mer du Sud. Mais retournant vn peu en arriere on descouure pres de la mer Sacatule, & puis dans le pays Colime, & apres cela la Purificatió, & sur le riuage de la mer les ports de S. Iacques, & de la Natiuité, & de saint Antoine.

QVALITE'.

Ce pays est des meilleurs de la nouuelle Espagne, vû que les mahis & plusieurs autres fruicts y meurissent deux fois l'année: & François de Torrezas recueillit 600. quartes de grain pour quatre qu'il auoit semées. Il y a aussi grande quantité de simples, entre lesquels celuy qu'on nomme Mechouacan du nom du pays est fort renommé. Le coton, la cochenille, les meuriers, & la soye s'y trouue en abondance il rend vne grande quantité d'or & d'argent, mais il est bas. Il y a aussi force miel, & quantité de cidre, d'ambre noir, de sel & de poisson: à raison dequoy il se nomme Mechouacan, qui signifie lieu de pesche.

MOEVRS.

Les habitans sont hauts, robustes & dispos. Ils monstrent auoir vn esprit gentil, ce qu'on peut assez connoistre par le moyen des ouurages qu'ils font de plumes d'oyseaux, ou qui sont taillez dãs des cannes, ou bien de semblables choses qui en viennent. Mais cecy se peut encore mieux comprendre par leur langue, qui est abondante & pleine de mots, & si figurée & artificieuse, que ceux qui l'entendent la preferent à la Latine. Ils sont de bonne complexion, & de longue vie, & l'on tient qu'ils sont des descendans des sept races venuës des parties du Nord pour peupler l'Espagne.

MEXIQVE.

LA Prouince de Mexique est la plus agreable & plus fertile de tout le Nouueau Monde, voire mesme selon le iugement de Ioseph de la Coste, des meilleures de toute la terre. Elle est ainsi nommée de sa ville capitale, qui est esloignée des Isles fortunées de cét degrez. Elle fut prise par Cortez l'an 1521. le 13. d'Aoust. Ce Capitaine Espagnol mena en cette entreprise 200. mille Indiens, 900. Espagnols, 800. cheuaux, 17. pieces d'artillerie, treize brigantins, & six mille canots qui sont comme des gondoles. Cette ville est en vne grãde pleine enuironnée de hautes montagnes, où la neige ne deffaut iamais, & peut auoir de tour enuirõ 70. lieuës: mais il y en a 33. occupées par deux lacs, dont l'vn est d'eau douce, l'autre d'eau salée. L'eau du Lac doux entre au salé, & en deuient salée au fonds qu'elle y trouue salnitreux. La ville qui estoit sur le lac salé fut ruinée par Cortez, & puis rebastie, non dans l'eau, mais sur le lac. Elle contient enuiron six milles maisons, d'Espagnols, & soixãte mille d'Indiẽs qui habitent aux faux-bourgs. On dit qu'à Mexique il y a quatre choses extrémemẽt belles; c'est à sçauoir les femmes, les habits, les cheuaux, & les ruës. Sur les riuages des lacs il y auoit pres de cinquante bõnes places, entre lesquelles Tesuco cede bien peu à Mexico. Mexico a l'Imprimerie, l'argẽterie, & vne Vniuersité des plus florissantes. Il y a outre cela dans le Royaume la ville des Anges auec vn terroir merueilleusemẽt fertil, distingué en vallées, collines, & plaines, où l'on void vne grande quantité de troupe aux de brebis, & de bestes à corne outre vne grande abondance de bleds, & de fruicts. De l'autre costé l'on void Tlascale (qui signifie ville de pain) en vn petit costau auec vn beau terroir plein, qui a de tour enuiron 60. milles. Il y auoit iadis trois cens milles ames, mais à present on n'y en trouuera peut-estre cinquante mille. Ses cytoyens sont tous nobles, & ont obtenu ce priuilege pour ses seruices faits à la Couronne d'Espagne en l'entreprise de Mexique. Les autres places plus remarquables sont Tulle, Tuluca, & vers la mer outre la vraye Croix, Zempolan, auec vn pays à l'entour abondant en eaux: puis Tauasco grande ville (dont l'Euesque se dit aussi Euesque de Capaz) qui faisoit comme on dit, vingt-cinq mille maisons basties de chaux, & de terre grasse, & en partie de bois couuert de paille, & de certaine pierre. Elle semble encor plus grande, pource que les maisons sont esloignées & espanses de peur du feu. Le fleuue d'Aluarade coule par ces lieux, & entre apres dans la mer par trois bouches. Dans le pays on void Tlatlan grande ville, auec vn pays plein de fruits, & fort habité, & il y a encor des mines d'allun, & de fin soulphre.

QVALITE'.

TOut le pays est extrémement temperé, porte vne grande quantité de fruits, & toutes les commoditez necessaires: Il y a force meuriers, des fueilles desquels on nourrit grande quantité de vers à soye. Au lac doux de Mexique il naît vne fort bonne herbe qu'on coupe toutes les Lunes; & quant au salé l'on en tiroit autresfois grande quantité de sel, qui a manqué maintenant: mais on en tire beaucoup de salnitre, & les Indiens cuisent la terre auec le fumier, & en font vn certain sel qui ne vaut guere. Elle nourrit maintenant

force cheuaux, asnes, troupeaux de moutons, & de brebis, & il y a quelques mines. Il y a telle abondonce de viures, que vingt-huict liures de bœuf ne valent plus de demy real, vn pourceau deux reals, ou trois pour le plus.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs habitans de ce pays estoient autresfois mãgeurs d'hommes & idolatres, & auoient plusieurs femmes. Le Roy de Mexique ne succedoit iadis par droict de sang, mais par le choix des Electeurs, qui estoient au nõbre de six. Ils eslisoient de ieunes hommes gaillards, & biẽ disposez de leur personne & propres à la guerre, & mesme les Mexiquains firent mourir vn Roy pource qu'il estoit couard. Il y auoit vn souuerain Conseil cõposé de quatre degrez de nobles, & d'officiers, sans lequel on ne pouuoit executer chose d'importance. Ils n'auoient rien en plus grande recõmandation que la nourriture des enfans, & n'estimoient autre chose que la Religion & la guerre. Il yeut entr'eux vn personnage nommé Tlacaessel qui fut si vaillãt qu'il conquit vne bõne partie de l'Estat de Mixique, & puis fut si magnanime que de refuser le Royaume, disant qu'il estoit meilleur pour la Republique que quelque autre fut Roy, & qu'il executãt ce qui seroit necessaire, que de luy mettre toute la charge sur le dos, & que sans estre Roy il ne laisseroit de trauailler pour le public aussi biẽ que s'il estoit. Le Roy viuoit auec vne grande majesté & magnificence, tant de demeure que de seruice. Ils estendirent leur domination, leur religion, & leur langue, d'vn costé iusques à Tegnãtpec qui est loing de Mexique 200. lieuës, & de l'autre iusques à Galimele, qui en est esloigné de trois cens, & iusques aux mers du Nord & du Sud. Il est vray qu'ils ne pûrent iamais subjuguer ceux de Mechoacã, ny de Tlascalla, ny de Terpeate, & les inimitiez qui estoient entre les Mexiquains, & les Tlascalãs ouurirent la porte aux Espagnols, & leur facilliterent l'entreprise & la conqueste de cét Empire. Les Mexicains vindrent en ces lieux diuisez en sept tributs ou lignées, d'vn pays Septentrional, où l'on a descouuert n'agueres vne Prouince riche & bien peuplée, que les Espagnols nommẽt nouuelle Mexique. Le principal honheur consistoit aux armes, par le moyẽ desquelles on s'anoblissoit. Motezuma qui fut le dernier Roy, institua quelques Ordres de Cheualiers, dont les vns se nommoyẽt Princes, les autres Lyons, les autres Aigles, & les autres Leopards. Il estoit permis à ceux cy de porter de l'or & de l'argent, & d'estre vestus de coton, estre chaussez, auoir des vases peintes & dorez: choses qui n'estoient permises aux roturiers, & au peuple.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Mexicains sont de gentil esprit, & pleins d'industrie. Ils sont pleins de courage, & estiment que la principale gloire d'vn hõme consiste en la valeur. Ils vsent en leurs combats de fleches, & de frondes auec lesquelles ils iettent des pierres: toutesfois ils se sçauẽt aussi bien seruir des arquebuses depuis que les Espagnols sont parmy eux. Le peuple est extrémement sobre, & adonné au trafic, qui a grãde vogue en ce pays-là. Chacun s'adonne à nourrir force vers à soye, & les artisans y font mille gentils ouurages tant de bois, que de plumes. Ils se sont entierement accoustumez à la plus grande partie des façons de faire des Espagnols depuis qu'ils ont receu le Baptesme.

RICHESSE.

RICHESSES.

L'Herbe qu'on tire toutes les années du Lac d'eau douce ne vaut pas aux habitans de Mexique moins de deux cents mille escus l'année. Au reste si le Peru surmonte ce pays en quantité d'or, & d'argent, qui est des plus fins, ce pays se peut aussi vanter qu'il est plus riche que le Peru en fruicts, & en bestail, & qu'il le surpasse en arts. Quant au bestial il y a tel hõme qui a plus de quarante mille bœufs ou vaches à luy; & tel qui a plus de cent cinquãte mille moutons, ou brebis. En la flotte de l'an mil cinq cens quatre vingt-sept, on en porta deçà soixante & quatre milliers de cuirs de vache en Espagne; & outre cette marchandise qui monte à six vingt mille escus ou dauantage l'année, on en porte grande quantité d'argent, partie en deniers comptans, partie en laines, succres, soyes & cochenille, qui est vn ver qu'on seme sur les fueilles du figuier des Indes, où il naist couuert d'vn certain coton delicat. Ils les cueillent soigneusement, les seichent au Soleil, & les ennoyent en Espagne, & cette marchandise ne rapporte pas moins de trois cents mille escus l'an. Le figuier decouuert de cette semẽce ne porte de cette année-là autre fruict que les vers. La nouuelle Espagne trafique aussi auec la Chine. On porte de là, du lin, de l'airain, de l'estain, de la cire blanche, du taffetas blanc, de l'or pour la marchandise, du papier, & diuerses gentillesses, qu'on conduit au Peru à bon marché, & l'argent est la principale marchandise qu'on porte de ces pays en la Chine, où la terre produit plus d'or que d'argent; mais il ne passe dix-neuf carats, & on l'affine à Mexique iusqu'à vingt & deux.

La Nouuelle Espagne depesche encor par le Peru pour vn million d'escus de draps, soyes, toilles, & tables. On n'y a pû iusques à present affiner l'art de faire le verre, ny de faire le papier, & peut-estre plus par le deffaut des ouuriers (principalement pour le regard du verre) que de la matiere. Le papier deuient de couleur oliuastre, & est bon pour toute autre chose que pour escrire; & le verre y est obscur & materiel. Les Indiens payent au Roy, & aux feudataires douze reales pour teste, & non autre chose.

GOVVERNEMENT.

POurce que ie remets à la fin à parler en general du Gouuernement de l'Amerique, aussi bien que de ses forces, ie diray seulement, que le Roy donne en ce pays aux conquerants, & aux soldats qui se sont signalez, non pas le Gouuernement des originaires, mais seulement le vassallage, & le droict de la taille qui luy seroit deu. Et cecy ne dure que la vie du conquerant, & de son fils, auec obligation de s'acquiter de ce que le Roy feroit, c'est à sçauoir de maintenir des Predicateurs de la doctrine Chrestienne, & des Prestres pour le seruice de Dieu, & les Eglises fournies. Mais la Iustice, & le Gouuernement despendent du tout des Cours, & des Officiers du Roy. Le Viceroy, & l'Archeuesque demeurent à Mexique, où est la Cour souueraine de la Nouuelle Espagne. Tlascalle se gouuerne en Republique sous la protection du Roy d'Espagne, auec vn Gouuerneur Espagnol, & vn autre du pays.

GASTECAN.

XII. LEs Espagnols ont esté soigneux en conquerant le Nouueau Monde de ne peupler quе sur le riuage de la mer, ou sur ceux des fleuues, iusqu'à ce que s'estans rendus forts ils ont estendu leur domination bien auant dans le pays. Doncques ainsi qu'on costoye la Nouuelle Espagne on trouue l'emboucheure de la riuiere des Palmes, à la conqueste de laquelle Aluare de Naruaez mena l'an mil cinq cens vingt-sept, six cens Espagnols, & cent cheuaux, qui se perdirent presque tous sans la trouuer, & quelques-vns pour la grande faim qu'ils auoient se mangerent les vns les autres. Vingt-mille au dessous de cette riuiere on voit celle de Panuco, où François de Garai fut mal mené par des gens cruels, & barbares, qui tuerent enuiron quatre cents de ses soldats, & en sacrifierent & en mangerent quelques-vns, & en pendirent leurs peaux seiches aux temples de leurs idoles. Ce pays fut apres subiugué par les Capitaines de Cortez. On le nomme Gastecan, ou fleuue de Panuco, & il y a vne place nommée Zimatao, au terroir de laquelle on voit au pied d'vne montagne deux fontaines, dont l'vne est de poix noire, l'autre de rouge. A ce propos il faut que ie die qu'en l'Isle des Loups prés de Lima, il y a vne fontaine de bitum, qui se nomme au Peru Copoy, & vne autre en la pointe de Sainte Heleine, auec lequel on calfeutre fort bien les nauires. Il y a trente neuf ans qu'il y eut vne certaine rebellion, suyuie de guerre, auec laquelle le pays demeura desert. S'ensuit le Cap rouge, le fleuue d'Aulnerie, Ville-riche, ainsi ditte pource que c'est vn port par lequel passe tout le traffic qui se fait entre l'Ancienne Espagne, & la Nouuelle, & Dom Antoine de Mendozze fit faire vn beau chemin de ce lieu à Mexique, pour faciliter le commerce, & la conduite des marchandises. Mais le traffic fut apres transporté pour plus grande commodité à la vraye Croix, quelque peu plus au dessous, contre saint Iean du Luc. Les Espagnols ont icy deux colonies, c'est à sçauoir Panuco, & saint Iacques des vallées.

IVCATAN.

XIII. IVcatan, que ceux du pays nomment Maiathan, ou Maiapar, est vne grande presqu'Isle, qui a de tour neuf cents milles, & est au vingt & vniesme degré. Tant plus elles s'aduance en mer, tant plus elle s'estend, & s'eslargit auec deux Caps, dont celuy du Nord se nomme Cap rouge, & celuy du Midy Cotoque.

QVALITE'.

LE pays a plusieurs lieux deserts, & est pauure d'or, & d'argent, mais riche en beaucoup d'entroits de bleds, & de fruicts, de miel, de cire, d'oyes, de poules, chapons, lievres, & cerfs. Et combien qu'elle n'ayt des riuieres qui l'arrosent, toutesfois la terre s'y maintient fraische & en bon estat, à cause que deux ou trois pieds au dessous on y trouue des pierres, & sous icelles des sources d'eau, ou des ruisseaux qui coulent.

MOEVRS.

LEs habitans naturels de Iucatan ont quelque chose de guerrier, & de genereux, & viuent plus que les autres gens de la Nouuelle Espagne. Ils sacrifioient autresfois leurs ennemis pris à la guerre, mais ils ne les mangeoient pas, ains abhorroient les Mexicains pour cette cause. Ils vsent d'arcs & de rondelles, s'armẽt la teste de bois, ont des cuirasses de cotton, & se peignent de noir la face, & le corps. Ils adoroient la Croix pour obtenir de la pluye. Quelques-vns disent qu'on y trouue des Croix de bois, & qu'ils vsoient de la Circoncision.

GVATIMALA.

EN ce pays qui est entre Iucatan, & Nicaraga, on voit outre la ville de Guatimala, ou de saint Iacques, Chappa, saint Sauueur, & saint Michel Colonies des Espagnols.

QVALITE'.

L'Air de ce pays est doux, & benin, & le terroir fertil, ayant tantôt de XIV.
hautes montagnes, & tantôt des vallées qui portent quantité de fruits. La ville capitale est en vne agreable vallée, qui est tousiours pleine d'herbes, & de fruits de toutes sortes. Entre les autres fruits il abonde en Cacaix, qui est vn fruict semblable à vne amande, mais ronde, & ce fruit sert de monnoye en plusieurs endroits de la Nouuelle Espagne: & vingt mille Cacaix qui font vne charge, valent cent vingt reales en Guatimala, & deux cents en Mexique. L'arbre suit le Soleil, & ayme l'eau; si bien qu'afin qu'il croisse, & porte des fruicts en quantité on le plante dans l'eau, au dessous de quelque arbre qui luy face ombre, & le garde des rayons du Soleil. La ville estoit premieremẽt au pied d'vn certain lieu plein de matiere de feu. Mais pource que l'an mil cinq cens quarante, le vingt sixiesme de Decembre, vn lac caché dans les entrailles de cette montagne, se débordant de diuers costez, inonda auec vne espouuentable impetuosité, & ruyna la plus grande partie de la ville, elle fut transportée en vne meilleure assiette à deux mille loin de là. Mais l'an 1581. il vint vn si gros torrent de feu d'vn lieu esloigné de deux milles, ou enuiron de la ville, qu'il sembloit deuoir consumer toute chose. Le iour suiuant il en sortit tãt de cendre qu'elle remplit la vallée, & enseuelit presque la ville. Mais ce ne fut pas la fin des frayeurs, & des maux de Guatimala, pource que l'année suiuante il sortit de ce mesme Montgibel tant de feu, que courant l'espace de vingt-quatre heures, comme vn torrent furieux en bas, il enflammoit les pierres, & eschauffa tellement cinq petites riuieres qu'on ne les pouuoit passer. On oyoit cependant des tonnerres espouuentables, & l'on voyoit des esclairs & des flammes ondoyantes par l'air, qui donnoient vne frayeur inestimable. Il y a vn lac long de cent milles, & large de vingt.

GOVVERNEMENT.

LE Gouuerneur de la Prouince fait sa residẽce en la ville de Guatimala, ou de S. Iacques auec vne fort grande authorité, vû qu'il pouruoit des Commanderies vacantes ceux que bon luy semble: ce que ne fait le Gouuerneur de Mexique, ny celuy du Peru. Il y a aussi en vn lieu vn President auec le Conseil du Roy qui a toute puissance en ce qui concerne la Iustice. Cette ville a aussi vn Euesque qui y demeure.

TERRE FERME.

XV. CE nom comprend la partie de la Terre ferme, qui fut descouuerte par Colomb apres les Isles, & contient tout ce qui est entre Parie, & Iucatan, c'est à sçauoir sur la mer du Nord, Fondure, Beragua, partie de la Castille d'Or, Cartagene, Venerzole à quoy l'on a depuis adjousté Nicaraga, auec le reste de la Castille de l'Or, qui est sur la mer du Sud. Et pour bien entendre la situation desdites Prouinces, il faut sçauoir que le pays qui se retire du Cap Meridional du Iucatan, presque à droict fil entre le Ponent, & le Midy, s'aduance de nouueau vers l'Orient, vis à vis de Iucatan, & laissant vn grand Golphe au milieu fait des deux Caps, dont l'vn est nommé des trois poinctes, & l'autre de Camaron: & il y en a vn autre nommé Cap de grace de Dieu, qui respond à cestui-cy. Entre le Iucatan, & les trois poinctes on voit eslargir le Golphe des Higueres: entre les trois pointes, & la Camaron, on voit Triugille, & entre Camaron, & Grace de Dieu on voit Cartagon. En la Fondure le lieu principal des Espagnols c'est Trugille, & des originaires Comaiaqua auec son Euesque. On voit en ce pays Algateque place cõsiderable, & vn lac auec plusieurs petites Isles, & la vallée d'Olance qui est merueilleusement agreable. En Bretagne il n'y a rien de plus remarquable que le fleuue d'où ce pays prend son nom, & le Disaguadero.

NICARAGA.

XVI. ON trouue cette Prouince apres la Nouuelle Espagne vers le Leuant, & le Midy. Il y cette Prouince beaucoup de lieux peuplez, mais petits, entre lesquels on tient pour meilleure villes celles de Leon & de Grenade.

QVALITE'.

CEtte Prouince est pleine de sable, & pour cette cause la chaleur y est fort grande en Esté, tellement qu'on n'y peut presque marcher de iour. Elle n'est pas moins alterée que la Poüille, ny plus mal-aisée que l'Arragó, ny moins priuée d'arbres que l'Estremadure. Il est vray qu'en quelques lieux elle produit certains arbres qui peuuent tenir le lieu de plusieurs: vû que six hommes ne les peuuent presque embrasser. Il y en a quelques-vns de nature si estrange, & si delicate, qu'on ne touche pas plustôt leurs branches qu'elles seichent. Aux lieux où ce pays a quelque riuiere, ou ruisseau, ou autre sorte d'eau, il est aussi fertil qu'on sçauroit desirer, comme est la partie qui s'estend

de port du Secours iusques à Fonduue, & à Grenade, qui pour la meilleure abondance de tous biens porte le nom de Coste riche. Mais la richesse de Nicaga consiste en grande partie en vn lac, auquel on donne 300. milles de longueur, qui s'approche iusqu'à douze milles de la mer du Sud, & ennoye nonobstant ses eaux en la mer du Nord, d'où il est fort esloigné. Beaucoup de gens estiment qu'en eslargissant le susdit canal, & en faisant vn autre du Lac à la mer du Sud, on ouuriroit vne heureuse nauigatiõ du Ponant au Leuant. Quelques autres disent qu'il faudroit faire vn canal du Golfe d'Vraba à celuy de saint Michel, qui est vne espace de 75. milles. Quelques autres le projettent en la riuiere de Cocodrils, qui prend source de Ciagre, & entre dans la mer prés du Nom de Dieu. Les autres veulent que ce soit en vne riuiere qui va de la vraye Croix à Tecoantepec. Mais il semble que Dieu n'approuue pas tels discours, pource que le Roy Nicanor ne pût iamais acheuer le canal projetté de la mer Caspie au Pont Euxin, ny les Roys d'Egypte, entrepreneurs d'œuures admirables, le canal du Nil à la Mer rouge, & de la Mer rouge à la Mediterranée, ny la puissance des Romains n'a iamais pû ouurir cét interualle XVI. de cinq milles qui est entre la mer Ionique, & l'Ionique allant en la Morée. Ie laisse les difficultez & les grands frais d'vne telle entreprise. Il faut adiouster à cela qu'en y employant les gens du pays on perdroit ceux qui restent. Les Negres d'Angole, & de la Guynée ne suffisent presques pour les mines de l'or & de l'argent. Dauantage vn tel canal rendroit si aisée la nauigation au Peru, à la Nouuelle Espagne, aux Molucques, aux Philippines, à la Chine, & tout cét archipelague, qu'on laisseroit bien-tôt la penible nauigation que les Portugais font costoyant l'Affrique, outre le Cap de bonne Esperance, & chacun courant vers le Ponant on abandonneroit le Midy qui demeureroit en proye aux Corsaires Anglois & autres.

MOEVRS.

LEs habitans de Nicaraga sont de bonne stature, de couleur qui tire plus sur le blanc que sur l'oliuastre. Ils auoiẽt mesme auant qu'ils se conuertissent à la foy Chrestienne quelque forme de iustice. Le larron estoit adiugé pour esclaue à celuy qu'il auoit volé iusqu'à ce qu'il y eut satisfait. Il n'y auoit aucune peine establie pour ceux qui tueroient le Cacique, ou leurs Princes, pource que ils disoient que cela ne pouuoit arriuer en aucune sorte.

CASTILLE DE L'OR.

C'Est par icy que ie commenceray la presqu'Isle Australe. Ce pays s'estend depuis le Nom de Dieu, & depuis Panama iusqu'aux Golfes d'Vraba, & de saint Michel. Les lieux plus celebres & de plus grand abord sont le Nom de Dieu, & Panama, dont l'vn est sur la mer du Nord, l'autre sur celle du Sud, auec deux ports fameux, pource que tout le trafic qui se fait entre l'Espagne & le Peru y passe necessairement.

QVALITE'.

L'Air n'est bon ny à Panama, ny au Nom de Dieu, mais si l'on fait compa- XVII. raison de ces deux lieux, on le trouuera pire au Nom de Dieu, qu'à Panama veu qu'il est entierement infect en ce premier lieu: à raison dequoy on le nom-

me communément le sepulchre des Espagnols. Le Roy d'Espagne y voulant remedier ordonna l'année 1584. qu'on transportât la ville du Nom de Dieu en vn lieu vn peu plus bas, où l'air estoit assez bon, & qu'on luy dōnât le nom de S. Pphilipe. Panama a aussi vn air mal sain, & vne chaleur insupportable. Elle a huict degrez de hauteur de pole du costé de Midy. Et pour dire generalement la verité de tout ce pays il est peu habité, tant pour le mauuais air, qui procede de plusieurs eaux mortes qu'à cause que le mauuais gouuernement de ceux qui le descouurirent premierement en conduisit plusieurs à la mort, de mesme qu'aux autres endroits. Au reste le fromēt n'y peut meurir, mais le maiz y vient en grande abondance, & la mer y porte force poisson, de mesme que les riuieres, qui engendrent aussi des Cocodrilles de grandeur monstrueuse, vû qu'il s'y en trouue qui ont 25. pieds de long. La riuiere de Ciagre s'approche de la ville de Panama de cinq lieuës, & c'est par elle que sont portées les marchandises d'Espagne, qui sont menées par terre à Panama. On voyage d'icy pour le Peru en Ianuier, Féurier, & Mars, & encor en Aoust, & en Septembre, mais non si cōmodément. Les mariniers sortis du port de Panama vont reconnoistre les Isles des Perles. Ie ne veux passer sous silence, que nos plantes & semences, qui se rendent meilleurs en plusieurs endroits de la Nouuelle Espagne & du Peru, diminuent de leur bonté & de leur grandeur au Nom de Dieu & à Panama, tellement que les choux & les laictuës la troisiesme fois qu'on les seme ont presque changé d'espece, & sont venus à neant.

RICHESSES.

TOutes les marchandises qu'on porte du Peru en Espagne, ou d'Espagne au Peru abordent en ce pays; vû que les richesses qu'on porte de Peru en Espagne doiuent estre deschargées à Panama, & de là portées par terre au Nom de Dieu, où elles sont derechef mises sur les nauires pour estre portées en Espagne, & au contraire celles qu'on porte d'Espagne doiuent estre premierement deschargées au Nom de Dieu pour estre conduites par terre à Panama, & de là chargées sur les vaisseaux pour estre conduites au Peru.

LE NOVVEAV ROYAVME DE GRENADE.

XVIII. AV Midy de Cumane & des pays voisins, on voit le nouueau Royaume de Grenade, dont les principales villes sont sainte Foy, Siege de l'Archeuesque, & du siege de Iustice, puis Tungie, Velez, la Trinité, Muscolime, la Palme, Toque, Maritique, Bague, Victoire, Nostre Dame des remedes, Pampelone, Meride, & S. Christofle. On void aduancer dans la mer vn cap presque triangulaire auec la Base jointe à la terre ferme. L'Agle Occidental se nomme Pointe d'Aranie, l'Oriental Pointe des Salines, & entre l'vn & l'autre il y a celuy qu'on nomme les Trois Pointes.

QVALITE' ET RICHESSES.

CE Nouueau Royaume de Grenade est presque tout plein d'agreables vallées, qui portent beaucoup de fruicts, & est extrémement fort d'assiette, à cause des aspres montagnes qui l'enuironnent, & pource qu'il y a des passages fort estroits. On fait en quelques lieux du sel des palmiers, & d'vrine. Prés de Tungie, il y a des mines d'or, d'esmeraudes, & prés le Cap où sont les trois

pointes susdites on trouue force perles. On fait consumer beaucoup de gens à les pescher, pource que l'eau de la mer où les huistres meres des perles sont attachéz aux escueils & aux rochers est extrémement froide: & il faut que les pescheurs demeurent sous l'eau, & retiennent leur haleine quelquesfois vn quart d'heure, & à cette fin les maistres leur font manger peu, & les tiennent loing des femmes, & les viandes qu'ils mangent sont fort seiches. Les perles naissent en la chair des huistres, & il aduient rarement qu'on en troune deux semblables, à raison dequoy les Latins les ont nommées *Vniones*. Le prix en est fort rabaissé, à cause de la grande quantité que ceux du Nouueau Monde en ont enuoyé en Europe. Car en la flotte de l'an 1587. Il en vint pour le Roy d'Espagne dix-sept marcs, & autres trois caisses; & pour les particuliers douze cens & soixante quatre marcs, & autres sept petits sacs de perles à l'once. On en tiroit autresfois beaucoup des Isles Cubaque; mais on tient que les huistres ayent esté consumées par la perpetuelle pesche, soit qu'espouuantées du bruit de l'artillerie elles ayant changé de pays, ou qu'on aye abandonné l'entreprise pour vn tremblement de terre qui ruina vne bonne partie de la ville, où il y auoit vn grand abord de personnes, il semble qu'il n'y en ait pas si grande abondance qu'il y en souloit auoir. Quant aux esmeraudes, pour la grande quantité qu'on en a tiré icy, & au Peru autour de Mante & de Portuicil, ils sont rabaissez de prix.

LE BRASIL.

CEtte Prouince fut descouuerte par hazard, par Pierre Aluarez Cabral l'an 1501. Elle commence à la riuiere de Maragnon, & s'estend iusques à celle de la Plate, ou de l'argent, auec des bornes incertaines du costé d'Occident. Selon le compte de quelques-vns ce qui touche à la Couronne de Portugal en ces lieux, s'estéd quinze cés milles du Nord au Sud; plus de cinq cés milles du Leuant au Couchant, & presque trois mille milles de costé. Mais les Portugais n'en tiennent plus que mille & quatre cés. Les principaux lieux du Brasil sont ceux qui s'ensuyuent. On voit au deçà du Cap de saint Augustin Pariba, qui se nóme aussi Cité des Neiges, & puis Parnabuco, bóne ville, l'Isle de S. Alexis inhabitée, mais quelque peu cómode à ceux qui voyagent. S'ensuit le Cap saint Augustin, qui a huict degrez & demy de hauteur de pole Australe. Et cette partie est plus proche de l'Affrique qu'aucun autre partie du Nouueau Monde, vû qu'on tient qu'il n'y a pas de l'vne à l'autre plus de mille milles. Les flottes qui vont de Portugal aux Indes y abordent pour prédre le vent, & reconnoistre leur route, & pource qu'ils ne peuuent quelquesfois passer, ils retournent arriere. On voit apres saint Christofle, & l'embouscheure du fleuue de saint François, & puis saint Sauueur, ou la Baye de tous les Saints. Cette ville est assise sur vn Port, ou pour mieux dire sur vn Golphe qui a trois lieuës de bouche, & 30. de tour, où les Baleines entrent, & se ioüent à plaisir. C'est là que demeure l'Euesque & le Gouuerneur de la Prouince. On voit à 80. milles loin Igleos, ou S. Georges; puis au 27. degré & demy Puerto Seguro, ou Port assuré, renommé, pource qu'Aluare Cabral vint surgir là quád chassé des vents il descouurit le Brasil. Certains escueils qui ont forme de muraille, & cótre lesquels les ondes se rompent, le couurent. On descouure apres la riuiere du saint Esprit, & Baya Hermosa, & le Cap froid, qui

est presque tout en Isle, & a de tour deux cens quatre-vingt milles en vingt-deux degrez & demy. On arriue apres à Santos,& à Piratininga,qui est dans le pays, & ces lieux sont assez bons. Entre saint Sebastien & saint Vincent on voit Buenabrigo, sur lequel passe le Tropique du Capicorne, & la ligne d'Alexandre sixieime. Mais la derniere colonie des Portugais en cét endroit c'est S. Vincent, & pource que ce lieu est en pays fort esloigné on condamne ordinairement à y aller demeurer ceux qui meriteroient pour quelque crime de galere,ou chose semblable.Ce lieu fut ruiné par les Corsaires Anglois l'an 1591. le iour saint Estienne, mais on l'a rendu depuis meilleur qu'auparauant. On void au 28. degré le Cap de Patos, ainsi nommé d'vn grand nombre de certains oyseaux noirs sans plumes, & auec le bec de corbeau qu'on y trouua.

QVALITE'.

L'Air y est fort bon,à cause des agreables vents qui y courent : toutesfois à cause qu'il est quelque peu humide,il est plus fauorable aux vieillards qu'aux ieunes gens.Du long du riuage il se leue deux heures auant midy certains vents frais du costé du Sud,qui font vn grand bien aux habitans. Sur la mer les vents du Sud regnét la moitié de l'année,& ceux du Nord l'autre moitié. A raison dequoy la nauigation est presque egalement diuisée.On voyage commodémét de Lisbonne au Brasil au mois de Septembre,d'Octobre,& iusques à Mars,& fort commodément en Ianuier;mais on retourne par plusieurs voyes en tout téps.Le pays est plein de fontaines,& riuieres & forests,distingué de plaines & de costaux;tousiours agreable,&plein de verdure,auec plusieurs plantes,&diuers animaux,dont nous n'auons connoissance en Europe. Il y a entre les plantes la Copibe, qui de son escorce coupée iette du baulme. Ce que les bestes mesmes connoissent, vû que se sentans morduës des serpés & des autres animaux, elles ont recours à ce remede. C'est ce qui fait que beaucoup de ces plantes sont presque desnuées d'escorce. Le Cedre est là vn arbre ordinaire(de mesme qu'en la Nouuelle Espagne & à Barbouent)&il y a plusieurs autres sortes de bois incorruptibles. On y fait des barques d'vne escorce d'arbre,capable de vingt-cinq personnes,voire mesme de dauantage. Les concombres & melons d'Europe y deuiennét beaux,&bons au possible. Entre les animaux on y void la Talusie, que les Espagnols nóment Armadillo, qui est de la grandeur d'vn cochon,couuert,& presque tout armé d'escailles, d'où il tire, & où il retire sa teste en asseurance, ainsi que fait la Tortuë. Les Cerignons ont sous le ventre deux bourses,où ils recueillent leurs petits, & les portent lors qu'ils sont en quelque danger,&que la necessité les presse de ce faire.On trouue aussi de ces animaux aux Isles Moluques. Les Portugais nomment Paresse vn animal grand cóme vn Renard,mais si lent & tardif en son marcher,que ceux qui ne l'ont vû ne le sçauroient presque croire, & il a cette particularité qu'il ne se haste nullement pour les carresses qu'on luy fait, ou pour les coups qu'on luy donne. La Tamandoë est grande comme vn pourceau, mais ses ongles sont de grandeur extraordinaire.Elle se paist de fourmis, & ayant trouué leur trou auec ses ongles, elle y pousse la langue dedans, & l'en retire chargée. Elle à la queuë si longue, & si couuerte de poil, qu'elle cache dessous tout son corps.

Les Antes ont ie ne sçay quoy de semblable aux mules, mais elles leur cedét en grandeur. Elles ont la lévre d'embas semblable à vne trompe, & les oreilles rondes, & la queuë courte. Elles reposent de iour, & paissent de nuict. Haute ou Gay est vne petite beste semblable à vn chat, qu'on n'a vû māger ny boire iusques à cette heure. La diuersité des oyseaux, & des poissons de mer & d'eau douce est incroyable. Au pays qui est prés de S. Sebastien le fromēt n'y naist, & n'y meurit pas tout ensemble. Mais quand vn espy graine l'autre florit, & lors que l'vn iaunit, l'autre est verd. Ie diray encor auant que de quitter le discours de la qualité du Brasil, qu'on tua ces annees passees aux enuirōs de la Baye de tous les Saints, vn monstre de grandeur desmesurée, & d'vn regard horrible, qui auoit vne face de singe, des pieds de Lyon, & tout le reste d'homme, le col iaune, & les yeux estincelans, & pour le dire en vn mot, estoit si horrible, qu'vn soldat qu'il le tua à coups d'arquebuse, en tomba mort aussi.

MOEVRS.

ENcor que l'air soit delié, & le pays agreable, on ne sçauroit toutesfois dire assez cōbien les habitans sont brutaux & barbares. La plus grād part vit sans connoissance des lettres : de Religion & de la loy : & ne reconnoit nuls Princes. Quand il faut aller à la guerre, les Brasiliens suyuent seulemēt celuy qu'ils estiment plus rēply de valeur. Le peuple y va nud: les plus aisez, ou les nobles, portēt des habits faits de plumes d'oyseaux de plusieurs couleurs, qui les couurent depuis le nombril iusqu'au genoüil. Les hōmes se rasent les poils du frōt iusques au milieu de la teste. Ils māgēt toute sorte d'animaux, des singes, des lezarts, des serpēs & des rats. Ils font leur pain d'vne façō admirable. Ils ont vn herbe de la grandeur de la porcelaine, dōt la racine est si venimeuse qu'estant mangée creuë, & sans estre preparée, elle fait mourir soudainement. Ils prennent la susdite racine, & la pilent promptemēt, & la pressent afin qu'il n'y reste la moindre partie du suc mortel. Ils la seichent apres au Soleil, & la pilent de nouueau, & en fōt de la farine, & apres du pain, qui est plus sain que de bō goust. Ils cōposent de la mesme farine vn breuage semblable à la biere, auec laquelle s'enyurant ils deuiennent plus rusez, & plus malins que de coustume. Ils s'amusent fort aux augures & sorcelleries. Ils n'aymēt nullemēt le trauail, ains l'oisiueté, le passe-temps, les festins & la dance. Ils entreprennent des guerres non pour estēdre leurs limites, mais pour l'hōneur, lors qu'ils estiment que leurs voisins les ont offencez. Ils mangent ceux qu'ils ont pris en guerre, & font des festins solēnels. Ils ne punissent autre crime que l'homicide. En leur langue il ne se seruent aucunement des lettres F. L. & R. Ils bastissent leurs maisons de bois, & les couurent de fueilles d'arbres. Plusieurs familles demeurent ensemble sous vne mesme couuerture ; & de crainte des animaux nuisibles, ils dorment en l'air dans certains rets. Ils viuent sans soucy de l'aduenir, & presque en commun. Ils nagent si bien, qu'ils demeurent quelquesfois les heures entieres sous l'eau, mesme les yeux ouuerts. Ils supportent aisément la peine, & le ieusne ; & d'autre costé passent les nuicts entieres à gourmander, & boire sans mesure. Quād les femmes ont enfanté, les maris se mettent au lict, reçoiuent les presents & les visites, mangent des choses delicates pour se remettre, & finalement font tout ce qu'on void faire ailleurs aux accouchées. Prés d'Igleos il y a vn peuple qui cōbat auec les Aymures, qui sé-

blent plustôt bestes qu'hommes ; vû qu'ils ouurent le ventre des femmes enceintes, & en tirent les creatures, qu'ils mettent en presence des meres sur leurs bras, & les aualent à demy crenës, chose coustumiere encores parmy ceux du Popian. Prés du fleuue Saint Sebastian il y a des hómes hauts de douze pieds qui mangent le plus souuent la chair cruë.

RICHESSES.

LEs richesses qu'on tire auiourd'huy du Brasil consistent en cottons qui sót des plus fins, & en succres excellens, & il n'y a chose en Europe qui y estát transportée porte plus de profit à ses maistres. Il y a eu des années que le succre qu'on a porté du Brasil en Portugal a passé la quantité de cent cinquante mille arobes. Les Portugais s'adonnent grandement à ce trafic, & ont fait bastir en diuers lieux pour cuire & affiner le succre: & ils entretiennent là vn grand nombre d'esclaues qu'on y a amenez de la Guynée, & de Congo.

CHILE.

xx. SOrtant du destroit de Magellan on costoye Chile, qui est ainsi nommée d'vne vallée principale. Elle commence du Sud en tirant vers le Nord à la hauteur de 52. degrez & demy, & s'estend iusques au 27. degré. Mais du Leuant au Ponant elle n'a plus de cent mille d'estenduë : vû que d'vn costé elle a la mer, & de l'autre la grande Cordelerie. On void au 36. degré la fameuse ville d'Arauco, qui s'est deffenduë durant tant d'années auec tant de furie, & s'est maintenuë en liberté. Les Espagnols ont icy diuerses colonies, comme S. Iacques sur le fleuue de Perais, en la vallée de Mapoco, la Conceptió en la petite vallée de Penco auec vn port : les confins en la vallée d'Angole: Valdiuia prés d'vn port de mer, où il y a vn grand lac ; l'Imperiale l'vne des meilleures Colonies de ce pays, qui auoit auant la guerre des Arauques 300000. hómes de seruice, de mesme que Valdiuie en auoit cent mille. Elle fut nómée Imperiale, pource que quand les Espagnols entrerent en cette Prouince ils trouuerent sur les portes, & sur les toicts, des Aigles à deux testes faites de bois. Il y a encor Villeriche sur le bord d'vn petit lac, prés de deux lieuës qui iette en certain temps du feu, & des cendres. Il y a à Chilo, & Chilan, qui fut bastie l'an 1581. & Cochimbo où est le terroir de la Sereine. L'année 1562. il y eut vn grand tremblemét de terre en ce pays qu'il tráporta les montagnes, boucha le passage aux fleuues, ietta par terre la Conception, fit sortir la mer hors de ses bornes: & l'ó dit qu'il occupe 300. lieuës de coste. Il se renouuella apres l'année 1575, & mit par terre Valdiuie. La metropolitaine c'est S. Iacques.

QVALITE'.

CEtte Prouince estimée semblable aux pays d'Europe, à cause qu'elle est hors de la Zone Torride, produit force grains, & de fort bons vins, &

de toute sorte de fruits qu'on void en Espagne. Il y a cette difference entre nous & ceux de Chile, que lors que nous auons l'Esté, ils ont l'Hyuer, & au contraire: Il y a grande quantité d'or, de bons pasturages, force troupeaux de bestes à corne, & de brebis, & assez bon nombre de cheuaux; mais auec tout cela elle est mal peuplée à cause de la guerre de ceux de la ville d'Arauque. Les riuieres de ce pays coulent auec assez de roideur durant le iour, mais la nuict elles vont foiblement au possible, comme si le froid & la glace les auoient arrestées.

MOEVRS.

Les habitans sont fort haut, & dispos & pleins de courage. Ils ont pour leurs armes l'arc & les fleches. Ils vont vestus de peaux de bestes sauuages, & de loups marins.

LE PERV.

Cette Prouince s'estend depuis la ville de Plata iusques à Pasto, ou bien depuis les confins de Chile iusqu'aux bornes de Popayan entre la mer du Sud & les Andes. Mais pour entendre sa disposition il faut sçauoir que tout le Peru est diuisé en trois parties, non moins differentes d'assiette, & de forme, que de qualité, & de nature, & celles-cy sont plaines, montagnes & lãdes: pource que le long de la mer la terre est plaine & basse, mais auec plusieurs vallons. Cette place a cinq cens lieuës de longueur, & de dix à quinze de large. On void du costé du Leuant deux chaines de montagnes, l'vne à la veuë de l'autre, qui commençant (comme on dit) au destroit de Magellan vont entre Panama, & le Nom de Dieu iusqu'à Terre ferme. Celle qui est du costé d'Occident se nomme Sierra, qui en Espagnol signifie montagne; celle du Leuant s'appelle Ande, ou Cordeliere, & leur largeur n'est de plus de 20. lieuës. Tellement que le Peru en plaine ou montagne n'est large de plus de quarante lieuës. Il y a enuiron 50. vallées au Peru, dont les principales sont, Xauxar, longue de 14. lieuës, & large de 5. Chica, Andaguayla & Iucas.

QVALITE'.

C'Est chose admirable qu'en si peu de distance qui se trouue en la largeur du Peru qui n'est que de 40. lieuës, & vû qu'il n'y a nulle difference de hauteur, il ne pleut, ny neige, ny tonne aux plaines: & cependant en la Sierra les saisons font leur cours comme en Europe, & il y pleut depuis le mois de Septembre iusqu'en Avril, & aux Andes il pleut presque tout l'hyuer: & l'on a remarqué que si les habitans se transportent des plaines aux montagnes, ils y sentent les mesmes douleurs d'estomac & de teste qu'on a accoustumé de sentir sur la mer lors qu'on ne l'a pas accoustumée. Ce que les vns attribuent à trop grande subtilité de l'air, & aux trop grands vents, les autres à la diuersité, pource qu'aux plaines l'air est chaud, grossier, & humide, aux montagnes froid, sec, & subtil. Là il est tousiours de mesme, pource qu'il n'y souffle iamais autre vent que celuy de Midy, icy il est diuers & de façon differente. Là il ne pleut ny neige, icy il fait l'vn & l'autre. Si bien que ce n'est chose merueilleuse que la complexion de l'homme se sent de cette diuersité d'air, & en souffre quelques

alterations. Or les plaines n'estans iamais arrousees de pluye elles demeurent en friche, pleines de sable, & sans porter fruicts: de sorte qu'on en trouue seulement aux vallées par lesquelles passent les fleuues qui descendent des montagnes, & se vont rendre en la mer. Et ces vallées, qui sont enuiron au nombre de 50. sont fort soigneusement cultiuées, & bien habitées par tout, à cause desdits fleuues qui les arrousent. Vne riuiere est esloignée de l'autre ordinairement sept ou huict lieuës, tantôt plus & tantôt moins. Le labourage des vallées n'est esloigné des riuieres plus d'vne lieuë en çà, & vne autre en là. Mais encor qu'il ne pleuue pas aux plaines, toutesfois aux mois de l'Hyuer, qui commence au mois d'Octobre, & dure iusqu'en Avril, certains broüillards subtils & deliez occupent l'air, & il en sort vne certaine liqueur qui ne baigne pas presque la poussiere, combien toutesfois que cela soit de grande importance pour meurir & mener à perfection ce qui y est semé. Mesme prés de Lima, ce seul broüillas sans autre eau, fait verdir & fleurir quelques contrées qui sont par ce moyen pleines de bons pasturages. Il y a encores quelques parties de plaines, où sans aucune riuiere qui paroisse, on void naistre des grains, & des fruits de toute sorte en abondance, ou pour l'humidité que les riuieres y poussent, ou par le moyen des riuieres qui se perdent dans le sable, ou par celle qui vient de la mer. La Sierra abonde en pasturages & forests, où il paist vn nombre incroyable de vicunes, qui sont comme des chévreux, & des guanaches, & des paches. Aux Andes il y a grande quantité de singes & de guenons de plusieurs façons, comme aussi des perroquets. Il y a aussi en abondance d'vne herbe nommée Coca, fort estimée au Peru, pource qu'on tient que celle qu'on despesche à Potosi vaut 500000. escus toutes les années. Le meilleur du Peru consiste aux vallées, qui portent quantité de maiz & de froment. La nourriture generale du Peru c'est le maiz, qui toutesfois ne vient pas bien aux pays froids, comme est vne partie du pays de Pasto, & tout le Cellao, mais au lieu du maiz ils ont d'autres racines bien nourrissantes.

MOEVRS.

Tous ceux du Peru sont distinguez principalement en trois sortes de personnes, dont la chacune contient encor plusieurs peuples sous soy, qui sont differens en noms. Ces gens-cy sont differents, & leurs langues separées. Ils auoient accoustumé de faire la guerre les vns aux autres auant qu'ils vinssent en la puissance de Ginacaue. Mais lors que par sa victoire la cause de tous les debats fut ostée, on vid que les principaux d'entr'eux, & le peuple s'adonna à la langue de Cusco pour plaisir, au lieu qu'auparauant on rendoit seulement le droict à chacun en cette langue, & l'on ne pratiquoit qu'en Iustice. Tellement que celuy qui sçait la langue de Cusco peut aisément aller par toute la Prouince. Les femmes ont vne robe de laine qui leur va iusqu'aux talons, & les hommes vne chemise qui leur descend iusqu'aux iambes, & vn manteau par dessus. Or cõbien qu'on porte vne mesme sorte d'habillemés par toute la Prouince, toutesfois celuy de la teste est differẽt, vû que chacun a selõ la coustume du pays des bandes que quelques-vns portẽt simples, les autres de plusieurs couleurs : il n'y en a presque vn seul qui ne differe de l'autre en ce qu'il met sur sa teste. Au reste les habitans de ce pays sont pleins de simplesse, toutesfois parmy cette façõ grossiere & rude, ceux qui sont prés de l'Equateur

sont dissimulez, cachent leur pensée, & murmurent entre leurs dents, sans descouurir librement leur pensée. Ils ne sont guere esloignez de la façon de viure des Iuifs. Ils sont sujets à l'amour des masles, & pour cette cause font assez peu d'estat des femmes, vû que non seulement ils les font seruir d'esclaues, mais encores ils les battent rudement pour la moindre chose. Ceux-cy mesmes qui demeurent prés de l'Equateur, sont seulement couuerts iusques au nombril d'vne chemise fort deliée, & laissant les autres endroits nuds, voire mesmes les parties honteuses. Ils parent leurs bras de bracelets de pierterie, & se percent les ioües, & les lévres y mettant des turquoises, & des esmeraudes, Chez ceux-cy les entrées des temples qui estoient du costé d'Orient, estoient seulement fermées d'vn rideau de laine, & dans les temples il y a deux idoles. qui ont la semblance de boucs, & l'on brusle deuant eux certain bois qui rend merueilleusement bonne odeur. Chez les Caraces on a vû sur les portes des statuës d'hommes auec des estoles de Diacre Les Pazaons conseruẽt de pourriture admirablement, & auec vn extréme soin, les corps des enfans, & des hommes morts. On adoroit communément en leurs temples des serpents, & outre cela chacun en particulier auoit ses dieux, selon l'art, ou le mestier qu'il exerçoit. Ils estoiẽt du tout ignorans des lettres, & mesme de la peinture qui tenoit lieu des lettres chez ceux de Mexique. Ils ont vsé de cordes de laine, qu'ils nomment *Quippes*, où faisãt des nœuds de diuerses sorte, ils comptoient depuis vn iusques à dix, & de là plus haut, montant par degrez en comptant. Ils donnoient à ces nœuds les couleurs semblables aux choses qu'ils vouloiẽt exprimer. Chaque Prouince auoit ses Notaires, qui faisoient entendre facilement au peuple les choses arriuées, mesmes long temps auparauant par le moyen de ces couleurs. Leurs armes sont l'espée, la picque, vn clou de fer, la hache d'argent, auec le trenchant d'or, & plusieurs especes de dards. Ils sçauent bien s'aduancer, garder leur ordre, secourir leurs gens, & ne craignent nullement la mort, pourvû qu'ils puissent laisser aux leurs vne belle memoire, ou trouuer moyen d'auoir quelque recompense de leurs Capitaines. Le pretexte de leurs guerres auant la venuë des Espagnols, estoit, qu'au deluge le monde s'estoit sauué dans leurs lacs, & qu'ils auoiẽt tous seuls la vraye Religion, & la doiuẽt enseigner aux autres. Leur principal Dieu estoit le Viracoca, c'est à dire Createur vniuersel, & apres luy le Soleil. L'Inga Pacacuti, qui trouua la plus grãde partie de leurs superstitions, ayant assigné des rentes aux temples des dieux, n'en assigna point à Viracoca, disant qu'il n'en auoit besoin puis qu'l estoit Createur de toutes choses. Entre les autres choses remarquables qu'ils introduisoient aux pays par eux cõquis l'vne estoit qu'ils diuisoiẽt tout le terroir en trois parties: l'vne appartenoit à la Religion, & aux Dieux; la seconde estoit de l'Inga, ou du Roy, qui entretenoit de cela sa personne, sa Cour, ses parens, ses Barons, ses garnisons, & cette partie estoit la plus grande: la troisiesme partie estoit pour le peuple. Toutesfois personne n'auoit riẽ de propre que par grace speciale de l'Inga, & cela n'estoit pas hereditaire. Ces terres du peuple, & des Communautez, estoient distribuées tous les ans, & on assignoit à chacun autant de terre qu'il en auoit besoin pour son entretien, & celuy de sa famille: à raison dequoy cette portion estoit tantôt grande, tantôt petite, & de cecy ils ne payoient aucune taille. En lieu de taille, ils estoient obligez de labourer les terres des dieux, & de l'Inga, & de mettre les fruicts en des grands magazins destinez à telle chose, d'où l'on tiroit aussi prouision

au peuple en temps de sterilité. On faisoit le mesme des animaux, vû qu'on les diuisoit, aussi bié que les pasturages en trois parties. En quoy il me semble que ceux-cy surpassoient de beaucoup Lycurgue en la distribution des terres, & les Romains en la loy des champs, ou Agraria. Pource qu'il ne pleut iamais au Peru, les habitans se soucient peu des maisons, les Espagnols mesmes ne couurent les lieux de leur demeure, que de quelque natte. Neantmoins le Roy du Peru fit plusieurs grands bastimens, & entr'autres les Tambes, qui estoient comme de tres-grands magazins, où l'on mettoit les viures, & les armes & autres prouisions pour les armees. Ces bastimens estoiét disposez sur les grands chemins en telle sorte, que l'vn estoit seulement esloigné de l'autre, trois ou quatre lieuës. Et les Roys de ces pays auoient fait faire deux chemins longs de cinq cens lieuës, dont l'vn passoit par les plaines, l'autre par les montagnes: œuures veritablement qui pour leur grandeur, & profit doiuent estre preferees a ce que l'Egypte, & Rome ont eu de plus admirable. Car aux montagnes il fut besoin de hausser en mille endroits, & de remplir les vallees, & les lieux profonds. Il fut necessaire de couper les rochers, apuyer les choses ruyneuses, esplaner les lieux mal aisez, soustenir les precipices, & de vaincre aux plaines tant de difficultez que le sable a accoustumé de porter auec soy en vne entreprise de cette sorte. Les Tambes estoient sur ces chemins, & en plusieurs endroits il y auoit de beaux jardins, & des arbres qui donnoient vn grand plaisir, & estoient de grande commodite aux passants.

RICHESSES.

ON tire du Peru de l'or, & de l'argent en abondance outre les autres marchandises: & de toutes les richesses qui viennent de l'Amerique par deçà, le Peru en fournit ordinairement deux tiers, & la nouuelle Espagne vn tiers: mais la nouuelle Espagne est beaucoup plus riche de marchandises, & donne auec ses Isles entr'autres choses grande quantité de cochenille, de cotton, de succre, & de perles; mais entre les thresors du Peru, il y en a deux merueilleux. L'vn est la mine d'argent de Potosi, qui fut découuerte l'an 1545. & d'où l'on a tiré, & tire si grande quantité d'argent, que le quint qui en appartient au Roy est monté en quarante ans à cent & onze millions de poids, & vn poids vaut treize reals, & vn quart d'Espagne, & toutesfois il y en a plus d'vn tiers dont on ne tire pas le quint. On purge cette quantité d'argent en cinquante deux engins faits sur vne riuiere qui en est proche, & en vingt-deux qui sont en la vallée de Tarapie, outre plusieurs autres que l'on fait tourner auec des cheuaux. On tire aussi de ce pays assez bonne quantité d'or. L'autre thresor consiste aux mines de Guancauelque, où il se trouue force vif argent. Elles furent descouuertes l'an 1567. & le Roy d'Espagne en tire de net enuiron quatre cens mille poids.

Mais i'estime qu'il sera à propos, auant que de laisser le Peru, de discourir de ses villes principales, & de ses prouinces.

AREQVIPA, LIMA, TRVGILLO, & autres.

ON rencontre premierement Tarapata auec son port au 21. degré, puis Arica, & la bouche du fleuue, & port de Quilca, & dans le pays la plaisante, & delicieuse ville d'Arequipa, qui estant assise au pied d'vne montagne qui iette du feu, iouyt d'vn air temperé, & subtil, & a vn terroir tousiours frais, & fleurissant. L'argent de Plata, & de Potosi arriue à son port, où on le charge pour Panama. Il y arriue diuerses sortes de viure, & de marchandises, qui vont à Cusco. On trouue apres le port de Haccari, assez frequenté, la poincte de S. Nicolas, & Sangalle, & Collao de Lima. Lima qu'on nomme aussi ville des Roys, pource qu'elle eut son commencement le iour des Roys en l'an 1530. est assise sur vne grande riuiere à deux lieuës loing de la mer, où est le port nommé Collao, d'vne Isle qui est vis à vis cent lieuës loing de la ville d'Arequipa. Elle est bastie auec beaucoup d'art, vû que toutes les ruës principales respondent à la place, & il n'y a presque vne seule maison qui soit sans eau, qui y viẽt de la riuiere. L'air y est temperé. On y sent quelque fraischeur, ou bien quelque peu de froid plus grand que l'ordinaire, durant les quatre mois de l'Esté d'Europe. Elle est au douziesme degré, & vn tiers. L'Archeuesque, & le Vice-roy y fõt leur demeure, & il y a aussi vne Cour, ou Siege de Iustice, & c'est icy l'abord de tous les traffics du Royaume. On compte dans la ville de Lima douze mille esclaues Negres, & vingt-quatre mille femmes Espagnoles ; & par là il est aisé de iuger du reste.

Passant plus auant on descouure le port de Gaure, où il y a grande quantité de sel, & celuy de Casma abondant en bois, & en viures : puis Santa, Quarape, d'où l'on vient à Trugillo, qui est à deux bonnes lieuës loing de la mer. Cette ville est assise au septiesme degré, & deux tiers, en la vallée de Chimo, sur le bord d'vn beau fleuue. On apperçoit apres la pointe de l'Aiguille au sixiesme degré, & Payta ville de grand trafic au cinquiesme: Tumbes au troisiesme, S. Helene au deuxiesme, le Cap de S. Laurens au premier, & là aupres Port vieil, & S. Iacques, & puis le Cap de Passao sous l'Equinoctial, qui borne de ce costé le Peru. A main droite quinze lieuës dans terre, on void la ville de S. Michel premiere colonie des Espagnols en ces contrées. Auant que sortir des plaines du Peru, i'estime qu'il sera à propos de dire vne, ou deux choses estranges. Mela est vn lieu loing de Lima quinze lieuës: l'on y void vn figuier, dont la partie tournée vers le Sud, produit ses fruits quand il fait esté aux montagnes; & l'autre qui est tournée vers la mer, les produit quand il fait esté en la plaine. En la vallée de Chilca il n'y pleut aucunement, & il n'y passe nul fleuue, & toutesfois elle abonde en maiz auec telle inuention. Ils peschent au riuage de cette mer des sardines, ou semblables poissons, dont ils prennent vn nombre infiny, puis ils font certaines petites fosses en terre, où ils sement leurs maiz, mettant chaque grain en vne teste de ces poissons ; & l'on ne sçauroit croire combien ils multiplient.

COLLAO, & autres.

MAis la richesse, & puissance du Peru consiste aux Prouinces qui sont d[e] le pays dont la premiere est Colao, assise où les deux chaines des montagnes, ou Cordelieres susnommées s'esloignent l'vne de l'autre, & s'eslargissent. Sa limite Australe c'est vn lieu nommé Caracol, & la Septentrionale Ayauire. La capitale ville de cette Prouince c'est celle de la Paix, mais la plus peuplée d'originaires du pays c'est Cuiquito, grande ville importante, & sujete sans moyen au Roy. Elle a sous sa iurisdiction Iuli, Chilane, Acos, Pomata, Cepita, Quaqui, Tiaguanaco, & autres places. A Tiaguanaco l'on void les restes de quelques grands bastimens. On estime qu'ils sont fort anciens, & faits par des hommes pleins de puissance: car on ne sçauroit comprendre comme ils ont peu mouuoir des pierres longues de trente pieds, larges de quinze, & espaisses de six, sans engins de fer. En cette partie du Peru on void le lac Tiquicaca long de trente lieuës, & large de quinze, en ayant o[c]ctante de tour, & de profondeur plus de octante pas. Il reçoit dix, ou douze grosses riuieres, auec plusieus autres eaux qu'il renuoye toutes dehors, au[ec] vn gros fleuue, qui se va rendre dans vn autre lac nommé Aulaga, ou Paria, qui est sans fonds, où il se perd, comme le Iourdain en la mer morte, ou l[e] Volgue en la mer Caspie.

QVALITE'.

ENcore que l'air y soit si froid que le maiz n'y peut bien venir, toutesfois c'est peut-estre le meilleur pays, & le plus peuplé du Peru. Et par là [on] peut comprendre combien la bonté de l'air importe plus à la multiplication, [&] à l'entretien des hommes, que l'abondance des viures. Au lieu de maiz il y na[ist] (outre d'autres choses) certaines racines que ceux du pays nommēt *Papes*, q[ui] ont mesme goust que les truffes: ils les seichent au Soleil, & les gardent po[ur] l'hyuer. Il y a encores force bestail, & principalement beaucoup de camelo[ts] qui sont certaines bestes sẽblables aux brebis, mais plus grãdes, & auec la fa[ç]çon des chameaux, mais sans bosse. Ces bestes seruent à porter les charges, [&] portent iusques à cent cinquante liures de poids, & aussi à labourer la terre, & leurs laines sont fort bonnes à faire draps, & leur chair saine, & de tres-bo[n] goust. Tiquicaque produit vne sorte de jonc nommé *Totore*, qui est bon à plusieurs choses: il sert à faire des maisons, & des barques, & de grain aux pour[] ceaux, & l'on void au mesme lac vne infinité de canards & d'autres oyseau[x].

CHIARQVE.

S'Ensuit la Prouince des Chiarques, riche pour les thresors que l'on a [ti]rez, & que l'on tire des mines des Porc (qui ne sont au terroir de Plata) & [de] Potosi. La capitale ville de cette Prouince, c'est la susdite. Assez prés [de] Potosi il y a vne petite montagne nommée *Guayna Potosi*, c'est à dire, petit P[o]tosi, au pied de laquelle commence la ville de deux lieuës de tour, auec le p[lus] grand abord, & trafic, qui soit au Peru. Les Espagnols qui y habitent, sont []

ques

ques au nombre de quatre mille, & ceux du pays font le nombre de 80. mille Ie ne comprends en ce dénombrement ceux de la conuoitise du gain, ou de curiosité de voir y mener des pays esloignez, ny les miserables qui font leur demeure ordinaire dans les entrailles de cette montague, & qui sont en si grand nombre, qu'on en feroit bien vne bonne ville.

QVALITE' ET RICHESSES.

ON peut cõprendre les richesses du pays, puis que le President de la Gasque assigna en son terroir cent mille escus de rente à Pierre de Hiniosa, sans les moindres assignatiõs, & il y en auoit de 50. & de 80. milles. La mõtagne du Porc a des mines d'argent qu'on ne peut espuiser, & il y en a beaucoup d'autres, desquelles toutesfois on ne tire tout ce que l'on pourroit, pource que ceux du pays ne s'en soucient pas, & le pays est trop froid pour les Negres. Ce qui a diminué aussi le grãd abord du Porc, c'est la grande richesse de Potosi qui est vne petite montagne au vingt-deuxiesme degré de hauteur, semblable à vn pain de sucre, haute d'vne lieuë, & en ayant demie de tour. Elle contiẽt quatre veines d'argent, qui sont larges par tout pour le moins d'vn pied, & au plus de six. De celle cy vne qui se nomme Centeno, a vingt-quatre branches, & celle qu'on appelle Riche, en a septante huict. On y trauaille iusques à la profondeur de deux cens, & plus de brassées à la clarté des chandelles: & ceux qui y trauaillẽt, passent plusieurs mois sans voir la lumiere du Soleil. Ils descendent, & montent par des eschelles faites de cuir cru, de huict cens degrez, voire d'auantage, auec la charge sur les espaules, & la lumiere en la main. Le trauail de ces miserables ne sçauroit estre exprimé: plusieurs tombent en bas à cause que la teste leur tourne, & plusieurs autres par desespoir vn qui vient à tomber, en tire auec luy toute vne troupe. Ces mines furent descouuertes au Roy d'Espagne l'an 1545. & depuis ce temps iusques à l'an 1585. les quints du Roy monterent à trois millions de poids, & le poids vaut treize reals & vn quart. L'argent qu'on tire est apres purgé en 74. engins d'eau, & trente de cheual. En la vallée de Tarapaye il y a vn lac d'eau fort chaude, qui est si rond, qu'il semble auoir esté fait auec le compas: & il a cette particularité, qu'il ne croist nullement auec la perpetuelle source que l'on void boüillir au milieu, & ne diminuë iamais pour vn gros canal qu'on en a tiré.

CVSCO.

S'Ensuit au dix-septiesme degré du costé du Midy la ville de Cusco, en vn milieu ceint de montagnes. Il y a vn chasteau basty de si grandes pierres, qu'il semble que ce soit plutôt vne œuure de geants, que d'hommes ordinaires, principalement à cause que ces peuples n'auoient des bestes pour tirer, ny l'vsage des ferremens. Cette ville estoit le siege de l'Inga, ou Roy du Peru, & capitale de l'Empire, dãs lequel il n'y en auoit nulle autre qui meritast le nom de ville, ou pour sa grandeur, ou pour sa police. Elle auoit de grandes ruës mais estroictes, & des maisons faites de pierres iointes entr'elles auec vne merueilleuse industrie: mais les maisons ordinaires estoient basties de bois, & couuertes de paille. On voyoit à Cusco le riche Tẽple du Soleil, & les Palais du Roy, où il y auoit vne infinité d'or & d'argent. Il y auoit vne grãde place,

d'où l'on auoit tiré quatre chemins aux quatre ports de l'Empire. Les Roys du Peru pour peupler & annoblir cette ville, ordonnerent que chaque Cacique y bastiroit vn Palais, & y enuoyeroit demeurer ses enfans, & pour faire paroistre la grandeur de l'Empire, & les diuerses nations qui leur estoient sujettes, ils voulurent que chacun allât vestu à la façon de son pays, & en portât certaine marque à la teste qui estoit vne belle & magnifique inuention. Cette ville fut rebastie à la nouuelle faço l'an 1534. par François Pizarre. Elle a enuiron cinquante mille habitans, & à l'e...our en douze lieuës deux cens mille.

QVALITE'.

LA ville de Cusco a vn terroir plein d'agreables, & riches vallées, comme sont celles d'Andagayla, de Xaquisano, de Bilcas, & de Sucay. Cette derniere a l'air si bon, si subtil, & si temperé, & son assiette est si agreable, qu'on ne la sçauroit dignement exprimer, à raison dequoy elle est toute pleine de magnifiques maisons d'Espagnols, & de gros villages bié peuplez. Nos fruicts y viennent aussi bien qu'en Espagne. A Cusco on mange des raisins frais toute l'année. Il y a aussi force bœufs & grande quantité de brebis & de cheuaux qui s'y entretient, & y multiplient aussi bien qu'en Europe.

CASSAMALCA, & autres.

CEtte place qui est au Leuant de Lima, est capitale d'vne noble Prouince, & est renommée pour la route, & prise d'Atabalipa Roy du Peru, aduenuë l'an 1533. de la rançon duquel les vainqueurs s'enrichirent plus que soldats qui furent iamais au monde, encores qu'ils n'en eurent qu'vne partie: car cent soixante hommes de guerre toucherent deux cens cinquante deux mille liures d'argent, & vn million, & trois cens vingt-six mille escus d'or. La ville de Cassamalque est à present peu de chose, mais son terroir est des bōs du Peru. La ville de la Plata & Lima & Cusco, sont les plus grandes, & plus riches, tant en iurisdiction, qu'en reuenu, de celles que les Espagnols ont basty au Peru: mais Potosi, bien qu'elle ne soit ville, ne cede toutesfois en nombre de peuple à Lima, ny pareillement en richesse. Les autres colonies ne sont pas si grādes, toutesfois on ne doit passer sous silence Guamanga, Guanuco, la Frontera, Loxa, & saint Iacques de Guajachel. Guamanga est presque au milieu de Lima, & de Cusco, & entre la vallée de Xaura, & d'Ande. Quayla (celle-là est du terroir de Lima, & celle-cy de Cusco) est esloignée 60. lieuës de Cusco, & presque aux cōfins on void la ville de Bilca à 15. lieuës de Guamanga, qu'on estime auoir esté le milieu de l'Empire de l'Inga, pource que l'on comte autant de Quito à Bilca, que de Bilca à Chile. Guamanga eut son cōmencement l'année 1539. & est fort bien bastie de pierre & de terre, les maisons sont couuertes de tuiles, & on y void plusieurs belles & hautes tours. S'ensuit Leon de Guanuco fōdée au mesme temps en vn lieu sain, & dont le terroir est des meilleurs. Cette ville a sous elle les pays de Cōchua, Guayla, Tamara, & Bourbon. On entre apres en la Cacapoye, dont la ville capitale est la Frontera, ou Frontiere, qui commande encor à la Prouince de Guanca. Les Cacapoys sont des plus blancs, & des plus beaux du Nouueau Monde. Il y a encore la ville de Loxe fondée par Alfōce de Nercadille l'an 1546. (elle se nōme autrement

Zarze) sur le bord de la riuiere de Catamayo. Il y a plusieurs petites riuieres qui courent par son terroir, & le rendent esgalement agreable, & plein de biens. On void par tout des campagnes semées de maiz & de nos grains, des vergers chargez d'oranges, de limons, & d'autres fruits, & des iardins pleins d'herbes, & des fleurs, & vn nombre infiny de bestail espars par les montagnes voisines.

QVITO.

MAis il est temps que nous entrions en la Prouince de Quito large de cent milles, & longue de deux cens, assise sous l'Equateur, & toutesfois plus froide que chaude. La ville de S. François fondée l'an 1534. & capitale de Quito, est assise en vn lieu bas entre des montagnes. Elle est à sept lieuës de l'Equateur tirant vers le Nord, à 60. lieuës de Port-vieil, à 80. de S. Iacques, de S. Michel autant, de Loxe 130. & de Lima, & de Potosi 300.

QVALITE'.

L'Esté y commence en Avril, & y dure iusques en Nouembre. Les habitans qui sont de moyenne taille sont bons pour le labourage, & sçauent bien conduire le bestail, il n'y a pays au Peru où les fruits, & les animaux d'Europe profitent mieux, & particulierement pour le regard des fruits, les succres & les oranges. Les chévres y font de trois iusqu'à cinq chévreaux d'vne portée. Outre les mines ordinaires on en a trouué vne d'argent vif, de couleur jaune, qui sēt le souffre ainsi qu'on le met au feu. On y trouue de fort grosses cannes pleines d'eau. Entre les lieux qui iettent du feu sur la cime des montagnes, il y en a vn merueillleux, vû qu'il iette tāt de cendre, qu'il en couure quelquesfois 200. milles de pays à l'entour, & pousse tāt de feu, que l'on le void de plus de 300. milles loin, & fait tant de bruit que les tonnerres n'en font pas tant. La ville de S. François a du costé du Leuant vn pays nōmé de la Canelle, mais cette canelle est differente de la commune. L'arbre a les branches & fueilles semblables à celles du laurier, mais plus grandes, & le fruict ressemblant au gland, & son escorce, & sa fueille sont de bōne odeur: mais la meilleure chose qui y soit c'est l'endroit où est le fruict de couleur tannée tirant sur le noir & plus gros, & plus concaue que celuy du gland, & chaud, & cordial, de sorte qu'on en vse aux douleurs de costé, de l'estomac, & du ventre, & l'on en porte à Quito comme d'autre marchandise. On le prend en poudre auec quelque liqueur. L'année 1587. ce pays fut tout rompu d'vn grād tremblemēt de terre.

DE SAINTE CROIX DV MONT.

AYant descrit le Peru, il reste que suiuant la trace de quelques Capitaines Espagnols, nous entrions au cœur de cette grande presqu'Isle, & XXII.
voyons ce qui a esté descouuert iusques à present: & ce qui me fait resoudre à en discourir, c'est la ville de sainte Croix du Mont, que les Espagnols y tiennent. Donc entre la riuiere d'Orillan, & celle de la Plata, on void au 17. degré Austral vne montagne qui est vne brāche des Andes, qui va iusqu'au destroict de Magellan, & a tousiours ses cimes chargees de neige & de glace. Ayāt passé les cōfins ces Cerigans on descend en vn pays qui a esté descouuert depuis 30.

ans en çà, où il n'y a pas vne pierre sur la terre, où dans l'eau, de la grosseur d'vne noix. Vers le Nord on void vne petite montagne où les Espagnols ont basty Sainte Croix du Mont. à 17. degrez de l'Equinoctial, à 400. milles de la Plate. Il y a 160. maisons d'Espagnols, entre lesquels il y peut auoir 60. Commandeurs.

QVALITE'.

LE pays plain est sujet aux inondations des riuieres. Les formis afin que les eaux ne leur gastent la recolte, font, principalement au Vapay, comme de petits ramparts de la hauteur d'vn bras, peu plus, peu moins, & de tour enuiron douze ou quinze pieds, où ils conseruent leurs grains, & en font plusieurs. C'est là que se retirent les passans lors qu'ils sont surpris des eaux. Le Vapay croist, & descroît comme le Nil, & va lentement comme la Saone. On y void beaucoup d'animaux differens des nostres. Il y a vn animal entieremēt semblable au pourceau, sinon qu'il se paist d'herbe, & dort en l'eau comme vn poisson. Les Espagnols nomment Sonailles certaines viperes longues d'vne brassée, & grosses comme vne pique. Ils ont certaines enleveures sur la queuë de la grandeur d'vne noix, qui sont creuses, & conjointes l'vne auec l'autre, à la façon des jointures des doigts, & l'on tient qu'il leur en croît vne toutes les années. Ces bestes sont si venimeuses, que si l'on en est mordu, on meurt aussi-tost: mais elles ne voyent à trois pas loing d'elles, & l'on oyt le bruit de leurs enleveures, ou pour mieux dire sonnettes, de vingt pas: il y en a aussi au Brasil. La Tocca est vn oyseau de la grandeur de la corneille, mais il a la poictrine blanche, le bec doré, & de longueur esgale, à tout le reste du corps. Il y a des Austruches en grand nombre, & les soldats qui marchent par ce pays, trouuent souuent des monceaux de cinquante œufs & dauātage, qui leur seruent de prouision, vû qu'vn œuf suffit à cinquante soldats. Le pays produit abondance de cotton, de ris, de maiz, & de diuers fruicts: mais il ne porte n'y froment ny vin, lequel on y mene du Peru, & vn tonneau de vin s'y vend cent escus ordinairement. Toutesfois ceux du pays font vn certain breuuage de maiz & de miel. Il n'y a pas faute de lacs remplis de poisson: mais sainte Croix a vne petite riuiere miraculeuse, qui n'est large que de deux brassées fort peu profonde, & ne court qu'enuiron vne lieuë, pource qu'elle se perd soudain dans le sable, & toutesfois elle pouruoit la ville d'eau, & de trois sortes de bons poissons, auec telle commodité, & abondance, qu'on les prend auec vn seau, ou auec la main, & cette pesche dure depuis la fin de Feurier iusques à la fin de May. On en void peu le reste de l'année.

MOEVRS.

IL y a en ces pays diuers peuples barbares, & entr'autres les Cerigans, & les Vicarans, qui s'entrefont continuellement la guerre, ou combattent contre les Espagnols, ausquels ils empeschent le passage autāt qu'il leur est possible. Dom François de Tolede mit ensemble les forces du Peru pour les dompter mais en vain. Ils mangent la chair des hommes comme nous celle des moutons. Les Toues leurs voisins mettent leurs ennemis pris en guerre sur les espaules, & les vont branslāt tandis qu'ils marchent. Les Varays se disent tous esgaux entr'eux, mais plus grands que leurs voisins, lesquels ils mesprisent

telle sorte qu'ils demanderent à vn Predicateur si on les baptiseroit auec mesme eau que les autres, si tant estoit qu'ils se fissent Chrestiens. Ils n'ont point de demeures arrestées. Ils exercent leurs fils aux armes presque aussi-tôt qu'ils sont nez, & leurs armes sont l'arc & la masse. Ils leur donnent en proye les captifs, & recompensent celuy qui en tuë quelqu'vn auec vn coup signalé. Ils les poussent à estre furieux, en leur donnant des noms de tygres, de lyons, & de semblables animaux. Quelques-vns de ces peuples pour paroistre plus terribles se teignent le corps, & quand la Lune se renouuelle, ou est pleine, on dit qu'ils se frappent auec certains poignards d'os pour s'accoustumer aux accidens de la guerre. Ils ne sçauent que c'est que larcin, & l'on n'y vend aucune chose. Ils accompagnent auec les pleurs les morts au tombeau, & reçoiuent leurs amis venans de loin, en plaignant les maux qu'ils ont soufferts: tellemẽt qu'ils ont des larmes à commandement. Les originaires du pays d'aupres de S^te. Croix du Mont cultiuent les terres, & payẽt aux Espagnols deux liures de cotton filé pour teste toutes les années. Car le cotton sert icy de monnoye, de mesme que le cacao en la nouuelle Espagne, & la coque au Peru, voire mesme dauantage. Ces peuples viuent longuement, & pleins de santé. Ils se plaisent à la chasse & à prendre des oiseaux. Ils mãgent des formis rosties, des queuës de cocodrils, des sauterelles, & des viperes, apres en auoir osté la teste & le foye. Ils vont tous nuds, excepté que les femmes portent par honnesteté quelque fueille ou escorce, ou ceinture de cotton assez estroite, & ce apres les nopces. Mais les Espagnols ont introduit dans la ville l'habillement dont on vse au Peru. Quand il fait froid (encor que le pays soit chaud de sa nature, & qu'il n'y souffle nul vent froid) ou ils ne sortent pas du logis, ou bien ils portent quelque tizon en la main pour s'eschauffer l'estomac. Ils portent tous la teste razée à main droite, & à main gauche, & au milieu laissant vn bouquet de cheueux. Quelques-vns s'en razent la moitié, mais les vns du costé droit, les autres du gauche, & la pluspart à l'entour, laissant des cheueux au milieu. Ils disent qu'ils ont receu cette coustume d'vn certain Paicume, à raison dequoy ils nommoient Paicume le premier Religieux qui y alla pour prescher l'Euangile. Quand les femmes enfantent, les hommes se mettent au lict, & font ce que nous auons escrit de ceux du Brasil. Ils ne sçauent comter que iusques à quatre. Pour dire cinq ils disent toute la main, pour dire dix les deux mains, pour dire vingt ils disent mes mains & mes pieds. Quand le mary va dehors pour quelque temps il laisse en la maison autant de boutons qu'il veut demeurer de iours dehors, & en porte tout autant; & chaque iour il en oste vn, & la femme ou celuy qui demeure au logis vn autre, & de cette sorte ils comtẽt les iours de l'absence. Au delà de S. Croix vers le Leuant il y a les peuples Garays, c'est à dire guerriers, qui nomment tous les autres Tapuys, c'est à dire esclaues. Toutesfois ils estiment les Espagnols, & disent qu'ils sont descendus d'eux. Ils n'oublient iamais vne injure. Ils mãgent la chair humaine de toutes les nations, fors que la leur. Ils bastissent des maisons hautes & spacieuses, où plusieurs familles viuent ensemble chacune à part, biẽ que sans aucuns entre-deux. Ils se percẽt la lévre de dessous & y pendẽt quelques choses qu'ils tiẽnent gentilles. Ils n'õt aucune forme de Iustice. Les meurtres ne sont punis que par les parens du mort. Leurs Caciques ne seruent que pour chefs de guerre. Ils ne permettent pas aux Espagnols armez d'entrer en leurs places (dont l'vne a pour le moins 500. feux) où s'ils y entrent auec armes c'est

en si petit nombre qu'ils n'en peuuent pas entrer en doute : & ils reprochent leur domination à leurs voisins. A 120. milles loin de là demeurent les Chiquites sujets des Espagnols. C'est chose remarquable que la langue des Varays s'estend par le Brasil, par le Paraguay, & par le pays des Garays, & de leurs voisins, qui est vn grand indice que les susdits peuples ont esté maistres de tous ces pays. Si bien que de mesme qu'auec la langue Latine, Arrabique & Esclauonne on peut aller presque par tout nostre monde : ainsi auec la langue des Varays, de Cusco, & de Mexique on peut aller presque par tout le Nouueau Monde.

TVCVMA.

XXXIII. Entre Chile, le Brasil, Paraguay, & sainte Croix, le Royaume de Tucuma s'estend par l'espace de 200. lieuës. Les Espagnols qui coururent iusques là en l'entreprise du Peru y ont cinq colonies, c'est à sçauoir, Salta, Steco, S. Michel, Cordouë, & S. Iacques. Salte est esloigné de Taline derniere terre du Peru de 136. milles, & le voyage en est ennuyeux pour le deffaut de l'eau. Elle est assise en vne vallée longue de 84. milles, & large pour le moins de 30. Il a tout aupres vne autre vallée qu'on nomme de Calchiaqui, qui s'estend du Septentrion au Midy par l'espace de 30. lieuës, & est pleine de riuieres & de gens courageux. Les Espagnols les ont combattus durant plusieurs années en vain. Finalement vn certain Iean Perez reduisit par amitié à l'obeyssance du Roy d'Espagne le Prince de cette vallée, qui se fit mesme Chrestien. Mais s'estant apres faché du mauuais traittement de Perez il se reuolta auec toute la vallée, & demeura 27. ans en cette sorte. En fin Iean Ramirez auec cent hommes de pied Espagnols, 500. cheuaux, & 300. archers du Peru mit fin à cette entreprise. Steco est capitale de 50. places. A 150. milles de Steco on void S. Iacques, siege de l'Euesque & du Gouuerneur de la Prouince. Cordouë est en mesme assiette que celle d'Espagne, sinon qu'elle a en Hyuer l'air plus froid & l'Esté plus temperé. Elle est à 60. lieuës de Chile, à 240. de saint Iacques, & autant de S. Foy du Paraguay.

QVALITE'.

Le pays est vniuersellement plain, & l'air plus chaud que froid. Il y pleut beaucoup, & les riuieres inondent facilement les campagnes. Les vents y sont grands qu'ils desracinent les arbres, & forcent les habitans à se retirer en plusieurs lieux sous terre. La vallée de Salte est pleine de force eauës, & d'vne grande quantité de poisson. L'air y est temperé au possible, le terroir y est extrémement bon, & l'on y trouue force bestail : si bien qu'elle n'a faute que de personnes. Le terroir de Steco abonde en cotton, bled, fruicts, & bestail. Au Royaume de Tucuma le pays est plain & si commode, qu'on y va l'espace de deux mille milles en carrosse tout à l'aise.

PARAGVAYS.

XXIV. Les Paraguays habitent aux confins de Tucuma, le long de la riuiere dont ils prennent le nom. Pour passer cette riuiere qui est fort grãde, & qui s'espand bien loin hors de son lict, il semble que la nature a produit là vne sorte d'arbres qui se nomment zaines fort à propos. Ils sont plus gros que hauts, & ont la racine & la cime assez petite, mais le ventre large, auec la moüelle ten-

dre, & l'escorce dure; à raison dequoy on les creuse facilement : & l'on en fait des barques d'vne piece, capables de beaucoup de gens. Ce pays fut premierement descouuert par la mer du Nord par Sebastien Gabot, & par diuers Capitaines Espagnols, & puis par la voye du Peru par Diego, Royas, & autres. La ville capitale c'est la vraye Foy, puis il y a des villes de l'Assomption, de sainte Anne, Bonair, saint Esprit, & saint Sauueur.

L'ESPAGNOLE.

CEtte Isle est nommée par les originaires Hayti, & Quisquaya, & par les Espagnols Espagnole, & de S. Dominique à cause de la ville capitale que XXV.
ils ont bastie. Son tour est 350. lieuës, ou 1400. mille, sa longueur de 500. milles, & sa largeur est diuerse: mais où elle s'estend le plus elle n'a que 300. milles de large. Le milieu de l'Isle est esloigné de l'Equateur vers le Nord prés de 19. degrez, & sa forme est longue d'Orient en Occident. Sa ville principale est celle de S. Dominique, de qui toute l'Isle prend son nom. C'est là qu'est la Cour ou le siege de la iustice où il y a vn President. C'est là que se tient aussi l'Archeuesque. Il y a en cette ville cinq monasteres fort celebres. Les autres villes sont S. Iean de Meguane, port de Plata, port Royal, Cauana, Xaragua, & quelques autres encore qui ont esté basties par les Espagnols.

QVALITE'.

L'Air y est mrueilleusement bien temperé, n'estant la chaleur ny la froidure vehemente, combien que sur le sommet de quelques rochers fort hauts le froid soit plus aspre. Toute l'année les arbres sont reuestus de fueilles, car iamais les vnes ne tombēt que les autres ne repoussent, tous les arbres, tous les grains, & toutes les herbes qu'on y porte d'Espagne y viennent, & se multiplient au possible, mais on trouue par experience que le fromēt croît mieux en lieux montueux. Ce pays a plusieurs havres & riuieres: mais ce qui le rend plus delicieux & cōmode pour les habitās, c'est l'eau de quatre grāds fleuues, qui sortans des coupeaux des hautes mōtagnes, qui sont enuiron le milieu de l'Isle courent de diuers costez, vû que Iuna tend vers l'Orient, Attribunic vers l'Occident, Iacchie vers le Septentrion, & Naibus vers le Midy : tellemēt que l'Isle est proportionnémēt diuisée en quatre. On void en cette Isle vne cauerne sous vne haute montagne tirant vers l'Orient, éloignée de la mer tout au plus de 500. pas, dōt l'entrée est semblable au portail d'vn beau Palais. On y oyt le bruit de quelques fleuues impetueux, qui coulent rapidement sous des concauitez sousterraines l'espace de cinq mil traicts d'arc: tellemēt que celuy qui s'en aproche de plus prés en demeure demy sourd quelque temps. Toutes ces eaux se viennent joindre en vn grand lac plein de bācs perilleux. Dauātage il y a vn autre grād lac que les Indiens appellēt Hagueygabō, & les nostres la mer Caspienne. Ce lac ayāt receu vn grād nōbre de fleuues de toutes parts se perd en vn gouffre ; de sorte que ces roches spongieuses reçoiuent les eaux de la mer par quelques conduits & creux sousterrains, d'autāt qu'on y trouue quātité de poissons de mer, & que l'eau y est selee. Au milieu de ce lac est l'Isle de Guarizanta fort propre pour la pescherie. Les autres lacs de cette Isle, bien qu'ils soiēt plus petits, sont tous salez. On void aussi là le lac de Magnano si conneu à cause de ses bonnes eaux: Il y a icy grande abondance de sel, car on le tire des montagnes cōme le crystal. Outre tous ces lacs il y a aussi vn grād fleuue duquel les eauës sont salées, combien que plusieurs petits ruisseaux,

d'eau douce s'y viennent rendre. Cette Isle porte aussi de l'or, & l'on dit que les monts Cabaniens ont des mines pleines de tant d'or que c'est chose incroyable. Cette Isle porte aussi grande abondance de succre, de la casse, du gingembre du mastic, du bois d'aloës, & de la canelle. Auant l'arriuée des Espagnols elle n'auoit que trois sortes d'animaux à quatre pieds: mais maintenant il y a force animaux priuez, si bien qu'on porte de là en Espagne vn nombre incroyable de cuirs & de peaux. Il y a aussi de l'azur.

MOEVRS.

LEs habitans sont naturellement oisifs & paresseux; vont tous nuds, & viuent seulement de leur pesche. Auant qu'ils eussent receu nostre religion ils croyoient qu'il y auoit vn premier moteur de toutes choses; mais au reste ils estoient pleins d'vne infinité d'erreurs. Depuis qu'on y a porté des cannes de succres on y a fait des meubles propres, & basty des boutiques: si bië que les habitans en font aujourd'huy vn grand traffic, & par ce moyen s'enrichissent.

CVBA, ou FERDINANDE.

XXVI. ON void cette Isle du Couchant de l'Espagnole, & celle de Iamaique luy est du costé de Midy. Elle s'estend 100. lieuës d'Orient en Occidët, & sa plus grande largeur est de 65. lieuës, & il y a beaucoup d'endroits où elle n'est large de plus de vingt. Il y a six villes, dont la capitale est celle de S. Iacques, fort connuë à cause de son fleuue & de son port. On tient que les autres villes ne sont gueres bien peuplées, horsmis Hauana, qui est le plus grand abord de l'Isle. La ville de saint Iacques est vn siege Episcopal.

QVALITE'

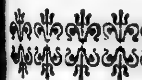
AVx enuirons de l'Isle on trouue plusieurs bancs dangereux, vû que vers le Septentrion il y a vn grand tournoyement d'eau, le costé du Midy est aussi plein de plusieurs petits rochers. La region est montueuse & pleine de forests, & de riuieres, & de plusieurs estangs d'eau douce, & pareillement de salée D'auantage il y a des mines d'or aux montagnes, & le grauier des riuieres est presque tout d'or. Vne certaine vallée à quinze mil pas de S. Iacques est si couuerte de grandes boules de pierre, qu'il semble qu'on les ait mises pour plaisir, bien qu'elles y soient naturellement. Prés du port du Prince il y a vne source qui iette continuellement la poix. Il y a grande multitude de serpens en cette Isle.

MOEVRS.

LEs habitans de cette Isle prenoient plaisir à appriuoiser les serpens auant qu'elle fut descouuerte. Ils alloient aussi tous nuds comme en l'Espagnole. Le peuple se contentoit de ce que la nature produisoit, & tous viuoient en commun.

IAMAIQVE.

XXVII. CEtte Isle qu'on nomme auiourd'huy de S. Iacques est assise entre le 17. & le 18. degré de largeur. Elle a du costé d'Orient l'Espagnole, du Nord Cuba, du Midy les Isles de Saint Bernard, & de Cartagene, & du Couchant



les terres de Iucatan, ou Fondure. Sa longueur est de 55. lieuës, sa largeur de enuirõ 25. & son tour de 150. Elle contient deux villes, c'est à sçauoir, Seuille, & Oritane. Seuille est la principale où est l'Eglise de l'Abbaye, dont Pierre Martyr Anglere Milanois fut Prelat. Didaque fils de Colomb subjuga les habitans de l'Isle, & la rendit tributaire à la Couronne d'Espagne l'an 1590.

QVALITE' ET RICHESSES.

Elle ioüyt d'vn bon air, est assez fertile, nourrit grande quantité de bestail, à cause des eauës, herbages, & de force belles fontaines qui les arrousent. On dit aussi qu'il y a des mines d'or. On en tire aussi grande quantité de cotton, & de succre. Il y a plusieurs bonnes riuieres, & plusieurs lacs qui y abondent en poisson.

MOEVRS.

Le peuple est tout semblable en façon de viure aux habitãs de l'Espagnole & de Cuba, combien que quelques-vns disent, que ceux de Iamaique estoient autresfois plus cruels.

LES ISLES DES CANIBALES, OV CARIBES.

On nõme Isles des Canibales toutes celles qui sont estenduës par vn double rang de l'Orient, & du Midy de l'Espagnole, vis à vis, où à la veuë de Terre ferme. La plus grãde part est sans habitans, mais entre celles qui sont habitées, on tient pour premier l'Isle de saint Iean que les originaires nomment Boriquen, & cette-cy est proche de l'Espagnole du costé d'Orient, & a trois cens mille de longueur, & soixante & dix de largeur. Elle abonde en bleds, & en fruicts, en animaux, & en poissons, comme aussi en or, l'on y trouue du Gayac fort excellent. Sa ville principale c'est saint Iean où il y a vn fort bon Port. Apres cette Isle Cubage est renommée pour l'abondance des perles qu'on y trouue. Les habitans de toutes ces Isles sont bruns, & ont peu de cheueux & de barbe, sont cruels, & mangent la chair des hommes. Leurs fléches sont empoisonnées. Ils vsent de petits esquifs d'vne piece qu'ils nomment Canoes pour aller sur la mer. XXVII.



DISCOVRS EN GENERAL SVR le Nouueau Monde.

FORCES.

Les Estats que le Roy d'Espagne possede au Nouueau Monde sont si grands & si puissans, qu'ils ne doiuent craindre les ennemis qui les pourroient attaquer. Les Espagnols ont en toutes les Prouinces de bonnes places. XXVIII.

& auec cela se sont saisis des bouches des riuieres, des ports de mer, des passages d'importãce, & pour le dire en vn mot de tous les lieux propres à la domination des pays, ou abondante en viures, ou riches de mines, ou capables de brider les peuples guerriers, ou des villes de consequence. Du costé du Sud, ils n'ont aucun ennemy qui leur puisse donner de l'ennuy. De celuy du Nord ils reçoiuent quelquesfois du desplaisir des Anglois, qui courent de tous costez pour prendre les flottes, & saccager les ports de mer. Le plus grand dommage qu'ils ayent souffert fut en l'an 1586. quãd François Drak Anglois saccagea S. Dominique en l'Isle Espagnole, & Cartagene en la Terre ferme. Mais cette hardiesse des Anglois donna sujet aux Espagnols de penser mieux à la seureté de toutes ces Prouinces, qui sembloiẽt fortifiées du costé du Nord par la nature; premieremẽt auec vn grand nombre d'Isles qui seruent de rampart, & de deffence à la nouuelle Espagne, & la fortifient auec le grand nombre de bancs diuerses courantes qu'ils causent, & entr'autres auec vne courante extrémement rapide, qui entrant par le Golphe de Paria, ou l'on l'a nõmé bouche de Dragon, puis passant entre Iucatan, & la Cube, retourne apres en arriere entre la Cube & la pointe de la Floride, auec tant de vehemence qu'vn nauire à pleines voiles ne sçauroit aller de cette sorte. Cette courãte jointe auec la diuersité des vents, & les autres perils de la mer, mettra tousiours en bransle ceux qui n'auront point de ports pour leur retraitte. Dauantage le Roy d'Espagne se seruant de cette faueur de la nature à fait bastir vn fort d'importãce en vne Isle proche de la vraye Croix, ville assise sur le riuage de Mexique, & vn autre en la Cube à l'Auane vis à vis de la Floride. La premiere oste aux ennemis la commodité d'euiter la courante, & la seconde le moyen de s'en seruir. Outre ce il a fait bastir vne forteresse extrémement bõne à S. Dominique, ville qui semble estre faite pour la domination de cette mer, à cause de la cõmodité de son assiette. Et pour conclusion, de mesme, que l'assiette de l'Italie semble auoir esté faite par la nature pour dominer la mer Mediterranée; aussi celle d'Espagne semble formée pour commander à la mer Oceane, & l'experience monstre que les Espagnols sont d'vne complexion qui les rend capables de souffrir toute sorte de climats, & de contrées.

GOVVERNEMENT CIVIL DV *Nouueau Monde.*

EN tout le Nouueau Monde il y a deux Viceroys, l'vn de la nouuelle Espagne qui fait sa demeure en la ville de Mexique, & l'autre du Peru, qui se tient en la ville de Lima. De ces deux celuy du Peru est de plus grande authorité: pource qu'outre la grandeur des prouinces sujettes à son gouuernemẽt, il peut depuis quelques années disposer des Commanderies vacantes: ce que le Viceroy de la nouuelle Espagne ne peut faire. Mais cettuy-cy est plus à desirer pour le voisinage de l'Espagne, pour la beauté de la ville de Mexique, & la ciuilité de la Prouince.

La Iustice est toute maniée par les Cours Royales, dont la nouuelle Espagne en a cinq, c'est à sçauoir à Mexique, à S. Dominique, à Guatimala, à Gurdalajara, & en Panama. Le Peru en a aussi cinq; c'est à sçauoir a Lima; en l'Imperiale de Chile, à Plata, Quinto, & à sainte Foy du Nouueau Royaume. Les Espagnols, & les Indiens ont recours esgalement à ces Sieges, & desquels on

ne peut appeller. Les Espagnols (excepte le Marquis de la Valée, & quelque autre) ont des terres, ou peuples en fief, mais cela ne tient que durant la vie de ceux à qui on les donne (& l'on les donne communément aux conquerans) & de leurs fils aisnez, ou de leurs femmes, s'ils n'ont point de fils. Ceux-cy tirent des peuples qui leur sont donnez enuiron deux escus pour feu, & en reuanche sont obligez de pouruoir les peuples de Religieux qui leur enseignent la vie, & la doctrine Chrestienne, & de gens qui seruent l'Eglise. Les Espagnols demeurent communément separez des Indiens, vû qu'ils habitent pour la plus-part aux villes qu'ils ont basties qui sont toutes ceintes de murailles, de forme carrée, auec de grandes places, & des ruës droictes: au lieu que les Indiens se tiennent aux faux-bourgs desdites villes, ou en leurs bourgs anciens, où ils sont attentifs à leur bestial, & ont soin du trafic, & des mines. Lors que les heritiers du Commandeur, ou de celuy qui tient des terres en fief est mort, ses sujets retournent au Roy à raison dequoy les terres, & Commanderies plus importantes sont de la Couronne d'Espagne; c'est chose notable, que les Commandeurs meurent le plus souuent pauures, & nul d'eux ne paruient à soixante ans, que bien rarement. Ils ont essayé plusieurs fois d'obtenir les Commanderies à perpetuité, & offert pour cét effect de grandes sommes à Charles V. & à Philippes II. Mais pource que ces Roys ont eu crainte que les Conquerans ne rongeassent ces peuples iusqu'aux os, & les trauaillassent excessiuement; ou mesme que ces Commandeurs, ou Conquerans ne se reuolassent vn iour, ils n'ont iamais voulu prester l'oreille à cette demande.

GOVVERNEMENT ECCLESIASTIQVE.

AV Nouueau Monde il y a quatre Archeueschez, l'vn à saint Dominique, l'autre à Mexique, le troisiesme à Lima, & le quatriesme à S. Foy du Nouueau Royaume. Le premier a trois Euesques sous luy, c'est à sçauoir ceux de Port-riche, de Cuba, & de Iamaica: le second a sous luy dix Eueschez, c'est à sçauoir ceux de Tlascale en la ville des Anges. de Guyata, de Mechouacan, de Salisco, de Iucatan, de Gipe, des Fondures de Guatimala, de Nicaraga, de la Vraye Paix. Le troisiesme, neuf Eueschez; c'est à sçauoir de Cuzco, de Plata, de Quito, de Popayan, de Panama, de Tucuma, du Paragay, de l'Imperiale, de la Conception. L'Archeuesque de la S. Foy a sous les Euesques de Cartagene, de S. Marte, & de la Marguerite. Il y a au Nouueau Monde cinq Religions, c'est à sçauoir de S. François, de S. Dominique, de S. Augustin, de la Merced, & des Iesuites; & outre ce quelque Carme de ceux qui vont pieds nuds; & il y a en tout enuirõ cinq mille Religieux. Il y a encor diuers Conuẽts de Religieuses. Les Cures sont pour la plus part entre les mains des quatre premieres Religions, & les Religieux de S. Frãçois en ont plus que les autres. Les Iesuites n'y ont point de Cure comme on tient qu'en la terre de Iuli. Le Curé establit sa demeure au plus commode de sa Iurisdiction qui est le plus souuent fort grande. De là il enuoye ses substituts pour tantôt dire la Messe, & tantôt enseigner la Doctrine Chrestienne aux autres lieux, & pour le petit nombre des Prestres les Papes leur ont permis de dire deux Messes le iour aux lieux escartez. Et non seulement le Curé doit instruire le peuple en la foy, & aux mœurs Chrestiennes, mais encor monstrer aux enfans à escrire, &

à lire,& à chanter;& enseigner à ses parroissiens à semer le grain,à planter les arbres fruictiers,bastir leurs maisons,& à viure ensemble. Tellement que ces gens qui reçoiuent tant de biens spirituels,& temporels de ces Religieux, les affectionnent,& reuerent au possible les Commandeurs, & le Roy en leurs terres, donnent vn honneste entretien au Curé tant pour luy que pour le seruice de l'Eglise. Le Roy donne à tous les Euefchez pour le moins deux mille escus de rente,mais ils s'enrichissent grandement en peu de temps. Car l'Archeuesque de Mexique a vingt-quatre mil escus de rente, celuy de Lima trente-quatre,l'Euesque de Cusco soixãte & dix;celuy de Mechouacan vingt;la Peuplade vingt-six. Plata dix-sept. Quito dix-huict. Les Indiens ne sont admis à la communion qu'apres vne longue preuue;& plus difficilement au Peru, qu'en Mexique ; & l'on leur donne encore moins les ordres à cause de l'inclination qu'ils ont à l'yvrongnerie,& mesme on ne les laisse communément estudier en Philosophie, & moins encor en Theologie. Il y a au Nouueau Monde deux Inquisitions,l'vne à Lima,& l'autre à Mexique. Il y a encor deux Vniuersitez aux mesmes villes. Auec ces diligences on a facilité la conuersion, & édification des Indiens tant au Peru qu'en la Nouuelle Espagne, & l'an 1584. l'Archeuesque de Lima tint vn Synode Prouincial, où il fut ordonné qu'on imprimeroit vne forme d'instruire les Indiens en la doctrine Chrestienne, afin que tous l'obseruassent, & par ce moyen on couppa chemin à plusieurs erreurs.

DE LA COGNOISSANCE QVE LES PEVPLES du Nouueau Monde ont de Dieu.

XXX. CEs nations encor que barbares dressent les yeux au Ciel aux aduersitez, & aux dangers, & tiennent que c'est la demeure de celuy qui gouuerne toutes choses. Mais il n'appartient qu'aux enfans de la lumiere de connoistre que ce souuerain Seigneur est seul Dieu. Or cét instinct naturel, & cette connoissãce de Dieu est plus ou moins claire aux Gentils,selon qu'ils participent plus ou moins de l'vsage de la raison, & de la vertu morale. Entre les peuples du Nouueau Monde, les Chichimeques de la Nouuelle Espagne, & certains peuples du Brasil, sont tres barbares. Car ceux-cy menans vne vie entierement sauuage,& brutale,sans chefs,sans loix,sans aucune forme de ciuilité,ny de police,ne monstrent en leurs actions autre discours de raison que celuy dont ils ont besoin pour leur entretien. Le sens obscurcit en eux l'entendement, & les passions aueuglent le iugement. Ils n'esleuent leurs pensées au dessus de la terre,& ne pensent qu'aux choses qui leur sont presentées. Ainsi les voisins du Brasil n'ont aucune connoissance de Dieu,ny de Religion. Mais pource que l'homme ne peut demeurer sans appuy, il est necessaire que celuy qui ne s'appuye en Dieu s'assujettisse, sinon aux faux Dieux, au moins aux augures,& à semblables vanitez,& de cette sorte ces Brasilliens encor qu'ils n'adorent Dieu,ny les Idoles,toutesfois ils sont comme tyrannisez par les augures,& les charlatans, & se gouuernent par les signes des choses futures. Les peuples de sainte Croix du Mont,quoy que n'ayans point d'Idoles,adorent toutesfois le diable, non pour en obtenir quelque bien, mais pour euiter quelque mal. Ils parlent,& traictent auec luy,& luy presentent diuerses choses espandent de leur breuuage à son honneur,& en boiuent auec gran

de ceremonie,& n'osent toucher aux fruicts de la terre sans luy en auoir offert les premices. Mais il n'y a chose en laquelle ils se sousmettent plus à luy, que en la chasse,& en la pesche, qui sont les arts,& les exercices auec lesquels ils se entretiennent. Les Varays leurs voisins sortans hors d'eux mesmes en certains temps de l'année courent furieusement aux bois,& aux solitudes,& auec certains sauts,& hurlemens brutaux appellent vn certain Candire, duquel on raconte diuerses folies, marchent auec ce nom en la bouche par des precipices, & par des forests d'où il y a peine de se retirer ; marchent sur des charbons ardans,& sur des couleuures sans en receuoir offence. Les mesmes ont connoissance de sept sortes de demons, & les reuerent de crainte d'estre battus, ou mesme tuez, & sont encor fort adonnez aux augures. Ils portent leurs flesches aux deuins, & selon leur iugement, où ils tiennent pour bonnes & heureuses, & les conseruent, ou pour mauuaises, & malheureuses,& les iettent en là. Mais venant aux peuples quelque peu plus ciuils, ceux de Cusco & les habitans du Peru confessoiēt vn Createur de l'Vniuers,& vn souuerain Prince qu'ils nõmoient Viracoca,& Pacacamac,& Pacayaia, c'est à sçauoir Createur du Ciel & de la Terre,& l'adoroient en leuant les yeux au Ciel. Mais ils n'auoiēt point de mot correspondant au nom de Dieu,& mesme auiourd'huy ils ne sçauent dire Dieu, si ce n'est en se seruant du mot Espagnol. Les choses susdites font qu'il est aisé de leur persuader qu'il y a vn souuerain Dieu, mais non de leur donner à entendre qu'il n'y en ait aucun autre. Toutesfois ils surpassent en entendement,& en certain nombre de Religion les Grecs anciens, où qu'encor qu'ils mettent vn souuerain Duc auec vn grand nombre d'autres toutesfois ils n'attribuent pas des adulteres,& d'autres vices detestables à leur Viracoca, comme les Grecs faisoient à leur Iupiter ; ains au contraire ils ne luy attribuent que des choses hautes, & merueilleuses, à raison dequoy ils le nõment aussi Vsapu, c'est à dire admirable. Apres le Viracoca ceux du Peru adoroient les Astres, & pource qu'entr'eux il n'y en a point de qui la vertu soit plus manifeste, que le Soleil, ils luy donnoient le second lieu; & le troisiesme au Dieu des pluyes & des autres choses qui s'engendrent en l'air, mais principalement au Dieu du Tonnerre, pour la terreur qu'il donne aux hommes. Ils croyoient qu'il y auoit au Ciel toutes sortes d'animaux d'où dependoit la generation, & l'augmentation des troupeaux, & des autres animaux de leur espece, & pour ce ils croyoient que chaque sorte de bestes auoit vne estoille qui luy dominoit, laquelle ils adoroient pour cette cause a fin que si l'animal estoit priué elle le conseruât, & le fit prosperer, & s'il estoit venimeux, ou sauuage elle les en gardât & delivrât. Les Varays adorent auec de grands hurlemens, & auec vn mouuement estrange de tout le corps la Lune nouuelle,& quand le Croissant commence : afin de tirer droit de l'arc (qui est leur principal exercice) ils se découpent les bras en plusieurs lieux,& les iambes,& les cuisses, afin de courir plus promptement : & apres ils se iettent dessus des cendres des animaux qui sont estimez vistes; & de mesmes les femmes se découpent le visage, les cuisses,& les bras, puis les teignent d'vn bleu qui ne se perd iamais. Les Chianes peuples voisins de sainte Croix du Mont, diuisent l'année en douze mois, ausquels ils font presider autant d'Estoilles qu'ils adorent, leur faisant certains sacrifices, & à celles qui dominent aux mois des recoltes plus qu'aux autres. Ils les prient, & les inuoquent en criant qu'elles leurs soient propices, & fauorables. Les mesmes remarquent super-

stitieusement le chant des oyseaux,& l'on ne sçauroit dire combien ils abhorrent le chant du Hibou. Lors qu'on l'entéd en quelque lieu les vieillards sortent auec les armes en la main,&le conjurent de s'en aller sans faire dommage. Cependant les ieunes gens, & les femmes demeurent au logis, afin que cét oiseau ne leur annonce quelque desastre. Mais ceux du Peru (pour retourner d'où nous sommes partis) attribuoient encor la diuinité à la terre,& à la mer, sous les noms de Pacuma,& Mamacoca,& pareillement à l'Arc-en-ciel, & à tout ce qui a quelque grandeur,&merueille en soy; aux arbres,aux sommets des montagnes,aux riuieres,aux rochers d'excessiue grandeur,aux ours, aux couleuvres, & aux tygres,afin de n'en receuoir aucun dommage. En leurs voyages ils iettoient, & offroient leurs vieux souliers, & choses semblables aux montagnes,aux rochers,& aux chemins mesmes,afin qu'ils leur donnassent force, & passage. Ils se tiroient les poils des soucils, & les offroient au Soleil,aux mõtagnes,aux vents, & aux autres choses dont ils auoient crainte. Les Guacauilques faisoient offrãdre à leurs Dieux des dents qu'ils se tiroiẽt. En Cuzco ils portoient grand honneur à vn Renard qu'ils tenoient en leur Guaque,ouTemple. A Manta,qui est en la contrée du Port-vieil, ils adoroiẽt vne Esmeraude de grandeur & beauté extraordinaire, se recommandoient à elle en leurs maladies,& luy faisoient diuerses offrandes. A Cassamalque ils tenoient pour Dieux certaines pierres grosses comme des œufs, & quelques autres plus grandes. Ils estoient superstitieux enuers les fontaines, & les eaux courantes,& s'y lauoient auec diuerses ceremonies pour en receuoir la santé.

En la Prouince de Cinaloa qui est par delà la nouuelle Espagne il tiennent qu'il y a vn Createur, & Gouuerneur de l'Vniuers; mais il n'estend son gouuernement, & sa prouidence à l'homme; afin de ne prejudicier à son franc arbitre. Ils bruslent les morts sans ceremonie, ou les iettent en vne fosse profonde de six cens pas.

Ceux de Mechouacan auoient connoissance du commengement du monde, de la formation de l'homme du limon de la terre, & du deluge (ce dernier estoit commun à ceux du Peru, & du Brasil) mais auec mille sottises. Ils croyoient que les Dieux d'enhaut firent les choses celestes,&ceux d'embas les terrestres, & ils mettoient vne mere de tous les Dieux, comme les Grecs faisoient Cybele. Tout art, & tout exercice auoit parmy eux son Dieu; l'on estime que ces Dieux ont esté des hommes de merite, qui apparurent à ceux du pays apres leur mort, auec diuers artifices du diable.

De l'Idolatrie enuers les Trespassez.

xxxi. CEux du Peru conseruoient soigneusement les corps de leurs Roys decedez, qui estoiẽt à Cuzco chacun en sa Chapelle,& il y en auoit de plus de deux cens ans. Chacun de ceux-cy laissoit tous les thresors qu'il auoit assemblez pour l'entretien de la Chapelle,où il vouloit estre enterré,& de ceux qui estoient destinez à la seruir. Chacun d'eux faisoit faire durant sa vie sa statuë de pierre,à laquelle on portoit honneur cõme à luy mesme,&durant sa vie,& apres sa mort. On portoit en temps de guerre,&de seicheresse ces statuës pour obtenir la victoire,&la pluye,&l'õ faisoit diuers sacrifices. C'estoit chose generalemẽt pratiquée au Mechouacan,&au Peru,&pays circonuoisins de tuer en la mort des Inques,& des autres,leurs femmes,& leurs seruiteurs,plus ay-

mez, ou de les enterrer viuans, afin qu'ils ne manquassent de gens qui les seruissent. Ils les tuoient apres diuerses chansons & dances, & ces miserables s'estimoient heureux d'estre ainsi traittez. Quelques-vns des familiers ou domestiques de l'Inga, & des Seigneurs du Royaume, pource qu'ils ne pouuoient tenir dans la tumbe faisoient quelques fosses aux lieux où le mort auoit accoustumé de passer le temps, ayans opinion que le Roy passant par là les meneroit en l'autre vie à son seruice. Aux obseques de l'Inga ils luy sacrifioient mesme des enfans, & teignoient la face du mort de leur sang tirant vne ligne d'vne oreille à l'autre. Ils vsoient d'autre ceremonies quand quelqu'vn du menu peuple mouroit. Ils mettoient force viandes sur la sepulture, & de l'argent & de l'or, & autres choses de prix dans la bouche, au sein, & en la main du mort, & leur donnoient des habillemens neufs, afin qu'ils fussent garnis pour l'autre vie : vû qu'ils croyoient que les ames des morts alloient errant çà & là, & estoient sujettes à la faim, à la soif, au froid, & au chaud, & pource ils celebroient leurs bouts de l'an, & y portoient diuerses viandes, & mesmes des estoffes pour s'habiller. Iean de la Tour Capitaine de Consalue Bizarre tira d'vne sepulture la valleur de cinquante mille escus en estoffes qui auoient esté mises là pour cét effect. En Mechouacan, pource qu'ils croyoient qu'on viuoit en l'autre monde comme en cestui-cy, ils se pouruoyoient en mourant non seulement de viures & de vestemens, mais encores de choses appartenantes à l'exercice qu'ils y vouloient faire.

De l'Idolatrie enuers les Statuës.

Ceux du Peru n'estoient pas moins fols autour des Idoles de pierre, & de bois, & pource qu'ils estoient poussez à reuerer les diables pour la peur du mal qu'ils leur faisoient ou pouuoient faire, ils les figuroient en formes terribles. Les diables parloient en plusieurs de ces statuës, & respondoient à leurs Prestres. XXXII.

Les Mexicains outre les statuës adoroient encor des Idoles viuantes. Ils prenoient vn prisonnier (& quelquesfois dauantage) qui leur sembloit plus propre pour le sacrifice. Ils l'habilloient, & l'accommodoient de mesme façon que l'idole à laquelle ils vouloient sacrifier, & luy donnoient le mesme nom. Durant tout le temps de cette representation, qui duroit par plusieurs iours, & quelquesfois les mois entiers, ils l'adoroient, & luy portoient honneur comme à l'idole mesme, & cependant il passoit son temps, & faisoit bonne chere. Quãd il passoit par les ruës le monde accouroit pour luy faire honneur, & luy offrir diuerses choses. On luy mettoit deuant les enfans, & les malades, afin qu'il les benist, & les remit en santé. Ils luy laissoient faire toute chose à son plaisir, excepté qu'il auoit de iour dix hommes de garde, ou dauantage autour de luy, & de nuict on l'enfermoit dans vne cage. Et quand le temps de la Comedie estoit expiré, & qu'il estoit bien gras, ils le tuoient pour le sacrifice, & en faisoient entr'eux festin solennel.

De leurs Guaques, ou Templet.

Il y auoit au Peru quelques Guaques cõmunes à tout le Royaume, & d'autres particulieres à chaque Prouince. Il y en auoit trois plus fameuses, l'vne XXXIII.

à quatre lieuës loing de Lima, qui se nommoit Pacanama; dont les ruines mõstrent encor auiourd'huy sa grandeur. Le diable parloit en ce lieu, & respondoit aux Prestres, qui alloient consulter ordinairement l'oracle de nuict, ayant le dos tourné contre l'Idole, puis baissoient la teste, & se plioient auec vn vilain geste, & tant le diable aime la saleté. Ils luy demandoient conseil, & il respondoit d'ordinaire auec vn sifflement aigu, & penetrant, ou auec vn cry horrible. L'autre Guaque estoit en Gozco, où les Inques auoient mis tous les Dieux, & toutes les Deesses des nations qui leur estoient sujettes, comme pour gages de leur sujection, & fidelité, & chaque Idole estoit entretenu par sa Prouince auec vne despence inestimable. On y voyoit entr'autres la statuë du Soleil d'or massif, tournée auec tel artifice du costé du Leuant que lors que le Soleil la frappoit en son leuer, il en sortoit tant de splendeur, à cause de la reuerberation de ces rays, qu'elle redoubloit la clarté du iour. La troisiesme Guaque estoit en l'Isle de Ticaca dediée au Soleil, pource qu'ils disoient que leur pays ayant esté bien longuement sans lumiere, le Soleil apparut tout à coup en cette Isle, & luy rendit le iour, & la clarté. A raison dequoy l'Inqua y bastir vne Guaque magnifique. Mais les Mexicains surpassoient de beaucoup ceux du Peru en grandeur des Temples, & de ceremonies. Il y en auoit vn de l'Idole Vitzipuitzli auec vn si grand cloistre à l'entour, que dix-huict mille personnes s'y assembloit durant leurs festes pour y dancer, & ce Temple estoit ceint d'vne muraille faite de grandes pierres en forme de serpens. Il auoit quatre portes tournées vers les quatres parties du monde, & il y auoit vn chemin paué long de six milles & de dauantage, qui respondoit à chacune. On montoit au Temple par vn escallier de trente degrez, large de trente brasses. Entre les degrez & le Temple il y auoit vne petite place, large de trente pieds auec vne file d'arbres & de bastons entrauersez entre l'vn & l'autre, chargez des testes de ceux qu'ils sacrifioient. Il y auoit dans la ville huict autres Temples de la mesme forme, mais non si grands.

LES PRESTRES ET RELIGIEVX.

LEs Prestres estoient à Mexique diuisez en nombres, plus grands, & tres-grands, & ceux-cy se nommoient Papes. Leur perpetuel exercice estoit d'encenser les Idoles ; ce qu'ils faisoient au leuer ou coucher du Soleil, & à Midy, & à Minuict. Ils sacrifioient en leurs Temples chacun selon son degré. Outre les Prestres il y auoit des Monasteres de femmes ; il y en auoit au Peru pour le moins vn en chaque Prouince, & là il demeuroit deux sortes de femmes ; vû que quelques-vnes estoient filles, les autres femmes d'aage meur, qu'on nommoit Mamacones, & celles-cy commandoient aux autres, & les instruisoient : Il y auoit en chaque Monastere vn Gouuerneur qui y commandoit, auec puissance de faire choix des ieunes filles qui luy sembloient dignes de ce lieu pour leur beauté, & leur grace, & celles-cy estoient prises au dessous de l'aage de huict ans. Celles filles ayans appris les ceremonies de leur superstition, & diuerses choses pour l'vsage de la vie, estoient enuoyées à la Cour, lors qu'elles auoient passé l'aage de quatorze ans, & là il y en auoit vne partie qui demeuroient aux seruices des Guaques en perpetuelle virginité, vne autre estoit reseruée pour les sacrifices ordinaires

naires qu'on faisoit des filles, & pour les extraordinaires qu'on faisoit aux occurrences de l'Inga, & vne autre partie estoit donnée en mariage aux parens & Capitaines de l'Inga, ou retenuë pour luy-mesme. Si quelqu'vne de celles-cy se trouuoit peu honneste on l'enterroit viue, ou bien on la faisoit mourir auec vn grand tourment.

Les Mexicains auoient encor vne certaine sorte de religieuses, dont la profession ne duroit plus d'vn an, & qui demeuroient au cloistre du temple, ou en certaines maisons, & on les nommoit filles de penitence. Celles-cy ne passoient pas l'aage de treize ans, viuoient enfermées auec chasteté, balioient le temple, apprestoient les viandes qu'on mettoit deuant l'Idole, & que ses Ministres mangeoient. Elles se leuoient à minuict pour faire leurs prieres, & par penitẽce elles se frappoient au haut des oreilles auec certains petits cousteaux & mettoient le sang qui en sortoit sur leurs iouës. On tenoit pour indice de l'impudicité de ces filles si les rats rongeoient quelque chose aux Guaques, ou passoient par dedans, & lors ils recherchoient soigneusement qui estoit celle qui s'estoit oubliée. Vis à vis de ces filles il y auoit vn Conuent de ieunes gens de dix-huict à vingt ans qu'on nommoit religieux. Ceux-cy portoiẽt certaines couronnes semblables à celles de nos moynes, auec le reste des cheueux sur les espaules. Ils viuoient en pauureté, chasteté, & obeyssance. Ils seruoient à la Guaque, & les Prestres. Il y auoit encor de petits moynes destinez à des seruices plus manuels, & à de vils offices. Ils alloient quatre à quatre, ou six à six tout, auec tant de modestie qu'ils n'osoient leuer les yeux, principalement s'il y auoit des femmes. Ils cherchoient l'aumosne par la ville, & si l'on ne la leur faisoit ils alloiẽt aux champs prendre de ce qu'ils y pouuoient rencontrer, sans que les maistres eussent la hardiesse de les empescher, ou de leur faire outrage, & cette liberté leur estoit permise, pource qu'ils viuoiẽt en pauureté, sans viure d'autre chose que d'aumosne. A minuict ils se tiroient du sang du corps, & menoient cette vie durant vne année. Mais parlons maintenant des Prestres. Apres qu'ils auoient donné de l'encens à l'Idole sur la minuict, ils s'assembloient tous en vne salle, & là assis par ordre se perçoient la jambe, & frotoient les temples auec le sang qui en sortoit, puis fischoient les instrumens qu'ils auoient employez pour cét effet en certaines balles de pailles à la veuë de chacun, afin qu'on connut l'aspre penitence qu'ils faisoient pour le peuple. Ils ieusnoient quatre ou cinq iours auant les festes de leurs Idoles. Ils gardoiẽt la chasteté auec tant de rigueur, que plusieurs d'entr'eux se fendoiẽt les genitoires pour ne la rompre, & faisoient beaucoup d'autres choses pour se rendre impuissans. Ils ne beuuoient rien qui les peut conuier à la luxure.

DES SACRIFICES.

Ils sacrifioient à leurs Dieux ce qu'ils auoient de bon & de beau, de l'or, de l'argent, du grain, de la cire & des animaux. Au Peru l'on sacrifioit ordinairement des sacrifices de cent moutons le mois, mais de diuerses couleurs, & auec ceremonies differẽtes. Ils sacrifioient tous les iours au Soleil vn mouton tondu, & le brusloient vestu d'vne chemise rouge. Ils s'arrachoient les sourcils & les offroient au Soleil. Mais il n'y auoit chose plus horrible que les sacrifices d'hommes qui se faisoient au Peru, mais plus en Mexique. Au Peru ils sacrifioient des enfans depuis quatre iusques à dix ans: & ce principalement, xxxv.

pour la prosperité de l'Inga aux entreprises de guerre, & au iour de son couronnement le nõbre des enfans qu'on sacrifioit estoit de 200. Ils sacrifioient encor vn bon nombre de ces filles qu'on tiroit des Monasteres pour le seruice de l'Inga. Quand il estoit griefuement malade quelque personnage de qualité, ou vn deuin, ou vn sorcier (il y en auoit vn grand nombre) luy disoit qu'il estoit hors d'espoir de guerison, ils sacrifioient son fils au Soleil, ou bien à Viracoca, en le suppliant qu'il s'en contentât au lieu du pere.

Mais les Mexicains ne sacrifioient que des hommes pris en guerre, & pour en auoir grand nombre ils ne s'estoient souciez de subjuguer Tlacalla, grande ville proche d'eux. La façon auec laquelle ils traittoient ces malheureux estoit telle. Premieremẽt ils les faisoient mettre à genoux par ordre deuant la porte du temple. Le Prestre alloit apres à l'entour auec l'Idole entre les mains, & le monstrant à chacun d'eux, luy disoit, voila ton Dieu. Ils estoient menez apres au lieu où on les deuoit sacrifier. Là comparoissoient six de tres-grands Prestres destinez à ce ministere, auec des façons si estranges qu'ils sembloient plustot diables qu'hommes. Deux de ceux-cy saisissoient la malheureuse victime par les pieds, deux autres par les mains, & vn autre le prenoit à la gorge. Ils le renuersoient ainsi sur vne pierre de figure pyramidale, dont la pointe estoit fort aiguë. Là le souuerain Prestre luy ouuroit auec vn cousteau la poictrine, & luy arrachoit le cœur qu'il monstroit premierement au Soleil, luy offrant cette chaleur & cette fumée, puis il le iettoit au visage de l'Idole. Ils donnoient puis apres du pied au corps, qui roulant par ces degrez s'en alloit en bas, où ceux qui l'auoient pris à la guerre se le partageoient, & en faisoient festin solemnel. Les nations voisines faisoiẽt le mesme à l'imitation des Mexicains. En quelques festes ils vsoyent d'vne autre sorte de sacrifices. Ils prenoient vn esclaue (& quelquesfois dauantage) & l'escorchoyent: puis quelqu'vn d'eux se couuroit de sa peau, & accommodé de cette sorte s'en alloit par la ville, où chacun luy deuoit donner quelque chose. Cette comedie, ou tragedie, à mieux dire, duroit iusqu'à tant que la peau qu'il portoit se corrompoit sur son dos. Quelquesfois ils lioient l'esclaue à vne rouë de pierre, & luy donnoient vne espée & vne targue. Celuy qui le vouloit sacrifier entroit apres dans le champ auec mesmes armes. Si l'esclaue se laissoit vaincre il estoit sacrifié à l'heure mesme, & s'il vainquoit il estoit affranchy, & tenu pour grand Capitaine.

Comme le diable auoit contrefait quelques Sacremens de l'Eglise.

XXXVI. IVstin Martyr, & Clement Alexandrin nous monstrent que le diable pour oster la creance & la merueille aux mysteres de l'Incarnation, & aux œuures surnaturelles de Iesus-Christ, feignent plusieurs années auparauãt quelques choses semblables par le moyen des Poëtes, comme par exemple, que Bacchus estoit né deux fois, l'vne de Semele, l'autre de Iupiter; afin d'obscurcir la double generation de Christ éternelle & temporelle. Il fit feindre qu'Erichtonius estoit né de Pallas vierge qu'Hercule estoit descendu aux enfers, & y auoit lié Cerbere, & semblables choses, afin que les hommes ne creussent ou n'admirassent la virginité de nostre Dame, & la descente de Iesus-Christ aux enfers; & ses autres diuines actions.

Au Nouueau Monde il ne s'est pas seruy des Poëtes pour cét effet, mais auoit effrontement contrefait luy mesme les Sacremẽs de l'Eglise, principa-

ment celuy de l'Eucharistie : Car à Cusco les Religieuses du Soleil faisoient certains gasteaux auec de la farine de maiz, & du sang de moutõs blãcs qu'on sacrifioit ce iour là, & en donnoient vn morceau à chacun des estrangers qui venoient en ce temps à la Cour, comme vn Sacrement de confederation & d'vnion auec l'Inga, & ceux-cy receuant ce present auec grand honneur protestoient qu'ils ne penseroient, ny ne feroient aucune chose contre le Soleil, ny contre l'Inga : & que cette viande demeureroit en leurs entrailles pour tesmoignage de la fidelité & de l'affection qu'ils auoient enuers le Soleil & l'Inga. Cette ceremonie se faisoit deux fois l'année, l'vne au mois de Septembre, & l'autre en Decembre, & l'on enuoyoit de ces morceaux à toutes les Guaques de la Prouince, afin qu'ils fussent distribuez au peuple.

Mais ce que les Mexicains faisoient estoit bien plus considerable. Deux iours auant la feste de Vitzilpuitzli les Religieux de ce temple faisoient de maiz rosty, & de semence de l'herbe qu'on nomme Blite paistrie auec du miel vne idole de la grandeur de celuy de bois qui estoit au temple. Ils le mettoient apres sur vn banc, & le portoient auec tout le peuple derriere en procession à grands pas par la campagne, & de là s'en retournoient au temple. Les filles venoient apres vestuës de blanc, auec des guirlandes de fleurs, & certaines pieces de paste; de la forme des grands os, & les donnoient aux ieunes gens qui les mettoient aux pieds de l'Idole. Ils nommoient ces pieces les os & la chair de Vitzilpuitzli.

On voyoit apres paroistre les Prestres & Ministres du temple vestus de leurs ornements, auec des guirlandes sur leurs testes, & apres leurs Dieux, & leurs Deesses: & ceux cy se mettant autour de ces pieces de paste, chantoient ie ne sçay quoy en dançant; & par ce moyen elles demeuroiẽt consacrées, & estoiẽt dés lors tenuës pour os & chair de l'Idole. Ils faisoient apres les sacrifices des captifs, & despoüilloient apres l'Idole, & en faisoient des pieces de mesme que des autres pastes consacrees, & les distribuoient au peuple, qui les prenoit auec grande reuerence, disant qu'il mangeoit la chair & les os de son Dieu.

Le diable auoit aussi contrefait le Sacrement de la Confession; vû qu'au Peru il y auoit des Prestres deputez à oüyr les confessions, en forme de grãds & petits penitenciers, & auec des cas en partie communs, & en partie reseruez aux superieurs. Ils tenoient que c'estoit vne grãde offence de cacher quelque peché en la confession, & si les Confesseurs s'en prenoient garde (à l'effect dequoy ils vsoient d'enchantemens) ils battoient griefuement le penitent auec vne pierre sur les espaules, iusqu'à tant qu'il s'en confessoit. Ils se confessoient en leurs aduersitez, pource qu'ils tenoient que leurs pechez en estoiẽt cause, & tout le peuple se confessoit lors que l'Inga estoit malade. Les pechez dont ils se confessoient estoient tous actuels, & principalement l'homicide, le larcin, l'adultere, l'irreuerence enuers les temples, & aux iours des festes les mauuais propos tenus de l'Inga, & leur obeyssance en son endroit.

L'Inga confessoit ses pechez non aux Prestres, mais au Soleil, afin qu'il les dit à Viracoca, qu'il les pardonnât, puis se mettant en vn ruisseau courant il disoit ces parolles: I'ay dit mes pechez au Soleil, toy ruisseau porte les en la mer, où ils demeurent à iamais noyez.

Ils contrefaisoient encor le mystere de la sainte Trinité, vû qu'ils adoroient trois statuës du Soleil, & nommoient l'vne Soleil le Pere, & l'autre Soleil le Fils, & l'autre Soleil le Frere. Et de mesme ils auoient trois statuës du

Chucille, qui estoit le Dieu du tonnerre, & luy donnoient les mesmes noms de Pere, de Fils, & de Frere.

Les peuples de sainte Croix du Mont ont des cas qui empeschent le mariage qui se va faire, & deffont celuy qui est contracté, & qui ne separent celuy qui est fait, bien qu'illegitime.

Des dispositions du Nouueau Monde à receuoir l'Euangile.

XXXVII. DIeu disposa les peuples de la nouuelle Espagne, du Peru, & des autres pays à vn si estrange changement en plusieurs manieres. Premierement de mesme que pour faciliter la predication de l'Euangile il pacifia le monde sous l'Empire d'Auguste, ainsi il ordonna que l'Euangile passât à cét autre Monde, quand l'Empire de l'Inga au Peru, & des Mexicains en la nouuelle Espagne estoit paruenu au plus haut degré. Et pour monstrer combien la grande estenduë de quelque Empire sert à l'aduancement de l'Euangile, ie dy en premier lieu, que sous vn grand Monarque on void ordinairement fleurir la paix, & le repos, & la paix ouure les portes des Royaumes, & les portes des villes aux commerces, & à la communication des peuples, & par consequent à la dilation de la parole & du nom de Dieu. La paix fait florir la doctrine, la vertu, la ciuilité, la police, les bonnes mœurs, les arts, choses propres à rendre l'homme plus doux, & l'Empire d'vn seul est plus capable à maintenir cette paix. Au contraire la multitude des Princes apporte auec elle la des-vnion, d'où procede la guerre, l'espanchement du sang, & la ruine des villes, & des peuples, de mesme que de la vertu, de la foy, & de la religion.

La grandeur de l'Empire apporte encor vn grand bien à la predicatiõ de l'Euangile, pource qu'vne lãgue est cõmune à beaucoup de gens, & est bien loin espanduë pource que la lãgue des vainqueurs s'estend auec leur dominatiõ. Or au Nouueau Mõde la lãgue de Mexique estoit estenduë par l'espace de mille lieuës, & celle de Cusco n'auoit pas moins d'estenduë. Car les Roys de Mexique de mesme que ceux du Peru n'auoiẽt moins de soin d'estendre leur langue, que leur Empire; & combien qu'on vse en ces deux Prouinces de plusieurs langues particulieres, & fort differentes entr'elles, toutesfois celle de Mexique est belle & riche, & est cõmune à toute la nouuelle Espagne, & celle de Cusco au Peru, comme entre nous la Latine, & entre les Turcs l'Esclauõne en Europe, & l'Arrabique en Asie. Tellement qu'il suffit à ceux qui preschent la parole de Dieu, d'aprendre vne seule lãgue pour aller par vn pays long de trois mille milles, au lieu qu'il leur auroit falu quinze ou vingt lãgues, voire dauantage. Outre les susdites deux langues il y a encor quelques autres qui s'entendent par plusieurs pays, comme la Gorgotoque, & la Chinoise: mais il n'y en a point de plus vniuerselle que la Varayque. On parle cette-cy par tout le Paraguay & par tout le Brasil: Les Icatins l'entendent, & plusieurs autres peuples presque depuis le destroit de Magellan iusques à sainte Marie.

Le troisiesme bien qui naist de là mesme, c'est que la grandeur de l'Empire assẽble en vn lieu les peuples espars en beaucoup d'endroits Car il faut sçauoir qu'en la nouuelle Espagne & au Peru, les peuples auãt qu'ils fussẽt subiuguez par ceux de Mexique & de Cusco, viuoient comme bestes, sans chef sans loy, sans cõmunauté. Chacun s'accõmodoit où bon luy sembloit, & passoit la vie en ce lieu auec sa famille. Ainsi viuẽt encor auiourd'huy ceux de la

Floride, partie des Chichimeques, ceux du Brasil, & la Varays. Ils changent facilement de demeure, & se tiennent vn iour en vn lieu, & le lendemain en vn autre. C'est pourquoy s'ils ne sont premierement reduites à viure ensemble, & à arrester leur demeure, on ne les peut instruire en la loy de Dieu. Or les Roys de Mexique, & de Cusco deliurerent de cette peine les Predicateurs de la doctrine Chrestienne, vû que pour pouuoir plus aisément disposer des peuples conquis, ils voulurent qu'ils vescussent ensemble, & que pour cét effet ils bastissent des bourgs, & des villes.

Finalement la grandeur de l'Estat, & de la domination oste la rudesse aux peuples, & les Cours polissent les esprits, & les esueillent, & meurissent les iugemens, & la diuersité de la conuersation rend l'homme plus accord, & plein de prudence. Les peuples du Peru viuoient au commencement par les montagnes nuds, rudes, & brutaux, mangeoient ce que la terre produisoit, & mesme la chair humaine. Sous l'Empire de l'Inga ils apprirent auec la ciuilité diuers arts. Ils labouroient, & cultiuoient les terres, ils semoient, & recueilloient leurs grains, & leurs racines. Ils auoient soin des mines d'or, d'argent, & d'airain, nourrissoient grande quantité de bestail, ils les tondoient & de la laine faisoient des tapis, & des draps, desquels non seulemẽt ils se couuroient, mais encor se paroient, & outre ce bastissoient des places, & des maisons d'importance, & pareillement des Temples. Ils auoient quelque forme de Iustice, & de raison, & quelque sorte de loix, & d'ordonnances. Mais sans cela tout estoit plein de brutalité, de cruauté, de confusion, & de desordre. Or sous vn grand Monarque les peuples se polissent & s'exercent à l'humilité, les Superieurs pour sçauoir gouuerner, les sujets pour sçauoir obeyr, & mettre en execution ce qui leur est commandé. Dont la polissure introduite aux Estats des grands Princes de l'Amerique, seruit beaucoup à introduire l'Euangile; pource qu'elle osta la rudesse aux peuples & les disposa à la douceur qu'on recherche en la vie d'vn Chrestien. Et certes l'experience nous monstre clairement la verité de cecy, vû que la parole de Dieu fit plus de fruict en vn iour en la nouuelle Espagne, & au Peru, qu'elle n'a fait au Brasil en plusieurs années, ny en la Floride, ny en la Chichimeque, & aux Andes, & autres pays, où elle n'a pas trouué les mesmes dispositions. Et de fait, encores qu'ils fussent capables de la doctrine Chrestienne, toutesfois il seroit mal-aisé de les maintenir longuement en bon estat, à cause de leur roulement perpetuel, & de leur demeure incertaine. C'est chose claire que ceux du Brasil ne se conseruẽt longuement en la foy, s'ils ne sont prés des Portugais: car estans loin d'eux ils retournent soudain au vomissement ou par l'inclination de la nature, ou par la conseruation des autres. Et pour cette cause les Religieux qui ont cette charge, ne les iugent ordinairement propres au Baptesme, si ce n'est en quelque forte maladie, ou en l'extréme vieillesse: pource qu'apres les passions qui combattent sont plus coyes, à cause de la foiblesse de la nature, & leur offusquent moins la lumiere de la raison & de l'entendement, & on leur esloigne les conuersations dangereuses. On peut dire le mesme des Chichimeques, & des nations semblables.

De quelques autres dispositions.

LEs susdites choses faciliterent la predication, & la conuersion de l'Amerique comme exterieurement : parlons maintenant des dispositions plus viues & plus importantes.

La premiere fut le ioug des Roys, & les charges insupportables du peuple: car l'Inga du Peru, & le Roy de Mexique chargeoient tellement leurs sujets, qu'ils ne sembloient pas hommes, mais bestes: & ces Princes ne vouloient pas estre honorez comme hommes, mais comme dieux. On pourra entendre les charges par les choses qui s'ensuiuent. Le nouueau Roy n'heritoit aucune chose des meubles, & du thresor de son predecesseur, mais estoit contraint de faire nouuelle maison, & de se pouruoir d'or, d'argent, de draps, & de tout le reste, sans employer les moyens du deffunct, qui estoient tous destinez à l'entretenement de la Guaque, Chapelle, & maison du Roy mort, qui estoit soudain mis au nombre des dieux. On luy dressoit des statuës, on luy ordonnoit des sacrifices, & sa maison estoit occupée de generation en generation aux ceremonies, & autres choses inuentées à son honneur. Tellement que les sujets estoient continuellement empeschez à ramasser l'or, à creuser les mines, à faire des draps, & à assembler des thresors, sans que ceux qui estoient desia assemblez les allegeassent en aucune sorte.

Outre ce, les peuples du Peru sous les Ingues bastissoient des Tambes maintenant, & tantôt esplanoient des montagnes, tantôt remplissoient les vallées pour faire des chemins. Les Tambes estoient comme de grands magazins faits de tous costez par le Royaume, où l'on mettoit les munitions de guerre, & les viures pour la Cour de l'Inga. Entre les chemins y en auoit deux faits à la main, qui duroient plus de quinze cens milles, & l'vn alloit par la montagne, l'autre par la plaine. On peut estimer le trauail de ces deux chemins en considerant l'aspreté des rochers, & la profondeur du sable aux plaines, & cependant il fallut vaincre ces difficultez, & plusieurs autres, sans vsage d'instrumens de fer, & sans bestes de charge, & sans chariots, auec le trauail des bras seuls. Or il est beaucoup plus aysé de s'imaginer la peine de couper de si gros rochers, & les conduire d'vn lieu à vn autre, les leuer, les loger, & les adiuster sans ayde du fer que de l'exprimer auec des paroles.

C'estoit encore vne chose plus insupportable à ceux du Peru, de donner leurs enfans pour estre sacrifiez pour la guarison & pour le bon succez des entreprises de l'Inga, & d'estre contraints de s'enterrer eux-mesmes en la mort du Roy, & des Caciques.

Lors que Guaynacapa mourut, il y eut mille personnes de sa maison qui furent tuées, & enseuelies auec luy pour le seruir en l'autre vie. Le mesme Roy pour quelque desplaisir receu de certain peuple qui habite entre Quinto, & Pasto, en fit tuer vingt mille, puis les fit ietter dans vn lac, qui fut nommé pour cette cause Aiaquaroca c'est à dire, mer de sang.

La raison qui a meu ceux du Peru à enterrer leurs familles, & leurs richesses auec eux, est, à ce qu'on dit, pource qu'il leur semble quelquesfois qu'ils voyent aller ceux qui sont morts depuis long temps par leurs possessiõs qu'ils ont plus aymées, estans parez de ce qu'ils ont emporté auec eux, & accompagnez de leurs familles: à raison dequoy se persuadãs qu'en l'autre vie on a be-

soin de seruice, d'or, d'argent, & de viures, ils les en pouruoyent le mieux qu'ils peuuent.

Le joug des Roys de la nouuelle Espagne n'estoit pas aussi leger. Motezuma, qui fut le dernier, ordonna qu'aucun du menu peuple ne le regardât au visage à peine de la vie. Quand il voyageoit, luy & ses Barons alloient sur vn eschaffaut fait à plaisir, & les autres deçà, delà. Il auoit diuers palais, de plaisir, de dueil, & d'affaires, selon les occurrences. Il y auoit vne grande maison auec diuers appartemens pleins d'animaux terrestres, de poissons, & d'oyseaux de toutes sortes, & pour les poissons de mer des estangs d'eau salée, & pour les autres de petits lacs d'eau douce, auec vn seruice inestimable: tellement que la plus grande partie de son Estat estoit occuppée apres ces plaisirs. C'est pourquoy ces peuples ont esté si prompts à receuoir la loy de Iesus Christ, pour l'esperance de quelque soulagement, & ceux qui estoient plus oppressez, bien plus que les autres.

Que dirons nous maintenant du iour insupportable du diable? Nous en auons parlé cy-dessus au discours de la Religion de Mexique, & des sacrifices qu'on y faisoit d'hommes que l'on tuoit auec tât de cruauté, qu'il semble que le diable ne cherchoit pas tant la mort de ces malheureux, que la douleur, & la peine de la mort; mais ie ne laisseray de dire à ce propos vne chose remarquable. Les Prestres des idoles quand ils voyoient l'occasion propre, alloient trouuer les Roys & les Princes, & leur disoient que les dieux mouroient de faim & qu'ils eussent souuenance d'eux: alors les Princes s'enuoyoient des Ambassadeurs l'vn à l'autre, & s'entre-donnoient aduis de la necessité en laquelle les dieux se trouuoient, les conuiant pour cette cause à faire leuée des gens pour donner la bataille, & afin d'auoir dequoy dõner à mãger aux idoles. Ainsi ils marchoient en ordõnance au lieu destiné, & venoient aux mains. Tout leur but estoit de prendre des hommes, & de faire le plus de prisonniers qu'ils pouuoiét, afin de les sacrifier. En Mexique le Roy ne pouuoit estre couronné sans auoir premierement fait quelque entreprise, d'où il ramenât vn grand nombre de victimes. Les Mexicains estoient tellement oppressez des diables, par la cruauté & multitude des sacrifices qu'ils desiroient, qu'ils ne les pouuoient plus supporter; & toutesfois ils n'eussent sçeu de quel costé ils se doiuent tourner, si la lumiere de la loy de Iesus-Christ pleine de douceur ne se fut offerte à eux: aussi la receurent-ils auec vne grande promptitude & allegresse. Ceux de Mechouacan ayans entendu la renommée de l'Euangile, enuoyerét incontinent des Ambassadeurs à Fernand Cortez, qui s'estoit rendu quelques iours auparauãt maistre de Mexique, & le prierent qu'il leur enuoyât sa loy, & des maistres qui l'expliquassent, pource qu'ils estoient resolus de quitter la leur comme insupportable & meschante. Ioseph de la Coste raconte que les Espagnols s'estãs vne fois arrestez à regarder la tragedie de ces cruels sacrifices, vn ieune homme à qui l'on auoit arraché le cœur, & qu'on auoit apres ietté en bas par les degrez du tẽple, dit aux Espagnols, Messieurs, on m'a tué: ce qui engendra vne grande horreur & compassion en eux.

De quelques dispositions prouenuës de la malice du diable.

LE diable mesme malgré luy disposa enquelquesorte ces infideles à la foy, pource que la sagesse de Dieu est si haute & si profonde, qu'elle se sert mesme du mal pour vn biẽ, & tourne à sa gloire les moyens auec lesquels le

diable tasche d'obscurcir son saint nom. Les plus grands mysteres de la foy Chrestienne sont ceux de la Trinité des personnes diuines, de l'Incarnation, & de l'Eucharistie, qui surpassent infiniement toute lumiere de raison, tout discours humain, & mesme l'intelligence des Anges. Or le diable voulant par son orgueil cõtrecarrer en cecy la majesté de Dieu, disposa le Nouueau Monde à la verité de ses tromperies. Les poincts de la discipline Chrestienne plus difficiles au sens, & plus rudes, sont la confession des pechez, & les autres parties de la penitence. Ceux-cy furent encores rendus bien aisez par la mesme voye, vû principalement que le diable recherchoit de ces miserables de plus grandes austeritez, que Iesus Christ n'en commande aux penitens: & ce n'est pas chose estrange, pource que le diable est le bourreau de l'homme, & Iesus Christ en est le Medecin, ains mesme le pere. Les Roys mesmes de la nouuelle Espagne quand ils prenoient la couronne & la possession du Royaume, sacrifioient aux idoles le sang qu'ils se tiroient auec grande douleur des bras & des oreilles. Car le diable ne vend rien qu'à prix de sang. Il accoustuma encores ces gens à la pauureté, chasteté, obeyssance, & religion, ainsi que nous auons monstré cy-dessus: ce qui fit que les conseils de l'Euangile ne leur semblerent chose entierement nouuelle.

De quelques predictions de la future predication de la Foy.

XXVIII. Dieu voulant disposer le genre humain à la venuë de Iesus Christ, donna non seulement les Prophetes aux Iuifs, mais encore les Sybilles aux Gentils, & ces personnes prononcerent si clairement la venuë du Verbe éternel au mõde, sa vie & sa mort, que leurs œuures ne sembloient pas predictions des choses futures : mais narrations de quelques éuenements passez. A raisõ dequoy il fut deffendu aux Chrestiens durãt les persecutions, de lire les vers des Sybilles. Nostre Seigneur ne laissa aussi le Nouueau Mõde sans pareille ayde. Il y eut en l'Isle Espagnole vn Roy nommé Guarionix, qui demanda à vn des Chemes (ils nomment ainsi les idoles) qu'il luy dit ce qui deuoit arriuer à son peuple apres sa mort ; & le Cheme respondit, que dans peu d'années il viendroit en cette Isle des hommes qui seroient vestus, & porteroient de longues barbes, qui destruiroient les idoles, l'ancienne religion du pays, & toutes ses ceremonies

Au pays qui confine auec la riuiere de Plata vn peu auant la venuë des Espagnols, il y eut vn Oriquara beaucoup estimé pour sa bõne vie entre ces nations, qui poussé (comme on peut croire) par le S. Esprit, courut toutes ces contrées, annonçant la venuë de certaines gens, qui enseigneroient vne nouuelle Religion, & exhortant chacun à la receuoir, & à laisser la pluralité des femmes : & afin que cette sienne doctrine demeurât mieux imprimée en leurs esprits, il la mit en certains vers, qui se chantent encores maintenant.

En Acuzamil Isle proche de Iucatan ; on trouua vne Croix haute de deux brasses, à laquelle ceux du pays souloient auoir recours, comme à chose celeste & diuine, principalement au temps des grandes seicheresses, afin d'obtenir la pluye pour ce qu'ils auoient semé.

En Mechouacan il y eut vn Prestre de grande authorité & reputation parmy ces peuples, qui leur predit que dans peu de temps la verité leur seroit reuelée & qui menoit vne vie Chrestienne, comme on a entendu dire à plusieurs per-

sonnes qui l'auoient connu, & particulierement à vn qui l'auoit seruy : car il celebroit la Natiuité & la resurrection de Iesus-Christ ; & pour y apporter plus de deuotion, il se retiroit quelques iours auparauant du bruit & des affaires. Auec ces œuures & autres semblables, il s'estoit acquis vne telle reputation de sainteté & de doctrine, que ses paroles estoient tenuës pour oracles. Tellement que plusieurs de ceux qui l'auoient pratiqué, dirent apres auoir oüy ces Predicateurs de l'Euangile, qu'il ne leur sembloit pas qu'ils oüyssent choses nouuelles. Et l'on ne fut plustost aduerty de la venuë, & du progrez de Fernand Cortez en la nouuelle Espagne, que le Roy de Mechouacan l'alla trouer auec la fleur de son Royaume, & se fit vassal de l'Empereur, voulut estre baptizé, & obtint de Cortez des personnes pour instruire son peuple en la foy Chrestienne.

Dauantage tous les peuples du Peru & de la nouuelle Espagne, auoient vne ferme creance de l'immortalité des ames, des peines, des meschans, & des recompenses des bons. Quelques-vns mesmes, comme ceux de Chicora, tenoient qu'apres la mort les ames se purgeoient en certains lieux froids, & passoient apres en des pays agreables, où elles menoient vne vie bien-heureuse & contente. Ils auoient connoissance, bien qu'obscure & pleine de mille fables ou songes, du deluge vniuersel, & de la resurrection des morts. A raison dequoy au Peru, lors que les Espagnols cherchans les thresors enterrez auec les Princes, & destruisans les sepulchres, dissipoient les os des morts, ceux du pays en receuoient vn extréme desplaisir, & les prioient de ne faire pas vn grand outrage aux ames de leurs ancestres, pource qu'ils croyoient qu'en escartant les os, on empescheroit leur resurrection.

De diuers prodiges, & sujets qui faciliterent l'entrée de l'Euangile.

Les Espagnols entrerent au Peru, & en la nouuelle Espagne auec de bonnes occasions d'estendre & leur Estat, & le Royaume de Dieu : car en la nouuelle Espagne le peuple de Tlascalle, qui estoit lors vne ville puissante & fort peuplée, estoit en guerre auec les Mexicains, & pour se renforcer s'allia auec Fernand Cortez, qui auec l'ayde des Tlascallans vint à bout de l'entreprise commencée, & subjugua le Royaume de Mexique, non moins à Iesus Christ, qu'à l'Empereur, de qui estoit ce Capitaine. Mais on auoit desia veu des prodiges inoüys, & des accidens merueilleux, qui ouuroient grandement le passage à l'Euangile, pour l'incroyable estonnement du Roy Motezuma. En la ville de Cholola on adoroit vne idole fameux qu'on nommoit Quez-lacoail : cettui-cy dit clairement qu'il venoit des estrangers à la conqueste & possession de ces Royaumes. A Tescusco les dieux predirent que beaucoup de calamitez pendoient sur la teste de Montezuma, & de tout l'Empire de Mexique. Les Magiciens annonçoient les mesmes choses, auec tant de rage de Motezuma qu'il les faisoit mettre en prison, & pource qu'ils se sauuoient aisément & s'enfuyoient, il faisoit mourir leurs femmes & leurs enfans, tant il estoit irrité & en furie. Apres cela, tournant son esprit & sa pensée à appaiser l'ire de ses dieux, il commanda qu'on menât dans la ville vne belle & grãde pierre, pour y faire dessus des sacrifices : combien que beaucoup de gens fussent assemblez pour cét effet, & y fissent tout leur effort, ils ne la peurent XXXXI.

mouuoir de son lieu ; & mesme tandis qu'ils s'opiniastroient à telle chose ils oüyrent vne voix qui sembloit sortir de la pierre, & qui leur dit en substance qu'ils ne se trauaillassent en vain, & qu'il leur estoit impossible de la remuer. Cela entendu, Motezuma commanda que l'on sacrifiât où la pierre estoit arrestée. On dit qu'alors il sortit encores de là vne voix qui tiut ces propos ; Ne vous ay je pas dit que vous y prissiez plus tât de peine, & afin que vous vous en asseuriez mieux, je me lailleray tirer quelques pas ; puis ie m'arresteray de nouueau sans que l'on me puisse mouuoir : & cela aduint, vû qu'elle tomba en fin dans vn canal d'eau, & fut apres retrouuée en son premier lieu.

Il apparut encores au Ciel vne fort grande flamme en forme de pyramide, que l'on voyoit enuiron la minuict, puis au leuer du Soleil, & sur le Midy, & ce specta le dura vne année. On vid en plein iour courir d'Orient en Occident vne Comette semblable à vne fort longue queuë d'vn animal auec trois testes. Le temple se brusla aussi sans qu'il y eut dedans ou dehors aucune lumiere, & sans qu'on oüyt aucun tonnerre, ou qu'on vit aucun esclair en l'air, & combien que beaucoup de gens accourussent pour esteindre ce feu, il n'y eut pourtant nul remede. Il sembloit que le feu sortit des murailles mesmes, & qu'il se renforçât auec l'eau, iusqu'à tant qu'il consuma toute chose. Le lac mesme commença soudain sans aucune occasion aparente à boüillir auec tant de vehemence, que les bastimens proches allerent par terre. On oüyt des voix lamentables, comme vne femme fort trauaillée, & reduite à de grandes angoisses, & cette voix disoit ces paroles: Helas ! mes enfans, l'heure de vostre ruine est arriuée ; Où vous pourray-je conduire, afin que vous ne perissiez entierement. On vid diuers monstres à deux testes, qui estans portez deuant le Roy, s'esuanoüyrent. Les pescheurs du lac prirent vn oyseau de la grandeur & couleur d'vne gruë, mais d'vne façon non encores veuë, & le presenterent au Roy, qui en demeura tout estonné.

Cét animal auoit au haut de la teste vne certaine chose comme vn miroir ; Motezuma tournant la veuë de ce costé-là, vid en plein midy le Ciel, & les estoilles, & en demeura tout estonné : puis se remettant à regarder ce miroir, il vit venir des gens armez du Leuant, qui combattoient furieusement, & faisoient vn estrange carnage de ceux qu'ils rencontroient. Dequoy estant tout troublé, il fit assembler ses deuins, qui demeurerent aussi estõnez que luy, & ne luy sçeurent rẽdre aucune raison de telle chose, & l'oyseau disparut apres. En ce mesme tẽps Motezuma vid venir à luy vn paysan tenu de tous pour vn homme simple & veritable, qui luy dit, qu'ainsi qu'il semoit aux champs, vn Aigle de grandeur extraordinaire l'enleua à l'impourueu, sans luy faire mal ny desplaisir, le porta en vne cauerne, où il oüyt dire: Tres-puissant Seigneur, ie t'ay porté celuy que tu m'auois commandé : lors sans voir personne il oüyt vne voix qui s'adressoit à luy, auec ces paroles : Connois-tu cét homme qui est là estendu sur la dure: & lors regardant en terre, il y vid vn homme assoupy d'vn profond sõmeil, auec des habillemens Royaux, des fleurs, & du parfum qu'on luy brusloit selon l'vsage du pays. Le paysan ayant repris courage respondit alors ; Puissant Seigneur, cettuy-cy me semble estre nostre grand Roy Motezuma. Tu dis vray (luy repliqua-on) regarde cõme il est profondement endormy, & toutesfois il y a de grandes miseres, & d'estranges accidents qui pendent sur sa teste : Il est temps qu'il reçoiue la punition de tant d'offences qu'il a commises contre Dieu : Prends ce charbon de parfum qui

luy brusle la main, & le luy mets au nez, & tu verras qu'il ne sent rien; & pource que le paysan n'auoit la hardiesse de s'en approcher, la voix se remit à luy dire, Ne crains rien, car ie suis beaucoup plus grand que luy, & te garderay de tout mal. Alors prenant courage, il se saisit du charbon, & le mit au nez de Motezuma, qui ne s'en remua pas. Or sus, dit la voix, puis que tu vois combien il est endormy profondement, va l'esueiller; & raconte luy tout ce qui s'est passé. Et au mesme instant l'Aigle reprit le paysan, & l'esleuant en l'air le porta où il l'auoit pris.

Outre ces choses, il faut sçauoir que les Mexicains auoient opinion qu'autresfois vn certain grand Prince qu'ils nomment Topilchin, les auoit abandonnez, & qu'il deuoit retourner vers eux pour les consoler. Or la nouuelle de la venuë de Cortez en la coste Orientale de la nouuelle Espagne ayant couru iusques à eux, ils creurent tous que leur grand amy & seigneur Topilchin estoit reuenu suiuant sa promesse. Ils enuoyerent doncques où estoit Cortez cinq Ambassadeurs, hommes de qualité, auec beaucoup de riches presens. Ceux-cy estant arriuez où les Espagnols estoient, leur dirent qu'ils sçauoient que leur seigneur Topilchin estoit de retour auec eux, & que son seruiteur Motezuma enuoyoit le visiter, & luy baiser les mains. Cortez se seruant d'vne si bonne occasion feignit d'estre Topilchin, & comme tel accepta les presens, & le compliment. Il ne pouuoit desirer vne occasion plus à propos, pour introduire en ce pays l'Euangile, & le nom de Iesus Christ. Mais il semble que Dieu ne voulut que la verité de l'Euangile fut introduite par vne [illegible]nte, & que les pechez de ces gens, principalement l'Idolatrie, la cruauté des sacrifices, & l'orgueil de Motezuma s'opposassent à vne maniere si paisible du changement de ces Estats. De-là vint qu'il y eut tant de reuoltes, de batailles sanglantes, de ruines de villes, & de pertes d'hommes d'vn costé, & d'autre.

Les Espagnols entrerent semblablement au Peru auec vne occasion aussi fauorable. Guaynacapa Inga du Peru eut deux fils Guachar, & Attahualpa (que les autres nommēt Attabalipa) dont Guachar estoit successeur legitime de son pere, & comme tel entra en possession du Royaume: mais son frere luy fit la guerre, & le prit. Dequoy ses sujets estans extremement faschez, & n'ayans assez de force pour le deliurer, firent (comme ils auoient accoustumé aux necessitez) vn si grand & solennel sacrifice à Viracoca, le suppliant que puis qu'ils n'auoient pas la puissance de deliurer l'Inga leur Seigneur, il voulut enuoyer des gens du Ciel qui le deliurassent. Ainsi qu'ils estoient en grande esperance d'estre exaucez, ils ouyrent dire que certains estrangers arriuez par mer au Peru, auoient mis en route Attabalipa à Castamalca, & l'auoient pris prisonnier. Si bien qu'estimant que ces hommes (c'estoit François Pizarre, & ses compagnōs) estoient arriuez là à cause du grand sacrifice qu'ils auoient fait à Viracoca, ils les nommerent Viracoques, nom qui est demeuré iusques à ce iour aux Espagnols, comme à des hommes descendus du Ciel, & enuoyez de Dieu. Tellement que comme Dieu ouurit la porte de la nouuelle Espagne aux Espagnols par le discord du Roy de Mexique, & de la Republique de Tlascalle & par tant de prodiges aduenus durant le Royaume de Motezuma: ainsi il ouurit le Peru par la discorde qui estoit entre les fils de Guaynacapa, & par le succez de leur sacrifices, à cause duquel les Espagnols furent estimez enfans de Dieu & hommes descendus du Ciel.

De l'Ordonnance du Pape Alexandre VI.

ALexandre VI. ayant entendu le descouurement de tant de terres neufves, & sceu que les Espagnols monstroient d'auoir le courage d'estendre la Religion autant que leur Estat, obligea premierement le Roy d'Espagne, & celuy de Portugal à auoir vn soin particulier de la conuersion de ces peuples, & apres pour les animer dauantage à vne œuure si belle, & si geneuse de la meilleure sorte qu'il pourroit: & pour oster toute occasion de debat entre ces deux Roys, diuisa les entreprises de ces deux nations par la fameuse ligne du partage; & pour oster toute sorte de pretension aux autres Princes qui n'auoient eu part en la despence, ny en la peine, il deffendit generalement à tous d'entrer dans lesdites bornes.

Quelle chose facilita la conuersion des Indiens.

XI. IL n'y eut iamais pays où l'Euangile fit de plus grands progrez, qu'au Nouueau Monde, vû que les peuples entiers s'y conuertissoient, & vn seul Pere de l'Ordre S. François en baptisa en plusieurs années enuiron quatorze cens mille en la nouuelle Espagne, & en cinq, ou six ans le nombre des baptisez monta iusques à dix millions, ou à huict selon les autres. Or les soldats ayderent grandement à ce soudain cours de la foy, vû qu'encore [qu]'il n'y ait gens moins propres pour l'introduction de la pieté, & de la fc[...]e les hommes de guerre, & qu'entre le bruit des armes on n'entend la voix des loix ciuiles, & moins encore de l'Euangile, tout plain de douceur & de sainctetété, toutesfois la licence des soldats seruit beaucoup aux Predicateurs pour la destruction des idoles, & des temples de la nouuelle Espagne, & du Peru. Nostre nature est de telle sorte, qu'elle ne peut demeurer sans Religion, ny sãs lieu où elle l'exerce; tellement que si elle n'a connoissance de la vraye Religion, elle s'abandonne aux superstitions, & si elle manque de lieux sacrez faits à la main, elle cherche Dieu aux montagnes, ou aux cauernes. Or les Indiens extrémement adonnez à l'adoration de leurs Dieux, & par nature, & par coustume, estans demeurez sans Idoles, & sans Guaques, pource que la furie des soldats, & le torrent de la guerre auoit rompu, & abbatu toute chose, allerent facilement aux Eglises, & s'accommoderent à la Religion à laquelle ils estoient conuiez par les Predicateurs Chrestiens, principalement à cause qu'elle estoit beaucoup plus douce que l'idolatrie passée: car de mesme qu'vn ruisseau trouuant son passage ordinaire bouché, tourne facilement son cours vers le lieu qu'on luy a creusé de nouueau, ainsi l'homme ne pouuant faire son voyage accoustumé, en fait vn semblable, ou qui en approche, & les Indiens n'ayans plus leurs idoles, ny leurs lieux de deuotion de coustume, changerent bien aisément le chemin de leur perte à celuy du salut, l'idolatrie à pieté, & la seruitude du diable au seruice de Dieu. Les Politiques disputent si celuy qui fait de nouuelles conquestes doit faire de tels changemens d'vn coup, comme firent les Espagnols au Peru, & en Mexique; ou bien s'il les doit faire peu à peu comme les Empereurs Romains: mais on ne peut resoudre facilement cette question, pource qu'où l'on entre en la conqueste auec vn grand aduantage de la fortune, par le moyen de laquelle on vainc toute sorte de difficultez, & lors on

peut oster tout empeschement à la fois, ou bien on n'a pas d'assez grãdes forces, & lors pource que la puissance manque on se doit seruir de l'art, & gagner par le moyen des occasions & du temps, ce qu'on ne peut effectuer alors auec la force. Le Turc pource qu'il execute ses entreprises auec vn grãd aduantage apres auoir obtenu victoire, & s'estre rendu maistre d'vne ville, ou d'vn Royaume, luy donne aussi-tôt la forme qu'il veut, & extermine aussi-tôt les Princes, & les maisons illustres, ou par prerogatiue de sang, ou par grandeur d'authorité, oste la liberté & les biens aux peuples, cõuertit les villes en villages, les palais en cabanes, les Eglises en Mosquées ou estables, & les proprietez des fonds en timars, & pour abreger se rend entierement maistre des biens & des personnes. Mais les Princes Chrestiens, pource qu'ils n'executent pas leurs entreprises auec de si grandes forces suiuent l'autre voye, qui requiert plus de temps & de dexterité. Or retournant d'où nous sommes partis, les Indiens n'ayans plus d'Idoles, ny de temples où ils recourussent en leurs necessitez selon leur coustume, prindrent aisémẽt le chemin des Eglises Chrestiennes qu'ils auoient deuant leurs yeux, & embrasserent sans beaucoup de difficulté la foy qui leur estoit preschée. Les Guaques du Peru furẽt ruinées par la seule fureur des soldats & de la guerre, & les plus renommées de ces Guaques estoient celles de Pacacama à quatre lieuës de la ville des Roys, où le diable rendoit responce à ce qu'on luy demãdoit. Il y en auoit vn'autre à Cusco, où l'on voyoit comme en vn Pantheon, tous les Dieux des Prouinces & nations conquises par les Inques comme ostages de leur fidelité. Il y auoit en la mesme ville plus de 400. autres Guaques. Mais en la Nouuelle Espagne la ruine des Idoles, & de leurs maisons proceda non tant de la coustume de la guerre (le propre de laquelle est de consumer & destruire) que de la prudence, & du zele de Fernand Cortez qui la conquit, qui commanda à ses capitaines & lieutenans de ne laisser de bout idole ny temple : tellement que les Indiens ne pouuans aller où ils auoient accoustumé, pour mal faire, furent aisément introduits aux lieux où ils pouuoient bien faire.

Des empeschemens de la conuersion des Indiens.

MAintenant que nous auons mõstré les dispositiõs auec lesquelles nostre Seigneur aduança la foy, & le cours de la predication en l'Amerique, il est à propos de parler vn peu de ce qui fut contraire à cét aduancement.

La chose qui empescha plus que toute autre l'edificatiõ spirituelle du Nouueau Mõde, fut la mauuaise opinion qu'on eut au commencement de la capacité de ses habitans, vû qu'en partie pour leur pauureté ils estoient mesprisez & en partie pour la rudesse de leurs façons de faire, mis au rang des bestes de charge, principalement par les soldats accoustumez à faire toute chose auec violence, & à se seruir de tous pretextes, bien que vains & foibles, & impertinents, & mesme il y en auoit entr'eux qui ne desiroient pas que les Indiens se conuertissent, afin de n'estre obligez a les traitter plus doucement apres qu'ils auroiẽt receu le baptesme. Il sembloit que cette façon de proceder à l'endroit de ces mal-heureux estoit iustifiée par les vices & les pechez detestables ausquels ils s'estoient plongez, & principalement par la sodomie, l'idolatrie, & la coustume de manger les hõmes. Et la chose passa si auant que pour les susdits trois vices les Caribes ou Canibales furent donnez pour esclaues, & cét edic

fut estendu par le conseil de frere Thomas d'Ortis, & de quelques autres à tout le reste, du tẽps de l'Empereur Charles V. en l'année 1525. A raison dequoy l'insolence des soldats, qui est naturellement demesurée, se voyãt fauorisée de l'auarice des superieurs, conseillez en cela par des personnes religieuses, s'augmenta soudain, & courut comme vn furieux torrent acreu par les pluyes & par les neiges fonduës. L'auarice est de sa nature desraisonnable & cruelle; les loix humaines & diuines ne la peuuent arrester, ny la crainte de la mort, ny de l'ẽfer mesme. Que fera elle dõc aux soldats, à la discretiõ desquels on a remis des peuples foibles? Et que ferõt ils aux lieux où estans esloignez de leur Prince ils se voyẽt maistres de toute chose? Dõcques beaucoup de ces gẽs perirent aux mines de Cibao, en la pesche des perles de Cubaqua, & de Tiraquei, & à la recherche des esmeraudes de S. Marte, & des autres richesses de ce pays. Or plusieurs trouuerent ces choses indignes, & de grande charge à plusieurs personnes d'entendement & de conscience: tellement qu'il y en eut quelques vns qui escriuirent sur ce sujet, & d'autres qui estãs venus à la Cour de l'Empereur Charles V. en traiterent auec luy, & auec le conseil des Indes.

Or l'Empereur qui estoit de bon entendement, & auoit l'ame assez bonne, ayant entendu ces inconueniens & desordres de ses Estats, & le mauuais traitement qu'on faisoit à ceux du pays, desirãt y mettre remede & de descharger sa conscience, mit l'affaire en consultation, où se trouuerent des hommes excellens en pieté & en doctrine; par l'aduis desquels il ordonna finalement l'année 1543. qu'aucun n'eut la hardiesse d'employer les Indiens aux mines, à pescher des perles, n'y à porter les charges, sinon en cas de necessité, & qu'en ce cas ils fussent payez de leurs peines, que les tributs que les Indiens payeroient aux Espagnols fussent taxez, & que tous ceux du pays qui vaqueroient par la mort des Espagnols qui en estoient alors maistres, demeurassent immediatement sujets de la couronne d'Espagne, & que les Euesques, les Conuents & les hospitaux ne peussent auoir des vassaux en Amerique. Auec ces ordonnances & quelques autres, la chose fut reduite à tels termes, que les Espagnols demeuroient tous sans vassaux, ce qui fut cause des guerres qui aduindrent apres, & d'vne rebellion manifeste, qui eut pour chef Pizarre, & les rebelles tuerent Blasco Nugnez de Vale, Vice-roy du Peru. Pour appaiser ces desordres l'Empereur depescha au Peru le Licentié de la Gasca, homme fort accort & sage, qui surmonta la force auec la dexterité, & la furie auec la ruse, deffit en vn combat les rebelles & appaisa toute chose par la prise & mort de Pizarre. Depuis ce temps l'affaire de la religion (comme aussi celuy du gouuernement des peuples) alla beaucoup mieux par le moyen de la paix.

De la diuersité des Barbares, & de la façon de prescher l'Euangile.

XII. Les escriuains donnent le nom de Barbares aux peuples dont les mœurs s'esloignent de la raison, & de la cõmune façon de viure. Et si cette definition estoit vraye, le nom de Barbares (quant à la seconde partie) conuiendroit mieux aux Grecs & aux Latins qu'aux autres nations. Car si l'vn doit appeller façon de viure commune celle que mene la plus part des hommes: & si l'on doit appeller barbare ceux qui s'en éloignent, puis que les Grecs & les Latins ont vescu autrement que tout le reste ils deuroient plustôt estre nommez barbares. Disons donc qu'on doit estimer barbares ceux dont les façons & coustumes s'esloignent extraordinairement de la droitte raison: ce qui aduient par fierté de courage, par ignorance, ou par rudesse de mœurs.

La fierté est vne certaine brutalité qui a quatre degrez. Le premier est de ceux qui n'ont connoissance de diuinité ny de religion : & ceux-cy sont de beaucoup de sortes, vû que quelques-vns viuent sans Dieu, & sont toutesfois addonnez à des enchantemens & sorcelleries. Et c'est chose admirable que ceux qui ne connoissent point de Dieu au Ciel, ny en terre se sousmettent d'autre part à des sorciers & à des enchanteurs. En quoy ils ressemblent à certains cheuaux qui estans terribles de leur nature, & pleins de mespris du fer & du feu, sont d'autre costé ombrageux & retifs: & craignent le bruit d'vne charrette & choses semblables. Tels sont les Chichimeques, & ceux du Brasil. La seconde sorte est de ceux qui ont quelque forme de religion, ou pour mieux dire de superstition, mais sans fondement ou brobabilité, & plus semblable à des fables, & des songes, qu'à des discours de raison. Tels estoient les peuples de l'Espagnole, & tels sont auiourd'huy les originaires des Isles de Salomon. La troisiesme est de ceux qui adorent diuers dieux & idoles sans paruenir toutesfois à vn souuerain Prince & Createur. La quatriesme est de ceux qui tiennent le Createur de l'vniuers pour souuerain, mais non pour seul Dieu, comme ceux de Cusco. Ceux de la premiere & seconde sorte n'ont aucuneforme de ceremonie, ou bien les ont sans solẽnité. Ceux de la troisiesme & quatriesme les ont legitimes, stables, & solemnelles, comme les Mexicains & ceux de Cusco.

Le second degré de brutalité consiste aux viures, & cecy aduient en deux manieres. Quelques-vns sont brutaux, pource qu'ils ne sement, ny se soucient de l'agriculture, mais mangent comme bestes ce que la terre produit d'elle mesme. Et pource que nostre complexiõ suit la nourriture, il faut que la nourriture sauuage soit suiuie d'vne cõplexion & nature sauuage. Les autres sont brutaux, pource qu'ils se repaissent de chair humaine, ou indifferemment, ou bien seulement des ennemis pris en guerre comme ceux de Popayan & de Mexique. Au pays de Popayã ils mettoient deuant leurs maisons les testes de ceux qu'ils auoient deuorez, sur certaines grosses cannes, pour monstre de leur cruauté & brutalité execrable. En d'autres lieux ils remplissoient de cendre les peaux des ennemis mangez, & les pendoient aux soliues, ou les diposoient d'autre sorte, ils leur accommodent le visage auec de la cire, & mettoient aux vns vne lance, aux autres vne flesche à la main: spectacle veritablement horrible, & c'estoit là leur tapisserie. En quelques endroits de la mesme Prouince se persuadãt qu'ils feroient sortir les Espagnols du pays auec la faim, ils se resolurent de ne semer pas leurs grains; mais les viures ayant manqué pour cette cause, non tant aux Espagnols, qu'à eux mesmes, ils se mangerent les vns les autres: & pour vn tel manquement de viures l'Antropofagie fut introduite il y a quelques années parmy ceux d'Arauco où elle n'auoit iamais esté. Mais on nesçauroit ouït vne chose plus prodigieuse que celle de la vallée de Nor sur les limites de Popayã. Les Caciques de ces lieux alloient dãs le pays des ennemis à la chasse des femmes, & en emmenoient le plus qu'il leur estoit possibe. Ils les tenoient là seulement pour en auoir des enfans qu'ils peussent manger: & de fait ils les mangeoient si tost qu'ils auoient atteint l'aage de douze ou treize ans. En la vallée de Guaca ils marioient leurs prisonniers de guerre auec leurs parentes, afin d'en auoir des enfans qu'ils peussent manger, & apres ils mangeoient les esclaues, mesme quand ils n'auoient plus la puissance d'engendrer.

Le troisiéme degré de brutalité consiste en la nudité, qui est de plusieurs manieres. Car quelques-vns n'ayans nul sentiment d'honnesteté (qui fut la

premiere raison qui poussa Adam à se couurir) ne couurent pas mesmes leurs parties honteuses, les autres couurent comment que ce soit ces parties, mais pour le reste ils vont nuds, les autres sont vestus seulement depuis le nombril iusques aux genoux. Quelques-vns, encor qu'ils monstrent leur nudité en tout, ou en partie, pource qu'ils n'vsent d'aucuns habits, se teignent toutesfois le corps de diuerses couleurs pour se rendre beaux, ou terribles, & portent des pierres de petit, ou de nul prix attachées aux lévres, au nez, & aux oreilles, comme font ceux du Brasil. Quelques-vns sont entierement couuertes, mais de peaux de bestes sauuages, ou de veaux marins; ce qui toutesfois ne marque pas tant la brutalité que la rudesse d'vn peuple.

La quatriesme sorte consiste en l'habitation, qui est de plusieurs façons. Les plus barbares n'ont autre demeure que les cauernes, ou les concauitez des arbres, & ce qui sans autre industrie les deffend du vent, du froid, ou de la pluye. Ils passent le iour où ils trouuent à manger, & dorment où la nuict les surprend, Ceux là ont quelque sorte de police, qui n'ayant point de demeure asseurée quant au lieu, font toutesfois establie quant à la forme. C'est ainsi que viuent les Tartares sur leurs chariots couuerts de feurre, & les Arabes aux Adiuares. Ceux là arriuent à la perfection de la police qui non seulement ont des demeures assurées quant à la forme, mais encores quant au lieu, & ceux-cy viuent en des villes, bourgs, villages ou maisõs escartées. Entre ces trois sortes d'habitation il y a cette difference, que les premiers cherchent leur nourriture ou la necessité & l'occasion les conduit: Les seconds menent auec eux des chameaux ou autre sorte d'animaux, dõt leur vie despend, & changent non pas de demeure, mais de lieu selõ la cõmodité de la pasture qu'ils cherchent. Les derniers estans arrestez quãt à leur demeure en vn lieu, y tirent tous leurs viures, & autres choses necessaires. Entre les Arabes quelques-vns demeurent en pleine campagne en des Adiuares: & ceux-cy tiennent le nom d'Arabes: les autres aux villes & ceux-cy sont nõmez Mores. Aussi quelques Tartares habitent en rase campagne, & les autres dãs les villes, cõme ceux du Zaqueray & toutesfois les Arabes, & les Tartares qui cãpent ainsi s'estiment plus nobles que les autres. La cinquiéme sorte de brutalité cõsiste au gouuernemẽt. Car quelques vns entierement barbares viuent sans aucunes loix & sans aucuns chefs, tãt en temps de paix que de guerre: quelques autres n'ont ny loix ny chefs en tẽps de paix, mais seulement aux occurrences de guerre : les autres en ont en paix, & en guerre, & ceux-cy se gouuernent par Republique, comme *Tlascala*, & Chiololla, ou par Monarchie qui vient par election, comme elle faisoit en la nouuelle Espagne, ou par succession comme au Peru. Ceux-là sont Barbares qui se gouuernent selon les deux premieres sortes. Et certainement il faut dire qu'au Nouueau Monde les premiers habitans ont esté au commencement sans forme de gouuernement, mais que peu à peu quelques-hommes plus capables ont persuadé à leurs cõpatriotes de demeurer ensemble, & de se bastir quelques logis, premierement de branches d'arbres, puis de gros bois, & finalement de terre, & de pierre. De cette mutuelle communication nasquitent les loix, & les arts, qui sont les ornemens de la vie humaine. Quant au viure le premier art fut celuy de nourrir du bestial, qui a esté fort pratiqué, & estimé au Peru, où l'on faisoit grand estat de la multiplication des troupeaux. Ils ne sacrifioient point de bestes femelles, ny ne les tuoient, ou prenoiẽt à la chasse : & s'ils trouuoient quelque beste galeuse, ou mal disposée, ils l'enterroient toute viue

te viue afin qu'elle ne gastât le reste. L'art de filler, de tistre la laine, & de faire les draps premieremét pour s'habiller, puis pour se parer, fut côme vn rejetton de l'art de la conduite des troupeaux. L'agriculture vint apres, & premierement celle qui a soin des grains, puis elle s'amusa aux fruicts & aux arbres. L'Architecture & le bastiment des maisons, premierement de bois, puis de terre, puis de pierre & de marbre, dont ceux de Cusco & de Mexique eurent connoissance, mais plus ceux-cy que ceux-là, vint en suitte. Mais bien que les vns & les autres fissent des baslimens excellens, & pour leur grandeur & pour leur magnificence, toutesfois ils ne sçauoient pas faire des voûtes, combien qu'ils eussent assez d'esprit & d'art à faire des ponts merueilleux d'vne matiere fort foible. Car ils en font de tres-grands sur des riuieres fort larges & profondes, d'vne certaine sorte de iones, qu'ils nomment Totora, & aussi de paille, qui pour estre legers ne vont pas à fonds. Ils iettent sur ces ponts beaucoup de iones & semblable matiere, & les attachant apres bien fermement de l'vn & de l'autre costé du fleuue, les hommes & les bestes y passent assurément. On voit sur le canal du lac de Cucuyto, qui est sans fonds, vn de ces ponts long de 300. pieds. Le compagnon de l'Agriculture c'est le trafic, par le moyen duquel nous communiquons nostre bien aux autres, & tirons à nous le leur. Le plus grand trafic qu'on ait descouuert au Nouueau Monde a esté celuy du sel, de la queuë, du Cocao, & de la canelle. Les autres arts & industries vont germant apres de main en main. Les dernieres sont les lettres & les sciences, principalement speculatiues, côme fruicts de la paix, de la seureté, de l'oysiueté & de l'abondâce. C'est pourquoy les lettres humaines florissent aux villes paisibles, & parmy des hommes qui sont à leur aise, & les speculatiues s'affinent dans les Religions & les cloistres. Car celles-cy requierent de l'attention, & n'ont rien de joyeux & de populaire, comme l'éloquence, la poësie, & semblables choses.

Des choses susdites on comprend que la Barbarie porte auec elle l'incapacité des choses Celestes, pour deux raisons, c'est à sçauoir à cause de la brutalité & de la stupidité. Celle là regne en la Chichimeque, au Brasil, & parmy les Caribes; cette-cy aux Isles de Barloüent & de Salomon, aux vallées du Peru, & en autres lieux. C'est pourquoy l'on ne doit manier l'affaire de la Religion d'vne mesme sorte par tout. Parmy les Cannibales deuoreurs, & parmy les autres qui mangent indifferemment la chair humaine, on doit proceder comme auec des ennemis du genre humain, ou comme auec des fols furieux; l'on les doit rendre premierement capables & de raison & d'humanité, puis les instruire en la vertu & en la foy Chrestienne. Et il n'est pas mal à propos mesme d'vser en leur endroit de la force, & des armes, afin qu'ils se reconnoissent pour hommes, & qu'on leur annonce apres l'Euangile. Aristote mesme dit que tels hommes deuoient estre pris comme des bestes, & domptez par force. Les voisins de telles gens sont ceux qui s'abstiénent de chair humaine, mais vont nuds sans aucune honte, vû qu'il n'y a chose qui distingue plus l'hôme de la beste que la honte, pour laquelle Adã se couurit de fueilles de figuier, & receut de Dieu des habits de peaux. Il n'est pas toutesfois permis d'vser à l'endroit de ceux-cy de la violêce & du fer; mais bien de houssine & de bride, & l'on ne leur doit enseigner la doctrine Chrestienne s'ils n'apprennent premierement la honte & l'honnesteté. Quelques autres n'ont besoin de force ou violence pour estre retirez de la Barbarie, mais plustot de conduite & d'adresse, pource qu'ils ne sont farouches & brutaux comme des loups,

ou des tygres, mais sots & stupides comme des brebis & des bestes de charge, & ceux-cy ont plus besoin de menaces que de coups, & de crainte que de force, vû que les caresses & les flatteries seruent de bien peu en leur endroit. Mais pource que ny les vns, ny les autres ne perseuerent pas en la Foy receuë vne fois sous leur Prince naturel, & pource que les Princes & les sujets retournent facilement à l'Idolatrie, pour cette cause il est besoin qu'ils soient sous le gouuernement d'vn Prince Chrestien qui en prenne le soin, & maintienne en leur deuoir & en la foy les peuples & leurs Seigneurs; pource que de mesme que Dieu donnant la forme aux choses naturelles, leur fournit aussitost les choses qui la deuoient suiure, aussi donnant à ses Vicaires & ministres le precepte d'enseigner la verité à toute creature, il leur dõne pareillement l'authorité de se seruir des moyens propres pour faciliter la conuersion & la conseruation de ceux qui se sont conuertis : Et ie ne voy en cecy nul sujet de doute ou de scrupule, pourueu qu'on vienne à forclorre de tel soin l'ambition & l'auarice. Mesme encor qu'au commencement de l'entreprise du Nouueau Monde on pouuoit douter & mettre en dispute, s'il estoit possible ou non de prédre le gouuernement & la superiorité, il n'y peut plus auoir auiourd'huy de sujet de dispute, pour le danger des Mahometans, & des Anglois. Car c'est chose certaine que les Mahometans se rendroient maistres des Philippines, & les Anglois de l'Amerique, si les Espagnols ne leur faisoient resistance.

La conuersion du Nouueau Monde a commencé par les victoires & les armes, & a esté poursuiuie auec la Predication, & maintenant on la doit continuer, en a iioustant à la Predication l'authorité des Magistrats & du gouuernement. Les Apostres acquierent de l'authorité à l'Euangile par la grádeur des miracles, auec lesquels ils confondirent l'arrogance des Iuifs & la fierté des Gentils; pource que les Iuifs estoient accoustumez à voir des prodiges, & des choses au dessus du cours du Ciel & des forces de la nature. Au contraire les Grecs estoient enflez de l'opinion de leur doctrine & sagesse. C'est pourquoy à cause qu'il n'estoit pas à propos que les messagers de Iesus Christ les cõbatissent par l'affeterie des paroles, ou la grace des discours, afin que la cõuersion du monde ne fut attribuée à des raisons humaines, & à des artifices d'icy bas, les Apostres les conuainquirent auec des miracles & des œuures impossibles aux forces naturelles, par le moyen desquelles ils faisoient voir que Dieu presché par eux estoit par dessus la nature, & par consequẽt beaucoup au dessus de leur sagesse: & toutesfois ils trouuoiẽt de la difficulté à croire que Iesus-Christ crucifié & mort, fut celuy par la vertu duquel se faisoiẽt tous ces miracles: pource que la Croix seruoit de scãdale aux Iuifs, & estoit tenuë des Grecs pour folie : Mais au Nouueau Monde, pource qu'il n'y auoit point de Iuifs qui se souuinssẽt de Moyse, & des miracles que Dieu auoit fait par son moyen, ny de Grecs qui n'estimassent aucune chose de celles qui estoient au dessus de leur sçauoir : & qu'il estoit habité par des peuples, ou brutaux ou stupides, il n'estoit pas besoin de miracles, mais d'aide humaine, auec laquelle ces peuples fussent menez à l'vsage de la raison, pource qu'estãs arriuez-là ils embrasserẽt promptemẽt la verité qui leur estoit simplement proposée par leurs Predicateurs, ou par les maistres de la doctrine Chrestienne, pource que la lumiere de l'Euangile est si belle & si aimable d'elle mesme, & le ioug de Iesus-Christ si leger, qu'il n'a besoin de miracles pour se faire desirer aux hommes, & iamais il n'y eut pays où l'Euãgile fut plus prõptement receuë qu'au Nouueau Mõ-

de, il y eut plusieurs sujets d'vne si soudaine conuersion; mais le principal fut le mauuais estat auquel se trouuoient ses habitans, & la bonté des loix diuines. Leur idolatrie n'estoit pas pleine de sensualité comme celle des Gentils, ou de prosperité & delices mondaines comme la loy de Mahomet, qui les attirât & les flattât, & d'autre part ils ne cherchoient pas des miracles comme les Iuifs, ou la subtilité de la Philosophie, comme les Grecs, qui mesprisoient tout le reste du monde: mais ils estoient simples, sans arrogance & sans presomption, & aymoient peu leurs Idoles qui leur donnoient tant de peine, & leurs sacrifices qui leur coustoient la vie & le sang; & pour cette cause ils se trouuoient tous prests à receuoir vne loy meilleure, & il ne se trouue point de meilleure loy que celle que Iesus Christ nous a donnée. Dauantage tant plus ils estoient de bas entendement, tant plus ils admiroient le Ciel & les choses celestes, & tout ce qu'on leur proposoit de la grandeur, toute puissance & majesté de Dieu, & de la misericorde, douceur, & passion de Iesus Christ, pource que tant plus ces choses surpassoient leur entendement & capacité, tant plus elles sembloient conuenables à la grandeur de Dieu, & à la bonté infinie de Iesus Christ.

DES DIFFICVLTEZ QV'ON EVT EN LA *conuersion des Americains.*

IL ne se faut pas imaginer que la conuersion du Nouueau Monde se soit passée sans beaucoup de grandes difficultez, & que ces roses n'ayant eu leurs espines. La premiere difficulté fut l'ignorance de la langue, pource que n'y ayant chose qui requiere vne plus grande facilité d'exprimer la conception & la grace du langage, que les mysteres de nostre sainte Foy la predication fut cõmencée en l'Amerique par des personnes qui n'entendoient pas le langage de leurs Auditeurs, & n'estoient entendus d'eux. C'est pourquoy ils estoient contraints de se seruir de quelques truchemens, qui n'entendans bien ce qu'on leur disoit donnoient à entendre vne chose pour vne autre, & au lieu d'vne doctrine Catholique, semoient des erreurs parmy les assistans, & c'estoit vn grãd ennuy & empeschement aux vns & aux autres de dire leurs conceptions, & oüyr celles des autres par vn tiers, & l'on perdoit beaucoup de tẽps en toutes ces choses. Ce desordre s'augmentoit par vn autre qui n'estoit pas moindre, qui estoit, qu'en ce peu qui se faisoit on n'vsoit pas d'vne forme commune & certaine: pource qu'il n'y auoit point de superieur qui eut le soin & l'authorité de donner forme à tant de choses, & par tant de pays differens. L'autre difficulté naissoit du deffaut des ouuriers propres à vne entreprise importante telle qu'estoit la conuersion de l'Amerique. Il y auoit beaucoup de moisson, & peu de gens qui y trauaillassent, ceux qui s'y employoient n'entendoient, ny n'estoient entendus. De ces deux difficultez procederent diuers deffauts en la conuersiõ des Indiens. L'vn fut l'ignorãce auec laquelle les Neofites, ou nouueaux Chrestiens demeurerent, & le peu d'intelligẽce des choses necessaires au salut: pource qu'estans baptisez sans instructiõ, ils n'auoiẽt guere autre chose du Chrestien que le baptesme, & le demandoient plustôt pour contenter leurs Caciques, ou les Espagnols, & pour faire ce qu'ils voyoient faire aux autres, que par vne resolution entiere. Et ces premiers Religieux qui s'y employoient prenoient si grand plaisir à multiplier le nombre des fideles, qu'ils XIII.

ne pensoiant plus auant, & estoient meus à cela en partie par la douceur & consolation que la conuersion des ames porte auec elle,& en partie pour l'impossibilité,qu'il y auoit d'entendre à l'instruction de tant de personnes. Tellement qu'ils estimoient que c'estoit mieux fait de les laisser sans Catechisme que sans baptesme. Ainsi nous lisons que de ces 12. Religieux de l'Ordre saint Frãçois, il n'y en eut aucun qui ne baptisât au moins cent mille Indiens en la Nouuelle Espagne, & l'vn d'eux en baptisa quatre cens mille. Comment pouuoient ils donc instruire en la doctrine de Iesus Christ vne si grande multitude d'hommes rudes & sauuages,principalement puis qu'ils begaoient en la langue de Mexique. Le pire est qu'en vn si petit nombre d'instructeurs, il y en auoit,& y en a encor plusieurs qui s'employent,& sont employez encor à vn si grand ministere,combien qu'ils fussent & soient de mauuaise vie, peu entendus & pleins de nonchalance. En la Prouince de Paraguay il y auoit l'an 1587. vn Prestre qui auoit charge d'vn fort grãd pays : Cestuy-cy n'vsoit d'autre diligence enuers ceux qui se venoient baptiser, que de leur demander s'ils vouloient auoir le nom de Pierre ou de Iean. Mesme en la Nouuelle Espagne, auiourd'huy qu'il y a eu des Euesques & des Religieux en grand nombre, vn Curé a sous sa charge 50. voire 70. villages, & 40. milles de pays ou dauantage. Les peuples demeuroient donc autant adonnez à leurs anciennes superstitions, aussi enclins à l'idolatrie qu'auparauant, pource que n'ayant connoissance des choses diuines, ils n'esleuoient pas leur esprit plus que d'ordinaire,& demeuroient auec plusieurs femmes ou concubines. L'autre defaut qui se rencontra en la conuersion des Indiens fut, qu'à cause que ces premiers Peres baptisoient les Indiens non pas vn à vn, mais à centaines & à milliers, il aduint que de plusieurs qui couroient au baptesme, on demeura en doute s'ils estoient baptisez ou non. Dauantage chacun d'eux ayant plus d'vne femme quelques vns demeuroient apres le baptesme au premier estat : mais la pluspart ne sçauoit ce qu'il falloit laisser ou retenir, & les Predicateurs mesmes en estoient en doute.

Des remedes des susdits deffauts.

XIIII. LE premier qui s'employa à amender la cõdition des nouueaux Chrestiens de l'Amerique, fut le Marquis de la Vallée: vû qu'outre le bon ordre qu'il donna en la nouuelle Espagne aux choses ciuiles,il pourchassa encor l'ã 1524. qu'on celebrât vn Synode Prouincial, où il se trouua cinq Prestres, 19. Religieux & six laïcs,entre lesquels fut ledit Marquis,ou Cortez,& Frere Martin de Valence,Vicaire du Pape. On esclaircît là le point du mariage des Indiens; c'est à sçauoir auec quelle fẽme ils deuoient demeurer, & l'on resout,que parce qu'on ne sçauoit la forme de leur contract de mariage,ny le stile qu'ils suiuoient en ce cas,ils retiendroient pour lors celle qu'ils voudroient, en congediant les autres. Mais il n'y eut personne qui ayda plus à la ferueur & au zele des nouueaux Chrestiens de la Nouuelle Espagne que Vasco de Quiroga, premier Euesque de Mechouacan,qui fit de fort bõnes ordonnãces,& mit en vsages des institutions vtiles au progrez spirituel des Indes, & mesme pour le temporel,& la memoire en est encor si viue aujourd'huy,qu'il n'y a chose que ces peuples preschent auec plus d'affection que les vertus de ce Prelat. Il osta la multitude des femmes, aneantit l'idolatrie & les superstitions, pourchassa que ceux qui n'auoiẽt encore receu le baptesme fussent premieremẽt catechi-

sez, & instruits, accrût merueilleusement le seruice de Dieu, la sainteté des Eglises, & la reuerence enuers les choses sacrées. Il obtint cecy en pourchassãt que les Eglises fussent bien basties, eussent de bons reuenus, & fussent pour ueuës de tout ce qui estoit requis pour la celebration du diuin Office, & pour l'administration des Sacremens. Mais il se rendit principalement remarquable par la charité enuers les pauures & necessiteux : dequoy l'on voit des marques signallées par tout le Royaume de Mechouacan : vû qu'on n'y voit bourg ou village, pour petit & pauure qu'il soit, où il n'y aye logis pour les Pelerins, & Hospital pour les malades. Et pour l'entretenemẽt de ces lieux, qui n'õt point de reuenu certain, il y a des Compagnies, dont la charge est de pouruoir & seruir les malades, & de leur donner tout ce qui leur est necessaire. Chacun de ceux-cy qui sont diuisez par contrées, fait sa sepmaine. Le temps de la contrée estant venu, tous, tãt hommes, que femmes, sortent auec leurs familles, & portent tout ce qui fait besoin aux malades pour cette sepmaine. Chaque contrée a vn homme, entre les mains duquel elle remet tout ce qu'elle a apresté pour les malades, cõme du vin, de la viande, des seruiettes, des vases & choses sẽblables, & cestui-cy dispense le tout selon la necessité des malades. Celuy qui a la charge de tout aduertit ses gens sept iours auparauant, de la sepmaine qu'ils doiuent faire. En ce temps les hommes de la contrée font vne grande prouision de bois gros & menu, & le vont chercher six milles loin, & dauantage, & cependant les femmes font prouision de grain & choses semblables. Le temps estant arriué, chacun porte à l'Hospital ce qu'il a appareillé, qui du bois, qui du pain, qui de la chair, & il y en auoit qui y conduisoient les malades. Car aussi tôt qu'on entend que quelqu'vn est tombé malade, on voit accourir soudain ceux de la compagnie, qui le portent à l'Eglise afin qu'il se confesse, & de là a l'Hospital, où il est seruy de iour & de nuict auec vn grand soin, & vne charité digne de loüanges. Ces coustumes introduites par cét Euesque durent encor auiourd'huy, tellement que ce n'est pas merueille s'il y arriue des choses par lesquelles Dieu monstre manifestement combien il prend plaisir aux œuures pieuses & Chrestiennes. Ils n'ont pas moins de soin du seruice de Dieu & de l'ornement des Eglises : vû qu'ils estiment que quand tout iroit en ruine, on ne doit toutesfois iamais abandonner l'Eglise. Ils employent force argent à acheter des images & des paremens d'Autel, & bien qu'ils soient pauures, & meinent vne miserable & penible vie, toutesfois en ce qui regarde l'ornement des lieux sacrez, & la celebrité des festes, ils n'espargnent leurs biens ny leur peine, & se priuent des choses necessaires, afin que le seruice de Dieu se fasse dignement & auec majesté. Ils desgarnissent leurs maisons de meubles pour en garnir l'Eglise, s'ostent le pain de la bouche, par maniere de dire, pour entretenir le Curé, & quand l'argent leur manque, ils supleent à ce deffaut auec le trauail. Ce qui fut important aussi pour le remede de ces deffauts aduenus en la premiere conuersion des Indiens, fut la multitude des Religieux, & la fondation des Conuents des Ordres de S. François, de S. Dominique, de S. Augustin, & de la Merced, ausquels on a depuis adiousté les Iesuites, & quelques Carmes, les Eglises Cathedrales, les Collegiales, les Academies, les Seminaires, les Conciles des Dioceses & Prouinciaux, les Catechismes imprimez, les visites faites par les Euesques.

ESTAT DE CE QVE LE ROY D'ESPAGNE tire de tous ses pays chaque année.

AVant que passer plus outre i'ay trouué fort à propos d'instruire le Lecteur touchant la monnoye auec laquelle les Espagnols comtent.

Il faut donc sçauoir en premier lieu qu'aux comtes qui se font en Espagne on vse fort de Marauedis. S'ils passent le nombre de cent mille, c'est à sçauoir s'ils viennent iusques à dix cens mille ils nomment cela vn Quento, qui est proprement vn million de Marauedis. Ie comteray donc les reuenus du Roy d'Espagne selon cette façon de pays. Mais ie vous veux aduertir auparauant que vingt-quatre Marauedis font vn Real d'Espagne en espece, ou argent, & vnze reals font vn ducat. Le Quento, vn million de Marauedis vaut deux mille six cens soixante & treize ducats, huict reals, & vingt-six Marauedis.

Les Marauedis selon la coustume d'Espagne, lors qu'ils passent le nombre de cent, ont cette Marque V. au deuant, & l'on comte des milles en haut, afin que on comprenne aysément, & tout d'vn coup la somme. Vous pourrez donc reconnoistre de ce dénombremēt par cette marque que i'ay mise, & par la façon de comter d'Espagne, dont ie vous ay aduertis.

Reuenus que le Roy d'Espagne tire de ses Royaumes d'Espagne, de Naples, de Sicile, d'Arragon, &c. & de tous ses Estats, excepté de ce qui appartient à la Couronne de Portugal, dont nous ferons apres mention à part.

LEs Salins, c'est à dire les lieux d'où on tire le sel, portent tous les ans au Roy d'Espagne 93. Quentos de Marauedis 93. quentos.

Les dis〈m〉es de la mer, des marchandises qui viennent de dehors en Biscaye, & des Prouinces de Guipuscoa, & des quatre vallées maritimes des montagnes payent de toutes les marchandises qu'on porte par terre en Castille, les dismes aux maisons destinées pour cét effet dans les villes de Victoire, Hordune, & Valmoscede, & le tout se monte 70. quentos.

Les dismes de la mer qui passent par le Royaume de Leon, & par les ports de Sanabre & de Villefranche rendent tous les ans 1. quentos.

Les dismes de la principauté d'Asturie, passans par la ville d'Ouiedo rendent 375. v000. marauedis.

Le reuenu du gouuernement de la ville de Bilbao pour les marchandises qui viennent de dehors rend 490. v500. marauedis.

DECLARATION DES ALCAVALES & Tiers d'Espagne.

LE Roy d'Espagne exige aussi des Alcauales, & des Tiers. Mais auant que d'en faire le dénombrement, ie veux expliquer plus amplement ces mots. De tous les biens, de tous les fons, de toutes les maisons, & marchandises, il

faut passer sans exception le disme au Roy d'Espagne, & toutes & quantesfois qu'on vient à vendre lesdites choses. Ils nommẽt ce disme Alcauale. De mesme les artisans & ouuriers, & gens qui tiennent bou ique, & qui vendent quelque chose de leur ouurage, ou manufacture, ou industrie, ou bien aux lieux où l'on vend le poisson, aux boucheries, & aux cabarets, sont tenus de payer la disme partie de toutes les choses qu'ils vendent. Pour cette cause plusieurs villes & leurs membres, aux lieux de leur territoire, conuiennent auec le Roy & amassent ces Alcauales, en payant au Roy, sans qu'il face aucuns frais, la somme accordée. Dauantage les Receueurs du Roy demeurent aux villes Metropolitaines, & aux Prouinces, rendent comte, & poursuiuent le payement de ces Alcauales. Outre ce ils ont la charge de certaines recompenses ordonnées à quelques-vns par le Roy d'Espagne, & pareillement des autres dettes & assignations, dont ils rendent apres comte à leur souueraine chambre des Comtes. Mais afin que vous entendiez la qualité des Tiers, il vous faut sçauoir, que les Papes ont autresfois accordé aux Roys d'Espagne le tiers denier des reuenus du Clergé, pour leur ayder à soustenir la guerre contre les Mores, & à deffendre la Religion Catholique. Les mesmes Receueurs reçoiuent ce Tiers auec les Alcauales, & l'on l'afferme semblablement aux villes. Le Roy d'Espagne a vendu quelques Alcauales, & en a donné pour recompense quelques autres, dont nous ferons mention.

La ville de Burgos auec sa iurisdiction paye toutes les années pour les Alcauales, ou le Tiers — 17. quentos 127. v. 880. marau.

Le Bailliage de Burgos, qu'on nomme Bureba, & qui estoit pres de Burgos, paye tous les ans — 2. quentos 646. v. marau.

Les montagnes d'Oque payent tous les ans — 34. v. marau.

Le Bailliage de la prouince de Rioxe — 3. quentos 757. v. marau.

Le Bailliage d'Hebri — 2. quentos 34. v. marau.

La ville de Victoire paye tous les ans au Roy — 269. v. marau.

La Prouince du Guipuscoa paye tous les ans d'Alcauales, ou de Tiers 1. quentos 181. v. marau.

Le Fer de ladite prouince rend au Roy tous les ans — 150. v. marau.

Les sept Bailliages des montagnes de la ville de Castille payent d'Alcauales, & de Tiers toutes les années — 942. v. marau.

La vallée de Mena aux mesmes montagnes de Castilles — 225. v. marau.

La Prouince nommée Logronno — 7. quentos 746. v. marau.

La ville de Iangus, & son territoire — 115. v. marau.

La ville de Saint Dominique — 3. quentos 812. v. marau.

Le Bailliage de la ville de Diego — 1. quento 545. v. marau.

Le Bailliage de Candemunon — 4. quentos 612. v. marau.

Le Bailliage du Chasteau de Xeres — 8. quentos 485. v. marau.

Le Bailliage dit de Serrat — 1. quento 965. v. marau.

Le Bailliage de Monson. — 2. quentos 276. v. marau.

La ville de Palerice, & la Prouince de Campos payent tous les ans de Tiers & d'Acauales — 16. quentos 940. v. marau.

La ville de Carion — 4. quentos 940. v. marau.

Les tourges de Pierre Aluarez de Veg. — 655. v. marau.

La ville de Sahyson — 2. quentos 125. v. marau.

La ville de Sardaigne 1. quentos 13. v. marau.
Le Bailliage de Perine 178. v. marau.
Le Bailliage de Campo aux montagnes 1. quento 730. v. marau.
La vallée de la Mirande aux montagnes 557. v. marau.
Les quatre villes dites de la coste, c'est à ſçauoir S. André, Laredo, Castro de Vrdiales, & S. Vincent payent tous les ans 3. quentos 345. v. marau.
La Principauté d'Asturie & la ville d'Ouiedo 12. quentos 345. v. marau.
La ville de Lugo au Royaume de Galice, auec le lieu de ſon Eueſché paye tous les ans 4. quentos 137. v. marau.
La ville de montenendo du Royaume de Galice 1. quento 132. v. marau.
La ville de S. Iacques ou Compoſtelle auec le territoire de ſon Archeueſché paye 1. quentos 212. v. marau.
La ville de Muy, & ſa iuriſdiction en Galice 5. quentos 228. v. marau.
La ville de Pont Ferare en Galice 1. quento 975. v. marau.
La ville de Leõ, & les lieux de ſõ territoire & de ſon Eueſché 6. q. 350. v. m.
L'Eueſché de la ville d'Aſtorgue au Royaume de Leon 2. qu. 455. v. mara.
Les villages, ou lieux de l'Abbaye de Leon & d'Aſtorgue. 797. v. marau.
Les parroiſſes de Sale en la Principauté d'Aſturie 231. v. marau.
La ville de Zamore, & ſon territoire 15. quentos 525. v. marau.
La ville de Toro & ſa iuriſdiction 11. quentos 112. v. marau.
La ville de Vienne en la Duché d'Oſſoune 62. v. marau.
La ville de Gnyrene. 2. quentos 335. v. marau.
La ville de Braſil de la Coma 250. v. marau.
La ville de Salamanque, & ſon territoire 24. quentos 345. v. marau.
La ville de Rodrigo, & ſa iuriſdiction 14. quentos 345. v. marau.
La iuriſdiction de Trigeros 418. v. marau.
La ville d'Olmillo 47. v. marau.
La ville de Tordeſillas, & ſon territoire 2. quentos 6000. v. marau.
Valladolid, & ſon territoire 29. quentos 730. v. marau.
La ville de Tordo humos 827. v. marau.
La ville de Medina del Campo, & ſa iuriſdiction 31. quentos 149. v. marau.
La ville d'Olmoda, & ſon territoire 2. quentos 149. v. marau.
La ville de Naua, & les ſept Egliſes 333. v. marau.
La ville de Madrigal 682. v. marau.
La ville d'Arenalo, & ſon territoire 5. quentos 310. vn marau.
La ville d'Aile, & ſon territoire 19. quentos 395. v. marau.
La ville de Segouie auec ſa iuriſdiction 12. quentos 470. v. marau.
La ville d'Arandale Duero, auec ſa iuriſdiction 3. quentos 330. v. marau.
La ville de Roa 1. quentos 515. v. marau.
La ville de Gumiel de Yzan, qui eſt au Duc d'Oſſoune 154. v. marau.
La ville de Sepuluede, & ſon territoire 3. quentos 540. v. marau.
La ville de Sorie, auec ſa iuriſdiction 10. quentos 282. v. marau.
La ville & l'Eueſché d'Oſme, auec ſon territoire 4. quentos.
La ville d'Agrede, & Taraſone 2. quentos 83. v. marau.
La ville de Molina, & ſa iuriſdiction 5. quentos 792. v. marau.
La ville de Siguence, & ſa iuriſdiction 3. quentos 662. v. marau.
La ville de Cuenca, & ſa iuriſdiction 24. quentos 645. v. marau.
La ville de Huete, auec ſon territoire 17. quentos 916. v. marau.

La ville de Villarezo de Fuentes 2. quentos 517. v. marau.

La Prouince qu'on nomme le Marquisat de Villene, c'est à sçauoir les villes de Timihilha, Abasette, la Rhode, S. Clement, & la ville de Villene, & sa iurisdiction. 13. quentos 503. v. marau.

La ville de Beaumont paye seulement le tiers, parce que les Alcauales appartiennent au Marquis 476. v. marau.

La ville de Murcie, & sa iurisdiction 14. quentos 820. v. marau.

La ville de Lorque, & sa iurisdiction 5. quentos.

Cartagene, & sa iurisdiction 2. quentos.

Alcaras, & sa iurisdiction 16. quentos 984. v. marau.

Segura de la Sierra auec sa Prouince, & le territoire des maistres de Saint Iacques 11. quentos 91. v. marau.

Villeneufue des Infants, & sa prouince nommée el campo de Moryel appartenant aux Cheualiers de S. Iacques. 8. quentos 664. v. marau.

Ocagne, & la prouince nommée Castille, des Cheualiers de S. Iacques. 23. quentos

Guadalajara, & sa Iurisdiction 11. quentos 64. v. marau.

Les villes de Pios, & Poso 160. v. marau.

La ville d'Almonasid, & la prouince de Sorite qui est des Cheualiers saint Iacques 1. quento 188. v. marau.

Les villes d'Vzede, Talamanque, Tordelagane, auec le territoire, qui appartient à l'Archeuesché de Tolede 18 quentos 250. v. marau.

Les villes de Yepas 423. v. marau.

Alcala de Henarez, & sa iurisdiction, auec la ville de Briuega, qui sont de Archeuesché de Tolede 16. quentos 250. v. marau.

Madrid, & sa iurisdiction 23. quentos 250. v. marau.

La Comté de Puno en Rustro 1. quento 252. v. marau.

Les villes du Cubas, & Grignon, qui ont pour leurs Seigneurs ceux de Mendozze, à qui elles payent les Alcauales, donnent pour le tiers au Roy d'Espagne 117. v. marau.

La ville Galapagat qui est au Duc de l'Infantazgo 160. v. marau.

La ville d'Illescas. 2. quentos 597. v. marau.

La ville de Tolede, & ses membres 73. quentos.

Les reuenus des montagnes, qui sont payez par les maistres des troupeaux, qui vont en l'Estremadure pour paistre, rendent 19. quentos 503. v. marau.

Les villages du Prieuré de S. Iean. 7. quentos 55. v. marau.

La ville d'Almagro, & sa prouince qui se nomme de Campo de Calatraua. 7. quentos 120. v. marau.

Plus les Alcauales des herbes qui se vendẽt là mesme, rendent au Roy d'Espagne 3. quentos 438. v. marau.

Ciudad Real 4. quentos 150. v. marau.

Les villages assis en la contrée nommée Archidiaconat de Talauere de la Rey 14. quentos 326. v. marau.

Plaisance, & sa iurisdiction, & les villages qu'on nomme de l'Archidiaconat. 18. quentos 475. v. marau.

Truxille, & son territoire 13. quentos 224. v. marau.

Caceres, & son territoire 7. quentos 850. marau.

Badajos, & sa iurisdiction, & Prouince 9. quentos 9. 72. v. marau.

Alcantare, & son territoire, qui appartient aux Cheualiers d'Alcantare 9. quentos 403. v. marau.

Plus les herbes qui se vendent aux mesmes lieux rendent au Roy toutes les années 3. quentos 481. v. marau.

La prouince de Serne des Cheualiers d'Alcantare 7. quentos 570. v. marau.

La ville de Meride & son territoire en la prouince de Leon appartenant aux Cheualiers de S. Iacques 21. quentos 134. v. marau.

La ville de Fuente El Maestro en la prouince de Leon des Cheualiers de S. Iacques. 6. quentos 973. v. marau.

Guadalcana & son territoire des Cheualiers S. Iacques 3. quent. 305. v. mar.

Xerez de Badajos sous les Cheualiers de saint Iacques auec son territoire 7. quentos 100. marau.

Le reuenu du territoire de ladite ville 2. quentos.

Les villes de Palme & de Gueлues sous leurs Comtes 235. v. marau.

Les villes de Teuar, & d'Ardales qui sont du Marquis d'Ardales 235. v. ma.

La ville de Lerena, & son territoire en la prouince de Leon sous les Cheualiers de S. Iacques. 3. quentos 125. v. marau.

La ville de Cadis 8. quentos 452. v. marau.

Les reuenus de Cadis qu'on nomme Almadraues, c'est à dire la pesche des Tons 3. quentos 35. v. marau.

La ville de Gibraltar paye seulement le Tiers, & est exempt du reste, & pour ces Tiers elle donne 1. quento 500. v. marau.

Xerez de la Frotera, & sa iurisdiction 21. quentos 50. v. marau.

La ville de Carmone 9. quentos 450. v. marau.

Les villes de Lore, & de Setefille 680. v. marau.

La ville d'Ecye auec les faux-bourgs 15. quentos 500. v. marau.

La ville de Cordouë, & son territoire 48. quentos 995. v. marau.

Les lieux appellez Realengos de Cordouë 17. quentos 316. v. marau.

La ville d'Anduxar, & son territoire 4. quentos 800. v. marau.

La ville de Wiede, & sa iurisdiction 11. quentos 346. v. marau.

La ville de Baça 17. quentos 316. v. marau.

La ville de Quexado 1. quento 415. v. marau.

L'Adelantad de Careola 6. quentos 885. v. marau.

La Comté de saint Estienne 1. quento 340. v. marau.

La villle de Martes, & son territoire qui est aux Cheualiers de Calatraue des membres d'Andaluzie 11. quentos 436. v. marau.

La ville de Iaen, & son territoire 15. quentos 909. v. marau.

La ville de Grenade & son territoire 42. quentos 910. v. marau.

La soye du Royaume de Grenade valoit autresfois, c'est à sçauoir auant que les Mores en fussent chassez, 42. quentos : maintenant elle rend seulemēt au Roy 22. quentos.

Les reuenus d'Aguele, & d'Auisses au Royaume de Grenade 2. quentos. 750. v. marau.

Les villes de Loxes, Alhame du Royaume de Grenade 3. quentos. 650. v. marau.

La ville de Baça en Grenade 10. quentos 626. v. marau.

Guadix au Royaume de Grenade 6. quentos 396. v. marau.

Almene ville du Royaume de Grenade 3. quentos 80. v. marau.

Almunecat, Mutril, & Salabrene au Royaume de Grenade 2. quentos 643. v. marau.

Malaga ville de Grenade 16. quentos 209. v. marau.
Velez Molaga ville du Royaume de Grenade 3. quentos 519. v. marau.
La ville de Pluchene 410. v. marau.
La ville de Ronde & sa iurisdiction 5. quentos 334. v. marau.
L'Isle de Canarie rend tous les ans 4. quentos 850. v. marau.
L'Isle de Teneriffe 3. quentos.
L'Isle de Palme 2. quentos.

La taille qui est deuë annuellement par les Royaumes d'Espagne vaut 104. quentos. 305. v. marauedis. Et cette taille est repartie par toutes les Prouinces, terres, & villes, entre le peuple, à cause que les nobles feudataires, & les Cheualiers en sont exempts. On y est cottisé selon les biens qu'on tient.

Les peages par terre des Royaumes de Valence, Arragon, & Nauarre, qui doiuēt estre payez de toutes les choses qu'on porte en ces Royaumes tant pour l'entrée que pour la sortie rendēt au Roy d'Espagne 49. quentos. 35. v. marau.

Les ports secs, ou passages du dedans du pays tant à l'entrée qu'à la sortie, qui tendent du Royaume de Portugal aux terres d'Espagne nommé de Castille donnent tous les ans des dismes des choses qu'on y porte & qu'on en emporte 34. quentos 155. v. marau.

Les laines qu'on emporte tous les ans d'Espagne aux autres lieux, rendent pour chaque sac (qui vaut presque dix arobes, & l'arobe est comptée pour 25. liures) deux ducats pourueu qu'elles soient de ceux du pays: car les estrangers payent 4. ducats, & le tout rend 53 quentos 586. v. marau.

La somme d'Almoxarif de Seuille, que la ville afferme au Roy d'Espagne rend de ferme 154. quentos 309. v. marauedis tous les ans. On nomme ainsi les dismes de toutes les marchandises de Flandres, France, Angleterre, Portugal, Italie, & autres lieux.

L'Almoxarif des Indes Espagnoles, que la ville de Seuille a affermé, où toutes les marchandises receuës dans les nauires de Seuille, & qui doiuent estre portées donnent la vingtiesme, & estans portées aux Indes sont contraintes de donner vn autre vingtiesme, & le tout fait. 67. quentos.

Les reuenus que le Roy d'Espagne tire de la monnoye d'Espagne, c'est à sçauoir de chaque marc d'argent, ou de six ducats d'argent, qu'on fait aux lieux où l'on bat la monnoye, vn real, & cela s'appelle El Señoreazo de la Moneda, ou le droit de la monnoye, & la monnoye de Seuille portent autant que tous les autres ensemble: & tout rend au Roy d'Espagne toutes les années. 22. quen.

Le Roy d'Espagne a affermé aux Fonces d'Ausbourg les maistrises de S. Iacques, Calatraue, & Alcantare pour le prix de 68 quantos toutes les années: ce sont seulement les gabelles, & les dismes du froment, du vin, de l'huyle, & des autres choses dont les maistres souloient iouyr, sans comprendre en cecy les Alcauales, & les Tiers, comme il a esté dit.

La puissance de ces maistres souloit estre grande, & s'estendoit par plusieurs Prouinces, mais maintenant cette charge est en moins d'estime, depuis que les Roys d'Espagne ont pris la maistrise, & que par ce moyen ils en tirent peu a peu tous les reuenus.

Dauantage le Roy d'Espagne a affermé les herbes, & les pasturages desdits maistres, & ils tirent toutes les années de cette ferme. 37. quentos.

Il a affermé encor le vif argent d'Almale de Sierra Morena au champ de Calatraue, & reçoit de cela. 73. quantos.

Les bulles des Papes tous frais faits rendent au Roy d'Espagne 200. quentos.

Ce qu'on nomme subside, que le Clergé donne de reuenu taxé des benefices pour faire la guerre aux infidelles, & autres, rend tous les ans. 65. quentos.

Dauantage tous les Euesques & toutes les Eglises d'Espagne donnent au Roy pour la guerre contre les infidelles 119. quentos. Ce reuenu se nomme El exculado, octroyé au Roy d'Espagne par la Bulle du Pape, afin qu'il luy soit loisible de dismer le froment, milet, vin, huille, & autres fruits du Clergé, & des Eglises, & le Clergé donne cette somme au Roy tous frais faits.

La mine de Guadalcana en l'Estremadure en Sierra Morena rendoit autresfois 178. quentos d'argent : mais estant auiourd'huy diminuée on ne la sçauroit presques taxer.

Les terres de toute l'Espagne payent tous les ans au Roy certaine imposition qu'on nomme exercice pour les esclaues, & les galeres, & cecy fait la somme de 7. quentos 170. v. marauedis.

Le reuenu nommé de la Moneda Forera, pour lequel chaque feu est contraint toutes les années de payer 7. Marauedis de quelque condition qu'on soit, rend au Roy d'Espagne. 9. quentos 656. v. marauedis.

Ce qui vient au Roy tous les ans des Indes Espagnoles fait la somme de 300. quentos.

Le Royaume de Nauarre rend au Roy toutes les années 35. quentos 500. v. marauedis.

Les Royaumes de Valence, Arragon, & Cataloigne donnent au Roy outre d'autre tributs. 75. quentos.

Les Isles de Sardaigne, Majorque & Minorque ne rapportent rien au Roy d'Espagne, pource que les reuenus de ces lieux sont consommez à les garder, & d'ailleurs ils ne sont gueres riches.

Le Royaume de Sicile porte au Roy d'Espagne toutes les années 375. quen.

Le Royaume de Naples, & les terres de la Pouïlle & Calabre portent 450. quentos.

La Duché de Milan. 300. quentos.

La Bourgongne & la Flandre souloient porter au Roy d'Espagne 700. quen.

La ferme ou le reuenu des cartes à iouër qu'on vend par toute l'Espagne rend 20. quentos. Car le Roy d'Espagne tire vn real de chaque jeu.

Les sarges de Florence qu'on porte en Espagne payent au Roy 10. quentos. Car il faut payer pour chaque piece six ducats.

Le reuenu du Roy d'Espagne estoit tel l'année 1578. lors que le Roy d'Espagne n'estoit encore Roy de Portugal. A raison dequoy nous mettons à part les reuenus de la Couronne de Portugal. Et tous ces reuenus ensemble reuiennent à 13. millions d'or, & 48. V000. ducats, & le ducat vaut vnze reals d'Espagne. Voila les reuenus du Roy d'Espagne, sans compter ceux de Portugal qu'il possede auiourd'huy.

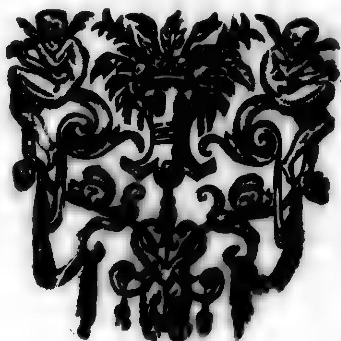
Les Royaumes compris sous le nom d'Espagne, proprement de Castille sont ceux qui s'ensuiuent, Leon, Aragon, Castille, Nauarre, Grenade, Tolede, Valence, Seuille, Cordouë, Murcie, Iaen, Galice, Gibraltar, Cataloigne.

Les Royaumes, Prouinces, & villes qui s'assemblent aux Estats d'Espagne, sont les Royaumes de Leon, Seuille, Tolede, Grenade, Cordouë, Murcie,

Iaen : les villes de Burgos, Salamanque, Segouie, Sorie, Auile Cuenca, Toro, Zamora, Guadalajara, & ces villes sont toutes Euefchez. De celles qui n'ont point d'Euesque, ou des lieux qui sont ceints de murailles, ou non, il n'y en a que deux que l'on reçoiue en l'assemblée, & qui ayent voix, c'est à sçauoir Madrid & Valadolid. Les autres Royaumes, c'est à sçauoir, d'Arragon, de Nauarre, de Valence, & de Cataloigne, ont leurs Viceroys, & Gouuerneurs à part, qui commandent auec le Conseil du Roy, comme les Viceroys de Sicile, & de Naples, & le Gouuerneur de Milan.

Reuenus de la Couronne de Portugal.

Les reuenus ordinaires de la Couronne de Portugal passent tous les ans vn million d'or, & cent mille ducats. Les reuenus des Cheualiers de Portugal, dont le Roy est auiourd'huy grand Maistre, & ausquels apartiennent les Isles Açores, de Madere, de Cap verd, de S. Thomas, & du Prince, sont tous les ans de 200. V. mille ducats; Le reuenu de la mine qui appartient aux Cheualiers nommez de Christ, porte tous les ans 00. V. mille ducats. Le reuenu des espiceries, & autres choses des Indes Orientales, rendent tous les ans 600. V. mille ducats, c'est à dire 18. tonnes d'or. Il faut entendre que cecy se tire des peages, & impositions des marchandises : car les autres reuenus, & fruicts de la terre sont aisément consumez pour sa garde, & deffence. Doncques les reuenus de la Couronne de Portugal, & des terres qui luy obeyssent font 200. V. mille ducats, c'est à sçauoir, 66. tonnes d'or.





DISCOVRS DE L'ESTAT du Duc de Lorraine.

SOMMAIRE.

1. L'Orraine jadis nõmée Austrasie: Origine du mot Lorraine, ses limites, & les principales riuieres qui arrousent ce pays. 2. Villes capitales de la Lorraine. 3. Les Comtez. 4. Les Seigneuries. 5. Fertilité & abondance en vin, bains, salines, diuers metaux, pierre d'Azur, poissons & carpes de trois pieds de long. Caßidoines d'admirable grandeur, miroirs & ouurages de verre. 6. Naturel & humeur des Lorrains, tenãt du François & de l'Allemand. 7. Richesse des habitãs consistans au trafic des pierres d'Azur, des perles, des miroirs & verres, des Caßidoines, des toilles, des mines d'argent, & des salines. 8. reuenu du Duc de Lorraine en quoy consiste, & à combien se monte tous les ans. 9. Forteresses de Lorraine, ses voisins & alliez. 10. Dénombrement & Catalogue des Ducs qui ont commandé en la Lorraine. 11. Genealogie de la maison de Lorraine.



Oüys le Debonnaire eut quatre fils, qui ayans meu la guerre contre leur pere, partagerent entr'eux toutes ses principautez; tellemẽt que Lothaire son fils aisné eut pour sa part l'Empire, l'Italie, la Gaule Narbonnoise, & tous les pays qui furẽt apres compris sous le seul nom de Lorraine: Loüys l'Allemagne: Charles la Frãce depuis la Meuse iusques à la mer Oceane: & Pepin, l'Aquitaine. Lothaire eut outre Loüys qui luy succeda en l'Empire, vn autre Lothaire, qui demeura Roy de Lorraine. Et ce pays que les Allemands nommerent *Lotararik*, ou *Lot-reych*, ou *Lotharij regnum*, en Latin, fut transformé en ce mot de *Lotharingia*, par corruption du mot, & ceux du pays le nommerent Lorraine pour le faire plus court. On tient que les bornes de la Lorraine estoient autresfois plus grandes, & qu'elle fut nommée Austrasie & diuisée en haute & basse, contenuë entre les riuieres du Rhin, de l'Escaut & de Meuse, & par ce moyẽ la basse a diuers noms aujourd'huy, & est sujette à beaucoup de Princes, & la haute retient le nom de Lorraine.

Elle a maintenant pour ses limites du costé du Leuant l'Alsace, & ce qui

nomme d'vn nom particulier Westrasie; du Midy la Bourgongne, du Couchant la Champagne, & du costé du Nord la forest d'Ardenne, & rencontre aussi-tost apres ceux de Luxembourg, de Treues, & des pays voisins, qui ont esté jadis des parties de la Lorraine. Ce pays est arrousé des riuieres de Meuse, Moselle, Sare, Voloy, Mortane, Meurtre, Selle, Hide & quelques autres. La Moselle, & la Sare y coulent pour la plus grande partie, les autres l'arrousent toutes entieres sans s'aller desroger dehors. La Moselle prend sa source en la montagne de Vogese, assez pres de la source de la Saone, vn peu au dessus du bourg qu'on nomme Bussan, & ayant passé par les villes de l'Estraye, Remiremont, Espinal, Charmes, & Bayon, s'en va droit à Toul, puis à Fruard, & par le pays Messin, & de Treues se va rendre dans le Rhin à Confluence. Lucius Verus fit dessein du temps de l'Empereur Neron, de joindre la Moselle & la Saone par le moyen d'vn canal, afin que les armées vinssent d'Italie par mer, puis estans portées par le Rhosne, & par la Saone, s'allassent rendre par ce canal dans la Moselle, puis dans le Rhin, & de là dans la mer Oceane; & les difficultez des chemins estans ostées, on peut aisément voyager du Ponant au Nord, ainsi que dit Corneille Tacite. La Meurtre ayant receu beaucoup de riuieres, s'approche peu à peu de la Moselle en lieu plain parmy des prairies, & luy fait compagnie par vn assez long espace, n'y ayant que bien peu de terre entre les deux canaux, iusques à ce qu'aupres de Condé, qui est à main droicte, elle se mesle auec la Moselle, qui reçoit aussi la riuiere de Selle pres de Mets.

II. La ville capitale de Lorraine c'est Nancy, demeure presque ordinaire des Ducs. Elle n'est pas grande, mais elle est en vne assiette agreable, & commode, le Palais des Ducs est assez beau. On y void l'Eglise de S. George, où est le tombeau de Charles le Hardy Duc de Bourgongne tué par les Suisses, & Lorrains, en vne bataille l'an mil quatre cens septante-sept. Il y a dans la mesme Eglise de S. George quelques tombeaux des Ducs de Lorraine sans inscription. Il y en a de mesme en quelques autres Eglises; car ils n'ont point de lieu particulierement destiné pour cét effect. La meilleure partie des derniers Ducs est à S. François, qui est de l'autre costé du Palais. On y peut voir le superbe tombeau de René, qui vainquit Charles Duc de Bourgongne, & c'est là mesme que sont enterrez le Duc Anthoine, & son fils François, & Claude de Valois femme de Charles, & fille de Henry second. La Meurtre passe du long des murailles de Nancy, prez duquel on void le lieu où mourut le dernier Duc de Bourgongne, pres d'vn ruisseau lequel il vouloit passer. Pour tesmoignage de ce il y a vne Croix de pierre auec vne inscription en François sur vne lame d'airain. Vn peu au dessus, au lieu où l'on dit que la bataille fut donnée, il y a vne Chapelle qu'on nomme des Bourguignons, auec le Cimetiere, & vne table d'airain, ou il y a des vers François pour memoire de cette bataille.

III. Apres Nancy on met le lieu de saint Nicolas, qui s'est peuplé pour la reputation qu'il a d'auoir des reliques de saint Nicolas, & ce lieu est tellement grand auiourd'huy, qu'il ne semble pas vn bourg, ains pourroit estre nommé vne des meilleures villes de Lorraine, s'il estoit clos de murailles, tant les maisons y sont bien basties, & les ruës belles, & tant il y a de peuple: mais on l'estime principalement à cause de la marchandise, & des artisans, & ouuriers de toutes sortes.

A vne petite lieuë de Nancy on void Fruart, à trois lieuës loing Ormes, à vn peu d'auantage Bayon, & Luneuille, & à quatre lieuës loing de Pont à Mous-

son celebre pour son Vniuersité, & Gerbeuilier; puis Charmes, Chastenoy, Moranges, & Vaucouleur, d'où estoit Ieanne la Pucelle, qu'on a nommée d'Orleans, puis Maxen sous Brelle, Dompierre, Deneure, Hodon Chasteau, Rimberuille, Raon, Bellemont, Neuf-Chasteau, Mugstat, Marchinuille, Espinal, Bruyeres, d'Arnez, Ormant, Vvaldersing, Beaurains, & à treize lieuës de Nancy Vaigny, & à quatorze l'Estraye.

IV. Les Comtez de Lorraine sont Vaudemont, qui est à cinq petites lieuës de Nancy; Chaligny à demie lieuë de Nancy, Amance à sept lieuës loin de Metz vers le Midy, qui estoit autresfois la Chancellerie de Lorraine; Richecourt assez prés du lac qu'on nõme la Garde-lac, d'où coule vne riuiere qui se messle à la Meurtre entre S. Nicolas, & la ville de Rosieres; Remiremont à main gauche de la Moselle qui fait là vne Isle, aux parties plus Meridionales de Lorraine. La Mothe assis sur vne riuiere qui se rend aussi-tôt dans la Moselle.

Les Seigneuries de Lorraine sont Marsal assez pres du lac Lindere, où il y a vne Isle auec la ville de Techenful, Remberuille à trois-milles loing de Nancy, S. Bellemont, Ramberuille, Hombarg, Mariemont, Sandacourt. Au reste il fit mettre auec la Lorraine le Barrois, qui s'estend iusques à Neuf chastel. Sa ville principale est Bar le Duc, ainsi nommée pour difference des villes de Bar sur Seine, & Bar sur Aube. Ses autres villes sont la Motte, Ligny, & Ang, & il y en a encores quelques autres, mais elles ne meritẽt pas qu'on s'y amuse. En fin cette Duché en y comprenant le Barrois, à quatre journées d'estendue depuis Asteney iusques à Darné, & trois depuis Bar le Duc iusques à Biche.

QVALITE'.

V. Combiẽ que la Lorraine soit jointe, & entrelassée à des montagnes, & des forests, toutesfois elle n'a besoin des autres Prouinces, & porte assez de froment & de vin pour sa prouision. Elle produit diuers animaux. Elle a force estangs qui abondent en poisson, & auec cela des bains qui doiuent estre fort estimez, & des Salines dont le sel est assez passable. Elle produit diuers metaux, comme de l'argent, du cuivre, du fer, de l'estain, & du plomb, & elle ne mãque pas mesme de perles qu'on pesche au pied du mont Vogese, autrement le mont des Faucilles. On y trouue aussi des pierres que les habitans nomment d'azur, ou d'azul. Il y vient aussi de la matiere don on fait les miroirs, & les ouurages de verre, & telle qu'il ne s'en trouue point de semblable aux autres Prouinces de l'Europe. Il y naît aussi des Cassidoines d'admirable grandeur, tellement qu'on en fait des pieces de fort belles coupes. Dauantage il n'aît en Lorraine de fort beaux cheuaux, dont il y en a beaucoup qui valent des cheuaux Turcs, & ceux du Royaume de Naples. La Moselle porte grãde quantité de saumons, de perches, de tanches, d'alauses & d'autres poissons. Il y a entr'autres choses vn lac, qui a quatorze lieuës de tour, ou l'on trouue des carpes de trois pieds de long, qui sont d'vn goust extrémement agreable.

MOEVRS.

VI. Combien qu'il puisse sembler que i'ay comptins les mœurs des Lorrains parmy celles des François, toutesfois il ne sera mal à propos d'en dire icy particulierement quelque chose. Les Lorrains sont mestiz, ou meslez en maniere de mœurs, & pour parler plus clairement, tiennent vn peu du François & vn

& vn peu de l'Alemand. Ils ont quelque partie de la courtoisie, & ciuilité du François : mais ils n'ont pas son air, ny sa gentillesse, & sont vn peu rudes en cõuersation, & d'vne certaine façon qui ne seroit pas receuë en la Cour de France, ny mesme parmy ce qui est de plus galant aux pays qui sont esloignez de la Cour. Et c'est en cecy qu'ils n'ont pû se guarantir entierement de la contagion du voisinage des Alemands, lesquels ils imitent aussi pour la plus grande partie à boire d'autant, & à passer les iournées entieres à faire caroux. Il sort d'assez bons soldats de Lorraine, & i'en ay vû des troupes qui ne faisoient pas mal leur deuoir. Le peuple y est assez franc, & n'est si corrompu qu'en beaucoup d'autres Prouinces, & s'il y en a quelqu'vn qui vueille faire le fin, ses ruses sont reconnuës pour peu subtiles : car les esprits n'y sont pas des plus deliez, combien qu'il s'y trouue quelques habiles gens de mesme qu'aux autres pays que l'on tient encores plus rudes. Les gentils hommes y sont bons, francs, & veritablement nobles, & quelques-vns d'entr'eux viuent presque à l'Alemande, les autres tâchent de former leurs actions à la Françoise. Sur tout la Cour du Duc de Lorraine s'efforce d'imiter en toutes choses celle de France. Aussi y a-il pour ce qu'elle contient, de bien galants hommes, & fort polis, & parmy ce nombre beaucoup de François qui se sont mis à la suite, & ont affectionné le seruice du Duc. Quant à ce Prince, ce seroit superfluité de vouloir dire ses perfections, puis que l'on sçait assez les belles qualitez de ceux de la maison de Lorraine, qui naissẽt tous auec tant de courage, & de gẽtillesse, qu'ils sont admirez de ceux qui les voyent, & n'estonnent moins ceux qui ne les voyent pas par la reputation qu'ils ont acquise, & qu'ils continuent entiere par leurs actions, où la courtoisie, & la generosité paroissent ordinairement auec tant d'esclat, que celuy qui ne les estime, & ne les louë, est plein d'enuie, ou de haine, ou manque de paroles pour les exprimer, ou d'esprit pour les reconnoistre.

RICHESSES.

Les habitans font auiourd'huy vn grand profit des pierres d'azur qui se trouuent en Lorraine, & des perles que l'on pesche aussi au pied du mont Vogese. Et ils ne tirent aussi peu d'argent de la matiere qu'ils ont pour les miroirs, & les verres, de mesme que de leurs Cassidoines, qui sont belles au possible, & propres à faire des beaux vases. Les cheuaux de Lorraine portent pareillement vn grand profit à leurs maistres qui en vendent en assez grand nombre. Les Lorrains font aussi beaucoup d'argent de leurs toiles, & de leurs ouurages qu'ils portent vendre par toute la France, par l'Allemagne, & ailleurs. Et les mines d'argent rendent aussi cette Prouince assez riche.

Le Duc de Lorraine tire de son pays cinq cens milles escus, voire dauantage. Il y a six salins qui luy valẽt deux cẽs mille escus toutes les années. La pesche du lac qui a quatorze lieuës de tour, ainsi que nous auons dit, luy porte enuiron vingt-mille liures, & le reste de son reuenu vient des bois, grains, prairies, mines d'argent, & choses semblables. Le peuple n'y est nullement foulé de tailles: à raison dequoy il vid en repos, & deuient de iour en iour plus riche.

FORCES.

12. LA principale forteresse de Lorraine, c'est la ville de Nancy, qu'on commença d'agrandir, & fortifier à la Royale l'an 1587. Pource que le Duc craignant que les Allemands, qui passerent alors en France auec vne grosse armee qui sembloit deuoir faire tout trembler, ne luy ruynassent son pays, & sa ville, ceignit les faux-bourgs de muraille, augmenta le tour de la ville de Nancy, & la mit en estat de deffence auec vne telle promptitude, qu'il pensa qu'elle suffiroit pour éuiter vn si grand orage, & pour fuyr d'estre à la discretion de cette nation, qui pensoit lors que tout luy estoit de bonne guerre. Le Duc y a fait trauailler depuis à bon escient, tellement que c'est vne bonne place, & bien fortifiée à la morderne. Il y a dans Nancy vn Arsenal aussi plein d'armes, & de munitions, qu'aucun qui se trouue presque en Europe. Bar le Duc a vn bon Chasteau, qui est entre la haute & la basse ville. Il y a quelques autres places assez considerables sur la frontiere, mais qui sont petites. Ce Prince se peut aussi tout asseurer de ses gens, qui luy sont extrémement affectionnez, & ne manquent nullement de courage. De sorte que s'il est besoin de manier les mains, son pays estant peuplé comme il est, & fourny de bons hommes, sans doute il donneroit de la peine à celuy qui le viendroit attaquer: mais il est hors de crainte de ce costé-là, vû qu'il est en fort bonne intelligence auec les Princes Alemands, tant ses voisins qu'autres.

Pour le regard de l'Archiduc, outre qu'il n'a point de fusée à demesler auec luy, & qu'il n'a nulle sorte de sujet qui le puisse conuier à entreprendre contre ce Prince, il a encor les Estats des Pays-bas, qui ne sont du tout paisibles, & qui branslent encores au manche: si bien qu'il a plus besoin de conseruer la paix auec ses voisins, que de la rompre. Aussi n'y a-il nulle apparence que cela se fasse. Et quant au Roy d'espagne qui luy est voisin à cause de la Franche-Comté, il n'a pretention qui le puisse porter à s'essayer d'offencer ce Prince, & pour le trencher tout court, l'vn ny l'autre, n'y penseroient iamais, sçachant l'estroite amitié, & alliance qu'il a contracté auec le Roy de France Henry le Grand, de qui il auoit espousé la sœur vnique Madame Catherine de Bourbon, Princesse doüée de beaucoup de vertus, & de merites, qui deceda l'an mil six cens quatre, au grand regret de tous ceux qui cognoissoient combien elle estoit accomplie. Tellement que l'appuy d'vn si grand Roy, & de son alliance, feroit tousiours perdre à ces deux Princes la volonté d'attaquer ce Duc, encores qu'ils l'eussent conceuë. Et quant aux autres petits Princes ses voisins, ils ont plus de besoin de penser à la conseruation de leurs terres, qu'à se ruer sur celles d'autruy, & leur foiblesse, & leurs petits Estats font que ce Duc de meurera tousiours de ce costé-là sans crainte, aussi bien que sans enuie, puis qu'il les surpasse en moyens, en forces, en amis, & en estenduë.

LES DVCS DE LORRAINE.

LA Lorraine a eu autresfois des Roys, qui commandoient à vne estenduë de pays beaucoup plus grande, que n'est celle que l'on void sous la puissance du Duc qui est à present. Quant à la succession de ces Ducs, elle a esté fort souuent interrompuë. Le premier qui fut ordonné Duc se nomma Charles, & le second fut Othon, du temps duquel la Lorraine fut separée de l'Alsace, & l'Alsace erigée en Langraf. Cét Othon mourut enuiron l'an 1020. Il eut pour successeur :

Godefroy son fils, qui mourut l'an 1070. Cestuy-cy eut pour successeur :

Godefroy le bossu, qui fut tué l'an 1076.

Lors l'Empereur Henry IV. bailla cette Duché à son fils Conrad, mais elle fut depuis renduë à la maison de Godefroy, c'est à sçauoir à son nepveu de par sa sœur, qui fut Godefroy de Billon Roy de Ierusalem.

Baudoüin son frere luy succeda au Royaume, & en la Duché, & apres luy le troisiesme frere nommé Eustache. Toutesfois quelques-vns disent qu'apres Baudoüin Henry de Limpurg occupa par force la Duché, & fut le septiesme Duc, l'an 1106.

Apres cela l'Empereur Henry V. bailla cette Duché à Guillaume Comte de Louuain, qui eut pour successeurs.

Theodoric son fils.

Thibaud fils de Theodoric, auquel succeda.

Frideric, sous qui le pays de Brabant fut separé de la Lorraine.

Apres Frideric vn certain Matthieu fut Duc, qui laissa apres luy son fils nommé Simon, & vn autre fils nommé Frideric, qui mourut l'an de grace 1239. Cettuy-cy eut pour successeur :

Mathieu son fils, puis

Frideric fils de Mathieu, & apres Frideric.

Thibaud son fils, qui mourut l'an 1311.

Frideric fils de Thibaud.

Raoul fils de Frideric, qui mourut l'an 1346.

Iean fils de Raoul, qui espousa Sofie fille d'Ebernard Comte de Vitemberg & mourut l'an 1382. & fut enterré à Nancy, & laissa pour son successeur :

Charles son fils, qui n'eut qu'vne fille mariée à René Roy de Sicile, fils de Loüys Duc d'Anjou. Cettuy-cy fut Duc de Lorraine par le moyen de sa femme. Il laissa vn fils nommé Iean, & vne fille nōmée Yoland, qui fut femme de Frideric de Vaudemont.

Iean succeda à René son pere, & laissa apres luy

Nicolas son fils, qui mourut sans hoirs l'an 1464.

Alors la Lorraine paruint entre les mains de Frideric fils d'Antoine Comte de Vaudemont, à cause de sa femme Yoland fille de René Roy de Sicile. Cettuy cy remit la Duché en la puissance de ceux de la maison de Billon, & c'est de luy que sont venus tous ceux qu'on nomme auiourd'huy de la maison de Lorraine, dont ie m'essayeray de representer icy la Genealogie.

Frideric eut pour successeur :

René Duc de Lorraine, & Comte de Vaudemon , qui ayant esté chassé de

son Estat par Charles Duc de Bourgongne, la recouura auec l'ayde des Suisses faisant mourir son ennemy en vne bataille qui se donna prés de Nancy. Cettuy-cy ayant repudié la premiere femme, fille du Comte de Tancaruille, qui estoit sterile, espousa Philippe fille d'Adolfe d'Egmond, Duc de Gueldres. Il mourut l'an 1508.

Antoine Duc de Calabre, Lorraine, & Bar, Marquis de Pont à Mousson, Comte de Vaudemont, & d'Aspremont, qui mourut l'an 1544.	Claude de Lorraine, Duc de Guyse, & d'Aumale, le plus renommé Prince de son temps au fait de la guerre, qui espousa Antoinette de Bourbon, fille de François Duc de Vendosme.

François Duc de Calabre, Lorraine, Bar, & Gueldres, mourut l'an 1546. ayant espousé Christine de Dannemarch.	Nicolas de Lorraine, Duc de Mercure, qui eut entr'autres enfãs Louyse, femme du Roy Henry III. Princesse belle, & vertueuse au possible.	Frãçois Duc de Guyse, qui fut tué deuant Orleans par Poltrot, & mourut l'an 1563. Sa femme fut Anne fille d'Hercule d'Est, Duc de Ferrare.	Marie premierement mariée au Duc de Longueuille, puis à Iacques V. Roy d'Escosse.	Claude Duc d'Aumale.

Charles, Duc de Calabre, Lorraine, &c. qui espousa Claude de Valois, fille de Henry II. Roy de France.

Henry Duc de Calable, Lorraine, &c.	Charles Cardinal de Lorraine, Euesque de Mets.	Henry Duc de Guyse, pere de celuy qui est à present.	Loüys Cardinal de Guyse,	Charles Duc de Mayenne.



DISCOVRS DE L'ESTAT DES PAYS-BAS QVE TIENT L'ARCHIDVC ALBERT D'AVSTRICHE.

SOMMAIRE.

1. ORigine du nom des Pays bas. 2. Sa situation & limites. Son circuit & grãdeur. 3. Riuieres les plus celebres du Pays-bas: leur source & cours. 4. Diuision du pays en dix sept Prouinces, & combien il y a de villes & villages en chaque Prouince. 5. Comment elles ont esté vnies sous vn mesme Seigneur, & reduites sous la domination d'Espagne. 6. Donation des Pays-bas faite par le Roy d'Espagne Philippes II. à l'Infante sa fille en faueur du mariage auec l'Archiduc d'Austriche Albert. 7. Comme l'Archiduc prit possession des Pays-bas en faueur d'vne procuration de sa future espouse l'Infante d'Espagne. 8. Les pays qui sont auiourd'huy sous les Archiducs, & description des plus belles villes, cõmençant par la Flandre. 9. Description du pays d'Artois, & de ses plus celebres villes. 10. Du Cambresis & ses limites. 11. Du Haynaut. 12. Du Namur. 13. De Luxembourg. 14. Du Brabant. 15. Pays bas propres à nourrir bestail. 16. Mer des Pays-bas: ses commoditez & incommoditez. 17. Ses forests, & notamment de la forest d'Ardenne. 18. Naturel des habitans des Pays bas quel: & comme ils sont amateurs de liberté. 19. Peintres excellens és Pays-bas: & qui a esté le premier qui a meslé les couleurs auec l'huyle. 20. Le reuenu du Prince des Pays bas à quoy se peut monter. 21. Ses forces consistans en forteresses, & vne armée entretenuë dans les garnisons. 22. La forme du gouuernement des Pays-bas: des trois Conseils du Prince & par quelles loix lesdits Conseils se conduisent. Des commissaires enuoyez par les Prouinces: & la façon d'assembler les Estats. 23. Quelle est la Religion des Pays-bas, & des Prouinces vnies. 24. Archeueschez & Eueschez des Pays-bas. 25. Catalogue des Seigneurs & Comtes de Flandres: leur regne & mort. 29. Articles de Trefue faite l'an 1609. entre l'Archiduc Albert & les Estats des Prouinces vnies.



Ombien que les choses de cét Estat ayent esté cy-deuant & par plusieurs fois fort confuses & embroüillées, pour les diuers possesseurs qui ont occupé ces Prouinces, tantôt separement tantôt toutes ensemble: I'espere neantmoins esclaircir le tout, & en escrire par bon ordre & sans obscurité. Car apres auoir dit en general les limites & l'estenduë de toutes ses contrées, comme il est diuisé en dix-sept Prouinces, comment & par qui ces pays ont esté vnis sous vn mesme Seigneur: quand & comment ils sont venus en la maison d'Espagne,

Je viendray apres à particulariser qui est à present sous la puissance du Serenissime Archiduc Albert d'Austriche, & de la tres-illustre Princesse Isabel e Claire-Eugene sœur de Philippes III. à present Roy d'Espagne, & comme ils sont entrez en possession dudit pays: Et d'autre part ie representeray ce que les Estats des prouinces vnies de Pays possedent aussi. Que si ie ne contente entierement en cecy les plus curieux, au moins ie pourray leur opposer la difficulté du fait, & la peine que i'ay prise de leur satisfaire, rapportant ce que i'ay vû moy-mesme estant au pays, ou ce que i'ay appris par le discours des autres.

I. Et afin de commencer, la basse Allemagne est ainsi nommée, pource que les mœurs, la langue, & les loix de ses habitans ne different gueres de celle des autres Allemands; le nom de basse luy est dõné, pource que cette contrée est plus proche de la mer que le reste de l'Allemagne, & pource aussi qu'au respect de la haute son terroir est moins esleué, & ses cãpagnes plus basses. Ceux du pays l'appellẽt en leur langage Nederiant. On l'appelle aussi presque partout l'Europe Flandres, en prenant vne partie pour le tout, ou pour la puissance & splẽdeur de ce pays au regard des autres, ou à cause des grands traffics, & des foires de Bruges tres-anciennes, ou les marchands souloient aborder de toutes parts, ou pource que ce pays estant plus proche de France, d'Espagne, d'Italie, d'Angleterre, son nom a esté connû & diuulgué plus que ceux des autres.

II. Or laissant cette curiosité que ie tiens pour superfluë, de mesmeque tout ce qui est de pareille estoffe le Pays-bas a pour ses limites du Nord la mer Oceane, du Sud la Lorraine, la Champ[illegible]ne, de l'Est les riuieres de Meuse, & du Rhein: & de l'Oüest encore la mer, & la partie de l'artois qui regarde la Picardie. Tout ce pays a de circuit, selon Guichardin, enuiron mille milles d'Italie, ou trois cens quarante lieuës de Flandres, & contient sept degrez & demy de longueur; c'est à sçauoir depuis le vingt-deuxiesme degré & demy iusques au treniesme. Mais quand à la largeur il comprend cinq degrez, c'est à sçauoir depuis le quarante-huictiesme degré & demy iusques au cinquante-troisiéme & demy. A raison dequoy le Pays-bas est mis entre le milieu du septiesme climat, & le commencement du neufiesme; & en cét espace la diuersité du plus grand iour d'Esté est de trois quarts d'heure. Car au milieu du septiesme climat le plus grand iour est de seize heures, & au commencement du neufiesme il est de seize heures & trois quarts. Et ce pays contient tous les paralelles qui sont enfermez entre le seiziesme & le vingt-vniesme.

III. Les principales riuieres de ces Prouinces sont le Rhein, la Meuse, l'Escaud, & l'Ems: les moindres sont la Moselle, l'Ae, la Sambre, la Dese Demere, Nethe, Ruer Berckel, Niers, Scarpe, Dentre, Hayne, & autres. La plus grande c'est le Rhein, duquel nous parlerons faisant mention de l'Allemagne. Quant à la Meuse elle vient du mont Vaugez non guerres loin des sources de la Seine, & de Marne, & coulant vers le Septentrion elle rase saint Thibaud, où elle commence d'estre nauigable. De là elle passe à Verdun, & va à Mouson, & Maiserie. Et de là tournant vers le Nord elle passe à Charlemont, Bouines, Dinant & Namur, & receuant là le Sambre elle va à Stochem, Ruremonde, Ventlo, où se tournant vers l'Oüest elle borde les villes de Cuick, Graue, Rauestein, & Meghen: puis receuant au village de Hewede vne partie du Rhein, & luy dõnant aussi de ses eauës, elle se mesle auec l'Qual, & soudain ces deux riuieres gardant leurs noms se separẽt & coulent chacune à part à Lauestein, où elles enferment l'Isle de Bomel & derechef elles s'assemblent

& perdant leur nom prennent celuy de Merou, & passant en cette sorte à Wo kom, & Gorchom, elles parviennent fort grosses à Tordrecht, où ayant fait l'Isle d'Iselmonde, la Meuse reçoit son propre nom, & le retenant apres avoir passé à Roterdam, & Vlardingue elle se va rendre dans la mer prés de la Brile auec tant de violence, que courant encor par vn long espace elle conserue la douceur de son eau.

Quant à l'Escaud il vient du Vermandois prés de l'Abbaye de saint Martin, puis passant paisiblement entre le Catelet, & Beaurevoir s'en va à Cambray. De là passant par le pays de Haynault il bagne la ville de Valenciennes, & devenant navigable, apres avoir receu la Hayne, il passe à Condé, puis grossy de la Scarpe il coule à saint Amand, & de là tournant vers le Nord, il passe à Tournay, à Audenarde, & à Gand, où il reçoit la Lis, & la Lieue, & quelques autres eauës. De là il va en serpentant à Denremonde, où receuant le Dendre il s'achemine à Rupelmonde, & y reçoit le fleuue Rupel, & vn peu apres le Dele, puis estant ainsi gros enflé il s'en va lauer les murailles d'Anuers, & fait vn bon & asseuré port pour les nauires, puis coulant vn peu plus auant, & se fendant en deux branches, il diuise le Brabant, & la Flandre de la Zelande, vû que tournant à main gauche vers le Midy il suit les riuages de la Flandre, & prenant vn autre nom s'appelle de Hont, & de là il s'achemine à la mer du Ponant par la Zuytbeuerlande, & Walachrie; & à la main gauche ayant laissé les limites du Brabant, continuant son cours, & gardant son vieil canal se va desgorger dans l'Ocean par les riuages de l'Isle de l'Escaud. Au reste ce fleuue porte le flux de la mer iusques à Gand, qui est en contant ses destours & serpentemens, par l'espace de plus de 30. milles. Pour le regard des autres, ie remets le curieux à la lecture des Geographes sur lesquels ie semble mesme auoir desia trop enjambé.

Le Pays-bas contient dix-sept Prouinces, à sçauoir quatre Duchez, Brabant Limbourg, Luxembourg, & Gueldre, huict Comtez, Hollande, Zelande, Flandres, Artois, Haynault, Namur, Zutphen, & le Marquisat, du S. Empire & cinq Seigneuries, à sçauoir Malines, Vtrecht, Frise, Ouerysel, & Grouninge. Elles sont nommées dix-sept Prouinces, pource qu'on en a donné dix-sept tiltres aux Princes, & ne s'en peut donner autre raison de cette appellatió, bien qu'il y aye dauantage de Prouinces. Aux generales assemblées tous les pays ne sont pas cōuoquez, ne donnent pas leurs voix ny ne contribuent pas selon cét ordre aux impositions generales. Car le Marquisat du saint Empire d'Anuers n'est point compté entre les Prouinces, la Duché de Limbourg auec Valckembourg, & Dalem ressortent sous Brabant. Tournay & Tournesis, auec l'Isle, Doüay, & Orchies ordinairement ne sont pas nommez entre les dix-sept Prouinces, toutesfois elles contribuent toutes deux, chacune comme vne Prouince. Comme font aussi Valenciennes, & Drente. Ce Pays-bas enuiron l'an mil cinq cens cinquante, du temps de l'Empereur Charles V. accorda à l'Empereur selon sa demāde, la somme de trois cens mille florins par mois, ce qu'on appelloit Nouentale ou Nouenaire. Limbourg, Luxembourg, Gueldre, & Grouningue ne payerent rien de cette imposition, estans frontieres lesquelles estoient appauuries, & fort en arriere : tellement qu'il n'y eut que ces treize, tant Prouinces que villes, lesquelles contribuerent. A sçauoir Brabant, Flandres, Artois, Haynault, Valenciennes, l'Isle, Doüay, Orchies, Hollandes, Zelande, Namur, Tournay, Tournesis, Malines,

& Vtrech, toutesfois on estime que les autres ne sont pas forcloses és conuocations & assemblées generales.

On a compté en ce Pays-bas plus de deux cens villes murées, & bien cent cinquante places, lesquelles auoient iurisdiction & priuilege de ville, & plus de six mille villages : mais durant ces longues guerres dernieres ils ont esté bien amoindries & ruynez. Afin néantmoins de contenter le Lecteur curieux, ie luy proposeray icy vn general dénombrement auquel il pourra voir combien il y a de villes & villages en chaque Prouince.

Combien il y a de villes & de villages en chaque Prouince des Pays-bas.

ES QVATRE.

Duchez.	*Villes.*	*Villages.*
Brabant.	26.	700.
Luxembourg.	23.	1169.
Limbourg.	5.	123.
Gueldre.	24.	300.

ES HVICT.

Comtez.	*Villes.*	*Villages.*
Hollande.	23.	400.
Zelande.	10.	101.
Flandre.	35.	1178.
Artois.	12.	754.
Haynault.	24.	950.
Namur.	4.	184.
Zutphen.		
Le Marquisat.		

ES CINQ.

Seigneuries.	*Villes.*	*Villages.*
Vtrecht.	5.	70.
Frise.	11.	345.
Oueryssel.	11.	101.
Grouningue.	1.	145.
Malines.	1.	9.

Auant la natiuité de Iesus-Christ les Romains & Iules Cesar comprenoiét ce pays sous la Gaule Belgique, ou Belge, ainsi appellée à cause des habitans hautains & hardis qui ne pouuoiét souffrir qu'on leur ostât leur liberté, leurs coustumes & priuileges. Tellement que c'estoit au rapport de Iules Cesar, le plus fort & valeureux peuple de toute la Gaule. Ils auoiét lors diuers nôs, & les nômoit-on Germains, Bataues, Frisons, Aduatrices, Menapiés, Atrebates, Neruins, Morins, &c. Les Germains sont aujourd'huy les Allemands: les Bataues sont les Hollandois, & en partie les Gueldrois: les Frisons ceux de Frise: les

Aduatices ceux d'Anuers. Les Menapiens en partie ceux de Gueldre, & de Cleue : Les Attrebates ceux d'Arras & es enuirons : Les Neruins, ceux de Tournay : Les Morins, les Flamands &c.

Le Pays estant diuisé en Prouinces, ils ont bien receu quelques seigneurs comme souuerains, mais à certaines conditions, prenans tousiours bien garde qu'ils ne deuinssent puissans de peur d'estre subjuguez : & partant ils les aymoient principalement à cause de cela lors qu'ils estoient encores ieunes. Ces Prouinces viuans ainsi en paix auec leurs Seigneurs, & se bandans par ensemble en temps de necessité ont souuent fait de grands faits d'armes, tant contre les Romains que contre les autres nations, mesme contre les Turcs & Sarrazins, comme il appert qu'ils ont fait sous la conduite de Godefroy de Boüillon & autres Roys de Ierusalem, comme aussi sous Baudoüin Comte de Flandres, qui gaigna l'Empire de Constantinople, & plusieurs semblables entreprinses, comme on peut voir en leur Chroniques & Histoires, tellement que ils ont tousiours esté fort estimez & redoutez. Bref c'est vn peuple duquel le « renommé Historiographe Corneille Tacite a escrit comme s'ensuit : *Les Gaulois cõbattoient pour leur liberté, les Germains pour le butin, mais les Batauois pour la gloire & honneur.* Voila pourquoy aussi les Empereurs Romains les choisissoient pour leurs gardes, comme les tenans pour les fideles & plus valeureux de tous les peuples du monde. Mesmes, quelques-vns d'entr'eux, notamment les Battauois & Frisons, ont esté declarez compagnons & amis du peuple Romain. Ainsi en parle Tacite.

Or combien que tous ces Pays-bas & Prouinces ayent esté par cy-deuant diuerses souuerainetez & Prouinces, sous differens Princes, si est-ce qu'ils ont en fin esté reduits sous quatre Ducs de Bourgongne, puis apres sous les Archiducs d'Austriche, & finalement sous vn seul Seigneur, à sçauoir sous l'Empereur Charles V. & son fils Philippes Roy d'Espagne. Il sera bon de reciter icy en bref comment, quand, & en quelle maniere ils ont esté reduits sous ces derniers icy, & que cela demeure pour memoire perpetuelle, que les Espagnols sont bien paruenus au Gouuernement de ces Pays-bas, non pour les gouuerner comme leurs propres sujets, c'est à dire comme estants sujets à leurs loix, mais comme vn peuple libre, en suiuant leurs propres loix & priuileges.

Loüys de Mal estant du costé de son pere, Comte de Flandres, de Neuers, de Retel, de Salines, & d'Anuers & de Malines, & du costé de sa mere, Comte de Bourgongne & d'Artois, auec vne fille nommée Marguerite, laquelle il auoit euë de sa femme Marguerite fille de Iean troisiesme Duc de Brabant cette fille espousa en la ville de Gand en l'an mil trois cens soixante & neuf, Philippes de Valois, surnommé le Hardy, qui estoit pour lors Duc de Bourgongne, & le plus ieune fils de Iean Roy de France. De ceux cy nasquit Iean sans peur, Comte de Flandre, de Bourgongne, d'Artois, &c. Ce Iean de Valois espousa en l'an mil quatre cens quinze, Marguerite fille du Comte de Haynault, Hollande, Zelande & Frise : & fut meurtry à Montereau en France, en l'an mil quatre cens dix-neuf, le dixneufiesme Septembre estant aagé de quarante huict ans, & apres auoir regy quinze ans : ce qui arriua, côme on dit, à l'instigatiõ du Dauphin. Son fils vnique Philippes le Bon succeda en sa place, aagé de vingt-trois ans, estant Duc de Bourgongne, Comte de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, Palatin, Marquis du saint Empire, & Sei-

gneur de Salines & Malines. Outre ce en l'an mil quatre cens vingt neuf, il succeda par la mort du Comte Dideric de Namur, à ladite Comté de Namur, l'ayant premierement acheptée, & par la mort de Philippes Duc de Brabant lequel mourut sans enfans, il eut en l'an mil quatre cens trente les Duchez de Lorraine, de Brabant & de Limbourg, & par la mort de Iacoba Comtesse de Hollande, &c. sa niepce, il eut en l'an mil quatre cens trente-six les Comtez de Haynault, de Hollande, Zelande & Frise. En l'an mil quatre cens quarante trois, sa tante luy donna la Duché de Luxembourg, premierement comme Tuteur, & puis apres comme Seigneur. Il fut le premier de la maisõ de Bourgongne qui institua l'ordre de la Toison d'or à Bruges en Flandres, lors qu'il espousa Isabeau de Portugal en l'an mil quatre cens cinquante. Il mourut à Bruges en l'an mil quatre cens soixante-sept, estant aagé de soixante & douze ans, apres auoir regné quarante-huict ans. Il laissa pour heritier en tous ses pays son fils vnique, nommé Charles de Valois, ou le guerrier, lequel succeda au gouuernemēt des pays de son pere estant aagé de trente quatre ans. Il achepta du Comte Arnauld d'Egmond la Duché de Gueldre & la Comté de Zutphen, & ce outre vne pension annuelle pour la somme de 92000. escus d'or, en mourant il confirma ladite vente par testament, faisant le Duc Charles, son heritier, & desheritant son fils Adolphe, pource qu'il s'estoit rebellé contre luy. Ce Duc print possession du pays de Gueldre en l'an mil quatre cens soixante & treize. Il tascha de faire vn Royaume de tous les Pays-bas, promettant à cette fin de donner sa fille vnique en mariage au fils de l'Empereur Frederic III. & l'eut appellé le Royaume de Bourgongne, d'autant que la Bourgongne auoit esté vn Royaume auparauant. Mais pource que chaque Prouince estoit souueraine, & auoit ses Priuileges, droicts & reuenus à part, mesmes differentes mesures & poids, & n'auoient iamais voulu consentir à leurs Princes autre puissance sinon limitée, il ne pût, & cela fut mis en arriere. Ce braue guerrier fut tué deuāt Nancy en l'an 1477. le cinquiesme de Ianuier, estant trahy par vn Comte Italien appellé Cāpebasso, qui estoit à son seruice, & ce par l'Instigation de Loüys XI. Roy de France, des Suisses & Lorrains, apres auoir gaigné trois batailles. Il estoit aagé de 44. ans, & laissa vne fille vnique appellée Marie de Valois aagée de dix-huict ans, laquelle espousa en l'an mil quatre cens soixante & dix-sept, le dix-huictiesme Aoust, Maximilian d'Austriche. Lequel reprint sur le Roy de France tout ce que ledit Roy auoit prins & osté à sa femme, il restablit l'Ordre de la Toison d'or, lequel estoit fort auily, & l'an mil quatre cens soixante & dix huict, ils eurent deux enfans ensemble, vn fils nommé Philippes, & vne fille nommée Marguerite. Marie de Bourgongne la cinquiesme année de son mariage, tomba de cheual, & mourut de la cheute. Maximilian gouuerna ces pays pour vn temps, en faueur de son fils Philippes: mais non pas à la bonne foy, car il tascha d'aliener & de separer du Pays-bas les Prouinces de Brabant, Haynault, Hollande & Frise, pour les donner à son pere Frederic Empereur, & fit plusieurs choses au preiudice de ces pays. Et l'an mil quatre cens nonante-deux, son fils Philippes fut reconnû pour Prince par tous les Pays-bas, & confirmé comme seigneur hereditaire d'iceux : en l'an mil quatre cens quatre-vingts seize, il espousa en la ville de Lier en Brabant Madame Ieanne d'Espagne que les Pays-bas estant auparauant vnis par ensemble par plusieurs mariages, sont finalement venus par ce mariage à

la maison d'Espagne : & combien qu'ils soient paruenus à quelque parfaite prosperité, si est-ce que par ce moyen ils sont tombez en vne longue guerre, voire en des troubles & guerres ciuiles, au grand dommage & preiudice desdits Pays. Ainsi par ce moyen les dix-sept Prouinces ont esté sous le gouuernement du Roy d'Espagne entre les soixante & soixante & dix ans.

Le Roy d'Espagne Philippes II. se sentant diminuer en force & santé, voulant faire vne fin de la resolution qu'il auoit prise de donner sa fille aisnée Madame Isabelle en mariage à l'Archiduc Albert son neveu, ores que pourueu de grandes dignitez Ecclesiastiques, & signamment du riche Archeuesché de Tolede : fit venir en sa presence en la ville de Madril le 6. May le Prince Philippes son fils vnique aagé d'enuiron 20. ans, accompagné de Dom Gomes d'Auila, Marquis de Vellada, Gouuerneur & grand maistre d'Hostel dudit Sieur Prince Philippes, Dom Christophel de Mora Comte de Castel-Rodrigo grand Commandeur d'Alcantara, Dom Iean Idiaques grand Commandeur de Leon, tous trois Conseillers d'Estat, & Messire Nicolas Damant Cheualier, Conseiller, President, & Chancelier de Brabant, auec le Secretaire des negoces du Pays-bas Laloo, sans plus. Où la resolution de la cession, & transaction des Pays-bas faite par le Roy à sadite fille, fut leuë, sous-signée, passée & sellée en langue Françoise, dont la teneur estoit.

Philipppes par la grace de Dieu, &c. A tous presens & aduenir qui ces presentes lettres verront, ou lire orront, Salut. Comme nous ayons trouué conuenable, tant pour le bien general de la Chrestienté que de nos Pays-bas, de ne differer plus long-temps le mariagé de nostre tres-chere & bien aimée fille aisnée l'Infante Isabelle Claire Eugene. De tant plus y enclinãt pour la conseruation de nostre maison, comme pour certains autres bons respects : En consideration aussi de la bonne affection que nous portons à nostre tres-cher & bien-aymé Frere, Cousin, & Neveu l'Archiduc Albert, de nostre part Gouuerneur & Capitaine General de nos Pays-bas, & de bourgongne, ayans ietté l'œil sur sa personne, & l'eslisant pour futur mary de nostre fille aisnée: tant du consentement de nostre saint Pere le Pape, qui sur ce a octroyé sa dispense requise : cõme en ayant cõmuniqué auec tres-haut, tres-excellent, & tres-puissant Prince nostre tres-cher & bien-aymé, Frere, Cousin & Neveu Rodolphe secõd du nom, Empereur des Romains, & tout par vnde nostre tres chere & bien aymée bonne Sœur l'Imperatrice sa Mere. Quoy consideré, & afin que nostre dite fille puisse (cõme de raison) auoir moyen selon ses graces, vertus & merites. Mesmes pour de nostre costé faire paroistre le grand amour & affection qu'auons tousiours porté & portons à nosdits Pays-bas & de Bourgõgue: Nous auons resolu de ceder endõ à nostre dite fille, en ayde & faueur dudit mariage, nosdits Pays-bas, & tout ce qui en despẽd, en la forme & maniere que cy-dessous sera dit & specifié. Et ce par le moyen & interuention, vouloir & consentement de nostre tres-cher & tres-aimé bon fils le Prince Philippe, nostre fils vnique & heritier: suyuant les aduertances que par nous & nostre dit fils en ont esté faites aux Chefs & Seigneurs Cheualiers de nostre ordre, Consaulx, & Estats de nosdits Pays-bas, estans sous nostre obeyssance, ensemble à ceux de nostre Pays & Comté de Bourgongne. Lesquels ont demonstré & tesmoigné par leur responce la ioye & le contentement qu'ils ont eu de cette nostre debonnaire resolution : qu'ils connoissent & confessent estre tant necessaire au bien de nosdits

« Pays-bas:& c'est le vray moyen de paruenir à vne bonne paix & vnion,pour
« estre deschargez de cette penible guerre , dont ils ont esté trauaillez par tant
« d'annçes, laquelle paix & repos nous leur auons tousiours desirée. Conside-
« rant aussi,ce qui est notoire à tout le monde , que le plus grand heur qui puisse
« aduenir à vn pays,est,de se voir gouuerner par l'œil & presence de son Prince
« & seigneur naturel.Dieu nous est tesmoin du soin & de la peine que souuent
« nous auons eu , que nous n'y auons pas pû faire en personne ce que de vray
« nous eussions bien desiré, si les affaires de grande importance de nos Royau-
« mes d'Espagne ne nous eussent pas obligez à nous y tenir,& continuer nostre
« residence,sans nous en absenter,comme nous y sommes encores obligez pour
« l'heure. Et combien que par l'aage du Prince nostre fils , il semble que cela
« viendroit mieux à propos maintenant qu'à nostre premier voyage. Neant-
« moins la volonté du bon Dieu a esté telle,nous ayāt donné tant de Royaumes
« & Prouinces,esquelles ne deffaillent iamais affaires de grande importance, à
« cause desquelles sa presence est icy aussi bien requise. A raison dequoy nous
« auons trouué expedient de prendre cette bonne resolution,pour ne point lais-
« ser nos Pays-bas aux inconueniens esquels ils ont esté par cy-deuant;joint les
« raisons du partage que deuons faire à nostre fille l'Infante, selon les merites,
« & grandeur de sa naissance. En particulier les luy transferant , vû qu'apres
« nostre dit fils le Prince(que Dieu conserue longues années, le faisant prospe-
« rer en son seruice)nostre dite fille aisnée,est la premiere & la plus prochaine.
« Et que du consentement de nostre dit fils,elle peut dés maintenant y estre ad-
« mise: Ayans choisi ce moyen sous espoir que par iceluy nosdits Pays-bas re-
« uiendront en leur premiere fleur & prosperité , dont ils souloient ioüyr.
« *Faisons* partant à sçauoir,que desirans maintenant mettre en effect selon son
« deu,ce que par nous a esté si meurement resolu & arresté;entendans le consen-
« tement volontaire que nostre dit fils le Prince y a liberalement interposé de
« son costé,sçachant les submissions ausquelles nosdits pays auront à se confor-
« mer suiuant nostre intention. Auons resolu de ceder & transporter à nostre
« dite fille Infante,en aduancement dudit mariage tous nosdits Pays-bas,& de
« Bourgongne,en la forme & maniere, aux pourparlers & conditions cy-apres
« mentionnées.
« La premiere condition est , & non autrement. Que ladite Infante nostre
« fille se ioindra par mariage auec l'Archiduc Albert , entenduë la dispence
« qu'en a octroyé nostre dit saint Pere le Pape à ces fins. Et que par voye de
« donation , ou comme par don , elle reçoiue nosdits Pays-bas , & Comté de
« Bourgongne. Et au cas que ledit mariage fut empesche pour quelque occa-
« sion que ce puisse estre : cette presente donation ou cession sera nulle , & ne
« sortira aucun effect : comme en ce cas dés maintenant nous la reuoquons &
« mettons au neant.
« 2. Item à condition , & non autrement. Que les enfans & successeurs de
« ce mesme mariage, soient masles ou femelles legitimement procreez , & non
« illegitimes : encore que ce fut par mariage subsequent , l'aisné precedant le
« puisné , & le masle la femelle : seroit de main en main heritiers en mes-
« me degré de toutes lesdites Prouinces vnanimement , sans rien en pou-
« uoir repartir, ny eclypser , Declarant que le fils ou fille aisné trespassé du vi-
« uant de son pere, sera preferé aux oncles , & à chacun autre de ligne collate-
« rale.

Item à condition & non autrement, Qu'au cas (ce que Dieu ne vueille) qu'il 3.
n'y eut ne fils ne fille de ce mariage : ou qu'ils fussent morts apres la mort de l'vn desdits Archiduc Albert, & de nostre fille Infante, venant de ce present mariage: ladite donation concession & trasport sera nulle & de nulle valeur. Auquel cas si nostre-dite fille Infante demeuroit vefue, sa portion legitime du costé paternel, & la donation du costé maternel, telle qu'elle luy peut competer & appartenir, la suiura. Par dessus ce que nous ou nostre fils le Prince ferons pour la bonne amour que nous leur portons. Et si ledit Archiduc Albert nostre bon cousin, suruiuoit ladite Infante, il demeura Gouuerneur desdits Pays-bas, pour au nom de Prince proprietaire, auquels ils seront deuolus.

Item à condition & non autrement, Qu'aduenant que tous les descendans 4
vinssent à defaillir masles, ou femelles, procreez de ce mariage, tellement qu'il n'y restât personne de tous ceux qui sont appellez à ces biens icy : En tel cas ils auront à retourner tous ensemble au Roy d'Espagne, qui sera descendu de nous. En suiuant cette donation & concession en tel cas nous le faisons dés maintenant Donataire; comme luy estans donnez.

Item à condition autrement non. Que nostre dite fille Infante, ny nuls au- 5.
tres appellez à ladite succession, ne pourra pour nulle cause quelconque partir y diuiser lesdits pays, ny donner ny eschanger, sans nostre consentement, & de ceux qui seront nos heritiers & successeurs en ces Royaumes.

Item à condition & non autrement. Que la mesme qui sera Princesse ou Da- 6.
me desdits Pays-bas, se dévra marier auec le Roy d'Espagne, ou auec le Prince son fils, qui lors sera en vie, auec preallable dispence en tant que besoin soit. Et si lors elles n'auoient pas la volonté, ny la puissance de faire tel mariage pour elles mesmes. Ne pourra en tel cas vne telle Dame prendre aucun mary, ny s'immiscer en nulle donation, ny en nulle partie, d'icelle, sans nostre aduis & consentement, & de nos heritiers & successeurs en nosdits Royaumes d'Espagne qui seront yssus de nous. Et en cas de contrauentiõ, tout ce qui aura esté donné & octroyé leur retournera, comme si cette donation, cession & transport ne fut iamais esté faite.

Item à condition & non autrement: Que tout & chacun Prince & seigneur 7.
desdits pays, seront tenus de marier leurs fils & filles, par nostre aduis & consentement, & de ceux qui seront nos heritiers & successeurs Roys d'Espagne.

Item à condition & non autremẽt: Que nostre dite fille Infante & son mary
ny nuls de leurs successeurs, ausquels lesdits pays escherront, ne pourront en 8.
façon quelconque negocier, trafiquer, ou contracter aux Indes Orientales, & Occidentales, ny enuoyeront nulles sortes de nauires, sous quelque tiltre, recherchez, ou pretexte que ce soit : à peine que lesdits pays au cas de contrauention seront par eux forfaits. Et que si aucuns sujets desdits pays, s'aduançassent contre les deffences d'y aller, les Seigneurs desdits pays auront à les chastier, par confiscation de biens, & autres plus griefues peines, voire de la mort.

Item à condition & non autrement: Que si ledit Archiduc Albert nostre bon 9.
cousin, suruiuoit nostre dite fille Infante, laissãt fils ou fille, qu'il aura le gouuernemẽt de tels ou fils ou fille, heritier, ou heritiere, auec le maniemẽt de leurs biens, cõme si nostre dite fille Infante estoit encore en vie. Et par dessus ce sera nostre dit cousin l'Archiduc en tel cas iouyssãt & vsufructuaire sa vie durant de tous lesdits Pays, entretenant lesdits enfans selon leur qualité, en donnant ou fils ou filles aisnez, le Pays, & Duché de Luxembourg & la Comté de

Chiny, qui leur appartiendroit, pour le posseder & en iouyr durant la vie du pere : Apres le tresps duquel tel enfant aura tout, comme heritier vniuersel. Estant icy expressément declaré que cette clause d'vsufruict, se doit seulemēt entendre en faueur de nostre dit bon cousin l'Archiduc Albert : sans pouuoir estre tirée en autre consequence. Afin que nul de ses successeurs n'en puisse alleguer aucun exemple, ny pretendre droict en aucun cas semblable.

10. Item à condition & non autrement, comme estant la principale & plus grande obligation par dessus toutes autres, Que tous les enfans & descendans dudit mariage, suiuent la sainte Religion qui en eux presentement reluit, deuront viure & mourir en nostre sainte foy Catholique, comme la sainte Eglise Romaine l'enseigne & entretient : & que deuant prendre possession desdits Pays-bas, ils feroient le serment, en la forme qu'il se trouue couché par l'article suiuant. En ce cas (ce que Dieu ne vueille) qu'aucuns desdits descendans declinassent de ladite Religion & tombassent en heresie : Apres que nostre saint Pere le Pape les aura declaré pour tels, seront priuez de l'administration, possession & proprieté desdites Prouinces : & que les vassaux & sujets d'icelles, ne luy obeyront plus. Mais qu'ils admettront & receuront le plus proche Catholique de la mesme descente, lequel deuoit succeder à vn tel desuoyé de la foy. Et sera vn tel heretique comme il fut vrayement trespassé de mort naturelle.

Ego iuro ad Sancta Dei Euangelia quod semper ad extremum vitæ meæ spiritum Sacrosancta fidem Catholicam, quam tenet, docet & predicat Sancta Catholica & Apostolica Ecclesia Romana (Communium Ecclesiarum mater & magistra) constanter *profitebor, & fideliter fideliterque credam, & veraciter tenebo :* atque eam à *mei subditis teneri, doceri, & predicari (quantum in me erit) curabo.* Sic me *Deus adiuuet & hæc. Sancta Dei Euangelia.*

11. Item à condition autrement point que pour plus grande assurance & confirmation de la paix, de l'amour, & correspondãce qu'il y doit auoir entre le Roy & ses Royaumes, nos descendans & successeurs, & les Princes & Seigneurs de par delà, aussi nos successeurs & descēdãs, chacun de ceux qui en tēps aduenir paruiendrōt à la possessiō & seigneurie desdits Pays-bas & de Bourgōgne aurōt à aduoüer, aprouuer, & ratifier de surcrois ce qui est cōtenu en cét article.

12. Et pour autant que nostre intention & volonté est, que lesdites conditions sortissent leur plein & entier effet, sous, & par le moyen d'iceux, *nous donnons, cedons, quittons, trãsportons, & renonçons & accordõs, en don de fief, & arrierefief,* & par la meilleure forme, voye & maniere que de droict faire se peut & que valable peut estre, sans que l'incompatibilité puisse preiudicier à ce qui est compatible, necessaire, & auantageux, à ladite Infante Isable Claire Eugene, nostre tres-chere & biē-aymée fille aisnée, *tous nos Pays bas & chacune Prouince d'iceux, auec le Pays & Comté de Bourgongne, y cōpris celuy de Charolois,* les *Duchez, Principautez, Marquisats, & Forteresses,* qui sont en nos Pays-bas & Bourgōgne, ensemble toutes les Regales, Fiefs, hōmages, droicts de patronant, rentes, reuenus, domaines, confiscatiōs & amendes, auec toutes sortes de Iurisdictions, droictures & actions, que nous pouuons pretēdre à cause de nos Pays-bas, & de Bourgōgne, cōme aussi toutes preeminences, prerogatiues, priuileges, exemptions, gardes, aduoëries, districts, hauteurs, ressorts, & toute autre sorte de souueraineté, comme & en telle forme qu'elles sont, & pour quelque raison, & d'où qu'elles puissent estre nostres, & nous appartenir, soit de

patrimoine ou autrement à quel titre, comme que ce soit, ou puisse estre: pour en auoir la plaine joüyssance & possession, comme nous les auons eu & possedé sans aucune exception: A la charge neantmoins, qu'on obseruera inuiolablement toutes & chacunes les conditions cy-dessus specifiées, & la Pragmatique faite par feu d'immortelle memoire l'Empereur mon Seigneur & Pere, qui est en gloire, au mois de Nouembre l'an 1549. touchant l'Vnion desdits Pays-bas, sans consentir ny accorder aucune separation ne diuision en iceux, pour quelque cause, ny en aucune maniere que ce soit.

Et est nostre intention, comme nous le declarons, & expressément ordonnons 13.
par cette: Que moyennant cette donation, concession & transport, nostre dite fille Infante & son futur mary l'Archiduc Albert, seront enchargez, tenus & obligez, de payer & acquitter, toutes & chacunes dettes, & obligations ou contracts faits par nous, ou en nostre nom, ou par la defuncte Majesté Imperiale sur nos patrimoines & domaines desdits Pays-bas, & de la Comté de Bourgongne. Et seront pareillemẽt tenus & obligez de porter toutes & chacunes les rentes, pensions à vie, & toutes autres quelconques donations, mercedes, & recompenses que sadite Majesté Imperiale, nous, ou nos predecesseurs ont faits, données assignées & accordées, à quelconques personnes que ce soit.

Et par ainsi nous faisons, creons & donnons par ces presentes nostre-dite fille Infante, Princesse & Dame desdits Pays-bas, & Comté de Bourgongne & de Charolois.

Octroyõs aussi à nostre dite fille, que par dessus les titres particuliers de chacune desdites Prouinces du Pays-bas & Cõté de Bourgongne, elle se puisse escrire, intituler, & nõmer *Duchesse de Bourgongne*, nonobstant que nous ayons retenué (pour aussi long-tẽps qu'il nous plaira) pour nous & pour ledit Prince nostre fils, ledit titre de Duc de Bourgongne, auec tous les droicts qui nous y peuuent competer, conjoinctement à la hautesse & souueraineté de nostre Ordre de la Toison d'or, dont nous en tenons la faculté d'en pouuoir disposer en temps aduenir, comme pour le mieux nous trouuerons conuenir. Si consẽtons, accordõs, & permettõs à nostre dite fille l'Infante, luy donnãs puissance absoluë & irreuoquable, de par son authorité priuée, sans autre requisition de consentement, par elle, ou par ses deputez vers son dit futur mary, prendre & apprehender, la pleine & entiere possession de tous lesdits Pays-bas, Comté de Bourgongne & de Charolois. Et à ces fins faire assembler les Estats generaux desdits Pays, ou les Estats particuliers en chacune Prouince: ou bien obseruer telle autre maniere, que par raison se trouuera plus conuenable pour cette Donation, Cession, Transport: de le notifier, & de faire prester le ferment aux Estats & sujets desdits Pays: de requerir l'inuestiture & adheritance de chacune piece & seigneurie, où que le cas le requerra. Comme aussi de receuoir d'eux le serment conuenable, pour s'obliger en tout ce que par les sermens precedens ils estoient tenus & reciproquement obligez. Et en attendant que nostre-dite fille aura prins, ou fait prendre en son nom la possession reelle desdits Pays-bas & Comté de Bourgongne & de Charolois, en la forme & maniere qu'il est reprins par ces Patentes: Nous nous mettons & constituons possesseurs d'iceux, au nom & de la part de nostre-ditte fille.

En tesmoignage dequoy nous ordonnons & voulõs que luy soient deliurées les mesmes lettres Patentes. Consentans & accordans à nostre fille l'Infante, de retenir, admettre, & establir esdits Pays-bas & Bourgongne, des Gouuerneurs, Iuges, & Iusticiers, tant pour la conseruation & deffences d'iceux, que

pour l'administration de la Iustice & police, comme receptes des Domaines ou autremét. Et par dessus de faire tout ce qu'vne vraye Princesse & Dame naturelle de la proprieté desdits pays, de droict & selon les coustumes, peut & doit faire: comme nous auons fait, & eussions encore peu faire: obseruant tousiours neantmoins les conditions cy-dessus inserées. Auquel effet nous auons quitté, absous, & deschargé, quittons, absoudons, & deschargeons par cette, tous Euesques, Abbez, Prelats & autres gens d'Eglise, Ducs, Princes, Marquis, Comtes, Barõs, Gouuerneurs, Chefs & Capitaines des pays, Villes, Cours, Presidés, gens de nos Conseulx, Chanceliers, ceux de nos Finances & des Comtes, & autres Iusticiers, Capitaines, gens de guerres & soldats de forteresses & chasteaux, leurs Lieutenás, Cheualiers, Escuyers & vassaux, Magistrats, bourgeois, manans & habitans des bonnes villes, bourgades, franchises, & villages, & tous & chacun les sujets de nosdits Pays-bas, & Comté de Bourgongne & de Charolois, chacun d'eux respectiuement du serment de fidelité, foy, & hommage, promesse, & obligation, qu'ils nous ont porté comme à leur Prince legitime & seigneur souuerain. Voulons, donnons, & expressément leur commandons, qu'ils ayent à iurer, & à accepter ladite Infante nostre fille, pour leur vraye Princesse & Dame. Et de luy faire & donner leur serment requis de feauté, foy & hommage, promesse & obligation en la maniere accoustumée, selon la nature du pays, places, fiefs, & seigneuries. En outre qu'ils ayent à luy monstrer & à son futur mary tout honneur, reuerence, affection, obeyssance, fidelité, & seruice: comme bons & loyaux sujets doiuent & sont tenus vers leur Prince legitime & Seigneur naturel: comme iusques à ce iour ils nous ont fait & demonstré. Et en suppleant à tous & chacuns d'effets & obmissions tant iuridiques que de fait, qui pourroient auoir esté obmises en cette presente donation, concession & transport, & qui y pourroient bien estre inserées: de nostre propre mouuement, certaine science, de pleine & absoluë puissance Royale, que par cette voulons vser, & en vsons: auons desrogé & desrogeons, à toutes & chacunes loix, constitutions, & coustumes, qui pourroient à ces presentes contrarier & contreuenir. Car tel est nostre bõ plaisir. Et afin que tout ce que dessus est dit soit à iamais ferme & stable: nous auons la presẽte soubsigné de nostre nom, & y fait pendre nostre grand Seel, Voulant & ordonnant qu'il soit enregistré pour estre tenu de valeur en tout & chacun Conseil priué, & Chambre des Comtes. Donné en nostre ville de Madrid, au Royaume de Castille le 6. iour de May 1568. De nos regnes de Naples & de Ierusalem, le 45. Castille, d'Arragon, Sicile & d'autres le 44. & de Portugal, le 19. estoit paraphé N. D. V. soubsigné *Philippes*. Et plus bas par le Roy signé A. de la Loo.

Cette resignation des Pays-bas fut ratifiée aussi par lettres Patentes du Prince Philippe à present III. du nom du Roy d'Espagne comme il s'ensuit:

Philippes par la grace de Dieu Prince, fils & vnique heritier des Royaumes Pays & Seigneuries du Roy Philippe second du nom, mon Seigneur & Pere. A tous presents & aduenir salut. Comme mondit Seigneur & pere ayant pris resolution de marier Madame l'Infante Isabelle Claire Eugene nostre tres-chere & bien aymée bõne Sœur, à l'Archiduc Albert nostre bon Oncle & Cousin. Et que suiuant ce sa Majesté Catholique a determiné, sur nostre communication & de nostre consentemẽt, y estant induit, pour certaines grãdes raisons & respects du bien cõmun, mesme pour le repos en general de la Chrestienté, & en particulier de la paix & repos du Pays-bas: Afin que nostre bonne Sœur

soit pourueuë selon sa qualité & grands merites : de faire don à nostre-dite sœur desdits Pays bas, & de la Comté de Bourgongne, en la forme & maniere qui en a esté faite & passée : comme appert par les lettres patentes que mondit Seigneur & Pere en fait depescher, signées de sa main, & seellees de son grand seel, dont la teneur s'ensuit de mot à autre

Philippes, &c. Le tout cy-dessus inseré, qu'il n'est besoin de repeter.

Sçauoir faisons, Qu'apres auoir bien particulierement entendu ce que dessus est dit, & chacun point y mentionné. Considerant le bien public qui de là en pourra reuenir à la Chrestienté : mesmes à cause de l'amour singuliere que sommes tenus porter, & que portons à nostre bonne sœur l'Infante, pour ses graces & grands merites : loüons, approuuons, aggreons. & par ces presentes tenons pour bon, nonobstant quelconque preiudice que de ce à nous ou à nos successeurs en temps aduenir nous en pourroit soudre : Et pour les mesmes raisons, contentons, & sommes contens par ces presentes, que lesdits Pays-bas & Comté de Bourgongne & de Charolois, soient cedez, transportez, & donnez à nostre bonne sœur l'Infante, comme mondit Seigneur & Pere l'a fait. Et afin que tant mieux il puisse subsister, pour plus grande assurance, corroboration, & fermeté de ce que sa Maiesté en a disposé & ordonné en faueur & à l'aduantage de nostre bonne sœur: nous disposons & ordonnons, si auant que besoin soit par cette, en faueur d'icelle, en la mesme forme & maniere en tout & sur tout, de nostre propre & franche volonté : sans qu'il nous soit sur ce interuenuë aucune extorsion, contraincte, tromperie, fausseté, ny aucun respect, ny reuerence paternelle, ny crainte, ny par aucun desuoyement, ny autre droitte persuasion : nostre volonté & intention estant que lesdits pays soient & appartiennent à nostre sœur l'Infante Isabel le Claire Eugenie, & à ses successeurs, en conformité de la disposition du Roy Monseigneur & Pere : Et afin que cela puisse auoir & sortir son plein & entier effet, & demeure à iamais ferme & stable : auons renoncé, & renonçons par ces presentes, en faueur de nostre bonne sœur, pour nous & nos successeurs, à tous benefices, qui nous ou à eux de droict pourroient preualoir, pour contracter ou contreuenir à ces presentes, or que ce fut par le droict, *De restitutione in integrum* : auquel nous auons renoncé, & renonçons encore par cette. Car nostre resoluë & determinée volonté est, que nulles choses quelconques ne puissent auoir aucune force ne vigueur à l'encontre de cette donation, cession, & transport, qui a esté faite desdits Pays-bas en la forme & maniere que dessus.

Surquoy nous auons fait & donné nostre foy & serment sur les saintes Euangiles que nous auons touché de la main, de tenir, obseruer, maintenir, & accomplir, ferons tenir, obseruer, maintenir, & accomplir punctuellemēt tout ce qui a esté dit: sans y apporter nulles excuses ny exceptions: ny permettre qu'aucun des nostres les y apporte. Ce que nous affermons & promettons en parole de Prince: & que nous donnerons bonne ayde & assistance requise à l'entier effect & accomplissement de tout ce que dit est : pour estre (comme nous auons ja declaré) nostre sincere & determinée volonté. En tesmoignage dequoy nous auons fait faire ces presentes lettres patentes, que nous auons signees de nostre main propre, & fait signer par le Secretaire d'Estat du Roy Monseigneur & Pere és affaires du Pays-bas & de Bourgongne, & fait seeller du grand seel des armoiries de sa Maiesté y appendant en lacs d'or. A

« ces presentes comme tesmoins Dom Gomes d'Avila , Marquis de Velada,
« nostre Gouuerneur & grand Maistre d'hostel. Dom. L.H.T.A.P. de Mora,
« Comte del Castel Rodrigo grand Commandeur d'Alcantara, Gentil-hom-
« me de la Chambre de sa Majesté, & nostre Sommelier de corps. Dom Ioan
« d'Idiaques grand Commandeur de Leon, tous trois du Conseil d'Estat, &
« Messire Nicolas d'Amant Cheualier aussi Conseiller d'Estat, & garde des
« seaux de sa Majesté esdits affaires des Pays-bas & de Bourgongne, Chancelier
« de la Duche de Brabant. Donne en la ville de Madril au Royaume de Castil-
« le le quatriesme iour de May l'an de grace mil cinq cens nonante-huict, para-
« phé M. E. R. T. signé Philippe : & plus bas, Par ordonnance de Monsei-
« gneur le Prince, A. de la Loo. Ces deux lettres patentes de resignation du
« Roy, & agreation du Prince estoient toutes deux seellées d'vn mesme seel en
« cire vermeille, à lacs d'or.

Les instrumens estans ainsi leus, passez, signez & seellez en forme au-
tentique, le Prince d'Espagne se leua, & alla baiser la main du Roy son pere,
le remerciant de la bonne affection qu'il portoit à sa sœur, puis s'adressant
à sadite sœur, la congratula du bien que ce iour elle auoit receu : laquelle se
leua, & alla baiser la main du Roy son pere, & luy rendit graces de ses bien-
faits comme aussi elle en remercia le Prince son frere, surquoy l'assemblée
s'estant departie, le reste de la iournée & le soir se passa allegrement en Cour,
& d'auantage en eut esté fait sans l'indisposition du Roy, qui jà commençoit
fort à s'extenuer.

Deux iours apres, qui fut le 9. May, l'Imperatrice, sœur du Roy, mere de
l'Archiduc Albert vint en Cour, & accompagnée de l'Ambassadeur de l'Em-
pereur son fils, du Marquis de Vellada, de Dom Christofle de Mora, de Dom
Ioan Idiaques, & d'autres, où le mariage pourparlé fut cófirmé, l'Infante s'o-
bligeant par serment és mains de ladite Imperatrice d'espouser l'Archiduc
Albert d'Austriche selon le bon plaisir de sa Majesté, surquoy ladite Dame
Imperatrice s'obligea reciproquement que ledit sieur Archiduc son fils la
prẽdroit à femme, en vertu de la procuration speciale qu'il en auoit enuoyée.
Lors l'Infante s'aduança pour baiser la main à ladite Imperatrice sa tante &
future belle mere, mais elle ne voulut pas souffrir, retirant sa main, & par
plus grande amour l'accolant fort estroittementt. En fin apres plusieurs cour-
toisies & carresses de part & d'autre en propos amiables, comme l'Imperatri-
ce se retiroit, l'Infante s'enclinant sur vn genoüil luy voulut derechef baiser
la main, qu'elle retira derechef, & la faisant leuer luy donna vn baiser à la
ioüe, & sur ce se departirent.

Tout cecy s'estant ainsi passé, l'Infante enuoya vne procuration en qualité
de Princesse des Pays-bas à l'Archiduc son Sire de-nopces, & futur espoux,
comme il s'ensuit.

Isabelle Claire Eugene, par la grace de Dieu Infãte de tous les Royaumes d'Es-
« pagne, Duchesse de Bourgongne, de Lothier, de Brabant, Limbourg, Lu-
« xembourg, Comtesse de Flandre, d'Arthois de Bourgongne, Palatine & de
« Haynault, de Hollande, de Zelande, de Namur, de Zutphen, Marquise du
« Saint Empire, Dame de Frise, de Salins, & de Malines. Des pays & cité d'V-
« trecht, d'Overyssel, & le Groninghen, à tous presents & aduenir, qui ces
« presentes lettres verront salut, *Comme* tant pour le bien de la Chrestienté
« en general, qu'en particulier des Pays-bas, & pour autres bonnes considera-

tions il ayt plû au Roy Monſeigneur & Pere à l'aduancement de noſtre futur mariage, par diſpence de noſtre Saint Pere le Pape, auec noſtre treſ-cher & bien-aymé Couſin l'Archiduc Albert, du gré, accord, conſentement, & à l'aſſiſtance de haut & puiſſant Prince noſtre treſ-cher & bien-aymé bon frere, nous faire don, ceſſion, & tranſport de tous les Pays-bas, & de Bourgongne, ſuyuant les lettres, Patentes, qui en ont eſté depeſchées & ſignées, reſpectiuement de leurs mains propres le ſixieſme du preſent mois de May: auec autres nos lettres Patentes, touchant l'acception de ladite donation & tranſport. Afin que leſdits Pays-bas & de Bourgongne fuſſent par nous, nos hoirs, & ſucceſſeurs tenus & poſſedez en la forme & maniere, & ſuiuant les conditions particulierement compriſes & exprimées eſdites Lettres Patentes. Par leſquelles ſadite Maieſté nous a conſenty, accordé, & promis, auec puiſſance abſoluë & irreuocable de noſtre authorité priuée, ſás eſtre tenuë en requerir autre aggreation, de prendre & receuoir par nous, ou par procuration à noſtre futur eſpoux Archiduc Albert, la pleine & entiere poſſeſſion de tous les Pays-bas, & Comté de Bourgongne, & de Charolois; & à l'effect que deſſus, de faire en particulier ſelon la teneur deſdites lettres Patentes, *Sçauoir* faiſons, que nous pour les raiſons cy-deſſus repriſes, & pour enſuyure de poinct en poinct la bonne volonté ordonnance de ſa Maieſté, meſmes pour aduancer tout ce qu'au regard de ce que dit eſt, pourroit eſtre requis parauant noſtre departement vers leſdits pays.

Auons de certaine noſtre ſcience & puiſſance abſoluë, authoriſé, & donné pleine puiſſance & Commiſſion irreuocable, tant generale que ſpeciale à noſtre futur eſpoux l'Archiduc Albert, pour en noſtre nom, & de noſtre part, pour ſoy ou autres ſes ſubſtituez, ou qu'il trouuera requis en vertu de cettes, à vne, ou pluſieurs & diuerſes fois, de faire toutes & chacunes choſes, tant qu'en noſtre nom & de noſtre part, que de la part des Pays-bas, & Comté de Bourgongne, & Charolois en general, ou par les Eſtats en chacune Prouince particuliere, ſera requis & neceſſaire eſtre fait & paſſe: pour reſpectiuement prendre, accepter, ou retenir en noſtre nom l'entiere, reelle, & pleniere poſſeſſion de tous leſdits pays, & de chaque Prouince d'iceux, & de tout ce qui en deſpend: pour d'iceux iouyr pleinement, & paiſiblement, ſans aucun contredit, empeſchement, ny moleſte.

A ces fins faiſant conuoquer, & aſſembler les Eſtats deſdits pays, ſoit en general ou en particulier, & de faire en noſtre nom les ſerments à ce requis: & par deſſus ce eſtre fait par noſtre futur eſpoux l'Archiduc Albert tout ce que nous meſmes y eſtant en propre perſonne pourrions faire, ores qu'il y eut choſe requerant mandement plus ſpecial, qu'eſdites lettres il n'eſt reprins & exprimé. Promettans en parole de Princeſſe, & ſur noſtre honneur, d'auoir pour agreable, ferme, & ſtable à iamais, & d'obſeruer, & faire obſeruer, & faire accomplir inuiolablement, & de bonne foy tout ce que par ledit Archiduc Albert noſtre futur mary, ou par ſes commis & ſubſtituez, en vertu deſdites lettres aura eſté fait, beſongné & paſſé au regard de ladite reelle, pleniere & accomplie poſſeſſion deſdits Pays-bas & Bourgongne en la forme & maniere que par leſdites lettres patentes de donation, ceſſion & tranſport eſt mentionné. A quoy nous referons ſans iamais

faire chose à l'encontre, ny souffrir estre fait au contraire, directement, ny indirectement en quelque maniere que ce soit : Car tel est nostre plaisir. En tesmoing dequoy nous auons signé les presentes de nostre main propre, & fait signer par le Secretaire de Monseigneur & Pere és affaires desdits Pays-bas, & de Bourgongne : & seellé du grand seel armoyé des armoiries de sa Majesté appendantes en lacqs d'or. Donné en la ville de Madril au Royaume de Castille le 30. iour de May l'an de grace 1598. paraphé. N. D. I. V. soussigné Madame Isabelle. Et sur le reply par ordonnance de Madame l'Infante, signé A. de la Loo.

XVII. Les actes & dépesches de la donation des Pays-bas, faite par le Roy d'Espagne à l'Infante sa fille en faueur & aduancement de son mariage auec l'Archiduc d'Austriche Albert, lors encore Cardinal, estant arriuez à Bruxelles : ledit sieur Cardinal les fit diuulguer par coppies d'icelles : ensemble de l'aggreation du Prince d'Espagne, Procuration de ladite Infante, & lettres closes du Roy, & dudit Prince son fils, ennoyées aux Gouuerneurs & Consaulx de toutes les Prouinces encor ressortantes sous le gouuernement & maison d'Espagne, leur mandant d'enuoyer leurs Deputez en la ville de Bruxelles, où les Estats assemblez, ledit Seigneur Cardinal Archiduc au nom de ladite Dame, & en vertu de sa procuration fut accepté, & serment presté à certaines conditions : dont s'ensuit le sommaire.

Le premier article contenoit l'agreation de la Donation & transport des pays, ensemble du mariage de la Princesse d'iceux auec ledit Cardinal. II. Le second, comme elle seroit receuë, & le serment fait. III. Que son Altesse feroit apparoir en dedans trois mois de la consummation de leur mariage. IIII. Que le Roy baillera acte, que le douziesme Article couché audit transport ne sera aucunement preiudiciable aux Pays-bas. V. Qu'on ostera toutes contributions, fourragements des soldats & autres charges : Et que desormais son Altesse se contentera de ses domaines. VI. Que les soldats estrangers demeureront desormais à la charge, & sous la solde du Roy, lesquels seront employez en campagne sur les frontieres des ennemis. VII. Tous soldats Allemands, & naturels du pays seront entretenus & payez aussi auant que faire se pourra, & que le surplus soit payé par le Roy. VIII. Que tous offices & gouuernemens des Prouinces, villes, & forteresses seront gouuernées & pour le plus tard en dedans vn an remis és mains des Sieurs & naturels du pays. IX. Tous Consaulx extraordinaires seront remis au pied accoustumé. Qu'aussi le grand conseil de Malines, comme celuy de Brabant, & le Conseil d'Estat seront redressez des gens naturels du pays. X. Que toutes les Prouinces, pays & villes seront maintenus en leurs anciens priuileges, droicts, & franchises. XI. Son Altesse s'obligera de retourner en ces Pays-bas en dedans le mois de May prochainement venant. XII. Que sadite Altesse commettra durant son absence vn Gouuerneur esdits pays qui soit de son sang, lequel soit tenu de iurer par serment tout ce que le Roy a iuré. XIII. Qu'il sera permis aux Estats generaux par interuention de son Altesse d'entrer en communication auec ceux de Hollande & de Zelande sur le fait de la paix. XIV. Et attendu que les pays sont pourueus de Seigneurs naturels du pays, on en deputera trois pour aller auec son Altesse en Espagne, & remercier le Roy. XV. Que S. A. sera tenu d'entretenir tout ce que dessus : & à son retour auec l'Infante, faire le serment accoustumé en toutes les Prouinces. XVI. Que tous

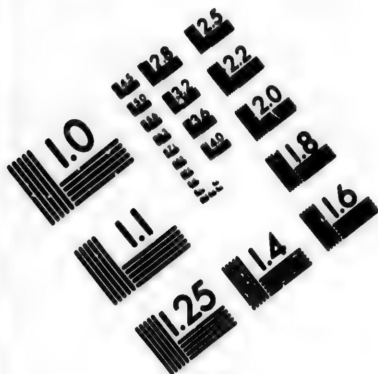
XVI. Que tous Gouuerneurs, Capitaines, & gens de guerre n'attenteront rien de nouueau durant l'absence de son Altesse. XVII. Son Altesse à son retour sera tenu d'assembler les Estats generaux, pour par ensemble trauailler au redressement, & restablissement des affaires du Pays-bas.

Tout ce que dessus estant ainsi passé, & ledit Seigneur Cardinal Archiduc suffisamment reconnû, & accepté pour leur Prince aduenir, suyuant les promesses de mariage entre luy, & l'Infante, se voulant descardinaliser pour entrer en la consomption dudit mariage, & suiuant l'octroy du Pape, ledit Sieur alla à Hault petite ville de Brabant, à trois lieuës de Bruxelles, ordinairement appellée *Nostre Dame de Hault*, où il remit son Chappeau, & habit de Cardinal sur le grand Autel, qu'il offroit à ladite nostre Dame. Ce fait, il commença à mettre ordre pour son voyage, & au gouuernement du Pays-bas: auquel durant son absence il denóma son cousin aussi Cardinal, André d'Austriche, fils de l'Archiduc Ferdinand, qui fut frere de l'Empereur Maximilian, & partant Germain d'Albert, ioint auec luy le Conseil d'Estat; ordonnant Francisco de Mendosa Admirant d'Arragon, Capitaine general de son armée, & le Comte Hermanvauden Berghe Mareschal de l'Ost, auec autres Chefs & Officiers, pour durant son absence mettre en execution la resolution qui se prit à Bruxelles, sur le fait des frontieres d'Allemagne.

Pour luy tenir compagnie aux fins que les Articles cy-dessus portent, furent deputez M. Philippe de Nassau, Prince d'Orenge, &c. (auquel sa sœur la Cõtesse de Hohenloo enuoya vne bonne somme de deniers pour faire son voyage du reuenu de ses domaines en Hollande & Zelande) le Comte de Barlaimont, & le Comte de Sores, Seigneurs naturels du pays, & plusieurs Dames, & Damoiselles, entr'elles la Comtesse de Mainsfeld, veufve du Comte & Doüagere des Comtes de Henin, & de Hoochstraten, plusieurs autres Seigneurs, & Gentils-hommes du Pays-bas, desireux de voir l'Espagne, les triomphes, & magnificences du Prince d'Espagne, & lesdits Archiducs, & Infante.

Ledit Seigneur Archiduc auoit escrit parauant son partement, aux Estats generaux des Prouinces vnies de Hollande, &c. contenant en substance cõme il s'alloit marier auec l'Infãte, auec laquelle il auroit en dot les Pays-bas: que la plus grande partie des Prouinces l'auoient receu, & reconnû pour leur Sieur & Prince, qu'il ne cherchoit rien plus que de remettre les Pays-bas en vne bonne paix, & partant qu'ils se conformassent auec ceux de Brabant, & de Flandre, entendissent à vne paix generale, & le reconnoistre pour leur Prince, & Seigneur, à quoy il auoit authorité des Estats generaux de ses Prouinces. Il y eut aussi lettres du Prince d'Orenge au Prince Maurice son frere, ensemble du Duc d'Arschot, & du Marquis de Haurel, exhortans à la paix. Sur toutes lesquelles lettres ne fut du tout rien respandu, ny par les Estats, ny par le Prince Maurice. Ains ayant esté apportées par deuant les Estats assemblez, certaines lettres interceptées en France, & en Angleterre: par lesquelles le Roy d'Espagne donnoit vne leçon audit Cardinal Archiduc, toute contraire aux belles offres, & promesses qu'il auoit faites aux Estats des Prouinces vnies. Les Estats, Nobles, & Villes en general, arresterent de n'entendre, ny escouter à nulle paix, ny trefues: mais de supporter le faix de la guerre iusques aux extrémes, & d'en attendre telle issuë qu'il plairoit à Dieu, plustot que d'abandonner le pays, & que de receuoir leurs ennemis au gouuernement d'iceluy. Sur ce ils ordonnerent grand nombre de Deputez des villes en leurs Colleges,





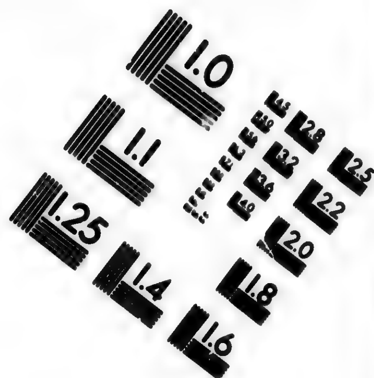
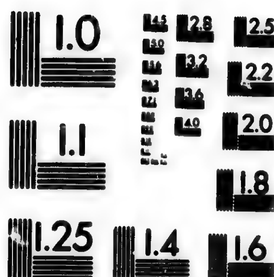
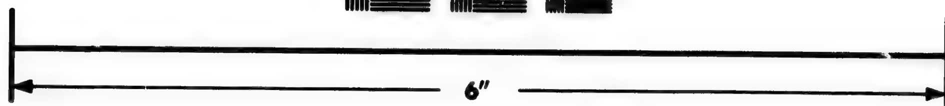
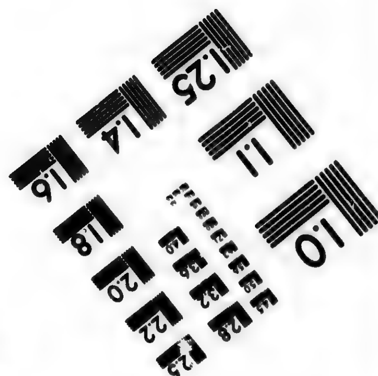


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)









& aux Estats generaux: enuoyans en Angleterre, suiuât ce que la Royne auoit requis, des notables Ambassadeurs vers sa Majesté, pour l'induire à continuer la guerre auec eux contre les Espagnols, qui furent Messire Ian Van Duyuenuoorde Cheualier, sieur de Warmont, de Woude, &c. M. Iean Val Oldembarnevelt, Seigneur du Tempel, premier Conseiller, & Aduocat des Estats, Garde-seel de Hollande, & de West-Frise, Ian Vander Werke, Conseiller, & pensionnaire de la ville de Middelbourg, Ian Van Hottinga Escuyer, Conseiller, & deputé aux Estats generaux, & André Hessels premier Conseiller du Conseil de Brabant, estably à la Haye pour ce qui depend des Prouinces vnies: lesquels arriuez en Angleterre, ayans eu audience de sa Majesté, furent renuoyez pour traitter auec ceux de son Conseil de toutes choses dont sa Majesté les auoit fait semondre, & pour lesquelles ils auoient esté meuz d'y aller au nom des Estats, tant que finalement ayans donné contentement à sa Majesté, ils s'accorderent sur tout par ensemble le 6. Aoust. 1598. Suiuant lequel accord, & resolute deliberation des Estats à se maintenir par les armes contre le Roy d'Espagne, & l'Archiduc Albert: sa Majesté se resolut aussi de son costé la côtinuation de la guerre, laquelle ne luy pouuoit pas estre tant dommageable, qu'à l'Espagnol, pour plusieurs raisons qu'il seroit trop long de desduire. Au mesme temps la paix ayant esté arrestée entre le Roy de France, & l'Espagnol, le seigneur de Bruzenual Ambassadeur du Roy de France vers les Estats generaux des Prouinces vnies, fut renuoyé en Hollande par le Roy son Maistre; y continuer sa charge, lequel proposa aux Estats beaucoup d'excuses, & raisons qui auoient meu le Roy à faire la paix auec l'Espagnol, les assurant qu'il ne seroit ennemy, ny contraire à leur gouuernement: mais qu'autant qu'en luy seroit (sauf la paix) ils les fauoriseroit, & continueroit en leur alliance, auec promesse de remboursement des deniers dont ils auoient assisté sa Majesté durant les guerres.

Ainsi les Estats des Prouinces vnies, & le Prince Maurice assurez de ces deux puissants alliez, le François, & l'Anglois, s'appresterent à la guerre contre l'Archiduc Albert, qu'ils ont faite continuellement auec diuers succez de part & d'autre, tant que finalement ils en sont venus en l'an 1609. à vne treue, de laquelle nous proposerons au vray à la fin du discours que nous ferons des Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas, pour le contentement du Lecteur.

Maintenant il est question apres auoir traitté de tous les Pays-bas en general, & sommairement, comme toutes ces Prouinces ont esté reduittes sous vn mesme Seigneur, & finalement comme l'Archiduc les possede à present, de parler particulierement des Prouinces qu'il possede, & qui luy prestent obeyssance, à sçauoir les pays de Brabant, Limbourg, Luxembourg, Flandres, Artois, Haynault, Namur, l'Isle, Doüay, Orchiers Tournay, & Tournesis, Malines, Valenciennes, Cambray, auec vn quartier du pays de Gueldres, & la seigneurie de Linguen, horsmis quelque partie de Brabant, & de Flandre que les Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas tiennent encores.

VIII.

La Flandre a auiourd'huy pour ses limites du costé du Midy l'Artois, auec le Haynaut, & partie de la Picardie; du Leuant le Haynaut, & le Brabant, du Septentrion le Brabant auec le Hont, ou la bouche de l'Escaut, qui separe la Flandre de la Zelande, & du Couchant la mer Germanique. Sa longueur est

de trois iournée de chemin, c'est à sçauoir de l'Escaut contre Anuers, iusques à Fossé-neuf 30. milles, & sa largeur est de vingt-milles. Il y a trente villes en Flandres closes de murailles, c'est à sçauoir Gand, Bruges, Ypre, l'Isle, Doüay, Tournay, Courtray, Audenarde, Aloft Hulst, Tenermonde, Birster, Nieuport, l'Escluse, Donquerque, Grauelines, Bourbourg, Damme, Dixmude, Fourne, Ardenbourg, Gerarmont, Orchies, Lanoy, Axelle, & Ostende. Outre ces villes il y a des bourgs ouuerts, qui ne doiuët rien aux bonnes villes, ny touchant les priuileges, ny pour le regard des magnifiques bastimens, ny pour la multitude des habitans. Il y a en tout mil cent cinquãte quatre vi[illegible]ges, tellement que lors que les Espagnols allerent en ce pays auec le feu Roy d'Espagne Philippe II. ils iugerent que la Flandre n'estoit qu'vne ville.

Mais durant ces guerres depuis quarante ans en çà, la Flandre a le plus d'occasion de se plaindre, comme ayant esté maistrisée par vne seditieuse populace, laquelle s'est mise à abbattre les images, toutes les principale villes, & toutes les autres ont esté assiegées, gaignées, & pillées, hormis Grauelines, & quelqu'autre bicoque. Plusieurs villes, & grands villages ont esté reduits en monceaux de pierres: tellement qu'en cette Prouince ont esté ruynez plus de villes, villages, chasteaux, cloistres, qu'en aucune autre Prouince, de sorte que le pays est despeuplé de plus de la moitié, d'autant que les habitans se sont retirez, & se sont espandus presque par tout le monde. Les Archiducs possedent toute la Flandre, hormis les villes de l'Escluse, d'Azele, de Terneuse, toute l'Isle Karsaui, Bieruliedt Ardembourg, auec quelques autres places, & forteresses munies. En somme si la Flandre estoit en paix, elle reuiendroit aysément à sa premiere fleur & splendeur.

La premiere ville de Flandre c'est Gand, qui est à quatre milles loin de la mer, & est arrosée des riuieres de l'Escaut, de la Li e, de la Liue, & de la Mœre. Dauantage il y a vn canal fait à la main, qui est mesme capable des grands vaisseaux, & l'on ne sçauroit croire les richesses que cette ville reçoit par ce canal, & ces riuieres. Elle est à dix milles d'Anuers, & à autant de Bruxelles, de Malines, & de Midelbourg. Elle a de tour au dedans sept milles d'Italie. Elle a vingt-six Isles, nonante huict grands ponts, quatre grands moulins à eau, cent moulins à vent, & d'autres en nombre infiny. C'est le lieu de la naissance de l'Empereur Charles V. Bruges est assise en lieu plain à trois mille loin de la mer. Son circuit au dedans de ses murailles est de quatre milles, & demy d'Italie. C'est la plus agreable ville de Flandre. Il y a soixante Eglises, dont la principale est celle de S. Donatian, qui estoit autresfois dediée à la vierge, & fut bastie par Lideric premier Comte de Flandres, l'an 1121. Elle a esté si riche, que la Royne Ieanne femme de Philippe le Bel, y estant venuë l'an 1301. & ayant vû la pompe des femmes, s'en estonna premierement, puis se plaignit de ce qu'elle n'estoit pas toute seule Royne. Et parmy cette abondance de toutes choses, elle n'a n'y port, ny riuiere. Il y a vn canal fait par artifice, qu'ils nomment Reyne, qui estant diuisé par toute la ville, va rendre son eau dãs la mer aupres de l'Escluse. Et pource qu'il n'estoit pas capable des plus grands vaisseaux, ils en ont fait vn autre plus haut, & l'ont separé de la mer auec des digues. Ypre fut bastie l'an 960. On dit que le fõds de cette ville est de plõb, à cause du grãd nõbre de tuyaux de plomb, par lesquels les eaux sont diuersement distribuées par toute la ville. L'Escluse est vne ville maritime, qui a vn beau, & grand port, capable de cinq cens nauires. Vis à vis on void l'Isle de

Cassant. Ostande est assise prés de la mer, & est renommée pour auoir soustenu le siege qui auoit esté mis deuant par l'Archiduc l'espace de trois ans, & quelques mois, auec vne grande perte d'hommes d'vn costé, & d'autre. Nieuport est ville maritime, à trois milles loin d'Ostande. Dunquerque a vn petit port, & capable de peu de nauires. Ie laisse les autres villes de la Flandre, pource que ce ne seroit iamais fait : mais auant que passer aux autres parties des Pays-bas, ie diray seulement en passant, que de ces villes cy-dessus nommées, les Estats tiennent celle de l'Escluse, & l'Isle de Cassan, qui est vne bride bien forte à tout le pays.

Le pays d'Artois est proche de la Picardie, auec laquelle il confine. Ses bornes
12. nes du iourd'huy sōt du Nord la Flādre, de laquelle il est separé par la Lise; du Couchant, & du Midy la Picardie, du Leuant la Flandre Gauloise, & le Cambresis. Sa principale ville est Arras, outre laquelle on compte douze villes, & huict cens cinquante villages. Les principales sont saint Omer, Bethune, Bapaume, Hedin, Renty, & Lillers. Mais afin de dire quelque chose d'Arras, c'est vne fort grande ville, diuisée par vne muraille en deux parties, dont l'vne appartient à l'Euesque, & se nomme Cité: l'autre au Prince, & s'appelle ville. Elle est petite, mais belle, & agreable. On y void l'Eglise de nostre Dame, où l'on conserue de la manne qui tomba en forme de laine au temps de S. Ierosme, ainsi qu'il escrit luy-mesme en ses Epistres, & vne chandelle qu'ils disent auoir eu du Ciel anciennement. La ville est plus grande, a de fort belles ruës, & vne place qui est de grandeur extraordinaire. On y void l'Abbaye de saint Vast, qui iouÿt de plus de vingt-mille ducats de rente. Toutes ses maisons ont des caues pauées, afin que les habitans s'y puissent retirer au temps de siege, hors de toute crainte, & des coups de canon. Elle est fort peuplée, & pleine de gens de toute sorte de mestiers. Saint Omer est assez belle ville : on y void l'Abbaye de saint Betin auec vne Eglise, & vn Conuent admirable, & vn fort grand reuenu. La plus grande partie des Escriuains tient que le port Iccie, dont les anciens autheurs font mention, estoit à saint Omer : ce qui semble assez prouué par les digues, & leuées dont la place est enuironnée, vû que la mer venoit iusques-là. Pres de là on void vn lac qui contient quelques petites Isles, pleines d'herbe, d'arbrisseaux, qu'on tire auec vne corde que l'on y attache, & par ce moyen on meine ces Isles où l'on veut auec le bestail qui y paît, chose non moins veritable que merueilleuse. Ce pays n'a pas occasion de se plaindre des guerres, si ce n'est à cause des impositions.

1. Le Cambresis, qui a pour sa ville capitale Cambray, confine auec la susdite Prouince. L'Euesque qui est Prince de l'Empire, en est Seigneur de droit, mais les Espagnols en sont maistres. Henry V. la donna en protection à Robert de Ierusalem Comte de Flandres, aux successeurs duquel elle fut confirmée par l'Empereur Federic l'an 1164. En fin elle se mit sous la protection de Maximilian d'Austriche Roy des Romains, par laquelle elle fut laissée en sa liberté. Elle se maintint ainsi long-temps neutre durant les guerres qui furent entre les maisons de France, & de Bourgongne, iusques à ce que Charles. V. y fit bastir vne citadelle. Depuis le Duc d'Alençon frere du feu Roy Henry III. s'en rendit maistre: mais elle fut apres renduë aux Espagnols par la rendition de la ville que les habitans liurerent, & par faute de viures. La ville est belle, grande, & magnifique, tant pour ses bastimens publics, & priuez, que pour le grand nombre du peuple qui y habite.

Le Haynault est long de vingt lieuës, & large de seize. Il est ainsi appellé de la riuiere de Hayne, qui passe au milieu du pays. Ses bornes sont du costé du Nort le Brabant, & la Flandre, du Midy la Champagne, & la Picardie, du Leuant le Comté de Namur, & le pays de Liege, auec ledit pays de Brabant, & d'Occident la Flandre auec l'Artois. On y compte vingt-quatre places fermées de muraille, les plus renommées desquelles sont Mons, & Valenciennes. Mons est assis sur vne petite montagne, & a de beaux bastimens, & force eaux viues, & vne petite riuiere nommée Trulle passe au trauers. Entre les autres choses qui sont remarquables en cette ville, il y a vn Ordre & Chapitre de Chanoinesses fort cõsiderable. Il fut fondé par Valdrude Duchesse de Lorraine, qui le renta de ses biens. Ces Chanoinesses, qui doiuent toutes estre filles de Seigneurs, ou de Gentils-hõmes de marque, demeurent prés de l'Eglise, au seruice de laquelle elles sont attentiues. Elles vont vestuës le matin en Religieuses, & l'apresdinée en seculieres, & se peuuent marier à leur volonté. Elles ont vne Abbesse qui les gouuerne. Il y a vn Chapitre sẽblable à cettuy-cy, mais plus riche à Niuelle, & vn autre à Mabeuil. Valenciennes fut, à ce qu'on dit, fondée par l'Empereur Valentinian. Elle est en vne plaisante vallée: l'Escaut, & la petite riuiere de Ronelle entrent dedans, & y font diuerses petites Isles, & vn courant qui passe sous les maisons, & non seulement accommode les particuliers, mais donne encore la commodité de fortifier toute la ville, pource qu'on peut remplir d'eau vne partie du terroir des enuirons. On y void deux belles Eglises, l'vne de nostre Dame, qui est fort ancienne, & l'autre de saint Iean. Il y a vn palais qui se nomme la sale du Comte qui est fort grand, & la maison de Ville ne luy cede nullement en beauté. Il y a aupres vn horloge, qui outre les heures monstre le cours de la lune, & des planettes, des mois, & des saisons. Les autres places plus considerables sont le Quesnoy, Landrecy Auenes, Mariembourg, Philippeuille, Beaumont, & Bins. XI.

Quant à Namur, c'est la capitale d'vne fort bonne Comté. Elle est assise sur la Meuse entre deux montagnes. La Sambre entre dedans, & se joint auec la Meuse. Elle n'est gueres grande, mais elle est bonne & belle. Cette ville a sous elle trois places fermées de murailles, dont Bouines est plus grãde, Charlemõt la plus forte, & Valencour la derniere. Outre ce il y a cent octante-deux villages. Ils ont eu beaucoup à souffrir, mais à present ils sont en assez bon estat. XII.

Quant à la Duché de Luxembourg, elle contient vingt-trois villes, & prés de douze cens villages. Elle est presque entierement dans la Forest d'Ardenne: qu'on a peu à peu esclaircie, & cultiuée. Cette Duché prend son nom de la principale ville qui est grande, mais peu peuplée, pour les ruynes qu'elle a souffertes auec toute la prouince, aux guerres qui ont esté entre les maisons de France, & d'Austriche: car la ville fut prise, & saccagée l'an 1542. puis reprise, & de nouueau saccagée. Presque toutes les autres places d'importance eurent le mesme mal-heur, comme Arlon, Thionuille, Moment, Danuilliers, Yuoys, toutes places estimées auparauant imprenables. Cette contrée est demeurée la plus entiere de toutes les prouinces des Pays-bas és troubles derniers: car elle n'a souffert autre mal, sinon que les armées ont pris leur passage par-là. XIII.

Le Brabant à pour ses bornes du costé du Nord la mer Oceane, de l'Est la Meuse, du Sud l'Eueſché du Liege, & la Comté de Namur, de l'Oüest sa derniere place de Niuelle. Ce pays contient les lieux où Cesar loge les Aduati- XIV.

ques,& Ambiuaires, & est long de vingt-deux lieuës,& large de vingt,& en a quatre vingts de circuit. Il comprend vingt-six places fermees de murailles, dix-huict priuilegiees,& sept cens villages. Il y a outre villes principales,c'est à sçauoir Louuain, Bruxelles, Anuers, & Bosleduc. Louuain est en fort belle assiette,& a quatre milles de tour de murailles: mais il contient des prez, des vignes, & de grands iardins, qui reçoiuent beaucoup de grace de l'assiette distinguée en montagnes, & vallées. Il y a vne des meilleures vniuersitez de toute l'Europe,qui a esté fondée l'an 1426. par Iean Duc de Brabant, mais enrichie de gages, de chaires par Philippe II. Roy d'Espagne. Bruxelles dont le circuit n'est gueres moindre que celuy de Louuain, est assis partie en plaine, & partie en pendant. C'est la demeure ordinaire de l'Archiduc. La ville est pleine de bonnes maisons, & force palais, entre lesquels est le palais Royal, auec vn parc extrémement agreable. Anuers est vne si belle ville, qu'il y en a peu en Europe qui se puissent esgaler à elle, qui est assise sur la riuiere de l'Escaut qui y porte les vaisseaux chargez de toute sorte de marchandises, depuis la mer qui en est esloignée de dix-sept lieuës. Elle cōtient beaucoup de beaux bastimens,mais les principaux sont l'Eglise de nostre Dame, la Bourse, le Palais des Seignaurs, & celuy des Ostrelins. Auant la reuolte des Pays-bas c'estoit vn lieu de grand trafic, & de telle importance, qu'on y faisoit plus d'affaires en vn mois, qu'à Venise en deux années. Maintenant elle est presque entieremẽt priuée du commerce de la mer, & à ses ennemis à ses portes, si bien que ce n'est plus cette ville florissante, de laquelle on a autresfois fait tant d'estat. Bosleduc est assis sur la petite riuiere de Deele, à deux lieuës loin de la Meuse. C'est vne belle, grande, & riche ville. Quant à Malines, qui est vne ville souueraine,& vne Seigneurie, a esté par deux fois prinse, & tellement pillée, qu'il n'y a point de ville là autour qui l'ait esté en telle sorte, & qui passe pour ville de Brabant. Elle est sur la riuiere de Delle qui est grosse d'elle mesme,& s'enfle encores par le moyen du flux de la mer qui vient iusques-là, & va encores vne lieuë plus auant. Elle fait auec plusieurs branches diuerses petites Isles, & est de grande commodité à la ville. Hors de la ville on void vn Monastere fort remarquable, où demeurent plus de mille cinq cens Religieuses, ou plustôt filles, qui se peuuent marier. Entre les autres places de quelque importance, on met Niuelle. Il y a encores quelques Estats par delà la Meuse, qui appartiennent au Brabant, c'est à sçauoir la Duché de Limbourg, & Valkembourg, Dalem, Roder & Carpen, toutes terres auec seigneurie, & iurisdiction. Tous les principaux lieux auiourd'huy l'Archiduc les possede, excepté les villes de Berg sur Zoom, Breda, Streemberg, Wilem-stadt, Graue, & quelques forteresses, lesquelles sont toutes sous le gouuernemẽt des Estats des Prouinces vnies. C'est vn pays qui en ces guerres par l'espace de quarante ans a beaucoup souffert, tant de ses ennemis, que de sa propre gendarmerie, mutinant souuent pour n'estre pas bien payée, & oppressant tellement le pays, que c'est merueille qu'il est encores en si bon estat.

QVALITE'.

POur parler en general de la qualité du Pays-bas, l'air y est fort humide, & toutefois il est fort sain aux habitans du pays. L'Esté y est extrémemẽt agreable auec vne chaleur temperée. On n'y brusle pas, comme en beaucoup

d'autres pays, & les mousches, & les cousins n'y tourmentent pas les personnes par leur bourdonnement, & leur piqueure. Il y a peu de tremblemens de terre, L'hyuer y est long & venteux. Aussi tost que le vent du Nord, ou d'Est souffle il y cause la gelée. Le pays est en beaucoup de lieux plain de sable. Il abonde en froment, orge, seigle, lin, & chanvre. Il produit aussi des fruits de toutes sortes en grande abondance, comme des pommes, des poires, prunes, cerises, meures, pesches, noisettes, mesles, & en quelques lieux des chastaignes. Il n'y a point de mines d'argent considerables. Quant aux arbres ils contentens extrémement la veuë, estans espais, bien ordonnez, & fort chargez de fruits, & il y en a vn grand nombre qui sert pour les bastimens, & pour brusler. Il y en a de toutes sortes qui sont merueilleusement gros, & hauts. On y void peu de lauriers, & de cyprez. Il y a force tils, qu'on y nomme Linden, qui ont presque la forme, & la feüille des Ormes, mais sont plus hauts, & croissent plutôt: car en 16. ou 18. ans ils deuiennent aussi gros qu'vn homme moyen. On s'en sert vn peu aux bastimens, & d'auantage on en fait du charbon. Entre l'escorce, & le bois on trouue ie ne sçay quel poil qui est comme du chanvre, dont on a accoustumé de faire des cordes : toutesfois il y a beaucoup d'animaux qui ne veulent point de ses fueilles, combien qu'elles soient tendres. Il y a force Ifs, dont on fait de bons arcs. De leur suc il se fait certain poison, auec lequel Cesar dit que Catiuulque mourut. Il y a encor vne autre sorte d'arbre que les habitans nomment Abeelen, qui semble vne sorte de peuplier blanc. Il s'en trouue grande quantite en Brabant, & l'on en vse principalement à Bruxelle en diuerses choses. Dauantage ceux des Pays-bas peuuent loüer leur terroir, pour estre propre au bestail, vû qu'on ne peut guere trouuer de lieux où les bœufs, les brebis, & les cheuaux viennent en plus grand nombre, & se nourrissent mieux. Premierement il y a de grands cheuaux forts, & propres à la guerre, puis des bœufs qui sont quelquesfois si grands, & si gros, qu'ils pesent douze cens liures. Guichardin rapporte qu'on donna à Malines au Comte de Hocstrat vn bœuf qui pesoit quinze cens vingt-huict liures, & que pour cette cause il fit peindre ce grand animal en son palais. Quant aux vaches, elles ont tousiours le tetin si plein, & il est si grand, & si capable, qu'on ne sçauroit presque croire combien de laict on en tire: car c'est chose certaine qu'en quelques endroits de Hollande on tirera en Esté d'vne vache neuf, & dix pintes de laict, voire dauantage par iour.

On y trouue force dains, cerfs, chevreux, sangliers, conils, & liévres, & d'ailleurs grande quantité de herons, de perdrix, de faizans, de tourterelles, de cailles, de griues, de cigognes, d'oyes, & de canards. Il y a aussi de la volaille en grande abondance. Dauantage beaucoup de saumons, de lamproyes, d'alozes, & de muges, & plusieurs autres bons poissons, viennent de la mer dans la Meuse, attirez par la douceur de son eau: & c'est chose digne de grande admiration, que ces poissons sont peu estimez lors qu'on les prend dans la mer : mais ils sont fort gras, & de bon goust quand ils sont entrez dans l'eau douce.

Cette mesme riuiere porte aussi des truites, & des lamproyes, dont quelques vnes sont grandes, & excellentes ; les autres moindres, & delicates. D'ailleur la mer donne auec son reflux à la riuiere de l'Escaut des esturjons, des saumons, de grandes lamproyes, des muges, des saules, des langoustes, & beaucoup d'autres poissons fort delicats qui se vont rendre dans l'Escaut, s'y

nourrissent, & y font des œufs, à cause que son eau leur est fort propre pour cet effet. Et en deux ou trois mois, entre le Printemps & l'Esté, l'on prend outre le grand poisson, vn si grand nombre de petits, que beaucoup de personnes en sont nourries. Dauantage cette riuiere produit, sans l'ayde de la mer, plusieurs sortes de poissons tout le long de l'année, & les principaux sont des brochets, barbeaux, tanches, & carpes, qui pesent le plus souuent vingt liures, cõme aussi force anguilles. On trouue aussi à la bouche du fleuue quelques huitres, qui toutesfois viennent de la mer. Or les paysans conjoignans à l'ayde de ces riuieres beaucoup d'eaux ensemble, font auec grand' industrie des canaux qui durent quelques lieuës, & sont capables de grands nauires: tellement que l'on ne trouue presques aucun lieu qui ne puisse receuoir des vaisseaux. Toutesfois ce pays manque de fontaines d'eau viue, excepté aux lieux montueux.

XVI. Il reste à parler de la mer de cette contrée. Certainement lors qu'elle est esmeuë, elle est extrémement dangereuse, vû qu'elle noye quelquesfois de grandes campagnes, & des pays entiers, comme l'on peut voir aupres de Zelande: mais les habitans ont maintenant fait tant de leuées, & de detentes, qu'ils sont presque entierement hors de danger. Elle est le plus souuent fort tourmentée à la nouuelle, & pleine Lune, entre les deux Equinoxes, ausquels selon Corneille Tacite mesme, la mer s'enfle extrémement. Il y a deux effets du flux de la mer, vû que les vns sont commodes, les autres fascheux: les vns empeschent que les eaux ne se corrompent, & font aduancer chemin à ceux qui voyagent; les autres sont incommodez à cause de leurs inondations, & violences. Mais apres auoir rapporté les fascheries que la mer apporte à ces pays, il est raisonnable de dire quelque chose des commoditez qu'elle leur donne lors qu'elle est paisible. Sans la mer il seroit impossible qu'ils pussent nourrir la moitié des personnes qui s'y tiennent: car elle fait que ces pays sont comme vn marché public de toute l'Europe, & elle leur apporte vn grand profit par le moyen du harenc, & des poissons de toute sorte que les habitans y prennent, vû que non seulement ils seruent aux delices des plus riches, mais encore à la nourriture des moindres, qui tirent aussi force argent.

Au reste le Pays-bas est plain, & vny, & il s'y trouue peu de montagnes, si ce n'est au pays de Luxembourg, de Namus, & de Haynant, où il y en a plus

XVII. grand nombre. Il est semé d'autant de forests, qu'il en faut ou pour l'ornement du pays ou pour son seruice, ou pour la chasse. La forest d'Ardenne au temps de Cesar, estoit la plus grande des Gaules, & passant par le milieu du pays de Treues, s'estendoit depuis le Rhin, iusqu'au pays d Tournay, & de Rheims; tellement qu'il auoit enuiron 500. mille pas de long. Mais aujourd'huy elle a beaucoup perdu de sa premiere grandeur, de sorte que ce qui reste est souuent interrompu, & cultiué par les habitans, qui donnent d'autres noms à tous ces lieux. Sa plus grande partie, & moins entrerompuë, est dequis Thionuille iusqu'aupres du Liege, par l'espace de 30. milles. La forest de Mormau qui est en Haynaut, commence au Quesnoy, & s'estend du costé du Midy vers le Vermandois. La forest de S. Amant est aussi en Haynaut, & commence prés du lieu de saint Amant, & y a encor le bois de Foigne, de Soigne, de Marlaigne, & quelques autres, mais ie ne veux pas ennuyer le Lecteur auec leurs descriptions. Ie viendray donc maintenant à esplucher en particulier la qualité de ces pays qui sont sous la puissance de l'Archiduc.

QVALITE'.

QVant à l'Artois il est riche de froments, dont il enuoye grande quantité en Flandres & en Brabant où il n'en vient point ordinairement : si bien que la plus grãde partie de leurs habitans fait du pain de seigle. Il n'y a point de vin, combien qu'on tienne que le pays est capable d'en porter, & que c'est la nonchalance de ceux qui y demeurent qui est cause de ce defaut, plustôt que l'assiette. L'air y est bon, sain, & serain.

Le pays de Haynault iouit d'vn air doux & temperé, & son terroir est fertile, & porte principalement grande quantité de froment. Il y a force prairies, pasturages, pommiers & autres choses necessaires à la vie. Il y a pareillement des mines de fer & de plomb, & des carrieres de diuers marbres, & aussi d'vn certain caillou que les Liegeois nomment Houlle. Ces cailloux nourrissent la flamme de mesme que les charbons, l'on n'en vse que pour faire du feu auec vn peu de bois.

La Comté de Namur est montueuse, mais agreable, d'vn air sain & temperé. Son terroir porte les choses qui sont necessaires à la vie. Il y a aussi des mines de fer & de plomb, & des carrieres où l'on couppe des pierres de toutes sortes, & principalement des marbres tirans sur le noir qui approchent fort du iaspe. Et il n'y a pas long-temps qu'on a cõmencé d'y tirer des houles qu'on brusle. Il y a des riuieres qui abondent en poisson, & de belles fontaines d'eau viue, comme aussi des forests où l'on trouue vne grãde quantité de bestes fauues & noires.

Le pays de Luxembourg, combien que montueux, est toutesfois bon & fertile, & iouit d'vn air assez gracieux. Il y a vn endroit qui porte force bled, & quantité de vin, & l'autre recompence ce deffaut par vn grand nombre de bestes fauues, & noires qui sont des meilleures. Il y a des mines de fer assez prés de Manderscheid aux Seigneuries de Keyle, Crouemberg, & Selide, vers la ville nommée Hellental.

Le Brabant iouit d'vn fort bon air, & a vne plaine fertile qui porte quantité de bleds, combien que ce qu'ils nomment *Die Kempen*, ou la campagne, soit vn peu sterile à cause du sable. Et toutesfois cette partie rapporte encor quelques fruicts & n'est pas du tout inutile.

La Flandre a vn air extrémement temperé. Son terroir est fertile, principalemẽt du costé qu'elle est proche de la mer, & de la France. Il y a de beaux pasturages, cõme on peut assez connoistre en ce qu'on a accoustumé d'y mener force poulains des contrées voisines, à cause de la bonté de l'herbage. Dauantage il nourrit beaucoup d'animaux domestiques qui sont d'vn goust exquis, & vn nombre incroyable de bestes fauues, & noires. Elle ne manque de herons, de faisans, perdrix, paons & cigoignes.

MOEVRS ANCIENNES.

CEsar nous dit que les Belges qui sont ceux du pays-bas, entre lesquels il comprenoit aussi les Picards, estoient vaillans & resolus au possible, pource qu'ils estoient fort esloignez de la ciuilité, & courtoisie de la prouince plus polie, & que les marchands ne les frequentoient gueres, & ne leur portoient les choses qui seruent à ramollir, & rendre effeminez les courages : & pource aussi qu'ils estoient voisins des Allemands, qui habitoient au delà du

Rhein, auec lesquels ils estoient en guerre continuelle. On peut connoistre leur valleur, & l'extreme desir qu'ils auoient de deffendre leur liberté en ce qu'ils s'essayerent de se retirer de l'obeyssance & de la domination des Romains mesme du temps de Cesar. Les Neruiens, qui sont ceux de Tournay, ne permirent iamais aux marchands qu'ils leur apportassent du vin ou d'autres choses à vendre. Et pour dire quelque chose de particulier, les habitans de la Comté de Flandres ont esté adonnez aux armes, & si remuans, qu'ils n'ont iamais sçeu viure en paix, & ont iadis couru auec les armes au poing la Syrie, la Terre Sainte, & Ierusalem. Il y a aussi long-temps que ce peuple s'addonne au trafic, & y reüssit heureusement, de mesme qu'il s'est monstré penible à deffricher le pays, & le rendre meilleur en toute sorte.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XVIII. LEs Flamands sont volontiers grands, mais on estime qu'ils l'estoiét beaucoup plus anciennement, ce que Cesar attribuë principalement à la liberté de leur vie, & à la coustume de ne faire nulle chose contre leur volonté. Ils sont beaux, paisibles, peu colere, peu ambitieux, ouuerts, própts à toute chose, penibles, & industrieux, & fideles, capables de tous arts, & de toutes sciences, & plustôt adonnez au vin qu'à l'amour. Ils sont assez ciuils selon le pays, & si facetieux que mesmes ils en sont quelquesfois insupportables. Ils sont de legere creance, à raison dequoy on les void aisémét deçeus. Il n'y a gens plus soupçonneux ny plus opiniastres. Ils ont force babil, & oublient aussi-tôt les courtoisies & faueurs qu'ils ont receuës, de mesme aussi que les offences qu'on leur a faites. Ils ayment fort peu les autres nations, & s'amusent à inuenter tous les iours quelque chose de nouueau. Quant à la musique ils l'ont renduë parfaite, vû qu'il n'y a peuple qui aye plus d'inclination à cét art que cetuy-cy. Ils sont assez vaillants sur la terre, mais plus à pied qu'autrement, vû qu'ils sont mauuais hômes à cheual, & ont vne coustume de ne venir iamais aux mains auec les ennemis, & se ioindre à eux le moins souuent qu'il leur est possible. Mais il faut aduoüer que sur la mer ils sont inuincibles. Ils entendent fort parfaitement la nauigation, aprennent diuerses langues, trafiquent fort accortement, & font grande quantité de draps de soye, de laine & de lin de diuerses sortes, & sur tout de la tapisserie dont on fait fort grande estime, & qu'on enuoye non seulement par toute l'Europe, mais encor aux Indes, & en Affrique. Ils font le plus souuent du pain de seigle. & boiuent de la biere plus ordinairement que du vin qu'on leur porte de France & d'Espagne. Ils vont bien vestus, & sur tout bien proprement. Leurs maisons sont continuellement nettes plus qu'en lieu de l'Europe, & leurs meubles si luysans, & si bien tenus que la veuë en est agreable. Ils bastissent presque par tout d'vne mesme sorte, & leurs maisons sont tellement faites qu'il semble presque qu'elles soient à vn mesme maistre, tant ils se plaisent aux villes à faire que leurs hauteurs soient égales.

Les femmes sont belles, mais il n'y en a pas en si grand nombre qu'on crie, & mesme ce mal-heur accompagne leur beauté qu'elle passe en la plus grãde partie, auant qu'elles ayent atteint l'aage de trente ans, si bien qu'elles sont apres toutes laides & ridées. Elles y sont promptes, & hardies, & conuersent librement auec les hommes. Elles ont ce mal qu'elles ayment le vin,

e mesme vous ne sçauriez conuier vne ieune fille de si bon matin à boire, qu'elle ne soit toute preste à vous faire raison. Celles qui ne boiuent point de vin prenuent de la biere si desmesurément qu'elles en deuiennent accablées, & le plus souuent si tost que vous serez arriué, la fille du logis, qui sera belle & ieune, viendra auec vn pot plein de biere, & vous conuiera à boire à vos despens & met la premiere le nez dãs le pot, & si vous ne faisiez continuer la feste, seroit vne inciuilité, & vilenie. Ie sçay qu'il y en a beaucoup que cette dissolution porte aux effets de l'amour : mais i'asseureray auec verité qu'il y a en ces pays moins de femmes qui se gouuernent mal qu'en plusieurs autres où l'on ne fait pas profession de l'yvrongnerie. Auec toutes ces desbauches, qui ne peuuent estre nommées extraordinaires à cause de l'accoustumance, & de la nourriture que ces femmes ont prise par maniere de dire dés le berceau, elles ne laissent neantmoins de conduire bien sagement leur mesnage, & mesme bien souuent elles se meslent de traffiquer & de contracter pour quelques negoces auec les vns & les autres. Elles affectionnẽt fort d'aller vestuës à la Françoise. ont toutes seules par la ville, & aux prochains lieux auec peu ou point de cõpagnie, sans estre nullement soupçonnées. Et pource que leurs marys leur laissent souuent tout le maniement de leurs affaires, elles deuiennent superbes, pericules, & du tout insupportables.

Les Princes, Seigneurs, & tous autres de quelque condition qu'ils soient onnent aux aisnez des maisons les noms de leurs peres, combien qu'ils soient uans, & en la fleur de leur aage: & les Gentils-hommes preferent tousiours r fille aisnée aux autres, combien que toutes ayent pareil mariage : tellement qu'ils donnent les autres à des hommes ausquels il refuseroient l'aisnée, quelle ils reseruent à vne meilleure condition. Et ils ont cette particularité 'ils contractent aisément mariage auec les estrangers si l'occasion s'en presente. On trouue du tout messeant, & pour mieux dire, vilain, que les ieunes hommes espousent des vieilles, les vieillards des ieunes filles, les roturiers des damoiselles, les maistres leurs chambrieres, & les maistresses leurs valets. Il y a point de nation qui excelle tant en la peinture. Iean Eikius qui estoit de pays monstra le premier la façon de mesler les couleurs auec l'huyle. Ils ont coustume aux iours qui sont dediez au Saint dont ils portent le nom, & durant le temps du Carneual, de festiner leurs parens & amis, & les traicter magnifiquement, vû qu'ils ayment sur tout les banquets, & la bonne chere. xx14

RICHESSES.

Es Flamands sont riches par le moyen de la mer, & du traffic ordinaire qu'ils exercent. Les mestiers ausquels ils s'addonnent leur apportent mille commoditez, & la vente des draps de soye & de laine qui s'y font, & de tapisserie qu'on recherche si curieusement, leur apportent de grandes sommes de deniers.

On ne sçauroit estimer combien leur apportent de profit les marsouins qu'ils salent de mesme que les saumons, & quant aux harancs qu'ils enuoyent dehors tous les ans, on ne sçauroit presque croire la quantité de l'argent qu'ils en tirent des Allemands, des Anglois, des François, des Espagnols, & des Italiens.

XX. Le reuenu ordinaire que le Prince tiroit des Pays-bas lors qu'ils estoient tous sous vn Seigneur montoit enuiron à trois millions d'or l'année, outre les subsides incertaines, & les confiscations, dont il a le tiers, sinon que ce soient crimes de leze Majesté. Maintenant l'Archiduc n'en tire pas tant, depuis que beaucoup de ces Estats sont démembrez, & ce qu'il en tire ne suffit que pour vne bien petite partie de la despence qu'il luy faut faire, tant pour sa maison, que pour l'entretenement de la gendarmerie.

FORCES.

XXI. L'Archiduc se peut vanter qu'il a de fort bonnes places, non seulement capables d'vne longue deffence, mais par maniere de dire imprenables. Car on ne pourroit gueres trouuer vne plus forte place que la citadelle d'Anuers, qu'on tient pour l'vne des mieux fortifiées de l'Europe, selon les regles de ce temps. Bosleduc qui est en Brabant de mesme qu'Anuers est assez considerable. Puis sur la mer Grauelines, à deux lieuës loin de Calais, fourny d'vne infinité de canons, est fort au possible: & apres Dunquerque, qui outre la forteresse de ses murailles a des habitans fort courageux. On void encor au pouuoir de l'Archiduc sur le mesme riuage la forte place d'Ostande qui luy a donné tant de peine durant trois ans & demy qu'il l'a assiegée.

Quant au pays d'Artois il y a la ville d'Arras qui est assez forte pour faire vne grande resistance. Teroüanne pourroit bien estre deffendu & soustenir vn long siege. Hedin n'est pas moins important, voire mesme il est mieux fortifié, & est sur la frontiere de France. En Haynault, Monts est fort, & Valencienne aussi, & en cette derniere ville il y a vn grand arcenal garny suffisamment de toutes sortes d'armes & de munitions qui peuuent estre requises en temps de guerre. Philippeuille & Mariembourg sont deux lieux tres-forts sur la frontiere de France. Namur a vne bonne forteresse, & qui peut faire grande resistance. Et pour acheuer en vn mot tout le pays de l'Archiduc est garny de fort bonnes places, tellement que celuy qui l'attaquera aura tousiours beaucoup de peine. Quant aux hommes, les villes sont fournies d'habitans courageux, qui ont autresfois donné des tesmoignages de leur valeur. Mais outre cela ce Prince entretient tousiours vne armée composée d'Espagnols, d'Italiens, & d'Anglois, d'Allemans & de ses sujets, & cette armee auant la treiue se tenoit en hyuer dans les garnisons, & sur le milieu du Printemps elle se mettoit en campagne, & estoit employée au siege de quelques places. Maintenant plusieurs de ces gens de guerre ont esté cassez, & ne sont plus en si grand nombre. Ce qui reste est entretenu en diuers lieux sur les frontieres.

GOVVERNEMENT.

XXII. Les formes du gouuernement sont l'vniuerselle que le Prince tient par tout, & la particuliere dont chacun de ces Estats vse selon ses priuileges & coustumes.

Le Prince a trois Conseils, dont le premier est appellé Conseil d'Estat, le second Priué, le troisiesme des Finances. Le Conseil d'Estat a vn President, & vn nombre infiny de Conseillers, pource qu'on en appelle plus & moins selon les occurences. En ce Conseil on traicte toutes les deliberations appartenantes

res à l'Estat ; comme de paix, de guerre, d'Ambassadeurs, d'intelligences d'aduis du dedans, & du dehors, & c'est à cettuy-cy que les affaires plus importantes des autres Conseils sont rapportées.

Au Conseil Priué il y a douze Docteurs esleus par le Prince. Il y a vn President & si l'on y traitte toutes les Iuridiques, pource qu'il a la prééminence sur tous les autres Conseils, & c'est celuy qui consent aux priuileges, qui donne les graces, pardons, remissions, fait les loix, statuts & Edits : & c'est à luy aussi qu'appartient la connoissance & le Iugement des debats & question des limites du Pays, & des Principaux de la Seigneurie. Aux choses plus difficiles & plus hautes, il communique auec le Conseil d'Estat, de mesme que ce dernier fait auec luy lors qu'il suruient quelque chose de Iustice.

Au Conseil des finances il y a trois Seigneurs du pays nommez chefs, ou intendans des Finãces, vn Tresorier, vn Receueur, & autres moindres Officiers. Ce Cõseil manie tout le domaine du Prince, & les tailles qu'on luy paye. On y fait les taxes & les payemens, tant aux occurences de la paix que de la guerre.

Il y a vne chambre des Comtes, qui est comme vn membre du Conseil des finances, & sept maistres des Comtes, auec d'autres moindres offices. C'est là que vont rendre comte, & receuoir leurs quittances en temps determiné tous ceux qui manient les deniers du Prince en Brabant, aux pays adherans, & en la Duché de Luxembourg : & cõbien qu'il y aye au pays quelques autres chambres, outre la susdite, qui reside à Bruxelles auec les trois Conseils dont nous auons fait mention, neantmoins toutes les Chambres ont accoustumé de rendre comte au Conseil des Finances, comme à leur souuerain Magistrat.

Outre les susdits Magistrats il y a en la plus grande partie des susdits Estats vn Gouuerneur particulier, auquel comme à vn Lieutenant on rapporte les affaires principalement de la guerre.

Le Prince a semblablement en la plus grande partie des Estats vn Conseil en son nom, qui est appellé en Brabant la Chancellerie, & à Malines & aux autres lieux le Parlement. En ce Conseil il y a tantôt douze, tantôt saize & tantôt dix huict Conseillers auec vn President, & l'on y void interuenir l'Aduocat du Prince, le Procureur Fiscal, & quelques autres moindres Officiers qui sont presque tous gagez par le Prince : & l'authorité de ces Magistrats est grande tant aux choses Ciuilles que Criminelles, & là l'on peut appeller non seulement toutes sortes de personnes, mais le Prince mesme, s'il y a quelqu'vn qui pretende contre luy quelque chose en Iustice. C'est en ces sieges que sont les appellations de tous les autres Magistrats de cét Estat particulier, & en trois d'iceux, comme en Brabant, à Malines & en Haynaut on iuge diffinitiuement.

En tous les susdits Conseils on se conduit par les Loix communes, si les Municipales, ou les Priuileges, ou les Commandemens (car ils nomment ainsi les resolutions du Prince) n'y sont contraires.

Outre les susdits Officiers le Prince enuoye tous les ans des Commissaires pour la plus grande partie des terres principales pour reuoir par le menu les comtes des entrées & sorties des lieux, & en Brabant ou le Prince a par l'octroy particulier du Pape authorité aux lieux sacrez, les Commissaires font la visite des Eglises, des Monasteres & des Hospitaux.

Quand le Prince doit traitter auec les Estats, ou pour des nouuelles loix qui veut faire, ou pour de nouueaux subsides qu'il veut receuoir, ou pour autres

occurrences, il les assemble de la sorte qui s'ensuit. Il commande par ses lettres à tous les Estats de se trouuer en tel temps en vn certain lieu, & ce lieu est ordinairement la ville de Bruxelles.

En toutes les Villes, Comtez, & places principales par ancienne préeminence, on sçait qui sont ceux qui doiuent aller à l'assemblée, & combien ils sont, & en effet il y a vn grand nombre. En cette assemblée il y a trois ordres de personnes.

Le premier ordre est l'Ecclesiastique, le second la Noblesse, la troisiesme les villes principales de l'Estat. Chacun de ceux-cy a pouuoir d'obliger sa communauté, mais non d'accorder jamais, sinon auec expresse condition que tous les autres Estats viennent à faire le mesme. La proposition se fait en ces assemblées en vne grande salle en la presence du Prince par vn President, ou quelqu'vn des Conseillers des Estats, & c'est là qu'ils s'estudient auec bonnes raisons & douces paroles de persuader ce qu'ils veulent.

La proposition ayant esté oüye, les Estats prennent temps pour respondre, & puis chacun considere meurement en particulier ce qui a esté proposé, & donne par escrit la responce, qui n'estant pas au contentement du Prince, l'affaire ne se termine pas, vû qu'on essaye de persuader la chose : mais si cela ne se peut, finalement il faut que le Prince l'endure, & remette l'affaire à vn meilleur temps.

Encor que le principal gouuerneur, & toutes les préeminences plus substancielles de la Seigneurie soient en personne du Prince, toutesfois toutes les villes & les lieux voisins ont vne administration particuliere, & vne tres-grande liberté auec leurs loix, coustumes, & priuileges.

Ces loix, coustumes, & priuileges ont vne grãde difference, pource que lesdits pays ont esté possedez durant plusieurs siecles par diuers Princes, & ont combatu mesme bien souuent entr'eux auec des haines du tout mortelles, & mesmes ils different en poids, mesures, & mœurs, & qui est de tres-grande importance, ils sont differens de langage, qui est vne chose si incomparable, que l'Empereur Charles V. ayant plusieurs fois mis en deliberation, quel moyen il y auroit de reduire ces Estats en vn seul corps, & leur donner le nom & la forme d'vn Royaume, il ne fut iamais possible d'en trouuer le chemin. Mais auec toute cette diuersité, ils conuiennent tous aux qualitez des membres qui font vn corps, vû que l'estat de toutes les villes & places a vn gouuernement particulier, qui ne differe en autre chose qu'au nombre de ceux qui se meslent du gouuernement, & cecy naist de ce qui est plus grand que l'autre.

Le gouuernement particulier de chaque ville signalée est composé de quatre membres. Nous nommerons le premier en nostre langue Seigneurie nouuelle, & cecy comprend tous les Magistrats, grands & petits, qui sont en charge. Le second est la vieille Seigneurie, qui comprend tous ceux qui ont esté en quelque Magistrat ou charge d'importance. Le 3. est nommé la Bourgeoisie, qui consiste en autant de Capitaines qu'il y a de ruës en la ville. Anuers en a 26. Le quatriesme membre embrasse tous les chefs des mestiers, appellez Doyens, qui sont aussi diuers en nombre selon les villes. Anuers en a 54. & de tous ces quatre membres est composé le gouuernement particulier. L'exemple de cecy sera le gouuernement de la ville d'Anuers, duquel les autres ne different que fort peu, ou point, si ce n'est touchant le nombre.

La façon de former le gouuernement particulier en la ville d'Anuers est doc-

telle. La Seigneurie presente nommée 9. Gentilshómes, & 9. autres sont nommez par les Capitaines des ruës, qui sont au nóbre de 18. A cecy l'on adjouste la Seigneurie qui est alors en authorité, qui peut aller jusqu'à pareil nóbre de 18. si bien qu'ils sont en tout 36. qui aspire à la future Seigneurie. Tous ces noms sont enuoyez au Prince, qui en eslit 18. & ceux-cy sont appellez Schemats qui veut dire Senateurs, qui ont authorité d'eslire deux Bourg-maistres, qui sont autant que deux Cõsuls, dont l'vn traicte auec le Prince, ou les autres Estats les affaires de son pays, & l'autre qui demeure dás la ville a le soin du gouuernement, donnant audience aux Bourgeois & aux estrangers. De sorte que le Magistrat de la ville d'Anuers consiste en 18. Schemats, & vn Bourgmaistre, qui a grande authorité, tant aux choses ciuiles que criminelles : mais pour l'execution de la Iustice, il y a deux Lieutenans du Prince, l'vn pour le criminel qu'ils nomment Scultet, l'autre pour le ciuil appellé Amman, qui sont des charges que le Prince donne, & ceux-cy precedent tous les autres. L'office du Scultet est de faire prendre les delinquans, en demander iustice au souuerain Magistrat, & executer apres les sentences qui en resultent.

L'office de l'Amman est d'ouyr les causes ciuiles, demander aux Seigneurs qu'ils expedient & facent Iustice, & donnent les Sentences aux despens de ceux qui plaident.

Ce mesme Magistrat souuerain eslit sans interuention du Prince, ny de ses Commissaires quelques Magistrats inferieurs, & entre les autres deux Tresoriers nobles de la nomination du peuple, & vn Receueur du peuple à la nomination des nobles, & ces Officiers exihent & despensent les deniers du public par ordonnance du susdit souuerain Magistrat, qui crée encore les Conseillers populaires, qui sont à Anuers au nóbre de 12. tous du nombre des Doyés des mestiers, comme des mariniers, boulengers, iardiniers, forgerons, & semblables : & en la Seigneurie de Malines le Magistrat est diuisé par esgale portion, pource que des 12. Senateurs ou Schemats, il y en a six nobles, & six autres du nombre des Doyens des mestiers, & les plus honorables sont les poissóniers, les bouchers, les boulégers, les iardiniers, & les brasseurs de biere. Ces Cõseillers populaires vont au Conseil comme les autres Seigneurs, escoutent les requestes des supplians, & en disent leur aduis, non seulent viuemét, mais encore sedicieusement lors qu'on traitte de debourcer quelque argent qui doit venir entre les mains des Gentils-hommes ; vû que cette sorte d'hómes n'est capable de proceder auec grauité & moderation au degré de la superioté: de maniere que l'insuffisance, l'insolẽce, & l'instabilité du peuple & la perpetuelle jalousie que ces Cõseillers populaires qui se trouuét puisśás à cause du grád nombre d'hommes qui les suit, nourrissent cõtre les Gentils-hommes, ont causé tant de dágereuses reuoltes en tout temps, & sous tous les Princes, vû que de 36. qui ont dominé depuis Loüys de Harlembec premier Comte de Flandres, tous ont essayé quelque rebellion, excepté trois seulemẽt.

De ces bonnes villes, il y en a qui ont vne bonne quantité de reuenus publics & celle d'Anuers entr'autres a 250. mille escus de reuenu par an. Mais celles cy & les autres estoient fort endettées en l'an 1556. & il faut croire qu'à cause des guerres cõtinuelles elles le sont encor plus aujourd'huy, principallemẽt à raisõ du deffaut de l'industrie des arts & de la marchandise, fondemẽt principal de tous les Estats de Flãdres, & Anuers seul perd tous les ans chose qui ne se peut estimer, à cause que les troubles ont interrompu tout son commerce.

L'authorité des Seigneurs qui ont des chasteaux, terres, & autres iurisdictions est fort limitée; vû qu'ils ne peuuent oppresser leurs vassaux en aucune chose, ny accepter d'eux des presens volontaires, sans expres consentement du Prince, ains les Seigneurs laissant aux peuples le gouuernement selon leurs loix & coustumes, joüyssent des tiltres & biens Seigneuriaux auec toute modestie. Il est vray qu'il y a des Seigneurs qui ont quelques particulieres iurisdictions tellement absoluës, qu'en ce ils ne reconnoissent autre Superieur que Dieu seul.

L'Estat Ecclesiastique est fort puissant & riche par tout le pays, tellement que pour arrester la grandeur de ses richesses, afin qu'elles ne crûssent pas d'auantage, Charles V. fit vne loy qui portoit qu'aucun Ecclesiastique ne pourroit achepter des biens immeubles, sans expresse licence du Prince, & aux subsides qui luy sont payez, le Clergé paye sa part separément, & les conuentions que le Prince de ce pays a auec le Pape, sont presque semblables à celles de France, vû que c'est luy qui nomme, & le Pape qui confirme les Prelats, & aucun rescrit ne s'execute sans le bon plaisir du Prince, & outre cela par commission du Pape il ne peut tirer ses sujets hors de l'Estat pour aucune cause, ains il faut qu'il mande des Commissaires deputez par ces lieux, pour quelque cause qui se doiue debattre. Les tiltres extraordinaires que le Prince de ces Estats a, sont Chanoine de S. Seruais, & Abbé de S. Geltrude, qui est vn fameux Monastere de Religieuses. Il se nomme aussi Vicaire perpetuel de l'Empire, en toute la Frise iusques au pays qui se nomme Bethmarie aux confins de Dannemark, qui est vne préeminence obtenuë par Maximilian, de l'Empereur Frederic son pere, tant pour soy que pour ses successeurs.

RELIGION.

ENtre les Estats de l'Archiduc on ne void autre exercice que celuy de la Religion Catholique; mais il ne faut pas croire pour cela qu'il n'y ait point de personnes qui suiuent l'opinion de Luther & de Caluin, vu qu'il n'y a gueres de Ville, au moins de celles qui se sont jadis reuoltées, où il ne se trouue beaucoup de telles gens Mais ils n'osent faire paroistre leur opinion, se voyans bridez, & prests à estre punis si la chose estoit sceuë. Quant à ceux qui embrassent veritablement, & non par apparence seulement la Religion Catholique, ils sont si affectionnez à la foy qu'ils tiennent, qu'il est impossible de les en retirer, & mesme il semble que le voisinage des Lutheriens & Caluinistes leur apporte plus d'ardeur & de zele.

Archeueschez & Eueschez des Pays-bas.

QVant à l'Estat Ecclesiastique de tous les Pays-bas en general, il est composé de trois Archeueschez & quinze Eueschez. A sçauoir l'Archeuesque de Cábray à sous luy les Esueschez d'Arras, Tournay, S. Omer, & Namur.

L'Archeuesque de Malines a sous luy les Eueschez d'Anuers, Gand, Bruges, Bosledu, Ypre, Ruremonde.

L'Archeuesque d'Vtrecht a sous luy les Eueschez de Harlem en Hollande, de Deuenter en Gueldre, de Midelbourg en Zelande, de Leuuardem & de Grouningue en Frise.

L'Archeueſché de Cambray fut erigé par le Pape Paul IV. en l'an 1562. ca

auparauant ce n'estoit qu'vn Euesché, le premier Euesque fut vn nommé S. Diogene Grec de nation, il fut sacré Euesque de Cambray à Arras par l'Archeuesque de Rheims en l'an 390. & ont esté tousiours depuis deux Euesches conjointes sous vn mesme Euesque, iusques en l'an 1094. en laquelle année ils furent separez, & l'Euesché de Cambray cõprend sous sa Iurisdiction les villes de Cambray, Mons, Condée, Atthe, Quesnoy, Landrecy, Auesnes Biuche, Beaumont, Brenne, Soigne, Maubege, Chimay, & presque tout le pays de Haynaut, Cambresis, & quelque peu de l'Artois, vne partie des villes de Valenciennes & Tournay.

Le Clergé d'Arras apres auoir longuement poursuiuy la separation, finalement obtint du Pape Vrbain XI. son Euesque particulier, en l'an 1094. l'Euesque a sous sa Iurisdiction les villes d'Arras, Doüay, Bethune, Bapaulme Lens, Armentieres, Bouchain, la Bassée, vne partie de Valenciennes, auec plusieurs bourgs & villages.

L'Euesché de Tournay fut érigé l'an de grace 480. & quelque temps apres fut joint à l'Euesché de Noyon, & ont bien esté joint ensemble 600. ans, sous vn mesme Euesque, tellement qu'en l'an 1123. la separation fut accordée par l'Euesque de Noyon, & quitta l'Euesché de Tournay, S. Bernard s'employa fort vers le Pape Eugene, pour obtenir la separation d'iceux.

L'Euesché de S. Omer a esté érigée par le moyen que la ville de Teroüenne estant demolie par l'Empereur Charles V. l'an 1553. le reuenu de l'Euesché de Teroüenne fut diuisé en trois, à sçauoir vne partie à l'Euesché de Boulongne pour la France, vne autre partie à l'Euesché de S. Omer pour l'Artois, autre partie à l'Euesché d'Ipre pour la Flandre. Partant l'Eglise Collegiale de saint Omer fut erigee en Cathedrale l'an 1559. ayant sous sa Iurisdiction six villes, à sçauoir S. Omer, Aire, Hesdin, Grauelinge, &c. auec plusieurs villages tant en Artois qu'en Flãdre, de 42. lieuës de lõgueur, & 39. en largeur.

L'an de grace 1559. L'Eglise Collegiale de S. Rombaut à Malignes fut erigée en Metropolitaine, outre les Euechez qui sont sous elle, furent assignées 7. villes, Malines, Louuain, Bruxelles, Tillemont, Lande, Diste, Arscot, &c. auec plusieurs villages, comprenant en longueur 60. lieuës, & en largeur 30.

L'Eglise Collegiale de nostre Dame d'Anuers fut en l'an 1159. erigée en Cathedrale auec la Iurisdiction Episcopale sur sept villes, à sçauoir Anuers, Liers Berges, &c. plusieurs villages iusqu'à 50. lieuës en longueur, & 30. en largeur.

L'Eglise Collegiale de S. Iean de la ville de Gand en l'an 1559. a esté érigée en Cathedrale contenant en son Diocese quatre villes, Gand, Audenarde, &c. & plusieurs villages, en longueur 46. lieuës, & 23. en largueur.

L'Eglise Collegiale de S. Iean l'Euangeliste à Bosleduc en l'an 1559. fut changée en Cathedrale ayant sous soy dix villes, Bosleduc, Helinont, Bomel, &c. auec plusieurs villages de 60. lieuës en longueur, & 30. en largeur.

L'Eglise Collegiale de S. Donat à Bruges en l'an 1559. fut chãgée en Cathedrale, comprenant sous soy neuf viles, à sçauoir Bruges, l'Escluse, Adembourg, &c. auec plusieurs villages de 54. lieuës en longueur, & 15. en largeur.

Le Monastere des Chanoines reguliers en l'Eglise de S. Martin à Ipre en l'an 1559. a esté érigée en vne Eglise Cathedrale de Chanoines seculiers, contenant sous sa Iurisdiction Espiscopale dix villes, Ipre, Dunkerk, Bergue, Burnes, &c. auec plusieurs bourgs & villages de 54. lieuës en longueur, & 23. en largeur.

l'Eglise Collegiale dressée en l'honneur du S. Esprit à Ruremonde en l'an 1559. fut chãgée en Cathedrale auec la Iurisdiction Episcopale sur dix villes, Ruremonde, Nimegue, Zutphen, Vennelo, &c. & plusieurs villages de 50. lieuës en longueur, & 3. en largeur.

L'Eueſché d'Vtrecht l'an de grace 690. fut érigée par le Pape Sergius, & fut érigée en Metropolitaine l'an 1561. & a sous soy les 5. Eueschez cy dessus dites, quant aux limites de son Eueſché particulier d'Vtrecht, il comprend tout le territoire d'Vtrecht, & vne partie de Holande & Gueldre, auec les Seigneuries de Burem, Culembourg, Vianen, &c. où sont comprises 30. villes auec plusieurs villages de 90. lieuës en longueur, & 40. en largeur.

L'Eglise Parroissiale de Saint Bauon en Harlen fut en l'an 1559. érigée en Cathedrale, ayant sous sa Iurisdiction 12. villes en Hollande, & plusieurs villages de 90. lieuës en longueur & 34. en largeur.

L'Eglise Collegiale de Saint Lubin à Deuenter fut en l'an 1559. érigée en Cathedrale, auec sa Iurisdiction de 25. villes & plusieurs villages de 62. lieuës en longueur & 46. en largeur.

L'Eglise Collegiale de S. Pierre à Midelbourg, fut en l'an 1559. changée en Cathedrale, ayant sous la Iurisdiction dix villes auec plusieurs villages de 56. lieuës en longueur & de 33. en largeur.

L'Eglise parroissiale de S. Vist à Lewarden, fut en l'an 1559. changée en Cathedrale auec la Iurisdiction de dix villes & plusieurs villages contenant 72. lieuës en longueur & 50. en largeur.

L'Eglise Parroissiale de S. Martin à Grouningue fut en l'an 1559. érigée en Cathedrale, comprenant sous sa Iurisdiction tout le territoire de la ville qui est de tres-grande estenduë, auec les Isles de Rolingh, & Borchin.

Auiourd'huy que les Estats des Prouinces vnies occupent l'Eueſché d'Vtrecht, & autres Eglises suiuantes, ils ont auec le changement de la Religion, confondu l'ordre Hierarchique que l'Eglise Romaine y auoit estably.

LES SEIGNEVRS ET COMTES DE FLANDRES.

LYderic dit le Buc, fut le premier forestier du pays & contrée de Flandres, l'an de l'Incarnation 621. par Dagobert Roy de France, pour luy & ses successeurs, & gouuerna le pays 52. ans, mourut de son âge l'an 92. & l'an de l'Incarnation 692.

Anthoine second fils de Lyderick succeda à son pere l'an 692. au gouuernement de Flandres. En ce temps les Gots, Wandales, Huns, & autres telles gens barbares & estrangers, se mirent à courir & piller le plat pays sans aucune resistance dudit forestier, lequel se retira en France auec les siens.

Bouchart fils 3. de Lyderic dit le Buc, par le trespas d'Anthoine son frere fut priué de l'Estat de forestier de Flandres, par Theodore Roy de France: toutesfois luy octroya la Seigneurie de Halebecke. Le pays de Flandres fut derechef ruyné par les Huns, Gots, Wandales, & autres nations descendus pour la seconde fois, tellement que la pluspart de la Flandres demeura desolée & inhabitée bien enuiron cent ans.

Estorede ou Estoreyt fils de Bouchard, fut par le deceds de son pere & mere Prince de Louuain, Seigneur de Halebecke & forestier de Flandres, il deceda l'an 792.

Lyderic Prince du Buc, fils d'Estorede ayant espousé vne noble Dam

d'Allemagne nômée Flandrine, de laquelle le pays a pris son nom. Cestuy-cy fut ordonné grand forestier par Charles le Grand, pour en son nom nettoyer les chemins, & la contrée des voleurs & brigands, dequoy il s'acquitta vertueusement, à cause dequoy il fut inuesty premier Comte d'Halebecke. Il gouuerna comme Prince vertueux ce pays 44. ans sous les Roys de France, Charlemagne & Louys debonnaire son fils, & trespassa l'an 836. il estoit bon Chrestien, il fit venir plusieurs Euesques, Pasteurs, Prestres & gens sçauans pour conuertir les Payens qui y restoyent encore en grand nombre.

Inguleran ou Inguerran fils de Lyderic deuxiesme succeda à son pere au gouuernement de Flandres, & au Comté d'Halebecke l'an 836. vesquit sous le Roy de France Louys Debonnaire & Charles le Chauue, ausquels il fit hommage de ses terres & Seigneuries, il fit bastir & édifier plusieurs villes Chasteaux & édifices ruynez. trespassa l'an 852. ayant gouuerné vingt-quatre ans.

Odacre ou Audacre fils d'Inguerrant, succeda à son pere au gouuernement de Flandres l'an huict cens cinquante deux, gouuerna vnze ans, fit semblablement reparer plusieurs villes & enuironner la ville de Gand de muraille, deceda l'an 863.

Baudoüin surnommé Bras de fer, fils dudit Odacre, à cause de sa magnanimité, & de ses faits excellens. Il emmena par force la belle Iudith veufve du Roy Edoüard Roy d'Angleterre, fils de Charles le Chauue Empereur, & Roy de France qui fut cause qu'il fut quelque temps sans pouuoir obtenir grace de l'Empereur, qui s'adoucit finalement, & le fit premier Comte de Flandres, & luy donna pour doüaire tout le pays de Flandres; reseruat toutesfois à soy & à ses successeurs la souueraineté dudit pays, apres auoir gouuerne la Prouince de Flandres 25. ans en qualité de Forestier, & 15. comme Comte, il trespassa en la ville d'Arras l'an 877. ou selon aucuns 879.

Baudoüin le Chauue, fils de Baudoüin Bras de fer, fut second Comte de Flandre, il obtint plusieurs victoires contre les Danois & Normands, il trespassa en l'an 919. gist à S. Pierre lez Gand.

Arnoult le vieil, surnommé le Grand, fils aisné de Baudoüin le Chauue, fut le troisiesme Comte de Flandres l'an 919. il eut grande guerre contre la maison de Normandie, ayant fait tuer le Duc Guillaume, dit longue espée, estant aagé de 92. ans, il mourut l'an 964. & gist à S. Pierre lez Gand.

Baudoüin le Ieune, troisiesme du nom, & quatriesme Comte de Flandres deuint par transport volontaire de son pere, estant fils vnique, Comte de Flandres, apres auoir gouuerné trois ans, trespassa en l'an 967. & gist à saint Bertin.

Arnoult le Ieune II. du nom, fils vnique de Baudoüin le Ieune 5. Comte de Flandres, prit le gouuernement l'an 968. lequel trespassa d'vne fiévre chaude à Gand le 13. Mars, l'an 988. gist à S. Pierre lez Gand.

Baudoüin à la belle barbe, IV. du nom, sixiesme Comte de Flandres, fils aisnée d'Arnoult le Ieune, au commencement de son gouuernement, il eut guerre contre l'Empereur Henry II. il estoit vaillant homme, & pour ce l'Empereur l'aymoit, & luy donna la Vvalachie, & les Isles de Zelande, pour luy & ses hoirs, & de là vint vne longue guerre entre les Flamens & Hollandois apres auoir gouuerné le pays l'espace de 46. ans, & trespassa l'an 1035. gist à saint Pierre lez Gand.

Baudoüin V. du nom dit Debonnaire, ou de l'Isle fils, vnique de Baudoüin à la belle barbe, fut le 7. Comte de Flandres, il eut en son temps guerre contre l'Empereur Henry III. & apres auoir gouuerné le pays l'espace de 33. ans trespassa en l'an 1067. & gist à S. Pierre.

Baudoüin VI. du nom dit de Mons, surnommé aussi le paisible, huictiesme Comte de Flandres, fils aisné de Baudoüin V. du nom, il ne porta oncques armes ny espée, son gouuernement fut fort paisible, & trespassa l'an 1070.

Arnoul le Simple III. de ce nom, neufiesme Comte de Flandres, fils aisné de Baudoüin de Mons, il fut grandement troublé par son oncle Robert le Frison qui sous couleur d'entendre à la tutelle de ses néveux, les priua de leur succession, & lequel hazarda deux batailles contre son oncle, dont en la derniere fut occis l'an 1072.

Robert I. de ce nom surnommé le Frison, dixiesme Comte de Flandres, fils puisné du Comte Baudoüin V. du nom, apres la mort d'Arnould le Simple en la bataille, & son frere Baudoüin auec sa mere Rithilde en fuitte en Haynaut, prit ledit Comté sans resistance aucune; deceda l'an 1077.

Robert le ieune Frison, surnommé de Ierusalem, vnziesme Comte de Flandres, fils aisné du Comte Robert I. succeda l'an 1077. se croisa contre les infideles, allant en France au couronnement du Roy Louys, passant le pont de Neelle prés Meaux, son cheual tresbuchant il tomba dessous, dont le 3. iour apres il mourut l'an 1111. gist à Vast d'Arras.

Baudoüin VII. de ce nom surnommé la Hache, douziesme Comte de Flandres succeda l'an 1111. il fut bon iusticier, & mourut l'an 1119. ayant constitué auant son trespas, & par son testament son heritier Charles Dennemarch son cousin, fils de Canut Roy de Dennemarch, gist à S. Bertin.

Charles I. de ce nom surnommé le Bon, treiziesme Comte de Flandres, fut auāt le trespas de son cousin Baudoüin institué son heritier, & prit le gouuernement l'an 1119. merita le nom de Bon, par le moyen de ses vertus & sainte vie. Bannit les Iuifs de la Cour de Flandres. Il deceda sans hoirs l'an 1127. & gist à S. Christofle à Burges.

Guillaume de Normandie quatorziesme Comte de Flandres, seul heritier de Normandie, toutesfois priué de son heritage & Duché de Normandie par son oncle Henry Roy d'Angleterre. Fut institué en ladite Comté l'an 1128. par Louys le Gros Roy de France, à son aduenemēt il s'estoit porté modestement. Mais si tôt qu'il pensa estre asseuré il deuint cruel & tyran, qui fut sa ruine. Car en son lieu les Nobles & Estats de Flandres esleurent Thierry Comte d'Elsace, fils de Thierry d'Elsace & de Madame Getrué de Flandre, fille de Robert. I. dit le Frison, ce qu'il voulut empescher à force d'armes, & fut tué au siege d'Alost l'an 1129. gist à S. Bertin.

Thierry d'Elsace 15. Comte de Flandres fut par les Prelats, Nobles, & peuples de Flandres receu à la Comté. Il estoit Prince merueilleusement subtil, vaillant & discret, il fit quatre voyages en la terre Sainte, & auant que faire le 4. voyage inuestit son fils aisné Philippe du Comté de Flandres, & estant de retour luy en laissa le gouuernement & se retira au Monastere de Watene qu'il auoit fondé, deceda aagé de 69. ans l'an 1168. gist à Watene.

Philippe d'Elsace fils aisné de Thierry, surnommé le Grand, par cession de son pere, fut le 16. Comte de Flandres, il fut Prince fort prudent; fit deux voyages en Syrie au secours du Roy de Ierusalem sō cousin, il mourut à son

dernier voyage deuant Aire, & fut par le commandement de sa femme inhumé à Cleruault, & mourut sans hoirs apres auoir gouuerné la Flandre 22. ans ou enuiron.

Baudoüin III. du nom Comte de Haynaut & de Namur 17. Comte de Flandres de par sa femme Marguerite d'Elsace sœur de Philippe d'Elsace, succeda par le trespas de son beau frere en l'année 1192. il estoit descendu en droicte ligne de Baudoüin 2. fils de Baudoüin dits de Mons, expulsé par Robert le Frison son oncle. Il eut guerre contre Thierry de Bévres Comme d'Alost, contre Henry Comte de Namur, & contre le Comte de Neuers. Il deceda l'an 1194. gist à Mons en Haynaut en l'Eglise S. Vaudru.

Baudoüin dit de Constantinople 9. de ce nom, dix-huictiesme Comte de Flandres succeda au Comté de Flandres l'an 1194. & au Comté de Haynaut: par ainsi ladite Comté de Flandres retourna à son vray & legitime heritier, qui leur auoit esté injustemét possedée par Robert le Frison & ses successeurs depuis l'an 1072. que ledit Robert deffit à la iournée de Cassel Arnoul qui estoit vray Comte de Flandres, & en chassa Baudoüin depuis Comte de Haynaut frere dudit Arnoul iusques à cette année 1164. Il fut esleu Empereur de Constantinople, & en l'an 1205. fut pris par le Roy de Burgarie, & enuoyé en Turquie : gist en Grece.

Ferdinand de Portugal fils du Roy Sanche de Portugal, Comte 19. de Flãdres de par sa femme Dame Ieanne Comtesse & heritiere dudit pays, fille aisnee du Comte Baudoüin 9. du nom. Il eut rude guerre contre Philippe Auguste Roy de France, & fut pris à la iournée du Pont à Bouines, & mené prisonnier au Louure à Paris, où il fut 12. ans. Finalement eslargy, peu apres il trespassa l'an 1231. gist à Margiettes.

Thomas fils puisné du Comte Thomas de Sauoye, fut aussi à cause de sa femme Ieanne 20. Comte de Flandres pour vn temps, & mourut sans hoirs.

Ieanne Comtesse de Flandre, & de Haynaut fille aisnée de Baudoüin, dit de Constantinople, succeda au gouuernement desdites Comtez l'an 1195. lors agée de 7. ans, sous la tutelle de son oncle Philippes Comte de Namur, iusques à ce qu'elle espousa Ferdinand de Portugal: elle mourut l'an 1243. & gist à Margiettes aupres de son premier mary.

Marguerite seconde fille de Baudoüin 9. du nom Empereur de Constantinople succeda par le trespas ne Dame Ieanne sa sœur és Comtez de Flandres & Haynaut: estant veufve de son 2. & dernier mary. Or estant sous la tutelle de Bouchard ou Bochard d'Auesnes fils de Iacques d'Auesnes, yssu d'vne noble & ancienne maison de Haynaut, Preuost & Chanoine de S. Pierre de l'Isle, son parent, lequel estant aueuglé de la beauté de sa pupille, fit tant à cause de sa jeunesse qu'il l'a deçeut & suborna, & dont elle engendra de iuy deux enfans masles, & depuis elle espousa Guillaume de Bourbon Seigneur Dampierre & de S. Disier, frere d'Archambault Seigneur de Bourbon, duquel elle eut aussi trois fils & vne fille, qu'elle prefera aux deux premiers illegitimes, quant à la succession de la Comté de Flãdres tenãs les deux premiers pour bastards, ce qui luy dõna beaucoup de troubles & fascheries, par ainsi elle establit heritiers les enfans de Dampierre, & trespassa l'an 1279. gist à Flines.

Guillaume dit de Dampierre fils aisné de Guillaume Dampierre & de Dame Marguerite Comtesse de Flãdres par l'accord & transaction passée auec Iean d'Auesnes Comte de Haynaut son frere illegitime, obtint le tiltre de Cõ-

te de Flandres, & fut le 21. Comte: Il se croisa, & fut outre mer auec le Roy Loüys, en son dernier voyage il fut pris prisonnier des Turcs ou Sarrazins, donc il paya grosse rançon . estãt de retour il deceda peu apres l'an 1251. gist à Flines, ayant gouuerné ces pays trois ans, il mourut sans hoirs.

Guy de Dampierre second fils de Guillaume de Bourbon Seigneur de Dampierre & de Marguerite Comtesse de Flandre, fut le 22. Comte de Flandres, il estoit Prince sage & vertueux, mais il se fioit trop à ses amis, dont il luy en print mal : il mourut prisonnier à Compiegne aagé de plus de 80. ans l'an 1304. gist à Flines, ayant gouuerné 54. ans.

Robert III. de ce nom surnommé de Bethunes, pource qu'auant estre Comte il estoit Seigneur de Bethunes, fut le 23. Comte de Flandres, Prince vertueux & hardy, il remit au Roy de France les villes de l'Isle & de Doüay, il alla en Sicile auec Charles Roy de Sicile, & Duc d'Anjou son beau pere, contre le bastard Manfroy, lequel il tua de sa main propre : il mit à mort Iolente de Bourgongne sa seconde femme, auec la bride de son cheual, pource qu'elle auoit empoisonné Charles son fils du premier mariage il deceda en l'an 1322. en la ville d'Ipre aagé de 82. ans, & gist à S. Martin audit Ipre.

Loüys de Neuers dit de Cressi, pource qu'il fut tué à la bataille de Cressi, fils vnique de Loüys Comte de Neuers, & de la Comtesse de Rhetel, succeda à son pere & mere és Comte de Neuers, & Rhetel, & aussi à la Comté de Flandres à Robert de Bethunes sõ ayeul paternel en l'an 1322. (nonobstãt que Robert dit de Cassel son oncle paternel se voulut saisir de la Comté de Flandres) & trespassa en l'an 1346.

Loüys dit Malain ou de Male, pource qu'il fut né à Male en la Comté de Flandres, fils vnique de Loüys de Neuers dit de Cressi, succeda en l'an 1346. és Comtez de Flandres, Rhetel, & Neuers : & par le decez de sa bysayeule maternelle, aux Comtez d'Arras, & de Bourgongne, Prince vrayement courageux & belliqueux, mais vn peu trop vindicatif : ayant gouuerné 38. ans, fut tué par le Duc de Berry, pour quelque different pris par ensemble sur la Comté de Bologne. Il mourut l'an 1383. gist à S. Picot à l'Isle.

Philippes de France surnommé le Hardy fut 4. fils de Iean de Valois Roy de France, & frere germain de Charles V. par le don desquels il fut Duc de Bourgongne, & apres par l'alliance de mariage de marguerite fille vnique & heritiere vniuerselle du Comte Loüys Malain 26. Comte de Flandres, Duc de Brabant Comte d'Artois, de Bourgongne, & Seigneur de Salins & Maline. Il eut grande authorité en France, pource qu'il estoit Prince tres-sage, & trespassa à Haut l'an 1404. gist à Dijon en Bourgongne.

Iean Duc de Bourgongne fils aisné de Philippes Duc de Bourgongne, & de Marguerite Cõtesse heritiere de Flandres, &c. succeda en la Duché de Bourgõgne, és Cõtez de Flandres, Artois, & Bourgongne, & Seigneuries de Salins & Malines, l'an 1404. Il estoit homme de petite stature, mais de grãd courage, il chastia les Liegeois. Il fut tué sur le Pont de Mõtereau sur Yõne l'an 1419. il gouuerna ses pays 15. ans : il gist aux Chartreux de Dijon en Bourgongne.

Philippes dit le Bon pour ses admirables vertus qui estoient en luy, fut fils vnique de Iean de Bourgongne, Duc de Bourgongne, Comte 28. de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, Palatin, Seigneur de Salins, Malines : fit alliance auec les Anglois pour mieux vẽger la mort de son pere, ce qui causa de grandes guerres en France. Il chastia les rebelles de Gand, & subiuga les Liegeois,

ruyna Dinant, ioignant à sa maison les Duchez de Brabant, de Luxembourg & Limbourg, & les Comtez de Hollande, Zelande, Haynaut & Namur) estât pour lors la maison de Bourgougne en supréme grandeur & authorité) institua aussi le noble ordre de la toison d'or l'an 1419. mourut aagé de 72. ans, l'an 1477. en la ville de Bruges, gist à Dijon.

Charles appellé en sa ieunesse Comte de Charolois, fils vnique legitime du bon Duc Philippe succeda à son Pere en la Comté de Flandres : & fut le 29. & fut en general heritier de la maison de Bourgongne Prince tres-hardy, belliqueux, lequel du viuant de son pere mena vne grosse armée deuant Paris, il chastia les Liegeois rebelles à leur Euesque son cousin. Sur la fin de son aage il perdit trois batailles : la premiere à Morat en Suisse : la seconde à Grangy: la troisiesme à Nancy, où il perdit la vie en l'an 1476. gist à Bruges en l'Eglise de Nostre Dame.

Maximilian surnommé cœur d'acier, Archiduc d'Austriche, fils de l'Empereur Federic troisiesme, espousa (au deceu du Roy Louys onziesme) Madame Marie fille vnique & heritiere de la maison de Bourgongne. Il fut pris prisonnier à Bruges par les Flamands, & retenu l'espace de neuf mois, & fut deliuré pour la crainte qu'on eut de son pere qui marchoit à grande puissance pour le secourir : il trespassa l'an 1519. gist à Nieustrat en Allemagne.

Philippes dit croit Conseil, fils aisné de l'Archiduc Maximilian qui fut Empereur de Rome, succeda en toutes les Duchez, Comtez, & autres Seigneuries delaissez par le trespas de sa mere l'an 1482. estant encore bien ieune sous la tutelle de son pere: & endura la Comté de Flãdres beaucoup de maux. Ce Prince combien qu'il fut ieune estoit de bon entendement, & deceda fort ieune en Espagne, non sans grand soupçon d'auoir esté empoisonné l'an 1505. son pere encor viuant : & gist à Grenade.

Charles V. Empereur de Rome, Roy d'Espagne, fils aisné de Philippes Archiduc d'Austriche, Duc de Bourgongne, & Comte de Flandres, &c. succeda à son pere l'an 1505. en tous les biens & Seigneuries delaissez par le trespas de sõdit pere, Prince vrayemẽt digne de memoire, il fit plusieurs actes memorables trop longs à reciter: il trespassa en Espagne l'ã 1558. gist à Grenade.

Philippes fils vnique de l'Empereur Charles le Quint nasquit le vingtiesme May mil cinq cens vingt-sept, fut inuesty du viuant de l'Empereur son pere de toutes le Duchez, Comtés, & autres Seigneuries des Pays-bas estant aagé de vingt-deux ans, à sçauoir l'an mil cinq cens quarante-neuf, & depuis apres la mort de son pere Roy d'Espagne, &c. enuoya diuers Gouuerneurs es Pays-bas, sous lesquels il y a eu de grandes guerres, ciuiles, tant pour la religion que pour les priuileges de chacune Prouince : tellement qu'vne partie d'icelles se sont soustraites de son obeyssance, s'estans vnies ensemble sous pretexte de leurs priuileges & de leur religion. Finalement se sentant sur le declin de sa vie en May 1598. donne en mariage sa fille aisnée Isabelle Claire Eugene à l'Archiduc Albert d'Austriche son neveu, & en faueur de mariage, leur donne tous les Pays-bas en general, la Comté de Bourgongne, & deceda le 13. Septembre mil cinq cens nonante huict, aagé de soixante & onze ans.

Albert Archiduc d'Austriche, & Isabelle Claire Eugene, suiuant leur donation prennent possession des Pays-bas qui restoit sous l'obeyssance des Philippes II. pere de ladite Isabelle, & du consentement de Philippes III. Roy d'Espa-

gne, &c. taschent par douceur de reünir tous les Pays-bas en leur obeyssance. L'Archiduc escrit à cette fin lettres aux Estats des Prouinces vnies, ce que ne pouuant effectuer, vient à la force: & apres leur auoir fait la guerre à tout outrance par l'espace de neuf ans ou enuiron, se resout de tascher à auoir la paix à quelque prix que ce soit, enuoye par deuers les Estats pour cét effect, pareillement les Roys de France & d'Angleterre s'y employent : finalement il fait

XXVI. trefue auec eux en la façon & maniere qu'elle est de poinct en poinct cy apres escrite en la fin du discours suiuant des Estats generaux des Prouinces vnies: & joüyt paisiblement par ce moyen des Prouinces & villes cy-deuant desdui-tes.





DES ESTATS GENERAVX

DES PROVINCES VNIES DES PAYS-BAS, ET DE CE QV'ILS TIENNENT.

SOMMAIRE.

1. DEnombremẽt & description des pays & terres qu'occupent & tiennẽt les Estats des Prouinces vnies des Pays-bas. 2. Sa situation de l'Isle de Zelande & autres voisines, leurs confins & estenduë. 3. Descriptiõ de la Hollãde, & ses principales villes, entr'autres d'Amsterdã. 4. Du Duché de Gueldre & ses villes. 5. Des pays d'Ouerysel. 6. Vtrecht. 7. La Frise Orientale & Occidentale. 8. Gronninguer. 9. Qualité de l'air des Isles Zelande, Hollande, &c. leurs bons pasturages, & des frequens tremblemens de terre en l'Isle de Hollande. De quel naturel & humeur sont les peuples de ces Isles & pays d'Vtrecht, Frise & autres Prouinces : & de la properité & grandeur de corps des Hollandois. 10. Richesse grande des Estats des Pays-bas, procedent du traffic de mer, des pasturages & pesche de Hollande : de la Medecrappe, Coriande, pasturages & forment de Zelande, & des cheuaux de Frise. 11. Les forteresses & places de deffences que tiennent aujourd'huy ces Prouinces vnies des Pays-bas. 12. Quel est le gouuernemẽt & police de cette Republique tant sur mer que par terre. La forme de conuoquer leurs Estats & Assemblées: Commẽt les affaires s'y proposent & resoudent par les sept Prouinces. Du Conseil d'Estat desdites Prouinces, de quelles personnes, & de combien de Seigneurs il estoit composé en l'année mil six cens. 13. Des estats de la Prouince de Hollande: la forme de les assembler : quelles villes de la Prouinces y sont appellées: & les poincts principaux pour lesquels ordinairement ils sont conuoquez: Du grand Conseil & Chambres des Comtes & Monnoye d'icelle Prouince. 14. Des Estats d'Vtrecht; ses membres. 16. De l'Estat & Seigneurie de Frise, partie en trois quartiers. De la forme, & lieu où se tient leur assemblée. 17. De l'Estat d'Oueryssel composé de trois iurisdictions. 18. De l'Estat, & pollice de la ville de Groeningen, & des Ommelandes, ou, Iurisdictions champestres, distribuées en trois parties. 19

De la Religion des Prouinces vnies, quand, & comment le Caluinisme, & autres sectes se sont glissées en ces pays. 20. Article de la Trefue accordez, & arrestez l'an 1609. entre l'Archiduc Albert, & les Estats generaux des Prouinces vnies des Pays bas. 21. Genealogie des Comtes de Hollande, Zelande, & Seigneurs de Frise.



D'Autant que ce que l'on nomme communément aujourd'huy les Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas, est vne espece de Republique, que le Roy d'Espagne, & l'Archiduc ont traicté auec eux comme des Souuerains, i'ay creu qu'il seroit à propos de mettre icy au mieux qu'il me sera possible, ce que i'ay pû apprendre de cette Republique. Ie commenceray donc par le denombrement des Pays qu'ils tiennent, puis i'en continueray la description. Ils possedent aujourd'huy toutes les Prouinces de Zelande, Hollande, Frise, Vtrecht, Grouningue, & les terres, ou pays d'alentour, Oueryssel, Drente, la Comté de Zutphen, & trois quartiers de Gueldres, auec encores quelques parties du pays de Brabant, & Flandres, tous lesquels pays contribuoient à la guerre.

L'Isle de Zelande auec les Isles voisines, sont assises entre les bouches des riuieres de Meuse, & de l'Escaut, & ont pour leurs bornes du Nord la Hollande, du Leuant le pays de Brabant, du Midy la Flandre, & d'Occident la mer Germanique. Les Isles de Zelande sont au nombre de sept, dont il y a trois qui sont au delà des bouches de l'Escaut vers le Brabant, & le Leuant, & pour cette cause se nomment Orientales, c'est à sçauoir Scalde, Duelande, & Tolen: & quatre deçà l'Escaut vers l'Occident, c'est à sçauoir Walcheren, Zuytbeuelande, Nortbeulande, & Wolferdijk. Des Isles qui sont au delà de l'Escaut, la plus grande est Scalde, que ceux du pays nomment Tlandtuan Scouuen: son circuit est maintenãt de sept-milles, mais autresfois cette Isle a esté plus grande & seulement distinguée de la Nortbeuelande par vn petit destroit. Ses principales villes sont Ziercée, & Brouuershaue. On tient que Zirczée est la plus ancienne ville de toutes celles de Zelande. Elle fut bastie l'an 1349. par vn certain Siringue. Elle a esté longuement renommée, & en estime, à cause de son port, & d'vn grand abord de marchans: mais depuis que son port a esté comblé de sable, elle n'est plus riche, ny tant estimée. Brouueraue n'a presque pour ses habitans que des pescheurs, qui viuent de la mer. Duuelande a quatre mille pas de circuit. Il n'y a que des villages. L'an 1530. Elle fut couuerte des flots de la mer: mais apres qu'on eut fortifie les leuees, & mis hors la mer, ce dommage fut reparé dans peu de temps apres. Tolen est limitrophe de Brabant, & separée par vn petit destroit. On y void la petite ville de Tolen, d'où n'est gueres esloigné l'agreable lieu de S. Martin dijck. Au deçà de l'Escaut vers le Leuant la principale Isle de Walkeren, qui regarde du Leuant le pays de Brabant, du Midy la Flandre, du Nord la Hollande, & du Couchant d'Angleterre, c'est la capitale de toute la Zelande, aussi chacun la nomme presque Zelande, & de mille estrãgers qui võt en ce pays-là, il n'y en a pas, peut-estre vn qui s'en aille auec la connoissance de son vray nom. Elle a dix mille pas de tour: ses villes sont Midelbourg, Flessingue, Armude, ou Armuë, & Vere. Il y a beaucoup de villages. Midelbourg est vne bien belle ville, ou l'on void de beaux logis, princi-

palement la maison de ville qu'ils embellissent tous les iours. Ses ruës,& ses places sont fort belles. Le lieu où les marchands,& bourgeois de la ville s'assemblent tous les matins, qui est fait en cloistre est merueilleusement agreable, & son havre est fort asseuré, & fort commode. C'est la principale de toutes les villes de Zelande, & l'vn des grands abords des marchands qui sont en tous les Pays-bas. Flessingue est vne bonne ville,& la premiere qu'on trouue en venant par mer de Calais. Elle fut engagée par les Estats à la feuë Royne Elizabeth d'Angleterre, de mesme que la Briele pour quelque somme d'argent qui luy estoit deuë. Et le Roy d'Angleterre y tient encore aujourd'huy vn Gouuerneur Anglois qui y a vne garnison entretenuë. Armuë a vn bon port, mais la ville est petite & pauure, & il y a enuiron trois ans & demy qu'on y auoit obligé les passagers à s'aller embarquer à Armuë pour aller en Hollande, afin de rendre la ville bonne, & luy rendre le premier lustre par ce passage : car il y en a plusieurs qui tiennent que ç'a esté autresfois vne bonne ville.

Zuydbeuelande a vne assez grande estenduë, qui regarde les riuages de Brabant, & de Flandres, toutesfois elle a receu tant de dommages depuis quelques années, qu'elle est plus petite de la moitié. La ville de Roumersualle en semble comme arrachée, & cette ville est toute enuironnée de la mer, & ne subsiste que par la negociation du sel. C'estoit là que les Comtes de Zelande auoient accoustumé de prester le serment. Du costé d'Occident de cette Isle on voit la ville de Goële sur vne bouche de l'Escaut qu'on nomme Scenge. C'est vne ville plus agreable que grande & est toute seule en cette Isle.

Nortbeuelande auec la ville de Cortehene,& plusieurs villages, fut inondée du deluge qui aduint l'an 1532. toutesfois on la remet peu à peu. Wolferdijck est petite Isle, où il n'y a que deux villes. Et pour reprendre toute la Zelande ensemble, elle a dix villes & cent villages, ou quelque peu d'auantage. Cette Prouince apres auoir beaucoup souffert, toutes ses villes ayant esté ou forcées par famine, ou assiegées, les leuées du pays percées, tellement qu'on passoit à basteau au plat pays; s'est en fin demeslée, sortant de misere, & florissant derechef en trafic, en peuples, & en nauires, suiuant leur deuise, *Luctor & emergo.*

La Hollande a pour ses bornes d'Occident la mer Britannique, du Nort la Cimbrique, du Leuant vn destroit qui descouure la Frise, du Sudest le pays d'Ouery Issel, & du Midy celuy d'Vtrecht. Son circuit est de soixante milles: sa largeur est fort petite, vû qu'on tient que du milieu du pays vn voyageur peut aller iusques à ses extremitez en trois heures, & mesme il y a des lieux où l'on ne compte qu'vn mille, & mesme moins depuis ce milieu iusques à la mer ou vn golfe de mer.

Ses villes sont Dordrect, autrement Dort, Deelft, Leyden, Harlem, Amstelredam, ou Amsterdam, Goude, Naerdam, Mude, Wesop, Edam, Parmerende, Almer, Enkuyse, Horne, &c. Dordrect est la principale ville de toute la Hollande: elle est plus longue que large,& a deux fort longues ruës, outre force petites, qui sont des plus belles qu'on sçauroit voir. Il y a vne fort belle Eglise conuertie en Temple où preschent ceux de la nouuelle opinion, & l'on y void aussi vn hospital où les soldats blessez au seruice des Estats, ou deuenus bien malades, sont seruis aussi bien & proprement, qu'ils le sçau-

roient desirer. Harlem est grande ville, & bien bastie, où l'on void la plus bel-
le Eglise de Hollande, qui est prés de la place. Leyden est assis sur le lieu que
Ptolomée, & Pline nomment le milieu de la bouche du Rhin. Amstelredam,
ou Amsterdam est aujourd'huy l'vne des meilleures villes de l'Europe, &
bastie sur des pilotis comme Venise. Il y a deux cens quatre-vingts ans, ou
enuiron, que Giselbert Amstel la fortifia, & y fit de bons remparts, & des por-
tes & des tours : mais le tout ayant esté bruslé par l'enuie de ses voisins, elle
commença d'estre fermée de murailles l'an 1482. Elle est maintenant habitée
de toute sorte de natiōs, & a osté tout le trafic, & toute la reputation à Anuers.
On y void seulement demeurer des Italiens, Espagnols, Portugais, Anglois,
Escossois, François, Polonois, Danois, Suedois, Nouergeois, Liuoniens &
Allemands; mais encores des Indiens, Americains, & Orientaux, & des Mo-
s. Goude est assise sur l'Isle, & est belle & riche ville. Outres les villes que
ous auons dit cy-dessus, il y a la Haye, où le General de l'armée, & les
principaux des Estats se tiennent. Cette Prouince du commencement des guer-
s a esté la plus ruinée qu'aucune autre Prouince : Ses villes ont esté assie-
es, prises, bruslées, &c. Mais en fin elle est par la guerre venuë à vn repos,
issant en prosperité, & grandes richesses, accroissant vne partie de ses vil-
, & ce lors qu'elle a eu ses voisins pour frontiere: tellement que le peuple y
si fort accreu, & il y a telle abondance de nauires, qu'il n'y a aujourd'huy
s au monde qui luy soit semblable; nauiguent par tout le monde; & floris-
t en trafic de marchandise, comme l'on peut voir quand on considere les
es d'Amsterdam, Roterdam, l'Escluse, & plusieurs autres.

a Gueldre a pour ses limites du costé du Nord la Frise, & vn golfe de la
Germanique, nommé vulgairement Zuyderzée, du Leuant la Duché de
ues, du Midy celle de Iuliers, & d'Occident le Brabant, & la Hollande.
ette Duché comprend vingt-deux villes, dont les principales sont Nime-
, Ruremonde, Zutphen, & Arnehem. Nimegue est vne ville ancienne assise
le bord de l'Oual, qui est fort profond en ce lieu. Elle est sur vn pēdant du
é qui regarde la Duché de Cleues, le reste est bas. Ruremonde est sur la
che de la riuiere de Rure, qui se descharge en la Meuse ; & cette ville est
, puissante, & agreable. Zutphen est sur le bord de l'Issel. Arnem est assez
ne ville, & assise sur la bouche droite du Rhin. Les villes de moindre cō-
ration sont Hatté, Elbourg, Harderuic, Wageningue, Tiel, Bomel, Bron-
st, Dousbourg, Douctcom, & quelques autres. Ces pays icy ont beaucoup
uré: car toutes les meilleures villes qui y sont, ont esté assiegées, prises, &
ées. Voila pourquoy aussi leur prosperité est bien petite au prix de celles
autres Prouinces. Les Archiducs possedent en ce pays la ville de Grolle.

pays d'Oueryssel a du Nort la Frise Occidentale, du Midy la Gueldre,
Orient la Westphalie & d'Occident le grand golfe nommé Zuydzée, &
iuiere d'Issel. Les villes de cette Prouince sont Deuéter, Campen, Zuuel,
enuiij k, Wollenhoue, Hassele, Outmarsie, & Oldeseel. Deuenter est la
cipale ville, belle, & garnie de tout ce qui luy est necessaire, & est assise
l'Issel. Ce ne seroit iamais fait de vouloir parler des autres.

uant au pays d'Vtrecht il est petit, mais sa principale ville est fort belle.
pays a pour borne du Midy, du Nord la Hollāde & du Couchant la Guel-
Il a 8. villes, & 70. villages, ou dauantage. Ses villes sont Vtrecht, capita-
u pays, grande & tres agreable, demeure ordinaire d'vn grand nombre

de noblesse. Amerford, Rhéen, Monfort, & Durstad autresfois puissante, & riche ville, mais depuis miserablement ruynée par les Normands. Et en ces dernieres guerres la ville d'Vtrecht a souffert du Duc d'Albe plus d'injure, & de tort, qu'aucune autre Prouince, & mesme a esté depuis en grand danger, à cause du discord: mais estant vnie auec les autres Prouinces, reuient peu à peu en sa premiere grandeur & presperité, croissant de iour en iour en trafic.

VII. La Frise Occidentale, ou Westfrise, a pour ses limites du Septentrion, & du Couchant la mer Oceane, du Midy l'Oueryssel, du Leuant la riuiere d'Emes, qui la separe de la Westphalie. Ses principales villes sont Leuuarde, & Grouningue, combien que l'on mette la Seigneurie de Grouningue communément à part. La Frise Orientale a pour ses villes Emdem sur la bouche de la riuiere d'Emes & Aurich, qui est de tous costez enuironnées de forests. L'Archiduc tient en ce pays vne petite ville nommée Linguen, & Oldenzéel, où il y a de bonnes forteresses & garnisons.

VIII. Grouningue, & le pays d'alentour, auec leurs voisins, ont beaucoup souffert, la ville a esté forcée, & assiegée plus d'vne fois, & les pays circonuoisins ont esté gastez, mais sont maintenant en vn paisible estat, chargez toutesfois d'impositions, estant pour la plus part sous contribution laquelle ils payent aux garnisons de Linguen, & Oldenzéel, tellement que les villages ne se peuuent pas encore bien restablir. Bref le pays de Frise a beaucoup enduré, & s'est tousiours porté vaillamment à la guerre, s'estant bien acquité à contribuer à la guerre pour les Estats des Pays-bas.

Neantmoins les Prouinces vnies des Pays-bas sont toutesfois aujourd'huy en meilleur estat que les autres Prouinces, pource qu'elles ont la mer libre & ouuerte, grand nombre de nauires, la mer Oceane du Nord, & quelques riuieres assez à commandement, les peuples en grande abondance, qui se sont venus là rendre des autres Prouinces, sous espoir de trafic, & gain; & pour auoir la liberté de la Religion sans aucune recherche, mesme pour la nauigation à quoy ledit pays est fort commode, lequel s'est agrandy par la guerre, combien que cela semble estrange, & contre nature & raison, florissant merueilleusement, comme appert par ses forteresses, agrandissemens des villes, remparts & somptueux édifices.

QVALITE'.

IX. L'Air de Zelande n'est guere bon, & est moins sain que celuy des Prouinces voisines, principalement en Esté, à cause des marescages, & des estangs dont l'eau deuient puante, & les vapeurs infectent l'air qui leur est prochain, ou bien à cause que le pays a trop peu d'arbres: toutesfois elle a ce bien qu'elle n'est guere sujette à la peste, ny aux maladies contagieuses. Son terroir est gras, & de grand rapport, & l'on y recueille du bled plus blanc & plus pesant qu'en tout autre pays. Il porte force lauriers qui deuiennent fort grands, & vne grande quantité d'herbes autant medecinales, que de bon goust, & propres à manger. Il y a aussi de bons pasturages, non seulement au deça des leuées, mais encores sur le bord mesme de la mer, où l'on void paistre quelques milliers de bestial. On y void en abondance toutes sortes de fruits beaux & bien meurs, excepté le raisin qui n'y peut bien meurir. Aussi n'y en a-il que quel-

quel-

quelques treilles, où il pourrit plustot qu'il ne meurit. Quant à la Hollande, on y voit bien souuent trembler la terre sous des chariots & les cheuaux, & il est aduenu vn cas qui fit voir combien ce pays est creux & vuide, vû qu'vne vache estant tombée dans vn trou, fut trouuée morte en la mer au bout de trois iours. Dauantage vne partie de la Hollande se nomme Ouaterlande, c'est à dire pays d'eau. Elle est diuisée par plusieurs estrangs & marais, & beaucoup de canaux tirez artificieusement de ces riuieres, & de la mer, & combien qu'elle fut autresfois pleine de bois & de forests, neantmoins à present il n'y a gueres d'arbres, à cause de la trop grande humidité. Son air est doux & sain, nonobstant cette humidité, à cause des bons vents qui regnēt, & du grand nombre des hommes qui y habitent. Son terroir est si bas, que l'eau est plus haute en beaucoup d'endroits, & pour cette cause il y a des digues & des leuées de tous costez. Il produit peu de froment, & peu de fruicts, de mesme aussi que du lin : mais il y a fort bons pasturages, qui nourrissent vne grande quantité de bestial, principalement des bœufs & des cheuaux.

Le pays d'Ouery ssel est plain pour la plus part, & fertile, & porte entr'autres choses de bon froment. Le pays de Gueldre abonde principalement en bleds, & a de fort bons pasturages, tellement qu'on y enuoye de Dannemarch le bestial qui est fort maigre, afin de s'y engresser.

Quant à Vtrecht en tirant vers Viane, & Arnhem, vous ne trouuerez rien que sables : mais allieurs son terroir rapporte assez, & est plus cultiue & semé que celuy de Hollande, pource qu'il n'est pas si bas, ny si humide.

La Frise est vn pays plain & marescageux : il y a force prairies où l'on nourrit grande quantité de bestial. On y trouue aussi certaine terre, de laquelle on fait des tourbes, qui bruslent comme le charbon, mais sont grisastres, & entretiennent fort bien le feu auec vn peu de bois. On y seme peu de grain, pource que le pays est si bas, principalement vers la mer, que depuis le commencemēt d'Automne iusqu'au Printemps, il est presque tousiours couuert d'eau: à cause dequoy l'on void les villes & villages en des lieux releuez, & enuironnez de bonnes leuées & deffences; mais par le moyē des pasturages, & des tourbes, les habitans ont des bleds & des vins, & aussi du bois d'ailleurs. Mais pour mieux entendre que c'est que des tourbes, il faut sçauoir que c'est vne espece de terre qui s'engendre en des lieux gras & marescageux, & qui est tellement cuite par le Soleil, qu'elle est du tout propre à receuoir & entretenir le feu, & il y en a de plusieurs sortes, selon la qualité du pays. On les tire de la hauteur de vingt-cinq & trente pieds. On en fait certaines pieces qu'on laisse long-temps au vent & au Soleil pour les seicher & les reduire à perfection : & lors elles reçoiuent le feu si tost qu'on l'approche d'elles, & rendent vne fort grande chaleur, & leur charbon dure plus que celuy du bois. L'an 1567. le feu s'estant mis en vne grande campagne de tourbes, s'estendit auec vne flamme & de fumée fort espaisse; tellement qu'il sembloit que tout le pays fut en feu. On brusle encore en Frise du fient de vache sec. Il y nait de fort grands bœufs, voire des meilleurs de l'Europe, & de grands cheuaux, qui sont en assez bon nombre.

La Frise Orientale abonde en cheuaux, bestes priuées de toutes sortes, & de chasse. Il y a aussi force legumes, grande abondance de grains, & assez bonne quantité de sel.

MOEVRS.

LEs habitans de Zelande sont de bon esprit, preuoyans, & accorts : ils sont de moyenne taille, combien que les Annales rapportent que Guillaume le Bon Comte de Hollande, mena aux nopces de Charles le Bel Roy de France, vne Zelandoise extrémement grande, prés de laquelle beaucoup de grands hommes ne sembloient que petits nains ; & si forte qu'elle portoit en chaque main vn tonneau de biere, & transportoit où elle vouloit vne soliue que huit hommes n'auoient pû leuer. Ils sont experimentez en la nauigation. Ils sont fort propres en leurs maisons, tellement que leurs meubles de bois semblent des miroirs. Ils sont merueilleusement attentifs à leurs affaires, & fort entendus en fait de marchandise. Quant au boire & au manger ils sont semblables au reste des Pays-bas.

Le peuple de Hollande surpasse en grandeur les autres nations de l'Europe, & quant aux femmes elles sont ordinairement belles, mais leur beauté n'est pas de longue durée, ny si charmante que celles des femmes d'Angleterre. Hors de l'yvrongnerie que les Holandois pratiquent, ils sont assez ciuils. Les villes y sont fort bien policées. Ils retiennent encor leur ancien courage, & sót fiers & haut à la main, & comme gens qui possedent vn pays riche, & fort as possible, & de grand commerce, ils ne font nul estat de la force & puissance des Princes voisins.

Quant aux peuples de Gueldre, & de Zurphen, ils ont esté les derniers qui sont venus du temps de Casar sous la puissance des Romains, & les premiers se sont affranchis au declin de l'Empire.

Dans Vtrechet vous auez vn grand nombre de noblesse fort ciuilisée. Les Damoiselles y vont entierement vestuës à la Françoise, excepté qu'elles portent la Hugue, qui est vn voile noir qui couure leur visage & leurs habits. Les Estats n'ont rien de si poly que les habitans de cette ville, & de la Haye.

Quant aux Frisons, ils sont en grand nombre, & quelques-vns les tiennent pour fort courageux: mais ie n'ay rien vû en eux qui me doiuent imprimer cette opinion, ils vont aux coups comme les autres, estans commandez : mais on n'apperçoit pas en eux vne trop grande ardeur de courage. Sur tout il ne leur faut pas parler de venir aux mains, & se joindre. Ils sont si superbes, qu'ils en sont du tout insupportables. Il y en a vne grande partie qui s'adonne à la marchandise. Ils hayssent fort les adulteres, & aiment extrémement la liberté.

RICHESSES.

LEs Estats ne peuuent faillir d'estre grandement riches, à cause du grand
1. trafic qu'ils font par mer, & du grand abord des marchands qui y viennent de tous costez: car outre le profit que plusieurs particuliers desdits Estats font auec eux, il n'y a marchãdise entrant en Hollande, qui ne paye vne grosse imposition & gabelle, qu'ils ont mise sur toute chose qui entre en leurs havres. Quant à la Hollande, sa richesse consiste en pasturages, qui y nourrissent vn nombre incroyable de cheuaux, de bœufs, & de vaches, qui rendent tant de laict, qu'on tien que le fromage, & le beurre de Hollande rend à ses habitans

plus d'vn million d'or toutes les années. Et outre celuy que l'on mange sur le lieu, ils en enuoyent fort grande quantité en Angleterre, en Allemagne, en France, & en Espagne. Ils tirent encores vn grand profit de la rubrie, qu'ils nomment Meedecrappe, qui est necessaire pour faire que les draps ne se desteignent. Ils tirent encores vn grand argent de leur pesche, & sur tout de leurs voyages qu'ils font sur la mer, d'où ils emmeinent quelquesfois des vaisseaux pris qui sont de grande valeur: & l'on ne sçauroit croire combien ce seul pays a de grands nauires de guerre, ou marchands. Tellement que la Hollande sans auoir des vignes, du lin, ny du bois, & peu de grain, abonde toutesfois en vin, froment, & toiles, qui rendent aussi à ses habitans vn grand profit, de mesme que les passements de fil, poinctes, & dentelles qu'ils font en grande quantite. Ils vendent aussi assez bien leurs cheuaux, dont ils font de bonnes sommes.

La Zelande a aussi sa Meedecrappe qu'elle enuoye par toute l'Europe, & dont elle tire vne grande somme d'argent, de mesme que du coriandre. Ses pasturages aussi luy apportent vn grand profit, vû qu'il s'y nourrit grande quantité de bestial, qui est vendu ailleurs, & qui rend ses maistres riches. Ces bestes sont non seulement plus grandes que les autres, mais encores d'vn goust plus delicat, à cause de l'herbage qui a ie ne sçay quelle proprieté de mieux nourrir que les autres. Et ce qui rend encore la Zelande riche, c'est le grand abord des marchands qui trafiquent à Midelbourg, & aussi des gabelles & impositions qu'on leue de toutes les marchandises que l'on y porte. Ils ont vn singulier artifice à cuire du sel noir & sale que l'on apporte des pays Occidentaux, vû qu'ils le mettent dans de grandes chaudieres, & le rendent si blanc & si net, qu'il semble à la neige. Or ils mettent de l'eau de la mer sur le sel grossier d'Espagne, ou de Bretagne, & pour cent liures de sel d'Espagne ils font cent quarante-cinq liures de sel plus net & plus affiné, qu'ils vendent en Angleterre, en Dennemarch, & par toute l'Europe, Dauantage ils tirent vn grand profit de la negotiation du froment, & de leur bled, qui est des meilleurs que l'on voye.

Quant à la Frise, elle a ses cheuaux, qui se vendent par toute l'Europe, qui sont bons pour porter des hommes armez de toutes pieces, & de pesantes charges. Pour le reste elle tire du profit comme les autres terres que les Estats tiennent qui n'ont rien de si remarquable, qu'il me face iuger qu'il soit à propos de discourir dauantage de leurs richesses. Ie diray seulement que leurs villes tesmoignent assez que les cõmoditez ne leur mãquent nullemẽt. & que les longues guerres qu'ils ont soustenuës, monstrent bien qu'ils sont puissants & riches, cõbien qu'ils ayent emprunté quelques parties de la Royne d'Angleterre, & de quelques Princes qui auoient interest en leur conseruation.

FORCES.

On ne sçauroit presque croire sans le voir, combien tout le pays que les Estats tiennent est fort, vû qu'en premier lieu la Zelande est enuironnée de la mer, & outre ce toutes ses aduenuës sont si bien fortifiées, qu'il est impossible d'y trouuer vn abord aisé pour entrer dans le pays, sans le consentement des habitãs. Vous y auez la ville de Flessingue, que la mer bat de trois

costez, & qui est assez bien munie de canons, pour empescher les effects d'vne grosse armee. Aussi cette seule ville fut cause que toutes les autres des Pays-bas qui sont auiour'huy libres, prindrent les armes, & s'affranchirent de la domination des Espagnols, tellement que leurs habitans, qui ont composé cette Republique, ont traitté en dernier lieu auec le Roy d'Espagne & l'Archiduc comme souuerains, & ont esté reconnus pour tels en cette derniere trefue. Midelbourg est aussi vne place considerable : mais le fort de Rammekens est vn lieu d'importance, & peut estre l'vn des meilleurs que l'on puisse voir. Venant apres en Hollande, vous auez Dort, ou Dordrecht, qui est enuironné d'eau de tous costez, & bien fort. Roterdam, qui est vne bonne ville de deffence, & Gorkon qui n'est pas peu considerable. Quant à Vtrecht la ville est fort belle.

En Gueldre on void Nimegue ville forte d'œuure de main & d'assiette. Arnhem est vne de ses meilleures places Zutphen est assez considerable, mais non qu'elle soit en telle deffence que l'autre. Pour le pays d'Oueryssel vous y voyez la ville de Deuenter, qui est forte, & bien munie de tout ce qui est necessaire pour vne longue deffence, & en Frise Groningue est vne place qui ne peut guere aisément estre emportée.

Ie n'aurois iamais fait si ie me voulois amuser au denombrément des places fortes qui sont en tous ces pays, comme le Tolus, autrement Cinquescans, ou le fort de Skint, qui est presque imprenable, enfermé de l'Oual, & de l'Issez, & pareillement saint André, Tiel, la Brile, qui sont capables d'arrester les plus fortes & plus grandes armées. Il suffit de dire que ce pays est si bien fortifié de toutes parts, qu'vne armée qui le voudroit gaigner pied à pied, quoy qu'extrémement forte, & tousiours en campagne, n'y sçauroit gueres aduancer en beaucoup de temps. Il faut aussi considerer que les Estats pourroient innonder tout le pays, s'ils se voyoient reduits au desespoir, en rompant leurs digues, principalement en Hollande. D'ailleurs ils ont tousiours vn grand nombre de gens de guerre qu'ils entretiennent sur les frontieres, & dans le pays. Et quant à la mer, ie n'estime pas qu'il y ait nation qui y soit plus puissante, ny si capable de faire de grands effets. Somme que toutes choses leur sont fauorables pour le regard de la force, comme on a pû voir assez en la longue guerre qu'ils ont maintenuë contre le Roy d'Espagne, qui ayant vû qu'il n'y pouuoit gueres aduancer, & que ce luy estoit vne continuelle perte d'argent & d'hommes, a esté contraint en fin de s'accommoder auec eux, & leur accorder la plus grande partie de leurs demandes.

GOVVERNEMENT.

XII. TOutes les affaires d'Estat des Prouinces vnies des Pays-bas, tant pour la guerre, tant par mer que par terre, & de ce qui en despend, les alliances & confederations qu'elles ont auec les Roys, Princes & Potentaux estrangers, pour la leuée des deniers qui se doiuent trouuer, tãt pour la guerre, que pour les affaires d'Estat, & generalement de tout ce qui concerne pour le bien, & repos des Prouinces vnies, sont dirigées, & gouuernées par les Seigneurs & Estats Generaux d'icelles Prouinces, desquelles l'assemblée est dressée des principaux colleges de la Noblesse, des Magistrats, & superintendans des villes en chacun quartier & Prouinces, respectiuement. Les Estats particuliers

desquelles les Prouinces choisissent, & y commettent annuellement autant de personnes que bon leur semble, ausquelles ils donnent plein pouuoir & authorité d'auiser & resoudre auec les deputez de toutes les autres Prouinces sur chacun point qui y sont mis en deliberation, & sur toutes autres choses qui s'y pourroient representer, comme pour le bien & seruice de l'Estat se trouuera conuenir. En laquelle assemblée desdits Seigneurs Estats Generaux les affaires se proposent, aduisent, resoudent de la part de chacune prouince respectiuement. & non teste pour teste. De maniere qu'à present les resolutions se prennent en ladite Assemblée de la part des sept Prouinces, dont la premiere est la Duché de Gueldre & comté de Zutphen (combien que Zutphen soit vne prouince à par soy outre les 17. Prouinces de tous les Pays-bas :) la seconde est la Prouince de Hollande & Westfrise : la troisiesme Zelande : la quatriesme Vtrecht : la cinquiesme Frise : la sixiesme Oueryssel: la septiesme Groningen, & les Ommelandes en ladite assemblée desdits Seigneurs Estats Generaux comparoissent (en estans semons) les Gouuerneurs de chacune prouince respectiuement, & le Conseil d'Estat, pour y ayder à aduiser & resoudre de toutes matieres qui y sont proposées & requises.

Au Conseil d'Estat desdites Prouinces vnies les aduis se donnent, & les voix se recueillent teste pour teste, dont les Conseillers sont commis par les sieurs Estats Generaux (sur l'eslection & presentation qu'en font chacune prouince en son regard) ausquels ils ont serment de fidelité suiuant les instructions qui en sont faites : lequel Conseil d'Estat estoit composé en l'année mil six cens, de tous les Gouuerneurs des Prouinces, & du Prince Henry-Federic de Nassau : M. George Gilpin Agent du Roy de la grande Bretagne. Pour la Duché de Gueldre les sieurs d'Oyen & de Bryenem. Le sieur de Matanesse pour la Noblesse, Beuren de Dordrecht, & Boulens d'Amsterdam pour Hollande & Vvestfrise, Fernande Alleman pour Zelande, Fook pour Vtrech Kaminga & Frans. Iansen pour Frise: Itterson pour Oueryssel, & Renners pour Grouningen & Ommelanden auec leurs Secretaires Chrestien Huygens, & Zuylen.

Les Estats de chacune prouince tiennent leurs droits, priuileges, & coustumes que d'ancienneté ils ont eu & possedé, gouuernant & administrant les affaires de la prouince, tant par eux mesme que par les colleges & officiers qu'ils ordonnent aussi bien en matiere d'Estat, & en ce qui en depend, comme de la guerre, finances, iustices, & autres presque sur vn mesme pied & bon ordre.

Comme pour exemple en Hollande & Vvestfrise, les Estats de la prouince de tout temps ont esté representez par les Barons, Cheualiers, Nobles, & par XIIII.
les bõnes villes d'icelle, sans que les Ecclesiastiques ou Clergé y ayent iamais esté reconnus pour membres d'iceux : lesquels Seigneurs & Nobles signalez sont appellez à ladite assemblée, non seulement pour opiner & ayder à resoudre sur les points proposez, mais aussi sur toutes choses occurrentes, & cõcernantes le bien, repos, tranquilité & asseurance de la prouince : lesquels ainsi assemblez communiquẽt, aduisent, & resoudent, sur le tout auec l'Aduocat du pays, comme le premier en ladite assemblée des Estats les recueille & recite ouuertement. A ladite assemblée sont ordinairement appellez les principales villes de la Prouince, à sçauoir Dordrecht, Harlem, Delff, Leyden, Amsterdã, Gouda, Rotterdam, Gorcum, Schiedam, Schoonhouen, Briel, Alcmar, Hoorn, Enckhuysen, Edam, Monickedam, Medemblyck, & Purmereinde : & quand

il vient quelques affaires de grande importance comme à la reception d'vn nouueau Prince, à traitter de la paix, ou à entreprendre nouuelle guerre, on est accoustumé d'y appeller aussi les autres villes de ladite Prouince qui ensuyuent. Woerden, Oudewater, Gheertruydemberg, Heusden, Naerden, Weesp, & Muyden, nulles autres, parce qu'elles appartiennent aux Seigneurs particuliers, ou qu'elles ne sont villes fermees comme celles cy dessus. Lesdites villes pour y enuoyer leurs deputez en nombre competant munies de commissions & plein pouuoir en la mesme forme & maniere que nous auons dit des Nobles plus signalez.

La conuocation desdits Seigneurs Nobles & villes de Hollande, & les points principaux pour lesquels elle se fait, se conduisent par ledit Aduocat du pays, & par les Conseillers commis ausdits Estats : lequel Aduocat fait les propositions : & estans les opinions & aduis desdits Seigneurs Nobles mis en forme il les declare & recite auec raisons preignantes. Ce fait il demande & recuille par ordre les voix des villes : & en cas de varieté & diuersité d'opinions, il trauaille, & tasche de les accorder, concluant selon la pluralité des voix, en conformité desquelles se forment les resolutions.

Les principaux points pourquoy ladite Assemblée se tient, est pour le fait de la guerre tant par mer que par terre, pour les contributions des deniers, à la reformation de tous abus qui pourroient suruenir, pour le repos & tranquilité du pays, pour entretenir l'vnion & concorde par toutes les villes de la Prouince, & generallement tout ce qui touche l'Estat du pays, la Religion, Iustice, Police, moyens des contributions foraines, Domaines, biens Ecclesiastiques, & le tout au plus grand profit & soulagement de la Prouince. Et ladite assemblée se tient ordinairement à la Haye, qui est vne place ouuerte assise au milieu du pays cinq ou six fois l'an, ne fut que la necessité & occurrences des affaires la requissent, extraordinaire ou en autre lieu: & à l'execution & entretenement des resolutions prises par lesdits Estats en leur assemblées, sont enchargez & specialement commis vn d'entre lesdits Seigneurs & Nobles, l'Aduocat du pays, & vn de chacune ville principale.

Lesdits deputez Conseillers n'ont point seulement la charge de l'entretenement des resolutions prinses en l'assemblée des Estats, mais aussi de toutes choses concernans le bien de la Prouince, le repos, & l'vnion des quartiers, membres, & villes, ayans la connoissance & iuridicature de toutes questions & differents touchant les contributions & moyen du pays, & de ce qui s'ensuit : ensemble de toute matiere de confiscation à cause de la guerre, de tous troubles, tumultes, seditions, perturbation du repos public, trahisons, falsifications de monnoyes, & de toutes autres choses concernans le public, esquelles ils iugent par Arrest.

Es matieres de Iustice ordinaire tant entre les manans & habitans du pays, que forains & estrangers, les Presidents & gens du Grand Conseil ont la supréme Iudicature esdits pays, lesquels iugent souuerainement & par Arrest : des Sentences desquels n'eschéent que reuision ou proposition d'erreur : A quoy de la part desdits Estats sont ordonnez conjoinctement les residents & Gens dudit Conseil des Reuisiteurs, en nombre compétent.

Monsieur le Gouuerneur, President, & Gens du Conseil de la Cou

Prouinciale desdits pays ont la connoissance & l'entremise de beaucoup de choses concernantes la Police du pays & Iudicature ordinaire en plusieurs cas ciuils & criminels, comme aussi des causes qui y deuoluent par appel des sieges des villes, & ressorts inferieurs des villages & du plat-pays. Lesquels expedient leurs actes & commissions sur le nom dudit Seigneur Gouuerneur, President, & Conseil: mais ils sont droict de la part de la Souueraineté de ladite Prouince.

A l'administration des Domaines de ladite Prouince y a vne Chambre de Maistres, Auditeurs, & Greffiers des Comtes.

Et combien que la Haye soit vne place ouuerte distante de deux mille pas de la mer du Nort, si est-elle le plus plaisant lieu qui soit en toutes les dix-sept Prouinces du Pays-bas: les surpassant en richesses, beaux édifices, belles places, plaisans iardins, & en grand nombre de Noblesse: il y a plus de deux mille grandes & belles maisons: & en bastit-on encores tous les iours, voire des ruës entieres. Là est la Cour du Prince ou Gouuerneur de Hollande, Zelande, & de la Frise Occidentale, qui est auiourd'huy le Seigneur Maurice, Prince d'Orange, &c. Comme encore aussi les Estats Generaux des Prouinces y tiennent leurs assemblées & residences: comme aussi les Estats de Hollande, & leurs deputez, Conseillers ordinaires, les Presidents, & gens du grand Conseil: ceux du Conseil, Prouincial, & ceux de la Chambre des Comptes.

Outre tous lesquels Conseils y a encores vn Conseil de Brabant pour les villes & villages du ressort de la Duché de Brabant qui sont sous l'obeyssance des Estats Generaux des Prouinces vnies, où les procez émanez de ladite Duché sont ordinairement instruicts & terminez; sous l'authorité, & en vertu de la commission desdits Seigneurs Estats Generaux, en la mesme forme & maniere que de tout temps on a vsé en la Chancellerie, Conseil, & Cour feodale de Brabant, afin que par ce moyẽ chacun puisse estre maintenu en ses priuileges accoustumez.

Au reste le regime & administration des villes & Prouinces vnies, & notamment en Prouince de Hollande & West-frise, se gouuerne selon leurs anciens droits, priuileges, statuts & coustumes, où il y a pour la plus part vn Baillif ou Escoüette, qui de la part desdits Estats y est estably comme leur officier. Il y a aussi des Bourg-maistres, Escheuins, Thresoriers, Maistres de fabriques, Maistres des orphelins, Conseil & Woeschapen, qui se font de notables de la bourgeoisie.

Les Bourgs-maistres & Escheuins sont annuellemẽt renouuellez suyuant la denomination en nõbre redoublé fait par les Woetschapen, esleu par le Gouuerneur de la Prouince, ou en son absence par les Presidents & Gens du Conseil Prouincial, combien qu'en aucunes villes l'election des Bourg-maistres soit absolute, & en aucunes les Escheuins ordõnez par officier au nom desdits Seigneurs Estats. Le nombre des Bourg-maistres est selon la coustume des villes: comme à Dordrecht vn, en aucunes quatre, lesquels trauaillent plus en choses politiques, au bon ordre & regime de la ville, sur les biens & reuenus d'icelle, au repos vnique des bourgeois & habitans.

Les Escheuins consistent en la plus part des villes au nombre de sept; lesquels ont la connoissance & la iurisdicature de toutes causes tant ciui-

les que criminelles. Les Thresoriers, Maistres des ouurages, & Maistres des orphelins sont en la pluspart des villes annuellement establis par le Bourg-maistre. Les Thresoriers ont la recepte de la ville dont ils rendent comte, les Maistres des ouurages ou fabriques ont l'œil sur les ouurages publiques, les Maistres des orphelins ont par superintendance le regard, & prennent soin que les biens des pupils soient bien regis & gouuernez sous bons pleges. Les Vvoeschapen qui sont iurez au Conseil sont en la plus part des villes en seruice continuel leur vie durant. Ceux-cy sont creez des plus notables bourgeois de la ville, eux & les Bourg-maistres representans tout le corps de la ville, aduisent & resoluent sur toutes choses qui leur sont proposees, tant du bien commun du pays que de la ville en particulier.

Pour le regard des monnoyes qui se forgent par toutes lesdites Prouinces vnies des Pays bas, il y a trois Generaux, lesquels au mandement desdits Seigneurs Estats comparoissent la part où ils sont mandez, pour y aduiser sur le fait desdites monnoyes.

Ladite Comte de Hollande & de Vvestfrise a deux monnoyes, l'vne ancienne & plus priuilegiee pour la Hollãde en la ville de Dordrech, l'autre pour la Vvestfrise en la ville de Horne.

XIV. Les Estats de la Comte de Zelande consiste en la Noblesse, & és villes des Isles de Vvalchren, Schövven, Suytbeneland, Tolen, Noovtbel, nouuellement reconnuës sur la mer, Duyuelandt, Vvolphaerts-dyck & Philips-landt. Ils tiennent leurs assemblees generales à Middelbourg, où pour le plus ordinairement reside le College de leurs deputez qui s'y assemblent tous les iours, pour traicter, disposer, & vuider de toutes affaires concernantes l'Estat.

Ladite Comté de Zelande a retiré à soy la Chambre des Comptes pour le fait des Domaines, & generalement de toutes recettes appartenant à tout l'Estat qui se souloit autresfois traiter conjointemẽt auec celle de Hollande, Vvestfrise & la Haye. Mais maintenant ladite Chambre pour ladite Comté de Zelande est establie en ladite Cour à Middelbourg.

Zelande a pareillement sa monnoye en ladite Cour, laquelle est sujette aux Generaux des monnoyes.

Les appellations des Sentences ciuiles de toutes les villes, Baillifs, & Iurisdicatures de Zelande ressortissent au Conseil Prouincial à la Haye: sauf que ceux de Middelbourg ont par priuilege leur choix d'appeller ou audit Conseil Prouincial, ou pour éuiter cette instance au grand Conseil. Mais les criminels s'executent sans appel, par les hauts iusticiers, chacun en sa iurisdiction & ressort.

Quand à la police & religion on s'y gouuerne comme on fait generalement par toutes les autres Prouinces vnies leurs confederez.

XV. La Principauté & Estats d'Vtrecht cõsiste encore pour le iourd'huy en trois membres, à sçauoir l'Ecclesiastic des cinq Colleges Chanoinaux, de la Noblesse & des villes: L'Ecclesiastique pour le premier du siege Cathedral de S. Martin, de Saint Sauueur, de Saint Iean, & de Sainte Marie, qui sont indifferemmẽt choisis des deputez qui sont à present au College desdits Estats. Pour le second membre sont la Noblesse: pour le troisiesme mẽbre les Bourg-maistres & deputez des villes de ladite Principauté & Estat, pareillement vn Conseil Prouincial, duquel ne gist aucune appellation, toutesfois en cas de

mission on peut l'auoir par deuers les Estats de la Prouince. La Chambre des Comtes est retenuë & deseruie par le College desdits Estats. Ladite principauté a aussi sa monnoye particuliere, cõme elle a eu de tout temps, & est sujette auldits Generaux des monnoyes. La police & la religion s'y maintient comme par toutes autres Prouinces vnies leurs confederez. Il y a aussi pour toute ladite Principauté quatre Mareschaux, qui sont pour le iourd'huy chacun en son quartier.

L'Estat & seigneurie de Frise est repartie en trois quartiers (qu'en leur langue ils appellent *Goiven*, à sçauoir d'Oostergoë, Westergoë, & des sept forests. XVI.
Mais pour le iourd'huy suiuant le regime & gouuernemẽt du temps present, les villes sont le quatriesme quartier, *Goër* ou membre de l'Estat. Ostergoë consiste presentement en onze Bailliages qu'ils appellent *Gritenies*. Westergoë en huict Bailliages. Les sept forests consistent en dix Bailliages. Le Goë ou quartier des villes, fait pour le iourd'huy en l'assemblée des Estats de la Prouince le 4. membre. Icelles villes souloiẽt par cy-deuãt estre affectées au Goë, dans lesquelles sont situées d'Oostergoë, Westergoë, ou des forests: lesquelles villes fermées sont en nõbre d'onze, dont les huict fermées, sont villes fortes, à sçauoir, Leenueedem, Bolsuuaert, Dockum, Frauike, Harlinged, Sneek, Staueren, Sloten, & trois autres anciennement priuilegiees de droit de villes, qui ne sont pas murées, à sçauoir Ilst, Worchum, & Hindelopen, esquels quatre quartiers consiste toute la Frise. Les Estats de cette Prouince, ont de toute ancienneté esté representez par les Nobles, & plus signalez ou notables proprietaires, tant des villes que du plat pays. Mais maintenant à la semonce du Gouuerneur & des deputez aux Estats, sont appellez aux iournées & assẽblées generales, certains nobles, & notables proprietaires du plat pays, & de chacune ville, pour deputez à ce idoines & capables, suiuãt les lettres d'Estat, qui leur sont enuoyées, lesquelles lettres s'adressent aux Griutmãs ou Baillifs & au Boug-maistre des villes respectiuement. Lesquels en chacun bailliage & ville, chacun en sõ regard conuoquẽt les nobles, les plus signalez du plat pays & les Escheuins, Conseil, & Iurez en chaque ville, lesquels ayans oüy & entendu les causes du mandement, choisissent alors & deputent chacun de son Bailliage & ville deux personnages, ausquels est donnée commission & pouuoir de comparoir à ladite iournée & assemblée generale, pour y resoudre des poincts & affaires, pour lesquels ils sont mandez, & de toutes choses concurrẽtes selon l'exigence du cas, ce que requis peut estre. Chacun Bailliage y enuoye ordinairement deux Députez, à sçauoir l'vn de la noblesse l'autre vn des plus notables proprietaires, chacune ville principalemẽt celles qui sont fermées y enuoyent vn de leur Conseil, & vn des Iurez d'entre la commune, sans aucun respect au degré de noblesse, comme aucunes places és sept forests, ne reconnoissent & ne députent aucuns Gentils-hommes, faute de noblesse, mais ordinairement au lieu d'iceux ils y enuoyent des plus vieux Fonsiers & priuilegiez notables, auec contentement des nobles des autres quartiers. Ladite assemblee & cõuocation generale se tient ordinairemẽt en la ville de Lewaerdem, maintenãt capitale du pays, & assise au centre du pays, vne ou deux fois l'an, ne fut que les affaires extraordinaires, & la necessité du temps le requist. Ces deputez ont la connoissance & iudicature de toutes les affaires concernant la contribution de la Prouince, confiscations, des biens Ecclesiastiques, des Dicaiges, d'Escluse, en somme de toute l'administratiõ des affaires politi-

ques, de la guerre, & des finances, les Receveurs sont tenus tous les ans de venir rendre comte par deuant la Chambre des Comptes, à laquelle sont annuellement ordonnez quatre personnes, à sçauoir de chacun quartier vn. Lesdits Estats ont aussi leurs monnoyes particulieres en la ville. Levvearden, aussi sujette aux generaux. Les Baillifs auecques les Assesseurs en leurs Bailliages, sur le plat pays: & les Bourgs-maistres, Escheuins, & Conseil des villes ne iugent seulement qu'en matiere ciuile, donnent leurs Sentences au nom de la Seigneurie souueraine de Frise, desquelles se peut appeller à la Cour Prouinciale, & non au College des desputez des Estats. La Cour Prouinciale est composée du Gouuerneur, Presidens & Conseillers, ausquels seuls appartient seulement la connoissance & iurisdicature des choses ciuiles & criminelles. Mais il faut que les Baillifs & Magistrats des villes renuoyét les criminels auec leurs informations à ladite Cour, où leurs procez sont faits par le Procureur General selon la qualité du delit, elle tient sa seance aussi à Levvaerden. Les Estats de laditte Prouince ont depuis quelques années erigé vne Vniuersité à Franiker. Pour le fait de la Religion il s'y conduit comme és autres Prouinces.

XVII. L'Estat d'Ouerysfel, (porte ce nom pour estre assise & située outre, ou par delà le fleuue d'Yssel) toute la Prouince est repartie en trois belle iurisdictions, la premiere est *Saland*, la deuxiesme *Vuent*, la troisiesme qui est au milieu des deux *Vollenhouen*. Saland a plusieurs villes comprises en soy, à sçauoir Deuenter, Campen, Zuuol, & autres. La Tuente, la ville de d Oldenzeel, Otmarsum, & autres. Vollenhouen a ville & chasteau de de mesme nom à present ruinée par les guerres dernieres, là où souloit estre iadis la Cour des Euesques d'Vtrecht & la ville Steenuvyc, & autres. La Souueraineté de cette Prouince appartenoit iadis aux Euesques d'Vtrecht: mais depuis estant paruenuë auecques la Seigneurie d'Vtrecht à l'Empereur Charles le quint, & à Philippes son fils, sous condition de les conseruer en leurs priuileges, sous pretexte dequoy, ils se sont auecques les autres Prouinces vnies soubstraict de l'obeyssance dudit Roy Philippe. Ladite Prouince n'a iamais reconnû que deux membres en son gouuernement, à sçauoir la noblesse, de laquelle sont choisis les Gouuerneurs, & les trois villes Imperiales, Deuenter, Campen, & Zuuol, par lesquels deux membres sont vuidez toutes difficultez qui se presentent en cét Estat, & que par eux selon les Constitutions du pays aura esté ordonné & decreté, demeure ferme & stable. Et comme la noblesse en préeminence ne cede à nul, aussi ne font les villes, si ce n'est en leur ordre & degré. Donc Deuenter est la premiere, Campen, la seconde, & puis Zuuol apres; chacunes desdites ville iuge par Arrest, & ont chacune droit de battre monnoye. L'Assemblée des Estats de ladite Prouince se fait diuersement tant generale que particuliere, selon leurs anciennes coustumes, & préeminences, tantôt en vne place, tantôt à l'autre, les deputez souuent s'entrechangeans. Au fait de la Religion il se gouuerne par tout comme és autres Prouinces vnies leur confederez.

XVIII. Quant à l'Estat & regime de la ville de Groeningen & des Ommelandes (qui sont Iurisdictions champestres, consistant en plusieurs villages du territoire de cette Prouince) il faut entendre que ladite ville & Ommelandes situez entre les riuieres d'Embe & Lauuis, sont & font vne seigneurie & Prouince nombrée entre les dix-sept Prouinces du Pays-bas,

qui sont indifferemment representez & regis par commun accord des Estats d'icelle : en sorte que tous droicts ou domaine, que iadis le Prince comme Seigneur de la ville & Prouince souloit auoir, sont regis & gouuernez par le commun aduis desdits Estats, tant pour les finances, reuenus, contributions, biens Ecclesiastiques tant en la ville, que vieux Bailliages Goorrecht & Ommelandes, lesquels Estats ensemble leurs députez tiennent ordinairement leurs iournées assemblées en ladite ville de Groeningen. Le Regime de la ville appartient au Magistrat d'icelle tant seulement, qui consiste en quatre Bourgs maistres, & douze Conseillers, & ce aussi bien fait de Iustice (en quoy il iuge par Arrest) qu'en cas de police : sauf que les choses concernantes les priuileges & biens de la ville, doiuent estre communiquées au Magistrat de la porte & aux vingt & quatre Iurez. Les deux vieux Bailliages & le Goorecht ressortissent sous la Iurisdiction de la ville, où ceux du Conseil ordonnent annuellement des Drossarts, Amptmans, ou Baillifs, (qui n'est qu'vn mesme fait) des iugemens desquels se peut appeller par deuant ledit Conseil, qui en iuge par Arrest. La moitié dudit Conseil & Iurez y sont annuellement desmis, les places desquelles sont remplies : à sçauoir que le Gouuerneur desnomme cinq personnes d'entre les vingt & quatre Iurez, lesquels cinq choisissent de toute la ville huict Conseillers. Les huict nouueaux Conseillers auecques les autres huict vieux qui restoient, eslisent quatre ourgs-maistres. En outre ledit Sieur Gouuerneur desnomme hors du nombre esdits vingt & quatre Iurez, encores autres cinq personnes, lesquels en choisissent douze d'entre la commune de la ville, pour remplir la place des douze esmis, de sorte que les douze nouueaux Iurez, & les douze vieux restez, choisissent d'entre eux trois Auant parliers ainsi qu'ils appellent, lesquels tout du ong de l'année portent la parole pour tous lesdits Iurez. Ladite ville a beauoup de priuileges, entre autres elle opine la premiere aux estats de la Proince, elle a aussi vne monnoye.

Les Ommelandes sont reparties en trois quartiers, à sçauoir de *Fiuelingo*, *unsingo* & le *Vvestquartier*, ayant chacun leurs droits par escrit en diuerses eigneuries, comme sieges de iudicature qu'ils appellent Gritenies ou Bailiages.

RELIGION.

EN tous les pays que les Estats tiennent ils ne permettent aucun exercice de la Religion Catholique; de sorte que toutes les Eglises y sont conuerties en Temples, où les Ministres de la nouuelle opinion preschent & font es prieres, & la Cene à leur mode. Que si l'on trouue en quelque lieu qui fasens exercice de la Religion Catholique en particulier, & secrettement : si ost qu'ils sont surpris sur le fait ils sont condamnez à de bien grosses amenes, comme à Vtrecht où la plus grande partie des habitans est Catholique, il rriue presque tous les iours qu'on dit dans les maisons plus de cinquante, ou oixãte Messes. Il n'y a gueres d'autres villes sous les Estats qui ne soient peuplées de plus d'habitans tenans la nouuelle opinion, que d'autres.

Que si l'on desire sçauoir comment l'heresie s'est glissée en ces pays, je le feray entendre le plus briefuement qu'il me sera possible. Cette nouuelle opinion y prit pied durant les guerres, qui furent entre la France & l'Espagne, & ce mal fut descouuert apres la conclusion de la paix, entre Philippes II. Roy d'Espagne, & Henry II. Roy de France. Car l'an 1566. le Roy d'Espagne estant informé du danger qu'il y auoit que l'heresie n'infectast le Pays-bas, & ayant ordonné qu'on y gardât les Decrets du Concile de Trente, & des Edicts faits par Charles V. son pere contre les heretiques, beaucoup de gens creurent qu'il y vouloit introduire l'Inquisition d'Espagne, qui est veritablement vne inuention aussi malheureuse, & cruelle qu'aucune qu'on sçauroit pratiquer, puis qu'elle fait mesme pourrir en prison les plus innocens, & plus Catholiques. Tellement que ceux-cy se persuadant qu'on les vouloit traiter de cette sorte, firent ligue ensemble, & estans venus à Bruxelles, presenterent à Madame Marguerite d'Austriche Gouuernante du pays, vne requeste, par laquelle ils demandoient qu'on les laissât viure en liberté de conscience, & soudain comme s'ils eussent auec cette requeste donné le signal à leurs compagnons, il entra dans Anuers force hommes, mal affectionnez à la Religion Catholique, qui y ruynerent les Eglises, prophanerent les autels, firent mille outrages aux personnes sacrées, & tout ce qui se peut faire au mespris des sacremens. Ils firent le mesme à Bolleduc, à Valenciennes, à Gand, à Audenarde, à Bruxelles, à Vtrecht, les Religieux de S. François furent chassez de Delft, & les mesmes, & les Chartreux d'Amstredam. Ceux de Bruxelles faisoient instance qu'on leur permit leurs presches des Ministres, & desia l'on preschoit sans autre permission par tout le pays de Bruges, de Gand, de Ypre, d'Audenarde, & Anuers estoit desia vne retraite de Caluinistes, & de Lutheriens, & d'Anabaptistes. Valenciennes accepta non seulement les Ministres Caluinistes, mais encor pour obtenir, & monstrer vne entiere liberté de conscience, se retira ouuertement de l'obeyssance du Roy d'Espagne, & Tournay fit le mesme, certain Ministre ayant eu la hardiesse de prescher dans la ville de Nimegue, les habitans ayans mis la main aux armes, deposerent premierement cinq Senateurs de leur dignité, comme les soupçonnant d'heresie, & mirent en leur lieu autant de Catholiques, puis ayant chassé le Ministre, brusslerent en pleine place la chaire où il auoit presché.

L'Année d'apres Marguerite d'Austriche fit vn Edict contre tous ceux qui auroient la hardiesse de faire exercice de la nouuelle opinion, & appaisa la Frise, par le moyẽ du Comte d'Aremberg, & recouura Tournay, & Valenciennes, par le moyẽ du Seigneur de Noircarmes. & le Cõte de Megue reduisit Vtrecht à la deuotion du Roy d'Espagne. On chassa d'Anuers les Ministres, & les lieux de leurs assemblées furent fermez. Cependant le Duc d'Albe vint pour estre Gouuerneur des Pays-bas auec vne armée. Cettuy-cy mit presque à son entrée en prison les Comtes d'Egmont, de Horne, outre plusieurs autres, & leur fit trencher la teste, disant qu'ils auoient fauorisé les rebelles. Le Prince d'Orãge craignant pareil traitement s'enfuit en Allemagne, où il assembla vne grosse armée, s'assurant de l'affection des Flamans, & de les induire aisement à se reuolter. Mais le Duc d'Albe, bien qu'ayant moins d'hommes, le contraignit de sortir du pays, son frere Louys ayãs desia esté défait en Frise. Il sembloit que tout estoit reduit en bon estat par le moyen de cette victoire, quand le Duc, qui par la mort des Comtes d'Egmont, & de Horne, & quelques autres Seigneurs

auoit aliené le courage de la noblesse, voulant encor exiger opiniastrement l'an 1570. & 72. le vingtiesme, & centiesme denier, se rendit encor odieux au peuple, & donna sujet aux reuoltes qui arriuerent. Car le Prince d'Orange, & les siens conuiez par les habitans de quelques villes, & s'asseurant du mescontentement des autres, surprindrent en vne nuict Flessingue, la Brille, & presque toute la Zelande, fors que Middelbourg, & quasi toute la Hollande, fors qu'Amsterdam (pource que le Duc n'ayant iamais fait la guerre sur la mer, estimant peut estre peu de lieux maritimes, ne s'estoit soucié que de se rendre fort dans le pays) & outre ce Mons, Ruremonde, Malines, Amesfort, Suelle, Campe, Zutphen, & autres places d'importance. Or ceux de la nouuelle opinion estans de la partie, on ne sçauroit exprimer combien ils traitterent cruellement les Religieux & les Prestres. Le Duc d'Albe ne perdant pas courage assembla des trouppes, fit vne armée, & recouura Mons, Zutphen, & Malines. Mais tãdis qu'il assiegeoit Harlem, qui se rendit l'an 1573. ses ennemis mirent le siege deuant Middelbourg, ville capitale de Zelande. L'année suiuante le Duc eut pour successeur au gouuernemẽt Loüys de Requescens, qui s'essaya de secourir Middelbourg auec quelques nauires armez, afin de ne perdre entierement la mer. Mais l'armée s'estant perduë par quelque desordre qui s'y trouua, la ville se rendit à cõpositiõ. Toutesfois Mondragõ Colonel des Espagnols, ne perdãt courage pour tout cela, fit passer sõ armée à pied par un bras de mer à Zircée, & assiegea la ville, qui se rendit finalemẽt l'an 1577. Le Prince d'Orange estoit reduit au petit pied par la perte de cette place, cõme n'ayant presque plus autre chose que l'Isle de Vvalcheren, ou Flessingue, & Middelbourg sont assis. Mais pource qu'il estoit deu 30. payes, ou plus, aux soldats Espagnols, ils passerent en terre ferme, se mutinerent, & s'estans fortifiez en la ville d'Alost, reduisirẽt les affaires de leur Roy en plus mauuais estat que iamais. Car plusieurs bruits diuers de leur reuolte, s'estans espandus, les Estats declarerent, & firent publier la guerre contre les Espagnols. On mit en prison le Comte Hernest de Mansfeld, & le Seigneur de Barlemont, & quelques autres du Conseil, pource qu'ils se monstroiẽt cõtraires à ce dessein. Les chasteaux de Gand, & d'Vtrecht furẽt assiegez, & pris tous deux. Le Prince d'Orange fut apellé, & il se fit vne ligue entre les Catholiques, & les Protestans auec vn fort grand aduantage du Prince, & des Protestans, qui estoient desia presque perdus. Ils mirent ensemble 53. mille hommes de pied, & seize mille cheuaux, & en mesme armée, on disoit la Messe à la Catholique, & le presche à la Huguenote. Par ce moyẽ ceux de la nouuelle opiniõ retournerẽt en Anuers, & y gaignerẽt quelques Eglises. Mais les Espagnols vindrẽt assaillir Anuers & Mastric, prindrent & saccagerent ces 2. places En mesme temps Dom Iean d'Austria ou d'Austriche vint d'Espagne, s'accommodant à la necessité, fit premierement vne suspension d'armes, & apres, pource qu'il n'estoit pourvû ny de gens ny d'argent, & que les ennemis auoiẽt toutes ces choses à commandement, il conclud la paix auec vn grãd aduãtage du Prince d'Orange & des siens, & les Espagnols sortirẽt hors du pays. Et combien qu'vn des principaux articles de la paix fut, que la Religion Catholique seroit maintenuë, & l'heresie exterminée, toutesfois lors que les Ambassadeurs parlerent au Prince d'Orange de faire obseruer cét article, il leur respondit, qu'il estoit chauue de teste, mais biẽ plus de cœur. Apres il ne quitta iamais les armes, & aduãça tant qu'il pût la nouuelle opinion; Et finalement il mit Dom Iean en defiance des

Estats; Tellement que le Prince craignant d'estre fait prisõnier, & de receuoir quelque offence, se retira à Namur, & s'assura du Chasteau. Alors les Estats embrassans promptement ce pretexte de nouueaux troubles, appellerẽt le Prince d'Orange à Bruxelles, & s'vnirẽt de nouueau auec luy. L'année d'apres vne partie campa deuãt Ruremonde, & l'autre deuant Namur, où Dom Iean auoit assemblé ses troupes. Mais estant forcez de leuer le siege de deuant Ruremonde, & estans deffaits à Namur, ils perdirẽt Louuain, Diest, Arscot, & plusieurs autres places. Mais cependant le Prince d'Orange auoit gaigné par vn long siege Amsterdã, & les Estats auoient fait venir auec vn vain tiltre de Gouuerneur Dom Matthias d'Austriche, frere de l'Empereur, & apres le Duc d'Alençon de France, & le Comte Casimir d'Allemagne, qui vindrent auec d'assez grandes armées, & auec espoir de quelque grãde conqueste. Or pour faire que chacun eut part à la reuolte, on fit publier, que tous, principalement les Ecclesiastiques seroient obligez à iurer qu'ils tiendroient Dom Iean pour ennemy, & choses semblables. Et ainsi que les Cordeliers, & les Iesuites refuserent de le faire, ils furent chassez d'Anuers, & de quelques autres villes. Ceux de Doüay mesme chasserent les Iesuites, mais ils les rappellerent dans peu de iours. S. Omer, & Grauelines, se maintindrent en l'obeyssance du Roy d'Espagne. D'autre costé Casimir introduisit l'exercice de la nouuelle Religion à Bruxelles, & à Gand, & les Gantois payerent les soldats des ornemens des Eglises. Tandis ceux d'Artois & de Haynaut, voyant que les autres pays, contre les capitulations passez admettoient, ou introduisoient par tout l'opinion de Caluin, les autres sectes, abattoient les lieux sacrez, despoüilloient les Autels, & persecutoient les Religieux & les Prestres, ils cõmencerent à penser de plus prés à leurs affaires. Le Prince d'Orange craignant qu'ils ne l'abandõnassent, enuoya S. Aldegonde à Gand, pour faire qu'on y donnât au moins trois Eglises aux Catholiques, se persuadant que par ce moyen il appaiseroit les mal-contens (ainsi nommoit il ceux d'Artois & de Haynaut) & les retiendroit en sa ligue. Mais ceux de Gand, qui estoient extrémement affectionnez à cette nouuelle secte, respondirent qu'ils n'en feroient rien, si les mal-contens n'embrassoient le Caluinisme. Cela fit resoudre ceux d'Artois, & de Haynaut, & les villes de Doüay, de l'Isle, & d'Orchies, à se reconcilier auec le Roy d'Espagne, par le moyen du Duc de Parme, qui auoit eu par la mort de Dom Iean le gouuernement des Pays-bas. Bosleduc fit encor le mesme. En Frise le Sieur de Renesberg, s'empara de Grouningue, & y permit l'heresie. Ceux d'Vtrecht s'estans vnies auec les Hollandois, & Zelandois, aneantirent en la ville, & aux enuirons l'exercice de la Religion Catholique. Cependant le Duc de Parme auoit pris de viue force la ville de Maestric, & le sieur de Renesberg changeant d'opinion, auoit remis Groningue sous l'obeyssance du Roy d'Espagne.

Mais les Estats generaux des Prouinces vnies de Gueldre, Hollãde, Zelande, Zutphen, Frise, Oueryssel, & de Groninghen ayant declaré le Prince Philippe d'Austriche II. du nom Roy d'Espagne, descheu de la seigneurie desdites Prouinces, à cause de sa domination extraordinaire & trop violente contre leurs priuileges & franchises par luy solemnellement iurées, ont par la voye de droict, & des armes empris tous le gouuernemẽt de l'Estat politic, & de la Religion d'icelles Prouinces, l'an 1581. & par Edit absoluent les sujets de leurs fermés, & en font prester vn nouueau à la cõfirmation de leur Patrie & obeyssãce esdits Estats: & pour leur maintenir apellent le Duc d'Alençon, qui s'e

estoit retourné en France,& le firent publier Duc deBrabāt.Mais ce tiltre luy dura peu,pource que ceux d'Anuers ne pouuans souffrir les François, & sous autre pretexte,massacrerent enuiron trois mille des siens.En ce mesme temps le Prince d'Orange,à qui l'on auoit tiré peu de mois auparauant vn coup d'arquebuse à Anuers, qui estoit demeuré fort blessé en la bouche , finalement le 10.de Iuillet 1584.il fut tué à Delf,par vn nōmé Baltazar Gerad,naif de ville-frāche en la Frāche-Cōté.Le Duc de Parme estant resté maistre de la cāpagne, recouura partie par force,partie par siege,ou par traicté, Audenarde , Ypre , Tenremonde,Viluorde,Gād,Bruges,Nimegue,Malines,& Bruxelles , & auec vn long & penible siege, força en fin Anuers,de luy presenter les clefs,& l'Escluse pareillement. Les peuples de Hollande & de Zelande estonnez de cét succez fauorable, recouururēt au secours de la Royne d'Angleterre,& se mirēt sous sa protection,mettant mesme entre les mains des Anglois Flessingue, & quelques autres places d'importance.Et depuis qu'ils se furent mis sous la protection des Anglois,ils prindrent Stennich,Nimegue,Deuenter,Zutphem , & plusieurs autres places de consequence : mais la Royne voyant l'armée d'Espagne s'approcher d'Angleterre,& les diuisions qu'il y auoit entre les Estats & le Cōte de Leycester,Lieutenāt general de ladite Royne Protectrice des Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas fait reuenir en Angleterre ledit Cōte de Leycester,lequel remet ledit gouuernemēt general és mains des Estats generaux, & desquels il l'auoit receu auparauant sous l'authorité de la Royne d'Angleterre:& ainsi les factiōs,partialitez suruenuës entre les villes & sujets desdits pays,à son occasion furēt assopies.Tellement que lesdits Estats generaux ayans reprins leur premiere authorité souueraine, restablirent pareillement le Prince Maurice de Nassau aux gouuernemēs de Hollande,Zelande,& Vtrecht & en l'Admirauté & estat de Capitaine general de toute leur gendarmerie,ausquels Estats ils luy ont depuis adiousté le gouuernemēt de la Duché de Gueldre,Comté de Zurphē & Pays d'Oueryssel:& qu'il a iusques à present sous lequel depuis l'an 1588. ils ont eu diuers succez , tant pour les prises de villes que de batailles,trop longues icy à reciter , tant à l'encōtre du Prince de Parme que des Archiducs d'Austriche. Pour conclusion apres auoir esté tous ces pays en trouble & guerre ciuille,depuis l'an 1566.iusques en 1609.les articles des trefues & cessation d'armes furent accordez & arrestez en Anuers,le .. d'Auril audit an,pour le tēps de 12.ans,car de reciter tout au long, le commencement & le progrez de ce traicté:à sçauoir commēt les Archiducs ont fait rechercher de Paix le Prince de Nassau par le sieur Vander Horst,& le R.P.F. Ian Ney,General de l'Ordre de S.François,& autres deputez,desquelles propositiōs & raisons ils se sont seruis,tant enuers les Estats generaux,son Excellence,& autres personnes pour les esmouuoir de les persuader à cela,& les responses que les Estats generaux faisoiēt là dessus,& puis apres ce qui s'est fait de part & d'autre,les articles qui ont esté liurez des deux costez, les raisons & les difficultez qui en sont ensuiuies de part & d'autre, & tout ce qui en despend, cela seroit trop long, & trop fascheux pour le descrire & reciter , & mettons seulement icy (comme nous auons dit) les articles accordez & arrestez par les deputez de part & d'autre ; selon qu'ils les ont fait imprimer en l'an 1609.

Les illustres Princes,l'Archiduc Albert , & Isabelle Clara Eugenia , ayant fait trefues & cessation d'armes le 24.d'Auril en l'an 1607.pour 8.mois.auec les illustres & Seigneurs les Estas generaux des Prouinces vnies du Pays-bas,en qualité comme les tenans comme Estats,Prouinces & Pays-libres, sur

lesquelles ils n'auoiét rié à pretédre, il falloit que ces tresves fussent ratifiées, auec semblable declaration, par la Majesté du Roy Chatholique, entant que cela luy pouuoit toucher, & que ladite ratification & declaration fut liurée és mains des Estats des Prouinces vnies des Pays-bas, trois mois apres lesdites tresves, comme cela se fit, par les lettres Patentes du 18. de Septembre, en la mesme année: & en outre fut donnée procuration speciale audits Archiducs, le 10. de Ianuier 1608. pour faire tant en son nom, qu'en leur nom ce qu'ils iugeroient estre expedient, pour venir à vne bonne Paix, ou tresves pour longues années: en suitte de ladite procuration, les Archiducs par leurs lettres de Cómission du 27. dudit mois, auoient denommez & deputez des Commissaires pour traitter au nom & en qualité, comme a esté dit, & consenty & accordé, que lesdites trefues seroiét prolongées & continuées, à diuerses fois, & mesme le 20. de May iusques à la fin de l'an 1608. & estans assemblez à diuerses fois, auec les deputez des Estats des Prouinces vnies, qui auoient aussi procuration & cómission d'eux, datée du 5. de Féurier de ladite année, mais ils ne peurent s'accorder touchant la paix, pour plusieurs grandes difficultez, suruenuës entr'eux, pour cette occasion, les Ambassadeurs des Roys Tres-Chrestiens, de France, & de la grande Bretagne, des Princes & Palatins de Brandebourg, & du Marquis d'Ausbarch, & du Lādegraue de Hessen, enuoyez en ces lieux, de la part desdits Seigneurs, Roys & Princes, afin d'aider à auancer vne si bonne œuvre, voyans qu'ils estoient prests de partir, & de rōpre tout le traitté, auoient proposé des tresves pour beaucoup d'années, à certaines conditions comprises par escrit, & données de leur part à l'vn & à l'autre party, les requerant & admonnestant de s'y vouloir conformer: & comme sur cét escrit plusieurs autres difficultez s'y presentoient, voi la pourquoy les Seigneurs suyuāts estoient assemblez le 9. d'Avril 1609. le Sieur Ambroise Spinola, Marquis de Benaffro, Cheualaier de l'ordre de la Toison d'or, du Conseil d'Estat, & de la guerre de sa Majesté Catholique, & Maistre de camp, & General de ses armées, &c. Le sieur Iean Richardot, Cheualier, sieur de Batli, du Conseil d'Estat & premier President du Conseil priué de leurs Altesses, &c. Iean de Mácicidier, du Cōseil de guerre, & Secretaire de sa Majesté Catholique. Le Reuerend. P. F. Ieā Ney, General de l'Ordre de S. François és Pays-bas, & le sieur Louys Verreyken Cheualier, Audiencier, & premier Secretaire de leurs Altesses, en vertu de lettres de procuration desdits sieurs, les Archiducs d'vne part, à fin de traitter, tant en leur nom, comme au nom dudit Roy Catholique, auec Guillaume Louys, Comte de Nassau, Catzenellenboge, Viaden Dietz & sieur de Filstin, Gouuerneur & Capitaine general de Frise, de la ville de Grouningue, & des Ommelandes & de Drenthe, &c. Le Sieur de Vvalrauen, sieur de Brederode, Vianen, Castelain d'Vtrecht, Sieur d'Ameyde, Cloetingue, &c. Le Sieur Corneille de Gent, sieur de Leonen, & Meynersuuy, Chastelain, & Iusticier de l'Empire, & de la ville de Nimeghe: le Sieur Iean d'Ordenbarnevelt, Cheualier sieur du Tēpel, Rondenrys, &c. Aduocat & garde du grād Seau, des Chartres & Registres de Hollande, & Est-frise, le Sieur Iacques de Malderé, Cheualier, sieur de Heyes, &c. le premier & representant les nobles és Estats, & au Cōseil de la Cōté de Zelande, le Sieur Gerart de Reuesse, sieur de Vāder Aa, de Sterfkercke, Nieuleckerlands, &c. Gellius Hillama, Docteur és Droicts, Conseiller ordinaire au Conseil de Frise: Iean Soleth, Sieur de Sallick, Drossart du pays de Vollenho, & Chastelain de la seigneurie du Cuinder: & Abbel

Coenders

Coenders de Helpen, sieur en Faen, & Cantes, au nom des Estats des Prouinces vnies des Pays-bas, aussi en vertu de lettres de leur procuraiton, commission, semblablement d'autre part : lesquels par l'entremise, & par l'aduis de Pierre Ieannin, Cheualier, Baron de Chagny, & Montheu, Conseiller du Roy Tres-Chrestien en son Cõseil d'Estat, & son Ambassadeur extraordinaire prés mesdits Seigneurs les Estats, & le sieur Elie de la Place, Cheualier sieur de Russy, Chastelain de Machaut, aussi Conseiller dudit Conseil d'Estat, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, Bailly & Capitaine de Vitry le François, & son Ambassadeur ordinaire, resident pres les Estats Generaux des Pays bas: le sieur Richard Spencer, Cheualier, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre priuée du Roy de la grãde Bretagne, & son Ambassadeur extraordinaire, pres les Estats Generaux des Pays-bas, & le sieur Rodolphe Wenvvoud, Cheualier, Ambassadeur extraordinaire, & Conseiller dudit Roy, & Cõseiller d'Estat desdites Prouinces vnies : tout ceux-cy s'accorderent en la forme & maniere qui s'ensuit.

I.

Premierement lesdits Seigneurs Archiducs declarent, tant en leurs noms, que dudit Seigneur Roy, qu'ils sont contẽs de traiter auec lesdits Seigneurs Estats generaux des Prouinces vnies, en qualité, & comme les tenants pour pays, prouinces & Estats libres, sur lesquels ils ne pretendent rien: & de faire auec eux és noms & qualitez susdits comme ils font par ces presentes vne tresve, aux conditions cy apres escrites & declarées. xx.

II.

Asçauoir que ladite tresve sera bonne, ferme, loyale, & inuiolable, & pour le temps de douze ans, durãt lesquels il y aura cessation de tous actes d'hostilité, de quelque façon qu'ils soient, entre lesdits Seigneurs Roys, Archiducs, & Estats generaux, tant par mer, autres eaux, que par terre, en tous leurs Royaumes, pays, terres, & Seigneuries, & pour tous leurs sujets & habitans, de quelque qualité & condition qu'ils soient, sans exception de lieux, ny de personnes.

III.

Chacun demeurera saisi, & iouÿra effectuellement des pays, villes, places, terres, & seigneuries qu'il tient & possede à present, sans y estre troublé ny inquieté de quelque façon que ce soit, durant ladite tresve: en quoy on entend comprendre les bourgs, villages, hameaux, & plat pays qui en dependent.

IIII.

Les sujets & habitans és pays desdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats, auront toute bonne correspondance & amitié par ensemble, durant ladite tresve, sans se ressentir des offences & dommages qu'ils ont receu par le passé : & pourront aussi frequenter & seiourner és pays l'vn de l'autre, & y exercer leur traffic & commerce en toute seureté, tant par mer, autres eaux, que par terre, ce que toutesfois ledit Seigneur Roy entend estre restraint & limité aux Royaumes, pays, terres, & seigneuries qu'il tient & possede en l'Europe, & autres lieux & mers où les sujets des Roys & Princes, qui sont ses amis & alliez, ont ledit traffic de gré. Et pour le regard des lieux, villes, ports, & havres qu'il tient hors les limites susdits : que lesdits Seigneurs Estats & leurs sujets n'y puissent exercer au-

cun trafic que sans la permission expresse dudit Seigneur Roy. Bien pourront ils faire ledit traffic si bon leur semble, és pays de tous autres Princes, Potentats, & peuples, qui le leur voudront permettre, mesme hors lesdits limites, sans que ledit Seigneur Roy, ses officiers & sujets, qui despendent de luy, donnent aucun empeschement à cette occasion ausdits Princes, Potentats, & peuples qui le leur ont permis ou permettront, ny pareillement à eux, ou aux particuliers, auec lesquels ils ont fait, & feront lesdits traffics.

V.

Et pource qu'il est besoin d'vn assez long temps pour aduertir ceux qui sont hors desdites limites auec force nauires, de se desister de tous actes d'hostilité, a esté accordé, que la tresve n'y commẽcera que d'aujourd'huy en vn an: Bien entendu que si l'aduis de ladite tresve y peut estre, plutôt que dés lors l'hostilité y cessera: Mais si apres ledit temps d'vn an quelque hostilité y estoit commise, le dommage en sera reparé sans aucune remise.

VI.

Les sujets & habitans és pays desdits Seigneurs Roy, d'Archiducs, & Estats, en faisant traffic és pays l'vn de l'autre, ne seront tenus payer plus grãds droits & impositions que leurs sujets, & ceux des amis alliez qui seront le moins chargez.

VII

Et auront aussi les sujets & habitans desdits Seigneurs Estats, la mesme seureté & liberté és pays desdits Seigneurs Roy, & Arciducs, qu'elle a esté accordée aux sujets du Roy de la grande Bretagne, par le dernier, traitté de paix, & articles secrets faits auec le Connestable de Castille.

VIII.

Ne pourront semblablement les marchands, maistres de nauires, pilotes, matelots, leurs nauires, marchandises, d'enrées, & autres biens à eux appartenants, estre saisis & arrestez, soit en vertu de quelque mandement general, particulier, & pour quelque cause que ce soit de guerre ou autrement, ny mesme sous pretexte de s'en vouloir seruir pour la conseruation ou deffence du pays. On n'entend toutesfois en ce comprendre les saisies & arrests de iustice par les voyes ordinaires, à cause des dettes, propres obligations, & contracts vallables de ceux sur lesquels lesdites saisies auront esté faites, à quoy il sera procedé selon qu'il est accoustumé par droit de raison.

IX.

Et pour le regard du commerce des Pays-bas, & des daces & impositions qui se leueront sur les denrées: s'il est trouué cy apres qu'il y ait de l'excez, & qu'il en soit incõmode à la premiere requisition qui en sera faite d'vne part ou d'autre, Commissaires seront deputez pour les regler & moderer par aduis commun, si faire se peut, sans que pourtãt la tresve soit rompuë, au cas qu'ils n'en puissent demeurer d'accord.

X.

Si quelques Sentences & iugements auoient esté donnez entre personnes de diuers partis non deffendus, soit en matiere ciuile ou criminelle, ils ne

pourront estre executez contre les personnes des condamnez, ny sur leurs biens durant ladite tresve.

X I.

Lettres de marques & represailles ne seront octroyées durant ledit temps, si ce n'est à connoissance de cause, & és cas esquels il est permis par les loix & constitutions Imperiales, & selon l'ordre estably par icelles.

X I I.

On ne pourra aborder, entrer, ny s'arrester au ports, havres plages, & rades & pays l'vn de l'autre auec nauires & gens de guerre en nombre qui puisse donner soupçon sans le congé & permission de ceux sous lesquels sont lesdits ports, havres, plages, & rades, sinon qu'on y fut ietté par tempeste, ou contraint de le faire par necessité, & pour éuiter quelques perils de mer.

X I I I.

Ceux sur lesquels les biens ont esté saisis & confisquez à l'occasion de la guerre, ou leurs heritiers, & ayants cause, iouyront d'iceux biens durant ladite tresve, & en prendront la possession de leur authorité priuée, & en vertu du present traicté, sans qu'il leur soit besoin d'auoir recours à la Iustice, nonobstant toutes incorporations au fiscq, engagements, dons en faits, traictez, accords, & trãsactions, quelques renonciations qui ayent esté mises esdites transactions pour exclurre partie desdits biens, ceux à qui ils doiuent appartenir, à la charge neãtmoins qu'ils n'en pourrõt disposer, ny les charger ou diminuer, pendant le temps de ladite ioüyssance, sinon qu'ils en ayent obtenu la permission desdits Seigneurs Archiducs, ou Estats.

X I V.

Ce qui aura lieu, au profit des heritiers du feu Sieur Prince d'Orange, mesmes pour les droits qu'ils ont és Salines du Comté de Bourgongne, qui leur seront remises & delaissées, auec les bois qui en dependent. Et quant au procez du Chastel belin intenté du viuant dudit feu Seigneur Prince d'Orange en la Cour de Malines contre le Procureur general du Roy Catholique, lesdits Seigneurs Archiducs promettent de bonne foy de leur y faire rendre iustice dans vn an, apres la poursuite qui en sera faite par eux, sans aucune remise, & en toute droicture, & sincerité.

X V.

Si le Fiscq a fait vendre d'vne part & d'autre quelques biens confisquez, ceux à qui ils doiuent appartenir en vertu du present traicté, seront tenus se contenter de l'interest du prix, à raison du denier seize, pour en estre payez chacun an, durant la tresve, à la diligence de ceux qui possedent lesdits biens, autrement leur sera loisible de s'en addresser au fond & heritage vendu.

X V I.

Mais si lesdites ventes auoient esté faites par Iustice, pour les dettes bonnes & legitimes de ceux à qui lesdits biens souloient appartenir auant la confiscation, il leur sera loisible, ou à leurs heritiers & ayant cause, de les retirer, en payant le prix dans vn an, à compter du iour du present traicté

apres lequel temps il n'y seront plus receus, & ladite retraite & rachapt ayant esté fait par eux; ils en pourront disposer comme bon leur semble, sans qu'il leur soit besoin d'en obtenir autre permission.

XVII.

On entend toutesfois donner lieu à cette retraitte pour les maisons scituées dans les villes, venduës à cette occasion, pour la grande incommodité & notable dommage qu'en recevroient les acquereurs, à cause des changements & reparations qu'ils pourroient auoir fait esdites maisons, dont la liquidation seroit trop longue & difficile.

XVIII.

Et quant aux reparations & meliorations faites és autres biens vendus dont le rachapt est permis, si elles sont pretenduës, les Iuges ordinaires y feront droict à connoissance de cause, demeurant le fond & heritage hypotequé pour la somme à quoy les meliorations seront liquidées: sans neantmoins qu'il soit loisible ausdits achepteurs vser du droict de retention, pour en estre payez & satisfaits.

XIX.

Si quelques fortifications & ouurages publics ont esté faits d'vne part ou d'autre, auec permission & authorité des superieurs, en des lieux dont la restitution doit estre faite par le present traicté, les proprietaires d'iceux seront tenus se contenter de l'estimation qui sera faite par les Iuges ordinaires tant desdits lieux, que de la iurisdiction qu'ils y auoient, sinon que les parties s'en accordent de gré à gré.

XX.

Quant aux biens d'Eglises, Colleges, & autres lieux pieux, assis dans les Prouinces vnies, lesquels estoient membres dependans d'Eglises, Benefices, & Colleges qui sont en l'obeyssance des Archiducs, ce qui n'a esté vendu auant le premier de Ianuier 1607. leur sera rendu & restitué : & y rentreront aussi de leur authorité priuée, sans ministre de Iustice, pour en ioüyr durant la tresve, & sans en pouuoir disposer selon qu'il a esté dit cy-dessus, mais pour ceux qui ont esté vendus auant ledit temps, ou donnez en payement par les Estats d'aucunes des Prouinces, la rente du prix leur sera payée par chacun an, à raisõ du denier seize, par la Prouince qui aura fait ladite vente, ou donné lesdits biens en payement & assignée aussi, en sorte qu'ils en puissent estre assurez. Le semblable sera fait & obserué du costé desdits Seigneurs Archiducs.

XXI.

Ceux à qui les biens confisquez doiuent estre restituez ne feront tenus payer les arrerages des rentes, charges, & deuoirs specialement affectez, & assignez sur iceux biens, pour le temps qu'ils n'en ont ioüy, & s'ils en sont poursuiuis & inquietez d'vne part ou d'autre en seront renuoyez absous.

XXII.

On ne pourra pretendre aussi pour les biens vẽdus ou accordez, afin d'iques ou rediquez, sinon les redeuãces, ausquelles les possesseurs se sont obligez, par les traitez sur ce faits, auec les interests des deniers d'entrée, si aucuns ont esté donnez aussi à raison du denier seize, comme dessus.

XXIII.

Les iugemens donnez pour biens & droits confisquez, auec parties qui on

reconnu les Iuges, & ont esté legitimement deffenduës, tiendront, & ne seront les condamnez receus à los contredire, sinon par les voyes ordinaires.

XXIV.

Lesdits Seigneurs Archiducs, & Estats commettront chacun endroit soy les Officiers & Magistrats pour l'administration de la Iustice & police, és villes & places fortes, lesquelles par le present traitté doiuent estre renduës aux proprietaires, pour en joüyr durant la tresve.

XXV.

Les meubles confisquez, & fruits qui seront escheus auant la conclusion du present traitté, ne seront sujets à restitution.

XXVI.

Les actions mobiliaires qui ont esté remises par lesdits Seigneurs Archiducs, ou Estats, au profit des detteurs particuliers auant le premier de Ianuier 1607. demeurent esteintes d'vne part & d'autre.

XXVII.

Le temps qui a couru durant la guerre, à commencer depuis l'année 1567. iusques à present ne sera comté pour induire prescription entre ceux qui estoient de diuers partis.

XXVIII.

Ceux qui se sont retirez en pays neutre durant la guerre, iouÿront aussi du fruict de cette tresve, & pourront resider où bon leur semblera, retourner mesmes en leurs anciens domiciles, pour y habiter en toute seureté, obseruant les loix du pays sans qu'à l'occasion de la demeure qu'ils feront en quelque lieu que ce soit, leurs biens puissent estre saisis, ny eux priuez de la iouyssance d'iceux.

XXIX.

Aucuns nouueaux Forts ne seront faits durant ladite tresve dans les Pays-bas d'vne part, ny d'autre.

XXX.

Les Seigneurs de la maison de Nassau ne pourront estre poursuiuis ny inquietez durant ladite tresve, en leurs personnes, ou biens, soit pour dettes contractées par le feu Seigneur Prince d'Orãge, depuis l'an 1567. iusqu'à son trespas, soit pour les arrerages escheus pendant le saisissement & annotation des biens qui en estoient chargez.

XXXI.

S'il y a contrauention à la tresve faite par quelques particuliers sans le commandement desdits Seigneurs Roy, Archiducs, ou Estats, le dommage sera reparé au mesme lieu où la contrauention aura esté faite, s'ils y sont surpris, ou bien en celuy de leur domicile, sans qu'ils puissent estre poursuiuis ailleurs en leurs corps ou biens, en quelque maniere que ce soit; & ne leur sera loisible de venir aux armes, & rompre la tresve à cette occasion, mais bien permis (en cas de denegation manifeste de iustice) de se pouruoir ainsi qu'il est accoustumé, par lettre de marque, ou represailles.

XXXII.

Toutes exheredations & disposition faites en haine de la guerre, sont declarées nulles, & comme non aduenuës.

XXXIII.

Les sujets & habitans és pays desdits Seigneurs Archiducs, & Estats de

quelque qualité & condition qu'ils soient, sont declarez capables de succeder les vns aux autres, tant par testament, que *ab intestato*, selon les coustumes des lieux, & si quelques successions estoient cy-deuant escheuës à aucuns d'eux, ils y seront maintenus & conseruez.

XXXIV.

Tous prisonniers de guerre seront deliurez d'vne part & d'autre sans payer rançon.

XXXV.

Et afin que le present traicté soit mieux obserué, promettent respectiuement lesdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats, de tenir la main, & employer leurs forces & moyens, chacun endroit soy, pour rendre les passages libres, & les mers & riuieres nauigeables seures, contre l'incursion des mutins, Pirates, Corsaires & volleurs; & s'ils les peuuent apprehender, de les faire chastier auec rigueur.

XXXVI.

Promettent en outre de ne rien faire contre, & au preiudice du present traicté, ny souffrir estre fait, directement ou indirectemét, & si fait estoit de le faire reparer sans aucune difficulté ny remise: & à l'obseruation de tout ce que dessus ils s'obligent respectiuement, mesmes lesdits Seigneurs Roy, Archiducs, & leurs successeurs, & pour la validité d'icelle obligation, renócent à toutes lois, coustumes, & choses quelconques à ce contraires.

XXXVII.

Sera le present traicté ratifié & approuué par lesdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats, deliuré de l'vn à l'autre en bonne deuë forme, dans quatre iours, Et quant à ladite ratification dudit Seigneur Roy, lesdits Seigneurs Archiducs ont promis, & seront tenus la donner dans trois mois, aussi en bonne & deuë forme, afin que lesdits Seigneurs Estats, leurs sujets & habitans puissent iouyr effectuellement du fruict du present traicté en toute seureté.

XXXVIII.

Sera ledit Traicté publié par tout où il appartiendra, incontinent apres la ratification faite par lesdits Seigneurs Archiducs, & Estats; cessans dés à present tous actes d'hostilité.

" Ainsi fait & arresté en la ville & cité d'Anuers le 9. d'Auril l'an 1609. & signé
" par Messieurs les Ambassadeurs des Roys, du Roy Tres-Chrestien, & celuy
" de la grande Bretagne, comme moyenneurs; & par les deputez de Messei-
" gneurs les Archiducs, & Estats; estoit soubs signé.
" P. Ieannin, Elie de la Place, Ric. Spencer, Rodolphe Vvindeuood, Ambroi-
" se Spinola, Fr. Iean Ney, le Pres. Richardot. Iu. de Mancicidor, L. Verreycken,
" Guillaume Louys Comte de Nassau, Vv. Brederode, Corneille de Gent, Iean
" de Oldenbarneuelt, I. de Malderée, G. de Renesse, G. Hillama, Iean Sloeth,
" Ab. Coenders.

Et d'autant qu'on trouua puis apres és articles precedens quelque difficulté & obscurité, les Députez des Archiducs & des Estats des Prouinces vnies des Pays bas, firent depuis la declaration & l'augmentation suiuante, dont la teneur de mot à mot estoit comme s'ensuit:

" Les estats generaux des Prouinces vnies du Pays-bas, A tous ceux qui ces
" presentes verront, Salut. Sçauoir faisons, qu'ayans vû les points & articles

qui ont esté accordez le 7. de ce mois de Ianuier icy à la Haye, entre les deputez des tres-illustres Archiducs d'Austriche Albert, & Isabella Clara Eugenia, & les nostres, en vertu des procurations données respectiuement ausdits deputez, touchant quelques difficultez, & ambiguitez procedées du traicté de trefve, arresté le neufiesme d'Avril. 1609. en la ville d'Anuers, entre lesdits Archiducs, & nous d'vne part, & proposez d'autre part par les Oficiers, & sujets respectiuement, & prins pour y penser, afin de bien considerer à l'accroissement, & plus ample declaration des points & articles, desquels le contenu s'ensuit de mot à mot cy apres; d'autant que du traité de trefve fait le 9. d'Avril en l'an 1609. en la ville d'Anuers, entre les commis & deputez de Messeigneurs les Archiducs d'Austriche, &c. & ceux des Estats generaux des Prouinces vnies du Pays-bas, quelques difficultez & ambiguitez ont esté proposées de part & d'autre, par les Officiers & sujets, & prins en consideration, afin de penser de plus à l'accroissement, & plus ample declaration desdits articles, il a en fin esté trouué bon d'auiser par les deputez de part & d'autre à ces difficultez, pour se pouuoir accorder là dessus. Apres que les deputez ont esté plusieurs fois assemblez pour parler par ensemble, suyuant leur procuration & commission de part & d'autre, ils se sont en fin accordez sur les points & articles qui s'ensuiuent cy apres. Et pour ce faire estoient assemblez le septiesme de Ianuier de l'an 1610. en la Haye en Hollande, Balthasar de Robiano, Tresorier general des Domaines & Finances desdits Seigneurs Archiducs; le sieur Louys Verreyken, Cheualier, sieur de Hamme Conseiller du Conseil de Guene, Audiencier, & premier Secretaire de leurs Altesses: & Iean Baptiste Maës, Conseiller & Aduocat fiscal du Conseil de Brabant, de la part des Archiducs. Le sieur Henry de Brienen, l'ancien Seigneur en Sinderen: le sieur Iean d'Ordendbarneuelt, Cheualier sieur de Tempel, Rondenrys, &c. Aduocat, & garde du grand Seau, des Chartres & Registres de Hollande & Est-Frise: le sieur Iacques de Malderée, Cheualier, sieur de Heyes, &c. le premier, & representant les Nobles és Estats & au Conseil de la Comté de Zelande: le sieur Iustus de Rysembourg, sieur de Rysembourg, premier Bourg-maistre de la ville d'Vtrecht Tinco de Oennama, Iusticier de Scooterlant: le sieur Ernst de Ittersum, Drossart de Twent: & le sieur Abel Coënders de Helpen, Seigneur de Faen & Cantes, de la part des Estats generaux des Prouinces vnies du Pays-bas.

1. Premieremẽt que les habitans des Prouinces vnies du Pays bas, venant és pays & Prouinces de l'obeyssãce des Archiducs, auront & ioüyront, en se reiglant suyuant le susdit traitté, la mesme liberté qu'ont les sujets du Roy de la grande Bretagne: & à cette fin les articles qui en disposent, seront enuoyez à tous Gouuerneurs, Magistrats & Officiers és respectiues Prouinces vnies du Pays-bas, se pourront par tout sous l'obeyssance de leurs Altesses, seruir de tels Aduocats, Procureurs, Notaires, Solliciteurs & Executeurs que bon leur semblera, qui aussi (en estans requis) seront ordonnez à cela par les Iuges ordinaires.

2. Que leurs Altesses pourruoirront en premier lieu qu'on ordonne des lieux propres & honorables pour y enterrer les corps de ceux qui du costé de Messeigneurs les Estats viendront à mourir és lieux de l'obeyssance de leurs Altesses.

3. Lesdits Seigneurs Archiducs, & Estats ne pourront point receuoir hors de

leurs limites de part ny d'autre des biens passans par eau ny par terre, entrans ou sortans quelques autres charges.

4. Les sujets desdits Seigneurs Archiducs, & Estats, ioüyroient reciproquement és pays les vns des autres, de leurs anciennes franchises & droicts de gabelle, dont ils ont esté ioüyssans paisiblement deuant la guerre.

5. La frequentation, conuersation, & le commerce entre les sujets respectiuement, ne pourra pas estre empesché, & tous les empeschemens qui ont esté faits, seront ostez.

6. Tous biens, & droicts qui suiuant le traicté ont esté restituez, ou doiuent estre restituez aux vieux proprietaires, leurs heritiers, ou qui y ont quelque action, pourront estre vendus par les mesmes proprietaires, sans qu'il soit de besoin d'obtenir pour cela quelque particulier consentement, nonobstant l'article 13. du susdit traicté, où il est dit autrement, excepté la proprieté des rentes, lesquelles seront reconnuës par le fisque au lieu des biens vendus, comme aussi les actions, & rentes estans à la charge du fisque respectiuement.

7. Tous biens recelez, ou droicts, meubles, immeubles, rentes, actions, debtes, & autres choses lesquelles n'ont pas esté saisies par le fisque auec bonne connoissance, deuant le 9. d'Avril en l'an 1609. les proprietaires, leurs heritiers, ou ceux qui y pretendent action, en pourront iouyr auec tous les fruits, rentes, reuenus & profits, librement, & à leur disposition : & les receleurs ne pourront, ny eux, ny leurs heritiers estre molestez pour cette cause par les fisques de part ou d'autre ; mais les proprietaires, leurs heritiers, ou qui y pretendent action, auront touchant ce fait droict contre vn chacun, comme si c'estoit leur propre bien.

8. Les arbres qui ont esté couppez apres le dernier de Ianuier de l'an 1609. & qui au iour de l'arrest dudit traitté ont esté encores sur le fond, aussi ceux qui ont esté vendus au mesme iour sans estre couppez, seront octroyez aux proprietaires, nonobstant la vente faite, & sans qu'ils soient tenus de payer quelque chose.

9. Les fruicts, loüages, fermes, & reuenus des Seigneurs, terres, dixmes, pescheries, maisons, rentes, & autres reuenus des biés, qui suiuant le traitté ont esté restituez, ou doiuent estre restituez, escheus apres le 9. d'Auril l'an 1609. seront octroyez pour toute l'année aux proprietaires, leurs heritiers, ou qui y pretendent quelque action.

10. On donnera des biens vendus, des rentes deschargées, ou du capital, leué par les fisques de part & d'autre, des lettres aux proprietaires, leurs heritiers, ou qui y pretendent action, lesquelles leur seruiront comme de preuue declaratoire, en conformité du traitté, auec assignation du payement annuel, sur vn Receueur és Prouinces où ils ont esté vendus, ou rachetez, qui y sera denominé apres la pemiere vente publiquement, ou autrement selon qu'il appartiendra, & les rentes de la premiere année qui en escherra, & sera payé le 9. d'Auril l'an 1610.

11. Les loüages faits des biens confisquez, ou annotez (encore qu'ils ayent esté faits pour plusieurs années) seront expirez auec l'an 1609. selon la coustume des lieux où les biens sont situez, & lesdits loüages escheus apres le 9. d'Auril (comme il a esté dit) seront payez aux proprietaires : mais à cette conditiō il est accordé, que si le ioüyssant desdits biens a fait quelques despens pour les frais de l'Aoust à venir, que lesdits despens selō la coustume, ou discretion de

la Iustice du lieu où lesdits biens sont situez, seront payez par le proprietaire à celuy qui en a eu l'vsufruict.

12. Les ventes faites des biens confisquez, ou annotez depuis l'arrest du susdit traitté, seront tenuës pour nulles, & semblablement celles qui ont esté faites auparauant, contre l'accord fait auec quelques villes en particulier.

13. On fera satisfaction au proprietaire pour les biens employez aux fortifications, œuures publiques, ou hospitaux, suyuant l'article dix-neufiéme du traitté.

14. Les maisons des particuliers, lesquelles ont esté restituées, ou doiuent estre restituées, suiuant ledit traitté, ne pourront estre reciproquement chargées de garnisons ou autrement, plus que celles des autres sujets qui sont de mesme condition.

15. Si on fait difficulté en quelque lieu de rendre les biens, & droits qui doiuent estre restituez, le Iuge dudit lieu fera que ladite restitution puisse incontinent estre effectuée, & se seruira à cela du plus court chemin, sans que sous pretexte de la capitulation n'a pas esté payée, ou autrement contre le contenu du 13. article du traitté, la restitution puisse estre differée.

16. Es lieux où l'on trouuera que tous les biens de quelqu'vn, de l'vn ou de l'autre costé ont, esté confisquez, ou annotez en telle sorte, qu'il n'ait retenu aucuns moyens pour pouuoir payer les rentes, ou interests de ses dettes, faites durant la confiscation, ou annotation, il ne sera pas seulement libre de toutes charges, & rentes, suiuant ledit traitté, mais aussi de la charge generale & personnelle des rentes & interests escheus audit temps.

7. On entend que sous les exhortations faites en haine de la guerre, sont aussi comprinses les exheredations faites à cause de quelque chose procedâte de la guerre, & qui en dependent.

8. Nul ne pourra estre empesché d'vn costé, ou d'autre directement, ou indirectement, en changeât le lieu de sa demeure, en payant les droits qu'il faut payer, & tous empeschemens depuis le traitté accordé, seront reellement & de fait ostez.

9. On entend aussi comprendre sous la restitution des biens, & droits accordez par le traitté, les biens & droits situez és Comtez de Bourgongne, & Charolois, & ce qui suiuant le traitté n'a pas encor esté restitué, sera par tout de part & d'autre restitué fidelement & bien tôt, par les proprietaires, leurs heritiers, ou qui y pretendent action.

20. Lesdits Seigneurs Archiducs & Estats promettent d'accomplir, & de faire accomplir, tous, & vn chacun des susdits points fidellement, à quoy ils s'obligent selon l'obligation contenuë au principal traitté, & en telle sorte comme si ces points icy y estoient aussi mentionnez.

21. Finalement a esté accordé, que tous, & vn chacun des points, & articles du traitté susdit du 9. d'Auril passé, desquels on n'a point fait de changement exprez, ny de plus ample declaration, demeurerôt pour vn chacun en leur entier, sans estre preiudiciez, ou interessez, & sans que ce qui a esté en ce traitté, de bouche, ou par escrit, proposé, ou allegué de part, ou d'autre, puisse tendre, ou estre aucunement interpreté à l'aduantage, ou desaduantage de quelqu'vn, & ce directement, ou indirectement : Mais tant lesdits Seigneurs Archiducs, & les Estats generaux, & particuliers, qu'aussi tous Princes, Comtes, Barons, Villes, Colleges, Seigneurs, Gentils-hommes, Bourgeois, & autres

habitans des reſpectiues Prouinces, de quelque qualité, ou condition qu'ils ſoient, demeureront en leurs droits, ſelon la teneur dudit traitté, & meſdits Seigneur Archiducs, & les Eſtats, aggreeront en vn mois prochainement venant ce Traitté, & en liureront les vns aux autres leurs lettres d'agreation en deuë forme.

Ainſi accordé, & arreſté en la Haye en Hollande, le iour, mois, & an ſuſdit. En teſmoignage dequoy la preſente a eſté confirmée par la ſignature deſdits deputez de part & d'autre, eſtoit ſigné B de Robiano. Verreyken. I. B. Maſius. Hen. Van. Brieuen d'Aiſſe, ou plus ancien. Iean de Oldenbarneuelt. I. de Malderée, Iuſtus de Ryſembourg. T. O. Oennama Ernſt de Itterſum. Ab. Coendres. Apres meure deliberation nous auons accepté, approuué, confirmé,
" & ratifié, acceptons, approuuons, confirmons, & ratifions par ces preſentes les,
" meſmes points & articles, promettans bonne foy de les obſeruer, & faire ob-
" ſeruer de point en point, comme ſi nous-meſmes les auions traittez & promis
" ſans iamais faire quelque choſe au contraire, ou permettre eſtre faite, en quel-
" que maniere que ce ſoit, directement, ou indirectement, obligeans pour cela
" tous nos biens, & de nos ſucceſſeurs. En teſmoignage dequoy nous auons fait
" ſceller la preſente de noſtre grand Seau, paragrapher, & fait ſigner par noſtre
" Greffier, en noſtre aſſemblee, à la Haye, le 29. iour de Ianuier, en l'an 1610.
" Eſtoit paragraphé, *I. Maſius, Vt.*
" Et plus bas par ordonnance de meſdits Seigneurs les Eſtats generaux, ſigné, *C. Aerſen.*

Maintenant que les Eſtats generaux des Prouinces vnies du Pays-bas font vn corp de Republique, depuis qu'elles ont ſecoüé le joug de l'Eſpagne, & ſe ſont diſtraictes des autres pays auec leſquels elles eſtoiẽt regies ſous vn meſme Prince: Il m'a ſemblé à propos, cõme nous auons mis en fin du diſcours des Eſtats de l'Archiduc Albert, les Comtes de Flandres: propoſer pareillement, & mettre en ce lieu les Seigneurs, & Comtes des principales Prouinces vnies, ſçauoir eſt Hollande, Zelande, & Friſe. Car l'on verra plus appertement par telle ſucceſſiõ de Seigneurs, quel a eſté le gouuernemẽt des pays qu'elles poſſedent auant qu'elles euſſent prins la forme de Republique: & comme de tout temps & ancienneté elles ont ſeparément eu leurs Seigneurs, & Comtes, tant que finalement ſous Philippes premier du nom, elles commencerent d'eſtre gouuernées, & jointes aux autres Prouinces des Pays-bas.

LES COMTES DE HOLLANDE, ZELANDE, & Seigneurs de Friſe.

XXI. LE pays de Hollãde fut erigé en Comté l'an de noſtre ſalut 863. Charles le Chauue Roy de France, pour les vertus loüables de Thierry d'Aquitaine luy donna tous les pays de Hollande, auec vne portion de Friſe. Et depuis en l'an 863. le 13. Avril, la Zelande luy fut donnée par Loüys Roy de la Germanie, à la requeſte d'Emme femme du Roy Loüys.

Thierry II. par le treſpas de ſon pere le Comte Thierry d'Aquitaine fut ſecond Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Friſe.

Arnoult l'an 988. apres le treſpas du Comte Thierry 2. du nom ſon pere, ſucceda és pays de Hollande, Zelande, & Friſe. Ce Comte Arnoult obtint de l'Empereur Otto 3. à tenir les Comtez de Hollande, & de Zelande, &

les Estats de Frise nuëment en fiefs de l'Empire,& non plus de la Couronne de France,comme il auoit fait iusqu'à present. Ledit Comte Arnoult fut tué en vne bataille contre les Frisons, le 18. Octobre 993. apres auoir gouuerné la Hollande, & Zelande.

Thierry III. du nom, apres la mort de son pere Arnoult, fut 4. Comte de Hollande, & Zelande, & sieur de Frise.

Thierry IV. du nom, apres le trespas de Thierry son pere, fut 5. Comte de Hollande,& de Zelande,& Seigneur de Frise. Il ne fut point marié,& mourut le 15. May 1048. apres auoir gouuerné ses pays 9. ans.

Floris I. du nom,estoit auparauant Comte d'Ost Frise, qui apres la mort de son frere Thierry IV. cinquiesme Comte,fut fait sixiesme Comte de Hollande, Zelande,&c. lequel apres auoir gouuerné ses pays 14. ans, fut mis en route en vne bataille auec deux mille six cens des siens, prés de Heusden, en laquelle il fut tué.

Geltrude veufve mere,& gouuernâte du ieune Comte Thierry fils de Floris, gouuerna vn an le pays.

Robert dit le Frison, espousa Geltrude veufve du Comte Floris, du consentement de toute la noblesse,& des Estats,de Hollande,& de Zelande,& mesme de font curateur du ieune Comte Thierry, fils de Floris.

Godefroy le Bossu Duc de Lorraine, 9. Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Frise par vsurpation.

Thierry V. du nom, 10. Comte de Hollande,& de la Zelande, Seigneur de Frise, fils du Comte Floris apres le trespas de Godefroy le Bossu, recouure ses biens patrimoniaux, r'entra en Hollande d'où il auoit esté si long-temps dechassé, & y fut par tout receu auec grande ioye & magnificence, & reconnu pour leur Comte & Seigneur naturel tellement qu'estant deuenu malade, il mourut l'an 1092. le 15. des Cal. de Iuillet, apres que sa mere Geltrude depuis le trespas de son mary eut gouuerné 2. ans, Robert le Frison son beau-pere 8. ans, Godefroy le Bossu 4. ans, Guillaume Euesque d'Vtrecht vn an,& luy 15. ans, faisant en tout 30. ans depuis la mort de son pere.

Floris dit le Gras, second du nom, vnziesme Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Frise, fils du Comte Thierry 5. lequel apres auoir paisiblement gouuerné ses pays l'espace de 31. an, mourut l'an 1133. le sixiesme du mois de Mars.

Thierry VI. du nom, fils de Floris 2. 12. Comte de Hollande, & de Zelande, Seigneur de Frise, apres auoir gouuerné ses pays 40. ans, mourut l'an 1163. Il eut beaucoup de guerres contre les Frisons, & autres ses voisins.

Floris III. du nom, apres la mort de Thierry son pere fut 13. Comte de Hollande & Zelande, Seigneur de Frise. Il eut beaucoup d'affaires en son temps,& mourut au voyage de la Palestine, apres auoir gouuerné ses Prouinces 27. ans.

Thierry VIII. du nom, apres la mort du Comte Floris son pere, fut 14. Comte de Hollande, de Zelande,& le Seigneur de Frise, apres auoir regy ses pays en grandes guerres continuelles 13. ans, il mourut l'an 1203.

Ade fille vnique du Comte Thierry 7. succeda à son pere, & fut Comtesse 15. mais elle ne regit qu'vn de ses pays, & mourut sans enfans.

Guillaume premier du nom, seiziesme Comte de Hollande, de Zelande, & de Frise, estant ià auparauant Comte d'Ost-Frise, frere de Thierry septiesme du nom, ayant esté appellé par les nobles de Hollande, se rendit

toute la Hollande & Zelande sujette, lequel mourut apres auoir regy lesdits pays dix-neuf ans l'an 1223.

Floris IV. du nom, par le trespas du Comte Guillaume son pere 17. Comte de Hollande, Zelande & Seigneur de Frise, lequel apres auoir regy ses pays en tout honneur douze ans, mourut à Clermont, & laissa vn fils nommé Guillaume, aagé de douze ans, tant seulement.

Guillaume II. du nom, apres le trespas de son pere fut 18. Comte de Hollande & de Zelande aagé de six ans, fut gouuerné sous la curatelle de son oncle Otto Euesque d'Vtrecht, & depuis la mort de l'Empereur Federic estant bien asseuré, il fut esleu Roy des Romains, fut par le Pape Innocent proclamé Empereur, en la ville de Lyon quatre ans apres son essection, lequel mourut en l'an 1255. apres auoir regy ses pays de Hollande, & Zelande, 21. an, & l'Empire 7. ans.

Floris V. du nom, apres la mort de Guillaume son pere, estant seulement aagé de demy an, fut 16. Comte de Hollande, & de Zelande, & Seigneur de Frise: lequel mourut apres auoir gouuerné ses pays, tant de soy-mesme que par ses tuteurs, 42. ans.

Iean I. du nom. 20. Comte de Hollande, Zelande, &c. succeda à son pere, lequel mourut sans enfans le 4. des Cal. de Nouemb. l'an 1300. auquel defaillit la race des Comtes yssus en droicte ligne des Ducs d'Aquitaine, qui depuis Thierry I. auoit duré quatre cens trente-sept ans, & par son trespas escheurent ces pays aux Comtes de Haynaut: venus par alliance du costé maternel des Comtes de Hollande.

Iean Comte de Haynaut II. du nom, 21. Comte de Hollande, & Zelande, & Seigneur de Vvestfrise, fut fils de Iean d'Auesnes, & de Dame Alix sœur du Roy Guillaume, Comte de Hollande, &c. & par ainsi fils de la grande tante de ce dernier Comte Iean premier.

Guillaume III. du nom, auparauant Comte d'Oosternant, par le trespas de son pere fut 22. Comte de Hollande, & Zelande, & Seigneur de Frise adiousté a sa Comté de Haynaut. Pour sa bonne vie fut appellé *le Bon*, & mourut le 9. Iuin 1337. apres auoir regy ses Prouinces pacifiquement l'espace de 33. ans.

Guillaume IV. du nom, 23. Comte de Hollande & Zelande Seigneur de Frise, Comte de Haynaut, & apres la mort de son pere Guillaume dit le Bon, fut tué en vne rencontre contre les Frisons, & mourut sans enfans le 24. Septembre 1346.

Marguerite Imperatrice, femme de l'Empereur Louys de Bauiere, 24. dominant en Hollãde, Zelande, &c. sœur du Comte Guillaume 4. fut au mesme an, 1346. honorablement receuë, & reconnuë Dame, & Princesse desdits pays, & ayant receu les hommages & feautez, emplifia grandement leurs priuileges & franchises.

Guillaume de Bauiere V. du nom, fils aisné de l'Empereur Louys de Bauiere, & de ladite Marguerite, fut le 25. Comte de Hollande, de Zelande Seigneur de Frise, & Comte de Haynaut.

Albert de Bauiere, frere de Guillaume de Bauiere V. du nom, fut le 26. Comte de Hollande de Zelande, Seigneur de Frise, & Comte de Haynaut.

Guillaume de Bauiere VI. du nom, apres le trespas de son pere Albert de Bauiere, fut 27. Comte de Hollande, Zelande, Seigneur de Frise, & aussi Comte de Haynaut.

Iacqueline de Bauiere fille vnique & heritiere de Guillaume de Bauiere 6. du nom succeda apres le trespas de son pere en toutes les Seigneuries & Comtez, agée d'enuiron dix-sept ans : & le mesme an 1417. elle fut receuë, & print possession de ses pays patrimoniaux de Hollande, Zelande, Frise, comme elle auoit fait auparauãt en Haynaut. Et neantmoins au preiudice de ladite Iacqueline, Iean de Bauiere soy disant tuteur de Hollande, obtint aussi de l'Empereur Sigismond oncle de sa femme en feauté & hommage les Comtez de Hollande & de Zelãde, & la Seigneurie de Frise, cõme deuoluë à l'Empire par la mort du Comte Guillaume de Bauiere son frere, pere de Madame Iacqueline decedée sans hoirs masles. Il mourut à la Haye en Hollãde le iour des Roys l'an 1429. apres auoir gouuerné le pays de Hollande, Zelande & Frise en qualité d'Aduoüé enuiron six ans : & pẽdant lequel tẽps les pays furent tousiours en guerre, & que finalemẽt il fit paix en l'an 1419. le 19. Iuillet auec Iacqueline de Bauiere, laquelle apres la mort de son oncle Iean jouït de toutes ses Seigneuries : elle fut mariée quatre fois : elle fut contrainte par force pour retirer son quatriesme mary des prisons d'entre les mains de Philippes Duc de Bourgongne, pour lors aduoüé de Hollande &c. de ceder & transporter toutes ses Seigneuries en general audit Duc de Bourgongne, mourant sans enfans: Apres lequel transport peu de tẽps apres mourut ayant esté Dame & vraye heritiere des Comtez de Hollande, Zelande, Haynaut & Seigneurie de Frise, en grands troubles & fascheries (causées par l'ambition du Duc de Bourgongne (l'espace de dix-neuf ans. Elle git à la Haye, n'ayant vescu que trente-six ans.

Philippe premier du nom Comte de Hollande & de Zelande, Seigneur de Frise, fils de Iean Duc de Bourgongne par resignation de Madame Iacqueline derniere Comtesse de Hollãde de la maison de Bauiere, laquelle mourut sans hoirs, comme heritiere tant du costé paternel, que maternel succeda esdits pays. Par ainsi il fut Duc de Bourgongne, de Brabãt, de Limbourg, Comte de Flandres, d'Artois de Bourgõgne, de Haynaut, de Hollande, de Zelande & de Namur, Seigneur de Frise, de Salines, & de Malines, Marquis du S. Empire. Il acquit quelque temps apres par achapt (l'ayant premierement conquise par armes au nom de la veufve du feu Duc) la Duché de Luxembourg il nasquit le iour S. Pierre, S. Paul l'an 1359. sa mere fut Madame Marguerite de Bauiere sœur du Comte Guillaume, pere de Madame la Comtesse Iacqueline, & ladite Dame Marguerite de Bourgongne mere de ladite Comtesse fut sœur du Duc Iean de Bourgongne & partãt tante paternelle dudit Duc Philippes; ainsi tãt du costé paternel que maternel lesdits pays luy escheurent sans difficulté. Il estoit Prince valeureux & de grand courage, redouté de ses ennemis : il estoit de haute statuë, beau de visage & sujet à cholere, toutesfois amateur de la paix, surnommé le bon, mais d'vne ambition extréme de s'agrandir, comme il le fit bien paroistre à tant de faux tours qu'il fit à sa cousine Iacqueline Comtesse de Hollande. Il deceda le cinquiesme iour de Iuin 1467. aagé de 73. ans, apres auoir gouuerné le pays de Hollande, Zelande, Haynaut, Frise, & autres tãt en qualité de Comte & Seigneur, que de curateur, enuiron quarante ans.

Charles dit de Belliqueux, fils vnique du bon Duc Philippes né à Dijon en l'an 1434. par le trespas de son pere succeda aux Duchez de Bourgongne, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, aux Comtez de Bourgongne, d'A'ar-

tois, de Flandres, de Haynaut, de Hollande, de Zelande, & de Namur, les Seigneuries de Frise, de Salines de Malines, & du Marquisat du saint Empire. Il achepta de l'Empereur Sigismond la Comté de Ferrette au pays d'Elsate pres de Basle en Suisse. Il requit l'Empereur Federic d'ériger la Bourgongne en Royaume, ce qui luy fut refusé: il fut tué à la bataille de Nancy en l'an 1476.

Marie fille & vnique heritiere de Charles dit le Belliqueux, fut Duchesse de Bourgongne, &c. succeda en toutes lesdites Prouinces apres le trespas de son pere, elle n'estant âgée que de dix-huict ans sous la garde noble & curatelle du Duc de Cleues & du sieur Rauensteyn son frere.

Maximilian Archiduc d'Austriche fils de l'Empereur Federic estant âgé de vingt ans ou enuiron: il espousa Marie de Bourgógne Duchesse de Bourgongne, &c. & fut à cause de sa femme Duc de Bourgógne, &c. & Comte de Hollande, Zelande, &c. lequel pays il gouuerna douze ans ou enuiron: il deceda en l'an mil cinq cents-dix neuf: gist à Nieustad en Allemagne.

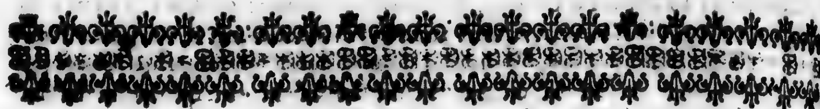
Philippes second du nom Comte de Hollande, Zelande, Seigneur de Frise, fils vnique de l'Archiduc Maximilian d'Austriche, depuis Empereur, & de Marie Duchesse de Bourgógne, &c. fille du Duc Charles le Belliqueux nasquit à Bruges le vingtiéme Iuin mil quatre cens septáte huict: il estoit aagé de quatre ans quád sa mere mourut: depuis le trespas de laquelle en qualité de regét ou curateur l'Archiduc Roy des Romains sõ pere gouuerna ses pays en gráds troubles, à cause des partialitez qui regnerent tant en Hollande qu'en Flandres, iusques en l'an mil quatre cents nonante quatre, que l'Archiduc Maximilian Roy des Romains par le trespas de son pere fut courõné Empereur. Le Prince Philippes son fils estant lors âgé de seize ans, il fut appellé Archiduc d'Austriche, Duc de Bourgongne, de Lothier, de Brabant, de Styer, de Carinthye, de Limbourg, de Luxembourg, & de Gueldre, Comte de Hasbourg, de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, de Ferrette, de Kyburch, Palatin, de Haynaut, de Hollande, & Zelande, de Namur, de Zutphen, Marquis du S. Empire, & de Burgau, Landtgraue, d'Elsathen, Seigneur de Windtmark, de Portenau, de Salins & Malines: & deceda en Espagne, estant ieune son pere encore viuant l'an 1505. gist à Grenade.

Charles second du nom trente-cinquiesme Comte de Hollande, de Zelande, Seigneur de Frise fils aisné de Philippes d'Austriche fut né à Gand le 24. Feurier l'an mil cinq cents: apres le trespas de son pere il herita de toutes les Duchez, Comtez, & Seigneuries de son pere, apres auoir gouuerné ses pays enuiron 44. ans, remis tout le Pays-bas en l'an mil quarante neuf és mains de son fils Philippe, & mourut en Espagne l'an 1559. gist à Grenade.

Philippe d'Austriche 36. Comte de Hollande, Zelande, &c. fils vnique de Charles second du Roy des Romains, lequel de son viuant le fit venir d'Espagne aux Pays-bas pour (s'il eut pû) le faire aussi bien succeder à l'Empire qu'à ses autres Royaumes, tant d'Espagne, de Naples, de Sicile, que des Pays-bas, & autres, dont l'Empereur de son viuant se dessaisit, & en herita son fils: desquels Pays-bas il print possession: & receut les serments de fidelité des Seigneurs & de tous les deputez des Prouinces & villes capitales. Madame Marguerite d'Austriche fille bastarde de l'Empereur, Charles cinquiesme femme d'Octauio Farneze Duc de Parme & Plaisance, ayant esté preferée par l'aduis du Cardinal de Granuelle à tous les Princes

d'Austriche, & au Prince d'Orange, & Comte d'Egmont, pour en l'absence du Roy gouuerneur des Pays-bas: estant arriuée à Bruzelles, où le Roy fit assembler ses Estats des Pays-bas, l'ordonna Gouuernante generale de toutes les dix-sept Prouinces, en l'an mil cinq cens cinquante neuf, afin que luy par consequent eut le principal maniement du gouuernement desdits pays; ce qui causa de grandes diuisions entre les grands du pays, & autres Seigneurs du Conseil d'Estat du Pays-bas, sous laquelle y eut de grands remuements pour la religion esdits pays: lesquelles diuisions & troubles ont esté cause que en l'an mil cinq cents quatre vingt vn, les prouinces de Hollande, Zelande, Frise, & autres se sont vnies ensemblément, & toutes ensemble, ont formé vne espece de Republique, qu'ils nomment Estats, lesquels gouuernent auiourd'huy lesdites Prouinces.





LA REPVBLIQVE DE GENEVE.

SOMMAIRE.

1. ANtiquité de la ville de Geneve, & sa situation. 2. En quoy son terroir abonde: les fruits qui y croissent, & la bonté de l'air du pays. 3. Genevois d'vn naturel grossier, peu enclins & courtois aux estrangers. 4. En quoy consiste le peu de richesse qu'à cette Republique. 5. Geneve ville forte & bië gardée: de son Arcenal: & des forts qui sont en ce pays. 6. Forts de Sainte Catherine & autres desmolis par Henry le Grãd Roy de France. 7. Des Comtes de Geneve. Pourquoy les Ducs de Sauoye pretendent que Geneve leur appartient. Quand & comment ils ont occupé la Iurisdiction desdits Comtes 8. Cour souueraine à Geneve composée de vingt-cinq Senateurs : & quels sont les statuts & loix de cette Republique. 9. Comment le Caluinisme a esté introduit & estably en la ville de Geneve.

I. A ville de Geneue comprise dans la Sauoye est fort ancienne, vû que Cesar mesme en fait mention au premier liure de la guerre des Gaules, assurant qu'il y auoit vn pont, passant outre le Rhosne qui de son temps estoit sous la puissance des Suisses. La situation de cette ville est plaisante, & du costé où le Rhosne sort de ce grand lac, qu'on nomme anciennemẽt le Lac Leman elle est basse: mais depuis cela elle est esleuée sur vne petite montagne. Il y a à Geneve encor comme deux villes, au milieu desquelles on void passer le Rhosne, sur lequel il y a vn pont qui les conjoint. La grãde ville est du costé du Midy, & la petite du Septentrion. Les Allemans l'appellent Genf.

QVALITE'.

II. LE terroir d'aupres de Geneve est de bon raport, vû qu'il produit du bled, du vin, des raues, des melons, toutes sortes de legumes, de l'orge, du foin & de l'auoyne. Les fruits ordinaires sont des noix, des pommes, des poires de plusieurs sortes, des guignes, & des cerises, des meures noires & blanches, des chataignes, & des amandes: mais il y vient fort peu de figues. L'air y est bon, & sain: & l'Hyuer n'y est si fascheux qu'ẽ Allemagne, ny l'Esté si importun qu'en plusieurs lieux de Dauphiné. Dans le lac de Geneve on prend de beaux poissons de fort bon goust, principalement des truites saumonnées qu'on porte à Lyon & ailleurs, & dont on fait grand estat comme de la plus delicate viande qu'on puisse manger.

MOEVRS.

à Lyon & ailleurs, & donc on fait si grand estat comme de la plus delicate viande qu'on puisse manger.

MOEVRS.

Les habitans de Geneve sont assez grossiers, en leurs mœurs, & façons de faire, mais ils ont l'esprit bon, & se sçauent assez bien conduire en leurs affaires. Ils n'ayment guere de voir des estrangers dans leur ville, principalement si l'on a le moindre soupçon qu'ils soient Catholiques. Ils les plument aussi dans les hostelleries le mieux qu'il leur est possible. Ils se sont vn peu appriuoisez auec les François depuis que le Roy estoit en Sauoye, & que demãdant le sien auec les armes en la main, il les garantit de beaucoup de dommages qui leur pouuoient arriuer, principalement du fort sainte Catherine qui fut razé. Les femmes y sont plus les chastes qu'en lieu du monde, & toutesfois quelques-vnes ne laissent de faire l'amour en cachette. Tout le mõde s'y met sur sa grauité, & la retenuë. Les gens de qualité qui se meslent de parler François le parlẽt aussi mal qu'il est possible. Le menu peuple parle Sauoyard, Ils vont tous vestus fort modestemẽt, la coustume est qu'il n'y a point d'excez aux habits comme ailleurs, Aussi s'ils se mettoient sur cette despence, leurs reuenus au bout de l'an seroient fort petits. III.

RICHESSES.

C'Est chose asseurée que les Genevois ne sont gueres riches, & c'est tout ce qu'ils peuuent faire que de s'entretenir auec beaucoup de peine en vne honneste liberté. Et n'estoit leur grand trauail à Imprimer des liures de toutes sortes, & à inuenter, & faire force draps de soye, cette Repub. seroit aussitôt pauure, & abbatuë. Puis ils vsent d'vn bon moyen de se maintenir auec quelques moyens, vû que l'espargne y est extrémement pratiquée, & c'est aussi presque leur plus grand reuenu. Ils enuoyent aussi dehors de bons fromages, des chapons gras, & du fil d'or bien trauaillé. IV.

FORCES.

LA ville de Geneve est bien fortifiée, & fournie d'artillerie, & de toute sorte de munitions de guerre. On y fait ordinairement bonne garde, & si tôt qu'vn estranger y arriue on espie ses actions, & l'on prend garde à tout ce qu'il fait. Que si quelqu'vn estoit si hardy de s'aller promener autour des murailles pour les considerer, outre qu'on ne luy en permettroit longuement la veuë, il seroit tout aussi tôt mis en prison, & en danger de perdre la vie. Il y a vn Arsenal prez la Cour qui est garny de toute sorte d'armes, & pourvû de tout ce qui peut estre necessaire pour soustenir vn long siege. Il y a & y a eu plusieurs forts en ce pays, & entre les autres celuy de Ste. Catherine où estoit l'artillerie que le Duc de Sauoye auoit là pour battre Geneve: mais il fut pris par nostre grand Roy Henry IV. l'an 1600. & razé. Lautre qui auoit esté aussi dressé vis à vis par ceux de Geneve, fut aussi battu pour pacifier toutes choses. Le 3. nommé Ripaille vint au pouuoir de ceux de Geneve par le moyen des François l'an 1589. & fut ruiné: de mesme que le 4. lors qu'il fut V.

pris par les mesmes Genevois. Il y a aussi quelques tours, entre lesquelles on en nomme vne Tour Maistresse, qui deffend Geneve du costé du lac, & de la Sauoye, l'autre est nommée la tour de l'Isle, ou de Cesar, qui est assise en la haute Isle, pour la deffence du pont, qui appartenoit iadis aux Suisses. Et puis que nous auons parlé des preparatifs que le Duc de Sauoye auoit faits pour l'assieger, i'estime qu'il sera fort à propos de dire pourquoy les Ducs de Sauoye pretendent que Geneve leur appartient. Les Euesques de

VII. Geneve estoient ordinairement en different auec les Comtes pour la nomination de la ville. Or pour abreger, apres qu'vn certain Euesque nommé Humbert fut mort, son successeur s'en alla vers l'Empereur Federic I. & impetra de luy, qu'il fut seul Prince de Geneve, & ne fut sujet aux choses layes à nul autre qu'à l'Empereur, & dauantage qu'il demeurât exempt de tous tributs. Mais apres que l'Euesque fut de retour à Geneve, on luy fit encor les mesmes fâcheries, iusqu'à ce qu'vn Comte nommé Guillaume encourut le Ban Imperial, à cause de sa rebelliõ, & fut priué du fief qu'il tenoit de l'Euesque. Or la guerre ayant duré longuement & les forces de la ville, & de l'Euesque estans diminuées, les Genevois appellerent vn Comte de Morienne, qui fut depuis Comte de Sauoye. Mais il y eut encor entre ceux-cy diuerses guerres, en sorte que ce Comte occupa plusieurs petites villes, villages, & chasteaux qui estoient à ceux de Geneve, & s'approcha bien prés de la ville. Et ne se contentant de ce qu'il auoit vsurpé sous titre d'hommage non fait, il demandoit qu'on le rembourçât des fraiz qu'il auoit faits en cette guerre. Mais apres que l'Euesque luy eut respondu qu'il deuoit se contenter des choses qu'il auoit acquises du droit de fief qu'il luy auoit donné, il sortit delà beaucoup de nouuelles querelles, & la plus grande partie du peuple craignant que ce Comte de Sauoye ne s'irritât, il fit paix auec leur ennemy commun, à leur grand dommage; il luy accorda qu'il posséderoit en la ville mesme tout ce que le Comte de Geneve y possedoit auparauant, & ce à titre d'hypotecque. Mais d'autant que y estant entré il traittoit les Genevois tyranniquement, quelques-vns des Chanoines, & des citoyens conspirant contre luy rappellerent leur Comte, qui estant venu auec quelque armée fut vaincu par les Sauoyards qui tenoient la ville, & entrerent dans les maisons des conjurateurs, prindrent ceux qu'ils pûrent, & les deffirent. Ce discord a duré iusques à ce que les Comtes de Geneve ont failly, & les Princes de Sauoye ont tiré à eux la iurisdiction desdits Comtes. Finalement Amé Prince de Sauoye fâché de se voir ainsi au dessous d'vn Euesque, tâcha de se mettre au dessus, & obtint de l'Empereur Charles IV. d'estre Vicaire de l'Empire en tout son pays, voulât que par ce titre l'Euesque de Geneve luy fut sujet auec sa Iurisdiction. Mais l'Euesque resista fort, & ferme au Côte, & par ce moyen son authorité luy demeura, & au peuple sa liberté, iusques au temps d'Amé huictiéme, neveu du premier Amé, qui fut le premier Duc de Sauoye, & depuis Pape nommé Felix. Cettui-là impetra du Pape Martin la Iurisdiction temporelle de Geneve. Mais il ne pût ioüyr du don qui luy auoit esté fait, non plus que ses successeurs.

GOUVERNEMENT.

VIII. IL y a à Geneve vne Cour où s'assemblent tous les iours 24. Senateurs pour les affaires de la Republique. Mais on a remarqué qu'ils ne font guere

bonne iustice à Geneve à vn estranger qui demande quelque chose à vn des habitans du lieu, de sorte que tous s'en retirent mal contens, lors qu'ils y ont quelque affaire de cette sorte. Si quelqu'vn desire sçauoir les Statuts, & loix de cette Republique, il y en a vn liure nouuellement imprimé à Geneve qui pourra contenter les curieux.

RELIGION.

CEux de Geneve font profession de la nouuelle opinion; & n'ont aucun exercice de la Religion Catholique, ains leur ville est la retraicte de ceux qui sentent mal de la foy, & vne vraye pepiniere de Ministres, qui vont de là aux autres contrées. Chacun sçait assez cõme cette ville, iadis sieges de tant de bons Euesques receut Caluin l'an 1539. & l'ayant reconnu pour chef, embrassa son opinion, & depuis s'y est tellement confirmée qu'il semble impossible que on arrache iamais l'heresie de cette ville par moyens humains, si ce n'est en exterminant tous ses habitans. Mais de mesme que le premier est insupportable, le second est du tout cruel. Il en faut laisser le remede à Dieu qui fait bien des choses plus merueilleuses.



LA REPVBLIQVE OV LES CANTONS ET LIGVES DES SVISSES.

SOMMAIRE.

1. *Description de la Suisse.2. Du pays des Grisons & ses limites.3. Des Valaisiẽs. 4. Diuision des Suisses en 13. Cantons. 5. Du Canton d'Vry nommé* Toreau *du tẽps de Cesar, d'où il a prins son nom.6. Vry, village diuisé en dix Cõmunautez, & premieremẽt de Suitz.7. De Vnderual.8. De Lucerne, & quels sõt les lieux de la Iurisdiction de ce Canton.9. De Zurich.10. De Zuache.11. Du pays de Glaris.12. de Berne. quand bastie. De ses villes & dependances.13. Canton de Fribourg. 14. Du pays Deschaffuse: & d'où a pris ce nom.15. Du pays d'Appenzel, pourquoy ainsi appellé, & diuisé en 12. Cõmunautez.16. Des Valaisiens diuisez en Hauts & Bas, en libres & sujets: Et de leurs Communautez. 17. Du Canton des Grisons diuisez en 3. Lignes.18. Quelle est la fertilité du pays des Suisses, & en quoy il abõde. Et quel est le rapport & les choses que produisẽt les pays de Zurich & autres Cantõs.19. Du naturel & mœurs des anciens Suisses, & de leur vaillance en guerre du temps de Cæsar.20. Du naturel des Suisses modernes & de leur inclinatiõ aux armes & au vin.21. Sterilité du pays des Suisses excepté les pasturages.22. Situation & assiette des pays des Suisses naturellement forte, à raisõ des Alpes qui leur seruent de ramparts & deffences. 23. Republique des Suisses composée de 3. parties: & cõbien de Cantons chaque partie contient.24. Quãd & comment les Suisses se sont Cantonnez, & ont formé leur Republique.25. De la Ligue de 4. Cantons de Lucerne, Vri, &c. & ses articles.27. Assemblée faite à S. Gal entre les 4. susdits Cantons ayant force de loy & de ligue.28. Ligue de Zurich auec les 4. Cantons, & ses articles.29. Ligue de Zugh auec les 5. Cantons 30. Ligue de Glaris.31. Ligue de Berne auec les trois Cantons.32. Ligue hereditaire faite entre l'Empereur Maximilian & Charles Archiduc d'Austriche & les Suisses.33. Vnion de trois Ligues des Grisons auec les Cantons.34. Cõclusion & articles du droit cõmun auec les Seigneurs & Pays des Valaisiens.35. Ligue de S. Gal, & sa forme.36. La derniere paix faite auec ceux de Zurich, le iour de S. Octauian l'an 1531.37. Paix de Berne l'an 1537. & ses articles. 38. Les moyens & voyes qu'ont tenu les Republiques plus fameuses, tãt ancienne que modernes, pour estendre & agrandir leur Estat.39. De deux Conseils publics establis aux villages de Zurich, & de Basle, & de combien de personnes ils sont composez. 40. De la Diette generale & assemblées des Suisses. 41. Du meslange & diuersité de la Religion des Suisses.*

IL est maintenant question de parler de plusieurs Estats qui sont comme en vn, par le moyen de leur confederation, & bonne intelligence, qui s'est maintenuë depuis fort long-temps, sans que personne ait entrepris de s'attaquer à cette nation, ou que son dessein luy ait reüssi lors qu'il l'a voulu effectuer. Et de fait les Suisses sont encor aujourd'huy tellement vnis, qu'vn Prince qui se resoudroit de deffaire leur alliance, & qu'il y apporteroit tous les artifices possibles, n'en verroit iamais vne bonne yssuë. Mais pour venir au poinct, & suiuant nostre ordre considerer les limites de ce pays; Ie dy, que la Suisse est vne Prouince d'Alemagne, qui a pour ses bornes du costé du Leuant les Grisons, Constance, & vne partie de la Svabe : du Ponant le Valais, & la Comté de Bourgongne; du Midy l'Estat de Milan prés de Cosme; & du Nord vne partie de l'Alsace, vû qu'on met Basle au pays des Suisses, pource que c'est vn des treize Cantons, combien qu'elle se trouue en Alsace. Il y a outre cela les trois ligues du pays des Grisons, iadis appellé la haute Silesie, qui se sont alliées auec ce pays des Suisses : puis l'Abbaye, & la ville de S. Gal, Mulhauson, & Rotuuil. I.

Le pays des Grisons a pour ses limites du Leuant la Comté de Tirol, du Ponant les Suisses, du Midy l'Estat de Milan, & le pays de Bergame, & du Nord le pays du Roy des Romains, & a beaucoup de sa iurisdiction entrelassée parmy eux. II.

Outre cecy l'on compte les sept dixaines des Valaisiens, iadis Sedunois, qui habitent sur le Rhosne, & confinent du Leuant auec les Suisses, du Couchant auec la Sauoye, du Midy auec le lac Majour & le Piedmond, & du Nord auec le lac de Geneve, & vne partie des Suisses. Tout ce pays des confederez est diuisé en trois parties, c'est à sçauoir en Suisses, Grisons, & Valaisiens. III.

Les Suisses sont apres distinguez (afin de laisser les diuisions plus anciennes, comme Ergouie, Turgouie, Vetland, & autres semblables) en 13. Cantons qui sont Vri, Suitz, Orderuald, Lucerne, Zurich, Zugh, Glaronne, ou Glaris, Berne, Baste, Fribourg, Soleurre Schiafrisen, & Apgenzel. IV.

Le premier Canton, qui est celuy d'Vry n'a aucune ville, mais son principal lieu, & qui est le chef des autres; c'est Artolf, lieu ouuert & esloigné de Lucerne enuiron vn mille d'Italie, & ce pays passe auec sa iurisdiction au delà du mont S. Gotard. On veut dire qu'il estoit nommé Taureau du temps de Iules Cesar, & que le nom est venu de là, d'autãt que ceux mesme de Sibental appellent aujourd'huy les Taureaux Vry, & ce pays a encor pour armes vne teste de Taureau en champ de sinople. Les habitans disent qu'ils sont descendus d'vne race de Payens nommez Gots, & Vres, qui furent apres faits Chrestiens. Apres plusieurs changemens de Seigneuries, cette partie sortie en dernier lieu des Allemands retourna à Zurich au temps que l'Empire fut transporté en Allemagne, & que toutes les terres qui auoient jadis esté de l'Empire de Rome retournerent en liberté, commençant à se gouuerner en forme de Republique, ne reconnoissant autre Superieur que l'Empire Romain, comme on void par les priuileges qui leur furent octroyez par Rodolfe d'Ausbourg Roy des Romains & par d'autres Empereurs, & ne furent iamais sujets, comme quelques-vns veulent, à la maison d'Austriche, vû que l'Em- V.

pire estant en cette maison ils obeyssoient à l'Empereur nouuellement esleu, & non aux successeurs de cette maison.

VI. Or ce village d'Vry est diuisé en dix parties, ou communautez, qu'ils nomment Gnossammen.

Quant à Suitz, c'est vne ville assise sur le bord du lac de Lucerne, à la main droite venant d'Artof à Lucerne, & ce village communique son nom à tout le pays des Suisses. Cette ville fut bastie par ceux qui estoient partis du Royaume de Suece, que nous nommons Suede, pour chercher nouuelle demeure. On a donné le nom de ce village à tout le pays, ou pource qu'on combatit premierement pour la liberté dans les terres de Suitz, ou pource que ceux de Suitz furent les premiers exposez aux rauages de ceux d'Austriche, & furent les plus puissans des trois lieux qui se liguerent, de sorte que ce nom coula à tous les autres alliez.

VII. Ondreualdest au dessous au Leuát, & est diuisée en haut & bas, & la forest de Kernouald passa au milieu, & toutesfois tout le pays se nomme Ondreuald.

VIII. Lucerne receut ce nom du lieu où elle est assise, qui se nommoit anciennement Lucerne, à cause d'vne tour où l'on mettoit de la lumiere la nuict. Le commencement de son habitation fut vn Monastere qui y fut fait par certain Vincard l'an 840. Elle a esté bastie prés du Monastere, & en partie à cause d'iceluy. Il y a dans la ville mesme vne riuiere nommée Russi, qui sort du grand lac de cette ville comme le Rhin sort à Constance du lac de la ville, & comme la riuiere de Lindmar sort à Zurich du lac de Zurich. De ce lac on va aux trois bourgs d'Vri, Suitz & Ondreuald, au pied d'vne fort haute montagne qu'on nomme Rompuë, ou montagne de Pilate. L'origine de cette ville. Les lieux de la Iurisdiction de ceux de Lucerne sont Wiken, & Sempach, Villisow, la vallée d'Entlibouch, Rotembourg, ou Rort, Habspurg, Berone, Chelampt, Merischeuanden, Ebicone, Horbe, & Krient.

IX. La ville de Zurich est ancienne, & assise en vn beau & plaisant lieu, à l'issuë du grand lac qui finit là, & dãs lequel la riuiere de Lindmar entre prés de Glaris. Ce lac separe la ville en deux parties, dõt l'vne est nõmée la grãde ville, & l'autre la petite, qui toutesfois sont assemblées par trois ponts fort agreables. Cette ville a sous elle les Gouuernemẽs de Kybourg, de Grinou, Audelfingen, Grisensée, Eglisouu, Regensperg, Vadisuillane, Wadischouil, & Louffen, Vinterhur, & Steine, qui sont deux villes obeyssantes aussi à ceux de Zurich.

X. Zuah est vne ville de laquelle vn petit pays prend son nom. Ce pays confine du costé du Nord celuy de Suitz, & la ville est assise sur le bord d'vn petit lac. Cette ville a sous elle la ville de Champ, le village d'André, Hunelbererg, Onacheuille, Steinhuse, S. Wolfang.

XI. Quant au pays de Glaris, c'est vne vallée prés de la riuiere de Lindmar. Elle n'est guere grande, & n'a de long que trois lieuës d'Allemagne, & prend son nom du principal lieu du pays qui s'appelle Glaris. Elle est ceinte de trois costez de tres-hautes montagnes, & confine du Midy, & du Leuant auec les Grisons, & du Ponant les pays d'Vry & de Suitz. On met en ce pays la Comté de Hambur, & la Baronnie de Humberg, & Ringenberg. Glaris commande à la Comté de Verdemberg, que les Seigneurs ou Magistrats du pays achepterent pour leur Republique l'an 151 6.

XII. Quant à Berne elle fut bastie par Bertold 4. Duc de Geringen, & Comte de Verland, qui luy donna le nom d'vn Ours qu'il print en chassant, qui se nõme

en Allemand Beren. Cette ville est comme vne presqu'Isle qu'y fait la riuiere d'Ar, qui la laue de trois costez, & au bout elle a vn pont de pierre. Du costé que la ville regarde le Midy, cette riuiere passe en vn lieu bas d'Occident en Orient, puis retourne, & tire vers l'Occident de la portée d'vn canon. Le fond de cette ville touche à la terre ferme, & si le Destroit ou l'Istme de cette terre ferme estoit fossoyé, Berne seroit vne Isle. Or du costé du Midy, & du Septentrion y a vne fort grande hauteur iusques à la riuiere qui coule en bas, & du costé d'Orient, il y a vne montée aysée pour venir au plus haut de la ville. Berne a sous sa puissance la ville de Lozanne, qui a vne merueilleuse assiette, vû qu'elle occupe deux collines opposées, la vallée, qui est au milieu. Elle a encor la vallée de Hasli, la ville d'Wnderseuwen, la haute & la basse vallée de Simme, Frutingen, Sane, Ælen, Thun, Loupen, Signaw, Drachselwald, Brandis, Sicomisouald, Burgdorff, Bierenek, Lādshuot, Arberg, Nedovv, Erlac, Wangen, Arouangen, Arburg, Biberstein, Schenkenberg, Lentzburg, puis les villes libres de Zoffingen, Arau, & Bruck.

Fribourg est assis sur vne montagne qui est appuyée sur des rochers droits, & d'autre costé elle est en vne vallée closes de montagnes qui ne sont pas trop roides, & autour d'vne montagne au plus bas de la ville il passe vne riuiere de moyenne grandeur. Le lieu où le Siege de la Iustice est assis sur vn roch pendant. Les montagnes soustiennent les murailles, combien qu'en celle qui est du costé d'Orient il n'y a nuls bastimēs, exceptéles tours & forteresses. De quelque costé qu'on vueille aller par la ville il faut monter ou descendre. XIII.

Soleurre qui n'estoit anciennement qu'vn chasteau, est en fin paruenu à la puissance qu'elle a auiourd'huy, est bonne ville, qui a sous sa puissance des terres & des hommes. Elle est assise en vne plaine, & c'est le lieu où S. Vrse de la legion des Thebains, souffrit le martyre auec 66. de ses compagnons.

Le pays Deschaffuse est assis du costé de l'Allemagne prés du Rhin, & de la Forest Noire. Ce pays prend son nom de la ville capitale, dont les murailles sont lauées du costé du Midy de l'eau du Rhin, & derriere vers le Nord il y a vne petite montagne, & dans la ville il y a plusieurs belles fontaines. Prés de ce lieu on voit la ville de Bade. XIV.

Le pays d'Apenzel ainsi appellé d'vn village de ce nom est diuisé en douze communautez, que les Suisses appellent Roden. Il y a six communautez sous la parroisse d'Appenzel, & les autres six sont sous les autres parroisses hors de cette cy. Or il contient en tout huict parroisses, à sçauoir d'Appenzel, Gays, Vrneschen, Trogen, Tuffen, Herisgouu, Hunc, Duuyl, & la parroisse de la Fosse. Les communautez de dehors sont Horisouu, Huduil, Trogen, Vrneschen, Gays & Vusten, & celles de dedans sont Appenzel, Schuuendy, Brulisouu, Gontes de Winckelbach & Haslem. XV.

Les Valaisiens sont diuisez en hauts & bas. Ceux-cy habitent à Chablais prés saint Maurice, ceux-là en vne vallée qui commence à la montagne de la Fourche, & va vers le Rhosne, du Leuant au Ponant trois bonnes iournées iusques à saint Maurice, auec diuerses moindres vallées des deux costez. Elle est enfermée de hautes montagnes de tous costez l'espace de cinq milles, voire dauantage, & si estroitte, qu'en quelques lieux elle ne donne pas presque passage au Rhosne, comme on voit à saint Maurice, où les montagnes s'approchent tellement l'vne de l'autre, qu'on y passe auec vn pont d'vne seule arche. Les Valisiens sont encores diuisez & distinguez en XVI.

libres & ſujets. Les libres ſont repartis en ſept communautez, c'eſt à ſçauoir Sion, Siere, Leuque, Baronnie, Veſpach, Brigue, Gomeſe. Les ſujets ſont diuiſez en deux Bailliages, c'eſt à ſçauoir de ſaint Maurice, & de Mont Oion. La riuiere de Morge ſepare ceux-cy de ceux-là. Sion capitale ville du Valais eſt aſſiſe ſur deux montagnes. Le Rhoſne qui paſſe aupres naît au pied du Mont de la Fourche, joignant celuy de ſaint Gotard. Il coule par la ſuſdite vallée, iuſques à ce qu'il ſe va rendre au lac Leman, qui s'eſtend depuis Chablais iuſques à Geneve, par l'eſpace de huict lieuës. Le Chablais confine auec le pays de Foſſigny.

XVII. Les Griſons habitent au Midy des Suiſſes entre le Lagar, & l'Ade, la Comté de Mirol, & le Teſin. Ils ſont diuiſez en trois Ligues, dont l'vne eſt nommée Griſe, l'autre la maiſon de Dieu, & la troiſieſme des Droictures, c'eſt à dire communautez. La Griſe comprend la vallée de Meſolce, & la Calanquen, & les terres de Rogoret, & de Muſoc, auec ſept autres vallées au delà des Alpes, par leſquelles paſſent le Rhin, & le Glener. La maiſon de Dieu poſſede la ville de Coire, que ceux du pays appellent Chur. Cette ville eſt aſſez belle, & la riuiere de Laſcarpaſſe à coſté d'elle. Les pays voiſins ſont auſſi ſujets à cette Ligue, au lieu qu'ils eſtoient auparauant ſujets à l'Eueſque, & à l'Egliſe de Chur, & outre ce elle poſſede la vallée Auguedine deſſus & deſſous, & la Bregaille, qui fait prés de vingt-cinq Communautez. La troiſieſme Ligue confine auec le Tirol. On met ſous les Griſons la Valteline, qui a force Chaſteaux & bonnes places, & enuiron cent mille ames. Les principaux lieux ſont Bormie, Sondrie, Tiran, Poſclaue, Morbegne: Valteline confine auec la vallée de Chauene, où eſt Puir. Toutes ces deux furent vſurpées par les Griſons ſur les Vicomtes, Ducs de Milan, de meſme que pluſieurs autres vallées furent occupées par les Suiſſes, auec les terres de Briſacq, de Locarne, de Bellinzone, & de Lugnan.

QVALITE'.

XVIII. LE pays des Suiſſes contient pluſieurs montagnes & vallées, dont les dernieres ſont aucunement fertiles, & quoy que les premieres ſoient aſpres, toutesfois leurs ſommets ſont auſſi verds & agreables que les plus belles campagnes. C'eſt pourquoy il s'y nourrit grande quantité de beſtail. Il abonde au poſſible de beſtes priuées & ſauuages, & de chairs de toutes ſortes, & cela fait qu'en tout le pays on trouue force laictages, & grande quantité de beurre & de fromage. Quant à ſon air, il eſt bon & ſain, & pour la terre les habitans ont tât pris de peine à la cultiuer, qu'au iourd'huy ils ont non ſeulement les choſes neceſſaires à la vie, mais encores celles qui ſont pour les delices. Elle produit du froment en abondance, combien qu'en pluſieurs lieux on ſemeroit en vain, ſi l'on ne bruſloit premierement la terre; mais le trauail & l'induſtrie des habitans remedie à cette incommodité. Il y a beaucoup d'endroits qui produiſent de ſi bon vin, qu'il ſurpaſſe grandemēt celuy du Rhin, ſoit en gouſt, ſoit en force. Il faut adiouſter à cecy les belles prairies, où l'on voit paiſtre des troupeaux en grand nombre. Ce pays de Suiſſes nourrit auſſi force Ours, Cerfs, Dains, Chevreux, Onces, Sangliers, & autres beſtes, leſquelles ceux du pays chaſſent, & ils ne manquent non plus auſſi de grande quantité de gibier.

Mais afin de particulariser icy quelques choses, le pays des enuirons de Zurich est de grand rapport, & produit grande quantité de vin, & de froment. Toutesfois le vin est le plus souuent aspre, & ne peut meurir parfaitement, à cause du voisinage des Alpes. Mais ce vin, meurit ou pour mieux dire vient moins aspre estant gardé quelques années. Le lac de Zurich nourrit vn nombre incroyable de poissons.

Le terroir des enuirons de Basle est bon, & porte de fort bon vin, & du froment en abondance; tellement que les habitans secourent mesme leurs voisins de leurs denrées lors que quelque cherté & necessité leur arriue. Il y a aussi en ce pays de beaux & bons pasturages.

Le pays de Berne porte assez de vin & de froment : & quant à celuy de Fribourg il produit toutes choses necessaires, excepté le vin qu'on y mene d'ailleurs.

Quant au pays qui est du long du lac Leman, les habitans se plaignent de la grande ardeur de l'Esté, & de la rigueur de l'Hyuer. Et toutesfois le lac ny le Rhosne ny gelent presques iamais, & l'Esté n'y est pas si ardent qu'aux pays voisins qui sont en France. La terre est propre & facile à estre cultiuée, & est de fort grand rapport. Car on y recueille en abondance du vin, du bled, toutes sorte de legumes, du foin, de l'auoine & de l'orge. Ses fruicts ordinaires sont des noix, des pommes des poires de plusieurs sortes, des guignes, des cerises douces & aigres, des meures blanches & noires, des chastaignes & amandes. Il y vient fort rarement des figues. Le gibier n'y manque nullement non plus que le poisson & la venaison.

Ceux de Lucerne ont presque plus de commodité du lac qui leur est proche, que de la terre, combien qu'ils ayent de fort belles prairies & de bons pastis propres à la nourriture du bestail. Ce pays est moins aspre que les autres.

Quant au pays d'Vry, Suitz, & Ondreuald leur terroir porte assez dequoy nourrir les habitans. Quand à Glaris il y a grande quantité de laictages, & de bestail. Là parmy les destroicts des montagnes on ne seme gueres de champs, ny l'on ne plante gueres de vignes. On y voit de beaux vergers plein de pommiers, & de fort belles prairies. On y porte d'ailleurs du vin & du froment. Les lacs fournissent le pays de poisson, & les montagnes de venaison, & là mesme on trouue force gibier.

Pour le regard du pays de Valais, les sommets des montagnes blanchissent par tout, mais au bas & aux vallées on void vne agreable verdure. Tellement que ce pays produit mesme heureusement, pourvû qu'on y vueille prendre quelque peine, des grenades, des figues, des oranges, & abonde en grains, vins, saffrans & laictages. Il naît aux montagnes diuers animaux, & entre autres le bouc sauuage qui ressemble au cerf en grandeur, à la chévre pour le regard des pieds, & au bouc quant aux cornes, qui luy croissent d'vn nœud toutes les années. Il mōte par tout où il peut arrester le pied en quelque sorte que ce soit. Il saute de precipice en precipice auec vne merueilleuse agilité.

Il demeure aux plus hauts sommets des montagnes, où la glace est extrémement froide & lors que le froid vient à luy faillir, la veuë luy manque. On trouue entre ces montagnes des vallons pleins de forte glace, endurcie depuis fort long-temps de telle sorte qu'on ne la sçauroit distinguer d'auec le crystal, & en quelques endroits elle est si profonde, qu'elle fait quelques

fois auec vn fracas inestimable des ouuertures de trois cens pieds, voire dauantage. C'est-là que les chasseurs pendent leur chasse, afin que par le moyen du grand froid elle se garde plus longuement. Il y a entre ces precipices des veines d'argent, & quelques vnes de plomb, d'airain, de chrystal, & d'agaric. Au terroir de Sion on descouurit l'an 1544. vne fontaine de sel. Il y a des fontaines d'eau chaude de plusieurs sortes, & des bains qui sont extrémement salutaires. Il y a aussi en ce terroir certaines pierres qui bruslent estant approchées du feu.

Quant au pays des Grisons, combien qu'il soit montueux pour la plus grande partie, toutesfois il y a plusieurs vallées fort agreables, & qui produisent assez bonne quantité de choses necessaires à la vie.

MOEVRS ANCIENNES.

XIX. Les Suisses ont de tout temps esté fort bons hommes de guerre, comme on voit assez par les affaires qu'ils donnerent à Cesar, qui les redoutant lors qu'ils demanderent passage pour trauerser la Prouince Romaine, & s'en aller en Xaintonge pour y establir leur demeure, fit dresser vn mur pour les empescher d'executer leur dessein, se souuenant que ce peuple auoit vaincu le Consul. L. Cassie, & deffait l'armée Romaine. Ils ne prenoient pas au reste gueres de peine de cultiuer leurs terres, & ne trouuoient en leur pays assez dequoy s'entretenir, à faute de culture, & non du terroir qu'ils ont rendu maintenant de bon rapport, & vtile en tous lieux. C'est aussi chose asseurée que dés le temps de Cesar ils estoient diuisez par Cantons ainsi qu'à present, mais ils n'en auoient que quatre, dont le principal estoit celuy de Zurich. Ce fut le peuple de Suisse qui deffit premier les Romains, & ce fut aussi le premier qui en porta la penitence. On peut connoistre leur resolution, & la confiance qu'ils auoient en leurs forces, en ce qu'ils bruslerent leurs maisons & laisserent tout en friche lors qu'ils firent dessein de chercher nouuelle demeure. Mais ce traict a veritablement beaucoup d'inconsideration & de barbarie. Quant à la polisseure de l'esprit elle n'estoit guere grande : toutesfois du temps de Cesar on trouua en leur camp des lettres escrites en Grec, & des tablettes de mesme, où estoit contenu le denombrement de ceux qui estoient sortis de leurs maisons, & de ceux qui estoient propres pour porter les armes, & mesmes ils n'y auoient oublié le nombre des femmes & petits enfans, qui montoit en somme à trois cens soixante-huict mille personnes. Cecy peut faire iuger qu'ils n'estoient si barbares qu'on les a creus, & qu'ils s'addonnoient aux lettres Grecques comme les Gaulois. Et quant à leur langue vulgaire beaucoup de sçauans hommes tiennent qu'elle estoit particuliere au pays, plustôt qu'Allemande, & qu'elle a esté corrompuë depuis que les estrangers vindrent de diuers lieux pour vsurper & posseder les Gaulois. Si ie voulois amener icy les raisons des vns qui deffendent mon dire, & des autres qui soustiennent le contraire, ie donnerois autant de peine à mon Lecteur qu'à moy-mesme. Il suffit de renuoyer les curieux à ceux qui en ont fait des discours entiers, qui ayant fort soigneusement debattu le pour & le contre, ont presque autant aduancé en fin que s'ils n'auoient rien escrit, comme il aduient à tous ceux qui cherchent des raisons à perte de veuë pour fortifier leurs coniectures.

Il ne faut douter que ces peuples n'ayent suiuy pour la plus grande partie les mœurs des Gaulois, du nombre desquels ils ont esté longuement tenus. Mais apres il fut remply d'vne grande multitude de Cimbres, qui forcez d'abandonner leur pays par vne innondation de la mer Oceane, coururent l'Allemagne, & occuperent vne partie de la Gaule Belgique, & ce pays ne suffisant à tant de gens, ils vindrent sur le Rhosne, & demanderent aux Romains des terres, qui leur ayant esté refusées, vne partie passa en Italie, où elle fut deffaite par l'armée Romaine; & l'autre qui demeura au deçà des monts s'arresta en Suisse au pays de Suitz & Vry.

Quelques autres escriuent qu'au temps de Sigisbert Roy de Suede, ces peuples Septentrionaux abonderent en telle sorte, qu'vne partie fut contrainte de chercher nouueaux pays. Ceux-cy ayant passé deçà le Rhin rompirent les Gaulois: dequoy les autres pays estonnez, leur despescherent des Ambassadeurs, ausquels ils ne demanderent autre chose, sinon qu'il leur fut permis de viure en cultiuant les terres sans le dommage des autres. A raison dequoy les Suisses leur permirent d'habiter la partie interieure de leur pays, qui est toute pleine de montagnes & de lacs: & ceux-cy cultiuerent le pays, & le rendirent fertile. Depuis les histoires racontent que prés de l'Ocean Germanique il habita trois peuples appellez Saxons, Anglois, & Svietes. Les Anglois auec partie des Vietes allerent en la grande Bretagne, nommée aujourd'huy Angleterre, & establirent là leur siege.

L'autre partie des Vietes alla en Suisse, & s'arresta en Suisse, & ceux-cy furent appellez Suithes.

En fin ce peuple prit les mœurs de toutes ces nations; tellement qu'il s'en fit vn meslange, duquel on ne sçauroit parler que mal-aisément, & par des coniectures pleines d'vne vaine subtilité, ou d'vn embroüillement incroyable.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Les Suisses sont bons hommes de guerre, & propres à supporter toute sorte d'incommoditez, d'autant qu'ils sont naiz en vn pays aspre. Ils pratiquent fort la guerre, & y gardent vn bel ordre. Ils ayment le corselet, la pique, la grande espee, & le poignard, & se seruent aussi fort bien de l'arquebuze. Ils sont de moyenne taille, mais robustes. Le pays qui n'est pas de trop grãd rapport est cause qu'ils s'adonnent à viure de leur industrie. Ils despensent peu en habits, & ne consument guere d'argent pour leur nourriture, excepté en pain & vin, vû que pour le reste ils se contentent de ce qu'ils ont, & ne font point d'estat de ce qui leur manque, & mangent assez de chair & de laictage. XX.

Il leur suffit d'auoir vne estuue, où ils se puissent deffendre du froid. Ils tiennent peu de meubles en leurs maisons, & sont mal polis, rudes & aspres en leur conuersation, & manquent presque entierement de mœurs, & de façons de faire ciuiles.

Ils ayment extrémement à faire carous, & y passant les iournées & les nuicts entieres, & cette fureur ou vilenie est venuë si auant qu'on ne sçauoit faire aucune affaire, ny contracter amitié qu'en beuuant à toute reste vû que ceux qui boiuent d'auantage, ou qui s'enyvrent sont estimez plus francs & plus hommes de bien que les autres, qui refusent de faire ces excez dommageables au corps & à l'esprit. Et mesmes ils ne se contentent pas seulement

de cela, comme on fait en Flandres, & en tous les Pays bas, mais encor si quelqu'vn refuse de se noyer de vin, ils luy portent soudain le coulteau à la gorge, & ce qui luy devroit seruir de gloire, luy sert de sujet de querelle. Il faut toutesfois aduoüer qu'ils sont prudens & bien aduisez, puis qu'ils ont sçeu se maintenir si longuement en liberté, & viure paisiblement entr'eux, combien que leurs Religions soient differentes. Outre ce ils sont si bien que les plus grands Princes de l'Europe les recherchent pour auoir leur alliance, & les entretiennent auec force argent toutes les années.

Pour le regard des lettres, combien qu'ils ayent de bonnes Vniuersitez, toutesfois ils ne s'y addonnent pas tant qu'aux autres contrées, & leur principal mestier est celuy de la guerre. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu de sçauans hommes, & qu'il n'y en ait encore: mais ce nombre est fort petit, & ie ne parle que de ce qui se pratique en ces pays ordinairement. Aussi pour dire vray leur esprit n'est pas des plus subtils, & tient vn peu de l'aspreté des montagnes, mais ils ont cela que quand ils se meslent de profonder vne chose ils la conçoiuent fort bien, encor que ce soit auec beaucoup de peine. Il y en a peu de ceux qui se déplaisent qui ne retiennent tousiours quelque chose de l'action du pays, & mesme il semble qu'ils l'affectent en leurs habits, & entr'autre chose. Toutesfois ainsi qu'ils ont pratiqué hors de la Suisse ils deuiennent rusez, & sont plus mal-aisez à leurrer que les autres peuples qu'on tient plus remplis de finesse.

RICHESSES.

XXI. IL ne faut parler du pays des Suisses, comme d'vne contrée riche, & abondante de toutes choses, vû que son assiette l'empesche de pouuoir estre tel, & son naturel fait qu'on doit encor l'estimer beaucoup de ce qu'il est capable de nourrir ses habitans. Et s'ils viuoient comme on fait en beaucoup d'autres pays où toutes choses abödent, ils se verroient bien-tost reduits à vne extréme misere & pauureté. Mais leur grande espargne leur est vn bon reuenu, & apres cela l'argent qu'ils tirent des Prouinces voisines fait qu'ils ne sont pas incommodez, comme ils seroient si on ne payoit cherement leur alliance. Ie confesse bien qu'on leur doit souuent beaucoup d'arrerages; mais en fin ils sont payez en quelque sorte, & les enfans mesmes qui n'ont pas connoissance de ce qu'on leur donne, sont entretenus par les Princes estrangers, qui s'essayent d'acquerir cette nation, puis de la bien conseruer en l'ayant acquise. Mais pour dire quelque chose de ce dont ils peuuent tirer du profit, pource que dans la qualité du pays ie l'ay remarqué cöme en passant; ie diray seulement qu'ils tirent quelquesfois beaucoup d'argent de la nourriture du bestail, & de leurs pasturages. Il se vend à Zurich vne si grande quantité de froment, que c'est presque chose incroyable. Basle est aussi vn grand abord des marchands, & à la riuiere du Rhin qui luy apporte de grandes commoditez, & luy est merueilleusement profitable. On porte force liures imprimez en cette ville par toute l'Europe, & les marchands en reçoiuent de grandes sommes. Lucerne est vn entrepost des marchandises qu'on porte de la Franche-Comté, & des pays voisins en Italie, & de celles aussi qu'on porte d'Italie aux autres contrées, d'autant que c'est là le chemin d'Italie pour passer par le mont saint Gotard, & les marchandises d'I-

talie deſcendent par le lac & la riuiere du Ruſſ dans le Rhin, & puis dans la mer : mais leur richeſſe n'eſt pas telle qu'on en doiue faire quelque eſtime.

Tellement qu'il ſera à propos de quiter ce diſcours, & venir aux forces.

FORCES.

Le pays des Suiſſes eſt tellement enfermé de tous coſtez des Alpes, le peuple eſt ſi courageux, & ſi opiniaſtre à deffendre ſa liberté, que ceux qui ont attaqué cette nation, y ont ſi mal fait leurs affaires, qu'il n'y a Prince en Europe qui voulut entreprendre la guerre contre eux, & de ſe rendre maiſtre des lieux qu'ils habitent. D'ailleurs on auroit ſi peu de profit de ce pays lors qu'on s'en ſeroit emparé, que ceux qui en oſeroiẽt faire le deſſein, le fuyroient touſiours comme indiſcret, & qui peut apporter plus de perte, que de contentement. Ils ſe maintiennent auſſi tellement vnis, qu'il ſeroit bien mal-aiſé de les forcer, & d'en rapporter entiere victoire. Ils ont quelques villes, & places fortes, qui ne manquent de toutes les munitions de guerre qui ſont neceſſaires. Ils ſont propres à ſouſtenir de longs ſieges, & à ſouffrir toute ſorte d'incommoditez : mais ils ne vallent rien pour aſſaillir quelque ville, & aller à la breſche la teſte baiſſée. Que ſi quelqu'vn s'eſſayoit de les forcer en leur pays, c'eſt ſans doute qu'ils leueroient vne armée, & ne manqueroient, s'il leur eſtoit poſſible de donner bataille, comme il ont fait bien ſouuent à leur aduantage, & chacun doit craindre d'y faire mal ſes affaires, vû que ſi dés le commencement, & au temps qu'ils n'eſtoient pas tous liguez enſemble, des poignées de gens ont vaincu de iuſtes armées ; que ne pourra-on attendre, ou craindre d'vne nation entiere qui ignore la fuite, & qui ſe reſoult pluſtôt à mourir, qu'à ſe monſtrer laſche ?

GOVVERNEMENT.

Nous ſommes venus maintenant à la principale piece de l'Eſtat des Suiſſes, qui eſt leur gouuernement. Conſiderons le donc particulierement, & eſpluchons en toutes les parties. Le pays des Suiſſes eſt diuiſé en quatre parties, qu'ils s'appellent *Govv*, d'vn mot Allemand qui ſignifie pays. Ces quatre parties ſont Zurichgov, Wiſliſpurgergovv, Argovv, & Turgovv. Et cette Republique eſt compoſée de trois parties. En la premiere ſont les treize Cantons, que les Allemans nomment *Ort*. Ceux cy ont tous ſeuls ce pouuoir entre tous les alliez, qu'ils deliberent de toutes les choſes qui appartiennent à la Republique, aux aſſemblez publiques, & donnent leur voix, & participent à toutes les commoditez, & incommoditez de l'alliance. En la ſeconde partie on compte l'Abbé, & la ville de S. Gal, les Griſons, les Valaiſiens, Rotvueil, Mulhaſen, & Biel. En la 3. on met les lieux qui ſont venus au pouuoir de cette Republique, ou de leur bon gré, ou par force d'armes, comme Turgovv, qui fut reduit ſous la domination des Suiſſes l'an 1460. Bade (non pas le Marquiſat qui eſt ailleurs) ſubjugué l'an 1415. & obeyſſent aux huict premiers Cantons Rheguſt cõquis l'an 1513. & gouuerneur par les treize Cantons. Sarungans vendu l'an 1483. par le Comte George de Werdenberg, aux ſept premiers Cantons qui le gouuernent. Les libres Prouinces priſes l'an 1415. reconnoiſſent l'authorité des ſept premiers Cantons Lugan, Lucerne,

Mendrese: le Val Malia sont paruenuës au pouuoir des Suisses par la liberalité de Maximilian François Sforce Duc de Milan, qui les leur donna l'an 1413. Ces lieux obeyssent à tous les Cantõs, excepté à Apenzel, Billitone, Bellizone, qui obeyssent aux trois premiers Cantons.

XXIV. Mais afin de sçauoir de quelle sorte les Suisses se sont ainsi cantonnez, & ont formé vne Repub. si redoutable: apres plusieurs changemẽs de seigneurie, les pays d'Vry, Suitz, & Ondreuald, ne vindrent à recõnoistre en fin pour superieur que l'Empire Romain, cõme on void par les priuileges qui leur furent octroyez par Rodolphe d'Ausbourg Roy des Romains, qui regna l'an 1291. & par autres Empereurs ses successeurs. Et ces peuples ne furent iamais sujets, comme quelques-vns veulent, à la maison d'Austriche ains l'Empire estant en cette maison, ils obeyssent seulement à l'Empereur esleu, & non aux successeurs de la maison d'Austriche.

Ces vallées estant donc en liberté, les Empereurs leur enuoyerent leurs Gouuerneurs Allemands, qui sans se mesler du gouuernement, & de l'administration de la Republique, doiuent rendre iustice aux peuples: & quelques vns de ces Gouuerneurs furent chassez, & les autres tuez par leur insolence; pource qu'ils vsoient bien souuent de diuerses vilenies, & meschancetez à l'endroit des peuples, ainsi que fit vn gouuerneur d'Ondreuald, qui voulant qu'vn d'entre eux fut mis sous le ioug d'vne paire de bœufs, ainsi que celuy qu'il destinoit à telle chose, eut refusé de la souffrir, il commanda qu'il y fut mis par force, & l'autre s'en estant soudain fuy, le Gouuerneur se mit en colere, & fit pour cette cause arracher les yeux au pere de celuy qui estoit eschappé.

Il aduint vne autresfois en la vallée, que le Gouuerneur pressãt vne femme en l'absence de son mary, de luy prester vn bain chaud, & d'y entrer auec luy; cette femme ayant differé iusqu'au retour de son mary, le Gouuerneur plein de courroux fit qu'elle mourut d'vn coup de hache.

Dauantage, le gouuerneur de Suitz & d'Vry, poussé d'vne grande folie, dressa vn baston sur lequel il mit son chappeau, commandant que tous ceux qui passeroient par là, fissent honneur à son chappeau. Il y eut vn Guillaume de Zen qui ne voulut le faire, à raison dequoy il le fit venir, & luy cõmanda d'oster auec vn trait tiré d'vne albalestre vne pomme qui estoit sur la teste d'vn sien fils: le pere refusa durant plusieurs iours de le faire, mais en fin ne pouuant plus resister, il obeyt, & auec l'aide de Dieu il emporta auec son trait la põme qui estoit sur la teste de son fils, sans l'offencer. Et parce qu'il en auoit deux, le gouuerneur luy demande pourquoy il auoit porté l'autre: à quoy Zen respõdit, que sçauoit esté à cause que si son fils eut esté offencé par le premier, il auoit resolu de tirer le second contre luy-mesme. Le gouuerneur ayant oüy ces paroles, le fit prendre, & l'ayant mis en vne barque pour le mener en vn sien palais, entre Vry, & Bruch, il eschappa de la barque, se mit à fuyr par les montagnes, qui sont autour du lac, & s'appareilla à la vengeance.

Les peuples de ces trois vallées esmeus de ces meschancetez, & plusieurs autres, chasserent de toutes parts leur Gouuerneur, & se mirent tellement en liberté, que les Empereurs y enuoyerent seulement apres des Iuges ciuils, qui ne pouuoient estre que de leur Seigneurie.

Or y ayant diuisiõ en l'Empire l'an 1314. à cause qu'vne partie des Electeurs auoit esleu Empereur Loüys Duc de Bauiere, & l'autre Federic Archiduc

d'Auſtriche & que pour cette raiſon ils debattoient de l'Empire, & ces vallées ne vouloient pas reconnoiſtre Federic pour Empereur, pource qu'il auoit eu peu de voix, il leur fit la guerre, & enuoya Leopold ſon fils pour aſſaillir le pays de Suitz, tenant pour certain que Louys ne les pourroit pas ſecourir.

Leopold eſtant donc entré auec vne aſſez grande armée au pays ne Suitz, qui eſt enuironné de tout coſtez d'eau, & de montagnes, & eſtant arriué à Marguten, fut deffait par les gens de trois vallées, de Suitz Vry, & Ondreuald: dequoy le pays eſtroit fut cauſe en grande partie, & la ſaiſon auſſi, vû qu'il y auoit de la glace par tous les chemins, tellement que les cheuaux ne ſeruoient de rien en cette bataille, & les Suiſſes en iettant ſeulement des cailloux des montagnes les eſtonnoient en telle ſorte, qu'ils ſe precipitoient volontairement dans le lac.

Au meſme temps par le commandement de Federic, ils furent aſſaillis par le Comte de Stambourg qui demeuroit à Veldena du coſté d'Ondreual, & les XXV.
Suiſſes eſtans paruenus de ce coſté-là, ne leur laiſſerent paſſer la bouche, & firent toutes ces choſes ſans eſtre aſſiſtez d'aucune force eſtrangeres.

Apres auoir ſouſtenu cette guerre par l'eſpace de deux ans entiers, ils reſolurent pour leur plus grande ſeureté, & tranquilité, de s'vnir enſemble, & firent vne Ligue, qui fut appellée de trois Cantons. Voicy ce qu'elle contenoit.

Au nom de Dieu ſoit, &c. Pource que la memoire de l'hõme eſt debile, & paſſe bien tôt, à raiſon dequoy il oublie aiſément le ſuccez des affaires, d'autant qu'il eſt fort vtile, & neceſſaire que les choſes qui apportoient la paix, le repos, le profit, & l'honneur ſoient miſes par eſcrit.

A cette occaſion nous Compatriotes d'Vry, Suitz, & Ondreuald, faiſons ſçauoir à tous ceux qui ces preſentes liront, ou orront, que pour pouruoir, & remedier aux difficultez, & mauuaiſes qualitez du temps, & pouuoir mieux demeurer en paix, & concorde entre nous, & afin que nous nous puiſſions plus facilement deffendre, & maintenir nos corps, & biens, nous nous ſommes liez auec ſerment perpetuel, & ſtable l'vn auec l'autre & par ce ſerment nous auons approuué, & permis de nous conſeiller, & ayder l'vn l'autre auec la perſonne, & les biens, à nos deſpens, dedans, & dehors le pays, contre tous ceux qui feront, ou viendront faire tort à quelqu'vn de nous, tant en la perſonne, qu'aux biẽs, en telle ſorte qu'il en reuint du dommage à quelqu'vn de nous. Et ce ſont ceux à qui nous deuons donner ayde le mieux que nous pourrons, en leur faiſant reparer le tort, & le dõmage receu, ou par accord, ou par quelque autre voye que ce ſoit.

Secondement, nous auons ordonné entre nous en cette Ligue, qu'aucun de nos pays, ou Cantons & moins encores aucun de nous en particulier, ne prendra Seigneur, ny recevra quelque Seigneur, ſans la volonté des autres, ou ſans leur conſeil; ains chacũn ſoit maſle, ou femelle, ſera obeyſſant à ſon vray Seigneur aux ſeruices deubs, & honneſtes, ou bien à ſa vraye Seigneurie: mais non aux Seigneurs qui voudroient prendre quelqu'vn de nos pays à forces d'armes, & nous voudroient contraindre à quelque choſe iniuſte, vû qu'on ne leur doit faire aucun ſeruice tandis qu'ils ſeront en diſcorde auec les noſtres.

Nous auons encores accordé, qu'aucun de nos Cantons, ny auſſi des alliez, n'aydera nul eſtranger, ſans l'aduis des autres Cantons, & alliez.

Aucuns des confederez ne traictera auec leſdits eſtrangers, ſans le conſente-

,, ment,& le ſceu des autres,tandis que les Cantons ne ſont pas ſujets. S'il ad-
,, uenoit que quelqu'vn trahit vn des Cantons , & le mit és mains d'autruy,ou
,, n'obſeruât quelqu'vne des choſes cy-deſſus eſcrites, il ſera tenu pour traiſtre
,, & pour homme ſans foy , & ſa perſonne ſera miſe entre les mains des Can-
,, tons , & ſes biens ſeront confiſquez.
,, Outre ce nous auons accordé qu'aucun de nous ne ſupportera,ou prendra
,, aucun Iuge , qui achepte les offices auec de l'argent , ou d'autres biens , s'il
,, n'eſt Compatriote.
,, S'il naiſſoit quelque different ou guerre entre les confederez , les meilleurs
,, & plus ſages eſteindront ce diſcord, & termineront la querelle par accord ,
,, & ſi quelqu'vne des parties y contrediſoit , lors les confederez qui reſtent
,, doiuent aſſiſter les autres aux deſpens des contrediſans. Si quelqu'vn des al-
,, liez tuë l'autre il perdra la vie , ſinon qu'il pût prouuer (luy eſtant octroyé
,, de faire)qu'il a fait ce meurtre pour la deffence de ſa perſonne, & ſi le meur-
,, trier s'enfuit , celuy qui le logera ou deffendra dans le pays ſera banny , &
,, ne pourra retourner au pays iuſqu'à ce que les Cantons le permetront d'vn
,, commun accord.
,, S'il arriuoit encor que quelqu'vn des alliez mit le feu aux maiſõs d'autruy,
,, il ne pourra iamais retourner au pays,& celuy qui le logera,ou aſſiſtera ſera
,, tenu à la reparation du dommage enuers la partie intereſſée,& complaignãte.
,, Aucun ne pourra faire gaigner l'autre que pour aſſurance , & ne le pourra
,, faire ſans permiſſion de ſon Iuge.
,, Chacun ſera obeyſſant à ſon Iuge, & ſe preſentera deuant luy quand il en
,, ſera beſoin.
,, Si quelqu'vn s'oppoſe au Iuge,& eſt deſobeyſſant, ou fait du dommage à
,, quelqu'vn des alliez par ſa deſobeyſſance, lors ceux de la Ligue le contrain-
,, dront de reparer ce dommage.
,, Partant afin que la preſente Ligue, ou Capitulation , & toutes les clauſes
,, ſuſdites demeurẽt à perpetuité ſtables,& en leur vigueur,nous Compatriotes
,, d'Vry,Suitz, & Ondreuald auons appoſé nos ſeaux à la preſente , faite à Ba-
,, ren l'an 1325.le premier Mardy apres la feſte S. Nicolas. En la meſme année
,, tous les priuileges leur furent confirmez par le ſuſdit Empereur Louys.

Les diſſentions de l'Empire eſtant appaiſées , quelques autres pays pouſſez par le rude traittement de leurs Gouuerneurs , & attirez par la douceur de la liberté,entrerent en Ligue auec les trois Cantons ſuſdits Lucerne y entra premierement en l'année 1532.puis Zurich en l'an 1351.& l'an 1352. Zugh , Glaris,& autres:Le contract de la Ligue des quatre Cantons(laiſſant l'auant propos que nous auons mis cy deuant) eſt tel.

Ligues des quatre Cantons , de Lucerne , Vri , Suitz , & Ondreuald.

XXVI. NOus Senat , Conſeillers , & Citoyens de la ville de Lucerne , & nous Compatriotes d'Vrich,Suitz,& Ondreuald , publions, & manifeſtons
,, tous ceux qui ces preſentes liront,ou orront, qu'afin de deffendre nos perſonnes
,, nes auec moins de difficulté , nous nous ſommes reciproquement promis de
,, nous ayder l'vn l'autre,& nous conſeiller en toutes les choſes cy-deſſous eſcrites,& en toutes autres honneſtes &raiſonnables.Nous de Lucerne,Vri,Suitz & Ondreuald auõs reſerué l'Empereur noſtre Seigneur,& l'Empire Romain

&

& ce à quoy nous sommes obligez en son endroit, comme nous auons accoustumé de toute ancienneté ; & de plus nous susdits de Lucerne auons reserué nostre ville, les Conseillers, & tous leurs Estats, les bonnes coustumes enuers les citoyens & estrangers, comme il a esté fait par nos ancestres.

Nous susdits nous reseruons encores en nous mesmes vne particularité en nos bornes & limites, selon nos Status & bonnes coustumes, comme nos predecesseurs ont fait par le passé.

Nous citoyens de Lucerne nous deuons contenter de tels droits, enuers les trois Cantons, comme il a esté dit cy-dessus.

Nous susdits citoyens d'Vri, de Suits, & Ondreuald, nous deuons contenter des citoyens de Lucerne comme dessus : mais s'il aduenoit (ce que Dieu ne vueille) qu'aucun de nous dedans ou dehors voulut contraindre le deuoir à vn autre, & luy faire tort ou dommage ; alors la partie qui sera offencée doit sur sa foy considerer ce dõmage luy est fait à tort, & alors ladite partie aduisera l'autre, & tous deux auec la ville de Lucerne s'entr'ayderont contre les susdits, & contre qui que ce soit auec leurs personnes & leurs biens.

Nous citoyens deuons à nos despens ayder aux susdits Cantons, & au contraire, nous susdits Cantons deuons ayder à nos despens aux citoyens de Lucerne, & le tout auec vne bonne & entiere foy, sans contradiction.

Si par malheur il naissoit quelque different entre nous susdits, en ce cas on eslira des meilleurs & des plus sages, qui accommoderont à l'amiable tous nos debats, & au cas qu'vne partie voulut contredire à tel accord, les autres alliez assisteront l'autre aux despens du desobeyssant.

S'il arriuoit des desordres entre les trois Cantons, & que les deux fussent d'accord, en ce cas aussi nousdits citoyens de Lucerne nous deuons accorder, & ayder à solliciter le tiers à ce qu'ils s'accommode auec les deux, si nous susdits citoyens de Lucerne connoissons & trouuons quelque chose qui nous semble meilleure pour les deux Cantons.

Nous auons encor accordé que nous susdits citoyens, & pour les susdits compatriotes d'Vry, de Suitz, & Ondreuald, & pareillement les susdits pour les citoyens de Lucerne nous pouuons prendre en gage l'vn pour l'autre, & que aucun de nous ne pourra plus entrer en aucune sorte de Ligue, ou capitulation auec aucun dedans ny dehors, sans le consentement ou sçeu vniuersel des autres alliez.

Aucun allié ne gagera l'autre, sinon pour affermement, ou loüange, & cecy ne se pourra faire que moyennant la deuë Sentence.

Celuy d'entre les susdits alliez qui contestera contre le iugement, ou sera desobeyssant, si cette desobeissance porte du dommage à quelqu'vn des alliez doit estre contraint à la reparation du dommage.

S'il aduenoit que quelqu'vn des alliez commit quelque faute, pour laquelle il fut banny de sa iurisdiction (pourvû que ce ban fut signifié aux autres iurisdictions, auec lettres patentes & le seau de tel pays, ou de Lucerne) alors celuy qui est de cette iurisdiction sera banny de la mesme sorte qui l'aura esté en l'autre & si quelqu'vn l'assiste & luy donne à manger ou à boire, qu'on le sçache, il encourra la peine de l'autre, sauf qu'il ne pourra encourir en aucune sorte la peine de mort.

Et de plus nous auons vnanimement resolu que celuy des alliez qui n'obseruera toutes les choses susdites, voire chaque particularité cy dedans com-

" prise sera tenu pour personne qui manque de foy & de parole. Et afin que ces
" choses soiét obseruées inuiolablemēt par nous tous, & par chacun en particu-
" lier comme on a conclud auec toutes les paroles expresses: nous susdits Senat,
" Conseil & citoyens de Lucerne, auons auec nostre seel commun, & de chaque
" Canton particulier, fait seeller la presente en foy de toutes les choses cy-des-
" sus écrites, faites & passées le premier Samedy auāt la S. Martin l'an 1332.

Assemblée faite à saint Gal entre les quatre Cantons, qui a vigueur de Loy & de Ligue.

XXVII. NOus Senat & Conseil de cent, qu'on nomme le grand Conseil de la ville
" de Lucerne, & nous Amans, Conseil, compatriotes, & toutes les Commu-
" nautez des 3. Cantons d'Vri, Suitzs, & Ondreuald, au dessus & au dessous de
" Silue, sommes entrez en different entre nous trois Cantons, & l'autre partie,
" pource que suiuant la teneur de l'article de nostre Ligue qui parle de volonté
" & accord, soit auec droict, procez ou Sentence que telles choses fussent fai-
" tes ou traittées, on entend qu'autant que nous susdits de Lucerne mettrons
" de personnes en vne garnison ou affaire, nous susdits trois Cantons serons
" obligez d'en mettre autant de chaque Canton particulier.
" Ce qui nous a semblé (à nous dis-ie de Lucerne) peu conuenable, deshon-
" neste & iniuste, & ces paroles n'ayant esté mieux declarées en la Ligue per-
" petuelle à raison qu'on ne se souuient pas de ces aydes, à cette cause en la pre-
" sente Diette d'vn commun consentement & meur conseil, nous nous sommes
" volontairement accordez, que pour le regard de cét article, nous de Lucerne
" y deuons mettre autant de personnes que nous susdits Cantons d'Vri, Suitz,
" & Ondreuald, & tous trois ensemble terminer tout different & affaire qui ar-
" riuera, & qu'aucune des parties ne sera plus ou moins que l'autre. Pareille-
" ment s'il aduenoit iamais qu'il nasquit des differens entre nous trois Cantons
" & qu'il fut besoin de proposer ou esclaircir la teneur de cette Ligue perpe-
" tuelle pour raison de ces paroles, volonté, accord, droict, il faudra que tout ce
" different se termine auec esgal ayde, comme il a esté dit.
" Et si tels desordres ou differens naissoient entre nous de Lucerne, auec
" quelqu'vn des Cantons, pareillement toutes & quantesfois qu'il procedera
" du deuoir pour le regard des deux parties, ils seront terminez auec ayde esga-
" le, comme dessus. Et afin que les susdites choses durent perpetuellement, nous
" les auons confirmées auec serment, & auons obligé tant nous que nos succes-
" seurs à les obseruer inuiolablemēt, & pour ce nous les auons seellées, tant du
" seel de Lucerne, que des trois Cantons, & de nos pays, & en auons fait expe-
" dier quatre auec les mesmes paroles, & le mesme seel, dont nous auons eu vne
" expedition, Vry vne autre, Suitz vne autre, & Ondreuald vne autre, toutes
" mesme forme. Fait le premier Mercredy auant le Dimanche des Rameaux,
" l'an 1481.
" Ceux de Zurich se liguerent auec les autres quatre Cantons, en l'an 1351.

Ligue de Zurich auec les quatre Cantons.

XXVIII. NOus Bourgmaistres, Conseillers, & communs citoyens de la ville d'Vry,
Suitz, & Ondreuald, Sçauoir faisons à tous, &c. qu'auec bon conseil,

& meure confideration pour raifon d'vnebonne paix,& deffence de nos biens & perfonnes, & de toutes nos villes & tous nos pays, & au profit & bien commun, nous nous fommes affemblez, & auons approuué & iuré hautement deuant Dieu & fes Saints,tant pour nous que pour nos fucceffeurs, lefquels nous voûlons eftre perpetuellement compris en noftre Ligue, principalement pour auoir & obferuer vne perpetuelle cófederation, qui eftoit autresfois,&fera à l'aduenir fans tache,auec bonne foy,ferme,ftable,& perpetuelle.

Et pource que les chofes inftables font fujettes à l'oubly, & le cours de ce monde tourne & paffe,& toutes chofes fe changent,à cette caufe nous fufdites villes & communautez nous donnons l'vn à l'autre cette foy perpetuelle, & ce clair tefmoignage,auec lettres & efcritures; de forte que nous deuons eftre prefts à nous fecourir l'vn l'autre fans contradiction aucune, autant que nos biens & nos perfonnes s'eftendrót,cótre quicóque nous voudra offencer en la perfonne,ou en nos biens & en noftre hóneur,voudroit auec force & fás raifon nous attaquer, & molefter quelqu'vn des priuileges qui font compris en cette Ligue, à prefent & à l'aduenir, dans les limites cy deffous efcrites.

Premierement où l'Are naît, qui s'appelle au Grialel, & de là en bas & celles de Berne, où l'Are entre dans le Rhin, & de la iufqu'au cofté où il naît, & de ce pont par les Grifons iufqu'à la forteresse nommée Reingembourg,iufques au delà de S.Gatard,iufques fur le mont de Platier,& de là iufqu'à Torfel,& vne autresfois iufqu'à Crinefel,où l'Are prend fa fource.

Mais fi dans ces bornes il y auoit quelqu'vn compris en cette Ligue qui fut endommagé en quelque forte, tant aux biens qu'en la perfonne, alors le Confeil & la communauté de la ville ou pays qui fe trouuera auoir receu le dommage, doit fur fa foy reconnoiftre le dommage,& lors que ce Confeil & cette communauté, ou la plus grande partie de la ville ou du pays qui aura receu le dommage, aura iugé de quel fecours elle a befoin pour cette affaire, elle en peut & doit aduertir les autres villes & pays compris en cette Ligue.

Et quant cét aduertiffement fera fait, il faut aduertir par vn courrier, ou par des lettres du Confeil,ou de la communauté de cette ville,ou de ce pays, les Confeillers des 3. Cantons fans aucune intermiffion, afin qu'ils donnent aduis aux villes de ce dont l'autre a aduerty fur fa foy: & elles doiuent de nouueau fur leur foy eftre preparées foudainement auec tout ce qui fait befoin pour ayder à ceux qui ont receu le dommage.

Et aucun de nous des fufdits Cantons ne traittera en nulle forte auec aucun la prefente Ligue, & ne cherchera ny deffet ny de parole aucune chofe par laquelle ce fecours puiffe eftre empefché, retardé, ou efloigné.

Pareillement chaque ville ou pays doit prefter ce fecours à fes defpens, fans aucune doute.

S'il arriuoit quelque dommage à quelqu'vn qui fut compris en cette Ligue, en telle forte qu'il fut auffi tôt befoin de fecours, alors nous deuons de tous coftez fecourir promptemẽt, en telle forte que tel dommage foit reparé, ou vengé fans aucun delay.

Mais fi la chofe eftoit de telle importance qu'il fut befoin d'affembler quelque Diette, & qu'il aduint cependant qu'vne des villes comprifes en cette Ligue dût eftre fecouruë, il faudra foudain aller à la Diette, à la maifon de Dieu de l'Abbaye S. Marie, & aduifer à ce qui fera plus vtile; de forte que ceux qui ont aduerty, foient promptement fecourus.

« S'il y auoit encore quelqu'vn qui fut assiegé, on doit payer à cette ville « ceux qui l'aydent, ou qu'ils ont receu en ayde, & ces despences se feront pour « le regard de leuer le siege.

« S'il y auoit quelqu'vn qui sans raison fit dommage à vn autre compris en « cette Ligue, quoy que telle personne habitât hors des bornes susdites, lors « que l'on se plaindra de celuy qui fera tel dommage, ou quelque represaille, & « qu'il viendra entre les mains de nos confederez, on gagera, & sequestrera tel- « le personne, & ceux qui luy ayderont, & leurs biens & leurs personnes, & l'on « fera reparer vn tel dommage le plus promptement qu'on pourra.

« S'il aduenoit encore que nous susdits de Zurich eussions quelque different « auec nos susdits alliez de Lucerne, Vri, Suitz, & Ondreuald, ou bien auec « quelqu'vn des particuliers (ce que Dieu ne vueille) il faudra que nous venions « pour cette cause à la Diette à la maison de Dieu, & la ville de Lucerne, les 3. « Cantons tous semble, ou bien vn particulier qui aura different auec nous de « Zurich, eslira deux preud'hômes, & nous en eslirons deux autres, & ces quatre « iureront deuant Dieu & ses saints, d'expedier soudainement cette affaire, ou « par accord ou par Iustice, & ce qui sera conuenu par ces quatre, ou par la « plus grande partie, sera obserué par les deux parties sans aucune intermission.

« Mais s'il arriuoit que ces quatre qui seront esleuz pour telle chose, se diui- « sassent esgalement, ou que quelque different se mit parmy eux, alors ils doi- « uent sur la foy qu'ils ont iurée, eslire & prendre vn homme dans nostre Ligue « qui soit alors estimé comme en telle chose, & qui ne panche pas plus d'vn « costé que d'autre. Et quant à celuy qu'ils auront esleu volontairement, ceux « de cette ville, ou de ce pays luy doiuent commander qu'il vacque à cette af- « faire auec eux quatre, & s'efforce sur sa foy de depescher promptement telle « chose. Et pour le regard de l'argent qui est dû, chacun doit estre à droict en « la ville & au pays où le deffendeur habite, & là encor sur leur foy il faut qu'on « iuge & expedie incontinent telle affaire.

« Aucun de ceux qui sont compris en cette Ligue ne doit rien saisir, ou se- « questrer l'vn de l'autre, excepté si la seureté que le creancier a acceptée n'est « pas approuuée, ayant aussi accordé que nul confederé compris en cette Ligue « ne doit estre engagé pour l'autre pour aucune chose.

« S'il y auoit encores quelque personne comprise en cette Ligue qui commît « vn delict pour lequel il fut banny de sa iurisdiction, & qu'on fit sçauoir ce « ban auec des seaux pendans de tel pays à l'autre iurisdiction; il sera banny de « mesme sorte qu'il l'aura esté en l'autre iurisdiction : & celuy qui le logera « lors, ou luy donnera à manger ou à boire, s'il est reconnu, encourra la mesme « peine sinon qu'il ne courra nullement fortune de la vie.

« Nous auons encor reserué pour nous mesme ensemble, ou pour quelqu'vne « de nos villes, ou de nos pays particuliers, qui se voudroient à l'aduenir allier « auec quelque Seigneur, ou quelques citoyens, qu'ils ne le pourroient pas bien « faire, ains cette Ligue de l'vn auec l'autre sera perpetuelle, stable & ferme, & « nous deuons conseruer toutes les choses declarées en la presente escriture.

« On a aussi clairement conclud & declaré que si quelqu'vn vouloit molester « le Seigneur Rodolfe Bruiren Cheualier qui est à present Bourgmaistre, & les « Conseillers de cette ville en leurs iugemens & loix qu'ils ont faites, estans « compris en cette Ligue, quand nous susdits de Lucerne, Vri, Suits, & Ondre- « ual, seront aduertis seulement par vn Bourgmaistre, ou par vn Conseiller de

Zurich, alors sur nostre foy nous serons tous prests à leur ayder, en telle sorte que le Bourgmaistre, les Conseillers & les Tribuns demeurent auec leur puissance, leurs loix, & leur iugement.

Nous susdits de Zurich, Lucerne, Vri, Suitz, & Ondreuald nous sommes reseruez en cette Ligue nostre Seigneur le Roy & le S. Empire & ce à quoy nous sommes obligez de toute ancienneté & bonne coustume.

Et de plus nous de Zurich nous sommes reseruez nos confederations, Ligues & approbations que nous auons faites auant cette Ligue.

Nous susdits de Lucerne Vri, Suitz, & Ondreuald auons reserué les Ligues & vnions que nous auons ensemble, & que celles la procedent encore iusqu'à celle-cy.

Apres cecy l'on doit singulierement sçauoir que nous auons clairement conclud pour le regard de ceux qui sont en cette Ligue, qu'ils demeurent entierement en leur liberté, en leurs droicts & bonnes coustumes, comme ils ont fait iusqu'à presẽt, en telle sorte toutesfois qu'aucun ne moleste ny retarde l'autre.

On a encore conclud particulierement, afin que telle Ligue soit tousiours plus asseurée, que d'icy à dix ans enuiron le mois de May, deuant & apres, sans faute comme les trois susdites villes ont ordonné : ou bien si l'vn recherchoit telle choses de l'autre, nous deuons faire que cette Ligue & vnion soit esclarcie auec les paroles, escritures & sermens & que toutes choses necessaires soient faites, & tous ceux qui passeront dix ans iurent d'obseruer parfaitement telle Ligue auec tous les points qui sont escrits en la presente, sans aucune contradiction.

Mais s'il aduenoit que toutes choses ne se fissent pas dans tel terme precisément, & qu'on prolongeât pour raison quelque affaire, cela n'apportera nul preiudice à cette Ligue puis qu'on a conclud clairement qu'elle doit demeurer perpetuellement stable & ferme auec tous les points & articles presens.

Pareillement auec vne bonne & meure consideration nous auons reserué que si pour nostre bien cõme il faut que nous faisions de commun accord, ou maintenãt, ou à l'aduenir, & aduisassions de faire ou dire autrement que nous n'auons dit ou escrit en cette Ligue, nous pouuons faire tout cecy l'vn auec l'autre, vû que nous qui sommes compris en cette Ligue nous conseillerons tousiours vnanimemẽt, & accorderons sans doute ce qui semblera plus vtile.

Et afin que tout ce qui est escrit par nous à present, & le sera à l'aduenir, tant par nous que par tous nos successeurs, demeure vray & stable à perpetuité, nous susdites villes & pays de Zurich, Lucerne, Vri, Suits, & Ondreuald auons fait attacher nos seaux aux presentes : A Zurich le iour de Saint Valborg, le premier iour de May l'an 1351.

Zugh entra en Ligue auec les susdits Cantons l'an 1352. comme on void parce qui ensuit.

Ligue de Zuch auec les cinq Cantons.

NOus Bourgmaistres, Conseillers, Citoyens, & Communauté de la ville de Zurich, Conseillers, Citoyens & Communauté de Lucerne, les Amans, Conseil, & les communs Citoyens de Zugh, & tous ceux qui y ont office : les Amans, Conseillers, Compatriotes des trois pays d'Vri, Suitz, & Ondreuald, sçauoir faisons à tous, &c. XXIV

L'auant propos suit l'ordre des precedens de Zurich auec les quatre Can-
" tons, donnant les mesmes confins, comme on y voit depuis le commence-
" ment du second chapitre.
" Or s'il y auoit quelqu'vn, *&c.* Qu'on lise l'article suiuant qui commence,
" Mais si dans ces bornes, *&c.* au commencement du second chapitre qui est
" semblable entierement à cettuy-cy.
" Et si aucun des susdites villes, *&c.* Le 2. ch. est de mesme forme que cettui-cy.
" Nous aussi ville & pays, *&c.* Bref cette Ligue est de mesme que l'autre, &
" il n'y a que Zugh de plus. Donné à Lucerne l'an 1352. le premier Mercredy
" apres la saint Iean.
" Glaris s'allia auec les autres confederez l'an 1357. comme on peut voir en sa
" Ligue.

Ligue de Glaris.

XXX. NOus Bourg-maistres, Conseillers, & communs Citoyens de Zurich, les Amans, & communs Compatriotes des pays d'Vri, Suitz, Ondreuald &
" Glaris, faisons sçauoir, *&c.* comme aux precedentes.
" Et nous susdits de Zurich, Vranie, Suits & Ondreuald, pour raison d'vne
" bonne & particuliere amitié, permettons ausdits de Glaris de se pouuoir allier
" à leur plaisir auec nos confederez de Berne, Lucerne & Zugh, ou bien auec
" quelques-vns de ceux-cy en particulier auec pache toutesfois que cette Ligue
" precedera l'autre, & sera perpetuelle : & nous susdits de Glaris ne nous al-
" lierons auec aucun, soit Seigneur ou autre, sans la licence & volonté de nos
" susdits confederez de Zurich, Vri, Suitz & Ondreuald.

En foy dequoy, *&c.* comme aux autres lettres en mettant Glaris. Donné le Lundy qui finit la sepmaine de Pentecoste l'an 1357.

Ligue de Berne auec les trois Cantons.

XXXI. NOus Senat, Conseillers & les deux cens Citoyens communs de la ville
" de Berne en Heuchelande, & nous Amans & communs Compatriotes
" d'Vri, Suitz & Ondreuald, sçauoir faisons, &c.
" Elle contient toute la teneur & toutes les paroles de la ligue de Zurich auec
" les quatre Cantons : mais le lieu de la Diette c'est Riembolte.
" Nous susdits de Berne pouuons aduertir les trois susdits Cantons contre
" ceux qui voudroient endommager nous & nos Citoyens, & ceux que nous
" auons en gage, & qui sont proprement nostres, & non pour aucuns autres,
" & contre tels ils seront tenus de nous ayder, sur toutes les choses susdites
" nous trois Cantons deuons enuoyer lesdits secours par le Brunigh iusques
" à Vnseruuen, & ceux de Berne donneront argent à chacun des nostres que
" nous leur aurons enuoyé armé, tous les iours durant tout le temps qu'ils les
" tiendrons à leur seruice, & à leurs despens, & nous nous contenterons de
" cecy, & que les nostres retournent de leur seruice à Vndersuuen, & non
" plus outre. Et si nous susdits de Berne enuoyons nos gens pour secours
" aux susdits trois Cantons, ou à quelqu'vn en particulier, on obseruera le
" susdit chapitre iusques à Vndersuuen. Et s'il aduenoit qu'ils fussent assie-
" gez communément, alors nous de Berne y deuons aller à nos propres des-
" pens.

Et s'il arriuoit quelque guerre qui touchât à tous,& qu'alors nous susdits de Berne,ou nous trois Cantons allassions contre les ennemis,& les endommageassions en quelque lieu que ce fut,pour tout cecy aucun qui sera compris en cette Ligue,ne comptera nuls despens à l'autre.

Si nous de Berne prenons & assaillons les pays d'enhaut nos voisins,alors les trois pays seront obligez d'assaillir les ennemis,& les endommager tant qu'ils pourront, & pour telle faction nous ne compterons point de despens l'vn à l'autre:& au contraire si nous susdits trois Cantons assaillons,on obseruera le mesme article.

Nous susdits de Berne nous sommes obligez que si ceux de Zurich & de Lucerne auoient besoin d'ayde;& s'il la demandent ausdits trois Cantons,leurs alliez,quand nous serons aduertis par lesdits trois Cantons,nous somes obligez d'enuoyer promptement nostre secours à nos despens, & de l'enuoyer où les autres iront.

Et si lesdits de Lucerne & Zurich ne donnoient lesdits secours ensemble auec ceux des susdits trois Cantons pour assister nous de Berne,nous ne payerons nulle chose à ceux de Zurich & de Lucerne.Et s'il aduenoit qu'en quelque temps il fallut que communément nous de Berne & nousdits trois Cantons enuoyassions nos gens au secours l'vn de l'autre,nous auons conclud,que s'il arriuoit qu'vne partie allât endommager les ennemis,&c.comme le secōd chapitre.

Si quelqu'vn compris en cette Ligue auoit quelque plainte ou demande contre vn autre, il ira à la Diette comme dessus.

Et l'Eslecteur choisira vn homme hors de son pays ou de sa ville, qui sera neutre,&ceux de son party le prieront qu'il prenne cette affaire sur sa foy,& apres lesdites parties,tant le demandeur que le deffendeur en prendront deux autres chacun pour sa part, & ces cinq sur leur foy expedieront promptemēt l'affaire, ou par accord ou par iustice, sans aucune contradiction. Le reste est comme aux autres.

Si quelqu'vn compris en cette Ligue estoit en possession de quelque chose, personne ne l'en ostera sans raison,ains chacun l'aydera & deffendra au pays auec raison.

Ligue hereditaire faite entre l'Empereur Maximilian, & Charles, Archiduc d'Austriche, & les Suisses.

NOus Maximilian par la grace de Dieu Empereur des Romains,tousiours Auguste, Roy d'Allemagne, Hongrie, Dalmacie,& Croacie,Archiduc d'Austriche, de Bourgongne,Brabant, Comte Palatin, &c. pour nous mesmes, c'est à sçauoir en nostre propre nom, & aussi comme protecteur, & au nom de l'Illustrissime Charles Archiduc d'Austriche,& Duc de Bourgongne, & de Brabant Prince d'Espagne,Cōte de Flandres & de Tirol,&c. d'vne part & nous,&c. de la Ligue des Suisses,c'est à sçauoir de Zurich,Berne,Lucerne, Vren, Suits, Ondreuald dessus & dessous Silue, Zugh auec l'office de dehors, Glaris, Basle, Fribourg, auec l'Abbaye & ville de saint Gal,&le pays d'Appentzel d'autre part : confessons, publions, & manifestons, à chacun par la teneur des presentes, comme nous Maximilian esleu Empereur des Romains, par nostre bonté & benignité speciale, & par le deuoir sommes XXXII.

pres, selon qu'il conuient de gouuerner en bonne paix, tranquillité & concorde de tous les nostres, & ceux qui sont du saint Empire, specialement nos hereditaires & fidelles, de quelque degré, sorte & condition qu'ils soient, pour augmenter & accroistre leurs biens, & garder qu'à l'aduenir ils ne reçoiuent aucun dommage ayant humainement ordonné & consideré sur ce la commodité de nos Illustrissimes maisons d'Austriche & de Bourgongne, comme elles sont voisines de ladite Ligue des Suisses, & leur peuuent bien seruir, encor que cela ait esté fait humainement par nostre oncle Sigismond d'Austriche, comme ayant eu perpetuelle vnion auec nostre cher frere Louys Roy de France, pour luy & pour lesdits Suisses, lesdites lettres données à Malines le 10. de Iuin mil quatre cens septante quatre, & en la teneur suiuante d'vnion hereditale.

De celle qui fut faite à Zurich le Lundy auant S. Gal l'année 1477. auec accord que les Suisses soient sujets, & se monstreroient fideles executeurs & pleins de bonne volonté, & bons voisins du susdit Empereur des Romains selon qu'il nous conuient, & ausdites maisons d'Austriche & de Bourgongne, & ce à l'honneur du tout puissant Dieu.

Nous Empereur Maximilian, comme Archiduc d'Austriche auons pour cause de nos pays qui nous sont venus par la mort de nostre susdit oncle Sigismond, & pour les appartenances d'iceux aussi, comme protecteur de nostre cher & bien-aymé Charles Prince d'Espagne, à raison de sa Comté de Bourgongne, auec bon & meur conseil vraye connoissance, & pleine consideration, auons ordonné l'vnion perpetuelle du Roy Louys., & les suiuantes vnions hereditaires l'vn auec l'autre comme s'ensuit.

Premierement nousdites parties, & pareillement tous nos successeurs & heritiers, sujets & Compatriotes, & tous ceux qui naissent de nous, pouuons & deuõs auoir part à l'aduenir perpetuellemẽt à ladite vnion, auec vrayes deffences & promesses, & toute autre maniere, qu'ils soient aydez par chacune de nos principautez, Comtez, Seigneuries, villes, pays & limites, & auront tout droit d'achepter, & de se fier l'vn de l'autre, sans peril & preiudice des entreprises, & seront asseurez de la personne & des biens, & pourront aussi traitter & pratiquer par tout sans empeschement, charge & innouation d'aucunes de nos Ordonnances, en toutes sortes, sans aucune fraude ou dommage.

Pareillement nous Empereur, & Charles susdits voulons qu'aucun de nos sujets & successeurs ne facent contre la Ligue generale, ny en general, ny en particulier y face mal à aucun des confederez, d'où il puisse naistre quelque guerre.

Semblablement nous de la commune Ligue des Suisses voulons que nos successeurs, tous les nostres, & ceux qui sont à present, où seront à l'aduenir à nous auec charges de deffence & promesses: ou qui en autre sorte serõt possedez par nous, tant hommes que villes & chasteaux, auec tous nos peuples, ne facent mal ou scandale dont quelque guerre puisse naistre au gracieux Empereur, & à Charles Archiduc, leurs heritiers successeurs & sujets compris en cette Ligue, ou autres qui deuiendront leurs adherans en general & en particulier.

Et afin que cette loüable conclusion & vnion entre nousdites parties, & entre nos successeurs, sujets, & appartenans puisse perseuerer auec plus grande intelligence, nous auons declaré, que s'il aduenoit en peu de temps, que nous

Empereur en nos pays compris en cette vnion, & comme dessus, & nous Charles Archiduc en nostre Comté de Bourgongne, fussions attaquez, ou nos heritiers, & successeurs que nous susdits Suisses auons fidele esgal à l'Empereur & aux siens, afin qu'ils ne soient pas offencez contre toute raison.

Et pour meilleure paix, & tranquilité nousdites parties auons specialement consenty que nous Empereur Maximilian, & Charles Archiduc, pays, & gens cõpris en cette perpetuelle vnion, auec ceux qui à l'aduenir y seront adjoints, & appartenãs, ne ferõt aucune chose qui puisse esmouuoir guerre, & nousdits Suisses en vserons de mesme.

Ceux qui en particulier, ou en general à present, où à l'aduenir, auront besoin de protection, & deffence, & qui sont, ou seront adjoints, & appartenans à nous Archiduc d'Austriche, & à nos principautez, villes, & iurisdictiõs comprises en cette Ligue, ou ceux qui en la mesme forme, à present, ou à l'aduenir, en general, ou en particulier sont, ou seront adjoints, & appartenans à nous Suisses, & qui auront quelque plainte, procez, action, & pretention, si les parties peuuent auec raison estre accordées, le demandeur peut requerir sa partie aduerse de venir à la raison, & en fin deuant les Euesques de Constance, & de Basle, presens, & futurs, la partie requise se presentera sans autre delay, sinon que la forme des loix le portât autrement, & tel affaire sera terminé dans trois mois, depuis qu'il sera cõmencé, & si vne partie ne cõparoit, & n'obeyt, ce qui sera iugé s'executera sans aucune appellation, ny requeste, sinon que quelqu'vn fit paroistre qu'il eut esté destourné, & empesché par quelque grande necessité, ou autre chose.

Les differens des fiefs hereditaires, biens immeubles, de violence, & petites dettes d'argent, & semblables causes se plaideront en la forme suiuante. Ces fiefs seront plaidez deuant le Seigneur du fief, & selon le droit des heritages, & causes, au iugement des lieux où sont les biens, & où les violences sont faites, sinon que si celuy qui a fait violence s'estoit retiré hors de ladite Iurisdiction, & s'en voulut fuir, alors chacun pourra rechercher plus outre iustice contre le fuyant, & les autres procez, & differens seront plaidez deuant les Iuges ordinaires des lieux, où les deffendeurs habitent, & ce qui sera iugé raisonnable ausdites causes sera obserué par toutes les parties, sans aucun delay, appel, ou requeste.

Afin aussi qu'à l'aduenir on soit preserué de telle violence il a esté conclud, auant qu'ils entrent en droit selon l'Ordonnance du iugement, que l'vne, & l'autre partie donnera asseurance qu'en perdant chacun sera satisfait en son dommage.

Les parties qui plaideront s'obligeront tousiours par escrit à l'endroit des Iuges esleus pour terminer le procez, & n'en prẽdre aucune mauuaise opinion, & comme il a esté conclud par le Tres-Chrestien Roy de France Loüys en la perpetuelle intelligence.

Pareillement en l'vnion hereditaire faite par nostre oncle Sigismond Archiduc de bonne memoire, ou les huict Cantons, c'est à sçauoir Zurich, Berne, Lucerne, Vri, Suitz, Ondreuald, Zugh, & Glaris ne sont compris. Mais nousdites villes Basle, Fribourg, Schiaffuse, ce pendant auec lesdits 8. Cantons de ladite ligue, & aussi nous Abbé auec l'Abbaye, & ville de S. Gal, & le pays d'Apentzel, auec nostre ville, nos chasteaux & pays, & lieux, sommes depuis peu en ça venus auec lesdits douze Cantons en perpetuel droit

« ciuil des pays adjoints, &c. comme dessus.

« Et nous Empereur Maximilian, & Charles Archiduc, &c. acceptons en la « perpetuelle vnion, comme dessus, lesdits de Basle, Fribourg, Soleurre, Schiaf« fuse, l'Abbaye, & ville de S. Gal, comme les autres susdits Cantons, ainsi que « dessus.

« Et afin qu'ausdits endroits toutes discordes soient ostées, on a conclud que « de tous costez tous actes, & propos deshonnestes cesseront, & quiconque y « contreuiendra sera condamné selon la forme des paroles sans aucune faueur.

« Pareillement tous les dix ans chacune des parties se fera lire la presente « vnion pour mieux sçauoir ce qui doit estre obserué.

« Semblablement nousdites parties auons reserué en cette vnion le S. Siege, « le S. Empire, & tous ceux à qui nous sommes obligez.

« Nous auons aussi reserué que la Ligue, vnion & intelligence, droit Ciuil, « & droit des parties, & cette nostre hereditaire vnion, declaration, renouuel« lement auec les meliorations sera en general, & en particulier par nousdites « parties, & par nos heritiers, successeurs, sujets, &c. à l'aduenir inuiolable« ment, & sans fraude obserué, & executé.

« Et sur ce par grace speciale nous auons cõsenty, nous Empereur pour nous, « & comme Protecteur de Charles Archiduc pour augmentation de bonne vo« lonté, de donner toutes les années ausdits Suisses en la ville de Zurich, le iour « de la sainte Croix de May, & à chacun desdits Cantons par honneur, deux « cens florins de Rhin, & à l'Abbé de S. Gal, & au pays d'Appentzel cent flo« rins chaque année à chacun, iusques à tant que ledit Charles d'Austriche « sera entré en possession de ses Estats hereditaires.

« Et nous Empereur voulons aussi que ledit Charles paruenu en aage de ma« turité, confirme la presente vnion auec serment, &c.

« Et en foy de la presente seellée du seel de nous Empereur, & Charles Ar« chiduc, & heritiers, & successeurs de tous deux, nous nous obligeons d'obser« uer, & executer inuiolablement tous les articles, & points de la Ligue, & « pour ce nous auons icy attaché nos seaux, & iuré d'obseruer, &c.

« Donné à Bude en Hongrie le 7. Février 1517. de nostre Empire le 15. & de « nostre regne de Hongrie le 21.

Vnion des trois Ligues des Grisons auec les Cantons.

XXXIII. NOus Bourg-maistre Senat, Amans, Conseillers, Compatriotes & commu« nautez de Zurich, Lucerne, Suitz, & Ondreuald dessus & dessous Silue, « & Zugh, & ses Officiers, Glaris & les sept Cantons d'vne part, & nous Amans, « & Communautez de Rifestris, Fioghs, & Communauté de Lugres, Amans, & « Communauté de Iordi, & en la Ioppe, Amans, & Communauté, d'Vrbersauih, « Amans, & Communauté d'Ilris, Amans, & Communauté de Scornis, Amans, « & Communauté de Rhegemburg, ensemble auec la Toscane, & Retz, Amans, « & Communauté de Chiriuald, Amans, & Communauté de Musocoo, & Ro« geret, & toute la vallee d'Atrisoye, Amans, & Communauté de Teuint, Amãs, « & Communauté de Scoppouiuen, Amans, & Cõmunauté de Fiuz, tous com« munément de la Ligue Grise en l'Alme Rhetie d'autre part, nous sommes en« sẽble vnis en vne perpetuelle, & fidele Ligue, &c. Que l'vn honore l'autre, que

on ne moleste personne, qu'on se secoure, & deffende l'vn l'autre, &c.

Et s'il naissoit quelque different parmy nous, &c. il faudra aller à Valestant, & la le terminer.

Et s'il y auoit quelque different entre des personnes particulieres, on agitera la cause au lieu où le deffendeur habite, si l'on manque à luy faire droict, il le peut rechercher ailleurs.

Et qu'à l'aduenir en s'alliant auec d'autres, on ne preiudicie à la presente, & qu'elle persiste parmy toutes les autres qui se feront.

Si toutes les deux parties venoient à auoir guerre auec quelqu'vn, qu'alors aucune partie n'accepte la paix que l'autre n'y soit aussi comprise.

En foy dequoy, &c. Donné le Mercredy auant la S. Iean 1393.

Pour venir aux Valaisiens en l'an 1417. on vit allier auec Lucerne, Suitz, Ondreuald & Vri, ces cinq dixaines, Sion, Siders, Visp, Brig, & Gembs.

Depuis en l'année 1528. l'alliance fut renouuellée par l'Euesque, son Chapitre, & les sept dixaines de tout le Valais, auec Vri, Suitz, Ondreuald, Lucerne, Zurich, Fribourg, & Soleurre, & en l'an 1475. ils s'estoient alliez auec les Bernois.

Conclusion, & articles du droict commun auec les Seigneurs, & pays des Valaisiens.

PRemierement, Nous N.N. sommes alliez ensemble en droict, commun, & ainsi que nos predecesseurs ont esté, &c. XXXIV.

Que nous nous deuons amiablement ayder l'vn l'autre, &c.

Et d'autant que pour beaucoup de raisons plusieurs villes se sont departies de l'ancienne foy Chrestienne, quand elles nous en voudroient retirer, nous nous deuons ayder & secourir l'vn l'autre à nos despens.

On iugera les homicides, ou ils auront esté commis, & aucun ne gagera, &c. comme cy-dessus.

Aucun n'ordonnera des charges, daces, ou autres choses aux sujets de l'autre; mais l'on viura librement comme par le passé, &c.

S'il aduenoit, &c. que l'vn se puisse s'entremettre auec l'autre.

Nous nous reseruons tous deux l'ancienne liberté, & la vie que nous auons maintenuë par le passé.

Nous nous reseruons aussi les plus vieilles Ligues, venant à forclorre seulement le Chapitre qui concerne la foy Chrestienne, pour la deffence de laquelle on doit empescher quelque vieille Ligue que ce soit.

A cette Ligue sont encor ioints l'Euesque, & le Chapitre de Suitz, & deux dixaines, Sus & Reuen qui se reseruent les plus anciennes Ligues.

En foy, &c. Donné le iour sainte Catherine 1528.

L'Abbé, & ceux de S. Gal firent perpetuelle alliance auec les Cantons de Zurich, Lucerne, Suitz & Claris en l'an 1454. encores qu'ils fussent feudataires de l'Empire.

Ligue de S. Gal.

NOus Bourg-maistre, &c, de Zurich, Berne, Lucerne, Suitz, Zugh, & Glaris: nous Bourg-maistre, Conseillers & Citoyens de la ville de saint Gal, nous sommes perpetuellement alliez.

S'ensuit la forme de la Ligue.

Secondement nous nous deuons deffendre l'vn l'autre,&c. & aucune partie ne doit commencer guerre,ny faire paix,ou Ligue sans le consentement de l'autre , ou de plus grande partie.

En nos differens nous deuons obeyr au fidele conseil des parties non interessées , & nous accommoder ensemble , ou par accord , ou par raison.

Si entre nousdits confederez , &c. comme cy dessus.

Si quelqu'vn faisoit vn meurtre, ou quelque autre mal & dommage , il sera iugé , & chastié selon la Loy de la iurisdiction où il aura fait quelque mal.

Nous auons reserué l'vn à l'autre , &c. comme cy-dessus.

S'il arriuoit quelques differens qu'on les depesche , &c.

En foy dequoy , &c. Donné le Ieudy apres la Pentecoste l'an 1458.

Multhanson s'allia auec les autres l'an 1515.& la ligue contient mesme chose que les autres , comme aussi celle de Rotuuil confirmée l'an 1519.

La derniere paix faite auec ceux de Zurich , le iour de saint Octauian l'an 1581.

XXXVI. Nous Capitaines Bannerals, Conseillers de guerre & de paix,& Communautez des cinq Cantons,c'est à sçauoir Lucerne, Vren , Suitz , Ondreuald & Zugh d'vne part,& nous,&c. De Zurich , Berne , Basle , Schiaffuse d'autre , toute chose laissée sommes venus à vraye & fraternelle paix ensemble,&c.Cette paix contient quelques articles de religion , & quelques autres particulieres , &c.

Premierement que les cinq Cantons demeurent en l'ancienne Religion Chrestienne auec leurs adherans.

Ceux de Zurich , &c. demeurent en la nouuelle religion.

Qu'ils ne se mesprisent l'vn l'autre pour raison de la foy.

Qu'elle demeure en la teneur des autres Ligues.

Qu'on laisse aller les prisonniers de tous costez auec payement raisonnable.

Que tous differens naiz entre nous en la presente guerre & auparauant soient annullez.

En foy dequoy , &c. Donné le iour S. Octauian l'an 1531.

Paix de Berne l'an 1537.

XXXVII. Cette paix fut concluë par l'entremise du Roy de France , & la guerre estoit entre lesdits cinq Cantons & les autres , pour raison de la Religion à cause qu'ils suiuent l'Eglise Romaine , & ils conclurent que chacun croiroit à sa mode , premierement que de la nouuelle foy on pourroit venir à l'ancienne , & celuy qui voudra demeurer en la foy en laquel-

de il se trouue le pourra faire.

Brengard, Maligier & Frimon, & chacun se reserue ses amis, & adherans.

Pour raison de la Foy ils ne se mespriseront pas l'vn l'autre.

Toutes les deux parties retourneront sous la forme des Ligues iurées.

Ceux de Berne payeront aux cinq Cantons cinq mille escus au Soleil, pour les dommages faits à plusieurs Eglises.

Les prisonniers payeront premierement la despence.

Pour la presente paix tous les differends naiz auparauant seront abolis, & iamais on ne les pourra ramenteuoir.

En foy dequoy, &c. Donné la vigile de sainte Catherine l'an 1537.

Voilà les traittez faits entre ces peuples, qui peuuent presque entierement apprendre au Lecteur de quelle sorte ils se gouuernent.

Or ces peuples sont diuisez en dix-neuf membres, dont est composé vn corps seul & bien vny, & ces membres là sont treize Cantons, les Grisons, les Valaisiens, S. Gal, Multanson, & Rotuuil. Surquoy il faut remarquer que les Republiques dont on a quelque memoire, ont tenu trois voyes pour s'estendre.

La premiere fut celle qu'obseruerent les Spartains, & les Atheniens, qui apres auoir conquis les Citez, se les rendoient aussi-tôt sujettes, & n'ayans pas le pied assez fort pour soustenir vn si grand fardeau se ruinerent. Car c'est chose mal-aisée de tenir par force les places qui ont accoustumé d'estre libres, & ce moyen est plus inutile que nul autre. XXXVIII

L'autre chemin fut tenu auant que l'Empire Romain s'esleuât par les Toscans, qui auoient douze villes, entre lesquelles estoient Fiezoly, Arreze, & Volterre, & il y auoit vne Ligue de plusieurs Republiques, entre lesquelles il n'y auoit nulle dfference, d'authorité: & ils rendoient compagnes de leur puissance les terres qu'ils venoient de conquester.

La troisiesme voye a esté tenuë par les Romains, qui s'associerent plusieurs Republiques, qui viuoient toutes sous mesme loy, & les Romains reseruoient la seule authorité de commander, & d'entreprendre.

Cette façon fut iugée meilleure que tous les autres, ainsi qu'on en vit les effets. Apres cette-cy on peut mettre celle des Toscans auec laquelle ils tindrent l'Empire de la Toscane, & d'vne grande partie de Lombardie, & demeurerent longuement libres & paisibles, iusqu'à tant qu'il vint en vne vertu qui accabla la leur.

Leur façon est obseruée aujourd'huy par les Suisses, & leurs confederez qui sont tous vne Republique diuisée en plusieurs, entre lesquels il n'y a nulle distinction de degrez, vû qu'ils ont chassé tous les Seigneurs qui auoient Iurisdiction en leur Estat, il n'y a parmy eux point d'autres Superieurs que ceux qui sont Magistrats.

Tous les autres sont esgaux, combien qu'il y en ait quelques-vns qui sont beaucoup estimez des autres pour leur prudence, & bon conseil, & entre eux l'on estime fort la noblesse, comme on fait aussi à Argentine, où nul ne peut estre admis aux Magistrats, & dignité de la ville, s'il ne prouue qu'il est Gentilhomme de quatre races.

Mais afin de dire encor quelque chose particuliere de leur gouuernement vous deuez sçauoir qu'on eslit de chaque Compagnie vn nombre esgal de personnes, lors qu'il est question d'aller en quelque Conseil public.

XXXXX. Or il y a deux Conseils publics aux villes de Zurich, & de Basle qui sont de plus grande authorité, c'est à sçauoir le grand Conseil, lors que plusieurs s'assemblét au nom de tout le peuple, & cettuy-cy n'est assemblé qu'aux plus importantes & pressantes affaires du public, & le petit qui gouuerne tousiours est de deux cens hommes, à Basle de deux cens quarante quatre. Le petit Conseil de Zurich est cinquante hommes, & celuy de Basle de soixante & quatre. Car on met douze de chaque compagnie au grand Conseil : mais à Zurich on en choisit dix-huict d'entre les nobles. Ceux de Zurich donnent trois hommes pour bande, ou tribu pour le petit Conseil, & ceux de Basle quatre. Ils adioustent à cela deux Consuls qui sont chefs du Conseil public en chaque ville. Et à Basle il y a outre cela deux Tribuns, qu'on nomme Chefs auec les Consuls. Dauantage à Zurich la compagnie des nobles enuoye six hommes au petit Conseil, au lieu que les autres Compagnies n'en enuoyent que trois, & encor les autres six sont esleus de quelque compagnie, ou tribu qui plaît au Magistrat. Le petit Conseil est diuisé en vieil & nouueau.

On nomme vieil Senat ceux qui ont vacqué à leur office l'espace de demie année. Or encor que ceux cy s'assemblent lors qu'on tient le Conseil, toutesfois ils ne sont pas tousiours appellez, & il y a des choses qui se font seulemét par le nouueau Senat. A Basle le grand Conseil est diuisé de mesme, & le petit Conseil s'assemble ordinairement trois ou quatre fois toutes les semaines. Chaque Senat a pour Chef vn Consul, qu'ils appellent Bourg-maistre, c'est à dire maistre des Citoyens, qui est esleu par le grand Conseil. Ceux qui ont plus de pouuoir apres les Consuls sont les Tribuns, que ceux de Zurich nomment Oberistemeister, & ceux de Basle Zunfftmeister. Il y en a trois à Zurich, & deux à Basle. Si quelqu'vn en desire sçauoir dauantage pour ce regard, qu'il lise Iosias Simlerus qui en a escrit tout au long.

Venons maintenant au point qui est plus considerable. Tous ces Cantons viuent en façon de Republique, vû qu'ils sont tous vn corps ensemble, & estant separez ils sont membres, combien que chaque Canton ait son chef pris de sa principale ville, ou bourgade. Car chacun fait son assemblée particuliere : mais quand il se traitte quelque chose de grande importance, on tient la Diette generale en vne des villes ordonnées entr'eux, à laquelle quatre ou cinq hommes des plus principaux de chaque ville, ou bourgade se vont rendre Et aux deliberations qui s'y font, elles sont toutes de bon accord, combien qu'vne ville n'ait nulle authorité sur l'autre. Et s'il aduient que la guerre se fasse pour tous les Cantons, chacun met pour sa cotte part ce qui est necessaire pour cette guerre, & ce qui est conquis est commun à tous. Il est vray que si par fois deux ou trois Cantons acquierent ensemble quelque chose auec les armes, la conqueste n'est pas aux autres, mais à ceux-là seuls qui l'ont faite. Et combien qu'il semblât aux autres qu'ils y doiuent participer, ainsi qu'il est arriué, ils ne peuuent pource que le Roy de France a iugé estant requis par eux comme Iuge en cette difficulté, que la conqueste particuliere appartiendroit aux particuliers. Et pour cette cause quand vn Canton veut faire particulierement la guerre, on fait leuée de gens sur ses terres. Mais s'il falloit faire vne armée (par exemple pour le Roy de France) de vingt-cinq mille hommes de pied, on bat le tambour, & tous les Cantons donnent les hommes qu'ils veulent, & lors les Capitaines en choisissant vingt-cinq mille entre trente-cinq ou quarante, renuoyent les autres en leurs

maisons, & chaque Canton a son principal estendart.

Les Valaisiens ont pour Prince & Seigneur, tant temporel que spirituel l'Euesque de Sion, par octroy, de Charlemaigne, confirmé apres par d'autres Empereurs, & cét Euesque est esleu par les Chanoines de Sion, & par quelques Deputez de toutes les sept dixaines. On donne apres à ce Prince vn Iuge pour les causes prophanes qui est appellé Capitaine, & toutes les deux années à Noël les deputez de l'Euesque, & les dizaines eslisent vn nouueau Capitaine. Chaque dixaine a ses Iuges & Officiers, de mesme qne les six Communautez nommées Bannieres ont leurs Gouuerneurs & leurs Iuges.

Quant aux Grisons ils se gouuernent populairement, & tiennent de deux en deux années leurs Diettes à Chur, où ils créent les Officiers, & plublient les Loix.

RELIGION.

DEs treize Cantons il y en a quelques-vns qui sont ordinairement Catholiques, d'autres qui sont meslez, & d'autres qui sont Heretiques tout à fait. Les Catholiques sont Suitz, Vren, Ondrewald, Lucerne, Zugh, qui sont contenus l'vn à l'autre. Fribourg & Soleurre sont diuisez des cinq, & entr'eux-mesmes, & Soleurre est pour la pluspart Catholique, & Fribourg, Heretique, de mesme le Zurich, Berne, Basle, & Schiaffuse. Les meslez sont Glaris, & Appentzel. Ces deux estans entre les Cantons Catholiques, & les Heretiques, participent des qualitez des vns & des autres. Il est vray que les principaux d'Appentzel, & la plus grande partie du peuple sont Catholiques. Le premier Canton où l'heresie mit le pied, fut celuy de Zurich, pour raison de certain mescontentemẽt, né du manquement de la paye que les habitans pretendoyent leur estre deuë par le Pape Iule II. à quoy ils furent incitez par Zuingle, & l'année 1526. abolirent la Messe en tout le pays, & luy substituerent la Cene, & la mesme secte s'estendit aux Cantons de Fribourg & de Basle, & le vingt-sixieme de Ianuier l'an mil cinq cens vingt-huict à Berne, apres vne longue dispute faite deuant le Senat on jetta par terre les Images des Saints, & on y abolit la Messe. XLI.

Quant aux Grisons ceux de la Ligue Grise, sont pour la plus grande part Catholiques, & les autres presque tous heretiques, qui suiuent la doctrine de Zuingle, qui renouuela l'erreur jadis condamné du Sacramentaire Beranger. Toutesfois on fait l'office à la Catholique à Chur, & à Fustemberg, ou l'Euesque est obligé à demeurer la moitié de l'année, & à Roussun, fief des Archiducs d'Austriche. En la vallée Agnadine, & en la Pregalie, qui appartiennent à la Ligue de la maison de Dieu & en plusieurs lieux des huict contrées, il y a des villages ou l'on n'a dit la Messe depuis beaucoup d'années en ça. Posclaue lieu de la Ligue de la maison de Dieu est diuise en Heretiques, & Catholiques; mais ceux là ont continuellement vn Ministre, au lieu que les autres ont esté quelques années

sans Prestres : Il est permis à chacun entre les Grisons de viure comme bon luy semble, & de suiure la Religion qu'il veut, & toutesfois ceux de la nouuelle opinion tyrannisent bien souuent en cela les Catholiques, vû qu'encor qu'ils se seruent de Ministres de toute nation, ils ne veulent pas que les Catholiques ayent des Prestres estrangers, & ceux du pays qui sont leur deuoir sont sujets à mille outrages.



DE

LES

1. COnſ
C & S
rennies. 3.
tale du Pie
toutes fortes
de Saluſſes,
mées de mu
Côté de N
de Sauoye
nouuellemen
montois. 12.
& draps de
defenſes, ſe
les autres E
noye, & de c
qui ont ſeign



baignée de l
auec les Ca
Mais afin c
les parties,
Estat en S
La Duché
Rhin & du R
des Suisses, &
ue de Var qu
Sauoye conſi
ce pour eſcha
tres places qu

DES ESTATS DV DVC DE SAVOYE.

SOMMAIRE.

1. Confins & limites des pays du Duc de Sauoye, diuisez en deux Estats, Piedmõt, & Sauoye. 2. Description particuliere du Duché de Sauoye: ses Comtez & Baronnies. 3. Description du Piedmont & ses principales villes. 4. De Turin ville capitale du Piedmont celebre par le siege & demeure des Ducs de Sauoye, l'Vniuersité en toutes sortes de sciences, & le Parc magnifique nouuellement dressé. 5. Du Marquisat de Salusses, & ses places plus importantes. 6. Des principales places de Piedmont fermées de murailles, outre les villes Episcopales. 7. Du Marquisat de Cheve. 8. De la Côté de Nizze, diuisée en quatre Vicairies: & ses villes & places. 9. Fertilité du pays de Sauoye & Piedmont, leurs lacs & principales riuieres. 10. Carrieres de marbres nouuellement descouuertes. 11. Quel est l'humeur & naturel des Sauoyards & Piedmontois. 12. Richesses de Piedmont en mines d'or & d'argent, en trafic de fer, bestail & draps de Pignerolle. 13. Calcul du reuenu du Duc de Sauoye, les forts & places de defenses, ses alliances & confederations. 15. Les pretensions du Duc de Sauoye sur les autres Estats. 16. Quel est le gouuernement du Duché de Sauoye. Du Senat de Sauoye, & de celuy de Piedmond. 17. Catalogue & dénombrement des Ducs de Sauoye qui ont seigneurié iusqu'à present.

TOus les pays qui sont sous la domination du Duc de Sauoye estans pris ensemble confinent du costé du Leuant auec l'Estat de Milan & de Montferrat, du Couchant auec la Bresse & la Franche-Comté, du costé du Midy auec la Prouence, le Dauphiné, & plus bas auec le Geneuois, & la Comté de Nizze est baignée de la mer Mediterranée, & finalement ils confinent du costé du Nord auec les Cantons des Suisses, de Berne & de Fribourg.

Mais afin qu'on m'entende plus clairement ie diuiseray le tout en deux seules parties, suiuant en cela la nature, vû que les montagnes ont diuisé cét Estat en Sauoye & en Piedmont.

La Duché de Sauoye a pour bornes du costé du Ponant les deux Riuieres du Rhin & du Rhosne, & vers le Septentrion depuis les terres de la iurisdiction des Suisses, & le Montjura ou Montjou iusqu'à la riuiere de Gennes & au fleuue de Var qui separe la Gaule d'auec l'Italie. D'vn autre costé le pays de Sauoye confine auec les nouuelles terres qui ont esté baillées au Roy de France pour eschange du Marquisat de Salusses, & s'en va iusqu'à Lozanne, & autres places qui sont le long du lac Leman, qui furent autresfois à la iurisdi-

ction des Ducs de Sauoye. On conte la Comté de Maurienne, la Maurienne & le Marquisat de Suse pour parties de la Sauoye, combien que ce ne soit en Piedmont. La Comté de Maurienne s'estend iusqu'à la riuiere d'Arche où est la ville de S. Iean de Maurienne où est enterré Humbert I. qui receut la Comté de Maurienne & la Duché de Sauoye de l'Empereur Henry III. La Tarantaise est presque enfermée entre les montagnes des Alpes, & les riuieres d'Arch & d'Arc qui se mesle auec l'Arch prés de Chamois. Ce pays a pour sa ville principale Moustier en Tarantaise où est enterré Humbert 2. Comte de Maurienne, qui adiousta à ses terres la Tarantaise. Outre ce il y a la Seigneurie de Fossigny où est Ripaille, lieu fort agreable, & principalement renommé à cause qu'Amedée VIII. premier Duc de Sauoye s'estans despoüille de tous ses Estats, y fit profession de vie Monastique, & estant là fut creé Pape par le Clergé assemblé au Concile de Basle l'an 1440. Il y a encor la Duché de Chablais & les Baronnies de Raud & de Gaz La Capitale ville de Sauoye c'est Chambery qui est entre les montagnes, & assez bien bastie: les autres sont Nicy, S. Iean de Morienne, Monstier, Tonon, Montmelian, & quelques autres.

Le Piedmont sans y cõprendre la Comté de Nizze s'estend depuis la riuiere
II. de Cesie iusqu'au Dauphiné, entre les Alpes le Montferrat & les Estats de Milã & de Gennes. Il a pour ses bornes du Leuãt le Po, du Midy les mõtagnes de Gennes, du couchãt les Alpes Gauloises, & du Septentrion la riuiere de Dorie. Quelques-vns luy donnent pour bornes du Leuant la riuiere de Cesie, du couchant le mont de Teude & Corre, du Midy, le Marquisat de Montferrat, & du Septentrion les Alpes Gauloises. La ville Capitale de Piedmõt c'est Turin, les autres villes sont Vercel, Ast, Ivrée, Oste, Mõdeui, Fossan, Suluzze, Carmagnole, dont Ast & Ivrée furẽt colonies des Romains aussi bien que Turin, Ast & Vercel ont grand circuit, & sont assez bien basties, principalement Ast, qui peut estre comparée aux plus magnifiques villes de Lõbardie pour la grãdeur de ses Palais. Versel ville tres-anciẽne est capitale des peuples Lybiques, qui sont entre les riuieres de Cesie & de Dorie. Ce fut où Leon 9. celebra vn Cõcile general cõtre Berengaire. Ivrée que les escriuains d'auiourd'huy nommẽt Lamporeggio, & que les anciens ont nommée Eporedia, est capitale des peuples Salassiens auiourd'huy Canauois. Elle est à l'entrée du Val d'Oste sur la riuiere de Dorie en vne assiette si cõmode, que Berẽgaire & puis Ardouin qui en furent Marquis eurent bien le courage d'aspirer à se rendre Roys d'Italie. Oste bastie par Auguste est à la bouche des Alpes Grecques & Penines, qu'on nomme auiourd'huy le grand & le petit mont S. Bernard. On passe par le grãd dans le pays de Valais, & par le petit dans la Tarantaise. Cette ville est capitale d'vne vallée qui prẽd son nom d'elle. On y void encor auiourd'huy force belles antiquitez, & entr'autres vn arc qui est fort beau. Turin est auiourd'huy fort renommée pour la demeure des Ducs de Sauoye, & pour l'Vniuersité qui y est. Elle fut autresfois plus grãde qu'elle n'est, mais les Frãçois qui l'ont possedée ne se soucierẽt d'en retrancher afin de la rendre plus forte. Elle est assise prés du Po en vn lieu fort important à l'Italie: à raison dequoy les Romains y menerent vne colonie, & Auguste l'honora de la porte qu'on nomme auiourd'huy du Palais, & les Lombards y establirent le siege de l'vn de leurs quatre
IV. Ducs. Le Duc de Sauoye y fait faire vn parc qui a de tour cinq ou six mil en vne des plus agreables assiettes d'Europe. Ce parc est enuirõné du Po, de la Dore & de la Sture, & est plein de boscages, de petits lacs, de fontaines, & de toute

sorte de richesse que ce Duc y a assëblées,& tout autour de Turin il y a tät de villages & de maisons de plaisir,qu'elles sont cõme vn autre Turin. Mondeui (que quelques vns estimët auoir esté basti sous l'Empereur Cõtal) est assis sur vne colline auec ses faux bourgs espars çà & là:mais les plus grãds sõt au pied de ladite colline sur la riuiere d'Elle qui se va rëdre à 2. mille delà dãs le Ta- v.
nar. Elle a plus de peuple qu'aucune autre ville de Piedmõt. Entre les autres fauxbourgs il y a celuy de Viq,d'où tire son nom vne nouuelle deuotiõ qu'on a à nostre Dame, à laquelle le Duc de Sauoye a basty vne Eglise,& en icelle vne chapelle où il veut que les Ducs de Sauoye soient enterrez. Fassan est assis en vne colline sur la riuiere de Stoure au milieu d'vne campagne. Entre les autres bastimens y a vn assez agreable chasteau. La ville de Salusse est assise pres des Alpes, & est capitale du Marquisat qu'on nõme de mesme sorte où le Po prëd sa source. Cette ville est assez grande,& a vn grãd chasteau où il y a des lieux pour loger en Hyuer,& d'autres pour demeurer en Esté. Les places plus importantes de ce Marquisat sont Dronere,& Carmagnole. Il y a aussi Rauel, Doglian,par lequel passe vne grãde partie du traffic qui se fait entre le Piedmont & la riuiere de Gênes,puis Verzol,Mante,& Pagny, & la riche Abbaye de Staffarde. Ce Marquisat auec quelques terres de Prouence qui sont au delà des Alpes a esté vny de nostre tëps au Piedmont,& le Duc de Sauoye a dõné en contre-eschange au Roy de France,à qui le tout appartenoit la Bresse , & les autres terres des enuirons, qui sont de plus grande estenduë que le Marquisat de Salusses. Mais en Piedmont outre les citez ou villes Episcopalles il y a enuiron 250. places fermées de murailles, entre lesquelles il y en a plusieurs qui ne cedent rien à beaucoup de villes qu'on estime bonnes,comme, Biele, Quiers, Cune, Suse, Auigliane, Riuole, Pinerol, Moncalier, Carignan, Raconis, Queiras, Bené, Villefranche, Vignon, Pancalier, Busque, Bargé, Iauenne, Sauillan, Cheue, Bielle & Pinerol sont presque en mesme façon sous vi.
les Alpes diuisées en place,costau, & plaine. Mais la ville de Biele a vn grand tour,& de beaux bastimens , entre lesquels on conte par excellence les Conuents de S. Ierosme, de S. Dominique, & de S. Sebastien. Il y a à Pinerol vn Chasteau. Quiers fut honoré par Federic Barberousse du tiltre de grande ville:& vrayement elle est telle pour ses belles Eglises, ses beaux Conuents,& ses maisons,& pour beaucoup de nobles familles,& de riches marchãds qui y demeurët. Cuni est assise entre la Stoure & de Gesse. Suse a iadis esté grosse ville & de grande importance,mais depuis qu'elle fut saccagée,& bruslée par l'Empereur Federic Barberousse , elle n'a iamais pû recouurer sa premiere grandeur. Elle est toutesfois en vne assiette importante, pource qu'il y a 2. chemins qui en partët,& vont par les Alpes,& l'vn tend par Essielles à Briançon, l'autre par le Monsanois à Lyon. Auillane est bonne ville, riche marchandise, & a vn chasteau qui est assis au haut d'vne petite mõtagne, auec vn source d'eau viue. Riuolese se väte de la naissäce du Duc de Sauoye d'à present, qui y fait bastir auiourd'huy magnifiquement. Moncalier est assez grande ville,& Carignan est renõmé pour son chasteau , & pour vn long siege qu'il a soustenu autresfois. Il y a force nobles familles qui ont fondé entr'autres choses vn Monastere de religieuses qui doiuent estre toutes Damoiselles. Queyras est agreable pour ses ruës qui sont fort droites & fort larges : Et Bene est fort d'assiette. On estime Raconois pour son palais & ses reseruoits , & Busque pour le tiltre d'vn des sept Marquisats des descendans d'Aleran.



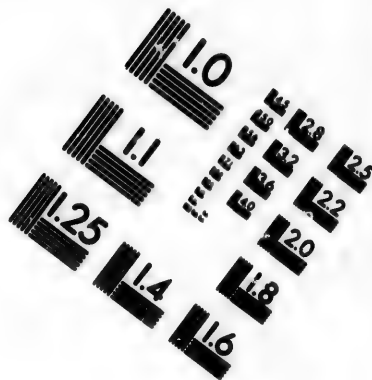


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





Sauillan est renommé pour la beauté de sa place & du Monastere S. Benoist mais son assiette est telle que l'Empereur Charles V. passát par là en son voyage de Prouence dit, qu'il n'auoit iamais vû pays plus propre à entretenir vne armée, & le Duc Philebert Emanuel trouua ce lieu tant à son gré qu'il eut enuie d'y establir sa demeure, & de rendre Sauillan capitale de la prouince. Briqueras n'a rien de recómandable que son assiette. Cheus est capitale d'vn beau Marquisat qui comprend 26. places. Il embrasse entr'autres choses la vallée de
VII. Tanare, sur laquelle est ladite ville de Cheue, & Bagnasune, Garesse & Ormée, à 15. milles de laquelle ledit fleuue naît d'vne grosse fontaine. On passe de l'Estat de Cheue à celuy du Mare & d'Oneille. On trouue apres Mulasan, lieu de passage, & ayát passé le Pex on voit la Quiuse pays propre à habiter en Esté, puis la Trinité & la Montée, puis Grane chef d'vne vallée & apres Chental autresfois fortifié par le Mareschal de Bellegarde, Polenze où fut l'ancienne Polence, Genole, Caria, & entre la Maire & la Veraisé, Caualemor, Casalgrasso, Cauaillon, Castagnol, Ruffie, puis entre le Gilbe & le Po, Morette, fief d'importance, Scarnafis, Seinasque, Irasque, Villar. Entre le Po & le Pele, Cardey, Staffarde, Cauot, Garsillane, Villar de Bobbi, Vn peu au delà on voit Lucerne capitale d'vne Cóté & d'vne grande vallée qui fait plus de 20. mil ames outre laquelle il y a la Peruse auec sa vallée. On void apres entre le Pele & la Quisole, Scalengue, Carcenasc, Virlé, Piobes, Vinouo auec vn fort magnifique Palais des seigneurs de la Rouere, Lóbriasc, Cumiane, Piozasc, Orbazan, & entre le Langon & la Dore Arpignan, Colegne, Monesterol. On trouue apres le Val de Stoure, & puis Lanz auec sa petite vallée, & plus bas l'agreable terre de Chirié. On entre apres en la vallée de Pont où sont Cornie & Valpergue. On apperçoit plus bas la riche Abbaye de S. Benigne. Entre l'Orque & le Quiusele on descouure plusieurs chasteaux, & sur la fin la forte place de Chiuas, & apres qu'on a passé la Dore on trouue Baucie, Masin, Cóté, Cilian, Creschentin chasteau du tout agreable, Stropian, S. Germain, Sácie, renommé pour le siege mal-heureux du Duc d'Albe, & plus au dessus Cádel, lieu d'enuiron 700. feux. Andorne de plus de 1300. de mesme que Dioglie, Mos de 700. feux, & Gatrinate ville bastie par les Seigneurs de la maison d'Arbore qui en prindrent apres le surnom, & qui en ont esté maistres desia durát quelques siecles. Durant les guerres qui furent entre l'Empereur Federic & les Papes, ces Seigneurs se retirerent de la sujection de l'Empire, & vescurét en cette sorte, iusqu'à ce que craignant l'abition & la puissance des Ducs de Milan ils se iettterét entre les bras d'Amé 1. Duc de Sauoye. Delà le Po on descouure Bra, qui est de 700. feux & dauátage, Caramagne, Someriue, Cerisoles renommée par la deffaite du Marquis de Gât sous la conduite du Duc d'Anguien. Puis on void Villastellon, Poerin, Villeneufve forte place, Canuelle, Cortemille diuisée en deux parties par la Bormie. On void apres vn nóbre infiny de chasteaux appartenans à la Cóté d'Ast, & plus au dessus Coconas Cóté qui est la domination de la maison de Sauoye depuis quelques années par le moyé du Duc Charles.

La Comté de Nizze a 22. lieuës de long, & onze de large, entre le Var, au delà duquel toutesfois il y a quelques lieux qui en sont, & le Dauphiné, le Piedmont & la riuiere des Gennes. Cette Comté est diuisée en quatre Vicairies dont les villes capitales sont Nizze, le Poget, Barcelonnette & Sospele, à quoy l'on peut adiouster Saint Estienne auec sa vallée, vû encor qu'elle ne porte pas le nom de Vicairie, toutesfois elle est gouuernée à part: & en ces

Vicaire on compte plus de trente places fermées de murailles, outre plusieurs autres qui ne le sont pas. La plus renommée de ces places, c'est Ville-franche, pour la commodité de son port, nommé par les anciens, Port d'Hercule Monæce. On void apres Ese, & plus auãt Zobie, où nasquit l'Empereur Pertinaux, & où l'on void encores auiourd'huy les trophées de l'Empereur Auguste. Les autres places plus remarquables de cette Comté sont Comtes, Peillie, Saourge, qui a vn fort chasteau, la Brique qui a enuiron quatre ou cinq cens feux, Lantusque assez bõne place, & capitale d'vne vallée, de mesme que S. D... iace de la plaine: Boglie capitale d'vne riche Comté, Poget confine auec la Prouence, Barcelonette partie du Cardinal Huges, capitale d'vne vallée, & lieu de bon trafic: Sospelle est vn beau lieu, bien basty, & entr'autres choses il y a vne fontaine d'eau delicate, que l'on y a conduite des montagnes voisines. Mais pour dire particulierement quelque chose de Nizze elle est belle, forte & bien peuplée; elle a ses maisons de cinq, & de six estages, ses ruës fort droites, principalemẽt celle qui va au pied de la montagne à la porte de S. Aloy. La comté de Tende est conjointe à celle de Nizze, & cette Comté s'estend iusques aux confins de Cune. On peut passer par quatre lieux du Piedmont en la Comté de Nizze, par la montagne de Corne qui meine à Tende, par celle de Fenestre qui conduit à S. Martin, par celle d'Arnoaue sur Vaudere, & par l'argenterie qui va à Barcelonette.

QVALITE'.

LA Sauoye a grande quantité de bleds en ses vallées, & force pasturages aux montagnes, & en quelques lieux de fort bons vins, comme à Montmeliã, & à Mortene. Il y a aussi quelques lacs qui abondent en poisson: mais les plus renõmez sont ceux de Nicy, du Bourget, & de Geneve. Elle contient beaucoup de grãdes montagnes, tellemẽt que celuy qui marche par ce pays descouure tousiours de nouuelles choses, pource que tantôt il se void que les passages s'eslargissent, & tantôt que les montagnes se restrecissent, & que maintenant elles se retirent, tantôt elles se conduisent en vne plaine, tantôt elles s'enferment dans vn vallõ. Elle n'a riẽ de particulier, n'y de remarquable. L'air y est assez sain: mais il y a quelques eaux qui font enfler la gorge à ceux qui en boiuent & l'on appelle cette enfleure en ce pays le Goytre, qui veut dire le gosier, ou gros gosier. II.

Quant au Piedmont il est arrousé du Po, du Tanare, de la Stoure, de la Dore, & d'enuiron 28. autres riuieres grandes ou petites, & de diuers canaux dont il y en a 8. au seul territoire de Cune. On tient communément qu'il n'y a endroit d'Italie plus agreable, plus abondante en grains, vins, fruicts, chairs sauuages, & autres; fromages, chastaignes, chanvres, lin, & mineraux. Le pays d'autour d'Ast est arrousé de riuieres, ombragé de bois, releué d'agreables collines, a de belles campagnes, & produit force fruicts qui sont bons en perfection, & particulierement des melons qui sont des plus excellens qu'on mange. On mange à Versel le pain le plus blanc, & les plus gras chapons que l'on puisse voir. Pline fait mention de quelques mines d'or du pays d'autour de Versel, dont on void encores quelques marques vers Ponderan. Pres de Lamporeggio il y a grande quantité de chanvre. Le val d'Oste dure plus de

deux iournées, & est toute chargée de bled à main gauche, & à main droicte de vignes qui portent des vins excellents, dont les meilleurs sont ceux de Calogne. On void esleuer à vn quart de mille de Turin sur la riuiere du Po, vne montagne qui se hausse & s'abbaisse, s'aduance, & se retire de telle sorte en diuers endroits si à propos, qu'elle a par tout des eaux qui l'arrosent : elle porte des foins, des fruicts de toutes sortes, & sur tout de fort bons vins. Le terroir d'autour de Mondeui est de grande estenduë. Il y a des vins excellens sur le costau, quantité de grain sur la plaine, & vne infinité de chastaignes sur la montagne. On y a descouuert de belles carrieres de marbre, & entr'autres d'vn certain marbre blanc auec de petites vaines qui semblent de metail. Le pays d'autour de Fossan abonde en froment, dont la recolte monte à enuiron 50. mille charges l'année : & pource qu'il est arrosé de gros canaux d'eau, il abonde encore en bons pasturages, & par consequent en chair. Le Marquisat de Sallusses a vn air fort tẽperé, à raison de quoy l'on y garde dans les vergers presque tous les fruicts de la riuiere de Gennes. Doglian porte de fort bons vins, de mesme que Pagny & autour de Pignerol il y a vn si beau vignoble, que quiconque le void, peut estimer que ce pays a dequoy fournir du vin aux autres. Prez de Cune il y a tãt de canaux d'eau, que tout son terroir en est rendu fertile au possible, cõbien qu'il soit leger, & pierreux de sa nature. Il abonde en chastaigners, parmy lesquels on seme le froment si bien que les habitans recueillent d'vn mesme lieu deux soustiens de la vie : & ce pays ne manque aussi de vignobles, & de prairies. Le pays d'autour de Suse produit grande quantité de vins. Auillan a son terroir distingué de collines, de vallées, de plaines, & de deux petits lacs. Riuoli se peut vanter d'auoir vn bon air, & vn terroir agreable. Montcalier est renommé pour l'excellence de ses vins, comme aussi Reuillasq qui est aupres, & les lieux de Gas, de saint Mor, & saint Raphaël. Bené ioüyt d'vn air extrémement sain & temperé, Les terroirs de Vignon, Pancalier & ville-franche, sont gras au possible. Le Marquisat de Cheue abonde en chastaignes, & en bestail, & l'ony fait en quelques lieux recolte de grande quantité de vins, principalemẽt à Prier où ils sont tres-bons. Les vallées du Marte, & d'Oueille sont si bien cultiuées, qu'elles semblent par tout des jardins, & il y a tant de fruicts, & particulierement il y a de si bonnes huyles, que l'on n'en sçauroit bien exprimer la bonté, & la quantité en est si grande que le Piedmont se passe par le moyen de ce pays des huiles estrangeres. On troune des vins excellens à Gatinare.

Pour le regard de la Comté de Nizze, combien que le pays soit pour la plus grande partie aspre & montueux, toutesfois il est si bien cultiué, qu'aucune de ses parties n'a besoin de ses voisins, fors que Nizze, qui manque de froment. Il court par les montagnes de ce pays enuiron 12. riuieres qui sont abõdantes en truites. Le pays d'autour de Comtes rapporte force huyles & grande quantité de Chastaignes. Celuy d'aupres de Peille abonde en vin, en grain, & huyle, qui est fort renommée par sa bonté. Saourgue a les mesmes qualitez. La Brique porte grande quantité de vins blancs, de grains, & de miel excellent. On y troune aussi vn grand nombre de perdrix, & de faisans. On y recueille aussi force manne, de terebinte, de l'agaric, & des simples fort exquis. Il court par sa vallée vne riuiere nommée Leuence, qui sort d'vne fontaine, qui en peu de temps grossit, diminuë, puis deffaut entierement. Le terroir d'autour de Boglie porte force grains, & legumes, mais il manque de vin & d'huyle: mais au-

tour de Sospelle il y a des vins, des grains, des [illegible], du bestail, & des chastagnes. Mais Nizze qui abonde en autres choses, n'a du grain ny des chairs pour la moitié de l'année, à raison dequoy elle se pouruoit du froment de Prouence, & des chairs du Piedmont.

MOEVRS.

COmbien qu'il semble que les Sauoyarts se doiuent sentir des mœurs des Dauphinois ou de ceux du Piedmont leur voisins, & que celles des habitans de Piedmont doiuent estre reseruées lors que nous descrirons en general les mœurs d'Italie, toutesfois il ne sera mal à propos de dire quelque chose des vns & des autres. Les Sauoyarts ont la niaiserie si naturelle, qu'encore qu'ils la perdẽt par la frequentatiõ des autres nations toutesfois ils la retiennent en leur langage, en l'apparence, il y a telle difference entre les Dauphinois & les Sauoyarts, qu'on les peut distinguer aisément du 1. abord. La plus grande part du menu peuple croit que le Duc de Sauoye est le 1. Prince du monde, & il n'y a rien de plus lourd, ou plus mal aduenant en toute chose, & leur niaiserie estoit extréme auant les dernieres guerres: mais certainement les gentils hommes y font d'agreable conuersation, ciuilisez presque à l'esgal de leurs voisins, & affectionnez à toute sorte de vertu & de gentillesse. Tellement qu'on void ordinairement dans Chãbery vne aussi bonne compagnie, & aussi polie, qu'on en sçauroit trouuer en plusieurs villes de Frãce qu'on estime bonnes. Le peuple n'y est guere guerrier, & peu de gẽs d'autre nation sont capables d'en faire fuyr vn grand nombre. Et quant aux gentilshõmes, ils ne manquent de courage, mais ils ont faute d'adresse pour le combat de cheual. IX.

Les Piedmontois sont bons pour la guerre, & pour les lettres, ouuerts, ronds & francs, assez ciuils, & courtois à l'endroit des estrangers. Ceux de Versel font profession de Noblesse, & de grandeur, & desirent se faire estimer à leurs voisins. Les habitans de Turin ont peu de paroles, sont altiers, & prompts à la main, & font profession de la Noblesse. On void encor regner parmy eux les factions des Guelfes, & des Gibellins, qui sont esteintes en tout le reste de la Prouince. Ceux de la Biele sont d'esprit subtil, pratiquans, & ardans, & attentifs à leurs affaires, & ne se laissent tromper aysément aux contracts qu'ils passent. Quiers a des habitans fort industrieux, & ceux de Cune le sont aussi, & de plus fort courageux, comme ils ont fait paroistre en trois grands sieges.

Bené a des habitans fort propres aux lettres, & aux armes. Bargé est renommée pour le grand nombre des moulins, & des boutiques, où il se fait grande quantité d'armes, dont les habitãs se sçauent seruir des mieux aux occasions.

Le peuple de Nizze est fin, & rusé, ciuil, & poly, & esgalement propre au trafic, & au maniement des armes. Au reste pour le general, il y a beaucoup de bons soldats parmy le peuple, & peu qui s'addonnent aux arts mechaniques, qu'ils estiment peu, se contentans de la vie, & du vestement, & imitans en cela les Nobles, sans exercer la marchandise, nonobstant la cõmodité que le Po leur offre pour trafiquer auec ceux de l'Estat de Milã, & mesme auec les Venitiens, mais ils ne s'en soucient guere, & permettent que les estrangers acquierent de grandes richesses auec leurs toiles, chanvres, laines, & soyes. Si bien qu'on peut dire que tout ce que les marchands gaignent, ils le reçoiuent en don des Piedmontois, qui pourroyent gagner cela s'ils vouloient. Mais ils n'ont autre chose en recommandation que de bien viure, & faire bõne chere,

& les artisans mechaniques mesmes ont accoustumé de se bien traitter, de sorte qu'ils consument en bonne chere tout ce qu'ils gaignent. Le Duc est assez fasché de ce qu'ils sont si nonchalans, & leur offre le moyen d'exercer la marchãdise, & de faire quelque gain, faisant faire des canaux & vsant de toute sortes d'artifices pour les esueiller. Les Piedmontois ont faute d'industrie, mais ils recompensẽt ce deffaut par leur obeyssãce enuers leur Prince, & leur façon de viure est assez simple, & sans reproche: car ils sont si doux & si debonnaires, en partie par vn instinct naturel, & partie aussi de crainte de la iustice, qu'ils viuent en bonne amitié, & l'on void parmy eux fort peu de meurtres.

RICHESSES.

XXII. LA Sauoye ne tire guere, ou point d'argent des contrées estrangeres : mais le Piedmont a force commoditez qui fournit aux autres, tellement qu'il luy en peut venir beaucoup d'argent toutes les années. On a vû combien ce pays estoit abondant en toutes choses aux guerres qui ont esté entre la France, & l'Espagne, vû que les armées s'y arresterent l'espace de 25. ans, auec de grosses garnisons d'vne part & d'autre, sans qu'il y eut iamais necessité de viures, & l'on a connu sa richesse en ce que le Piedmont a contribué au Duc de Sauoye durant ces dernieres guerres de France, au gros desquelles Monsieur de Lesdiguieres alla porter la guerre dans le Piedmont, il contribua, dis-ie, en peu d'années vnze millions d'escus d'extraordinaire, outre le logement des gens de guerre. Il enuoye dehors des grains, du bestail, force chanvre, grande quantité de ris, des fromages, des vins, du papier, des futaines, & des soyes creuës. Il contient enuiron 50. Comtez, & enuiron quinze Marquisats, & vn grand nombre d'autres Seigneuries, qui ne cedent rien aux premieres, outre vingt riches Abbayes, & force autre bons benefices. Il n'y a pas des personnes excessiuement riches, pource que les biens sont distribuez en telle sorte que chacun presque y a quelque part, toutesfois il ne manque de Seigneurs de quatre, de six, de huict, douze, & quinze mille escus de rente. Ce qui monstre encore sa richesse, c'est que le pays est tellement habité par tout, que ce fut assez à propos qu'vn Cheualier Piedmontois, ainsi qu'vn Gentil-homme Venitien luy demandoit que c'estoit que le Piedmont, respondit que c'stoit vne ville qui auoit 3. cens milles de tour. Il y a en la vallée d'Oste des mines d'or & d'argent. Ceux de Salusses font traffic de fer, & de bestail auec ceux de Prouence, & il se trouue en ce Marquisat de fort riches marchands. On porte aussi dehors les draps de Pignerol, qui sont assez bons. Ceux de Parge, & de Iauenne font grand trafic des armes qu'ils font, & ceux de Iauenne tirent encor assez d'argent de leurs cuirs, & toiles. On fait aussi à Moz force draps, que l'on porte vendre aux contrées estrangeres. La Comté de Nizze enuoye dehors des huyles, des vins, des fruicts de toutes sortes, des legumes, des toiles, quantité de filets que l'on vend aux Catalans, du papier, de gros draps de plusieurs sortes, du poisson salé vn peu de miel excellent, du bois de sapin pour les antenes, & les arbres des galeres, & des nauires, qu'on conduit par le val iusques à la mer, & on les vend aux Genevois quelquesfois cent escus la piece. Et pour abreger, ce pays se sert tellement du traffic, qu'entre Gennes & Marseille il n'y a ville plus marchande, ny qui ait plus d'argent, & elle est comme le magazin, & l'entrepost des draps de laine qui viennent du Languedoc, & de

ceux de soye qu'on apporte de Gennes. Mais à vray dire le pays est naturellement pauure, & quelquesfois on n'y trouue pas toutes ses commoditez pour de l'argent: si bien que quand la Cour du Duc de Sauoye s'y tient seulement deux mois, cela seul suffit pour la mettre en necessité : mais pource que les hommes de ce pays ont vne grande viuacité d'esprit, ils acquerent par le trafic de grandes richesses. On a voulu iadis calculer le reuenu du Duc de Sauoye, lequel on comptoit en cette sorte : XIII.

La Gabelle du sel, 50000. escus.

La Dace de Suse, 2400. escus.

La Traite Foraine, 18000. escus.

Les autres Gabelles y comprenant la Dace de Ville-frâche. 25000. escus.

L'ordinaire ancien auec le Bailliage, 70000. escus.

Les taxes ordinaires en Piedmont auec le changement des sels delà les monts, reduit à Dace ordinaire perpetuelle 263. mille escus.

Considerons des biens, condamnations, augmentations de Daces, compositions des mains mortes, qui sont hommes qui ne peuuent disposer de leurs biens si ce n'est en accordant de donner tant au Prince à sa volonté ; le tribut des Iuifs, & autres choses semblables, cinquante mille escus.

Somme qu'ils ne donnoient au Duc de Sauoye que cinq cens mille escus toutes les années. Mais l'on void assez par les vnze millions d'extraordinaire, qu'il a tiré du seul pays de Piedmont en bien peu d'années, & par les sommes qu'il tire de la Sauoye, que sõ reuenu est de plus d'vn million d'or par an, & que c'est vn Prince qui ne manquera d'argent lors qu'il en voudra auoir vne bonne somme de ses sujets, mesme sans qu'ils s'en sentent guere foulez.

FORCES.

IL y a en Sauoye quelques places fortes, dont la principale est Montmelian, dont le Chasteau a tousiours esté tenu pour imprenable, iusques à ce que les dernieres années Henry le Grand Roy de Frâce le prit. Il estoit commandé d'vn petit haut d'où l'on voyoit à plein ceux qui estoyent dans la place. Si biẽ que le Gouuerneur fut tout estonné lors qu'il se vid salüé le matin à coups de canon de ce lieu où l'on voyoit conduit l'artillerie en grande diligence. On dit que le Duc de Sauoye a fait escarper ce cõmandement, & que ce Chasteau n'est commandé d'aucun endroit. Il est extrémement fort & important, pour estre prés de la frontiere. Il y a encores les places de Constans, de Charbonnieres, & de l'Annonciade prés de Romilly : mais tous ces forts sont bien peu de chose. Celuy de sainte Catherine estoit bon, mais il fut abbatu l'année 1600. XIV.

Quant au Piedmont, il y a à Thurin vne citadelle Pentagone, ou à cinq angles, ou bastions, qui est si belle, & si grande que l'on n'en pourroit, peut-estre trouuer vne esgale. Et laissant à part le grand nombre des instrumens de guerre qui y sont, il me sẽble à propos de dire vne chose notable qui s'y trouue; c'est vn puits qui est au milieu, où il peut aller boire cinq cens, voire mille cheuaux, & dauantage, sans empescher l'vn l'autre en montant, ny en descendant. Le Duc tient ordinairement pour la garde de cette citadelle, trois cens soldats, voire plus, bien payez. Outre cette garnison il tient à Canas, cinquante soldats, à Cune cent, à Ville-neufve quarante, & en plusieurs autres lieux, qui ne sont immediatement frontieres, comme à Quiers, Fossan, Ben-

ria, Ville-franche de Piedmont, & Suerne en la vallée d'Angrogne. Il tient aussi quelques soldats à Cahors, & à Suse, d'autant que la puissance de ses voisins le requiert ainsi. Ivrée, ou Lamporreggio a vn chasteau flanqué de quatre bonnes tours, & en l'vne des meilleures assiettes que l'on puisse desirer. La vallée d'Oste est si forte, à cause de ses entrées qui sont estroites, & des passages qui sont mal-aisez, & pour le peuple qui s'y trouue, que quelques estrangers s'estant rendus maistres de tout le pays voisin, n'eurent iamais le courage de l'attaquer. Salusse a vn assez bon Chasteau, mais Carmagnole est vne place imprenable, & où il y a force canons, & grande quantité de munitions de guerre, & de viures. Pignerol a vn Chasteau d'importance, qui domine toutes les vallées voisines. Auillane a vn chasteau, qui a iadis sous le Duc Charles soustenu vne assez longue batterie. Briqueras est en vne des fortes assiettes que l'on puisse desirer, mais il n'est fortifié comme il seroit necessaire. Cental est assez bien fortifié : & Ciuas est vne place que l'on met entre les meilleurs. Il y a aussi des garnisons à Baid, & à Monquit, deux places moyennement bonnes.

Pour le regard de la Côté de Nisse, son aspreté est cause qu'il y a beaucoup de lieux extrémement forts, & plusieurs passages si estroits, que dix hommes peuuent faire teste à dix-mille, comme est celuy qu'õ nomme le pas de la Pucelle. On a adiousté à la forteresse naturelle celle de quelque chasteaux qu'on peut tenir pour imprenables à cause des lieux où ils sont, entre lesquels est celuy de Saourge. Le Poget qui est sur la frontiere de Prouence, est vne assez bonne place, où le Duc de Sauoye tient vne garnison. Ville-franche est assise en bas, & n'est guere grande, mais sa forteresse peut estre bien nommée imprenable, à cause qu'elle est toute en vn roc escarpé, & que tout ce qui est requis en vne fortification, y est soigneusement obserué, il y a ordinairement du moins cent soldats estrangers. Pour la ville de Nisse l'on peut dire que ce n'est pas vn fort, mais vn assemblage de forteresse. Premierement la ville est close d'vne bonne & forte muraille, flanquée de bons bastions. Il y a en Caualier vne mõtagne qui peut auoir de tour enuiron vn tiers de mille, auec des bords droits, & qui vont en precipice : & c'estoit là qu'estoit anciennement la plus noble partie de la ville, auec l'Eglise Cathedrale, la demeure de l'Euesque, vn Monastere de Vierges, & vn peu de forteresses, que l'on nomme auiourd'huy le Donjon. Or on dit que Charles de Bourbon passant d'Italie en Espagne, ayant consideré quelque temps ce lieu, tint le langage à ceux qui estoient pres de luy : Voila vne assiette, dont l'on ne connoît pas l'importance. Le patron de la Galere sur laquelle il estoit, qui estoit habitãt de Nisse, remarqua ces mots, & les fit entendre au Duc Charles, qui apres auoir consideré le fait, & regardé l'assiette plus soigneusement, ordonna qu'on la fortifiât, & la mit dans peu d'années en tel estat, qu'elle soustint en 1543. les assauts de Barberousse qui se presenta deuant auec presque deux cens voiles, & la battit furieusement. Que si ce fort ne pût estre pris alors qu'il n'estoit pas acheué, que sera ce a present qu'on l'a tellement fortifié, qu'apres qu'on aura bien balancé sa forteresse naturelle, & celle de la main qui a esté adioustée, & outre ce la contrée où elle est assise, entre l'Italie & la France, à six vingt milles de Geneve, & à cent trente de Marseille, on iugera à bon droit que c'est plustôt la premiere, que la seconde place d'Italie, & comme son boulevard. Entre autres choses il y a vn puits, que Muce de Iustinopoli, qui

demeura quelque temps à Nizze, auoit accoustumé de nommer le miracle du monde. On le fit par le moyen que ie deduiray. Ainsi qu'on iugeoit qu'il ne manquoit autre chose à vne forteresse de si grande importance, qu'vne eau qui ne deffaillît iamais ; vn Ingenieur Allemand promit au Duc Charles qu'il la trouueroit. Cestui-cy ayant vû au pied de la montagne sortir de l'eau de plusieurs costez, & particulierement vne fontaine qui se va rendre là dessous dans la mer, estima qu'en creusant profondément le rocher on pourroit arriuer à ses sources. Et se mettant en besogne auec cette opinion, il y trauailla durant quelques mois: estant descendu assez bas, & ne trouuant l'eau, il s'enfuit à Venise, desesperé de son entreprise. Ce que le Duc Charles ayant sceu, le rappella à Nizze, & le poussa à continuer son dessein, qui fut accompagné d'vn heureux succez.

Au plus haut endroit de la forteresse, on void le Donjon separé du reste par vne muraille; & par toute la place il y a deux lieux releuez, qui peuuent estre fortifiez en telle sorte, que tout le lieu peut estre deffendu de pas en pas. A la fortification du Duc Charles, le Duc Philibert Emanuel adiousta celle qu'on nomme Citadelle, auec laquelle il embrassa le lieu, où les Turcs campez dresserent leur batterie. Le Duc de Sauoye tient en cette place vne garnison ordinaire de quatre cens soldats, & vn nombre suffisant de canoniers de grande experience.

Entre Nizze & Ville-franche on voit la forteresse de saint Alban, qui est presque également distante de l'vne, & de l'autre de ces deux villes. Et pource que les places ne seruent de rien dans vn pays, s'il n'est garny de bons hommes, le Duc de Sauoye entretient ordinairement vn assez bon nombre de soldats en Sauoye & en Piedmont, mais principalement il a les habitans de Piedmont qui sont pour la plus grande partie nez à la guerre.

Quant à ce qu'il peut redouter, ou dequoy il se peut assurer, il me semble qu'il est à propos d'en dire quelque chose. Premierement il ne peut craindre selon l'apparence du costé de Milan, à cause de l'alliance estroite qui est entre luy & le Roy d'Espagne. Et combien que le Roy voye assez que son Altesse ne l'affectionne pas tant que de coustume, pour quelques raisons, qu'il vaut mieux taire qu'exprimer, & que ce refroidissement est cause qu'il a mis les garnisons Espagnoles hors de ces places, & mesme qu'il ne veut, comme on tient receuoir plus de pension d'Espagne, toutesfois on ne se doit pas persuader que son beau frere voulût du tout rompre auec luy, principalement pource qu'vne des raisons apparentes de ce changement, est qu'on ne luy tient pas la parole qu'on luy donna en le mariant auec l'Infante d'Espagne, qui estoit qu'on luy remettroit l'Estat de Milan. Et ce qui arrestera tousiours le Roy d'Espagne, ce sera la consideration du passage de ses gens de guerre, au cas qu'il y eut encore guerre au Pays-bas, vû que s'il estoit mal auec le Duc, il luy seroit du tout impossible de leur trouuer passage. Il est lié d'amitié auec les Princes d'Allemagne, pour le iugemẽt qu'il fait qu'elle luy peut estre vtile, & principalemẽt il est bien auec les Princes de Saxe, à cause qu'il est descendu de leur maison. Il a aussi bonne intelligence auec les Suisses, & principalement auec les Cantons Catholiques, à cause de la traitte des grains qu'il leur permet & qui leur est necessaire. Cette bonne intelligence auec les Suisses sera tousiours vn grand appuy au Duc, comme nous pouuons iuger par les choses passées pource que tandis que Charles son grand pere eut alliance auec les Suisses, il

demeura paisible en son Estat. Mais lors qu'il fût rompuë en ne leur payant pensions promises, & par consequent ne se souciant fort peu de leur amitié, à l'arriuée du Roy François il perdit soudainement l'Estat de Sauoye, qui non seulement ne fut deffenduë par eux, mais encore fut prise pour la plus grande partie par les mesmes, qui disoient qu'ils se vouloiét payer des vieilles dettes.

Ils pourront craindre du costé des alliez des Genevois, dont il est ennemy ouuert & declaré : mais ils ne se veulent mettre si legerement en campagne contre ce Duc, comme on a pû voir aux efforts qu'il a faits contre Geneve. Et quant à cette ville, elle est trop foible pour assaillir, & ce sera bien assez si elle peut se deffendre, & se garantir d'estre prise.

Quant au Duc de Mantoüe, le mariage des enfans de ces deux Ducs, les tiendra desormais, comme on peut iuger, en bonne intelligence, nonobstant l'ancien debat du Marquisat de Montferrat, qui a cessé par ce mariage.

Pour le regard du Roy de France, depuis l'eschãge du Marquisat de Salusses à la Bresse & autres terres voisines, il ne se parle que d'amitié entre le Roy & son Altesse principalement depuis que le Duc s'est desgousté des Espagnols, & mesme on entend de iour en iour vn sujet de plus estroicte amitié entre ces deux Princes.

Les pretentions du Duc de Sauoye.

XV. POurce qu'il pourroit estre quelquesfois vtile de sçauoir les droits que le Duc de Sauoye a sur les autres Estats, i'ay trouué fort à propos de les declarer en peu de paroles.

Premierement, il a des pretentions sur Geneve pour plusieurs bonnes raisons, depuis que les Genevois se retirerent de l'obeyssance de ce Duc l'an 1535. comme chacun sçait assez.

La premiere de ces raisons est, qu'il se trouue des declarations des Empereurs ausquelles il est specifié, qu'encores que les Euesques de Geneve fussent Seigneurs temporels, & spirituels, & se nommassent Prince de l'Empire, ils deuoient toutesfois reconnoistre pour superieur le Duc de Sauoye & ses successeurs, & leur iurer fidelité, comme on trouue aux actes faits par lesdits Euesques, iusques à l'an 1530. auquel temps on battoit encore à Geneve la monnoye auec les noms & figures des Ducs de Sauoye.

Dauantage on obserua tousiours iusqu'à ce temps, que les Ducs de Sauoye pouuoient donner grace de tous crimes, tant fut-il enorme, comme bon leur sembloit; & les Euesques, ny les communautez ne pouuoient sur les cas qui venoient à leur connoissance, prononcer ny faire executer la sentence, sans l'auoir auparauant monstrée aux Magistrats commis par le Duc, afin qu'ils vissent si elle estoit iuste, & s'il la falloit publier, ou faire grace à celuy qui estoit accusé de quelque crime.

Ceux de Geneve auoit fait Ligue en l'an 1517. auec ceux de Fribourg, & le Duc contredisant à cela, ils eurent des Iuges arbitraires, qui donnerent sentence à sa faueur, par laquelle il estoit porté que la Ligue estoit nulle sans son consentement, & tous les autres Cantons firent aussi leur declaration contre Fribourg, qui vouloit soustenir cette Ligue, qui fut deffaite par ce moyen.

Mais pour n'apporter plusieurs autres choses qui seruent à l'esclaircissement de ce droict, il suffiroit de dire que le Duc Charles grãd-pere de cestuy-cy alla souuét à Geneve auec Madame Beatrix sa femme, & toutes les fois qu'il y al-

loit, on luy presentoit les clefs de la ville, l'on luy faisoit plusieurs autres demonstrations qu'on a accoustumé de faire aux Princes souuerains.

Il pretend le Marquisat de Montferrat pour 3. raisons la premiere pource qu'il fut promis en dot en vn Duc de Sauoye, au cas que la ligne masculine des Paleologues, dont la maison est perduë, manquât : la seconde pource qu'on luy promit pour ce dot cent mille escus qui n'ont iamais esté payez, & la condition estoit au cas qu'on ne les payât en tel temps on luy donneroit le Montferrat : la troisiesme pource que le Marquis de Monferrat estant en guerre auec le Duc de Milan; qui luy prit son Marquisat : le Duc de Sauoye de ce temps là auec vne armée qu'il leua & entretint à ses despens, le remit en son Estat, à raison dequoy le Marquis pour reconnoissance d'vne faueur si signalée se fit son perpetuel feudataire, prenant la possession dudit Duc de Sauoye, & luy iurant obeyssance.

Mais ainsi qu'on traittoit ce procez deuant l'Empereur Charles V. il rompit la condition qui portoit que les masles venant à manquer en la maison des Paleologues, le Marquisat deuoit venir à la maison de Sauoye, & n'eut aucun esgard aux autres deux causes de pretension, d'autant que la Duchesse de Mantouë estoit fille du dernier Marquis, disant que puis qu'elle estoit fille, elle deuoit aussi estre heritiere.

Il a encor pretention sur l'Achaïe, pource que Philippe de Sauoye fils de Thomas 3. espousa vne fille du Prince d'Achaïe nommé Iambe, & par le moyen de ce mariage fit la guerre au Despote de la Grece & à ses sujets, qui estans vaincus le laisserent apres maistre absolu en son pays, & il eut vn fils nommé Iambe qui fut Prince d'Achaïe, & cettuy-cy eut Amedée pour son fils, qui succeda en troisiesme lieu, & mourant sans enfans masles eut pour successeur Loüys son frere qui n'eut point d'enfans : & vne Royne de Sicile voulant succeder, pretendant que le fief luy estoit escheu, ceda ses droits au grand Maistre de Rhodes, & le Turc vint apres qui s'en empara.

GOVVERNEMENT.

IL y a vn Gouuerneur en Sauoye qui fait ordinairemēt sa demeure à Chābery,
Le Senat de Sauoye s'y tient aussi, qui sert à tout le pays deçà les mōts, autre XVI.
administration des choses ciuiles & criminelles, & des affaires d'Estat qui
concernent la Sauoye Toutesfois ils ne s'empeschent guere du dernier point,
pource que le Duc le veut manier le plus souuent luy mesme, à raison dequoy
les Senateurs ne connoissent & ne deliberent que les choses que le Duc desire
qu'ils sçachent.

Il y a encor en Piemont vn autre Senat sēblable à celuy de Sauoye, qui iuge toutes les causes ciuiles & criminelles, & est continuellement fort occupé, pource que chaque place ou chasteau de cét Estat a vn Iuge qui est estably par le Duc ou par le Feudataire du lieu.

Il suffit de dire que la premiere connoissance va à ce Iuge : la seconde au Senat, la troisiesme au Duc, qui la remet apres au Conseil d'Estat.

Le chef de ce Senat & celuy de Sauoye c'est le grād Chancelier qui sert deçà & delà les monts, & c'est sur luy que la plus grande partie du gouuernement est apuyée. Mesme s'il estoit plus actif on le pourroit nōmer secōd Duc. Mais pource qu'il ne peut faire tant de choses, & le Duc se sert de plusieurs autres, c'est assauoir de Conseillers, de Maistres des Requestes, & d'hommes de robbe courte.

LES DVCS DE SAVOYE.

ILs sont descendus de la maison de Saxe, & principalement de l'estoc de l'Empereur Otton II. & cette race a duré sous le tiltre de Comtes pres de 400. ans, iusqu'à ce qu'Amé fut creé Duc par l'Empereur Sigismond au concile de Constance. Mais afin de prendre cette maison en sa source, il faut sçauoir, que du téps que Raoul & Boson regnoient en Bourgongne & qu'Otton III. tenoit l'Empire, Berolde ou Berauld sortit de la maison de Saxe, & par consequent fort proche parent de l'Empereur, se trouua sans terre, au moins sans en auoir tant qu'il desiroit, il fut inuesty par l'Empereur des terres de Sauoye, & des vallées & partie du Piedmont: & les Roys de Bourgongne Boson & Raoul s'accorderent à cette donation Imperiale, si bien que ce ne fut auec le trenchant de l'espée que Berold se fit Comte de Sauoye, comme quelques vns ont voulu dire.

Ce Berold eut pour successeur Humbert surnommé aux blanches mains, qui tint le pays de Sauoye l'an 1000. de nostre salut, & fut premier Comte de Mauritanie. Cettuy-cy espousa Adheleide fille vnique du Marquis de Suse, par le moyen de laquelle ce Marquisat vint à la maison de Sauoye.

De ce Humbert sortit Amé premier du nom Comte de Maurienne, qui fut aussi le premier Comte de Sauoye, combien que d'autres attribuent cecy à Amé second. Cettuy-cy espousa Ieanne de Bourgógne, de laquelle il eut deux enfans, c'est à sçauoir Humbert & Amé: & ce fut de son temps que Berangier Archidiacre d'Angers sema son heresie.

Humbert II. fut le successeur d'Amé premier, qui espousa Laurence fille du Comte de Venisse, & cettuy-cy conquit le pays de la Tarantaise, puis alla faire le voyage de Terre sainte auec les autres Princes Chrestiens, qui se croiserent pour cette conqueste. Adheleide fille de ce Comte fut mariée à Loüys le Gros Roy de France, duquel mariage sortit Loüys le Ieune: & de ce temps commença l'ordre des Chartreux.

Amé II. succeda à Humbert second, & ayant assisté l'Empereur Henry 4. lors qu'il alloit prendre la courõne à Rome, fut pour recõpense inuesty de la Comté de Sauoye, & son pays infeodé à l'Empire. Amé eut guerre contre le Cõte de Geneve, à cause qu'ayant promis d'espouser sa fille il n'en tint conte, ains print à femme Guigonne fille du Comte d'Albon. Amé voyagea encor en la Terre sainte, & mourut au Royaume de Cypre l'an 1154. du temps de l'Empereur Federic Barberousse, & de Loüys le ieune Roy de France.

Humbert III. du nom son fils, & second Comte de Sauoye luy succeda & espousa Mahaut fille du Comte Thierry de Flandres, & depuis Anne fille du Comte Alemand & en troisiéme nopces Pernelle fille du Comte de Bourgongne, veufve du Duc d'Austriche, de laquelle il eut vn fils nommé Thomas: puis il fit le voyage de Ierusalem auec Philippe Auguste Roy de Frãce l'an 1188.

Thomas demeura en fort bas âge, & fut nourry par le Cõte de Bourgongne son oncle maternel. Il espousa Beatrix fille de Guy Cõte de Geneve en despit de son pere, & le contraignit en fin de luy prester serment de fidelité, & de tenir en hõmage de la maisõ de Sauoye la Cõté de Geneve. Ce Cõte Thomas fit le voyage cõtre les Albigeois qui s'estoiét soustraits de l'obeyssãce de l'Eglise.

De ce Comte Humbert sortirent plusieurs enfans dont ie veux deduire les noms, afin de donner connoissance des genealogies.

Premierement il eut de la susdite Amé Beatrix troisiesme du nom qui en premieres nopces espousa la fille du Dauphin de Viennois, mais elle estant morte sans enfans, il prit à femme Cecille fille du Comte Raymond de S. Gilles. Le 2. fils dudit Thomas fut Humbert, qui mourut en la guerre que le Grand Maistre de Prusse eut contre les infideles l'an 1235. Thomas fut le le 3. des enfans du Comte Thomas lequel espousa Ieanne Comtesse de Flandres fille de Baudoüin Empereur de Constantinople, comme dit l'Annaliste de Sauoye. Mais les Chroniques Flamans ne parlent guerre, non plus que ceux de Frãce, de ce Thomas, ny de son mariage auec la fille de Flandres, qu'apres la mort de Ferrant de Portugal, & de ce Thomas de sa premiere femme il ne sortit aucune lignée. Mais en 2. nopces estãt marié à vne Dame de la maison de Fresco Genevois il en eut Amé qui depuis fut Comte de Sauoye. Guillaume de Sauoye fut le 4. des enfans de Thomas Comte de Sauoye & suiuit l'Estat de l'Eglise à la suitte du Pape Innocent 4. & fut Euesque de Valence. Le 5. se nomma Amé qui estant ladre se retira en solitude. Pierre de Sauoye fut le 6. qui depuis commãda sur le pays de Sauoye, Boniface fut le 7. & suiuant l'Eglise, le Pape luy donna l'Archeuesché de Cãtorbery en Angleterre. Le 8. fut Philippes, homme vaillant, qui fut aussi Comte de Sauoye. Ses filles furent Beatrix femme du Comte Raymond de Prouence: l'vne des filles de laquelle fut femme de Charles frere de S. Louys qui depuis fut Roy de Naples & de Sicile: & l'autre fut Marguerite mariée en Allemagne.

A Amé III. succeda Boniface qui estant plus hardy que sage, & donnant bataille au Marquis de Montferrat y fut vaincu & pris, mourut prisonnier de regret & sans enfans, comme n'ayant point esté marié. Pierre frere du deffunct Boniface succeda en l'Estat, quoy qu'il y eut vne fille d'Amé 3. nommée Constance: mais en Sauoye les filles sont forcloses de l'heritage, cestui-cy conquit le pays de Val, d'Oste & de Chablais.

Pierre estant mort sans enfans, Philippes de Sauoye son frere vint à la succession. Il estoit auparauant d'Eglise, & auoit de grands benefices: mais quittant tout celà il espousa Alix Comtesse Palatine du Bourgongne: & depuis fut possesseur des Estats de son frere, mais il n'en ioüyt longuement, car il mourut hydropique, sans aucun hoirs de son corps.

Il eut pour successeur Amé 4. son neveu & fils de Thomas qui s'estoit marié à la niepce du Pape Innocent 4. cestui-cy fut surnõmé le Grand, à cause de sa vaillãce & de sa belle taille. Il espousa Dame Sibille Cõtesse de Basgé, & Dame de Bresse, & par ce mariage ces deux pieces furent vnies à la maison de Sauoye. Il eut guerre contre le Dauphin de Viennois, & le Comte de Geneve son anciẽ ennemy, & fut esleu Prince de l'Empire par l'Empereur Henry de Luxẽbourg, qui mourut l'an de grace 323. estant allé à Auignon visiter le Pape.

Edoüard fils aisné du Comte Amé succeda à son pere, fut plus liberal que de raison, & par consequent foula excessiuemẽt son peuple. Il espousa la fille du Duc de Bourgongne, de laquelle il eut vne fille nõmée Marguerite qu'il maria à Iean de Bretagne fils d'Artus, Cõte de Richemõt & mourut sans hoirs masle.

Amé son frere cinquiesme du nom luy succeda, priuãt sa niepce de l'heritage, suiuãt l'ancienne loy & coustume de Sauoye. Il espousa Yolãt fille du Marquis de Monferrat sorty de la race des Paleologues, & en eut vn fils nommé Amé comme luy, & vne fille mariée à Galeas Comte des Vertus & depuis Duc de Milan. Il eut aussi vn autre fils, mais il deceda bien ieune.

Amé 6. son fils luy succeda, à cause de son enfance fut mis en tutelle sous la charge de Messire Guillaume de la Baume. Ce Comte pour auoir espousé l'hôneur d'vn tournoy fait vn premier iour de May fut surnommé le Cheualier verd. Amé espousa Madame Bonne sœur de Louys Duc de Bourbon. Ce mesme Comte institua le premier ordre de l'Annôciade, qui a pour marque vne image nostre Dame auec vn Ange qui la saluë. Il fit apres le voyage de Grece pour secourir son cousin l'Empereur Alexis. Auant sa mort il fit que son fils Amé espousa la fille du Duc de Berry, puis il fit le voyage de Naples auec le Duc d'Anjou, & y mourut chargé d'ans, & renommé pour ses vertus & son courage l'an 1383.

Amé 7. succeda à son pere & cestuy-cy.

Amé 8. qui fut creé Duc de Sauoye par l'Empereur Sigismond au Concile de Constâce puis remit tous ses Estats à son fils, & depuis fut Pape. Outre son fils Louys il eut aussi vne fille nommée Marie, qui fut mariée au Prince de Milan de la race des Vicomtes: mais pource qu'elle auoit vne apostume gangreneuse en la cuisse, iamais son mary ne s'accointa d'elle, & par ce moyen n'en eut aucuns hoirs, & dés qu'il fut mort elle se rendit religieuse en vn Monastere qu'elle auoit fait bastir, imitant en cela la deuotion du Duc Amé son pere.

Louys fils d'Amé premier Duc luy succeda, & espousa Anne fille de Iean Roy de Cypre, de laquelle il eut 7. fils & quelques filles. L'aisné de ses fils fut nômé Amé IX. de ce nom qui fut affligé du mal caduc lequel il endura auec vne grande patience. Le frere de ce Duc nommé Louys espousa Charlotte fille vnique de Iean Roy de Cypre, mais il ne pût iouïr du Royaume à cause de l'empeschement que luy donna Iacques bastard supporté du Soudan d'Egypte. Au reste Amé espousa Yolant fille de Charles 7. Roy de France, & en eut quatre fils, & autant de filles.

Philibert fils d'Amé 9. luy succeda, mais il mourut aussi tôt sans hoirs.

Charles son frere vint à succeder à ses Estats, & espousa Blanche Marquise de Monferrat, de laquelle il eut Iean Charles qui fut aussi nommé Amé, & mourut ieune, laissant pour successeur.

Philebert son oncle, qui espousa Marguerite fille du Duc de Bourbon.

A cettui cy succeda Philibert II. gendre de l'Empereur Maximilian, qui ne vescut guere long-temps, & eut pour successeur.

Charles son frere de mere qui espousa la fille d'Emanuel Roy de Portogal, sœur de la femme de l'Empereur Charles V. & de ce mariage sortit Charles qui mourut bien ieune en Espagne, & Philibert qui du viuant de son pere fut receu pour Prince de Piedmont.

Philibert Emanuel succeda à Charles III. fut chassé de ses Estats par le Roy François, puis remis par le moyen du mariage qui fut fait entre luy & Marguerite fille du Roy François premier.

Il a eu pour successeur Charles Emanuel Duc de Sauoye, qui vit à present & qui a eu plusieurs enfans de Catherine fille de Philippes II. Roy d'Espagne.

DE





DE L'ESTAT DE L'EGLISE.

SOMMAIRE.

1. *Grandeur & estenduë de l'Estat du Pape : ses pays & principales villes. Et de la seigneurie directe qu'il a ou pretend sur plusieurs Royaumes.* 2. *Description de la ville de Rome, siege ordinaire des Papes ; & de ses Antiquitez : En premier lieu du Pont S. Ange.* 3. *De l'Isle Tiberine. Des Pyramides, Colomnes d'enorme hauteur, Thermes & Estuues Antoniennes & autres, Sepulture des Empereurs, Theatres, Arcs, Temples, Portiques.* 4. *Enceinte de l'ancienne Rome de cinquante milles: à present de seize milles.* 5. *Des portes de Rome diuisées iadis en quatorze regiõs, auiourd'huy en treize, & quels sont les noms d'icelles Regions, tant anciennes que modernes.* 6. *Ses Voyes & les Montagnes qu'elle comprend dans son enceinte.* 7. *Prise & pillée sept fois par quelles Nations.* 8. *Description particuliere des Pays & Estat du Pape, & premierement du* Latium *ou Campagne de Rome.* 9. *Du Patrimoine de S. Pierre.* 10. *De l'Ombrie, de la Sabine, & leurs principales villes.* 11. *De la marque d'Ancone.* 12. *De la Romagne & sa capitale ville, Rauenne siege des Exarques des Empereurs de Constantinople. De l'origine de l'Exarcat, & quand il prit fin.* 13. *De l'Estat de Ferrare, sa longueur, largeur & confins.* 14. *De la Comté de Venise : ses villes & places murées, entre lesquelles est Auignon.* 15. *Fertilité de l'Italie & bonté du Terroir de la Campagne, Vmbrie, Ferrare, & notamment des champs & prez de Terny fauchez quatre fois l'année. Du territoire de Rietty dont l'herbe couppée le iour croist la nuict suiuante presqu'en mesme hauteur.* 16. *Bains de toutes sortes à Timoly & autres pays. Mines d'Alun à Stolf, Salins d'Ostie, &c. Lins de Fayance, Pastel de Bologne, &c. Manne de S. Laurens en la campagne, vins de Cesene, Fayence, &c.* 17. *Des autres choses dont cét Estat de l'Eglise Romaine abonde.* 18. *Des defauts d'iceluy & premierement de l'air mal sain de la Campagne de Rome.* 19. *Romains anciens enclins aux armes, & aux lettres, leur*

frugalité, admirable. Vin deffendu aux filles & aux femmes. Des ceremonies de leurs mariages, des libelles de Repudiation. 20. De leurs Obseques & funerailles. 21. Des Couronnes, Triomphes & Ouations. 22. Des festes Solemnelles des anciens Romains, Agonales, Ieux Floraux, &c. 23. Mœurs meslées des Romains de ce temps, à cause de la grande frequentation des Estrangers. 24. Richesses & reuenus du Pape en quoy consiste. 25. Estat & calcul exact des reuenus & des despences des Papes. 26. Ce que le Pape donne aux Cardinaux. Et ce qu'il despence en autre chose. 27. Ce que sa Sainteté donne à ses Nonces. 28. Ce qu'elle donne par an à ses Gardes, Capitaines & gend'armes. 29. Des forces de l'Estat de l'Eglise Romaine. En quoy elles consistent. 30. De la fortification de Rome faite en diuers temps. 31. Des forces maritimes de l'Eglise. 32. Des causes du manquement de peuple en plusieurs endroits d'Italie. 33. Du gouuernement ancien des Romains. Du Senat institué par Romulus, quel il estoit auant & apres la Monarchie: Des Tribuns, Questeurs, Dictateurs, Preteurs & autres Magistrats. 34. Du gouuernement & police des Papes, & premierement du College des Cardinaux & de leur Consistoire. 35. Du grand Penitencier & sa Iurisdiction. 36. De la Cour de Rome, & des deux Audiences érigées pour les signatures & expeditions des supplians. 37. De la Chancellerie & ses Officiers. 38. De la Chambre Apostolique, à quelle fin establie, & ses Officiers. 39. Du Preteur ou Senateur du Campidoglio: ses trois Lieutenans ou Substituts. 40. Du Vicaire du Pape sur les Prestres, & des douze Chappelains ou Auditeurs du sacré Palais. 41. De la creation des Papes. Et de l'assemblée des Cardinaux pour l'eslection d'iceux. 42. De la Religion superstitieuse des anciens Romains. Des Augures & quel estoit leur art & façon de deuiner. De l'institution des Luperces. Poticiens & Pinariens, Flamines, Dials, Vestales, Saliens, Pontifes, Feciales & autres Prestres des faux Dieux. 43. Catalogue Chronologique & succession des Papes iusques à present. 44. De l'institution des trois Ordres des Cardinaux & leurs tiltres.



1. CEt Estat (sans y comprendre Beneuent & Auignon) est aujourd'huy plus grãd qu'il ne fut iamais, depuis que Ferrare, Comacchie, & Romagnole y ont esté adioustées. Car il a plus de trois-cens milles de longueur, & prés de cent milles de large. Il comprend le Ferrarois, le Bolognois, la Romagne, la Marque d'Ancone, l'Ombrie, la Sabine, le Perusin, auec vne partie de la Toscane, le Patrimoine, Rome, & le Latium, ou la Cãpagne de Rome. Et en cét espace on conte plus de cinquante Eueschez, & prés d'vn million & demy de personnes. Il y a vne ville du premier rang d'Italie, qui est Rome; vne du second, qui est Bologne, & plusieurs du troisiesme & du quatriesme, c'est à sçauoir Ferrare, Peruse, Ascoli, Ancone, Forli, Rauenne, Ferme, Viterbe. Il y a en cét Estat vne des quatre Duchez instituées par les Lombars, qui est celle de Spolette. Il y a la plus grande partie de l'Exarcat de Rauenne; puis, l'vne des marques d'Italie, qui est celle d'Ancone. Cét Estat s'estend d'vne mer à l'autre, & à sur la mer Tyrenne, ou de Toscane, le port de Ciuita-vecchia, sur l'Adriatique celuy d'Ancone, & de Commachio, & les bouches du Po, & auec peu de frais on pourroit faire vn port à Terracine, & à Neptun. Le pays qui tire de Rome au Royaume de Naples, se nomme la Cãpagne de Rome, de mesme que tout

celuy qui est de l'autre costé vers Florence est appellé Patrimoine: la Marque d'Ancone, & la Romagne sont l'vne vers le Royaume de Naples, l'autre vers l'Estat de Ferrare, auec lesquels Bologne confine pareillement, & l'Ombrie tient le milieu. Outre les villes que nous auons desia nommées, cét Estat comprend celles de Remini, Cesene, Fayence, Imole, Macerate, Camerin, Spolette, Norcie, Terni, Narni, Oruieto, Assisi, Foligno, Todi, auec enuiron trente autres. Outre cela il comprend la Comté de Venisse, ou d'Auignon, & la ville de Beneuent au Royaume de Naples. Quant à la Seigneurie directe, les Papes sont souuerains des Royaumes de Naples & de Sicile, de la Duché d'Vrbin, de Parme, & de Messeran, & mesme les Roys d'Angleterre leur faisoient hommage pour l'Angleterre & l'Irlande, auant qu'ils se retirassent de l'obeyssance de l'Eglise. Mais auant que ie passe plus outre, il me 11.
semble qu'il sera fort à propos de descrire pour le contentement des curieux la ville de Rome, capitale de cét Estat, & demeure presque ordinaire des Papes, & de faire mention de ses Antiquitez qu'on pourroit desirer icy, pource qu'il y en a plusieurs qui sont bien ayses d'estre entierement informez de cette maistresse ville du monde.

Pour satisfaire à ce desir, ie commenceray par le pont S. Ange, que les anciens nomment pont Elie. Ainsi que vous estes sur ce pont, regardez en bas & vous verrez dans le Tybre quelques restes du pont Triomfal, par lequel tous les triomphes passoient iadis en s'acheminant au Capitole. En retournant à main droite, on voit le Chasteau, qui estoit proprement la sepulture de l'Empereur Adrian, & au sommet il y auoit vn vase de bronze doré d'admirable grandeur qu'on voit auiourd'huy au milieu de la court descouuerte de S. Pierre. Mais auant que partir de S. Pierre on peut aller à Beluder, pour voir plusieurs belles statuës ou iardin secret, & specialement le Laoccoon renommé, sur lequel celuy qui est en vn des iardins de Fontaine-bleau a esté fait. Et en la place de S. Pierre on voit l'Aiguille qui estoit autresfois derriere l'Eglise, & qui fut mis en ce lieu auec grands frais par Sixte V.

Apres cecy il faut venir derriere iusques à la porte du S. Esprit, & comme on est dehors on voit en haut à la main droite vne certaine petite Eglise nommée saint Onofrie, & commençant de là iusques à S. Pierre Montorio on voit tout le costau que les anciens nommoient *Ianiculum*, l'vne des sept montagnes de Rome, & costau qui est deuant S. Pierre nommé Vatican, est aussi vne de ces sept montagnes.

En regardant de S. Onofrie iusques à S. Pierre Montorio en bas on apperçoit le lieu où estoit le Cirque de Iules Cesar, fort longue & large, comme on peut voir allant sur la montagne deuant la porte de S. Pierre Montorio.

Ainsi allãt droit par la ruë qui va vers Ripa, on vient iusques à S. Marie en Trauestere, ou de delà le Tybre, où l'on voit maintenãt l'Eglise qu'on nõ noit auparauant *Taberna meritoria*, des anciens Romains, pource que quãd les soldats venoient estropiez de la guerre, on les entretenoit là le reste de leur vie. Et deuãt le grãd Autel on voit le lieu où sortit vne fõtaine d'huyle à la naissance de nostre Seigneur, qui coula tout le long du iour en grande quantité.

En marchant tousiours vers Ripa, où l'on vent le vin, on fait force beaux iardins, maisõs & Eglises au lieu où estoit iadis l'Arsenal des Romains, de la grãdeur duquel on peut iuger au bord de Ripa, pource qu'õ en void les vestiges.

Puis allãt ainsi vers Ripa, on trouue à main gauche vne Isle, que les anciens 12.

nommoient Tyberine, où est maintenant l'Eglise de S. Barthelemy, & de S. Iean où demeurent les *Fate benefratelli*. Il y eut en cette Isle deux Temples, l'vn de Iupiter Lycaonien, l'autre d'Esculape, & si l'on considere bien cette Isle, elle est faite comme vn nauire, Il y a encor en cette Isle deux ponts pour y entrer, l'vn appellé des anciens Pont Fabrice, & l'autre Sextie, qui n'ont auiourd'huy autre nom que de Pont à quatre chef, ou *Ponte quatrò Capi*.

Apres cecy en passant de l'autre costé de ladite Isle, on va tousiours vers le Trasteuere par vne ruë qu'on trouue au pied du pont de l'Isle susdite, & en marchāt tousiours droit on vient à vn pont neuf, qu'on nomme auiourd'huy de S. Marie, & que les anciens appelloient *Pons Senatorius*. Au pied de ce pont on trouue vn Palais tout ruiné, qui estoit selon le bruit commun, le Palais de Pilate: mais les iudicieux disent que ce fut vn Palais de Nicolas Renze, ou des Oursins, comme on voit encor auiourd'huy sur vne de ses portes en 2. vers. Vis à vis on voit vn ancien Temple de la Lune, & de l'autre costé celuy qui estoit dedié au Soleil. Apres qu'on les a passez on apperçoit vn grand marbre blanc, rond, & au dedans semblable à vn visage, qu'on nomme vulgairement la Bouche de la Verité, appuyé à l'Eglise de S. Marie en Cosmedin, appellée l'Escole Grecque, où S. Augustin lisoit. Apres l'on vient au pied du mont Auentin, prés duquel on voit quelques ruines dans le fleuue, où estoit anciennement le Pont Sublicie, où Horace Cocles combattit contre toute la Toscane.

Et allant sous ladite montagne prés du Tybre vers S. Paul, on trouue des vignes à main droicte du costé du Tybre, dans lesquelles les Romains eurent 140. greniers, qui furent fort grands, comme monstrent les ruines de ceux qui sont en la vigne du seigneur Iules Cesarin.

Cela passé on va tousiours vers S. Paul, & l'on trouue vn fort beau pré, où les Romains, faisoient leurs ieux Olympiques, & en ce pré vous voyez le Mont Testacée tout fait des pots cassez; pource qu'on dit que les potiers demeuroient là aupres, & y iettoient leurs pots, & vaisseaux cassez.

On void en regardant vers la porte S. Paul, vne fort ancienne Pyramide enfermée en vne muraille, qu'on dit estre la sepulture de Sextius.

Puis en prenant le chemin à main gauche de la porte S. Paul il conduit à S. Gregoire, où passant le Mont Auentin, on voit de grādes ruines de bastimens, & en ce chemin on voit vn ruisseau, où les femmes lauent ordinairement au dessous de S. Gregoire, & il faut bien regarder de là, vû qu'on est au plus grand Cirque, où l'on couroit auec les coches, & ou l'on faisoit les batailles nauales pour plaisir.

On voit aussi trois rangs de colomnes hautes l'vne sur l'autre qu'on nōmoit *Septizonium Seueri*, ou les sept enceintes de Seuere.

Vn peu au dessus on voit les Thermes, ou Estuues Antoniennes merueilleuses à voir, & de l'autre costé l'on voit prés S. Balbine le Cimetiere de Praxede, & de Basile, mais tout est ruiné.

Marchant apres iusques à l'Eglise de S. Sixte, par le droit chemin qui va à S. Sebastien, on entre à main gauche dans vne ruette qui meine à S. Estienne le Rond, ou *Rotundo*, qui estoit anciennement le Temple de Faune, & apres on void certaines murailles hautes, qu'ō dit auoir esté des Aqueducts qui alloiēt au Capitole, & c'est en ce lieu qu'est le mont Celie, que l'on passe iusques à S. Iean de Latran, où l'on voit le bastimēt ancien embelly par le neuf, fait par Sixte V. Puis on prend le chemin de sainte Croix en Ierusalem, & deuant la

porte de l'Eglise, on trouue vn lieu où estoit le temple de Venus, où les courtisanes de ce temps-là souloient tous les ans celebrer leur feste le 20. d'Aoust.

Et quelques-vns disent que le theâtre qui est en l'Eglise de S. Croix, estoit celuy de Statilius Taurus, beau & grand, comme on peut iuger aisément.

Apres cecy, il faut retourner vers la ville de Rome, & prendre le chemin de Porte Maggiour, qui va à Ste. Marie Maiour, & marchant tousiours droict, on trouue les trophées de Marius, chose belle au possible.

Et venant apres vers Rome, vous passerez l'arc de Galien, maintenant nômé l'arc de S. Vite, qui est encore entier, où estoiẽt attachées les clefs de Tiuoli, au dessous prés de l'hostellerie. Ainsi l'on aura vû vn des quartiers de la ville.

Pour considerer d'autre part la ville de Rome, il faut commencer où l'on voit derriere l'Eglise vne grande partie de la sepulture d'Auguste, qui occupoit auec son bois iusqu'à l'Eglise de Ste. Marie del Popolo, & l'aiguille qui estoit par terre en cette ruë a esté conduite a Ste. Marie Maiour pour l'y dresser.

La porte qu'on nomme maintenant del Popolo ou du Peuple, & qui fut nommée par les anciens Flamine, ou Flumentane est attachée à l'Eglise del Popolo. Cette-cy a esté agrandie & embellie par le Pape Pie IV. qui a pareillement dressé la voye Flamine, mais on la pourra mieux considerer quand on ira à la grande vigne de Iule III. Maintenant il faut retourner en arriere vers la Trinité, sous laquelle a esté le grand Cirque d'Auguste. Et le lieu où l'on void l'Eglise de la Trinité, allant iusqu'à *Monte cavallo*, estoit à ce qu'on dit celuy des beaux iardins de Saluste. Allant vers le mont Quirinal, qu'on nomme auiourd'huy *Monte cavallo*, au dessous de la vigne du Cardinal de Ferrare, on voit certaines grottes anciennes, ausquels les Romains faisoient en vne place leurs ieux Floraux, & plusieurs femmes d'amour demeuroient en ces grottes, & sur le lieu qu'on peut voir en la vigne dudit Cardinal de Ferrare il y auoit vn Autel dedié à Apollon.

Il faut apres prendre vne ruette qui va haut à Monte cauallo, & y estant paruenu l'on voit deux chasteaux de marbre, enuoyez d'Egypte à Neron, dont le Palais est aupres, & de l'autre costé on voit l'Eglise qu'on dit auoir autresfois esté le temple du Soleil, mais ce n'est pas chose vraye, pource qu'on voit auiourd'huy qu'il y auoit vn chemin secret sur de fort belles colomnes, qui venoit de son Palais iusques au lieu nômé *Oratorium Neronis*: & l'on voit encore droite vne grande partie de l'Eglise. Apres il faut prendre le chemin droict qui va aux Thermes, ou Bains de Diocletian, & à main gauche propremẽt aux vignes du Cardinal de Ferrare, cômençoient les Estuues de Constantin Empereur, qui s'estendoiẽt iusques à Ste. Susâne, & de l'autre costé des estuues estoit le Senat de Matrosnes & pauures veufves & orfelines, & auãt que les Romains y entrassent, ils visitoient l'Autel d'Apollon, qui estoit vis à vis de ce lieu.

Puis on vient aux Estuues de Diocletian, qui sont telles, qu'il semble qu'on ne puisse rien bastir de semblable, & quelques-vns disent qu'il y a au dessous des grottes, dont l'vne va au Capitole, l'autre à S. Sebastien, & la troisiesme sous le Tybre au Vatican.

On voit apres la ruë Pie, qui a esté renduë ainsi droite, longue & large par le Pape Pie IV. dont elle porte le nom.

Là on peut voir la merueilleuse & agreable vigne du Cardinal de Ferrare, comme aussi la vigne du Pape Sixte V. auec de beaux bastimens.

On voit encor aupres celle du Cardinal de Carpy, pleine de choses antiques

& modernes, qui sont toutes excellentes.

En ce mesme chemin on en voit vne infinité d'autres toutes belles, mais non pour estre comparées aux trois susdites.

Au bout de cette belle ruë il y a vne porte qui luy est propre, & qui a esté faite par Pie IIII. dont elle porte aussi le nom.

On se peut de là transporter iusques à sainte Agnes, par la voye Nomentane, où l'on voit vn petit Temple ancien tres-beau, qu'on dit auoit esté dedié à Bacchus, & pareillement on y voit vne sepulture de porphire aussi grande & aussi belle qu'autre qu'on puisse voir. Mais en retournant aux Estuues de Diocletian qui ont esté dediées par le Pape Pie IIII. à l'honneur de la Vierge Marie : Il faut prendre le chemin qui va à sainte Marie Majour, & l'on trouuera sous cette Eglise, en la vallée, vne Eglise qu'on nomme sainte Potentienne, où estoit anciennement l'Estuue Nouatienne.

Et au dessus sur la montagne, où est maintenant le Monastere de S. Laurés en Valisperne, estoient les Estuues Olympiques, qui venoient d'vn costé à l'autre.

Et où est l'Eglise de sainte Marie Majour, là mesme estoit anciennement le Temple d'Isis, que les Romains auoient en grande veneration.

Et où estoit la Chapelle de S. Luc prés l'Eglise de sainte Marie iusques en bas, on voyoit le bois sacré à Iunon, grande Déesse des Romains.

Auiourd'huy il est incorporé auec la vigne du Pape Sixte.

Au dessus en la vigne de S. Antoine, estoit le riche & merueilleux Téple de Diane, où les Romains faisoient leurs sacrifices auec beaucoup de despence.

De l'autre costé où est maintenant l'Eglise de S. Martin, on voyoit anciennement le Temple de Mars, qu'on tenoit pour Dieu de la guerre.

Ayant passé ladite Eglise on trouue vne ruë qui mene droict à S. Pierre in Vincola, ou aux liens ; mais laissant cette ruë, & prenant la premiere petite ruë qu'on trouue, on voit dedans vne maison merueilleuse que l'Empereur Tite fit pour son Pontife.

Ayant vû cecy il faut passer en bas par la premiere ruë, entre les vignes, qui conduit à S. Clement Couuent de religieux ; puis venant à l'admirable theatre de Vespasien, nommé le Colisée, on voit vne merueilleuse structure & masse de pierre, pource que quatre-vingts dix mille personnes pouuoient voir de là à leur ayse tous les spectacles.

Ainsi qu'on aura passé par apres de l'autre costé on verra l'arc de Constantin, qu'il fait encor fort bon voir. Et aupres au iardin des Religieux de sainte Marie la Neuve on voit quelques restes du Temple du Dieu Serapis. Et allant plus outre on passe l'arc de Vespasien, qu'on luy dressa quand il retourna triomphant de Ierusalem.

Plus auant on voit le Temple de la Paix presque ruyné, & viz à vizd'iceluy le mont Palatin, qu'on nomme maintenant le grand Palais : où est vne belle vigne de Farneses.

Prés de ce lieu estoit le Temple de Romulus, qui est conuerty en l'Eglise de S. Cosme & S. Damien, & tout aupres le Temple de Marc Aure & de Faustine sa femme, fille d'Anthonin Pie, le Palais duquel est derriere ledit Temple.

Viz à viz il y auoit vn fort beau Temple dedié à la Déesse Venus, qui est auiourd'huy conuerty en vne Eglise nommée de sainte Marie qui deliure des peines d'Enfer, *Liberatrice della pene d'Inferno*.

Et les trois colonnes qu'on voit au milieu de la place du Champ des Vaches

estoient à ce qu'on dit vn pont, qui passoit du long du Capitole au grand Palais, & l'on dit que le lac de Curse estoit en ce lieu.

Puis en l'Eglise qu'on void auec vne porte de bronze prés l'arc de Septimius estoit à ce qu'on dit le Temple de Saturne, le thresor du peuple Romain, qui se nomme auiourd'huy saint Adrian.

L'arc que i'ay dit estoit de Lucius Septimius Seuere, & est fort beau, & l'on voit en vn coin de la ruë vne statuë appuyée qu'on nomme Marforio. De l'autre costé de l'arc, où l'on voit trois colonnes estoit le Temple de la Concorde: là on est au Capitole, au pied duquel estoit le Temple de Iupiter, qui ne fut iamais refait depuis que le Capitole fut bruslé.

Il y auoit encor aupres de ce temple celuy de Ceres, & sur ce lieu l'on voit auiourd'huy vn homme de bronze à cheual, qui est l'Empereur Marc Aurele. Et de ce lieu l'on void presque la plus grande partie de Rome en fort belle perspectiue. Mais de là il faut faire en arriere vn peu de chemin au pied du dos du Capitole, où l'on trouue certaines cisternes profondes faites par les Romains peut-estre pour y tenir le sel, ou le grain, & ces lieux estoient anciennement nommez *Horrea*, ou Greniers.

Delà l'on passe prés de Ste Marie de la Consolation, & non loin delà on voit l'arc Boaire, ou des Bœufs: & l'on y peut aussi voir le Theatre de Marcellus, qui est maintenant la demeure des Sauels, & dans ce Theatre estoit le Temple de la Pieté.

Assez prés de là pour aller vers la Pescherie estoient les portiques d'Octauie sœur d'Auguste, mais on en voit à present peu de vestiges.

Plus en là à l'entrée de saint Ange de la Pescherie, on voit les portiques de Septimie Seuere.

Marchant apres iusques à *Campo di Fior*, ou champ de Fleur, on trouue le Palais des Oursins, qui estoient anciennement le Theatre de Pompée, & son portique estoit derriere.

Là aupres on voit le beau Palais des *Capi di Ferro*, ou Testes de fer, & plus auant on trouue celuy des Farneses fait auec admirable architecture, & plein de belles antiquitez.

Mais pour acheuer de voir Rome, il faut commencer la troisiesme fois au Champ de Mars, ou pour mieux dire à la place Colomne, où l'on voit la Colonne d'Antonin Pie de la hauteur de 177. pieds, auec vn escalier fait en limasson au dedans, où il y a 140. degrez 56. fenestres. Ayant vû cecy il faut aller à la place de Charre, & tourner à main droite, ainsi qu'on est à l'espicerie qui va en bas iusques aux Vierges Vestales, Temple autresfois fort estimé des Romains, & maintenant plein d'Orphelins. Ayant vû cecy, il faut retourner à la mesme ruë par laquelle on est venu, & aller tousiours droit vers saint Marc iusqu'à ce qu'on est paruenu à vn lieu nommé *Marcello di Corui*, & là l'on verra la Colonne de Trajan, qui est de la hauteur de cent vingt & trois pieds, & l'escalier qui est au dedans a 155. degrez, & les fenestres sont au nombre de quarante-cinq.

Puis retournant en arriere on voit l'Eglise de Minerue, qui portoit autresfois le mesme nom: mais fut apres ruynée auec vn autre beau bastiment. Mais i'auois oublié que si l'on desiroit voir des choses rares, tant en sculpture qu'en peinture, il faut demander au mont Citorien la maison de Ierosme Grimbert, où qu'on y verra beaucoup de choses toutes rares.

Non guere loin de là de l'autre costé l'on void le Pantheon, auiourd'huy nomme la Rotonde, lieu tres-ancien & tres-beau, basty par Marc Agrippe.

Là auprés du costé de derriere où l'on vend maintenant des tables de bois, ou voyoit autresfois les Estuues d'Agrippa.

Et derriere S. Eustache on voyoit les estuues de Neron qui sont en partie au Palais de Madame: vous en verrez autour de belles restes. Il y a maintenant vn Palais basty par l'Abbé Vento.

Ayant passé la place de Madame vous entrez en celle de Nauone, où tous les Mercredis on tient le marché, mais les Romains le firent pour leurs jeux & spectacles.

Au pied de cette place sous le grand Palais des Oursins, on void la statuë de Pasquin, & ce sont là toutes les antiquitez qu'on peut voir à Rome, que ie vous ay descrites le mieux qu'il m'a esté possible. Toutesfois auāt que la quitter i'en diray encor quelque chose.

IV. Rome contenoit au temps de Romule le Mont Capitolin, & le Palatin, auec les vallées qui sōt au milieu, & auoit trois portes; la premiere se nommoit Trigonie, pour le triangle qu'elle faisoit prés du mont Palatin: la seconde Pendane, pource qu'elle demeuroit continuellemēt ouuerte, & elle fut aussi nommée Libre, pour la commodité de l'entrée: la troisiesme Carmentale, de Carmente mere d'Euandre qui y habita, & fut nommée *Scelerata*, ou meschante & coulpable, à cause de la mort des 300. Fabiēs qui sortirent par là, & moururēt tous prés de la riuiere d'Arō en vn iour. Mais par la ruyne de la ville d'Albe, & la paix des Sabins auec les Romains ils cōmencerent à accroistre le tour de la ville, & l'aggrandir tellement y enfermāt les sept montagnes qu'on y voit à cette heure, qu'au tēps de l'Empereur Claude on y trouuoit 630. tours, & 22. milles portiques. Et quant au tour de ses murailles quelques autheurs disent qu'il estoit de 50. milles, les autres de 32. & les autres de 28. mais de nostre temps auec le Trasteuere, & le faux-bourg saint Pierre, Rome n'a de tour que seize milles.

Quant aux portes on trouue difference chez les autheurs, tant pour le regard de leur nombre que de leurs noms; vû que les vns en mettent trente, & les autres vingt quatre, mais à present il y en a seulement dix-huict ouuertes, qui enferment les sept Monts, & toute la ville se trouue diuisée en 14. regions.

V. La principale est celle du Peuple, *ou del Popolo*, nommée anciennement Flamina, & Flumentana.

La Pinciane, nommée Collarine.

La Salaire, dite autresfois Quirinale, & Agonale, & ce fut par elle qu'entrerent les Gaulois, & Senonois quand ils saccagerent Rome.

Celle de sainte Agnes iadis Nomentane, Figulense, & Viminale.

Celle de S. Laurens, iadis Tiburtine & Taurine.

La Maiour, iadis Labicane, Predestine & Neuie.

Celle de S. Iean, iadis Celimontane, Septimie, & Asinaire.

La Latine iadis Florentine.

Celle de S. Sebastien, iadis Appie, Fontinale, & Capene. Ce fut l'entrée de celuy des trois Horaces qui vainquit les Cuiraces, & aussi de la plupart des triomphes.

Celle de S. Paul, iadis Ostiense & Trigemine, & ce fut par celle-cy que les trois Horaces sortirent.

Celle de Rippa, jadis Portuense.

Celle de S. Pancrace, iadis Aurelie.

La Septimiane, jadis Fontinale.

La Torrione, jadis Posterule.

La Pertuse. Celle de S. Esprit, celle de Beluedere, & celle de Cenello, iadis Année.

Quant aux chemins principaux, autrement Voyes, il y en auoit 29. combien que chaque porte eut la sienne. Mais les plus celebres furent premierement la Voye Appie, qu'Appius Claudius estant Censeur fit pauer depuis la porte de S. Sebastien iusques à Capouë. Trajan le restaura iusques à Brindes, & elle fut nommée Royne des Voyes, pource que c'estoit par elle que passoiét presque toutes les triomphes.

La Voye Flaminie que C. Flaminius estant Consul fit pauer depus la porte du Peuple iusqu'à Rimini, & l'on la nommoit aussi la voye large, pource que elle s'estendoit iusqu'au Capitole.

L'Emilie fut pauée par Lepidie & Flaminius Consuls iusques à Bologne.

La Suburre commençoit au dessus du Collisée, & alloit iusqu'à l'Eglise de S. Luce en Orfée.

La Sacrée commençoit prés de l'arc Constantin, alloit iusqu'à l'arc de Tite, & par la place de Rome, autrement *Forum*, iusqu'au Capitole.

La Neuve passoit par le grand Palais, & au Septizone, & alloit iusqu'aux estuues Antoniennes. VI.

La triomphale alloit du Vatican iusqu'au Capitole. Vespasian la repara, comme on void en vne inscription en marbre qui est au Capitole deuant le Palais des Conseruateurs.

La voye Vitellie alloit du mont Ianicule iusques à la mer.

La voye droicte fut au Camp de Mars.

Quant aux monts sur lesquels Rome fut bastie, le plus celebre fut le Capitolin, ou Tarpejen, & Saturnien, aujourd'huy nõmé Campidoglio ou Capitolo, sur lequel il y auoit soixante Temples, chappelles ou maisons sacrées aux dieux, & le plus celebre de ces temples estoit celuy de Iupiter, auquel ceux qui triomphoyent entroyent apres le triomphe, pour y rendre graces de la victoire qu'ils auoyent acquise.

Le mont Palatin auiourd'huy nommé Palais Majour, ou grand Palais est deshabité & plein de vignes, & a vn mille de tour. Romule y cõmença ville, pource qu'il fut nourry en ce lieu : & Heliogabale le fit pauer de porphire.

L'Auentin, ou Querquetulan qui a plus de deux milles de tour, est celuy où est l'Eglise de S. Sabine.

Le Celien est celuy où est l'Eglise de S. Iean, & de S. Paul, iusques à S. Iean de Latran.

L'Esquillin ou Cespien où est l'Eglise de S. Marie Majour, & S. Pierre aux Liens.

Le Viminal où est l'Eglise de S. Laurens & S. Potentienne.

Le Quirinal, ou Agonie, aujourd'huy Montecauallo.

Le Ianicule est celuy où est S. Pierre de Montorio en Trasteuere.

Le Pincie où est l'Eglise de la Trinité.

Il y a encor d'autres petits monts, cõme le Vatican où est l'Eglise S. Pierre & le Palais du Pape, le Citoire jadis Citatoire, pource qu'on citoit les tri-

buts quand on s'assembloit pour faire des Magistrats. Celuy de Hattules ou petits iardins, ou le Princie commence à la porte Salaire, & va iusques à celle du Peuple, & c'estoit de ce mont que ceux qui briguoient les Magistrats descendoient au champs de Mars, pour les demander au peuple.

Quant aux regions, Rome en eut autresfois quatorze, mais il n'y en a plus auiourd'huy que treize. Celle des Monts qui a pour enseigne trois mõtagnes. Celle de Colonne qui a vne colonne. Celle de Trejo qui a trois espees. Saint Eustache qui a vn Sauueur au milieu de deux cornes. Celle du Pont a vn põt pour enseigne. Celle de Regola ou de la Regle a vn cerf : celle de Ripa vne rouë. Trauestere vne teste de Lyon ; Campidaglio vne teste de Dragon ; Parion vn Griffon ; Pigna vn vase ; Campo Marzo ou la religion du camp de Mars a pour enseigne la Lune : & S. Ange vn Ange.

VII. Cette ville a esté prise sept fois par diuerses nations. La premiere 364. ans apres qu'elle fut bastie, elle fut prise par les Gaulois Senonois sous leur capitaine Brennus. La seconde huict cens ans apres elle fut prise par les Visigots. Quarante quatre ans apres les Vandales y entrerent, & dix-huict ans apres les Erules, puis quatorze ans apres les Ostrogots. Douze ans apres Totile s'en rendit maistre ; & en dernier lieu l'an 1527. le 6. May elle fut prise par l'armée de l'Empereur Charles V. conduite par le Duc de Bourbon. Mais encor qu'on l'ait tant de fois destruite, & qu'on ait mis en pieces les plus precieuses choses qui y fussent, & tous ses superbes bastimens, toutesfois si l'on regarde la magnificence des Palais, des Eglises, & des autres bastimens, la beauté des ruës, & la grandeur de la ville, elle se fait encor bien aisément reconnoistre pour Rome.

Voyons maintenant le reste de l'Estat de l'Eglise, puis que nous en auons consideré la ville capitale.

VIII. Le Latium ou Cãpagne de Rome est diuisé en ancien & nouueau. L'ancien s'estend depuis la bouche du Tybre iusqu'au mont de Circel par l'espace de 50. milles. Le nouueau depuis le mont Circel iusqu'à la riuiere de Garillã. Ce fut autresfois vn pays extrémement habité & plein de grandes & illustres villes, qui receurent leur grandeur du voisinage de Rome, & puis furent ruinées par les courses & rauages des Barbares. Rome est dans le Latium. Les autres lieux sont Ostie, Ardée, Neptun qui est sorty des ruines d'Anée, Terracine, & dans le pays Prenestine, Triuoli, Anagni, Fresolone, Veruli, Alatri, Bauco, Segna. Auiourd'huy ce pays est diuisé en 3. parties, c'est à sçauoir en Latium, Cãpagne de Rome, & Maréne, c'est à dire lieux maritimes. L'Estat de l'Eglise finit à Terracine, contre laquelle est Gayette clef du Royaume de Naples.

IX. Le patrimoine de S. Pierre laissé à l'Eglise de Rome par la Comtesse Mahilde au temps du Pape Pascal en l'an 1100. s'estend depuis la Pesche, qui se va rendre dans la mer au deçà du mont Argentaire, & depuis S. Quirice iusques à Ceperan. On voit entre la Quiane & le Tybre le lac de Trasymede, & plus outre Peruse, ville fameuse : & entre la riuiere de Fiore, & le Tybre Pitiglian, Acquapendente, Orniere, renommé pour son assiette, son puits, & son dome pour la longue demeure que les Papes y ont faite tandis qu'ils estoient trauaillez par les Senateurs de Rome, Orte, Gallese, Ciuita castellana, & vers la marine Cornette, Toscanelle, Ciuita Vecchia, Porto, Breccian sur le lac Sabatin, Roncillion, Sutri, Martinian où estoit la ville des Vejens.

Ayant passé le Tybre on entre en l'Ombrie qui passe auiourd'huy sous le nom de Duché de Spolette, & est en grande partie ombragée de l'Apennin, à raison dequoy elle a eu le nom d'Ombrie. Ses villes sont Borgo à S. Sepulcro, Cité de Castello, Augubio, Tody, toutes sur le Tybre, Terny, Spoleti, Norcie, Forligno, Assisi, Nocere, Camerin, & Amelia. x.

La Sabine est vn pays enfermé deçà & delà l'Apennin. Il est estroit, mais long depuis le Tybre iusqu'à Lamente. Les autres les bornent entre la Negre, & l'Apennin, & entre le Tybre & le Teueron, qui separe les Sabins Equicoles. Ses principales places sont Riete, Narny, Ottricoli, Magliane, Farse, Palumbare.

La Marque d'Ancone s'estend entre l'Appennin & la mer, depuis le Tronée iusques à la Feuille, ou Foglia, comprend plusieurs bonnes places : entre lesquelles Fabrian est fort renommé, & vnze Archeueschez ou Eueschez. xi.
Entre ces villes celle qui est de plus grand traffic c'est Ancone, la plus puissante c'est Ferme, la plus forte la Rocca, la plus belle Ascoli, la plus grasse Iesi, la plus ancienne Osme, la plus fauorie Macerate, pource que c'est-là que demeure le Gouuerneur de la Prouince, & la Rote, la plus S. c'est Lorrette.

La Romagne s'estend depuis la Foglia, iusqu'à Panara, & depuis l'Apennin iusques au Po. Ses villes sont Rimini, Cesene, Fayence, Rauenne, xii.
Forli, Imola, & encor Sarsine, Ceruie, Bertinore. A six milles loing de Fayence est Bersiguelle Capitale de la vallée de Lamon, qui a de long dix milles, & six de large, auec seize mille habitans. La plus noble de toutes ces villes c'est Rauenne, où quelques Empereurs firent leur sejour, & puis les Exarques Empereurs de Constantinople. Et pource que les Histoires parlent assez souuent de l'Exarcat ie trouue à propos d'en dire icy l'origine, le progrez & la fin. L'Exarcat commença apres que Narses Capitaine de Iustinian, & puis de Iustin Empereurs, eut chassé les Gots d'Italie, & le 1. Exarque (qui veut dire vn souuerain Magistrat) fut Longon, qui faisant sa demeure à Rauenne, comme auoient faits les Roys des Gots osta la façon accoustumée du gouuernement des Prouinces, & remît en toutes les places qui estoient d'importance vn Capitaine, & fit le mesme à Rome en ostant le Senat & les Consuls. L'Exarcat estoit donc de grande puissance, mais l'Empire estant apres abatu par les Lombards il fut esteint. Quand Pepin en ayant chassé Astolfe, en inuestit l'Eglise, l'Exarcat contenoit Ravenne, Sarcine, Classe, Forli, Forlimpopoli, lesquelles villes faisoient vn Estat qu'on nommoit Pentapoli : & hors de cét Estat il contenoit Bologne, Regge, Modene, Parme, Plaisance, auec les autres places assises entre l'Apennin, & le Po. Il prit fin l'an de grace 751. auquel Astolfe Roy des Lõbards prit Rauenne, tellemẽt qu'il dura 183. années, & c'est chose digne de consideration que les Empereurs Romains, principalement Honorius, puis le Roy des Gots, & apres cela les Exarques, estimerent Rauenne digne de leur demeure entre toutes les villes d'Italie.

L'insolence des Exarques à l'endroit du Pape fut cause que l'Archeuesque de Rauenne se reuolta aussi contre le Pape au temps d'Esmerald, & cette rebellion dura iusqu'au temps du Pape Donne, ou, comme les autres veulẽt d'Agaton, lors que Theodore Archeuesque voyant son Clergé le traittoit mal, sousmit son Eglise au Pape, Cette Prouince dont nous parlons fut premierement nommée Flaminie, mais Charles le Grand pour aneantir le nom de l'Exarcat, & rendre les peuples affectionnez à la ville de Rome, la nomma Romano

L'Estat de Ferrare est grand & commode, vû qu'on y comprend Modene, qui en a esté desmembrée, il a de longueur depuis la mer Adriatique iusqu'à
XIII. Tyrrene enuiron 160. milles: sa larguer deuers la coste est d'enuirõ 60. milles. De Primare à Maynauaque il y a 9. milles, de Maynauaque à Yolane 18. milles, d'Yolane à Gorre 18. de Gorre aux confins des Venitiẽs six milles. De l'autre costé en Lombardie, il y a depuis S. Ambroise place du Boulõnois voisine de Castel. francs 5. milles, de Modene à Regge 15. milles, de Regge à Bersel quinze milles. Il est plus large en quelque lieux, & aux autres plus estroict. Le Ferrarois confine auec le Rauenois & le Boulonnois: Cét Estat confine pareillement auec les Venitiens par le lieu de Poliselle. Le Comte de la Mariande confine auec Bondene chasteau de Ferrarois. Le Duc de Mantouë confine auec la Stellate. Il y a outre Ferrare & Regge villes puissantes, Comacquio aux marais de la mer Adriatique, & plusieurs autres chasteaux en la Romagne la Grafignane en la Toscane, & finalement Carpi place importante assise au cœur de cét Estat. Cette place fut donnée par l'Empereur Charles V. au Duc Alfonce pour la partie qui estoit deuoluë à l'Empire par la rebellion du Seig. Marc Pij, & ce Duc l'obtint du susdit Marc, luy donnant en eschange la Seigneurie de Saxole: & le Seigneur Leonel de Pij ne voulant ceder sa portion auec vne eschange ou prix raisonnable, fut chassé de ce qu'il possedoit auec la permission de l'Empereur par ce Duc, qui mit lors pour prix cent mille escus en la Banque de Venise que Leonel ne voulut iamais receuoir. La ville de Ferrare a de circuit six ou sept milles, a de fort belles ruës, d'honorables Palais, & assez bon nombre d'Eglises & de Monasteres, auec vn Chasteau qui estoit la demeure des Ducs. Il y a apres pour la commodité des sujets des estudes en tous arts & toutes sciences.

La Comté de Venise appartient au Pape, & l'on y comte. 4. Citez, c'est
XIV. à sçauoir Auignon, Carpentras, Cauaillon, & Veson, qui sont bagnées du Rosne, de la Durance, & de la Sorgue. Il y a outre cecy 80. places fermées de murailles. Auignon fut acheté par Clement VI. de la Reyne Ieanne fille de Robert de Naples l'an 1352. mais la Comté de Venise fut confisquée (comme quelques vns veulent) par l'heresie du Comte Raymond de Tolose.

La susdite ville d'Auignon, de l'origine de laquelle on ne sçait rien de certain a presque toutes choses au nombre de sept, comme 7. parroisses, 7. hospitaux, 7. Conuents de Religieux, & sept de Religieuses, 7. Colleges & sept portes. Cette ville acquit vne grande reputation par la demeure que les Papes y firent l'espace de 70. ans, depuis Clement V. iusques à Gregoire XI.

QVALITE'.

XV. LA Campagne de Rome a vn fort bon terroir qui rapporte beaucoup, & est arrousée de force eaux, cõbiẽ qu'il y ait quelques lieux aspres & pierreux, qui toutesfois ne sont pas vuides & inutiles, mais propres aux pasturages & chargées de bois. L'Ombrie est vn pays fort habité, & de grand rapport, vû qu'il y en a qui escriuẽt qu'vne partie de la Prouince est si fertile, que pour ne dire autre chose du reste, les animaux y font des petits d'vne ventrée. Le reste de l'Estat est pour la plus grande partie distinguéde plaines & collines de bon rapport. Toutle terroir de Ferrare se desploye en belles campagnes. de mesme qu'vne bõne partie de celuy de Bologne, de Forli, de Rauẽne, & de Romagne.

Corneille Tacite donne la loüange de la fertilité d'Italie aux champs de Rieti, & de Terni. Pline escrit que les prez du territoire de Terni qu'on peut abreuer estoient fauchez quatre fois l'annee, & ceux qui ne pouuoient estre abbreuez, trois fois. Mais la bonté de ce pays ne peut estre mieux connuë que par la grosseur des raues & des choux.

Pline escrit du Territoire de Rieti que l'herbe couppée deuāt le iour croit en telle sorte la nuict, que le matin suiuāt on void les perches qui gisēt par terre toutes couuertes, & la campagne qui s'estend depuis Spelle iusqu'à Spolette, qui a dix-huict milles de long, & quatre de large, & est pleine de grains & fruicts, & celle qui s'estend depuis Peruse iusqu'à Assise & Tondi, & les campagnes de Viterbe & de Rome ne sont moins bonnes. Apres cela la partie du Bolonois qui approchent doucement de l'Apennin, & toute la Romagne, sont distinguées de collines, de plaines, & de quelques vallées. La Marque, & les autres parties de l'Estat sont toutes si bien assises, que l'on diroit que ce pays debat en quoy il excelle dauantage, où à estre fertile, ou biē à estre agreable.

Mais les terroirs de Remini, de Fano, d'Ascoli (principalement depuis la bouche de Tronte, iusques à celle de l'Asene) de Ferme, de Peruse, & de Cornet, sont delicats au possible. Ils abondent vniuersellement de grains, d'huylles & de vins, & en enuoyent dehors grande quantité, principalement de vins & d'huilles. Il y a plusieurs lacs, entre lesquels est celuy de Peruse, plus remply de poisson qu'aucun des autres lacs d'Italie: celuy de Bolsene, de Brassian, Vic, de Piedi luco, de Subiago, de Foglian, & les petits lacs de Bassanel, de Monterolen, de Baccan, de sainte Praxede, de Castel-gondolfe, & de Neme. Les deux principaux fleuues d'Italie passent par cét estat en leur plus grande largeur, c'est à sçauoir le Po, & le Tybre: & outre ceux-cy il y en a plusieurs autres, vû que le seul Tybre reçoit 72. ou torrens, ou fleuues. Il y a des bains de toutes sortes à Triuoli, à Lamentane, à Stinglian, à Vicarel, Anticole, à Viterbe, à la Porette, à la Scarpette. XVI.

Il y a vne riche mine d'alun à la Solfe, des Salins abondās à Ostie, à Ceruie & à Comacquio, où il y a encores la plus grande pesche d'anguille qui soit en Italie. Il croit du lin excellent & en abonde en Fayence, & à Lugo; du chanvre à Cento, à Butrio, à la Pieue, & aux enuirons de Peruse, comme aussi du pastel au terroir de Bouloigne, de Castel, bolonois, & de Forli. Il vient aussi de la manne à Saint Laurens terre de Campagne.

Ie ne veux m'estendre sur les vins, ains il me suffit de dire que toute la Romagne, toute l'Ombrie, tout le Patrimoine, la Sabine, & la Campagne de Rome, en portent des meilleurs qu'on boiue, & ce seroit vne chose affectée de vouloir faire icy mention des vins de Cesene, de Fayence, de Remini, d'Oruiete, de Todi, de Montefiascon, d'Abban, & de plusieurs autres.

Et ie veux m'estendre aussi sur les raisins d'Amelie, de Saint Gemini, & de Narny.

Que diray-je des autres choses dont tout cét Estat abonde? Il nourrit des bœufs grands, & forts principalement la Romagne, & la Campagne, & la chair tāt de veau que de bœuf y est d'vne bōté excellente, de mesme que celle de pourceau, principalement celle de la montagne. La venaison y abonde au possible, principalement en la Campagne de Rome vers Sermonette & Terracina, & Neptun, où l'on trouue plusieurs sangliers de grandeur démesurée. XVII.

La Campagne de Rome a des races de cheuaux, qui ne cedent beaucoup à

ceux du Royaume de Naples. Il n'y manque aussi de forests, où l'on trouue force glands, & de fort bon bois pour bastir, & pour faire autres necessitez.

On trouue en plusieurs lieux quātité de pierres bonnes pour les bastimens, entre lesquelles ceux de Triuettin que l'on tire, & taille auec grande facilité, emportent le prix: & non seulemēt elles resistent au tēps, mais en deuiennent meilleures, & plus fermes.

La Marque d'Ancone a des plaines, & des vallées riches d'huilles, de grains, & de vins. La Comté de Venisse est aussi fort agreable, & rapporte beaucoup à ses maistres, principalement des vins qui ne doiuent rien en force & bonté à nuls autres que l'on boiue en France, assez grande quantité de grains & de fruicts en abondance, & d'aussi bon goust qu'on en puisse trouuer ailleurs, ce qu'on peut aisément voir en Auignon, où les fruicts abordent de tous costez, qui sont beaux & bons au possible.

XVIII. Mais puis que nous auons suffisamment monstré les bonnes qualitez de l'Estat de l'Eglise, il ne sera mal à propos, comme i'estime, d'en remarquer les defauts, afin qu'on y puisse donner remede.

Il faut donc sçauoir que six conditions sont requises à la perfection d'vn Estat, c'est à sçauoir la bonté de l'air, l'abondance des eaux, l'agriculture, la marchandise, la seureté, & sur tout le grand nombre d'habitans, pource que c'est de cecy que despend la plus grande partie du reste.

Or quant à l'air, il faut confesser que l'Estat de l'Eglise en est assez incommodé; vû que toute la partie maritime, tout le pays de Cornet, toute la Campagne de Rome, a vn air fascheux & mal-sain: ce qui procede des forests, qui couurent la plus grande partie du pays le long de la marine, & des marescages. A quoy l'on ne peut remedier, qu'en coupant les bois, & les reduisant en labourage & en seichant les marais, & sur tout en faisant de grands bastimens pour loger les hommes; car le territoire de Rome, & de la Campagne, estant presque entierement priué d'habitation, les paysans y deuiennent malades, non seulement pour le mauuais air, mais encores à cause de la terre où ils dorment, & pareillement de l'ardeur du Soleil, & de la froidure de la Lune; contre lesquels inconueniens ils n'ont ny deffence, ny remede, & n'en peuuent auoir sinon par le moyen des bastimens qui les puissent deffendre des mauuaises impressions de l'air, & des vents meridionaux.

Et combien que ce soit chose difficile, toutesfois elle est plus aisée qu'on ne pense, si les Princes estoient aussi difficilement induits à faire des entreprises pour le bien de la posterité, qu'à celles dont ils esperent cueillir le fruict eux-mesmes. Car pourquoy est-ce qu'Anze, Ardée Citta-launia, & Asturie ne pourront estre saines à present, puis que leur air n'estoit autresfois mal sain?

Le marais Pontin, où il y eut iadis 24. places, fut seiché pour la plus grande partie, & reduit au labourage par Cethege, & puis par Theodoric Roy des Gots, lors que les chāps furent couuerts d'eaux, & inondez de nouueau. Sixte V. fit encor le mesme dessein peu de temps auāt sa mort, y employant non la despence, mais l'authorité, & par son moyen les territoires de Sezze, & de Piperne en sont demeurez beaucoup plus larges: & l'air de Terracine en est resté beaucoup meilleur, & on a fait en plusieurs lieux beaucoup de bōs reseruoirs.

Il ne faut autre chose pour cét effet qu'vne certaine cōtinuation de peine, & de despence, auec laquelle on tienne net ce canal de la riuiere d'Aufente, & les canaux où l'eau ramassée coule vers la mer. Et pource que cette continuation

de despence c'est chose que les particuliers puissent supporter, & que les seuls grands riches en sont capables; delà vient que la chose ayãt esté iusqu'à maintenant entre les mains des personnes priuées, à qui la vie, ou le moyen a manque, elle n'a reüssi parfaitement. L'yssué en seroit bonne, si on en chargeoit le peuple Romain, ou quelqu'autre communauté voisine qui fut riche, ou quelque Religion qui eut beaucoup de moyens; comme celle de saint Benoist.

Le Ferrarois a besoin d'vn pareil remede; car de mesme qu'icy il faut dõner vne facile issuë aux eaux de l'Aufente, afin qu'elles ne noyent le territoire de Terracine, & ceux qui en sont proches: aussi là il est necessaire d'abaisser le lit du Po qui passe au dessous de Ferrare, & le mettre en son premier estat, afin que ledit Po n'inonde le Ferrarois.

Et il ne faut que la despence destourne ce dessein, pource qu'outre qu'on ne peut faire sans despence aucune chose honorable, il n'y a point de raison qui porte qu'vn marchand face de grands frais pour acquerir quelque chose, & qu'vn Prince laisse de rendre meilleur son Estat, pour ne faire aucune despense, vû principalement que sans que le Prince desbource rien du sien, il peut mener à fin cette entreprise auec sa seule authorité, aux despens des personnes priuées, ou bien des communautez.

Ie dis le mesme des champs spacieux du territoire de Rauenne, de Bagnacauallo, de Lugo, & de Boloigne, qui sont inondez de la Paduse. Hercule premier Duc de Ferrare seicha la Samartine, Hippolite Piatois, la Rauode, & les Lamberts le Pogge.

Le Duc Alfonce II. de Ferrare laissant l'vtilité pour le delectable, employa à la Mosele, le temps & le trauail que les communautez estoient obligées de donner pour contenir le Po dans son lit, & pour assurer les champs des inondations de ce fleuue. Il faisoit là trauailler à faire des leuées, à creuser des fossez & planter des bois, & à choses semblables, les hommes destinez pour faire la leuée du Po, sous pretexte que ce n'estoit pas chose necessaire. Cependant le Po rongeoit le riuage, & emportoit les leuées; & les villageois mouroient en grand nombre à cause du mauuais air. C'est pourquoy le pays priué du trauail, & des villageois mesme, n'a pû resister à la vehemence du Po, qui ayant fait en beaucoup des lieux des ouuertures irreparables, a empiré plus que on ne sçauroit estimer, le territoire de Ferrare, & celuy de Comacquio. Ce qui n'eût pas esté, si Alfonce eut employé autour du Po la diligence dont il vsa à la Mosele. Et peut-estre qu'Alfonce n'esperant pas que la Duché de Ferrare dût demeurer en la maison d'Est, ne se soucia de la laisser mal accommodée, & empirée en tant d'endroits.

Ie m'estonne bien que preuoyant cecy, il n'entreprit plutôt d'embellir ou Modene, ou Regge, que de faire tant de frais à la Mosele.

Mais quant aux eaux courantes desquelles l'agriculture, & la fertilité des terres despẽd en partie, combien que l'Estat Ecclesiastique n'ait faute de riuieres, & de lacs, toutesfois on pourroit meliorer de beaucoup le territoire de Rome en conduisãt le Teuerõ à la ville, chose que Sixte 5. auoit projettée. Et il est dit de Claude Empereur qu'il mena le ruisseau d'Anien à Rome, auec vn nouueau canal de pierre, & le diuisa en plusieurs lacs. Et de fait par ce moyen outre le bien que cette eau feroit à la terre, outre les commoditez qu'il apporteroit aux habitãs, outre la facilité qu'il adiousteroit à la conduite des viures, & autres choses, outre le profit qu'il porteroit aux jardins, & au traffic, il rẽdroit

encor l'air meilleur & plus sain, tant pour la fraischeur que l'eau courante engendre, que pour le changement de l'air que la mesme cause.

Car entr'autres raisons du mauuais air qui rend le pays proche de Rome inhabitable, on dit que ce terroir estant fait comme à ondes, l'air enfermé entre l'vne à l'autre par faute d'agitation & d'yssuë, vient à se corrompre, de mesme qu'vne eau mourãte, & l'eau courante de Teueron empescheroit ce dommage.

Apres cecy la commodité des eaux & des lieux conuieroit les personnes à bastir des Palais, des moulins, des magazins, & choses semblables, & à planter des vergers, & des bois sur les deux bords de la riuiere. Et tout cecy seruiroit pour rendre l'air plus sain, ou moins nuisible, & pour mettre les laboureurs à leur aise, & remplir le terroir de fruits. Cecy seroit accompagné d'vn autre profit important, vû qu'en tirant le Teueron par delà S. Paul l'inondation du Tybre qui a accoustumé d'estre si preiudiciable à la ville de Rome, ne luy feroit la moitié tant de dommage qu'elle luy fait ordinairement, pource qu'il manqueroit de l'eau ordinaire & extraordinaire dudit Teueron, qui n'est pas si petite qu'elle ne hausse celle du Tybre de quelques brassées.

Et l'on ne doit craindre que tirant le Teueron sous saint Paul, l'eau du Tybre perde de sa bõté, qui procede des eaux sulphurées qui sont portées par le Teueron des campagnes de Tiuoli; vû que de mesme que la Medecine ne peut quelquesfois remedier l'indisposition d'vn membre, sans en endommager vn autre: de mesme aux choses ciuiles on ne peut prendre vn party si seur, ny si aduantageux, que s'il porte du bien en vne partie, il ne soit dommageable à l'autre; & il suffit que de deux maux on éuite le plus grand.

Il faut adiouster à cela que les eaux de Triuoli conduites par le Teueron, ne sont necessaires à la bõté de l'eau du Tybre, pource que celles qu'il y mene, sont suffisantes: & la noire, ou Nere, outre ses eaux, dont la couleur peut faire iuger combien elles sont sulphurées, y en mene beaucoup d'autres de plusieurs vertus, qu'on void soudre au dessous de Nardy en plusieurs endroits.

Pour conclusion de ce discours, ie diray que le pays d'autour de Rome iusques à trente milles, est fort fertil, comme celuy qui la pouruoit abondamment de bled & de chair, & le feroit encores de vin, si les habitans, principalement les estrangers, pour leur santé, où plutôt par delicatesse ne prenoient plus de plaisir aux vins qui viennent de Corsegue, de la riuiere de Gennes, & de France.

Mais ce pays si fertile est presque entierement sans habitans, & pour cette cause on y void aller tous les ans de diuers lieux, mesmement de Lombardie, iusques à quarante mille laboureurs, pour le cultiuer, & faire la recolte, & lors que tout est acheué, on voit retourner en leurs maisons auec quelque gain, ceux qui restent en vie; vû qu'il en meurt tousiours vne grande partie qui meurt à cause de la trop grande ardeur du Soleil, ou des vents marins qui sont d'autant plus pernicieux à present qu'ils portent en plus grand abondance les vapeurs des marescages par lesquels ils passent, à cause que l'empeschement des bois leur manque à cette heure pour la plus part, & toutes ces choses offencent, mais beaucoup moins la ville de Rome, que le reste. Si bien que ce pays, qui contenoit vn nombre incroyable de personnes, demeure maintenant vuide & desolé: & la plaine que l'on nomme Romaine, depuis la porte d'Hercule, ou Port Ercole, iusques au delà de Terracine, ayant enuiron cent cinquante milles de longueur, n'a peut-estre huict mille habitans

MOEVRS

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Romains estoient nez & affectionnez à la guerre, & faisoient au commencement peu d'estat des lettres : mais à la longue lors qu'ils eurent vn peu estendu leur Empire, & qu'ils se furent mis à leur ayse, les plus grands & plus riches embrasserent les sciences, & s'adonnerent aux lettres au possible. Mesmes ceux qui faisoient estat de conduire les armées estoient fort sçauans, & ce n'estoit chose indigne d'vn homme de guerre & de maison, d'auoir beaucoup de doctrine; au contraire les ieunes hommes des plus grandes maisons de Rome plaidoient pour les clients deuant le Senat, & s'adonnoient à la connoissance de leurs loix & à l'eloquence, & pour le dire en vn mot, taschoient d'acquerir toutes sortes de sciences, voyant qu'elles estoient enchaînées l'vne auec l'autre. Au commencement ils estoient fort sobres, se contentoient de peu, & mesprisoient les grandes richesses; tellement qu'on a trouué des premiers de la ville, comme Valere Publicola, qu'il fallut enterrer aux despens du public, d'autres qui mettoiét eux-mesmes cuire des raues en leur petit mesnage apres auoir conduit les armées, vn autre qui tenoit le mäche de la charuë ainsi qu'on luy vint annoncer qu'il estoit fait Dictateur, & vn autre qui apres auoir esté chef d'armée demanda permission de s'en retourner pour donner ordre aux labourages de deux ou trois iournaux de terre, & aux petites affaires de sa maison. Mais depuis qu'ils eurent eu la despoüille d'vn grand nõbre de Prouinces, & qu'ils eurét gousté les delices estrangeres, ils y prindrét tel goust que le luxe & la dissolution se glisserét parmy eux, en telle sorte qu'ils surpasserent en cette partie toutes les autres nations de la terre. D'ailleurs l'auarice & le desir d'en auoir à quelque prix que ce fut, les posseda tellement qu'ils ne faisoient point de difficulté de faire mille actions dans les Prouinces, de prester auec vsure excessiue, puis en fin de proscrire, & meurtrir leurs concitoyens afin de ioüyr de leurs biens. Ceux qui auoient mesme reputation d'estre plus sages, estoient des plus auaricieux, comme on peut voir en Seneque, qui auoit quatre ou cinq cens mille escus seulement en Angleterre, dont il tiroit de grands interests. Au commencement il ne pensoit qu'à la grandeur de leur Republique, mais ils se laisserent apres emporter au desir de la leur particuliere, & depuis toutes choses allerent de mal en pis, & l'ambition des citoyens Romains renuersa l'Estat de la Republique, & la reduisit sous la domination d'vn seul. Ils se plaisoient extrémement à voir espandre le sang humain aux lieux destinez pour cét effect, où les escrimeurs ou gladiateurs, & les Thraces ou Mirmillons, & les Retiaires combatoient à toute outrance pour donner plaisir au peuple. Les Lyons mesmes & autres bestes farouches n'estoient espargnées pour seruir de passe-temps aux Romains, qui estoient tellement accoustumez & affectionnez à ces spectacles, que celuy qui les vouloit gagner, n'auoit besoin que de faire vn grand appareil de gladiateurs, de bestes, de comediens, de sauteurs, & semblables gens, & quiconque en auoit dauantage estoit plus aux bonnesgraces de ce peuple. D'ailleurs les plus grands auoyent accoustumé de faire present au peuple de tant de mesures de bled, & de tant de vin pour teste, & de faire largesse de pieces d'argent, qu'ils appelloient *Mißils*, comme qui diroit iettées. Les peres venans de la ville, ou sans auoir bougé du logis, baisoient leurs filles, pour connoistre si elles auoient beu du XIX.

vin, qui estoit chose deshonneste entre les Romains. Ils ne laissoient aller mãger leurs enfans hors de leur logis, ne leur permettoient de dire paroles deshonnestes, & les enuoyoient en Toscane, en Athenes, & à Rhodes, pour apprẽdre les arts & sciences. Ces enfans ne comparoissoient iamais en public, iusqu'à ce qu'ils auoient atteint l'aage de dix ans, & lors ils s'alloient faire escrire au liure de leur Tribu. Ils comparoissoient apres vne autrefois à l'aage de 17. ans, & lors ils laissoient le pretexte ou robbe d'enfance, & prenoient la robbe virile, & lors qu'ils l'auoient prise, chaque ieune homme alloit continuellement auec vn vieillard, luy faisant beaucoup d'honneur, & aux iours que le Senat s'assembloit, ces ieunes gens accõpagnoient à la Cour quelqu'vn des Senateurs, & de leurs parens ou amis de leur pere, & l'attendoient iusqu'à ce qu'il sortoit, & luy faisoient encor compagnie iusqu'en son logis. Quant à leurs mariages, ils auoient accoustumé de parer la femme quand elle s'alloit marier en cette sorte: ils luy donnoient premierement vne clef en la main, luy habilloient la teste auec vn dard qui auoit tué vn gladiateur, la ceignoient d'vne ceinture faite de laine de brebis, que le mary luy deffaisoit apres sur le lict: elle portoit en la teste au dessous du voile, qu'ils nommoient *Flammeum*, vne guirlande de veruenne meslées d'autres herbes, & la faisoient seoir sur vne peau de brebis: & quãd elle alloit trouuer son mary, elle estoit accompagnée de trois enfans, qui deuoient auoir pere & mere: l'vn deux portoit deuant elle vn flambeau allumé fait d'Aubespin (vû que ces ceremonies se faisoient de nuict) & les autres alloient à ses deux costez. On luy mettoit encore deuant vne quenoüille couuerte de lin, auec le fuseau plein de fil, & on luy faisoit toucher apres le feu & l'eau. On allumoit aux nopces plus de 5. torches, que les Ediles auoient accoustumé d'allumer. Ils vsoient de 3. façons à separer les mariages. La 1. s'appelloit *Repudium*, d'où vient nostre mot repudier, & l'on vsoit de cette maniere quand l'homme quittoit sa femme sans qu'elle y prestât consentement & le 1. qui en vsa fut Cabilius cent ans apres Rome bastie, pource que sa femme ne luy faisoit point d'enfans. C. Sulpice repudia la sienne, parce qu'elle auoit esté hors de la maison en poil, & sans voile sur la teste. Qu'Astitius delaissa la sienne pour l'auoir veuë parler secrettement auec vne femme libertine. P. Semprone fit la mesme, pource que la sienne estoit allée aux spectacles publics sans son sceu, & Cesar repudia sa femme pour le soupçon qu'il eut de Clodius, qui fut habillé en femme en la solemnité que Pompée auoit celebrée à l'honneur de la bonne Deesse. La 2. façon se nommoit Diuorce, & cette sorte de separation se faisoit par le consentement de tous deux. La 3. estoit appellée separation, & se faisoit à la volonté du Prince.

Les anciens Romains ont traitté en 2. façons ceux qui estoient morts, &
XX. fait 2. sortes d'obseques. La 1. estoit de couurir les morts de terre, & les ensevelir comme nous faisons: l'autre de brusler les corps; mais cette façon ne dura guere, & le 1. des Senateurs qu'on brusla apres sa mort, fut Scylla; & Numa Pompilius fut l'inuenteur des obseques, & institua vn Pontife qui en auoit la charge. Le 1. honneur qu'on faisoit aux hommes illustres en leurs offices funebres, estoit de les loüer auec vne harangue, comme Cesar estant aagé de 12. ans loüa son ayeul, & Tibere estant aagé de 9. ans loüa son pere. Le 2. estoit de faire escrimer des gladiateurs, & Marc, & Decius fils de Iunius Brutus furent les premiers qui pratiquerent cecy à l'honneur de leur pere. Le 3. estoit de faire vn magnifique festin. Le 4. de distribuer de la chair à tout le peu-

ple. Les premiers qui en distribuerent, furent ceux qui eurent soin des obseques de P. Licinius citoyen Romain, fort estimé & tres riche. Ils espandoient encor quelquesfois des fleurs & des parfums sur la sepulture, côme le peuple Romain fit aux funerailles de Scipion. Ils mettoient encores aux Temples & lieux publics certains ornemens, comme des escus, des couronnes, & choses semblables, & ceux qui ne pouuoient estre enterrez auec toute cette pompe, pource que la despence en estoit fort grande, estoient enterrez sur le soir par certains hommes commis à cet office, nommez *Vespillons*, & l'on enuoyoit le mort à la sepulture vestu de blãc. Son plus proche parẽt luy fermoit les yeux, & peu apres on ouuroit la châbre pour laisser entrer toute la famille & le voisinage, & 3. ou 4. d'entr'eux l'appelloient 3. fois par son nom à haute voix, & on le lauoit apres auec de l'eau chaude. L'heritier balioit toute la maisõ auec certain balay destiné pour cét vsage, & on mettoit sur la porte des rameaux de cyprez: que si le mort estoit d'authorité, les citoyens alloient inuitez aux obseques par vn hõme qui auoit charge de telle chose. Quand vne veufue mouroit n'ayant eu qu'vn seul mary, on la portoit en terre auec la courõne de la XXI. pudicité sur la teste. On auoit accoustumé de donner des couronnes aux soldats, pour recompense de leur valeur. La triumphale estoit de laurier qu'on donnoit au Capitaine. L'obsidionale estoit d'herbe, qu'on donnoit à celuy qui delivroit la ville du siege qu'on y auoit mis, le premier qui la reçeut fut Sicinius Denuatus. La ciuique estoit de chesne, ou d'yeuse qu'on donnoit à celuy qui delivroit vn citoyen de quelque danger. La murale estoit donnée par le Capitaine au soldat qui estoit mõté premier sur la muraille d'vne ville ennemie. On dõnoit la castrense à celuy qui entroit premier dans le camp, & sur les retranchemens des ennemis. La nauale estoit pour celuy qui mõtoit premier sur le vaisseau des ennemis, & toutes ces 3. couronnes estoient d'or. La murale estoit faite en façon de creneaux d'vne ville: la Castrense en façon de pallissade, & la Nauale comme vn esperon de galere. L'Ouale estoit de meurtre, & on la donnoit à celuy qui auoit vaincu l'ennemy sans rien perdre. Et la 1. fut faite d'espics, & donnée à Romulus. Les armiles estoient certains petits cercles de lames d'or, & d'argent que les soldats portoient au bras gauche prés l'epaule pour ornement. On accordoit le triomphe aux Dictateurs, Consuls ou Preteurs qui auoient vaincu plus de 500. ennemis, & qui sousmettoient à l'Empire Romain des villes & Prouinces. L'Ouation estoit vne façon de triompher, qu'on octroyoit au chef d'vne armée qui auoit vaincu les ennemis sans rien perdre, & cestui-cy entroit à pied dans la ville, auec le Senat derriere, sans estre suiuy de son armée, & le premier qui triumpha de cette sorte fut Posthume Tuberte Consul, qui triumpha des Sabins. Mais le 1. qui triompha fut Romulus, & le dernier Empereur, & on conte trois cens vingt hommes qui sont entrez triomphans dans Rome Le 1. qui mena des ennemis subiuguez à Rome, fut Cincinnat. Ceux qui triomphoient estoient sur vn chariot à deux roües, tiré par des cheuaux, ou autres bestes, suiuis de leur armée couronnée de laurier, & ainsi qu'ils estoient arriuez au Capitole & descendus, ils entroient au Temple de Iupiter pour luy rendre graces de la victoire obtenuë, & ayans sacrifié vn Toreau blanc ils alloient en leurs maisons.

Les anciens Romains celebroiẽt en l'honneur de Ianus les Agonales le 9. de Ianuier. Le 3. d'Avril ils faisoient les ieux Floraux en memoire de Flore fẽme d'amour fort aymée de Pompée, qui laissa le peuple Romain heritier de tout

son bien & sa maison estoit au lieu qu'on nóme maintenant *Campo di fior*, ou Champ de Fleur. Ces jeux se faisoient iadis au dessous de la vigne du Cardinal de Ferrare, au pied du mont Quirinal, maintenant apellé *Cauallo*. Le 6. du mesme mois en memoire de la victoire obtenuë sur les Latins, les Cheualiers alloient magnifiquement vestus, portant en main droite des rameaux d'oliuier, du Temple de Mars qui estoit en la voye Appie, à quatre milles de Rome, à celuy de Castor & de Pollux. Le 29. May on celebroit les Lustres, ausquels on monstroit les Trompettes, les Aigles, & autres enseignes & instrumens de guerre. Ils auoient encor accoustumé de faire des jeux Trajans, Sceniques, Capitolins, Apollinaires, Seculiers, Romains, Plebeiens, Circenses, & autres.

Ce ne seroit iamais fait si i'entreprenois de discourir entierement de tout ce qu'on peut dire sur le sujet que nous traittons. Il suffit d'en auoir dit ce peu de paroles, & de renuoyer les plus curieux à ceux qui ont fait des liures exprés de cette matiere. Laissons donc toutes ces anciennes façons de faire, afin de venir aux modernes.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XXIII. Les Romains de ce temps retiennent encor beaucoup de choses des anciens comme la grauité qui semble estre nee auec eux, la magnificence, & vne certaine grandeur de courage particuliere à cette nation, qui la sçait mesnager plus discrettement que les Espagnols auec leurs façons de faire affectées, Au reste Rome est presque toute pleine d'estrangers qui y viennent de toute l'Europe : de sorte qu'on peut dire que les mœurs de toutes ces nations y sont pratiquées, & on n'en sçauroit particulariser guere de choses, tant les actions des vns & des autres sont differentes. Il faut dire seulement que c'est vne ville où l'on vit auec beaucoup d'artifices, & où l'on porte beaucoup d'honneur mesmes aux plus pauures qui sont capables de paruenir à quelque grandeur ; pource qu'on a vû dans ce lieu tant de merueilles de la fortune, qu'il n'y en a point de si miserable qui ne puisse deuenir heureux, estant de la condition & capacité requise : tellement qu'on craint d'irriter iusques aux moindres, de peur qu'ayant quelque iour moyen de s'en reuancher, ils ne le facent. Mais pour parler de ceux du pays, ils sont comme tous les autres Italiens, plus de fard, n'oubliant aisément les iniures receuës, viuent mesquinement en leurs maisons, mais ils sont prodigues lors qu'il faut faire quelque despence qui paroisse. Les gentilshommes y sont courtois, gentils & fort ciuilisez, propres aux armes & à la conduite de la guerre : mais le menu peuple de la campagne de Rome est du tout grossier, rude & sauuage ; mais il est plein de courage & robuste, aussi bien qu'anciennement. Ceux de la marque d'Ancone sont d'vn fier courage, & pour cette cause propres à la guerre. Il sont rudes en leur conuersation, s'adonnent à l'agriculture, & ne se soucient guere de la marchandise, peut estre pource que leur pays n'a point de riuiere nauigeable, ny de belles plaines, ny d'autre port que celuy d'Ancone, qui n'est pas si bon qu'on le fait, vû qu'il est tout comblé, & n'est guere seur. On donne en Italie à ceux de Ferrare le nom de rusez, on appelle ceux de Peruse prompts & hardis, ceux de Spolelette fins & cauteleux, ceux de Bologne farouches, & ceux de Fayence courageux, ceux d'Ostie pressans, ceux de Rome cruels & vaillans. Les Romains apportent à la gue. re la perseueran-

ce, les Ferrarois l'artillerie, ceux de Viterbe des esperons. On dit aussi que ceux d'Ancone sont mesquins, ceux de Rimini grands mangeurs d'oyes, & ceux de Peruse mangeurs de poisson, & delicats, & d'ailleurs qu'ils dissimulēt leur courroux lors qu'ils ont receu quelque offence : mais les Ferrarois s'opiniastrēt à la vengeance, de mesme que les Romains qui la prēnent plus cruelle que nuls autres. Quant à la reception des estrangers, les Ferrarois leur sont rudes, & ceux de Spolette grossiers, & en toutes choses, gens couuerts. Pour le regard des femmes, on dit que celles de Peruse sont fort propres, celles de Beneuent rustiques, celles de Bologne vn peu glorieuses, celles de Cesene rauissantes & sujettes à prendre: les Romaines graues, les Ferraroises auides, celles de Rauenne courtoises. Pour acheuer ce discours, tous les Italiens en general sont si pleins de jalousies, qu'ils tiennent continuellemēt leurs femmes enfermées dans leurs logis comme dans des prisons, sans en permettre la veuë à personne, non pas mesmes à leurs amis plus particuliers, si ce n'est par vne faueur extraordinaire, & auec tant de gens qui regardent de tous costez, & qui espient les actiōs des vns & des autres, qu'encor que les femmes eussent quelque volonté de faire l'amour, il leur seroit impossible d'accomplir leur desir, si ce n'est auec vn incroyable artifice, & vne extréme peine. Ils sont aussi fort dissimulez, & lors que vous leur auez vne fois fait quelque offence, il ne faut penser que vous puissiez vous reconcilier auec eux ainsi qu'aux autres pays, vû qu'ils garderont cela sur le cœur toute leur vie, & penseront continuellement aux moyens de s'en venger, & mesme il y en a beaucoup qui font semblant d'auoir oublié l'iniure afin d'en prendre vengeāce plus commodément à leur aise. Mais le meilleur est de ne vous fier iamais à ceux à qui vous auez donné quelque sujet de courroux, vû qu'il faut croire qu'ils vous feront enfin connoistre leur ressentiment s'il leur est possible.

RICHESSES.

L'Estat de l'Eglise abonde tellement en grains, & en toute sorte de biens, qu'il est mal aisé que la cherté y vienne par le deffaut de la terre, pource que toutes les Prouinces estans diuisées en plaines & en mōtagnes: il faut que l'année soit bien malheureuse si tous les endroits viennent à manquer. Et mesme il y a tāt de grain, de vin, d'huyle, qu'il en fournit mesme aux autres pays, comme la Toscane, Gennes, Venise & l'Esclauonie en peuuent rendre bon tesmoignage. Il est donc force que la cherté vienne des traites, ausquelles il est mal aisé de remedier, pource qu'elles despendent de la disposition du Prince. XXIV. Mais il se peut faire que l'abondance soit en vn pays, & qu'on n'en puisse toutesfois iouÿr à cause du grand nombre des bannis qui commettent mille meschancetez, & font vne infinité de rauages & de meurtres: auquel inconueniēt il semble que l'Estat de l'Eglise est particulierement sujet. Et de vray beaucoup de lieux de cét Estat demeurent deserts, beaucoup de campagnes ne sont cultiuées, & plusieurs personnes sont en miserable estat pour les dommages inestimables receus de ces coureurs. A quoy l'ō pourra remedier estant en bon accord auec les voisins, en ostant la cōmodité des bois & des retraittes à telles gens, & en dressant & eslargissāt les chemins. Car ce fut par ce moyen qu'Auguste s'essaya de remedier aux meurtres & voleries qui se commettoient par toute l'Italie. Que s'ils se mettent aux champs, & viennent à vouloir tenir la

campagne, il sera premierement besoin d'empescher qu'ils ne se rallient ensemble, & s'ils se rallient il faut essayer de faire qu'ils ne se puissent fier l'vn à l'autre & pour conclusion suiure le chemin & l'expedient de Sixte V. & de Clement VIII. qui en ont exterminé presque entierement la race.

La Romagne fait du sel qu'on porte aux autres pays. La Marque a donné quelquesfois iusques à cent mille septiers de froment aux Venitiens & grande quantité d'huyles. Le Patrimoine & la Campagne de Rome ont souuent assisté de grain Gennes, & quelquesfois encore le Royaume de Naples.

Quant à la ville de Rome on y trouue quelques Princes & Barons de 5. & cent mille escus, voire d'auantage de rente, mais le general est plutôt pauure que riche, cõme il faut par necessité qu'il soit en vn lieu où il n'y a aucun art propre auec lequel les hommes se puissent entretenir, pource que presque toutes les choses dont on y vse, y sont portées des pays estrangers, & principalemẽt les draps de laine & de soye de Venise, Luques, Florence, Gennes, Naples.

C'est encor vne chose remarquable que l'argent qui est porté à Rome de tous les endroits de la Chrestienté, en partie pour la despence des Estrangers qui y demeurent, & en partie aussi pour les expeditiõs qu'on y obtient; & particulierement pour les Bulles des benefices, & en partie encore pour l'inuestiture de certains fons, ou pour le profit, ou par ambition.

Quant au trafic, on ne peut nier que l'Estat de l'Eglise ne manque de cette partie, d'où vient que le Prince n'a de reuenus de ses terres, qui soient, proportionnez tant soit peu à la grandeur & estenduë de son Estat.

Mais pour le rendre plus marchand il est besoin de deux choses: l'vne d'introduire les arts & principalement celuy de la soye & de la laine qui sont de si grande importance, que c'est de là que despend en partie la grandeur de Venise, de Milan, de Naples & de Gennes, dont les peuples s'entretiennent & s'enrichissent par ce moyen la plus grande partie.

C'est chose aisée de planter des meuriers aux enuirons de Rome, & des autres villes de l'Eglise, comme on fait aux Veronois, au Vicenti & au Milanois. Le terroir en est aussi capable qu'ailleurs, & aussi fertile. Que si les Humiliez au commencement de leur Religion furẽt suffisans pour introduire l'art de la laine à Florence & en d'autres lieux, pourquoy est-ce que cela sera difficile à l'authorité d'vn Pape, & à vn peuple qui s'y voudra employer, ou pourquoy est-ce que ces arts qui florissent tant aux autres villes ne pourront estre transportez à Rome, à Ancone, à Ascoli & à Rauẽne? L'autre chose est la cõmodité du trafic, pour lequel il est necessaire de nettoyer & accommoder les ports de Ciuita vecchia & d'Ancone, pour y attirer à celle-là le traffic du Ponant, & à cette-cy celuy du Leuant, & il faut pareillement y attirer les marchãds auec de beaux priuileges & de bonnes exemptions, & les entretenir en les accommodant, & leur faisant bon traittemẽt. Et l'on ne doit rien espargner en cecy, pource que la grandeur des Estats, & la richesse des Princes despend pour la plus grande part du grand abord & nombre des marchands.

Pour le regard du reuenu du Pape, il consiste en la Doüane de Rome, & autres daces sur le vin & sur les cheuaux, en la gabelle de la farine, en la salure de Rome, en la gabelle de l'huyle, au denier de la chair de tout l'Estat Ecclesiastique, & en la Doüane du bestail du Patrimoine, aux luminaires de la Tolfe, Controolleur general des Postes, crimes de Rome, taxes des cheuaux, en l'ayde triennal payée par l'Estat Ecclesiastique, mise par Paul III. pour vne

fois,& puis deuenuë perpetuelle, en l'ayde triennale payée par les Religieux non mendians d'Italie, aux collections d'Espagne, de Portugal & d'Italie, cens de S. Pierre payé par le Royaume de Naples, la Duché d'Vrbin, de Parme, de Plaisance & autres, en la Daterie, & outre ce aux reuenus ordinaires de la Prouince de Rome, de la Marque, du Patrimoine, de la Campagne, & Ombrie, de Ferrare, Camerin, Peruse, Boulogne, Beneuent, de plusieurs villages, & autres petits reuenus.

Ie ne mets pas en ce comte le profit des Legations & des gouuernemens retenus, cõme i'ay dit, par le Pape: pource qu'on luy peut faire tenir la place des pensions qu'il paye à diuers Cardinaux qui sont pauures. Ie ne comte pas aussi les Annates des benefices & pensions pour l'expedition des Bulles: pource qu'elles ne viennẽt pas à la Chambre, ains sont affectées à diuers Officiers. Or plusieurs de ces reuenus ont esté allienez par diuers Papes: & toutesfois aujourd'huy ils rendent enuiron vn milion & demy.

Ces alienations ont esté faites sous deux noms, ou d'Offices, ou de Monts. Les Offices sont presque tous les ordinaires de la Cour, & plusieurs autres ordinaires adjoustez qui ont cette condition, qu'ils vaquent par mort, ou bien lors que celuy qui les tient est fait Cardinal, & la Chambre les reuend, & l'on fait conte que ce profit monte iusques à cinq cens mille escus.

Les Monts sont de deux natures, ou vacans par mort, & ceux-cy rendent douze pour cent l'année, ou bien qui passent aux heritiers, & qui rendent sept & sept & demy, que la Chambre paye toute les années.

Outre cecy il y a plusieurs charge sur les reuenus, comme le gouuernement de Rome & des Prouinces, & ce qui se donne aux Officiers du peuple Romain. Il y a apres la despence de la famille, de la garde des Suisses & cheuaux legers, de la garde du Chasteau saint Ange, d'Ostie, de Ciuita vecchia, de Terracine, d'Oruiettes, des chantres, & plusieurs autres despences de la chapelle, des trompettes, pensions de diuers Officiers, Nonces, courriers, aumosnes & dons. Mais nonobstant toutes ces choses, & les grandes despences que le Pape Sixte V. fit en plusieurs bastimens, il espargna tellement, & fit si bien ses affaires, qu'en cinq années de son Pontificat, il mit au Chasteau S. Ange quatre millions d'or. Car les Papes ont moyen de tirer tousiours de l'argent, & particulierement de deux choses auec grande promptitude, l'vne en creant des Cardinaux, sinon ouuertement pour de l'argent, au moins pour les offices qui viendront à vacquer: l'autre en eslargissant d'auantage la main, permettant les regrets, & donnant d'autres graces, comme on auoit autresfois accoustumé. Mais il faut pour faire telle chose que la conscience du Pape s'accommode à ses affaires. A ce propos Sixte IV. disoit que l'argent ne luy manqueroit iamais tandis qu'il auroit vne main & vne plume. Et veritablement Pie IV. eut seulement des Religions 400000. escus, & en auoit trouué plus d'vn million s'il eut voulu, comme on luy conseilloit, admettre les resignations des benefices auec regrets, & les compositions des Offices. Paul III. entra en ligue auec les Venitiens, & l'Empereur contre les Turcs, pour la sixiéme partie de la despence, & enuoya pour secours à Charles V. 12000. hommes de pied, & 500. cheuaux payez, & mit sa maison en la grandeur où nous la voyons. Pie V. enuoya 4000. hommes de pied, & 1000. cheuaux à Charles IX. Roy de France.

Mais pour faire voir encor mieux les reuenus & les despences des Papes, i'ay

pense que rapporteroit au Lecteur tout ce que ie dois, si ie luy en mettois icy vn estat. Le voicy donc tel que ie l'ay pû tirer.

XXV. Les Doüanes de Rome ont accoustumé d'estre affermées au plus offrant pour neuf années, c'est à sçauoir pour le prix de trente-cinq mille escus ou enuiron l'année, & en tirant toutes les regales auec l'augmentation, les tromperies qui s'y font, les vins francs des Ambassadeurs & lieux pies, & autres priuileges, il restera à la disposition de la chambre pour ce temps-là 17000. escus.

Sa Salure de Rome s'afferme ordinairement au plus offrant pour sept ans, & en tirant toutes les regales & despences, il reste chaque année pour la Chambre 8960. escus.

La Gabelle des deux carlins pour la mouture du grain de Rome fut establie par le Pape Iules III. & depuis ils furent appliquez iusques à la somme de 21333. escus, à raison de sept & demy pour cent, puis ils furent reduits à sept par Pie V. & assignez aux maistres du bastiment, & tout le reuenu, dont le maniement est donné au peuple Romain, auec la Surintendance d'vn des Seigneurs de la Chambre monte. 16000. escus.

On afferme la Gabelle du quatrin de la chair de Rome, à raison de sept pour cent. 20000. escus.

L'imposition de quatre Iules pour le tonneau accordé au peuple Romain 3000. escus.

La Gabelle du quatrin de la chair à la liure de l'Estat de l'Eglise, excepté à Rome, Bologne, Camerin, & Beneuent, s'afferme ordinairemét 60. mille escus l'année: mais à cause des despences & regales il en reste à la Chambre toutes les années enuiron 50000. escus.

La Maistrise des postes de Rome, & de tout l'Estat de l'Eglise s'afferme 5000. escus, & en venant à soustraire toutes les despences & recompenses, il reste pour la Chambre 2000. escus.

Les luminaires de la Tolfe estoient autresfois affermées pour 64500. escus l'année, dont on paye 36500. escus aux faiseurs d'Alion, & le reste à diuers, auec les regales des Seigneurs de la Châbre, si bien qu'il ne reste aucune chose pour la Chambre.

L'imposition des chandelles s'afferme chaque année 3000. escus.

Les cens de S. Pierre montent par an 31000. escus, & l'on les exige le iour de saint Pierre toutes les années 31000. escus.

Les Clergez composez pour les despoüilles payent toutes les années pour S. Pierre. 2160. escus.

Le quartier des Moines reguliers monte chaque année 30662. escus, dont ils payent 14690. escus au Mont Nauinal des Mons, lesquels ils esteignent, & la somme de 15702 au Mont Pie, des recouuremens vacables, dont il ne reste rien pour la Chambre.

Le subside Triennal de la Marque môte 60000. escus d'or à vnze Iules pour escu: dôt on laisse 400. escus pour les bastimës d'Ancone, 5000. escus pour les murailles de Fane, & 1160. escus pour les murailles de Ciuita-noua, & au Mót Gosere, vendus au Seigneur Iean George Cesarin, & 25. escus pour les gages du Thresorier, & payé tous les ans 4000. escus au depositaire: si bié qu'il reste à la fin de l'année. 4958. escus.

Le subside triennal de Rome monte 40304. escus d'or, dont on exige 2223.

escus d'or priuilegiez Venitiens, & autres 223. escus semblables sont laissez au Thresorier de la Prouince pour la garde de l'Illustrissime Legat, qui en rend comte, & autres 5400. escus au College des Clercs de la Chambre pour les trois adjoustez, & 203. escus de mesme sorte au Thresorier qui exige ce subside Triennal pour ses gages, & le port de l'argent à Rome : si bien qu'il reste à la Chambre de net. 29758. escus.

Le subside Triennal de l'Ombrie, & de Peruse 39701. escus d'vnze Iules pour escu, dont on n'exige pour des terres priuilegiées 741. escu, & l'on paye tous les ans au Thresorier de Peruse 9485. escus, pour le suppléer aux payemens de la Thresorerie : mais à l'aduenir on en aura, & mesme desia on en a la plus grande partie, & 290. escus pour les gages & ports d'argent : & l'on a accoustumé de laisser pour les gages 200. escus par an, si bien qu'il reste pour la Chambre 13076. escus.

Le subside Triennal de la Campagne de Rome, & des lieux maritimes monte par an 1565. escus, les terres taxées 2048. escus d'or. 2048. escus.

Qui furent mis l'an 1551. par le Pape à 1755. escus d'or, & l'an 1571. par le Pape Pie à 15553. escus d'or, & ostant 770. escus qu'on n'exige pour l'impossibilité & les exemptions, & 120. escus pour les Exacteurs, le port de l'argent, il reste 14643. escus d'or, dont il vient en monnoye à la Chambre enuiron 13632. escus.

Les taxes des cheuaux de la Marque montent 77221. escus, & sont assignées au Thresorier de cette Prouince, si bien que le reuenu qui est en ladite Thresorerie est de 77221. escus.

La taxe des cheuaux de Patrimoine monte à 978. escus, & fut donnée en assignation pour 967. au mesme fermier des Doüanes, & Thresoreries du Patrimoine, & l'on exige de reste. 978. escus.

La taxe des cheuaux de Romagne monte 5027. escus de monnoye, dont vne partie est payée pour recompense des Moulins de Rauenne, & partie au College du Mont-Pa, non vacable; de sorte qu'il n'en vient par an à la Chambre que 800. escus qu'on tire de la Thresorerie de Romagne 800. escus.

Triuoli paye de cens par an 200. escus, qui estoient donnez au feu Cardinal de Ferrare autresfois, & sont auiourd'huy au depositaire 200. escus.

L'augmentation du subside Triennal de la Marque, au lieu de la chair de pourceau esteinte, monte 10134. escus douze Iules pour escu. On en distrait 202. escus pour les charges, & 20. pour l'Exacteur, & port de l'argent : de sorte qu'il reste pour la Chambre 9842. escus.

Cette augmentation de la Prouince de Romagne monte 6512. escus d'or. On en distrait 114. escus pour les terres qui payent moins au subside Triennal, & septante trois escus pour les gages de l'Exacteur, & le port de l'argent. Reste pour la Chambre. 9325. escus.

L'augmentation de la Prouince du Patrimoine est de 2423. escus. On en distrait 305. pour les terres qui ne payent point de subside, & 100. escus pour l'Exacteur, & le port de l'argent. 2423. escus.

La Thresorerie de la Marque auec la taxe des cheuaux de cette Prouince est ordinairement affermée. 72015. escus.

La Thresorerie de Romagne s'afferme 3597. escus de dix Iules par escus, & pour le gouuernement de cette Prouince, & les Regales des Seigneurs de la Chambre Apostolique, & au depositaire du Pape 1270. escus. Reste pour la

Chambre. 17897. escus.

Le Thresorier de la Romagne reçoit du subside Triennal 2720. escus, & 2000.escus pour l'Estat de Legat, & 3360. escus pour la garde,& 2220.escus pour le bol,qui sont 83000.escus dont on tire 1700.escus pour l'Estat du Vicelegat,& 1068. escus pour la garde. Il reste pour la Chambre. 6032. escus.

La Doüane,& Thresorerie du Patrimoine s'afferme 66377. escus,& pource qu'il y entre plusieurs Regales & despences, il reste peu pour la Chambre.

La Thresorerie de Camerin s'afferme 24500. escus pour neuf années : mais pour plusieurs payemens qu'on fait il reste peu pour la Chambre.

La Thresorerie de Peruse, de l'Ombrie, & les taxes des cheuaux de ladite Prouince s'afferment ordinairement 30300.escus,mais à cause des grãdes regales & payemens, il reste peu à la Chambre.

La Thresorerie d'Ascoli s'afferme pour cinq ans 6354. escus, & à cause de beaucoup de payemens & de regales, il reste peu à la Chambre.

La Thresorerie de Campagne rend 10000. escus,& pour diuers payemens,il reste peu à la Chambre.

La Thresorerie de Norcie tenuë par Nicolas Spinelli, pour l'aduance qu'il fit à la Chambre, pour tenir compte des reuenus de la communauté,ne rend aucun compte à la Chambre.

La Thresorerie de Cascie fut venduë au mois d'Auril 1572. à Ioseph Ieronime de Foligni,qui en dõna à la Chambre 500.escus d'or,& cette-cy ne rend aucun compte à la Chambre.

La Thresorerie de Beneuent paye 454. escus à ceux de la Chambre,& 728. escus pour salaires & diuerses despences,& 768. escus au Gouuerneur,& 50. escus pour celuy qui le tient : partant il reste fort peu à la Chambre.

La Gabelle de Spolette a esté affermée à raison de 4260.escus, toutes les années dont on en paye 781. au Thresorier de Peruse,& 1260.au Gouuerneur de Spolette, tellement qu'il reste pour la Chambre. 2219. escus.

La Doüane d'Ancone s'afferme au College du Mont-Pie des recouurez, 3500. escus l'année,assignez au College;& outre ce la traitte 100. charges de grain,qui n'estant point leuée,en paye à la Chãbre 1000.escus par an,& 179. escus pour les regales des Seigneurs de la Chambre 3500. escus.

La Doüane d'Amarahi de Ciuita-noua s'afferme 13000. escus l'année, à la charge de payer aux Secretaires Apostoliques 117.escus,& aux Religieuses de Viterbe 173. escus, Reste pour la Chambre. 1010. escus.

La ferme de Biede est de 1030.escus l'année, qu'õ paye au depositaire.1080. escus.

Le Casal de Magrotte rendoit tous les ans à la Chambre 9240. escus,& fut vendu par Paul IV. à l'Hospital du S. Esprit.

La Gabelle du quatrin pour la liure de la chair de Bologne monte l'année 6038. escus,assignée au mont de l'augmentation de Bologne. 6038. escus.

Le subside Triennal de Bologne pour 9900, escus,fut assignée au mont de l'augmentation. On tient qu'il monte 50. mille escus toutes les années. Tous les Officiers y sont assignez.

Les cens de Riette fut iadis engagé à Iean Baptiste de Serene pour 400. escus. & depuis le fils de Pierre Paul Mignanel l'auoit. Il porte toutes les années 816. escus.

Les passages derniers auoient accoustumé de s'affermer 250. escus par an

mais ils furent apres engagez à François de la Fontaine, puis possedez par Ierosme Ceoli.

Les minutes de la Chancellerie rendent par an 10000. escus & sont presque toutes assignées aux Officiers & domestiques de sa sainteté, 10600. escus.

Les profits du Mont de la Religion portent à la Chambre. 16338. escus.

Autrefois la dace du vin de Bologne s'afferma 600. escus d'or l'année 600. escus.

La depositaire, ou consignation de Fane pour les crimes assignées au Thresorier de la Marque, il reste les traictes dont on doit tenir comte, & cela monte chaque année. 100. escus.

Les terres de Seiches payoient autrefois par an. 140. escus.

La Ferme de facture de l'Alum monte l'année. 200. escus.

La Ferme des sels d'Esclauonie pour l'année. 750. escus d'or en or.

Des profits du Mont Pie qui se doit esteindre on tire par an. 2350. escus.

Du reste du Mont d'Auignon on tire par an. 616. escus.

Reuenus incertains du Saint Siege.

Les deux premieres années du Pape Sixte rendirent 130000. escus. On dit que la Collecterie d'Espagne rend vne année portât l'autre. 44000. escus.

Celle de Portugal vne année portant l'autre. 220000. escus.

Celle d'Italie vne portant l'autre. 12000. escus.

Les traictes des grains du Patrimoine de la Marque de Romagne ont porté à raison d'année pour année. 30000. escus.

Les restes du Mont vacable ont rendu vne année portant l'autre. 1000. escus.

Les profits des Mont vacables rendent toutes les années enuiron. 7500. escus.

Les affranchissemens des biens Ecclesiastiques rendent par an. 3500. escus.

Le Depositaire ou consignation de Bologne rend toutes les années enuiron 4000. escus, qui demeurent dans ladite ville. 4000. escus.

La datterie rend chaque année. 68250. escus.

Ce que le Pape donne aux Cardinaux, & ce qu'il despence en autre chose.

On donne aux Illustrissimes Cardinaux gagez par sa Sainteté toutes les années, & à qui plus à qui moins. 1320. escus.

On donne ordinairement au Maistre d'Hostel de sa Sainteté pour sa despence ordinaire l'année. 6000. escus.

Et encor au mesme pour aide de Cour. 12000. escus.

Et pour le renouuellement du buffet deux fois l'année. 200. escus.

Pour le habits de familles à Noël. 1720. escus.

Pour les habits des Palfreniers deux fois l'année, à la saint Iean, & à Noël. 1350. escus.

Pour quelques despences de la Secretairie de sa Sainteté l'année. 332. esc.

A vn Escriuain de la Secretairie toutes les années. 180. escus.

Tous les Chantres de la Chappelle de sa Sainteté ont de gage tous les ans, 4659. escus.

A l'Apoticaire pour la cire de la Chappelle qu'il fournit pour l'vsage du Pape. 1500. escus.

Pour la cire de la Chandeleur. 1500. escus.

Pour les draps verds. 240. escus.

Pour la despence du Ieudy de la semaine Sainte ou Peneuse. 258. escus.

Pour les Rameaux d'Oliue. 270. escus.

Pour la Rose d'Or qu'on donne. 2400. escus.

Pour l'Espee, Ceinture & Chappeau en broderie de perles. 380. escus.

Pour le Daiz de drap d'or pour le Sauueur & la Vierge, auec sa façon. 3000. escus.

Pour les tentes de la Feste Dieu, & ensemble pour tout son appareil. 150. escus.

Gages des hommes de Chambre & des Escuyers par mois. 20. escus.

Archiuistes par mois. 25. escus.

Ce que sa Sainctetê donne à ses Nonces.

XXXVII. AV Nonce qui est pres l'Empereur tous les mois. 230. escus.

Au Nonce qui est en France par mois. 145. escus.

Au Nonce qui est à Venise par mois. 230. escus.

Au Nonce de Sauoye par mois. 115. escus.

Au Nonce pres du Duc de Toscane. 57. escus.

Au Nonce d'Allemagne par mois. 115. escus.

Au Nonce de Pologne par mois. 230. escus.

Au Nonce des Princes d'Alemagne. 130. escus.

Au Nonce de Naples.

Au Nonce d'Espagne.

Gardes du Pape.

XXXVIII. AV Capitaine General des gardes de sa Sainctetê toutes les années, la somme de 2400. escus.

A son Lieutenant par an. 639. escus.

A la garde des Gensd'armes, & cheuaux legers. 1077. escus.

Aux Suisses par an. 10632. escus.

Aux Suisses encor pour leurs habits. 200. escus.

Aux mesmes pour leurs bonnets & pennaches. 2600. escus.

Pour les petites & grandes Enseignes. 1000. escus.

En cheuaux pour donner à Noël, & autres. 2000. escus.

Pour le payement des cheuaux des Suisses quand sa Sainctetê se va promener hors de Rome. 250. escus.

FORCES.

XXXIX. QVant aux soldats la commune opinion est qu'il s'en trouue de meilleurs sur l'Estat de l'Eglise qu'en tout le reste de l'Italie, & l'on fait estat que la Marque, & la Romagne fourniront 25. mille hommes propres à mener le moins, & le Patrimoine, & la Campagne, peut-estre autant. Et veritablemẽt, il ne faut douter qu'vn Pape seul, ou accompagné de quelques autres, ne

puissent auec tant de moyen qu'il tire,& les forces que i'ay dites faire du bien & du mal quand il voudra, specialement en Italie, où il a tant de part, & nous n'auons faute d'exemples qui nous enseignent que les Papes maintenoient, auec moins de forces qu'ils n'ont à cette heure, leur authorité contre les plus puissans Princes, qu'ils deposoient les Empereurs & les Roys, & changeoient les Estats à leur volonté, & mesme on sçait ce que pût faire au temps de nos Peres le Pape Alexandre, qui poussa le Roy de France a passer les monts & mettre en desordre toute l'Italie.

Leon X. & Clement VII. establirent la grandeur de leur maison auec plusieurs guerres, qu'ils firent seuls & accompagnez, & Clement apres auoir eu quelques malheurs deuint plus grand qu'il n'estoit auant qu'il les eut soufferts. Paul III. du nom maintint la dignité de l'Eglise, & le repos d'Italie entre deux puissants Princes, plus auec l'authorité qu'auec les armes, fit la guerre aux Turcs, & laissa sa posterité en la grandeur où elle se trouue. Iules III. prenant les armes en Italie la mit presque toute en confusion, & Paul IV. despensa beaucoup de millions d'or, & laissa vn exemple remarquable des inconueniens qui peuuent naistre des desseins mal-reglez d'vn Pape. C'est pourquoy de mesme que les anciens auoient accoustumé de sacrifier à quelques dieux pour auoir du bien, & à quelques autres pour ne receuoir aucun dommage, ainsi l'on a crû que c'estoit sagement fait d'estre tousiours bien auec les Papes, soit qu'ils se trouuent bons, ou autres: pource qu'autant que les faueurs que les Papes, bien affectionnez peuuent faire sont vtiles durant la paix, & la guerre, aussi les maux qu'on peut craindre des Papes ennemis sont fort dangereux, & iamais celuy qui veut mettre en desordre les autres ne manque de gens qui le poussent.

Pour cette cause tous les Princes de la Chrestienté tant grands que petits, meuz de pieté, ou poussez par d'autres considerations se sont humiliez aux Papes, & tous vniuersellement, encores que grands, ont tasché de se les rendre amis, ou pour le moins de ne les auoir pour contraires. Mais pour reuenir aux peuples qui sont sous la domination des Papes apres auoir dit le nombre de ceux qu'on pourroit tirer de deux ou trois Prouinces pour le mener à la guerre, il faut considerer la qualité de ces gens.

La Marque est pleine d'hommes belliqueux, & pour cette cause propres à empescher que les ennemis ne mettent pied à terre, & à faire repentir ceux qui l'y auroient mis.

C'est en cét Estat que sont les Latins, & les Romains dompteurs du monde, & ceux de la Romagne, de la valeur desquels il ne faut dire autre chose sinon que par leur moyen l'Italie fut deliurée des Barbares qui la tyrannisoient, & recouura sa premiere gloire. Car Alaric Comte de Cuny, ayant ramassé 12. mille combattans, qu'on nomma la compagnie de S. George, poursuiuit de telle sorte ces nations estrangeres qui rauageoient l'Italie qu'il les en chassa toutes, & reduisit l'art militaire, auparauant mal entendu des Italiens, en tel estat, qu'on n'estimoit aucun Capitaine s'il n'auoit combattu sous luy.

Ceux de la Marque furent les premiers qui commencerent la guerre Sociale estimée par les Romains, l'vne des plus dangereuses qu'ils ayent euës. Vous y voyez les Ombres, dont Hannibal, apres auoir vaincu les Romains au lac Trasymene, esprouua la resistance, n'ayant pû se rendre maistre de Spolette, tellement qu'il connut combien c'estoit chose mal-aisée de subiuguer Rome,

puis qu'apres vne si grande victoire qu'il y auoit en vain attaqué cette ville.

L'excellence des Capitaines n'est pas moindre que la valeur des soldats de l'estat Ecclesiastique. Car ony voit florir plusieurs familles propres à pouruoir de Capitaines tous les Princes, & toutes les republiques de l'Europe.

Tellement qu'il ne se faut estonner, de ce qu'en la guerre de Ferrare, finie heureusement en bien peu de temps, on a vû mettre en armes prés de vingt mille hommes de pied, & deux mille cheuaux tous de cét Estat, presque dans vn mois, chose que peu d'autres Princes & Seigneurs de l'Europe pourroient faire.

Quant l'assiette cét Estat est entre la mer Hadriatique & la Tyrenne, & est presque au milieu de l'Italie, à raison dequoy de mesme qu'il est des plus assurez des courses des Barbares, aussi c'est le plus propre à trauailler, & tenir en paix en l'Italie.

Il n'a point de port capable d'vne grande armée de mer, & le riuage Romain est fort sujet à la tempeste, de mesme que celuy de la Marque, & de la Romagne. Tellement qu'il ne peut estre assailly par mer, ny auec les grãdes forces, ny sans peril.

Il faut adiouster à cecy que la partie qui regarde la mer de Toscane a vn air mal sain : si bien que cela seroit suffisant pour combattre, & deffaire les ennemis.

D'ailleurs la Marque, & la Romagne ont pour rampart & bastion deçà l'Esclauonie, & delà les deux Sicile. Ce qu'on peut assez connoistre en ce que les Turcs n'ont iamais eu la hardiesse de s'en approcher, combien qu'ils l'ayent assez desiré.

Apres cela il n'a par terre aucuns confins qui luy puisse dõner de la crainte, vû qu'il surpasse en force la Toscane, & ne cede au Royaume de Naples. Car encor que ce Royaume soit plus grand, plus riche & plus peuplé que n'est l'Estat de l'Eglise, toutesfois il luy cede en beaucoup de choses.

Premierement à cause qu'il est long & estroit il a beaucoup de difficulté à vnir ses forces, dauãtage c'est vn pays de conqueste; à raison dequoy le Prince ne se peut seruir de ces peuples auec la mesme assurance qu'il feroit s'ils estoient ses sujets naturels, pource il est contraint d'y tenir de grosses garnisons, ausquelles le Roy d'Espagne despend presque tout ce qu'il en tire. Mais le Pape est Seigneur naturel de cét Estat, pour la cõseruation duquel il ne faut pas (pour le regard de ses sujets) qu'il despence vn sol : ie laisse l'authorité que la Religion apporte au Pape, & l'interest que les autres Princes ont en la conseruatiõ de l'Estat de l'Eglise, dont le rabais seroit leur perte; & ie laisse aussi la promptitude auec laquelle les Princes estrangers prendroient la protection de l'Eglise, ou par desir de gloire, ou pour raison d'Estat.

C'est pourquoy nous voyons que Gregoire septiesme, & Alexandre troisiéme ont fait teste à des Princes qui auoient les forces de l'Empire, pour lors plus puissant qu'il n'est à cette heure, jointes à celles des deux Siciles.

Que diray-ie des forteresses d'Oruiette, de Citecastellane, & de Castre, de Pallian, du Chasteau de Spolette, de Peruse, d'Ancone, de Forli, de Bertinot, de la ville & Citadelle de Ferrare, & mesme on peut dire que l'Ombrie à cause de ses passages estroits, & de l'aspreté de son assiette n'est rien qu'vne forteresse.

Cét importance, & grandeur de l'Estat Ecclesiastique est redoublée par la grande authorité du Pape, vû qu'il n'y a Prince qui ait plus de moyen de recompenser & de punir, qui puisse plus donner au moins de perte, qui puisse conferer des dignitez esgales à la grandeur des Princes, sans crainte d'amoindrir la grandeur de sa principauté, il n'y a Prince qui soit plus respecté de ses voisins, ny plus reueré de ceux qui en sont esloignez, & pour abreger on ne peut dire que les Roys & les Empereurs puissent receuoir de l'honneur de leur obeyssance, si ce n'est en la rendant à ce Prince.

C'est le sujet qui à conuié les Roys d'Angleterre à se rendre tributaires, & les Roys de Naples a se rendre vassaux de l'Eglise, & la Comtesse de Matilde à laisser la mesme Eglise heritiere de son grand Domaine. Cette authorité est si grande que par son moyen Leon III. desmembra l'Empire d'Occident de celuy d'Orient, & en inuestit Charles le Grand & ses successeurs. Auec le mesme Gregoire V. mit l'Empire entre les mains des Allemands, & en institua sept Electeurs. Ce fut auec la mesme qu'Alexandre VI. diuisa par vne ligne toutes les nauigations de l'Ocean, & des terres neufves, entre les Castillans & les Portugais.

Il faut adiouster à cecy que l'Estat de l'Eglise est auiourd'huy plus paisible, & la grandeur temporelle du Prince est plus releuée que iamais, pour deux raisons.

L'vne fut la vente de la liberté que fit l'Empereur Rodolphe aux peuples de Toscane : ce qui fit que l'Empereur manqua d'authorité, & les Empereurs manquerent de sujet de venir en Italie, & de trauailler l'Eglise.

Cette-cy fut suiuie de l'autre qui fut l'extirpation de tant de petits Seigneurs qui deschiroyent l'Estat de l'Eglise. A quoy Alexandre VI. & Iules II. trauaillerent grandement.

Et ce qui ayde encor à cette grandeur, c'est que le Royaume de Naples & l'Estat de Milan sont sous vn Prince qui demeure en Italie.

Or on pourroit entierement assurer cét Estat en le garnissant de forteresses, comme les Venitiens, ou de gendarmerie, comme les Turcs, ou de l'vn, & de l'autre comme font les Roys de France & d'Espagne.

Quant aux forteresses (ie parle des Estats hereditaires, & comme naturels, & non de conqueste, & acquis par la force, & par violence) on peut disputer s'il est meilleur de fortifier les frontieres, ou le cœur de l'Estat ou les frontieres, & le cœur tout ensemble. Surquoy ie dy, que les villes maistresses, quelques vnes sont semblables au cœur, tant pour leur assiette, que pour leur office : pour l'assiette, pource qu'elles sont au milieu des Estats, comme Lisbonne, Prague, Londres, Florence, Paris & Madrid, pour raison de l'office, pource qu'à cause de leur richesse elles fournissent les forces aux autres membres. Quelques-vnes sont semblables au cœur quant à l'office, & à la teste quant à l'assiette, pource qu'elles ne sont pas au milieu des Estats, ains en quelque extremité, comme Naples, ou Palerme, & Messine, comme Gennes qui est assise au milieu de la riuiere quant à la longueur, mais en vne extremité à la largeur.

Or les villes maistresses qui sont au milieu des Estats doiuent estre plustost seures que fortes, & la seureté consiste à estre esloignées du danger. Cecy s'obtient pour la fortification des extrémitez, & des passages. Car la fortification d'vne ville maistresse assise au cœur de l'Estat, oste premiere-

ment la hardiesse à tout le reste du pays, puis l'authorité & la reputation au Prince, cóme à celuy qui se defiant de pouuoir tenir & de deffendre le reste, pense à se sauuer au cœur de l'Estat, vû que comme quand la chaleur naturelle se retire des pieds, des jambes, & des autres parties esloignées du cœur, il y a peu d'esperance de vie au malade ; ainsi quand vn Prince fortifie la ville où il demeure, & le milieu de son Estat, il semble qu'il ait perdu le courage & le moyen de deffendre l'extremité. Puis sauuant les extremitez, on sauuera encor le milieu, mais non au contraire. Tellement qu'il faut que le milieu s'employe pour son bien à fortifier les extrémitez: ce qui ne se pourra faire si tu fortifies le milieu, pource qu'il sera necessaire de mettre en la fortification & munition de ce milieu ce qui seroit bon pour les extrémitez, c'est à sçauoir des viures, de l'artillerie des munitions, des armes & des soldats. Et pource que les villes capitales sont ordinairement grandes, elles requerent vne si grande despence & prouision, qu'il ne restera nul moyen de fortifier & pouruoir la frontiere. Cecy a esté esprouué par le Duc de Mantouë en la fortification de Casal. Et par ce moyen il me semble que i'ay respondu à ce qu'on pourroit dire qu'on peut fortifier les extrémitez & le milieu tout ensemble.

Somme toute les extrémitez ne doiuent faire autre chose que tenir l'ennemy arriere de l'Estat, & le milieu ne doit s'employer qu'à fournir les extrémitez : ainsi que nous voyons en vn corps animé, que l'office des mains est d'empescher les dangers, & celuy du cœur de fournir la vigueur, & la force aux mains. Outre ce vne ville maistresse non seulement aura plus de moyen de secourir les extrémitez n'estant pas fortifiée : mais encore en aura plus de soin, pour le besoin qu'elle aura de loger l'esperance de sauueté en la deffence, & munitions des frontieres. Si bien que ie resous qu'vne telle ville est plus propre à tenir les ennemis loin d'elle, & de garnir la frontiere auec toutes ses forces, n'estant pas bien fortifiée, qu'auec vne partie desdites forces bien mise en deffence ; & tout cecy soit dit des Estats qui sont vn peu grands : car quant aux petits, dont les extrémitez sont presque jointes au cœur, la fortification de ce milieu est entierement necessaire.

Mais les principales villes autrement assises, & qui ressemblent plus à la teste qu'au cœur, n'estant pas en seureté, pource qu'elles sont en quelque extremité, ont besoin d'estre fortifiées. C'est pourquoy de mesme que la nature asseure la teste de quelques animaux non seulement auec le crane, mais encor auec les cornes : ainsi la raison d'Estat & de guerre, non seulement ceint semblables villes de murailles, mais les renforce encor auec des citadelles.

Quelqu'vn dira que mesme les villes assises au centre des *Estats* ressemblent autant à la teste qu'au cœur, pource qu'elles communiquent aux places des enuirons non seulement l'esprit, qui est le propre du cœur : mais encor le sens & la conduite, qui est le propre de la teste. C'est pourquoy en fortifiant les vnes on peut desnier cette fortification aux autres.

Il n'est pas mal aisé de resoudre cette difficulté. Car en premier lieu la teste, sert aux animaux de chef, & de mains : de chef, pource qu'elle contient le cerueau ; de main pource que l'animal s'en sert pour offencer. Et il y a quelques animaux qui font cecy auec la bouche, & pour cét effet ils l'ont longue & grande, comme le chien, le Loup, le Lyon, les poissons, & les oyseaux

oyseaux: quelques-vns le font auec les cornes, comme le Taureau, le Cerf, & la Beufle, les autres offencent auec les dents extraordinairement grosses & longues, comme le Sanglier & l'Elefant, qui a outre cela la trompe, pource que l'office du chef n'est pas de combattre, mais de preuoir auec les sens, dőt il est doüé, & c'est la main qui doit repousser les attaques, empescher les coups, & esloigner les dangers. C'est pourquoy la teste des animaux n'est armée comme chef, mais comme main. Apres cela le conseil & le gouuernement de l'Estat ne despendent du lieu, mais du Prince & du Magistrat, qui demeure maintenant en vne place, & tantôt en l'autre.

C'est ce qui a fait que les Papes ont tantôt fait sejour à Viterbe, tantôt à Oruiette, à Peruse, à Anagne, à Rieti, en Auignon, & à Ferrare.

Mais pour le regard de donner vigueur aux entreprises, c'est chose qui despend du cœur de l'Estat par la richesse des reuenus, l'abondance des munitiős & des viures, la multitude des personnes, & la commodité de l'assiette: choses qu'on ne peut trauerser d'vn lieu à lautre.

Or Rome n'est pas veritablement au milieu de l'Estat de l'Eglise, vû qu'elle est fort esloignée de Boloigne & de Ferrare, & assez proche des frontieres de l'Abbruzze, & toutesfois elle n'est pas aux extrémitez, & tout aupres des ennemis.

C'est pourquoy il n'est pas à propos qu'elle soit parfaitement fortifiée, ny aussi qu'elle soit du tout foible, mais comme nous la voyős auec le chasteau & le bourg fortifiez, & le reste plutôt ceint de murailles que bien remparé.

Car si l'on la fortifioit entierement, ce seroit chose qui apporteroit des inconueniens & des desordres que nous auons dit cy deuant: Et pour assurer les affaires, consumer les ennemis, & donner du temps au secours & aux occasiős, il suffit que le bourg & le chasteau soient forts.

Mais pour dire quelque chose de ce qu'on a fait en diuers temps touchant la fortification de Rome: Bellissaire refit les murailles ruinees, mais auec vn circuit beaucoup moindre. Puis ces murailles estans encores par terre Adrian I. les redressa, & Leon IIII. pour empescher que les Sarrazins ne vinssent à Rome, en montant contremont la riuiere, bastit autour de la ville quinze tours, & entre les autres en fit deux fort necessaires, c'està sçauoir vne de chaque costé du Tybre. Il ceignit le Vatican de muraille, qu'il nomma de son nom Leonine. Nicolas III. enuironna de muraille Be lueder. Paul III. commença à fermer le Bourg, auec dessein, que Rome estant fort solitaire du costé du Leuant, & la muraille esloignée des lieux habitez, & pour cette cause ne se pouuant bien fortifier de ce costé, ny deffendre auec peu de gens, le peuple eut là pour le moins vn refuge pour quelque temps. Pie IV. mit en bon estat cette fortification, & agrandit le Chasteau. Il reste donc que les frontieres de l'Estat soient fortifiées.

Or l'Eglise confine auec le Royaume de Naples par tout le trauers d'Italie d'vne mer à l'autre; le Perusin & le Patrimoine confinent auec le grand Duc: le Ferratois & le Bolonois auec le Duc de Mantouë. Apres cela les interests des Princes ne portent pas qu'il y aye ligue & vnion entre-eux contre l'Eglise, pource qu'il est plus expedient à tous qu'elle se maintienne en sa grandeur, que non pas que son rabbais & declin adiouste de la puissance à quelque Prince, qui est desia assez puissant de luy mesme. Car de mesme que le Pape est Pere vniuersel, aussi il semble que l'Estat de l'Eglise soit

vn estat duquel tous doiuent attendre du secours, ainsi que les Venitiens en ont souuent eu contre le Turc, les Cheualiers de Malte en leurs necessitez, & l'Empereur Charles en la guerre de Saxe, vû que tous ceux cy ont esté secourus d'argẽt & d'hõmes par les Papes. Ie ne parleray pas de l'Empereur Ferdinand, ou de Maximilian, ou de Rodolfe qui regne auiourd'huy, ou du Prince de Transsyluanie, qui ont tous esté secourus contre les Turcs de grosses sommes d'argent, & de force caualiere & infanterie par le Pape Clement septiesme, Paul troisiesme, Pie troisiesme, & Pie cinquiesme, & Clement huictiesme; C'est pourquoy il me semble que c'est chose plus importante au Pape de se maintenir en reputation de pere Commun, & de ne rompre auec aucun, que de fortifier ses places; pource que par ce moyen de mesme qu'il assure tous les Princes voisins de son Estat, aussi tous l'assureront, & iront à l'enuy à qui le secourra & seruira mieux. Mais si l'on doit fortifier quelques places, ce doit estre aux frontieres plus esloignées, qui sont celles du Ferrarois, & du Boulognois. Quant à Ferrare, elle est si forte que l'Eglise ne peut receuoir du dommage de ce costé-là. Le Boulognois est veritablement foible, pource que Bouloigne n'est ny forte, ny bonne à fortifier, à cause des lieux qui luy commandent. Si bien que pour assurer l'Estat de ce costé-là on ne peut mieux faire que de fortifier Castelfranc, lieu qui pour estre en plaine, non sujet à des lieux plus hauts, est capable de toute fortification: & pour estre en pays abondant, & auoir Boulogne pour voisine, & interessée en sa deffence, pour son bien propre, & de son territoire, peut estre aisément pourueu & bien muny. Pie cinquiesme commença la fortification de Castelfranc, mais il ne la laissa presque qu'esbauchée, à cause du bruit de la guerre de Cypre. Auec ces deux clefs, qui sont Ferrare & Castelfranc, l'Estat de l'Eglise demeure entierement assuré de tout l'orage qui luy peut venir de là les monts, & de Lombardie. Du costé du Royaume de Naples la longueur de la frontiere demanderoit beaucoup de forteresses. C'est pourquoy l'on pourroit fortifier vers la Marque Transone, Offide, & Ascoli, mais Ascoli, comme bonne ville forte d'assiette & de gens, & située au delà du Tront au pays des ennemis, seroit suffisant & propre à les trauailler en leur estat propre, comme la vraye raison de la guerre le requiert. Vers la Sabine il suffira d'auoir Rieti, ville assez bõne & en bon pays, qu'il ne faut abandonner aux ennemis pour cette cause. Du costé de la Campagne encor que ce seroit chose importante de fortifier Terracine, Frusinon, Firentin, Segne, & Anagni, toutesfois quelques-vns tiennent qu'il suffiroit de mettre en deffence Frusinon & Anagni, en abbatant toutes les petites forteresses qui sont plus proches de Rome, afin que les ennemis ne s'y pûssent loger, & s'y rendre forts. Du costé de la Toscane l'Eglise a les villes de Castello, de Peruse, d'Oruiette, de Castre, & de Viterbe, qui sont pour la pluspart assez fortes. Mais pour dire la verité, l'Estat de l'Eglise ne pouuant estre assailly plus dangereusement que du costé de la Toscane, non à cause des forces de son Duc, mais du passage qu'elle peut donner aux ennemis, comme elle le donna à Charles huictiesme Roy de France, & à Charles Duc de Bourbon, il sera tousiours à propos qu'vn Pape tasche d'auoir le Duc de Toscane pour amy, en sorte qu'il luy serue de deffence contre les estrangers. Il reste maintenant que nous parlions de la mer de Toscane; & veritablement il est à propos que le Pape aye cinq ou six galeres bien en ordre, tant pour assurer la mer & la nauigation, que pour vne certaine grandeur

& reputation: pource que ce seroit chose indigne de laisser entierement cette mer, sur laquelle Eglise a tant de places, & il semble que le Prince qui ne ioinct les forces maritimes à celles de la terre ne peut estre estimé puissât. Mais les galleres pourroient estre mises entre les mains de quelque ordre de Cheualiers, à qui l'on donneroit l'Isle de Ponze pour demeure. Mais pour sçauoir de quelle sorte cét ordre doit estre institué : l'exemple du grand Duc Cosme l'a monstré, & ce seroit chose trop ennuyeuse que d'en rapporter icy la maniere. Il faudroit que le chef de l'ordre demeurât à Ponze, de mesme que les Galeres, premierement pource que la Chourme, & les autres gens que le mauuais air consume à Ciuita vecchia y seroient plus sains & plus gaillards, & aussi qu'auec leur ayde, Ponze qui a de tour dix-huict milles, & qui a pour voisines Palmaiuole qui en douze, & Ianuque six, & trois autres moindres Isles toutes fertiles, & qui au temps de Strabon estoient pleines d'habitans, seroient asseurees des Corsaires, & cultiuées; & l'on tireroit encor quelque fruict de cette mer qui est abondante en poissons, & principalement en sardines, Dauantage les Galleres seroient en lieu plus propre pour descouurir la mer, & plus commode pour coupper chemin aux Corsaires, qui tireroient vers la terre pour y faire quelque butin, ou qui en retourneroient. Mais il n'y a chose à laquelle il faille estre plus attentif qu'à conseruer & multiplier les habitãs de l'Estat, pource que c'est de cecy que la grandeur de toutes les principautez procede.

Surquoy ie trouue qu'il est à propos de discourir d'où vient qu'en plusieurs endroits d'Italie on voit manquer le nombre d'habitans qui leur seroit conuenable, afin qu'on y puisse remedier en l'Estat dont nous parlons. Le peuple manque donc en partie pour des causes naturelles, comme la peste, & en partie aussi pour des causes naturelles, & humaines tout ensemble, comme la famine: pource qu'il aduient bien rarement que la nature cause la cherté sans le concours de l'auarice des hommes: en partie pour des causes purement humaines, comme la guerre, les assassinats, & les courses des voleurs & gens de pareille estoffe. Les hommes manquent aussi pource qu'ils reçoiuent solde des Princes estrangers, & vont à la guerre à leur seruice. Et en cette sorte il n'y a estat qui ressente plus ce mal que celuy de l'Eglise, pource que c'est comme vn champ commun, sur lequel chacun fait ces desseins, & des forces duquel chacun se preuaut. Les hommes manquent encor, pource que les Princes chargent trop le pays d'impositions & de tailles, à raison desquelles le peuple ne s'y pouuant entretenir ne s'y marie, ou bien s'en va dehors, ou bien si quelques-vns y establissent leur demeure, & s'y marient, ils n'ont pas le moyen de s'entretenir eux-mesmes, tant s'en faut qu'ils puissent seulement nourrir leurs enfans; à raison dequoy l'on voit les chemins pleins de mendians. Les hommes manquent encor dauantage aux lieux où le Prince non seulement oste toute la substance au peuple, mais encor serre l'argent qu'il en tire; pource que leur ayant osté l'argent auec les impositions, il leur rauit encor la vie, en leur ostant toute commodité de gaigner, & de payer ces impositions. Celuy fait encore pis qui non seulement priue ses sujets du moyen de faire quelque gain, mais veut encor le gain pour luy mesme, en exerçant le traffic. Les guerres & les entreprises esloignees consument assez de gens, pource qu'il en reuient peu: ce que les Espagnols esprouuent en leurs entreprises de l'Amerique, & ont essayé aux guerres de Flandres, & XXXII.

les Portugais aux entreprises des Indes. Les Turcs ont esprouué le mesme en la guerre de Perse, & pareillement en celle de Hongrie. Ce qui rend encor vn peuple miserable, & rend vn pays desert, c'est la gourmandise & la pompe, pource que ces deux choses font que ceux qui seroient capables de nourrir dix personnes auec leur trauail, n'en peuuent presque entretenir vn seul, & que se trauaillãt apres des choses vaines & superfluës ils laissẽt les vtiles & necessaires. Le peuple vient de mesme à manquer si les biens premierement distribuez à plusieurs, viennent entre les mains de peu de personnes. Cequi arriua sous les Romains à l'Italie, à raison dequoy Pline dit qu'elle demeura desnuée d'habitans, pour la grandeur des biens de peu de personnes.

GOVVRNEMENT ANCIEN.

POuree que la conduite des Romains a esté si bonne que presque toutes leurs entreprises leur ont heureusement reüssi, i'ay crû que ie ferois plaisir au Lecteur si ie luymettois icy le plus briefuemẽt qu'il sera possible le gouuernement ancien de ceux qui se sont rẽdus redoutables à tout ce qui estoit de leur connoissãce, autãt par leur sage & admirable conduite, que par leur courage. Ie commenceray donc par le Senat duquel despendoit toute l'administration des affaires, & en parleray selon qu'il estoit auant la Monarchie, & apres.

L'ordre des Senateurs fut institué par Romulus, qui considerant que sa ville
XXXII. estoit assez bien fortifiée d'vne gaillarde ieunesse, & que ce ne seroit chose moins importante de la fortifier auec le Conseil, esleut cent des premiers citoyens qui se trouuoient alors, qu'il appella Peres par honneur, & Senateurs, à cause de leur âge: & ceux qui n'asquirent apres de ces Peres furent apellez Patrices. Tullus Hostilus rendit cét ordre plus parfait apres qu'il eut destruit Albe, & conduit ses habitans à Rome. Car il receut alors entre les Senateurs les Tulles, les Seruiles, les Quintes, les Gregantes, & les Clodes: Mais alors que les Roys furent chassez, Brute Consul voyant le Senat vuidé de personnes de bien, voulut que les premiers de l'Ordre des Cheualiers fussent faits Senateurs, & les appella Peres Conscripts, c'est à dire ioints auec les Peres. Ces Senateurs prirent vne si grande authorité qu'ils gouuernoient toutes les affaires de la Republique, tellement que n'y les Roys, ny les Consuls: ny les Dictateurs, ny aucun autre Magistrat ne faisoient chose que le Senat n'eut premierement resoluë, & Tarquin le superbe ayant fait plusieurs choses à sa volõté sans l'authorité du Senat estoit appellé Tyran, & perdit enfin cét estat. Ie trouue que les Senateurs furent de trois Ordres: vû que les vns furent nommez Patrices, les autres Pedaires, & les autres Conscripts. Nous auons parlé des Patrices & des Conscripts, mais quãt aux Pedaires ils estoient ainsi nommez pour plusieurs raisons. Quelques-vns disent qu'ils ne pouuoient dire leur aduis au Senat, ains consentoient à l'opinion des autres, qui est en Latin, *Pedibus ire in sententiam aliorum*: les autres, que plusieurs des Senateurs estans en Magistrat alloient au Senat en lictiere ou coche, & que les autres qui n'auoient aucun Magistrat faisoient ce chemin à pied, & pour cette cause estoient apellez Pedaires. Varron dit que c'estoient quelques Cheualiers qui ayans exercé les plus grands Magistrats, n'estans pas encor compris dans le Senat par les Censeurs, ne pouuoient dire leur aduis, ou donner sentence

au Senat, ains seulemēt s'y trouuer, & s'accorder à l'opinion des autres. Mais pour dire l'ordre d'opiner au Senat, ie trouue qu'on auoit accoustumé au commencement de laisser opiner premier celuy qui auoit esté ordonné chef du Senat par les Censeurs. Quelquesfois aussi ceux qui estoient esleus Consuls commençoient. Ciceron dit en son discours de la vieillesse, qu'on donnoit jadis cette preference au plus vieil: toutesfois on dit que celuy qui estoit prié par le Consul, deuoit dire premier son aduis, suiuant vne coustume qui fut introduite: mais il ne pouuoit prier aucun qui ne fut Consulaire. Aule Gelle dit que Varron escrit de ceux qui pouuoient assembler le Senat, & nomme le Dictateur, le Consul, le Preteur, le Tribun du peuple, & le Prefect de la ville. Il adjouste hors de la Iurisdiction ordonnée les Tribuns militaires, qui auoient esté Proconsuls, les dix hommes qui auoient alors la puissance Consulaire, & les deux hommes créez pour ordonner la Republique. Il dit qu'il ne se souuient si le Prefect de la Cité des Latins auoit cette authorité, pource qu'il n'estoit pas Senateur, & ne disoit son aduis au Senat. Varron dit que le Prefect de la Cité le peut assembler, & le Tribun du peuple pouuoit faire le mesme auant la loy d'Atinius, encore qu'il ne fut pas Senateur. Mais on tient que pour le regard du lieu où l'on pouuoit assembler le Senat, il ne pouuoit estre autre que celuy qui estoit ordonné par les Augures, qui estoit par eux nommé Temple. Et le Senat s'estant assemblé en la Cour Hostilie, en la Pompée, & apres en la Iulie, qui estoient lieux prophanes; les Augures ordonnerent que ce fussent des Temples, afin que selon la coustume de leurs predecesseurs les deliberations s'y passassent. Quant au temps de cette assemblée, le mesme Autheur dit qu'elle n'estoit d'aucun fruict si elle se faisoit auant le leuer du Soleil, ou apres qu'il estoit couché, & d'auantage il falloit que le Censeur ordōnât le temps pour deliberer. Quant à l'aage des Senateurs, depuis ce qui aduint à Papyrius Pretextatus, il fut ordonné qu'aucun qui n'eust 25. ans ne pourroit demeurer dans le Senat, ainsi qu'on lit dans Plutarque en la vie de Pompée. Varron dit aussi que celuy qui vouloit entrer au Senat, deuoit premierement immoler, & que les deliberations se faisoient en deux sortes, ou par dispute, ou si la chose estoit douteuse par aduis d'vn chacun, & l'on ordonnoit vne amende contre ceux qui ne se trouuoient au Senat quand il s'assembloit. Les Posthumes estoient neantmoins appellez hōmes du Senat. Mais ceux qui estoient nez & conçeus apres que leurs peres auoient esté mis hors du Senat n'estoient tenus pour enfans de Senateurs: & au contraire s'ils estoient conçeus auant cét accident. Mais si les enfans conçeus d'vn pere mis hors du Senat qui venoit à mourir, tomboient apres sa mort au pouuoir de leur grand pere Senateur, ils estoient estimez du Senat.

Pour les Tribuns des cheuaux legers, Romulus les institua le premier, quād il adjousta 3. centaines ou centuries des Cheualiers, qu'il employoit en toutes les necessitez de la Republique, & les nomma Rhānesiens, Tatiens & Luceres.

La creation de Questeurs est tres-ancienne, vû qu'ils furent ordonnez presque auant tous les Magistrats: car il est certain que Tullus Hostilius en crea, & quant à ce qu'on tient que Romulus auoit 2. Questeurs, ce n'est pas chose asseurée. On dit qu'ils furent nommez Questeurs, pource qu'ils estoient commis pour exiger les deniers publics, & auoient le soin du thresor public, & qu'vne partie de ces officiers alloit par les Prouinces pour retirer l'argent des daces, & vne autre partie auoit la charge de lire dans le Senat les lettres en-

uoyées d'vn costé & d'autre. On lit que les Questeurs examinoient quelques-fois les criminels, & Varron veut qu'ils ayent ce nom de Questeurs, pour la question qu'ils ordonnoient qu'on donnât aux mal-faicteurs. C'estoit la coustume de créer les Questeurs, autant de l'ordre du peuple, que des Patrices. Et pource que les Consuls ne pouuoient condãner vn citoyen Romain à la mort sans commission du peuple, on ordonna que les Questeurs seroient commis sur les choses capitales, & ceux-cy se nommoient Questeurs des homicides.

Si nous voulons à cette heure regarder au commencement des deux hommes, il sera besoin de commencer depuis le temps du Roy Tullus Hostilius qui les ordonna, lors qu'Horace reuenant victorieux des Curiaces eut tué sa sœur. Ce Roy voyant que chacun le cõdamnoit à la mort, commit pour iuge du fait ces deux hommes qui le condamnerent : mais il appella de la Sentence au peuple, & fut absous. Voila le commencement des deux hommes capitaux, ausquels l'on en adiousta vn troisiéme, & pource qu'ils estoient commis sur les choses capitales, ils auoient aussi charge des prisons des criminels, & Tite-Liue dit que ce Magistrat fut employé à la condãnation de C. Manlius Capitolin, ceux-cy mesmes punirent tous ceux qui se trouuerent de la coniuration de Catiline.

Quant au Prefect, ou Gouuerneur de la ville, la Iurisdiction s'estendoit par toute l'Italie, il prenoit connoissance de tous les crimes qui y estoient commis. Il donnoit audiance aux esclaues qui auoient recours aux statuës & se plaignoient de leurs maistres en quelque chose. Il auoit aussi pouuoir de bannir, ainsi que ceux qui accusoient quelque femme d'auoir cõmis adultere auec son esclaue. Les Tuteurs & Curateurs cõparoissoient aussi deuant luy pour toute sorte de choses qui concernent leur charge, & de mesme il prenoit connoissãce de l'ingratitude des affranchis enuers leurs maistres. Il auoit aussi charge de toutes les choses qui se vendoient, & il deuoit prendre garde que toutes choses fussent laissées à prix raisõnable. Il auoit aussi des hommes de tous costez pour luy rapporter ce qui s'y faisoit. Finalement sa creation ayant duré lõg-temps, sa Iurisdiction fut donnée au Preteur des Feries Latines, iusques à ce qu'on commença de le créer vne autrefois.

Les plus anciens autheurs assurent que la puissance des Consuls fut trouuée à l'exemple de celles des Rois, pource que les Rois ayant esté chassez, on trouua deux hõmes qui auoient mesme puissance, mais limitée quant au tẽps, pource qu'elle ne duroit qu'vne année. Ils auoient des Licteurs, & toutes les autres marques que les Rois souloient auoir. Et pource qu'ils deuoient conseiller ce qui estoit vtile à la Republique, on les nõma Consuls. Les premiers Consuls apres les Rois chassez furent L. Iunius Brutus, & Tarquin Collatin. Brutus s'accorda auec son compagnon qu'il y en auroit vn seul d'eux à la fois qui marcheroit auec les enseignes Royales, afin que le peuple estonné de les voir tous deux auec ces marques, ne se plaignit qu'au lieu d'vn Roy ils en auoient deux. Il y auoit douze Licteurs, qui portoient des verges auec des haches, & deuançoient les Consuls. Valere Consul fut autheur d'vne loy, par laquelle il estoit porté que l'on pourroit appeller de tous Magistrats, & lors l'authorité Consulaire commença à deuenir moindre que la Royale. Iadis les Consuls estoient choisis d'entre les Senateurs, mais enfin les Romains las des seditions des Tribuns, permirent qu'vn des deux Consuls fut choisi d'entre le peuple. Le premier Consul de cét ordre fut Lucius Sequacius.

Le Dictateur estoit de si grande authorité, que l'on ne pouuoit appeller de sa sentẽce, & il auoit souueraine Iurisdiction sur le peuple Romain. On n'auoit accoustumé de creer vn Dictateur, sinon quãd il naissoit quelque occasion qui menaçoit la ville de ruine. Au commencement on ne pouuoit eslire vn Dictateur qui ne fut Patrice, toutesfois en la guerre que les Romains eurent contre les Falisques, on choisit parmy le peuple C. Marius Rutilius pour estre Dictateur. Le 1. Dictateur qui fut à Rome, fut Titius Largius. Or ce Magistrat à cause de sa puissance ne pouuoit estre tenu plus de six mois : mais sous le nom de tel Magistrat L. Scylla, & Iules Cesar se rendirent Seigneurs des Romains, tascherent par ce moyen d'éviter l'odieux nom de Tyran.

Le Maistre des Cheualiers auoit iurisdiction sur tous les soldats, Le 1. qui le fut se nommoit Spurius Cassius, qui fut creé par T. Largius premier Dictateur. Finalement l'Office de Maistre des Cheualiers fut tel prés des Dictateurs, que celuy du Prefect Pretorien pres de Cesar.

L'occasion de creer les Tribuns fut la diuision du peuple d'auec les Peres. Si bien que lors que le peuple se fut retiré au Mont sacré, on l'appaisa en luy promettãt qu'il y auroit des Magistrats du peuple, auquel on donna lors deux Tribuns, c'est à sçauoir A. Virginus, & T. Vertusius. Puis vne autre separation estant arriuée, on en adiousta trois autres, & depuis cinq, si bien que les Romais eurent dix Tribuns, dont l'authorité s'accrût tellement, que tout ce que le Senat ordonnoit estoit assuré si les Tribuns l'approuuoient. Ils se tenoient à l'entrée du l[illegible]u où le Senat s'assembloit, qui commettoit aux Tribuns la charge de voir ce qu'il auoit ordonné, & de l'approuuer & d'en oster, ou d'y adiouster selon qu'ils verroient estre vtile à la Repub. & pour marque de leur confirmation ils adioustoient à l'escrit la lettre T. La plus grande importãce de l'institution des Tribuns, fut qu'ils intreuenoient aux intercessions (c'est à dire qu'ils empeschoient qu'aucune violence fut faite par les autres Magistrats) & la moindre en ce qu'ils pre[illegible]ntoient au peuple les loix qu'on apelloit Plebiscites, & l'authorité du Senat n'interuenoit pas en cecy. Ils assignoient aussi les Prouinces à ceux qui les alloient gouuerner en la place des Consuls, ainsi qu'õ voit en Plutarque en la vie de Caton. On obserua pareillemẽt que si tous les Tribuns estoient d'accord en quelque chose horsmis vn, celuy-là seul pouuoit empescher tous les autres qui luy estoient contraires.

En la guerre des Eques les Consuls Albus Posthumius, & Sp. Furius créerent Proconsul, ou leur Lieutenant T. Quintius, & depuis il y eut des Proconsuls, qui auoiẽt toutes les marques des Consuls, excepté qu'ils ne menoiẽt plus de 6. Licteurs, quand ils vsoient de leur Iurisdiction non ordinaire, mais cõmise par le Consul, combien que quelque temps apres ils commencerent d'auoir vne authorité particuliere : car les bornes de l'Empire estans esloignées, il fut ordonné que ceux qui sortoient du Consulat, cõmenceroient d'estre Proconsuls, & ainsi ils gouuernoient les Prouinces de l'Empire, les diuisans entr'eux au sort. Le Procõsul ne pouuoit exercer sa Iurisdiction hors la Prouince qui luy estoit escheuë, encor qu'elle fut volontaire, comme d'affranchir & d'adopter. S'il menoit sa femme auec luy en la Prouince, il la pouuoit chastier si elle commettoit quelque faute. Il ne pouuoit achepter autre chose que des viures dans la Prouince. Il ne deuoit determiner les causes qui auoient besoin d'vne bõne enqueste: mais au cas qu'il n'estoit besoin d'vne si grãde diligence, comme lors qu'il s'agissoit de l'obeyssance des enfans enuers leurs peres,

& choses semblables, il pouuoit iuger sommairement. Il pouuoit pareillement faire fouetter les affranchis qui estoient ingrats à leurs maistres.

Les Proconsuls auoiét accoustumé à cause de la multitude des affaires qu'ils auoient entre les mains, d'enuoyer aux Prouinces des Legats, qui y exerçoient Iurisdiction, non cóme de leur propre authorité, ains cóme commis à cela par le Proconsul, qui ne les pouuoit ordonner en son lieu auant qu'ils fussent arriuez aux Prouinces. Que s'il arriuoit quelque chose importáte aux Legats, & qui requit la diligence du Iuge, les Legats la deuoient remettre au Proconsul pource qu'ils n'auoient authorité ny de battre, ny de faire mourir; toutesfois ils pouuoient donner Iuge à ceux qui plaidoient, & des Tuteurs aux pupils.

Les Ediles du peuple ordonnoient qu'on fit les festes publiques, & il falloit qu'ils despençassent selon leur dignité & leurs patrimoines en ces festes. Pedian dit que Pompée ayant esté creé Edile, & ayant à ses despens fait bastir vn merueilleux & riche theatre, voulut qu'il y eut vn chariot auec quelques Enfans, outre les magnifiques jeux qu'il y fit faire. Les Ediles auoient le soin de faire que tous les Romains gardassent en s'assiant au theatre l'ordre de leur dignité. Que si l'achepteur estoit deçeu par le vendeur, en prenant le bestail malade pour sain, Il auoit recours à l'Edile, qui auoit aussi le soin de faire que les fossez publics, les aqueducts, & tous les bastimens fussent en bon estat, & bien propre.

Le Prefect du fromét auoit la charge de pourchasser du [illegible]ed de tous costez, & commandoit à celuy qui en auoit plus que sa maiso[illegible] requeroit, de le vendre, & il y imposoit vn iuste prix. Le peuple Romain [illegible] secouru souuent par ce Magistrat, lors qu'il estoit en mauuais estat touchant le froment. Et l'affaire des froments vint à estre tellement authorisé, que toutes les personnes qui n'estoient capables d'accuser aux autres cas, estoient admises en cettuy cy seul, comme les putains & semblables personnes.

Les Tribuns militaires qu'on prenoit aussi bien du peuple que du Senat, furent quelquesfois au nóbre de vingt, & quelquesfois plus ou moins: mais au commencement on en crea seulement trois, c'est à sçauoir A. Sempronius, Amacinus, L. Attilius, & T. Cecilius, & l'on vint du Consulat aux Tribuns militaires auec puissance Consulaire, quand M. Genuce, & P. Horace laisserent le Consulat, & ce Magistrat auoit mesme authorité que les Consuls, seulemét le nom estoit changé, & le peuple s'en mesloit.

Les Censeurs, quoy qu'au commencement de petite authorité, vindrent à l'auoir si gráde, que c'estoit d'elle que descendoient les mœurs & la discipline des Romains, la conduite des Cheualiers, la Iurisdiction des particuliers, & les daces des lieux publics du peuple Romain. Ils ostoient du Senat ceux qu'ils en iugeoient indigne, eslisoient le Prince du Senat, y adioustoient ceux que bon leur sembloit, ostoient les cheuaux & les armes aux soldats qui estoient trop gras, & ceux qui se plaisoient d'aller parfumez & parez, receuoient par eux vne marque d'infamie, & estoient mis hors de l'armée. Au commencement lors qu'vn Censeur estoit mort, on tenoit que l'autre suffisoit pour tous deux: mais il fut ordonné depuis qu'vn Censeur estant mort, l'autre quitteroit son office, & on en créeroit deux autres. La cause de cecy fut qu'au temps que les Gaulois prirent la ville, vn des Censeurs estant mort, on substitua l'autre en sa place: ce qu'on tint depuis pour mauuais augure. Les Censeurs auoient encore la charge de limiter les vsures.

Le Preteur de la ville eut l'authorité de faire de nouuelles loix, & de casser les anciennes, & en fin ce qu'il ordonnoit estoit nommé loy honoraire. On octroya aux Preteurs les marques royales, & presques tous les ornemens Consulaires. Ce Preteur de la ville alloit à cheual habillé de blanc.

En fin ayant à Rome vn grand abord de toutes nations, on créa le Preteur estranger, ou Peregrin, qui oyoit les causes des estrangers. Et finalement le nombre en fut si grãd qu'il y eut quelquesfois dix-huict Preteurs. Mais apres qu'on eut pris la Sardaigne, la Sicile, l'Espagne, & la Prouince Narbonnoise, on créa autant de Preteurs, qu'il y auoit de Prouinces prinses, afin qu'vne partie connût des affaires de la ville, & l'autre, de ceux des Prouinces. Depuis Scylla adiousta le tourment public comme aux faussaires, aux parricides, aux empoisonneurs, & adiousta 4. Preteurs. Cesar ordonna deux Preteurs & 2. Ediles qui eurent charge du froment, & du nom de Cerez furent nommez Cereaux. Auguste ordonna apres saize Preteurs, & Claude en adiousta deux, donc Tybere en osta vn, & Nerua en adiousta vn autre.

Tels qu'estoient les Tribuns des cheuaux legers prés des Rois, ou les Maistres des Cheualiers prés des Dictateurs, tels furent les Prefects pretoriens prés des Empereurs. Car ceux-cy tenans le premier lieu apres eux, & estans commis pour corriger la discipline publique, leur authorité vint à estre si grande, qu'au lieu qu'au commencement on appelloit du Prefect au Pretoire, cette appellation fut apres ostée par le Prince, qui pensa que ceux qui paruenoient à telle dignité par leurs merites deuoient iuger comme luy mesmes. Ces Prefects auoient vn priuilege que les Mineurs contre lesquels ils auoient donné sentence n'auoient nul recours, au lieu qu'ils l'auoient estans condamnez par les autres Magistrats.

Auguste estimant que la conseruation du public n'appartenoit à autre qu'à luy, ordonna sept troupes de soldats aux lieux de la ville qui en auoient plus besoin, afin qu'ils pûssent promptement secourir les lieux où le feu se mettoit, & l'ordre fut tel, qu'vne troupe ou compagnie gardoit deux regions de la ville, & les Tribuns estoient chefs de ces troupes, & le Prefect des gardes estoit chef de tous. Il connoissoit des causes des embrasemens, des larrons, si par fortune le crime n'estoit si grand, qu'il fut besoin de remettre la personne entre les mains du Prefect de la ville. Outre ce, le Prefect veilloit vne bonne partie de la nuict, & alloit par la ville armé, aduertissant chacun de prendre garde au feu, & de tenir de l'eau dans sa maison.

Il reste que nous parlions du Procureur de Cesar, qui estoit Iuge entre Cesar & le peuple. Ce Magistrat auoit ample authorité, de sorte que tout ce qu'il manioit pour l'Empereur estoit aussi valable que si l'Empereur mesme l'eut fait. Mais si ce Procureur alienoit quelque chose de l'Empereur comme sienne propre, on n'estimoit pour cela que l'Empereur l'eut aliené, vû qu'on l'estimoit seulement celle lors que l'Empereur y prestoit consentement. Enfin s'il traittoit de vente, ou de donation il ne se faisoit rien qui valût pource qu'il auoit la charge, non d'aliener le bien de l'Empereur, mais de faire diligemment ses affaires. Et lors qu'vn serf de Cesar estoit fait heritier en quelque testament il ordonnoit qu'il succedât à cét heritage, qui venoit par droict à l'Empereur, pource que l'Esclaue acquiert tout au Maistre. Mais si Cesar estoit heritier, & que son Procureur se mit en l'heritage, il mettoit l'Empereur en possession. Ce Magistrat n'auoit pas la puissance de bannir.

Le nom de President est general, vû que les Proconsuls, les Legats des
Cesars, & tous ceux qui gouuernoient les Prouinces, pourvû qu'ils fussent
Senateurs, estoient nommez Presidens.

GOVVERNEMENT DE CE TEMPS.

xxxiv. L'Authorité du Pape comme chef, s'espand de luy en tant de membres que
ceux de la Cour vieillissent ordinairement auant qu'ils entendent ce gou-
uernement, que ie m'essayeray toutesfois de vous faire entendre le plus brief-
uement qu'il me sera possible. On void premierement le S. College des Car-
dinaux, dont le Pape est le chef; & de ceux-cy le nõbre n'est point determiné
de nostre temps cõbien qu'on trouue qu'autresfois ils n'estoient que douze à
l'exemple des Apostres. Ces Cardinaux auoient iadis de coustume d'aller trou-
uer le Pape deux fois la semaine: mais les affaires importantes estans augmen-
tées de nostre temps, ils s'assemblent vne seule fois, & leur assemblée se nõme
cõmunément Consistoire. On y ordonne ceux qui sont esleus Euesques & Ar-
cheuesques, ou cõmis sur les Eglises Patriarchales quand il vaque des sieges,
dont l'election n'appartient à vn Chapitre, à vne ville, à vne Prouince: à vn
Roy, ou autres personnes; car en ce cas ils sont esleus par le Pape, & par ce Se-
nat auquel appartient cette reserue par priuileges des Papes, & cette reserue a
encor accoustumé de s'estendre à certains Monasteres qui se trouuent taxez
au liure de la Chãbre, & qu'on donne en charge à des personnes capables, &
pource on appelle tels Monasteres Consistoriaux, pource que l'on ne dispose
d'eux que par la voye du Consistoire. C'est en fin icy qu'on traitte toutes les
choses qui appartiennent à la foy, à la religion, à la paix des Chrestiens & à la
conseruatiõ du temporel de l'Eglise. C'est icy que les Prouinces, les reguliers
& les Rois ont leurs protecteurs, dont la charge est de proposer l'eslection, &
les autres causes de leurs Prouinces au Senat, & celuy qui propose a de coustu-
me aux eslections d'oüyr ceux qui contredisent s'il y en a, & de chercher plu-
sieurs choses qui sont requises en la personne qu'õ doit eslire pour l'Eglise va-
cante & qui appartient à ladite Eglise. Cela se fait aussi par voye de tesmoins
(laquelle recherche on nomme vulgairement procez) & toutes ces choses sont
mises par escrit au Senat, & cettuy-cy fait entendre la responce dudit Senat à
ceux qui attendent, signant & seellant auec le sein du S. Siege la responce qui
est presentée par ceux qui attendẽt au Vice-Chancelier, qui fait vn autre cer-
tificat en son nõ, par lequel il fait foy à tous les officiers qui doiuẽt expedier,
faisant vn recit, du fait Apres ce rapport, les supplians pourchassent d'auoir
vn Bref conforme au rapport, c'est à sçauoir qui soit premierement dicté par
des Abregeurs, & estant dicté, soit escrit par les Escriuains, puis expedié par
les autres par la Chancellerie, ou la Chambre Apostolique, & quelquesfois
xxxv. extraordinairement par la Secretairie, & lors que tout est expedié, il y faut le
seel de plomb. Le grand Penitencier en ce qui appartient à son absolution,
exerce la Iurisdiction qui luy a esté commise par le Pape, par plusieurs Vicai-
res & Substituts qu'on nomme Penitenciers, qui sont diuisez par tous les
plus grandes Eglises de Rome, cõme S. Pierre, S. Iean de Latran, & S. Ma-
rie Majeur. Mais il n'accorde les despences de l'obseruation des loix humai-
nes que pour quelque cause, & luy mesme par generale cõmission du Pape, es-
coute les supplians, puis ayant vû leurs demandes, s'il y a chose pour laquelle
requerant merite d'estre oüy, & que ce qui est requis ayt accoustumé d'estre
octroyé par le Pape, il rescrit par authorité de son office, & en vertu de sa cõ-

mission generale, non par la bouche du Pape, & asseure en ses lettres en vertu de cette commission qu'il rescrit par la bouche du Pape, & il escrit tousiours en l'vne de ces façons, *Fiat in forma, fiat de speciali, fiat de expresso*, & par ces diuerses façons de parler il fait connoistre à ceux qui taxent l'importance de la requeste; & de mesme que le rescrit du Penitencier varie en sa forme, aussi les taxes des payemens sont alterées par les officiers, & la multitude des loix humaines, & du Pape, & les Conciles, & des Monasteres, est si grande auiourd'huy que les hommes liez en certaine sorte desirans l'ancienne liberté, recourent humblement au Penitencier, qui marque de sa main la demande du suppliant, puis en expedie les Bulles sous son nom, & son seel. Et pource que biẽ souuẽt il ne rescrit precisément, estant esclarcy de quelque attestation du suppliant, il donne des Iuges à son escrit, qui connoissent du fait, & en cecy il en met d'autres en sa place. Cét office a pour plus grande commodité de ceux qui viennent pour des expeditions, 24. hommes pour deffendre les supplians, & ceux-là sont nommez Procureurs de la Penitence. Il donne des dispences de se marier dans les degrez deffendus par les loix humaines, comme aussi il admet les legitimations des enfans. Il dispence des defauts des membres ceux qui veulent receuoir les ordres, ou tenir des benefices, comme aussi d'en tenir plusieurs. Il absout des meurtres *in foro conscientiæ*, & pour le regard des Clercs en toutes les deux Cours, auec retention de benefices, & dispence pour d'autres. Il fait le mesme de la Simonie, du faux serment, change les vœux, & dispence les reguliers de quelque chapitre de leurs regles. D'auantage il donne des Indulgences aux lieux & aux personnes, & plusieurs commissions en forme de droict, comme seroit la nullité de quelque mariage, & choses sẽblables.

On demande au Pape tous les iours la signature des choses qui viennent de sa propre liberalité, comme sont les octroys des benefices & autres choses, qui sont aussi cõmises generalement aux grand Penitencier; & aussi les choses qui concernent mesme la Iustice touchant les choses Ecclesiastiques en tous les endroits du monde, & pareillement de celles du tẽporel de l'Eglise Romaine, & de tous autres lieux; de sorte qu'elles viennent, ou pour raison de la personne qui est d'Eglise, ou par la permission des Princes, ou par le consentement des parties de la Cour de Rome. Le Pape pour plus grande commodité des expeditions des supplians a ordonné à toutes ces choses deux audiences, en l'vne desquelles on demande les choses de grace, & en l'autre celles de Iustice. Si biẽ qu'on les nõme diuersement, c'est à sçauoir signature de grace, & signature de Iustice: Le Pape commet sur ces deux audiences quelque homme legistes, & à la signature de la grace tous les Cardinaux qui sçauent la loy, & c'est raremẽt qu'on a cõmis des Prelats qui ne fussent Iurisconsultes (qu'on nõme Referendaire) à la grace & à la Iustice. Ceux-cy ont charge de voir ce que portent les requestes & les choses qu'elles cõtiennent ont accoustumé d'estre octroyées, de mettre leur nom à la fin de la requeste, signifiant par là au Pape, ou bien au Cardinal qui doit signer, que la chose qu'on demande peut estre accordée. Mais si le suppliant requiert quelque chose qui puisse preiudicier à vn autre, ils ne l'octroyent sans appeller ce tiers, & si la chose estoit importante, ou fort douteuse le Referendaire la cõfere en l'Audience auec les autres, & le suppliãt ne l'obtiẽt que tous ne soient d'accord en la signature. C'est pourquoy le Pape a estably sur les 2. signatures vn Cardinal, qui octroye ordinairement les choses plus legeres, & encor les importantes si on a accoustumé de les octroyer.

Les Referendaires de la signature de la grace ont accoustumé de refuser les requestes qui contiennent des choses appartenãtes à la Iustice,cõme si le Pape trouuoit mauuais qu'ils fissent ce qui est propremẽt de sa charge. La signature a vn iour de la semaine determiné,auquels les Referendaires s'assemblent. A raison dequoy ceux qui plaident ont accoustumé le iour auparauãt d'aller deuant les Referendaires auec leurs Aduocats & de debatre quelquesfois; mais bien rarement,leur fait deuant eux.Le iour ordonné,c'est la charge du Referendaire de rapporter briefuement les requestes des supplians,& la chose ayãt esté debattuë entre ces Iuges,celuyqui est president iuge selon la pluralité des voix,& les Referendaires ne proposent iamais plus vne requeste qui a esté refusée , ou pour le moins ils le font bien rarement.Le Pape soubscrit presque tousiours auec ces paroles.*PLACET* P. quand on traitte des choses de iustice : mais lors qu'il s'agit de celles de grace, il met *FIAT VT PETIVR*.P. Et ce P. signifie le nõ du Pape,comme Paul:mais s'il a autre nom,comme Iules,il escrit I.& ainsi des autres.Et si le Pape souscrit quelquesfois, non à la priere de quelqu'vn,mais de son seul mouuement, il ne met pas *VT PETIVR*, mais adiouste à la fin *MOTV PROPRIO*. Mais le Cardinal de la signature de la grace escrit tousiours auec mesme forme, c'est à sçauoir, *CONCESSVM IN PRÆSENTIA D.N.*PAPÆ,puis il met son nom, & toutesfois il ne souscrit pas en la presence du Pape,mais il luy est permis de ce faire par sa commission generale.Quant aux formes d'escrire en cas de Iustice, le Cardinal qui est cõmis,met lors qu'on escrit aux Iuges de la Cour de Rome , *PLACET D.N.* PAPÆ,& adiouste son nõ,& si le fait s'addresse aux Iuges des Prouinces, il met,*CONCESSVM IN PRÆSENTIA D.N.*PAPÆ.puis le Cardinal adiouste son nom,& quelquesfois il escrit,*Placet prout de iure,Placet arbitrio iudicis, Concessum arbitrio,&c.*Et on doit sçauoir que les rescrits de Iustice qu'on enuoye au Iuges des Prouinces,ne paruiennent autrement aux mains du Regent mais sãs autre estenduë designature sont remis au Dataire,de mesme que ceux de grace,où il met le iour de la datte,puis les escrit au registre de mot à mot, & apres on les rend aux suplians , ou à leurs Solliciteurs, en forme de lettres qui doiuent estre expediées,& leur expedition il y a 3.voyes quãd la chose est à la iustice,à sçauoir par la Chancellerie & l'office des contredits sous plomb,
XXXVII. ou par la Secretarie en forme de Bref,*sub annullo piscatoris*:mais si la chose est de grace on l'expedie par la Chancellerie,ou par la Chambre,& quelquesfois extraordinairement par la Secretairie. L'office de la Chancellerie a vn Cardinal estably,qu'on nõme Vice-Chãcelier.Sa dignité,selon le commun iugement de ceux de la Cour du Pape, luy donne le premier rang de toute ladite Cour. Cestuy-cy pour raison de son office,preside aux expeditions des lettres en matiere de choses Ecclesiastiques qui vont par tout le mõde,& pareillemẽt à ceux qui expedient,qui sont en nombre,comme Abbregeurs,ou grands Abbreuiateurs de parc(qui ont charge de dicter les lettres de la requeste du suppliant , & ce qu'ils dictent est par eux appellé minute). Escriuains moindres Abbregeurs du Parc,Solliciteurs,Plombeurs & Enregistreurs. Tous ceux-cy entendent à l'expedition des lettres. Il y a d'autres officiers qu'il faut aller trouuer lors qu'il s'agit de quelques expeditions touchãt le payement de rentes , & ce sont les Escriuains de la Chancellerie , les Chambrieres & autres.

L'audiance de la Chambre Apostolique fut establie pour expedier les affai-
XXXVIII. res,& pour cét effect le Pape auoit esleu 6.Prelats domestiques qu'on nomme

Clercs de la Chambre. Ceux-cy estoiēt Conseillers domestiques du Pape, qui traittoit auec eux à part de toutes les choses qui le concernoient, comme du gouuernement de la ville de Rome, & de tout l'Estat temporel, & des comtes du Thresor. C'estoit là que le Pape eslisoit les Magistrats, à raison dequoy ils prestent auiourd'huy le serment de fidelité pour leur Office aux Cameriers. C'estoit là qu'ō faisoit les contracts des choses publiques qui concernoiēt le Pape, & qu'on a accoustumé d'expedier les lettres des benefices presque comme par les voyes de la Chancelerie, quand les supplians choisissent ce chemin pour abreger, ou bien à cause de la matiere qui se traite, ou pource que telle chose n'est pas fait de Chancelerie, ains requiert l'expres commandement du Pape. On condamnoit en ce lieu les mal-faicteurs à des peines Ecclesiastiques ou temporelles, selon que le requeroit la qualité de la persōne, ou du mesfait, & l'on y faisoit beaucoup d'autres choses. Mais les affaires de Rome se sont tellemēt multipliées, que le Pape secoüant peu à peu cette charge va peu souuēt en cette audience, excepté aux cas qui importent à ses finances, ou qui concernent quelque mauuaise expedition de Bulles. Le Pape expedie aussi separémēt quelquesfois les choses susdites de luy mesmes, sans l'audience de sa Chābre, & en l'execution il appelle ses Secretaires domestiques.

Le Cambellan ou Camerlingue a accoustumé par l'aduis de sept Clercs, & quelquesfois de son mouuemēt particulier de rescrire de droit aux Iuges, cōme toutes les choses prophanes qui appartiennent aux Magistrats en l'Estat temporel de l'Eglise, & dehors d'iceluy, du payement des decimes, des fruicts, des benefices, des despoüilles des Clercs morts, & d'autres choses qui concernent la Chābre Apostolique. Et il rescrit presque tousiours cōme s'il en auoit charge de la bouche du Pape, & les formules de ses escrits sont nōmez lettres de la Chābre, dont l'expeditiō se fait en deux sortes, vû qu'elles sont seellees & closes, ou bien ouuertes & desployées sans le seel du Chambellan.

Le Thresorier ariere luy tout l'argent qui entre dans la Chābre, & sa charge est de le receuoir, de le garder, & de le despendre où il est besoin. Il y a quelque tēps qu'on met cét argent entre les mains d'vn notable marchād qui le reçoit par commission du Thresorier, & en fait les payemēs, & cettuy-cy se nomme depositaire. L'Auditeur de la Chambre qui a charge des choses spirituelles est suiuy du Gouuerneur qui punit les criminels, & est executeur du bras Seculier, decide des tresves, des seuretez, de plaintes des vassaux contre leurs Seigneurs, encor que capitales à 40. milles de Rome. Il a authorité sur tous les officiers de la ville, & a accoustumé de prendre garde à la tranquilité de la ville & de la Cour de Rome. Si tu lis le chapitre de Sixte IV. & la Bulle de Iules II. tu verras au long l'authorité de ce Gouuerneur.

Le President de la Chambre Apostolique reçoit les comtes de tous ceux qui ont manié les deniers de la Chābre en la ville de Rome, ou aux Prouinces, & en fait le dénombrement & le discours en l'audiance de la Chambre.

Et pource qu'on traitte quelquesfois en l'audience de la Chābre des causes qui sont entre le Fisc & les personnes priuées, il a esté ordōné que les particuliers auroient en cette audience vn Aduocat aux despens du public, pour la deffence des causes des particuliers & des pauures cōtre les Aduocats Fiscaux.

Il y a vn autre Aduocat qui deffend le Fisc tāt en l'audience que dehors par deuant les autres Iuges de la Cour de Rome, où est besoin de respondre de droit pour le Fisc, & cettuy-cy est de l'ordre Consistorial.

Le Procureur du Fisc, ordonne, traitte, & deffend les causes Fiscales en l'Audience & par deuāt les autres Iuges de la Cour de Rome. Et les causes fiscales sont celles où l'on traitte de la liberté publique, ou des deniers publics. Cét office est fort necessaire & de grāde authorité en la Cour de Rome, & il importe aux particuliers & aux Princes qu'il soit exercé par vn homme sçauant & pratic en la Cour de Rome. Ce Procureur hors de l'audience prend connoissance des secrets des causes, & les entend, & void à sa volonté & dit son aduis, combien qu'il ne soit pas des Iuges. Il interuient encor aux Consistoires publics, & peut requerir qu'il soit fait par quelqu'vn des Pronotaires vn instrument public pour perpetuelle memoire des choses faites publiquement.

Le Cōmissaire de la Chambre Apostolique fait & execute les affaires de la Chambre où les Iuges n'ont que voir. Il est commis sur les actions, & les ambassades, les gabelles, les bleds, & autres choses qui apartiennent à la Chābre. Le dernier de tous ceux de la Chambre Apostolique qui deffend les droits, & les reuenus assignez aux Cardinaux, & toute autre chose qui cōcernent lesdits Cardinaux. Le nombre des Iuges de la Cour de Rome estant fort grand, & y ayant beaucoup de gens en prison, & chacun ayāt à part les siens, il arriue biē souuent que pour l'occupation des Iuges, & quelquesfois à dessein, les choses prennent plus long traict que la qualité des causes, & le fascheux sejour des prisons requiert. C'est pourquoy les Cardinaux les visitent tous les mois, cōme souuerains Iuges. Toutesfois ceux qui ont place en l'audience de la Chambre ne s'assemblēt pas pour ces visites : mais celuy qui est Lieutenāt du Chābellan, & presque tousiours vn des sept Clercs, & auec eux tous les autres officiers de la Chambre, excepté le Thresorier & le President. Tous ceux-cy à vn iour ordonné se vont asseoir pour quelque tēps en vn lieu public dās les prisons de la ville, & les prisonniers sont appellez deuant eux par ordre, & oüys s'ils veulent. Et lors ils deliurent les prisōniers qu'ils oyent, ou moderent leur peine, & quelquesfois quand ils sont du tout insoluables ils les admettēt à vne simple cession de biens, & les mettent hors de prison.

Prés des deux dernieres prisons, c'est à sçauoir de la Cour de Sauelle, & de la Tour de None, il y a des Iuges moindres qui prennent leur nom de ces deux lieux. L'appellatiō du Iuge de la Tour de None va à la Cour du Gouuerneur & celuy de la Cour de Sauelle à l'Auditeur de la Chābre, qui decide les causes dōt on appelle, encor que le Gouuerneur s'entremette des appellations du Iuge Mareschal, ou de Cour Sauelle, mais cela appartient à l'Auditeur. Les femmes d'amour de la ville payent tous les ans à ce Iuge certain tribut, & cela est si ancien, que le contraire n'apparoit point, il l'exige mesme de celles qui ne le veulent payer.

XXXIX. Outre la Cour ordinaire il y a à Rome vne autre sorte de citoyēs Romains, ausquels le Pape a dōné vn Preteur qu'on nōme Senateur. Cestuy-cy demeure au Campidoglio ou Capitole, & rend le droit aux citoyēs Romains par authorité ordinaire. Il y a trois Lieutenās ou substituts, deux desquels qui president aux iugemēs priuez sont nōmez collateraux. Ceux-cy sont differens en dignité, vû que l'vn est nōmé premier, l'autre second, & le tiers est Iuge des crimes. Et si l'on appelle de quelqu'vn d'iceux, il y a vn Iuge à part au Capitole pour toutes les appellatiōs: & si la sentence est cōforme à la premiere on ne peut en appeller. Il y a encor quelques sieges où tous les arts qui sont marquez en de petites tables sous vn portique, auquel on lit les mestiers, eslit ses Cōsuls arti-

sans, qui rendent droict touchant leur art à leurs compagnons, & ceux qui s'estiment greuez vont proposer leurs griefs aux Conseruateurs de la ville, qui demeurent au Capitole. Cette iurisdiction fut nommée par les Papes Iules II. Leon X. & Paul III.

Il y a apres vne sorte de personnes qui sont les Prestres à qui le Pape a donné vn sien Vicaire. Cestuy-cy tant à Rome qu'en toute sa Diocese a mesme authorité que le Pape duquel il est vicaire, & ordinaire, vû qu'il a des Prestres sous sa iurisdiction. Il impose aussi aux Penitens la marque de la penitẽce, confere les Sacremens de l'Eglise, & par la loy de la Diocese fait assẽblée, ou tient Cõgregation, & visite les Eglises, & les Monasteres reguliers, s'ils n'ont quelque priuilege qui les excepte. Il peut aussi enquerir, corriger, punir, oster, & donner les benefices. En vertu d'vn Indult du Pape la iurisdiction de son Vicaire s'estend à tous les Laigs & estrangers, qui pour quelque confrairie, ou demeure, ou seruice aux hospitaux, ou Monastere semblent suiure la religion, & encor sur tous les Iuifs de la ville, sur les veufues, & les pupils, & autres miserables personnes Chrestiennes, comme si elles estoient au giron de l'Eglise. Et par le mesme Indult son authorité s'estend sur les causes où l'on ne traicte pas de la proprieté, mais des loüages & pensions, & aussi sur ce qui concerne les metairies, les champs, les vignes, & les salaires. Mais aux autres choses où il s'agit de la proprieté il ne peut iuger plus haut que iusques à soixante ducats d'or de la Chambre, & son authorité s'estend aux susdites choses iusqu'à quarãte milles loing de Rome. Il a sous luy quatre Notaires ou Greffiers publics, & deux substituts, l'vn qui prend connoissance des choses priuées, & ciuiles, l'autre des publiques & criminelles.

Il y a douze Chapelains du Pape, ou Auditeurs des causes du sacré Palais, ausquels les Papes donnerent le pouuoir d'ouyr à part ceux qui plaidoient, & à leur rapport les Papes donnoient leurs Sentences.

A Rome chacun est en peu de temps reconnu pour citoyen, & peut participer, voire mesmé participe facilement aux premiers honneurs de cette ville, où l'on peut mieux qu'ẽ tout autre lieu esperer la recompẽse de son industrie, & la reconnoissance de son esprit, & aspirer en fin auec la fortune, & sa vertu aux plus grandes dignitez de l'Eglise.

Les Papes ont accoustumé de donner les Legations des Prouinces qui sont de leur domination, & le gouuernement des principales villes à leurs parens, tant Ecclesiastiques que Seculiers, ou à ceux qui y sont leurs creatures. C'est la façon dont ils vsent en Italie, & en Auignon ils ont vn Legat, ou Vice-legat, qui est comme Gouuerneur, & a la charge des choses Ecclesiastiques, & de celles qui concernent la Iustice: & outre ce il y a vn General qui est Caualier, & à la charge des soldats qu'on tient en garnison dans la Comté de Venise, & de tout ce qui concernent les armes.

Le Pape a le pouuoir de conferer des benefices aux pays des autres Princes, combien qu'il soit quelque peu restraint, à cause de l'octroy fait par certains Papes à diuers chapitres & Princes. Toutesfois ceux qui ne reçoiuent pas les benefices de luy doiuent auoir sa confirmation, & faire expedier leurs Bulles en Cour de Rome, & outre ce payer Annates.

Ie croy qu'il est à propos en ce lieu de rendre cõte tant de l'institution & maniere de créer le Pape que des cõsideratiõs des Cardinaux. Toutesfois la creation des Papes a esté fort diuerse : vû que nostre Seigneur sans consentement

d'aucun, & par sa souueraine authorité institua S. Pierre, puis l'authorité de créer le Pape fut dônée au Clergé de Rome, auquel se ioignit le peuple Romain qui interuenoit auec luy en la creation. Mais apres 351. années l'authorité des Empereurs s'y interposa encore, pource que les Papes esleus prindrent pour vn temps la coustume de receuoir d'eux la confirmation, premierement en payant certaine quantité d'argent, & puis sans payer aucune chose. Ils s'abstindrent encor pour vn temps de se laisser couronner sans la presence & consentement de leurs Ambassadeurs, & en fin du consentement des Papes mesmes, qui pensoient brider par cette voye l'audace & l'insolence du peuple Romain, toute l'authorité de creer le Pape fut transportée aux Empereurs, qui la tindrent, & en vserent longuement. De sorte que quand les Papes la leur voulurêt oster ils ne le peurent faire sans vn grand desordre & schisme remarquable, qui trauailla longuement la Chrestienté : & cependant quelques Papes nommerent leurs successeurs, qui estoient apres confirmez par le Clergé. Mais en fin l'authorité des Papes estant plus forte, l'Empereur & le peuple estans entierement forclos, l'estection demeura aux Cardinaux, & à quelques-vns des plus grands du Clergé, iusqu'à ce qu'Alexandre III. au Concile de Latran tenu en l'année 1259. où il y auoit 280. Euesques, ordo[illegible] que celuy-là fut legitime Pape qui seroit esleu par les deux tiers des Cardinaux presens; & cette coustume a duré iusqu'à cette heure, sinon qu'en l'année 1417. au Concile de Constâce, Martin V. fut esleu pour oster le schisme de ce temps-là; mais Gregoire X. ordonna premier au Concile de Lyon le Conclaue, qui de temps en temps a esté mieux reglé, & reduit à la forme qu'on void auiourd'huy.

Les Cardinaux s'assemblent pour eslire vn Pape en l'vne de ces trois sortes, ou par compromis, ou par adoration, ou par voye de scrutin & de billets, où ils donnent leur voix à celuy qu'ils fauorisent. Il suffit donc qu'on entende que toute l'authorité de créer le Pape consiste aux Cardinaux, & qu'ils sont membres principaux du Pape, qui est comme chef, lequel ils assistent, estans ses Conseillers & Coadiuteurs. Beaucoup de priuileges leur ont esté donnez par plusieurs Papes, & particulieremêt par Paul II. & quelques autres leur ont mesme octroyé la moitié des reuenus du S. Siege: mais au lieu de cela ils iouyssêt à present de la moitié des Annates des benefices qui s'expedient par Consistoire. Ils auoient accoustumé d'estre seulemêt au nombre de 53. mais le nôbre s'est accrû & diminué selon la volonté des Papes ; & Pie IV. en vit vne fois 66.

Ceux qui vôt discourât sur le proche successeur au Pontificat ont accoustumé de considerer d'vn costé le temps qui court, pource que le temps de la paix requiert vne chose, & celuy des troubles vne autre ; & lors que toute chose est pleine de debordemêt, il faut pêser à auoir quelqu'vn qui l'arreste; & d'ailleurs il est besoin de prendre vn autre chemin, lors qu'apres vne grâde seruitude on desire vn peu de liberté: & d'autre part il faut prendre garde aux volontez des Princes, chacun desquels desire auoir vn Pape pour amy: mais ils considerêt sur tout les affectiôs particulieres des Cardinaux, pource qu'il semble qu'en l'election du Pape ils perdêt la memoire de tous les autres. On void toutesfois que la vieillesse sert beaucoup, tant pour le regard de ceux qui aspirent au Papat, que pource que plusieurs font tousiours quelque acquest au châgemêt des Papes. Apres on cherche la bonté, pource que les hommes sont communément si meschans, qu'ils suppriment du tout le desir naturel des choses bonnes. Mais la principale bôté qu'on recherche és Cardinaux, c'est celle qui profite aux autres

comme

comme la Iustice, l'affabilité, la courtoisie, & l'inclinatiō à vouloir communiquer la grandeur aux autres: & pour cette cause il semble qu'ils regardēt de ne faire Pape celuy qui a beaucoup de grāds parés & amis qui peuuēt estre cause d'interrompre, & diminuer la courtoisie, & les autres parties que i'ay remarquées, & chaque Cardinal pourchasse de faire Pape non seulemēt celuy qu'il ayme: mais aussi celuy qui est obligé de l'aymer. Mais encor qu'on prenne garde à toutes ces choses; toutesfois on peut asseurer qu'il est impossible de pouuoir faire vne ferme, & valable coniecture de celuy qui doit estre Pape, pource que les affaires de Rome branslent à toute heure. Vn mescontentement, vne nouuelle promotion de Cardinaux, le moindre accident qui arriue, met toutes choses s'en dessus dessous, outre ce qu'on a remarqué que la pluspart du temps les humeurs qu'on voit dehors se changent dans le Conclaue; mesmes bien souuent les Cardinaux esmeus tout d'vn coup, ou touchez de crainte, & comme hors d'eux-mesmes se portent à ce qu'ils n'auoient iamais eu dans la pensée. Quand ils peuuent preuoir le danger de quelqu'vn qui peut estre Pape, ils y remedient facilement, s'acordent ensemble, & partant les principaux sujets de la Papauté sont presque tousiours abbatus. Mais pource qu'on ne peut vser de mesme diligēce en tous, lors qu'ils sont surpris, & qu'on parle de quelqu'vn auquel ils n'ont iamais pensé, & qu'ils n'ont le temps de prendre resolution, ils courent comme personnes despourueuës de conseil, comme si chacun doutoit d'estre le dernier. Toutesfois on void bien souuent que celuy qu'on croyoit le moins deuoit estre Pape vient à l'estre, c'est pourquoy c'est plustôt deuiner que coniecturer de dire que quelqu'vn doit estre Pape.

Au reste le Pape qui est auiourd'huy ayme fort la paix, & le repos de la Chrestienté, tasche de maintenir tous les Roys en bonne amitié, sans fauoriser l'vn plus particulierement que l'autre. Il semble que la prise qu'il a euë auec les Venitiens, a diminué beaucoup l'affection que cette Republique portoit au S. Siege. Toutesfois les affaires sont aujourd'huy si bien appaisées qu'on tient que les choses se remettront bien-tôt, si desia elles ne le sont au premier estat, & que l'aigreur qui a esté d'vn costé, & d'autre, & l'animosité des deux parties, dont le grand Henry Roy de France a empesché les effets, cessera par la bonté du Pape, & par la discretion de la Seigneurie de Venise.

RELIGION DES PREMIERS ROMAINS.

Entre tous les Dieux estimez par les Romains Pan Lycée, nommé de plusieurs Faune & Syluain, tint le premier rang, & ce fut à luy qu'on dedia les Lupercales, & que les Luperces sacrifierent: On dit que ce sacrifice vint d'Euandre Roy fugitif d'Arcadie, qui vint au lieu où fut apres faite la forteresse de Rome. XLII.

Les Pasteurs qui auoient ce Dieu pour leur chef luy sacrifioient tous nuds, auec le visage couuert, & quelques ceintures en la main. Il y en a qui rapportent l'origine de ce sacrifice à l'accident qui arriua à Faune lors qu'il poursuiuoit d'amour Iole fēme d'Hercule. Mais les autres disent que Romule sacrifiāt à Pan tout nud pour la chaleur du Soleil, eut aduis que quelques voleurs emmenoient son troupeau, si bien que pour les attraper il les poursuiuit tout nud comme il estoit, & les prit: si bien qu'en memoire de cecy il voulut que

les Prestres qui feroient ce sacrifice fussent nuds. La speciale deuotion qu'on auoit à ce Dieu, & à ces Prestres, estoit, pource que les femmes qui ne pouuoient accoucher, ou deuenir enceintes, auoient recours aux Luperces, & ainsi qu'elles auoient esté vn peu batuës de certains petits foüets teint de sang de bouc, elles accouchoient, en conceuoient bien-tost. On faisoit la feste de ce Dieu le 18. de Ianuier, ainsi qu'Ouide rapporte.

Il y eut apres les Potitiens & Pinariens, familles ainsi nommées, qui furent ordonnez pour sacrifier à Hercule. Les Potitiens instruits par Euandre presiderent long-temps à ce sacrifice, iusques à ce que cette charge estant donnée à des serfs publics, la famille des Potitiens vint à manquer; ce qui aduint par le moyen d'Appius Claudius leur ennemy, & les Romains crûrent que pour punition il estoit deuenu aueugle.

Les freres Aruaux, ou Aruales donnerent conseil aux Romains, afin que les champs produisissent des bleds, Romule fut l'inuenteur de cette Religion, & ceux-cy se nommerent Aruaux, pource qu'*Aruum* signifie champ. Ils furent au nombre de douze, l'on leur donna auec la Prestrise vne couronne d'espics auec quelques bandes blanches.

Presque en mesme temps la science, & religion des Augures vint à Rome de la Toscane, dont les habitans sçauoient parfaictement l'art de deuiner en cette sorte. Leur façon de faire estoit telle. Celuy qui deuoit presager par le moyen de l'augure montoit sur la forteresse, ou sur quelque autre lieu descouuert, & s'assioit-là sur vne pierre tournée au Midy, & estant assis à main gauche, tenoit en main vne baguette courbe qu'on nommoit Lituë. De là ayant regardé la ville, & les champs d'alentour en priant les Dieux, il separoit les regions de l'Orient à l'Occident, & logeoit les parties droites au Midy, & les gauches au Septentrion, & remarquant sans mot dire, le lieu iusques auquel la veuë s'estoit portée, tenant en sa main gauche la baguette, mettoit la droicte sur la teste de celuy à qui il vouloit presager quelque chose, disant: O pere Iupiter, s'il est accordé qu'vn tel ioüysse de telle chose, dõnez-en des signes manifestes, où i'ay fait mes bornées: & lors il disoit quels signes il vouloit que Iupiter enuoyât, & s'ils arriuoient l'Augure estoit bon. Or auec le temps cette science fut en prix à Rome, de sorte que le nombre des Augures crût aussi bien que leur authorité, tellement qu'on créa le College des Augures, qui n'estoient que trois au commencement.

Numa Pompilius Roy des Romains fut le premier qui ordonna le Flamen Dial, vû qu'auparauant les Roys exerçoient l'Office de Pontife. Numa considerant donc qu'à l'aduenir les Roys pourroient plutôt ressembler à Romulus qu'à luy, & estre plus affectionnez aux armes qu'à la Religion, ordõna quatre Prestres qu'il nomma Flamines, qui deuoient estre continuellement attentifs au seruice des Dieux, & ces Prestres furent dediez à plusieurs Dieux, c'est à sçauoir vn à Iupiter, qu'ils nommoient Dial, & deux à Mars, & vn à Quirinus, ou Romulus. Les autres Flamines dediez à d'autres Dieux qu'à Iupiter portoient le tiltre des Dieux ausquels ils estoient voüez: & Numa voulut que celuy de Iupiter portât vne robbe honorable, & eut vn siege d'yvoire, qu'on n'octroyoit en ce temps-là qu'aux plus grãds Magistrats. Cestuy-cy seul auoit vn petit chappeau blanc, & dauãtage il alloit à cheual. Il ne luy estoit permis de iurer, ny de porter du feu de son sacrifice en aucun lieu qui ne fut sacré. Si quelqu'vn entroit ceint dans son temple, il falloit qu'il le desceignit, &

qu'il iettât dehors ce lien par le toict. Il n'auoit aucun nœud dessus luy. Si le criminel qu'on menoit foüetter se mettoit à genoux deuant luy, c'estoit peché de le foüetter ce iour-là. Vn homme qui n'estoit libre de condition ne pouuoit couper les cheueux de ce Prestre. Il ne luy estoit permis de toucher vne chévre, ny du lierre, des fébves, ou la chair creuë. Il failloit que les pieds de son lict fussent salis de boüe liquide, & il n'estoit permis à aucun de reposer dans ce lict. Les rongneures des ongles du Dial, & les cheueux qu'on luy auoit couppez, estoit cachez en terre sous vn caillou. Il ne luy estoit permis de prendre l'air sans chappeau, & les Pontifes luy ordonnerent le mesme quand ils seroit en lieu couuert. Il ne pouuoit toucher de la farine paistrie auec le leuain, ny quitter sa chemise qu'en des lieux couuerts, afin qu'il ne fut nud sous le Ciel, comme sous les yeux de Iupiter, & personne ne se pouuoit asseoir auec luy, lors qu'il disnoit, que le Roy sacrificule. Il n'entroit iamais aux lieux où il y auoit des corps morts. Varron a dit que les anciens eurent autant de Flamines que de Dieux, comme le Dial, le Martial, le Quirinal, le Vulcanien; le Falagre, & comme nous auons nos Archeuesques, Euesques, & Cardinaux, ils auoient aussi leur Flamen, leur premier Flamen, & celuy qui estoit sur tous les autres.

Quant aux Vestales de la garde de leur feu est si rebattuë que ie n'en diray autre chose sinon que si ce feu s'esteignoit elle estoient battuës auec des verges par le souuerain Pontife. On ne mettoit en ce Temple que des Vierges qui deuoient estre nées de personnes de libre condition, & l'on les prenoit depuis six iusques à dix ans au plus. Les dix premieres années elles apprenoient la forme des sacrifices, estoient autant de temps occuppées à sacrifier, & les dix dernieres années elles instruisoient les ieunes filles qu'on prenoit de nouueau, & lesdits trente ans passez elles se pouuoient marier. Mais celles qui se marierent furent malheureuses. Le peuple Romain les honoroit extrémement, & outre le feu dont i'ay parlé elles gardoient le Palladium, ou la statuë de Mineruе, & autres choses sacrées des Romains: & quand elles estoient trouuez en adultere on les faisoit mourir en cette sorte. On les dégradoit, & les portoit on sur vne biere, liées & auec le visage couuert en fort grād silence par la ville, qui estoit ce iour-là toute en deüil, iusques à la porte Salaire, prés de laquelle il y auoit vn lieu qu'on nommoit le champ Scelerat, auquel estoit vne sepulture qui auoit vn petit trou pour entrer, & deux petites fenestres. En l'vne on mett[oi]t vne lampe allumée, & en l'autre de l'eau, du laict & du miel, & lors qu'on estoit arri[u]é audit lieu, le grand Prestre disoit quelques prieres ayant tousiours les mains dressées vers le Ciel puis on faisoit entrer la Vestale en cette tombe par le petit trou, & cependant le peuple tournoit le visage, puis ayant osté l'eschelle, & couuert le lieu d'vne pierre, comme si c'eust esté vn sepulchre, le peuple iettoit dessus de la terre, & estoit tout ce iour en dueil.

Les Saliens furent dediez à Mars au nombre de douze par Numa, puis Hostilius en adiousta douze autres. Ils furent appellez Saliens pour les sauts qu'ils faisoient en sacrifiant. Ils portoient certaines iuppes peintes, & sur la poictrine certaines pieces enrichies d'or, d'argent, & de pierres precieuses.

Au commencement il y eut quatre Pontifes pris entre les Senateurs, puis le peuple obtint qu'on en esliroit autant de son ordre. Ceux-cy auoient vn

chef qu'on nomma le tres grand Pontife, qui sçauoit auec quelles hosties, & en quel temps il falloit sacrifier: & auoit le soin de sçauoir d'où l'on tireroit de l'argent pour les despences du seruice des Dieux. On dit que le Pontife auoit vne table où il connoissoit l'Eclipse de la Lune, & du Soleil.

Le Prestre Fecial presidoit à la foy publique donnée aux peuples, & l'on iugeoit que la guerre qui n'auoit esté premierement denoncée par le Fecial, n'estoit pas iuste. Quand on faisoit la paix auec l'ennemy, & le Chef luy ayant commandé, il disoit, ô tel, ie te demande de l'herbe: A quoy le Chef respondoit, qu'il en print, & l'ayant prise, il demandoit s'il le faisoit messager du peuple, & du Senat Romain. Le Chef respondoit qu'il le faisoit, pourvû que cela se fit sans que luy & le peuple Romain fussent deceuz. Lors on faisoit la paix, auec prieres à Iupiter, que si le peuple Romain contreuenoit aux conditions de l'accord, il le frappât, de mesme qu'il frappoit alors vn pourceau, & ce d'autant plus qu'il estoit beaucoup plus puissant. Mais quand ils denonçoient la guerre ils vsoient de cette façon de faire. Le Fecial portoit vn dard demy bruslé, & de l'herbe aux confins de ceux à qui il denonçoit la guerre, & en presence de trois hommes d'aage adioustoit que les ennemis auoient failly en ce qu'ils auoient fait contre le peuple Romain, & que pour cette cause luy & le peuple Romain leur annonçoient la guerre: & ayãt dit ces paroles il iettoit ce dard sur leur terre, afin qu'ils vissent qu'on leur faisoit iustement la guerre.

Les deux hommes des Sacremens auoient la charge de lire les liures sacrez & les vers de la Sybille, & de les interpreter. Ils presidoient encor aux ceremonies qu'on faisoit à Apollon, & qu'il naissoit quelque monstre, ou qu'il arriuoit quelque prodige ils taschoient d'appaiser les Dieux auecques leurs sacrifices.

Les sept hommes des Epulons estoient enclos en vne espece de Prestrise de laquelle il y a peu de gens qui ayent escrit. Pline deuãt reciter vne oraison & craignant ceux qui estoient là pour l'escouter dit, Le Consulaire estoit au milieu, & apres vn des sept hommes des Epulons; & il est dit qu'on accepte les excuses des filles des Augure, des dix hõmes Sacrez, des Flamines, & des sept hommes des Epulons. Ie parlerois des habillemens, des vases, des sacrifices, & des instrumens, mais ie m'en deporte, pource que la chose seroit ennuyeuse.

CHRONOLOGIE,

Et briefue discription de la succession, vie & mort des Papes depuis Saint Pierre, iusques à Paul V. à present seant. Ensemble leurs Ordonnances, Conciles, & Schismes.

POurce qu'en discourant du gouuernement de l'Estat de l'Eglise, i'ay aussi
XLIII. parlé de la Religion, & des choses qui concernent l'Eglise, ie m'en deporteray maintenant, pour venir au dénombrement des Papes iusqu'à Paul V. qui tient auiourd'huy le Saint Siege, & la souueraine dignité de l'Eglise: auec vn sommaire des ordonnances pendant leurs vies & les temps des Conciles generaux, puis ie mettray les Cardinaux qui sont auiourd'huy, afin que les plus curieux se contentent.

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

Saint Pierre, premier Pasteur ou Euesque de l'Eglise Catholique.

1. SImon Pierre Cephas, natif de Bethsaïda en Galilée, Apostre de Iesus Christ, premier Euesque des Chrestiens, gouuerna l'Eglise de Ierusalem cinq, celle d'Antioche sept, & finalement celle de Rome 24. ans 5. mois 12. iours. 34.

2. Line Toscan second Euesque ou Pape de Rome, Cheronesque ou Coadiuteur de S. Pierre, ayant escrit les gestes de S. Pierre, mesme ses combats auec ce detestable Simon l'enchanteur. Il fut decapité par le commandemẽt de Saturnius Consul, estãt par luy estimé sorcier, pour auoir chassé le Diable hors le corps de sa fille (tant il estoit renommé en sainцteté,) que mesme il ressuscitoit les morts partant de la ville, ou s'absentant d'icelle pour aller annoncer la parole de Dieu en infinis lieux. Tint le siege 11. ans 3. mois. 12. iours. 57.

3. Clement Romain, ordonna sept Notaires (que l'on nomme à present Protonotaires) par les sept quartiers & regions de Rome: afin d'escrire l'Histoire du Martire, il escrit plusieurs choses, mesmement huit liures de Cõstitutions Apostoliques: & par sa pieté & doctrine, ayant conuerty plusieurs à la foy Chrestienne: il fut martyrisé sous Trajan Empereur, de son Pontificat 9. ans 4. mois. 26. iours. 68.

4. Clete Romain appellé à la charge Episcopale contre son gré, ayant creé plusieurs Prestres dans la ville de Rome, ayant augmenté, comme homme de doctrine & sainte vie, l'Estat de l'Eglise de Dieu, fut martyrisé durant l'Empereur Domitian, & enseuely au Vatican, de son Pontificat. 6. ans 5. mois 2. iours. 77.

5. Anaclete Grec de nation d'Athenes, ordonne que les Prelats & Clercs feront leurs barbes, & feront faire leurs cheueux, qu'ils s'assembleront deux fois l'an pour les affaires de l'Eglise: que les Euesques seront receus par trois autres: les Clercs admis aux ordres sacrez publiquement, non priuément: & que tous fideles communieroient apres la consecration; autrement reiettez de la compagnie des fideles, comme infideles. Par ce moyen la Religion Chrestienne s'augmenta grandement. Du temps des Apostres on communioit tous les iours. Il mourut l'an 2. mois 2. iours 10. de son Pontificat. 84.

Le siege fut vaquant 7. iours.

6. Euariste ordonna sept Diacres estre esleus en chacune Cité, pour assister à l'Euesque en preschant: afin qu'on ne luy imposât d'y auoir mal presché, distribua les parroisses ou Cures aux Prestres, commanda les mariages estre solemnisez publiquement en l'Eglise, auec la benediction sacerdotale, autrement seroient reputez illicites & incestueux: que l'Euesque ne laisseroit son Eglise durant sa vie, non plus que la femme son mary. Il souffrit mort sous l'Empereur Trajan, de son Pontificat. 13. ans cinq mois. 96.

Le siege fut vaquant 19. iours.

7. Alexandre Romain, homme de tant sainte vie, que plusieurs Senateurs Romains receurent la Religion Chrestienne pour sa grande 107.

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

pieté. Il fut premier autheur de l'eau beniste, & d'en mesler de la simple auec le vin, au Sacrement du Corps & Sang de Iesus Christ : adiousta au Canon de ce saint mystere, *Qui pridie quàm pateretur*, iusques à ces mots, *hoc est*, *&c.* & que le pain seroit sans leuain : prohiba que les Clercs ne seroient accusez par deuant les Iuges seculiers, ains poursuiuis deuant les Ecclesiastiques : il fut martyrisé sous Adrian, & interrogé pourquoy il ne respondoit : pource (dit-il) qu'au temps de l'oraison, l'homme Chrestien parle auec Dieu ; sa mort aduint ayant tenu le siege 7. ans 5. mois 19. iours.

Le siege fut vaquant 15. iours.

8. Sixte Romain, prohiba que les ornemens de l'Eglise ne fussent maniez d'autres que des Ecclesiastiques : Ordonna les Corporaux de lin tres-pur & net : qu'en la celebration de la sainte Eucharistie l'on chanteroit *Sanctus*, *Sanctus*, *&c.* Ce sacré mystere estant traicté simplement auparauant la deuotion reluisant plus que pompe & appareil. Peu de ceremonies. Car S. Pierre ayant consacré, disoit l'oraison Dominicale. Il fut martyrisé de son Pontificat l'an 9. mois dixiesme, iours neufiesme.

Le siege fut vaquant 2. iours.

9. Telesphore Hermite Grec, institua le Caresme, selon plusieurs, mais ils se trompent : car il est de l'institution des Apostres, comme 127.
Polidore l'a remarqué de Saint Ierosme, escriuant contre Montan à Mercelle : trop bien augmenta-il le nombre des iours, ordonna de ieuner cinquante pour quarante, mesmement les Prestres, qui doiuent estre plus saints que les autres. Il ordonna aussi que le iour de la Natiuité de Iesus Christ l'on celebreroit trois Messes, la premiere à minuict, signifiant l'heure de la Natiuité, la seconde au poinct du iour, lors qu'il fut connû des Pasteurs, la troisiesme en plein iour, qui est celuy de nostre Redemption, & que desormais l'on châteroit cét Hymne. *Gloria in excelsis Deo.* Il fut martyrisé & enseuely au Vatican, de son Pontificat l'an 10. mois 8. iours 25.

Le siege fut vaquant 7. iours.

10. Hygine Grec, natif d'Athenes, ordonne (pour le moins) qu'vn 138.
parrain ou marraine presenteront l'enfant au Baptesme, que les materiaux dediez au bastiment du Temple ne seroient transferez à vsages prophanes. Que le Metropolitain ne condamneroit vn Euesque de sa Prouince, sans le consentement & aduis des autres Euesques de la mesme Prouince. Il meurt l'an 4.

Le siege fut vaquant 3. iours.

11. Pie d'Aquillée ordonna que l'on celebrât la Pasque (Pentecoste, 142.
ja ordonnée par les Apostres Act. vingtiesme) le iour du Dimanche & plusieurs saintes ceremonies pour l'ornement & decoration du Baptesme, & de la sainte Eucharistie : Que les Romains ne prendroient le voile auant l'aage de vingt cinq ans, que le Prestre iurant seroit deposé, & l'homme laïc excommunié. Il imposa aussi penitences aux Prestres negligens, & traictans irreueremment les saints Sacremens : consacra le premier Temple de Rome, sçauoir les Thermes de Nouat dedié à saincte Prudentiane, les Temples des

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

Chrestiens s'estoient auparauant cachettes & grottes obscures, sa mort aduint de son Pontificat, l'an onziesme, mois cinquiesme, iours vingt septiesme.

Le siege fut vaquant 3. iours.

12. Anicette Syrien de nation renouuella l'ordonnance d'Anaclete, que les Clercs ne porteroient point de barbe : que les Prestres auroient vne couronne : qu'vn Euesque ne pourroit estre consacré auecque plus petit nombre. Il fut martyrisé le neufiesme an 8. mois 24. iours de son Pontificat. 144.

Le siege fut vaquant 17. iours.

13. Concordius Soter de Fundi, renouuella & confirma l'ordonnance d'Euariste touchant la benediction sacerdotale au mariage & consentemens des peres & meres, pour les grands abus qui se commettoient de son temps. Gratian recite qu'il ordonna que l'on ne doit garder le serment, par lequel l'on promet de mal faire. Il mourut l'an 7. mois 11. iours 18. de son Pontificat. 163.

Le siege fut vaquant 21. iours.

14. Abundius Eleutherus, Grec de nation, enuoya en la grande Bretagne, à la requeste du Roy, Fugatius & Damianus gens de pieté & religion : par lesquels le Roy & le peuple furent baptisez. Il deffendit qu'aucun par superstition ne s'abstint d'aucune sorte de viande, & que nul ne fut condamné de crime absent & non conuaincu. Ayant augmenté la Religion Catholique par son bon exemple, a laissé paix & repos en l'Eglise espanduë quasi par toute la terre. Il mourut l'an 15. iours 13. de son Pontificat. 171.

Le siege fut vaquant 5. iours.

15. Victor Affriquain, ordonna que si aucun estant prest de receuoir la sainte Communion, & sollicité de pardonner à son ennemy, refusoit de se reconcilier qu'il fut priué de ce saint mystere, declara qu'en cas de necessité, il seroit loisible à qui que ce fut, homme ou femme, de baptiser ceux qui requerroient cette grace, en quelque eau que ce fut, pourvû qu'elle fut viue : combien que la coustume de baptiser autrement ne fut qu'à Pasques & Pentecoste. Il confirma aussi l'ordonnance de Pie, touchant la celebration de la Pasque, le iour du Dimanche, contre la coustume des Eglises d'Asie, lesquelles il excommunia : dequoy il fut repris par Irenee. Il fut martyrisé l'an douze, mois vn, iour, 28. de son Pontificat. 186.

Le siege fut vaquant 12. iours.

16. Abundius Zefirinus Romain, ordonna que chacun ayant atteint l'aage de douze à treize ans, receut à tout le moins au iour solennel & feste de Pasques la sainte Eucharistie : que les calices estans de bois dés le commencement seroient faits de verre, lequel decret fut aboly depuis & ordonné qu'ils seroient d'or, d'argent, ou d'estain qu'vn Euesque ne pourroit estre iuge de son Archeuesque ou Metropolitain, ny de son Primat ou Patriarche, sans l'authorité Apostolique 198.

Nombre des Papes.		Ans de Christ.
	en quoy il n'oublia d'establir sa primauté. Il mourut l'an 20. iours 15. de son Pontificat.	
	Le siege fut vaquant 6. iours.	
17.	Domitius Calistus Romain, dressa vne Eglise & vn cimetiere à Rome, où reposent les reliques de plusieurs saints Martyrs: institua le ieusne des Quatre temps, esquels il faut receuoir le Clerc & ordres sacrez. Quelques-vns luy attribuent l'ordonnance du Celibat des Prestres: mais Polydore au liu. 5. chap. 4. dit que l'on n'a pû oster du tout le mariage aux Prestres Occidentaux (car les Orientaux & Grecs se mariēt) iusques au Pontificat de Gregoire 7. l'an 1074. Il fut martyrisé l'an 5. mois 1. iours 13. de son Pontificat.	218.
	Le siege fut vaquant 6. iours.	
18.	Vrbain Romain, sous lequel l'Eglise Romaine commença de posseder des terres, prez, & autres heritages, qui doiuent estre communs & distribuez pour alimenter les gens d'Eglise, les Pauures, les Protonotaires, qui escriuoient les actes des Martyrs. Damase luy attribuë l'ordonnance des vaisseaux d'argent ou d'estain, dont Boniface Euesque de Majence disoit que iadis les Prestres d'or vsoient de calice de bois maintenāt les Prestres de bois vsent de calice d'argent. Pour sa sainte vie il attira à la foy beaucoup de monde; il fut martyrisé l'an 7. mois 7. iours 5. de son Pontificat..	223.
	Le siege fut vaquant 23. iours.	
19.	Calpurnius Poncianus Romain, ayant laissé deux Epistres decretales à tous les fideles, & enduré beaucoup de tourmens, mourut en exil, en l'Isle de Sardaigne, l'an cinquiesme, mois cinquiesme, iours deux de son Pontificat. Quelques vns disent que de son temps estoient à Rome quinze Prestres dits Cardinaux, c'est à dire principaux, pour ensouelir les morts, & baptiser les petits enfans, & autres quinze qui eurent la principalle charge du salut des ames: toutesfois Polydore & Damase disent que ce fut Marcel Pape l'an trois cens deux autheur de ces Cardinaux.	231.
	Le siege fut vaquant vn iour.	
20.	Antheros Grec, ordonna que les gestes des Martyrs seroient escrits: permit à tout homme Ecclesiastique de changer son Eglise auec vn autre, moyennāt qu'il le fasse pour le salut des ames, & profit public, & non pas pour sa commodité particuliere: declare qu'il ne sera loisible à aucun d'estre Pape, qu'il ne soit Euesque premieremēt. Il fut martyrisé l'an cinquiesme, mois vn iour, quatorze de son Pontificat.	236.
	Le siege fut vaquant 6. iours.	
21.	Fabian Romain, esleu miraculeusement, baptise Philippes pere & fils premier Empereur Chrestien, & accepta leurs thresors: dispose les ceremonies du saint Cresme: ordonne derechef le Martyrologe, deffend de prēdre femme entre le cinquiesme degré de consanguinité, veut que chacun Chrestien communie trois fois és festes de Pasques, Pentecoste, & Natiuité de nostre Seigneur: fut martyrisé principalement en haine des thresors receus de l'Empereur, l'an 13. onze mois de son Pontificat.	239.

Nombre des Papes. — Ans de Christ.

22. Corneille Romain fut tres-docte, & escriuit plusieurs Epistres, eut deux Antipapes ; fit plusieurs ordonnances, comme l'on peut voir dans Gratian, & accusé de leze Majesté, pour auoir escrit à S. Cyprian, fut fustigé & mis à mort sous l'Empereur Dece, l'an deux, mois 2. iours 3. de son Pontificat. 252.

Le siege fut vaquant 2. mois. 5. iours.

SCHISME I.

Nouatian Romain Prestre heretique, disant que les Apostres, c'est à dire ceux qui estoient descheus de la foy, ne doiuent estre receus en l'Eglise, quoy qu'ils fissent penitence : & premier schismatique, hypocrite & conuoiteux de paruenir au Pontificat, alluma le feu de diuision & discorde, se faisant Antipape, auec l'ayde de Nouatus Prestre de Carthage, tesmoin S. Cyprian escriuant à Corneille, qui le condamna heretique en deux Conciles tenus à Rome. Nicostratus autre Antipape en Affrique. 252.

23. Luce Romain ordonna que chacun Euesque soit accompagné de deux Prestres, & trois Archidiacres, pour estre tesmoins de sa bonne conuersation : que les Euesques seroient aagez de trente ans : toutefois Gratian attribuë cét ordre à Zozime, il fut martyrisé l'an 1. mois 3. iours 13. de son Pontificat. 253.

Le siege fut vaquant 1. mois 5. iours.

24. Luce Estienne Romain fut le premier qui mit en vsage les habits Sacerdotaux, les premiers Prestres se cótentans d'estre vestus de pieté, religion, & sainteté, s'estudiant plus à despoüiller le vieil homme, & les vices, que de separer de nouueaux & riches ornemens. Il fut martyrisé l'an 1. mois 3. iours 1. de son Pontificat. 255.

Le siege fut vaquant 1. mois 12. iours.

25. Sixte 2. Athenien, ayant enseigné l'Euangile par toute l'Espagne il fut esleu Pape, il ordonna de bastir des Eglises & Autels vers l'Orient, & estoit en bonne volonté de confuter les Heretiques, des Sabellins, Cerinthiens, Nepotians : il fut martyrisé l'an 1. mois 10. iours 23. de son Pontificat. 257.

Le siege fut vaquant 11. mois 15. iours.

26. Denys Grec fut le premier Moyne qui fut receû au siege Romain pour estre Pape, & estant esleu, il diuisa le premier, tant à Rome, que ailleurs, les Temples, Cimetieres, Paroisses, & Dioceses aux Prestres, commandant que chacun se tint content de son finage, pour y nourrir le troupeau qui luy seroit commis, il souffrit mort l'an 10. mois 5. iours 5. de son Pontificat. 260.

Le siege fut vaquant 5. iours.

27. Felix Romain, ordonna que l'on celebre tous les iours la memoire des Martyrs, & non ailleurs qu'és lieux sacrez : que tous les ans l'on obserue la Dedicace des Eglises vne fois l'an, il souffrit martyre l'an 3. mois 5. de son Pontificat. 271.

Le siege fut vaquant 5. mois.

28. Eutichien Toscan de Luna, ayant escrit quelques Epistres & Decrets, enseuely 342. martyrs de ses propres mains, luy mesme fut 275.

Nombre des Papes — martyrisé l'an 8. mois 6. iours 24. de son Pontificat. — Ans de Christ.

Le siege fut vaquant 8. iours.

29. Caius de Salone en Dalmace de la famille de Diocletian, l'on luy attribuë l'institution des quatre degrez en l'Eglise, à sçauoir Huyssier, Lecteur, Exorciste, Acolyte. Mais Genebrard obserue d'Eusebe au liure 6. chap 43. qu'il en falloit plustôt faire autheur Corneille son predecesseurs: il souffrit martyre l'an 12. mois 4. iours 6. de son Pōtificat. 283.

Le siege fut vaquant 2. mois 8. iours.

30. Marcelin Romain, estant saisi de crainte des tourmens & supplices, honora les Idoles, mais depuis il reconnût sa faute en plein Synode assemblé à Sinuesse, & en fit penitẽce, & mesme depuis vint à redarguer l'Empereur Diocletian, & de son gré il souffrit martyre l'an 7. mois 9. iours 26. de son Pontificat. 296.

Le siege fut vaquant 20. iours.

31. Marcel Romain, limita les quartiers & tiltres departis par Euariste, & les reduit à 25. ordonna que le Concile general ne pourroit estre assemblé sans la permission du Siege Apostolique, Martin V. ordonne le contraire, comme nous verrons apres qu'vn Clerc ne pourroit estre conuenu deuant vn Iuge laïc, il fut martyrisé l'an 5. mois 6. iours 21. de son Pontificat 304.

Le siege fut vaquant 20. iours.

32. Eusebe Grec, Medecin, fit plusieurs ordonnances. Aucuns luy attribuent celle de l'inuention de sainte Croix: il fut martyrisé l'an premier, mois 7. iours 25. de son Pontificat. 310.

Le siege fut vaquant 7. mois.

33. Milciades Affricain, deffendit le jeusne au Dimanche & au Ieudy: pour autant que les Payens celebroient les solemnitez de leurs Dieux Saturniens. Il mourut l'an 3. mois 2. de son Pontificat. 311.

Le siege fut vaquant 17. iours.

34. Syluestre Romain, ordonne la tunique, & l'aube de lin blanc, deffend l'ornement de soye ou de drap teint en la consecration, changeant les noms payens des iours, à sçauoir le nom du Soleil lors ainsi nommé au Dimanche ou Dominique: les autres cinq ensuiuant nommez par eux de la Lune, Mars, Mercure, Iupiter, & Venus, les appellãt feries 2. 3 4. 5. 6. & au lieu du iour de Saturne, Sabbath, ou Samedy qui signifie repos. Toutesfois auant luy le Dimanche auoit esté consacré à Dieu par les Apostres en memoire de la Resurrection. Or il fit chose beaucoup plus grande, quand il conuertit à la foy Catholique l'Empereur Cōstantin, qui apres fit cesser les persecutions tyranniques qui se faisoient contre les Chrestiens, donna à Siluestre la ville de Rome, selon aucuns; & plusieurs Prouinces, édifia & dota plusieurs Temples Chrestiens: il mourut l'an 20. mois 2. iours 4. de son Pontificat. 315.

Le siege fut vaquant vn mois 15. iours.

SYNODE I. GENERAL.

PRemier Concile general tenu à Nice par le commandement de Constantin le Grand par 318. Euesques de toutes les parties du monde pour rendre l'Estat de l'Eglise pacifique, troublé principale- 317.

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

ment par la detestable heresie d'Arrius, où il fut condamné & conclud le fils de Dieu estre *Homoosion*, c'est à dire consubstantiel au pere, ce que porte le symbole que nous chantons.

35. Marc Romain, ayant ordonné que le symbole composé au Concile de Nice : *Credo in vnum Deum &c.* fut chanté du Clergé & du peuple apres la predication de l'Euangile, & que l'Euesque d'Ostie vseroit du manteau Episcopal, *Pallium*, à cause que celuy de Rome est par luy consacré : il mourut le 8. mois 20. iours de son Pontificat. 336.

Le siege fut vaquant 20. iours.

36. Iules Romain, estát retourné d'exil où il auoit esté enuoyé par Constantius Arrien fils de Constantin ordonna plusieurs choses, entre autres qu'vn Prestre ne pourroit estre conuenu sinon deuant vn Iuge Ecclesiastique, que les Conciles ne seroient conuoquez sans sa permission : il mourut l'an 24. mois 5. iours 16. de son Pontificat. 336.

Le siege fut vaquant 24. iours.

37. Liberius Romain : estant banny pour auoir resisté aux Arriens, & par belle promesse de l'Empereur Constantius Arrien (selon l'opinion d'aucuns) il consentit de leur adherer à sa grande infamie : toutesfois enfin s'estant reuoqué il mourut Catholique l'an 25. mois 4. iours 17. de son Pontificat. 351.

Le siege fut vaquant 6. iours.

SCHISME II.

Felix 2. Romain, fut selon quelques-vns 38. Pape, mais d'autres ne le nombrent pas, d'autant qu'il presida en absence de Liberius *Onuphirus* le Maire le tiennent pour le 2. Scismatique : il fut martyrisé par les Arriens le 10. an, mois 3. iours 11. de son Pontificat. 355.

38. Damase Espagnol, il a escrit les vies des Papes par le Conseil de saint Ierosme, fit dire en l'Eglise Latine en la fin des Pseaumes *Gloria Patri, &c.* composé par Flamianus Antiochenus, aidé de S. Christophe, le Symbole de Constantinople, & le Confiteor, & par son cōmandement saint Ierosme colligea les Epistres & Euangiles, comme elles se lisent en la Messe, & les heures Canoniales, l'ordonnance de chanter les Psalmes alternatiuement est de luy & de S. Ambroise. Il mourut l'an 18. mois 2. iours 10. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 17. iours.

SCHISME III.

Vrsin Romain, il estoit competiteur de Damasus apres la mort de Liberius & Felix, & lors commença le 3. schisme : lors l'ambition des honneurs commença aussi à saisir le cœur des Prelats de l'Eglise. 366.

SYNODE II. GENERAL.

Concile vniuersel assemblé à Constantinople de 150. Euesques sous Gratian & Theodose Empereurs, pour l'heresie de Macedonius Euesque de Constantinople & d'Euroxe, nians le S. Esprit estre Dieu, où ils furent condamnez. 381.

39. Syricius Romain, deffend au Clergé le mariage, ordonne que nul bigame ne pourroit estre receu à l'ordre de Prestrise, qu'il seroit li- 384

Nombre des Papes | Ans de Christ.

cite aux Moynes de bonne conuersation d'estre Prestres (car ils ne l'estoient pas lors;& n'en y auoit aucun aux Monasteres) & receus Euesques, les Bourguignons de peur de Huua se font Chrestiens; il mourut l'an 12. mois vn, iour 25. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant vn mois 15. iours.

40. Anastase Romain, ordonna que quand on chanteroit à l'Euangile, 398.
chacun fut debout, afin de l'oüyr auec plus grãde reuerence, que ceux qui seroient deffectueux ou mutilez de membre ne fussent receus au Clergé. Il mourut l'an 4. iours 21. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 10. iours.

41. Innocent d'Albanie ou d'Escosse ordonna l'Extreme-onction, & de- 402.
clara que les Euesques qui vendroient Prebendes, Doyennez, Prieurez, ou autres dignitez Ecclesiastiques, ou quelque Sacrement, la sainte Huile, consecration des Autels, fussent punis comme simoniaques: que luy, & tous ceux de son Siege ne pourroient estre jugez d'aucun Roy, ne tout le Clergé: il mourut l'an 15. mois 2. iours 21. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 22. iours.

42. Zozimus Grec, homme fort docte & de sainte vie deffendit que les 416.
serfs ne fussent admis en l'ordre de Prestrise moins, dit Platine, les bastards & meschans: il mourut l'an 2. mois 4. iours 7. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant neuf mois.

43. Boniface Romain, ce fut luy qui changea les veilles des Saints aux 419.
jeusnes: il fut chassé de Rome à cause d'Eulalius par l'Empereur Honorius fils de Theodosius, lequel le r'appella: il mourut l'an quatre mois 9. iours 28. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 9. iours.

SCHISME IV.

Eulalius Romain, durant le schisme contre Boniface, fut esleu par 423.
vne partie du Clergé, & mis hors de Rome auec Boniface: il mourut le 3. mois & 7. iours de son eslection.

44. Celestin Romain, ordonna que les Psalmes fussent chantez de tous auant la Messe, ce qu'auparauant il ne faisoit, ains seulement l'Epistre & l'Euangile estoient recitez, de là les Introites ont esté cueillies, graduels, offertoires, & communions. Ordõne aussi que les Prestres sçauront les Canons Ecclesiastiques: il mourut l'an 8. mois 5. iours 3. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant vn mois vnze iours.

SYNODE III. GENERAL. 430.

Concile general sous Theod. 2. de 200. Euesques, celebré en Ephese contre l'heretique *Pelagius & Nestorius*, Euesques de Constantinople, qui nioient la diuinité de Iesus Christ. 432.

45. Sixte 3. Romain, accusé d'auoir violé vne Nonain, purgé par son serment en presence de 55. Euesques, ayant distribué tous ses biens aux pauures, mourut l'an 7. mois vnze iours de son Pontificat.

Le siege fut vaquant vn mois vnze iours. 440.

46. Leon le Grand, ainsi surnommé à cause de la grande doctrine, or-

Nombre des Papes. donne, ou renouuelle les Rogations, & processions, qu'on appelle Li- Ans de Christ.
tanies, Ses Litanies sont les petites, Gregoire le Grand institua les
grandes ayant fait plusieurs ordonnãces. Il deffendit de chanter *Alleluya*, & *gloria in excelsis Deo*. en temps de Caresme. Il mourut l'an 20.
mois vnze, iours deux. Le Siege vaquant sept iours. Auant ce Pape
l'Eglise Romaine nombroit les ans depuis la Passion de Iesus.

SYNODE IV. GENERAL.

COncile general de Calcedoine sous l'Empereur Martian de 225. 452.
Euesques, cõtre l'heresie d'Eutiches Prestre de Constantinople
confondant les deux natures en Iesus-Christ.

47. Hilaire de Sardaigne, docte personnage, deffend que nul ne puisse 461.
eslire successeur à aucune charge Ecclesiastique: il mourut l'á 6. mois
3. iours dix.

Le siege fut vaquant dix iours.

48. Simplice de Tiuoli ordõna qu'aucun Ecclesiastique ne reconnoisse 467.
vn laïc en la possessiõ d'vn benefice, il meurt l'an 15. mois 6. iours 23.

Le siege fut vaquant 6. iours.

49. Felix 4. Romain, ordonne que les Eglises seront consacrées seule- 483.
ment par les Euesques: il meurt l'an 8. mois vnze iours 17.

Le siege fut vaquant 5. iours.

50. Gelasius Affricain composa les prefaces que l'on chante auant le 492.
saint Canon, ordonna, que les ordres sacrez ne seroient administrez
que quatre fois l'année, & de Samedy. Il composa hymnes, collectes,
respons, graduels, liures, & fit autres ordonnances, estant docte, &
mourut l'an 4. mois 8. iours 19.

Le siege fut vaquant 5. iours.

51. Anastase 2. Romain est reputé heretique, infame par quelques-vns, 496.
& fauorisant aux Nestoriens: toutesfois il excommunia l'Empereur
Anastase comme Eutychien; il mourut miserablement apres auoir
vuidé ses boyaux comme Arrius l'an 2. mois vnze iours 24.

Le siege fut vaquant 2. iours.

52. Celius Symmachus de Sardaigne fut Pape, nonobstant l'election 498.
d'vn nommé Laurent, & d'vn autre appellé P. Alton, ainsi par eux
cõmença le cinquiesme Schisme: Car Theodoric Roy des Gots, qui
lors occupoit l'Italie, ayãt entẽdu que le Clergé de Rome seditieux
vouloit deposer Symmachus, enuoya cét Altõ tenir le Siege, & chasser les deux autres. Toutesfois Symmachus, s'estãt purgé des delicts
que l'on luy objectoit, fut remis, & mourut l'an 15. mois 7. iours 28.

Le siege fut vaquant 2. iours.

SCHISME V.

LAurens Romain durant le Schisme contre Symmachus, mou- 513.
rut l'an premier.

53. Celius Hormisda de Fresselone cité de la Campanie, voyant plu- 514.
sieurs Moynes à Rome opiniastres en l'heresie d'Eutyches, les fit

Nombre des Papes.		Ans de Christ.

bannir de la ville. Il fit de grandes aumosnes, condamna l'heresie des Manicheens qui repulluloient; fit brusler leurs liures, & mourut l'an neuf mois 9. iours 17.

Le siege fut vaquant 3. iours.

54. Iean de Toscane estant enuoyé en Ambassade par le Roy Theodoric Arrien vers l'Empereur Iustin en Constantinople, pour restituer les Arriens à leur liberté, & l'ayant obtenu, neantmoins estant suspect à Theodoric, il fut par luy emprisonné, où il mourut en grande disette l'an 2. mois 9. iours 6. 523.

Le siege fut vaquant 1. mois 27. iours.

55. Felix 4. Samien repara le peuple du Clergé, bailla à cettuy des liures necessaires, fit le bastiment de S. Cosme à Rome, & quelques reparations aux autres; ils mourut l'an 4. mois 2. iours 18. 526.

Le siege fut vaquant 3. iours.

56. Boniface 2. Romain, fut aprouué de tous apres la mort de Dioscore, il confirma l'ordre de S. Benoist: il mourut l'an deux, & 2. iours de son Pontificat. 530.

Le siege fut vacquant 3. mois 5. iours.

SCHISME VI.

Dioscore Romain estant esleu par quelques-vns durãt le schisme contre Boniface, mourut l'an & 28. ious apres. 531.

57. Iean 2. surnommé Mercure, ayant receu la confession de foy de l'Empereur Iustinian, signée de sa main, auec vn beau present, mourut l'an 2. mois 4. iours 6.

Le siege fut vaquant 6. iours.

58. Rusticus Agapitus Romain, fit delaisser à Iustinian l'heresie Eutychienne, de laquelle il auoit esté seduit par Anthemius Euesque de Constantinople, puis il mourut l'an & 19. iours de son Pontificat. 534.

Le siege fut vaquant 6. mois 25. iours.

59. Celius Syluerius de Frussolone en Campanie, ne voulãt remettre Anthemius heretique en son Eueſché de Constantinople par le commandement de l'Imperatrice, est cõdamné faussemẽt d'auoir voulu liurer Rome aux Gots, fut exilé en l'Isle de Pont, où il mourut de pauureté, ayant institué la feste de la Purification pour appaiser vne grande peste, l'an premier, mois 5. iours 2. 535.

Le siege fut vaquant 4. iours.

SCHISME VII.

60. Vigilius Romain creé pendant le Schisme cõtre Syluerius, hõme ambitieux, qui auoit esté cause de l'expulsion de Syluerius, obtint la dignité Papale par force, & par faueur de Theodora femme de l'Empereur Iustinian: laquelle puis apres le fit tirer de Rome, du cõsentement des Romains, qui le hayssoient à mort, mené à Constantinoble, où il fut griefuement affligée, iniurié, outragé, conduit par la ville auec vne corde au col, finalement banny pour n'auoir voulu 537.

Nombre des Papes. | Ans de Christ

remettre Anthemius heretique en son Euesché de Constantinople, suiuant sa promesse mal faite à Theodora, & dont il se repentoit : il mourut l'an 17. mois 6. iours 29. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant vn mois 5. iours.

SYNODE V. GENERAL.

Concile vniuersel celebré à Constãtinople pour la seconde fois, 553.
de 165. Euesques, contre Antemius Euesque de Constantinople, & Theodore homme éloquent, qui disoit la Vierge Sainte auoit enfanté vn homme seulement, & non homme & Dieu, & fut conclud que elle estoit *Theotocos*, Mere de Dieu.

61. Pelagius Romain ayant ordonné que les Ecclesiastiques chanteroient toutes les heures canoniales, que les heretiques, & schismatiques seroient punis par glaiue, puissance, & iustice temporelle, que nul ne fut admis aux Ordres Ecclesiastiques par ambition, ny dons: meurt l'an 5. mois 10. mois 28. 555.

Le siege fut vaquant 4. mois 5. iours.

62. Iean 3. Romain, ayant acheué de faire reparer quelques Eglises, agrandir les cimetieres des Martyrs: il mourut l'an 12. mois 11. iours 26. de son Pontificat. 561.

Le siege fut vaquant 10. mois 19. iours.

63. Benoist Romain, aima fort les pauures, & voyant l'Italie ruinée par les guerres des Lombars, qui commencerent d'occuper l'Italie à l'instigation de Narses, irrité par l'Imperatrice Sophie, & affligée de famine, & peste ; il mourut l'an 4. mois vn, iour 29. 575.

Le siege fut vaquant 4. mois.

64. Pelage 2. Romain, esleu sans le consentement de l'Empereur, à cause que Rome estoit assiegée par les Lombars, ayant fait de sa maison paternelle vn Hospital pour les pauures, transporté le Patriarchat d'Aquilée à Grandens, la faisant Metropolitaine de Venise: mourut de peste l'an 10. mois 2. iours 10. de son Pontificat. 579.

65. *Le siege fut vaquant 6. mois 25. iours.*

Gregoire le Grand, Moyne fut esleu par la voix du Clergé & de tout le peuple, & du consentement de l'Empereur Maurice, il augmẽta la Messe de plusieurs ceremonies & prieres, de l'Introite ou Antienne, prise de quelques Psalmes: qu'on chantât neuf fois le, *Kyrie eleison*, qui signifie, Seigneur aye mercy de nous, *Alleluya* au commencement des Heures Canoniales, *Deus in adiutorium*, & le *Gloria Patri*, en la fin de chacun Pseaume de S. Ierosme, jaçoit qu'aucuns luy attribuent l'abstinence de chair en Caresme, qui est beaucoup plus ancienne, trop bien y adiousta il les quatre iours du Mercredi iusques au Dimanche pour faire la quarantaine: il institua les grandes Litanies, partie des stations de Rome, & infinies autres choses que l'on peut voir dans Platine: il meurt l'an 13. mois 9. iours dix. 590.

Nombre des Papes. | An de Christ.

Le siege fut vaquant 5. mois 17. iours.

66. Sabinian Toscan, duquel on ne sçait l'origine, & à bon droict: car il estoit meschant & indigne de son estat: detracteur des vertus de son predecesseur, disant qu'il auoit dissipé le bien de l'Eglise, ayant esté liberal aux pauures, & en volonté de faire brusler ses liures, ayant ordonné des lampes ardentes en l'Eglise, les cloches: & que les heures fussent sonnées, il mourut l'an 1. mois 5. iours 24. de son Pontificat. 604.

Le siege fut vaquant vnze mois 26. iours.

67. Boniface 3. Romain, ayant obtenu le Primat sur toutes les Eglises, de l'Empereur Phocas ordonna en vn Concile de 72. Euesques 30. Prestres & 3. Diacres, que l'Euesque sera esleu par le Clergé & le peuple & que tous ceux qui paruiendront a la di[illegible]é Episcopale par dons & faueurs seront excommuniez. Voilà vne sainte ordonnance bien negligée à la ruine de plusieurs: il meurt huict mois 23. iours de son Pontificat. 607.

Le siege fut vaquant 10. mois 3. iours.

68. Boniface 4. de Valeria en Prouence, obtint de l'Empereur, le Pantheon de tous les faux Dieux, & le dedie à l'honneur de la Vierge Marie, & de tous les Martyrs, lors la feste de Toussaints fut instituée le 12. May, ayant fait vn Monastere en sa maison, & donné congé aux Moynes de prescher, baptiser, & confesser; il meurt l'an 6. mois 8. iours vnze de son Pontificat. 608.

Le siege fut vaquant 4. mois 3. iours.

69. Theodat ou Deusdedit Romain, homme de sainte vie, fit celebrer le Concile d'Auxerre, auquel les estrennes qui se donnent le premier iour de l'an furent deffenduës: afin de n'estre vû suiure les Payens, il meurt l'an 3. mois 10, iours 27. de son Pontificat. 615.

Le siege fut vaquant 1. mois 25. iours.

70. Boniface 5. Neapolitain, homme fort humain, ordonna le premier entre les Papes, que les Temples seroient la franchise pour tous fugitifs, sinon les sacrileges, & excommuniez: il mourut l'an 3. mois dix, iours 9. de son Pontificat. 619.

Le siege fut vaquant 13. iours.

71. Honoré fut liberal aux pauures, repara l'Eglise S. Pierre d'or & d'argent, & de beaux tableaux; apres mourut l'an 12. mais 11. iours 7. de son Pontificat. 622.

Le siege fut vaquant vn an 8. mois 18. iours.

72. Seuerin Romain fut liberal aux pauures, s'estudia à reparer les Eglises, & accroistre le reuenu d'icelles. De mesme zele estoit lors nostre Dagobert, qui fit bastir l'Eglise de saint Denys, l'enrichissant merueilleusement, voire des reliques, & despoüilla des autres Eglises. Le Pape mourut l'an premier, mois second, iours. 4. de son Pontificat. 657.

Le siege fut vaquant 1. mois 22. iours.

73. Jean 4. de Dalmatie racheta plusieurs Dalmates, & Istriens, detenus captifs par les Sarrazins: puis il mourut l'á premier, mois 9. iours 18. 658.

Le siege

Nombres des Papes. | Ans de Christ.

Le siege fut vaquant 1. mois 14. iours.

Theodoric Hierosolimitian, fils de Theodore Euesque de Ierusalem, fut liberal aux pauures. L'eslection estoit vallable, faite par le Clergé, & le peuple, confirmée par l'Exarche comme Lieutenant de l'Empereur. Il meurt l'an 6. mois 5. iours 18. — 74. — 640.

Le siege fut vaquant 4. mois 1. iour.

75. Martin Italien assembla vn Concile à Rome de 150. Euesques, contre Pyrrhus, Sergius, Cyrus absent, & Paul present, Patriarches de Constantinople, heretiques Monothelites, nians deux volontez en Iesus Christ : par le commandement de l'Empereur Constans III. heretique, il fut banny en vne cité de Pont, où apres plusieurs miseres finit ses iours l'an 6. mois 1. iour 28. 647.

Le siege fut vaquant 8. mois 28. iours.

75. Eugene Romain, ordonna que les maisons des Prestres & Euesques seroient edifiées prés des Temples, auec prisons pour punir les crimes des Ecclesiastiques ; il mourut l'an 2. neuf mois 14. iours de son Pontificat. 654.

Le siege fut vaquant vn an 17. iours.

77. Vitallianus Italien ordonna le chant de l'Eglise Romaine, & l'accorda auec les orgues, par deuant non vsitées au seruice diuin, & s'estant du tout adonné à deffendre la Religion Chrestienne contre les heretiques, mourut l'an 3. mois 5. iours 29. 657.

Le siege fut vaquant 2. mois 14. iours.

78. Deodate Moyne Romain, guarit vn ladre en le baisant, homme religieux, affable, liberal aux pauures & estrangers, il mourut l'an 4. mois 2. iours 15. de son Pontificat. 652.

Le siege fut vaquant 4. mois 6. iours.

79. Donnius Romain fit pauer de marbre le paruis de saint Pierre, & par son integrité assujettit l'Eglise de Rauenne à celle de Rome, qui se disoit chef d'elle mesme ; il mourut l'an 2. mois 5. iours 10. de son Pontificat. 676.

Le siege fut vaquant 2. mois 28. iours.

80. Agathon Sicilien Moyne, fut de si bon naturel, que iamais homme qui vint à luy ne s'en alloit triste, ny desolé, mais ioyeux & consolé : il mourut l'an 2. sept mois de son Pontificat. 680.

Le siege fut vaquant 7. mois.

SYNODE VI. GENERAL.

Concile vniuersel tenu à Constantinople de 289. Euesques, contre les Monothelites, qui nioyent deux volontez & natures en Iesus Christ. Le Patriarche de Constantinople delaisse son heresie : Machaire d'Antioche ne la voulut laisser, & fut dejetté de son Eueché : là il fut permis le mariage aux Prestres de Grece, & non à ceux de l'Eglise Occidentale. 680.

81. Leon II. Sicilien, homme fort sçauant en la langue Grecque & Latine, & bon musicien, qui reduit le chant en meilleure melodie, aymant les pauures, exhortant tous de paroles & d'exemples à pieté, 682.

Nombre des Papes. iustice, humanité & autres vertus, ayant ordonné que l'on bailleroit la paix à la Messe : mourut le 10. mois 16. iours. Ans de Christ.

Le siege fut vaquant vn an 1. mois 21. iour.

82. Benoist II. Romain, fut de telle sainteté, qu'en sa faueur l'Empereur Constantin IV. approuua l'eslection des Papes estre suffisamment faite par le Clergé & peuple Romain, sans l'authorité & confirmation de l'Empereur : ce qui ne fut apres de long-temps obserué : il mourut le 10. mois 27. iours de son Pontificat. 687.

Le siege fut vaquant 2. mois 9. iours.

83. Iean V. Syrien, homme sçauant & vertueux, fut consacré comme son predecesseur, par les Euesques d'Ostie, Portense, & Velitercie, & ordonna qu'ainsi s'obseruoit apres, comme la coustume est encore : il mourut l'an 1. 9. iours de son Pontificat. 685.

Le siege fut vaquant 2. mois 18. iours.

SCHISME VII.

Pierre Archiprestre Romain esleu par le Clergé, eut le Siege quelques iours. 686.

Theodore Prestre Romain estant esleu par l'exercice Romain, eut le Siege pour quelques iours contre Pierre, & furent tous deux causes & autheurs du schisme 7. & tous deux estans chassez, Canon fut creé.

84. Canon Romain, surnommé Angelique pour sa sainte vie, doctrine & bonté, fut esleu Pape, apres vne grande contention contre Pierre & Theodore, il mourut le 11. mois de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 2. mois 25. iours.

SCHISME VIII.

Theodore Prestre Romain, homme riche, qui auoit corrompu la gendarmerie par argent, eut le Siege quelques iours.

Paschal Archidiacre, conuaincu d'art magique durant le schisme de Theodore, eut aussi le Siege quelques iours, & finalement ayans tous deux esté chassez, fut creé Sergius.

85. Sergius Syrien homme de sainte vie, ordonna que *l'Agnus Dei*, seroit chanté par trois fois en la Messe : il mourut l'an 13. mois 8. iours 13. de son Pontificat. 687.

Le siege fut vaquant 1. mois 20. iours.

86. Iean VI. Grec, fut fort studieux à reparer les Eglises auec les Autels, & rachepter les captifs du thresor de l'Eglise : il mourut l'an 3. mois 2. iours 14. de son Pontificat. 701.

Le siege fut vaquant vn mois 18. iours.

87. Iean VII. Grec, homme éloquent & de bonne vie, ayant fait reparer plusieurs Eglises, & icelles enrichir de peintures & statuës, mourut l'an 2. mois 7. iours 17. de son Pontificat. 705.

Le siege ne vaqua point.

88. Sisinus, ou Zosimus Syrien, homme de grande sainteté, mourut soudainement, fort vexé des gouttes de pieds, auec bonne volonté 707.

Nombre des Papes. | *Ans de Christ.*

de ne rien obmettre de ce qui appartient à vn vray Pontife, le 30. iour de son Pontificat.

Constantin Syrien, fut bien aymé de tous, signamment des pauures: ce Pape estant à Constantinople, Iustinian II. Empereur luy baisa le
89. pied par honneur : ainsi fut introduite la coustume qui dure encores par cét Empereur. Il resista le premier hardiment de tous les Papes, en face à l'Empereur Philippes Bardane, qui vouloit oster les images ; & mourut l'an 8. mois 1. iour 20. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 1. mois 10. iours.

Gregoire II. Romain, enuoye Boniface Moine docte en Allemagne 717.
90. prescher l'Euangile & en conuertit plusieurs: excommunie l'Empereur Leo, surnommé Iconomachus, pour auoir entrepris d'oster les Images. Ainsi l'heresie de l'Empereur fut occasion de l'accroissement du Siege Romain, par l'assistance des Cathol. car lors Rome & quasi toute l'Italie, se retira de l'obeyssance de l'Empereur, l'Exarchat cesse, occupé par les Lombards, & de là nos Princes furent appellez au secours des Papes, & par eux comme Tuteurs, deffendus & enrichis, il mourut l'an 14. dix mois 22. iours de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 1. mois 5. iours.

Gregoire 3. Syrien, homme docte en Grec & Latin, priua l'Empe- 731.
91. reur Leon 3. (meschant à la verité) & de l'Empire, & de la Communion des fidelles, estant assiegé par le Roy des Lombards dans Rome, n'ayant support de l'Empereur, se retire à nostre Charles Martel, duquel il obtint ce qu'il desiroit : il mourut l'an 10. huict mois 24. iours de son Pontifi cat.

Le siege fut vaquant 2. iours.

Zacharie Grec personnage doüé de plusieurs vertus, pacifia l'Italie, 742.
92. estant lors fort troublée, cõfirma l'eslection de nostre Pepin pour estre Roy de France au lieu de Childeric, qui fut cõtraint de se faire Moine & dispensa les François du serment de fidelité à luy fait, & mourut l'an dix 3. mois 15. iours de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 8. mois.

93. Estienne 2. Romain, que plusieurs obmettent, à cause qu'il ne 752.
vescut que 4. iours de son Pontificat.

Le siege fut vaquant vn iour.

94. Estienne 3. dit 2. sage & vertueux, tant aymé de tous, qu'il fut por- 752.
té sur les espaules d'aucuns iusqu'à l'Eglise de S. Iean de Latran: & de là est qu'encores auiourd'huy les Papes se font porter. Il vint en France, & obtint secours de Pepin contre le Roy des Lombards, auec grands presens: sçauoir la Seigneurie de Rauenne de grande estenduë, qui souloit appartenir aux Exarchats, ou Lieutenans de l'Empereur, ayant sacré Pepin Roy de France, & donne aux François l'Empire Romain : ce qui fut apres executé par Leon 3. mourut l'an 5. & 29. iours de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 22. iours.

95. Paul Romain, frere d'Estienne, homme fort misericordieux en- 757.
uers les pauures malades & prisõniers, & lesquels il visitoit de nuict luy seul, fut creé Pape, nonobstant l'eslection faite par aucuns des

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

Theophylactes. Paul meurt grand deffenseur des veufves, orphelins & de tous souffreteux, l'an 10. vn mois de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 1. an 7. mois 7. iours.

SCHISME IX.

THeophylacte Romain, Archidiacre, fut esleu par aucuns durant le schisme contre Paul, tint le siege quelques mois. 757.

SCHISME X.

COnstantin de Napese laye, fut creé par force par les layes, & contre les Canons, occupa le siege vn an, vn mois 10. iours. 786.

Philippes Moyne Romain, durant le schisme fut creé par les laïcs contre Constantin, & occupa le siege 5. iours, & tous deux en estans chassez fut creé Estienne.

96. Estienne IV. dit III. Sicilien Moyne fut esleu Pape contre l'eslection de Constantin & Philippes tous deux Antipapes. Estienne ayant reuoqué en vn Concile de Latran les ordonnances de ce Constantin Antipape, & annullé le 7. Concile de Constantinople de l'Empereur Constantin V. (aucuns disent Leon III. son pere) en ce qui concernoit les images: meurt l'an 3. 5. mois 27. iours de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 9. iours.

97. Adrian Romain, des plus renommez en bonté, doctrine & saincteté de vie de tous ses predecesseurs, appelle Charlemagne Roy de France à son secours, contre Didier Roy des Lombards, qui perdit son Royaume en vn Concile de 135. Euesques, que Segebert appelle General, donna à Charlemagne pouuoir d'eslire les Papes & autres Prelats. Ordonne le premier que les Bulles seront seellees en plomb: il mourut l'an 7. dix mois 17. iours de son Pontificat. 789.

Le siege ne vaqua point.

SYNODE VII.

COncile vniuersel celebré de 350. Euesques à Nicée, pour la restitution des images, auec forme de les honorer. 789.

98. Leon III. Romain homme sçauant, aymant les pauures, s'adonnant à prescher, recherchant les doctes: ayant esté battu quasi iusqu'à mort & mis en prison par deux Prestres Romains, eschappé d'icelle, il vient en France vers Charlemagne, lequel le remet en sa dignité, s'estant purgé par serment. Apres ayant couronné Charles Empereur il mourut le 20. an 5. mois 18. iours de son Pontificat. 796.

Le siege fut vaquant 20. iours.

99. Estienne V. dit IV. Romain, homme noble, docte, vint en France pour s'excuser touchant son eslection faite sans le consentement de l'Empereur Loüys le Debonnaire, lequel il couronna à Rheims, puis retourné à Rome mourut le 6. mois 23. iours de son Pontificat. 816.

Le siege fut vaquant 2. iours.

100. Paschal Romain, Moyne, estant esleu sans l'authorité de l'Empereur Loüis le Debõnaire s'excusa par lettres & Ambassade: alors l'Empereur quitta cette belle prerogatiue & droict d'eslection, reseruant seulemẽt que le nouueau Pape renouuelleroit l'amitié par Ambassa- 817.

Nombre des Papes | Ans de Christ.

des, soudain apres son eslection mourut le 7. mois 3. iours de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 4. iours.

101. Eugene II. Romain, liberal aux pauures, docte, fut esleu Pape, nonobstant l'eslection d'vn Zinzinut : il mourut l'an 3. mois 6. iours 24. de son Pontificat. 824.

SCHISME XI.

Le siege fut vaquant 2. iours.

Zinzinus Romain creé durant le schisme contre Eugene, eut le Siege quelques iours. 824.

102. Valentin Romain, homme éloquent & de bonnes mœurs, il mourut le premier mois 10. iours de son Pontificat. 827.

Le siege fut vaquant 3. iours.

103. Gregoire IV. Romain, donna conseil au Roy Loüys Debonnaire, que la Feste de Toussaincts fut celebrée le 1. de Nouembre en France & Germanie: il mourut l'an 6. de son Pontificat. 828.

Le siege fut vaquant 15. iours.

104. Sergius II. Romain, homme de bien, appellé auparauant Groin de porc, changea son nom, & donna le premier, selon la commune opinion, occasion à ses successeurs de changer leur nom à leur eslection : il mourut l'an 3, de son Pontificat. 844.

Le siege ne vaqua point.

105. Leon IV. Romain Moine, fut fort homme de bien : resista aux Sarrazins venans auec grande armée contre les Napolitains & Romains : & ayant premierement inuoqué Dieu, & donné congé d'aller contre les ennemis, les siens retournerent vainqueurs : il mourut l'an 8. mois 3. iours de son Pontificat, 847.

ADVERTISSEMENT.

Quelques Historiens, voire de grande authorité mettent en ce lieu Ieanne 7. ou 8. Allemande ou Angloise, qui sous habit d'homme, estant femme, estudia si bien qu'elle fut esleuë Papesse, presida deux ans & quelques mois, au bout desquels enceinte deliura l'enfant publiquement en vne Procession, & mourut Mart. Pol. Plat. Volat Philip. Berg. Nauel, & autres. Mais Onuph. & Genebrard, hommes de grande doctrine, maintiennent que c'est vne fable, & s'aydent de l'authorité de plusieurs grands personnages, outre beaucoup de raisons tres doctement deduites par eux.

106. Benoist III. Romain, contre son gré fut esleu, pleurant receut la charge, prenant Dieu à tesmoin qu'il n'estoit capable : toutesfois il estoit fort homme de bien, visitoit les malades, nourrissoit les pauures, consoloit les desolez, deffendant les veufves & orphelins ; il fut deposé: cependant Anastase vsurpe le Siege, puis restitué : & mourut l'an 2. 8. mois. 16. iours de son Pontificat. 755.

Le siege fut vaquant 15. iours.

SCHISME XII.

107. Anastase II. Romain, creé durant le schisme, contre Benoist, eut le siege pour quelques iours, & suscita le 12. schisme. 855.

Nicolas le Grand Romain, homme fort sçauant & digne de tel office, 858.

Nombre des Papes.		Christ.
	luy presumât d'assister aux Conciles Ecclesiastiques, sinon qu'il fut question de la foy ; que nul n'assiste à la Messe d'vn Prestre concubinaire : que le Baptesme ne seroit reïteré, encore qu'il fut administré d'vn Payen ou Iuif, pourvû qu'il fut au nom du Pere, du Fils & du saint Esprit : il mourut l'an 9. six mois 20. iours de son Pontificat.	
	Le siege fut vaquant 7. iours.	
108.	Adrian II. Romain, homme de bien & sçauant, liberal aux pauures, humble enuers tous iusques à lauer les pieds aux Euesques, fut esleu Pape, sans attendre l'aduis des Ambassadeurs de l'Empereur, & mourut l'an 4. mois 11. iours 12. de son Pontificat.	867.
	Le siege fut vaquant 2. iours.	
	SYNODE VIII. GENERAL.	
	COncile vniuersel IV. tenu à Constantinople par 300. ou 383. Euesques, contre Photinus Euesque de Constantinople, qui fut rejetté & excommunié. Ignace iniustement priué, restitué.	869.
109.	Iean 8. Romain, (car nous laisserons Ieanne) homme docte, vient en France eschappé des prisons des Romains, couronna 3. Empereurs en 4. ans. Charles le Chauue à Rome, Louys le Begue en vn Concile tenu à Troye, Charles le Gros nos Roys, apres son retour à Rome, ce qui n'aduint iamais à autre Pape : il mourut l'an 10. de son Pontificat.	872.
	Le siege fut vaquant 3. iours.	
110.	Martin 2. fut Pape par mauuais attente au Pontificat, & y mourut l'an 1. vn mois de son Pontificat.	882.
	Le siege fut vaquant 2. iours.	
111.	Adrian 3. Romain, ordonna derechef apres Nicolas, que nul Empereur ne s'ingereroit plus de l'eslection du Pape ; il mourut l'an 1. mois 3. iours 19. de son Pontificat.	884.
	Le siege fut vaquant 3. iours.	
112.	Estienne 6. dit 5. Romain, se delectoit de la saincteté d'aucuns mesmement d'vn Berardus Euesque de Poictiers : il tint le Siege 6. ans & 9. iours.	885.
	Le siege fut vaquant 5. iours.	
113.	Formosus Romain fut esleu Pape, tint le Siege 4. ans 6. mois 18. iours il fut priué de la dignité, puis remis par corruption.	891.
	Le siege fut vaquant 5. mois 2. iours.	
	SCHISME XIII.	
	SErgius 3. Romain, creé durant le schisme, contre Formosus, eut le Siege quelque temps, lequel schisme fut cruel & scandaleux, qui dura long-temps.	895.
114.	Boniface 6. Pape, fut mis à mort 25. iour de son Pontificat. Il ne fit rien digne de remarque en si peu de temps, comme ne firent ses six successeurs. Le temps ne fut oncques plus malheureux que durant leurs vies, l'vn persecutoit l'autre indignement.	
	Le siege fut vaquant 5. iours.	
115.	Estienne 7. dit 6. Romain fit casser les Decrets de Formosus,	869.

Nombre des Papes		Ans de Christ.
	deterrer son corps, couper deux doigts, le mettre en sepulture des laïcs, enfin se repentant de ses vilains actes se fit Moine, ayant tenu le Siege vn an 2. mois.	
	Le siege fut vaquant 2. iours.	
116.	Romain natif de Rome, approuue les actes de Formosus, abolissant ceux d'Estienne, tint le Siege 4. mois 23.	797.
	Le siege fut vaquant vn iour.	
117.	Theodore II. Romain, homme seditieux, par iuste iugement de Dieu, mourut le 20. iour de son Pontificat. Platine dit que lors les hommes paruenoient aux charges Ecclesiastiques par corruption, & non par vertu comme auparauant.	897.
	Le siege fut vaquant vn iour.	
118.	Iean IX. Romain, fuyant à Rauenne cassa les Actes d'Estienne, ratifia les Decrets de Formosus en la presence de l'Empereur & le nostre Roy Charles 8. le Simple: mourut l'an 1. quinze iours de son Pontificat.	897
	Le siegé fut vaquant vn iour.	
119.	Benoist IV. Romain ne fit rien digne de memoire, pour les grands troubles suscitez par plusieurs de ses predecesseurs; & mourut l'an 3. 6. mois 15. iours de son Pontificat.	898.
	Le siege fut vaquant 6. iours.	
120.	Leon V. ayant tenu le siege 40. iours fut emprisonné dans vn Monastere, puis contraint par son successeur de se faire moine, il mourut de dueil, se voyant ainsi traitté par celuy qu'il auoit nourry.	902.
	Le siege ne vaqua point.	
	SCHISME XIV.	
121.	CHistofle Romain, durant le Schisme contre Leon, ayant si meschamment acquis le Siege, comme nous venons de dire, le perdit 7. mois apres, fut mis en prison, & mourut pauurement.	902.
	Le siege ne vaqua point.	
122.	Sergius III. Romain, fait emprisonner son predecesseur, commande de retirer le corps de Formosus 113. Papes à qui il auoit esté competiteur, hors du sepulchre, luy fait trencher la teste, comme s'il estoit vif; il mourut l'an 7. 3. mois 26. iours de son Pontificat.	902.
	Le siege fut vaquant 5. iours.	
123.	Anastase III. Romain, s'estant comporté honnestement, sans commettre acte digne de reprehension, mourut l'an 2. vn mois 22. iour de son Pontificat.	910.
	Le siege fut vaquant 2. iours.	
124.	Landus Sabin, homme de peu d'estime mourut l'an 2. six mois 22. iours de son Pontificat.	912.
	Le siege fut vaquant 26. iours.	
125.	Iean X. Romain, adonné aux armes plus qu'à pieté & religion, chassa les Sarrazins hors de Calabre, aydé d'Albert Marquis de Tuscan: à raison qu'il s'attribuoit toute la gloire de cette victoire, fut tué par les soldats l'an 15. 2. mois 15. iours de son Pontificat.	913.
	Le siege fut vaquant vn iour.	
126.	Leon VI. Romain, s'estant comporté honnestement selon la cor-	928.

Nombre de Papes. | An de Christ.

ruption de son siecle, mourut le sixiéme mois quinze iours de son Pontificat.

Le siege fut vaquant vn iour.

127. Estienne 8. dit 7. Romain, homme modeste & religieux, mourut l'an 2. vn mois 15. iours de son Pontificat. 928.

Le siege fut vaquant 2. iours.

128. Iean 11. Romain, n'ayant fait rien digne de memoire, mourut l'an 4. mois 11. iours 15. de son Pontificat. 930.

Le siege fut vaquant vn iour.

129. Leon 7. Romain, ne fit rien digne de memoire, l'heresie des Anthropomorphites (qui disoient que Dieu auoit forme corporelle) renouuellée. Otho I. fut le premier Empereur qui donna le serment de fidelité à ce Pape, qu'il deliura de prison, où il auoit esté mis par les Romains: & Leon luy confirma la puissance d'eslire les Papes, il mourut l'an 3. 6. mois 10. iours de son Pontificat. 935.

Le siege fut vaquant 1. mois.

130. Estienne 9. dit 8. ne sortit de sa maison, à cause des cicatrices qu'il auoit au visage, des coups receus à vne sedition, il mourut l'an 3. mois 4. iours 15. de son Pontificat. 939.

Le siege fut vaquant 10. iours.

131. Martin 3. Romain, homme paisible, repara les Temples, nourrit les pauures, il mourut l'an 3. mois 6. iours 14. de son Pontificat. 942.

Le siege fut vaquant 3. iours.

Agapete 2. Romain, homme de bonne vie & amateur de paix, mourut l'an 9. sept mois 10. iours de son Pontificat. 946.

132.

Le siege fut vaquant 12. iours.

133. Iean 12. Romain, fut le premier qui changea son nom, nommé des plus meschans, lubrique, cruel, paruenu à la dignité, par la puissance de son pere, occupa tres-indignement cette sainte place 8. ans 4. mois vn iour, ayant fait coupper le nez à vn Cardinal, & le poing a vn autre, qui auoit escrit à l'Empereur Otho I. le scandale que l'Eglise souffroit de sa detestable vie. 956.

Le siege ne vaqua point.

134. Leon 8. Romain, apres que ce Iean 12. fut deposé pour sa meschante vie, en vn Concile tenu à Rome, quasi de tous les Euesques d'Italie fut substitué, & tint le siege vn an 3. mois 17. iours. Otho le grand, deffenseur de l'Eglise & fort religieux. Iean 12. incontinent apres qu'Otho fut party, fut rappellé des Romains seditieux & inconstans, & chasserent Leon 8. qui ne le voulut empescher pour éuiter le schisme. Iean ainsi restitué tint le siege 3. mois 28. iours, au bout desquels troué en adultere, fut tué par le mary de la femme. Cettuy suiuit bien mal la sainte vie de plusieurs de ses predecesseurs. 963.

Leon 8. fut remis par Otho; & tint le siege 8. mois 22. iours, & Benoist 5. fut banny & degrade par Otho, apres auoir gagné & assiegé la ville. Leon voulant obuier la malice des Romains qui procedoient à l'eslection par corruption & menees, ordonna en plein Synode, que nul ne fut fait Pape, sans le consentement de l'Empereur, & restitua les donations à l'Eglise par Iustin.

Nombre des Papes. *Le siege fut vaquant 6. mois. 1. iour.* Ans de Christ.

SCHISME XV.

Benoist V. Romain, creé durant le schisme contre Leon, eut le siege quelques iours. 964.

135. Iean XIII. Romain fils d'Euesque tint le siege 6. ans vnze mois, 5. iours. Les Romains seditieux estans accoustumez de rejetter leur Euesque, le firent emprisonner par Pierre leur Preuost, le bannirent, & entendant qu'Otho I. venoit contr'eux à main forte le rappellerent. Ce Preuost baillé au bourreau, fut deuestu, mis sur vn asne, la face tournee, les mains liees sous la queuë, ainsi mené par la ville, puis enuoyé en exil, ses adherans punis. 965.

Le siege fut vaquant 13. iours.

136. Donnius II. Romain, fut si modeste qu'il ne receut aucune ignominie des Romains, il mourut le 3. mois de son Pontificat. 972.

Le siege ne vaqua point.

137. Benoist V. dit VI. ayant tenu le siege vn an 6. mois, fut emprisonné par Cinthius citoyen Romain, où il fut estranglé, mourant de faim, de laquelle iniure ne fut fait aucune Iustice. *Plat.* s'esbahit de la vicissitude des choses, vû que maintenant les souuerains Euesques de Rome ont bien autre puissance. 972.

Le siege fut vaquant vn an 16. iours.

138. Boniface VII. Romain, ne fut pas long-temps au Pontificat, ne l'ayant occupé qu'vn mois 12. iours. 974.

Le siege fut vaquant 20. iours.

139. Benoist VI. dit VII. ayant tasché comme homme de bien & de paix, de persuader aux Germains & Italiens, de s'accorder d'vn bon Empereur, la Republique estant fort affligee, tint le siege 9. ans vn mois 10 iours. 975.

Le siege fut vaquant 3. iours.

SCHISME XVI.

140. Entre Boniface VII. Benoist VI. & Iean XIV. fut le 16. schisme. 975.

Iean XIV. Romain fut emprisonné, soit pour la meschante vie, soit par les parens de Boniface VII. ses ennemis, à qui il auoit esté competiteur, & mourut de faim. 984.

Le siege ne vaqua point.

Boniface VII. Romain, entre en son Pontificat par moyens illicites, & par mesme moyen en tomba, ayant desrobé le thresor S. Pierre s'enfuit à Constantinople d'où il estoit retourné, ayant attendu que Iean XIV. esleu Pape, auquel il fit tenir en prison, & selon quelques-vns il fit creuer les yeux en prison, & mourut de faim, & gouuerna vne autrefois l'Eglise 4. mois 6. iours. 985.

141. *Le siege fut vaquant 10. iours.*

Iean XV. Pape, hay de tous, pource qu'il distribuoit tout le bien de l'Eglise à ses parens & amis (en quoy il y a auiourd'huy trop d'imitation) mourut de faim estant prisonnier, en ayant lors grand besoin, par permission diuine, le 9. an 6. mois 10. iours. 985.

Le siege fut vaquant vn iour.

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

Iean XVI. Romain, Pape sage & vaillant, tint le siege 4. mois.

Le siege fut vaquant 6. iours.

Gregoire V. Saxon, Cousin de l'Empereur Otho III. ayant esté 945.
142. contraint de se retirer en Allemagne, par la menee de Crescens Con-
143. sul, qui auoit fait eslire Iean XVII. Antipape; le premier desquels as-sommé du peuple, & l'Antipape priué du Pontificat & de la vie, ayant eu premierement les yeux creuez. Cela auec autres causes recitees par Platine donnerent lieu à l'institution de sept Electeurs de l'Empire, confirmez par Gregoire en vn Concile de Rome: il tint le Siege 2. ans 8. mois 3. iours.

Le siege fut vaquant 8. mois 10. iours.

SCHISME XVII.

IEan XVII. Grec, creé durant le Schisme, homme meschant & 967.
detestable (que plusieurs mettent au nombre des Papes) occupa le Siege 10. mois, que Gregoire fut restitué. On luy fit creuer les yeux, couper le nez, & les aureilles à Crescens & apres pendre, où il fut massacré du peuple selon Platine, comme a esté dit-cy deuant.

144. Syluestre II. Moine natif d'Aquitaine, laissant son Abbaye, pour 998.
le desir qu'il auoit aux lettres, il s'en alla à Seuille en Espagne, tenuë pour lors des Sarrazins, estudia si bien qu'il fut precepteur de nostre Roy Robert, de l'Empereur Otho III. puis Archeuesque de Rheims, de Rauenne, finalement Pape, il mourut l'an 4. mois 6. iours 12. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 25. iours.

145. Iean XVII. Romain, confirme la feste des morts par le Conseil 1003.
d'Odile Abbé de Clugny, qui auoit esté estonné du bruit & voix gemissante autour le Mont d'Ethna, causee tant par le fremissement de la mer boüillonnante, que par le vomissement & bruit esclattant qui sort du dégorgement du feu sortant de cette montagne en Sicile. Ayant ja esté les ceremonies pour les Chrestiens decedez, instituees long-temps auparauant par Gelase: il meurt le 4. mois 25. iours de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 19. iours.

146. Iean 18. Romain, homme adonné à oysiueté, ne fit rien de remar-
quable, mourut l'an 5. mois 8. iours de son Pontificat. 1003.

Le siege fut vaquant vn mois.

Sergius IX. Romain, homme prudent, liberal aux pauures, gra- 1009.
147. cieux à tous, gouuerna sagement le siege 2. ans o. mois 19 iours *Volat. Plat. Geneb.* s'estonnent comme le Pape estoit si homme de bien: attendu les troubles qui estoient en la legitime succession des souuerains Euesques, comme jadis en la Synagogue, sous les Antioches.

Le siege fut vaquant 8. iours.

Benoist 7. dit 8. estant rejetté par les Romains apres la mort 1012.
de l'Empereur Henry IV fut remis, ayant accordé auec ses ennemi-

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

& tint le siege 11. ans 3. mois 21. iour. On raconte qu'il fut vû par vn Euesque apres sa mort sur vn cheual noir, le prie de donner son argent caché aux pauures, & que celuy qu'il auoit donné ne profitoit de rien, venu de rapine, estant griefuement tourmenté. *Plat.*

Le siege fut vaquant 2. iours.

149. Iean XIX. frere de Benoist, selon *Plat.* ayant long-temps fait la guerre contre les Romains, & sans estre promeu aux ordres Ecclesiastiques, supporté de l'Empereur Conrad, fut esleu Pape, mourut l'an 8. mois 9. iours 9. 1024.

Le siege fut vaquant 2. iours.

150. Benoist VIII. dit IX. dit Tusculan, estant de vilaine vie, fut deux fois dejetté par les Romains; autre deux, qui s'ensuiuent esleuz, & tint le siege 12. ans 4. mois 10. iours. Il apparut en espece monstrueuse apres sa mort, disant auoir vescu sans loix & raison. *Plat. Berg.* 1032.

SCHISME XVIII.

Syluestre 3. Romain, pendant le schisme fut esleu, & Benoist deposé, puis trouué plus indigne que Benoist, chassé n'ayant tenu le Siege qu'vn mois, & Benoist remis. Ambition & corruption (vice trop commun entre nous) font plus que la vie Chrestienne, pour paruenir aux dignitez, chose deplorable. *Plat.* 1043.

Iean XX. Romain, aussi creé durant & pendant le schisme de Benoist & Syluestre, tint le Siege 1. an 21. iour. Ce schisme suscité par ces trois Papes, cause de grands maux. *Plat.* 1045.

151. Gregoire VI. Romain, ayant eu le Pontificat par resignation de Benoist, ou plutôt par vendition, fut contraint par l'Empereur Henry 3. de le quitter vn an 7. mois 20. iours apres. 1045.

Concile de Sutrin prés de Rome, celebré en la presence de l'Empereur Henry, où ces trois Papes sont deposez, l'eslection donnée derechef à l'Empereur: & à ses successeurs pour éuiter les schismes. *Herm. Gont. en sa Chron.*

152. Clement II. Saxon, fut emprisonné par Damase 2. son successeur, le neufiesme mois selon Platine: mais Onuphrie dit que Damase fut homme de bien. 1047.

Le siege fut vaquant 9. mois 1. iour.

153. Damase II. de Bauiere, sans aucune eslection se fit Pape, mais mourant le 23. iour eschappa d'estre puny de ses fautes. *Plat.* 1048.

Le siege fut vaquant 6. mois 3. iours.

154. Leon 9. Allemand, homme de bonne maison, de bonne vie, & de grand sçauoir, aymant les pauures & estrangers: de façon que sa maison estoit ouuerte à tous. L'on dit que nostre Seigneur s'apparut à luy en forme d'vn pauure homme, qu'il fit coucher en son lict, puis disparut. Il meurt l'an 5. mois 2. iours 28.

Le siege fut vaquant 11. mois 24. iours.

155. Victor II. de Bauiere fut esleu, non tant volontairement que pour complaire à l'Empereur, eslisant vn Allemand. Il meurt l'an 2. mois 3. iours 16. 1055.

Nombre des Papes | An de Christ.

Le siege fut vaquant 4. iours.

Estienne X. dit XI. Moine Lorrain, met l'Eglise de Milan sous l'obeyssance de celle de Rome, ayant esté 200. ans chef de soy-mesme : il meurt 7. mois 28. iours apres. 1057

Le siege fut vaquant 6. iours.

156. Benoist IX. dit X. Romain, n'estant entré par la porte au Pontificat, ains par la force, y demeura seulement 9. mois 20. iours: puis dejetté. 1058

157. Nicolas II. de Sauoye, homme de bonne vie, tint le siege 2. ans, 3. mois 25. iours. 1059.

Concile tenu à Rome par le Pape Nicolas de 118. Euesques, où il fut ordonné que l'eslection du Pape appartiendroit aux Cardinaux Prestres, Euesques, approuuez toutesfois des autres Clercs & du peuple, eslisant vn de leur College ou autre, combien que non orné du tiltre de Cardinal.

Le siege fut vaquant 3. mois.

158. Alexandre II. Milanois, homme docte, esleu en son absence, pour la renommée de ses vertus, & le premier apres cette tant sainte ordonnance des eslections : toutesfois partie des Euesques fauorisant l'Empereur ne l'ayant agreable, esleurent Candole Euesque riche & puissant à merueille, & susciterent le 19. schisme. Bataille dure & aspre, la victoire demeure à Alexandre. Il meurt l'an 11. mois 6. iours 5. 1061.

SCHISME XIX.

Honoré II. esleu durant le schisme contre Alexandre, auparauant nommé Candole Euesque, tint le Siege, & fut Antipape 5. ans, & fut deposé. 1061.

159. Gregoire VII. de Siene, Moyne de Clugny, auparauant appellé Hildebrand, excommunie l'Empereur Henry IV. & le priue de son Empire, voulant entreprendre sur l'eslection, & conferant les Eueschez, fait eslire vn autre Empereur Rodolphe Duc de Sueue, qui fut vaincu par Henry : est emprisonné trois fois, la premiere par Cinthius fils du Preuost de Rome, & puis par l'Empereur, & eschappe à l'ayde des Romains, de la Duchesse de Mantouë, Mathilde, & de Guichard le Normand, Prince de la Poüille, qui le mena à Salerne, où il mourut l'an 12. mois 1. iour de son Pontificat. La querelle des inuestitures entre les Empereurs, a causé de grands maux. *Mar. Pol* 1073.

Le siege fut vaquont vn iour.

SCHISME XX.

Clement III. fut au Concile tenu à Bresse, à la suasion de l'Empereur Henry IV. esleu & Gregoire deposé, qui tint le Siege en schisme 21. contre Gregoire & ses successeurs. 1080.

160. Victor III. Moine de Beneuent, tasche d'executer les Sentences de son predecesseur, contre Henry IV. Empereur, & mourut l'an 1. mois. 3. iours 4. de son Pontificat. 1086.

Le siege fut vaquant 5. mois 23. iours.

161. Vrbain II. François Moine, tascha de reformer les mœurs des Ecclesiastiques, estant homme de vertu & d'erudition : & voyant 1088.

Nombre des Papes | Ans de Christ.

qu'il n'estoit seurement en Italie ne faisant cas de Matilde Comtes-
se de Mantouë, qui auoit tiré de prison Gregoire 7. & laissé son bien
à l'Eglise maintenant appellé le Patrimoine de S. Pierre, s'en vint en
France où il contraignit le Roy Philippes I. de reprendre sa femme
laissant celle auec laquelle il paillardoit. Il meurt l'an 11. mois 4.
iours 18.

Le siege fut vaquant 14. mois.

162. Paschal II. Toscan Moyne, fut esleu contre son gré estant vestu 1099.
d'vn manteau d'escarlate, ayant vne couronne sur sa teste, ceint d'v-
ne ceinture en laquelle pendoit sept clefs & autant de seaux, signi-
fiant la puissance de fermer & ouurir, & monté sur vn cheual blanc,
fut mené au lieu de Lattan: vient en France pour reformer le Cler-
gé, en vn Concile tenu à Troye, où il chastia plusieurs Prelats &
Prestres; retourné à Rome reduit par armes plusieurs villes à son
obeyssance, confirme l'excommunication contre Henry IV. Empe-
reur, sollicite son fils de prendre le gouuernement de l'Empire, est
emprisonné par luy apres luy auoit baisé les pieds, est contraint de
luy permettre l'inuestiture des Eueschez & Abbayes vacantes, la-
quelle puissance depuis il quitta, craignant perdre l'Empire. En fin
il mourut l'an 18. mois 5. iours 9.

Le siege fut vaquant 3. iours.

Albert d'Atella creé durant le schisme, apres la mort de Clement 1101.
III. tint le siege contre Paschal II. 8. ans 4. mois.

Theodoric Romain tint aussi durant ce schisme le siege 3. mois, 1102.
quinze iours.

Syluestre 3. Romain pendant le schismatique apres Theodoric tint 1102.
aussi le siege contre Paschal 2.

Le siege fut vaquant 2. iours.

163. Gelase 2. natif de Cajette fut battu & emprisonné, combien qu'il 1118.
fut Moyne de sainte vie, par vn nommé Cinthius riche Romain
delivré par le peuple, apres auoir excommunié l'Empereur Henry
V. & Gregoire 8. son Antipape, s'en vint en France, où il mourut
l'an 1. iours 25. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 2. iours.

SCHISME XXI.

Gregoire 8. Espagnol fut creé durant le schisme contre Gelase 2. 1118.
& tint le siege 3. ans.

164. Caliste 2. Bourguignon fils ou frere du Duc de Bourgongne, estant 1119.
creé Pape en France, s'achemina à Rome contre l'Antipape, lequel
pris est monté sur vn asne à reculon, tenant la queuë au lieu de bride:
puis mis en prison ou il mourut. Caliste garda le siege dignement,
en paix & concorde, l'autre Pape & Henry V. Empereur qui quitta son
droict pretendu des inuestitures & collations des benefices, lesquelles
auoient causé infinis maux, mesme depuis Gregoire VII. tint le siege
5. ans 10. mois 13. iours.

Le siege fut vaquant 1. iour.

SYNODE VNIVERSEL.

Concile vniuersel celebré à S. Iean de Latran à Rome par 927. Euesques, contre les Sarrazins & Turcs.

165. Honoré 2. Boulonnois, homme de basse condition, neantmoins esleu promû plus par l'ambition d'aucuns, que par le consentement des bons, presida 5. ans 2. mois 3. iours. 1123.

Le siege fut vaquant vn mois.

SCHISME XXII.

Celestin 2. Romain, esleu par quelques Cardinaux, esmût schisme contre Honoré 2. 1130.

166 Innocent 2. intenta guerre à Roger le Normand qui se nomma Roy de Naples: vaincu en bataille fut en prison, mais estant eschappé de prison vint en France, où il assemble des Conciles, vn à Reims, l'autre à Clermont, & ayant obtenu secours du Roy Loüys le Gros, & de l'Empereur Lothaire retourne en Italie, & tint le Siege 13. ans, 7. mois 8. iours.

Le siege fut vaquant 1. mois 1. iour.

SCHISME XXIII.

Anaclete 2. Romain, fut esleu par les Romains pendant la prison d'Innocent 2. & fut Antipape, lequel desroba les thresors & reliques, pour soudoyer ses bandes, & ayant excité ce schisme contre Innocent 2. il meurt de desplaisir l'an 8. 1130.

Le siege fut vaquant quelques iours.

Victor 4. Romain, fut creé apres la mort d'Anaclete, durant le schisme contre Innocent 2. qu'il tint 5. ans. 1138.

SYNODE VNIVERSEL.

Concile general tenu à saint Iean de Latran, par mille Peres pour le droict du Clergé: & contre les Antipapes. 1139.

167. Celestin 2. Toscan meurt le 5. mois & 4. iours de son eslection de deüil & fascherie, pour le discord qui fut entre luy & le peuple, qui vouloit vn Patrice. Aussi auoit-il esté esleu sans le consentement du peuple, ja exclus de ce droict par Innocent 2. & la puissance reduite aux seuls Cardinaux. *Onuph.* 1143.

Le siege fut vaquant 12. iours.

168. Lucius 2. Boulonnois, ayant esté blessé de coups de pierres, par le peuple de Rome, leur voulant oster certains Officiers par force, meurt le 11. mois 4. iours. 1144.

Le siege fut vaquant vn iour.

169. Eugene 3. natif de Pise, Moine de sainte vie, disciple de S. Bernard chassé de Rome pour ne vouloir cõfirmer quelques Consuls, ou plustôt Senateurs, s'enfuit en France, ou il persuada au Roy Loüys le Ieune, & à Richard Roy d'Angleterre, pour le 3. voyage de la guerre sainte, retourne à Rome, où il mourut l'an 8. mois 4. iours. 12. 1145.

Le siege fut vaquant vn iour.

170. Anastase 4. Romain, liberal aux pauures mourut, l'an premier, mois 4. iours 14. famine par toute l'Europe. 1153.

Nombre de Papes. | Ans de Christ.

Le siege fut vaquant 1. iour.

171. Adrian 4. Anglois Moine ayant conuerty les Noruegiens à la foy, il fut Pape, il excommunia Federic I. Empereur, pour luy auoir resisté, voulant adjoindre la Lombardie au Siege de Rome, & mourut l'an 4. mois 8. iours 28. de son Pontificat. 1154.

Le siege fut vaquant 3. iours.

172. Alexandre III. de Siene, fort docte. Il chasse 3. Antipapes, il eut grande guerre contre l'Empereur Federic I. d'où plus grand depuis Charlemagne qu'il excommunia, lequel voulant prendre absolution estant à genoux deuant luy, Alexandre le foule aux pieds, & commande chanter *Super aspidem & basilicum, &c.* à quoy l'Empereur dit, ie fais la reuerence à S. Pierre, non à vous, Alexandre respond, c'est à moy & à saint Pierre. *Volat.* Ce Pape a vescu au Pontificat plus qu'aucun, excepté saint Pierre : il mourut l'an 21. mois 11. iours 23. de son Pontificat. 1156.

Le siege fut vaquant vn iour.

SCHISME XXIV.

Victor 4. creé durant le schisme, contre Alexandre 3. fut Antipape 4. ans 7. mois. de son Pontificat. 1156.

Paschal 3. de Cresme, durant le schisme fut creé Antipape 5. ans. 1164.

Calistus 3. d'Hongrie, fut creé pendant le schisme, & fut Antipape 7. ans 5. mois. de son Pontificat. 1164.

SYNODE GENERAL.

Concile general celebré à Latran (selon Genebrard) de 300. Euesques, tant Orientaux qu'Occidenntaux, pour la reformation des mœurs: & auquel l'heresie des Vaudois fut condamnée : ensemble ordonné qu'en l'eslection du Pape, les deux tiers conuenans en suffrages & aduis suffiroit pour éviter schisme à l'aduenir. 1180.

173. Lucius 3. sçachant que les Chrestiens de la Terre-Sainte estoient en peine pour leurs pechez, sollicita l'Empereur Federic, nostre Roy Philippes Auguste & le Roy d'Angleterre, à faire le 4. voyage de la Terre-Sainte : Il mourut l'an 5. mois 2. iours 28. 1181.

Le siege ne vaqua point.

174. Vrbain 3. Milanois, aduerty de la prise de Ierusalẽ par Saladin Soudan d'Egypte, possedée par 9. Roys Chrestiens l'espace de 88. années mourut de deplaisir l'an premier, mois 10. iours 25. de son Pontificat. 1185.

Le siege fut vaquant vn iour.

175. Gregoire 7. de Beneuento, ayant fait diligence de haster les gens de guerre, pour le recouurement de la Terre-Sainte, mourut le premier mois 27. iours. de son Pontificat. 1187.

Le siege fut vaquant 10. iours.

176. Clement 3. Romain, homme docte & de sainte vie, sollicita les Princes Chrestiens d'auancer leur entreprise pour le recouurement de la Terre-Sainte : & il mourut l'an 3. mois 2. iours 16. 1188.

Le siege fut vaquant 3. iours.

Nombre des Papes. 177. Celestin 3. Romain interdit secrettement le Royaume de France, à cause que Philippes Auguste auoit repudié sa premiere femme (qu'il reprint laissant la seconde) dispensa vne Nonain sœur du Roy de Sicile, de se marier à l'Empereur Henry VI. & mourut l'an 6. mois 9. iours 11. de son Pontificat. An de Christ. 1191.

Le siege ne vaqua point.

178. Innocent III. homme docte, comme il se void par ses Epistres decretales, tint le siege 18. ans 6. mois 9. iours de son Pontificat. 1198

SYNODE GENERAL A LATRAN.

Concile vniuersel à S. Iean de Latran le plus celebre de tous ceux de l'Europe 1285. Prelats & Ambassadeurs des Empereurs, Roys: contre les erreurs de l'Abbé Ioachim & autres, Plat. Tom. des Conciles. 1215.

179. Honoré 3. Romain, ayant couronné l'Empereur Federic II. l'excommunia pour estre rebelle au S. Siege, confirme les 4. ordres de Mendiãs; oste aux Carmes l'habit bigarré de blanc & iaune: ordonna la sainte Hostie estre leuée & portée aux malades auec reuerence: & mourut l'an 10. mois 8. de son Pontificat. 1216.

Le siege fut vaquant vn iour.

180. Gregoire 9. natif d'Agnanie, parent d'Innocent III. fait amasser les Decretales par Raymond Batch. son Chapelain, deffend de lire le Droict Ciuil à Paris, excommunie l'Empereur Federic II. differant le voyage de la Terre Sainte, qu'il accomplit apres prenant Ierusalem. Il mourut 14. mois 5. de son Pontificat. 1227.

Le siege fut vaquant 1. mois 1. iour.

181. Celestin IV. natif d'Agnanie, homme de bien & docte, mourut le 17. iour de son Pontificat. 1241.

Le siege fut vaquant vn an huict mois 15. iours, à cause des Cardinaux detenus prisonniers par l'Empereur Federic II.

182. Innocent 4. Genevois, docte ayant priué l'Empereur Federic II. de l'Empire pour estre rebelle au S. Siege: il ordonne que les Cardinaux iroient à cheual & porteroient bonnets, ou chapeaux rouges, pour signifier qu'ils estoient prests à espãdre leur sang pour la deffence de l'Eglise. Ainsi le Cardinal fut le supréme ordre & dignité entre le Clergé: & cét accroissement d'honneur ne fut que decadence de l'Eglise. Il mourut ayant escrit sur les Decretales & authentiques, & vn liure de la Iurisdiction Imperiale & Pontificale, contre P. de Viues, qui attribua le tout à l'Empereur, l'an 11. mois 5. iours 14. de son Pontificat. 1243.

Le siege fut vaquant 12. iours.

SYNODE GENERAL A LYON.

Concile vniuersel celebré à Lyon en France, contre Federic Empereur, où plusieurs festes furent instituées, comme celles de S. Estienne, des Innocens, S. Iean Baptiste, des 12. Apostres, S. Paul de la V. Marie, S. Michel, & autres; Nostre S. Louys declaré chef de la 1245.

Nombre des Papes. de la cinquiesme expedition de la terre Sainte. Ann. Christ

Alexandre IV. d'Agnanie, docte & liberal aux pauures, re[illegible] les

Hermites de S. Augustin des bois, & les introduit és villes, leur com 1254

183. mandant de prescher & confesser: condáne le liure de G. de S. Amour

docteur de Paris, qui estoit cõtre la pauureté & les Médians: & mourut l'an 6. mois. 5. iours 5.

Le siege fut vaquant 3. iours.

184. Vrbain IV. natif de Troyes en Champagne, fils d'vn cordonnier 1261.

Patriarche de Ierusalem, fut esleu Pape, les Cardinaux n'estans d'accord d'eslire vn de leur College: ayant institué la feste du S. Sacrement, coûronné Charles Duc d'Aniou, frere de S. Louys Roy de Sicile mourut l'an 3. mois 2. iours. 4.

Le siege fut vaquant 4 mois 2. iours.

185. Clement IV. François, docte personnage, de grande pieté & sain- 1265.

cteté, & fort discret en la distribution des biens de l'Eglise, sans respect d'aduancer ses propres enfans (car il auoit esté marié) ny ses nepueux, à l'vn desquels il osta deux benefices en ayant trois; il tascha d'accorder les Princes Chrestiens: & mourut le 3. an neuf mois 25 iours.

Le siege fut vaquant 2. ans 9. mois 2. iours.

186. Gregoire X. natif de Plaisance en Lombardie, estant Archidiacre 1271.

en la Terre Sainte, fut esleu Pape. Les Cardinaux ayans esté en discord deux ans & plus, donnerét occasion à l'vn d'eux estant au Conclaue de dire descouurons la maison, car le Saint Esprit ne pourra descendre & passer tant de couuerture: paroles à mon iugement non Chrestiennes. Ayant fait de belles ordonnances touchant l'essection en vn Concile general tenu à Lyon: entr'autres que les Cardinaux ne sortiroient du Conclaue auant l'essection parfaite. Il mourut l'an 4 mois 4. iours 10.

Le siege fut vaquant 10. iours.

SYNODE VNIVERSEL II. TENV A LYON.

Concile general 2. de Lyon, où l'Eglise Grecque conuient auec la 1274.

Latine pour la quatorzieme fois: mais cét accord ne dura long temps, non plus que les autres, *Niceph. Greg.* qui dit que l'Empereur de Grece Michel Palæologus s'y trouua.

Innocent V. Bourguignon Iacobin, sçauant Theologien, reuoqua 1275.

187. l'ordonnance de son predecesseur touchant l'election auant que sortir du Conclaue: il mourut le 5. mois 2. iours.

Le siege fut vaquant 9. iours.

Adrian V. Geneuois, reuoqua l'ordonnance de Gregoire X. tou- 1276.

188. chant l'essection auant que sortir du Conclaue, & mourut le premier mois & sept iours.

Le siege fut vaquant 25. iours.

189. Iean XX. dit XXI. de Portugal, docte Medecin, mais non propre à 1279.

telle dignité: il mourut le 8. mois 8. iours de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 6. mois 4. iours.

190. Nicolas III. de la maison des Vrsins, homme d'entendement & de 1277.

grand cœur, osta à Charles Roy de Sicile l'office de Senateur: incita



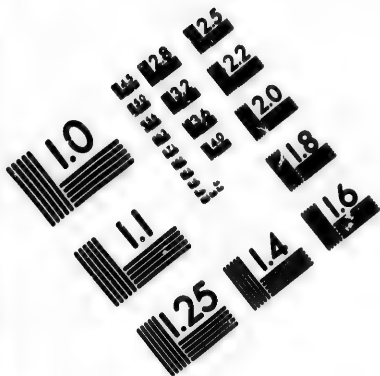
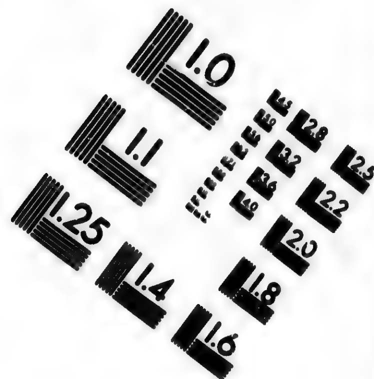
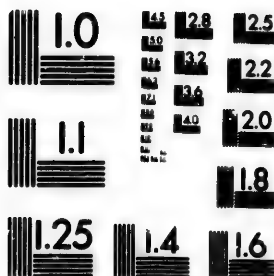
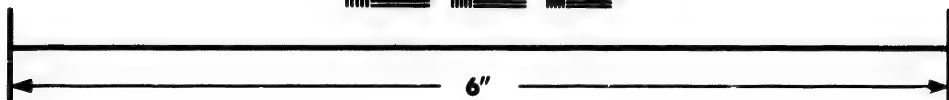
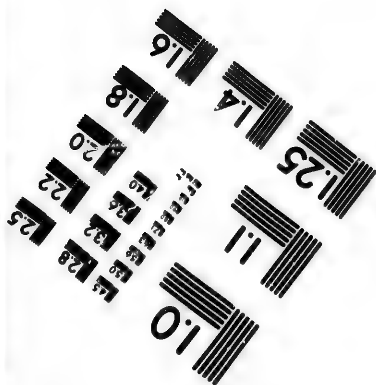



IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)




Nombre des Papes. contre luy le Roy d'Arragon, dont vindrent aux François les Vespres Sicilliennes: chassa les Notaires & chiquaneurs de Rome, disāt qu'ils viuoyent du sang des pauures, & voulant faire vn sien nepveu Roy de Lombardie, & l'autre de Toscane: il mourut l'an second, huict mois 29. iours. *Ans de Christ.*

Le siege fut vaquant 6. mois.

191. Martin 2. dit 4. de Tours, restitua Charles en l'office de Senateur, excommunia l'Empereur de Grece & le Roy d'Arragon, le priuant de son Royaume, & le donnant à Charles frere de Philippe le Bel. En fin il mourut l'an 4. mois 1. iours 7. ayant esté de si sainte vie, que les malades recevoient santé venans à son sepulchre. 1281.

Le siege fut vaquant 4. iours.

192. Honoré 4. Romain, homme de bonne vie, confirma l'excommunication faite par son predecesseur contre Pierre d'Arragon, & mourut l'an 2. & deux iours. 1285.

Le siege fut vaquant 10. mois 18. iours.

193. Nicolas 4. de Lombardie de l'ordre des freres Mineurs, homme de lettres, & fort discret en la distribution des benefices & biens de l'Eglise, mourut ayant tenu le siege 4. ans 1. mois 14. iours. 1288.

Le siege fut vaquant 2. ans 3. mois 2. iours.

194. Celestin 5. Hermite, & autheur de l'ordre des Celestins, fut esleu Pape apres par sa simplicité, se laissāt deceuoir par son successeur, luy ayant dit cauteleusement de nuict qu'il laissāt la dignité Papale, pour auoir ordonné que les Cardinaux iroyent sur des asnes, à l'imitatiō de nostre Seigneur, (ordonnance tres-sainte, & prodigieusement renuersée, comme dit Genebrard) il quitta la Papauté, & se retirant aux deserts fut pris par Boniface son successeur, & mis en prison où il mourut de necessité le 5. mois & 7. iours. 1294.

Le siege fut vaquant 10. iours.

195. Boniface 8. homme caut & fin, ingrat, cruel, arrogant, duquel il est dit qu'il entra au Pontificat comme vn renard, trōpant ce saint homme Celestin, parlant à luy par vn tuyau de roseau comme si c'estoit vn Ange, & par vn pertuis fait en sa chambre: regna comme vn lyon, disant auoir puissance de donner & oster les Royaumes, & de fait ayant excommunié nostre Roy, donna le Royaume à l'Empereur Albert: mourut comme vn chien, ayant indignement occupé cette sainte dignité huict ans, neuf mois, dix-huict iours, il ordonna l'an du Iubilé vne fois en cent ans: & fut le premier qui donna des Indulgences. En ce malheureux temps l'Empire des Turcs prit son origine en Othoman. 1294.

Le siege fut vaquant 10. iours.

196. Benoist 9. dit 10. Iacobin, de pauure lieu, homme de sainte vie, & pacifique, ayant absous Philippes le Bel nostre Roy de l'excommunication de son predecesseur, & deux Cardinaux de la maison des Colonnes; mourut le 8. mois 6. iours. 1303.

Le siege fut vaquant dix mois 27. iours.

197. Clement V. de Bordeaux, & Archeuesque du lieu, esleu en son absence, & confirmé à Lyon par les Cardinaux, transporta le Siege Ro- 1305.

Nombre de Papes. | Ans de Christ.

main en Auignon, pour éuiter les seditions Italiques: on luy fit publier les Cõstitutions dites de son nom Clementines, obtint Auignõ (où le siege a demeuré 72. ans) & le Cõté de Nice de Louys Roy de Naples, en recompence du tribut deu à l'Eglise Romaine: excommunia les Venitiens vsurpās la ville de Ferrare, estant du patrimoine de l'Eglise: en fin mourut l'an 8. mois 10. iours 16.

Le siege fut vaquant vn an 3. mois 17. iours.

SYNODE VNIVERSEL.

à Vienne.

COncile general celebré à Vienne en Dauphiné de trois cens Euesques, où les Fratricels, Beguins, qui vouloient eslire vn troisiesme ordre de S. François: desquels le chef estoit vn Dulcinus, furent condamnez heretiques, comme furent aussi les Templiers. Là fut ordonné que les langues Hebraïque, Chaldaïque, Arrabique, & Grecque seroient enseignées és principales Academies. 1311.

298. Iean 21. dit 22. de Cahors, homme sçauant, fut esleu apres longues contentions de Cardinaux. Il excommunia l'Empereur Louys quatriesme, à cause dequoy il luy donna vn Antipape. Ce Pape tomba en quelques erreurs, qu'il retracta estant admonesté par les Theologiens de Paris. Il mourut l'an dix-huictiesme, trois mois, vint-huict iours. 1316.

Le siege fut vaquant 16. iours.

SCHISME. XXV.

NIcolas V. Cordelier fut Antipape cõtre Iean 21. à la sollicitation de Loüys quatriesme Empereur, & mourut prisonnier en Auignon, ayant crié mercy à Iean, qu'il auoit fait brusler en effigie cõme heretique: de son Antipape 3. ans 3. mois 14. iours. 1327.

299. Benoist 10. dit 11. Moyne Tholosain, de l'ordre de Cisteaux, homme fort docte & seuere, distribuant esgalement les biens de l'Eglise, sans respect de parenté, disant que le Pape n'auoit aucun parent: il reforma l'ordre de Cisteaux & Bernardins, leur fondant vn College à Paris; meurt ayant tenu le Siege sept ans, quatre mois, six iours. 1334.

Le siege fut vaquant 11. iours.

300. Clement 6. Limosin, Moyne, hommes docte, & liberal à tous, toutesfois il ratifia l'excommunication de Benoist, & Iean. 22. contre l'Empereur, abregea le Iubilé à 50. ans, tascha d'accorder nostre Roy Philippes de Valois auec Edoüard Roy d'Angleterre; & mourut l'an 10. mois 7. de son Pontificat. I. du Tillet dit qu'en ce temps les benefices estoient à vendre, tout obeyssoit à l'argent. 1342

Clement 6. celebra le second Iubilé l'an 1350. 1350.

Le siege fut vaquant 11. iours.

301. Innocent 6. Limosin, fort sçauant, donne les benefices à gens capables, & les contraint à y resider, retrāche la despense de sa maison 1352.

Nombre des Papes.		Ans de Christ.

pour ayder aux pauures, faisant faire le séblable à ses Cardinaux, ses actions demonstrent l'exemple d'vn vray Pasteur, que tous doiuent imiter; il mourut l'an neuf, huict mois vingt six iours de son Pontificat.

Le siege fut vaquant vn mois 15 iours.

202. Vrbain V. Moyne de Limoge, Abbé de saint Victor de Marseille, homme docte, fort affectionné à resister aux Turcs, contre lesquels, il fit prescher la Croisade: alla à Rome, & de retour mourut l'an 8. mois 2. iours 23. 1362

Le siege fut vaquant 10. iours.

203. Gregoire XI. Limosin, fils du Comte de Beaufort, homme paisible, voyant tant de dissentions en Italie, & quelques ville se retiroient de son obeyssance, se retira à Rome, ainsi transporta le siege sans le sceu des François: ce qu'il fit par l'aduis de son precepteur Balde, il tint le siege 7. ans, 2. mois, 27. iours. 1370

Le siege fut vaquant 12. iours.

204. Vrbain VI. Napolitain, à la poursuite des Romains est creé Pape, n'estant Cardinal, homme vindicatif, ne procurant la paix entre les Chrestiens, comme son deuoir requeroit, ains s'efforçant de se venger des iniures à luy faites par les Cardinaux & Ieane Royne de Sicile: ce qui causa le 26. Schisme, & ayant fait noyer cinq Cardinaux, mourut ayant tenu le siege vnze ans, six mois, cinq iours. 1378.

Vrbain VI. celebra le troisiesme Iubilé.

Le siege fut vaquant 19. iours.

SCHISME XXVI.

Clement VII. fut esleu Pape par les Cardinaux, qui tint son siege à Auignon, & fut reconnu Pape legitime par les François, Espagnols & Anglois qui fut le schisme le plus cruel de tous, & scandaleux, & qui dura enuiron 50. ans: il tint le siege 15. ans vnze mois 18. iours, contre Vrbain & ses successeurs. 1378.

Le siege fut vaquant 15. iours.

205. Boniface IX. Napolitain, doüé de grandes vertus pour son âge, n'estant âgé que de trentre ans seulement: mais complaisant à ses parens, il abusa des Indulgéces, du téps duquel on en faisoit bon marché: on luy attribuë l'inuention des Annates, c'est à dire, qu'il voulut auoir le reuenu d'vn chacun an de tous benefices: il eut pour Antipape Pierre de la Lune Espagnol, dit Benoist XIII. il tint le siege 14. ans 11. mois. 1389.

Boniface celebra le quatriesme Iubilé, l'an 1390. 1390.

Le siege fut vaquant 15. iours.

Benoist XIII. Espagnol, auparauát dit Pierre de la Lune, apres Clement VII. tint le siege à Auignon durant le schisme contre Boniface IX. & ses successeurs, fut homme docte, & mourut l'an 30. 1394.

206. Innocent VII. natif de Sulmo, ayát fait mourir plusieurs Romains (qui le prioyent d'oster les schismes & guerres) fut contraint de s'enfuyr, puis ayant accordé auec eux, retourna, & mourut l'an deuxiesme, iours 25. 1406.

Nombre des Papes.		Ans de Christ.

Le siege fut vaquant 23. iours.

207. Gregoire XII. Venitien, Pape docte, ayant promis à son eslection de ceder au Pontificat, si Benoist seant à Auignon cedoit, colluda auec luy, ce qu'estant descouuert, tous deux furent deposez par le Concile de Pise, & ne voulurent obeyr; & tint le siege 8. ans 7. mois 5. iours. 1406.

SYNODE TENV A PISE.

Concile tenu à Pise de plusieurs Prelats, auquel furent deposez Gregoire 12. & Benoist 13. & Alexandre 5. esleu en leur place: mais tous les deux ne voulurent obeyr au Concile, ainsi on eut trois Papes pour vn. 1409.

208. Alexandre V. natif de Crete, Moyne, esleu par le Concile, personnage d'erudition & de vertu: toutesfois plus martial que sa qualité ne requeroit, ayant esté Cordelier: il priua Ladislaus Roy de Naples de son Royaume, pour auoir entrepris sur Ostie, & autres places de l'Eglise Romaine, & le donna à Louys Duc d'Anjou, frere de Charles V. Sa liberalité fut si grande, qu'il souloit dire qu'il auoit esté riche Euesque, pauure Cardinal, & Pape mendiant: il mourut le 10. mois 8. iours. 1409

Le siege fut vaquant 13. iours.

209. Iean XXII. dit XXIII. Neapolitain, paruint au Pontificat par force, & non par eslection libre & canonique, homme fort expert aux affaires: mais si depraué, & si mal sentant de la foy, qu'il fut cité au Concile de Constance, emprisonné, & deposé, ayant deshonoré le siege 5. ans 15. iours. 1410.

Le siege fut vaquant 2. ans 5. mois dix iours.

SYNODE VNIVERSEL DE CONSTANCE.

Concile general de Constance assemblé par la diligence de Sigismõd Empereur, où il assista auec les 4. Patriarches, 29. Cardinaux, 47. Archeuesques, 605. Euesques, 64. Abbez & Docteurs, où 3. Papes furent deposez. Iean 23. seant à Bologne, Gregoire 12. à Rome, Benoist 13. en Espagne, & Martin dit 5. esleu en leur place du consentement de tous: ainsi finit le 16. schisme; la fut ordonné que le Concile estoit par dessus le Pape. 1415.

210. Martin III. dit V. Romain, homme singulier en prudence & iustice, ayant confirmé l'ordonnance du Concile, que le Pape y seroit sujet, & seroit celebré de dix en dix ans; & mourut l'an 13. trois mois dix iours. 1417.

Le siege fut vaquant 11. iours.

Clement VIII. Espagnol, durant le schisme apres Benoist 13. fut esleu par quelques Cardinaux, ou Anticardinaux Espagnols, & tint le siege comme Antipape 4. ans 1424.

211. Eugene IV. Venitien, de l'ordre des Chanoines reguliers, homme de bonne vie au commencement: mais par mauuais conseil il troubla tout, incitant les Romains aux armes, & fut contraint de s'enfuyr, prenant vn froc de Moyne, chassé à coups de pierres & de traits; il tint le siege 15. ans vnze mois 21. iour. 1431.

Le siege fut vaquant 11. iours.

Nombre des Papes | Ans de Christ.

SYNODE VNIVERSEL DE BASLE.

COncile general à Basle, pour la reformation de l'Eglise, contre les heresies des Hussites, & Annates, la substance duquel est contenuë en la Pragmatique Sanction, publiée en vn Cōcile de l'Eglise Gallicane, tenu à Bourges. Là Eugene IV. fut deposé, & Amedeus Hermite, auparauant Duc de Sauoye, esleu, & nōmé Felix 4. soustenu par l'Empereur Frederic 3. Charles 7. Roy de France, & celuy d'Arragon. Lors fut le 27. schisme, partie des Chrestiens suiuant l'vn des Papes, partie l'autre, plusieurs neutres.

SYNODE VNIVERSEL A FLORENCE.

COncile general (les Grecs l'appellent huictiesme Synode) celebré à Florence, où assista l'Empereur d'Orient auec plusieurs Prelats Grecs & Latins, où tous conuindrent en vnité de foy pour la derniere fois, mesmes les Armeniens, & Indiens. 1436.

SCHISME XXVIII.

FElix IV. esleu par le Concile de Basle, tint le siege neuf ans cinq mois. 1439.

212. Nicolas V. Genevois, de bas lieu, mais homme docte, amateur des doctes, tant modeste, qu'il s'estimoit indigne d'vne si excellente dignité, employa beaucoup à dresser vne bibliotheque: auquel Aymé de Sauoye, ou Felix IV. ceda le Siege pour oster le schisme, demeurant Cardinal & Legat Apostolique en ces pays de Savoye; il tint le siege 8. ans 19. iours. 1477.

Le siege fut vaquant 14. iours.

Nicolas V. celebra le 5. Iubilé, l'an 1450. 1450.

213. Caliste III. Espagnol, tôt apres qu'il fut Pape, il publia la guerre contre les Turcs, comme il auoit voüé auant que d'y paruenir, chose que l'on trouua admirable: ayant institué la feste de la Transfiguratiō, il mourut l'an 3. mois 4. de son Pontificat. 1455.

Le siege fut vaquant 12. iours.

214. Pie II. de Sienne, dit auparauant *Æneas Syluius*, homme fort docte, ayant esté Chancelier de l'Empereur Frederic 3. enuoyé en Ambassade vers plusieurs Princes, Secretaire du Concile de Basle, finalement fut Pape, deffendant son authorité contre tous Princes: il fut contraire à Louys XI. pource qu'il ne luy voulut obeyr par l'aduis de la Cour, à l'abolition de la Pragmatique Sanction: Sommaire du Concile de Basle, que luy mesme auoit approuué par deux doctes liures escrits auant son Pontificat: possible changea-il de mœurs auec le nom: tint le siege 4. ans 11. mois 27. iours. 1558.

Le siege fut vaquant 16. iours.

Concile de l'Eglise Gallicane tenu à Orleans, à cause de la Pragmatique Sanction que le Pape Pie II. vouloit abolir comme heresie: à quoy s'opposa la Cour de Parlement de Paris, & les Vniuersitez: cette assemblée fut aussi contre les Annates, par laquelle la Cour de Rome tire

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

incredible somme d'argent de la France. *Duar. l.5.c.11.* recite tout au long les autres Papes oppugnateurs de cette Pragm. Sanction.

215. Paul 2. Venitien, ennemy des lettres, homme de belle representation, mais superbe, accroissant sa majesté par armes, & auaricieux, distribuant les benefices Ecclesiastiques pour faire son profit, & du teps duquel tout se vendoit à Rome: il surpassa tous ses predecesseurs en apparat, enrichissant sa mitre des diamans, saphirs, esmeraudes, jaspes perles, & autres pierres de grand prix, & voulut estre vû en telle sorte, augmentant aussi la pompe des Cardinaux de la robbe rouge, auec le capuchon; il reuoqua le Iubilé à 25. ans, cassa les Abbreuiatures instituées par son predecesseur, en quoy il fit bien; ayant tenu le siege 6. ans 10. mois 26. iours de son Pontificat. 1464.

Le siege fut vaquant 4. iours.

216. Sixte 4. Ministre general des Cordeliers, homme docte, pour oster l'enuie des quatre Mendians, il les fit tous esgaux en priuileges, il eut plusieurs bonnes parties: mais il ayma par trop les siens, comme ont fait plusieurs, abusant grandement des biens de l'Eglise; ayant tenu le siege 13. ans 4. iours de son Pontificat. 1471.

Le siege fut vaquant 16. iours.

Sixte 4. l'an 1475, celebra le 6. Iubilé. 1475.

217. Innocent 8. Genevois de petite maison, il fut taxé d'auarice augmenta le nombre des Secretaires & Promoteurs, comme Pie 2. & Sixte 4 est blasmé de ce que premier de tous les Papes, il aduança aux hôneurs & richesses ses bastards d'vne façon non accoustumée, il tint le siege 7. ans dix mois 27. iours. 1484.

Le siege fut vaquant vn mois 6. iours.

218. Alexandre sixiesme Espagnol, nommé auparauant Roderic Borgia, doüé de grandes vertus; mais accompagné de si grands vices que l'on ne pourroit reciter sans horreur: il fut esleu par corruption de plusieurs Cardinaux qu'il opprima apres, tascha par tous moyens d'amasser de l'argent pour satisfaire à ses desirs, specialement pour aduancer quatre siens bastards, l'vn desquels fut Valentin Cesar, qui fut Duc d'Vrbain, & pour lequel il troubla toute l'Italie par les autres, il fit de Rome vne retraitte de volleurs, bref il n'y auoit rien, pour saint qu'il fut, qu'il ne vendit, comme l'on peut lire és Autheurs de son temps, & *Sannazarius* a laissé par escrit ces vers en Latin, tournez en François. 1495.

Alexandre vend tout, il vend les clefs sacrees,
Les Mitres, les Autels, & les Croix dorees,
Il a tout achepté. Qui vendroit l'empescher,
De les reuendre apres en destail aussi cher.

Il tint le siege 11. ans 8. iours.

Le siege fut vaquant vn mois 3. iours.

Alexandre 6. celebra le 7. Iubilé l'an 1500. 1500.

219. Pie 3. de Sienne, ennemy des François, estant en volonté de reformer l'Eglise, celebrer vn Concile, & dresser vne armee contre le Turc, meurt le 26. iour d'apres son eslection. 1503.

Le siege fut vaquant 24. iours.

Nombre des Papes. Ans de Christ.

220. Iules II. Geneuois, homme plus adroit aux armes qu'aux lettres, recouura Bologne & plusieurs villes sur les Venitiens sçauoir Imole, Seruie, Rauenne & autres, auec l'aide des François: apres il sollicita l'Empereur Maximilian, & Henry 8. Roy d'Angleterre, de leur faire la guerre pour les chasser d'Italie, ayant gagné la bataille à Rauenne contre luy, les Espagnols & Venitiens. Il excommunia les François, & donna le Royaume au premier conquerant, comme il auoit fait le Royaume de Nauarre enuahy iniustement par Iean Gippon, pour Frederic Roy d'Espagne sur I. d'Albert, & tint le siege neuf ans cinq mois 21. iour de son Pontificat. 1503.

Le siege fut vaquant 28. iours.

SYNODE TENV A TOVRS.

Concile de l'Eglise Gallicane tenu à Tours par tous les Euesques & la pluspart des Docteurs de France, contre les Pape Iules deuxiesme, vn autre à Pise, Milan & Lyon, par l'authorité de Maximilian Empereur & du Roy Louys 12. contre le mesme Pape, deffendant son droict par autres.

SYNODE VNIVERSEL DE LATRAN.

Concile general de Latran commẽcé par le commandement de Iules, & par luy empesché, mais continué par Leon dixiesme, & finy l'an 1517. pour la reformation de l'Eglise & guerre contre le Turc. 1512.

221. Leon X. Florentin de la maison de Medicis, fut Pape à trente ans, estant docte, eloquent & liberal, il ayma les doctes & vertueux, vray est qu'il aymoit trop ses plaisirs, il priua le Duc Vrbain de sa Duché, & la donna à Laurens de Medicis son neveu, pere de Catherine de Medicis Royne de France: ayant publié la remission des pechez à ceux qui donnoient argent pour faire la guerre au Turc, & abrogea la Pragm. Sanction, non sans tumulte & murmure de tout le Clergé de France. Concordats introduits, ensemble les decimes. Il meurt de joye, en entendant que les François estoient chassez de Milan, l'an 8. mois 8. iours 20.

Le siege fut vaquant 1. mois 7. iours.

222. Adrian VI. Alleman, sçauant personnage viuant prudemment sans grande despence, ne conferant les benefices à la volee, ne fut agreable aux Romains, cõbien qu'il fut des plus accomplis en toutes bonnes parties, ayant esté precepteur de l'Empereur Charles V. & tint le siege vn an 8. mois 9. iours. 1522.

Le siege fut vaquant 2. mois 4. iours.

223. Clement septiesme, Florentin, de la maison de Medicis, cousin germain de Leon deuxiesme, fut de grand esprit, fin, subtil, & politique, tint le party du Roy François contre l'Empereur Charles cinquiesme, traitte le mariage de sa Niepce Catherine auec Henry, lors Duc d'Orleans: assiege Florence, ville de sa natiuité, pour les outrages que les Florentins faisoiẽt à ceux de sa maison, & la print au bout de l'an (enquoy il n'est loüé d'estre tant rigoureux contre sa patrie) y 1523.

Nombre des Papes		Ans de Christ.
	constituant Alexandre son neveu premier Duc lequel s'adonnant à violer Dames pudiques, il receut son salaire & fut tué par vn sien parent: Il tint le Siege dix ans, dix mois 7. iours.	
	Le siege fut vaquant 17. iours.	
	Clement 7. celebra le 8. Iubilé, l'an 15.25.	1525.
224	Paul 3. Romain de la maison de Farnese, doüé de plusieurs grandes vertus, amateur de paix qui tascha tousiours d'accorder le Roy & l'Empereur: mais il vexa trop ses sujets de tribut quelque temps, & ayma les siens plus qu'il ne deuoit, faisât son fils Pierre Loüys Duc de Parme & de Plaisance, ce qui fut cause qu'il fut deschiqueté & mis en pieces miserablemêt par la noblesse & le peuple, lequel il voulut contraindre de venir demeurer à Plaisance, laissant les champs; il tint le siege, quinze ans, 28. iours.	1534.
	Le siege fut vaquant 2. mois. 29. iours.	

SYNODE VNIVERSEL DE TRENTE.

	Concile vniuersel tenu à Trente commencé l'an 1542. puis transferé à Bologne 1546. continué à Trente 1551. par l'espace de huict mois, & acheué en ce lieu mesme 1563. 1564. contre les heresies, abus & corruption des mœurs de tout le peuple Chrestien.	1542.
225.	Iules 3. auparauant nommé I. Maria de Monté, changea de mœurs comme de nom, ayant fait de beaux actes estât Legat Apostolique au Concile, s'adonna à la guerre, gourmandise & volupté se mocquant mesmes de sa dignité: il tint le siege cinq ans, vn mois, seize iours.	1550.
	Le siege fut vaquant 17. iours.	
	Iules 3. celebra le 9. Iubilé l'an 1550.	
226	Marcel 2. de basse condition homme docte & de vertu, laquelle possible le fit mourir par poison le iour de son Pontificat 21.	1550.
	Le siege fut vaquant 22. iours.	
227.	Paul 4. Neapolitain de la noble famille de Caraf, homme austere, bien zelé à la reformation des abus des Ecclesiastiques, detestant l'auarice rejettât les resignations des benefices, en faueur d'autruy & les dispences: bref estant né pour restituer l'Eglise à sa pristine splendeur: il tint le siege seulement quatre ans deux mois 27. iours.	1555.
	Le siege fut vaquant 4. mois 7. iours.	
228.	Pie 4. Milanois, fort grand ennemy des Symoniaques, de ceux qui auoient plusieurs benefices, ensemble de ceux qui les gardoient pour autruy lesquels il excommunie & declare sujets à restitution, tant eux que ceux ausquels ils sont gardez, ce qu'a côfirmé son successeur: il tint le siege cinq ans, vnze mois quinze iours.	1560.
	Le siege fut vaquant 29. iours.	
229.	Pie 5. Alexandrin, Moyne Iacobin, personnage de sainte vie, seuere, sobre, docte, n'ayant rien en recommandation que le seruice de Dieu, la correction des mœurs Ecclesiastiques, l'extirpation des heresies, fut esleu miraculeusement, les Cardinaux ne pensant à rien moins qu'en son eslection. Il persuade vne sainte ligue à plusieurs Princes Chrestiens contre le Turc, sur lesquels ils gaignerent vne belle bataille à	1566.

Nombre des Papes | An de Christ.

Lepanto, l'an 1571. en laquelle furent deliurez 2000. Chrestiens des cadenes, 25000. Turcs occis : plusieurs pris prisonniers, 180. vaisseaux prins, submergez ou bruslez. Estans tourmenté du calcul, il s'escrie *Seigneur augmente la douleur, mais donne moy patience*, sentence vrayemẽt Chrestienne, finalement il meurt trop tôt pour le bien & repos de l'Eglise, l'an 6. mois 3. iours seize.

Le siege fut vaquant 11. iours.

230. Gregoire 13. Gentil-homme Bolonnois, grand Iurisconsulte tasche 1572.
de suiure les vestiges de son predecesseur, auançant la vraye administration du seruice de Dieu, reformant les abus des Ecclesiastiques bastissant & reparant les lieux sacrez, Colleges & hospitaux pour les pauures, instituant en plusieurs lieux seminaires, secourant les affligez pour la religion, & infinies autres choses dignes d'vn vray pasteur. Estant docte, il corrige les gloses du decret & reforme tout le corps Canonique, il met fin à la reformation du Calendrier, choses souuentesfois essayee par ses predecesseurs, ayãt assemblé les plus sçauans en cette matiere, des principales nations de la Chrestienté, apres auoir aduerty les Princes Chrestiens, & les Vniuersitez plus fameuses, en fin il meurt l'an 12. mois 27. iours.

Gregoire 13. celebra le 10. Iubilé l'an 1575.

Le siege fut vaquant 13. iours. 1575.

Sixte 5. auparauant nõmé Felix Perret Cardinal de Montalto Tos-
231. can, lequel tint le siege 5. ans 4. mois 3. iours. 1585.

Le siege fut vaquant 18. iours.

Vrbain 7. Romain ne tint le siege l'espace que de treize iours.

232. *Le siege fut vaquant 2. mois 9. iours.* 1590.

Gregoire 14. Milannois auparauant Euesque de Cremone qui ne tint
233. aussi le siege que 10. mois 10. iours. 1590.

Le siege fut vaquant 13. iours.

Innocent 9. Bolonnois, auparauãt Cardinal du tiltre saint Quatré, 1591.
tint le siege 2. mois, vn iour, il fut empoisonné comme l'on dit pource
234. qu'il n'estoit si fauorable aux desseins des Espagnols, contre les François, comme ils esperoient de son election.

Le siege fut vaquant vn mois.

Clement 8. Florentin, auparauant nommé Hypolite Aldobrandin
235. Cardinal de S. Pancrace, grand Penitencier, personnage de grande re- 1592.
putation, il donna l'absolution à nostre Roy Henry 4. consacré par ses predecesseurs, apres estre tõbé malade d'vn cathare mourut le 3. Mars 1601. de son Pontificat le 13. an vn mois, 4. iours.

Clement 8. celebra le 11. Iubilé, l'an 1600. 1600.

Le siege fut vaquant 28. iours.

Leon 11. Florentin fils du tres-excellent Octauie, de la tres-illustre 1605.
236. famille de Medicis, fut esleu d'vn merueilleux applaudissement de tout le College des Cardinaux, le peuple Romain en cas pareil fit aussi vne grande demonstration d'allegresse par cette election : mais elle ne fut pas de longue duree, car à peine auoit-il acheué le 27. de son Pontificat que surpris d'vne grosse fiévre, il deceda au grand regret d'vn chacun.

Le siege fut vaquant 20. iou 1.

237. Paul 5. Romain, auparauant nommé Bourgesius, fils d'vne ancienne famille de Sienne, & né à Rome d'vne Romaine, son pere y estāt venu habiter, & lequel tient encore à present le siege. Dieu vueille benir ses bons desseins, afin de bien heureusement conduire son Eglise militante.

APres auoir mis la Chronique des souuerains Pontifes, il semble fort à propos de specifier aussi l'ordre, les noms, les tiltres des Cardinaux qui sont pour le jourd'huy viuans, puis qu'ils sont ceux qui ont la principale charge en l'Eglise de Dieu, en quoy le Lecteur sera aduerty que tout les Cardinaux sont diuisez en trois Ordres à sçauoir d'Euesques, de Prestres, & de Diacres, non que les Cardinaux Prestres ne soient Euesques, ou que les Diacres ne soient Prestres & Euesques, mais d'autant que telle a esté leur premiere Institution de porter les vns tiltres d'Euesques, les autres de Prestres, & les autres de Diacres, de sorte que les Cardinaux de Sourdis, & de la Rochefoucaut ne laissent pas d'estre l'vn Archeuesque de Bordeaux, & l'autre de Clermont, & neantmoins n'ont que le tiltre de Prestres, comme aussi les Cardinaux de sainte Flore & Perriti ne laissent pas d'estre Prestres, encores qu'ils ne soient que Diacres, ce qui a este cause de les mettre icy selon leurs rangs & leurs tiltres, & non selon le temps de leur creation, & afin que le changement d'vne langue en vne autre n'apportât de la peine à les reconnoistre, tant par leurs noms que par leurs tiltres, on les a laissez ainsi qu'ils s'appellent vulgairement, & aussi seroit-il malaisé d'en faire vne version qui eut quelque grace en nostre lāgue, puis que leur appellation est estrangere, chacune langue ayant vne particuliere emphase & proprieté de nomination des choses, qui ne peut estre conuertie proprement en vne estrangere.

CARDINAVX EVESQVES.

1. FRançois du tiltre d'Euesque d'Ostie, Doyen du sacré College cardinal de Ioyeuse, protecteur de France, & Archeuesque de Roüen, François, creé par le Pape Gregoire 13. le 9. Decembre 1583.

2. Anthoine Marie du tiltre d'Euesque de Porte, cardinal Gallo Euesque Dosme de la Marque, creé le dix septiesme Decembre 1586. par Sixte 5.

3. Anthoine du tiltre d'Euesque de Sabine Cardinal Saulius Genevois, creé le 18. Decembre 1587. par Sixte 5.

4. Euangeliste Palor, du tiltre d'Euesque de Tusculum, cardinal Cosenein, Archiprestre de S. Pierre de Cardarola de la Marque, creé le dix huictiesme Decembre 1587. par Sixte 5.

5. Frere Gregoire Petrochin de l'Ordre des Hermites de saint Augustin du tiltre d'Euesque de Preneste, Cardinal de Montelparo de la Marque, creé le vingtiesme Decembre mil cinq cens octante neuf, par Sixte cinquiesme.

6. Paul Sfondrat du tiltre d'Euesque d'Albe, Cardinal de sainte Cecile,

Preſident des ſignatures de grace Milannois, creé le 18. Decembre, 1590. par Gregoire 14.

CARDINAVX PRESTRES.

7. Pierre du tiltre de la Treſſainɗe Trinité, Montepinci cardinal de Gondi, Prieur des cardinaux Preſtres Florentin, creé le 18. Decembre mil cinq cens oɗante ſept, par Sixte 5.

8. Benoiſt du tiltre de ſaint Laurens In Lucina cardinal Iuſtinian Genevois, creé le dix-ſeptieſme Decembre mil cinq cens oɗante ſix, par Sixte 5.

9. François Marie des Marques du mont ſainte Marie, du tiltre de S. Marie en Tranſteure, cardinal de Monte, creé le 14. Decembre 1588. par Sixte 5.

10. Federic du tiltre de ſainte Marie des Anges In Thermis cardinal Borromée Archeueſque de Milan, creé le 18. Decembre 1587. par Sixte 5.

11. Oɗaue du tiltre de ſainte Praxede, cardinal Aquauiua Archeueſque de Naples, Neapolitain, creé le ſixiéme Mars 1591. par Gregoire 14.

12. Flaminius du tiltre de ſainte Marie de la Paix, cardinal Platto Milannois, creé le 6. Mars 1591. par Gregoire 14.

13. Pierre du tiltre des ſaints Iean & Paul cardinal Aldobrandin, Chambrier de la ſainte Egliſe Romaine, Archeueſque de Rauenne, Preſident des breues, ſignatures, & Proteɗeur de Sauoye, creé le douziéme Septembre 1593. par Clement huiɗieſme.

14. Oɗaue du tiltre de ſainte Sabine, cardinal Bandini Florentin, creé le quinzieſme Iuin 1596. par Clement 8.

15. Frere Anne de Scars, du tiltre de ſainte Suſanne de l'Ordre de ſaint Benoiſt, cardinal de Giury François, creé par Clement 8. le 5. Iuin 1596.

16. Laurent du tiltre de ſaint Laurent. In pane & perna, cardinal Blanchet Baulonnois, creé le cinquieſme de Iuin 1596. par Clement huiɗieſme.

17. Barthelemy du tiltre de ſaint Pierre aux liens, Cardinal Cœſio, Archeueſque de Compſe, creé le 5. Iuin 1596. par Clement 8.

18. François du tiltre de ſainte Marie de populo, cardinal Mantican Vinens de Frioul creé le 5. Iuin 1596. par Clement 8.

19. Pompée du tiltre de ſainte Balbine cardinal Arigon Romain, Archeueſque de Beneuent, creé le 5. de Iuin 159 . par Clement 8.

20. Boniface du tiltre de ſainte Priſce, cardinal Beuilacqua Eueſque de Ceruian Ferrarois, creé le 3. Mars mil cinq cens nonante neuf par Clement 8.

21. Bernard du tiltre de ſainte Anaſtaſe cardinal Royas Archeueſque de Tolette de Sandeual Eſpagnol, creé le 3. Mars 1599. par Clement huiɗieſme.

22. Dominique du tiltre de ſaint Pierre. In Monte aureo, cardinal Toſcan de Reggio, creé le 3. Mars 1599. par Clement 8.

24. François du tiltre de ſaint Silueſtre cardinal Diétrichſtein Eueſque d'Vlme, Prince du ſacré Empire, & Proteɗeur des Royaumes & Eſtats de la Majeſté Imperiale Alleman, creé l'an 1599. par Clement huiɗieſme.

24. Robert du tiltre de ſainte Marie. In via Cardinal Bellarmin Politian, creé le 3. Mars. l'an 1599 par Clement 8.

25. François du tiltre de ſaint Mar-

ce cardinal de Sourdis Archeuesque de Bordeaux François, creé le troisiesme de Mars l'an 1599. par Clement 8.
26. Dominique du tiltre des saints douze Apostres, Cardinal Gymnasius de Castre Boulenois, creé le 9. Iuin. 1604. par Clement 8.
27. Philippe du tiltre de sainte Marie, Super Mineruam Cardinal Spinelli Euesque d'Auerze Napolitain, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.
28. Anthoine du tiltre de sainte Croix en Ierusalem cardinal Zapata Espagnol, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.
29. Charles du tiltre de saint Clement cardinal des Comtes Euesque d'Ancone Romain, crée le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.
30. Charles du tiltre de saint Thomas In Parione cardinal Madriati Euesque de Trente Alleman, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.
31. Iacques Dauy du tiltre de sainte Agnes In Agone cardinal du Perron François, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.
32. Iean Dauphin du tiltre de saint Marc Euesque de Vincenze, & nõmé le cardinal de Vincenze Venitien, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.
33. Iacques du tiltre de saint Estienne In monté Cœlio cardinal Synesius Euesque de Ciuita Vecchia de la Marque, creé le 9. Iuin 1604. par Clement 8.
34. Erminius du tiltre de sainte Marie Transpontine cardinal de Valentibus de Triuion, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.
35. Ferdinand Taberna du tiltre de saint Eusebe cardinal de saint Eusebe Milanois, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.
36. Scipion du tiltre de saint Grisogone cardinal Borghese Archiprestre de l'Eglise de Latran, Legat d'Auignon Romain, creé le 18. de Iuillet 1605. par Paul 5.
37. Horace cardinal Spinosa, Legat de Ferrare Archeuesque de Gennes, creé le 11. Septembre 1606. par Paul 5.
38. Maffée du tiltre de saint Onuphre cardinal Barbarin, Euesque de Spolette, Legat de Boulogne, Florentin, creé le 11. Septembre 1606. par Paul 5.
39. Ian Garzias des saints Quatre-couronnez cardinal Millin Vicaire de nostre S. Pere Romain, creé le 11. Septembre 1606. par Paul 5.
40. Boniface du tiltre de sainte Pudentiane cardinal Cajetan, Legat de la Romagne Euesque de Cassan Romain, creé le 11. Septembre 1606. par Paul 5.
41. Marcel du tiltre des saints Quirice & Iulite Cardinal Lantes Euesque de Todi Romain, creé le 11. de Septembre 1607. par Paul 5.
42. François Forgaz cardinal Archeuesque de Strigonie, Conseiller & Lieutenant du Royaume de Hongrie, creé le 10. Decembr 1607. par Paul 5.
43. Frãçois du tiltre de sainte Caliste cardinal de la Roche-foucault Euesque de Clermont François, creé le 10. Decembre 1607. par Paul 5.
44. Michel Ange Tonti du tiltre de S. Barthelemy In insula, cardinal Nazarus Archiprestre de sainte Marie Majeur d'Armini, creé le 24. Nouembre 1608. par Paul 5.
45. Fabrice du tiltre de saint Augustin cardinal Veral Romain creé le vingt-quatriesme Nouembre mil six cens huict, par Paul 5.
46. Iean Baptiste du tiltre saint Sixte, cardinal Lennius Euesque de Ferrare Romain, creé le vingt-

quatriesme deNouembre 1608. par Paul 5.

47. Decius Archeuesque de Damas, & Nonce du Siege Apostolique en Espagne cardinal Carrafe, creé le 27, Aoust mil six cens vnze, par Paul 5.

48. Dominique du tiltre de saint Martin In Montibus Archeuesque de Nazaret cardinal Riuarola Genevois, creé le 17. d'Aoust 1611. par Paul 5.

49. Metellus Bigus du tiltre de saint Alexis Euesque & cardinal de Suene Senonois, creé le 17. d'Aoust 1611. par Paul 5.

50. Iean Euesque de Beziers Conseiller du Roy Tres-Chrestien en ses Conseils d'Estat & Priué, & grand Aumosnier de la Royne Regente, cardinal Bonsi Florentin, creé le 17. d'Aoust mil six cens vnze, par Paul 5.

51. Philippes Euesque Dacquin Vice-Legat d'Auignõ, cardinal Filonard Romain, creé le 17. d'Aoust mil six cens vnze, par Paul 5.

52. Pierre Paul du tiltre des saints Nerée & Achilée Auditeur general de la Chambre Apostolique cardinal Crescence Romain, creé le 17. Aoust 1611. par Paul 5.

53. Iacques du tiltre de saint George Thresorier general du Siege Apostolique, cardinal Serra Genevois, creé le 17. d'Aoust mil six cens vnze, par Paul 5.

54. Frere Augustin general de l'ordre des Freres prescheurs du tiltre de sainte Marie de Ara Cœli cardinal Galamin de Brisequelle, creé le 17. d'Aoust mil six cens vnze, par Paul cinquiesme.

55. Horace du tiltre de saint Saueur In Lauro Auditeur de la sacrée Rote Cardinal Lancelot Romain, creé le 17. d'Aoust mil six cens vnze, par Paul 5.

56. Gaspard Chanoine de l'Eglise de Tolede, cardinal Borsa Espagnol, creé le 17. Aoust 1611. par Paul 5.

57. Frere Felix Centin Procureur general de l'ordre des freres Mineurs Conuentuels du tiltre de S. Ierosme de Sclauonie cardinal Asculan, creé le 17. Aoust 1611. par Paul 5.

CARDINAUX DIACRES.

58. François de sainte Flore du tiltre de sainte Marie In via Lata cardinal Sforcia premier Diacre Romain, creé le 12. Decembre 1583. par Gregoire 13.

59. Alexandre Peretti du tiltre de S. Laurens In Damasco cardinal Mõtalto Vice-Chancelier de la sainte Eglise Romaine, Protecteur du Royaume de Pologne Romain, creé le 13. Mars 1585. par Sixte 5.

60. Odorat de S. Eustache cardinal Farnese Legat du patrimoine, Protecteur des Royaumes d'Arragon, Angleterre & Suede Romain, creé le 6 Mars 1591. par Gregoire 14.

61. André de S. Ange In foro piscium cardinal Pepretti de Montalto, creé le 5. Iuin 1596. par Clement 8.

62. Alexandre de sainte Marie la neufve, cardinal d'Est Ferrarois, creé le troisiesme de Mars 1599. par Clement 8.

63. Iean Baptiste de sainte Marie In Cosmedia cardinal de Ti Florentin creé le 3. Mars 1599. par Clement 8.

64. Iean de S. Adrian cardinal d'Aurie Genevois, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

65. Charles Emanuel de S. Nicolas In carcere Iuliano, cardinal Pie Ferrarois, creé le 9. Iuin 1605. par Clement 8.

66. Maurice Emmanuel cardinal de Sauoye, fils du Serenissime Duc de

Sauoye, creé le 10. Decembre mil six cens sept Par Paul 5.

67. Ferdinand du tiltre de sainte Marie In Dominica cardinal Gonzague, Prieur de Barlette, fils du serenissime Duc de Mantouë, creé le 10. Decembre 1607.

68. Louys du tiltre de sainte Agathe cardinal Caponi Florentin, crée le 24. Nouembre 1608. par Paul 5.

De sorte qu'ils sont en tout soixante huict, desquels il y a six Euesques, cinquante & vn Prestres & vnze Diacres.

Par Gregoire XIII.

Euesques 1.
Diacres 1.

Par Sixte V.

Euesques 4.
Prestres 4.
Diacres 1.

Par Gregoire XIV.

Euesques 1.
Prestres 2.
Diacres 1.

Par Clement VIII.

Prestres 23.
Diacres 5.

Par Paul VI.

Prestres 22
Diaces 3

Apres lequel dénombrement, on a aduisé de les mettre selon leurs rangs & l'office auquel chacun est destiné, repetition qui ne sera pas superfluë, puis que par le moyen d'icelle le Lecteur sera entierement esclarcy de tout ce qui depend de ce sacré College.

Les sept Cardinaux Euesques.

L'Euesque Cardinal d'Ostie qui sacre le Pape, & pour cette cause est le premier qui marche apres sa Saincteté.
L'Euesque Cardinal Porticese.
L'Euesque Cardinal d'Albe.
L'Euesque de Pilastte, ou Cardinal Prenestin.
L'Euesque Cardinal Tusculan.
L'Euesque Cardinal de Sabin.
L'Euesque Cardinal de sainte Ruffine.

Ceux-cy assistent aux Papes les Dimanches, & iours de festes en l'Eglise saint Iean de Latran, lors qu'ils celebrent l e diuin seruice.

Les Cardinaux Prestres.

Ceux-cy seruent à S. Pierre,
Le Cardinal du tiltre de sainte Marie outre le Tybre,
Celuy du tiltre de saint Crysogon,
Celuy de sainte Cecile.
Celuy de saint Anastase,

Celuy de S. Laurens en Damas.
Celuy de S. Maurice.
Celuy du tiltre S. Martin des Monts.
Ceux-cy seruent à l'Eglise S. Paul.
Le Cardinal du tiltre de sainte Sabine.
Celuy du tiltre de S. Prisque.
Celuy du tiltre de sainte Balbine.
Celuy du tiltre de S. Neree, & Achilee.
Celuy de S. Sixte.
Celuy de S. Marcel.
Celuy de sainte Susanne.
Les Prestres Cardinaux qui s'ensuiuent seruent en l'Eglise S. Marie Majour.
Le Cardinal du tiltre des douze Apostres.
Celuy du tiltre de S. Eusebe.
Celuy du tiltre de S. Potentiane.
Celuy de S. Pierre & de S. Marcelin.
Celuy de S. Clement.
Celuy de S. Vital.
Les Prestres Cardinaux qui s'ensuiuent sont en la Basilique S. Laurens.
Le Cardinal S. Praxede.
Celuy de S. Pierre ad vincula, ou aux liens.
Celuy de S. Laurens en Lucine.
Celuy de sainte Croix en Ierusalem.
Celuy de S. Estienne au Mont Celie.
Celuy de S. Iean, & de S. Paul.
Celuy des saintes quatre Couronnes.
Il y a apres cela les Cardinaux Diacres en nombre de seize, c'est à sçauoir:
Le Cardinal de sainte Marie in Dominica Archidiacre.
Celuy de sainte Luce aux sept Sieges.
Celuy de sainte Marie la Nouë, ou neuve.
Celuy de S. Cosme, & S. Damien.
Celuy de S. Adrian.
Celuy de S. Gregoire.
Celuy de S. Marie en l'Escole Grecque.
Celuy de sainte Marie in porticu.
Celuy de S. Nicolas en la prison Tusculane.
Celuy de S. Ange.
Celuy de S. Eustache.
Celuy de sainte Marie Egyptienne.
Celuy de sainte Marie en la voye large.
Celuy de S. Agathe.
Celuy de sainte Luce entre les images.
Celuy de S. Quirice.

Les Cardinaux Euesques s'asseent prés du Pape, lors qu'il celebre les iours de feste; les Cardinaux Prestres l'assistent lors qu'il dit la Messe, & les Diacres le vestent, & seruent à l'Autel.

L'ESTAT





DE L'ESTAT DE FLORENCE.

SOMMAIRE.

1. SItuation de l'Estat de Florence composé de trois corps de Republique reduits en
vn 2. Description des villes de cét Estat, & premierement de la ville de Flo-
rence, son grand circuit & agreable aßiette: ses Palais & superbes édifices: du Pra-
tolin, du Pogge, & autres maisons de plaisir. 3. De la ville de Pize, son antiquité &
autres singulieres remarques. 4. De Pistoye ville iadis trauaillée par les factions des
Donats & Cerebis appellez Noirs & Flancs. 5. De l'Estat de Seine & ses villes. 6.
Estat de Florence loué pour les vins Trebians, les melons du terroir de Pize & pastu-
rages de Pistoye. Mine d'albastre, azur, vitriol, & autres metaux: fontaine d'eau
salée, dont on fait le sel. 7. Subtilité d'esprit & frugalité grande des Florentis: fort
amoureux de liberté. Sienois liberaux, magnifiques & courtois, ceux de Prat sacrile-
ges, ceux de Pistoye sanguinaires & meurtriers. 8. Fertilité du pays Sienois & ri-
chesses des Florentins au trafic des soyes & laines, sarges, & draps d'or 9. Clergé de
l'Estat de Florence possedant cinq cens milles escus de rente. 10. Reuenus du grand
Duc à quelle somme se montent. 11. Forces de l'Estat du grand Duc consistans en l'as-
siette des montagnes sur les frontieres: Forteresses en Siene, Florence & Pize. 12. Quel
nombre de Cheualerie y est entretenu. 13. Ses forces maritimes. 14. Ordre des Cheua-
liers de saint Estienne institué par le Duc Cosme. 15. Des Alliances & intelligences
du grand Duc auec les Princes voisins 16. De l'administration de la Iustice & esle-
ction des Magistrats de cét Estat. 17. Des Archeueschez & Eueschez qui sont en Tos-
cane. 18. Genealogie des Ducs de Florence.

LEs Ducs de Florence ayans vny les Estats de trois Republiques ensemble, c'est à sçauoir de Florence, de Pise, & de Siene, possedent auiourd'huy la Prouince de Toscane, c'est à dire la plus grande, la plus noble, & la plus belle partie. 1.
Ie ne veux pas me trauailler à raconter toutes les guerres ciuiles, & les frequens changemens des dominations, tant pource que ce discours seroit trop long & ennuyeux, qu'aussi pource que c'est chose superfluë de mettre icy ce qui est compris dans les histoires. Mais me reduisant seulement à l'Estat des choses presentes, ie diray que de mesme que la nature a doüé cette Prouince de tous les priuileges qu'elle a accoustumé d'octroyer par grace separément aux autres, aussi elle n'a pas voulu qu'elle cedât en situation

à aucune, la mettant comme au milieu, ou pour mieux dire au nombril de l'Italie, l'enuironnant de trois costez de fort hautes montagnes,& au quatriéme qui est vers la mer, & campagne de Rome, où la nature à manqué, l'art a suppleé, vû que tout l'Estat de Siene est plein de forteresses, comme nous dirons en son lieu.

II. Ce Prince a en son Estat 15. villes, c'est à sçauoir huict dans l'Estat de Florence,qui sont Florence,Pise, Pistoye, Volterre, Arezzo, Bourg du S. Sepulcre,Cortone &Montpulcian.En celuy deSienne il y en a sept,qui sont Siene, Montalcin, Quinsi, Grosset, Saone, Pienze & Masse.

La ville de Florence à de circuit six milles, & contient plus de 60. milles habitans. Elle est en lieu plain & vny sur la riuiere d'Arne, qui passe au milieu de la ville,qui est jointe par quatre beaux ponts. Elle est aussi pauée d'vne pierre carrée, & a de fort belles places. Somme que c'est vne des plus agreables villes qu'on puisse voir, de sorte que les Italiens la nomme Florence la belle. D'auantage le Palais du grand Duc est vn des superbes & beaux bastimens de l'Europe. Il tient la place de plus de 50. logis qui y souloient estre, &il peut loger au corps de logis où est la salle pour representer les Comedies vn grand nombre d'Estrangers, comme Seigneurs, Ambassadeurs & autres ausquels il est destiné, de sorte que ce Palais est vn des Pitti, qui ne cede à aucun d'Italie, & en surpasse plusieurs des Rois de l'Europe, tant pour la grandeur du bastiment, pour l'architecture, & pour l'ornement, que pour la beauté des jardins, fontaines,statuës & autres choses. Ce fut autresfois vn dessein inesgal aux forces d'vn gentil-homme nommé Luc de la maison de Pietti, qui fit toute la partie de deuant, mais estant deuenu pauure en bastissant, il fut contraint de le védre au Duc Cosme. On le fit mourir depuis pour des choses d'Estat. En fin Charles Archiduc d'Autriche dit que passant par Florence, que c'estoit vne ville qu'on ne deuoit monstrer qu'aux bonnes festes. Outre ce Palais le grand Duc en a vn autre en lieu escarté appellé Pratolin, auec plusieurs chambres & salles, qui jettent de l'eau comme celuy de Tiuoly. & veritablement il sent fort sa grandeur. Il a encor d'autres maisons de plaisir, dont l'vne est appellée Pogge esloignée de dix mille, & l'autre Castro, & toutes deux sont de grande beauté, tant pour l'assiette que pour le bastiment, & les ornemens des fontaines & autres choses, de sorte qu'il ne peut guere desirer de plus beaux logis.

Volterre est sur le sommet d'vne montage. Elle a ses murailles faites de pierre de taille, de la longueur presque de six pieds,& jointes ensemble bien proprement sans bitum. Elle a cinq belles portes, & à chaque porte vne tres-belle fontaine. Ses murailles monstrent assez son antiquité, de mesme que les Sepulchres, ses Epitaphe en lettres Etrusques, ses tres-anciennes statuës de marbre & plusieurs autres choses.

III. Pise est mise par les anciens entre les lieux maritimes de la Toscane: & si ancienne qu'il y a fort peu d'autheurs d'entre les plus vieux qui ne l'ayent cóprise dans les histoires. Elle est assise entre deux fleuues, c'est à sçauoir entre l'arne & Lesare, qu'à present on nomme Serchie, & ces riuieres se joignoient ensemble du temps de Strabon à Pise,& s'estendoient de telle sorte, & alloiét de si grande roideur, qu'il estoit impossible qu'on pût rien discerner d'vn bord à l'autre. Mais à present la Serchie passe à Luques,& est fort esloigné de l'Arne. C'est vne ville fort grande diuisée par vn fleuue, & conjointe auec 2. ponts

Les murailles en sont fort hautes & de marbre. Il y a vn tēple qui a ses portes d'airain, & apres vne Tour bastie par vn artifice exquis. Car par dehors elle pend tellemēt qu'il semble qu'elle doit tomber à l'heure mesme, & au dedans elle est droicte & faite au niueau. Les fons où l'on baptise sont aussi des plus rares; mais le cimetiere encore plus; vû qu'il est enclos de murailles & de portiques, & contient vn fort grand espace, & sa terre consume les corps dans 24. heures. Ces quatres choses sont basties dehors & dedans de pierres exquises, & sont en vne mesme ruë, non toutes ensemble, ny aussi fort loin l'vne de l'autre. Elle fut autresfois si puissante qu'elle contesta contre les Venitiés & les Genevois. Elle s'accrût des maux que les Sarrazins firent à ceux de Gennes l'an 933. Car il y en eut beaucoup qui se retirerent-là, comme en vn lieu d'asseurance. En fin elle fut accablée par la route que les Genevois donnerent à son armée prés l'Isle de Giglio, ou du liz, vû qu'elle demeura si foible depuis qu'elle ne pût plus faire teste à personne, ains fut contrainte de ployer le col sous le ioug des Florentins, desquels s'estant reuoltée à l'arriuée de Charles VIII. Roy de France, & estant de nouueau subiuguée dans quinze ans, la ville demeura presque premierement deserte. Car ses citoyens impatiens de la domination des Florentins, passerent en Sardaigne, en Sicile, & en autres lieux pour y demeurer.

Mais le grand Duc Cosme tascha de la peupler, en y mettant vne Vniuersité, & y bastissant vn beau Palais pour la demeure des Cheualiers de S. Estienne, & en donnant plusieurs exemptions aux habitans; toutesfois elle n'est encore auiourd'huy guere bien garnie d'hommes.

Pistoye est assise au pied du mont Appennin. Elle se ruina par ses discordes, auec lesquelles elles entraina Florence, & presque toute la Toscane. Car deux ieunes hommes de la famille des Cancelliers, ou Chancelliers estans venus aux grosses paroles, & l'vn deux ayant esté blessé fort legerement, le pere de l'autre pour appaiser la querelle qui en pouuoit naistre, enuoya son fils pour demander pardon au ieune homme qui auoit esté blessé. Mais il s'en ensuiuit vn effect contraire; vû que le pere du blessé ayant fait prendre ce ieune homme par ses seruiteurs, luy fit coupper la main sur vne mangeoire de cheuaux, & le rennoyant luy dit, va & dy à ton pere que les blessures ne se guerissent pas auec les paroles, mais auec le fer. Pour cette cause vne cruelle guerre s'estant esleuée entre ces deux famille, dont l'vne s'appella Blanche, & l'autre Noire, elles attirerent à leurs deux partis le reste de la ville, qui se vit plusieurs fois arrousée du sang de ses citoyens.

Les Florentins au lieu de faire mourir les chefs des deux factions les tirerent comme en exil dans leur ville, où les Donats ayans pris la protection des Noirs, & les Cerchis des Blancs, Florence fut toute diuisée en Blancs & Noirs qui la trauaillerent assez longuement. Arezzo s'estant par ses longues dissensions presque ruiné de luy-mesme, fut vendu par Loüys premier d'Anjou, pour quarante mille Florins d'or aux Florentins, de mesme que Cortone fut venduë dans peu de temps apres eux-mesmes par le Roy Ladislas. Il y a encore d'autres bonnes places en l'Estat de Florence, comme Prato, Pesche, saint Miniat, Empoli, saint Geminian, Fiquene, Pietra santa, ou Pierre sainte, Barga, & sur le bord de la mer Liuorne, & plus auant Plombin, à trois milles loin.

L'estat de Florence confine auec celuy de Siene ville ancienne,& qui ayant esté colonie des Romains s'assuiettit en fin beaucoup de pays. Il suruint vne guerre mortelle entre cette ville & Florence, depuis que les Guelphes & Gibelins furent suscitez en Italie. C'est vne belle ville & forte d'assiette ; mais qui a perdu auec la liberté beaucoup de son peuple & de sa splendeur. Elle a cinq mille de tour, & fait 20. mille ames, n'est esloignée de Florence de plus de trente-trois mille. Les villes de l'Estat de Siene sont Pienze , Montalcin , Quinsi, Saone, Masse, & Grosset, auec vingt-six autres places fermées de murailles , mais auec peu de peuple.

QVALITE'.

VI. FLorence est en vne assiette plaine, ceinte de montagnes , & distinguée de collines,& il n'y a pays qui soit cultiué auec plus de diligence, ny de delicatesse & de soin. On y fait vn peu d'espace de terre recolte de vins , huiles, grains, legumes & fruits en abondãce,& l'on y voit les villages espais au possible. Il y a des vins fort excellens, entre lesquels celuy qu'ils appellent Trebiã tiẽt le premier lieu , vû qu'il peut estre preferé en douceur à la maluoisie.

Le pays de Pise est fort propre aux bleds,& si fertil qu'il peut nourrir toute la Toscane. Toutesfois depuis la perte de la liberté , les laboureurs ont manqué aux champs, de mesme que les habitans à la ville. Les vins de ce territoire ne sont gueres estimez. Quant aux autres fruits, il les produit moyennement bons, mais ses melons sont bons par excellence. La mer est proche de là, & pourtant c'est vn lieu propre à exercer la marchandise. L'air y est assez mal sain,& dangereux, & principalement aux estrangers. On croit que l'impureté de cét air vient de ce que le pays n'est pas habité.

Le pays des enuirons de Pistoye est montueux , mais il y a d'extrémement bons pasturages. Volterre a son terroir plus riche de mines que de fruicts. Car on y trouue des veines d'albastre, d'azur, de vitriol,& d'autres mineraux,& il y a des fontaines d'eau salée, de laquelle on fait de fort bon sel,& en abondãce. La riuiere de Chienne coule par le terroir d'Arezzo. Elle est bourbeuse, & grandement dommageable à ceux qui en sont proches. Il est vray qu'on tasche tous les iours de seicher ses marescages,& de destourner les eaux. Au pied de l'Apennin vous auez le pays de Mugelle trauersé par la Siene qui est agreable & porte quãtité des fruicts,& entre l'Arne,& le pays d'Arrezo, vous auez le Casentin qui est riche de grain, de vin,& de bestial: mais le Valdarne abonde fort en grains , Chianti en vins, & Mugelle en fruits.

Les champs d'autour de Siene , sont fort couuerts d'herbe , & nourrissent beaucoup de bœufs, de beufles,& de brebis. Ils apportent aussi force froment vin & huile , & abondent en toute sorte de fruits.

MOEVRS.

VII. LEs qualitez des Toscans paroissent par excellẽce aux Florentins; vû qu'ils ont l'esprit subtil, de grãde Espargne, extrémemẽt accorts & aduisez, diligens, industrieux , propres à toute sorte d'arts , tant de paix que de guerre. Ils sçauent prendre leur fait biẽ à point, demeurer sur leur aduãtage,& ne laisser

perdre ny esgarer aucune chose. Ils ont deffendu leur liberté iusques à l'extrémité: mais par la trop grande subtilité de leurs esprits ils ont vescu en perpetuelles discordes, qui les ont en fin ruynez: de sorte que le dire de Thucidide est fort veritable, que les hommes qui ont l'esprit vn peu émoussé gouuernent mieux vne Republique que ceux qui l'ont trop subtil. Ils sont excellens au fait de la marchandise, & n'ont leurs semblables à dresser des bastimens. Ils vsent d'vn vestement modeste, & graue, & passent tous les Toscans en ciuilité, & à bien parler.

Ceux de Siene sont fort differens de l'humeur de ceux de Florence Car les Florentins sont chiches & retirez, & les Sienois liberaux, & courtois aux estrangers, les vns pouruoyent fort à l'aduenir, & sont de fort dure desserte, les autres faciles, & viuans comme au iour la iournée, ceux-là songent attentiuement à leurs affaires, & sont dissimulez, ceux-cy sont simples, & portent le cœur sur le front: ceux-là ne sont attentifs qu'à leurs marchandises, & au gain, & ceux-cy sont contents de leurs reuenus, & des fruicts que leur apportent leur metayries.

Au reste les Italiens attribuent des qualitez aux citoyens des villes de cét Estat que ie ne veux passer sous silence. Ils nomment les Florentins lents, splendides, & sur tout lors qu'il vient des estrangers, comme il n'y a rien de plus prodigue qu'vn homme chiche. Ils les appelent aussi rusez en la marchandise. Ceux de Siene sont nommez tardifs aux Conseils, & deliberations, heureux en guerre: mais ils doiuent bien maintenant auoir perdu ce nom, puis qu'ils ont esté si malheureux que de perdre leur liberté, & les Italiens leur doiuent oster ce tiltre & cét epithete, magnifiques à l'endroit de leurs hostes, & leurs ennemis, magnanimes à poursuiure la vengeance des offences qu'on leur a faites. Ceux de Prat exercent des sacrileges au temps de la guerre. Ceux de Pistoye ayment à respandre le sang, portent à la guerre des poignards, & sont excellens à parer aux coups qu'on leur jette. Ceux d'Arezzo traittent simplement & presque de leur ordinaire leurs hostes, & font volontiers des espées qui ont bonne pointe, & ceux de Pise sont inconstans en leurs Conseils & deliberations.

On dit que les femmes de Siene sont belles, celles de Florence delicates, celles de Pistoye faciles, celles d'Arrezzo tenantes & auaricieuses.

RICHESSES.

SI l'Estat de Florence manque de froment estant d'ailleurs tres-abondant en vin, chair, & autres choses necessaires, celuy de Siene en a d'autant plus grande abondance, à raison de la fertilité de ses champs, qui ne cedent en rien à ceux de la Poüille, de sorte que non seulement il supplée à la necessité de Florence, mais en distribuë encor aux Genevois, Luquois & autres circonuoisins, si bien que la fertilité du pays, & l'industrie des habitans, pour cette Prouince depart plusieurs choses aux estrangers, ayant peu de besoin de celles des autres. Pour cette cause les richesses des particuliers sont dignes de consideration. Elles viennent de leur industrie ou de leur reuenu, comme les richesses des reuenus, & rentes sont ordinairement grandes en pays gras & fertil, où l'on reçoit vn grand profit auec peu de peine, & où le pays est moins abondant on voit florir les arts & la marchandise: & de là vient qu'en l'Estat de Siene ceux qui y habitēt sont richesses de rentes & peu de marchands, & en VIII.

Florence, les habitans sont beaucoup plus riches par le moyen de leur industrie. Cette ville est pleine d'artisans de toutes sortes, qui font auec grande diligence, & fort proprement quantité de draps de toutes façons, de laine, & de soye, & aussi des draps d'or qui ne doiuent rien à ceux de Flandres. Elle abonde principalement de ceux qui exercent l'art de la soye, & de la laine, qui sont mis en vsage par les plus nobles & riches de cette ville auec leur profit, & de tout le peuple, & ces ouurages sont distribuez non seulement à cét Estat, mais à toute l'Italie, & à vne partie du reste de l'Europe, & mesme il y en va iusques aux nouuelles Indes, & ceux qui y menent les sarges gagnent cinquante pour cent, & il y a telle année qu'on fait à Florence pour deux millions de sarges, qui est vne chose fort considerable. Ces richesses des citoyens de Florence ont esté connuës beaucoup plus grandes au temps de la liberté en plusieurs guerres & despences publiques, en vne grande quantité de Palais somptueux bastis auec vne royale despence par des particuliers dans la ville, mais beaucoup plus dehors, comme on void en la plaine, & aux costaux qui sont à l'entour.

IX. Le Clergé est assez riche à cause de plusieurs Euesches, Abbayes, Preuostez, Hospitaux tres-riches, & grand nombre de Monasteres, & tout cecy monte en tout, à ce qu'on tient, à la somme de cinq cens mille escus de rente. Cette richesse des particuliers grossit le thresor du Prince, vû que les richesses priuées ne sont autre chose que le thresor de celuy qui domine, diuisé en plusieurs bources, principalement lors qu'il s'en peut seruir, comme cettuy-cy fait facilement par le moyen des charges & impositions qui se pratiquent en cette ville. Les contracts de mariage payent huict pour cent, les contracts d'achapt & de vente des terres & des maisons payent semblablement la mesme somme. Les loüanges des maisons payent la dixiéme partie. Ceux qui plaident payent vne certaine impositió appellée Sportola auant que de commencer le procez. Il y a la dace du bestail qui est mené à Florence.

Lors que la chair est pesée, elle paye vn quatrain pour liure. Les charges payent tant pour cent, & enfin il n'y a chose portée hors de Florence, ou faites dedans, qui n'aye sa charge. Or le Prince se seruoit encor de l'argent des particuliers en ses necessitez auec vne fort grande facilité, & c'estoit en cette sorte. Quand il falloit qu'il pourueut à auoir cent ou deux cens mille escus, on faisoit vne liste de tous ceux qui auoient de l'argent contant, qui estoient comme ils sont encore, bien connus du Prince. Entre ceux-cy l'on faisoit vn repartiment, assignant à chacun la portion qu'il deuoit desbourser, plus grande ou moindre selon la quantité de ses moyens : toutesfois elle ne passoit iamais cinq mille ducats. Ce repartiment estant fait on signifioit à chacun qu'il eut à payer la part dans le terme de tant de iours ; & ce terme n'estoit passé d'aucun, tant pour crainte de la peine, qui pour ne perdre la grace du Prince. Et alors que chacun auoit donné ce à quoy il auoit esté cottisé, on assignoit autant de credit sur la taxe de tout l'Estat, qu'il y auoit d'argét payé, & dans le terme de vingt-huict mois (vû que cette taxe s'exige en autant de temps) ils estoient remboursez de leur argent, & de cette sorte le Prince se seruoit des biens de ses citoyens fort promptement aux necessitez, & mesme en ne les incommodant que fort peu. Mais le grand Duc qui est à cette heure, n'vsent pas (qu'on sçache) de ces façons de faire.

X. Les reuenus publics montent iusques à la somme d'vn million & demy, vû

qu'on tire de la seule ville de Florence, de toutes les Daces, Gabelles, & autres sortes d'impositions la somme de six cens mille ducats toutes les années; De Siene la somme de cent cinquante mille ducats: De la Doüane de Liuorne la somme de cent trente mille; De la Dace des meules de moulin pour tout l'estant excepté à Siene, la somme de cent soixante mille ducats du sel, des mines de fer, & d'argent presque pareille somme. Apres cela il gagne aux changes, sur lesquels il a vne grande quantité d'argent. Il tire aussi vn grand profit de ses Galions qui portent des marchandises, & de ses Galeres conduites par le Cheualier de Beauregard Gentil-homme François, qui a fait de belles & grandes prises ces années passées, lors qu'il a esté en course. On tient que le feu grand Duc trouua vn thresor de son predecesseur enuiron dix millions d'or, & pour deux millions de joyaux; & l'on doit croire qu'il a bien augmenté cette somme.

FORCES.

ON peut dire que l'Estat de ce Prince est de fer, vû qu'outre la naturelle forteresse des montagnes qui le ceignent de trois costez en forme de muraille, il y a du 4. vn bon nombre de forteresses, qui sont en l'Estat de Siene, assis de ce costé-là. On conte entre celles-cy cinq villes fortifiées qui sont Siene, forte au possible, tant par nature que par art: Montalcin pareillement du tout fort, tant par assiette que par trauail: mais Quinsi, Grosset & Soane, ont beaucoup de deffauts qu'on leur peut opposer. Outre les villes on trouue aussi en cét Estat quelques forteresses assez considerables, comme Radicofani, Montfalcon, Lucignon, Monterison & autres, qui outre quelque deffaut en la forme, en ont encor en la quantité, estant petites places, & par consequent capables de peu de gens de deffence & de peu de retraitte. En l'Estat de Florẽce toutes les villes de Montpulcian en sus sont bien fortifiées, & particulierement Florence, vû que combien qu'elle ne soit toute ceinte de murailles nouuelles, & à la moderne toutesfois elle a deux bõnes forteresses, l'vne qui est S. Miniat assise sur vn costau qui commande à la ville, l'autre appellée le Chasteau en la plaine, fait au temps de la liberté. Ces forteresses basties principalement pour brider les peuples, peuuent seruir en vn besoin de quelque deffence contre les estrangers. Mais pour offencer elles ont quelque deffaut en la forme, & l'on leur peut opposer leur petitesse. Le grãd Duc tient à S. Miniat pour garde 40. soldats, & au Chasteau cent. En cét Estat de Florence & de Pise, il y a d'autres forteresses, comme Empoli, Prato, Linorne, Castrocaro en Romagne & Sasso. Tous ces forts, de mesme que les premiers ont beaucoup de deffauts en la qualité, mais beaucoup plus en la quantité; estant tous fort peu capables. Ie ne m'arresteray pas à les descrire plus particulierement, pource que le temps ne le permet, & mon dessein m'en retire. Quant aux hommes de guerre, & principalement ceux que le xi.

grand Duc tient sur la terre, il a vne bonne & grande Infanterie, enroollée par tout son Estat, iusques au nombre de 36. ou 38. mille. Tous ces hommes reüssissent fort bien, estans par nature bien disciplinez, comme c'est le propre de cette Prouince, qui a produit anciennement, & porte encore de fort bons soldats. Le Prince les fait donc exercer auec toute diligence, & plusieurs bons Capitaines sont employez à cét effect, outre qu'en particulier chacun tasche de bien tirer de l'arquebuse, tant pour son plaisir, qu'à cause du prix proposé par le Prince. On tire toute cette Gendarmerie non seulement du plat-pays, mais encore des villes, excepté toutesfois de Florence; d'autant peut-estre que le Prince n'estime pas que ce soit sagement fait mettre les armes en la main de ce peuple: & nul n'est exempt de cét enroollement, sinon les Prestres & les Escholiers. Il n'est permis de porter les armes tant dedans que dehors la ville, à celuy qui n'est pas enroollé, ny à homme qui puisse faire profession de soldat, ny dans l'estat, ny dehors, sous grandes peines, s'il n'est de ce nombre. Ces gens de guerre ont outre cela plusieurs priuileges, & exemptions, tant de ne pouuoir estre mis en prison pour dettes, que d'autres choses, & ces priuileges estans inuiolablement obseruez, causent que plusieurs bons vieux soldats des guerres de Flandres, de France, & de Leuant, s'y sont volontairement faits enrooller, de sorte que tant pour la quātité que la qualité on pourroit dire que cette trouppe seroit la meilleure d'Italie. Chacun est obligé de payer ses armes, qui luy sont baillées pour son vsage, & les doit tenir nettes & en ordre pour toutes necessitez sans aucune despence du Prince. Le grand Duc peut en toute occurence faire venir à Florence dans six ou huict iours au plus toute cette Gendarmerie, tant pource que Florence est presque au milieu de la Toscane, comme le centre, & esgalement voisine de toutes ses parties, comme aussi pour le bon ordre qu'il y a donné, disposant toute chose auec beaucoup de facilité.

Outre cela il a fait enrooller vn nombre de Gastadours, dont il se sert encor en temps de paix, les faisant trauailler aux forteresses, leur faisant destourner les riuieres, & meilleurer les terres.

XII. Quant à la Caualerie, ce Prince entretient ordinairement cent hommes d'armes, ausquels il donne en temps de paix sept escus par mois, & en temps de guerre l'ordinaire de la banque. Outre ce il entretient 400. cheuaux legers à trois escus par mois en temps de paix, & en temps de guerre comme les autres ordinaires de la banque. Toute cette Caualerie est de son Estat, & outre la paye elle a plusieurs exemptions réelles & personnelles; de sorte qu'on en fait des compagnies raisonnables. Et au cas qu'il sorte d'Alger quelque bonne trouppe de Corsaires, on ne se fie entierement à la garde des Tours, que le Duc a pour cét effect en diuers lieux, qui se respondent par signals l'vne à l'autre, ains assure la Caualerie auec les Tours, & les Tours par le moyen de la Caualerie. Outre les susdites compagnies, il entretient vne bonne trouppe de cheuaux. Voila les forces ordinaires, mais quant aux extraordinaires, il y en pourroit auoir beaucoup plus, d'autant que l'Estat est peuplé, & remply du nombre de personnes que i'ay dit, & autant d'estrangers qu'il en pourroit entretenir à la solde, comme c'est la coustume des autres Prouinces.

XII.

Quant aux forces de la mer, le Duc Cosme en eut jadis fort grand soin, connoissant combien elles estoient necessaires & importantes, & qu'vn Prince ne se peut appeller Grand, s'il n'est puissant sur la mer. Estant donc meu par ces raisons, & sollicité par ses propres pensées, qui aspiroiét tousiours à choses plus grandes, il pourchassa, & obtint auec l'authorité de Charles V. la resignation de l'Isle d'Elbe du Seigneur de Plombin, qui en estoit maistre, tant pource qu'il ne la pouuoit deffendre des Corsaires qui l'auoient ruinée, qu'à cause qu'elle pouuoit pour son peu de deffěce paruenir aux mains des Turcs, & qu'à raison de son assiette elle auroit beaucoup preiudicié & porté de dommage à toute l'Italie. Toutesfois il laissa tous les reuenus au Seigneur de Plōbin, & sous son gouuernement tous les villages & lieux ouuerts. Cette Isle a vn port qui s'appelle Portoferrario capable de quelque grande & puissance armée qui y puisse venir, & comme vn lieu commode on y void arriuer toute sorte de vaisseaux qui vont au Ponant ou qui en viennent, & qui passent apres à Livorne, déchargent leurs marchandises auec vn grand profit de ce Prince. De sorte que si cette Isle estoit entre les mains de quelqu'vn qui eut vn bon nombre de Galleres auec le courage & la volonté d'attaquer, il pourroit facilement écumant les costes au dessus de Barbarie & dessous de Prouence, de Gennes, & de Toscane se rendre tellement maistre de ces mers, qu'aucun n'y pourroit aller que ceux ausquels il l'auroit permis. Le grand Duc a en cette Isle vne petite place nommée Cosmopoli, du Duc Cosme. Il a pour garder sur la bouche du port deux Chasteaux assis sur les sommets de deux montagnes, qui sont estimez forts au possible & comme imprenables; tant à raison de l'art que de l'assiette. Il a dedans beaucoup de canons & toute sorte du munitions. Le grand Duc à son Arcenal à Pise, d'autant que ce pays abonde en bois, chāvres & autres matieres pour faire & équiper grande quantité de Galleres, à raison dequoy ses habitans estendirent tāt autresfois leur reputation & leur Estat. Or on trauaille biē peu en cét Arcenal, & plustôt à racoustrer qu'à faire de nouueau. Outre cecy il y a vn autre en l'Isle d'Elbe où il tient ses galeasses, & les hōmes qui y trauaillent sont pour la plus grād' partie nourris à cela ou bannis, ou allechez par le salaire. Il y a 12. Galleres armées, 5. galleasses & 2. Galions, l'vn grand & capable de beaucoup de gens, l'autre petit & fort connû. Et depuis le temps qu'il a enuoyé au loin en course, cóme le Cheualier de Beauregard y est allé ces années passées, & doit continuer d'y aller, il augmente tant qu'il peut ce nōbre, & tient celles qui sont desia en bon estat. Il arme les galeasses, quant aux hōmes de rame, d'esclaues & de condamnez, ne se voulant seruir de gens libres, pour ne porter du dommage à son Estat; & de ces gens le Prince en enuoya 800. en Affrique auec l'armée de l'Empereur à l'entremise du Pignon de Velez, & la plus grande partie mourut, comme c'est l'ordinaire des hommes neufs, dont il pourroit fournir vn bon nōbre de Galleres quand il s'en voudroit seruir. Pour les hommes de commādement il se sert de François, de Siciliens, de Corses, de Grecs, & parmy ceux-cy de plusieurs sujets de la Republique de Venise. Il tient aux Galeres mesme quantité d'esquifs, ou vn peu plus que la Seigneurie de Venise, mais moins de canons. Il fait faire ses biscuits à Livorne où il a des fours pour en faire 40. mille par iour. Il tient encor en ce lieu vne bōne quantité de cordages & d'ancres, & toute sorte de choses propres pour accommoder les Nauires, afin qu'ils viennent plus librement en ce port.

XIV. Le Duc Cosme voulant entretenir cette milice de mer, & donner plus de reputation à ses affaires, institua vn ordre de Cheualiers appellé de S. Estienne, & obtint du Pape Pie IV. & V. plusieurs priuileges, & entr'autres qu'il pourroient auoir iusqu'à 200. escus de pension sur les biens d'Eglise, auec liberté de se marier; mais ils sont obligez à seruir aux armées de mer, & mesme ils ne sont capables d'aucune Commanderie s'ils ne seruent premierement sur les Galeres trois années de suitte. Et ce Duc voulant donner reputation à cét Ordre s'institua grand Maistre luy-mesme. Quant aux instrumens de guerre, le grand Duc est assez pourvû, vû qu'il y a enuiron 150. pieces de campagnes dans le Chasteau de Florence, & ses autres places en sont aussi bien garnies, principalement en l'Isle d'Elbe. Il a en la mesme forteresse de Florence bonne munition de poudres, de balles & de viures, comme de froment, mil, chair salée, vinaigre, fromage, & choses semblables. Le grand Duc a pour la garde de sa personne cent hommes, & en ses escuries enuiron 150. cheuaux sortis de ses haras, entre lesquels il y a plusieurs coursiers de regne ; mais d'auantage des genets, & bref il y a des cheuaux de toute sorte.

XV. Il tasche fort de s'entretenir du Pape, vû que son Estat ne peut estre plus facilement, ny plus mortellement offencé que du costé de celuy du Pape, à cause que les montagnes qui ceignent la Toscane de tous les autres costez, fors que celuy du S. Siege, ainsi que nous auons dit, rendent l'entrée fort difficile aux armées, & principalement à l'artillerie, lors que l'ennemy y seroit entré il ne pourroit viure sans l'ayde de l'Estat de l'Eglise, à cause que tout le reste du pays, excepté celuy-là, est non moins sterile que difficile. A raison dequoy si l'ennemy venoit auec peu de gens il ne pourroit offencer le grand Duc, s'il venoit auec vne grosse armée il ne s'y pourroit entretenir, vû qu'on obserue fort en Toscane l'ordre de faire mener en temps de paix, (afin que la chose soit moins difficile en temps de guerre) la plus grande quantité de viure qu'il est possible dans les villes & places fortes, en laissant presque la campagne vuide, à laquelle on en donne pour son entretetien iournalier. Mais du costé du Pape, outre qu'à cause de la pleine & largeur des confins des terres de l'Eglise, l'ennemy auroit beaucoup plus facile accez, il sentiroit encor beaucoup plus la cõmodité des viures qui luy viendroient, par cét Estat, tant d'iceluy que de Lombardie par la voye de Bologne, & l'experience de cecy est toute certaine vû que la ville de Florence n'a iamais esté en grãd danger que par la voye des terres de l'Eglise, & particulierement par le moyen de 2. Papes de la maison de Medicis, c'est à sçauoir premierement de Leon, & puis du Clement qui sousmit entierement Florence à cette famille. Au contraire le grand Duc reçoit vn grand bien de cette amitié, tant pour la reputation de son Estat, & de ses affaires, qu'il augmente auec cette vnion, qu'à cause des aides, & commoditez qu'il en reçoit faisant du bien à plusieurs de ses seruiteurs auec les richesses de l'Eglise. Estant donc poussé par ces considerations, & aduerty par ces succez il taschera tousiours de faire qu'on n'eslise pas vn Pape qui ne soit son obligé, & pour cette cause il s'essaye ordinairemẽt de gagner l'amitié de plusieurs Cardinaux en diuerses sortes, & principalemẽt de ceux qui sont en quelque estime. Mais cette amitié n'est de moindre profit au S. Siege, à cause de la seureté & reputation qu'il reçoit de l'vnion d'vn Prince si voisin & si puissant, d'autant que les deux Estats ne sont presque qu'vne mesme chose. De sorte que les interests estans communs, & recipro-

ques, on doit croire que cette vnion doit estre soigneusement conseruée.

Quant au Roy d'Espagne, le grand Duc ayant maintenant espousé sa belle sœur, il faut croire qu'il est auec luy en fort bonne intelligence, & mesme on tient qu'il supporte entierement les Espagnols, & a noüé vne estroitte amitié auec son beau frere. Ce n'est toutesfois selon l'aduis de plusieurs personnes de iugement; pour rompre entierement auec la France, pource que la Reyne luy est trop proche parente, & ne luy a iamais rendu que toute sorte de tesmoignage d'amitié. Mais il pourroit estre que la sollicitation de sa femme & encores plus de quelques autres qui pourroient estre pour quelques considerations, mal affectionnez aux François, le retireroit de l'amitié que son pere portoit au Roy & à la Royne de France. Puis il void que les François sont assez esloignez de son Estat, & que le Roy d'Espagne en est proche par le moyen de Milan, & du Royaume de Naples; de sorte que l'alliance, & la commodité le pourroient attirer à embrasser du tout ce party. Dequoy les Roys de France se souscieront tousiours bien peu puis que c'est vn Prince qui ne leur peut nuire en aucune sorte.

Pour le regard des Geneuois ils estoient en assez peu bonne intelligence auec le feu Duc, pour raison des Espagnols: mais puis que cestuy-cy s'est allié auec le Roy d'Espagne, il ne faut douter que cette Republique ne soit desormais bien auec luy, & ne luy fasse voir tous les tesmoignages d'affection qu'elle pourra luy rendre. Toutesfois la pretention de la Corsegue, comme estant en l'Estat de Pise pourroit empescher cette amitié.

Quant au Duc de Sauoye, bien qu'exterieurement on ne voye que des offices d'amitié & d'estime de l'vn à l'endroit de l'autre, toutesfois l'vne enuiant la richesse, la force, & le bon-heur de l'autre, & l'autre la noblesse, la reputation, la richesse du premier, on sçait assez qu'aux lieux où vne grande jalousie regne, il n'y peut auoir aucun desir de la grandeur, & de l'aduancement du concurrant.

Ce Prince a bonne intelligence auec le Duc de Mantouë, à cause du parentage, & l'on croit asseurement qu'ils ont mesme but pour leur conseruation. On ne sçait toutesfois si l'alliance prise nouuellement en Sauoye refroidira auec le temps l'amitié du Duc de Mantouë pour quelques considerations qu'il vaut mieux taire qu'exprimer. Quant au Duc d'Vrbin à cause qu'il le tient moindre que luy en grandeur en force, il arriue bien souuent des fascheries qu'apportent les limites des Iurisdictions.

Apres cela les Luquois sont au milieu de l'Estat du grand Duc, enfermez de tous costez dans iceluy, defaillans de viures & de toutes choses necessaires; & d'autant qu'ils ne les peuuent auoir que du grand Duc, ou par le moyen du passage de ces choses par son Estat, ce Prince les peut faire tomber entre ses mains sans coup ferir. Mais il ne le fait non plus que ses predecesseurs, & ne le fera peut-estre, tant pource que cette Republique est recommandée à l'Empereur & à la Chambre de l'Empire, il ne le pourroit faire sans l'offencer grandement, qu'à raison du profit qu'il reçoit peut-estre plus grand leur liberté, que si cette Republique luy estoit entierement sousmise, pource qu'il est asseuré de s'en pouuoir seruir en cette sorte à sa volonté & necessité, & qu'il sera secouru de ses moyens auec emprunts & autres voyes, & encor de ses gens, selon sa puissance. Au contraire quand il s'en voudroit rendre maistre, il seroit asseuré que ces hommes accoustumez à la liberté qu'ils ayment

extrémement & pleins de gloire, & plus riches d'argent comptant, & de meubles que de possessions, abandonnant leur patrie, laisseroient les murailles & non pas la ville, & par ce moyen ce grand Duc perdroit la commodité qu'il en reçoit à cette heure.

GOVVERNEMENT.

XVI. IL faut maintenant que ie fasse vn discours de l'administration de la Iustice, de la distribution des Magistrats, & de toute la forme de la façon de viure vertueuse & bien reglée de la ville. Quant à la premiere partie du gouuernement qui est le maniement des affaires d'Estat, combien qu'elle consiste toute en la volonté du Prince, toutesfois cettuy-cy prend conseil de quelques-vns qui sont prés de luy, & principalement de Dom Iean de Medicis, comme estant ieune, & n'ayant guere grande experience des affaires. Il n'y a point de Conseillers d'Estat : ce qui fait qu'on ne peut dire que le Conseil a opiné quelque chose, ains que c'est le vouloir du Prince: & mesme les deliberations qui se font sont plus secrettes & plus asseurées.

Pour le regard de la seconde partie qui est celle des Iugemens, elle est maniée par les mesmes Magistrats, deuant lesquels on la traittoit au temps de la liberté tant ciuil qu'au criminel, vû que les procez ciuils sont iugez par vn nombre de Docteurs de Rote, de mesme qu'à Rome & à Bologne, & les causes criminelles comme auparauant; la place de Gonfalonnier estant donnée à vn, qui ayant changé de nom est appellé Lieutenant. On y void les Conseillers ordinaires, le Magistrat de huict, & tous les autres Magistrats des villes, & des Podestaries, excepté toutesfois les Gouuerneurs des villes principales qui sont enuoyez par le Prince, de mesme aussi que les Capitaines des forteresses, en la mesme sorte qu'on faisoit au temps de la Republique, sont tirez premierement hors des boittes, où distinguant le tout en trois rangs selon la condition des hommes, tous les nobles y sont mis.

De la premiere boitte on tire les Magistrats de plus grande importance, de la seconde les moyens, & de la 3. les inferieurs: & lors qu'on a tiré cinq Gentils-hommes pour chaque Magistrat, celuy qui a plus de voix au Conseil est esleu. Les boittes sont renouuellées tout les cinq ans, & celuy qui veut passer de l'vn à l'autre le peut faire en cette occasion. Ces elections sont authorisées par le Prince, qui les veut reconfirmer toutes.

Il est vray qu'il ne s'empesche presque iamais du fait des Magistrats, mais il a vn Secretaire appellé du criminel qui void presque tous les procez plus importans, & luy en rapporte le contenu auec la Sentence. Ce qu'il fait afin que les Magistrats sçachans que leurs actes sont sceus, & bien souuent examinez par le Prince, administrant la Iustice comme il fait, pour la crainte de l'infamie & la peine : & il le fait aussi pour auoir la Seigneurie directe en toute chose. Il maintient cette sorte de gouuernement, pource que se deuant seruir de personnes qui administrent la Iustice, il veut auec cette petite ombre de la liberté ancienne satisfaire en partie au desir des citoyens, d'autant qu'ils ont en quelque façon la commodité de contenter leur ambition par le moyen du profit qu'il tirent des honneurs & charges publiques.

Cecy mesme est obserué à Siene, & pour le mesme respect, vû qu'on y void les anciens Magistrats & Conseils, l'authorité du Palais où la Seigneurie demeure, & en fin les restes & l'ombre de la Republique qui fut autresfois, & le

Grand Duc y tient vn Gouuerneur general, qui represente immediatemēt le Prince, auec souueraine authorité, qui a l'œil sur toutes choses, & rien ne se fait sans son sçeu, ains mesme sans le sçeu du Prince, aux affaires d'importance. On void donc auec cette face tout le gouuernement de ces villes, autāt fameuses maintenant par leur noblesse, qu'elles furent jadis heureuses par leur liberté. Or pource que la splendeur auec laquelle les Princes ont accoustumé de viure, est vne chose qui represente plus leur Majesté : le grand Duc maintient vne Cour, ou maison assez cōsiderable, qui passe à dire la verité, les bornes du Duc, & n'arriue toutesfois à la magnificence des Rois. Il y a vn bon nōbre de Gentils hommes diuisez sous deux ordres, c'est à sçauoir de la bouche, & de la maison, auec grād nombre d'officiers & de seruiteurs. D'auantage, à son seruice enuiron 60. enfans de Gentils hommes & de Seigneurs, qu'il fait nourrir auec grand soin, & dresser à toute sorte d'exercices.

RELIGION.

TOus ceux de cét Estat sont Catholiques, mais ceux de Siene sont les plus deuots & plus affectionnez à la Religion. Au reste il y a en Toscane 3. Archeueschez, c'est à sçauoir celle de Florence, celle de Siene, & celle de Pise. Celle de Pise a sous elle les Eueschez de Massane, & de Ciuita, outre les autres Eueschez qui sont en Corsegue. L'Archeuesché de Siene a sous elle les Eueschez de Saone, de Quinosi, & de Grosset. Les Euesques qui sont sous l'Archeuesque de Florence sont celuy de Nepe, & de Castello, de Montfalcon, de Viterbe, de Volterre, de Fiesole, de Narane, de Sutri, d'Ortane, de Cornes, d'Arezze, de Pienze, de Pistoye, de Bins, de Cortone, de Castro, de Peruse, de Luques & de Lune.

GENEALOGIE DES DVCS DE FLORENCE.

COsme de Medicis a jetté premier les fondemens de la splendeur de cette grande famille, & fut nommé par ordonnance publique Pere de la Patrie. Il gouuerna les Florentins fort heureusement, & fut le recours des plus galands hommes de son siecle, tant aux lettres, qu'aux armes. Il mourut l'an 1464. apres auoir vescu septante cinq ans, deux mois & vingt iours. La fortune luy fut tellement fauorable, qu'il fut estimé le plus heureux, & le plus riche de son siecle. XVIIII.

Pierre de Medicis imitateur de son pere, se porta au gouuernement de la Republique plustôt en citoyen priué qu'en Prince. Il mourut l'an 1472.

Laurens de Medicis, surnommé le grand Prince de Florence, gouuerna la Republique auec son frere Iulien appellé Prince de la jeunesse, & se porta en la principauté comme son pere & son ayeul. Il mourut l'an 2492. & son frere Laurens fut tué par les Pacciens l'an 1478.

Pierre de Medicis Prince de Florence, degenerant de son pere fut chassé, & mourut l'an 1503. Iulien de Medicis, surnommé le magnifique, son frere fut aussi chassé & mourut l'an 1516.

Cosme de Medicis fils de Pierre, fut tué pour faire l'amour aux femmes mariées.

Laurens de Medicis frere de Cosme, chassé auec son pere, fut fait Duc

d'Vrbin par Leon X. son oncle paternel, & mourut l'an 1519.

De Laurens de Medicis sortit Catherine de Medicis femme de Henry II. Roy de France, qui mourut l'an 1509. Voilà où va cette branche qui finit au Bastard Alexandre de Medicis qui fut tué en adultere, apres auoir receu de Charles V. son Beau-pere le tiltre de Prince, & la Seigneurie.

Mais pour venir à celuy qui est auiourd'huy grand Duc, il le faut prendre d'vn autre costé.

Cosme de Medicis pere de la Patrie, eut pour frere Laurens citoyen Florentin, qui eut pour fils Pierre, qui n'eut point de tiltre.

Pierre eut deux fils, c'est à sçauoir Laurens de Medicis qui fut enuoyé en exil auec son frere Iean, par Pierre fils de Cosme Duc de Florence.

Laurens eut Iules de Medicis posthume d'vne concubine, qui fut Pape, & porta le nom de Clement VII.

Iean frere de ce Laurens eut pour fils Iean de Medicis, nommé Loüys au Baptesme vaillant & excellent Capitaine, mourut l'an 1526.

Cosme de Medicis son fils, âgé de 18. ans, subrogé à son cousin Alexandre en la principauté de Florence gouuerna sagement la Republique. Cettuy-cy de Duc de Florence fut fait premier grand Duc de la Toscane par le Pape Pie V. l'an 1569. & ces mots furent escrits en sa couronne par le commandement du Pape: PIVS V. PONT. MAX. OB EXIMIAM DILECTIONEM ET CATHOLICÆ RELIGIONIS ZELVM, PRÆCIPVVMQVE IVSTITIÆ STVDIVM DONAVIT. il mourut l'an 1574. Ses enfans furent,

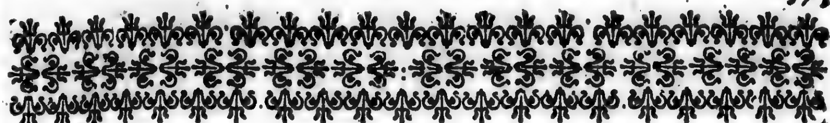
François de Medicis II. grand Duc de Toscane qui mourut l'an 1587. Il espousa premierement Ieanne d'Austriche fille de Charles V. puis Blanche Venitienne, qui ne vescut qu'enuiron cinq heures apres son mary. Ce Prince eut entre autres enfans la tres-illustre Princesse Marie de Medicis, qui est aujourd'huy Royne de France.

Ferdinand frere de François, ayant quitté le chappeau de Cardinal, fut III. grand Duc de Toscane. Il espousa Catherine fille de Charles Duc de Lorraine. Il est mort ces années passées, & a eu pour successeur son fils,

Cosme de Medicis, qui a espousé Marie d'Austriche.







L'ESTAT DV DVC D'VRBIN.

SOMMAIRE.

1. QVelle est l'Estenduë & les confins de l'Estat du Duc d'Vrbin, & les villes qu'il possede. 2. Son terroir fertil en bled, vin, huiles figues, &c. mais son air mal sain és enuirons de Pezare, & de Fossombrone. 3. Ses richesses consistans au traffic des vins de Pisaure & figues seiches, & quel est le reuenu de ce Prince. 4. Ses forces en gendarmerie & forteresses. 5. Catalogue des Ducs d'Vrbin qui ont seigneurié iusqu'à present.



CE Duc possede partie en Ombrie, & partie en la Marque, sept villes & plus de 300. Chasteaux. Les villes sont Vrbin, Eugube, Cagli, & Fossombrone, & celles cy sont de la Duché d'Vrbin: puis S. Leon qui est capitale de la Comté de Montfeltre, Senegaille & Pisaure. La longueur dudit Estat est d'enuiron 60. milles, & sa largeur d'enuiron 25. Il confine, voire est entrelassé auec l'Estat de l'Eglise, de laquelle ledit Duc est feudataire, & auec celuy du Duc de Florence, & il paye tous les ans de cens & de reconnoissance pour tout l'Estat qu'il possede, la somme de 2240. escus.

Vrbin est vne des plus anciennes villes d'Italie, de laquelle Pline & Tacite font mention. Au temps de Conradin dernier Duc de Suobe, elle fut subjuguée par les Comtes de Ferette, duquel les successeurs accroissans leur domaine par succession de temps, eurent aussi Eugubie. Cette ville est belle, & bien bastie, & le Duc y fait ordinairement sa demeure. Pesaure a aussi de belles maisons, autant que ville qui soit en Italie, & Fossombrone nommée par les anciens *Forum Sempronij*, est aussi fort peuplée.

QVALITE'.

LE terroir d'autour de la ville d'Vrbin est bon au possible, & du tout fertil, & porte d'aussi bons fruits qu'on en sçauroit desirer. Le pays des enuirons de Pesaure a vn assez mauuais air, mais le terroir en est bon, & produit beaucoup de fruits, principalement des figues & des vins excellens, & Fossombrone aussi combien qu'elle aye vn air fort mal sain, toutesfois son terroir abonde en froment, & en toute sorte de bled, & de plus en vin, en huile & en diuers fruicts, qui sont d'vn goust fort agreable, & pour le dire en vn mot cét Estat est fertile & abonde en toutes choses necessaires.

RICHESSES.

VNe bonne partie de cét Estat est assise au riuage de la mer Adriatique, & est fort commode, & de fort grand profit, pour plusieurs choses

qui y peuuent estre portées de toutes parts. On porte les vns de Pisaure à Venise, dequoy les habitans tirent vn grand argent, de mesme que les figues qu'ils font seicher, lesquelles ils vendent aussi aux Venitiens, aux Bolonois, & à plusieurs autres.

Le reuenu de ce Prince en possessions, gabelles, & autant de rentes, est d'enuiron cent mille escus, & quand il voudroit charger son peuple, il ne faut douter qu'il n'en tirât vne plus grande somme; mais suiuant la coustume de ses predecesseurs, qui a esté d'entendre principalement à la conseruation de l'amitié de son peuple, il se contente de le laisser en ces termes, & de viure auec moins d'argent. Ce Duc ne tire point de plus grand profit d'aucune chose, que des grains de toutes les villes ou'il possede; vû qu'on void non seulement arriuer en la ville de Senegaille les bleds de l'Estat de son Excellence: mais encores de ceux de l'Estat de l'Eglise conduits en cette ville-là par personnes qui ont la hardiesse de les tirer hors de l'Estat du Pape, sans son sceu, & l'on y en mene fort grande quantité.

FORCES.

CE Duc doit estre grandement estimé, premierement pource qu'on pourroit tirer de son Estat plus de 1200. soldats agueris, & qui suiuront volontiers & promptement leur Prince, & si quelque occasion se presentoit de ce faire: & en second lieu, pource qu'encores qu'il ne possede pas vn grand reuenu, il est toutesfois maistre des cœurs de ses sujets, qui employeront franchement, & auec affection leurs vies & leurs biens pour son seruice. Quant aux lieux forts, la ville d'Vrbin est assez en deffence: mais Pisaure est estimée bien forte, & a vn fort beau Chasteau, & outre ce il y a quelques bonnes places pour leur contenu en l'Estat de ce Prince.

LES DVCS D'VRBIN.

FEderic de Montfeltre fut aux premieres années de sa ieunesse adopté pour fils par Guy Balde Anthoine Seigneur d'Vrbin, qui ayant vescu plusieurs années sans enfans, faisoit dessein que Federic deuoit demeurer heritier de son Estat. A raison dequoy Federic, comme luy deuant succeder en cette Seigneurie, eut beaucoup moyen en vsant de courtoisie, & faisant obtenir plusieurs choses, & paroistre beaucoup de telles qualitez qui estoient en luy, d'acquerir l'amour & la bien-veillance de tout son peuple. Or Guy Balde Anthoine eut en ses vieux iours vn fils nommé Ode Anthoine, tellement que Federic demeura exclus de cette Seigneurie, & toutesfois l'affection de ce peuple en son endroit ne diminua nullement, vû que ses vertus la luy auoiét trop acquise. Ode Anthoine apres la mort de son pere se donnant trop de licence en sa domination, fut tué par quelques conspirateurs, estant fort ieune sans laisser apres luy nuls heritiers; tellement que Federic fut appellé du commun consentement de tout ce peuple, & eut non seulement du Pape cét Estat en fief, mais encore fut creé premier Duc d'Vrbin.

Ce Federic laissa apres sa mort heritier de son Estat Guy Balde son fils, qui nonobstant qu'il print femme, s'estant adóné en ses ieunes ans à l'exercice de la guerre, demeura toutesfois goutteux, & sans esperance d'auoir des enfans.

Ce fut

Ce fut vn Prince qui ne pouuant entendre à autre chose, à cause de son indisposition, fit dessein d'auoir vne belle Cour, & pleine d'hommes rares en toutes professiós, si bien qu'vsant de courtoisie enuers tous les grands hommes, aussi bien qu'Elizabeth de Gonzague, voire allant l'vn l'autre à l'enuy pour entretenir des hommes vertueux, il mit ensemble le plus grand nombre de telles gens qui fut lors, ou qui ait encor esté en la Cour d'aucun Prince, & mesme donna la forme & le modelle d'vne Cour bien ordonnée aux autres Princes.

Ce Guy Balde adopta pour fils auec le consentement du Pape, François Marie de la Rouere, fils d'vne sienne sœur & du Capitaine de Rome, qui estoit Seigneur de Senegaille qui fut neveu du Pape Sixte, & frere charnel de Pape Iules III.

François Marie s'adonna à l'exercice des armes, auquel il reüsit si heureusement, il merita d'estre appellé la lumiere & splendeur d'Italie. Il eut plusieurs honorables charges en la milice: il fut Capitaine general de la Republique de Venise, & peu auant sa mort il fut fait aussi General par terre de la Ligue qui estoit entre le Pape Paul 3. l'Empereur Charles V. & la Seigneurie de Venise.

François Marie possedoit outre la Duché d'Vrbin, & la Comté de Montfeltre, la ville de Senegaille, qui estoit possedée par son pere, & outre ce il eut encore du Pape pour recompenses de beaucoup d'argent qu'il deuoit auoir de l'Eglise, & pour plusieurs seruices faits au S. Siege, la ville de Pesare, qui souloit estre possedée par les Sforces. Tandis que le Pape Iules II. vescut François Marie, demeura fort paisible en son Estat, ne chargeant nullement son peuple, & regardant sur tout à s'en acquerir l'affection, comme vne chose que les Princes doiuent estimer beaucoup plus qu'vn grand thresor. Mais Leon ayant succedé à Iules, il eut de grandes fascheries, vû que le Pape le priua en peu de temps de tout l'Estat, & le donna à Laurens de Medicis, qui fut pere de Catherine de Medicis Royne de France.

François Marie n'ayant perdu auec son Estat la grandeur de son courage, sa valeur, ny sa prudence militaire, ny l'affection de son peuple, osa auec 4. mille Espagnols, qui incitez par sa valeur, le suiuirent volontiers, pauures d'argent, & manquans de toutes choses, aller contre vne si grande puissance que celle du Pape, pour le recouurement de son Estat; & ayant fait vn grand carnage des ennemis, recouura tout le sien dans peu de iours, fors que la ville de Pesare. Il eut de Leonor Gonzague sa femme deux enfans masles, c'est à sçauoir Guy Balde, & le Cardinal, & trois filles, dont l'vne femme du Duc de........ Prince des premiers du Royaume de Naples: la seconde fut mariée au Seigneur Alfonce d'Est, & la troisiéme fut femme du Marquis de Masse.

De sorte que Guy Balde a esté le 4. Duc; vû qu'encor que Laurens de Medicis se nommât pour vn temps Duc d'Vrbin, toutesfois pource qu'il n'est pas de cette lignée, il n'est pas mis par eux au nombre des Ducs. Il eut de sa seconde femme Victoire Farnese.

François Marie Prince de vif esprit, & fort adonné aux exercices du corps qui espousa Dame Lucresse d'Est, sœur du Duc de Ferrare.

L'ESTAT DV DVC DE MANTOVË.

SOMMAIRE.

1. *Ce que possede auiourd'huy le Duc de Mantouë. 2. Antiquité de la ville de Mantouë, & comme elle fut bastie auant Troye. 3. Possedée par diuers Seigneurs, & finalement reduite sous la domination des Gonzagues. 4. Situations de la ville de Mantouë: ses superbes édifices & Palais de Marmirol. 5. Du Marquisat de Montferrat, jadis possedé par les Paleologues: quand & par qui fut érigé en Duché. 6. Pays de Montferrat de grand rapport: Fontaine d'eau chaude & medecinale d'Aique. 7. Mantoüans amateurs de la langue Hebrayque, plus que nulle nation simple en habillemens, & l'humeur hardie & reuesche de leurs femmes. 8. Quel est le reuenu du Duc de Mantouë, & ce qu'il tire par an de son Estat. 9. Ses forteresses & Cauallerie. 10. Du Senat de Mantouë, & du Gouuerneur de Montferrat. 11. Liste des Ducs de Mantouë.*



I. LE Duc de Mantouë ne tient pas vn petit Estat en Italie, & peut estre mis le premier apres le grand Duc de Toscane. Il possede tout ce qui estoit anciennement de la Iurisdiction de Mantouë, & tient outre cela le Marquisat de Montferrat, qui est encores plus grand que ledit Estat de Mantouë.

II. Quant à la ville de Mantouë qui est en la Lombardie, delà le Po, elle est plus ancienne que Rome de 670. ans, & fut bastie 60. ans auant la guerre de Troye. Cette cité fut jadis chef des douze colonies des Hetruriens, mais selon les autres qui sont plus authorisez, Mante la deuineresse fille de Tiresie en fut fondatrice. Elle fut subiugée par les Gaulois lors qu'ils passerent en Italie, & mirent bas l'ancienne authorité des Toscans.

Depuis ayant obey aux Romains & à l'Empire tandis qu'il fut en grandeur, elle vint sous la puissance des Gots, & puis des Lombards; & ceux-cy estans
III. chassez d'Italie par Charles le Grand, elle fut encor remise sous la subiection des Empereurs. Mais leur puissance venant à manquer par le moyen des diuorces & querelles des successeurs dudit Charles le Grand, ainsi que les villes d'Italie se mirent en liberté, Mantouë fit le semblable, iusqu'à ce que l'Empereur Othon II. en inuestit Theobald, ou Tedal Comte de Canusse, luy donnant cette ville & sa iurisdiction, pour les seruices qu'il luy auoit faits: mais la race de ce Tedal estant defaillie, il aduint qu'en l'an de grace 1220. le Seigneur Sordet Vicomte de Goite s'en rendit Maistre, resistant aux tyrannies d'Ezzelin de Padouë. Cestuy-cy fut suiuy des tyrans de la maison de Bo-

malcozi, qui en furent chassez l'an de grace 1319. par les Gozagues, & l'an 1328. Louys Gonzague fils de Guy Gonzague, sorty de race noble & ancienne, comme celle qui estoit dés le temps que les Lombards commandoient en Italie, commença d'y commander.

La ville est grande, belle & agreable, pleine de belles maisons; habitée de force personnes de qualité. Elle est assise prés du lac Benac, duquel vient la riuiere du Mince, qui s'escoule iusques à Mantouë, & là faisant vn lac, enuironne la ville: & passant plus outre, va tomber dedans le Po. A cinq mille, ou enuiron de Mantouë, en allant par vn grand chemin large & garny d'arbres de tous costez, on trouue Marmirol, qui est vn Palais veritablement Royal, basty à fort grand frais, & capable de loger quelque Prince que ce soit, qui ne pourra qu'admirer la magnificence de ce bastiment. On void en cette maison force belles fontaines faites auec vn merueilleux artifice, des lacs pleins de toute sorte de poisson, & des jardins agreables au possible, & finalement de toute sorte d'arbres. Il y a quelques places en cét Estat, mais oste Mantouë, le reste est peu de chose. IV.

Quant au Marquisat de Montferrat, il est enfermé entre le Tanare & le Po, c'est vn des sept Marquisats establis par l'Empereur Othon II. qui en donna vn à chacun des fils d'Alaran de Saxe. V.

Ce Marquisat a esté possedé par la maison des Paleologues, iusques à l'an 1534. que Iean Georges dernier des Paleologues estant mort, Charles V. declara le Duc de Mantouë legitime heritier de Montferrat, qui fut erigé en Duché l'an 1577. par l'Empereur Maximilian, & Guillaume III. Duc de Mantouë fut nommé premier Duc de Montferrat.

Or le Duc de Mantouë à en ce pays trois bõnes villes, c'est à sçauoir Cazal, saint Vast, bastie par Sixte IV. l'an 1474 qui est maintenant assez peuplée, & bien bastie, Albe, que Pline surnomme Pompeïe, qui est plus grande que Cazal; & Aique, qui est assez bonne ville. Il y a outre cela les villes de Villeneufve, Balzole, Teine, Palais, Biance & Libourne, qui appartiennent au Duc de Mantouë, & pour abbreger, on tient qu'il possede icy enuiron 65. villes, outre vne infinité de villages.

QVALITE'.

LE pays d'autour de Mantouë est assez bon, & rapporte à ses maistres toute sorte de fruicts estant bien cultiué. Sur tout il fait bon voir tout ce chemin par lequel on passe allant de Mantouë à Marmirol. Pour le regard du Marquisat de Montferrat, le pays est inégal, mais il est de grand rapport, & produit toute sorte de choses necessaires à la vie. Il commence enuiron à vne iournée loin des Alpes, & est separé par vne plaine qui est entre les collines dont il abonde, & les Alpes. Il n'y a rien qui n'y soit cultiué, à cause de la bonté du terroir. Le Tanare arrouse le coste gauche, & le Po le droict. Il y a des fontaines d'eau chaude, & quelques vns disent que l'herbe naist & vient à croistre icy au milieu des eaux bouillantes. Le terroir d'aupres Cazal est partie en plaine, & partie en costau, & par tout il y vient grande quantité de froment, de vin, & d'autres fruicts de la terre. L'air de la ville d'Albe est mal sain, & toutesfois son terroir est bon & fertil, estãt arrousé de la riuiere de Tanare. La ville d'Aique est renommée à cause de ses fontaines d'eau medecinale. VI.

MOEVRS.

VII. LEs Italiens estiment que ceux de Mantouë ayment entre les autres langues l'Hebraïque plus particulierement que nulle autre, de mesme qu'ils disent que les Calabrois s'adonnent fort à la Grecque. Ils tiennent aussi que ceux de Mantouë sont vils en matiere de receuoir les amis, & portent des habillemens qui sentent l'enfance, & non la grauité virile, qu'ils escorchent les Estrangers, & taschent d'en tirer iusques à la derniere maille. Quant aux femmes, on dit qu'elles sont hardies, & reuesches tout ensemble. Les Montferrandois tiennent de l'humeur des Piedmontois : si bien que l'ayant descrite dans l'Estat du Duc de Sauoye, ce seroit chose superfluë de la ramenteuoir en ce lieu.

RICHESSES.

VIII. LE pays du Duc de Mantouë est bon pour entretenir ses maistres, mais non pour tirer de l'argent des autres Princes, si bien que les habitans peuuent bien viure de ce que la terre leur apporte, mais non faire trafic, & se rendre riches par le moyen de ce qu'ils en tirent. On tient que le Duc de Mantouë en tire plus de 500000. escus toutes les années, & en auroit encore plus s'il ne traittoit ses sujets auec toute la douceur qu'on peut desirer.

FORCES.

IX. LA ville de Mantouë est forte au possible, tant par le moyen de son assiette, qu'à cause des fortifications qu'on y a faites, outre lesquelles elle a cette particularité, qu'on n'y sçauroit entrer que par des ponts, qui rendent l'accez bien difficile à ceux qui voudroient entreprendre de s'en rendre maistres. Quant à Cazal, ses murailles sont tres-fortes, comme ayant esté basties par les anciens Marquis de Montferrat, qui y faisoient leur demeure, & qui y bastirent vn tres-fort Chasteu. Mais en l'an 1590. Vincent Gonzague, Duc de Mantouë, & de Montferrat, y bastit vn autre Fort tenu pour imprenable, que l'on nomme communément Citadelle. Outre cela, ce Duc a vne bonne forteresse à S. Sauueur, & vne des meilleures places que l'on voye à Ponstoure. Il en a encore plusieurs autres, mais le dénombrement en seroit trop importun. On tient la Caualerie de Mantouë pour la meilleure d'Italie, au moins les Italiens mesmes luy donnent cette reputation.

GOVVERNEMENT.

X. LE Duc de Mantouë a dans sa principale ville son Senat, qui connoist de toutes les choses qui appartiennent à la Iustice en dernier ressort, & au Montferrat : il y a vn Gouuerneur qui se tient dans la ville de Cazal, auec vn siege de Iustice, pour toute la Duché de Montferrat.

LES DVCS DE MANTOVE.

XI. IEan François de Gonzague succeda à son pere Iean François seigneur de Mantouë, & en fut fait premier Marquis l'an 1433. par l'Empereur Sigismond qui luy donna aussi les armes de l'Aigle de sable en chap d'argent, auec la Croix rouge. Il mourut plein de gloire, ayant partagé sa Principauté entre ses enfans l'an 1444.

Iean François mourant, laissa à son fils Loüys Mantouë, & tout ce qui est assis

tirant à Verone. Louys combatit longuement contre son frere Charles, & en fin demeura victorieux : il mourut l'an 1478.

Federic II. Marquis de Mantouë estoit si bon à ses sujets qu'il leur prestoit mesme de l'argent, & fut extrémement liberal. Il mourut l'an 1484.

François son fils fut son successeur, & fut le premier de tous les Princes d'Italie qui nourrit tousiours vne longue barbe. Il fut estimé l'vn des meilleurs Capitaines de son temps, & fut esleu General de l'armée des Venitiens qui eurent deux victoires sous sa conduite. Il mourut l'an 1519.

Federic V. Marquis de Mantouë luy succeda, & fut esleu General de l'armée du Pape & des Florentins estant encor ieune. Il fut nommé Duc de Mantouë par Charles V. Empereur, ainsi qu'il venoit d'estre couronné par le Pape Clement VII. à Bologne. Il espousa l'an 1531. Marguerite fille de Guillaume Paleologue Marquis de Montferrat, & eut ledit Marquisat en dot. Il mourut l'an 1540.

François II. Duc de Mantouë, & Marquis de Montferrat succeda en la Principauté, n'ayant encor que sept ans, & fut sous la tutelle de son oncle le Cardinal Hercule. Quelque temps apres son mariage auec Catherine fille de l'Empereur Ferdinand, estant tombé dans le Minel, & en ayant esté retiré il prit vne fiévre qui l'emmena bien-tôt. Il mourut l'an 1550.

Guillaume succeda à son frere François aux Estats de Mantouë, & de Montferrat, qui fut érigé en Duché par l'Empereur Maximilian II. l'an 1573. & ledit Guillaume mourut l'an 1587.

Vincent succeda à son pere Guillaume aux Estats de Mantouë, & de Montferrat.



L'ESTAT DV DVC DE MODENE.

SOMMAIRE.

1. RAison pour lesquelles les Papes pretendent la Duché de Ferrare appartenir au S. Siege. 2. Ferrare rẽdue au Pape par Dom Cesar d'Est: & quel fut le traité & accord entre sa saincteté & ledit Dom Cesar, auãt qu'en sortir. 3. Modene ville iadis seigneuriée par les Romains, puis ruinée par les Gots, Huns, & Lombards: quand & comment rebastie. 4. Seigneuriée par diuers possesseurs. 5. De Rhegge, & ses diuers Seigneurs auant que venir en la possession de Dom Cesar d'Est. 6. Terroirs de Modene, & Rhegge situez en bon air, abondans en bleds, fébves & vins. 7. Citoyens de Modene & Rhegge subtils d'esprit, & aymans la liberté.



1. CEs années passées le Pape sceut si bien debattre son fait contre Dom Cesar d'Est, qu'il le mit hors de Ferrare, pour plusieurs raisons, par lesquelles il pretendoit que la Duché de Ferrare appartenoit au S. Siege.

Il disoit premierement que la confession & declaration du peuple de Ferrare qui l'aduoüoit pour son vray Seigneur, luy deuoit suffire pour toute preuue. En 2. lieu, qu'il y auoit des reconnoissances de tous les Ducs de la maison d'Est: Et en 3. lieu vne infinité de Bulles, octrois & inuestitures des Papes, cõmençant à Innocent III. D'auantage il alleguoit que les Papes auoient bien souuent recouuré Ferrare par voye de droict & par armes, de la main de diuers qui la vouloient occuper. Outre ce que plusieurs Empereurs auoient declaré que la ville de Ferrare estoit du S. Siege: comme l'Empereur Charles fils de Charles le Grand, qui fut au temps du Pape Pascal I. qui confirma la donation que Pepin auoit faite, & nõma Ferrare du S. Siege: puis Othon I. en la donation qu'il fit au Pape Iean II. confirma ladite donation, qui fut aussi confirmée au Concile de Lyon auec tous les priuileges.

Quant au peuple il disoit qu'au temps de Gregoire 9. il fit au son de la cloche en pleine assẽblée vn Procureur nommé Bonin pour prester obeyssance au Pape, & le Pape luy octroya certains reuenus: qu'au temps d'Vrbain 4. d'Honorius 4. & de Boniface 8. ledit peuple reconnoissoit le S. Siege en luy payant certain cens; qu'au tẽps de Clemẽt 5. qui fut l'an 1301. la 5. année ledit peuple reconnut le S. Siege, & le Pape y enuoya vn Lieutenant & Gouuerneur, y fit des statuts, & ordonna la façon de son gouuernement, & fit vn nombre d'officiers, & le peuple fit vne infinité d'actes en reconnoissance du S. Siege.

Et pource qu'au temps de Gregoire 9. ceux de la maison d'Est commencerent à gouuerner pour le Pape, partant il disoit que lesdits Seigneurs d'Est

non seulement auoient tousiours gouuerné pour le S. Siege, mais encore l'a-uoient reconnu pour Seigneur de cette ville, & que le premier qui fut Azon d'Est, y auoit esté estably gouuerneur par le Pape Gregoire 9.

Qu'apres cela au temps de Gregoire 9. l'an de grace 1472. la premiere année qu'il donna inuestiture ausdits Seigneurs d'Est tenant à Ferrare le Cardinal Pierre Legat, il luy enuoya vne inuestiture en la personne de Nicolas & Albert enfans dudit Azon, leur vie durant, auec vn cens de 4. mille ducats, commandant audit Legat de ne leur donner ladite inuestiture s'ils ne promettoient auparauant auec serment de rendre ladite ville apres le temps de l'inuestiture expiré, sans retenir les meliorations ou autres despences, & sans qu'ils reconnûssent & declarassent premierement que ladite ville apparte-noit au S. Siege, comme ils firent en l'an 1372. le 15. May.

Que lesdits d'Est auoient tousiours obtenu nouuelle inuestiture en prolongeant le premier octroy, depuis Boniface 9. qui leur confirma ladite inuestiture, & pour abreger qu'Alexandre 4. ayant fait alliance auec lesdits d'Est l'an 1501. confirmant toutes les inuestitures, commençant depuis Sixte 4. leur octroya vne nouuelle inuestiture iusqu'à la troisiéme generation, reduisant les cens à mille escus, à cause de tant de despences faites à la melioration de la ville. Que Leon X. au commencement de son Pontificat, remit le Duc en son Estat qu'il tenoit auant la priuation de Iules, & qu'apres ledit Leon à cause de Modene & de Rhegge, priua & excommunia ledit Duc, qui fut remis par Adrian 6. auec certaines conditions, qui ont tousiours esté obseruées que le Duc ne pourroit faire du sel à Comaquie, mais seulement le S. Siege. Que Clement 7. à cause que le Duc estoit entré à Rhegge durant le siege vacquant l'excommunia, appellant les Princes Chrestiens à son ayde pour le recouurement de Ferrare, mais pource que le Duc fit plusieurs belles offres au Pape il en aduint autrement.

Paul 3. inuestit ledit Duc, tant pour luy que pour les descendans d'Alfonce, luy octroyans la Duché de Ferrare auec ses appartenances, & les gabelles que ses predecesseurs exigeoient iustement, & l'inuestit encor de tous les droits que le S. Siege pretendoient en toutes les autres terres tenuës par le Duc, à sçauoir Modene & Rhegge, & ils s'accorderent qu'en cas de deuolution par ligne finie on citeroit les successeurs du Duc par contradiction, au cas qu'il n'y eut point de Procureur à Rome : ce qui estoit lors arriué. Et pource qu'on assuroit que l'inuestiture de Paul 3. estoit pour la ligne descendante d'Alfonce grand pere du Duc deffunct, de qui on disoit que Dom Cesar estoit fils, le Pape respondit que ladite inuestiture estoit de la ligne des descendans masles, naturels & legitimes, & que ledit Dom Cesar estant seulement naturel n'y pouuoit estre compris.

Et pour monstrer qu'il estoit naturel ils faisoient voir l'arbre de la maison d'Est fait & imprimé par Ierosme Folet, & adressé au deffunct Duc Alfonce où il mettoit que le pere de Dom Cesar qui se nõmoit Alfonce n'estoit né de Laure Eustoique, & du Duc Alfonce, mettant la femme qu'il eut, & ne mettant cette-cy pour sa femme; & qu'il n'apparoissoit pas qu'il eut esté legitimé par mariage subsequent, & quand on le voudroit prouuer, les paroles de Paul 3. ne doiuent estre entenduës que des enfans legitimes, non legitimez.

Quant à ce qu'on pouuoit dire qu'il y auoit eu vn Duc naturel, & qu'à cette cause la nature du fief passoit aux autres, le Pape respondit qu'en tant

d'années on ne trouuoit cela qu'vne fois, & que par vn seul acte il ne failloit pas inferer vne coustume, & de plus il disoit que ledit acte ne prouuoit pas vne coustume: mais tout le contraire, d'autant que ce naturel qui fut admis à ladite Duché fut en cela expressément habilité par le Pape, si bien qu'on voyoit que sans cette habilitation telles personnes estoient d'elles mesmes incapables, outre qu'il y auoit la Bulle du Pape Pie V. qui rendoit les naturels inhabiles à tels fiefs de l'Eglise.

Il disoit aussi qu'on ne deuoit auoir nul esgard à la pretention des meliorations qu'il disoit auoir esté faites en ladite Duché, & monter à tant de millions, pource qu'outre que par la Bulle du Pape Pie V. il estoit dit qu'elle ne seroit pas retenuë pour les meliorations, on deuoit tenir pour plusieurs raisons que ce n'estoient pas des dettes, premierement pource que c'estoit vne speciale conuention & renonciation faite par lesdits Ducs au temps du Pape Gregoire XI. vû qu'ils promirent de rendre ledit fief la ligne estant finie, sans pouuoir rien demander: & apres que lesdites despences & meliorations auoient esté faites par taxes sur les vassaux, & sur les benefices de la Duché, & par consequent qu'on ne pouuoit rien pretendre de ce costé-là, puis que ces meliorations estoient faites auec l'argent octroyé par le S. Siege, & recueilly de ses vassaux: & d'ailleurs qu'y ayant vne pache par laquelle il estoit dit qu'ils ne pouuoient bastir sans la permission du S. Siege, ils ne pouuoient rien pretendre pour ce regard.

Et quant à ce que Dom Cesar pretendoit que la nomination de la Duché appartint au peuple, par lequel il pretendoit estre nommé, le Pape respondoit que le peuple n'y auoit nul droict, suiuant vne declaration qu'il auoit faite au temps de Clement V. & qu'elle cessoit, au cas qu'il y en eut, par tant d'inuestitures faites par les Papes. Que s'il y auoit vne inuestiture de Gregoire IX. qui portoit en inuestissant le Duc qui le faisoit tel, pource qu'il estoit agreable au peuple, il n'y auoit toutesfois nulle nominatiō du peuple, ains le peuple disoit qu'il le faisoit, pource qu'il estoit compris en l'inuestiture de Jean 22.

II. En fin le Pape auec ces raisons, & vne armée qu'il leua fit que Dom Cesar sortit de Ferrare, & demeura Duc de Modene & de Rhegge, & le sommaire de l'accord fait entre sa Saincteté, & luy fut tel.

Que Dom Cesar vuideroit de Ferrare tout ce qu'il y auroit dans le mois de Ianuier.

Qu'il renonceroit & quitteroit le tiltre de Duc de Ferrare, & de Comte de Rouique.

Qu'apres que Dom Cesar seroit sorty de Ferrare & de sa Iurisdiction, il ne pourroit plus retourner à Ferrare, ny dans ses limites.

Que l'artillerie seroit diuisée entre le Pape & Dom Cesar, & que le Pape prendroit le premier.

Que dans l'espace de trois ans Dom Cesar vendroit tout ce qu'il auoit à Ferrare ou au Ferrarois, autrement que tout seroit tenu pour confisqué.

Et quant à toutes les dignitez que luy ou quelqu'vn des siens obtiendroit à l'aduenir, ils le reconnoistroient du S. Siege.

III. La ville de Modene esprouua beaucoup de miseres depuis qu'elle fut entre les mains des Romains, principalement lors que M. Anthoine y assiega Dace Brute, & apres elle fut remise sus, mais non fortifiee cōme auparauāt, afin de ne seruir de retraitte aux seditieux. Puis ayant esté ruinée par les Gots, Huns,

& Lombards elle fut rebastie en cette sorte. Charles le grand ayant dompté les Lombards, & fait Pepin Roy d'Italie, ainsi que les Italiens se virent asseurez en leurs biens, & qu'ils iouissoient de la liberté par le moyen des Gaulois, ceux qui estoient yssus des anciens citoyens de Modene, & qui se tenoiet encor par quelques bourgades voisines complotterent ensemble de rebastir leur ville, & en firent le dessein, le long du riuage du fleuue Panare, ou elle est à present assise, & pour faciliter ce dessein, il fut aduisé que chacun des principaux Seigneurs du pays sorty de parens Modenois feroit à ses despens vne des portes de la ville. La premiere porte nommée Saluet fut faite par les Bosquets, la porte de S. Pierre par les Freddi, ou Froids, la porte Sarragosse par les Gazzons, & celle de Rodecouque par les Gorzans. Les Sazzoles bastirent celle que l'on nomme Bazzouarie, les Sanignans dresserent la porte de la cité neufve, les Manfredi, Pedocchi, & Pandeittes, celle de Ganacette, les Pics, Pies & Papazzons celle d'Albaret, & ceux de la famille Rodée auec leurs amis firent bastir celle de S. Iean. Ainsi cette ville fut rebastie, mais vn peu loin de l'ancienne. Mais ce fut long temps apres le regne de Charles le Grand que cecy aduint, au moins si l'on veut croire Volaterran, vû qu'il dit que cecy aduint seulement l'an de grace 1100. Mais cette ville apres s'estre maintenuë assez longuement en liberté sous la protection des Empereurs, deuint en fin sujette du Marquis de Ferrare nômé Oppizze fils de Renauld d'Est, auquel elle fut liurée par le Legat du Pape Benedict XI. le Pape y consentant, moyennant dix mille escus de tribut que le nouueau Seigneur en deuoit faire au S. Siege, & ce qui fut accordé l'an de grace 1304. Toutesfois l'Empereur Henry VII. comme ne trouuant rien de bon de ce que les Papes faisoient, & vsurpant sur l'Eglise le droict des terres qui estoient du Patrimoine d'icelle, fit François Pic de la Mirande son Lieutenant à Modene, de laquelle toutesfois il se reserua la Seigneurie. Ce Pic en fut chassé par les Guelphes, & Passarin, Butrion & Bonacorsi la tindrent paisiblement iusqu'en l'an 1327. que leur tyrannie trop violente, les en chassa plustost que la coniuration des citoyens. Derechef les Pies, Manfroy & Guy entrerent au gouuernement par le moyen du Roy Iean de Boheme, qui ne fut si tôt hors d'Italie que ces Seigneurs Pies liurerent Modene à son vray Seigneur le Marquis de Ferrare Obizze, qui fut apres inuesty par le Legat du Pape Benedict XII. du Vicariat perpetuel de cette ville dont la maison de Ferrare a iouy iusques à l'an 1510. que le Pape Iules II. la luy rauit, & la donna à l'Empereur Maximilian qui l'engagea au Pape Leon X. pour 4000. escus. Mais depuis le Pape Clement VII. estant assiegé au Chasteau S. Ange par les gens de l'Empereur Charles V. Alfonce d'Est III. Duc de Ferrare s'aydant de cette occasion recouura le sien & rentra en la possession de Modene.

Rhegge, que quelques-vns ont tenu pour colonie de Lepide, & l'on tient qu'il fut ruiné lors que les Gots irritez contre Stilicon rauagerent l'Italie, & s'esleuerent en l'an 1314. des enfans de ceux qui estoient restez de sa ruine, ceignerent cette ville de murailles. Les Comtes de Canosse en vsurperent la Seigneurie l'an 1286. mais ils furent chassez la troisiéme année apres leur vsurpation par les Boulonnois, qui firent present de cette ville à Obizze d'Est I. du nom Marquis de Ferrare l'an 1292. mais l'an 1326. les citoyens se rendirent à l'Eglise, & les Gouuerneurs que le Pape y mit furent tuez par le peuple, pour s'estre portez indiscrettement. A la fin Martin de l'Escale Seigneur

de Verone achepta cette ville des Foglians, qui l'auoient vsurpée, mais auant que l'Escale y entrât pour en prendre possession, Loüys Gonzague y entrant occupa la Seigneurie, & fit bastir vne Citadelle prés la porte S. Nazaire. Apres cecy Feltrin Gonzague ne pouuant tenir contre les forces de son frere Seigneur de Mãtoüe, qui luy faisoit la guerre, la remit pour 60000. ducats à Barnabé Vicomte Seigneur de Milan, l'an 1370. & elle demeura à ses successeurs iusqu'en l'an 1402. que plusieurs tyrans se firent Seigneurs de diuerses citez d'Italie. Ce fut lors qu'Ottobon se fit Prince de Rhegge, mais il fut tué par Sforce Cotignole incité par Nicole II. de la maison d'Est, & Marquis de Ferrare, qui s'en rendãt maistre la laissa pour heritage à sa maison iusqu'à ce que en l'année 1512. le Pape Iules II. l'osta aux Ferrarois, & la soufmit à l'Eglise, sous l'obeyssãce de laquelle elle demeura iusqu'à ce que le Duc Alfonce l'osta au Pape, & la laissa pour patrimoine à ses successeurs. Ces deux villes sont demeurées à Dom Cesar d'Est, qui en ioüyt à present.

QVALITE'.

VI. LE terroir des enuirons de Modene abonde en bleds, & en fébves, & autres choses necessaires à la vie des hommes, & sur tout il porte des vins excellens. Et quant à Rhegge son terroir est aussi fertil au possible, & porte aussi quantité de froment, de fébves, d'orge, & de toutes sortes de grains & de vins blancs qui ne doiuent rien à nuls autres qui soient en Italie. Les enuirons de cette ville sont d'vn air qui est bon & sain, & l'õ y voit regner peu de maladies.

MOEVRS.

VII. LEs citoyens de Modene se sont tousiours monstrez fort desireux de la liberté, & ont souuent exposé leurs vies pour la maintenir, & ceux de Rhegge ont esté de mesme. On a vû sortir de Modene d'excellens personnages aux armes, & aux lettres. Les Italiens disent que ceux de Modene sont subtils, aigus en leurs conseils, & aisez à appaiser lors qu'on les a offencez, & longs à traicter leurs hostes. On dit aussi que leurs femmes sont de douce humeur, & nullement reuesche. Pour ceux de Rhegge ils sont affables, subtils, de bon esprit, & adroits en tout ce qu'on les veut employer, & finalement il ont autant aymé la liberté que gens qui soient en Italie, & l'ont conseruée le mieux qu'ils ont pû, ainsi qu'on voit par la peine qu'ont eüé ceux qui sont assujettie.

RICHESSES, FORCES, ET, GOVVERNEMENT.

CEs deux villes, & tous leurs enuirons sont assez riches : mais on ne peut encore bien parler de ce qu'en peut tirer le Prince. Quant à la forteresse ces deux villes sont assez bonnes, & Rhegge plus que Modene, à raison d'vne bonne Citadelle qu'elle a, & ce nouueau Duc tient en toutes deux des gens de guerre, pour se conseruer. Quant au gouuernement, il est encor si nouueau qu'on n'en peut parler auec assurance, si bien qu'il vaut mieux le passer sous silence, attendant que le temps y ait meury toutes choses.

LA REPVBLIQVE DE LVQVES.

SOMMAIRE.

1. *ORigine du nom de la ville de Luques. 2. Sa situation, enceinte & confins. 3. Croix d'or de grand prix en l'Eglise S. Croix, engagée par les Pisans aux Luquois. 4. Ville de Luques dominée par les Gots, par les Empereurs de Constãtinople & plusieurs autres Seigneurs. 5. Son terroir de grand rapport & situé en vn bon air. 6. Luquois de subtil esprit: d'vn naturel courtois, aymant la liberté, & d'vn langage doux & pur. 7. Leur richesse consistant en argent, & au trafic de soye. 8. Republique de Luques foible & de petite resistance. 9. Du conseil de Luques composé de trois sortes de personnes: Du Gonfalonier chef de la Republique & de son eslection par les Assorteurs. Du Commandeur de la Seigneurie & son authorité. 10. Des trois Secretaires, & quel est leur pouuoir & iurisdiction. 11. Du Conseil du Colloque, composé de dix huict citoyens. 12. De six hommes establis sur les finances. 13. De la Rote composée de trois Docteurs estrãgers. 14. De la Cour des Marchands, composée de neuf hommes. Et de l'office nommé de l'Abondance. 15. Des commissaires establis sur les gens de guerre. 16. Du Conseil des Discoles, & quel est sa charge. 17. De l'office du Logement composé de huict personnes, qui prennent garde aux estrangers. 18. De la garde du Palais.*



LVques est vne fort bonne ville assise en la Toscane ainsi nómée de Luccumon Roy des Toscans. Strabó dit que Luques est vne ville proche des montagnes de la Lune. Mais pour parler de ce qui est de nostre temps. Mais pour cela de ce qui est de nostre temps, ie diray que Luques se trouue aujourd'huy auoir trois
I.
milles de tour. Elle est en vne plaine non gueres loin de quel- II.
ques costaux sur la riuiere de Seruie. Elle est ceinte de bonnes murailles, ornée d'assez belles maisons. Du costé du Septentrion, elle confine auec la Carsanane bóne vallée, & pleine d'vn peuple guerrier & prompt à la main. Et tout le reste elle est enuironnée de toutes parts du grand Duc. L'Eglise principale est nommée de Sainte Croix. Il y a dans cette Eglise vne Croix d'or que les III.
Pisans engagerent aux Luquois à condition de rachapt, mais elle n'a iamais esté racheptée. On tient qu'elle vaut 15. mille escus. Cette ville a eu diuers maistres, vû qu'elle a esté dominée par les Gots, par les Empereurs de Con- IV.
stantinople par les Phaseoles, Castruces, Spinoles, par ceux de l'Escale, par

les Florentins & les Pisans. Et en fin elle fut sous la domination de Charles Roy de Boheme qui en vsurpa la Seigneurie & establit en son lieu pour gouuerneur vn Cardinal: qui mit cette ville en franchise pour 35. mille escus. Ce fut la premiere ville de Toscane, qui receut la foy Chrestienne.

QVALITE'.

V. LE terroir de Luques est de petite estenduë, mais ce qui s'y trouue est bon, & de grand rapport à ses maistres. L'air y est assez bon, & les maladies n'y sont guere en regne.

MOEVRS.

VI. LEs hommes y sont naturellement courtois & fort modestes, & de grande bonté, procedent auec beaucoup de franchise en leur affaires, ont l'esprit subtil, & reüssiſſét aux arts ausquels ils s'employent. Ils ayment leur liberté tout ce qui se peut: à raison dequoy on tient qu'ils employeroient iusqu'à la derniere piece pour la conseruer. Presque tous les citoyens s'adonnent à la marchandise. Les Italiens disent que les Luquois en matiere de science ayment fort l'estude des Saintes lettres, qu'ils sont gentils à la reception de leurs hostes & fidelles enuers eux; de mesme que debonnaires aux offences receuës, & fort prompts à pardonner, & qu'en leur traffic ils ont leur foy en singuliere recommandation, & que leurs femmes sont volontiers chastes. La langue de Luques est estimée en Toscane fort douce & pure, & d'autát qu'elle n'a pas les accens ennuyeux qui sont presque communs à toutes les villes de cette Prouince.

RICHESSES.

VII. IL y a des riches familles, pource que les hommes de cette ville font de grands trafics, & ont des correspondances par tous les Estats de la Chrestienté, & encor ailleurs. Mais leur principal trafic est en soye, pour laquelle ils ont grande reputation entre les Chrestiens, & au temps de Castruccio Castracani qui s'en fit Seigneur, plusieurs familles en estans parties pour ne vouloir pas obeyr au tyran, ceux qui s'en estoient retirez porterent l'art de la soye auec plusieurs richesses en diuers endroits d'Italie, & encor ils porterent à Florence l'art de faire le drap d'or, auquel ils excellent. La Republique n'est pas riche comme ayant vne bien petite Iurisdiction, mais il y a beaucoup de particuliers aisez, & accommodez au possible, & toute leur richesse consiste en argent.

FORCES.

VIII. LA ville de Luques est forte d'assiette, ceinte de bonnes murailles, & bien pourueuë de munitions & d'artillerie, & comprend vingt-quatre mille personnes dans son pourpris: mais nonobstant tout cela, & quoy que les Gots qui estoient dedans ayent autresfois soustenu six mois le siege qui auoit esté mis deuant par Narses Capitaine de l'Empereur Iustinian, toutesfois on tient qu'elle ne seroit capable de resister guere long-temps au grand Duc, s'il

entreprenoit de s'en rendre maistre, sinon qu'elle fut assistée de quelque autre. Mais on croit qu'il en tire plus de profit, & de commodité la laissant ainsi libre que s'il s'en estoit emparé.

GOVVERNEMENT.

LE Conseil est le fondement de cette Republique, de mesme que de toutes les autres, pource que c'est de luy que despend, & naissent tous les autres Magistrats qui sont membres de ce corps ordinaire.

Ce Conseil manie toutes les affaires d'Estat, & pour abbreger, il est maistre de cette Republique. Il est composé de trois sortes de personnes, veu qu'il y en a quelques-vns ordinaires du Conseil qui y demeurent vne année, quelques autres sont limitez à volonté, & ne sont pas ordinaires, & quelques autres sont subrogez en la place de ceux qui meurent, & durent vne année en cette charge. Somme que ce Conseil est de 160. citoyens, & d'ordinaire ils sont tousiours 120.

La ville de Luques est diuisée en trois parties qu'on nomme Tierciers, l'vne est de S. Sauueur, l'autre de S. Paulin, & la troisieme de S. Martin. Le Conseil, eslit donc la Seigneurie de trois susdits Tierciers, c'est à dire elle crée pour chaque Tiercier trois hommes, qui font en tout neuf hommes.

Outre les susdits ils eslisent vn Gonfalonier qui est chef de la Republique & cettuy-cy est esleu vne fois du Tiercier de S. Sauueur, l'autre de celuy de S. Paulin, & la 3. de S. Martin, les Tierciers estans finis on se remet à créer le Gonfalonier de S. Sauueur, & ainsi successiuement selon ledit ordre. Ces dix sont esleus en tout, en toutes les trois années, & tous excepté le Gonfalonier sont nommez anciens. L'eslection se fait en cette maniere. On crée 3. hommes nommez Assorteurs, en prenant vn de chaque Tiercier. Ceux-cy ont charge de compter les balottes de ceux qui sont esleus, & apres que le Conseil a esleu quelque nombre d'hommes, ceux-cy eslisent le Gonfalonier, & prennent tousiours pour cette charge celuy qui leur semble plus propre, & plus capable. Or lors que la susdite eslection se fait lesdits Assorteurs demeurent en vn lieu separé, & comptent les balottes iusqu'à ce qu'elles arriuent au nombre, & lors qu'elles n'y sont pas, ils font balotter de nouueau iusqu'à ce qu'il y en ait à cent quatre vingts, & de plus on ne publie les subrogez, ny les balottes au Conseil, ains cela est seulement sçeu des Assorteurs. Et afin qu'il n'y puisse auoir de la tromperie du costé des Assorteurs, ils ont pour Assesseurs deux Religieux principaux; l'vn de l'ordre de S. Dominique, & l'autre de S. François. Ces Assorteurs ont authorité de mettre les hommes qui sont esleus pour Magistrats pour le temps que bon leur semble : comme d'en restablir l'vn pour tel mois, & l'autre pour tel, & cecy estant fait par les Assorteurs qui sont les premiers hommes de Luques ils le tiennent secret, & ont par serment de ne reueler point.

Apres que les Assorteurs sont créez on crée la Seigneurie, la charge de laquelle est d'oüyr les choses de Iustice, & de voir les graces qu'on demande, & les requestes. Ceux qui sont de ce corps demeurẽt tousiours au Palais, & n'en peuuent sortir sous peine de la vie. La Republique les essaye. Du susdit,

corps de dix on en eslit vn auec tiltre de Commandeur, & ces neuf sont alternatiuement, & sa puissance est de trois iours, durant lesquels il a l'authorité de commander les autres, & mesmes au Gonfalonier. Il est bien vray que les Requestes qui s'adressent à la Seigneurie sont presentees au Commandeur & s'il ne les veut proposer aux Seigneurs, il peut le faire, toutesfois il ne peut disposer les affaires sans l'authorité de la Seigneurie. Que si le Commandeur propose sa requeste à la Seigneurie, & qu'elle passe deux tiers, le Gonfalonier la propose apres au Conseil. L'authorité de la Seigneurie s'estend sur les estrangers, mais non sur les citoyens, & elle propose toute chose, mais n'en peut conclurre aucune.

X. L'Office des Secretaires qui sont au nombre de trois est fort important. Ceux-cy ont seulement authorité aux choses qui concernent l'offence de la Majesté de la Republique, & pour ce regard ils sont absolus, & par dessus le Gonfalonier. Mais auant qu'ils fassent aucune chose ils en doiuent faire entendre la raison au grand Conseil. Et quelquesfois il aduient que le cas le requerant, ainsi ils executent & rendent raison au Conseil apres la chose faite, ou pour n'auoir pû assembler le Conseil tout d'vn coup, ou pource que le fait requeroit vne prompte expedition.

XI. Le Conseil du Colloque est composé de dix-huict citoyens, qui sont esleus par le Cõseil. Ceux cy au cas que les Seigneurs ayent quelque doute en quelque matiere, & ne vueillent si facilement deliberer, ils s'assemblent & consultent la chose qui doit estre proposée au Conseil, & apres les discours faits par eux ils deliberent ensemble auec la Seigneurie, si l'on la doit proposer au non, au Conseil.

XII. Les six hommes ont charge de la despence & du reuenu du public, & pouruoyent, commandent à toutes les choses qui concernent les finances, & sont comme Gouuerneurs des reuenus. Ils ont vn Chambellan qui est executeur de leurs deliberations, & tous ceux-cy sont esleus par le grand Conseil.

XIII. La Rote qui est ordinaire en plusieurs villes d'Italie, est de trois Docteurs estrangers qui doiuent estre de cinquante mille de loin de Luques. On change ceux-cy alternatiuement, & au bout de tous les six mois vn d'iceux est fait Potestat, l'autre est Iuge Criminel, & l'autre Ciuil, & celuy qui est Potestat a premierement esté Iuge Criminel, & le Potestat precedent entre en la place de ce Iuge Criminel, de sorte que chacun de ceux cy est Potestat, Iuge Criminel, & Iuge Ciuil à son tour. Si le Potestat à par fortune entre ses mains vn citoyen, il forme seulement le procez, & met par escrit son opinion touchant ce que le criminel a merité, & lors il est besoin qu'on aille au Conseil, qui approuue, ou des-approuue, ou modere l'aduis & la Sentence du Potestat, qui en ce cas entre au Conseil. Quant aux estrangers le Potestat peut executer absoluëment sa sentence sans autre formalité. Et en somme ces trois traittent aussi toutes les choses ciuiles.

XIV. La Cour des Marchands est composée en tout de neuf hommes, dont on en eslit trois pour Tiercier. Ils ont vn Iuge Docteur estranger qui est leur Assesseur. Ils iugent les choses qui concernent la marchandise, & ont authorité mesme iusqu'au sang aux susdites choses.

Il y a encor vn autre office qu'on nomme de l'Abondance. Il est composé de neuf hommes qui sont esleus des Tierciers, de chacun desquels on en prend trois. Ceux cy ont charge de tenir la ville pourueuë de froment, &

o yent toutes les choses qui concernent cette matiere.

Ceux qui sont de l'Office de la munition ont charge de faire que la munition des bleds ne manque de trois années continuelles. Ils renoyent souuent les lieux où l'on tient les munitions, & y en remettent excessiuement à mesure qu'ils se consument.

Et pource que dans la Iurisdiction de Luques, on a ordonné quelques assemblées de personnes propres à manier les armes en vne necessité de guerre, il y a six Commissaires qui ont authorité sur les susdites trouppes, & toutes les choses qui arriuent pour ce regard, passent par leurs mains, & ils en donnent Sentence. XV.

Il y a preillement trois Seigneurs qui ont charge de la santé du pays. Ceux-cy prennent garde que les viures soient bons, qu'on jette dehors les imondices de la ville, que les habitans vsent de toute diligence pour la preseruer de peste & de tout autre semblables accidens qui pourroient arriuer à la ville.

Et pource que presque en toutes les villes on trouue assez de personnes qui ne voulant s'adonner à nul bien, pourchassent leur vie & leur entretien auec mille meschancetez, & ne pratiquent ordinairement que les choses contraires aux bonnes regles de la vie ciuille & politique : à cette occasion les Luquois ont vn Conseil qui se nomme des Discoles, c'est à dire des hommes de mauuaise vie, vagabonds, de mauuais exemple, & meschans en leurs actions. Ce Conseil s'assemble vn des iours de la semaine Sainte, & il est permis à tous ceux qui entrent au susdit Conseil de mettre dans vne boite appareillée pour cét effet, des billets ausquels ils escriuent le nom du perdu, ou desbauché qu'il connoit, ou veritablement ils n'escriuent rien dans ces billets, & si par fortune on trouue le nom de quelqu'vn en plusieurs de ces billets, on le ballotte au grand Conseil pour Discole, & lors que les deux tiers des balottes luy sont contraires, il est banny comme tel. XVI.

La Sentence porte qu'il d[illegible] ans pour le moins à cinquante mille loin de la ville & de sa Iurisdiction. Que s'il n'obeyt durant ces trois ans, & vient à contrarier à son ban, il y va de sa vie. Or aussi tost apres que les deux tiers des balottes se sont trouuées contre ce vagabond auant que le Conseil descende, on le publie pour [illegible] les quatre coins de la place, & il faut que celuy qui est banny parte ce soir mesme de la ville. Les trois ans estans finis, & le banny estãt de retour en la ville, s'il ne s'amende, son ban est renouuellé auec le mesme ordre. Et vrayement cecy a quelque ressemblance auec l'Ostracisme dont vsoient les Atheniens, mais il y a cette difference qu'on bannissoit d'Athenes pour dix années, ceux dont la grandeur & puissance estoit suspecte au peuple.

Il y a encor l'office du Logement composé de 8. personnes, qui ont charge de prendre garde aux déportemens des estrangers qui viennent à Luques, & de reconnoistre ce qu'ils y vont faire, & les hostes sont obligez de donner par escrit à cét Office les noms de ceux qui viennent à Luques, lors qu'ils ne sont pas de la ville. Et si par fortune quelqu'vn mentoit donnant à entendre vne chose pour vne autre, ils luy donnent l'estrapade pour tirer la verité. Que si l'on connoit quelqu'vn de la ville, & l'on le nomme à ces Seigneurs, ils s'enquierent soigneusement de celuy qu'ils ont pour suspect, & le trouuant homme de bien ils le laissent aller. XVII.

VIII. La Seigneurie eslit cent soldats estrangers, qui doiuent estre pour le moins de cinquante milles loin de Luques, pour la garde de son Palais. De ces cent on tire les Capitaines & les Colonels. Il est deffendu à ceux-cy sur peine de la vie de s'approcher des murailles de nuict, ny seuls, ny accompagnez, ains ils demeurent seulement à garder la Seigneurie. Car quant à la garde des murailles elle est faite par les artisans de la ville, qui ont femme & enfans, & ceux-cy ont trois escus de paye à chacun par mois. Aux portes il y a des hommes de la ville, & chaque porte a deux citoyens pour Commissaires, l'vn desquels y demeure depuis le matin quand la porte s'ouure, iusques à l'heure du disner, puis s'en va: & l'autre depuis le disner iusqu'à ce que la porte se ferme.

LA REPVB.





LA REPVBLIQVE DE GENNES.

SOMMAIRE.

1. DEscription & diuision de la Ligurie & contrée de Gennes, & ses principales villes. 2. Assiette de la ville de Gennes, son circuit, & de son anciẽne puissance sur mer. 3. A changé souuent de Seigneurs, gouuernée par des Comtes, puis des Ducs. 4. De la ville de Sauone. 5. De l'Isle Corsegue, sa largeur, circuit & confins : ses parties, & ses villes ou chasteaux. 6. Ligurie & pays de Gennes mõtueux & plein de precipices, abondãt en oliuiers, citronniers, orangers. 7. Corsegue Isle abondante en miel, cire, raizine, huyles, figues, buys, alun, cristal, coral. 8. Des bains de Pietra Pola, dont les eaux sont chaudes, ensoulfrées & medecinales. 9. Des poules sauuages de l'Isle Gallinaire. 10. Liguriens anciennement grands Pyrates, & la façon brutale des Corses, Geneuois & Lyguriens modernes de vif & subtil esprit, altiers, & factieux, adonnez au traffic. 11. Corses d'vn naturel sauuage & vindicatif. 12. Quel est le reuenu de la ville de Gennes, & en quoy consiste celuy de la Republique. 13. Quelles sont les fortes places de la Seigneurie de Gennes : & les Galeres qu'ils entretiennent sur mer. 14. Quelle est la forme de son gouuernement : du Conseil des quatre cens, & du petit Conseil des cent de Nobles. 15. De l'eslection du Duc, chef de la Republique : ses vestemens & son authorité. 16. Des huict Gouuerneurs, & quel est leur office. 17. Du Potestat estranger, & sa Iurisdiction. 18. Des Syndics souuerains & leur pouuoir. 19. De la Rote, où se traittent des matieres & affaires ciuiles. 20. De l'authorité & offices des Consuls. 21. De l'origine de l'office S. George, & ses grands priuileges. 22. Des Protecteurs de l'office S. George : & la façon de les eslire. 23. De l'office des Quarante quatre, & la cause de leur creation. 24. De l'Archeuesché de Gennes, & ses suffragantes Eueschez.



LA Ligurie est assise entre la riuiere de Var & celle de Macre, ou Maigre, & a du Conchát pour sa borne les Alpes qui diuisent la Prouence de l'Italie: du Leuant la Toscane, du Midy la mer Ligustique, qui s'estend enuirõ 160. milles, & du Nord l'Apennin, & vne partie de la Lombardie deçà Po. Elle est propremẽt nõmée Lugurie par delà le Po, pour la distinguer de la Ligurie de deçà le Po, qui est le Monsferrat, & aujourd'huy on l'appelle riuiere de Gennes, ou coste du nõ de la premiere ville de Ligurie. Or la riuiere, coste, ou contrée de Gennes est diuisée en Orientale & Occidentale, ayant au milieu Gennes pour sa ville metropolitaine. La partie Orientale est 1.

celle qui est depuis le port de Lune iusqu'à Gennes, & l'Occidentale celle qui s'estend depuis Gennes iusqu'à Monaco. Les places d'importance de cette contrée, & dont on peut faire estat, outre Nizze & Ville-franche qui sont au Duc de Sauoye & Monaco que le Roy d'Espagne a acheté depuis quelques années du Seigneur qui le possedoit, auquel on croit qu'il a donné cent mille escus, il y a Vintimille bonne ville, Arbenque, Cure, Final illustre Marquisat, ainsi nommé de la subtilité de l'air, Noble auec vn port raisonnable, & Sauone: & prés de Sauone l'Apennin commence à se hausser, & s'estendant du long de la mer iusqu'à la ville de Bobbio commence à se retirer là vers le Nord, & va fendant l'Italie par le milieu iusques à la ville d'Ascoli de Pouille. Là il se diuise en deux cornes, l'vn finit auec le mont S. Ange, autresfois Gargane, & l'autre estant arriué fait deux branches assez prés de Venose, & en estend vne iusqu'à Terre de Bari, & l'autre iusques en Calabre. Mais retournant à la marine on trouue Gennes ville capitale de la Ligurie, qui commande à la pluspart de cette contrée, pareillement à l'Isle Gallinaire qui est aupres, & encor à l'Isle de Corses

II. Gennes est assise au riuage de la mer Ligustique, auec vn port beau & magnifique, qui s'ouurant du costé d'Affrique a son regard au Midy, & la ville là aussi vers la partie Australe tournant le dos au Nord. Elle est partie en pendant, & partie en plaine & entre 2. vallées, ayant six mille de tour, vn grand nombre d'habitans & de Palais magnifiques, principalement le long du riuage, de sorte qu'on ne peut rien voir de plus beau, ny de plus agreable, & ce n'est pas sans raison qu'on la nôme Gennes la superbe. Cette ville a tousiours esté en reputation, & tenuë pour l'vne des clefs d'Italie à cause de son assiette. Elle fut, autresfois merueilleusement puissante sur la mer. De sorte que ses citoyés ont obtenu des victoires signalées, & ont estendu les bornes de leur domination iusques à la riuiere de Dom, ou Tanais. Car ils acquierent la ville de Theodosie, qu'on nôme maintenant Caffe en la Cheronese Taurrique, & outre ce mirent sous leur puissance les Isles de Cypre, Lesbos, & Chie, & encor la ville de Pere en Thrace. Ils furent au commencement sujets aux Romains, iusques à l'an de grace 600. Car alors Rotares Roy des Lombards la prit & la pilla. Mais apres qu'elle eut esté recouuerte Charlemagne & Pepin son fils Roy d'Italie, & leurs successeurs Rois de France l'ont gouuernée par l'espace de cent ans ou enuiron, y establissant des Gouuerneurs qu'ils appelloiét Comtes. Et quand les Sarrazins se ietterét dans l'Isle de Corsegue, & en prindrent

III. possession, le Comte Ademar équipant des galleres s'en alla auec les siens en cette Isle, la retira des mains des infidelles, & la retint sous la puissance des Genevois. Enfin cette ville a esté fort excellente en guerre sur la mer: de sorte qu'elle y commanda long-temps, & empescha que les Pyrates n'exerçassent leurs vols à leur aise. Apres Charlemagne & ses enfans elle a soustenu beaucoup de tyrannies de ses citoyens, & pour cette cause a esté quelquesfois contrainte de receuoir des Seigneurs estrangers, & qui plus est elle perdit par ses dissentions ciuiles toute la domination qu'elle auoit sur la mer. L'an 1258. il suruint vn grãd discord entre les Genevois & les Venitiens à cause de Tyr & de Ptolemaide, où les habitans de ces deux villes trafiquoiét. Car les Genevois ayans receu vn grand eschec des Venitiens appellerent à leur secours l'Empereur de Constantinople nômé Michel Paleologue, & pillerent la ville de Gaze qui apartenoit aux Venitiens, prirent prisonnier leur Duc, & s'en al-

lerent iusqu'à la riviere de Dom, mettant en leur suiection plusieurs Isles & citez. L'année 1337. ils instituerent vn Duc à la façon des Venitiens, lequel ils enuoyerent en Cypre, qui fut reduite sous leur puissance, prirent le Roy & la Reyne, & les menerēt prisonniers à Gennes: mais vn peu apres ils les deliurerent, leur imposant vn tribut annuel, & retindrent audit Royaume la ville de Famagoste. Au reste le premier Duc de Gennes leua vne armée contre les Venitiens & fut deffaite; à raison dequoy il fut priué de sa charge & mis en prison, puis on mit vn autre en son lieu, qui assaillit vaillammēt les Venitiens, & leur fit beaucoup de dōmages, mais à la fin il mourut en guerre. Lors les Genevois créerent vn autre Duc qui alla trouuer l'Empereur de Constantinople, & fit si bien son deuoir aux guerres où il fut employé, qu'il eut de l'Empereur l'Isle de Mitylene, ou Metelin; que les Genevois ont tenuë iusques à l'an 1354. Apres ce Duc, les Genevois en créerent encor vn autre l'an 1381. qui fut le dernier, & apres luy ils prindrent Charles 7. Roy de France pour Protecteur; qui y mit vn Lieutenant pour luy. Mais ces inconstans faschez des François se ioignirent au Duc de Milan qu'ils eurent pour leur deffenseur iusques à l'an 1435. Lors abandonnant le Duc Philippes ils créerent vn Duc: ce qui ne fut toutesfois agreable à plusieurs, pource que les vns tenoient le party des François, les autres du Duc de Milan. En fin ils vindrent sous la puissance des Frāçois & y demeurerent iusqu'à ce qu'André Dorie faisant cesser les seditions & debats des Adornes & des Fregoses, dont les vns tenoient pour la noblesse, & les autres pour le peuple mit cette ville en l'estat auquel elle est l'an 1528. Autour de la ville il y a des maisons plus superbement basties que dans Gennes mesme, comme à Alban, Bisagus, Misagno, Marrasi, & autres lieux.

Sauone est aussi en Ligurie, & est ville ancienne qui selon quelques-vns se nommoit iadis Sabatie ou Sobate. Son circuit est de mil cinq cens pas, & il y a des bastimens magnifiques. Elle a esté sous la puissance de diuers, comme des Genevois, des Vicomtes, & des Sforces Ducs de Milan, & pareillement des François, & quelquesfois aussi à elle mesme. Mais maintenant elle obeyt aux Genevois. Il est sorty de cette ville trois Papes, c'est à sçauoir Gregoire VII. Iules II. & Sixte IV. IV.

Or passant à la riviere qu'on nomme de Leuant, on trouue derriere Capo dy Monte, Porto-fino, & Ripalle auec son golfe, & plus outre Chiauari & Sestri, & Leuanto assez bons lieux, & les cinq places. On voit apres vn petit golfe qui est tout port auec les places de Portouenere, & de la Spetie, & plus outre Lerice. Ils possedent encor Heresane, qui est vne place forte, frontiere des Florentins, & de ce lieu despendent la cité de Vintimille, & beaucoup de villages, de chasteaux & de bourgs, & Piene.

La Corsegue est la moindre des 3. Isles qui sont ioignant l'Italie, dont les 2. autres sont Sicile & Sardaigne. Les Grecs l'ont nōmee Cyrnos, ou Cyrne d'vn fils d'Hercule, & quelqu'vn a tenu que c'est celle qu'Ouide nōme Teraphne. Elle a pour ses bornes du costé d'Occident & Septentriō la mer Ligustique: du Leuant la mer Tyrrene, & l'Ionique, & du Midy le destroit de mer qui est entre elle & la Sardaigne. Car elle a du Nord le cap de Corse, & regarde du mesme costé Portouenere, ou le Port de Venus de la riuiere de Gennes duquel il est esloigné de 60. milles, & non de 120. cōme aucuns ont dit. Elle est esloignée de Sardaigne, selon Strabon, de 60. stades, qui font 7. mille & demy. Les autres mettent vne lieuë d'Allemagne qu'on peut faire en vne heure. V.

Leandre met dix milles d'Italie, & les autres 19. ce qui ne peut estre en nulle sorte. Mais Mercator qui a calculé plus exactement que nul autre, ne met que six milles. Strabon fait cette Isle longue de 160. milles;mais veritablement elle ne l'est de plus de 220. Pline la fait large de 60.milles,& Strabon de 70. ce qui est veritable. Son circuit selon Pline est de 322.milles,& selon les autres de 305.&selon d'autres encore de 390.mais la verité est qu'il est iustement de 325.milles. Elle est au cinquiéme climat,& occupe le douziéme & traiziéme paralelle,& son plus grand iour d'Esté est de quatorze heures trois quarts, & quinze minutes.

Cette Isle fut premierement occupée par les Tyrrhenes ou Toscans,puis par les Carthaginois ausquels elle fut ostée par les Romains, qui en ioüirent iusqu'à ce que les Sarrazins les en mirent hors, & ceux-cy furent chassez par les Genevois,& ceux-là par les Pisans,& finalement elle fut sous la puissance des Papes. Mais en dernier lieu elle reuint entre les mains des Genevois ausquels elle obeyt.

On diuise auiourd'huy cette Isle en quatre parties,c'est àsçauoir au costé exterieur,& en celuy de dedás,& au pays qui est deçà les monts,& en celuy qui est delà. Car la partie qui regarde le Soleil leuant se nomme costé interieur,& celle qui luy est opposé le costé exterieur. La partie qui est plus proche de l'Italie se nomme deçà les mōts,& celle qui regarde la Sardaigne delà les mōts. Toutesfois les habitans s'appellent les vns les autres deçà & delà les monts selon leur demeure.

Pline dit qu'il y auoit en cette Isle 33.villes,ce qui a esté aussi remarqué par Martian Capella. Et Strabon dit que ce n'estoient villes, mais chasteaux, & ne conte que quatre villes de son temps, entre lesquelles il y auoit deux colonies; l'vne nommée Mariane de Marius: & l'autre Alerie enuoyée par Sylla. Mais auiourd'huy elle n'a presque qu'vne seule ville apellée la Bastie,prés de la mer; encor est-elle bien petite, en l'extremité de Corsegue qui regarde la Sardaigne il y a vn Chasteau nommé Boniface, jadis nōmé port de Syracuse,où il y a vn bon port. Il y a quelques années que les Genevois y enuoyerent vne Colonie de gens de leur natiō pour y habiter, qui bastirent vne petite ville aupres de Boniface,au port de la mer qu'ils nomment Portouecchio, c'est à dire Vieil-port,enuiron demie iournée loin de Boniface. Quāt à la ville d'Alerio elle est à trois lieuës d'Allemagne,ou enuiron loin de la Bastie:mais elle est auiourd'huy ruynée,&n'y a que des Pasteurs qui y habitēt. Son Eueſché a esté transporté à la Bastie. Quant à Ajazze, quoy que les Corses en fassent assez de cas, toutesfois ce n'est pas grande chose. Cette Isle ayant esté possedée par les François quelques années fut renduë aux Genevois par la paix faite l'an 1559. entre les Roys de France & d'Espagne.

QVALITE'.

VI. LE pays de Ligurie est pour la plus grande part aspre & montueux, & de tous costez on voit que les rochers & les precipices, qui laissent prés de la mer des passages fort estroits, & selon Strabon, il a esté jadis entierement sterile & n'auoit rien digne de recit, sinon qu'au dedans (où il est presque tout montueux & plein de forests & de precipices) il y auoit de fort grands arbres, comme il y en a encor, dont ils vsoient à faire des vaisseaux, auec lesquels ils

iusques au destroit de Gibraltar. Mais maintenant la terre est mieux culti-
uée, & principalement il y a grande quantité de fort bon vin, vû qu'au ter-
roir qui est prés de la ville de Tabie, on en fait qui ne cede nullement à la mal-
uoisie de Candie, & c'est celuy qu'on nomme Apian. Il y a aussi en Ligurie
fort grande quantité d'huile, tellement qu'il en rend quelquesfois iusqu'à 20.
mille barils. Prés de la ville de S. Reme il y a force citrons, oranges, palmiers,
limoniers, & autres arbres fruictiers. Tout ce qui est aupres d'Andorie est
plein de vignoble. En fin toute la contrée de Ligurie est fort agreable, à cau-
se des citronniers, orangers, oliuiers, & autres arbres dont elle est remplie.
Mais toute la grace & toute la beauté de la riuiere de Gennes est ramassée en
vn petit lieu proche de la ville, qui se nomme Nerui : car ce lieu a le meilleur
air, & le plus temperé qu'on puisse desirer, tant de diuerses fleurs, qu'il est
impossible de voir rien qui contente plus la veuë, tant de fruict, que ce lieu
semble vn Paradis terrestre, & ce mesme lieu ne connoit point d'autres sai-
sons que le Printemps & l'Automne, qui ne l'abandonnent iamais. Le deffaut
de ce pays est qu'il n'a guere de bled, ny de chair, mais ce peu qui s'y trouue,
est bon au possible.

Quant à la Corsegue, elle est encore auiourd'huy pleine de forests, & mes-
me au dedans du pays : à raison dequoy elle est peu propre à estre cultiuée, & VII.
ne porte gueres de froment, ny de legumes, qu'en quelque lieux où le pays est
descouuert & arrousé, & engraisse par quelques eaux & riuieres. Toutesfois
elle produit de bons fruicts, & des vins excellens & delicats. Cette isle abon-
de en miel, en cire, & en resine, & pareillement en huile & en figues. Il y naist
force buys, selon Pline & Diodore, & aussi l'on y voit vn grand nombre d'ar-
bres venimeux, dont les mouches à miel ayant succé quelque chose, font vn
miel qui est fort amer. Elle produit des cheuaux forts & fougueux au possi-
ble, & des chiens courans des plus grands qu'on voye, comme aussi vne espece
de bellier, que Pline nomme *Musmo*, & les habitans *Muffole*, qui a du poil
comme vne chiévre au lieu de laine. On y trouue aussi de l'alun & des mines
de fer en la Comté de Nibie. Il y a pareillement des Salines qu'on y nomme
communément de la *Reya*, assez prés du port saint Florent. Et prés de Nio-
be il y a des profondes vallées qui sont perpetuellement couuertes de neige.
sous lesquelles on dit qu'il y a force crystal. On trouue du coral dans la mer,
entre la Corsegue & la Sardaigne du costé de S. Boniface.

Il y a aussi des eaux chaudes ensouffrées, que l'on nomme communément
Bains de *Pietra Pola*, qui sont bonnes pour la gale & pour les nerfs retirez, & VIII.
ailleurs encore il y a plusieurs eaux tant chaudes que froides, qui sont bonnes
à diuerses maladies. Les trois principales riuieres sont Galum, Liamon, &
Tauignan qui se vont rendre dans la mer.

En l'isle Gallinaire il y a force poules, qui ne sont gueres dissemblables des
nostres, toutesfois elles ont ie ne sçay quoy de sauuage, vû qu'elles ne font IX.
leurs œufs, ny leurs petits dans les maisons, mais seulement dans les bois.

MOEVRS ANCIENNES.

Les haditans de Ligurie auoient anciennement la reputation d'estre grands
escumeurs de mer, & d'aller cercher par ce moyen ce qui leur faisoit be- X.
soin, & outre ce ils souloient changer le bois de leurs grãds arbres à de l'huile

du vin, & d'autres choses qui leur estoient necessaires: car la plus grande partie du temps ils ne viuoient que de laict, & de la chair de brebis, ou de mouton auec vn breuuage qu'ils composoient d'eau & d'orge. Quelques autheurs ont estimé que cette nation estoit descenduë de quelques Grecs, au moins c'est l'opinion de Strabon : mais Thucydide estime qu'elle est venuë des Siliciens, Flore fait mention des Ligures qui se cachoient aux montagnes dans des grottes & cauernes, comme les Oſſubes, Deciat, & Buriat. Il en est sorty autres fois de grands Capitaines.

Quant aux Corses, Strabon dit que quand les Capitaines Romains faisoient quelques courses en cette Isle, & qu'ils emmenoient vn grand nombre d'esclaues à Rome, on regardoit auec admiration que ces barbares estoient tous sauuages, & tenoient plus de la beste que de l'homme: car où ils se pourchassoient la mort en toutes les façons qui estoient possibles, ou bien ils ennuyoient si fort leurs maistres auec leur impatience & leur peu d'esprit qu'ils se faschoient d'y auoir mis leur argent, encore qu'ils ne leur eussent cousté que fort peu.

MOEVRS DE CE TEMPS.

AVjourd'huy que les Genevois & Liguriens ont despoüillé cette brutalité dont ils estoient pleins, on ne voit en eux qu'vne fort grande industrie, & vn esprit vif & subtil, lequel ils font paroistre en leurs affaires, & au grand trafic qu'ils font, où ils mesnagent si bien leur fait, que la plus grande partie en est riche. Ils s'exposent volontairement à de grands dangers pour le profit, & font de plus grands nauires qu'aucuns autres qui voyager [illegible] nir. Ils se sçauent extrémement bien conduire en ce qui est de leur R[illegible]e, combien qu'ils soient encore altiers & factieux au possible, ne desirans que choses nouuelles. De sorte qu'ainsi qu'on vint dire au Roy François que les Genevois se vouloient donner à luy, il respondit promptement, qu'il n'en vouloit point, & qu'il les donnoit à tous les diables, tant leurs resolutions on peu d'asseurance. Ils sont pour la plus grande partie assez hauts & agreables de visage. Ils viuent chez eux fort mesquinement ; mais lors qu'il est question de faire quelque despence qui paroisse, ils sont du tout splendides, & pour mieux dire excessifs. Il y a encor entr'eux force bons hommes de guerre, & de bons Capitaines, comme on peut remarquer en la maison des Dories, & au Marquis de Spinola l'vn des plus asseurez, plus vigilans, & plus aduisez chefs qu'on connoisse. Ils sont encore vaillans sur la mer, entendent sur tout fort bien le commerce.

XI. Quant aux Corses, ils ne sont pour la pluspart guere ciuilisez, & on ne trouue pas en eux cette politezze qu'on voit aux Italiens. Ils sont extrémement cruels, & retiennent encores ce que Cesar a dit d'eux pour ce regard : mais il y a de bien bons soldats, & des hommes fort courageux ; & quand cette nation n'auroit point d'autre grand Capitaine que M. le Mareschal d'Ornane, (comme en effect c'est tout l'honneur de cette nation) encores peut-elle estre à iamais glorieuse pour cette consideration. Au reste, ils sont tellement vindicatifs, que les Italiens ont vn prouerbe commun qui dit, qu'il ne se faut fier en vn Corse, ny vif, ny mort, pource qu'aussi tôt que quelqu'vn a esté tué soudain tous ses parens s'assemblent pour faire mourir le meurtrier, s'il leur est possible : combien qu'il se fasse quelque accord entr'eux, toutesfois c'est vne paix en laquelle il ne se faut gueres fier ; vû qu'on seroit surpris lors

qu'on y penseroit le moins, de sorte que le meilleur est de prendre garde de prés à soy, & de ne faire guere estoitte amitié auec ses ennemis reconciliez. Quand les Corses sont en vn pays estranger, ils sont soigneux d'ayder les vns aux autres, & de se dire de maison & de qualité, combien que la plus part de ceux qu'on voit venir de leur Isle soient rudes, & mal vestus tout ce qui se peut: aussi taschent ils de les parer le mieux qu'ils peuuent, auant que de les laisser paroistre. Il y en a qui reüssissent en pratiquant les autres nations, comme en effect i'en ay vû de bien ciuilisez; mais le nombre de ceux-cy est fort petit. Il ne se trouuent entr'eux gueres de personnes qui affectionnent les lettres, ou qui y ayent esté nourris, toutesfois ils les admirent aux autres. Mais auant que mettre fin à cette partie, ie trouue à propos de mettre icy ce qu'on dit communément en Italie des Genevois; on les nomme ignorans en matiere de conseil. On dit qu'ils traittent leurs hostes assez modestement, & mesme qu'ils ne prennent pas plaisir à les receuoir, qu'ils ne viuent que de laictuës; qu'ils sont fort propres en leurs habits: & quant à la marchandise, on dit qu'ils sont extrémement patiens, & qu'ils sont tousiours escumeurs, vilains, mesquins, enuieux, & affamez; & quant aux femmes de Gennes, on dit qu'elles sont fort lasciues.

RICHESSES.

ON porte beaucoup de citrons, limons, oranges, & huyles, de la riuiere de Gennes par l'Italie, & encores en d'autres Prouinces, auec vn remarquable profit des Genevois. La Corsegue porte des vins qu'on estime grandement à Rome où on les porte, dequoy les Corses tirẽt de notables sommes d'argent. Au reste les Genevois se sont tous mis sur les changes, sur certaine sorte de grain, qui est vtile aux particuliers, mais qui ne porte nul profit à la Republique. Car le reuenu ordinaire de la ville n'est que de trente mil escus, qu'on tire en prenant tant pour feu, comme vne espece de cens. Quant au reuenu de la Republique, il consiste en doüanes, gabelles, & autres droits, & est employé en la despence du Palais, pource que les autres terres de la Seigneurie fournissent les gages de leurs officiers & de leurs gardes. Et ce reuenu qui peut reuenir à 4000000. escus, est hypotequé & assigné au mont S. George, qui le gouuerne sagement, & le depart à ceux qui participent au mont, & fait fonds pour les necessitez de la Republique. Ils tirent d'Espagne tant de richesses, qu'il n'y a ville en Italie dont les particuliers soient si riches. Plusieurs ont eu pour payement, ou pour assurance du credit qu'ils auoient fait, des Estats d'importance, & en Espagne, & au Royaume de Naples. On peut assez connoistre la richesse des Genevois aux aduances que le Marquis de Spinola a faites de ses deniers, dont il a payé l'armée des Pays-bas; vû qu'on sçait assez que sa mere est allée souuent sur le change demander à qui c'estoit que son fils deuoit, afin de s'acquitter, combien que le tout se montât à de grosses sommes; ainsi qu'on peut assez iuger. Or le Roy d'Espagne est tellement obligé aux Genevois, qu'on tient que l'année 1600. ils comptoient sur la place que ce Roy leur devoit dix huict millions. On peut assez estimer à quoy cette somme est maintenant venuë, si tant est qu'ils ayent continué de compter selon le cours de la place. XXI.

Quant à la Republique, l'on ne sçauroit dire ce qu'elle tire de net des pays

qu'elle possede ; & plusieurs tiennent qu'elle n'est pas riche, & que s'il luy suruenoit quelque affaire, les seuls particuliers desireux de se maintenir, fourniroient à ce qu'il faudroit, vû qu'il n'y a point, ou pour le mois il y a bien peu d'argent public à Gennes, qui n'a pas vn thresor plein d'or & d'argent, comme celuy de Venise. Ce qui les rend peu soigneux de telle chose, c'est l'asseurance qu'ils ont de la protection du Roy d'Espagne, qui est en effect comme leur maistre. Aussi comme tel il leur sçait bien tirer en ses necessitez de bonnes plumes de l'aisle, à rendre quand la vololonté l'en prendra ; vû qu'ils n'en sçauroient tirer nulle chose d'autre sorte. Pour l'Isle de Corsegue, la Seigneurie despend bien en garnisons & autres choses ce qu'elle en peut tirer.

FORCES.

XIII. LA Seigneurie de Gennes ne se peut gueres dire forte en Italie, pour le regard des places: car quant à la principale ville, elle a bien de bonnes murailles & forces canons mais non pour faire longue resistance. Mais elle se tient assez forte, comme i'ay ja dit, de ce qu'elle est sous la protection du Roy d'Espagne. Quant à la Corsegue, on fait estat de la Baltie comme d'vne forte place, & aussi de l'Ajasse, & du Chasteau S. Boniface. Cette Seigneurie tient ordinairement dans Gennes quelques Compagnies de Corses pour la garde de la ville, & en Corsegues des Genevois qui sont en garnison dans les bonnes places, & outre cela il y a quelques compagnies de cheuaux legers, qui courent du lõg de la coste, pour empescher les surprises & riuages des Turcs, qui toutesfois emmeinent bien souuent beaucoup de personnes en Alger, ou en quelques autres lieux d'Affrique. De sorte qu'il ne faut faire grand estat des forces des Genevois sinon sur la mer, où ils sont encores assez puissans, & aussi pour l'appuy qu'ils ont, qui leur pourroit bien manquer s'il auoit luy mesme de la besogne taillée. Elle entretient aussi ordinairement quatre galeres, pour garder la riuiere de Gennes; outre que par les anciennes ordonnances il y doit tousiours auoir vingt-cinq galeres en l'Arsenal, prestes à armer au besoin.

GOVVERNEMENT.

XIV. GEnnes print en l'année 1528. auec sa nouuelle reformation la forme du gouuernement qu'elle tient à cette heure, qui est telle. On fit vne description de toutes les familles riches, tant nobles que populaires, qui auoient six maisons ouuertes dans la ville de Gennes, & le conte estant fait, on en trouua 28. de cette sorte.

Tous les autres qui resterent, & qui estoient assez cõsiderables, mais n'auoiẽt pas six maisons ouuertes, furent jointes au nombre desdites 28. familles, de sorte que le gouuernement demeura entre les mains des 28. familles, auec tiltres de nobles, en excluant le reste du peuple, laissant toutesfois cette ouuerture qu'ils peuuent adiouster au nombre des nobles dix personnes, qui s'ennoblissent ou par richesse, ou par vertu, toutes les années, & qui deuiennent de leur corps.

Or de tout le corps de ces familles on fait vn Conseil de quatre cens personnes tous les ans, qui a auec le Duc & les Gouuerneurs, la conduite de la Republique.

Ce Conseil eslit le Duc, & les huict Gouuerneurs ; & ces Gouuerneurs ont charge de l'Estat durant deux années.

Ce Conseil traitte les affaires d'importance, & les choses qui concernent le bien de la Seigneurie, & les Gouuerneurs auec le Duc sont nommez particulierement, la Seigneurie.

Mais si par fortune il faut manier quelque autre chose moins grande, & toutesfois de quelque consideration, la Seigneurie se sert d'vn petit Conseil, qui est de cent nobles, esleus par la Seigneurie auec les balottes, & ceux-cy sont pris du corps des quatre cens.

Le Duc est chef de la Republique & a le tiltre, & les honneurs qui luy conuiennent. C'est vne ancienne dignité en cette ville, & celuy qui y est estably, demeure en cét Estat deux années, & habite au Palais public durant le temps de sa Principauté, & tient pour sa garde cinq cens Allemands, representant presque en cecy la forme d'vne Principauté absoluë. XV.

Lors qu'il est esleu Duc, il est vestu deux iours à la Ducale, & apres il porte tout le reste du temps de son Magistrat l'autre habit, mais pourtant de velours, & de satin rouge cramoisi, & quelquesfois violet. Son authorité est fort grande, vû qu'il peut tout seul proposer au Conseil & au Senat quelque chose que ce soit, ce que tout autre Senateur n'oseroit faire. A raison dequoy quiconque veut proposer quelque loy, & quelque party à la Republique est contraint d'en informer le Duc, & de passer par ses mains.

La façon d'eslire le Duc est telle. Le 3. de Ianuier le Senat assemble auec le petit Conseil, sans la personne du Duc precedent, pource qu'ayant acheué le terme de deux ans, s'en retourne le premier de Ianuier en sa maison, & demeure comme personne priuée Procureur à vie de la Republique.

Le petit Conseil auec le Senat eslit vingt-huict nobles, vn de chaque famille, & qui sont appellez du Palais aussi-tôt qu'ils sont esleuz, & sont enfermez en vn lieu separé, & auec les Senateurs, qui pour raison de leur âge, ou pour la contumace de la famille, sont inhabiles à estre Ducs, ils eslisent dix-huict hommes entr'eux, vn pour famille, qui font eslection auec les mesmes vingt-huict, lesquels estant appellez, & enfermez auec lesdits Senateurs, balottent ceux qui doiuent estre proposez au grand Conseil, pour estre Ducs.

Mais il faut remarquer que l'on ne peut proposer au grand Conseil, plus de quatre personnes, & il est necessaire qu'en l'eslection de ceux-cy les deux tiers des vingt-huict s'accordent entr'eux auec la partie desdits Senateurs ; & cette action estât finie, ils eslisent auant que de sortir delà autres vingt-huict, vn pour famille, qui retournent balotter auec les quatre susdits, & leur peuuent oster de leur eslection des deux tiers, & en mettre au lieu de ceux qui ne seroient approuuez, vn, ou, d'auantage, mais du nombre du Senat. Ce que estant fait, le Conseil s'assemble, & l'on y propose les quatre hommes choisis, & proposez par les Electeurs, & celuy des quatre qui a plus de balottes demeure Duc. XVI.

Il y a huict Gouuerneurs qui sont assis sur le banc auec le Duc, comme ses Conseillers. L'office de ceux-cy dure deux ans, & ils ont auec le Duc le nom de Seigneurie.

Ils gouuernent la Republique, & toutesfois ils ne peuuent resoudre seuls aucune chose, où il s'agit de l'interest du public, ou qui soit de grande im-

portance, ains appellent pour cét effect le grand Conseil. Ces Gouuerneurs sont esleus à deux, parfois de six en six mois. Leur eslection se fait en cette sorte.

On assemble le petit Conseil auec le Senat, & auec le Duc. Ceux-cy en eslisent 28. vn pour famille, lesquels esleus auec le Senat, & auec le Duc, proposent tantôt 12. tantôt 14. hommes au grand Conseil, qui auec les balottes fait eslection de l'vn d'entr'eux à la fois.

Le iour suiuant ils obseruent la mesme chose à faire l'eslection du second, c'est à sçauoir le petit Conseil en eslit autres vingt-huict, & les vingt-huict, font le reste, comme il a esté dit.

Chacun desdits huict Gouuerneurs apres le temps de son office finy, demeure Procureur de saint George pour deux ans: de sorte qu'au College des Procureurs on void tousiours les huict qui ont esté au Gouuernement de la Republique, & tous ceux qui interuiennent au Senat auec le Duc, & les huict Gouuerneurs, deliberans des choses d'importance, & ces Gouuerneurs ont charge de tout l'Estat, & deux d'entr'eux demeurent au Palais auec le Duc, & les autres six en leurs maisons, & se changent alternatiuement à deux par fois de trois en trois mois.

De ces Procureurs il y en a quelques-vns à vie, & ce sont ceux qui ont esté Ducs; & quelques-vns le sont seulement deux ans, c'est à sçauoir, ceux qui ont esté Gouuerneurs. Ceux-cy ont la charge de faire les affaires du public touchant les reuenus & choses semblables. Ce sont personnages de grande reputation, & qui sont en grande estime.

XVII. Tous lesdits Magistrats entendent seulement au gouuernement de la Republique. Or quant aux iugements, parlant premierement des criminels, on a cõmunement vn Potestat estranger qui est Docteur, auquel on donne d'honnestes gages. Cettuy-cy demeure en vn Palais proche de celuy du Duc. Il connoit & donne iugement de tous crimes: mais il ne peut executer sa Sentence, si elle porte peine de mort, sans le consentement du Senat.

Il y a auec luy deux autres Docteurs estrangers, dont l'vn est appellé Iuge de malefice, & l'autre Fiscal, & auecques l'aide de ces deux Iuges le Potestat forme le procez aux criminels, & fait choses semblables. Outre les susdits Potestat a son Lieutenant, qui a soin des choses ciuiles, qui concernent seulement l'execution.

Il y a vn office de sept hommes appellez extraordinaire, qui represente presque la personne du Prince, à cause qu'il est occupé en la conduite de la Republique.

Ils ont la charge de prolonger, & d'acourcir le procez, & de donner des tuteurs aux pupils, & s'il aduient que les parens ayent procez entr'eux, ou qu'il y en ait entre le pauure & le riche, ceux-cy donnent ordinairement en tel cas le Magistrat que bon leur semble, pour oüyr les parens, ou le pauure, & le riche qui plaident. L'office de ceux-cy dure six mois, & est de grande dignité,

XVIII. Il y a pareillement vn Magistrat de cinq hommes, appellez Syndics souuerains qui ont l'authorité de syndiquer tant le Duc que les Gouuerneurs, quãd ils sont à la fin de leur terme. Ils font encore mesme chose que les autres Magistrats de la Republique & ont l'authorité de punir le Duc, & les Gouuerneurs, s'ils trouuent qu'ils ayent failly.

Et quãd le Iuge est hors de charge, & que le temps de celle des Gouuerneurs

est expiré, on fait crier par ordonnance des Souuerains, que si quelqu'vn a à dire quelque chose contre le Duc, & contre les Gouuerneurs, il vienne en leur presence, & pour cette cause le Duc & les Gouuerneurs demeurent huict iours au Syndicat, lesquels estás passez, on les punit si on les trouue en faute, & au contraire on leur donne vne attestation de leur innocence, auec laquelle ils les font apres procureurs, si bien qu'ils ne peuuent estre s'ils n'ont cette patente ou certificat. D'auantage on appelle par deuant ceux-cy de plusieurs Magistrats de la Republique, & finalement la grandeur de cet office est telle, que la Republique esleut pour vn des premiers Syndics le Prince André Dorie, & ils sont assis auec le Senat, & au Palais du Duc.

Et pource que nous auons parlé cy dessus des choses criminelles, afin de dire desormais quelque chose des ciuiles, il faut sçauoir que la Republique donne gage à cinq Docteurs estrangers, toutes les deux années, & ce corps de cinq se nomme la Rote. XIX.

Ces Docteurs prennent connoissance des choses ciuiles, & demeurent au Palais du Duc, & les choses qui sont traictées deuant eux se iugent par la voye ordinaire des loix Imperiales, & les procez se font selon l'ordre iudiciaire ordonné par la Cité, qui vit à la façon ancienne.

Quant aux choses qui concernent les arts, il y a des Censeurs qui donnent ordre que les vendeurs, & tous les autre qui trafiquent de leur mestier, ayent des mesures & autres choses semblables iustes, & selon les loix: il pouruoyent aussi à leurs chefs qui sont nommez Consuls, & esleus entre les artisans. XX.

Ces Consuls ont authorité aux choses de leur art & mestier, & entre les autres Consuls ceux de la soye peuuent beaucoup sur les hommes: de sorte que ils ont authorité de faire donner la corde, de bannir, d'enuoyer en galere, & d'ordonner autres peines à ceux qui font quelque faute.

On trouue en la ville de Gennes 40. Capitaines du nombre, & du corps des nobles, qui sont changez tous les ans. Chacun de ceux-cy a sous luy cent hommes du peuple, de sorte qu'ils font en tout 4000. personnes, & la Republique se sert de ceux-cy en toute occurrence, vû qu'ils font la garde quand on a quelque doute, & quand la Seigneurie sort dehors ces 40. Capitaines l'accompagnent tous vestus de velours, qui est l'ornement de ces Seigneurs.

Dauantage les hommes de toute la ville, & des faux-bourgs qui sont propres aux armes, sont enrollez depuis l'aage de 20. ans iusques à 60. rangez sous des Capitaines, qui sont obligez de se trouuer au besoin auec les armes en la main, selon qu'il leur sera ordonné.

La Republique a continuellement vn General, qui est intendant sur les armes, pour s'en seruir aux occurences, & en temps de guerre. XXI.

L'office & Magistrat de S. Georges, noble entre tous les autres en cette ville, fut ordonné l'an 1407. Il a conserué durant long-temps cette Republique, qui n'ayant point de richesses naturelles, à cause que la qualité du pays ne le porte pas, a toutesfois eu des hommes d'esprit subtil, & de grand iugement, à trouuer de la forme, & le moyen d'auoir de l'argent, pour les entreprises, & necessitez de cette Republique.

C'est pourquoy au temps passé, ceux qui gouuernoient les affaires publiques, prenoient de l'argent des personnes particulieres, tanstot volontairement, tanstot par contrainte. Il est bien vray qu'à raison de l'argent que les particuliers desboursoient, le public leur donnoit de profit, 7.8. neuf & dix,

pour cent, selon la diuersité des temps, afin que telles gens ne receussent du dommage de ce seruice fait au public. Et afin que ces personnes prestassent plus volontiers, on leur donne assurance de leur argent sur les reuenus publics, vendant par exemple à quelques-vns les droicts & iurisdiction du peage des grains, à quelques-vns la gabelle du vin, & à d'autres la gabelle du bled, & ce contract entre le public & le particulier, fut nommé parmy eux Compera, ou achept, comme si les particuliers auoient acheptê (car Compera ou Comprar veut dire achepter) les droicts du public : & il fut ordonné que quiconque presteroit cent liures, fut dit auoir vn lieu sur la Compera, & qui en presteroient deux cens, deux, & ainsi des autres : de sorte que tels achepts multiplierent grandement, & il y en auoit qui estoient nommez achepts du Chapitre, quelques autres de S. Paul, & d'autres du Soleil, & chacun estoit particulierement gouuerné par plusieurs citoyens qui auoyent charge de payer iustement, & selon le deuoir, le profit deu aux Presteurs, & de compter entr'eux & la Republique. Et à cause du grand nombre des achepts faits mesmes par les nations estrangeres, & pour le grand nombre des Gouuerneurs il s'en ensuiuoit beaucoup de confusion : si bien que la Seigneurie resout que tous les achapts seroient reduits à vn seul, nommé l'achapt de S. George, & qu'il seroit gouuerné année par année par les citoyens qui deuoient pouruoir, & donner ordre qu'on fit raison aux Presteurs, & delà nasquit le commencement de l'office S. George.

Et pource qu'on connût que ledit office gouuernoit les choses susdites auec prudence & Iustice, & qu'il y eut beaucoup d'affaires en cette Republique, le nombre des lieux s'accrût grandement. Si bien que le commun alienant ses rentes, la charge de cét office deuint tousiours plus grande, submettant à son gouuernement diuerses places & communautez. A raison dequoy il aduint que cét office obtint plusieurs priuileges, premierement de la Seigneurie, puis de plusieurs Papes & des Empereurs, & des Seigneurs qui ont commandé à la ville de Gennes. De sorte que l'office saint Georges, encore qu'il dépende du public & de la Seigneurie de Gennes, & de ceux qui gouuernent le Palais, n'est toutesfois soubmis à la Seigneurie, ains tous ceux qui sont admis à la Seigneurie, ou au gouuernement de la ville, iurent de conseruer les priuileges du Magistrat de saint George, & de la maintenir. Et pource que naturellement les choses ont de foibles commencements, puis auec temps deuiennent parfaites ; ce Magistrat est mieux reglé maintenant qu'il n'estoit quand il commença. Or il ne respond aux Presteurs pour le regard du profit vne somme determinée, mais selon la proportion de ses reuenus, plus & moins selon les occasions qu'il a de despencer pour la conseruation des choses qui concernent sa charge, & selon que les gabelles, & les autres reuenus que la Republique a assignez aux Presteurs, profitent.

D'auantage il a acquis Seigneurie auec plusieurs bons reuenus, ce qu'il n'auoit pas au commencement. Apres cecy l'on a fait de nouuelles regles, & ordonnances : de sorte qu'il est beaucoup plus puissant, touchant les expeditions des causes, la punition des delinquans, & la façon de gouuerner les peuples qui sont soubmis.

Et celuy qui considerera bien toute chose, verra que pour raison de ce Magistrat le corps de la ville contient presque deux communautez, l'vne grande, & l'autre petite,

La grande est gouuernée par le Palais, & cōprend toute la ville : la petite est gouuernée par S. George seulement quant aux choses susdites, & comprend tous les Presteurs.

La premiere ou la grande est sujette à changemens, & a esté souuent sous vn gouuernement plustôt violent qu'autre : mais la petite a tousiours esté libre, ferme, & sous ses citoyens.

Il y a sur cét office de S. George huict Gouuerneurs qu'ils nomment Protecteurs. Ils durent vn an, & sont esleus tous les six mois quatre à la fois de tous le nombre des Presteurs, creanciers du pays ou estrangers, toutesfois iusques à certaine somme, & ils sont faits en cette sorte. XXII.

On tire au sort de tout le nombre des creanciers 80. hommes, qui estant assemblez aussi tôt qu'ils ont esté tirez, on remet de nouueau dans la boite lesdits 80. dont on tire au sort 34. qui estās enfermez ensemble ne peuuent partir du lieu où ils sont sans auoir esleu en balottant les huict Protecteurs, & il faut que celuy qui est esleu aye 16. balottes, afin de passer.

Or l'année 1444. on crea vn autre office de huict hommes qui se nomme l'office des Quarante quatre, à cause de l'année laquelle il fut creé. XXIII.

La cause de la creation de ces huict hommes fut, que l'office estant beaucoup augmenté en l'espace de 37. ans: de sorte que les 8. Protecteurs ne pouuoient terminer, ny restraindre en vn an les affaires qui suruenoiēt, à raison dequoy ils auoient de reste des émolumens, & des rentes en diuerses façons, afin de mettre ordre a ces restes, qui sont en effet la substance, & la richesse de l'office, il sembla necessaire à ceux qui auoient part à l'achapt de créer quelques-vns qui eussent charge desdites choses faisant que tout fut au profit du Magistrat de S. George, & donnant ordre que tout fut conduit secrettement, pour oster tout sujet de mal faire aux Seigneurs tirās: & de cette sorte on fit 8. Citoyens, dont on en change deux tous les ans, & leur charge est de ramasser & gouuerner ce qui reste tous les ans des choses que les huict Protecteurs ont maniées.

Cét office a sous luy le gouuernement de l'Isle de Corsegue, & de plusieurs villes & places d'importance, & c'est du mesme que sortent les despences qui se font pour la conseruation de la Republique.

Cette Seigneurie enuoye toutes les années en Corsegue vn Gouuerneur general qui se tient dans la Bastie, de mesme que la Iustice, que les Genevois y ont establie, qui est veritablemēt rigoureuse aux Corses, & presque du tout insupportable.

RELIGION, ET CHOSES DE L'EGLISE.

LEs Genevois & les Corses sont tous Catholiques. Gēnes est vne Archeuesché qui a sous elle les Eueschez de Lune, maintenāt Sarzane, de Bobie, de Aprum, ou Brunac, de Metene, ou Maran, d'Accie, ou d'Amprun, de Noli, & d'Albengue, & en Corsegue l'Eueschė de Nebie. XXIV.

En Corsegue il y a les Eueschez de Mariane, de Nebie, d'Ajasse, d'Alerie, & de Ciuita, dont quelques-vns sont sous l'Archeuesché de Pise.

LA REPUBLIQUE DE VENISE.

SOMMAIRE.

1. DEnombremẽt des chasteaux, villes & Estats sousmis à la Seigneurie de Venise. 2. Descriptiõ de la ville de Venise. 3. Bresse. 4. Verone. 5. Bergame, Vincẽce, Creme, &c. 6. Le Friuli & son estenduë, ses villes, entre autres Aquilée bastie par les Romains. 7. L'Istrie, & les principales villes de cette presqu'Isle. 8. Corcyre à present nommée Corfou. Aßiette de cette Isle & confins : sa longueur : quand rangée sous la domination des Venitiens. 9. Cephalonie son circuit, ses villes & ports. 10. Zanthe, sa situation & circuit. 11. L'Isle de Crete, sa longueur, largeur, & aßiette, ses ports, rivieres, montagnes : Contenant iadis cent villes dans son enceinte, dont elle fut appellée Hecatonpolis *des anciens. 12. Bonté de l'air de la Marque Trevisane ; & ses principales rivieres. Verone abondante en huyle, vins fruicts & fine laine. Oliviers de Bergame. Vins excellens de Friuli. Herbes medecinales de l'Istrie. 13. Corfou abondante en mil, cire, huile, salines, oranges, citrons, & de la Fontaine Cordachie. 14. Candie abondante en maluoisie. laict miel, cyprez, infectée des Phalanges araignées venimeuses. 15. Description du* Bouc-estain *de Candie, semblable au cerf en agilité ; & comment est pris des chasseurs. 16. Pescheurs premiers habitans & fondateurs de Venise & Rinalto. 17. Venitiens d'un naturel grave & amateur de liberté. 18. Cretois anciennement estimez les meilleurs archers du mõde. Inventeurs de la dance Pyrrique cõtinuée iusques à ce tẽps entre les paysans. Leurs loix pratiquées par toute la Grece. 19. De l'humeur grave des Venitiens de ce siecle leur grãd iugemẽt és affaires, leur industrie és arts magnifiques, rusés & ravissãts: les Veronois studieux & fideles: les Padoüans iresolus: les Vincẽtins vindicatifs, les Cãdiots mẽteurs. 20. Quels sõt les revenus de la Republique de Venise & à quelle sõme mõtent par an. 21. Voyes extraordinaires d'exactions pour soudoyer les armées, & subuenir aux affaires de l'Estat. 22. Du Depost de Cõseil, & autres manieres de tirer argent pour la Seigneurie. 23. Des forteresses qui sõt entour l'Estat des Venitiens. 24. Des* Cernides, *gendarmerie destinée pour la deffẽce des forteresses. 25. Quelle est l'infãterie & cavalerie de cette Republique. 26. Des forces maritimes & armées navales: de l'admirable Arsenal de Venise, & du grãd nõbre de ses galeres, canons, ouuriers continuellement travaillans. 27. Police de cette Seigneurie, & premieremẽt du Doge ou Duc, & sõ pouvoir. 28. Du Conseil de dix & Senat qu'õ apelle* Li Pregadi, *& quelles affaires s'y traittent. 29. Republique de Venise mise en paralelle avec la Romaine. 30. Des deffauts & imperfectiõs de cette Seigneurie. 31. Religiõ des Grecs Schismatiques toleree és Isles de Corfou & Cãdie. 32. Denõbrement & liste des Ducs de Venise, leur vie & actions plus remarquables.*



LEs Venitiens possedent en Lombardie, & en la Marque sept villes riches, grandes & fort peuplées, outre plusieurs belles places, & diuers chasteaux.

Les villes sont Bergame, Creme, Bresse, Veronne, Vicence, & Padouë. I.

Les autres places sont Bassan, Cestelfranc en la Marque, & autres que ie laisse pour fuyr la longueur.

Vers le Nord elle possede presque tout le Friuli auec l'Istrie, qui est la derniere Prouince d'Italie.

Elle maistrise presque tous les riuages, & toutes les Isles de la Dalmacie, & & Sclauonie, où il y a quelques bonnes villes, comme Zara, & Catarro.

Elle possede encor à l'embouchcure de la mer Adriatique l'Isle de Corfou, & outre ce l'Isle de Cefalonie, de Zante, de Cerigo, & de Lucerigo, & en l'Archipelague l'Isle de Zara.

Ces Prouinces passées elle est maistre de l'Isle de Candie, & voila tous les Estats qui sont soubsmis à cette Seigneurie.

Quant à Venise si on considere sa beauté, non seulement on l'estimera belle entre toutes les villes d'Italie, mais encor admirable, tant à cause du grand nombre de ses palais, qui semblent plutôt bastis pour des Roys, que pour des personnes qui semblent rechercher vne mediocrité honneste en toute chose, qu'à raison de la multitude de ses temples. Venise est encor admirable à cause de ses beaux ponts, de ses grandes places, de ses boutiques plaines de toutes sortes de marchandises. II.

Bresse est la seconde ville de Lombardie, non pour le tour de ses murailles, ou pour la multitude de ses habitans (vû qu'il n'y a pas plus de 50. mille personnes) mais pour la grãdeur de sa iurisdiction, pource qu'elle embrasse beaucoup de bonnes & belles places & des vallées importantes, & peuplées. Entre les places qui luy sont sujettes on donne le prix à Ascola, & Salo sur le lac de la Garde; & entre les vallées à Valmonica, qui a de long cinquante milles, & pleine d'habitans. Elle comprend aussi les lacs d'Isée, & d'Idre. III.

Verone est grande ville, & fort agreable, contenant enuiron quatre-vingts mille personnes. Entre Veronne & Padouë il n'y a pas grande difference quãt au tour des murailles, mais Veronne a du peuple deux fois autãt que Padouë, & c'est le sujet pour lequel les Venitiens entretiennent tant qu'ils peuuent les estudes dans la derniere, afin de la rendre plus habitée. IV.

Bergame, Vicence, Creme, & Treuis sont peu differentes quant au nombre des habitans, & vallent bien autant que Modene qui a son Duc particulier. Mais Vicence a vn grand territoire; celuy de Creme est petit, & celuy de Bergame assez grand. V.

Le Friuli s'estend entre la Liuence, l'Istre, les Alpes, & le Golfe de Venise. Il commence auec les Alpes, qui diminuans peu à peu finissent en belles campagnes. On void en ce pays la riuiere de Liuence, qui pour estre trop proche de la mer, ainsi qu'elle tombe des Alpes n'a pas assez de temps pour arrester son cours rapide. Sur cette riuiere on void les Chasteaux de Contean, de Sicile, & de la motte. Pareillement sur la riuiere de Lemon qui passe aussi par ce pays on void la ville de Concorde, Port-Giuare. Sur celle de la Tagliamento les places de Latisare, VI.

& Spilinbergue, & non guere loin saint Daniel & Osoppe. Sur le Narison on void la ville de Ciuidal d'Austria bonne & riche: puis sur le Lisone celles de Gradisque, & Goritie, places suiettes aux Princes d'Austriche. On void apres l'emboucheure du Timaue, & plus outre Treste, ville qui donne sur nom au prochain golfe. La Capitale de Friuli fut Aquilée grande ville, comme ce qui en reste encore le monstre. Elle fut bastie en ce lieu par les Romains pour garder le passage des Alpes (qui ne sont pas icy si aspres qu'ailleurs) contre les Barbares ennemis du repos de l'Italie. Elle fut razée par Attila, si bien que cét empeschement estant osté, les Hurles, Huns, & Lombards passerent à leur aise, & vn peu auant nostre aagé les Turcs mesmes. Auiourd'huy Aquilée semble plutôt vn village qu'autre chose. Toutesfois elle garde encore son Eglise Patriarchale, illustre pour la memoire de saint Marc, pour la puissance des anciens Patriarches qui y faisoient leur demeure. Ce siege fut transporté à Grado à cause des frequentes courses des Barbares, par le Pape Pelage. Mais les Venitiens ayans plusieurs années apres obtenu vn Euesque, la dignité de Patriarche fut finalement transportée de l'Eglise de Grabo à Venise sous Nicolas V. & Aquilée demeura auec son tiltre: mais pource que l'air de la ville est mal sain, le gouuernement de Friuli, & tout ce qui importe a esté reduit à Vdene, ville qui a de tour cinq milles, & fait saize mille ames.

VII. L'Istrie commence à la riuiere de Risan, ou Formion, & s'estend iusques à saint Vite, ou comme les autres veulent iusques à l'Arsie, qui est vne espace de deux cens milles. Les meilleures villes de cette presqu'Isle sont assises sur des petites Isles, comme à Iustinopoli, Rauigno: les autres sont Pizan, Vmague, Citanoua, Parenze, Pole, qui du temps de Strabon estoit la limite de l'Italie. Les Venitiens qui desirent la peupler, donnent à ceux qui y veulent aller tenir maison, certaine quantité de terre, auec diuerses exemptions & franchises. Aux lieux qui sont au milieu du pays il n'y a point de places d'importance.

VIII. Corcyre Isle renommée par les escrits des anciens est celle qu'à present on nomme Corfou, assise en la mer Ionique, ou golfe de Venise, regardant l'Italie du costé de la Calabre & auoisinant l'Empire, ou l'Albine vers le Septentrion, n'en estant guere plus loin que d'vne mille d'Italie, du costé qu'elle regarde la ville de Butrine, au lieu que cette Isle est à 60. mille d'Italie, ayant la ville d'Otrante opposée. Cette Isle a esté le joüet de tous ceux qui ont commandé sur mer, iusqu'à ce qu'en l'an de nostre Seigneur 1382. les Corfois se voyans exposez aux iniures de tout le monde, se donnerent aux Venitiens, qui les ont deffendus plusieurs fois de la furie des Turcs, & ont tellement fortifié cette Isle qu'il semble impossible qu'on s'en rende maistre. Elle est beaucoup plus longue que large; est faite en demy Lune, ou demy cercle ayant deux pointes, dont l'vne qui regarde l'Orient se nomme Cap de Leuchim, prés laquelle & en la mesme assiette dans le golfe on voit vne autre pointe nommée le Cap Blancs: l'autre regarde le Nord, & s'appelle de sainte Catherine, où l'on void le port de Cassope, & la troisiéme qui est au milieu de l'Isle est la pointe saint Sidere, où est assise la Ville de Corfou, non loin de laquelle on void la pointe saint Nicolas, ayant vis à vis l'Isle de S. Vite, & celle de Candilonissi. Et de la pointe de Leuchim iusques à celle du port Cassope est la longueur de l'Isle, qui a cinquāte quatre milles d'Italie,

mais

mais sa largeur est considerée depuis le Chasteau S. Ange, elle est d'enuiron 24. milles d'Italie. Son circuit est d'enuion 80. milles, quoy que quelques-vns luy en ayent donné autresfois trois cens. Elle est diuisée en quatre quartiers, que les Venitiens appellent Balies, ou Gouuernemens, dont le premier qui regarde le Leuant se nomme Leuchim, celuy du Ponant Laguire, le 3. est la Balie du milieu, & le 4. porte le nom & tiltre de Loros. La ville de Corfou est la capitale de cette Isle, & des autres adjacentes sur lesquelles les Venitiens ont commandement. Il y a encor à Corfou vne autre ville qu'on nomme maintenant Pagiopoli, ou Palopoli. Le port de la ville de Corfou est fort grand, & capable d'vne grande quantité de vaisseaux. Il y a encor les ports de Casope, de S. Sidere, de Timon, de Guni, de Spile, & d'Euripe, mais ceux de Sidere & de Timon sont generaux à l'abord. C'estoit en cette Isle que se tenoit jadis Alcinous Roy des Pheaciens, & Nausicas sa fille, qui possedoient les beaux jardins dont Homere parle.

La Cephalonie a cent milles d'Italie de circuit, & n'est guere esloignée du continent d'Albanie, du costé d'Acarnanie, regardant à l'Orient l'Isle d'Itaque, à present Val de Compare, & au Midy celle de Zante, au Ponant elle voit la Sicile, & au Septentrion le pays d'Epire. Cette Isle auoit autresfois quatre villes, dōt il ne reste vne seule marque. On y voit auiourd'huy le port Guiscard, & en iceluy la ville de Petilie, ou Polaqui. Il y a aussi les villes de Sidre & Vardan, & le port de Sidre regarde le Midy. IX.

Zanthe jadis Zacynthe est assise vis à vis du Golphe de Corinthe, maintenant nommé de Lepante, ayant quelque 60. milles de circuit. X.

L'Isle de Crete ou de Candie a de longueur de l'Orient à l'Occident enuiron 60. lieuës de France, & sa largeur ne contient plus haut de 16. lieuës. Son circuit est d'enuiron six vingts lieuës à en faire le tour par mer. Elle a au Ponant la mer Hadriatique, au Nord celle qui porte le nom de Cretique, au Midy la Libique, au Leuant la Carpathienne : car c'est comme la descrit Ptolomée. Elle fut jadis renommée pour auoir cent villes, & pource le Poëte Grec l'a nommée Hecatonpolis. Son assiette est plus Orientale que celle du pays de la Morée, estant posée entre le pays d'Attique, & celuy de Cyrene d'Afrique, & n'ayant que deux iournées de mer, pour aller à l'vne ou à l'autre Prouince. Il n'y a auiourd'huy en cette Isle selon Belon, que trois villes renommées, c'est à sçauoir Candie, jadis Matium capitale de cette Isle, qui en prend son nom, puis Canée, autresfois Cidon, & apres Rhetynno, que les Anciens nommoient Rhetynne. Elle a vn port qui n'est guere commode : mais ceux de Canée, & Candie sont extrémement asseurez & propres. On y voit les riuieres de Melipotame, Scasin, Cladile, Epicidome, Giffo, & Diuotro vers le Nord, Popliar, vers l'Occident, & Limens au Midy. Ses montagnes plus renommées sont Ida, nommée par les habitans Philoriti, Leuci, que Pline nomme Cadussi qu'on nomme auiourd'huy de Madure & Dicte, qui est nommé Sethie. Cette Isle semble faite pour dominer toute la Grece, d'autant qu'elle est peu esloignée du Peloponese, & pour commander à toute la mer qui regarde la Grece. Elle fut venduë aux Venitiens par le Marquis de Montferrat, l'an mil cent nonante quatre. XI.

QVALITE'.

LA Marque Treuisane a vn assez bon air & bien temperé, ses champs sont agreables, & rapportent assez de froment & d'autres grains, & de toute
XII. sorte de fruicts; mais elle est principalement abondante en vin. On y trouue quelques metaux, & elle ne manque aussi de force troupeaux de bestail. Les riuieres principales de cette contrée sont la Piac, la Brente, le Bacgilio, le Tesin, l'Adde, l'Oglio & l'Adige. La valleé de Valcamonique est pleine de mines de fer. Quant à Verone l'air y est fort sain, son terroir est en plusieurs lieux sterile, & le froment ny vient iamais en abondance. Mais il rapporte force huiles & force vins excelens, mais fort espais & des fruicts de toute sorte, & l'on y trouue de la laine fine en grande quantité. Elle a aupres le lac de Benac qui est plein de poissons de toutes sortes. Il y a vne montague fort haute au dessus de la ville qui est renommée pour les herbes qui y viennent. Prés la ville de Bergame le pays est raboteux & aspre, sterile du costé du Nord à cause des montagnes mais aux autres endroits il n'y manque rié de ce qui est necessaire à la nourriture de l'homme, toutesfois le vin n'y croit point à cause de la froidure. Mais aux vallons voisins, & sujets à cette ville on recueille force oliues, & en aucuns endroits d'assez bõs vins, mais non en grande quantité. Autour de Creme, il y a force bleds, vins & fruicts, de belles & bonnes eaux, & du poisson en abondance. Le territoire de Treuis est agreable, gras & fertil.

Quant au Friuly il porte de tresbons vins & en abondance, mais il ne produit guere de froment, n'y d'autres choses. Il est exposé aux changemens de l'air & des vents. L'Istrie est montueuse, mais non aspre, & abonde en vins, huiles, fromens & pasturages. Entre les autres montagnes il y en a vne qu'on nomme plus Grande, auec vne belle fontaine au sommet, où l'on trouue des meilleurs simples que la medecine puisse demander, & pour cette cause les Medecins des pays lointains y vont pour les cueillir, ou les remarquer. Pole a vn mauuais air, de mesme que la plus grande partie de l'Istrie, en la coste de la mer on fait force sel, & l'on trouue beaucoup de poisson en cette mer, à cause de la grande multitude des Isles & des Golfes.

Pour le regard de l'Isle de Corfou, elle est montueuse, & le pays raboteux vers le Midy: mais aussi il y a plus de fleuues & de ruisseaux qu'aux autres endroits, cõme le fleuue Pinize, Mesongi, Euripe & Potami. Du costé du Nord elle est pleine, sauf qu'il y a vne montagne qui entre en la mer, au sommet de laquelle est assis Castel Noue. Il y a prés de palopoli vne fontaine nommée Cardachie qui est si abondante en sa source, que non seulement ceux de Corfou en sont substantez, à cause que la ville est pourueuë d'vne eau grossiere & mal saine, & pource que les citoyens s'en vont fournir auec des barques, mais encore les galeres & grands vaisseaux y vont faire aigade. Prés du mesme lieu on voit les plus belles Salines de tous les pays d'alentour, dont ceux du pays tirent le sel, pour en payer gabelle à la Seigneurie de Venise. Mais sur le destroit du Golfe de ce promontoire de Pagiopoli, prés le lieu dit Necrotalassi on voit vn petit Golfe, dans lequel il y a comme vn grand reseruoir du meilleur poisson qui soit en la mer Mediterranée, & outre ce durant l'Hyuer, le gibier, & les oyseaux de riuiere y foisonnent. Cette Isle iouït d'vn tresbon air,

& est fort saine. Elle porte quantité d'orengers, de citronniers, & autres semblables arbres. Corfou abonde encor en miel & en cire. Le vin y croit bon & en abondãce, mais sur tout on louë l'huyle de Corfou à cause de sa singuliere bonté. Au reste cette Isle produit suffisamment des bleds & des fruits. Il ne s'y trouue ny Loup, ny Ours pour nuire aux troupeaux: mais il s'y trouue quantité d'autres animaux bons à manger, & que les hommes ont accoustumé de poursuiure en chassant.

En l'Isle de Cephalonie il n'y a fleuue, ny ruisseau, ny fontaine d'eau douce, tellement que les bestes qui ne sont domestiques voulans boire ouurent la bouche le soir, & le matin pour receuoir la rosée.

Il y en a qui disent, & entre autres Herodote, qu'en l'Isle de Zante il y auoit des fontaines qui vomissoient auec l'eau de la poix en grande abondance. On n'y trouue guere autre chose qui soit digne d'estre remarquée.

L'Isle de Candie quoy que montueuse a force vallons de grand rapport & extrémement fertiles à cause qu'elle est arrosée d'vne infinité de fontaines, XIV.
ruisseaux & riuieres. D'auantage la vigne y vient à souhait, & produit en abondance de bon vin que ceux du pays nomment Maluoisie. Le laict & le miel y abondent pareillement, & l'on y a de la chair à suffisance, si bien que les anciens l'ont nommée à bon droit l'Isle bien-heureuse. Il y naît de plus beaux cyprez qu'on sçauroit voir, & des arbres de toutes sortes propre à faire nauires, ce qui est de grand profit à la Seigneurie de Venise. On n'y voit aucune espece d'animal nuisible, farouche, ny venimeux, horsmis des Phalanges qui sont comme araignées; mais en Candie elles ne sont dangereuses.

Elle abonde encor en Chevreux, Dains & Ysards, ou Chamois: mais on n'y XV.
voit guere de Sangliers si ce n'est du costé de Canée. Il y a des Boucs estains, qui ne sont plus grands qu'vne chévre, & ont autant de chair que pourroit auoir vn grand Cerf; aussi il a le poil fauue, & court, & porte outre ce vne grande barbe noirastre. On le prend quelquesfois, lors qu'il est encore fort petit, afin de se nourrir parmy les troupeaux des chévres, & en tirer de la race, tant pour sa beauté, que pour le goust de sa chair. Ses cornes sont fort grandes, eu esgard au corps, qui est comme celuy de la chévre: mais il est si agile, qu'il surpasse les Cerfs à courir, & les chiens à flairer: vû qu'il sent les chasseurs qui le poursuiuent de plus de cent pas: si bien que pour le prendre on lie des chévres domestiques aux aduenuës & passages de la montagne, & le Bouc estain les sentant va vers elles, & ainsi qu'il s'y arreste les chasseurs ont beau loisir de le blesser. Mais si le coup n'est mortel, quoy que le fer soit enueniné, & luy demeure dans le corps il se guerit en prenant de l'herbe que les Simplistes appellent Dictame, qui est bonne entre les venins, ainsi que dit Dioscoride: vû que la seule odeur fait mourir les Serpens, & autres bestes venimeuses.

MOEVRS ANCIENNES.

Les premiers qui demeurerent aux enuirons de Venise furent pescheurs XVI.
qui ne viuoient que du poisson qu'ils pouuoient prendre. Apres ils commencerẽt à dresser quelques bastimens, principalemẽt à Riualto, & cette ville cõmença à florir par la destructiõ des villes d'Aquilée, de Cõcorde, d'Alcine,

de Padoüe, du mont Oppiterge, d'Heraclée, d'Aquilin, de Grade, de Capreole, & de Laureote à la venuë d'Attile, l'an 456. & les habitans retindrent les diuerses humeurs, & mœurs de tous cés lieux. Au reste ces citoyens ont esté de tout temps fort graues & desireux de conseruer leur liberté de toute leur puissance.

XVII. Quant aux autres lieux de la Marque Treuisane, & de Friuli ils ont embrassé les mœurs de ceux qui s'en sont rendus maistres, mais sur tout les factions y regne comme au reste de l'Italie.

XVIII. Quant à l'Isle de Candie elle a fleury tellement jadis que ses Rois tenoient en bride presque toute la Grece. Les Cretois estoient estimez des meilleurs archers de la terre. Ils inuenterent la dance Pyrrique, du temps de leur Roy Cydon. Ils estoient tous armez lors qu'il la dançoient, & elle a esté tellement continuée en cette Isle, que les paysans la dancent encores les festes au plus chaud du iour en plein Esté, sans se soucier de l'ombre, & auec leurs armes, à sçauoir l'arc, la trousse & l'espée, comme si sans cela ils ne pouuoient auoir bonne grace en dançant. Les peuples plus excellens d'entre les Grecs ont pris leurs loix des Condiots, ainsi que Platon mesme tesmoigne, & Platon apres luy, & sur tous les Lacedemoniens en prindrent la pratique. Vne de leurs loix portoit que les enfans fussent nourris en public, afin que les pauures ayans mesme nourriture que les riches, n'eussent aucun sujet de les enuier, & il estoit aussi porté par les loix que pour accoustumer les enfans à ne craindre rien, ains plutôt à supporter toute chose auec patience on les accoustumât aux armes, & à leur faire mespriser le chaud, le froid, la faim, & la soif, & qu'ils vsassent de l'arc, & de la flesche en dançant, & eussent des habillemens propres à la guerre. Tous Candiots estoient contraints de se marier estans d'âge, & dessors qu'ils sortoient de la troupe de ceux qui estoient en adolescence. Ils ne conduisoient pas leurs espouses tout soudain en leurs maisons, mais attendoiét qu'elles fussent capables de manier les affaires du mesnage, & les parens se marioient indifferemment les vns auec les autres. La loy portoit que si la sœur estoit mariée à son frere, il falloit qu'il la dotât de la moitié de son patrimoine. Le rauissement des filles y estoit plus estimé que si l'on eut obtenu de leur franche volonté ce qu'on desiroit. Et en fin les Candiots laissant leur ancienne discipline, deuindrent Pyrates, comme ceux qui de tout temps auoient tenu le premier lieu sur la mer, & qui s'estoient portez vaillamment que d'auoir vaincu ceux de l'Attique, & conduit des armées heureusement iusques en Sicile.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XIX. LES Venitiens ont vne grãde grauité & contenance en leurs actions, mais sont fort seueres où ils ont de la puissance, mesmes iusques à l'excez. Ils ne parlent pas volontiers lors qu'ils sont à table, & ne sont bons hommes de cheual, pource qu'ils se trouuent dans vne ville où l'on ne vaque guere à cét exercice, à cause que les principaux voyages & combats des Gentils-hommes Venitiens se font sur mer. Leurs esprits ne sont ordinairemét si vifs que ceux de quelques-autres nations d'Italie : mais ils ont tres-grand iugement, & reüssissent lors qu'ils s'adonnent à quelque science. Dans cette ville il y a force excellens, & rares hommes en tous arts, & toutes sciences.

On y laisse viure les Iuifs, & les Grecs en leur Religion, sans les troubler en aucune sorte. Pour le reste, on dit communément que ceux de Venise sont magnifiques, rusez & rauissans, que les Veronois sont studieux & fidelles, & ceux de Padouë, branslans au manche & ceux de Vicence, desireux de vengeance. D'auantage on dit que les Venitiens apportent à la guerre de l'argent, ceux de Treuis des espées, que les Bressans sont propres à faire des retranchemens, les Venitiens à faire vn appareil d'armée de mer, ceux de Padouë à manier les cheuaux, & ceux de Bergame à dresser des embuscades. On dit aussi quant aux femmes que celles de Creme sont trompeuses, celles de Vicence constantes, celles de Venise sont insolentes, & font les Princesses, celles de Verone sont gratieuses, celles de Bresse diligentes, celles de Treuis jalouses, & celles de Bergame ruzées: comme aussi qu'elle a beaucoup d'hommes qui parlent mal, Padouë de bons soldats, Vicence beaucoup de Comtes, & Bresse des habitans peu charitables enuers les pauures. Ceux de Friuli sont ardans, prompts, tousiours au guet, & merueilleusement industrieux, ayant l'esprit vif & subtil au possible. Les habitans d'Istrie ne sont ny de grande vie, ny de grand courage.

Les habitans de Candie sont de leur naturel prompts à mal faire. Les Anciens mesmes leur ont donné le nom de menteurs. Ils sont rusez, auaricieux, portent assez mal-aisément le trauail, & n'apprennent aucun art ny aucune science parfaitement. Il est vray qu'auiourd'huy à ce que dit Bellon, ils s'accoustument dés leur enfance, suiuant leur ancienne coustume, à tirer de l'arc en quoy ils excellent, surpassant mesme en cela les Turcs: & mesme ils sont adroits, disposts & vaillans sur la mer, autant qu'ils l'ont autresfois esté.

RICHESSES.

LA Seigneurie de Venise tire des Estats qui luy obeyssent deux millions d'or toutes les années en temps de paix en la façon qui s'ensuit. Elle reçoit huict cens mille escus des villes d'Italie, & de cét argent Bresse & Bergame toutes seules en donnent plus de trois cens mille. Elle tire de Venise sept cens mille escus de diuerses daces & gabelles, vû qu'on afferme celle du vin toute seule cent trente mille escus l'année. On tire encor de l'argent de diuerses decimes & taxes imposées aux Gentils-hommes & au peuple de la ville mesme, & les autres cinq cens sont tirez du sel, qui se fait sur les lieux qui sont du long de la mer, & des daces & gabelles, & aydes que les villes maritimes donnent à la Seigneurie. Et quelques-vns disent qu'elle en tiroit plus de cinq cens mille du Royaume de Cypre, lesquels toutesfois on tient qu'elle tire de ses sujets par vne autre voye.

Voilà les reuenus de cette Republique, qui est sujette à l'accident des autres Principautez de la Chrestienté: c'est à sçauoir qu'elle consume presque tout cét argent en despences ordinaires qui se font en l'entretien de la Gendarmerie, aux armées de mer, en la fortification des villes & des chasteaux dont elle a besoin, & aux gages des Magistrats & des Officiers de la ville. A raison dequoy l'on ne croit pas qu'elle en espargne aucune chose, & quand elle en auroit de reste, cela s'en iroit à payer les anciennes dettes qu'elles a

faites. Si bien qu'on conclud que les reuenus ordinaires viennent à estre tous consumez ou la plus grande partie aux despences ordinaires qui se font en temps de paix. Mais il ne faut croire pour cela que cette Republique ne soit fort puissante, pource que les Princes, & les communautez qui ont plus de manieres de tirer extraordinairement de l'argent, ont plus de puissance: & elle a de ses moyens à suffisance, & mesme elle en peut tirer auec moins de crainte, & de danger que les autres Princes Chrestiens ne font de leurs peuples. Car lors que quelque guerre arriue à cette Seigneurie, ou bien qu'il faut armer outre l'ordinaire, encore qu'il n'y ait point de guerre, comme il aduient quand le Turc leue quelque grosse armée, elle recourt aux voyes extraordinaires, qui sont en grand nombre, & de diuerses sortes, qui se peuuent toutesfois reduire à trois.

XXI. La premiere est d'accroistre les Decimes qui sont desia imposées aux Gentils-hommes, & aux Bourgeois qui ont quelques reuenus des biens immeubles, & cecy se fait en augmentant le nombre, c'est à sçauoir en faisant, qu'au lieu qu'on ne payoit qu'vne fois l'année auparauant, on paye deux ou trois fois selon la volonté du Senat: & semblablement quand on redouble les taxes que la Seigneurie fait payer aux marchands selon la valeur de leurs marchandises, qui est presque la dixiéme partie de leur gain, & ces choses sont aussi payées par les nobles, & citoyens plus aisez que les autres. On peut enclorre encor en cette maniere premiere, vne taille que le peuple paye quand on arme extraordinairement vû que pour toutes les armées, il est tenu de payer tant d'hommes à la Republique.

Lors donc qu'elle recourt à cette premiere maniere, elle le fait aisément, pource que tous payent volontiers, & donnent franchement aide à leur patrie. Mais si cette-cy ne suffit elle recourt à la seconde, qui est que les Gentils-hômes seruent pour quelque temps en leurs Magistrats sans payement, & d'auantage elle ordonne que les premiers honneurs qui ont accoustumé d'estre donnez aux Gentils-hommes plus meritans soient vendus, mais non à perpetuité, ny à qui donne d'auantage, vû que plustot que de les donner à vne personne indigne, ils les donnent souuent à celuy qui offre le moins, à cause que le moins offrant est de plus grande valeur & plus remply de merite. Or par vn semblable moyen la guerre que tous les Princes Chrestiens firent en la Ligue de Cambray aux Venitiens, ils tirerent plus de cinq cens mille escus.

XXII. Vne autre façon de trouuer de l'argent se pratique aussi par cette Republique, laquelle ils appellent Depost de Conseil, qui est telle que par argent, ils declarent les ieunes hommes mineurs capables d'entrer au Conseil, & de pouuoir obtenir des Offices.

La 3. façon de tirer de l'argent est quand la Republique par vne grande necessité est contrainte de prendre de l'argent à emprunt des particuliers, desquels n'en pouuant auoir amiablement, elle en a par force en vendant les meubles ou les immeubles des citoyens, si la necessité le requiert: ce qui estant effectué n'engẽdre pas comme en d'autres sujets vn tumulte, & vne esmotion generale, ny considerable, comme par exemple. Si le Senat auoir resolu que le tiers des biens de tous particuliers citoyens fut vendu, & que selon le prix des biens de l'vn & de l'autre, il se fit vne masse, la Republique se diroit debitrice de ces particuliers, ausquels selon que le Senat ordonne elle s'oblige

de la rendre apres tant d'années la guerre estant finie, à tant pour an, c'est à sçauoir à deux pour cent, qu'elle vient à payer en trente ans, & la Republique paye les vieilles dettes en cette sorte, qui se nomment Profit du vieil Mont; ou bien elle paye à cinq pour cent l'année, & cecy se nomme Mont nouueau, & encore Mont de subside. Et ces interests sont payez par la Republique pour dettes moins vieilles que les premieres, ou bien elle paye d'auantage, & s'oblige à rendre en bref le principal, & cecy se nomme Mont tres-nouueau, lors qu'il a esté payé, & toutes dettes qui se payent dans 25. ou 30. ans qui se passent sans guerre, qui est vne chose qu'elle fuyt le plus qu'elle peut, s'esteignent facilement.

Elle a pareillement accoustumé de prendre l'argent à change, & d'en donner huict pour cent à qui en a voulu donner, toutesfois pour dix-huict ans seulement. Outre ce ils ont fait de plusieurs biens publics immeubles vn Lot qui est vne espece de blanque tirée par billets publiquement en presence des principaux Senateurs.

Ce sont les manieres de trouuer de l'argent dont la Seigneurie s'est seruie aux guerres passées, & dont elle pourra seruir desormais à sa volonté. Elle peut encore accroistre les daces & les gabelles des marchandises, selon que le Senat determine.

Et pour abreger elle a infinis moyens de tirer de l'argent sans bruit, & en toute asseurance des nobles, des citoyens & du peuple, mesmes aux grandes necessitez à l'exemple du Prince, & plusieurs Gentils-hommes, & Bourgeois ont donné de leur franche volonté à la Republique quantité d'argent, & il y en a eu quelques-vns qui ont donné les joyaux & ornemens de leurs femmes, considerant que la Republique affligée en auoit plus de besoin en ses destresses que leurs femmes pour s'en parer. Et non seulement les particuliers de la ville de Venise ont donné de l'argent au public, mais aussi les villes qui luy sont sujettes ont selon leur puissance donné à la Republique tout secours, outre les tailles qui leur estoient imposées d'vne grande quantité d'argent. Ce qui aduient àcause que tous aymẽt la douce façon de gouuerner de cette Republique, & pareillement la droite Iustice qu'elle obserue inuiolablement tant enuers les pauures que les riches. On a donc accoustumé de dire à bon droit dans Venise, qu'il n'importe que le public n'ait pas grande quantité d'argent, pourvû que les particuliers soient riches, comme ils sont, pource que comme nous auons desia dit, la Republique se peut facilement seruir de leurs biens.

Il faut donc croire que ce n'est chose aisée de sçauoir au vray la quantité qui se trouue au thresor de Venise. Maintenant voyons vn peu quelles sont les forces de cette Republique, puis que nous auons assez amplement discouru de ses richesses.

FORCES.

Cette Seigneurie a pour son but principal de n'estre pas offencée, & de faire en telle sorte qu'elle n'ait aucun sujet d'auoir quelque crainte. XXIII. Pour cette cause elle a fait, & fera tousiours plusieurs Forts pour la seureté de cét Estat. Et quant à ces Forts, parlant en general) il n'y a Prince qui en ait de si importans ny si accomplis, vû qu'ils ont de gros & bons remparts & des fossez profonds & spacieux, & il y a plusieurs villes fortes au possible, comme Teuise, Lignago & Creme, quelques autres ont vn si grand

circuit qu'elles ne peuuent estre assiegées que par vne armée inombrable comme Padouë & Verone. Les autres ont leurs Citadelles & forteresses qui les maistrisent en telle sorte qu'elles peuuent aisément estre secouruës, comme on voit à Bresse, Bergame & Verone, qui a deux Chasteaux l'vn sur l'autre au milieu. Les Chasteaux, de la Marque reduits en forteresse sont les Occinoues, Assola de Bressan, Pesquiera, & Lignago: & sur tout il faut admirer Palme la Neufve en figure En decagone, ou à vnze bastions, qui a ses principales portes & ruës droictes au possible, qui respondent toutes à vne place qui est au milieu de la ville, qu'on tient comme imprenable. Elle a aussi en Lombardie les Polesines de Rouigue, où il y a plusieurs places, qui doiuent estre beaucoup estimées, & qui sont bien mises en deffence. Au Friuli, il n'y a point de fort Chasteau que celuy de Marran, assis entre des estangs & marescages, proche de la mer, mais fort au possible, pource qu'il est presque separé de terre ferme, horsmis d'vn costé qui se peut auec peu de gens deffendre aysément. Il y a encor le Chasteau d'Osoppe sur vne montagne tres-forte, qui empesche l'entrée à celuy qui voudroit passer en Italie auec vne armée par le principal chemin, & par les autres on n'y peut mener du canon. Quant à la ville d'Vdine elle n'est guere forte, à cause de la terre mal propre à la fortification. En Istrie elle n'a point de bonne place que le Cap d'Istrie. Aux riuages & Isles de Dalmacie, & l'Esclauonie, elle a quelques villes auec quelques forts comme Zara, & Catarro: mais les villes de la Dalmacie n'ont besoin d'estre fortifiées, pource qu'on n'y peut aller par terre auec vne armée, sinon pour y faire des courses de peu d'importance, & l'occasion de cecy procede des aspres montagnes, & des chemins fort estroits qui y sont.

En l'Isle de Corfou, il y a vne excellente forteresse, qui est comme la clef, ou la porte pour entrer au Golfe, si bien qu'auec vne moyenne armée on peut empescher l'entrée à la plus puissante qui pourroit venir.

En l'Isle de Candie la ville dont cette Isle prend nom, & Canée aussi sont tres-fortes tant par art, qu'à cause de leur assiette, mais Rethymo, & Scitie ne peuuent estre renommées fortes qu'à raison du lieu où elles sont assises: & en la ville de Candie il y a vn assez beau Arsenal de Galeres.

XXXIV. Or pour la deffence de ces villes, & forteresses, cette Seigneurie se sert des hommes du pays qui sont tres-fidelles, & en Lombardie elle en fait exercer enuiron 25000. qu'on nomme Cernides, pource que de toutes les iurisdictions du pays de cette Seigneurie ceux-là sont esleus qui se trouuent plus propres à l'exercice des armes & de ceux-cy, ont fait plusieurs monstres particulieres. Mais pour la pluspart ce sont paysans, qui ne sont parfaitement propres pour combattre en campagne, ny pour demeurer fermes en ordonnance. Et lors que la Seigneurie veut composer vne parfaite armée pour combattre, elle soudoye de ceux qui habitent aux villes qui luy sont sujettes, & encores des estrangers, qui ne sont de moindre valeur que les autres. L'Infanterie Italienne est courageuse, dispose & forte pour donner la charge aux escarmouches, & assaillir les villes: & toutesfois elle n'a pas vne ordonnance ferme comme l'Allemande, qui est estimée fort bonne, à raison dequoy cette Seigneurie à eu autresfois tant de ses sujets que d'estrangers enuiron quinze à vingt mille hommes, & pour les raisons susdites elle donne solde à quelques Cantons des Suisses, & des Grisons, en telle sorte que l'Infanterie bonne ou moyenne de ses armées pourroit monter iusqu'au nombre d'en-

uiron 35000. hommes & plus, & moins & selon que le cas le requiert. Le reste est distribué pour la garde des villes, & pour les Galeres. Les gens de pied ont trois escus de solde chacun tous les 45. iours, quand ils sont employez, & aux grandes necessitez ils ont iusqu'à cinq escus le mois.

Quant à la Caualerie, la Seigneurie a pour garde, & pour reputation six cens hommes d'armes bien choisis, qui souloiēt jadis auoir chacun trois cheuaux; mais auiourd'huy ils n'en tiennent plus que deux: toutesfois il faut qu'ils soient beaux, & ceux-cy ont de solde chacun six vingts ducats l'année, & sont pour la plus grande part Gentils-hommes des villes de Lombardie sujets à cette Seigneurie; & combien qu'elle n'ait point de race de cheuaux, toutesfois cette quantité pourroit bien s'accroistre iusques à mille, ou quinze cens.

Elle auoit semblablement accoustumé de tenir en Lombardie enuiron mille cheuaux legers, mais elle cesse de faire cette despence superfluë, à cause que celuy estoit chose fort aisée d'en pouuoir tousiours auoir vn bon nõbre outre qu'on se pourroit encor seruir des stradiots & capellets, qui sont en la Dalmacie & autres lieux, & qui sont tres-propres pour empescher les viures aux ennemis, & pour donner à la queuë des armées. Ces hommes sont experimentez & prompts au possible, & s'ils sont rompus ils se mettent en ordonnance, & se reünissent fort facilement. Elle pourroit tirer de la Dalmacie, & autres Isles enuiron trois cens de ces soldats, & des villes d'Italie vn peu moins de cheuaux legers.

Aux armées de terre ferme cette Seigneurie se sert de Capitaines estrangers, ie dy le plus souuent, & specialement en la creation d'vn Capitaine general, ou d'vn Gouuerneur, & pour cette cause elle a eu souuent à son seruice des Seigneurs absolus, comme des Marquis & des Ducs, lesquels elle payoit, & recompensoit laschement de leurs peines.

Elle donne à ses Capitaines en temps de guerre, comme pour compagnons deux Gentils-hommes de la Republique, hommes signalez en merite, auec le tiltre de Pouruoyeurs generaux, sans le consentement desquels le susdit chef ne peut entreprendre aucun combat, n'y aucune faction d'importance.

Or pour traitter maintenant de la milice de la mer, comme peut-estre de XXXVI. la chose principale & de plus grande importance, ie parleray premierement de son origine, afin que le fait soit mieux entendu. Ie dy donc que ce n'est autre chose que l'Admirable Arcenal de Venise, qui non seulement est fort grād mais encore le plus beau, & le mieux fourny de toute chose necessaire à semblable mestier qu'Arcenal qui soit auiourd'huy au monde. Il est en vn bout de la ville, & si proche de la mer qu'il ne semble pas estre diuisé; ains que s'en soit vne partie: chose qui luy donne plus de grandeur, en iugement de ceux qui le considerent.

Il est enuironné de fort bonnes murailles, mais sans ramparts, pource qu'il ne peut estre battu, & l'on peut dire qu'il est assis en vne Isle, à cause qu'il est enuironné d'vn canal, & si nous le voulons nommer autrement il luy faut donner le nom de Fort, ou de Serrail de Venise.

On y conte bien souuent deux cens galleres, outre beaucoup d'autres qui sont sur la mer qui ont accoustumé de monter iusqu'au nombre de 40. & il y en auoit 30. grosses, qui au regard des menuës se peuuent nommer gens d'armes, pource qu'elles ne sont si legeres, ny à rames si propres que les autres: mais

aussi elles donnent vn plus grand hurt,&quand celles-là seules auroient bon vent en vn fait d'armes,elles seroient capables d'en attaquer cent menuës, & rendroient leur armée inuincible,pource qu'elles seruent beaucoup plus que les nauires de guerre, à cause qu'outre les voiles elles se peuuent seruir des auirons. Or il y a tant & de si diuerses façons d'armer vne infinité de gens, que c'est vne chose merueilleuse de le voir,& il y a tant de canons,non seulement suffisans pour tant de vaisseaux,auec les armes offensiues & deffensiues pour les soldats &mariniers, mais encore vne si grande quantité de toute autre chose,que cét Arcenal pourroit fournir les nauires particuliers, les forteresses, & les armées de terre mesme, quand il seroit necessaire.

Quant au bois pour faire des vaisseaux neufs il y en a grande abondance, non tant pour la quantité & grandeur des bois que la Seigneurie à prés de la mer, que pour le soin qu'on a par tout cét Estat de conseruer les chesnes qui sont aisement portez à Venise par la mer,&par les riuieres qui se vont rendre dans la mer assez prés de cette ville.

Mais pour dire en vne seule parole ce qu'on peut assurer de l'Arcenal, ie dy qu'en tout le monde on n'en peut trouuer vn semblable,ny mieux fourny de bons ouuriers,qui sont enuiron au nombre de 300. à trauailler sans cesse, & auec telle diligence que c'est vne merueille: tellement qu'on a vû souuent en moins de dix iours armer 30. Galeres de tout point, & toutes prestes à combattre, & l'on doit croire qu'en fort peu de temps on les pourroit armer toutes.

Ils dépensent donc beaucoup d'argent en cét Arcenal, auquel on ne fait autre chose que les galeres grosses & menuës, & des Fustes, pource que les particuliers ayans d'assez grands Nauires, la Republique n'en fait point cóme se pouuant seruir de ces vaisseaux en toutes ses necessitez.

Ils n'ont faute de vogueurs, pource que toutes les villes maritimes, & encor de terre ferme, auec la ville de Venise mesme en fournissent autant qu'il faut, & pour les soldats des Galeres ils se seruent des hommes des Cernides.

Les Capitaines & Surcomites des Galeres sont pour la plus part Gentils-hommes Venitiens,dont le nombre est fort grand,de sorte que chaque Galere outre le Surcomite a deux autres Gentils-hommes de Venise pour les exercer en la discipline de la mer.Tellement qu'ils n'ont faute de rien que de biscuit, principalement quand il est cher : toutesfois ils y mettent bon ordre, ayans beaucoup de grands greniers, dans lesquels ils conseruent vne grande quantité de froment, & d'autre sorte de bled, & du biscuit encore.

Pour la grande seureté du Golfe de Venise, & des Isles de la mer Ionique ils tiennent continuellement sur mer des armées de 35. à 40.Galeres,auec vn Proueditor, ou Pouruoyeur,&vn Capitaine du Golfe : & cecy couste toutes les années à la Seigneurie 5000. ducats, comptant le biscuit.

Ces Galeres rendent non seulement la mer assurée des Corsaires,mais sont encore cause que plusieurs Gentils-hommes s'exercent aux armées de mer, encor qu'on n'y fasse point de guerre de grande importance,&d'ailleurs cela donne vne grande reputation à la Seigneurie.

Toutes les fois que le Turc arme, on grossit ce nombre de Galeres d'vn semblable, & en tel cas on fait vn General de l'armée, dont le nom est tant estimé des Turcs, qu'ils n'osent s'approcher beaucoup du Golfe, tant s'en faut qu'ils viennent prés de la ville de Venise. Mais encor que ladite garde

soit fort puissante, toutesfois elle n'est capable d'assurer tous les vaisseaux qui vont par ce Golfe, pource que les moindres qui ne s'esloignent guere de terre en Dalmatie sont pillez par certaine sorte de Corsaires, appellez Vicoques, qui se retirent à Segne & au Fleuue, terre de la maison d'Austriche : vû que ceux-cy venans auec quelques barques armées molestent en telle sorte les petits nauires qu'il faut que la Seigneurie tienne continuellement sur la mer vn Capitaine auec cinq Fustes armées, qui n'a autre charge que d'exterminer cette engeance, & combien que ce soit chose de grande despence, toutesfois ce n'est pas peu de profit de chastier vne infinité de voleurs.

Or ce n'est chose mal-aisée de s'imaginer combien la Seigneurie peut enuoyer dehors les Galeres, & des nauires, pource que le bois, ny les rames, ny les hommes, ny l'argent ne luy manquent point, elle peut armer la quantité qu'il luy plaît : & combien que depuis long-temps on n'ait vû dehors plus de cent Galeres & peu de nauires, toutesfois celuy qui voudra considerer la chose plus auant trouuera qu'il y a deux & trois cens ans que la Seigneurie n'auoit tant de forces, & toutesfois elle arma pour la conqueste de la Terre Sainte deux cens nauires ou galeres, & autant en la conqueste de Constantinople, lors que les Venitiens y allerent auec les François.

Doncques si la necessité pressoit les Venitiens, il faut croire qu'auiourd'huy qu'ils sont plus abondans en argent & fort puissans en sujets, & qu'ils ont vn Arcenal mieux fourny qu'il n'a iamais esté, ils pourroient non seulement arriuer à cette quantité de voiles, mais encores la surpasser : & s'ils ne le font c'est pour ne mettre pas au hazard tant de vaisseaux en vne seule fois: & combien qu'ils ne cedent aux Turcs en nombre, ils ne sont pas moindres en puissance : & c'est chose toute certaine que s'ils estoient assaillis par les galeres Turquesques ils ne craindroient de les combattre, & pour cette cause les Turcs n'ont iamais osé entreprendre de les attaquer.

GOVVERNEMENT.

XXVII. VEnons maintenant à discourir de l'ordre auec lequel vne si belle Seigneurie s'est si long-temps gouuernée, & comme elle a duré plus longuement qu'aucune autre qui soit paruenuë à nostre connoissance, & de quelle sorte elle se conserue entierement parmy tant de guerres & de troubles qu'il semble que ses sujets au respect des autres ioüissent du siecle d'or, viuant en tranquilité & paix assurée, & croissans tous les iours en prosperité & en richesse. Ce que i'estime proceder principalement de la volonté de Dieu qui a soin particulier de cette Republique, & d'ailleurs on ne peut nier que cela ne prouienne d'vn gouuernement bien reglé, institué par des hommes fort prudens, qui eussent esté tenus pour Philosophes moraux, ou actifs, s'ils eussent vescu durant les premiers siecles. Encor que cette Republique soit gouuernée par les nobles & non par le peuple, toutesfois on ne peut dire que ce soit vn gouuernement de beaucoup ny de peu de gens, & qu'encor qu'elle ait son Prince, ou son Duc, que ce soit le gouuernement d'vn seul : mais elle est de telle qualité, qu'elle est composée de toutes les trois especes de gouuernement, d'où l'on en voit proceder vn seul tres-parfait.

Elle a donc vn seul chef qui represente la Majesté de l'Empire en l'habillement, & en la gratuité ou reputation, & cettuy-cy est appellé Dogue, c'est à

dire Duc ou Capitaine, qui est vn homme par lequel il semble que les autres soient conduits, à voir son habillement, & toute la façon exterieure d'vn Prince absolu, & cettuy-cy est creé par les nobles, mesme par ellection: mais pour l'authorité il n'est rien plus que l'vn des principaux nobles, vû qu'aux conseils il n'a qu'vne seule voix comme les autres, & a en apparence la charge de respondre au nom de la Republique aux Ambassadeurs, & aux lettres des Princes; mais il ne respond, ny escrit, sinon ce que le Senat determine. Il a l'authorité d'entrer en tous les Conseils, & de dire son aduis ainsi que les autres, toutesfois chacun luy peut contredire comme bon semble.

XXVIII. On voit apres le gouuernement de peu de gens, non des plus riches, ou des plus puissans, mais des plus sages & plus remplis de merite: ce gouuernement est de plusieurs, ou de dix tous seuls, & cecy se nomme le Conseil de 10. qui auec 15. autres Senateurs, & la personne du Prince, & de 6. Conseillers. a puissance de faire toutes deliberations, sans que sa resolution puisse estre reuoquée. Il y a beaucoup d'especes de gouuernement qui peuuent estre appellées de beaucoup de gens. Si ie voulois parler de chacun en particulier ie me rendrois ennuyeux, au lieu que i'ay proposé de me rendre tel le moins qu'il me sera possible. Mais ie diray seulement que toutes les sortes des susdits gouuernemens composent vn seul Conseil qui ne peut-estre appellé de plusieurs, pource qu'il n'arriue pas au nombre de 225. & cettuy-cy est vrayement Senat qui se nomme *Li Pregadi*, les Priez: pource qu'au commencement de la Republique on prioit les sages citoyens de venir donner leurs voix, & dire leurs opinions, afin de deliberer & de pouruoir aux necessitez de la Republique. Ces Senateurs sont donc choisis d'vn autre Conseil beaucoup plus grand, duquel l'on prend les plus aduisez, pource que c'est a eux de determiner les matieres de plus grande importance. Comme par exemple celles de guerre & de paix, ou quand il s'agit de fortification de places, de faire venir des Capitaines, d'enuoyer des Ambassadeurs aux Princes. C'est en ce Conseil qu'on lit toutes les lettres qui viennent à la Republique, & pour conclusion, c'est celuy qui resout toutes les affaires de consequence. En dernier lieu ce Conseil la fait sembler Republique, combien qu'en effect elle ne le soit pas, & pour cette cause il n'y entre que des nobles, dont on tient registre & conte particulier, & le noble ne peut entrer en ce Conseil pour donner sa voix auant qu'il ait prouué qu'il a passé l'aage de 25. ans, & combien qu'il y en ait quelques-vns qui par faueur peuuent entrer à 20. ans ou peu plus, toutesfois l'ordinaire est qu'on n'y entre qu'à 25. ans. Or les Gentils-hommes qui peuuent entrer en ce Conseil, sont au nombre de 2500. Mais pource que plusieurs sont tousiours dehors aux exercices des Magistrats, & d'autres sont empeschez en d'autres affaires il ne s'y en assemble iamais presque plus de 1600.

Ceux-cy s'assemblent tous les 8. iours vne fois, c'est à sçauoir le Dimanche matin, & aussi la matinée des autres festes: & c'est là qu'on crée les Magistrats & qu'on distribuë les gouuernemens de la Repub. auec vn merueilleux ordre.

On eslit donc par plus grand nombre de voix qui doiuent entrer au Pregadi ou Conseil de 10. de mesme qu'aux autres Conseils, & ceux-cy sont tousiours les plus sages & plus entendus de toute la noblesse, & combien qu'il semble que la bonne fortune ayde à obtenir les Magistrats, toutesfois ils ne sont dõnez à personne qui ne le merite, pource que si celuy qu'õ propose n'est

Ie pourrois m'estendre icy sur le merueilleux ordre que ces Seigneurs tiennent à creér ces Magistrats, & à dire comme toute chose s'y passe paisiblement & auec beaucoup de douceur; mais ie serois trop long, & peut-estre ennuyeux. C'est pourquoy ie m'en deporteray, pour venir aux autres particularitez de la conduite des Seigneurs de cette Republique. Ils admettent quelques-vns d'entre les ieunes gens à dire leur aduis aux deliberations de la ville, chose qui semble ayder beaucoup à conuier plus fort la ieunesse à s'addonner aux choses graues & profitables à la Republique, outre qu'auec leur ardeur ils viennent à reschauffer la froideur des vieillards. En fin l'on ne void entr'eux qu'vne esgalité digne d'vne merueilleuse loüange. On n'y a esgard ny à pauures, n'y à riches, ny à gentils-hommes, ny à roturiers, & ceux-cy ont encore quelque part en cette Republique, ioüissans de plusieurss offices, qui sont esleuez, & de grand profit, comme de ceux de Capitaines de quelques chasteaux, Secretaires & semblables. Et de là vient que le peuple est tres affectionné à l'endroit des nobles, & se monstre pareillement fort humble, & les nobles sont ses protecteurs, le fauorisent en toutes ses necessitez, & l'aduancent aux honneurs, ausquels il peuuent paruenir. Cette Seigneurie a grand égard à la pauureté, à laquelle elle pouruoit par plusieurs voyes, par lesquelles elle se rend les miserables, ie ne diray pas sujets, mais esclaues: vû que la Republique despence vne grande quantité d'argent pour maintenir à bon marché le pain, & les autres choses necessaires à la vie de l'homme. C'est pourquoy il ne se faut estonner si le peuple supporte sans bruit toute charge aux necessitez de la Republique.

Les peuples des autres villes sujettes luy sont pareillement fort fidelles parce que celuy qui va pour gouuerner, n'a point d'autre but que de faire iustice à vn chacun, & d'aider aux villes qui sont sous sa charge. vû qu'en ce faisant, il vient à obtenir à son retour de plus grands honneurs: mais s'y gouuernant d'autre sorte, il est puny & non employé.

L'autre raison pour laquelle les peuples ayment le gouuernement des Venitiens est, parce qu'ils ne sont pas chargez de gabelles excessiues, comme quelques miserables villes sont par des tyrans.

Il me semble que i'ay fait voir en peu de paroles la forme de cette Republique, que l'on verra si on veut, plus amplement dans le liure que Contaren en a fait.

Or si nous la comparons aux autres qui ont esté deuāt elle, sans parler toutesfois de leur grandeur & de leurs forces, mais seulement de la maniere, & de la composition interieure du gouuernement & de bonnes loix, nous connoistrons cōme elle deuance en cette particularité toutes les autres: pource que l'on peut dire que celles-là ont esté gouuernées par des hōmes auides de proye & de sang humain: & cette-cy l'a esté par le Createur de toutes choses, & trouuée & fondée par des Philosophes, auec vne parfaite composition. Et ie ne sçay qui nous pourroit seruir de plus grand exemple, ou argument en cecy, que la Republique Romaine: qui ayant presque assujetty tout le monde, ne se peut toutesfois maintenir libre plus de 700. ans: au lieu que cette-cy enuironnée de tāt de puissans ennemis, qui ont tousiours cherché de la ruiner, sās auoir iamais eu aucun Prince bien amy entre ses voisins, a pû par l'espace de douze cens ans & plus, se conseruer libre & entiere, voire mesme a toute seule pû resister à la puissance desmesurée du grand Turc, & autresfois à celle de XXIX.

tous les Princes Chrestiens. Et ie ne sçay veritablemẽt quelle force peut estre auiourd'huy capable de la vaincre ou ruiner, pourvû que la discorde seul instrument capable de l'abbattre, n'entre dans cette Republique.

Mais il y a la plus grande partie de ces sages & bons Senateurs qui veillent continuellement afin que cela n'arriue, & combien qu'il semble à quelques-vns que pour les grandes meschãcetez qui se commettent tous les iours dans la ville de Venise, elle ne peut éuiter guere long-temps sa ruine entiere, toutesfois les autres sçauent qu'outre que le Magistrat fait tout son effort pour remedier à tant de maux, il y a encore plusieurs deuotes personnes qui empescheront que ce mal n'aduienne.

Or puis que nous auons raconté les perfections de cette Republique, il ne sera mal à propos de particulariser ses deffauts, encores qu'ils soyent assez peu considerable.

XXX. Le 1. & peut estre plus grand est, qu'elle possede tant de pays si peuplé, pour la nourriture duquel elle a besoin des viures des autres, vû que si elle n'auoit la mer par laquelle on conduit à Venise grande quantité de grains, son pays endureroit presque vne continuelle necessité de pain, qui est vne chose fascheuse aux peuples. C'est aussi la seule occasion pour laquelle elle estime tant la paix auec le Turc, pource qu'il vient des pays de sa domination assez bonne quantité de grains aux Venitiens. Et pour cette mesme cause elle fait aussi grand estat du Roy d'Espagne, qui luy octroye biẽ souuent la traitte des grains de Sicile, & de la Poüille.

Le 2. est, qu'elle ne se sert que d'Infanterie Italienne, combien qu'il soit certain qu'elle a beaucoup perdu de son ancienne reputation; ce qui est venu de la diuersité de combattre: si bien qu'aux ordonnances fermées elle n'a rien de semblable à la Suisse, & Allemande. Tellement que cette Republique deuroit auoir en ses armées vn bon nombre de Suisses & Allemands, & par ce moyen son infanterie en seroit bien plus estimée.

Le 3. est qu'elle ne fait General d'armée vn de ses sujets, mais vn estranger. Ce qui est se mettre à la discretion d'autruy, outre qu'il luy faut beaucoup despencer aux forteresses, pource que les hommes trouuans tous les iours de nouuelles façons d'attaquer, il est necessaire de les changer de tẽps en temps. Enquoy elle a fait de grandes despences bien souuent, qui est vne chose qui diminuë grandement l'heur de cette Republique.

Mais ces defauts ne sont pas tous sans remede, & pour cette cause ces sages Senateurs ne regardent sans cesse qu'à remedier à tous les inconueniens de leur Republique, & n'ont autre but que de conseruer l'Estat en paix, & en liberté. Et vrayement ils ne seront pas troublez d'eux-mesmes, pource qu'ils ne laissent iamais aduancer les querelles particulieres qui naissent parmy eux; & les appaisent à la mesme heure, ou par amour, ou par la force du souuerain Conseil de dix. D'auantage les citoyens, ou les nobles ne montent iamais à telle reputation, & ne paruiennent iamais à tel degré, ou à si grande richesse, qu'ils puissent penser à se rendre tyrans, ains ils viuent entr'eux en grande paix & concorde.

RELIGION.

XXXI. Les Venitiens sont bons & fermes Catholiques, de mesme que tous leurs sujets qui demeurent en Italie: mais ceux de l'Isle de Corfou suiuent la

religion des Grecs Schismatiques, & cette Republique ne les trouble point en cela, afin de faire que ce peuple ne s'esmeuue, ne se fasche de la domination des Latins, & ne conuie les ennemis de ce nom à attenter quelque chose, combien toutesfois que la Seigneurie l'ayt bridé par vn fort & par la garnison qu'elle y tient, qui empescheront tousiours que ceux qui voudront broüiller, n'y feront guere aisément leurs affaires. Il en est presque de mesme en Candie, dont le peuple est extrémement ennemy du nom, & de la religion des Latins. Il est vray qu'il y en a quelques-vns qui sont affectionnez à l'Eglise Romaine, & sont desueloppez du schisme, auquel le reste persiste.

LES DVCS ET PRINCES DE LA REPVBLIQVE de Venise, & ce qui s'est passé de plus remarquable pendant le Gouuernement de chacun d'iceux.

PAulutius Anafeste fut le premier Prince du peuple, choisi en Heraclée, en l'an 697. homme de singuliere iustice : Il iura entre les mains de Christofle Patriarche de Grade, de gouuerner selon les loix, & n'auoir esgard qu'au bien public. Il pacifia les differens auec Luitprand Roy des Lombards, & fit amitié auec le Roy Aripert. Autant par son authorité que par ses armes, il r'amena à l'obeyssance les Equilins rebelles, accrût le domaine, & gouuerna 20. ans 6. mois 8. iours. XXXII.

2. Marcel Tegalian, du mesme lieu d'Heraclée fut esleu successeur par la commune voix du peuple. Il estoit deuot, affable & modeste, & beaucoup moins diligent au gouuernement que son deuancier. Le Patriarchat de Grade fut transferé en Aquilée de son temps par Luitprand, & y ayant eu de grandes guerres pour le debat des Eueschez, il ne s'en entremit point, & mourut ayant esté Duc 9. ans 21. iours.

3. Hortée Hippate, surnommé Vrse, noble d'Heraclée, s'acquit vne grande reputation par ses faits illustres. Paul Exarche eut recours à luy, l'armée Grecque estant rompuë & le siege mis deuant Rauenne par Luitprand. Il reprit Rauenne, fit le neveu du Roy son prisonnier, tua le Duc de Vicence, & remit l'Exarche en ses droits. Il refrena ceux d'Aquilée qui troubloient le repos public, & mit le courage en l'ame de la ieunesse, fut tué à l'occasion des dissentions des Iesulains le 11. an & 5. mois de la Principauté.

Apres la mort du 3. Duc, l'an 737. il fut fait vne assemblée, en laquelle il fut arresté, & conclud, que l'on n'esliroit aucun Duc de six ans que l'on establiroit vn Maistre de la gendarmerie qui seroit annuel: ce qui ne dura cinq ans, car l'an 742. on proceda à l'eslection d'vn Duc, & depuis ce temps-là la Republique de Venise a eu tousiours des Ducs iusqu'à present. Le 1. qui fut esleu en cét Estat fut Dominique Leon : Le 2. Felix Cornicula: Le 3. Theodat fils d'Vrse, r'appellé depuis n'agueres de son exil, & fut continué l'année d'apres: mais il mourut auant que son temps fut expiré. Le 4. Iulien Ce[illegible]e fut subrogé en son lieu. Le 5. fut Ciane Fabritiatie, qui eut les yeux creuez, & fut puis apres demis.

4. Theodat Hepate, fils de Vrse, fut declaré Duc, cinq ans apres la mort de son pere : durant lesquels le peuple s'estoit gouuerné par vn maistre des soldats, & quittant Heraclée se reduisit à Malamoc. Là il fut le premier creé & limita les confins auec Aistulfe Roy des Lombards. Il fut tué par Galla citadin de Malamoc, l'an 13. de sa Principauté.

5. Galia de Malamoc, homme meschant & seditieux, s'estant monstré comme protecteur de la liberté, publique, fut estably en la place de Theodat: mais sa meschanceté ayant esté reconnuë, & qu'il vouloit se rendre seigneur absolu; qui fut le sujet qu'il auoit pris pour faire tuer Theodat, le peuple luy creua les yeux, & dans l'an luy osta la dignité qu'il auoit vsurpée.

6. Domeniquo Monegarie de Malmocco, fut mis au lieu de Galla. Le peuple luy donna pour refrener l'authorité de Duc, deux Tribuns annuels: mais luy estant homme audacieux & arrogant, voulut tyranniser le peuple, lequel irrité, luy creua les yeux le 5. an de sa Principauté.

7. Maurice Galbrie noble Heraclean pour sa sagesse, iustice & richesses, fut choisi à cette dignité. Il fit son fils Duc auec luy, & gouuernerent ensemble. De son temps l'Eglise de Grade estant molestée, il enuoya vn Ambassadeur vers le Pape Estienne pour accorder le different. L'Euesché de saint Pierre de Castel Oliuolo fut erigé, & mourut ayant gouuerné vint-trois ans.

8. Iean Galbaie ayant esté Duc neuf ans auec son pere, gouuerna encore seul la Republique neuf ans. Il fit apres ledit temps Maurice son fils compagnon de sa Principauté: mais tous deux estans de mauuaise vie, & insupportables, pour auoir tué Iean Patriarche de Grade, le precipitant d'vne fort haute tour. Fortunat successeur au Patriarchat, fit vne coniuration contr'eux & vn autre fut esleu Duc, dont estans e[illegible]nez, le pere se retira en France, & le fils à Mantouë le 16. an.

9. Obelerie estant esleu Prince par ceux de l'intelligence de Fortunat, prit son frere Beat pour compagnon, & encores Valentin leur 3. frere fut associé par eux à cette dignité. Est à remarquer que de ces trois Beat est mis au rang des Ducs en la Salle du Conseil de Venise, à cause que Obelerie incita Pepin Roy d'Italie à faire la guerre aux Venitiens, & que Beat soustint la Republique, ayant regné 5. ans.

10. Ange Partitiatie apres s'estre bien comporté en la guerre contre Pepin, fut esleu Duc, le peuple s'estant retiré à Realte. Il fonda le Palais Ducal au lieu où est encores celuy qui a esté basty depuis, La diuision de l'Empire s'estant faite de son temps, les Venitiens furent laissez en leur liberté. La Cité fut diuisée en festiers, le Pregadi, & la Quarantaine criminelle instituez. Il gouuerna 18. ans.

11. Iustinian Partitiatie ayant esté associé à la dignité par son pere, fut apres la mort d'iceluy confirmé par le peuple. Il rappella Iean son frere qui estoit à Constantinople, & le prit pour compagnon. Il agrandit l'authorité du peuple, & secourut Michel l'Empereur de Constantinople contre les Sarrazins. Le corps de saint Marc fut de son temps apporté d'Alexandrie, pris pour protecteur; & l'Eglise qui est auiourd'huy, fut consacrée à son honneur. Il mourut la 2. année.

12. Iean Partitiatie frere de Iustinian, demeura en la dignité, & accrût l'Eglise saint Marc, qu'il fit seruir par bon nombre de Prestres, establissant le Primicerio. Il fit trencher la teste à Obelerius qu'il assiegea en l'Isle de Curtia: destrusit Malamoc qui s'estoit rebellé, & le peuple tourné du party d'Obelerie. Il fit la guerre aux Narantains, qu'il surmonta. En fin se fit vne coniuration contre luy, & estant surpris par ses ennemis prés l'Eglise S. Pierre, où il alloit à la Messe, & despoüillé par eux des enseignes de la dignité, ils le

ils le confinerent à Grade, la barbe raze le 8. an de sa Principauté, il se fit moyne, & y mourut.

13. Pierre Tradonic de Pola s'estant comporté au contentement du peuple en la guerre de Pepin, fut esleu Duc. Il s'associa Iean son fils, & donnerent secours à l'Empereur de Constantinople, qui les en fit requerir par Theodose Patrice. Il fut fait Protospataire de l'Empire, au secours duquel il enuoya soixante galeres, Louys II. luy accorda beaucoup de priuileges, & en fin fut tué par vne sedition l'an 27.

14. Vrse Partitiatie ayant appaisé la sedition, fut fait Duc. Les Turcs ayant rauagé la Dalmatie iusques à Grade, furent deffaits par luy auec Iean son fils qu'il auoit associé. Basile Empereur l'honora fort pour cette occasion, & le fit Protospataire de l'Empire. Il gouuerna 17. ans.

15. Iean Partitiatie fils de Vrse, ayant esté cōfirmé en sa dignité, prit & brusla Comachie, rauagea la Comté de Rauenne pour se venger du Comte de Comachie, qui auoit fait prisonnier & blessé à mort Badoarie son frere. Estant deuenu valetudinaire, il fit bastir l'Eglise des saints Cornelie, & Cyprian à Malamot, & ayant gouuerné 5. ans 9. mois, renonça à la dignité.

16. Pierre Candan fut esleu apres la permission volōtaire de son predecesseur. Il estoit vaillant & expert aux armes, & neantmoins homme deuot. Il alla en personne auec dix galeres contre les Narantains, lesquels comme larrons rauageoient & couroient sus aux Venitiés. Cōbattant valeureusemēt contre iceux, il mourut à la seconde fois les armes en main. Il ne gouuerna que 5. mois.

Dominique Tribun est mis au rang des Ducs par quelques-vns: Les autres qui ont moins curieusement recherché l'histoire, l'ont obmis, n'ayant esté que trois mois Duc & treize iours. Il ne se remarque rien de son temps qu'vn certain priuilege accordé à Chioggia.

17. Pierre surnommé Tribun, fils de Dominique esleu Duc, obtint de Guyon Empereur & Roy d'Italie, la confirmation des anciens priuileges. Les Barbares Huns vindrent en Italie, brusserent Heraclée, Capio d'Arger, & Chioggia. Ce prince les deffit auec beaucoup d'honneur, & ce fut la troisiesme fois que les estrangers voulurent vsurper cét Estat. Il gouuerna 24. ans.

18. Vrse Badoaire s'appelloit Partitiatie, & fut le premier qui chāgea ce nom. Il enuoya Pierre son fils à Constantinople, lequel fut fait Protospataire. L'an 920. Il obtint de Rodolfe Empereur & Roy d'Italie la confirmation de l'ancienne authorité des Venitiés de battre monnoye. S'adonna du tout à la pieté, & l'an 20. il renōça à la dignité pour se faire Moyne, & vescut fort saintemét.

19. Pierre Candian II. estoit homme vaillant, & fit la guerre à Lanterio Marquis d'Istria, qui empeschoit le traffic des Venitiens, le surmonta, & reconquit les peuples de Capo d'Istria. Il vainquit Albert fils de Berengarius Empereur, qui s'estant impatronisé de Rauenne, empeschoit le passage aux vaisseaux Venitiens. De son temps furent rauies les filles à marier par les Triestains, & recouurées. Il gouuerna 7. ans.

20. Pierre Badoaire fils de Vrse fut racheté par luy des Esclauons. Il ne gouuerna que 2. ans 7. mois, tousiours en bonne paix, dont il se monstra fort amateur. Berengarius Empereur luy fit plusieurs faueurs pour ses merites.

21. Pierre Candian III. fils du II. Candian, associa à la dignité son fils Pierre, & par deux fois arma 33. vaisseaux contre les Natantains. A la seconde fois il fit paix auec eux. Son fils estant blasmé par luy de ses mauuais comportemēs,

se reuolta contre luy, & contre la Republique. Le peuple le voulut tuer, & fut enuoyé en exil, où s'accostant de Guyon fils de Berengarius, il endommagea la Republique, dont son pere estant trauaillé, mourut l'an 15.
22. Pierre Candian IV. estant r'appellé d'exil (encores que le peuple eut fait serment de ne le receuoir) fut fait Prince auec tres grand applaudissement. Il fit en sorte enuers le Pape Iean douziesme, que l'Eglise de Grade fut faite Patriarchale, & Metropolitaine de tout l'Estat des Venitiens, & de l'Istrie. Othon Empereur luy accorda plusieurs honorables priuileges. Il ruina Vderze, & fut tué par vne sedition du peuple auec son fils, ayant gouuerné vingt ans.
23. Pierre Vrseole estoit homme tout deuotieux, & fut esleu par le peuple contre sa volonté. Il alloit souuent en habit inconnu visiter les pauures, & hospitaux; & appaisa les dissentions des Venitiés auec ceux de Capo d'Istria, qui se rendirét tributaires. Il s'en alla auec Beato Romualdo de Rauéne, pour viure religieusement. Il gouuerna 2. ans 4. mois 20. iours, & fit plusieurs miracles.
24. Vital Candian fils de Pierre 3. fit la confederation auec l'Empereur Othon. Il deuint malade tout au commencement qu'il voulut exercer sa charge; de maniere qu'ayant fait vn vœu de se rendre Moyne, s'il recouuroit sa santé, il l'accomplit, ayant gouuerné vn an, ou enuiron.
25. Tribun Mesme estoit fort riche, & non homme d'Estat. Il y eut de son temps grandes dessentions entre les familles Morosins & Caloprins, à l'occasion dequoy se firent de grands meurtres. Il tint le party des Morosins; ce qui donna sujet aux autres de se retirer à Verone vers l'Empereur Othon. Il donna l'Isle de S. George à l'Abbé Morosin: renonça à la Principauté le 12. an pour se faire Religieux.
26. Pierre Vrseole II. estoit homme accort, lequel fit en sorte auec les Empereurs Basile, & Alexius, que les Venitiens furent exempts de gabelles. Othon Empereur estant à Verone le fauorisa entre autres choses, de tenir au Baptesme vn sien fils. Il fut le premier qui estendit les confins sur mer, acquerant plusieurs places en Istrie, & Dalmatie. Ayant fait acheuer l'Eglise & Palais, il mourut l'an 18. de sa Principauté.
27. Othon Vrseole ayant gouuerné quelque temps auec Pierre son pere, fut confirmé en la dignité à l'aage de 18. ans. Il s'acquit vne telle reputation, que Geisca Roy de Hongrie luy donna vne sienne sœur pour femme. Il vainquit ceux d'Istrie qui s'estoient rebellez, & alla en personne en Dalmatie à l'entreprise contre Cresmur. En fin les enuieux de sa gloire luy dresserét vne conspiration, qui apres luy auoir fait raser la barbe, il fut confiné en Grece l'an 27.
28. Pierre Centrainc, ou Barbolan succeda à Othon: mais n'ayant pû appaiser les dissentions, tant pour le remuëment des citoyens, que circonuoisins, fut contraint de quitter la dignité, & se faire moyne. Orso frere d'Othon retiré à Constantinople, qui estoit Patriarche de Grade, & fut constitué en attendant son retour. Il demeura enuiron vn an au Palais, & quitta la Principauté, entendant la nouuelle de la mort d'Othon. Dominique Vrseole voulut vsurper la dignité, & fut chassé par le peuple dés le lendemain, & mourut à Rauenne.
29. Dominique Flabenic fut esleu pendant son exil par la faction de ceux qui auoient chassé Dominique Vrseole. De son temps l'an 1040. fut fait vn Concile national pour le reglement des Ecclesiastiques. Il rendit la famille Vrseole soupçonnée à l'Estat pour ses moyens, & s'efforça de la supplanter entierement. Il gouuerna 10. ans 4. mois 12. iours.

30. Dominique Contaren fut fort abreable au peuple. Il remit en paix la Dalmatie fort trauaillée pour la rebellion de Zara ; fauorisa les Normands contre Robert de la Poüille. La discorde qui estoit entre la Republique & Pepo Patriarche d'Aquilée fut appaisée par luy. Il fit bastir le Monastere de S. Nicolas sur le Lido, & mourut l'an 28.

31. Dominique Siluie estant au conuoy de son predecesseur, fut au milieu du conuoy par viue acclamation du peuple salué Duc, & s'acquit vne telle reputation, que Nicephore Empereur de Constantinople luy donna sa sœur en mariage. A la persuasion d'icelle il fit guerre contre le susdit Robert Roy, & à la premiere fois il remporta vne honorable victoire sur luy, s'emparant de Duras. A la seconde fois il combattit auec beaucoup de desauantage, dont suiuit la diminution de son credit. Il encrousta de marbre l'Eglise S. Marc le premier, & y fit trauailler de Mosaïque, mourut le 13. an.

32. Vital Faliere estant fait Duc, obtint incontinent d'Alexis Empereur la souueraineté de Dalmatie & Croatie. Henry successeur à l'Empire luy fit de grandes faueurs, & estant venu par deuotion à Venise, tint au Baptesme vne sienne fille. L'office de Proprio fut constitué de son temps, & l'ouurage de l'Eglise S. Marc continué. Il gouuerna 12. ans.

33. Vital Michel par sa valeur sur mer estendit au long les limites de la Republique. Il fit la guerre en Leuant à la persuasion du Pape Vrbain II. pour conquerir la Terre Sainte auec les Princes Chrestiens. L'Isle de Smirne, la Syrie, & Ierusalem furent ostées aux infideles. Il mourut le 6. an.

34. Ordelasius Falierius fils de Vital, assista Baldoin Roy contre les infideles à la conqueste de la Terre sainte, & firent tels progrez qu'ils diuiserent l'Empire entr'eux par tout le Royaume de Iudée. Au 8. an de sa Principauté Malamoc fut presque du tout bruslé & submergé, ce qui occasionna de transferer le siege Episcopal à Chioggia. Il alla en personne à la guerre contre Zara, qui s'estoit rebellée, & ayant gagné la victoire, y estant retourné vne seconde fois, mourut les armes en main l'an 15. de sa Principauté.

35 Dominique Michel estant fait Duc par sa grande reputation & merites, alla par l'entremise du Pape Calixte donner secours aux Chrestiens en la Terre sainte. Il fit auec 200. vaisseaux leuer le siege aux infideles de deuant Ioppe. Il prit Tyro qu'il donna à Vaumond Patriarche de Ierusalem. Emanuel Empereur luy fit guerre, contre lequel il prit Chio, Rhodes, Samos, Metellin & Istre. Il renonça à la Principauté l'an 13.

36. Pierre Polan gendre de Michel estoit fort sage, de maniere qu'il fut Arbitre du different entre Conrand, & Emanuël Empereur. Il fit guerre à ceux de Pise & Padouë, qu'il vainquit. Il arma contre le Duc de la Poüille en faueur du susdit Emanuël, auquel il recouura plusieurs possessions prises sur l'Empire. Aucuns disent que ce fut son fils qui gaigna les batailles, & que luy estant tombé malade, s'en retourna, & mourut le 18. an.

37. Dominique Morosin nettoya le golfe de certains Corsaires d'Ancone, dōt le chef Guiscard fut pris & pendu. Il fit assieger Pola, qu'il prit auec Parenzo, lesquelles villes s'estoient rebellées en Istrie. Eut cōfederation auec Guillaume Roy de Sicile, duquel il obtint plusieurs exemptions pour le traffic des marchands. Zara fut faite Metropolitaine à son instance, & fit que Dominique 9. son fils en fut esleu Comte. Il orna d'édifice la cité de Venise, & fit commencer la tour de Saint Marc. Mourut 7. mois apres la 8. année de son Eslection.

38. Vital Michel II. subiugua les Tarantains qui s'estoient rebellez pour la troisiesme fois. Il fit prisonnier Vlric Patriarche d'Aquilée, & douze Chanoines. En cent iours il mit cent Galeres & 20. Nauires en mer contre l'Empereur Emanuël. La famille de Iustiniani se trouua de son temps reduitte en vn seul, qui estoit Religieux, lequel il retira du Monastere par consentement du Pape, & luy donna vne sienne fille en mariage. Il vint vne grande peste de son temps, de laquelle le peuple luy attribuant la faute il fut blessé & mourut, ayant gouuerné 17. ans & 27. iours.

39. Sebastian Ziani fut le premier esleu par dix Electeurs. De son temps y eut vn grand schisme en l'Eglise pour l'occasion de l'Empereur Federic Barberousse qui occasionna qu'Alexandre III. abandonna le saint Siege, Octauian ayant esté fait Antipape. Alexandre se retira à Venise, où ayant long temps seruy au monastere de la Charité il fut en fin reconnu & leué par le Prince, & la Seigneurie, Barberousse fit la guerre contre les Venitiens à cette occasion. Octauiã son fils fut pris, qui moyenna la reconciliation, & que son pere vint à Venise baiser les pieds du Pape. Il obtint plusieurs priuileges en reconnoissance & mourut l'an 5.

40. Aurie Maripiere fut le premier Duc esleu par les 40. créez cét effect apres la mort de Ziasti. On luy donna six Conseillers pour authoriser ses deliberations. Il reconquît Zara, qui s'estoit rebellée pour la quatriesme fois. Il enuoya au secours des Chrestiens contre les Mores qui vsurpoient la Terre Sainte 88. ans, apres que Baldoin l'auoit deliurée. Ptolemaide fut reprise, & Androcinius successeur d'Emanuël Empereur, delivra plusieurs marchands Venitiens. Il renonça à la Principauté le 14. an, pour se faire Religieux.

41. Henry Dandule fut encores esleu par les 40. Ceux de Zara furent encores vne fois vaincus, & Polaconqueste. De son temps se fit la prise de Constantinople, & l'acquisition de l'Empire du Leuãt, à quoy il assista les Princes & Barõs François. Il mourut le 13. an, estant General de toute l'armée Chrestienne.

42. Pierre Zaine fils de Sebastien fut fait Duc vn certain temps apres la mort de Dandolo, les Correcteurs estant lors instituez. De son temps vindrent des Ambassadeurs d'Athenes & d'Achaïe, pour se sousmetre à l'obeyssance de la Republique. Candie fut peuplée d'vne colonie de Nobles Venitiens. Il espousa Constance fille de Tancrede Roy de Sicilie. En fin il renonça à la Principauté ayant gouuerné 24. ans.

43. Iacques Tepulus fut fait Duc par sort en concurrence de Renieri Candolo qui eut autant de voix comme luy. Candie se rebella, & furent les seditieux chastiez. Zara qui auoit secoüé le joug fut remise à l'obeyssãce. Il y eut guerre contre les Ferrarois, & contre Ezzelin qui s'estoit impatronisé de Padoüe. En fin il quitta la Principauté le 20. an, & mourut peu apres.

44. Marin Morosin fut fait Duc par les 40. à cause de la concurrence precedente. De son temps fut encores enuoyée vne colonie de Nobles en Candie, qui y bastirent Canea. Il fit guerre contre Ezzelin qui assiegeoit Mantoüe, lequel de rage fit mettre en piece 12. mille Padoüãs qu'il auoit en son armée. Il mourut l'an 4. de sa Principauté.

45. Rayuier Zene estant Podesta à Fermo fut esleu Duc, & enuoyé leuer auec quatre Galeres. Sous luy la Republique obtint vne signalée victoire contre ceux de Gennes; mais le cõtentement en fut bref, d'autant que Michel Paleologue chassa les François & Venitiens de Constantinople, aydé par les armes

des Geneuois l'an 58. apres la prise d'icelle ville. Vne autrefois ceux de Gennes furent encores vaincus, & ayant gouuerné 16. ans il mourut.

46. Laurent Tepulus fut fait Duc pour la ressouuenance de la victoire qu'il remporta sur ceux de Gennes à Tiro. Il allia fort noblement deux de ses fils auec des Dames estrangeres, à l'occasion dequoy se fit vne loy pour l'aduenir que *cela* ne pût estre. Ceruia se mit en l'obeyssance de la Repub. & les Bolognois furent vaincus. Il gouuerna 7. ans 25. iours.

47. Iacques Contrain à l'aage de 80. ans fut de Procureur de S. Marc fait Duc. La loy contre les illegitimes fut publiée & eux exclus de toutes charges publiques. Il s'esmût quelques rebellions en Istrie, & par ceux de Gennes, qui furent appaisees. En fin pour son aage trop grand, il renonça à la dignité par l'aduis du Senat, ayant gouuerné 4. ans 6. mois.

48. Dandule fut esleu estant absent. La cité fut de son temps affligée par eau & tremblement de terre. Il fit guerre en Istrie contre le Patriarche d'Aquilée & le Comte de Goritia. A l'instance du Pape Nicolas il secourut auec vingt-cinq Galeres l'Archeuesque de Tripoli. Mourut sept mois apres l'an huict.

49. Pierre Gradonic homme courageux, deliura la Republ. de deux grands dangers, l'vn pour vne grande disgrace aduenuë en vne bataille contre ceux de *Gennes*: L'autre pour la coniuration de Baiamonte, qui fut reprimée les armes en main sur la place S. Marc. Il fut ordonné que la Noblesse seulement auroit le gouuernement, & le Conseil des 10. institué. Ayant gouuerné 22. ans 9. mois il mourut.

50. Martin George estoit si bon que l'on le surnomma le saint. Venise fut tousiours excommuniée de son temps, à cause de la prise de Ferrare. Zara se rebella pour la sixiesme fois, & y eut beaucoup de peine à la ranger à son deuoir. Il fit bastir le monastere de S. Dominique, & mourut aagé de 81. ans la premiere année, ayant gouuerné 10. mois 10. iours.

51. Iean Sourance eut l'honneur du recouurement de Zara, & autres lieux alienez du viuant de son deuancier. Negrepont fut recouuré, & se fit guerre contre ceux de Gennes. L'excommunication fut leuée à Venise par l'entremise de François Dandule, qui se ietta aux pieds du S. Pere, vne chaisne de fer au col. Le nombre des Procureurs S. Marc fut accrû iusques à six. Il gouuerna 16. ans 6. mois.

52. François Dandule qui s'estoit tant humilié pour sa partie fut esleué à la plus haute dignité qu'elle ayt. Ceux de Pola & Valese se sousmirent à la Republique. Ce qui occasionna la guerre contre le Patriarche d'Aquilée. Padouë fut reprise sur Albert Scaliger, & Treuise, & la Comté demeurerent à la Republique. Il fut de la ligue des Princes Chrestiens contre le Turc, & de son temps se trouuerent soixante Ambassadeurs à Venise. Il gouuerna dix ans dix mois.

53. Barthelemy Grandonic Procureur de S. Marc fut fait Duc à 76. ans par la cession de André Dandule. De son temps aduint le renommé miracle de saint Marc, S. Georges, S. Nicolas qui deliurerent Venise d'vne horrible innondation éminente. Candie se rebella, & les rebelles furent seuerement punis. Il y eut vne grande cherté en la cité, qui occasionna vn mescontentement du peuple, & mourut l'an 4.

54. André Dandule qui auoit quitté au Gradonic fit cesser la cherté ayant enuoyé charger des bleds en Sicile. Il obtint du Roy de Babilone la nauigation libre en Egypte. Zara se rebella la septiesme fois, & fut reprise. La guerre se fit à ceux de Gennes, & la cité fut trauaillée de deux grands accidens, vn de tremblement de terre, l'autre de peste. Il gouuerna douze ans, moins quelques mois.

55. Marin Phalere fut esleu estant Ambassadeur à Rome. Ayant receu vne iniure de quelque particuliers qui ne fut pas vangée selon son desir, il delibera en l'aage de 80. ans se faire Seigneur absolut. La conjuration descouuerte par Nicolo Lion, il eut sa teste tranchée dans le Palais, & fut ordonné qu'au lieu de son portrait seroit escrit, *Icy est la place de Marin Phalere, qui pour sa griefue faute a eu la teste tranchée.* Il fut Duc dix mois.

56. Iean Gradonic le surnommé Nason fut beau d'esprit, & laid de visage. La guerre se renouuella contre Gennes qui se termina en vne paix. Il eut encore guerre contre le Roy de Hongrie pour la Dalmatie. Treuise fut assiegée de son temps, & y alla en personne. Il gouuerna vn an trois mois quatorze iours.

57. Iean Dauphin fut esleu Duc lors qu'il estoit dans Treuise pour la deffendre contre le Roy de Hongrie. Le Senat enuoya demander passage libre pour luy, lequel refusé il sortit auec deux cens cheuaux à la barbe de l'ennemy, & se rendit à Margliera où le Senat l'alla leuer. En peu de temps il termina cette guerre là, & recouura Conilian, Seraual, & Asolo. Il fit la paix pour la souueraineté de la Dalmatie, & mourut l'an 45. ayant gouuerné 4. ans 2. mois onze iours.

58. Laurent Celse sur le faux bruit d'vne victoire contre ceux de Gennes fut fait Duc en concurrence de Pierre Gradonic, Leonard Dandule, & Marc Cornare. Candie se rebella, & eut de grands difficultez à la rauoir. A cette occasion se fit vne iouste & feste publique en la place S. Marc. Il mourut deux iours apres, le 4. an de sa Principauté.

59. Marc Cornare homme fort docte & sage enuoya en Candie qui s'estoit rebellée, & s'y fit vne fort cruelle guerre, le Pape ayant mesmement donné indulgence pleniere à ceux qui y iroient. Les rebelles ayans esté seuerement punis, la Republ. fit present au Pape Vrbain V. de certain nombre de galeres. Il gouuerna 2. ans 5. mois 24. iours.

60. André Contarin s'enfuit sur le Padoüan de crainte d'estre esleu Duc, comme presageant la ruine qui de son temps deuoit arriuer à la Republique. Premierement se fit la guerre par ceux de Triestie, puis apres par le Carrara pour les confins de Padoüe, qui fut telle que Chioggia estant pris, la cité de Venise se trouua en extréme danger. Mais en fin il alla en personne s'opposer aux ennemis, les vainquit, & reprit Chioggie. Il mourut ayant gouuerné 15. ans 4. mois 15. iours.

61. Michel Moresin estoit homme remply de doctrine & sagesse. Aucuns disent que de son temps l'Isle de Thenedos fut prise, & non du temps de Contarin son predecesseur. Il fut fait diuerses loix, & entre autres celle qui ordonne que les homicides qui estoient pendus eussent à l'aduenir la teste tranchée. Il ne vescut que quatre mois cinq iours, & mourut au soixante & quatorziesme an de son aage.

62. Anthoine Venier rigoureux obseruateur de la Iustice fit confiner vn sien fils en exil pour auoir trop legeremēt offencé la famille d'vn noble Venitien. Il fit ligue auec Galeazzo Vicomte contre le Carrara, sur lequel se prit Padouë. Il secourut l'Empereur Emanuël contre le Turc, & ayda à Sigismond Roy de Hongrie, qui depuis vint à l'Empire. La place de S. Marc,&celle de Realte furent grandement embellies de son temps. Il mourut vn mois 3. iours apres l'an 18.

63. Michel Stene eut la dignité de Procureur de S. Marc auec elle de Duc. Se gagna vne bataille importante contre les Genevois. Le Carrara fut vaincu pour la derniere fois, & Padouë & Verone pris. Ceux de Vicence pour se deliurer de sa tyrannie se rendirent à la Repub. Ladislas Roy de Hongrie quitta semblablement Zara. Il mourut ayant gouuerné 13. ans 3. iours.

64. Thomas Mocenige fut premierement general du Golfe. Il embrassa la paix pour faire que les citoyens trafiquassent. Vdine vient à l'obeyssance de la Republique, auec la partie du Friuli, par la faueur des Seigneurs Sauorgnani qui furent faits nobles de Venise. Les Florentins furent secourus contre le Duc de Milan. Il mourut le 10. ans 3. mois.

65. François Foscare reprima fort le Duc de Milan qui empietoit sur la liberté d'Italie, Brescia, Bergamo & autres villes de la Lombardie furēt acquises, entre lesquelles Lode & Parme, & Rauenne en la Romaine. Il fut aussi fait de grands progrez en mer,&en la Morée. Le Senat secourut Paleologue Empereur contre les Turcs qui vsurperent Constantinople l'an 1453. Il fut esleu arbitre par le Duc de Milan en certains differens de voisinage. Le Roy de Dacie fut fait noble Venitien, puis le Duc pour sa grande caducité fut desmis, ayant gouuerné 34. ans 6. mois.

66. Paschal Malipiere fut mis en la place de Foscare estant Procureur de S. Marc, qui mourut deux iours apres sa demission. Il se fit vne loy, que pour l'aduenir le Duc ne pût estre deposé. De son temps l'Imprimerie est introduite à Venise. L'Arsenal fut grandement accreu & entretint le peuple en paix, pendant 4. ans 6. mois 5. iours qu'il gouuerna.

67. Christofle More encores fait de Procureur de S. Marc Duc, s'entretint quelque temps en paix, tant que le deuxiesme an de son gouuernement le Turc enorgueilly pour la prise de Constantinople declara la guerre aux Venitiens, Ils firent ligue auec le Pape Pie II. & le Duc de Bourgongne, mais le Pape venant à mourir ils demeurerēt seuls& soustindrent 20. ans la guerre. Il mourut ayant regné 9. ans 6. mois.

86. Nicolas Tron eut le bon-heur que de son temps les affaires de la Repub. allerent assez bien contre le Turc, Pierre Mocenige General en l'Archipelago vny auec le Pape, le Roy de Naples & ceux de Rhodes mit 85. galeres ensemble, & prit Satalie cité de la Panfilie, Il se fit encore ligue auec le Roy de Perse contre le Turc. Iacques Roy de Cypre estant venu à Venise espousa Catherine Cornara fille adoptiue de S. Marc. Il gouuerna vn an 8. mois 5. iours

69. Nicolas Marcel Procureur de S. Marc, apres quelques loix faites par les Correcteurs fut esleu Duc. De son temps se fit vne coniuration en Cypre pour faire tomber le Royaume entre les mains de Ferdinand Roy de Naples. Pierro Mocenigo y alla auec vne grosse armée, appaisa tout & fit seuerement punir les rebelles, Scutari fut assiegé du Turc & vaillamment deffendu par Antonio Loredaco. Ce Duc gouuerna vn an 4. mois 17. iours.

70. Pierre Monsenigue fut esleu Duc pour la ressouuenãce de ses braues faits. Lepante fut assiegé de son temps par les Turcs, & vaillamment deffenduë par Anthoine Loredan. Ils porterent leurs armes contre l'Isle de Stalimene, & le mesme Loredan sa valeur à la deffendre. La fille du Roy Ferdinand vint à Venise auec le Cardinal son frere, où ils furent regalez. Ce Prince fit battre vne monnoye qu'il surnomma de son nom, & ne gouuerna qu'vn an, deux mois & neuf iours.

71. André Vendramine eut de malheur en son gouuernement, que l'armée Venitienne fut deux fois mise en route par les Turcs, l'vne pres Croya en Albanie l'autre dans la partie du Friuli. En sa personne il eut l'heur qu'estant fort beau il eut vne femme tres-belle, & de beaux enfans, qu'il allia par mariage aux premieres familles. Il gouuerna vn an 8. mois.

72. Iean Mosenigue frere de Pierre Mosenigue, ayant continué la guerre contre le Turc, fit en fin la paix auec luy, moyennant qu'il laissât à Scutari & Stipula liberté du commerce, & pouuoit tenir vn Balle à Constantinople. Il se fit guerre contre Ferdinand Roy de Naples à l'instance du Pape Sixte IX. qui occasionna la longue guerre Sociale. En fin se fit la paix, la Republique ayant acquis Rouige & le Polesan. La cité fut difformée de feu & de peste, & ce Prince mourut le 7. an 6. mois.

73. Mais Barbadie la peste estant cessée fit rebastir ce que le feu auoit bruslé au Palais. Il auoit vne maxime differente de tous autres Princes, de sçauoir pardonner, oublier les iniures particulieres qui luy estoient faites, & venger seuerement celles qui se faisoient contre l'Estat. Le grand Seigneur luy enuoya vn Ambassadeur particulier pour congratuler son élection. Il ne gouuerna que 9. mois.

74. Augustin Barbadic resista aux progrez de Charles 8. Roy de France, lors qu'il fit la guerre contre ceux d'Arragon pour le Royaume de Naples qu'il conquit. Le Turc vsurpa sur la Republique Lepante, Modone, Coronne. Le Royaume de Cypere fut mis sous la tutelle du Senat, & la Reyne Catherine amenée à Venise. L'office de la santé fut crée par l'occasion de la peste. Le Duc gouuerna 15. ans 21. iour.

75. Leonard Loredan soustint vne tres-rigoureuse guerre contre les premiers Princes du monde, s'estant fait à Cambray vne ligue entre l'Empereur Maximilian, le Roy de France, celuy de Naples, les Duc de Sauoye, Ferrare & Mantouë, incitez par le Pape Iules II. Tout l'estat de la terre ferme fut pris fors Treuise, mais en fin il fut recouuré. Il vescut en Principauté, 19. ans 8. mois, 20. iours.

76. Anthoine Grimanie estant General en vne desroute signalée, pour occasion de laquelle il fut démis de la charge de Procureur S. Marc & confiné à Chersos. Il rompit son ban & se retira à Rome prés le Cardinal son fils, où il rendit de si bons offices, que non seulement il fut restably en sa dignité de Procureur, mais encores fait Duc en l'âge de 8[illegible]. ans, & ne gouuerna qu'vn an 10. mois 2. iours.

77. André Gritti ayant remporté la meilleure part la gloire pour la reprise de Padouë, fut en grande estime. Il fit tant enuers le Roy de France, où il estoit prisonnier, que sa Majesté s'allia auec la Republique, & que Verone & Brescia furent reconquis. Il sçût si bien se comporter au gré du Senat pendant les guerres entre l'Empereur Charles cinquiesme & François premier,

& encores Soliman. Il gouuerna 15. ans 7. mois & 8. iours.

78. Pierre Laude continua la deffence de la Republique contre le Turc, auec lequel il fit en fin vne paix, dont il sçût iouÿr, & se maintenir pendant les guerres des susdits Charles & François. Il gouuerna 26. ans 8. iours.

79. François Donat vsant de benefice de la paix, orna la cité de diuers beaux édifices, entre autres celuy du Palais. Il enuoya du secours à l'Empereur, contre certains rebelles en Allemagne. Les Princes de Guise estans venus de son téps à Venise y furent regalez selon leur dignité. Il gouuerna 7. ans 6. mois.

80. Marc Anthoine Treuisan homme du tout deuotieux, rechercha que la Republique fut abondante en biens & en bonnes mœurs, empeschant par son bon exemple, que les vices ne se glissassent comme ils font en vne trop longue paix. Il gouuerna 1. an moins 3. iours.

81. François Viuier sçût tellement gouuerner la Republique, qu'encores que de son temps le Turc fit guerre en la Poüille, & le Roy de France en la Toscane, la Reyne de Pologne fut regalée à Venise. Il gouuerna 2. ans 1. mois 20. iours.

82. Laurens Prioli fut sollicité par le Pape, de faire la guerre à l'Empereur, mais estant amy de la Repub. il ne voulut l'offencer, & moyenna la pacification des affaires. De son temps se fit la paix entre France & Espagne. Charles V. mourut. Ce Prince gouuerna 3. ans 11. mois 8. iours.

83. Ierosme Prioli frere du precedent iouÿt des grands honneurs que le Pape Pie IV. fit à la Repub. laquelle il fauorisa singulierement d'oüyr les Ambassadeurs d'icelle en la Salle des Roys. De son temps fut conclud le Concile de Trente, où il auoit enuoyé pour Ambassadeur Nicolo de Ponte & Matteo Dandolo. La Republique tint au baptesme le fils du Duc de Sauoye, né de Marguerite de France. Il mourut ayant gouuerné 8. ans 2. mois 4. iours.

84. Pierre Loredan pour la concurrence de deux autres, fut esleu contre l'esperance de tous & de soy mesme. L'Arsenal brusla de son temps, & y eut vne grande cherté de toutes choses. Selim successeur de Soliman prit de là occasion de rompre auec la Republique, à laquelle il demanda le Royaume de Cipre. Et se meut guerre à ce sujet. Il gouuerna 4. ans 5. mois 8. iours.

85. Loüys Monsenigue, la guerre s'estant enflammée contre le Turc, perdit le Royaume de Cipre, Nicosia ayãt esté prise & Famagouste renduë. La Republique fit ligue auec le Pape Pie V. & le Roy Philippe d'Espagne, de sorte que les armes jointes ensemble elle obtint l'an 1571. vne signalée victoire contre les Turcs. Peu apres Henry III. Roy de France passa à Venise, où il fut magnifiquement regalé. Ce Prince mourut le 7. an.

86. Sebastien le Venier fut esleu d'vne commune voix, auec tel aplaudissement que certains Turcs luy allerent mesmement baiser les pieds. Il se créa cinq Correcteurs sur les loix, pour le reglement des affaires du Palais. La Cité fut delivrée d'vne cruelle peste, apres le vœu fait d'édifier l'Eglise du Redempteur. Le feu se mit au Palais, qui l'endommagea fort. Ce Prince ne gouuerna pas vn an entier.

87. Nicolas du Pont fut crée Duc, homme tres-docte en toutes sciences, dont il auoit fait profession publique à Venise. Il passa par tous les honneurs dont la Repub. peut gratifier ses citoyens. Le Seminaire de S. Marc fut institué par luy. Certains Princes du Iappon estans arriuez à Venise y furent tres-fauorablemẽt caressez. Il fit bastir le põt de Canal reggio, & gouuerna 7. ans 9. mois

traize iours.

88. Pascal Cicogne Procureur de Saint Marc, fut esleu ainsi qu'il oyoit Messe en vne Eglise. De son temps y eut de grandes guerres en France & Espagne pour le Piedmont. Et entre l'Empereur & le Turc pour la Hongrie. Il fit bastir la ville de Palma és confins de la partie de Friuli, & vne fortresse nouuelle en l'Isle de Cefalonie. Il eut l'honneur de l'esmerueillable pont de Realte qu'il fit bastir : Et gouuerna dix ans ou enuiron.

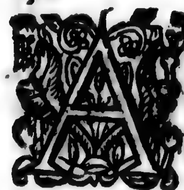
89. Martin Grymani Procureur de saint Marc, fut tant au contentement du peuple que le iour de son eslection se firent des signes extraordinaires de ioye continuez plusieurs iours suiuans. Le second an de sa principauté, il fit couronner en triomphe la Duchesse sa femme, à laquelle le Pape Clement VIII. enuoya la rose d'or. De son temps se firent de grandes allegresses pour la paix concluë entre les Roys de Frãce & d'Espagne. Sur l'occasion de la venuë du Pape à Ferrare, acquis à l'Estat Ecclesiastique, le Cardinal Aldobrandin passant à Venise y fut tres-honorablement caressé auec d'autres Cardinaux. Il y eut vn si grand desbordemẽt d'eauës le 5. an de sa Principauté, que les gondoles & barques estoient sur la place S. Marc, comme en pleine lagune. Il mourut auec tres-grand regret du peuple, ayant gouuerné 10. ans 8. mois.

90. Leonard Donat, ayant pour ses merites, prudence singuliere & dexterité au maniement des affaires, passé par tous les honneurs que la Republique peut faire à ceux qu'elle reconnoît fidelles, fut mis en la place de Grimani le 10. Ianuier. 1606. Il auoit esté enuoyé Ambassadeur à Constantinople vers Mahomet nouuellement venu à l'Empire d'Orient, pour luy faire au nom de la Repub. les cõplimens accoustumez. Il a vne telle pratique des affaires & memoire si heureuse, dans vne ame reconnuë si saintement zelée au bien commun que le Senat luy defere plus qu'à aucun de tous ses predecesseurs. La cité a esté excommuniée de son temps par N. S. P. Paul V. pour des pretentions du S. Siege, & se peut dire que contre ces foudres il s'est monstré comme vn rocher immobile à la deffence de l'Estat. Ainsi deux principaux pilliers de la Chrestienté, menaçoient vne grande ruyne, n'eut esté que le Tres-Chrestien Henry IV. Roy de France, embrassa ces deux colomnes, les soustint l'vne & l'autre pour les redresser, par l'entremise de ses Ambassadeurs, qui en ont erigé vn arc triomphant à l'immortalité de sa gloire. Ce Prince qui ioüit du bon heur de la paix, en fait iournellement reconnoissance à la France par l'affection particuliere qu'il tesmoigne luy auoir.

LA REPVBLIQVE DE RAGOVSE.

SOMMAIRE.

1. Ragouse anciennement appellée Epidaure, & de l'assiette des Epidaures *où l'on adoroit Esculape. 2. Origine du mot* Esclauonie, *son estenduë, sa longueur, largeur, son climat, & ses principales villes. 3. Ragouse ville d'Esclauonie, tributaire au Turc: sa situation & ses Isles. 4. Son terroir portant huyle, vins, fruits; poissons gras, & des arbres chargez d'huytres qu'on cueille de trois en trois ans. 5. La Grauose Isle pleine de Iardins d'Orangers, Citronniers, & Grenardiers.* Langoste *autre Isle abondantes en Olives & Raisins, renommée pour la pesche des Sardines. 6. Le naturel barbare & cruel des anciens habitans de Ragouse, & tenans de l'humeur des Scythes dont ils sont descendus. 7. Coustume des Ragousois d'aller teste rase à moitié & sans cheueux, au contraire des Hongrois. Amateurs de l'esgalité. La façon de leurs vestemens, & les couleurs plus en prix. 8. De leurs mariages & alliances, limitez par la loy à mille ducats d'or. 9. De leur langage, & instruction aux lettres diuines & humaines. 10. Richesses des Ragousois consistans au trafic. 11. Leurs petites forces. 12. Du gouuernement de Ragouse conforme à celuy de Venise: & premierement du* Grand Conseil. *13. Des* Pregads, *Magistrats annuels, & leur Iurisdiction. 14. Du* Petit Conseil, *la charge & durée de ce Magistrat. 15. De l'eslection du* Recteur *Chef de tou'es Conseils. 16. Des* Pourvoyeurs. *17. Des six* Consuls *instituez pour les causes ciuiles en premiere instance. 18. Des cinq Iuges criminels. 19. Des Officiers sur l'arc de la laine. 20. Du College des Trente: commis sur les causes d'appel. 21. Des cinq hommes appellez* Pouruoyeurs de la santé; *& leur authorité. 22. Des Commis sur la Doüane. 23. Des Carmelinques. 24. Des trois* Thresoriers *commis à la garde du Thresor public, derniers pupilaires & deposts. 25. Des Officiers de l'armurerie. 26. Autres Officiers establis sur la vente des forments, vins, & reparations des chemins. 27. Des six Capitaines de nuict. 28. Du Notaire Secretaire. 29. Des Chanceliers. 30. Des Capitaines & Comtes enuoyez aux Gouuernemens de dehors Ragouse. 31. Des trois Procureurs de l'Eglise Cathedrale de Ragouse.*



AVant que de m'engager d'auantage en ce discours, ie desire oster à ceux qui lirent cette œuure la confusion de l'equiuoque des noms qui les pourroit faire chopper dés l'entrée. Car puis que nous auons entrepris de parler de Ragouse, qui se nommoit anciennement Epidaure, & qu'il y a eu d'autres villes de mesme nom, il est à propos de monstrer qui est celle-cy, & de ne la confondre pas indiscrettement auec les autres. Il faut donc sçauoir qu'il y a le long de la mer depuis Venise iusques à Corinthe trois Epidaures, dont le premier est assis au Golphe de Venise iusques à Corinthe trois Epidaures, dont le premier est assis au Golphe de Venise, & est celuy que nous appellons maintenant Ragouse.

L'autre est au pays de Laconie, ou Golphe de Napoli, cette ville est nommée à present Maluaisie, & la troisiesme ville d'Epidaure, est celle du Golphe d'Engie ou sein Saronique, qu'on nomme Cherronese, ou Piguiade. Et afin d'Esclaircir encor mieux la chose, c'est en la derniere qu'on adoroit Esculape.

Or pour venir à celle dont nous voulons faire mention, elle est assise en Esclauonie, qui est l'ancienne Dalmace, & qui prit son dernier nom des Slaues qui au temps de l'Empereur Iustinian premier, estant venus de Sarmatie, passerent le Danube, & lors vne partie se rua sur la Macedoine, & l'autre sur la Thrace, puis au temps de l'Empereur Maurice, qui mourut l'an six cens deux, & apres de Phocas son successeur ils se rendirent maistres de la Dalmacie. Il est vray qu'auiourd'huy le nom d'Esclauonie s'estend depuis la riuiere d'Arse iusques à celle de Drin; & sa longueur depuis vne riuiere iusques à l'autre, est d'enuiron quatre cens quatre-vingts milles, & sa largeur depuis les monts de Croatie iusques à la mer, est d'enuiron cent vingt-milles. Elle est entre le milieu du cinquiesme Climat, prés du troisiesme paralelle, & le milieu du sixiesme, où le plus grand iour d'Esté n'est de plus de quinze heures & demie. Son Meridien plus Oriental passe par le quarante-sixiesme degré, & le plus Occidental par le trente-sixiesme. Au reste la mer qui est entre l'Italie, & la fin de l'Esclauonie, se nomme Adriatique, & s'estend par l'espace de six cens milles, & la plus grande largeur est de deux cens, la moindre de cent cinquante, & celle de son embouchеure de soixante, mais le reste qui va lescher l'Albanie, & la Macedoine, se nomme mer Ionique. Vne partie de ce pays obeyt à la Seigneurie de Venise, l'autre aux Archiducs d'Austriche, & le reste au Turc. Ses villes plus renommées sont Flamone, Segne, Hone, Zare, pour laquelle les Venitiens, & les Hongrois ont guerre continuelle Sebenic & Spalatr. Mais la meilleure ville de toute l'Esclauonie c'est Ragouse, qui se maintient en liberté payant au Turc quatorze mille Zequins, & en despençant encor autant en presens, & en logement des Turcs. Cette Republique a peu de pays en terre ferme, mais elle a sous sa puissance quelques petites Isles assez bonnes, qui sont assises entre Curzole, & le Golphe de Cattaro,

III. L'ancienne ville d'Epidaure estoit au mesme lieu qu'on nomme aujourd'huy la vieille Ragouse. Mais les Gots s'estans emparez de l'Italie, & par mesme moyen de la plus grande partie de l'Esclauonie, & entr'autres d'Epidaure, la raserent entierement. A raison dequoy les habitans qui ne sçauoient où ils se pourroient retirer, commencerent de bastir la nouuelle

Ragouse, qu'on voit maintenant, des ruines de la ville. La ville est fort bien habitée & en fort bonne assiette sur la mer. Elle est toute pleine de fontaines d'eauës douces, qui ont esté cõduites des montagnes voisines, au grãd profit de ceux du pays. Elle a vn petit port fait à la main, qui est assez commandé d'vn costé, il y a vne montagne fort haute, & droite, au pied de laquelle la ville est bastie. Ils possedent autour de leur ville vn pays fort estroit, & outre ce ils ont plusieurs belles petites Isles sous leur obeyssance, entre autres celle de Langoste, dont la forme est pareille à celle d'vn Amphiteatre.

QVALITE'.

Le terroir est de sa nature sterile; mais les Ragousois employent tant de peine & d'industrie à le rendre bon qu'ils en tirent de l'huyle, du vin, & des fruicts excellens. Il y a vne certaine vallée où il s'assemble en Hyuer tant d'eau qu'il fait vn lac, où il se nourrit du poisson qui deuient tellement gras, qu'on le fricasse sans huile auec sa graisse toute seule. Apres cela l'eau venant à seicher au Printemps, on seme au mesme lieu du grain, qui y viẽt heureusement, si bien qu'vn mesme lieu rend du poisson, & du bled dans vne année. Ils vsent apres cela de diuerses industries en la mer, & entr'autres choses ils font que les arbres leur apportent des huistres. Car ils font baiser les branches des arbres, & les arrestent sous l'eau auec des cailloux, & dans deux ans il s'attache tant d'huystres à ces brãches que c'est vne chose merueilleuse, puis la troisiesme année elles sont presque bonnes à manger. IV.

Il y a sur la mer la Granouse; qui est vn lieu fort agreable, & plein de iardins d'Orengers, de Citronniers & de Grenadiers. Ses principales riuieres sont le Saue, & le Drau. L'Isle de l'Angoste est enuironnée de tous costez de fort hautes montagnes, où sont les metairies des Ragousois, & au milieu on voit vne belle plaine qui produit grande quãtité d'Oliues & de Raisins. On y pesche force sardines. V.

MOEVRS ANCIENNES.

Les habitans de ce pays estoient autresfois cruels & barbares & ne s'adonnoient qu'à escumer continuellement. Flore dit d'eux qu'en la premiere guerre contre les Cartaginois du temps de la Reyne Teure, ils ne se contentoient pas de piller, mais exerçoient toute sorte de meschãcetez. Ce furent les Esclauons qui firent trencher la teste aux Ambassadeurs des Romains, & qui brusserent ceux qui gouuernoient leurs vaisseaux, & ce qui augmenta la honte des Romains ce fut que ces peuples estoient alors gouuernez par vne femme. Procope dit aussi que les Esclauons (peuple Scythique) entrerẽt par force dãs ce pays du temps de Iustinian, & en fin s'y arresterent, de sorte que les anciens habitans embrasserent en partie les mœurs de ces estrangers nouuellement venus. Tite Liue appelle cette nation farouche, & adonnée à faire des courses VI.

sur la mer pour y escumer quelque chose. Aussi les Romains auoiét tousiours des legions en ces pays, tant pour d'autres occasions, que pour brider le naturel & l'humeur barbare de ces peuples.

MOEVRS DE CE TEMPS.

VII. CEux de Ragouse laissent croistre leurs cheueux depuis le milieu de la teste en sus, & portent raz tout le reste. Au contraire les Hongrois ont cét endroit raz, & des cheueux par tout ailleurs. Les femmes n'y portent les cheueux guere longs, & les rendent noirs auec artifice. Tous viuent esgalement sans beaucoup de ceremonies, vû qu'ils n'vsent point de reuerence comme nous, & n'ostent ny chappeau, ny bonnet, mais saluënt simplement l'vn l'autre, ou de parole ou par quelque action qui descouure naturellement leur intention. Ils ayment fort l'egalité entr'eux ; de sorte qu'il y a vne loy qui porte qu'aucun citoyen ne peut estre Euesque de Ragouse, afin qu'il n'y ait aucun d'entr'eux qui aye plus grande preéminence en leur Republique, que celle qui leur est permise par les loix.

Ils sont habillez diuersement ; vû que les plus ieunes vont vestus à la Florentine, les autres portent des manteaux, & les plus vieux des manches cóme les Seigneurs de Venise, & il est deffendu de porter des habits de soye, excepté à celuy qui est Recteur de la Republique, aux Docteurs & aux Cheualiers.

En Esté lors qu'il fait bien chaud ils portent des iuppes de simple taffetas armoisin. On peut voir le mesme retranchemét aux habits des femmes, vû que elles ne portent toute leur vie que du drap, excepté que quád vne fille se marie, il luy est permis de porter de la soye durant vn mois. Il y a encor quelque chose entre les fémes, qui monstre la difference des qualitez, vû que les iours de festes les Damoiselles ont accoustumé de porter vne chappe de drap, doublée d'vn sandail rouge, qu'elles sót obligées de porter apres qu'elles sont mariées.

Au reste elles portent du drap tanné, rouge & bleu, & il leur est seulement permis de porter des manches de soye, comme bon leur semble.

VIII. QVant aux mariages ils ont coustume de s'allier seulement auec des personnes de leur condition, c'est à sçauoir le noble auec le noble, & vn Gentil-hóme ne peut prendre vne bourgeoise ou vne estrangere, afin de n'introduire pas en sa race vn sang moins genereux, corrompant son ancienne noblesse ; & de là viét que les familles sót tellemét diminuées, qu'il n'y en a plus que vingt-trois ou vingt-quatre qui gouuernent : pource que les maisons venans à manquer, comme toutes les choses du monde font aussi, & les nobles ne s'alliant point auec bourgeoises : ou des estrangeres, & n'en meslant aucune parmy eux, ces maisons sont venuës auec le temps à ce petit nombre.

Il est vray que si quelque noble vouloit ou pour quelque dessein, ou pour quelque cómodité prendre vne femme qui ne fut pas du pays, il le peut faire pourvû qu'il prenne vne Damoiselle dans le pays qui est depuis Zare, iusques à Cattaro, & non autrement, mais quicóque prend pour femme vne estrangere telle que nous auós dit, il doit auoir vaillant pour le moins mille ducats

d'or pour l'aſſurance de cette femme, combien que cecy s'obſerue fort peu. Et quant aux mariages ils ſont limitez par la loy à mille ducats d'or, mais auiourd'huy l'on paſſe par deſſus cette ordonnance, tellement qu'vn pere donnera trois, quatre cinq & ſix mille ducats, voire plus, ſelon ſes moyens, & la qualité de la fille.

On donne le mariage en argent auāt que le mary futur voye la femme qu'il doit prendre, & lors que le contract eſt eſcrit, toutes les autres ceremonies ſont acheuées, il s'en va la voir en ſa maiſon. Car c'eſt leur couſtume de ne mugueter point vne femme qu'apres l'auoir eſpouſée, ſelon l'ordre preſcrit par l'Egliſe Romaine.

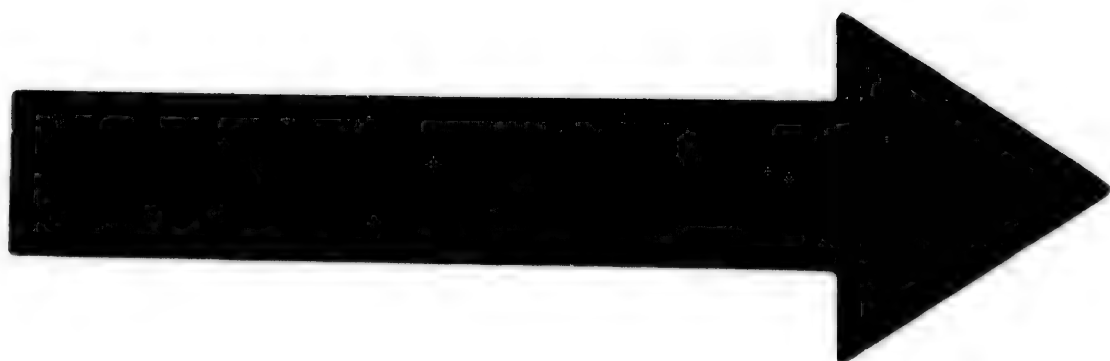
Quād à leur langage, tous les ieunes hommes ſçauent ordinairement la langue Italienne qu'ils appellent Franque: mais ils vſent ſeulement entr'eux de leur langue Sclauonne. Pluſieurs d'entr'eux s'adonnent aux lettres, & pour cét effect la Republique tient ordinairement dans Ragouſe auec gros gages, vn Lecteur qui enſeigne les bonnes lettres aux ieunes hommes, auec trois ou quatre Repetiteurs. Ils font venir auſſi toutes les années vn bon Predicateur, qui preſche ſeulement aux hommes, à cauſe qu'il parle Italien, & les femmes ne le peuuent entendre ne ſçachans la langue.

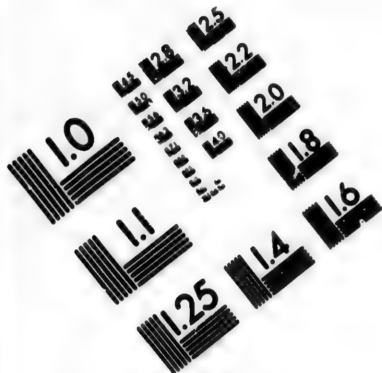
Outre ce la Republique tient outre les Medecins de l'ame, des hommes pour remedier au corps, c'eſt à ſçauoir deux Medecins & deux Chirurgiens auec de fort bons gages. Ceux-cy ſont obligez de viſiter tous les malades ſans tirer aucune reconnoiſſance, ſpecialement des pauures, & de faire tout ce qui eſt neceſſaire ſelon leur profeſſion, pour la ſanté des citoyens.

RICHESSES.

Ce n'eſt pas le pays des Ragouſois qui les rend riches, vû que c'eſt bien aſſez s'il les entretient, combien qu'ils viuent auec autant d'eſpargne qu'on ſçauroit faire. Leurs grandes commoditez viennent du tres-grand trafic qu'ils exercent; vû qu'ils ont beaucoup de bons vaiſſeaux auec leſquels ils vont en diuers lieux, & gagent gros auec le commerce. Ce qui leur fait grand bien, c'eſt que moyennant les quatorze mille Zequins, ou Secquins qu'ils donnent au Turc toutes les années ils ſont frans, & exempts de toutes ſortes d'impoſitions, & de gabelles par tout l'Empire du Turc.

Mais il ne faut conclurre pour cela que ce ſoit vne Republique fort riche, vû que ſans le ſupport, & l'appuy du Turc, elle auroit eſté bien ſouuent en proye à pluſieurs, & principalement aux Venitiens, & elle ſeroit bien empeſchée, s'il falloit faire quelque groſſe deſpence à entretenir des gens durant quelques années.





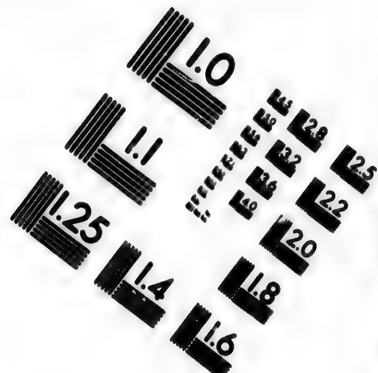
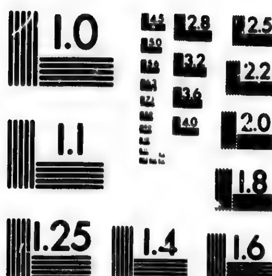


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)









FORCES.

LE deffaut des grandes commoditez fait aussi que les Ragousois ne peuuent auoir de grandes forces, & s'ils subsistent c'est à cause du support dont i'ay parlé. Leur ville est assez bien fortifiée; mais outre que celle est au pied d'vne montagne qui luy commande, elle ne sçauroit soustenir vn grand effort. Quant aux gens de guerre ils n'en tiennent que fort peu, vû qu'ils ont seulement leur garde de cent Hõgrois auec vn Capitaine: mais la Republique se sert de ceux-cy plutôt aux executions qu'en autre chose qui leur soit necessaire; Pource que ces hommes là ne respectent personne, & pour cette cause font tout ce qui leur est enioinct, & sont fort fideles, de mesme que les Suisses dont les Princes se seruent pour la garde de leurs personnes. Ils ont aussi le chasteau S. Laurens hors la ville, qui est assez bon, & la nouuelle forteresse vers la porte qui est du costé du Leuant. Mais toutes ces choses sont assés peu considerables, & seulement bonnes pour resister à des gens qui ne se veulent pas opiniastrer à vne entreprise.

GOVVERNEMENT.

RAgouse n'a pas tousiours esté Republique, vû qu'elle a obey en diuers temps à diuers Seigneurs, tanstot Grecs, tanstot Albanois. Mais depuis qu'elle a embrassé la façon de viure auec laquelle elle se gouuerne maintenant elle s'est maintenuë auec quelque reputation. Or les Ragousois, lors qu'ils voulurent reduire leur ville en Republique, suiuirent, pour la plus grande part l'ordre de la Republique de Venise. Ainsi donc qu'ils se furent resolus de l'ordonner ils instituerent vn grand Conseil, sçachant que c'estoit le fondement d'vne Republique, & comme vne base asseurée de leur ville. Tous les gentils-hommes de la ville entrent en ce Conseil, si tost qu'ils ont atteint l'aage de vingt-ans, & sont receus en prouuãt qu'ils sont nobles, & sortis de nobles. On crée en ce Conseil tous les Magistrats de la ville, qui sont tels que ie vous les vay desduire.

Il y a premierement les Pregads, qui doiuent estre d'ordinaire soixante, tous Gentils-hommes: mais il arriue bien peu souuent que ce Magistrat face nombre. Plusieurs Gentils-hommes de mesme famille en peuuent estre, pource que (comme i'ay dit cy-dessus) les familles ont esté reduites auec le temps à vn petit nombre. Ceux-cy ont charge des affaires de la Republique, & iugent encore les causes ciuiles par appel de trois cens ducats en bas. Ils iugent aussi toutes les causes criminelles qui sont importantes pour la qualité des personnes, comme si quelque Gentil-homme est accusé, ou s'il a commis quelque crime.

Ils demeurent vne année en cette charge, & l'on les change selon qu'ils vaquent, d'autant qu'ils ne sont pas tous créez à la fois, mais peu a peu, & les vns apres les autres selon qu'ils finissent, & mesme ils peuuent estre reconfirmez.

Le petit Conseil ainsi nommé au regard du Grãd, est le Conseil du Recteur qui est composé d'onze personnes, toutes de diuerses familles, qui assistent le

Recteur, ou chef de cette Republique. Ils reçoiuent & oyent les requestes, & les demandes des estrangers, & des hommes priuez, les lettres, les Ambassades, & choses semblables, & sont presque comme vne autre main, qui presente aux autres Magistrats les choses qui viennent deuant eux, & qui vont apres selon leur qualité aux offices destinez à telle matieres. Et ceux cy pour le regard des choses qui s'offrent à eux, en decident quelques-vnes, & rapportent les autres aux Pregads. Ils ne demeurent en cette charge qu'vne année seulement, & sortent tous ensemble, & les autres vnze qui sont créez par le grand Conseil entrent aussi tous ensemble au nouueau Magistrat, le premier de Ianuier, auec le nouueau Recteur.

Ce Recteur, qui est chef de tous les Conseils, est esleu au grand Conseil par trois sortes d'eslections, ainsi qu'on fait encor de tous les autres offices. Et de ces eslections en tous offices, l'vn se fait par la voye de Scrutin (que ie vous ay expliquée en parlant de l'eslection des Papes) par trois Conseillers du Recteur & les deux autres sont faites au sort. Le Recteur ne demeure qu'vn mois en charge, & il est obligé durant ce mois de se tenir au Palais. Il porte l'accoustrement du Duc, c'est à sçauoir vne robbe à manches ouuertes, & differente des autres, à cause de son authorité. On luy donne d'estat sept ducats, & non dauantage pour tout ce mois. Il est vray que quand il est Pregad pour le regard des appellations il a vn ducat le iour qu'il y assiste. XV.

Ce Recteur s'assemble auec les Conseillers les iours ouuriers apres le disner, & les festes aussi, mais pour quelque suiet. Il donne ordinairement le matin aux Pregads, ou au grand Conseil selon l'occurrence, & le besoin. Et si le Recteur n'y est par fortune, le plus ancien Conseiller entre à la place, & l'on n'expedie aucune chose sans sa presence. On donne à ce Recteur vn Lieutenant qui a seulement iurisdiction iusques a trois ducats d'or: & cestuy-cy est son Lieutenant seulement aux choses ciuiles, & non aux autres: & les Conseillers ne peuuent estre eslus Recteurs l'année qu'ils sont en leur Magistrat.

Il y a apres les 5. Pouruoyeurs, qui sont hõmes de cinquante ans en sus, & doiuent estre de diuerses familles. Ils ont l'authorité de faire receuoir toutes expeditions faites par quelque Magistrat que ce soit, & doiuent estre presents lors que les Conseils s'assemblent. Ceux-cy peuuent estre faits Recteurs durant leur Magistrat, & le sont mesme ordinairement. Ce sont des principaux de la ville qui ont grande authorité, & sont presque tousiours du nombre des Conseillers. XVI.

Il y a apres les six Consuls, qui escoutent les causes ciuiles en premiere instance pour quelque sõmme que ce soit. Ce sont ordinairement des hommes de grande authorité, & qui entrent au Conseil des Pregads, l'on forme souuent des procez aux choses qu'ils iugent. Or les parties n'ont pas de coustume de faire des allegations, comme on fait en plusieurs lieux; ains ceux-cy voyans les procez, deliberét ce que la Iustice requiert, & tirent de chaque cause deux ducats pour cent. Ils ne peuuent estre Recteurs de deux ans, afin de ne destourner point les causes ciuiles, afin que le peuple ait la commodité de pouuoir estre tôt expedié au procez qu'il a, d'autant que ceux cy vaquent continuellement à les iuger. XVII.

On y void aussi cinq Iuges criminels, & les expeditions partent d'eux se XVIII.

lon le iugement qu'ils font. Il est vray que les nobles en sont exceptez, veu qu'aux choses criminelles ils vont par deuant les Pregads, ceux qui sont gagez par la Republique respondent par deuant le petit Conseil. Et il y a encore quelquesfois d'autres causes que les cinq ne iugent pas, pource qu'il semble bon aux Pregads d'en prendre connoissance. Ces Iuges pour n'estre ordinairement beaucoup occupez sont faits Recteurs, de mesme que les Pouruoyeurs.

XIX. Il y a encore trois Officiers sur l'art de la laine. Ceux cy oyent ordinairement les differents qui naissent entre les personnes qui exercent tel art. Ils entrent dans le nombre des Pregads, & peuuent mesme estre Recteurs.

XX. Cette Republique a encor vn College de trente, dans lequel il peut entrer plusieurs personnes d'vne mesme famille. Ils connoissent des causes d'appel iusques à la somme de 100. ducats, & ont de gages chacun trois ducats l'année, ce qui se fait à cause que tous les Officiers de la ville sont sujets à quelque peine s'ils ne vaquent à leurs charges : car autrement ils ne les accepteroient pas, puis qu'elles sont si peu vtiles. Lors que quelque office vient à vacquer on supplée à ce manquement par le moyen de l'vn de ceux qui sont en quelque autre office.

Quant à ce College il n'a charge d'autre chose que de connoistre des appellations, comme nous auons jà dit. Et quand aux Pregads on supplée aussi au deffaut de leur nombre lors que quelqu'vn vient à manquer, en prenant vn des Pouruoyeurs, ou de ce College.

XXI. Elle a pareillement cinq hommes qui pouruoyent à la santé, & de qui la charge est de prendre garde que la ville se maintienne saine, & pour cette cause ils sont appellez Pouruoyeurs de la santé. Leur authorité est grande, pource qu'ils punissent ceux qui sont trouuez en faute, & qui vont contre les ordonnances de cét office, & sont fort semblables aux Pouruoyeurs de la santé de Venise, & ils peuuent durant le temps de leur charge estre Recteurs.

XXII. Il y a quatre homme establis sur la Doüane, qui ont soin des choses appartenantes à cét office, & exigent l'argent qu'on doit aux Doüanes, & font toute autre chose en cette matiere.

Il y a encor deux Carmelingues, ou Chambellans qui recouurent l'argent qui est appliqué à leurs caisses, mais ils n'ont pas pour cela le XXIII. maniement du thresor public, & leur argent est employé en quelques occurrences de la Republique, & selon la volonté de ceux qui ont charge de gouuerner.

XXIV. On y void encor trois Thresoriers, qui sont volontiers hommes de grande authorité, tant pour leur richesse, que pour leur bonne vie. Ceux-cy ont le thresor public entre leurs mains, & outre ce l'argent des puplis qu'on leur donne en depost & en garde. Ils demeurent en leur office cinq ans, & peuuent estre faits Recteurs, & ordinairement les Recteurs ont auparauant esté Thresoriers.

Il y a semblablement des Iusticiers qui pourchassent que les choses qui concernent les viures aillent comme il faut, & prennent garde à ce que les poids, & les mesures, & autres instruments des Marchands & des artisans

aillent selon les ordonnances: & en leur office les a. 's qui leur sont sousmis sont marquez.

Et pource qu'en leur ville ils ont vn petit Arsenal selon leurs forces, ils ont vn Magistrat, nommé les Officiers del'Armurerie. Ceux-cy ont soin de cét Arsenal, & pouruoyent aux munitions par mer & par terre. Ce sont de ieunes hommes qui ont encores des suruoyeurs, ou surueillans de plus grande experience qu'eux, & on les fait de temps en temps selon les occasions qui se presentent.

Dauantage on mene à Ragouse le froment d'ailleurs, & cecy se fait aux despens du public. Il y a donc deux Officiers qui ont charge de telle chose, & de vendre ce froment pour la Republique.

Les reuenus des Ragousois consiste pour la plus grande partie en vin, & pour cette cause ils ont estably trois officiers sur les contrebandes, & ceux-cy ont la charge de les expedier quand on les fait de vin, & il y a vne grande peine ordonnée contre les contreuenans, pource que la loy commande qu'on ne face entrer nuls vins deffendus.

Il y en a encore qui ont soin des ruës de la ville, & des lieux publics, faisans reparer les chemins & les places, & semblables choses, selon le besoin; & ceux-cy sont ieunes hommes, pource que ce ne sont pas offices de grande importance.

Il y a encore six Capitaines de nuict, qui font l'vn apres l'autre la garde par la ville durant la nuict, auec les Hongrois, qui sont enuiron cent auec leur Capitaine, & obeyssent à ceux-cy, qui ouurent & ferment les portes de la ville. Ils demeurent deux mois en cette charge, & l'on y garde cét ordre que ceux qui ferment la nuict les portes de la ville, ne les ouurent pas, pource qu'on les change à minuict.

Ils ont vn Secretaire, qu'ils nomment Notaire, qui se trouue en toutes les choses secrettes.

Il y en a apres vn autre qui a le mesme tiltre, mais entre en connoissance des secrets importans de la Republique. Et ces deux Secretaires seruent aux occurrences à escrire des lettres, & font encore l'office des Notaires ordinaires.

Outre les susdits il y a trois Chanceliers, qui seruent aux Consuls & aux choses ciuiles, & font encore des instrumens, & l'vn est au criminel auec le mesme office.

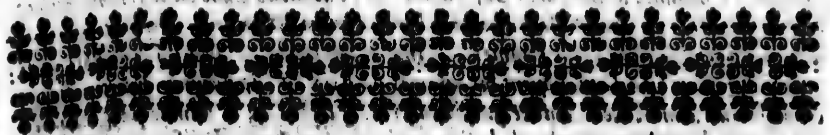
Tous les soirs ils enuoyent vn Capitaine au Chasteau de S. Laurens, qui est hors de la ville: & cestuy-cy n'à aucun appointement, mais est contraint de ce faire. Ils en enuoyent encor vn autre au nouueau fort, & ceux-cy y vont par ordre de roolle, & sont ordinairement ieunes gens: mais lors que quelqu'vn a passé quarante ans il est hors de cette sujection.

Les Capitaines & les Comtes qui vont aux Gouuernemens de dehors par l'Estat de cette republique sont tous créez par le grand Conseil, & quelques-uns d'entr'eux demeurent en charge sept mois, & les autre douze.

RELIGION.

XXXI. Ce peuple est tout Chrestien, & veritablement Catholique. La ville de Ragouse a son Euesque qui y fait sa demeure ordinaire. Il y a trois Procureurs de l'Eglise Cathedrale, qui ont soin de la principale Eglise, & ont en gouuernemét les reliques qui y sont, pource qu'il y en a fort grande quantité, & qui sont enrichies d'or, d'argent, & de pierres precieuses. Ces Procureurs demeurent en charge toute leur vie, & peuuent estre Recteurs & entrer aux Magistrats, comme de Conseillers, de Tresoriers, & autres offices.





DISCOVRS DES ESTATS DE L'EMPEREVR.

SOMMAIRE.

1. *Estendue & grandeur de l'ancien Empire des Romains: son declin & l'affoiblissement ineuitable par les guerres ciuiles, par le transport du siege de Rome à Constantinople, & en troisiesme lieu par le partage qu'en fit l'Empereur Constantin à ses enfans, le diuisant en trois parties.* 2. *Diuision de l'Empire d'Orient & d'Occident: & quel en fut le partage au siecle de Charlemagne.* 3. *Description generale de* l'Allemagne, *son estendue, ses bornes & ses Prouinces, & premierement d'*Alsace, *& ses principales villes.* 4. *De Vvittemberg, ses villes & chasteaux.* 5. Franconie, *vulgairement* Frankendal, *sujette à cinq Princes: ses limites & bonnes villes.* 6. *De* Sueue: *& du Royaume de Boheme, vulgairement* Behaim, *la longueur, & confins de ces deux Estats les riuieres & villes capitales.* 7. Morauie, *ses riuieres, ses Comtez, Seignenries, & sa ville capitale Olmus* 8. Bauiere, *ou* Bayern, *haute & basse: ses principales villes.* 9. L'austriche, *ou* Oesterreich, *ses confins & riuieres.* 10. *la Comté de* Tirol. 11. *La* Stire, *ou* Steirmak, *ses Comtez & villes principales* 12. *La* Carinthie, *ou* Kaerdten, *& ses meilleures villes.* 13. *Les deux* Carnoiles: *& principales villes.* 14. Westphalie, *ses limites & villes.* 15. *Duché de Cleues: ses meilleures villes.* 16. *Pays de* Iuliers. 17. Landgrauiat *de Hessen.* 18. Turinge. 19. *L'ancienne* Saxe, *haute & basse: ses Comtez & villes.* 20. *Marquisat de* Brandenbourg, *diuisé en deux Marches.* 21. *La Comté de* Mansfeld. 22. *La* Lusace. 23. Silesie. 24. Misne, *ou* Meyssen. 25. Liege. L'*Archeuesché de* Treues. 27. *La* Holsace. 28. Besançon. 29 *Sous quel climat est l'Allemagne, son air fascheux, & dur Hyver: abondante en toute sorte de bleds & legumes: mines d'argent, cuiure, fer, plomb, or: fontaines, & mines de sel: vignes, saffran, sapins.* 30. *Particuliere remarque des choses que chaque Prouince d'Allemagne porte & produit, & premierement de l'Alsace, abondante en froment, vins & pasturages.* 31. *Allemands pourquoy appellez anciennement* Germains: *n'ayans l'vsage d'or, d'argent, n'y d'espée. Quelles estoyent leurs armes & façons de combattre. Eslection de leurs Roys & chef d'armée: Leurs femmes Martiales & courageuses: leurs*

sacrifices d'hommes à Mercure. Obseruation de la nouuelle Lune en leurs entreprises: leurs assemblées en armes : leur exercice hors la guerre & au temps de paix. Leurs habillemens. Chasteté de leurs femmes. Peines d'adulteres & homicides. Leurs banquets & festins, en se traitant des affaires de paix & de guerre. Exercice de leur ieunesse aux armes. Leur année partie en trois saisons. 32. Remarque particuliere des mœurs de quelques peuples de la Germanie. 33. Des Saxes diuisez en quatre Estats. Adonnez à la superstition des Idoles, au culte & adoration des arbres, fontaines forests & bois de haute fustaye. 34. De l'art de deuiner dont ils se seruoient. 35. Façons de viure & loix de Suabe, ou Sueue. 36. De ceux de Bauiere. 37. Allemands d'à present diuisez en quatre Estats, & quelles sont leurs mœurs en general, leurs façons de viure, d'habits & exercices. 38. Particularitez de chaque Prouince en leurs loix, & pour la maniere de viure, vestemens, & naturel de corps & d'esprit. 39. Richesses de l'Allemagne en mines d'argent & autres metaux : fontaines & puits d'eau salée : trafics & ouurages de diuers arts : foires de Francfort : Reuenus des villes & Princes seculiers. 40. Du reuenu de l'Empereur. 41. Quelles forces les Empereurs Charles V. & Maximilian II. ont tiré d'Allemagne lors qu'ils ont armé contre le Turc. 42. Nombre de soldats que l'Empire peut mettre en campagne. Et de l'Infanterie Allemande, & Caualerie. 43. Ses forces maritimes, & Alliez. 44. De deux choses qui manquent à l'Empire. 45. Quand & par qui l'Empire d'hereditaire a esté fait electif. 46. De trois membres de l'Empire, dont les Sept Electeurs sont le premier. 47. Du second membre des grands & des nobles. 48. Du troisiesme membre de l'Empire, composé de villes franches. 49. Des Conseils des Cercles, & à quelle fin instituez. 50. Institution & erection de la Chambre Imperiale à Spire. 51. Des charges & dignitez de l'Empire, reduites au nombre de quatre. 52. Quelles sont les Seances aux Diettes, & de l'ordre gardé aux Processions publiques. 53. De trois Conseils, qui se trouuent aux Diettes, & de quelles personnes chaque Conseil est composé. 54. De la Religion des Allemands, du commencement & progrez de l'heresie Lutherienne, Zuinglienne & autres en ce pays : & de l'estat auquel elle est maintenant. 55. En quel estat est à present la Religion Catholique és Allemagnes, & quelle Religion tiennent les sept Metropolitains. 56. Liste & Catalogue des Empereurs d'Occident, leur vie, regne & mort.



'Empire Romain : qui s'estendoit sous Traian depuis la mer d'Espagne iusques par delà le Tybre, & de l'Ocean Atlantique iusques au Gofe de Perse, & depuis le mont d'Altas iusques à la forest Calcedoine, & touchoit la riuiere d'Albis, & passoit le Danois, commença à decliner premierement par le moyen des guerres ciuiles Galbe, d'Hoton & de Vitellius, au temps desquels l'armée qui estoit en la grande Bretagne, passa en terre ferme, & la Hollande, & les pays voisins se reuolterent, & en peu de temps les frontieres estant despourueuës de gens de guerre, les Sarmates passerent la Donouë, & les Alains les portes Caspies : les Persans acquirent de la puissance, & de la reputation, les Gots coururent la Mesie, & la Macedoine, & les Francons entrerent en Gaule.

Constantin remit apres l'Empire en son ancienne splendeur, pource qu'il esteignit les guerres domestiques & les tyrans, brida les barbares, & fit arrester & demeurer en repos les nations ennemies du nom Romain. Toutesfois il fit deux choses qui affoiblirent en partie cette Monarchie. L'vne fut qu'il transporta le siege de l'Empire de Rome à Constantinople, au moyen dequoy il desnua la ville de Rome, & affoiblit l'Empire: & pource que c'est chose toute claire, que de mesme que les plantes transportées en des terres fort differentes de climat & de qualité, retiennent bien peu de leur vertu naturelle, aussi les choses humaines, & particulierement les Seigneuries perdent beaucoup de leurs forces auec les grands changemens. Ce fut le sujet qui conuia le Senat Romain à ne cõsentir iamais que le peuple laissât la ville de Rome pour celle de Veies, qui estoit beaucoup plus belle & plus commode, principalement apres que Rome eut esté ruinée par les Gaulois. L'autre chose fut qu'il diuisa l'Empire en trois parties pour le distribuer à ses enfans : ce qui aduint l'an de grace trois cens quarante & vn. Tellement que d'vn grand & puissant Estat, il en fit presque trois, auec vne remarquable diminution de l'authorité & des forces : & ses fils estans venus à s'entrefaire la guerre, se consommerent tellement l'vn l'autre, que l'Empire en demeura presque comme vn corps priué de sang: & combien qu'il se reünist quelquesfois sous vn Prince, toutesfois il fut dés lors si facile à se laisser emporter aux diuisions, qu'on vit bien souuent partagé en deux: si bien que l'Orient eut vn Empereur, & l'Occident vn autre, iusqu'à tant qu'Odacre Roy des Herule, estant venu en Italie auec vne grãde armée, contraignit Augustule de quitter par desespoir l'Empire d'Occident, ce qui aduint en l'an de grace 466. pource que les Huns auoient desia passé le Danube, Alaric Roy des Vandales auoit pris Rome, & les Alians le Portugal, les Gots plus grande partie de l'Espagne, & les Anglois la grande Bretagne, les Bourguignons la Prouence, les Francons la Gaule, & les Huns la Pannonie, auiourd'huy Hongrie.

L'Empereur Iustinian soustint vn peu cét Estat : veu que par le moyen de ses Capitaines, il chassa les Vandales d'Affrique, & les Gots d'Italie l'an cinq cens cinquante six, mais cela dura bien peu : pource qu'en l'année 613. les armes & la secte de Mahomet cõmencerent à trauailler tous les deux Empires, qui demeurerent en peu de temps oppressez par les Sarrazins, lors qu'ils se rendirent presque entierement maistres d'vn costé de la Surie, de l'Egypte, & de

l'Archipelage, & de l'autre de l'Affrique, de la Sicile, & de l'Espagne, & qu'en l'an 735. ils se saisirent encor de Narbonne, d'Auignon, de Tolose, & des pays voisins. De sorte que peu à peu l'Empire d'Occident fut ruiné tout à fait, & celuy du Leuant demeura si foible, que la ville, de Constantinople à grande peine se deffendre contre les Mahometans, tant s'en falloit qu'elle pût donner secours à ceux du Ponant. Ce que Leon III. ayant bien consideré (outre que les Empereurs Grecs fomentoient l'impieté, & les heresies) resolut de donner l'Empire d'Occident au grand Charles Roy de France, ce qui aduint l'an de salut 800.

11. L'Empire d'Occident fut donc diuisé de celuy d'Orient en telle sorte, que les Grecs eurent pour leur part depuis Naples & depuis Sponte en tirant vers le Leuant, auec la Sicile, Beneuent resta aux Lombards; les Venitiens comme neutres demeurent libres, & le reste fut à Charles, le Grand, ou Charlemagne. Blonde dit que cette diuision fut premierement approuuée par l'Imperatrice Irene, puis confirmée par l'Empereur Nicephore. On dit que par ce moyen le Pape Leon transporta l'Empire aux Allemands, pource que Charles estoit Alleman de sang & d'origine, de mesme que tous les Francs qui vindrent en Gaule estoient de Franconie Prouince d'Allemagne.

L'Empire demeura donc par ce moyen diuisé en telle sorte qu'il n'a iamais pû estre vny depuis, combien qu'Emanuël Comnene ayant sceu la priuation de Federic I. fit de grandes offres au Pape Alexandre III. Tellement que cette des-vnion commença par le transport du siege Imperial de Rome à Constantinople, & arriua à son comble en la creation de Charlemagne, qui demeura possesseur de ce qui luy auoit esté assigné par le Pape. Depuis l'Empire fut reduit à l'estroit, tellement qu'il n'auoit que l'Allemagne & vne partie d'Italie, pource que le Pape iouyssoit paisiblemẽt en Italie de beaucoup de pays, & les Venitiens qui estoient presque entre les deux Empires, viuoient auec vne liberté absoluë, auec tout leur Estat, sãs despendre d'aucun, & les Royaumes de Naples, & de Sicile, que les Normands auoient osté aux Grecs, estoient deuenus fiefs de l'Eglise, premierement sous l'Antipape Clement, puis sous Nicolas II. & ses successeurs, qui approuuerent en cela pour le bien public ce que l'Antipape auoit fait, & la Lombardie, & la Toscane, en partie par la felonnie de Henry 4. & 5. & de Federic 1. & 2. Empereurs, à l'endroit des Papes, en partie à cause de la mutine humeur des peuples, donnerent tousiours plus de peine, & de despence aux Empereurs, qu'elle ne leur apporterent d'ayde ou de profit. C'est pourquoy Rodolfe non seulemẽt ne se soucia d'aller en Italie (à cause que les aduersitez & les desastres de ses predecesseurs l'estonnoiẽt) mais encor vendit la liberté aux peuples qui la voulurent achepter, à fort bõ marché. Car elle ne cousta pas plus de dix mille escus aux Luquois, ny plus de six mille aux Florentins. Ainsi la force manquãt en Italie à l'Empire, auec la reputation, il ne luy resta presque autre chose que le nom, & les Viscomtes à Milan, & quelques autres ailleurs s'emparerent de tout ce qu'ils peurent, sans porter autre honneur à l'Empereur que de luy demander l'inuestiture. Mesme François Sforce ayant conquis l'Estat de Milan auec les armes, ne se soucia d'en obtenir l'inuestiture, estimant qu'il se pouuoit maintenir en possession de cét Estat par les mesmes moyens qui l'auoit acquis. Pour conclusion l'Empire est aujourd'huy entierement reduit à l'Allemagne, & mesme en beaucoup de lieux l'authorité de l'Empereur est comme aneantie.

Mais pour venir à sa description il faut parler en premier lieu generalement de ce pays, dont les confins sont en dispute. Les plus anciens ont borné l'Allemagne de la riuiere du Rhin, du Danube, de la mer, du Don, ou Tanis, & du Pont Euxin, ou de la mer Majour. Ceux qui sont venus apres, côme Strabou, Ptolomée, Pompone, Dele, Pline, & plusieurs autres, tant Grecs, que Latins, renferment entre le Rhim, & la Vistule. Tacite dit que les Allemans sont plustôt separez des Sarmates, & des Daces, par vne mutuelle crainte, & par des montagnes, que par la Vistule. III.

Or aujourd'huy on donne à l'Allemagne toutes les Prouinces, dont les habitans vsent de la langue Allemande : si bien qu'elle contient au delà des limites de Ptolemée, & du Danube, la Rethie, ou le pays des Grisons, la haute Pannonie, & vne partie de l'Esclauonie, iusques au pays de Trente.

Les Allemans ont aussi occupé au delà du Rhim, les villes de Constance, Ausbourg, Strasbourg, Wormes Mayence, Confluence ; Bonne, Bologne, & beaucoup d'autres lieux iusques à la mer. On range aussi les Suisses aujourd'huy entre les Allemans, de mesme que les Prussiens qui demeurent au delà de la Vestule. Tellement que l'Allemagne s'estendroit au delà du Rhin iusques en Picardie, & en Bourgongne du costé d'Occident, & iusques aux Alpes du coste du Midy ; contiendroit du costé du Leuant la Prusse au delà de la *Vistile*, & seroit bornée de la mer du costé au Nord.

Mais laissant à part ce que i'ay dit ailleurs de la basse Allemagne, en parlant des Pays-bas, & aussi de la Suisse, en parlant de la Republique des Suisses, & passant aussi sous silence les Estats qui ne connoissent pas l'Empereur, ie commenceray par l'Alsace : ou le pays d'Elsas, qui est aux frontieres de la Suisse Cette Prouince est diuisée en haute, & basse: la haute est vn Lädgrauiat, & contient la Suntgoye, & la Prisgoye. Toute cette contree contient grand nombre des villes, de bourgs, & de villages, & est habitée de tous costez. Ses principales villes sont Rubeaquum, qui fut bastie par les Romains, maintenant Rufach, & Schlestat, ou Selestad en la haute Alsace, Fribourg en Brisgoye, & Argentinne, ou Strasbourg en la haute Alsace. Ce dernier lieu est fort au possible, & l'on y void vne tour admirable, vû qu'elle est haute de 574. pas Geometriques.

Le pays de Wittemberg, ou Wirtemberg confine du Leuant, & a Midy auec partie de la Suabe, du Nord auec la Franconie, du Couchant auec le Palatinat du Rhin. Le Neccar passe par le beau milieu de ce pays. Il y a en cette contrée force villes, & chasteaux, outre vne infinité de villages. Sa capitale ville est Stutgarde : les autres villes principales sont Tubinge, où il y a Vniuersité, & Wirtemberg, qui communique son nom à toute la Prouince. IV.

La Franconie, autrement France Orientale, & vulgairement Frankenland, a pour ses limites du Midy la Suabe, & la Bauiere : ; du Couchant le Rhin, du Leuant la Boheme, & le pays de Turinge : & du Nord le pays de Hesse, & la Turinge sus-mentionnée. Ses principales villes sont Herbipolis, communément Wirtzbourg, dont l'Euesque se nomme Duc de Franconie, non toutesfois de tout le pays, mais de la plus grande partie. On y void apres Bamberg, belle & bonne ville. Toute cette Prouince obeyt à cinq Princes, à sçauoir aux Euesques de Witzbourg, de Bamberg & de Mayence, au Burgraue de Noremberg, & au Comte Palatin du Rhin. V.

Allez prés de Franconie, prés de la riuiere du Rhin, on voit la ville de Spire,

où est la Chambre Imperiale, puis Wormes, qui est renommée à cause des Diettes, & Assemblées : apres cela Mayence, vulgairement Mentz, dont l'Archeuesque est Electeur de l'Empire. Cette ville est forte, tant à cause de son assiette, que de ses murailles, & de son peuple. Elle est assise sur le Rhin & sur le Mein. Francfort sur le Mein est renômé à cause des foires qui s'y tiennent deux fois toutes les annees, & à raison aussi que c'est le lieu où l'Empereur est esleu.

VI. La Sueue, ou Suabe est la plus haute partie de toute l'Allemagne : elle est bornée du Leuant de la Boheme, du Nord de la Franconie, du Couchant de l'Alsace, & de la riuiere du Rhin : & du Midy de la Bauiere, & des Alpes. La source du Danube est en ce pays, qui fut autresfois vn Royaume, puis deuint Duché, & est maintenant sous diuers Princes, dont chacun ne porte le tiltre de Duc de ce pays. Toutesfois le Duc de Wittemberg en tient la meilleure partie. Ses principales villes sont Aspurg, ou Ausbourg, assise sur la riuiere de Lech, & aussi riche qu'aucune autre qui soit en Allemagne. Vlme sur le Danube, qui n'est pas du tout si grande, & est toutesfois fort riche, & marchande : & Norlinge assise en vne belle plaine, ayant trois milles de tour. Il y a encores beaucoup d'autres villes Imperiales, qui se nomment Franches.

L'Empereur qui regne auiourd'huy possede aussi le Royaume de Boheme, communément Behaim, qui est dans les limites de l'Allemagne. Ce Royaume a pour ses confins du Leuant la Morauie, & vne partie de Slesie : & du Midy l'Austriche & Bauiere, du Couchant le pays de Noremberg, & du Nord la Saxe, & la Misne. La forest Hercynie l'enuironne de tous costez : il est de forme ronde, & l'on passe son diamettre en trois iours de chemin. Les autres disent qu'il a de longueur trente-six lieuës de Boheme. Les riuieres qui passent par ce Royaume sont l'Albis : que les Bohemes nôment Labe. Multauie, communément Vltaune, & en Allemand Wolda, & outre ce l'Egre, Sassaue, Gisere, Mise, & Vatto, qui se desgorgent dans le Labe. Prague, autresfois Bubien, & Morabuda est sa capitale ville, & contient trois, c'est à sçauoir la vieille Prague, la nouuelle, & la petite, qui est separée des deux autres par la riuiere d'Vltaue.

VII. La Morauie, iadis Marcomanie, vulgairement Merheren, tire son nom de la riuiere de Morauie ; elle est separée de la Hongrie, & de la Pologne du Leuant, de la Boheme du Couchant, & de la Slesie du Nord par des montagnes, & des forests, ou des riuieres : mais elle est plaine du costé de l'Austriche, qui la confine du Midy. Ses riuieres sont la Morane, la Noire, la Suitte, Tayze, Igle, Haue, & Suarte. Il y a en Morauie deux Comtez, auec quelques autres seigneuries. Sa principale ville est Olmuz, que les Bohemes nomment Holomatz : celle qui la suit se nomme Prunue, en Allemand Brien, & en Bohemois Brino.

VIII. Bauiere, communément Bayern, contient la contrée que tenoient iadis les Narisses, que l'on nomme aujourd'huy Nordaoüu, & est separée des autres par le Danube : & pareillemét elle embrasse le pays des Noriciens, & les Vindeliques, communément Licatiens, ou Lechrains. Ce pays est borné du Nord de la Franconie, du Couchant la Suabe, du Midy les Alpes, & du Leuant l'Austriche, & la Boheme. Il y a deux Bauieres, à sçauoir la haute, & la basse ; la haute est au deçà du Danube, du costé des Alpes, & du Midy. Ses principa-

les villes sont Monachie, vulgairement Munchen, sur le bord de l'Iser (c'est la demeure du Duc) Ingolstad, où il y a vne fameuse Vniuersité. Fressin ville Episcopale, & generalement en tout le pays il y a trente-quatre villes assez bonnes.

La basse Bauiere au delà du Danube, contient 34. villes, 45. bourgs, & plusieurs chasteaux & villages. Cette partie s'appelle Nortgoye: sa ville capitale est Noremberg, qui a huict milles de circuit, contient beaucoup de beaux & superbes bastimens, & est ceinte de deux murailles. Les autres villes principales sont Ratisbonne, vulgairement Regenspurg, iadis Augusta Tyberia, & auparauant Artobria, assise sur le Danube. Passauu sur l'emboucheure de la riuiere d'Inn, qui se descharge dans le Danube: Lanshut sur l'Iser, & Saltzbourg ville Archiepiscopale, sur la riuiere de Salta. IX.

L'Austriche, communément Oesterreich, ou Austorlich, ou bien Osterland, c'est à dire terre Orientale, s'appelloit iadis la haute Pannonie. Elle a pour ses confins du Leuant la Hongrie, du Sud les monts de Stirie, qui s'estendent depuis les Alpes, iusques en Hongrie, & au delà: du Ponât la Bauiere, & du Nord la riuiere de Teye, & la Morauie. Les riuieres d'Austriche sont le Danube, qui passe par le milieu du pays, l'Onase, le Traune, l'Erlaf, la Traisie, l'Ipse, la Melice, la Marchie, la Teye, & la Leyte. L'Austriche est vne Archiduché, dont la capitale ville est Vienne, iadis Flauiana, ou Iulio bona, qui est belle, riche, & fort peuplée, & a vne belle Vniuersité.

La Comté de Tirol est assise entre le Thesin & l'Oen, ou l'Inn, & les Alpes, & a tiré son nom de la petite ville de Tirol. Ce pays fut iadis vne partie de la Rhetie: ses confins sont du Nord la Bauiere, du Midy la Lombardie, du Leuant la Marche Treuisane, & le Friuli, & du Couchant le pays de Suisse. Ses principales villes sont Insprug, demeure du Seigneur de la Prouince, & lieu où est la Chambre & le Parlement des pays d'Austriche: puis Bixen sur l'Ise, & apres Trente, ville renómée à cause du Concile qui s'y tint l'an 1546. sous Paul III. Il y a vn fort beau chasteau. On y void aussi la ville de Maran sur le Thesin, & celle de Bolzan, & encore la Hale. X.

La Stirie, iadis Valteria, & communément Steïrmack, est .. petit pays qui confine du Nord auec l'Austriche, du Couchant auec la Carinthie, du Midy auec la Croace, & l'Esclauonie, & du Leuant auec la Hongrie. Elle fut erigée en Duché par l'Empereur Federic Barberousse. Il y a plusieurs Comtez en ce pays, & entre autres celuy de Warasdin sur le Drauu, & celuy de Lebnan sur la Mure. Ses principales villes sont Celie, ou Cilte, Fruch, & Greczie, auecques vn tres-fort chasteau, qui regarde l'Austriche, & pareillement la ville de Sepian. XI.

La Carinthie, communément Kaerndten, confine du Couchant, & du Midy auec le Friuli, & la Carniole; du Leuant & du Nord auec la Stirie. Ses meilleures villes son Woltkmarch, & Villac, toutes deux sur le Drauu, Marchburg, Clagensfurt, iadis Claudia, ville bien fortifiée: mais S. Veit est la ville capitale de la Prouince, XII.

Il y a deux Carnioles, l'vne qu'on nomme seiche, & vulgairement Vnderkrain. Les Princes d'Austriche y possedent plusieurs villes, & entr'autres Gorice, assise sur le bord de la riuiere du Sonte. L'autre Carniole se nomme Oderkrain, & est assise entre les montagnes Noriques, & pierreuses. Sa principale ville est Lubiane, que les Allemands appellent Loubach. XIII.

XIV. Le pays de Vvestphalie est pris par quelques-vns pour la vraye & ancienne Saxe: ses limites sont du Leuant la riuiere de Viser, du Nord la Frise, & le pays d'Vtrect, du Couchãt le Rhin, & du Midy les montagnes de Hessen, nommees Obnobies par Ptolemée. Ses principales villes sont Munster, Dusseldrop, Vvesal, Oldembourg, Osnabourg, Minde, & Heruorde. Vne bonne partie de ce pays obeyt à l'Euesque de Cologne, qui est assise sur le Rhin, & a double fossé, double muraille, 84. tours, & 19. parroisses.

XV. La Duché de Cleues est assise deçà & delà le Rhin, entre Cologne & le bas pays d'Vtrect. La Seigneurie de Ranistein est jointe à la Duché de Cleues; ses meilleures villes sont Cleues, Vvesel, Rees, sur le Rhin, Ringelbourg, Kernendonck, Duysbourg, & quelques autres.

XVI. Le pays de Iuliers, ou de Guelich a pris son nom de sa capitale ville, qui est forte, & qui a esté prise les années passées par le Marquis de Brandenbourg, & Duc de Neuf-bourg. Ce pays, & celuy de Cleues sont maintenant disputé par plusieurs qui pretendent y auoir droict.

XVII. Le pays, ou Langrauiat de Hessen, confine du Leuant auec la Turinge, du Midy auec la Franconie, du Couchant auec la Vvestphalie, & du Septentrion auec le Duc de Brunsvic, l'Euesque de Minde, & quelques autres Seigneurs: ses principales villes sont Marpourg où il y a vne bonne Vniuersité, Cassel, où le Landgraue se tient, & apres Bubac, & Asfled. Il y a quelques Comtez sous ce Landgraue, dont la principale est celle de Valdeck.

XVIII. Le pays de Turinge a du Leuant la riuiere de Sal, du Nord la forest Hercinie, du Couchant la riuiere d'Vver, & du Midy la forest Turinge, que l'on nomme Thuringerwald. Ce pays est vn Landgrauiat, qui n'a de longueur & de l'argeur, que douze lieuës d'Allemagne: & toutesfois il contient douze Comtez, auec autant d'Abbayes, cent quarante quatre Citez, & autant de bourgs, ou petites villes outre 200. villages, & 250. chasteaux. Sa capitale ville est Erfourt assise sur la riuiere de Gere, & l'vne des plus grandes d'Allemagne: les autres meilleures villes sont Vveymar sur l'Ilm, & Isenac sur le Nesse, où il y a bonne Vniuersité.

XIX. L'ancienne Saxe ou Sachsen, comprenoit autresfois la Vvestphalie, l'ancienne Marche, Misne, Lusace, Mansfeld, & quelques autres pays: vû qu'elle embrassoit tout ce qui estoit entre le Rhin, & l'Elb, & la mer Germanique, & la riuiere de Leydore iusques en Hessen, & aux frontieres de Turinge. Tellement que Brunsvic estoit comme au milieu de ce pays. Mais maintenãt on diuise la Saxe en haute & basse: la capitale ville de la haute c'est Vvittemberg sur la riuiere d'Elb. Quelques-vns mettent aussi Torge en cette haute Saxe: mais il est plus à propos de la loger au pays de Misne.

La capitale ville du bas pays de Saxe, c'est Albe, assez prés de laquelle est la ville de Mansfeld, capitale d'vne Comté. Les Comtez de Lauuemburg, Mekelemburg, Lunembourg sont aussi sous le mesme bas pays de Saxe, selon quelques-vns de mesme que les pays de Holsace, Stormar, & Dithmarsie. Au dessus de Saxe, du costé du Nord on void Magdebourg assis sur l'Elb, & fort d'assiette & de muraille dont l'Archeuesque porte le nom de Primat d'Allemagne: combien que les Archeuesques de Mayence, de Treues & de Cologne, qui sont Electeurs, ne luy cedent nullement, non plus que l'Archeuesque de Saltzbourg.

XX. Le marquisat de Brandebourg est au Leuant de la nouuelle Saxe, & est di-

nise en deux parties, c'est à sçauoir en la vieille Marche, arrousée par la riuiere de Spree. La capitale ville de cette vieille Marche c'est Brandebourg, sur la riuiere de Hauel. Mais la principale ville de la nouuelle Marche c'est Francfort sur l'Oder. On y void aussi Berlin, demeure du Marquis, qui est vn des Electeurs de l'Empire, & doit estre mis entre les puissans Princes d'Allemagne, vû qu'outre ces deux Marches il possede quelque villes, & Comtez au pays de Lusace, & de Slese, & l'on tient que son Estat a de longueur 60. lieuës d'Allemagne, où l'on conte 55. villes, & 64. bourgs.

La Comté de Mansfeld est vne partie de vieille Saxe, & a pour ses confins du Leuant la riuiere de Sal, auec l'Archeuesché de Magdebourg, & le *Diocese* de Mersebourg : du Midy la Turinge, du Couchant les Comtez de Shuuattzembourg, de Stolberge, quelques autres petites Seigneuries voisines. Il y a sous cette Comté quatre autres Comtez à sçauoir Arnstet, Vutpre, Wethin, & Quernfurt outre le Palatinat de Saxe, & quelque autres Principautez. Ses principales villes sont Mansfeld, assez prés de laquelle est Leimbach, puis Eiszloben, & Wypre. XXI.

La Lusace assise entre l'Elb, l'Odere, & les montagnes de Boheme, est diuisée en haute & basse, & toutes deux appartiennent à la Saxe. Elle est arrousée de la riuiere de Nesse. Sa principale ville c'est Gorlitz, apres laquelle est Zitaw sur la Nesse. XXII.

La *Silesie*, vulgairement Die Schelesie, est bornée du Sud de la Morauie, & de la forest Hercynie, de l'Oüest de la Lusace, & d'vne partie de Boheme, du Nord, & de l'Est de la Pologne. Sa longueur est de 200. mille pas, & sa largeur de 80. mille. Il y a en ce pays plusieurs Vniuersitez. Sa ville capitale est Vratislauie, communément Breslaw, où il y a Euesché & Vniuersité. Vne autre de ses meilleures villes c'est Nisse, ou Neysse qui est aussi Euesché. Il y a quinze Duchez en cette Prouince, dont six ont esté partagées à trois anciennes familles, & les autres sont escheuës au Roy de Boheme. XXIII.

Le pays de Misne communément Meyssen a du Leuant la Lusace, du Midy la Boheme, du Nord la Marche, ou le Marquisat, & la Saxe du Ponant la Turinge. Il y a en cette Prouince beaucoup de citez & de chasteaux. Sa capitale ville c'est Misne, qui a vn chasteau fort auposible. Les autres principales sont Dresden, demeure du Prince, & ces deux premieres sont sur l'Elb, & Lipse, où il y a bonne Vniuersité. On y met aussi Torge, mais quelques-vns mettent les deux dernieres en Saxe, confondant la Misne auec le pays de Saxe. XXIV.

La Duché & Euesché du Liege a du Nord & de l'Oüest le Brabant, du Leuant la Meuse auec la Duché de Lembourg, & du Sud la Comté de Namur. Cette Euesché embrasse la Duché de Boüillon, le Marquisat de Frachemont, la Comté de Borchlon, ou de Lont, & la Comté d'Hesbanie, dont la principale ville est Borhvvorm, outre plusieurs Baronnies, & Abbayes. Il y a au reste vingt-quatre villes, outre celles qui sont de la Diocese d'Vtrect, dont la principale est celle du Liege assise en vne plaisante vallée, & proche de la Meuse. XXV.

L'Archeuesché de Treues, vulgairement de Trier, est bornée du Nord de la Comté de Nassau, de la Duché de Monts, & de l'Euesché de Cologne. Du Leuant de la Ringouie, & du pays de Hessen, du Sud du pays Weestrich, & de la Duché des deux Ponts, & du Couchant de la Duché de Luxembourg. Il y a en cette Diocese de Treues 4. Comtez, auec quelques Baronnies, & autres Sei- XXVI.

gneuries. Au reste la ville capitale du pays c'est Treues, qui est vne des plus anciennes du monde. On y voit aussi l'ancienne ville de Confluence.

XXVII. La Holsace, vulgairement Holstein, a pour ses bornes du Leuant la riuiere de Bilene, du Couchant la Dithmasie, du Midy l'Elb, & du Nord la riuiere d'Eldore, qui est de ce costé la limite de Dannemarc. Mais ie ne veux parler plus amplement de la Holsace, pource qu'elle appartient au Roy de Dannemarc, à qui nous reseruons vn discours particulier.

XXVIII. Il y a aussi en la Comté de Bourgongne Besançon, qui est ville Imperiale, & qui fut iadis nommée Chrysopolis. Le Doux passe par le milieu presque par tout, & en toute la meilleure partie ; mais ce fleuue n'arrouse pas le costé de la porte par laquelle on va à Dole.

QVALITE'.

XXIX. L'Allemagne est sous le 6. 7. & 8. climat, entre le 47. & 55 degré de hauteur, & le 24. & 46. de longueur. Le plus grand iour d'Esté au paralelle du costé du Sud est de 15. heures & demie: & du costé plus proche du Nord de 17. & vn quart : Or combien que Corneille Tacite escriue que l'air y est fascheux, & Senecque que l'Hyuer y dure tousiours, toutesfois elle iouyt d'vn air assez doux & temperé, qui est vn peu froid, mais qui ayde à la santé & à la force. La terre y porte du froment, de l'orge, du seigle, du millet de l'auoine & toute sorte de bleds & de legumes en abondance. Les champs y sont fertiles, & les prairies y produisent grande quantité d'herbe. Il y a aussi en Allemagne plusieurs mines d'argent, de cuyvre, de fer, de plomb & d'autres metaux, & mesme il y a de l'or en quelques endroits. Il y a aussi de fort bonnes fontaines & mines de sel. Pline a dit qu'en l'ancienne Germanie on trouuoit du crystal, des onyces, des topazes, & autres pierreries. Il y a aussi de fort beaux iardins & vergers dont la veuë est merueilleusement agreable en Esté, & en Automne. On a tellemét cultiué ce pays qu'il y a mesme bien peu de reste de la forest Hercynie, cóbien qu'elle contint 60. iournees de chemin, & il n'y a que la forest Noire, celle d'Othon & celle de Boheme, dont on ne se sert que bié peu. Toutesfois elles ne sont pas si espouuentables qu'au temps passé, ains sont pleines de villages & de Monasteres. Il y a aussi grãde quãtité de vignes principalement vis à vis de la forest Noire, du long du Rhin, de mesme que du long du riuage du Neccar & du Mein. Mais du costé qu'elle confine auec la haute Pannonie, non seulement elle porte d'excellent vin, mais encore du saffran qui est bon au possible. On y void aussi grãde quantité d'arbres qui portent fruict mais elle est moins fertile du costé qu'elle s'estend vers la mer & la Vistule : & toutesfois elle porte en ces lieux-là du froment en abondance. Au reste la haute Allemagne a peu de marescages, & de montagnes fascheuses, veu que celles qui y sont se trouuent fort fertiles, & mesmes les Alpes dót le

XXX. sommet est tousiours couuert de neige, ont à leur pied de tres-bons pasturages. Les montagnes de la forest Noire portent force sapins, dont l'on tire grãde quantité de poix ; & mesme les bornes de ces montagnes produisent de fort bons vins. Cette Prouince ne nourrit point de vers à soye, & ne produit nuls oliuiers,

Mais venons aux particularitez de chaque Prouince, apres auoir consideré generalement toute l'Allemagne.

L'Alsace produit du froment en abondance, principalement en la plaine où il y a aussi de tres-bons fruicts. Les montagnes & les collines portent de bon vin, & les pasturages sont aussi extremement bons aux montagnes & aux vallées.

Le terroir de Witemberg est en partie aspre, & ne peut produire du vin mais a d'excellens pasturages, & en partie est pierreux & plein de sable, mais propre à porter des fruicts: & il est aussi partie champestre, & plus propre à l'agriculture. Il y a aussi des riuieres peuplées de poisson, de mesme que des lacs & des estangs.

La Franconie est en partie plaine, & en partie est bossée de quelques collines. Et quoy que son terroir ne soit pas gras en quelques endroits, ains plein de sable, toutesfois il porte assez de froment & de legumes, comme aussi des oignons & des raues plus grandes qu'en aucune autre prouince, de mesme que des choux pommez. Le pays est aussi couuert d'arbres fruictiers, il y a pareillement force prairies, qui nourrissent grande quantité de bestail de toutes sortes; & en plusieurs lieux on void de fort bonnes vignes principalement prés de Wittzbourg. Il y a plusieurs forests, ou l'on trouue force chasse. Prés Bamberg on trouue grande quantité de reglisse.

La *Suabe* est partie plaine & en partie montueuse. Mais elle est fertille, & bien cultiuée par tout, sinon aux lieux où il y a des lacs, des forests, ou des mõtagnes. Il y a grande quantité de chasse, & force gibier, du froment en abondance, & grand nombre de bestail. On y voit aussi force riuieres qui viennent de tous costez se ietter dedans le Rhin. Tout le pays est au reste bien sain, & l'on trouue aux montagnes à l'entour, du fer, de l'argent & d'autres metaux.

La Boheme abonde en orge & en froment: mais elle manque d'olliuiers, & a fort peu de vignes, qui ne produisét mesme guerre, à cause du vent du Nord, auquel elle est entierement exposée, qui laisse fort rarement meurir le raisin. Elle produit force saffran, dont la couleur, le suc & l'odeur, est fort agreable. Elle abonde tellement en argent qu'on ne void presque rien que de l'argent aux veines qu'on y trouue. Ses mines sont au terroir de Cromlauu, & pareillement en ceux de Budvueesz, & Kuttemberg. On tire aussi de tres-bon or de quelques pays, & l'on y trouue aussi de l'estain, du plomb, du cuyure, & du fer, dont ce pays abonde. Mais il y a principalement de fort bonnes mines de fer prés de la ville de Berain. On y trouue aussi des escarboucles & des athemistes.

La Morauie a la plus part de son terroir gras, & par consequent propre à porter des bleds, & les collines y sont pareillement propres pour la vigne, dont cette terre n'est pas ennemie, comme celle de Boheme. Tout y est cultiué, & si remply de gens qui s'adonnent à trauailler en la terre, qu'on n'y a presque laissé aucun lieu pour faire paistre le bestail. Iean Dubraue a escrit qu'on trouue de l'Encens & de la Myrrhe, non qui tombe de quelque arbre, mais qui est tirée de la terre, & l'on en trouue seulement en vn lieu qu'on nomme Paradisque.

Le haut pays de Bauiere est tout presque plein de montagnes & de forests, & arousé de lacs & de riuieres rapides, & pour cette cause bon au pasturage, &

à porter des arbres fruictiers, qui produisent du fruict en abondance, Mais aux lieux de campagne elle porte assez de froment.

La basse abonde en froment, bestail, poissons, oyseaux, bestes sauuages, & autres choses necessaires à la vie humaine. Ce pays nourrit aussi grand nombre de pourceaux par le moyen de ses glands, & de ses pommes sauuages. Il y a aussi en ce pays force fontaines de sel : mais pour la pluspart faute de vin. On y trouue aussi quantité de cuyvre & de fer.

Le pays d'Austriche est plain & exposé aux vents du Nord. Il produit assez de froment, de vin, & d'autres fruits. L'air y est sain. On y trouue de l'argent en abondance.

Quant à la Comté de Tirol elle abonde en mines d'argent, d'airain, & de laton. Les montagnes de cette contrée sont fort hautes, tousiours couuertes de neige, & abondent en bestes sauuages.

Pour le regard de la Stirie c'est vn pays tout montueux, excepté du costé du Leuant, où l'on void de belles plaines. Il y a de belles mines de fer & d'argent.

La Carinthie a des vallées & des collines qui produisent force bled. Il y a aussi vn grand nombre de lacs & de riuieres.

La Westphalie est plus propre à nourrir le bestail qu'à porter du bled. Il y a des forests en quelques endroits. Le terroir est mal propre pour la vigne: mais il y vient diuers fruits, comme des pommes, des noix, & des glands, dont ils nourrissent grande quantité de pourceaux. Il y a aussi force metaux au terroir de Cologne.

La Duché de Cleues iouyt d'vn air doux & temperé, & son terroir produit du froment en assez grande quantité. Il y a aussi de bons pasturages, & assez bon nombre de riuieres qui l'arrousent.

Quant au pays de Iuliers il produit du froment en abondance, & vne herbe de laquelle les teinturiers vsent. Il y a plusieurs animaux domestiques, principalement de fort bons cheuaux.

Le pays de Hessen porte en abondance toutes choses necessaires à la vie de l'homme, fors du vin, dont toutesfois il n'est entierement depourvû, vû que aupres du Rhin il en produit. Il y a du bestail en fort grand nombre. Le terroir de Waldée particulierement porte beaucoup de bled & de vin, est arrousé de plusieurs riuieres, & riche d'vne grande quantité de mines, d'où l'on tire de l'or, de l'argent, du cuyure, du vif argent, du fer, du plomb, du sel & de l'alun.

La Turinge produit du bled en assez grande quantité, & vne herbe que les Latins nomment Isatide, & nous de la guesde, qui sert aux teintures.

En Saxe on trouue grande quantité de metaux, & l'on y void plusieurs belles riuieres qui portent du poisson à foison, & autres grandes commoditez aux habitans.

En la Comté de Mansfeld on trouue force metaux, & des cailloux aisez à briser, qui estans eschauffez rendent du cuyvre auec vne assez grande quantité d'argent. Il y a aussi en ce pays vn lac salé, dans lequel si les pescheurs iettent leurs filets trop auant ils se bruslent, de mesme que s'ils estoient mis au feu.

La Lusace porte du froment, & d'autre sorte de bleds en abondance : de mesme que la Silesie, qui a aussi grand nombre de reseruoirs à poisson.

La Misnie produit aussi quantité de froment, de vin, du miel, & nourrit for

de force bestail. On trouue aussi en ce pays des mines d'or.

Le pays de Liege est beau & fertil au possible, & a plusieurs belles riuieres pleines de poisson, & pareillement de belles forests où l'on trouue force bestes sauuages, comme aussi des montagnes & des vallées qui portent quatité de vins & de fruicts. Il y a aussi des mines de fer & de charbons qu'ils nomment Lilanthraces. On y trouue semblablement beaucoup de salpestre, & de fort bonnes eauës propres à guerir diuerses maladies, entre lesquelles est celle de Tongres, dont Pline & quelques autres font mention.

Quant au pays de Treues il est inégal vû qu'en quelques endroits il a des montagnes aspres & steriles, & ne porte que de l'auoine, & en quelques autres il a des montagnes verdoyantes & fertiles, & qui produisent principalement du vin. Il porte encore beaucoup plus du costé du Rhin & de la Moselle. Au reste elle est arrousée presque par tout de riuieres de torrens, & de petits ruisseaux qui viennent à se mesler auec la Moselle, & de là se deschargent dans le Rhin. Cette grande quantité d'eauës fait que les habitans sont pourueus abondamment de poisson. Les forests de cette contrée sont pleines de sauuagine: il y a en ce pays deux lacs d'vne profondeur admirable, à sçauoir celuy de Vlme & celuy de Laiche, au dernier desquels on trouue des pierres verdes, jaunes & rouges, qui ne sont guerre moins belles que les esmeraudes, les hyacinthes & les rubis. Il y a aussi par tout ce pays force mines d'airain, de plomb, d'argent & de fer, pareillement des eauës propres & salutaires aux malades.

MOEVRS ANCIENNES.

Les Allemans, nommez autresfois Germains, à cause de leur force, selon quelques-vns, pource que ce mot Germain signifie tout masle & tout robuste, & selon Strabon, pource qu'ils imitoient les façons de faire, & estoient comme semblables à eux en naturel & en grandeur de corps, & couleur de visage: si bien que les Romains leur donnerent ce nom de Germains, comme s'ils les eussent reconnus pour freres des Gaulois, à cause que le Latin appelle Germains ceux qui sont freres & sortis d'vn mesme ventre: les Allemands (dis-ie) ont de tout temps esté tenus pour vaillans & courageux au possible. Auant qu'entrer en bataille ils chantoient vn Hymne en l'honneur d'Hercule, lequel ils disoient auoir esté quelquesfois en leur pays, & vsoient de nombres & mesures, quoy que sans aucune proportion en leur chant, qui estoit inuenté pour estonner les ennemis. Ils estoient soudain, & marchoient auec vne grande precipitation en leurs affaires. Ils estoient mal propres au trauail, & ne pouuoient endurer long temps les incommoditez qu'apporte la guerre, principalement la soif & la chaleur. XXXI.

Ils n'auoient jadis aucun vsage d'or n'y d'argent, & faisoient aussi peu d'estat de la vaisselle d'argent qu'on donnoit à leurs Capitaines, ou dont on faisoit present à leurs Princes, que si c'eust esté de la terre. L'or & l'argent a esté connu & estimé par eux, seulement à cause des traffics & des commerces. Il y en auoit peu jadis entr'eux qui vsassent d'espée, ains plutôt ils auoient de longs bastons & espieux, ou piques auec vn peu de fer au bout, armes propres pour combatre l'ennemy, soit qu'il fallut l'attaquer de loin, soit qu'il fut besoin de venir aux mains. Les hommes de cheual portoient des lances & des

escus, ceux de pied lançoient plusieurs traicts entrant au combat : ou bien ils combattoient nuds, ou bien ils vsoient d'vn hoqueton court, & n'y auoit nulle diuersité d'habits qui distinguât les compagnies : & seulement ils peignoient leurs escus diuersement, afin de s'entreconnoistre. Il y en auoit peu qui vsassent de corselet ny corps de cuirasse, & peu qui armassent leur teste de morion, bourguignote, ou salade. Ils n'auoient grand soin de la beauté & vitesse de leurs cheuaux, ny de les faire volter en rond, & se contenoient de leur apprendre à passer vne carriere bien droite.

Celuy qui perdoit son escu au combat estoit tellement hay & detesté, qu'il n'estoit receu ny aux sacrifices, ny aux conseils & assemblées publiques ; ce qui causoit que plusieurs ne voulans suruiure à cette honte aduançoient leur mort auec vne corde.

Leur Roy estoit choisi du corps des nobles, & n'auoit puissance de faire tout à sa fantasie, ny vser de toute chose à son plaisir absolument.

Ils eslisoient pour leurs chefs d'armées ceux qui surpassoient les autres en vertu, & qui sçauoient mieux effectuer que commander. Il n'estoit permis à aucun de battre ou faire mourir les autres, fors au seul Prestre, afin qu'on crût que c'estoit Dieu seul qui chastioit les forfaits.

Ils portoient ordinairement en guerre quelques tableaux qui representoient leurs Dieux, & pour cét effect les tiroient des Temples bastis aux forests. Lors qu'ils alloient à la guerre, ils vouloient que leurs plus proches, & les choses qui leur estoient plus cheres ne s'esloignassent guere d'eux, afin qu'en presence de leurs amis, ou ils vainquissent glorieusement, ou ils mourussent auec honneur & loüange. Quand ils estoient blessez ils se retiroient vers leurs meres & leurs femmes, qui n'estoient pas si delicates qu'elles ne comptassent les playes, ne les visitassent & n'apprestassent à manger aux soldats, en les incitant à bien combattre. Aussi l'on trouue par escrit, que les Germains estans presque deffaits, ont rembarré bien souuent leurs ennemis à l'inclination de leurs femmes, à l'esprit desquelles ils donnoient quelque preuoyance & sainteté, à raison dequoy ils ne rejettoient point leurs conseils, & ne mesprisoient leurs aduis en leurs assemblées.

Ils auoient certains iours ausquels ils immoloient des hommes à Mercure ; mais ils n'offroient que des bestes à Mars & à Hercule. Ils vsoient aussi de sort & d'augures. Aux choses de peu d'importance la resolution des affaires despendoit des chefs des Citez : mais aux faits de consequence il falloit que tout le corps de la ville fut assemblé pour en determiner.

Ils ne commençoient aucune entreprise que durant la nouuelle Lune, ou lors qu'elle estoit pleine, & ne contoient pas les iours, mais faisoient le denombrement par les nuicts. Lors qu'ils venoient aux assemblées ils estoient armez, & s'ils vouloient montrer qu'ils s'accordoient à l'aduis de quelques-vns ils ne faisoient que bransler leurs piques, qui estoit le plus honorable signe de leur approbation : mais si la chose leur desplaisoit ils le signifioient par vn grand murmure.

Ceux qui s'enfuyoient de la guerre, ou qui trahissoient leurs amis estoient pendus au premier arbre qu'on trouuoit, & les lasches, & ceux qui n'auoient aucune force estoient jettez dans les bourbiers, & couuerts de fange, ou bien precipitez dans les marais, & l'on y mettoit vne claye de bois afin qu'ils n'en pûssent sortir, comme s'ils eussent esté d'aduis qu'il falloit punir publique-

ment vn forfait, & toutesfois cacher & couurir la honte de la faute.

Il n'estoit permis au Magistrat de faire chose quelconque, fut en priué, fut en public, sans auoir ses armes. Ils estoient fort curieux d'estre bien suiuis: d'autant que ceux qui auoient la plus gentille, & plus belle troupe de ieunesse à leur suitte estoient renommez sur tous autres. C'estoit infamie au soldat de suruiure à son chef mort en la guerre, sinon qu'il fut decedé apres auoir emporté la victoire. Aussi le Prince combattoit pour vaincre, & ceux qui le suiuoient batailloient pour sa conseruation & deffence. Ils embrassoient la guerre de gayeté de cœur, & sans aucune necessité, comme ceux qui ne pouuoient viure sans combattre: de sorte qu'ils tenoient à lascheté de se pouruoir en trauaillant de quelque chose necessaire, si on la pouuoit acquerir par la force, & en combattant.

Lors qu'ils n'estoient plus à la guerre, les plus vaillans & illustres n'auoient autre soucy que de dormir, manger & de boire, laissant à leurs femmes la charge de leurs maisons & labourages: à quoy les vieillards estoient pareillement employez. Leur demeure ordinaire estoit en des villages & hameaux, dont les maisons estoient separées.

Leur habillement estoit vn hoqueton fermé & attaché d'vne boucle, ou d'vn lasset, au deffaut de ce d'espines. Les plus riches differoient en habit des pauures, non pour le porter plus large, mais pource qu'il estoit plus estroit, & si bien approprié au corps, qu'il sembloit estre collé contre les membres qu'il couuroit, & l'habillement des hommes & des femmes estoit semblable.

Les Germains entre toutes les nations tant Orientales que Septentrionales, se sont dés le commencement contentez d'vne seule femme, cõbien qu'il y en eut qui en espousoient plusieurs. Ce n'estoit pas la femme qui portoit le doüaire à son mary, ains l'homme le donnoit à son espouse. Ils ne se soucioient de parer leurs femmes, ou d'employer leurs biens en bagues, & en meubles, ains ils donnoient vne paire de bœufs attelez, vn cheual tout bridé, vn escu, la pique & l'espée. C'estoit vne chose merueilleuse de voir la pudicité & la continence de leurs femmes, vû qu'on ne les voyoit presque iamais aux jeux publics, ny aux festins. Aussi l'on oyoit dire peu souuent parmy vne nation si peuplée qu'il y eut vn adultere.

Que s'il aduenoit qu'vne femme fut conuaincuë de ce crime, on luy coupoit premierement les cheueux, puis son mary la conduisoit toute nuë en pleine place deuant ses parens, la priuant du droict de sa maison, & apres elle estoit foüettée par tout le village. Il n'y auoit nul moyen, ny espoir de reconciliation depuis qu'vne femme s'estoit oubliée.

Il n'estoit permis entr'eux de se mocquer des vices d'autruy, disant qu'ils estimoient que cette coustume estoit plus propre à corrompre les bonnes mœurs, que bonne pour remedier aux mauuaises.

Les ieunes hommes commençoient tard à sçauoir que c'est de l'accointance des femmes, & par ce moyen leur ieunesse estoit plus gaillarde: & l'on ne precipitoit aussi guere les mariages des filles, afin que les deux parties fussent plus puissantes pour la generation.

L'homicide cõmis estoit recompencé par certain prix & nõbre de bestail, & le meurtrier accordant auec partie satisfaisoit à la maison de celuy qui auoit

esté meurtry. Ils prenoient grand plaisir à receuoir & loger les estrangers; & c'estoit vne grande faute entr'eux de refuser sa maison & sa table aux suruenans. Il prenoient plaisir à s'entrefaire des presens, sans se reprocher toutesfois aucune chose, pource qu'ils ne s'estimoient nullement redeuables les vns aux autres pour chose qu'ils eussent receuë.

Il passoient les iours & les nuicts à faire grande chere, de sorte qu'ils ne tenoient nullement pour vice l'yvrongnerie. Aussi apres boire l'on ne voyoit que querelles, & toutesfois on y voyoit plutôt faire vn meurtre, qu'on n'y oyoit dire vne parole iniurieuse. Ils traittoient des affaires de paix & de guerre en banquetant. Ils n'estoient iadis anciennement rusez, ains disoient simplement & naïfuement leur pensée.

Le iour d'apres qu'ils auoient consulté ils retractoient les choses resoluës; afin d'y deliberer encore, comme ceux qui ne sçauoient que c'estoit de feindre ny dissimuler, & s'arrestoient à cette seconde deliberation, comme ne pouuant errer apres auoir consulté si bien vne affaire. Leur boisson estoit composée d'orge, & faite à la semblance de vin: mais ceux qui se tenoient prés des riuieres auoient du vin qu'on leur apportoit des pays estrangers. Pour leur viande ils auoient des pommes sauuages, de la farine fraichement moulüe, & du laict caillé.

Ils apprenoient à leur jeunesse à passer d'extrement par des rangs de piques, & d'espées nuës, afin de rendre les hommes adroits aux combats. Ils estoient tellement adonnez au jeu, qu'apres auoir perdu tout leur bien ils engageoient encor, & vendoient la liberté de leurs personnes: de sorte que celuy qui perdoit demeuroit esclaue de l'autre: & quoy que le perdant fut ieune & robuste; si se laissoit-il lier & vendre comme vne beste au marché.

Ils partissoient l'année en trois saisons, à sçauoir en Hyuer, Printemps, & Esté, comme ceux qui ne connoissoient l'Automne, à cause qu'ils n'auoient ny vin, ny fruicts, à recueillir en ce temps.

Leurs larmes estoient bien-tôt passées au trespas de quelqu'vn, mais la douleur demeuroit longuement emprainte dans leur ame. C'estoit l'office des femmes de pleurer & lamenter, & celuy des hommes estoit d'auoir seulement memoire du mort.

XXXII. Mais pour parler en particulier des mœurs de quelques peuples de Germanie, les Saxons estoient grands escumeurs de mer, cóme nous apprenons d'Apollinaire. Auant que de quitter le pays qu'ils auoient rauagé, ils auoient de coustume de prendre chaque dixiéme de leurs prisonniers qu'ils massacroient auec vne execrable ceremonie. Ils croyoient que par ce moyen ils s'acquittoient enuers leurs Dieux, en sacrifiant ceux qu'ils prenoient en guerre.

Ils ne laissoient guere leurs voisins en paix, mais ils viuoient paisiblement entr'eux, & les Seigneurs pouruoyoiét auec grande courtoisie aux choses qui estoient necessaires à leurs citoyens. Ils estoient extrémement curieux de la conseruation des familles & races de leur ancienne noblesse, & ne vouloient guere s'accointer des estrangers, ny s'allier de moindres qu'eux.

XXXIII. Ce peuple estoit diuisé generalement en quatre Estats, c'est à sçauoir de nobles, de francs & d'affranchis & d'esclaues, & il estoit deffendu par leur loy de quitter son rang en contractant mariage. Tellement qu'il falloit que le noble espousât vne femme de sa condition, & ainsi des autres, & si quelqu'vn contreuenoit à cette ordonnance il y alloit de sa vie. Ils auoient de bonnes

loix, pour la punition des forfaits: comme si quelque meurtre auoit esté commis on auoit esgard à la condition de celuy qui auoit esté tué, & n'y auoit presque iamais peine de mort, sinon pour celuy qui faisoit homicide en quelque Temple; vû qu'il n'y auoit lors aucune remission, mesme quiconque se mettoit en embusche, & qui espioit l'occasion de ce faire, encor qu'il n'executât pas son mauuais dessein, il estoit banny, & condamné à grosses amendes.

Les larcins y estoient punis auec p us grande seuerité, vû que trois sols anciens estans desrobez, il n'y alloit que de la teste de celuy qui les auoit pris. Les boute feux, & ceux qui vsoient de violence passoient sous la rigueur de mesme sentence. Quant aux heritages nul ne pouuoit priuer son legitime heritier, ou ayant droict de succession pour la donner à vn autre, sinon qu'il la donnât à l'Eglise, ou qu'il fit le Roy son heritier.

Au reste les Saxons estoient jadis adonnez à la superstition des idoles, & adoroient les arbres fort verds, fueillus & chargez de branches, & pareillement les belles fontaines. Ils auoient encor vn gros tronc d'arbre fiché en terre en lieu descouuert qu'ils appelloient Irminsual, qui signifie colomne vniuerselle, cōme s'il eut soustenu toutes choses. Ce tronc fut abbatu par Charles le Grand, lors qu'il eut subiugué les Saxons, & qu'il les transporta en Flandres & en Brabant, afin qu'ils ne remuassent plus mesnage en leur pays. Ils adoroient aussi Mercure, auquel ils sacrifioient (comme les autres Allemans) à iours certains ceux qu'ils prenoient en la guerre. Ils ne trouuoient nullement conuenable à la Majesté de leurs Dieux qu'on les enfermât dans les Temples, ou qu'on fit aucune statuë pour les representer, iugeant qu'il estoit impossible à l'homme de comprendre ce qui est de la diuine Majesté. Ils dedioient les bois de haute fustaye, & les forests plus sombres & plus espaisses à leurs Dieux, & y disputoient des plus grands secrets de la nature auec beaucoup d'honneur & de reuerence. Ce peuple fut encor adonné à la contemplation du vol, du manger, & des entrailles des oyseaux, afin de deuiner par ce moyen les choses à venir.

Ce peuple deuinoit iadis en cette maniere. Ceux qui vouloient sçauoir quelque chose prenoient des verges de quelque arbre fruictier, & les mettoient en plusieurs pieces, lesquelles ils marquoient de diuerses sortes & couleurs, & les estendoient sur quelque habillement blanc & net, sans vser d'aucun ordre en ce faisant. Si la consultation touchoit le public, le Prestre presidoit à cette façon de sort; & si c'estoit pour quelque cas particulier, le pere de famille, & maistre de la maison où cela se pratiquoit, ayant fait sa priere aux Dieux, auec les yeux esleuez en haut, leuoit trois fois ces verges ainsi espanduës, & selon que la marque tournoit, il presidoit l'heureuse ou malheureuse yssuë de l'affaire: & si les marques deffendoient l'entreprise, on la differoit à vne autrefois. Si les verges du sort marquoient qu'on l'entreprît, il falloit encor que le sort en signifiât l'issuë.

Ils nourrissoient aussi des cheuaux blancs dans les bois & forests, aux despens du public, & prenoient garde qu'ils n'ussent iamais seruy. Ils les atteloient à vn chariot dedié pour ce seul effet, qui estoit accompagné du Prestre & du Roy, ou chef de la Cité ou de la Prouince, qui prenoient garde au hennissement & du bruit de ces cheuaux: tellement qu'il n'y auoit sorte de deuination à laquelle ils adioustassent plus de foy qu'à cette-cy, d'autant

qu'ils estimoient ces animaux comme ministres des Dieux, & qui sçauoient leurs secrets. Ils auoient encore vne autre maniere de sort, par laquelle ils prenoient coniecture de l'euenement des guerres de plus grande importance. Car ils contraignoient chacun de leurs captifs pris en guerre, & qui se trouuoit de la nation à qu'ils auoient à faire, de combatre contre celuy des leurs qu'ils choisissoient, & quiconque emportoit le dessus seruoit de prejugé pour la victoire future.

Quand à ceux de Suaue ou Sueue, Cesar dit en ses Commentaires, que c'estoit vn grand peuple fort adonné aux armes, voire plus que tout le reste des Germains: qu'ils auoient cent bourgades & cantons, dont chacun fournissoit tous les ans mille soldats aguerris, qui sortoient de leur pays pour attaquer leurs voisins: & que cependant ceux qui demeuroient trauailloient, tant pour nourrir, que pour fournir aux frais de ceux qui alloient à la guerre, & que ceux-cy qui estoient demeurez y alloient au bout de l'an, quand les autres se venoient rafreschir. Il dit aussi qu'ils n'auoient ny champ, ny terroir qui fut à quelqu'vn en particulier: & qu'il ne leur estoit permis d'arrester plus d'vn an en vn lieu pour y habiter: qu'ils ne viuoient guerre de pain, mais de laict & de chair, & s'adonnoient du tout à la chasse, & aussi qu'ils n'estoient accoustumez dés leur enfance à aucun deuoir, ny assujettis sous la rigueur d'aucune discipline. Ils estoient tellement endurcis au trauail, qu'encor qu'ils habitassent en vn pays bien froid, toutesfois ils n'auoient autre habit que de peaux, qui estoiẽt mesmes si courtes & si estroites que la plus grande partie de leur corps demeuroit descouuerte, & ils se baignent aussi souuent és riuieres.

Ils permetoient aux marchands l'entrée en leurs pays, plus pour vendre le pillage qu'ils faisoient durant la guerre, que de desir d'auoir quelque chose des pays estrangers. Ils ne prenoient plaisir d'estre bien montez comme les Gaulois: vû qu'ils se contentoient des cheuaux qui naissoient en leur pays, & les accoustumoient si bien au trauail, qu'ils les rendoient bons pour leur seruice. Ils descendoient souuent de cheual pour combatre à pied, & ayant apris à leurs cheuaux à ne bouger cependant d'vne place. Ils n'estimoient rien plus vilain que d'vser de selles, tellement qu'encor qu'ils vissent vn grand nombre de gens, qui auoient leurs cheuaux sellez, ils ne craignoient point de donner dedans & les assaillir. Ils ne souffroient qu'on portât du vin en leur pays, disant que cela ramollissoit les hommes, & ne seruoit qu'à les effeminer. Ils estimoient que ce leur estoit beaucoup d'honneur s'il y auoit beaucoup du pays voisin du leur en friche, d'autant que c'estoit signe qu'il y auoit grand nombre de peuples qui n'auoient pû soustenir leurs efforts. Tellement que d'vn costé des Sueuiens il y auoit plus de 600000. pas de terre non cultiuée.

Tacite dit qu'ils s'accourcissoient les cheueux en les noüant & entortillant sur la teste, & que les Princes les portoient mieux peignez & ageancez que les autres. En certaine saison de l'année on enuoyoit en vne forest sacrée certains deputez de chaque quartier de la Germanie, & là ils massacroient & sacrifioient vn homme en vn lieu touffu & fort couuert d'arbres. Il n'estoit permis de mettre le pied en ce lieu sans auoir les mains liées, afin d'auoüer qu'on estoit moindre que les Dieux: & si par hazard quelqu'vn tomboit en terre, il ne luy estoit loisible de se leuer, ains il se trainoit. Cette folle superstition tendoit à reconnoistre d'où ils auoient pris origine, & le lieu où Dieu re-

gnoit. Vne partie des Sueuiens sacrifioit aussi à la Deesse Isis. Au reste les Romains ayans attiré les Sueuiens à leur obeyssance & amitié, ils leur firent tousiours cét honneur de les mettre des premiers aux armées, & de leur donner la pointe aux combats plutôt qu'à toute autre nation.

Ceux de Bauiere descendus des Boiens, selon Polybe, habitoient en des hameaux bastis sans aucune muraille ny closture, & la terre estoit leur lict auec vn peu de paille. Ils viuoient de chair, & s'adonnoient seulement à la guerre & au labourage, viuant fort escharsement, & ne faisant aucun estat des arts & sciences. Leur richesse consistoit en or & bestail, à cause qu'ils pouuoient facilement transporter ces choses s'ils estoient contraints de changer de demeure. Chacun d'eux taschoit d'acquerir autant d'amis qu'il luy estoit possible, & ainsi tant plus vn homme auoit de gens à sa deuotion, tant plus il estoit estimé & redouté.

MOEVRS DE CE TEMPS.

AVjourd'huy les Allemands sont diuisez en 4. Estats & manieres de gens. Le 1. est du Clergé qui comprend les gens d'Eglise seculiers, & reguliers ou religieux. Ceux-cy ont de grands reuenus, & sont fort honorez de tous autres lors qu'ils se trouuent sçauans & de bonne vie. Car ce peuple mesprise *aisément* les Prelats & ministres de l'Eglise qui sont ignorans & desbordez. Les Religieux portent des habits seans à leur condition. Les Prestres non Moines ont des robbes larges & longues de couleur noire. Leurs bonnets sont de laine & fort creux, & non pointus, qui leur entrent en la teste iusques aux oreilles. Lors qu'ils vont par la ruë ils portent des chapperons sur les espaules qui sōt ou de soye ou de laine. Ils ont aussi des mules auec des souliers dedans, ou bien des mules seules sans escarpins, lesquels ils laissent estās au logis. La plus grande partie de ceux-cy s'adonnent à oysiueté, & n'a grand soucy des lettres, ains seulement de boire, & ioüer & faire bonne chere.

Le 2. Estat est de la Noblesse, qui comprend les Princes, Comtes, Barons, Cheualiers & simples Gentils-hommes. Les Princes sont plus prisez que les autres, non tant pour leur grandeur, ou pour l'ancienneté de leur maison, qu'à cause qu'ils sont plus puissans que les autres, comme ayans force terres seigneuries & reuenus. Mais c'est vne merueille de voir que les Princes, les Comtes & les Barons, & leurs semblables obeyssent aussi-tôt qu'ils ont mandement de l'Empereur, comme ses sujets & hommes liges : & cependant les plus petits Gentils-hommes se disent exempts de telle sujection, & ne vont à la guerre s'ils ne sont payez, & toutesfois ils appellent l'Empereur leur Prince, & le reconnoissent pour tel. Tous les nobles penseroient se faire grand tort s'ils s'adonnoient au traffic & à la marchandise, & exerçoient quelque art mecanique, & croyent qu'il leur tourneroit à deshonneur s'ils prenoient vne femme roturiere, & qui ne fut de leur qualité. Ils mesprisent la compagnie & frequentation des bourgeois des villes, & pour cette cause batissent des Chasteaux & forteresses aux champs, où ils viuent en liberté auec leurs familles. Quelques-vns d'entr'eux frequentent les Cours des Princes, & les suiuent à la guerre, d'autres se tiennent cazaniers en leurs maisons, viuans de leurs rentes.

Tous les Gentils-hōmes vont à la chasse, & disent que cét exercice n'appartient qu'à eux, & qu'ils ont l'octroy & priuilege des Princes. Que si vn passant

ou quelqu'vn du tiers Estat est conuaincu d'auoir chassé, principalement aux Liévres, Biches, Daims, Cheureux & Cerfs, il y a plusieurs endroits où l'on luy creue les yeux pour punition du fait, & en quelques autres, il en perd la vie. Il est toutesfois permis à chacun de chasser aux bestes qui portent dommage. Au reste les nobles font grand chere, & s'habillent magnifiquement. Les hommes & femmes portent force chaines d'or & belles bagues, & les vns & les autres portent des habits de soye de toutes couleurs.

Lors qu'ils vont dehors ils sont suiuis d'vne grande troupe de leurs domestiques, & marchent auec telle grauité, qu'on les distingue aisément du peuple. S'ils vont vn peu loin c'est à cheual, d'autant qu'ils tiennent que ce leur seroit deshonneur d'aller à pied, & disent que c'est signe d'vne estrange misere & pauureté, & toutesfois lors qu'ils ont faute de quelques choses necessaires ils ne trouuent pas messeant de le piller & le rauir. S'ils ont receu quelque offence, ils ne s'addressent que fort rarement & bien tard à la Iustice, & font assemblée de force gens de cheual, s'essayant de prendre vengeance par la voye des armes, tellement que pillant, bruslant, & rauageant les terres de leurs ennemis, ils contraignent ceux qui les ont offencez de leur faire reparation suffisante. Ils sont superbes, pleins d'inquietude, auares, & tiennent les pauures paysans en estrange seruitude.

Le 3. Estat comprend les citoyens & bourgeois des villes, dont les vns sont immediatement sujets à l'Empire, sans reconnoistre autre Seigneur, les autres outre l'Empereur ont des Princes, ou sont sujets aux Ecclesiastiques. Les citoyens des villes viuent en grande amitié & concorde, se portent fort honnestement ensemble, trafiquent ensemble en public & en particulier, & bien souuent se festinent les vns les autres. Ils s'entre-deçoiuent bien peu souuent, & ont fort peu de noises ensemble. En quelque téps, heure ou lieu qu'ils se rencontrent, ils se salüent courtoisement & auec beaucoup d'honneur. Tous vont vestus assez simplement, & viuent mesnagerement les iours ouuriers; mais aux iours de feste ils sont vn peu plus liberaux. Ceux qui trauaillent font 4. repas le iour, & les hommes qui demeurent en repos n'en prennent que deux.

Le vestement ordinaire des hommes est de laine, & celuy des femmes de toiles ou de treilles, quelquesfois aussi de laine, mais fort bigarré. Ils ayment sur tout d'estre habillez à la Françoise. Ils s'habillent de noir aux funerailles de leurs parens, & en portent le dueil trente iours, & pendant ce terme ils font prier trois fois pour le deffunct, c'est à sçauoir le iour de l'enterrement le septiéme & le trentiéme. C'est vn peuple affectionné au seruice de Dieu, tellement qu'il n'y a artisan quelconque qui ne se mette en priere auant que de faire sa besogne.

On y entretient les ieunes gens qui pour estudier se sont volontairement bannis de leur pays, & errent par le monde, & l'on en voit quelquesfois si grand nombre en vne ville, qu'on pourroit s'estonner à bon droict comme il est possible qu'on en entretienne tant. Les citoyens les logent pour l'honneur de Dieu, puis ils vont mendiant leur pain, en chantant de porte en porte, & ils en sont fournis en abondance. Ioignant chaque Eglise de parroisse il y a vne maison qui est au public, où on lit les arts liberaux, & ces pauures, & les enfans de la ville & autres y sont enseignez par gens gagez pour cét effect, qui sont remplis de sçauoir.

Las bastimens des riches sont de pierre, & à chaux & sable: les pauures ont

leurs loges basses & faites de bois & de terre. Les vns & les autres couurent leurs maisons de thuile ou d'ardoise. Au pays de Saxe & en plusieurs autres endroits ils les couurent de lattes.

Le dernier rang & Estat est des paysans & gens de village, qui cultiuent les terres, & dont la condition est miserable. Ils demeurent loin les vns des autres, chacun auec sa famille, viuant pauurement & mesquinement. Leur pain est bis, & la pluspart d'auoine. Pour les viandes ils ont des féves & des poix, pour breuuage de l'eau toute pure ou de la biere. Leurs habits sont vn hoqueton de toile, des guestres, & quelque meschant chappeau de feutre. Ces gens sont tousiours sans repos & mal propres; & sales en leur mesnage. Ils portent vendre ce qu'ils ont aux villes voisines, soit fruict, bestail, ou autre chose, & de l'argent qu'ils en font ils en acheptent ce qui leur est necessaire, d'autant qu'ils ont peu ou point d'artisans qui se tiennent parmy eux en leurs villages. Les iours de feste ils s'assemblent apres midy sous quelque arbre, & en lieu public, où ils communiquent de leurs affaires. Apres cela les ieunes paysans se mettent à dancer au son de la flute, & les plus anciens vont à la tauerne où ils boiuent d'autant. Les hommes ne marchent iamais en public sans quelques armes, pour s'en seruir si besoin y escheoit. Ils font souuent des coruées pour le seruice de leurs Seigneurs labourant leurs terres, ensemençant & recueillant les fruicts, portant les grains aux greniers, fendant & abbatant les bois, & seruant d'aide aux Maçons qui bastissent. Bref il n'y a seruitude à laquelle les Seigneurs ne disent que cette sorte de gens est obligée.

Mais apres auoir parlé en general des mœurs des Allemands, voyons vn peu les particularitez qu'on remarque en beaucoup de Prouinces. XXXVIII.

Ceux de Saxe boiuent si demesurément que ceux qui versent ne sçauroient presque fournir aux beuueurs. Tellement qu'on met vn grand pot sur la table où chacun en prend autant qu'il veut, & par ce moyen ils font carroux à outrance. Ils sont tellement adonnez à l'yvrongnerie qu'ils conuient, voire mesme contraignent à boire chacun. Le pis est qu'ils ne se contentent pas d'auoir beu iusques à s'enyvrer, & rendre leur gorge, vû qu'ils continuent iour & nuict cette vie. Celuy de la troupe qui boit le mieux, non seulement rapporte loüange & honneur de sa vilenie, mais encor est couronné d'vn chappeau de roses ou d'autres fleurs, & herbes, ou gagne quelque gentillesse pour le prix de sa victoire. Leur façon de faire s'est espanduë par toute l'Allemagne. Tandis qu'ils banquettent, si quelqu'vn passe prés d'eux, soit le maistre du logis, ou autre, tous ceux qui ont quelque verre plein se leuent & boiuent à sa bonne grace, & cela veut dire qu'il faut aussi qu'il boiue à eux. Ils tiennent pour leur ennemy celuy qui estant souuent conuié à boire, ne leur fait raison : tellement que ce mespris est plusieurs fois vengé par quelque meurtre.

Les viandes des Saxons sont dures, mal-apprestées & de grosse digestion, cõme du lard, des saucisses & andoüilles sechées à la fumée, des oignons crus & du beurre salé, & en quelques endroits ils font cuire le Dimanche la viande qu'ils mangent apres tout le long de la sepmaine. Quant aux enfans ils ne les nourrissent pas auec de la boüillie, ains leur dõnent la viande solide, mais fort maschée par la mere ou nourrice ; à raison dequoy les Saxons accoustumez à cette nourriture sont plus robustes que les autres, & souffrent les incommoditez de la vie auec plus de patience. Ils ont vn langage particulier mais quant à l'habillement ils ne differe guere du reste des Allemands.

Les Westphaliens sont ingenieux, & bons guerriers, mais vicieux & rusez.

Les Francons ne different ny en proportion de corps, ny en façon d'habits du reste des Allemands. Ils endurent fort le trauail, & sont addonnez, tant hommes que femmes, à cultiuer les vignes, tellement qu'aucun ny demeure sans rien faire.

Ce peuple pressé de pauureté vend son vin, & boit de l'eau, d'autant qu'il mesprise la biere. Ils sont insolens, fiers de leur naturel, ayans bonne opinion d'eux-mesmes, & mesprisent toutes les autres nations, voire mesme médisent si fort des autres, que les estrangers qui frequentent auec eux n'ont garde de leur dire le pays de leur naissance, s'ils ne sont trop legers à parler. Ceux qui souffrent patiemment leur arrogance sont les bien venus, & lors qu'ils les ont essayez auec cette fascheuse façon, ils les reçoiuent souuent pour leurs alliez, & leur donnent leurs filles & parentes en mariage. Ils sont au reste forts deuots & toutesfois adonnez au blasme & au larcin, dont l'vn leur semble beau, & l'autre loisible.

Cinq semaines deuant Noël on void tous les Ieudis les enfans, tant filles que garçons, qui vont heurtant de porte en porte, & chantent des chansons qui contiennent la prochaine Natiuité de nostre Seigneur & par lesquelles ils souhaittent le bon an à toute la cópagnie, & pour cét office plusieurs leur donnent des pommes, des poires, des noix, & d'autres les estrenent de quelque petite piece d'argent.

Le iour de Noël ils posent la representation d'vn enfant nouuellement né sur l'Autel, autour duquel les garçons & les filles vont sautant & dançant, & les vieilles gens chantent.

Le premier iour de l'année les parens & amis s'entre-saluënt, & se touchant la main se souhaittent l'an nouueau heureux, passent ce iour à faire grande chere ensemble, & suiuant l'ancienne coustume de leurs ayeulx ils s'enuoyent des presens les vns aux autres.

Le iour des Rois chaque maison fait vn gasteau composé de farine blanche, de miel, de poyvre & de gingembre, puis vn Roy est creé, comme s'ensuit.

La Dame du logis est celle qui fait le gasteau, auquel en le paistrissant elle met vne petite piece d'argent, puis le faisant cuire en l'astre bien net, le coupe en autant de pieces qu'il y a de personnes en la maison, & donne à chacun la sienne. Toutesfois il y a des pieces assignées, premieremẽt à nostre Seigneur, puis à la Vierge, & aux 3. Sages qui le vindrent adorer, & toutes ces parts sont données aux pauures. Celuy qui se trouue auoir la part où est la piece d'argent est saluë cóme Roy, assis en chaire & esleué, 3. fois auec cris & resioüyssãce de toute la cõpagnie. Le Roy ainsi leué en haut a de la craye en la main droicte, & toutes les fois qu'on le hausse il fait autant de croix au plancher de la chambre où l'assemblée se fait. Durant les 12. iours qui sont entre Noël & la feste des Roys il n'y a maison en Frãconie qu'on ne parfume auec encens ou autre chose odoriferante, pour empescher les sorcelleries.

Par Caresme prenant les Franconiens vestus en diables ou Satyres vont courant par les ruës, & frappent sans discretion les passans auec de petits sacs pleins de cendres. Le iour des Cendres en plusieurs lieux les garçons de toute vne parroisse s'assemblent, prennent toutes les filles qui durant toute l'année ont plus frequenté les dances que les autres, & les attellent comme cheuaux,

ou jumens à vn chariot, sur lequel est assis vn menestrier qui ioue de quelque instrument, puis les conduisent en cét équipage iusques à la premiere eau qu'ils rencontrent.

Durant les Rogations plusieurs parroisses s'assemblent, & les filles & petits garçons marchent aux processions auec des chappeaux de fleurs sur leurs testes, & des bastons de saule verd en leurs mains. Les Prestres de chaque Eglise escoutent attentiuement le chant de leurs parroissiens,& ceux qui ont mieux chanté, ont suiuant leur sentence & l'ancienne coustume, certaines mesures de vin pour se desalterer.

Durant les iours de Pentecoste on obserue, tant en ce pays que presque en toute l'Allemagne, que tous ceux qui ont des cheuaux, ou qui en trouuent d'emprunt s'assemblent,& menent aussi à cheual vn Prestre qui porte le saint Sacrement,& en cét équipage ils font le tour par tout le territoire, chantant des hymnes & oraisons,& priant Dieu qui vueille garder les fruits de la terre.

Le iour de S.Vrbain, les vignerons aux lieux où le vin croît, mettent vne table en quelque lieu public,& la couurent d'vne belle nape,de fueilles, herbes & fleurs odoriferantes,& posent dessus l'image de S.Vrbin. Que si le iour est clair & serain,ils boiuent à grands traicts, & se resiouyssent en l'honneur du S.mais s'il pleut,ou si le temps est couuert ils iettent de la bouë contre son image,& salissent d'eau vilaine & puante la nape,& ce qui est dessus; pource qu'ils croyent que la vigne qui est encor en fleur portera du vin,ou ne produira que bien peu, selon que cette iournée est belle ou laide.

Le iour de S.Iean Baptiste les hommes & femmes vont dançant autour du feu de ioye,& se font des chapeaux d'armoise, & de verveine, & portent des bouquets de fleurs qu'ils appellent Esperons, & regardent seulement le feu par les entr'ouuertures de ces fleurs, estimant que ce regard empesche que de toute l'anée ils n'auront mal aux yeux. Ceux qui s'en veulent aller auant que le feu soit esteint, y jettent premierement les herbes dont ils sont ceints, puis disent telles ou semblables paroles: Auec cecy s'en aillent,& soient mis à neant, & deuorez du feu tous mes malheurs. En mesme saison ils ont des pots de terre tous percez,que les filles couurent de roses & autres fleurs, puis y mettent dedans vne chandelle allumée, & les posent au haut des maisons pour y seruir de falots.

Au villages les ieunes gens à marier portent des pins tous entiers, & en coupent toutes les branches d'embas, & embellissent le haut de l'arbre de miroirs,pieces de verre,escussons,& autres choses luysantes, & plantent cét arbre qui demeure ainsi paré tant que l'Esté dure.

En Automne lors que les raisins sont meurs, il n'est permis à personne de vendanger sans le congé du Seigneur à qui l'on doit la dixme, & faut que tous ceux qui ont des vignes en vn quartier vendangent ensemble, & aux vallons on met au pied du Vignoble qui est aux costaux, ce qui appartient au Seigneur. Il faut que ceux qui veulent vendanger plus tard que les autres,non seulement ayent permission de ce faire, mais encor qu'à leurs propres despens ils fassent porter les dixmes au pressoüer du Seigneur. Les vendanges finies, à cause qu'à Vvirtzbourg il y a des ieunes hommes commis à controoller ceux qui payent,ces ieunes gens font des torches de paille & les allument, & entrent auec clarté le soir en chantant dans la ville, estimant qu'auec cette ceremonie ils purgent & bruslent l'Automne.

Les Franconiens celebrent auec grande ioye les festes de S. Martin, & de S. Nicolas, l'vne à table, & en beuuant d'autant : l'autre à l'Eglise, & en priant. Aussi lors chacun taste ses vins, & mesme à Vitzbourg, & en plusieurs autres lieux on en donne aux pauures. On y fait combattre en vn parc & clos deux Sangliers échauffez, afin qu'ils s'entre-deschirent l'vn l'autre à belles dents, & lors qu'ils sont tous deux à bas & fort blessez, le peuple en a vne partie, & l'autre est distribuée aux Magistrats. Le iour de S. Nicolas les enfans qui vont à l'escole en eslisent 3. d'entr'eux, & l'vn desquels est l'Euesque, & les autres sont ses Diacres. Cét Euesque fait à plaisir, est ce iour-là conduit à l'Eglise par toute la troupe des Escoliers, reuestu d'habits Pontificaux, auec lesquels il assiste au seruice diuin, à la fin duquel luy & ses Diacres s'en vont chanter de porte en porte pour ramasser quelque argent, & nient que ce soit aumosne, ains seulement secours charitable deu à l'Eglise. On aprend aux enfans à ieusner la veille de ce S. & à cet effect on leur met la nuict lors qu'ils dormét quelque piece d'argent dans leurs souliers, leur faisant entendre que c'est de la liberalité du Saint, tellement qu'il y en a qui ieusnent auec tant d'ardeur qu'on est contraint pour leur santé de les forcer de manger.

Quant à ceux de Sueue, les plus riches & plus puissans d'entr'eux s'adonnent presque tous à la marchandise, & font vne bource commune pour cét effet, où chacun sçait quelle somme il doit mettre, & de cét argent ils acheptent ensemble non seulement des soyes & des espiceries, mais encor des quinquailleries & menuës nippes, comme cueillers, esguilles, miroirs, poupées & acheptent aussi les vins, & les bleds pour garder, & les reuendre apres au double de ce qu'ils leur coustent. Et mesme ceux-cy ont lettres des Princes, par lesquelles il est deffendu de prendre ailleurs des vins, ou des bleds qu'aux lieux où se font leurs marchez, comme à Sturgarol & autres villes où sont leurs magasins. Il est vray que ce ne sont pas eux qui font le trafic, mais ils ont des facteurs qui leur rende conte.

Quant à ceux de basse qualité, le mestier auquel ils s'employent le plus, c'est à faire les toiles, à quoy ils sont tellement adonnez, que durant l'hyuer on void en plusieurs endroits non seulement prendre la quenoüille aux femmes & filles, mais encor aux hommes & aux garçons, qui filent auec elles. Ils font certain drap de lin entretissu de cotton, qu'ils nomment Pargath, & du treillis qui est tout de toile, lequel ils appellent Golsch en leur langue.

Les Sueuiens sont fort enclins à la paillardise, & les femmes y sont d'aussi bonne composition que les hommes sçauroit souhaitter, & l'vn & l'autre sexe commence de bonne heure à se mesler de cette besongne, & s'en retire bien tard. Aussi il court vn commun prouerbe, que le seul pays de Sueue suffit pour fournir toute l'Allemagne de femmes qui s'abandonnent, ainsi que la Franconie de Brigands & de gueux, la Boheme d'heretiques, la Bauiere des larrons, la Vvestphalie de faux tesmoings & de parjures, & la Marche du Rhin de gourmands.

Pour le regard de ceux de Bauiere, ils sont si sales, si rudes, & si brutaux, que si l'on vient à les comparer au reste des Allemans, on les pourra iustement nommer barbares. Mais les vices dont ils sont plus entachez, sont la discourtoisie & le lascin. Ils s'habillent volontiers de bleu, & portent plus volontiers des botines, ou brodequins qu'autre chaussure. Les plus deuots d'entr'eux vont souuent en pelerinage à grandes troupes, sur tout à Aix la Chappelle,

L'Austriche a des Princes qui portent le tiltre d'Archiduc, & lors que quelqu'vn paruient à cette dignité, ils vsent de ceremonies estranges, car non gueres loin de la ville de S. Vite, en vne grande & profonde vallée, l'on voit des ruines d'vne ville, dont l'on ignore le nom, & prés de ces ruines en vne belle prairie est dressée vne grande pierre de marbre ; ils y font monter dessus vn paysan, à qui ce droit escheoit par succession, & qui a vne vache noire, & pleine prés de luy à sa main droite, & à la gauche vne iument maigre & deffaite, & tout autour vne infinité de paysans, & d'autre peuple.

Le Duc arriue apres cela, accompagné d'vne grande troupe de noblesse, & l'on porte deuant luy les habits & ornemens ducaux, & tous ceux de sa suitte sont superbement équippez ; mais le Prince est vestu assez simplement, comme celuy qui porte l'habillement d'vn paysan, le bonnet, les souliers & la houlette d'vn Berger ; si bien qu'on le prendroit plustôt pour vn homme de cette condition, que pour vn Prince. Celuy qui est assis sur la pierre, voyant venir l'Archiduc, s'escrie en langue Esclauonne ; Qui est cettuy-cy qui marche si superbement? Et la multitude qui l'assiste respond que c'est le Seigneur de tout le pays. Lors le paysan demande s'il sera iuste en ses iugemens, s'il desire le bien du pays, s'il est de libre condition, & de sang illustre, s'il merite cette dignité, s'il gardera les commandemens de Dieu, comme bon Catholique & deffenseur de l'Eglise. Lors tous crient qu'oüy : celuy qui est sur la pierre dit apres ; Par quel moyen me pourra-il oster de cette place ? Lors le Maistre d'hostel du nouueau Prince respond : ce lieu sera rachepté de vous par le prix de soixante pieces d'argent, ces bestes seront vostres, & ces habits que le Duc a sur luy, & outre ce vous & vostre maison serez exempts de toutes tailles, imposts & subsides. Apres cela le paysan frappe doucement de sa main la iouë du Duc, l'aduisant d'estre Iuge équitable, & cefait, descend de son siege, prend ses despoüilles & se retire, le Duc monte sur la pierre, & desgainant son espée, se tourne de tous costez, & promet au peuple tout deuoir de bon Prince, & de Iuge équitable. Quelques-vns tiennent qu'on luy porte encor de l'eau dans vn chappeau de villageois, & qu'il en boit pour assurance de sa future sobrieté. Delà ils vont à l'Eglise voisine du lieu, dediée à la Vierge Marie, & le Duc y assiste au saint seruice auec toute sa troupe. Les ceremonies estans finies, le Prince despoüillant son habit rustique, prend celuy de Duc, & festine auec la noblesse. Apres disner on reuient au pré, où le Duc oyt les complaintes d'vn chacun, & fait droit à tous receuant la foy, & l'hommage de tous ses vassaux & sujets. Les paysans ont ce priuilege d'inuestir le Duc de sa dignité, pource que ce furent les premiers qui receurent l'Euangile en cette contrée.

Ils ont vne estrange façon de proceder contre les larrons, & ce vers le quartier où est assise la ville de Klagen. Si vn homme est soupçonné de larcin, il est soudain pendu & estranglé, puis on luy fait son procez, & s'il est trouué innocent, il est despendu & enterré, & ses funerailles sont faites aux despens de la communauté de la ville : mais s'il est iugé coulpable on le laisse au gibet, iusques à tant qu'il tombe par pieces à terre.

L'habillement des Corinthiens est de laine sans aucune teinture, & ceux-cy portent ordinairement les chappeaux, & parlent tout Esclauon. Mais les Stiriens sont grossiers & rudes, & ont tous de si grosses loupes autour du gosier, qu'elles les empeschent de parler. Ceux-cy toutesfois imitent les Allemands

en façons de faire & en habillemens, & mesme en parole, exceptez ceux qui se tiennent le long de la riuiere du Drauu, qui vsent de la lãgue Esclauonne. Quant à ceux de Boheme, ils ne parlent Allemand, mais Esclauon: toutesfois on en trouue plusieurs qui vsent encores auiourd'huy de la langue Allemande, principalement en preschant. Ce peuple ne fut iamais lié en general d'aucune loy qui les achemine à la vertu, ains la volonté a seruy de loy à chacun d'eux. Ils sont au reste grands, ont l'estomach large, & les cheueux blonds, sont ambitieux, glorieux, arrogants, mesprisent les autres, & ne sont gueres differens des Allemands en tout le reste.

Pour conclusion, les peuples d'Allemagne font profession d'estre fort loyaux, & pour dire vray, ils sont plustôt nez à la simplesse, qu'à la ruse, laquelle ils ne sçauent pas imaginer d'eux-mesmes: mais en vn pays estranger ils sont d'autant plus propres à tromper les autres, que l'on se deffie moins d'eux; & l'on peut dire que la chasteté est plus loüée, que gardée en cette Prouince. Ce n'est pas parmy eux vn vice de s'enyvrer, & mesme ils disent que les fins & trompeurs ont introduit l'abstinence du vin, afin de ne descouurir leurs mauuaises pensées apres auoir beu.

RICHESSES.

XXXIX. L'Allemagne ne peut faillir d'estre riche, puis qu'elle a tant de belles mines d'argent, & de tous mettaux, voire mesme d'or, plus que tout autre Prouince de l'Europe, & qu'outre ce qu'elle est fertile en beaucoup d'endroits elle est fort marchande, pource que les Allemands sont plus soigneux de traffiquer, que toute autre nation, & s'addonnent à diuers arts & mestiers: si bien qu'ils font des ouurages merueilleux & rares. D'auantage, elle est naturellement pourueuë de plusieurs grosses riuieres nauigables, tellement que les viures & les marchandises se transportent aisément d'vn lieu en vn autre. Outre cela nature luy a encore fait ce bien de luy donner en des lieux fort esloignez de la mer, des fontaines & des puits d'eau salée, laquelle ils font cuire, & en tirent du sel parfaitement bon.

Ils tirent de l'argent de leur poix, & de leurs vins qui sont portez loin de leur pays. Leurs foires sont aussi considerables, principalement celles de Francfort, où arriue des marchands de toute l'Europe, & mesme quelquesfois d'Afrique & Asie.

L'Alsace fait beaucoup de deniers de sont argent, de son cuyvre, & de son plomb: la Franconie de ses vins & de sa reglisse, dont l'on charge de grands chariots qu'on mene aux pays estrangers: la Morauie de son encens, & de sa myrrhe: la Bauiere de ses pourceaux gras qu'elle enuoye en diuers endroits de l'Europe, de mesme que de son autre bestail, & du froment, & du sel, dont elle a forces fontaines: & semblablement d'vne grande quantité de fer, & de cuyvre qu'on enuoye au Danube toutes les semaines, & qu'on distribuë apres à diuerses parties de l'Europe. Quant à l'Austriche, elle tire aussi de grandes sommes de l'argent de ses mines, de mesme que la Comté de Tirol, qui abonde aussi en cuyvre.

Le pays de Iuliers tire beaucoup d'argent de sa guesde qui est propre aux teinturiers: celuy de Hessen enuoye dehors force laines, & pareillement de l'or, de l'argent, du cuyvre, du vif argent, du fer, du plomb, du sel, & de l'alun

en grande quantité. La Turinge reçoit aussi de grandes commoditez de sa guesde, & la Misne de l'or de ses mines. Bref à parler generalement de l'Allemagne, elle ne cede en richesses à aucune autre Prouince de l'Europe.

Mais pour venir au particulier, il faut sçauoir que les reuenus des villes, & des Princes seculiers, sont grandement acrûs par le moyen de l'vsurpation des biens d'Eglise, & des charges imposées sur le peuple.

Mais pour le regard des reuenus de l'Empereur, premierement les villes franches, qui sont en nombre de 60. & estoient autresfois 69. font obligées de contribuer les deux quints ou cinquiémes, de ce qu'on resout aux Diettes: mais entre celles-cy il y en a quelques-vnes qu'on appelle Imperiales, pource qu'elles payent à l'Empereur certains cens, qui se monte en tout 15. mille florins ou francs. Ces villes ont toutes d'assez bons reuenus, qui surpassent de beaucoup la despence, & l'on estime que l'Empire a plus de 7. millions de rente en tout; dequoy l'on ne doit faire peu d'estat, pource que les peuples n'estans pas chargez comme en Italie, donnent outre l'ordinaire, de fort gros subsides quand la necessité le requiert, à leurs Princes. XL.

L'Empire est obligé au moins par coustume, de payer à l'Empereur, quand il va à Rome pour receuoir la couronne, 20. mille hommes de pied & 4. mille cheuaux pour 8. mois, & cecy s'appelle l'ayde de Rome, dont l'Empereur peut embourser vne bonne partie. Quelquefois aussi on octroye à l'Empereur des expeditions contre les heretiques, tanstot contre les Turcs, en vertu desquelles il a leué vne fois 400. mille florins ou francs. Enfin l'Empereur a mieux dequoy que beaucoup de gens ne se persuadent; vû qu'il tire seulement de l'Alsace, de la Souabe, & du pays des Grisons, où la maison d'Austriche a 14. Communautez qui sont sous sa Iurisdiction, enuiron 2. millions & demy de rente ordinaire, & autant d'extraordinaire.

FORCES.

AVant qu'entrer plus auant, il sera bon de considerer quelles forces les Empereurs precedents ont tiré de l'Allemagne, puis que c'est d'elle presque toute seule qui les peuuent auoir. Charles V. eut enuiron 90. mil hommes de pied, & 30. mille cheuaux, lors qu'il alla à Vienne contre les Turcs, & mesme il y en auoit beaucoup de ceux-cy qui estoient d'Espagne ou d'Italie. Maximilian II. auoit pres de cent mille hommes de pied, & de 35. mille cheuaux à Iauarin contre les mesmes Turcs, sans que l'on vit iamais deffaut, ou cherté de viures. Lors que l'Empereur Charles V. faisoit la guerre aux Protestans, les deux armées qui tindrent quelques mois la campagne, estoient composées d'enuiron 150. mille hommes. XLI.

Et pour en parler à fonds, les forces d'Allemagne sont veritablement fort grandes, à cause qu'ils ont les viures en grande abondance, & que le moyen d'vnir ces forces est aisé à cause des riuieres qui s'y trouuent. Quant aux gens, l'on croit que l'Empire peut mettre en campagne 200. mille hommes en tout, dont l'on a vû l'experience en ce que nous auons desia dit, & encores en d'autres occasions. Car depuis l'an 1560. l'on n'a presque iamais cessé de faire la guerre en France & aux Pays-bas, auec vn bon nombre d'Allemands; dont on fait souuent de grosses leuées, tant d'Infanterie, que de Caualerie. En mesme temps on vid mener en France au Duc des deux Ponts, XLII. [illegible]

douze mille hommes de pied, & huict mille Reistres pour ceux de la Religion, & d'autre costé il y auoit 5. mille cheuaux Allemans sous le Duc d'Aumale, & deux mille sous le Comte de Mansfeld pour les Catholiques: & Guillaume de Nassau auoit aux frontieres de Flandres, & de France huict mille cheuaux & dix mille Fantassins de cette mesme nation, & le Duc d'Albe trois mille. Ie laisse à par le nombre des Allemands qui entrerent au Pays-bas sous la conduite de Casimir, & en France sous le mesme, l'an 1587. & depuis bien souuent. Finalement en quelque endroit de l'Europe qu'on fasse la guerre, il y a tousiours force Allemands, au nombre desquels ie ne mets pas les Flamans, qui ont fait quelquesfois des armées de huictante mille hommes ny les Suisses, qu'on estime pouuoir faire six vingts mille hommes de pied pour leur deffence, & qui en ont quelquesfois enuoyé dehors trente mille; comme ils firent lors qu'il fut question de deffendre l'Estat de Milan contre le grand Roy François.

Mais retournant à nostre discours, la meilleure Infanterie Allemande vient des pays de Tirol, de Sueue & de Vvestphalie, & la meilleure Cauallerie est celle de Brunsvic, mais beaucoup plus celle de Cleues & de Franconie, Ils manient beaucoup mieux l'espadon, la pique & l'espieu, que l'arquebuse. Ils reüssissent grandement aux batailles, & en plaine campagne, tant pour rompre, que pour soustenir l'ennemy. En quoy ils sont aidez de l'ordonnance qui leur est presque naturelle, & de leur façon de marcher graue & lente, & des armes de deffence dont ils vsent.

Mais il faut qu'ils ayent vn chef de quelqu'autre nation, qui se sçache seruir accortement de ce qu'ils ont de bon, pource qu'on a vû rarement qu'ils ayent fait quelque chose digne de leur gloire ancienne sous la conduite d'vn chef Allemand. Ils ne sont pas propres aux assauts, à cause qu'ils sont ordinairement pesants, & chargez de cuisine, comme on dit. Ils sont plutôt constans, que hardis & furieux, que vaillans: vû qu'ils n'entreprennent choses où ils fassent paroistre vn grand courage, & lors qu'ils sont victorieux, ils tuent sans esgard d'aage, n'y de sexe, tous ceux qu'ils rencontrent, & si la guerre dure, & qu'ils soient assiegez, ils se rendent bien-tôt: & s'ils campent, ils ne peuuent auoir la patience de chercher la victoire en temporisant. Si le premier effort ne leur reüssit, ils demeurent comme stupides, & n'entreprennent plus outre: s'ils sont vne fois rompus & mis en fuite, ils ne se remettét iamais plus.

Leurs armées sont de grande despence, & de grand empeschement, pource qu'il menent leurs femmes à la guerre & consument tant de viures, que c'est chose mal-aisée de les conduire & impossible de les maintenir, & l'on sçait assez qu'on ne peut rien esperer de bon sans les viures. Leurs cheuaux sont aussi plutôt forts que courageux, & pource que de dix cheuaux qu'ils menent à la guerre, il y en a 8. qui partent de la charruë & du labourage, ils ne font pas bon seruice à leurs maistres, & deuiennent lasches voyant le sang, au contraire de Genets, qui prennent alors plus de courage; & pour conclusion l'infanterie Allemande vaut plus en son genre, que la Cauallerie.

XLIII. Or les forces de la mer ne sont pas moindres que celles de la terre, combien qu'elles ne soient pas tant employées, vû qu'il y a des villes qui ont les vnes cent, les autres cent cinquante vaisseaux, par le moyen desquels ils peuuent faire teste aux forces des Roy de Danemarck & de Suede. L'Allemagne est puissante auec toutes ses forces, qu'estant bien vnie, elle ne peut craindre a

g

eũn ennemy. Il faut adiouster à ces forces en ses necessitez les secours des Princes d'Italie, de Sauoye, & de Lorraine. Car ces Princes n'ont iamais manqué aux Empereurs au besoin, & en la guerre de Segeth, Emanuël Duc de Sauoye enuoya à l'Empereur six cens arquebusiers à cheual, Cosme Duc de Florence trois mille hommes de pied soudoyez, Alfonce second Duc de Ferrare y alla en personne auec 1500. cheuaux si bien en ordre qu'il n'y auoit point de meilleure caualerie en cette armée. Le Duc Guillaume de Mantouë y alla aussi auec beaucoup de gens fort alestis: de mesme que Henry de Lorraine Duc de Guise auec trois cens Gentils-hommes. De sorte qu'auec ces troupes, & celles que le Pape Pie V. y adiousta : Maximilian second (à qui l'Empire en vne Diette tenuë l'an mil cinq cens soixante six à Ausbourg, auoit accordé quarante mil hommes de pied, & huict mille cheuaux pour huict mois, & vingt mille Fantassins, & quatre mille cheuaux pour trois années d'apres) eut sous les enseignes outre les garnisons, cent mille hommes de pied, & trente-cinq mille cheuaux.

Mais il y a deux choses qui manquent à l'Empire, dont l'vne est l'vnion des courages, l'autre la promptitude des forces. Les courages sont des-vnis, tant pour le soupçon que les villes franches ont des Princes, qu'à cause des differentes Religions qui donnent de la deffiance aux vnes & aux autres, vû qu'outre le debat ordinaire des Catholiques auec les heretiques : ces derniers sont encores tellement contraires entr'eux, qu'ils se hayssent furieusement les vns les autres, de sorte que les Lutheriens veulent vn mal mortel aux Caluinistes, aux Anabaptistes, & autres ; & ceux-cy leur rendent le change. A raison dequoy tous viennent fort froidement aux Diettes, & y estans employent plus de temps aux choses qui concernent la Religion, qu'en celles d'Estat. XLIV.

La promptitude leur manque pareillement, pource qu'il est assez mal-aisé de faire assembler les Diettes, sans lesquelles on ne peut rien faire, & il faut laisser passer trois mois depuis le iour de la signification de la tenuë de ces Estats, ou Diettes, iusques aux Diettes mesmes ; & lors que tous sont assemblez, l'on perd beaucoup de temps à cause de la diuersité & contrarieté des opinions & les resolutions prises sont executées fort lentement, combien que la guerre requiere la diligēce, & que les occasions eschappent en vn moment.

Il y a encores vn autre inconuenient, c'est à sçauoir, que lors que l'on a deliberé de donner tant de gens à l'Empereur pour tant de temps, ils ne sont iamais tous ensemble; pource que quand les vns s'acheminent à l'entreprise, les autres estans desia au bout de leur terme s'en retournent chez eux, & les autres ne se sont encores mis en campagne. Tellement que l'Empereur ne peut iamais faire estat assuré du secours qui luy a esté promis. Maximilian second pensoit de remedier à cét inconuenient qu'il auoit esprouué en l'entreprise de Segeth, en se faisant donner ce secours non pas en hommes, mais en argent; pource qu'il croyoit qu'il feroit marcher auec l'argent tous les gens dont il auroit besoin, ou du moins vne bonne partie. Mais c'est folie de penser que l'on puisse vnir l'Allemagne, ou que l'on puisse effectuer aucune chose d'importance, tandis que ces opinions la tiendront ainsi diuisée.

Pour conclusion, il ne faut estimer pour toutes les choses dites cy dessus, que l'Empereur soit foible, comme quelques ignorans aux affaires du monde voudroient faire croire: car il a beaucoup de pays & beaucoup de gens, grande quantité de viures : & assez d'argent pour fournir a quelque entreprise.

Mais tout son mal vient du voisinage du Turc, qui le confine depuis les mõts Carpathiens, iusques à la mer Hadriatique, & qui est capable non seulement d'affoiblir, mais encore de consumer de plus grandes forces que les siennes. Et de fait on voit assez que tous les Princes voisins des Ottomans par terre, demeurent espuisez d'argent tandis qu'ils ont la paix auec eux, à cause des grands frais qu'il leur faut faire aux fortifications, & à l'entretien des garnisons; & entrent encores en plus grãde despence durant la guerre: car le Turc, a de si grandes forces, & si promptes en toute saison, qu'il est mieux armé en temps de paix, que la plus grande partie des autres Prouinces n'est en temps de guerre. Tellement que ceux qui le confinent doiuent estre tousiours en alarme, & auoir crainte d'vn ennemy si puissant. Or auant que l'Empereur remît le Royaume de Hongrie à l'Archiduc Matthias, qui est maintenant Roy, il entretenoit aux frontieres prés de vingt mille soldats, & outre ce faisoit de grand frais à fortifier, & à d'autres choses. Maintenant il y a vn peu retranché de cette despence, tant à cause qu'il la laisse faire au Roy Matthias, qu'à raison qu'il a trefue auec le Turc. Toutesfois il faut qu'il fournisse tousiours beaucoup de choses à ce nouueau Roy, qui n'est encores bien installé, & qui a trouué des dissentions en son Royaume.

GOVVERNEMENT.

XLV. CE fut le Pape Gregoire cinquiesme, qui institua les sept Electeurs. Et combien que Charles le Grand par l'ordonnance du Pape mît l'Empire à l'election des Princes d'Allemagne, toutesfois cela n'út lieu qu'apres que la race de Charles fut faillie, vû que tandis qu'elle dura, le fils succeda en l'Empire au pere: mais le Statut de Gregoire cinquiesme, qui vint à forclorre tout droict de succession, mît l'Empire à la libre eslection de sept Princes, l'an de grace 1002. Le sujet qui conuia le Pape à rendre electif l'Empire, qui estoit demeuré hereditaire en la maison de Charles le Grand, fut pource que Otton troisiesme n'út aucuns enfans: mais les causes en furent diuerses; car en premier lieu l'Empire estant grandement affoibly, le Pape & l'Empereur penserent qu'il le remettroient, & fortifieroient par le moyen du personnage qui seroit esleu, sans esgard de succession: & apres cela on voulut assoupir les dissentions qui procedoient du trop grand nombre des Electeurs.

L'Empereur est doncques chef de l'Empire, & a sous luy trois membres aux assemblées desquels l'on consulte, & prend resolution de toutes les affaires de l'Empire.

Le premier est celuy des sept Electeurs, qui sont:

L'Archeuesque de Mayence, grand Chancelier de l'Empire en Allemagne, qui a en sa Chancellerie toutes les escritures des Diettes:

L'Archeuesque de Treues grand Chancelier de l'Empire en France.

L'Archeuesque de Cologne grand Chancelier de l'Empire en Italie.

Le Roy de Boheme grand Eschanson de l'Empire.

Le Comte Palatin du Rhin, grand Escuyer trenchant, ou plustot grand Maistre d'hostel de l'Empire.

Le Duc de Saxe grand Mareschal, & Iuge de la Cour, qui porte l'espée deuant l'Empereur.

Le Marquis de Brandenbourg, grand Chambellan de l'Empire.

Ceux-cy ont pleine puissance d'Eslire l'Empire, afin que nul ne s'attribuë la dignité Imperialle comme hereditaire.

Le second membre est des grands, & des nobles, qui sont :

Les Archeuesques de Magdebourg, de Saltzbourg, de Bezançon & de Breme.

Les Euesques de

Bamberg.
Witzpurg.
Worms.
Spire.
Strasburg.
Eichstat.
Pr. Auspurg.
Costnitz (...)
Hildesheim.
Paderborn.
Chur.
Halberstat.
Ferden.
Munster.
Osemburg.
Passavv.
Frisingen.
Kempse.
Gurck, ou Goritz.
Seckew. (...)
Hauandt.
Basse, ou Basel.
Sitten, ou Wallis.
Regensburg.
Maissen.
Naumburg.
Minden.
Lubek.
Vtrich.
Camin.
Swetin.
Geneve.
Canuerick, ou Cambray.
Verdun.
Losanne.
Metz.
Toul.
Luick.
Trente.
Brixen.
Merspurg.
Labach.
Vienne.
Brandenbourg.
Ratzenbourg.
Schlesvvic.
Hauelburg.

Les Princes & Seigneurs seculiers.

Le Duc de Bauiere.
L'Archiduc d'Austriche.
Le Duc de Saxe.
Le Palatin de Bauiere.
Le Duc de Iuliers, de Cleues & de Berg.
Le Marquis de Brandebourg.
Le Duc ne Brunsvic.
Le Duc de Lunenbourg.
Le Duc de Pomeren.
Le Duc de Makelbourg.
Le Duc de Lauvembourg.
Le Duc de Holsten.
Le Duc de Lorraine.
De Landgraue de Hessen.
Le Duc de Wittemberg.
Le Duc de Zvveybrug.
Le Duc, & Comte de Spanheim.
Le Marquis Bade.
Le Landgraue de Luchtemberg.
Le Prince d'Anhalt.
Le Comte de Hennenberg.
Le Burgraue de Meissen.

Les Ecclesiastiques.

Le Prince & Abbé de Fuld.
Le Pr. & Ab. de Hiersfedt.
Le Pr. & Ab. de Kempten.
L'Ab. de Recheuavv.

Le Pr. Preuost de Wissemburg.
Le Pr. A. de saint Gal.
Le Pr. A. de Salifelde.
Le Pr. Preuost d'Elwangen.
Le Maistre de l'Ordre des Fr. Teutoniens.
Le maistre de l'Ordre des Cheualiers de S. Iean.

Les Abbez de

Waingarten.
Salmansweiller.
Kreutzlingen.
Murpach.
Walkenriedt.
Shuttern.
Weissenow, ou Minderaw.
Saint Blaise.
Maulprun.
Le Pr. & Ab. de Corbey.

Les Abbez de

Schussenriedt.
Rittershaussen.
Steinam Rein.
Schafhaussen.
Kempelech.
Waldaschsen.
Finsidelin.
Rockembourg.
Ochsenhausen.
Le Preuost de Selts.

Les Abbez de

Saint Gilgen de Noremberg.
Nouembourg.
S. Maximilian prés de Treues.
Heueldshansen.
S. Iean de Curtel.
Gengenbach.
Konihsbrun.
Rodt, ou Roden.
Markthal.
Rockenhausen.
S. Pierre in Schwartzwald.
Le Preuost d'Odenheim.
Le Prince & Abbé de Stable.

Les Abbez de

Saint Didier.
Beikenhausen.
Elchingen.
Hentzlingen.
Vtssenis.
Plankembourg.
Yssui.
Pfeffers.
S. Iean de Turtal
Peters hausen de Constance.
Pruim.
Reishaim.
S. Heimeram de Ratisbonne.
S. Gregoire de Munster.
Muncherode.
S. Corneille de Munster.
Werden.
Ausperg.
Yrse.
Brun.
Echternaken.
Heruorden.

Les Preuosts de

Camberg.
Berchtosgosden.

Les Abbés de

Queldenbourg.
Essen.
Alt Munster to Regensburg.
Pr. Ober Munster to Regensburg.
Kauffingen.
Lindow.
Pr. Gernrode.
Buchaw.
Rotemmunster.
Hippach.
Gutzel.
Beundt.

Baley { Coblentz. Elsas. Osterich. Inder Etsch.

Les Comtes de

Helfenstein.
Kirchberg.

Vvisenstaig.
Lauffen.
Montfort.
Furstemberg.
Zimmeren.
Ottingen.
Sultz.
Hohen Zollern.
Castel.
Vertheim.
Reinec.
Hohenloe.
Erpohe.
Leningen.
Falcstein.
Hanaw.
Luchtemberg.
Nassaw, Breda, & Dillembourg.
Vilbaben, & Ilratain.
Salbruken.
Vvaldepurg.
Nassau en Vveilpurg.
Beilsteiu.
Konigstein, & Epstein.
Eisemberg le haut.
Eisemberg le bas.
Mersen.
Budinghen.
Vvirnemberg.
Solms.
Arsnberg.

LES COMTES DV RHIN.

Les Comtes de

Horn.
Seyn.
Vvintzlingen.
Reyen.
Bistch.
Salm.
Vveldentz.
Dengen.
Rappin.
Hardech.
Hohenstein.
Vvolkenstein.
Schaumburg, & Giengen.
Hieremburg, & en Sometaw.

Mansfeld.
Stolberg.
Buchlingen.
Barbey, & Mullingen.
Gleichem.
Schwartzemburg.
Suemberg.
Iude, Seigneur de Ruech.
Ples.
Plawen.
Vveda, & Ringelberg.
Olnbrug.
Lochenstain.
Regenstain.
Vdestfreislandt.
Ostfreislandt.
Vauder Lippe, ou de la Lippe.
Oldemburg.
Hose.
Delmenhorst.
Vvstemburg.
Munxemburg.
Lemgow.
Vvaldec.
Diepholt.
Steinfort.
Benthem.
Brunchorst.
Vvisgenstein.
Spigelberg.
Biuersdorff.
Tekelnborg.
Dortmund.
Vvindorff.
Ripperthoden.
Hagen, ou de la Haye.
Hoonfels.
Leisenec.
Bergen.
Manderscheid.
Reiferscheidt.
Egmont, & Isselstein.
Tubinge.
Blackemberg, ou Blammont.
Kirchingen, Krchanges.

Les Barons de

Guendelfingen.

Geroltzeck.
Ober Hewen.
Rapolestain.
Stauffen.
Sonnenberg.
Winenberg, ou Wanneberg peut-estre.
Degenberg.
Obersulzberg.
Tautenberg.

Les Seigneurs de

Tussen.
Sturgart.
Instingen.
Schenslingen.
Rapoltkirchen.
Hohen Rechperg.
Bertlezik.
Hohen Konisperg.
Hohenfeldt, & Tripoltzkirch.
Braides.
Reichelsperg.
Limburg.
Kunesche.
Kunseckerberg.
Geraw.
Reichenstein.
Muntzenburg.
Lostenstein.
Ridberg.
Linge.
Semiriss.
Bergen, & Waelhem.
Wildenfels, ou peut estre Widerfels.
Haber, ou Hauer.
Senster.
Roggendorff.
Alendorff.
Kuniefuckerberg.
Morspurg, & Befort.
Brandestein, & Ranss,
Wolfstein.
Permont.
Fronsbec.
Flackenstein.
Witten.

Le troisiesme membre de l'Empire est celuy des villes franches, qui sont.

Aix la Chapelle au pays de Iuliers.
XLVIII. Anuers au Duché de Brabant.
Ausbourg au pays de Suabe.
Basle en Suisse } *à present Cantons non contribuables.*
Berne en Suisse }
Byberach en Suabe.
Boppert sur le Rhin.
Boichorn.
Campen en Oueryssel.
Cologne sur le Rhin.
Colmar en Elsaten.
Constance en Suabe.
Deuenter en Oueryssel.
Dormondt en Westphalen.
Dunquelspoel en Suabe.
Duyren en Iuliers.
Euer en Bermewout.
Erfort en Turinge.
Eslingen en Suabe.
Francfort sur le Mein.
Francfort sur l'Oder.
Fridberch en Wederewate.
Friburch en Brisgawave.
Ghelhuysen en Vbedewave.
Ghinhen en Suabe.
Gottinghen en Saxe.
Groeninghen en Frise.
Gemunde en Suabe.
Hagenau en Elsaten.
Halle en Suabe.
Halle en Turinge.
Helpron en Suabe sur le Nechar.
Hamburch en Ooostlande.
Heydesselt.
Isnen.
Ingelsheim au dessus de Rhineau.
Kaufstouren.
Keysersberch.

Keysers-lutern en Weystrych.
Kempen en Suabe.
Kuyr en Swits.
Landau pré de Spyere.
Landaw en Suabe.
Lubec en Saxe.
Lucerne en Suisse.
Luneburch en Saxe.
Meydenburg en Saxe.
Memminghen en Suabe.
Mets en Lorraine, à present France.
Mayence sur le Rhin.
Mulhuysen en Turingen.
Mulhuysen en Sonchaure.
Noorthuysen en Turingen.
Neurenbergh.
Nymegen en Gueldre.
Noorlingen en Suabe.
Odernheym sur le Rhin.
Oppenhen sur le Rhin.
Pollendorp.
Poppinghen en Suaben.
Ravesburg.
Regensburg en Bauiere.
Rottenburg sur le Tuber.
Rosem ou Rosheym.
Rootwyl en Suaben.
Ruylingen en Suaben.
Saint Gal en Suisse.
Sleystadt en Elsate.
Spyers sur le Rhin.
Swynfort en Franconie.
Treues sur la Moselle.
Werlinghen en Suaben.
Weerde sur le Danube.
Vlm en Suabe.
Wanghen en Suabe.
Wesel sur le Rhin.
Wesel en Cleves.
Wetzelaer en Hessen.
Wyle en Suabe.
Wimpsen sur le Nechar.
Weynsheym en Franconie
Wyssenburch.
Wormis sur le Rhin.
Zurich en Suisse.
Zwol en Overyssel.

Outre cét ordre des trois membres, afin d'empescher les diuisions de l'Empire, & pour conseruer vne paix commune en Allemagne, les Prouinces de l'Empire ont esté diuisées en quelques Seigneuries qu'ils appellent cercles, où sont les Conseils particuliers de l'Empire. On institua premierement six cercles à Ausbourg l'an 1500. puis dix l'année 1522. à Norimberg. Or chaque cercle eslit de son corps vn Gouuerneur seculier, ou plustôt intendant du Conseil, qui est Prince, Comte, ou Baron, ou Gentil-homme fort releué, à qui l'on donne du mesme corps six Conseillers, hommes seculiers, honorables, & fort aduisez. XLIX.

Le premier cercle est celuy de Franconie.
Le 2. de Bauiere.
Le 3. d'Austriche.
Le 4. de Suabe.
Le 5. du Rhin.
Le 6. les Electeurs du Rhin.
Le 7. de la basse Allemagne, ou de Westphalie.
Le 8. de la haute Saxe.
Le 9. de la basse Saxe.
Le 10. de Bourgongne.

Outre ces Conseils des cercles, afin de iuger comme il faut les causes de plus grande importance, on a institué la chambre Imperiale de Spire, dont le chef ou souuerain Iuge est Prince, ou du moins Comte, ou Baron seculier, si l'on en trouue quelqu'vn qui soit capable de cette charge. On a donné à cettuy-cy six Assesseurs, à sçauoir deux Comtes ou Barons, deux Iurisconsultes, & deux Cheualiers, que l'Empereur y met à raison de terre qu'il possede hereditairement en l'Empire. Chaque Electeur y en a encor mis vn, & chaque cercle deux & tous ces Assesseurs, ou Conseillers sont moitié Iurisconsultes, moitié choisis entre les Cheualiers.

Or quant à ce que nous auons dit des membres de l'Empire ; & des Officiers, Munster dit qu'apres les sept Electeurs on ordonna 4. Ducs. 4. Marquis, 4. Landgraues, 4. Bourgraues, 4. Comtes, 4. Barons, 4. Cheualliers, 4. Villes, 4. Villages, & 4. Paysans. Et encores les Empereurs non contens creérent à plusieurs fois d'autres Ducs, & de nouueaux Comtes, & qui plus est ont erigé plusieurs Comtes en Duchez, combien que par succession de temps plusieurs Duchez ayant esté abolies, comme celles de Souabe, de Limbourg, de Zeringen, de Woitland, & quelques autres.

Les charges & dignitez reduites au nombre de quatre.

Les quatre Ducs.
Brunsvic.
Bauieres.
Souabe.
Lorraine.

Les quatre bourgs de l'Empire
Aldenbourg.
Meidenbourg.
Rotembourg.
Meckelbourg.

Les quatre grands Mareschaux.
Bappenheim.
Iuliers.
Misne.
Vinstinge.

Les 4. Cheualiers.
Andlauu.
Meldingen.
Strondec.
Frongerg.

Les quatre Landgraues.
Turinge.
Hessen.
Luchtemberg.
Alsace.

Les 4. villes Metropolitaines.
Ausbourg.
Aix la chapelle.
Metz.
Lubec.

Les quatre Bourgraues.
Meidenbourg.
Nurnberg.
Reneck.
Stronbourg.

Les 4. villages.
Bamberg.
Vlme.
Haguenau.
Selestad.

Les quatre Comtes Chefs de guerre.
Flandre.
Tirol.
Aldenbourg.
Ferrare.

Les 4. Rustiques.
Cologne.
Ratisbonne.
Constance.
Saltzbourg.

Les quatre Abbez principaux.
Fuld.
Kempten.
Willembourg.
Murbach.

Les 4. Marquis.
Misnie.
Brandendourg.
Morauie.
La basse Bade.

Les quatre Comtes.
Cleue.
Schvvartzembourg en Saxe.
Cilie, ou Gretz.
Sauoye.

Des quatre possessions de l'Empire.
Ingelheim.
Altdorff.
Liechtenauu.
Denckrendorff.

Les quatre Seigneurs.
Milan.
Scale.
Padoüe.
Mirandole.

Les quatre veneurs.
Hurn.
Vrach.
Schombourg.
Mesth prés de Coures.

Les quatre montagnes de l'Empire.
Munnerberg.
Friberg.
Heidelberg.
Nurnberg.

Les quatres offices heredit. de Souabe.
Le Trenchant de Walpourg.
L'Eschanson de Radach.
Le Mareschal de Maatedorf.
Le Chambellan de Kemuae.

Les quatre Barons.
Limbourg en Franconie.
Thusis & Raconie Seign. de Tockenbourg.
Westerbourg.
Aldenuuaden.

Les quatre seruiteurs.
Waldech.
Hirten de Fulchen.
Arnsperg.
Rabnauu.

Toutesfois plusieurs de ces dignitez sont changées, ou du tout abolies par la mort de ceux qui les possedoient. LII.

Les seances aux Diettes doiuent estre telles.

Quand l'Empereur est assis. l'Archeuesque de Treues doit estre assis vis à vis de luy, l'Archeuesque de Mayence à son costé droit, & l'Archeuesque de Cologne au gauche. Le Roy de Boheme lors que ce Royaume n'appartenoit pas à l'Empereur, estoit à la main droicte de l'Archeuesque. Le Comte de Palatin du Rhin doit estre assis prés de luy; puis le Duc de Saxe à la main gauche de l'Archeuesque, & prés de luy le Marquis de Brandenbourg.

Quant on fait des Processions publiques il doit garder cét ordre. L'Archeuesque de Treues doit aller deuant l'Empereur, & les deux autres le costoyent l'vn deçà, l'autre delà, & le Roy de Boheme suit incontinent apres.

Or l'Archiduc d'Austriche, comme Prince de l'Empire, n'a point de place entre les Princes seculiers, à cause du differend de la presеance, mais entre les Ecclesiastiques qui precedent. En la Diette d'Ausbourg tenuë l'an 1548. toutes les Prouinces de Bourgongne furent mises sous la protection de l'Empire, & la place du Prince de ces pays fut assignée particulierement entre les Ecclesiastiques, combien qu'en la Diette de Ratisbonne qui se fit depuis, le Roy d'Espagne n'enuoya pas vn homme en sa place.

Le Duc de Lorraine souloit estre tenu pour Prince de l'Empire; mais maintenant cette maison est passée en France.

Les Citez franches de l'Empire qui ne reconnoissent point d'autre Seigneur que l'Empereur viuant auec leurs loix, & presque tous vont vn, estant populaire, & meslé, cõbien qu'en quelques-vnes, entre lesquelles est Noremberg,

les Principaux gouuernent. Leur forme du gouuernement n'estoit pas au cōmencement en grande estime, lors qu'auec argent, ou faueur elles acquirent leur liberté des Empereurs, ou Princes qui les dominoient.

XIII. Il n'y a personne qui puisse estre nommé Empereur si le Pape ne l'a couronné : mais il peut bien estre appellé Cesar, ou Roy des Romains, ou Roy de Germanie, s'il a esté esleu par les Electeurs.

L'Empereur ne commande pas absolument en Allemagne, ains la gouuerne par la voye des Diettes ; à raison dequoy il est plus, ou moins puissant, selon que pour obtenir quelque chose aux Diettes, il empesche, ou n'empesche pas qu'on luy contredie, se faisant aymer & craindre tout ensemble.

Les trois Estats viennent aux Diettes, & de ceux-cy on fait trois Conseils.

Les Electeurs entrent au premier, quand le Roy de Boheme se trouue autre qu'Empereur il ne vient pas aux Diettes, & est absent des consultations, & plustôt arbitre qu'Electeur, d'autant que si les voix des autres sont esgalement diuisées, c'est à sçauoir qu'il y en ait trois d'vn aduis, & trois d'vne autre, celuy à qui il donne sa voix est esleu.

Le second Conseil est composé de tous les autres Princes, tant de seculiers que Ecclesiastiques, auquel entre aussi deux pour tous les autres, & deux autres pour tous les Comtes & Barons de l'Empire. Le troisieme Conseil est des villes.

L'Empereur, ou le Roy des Romains propose à tous ceux-cy ce que bon luy semble, & chaque Conseil se retire pour voir ce qu'on doit resoudre sur les choses proposées. Mais quant aux villes, encor qu'elles puissent dire leur opinion par maniere de Conseil, elles n'ont toutes-fois aucune voix aux deliberations. Le Conseil des Electeurs est le dernier à dire son aduis & le plus estimé.

L'Estat de l'Allemagne est maintenant fort peruerty, de sorte que si l'Empereur publie vne Diette, les Princes n'y veulent pas venir, & y mandent leurs Agens, ausquels ils ne donnent authorité de resoudre aucune chose, s'ils ne sont premierement aduertis de ce dont on veut traitter, & pour cette cause on expedie fort peu d'affaires.

RELIGION.

L'Allemagne fut infestée d'heresie en cette maniere. Luther commença de s'esleuer contre l'Eglise l'an mil cinq cens dix-sept, à quoy il fut

XIV. poussé par l'enuie conceuë contre les Iacobins, que le Pape Leon dixiesme auoit preferez en la publication des Indulgences aux Augustins, du nombre desquels il estoit. Cecy dépite tellement Iean Stuaupice Vicaire general de l'ordre de S. Augustin en Allemagne, & ledit Martin Luther Lecteur ordinaire à Witemberg, qu'ils renuerserent toute chose. Il commença donc à mesdire du Clergé par escrit & viue voix, ayant beaucoup de sujet de faire des inuectiues contre la dissolution & le desbordement qui regnoit entre les Ecclesiastiques. Il commença de crier cōtre les reuenus de l'Eglise qui estoient employez en pompes, en vanitez & en choses pires. Il fut aydé en cecy des Poëtes, & des Orateurs de son temps, qui commencerent à se ruer sur les mœurs des Prestres & des Moynes : & les Peintres encor luy presterent la main, peignant les Prestres & les Euesques en forme de loups, de renards, de diables, & choses semblables, & en remplissant les boutiques, & les lieux publics & pri-

fiez. De sorte que l'Allemagne fut seduite en peu d'années, oyant tant de maux des gens d'Eglise, & en voyant les figures qui exprimoient vne certaine ruze & meschanceté. Ce qui fit encore mieux croire ce qu'on disoit du Pape, & de la vie du Clergé de Rome, ce fut la mauuaise opinion que les Allemans ont des Italiens, d'autant qu'ils les tiennent pour trompeurs & malicieux, & de peu de conscience; tellement qu'on se persuadoit toute chose à leur desauantage, & principalement sur le sujet des Indulgences publiées par Leon dixiesme, & de l'argent qu'on amassoit. Mais ce qui ayda grandement à l'heresie, ce fut que Luther esleua la puissance seculiere au dessus de l'Ecclesiastique, au moyen dequoy il attira de son costé plusieurs Princes, & entre les autres Iean Federic Electeur de Saxe, & vn certain Sichingi Capitaine renommé parmy les Allemands. Mais il n'y eut rien qui luy acquit plus d'applaudissement & de faueur que la sensualité de sa doctrine: Car Luther connoissant le naturel des Allemands adonnez à faire grande chere, & à boire auec excez, ne leur proposa pas des heresies speculatiues, qui eussent besoin d'vne grande subtilité d'esprit, mais proportionnée à leur capacité, & à leur sens, c'est à sçauoir materielles & charnelles. Il osta l'abstinence & les ieusnes, le vœu de chasteté & la discipline de la Religion, & permit aux Moynes, & aux Religieuses de se marier: puis il osta l'authorité premierement au Pape, & aux Euesques, puis aux Princes, aux Magistrats seculiers. De sorte que ce ne fut pas vne merueille de voir que les peuples à qui l'on proposoit vne doctrine si agreable aux sens, & si fauorable à la chair, l'acceptassent si promptement. Dauantage pour s'authoriser de plus en plus il permit aux laycs d'vsurper les richesses & les reuenus de l'Eglise, de prendre les calices & les reliquaires d'or & d'argent, & de rendre les Abbayes & mesme les Eueschez hereditaires.

Mais encor que l'heresie de Luther fut pour les susdites raisons, & pour plusieurs autres, receuë auec tant de facilité des Allemands, elle ne manqua d'estre contrariée mesme par d'autres heretiques. Car l'an mil cinq cens vingt cinq, on vit esleuer contre Luther Vlric Zuingle qui renouuella l'heresie de Berengaire, & eût pour compagnons Ecolampade & Carlastade mortels ennemis de Luther: puis Bucer tascha de se mesler parmy eux, & apres Caluin inuenteur d'vne nouuelle Cene.

Or les Lutheriens & les Zuinglient ont souuent essayé de s'accorder mais ils sont tousiours demeurez en plus grand debat. Ils firent pour cét effet vne assemblée à Maspourg, à l'instance de Philippe Landgraue de Hessen, & laquelle toutesfois on ne pût obtenir; qu'encor qu'ils ne fussent d'accord touchant la Cene, ils fussent amis & en bonne intelligence quant au reste. Mesme Luther deffendit aux habitans de Francfort de communiquer auec les Zuingliens: & Zuingle en vn sien liure nommé Luther faux Prophete, bouffon, effronté, heretique incorrigible, seducteur, & finalement Antechrist. Caluin d'autre costé s'attaqua à Luther & aux siens, les nommant gens sans esprit, race de Geans, & leur donnant semblables Epithetes. Ils s'assemblerent enfin les vns auec les autres à Constance l'an 1534. & à Wittemberg l'an 1536. afin de trouuer quelque forme de concorde: mais ce fut en vain.

Or les premiers qui receurent l'heresse de Luther en Allemagne, furent ceux de Mansfeld, patrie de Luther, & ceux de Saxe, dont le Duc Iean Federic prit

la protection de sa personne, & de la doctrine de cét Apostat. Et pource que les premiers qui en furent attains furent les escoliers, & les Docteurs de Wittemberg, cette heresie vint s'épandre delà par toute l'Allemagne.

Cependant le Duc George de Saxe deffendoit son Estat de cette peste: mais il ne pût faire longue resistance, pource que Henry son frere estoit ja peruerty, & luy ayant succedé en son Estat l'an 1530. incontinent il fit transporter Luther de Wittemberg à Lipse, & en mesme temps tous les pays de Misne, de Turinge, & de Saxe qui estoient sous sa domination receurent cette malheureuse doctrine: pource que les terres qui estoient de l'Electorat estoient desia corrompuës, & des l'an 1525. Henry de Zuphen auoit infecté Breme, & Ioachim Wesfale Hambourg. L'heresie estoit entree dans Lubec par permission de Henry de Bastal qui en estoit Euesque, & dont les successeurs ne se souciant beaucoup du reste se contenterent des reuenus temporels. Finalement George d'Aol Euesque de ce lieu fut si effrontement meschant, & impie, qu'entre autres choses il fit enterrer le Messel Romain, auec pompe solemnelle. La Religion Catholique fut vn peu soustenuë par le moyen de la victoire que l'Empereur Charles cinquiesme obtint contre les Protestans l'an 1547. Mais elle fut apres beaucoup abbatuë par la rebellion, & par la guerre que luy firent Maurice Electeur de Saxe, & Albert Marquis de Brandenbourg.

Finalement l'Empereur en vne Diette tenuë à Spire, fut induit sous pretexte de garder la paix publique, à signer le decret de laisser l'exercice de la confession d'Ausbourg libre en Allemagne, iusques à ce que par vn Concile general, ou par quelque autre voye, on eut mis ordre aux affaires de la religion, & l'an 1552. en la Diette de Posse, il fut deffendu aux Protestans d'interdire aux Catholiques, & en particulier aux Ecclesiastiques l'exercice de l'ancienne religion en leurs Estats, & l'an 1555. en la Diette d'Ausbourg on donna liberté à tous les Princes, & Estats de l'Empire, de suiure la Religion Catholique, ou la secte de Luther, & de passer de l'vn à l'autre, auec condition que le Prince seculier ne perdroit par ce changement non seulement son Estat, mais mesme ne feroit aucune perte de sa reputation, mais que l'Ecclesiastique perdroit son Estat & que ceux à qui il appartiendroit en esliroient soudain vn autre qui seroit Catholique.

Les heretiques demanderent encor apres qu'on permit aux sujets de viure à leur volonté, & que les Princes fussent obligez de leur octroyer cette liberté de conscience: mais les Princes d'Austriche, & de Bauiere s'y opposerent.

Depuis ce decret l'heresie se respandit sans empeschement par toute l'Allemagne, vû que l'an 1556. Othon Henry Palatin du Rhin, & charles Marquis de Bade exterminerent la Messe, & la foy Catholique de leurs Estats & apres Nicolas Galle sema l'heresie de Luther à Ratisbonne, & Martin Kemnice à Brusuic, & la mesme secte s'espandit par les pays d'aupres de Strasbourg.

Cependant il naquit d'autres heresies: vû que les Anabatistes entrerent en Westphalie l'an 1532. & se saisirent de la ville de Munster l'an 1534. & apres auoir creé vn Roy furent en fin ruinez par l'Archeuesque de Cologne. Et l'an mil cinq cens cinquante & vn, André Osiandre se rendit autheur d'vne nouuelle heresie; & mesme de la secte des Lutheriens on vit naistre celle des

Vbiquitaires. Mais pource qu'Auguste Electeur de Saxe deffendoit l'erreur de Luther pour se maintenir grand & puissant par le moyen des Lutheriens, & le Comte Palatin pour mesme effect aduançoit de tout son pouuoir le Caluinisme, pource que la discorde est fille naturelle de l'heresie, ils ne se peurent iamais accorder quelque assemblée qu'ils fissent.

Ayant ainsi monstré le commencement & le progrez des heresies en Allemagne, voyons maintenant l'estat auquel elle se trouue pour ce regard. Veritablement de nostre temps il semble que d'vn costé l'heresie s'estende & s'auance & de l'autre que la foy Catholique prenne accroissement. L'heresie croit pource que les Princes Caluinistes & Lautheriens se mettent en possession des Abbayes & des Eueschez, & les laissent cõme vne partie de leur heritage à leurs successeurs. Or les Princes heretiques s'essayent d'introduire leur secte par tout où ils mettent le pied. Toutesfois il reste en la plus grande partie des villes quelques Eglises & marques de la Religion Catholique, cõme à Minde, quoy que presque toute heretique, on voit encor des Chanoines Catholiques, & en la grande Eglise on celebre le seruice diuin à la Catholique. A Vlm, à Strasbourg, à Neubourg, aux Estats de Brandenbourg, de Saxe, de Brunsvic, il y a encor force Conuents de Religieuses, toutesfois il est deffendu en quelques lieux d'y enmettre d'autres & de les voiler, & mesme on ne le sçauroit quelquesfois faire à faute d'vn Euesque Catholique, ou de quelqu'vn qui ait cette charge.

Pour reuenir à nostre propos, ceux du Palatinat du Rhin ont esté forcez de passer quatre ou cinq fois de la secte de Caluin à celle de Luther, selon qu'il a plû à leur Comte. Auguste Duc de Saxe, qui fut chef de la secte de Luther, & Christierne son fils apres la mort de son pere introduisit en Saxe le Cauinisme, & cettuy-cy estant mort le Duc Federic son tuteur a chassé le Caluinisme, & introduit la secte de Luther.

Tous les Princes d'Allemagne suiuẽt la secte de Caluin, ou celle de Luther. Les sectateurs de Luther sont les Marquis de Brandenbourg, les Ducs de Saxe, de Brunsvic, & de Witemberg, les Comtes de Mansfeld, & les villes franches heretiques qui confinent auec la mer & la France. Caluin est suiuy des Comtes Palatins du Rhin, de ceux de Strasbourg, & de la plus part des villes maritimes.

A parler generalement, les nobles sont plus infectez d'heresie que les autres, & les riches que pauures, & les villes que les villages, & les villes franches plus que les Princes ; chose digne de consideration, vû que de tant de terres franches qui sont en Allemagne, il ne s'en presenta en vne Diette qui fut tenuë il y a quelques années pour les Catholiques, que trois petites terres de Souabe, d'Austriche, les Ducs de Bauieres & de Cleues (qui sont maintenant finis) & Philippe de Bade, & de Landgraue de Leutimberg se sõt constamment maintenus en la foy Catholique, & l'on a vû retourner à la foy le Comte Vlric d'Elphrestein, & Iacques Marquis de Bade: & quelques autres. Pour reuenir à nostre propos, les Citez franches sont toutes soüillées d'heresies, excepté les trois que nous auons nommées. Toutesfois il y a quelque nõbre de Catholiques à Norimberg, à Vlme, à Francfort, à Aix la Chappelle, & en quelques autres lieux.

Mais pour monstrer l'estat auquel la Religion Catholique est en cette Pro-

ance il faut que nous considerions les Eglises Cathedrales, d'autant que l'authorité des Euesques, & des Chapitres a entretenu en grande partie la religion qui y reste, L'Allemagne a donc sept Metropolitains, qui sont ceux de Magdebourg, de Treues, de Mayence, de Cologne, de Saltbourg, de Besançon, & de Prague. L'Archeuesque de Magdebourg auec les Eglises de Masbourg, Masberg, Nambourg, Nauelbourg, Brandelbourg, Lubec, Seuerine, Seburge, Celuth, Racenbourg,) ausquelles celles de Misnie qui en estoit exempte a esté adioustée) est non seulement heretique, mais encor sous la puissance des Princes Lutheriens qui en disposent comme de leur heritage.

L'Archeuesché de Treues est la plus nette de toute l'Allemagne, vû que non seulement dans la ville, mais encor par tout le Diocese on ne souffre autre Religion que celle qui merite veritablemẽt ce nom. Ce qui est procedé en grande partie de ce que cette ville n'a iamais eu Euesque qui ne fut Catholique, & d'ordinaire fort zelé.

L'Archeuesque de Cologne s'est auec beaucoup de peine maintenuë constamment en la Religion Catholique, n'ayant iamais voulu permettre aux heretiques l'exercice de leur Religion, & l'an 1543. quelques-vns ayant descouuert que l'Archeuesque Herman auoit intention d'introduire l'heresie dans la ville, & dans tout le Diocese, ayant fait venir de Lipse pour cét effect, Philippe Melancton, & de Stransbourg, Martin Bucer, le Senat & le Chapitre s'opposerent à son mauuais dessein, & firent tant que l'an 1549. Herman fut deposé par ordonnance du Pape, & Adolfe mis en sa place. Toutesfois il ne s'est pû faire que quelques lieux (cette Archeuesché à dix-sept bonnes places, & terres) n'ayent esté infestez. On met sous cette Archeuesché les Eglises de Liege, de Munster, d'Osnaburg, & de Minde. Quant au Liege la foy Catholique s'y est maintenuë iusques à present, de mesme qu'en toute la Diocese qui est fort grande.

Munster a esté trauaillé des Anabaptistes, comme nous auons dit cy-dessus, mais ceux cy ayãt esté esteints la ville retourna en son premier estat. L'Eglise d'Osnaburg a esté grandement trauaillée par cy-deuant & de nostre temps. Car l'erreur de Luther y prit pied dés l'an 1521. & bien que dix ans apres les Ministres Lutheriens en fussent chassez, toutesfois ils furent apres admis & supportez par les Chanoïnes & l'Euesque. Depuis l'an 1574. iusques à l'an 1586. Henry de Saxe vsurpa cette Eglise de mesme que celle de Breme. Quant à Minde il n'y a rien plus qui sente sa Religion Catholique qu'vne partie du Chapitre, & la celebration du seruice Diuin.

Pour le regard de l'Archeuesché de Mayence l'heresie y est en diuers endroits, mesme en la grande ville d'Erford; & les Gentils-hommes, & l'Archeuesque taschent de se deffendre des Conseillers Lutheriens. Les Iesuites qui ont soin de l'Vniuersité aydent fort à cela. Ils ont en la mesme Diocese deux autres Colleges, l'vn à Confluence, l'autre à Helingenstad aux frontieres d'Italie. Prés d'Helingenstad on void le lieu de Molins, où depuis quelque temps les Lutheriens ont publié vne forme de priere contre le Turc, le Pape & les Iesuites. Or quoy qu'Erford soit presque tout Lutherien, toutesfois le Clergé s'y est assez bien maintenu auec quelques autres, & le Senat bien qu'heretique a fait crier qu'aucun ne soit si hardy de dõner de l'ennuy aux Catholiques tandis qu'ils preschent, ou font leur exercice en leurs Eglises, & par le cõmandement de l'Empereur les Lutheriens ont esté cõtraints de rẽdre vne

Eglise qu'ils auoient ostée aux Catholiques. L'Eglise de Strasbourg est en fort grande reputation en Allemagne, à cause de la noblesse qui est requise aux Chanoines qui y sont. Mais presque tous y sont Heretiques. Bamberg est diuisé en deux parties de mesme que sa Diocese, où il y a vne bonne partie de Catholiques.

Pour le regard de Spire le nõbre des heretiques surpasse de beaucoup celuy des Catholiques. Les Chanoines de l'Eglise Cathedrale desireux de conseruer ce peu qui reste, ont institué vn petit Seminaire de 12. ieunes hommes, par le moyen duquel, & du College de Iesuites on espere d'augmenter la foy.

Quant aux habitans de Wormes ils se sont premierement soustraits de la Iurisdiction temporelle, puis de la spirituelle de leur Euesque, & l'exercice de l'heresie est fort libre entr'eux, bien que le Clergé y soit pour la pluspart Catholique.

Ceux d'Herbipoli sont presque tous Catholiques, à cause du grand soin que leurs Euesques ont eu d'en chasser l'heresie. Ceux de la Diocese d'Ausbourg sont presque tous Lutheriens, à cause qu'il y a ordinairemẽt dans la ville seule quinze Ministres qui preschent. Mais il y a deux choses qui aydent à la verité de la Religion Catholique; l'vne la constance du Senat en la foy, l'autre vn College de Iesuites que les Foucres y ont basty. Il y a d'ailleurs plus de Catholiques que d'autres à Ginsbourg, & Vertinge, & Allemangauie, & diuers Conuents de Religieuses. Quand à Hyestad il n'y a point d'exercice public de l'heresie. En la Diocese d'Hiluesie, il y a vn grand nombre de Lutheriens: mais le Clergé de l'Eglise Cathedrale s'est tousiours maintenu en son entier.

Venons maintenant à l'Archeuesché de Saltzbourg, c'est chose asseurée que cette ville est presque exempte d'heresie. Mais à Ratisbonne qui en despend on fait profession publique de l'erreur de Luther, & il y a peu de Catholiques, en ostant le Clergé, qui s'y maintient assez bien par l'assistance du Duc de Bauieres.

La Boheme a receu l'heresie des Hussites, dont l'autheur fut bruslé à Constance auec Ierosme de Prague l'an mil quatre cens dix-sept. Leur principale heresie estoit que la communion sous les deux especes estoit necessaire, tant aux laïcs, qu'aux Prestres. Cette heresie ouurit encor la porte aux Anabaptistes, qui sont detestez des Lutheriens, des Caluinistes, & des Picards. Ces derniers tirent leur origine d'vn certain Picard, qui porta de Flandres en Boheme l'heresie des Adamites qui ont aussi embrassé des heresies de Luther, de Caluin, & de quelques autres ce qu'il leur a plû. Le Picard apprit à cette nation de se mesler publiquement, & sans aucun respect de sang, ny de parentage auec les femmes: à quoy l'on adiousta de grands crimes, lesquels on execute auiourd'huy le plus secretement qu'il est possible. Car il y en a quelques-vns en Boheme, qui vont sacrifier en des lieux sousterrains, & pour cette cause on les appelle Grueberhaimer en leur langue, & durant leur seruice, si tôt que le Ministre dit ces paroles de l'Escriture *Croissez & multipliez, & remplissez la terre*, on estaint toutes les chandelles, & chacun empoigne la premiere femme qui luy vient en main. Apres cette meslange chacun se remet en sa place, & les chandelles estans rallumées on paracheue l'office.

Les Bohemiens Hussites se mocquent des obseques anniuersaires, & prieres faites pour les morts, disant que c'est vne inuention pour rassasier l'aua-

rice des Prestres. Ils font aussi risée des benedictions faites sur l'eau, sur les cierges, & les Rameaux, & tiennent que les diables sont inuenteurs des Religions des quatre Mendians. Ils disent qu'il est permis à chacun de prescher l'Euangile. Les Hussites ne reçoiuent point la Confirmation & l'Extréme-Onction pour Sacremens de l'Eglise; & tiennent beaucoup de poincts touchant la Confession, le Baptesme, & choses semblables auec les Caluinistes. Mais il y á auiourd'huy peu d'Hussites en Boheme, il y a grand nombre d'Anabaptistes, & de Picards.

La Morauie est pleine de toute sorte d'heresies, mais particulierement de celles des Anabaptistes, & des Picards. On tient qu'il y a bien cent mille Anabaptistes, mais que les Picards surpassent de beaucoup ce nombre. Toutesfois la ville d'Olmus capitale de la Prouince est presque entierement Catholique. On peut dire le mesme de quelques autres bonnes villes de la Iurisdiction de l'Euesque. Il y a à Olmus vn College de Iesuites, & vn Seminaire fondé par le Pape Gregoire treiziesme. Nichelbourg qui est vne bonne ville de Morauie, se fit entierement Catholique l'an 1581. auec les bourgades voisines, & l'Euesque donna l'année d'apres le Sacrement de la Confirmation à 400. personnes.

La Slesie est plus infectée que la Morauie. Il y a plus de soixante ans que l'erreur de Luther y regne, & il y a des Zuingliens; outre les Anabaptistes, & les Picards. Vratislauie capitale ville de la Prouince est priuée de Catholiques, horsmis du Chapitre de l'Eglise Cathedrale qui a fait venir de bons Predicateurs depuis quelques années, qui ont conuerty beaucoup de personnes.

Quant à l'Austriche, il y a la ville de Vienne, qui est pour la plus grande partie Catholique: pour le moins les Ministres n'y preschent nullement. Les heretiques n'ont aucune Eglise à Neostat, & l'on n'y fait publiquement profession d'autre Religion que la Catholique. Il y a long temps que les villes de Crens, & de Stetin furent infectées de l'erreur de Luther, & quoy que l'an 1583. l'Empereur Rodolfe en chassat ceux qui semoient cette secte, toutesfois on y auoit fort peu aduancé. L'Euesque de Posse y enuoya apres vn Predicateur Catholique, qui y fit tel fruit que la ville sembla soudain estre presque toute changée. Guillaume de Sconchirochena reduit par mesme voye sa ville d'Anteche, où tous se sont conuertis, fors que trois ou quatre, qui demeurent comme tesmoins de la conuersion des autres.

En Sirie où est la ville de Segouie sur la riuiere de Cailo, & en Carinthie où sont les villes de Gourque & de Lauante. Les nobles qui s'y tiennent, & en tout le pays ont presque tous quitté la foy, sinon à Strasbourg, où la residence de l'Euesque les maintient vn peu en deuoir. Mais les gens de village sont presque tous Catholiques, & s'ils errent c'est plutôt par faute de quelqu'vn qui les enseigne, que par malice, ou par obstination. Toutesfois les nobles & les bourgeois s'aydent vn peu à releuer la bonne religion. Car en la ville de Crats capitale de la Sirie & le Senat qui estoit tout heretique l'an 1586. & qui auoit deffendu au peuple d'aller aux predications de ceux qu'ils nommoient Romains, est maintenant pour la plus part Catholique, & le Pere Michel Cardan reduisit à la foy les places de Fuustenfeld, & d'Aritperg l'an 1586. & n'aduança pas peu en la ville de Pœtonie.

Entre les Estats que la maison d'Austriche possede, celuy de Tirol est le plus exempt d'heresies, à cause du soin qu'en ont eu ses Seigneurs. Tellement qu'il se maintient presque entierement net, & si quelqu'vn y erre c'est secrettement, & mesme les bons exemples & les saintes instructions que donnent de tous costez beaucoup de Religieux & gens d'Eglise, maintiennent les vns & remettent les autres. L'Empereur Ferdinand fonda en cét Estat deux Colleges pour l'instruction de la ieunesse, l'vn à Ale, l'autre à Ispurch, & par ce moyen l'Euesque de Brissine ville assise au milieu de la Prouince, maintient sa Diocese nette d'heresies. Cette Eglise confine auec celle de Trente qui est aussi fort Catholique. Cét Eueschè à sous sa Iurisdiction temporelle enuiron 60. mille ames, & sous la spirituelle pres de deux cens mille. Quant au pays de Bauiere il est tout Catholique.

BRIEFVE DESCRIPTION DES EMPEREVRS D'OCCIDENT, *commençant à IVLES CÆSAR fondateur de cét Empire, & continuant iusques à MATHIAS II. à present regnant.*

1. IVles Cæsar fut fondateur de la Monarchie Romaine, & toutesfois il prit le nom de Dictateur perpetuel, au lieu de celuy d'Empereur. Il vescut 56. ans, regna trois ans & sept mois apres ses guerres finies, & fut tué par Brutus, Cassius, & autres conspirateurs l'an du monde 3886. qui fut 708. ans apres Rome bastie, & en l'Olympiade 184. & auant la naissance de nostre Sauueur Iesus-Christ 47. LVI.

2. Octaue Auguste nommé pareillement Cæsar nepveu de Iules luy succede, & prend le nom d'Empereur, qui signifioit chef d'armée, & en fait le tiltre d'vne domination absoluë sur tout ce qui obeyssoit aux Romains. Il vescut 75. ans moins 25. iours, regna 56. ans, c'est à sçauoir 12. ans auec Anthoine, & Lepide Triumuirs, & mourut l'an du monde 3943. de Rome bastie 765. & en l'Olympiade 198. l'an de grace 14.

3. Tybere beau-fils d'Auguste de par Liuie, adopté par luy, l'an du monde 3979. apres la fondation de Rome 760. ans, & le 17. an de grace fut esleu Empereur. Il tint l'Empire 23. ans, de sa nature il estoit fascheux, moqueur, vilain, cruel & malicieux. L'an 15. de son Empire nostre Seigneur Iesus-Christ aagé de 30. ans fut baptisé par S. Iean. Le 18. an de l'Empire de Tybere il fut Crucifié. Le 19. an, saint Paul alla en Damas & fut conuerty à la foy. Vescut 78. ans, regna, 23.

4. Caius Canicule petit nepveu de Tybere né de Germanicus fils de Druse, qui estoit frere de Tybere, l'an du monde 4001. de la fondation de Rome 789. & de l'an de grace 39. ce fut vn monstre horrible, cruel & espouuantable, qui se soüilla en toutes sortes de meschancetez : il eut la compagnie de ses trois sœurs. Vescut 28. ans, & regna 3. ans 10. mois 8. iours.

5. Claude neveu de Tybere fils de Druse, succeda l'an du monde 4005. de la fondation de Rome 793. & de l'an de grace 43. estant aagé de 50. ans, il paruint à l'Empire à beaux deniers comptans : promettant à chaque soldat 150. escus. Il auoit profité és bonnes lettres, ayant eu Tite-Liue pour precepteur. Il fut empoisonné par sa femme estant aagé de soixante-quatre ans, & regna quatorze ans.

6. Neron beau-fils de Claude & de son gendre adopté par la ruse d'Agrip-

pine, l'an du monde 4019. de la fondation de Rome 807. & de l'an de grace 57. aagé de 17. ans fut creé Empereur par les Gensdarmes, ausquels il promit autant d'argent que Claude leur auoit donné. Il fit tuer sa mere Octauia, Popea, & ses deux femmes Seneque son Precepteur, & plusieurs autres, les Chrestiens furent sous luy horriblement massacrez. Il se tua luy mesme se perçant de son espée de part en autre. Vescut 33. ans, & regna vn peu moins de 14. La famille des Cæsars defaillit en luy.

7. Sergius Galbe de la maison des Sulpices fut esleu par les legions d'Espagne, & puis confirmé par le Senat, c'estoit vn Prince. Mais par les menées d'Othon il fut tué dans le marché de Rome, sa teste portée à Othon. Vescut 73. ans, & ne regna que 7. mois 7. iours.

8. Siluius Othon, de qui les soldats auoient tué Galbe, paruint à l'Empire par la mort d'iceluy, c'estoit vn monstre vilain, compagnon des paillardises de Neron, ehonté, impudent, ambitieux. Mais estant vaincu par Vitellius se tuë auec vn poignard, apres auoir regné seulement quatre mois : & vescut cinquante huict ans.

9. Aulius Vitellius grand gourmand, & fort cruel & paillard, il estoit sanguinaire & cruel, ayant fait massacrer plusieurs Gentils-hommes Romains, tellement que les soldats le tuerent, & ietterent sa charongne dans le Tybre. Et ne vescut que 57. ans & regna 8. mois.

10. Fl. Vespasian de la race des Flauiens apres les grands desordres & cruautez, exerça sous les Caligula, Claude, Neron, Othon, & Vitellius fut salüé Empereur du viuant des autres, il restablit vn bon ordre aux Prouinces, legions, armées, loix, & en la Iustice : il enuoya son fils Tite assieger Ierusalem le 14. Auril, l'an 2. de son Empire, l'an de grace 72. ans : il mourut d'vn flux de ventre ayant 69. ans 3. mois & 6. iours, il regna 10. ans.

11. Tite Vespasian succeda à son pere l'an du monde 4034. de la fondation de Rome 831. & de l'an de grace 81. surnommé *les delices du genre humain*, à cause de sa iustice & liberalité : il pardonna à son frere Domitian qui auoit machiné sa mort : saisi d'vne fiévre mourut à l'aage de 39. ans 5. mois & 15. iours ayant regné 2. ans 2. mois 20. iours.

12. Domitian succeda à son frere l'an du monde 4045. de la fondation de Rome 833. & de l'an de grace 83. il ne ressembloit à son pere, ny à son frere, estant cruel, couuert, deffiant, soupçonneux, traistre, vilain, rapineux, & persecuteur des Chrestiens : c'est la 2. persecution contant celle de Neron pour la premiere : il se limita tous les iours vne heure pour s'esbatre à prendre des mouches & fut appellé chasseur de mouches. Il fut incestueux, paillard, & pour laquelle il perdit la vie aagé de 45. ans, & le 15. de son Empire.

13. Nerua estant jà fort aagé fut Empereur l'an du monde 4061. de la fondation de Rome huict cens quarante neuf, & l'an de grace nonante neuf : c'estoit vn bon Prince & iuste, & remit les biens & estats à ceux que Domitian les auoit à tort ostez. Il fit cesser les persecutions contre les Chrestiens : il abolit les jeux publics, il adopta pour fils Marc Vlpe Trajan né en Espagne & rendit son Empire florissant sur tous les autres : & mourut aagé de 71. an ayant regné vn an 4. mois.

14. Vlpe Trajan entra à l'Empire quand Nerua luy enuoya à Cologne le decret de son adoption l'an 42. de son âge, l'an du monde 4062. de la fondation de Rome 850. & de l'an de grace 100. Il estoit sage, grand Iusticier, bien a

uisé en guerre, hardy & heureux à l'execution, par le decret du Senat il fut appellé *le tres-bon Prince*: il fit dresser des Bibliotheques, il escoutoit souuent Plutarque, & comme il alloit pour reprimer les Iuifs il mourut aagé de 64. ans, & regna 19. ans 6. mois 15. iours.

15. Adrian l'an du monde 4080. de la fondation de Rome 868. & de l'an de grace 118. tint l'Empire: il fut adopté par Trajan, mais il escriuit au Senat, qu'il n'acceptoit l'Empire si le Senat ne luy cõmandoit: il estoit sage & biẽ versé aux affaires, sçauant & bien disant, tanstot doux, tanstot cruel, qui parcourut les Prouinces de l'Empire Romain plus que tous les autres Empereurs, sa vie fut tellement odieuse sur la fin de ses iours qu'il demãdoit qu'õ le fit mourir: il vescut 72. ans & 5. mois, & regna 21. an 11. mois, ses os furent enterrez au chasteau S. Ange à Rome.

16. Antonin Pie l'an du monde 4102. de la fondation de Rome 889. & de l'an de grace 139. gendre d'Adrian & son fils adoptif, fut Empereur, homme beau & plein d'esprit, d'éloquence & tres-debonnaire, c'est le seul Prince pur du sang de ses sujets: il reuera grandement l'authorité du Senat, il ordonna gage aux Professeurs de Philosophie & autres sciences, il fit oster les daces des limites de l'Empire: il auoit souuent à la bouche, *qu'il aymoit mieux sauuer la vie à vn de ses sujets de l'Empire, que tuer mille des ennemis.* Parquoy le Senat l'appella le pere de la patrie: il mourut aagé de 70. ans, ayant regné 23. ans: son corps fut enterré au sepulchre d'Adrian.

17. Antonin Verus, ou veritable, gendre de l'autre Antonin luy succeda à l'Empire, au commencement ils s'adjoignit de son frere Lucius Verus, & lors l'Empire fut gouuerné par deux Empereurs, ayãs puissance esgale. Mais cét Antonin fut bon, sage, iuste, modeste, liberal aux hommes doctes, & assez heureux en guerre. Il y eut sous luy persecution esmeuë cõtre les Chrestiens laquelle cessa, ayant obtenu vne bataille par le moyen d'vne legion de Chrestiens, apres laquelle il abolit les Edits faits contre les Chrestiens: il suruescut Lucius Verus de 8. ans, & il mourut aagé de 61. an, & fut Empereur 18. ans.

18. Lucius Verus ayant esté associé à l'Empire par Marc Antonin son frere pour le peu de temps de son regne, n'est pas nommé entre les bons ny les mauuais Princes: il regna auec Antonin 11. ans: il mourut âgé de 42. ans, puis porté au sepulchre d'Adrian.

19. Commodus l'an du monde 4143. de la fondation de Rome 931. & de l'an de grace 182. succeda à son pere Marc Antonin Verus: la Monarchie Romaine a esté en la fleur depuis Iules Cæsar iusques à Marc Antonin; mais depuis elle fut agitée de continuelles seditions & guerre ciuiles. Commodus dés l'âge de 12. ans estant aux estuues par vn soudain despit il fit jetter le maistre dans la fournaise ardante d'icelle, presage de sa cruauté: il beuuoit d'ordinaire toute la nuict iusques au iour, se veautroit en toute sorte de vices execrables auec 300. concubines & autãt de ieunes garçons, il forma sa vie à celle de Caligula, il occit miserablemẽt l'Infante Lucila sa sœur, & viola les autres. il fut tué par Martia sa concubine & par Letus grãd Preuost de l'Empire, son corps fut par le cõmandemẽt du Senat ietté dãs le Tybre. Il regna 13. ans.

20. Pertinax succeda à Commodus l'an du monde 4156. de la fondation de Rome 940. & de l'an de grace 194. son pere estoit vn serf affranchy, & il auoit esté maistre d'escole, puis soldat, & finalement fut aduance de telle

sorte qu'il gouuerna les Prouinces de Rhetie, Notique, Misie & d'Asie. Et d'autant qu'il estoit Romain les meurtriers de Commodus l'esleurent Empereur, mais voulant reformer les soldats Pretoriens il fut hay d'eux, & pour cét effect tous le meurtrirent : puis porterent sa teste au bout d'vne lance au camp de Iulian son successeur: il estoit aagé de 60. ans, & ne regna que 6. mois.
21. Iulian pource qu'en vn siecle si corrompu les grands n'auoient point d'authorité, les gens de guerre estoient insolens & audacieux iusques au bout. Sulpitian Preuost de Rome, & Didius Iulian furent si effrontez de marchander à quel prix ils auroient l'Empire : Sulpitian promit à chaque soldat Pretorien, 500. escus, Iulian promit 625. escus, à chacun: & par ainsi il fut esleu Empereur, c'estoit vn gourmand, ioüeur de dez, & lequel ne tenoit pas promesse aux soldats: de là on commença à le hayr, & deuint si lasche, auare & vilain, que pour cét effect il fut tué par vn soldat inconnu, & ne fut Empereur que 7. mois 14. iours.
22. Pescenius Niger gouuerneur de Syrie fut salüé Empereur par les Gensdarmes de Syrie, mais Seuerus qui auoit esté esleu par le Senat alla au deuant de Niger lequel il combatit par trois fois : & Pescenius Niger & sa femme furent tuez en la troisiéme bataille, & Seuerus demeura seul Empereur : les biens de Pescenius furent tous confisquez, & sa race esteinte.
23. Seuerus l'an 4157. du monde, de la fondation de Rome 945. & de l'an de grace 195. succeda à Iulian : & fut honorablement receu du Senat & des gens de guerre, & proclamé Empereur : estant arriué au Capitole il degrada les soldats qui auoient tué Pertinax, & les bannit de l'Em[illegible] il fit mourir Letus aussi qui auoit esté autheur du meurtre de Commodus & Pertinax, il subiugua Pescenius Niger en Syrie : fit vn voyage en Angleterre où il mourut à Yorc : il estoit hõme fort vaillant, qui laissa en mourant autant de bled au peuple de Rome qu'il en falloit pour 7. années : il vescut 65. ans 9. mois 25. iours : il regna 18. ans.
24. Claudius Albinus se fit Empereur en France, Seuerus ayant deffait Pescenius reuint à Rome pour faire la guerre à Albinus qu'il auoit associé à l'Empire auec luy, mais Albinus deuint traistre & perfide, machinant la mort de Seuerus, ce qui causa Seuerus de mener vne grosse armée contre Claudius Albinus, lequel commandoit en France comme vn Empereur des Romains, & luy donna bataile prés la ville de Lyon, où Albinus fut deffait & pris, & mené à demy vif à Seuerus, lequel le fit decapiter, & puis jetter à la riuiere, & fit exterminer toute la famille & les amis d'Albinus ; cela fait, Seuerus fut seul Empereur.
25. Antonin Bassian Caracale fils de Seuerus fut Empereur l'an du monde 4175. l'an de Rome 963. l'an de grace deux cens trois, c'estoit vn incestueux & monstre cruel: il tua de sa main son frere Geta pendu au col de sa mere Iulia, criant à l'ayde ma mere on me tuë, elle fut toute couuerte du sang de son fils, & fut blessée à la main : neantmoins depuis elle se maria à son beau fils Bassian. Il fit mourir à Rome grand nombre de Senateurs, entr'autres Papinian Preuost de la ville. En fin il fut tué à l'instigation de Macrain, grand Preuost de l'Empire, par vn soldat nommé Martial, duquel il auoit fait mourir le frere. Le corps fut enuoyé à Iulia sa marastre & femme : elle le voyant se ietta dessus & s'y fit mourir. Voila la fin des incestieux. Il vescut quarante trois ans, & regna six ans.

26. Antonin Getta du viuant de l'Empereur Seuerus son pere, fut associé auec luy & estoit son puisné, ieune Prince qui monstroit qu'il seroit heritier des vertus de son pere : mais l'Empereur Bassian conspira sa mort, & pour y paruenir, il espia de le trouuer seul, & vn iour estant en la chambre de sa mere Iulia, seconde féme de l'Empereur Seuerus, il le tua. Ce meurtre tant execrable acquit beaucoup d'ennemis à Bassian.

29. Macrin l'an du monde 4182. l'an de Rome 970. l'an de grace 220. grand Preuost de l'Empire, fut creé Empereur par l'armee qui estoit en Assyrie. C'estoit vn serf affranchy qui auoit esté Tabellion du temps de Commodus. Il fit son fils Diadumenus Empereur au commencement de son Empire. Il s'adonna à iouër & cómença à estre hay des soldats, à cause de son naturel chiche & reuesche : il fut cruel & inuenteur de supplice : il fit coudre deux soldats (pour auoir violé leur hostesse) en des peaux de bœuf, leur laissant la teste dehors afin qu'ils pûssent parler l'vn à l'autre, iusques à tant que la vermine & puanteur, & autres sortes de tourmens les fissent mourir. Il fut tué en Antioche, apres auoir regné 14. mois.

28. Varius Heliogabale fils de Bassian, comme on estimoit, fut Empereur par les artifices de son ayeule Maesa l'an du monde 4184. l'an de Rome 972. l'an de grace 222. Il associa à l'Empire son cousin Alexandre : il amena sa mere au Senat, & la fit opiner comme Senateur. Là elle publia maintes loix appellez Matrimoniales : il se licentia à toutes dissolutions abominables, & surpassa en vilanie Neron, & Caligula se monstra plus monstre qu'humain, il viola les vierges Vestales, il se fit couper les parties honteuses pour penser estre comme les femmes, & se maria comme femme, & habita auec luy cóme femme : finalement paruenu au comble de sa meschanceté fut tué auec sa mere dans vn retraict où il s'estoit caché, son corps ietté à la voirie par la conspiration des soldats, aagé de 17. ans & regna 2. ans 8. mois.

29. Alexandre Seuere fut du consentement des soldats Pretoriens & du Senat fait Empereur l'an du monde 4187. l'an de Rome 975. l'an de grace 225. estant encore fort ieune & gouuerna l'Empire par le conseil d'Vlpian. L'Acte le plus seuere qu'il fit est la mort de Thurinus Veronius, lequel il fit enfumer d'autant qu'il ne faisoit iustice & prenoit argent des parties. Il fit vn Edit lequel il voulut estre obserué inuiolablement, & entr'autres choses il y auoit, *Ne fais à autruy chose que tu ne voudrois qu'on te fit.* Il commença à estre hay à cause de sa seuerité & fut tué en Gaule par les soldats à la solicitation de Maximin : il ne vescut que trente-neuf ans, trois mois, sept iours, & regna quinze ans.

30. Maximin né de bas lieu en Thrace, & de pere & mere barbares, nommé Empereur par les soldats sans le consentement du Senat, l'an du móde 4200. l'an de Rome 988. l'an de grace 238. fit aussi son fils Maximin Empereur. De son premier mestier il estoit berger en Thrace : il vint à Rome du temps de Seuerus, & il estoit fort & robuste à merueille, couroit aussi viste à pied que le cheual de Seuerus : il fut receu Archer sous Bassian, il eut charge de mille hommes de pied. Estant deuenu Empereur fort cruel & superbe, le Senat le declara ennemy de l'Empire, à cause de ses meschancetez : il fit mourir cruellement tous les seruiteurs d'Alexandre son predecesseur, tellemét que les soldats ayans sçeu la volonté du Senat, couperent la gorge à Maximin & à son fils dans sa tente, comme ils dormoient en plein midy, le pere aagé de soixate

ans, & le fils de 19. ans, ayant regné trois ans.

31. Gordian l'aisné fut malgré luy auec son fils poussé au siege Imperial, estant aagé de 60. ans pour deliurer le peuple de la tirannie de Maximin. Le Prince Gordian son fils fut occis à la sollicitation de Capellus, & le bon Empereur redoutant par trop la fureur de ses ennemis se pendit, afin de ne tomber vif entre leurs mains : il ne regna que cinq mois, il fut regretté de tous les gens de bien, il estoit bon peintre, sculteur & sçauant.

32. Pupienus Maximus fils d'vn serrurier s'estant par ses hauts faits d'armes obtenu toutes les dignitez que l'on pourroit desirer, il deuint si fier & si superbe, tellement qu'il exerça de grandes cruautez sur les Romains, qui occasiona les soldats à le hayr & conspirerent contre luy & contre Albinus, & esmeurent grand tumulte contr'eux au Palais, duquel déchassez ils les trainerent à leurs tentes & là les tuerent ayant regné deux ans.

33. Cælius Balbinus fut esleu Empereur auec Pupienus, pour reprimer la meschanceté de Maximin : il estoit Espagnol, sçauant appaisoit les seditions qui iournellement naissoient à Rome, par sa belle éloquence & sçauoir: mais la fortune tallonna tellement ce Prince, qu'estans les deux Gordians tuez en Affrique, le peuple de Rome aspiroit à vn autre Gordian & eussent desiré que Balbinus & Maximus eussent cedé leur dignité à iceluy Gordian, lesquels par la haine des soldats & du peuple Romain furent tuez & ne tindrent l'Empire que deux ans.

34. Gordian II. aagé de seize ans, commença à gouuerner l'Empire l'an du monde 4203. l'an de Rome 991. & de nostre salut 241. apres que Maximin, & son fils furent massacrez au siege d'Aquilée, & que Pupienus & Balbinus aussi furent tuez à Rome. Il fut Prince amy de Iustice, honneste, paisible, fort aymé & reueré des siens plus que nul autre Prince. Bref rien ne manquoit en luy sinon l'aage, qui seruit de sujet à vn Arabe nommé Philippe, de le rendre odieux aux gens d'armes, leur remonstrant le bas aage de cét Empereur & gagna neuf soldats Pretoriens qui tuerent ce bon Prince en l'aage de 22. ans, & de son Empire le 6.

35. C. Valens Hostilianus fut creé Empereur par le Senat à Rome pour empescher que l'ordre de la Republique ne fut peruerty, apres les nouuelles receuës de la mort de l'Empereur Gordian qui les troubla fort. L'Empereur Hostilianus estoit vn braue Prince, mais il estoit jà oppressé de maladie, qui luy fit finir bien tost ses iours.

36. Philippe Arrabe, apres auoir fait tuer Gordian, paruint à l'Empire l'an du monde 4209. l'an de Rome 997. & l'an de salut 248. il vint à Rome l'an 2. de son Empire : il fit celebrer les jeux Seculaires qui ne se faisoient qu'au commencement d'vn siecle, le premier iour de May au 1000. an de la fondation de Rome. En ces jeux vne grande partie de Rome fut bruslée, pour le grand nombre de flambeaux allumez de nuict. On lit qui fut le premier Empereur Chrestien, & en haine de ce, Decius son Lieutenant en Illyrie se reuolta, & fut nommé Empereur ; il se resolut d'aller a l'encontre de Decius, laissa son fils à Rome: mais les soldats Pretoriens luy couperent la gorge, cela entendu à l'armée de Philippes, les soldats le tuerent aussi estant à Veronne. Il regna cinq ans.

37. L' grace 252. Decius fut esleu Empereur l'an du monde 4214. de Rome 1002. & de il estoit d'Hongrie, de noble famille: il le fut du consentement du

Senat:son fils Decius fut aussi nommé Empereur:il persecuta fort cruellemẽt les Chrestiens, il fit mourir à Rome Fabian Pape, Alexandre en Ierusalem, Babias en Antioche auec ses trois fils furent martyrisez: En diuers lieux l'on n'oyoit que gemissemens de pauures Chrestiens, qui estoient contraints de faire leurs demeures aux deserts, parmy les bestes sauuages : il combattit les Gots par deux fois, dont à la derniere luy & son fils furent tuez, le pere aagé de 50. ans, n'ayans regné tous deux que deux ans six mois.

38. Q. Herennius Hetruscus n'est pas mis par quelques historiens entre les Empereurs, toutesfois son portraict se trouue au liure de Hubert Goltius, & qu'il estoit fils de Decius.

39. Vibius Gallus Hostilianus succeda à l'Empire apres la mort de Decius, ayant esté esleu par la legion qui demeura entiere en la guerre des Scites, & de là trouua accez au Senat, lequel consentit à l'appeller Auguste, & de fait le salüa pour tel; ainsi il le fut plus par fraude que par vertu, & plus propre à porter vne quenoüille, qu'vne espée, qui fut cause que l'Empire fut grandement troublé.

40. Volusian apres que l'obscurité de ses troubles fut cessée par la deffence du preux Æmilian; & que la splendeur de la paix parut, l'Empereur Gallus retourna à Rome, establit Volusian son fils compagnon à l'Empire, & commanda qu'il fut salué Cæsar comme luy, & leur regne eut esté plus court (pour estre connus vicieux tout outre) si la peste si horrible ne fut suruenuë par l'espace de dix ans sur la terre, & il n'y eut aucun endroit exempt. Cependant Æmilian fut esleu par les soldats Empereur, dont les Gallus & Volusian pere & fils, preparent vne forte armée pour aller combattre Æmilian, & il y eut vne sanglante bataille, en laquelle le pere & le fils furent deffaits, & iceux tuez sur le champ : ainsi Æmilian se saisit de l'Empire, & fit guerre ouuerte aux amis de Gallus, les faisant mourir par tout où ils les pouuoit attraper. Gallus ne regna que 2. ans 8. mois, & Volusian 2. ans.

41. Æmilian apres la deffaite du pere & du fils en Mauritanie, de pauure race; mais à cause de ses victoires obtenuës en plusieurs lieux, il deuint si presomptueux, & se promettoit tãt de faueur, qu'il osa biẽ escrire au Senat que en peu de iours ils deliureroit la Thrace, Mesopotamie, & l'Armenie, de l'oppression de ses ennemis : mais il fut bien trompé, car il receut nouuelles cõme les soldats d'Appius auoient institué vn autre Prince pour le mettre hors de l'Empire : mais les chefs de guerre cõsiderans la grandeur du nouueau Empereur, & la race d'Æmilian les deux armées consentirent à sa mort, & fut tué par les soldats, de son aage 40. ans, & auoir regné 3. mois.

42. Licinius Valerian l'an du monde 4218. de Rome 1600. & de grace 256. desia vieil, fut esleu par l'armée qui estoit en Bauiere : il estoit de la race des Corneliens à Rome, & aymé du Senat à cause de sa vertu & vaillance, & fut du consentemẽt du Senat & de toutes les autres armées receu Empereur. Du commencement il se monstra benin enuers les Chrestiens, mais apres vn Magicien d'Egypte l'incita à les persecuter, & de sacrifier des hommes aux Idoles; ce qui ne dura long temps, car estant allé faire la guerre aux Perses, fut deffait & pris prisonnier : le Roy de Perse nommé Saporez, se seruoit du dos, & de la teste de Valerian en lieu d'escabeau toutes les fois qu'il vouloit monter à cheual : & finalement le fit escorcher tout vif. Il ne tint l'Empire que deux ans.

43. Gallien apres la prise de son pere, fut nommé Empereur l'an du monde 4223. de Rome 1011. & de grace 261. monstre semblable à Neron, la peste du genre humain, & le plus vilain, & cruel qui fut oncques, addonné à ses plaisirs, sans se soucier de retirer son pere, se faisant hayr des gens de guerre. De son temps il y eut trente de ses Lieutenans qui furent saluez Empereurs chacun à son armée tous tyrans, dont ils s'entretuerent la plus part ; ce qui affoiblit beaucoup l'Empire, & luy apres auoir perdu plusieurs batailles contre Postumus, fut tué per vn Esclauon. Il regna quinze ans. C'est en l'histoire de ce Gallien qu'il est premierement parlé des François, qui ont secouru les Romains en leurs guerres.

44. Salonin Valerian regna deuant la captiuité de Valerian son pere auec son frere Gallien: mais il estoit au contraire de son frere vn Prince bon, sçauant, sage & modeste, sobre, liberal, & fort docte: le Senat le tenoit en grande reputation; mais la haine que le peuple portoit au vicieux Gallien son frere, empescha l'amitié du peuple : tellement qu'estant auec son frere à la bataille contre Postumus, il fut poursuiuy iusques à Milan, là où les François les mirent au fil de l'espée, & leurs corps furent enterrez audit lieu.

45. Labienus Postumus, estant la Republique Romaine presque ruinée, fut esleu Empereur par les Gaulois: Gallien & Vallerian freres ne voulans point de compagnon, vindrent vers la France pour combattre Postumus, lequel les ayant deffaits, se rendit maistres de toutes les Gaules, & en auoit desia fait vn Royaume à part : mais vn nommé Lollianus, l'vn des Capitaines occit ledit Postumus ensemble son fils, que le pere auoit associé auec luy à l'Empire, & fait proclamer Auguste par les François.

46. Flaue Claude fut esleu Empereur par l'armée qui estoit prés de Milan, & le Senat l'approuua, en l'an du monde 4203. de Rome 1201. & de salut 271. Les mots qui sont recitez au Senat son tels : *Claude Empereur, tu és nostre frere, tu és nostre pere, tu és nostre amy, tu és bon Senateur, tu és vn vray Prince.* Par là on peut voir cõbien ce personnage estoit excellent : il chassa les Gots, & les tailla en pieces : il chassa le Tyran Aureole de la Republique, & mourut apres auoir regné deux ans.

47. Aurelle Quintille, frere de l'Empereur Claude, fut esleu par le Senat pour le merite des vertus de son frere : mais il estoit merueilleusement craintif, & peureux, lequel aymoit la vie priuée : c'est pourquoy les gens de guerre connoissans son humeur, esleurent Aurelian en l'armée ; cela entendu par Quintille, deuint triste, & fasché, & vn desespoir le prit, il se fit seigner le pied en l'eau, afin de ne sentir point la mort si rigoureuse, mourant le 27. iour apres son election.

48. Aurelian esleu Empereur par les gens de guerre, l'an du monde 4235. de Rome 1023. & de grace 273. homme vaillant, & bien exercé à la guerre : il deffit Marcomanée, & Sueues : l'Italie pacifiée, il entra dans Rome, appaisa les seditions qui y estoient, fit mourir les seditieux, mena son armée contre Zenobia, Reyne de grand courage: la print, & la mena en triomphe à Rome: il mena son armée en Suabe, dont il chassa les Bohemiens, & s'en voulant aller en Orient, les gens de guerre le tuerent prés de Bisance, & regna cinq ans, six mois.

49. Tacite l'an du monde 4141. de Rome 1021. & de nostre salut 279. pour sa vertu fut esleu Empereur par le decret du Senat, auquel les armées de l'Em-

pire en auoient laissé la charge. Il fut pris, & esleu du corps du Senat, & esleué au throsne Imperal: alors la Republique Romaine vsa de son ingemét à l'eslection des Empereurs : il mourut d'vne fiévre en la ville de Tarse, le 6. mois, 20. iours de son Empire.

50. Annius Florian apres la mort de son frere Tacite, se saisit de l'Empire : mais d'autant que c'estoit vn Prince mal à droict, & de mauuaise façon, tant d'esprit que de corps, les gens-darmes esleurent Probus : ce que voyant Florian, il se fit seigner le pied en l'eau, dont il mourut le second mois apres son election.

51. Valerius Probus l'an du monde 4242. de Rome 1030. & de grace 280. fut par les voix de l'armée qui estoit en Tarse, du consentement du Senat, & de toutes les armées de l'Empire, esleu Empereur : si tôt qu'il fut Empereur, il ramena toutes les forces & armées d'Orient en Gaule, il vainquit les François & Allemands ; il reprima les Gots en Asie, il nettoya la Cilicie de tous brigands ; prés de Sirmuim il pressa les soldats de trauailler à desseicher certains lieux aquatiques : mais les soldats se mutinerent contre luy, & le tuerent là, & regna six ans.

52. Carnus natif de Narbonne, grand Preuost de l'Empire, fut creé l'an du monde quatre mille deux cens quarante huict de Rome 1036. & de grace 286. Il associa ses deux fils auec luy, Numerian, & Carin; il fit guerre aux Perses qui s'estoient reuoltez, & les rangea à l'Empire ; il donna bataille aux Sarmates, à laquelle il tua mil six cens hommes, & prit vingt-mille prisonniers, & de grand butin : il entreprit la conqueste de Cresiphont : mais estant paruenu au fleuue de Tigris, suruint vn si grand & si effroyable orage, foudres, & tonnerres impetueux, que ce bon Empereur en fut accablé, apres auoir regné deux ans.

53. Numerian succeda à l'Empire par la mort de son pere, Prince des plus parfaits, & accomply de son temps, docte & sçauant, bon orateur, vaillant Cheualier qui auoit esté auec son pere en la guerre Persique : ce Prince estant seul au gouuernement de l'armée, tout malade, desolé de la mort de son pere : Aper son beau Pere grand Preuost de l'Empire, espia l'heure, & le temps de tuer ce Prince, lequel estant ainsi malade, se faisoit porter en lictiere, à laquelle Aper arriuant, feignant le vouloir consoler, le tua miserablement, & puis ferma la lictiere sans que personne s'en apperceut, & ne regna que deux ans.

54. Carin durant ces choses sejournoit en Gaule, viuant en liesse, & bon temps qui print fin par la mort déplorable de son pere & de son frere, il s'empara de l'Empire Occidental des Gaules : ce qui causa de grandes, & sanglantes guerres, lequel on peut appeller la peste, & la poison du genre humain, le plus abominable que le Ciel ait fait naistre : ce monstre espousa neuf femmes, desquelles il faisoit auorter les enfans quand elles deuenoient grosses. Diocletian esleu à Rome, regnoit paisiblement; Carin marche auec vne puissante armée contre luy, & se donnerent plusieurs batailles rangées l'vn l'autre, finalement à la derniere, celle de Carin fut desfaite, & demeura mort sur le champ, ayant regné deux ans.

55. Diocletian magnanime, & prudent, fut esleu Empereur l'an du monde 4250. de Rome 1038. & de nostre salut 288. fit Maximilian son compagnon d'Empire, & pource qu'il estoit besoin d'auoir plusieurs chefs, ils en

nomment encores des autres : Diocletian nomma Galere Maximin, & Maximian nomma Flauius Constantius pere du grand Constantin. Les Empereurs Diocletian, & Maximilian s'assemblerent à Nicomedie, afin d'exterminer les Chrestiens, ils firent vn Edit que tous, & en quelque lieu que ce fut, sacrifiassent aux Dieux, à peine de la vie. Cette persecution dura dix ans, & fut remarqué qu'en vn mois ils firent mourir dix-sept mille personnes. Diocletian, & Maximian en vn mesme iour de leur volonté quitterent l'Empire, & peu de temps apres Diocletian se fit mourir soy-mesme, & beut du poison, ayant regné 25. ans.

56. Valere Maximian associé à l'Empire, homme cruel, furieux, & rude d'entendement, appaisa vn grand tumulte des paysans qui s'estoient reuoltez : il alla en Affrique, où il mit fin à de grandes entreprises : il deffit les Gentians, & erigea sur eux vn trophée immortel de sa victoire insigne; il quitta le sceptre Imperial apres auoir regné vingt ans, pour retourner à l'estat priué de sa premiere condition.

57. Constans Prince fort doux & humain, ayant esté appellé à l'administration de l'Empire, il la partagea auec Galere Maximin, & eut pour sa part la Gaule, l'Espagne, l'Italie, & le Dauphiné, lesquels il gouuerna paisiblement il passa en Asie, & dompta les Perses, & mourut en Angleterre, ayant esté Empereur 4. ans.

58. Gallere Maximin ayant partagé l'Empire auec Constans, il eut pour appennage Illyrie de Grece, & d'Orient; il estoit fils d'vn berger, mais cruel, sanguinaire, barbare, vaillant & hardy, qui luy causa de grandes victoires, & conquestes, il esleut auec luy pour Empereurs Maximian, & Seuerus, & se reserua pour luy le pays Illyriques, où il se retira auec sa femme, il fut saisi d'vne griefve maladie, & voyant qu'on ne le pouuoit guarir, il se tua luy mesme.

59. Maximin II. fut fait Empereur, & eut pour appennage la Prouince Orientale : il associa auec luy Licinius, homme vaillant, dont il se repentit, mais trop tard ; il estoit vaillant, & droit, gaigna plusieurs batailles contre les Perses, & autres nations barbares d'Orient : il persecuta les pauures Chrestiens, desquels il faisoit vne cruelle boucherie. Dieu luy enuoya vne cruelle maladie qui luy print aux parties honteuses d'vne puanteur si horrible que nul ne pouuoit approcher de luy : & voyant que son mal continuoit, il se tua luy-mesme, ayant regné seize ans auec ses compagnons, & deux ans luy tout seul.

60. Seuere associé à l'Empire par Gallere Maximin c'estoit vn bon Prince, & vaillant : il eut de cruelles, & sanglantes guerres contre Maxence, lequel pratiqua si bien ses soldats Pretoriens que sans contradiction du Senat, il fut esleu Empereur Seuere apres auoir perdu la bataille, s'enfuyt honteusement, fut pris à Rauenne, où il fut meurtry cruellement.

61. Maxence paruint à l'Empire par ruse, cautelle, & finesse, se faisant eslire par les soldats Pretoriens, & confirmer par le Senat : il estoit grandement turbulent, cauteleux, & malicieux, fort cruel, & meschant; de sorte que Seuere qui auoit esté esleu Empereur par toute l'Italie, & Affrique, fut deffait & meurtry par luy : ce qu'ayãt entendu Constantin qui estoit pour lors en Gaule, voulut en auoir la raison, & passa en Italie, & donna bataille à Maxence, en laquelle il fut deffait prés le pont Miluius par Cõstantin, ayant regné l'espace de sept

ans en tiran, cruel & vicieux.

62. Licinius successeur de Maximin, lequel l'auoit associé à l'Empire, estoit de bas lieu,& fort ignorant,brutal & hayssoit les lettres, il persecuta fort les Chrestiens, à l'occasion dequoy Constantin le Grand luy fit rude guerre l'ayant vaincu il fut occis par ses gens mesmes, estant aagé de 70. ans, ayant regné 14.ans : il auoit espousé Constantia sœur de Constantin le Grand, de laquelle il eut vn fils nommé Licinius le ieune,lequel Constantin créa Empereur.

63. Martinian fut esleu Empereur par Licinius,lors que Constantin luy faisoit la guerre:il estoit inconstant,mais hardy:il dressa vne armée pour secourir Licinius contre Constantin, mais il fut deffait & mis en route:il hayssoit fort les Chrestiens:il finit miserablement ses iours, ayant vescu 40. ans & regné deux ans.

64. Constantin le Grand estant en France, fut mandé par le Senat pour chasser Maxence, mais il doutoit s'il deuoit mener ses forces, ou non : mais Dieu luy fit voir au Ciel vne croix de couleur de feu, aueques vn escriteau contenant : *Sois victorieux en cecy.* Ce qui le fit resoudre & marcha vers Rome, & vainquit Maxence, & le noya puis apres dans le Tybre. Tellement qu'apres la deffaitte de Maxence, Canstantin & Licinius furent Empereurs ensẽble, l'an du monde quatre mille deux cens septante deux,de Rome 1060. & de salut 310.à sçauoir Constantin en Occident, & Licinius en Orient : ils vescurent en paix enuiron cinq ans, mais Licinius descouurant sa hayne contre les Chrestiens & les persecutans à outrance, ils se retirerent vers Constantin, lequel dressa vne armée & auec son fils Crispus attaqua prés de la ville d'Andrinopole en bataille rangée Licinius,lequel y fut tué, ainsi Constantin demeura seul Empereur & remit toutes choses en bon estat, comme l'Eglise,la Iustice & ses loix. Le vingt-sixiesme an de son Empire on commença de bastir les murailles de Bisance,& par luy nommée Constantinople,& y fit transporter le siege de l'Empire : il vescut soixante-six ans, & regna trente ans,dix mois onze iours : il auoit deliberé auant sa mort de se faire baptiser au fleuue de Iourdain.

65. Crispus fils aisné de Constantin le Grand, apres la mort de Licinius, fut joint à l'Empire par son pere : il estoit docte & sçauant & fut institué és bonnes lettres par Lactance Firmian. Il fut à la guerre contre Licinius, mais il ne vescut pas long temps. Aucuns disent que sa belle mere seconde femme de Constantin nommée Fausta,le requît d'auoir sa compagnie, voyant l'enormité du peché,il se retira,& elle se voyant refusée, alla trouuer l'Empereur son mary, luy declarant que Crispus son fils l'auoit sollicitée de son honneur, auec vne voix plaintiue & entremeslée de larmes hypocrites: cela entendu par Constantin, adjoustant foy aux paroles de sa femme, commanda soudainement qu'on le tuât ce qui fut fait incontinent. Aucuns disent que l'Empereur fit tuer Fausta sa femme, apres auoir descouuert toute la verité du fait.

66. Constantin II. l'an du monde 4303. de Rome 1090. & de nostre salut 341.auec ses deux freres, tous trois fils de Constantin le Grand, succederent à leur pere,qui par son testament leur auoit partagé l'Empire:c'est à sçauoir Constantin qui estoit l'aisné,eut la France, l'Espagne, les Alpes, & l'Angleterre. Constans eut l'Italie, Afrique, Grece & Illyrie. Le puisné

Constantius, ou Constance eut l'Orient & fut seul Empereur : car l'aisné estoit plus superbe & fretillant que les deux autres, non content de son partage fit la guerre à son frere Constans pour luy oster l'Italie, là où estant auec son armée, il fut desfait prés d'Aquilée, & foulé aux pieds des cheuaux, dont il mourut aagé de vingt-cinq ans, ayans regné par l'espace de trois ans.

67. Constans au moyen de la mort de Constantin, sa part fut augmentée de tous les pays de son frere : il estoit aagé de 10. ans quand il deffit son frere. Au commencement il fut iuste & fort vaillant, fut Arrien & persecuta grandemẽt les Catholiques & commit beaucoup de cruautez. Qui fut cause qu'en Ausbourg l'on fit Empereur Magnentius, lequel tua Constance dormant au lit. Sa mort est noble en ce que luy mesme auoit sauué en Esclauonie ce Magnentius que les Soldats vouloient tuer & l'auoit couuert de la robbe : il regna 13. ans.

68. Constance le dernier des trois fils de Constantin le Grand, mena vne armée de soixante mille hommes contre ce meurtrier Magnentius, qui vint au deuant en Esclauonie auec le nombre de trente mille hommes tant François qu'Allemands: Constãce gaigna la bataille, Magnentius s'enfuit à Lyon où apres auoir tué ses amis desquels il se deffioit, il se tua luy mesme. Constance demeura seul Empereur: il eut plusieurs guerres contre les François & aussi contre les Allemands; il fit Iulian son cousin Empereur pour les contrequarrer, pendãt qu'il faisoit la guerre contre les Sarmates & les Perses : Il mourut d'vne fiévre en Cilicie, aagé de quarante & vn an & regna vingt quatre-ans.

69. Magnentius ayant tué son maistre Constance, se saisit de l'Empire, qu'il ne garda guere, ayans esté mis en fuite & son armée deffaite : il regna trois ans six mois.

70. Iulian l'Apostat, qui auparauant auoit esté compagnon de Constans en l'an de grace trois cens soixante-cinq, l'espace de six ans & demeura seul Empereur vn an & sept mois. Estant encore ieune l'Euesque de Nicomedie l'instruisit à la Religion Chrestienne, de laquelle il fit profession & lisoit en l'Eglise. En secret il alloit ouyr le Sophiste Libanius, lequel luy fit prendre les liures & opinions de Iamblique Maximus Philosophe payen & dés lors desdaigna la doctrine Chrestienne, & suiuit les opinions payennes. Il deuint ennemy iuré des Chrestiens : se voyant seul Empereur, il sacrifia des hommes, il publia des Edicts contre les Chrestiens, fit ouurir les Temples des Idoles, deffend de bailler aucuns Estats aux Chrestiens, ne permet que leurs enfans fussent receus aux escoles de Rhetorique, escrit contre les Chrestiens, & en despit d'eux exhorte des Iuifs à restablir leur Estat, finalement il mourut miserablement aagé de 30. ans.

71. Iouian, ou Iouinian, l'an du monde 4329. de Rome 1117. & de nostre salut 367. bon Prince & Catholique : il pacifia auec les Perses, il reuint en Asie, remit plusieurs peuples & les Eglises en bonne paix, rappella les bannis pour la Religion, commanda qu'on restituât aux Eglises les reuenus que Iulian leur auoit ostez, fit fermer les Temples des Idoles, & mourut ayant regné seulement 8. mois.

72. Valentinian l'an du monde 4330. de Rome 1118. de nostre salut 368. il estoit de Hongrie: du temps de Iulian il auoit esté priué de ses Estats,

d'autant qu'il estoit Chrestien, il fut bon Prince & prudent, il fit venir son frere Valens d'Hongrie, & le fit Empereur auec luy, puis quelque temps apres son fils Gratian aussi. Valentinian laissa à son frere l'Orient, & luy s'achemina és Gaules; il deffit les Allemands, il deffit les Saxons, il fit punir rigoureusement ceux qui vendoient à faux poids & fausse mesure, leur faisant couper les mains; il mourut de fiévre en Hongrie aagé de 55. ans, & regna 11. ans 8. mois 20. iours.

73. Valens qui auoit esté Empereur auec son frere, il le suruescut de 3. ans; c'estoit vn ignorant, cruel, qui nonobstant les remonstrances de son frere, fut Arrien: il traita fort cruellement les Chrestiens, il fit la guerre à Procopius qui se vouloit faire Empereur, duquel ses Gensdarmes le livrerent à Valens, lequel le fit mourir: il alla contre les Gots prés d'Andrinopole là où il fut blessé, on le porta dans vne cabane, en laquelle les ennemis mirent le feu où il fut bruslé tout vif, & regna 13. ans 5. mois.

74. Gratian & Valentian II. fils de Valentinian I. furent Empereurs ensemble l'an du monde 4344. de Rome 1132. de grace 382. Gratian fit part de l'Empire à Theodose, auec lequel il regna 4. ans, ayant regné auparauant 8. ans auec son pere, & 3. ans auec son Oncle Valens: il estoit docte, Poëte & vn des premiers Orateurs de son temps: apres la mort de Valens il rappella les Euesques Chrestiens, & chassa les heretiques, & commanda à toutes les Eglises de tenir d'vn commun accord le Symbole de Nicée: il reuint en France là où il tenoit plus de compte des soldats Allemands que des Romains: tellement que le Gouuerneur de Lyon luy couppa la gorge aagé de 32. ans.

75. Maximus homme cruel & meschant, apres auoir fait mourir l'Empereur Gratian son maistre qui se laissoit gouuerner par luy, se saisit de l'Empire, & deffit l'Empereur Valentinian II. frere de Gratian en bataille, lequel fut contraint de se retirer en Orient vers Theodose, lequel assembla vne puissante armée, & deffit Maximus qui fut pris & mis à mort, & ne regna qu'vn an.

76. Valentinian II. par le secours de Theodose retourna en France, laquelle il gouuerna 7. ans comme Empereur: mais Eugene Secretaire & Arbogastus Got de nation Colonel, corrompirent par argent les valets de chambre de Valentinian, tellement qu'estant à Vienne en Dauphiné ils l'estranglerent auec vne corde. Eugene se fit nommer Empereur, fut pris & amené à Theodose, aux pieds duquel il se jetta, mais les soldats le mirent en pieces, & Arbogastus se tua luy-mesme.

77. Theodose l'an du monde 4545. de Rome 1133. de nostre salut 383. Espagnol & de race noble, fut le dernier Empereur d'Orient & d'Occident ensemble apres auoir vaincu Maximus & fait mourir, il retourna à Rome où il fit fermer les Temples des Idoles, & abolit du tout les sacrifices des Payens, & leurs Bachanales qui auoit duré iusques au temps de Valens. Il redressa la Religion Chrestienne, les bonnes Loix, la Iustice: mais les nouuelles luy vindrent que Valentinian auoit esté estranglé, & que Eugene & Arbogastus auoient vne grosse armée vers les Alpes, qu'ils auoient declaré qu'ils restabliroient les sacrifices des Payens. Par ainsi Theodose se resoult de les aller attaquer, fait peindre à ses estendarts le nom de CHRIST, d'autant qu'vne nuict estant en priere & sommeillant luy apparut quelqu'vn qui l'exhorta à aller attaquer ses ennemis qu'il deffit en pieces, & mourut à Milan l'an 65. de son aage le 17. de Septembre, apres auoir regné 17. ans.

78. Arcadius apres la mort de son pere Theodose, succeda auec son frere Honorius à l'Empire, à sçauoir Arcadius en Orient, l'an du monde 4362. de Rome 1150. & de grace 400. il fut Prince debonnaire & bon Catholique, son pere luy auoit laissé pour tuteur Rufin, estimât qu'il luy seroit fidelle, mais Rufin François de nation se proposa de se faire Empereur : car il attira Alaric Roy des Gots pour effrayer Arcadius, mais la trahison estant descouuerte, il fut tué par les soldats Italiens. Il vescut traize ans apres la mort de son pere.

79. Honorius fils de Theodose & frere d'Arcadius fut Empereur d'Occident, & eut pour Tuteur Stilicon. En l'an vnziéme de son Empire, & de l'an de grace quatre cens neuf, Redegisé mena vne armée de 200000. Gots en Italie, laquelle fut deffaite & exterminée par Stilicon, & Redegisé pris, & il fut estranglé. Apres cette victoire Honorius eut opinion que Stilicon se vouloit faire Empereur, à cause dequoy il le fit tuer auec son fils Eucherius. Alaric Roy des Gots vint à Rome, apres auoir esté deuant deux ans, la prit le premier iour d'Auril l'an saize de l'Empire d'Honorius, & de l'an de grace quatre cens quatorze, & du monde quatre mil trois cens septante six, il regna saize ans.

80. Theodose II. fils d'Arcadius, aagé de six ans, succeda à son pere l'an du monde quatre mil trois cens septante quatre, de Rome mil cent soixante six, de grace quatre cens douze, & de l'an quinziéme de l'Empire d'Honorius, son Tuteur s'appelloit Anthenius, par la sagesse duquel il fut bien instruit en la crainte de Dieu, & les affaires publiques bien gouuernées. Il pacifia auec les Gots, & s'en seruit contre les Huns & Perses : & finalement fit aussi paix auec eux. Il remit les Eglises d'accord, & assembla vn Concile en la ville d'Ephese contre Nestorius, puis mourut à Constantinople ayant regné 42. ans, & ayant vescu 51. an.

81. Valentinian III. fut associé à l'Empire par Theodose II. apres la mort d'Honorius, l'an du monde 4392. de Rome 1180. de nostre salut 430. & de l'an 9. de l'Empire Theodose II. & fut le dernier Empereur d'Occident iusques à Charlemagne : il estoit adultere, magicien, meurtrier de grands Capitaines qui luy auoient fait seruice. Boniface son Lieutenant en Affrique fut deffait par les Vandales, tellement qu'ils s'emparerent de Carthage l'an 34. de l'Empire de Theodose II. le 17. de Valentinian III. de l'an de nostre salut 445. il regna 30. ans.

82. Martian, Lieutenant de Theodose II. succeda à son maistre, fut Empereur d'Orient l'an du monde 4416. de Rome 1214. & de grace 454. homme sage, vaillant & craignant Dieu, pour appaiser les troubles de l'Eglise, il fit paix auec les Perses & auec les Vandales en Affrique, ayant regné six ans, il mourut à Constantinople.

Il faut remarquer qu'apres la mort de Valentinian l'Empire Romain fut dißipé & mis en pieces : car les François tenoient vne grande partie de la Germanie & des Gaules, les Ostgots, la Hongrie, les Vuestgots, les Espagnes, les Vandales, l'Affrique, & plusieurs se nommerent Cæsars en Italie, tellement qu'il y eut en l'espace de vingt ans neuf Empereurs qui regnerent & succederent l'vn à l'autre, & se tuerent l'vn l'autre, le dernier fut appellé Augustle, ce nom diminutif d'Auguste donna sujet de dire que l'Empire des Augustes deuoit perir en Italie : car vn nommé Odacre de Rugie durant ces horribles confusions se ietta en

Italie, & la fourragea par l'espace de quatorze ans, en l'an de Christ quatre cens soixante-cinq, Leon le Grand viuant à Constantinople; & print Rome, se fit appeller Roy de Rome & d'Italie, & monta en triomphe au Capitole, & se fit couronner, exposa Rome au sang, carnage & pillage, & plusieurs autres villes circonvoisines: il donna la tierce partie des terres aux siens, & commit vne infinité de meschancetez, & dominairent en Italie iusques au regne de Iustinian.

83. Leon le Grand de Thrace l'an du monde 4423. de Rome 1221. & de nostre salut 461. fut esleu Empereur à Constantinople, par les suffrages du Senat & gens de guerre; puis couronné par le Patriarche Anatolius; c'estoit vn bon Prince craignant Dieu: Il regna dix sept ans.

84. Zenon estoit gendre & Lieutenant de l'armée de Leon, fut l'an du monde 4441. de Rome 1239. de grace 479. fait Empereur par son fils, d'autant que par le testament de Leon le Grād il auoit nommé Leon II. fils de Zenō mais Leon II. venant à mourir fit son pere Empereur, lequel enuoya Theodoric Roy des Gots en Italie comme son Lieutenant contre Odacre, lequel fut vaincu & tué par Theodoric. De son viuant Constantinople fut presque toute bruslée par le feu violēt qui y print, & a ce feu bruslé plus de six vints mil volumes de bons liures manuscrits, qui fut vn grand dommage. Zenon fut fort cruel, miserable, grand yvrongne, & se soüilliant en son yvrongnerie estant plein de vin, tellement que l'Imperatrice sa femme le fit enterrer tout viuant, ayant regné dix sept ans.

85. Anastase surnommé double prunelle, fut en l'an du monde 4456. de Rome 1244. de nostre salut 494. Empereur par la faueur de la femme de Zenon, il gagna la faueur du peuple en abolissant quelque tribut annuel, il reprima quelques seditions, fit tresve auec les Perses, il maintint ouuertement l'heresie d'Eutiches, chassa de Constantinople Euphemius qui l'auoit couronné, puis fit tuer Macedonius son successeur, & fit beaucoup de maux à l'Eglise, son regne fut fort pernicieux aux Chrestiens, estant ja vieil de 87. ans, la foudre & le tonnerre tomba sur luy & fut reduit en cendre, ayant regné vingt-sept ans.

86. Iustin fils d'vn Berger de Thrace l'an du monde 4483. de Rome 1271. de grace 521. estant deuenu par sa vaillance Capitaine des gardes d'Anastase, & respecté des soldats, receut quelques deniers d'Amantius pour gagner les soldats & achepter les voix pour Theocretian son amy: mais Iustin les pratiqua pour luy, & du consentement du Senat & des gens de guerre receu Empereur. Amantius & Theocretian taschent de leur en venger, ce qu'ayāt descouuert Iustin, il les fit mourir. Il fut bon Catholique, chassa les Arriens, & fit beaucoup pour les Eglises d'Orient. Or estant vieil il crea Empereur de son viuant Iustinian son nepveu en la presence d'Epiphanius Patriarche de Constantinople & du Senat, lequel Epiphanius couronna Iustiniā & sa femme, & Iustin mourut l'vnziéme de son Empire, ayant laissé Iustin qu'il auoit adopté pour fils.

87. Iustinian qui en l'an du monde 4490. de Rome 1278. & de grace cinq cens vingt-huict auoit esté colloqué de Iustin l'espace de quatre mois, & demeura apres seul Empereur, il estoit nepveu de Iustin, il enuoya Bellissaire son Lieutenant contre les Perses, lesquels il reprima & pacifia. Il fut aussi enuoyé en Affrique où Carthage se rendit, & fut Gilimer Roy des

Vandales pris, & l'Afrique remise sous l'Empire, & fut le dernier Roy des Vandales. Bellissaire fut enuoyé encore en Italie, en laquelle en cinq ans reprint toutes les villes occupées par les Gots, specialement Rome en l'vnziéme an du regne de Iustinian, & en l'an de grace 537. & retourna à Constantinople; mais derechef Totilas releua la puissance des Gots en Italie, & Narses y fut enuoyé qui les chassa heureusement hors d'Italie, mais il y attira les Lombards. Du temps de Iustinian le recueil des loix fut fait, & depuis appellé le *Droict Ciuil*. Le Concile fut tenu à Constantinople: les fortifications pour brider les courses des Barbares, il regna 38. ans.

88. Iustin II. l'an du monde 4528. de Rome 1317. & de grace 566. petit fils de Iustinian fut creé Empereur, modera les imposts & vsures: mais à cause de sa maladie ne pût manier les affaires. Martin son Lieutenant fit la guerre durant quatre ans aux Perses, & sous son regne fut le commencement des Exarques à Rauennes, & du regne des Lombards en Italie. Et ne regna qu'vnze ans.

89. Tybere II. l'an du monde 4539. de Rome 1327. de grace 576. fut seul Empereur, & furent couronnez luy & sa femme par le Patriarche Eutiche, il perseuera en l'Eglise Catholique, & fit beaucoup d'aumosnes pour l'entretenement des pauures familles, fit exercer bonne Iustice, comme il failoit oster de terre vne croix d'or enchassée dans du marbre, il ne vouloit qu'on marchât dessus, il enuoya à Maurice de Capadoce contre les Perses, lequel les deffit, & recouura Mesopotamie; à son retour Tybere luy donna pour femme sa fille Constantine, & le designa Empereur en presence de l'armée, & mourut ayant regné 7. ans.

90. Maurice de Capadoce succeda à son beau-pere l'an de Rome 1333. & de grace 584. & fut couronné par le Patriarche nommé le Ieusneur. Caignan Roy d'Hongrie prit Syrme ville de l'Empire, & gagna vne bataille contre Maurice, & print 12000. prisonniers Romains, & suruint vne peste en l'armée qui fit mourir 7. fils de Caignan en vn mesme iour, cela le fit retirer, & manda à Maurice, qu'il luy payat vn escu pour chacun prisonnier, & les luy renuoyeroit, ce que Maurice ne voulut faire, irrité de ce, il fit couper la teste aux 12000. prisonniers, à cette occasion & pour autres laschetez, les soldats se mutinerent, & pensa estre tué à coups de pierres vn iour de Noël comme il entroit en l'Eglise. Finalement les troupes qui estoient du long du Danube esleurent Phocas & le saluërent Empereur, lequel fit tuer Maurice & toute sa famille aagé de 63. ans, & regna 20. ans.

91. Phocas l'an du monde 4566. de Rome 1355. & de salut 604. Thracien de nation & de bas lieu, ayant esté couronné aux faux bourg de Constãtinople par le Patriarche Cyriaque apres le meurtre de Maurice il fit mourir ses amis, il fut cruel, meschant, dissolu, rauisseur des femmes d'autruy, massacreur des innocens, exacteur & pilleur des Prouinces, yvrongne & paillard: & pendant qu'il s'amusoit à exercer ce que dessus. Caignan Roy de Hongrie & les Perses fourrageoient l'Empire. Car Cosroës Roy de Perse osta aux Romains la ville de Ierusalem, & print la Syrie, tua 90. mille Chrestiens, & emporta la vraye Croix où N.S. auoit esté Crucifié, à cause de ce Phocas fut hay du peuple. Priscus Gendre de Phocas se joignit auec Heraclius Gouuerneur d'Afrique, & vn nommé Photius à qui Phocas auoit rauy sa femme, se liguerent & arriuerent en mesme temps à Constantinople auec leurs armées, se saisirent

de Phocas

de Phocas, auquel les soldats luy coupperent les bras & les iambes & les parties honteuses, puis ils luy trancherent la teste, ayant regné 8. ans.

92. Heraclius fils d'Heraclius Gouuerneur d'Afrique, apres l'execution de Phocas, fut du consentement du Senat & des armees esleu Empereur, l'an du monde 4373. de Rome 1363. & de nostre salut 612. Il fut couronné par le Pape Sergius, le mesme iour espousa Fabia Eudoxia qui fut aussi couronnée. Il pacifia auec Caignan Roy des Huns, il enuoya aussi pour pacifier auec Cosroës Roy des Perses il fit responce qu'il ne poseroit point les armes, que le Dieu des Perses ne fut adoré par tout, & qu'il vouloit abolir le seruice de Dieu, & des Chrestiens. Heraclius ne s'estonne, se fie en Dieu, mene son armée en Syrie prés d'Arot. Cosroës s'estoit retiré chez soy & fut puny de son orgueil par vn moyen notable choisi de Dieu, qui est que Cosroës nomma pour successeur son fils puisné nommé Mardassez, Siroës qui estoit l'aisné, print son pere Cosroës, auquel il couppa la gorge, apres auoir tué son frere Mardassez & se fit Roy par ce moyen, & pour estre plus assuré, il fit paix auec Heraclius & mit en liberté les prisonniers, entre lesquels estoit Zacharie Patriarche de Ierusalem & rendit aussi la vraye Croix. Sous cét Empereur, commença la detestable secte & religion de Mahomet, & regna 31. an.

93. Constantin III. fils de Heraclius fut fait Empereur par le Senat l'an du monde 4605. de Rome 1396. & de nostre salut 644. Il fut fort mal-heureu x en guerre contre les Sarrazins, il tua son frere Theodose & fit mourir des gens de bien qui le reprenoient de ce qu'il adheroit aux erreurs des Monothelites, Par son mandement Theodore Calioppa, exarque de Rauenne, prit par trahison le Pape Martin & l'enuoya prisonnier à Constantinople, d'où Constantin le relegua en la Chersonnese Taurique, où il mourut de faim tôt apres. Constantin fut en Italie contre les Lombards, là où il fut deffait & auec lesquels il fait trefves & apres auoir pillé Rome vint en Sicile, où il fut estranglé, comme il se lauoit en vn bain, & regna 27. ans.

94. Constantin IV. le Barbu son pere l'associa à l'Empire l'an du monde 4632. de Rome 1323. & de nostre salut 670. lors que l'armée de mer des Sarrazins approcha de Constantinople, d'où elle fut repoussée, & finalemenr furent contraintes de faire paix auec les Gots pour trente ans. L'Empereur assembla à Constantinople le sixiesme Concile contre les Monothelites, & apres auoir pacifié l'Empire d'Orient à l'Eglise, mourut paisiblement ayant regné dix-sept ans.

95. Iustinian II. fils de Cõstantin le Barbu fut fait Empereur par son pere l'an du monde 4649. de Rome mil quatre cens quarante, de grace 687. homme cruel, sanguinaire, il y eut deux flatteurs qui furent cause de sa ruine, à sçauoir Theodose Moyne, qui fut en tel credit que Iustinian l'appelloit general ou Grand Maistre, l'autre Estienne, Chappelain de l'Empereur. Ces deux mignons traitterent rudement les Capitaines de l'Empire, entr'autres Lontius qu'ils tindrent prisonnier deux ans : mais estant eschappé il se fit Empereur à l'ayde du Patriarche & coupa le nez à Iustinian & l'enuoya en exil en vne Isle où il fit attacher des cordes aux pieds de ces deux mignons, lesquels furent traisnez par la ville, & furent bruslez par apres. Tybere III. d'Apsimare retournant d'Afrique, d'où il auoit esté chassé par les Sarrazins auec son armée n'osant se trouuer prés Leõtius, fut salué Emperenr par cette armée, & s'estãt saisi de Leontius, il luy coupa le nez & le tint prisonnier. Et Iustinian trou-

uant le moyen de recouurir son Estat par le moyen du Roy de Bulgarie, lors il fit lier Leontius & Tybere d'Apsimare & les fit trainer par les ruës, puis leur ayant mis le pied sur le col, leur fit arracher les yeux & trancher les testes, & fit pendre Heraclius frere de Tybere d'Apsimare. Cela fait les gens de guerre d'autre costé esleurẽt Empereur Philippicus Bardanes, lequel prit son chemin vers Constantinople: fit attacher d'vn Autel Iustinian & son fils Tybere, lesquels furent tuez par son commandement. Il regna dix ans auant son exil, & 6. ans apres son retour, voilà en peu de temps trois Empereurs mis à mort.

96. Leonce ou Leon estoit Prestre & Patrice de Constantinople, il conspira auec certains seditieux de chasser l'Empereur Iustinian, ce qu'il fit & executa & entra auec sa troupe seditieuse au Palais & le fait confiner en exil, comme il a esté dit, & se fait saluer Empereur Auguste & ne fut Empereur que 3. ans.

97. Tybere III. Apsimare vsurpa l'Empire sur Leonce & fit prendre Leonce luy ayant fait coupper le nez, le tint prisonnier. Et pendant ces choses Iustinian banny alla vers son oncle le Roy de Bulgarie, auiourd'huy dite Hongrie par son moyen vint & entra dans Constãtinople, fit prendre Tybere Apsimare vsurpateur & Leonce qui estoit prisonnier, les fit traisner à la queuë des cheuaux par les ruës, à la presence du peuple & estoient presque tous demembrez & puis on leur coupa les testes, ayant Tybere regné sept ans.

98. Philippicus Badenes conduisoit l'armée de mer de Iustinian, & fut esleu Empereur par ladite armée. Cela fait il vint à Constantinople: là où il fit tuer Iustinian & son fils Tybere. Philippicus estãt paisible possesseur de l'Empire, casse & annulle les decrets du sixiesme Concile & à la persuasion d'vn Moyne & pour le fauoriser, d'autant qu'auparauant il luy auoit predit qu'il seroit Empereur par l'augure qu'il en vid d'vn Aigle, ombrageant le chef dudit Philippicus dormant. Par son commandement les images furent abbatuës & iettées hors des Temples, ce qui fascha extrémement Anastase II. lequel par son impatience & temerité grande, auec ses consors luy creua les yeux, & le chassa hors de l'Empire, apres auoir regné deux ans, il fut Protecteur des Monothelites, & autres heresies.

99. Anastase II. homme fort docte, fut l'an du monde 4666. de Rome 1468. & de grace 715. esleu Empereur: & d'autant qu'il aymoit la paix de l'Eglise, il reprima tous les ennemis du 6. Concile, il amassa vne forte armée, & l'enuoya contre les Barbares & Arrabes, mais les Capitaines n'eurent pas de fidelité: car rebroussant le chemin coururent sus à l'Empereur, & l'assaillent de mesmes armes qu'il auoit preparé pour autruy, en cette furieuse rencontre Constantinople fut prise & saccagée, & Anastase desmis, puis enclos & relegué en vn Monastere, apres auoir regné vn an trois mois.

100. Theodose III. ayant esté autheur de la sedition & saccagement fait par les soldats de Constantinople, & du despoüillement d'Anastasie de l'Empire, se fit nommer Empereur, il estoit de Constantinople, & de bas lieu: mais de grand esprit, toutesfois aucuns escriuent qu'il fut contraint d'accepter le gouuernement de l'Empire. Au commencement il fit remettre les Images aux Temples, sa domination acquit par sa vertu obeyssance & amour de son peuple, neantmoins Leon Isaure son mortel ennemy, luy faisoit cruellement la guerre, dont le peuple estoit affligé: mais Theodose estant las de tant de guerres ciuiles, se resolut de quitter l'Empire de son bon gré, ayant gouuerné deux ans il se rendit moyne dans vn Monastere.

101. Leon III. auparauant nômé Isaure Conon, estât en l'armée contre les Sarrazins, & ayant entendu que Theodose estoit esleu Empereur, il reuint de Nicomedie ayant pris le fils de Theodose, composa tellement auec le pere, qu'il quitta l'Empire. Ainsi se fit prester le serment par les Capitaines & soldats, l'â du môde 4670. & de Rome 1471. & de grace 718. & le 2. an de son Empire, les Sarrazins assiegerent Constantinople: mais ils furent chassez, & leurs nauires bruslez, & les ayant chassez, il fit la guerre aux Images, & commanda par Edict qu'elles fussent ostées des temples, à cette occasion il fut nommé *Iconomache*, c'est à dire ennemy des Images, & regna 24. ans.

102. Constantin V. surnommé Capronyme, parce que quand il fut baptisé, il lascha son ventre sur les fonds: il fut couronné du viuant de son pere Leon Isaure, par le Patriarche Germain, l'an du monde 4704. de Rome 1495. & de grace 742. Il fut bien plus vehement à chasser les Images hors des Temples que son pere: ce qui occasionna qu'vn nommé Artabardus fût esleu Empereur, du consentement du Patriarche & de la noblesse: mais Capronyme au bout de 2. ans deffit Artabardus en vne bataille, & l'ayant pris, luy fit creuer les yeux, & à ses deux fils, & au Patriarche, il le fit foüetter, monter sur vne asne, la face vers la queuë qu'il tenoit d'vne main, & fut ainsi pourmené par les ruës, il estoit Magicien, homme adonné à tous vices, il regna 35. ans.

103. Constantin VI. l'an du môde 4744. l'an de Rome 1535. & de Christ 782. fils de Leon & d'Irene, estant aagé de 20. ans voulut manier luy mesme les affaires de l'Empire, & pour cét effet cassa quelques seruiteurs de sa mere, elles auecques ses complices, sollicita l'armée de iurer qu'elle ne reconnoistroit point Constantin pour Empereur: mais l'armée d'Armenie detestans cela fit le serment au fils, puis apres les autres armées ensuiuirent cette exemple, & pour cela la trahison ne cessoit. Car Constantin ayant regné sept ans, sa mere prenant occasion sur ce qu'il auoit laissé sa femme & mise en vn Monastere pour en prendre vne autre, enuoya certains soldats prendre prisonnier son fils, estant en leurs mains, luy creuerent les yeux, dont il mourut de tristesse peu de iours apres & Irene regna trois ans apres son fils, & son fils 15. ans.

En ce temps l'Empire fut diuisé en deux, qui fut l'an de grace 801. *Mais nous lairrons les Empereurs d'Orient, & commencerons aux Empereurs d'Occident.*

104. CHarlemagne apres la mort de Constantin VI. fut appellé en Italie contre les Lombards, lesquels il chassa d'Italie, conquit à force d'armes les villes de Rome, Rauenne, Milan, & toutes les forteresses de la Poüille, & Campanie, donna la paix à l'Eglise qui auoit esté oprimée l'espace de 200. ans par les Lôbards, tellemêt qu'il fut declaré Empereur des Romains, par le Pape Leon, à la grande ioye de tout le peuple. Voyant que sa mort approchoit il declara son fils Loüys Empereur & Roy des Romains, & il fit son neveu Benard Roy d'Italie en l'an 813. & peu apres il mourut aagé de 72. ans l'an de grace 814. ayant regné Empereur 14. ans.

105. Loüys surnommé le Debonnaire seul fils de Charlemagne, apres la mort de son pere, fut couronné à Aix. Il fut hay des Princes de l'Empire, à cause de sa cruauté contre Bernard, & les parens & alliez d'iceluy. Il fit Lothaire sô fils puisné Roy de Bauiere, Pepin Roy d'Aquitaine, & retint le puisné prés de soy, luy dôna le tiltre de Roy d'Italie, ce qui esmeut Bernard fils de Pepin Roy d'Italie, de leuer les armes côtre l'Empereur: mais sa venuë en Italie effroya & mit

en fuitte Bernard & ses alliez lequel se liura luy mesme à l'Empereur & l'emmena prisonnier à Aix, luy fit creuer les yeux, puis il le mit à vn Monastere l'an huict cens dix-huict, au lieu de Bernard il fit son fils Lothaire Roy d'Italie & Empereur, ses enfans conspirent contre luy & contraignerent leur pere de se rendre à eux, & se rendit Moyne à Soissons, mais les autres fils de Louys quelque temps apres eurent compassion de leur pere, le mirent en sa dignité Imperiale. Ainsi Louys fut remis vn an apres, & pardonna à ses enfãs qui luy crierent mercy, au retour de ce voyage Louys mourut aagé de 64. ans, ayãt regné 27. ans : il fut enterré à Mets.

106. Lothaire succeda apres la mort du pere: il s'alluma vne sanglante guerre entre les freres, laquelle affoiblit tellement les François qu'ils en furent presque entierement ruinez. Les Historiens disent qu'en la premiere bataille il y en eut plus de 100000. hommes de tuez ; mais les Seigneurs de l'Empire les accorderent tellement que des Royaumes de Louys Debonnaire fut fait quatre parts, Louys eut la Germanie, Charles fut Roy de France, Lothaire eut l'Empire, l'Italie, & les pays qui sont entre le Rhin & la Moselle, Mets & Treues : Pepin fils de Pepin eut l'Aquitaine : cette transaction fut publiée l'an de grace 843. Quelque temps apres Lothaire quitta volontairement l'Empire, & se rendit Moyne au Monastere de Brume l'an de grace 855. où il mourut l'an suiuant, ayant regné 15. ans.

107. Louys fils aisné de Lothaire, descendit en Italie pour chasser les Sarrazins: mais la peste se mit en son armée & fut cõtraint de laisser le pays de Beneuent en garde à Agadise Lombard Prince de Salerne, lequel en l'absence de l'Empereur print le party des Grecs, & fit reuolter presque toute l'Italie, apres que Loüys eut receu ces nouuelles, il retourna en Italie pour chastier ses traistres ayant repris les villes qui s'estoient reuoltées, & contraignit d'Agadise de s'enfuyr, il fit executer ses compagnons, & l'Italie estãt pacifiée, mourut à Milan l'an de grace 874. ayãt regné 19. ans, il estoit docte, prudent, religieux, & prompt à donner conseil.

108. Charles le Chauue, fils de Loüys Debonnaire, ayant entendu la mort de Loüys sans enfans, dresse vne armée, passe en Italie, pour oster l'Empire aux Allemans, & arriua à Rome, où il fut declaré Empereur le 25. iour de Decembre l'an de grace 875. mourut à Mantouë, & estimoit on qu'vn Medecin Iuif son familier nommé Sedechias l'auoit empoisonné, il deceda l'an du monde 4840. & de grace 878. ayant esté Roy de France 36. ans, & Empereur 2.

109. Charles le Gros fils de Loüys surnommé Germanique, heritier du Royaume d'Italie de par Carloman, & d'Allemagne à cause de Loüys, apres que le Pape Iean l'eut declaré Empereur, chassa heureusement les Sarrazins hors d'Italie, puis apres il retourna en Allemagne, & gouuerna la Frãce en qualité de tuteur de Charles le Simple. Finalement il fut hay & mesprisé de ses sujets, à cause de ses maladies, & que son esprit se portoit aussi mal que sõ corps, on le fit renoncer à l'Empire, & Arnoul fut mis en son lieu, il mourut tôt apres en vn petit village de Suabe, le 31. Ianuier l'an du mõde 4850. & de grace 888.

110. Arnoul fils bastard de Carloman estant Empereur, l'Italie se remplit de tumultes & seditions. Berengere & vn Duc de Spolette s'entrébattoient à qui seroit Roy d'Italie. Arnoul empesché en vne guerre contre les Esclauons de Morauie ne peut aller en Italie qu'il n'eut dompté ces peuples, ce qu'ayant fait il passe en Italie, où il appaisa les troubles qui estoient à Rome, & fut par

le Pape Formose, qu'il y auoit fait venir, declaré Empereur, l'an dixiesme apres auoir pris le gouuernemẽt de l'Empire, & finalement ayant pris Spolete par force, il vint assieger le chasteau de Cauarin, dans lequel estoit la femme de Guy: laquelle cauteleuse, voyãt qu'il n'y auoit moyen de resister, corrõpt à force d'argent, vn des domestiques de l'Empereur, lequel donna vn breuage empoisonné à son maistre, duquel Arnoul mourut le 29. Nouembre l'an du monde 4802. & de l'an de grace 900. & de son Empire 12. ans.

111. Louys III. ayant esté creé Empereur apres la mort de son pere Arnoult, gouuerna quelque temps l'Empire, par l'aide d'Othon Duc de Saxe & de Othon Archeuesque de Mayence, ses tuteurs, les discordes ciuiles qui auoient commencé du viuant de son pere prindrent accroissement par tout. L'Italie & l'Allemagne sont remplies de diuisions & de guerres ciuiles. Les Hongrois amassez courent & pillent les limites de Bauiere, l'Empereur Louys alla au deuant auec le plus de force qu'il pût & leur donna bataille qui dura depuis le 9. d'Aoust iusques au 12. mais enfin il fut deffait & mis en route, & il perdit la plus braue noblesse d'Allemagne, les Hongrois victorieux gaignerent pays, iusques à ce que Louys accepta la paix à grand prix, ce qui fut cause de sa mort, car de regret, il tomba malade le 12. Ianuier l'an du monde 4873. de grace 911. & de son Empire 12. ans.

112. Henry l'Oiseleur fut esleu à l'Empire l'an de grace 919. & procura tant qu'il pût d'appaiser les guerres ciuiles & remettre l'Allemagne en paix, ce qu'il fit. Il fit la guerre aux Sclauons lesquels il surmonta en bataille, puis fit la guerre aux Danois, lesquels il surmonta aussi en plusieurs batailles: ce fait il alla en Boheme, & print Prague, ville capitale du pays, il rendit Boheme tributaire de l'Empire, & tandis les Hongrois reuindrent en Allemagne, Henry alla au deuant, leur donna bataille, où ils perdirent plus de 40. mil hommes, & chassa le reste hors d'Allemagne. Apres cette grande victoire, il s'apprestoit pour aller en Italie, il fut surpris d'vne apoplexie qui se tourna en paralysie, tellement que apres auoir designé son fils Othon Empereur, il mourut âgé de 60. ans, regna 18. ans, à 937. ans apres la natiuité de Ies. Christ.

113. Othon II. succeda à son pere Henry l'Oyseleur. Il fut surnõmé le grand à cause de ses beaux exploits, ayant pacifié la Germanie, & les Royaumes estrangers & affermy l'Empire. Il fut sacré à Aix par Hildeberg, Euesque de Mayence, l'an de grace 939. & apres il passa en Italie, où il restablit le Pape Iean III. & fit declarer son fils Othõ Empereur, estãt de retour en Allemagne, fut surpris d'vne apoplexie dont il mourut l'an de grace 974. & le 37. de son regne. 144. Othon III. succeda à son pere l'an de grace 975. le commencement de son Empire fut heureux, la fin ne le fut pas, ayant donné ordre à l'estat d'Allemagne, il dressa vne grande armée pour aller contre les Grecs & Sarrazins: estant arriué donna bataille aux Grecs & Sarrazins, où il fut deffait & mis en route: l'Empereur iettant ses armes, print la fuitte vers le Golfe de Tarente & Rosame se ietta en la mer en nage pour se sauuer: mais il fut pris des nauires des ennemis, & n'estant point reconnu, paya rençon aux Mariniers, Othon ayant perdu son armée & presque tout l'Empire recueillit tout ce peu de reste de son armée, puis recommença la guerre, en laquelle il tailla en pieces toutes les garnisons des Sarrazins, & fut surnommé le passe port des Sarrazins, & mourut d'vn flux de ventre le 8. Decembre, de l'an de grace 983. & du monde 4945. & au 10. an de son Empire, il fut enterré à Rome.

115. Othon IV. fut declaré Empereur, à son aduenemẽt remet l'Allemagne en paix, l'Italie estoit affligée de seditions, il s'estudia cõme il pourroit la mettre en repos. Crescens auoit vsurpé à Rome vne puissance de Consul, & chassa le Pape de son Siege. L'Empereur y alla auec son armée, & s'arreste à Rauenne, reçoit nouuelles de la mort du Pape, incontinent ordonne pour successeur son cousin Bruno fils d'Othon, lequel fut appellé Gregoire V. Il l'enuoye à Rome deuant & va apres, où ayãt esté receu, il pardõna à Crescẽs, se fait declarer Empereur par le Pape, resout de s'en retourner en Allemagne: à peine est-il dehors que Crescens de son authorité priuée chasse le Pape Gregoire, fait Pape vn nõmé Iean de Plaisance, l'Empereur oyãt ces nouuelles, reuint à Rome, entra dãs la ville & print Crescens, l'ayant fait mettre sur vn Asne, la teste tournée vers la queuë le fit pourmener par les ruës, & apres auoir souffert mille maux, il le fit pendre à la porte auec 12. de ses cõpagnons. L'Empereur ayãt restably Gregoire, fit vne ordonnance du consentement du Pape, qui le confirma & publia à sçauoir qu'à l'aduenir les Allemans seulemẽt, auroient tout droit & pouuoir d'eslire l'Empereur Romain, & ne seroit loisible au Pape de proclamer Empereur Prince quelconque, sinon celuy que les Seigneurs d'Allemagne auroient esleu, les Romains se mutinerẽt d'autãt qu'on leur ostoit toute puissãce de dõner leurs voix en l'eslectiõ des Empereurs. Othon va à Rome pour la derniere fois amouraché de la veufve de Crescens, elle voyãt que l'Empereur se preparoit pour retourner en Allemagne, & ne l'espouseroit point, de despit l'empoisonna & mourut le 20. Octobre l'an de grace 1001. ayant regné 19. ans.

116. Henry II. surnommé le Saint, paruint à l'Empire vn an apres la mort d'Othon, il surmonta ceux qui s'estoient opposez à son eslection, il surmonta les Henetiens qui auoient reietté la religion Chrestienne, & apres auoir mis ordre aux affaires d'Allemagne, dressa vne armée, passa en Italie, pour trois raisons, la premiere afin de cõfirmer la possession de l'Empire aux Allemans. La 2. afin de dompter le Marquis d'Androuin que les Euesques & la noblesse d'Italie auoient fait Empereur à Milan, le 3. pour faire teste aux Sarrazins & Grecs, estant entré en Italie, il gagna deux batailles contre Androuin, lequel fut vaincu & tué en cette guerre, Henry fut prins, & ayant trompé ses gardes, il se precipita d'vne muraille en bas, mais il se dénoüa la cuisse, & depuis il fut nommé le Boiteux. Finalement il mourut le 12. Iuillet, l'an de grace 1024. & du monde 4986. & au 24. an de son Empire.

117. Conrad le Salique fut esleu Empereur. Il passa en Italie, afin de tenir en bride tous ceux qui voudroient tendre à reuolte, il confirma la possession de l'Empire baillée aux Allemans, & pour ce faire declarer Empereur, auant que partir d'Allemagne, il designa son fils Henry pour Empereur, estant de retour en Allemagne, il mourut de mort soudaine, le 5. de Iuin, l'an de grace 1039. & du monde 5001. ayant esté Empereur 15. ans, il est enterré à Spire.

118. Henry surnommé le noir, succeda à son pere, au commencement, il se trouua enueloppé de 2. grosses guerres, l'vne cõtre les Bohemiens qui refuserẽt de payer tous les ans le tribut qu'ils deuoiẽt, Henry les surmonta qui les cõtraignit de payer, & retourner sous le ioug de l'Empire. L'autre pour restablir Pierre Roy de Hongrie, qui auoit esté chassé par Othon chef des Bohemiens. Henry marcha en Hongrie, où il defit Othõ prés Iauarin, & lequel fut pris & mené au Roy, qui luy fit trãcher la teste, qui fut le 4. Iuillet 1044. Pẽdant ces guerres, l'Italie & la ville de Rome sont troublez par Benoist 9. Siluestre 3. &

Gregoire 6. à qui seroit Pape, l'Empereur va en Italie, & par l'aduis d'vn Concile assẽblé par sõ authorité Imperiale, ces 3. Papes sõt deboutez, & au lieu fut estably Clement 2. & ayant esté declaré Empereur par le Pape, il ramena son armée en Allemagne, il n'estoit pas encore en Germanie que le Pape mourut de poison, & apres luy vn autre Pape nõmé Damase, qui ne vescut que 23. iours: l'Empereur establit vn autre Pape nommé Leon 9. lequel suiuit l'Empereur en Allemagne, & quelque tẽps apres l'Empereur rẽuoya Leon en Italie, laquelle estoit pleine de seditions, l'Empereur y retourne derechef, & auant que partir il fit couronner son fils aagé de 4. ans à Aix, Empereur, il demeura en Italie vn an, où il remit toutes choses en paix, à son retour il dressa vne armée contre les Sclauons, laquelle fut toute desfaite. L'Empereur fasché demeure malade & mourut, pour auoir voulu aualler vn trop gros morceau de pain, le 5. Octobre l'ã de grace 1056. il auoit regné 17. ans, & vescu 40. ans, & fut enterré à Spire.

119. Henry IV. aagé de 7. ans commença à estre Empereur durant sa ieunesse, il y eut des sanglãtes guerres ciuiles, & fut cõtraint de mettre la main aux affaires à l'âge de 13. ans. L'Allemagne fut embrasée de guerres ciuiles, il surmonta Othon Duc de Bauiere, le Pape Gregoire 7. l'excommunia à la poursuite des Saxons, enuoye vne bulle par laquelle Henry estoit prescrit de l'Eglise, & le Pape enuoya à Raoul Duc de Suabe, vne courõne d'or, & cõmãda aux Euesques d'Allemagne, de quitter le party de Henry, & se ranger auec Raoul, lequel accepta le nom d'Empereur, & fut courõné à Mayẽce. Il y eut neuf batailles entre Henry & les Saxons, Raoul est defait & blessé à mort: car la main droicte luy fut couppée, auant que mourir, on luy rapporta sa main, lors addressant la parole aux Euesques qui estoient prés de luy; Voila (dit-il) la main qui a presté le serment & la foy que i'ay faussée par vostre perfidie à l'Empereur, de laquelle vous rendrez comte deuant Dieu.

L'Empereur ayant donné & soustenu 62. bataille cõtre ses ennemis, se vid despoüiller de la dignité Imperiale par son propre fils. Or comme il vouloit venger vn tel outrage, dressant vne armee, il mourut au Liege âgé de 56. ans, le 7. Aoust 1106. ayant regné 50. ans.

120 Henry V. succeda: à son aduenement, il surmonta Henry Duc de Lorraine, & Robert Cõte de Flandres, & les contraignit de luy iurer fidelité, il mena son armee à Rome, il fut en l'an 1111. proclamé Empereur par le Pape Pascal, & par vne publique declaration furent cõfirmez les anciens priuileges de l'Empire. A peine l'Empereur estoit-il hors de Rome, que le Pape ne rescindât toutes les ordonnances d'iceluy, & retracta sa promesse, & à sa suscitation les Saxons leuerent vne grosse armee, & donnerent bataille à l'Empereur, l'an 1115. le 11. Ianuier, en laquelle il fut defait, derechef l'Empereur retourne en Italie, mais se voyant ainsi agité par les armes du Pape, & par infinies seditiõs de ses sujets, transporté de rage & fureur, ne se souciãt plus de sa patrie, joint la priere des Euesques, qui le prioient de quitter quelque chose de son droit, il accorda au Pape ce qu'il demandoit, ce qui fut publié à Wormes, l'an 1122. le 23. Septemb. Ayant appaisé la haute Allemagne, il alla à Vtrech, pour y mettre le pays en paix, où il tomba malade & mourut, le 23. Iuillet, l'an de grace 1125. & du monde 5807. ayant regné 2. ans.

121. Lothaire de Saxe enuahit l'Empire malgré les Princes Allemans, il entra en concurrence auec Conard, qui estoit fils de la sœur de Henry 5. mais S. Bernard appointa ces 2. Princes, Et l'Empire demeura à Lothaire. L'Empereur alla

par deux fois en Italie & pacifia les affaires, dressa l'Estude des loix, & l'ordre de la Iustice pour l'ornement du pays. Comme il retournoit en Allemagne fut surprins d'vne maladie, dont il mourut en chemin le 6. Decembre 1138. & de l'an du monde 5100. ayant regné 11. ans.

122. Conrad II. apres la mort de Lothaire fut esleu Empereur par les Estats tenus à Mayéce. Il surmonta Henry le superbe Duc de Saxe & de Bauiere, qui vouloit estre Empereur. Guelphe son frere s'enferme en la ville de *Vvinsberg*, & apres vn long siege, accablé de famine, est contraint de se rendre, la ville est donnée en proye aux soldats, les femmes supplierent l'Empereur qui leur permit de sortir auec tout ce qu'ils pourroient emporter, l'Empereur leur accorde cette requeste, & pensoit qu'ils deussent emporter ce qu'ils pourroient de leurs richesses, mais elles les laisserent & chargerent leurs maris sur leurs espaules & prindrent leurs enfans à leur bras, & sortirent en tels équipages. L'Empereur voyant l'amitié de ces femmes leur fit vn banquet & leur pardõna, depuis il fut en Asie auec le Roy Louys, il cõbattit le Turc en bataille rangée prés la riuiere de Meandre où il en fit vne telle bouche ie que cette riuiere deuint rouge comme sang, & couuerte de corps morts, ayant par telle victoire chassé ses ennemis, le chemin fut libre pour aller en Ierusalem. L'Empereur reuint en Allemagne, ayant demeuré 4. ans audit voyage, il mourut à Bãberg, le 15. Février 1150. ayant regné 15. ans.

123. Frideric surnommé Barberousse fut esleu par le testament de Conrad, il accepte l'Empire, vient à Rome où le Pape Adrian IV. le couronna le 18. Iuin, il retourne en Allemagne, l'Italie se reuolte contre l'Empereur, il s'y achemine, leur donne bataille en laquelle il y eut 12000. Romains tuez sur le chãp: puis assiegea & print Rome. Le Pape Alexandre excõmunia l'Empereur, vint à Venise où il s'est prosterné aux pieds du Pape, lequel mit le pied sur le col de l'Empereur & fit crier à haute voix, *Tu marcheras sur l'Aspic & le Basilic*, l'Empereur respandit au Pape, *l'obeyray, Non à toy, mais à S. Pierre*, le Pape respõdit, *& à moy & à S. Pierre*, apres que l'Empereur eut l'absolution, & ayant pacifié l'Italie, reuient en Allemagne, se prepare à la guerre d'Asie & gagna trois batailles sur les Turcs prés d'Icone, les mit en route. Saladin s'enfuit hors d'Asie, Frideric poursuiuit les victoires, conquît la Cilicie, taille en piece l'armée des Sarrasins: chasse les troupes de Saladin hors de la petite Armenie. L'Empereur battu de chaleur se voulãt baigner en vne riuiere, s'y noya le 10. de Iuin 1189. & regna 27. ans.

124. Henry VI. succeda à son pere Frideric, l'an de grace 1190. du consentement des Princes de l'Empire. Il espousa Constance fille de Roger Roy de Sicile, laquelle apporta à son mary, pour doüaire le Royaume de Sicile. Henry passa en Italie où il fut couronné par le Pape Celestin. Estant poussé par le Pape il enuoya vne belle armee en Asie accõpagnée des plus grãds Seigneurs & Princes de l'Empire, mais la mort inopinée de Henry rompit le cours de leurs entreprises. Henry estoit allé en Sicile pour faire armer & esquiper sa gallere, à fin de suyure l'armée: mais estant à Messine fut empoisonné par sa féme, pour la hayne qu'elle luy portoit à cause de ses adulteres, il mourut l'ã du monde 5160. & de grace, 1168. & regna 7. ans, & laissa son fils Frideric aagé de 5. ans sous la tutelle de son frere Philippe.

125. Philippe II. fils de Barberousse fut esleu Empereur, il y eut de grandes guerres, la plusspart des Princes estoient du costé de Philippe, mais le Pape &

autres Princes empeschoient Philippe qu'il ne fut Empereur, & le Pape auoit promis la couronne à Othon fils de Henry V. & excõmunia Philippe. Ce qui occasionna de grandes guerres entre Othon & Philippe: & en fin l'Empire demeura à Philippe. Alors le Pape ennoya deux Cardinaux pour donner l'absolution à Philippe, lequel il reconcilia auec Othon par le moyen du mariage de sa fille. Toutes choses ainsi accordées l'Empereur estãt à Bamberg pour se faire medeciner, fit sortir de sa chambre tous ceux qui y estoient, & demeura seul auec Henry Truchefs, auec lequel il passoit le temps: sur ce Othon de Vuitelsbach surnommé le Ieune sans monstrer mauuais visage entre dans la châbre, & donna vn coup de poignard dans la gorge de l'Empereur, dont il mourut le 22. Iuin l'an de grace 1208. & du monde 5170. ayant regné dix ans, l'Imperatrice voyant son mary ainsi tué mourut de tristesse.

126. Othon V. eut l'Empire apres la mort de Philippe, mais il n'en ioüyt pas long-tẽps: car il en fut debouté par la sentence du Pape qui l'y auoit esleué, il fut couronné à Rome par le Pape Innocent 3. mais l'Empereur s'estant rendu maistre de la Romagne, Ancone & la Poüille, le Pape l'excõmunia, l'Euesque de Mayence publia l'excommunication en Allemagne, dont sortirent plusieurs guerres ciuiles: Othon se voyant assailly de tous costez, & que les Princes auoient esleu Empereur Federic II. se retira en Brabant, où apres auoir perdu vne bataille contre Federic, & se voyant abandonné des siens, renonça de son gré à l'Empire le 3. an de son gouuernement.

127. Federic II. fut couronné à Aix l'an de grace 1213 il fit alliance auec Philippe Roy de France. Othon quite l'Empire, Federic pacifie l'Allemagne, on luy propose de faire la guerre en Asie, ce qu'il promit: part de Brunsvic auec son armée pour y aller le 11. Aoust 1228. joint l'armée des Chrestiens à Ptolemaide, fit vne trefve de deux ans auec le Sultan fort auãtageuse: il rẽtra en la possession du Royaume de Ierusalem, les prisonniers Chrestiens relaschez, sans payer rançon, & apres auoir dõné bon ordre en la Palestine, reuint en Italie, le Pape excõmunia l'Empereur, dont sortirent de grands troubles, ayant reconnû que les amis & le bon-heur luy deffailloient, se retire en Sicile, en chemin il fut empoisonné, & mourut au chasteau de Poüille le 3. Decembre 1250. aagé de 54. ans, ayant regné 32. ans.

Apres le deceds de Federic il y eut des Schismes en l'Empire iusques à Rodolphe, dõt le plusp art des Historiens qui escriuent les vies des Empereurs, mettẽt pour interregene & vacance de l'Empire tout ce tẽps là ne voulant pas tenir pour Empereurs les suiuans iusqu'à Rodolphe, qui furent esleus par diuers partis durant les guerres ciuiles, & d'autant aussi qu'ils ne furent pas couronnez à Rome, c'est pourquoy aussi nous ne les compterons point pour Empereurs, & les mettrons seulement selon l'ordre.

Conrad fils de Federic 2. fut creé Roy des Romains du viuant de son pere, & empoisonné par Manfred son frere bastard l'an de grace 1254.

Henry Landgraue de Turinge fut esleu Roy des Romains en haine de Federic 2. & de Conrad son fils, mourut d'vn coup de fleche deuant Vlme au mesme an qu'il fut esleu Roy des Romains.

Guillaume Comte de Hollande fut esleu Roy des Romains, & approuué par le Pape Alexandre, & comme il esperoit aller à Rome se faire couronner il mourut de son regne le 9. & de salut 1255.

Richard frere du Roy d'Angleterre fut aussi esleu Roy des Romains par Conard Archeuesque de Cologne, & Loüys Comte du Palatin du Rhin, & mourut le 6. an de son regne en Ianuier 1257.

Alphonse Roy d'Espagne qui auoit aussi esté esleu par l'Archeuesque de Treues, & le Marquis de Brandebourg l'an 1257. en Ianuier, les Electeurs ne se pouuans accorder.

128. Rodolphe de Haspourg aagé de 54. ans fut esleu en la ville de Francfort solennellement par les Electeurs de l'Empire le 1. Octobre 1273. & fut couronné auec grãde solennité, il se resolut d'estaindre en Alemagne toutes seditiõs, tumultes, brigandages, & guerres; & pour cét effect il fit marcher les troupes cõtre les Marquis de Bade & les confederez de Suabe, & les contraignit de demander paix. Puis marche en Austriche contre Ottacrus Roy de Boheme, & le surmõta en deux batailles, lequel fut tué en la seconde le 26. Aoust 1278. il fit raser plus de 70. chasteaux & places fortes, qui seruoient de retraite aux brigands, fit mourir par Iustice 29. des principaux chefs, il n'entra point en Italie, mais il se tint en deuoir auec le Pape. Tellemẽt que par sa sagesse, prudẽce, vertu & felicité esteignit les guerres ciuiles, & fut cause que l'Alemagne fut restaurée apres auoir esté si longuement troublée, estant jà vieil il mourut le 15. Iuillet l'an de grace 1291. & du mõde 5253. ayãt regné 19. ans, est enterré à Spire.

129. Adolphe de Nassau fut le 1. de May 1292. à Francfort par vne iournée Imperiale esleu Empereur. A son aduenemẽt il se presta au Roy d'Angleterre qui auoit guerre cõtre le Roy de France, moyennant cent mille escus, qui fut cause que les Princes de l'Empire ne tindrent plus compte de luy, & se mocquerent ouuertement. Finalement Albert d'Austriche estant inuesti de l'Empire se mit en campagne. Adolphe vint au deuãt de luy, ils se rencontrent prés de Spire où la bataille fut dõnée le 2. Iuillet 1298. en laquelle Adolphe fut tué de la main d'Albert comme il se releuoit ayãt esté renuersé par terre, & apres auoir regné 8. ans.

130. Albert fils de Raoul Duc d'Austriche fut receu au gouuernement de l'Empire par les 7. Electeurs, qui tous d'vne voix le proclamerent Empereur le 25. Iuillet, où se trouua si grãde foule de gens que le Duc de Saxe y fut estoufé. Albert n'ẽtra point en Italie, toutesfois il y establit des gouuerneurs, & pria le Pape Boniface 8. de le vouloir proclamer Empereur, ce qu'il fit, & auec cela le Pape donna à l'Empereur le Royaume de Frãce, d'autant qu'il auoit excõmunié Philippe le Bel. Albert ne fit point la guerre hors l'Alemagne, mais dãs le pays à diuers Seigneurs & Princes pour plusieurs & diuerses occurrẽces: il fut tué prés du Rhin par son propre neveu, auquel il auoit osté la Duché de Suabe, comme à vn prodigue, estant accompagné de quelques Barons, le premier de May l'an de grace 1308. & du monde 5270. ayant regné dix ans.

131. Henry VII. Comte de Luxembourg fut le 1. de Nouembre esleu par les Electeurs à Francfort, & confirmé par le Pape, à la charge qu'il rendroit l'Italie paisible dãs 2. ans. L'Italie qui n'auoit vû Empereur depuis 60. ans nageoit en son propre sang, espuisée de richesses par des tyrans qui la tenoient esclaue d'vne estrãge sorte, à cause dequoy elle imploroit le secours de l'Empereur. Il mene sõ armée en Italie, toutes les villes se mettẽt en sa sauue garde, il se fait couronner à Milan. Les Guelphes & Gibelins sont en trouble, l'Empereur fauorise les Gibelins, & surmõta les Guelphes, & fit faire de terribles executiõs. Cela fait il va à Rome où il fut declaré Empereur le 1. d'Aoust 1312. Il assiege

les Florentins, lesquels n'en pouuás plus aposterét vn Moyne Iacobin, lequel empoisonna l'Empereur à Beneuent, en luy baillant le S. Sacrement par vne Hostie: ainsi mourut ce grand Prince le iour S. Barthelemy 24. Aoust 1313. ayant regné 6. ans. Gist à Pise.

132. Federic III. d'Austriche fut esleu Empereur, & ensemble Louys de Bauiere fut esleu aussi. Louys fut couroné à Aix, & Federic auec moindre suite fut aussi couronné à Bonne par l'Archeuesque de Cologne, incontinent l'Allemagne fut partie en deux factiõs, & cela alluma vne cruelle guerre ciuile, laquelle dura 8. ans: il y eut des tresves, & essaya-on de pacifier ces differens, tellement que le iour S. Michel l'ã 1323. Federic fut defait & pris prisonnier, & mis en vn chasteau sur le Nabe, fut deliuré à cõdition qu'il pourroit tenir le titre d'Empereur auec Loüys sa vie durant, & non point les droicts & la puissance d'Empire. Il fut empoisonné d'vn breuuage amatoire l'an 1330. le 13. de Ianuier.

133. Louys IV. demeura apres la mort de Federic seul Empereur, il passa en Italie où il se fit couronner luy & sa femme: il eut de grãdes contentions cõtre le Pape Iean 22. qui residoit lors à Auignõ, tellemét que ce Pape l'excommunia, & fit eslire Charles fils du Roy de Boheme. Louys fit publier vn Edit d'abolition touchãt ceux qui auoient suiuy le party de Federic, par ce moyé il remit à soy les Princes Allemans, il fit tenir vne chambre Imperiale à Strasbourg, où il declara la cause pourquoy le Pape l'auoit excõmunié, & qu'il se sousmettroit à vn Concile, le Pape cõmanda à tous les Princes Alemans & Italiens de quitter le party de Loüys, tellemét qu'il ne pût auoir l'absolution, ce qui causa de grands troubles; il mourut vn an apres l'eslection de Charles le 11. Octobre l'an de grace 1347. l'an du monde 5039. & gouuerna l'Empire 33. ans.

134. Charles IV. du viuant de Louys fut esleu Empereur, mais apres la mort de Louys, les Electeurs le reietterent, & esleurent en son lieu Gontier Cõte de Schvartzembourg, en Turinge l'ã 1349. le 2. Février, mais il ne vescut gueres, car Charles corrompit son Medecin par argent, tellement qu'vn iour Gontier estãt indisposé au lieu d'vn breuuage fut empoisõné par ce medecin: il se douta d'estre empoisõné, il contraint le Medecin d'aualer le reste, il le vit tomber mort deuant luy, & Gontier ne vescut guere apres. Git à S. Barthelemy à Francfort. Charles estant demeuré seul Empereur passe en Italie l'an 1354. receut la courõne de fer à Milan, il alla à Rome où il fut declaré Empereur, estãt de retour à Metz il tint vne grande iournée Imperiale où fut fait ce tant celebre Edit de Charles, sous le nom de la Bulle d'Or. Il solicita les Electeurs que son fils fut designé Empereur, ce qui fut fait en l'an 1376. car Vẽceslas fut couronné Empereur, & espousa Ieãne fille du Duc de Bauiere Comtesse de Hollãde & Zelande. L'Empereur ioyeux d'auoir esleué son fils en la plus excellẽte dominatiõ de la Chrestiẽté, mourut à Prague le 17. May 1375. ayãt regné 30 ãs.

135. Venceslas aagé de 15. ans 6. iours, apres son eslection fut couronné Empereur: ce Prince auoit la face tres-difforme & contrefaite, il ressembloit mieux à vn Magot qu'à vn Prince, il estoit hebeté, vilain, lascif, cruel & sãguinaire: il auoit mauuaise grace, son corps n'estoit propre que pour gourmãder, paillarder, yvrongner: il estoit soupçonneux & cruel, tuant des hõmes à sa table, à sa chambre de sa propre main. Finalement ses sujets le prindrent prisonnier, le mirent en vn cachot l'espace de 4. mois, dont il eschappa: tous les Electeurs le desmirent de sa dignité Imperiale, 22. ans apres la mort de son pere il mourut à Prague aagé de 57. ans, de son regne fut inuenté l'artillerie par vn Moyne,

136. Robert Comte Palatin du Rhin (apres que Wenceslas fut dejetté de l'Empire) fut esleu Empereur Prince de vif esprit, sage & vaillant en guerre, fut couronné à Cologne par l'Euesque dudit lieu, estant couronné passa en Italie pour empescher que Galias Duc de Milan ne vint au bout de ses desseins, mais l'Empereur ayant perdu la bataille se retira en Allemagne, & laissa les Italiens s'entretuer, ayant pacifié l'Allemagne mourut en paix chez soy le 18. May 1410. & l'an du monde 5372. ayant regné dix ans.

137. Sigismond Roy d'Hongrie & de Boheme fut esleu Empereur, & si tôt qu'il le fut il tascha d'appaiser les troubles de la Chrestienté, & d'vnir tous les Princes pour recommencer la guerre contre le Turc. Lors il y auoit trois Papes, à sçauoir Benoist 3. à Auignon, Iean 23. à Bologne, Gregoire 12. à Riminy. Sigismond poursuit vn Concile pour remedier à ces maux, il fit vn voyage par l'Italie, la France, l'Espagne & l'Angleterre en grande diligence, il fit tant que les Roys & Princes accorderent que l'on tiendroit vn Concile à Constance, là où se trouuerent les Roys & Princes Chrestiens, & les Empereurs de Grece & Trebisonde aussi en presence : l'Empereur retourna en Italie le 27. Decembre 1431. fit son entree à Milan & ayant receu la couronne de fer, il prit son chemin à Rome, où il fut couronné le iour de la Pentecoste en Boheme à cause de la mort de Iean Hus qui fut bruslé au Cōcile de Constance. Finalement il deuint malade & mourut à Zuonne l'an du monde 5376. & de grace 1437. ayant esté Empereur vingt-sept ans, Roy de Hongrie 51. Roy de Boheme 17. aagé de 71. an : c'estoit vn excellent Prince, mais malheureux en femme & en guerre.

138. Albert d'Austriche gendre de Sigismond luy succeda à l'Empire & aux deux Royaumes d'Hongrie & de Boheme l'an 1438. il eut quelques guerres en Boheme, mais elles furent tôt assoupies, & l'année suiuante il fut surpris d'vne dissenterie pour auoir trop mãgé de melōs, il mourut en Hongrie le 27. Octobre 1439. cette mort precipitée fut la semence de nouueaux troubles.

139. Federic IV. d'Austriche fut esleu Empereur le 30. Mars 144. il osta le schisme suruenu en l'Eglise touchant le Concile de Basle: il alla à Rome, il espousa Eleonor fille d'Edoüard Roy de Portugal, fut declaré Roy de Lombardie & 2. iours apres il fut auec sa femme declaré Empereur des Romains l'an 1441. ayant entendu que l'Allemagne estoit en grand trouble, se hasta d'y retourner, mais si tôt qu'il y fut arriué il appaisa tout. Finalement mourut d'vn flux de ventre fort âgé, ayant regné 53. ans. En ce temps l'Art de l'IMPRIMERIE fut inuentée en Allemagne, & les premiers liures Imprimez à Mayence, & l'an 1440. la ville de Constantinople fut prise par le Turc.

140. Maximilian fils de Federic paruint à l'Empire le 6. Féurier 1486. il fut fort amateur de gens doctes, & fit reuiure en Allemagne les bōnes sciēces qui estoient presque enseuelies, il eut plusieurs guerres dedans & dehors l'Empire, il fut aux guerres sanglantes d'Italie, esquelles il fut peu heureux: mais il eut forte guerre pour la Sicile contre Charles 8. Roy de France. Il eut aussi guerre contre les Suisses. Finalement il tint la derniere iournée Imperiale en grande compagnie des Princes de l'Empire, en la ville d'Ausbourg, où il fut parlé de guerre contre le Turc. Car Semil auoit exterminé les Mamelus, & fait pendre le dernier Sultan d'Egypte: & il mourut d'vn flux de entre le 12 Iáuier 1519. aagé de 59. ans 1. mois & 20. iours, & auoit regné 32. ans 11. mois

141. Charles V. Roy d'Espagne fut esleu Empereur par les Electeurs, le 18. Iuin 1520. prit les armes contre le grand Roy François son competiteur en l'Empire, fit ligue auec le Pape, & le Roy d'Angleterre; il enuoya le Duc de Bourbon en Italie, pour secourir Antoine de Leue, qui estoit assiegé dans Pauie: ces deux chefs donnent bataille aux François, le Roy François & les principaux chefs furent pris prisonniers, donna pour femme Eleonor sa sœur au Roy de France, apres luy auoir fait payer deux millions d'or de rançon: il retourna en Allemagne, & se delibera d'aller au deuant du Turc à Vienne, & luy presenter bataille: mais le Turc s'enfuit auec beaucoup de perte: les Princes Protestans d'Allemagne luy firent la guerre, lesquels il mit en route; il pacifia l'Allemagne, fit vne ligue auec Iules III. pour chasser les François d'Italie: leua vne puissante armée en Allemagne, vint assieger Mets, là où il trouua que sa bonne fortune commençoit à le laisser apres que son fils eut espousé Marie Royne d'Angleterre, il luy donna le Royaume de Naples, & se trouuant fort tourmenté de gouttes renonça à tous ses Estats, & quitta l'Empire à Ferdinand son frere, l'an 1555. & puis fut à Bruxelles, où il fit faire le serment à tous les Seigneurs d'obeyr à son fils Philippes, & puis se retira en Espagne, & mourut le 21. Septembre 1558. âgé de 57. ans 8. mois & 21. iours ayant regné 38. ans Empereur, & 44. Roy d'Espagne.

142. Ferdinand d'Austriche, frere de Charles le V. fut le 5. de Ianuier 1531. proclamé Roy des Romains en la ville de Cologne, & couroné à Aix le 11. du mesme mois, nonobstant la protestation de nullité faite par l'Eslecteur de Saxe des Protestans. Ce different dura quelques années, mais il fut assoupy. Maintenant il faut venir à l'eslection de Ferdinand pour estre Empereur, l'an 1558. les Eslecteurs assemblez à la maniere accoustumée, ils esleurent Ferdinand Empereur, lequel enuoya Cuzman son Ambassadeur à Rome pour faire entendre au Pape son eslection. Il tint l'an 1559. vne iournée Imperiale à Francfort, en laquelle on traitta de la paix, & de la Religion. L'an 1561. les Princes Protestans d'Alemagne s'assemblerent à Noremberg: comme ils estoient là suruindrent deux Legats du Pape Pie, pour les exhorter, & prier de se trouuer au Concile de Trente, & qu'ils auroient audience; presenterent lettres du Pape aux Princes. Au mois de Nouembre 1562. l'Empereur, les Electeurs & autres Princes assemblez pour eslire vn nouueau Roy des Romains. Maximilian fils de l'Empereur Ferdinand, peu auparauant couronné Roy de Boheme, fut esleu Empereur, & couronné Roy auec grandes pompes & ceremonies le 25. Iuillet 1564. Ferdinand mourut à Vienne en Austriche, aagé de 60. ans 6. mois & quelques iours, ayant esté seul Empereur sept ans. Git à Pragues, il eut quinze enfans de Anne Royne de Hongrie.

143. Maximilian II. fils de Ferdinand d'Austriche, fut esleu Empereur peu apres la mort de son pere: il tient sa premiere Diette à Ausbourg, où specialement fut traitté de la guerre contre le Turc, & les Vaiuode de Transiluanie, & quelles forces il falloit employer à la deffence du Royaume de Hongrie contre le Turc, ennemy hereditaire des Chrestiens: l'Empereur demanda aux Estats d'Allemagne 40000. hommes de pied, & huict mille cheuaux pour faire teste au Turc, qui desia estoit entré en la Hongrie. En cette année 1566. Soliman Empereur des Turcs passa en la Hongrie auec vne armée de 60000. hommes de pied, & grand nombre de gens de cheual: & auec cette armée il passa le Danube, puis la Draue, sur laquelle il auoit fait bastir vn pont pour

passer son armée ; ce pont fut dressé en 14. iours, il estoit long de & large de 42. toises, il fut fait en extréme diligence, auec basteaux liez, & enchaisnez ensemble par vn artifice admirable ; assiege Segeth petite ville de Hongrie ; deuant laquelle il mourut d'vn flux de sang. Cependant Mahomet celant la mort de Soliman, print la ville d'assaut, qui fut vne grande perte, tant de la mort du Comte Serim, que des autres braues soldats morts en cette place, & bien cent pieces d'artillerie prinses en cette place. Derechef, à l'instance de l'Empereur l'Archeuesque de Mayence assigna vne iournée Imperiale à Fulden, pour aduiser aux moyens de maintenir l'Allemagne en bonne paix. Au reste il tascha à joindre le Royaume de Pologne à sa maison, pour rendre l'Empire plus ferme, & pour repousser l'impetuosité du Turc ; il fut marié 29. ans, & eut de sa femme seize enfans ; il mourut le 12. Octobre 1576. ayant regné 12. ans.

144. Rodolphe II. fils aisné de Maximilian, par le decez de son pere paruint à l'Empire, & succeda au Royaume de Boheme, & Hongrie, aagé de 25. ans : il a eu à diuerses fois de grãdes guerres en Hongrie contre le Turc, auec diuers succez de part & d'autre. Finalement trefves furent accordées le 12. de Nouembre 1605. entre l'Empereur, & le grand Seigneur : lesquelles durent encores à present : depuis il est arriué de terribles changemens en Transiluanie & Hongrie tant en l'Estat qu'en la Religion : tellement qu'en l'année 1608. il fut contraint de ceder, & quitter à l'Archiduc Matthias son frere le Royaume de Hongrie, & tout l'Archiduché d'Austriche, sans en rien reseruer, & mourut sans enfans le 10. Féurier 1612. ayant regné 35. ans quatre mois aagé de 60. ans.

145. Matthias frere de Rodolphe luy succeda à l'Empire, & fut esleu Roy des Romains en Francfort le 13. du mois de Iuin l'an 1612. Ie raporteray icy briefvement la forme, & ceremonies de son Election, & Couronnement, & ce qui s'y passa de plus remarquable.

Arriuée de Messieurs les Electeurs du saint Empire en la ville de Francfort au Main, deputée à cette Eslection.

Le Dimanche 20. 10. de May 1612. arriuerent le tres-Reuerend en Dieu, & tres-Illustre Prince & Seigneur, Sieur Iean Schweikhard Archeuesque de Mayence, & le tres-Reuerend en Dieu, & tres-Illustre Prince & Seigneur, S. Ferdinand Archeuesque de Cologne, & respectiuement Archichancelliers de l'Empire par l'Allemagne & Italie, & Electeurs Semblablement aussi les tres-Illustres Princes, & Seigneurs, Sieur Iean Comte Palatin du Rhin, Duc de Bauiere, Administrateur, & Tuteur de l'Electorat Palatin, & le tres-Illustre Prince & Seigneur, Sieur Iean George Duc de Saxe, Iulliers Cleues, & de Berg, Archimareschal du S. Empire, & Electeurs pour leurs suspecteurs, & Vicaire du S. Empire chacun és places dénommées par la bulle d'or.

Le Lundy suiuant le 21. 11. de May sont arriuez en la ville de Francfort le tres-Reuerend en Dieu, & tres-Illustre Prince, & Seigneur, Sieur Lothaire Archeuesque de Trier, Archichancelier du S. Empire en France, & au Royaume d'Arles, & Electeur, comme aussi le soir du mesme iour Ambassadeur du tres-Illustre Prince & Seigneur, Sieur Iean Sigismond, Marquis de Brandenbourg, Archicambellan du saint Empire. Electeur, Duc de Pruesse, Iuliers,

Cleue, Berg, Stetin &c.

Finalement le Mercredy ensuiuant le 23. 13. de May, arriua aussi le tres-Illustre, tres-puissant Prince & Seigneur, Sieur Matthias II. Roy de Hongrie & de Boheme, &c. Archiduc d'Austriche. Duc de Bourgongne, Styr, Kernten, Crain & Vvrtenberg, Marquis de Marauie, Comte de Habspurg, Tirol, &c. auec braue & grand train & bel appareil, auquel il y auoit iusques à cent Arquebusiers à cheual, lesquels Seigneurs & Electeurs & Ambassades susdits furent tous receus & introduits splendidement en la ville de Francfort, par la cheualerie qui auoit esté leuée par la ville, & dont la plus grande part estoient bourgeois.

Ordre & Seance des Electeurs, Seigneurs, & Ambassadeurs au Conseil tenu au Rommer, ou maison de ville.

Or apres que les Electeurs du Saint Empire, de Mayence, Trier, Cologne; l'Administrateur de l'Electorat Palatin, le Duc de Saxe, & les Ambassades de l'Electeur de Brandenbourg, comme a esté dit cy dessus, furent arriuez dés le Mardy ensuiuant le 22. 12. de May, comme aussi en apres par diuerses fois, ils tindrẽt conseil par ensemble au Rommer, ou la maison de ville, en vne sale specialement à ce dediée. Il y eut en cette sale sept sieges couuerts de velours noir & coussins de mesme, disposez par ordre, l'vn apres l'autre prés la fenestre, dans lesquels s'assirent lesdits Electeurs, l'Administrateur & l'Ambassadeur, à sçauoir pour commencer à la main droicte, premierement le Palatin, apres luy le Roy de Boheme, en qualité d'Electeur: & apres sadite Majesté, l'Electeur de Mayence, puis celuy de Trier, celuy de Cologne, celuy de Saxe, & en fin celuy de Brandenbourg. Au deuant d'eux estoit dressée vne table longue, couuerte de velours noir, à laquelle estoient assis les Chanceliers & Secretaires desdits Seigneurs, & sur les bancs d'alentour & autres, estoient assis leurs principaux Conseillers.

Mais entr'autres choses, desquelles (qui furent tout aussi-tôt tirées en consultation) le poinct du iurement en fut vne: lequel selon la teneure de la bulle d'or, les bourgeois de la ville sont tenus de iurer. Parquoy & apres que Messieurs les Electeurs l'eurent requis, tant du Senat, que de la bourgeoisie & des soldats gagez de la ville, & pour cét effet eurent designé le Samedy 26. 16. de May, auec exprés commandement de faire sortir de la ville tous ceux qui n'appartenoient à la suitte des Electeurs. Dequoy l'honorable Magistrat en aduisa ses bourgeois & habitans, dés le Vendredy au deuant, par le son du tambourin, & cry public.

Forme du Serment que le Magistrat, le Senat & soldats de Francfort, prestent aux Electeurs du saint Empire.

Et le Samedy ensuiuant, qui estoit le 26. 16. de May, auant le disner, Messieurs les Electeurs & l'Ambassade de l'Electeur de Brandenbourg, le Sieur Adam Gans, noble, Seigneur de Putlitz, estans assis sur les chaires de velours noir, en l'ordre que dessus, en la sale haute de la Maison de ville, en vn lieu releué de planches d'enuiron d'vn pied de hauteur; l'honorable Magistrat de Franc-fort leur presta le premier l. dit serment, en la forme qui leur

fut proposé par le Chancelier de l'Electeur de Mayence, le sieur François Philippe Eaust & à peu prés de cette teneur. A sçauoir qu'auant toutes choses le Magistrat de Francfort deuoit en toute fidelité promettre & iurer au tres-Reuerend Prince, & Sr. Sr. Iean Schweikard Archeuesque de Mayence & Electeur, &c. se representant en son nom, & au nom des autres Seigneurs Electeurs joint à l'Administrateur de l'Electorat Palatin, & à l'Ambassadeur de l'Electeur de Brandenbourg, de vouloir maintenir en toute fidelle diligence & serieuse preuoyance tous & vn chacun des Electeurs, soit de la surprinse l'vn de l'autre, en cas qu'il suruint de la mesentente entr'eux, soit contre toute iniure qui pourroit estre faite à eux, ou à aucun de ceux qu'ils ont en leur suitte à Francfort au nombre de 200. cheuaux, à peine des punitions inthimées par la bulle d'or. Et pendant le temps de l'Election, de ne laisser, ny permettre en aucune personne, de quelque estat & qualité qu'il puisse estre en aucune façon entrer en la ville de Francfort, horsmis à leurs messagers & gens de commandement: Aussi ceux qui durant, ou apres l'entrée des Princes s'y pourroyent estre fourrez, de faire sortir de la ville sans delay par voye de fait, sous peine mentionnée en la bulle d'or.

Aussi-tôt apres cela, le Senat le leur promit en main & iura publiquement & en presence de beaucoup d'assistans, selon la forme du serment proposé par le Chancelier de l'Electeur de Mayence. Cela fait, l'Administrateur de l'Electeur Palatin, & l'Ambassadeur de l'Ecteur de Brandenbourh, se leuerent pour s'en aller vers la fenestre de la sale qui regarde sur la place, & delà virét la bourgeoisie, qui selon l'aduis qu'elle en auoit receu le iour de deuant, s'y estoit rassemblée pour faire le mesme serment. Et en mesme temps les soldats qu'on auoit rassemblez de tous les quartiers de la ville en vne place qu'on nomme le Ramhoff, & depuis conduit en bel ordre sur la place deuant le Rommer, ayans fait vn cercle, presterent de mesme le serment qui leur fut proposé, & ce à la veuë de Messieurs les Electeurs. Les iours ensuiuans Messieurs les Electeurs à diuerses fois & presque tous les iours retournerent à leurs sessions, & consulations, comme auparauant & au mesme lieu, & finalement destinerent le 13. 3. de Iuin pour le iour de l'Election qui s'est aussi tenu & obserué comme s'ensuit.

Le Mardy 2. de Iuin le iour precedent l'Election, deuant midy l'honorable Magistrat de la ville de Francfort fit de nouueau sonner le tambour & proclamer, que tous & vn chacun des estrangers & de ceux qui n'estoient compris en la suitte des Electeurs, ou qui ne fut obligé par serment au Senat, eut quant & quant à vuider la ville. Et apres midy toutes les portes de la ville furent closes & fermées.

Ceremonies obseruées en l'Election Royale qui se fait au Temple de S. Barthelemy, les habits & vestemens Electoraux, l'ordre & rang que tiennent les Electeurs, allans audit Temple & le serment qu'ils prestent à l'Autel auant qu'entrer au Conclaue d'Election.

Mercredy le 13. 3. Iuin 1612. se fit l'Election Royale: & premierement la bourgeoisie fut en armes, rassemblée en diuers endroits de la ville, singulierement ceux qui auoyent esté mis à deux rangs depuis le Rommer, iusques l'Eglise de S. Barthelemy, parurent en tres-bel équipage.

En apres

En aprés le Magistrat fit sonner vne demie heure durant vne grosse cloche, qu'on nomme la cloche de l'alarme. Apres 7. heures les Electeurs se rassemblerent au Rommer, ou Maison de ville, y estans venus tres-pompeusement à cheual, & y ayans tardé enuiron vne heure à s'habiller de leur habits Electoraux, en diuerses chambres ; estans habillez, vindrent à s'entr'attendre en la grãde salle du Cõseil. Sur les 8. heures ils descendirent du Rommer, monterẽt à cheual, & cheuaucherent selon l'ordre qui s'ensuit, vers le Temple de S. Barthelemy. Premierement vn grand nombre de Conseillers, Nobles, & d'autres estats, au seruice des Electeurs marchoit deuãt, les Mareschaux des Electeurs de Mayence, & de Trier, Iean Philippe de Hoheneck, & Melchior Sr. d'Eltz, chacun d'eux portant en main vne espée en vn fourreau doré, suiuoiẽt à cheual: apres eux le Tres-Reuer. en Dieu Prince & Sr. Sr. Iean Schweickard Electeur de Mayence, & le Tres-Reuer. en Dieu Prince & Sr. Sr. Lothaire Archeuesque de Trier, suiuirẽt vestus de leurs habits Electoraux, à sçauoir de robbes escarlattes fourrées, & parée par dehors d'hermine blanche, & d'vne mittre de mesme couleur & fourrure : en apres cheuaucherent les Mareschaux de l'Archeuesque de Cologne, & du Royaume de Boheme, l'vn desquels, à sçauoir celuy de Cologne, portoit en sa main vne espée en vn fourreau doré, & le Mareschal de Boheme vn autre en vn fourreau de velours rouge. Et immediatemẽt apres eux suiuoit le Tres-Reuerend, Tres-Illustre & Tres-genereux Prince & Sr. Sr. Ferdinãd Archeuesque de Cologne, &c. à droite, & sa Majesté Royale, comme Roy de Boheme, & en qualité d'Electeur, à gauche, vestus & parez de mesmes habits & bonnets, que les deux premiers Electeurs Ecclesiastiques. mais sa Majesté Royale estoit encor ornée par dessus son bonnet, de la Couronne de Boheme. Apres luy marchoient Pleickhard de Helmestet Mareschal du Palatinat, & le Sr. Maximilian de Pappenheim Mareschal du S. Empire, chacun desquels portoit semblablement en main vne espée dans vn fourreau doré, & apres suiuoient à cheual les Tres-Illust. Prince & Sr. Sr. Iean Palatin du Rhin, administrateur de l'Electorat Palatin à droicte: Sr Iean Georges Duc de Saxe, Iuliers, Cleue & Berg, &c. Electeur, au milieu: & le Sr. Adam Gans Sr. de Putlits, &c. comme Ambassadeur de l'Electeur de Brandenbourg à gauche: entre lesquels les deux Electeurs du Palatinat, & Saxe, auoient aussi chacun vne robbe de velours rouge, fourrée, & parée, par dehors d'ermine, & vn bonnet semblable aux autres Electeurs Ecclesiastiques. mais l'Ambassadeur de Brandenbourg estoit habillé de noir ainsi qu'à l'ordinaire, on ne portoit aussi deuant luy aucune espée, d'autãt que l'Electeur de Brandenbourg n'estoit luy-mesme present en personne. En cét ordre estans passez entre les deux rangs des bourgeois bien esquipez, & arriuez à saint Barthelemy, qui est vne grande Eglise bastie en Croix, & ornée d'vne belle & haute tour deuers Septentrion, ils descẽdirent, & entrerent au Temple, là où dés leur arriuée les trompettes des Electeurs, dont il y auoit bon nõbre, & qui estoient colloquez sur vn eschaffaut fait à propos, commencerent tous ensemble à sonner, & au dessous les tãbours de camp à battre: ce qui rẽdit de soy vn singulier esclat lequel ils cõtinuerent iusques à ce que les Electeurs fussẽt tous entrez au cœur qui estoit fort bien orné de toutes sortes de belles & riches tapisseries tissuës d'or & de soye, comme aussi les sieges des Electeurs estoient couuerts de velours noir, & les coussins de mesme, horsmis ceux du Roy de Boheme qui estoit tres-richement paré d'vne piece de drap d'or. Or chacun des Electeurs ayant

pris le siege qui luy auoit esté preparé, à sçauoir les Electeurs de Mayence, & Boheme, & du Palatinat, à droitte du chœur : au milieu là où le Chantre a accoustumé de se seoir, celuy de Trier ; & à gauche celuy de Cologne, & de Saxe, ensemble l'Ambassadeur de l'Electeur de Brandenbourg, & quelques-vns de leurs principaux Conseillers, & du Clergé ayans eu entrée, le Sieur & Mareschal de Pappenheim ferma les huys. Et tôt apres on commença à sonner les Orgues & à chanter *Veni sancte Spiritus*, que les Musiciens acheuerent du haut de la gallerie qui respond dans le chœur.

Sur ce le Suffragan de Mayence se mit à faire l'office de la Messe: mais le Palatin, aussi Saxe & Brandenbourg, qui n'ont pas accoustumé d'assister à ces sacres se retirerent auec leurs gens au cõclaue de l'election, qui est tout ioignant le chœur, au droict costé, & s'y arresterent iusqu'apres la Messe dite, qui fut entre meslée de tres-bonne musique, puis retournerent à leurs places, & apres qu'on eut chanté & acheué l'hymne *Veni sancte Spiritus*, les Electeurs auec l'Ambassadeur de Brandenbourg, se rendirent deuant l'Autel, où ils furent conduits chacun par son Mareschal, portans vn glaiue au fourreau, horsmis le susdit Ambassadeur de Brandenbourg : & là en vertu de la bulle d'or, ils presterent le serment en cette sorte, à sçauoir qu'vn chacun d'eux monta sur le plus haut degré de l'Autel, se retourna deuers les assistans ; & l'Electeur de Mayence entre deux leur ramentût les causes de leur assemblée, & que c'estoit pour faire le serment porté par la bulle, & qui se doit faire auparauant l'Election. Et là dessus luy mesme le premier le rendit és mains de l'Electeur de Trier; puis l'ayant requis, & leu aux autres Electeurs, en mesme sorte, il iurerent aussi tous les Ecclesiastiques mettans la main sur l'estomach, & les seculiers sur les Euangiles.

L'Electeur de Mayence requit aussi que deux Notaires en prinssent acte, & la missent par notte, & qu'il en fissent vn ou plusieurs instrumens: il y en eut qui le presenterent, & toute la Noblesse & autres assistans furent requis, & prins à tesmoins.

Le serment fait, les Electeurs s'en retournerent vers leurs sieges, & apres que l'on eut acheué de chanter l'Antiphone *Veni sancte Spiritus*, auec les autres collectes qui y dependent, ils entrerent en la Chapelle Imperiale, ou Conclaue d'Election, qui est vne place estroicte, & en long, ioignant au chœur deuers Midy, & ayant vn Autel bien paré, comme elle estoit outre cette en ce temps de belles & riches tapisseries tissuës de fil d'or & de soye : & là se mirent à proceder à l'Election d'vn Roy des Romains, & Empereur pour l'aduenir.

Or auoit-on aussi apresté au jeune Prince Palatin vne place ornée & tapissée de drap d'or: semblablement à la Reyne, & aux Damoiselles de sa suitte, en haut sur la voute du Temple, vis à vis du chœur à la fenestre du milieu, d'où il se pouuoit voir bien commodément tout ce qui se traictoit dedans, & hors le chœur.

Mais apres que les Electeurs eurent esté ensemble en la Chapelle ou Conclaue d'Election, & que pendant ce temps ils eurent par deux diuerses fois fait entrer & ressortir leurs Conseillers principaux & Notaires, en fin estans tombez d'accord de l'Election, & la proclamation faite en la Chapelle d'Election, ils en sortirent, le tout ayant duré viron vne heure. Et en premier lieu sortit l'Electeur de Mayence, puis celuy de Cologne, & de Trier, qui conduisoient au milieu sa Majesté Royale d'Hongrie & de Boheme, & comme esleu

Roy des Romains. A la fin sortirent le Palatin, Saxe, & Brandenbourg, les trompettes, & clairons recommencerent à sonner, & les tambours à fraper : ce qui donna vn grand retentissement en l'Eglise, cõme encore toutes les grosses cloches qui furent sonnées sur les tours en signe d'applaudissement, & les gros canons qu'on lascha de ioye sur les ramparts de la ville. Cependant sa Majesté fut menée vers le haut Autel du chœur, & elle s'agenoüilla sur le plus haut degré d'iceluy; mais les Electeurs demeurerent debout à costé d'icelle, puis on commença à chanter *Adiutorium nostrum in nomine Domini* : Item le Pseaume, *In virtute tua lætabitur Rex, &c.* & autres prieres conuenables à l'action, & en faueur du Roy nouuellement esleu: icelles acheuées, les Electeurs mirent le Roy sur l'Autel, & on chanta le *Te Deum laudamus*, depuis vn bout iusques à l'autre, & ce à trois chœurs, à sçauoir sur les orgues, en musique, & tiercement sur les trompettes & clairons du Roy, & des Electeurs.

Theatre erigé au deuãt du chœur pour le Roy des Romains nouuellement esleu, & pour les sept Electeurs.

Cela fait, on r'ouurit vne porte à la main droicte du chœur, & on releua sa Majesté Royale de dessus l'Autel, & les Electeurs, & l'Ambassadeur de Brandenbourg la reconduisirent par le chœur vers vn theatre erigé par dehors au deuant du chœur, suspendu, & couuert de tous les costez de toutes sortes de belles tapisseries: il y auoit sur ce theatre sept chaires couuertes develours noir pour les Electeurs.

Et outre ces sept, il y en auoit encore vne autre releuée d'vn degré plus haut que les autres, & couuerte de drap d'or, sur laquelle s'assit le Roy nouuellemẽt esleu: mais les Electeurs s'assirent chacun en son rang, à sçauoir l'Electeur de Mayence, & l'Administrateur Palatin à sa droite; l'Electeur de Cologne, celuy de Saxe, & l'Ambasseur de Brandenbourg, à sa gauche de Trier au milieu: l'Administrateur tenoit en main la pomme de l'Empire, Saxe l'espée, & l'Ambassadeur de Brandenbourg le sceptre. Cependant que chacun des Electeurs prenoit sa place, les trompettes sonnoient, & les tambours battoient, & eux ayans cessé, la proclamation se faisoit par le Reuerend Sieur *Georc Fridrich Greiffenglec de Bolraht*, grand Preuost de Mayence & Wormes, presque en ce sens.

Proclamation & publication de l'Election.

Que vû par la mort de feu tres-Illustre, & tres-puissant Prince & Sr. Sr. Rodolphe II. Empereur Romain de tres-heureuse memoire, le saint Empire estoit demeuré vaquant, les tres-Reuerends, tres-Illustres, tres-genereux Princes & Srs. Srs. Electeurs & Ambassadeurs icy presens, s'estoiẽt ainsi qu'il conuient, & selon la teneur des loix Imperiales dressez sur ce fait, mutuellement accordez de l'election & choix d'vn autre Chef, à l'hõneur & gloire du Tout-puissant, à l'vtilité & salut de l'Empire Romain, & l'augmentation de la Chrestienté : & que pour lors il denommoient & declaroient le tres-Illustre & tres-puissãs Prince & Sr. Sr. Matth. II. Roy de Hongrie, & de Boheme, &c. Archiduc d'Austriche, nostre tres-clement Sr. & l'eslisoient au nom du Tout-puissant, pour Roy des Romains, & Empereur à venir. Cette mutuelle Esle-

ction se publioit de la part des Electeurs & leurs deputez, afin qu'vn chacun d'oresnauāt sçache rendre l'honneur & le deuoir comme il conuient, à sa Majesté Royale esleuë.

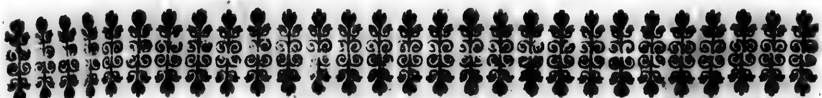
Apres cette publication, les trompettes & tambours recommencerent leurs sons de resioüyssance, & cependant les Electeurs auec sa Majesté Royale se leuerent de leurs chaires, & descendirent du theatre : & premierement celuy de Trier, puis les trois Electeurs seculiers, ensemble l'Ambassadeur de Brandenbourg, l'vn à costé de l'autre, à sçauoir le Palatin auec la pomme de l'Empire à la droite, le Saxe auec l'espée nuë au milieu, Brandenbourg auec le sceptre à la gauche, sa Majesté Royale suiuoit, & peu apres Mayence à dextre, Cologne à senestre.

Ainsi ils sortirent du Temple, & monterent à cheual deuant la grande porte d'iceluy, conduisirent sa Majesté en l'ordre que dessus, iusques à son palais, en la maison appellée au grand Braunfels: mais au deuant d'eux marchoient en premier lieu les Officiers de sa Majesté, puis ceux de Saxe, & apres eux tous les autres officiers des autres Electeurs, comme aussi les Trompettes de sa Majesté, lesquels les vns apres les autres remplissoient les ruës du retentissement de leurs trompettes & tambours. En fin apres les principaux Conseillers des Electeurs suiuoient les Electeurs eux-mesmes auec sa Majesté en l'ordre que dit est. Ainsi par la grace de Dieu s'est heureusement acheuée l'élection Royale; & sa Majesté Royale d'Hongrie, & Boheme, Mathias II. est d'vn vnanime consentement des Electeurs, & à la ioye, & applaudissement d'vn chacun, esleu pour Roy des Romains, & chef du S. Empire.

Or combien que l'eslection fut faite selon le recit qui en a esté deduit, si est-ce que les Electeurs cōtinuerent à se rassembler les auant-midy au Rommer, en la maison de ville, pour y deliberer & resoudre des affaires importans & concernans l'Empire.

Le reste du temps se passoit en mutuelles caresses, festes & banquets qui se sont faits à diuerses fois, & tres-somptueux, auec grand appareil, tant de la part des Princes Electeurs, que des autres Princes, Comtes & Seigneurs, qui dés aussi-tôt apres l'eslection aborderent en grand nombre en la ville. Apres les banquets il se voyoit toutes sortes de beaux & nobles exercices, courses, cōme à courir la bague & manier cheuaux, iusques à ce que le couronnemēt Imperial, pour lequel on faisoit toutes sortes d'appareils se parfit heureusement le Dimanche 24. 14. de Iuin, comme il sera dit cy-apres.

Pendant ce temps, & le Ieudy 22. 11. de Iuin deuant le Couronnement, la feste du Corps de Christ escheut ; on fit lors vne procession depuis le temple de S. Barthelemy, iusques au Conuent des Predicateurs, à laquelle sa Majesté auec les Electeurs Ecclesiastiques, & plusieurs autres de haut & bas estat assisterent en grand nombre.



DV ROYAVME DE HONGRIE.

SOMMAIRE.

1. QVelles Prouinces & pays sont compris sous la Hongrie, & d'où elle a pris son nom. 2. Quels sont les bornes de ce Royaume, & son climat. 3. Diuision du pays de Hongrie en deux parties, & d'où vient le nom de Bude, *ville capitale du Royaume, sa belle & forte asiette. 4. Description des autres principales villes, entre lesquelles est* Stridon, *patrie & lieu de naissance de S. Ierosme : &* Iauarin, *vulgairement* Rab, *ville imprenable en apparence, & neantmoins prise sur le Turc par vn Gentil-homme François le sieur de Vaubecourt. 5. Des fromens de Hongrie se changeans en autre meilleure espece la troisiesme année. Des vins sulphurez de forte odeur, & enyvrans soudainement. 6. Description des riuieres, lacs, fontaines d'eaux chaudes medecinales, & montagnes plus renommées du pays. 7. Du sel mineral de Maromarusie, & eaux miraculeuses conuertissans le bois en pierre. Autres eaux boüillantes transformans leur élement en pierre. Autres nitreuses qui coulant en Hyuer se glacent & gelent en Esté. Autres qui amolissent, le fer comme boüe. Autres qui font la chrysocelle ou soudure d'or. 8. Des mines d'airain de Mensole : & de l'abysme du Comté de Zolie de si mortelle odeur qu'elle tuë les oyseaux volans par dessus. 9. Hongrie habitée en diuers temps par diuerses nations barbares de Pannoniens, Gots, Huns, Scythes. 10. De la disposition des neuf Cercles qui enuironnoient anciennement tout le pays, & du mot du guet qui se donnoit d'vn Cercle à autre. 11. Hongrois anciennement farouches, seditieux, vindicatifs : aiourd'huy ciuilisez & adonnez à l'exercice des armes. Leur maniere de viure & d'habillemens, de leurs mariages & funerailles. Leur langage & façon d'escrire particuliere. 12. Coustume des Hongrois porter moustaches longues & barbe raze. 13. Leur richesse en bestail & abondance de viure : & les petites forces de ce Royaume. 14. Des deux Magistrats principaux de la Hongrie, dont le Palatin est le premier, & des autres officiers du Roy. 15. Du duel & combat d'armes ordonné és causes difficiles à iuger. 16. Des successions dont les seuls masles sont capables. 17. Diuersité de sectes de Religion qui regnent en Hongrie, & de la grande conformité du Caluinisme auec le Mahometisme. 18. Du nombre des Archeueschez & Eueschez de cét Estat. 19. Liste des Roys de Hongrie, leur regne & mort. 20. Relation des differens & troubles suruenus l'an 1605. en ce Royaume pour le fait de la Religion, & pour les charges & dignitez aux armées. 21. Articles de la paix faite pour la Hongrie auec Botscay en Septembre 1606. 22. Conferance de Debrita entre les Ambassadeurs & Deputez de l'Empereur & de l'Archiduc Matthias : & de ce qui y fut conclu pour la decision de leurs differens. 23. Ceremonies obseruées en Hongrie en la reception, Sacre & Couronnement du Roy Matthias.*

I. Vis que cét Estat a tousiours esté separé de l'Empire, il est à propos d'en faire vn discours particulier afin qu'on recounoisse le pays que le Roy Matthias auoit sous sa puissance n'estant que Roy de Hongrie.

La Hongrie comprend aujourd'huy toute la basse Pannonie, nommée la seconde Proconsulaire, tout le pays des Iazygiens Metanates, que Ptolomée enferme entre le Danube & le Tibisce, & les monts de Sarmace : & embrasse encor la partie de la Dace, qu'on nomme Transyluanie, qui a toutesfois ses Vayuodes, & n'obeyt pas à ce nouueau Prince. Elle a tiré ce nom des Huns ou Hongres, peuples de Scythie qui s'y sont habituez, & qui sont sortis de Iuhre ou Iugre pays de Scythie assis du costé du Nordoüest, qui est maintenant tributaire du Duc de Moscouie.

II. Ce Royaume a pour ses bornes du Midy la riuiere du Saue, qui le separe de la Croace, & de la Seruie, qui sont en la partie de l'Esclauonie qui regarde la mer Hadriatique ; du Nord la Pologne & la Russie, diuisées par le mont de Carpathe : du Ponant l'Austriche iadis Prouince capitale de la haute Pannonie, auec la Morauie & la Stririe ; & du Leuant la riuiere de Tibisce, aujourd'huy Tisse ou Patisse. Mais si nous voulons enclorre en ce Royaume la Transyluanie, il aura pour limite du Leuant les deux Valachies, c'est à sçauoir la sousalpine, & la Moldauie, separées par la riuiere d'Aulte, nommée pour le present Oli par les Hongrois, & Ali par les Allemans.

III. On loge ce Royaume entre le milieu du sixiesme & du septiesme climat, tellement qu'il comprend le seiziesme & dix-septiesme paralelles, & son plus grand iour d'Esté est au dessus de quinze heures & demie iusques à seize.

La Hongrie est diuisée en deux parties, dont on nomme l'vne au deçà du Danube, & l'autre au de là, & le milieu de la derniere est arrosé de la riuiere de Tisse. La ville capitale du Royaume est Bude, qui porte, comme on dit, le nom du frere d'Atile, ou bien l'a tiré des Budins peuples de Scythie, dont Herodote fait mention. Appian, Irenique, & Althamere le prennent pour la Curte de Ptolomée. Les autres pour l'Aquincum de mesme Autheur, & d'Antonin. Elle est vulgairemeut appellée Offen. Si l'on considere l'assiette de cette ville, qui est en partie montueuse & bien fortifiée, on iugera qu'il est impossible de voir rien de plus agreable, ou de plus fort en toute la Hongrie. Elle fut prise par Solyman Empereur des Turcs le vingtiesme d'Aoust l'an mil cinq
IV. cens vingt-six. Les autres sont Bosonie, communément Preszborgh, bonne ville, où la riuiere de Lext diuisant la haute Pannonie d'auec la basse, se mesle dans le Danube. Cette ville est ancienne, ioüyt d'vne agreable assiette, & d'vn bon air, & surpasse en beauté plusieurs villes de Hongrie. Il y a au faux-bourg au sommet d'vne haute mõtagne vn chasteau fort au possible. On void pareillement en Hongrie Belgrade, nommée par les anciens Taurunum, vulgairement Albegreque, & en Allemand Griechs Weissenburg, qui fut prise par Solyman l'an de salut 1520. Apres cela du long du Danube on trouue Singidun, que le Turc prit l'an 1439. A my chemin de ces deux villes on voit le champ de Maxons, où Iean Huniade emporta vne victoire signalée sur Mahomet Empereur des Turcs l'an mil quatre cens cinquante-six. Contremont le fleuue on trouue plusieurs lieux emportez par les Turcs sur les Chrestiens, comme la Ville de Valpe prise l'an 1543. celle de Cinq-Eglises sur le Draue, prise en

la mesme année 1543. celle de Zigeth prise l'an 1566. On void encor en ce Royaume Strigogne sur le Danube, communément Gran, iadis Archeuesché, maintenant la proye des Turcs. Albe Regale, ou Royale, autrement Stulwissenburg, place destinée à la sepulture & au couronnement des Roys de Hongrie, & prise par le Turc l'an 1543. Presque en la mesme contrée on voit [illegible]don, patrie de S. Ierosme, & pareillement la forte ville de Komore, que les Turcs ont tant de fois attaquée en vain, & qui est en vne Isle de mesme nom. Il y a aussi Lauarin, vulgairement Rab, place assise sur le Danube, qui semble imprenable, & toutesfois a esté premierement prise par le Turc, puis reprise par l'industrie du sieur de Vaubecot, Gentil-homme François. Ie passe sous silence les autres villes comme peu considerables.

QVALITE'.

LE Royaume de Hongrie est naturellement pourveu de toutes choses, vû qu'il y vient des grains de toutes sortes, & diuers fruits en grande abondance. Car la terre y est si fertile que le froment se change la troisiesme année en vne meilleure espece, & il y a en ce pays des sortes de fromẽt qui different des nostres & le terroir produit du bled sans estre presque cultiué. Elle porte aussi diuerses sortes de vins qui sont fort sains, & si excellẽs qu'il y en a quelques-vns qui ne cedent nullement à ceux de Candie. Celuy qui croit prés de la ville de Sirmie est des meileurs, mais celuy qui vient en la Comté de Pissil est d'vne fascheuse odeur, & enyvre aussi tôt à cause des eaux chaudes & souffrees. Elle abonde tellement en bœufs & en montons, que c'est chose merueilleuse. Il y a aussi force liévres, dains, chevreux, cerfs, sangliers, loups, ours, & semblables bestes : de mesme que diuerses sortes d'oiseaux, principalement des vautours, des perdrix & des faisans. Dauantage on y trouue force veine d'or, d'argent, de cuivre, d'acier & de fer : & non seulement on y rencontre de l'or aux mines, mais encor dans le sablon des riuieres. Il y a toutesfois peu d'estain & de plomb. V.

Au reste il n'y a presque pays qui aye plus grãd nombre de grosses riuieres que la Hongrie, ny qui soient plus nauigeables, ou plus abõdantes en poisson Vous y voyez le Danube, le Saue, le Draue, & le Tisse, dont les trois premiers sont communs à quelques autres Prouinces, mais le Tisse n'appartient qu'à la Hongrie. Cettuy-cy naît en Maromarusie sous les hauts sõmets du mont de Carpathe, & est plus abondant en poisson que tous les autres fleuues de Hongrie. Car on y prend grande quantité d'esturgeons, de brochets, dõt le foye a quelquesfois demie aulne de longueur, de carpes & d'autres poissons. Il y a encor d'autres riuieres, outre les susnommées, qui nourrissent grande quantité de truites, saumons, perches, lamproyes, barbeaux & autres poissons, & l'on void aussi rouler de l'or parmy leur sable. VI.

Il y a aussi de grandes montagnes, dont la plus renõmée est celle de Zarchzal, iadis nommée par les Grecs Carpathe, à cause du fruict & rapport de ses mines. La seconde est celle de Matran qui est couuerte de vignoble prés d'Agrie. La troisiesme & plus grande de toutes est Erdel.

On void semblablemẽt en Hongrie plusieurs lacs, dõt le principal est celuy de Balatõ, en Allemãd Plathe, qui a de longueur 40. mille d'Italie, & huict

VII. lieuës de Hõgrie. Ce pays abonde aussi en sel mineral, qu'on couppe ainsi que de la pierre à Maromarusie, & ailleurs; & il y a aussi vne fondaine, dont l'eau tombant en terre s'endurcit, & transforme en pierre. Il y a force bains & eauës medecinales, principalement aux enuirons de Bude. On y void aussi des eauës chaudes, d'où les poissons estans tirez viennent à mourir s'ils sont mis dans de l'eau froide. Les eauës de la Comté de Liptouë prés du village de S. Iean, sont bonnes contre la gale. Au teroir de Zepus il y a des eauës où le bois se transforme comme en pierre, & pres de l'Eglise de S. Martin au mesme lieu il sort vne eau qui semble boüillir, qui se conuertit en pierre tant dessus que dessous la terre, & cette pierre est presque semblable à celle de Ponce. On trouue aussi prés delà des eauës nitreuses qui coulent en Hyuer, & se gelent tellement en Esté, qu'on a accoustume d'y aller lors chercher de la glace.

Il y a en la Comté de Zolie vn abysme, ou vne ouuerture de terre qui iette vne si grande & mortelle puanteur, qu'elle fait mourir les oyseaux qui volent dessus.

Prés de la ville de Smolnice dans les montagnes il y a certaine eau qui tom-
VIII. be dans des fosses où le fer deuient en peu de temps aussi mol que de la bouë, & si l'on vient à le fondre on en fait de tres-bon cuivre.

Prés de la ville Bistric, en Allemand Mensole, il y a de fort riches mines d'airain, qu'on appelle maintenant Royales, d'où il sort vne eau verde, qui fait la chrysocolle, ou soudure de l'or.

MOEVRS ANCIENNES.

LA Hongrie a esté long temps la traitte de plusieurs estranges nations. Car elle a esté premierement habitée des Pannoniens, & Peoniens, puis
IX. sur la decadence de l'Empire Romain, des Gots, qui en furent chassez par les Huns. Les Lombards les en sortirent apres, & s'y tindrent 42. ans : puis les Huns leur succederent sous leur Roy Attile, qui enrichit ces pays des despoüilles des autres nations. Mais Charles le Grand les vainquit, & leur osta vn grand thresor qu'ils auoient principalement assemblé à Bude. En fin l'an de grace 900. du temps de l'Empereur Arnould on vid fondre en ce pays les Hongrois venus de Scythie, qui s'estans joints aux restes des Huns, rauagerent toute l'Allemagne, & furent en fin vn peu mattez par la perte qu'ils receurent sous l'Empereur Othon prés d'Ausbourg, l'an 954.

X. Iadis les habitans de ce pays l'auoient tout enuironné de neuf cercles, que les Allemands nomment Hagues, dont chacun estoit tellement dressé, & fait de pieces de bois de hestre, ou de chesne, ou de sapin, qu'il contenoit vingt pieds de large d'vn bord à l'autre, & auoit autant de hauteur.

Or tous les lieux ainsi entourez estoient remplis de craye fort gluante, & ferme ou de pierres fort dures, & le dessus des ramparts estoit couuert de grosses mottes de terre encores toutes barbuës, & aux coings de ces ramparts ils auoient planté des arbrisseaux, qui estans espars ça & là representoient des arbres, & des herbes tout le lõg de la forteresse. D'vn cercle à l'autre il y auoit l'espace de vingt-lieuës d'Allemagne, & là dedans les bourgs, villages & hameaux estoient tellement disposez, qu'on pouuoit entendre de l'vn à l'autre la voix d'vn homme. Les portes estoiẽt basses & estroittes, & en lieu escarté, afin qu'ils pûssent plus facilement, & mieux à couuert sortir pour aller faire leurs

courses,& pilleries : & chaque cercle donnoit le mot du guet à l'autre de tout ce qui arriuoit, ou se projettoit par le son des trompettes.

Procopie distingue les Huns, appellant les vns blancs, & les autres Nomades. Il parle des blancs en cette sorte. Les Huns Euthalites ne meinent pas vne vie pastorale, comme le reste des Huns, ains se tiennent fort propres, & sont les plus beaux & blancs d'entre les Huns. Ceux-cy ne vindrent iamais faire des courses aux terres des Romains, & ne sont d'vn farouche regard comme les autres. Ils ont vn Roy qui leur commande, & les plus heureux d'entr'eux ont vingt amis, qui sont ordinairement à leur table, & ont part à leur puissance, & bource & fortune.

Les Peoniens n'auoient aucunes villes, selon Appian Alexandrin, ains se tenoient en des hameaux selon leurs familles, & n'vsoient d'aucun iugement commun, n'ayant aucun Prince qui leur commandât, ou qui presidât sur les autres.

Les habitans de Hõgrie ont esté iadis estimez farouches, remuans, seditieux, inconstans, auaricieux, desireux de vengeance, & peu amis des estrangers. XI.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Les Hongrois sont auiourd'huy d'vn assez doux naturel, & assez polis & ciuilisez. Il aiment l'oisiueté, & à demeurer sans rien faire, ou s'amusent à l'exercice des armes. Mais ils s'adonnent bien peu aux arts & mestiers, non plus qu'au traffic & cõmerce, ils sont robustes au possible. Leurs mœurs sont toutes-fois naturellement rudes, & leurs courages plus propres & disposez à la guerre qu'à la paix. Ils mesprisent leurs aises & commoditez, & ne se tiennent aux villes que comme estrangers, & auec dessein d'en sortir bien tôt. Les grands logent leur delices en leurs jardins, & en leurs bains, & ne se soucient en leurs bastimens que d'estre au large. Le reste se tient en des cabanes & loges petites & mal faites. Ils ne dorment dans le lict jusques à ce qu'ils soient mariez, mais se couchent sur des tapis, ou sur le foing : chose commune à la plus grande partie des nations voisines.

Leurs habillemens sont longs & magnifiques. Ils ne donnent aux femmes pour toute chose en les mariant qu'vn accoustrement neuf. L'habit des femmes est estroit, & les couure jusques au col. Elles portent par dessus leurs robbes de longs manteaux, & couurent leurs testes de coiffes, ou d'autres attours de soye, ou de lin, & cachent tout excepté les yeux, & la pluspart portent des perles & des pierreries.. Dauantage les hommes & les femmes portent des brodequins qui vont iusques à my-greue. Ils portent le dueil de leurs parens & amis trespassez vn an entier, & quelquesfois l'espace de deux ans. Ils razent toute leur barbe, & laissent venir quelques moustaches, qui sont quelquesfois fort grandes.

Ils ont vn langage particulier qui approche toutesfois fort du Bohemois. XII. Ils ont aussi vne particuliere forme de lettres : toutesfois ils vsent le plus souuent de celle des lettres Romaines. Ils sont fort superbes & hautains, puissans en guerre, & plus adroits à cheual qu'à pied. Ils sont fort obeyssans à leur Princes & à ses Lieutenans.

RICHESSES, ET FORCES.

XIII. COmbien que la Hongrie enuoye en Italie & en Allemagne grãde quantité de bœufs & de montõs, dont le nombre est cõme incroyable; & que quelques-vnes rapportẽt qu'il y a tel paysan qui aura cent bœufs aux pastis, & ne les verra qu'ils n'ayent triplé, tellement qu'on tient que des chairs de cette Prouince on pourroit nourrir toute l'Europe; & combien qu'il y ait force argent, cuivre, fer, & acier, mesme de l'or, & qu'elle enuoye en diuers endroits du monde beaucoup de calcanthe qui est verd, & qui se vend assez bien, toutesfois on peut assez iuger que ce Royaume n'est guere riche, & qu'il fait assez de s'entretenir par le moyen des fruicts qui y prouiennent, & qui sont ses principales richesses. Aussi il n'y a rien eu qui l'ait plus fait subsister, ny qui ait maintenu ses armées que l'abondance des viures qui s'y trouuent. Il est vray qu'auiourd'huy depuis que les Turcs se sõt rendus maistres d'vne grande partie du pays, les terres y sont moins cultiuées, & ne rapportent plus tant quelles souloyent faire. Toutes-fois ce que les Chrestiens tiennent est bien entretenu, & capable de nourrir assez de gens, combien que les guerres qui ont longuement duré l'ayent rendu moins peuplé. Mais le nouueau Roy Matthias estant paruenu à l'Empire, il peut conseruer ce qui reste aux Hongrois, si durant ce calme il se pouruoit pour les occurrences de la guerre. Et ie croy que si le Turc venoit fondre sur ce pays, difficilement le pourroit-il soustenir sans les forces de l'Empire. La puissãce de ce Royaume n'est bastante à celle des Ottomans, ses richesses sont trop petites pour pouuoir faire de grandes leuées, pour ce que le pays n'est guere riche de soy, pour le deffaut des ports de mer, & du trafic, d'où l'argent vient aux Royaumes, & outre ce le Turc en occupe la meilleure partie. Ie confesse que les Hongrois sont bons guerriers, mais on ne doit aussi mespriser les Turcs, qui les surpassent en nombre, & ne leur cedent pas en valeur.

GOVVERNEMENT.

XIV. LE Roy de Hongrie gouuerne son Royaume par le moyen de deux Magistrats, dont le plus haut est diuisé en trois Magistrats. Le premier gouuerne le Royaume au nom du Roy. On comte en ce rang le Palatin du Royaume, qui est le premier apres le Roy, & Iuge du Roy mesme, s'il est accusé, & cettuy-cy est esleu par ceux du Royaume, & son office n'est pas hereditaire. Il y a encor le Iuge de la Cour, qui est vn des Iuges ordinaires du Royaume, puis le Chancelier perpetuel, qui est Archeuesque de Strigogne & Primat du Royaume, & est nommé premier Secretaire, & a la charge d'oindre le Roy quand il est esleu, & de seeller les Patentes & les priuileges. Il y a encor le Maistre de la Cour, qui est contraint de suiure le Roy, & est son Conseiller intime. Dauantage le Maistre de Tauerniers Royaux, a la charge des mines & des Salines, & connoît, & iuge des causes des villes, bourgades & chasteaux en ce qui concerne le fisc du Roy.

Le second Magistrat est commis aux iugemens, & ce Magistrat comprend trois Officiers de fort grãde authorité, c'est à sçauoir le vice-Palatin du Royaume, le Iuge personnel de la presence, qui tient la place du Roy aux Iugemens & est sur les Iuges; & le vice-Iuge de la Cour. Les moindres sont ceux qui son

plutôt executeurs des Iugemens que Magistrats, c'est à sçauoir deux Protonotaires du Iuge persónel, le Protonotaire du Vice-Palatin, & le Protonotaire Vice-iuge de la Cour. Tous ceux-cy sont appellez Maistres, & ont pour adjoints ceux qui s'ensuiuent. Le Secretaire de l'Archeuesque de Strigogne, qui est appellé Fiscal, douze Assesseurs, & quelques Notaires iurez.

Il y a outre cela des Officiers du Roy, comme le Tresorier du Roy, le grand Chambellan, & les autres Chambellans, le grand Maistre de l'Hostel du Roy, & les autres Maistres d'Hostel, le grand Eschanson, les Gentils-hommes seruans, les Huissiers & plusieurs autres moindres Officiers.

Ils iugent selon le droict escrit. Mais ils ont encor vne autre maniere de vuider les differens qui suruiennent entr'eux. Car si la chose est difficile à iuger, il ordonnent qu'elle se decidera par le combat des deux parties : qui se fait en presence du Roy, ou de son Lieutenant. La victoire est adjugée au plus fort, & celuy est tenu pour victorieux qui estonne tellemẽt d'abord son ennemy qu'il recule en entrant dedans le camp, où estant entré est si viuement poursuiuy qu'il est contraint de sortir hors du lieu qui leur est limité. Ceux qui combattent à cheual courent premierement auec leurs lances l'vn contre l'autre, puis mettent la main aux espées ; & quant à ceux qui combattent à pied ils ont leurs parties honteuses cachées, & le reste du corps tout nud. XV.

Les seuls masles heritent en Hongrie, & s'ils decedent sans enfans masles les femmes ne leur succedent pas, ains le Roy, à qui les biens du deffunct demeurent acquis. XVI.

RELIGION.

Ovtre la secte de Mahomet qui est fort espanduë en ce Royaume à cause des places que les Turcs y tiennent, c'est chose asseurée qu'il y a plusieurs sortes d'heresies. Car non seulement on y voit regner celles d'Allemagne, mais encor l'Arrianisme y a pris pied, l'Atheïsme s'y est estably. Et c'est chose digne de consideration que les villes sujettes au Turc sont fort peu infectées d'heresie, & qu'au contraire les autres qui sont demeurées aux Chrestiens en sont toutes pleines. Ce qui vient de ce que le Turc n'endure pas aisément qu'on altere quelque chose en ses estats pour petite qu'elle soit, & les heretiques ne sont pas si insolens parmy ces barbares qu'entre les Chrestiens, de crainte d'estre empalez. Anthoine Posseuin raconte qu'vn Ministre Caluiniste voulant vne fois persuader au Bassa de Bude de luy permettre d'enseigner sa secte aux Chrestiens, alleguoit entr'autres raisons qu'il n'y auoit grande difference entre la loy de Mahomet & le Caluinisme. Car, disoit-il, nous nions comme vous la priere des Saints ; nous tenons le Purgatoire pour vne chose fabuleuse, & les images & statuës pour idoles. Vous prenez plusieurs femmes, ou concubines, & nous ne faisons pas grand scrupule qu'vne femme laisse son mary, & se ioigne auec vn autre bien que marié. Dauantage c'est chose commune à vous & à nous de faire des Eglises des estables, & de conuertir les Autels en mangeoires. Vous ne faites conte de la virginité, & nous auons mis par terre les anciens conuents des Vierges. A quoy le Bassa respondit : à ce que ie voy nous serons aisément d'accord en toute chose, sinon que vous nous laisseriez l'eau, & vous enyureriez volontiers de vin. XVII.

XVIII. Mais pource que i'ay dit que les villes sujettes au Turc, sont communément nettes d'heresie, & que le contraire se trouue en celle des Chrestiens, il faut sçauoir que la Hongrie a deux Archeueschez & 17. Eueschez. Les Archeueschez sont Strigogne, & Colasse. Celle-là a sous elle six Eueschez, & cette cy huict. Le reste reconnoit l'Archeuesque de Spalatre. Les Eueschez sujettes à Strigogne sont celle d'Agrie, où il n'y a nuls Turcs, mais la ville & la Diocese est pleine d'heresie : celle de Iauarin (vn tiers de la Diocese est du Turc) celle de Nitre, où l'Euesque se tient, & le Chapitre, mais auec vn peu de la Diocese libre ; celle de Cinq Eglises, & celle de Vaccie (toutes deux entierement du Turc,) celle de Vesprin, qui s'est entierement perduë auec la prise de la ville; car quant à la Diocese elle estoit desia toute aux Turcs. La metropolitaine, qui est Strigogne, fut prise auec la plus grande partie de la Diocese l'an 1542. & le Chapitre se retira, & se maintient à Tirnanie, & l'Eglise est gouuernée par vn administrateur que l'Empereur y a mis. L'Archeueschè de Colasse est toute du Turc, & toutes les Eueschez luy sont aussi sujettes, excepté celle de Transyluanie (qui est vne chose hors de nostre discours) & celle de Zagabrie, dont l'Euesque qui demeure dans la ville, a mille florins, ou liures de rente : mais la Diocese est du Turc.

L'Archeuesque de Spalatre a sous luy trois Eueschez ; c'est à sçauoir celle de Segene, habitée des Vsocques, auec huict ou dix Prestres au plus, celle de Mosdruch, partie sous le Turc, & partie sous le Comte de Sdrin, & celle de Ticin, toute sous le Turc. Le Cardinal George Drascauit, pour aider à sa nation, obtint de l'Empereur Rodolphe vne partie des reuenus de la Preuosté de Turrochie pour l'institution d'vn Seminaire de la ieunesse Hongroise en la ville de Vienne ; & desia les Hongrois reprennent auec allegresse la doctrine Chrestienne, & les ceremonies de l'Eglise.

ROYS DE HONGRIE.

XIX. LE premier Roy Chrestien de Hongrie fut Geiza, qui s'estant fait baptiser, voulut estendre la foy Chrestienne par son Royaume, & fut en cela assisté des Allemands.

Estienne son fils, qui est mis au nombre des Saints, fut Roy de Hongrie l'an de grace 997. Il espousa la sœur de l'Empereur saint Henry, nommée Gizele, & en eut entr'autres enfans saint Emery, qui mourut ieune auant son pere.

Pierre neveu d'Estienne de par sa sœur luy succeda, & se rendit insupportable par sa paillardise. Il fut chassé hors du Royaume par les Hongrois, qui mirent en son lieu le beau frere de S. Estienne

Aba, qui gouuerna le Royaume plus debordement que Pierre, & se rendit odieux par son orgueil. Il fut tué en guerre le 3. an de son regne, & depuis Pierre fut rappellé, qui se gouuerna plus en tyran qu'en vray Roy, & exerça grande cruauté contre les Prestres, & prophana les Eglises, & les pilla. Il fut finalement pris, & les yeux luy furent creuez la deuxiesme année apres qu'il fut Remis en son Royaume, & mourut le mesme an.

André cousin de S. Estienne fut fait Roy l'an 1007. restablit la religion Chrestienne en Hongrie, & fit redresser les Temples qui auoient esté abbatus : puis se voyant vieil ordonna Roy son fils Salomon.

Bela frere d'André le poursuit par guerre, & obtint victoire sur luy, & apres sa mort, il s'en alla à Albe-royal, où il se fit couronner. Ce Bela cheut si lourdement la 3. année de son regne qu'il se brisa tout le corps, & mourut bien tôt apres, laissant le Royaume à Salomon son neveu.

Salomon apres la mort de Bela fut remis au Royaume, l'an 1063. par le moyen de Henry IV. qui luy auoit donné sa sœur en mariage.

Geysa chassa Salomon du Royaume, & fut proclamé Roy à Albe-royal: puis ainsi qu'il vouloit de son bō gré rēdre le Royaume à Salomon, il mourut apres auoir regné trois ans, & lors les Hongrois ne voulurent pas r'appeller Salomon qui mourut en vn hermitage, où il se retira en fin apres auoir beaucoup tracassé, & tasché de rauoir son Royaume.

Ladislas homme de bien, saint, & iuste, & qui se contint en perpetuelle chasteté fut esleu Roy du consentement de tous, combien qu'il le refusât, & apres plusieurs victoires, il mourut l'an de grace 1095. & de son regne le 10. apres auoir ordonné, que son fils Alme luy succederoit au Royaume, cōbien qu'il fut le plus ieune.

Alme quitta le Royaume à Coloman son aisné, mais apres cela les freres entrerent en debat, & les Hongrois qui ne vouloient endurer vne guerre intestine entre les freres, ordonnerent qu'ils combattroient l'vn contre l'autre, & que le victorieux seroit Roy. Goloman refusa le combat, pource qu'il estoit bossu, boiteux, & louche. En fin il fit creuer les yeux à Alme, & à son neveu, & voulut faire arracher les deux bources à Bela son neveu afin qu'il ne pût, auoir lignée. Mais le bourreau craignant l'ire de Dieu, & que le Royaume demeurât sans hoirs arracha celles d'vn petit chien, & les luy portant le contenta par cette feinte tromperie Coloman mourut d'vne fascheuse maladie, l'an de salut 1114. & de son regne le 21.

Estienne son fils fut Roy n'ayant pas encore huict ans, & cependant vn autre gouuerna le Royaume en son nom. Il regna 18. ans, & pource qu'il n'auoit nuls enfans, il adopta son cousin germain Bela fils d'Alme, & le declara Roy par son testament.

Bela quoy qu'aueugle il gouuerna le Royaume en paix, & mourut d'hydropisie, l'an de grace 1141. & de son regne le 9.

Geysa son fils regna apres luy, mourut l'an de grace 1161.

Estiēne fils aisné de Geysa fut son successeur au Royaume, & mourut l'ā 1173.

Bela frere d'Estienne.

Emeric frere aisné regna 8. ans, & mourut l'an de salut 1200.

Ladislas son fils ne regna que 6. mois.

André frere d'Emeric, succeda à son neveu Ladislas, & mourut l'an de grace 1235. de son regne le 34.

Bela fils aisné d'André regna six ans, & mourut l'an 1275.

Estienne son fils luy succeda, & mourut le 3. an de son regne.

Ladislas fils d'Estienne surnommé Chune, fut tué l'an 1299. apres auoir regné enuiron 14. ans.

André fils d'Estienne regna 11. ans, & mourut l'an 1301.

Apres la mort d'André les vns esleurent Venceslas Roy de Boheme, les autres Otton Duc de Bauiere, qui fut honteusement chassé de Hongrie, apres estre entré auec grandes magnificences.

Charles, fils de Charles Martel Roy de Sicile, que quelques-vns appellent



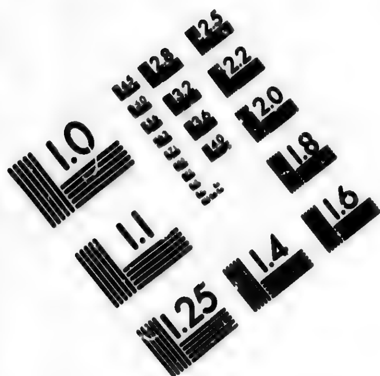
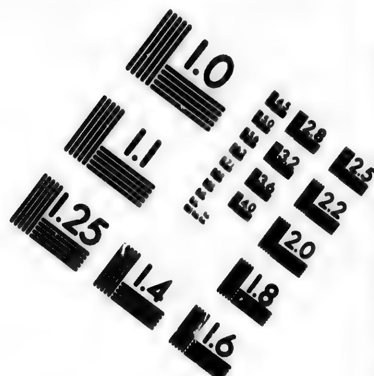
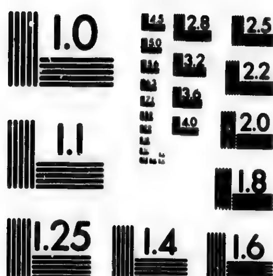



IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)







Carolobert fut esleu Roy de Hongrie l'an mille trois cens dix.

Loüys son fils aisné encore ieune fut fait Roy, fit grosse guerre aux Napolitains, & obtint plusieurs victoires sur les Italiens. Il mourut aagé de 56. ans l'an de salut 1382. apres auoir laissé son Royaume entre les mains de sa fille Marie, à laquelle il bailla en Mariage à Sigismond fils de l'Empereur Charles. Marie gouuerna quelque temps le Royaume sous la conduite, & par le Conseil de Nicolas de Gare, à cause qu'elle estoit encor fort ieune. Mais en fin les Hongrois enuoyerent l'Euesque de Sagabrie en Poüille vers Charles fils d'André pour l'inciter à venir en Hongrie pour estre Roy. Il y vint, & le Roy Sigismond ayant vn peu auparauant espousé solennellement Marie qui estoit paruenuë en aage, s'enfuyt vers son frere Vencestas. Mais Charles fut tué l'an 1385. par les menées de Marie, & de sa Mere, & de Nicolas de Gare. En fin la Reyne mere Elisabeth fut noyée par Hornarch amy de Charles, & la ieune Reyne menée prisonniere en Croace, & mise en seure garde. Sigismond leua vne grande armée, prit Hornach, le fit attacher à la queuë d'vn cheual, & trainer par diuers lieux, puis tenailler, & finalement mettre en 4. quartiers. Ce fut ce Sigismond qui ayant dressé vne grande armée l'an 1396. & mesme eu des François à son secours, fut deffait auec vne perte de gens signalée, par Bajazet Empereur des Turcs, prés de Nicopolis. On tient qu'il y eut en cette bataille 20. mille Chrestiens, & 60. mille Turcs tuez. Ce Roy & Empereur tout ensemble mourut l'an de grace 1437. de son aage le 70. de son regne de Hongrie le 15. de son regne des Romains, le 27. de son regne de Boheme, le 17. & de son Empire le 5.

Albert Duc d'Austriche gendre de Sigismond fut en mesme temps creé Roy de Hongrie, & Empereur des Romains. Il mourut d'vn flux de sang, pour auoir mangé trop de melons, l'an 1439.

Vladislas frere de Casimire Roy de Pologne est appellé pour estre Roy. Il vient en Hongrie, & est receu comme tel. La veufve du Roy Albert fait vn fils apres la mort de son mary, & fait tant auec quelques Princes qu'on oingt, & couronne solemnellement à Alberoyale, vn iour de Pentecoste Ladislas, qui n'auoit pas alors encore 4. mois. En fin ceux qui suiuoient le party Vladislas furent miserablement deffaits par Amurat Empereur des Turcs.

Ladislas fut creé Roy apres la mort de Vladislas. Mais à cause que l'Empereur Frideric refusa de leur donner Huniade fut esleu gouuerneur de Hongrie, & entra par force en Austriche, & y fit beaucoup de dommages. Apres plusieurs debats. Ladislas fut mené à Vienne, & receu en grand hõneur par les Bohemois, & Hongrois. L'an de salut 1458. Ladislas fut fiancé à Magdaleine fille de Charles Roy de France, & ainsi qu'on pressoit l'appareil des nopces, il mourut presque soudainement âgé de 16. ans, & ne languit que 36. heures.

Matthias Coruin, fils d'Huniade fut esleu Roy de Hongrie en l'âge de 18. ans. Et combien que l'Empereur Frideric eut esté esleu en mesme temps il s'accorda auec Matthias, qui fut couronné par les mains de Frideric la 6. année de son regne, & de salut 1464. il mourut sans aucuns enfans apres auoir regné 37. ans.

Vladislas fils de Casimire Roy de Pologne, que les Bohemiens auoient receu pour leur Roy, fut aussi esleu Roy de Hongrie apres la mort de Matthias.

Loüys succeda à son pere Vladislas au Royaume de Hongrie, & mourut en bataille contre les Turcs l'an 1526.

Ferdinand d'Austriche Empereur luy succeda & fit la guerre aux Turcs en Hongrie l'espace de 38. ans.
Maximilian d'Austriche Empereur.
Rodolphe II. Empereur apres auoir tenu long-temps le Royaume de Hongrie tel qu'il est l'a remis entre les mains de Matthias d'Austriche, qui à present est Empereur & les gouuerne.

Sommaire recit des differens suruenus audit Royaume, depuis la paix faite auec le Turc en l'année 1605. iusques à present, pour l'intelligence tant du Gouuernement que de la Religion de cét Estat.

Les differens qui arriuerent en Hongrie, tant pour les religiõs que pour les charges & dignitez aux armées furent cause de grands maux: car Botscay Ethan, Duc de Kismarie se reuolta contre l'Empereur en la haute Hongrie & Transiluanie, ayãt attiré plusieurs grãds Seigneurs de son party, sur l'asseurãce que luy donna le Turc, ce Botscay se met aux champs auec nõbre de Heiduques qui sont gés de cheual, & se fait nõmer Prince de Trãsiluanie, & heritier de Battory, fait vne declaration contre les Lieutenans de l'Empereur, lesquels estoient 4. lesquels ioignẽt leurs trouppes ensemble, & vont au deuant de Botscay, viennent aux mains, les Hongriens tant de pied que de cheual se rendẽt à Botscay, & se battẽt 6. heures durant, où Bellioeuse prẽd la fuitte: les Allemãs & Silesiens taillez en pieces. Pets, & Pallas Lippay demeurent prisonniers de Botscay, lequel enuoya Pets à Herdar Bascha, & quelques drappeaux pour luy monstrer son affection enuers le Turc, & Pallas Lippay fut Lieutenant de Botscay, & publierent qu'ils ne prenoiẽt les armes que pour la liberté de leurs cõsciences, & pour empescher les persecutiõs Euangeliques cõtre le Clergé, & les Iesuistes, lesquels furent cõtraints de se sauuer à Vienne, ceux des Cassouuie se reuoltẽrẽt & mirent les Prestres & le Clergé hors leurs villes, & se font Protestans, selon la confession d'ausbourg. Baste Lieutenant de l'Empereur fait publier vn pardõ general de l'Empereur, qui ne seruit de rien, assiege Cassouuie, en vain, ayãt vne garnisõ dedãs de 6000. hõmes, leue le siege, à son retour prẽd Epper & autres places aux cõditions de les laisser viure en leur religion suiuãt la cõfessiõ d'Ausbourg: mais poursuiuy par Botscay il perdit 30. chariots d'argẽt & draps qui venoiẽt de Viẽne, cette armée de Botscay espouuẽta les places voisines, les Allemãs & soldats estrãgers furẽt taillées en pieces. Baste exhorte Botscay par ses lettres d'entendre à la paix, & ramener tous les sujets de l'Empereur à leur deuoir, Botscay fait responce qu'il est content, à la charge que la principauté de Transiluanie luy demeureroit, & seroit Lieutenant en Hõgrie, que les François & Valons sortiroient, que les gens de guerre seroient payez, que la religion Protestante ne seroit empeschée, que Bellioeuse qui auoit occasionné les troubles seroit mis entre ses mains pour en faire justice, que l'Empereur viendroit en personne aux Estats à Ponson, & que les Allemãs ne sortiroiẽt de leurs garnisons pour picorer. Baste voyant ces demandes ne fait respõce, toute la Transiluanie obeyt à Botscay, reçoit quelques deniers du Turc, dont il en paya sa gendarmerie, & conuoqua les Estats de Hongrie en vne assemblée generale au dernier Auril, les Comtes de Herin, Nadaste & Bude, lesquels auoient combattu le Turc, se rendent du party de Botscay, lequel auoit vne armée de 25000. hommes, tellement que la Transiluanie, la Moldauie, & la Valachie obeyssoient à Boscay: ce qui donna occasion à l'Archiduc

Matthias au nom de l'Empereur, de le rechercher de paix auec conditions aduantageuses, Botscay, pour cét effet députe Helie Hali, lequel confere auec le Commissaire de l'Empereur, & luy donne à connoistre que son maistre ne s'éloigneroit iamais de la paix, en luy accordant, ce qu'il auoit premierement demandé, & que dauantage, qu'au Senat de Hongrie, il n'y auroit autre Euesque que celuy qui seroit Chancelier; que personne ne seroit contraint en sa Religion, que les Euesques seroiẽt nobles & enfans du pays, & que tout le passé fut aboly de part & d'autre. Pẽdãt ces choses la guerre se cõtinua de part & d'autre, mais le Turc ayãt aduis des allées & venuës pour vn accord entre l'Empereur & Botscay, enuoya son grãd Vezir en Hongrie, pour traicter de paix aussi auec l'Empereur, Botscay enuoya vers le grand Vezir qui estoit arriué à Bude, & demãde des Ambassadeurs, pour s'informer des propositions faites pour la paix de Hongrie, ne voulãt contreuenir aux promesses faites au grãd Turc, de ne faire paix auec l'Empereur sans luy donner aduis, & qu'il fit maintenir les Turcs en leur camp. Le Vezir ne demandant pas mieux que la paix s'y resont, tellement qu'il fut arresté que Botscay deputeroit des Ambassadeurs de sa part à Vienne, pour faire la paix d'Hongrie entre l'Empereur & luy, & que l'Empereur & le Vezir deputeroient personnages de qualité pour accorder quelques tresves & vuider leurs differens, & s'assembleroient aux enuirons de Komorre, ce qui fut executé apres vne guerre de quinze années. Le traicté de la paix pour la Hongrie faite auec Botscay au mois de Septembre 1606. Vienne, contenoit 6. articles, desquels voicy le sommaire.

Premierement que l'on vivroit en liberté de conscience par toute la Hongrie, comme les Catholiques, Lutheriens & Caluinistes, & n'y auroit que ces trois religions. 2. Que l'Archiduc Matthias demeureroit Lieutenant General de l'Empereur par toute la Hongrie & que tout demeureroit en l'estat qu'il est. 3. Que Botscay demeureroit Prince de Transiluanie, Comte des Sicules & Palatin de la haute Hongrie, & que ses enfans masles luy succederoient, & à faute le tout retourneroit à l'Empereur, les filles seroient mariées selon leur qualité, aux despens de l'Empereur.

4. Que pour l'aduenir le Palatin, les Thresoriers generaux seroient esleus par les Estats du pays. 5. Que nul ne tiendroit benefices, s'il n'est du pays. 6. Qu'vne abolition generale seroit publiée afin que tout fut mis en oubly de part & d'autre. Pour vne si heureuse paix, les feux de ioye en furent faits à Vienne, & par tout. Mais la ioye ne dura beaucoup pour Botscay : car apres tant de trauaux au lieu de iouyr de cette paix, son Chancelier l'empoisonna pour iouyr de ses Estats, ce qu'ayant apperçeu, le fit prendre & ayant confessé il luy fit trancher la teste. Apres tous les remedes faits à sa maladie, Botscay ne laissa de mourir à Cassouuiue le 13. Decembre: mais premier que mourir fait assembler ses Estats, auquel il recommanda d'obeyr à l'Empereur, & luy faire bon & loyal seruice, & de viure en paix les vns auec les autres

Cette paix de Hongrie faite & signée à Vienne, l'Archiduc Matthias enuoya deux des députez bien accompagnez trouuer les députez du Vezir, & il fut aduisé entr'eux des lieux qui seroient comprins en la tresve, & afin d'estre plus en seureté sur le lieu prés de Komorre, les Ambassadeurs de Botscay s'esloignerent de ladite assemblée enuiron 7. lieuës Françoises, afin d'estre arbitres des differents qui pourront suruenir. En fin le 6. Octobre partirent de Vienne les députez sous la conduitte de Colonia Budian & de ses troupes

all

allant quant & eux les deux Bachats de Bude prisonniers à Vienne, l'vn nommé Soliman, l'autre Aly, & menoi ent aussi six chariots, sur lesquels y auoit 20000. florins, & vne horloge tres belle, & quelques vases d'argent, l'on deuoit faire present de ces choses au grand Turc. Le Bascha de Bube auec vingtquatre Nauires montãt le Danube y arriua aussi, comme font aussi les Deputez de Botsçay pour donner leur conclusion à cette paix tant desirée. Les Deputez donc de l'Empereur du Turc, & de Botsçay, apres plusieurs assẽblées, en fin ils accorderent 15. articles, & les signerent dequoy voicy le sommaire.

Chacun rentrera en ses biens, rebastira maisons & chasteaux, & remettra en l'estat qu'ils estoient auant la guerre. Que l'Empereur s'appellera pere, & le Turc fils, & seront les tiltres qui se donneront l'vn à l'autre par leurs Ambassadeurs, & s'escriuant respectiuement ils vseront du mot d'Empereur, & non de Roy: les Tartares seront compris en cette paix auec deffence à eux faite de faire aucun dommage sur les terres de l'Empereur ny en Hongrie.

Les Royaumes, terres, & Seigneuries de la maison d'Austriche seront compris en cette paix, que tous actes d'hostilité seront deffenduës, & les transgresseurs punis par iustice exemplaire. Ne sera permis de costé ny d'autre de surprendre quelque forteresse, ville, maison, ny autre prisonnier, & n'enuoyer aucun espion à la Hongrie. Que le traitté de paix fait à Botsçay sera gardé de bõne foy. Les marchands pourront librement trafiquer & voyager sur les limites du pays, & se tiendra quatre ou cinq foires par an aux lieux qui seront nõmez pour cét effet: les partialitez & diuisions qui pourront arriuer selon les occurrences du fait. Le Bascha de Bude, le Gouuerneur de Iauarin, & celuy d'Esclauonie auront authorité de les appaiser, & si elle est d'importance. l'Empereur & le Turc en seront mediateurs. Les prisonniers seront mis en liberté selon leur qualité, sera enuoyé par l'Archiduc Matthias vn Ambassadeur auec present, comme pareillement fera le Vezir Amurathes à l'Archiduc Matthias, l'Empereur en fera autant vn grand Turc, auec vn present de deux cens mille florins. Le Turc en fera autant à l'Empereur de pareille valeur. Cette paix sera ferme & stable pour vingt ans entre leurs Majestez, enfans, ou leurs Successeurs, & s'entr'enuoyeront Ambassadeurs de trois ans en trois ans, auec presens exquis. Sera permis de part & d'autre de se faire payer de leurs dettes, que chacun ioüyra de tous ses Priuileges & franchises comme auant la guerre: & Vaccia demeurera à l'Empereur, & Gran au Turc. Le Bascha de Bude traitta magnifiquement les Chrestiens, donna à vn chacun d'eux de beaux presens: il y eut grande resioüyssance à Constantinople & au pays de l'Empereur pour la paix.

La mort de Botsçay suruenant apres, apporta diuers changemens à ces Prouinces, & la paix estant mal obseruée en Hongrie par les courses que faisoient les Imperiaux, & autres. Or pour remedier à ces desordres, se fit vne assemblée des Seigneurs de la Hongrie & Transyluanie, lesquels desiroiẽt que leur Roy demeurât dãs le pays, afin que sa presence dissipât tous ces nouueaux remuëmens, & font vne protestation dans l'Eglise Cathedrale de Presbourg, qu'apres auoir attendu en vain sept sepmaines, l'Archiduc Matthias depuis le iour assigné de l'attente, & des Estats qu'ils s'en retourneroient vers ceux qui les auoiẽt enuoyez. Les Seigneurs de la haute Hongrie font vne autre assembée à Cassouie le quatorziesme Octobre, où ils resolurent de ne separer la Hongrie d'auec la Transyluanie. Les Heldugues mal-contens ne laissent pour

toutes ses assemblées de continuer leurs rauages, prennent quelques Chasteaux, se declarent amis des Turcs, & ennemis des Allemands, & des Vvallons. L'Archiduc Matthias s'achemine à Presbourg où se tenoient les Estats de Hongrie, le 13. Ianuier auec cent chariots & deux cens cheuaux: l'Euesque de Iauarin & tous les Seigneurs le furẽt receuoir, le Cardinal Archeuesque de Gran y arriua aussi, & Helie Haski s'y rendit auec douze chariots où estoient plusieurs Deputez de la haute Hongrie, l'ouuerture des Estats se fit le 25. Ianuier 1608. le Cardinal & les Ecclesiastiques veulent moderer les articles de la paix de Vienne auec Botscay, mais Helie Hasky y resiste auec les Deputez de la haute Hongrie, & remonstre que cette assemblée n'estoit que pour reprimer les Heiducques. Les Deputez de l'Archiduc proposent à l'Assemblée vne ligue offensiue & deffensiue: il y eut quelques dissentions entre les Ecclesiastiques & Politiques, ainsi appelloit-on les Seigneurs de la haute Hõgrie, le tout appaisé ils s'assemblerent tous chez Helie Haski, où il fut conclu qu'il ne se chãgeroit rien aux articles de paix de Viẽne, & que ladite ligue seroit faite entre les Estats & le pays. Quant pour les Heiducques mal contens, Helie Haski & Turso prindrent la charge d'aller vers eux pour les rẽger à leur deuoir, ou leur declarer la guerre. L'Archiduc Matthias retourna à Vienne, où il fit derechef assembler les Estats, où tout ce qui s'estoit passé à Presbourg, leur fut communiqué, & la peine qu'il auoit euë enuers les Seigneurs de la Hõgrie, à ce qu'ils ne fussent distraits de l'Empire, & les prioit de tenir prests quelques deniers, si les Heiducques rebelles ne mettoiẽt les armes bas. L'Archiduc Matthias qui aspiroit à estre Roy de Hongrie pour paruenir à ses desseins, se resolut de mettre toute la Hõgrie en repos & en paix, tant auec les Heiducques mutinez qu'auec le Turc; & pour cét effet Helie Haski & Turso qui auoient la charge de traiter auec eux, firent si bien qu'ils attirerent à la solde cinq compagnies de cheual, tellement tout à l'instant ne fut qu'vne dissention entr'eux, & leur armée dissipée. L'Archiduc Matthias assemble vne armée sur les confins de la Morauie, l'Empereur estant aduerty de ce sousleuemẽt, enuoye le Cardinal Districhstein vers l'Archiduc à Vienne, lequel luy porte la ratification de ce qui s'estoit passé, tant auec le Turc qu'auec les Seigneurs de Hongrie, & vouloit sa Majesté que la Ligue offensiue & deffensiue faite à Presbourg fut rompuë, ce que l'Archiduc voulut accorder. Le Cardinal ayãt reconnu la volonté de l'Archiduc en dõne aduis à l'Empereur, lequel entre en crainte & de defy son frere, & luy donne occasion de preuoir à sa seureté, fait assembler ses Estats de Boheme à Prague, commande à toutes les villes de se mettre en armes, leue gens de guerre, lesquels il fait tenir prés de sa personne, & rescrit aux Electeurs, Princes, & Estats de l'Empire de le secourir.

Pendant que l'Empereur est en allarme, l'Archiduc part de Vienne, arriue sur la Morauie à la ville de Canaym, où estoit le rendez-vous, son armée estãt composée de 20000. vieils soldats, tant de pied que de cheual, 18. pieces de canon, & grand nombre de Seigneurs qui l'estoient venu trouuer, escrit lettres, lesquelles il fit publier, les adresse aux Estats de Boheme, dont il enjoint d'enuoyer deux Deputez de chaque ville à Crassa, pour entẽdre de sa bouche la prise des armes. Le Cardinal fut renuoyé derechef par l'Empereur à l'Archiduc pour entẽdre ses plaintes, le Nonce du Pape, & plusieurs Ambassadeurs de diuers Princes vont vers luy: mais luy estãt ja entré dans le pays de Boheme, les Ambassadeurs de Saxe & de Brandenbourg le viẽnent trouuer, le prient d'ac-

corder vne trefve de 8. iours, & de ne passer outre, ce qu'il ne pûrent obtenir, luy se cāpe deuant Prague, prend 80000. des siens, & cōmanda à Colonita de le suiure auec le gros de l'armée, qui y arriua le 17. May, l'Empereur ayāt deux ennemis à combattre son frere hors les murailles de la ville, & les Estats dans la ville, se trouua bien empesché car les deputez estans de diuerses Religions, chacun demandoit à son aduantage, lequel fut contraint de leur accorder tout ce qu'ils demandoient, excepté ce qui touchoit la religion. Pour ratifier les articles l'Empereur alla en personne à l'assemblée, apres sa harangue faite, les Estats iurerent d'employer leurs vies & leurs moyens pour sadite Majesté.

Apres plusieurs allées & venuës, sur le passe port de l'Empereur & des Estats, & les Ambassadeurs de l'Archiduc entrent dans Prague le 26. de May: le Comte Theratin chef de l'Ambassade fut mis en l'assemblée, laquelle il salüa au nom de l'Archiduc, & bailla ses demandes, lesquelles estāt communiquées à l'Empereur, il eut pour responce, qu'il feroit bon de deputer personnes de qualité pour en conferer ensemble, & que la conference se fit à Debrita, ce qui fut accordé & arresté en la façon qui ensuit.

Qu'il feroit delivrer la Couronne d'Hongrie à l'Archiduc Matthias, luy cederoit le Royaume, & remettroit le serment aux Hongres, qu'ils esliroient pour Roy. Que l'Empereur fera tenir vne Diette pour leuer vne contribution pour payer les gens de guerre des frontieres. Sera mis entre les mains de l'Archiduc tous tiltres, enseignemens, priuileges du Royaume d'Hongrie, dans 2. mois & que l'Empereur cedera à l'Archiduc, sans y reseruer aucun droit, & à ses enfans masles toute l'Archiduché. Que la paix seroit ratifiée entre les Seigneurs d'Hongrie & le Turc, du consentement de sa Majesté: & qu'aduenant la mort de l'Empereur sans enfans masles, l'Archiduc succedera au Royaume de Boheme, & s'il y a des masles il sera leur tuteur pendant la minorité auec les Estats dudit Royaume. L'Archiduc promettra aux Estats (en cas que le Royaume de Boheme luy aduienne par succession) de prester le serment de tous leurs priuileges: où en cas qu'il fut esleu Roy, cōme les Roys ont accoustumé de faire, & que l'Archiduc mettra en ses tiltres, designé Roy de Boheme, & qu'il aura aussi l'administration de la Morauie. Que l'Archiduc sera raconnu en la temporalité de l'Euesché d'Esmuts, lequel est sujet au Royaume de Boheme. Que la Silesie auroit ses priuileges par l'intercessiō de l'Empereur, que l'Empereur leur auoit accordé, qu'il ne sera contribué par les Estats de Boheme pour la guerre que ce qu'ils auoient accoustumé pour les frontieres de la Hōgrie cōtre le Turc, & que l'Empereur portera en ses tiltres toutes les qualitez des Prouinces qu'il a cedées à l'Archiduc, & par mesme moyen l'Archiduc renōce à la Comté de Tirol, & la cedera à l'Empereur, & l'Archiduc fera faire cōtribution annuelle à l'Empereur à l'assemblée des Estats, & que tout ce qui s'est passé de part & d'autre ne sera nullement recherché.

Ce sommaire des dix-sept articles, apres auoir esté leuz, accordez & signez de part & d'autre, la Couronne d'Hongrie & toutes les marques Royales furent deliurées à l'Archiduc, sçauoir l'espée du Roy Estienne, la pomme d'or, les brodequins, vn vestement antique, & le Sceptre Royal: lesquelles choses furent enuoyées iusques au camp par l'Empereur, ou l'Archiduc pour les receuoir auoit fait mettre son armée en bataille; & les fit receuoir auec nombre des Seigneurs, l'artillerie fut tirée par trois fois, & les Soldats tirerent trois coups chacun, & apres toutes ces choses l'Archiduc

leua le siege de deuant Prague, ayant separé son armée en trois pour se retirer à Vienne.

Le Roy Matthias arriuant à Vienne, les habitans le vont receuoir le 14. Iuillet, & luy firent entrée comme à leur souuerain Seigneur. Au mesme téps arriua à Vienne l'Ambassadeur du Turc, enuoyé par le Bascha de Bude pour la confirmation de la paix auec le Roy, auec presens: & ayant eu audience, s'en retourna auec ratification de ce qu'il demandoit, puis en fut enuoyé de par le Roy vn Ambassadeur à Constantinople auec riches presens.

Le Roy Matthias part de Vienne, & arriua à Presbourg, le 22. Octobre, il fut receu en grande magnificence par les Seigneurs d'Hongrie, il y auoit plus de 10000. hommes en armes. Il luy fut presenté le 6. Nouembre les articles conformes en l'Edict 1606. de pacification, dont en voicy vn sommaire du tout.

Premierement. Que l'exercice des religions Protestantes demeureroit libre par toutes les villes du Royaume, & mesmes en celle où il est pour le presét, & esliroit son siege. Que nul Gouuerneur Allemand ne seroit installé en aucune place de l'Hongrie, & qu'à toutes les villes frontieres du costé du Turc il y sera posé des Gouuerneurs nés audit Royaume, la Couronne de Hongrie sera gardée par les seculiers, sera esleu vn Palatin auant toutes choses, que le Roy fera sa residence dans le pays, & à son absence le Palatin aura toute puissance auec les Senateurs, & ce qu'ils feront le Roy l'aura pour agreable. Que les Estats du Royaume ne seront venaux, & ne seront donnez qu'à ceux qui seront nez du pays. Que les Iesuistes restablis dans le Royaume, & les Ecclesiastiques, n'auront la vogue comme par le passé.

Que la reddition des deniers royaux ne se fera qu'en la Châbre des Comtes à Presbourg, & que les monnoyes estrangeres seront mises au billon, & aduenant la mort du Palatin pendant l'eslection d'vn autre, le President de la Cour de chaque Prouince gouuernera.

Les articles cy-dessus furent presentez au Roy, & apres quelques modificatiõs que le Roy y voulut apporter, Helie Harki fut esleu Palatin, & Matthias proclamé Roy de Hongrie le 14. dudit mois, & fut sacré & couronné dans l'Eglise S. Martin le 19. dudit mois, dont en voicy les ceremonies.

La Couronne est apportée sur vn chariot Royal depuis le Chasteau iusques à l'Eglise, auec dix enseignes, & le coffret couuert d'vn drap d'or, le tout fut mis dans la Sacristie, quatre des premiers Senateurs estoient aux quatre coings du Chariot, & les autres Senateurs & grands Seigneurs le suiuoiét: le Roy vestu à l'Hongrienne monté sur vn cheual richement enharnaché, accompagné de son frere l'Archiduc & de plusieurs Seigneurs de diuerses nations, arriua à ladite Eglise: & ayant esté quelque peu dãs la Sacristie, deux Euesques le viennent querir pour le mener deuant l'Autel: mais premier que luy marchoient des Seigneurs qui portoient les dix enseignes, & cinq autres qui portoient ce qui ensuit: Le premier portoit la Croix, le 2. la paix, le 3. l'espée Royale, le 4. le Sceptre, le 5. qui estoit le Palatin Helie Harki la Courõne, le Cardinal Fortgasi faisoit l'office assisté de plusieurs Euesques & Prelats, lequel oignit & sacra le Roy des le commencemét de la Messe, & luy mit la Couronne sur la teste durant l'Euangile, le peuple criant tout d'vne voix, Viue le Roy de Hongrie: sur la fin de la Messe, le Roy prins l'espée Royale, que tenoit Colitina Mareschal d'Hongrie, laquelle il ietta par trois fois sur les Ecclesiastiques en forme de Croix, puis receut la Communion de la main dudit

Cardinal. La Messe dite, on fit largesse de pieces d'or & d'argent : ce fait le Roy, entra par vne galerie de l'Eglise S. Martin, dans celle des Deschaussez, où apres luy auoit leu l'Euangile, il fit vingt-deux Cheualiers: de là estant vestu d'ornemens Royaux, la Couronne en la teste, monta à cheual, sortit par la porte saint Michel, & y arriua à vne colomne couuerte d'vn drap, & presta là le serment aux Hongrians, & eux à luy, puis monta sur vn cheual induit à faire vne butte de terre, laquelle il sauta par trois fois, puis ietta l'espée en l'air par trois fois en forme de Croix. Cela fait, il remonta au Chasteau, où le festin estoit preparé. Apres ce Couronnement, il fut contraint d'oster aux Allemaus leurs Dignitez, Charges, Estats, & Offices, qu'ils tenoient en Hongrie, ayant pacifié la Hongrie, & remis sous sa Couronne ce que les Chrestiens y tenoient : Il s'en retourna à Vienne pour y pacifier aussi les troubles esmeuz pour la Religion. Enfin Matthias en sept mois s'est fait couronner Roy de Hongrie, reconnu Archiduc d'Austriche, & Marquis de la Morauie, dont il a ioüy iusqu'à present.





DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY DE POLOGNE.

SOMMAIRE.

1. ORIGINE, *& etymologie du nom de* Pologne, *l'estenduë & les Prouinces de ce Royaume. 2. Diuision de la* Pologne, *en haute, & basse, & leurs principales villes. 3. Description de* Cracouie, *ville capitale de la basse Pologne: ses places voisines & Duchez. 4. le* Liuonie, *sa capitale, & autres principales villes. 5.* Lithuanie, *ses bornes sa capitale ville, ses Duchez & Palatinats. 6.* Samogitie, *sa longueur, & confins. 7. La* Masouie, *etymologie, & origine du nom de cette prouince: sa capitale, & autres principales villes. 8.* Volhinie, *son assiette, & Prouinces. 9.* Podolie, *ses limites, & capitale ville. 10.* Russie, *etymologie de son nom, ses bornes, pays & ville capitale. 11.* Podlassie, *quand, & par qui vnie à la Pologne: ses villes principales 12.* Pomeranie, *ses confins, son estenduë, ses villes principales, & Isles, 13. La* Prusse, *ses bornes, & longueur: ses principales riuieres: quand reduite en Principauté seculiere, diuisée iadis en douze Duchez, maintenant en deux pays: sa capitale ville Mariembourg. 14. En quelles choses abonde la Pologne: & l'incroyable nombre d'abeilles dont les forests sont pleines. Des mines d'azur, de plomb, fer, cuyure & de sel. 15. Polonois originaires & descendus des* Slaues, *leurs ceremonies à l'imposition des noms de leurs enfans: quels dieux ils adoroient en general. 16. Le feu, le bois, & les serpents adorez iadis des Lithuaniens, & consultez par leurs Prestres en leurs maladies: leur sacrifice du Coq, leurs festes & leurs ceremonies és obseques & sepultures. 17. Maniere de viure des Polonois de ce temps, la forme de leurs caracteres à escrire, & de l'vsage de la langue Latine commun aux villes & villages: le naturel hautain & magnanime des Nobles, leurs façons d'habits & armes. 18. Leurs richesses en grains, & bleds de toute sorte, miel, cire, lin, chanvres, bestail, & notamment des salins d'Olcen, & Vilisques: azur, mines de fer, ambre, fourrures, & peaux de Martres, & autres bestes. 19. Des reuenus du Roy de Pologne, à quoy se monte toutes les années: & des biẽs de la Noblesse. 20. Les forces Polonnoises en quoy cõsistent: du nõbre grand de leur caualerie: de la cõduite de leur artillerie, & autres munitiõs de guerre des fortes places de ce Royaume, de leurs nauires, Galeres, & autres forces maritimes. 21. Leurs cõsins, tant ennemis qu'amis, & leurs puissãs Alliez. 22. Leur forme de gouuernemẽt & police moderne plus sẽblable à vne Republique, qu'à vn Royaume: Des* Nonces terrestres, *leur authorité és assẽblées, & deliberations publiques de cét Estat. De l'authorité de leur Roy, de la No-*

blesse. 23. De la discorde des Ordres de Senateurs & Cheualiers: des familles Nobles, & des Prouinces. 24. Des deux membres qui composent tout l'estat de Pologne: & quel est le nombre des Archeueschez & Eueschez, des Palatins, Mareschaux, & autres dignitez de ce Royaume. 25. De l'heresie Lutherienne, & autres sectes introduites en Prusse, & en tout l'Estat de Pologne par des Marchands, & par l'Apostasie d'Albert de Brandebourg, & quelles sont les Prouinces qui ont retenu la foy de l'Eglise Romaine. 26. Genealogie des Ducs & Roys de Pologne.



LA Pologne, ou Polanie, est ainsi nommée à cause de ses plaines, qui sont au langage du pays appellées Poles, & a pareillement le nom de Royaume des Lechites, de Lecus premier Roy habitant en Pologne, qui establit son siege à Guesne enuiron l'an de salut 550. Ce Royaume est plus grād auiourd'huy qu'il ne fut iamais, à cause de la Lithuanie, & de la Liuonie, qui ont esté adjoustez à cét estat. Il s'estend depuis les riuieres de Note & d'Orbe, qui la diuisēt de la Marque, & de l'Odere, qui la separe presque de la Silesie, iusques à la Beresine, & au Nieper, qui la diuisent de la Moscouie, & de la mer Balthique, iusques à la riuiere de Mester, qui la diuisent de la Moldauie, & s'estend encores iusques aux monts de Carpathie, qui la separent de la Hongrie. Tellement que depuis les confins de Silesie, iusques aux frontieres de Moscouie, entre le Ponant & le Leuant, il occupe presque six vingt lieuës d'Alemagne, & autant depuis les extrémitez de la Liuonie, iusques aux frontieres de la Hongrie. Et pource qu'il est d'vne forme qui approche de la rōdeur, il est beaucoup plus grād qu'on ne croyroit. Il contient vn bon nombre de grādes Prouinces: c'est à sçauoir la haute, & la basse Pologne, la Moscouie, la Prusse, la Podolie, la Russie, la Volhinie, la Liuonie, & la Lithuanie. La Pologne fut trouuée cōme deserte: la Prusse, & partie de la Pomeranie, Podolie, Volhinie Mascouie, & Liuonie, ont esté conquises par force d'armes: & la Lithuanie, à laquelle la Sarmogithie & partie de la Russie appartenoit premieremēt auoit esté du patrimoine de la maison des Iagellons: car l'an 1386. Iagellon iadis Duc de Lithuanie, espousa la Princesse Ediege, qui estoit restée seule de la maison Royale de Pologne, & fut fait Roy auec trois conditions, c'est à sçauoir qu'il se feroit Chrestien, qu'il induiroit aussi les siens à embrasser la foy Chrestienne, & qui vniroit son Estat à la Courōne de Pologne. Les deux premieres conditions furent accomplies, mais non la troisiesme, qui ne l'a esté que de nostre temps, lors que la maison des Iagellons est venuë à deffaillir: car les Roys ne se voulans priuer d'vn Estat patrimonial, & duquel ils estoient Seigneurs absolus, ny le sousmettre à l'eslection des Polonois, differerent tousiours l'accōplissement de cecy, sous pretexte qu'ils craignoient que les Lithuaniens se reuoltassent, & que par ce moyen ne vinssent à leur faire perdre ce qui leur appartenoit. Mais voyant d'vn costé que les Princes de leur sang venoient à manquer (vû que la race a pris fin, quant aux masles, en Sigismond Auguste Roy de Pologne) & d'autre part redoutans la puissance des Moscouites, ils ont esté contraints de l'vnir à cette Couronne.

Quant à la Liuonie, elle estoit anciennement des Cheualiers Teutoniques, qui y auoient vn grād maistre: Mais ayans esté priuez d'vne grande partie de leur Estat, par le grād Duc de Moscouie, l'an 1558. pour punition de l'heresie

qu'ils auoient embrassée:ils se recommanderent à Sigismond Roy de Pologne qui les prit en protection : il est vray que la Prouince ne fut delivrée de la domination du Moscouite, que par le Roy Estienne, l'an 1582.

II. Or venant maintenant à dire quelque chose en particulier des Prouinces, apres en auoir parlé en general:la Pologne est diuisée en haute & basse; la haute, qu'on nomme aussi Septentrionale, est couppée presque en deux parties par la riuiere de Varte & la basse qu'on appelle Meridionale, est arrosée de la riuiere de Vistule.

La haute Pologne, qui a pour voisins les Saxons, & les Prutheniens, a receu ce nom de haute, ou de grande, pource que, comme nous auons dit, Lechus premier fondateur des Polonois, y mit son siege en y bastissant la ville de Gnesne. Cette Prouince contient ces villes principales, qui en ont d'autres moindres en leur district, & iurisdiction, c'est a sçauoir Posnanie ville capitale & Metropolitaine, qui a sous elle les villes de Koskiem, Medzyrzeczu, Ostresow, Vvatchaw, Stemk, Preneez, Rogozno: Caliz qui a sous elle Gnesne, Pizdry, Vvarte, Naklu, Land, Konin, Slupezo, Kolo, Siradie, que l'on prenoit pour vne grãde Duché, qui appartenoit aux seconds fils des Roys de Pologne, à ces villes sous elle. Orluuie, Piatchk, Bresinic, Karnazew, Inoulodz, Bichaow, & autres; Cujauie, ou Vladislauie, qui a sous elle Bidbgost; Breste, qui a sous elle Radzaieow, Crusipichie, & Kowalovv : Rauam, qui a sous elle Sochaczouie Gostinin, & Gambin: Ploczko, qui a sous elle les villes de Bielsko, Raczyayes, Siegrez, Srenko, Mlauue, Ployczko, & Radzanovv: Dobrine, qui a sous elle les villes de Slonck, Ripin, & Gorzno.

Quand à la basse Pologne, depuis que le siege Royal a esté transporté à Cracouie: on l'a preferée à la haute: & cette-cy a trois villes principales, à sçauoir Cracouie, ou Cracou, Sandomire, & Iublin, dont la chacune a sous elle plusieurs autres villes.

III. Cracouie, ou Krahovv, est la ville capitale de la basse Pologne : & c'est celle que Pierre Appian dit estre mesme chose que Carrodumuu de Ptolemée: mais sans m'arrester à luy debattre cette opinion, & voulant seulement poursuiure mon discours, ie dis qu'en cette ville on void le chasteau ou Palais des Roys de Pologne, & que c'est le lieu où on les couronne, & enterre à raison dequoy c'est la plus renõmée place de tout le Royaume. Il y a aussi vne belle & grãde Vniuersité au mesme lieu. Le plus grãd iour d'Esté y est de saize heures, & de la huictiesme partie d'vne heure. Il y a trois autres villes qui sont cõtinuës à Cracouie, à sçauoir Clepardie, Stradomie, & Casimire : & cette ville a sous elles celle de Biecz, Vvoynicz, Lelouian, Kzyaz, & Proszouice. Il y a aussi au district de Cracouie deux Duchez, à sçauoir celuy de Zaton, d'Osuiecine, Sãdomire a sous elle les villes de Checiny, Korczin, Vvislcie, Pilzne, Opozno, Polouiec, Zavvihost, Zarnovv, & Malegost. Iubin a sous elle les villes d'Vrzendvv, Lulovv, & Casimire.

IV. La Liuonie est vne fort grande Prouince, qui a de longueur prés de la mer Balthique enuiron six-vingt & cinq lieuës d'Allemagne, & sa largeur est pour le moins de quarante. Elle a pour sa borne du Leuant la Russie, sujette au Moscouite, separée toutesfois par la riuiere de Nerue. Et le lac de Beibas: du Midy la Samogithie, du Couchant la mer Balthique, & du Septentrional la Finlande, separée par le golphe Finnique ou Finland.

La capitale ville de Liuonie se nõme Rige, ou Rig, assise assez prés de l'em-

boucheure de la Diuine: & les principales apres celle cy sōt Riualie vulgairement Reuuel, ou selon les Russiens, Koliuue, qui a vn grand & beau Port au golphe de la mer Balthique, Derpt, ou Derbien, & selon les Russiens, Iuryowgrod, assise pres du bord de la riuiere de Bec, entre deux lacs, au milieu de la Prouince. Les autres grandes villes accompagnées de beaux chasteaux, outre les susnommez, sont Vende, ou Wenden au milieu du pays, Velin, Pernouie, Volmarie, ou Walmer, Wesembert, Vitellen & Narua. Ce pays obeyt pour la plus part au Roy de Pologne: mais il y a quelques lieux en petit nombre, qui recōnoissoient le Moscouite, & le Roy de Dannemarc; & quelques autres obeyssent au Roy de Suede, comme Reuuel, & Narue, & d'autres petites places.

La Lithuanie, qui a grande estenduë, est proche de la Moscouie, & a pour ses bornes du Leuant la partie de la Russie, qui reconnoist le grand Knez: du Couchant la Podlassie, Masouie, & Pologne, & se destournant vn peu vers le Nord, la Prusse: du Nord la Liuonie, & la Samogithie: & du Midy la Podolie & Volhinie. V.

Cette Prouince contient plusieurs Duchez & pays, & est diuisée en certains Palatinats, de mesme que la Pologne: comme aux Palatinats de Vilne, de Troc, de Minsée, de Nouogrod, de Brest, de Kioxie, & autres qui peuuent estre *prins* pour des pays; toutesfois il y a peu de villes, mais beaucoup de villages. La capitale ville de Lithuanie c'est Vilne, qui est aussi grande que Cracouie auec tous ses faux-bourgs. On y conte aussi Nouogord, qui a de circuit sept lieuës d'Alemagne: mais elle est sous le grand Duc de Moscouie, & fut prise par les Moscouites l'an 1477. La principale riuiere de Lithuanie c'est celle de Neper, ou Nyeper (nommée Borysthene par Ptolomée) qui venāt de Moscouie, & coulant au dessous de Chiouie, se descharge dedans la mer Pontique.

Samogithie est proche de la Lithuanie, & a cinquante milles de long. Elle a pour ses confins du Nord la Liuonie: du Couchant la mer Balthique, ou Germanique qui est appellée proprement le golphe Balthique, & cette mer la borde tournant vn peu vers le Septentrion, & la Prusse en est aussi proche. Il n'y a point de belles villes qui la rendent remarquable: bien y a il plusieurs villettes & villages qui appartiennent tant au Roy, qu'aux Gentils-hommes, mais les maisons y sont du tout mal basties. VI.

La Masouie est vne Prouince de grande estenduë, jointe à la Pologne, & porte le nom d'vn Massaé qui en estoit Duc, & qui estant entierement deffait par Casimir Duc des Polonois en l'an 1045, s'enfuit en Prusse; où apres auoir esté diuersement tourmenté, il finit sa vie auec vn licol. Elle confine du Leuant auec la Lithuanie du Couchant auec la Pologne du Septentrion auec la Prusse, & du Midy auec la Russie & la Pologne. Cette Prouince auoit autresfois son Prince particulier, & estoit destinée aux seconds fils des Roys de Pologne: mais Iean, & Stanislas vniques heritiers de cét Estat, estans morts ieunes en l'an 1526. cette Duché reuint à la Couronne de Pologne. VII.

Marschouie est la ville capitale de cette Prouince, & a sous elle les villes de Czitko, Egrod, Zakrozin, Cziechanovv, Czernieusk, Poltovvosk, Rosan, Vaska, Blonici, Ziarhn, Gadziok, Prasui, & Loraka. Cette Prouince fut estrangement ruinée & rauagée par Mendog Duc de Lithuanie, principalement en l'an 1246. & 1260. VIII.

La Volhinie est assise entre la Lithuanie, la Podolie, & Russie : elle appartenoit au grãd Duc de Lithuanie: mais maintenant elle est vnie au Royaume de Pologne. On la diuise en trois Prouinces, à sçauoir de Leuczho, de Vvolodomire, & de Ryzemenec, qui sont aussi les noms de trois villes capitales, qui en ont beaucoup d'autres sous elles.

IX. La Podolie a pour ses limites du costé du Midy la Moldauie prés de la riuiere de Tyre, maintenant appellée Niister, du Leuant de grandes campagnes desertes, & inhabitées iusques au marest Meotide, ou mer des Zabaques. On ne void presque en tout ce pays que de petits village fort espars, à cause des cõtinuelles courses des Tartares. Sa capitale ville est Camyenic, presque diuinement bastie entre des precipices, & si forte que les Tartares en ont esté souuent repoussez auec grande perte, de mesme que les Valaques, & les Turcs. On y trouue aussi la ville de Lempurg, renommée à cause des chairs salées qu'elle enuoye en beaucoup d'endroits.

X. La Russie, qu'on nõme aussi Roxolanie, ou Ruthenie, a esté iadis selon quelques-vns, appellée Rosseye, qui veut autãt dire que peuples espars, à cause que ces peuples occuperent toute la Sarmatie d'Europe, & vne partie de celle d'Asie, & estẽdirent leurs colonies depuis la mer Majeur iusqu'à la Mediterranée, & au golfe Adriatique, & depuis la mer Majeur iusqu'à la mer Baltique: de sorte que tous les peuples qui vsent de la lãgue Esclauonne, & suiuent la Religion, & ceremonies des Chrestiens Grecs sont communément appellez Russiens ou Rutheniens. Or ie ne veux pas parler en ce lieu de toute la Russie dõt la plus grande partie obeyt au grand Knez, mais seulement de celle que l'on nomme Noire, & selon les autres Rouge, ou Meridionale.

Dõt la Russie noire est bornée du costé du Midy des monts de Sarmatie, qui sont aussi nommez Carpathiens, & Tartes du Leuant de la Volhinie, Podolie, & Moldauie, du Nord de la Lithuanie, & du Couchant de la Pologne.

Cette Russie contient les pays & villes de Lempurg, d'Halicie, de Belze, de Chelmo & de Premistie, qui en ont beaucoup d'autres sous elles. La capitale ville de toute la Prouince c'est Lempurg, où est le siege de l'Archeuesque.

XI. La Podlassie grande Prouince du Couchant la Masouie ; & du Leuant touche la Lithuanie : elle fut autresfois sous la dominatiõ des Lithuaniens: mais l'an 1569. elle fut vnie au Royaume de Pologne par Sigismõd Roy de Pologne & grãd Duc de Lithuanie. On y void les villes de Byelsko, Bransko, Suras & Vykolzin, où l'on garde le tresor du Roy: on y void aussi Knyssin, où est vne maison Royale, auec vn grand parc remply de diuerses sortes d'animaux, & de beaux canaux, & reseruois tous pleins de poissons. Vous y trouuerez aussi les villes de Narevu, & de Vasilkovu, & semblablement celle d'Augustovu, ville fort grande, fondée par le Roy Sigismond Auguste.

XII. La Pomeranie cõfine auec la mer Baltique, & s'estend par vn long espace de terre depuis les extrémitez de l'Holsace iusqu'aux frõtieres de Liuonie. Elle est nommée Pomeranie, ou la Prouince de Pomeran : cõme qui diroit maritime, & ce en langue Esclauõne. Ses premiers habitans l'appelloient le pays de Pamorcy, & les habitans mesmes estoient nõmez Sidines. Il y a 40. villes entourées de mer & de fossez, outre plusieurs autres, & beaucoup de chasteaux & monasteres. Ses principales villes sont assises prés du riuage de la mer, & il y a bien peu auant dans le pays : & le riuage est si bien fortifié par la nature, & accommodé en telle sorte qu'il ne craint aucun desbordement de la mer, & donne vn grand accez aux Nauires.

Ses villes qui sont dedãs le pays, sont Stetin, capitale de tout le pays, qui donne son nom à vne Duché, Neugarde, Lemburg, Stargard, Bergard, Camenez, Publin, Griffemburg, & plusieurs autres: celles du riuage sont de Colberg, Camin, Coslin, Gribsvvald, où il y a accademie fondee l'an 1546. Sund, Puck Revvcol, Louëburg, Hechel, Stranlunde, ville agreable, & de tres grãd trafic, & plusieurs autres. On y voyoit autresfois la belle ville de Iulinum, maintenant Voltin, qui est pour le iourd'huy ruinée : mais sur tout on y void la ville de Gdan, Dantz, ou Dantzic, qui est enuiron à cinq mille loing de la mer. Il y en a qui mettent cette ville en Prusse.

Il y a tout aupres du pays de Pomeran trois Isles à sçauoir Rugen, où l'on compte cinq villes, Vsedam, ou Vsedom, où l'on en compte trois, & Voline, où l'on n'en met qu'vne.

La Prusse, que quelques autres nomment Borusse, Prutenie, Vlmigauie, & Holmigerie a pour ses bornes la mer Balthique du Septentrion, la Lithuanie & Samogithie du Leuant, le pays de Pomeran du Couchant, & la Pologne & la Masouie du Midy. Sa longueur qui s'estend du Nord au Sud, contient 58. lieuës de Pologne, à sçauoir depuis la ville de Torunie, qui est sur la frontiere, de la Masouie iusqu'au chasteau de Memule : & sa largeur est de 50. lieuës Ses principales riuieres sont la Vistule, Nemen, ou Cronon, Nogat, Elbing, Vvsere, Passarie, Alle, Pregel, Osse, Drebnicz, Lique & Lauie.

Cette Prouince a esté quelques temps sous les Cheualiers Teutoniques mais vn peu apres l'an 1419. les pays & villes de Prusse voulurent reconnoistre Casimir Roy de Pologne, & se reuolterent contre les Cheualiers, & depuis encor apres l'an 1450. la Prusse ne voulut pas obeyr à ces Cheualiers, & se sousmit au Roy de Pologne, & les soldats de l'ordre qui estoient en garnison, vendirent Mariembourg, auec plusieurs autres villes & chasteaux, l'an 1557. 47000 florins. Toutesfois les Cheualiers ne voulans prester serment au Roy de Pologne l'an 1498. ils s'entrefirent la guerre auec diuers éuenemens, iusques à ce que la Prusse fut reduite en Principauté seculiere, sous Albert Marquis de Brandebourg trente quatriesme ; & au dernier grand Maistre de ces Croisez, qui fut Cheualier de l'Ordre, & Prince seculier, à Cracouie, par Sigismond Roy de Pologne, apres qu'il eut presté serment solemnel ; & le susdit Roy luy donna toutes les terres de Prusse, pour les tenir de luy, comme son homme lige.

Or la Prusse fut iadis diuisée en douze Duchez, ou Prouinces, l'an 573. par Venedus son Prince, selon le nombre de ses enfans, chacun desquels il assigna vne Prouince, qui portoit le nom de son Seigneur. Ces Prouinces ou Duchez sont Sudanie, qui fut entierement rauagée par les Croisez, Sambie, aujourd'huy Szamlãd, Narangie, Nadrauie, Bartonie, Galinde, Varmie, ou Vvermelande, Hogkerlande, Culme, Pomsanie & Michlouie. Chacune de ces Prouinces contient beaucoup de villes basties en diuers temps par les Cheualiers Teutoniques: vû qu'apres que la Religion Chrestienne fut establie en ce pays les Croisez y bastirent 72. Chasteaux, & 62. villes principales, dont le nombre est maintenant augmenté, tellement qu'il n'y a pour le present Prouince en Pologne où l'on trouue tant de villes, & de si beaux Chasteaux.

Maintenant la Prusse est diuisée en deux pays, à sçauoir en celuy du Duc ; & du Roy: le Duc a son siege à Mont royal, que les habitãs nomment Cunisberg, ville maritime, où l'on void vne Vniuersité fondée par Albert premier Duc,

qui a commencé par le moyen du Roy de Pologne, de iouyr entierement de toutes ces terres comme vassal du Royaume de Pologne. Mariembourg est la capitale ville de la Prusse, c'est à dire de celles que le Roy possede particulierement, outre ce qu'il a accordé au Duc. Il y a aussi vne belle Vniuersité à Konigsperg.

QVALITE'.

XIV. LA Pologne est vn Pays plain, couuert de beaucoup de forests, & remparé au dedans de peu de montagnes: ce Pays est froid, à raison dequoy il est priué d'oliviers & vignes, mais il abonde en toutes autres choses que la terre a accoustumé de produire: car il vient grande quantité de froment, d'orge, & de toutes sortes de legumes, tellement que les autres Pays qui sont au delà de la mer, se sentent de sa fertilité. Elle abonde aussi en bestail de toutes sortes, & en poissons. Il est vray que selon sa grandeur elle est trop peu cultiuée, vû qu'il y a beaucoup de grandes forests, où l'on trouue vn grand nombre de bestes sauuages. Il y a aussi force oyseaux, & grande quantité de fruits, de beurre & de cire. Et quant au miel, il s'y en trouue en telle abondance, qu'il n'y a presque assez de place pour le loger: car tous les arbres & tous les bois noircissent de ruches d'abeilles.

On n'y trouue point de mines d'or ny d'argent, excepté au terroir de Cracouie, où l'on dit qu'il y en a vne d'argent, de mesme qu'à Sandomire, où l'on en trouue aussi vne d'azur: mais ce Pays produit du plomb, du fer, du cuivre bon en perfection; & il y a grande quantité de sel, principalement de celuy de mine, qui est excellent. En Pologne le plus grand iour d'Esté n'est pas moindre de 16. heures, & ne passe pas aussi lesdits 16. heures & 40. minutes.

La Liuonie est vn pays plein de marescages, plain pour la plus grande partie & n'ayant aucunes montagnes. Il y a beaucoup de riuieres qui l'arrosent, & toutesfois beaucoup de lieux demeurent sans estre cultiuez, combien qu'ils soient capables de produire beaucoup: car il porte du froment, & toutes sortes de fruits en si grãde abondãce, qu'il en enuoye vne bonne partie aux Prouinces estrangeres. Ce pays abonde semblablement en poissons & en bestes domestiques & sauuages, principalement en cheuaux qui sont asseurez au possible. Il s'y trouue aussi grande quantité de cire, de miel & de poix seche. Il ne porte point d'oliviers ny de vignes. Il y a beaucoup de lacs, dont le principal nommé Beybas, qui a 45. milles de long, abonde en diuerses sortes de poissons.

La Lithuanie est aussi pour la plus grande partie marescageuse, & pleine de forests, & pour cette cause peu accessible. Il y a de fort grand lacs, qui semblent des mers en quelques endroits. Il y a aussi beaucoup de riuieres nauigeables, qui sont plus frequentes en hyver qu'en autre temps, à cause que les estangs & les marais estans glacez, le chemin est plus aysé. L'air n'y est pas temperé, ains fascheux & froid au possible. Il n'y nait aucuns animaux qui ne soient petits: & il y a outre les bestes qu'on trouue en Allemagne des beuffles, des Elephans, & des cheuaux sauuages. Ce pays produit aussi du froment en abondance, mais il y meurit fort peu souuent. Il n'y croit aucune vigne, & il manque aussi de sel, qui y vient d'Angleterre. Il s'y trouue force Martes, Zibelines, & grands nombre d'Hermines, comme aussi beaucoup de poix, de miel & de cire. A Vilne le plus grand iour d'Esté est de 17. heures, & la huictiesme partie d'vne heure, & n'est pas moindre en toute la Prouince de 16. heures

& vne sixiesme toutesfois aux extremitez qui tirent vers le Nort le plus grād iour d'Esté est presque de dix huict heures.

Quant à la Samogitie elle est du tout froide, & presque tousiours gelée. Elle abonde en forests, aux arbres desquelles on trouue grande quantité de miel, qui est meilleur, plus delicat, & plus blanc, & a moins de cire meslée en ce lieu qu'en aucun autre.

La Masouie est pour la plus grande partie pleine de bois, où l'on trouue grande quantité de beuffle, & des Vres, ou Taureaux sauuages.

La Volhinie produit en abondance toutes sortes de grains, & de fruicts, & a force forests, où l'on trouue grand nombre de bestes sauuages, & des estangs qui foisonnent en poissons. Il y a quantité de bons pasturages, & de miel.

Pour le regard de la Podolie elle est aussi fertile tout ce qui se peut, tellemēt que pour vn on a accoustumé de recueillir cent, & en remuant vn peu les terres, & y semant du froment elles portent trois années de suitte; & mesme il n'est pas besoin de semer les champs toutes les années, ains seulement il faut secoüer vn peu la moisson, & les grains qui y demeurent seruent de semence pour l'année suiuante. Les prez y portent aussi du foin en abondance, & tellement grand qu'on ne voit point presque paroistre les cornes des bœufs au dessus de l'herbe, & mesme elle couure vne perche dans trois iours. Toutesfois la terre y est dure & pleine de pierres, tellement qu'il y faut du moins six paires de bœufs pour labourer: ce qui trauaille grandement les bœufs & ceux qui les meinent. On trouue pareillement en ce pays force troupeaux de bœufs & de brebis, grand nombre de bestes sauuages, & du miel à foison. Il abonde aussi en sel & en cheuaux.

La Russie meridionale est fertile au possible, & abōde en cheuaux, en bœufs, en brebis, en martes & en renards. Il y a telle quātité d'abeilles, que non seulement elles cachent & logent leur miel dās leurs ruches & dans les creux des arbres, mais encore aux rochers & dans les cauernes de la terre. Il n'y croit point de vigne. Il y a force riuieres qui l'arrousent & beaucoup d'estangs qui foisonnent en poisson. On dit qu'au terroir de Chelme, les branches du pin couppées & laissées sur la terre deux ou trois années s'endurcissent, & transforme en cailloux. On y trouue aussi force craye blanche.

Le pays Pomeran est plain, & n'a que fort peu de montagnes. Il est fertil à parler generalement, & arrosé de beaucoup d'eaux. Il a ses champs bien cultiuez & force riuieres nauigeables. Il abonde tellement en animaux priuez, en froment, beurre, miel & cire, & choses semblables, qui fournit de toutes ces choses aux autres pays.

Les habitans de ce pays recueillent de l'ambre que le flux de la mer iette au riuage, mais ils en trouuent bien moins que ceux de Prusse.

La Prusse produit toutes choses en abōdance, & est beaucoup plus heureuse que toutes les cōtrées qui luy sont voisines. Car elle est de tous costez agreable & commode au possible, à cause du grand nombre de ports qu'elle a sur la mer Balthique, & des diuers golphes de mer, & costes. L'air y est doux & temperé, tellement qu'on y void grande quantité de bestail de toutes sortes. La terre y porte aussi à foison du froment, qui surpasse de beaucoup en bonté celuy de Pologne & de Lithuanie. Ce pays abōde en abeilles & en miel, de mesme que toutes les contrées Septentrionales; & ces mouches font leur miel

dans les creux des arbres. Il y a de fort grandes forests, & du tout espaisses, remplies de grandes & puissantes bestes sauuages, entre lesquelles on compte les beuffles, & les élans, & les cheuaux sauuages. D'auantage il y a force riuieres, estangs & lacs qui abondent en poissons: & mesme il y a quelques lacs de cette nature qui ont de tour sept lieuës de Pologne. Les habitans trouuent aussi au dessus de la mer Balthique de l'ambre, nommé Burstin par les habitans, qui est ieté par le flux de la mer, & par les tempestes au riuage.

MOEVRS ANCIENNES.

XV. Comme ainsi soit que les Polonois sont descendus des Slaues, aussi ont ils retenus leurs mœurs assez longuemēt, sibien qu'en sçachant celles des vns, on vient aussi tôt à auoir connoissance des autres. Pour en dire quelque chose, lors qu'ils vouloient imposer le nom à quelqu'vn de leurs enfās, ce qui ne se faisoit qu'ils ne fussent desia grands, ils le conduisoient au temple de leurs Dieux, & luy coupoient ses premiers cheueux qu'il leur offroient comme pour arres du seruice qu'il leur deuoit rendre. A cét effect on appelloit les parens & les amis pour se resioüyr, & l'on y sacrifioit vn pourceau, & de l'eau mixtionnée & faite comme nous faisons l'hydromel. Les Dieux qu'ils adoroient estoient Iessan, c'est à dire Iupiter, Ladon, qui estoit Pluton, Niam, Diane, Marzan, Mars, Zizilia, Ceres, & Zieuane qui estoit Venus, ayant pareille opinion de ces Dieux que les autres nations, leur sacrifiant en la mesme façon que les Grecs & les Romains solemnisent leurs festes & banquets, danses, chansons & toutes sortes de resioüyssances. Et mesme Dlugosse historien, dit que cette façon de se resioüyr auoit duré iusques à son temps, qui fut quelques années apres que les Polonois eurent receu la religion Chrestienne: voire mesme à present, lors que les Lithuaniens se resioüyssent & dancét, ils repetent plusieurs fois ce mot de Ladon, en chantāt auec vn grād battement de mains. Ils auoient encor, comme dit Dlugosse, pour Dieu Zinie, qui signifie cette force vitale de l'air qui donne vigueur aux choses animées. Ils adoroient encor le Dieu ou la Deesse Pogode, qui estoit la serenité & temperie de l'air.

XVI. Quant aux Lithuaniens ils auoient anciennement pour leurs Dieux, le feu, les bois, & les Serpens, qu'ils nourrissoient mesme en leurs maisons, comme leurs dieux domestiques, & leurs offroient sacrifices. Ils adoroient le feu sacré, & l'entretenoiēt en telle sorte qu'il ne s'esteignoit iamais: & les Sacrificateurs & Ministres de leurs Temples luy fournissoient tousiours force matiere, afin qu'il ne deffaillît point. Quād quelqu'vn estoit malade, ses amis se retiroient vers ces Sacrificateurs, & leur demandoient s'il couroit fortune de mourir, ou s'il deuoit demeurer en vie. Ces Sacrificateurs venoient au feu de nuict, & le lendemain donnoient response à ceux qui leur auoient fait la demande, disant qu'ils auoient vû pres le feu l'ombre du Malade. Il y en auoit d'autres plus auant dās le pays qui adoroient le Soleil & les bois, & selon qu'vn arbre estoit plus haut ils luy rēdoient plus d'hōneur, ils estoiēt iadis si pauures & de si petite reputation enuers les Russiens que les Seigneurs & Princes de Kinie ne pouuoient tirer d'eux en signe de sujection que des haillons, des drapeaux, du liege, & autres choses viles, tant ils estoient pauures. I'ay oublié de dire qu'ils immoloient des coqs à leurs serpens, & les nourrissoient de laict. Ils auoiēt de festes solemnelles tous les ans apres la moisson vers le mois de Septembre,

& lors qu'ils reuenoiēt de la guerre, ils brusloient pour sacrifice les despouilles prises sur leurs aduersaires, & mesme vn des ennemis prisonniers seruoit de victime. Quand quelqu'vn d'entr'eux mouroit, ils brusloient auec son corps ses plus riches meubles, & ses plus beaux cheuaux, offrant du laict & du miel sur le tombeau. Auant qu'ils eussent receu la foy Chrestienne, il n'y auoit que les nobles qui eussent l'vsage du drap & des souliers, vû que le peuple s'habilloit de lin, & se couuroit de peaux de bestes sauuages.

Pour le regard des Samogites, ou Samogetes, il n'y a pas long-tēps qu'ils ne sçauoient que c'estoit d'or ny d'argent, ny de cuivre, ny de fer, ny de vin. Il estoit permis entr'eux à vn hōme d'auoir plusieurs femmes, & au fils d'espouser sa belle mere apres la mort de son pere, & au frere sa belle sœur. Ce peuple auoit pour son plus grand Dieu le feu qu'il estimoit sacré, & qui ne s'esteignoit iamais, estant entretenu en vne haute montagne par le Sacrificateur. Ils auoient des forests qu'ils adoroient comme saintes, & comme demeures de leurs Dieux, & estoient tombez en telle folie, qu'ils pensoient que ces forests, & les bestes qui y demeuroient, estoient saintes, & que tout ce qui y entroit deuoit estre reputé pour saint. Ils auoient en ce bois des foyers separez les vns des autres pour leurs maisons & familles, dans lesquels ils brusloient les corps de leurs grands amis auec leurs cheuaux, selles, & harnois, & leurs meilleurs accoustremens. Ils mettoient prés de ses foyers des escabeaux ou quelques sieges faits de lieges, sur lesquels ils aprestoient des viandes faites de farine en forme de fromage, & versoient de la biere sur le feu, estans abusez iusques-là qu'ils croyoient que les ames de leurs morts, dont ils auoient bruslé les corps, venoyent là de nuict, & y prenoient leur refection. Si quelqu'vn d'eux venoit faire la moindre violence à ces forests, ou aux oyseaux, ou aux autres bestes qui y estoient, les mains ou les pieds luy deuenoient courbez par art diabolique.

Ceux de Liuonie ont esté longuement barbares & inciuils, & adonnez à l'adoration des dieux, presque semblable à celle que nous auons à d'escrire en parlant des autres. La simplesse de ce peuple estoit si grande, qu'apres auoir pressé le miel, ils portoient hors la cire comme vne ordure & superfluité. Ils auoient ordinairement ce mot de Iehu en la bouche, dont ceux de ce temps en sçauent l'explication.

Ceux de Prusse furent anciennement fort cruels & barbares & grands beuueurs, ayans pour leurs plus grands delices le laict des Iumens auant qu'ils eussent l'vsage de l'hydromel. Ils prenoient autant de femmes que bon leur sembloit en mariage, & les tenoient aussi sujettes que si elles eussent esté leurs seruātes. Lors qu'ils estoient las ou de trauail, ou de trop boire, les bains & les estuues leur aidoient à se remettre, & mesmes au plus fort de l'hyuer ils auoiēt accoustumé de se baigner dans l'eau froide. Ils enterroient leurs morts auec leurs plus riches meubles, armes, & cheuaux, & sacrifioient à ceux qui mouroient en la bataille quelqu'vn des ennemis qu'ils auoient pris. Ils adoroient le feu, le Soleil, la Lune, les bestes, les serpens, & plusieurs autres choses. Ils estoient fort charitables enuers les necessiteux, & mesmes alloient au deuāt de ceux qui estoient en danger de la mer, & les secouroient, ou bien aydoient à ceux qui estoient trauaillez par les Corsaires. Ils ne faisoient nul estat de l'or, ny de l'argent. Ils auoient quantité de belles fourrures qu'ils donnoient pour d'autres vestemens de laine.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Polonois ſont à preſent entierement eſloignez de la cruauté des Sarma-
XVII. tes anciens,& de leur rudeſſe. Ils ſont ſages & diſcrets en leurs actions,&
fort courtois à l'endroit des eſtrangers, excepté le menu peuple qui tire d'eux
iuſques au dernier denier lors qu'il le peut faire. Ils boiuent volontiers, ainſi
que tous les peuples Septentrionaux, mais l'vſage du vin y eſt fort rare, & les
habitans ne ſçauent que c'eſt de cultiuer les vignes. Ils font certaine boiſſon
auec du bled & autres choſes, qu'ils nomment ceruoiſe,& qui eſt cõme la bie-
re. Les characteres dont ils vſent en eſcriuant ſont compoſez en partie du Grec,
& en partie du naturel de leur pays,& les hommes & les femmes s'y habillent
preſque à la façon des Grecs. Les Polonois abhorrent le larcin & la vollerie,&
le pays eſt tellement aſſuré de ce coſté-là, qu'en hyver on verra faire vn grand
chemin à vn homme tout ſeul, auec vn petit chariot tiré par vn ou deux che-
uaux. Ce ſont des hommes remplis de grande induſtrie, & qui ont la connoiſ-
ſance de pluſieurs langues, principalemẽt de la Latine, dont chacun vſe com-
me de ſa langue vulgaire aux villes & aux villages,& elle eſt cõmune tãt aux
riches qu'aux pauures. Les Gentils-hommes Polonois aiment à eſtre ſuperbe-
ment veſtus & armez. Ils ſont vaillãs de leur naturel,& quoy que leurs enne-
mis ayent de l'aduantage ſur eux pour le regard du nõbre, ils ne laiſſent de les
attendre, voire meſme de les attaquer. Les nobles qui ne ſont pas de condition
releuée n'endurent pas aiſément les outrages qu'ils ont receus des grands Sei-
gneurs, mais l'offencé s'eſſaye d'en tirer raiſon en aſſemblant autant de ſes pa-
rens & amis qu'il luy eſt poſſible. Enfin pour parler generalemẽt des Polonois
ils ſont plutôt prodigues que liberaux, pource qu'ils ne font que feſtiner,&
ſe plaiſent à traitter force perſonnes,& à nourir grand nombre de ſeruiteurs.

Quant aux Lithuaniẽs, ils ſe conduiſent allãt par leur pays en hyuer par l'e-
ſtoille du Nord, ainſi qu'on fait ſur mer. Ils n'ont aucun vſage de monnoye.
Les fẽmes de ce pays ont des amis par la permiſſion de leurs maris,& s'en ſer-
uent au ieu d'amour quãd bon leur ſemble,& toutesfois ſi vn homme mari
auoit quelque maiſtreſſe il en ſeroit blaſmé. Les mariages ſont entr'eux ſi peu
aſſurez, qu'ils les rompent aiſément, & ſe quittent d'vn commun accord, ſe
mariant & remariant autant de fois qu'ils en prennent fantaſie. Le vin n'y eſt
gueres en vſage, le pain y eſt fort bis à cauſe que le bled n'eſt gueres criblé, ny la
farine ſaſſée. Les troupeaux les pouruoyent de breuuage, pource qu'ils ont du
laict en abondance dont ils ſe ſeruent en lieu de vin. Ils parlent Eſclauon de
meſme que les Polonois. Lors que les Lithuaniẽs ont guerre cõtre quelqu'vn
ils y vont plutôt auec grand appareil, que bien en point pour combattre. Auſſi
leurs forces s'eſcoulent incontinent : & s'ils ſont contraints de pourſuiure
l'
renuoyent ſoudain ce qu'ils ont de plus precieux & de plus cher, ſoit che-
uaux ou bagage en leurs maiſons,& ſuiuent leur General plus par force que de
deſir, qu'ils ayent de le ſeruir & de combattre. Cecy ſe voit en ce que les grãds
qui ſont obligez de ſeruir le Roy auec quelque nombre de gens, racheptẽt ce-
te ſeruitude & ſujection auec grande ſomme d'argent, & cecy eſt tellement
ordinaire entr'eux & leur tourne à ſi peu de honte, que les Chefs & Colonels
font crier à ſon de trõpe parmy les armées, que s'il y en a quelques-vns qui
veul

vueillent retirer, ils le pourront faire en apportant de l'argent, & qu'on leur donnera le congé. Ils sont si licencieusement disposez de tout faire, que cette liberté si desbordée les fait abuser de la condition en laquelle ils viuent.

Ils portent les habillemens longs à la façon de Tartares, mais ils ont la lance & l'escu comme les Hongres. Ils ont de bons cheuaux, mais ils sont tous chastrez, & iamais ils ne les ferrent. Ils les conduisent à leur fantasie auec vn simple canon, sans vser d'aucun mords qui soit fascheux ou rude.

Le peuple y est miserable, & tenu en grãde captiuité, d'autant que les grands qui vont par le pays accompagnez d'vn bon nombre d'estafiers, entrent dans les maisons des Paysans, & y rauissent ce que bon leur semble, & mesme les battent bien souuent à outrance. Il n'y est loisible à vn fermier de venir auec les mains vuides deuãt son maistre, & quant aux autres, outre le sens & la rente ils sont obligez de donner toutes les semaines trois ou quatre coruées: que si la femme de leur Curé est morte, ou s'il se marie, ou que quelque enfant luy soit né, ils sont contraints de luy bailler certaine somme d'argent; sur cette consideration seulement qu'il les oyt de confession durant toute l'année. Si quelqu'vn a commis vn crime digne de mort, il faut qu'il se pende luy mesme si tôt que le commandement luy en est fait de par le Prince, autrement il est battu, tourmenté, & deschiré cruellement auant qu'on le fasse mourir.

Les Liuoniens sont fort adonnez à la gourmandise & à l'ivrognerie, & cette dissolution & desbauche se pratique plus aux maisons des grands Seigneurs qu'en tout autre lieu. Celuy qui peut porter plus de vin, & tenir plus longuement coup à manger, & à boire, est le bien venu: mais finalement il est payé de gale, goute, flux de sang, hydropysie, ou quelque autre semblable mal. Quelques Gentils-hommes vsent de liberalité enuers ces goulus, & yvrongnes; & cependant pour entretenir cette liberalité, rançonnent les paysans, tellement que tout ce que leurs deniers peuuent acquerir auec beaucoup de sueur & de peine. Les premiers les despensent en excez & desbordement. Les paysans sont presque tous serfs, & quand quelqu'vn ne pouuãt porter la faim ny le foüet, ou la grãde tyrannie des Seigneurs, s'en va, si les Gentils-hommes le peuuent attraper apres, ils luy coupent le pied, afin qu'il ne s'en puisse plus fuyr. Ces pauures serfs sont nourris de viandes si aspres, que les pourceaux ne daigneroient presque taster ce qu'ils mangent. Ils portent des souliers faits d'escorce, & la paire ne leur couste que trois deniers. Au lieu de chanter, ils hurlent comme les loups, & ont sans cesse, comme au temps passé le mot Iehu en la bouche. Quand on leur demãde ce qu'ils entendent par ce mot de Iehu, ils respondent qu'ils ne sçauent; mais qu'ils suiuent en cela la coustume de leurs predecesseurs. Bref ces pauures gens viuent comme des bestes, & sont traittez presque de mesme. Quand ils veulent mettre en terre quelque homme mort, ils tournent au tour de luy, en beuuant d'autant, & le conuient à boire espandant sa part sur luy. Et quand ils le iettent dans la fosse ils mettent prés de luy vne poignée du vin & des viandes, & vn peu d'argẽt pour faire son voyage, & tandis qu'ils estoient tenus sujets par les Cheualiers Teutoniens, ils disoient à leur mot: Va t'en en l'autre monde, où tu auras domination sur les Teutoniens comme ils l'ont euë sur toy en ce monde. Quant aux mariages, si quelqu'vn veut espouser quelque femme, il faut bien souuent qu'il la rauisse. Les habitans de Liuonie sont de diuerses nations, vû qu'il y a des Liuoniens, des Curons, & des Letiens, qui ont de diuers langages. Toutesfois au cha-

steaux, & dans les villes on parle pour la plufpart Allemand.

On tient que les femmes de la ville de Rigen Liuonie sont braues & pompeuses & mesprisent les autres qui viennent de quelque autre pays. Elles seroient bien marries, si on les appelloit Dames. Elles ne s'adonnent presque à faire chose que ce soit, ains viuent continuellement en oysiueté & en delices. Au lieu de filer leurs quenoüilles, ou de faire quelque autre besogne de féme, elles ont des Coches ou Chariots bruslans, dans lesquels elles se vont promener l'Hiuer, & des nasselles en Esté pour s'aller esbattre sur l'eau.

Les Samogitiens sont de belle & grande taille, mais peu ciuils, rudes & barbares. Ils sont audacieux, & prompts à la guerre, & ont des corselets, & s'aident d'espieux semblables à ceux dont nous vsons, mais ils sont plus courts. Leurs cheuaux sont fort petits, & toutesfois ils leurs donnent tant de peine que c'est chose estrange. Ils rõpent la terre pour forte qu'elle soit non auec le fer, ains auec des socs de bois, de mesme que les Moscouites. Vn de leurs Gouuerneurs qui les vouloit soulager, leur fit porter des socs de fer: mais estant aduenu que durãt deux ou trois ans la terre ne rapporta que biẽ peu, àcause que l'air estoit mal temperé, ce peuple lourd commença à se mutiner, & à dire que ce malheur procedoit de ce qu'on faisoit cultiuer cõtre la coustume auec le fer, qui rẽdoit leurs terres infertiles, tellement que le Gouuerneur fut contraint afin d'euiter sedition, de les laisser labourer à leur fãtasie. Et à cause que le peuple y est si grossier, le diable les estonne bien souuent auec des visions fort estranges.

Ils espousent plusieurs femmes, & sans aucune consideration de sang, ny de parentage: vû que le fils apres la mort de son pere espouse sa belle mere, & le frere ne fait conscience de prendre sa belle-sœur à femme. Ils n'vsent d'aucune monnoye, & bastissent leurs maisons fort basses, couurant ces logettes de bouë, & de chaume, & faisant le toict ainsi que les barques ou galeres, & au sommet ils font vne fenestre si grande, qu'elle donne clarté à toute la maison. Le feu brusle tousiours là dedans, tãt pour apprester leur viãde, qu'à cause du froid qui est si vehement, que presque tout le long de l'année les riuieres demeurent glacées. Ils font l'astre ou le foyer au milieu de la maison, afin que le pere de famille estans assis, puisse en se chauffant prẽdre garde à son mesnage, & à ses troupeaux, pource que les hõmes & les bestes couchent sous vn mesme couuert, sans aucune separation.

Les plus riches & puissans au lieu de vases & coupes d'or, en ont qui sont faites de cornes de beufles. Ils n'vsent point d'estuues, ny de poisles comme leurs voisins; mais ils sont naturellement enclins à la diuination, aux charmes & sorcelleries, & l'obseruation des augures. Ils mangent presque tous du pain fort bis, & qui ne vaut gueres. Ils ne boiuent le plus souuent que de l'eau, & vsent rarement de biere, & de medon. Quant à l'habillement & langage, ils ne differe gueres des Lithuaniens.

Les Moscouiens ne sont differens des Polonois, quant aux mœurs & aux habits, & vsent de mesme lãgage, excepté qu'ils y adioustent encor quelques sifflemens, qui les rend vn peu differens. Au reste, ils sont courageux & vaillans au possible. Le Volhiniens sont aussi pleins de valeur & de courage, mais ils ont mesmes mœurs & mesme langage que les Russiens.

Les Russiens Meridionaux sont forts & vaillans, & vsent en guerre de l'arc, & d'vne picque de douze pieds de long. Ils hayssent estrangement le nom de Roy. Les Polonois ont des colonies presque en toute cette Russie, & presque

tous les Cheualiers, & les principaux du pays sont Polonois.

Les habitans du pays de Pomeran ont gardé la langue & les mœurs des Vandales, iusques au temps qu'ils ont receu la foy Chrestienne, vû qu'ils ont appris desllors le Saxon, lequel ils parlent encor auiourd'huy.

Les Prussiens, principalement les Nobles, descendent des Alemans, & retiennent beaucoup de leur naturel. Ils bastissent plus haut que les Polonois, & leurs coustumes sōt de plus lōgue durée que celle des autres. Ils ont aussi plus d'art & d'industrie, & vne beaucoup plus grande police que les autres: pource qu'à parler à la verité, les Alemās deuancent beaucoup tous les autres peuples du Nord soit en artifices, soit en administration & reglement des villes.

RICHESSES.

Les richesses des Polonois consistent en la grande quantité de grains, & de bleds de toutes sortes, dont le pays abonde en telle façon, qu'il secourut XVIII. l'an 1590. non seulement les pays voisins, mais encor la riuiere de Gennes, Rome, & le pays de Toscane, combien que leur voisinage fut en grāde necessité de semblable viures. Ils font aussi force argent de leur miel & de leurs cires, de mesme que de leurs lins, chanvres, & de leurs bœufs & moutōs, de leurs cheuaux, & de leurs beuftes. Mais la principale richesse vient des Salins d'Ocen, qui furent trouuez en l'an 1252. & pareillement de ceux de Velisque. Ce sel vient en partie de quelques mines, & en partie de quelques fontaines: de maniere qu'on en tire d'vne sorte en grande quantité de la terre, & l'on y fait aussi du sel par decoction.

Ils ne tirent pas aussi peu de profit de leur azur, & de leurs mines de fer & de cuyvre, lequel ils treuuent en abondance. Quād à l'ambre qu'ils trouuent sur le riuage de la mer ils en font de grands deniers toutes les années, & encor ils en peuuent tirer quelque peu de leurs mines de souffre.

Au reste si l'on oste le port de Dantzic, on n'y trouuera guere autre place marchande qui soit de grāde importance. Car quād à ce qu'on tire des autres Ports de Prusse & de Liuonie, il n'enrichit pas le Royaume d'argent, & mesme ne peut presque payer les draps de soye, & de laine qu'on y porte de Flādres, & d'Angleterre, ou biē les vins & succres, fruict & espices qu'ō y porte d'Espagne, & de Portugal, ou biē la maluoisie de Candie qu'on y vend 60. escus le tonneau, voire dauantage. Mais pour dire quelque chose de Dantzic, on tient pour chose assurée, qu'il s'y vend, ou change tous les iours plus de mille charges de froment, & seigle, outre le bois, la poix seiches & liquide, le lin, le chanvre, la biere, & vne infinité d'autres marchandises.

Pour reuenir à nostre discours, les Polonois vendent aussi grande quantité de fourrures, & de peaux de diuerses bestes, comme des martres & Renards, qui sont fort cheres. Mais pour conclusion ce pays n'estant pour tout cela trop marchand, horsmis le lieu de Dantzic que nous auons dit, & n'y ayant gueres de trafic aux villes, ny trop d'industrie aux habitans du pays, & d'ailleurs, les Polonois estans de tel naturel qu'ils ayment à faire bōne chere, principalement les nobles, & despencent excessiuement en festins & en habits, si bien qu'ils consument plus que leur reuenu ne porte: vû qu'ils māgent plus d'espices qu'aucune autre natiō, & que les vins & les draps de soye, & mesme la plus grande partie de ceux de laine, leur viennent de dehors, il est force que le pays soit pauure d'or, & d'argent: parce qu'vn

Royaume ne peut estre riche, s'il n'est tel qu'il en sorte beaucoup de marchandises, & qu'il y en entre fort peu, afin que la sortie luy apporte de l'argent, & l'entrée ne luy en fasse pas desbourcer. Et de fait c'est d'où vient la richesse du Royaume de Naples, & de l'estat de Milan, dont l'vn enuoye dehors grande quátité de grains, de vins, d'huyles, de soyes, de safrá, de fruits, de chevaux, & d'autres choses, par le moyen desquelles il tire de grandes sommes de deniers des estrangers: l'autre pourvoit beaucoup de pays de grains, de ris, de draps, & de ferremens, & de toute sorte de marchandises, & en reçoit bien peu des autres. Que si le Royaume de Naples (on peut dire le mesme de la Sicile) auoit autant d'ouvriers & de gens d'industrie qu'il a de fruits & de biens naturels, il ne trouueroit guere de pays qui luy pussent estre comparez.

XIX. Mais pour reuenir à la Pologne, ses reuenus ne sont si petits que quelques-vns estiment. Car premierement les reuenus du Roy, qu'on tire principalemét des mines de sel & d'argent, montent à six cens mille escus toutes les années. Il est vray que le Roy Sigismond Auguste en engagea vne partie, & le Roy Hery vne année auparauant qu'il en partit, voulant obliger vne partie de la Noblesse, en aliena pour plus de 300000. tolars de rente. Mais les Rois peuuent augmenter grandement le reuenu par la mort des possesseurs, appliquant à la Couronne les biens qu'ils ont accoustumé d'octroyer aux particuliers. Or le Roy peut espargner la plus grande partie de ce reuenu, d'autát qu'il est deffrayé auec sa Cour par la Lithuanie, & encore au moins en partie de la Pologne tandis qu'il demeure en ces Prouinces. Et veritablement on estimera cecy peu de chose, si l'on considere que les Royaumes d'Escosse, de Nauarre, & de Sardaigne ne passent pas cent mille escus de rente, ny le Royaume d'Arragon six cens mille en trois ans. Les reuenus du Roy de Pologne seroient plus gráds s'il n'estoit si liberal à l'endroit de ses Palatins & Chastelains, ausquels il donne ordinairement les deux tiers, & quelquesfois plus de tous les droits de leurs gouuernemens. Mais aux necessitez de la guerre, & des entreprises d'importance, apres la deliberation des Diettes, on charge le peuple de grosses tailles, qui se payét sur les terres ou sur les daces de la biere, qu'il arriue à telle sõme, que par le moyen de cét argent le Roy Estienne soustint vne fort grand guerre contre le Duc de Moscouie l'espace de trois années.

Quant à la Noblesse les biens sont ordinairement assez bien partagez entre les Seigneurs & les Gentils-hõmes. Car il n'y en a aucun qui soit de beaucoup plus riche que les autres, & les plus grands reuenus ne sont de plus de 25. mille escus. Il faut excepter de ce nombre les Ducs de Curlande, & de Cunisberg. Mais quád à ceux-cy, quoy qu'ils reconnoissent pour Superieur le Roy de Pologne, duquel ils sont feudataires, toutesfois ne sont pas membres vifs du Royaume, pource qu'ils ne s'assemblent & ne se trouuent pas aux Diettes, & n'ont aucune part en l'election du Roy, ou bien au gouuernement du Royaume: & ne passent cõme Seigneurs du pays, ains comme estrangers, comme ils sont veritablemét: pource que l'vn est de la maison de Dánemarc, à sçauoir le Duc de Curlande: & celuy de Cunisberg est de la maison de Brádebourg. Car toute la Prusse fut iadis des Cheualiers Teutoniens, qui y auoient vn grand Maistre particulier: mais ne pouuás resister aux forces des Polonois, ils se soufmirent comme feudataires au Roy Casimir. Finalement la grande Maistrise estant tombée entre les mains d'Albert de Brandebourg, il deuint Lutherien, & de grand Maistre Duc de Prusse.

FORCES.

Les forces de ce Royaume consistent en viures, argent, gens de pied & de cheual, armes & munitions de guerre. Nous auons parlé cy deuant des viures, & de l'argent, venons maintenant au reste. Les nobles sont obligez de seruir le Roy à leurs despens pour la deffence de cét Estat. Ceux cy seruent à cheual armez, partie à la façon de nos hommes d'armes, partie vn peu plus legerement, & partie aussi à la maniere des Tartares. Ces derniers sont nommez *Cosaques*, le mestier desquels est de piller, saccager, & ruiner toute chose, & tous vont à la guerre magnifiquement vestus, auec des casaques bordées d'or, & d'argent bigarrées d'vne infinité de couleurs, auec force plumes, aisles d'aigle, peaux de leopard, & d'ours, & auec beaucoup d'enseignes de diuerses façons & couleurs, & plusieurs autres ornemens propres pour les faire regarder aux leurs, ou pour les faire paroistre terribles aux ennemis. Ils ont des cheuaux de moyenne trape, mais beaucoup plus prompts, plus adroicts, & plus courageux que ne sont ceux d'Alemagne. On tient que la Pologne feroit en vn besoin cent mille cheuaux, & la Lithuanie soixante & dix mille, qui reuiendroient enuiron à cent mille, qui pourroient seruir. Il est vray que les cheuaux de *Pologne* sont beaucoup meilleurs que ceux de Lithuanie.

Ils font tel estat d'vn grand nombre de Caualerie, que mesprisant toutes les forces des autres, ils ne se soucient gueres de faire des forteresses. Ils croyent que les armées conduittes par des lieux couuerts contre les ennemis, doiuent cõbattre de meilleur courage pour la patrie, pour les femmes, pour les enfans, pour la liberté, & pour tout leur bien. Ils font profession de ne tourner iamais le dos aux ennemis, quelque accident qu'il leur arriue.

Sigismond Auguste Roy de Pologne, essaya bien souuent de faire resoudre les Diettes à la fortification de Cracouie à cause du voisinage de l'Empereur, mais il ne les pût iamais induire à faire ce qu'il desiroit, tãt pource qu'ils ne veulent pas donner aux Roys occasion de se rendre maistres absoluts par le moyen des garnisons, qu'aussi pource qu'ils disent qu'ils ont assez de courage & de force pour deffendre le Royaume.

Ils n'ont point de gens de pied, pource que tout le peuple du Royaume est diuisé en marchands & artisans qui habitent dans les villes, & en laboureurs qui se tiennent aux champs & aux villages, auec la sujection que nous auons dite: tellement que les armes restent entre les mains des seuls Gentilshommes, qui n'ont accoustumé d'aller à pied à la guerre. Mais lors qu'ils ont eu besoin de quelque Infanterie, ils se sont seruis de celle d'Allemagne, & de Hongrie. De sorte que le Roy Estienne eut en son entreprise de Liuonie enuiron seize mille hommes de pied de ces deux nations, & plus de quarante mille cheuaux du Royaume en son armée.

Quant à la conduitte de l'artillerie, & aux gastadours, ils se seruent pour cét effet des Tartares, & des paysans du Royaume. Ce Royaume est assez bien pourvû de canons & de munitions de guerre: tant pource que la Noblesse en a beaucoup en ses chasteaux, & maisons particulieres: qu'à cause que la Pologne estant si proche de l'Alemagne qui produit beaucoup de metaux, & qui a force maistres pour fondre, & manier l'artillerie, & tout ce qui appartient au mestier des armes, elle n'en peut manquer en aucune sorte, & elle en abonde

Bbb 3

d'autant plus qu'elle a moins de forteresses.

Il n'est pas qu'il n'y ait des places d'importance,&qui sont de quelque consideration : comme les forteresses de Lemburg, & de Camenez en la Russie Meridionale : le Chasteau de Cracouie en la basse Pologne, Polasque aux frontieres de Moscouie,& Mariembourg,auec quelques autres places qui sont en Prusse,& en Liuonie, & qui ont esté fortifiées, non par les Polonois, mais par les Cheualiers Teutoniens qui en estoient maistres.

Ces forces de Pologne dont nous auons fait mention, sont telles & en nombre,&en qualité,qu'il y a peu de Royaumes en Europe,ie ne diray pas qui les surmôte,mais qui les esgalent. Il ne manque à ses forces que la promptitude: Car il y a quatre conditiõs qui sont requises aux forces de quelque Estat que ce soit, à sçauoir qu'elles soient propres de cét Estat, & non empruntées ny mendiées d'ailleurs, nombreuses, vaillantes, & agiles, propres, pource qu'on ne se doit fier en autruy,que mal-aysémẽt:nombreuses, afin que quelque inconuenient estant arriué,on en aye tousiours de reste,qui puisse reparer la perte,ou empescher vne plus grãde: vaillãce,pource que le nõbre ne vaut rien sans la valeur,& mesme il nuit bien souuent beaucoup plus qu'il n'ayde:agile afin qu'on les puisse aisément,& promptement mettre ensemble, & les pousser où le besoin le requerra. Or les Polonois manquent de la derniere de ces quatre conditions. Car l'agilité d'vne milice despend principalement de deux choses, à sçauoir de l'authorité du Prince,&de la promptitude de l'argent: en Pologne le Roy ne peut resoudre, ny entreprendre vne guerre, ny imposer des tailles pour faire de l'argent sans le consentement des Diettes. Les Diettes, où il faut assembler beaucoup de gens, sont comme des machines de beaucoup de pieces, qui n'aduancent gueres qu'en vn fort long temps:& au maniement des armes on doit tenir pour prompt, & tôt prests les Princes qui se peuuent resoudre d'eux mesmes, & qui ont l'argent à commandement : autrement lors qu'il faut assembler ou disposer les Diettes, ou les Estats à la resolution de ce qu'on propose,& qu'il faut apres cela exiger, & ramasser de l'argent, on met tant de temps à ces choses, qu'il en reste peu pour l'entreprise, & l'occasion eschappe cependant. D'ailleurs en Pologne les Seigneurs, & Gentils-hommes font de si grandes despenses allant aux Diettes,& y demeurans, qu'ils n'ont que bien peu d'argent pour se pouuoir entretenir apres en vne armée.

Il se pourroit bien faire toutesfois qu'on se resoudroit promptement s'il estoit question de la deffence & conseruation de l'Estat, pource que la crainte du mal, & la consideration du danger rendroit chacun diligent. Mais ie croy qu'il y auroit beaucoup de lõgueur s'il falloit pẽser à l'entreprise de quelque conqueste : pource que l'esperance du bien ne nous esmeut pas auec tant de force que la crainte & l'apprehension du mal. Toutesfois on a vû que le Moscouite osta à Sigismond I. l'Estat de Pologne, & de Smolenque, sans qu'il en monstrât quelque ressentiment digne d'vn Roy, & d'vn si grand Royaume. Et le mesme Moscouite assaillit la Liuonie,qui s'estoit mise sous la protectiõ de Sigismond,sans qu'il y trouuât aucune resistance.Mais il faut dire que les forces de Pologne nombreuses,vaillantes,qui ne despendent de personne, auront tousiours autant d'agilité & de promptitude, que le Roy aura d'authorité & s'y acquerra de puissance.

Nous en auons vne exemple en la personne d'Estienne Battori,au temps du-

quel la Pologne non seulement s'est maintenuë en reputation d'estre capable de se deffendre des forces estrangeres, mais encore de faire des conquestes d'importance sur de puissans ennemis. Mais pource que nous auons parlé de l'agilité, qui est vne chose extrémement importante aux forces d'vn Estat, il ne sera hors de propos d'adiouster icy les causes de cette agilité. Les principales sont donc, comme nous auons ja dit, l'authorité du Prince, qui donne le mouuement à l'assurance de l'argent prest qui le maintient : pource que nous auons vû de puissantes armées qui consommoient le temps inutilement, à cause que le chef estoit lent, nous auons encor vû des victoires importantes au possible qui n'ont profité d'aucune chose à faute d'argét, sans lequel on ne peut faire marcher les soldats. La qualité des soldats est aussi grandemét considerable. Car on peut nier que l'Infanterie Alemãde & Bohemienne, ne manque d'agilité, qui est le propre du François, de l'Italien & de l'Espagnol, non seulement pource qu'ils sont plus dispos de leur personne: mais encor pource qu'ils se contentent de moins en la guerre. S'ils manquent de vin ils ne defaillent pour cela, & ne perdent pas courage s'ils viennent à estre sans chair, & tousiours ils supportent mieux les mes-aises, & les incommoditez de la guerre.

Dauantage la qualité des cheuaux importe de beaucoup en cecy, vû que les Flamans surpassent de beaucoup les Frisons, & les cheuaux d'Allemagne, aussi bien que les Polonois & les Hongres: les genets d'Espagne surpassent les cheuaux Turcs, & les Barbes sont plus vistes que les autres. Quant aux coursiers de Naples ils ne sont pas si vistes que les genets, mais ils durent beaucoup plus au trauail, & ont auec cela assez de vitesse.

Or l'experience a monstré que la caualerie Alemande n'est pas propre pour dóner la chasse aux ennemis ou pour les fuyr, à cause qu'elle est trop pesante, au contraire si les Valaques, les Hongrois, les Polonois, les Turcs, & les Mores de Barbarie ont mis quelqu'vn en route, il ne leur peut eschapper, & si quelqu'vn les a mis en desordre il ne les peut suiure : pource que maintenant ils sont au dos de leurs ennemis, & soudain ils en sont beaucoup esloignez.

Quant aux entreprises maritimes, les nauires ont fort peu d'agilité, pource qu'elles ne se peuuent remuer, ny tourner, sans vent : les grosses Galeres se remuent vn peu mieux, mais non gueres, si bien qu'il n'y a que les Galeres communes qui soient bonnes à cét effect. C'est pourquoy nous auons vû que les armes Chrestiennes, qui mettent vne bonne partie de leurs forces aux nauires, ont perdu bien souuent vne bonne partie de l'Esté qui est le temps auquel il falloit faire quelque effect; & que les armes Turquesques s'en despeschoient promptement. Mais il n'y a rien qui rende les Turcs plus agiles que nous que leur coustume de viure, & se contenter de peu, pource que le vin & séblables delicatesses empeschent plus nos armées, que tous les viures des Turcs ensemble ne font les leurs. De sorte qu'il ne se faut estonner si lors qu'ils vont à quelque entreprise, ils sont si bien pourvûs de canons, de bales, de poudre, & de toute sorte de munitions : pource qu'ils chargent de ces choses les chariots par terre, & les Galeres par mer, & non de vins, ou choses semblables, & pour conclusion ils vont à la guerre pour combattre, non pour yvrongner.

Mais pour reuenir à nostre propos, les Polonois confinent auec les Suedois qui ont quelques places en Liuonie, & auec le Marquis de Brandebourg, & l'Empereur, en tant que le Roy de Boheme, & il y a enuiron cent ans que les Roys de Pologne, n'ont eu guerre auec ces Princes: mesme le legitime Roy de Suede estant Roy de Pologne, il ne se peut faire la guerre à luy-mesme, & est seulement apres à demander vne partie de son Royaume, detenuë par son oncle Charles. D'ailleurs ce Prince ayant espousé vne fille de la maison d'Austriche, il peut viure en paix du costé de l'Empereur. Et quant aux Princes d'Alemagne, les forces sont tellement contre-pesées que les Alemans ne craignent pas que les Polonois forcent leurs villes qui sont bien fortifiées, & munies de tout ce qui leur est necessaire, sçachant aussi que l'Infanterie leur manque, & les Polonois n'ont aussi peur des Allemans en campagne.

De l'autre costé les Polonois confinent auec les Moscouites, le Precop, & le Turc. Quãt au Moscouite, i'en ay dit ce qu'il faut au discours de la Moscouie. Pour le regard du Precop des Tartares de la Chersonese Taurique, il peut mettre en campagne enuiron cinquãte mille cheuaux, & beaucoup plus auec l'ayde des autres Tartares ses amis, comme il fit l'an 1569. lors qu'à la solicitation du Turc, il en mena quatre vingts mille contre le Moscouite, & quãd il brusla la ville de Mosque l'an 1561. Mais cettuy-cy ne peut continuer longuemẽt vne entreprise d'importance: & c'est plutôt son fait de pilier, de picorer, & d'assasiner, que de faire la guerre comme il faut, & de combattre tellement qu'il est plus dommageable que dangereux. Ses gens trauaillent grandement la Podolie, & la Voline. On a quelquesfois consulté en quelle façon on pourroit remedier à leurs courses: & l'on a proposé de fortifier quelques Isles de Borysthene, que les Tartares passent pour entrer dans les Estats des Polonois, & d'y tenir quelque vaisseaux, & toutesfois la chose n'a pas esté executée.

Le grand Turc s'est fort aproché de la Pologne, en se rendant maistre de la Valaquie, qui estoit iadis feudataire de la Couronne de Pologne, suiuãt quelques conuentions qui s'estoient passées entre Alexandre Palatin de Valaquie, & Ladislas Roy de Pologne l'année 1403. & encor l'an 1432. entre Elie Palatin & Ladislas 3. Cette Prouince faisoit iusques à cinquante mille cheuaux, & abõdoit en toute sorte de biẽs: mais les guerres l'ont presque renduë deserte, si bien qu'elle feroit à grand peine vingt-cinq mille cheuaux. Mais i'ay assez fait voir au discours de l'Empire du Turc, & les aduantages, ou desaduantages qu'on peut trouuer en ces deux Princes: si bien que ie remets les Lecteurs à ce que i'en ay dit en ce lieu.

GOVVERNEMENT.

A Voir le gouuernement de Pologne, & le considerer soigneusement, & de pres il semble que ce soit plustôt celuy d'vne Republique que d'vn Royaume. Car les nobles, qui ont grãde authorité aux Diettes, & aux Cõseils eslisent le Roy, luy donnent telle authorité que bon leur semble: la puissance de ces nobles s'agrandit & s'augmente tous les iours: vû que pour le regard de l'eslection du Roy, ils n'õt aucune loy, regle, ou forme de la faire, ny par escrit ny par traditiõ. On sçait seulemẽt que l'Archeuesque de Gnesne a souueraine

authorité aux interregnes.(C'est luy qui denonce les Diettes, preside au Senat & proclame le nouueau Roy) & que le mesme auec l'Archeuesque de Leonpurg & leurs Suffragans qui estoient au nombre de traize, & les Palatins au nombre de vingt huict & les grands Chastelains qui estoient trente en nombre, auant que le Roy Estiéne eut institué de nouueaux Euesques Palatins & Chastelains en Liuonie lors qu'il a conduit, & quelque petit nombre d'autres persónes entrent en cette eslection. Les Nonces terrestres y ont encor vne certaine authorité. Ils appellent ainsi certains, qui sont cóme Agens des tours; ou cercles de la noblesse, qui se tiennent & se font par les Prouinces, cóme on void en France les tours des Barons, principalement aux Prouinces qui se conduisent par Estats, & non par Esleus. Ceux-cy au tẽps des Diettes s'assemblẽt en vn lieu proche du Senat. Ils eslisent là deux Mareschaux, par le moyen desquels ils signifient leur desir au Senat: & ils ont depuis quelque tẽps en çà acquis tãt de reputation & d'authorité, qu'ils semblent les autheurs & les chefs des publiques deliberations du Royaume, & il y en a eu quelques-vns qui ont mieux aymé estre Nonces que Senateurs. Tous ceux-cy ensemble restreignent de plus en plus la puissãce de leurs Princes, toutes & quãtesfois qu'ils procedẽt à quelque nouuelle eslection. Mais encore que la courõne de Pologne dépende de la libre eslectiõ de la noblesse, on ne lit pas toutesfois qu'ils ayẽt iamais priué le sãg Royal de la successiõ, pour trãsporter le Royaume en quelque autre famille, sinon vne fois, lors qu'ayãt d'émis Ladislas (qui fut toutesfois remis apres) ils esleurent Venceslas de Boheme: mesme ils ont tousiours porté honneur & respect aux enfans de leurs Roys, comme anciennement à Edige, qu'ils marierent au Roy Iagellon, & de nostre temps à Anne mariée au Roy Estienne. Et l'on sçait assez aussi que Sigismond 3. a obtenu la courõne de Pologne, principalement pource qu'il estoit fils de Catherine sœur de Sigismond Auguste & de la susdite Anne. Mais jaçoit que l'authorité du Roy comme nous auons ja dit, dépende d'autruy en ce qui est de l'eslection: toutesfois elle est absoluë en beaucoup de choses depuis qu'il a esté esleu. C'est luy qui fait publier les Diettes, & qui prescrit le temps & le lieu que bon luy semble. C'est luy qui eslit les Conseillers seculiers, & qui nomme les Euesques qui demeurent apres Conseillers sans qu'õ y obserue autre formalité. Il est Maistre absolu des reuenus de la Courõne ou du domaine, & Seigneur absolu immediatemẽt de ses sujets (il n'a nul droit sur ceux des nobles) & execute absolument les deliberations faites aux Diettes. Il est souuerain Iuge des nobles aux causes criminelles, a entre les mains tout le moyen de biẽ faire à qui bon luy semble. Finalement il a autant de pouuoir qu'il a d'accortise & de prudence.

Or à raisõ des choses que nous auõs dites les nobles viuent en Pologne auec vne fort grande liberté. Ils font ce qui leur plaît, & les Ordonnances du Roy (comme ils disent eux mesmes) ne durent que trois iours, & ils se portent en son endroit comme s'ils estoient freres. Et de mesme que le Roy gouuerne ses suiets, qui sont tels immediatement, auec vne authorité absoluë: aussi ils disposent immediatement de leurs vassaux, sur lesquels chacun d'eux a vn pouuoir plus que Royal, tellement qu'ils les traittent comme des esclaues.

Les Roys de Pologne pour affermir leur Empire on fait vne chose remarquable, vû que de mesme que les Romains augmenterent leurs forces, en communiquant la Bourgeoisie de Rome & le droit du pays Latin aux habitans des villes & des Prouinces conquises: aussi ils ont grandement estendu,

vny & affermy leur estat, en faisãt part des priuileges de la noblesse Polonoise aux Prouinces cõquises ou par force d'armes, ou par autre voye, & en egalãt leur Noblesse à celle de Pologne. Ce fut en cette sorte que le Roy Ladislas vnît la Russie, & la Podolie à la Pologne. Sigismond premier la Prusse, Sigismond Auguste la Lithuanie, & Estienne la Liuonie: en quoy ils se monstrerent fort iudicieux & aduisez, pource que les honneurs estans pareils, & les commoditez égales, les hommes en deuiennent plus vnis aux necessitez & aux dangers.

Les choses dignes de consideration touchant le gouuernement sont, que la diuersité des sectes qui se trouuent au Royaume de Pologne produit de perpetuelles noises & inimitiez entre ces peuples, & fait qu'elles ne penettrent pas seulement aux Prouinces, aux villes & aux maisons, mais s'engendrent encor entre le pere & le fils, & entre le mary & la femme.

Dauantage la discorde des dependances est grande en ce Royaume, pource que cette Couronne estant sujette à essectiõ pousse les cœurs de plusieurs à l'esperer, & à pourchasser d'obliger les Polonois par diuerses voyes, & principapalement à l'occasion de leurs voyages, pource que la ieunesse de ce Royaume desireuse de voir les autres pays arriue en d'autres Estats, où elle est caressee par les Princes, & ces ieunes gens estant de retour en Pologne sont commis par les courtoisies receuës à se rendre partisans des Princes qui les ont obligez: & ils ne peuuent monstrer cette partialité qu'en l'élection du nouueau Roy, où l'vn peut autant que l'autre: & par ce moyẽ on void naistre vne diuision de courage, qui n'apporte point de desordre durãt la vie du Roy, vû que cette nation est extrémemẽt fidelle à son Prince, mais il se pourroit faire que ces differens & professions ouuertes de faueur & d'affection les feroient secrettement entrer en d'é fiance l'vn de l'autre.

XXIII. Il y a vn autre differẽt qui est celuy des ordres du Royaume, à sçauoir de l'ordre des Senateurs, & de celuy des Cheualiers. Pour l'intelligẽce dequoy il faut sçauoir qu'encor que leur principale intentiõ soit tousiours de maintenir leur cõmune liberté, qui est égale en tout chef de noblesse, neantmoins la necessité du gouuernement a introduit que ceux qui se trouuent dignes de quelque cõduite sont plus estimez & de plus grande puissance que les autres: & pourtant cette dignité superieure est reduite à deux degrez, à sçauoir au Palatinat, & à la Chastellenie, pource que les Roys du tẽps passé introduisirẽt peu à peu d'appeller ces hõmes de grande dignité aux consultations publiques, cõbien qu'ils eussent pouuoir de faire toute chose sans eux, de cõmander, de disposer, de recompenser, & de punir de leur propre mouuemẽt. Depuis on ordonna que ces dignitez feroiẽt vn corps de Senat, sans lequel le Roy ne pourroit cõsulter ny deliberer de choses publiques. Le reste de la noblesse est presque en nombre infiny à cause de la grãdeur de ce Royaume, & afin que chacun des nobles, lors que l'occasion requiert qu'on face des ordonnances publiques, y puisse interposer son authorité & son consentement, ou au contraire, chaque Palatin à la requisitiõ du Roy doit appeller toute la noblesse de son Palatinat en vne ville particuliere, & ayãt exposé les choses qui se doiuent traitter, & leur volonté estant arrestée suiuant le desir des plus signalez, ils eslisent quatre ou six de leurs corps, qui se nomment Nonces ou Messagers terrestres, qui se trouuent auec les autres deputez des autres Prouinces au lieu ordõné par le Roy, où les Estats generaux se doiuent tenir, & ces deputez vnis font vn corps qu'on appelle l'ordre des Cheualiers, moindre en dignité que le premier mais égal en authorité, & partãt cettuy-cy est coustumier de contredire à l'approbation de

l'ordre des Senateurs.

La cause de cette discorde naît de ce que l'Ordre des Senateurs a pour but de complaire à la volonté du Roy, à laquelle ils s'accordent tousiours, cōme ceux qui sont recompensez du Roy mesme, & l'ordre des Cheualiers a pour but le bien public, & ceux-cy croyent que s'ils ne resistent, ils ne peuuent maintenir leur liberté, & empescher le soupçon de la tyrannie : si bien qu'ils s'opposent tant qu'il leur est possible à l'autre.

L'autre discorde est celle des familles nobles, entre lesquelles il reste peu d'intelligence, & au cas qu'on vint à l'eslection de quelqu'vn de ces maisons, lors que l'interregne arriue, il pourroit naistre de grandes fautes, selon qu'ils auroient plus ou moins de puissance.

La derniere discorde est celle des Prouinces, comme de la Lithuanie, Russie & Liuonie, d'autant que les Gentils-hōmes de ces Prouinces endurent peu volontiers, leurs pays estās plus grands, d'estre gouuernez & sujets des Polonois.

Mais il y auroit bon moyen de remedier à toutes ces choses, suiuant l'exemple du Roy Estienne, qui essayoit aux Estats generaux d'accorder les poincts de la Religion, & d'establir vne forme aux futures eslections, afin que les partis des nobles demeurassent vains, & qu'on empeschât par ce moyen plusieurs desordres qui pourroient naistre de ces discordes & affections diuerses. Quant aux differens des ordres des Senateurs & des Cheualiers il taschoit de les esteindre le mieux qu'il luy estoit possible. Il appaisoit les dissentions des nobles, se monstrant semblable à tous, & les appellant esgalement aux dignitez du Senat, en distribuant pour recompense les reuenus publics, estant seuere aux remuans & seditieux, & finalement en se rendant protecteur des bons & paisibles de quelque condition qu'ils fussent.

Pour le regard des differens des Prouinces il faudroit faire cōme luy, qui les esteignoit auec beaucoup d'art, principalement ayant esleu pour sa demeure la ville de Grodme assise aux frōtieres de la Lithuanie & de la Pologne, à cause dequoy il sembloit qu'il fit esgalement part de sa faueur & de sa disgrace aux vns & aux autres, & pour conclusiō il taschoit de contenter toutes les parties.

Maintenant pour particulariser & specifier mieux les choses qui concernent le gouuernement de ce Royaume, il faut sçauoir qu'il y a deux membres qui composent son Estat Politique.

Le premier est celuy des Princes Ecclesiastiques, c'est à sçauoir de deux Archeuesques, dont le premier est celuy de Gnesne, Primat du Royaume, & Legat né du Pape en toute la Sarmace, qui a authorité de couronner les Roys : l'autre est celuy de Leunpurg en la Russie Meridionale. Ce nombre est encor composé de plusieurs Euesques, qui sont presque tous grand Princes, comme celuy de Krachow en la basse Pologne, celuy de Posnan en la haute: celuy de Ploco en Masouie, celuy de Chalme en Volhinie, celuy de Presmil en Russie, celuy de Camenes en Podolie, celuy de Kiouie, & plusieurs autres.

L'autre membre est des nobles lays qui sont les Palatins, Chastelains, grands Mareschaux, Chanceliers, Vice-chanceliers, Colonels, Capitaines, & autres. Mais apres les Princes Ecclesiastiques, le Chastelain de Cracouie, tient le premier lieu prés du Roy, & est suiuy des Palatins de Cracouie & de Vilne. Parmy les Palatins il y a quelques principaux Chastelains meslez, & apres les autres Chastelains grands & petits occupent les places.

Les Palatins de tout le Royaume de Pologne sont ceux de Cracouie, de San-

domir, de Lublin en la basse Pologne, de Posnon, de Calis, de Sirad, de Lanccicie, d'Vladislauie, de Brest: de Rau, de Ploc en la haute Pologne: le Palatin general de Masouie: celuy de Drohic general de Russie, celuy de Belz en Palatin general de Podolie: celuy de Volhine, en Lithuanie, celuy de Vilne, celuy de Troc, celuy de Minsce, celuy de Kiouie, celuy de Misczislaue, celuy de Vitebscie, & celuy de Polonie. Dauantage ceux de Culme, de Mariembourg, & de Pomeranie. Il y a enuiron en tout le Royaume 60. Chastelains, & deux Archimareschaux en Pologne, & autant en Lithuanie. Il y a pareil nombre de Mareschaux en l'vne & en l'autre de ces deux Prouinces, & les vns & les autres ont diuers noms: car on appelle les vns terrestres, les autres de court. Il y a pareillement deux Chanceliers, & autant de Vichanceliers, qui ont deux sceaux, & vont apres les Mareschaux. Il y a deux Generaux d'armée, dont l'vn est en Pologne, & l'autre en Lithuanie. Il y a pareillemét 40. Capitaines generaux en la basse Pologne 30. en la haute, & 12. en Masouie, qui sont aux choix du Roy.

RELIGION.

XXV. AV commencement de l'heresie des Hussites, cette peste commença à s'espandre par les pays sujets à la couronne de Pologne: mais le Roy Ladislas assisté des Seigneurs & des Euesques du Royaume, s'y opposa de toute sa puissance. Car ce Roy refusa la couronne, que ceux de Boheme luy offroiét, & par ce moyen empescha que cette heresie ne passa de Boheme en Pologne, & l'on ordonna vne Diette generale du Royaume, que quiconque receuroit, ou fauoriseroit l'heresie en quelque sorte que ce fut, fut puny sans exception. Mais pource qu'au commencement que Luther sema son heresie les ieunes gés alloient estudier à Lipse & à Wittemberg, en partie pour apprendre la langue Alemande auec les lettres, en partie par curiosité, ils retournoiét en leurs maisons ou heretiques tout à fait, ou moins affectionnez Catholiques. Si bien que Sigismond qui regnoit lors, deffendit aux ieunes gens d'aller estudier en ces lieux. Cette deffence arresta quelque peu le cours de ce mal, mais non pas du tout, pource qu'en partie à cause de la liberté des Gentils-hommes Polonois, en partie à cause du voisinage des pays infectez d'heresie, & pareillement par le moyẽ du commerce de la mer Balthique, l'heresie prit pied en ce Royaume, & mesmes quelques-vns y renouuellerent les opinions d'Arrius & d'Elbion.

Les premiers qui receurent la doctrine de Luther & de quelques autres heretiques furent ceux de Prusse, pource que les marchands y porterent auec leurs marchandises ce venin d'Allemagne, & l'espandirét en partie auec les liures, & apres cela les Ministres & Maistres d'escole l'aduancerent encore mieux. Tellement que l'an 1525. le peuple de Dantzic desireux de nouueauté, cõme poussé par la fureur de la secte de Luther, desposa le vieil Senat, & en crea vn nouueau de gens indignes, fit Consul vn Notaire, prophana les Eglises & en emporta les meubles, & fit mille indignitez aux Prestres & Religieux. Et bié que le Roy s'y estát trãsporté appaisât la ville en quelque sorte, toutesfois la religiõ Catholique y demeura tellement en desordre, que les Catholiques perdirét les Eglises, & le seruice de Dieu en fut presque du tout banny. De sorte qu'il ne reste pour le present à Dantzic qu'vn conuét de Religieux de l'ordre de S. Dominique, qui y officient encor auiourd'huy librement, & vn Monastere de religieuses dás la ville, & vn autre dehors. Depuis quelques années en çà on y a permis l'entrée à quelques Iesuistes qui n'y ont aucun college & y preschent seulemét, & font leurs autres exercices, & ceux-cy en ont conuerty vn assez bon nombre,

Mais pour retourner à l'histoire du progrez de l'erreur de Luther, & des autres sectes en Prusse, les desordres dont i'ay parlé furent suiuis de l'apostasie d'Albert de Brandebourg, qui à la persuasion de Henry, & de Georges ses freres deuint Lutherien : & le grãd Maistre des Cheualiers Teutoniens de Prusse, se fit Duc d'vne bonne partie de cette Prouince. Les peuples de son pays embrasserent aussi tôt cette secte à l'exemple de leur Duc, & apres cela elle entra dans la Prusse du Roy de Pologne, où elle se fut beaucoup plus estenduë, si le soin des Euesques, ne s'y fut opposé. En la Prusse du Duc, outre l'heresie de Luther & d'autres, celle des Anabaptistes y a mis le pied, principalement à Cunisbergue : il y a aussi des gens qui suiuent l'opinion d'Osiandre.

Quant à la Liuonie, il y passa au temps de Federic I. Empereur, quelques Predicateurs qui y firent vn grand fruict, & entr'autres vn Meinard de Lubec, qui fut pour cette cause consacré Euesque de Liuonie par l'Archeuesque de Breme. Il eut pour successeur Bertold Abbé de Cisteaux, qui estant entré au combat contre les ennemis de la foy, y fut tué. Pour cette cause on introduisit en Liuonie l'ordre des Cheualiers de l'espée, pour deffendre auec les armes les Predicateurs, & la foy Chrestienne. Cét ordre se voyãt foible à la longue, s'vnit par l'authorité du Pape auec les Cheualiers Teutoniens, & au lieu des Cheualiers de l'Espée, ils furent appellez Porte-Croix, & depuis ce temps les grands Maistres de Liuonie commencerent à reconnoistre le grand Maistre de Prusse pour Superieur ; ce qui dura iusqu'au temps d'Albert de Brandebourg, qui les affranchit moyennant quelque somme d'argent en l'an 1513. Il y auoit lors cinq Eueschez en Liuonie, à sçauoir Derpt, Afilie, Oesilie, Curland & Riuaille, l'Archeuesché de Rig. En l'an 1528. le grand Maistre, & les Cheualiers embrasserent ouuertement l'opinion de Luther qui estoit entrée de main en main en Liuonie, de la mesme façon que nous auons dit qu'elle auoit esté introduite en Prusse. Toutesfois les Euesques demeurerent fermes quelque temps. L'an 1537. les Cheualiers mûrent guerre à l'Archeuesque de Rig, de la maison de Brandebourg, pource qu'il ne vouloit pas suiure leur opinion, & le firent prisonnier : mais craignans Sigismond Roy de Pologne, qui s'estoit mis en armes en sa faueur, ils le deliurerent, & remirent au premier estat : & apres sa mort Rig vint au pouuoir des Polonois. Assez tôt apres, l'ordre des Porte-Croix finit par la mort de Guillaume de Furstẽberg : mais auãt que cét Ordre fut esteint, ces Cheualiers assaillis par le Duc de Moscouie, & despoüillez de la plus grande partie de leurs Estats, se mirent sous la protection de Sigismond Roy de Pologne, qui leur dõna toutesfois fort peu de secours. Cependant le Moscouite gaigna la ville de Derpt, & la plus grãde partie des autres : & transportant les Liuoniens ailleurs, y mît des Colonies des Moscouites. D'autre part Iean Roy de Suede s'estant mis en armes contre le Moscouite se saisit de Riuaille, & de Nerue, & de quelques autres places de la Prouince, & Magne, ou le grand frere du Roy de Dannemarc, se fit maistre d'Oesilie & de Curland, où est l'Euesché de Vinde. Finalemẽt le Roy Estiẽne de Pologne fit la guerre à Iean grand Duc le Moscouie, & le contraignit à luy ceder la Liuonie, pour éuiter vn plus grand dommage.

Il y a en cette prouince six sortes de gens, à sçauoir Estons, Allemans, Suedois, Danois, Moscouites, & Polonois. Les Estons sont les originaires du pays, & ceux-cy vsent d'vne langue particuliere, & parmy tãt de changemens veu qu'ils ont esté tantôt sous les Cheualiers, tantôt sous les Suedois,

dont les vns & les autres estoient heretiques, tantôt sous le Moscouite, qui est Schismatique) ont sans aucune ayde spirituelle conserué quelque semẽce de l'ancienne Religion. On ne sçauroit croire combien ils honorent les Prestres : ils leur portent le sel, les chandelles, & les fruicts nouueaux, afin qu'ils les benissent. Ils ont par le pays des Eglises fondées depuis long-temps, & les frequentent auec grande deuotion, & font grand estat de l'eau beniste. Chacun d'eux, a de coustume de prendre vn Apostre pour son protecteur: ils vsent de la Confession, mais cét vsage est presque esteint, à cause du long tẽps qu'il y a qu'ils sont sans Prestres. Il faut dire le mesme de l'Extréme-onction, & par consequent de la sainte Eucharistie, & beaucoup plus de la Confirmation. En fin ils ignorent tellement les ceremonies de la Religion Chrestienne, que quelquesfois on trouuera à grãde peine en vn village vne seule personne qui sçache faire le signe de la Croix, ou dire la Patenostre; & il y a de la difficulté à leur ayder en cela, à cause de la difference de leur langue.

Les Allemands habitent aux Citez qu'ils ont basties pour la plus part. Rig est la Metropolitaine de Liuonie, où l'on ne voyoit autre reste de Chrestienté qu'vn Conuent de Religieuses, où il n'y en auoit que deux, l'an 1587. (& l'vne de celle-cy auoit cent ans, l'autre n'en auoit guere moins) iusques à tant que le Roy Estienne y fonda vn College de Iesuites, qui furent chassez à l'incitation des Ministres, l'an 1587. Et ainsi qu'on parloit de les r'appeller, la mort du Roy Estienne rompit ce dessein : mais ils y furent remis l'an 1591. par l'authorité du Roy Sigismond, & des Estats du Royaume.

Les lieux qui sont possedez par les Roys de Suede, & de Dannemarc, ont seulement retenu quelque foible estincelle de la foy, & demeurent priuez de tout secours spirituel.

Quant aux lieux où les Polonois se sont habituez, l'on a tasché de reduire leurs habitãs à la voye de salut, & l'on y trauaille tousiours. Il y a pour cét effet vn college des Iesuites à Derpt, ville presque esgale au Rig, & aux frõtieres de la Moscouie. Et pour cõclurre le discours de ce pays, le Roy Sigismond fit vn Edit l'an 1589. par lequel il deffendit aux Ministres Lutheriens de prescher en Liuonie.

Mais pour le regard de la Pologne, l'heresie de Luther y estant desia *espanduë*, quelques Ministres Caluinistes, ou Zuingliens, y allerẽt l'an 1560. & y furent receus par vn certain François Lismanin Apostat, & apres auoir presché contre le Pape, les Saints, les Religieux, & la Messe, ils s'attaquerent mesme au mystere de la S. Trinité, & semerent en peu de iours de si meschãtes doctrines, que la moins mauuaise estoit l'Arrianisme. De là nasquirent en toutes les deux Polognes, haute, & basse, les secrets & blasphemes des Druites, Triteites, Trinitaires, Arriens, sectateurs de Paul de Samosate. Le Roy Sigismond Auguste qui n'auoit nuls successeurs, leur permît presque toute liberté, estant bien aise de contenter en cela les Nobles, & de leur laisser suiure la secte qui leur plairoit. Et pource que les Gentils-hõmes furent abbreuuez les premiers de ces doctrines, ils corrompirent aysément beaucoup de gens, partie en desobligeant les Catholiques, partie en donnant les chaires des Colleges aux heretiques, & partie en publiant de nouueaux Cathechismes. Et ceux-cy eussent fait encores pis, si Sigismond ne fut mort en bref : mais ayans eu pour successeur Henry, puis Estienne Battori, le cours de ces mauuaises doctrines fut vn peu arresté. Ce dernier pourchassa pour cét effect que les Euesches fussent

mises entre les mains des personnes de bonne vie. Il vsa de mesme soin en l'eslection des Senateurs & Officiers de la Couronne. Il institua des Seminaires dressa des Colleges, & reforma l'Eglise de Cracouie.

L'an 1589. le Ministre Caluiniste de Cracouie se conuertit, & abjura publiquement son heresie, & le temple de ceux de cette secte fut brusle par les enfans l'an 1587. & depuis encore en l'an 1592. Or encore qu'en toutes les deux Polognes il y ait beaucoup d'heretiques, toutefois il y en a plus en la basse que en la haute. Il y a plusieurs Caluinistes, Ebionites & Anabaptistes, principalemét aux enuirons de Lublin. A quatre lieuës ou enuiron de cette ville, est celle de Leuathonie, où les heretiques enuoyent leurs enfans aux estudes.

Quant aux Lithuaniens, ils estoient jadis sujets aux Moscouites: mais Batri grand Cam de Tartarie, ayãt presque atterré les Russiens, ceux de Lithuanie, dont Erdiznil estoit alors Prince, vindrent à se soustraire de leur domination. Depuis Mindoch grand Duc de Lithuanie se fit Chrestien, & fut honoré du titre de Roy par le Pape Innocent 3. mais il retourna bien-tôt à l'idolatrie. Finalement l'an 1386. & le 4. iour de Février, Iagellon grãd Duc de Lithuanie receut la foy Chrestienne, & fut baptisé, & ayant espousé l'Infante de Pologne fit baptiser aussi ses sujets de Lithuanie.

Mais à cause du peu de soin qu'on a eu de les instruire, depuis, de la grandeur du pays, de la meslange des Russiens (qui outre l'heresie, & le schisme, ont encore mille estranges superstitions) & à raison aussi du destourbier de l'heresie de Luther, & d'autres sectes de ce temps, les habitans n'ont pas esté bien confirmez en la vraye foy: car en Lithuanie & en Samogitie qui est vne de ses dependances, l'on descouure en beaucoup de lieux plusieurs restes d'idolatrie. En quelques lieux ils adorent vn Dieu domestique, qu'ils nomment Dinstipan, c'est à dire, Seigneur de la fumée, ou de la cheminée, & luy offrent vne paire de poulets, & font de grands festins à son honneur. A quatre mille loin de Vilne en vn village du Roy nommé Louanaschy, on adore encore aujourd'huy les serpens.

Les Samogithiens nourrissent encore en beaucoup d'endroits certains serpens noirs qui ont quatre pieds, les regardent sortir de chez eux, & y retourner auec grande superstition: s'il leur aduient quelque inconuenient, ils estiment que le peu d'hõneur qu'ils portent à ces serpens en est cause. Les mesmes portent grãd honneur au feu, au foudre, au bois, au Soleil, à la Lune, & aux arbres qui sont fort hauts, ou qui sont remarquables pour leur vieillesse. En plusieurs endroits de la Lithuanie ils sacrifient des truyes grasses à la deesse Tellus ou Terre, & diuers animaux au dieu Ziemienni. Il y a aussi quelques Mahometans, depuis que Vitolde Prince de Lithuanie emmena l'an 1396. vne horde de Tartares, & la logea sur la riuiere de Vache, à deux mille loin de Vilne, & leur permit de viure à la Mahometane : & il y en a encore en quelques autres lieux. Les Zuingliens dresserent il y a beaucoup d'années vn College à Vilne auec grands frais, & y corrompirent presque toute la ieunesse de la Lithuanie : mais il est aujourd'huy presque desert par le moyen des Iesuistes, aux escoles desquels, à cause de la reputation de la doctrine, les heretiques mesmes, & les schismatiques mandent leurs enfans, & tous les iours il s'y conuertit beaucoup de personnes signalées. L'authorité & le zele incroyable de la maison de Radziuil, ayde grandement en Lithuanie à la conuersion des heretiques, & à l'edification des Catholiques.

Pour le regard des Russiens Meridionaux, les nobles suiuent la plusspart l'Eglise Romaine (combien qu'il y en a quelques-vns d'entr'eux qui sont heretiques) & le peuple reconnoist l'authorité du Patriarche de Constantinople, & suit les erreurs des Grecs. A present en toute la Russie, y comprenant aussi la Lithuanie, on ne compte que cinq Eueschez Romains, ou Latins, à sçauoir Vilne, Samogitie, Kiouie, Ianovo, & Luceorie, auec l'Archeuesché de Leunpurg. Mais les Russiens ont deux Archeueschez, à sçauoir celuy de Vilne, & celuy de Leunpurg (cette-cy porte encor le titre de Metropolitaine) & six Eueschez, à sçauoir de Polosque, de Volodemire, du Luceorie, de Pisce, de Kiouie, & de Presmil. Il y a encore à Leunpurg vn Archesque, ou Patriarche des Armeniens, à cause que ce peuple trafique en grãd nombre en la susdite ville, & à Camenis, & aux enuirons. Volhinie qui est comprise sous la Russie (de mesme que la Podolie) est la demeure du Duc d'Ostrogoye, qui a sous luy plus de quatre mille feudataires. Cettuy-cy est chef de ceux qui viuent à la Grecque.

Somme des Prouinces sujettes à la couronne de Pologne, qui sont proches de la mer Balthique, participent grandement aux heresies d'Alemagne; & celles-cy sont la Prusse, & la Liuonie. Celles qui confinent auec la Silesie, la Morauie & la Hongrie sont tachées des heresies de leurs voisins: mais celles qui s'aduãcent vers le Midy & le Leuant, suiuent pour la plusspart les erreurs des Grecs, & ne sont pas exemptes des heresies de ce temps.

Mais afin qu'on reconnoisse & puisse iuger le nombre des Schismatiques i'en donneray icy deux exemples. Luceorie ville de Volhinie, contient enuiron mille feux: il y en a cent & sept de Catholiques, & les autres sont de Russiens Grecs, & quelques-vns d'Armeniens. En la ville de Paloce, que le Roy Estienne gagna sur les Moscouites, les Grecs ont sept Eglises, & les Latins vne, qui est mesme demeurée sans Prestres l'espace de plusieurs années. Il y en a plusieurs en la basse Pologne qui suiuent les heresies modernes, neantmoins le nombre des Catholiques y est beaucoup plus grand que celuy des heretiques. Quant à la haute Pologne, elle est beaucoup moins infectée d'heresie ce qui est entr'autres choses prouenu du soin des Archeuesques de Gnesne, à la iurisdiction desquels elle appartient presque toute. On trouue encore peu d'heretiques à la Plosque, de mesme qu'à Vladislauie: mais il n'y a pays qui en soit plus exempt que la Masouie, où l'on ne sçauroit presque trouuer vn heretique public.

Genealogie des Ducs & Roys de Pologne.

XXVI. LECH fut le premier qui eut commandement sur les Polonois: mais les Histoires de Pologne ne disent pas en quel temps il obtint cette principauté.

Apres sa mort, ses enfans & les enfans de ses enfans dominerent selon l'aisnesse: leurs faits & les temps de leur domination ne sont point marquez dans les histoires.

Apres que la race de Lech fut toute esteinte, les Princes & grands Seigneurs delibererent au commencement de choisir, & d'establir sur eux quelque Prince: mais enfin tous furent de viure en liberté, si bien qu'ils esleurent dou

douze Vvoyewodes, ou Palatins, seulement pour administrer iustice à vn chacun, & pour gouuerner les charges publiques.

Long-temps apres les Polonois s'ennuyans du gouuernement des Palatins, d'autant qu'ils cerchoiẽt plustot leur profit particulier, que le bien commun, voulurent auoir vn Prince pour les gouuerner, & esleurent Gracchus, qui demeuroit au pied des montagnes Sarmatiques, pres de la riuiere de Vistule. Ce fut luy qui fit bastir Gracchouie.

Il laissa pour son successeur Gracchus son fils aisné. On tient que cecy estoit 400. ans auant la Natiuité de nostre Seigneur. Ce Gracchus fils aisné du premier, ayant prins possession de la Pologne, fut tué par son frere, qui se rendit par cét homicide odieux & detestable à tous : & apres se voyant ainsi hay, mourut de tristesse. Lors les habitans de Gracchouie receurent Vande leur sœur pour leur Princesse. On dit qu'elle s'immola aux Dieux pour vne grande victoire qu'elle obtint contre les Teutons, & se ietta du haut du pont de la riuiere de Vistule.

Apres que la posterité de Gracchus fut faillie, le peuple choisit encor douze hommes pour gouuerner le pays : mais ils entrerent en dissention, & cependãt les ennemis entrerent par force dans la Pologne, saccagerent & rauagerẽt tout sans que les gouuerneurs leur resistassent. Le peuple voyant cecy, esleut pour Prince souuerain vn homme vaillant, bien experimenté à la guerre & fort aduisé, nommé Premislaus, à qui ils baillerent le nom de Lesko, à cause de sa grande finesse. Il fut le 5. Gouuerneur apres Lech premier du nom.

Apres sa mort on fit Duc vn ieune homme, qui fut appellé Lesko II.

Il laissa pour successeur vn sien fils nommé Lesko 3, qui regna fort sagement, & eut vn fils legitime nommé Popyel, & vingt bastards. Il laissa la Principauté a Popyel, & bailla à chacun des autres vne Prouince.

Les enfans de Lesk troisiéme.	Popyel legitime	Semouite.
	Boleslaus.	Semonislaus.
	Casimire.	Bogdale.
	Vladislaus.	Spirzigure.
	Vratislaus.	Spirzmere.
	Oddo.	Sbignée.
	Bernin.	Sobeslaus.
	Pribislaus.	Vissimire.
	Premislaus.	Czessimire.
	Iaxa.	Vislaus.
	Semian.	

Popyel estant instalé, se fascha des montagnes de Gracchouie, & transporta son siege à Gnesne qui est en plat pays : puis ce lieu luy desplût : si bien qu'il choisit vne nouuelle demeure entre des lacs & y bastit la ville de Cruinize : où il y establit le siege de sa principauté. Enfin il fut mangé des rats.

Apres la mort de Popyel, les Polonois esleurent pour leur Duc vn hõme de village, nommé Pyast, qui faisoit du miel il estoit homme d'assez petite stature, mais fort robuste.

Semouite fils de Pyast luy succeda & poussa bien loin les limites du Royaume : il laissa vn fils en bas aage, nommé,

Lesko, qui fut du temps de l'Empereur Arnoul, & de Michel Empereur de Grece.

Lemomislamus son fils luy succeda, & laissa apres la principauté à son fils.

Miesko, qui regna l'an de salut 963. Quelques vns le nomment Mietlaus: il se fit Chrestien à l'instance de Boleslaus Roy de Boheme, de qui il espousa sa fille nommée Dambrowke.

Boleslaus son fils luy succeda, & espousa en l'an de salut 984. Iudith fille de Geysa de Hongrie. Cestuy cy fut crée Roy par l'Empereur Othon, & couronné l'an 1001. Car auparauant tout cét Estat n'estoit qu'vne Duché, & ses Princes estoient nommez Ducs, ou Gouuerneurs. Il mourut l'an de grace 1014. Mietzko, ou Mietzlaus son fils luy succeda: il ne faisoit rien que par le conseil de sa femme, & estoit du tout adonné à toute sorte de plaisirs. Pour cette cause les peuples que son pere auoit subiugez, se retirerent de son obeyssãce, comme les Bohemiens & les Morauiens, toutesfois il retint en sa sujection les Russiens qui se vouloient aussi reuolter.

Casimir son fils apres s'estre rendu Moyne à Clugny, fut fait Roy, & quitta le cloistre par la permission du Pape, à la charge que chasque chef de maison du Royaume de Pologne (excepté les Gentils-hommes) payeroit vn denier de rente toutes les années aux Successeurs de saint Pierre. Il fut couronné à Gnesne, l'an de grace 1041. & mourut l'an 1058.

Boleslaus son aisné fut couronné Roy la mesme année 1058. Cettuy-cy s'adonna à toutes dissolutions, & en estant repris par Stanislaus Euesque de Gracchouie, qui l'excommunia, le voyant endurcy en son peché, il le tua d'vn coup d'espée. Le Pape l'ayant sceu, osta la couronne au Royaume de Pologne, & rendit tous les sujets absous de l'obeyssance du Roy, qui deuint bien tôt apres enragé en Hongrie, où il s'estoit retiré, & mourut.

Vladislaus son frere luy succeda l'an de grace 1082. mais il ne fut point couronné, combien qu'il se fit appeller Roy, pource que les Euesques craignoient de desobeyr au Pape. Finalement se sentant accablé de vieillesse, il diuisa le Royaume à ses deux fils: il dõna la meilleure part au legitime, nommé Boleslaus, & à Sbignée son bastard la Massouie, la haute Pologne, Pomeran & Prusse: il mourut l'an de salut 1102.

Le Royaume de Pologne estant ainsi diuisé, à Sbignée mût la guerre à son frere Boleslaus, qui n'eut pas grand' peine à le vaincre, & rangea sous son obeyssance tout ce que Sbignée possedoit: de sorte que ce miserable fut contraint de se jetter aux pieds de sõ frere, & obtint de luy qu'il demeureroit Duc de Massouie. Finalement pource que son frere l'importunoit tousiours, & luy estoit rebelle, il le fit tuer. Apres plusieurs beaux faits, ayant perdu vne bataille, il mourut, à ce qu'on dit, de tristesse l'an 1139.

Vladislaus son fils aisné, qui auoit eu pour sa part les terres de Gracchouie, Stradie, Lancicie, Slese, Pomeran, & la souueraineté du Royaume, fut esleu Prince souuerain selon son testament, mais n'estant pas content de sa portion, qui estoit la huictiesme partie du Royaume, il manda à tous de se retirer de l'obeyssance de ses freres, & leua gens contre eux: mais ils entrerent en Gracchouie, & gagnerent le chasteau, & le contraignirent de sortir hors de Pologne, & de s'enfuyr en Allemagne vers Conrad Roy des Romains.

Boleslaus le Crespe son frere par le consentement des freres, & des grands Seigneurs du pays, fut fait souuerain Seigneur du pays, apres la fuitte de Vladislaus, l'an de grace 1146. Il mourut l'an 1173. & fit testament au profit de son fils vnique Lesko.

Mietzlaus oncle de Lesko & frere de Casimire, fut esleu pour souuerain Duc de la haute Pologne, & Duc de Pomerā, & on luy adjousta encore Gracchouie, auec toute la Prouince: Mais d'autāt qu'il deuint tyran, on mit en son lieu Casimire son plus ieune frere, qui mourut soudainement l'an 1192. apres auoir pris certain breuuage.

Lesko fils aisné de Casimire, surnommé le Blond, luy succeda. Mietzlaus marry de cela, fit tant enuers Helene mere de Lesko, qu'estant desia fort ancien, il r'entra en possession de la Monarchie, & de Gracchouie: mais depuis ce Mietzlaus s'en estant allé en la haute Pologne, Lesko fut derechef mis dans le chasteau de Craconie: toutesfois Mietzlaus fut remis en la souueraine principauté de Cracouie l'an 1202. Mais il mourut tôt apres, & laissa la Seigneurie à Lesko, qui mourut l'an 1227.

Boleslaus le Chaste succeda à son pere Lesko, & mourut l'an 1274. apres auoir regné 37. ans. Surquoy il faut remarquer que Conard qui s'estoit porté comme tuteur des enfans de Lesko, gouuerna depuis l'an 1227. iusques à 1243.

Henry le Barbu fut successeur de Belessaus le Chaste.

Lesko le Noir vint apres, & mourut l'an 1289.

Boleslaus Duc de Moscouie fut esleu apres luy, mais bien tôt apres démis.

Henry surnommé Preud'homme, luy succeda, & mourut l'an 1290.

Henry fils de Boleslaus Duc de Legnits fut son successeur, & apres sa mort ses deux Duchez furent diuisées en deux Ducs. Celle de Cracchouie escheut à Premislaus, & Vladislaus Locchteck eut la Duché de Sandomirie.

Les Polonois ayant consideré apres cela, que le meilleur estoit de n'auoir qu'vn Prince qui fut reconnû de tous esleurēt l'an 1295. au mois de Iuin, Premislaus 2. pour leur Roy, il fut oingt & sacré en l'Eglise de Gnesne. Il fut en fin tué par l'enuie des grands du Royaume, en l'âge de 38. ans, apres auoir regné 7. mois & 11. iours.

Vladislaus Locheteck fils de Casimire, fut apres esleu Roy: mais depuis à cause de sa dissolution il fut démis l'an 1300. & on esleut.

Venceslaus Roy de Boheme qui fut sacré à Gnesne, & mourut l'an 1505.

Vladislaus Locheteck trouua apres moyen de se faire Duc de Gracchouie: mais quelques Polonois esleurent cependant pour leur Prince, Henry Duc de Glagouie, & ce furent ceux de la haute Pologne, de Posnau, & de Calisie, toutesfois Locheteck eut tousiours victoire contre son competiteur Henry, & fut accepté pour souuerain, pour tous les autres Polonois. Ce Locheteck obtint du Pape la Couronne Royale qu'il prît au temple de Gracchouie, l'an 1320. Il mourut l'an 1333.

Casimire son fils luy succeda, & regna 40. ans.

Loüys Roy de Hongrie, fils de la sœur de Casimire, fut esleu Roy de Pologne, & couronné l'an 1370. & gouuerna le Royaume 12. ans.

Huduigne la plus ieune des deux filles de Loüys fut sacrée Royne de Pologne, les Polonois luy baillerent pouuoir de gouuerner le Royaume iusques à ce qu'elle eut espousé quelque Prince. En fin Iagello grand Duc de Lithuanie, encor idolatre l'espousa, à la charge de se rendre Chrestien, & d'vnir la Duché de Lituuanie à la Couronne de Pologne.

Iagello grand Duc de Lithuanie fut Roy de Pologne, par le moyen de son mariage auec Huduigne, l'an mil trois cens octante six, & à son Baptesme il

fut nommé Vladislaus : il mourut l'an de grace 1434.

Vladislaus son fils luy succeda, & regna dix ans, & mourut l'an vingt & vn de son aage.

Casimire son frere grand Duc de Lithuanie, fut appellé à la Couronne de Pologne l'an 1445. & mourut l'an de grace 1492.

Iean Albert fils aisné de Casimire luy succeda, & mourut l'an 1501.

Apres la mort de Iean Albert les Polonois esleurent Alexandre son frere, qui mourut à Vilne, au voyage contre les Tartares, ayant quarante-cinq ans desia passez.

Sigismond le plus ieune de tous les enfans de Casimire, fut esleu Roy de Pologne l'an 1506. il mourut l'an 1549.

Sigismond Auguste son fils succeda à son pere la mesme année, & mourut l'an 1573.

Henry de Valois fut appellé à la Couronne de Pologne la mesme année 1573. & partit enuiron la my-Octobre pour y aller: mais Charles 9. Roy de France son frere estant mort, il laissa la Pologne pour venir regner au pays de sa naissance, l'an 1574.

Estienne Battori de la maison des Princes de Transyluanie luy succeda, & fit longuement la guerre aux Moscouites & autres, auec de grandes auantages, il mourut l'an 1587.

Sigismond fils aisné du Roy de Suede, & de la fille de l'Empereur Sigismond & d'Anne Royne de Pologne luy a succedé. Il debat l'heritage paternel cotre son oncle le Duc Charles depuis fort long-temps, tantôt auec perte, tantôt auec auantage. Cette guerre destourne les Polonois de faire valoir leurs armes, & leur courage contre le Turc ou Moscouite.





DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY DE DANNEMARC.

SOMMAIRE.

1. QVELLES *Isles & pays comprend le Royaume de* DANNEMARC, *ses bornes & parties principales desquelles la premiere est applée* Iulie ou Iutland, *ancienne habitation des Cimbres : sa limite, longueur & largeur.* 2. *Des quatre grands Eueschez compris dans la Iulie, & quels Gouuernemens, Isles, Citez & Chasteaux sont contenus sous chaque Eueschê.* 3. *Du rocher* Skarrinklint *d'énorme grandeur, & duredoutable angle de Iulie, & description des Duchez de* Schleszwich *&* d'Holsace, *aßises dans la Iulie Meridionale : Origine de ses deux noms, leurs ville, & Chasteaux.* 4. *De la* Scanie, *Prouince jadis diuisée en deux Duchez : ses Gouuernemens, villes & Chasteaux, & de l'admirable* Horloge *de Londe, representant tous les mouuemens des Astres & Spheres du Ciel.* 5. *De l'Isle* Selande, *sa longueur, largeur, ses villes & Chasteaux.* 6. *De l'Isle* Fionie ou Fuynen, *diuisée en vingt quatre Gouuernemens: son aßiette & limites, ses principales villes, chasteaux & Isles contenuës dans son enceinte.* 7. *De la* Noruege *& ses bornes, ses chasteaux, gouuernemens, & villes.* 8. *De l'aßiette de* l'Islande *diuisée en quatre parties ses Eueschez & Monasteres.* 9. *De la bonté de l'air, & fertilité des Prouinces de* Dannemarc: *de leurs bons pasturages, & puissans cheuaux, des champs rapportans alternatiuement les troisiesmes années, poissons & grains. Mines d'or, argent, plomb & airain. Des pesches des Merlus.* 11. *Fontaine dont la fumée transforme en pierre ce qu'elle touche* 11. *Des poissons veneneux & excesßiue longueur.* 12. *Des montagnes d'Islande couuertes de neiges, & vomissantes flammes & feux par le pied.* 13. *De l'origine des Cimbres & descente de cette nation en Italie.* 14. *De la bonne complexion & disposition de corps & d'esprit des peuples de Dannemarc, leur naturel & maniere de viure & vestemens.* 15. *Leurs richesses au trafic de bestail, grains, poissons, cheuaux, draps de Walman, soulphre, beurre salé.* 16. *Des richesses du Roy de Dannemarc, & enquoy elles consistent.* 17. *Quel nombre de vaisseaux il peut armer.* 18. *Combien il y a de Gouuernemens (appellez Herets) en Dannemarc. De la forme & ceremonies obseruées au couronnement & sacre des Roys.* 19. *Des cinq Ordres qui sont en tout le Dannemarc, & des principales dignitez & offices de ce Royaume.* 20. *Du gouuernement & police particuliere de chaque Prouince.* 21. *Heresie de Luther, quand & par qui introduite en ce Royaume.* 22. *Liste des Roys qui ont regné en Dannemarc.*



1. E Royaume de Dannemarc comprend vn grand espace de terre, & de mer auec plusieurs Isles, c'est à sçauoir la Chersonese Cimbrique, maintenant Iutie, la Dithmasie, Scauie, Hallande, & toutes les Isles, qui sont encloses dans le Golfe Codan entre la Iutie & la Scanie, & ce Royaume a sous sa puissance toutes les nauigations de la Noruege, qui est maintenant vnie à cette Couronne. On y met aussi Duché d'Holsace & l'Isle d'Islande.

Le Dannemarc est seulement joint en deux endroits à la terre ferme. Il est borné du Ponent de la mer Germanique, du Leuant de la Balthique, du Septentrion de la Nouerge & Suede, & du midy de l'Holsace & du Pomeran. Or tout le pays des Danois est composé de plusieurs parties, dont les principales sont la Iutie. Fionie, Selande, & Scanie, outre les Isles proches de chacune des ses parties.

La Iutie cõmunément Iutland, que quelques-vns voulent nõmer Gothie, demeure ancienne des Cimbres, est nommée Chersonnese Cimbrique par les Historiens & Geographes, & diuisée en Meridionale & Septentrionale. Sa borne du costé du Midy est la riuiere d'Eyder, & sa longueur est d'enuiron 80. milles en tirant du fleuue d'Elb vers le Nord. Sa plus grande largeur est de 20. milles. La Septentrionale s'estendant vers la Nouerge finit prés de Scage, ville renommée entre les mariniers, à cause des bancs qui se rencontrent aupres. Ce pays a sa plus grande largeur aupres d'Alebourg, d'autant que le Golfe de Limford coulant par là, & perçant toute la Iutie du costé du Ponẽt, & excepté vn petit espace separant la Iurisdiction de Wensusle du reste fait presque vne Isle de toute cette contrée, & s'estandant en fin par vn large canal, & faisant beaucoup d'Isles auec ses branches, distingue & limite beaucoup de Prouinces auec son cours. Cette Iutie est diuisée en quatre grands Eueschez, c'est à sçauoir de Rip, d'Arthus d'Alebourg, de Wibourg.

L'Euesché de Rip comprend 30. gouuernemens, sept citez, & dix chasteaux
II. Royaux la Reyne Dorothée vefue de Christienne. 3. fonda vne Accademie à ses despens à Koldinge. Le Diocese d'Arthus contient trente & vn gouuernement, sept citez & cinq chasteaux. La ville d'Arthus est renommée à cause du Port que fait de grand Cap de Hellenis qui s'estend enuiron l'espace de deux milles, depuis le chasteau de Kahoe, par le pays de mols iusqu'à la haute montagne d'Ellemsbanergh. Cette Diocese a sous elles les Isles de Somsot, Hielm, Zueu, Hiarnœ, Gerno, peut estre Hilgenes & plusieurs autres. L'Euesché de Vandalie, d'Aalbourg ou de Burgiauie comprend trente gouuernemens & six citez. Ses parties plus signalées sõt Wendsyssel, Hhandheret, Thyland, & Morsoe. Wendisselon Vendisilie, c'est à dire terre & siege des Vandales, comprend six gouuernemens, trois villes & vn chasteau.

On voit en ce pays le mõt Alberg, où l'õ trouue quelques marques & restes des anciens Geans. Ses Isles proches sont Grysholm, Herizholm, Tydsholm &
III. autres. On void en Hanheret vn rocher d'estrange grandeur nõme Skaringtklint. Ce paysà sous luy les Isles d'Olãde & d'Oxcholm, quatre gouuernemẽs vne ville nommée Thystad, ou Cristierne. 3. fonda vne accademie, & le chasteau Orunme. Il a sous luy les Isles d'Hasholm, Ostholm, Iegen, Cifland, Egholm, Bodum, & Morsée, trois gouuernemens, vne cité nommée Nicapie, & le chasteau de Lundflod, qui a aupres vne Isle nommée Ageroe. Le Diocese

de Wibourg embrasse seize gouuernemẽs, trois citez, & autant de chasteaux. Prés de là presqu'isle de Wenslie, où elle finit en pointe, on void l'Angle de la Iutie qui est si redoutable a ceux qui voyagẽt sur la mer. Tout le riuage Occidental de la Iutie est tel, que ceux qui veulẽt aller par mer en Noruege ou en Leuant, sont contraints d'éuiter & de fuyr cette coste par vn long destour.

La Iutie Meridionale dite Nordalbinge cõprend les deux Duchez de Schleswick, & d'Holsace. La Duché de Schleswick tire son nom de sa ville capitale. Ce pays se nommoit jadis la Duché de Iutie, que Waldemar petit neveu d'Abel Roy de Dannemarc receut le premier en fief du Roy Henry, enuiron l'an de grace 1280. Or le general gouuernement de ses deux Duchez appartient au Roy de Dannemarc & à Adolphe Duc d'Holsace, alternatiuemẽt, & l'vn apres l'autre. Crantzius nomme la ville de Schleswick Heidebui ou Hieneba, disãt qu'vne Royne de Dannemarc, nommée Hethe luy donna ce nom. Cette ville est fort cõmode pour le trafic à cause d'vn bon Port qu'elle a. On void assez pres de ce lieu le Fort ou Chasteau de Gotorpe, où il y a vne doane qui est si bõne qu'on a vû telle année 500000. bœufs de Dannemarc qu'õ menoit en Almagne qui ont payé le peage. On void encor en cette Duché la ville de Flensbourg assise entre de fort hautes montagnes, & sur le bord de la mer Orientale, sur laquelle son Port s'estend qui est si cõmode, si profond, & si assuré que presque tous les habitans peuuent de leurs maisons charger & descharger les vaisseaux de marchandise. On trouue encor en ce pays les places d'Hussene & de Haderslebie. Les Princes Seigneurs & Gentils-hommes y ont force maisons & chasteaux.

L'Horsace qui tire ce nom de l'abondãce du bois qui y est, qui s'appelle Holt en Alemand, a pour ses bornes du Leuant la riuiere de Bilen, du Couchant la Store, du Midy d'Elb, & du Nord l'Eidere. Elle est diuisée en quatre parties, c'est à sçauoir en Dithmasie, Holsace, Stormarie & Wagrie. Les principales villes d'Holsace sont Segeberg qui est en Wagrie à quatre milles de Lubec: Itzohora belle d'assiette: Store qui est entourée d'vne belle riuiere nauigable. Chilonie, vulgairemẽt Kile, qui a vn bõ Port où les marchãds viennent se rendre d'Allemagne, de Liuonie, de Dannemarc, & de Suede. On voit encor les places de Crempe & de Reinholdsbourg, & encor en Dithmarsie Meldarps, Heininkste & Tellinckste, & en Stormarie Hambourg sur l'Elb.

La Scanie est vne grãde Prouince du Royaume de Dãnemarc jointe à la Suede. Quelques-vns la nomment Scandinauie, au lieu de Scondanie, c'est à dire plaisãte Danie, ou plaisant pays de Dãnemarc : les autres l'appellent Scanie, les autres Sconingie, & vulgairemẽt Sconen. Cette Scanie est entourée de mer de toutes parts, excepté d'vn costé où il y a vn bras de terre qui s'estend vers le Nord, & delà se recourbe vers le Leuãt où il se joint à la Suede, mais il y a entre deux de grãdes forests & d'aspres rochers, par lesquels on va si malaisémẽt de Scanie en Gothie, partie de Suede, qu'on a beaucoup moins de peine à y aller par mer. Cette Prouince a esté jadis diuisée en deux Duchez, c'est à sçauoir en celles d'Hallãde, & de Blekinge, & maintenãt elle cõtient 23. gouuernemẽs & 15. citez. Sa ville capitale est Londe, demeure de l'Archeuesque du Royaume. IV.

Il y a aussi la cité de Malmoge ou d'Ellebogen principale ville de tout le pays, à cause de ses Foires, & du trafic qui s'y fait. On void en Hollãde le chasteau de Warbourg basty sur le sommet d'vne fort haute mõtagne. Les Isles proches de la Scanie sont celles de Landoë, Hannoë, Bornholm, Isle fameuse,

diuisé en quatre Gouuernemens,& contenant trois citez & vn chasteau: Gotlande,où est l'ancienne ville marchande de Wisby,maintenant moins peuplée & moins riche. Pres du destroit de Sunde il y a vn chasteau Royal nômé Cronebourg,où est la garnison de l'extremité de la coste de l'Isle de Selande, Federic 2. Roy de Dannemarc fit ietter ses fondemẽs dãs la mer auec de fort grãds frais,& maintenant ce bastiment est si assuré,qu'il n'y a rien qui le puisse esbranler. Il y a en la ville de Londe vn Horloge merueilleux,& fait auec vn grand artifice où l'on void les mouuemens du Soleil & de la Lune,& choses sẽblables,& toutesfois & quantes que l'heure veut sonner,on void venir deux Cheualiers l'vn contre l'autre qui se donnent autant de coups que la grosse cloche pẽduë en la tour sonne d'heures. Il y a encor beaucoup d'autres singularitez en cét Horloge,comme les trois Roys ou Mages qui vont adorer Iesus Christ entre les bras de la Vierge lors que l'heure sonne. Mais si l'on ne vouloit faire la description entiere elle pourroit estre ennuyeuse.

L'Isle de Selande ou Sialand est la plus grãde de toutes celles de Dannemarc Sa longueur est d'enuirõ deux iournées,& sa largeur est presque d'autãt. Elle comprend quinze citez & douze chasteaux Royaux. On comte entre ses villes Haffnie,ou Copenhagen ville capitale de tout le Dannemarc grande & riche,& pourueuë d'vn port fort cõmode & assuré à cause du voisinage de l'Isle d'Amager. Au dessus d'Haffnie on void Helsingore,& apres le chasteau de Cronebourg dõt i'ay parlé,& de l'autre costé au de là de la mer, le chasteau de Helsinbourg,auec vne ville de mesme nom. C'est là que la Selãde & la Scanie s'approchent tellement l'vne de l'autre auec leurs Caps,qu'elles ne laissent entr'elles qu'vn petit espace de mer appellé Diesund. C'est là que tous les vaisseaux qui tendent vers le Leuãt sont contraints de passer,& de payer le peage au Roy de Dannemarc. Et d'autãt qu'il y a vn chasteau de chaque costé, lors que la necessité le requiert, le Roy peut tellemẽt boucher ce passage auec les nauires,qu'il empeschera quelque armée que ce soit de passer outre : Il aduiẽt bien souuẽt qu'õ y void arriuer en vn iour 200. voire 300. vaisseaux de diuers endroits d'Europe. On void encor en ce pays Roeschildie, jadis Euesché, où l'on void encor de belles tõbes de plusieurs Roys & Ducs, mais elle est maintenant pauure & dépeuplée. Or la Selande a sous elle les Isles d'Amagrie, Huen, ou Wen, Mœneslaud où est la cité de Siegoe, & plusieurs autres.

La Fionie,vulgairement Fuynen tient le premier rang entre les Isles du Golphe Codan apres la Selande. Elle tire son nom de sa beauté, vû qu'elle est extrémement agreable,tãt a cause de son assiette que de ce qu'on y aperçoit:& elle est separée de Dannemarc par vn si petit destroit nômé Middelfar Sunt, qu'elle semble y estre jointe. Elle regarde la Iulie du costé du Couchant,& la Selande du Leuant, & l'on croit qu'elle est au milieu de tout le Royaume de Dannemarc. Elle est longue de douze mille pas,& large de quatre. Sa ville capitale est d'Otensche,assise presque au milieu de l'Isle. La Fionie est diuisé en vingts-quatre Gouuernemens,saize citez,& six chasteaux Royaux. Les autres citez autour d'Otensche, qui est comme leur centre, sont presque égallement esloignées & tellement basties au bord de la mer,qu'elles trafiquent commodément non seulement en la mer Balthique, mais encor par la Suede, Noruege,Russie,Flandre,& Alemagne. Entre les villes on compte Nibourch, Sienbourch, Faboch, Assens, Bogens, Middelfar, Ketteminde. Les principaux chasteaux sont Neubourg, Hagenschovv, Hinsgagel, Elcheborg,& la Cour

du Rogard. Il y a en cette Isle beaucoup de villages, & de maisons de Gentils hommes. On voit en la ville d'Otensche deux belles Eglises, l'vne dediée a S. Canut, l'autre à saint François.

Les Isles comprises sous la Fionie sont au nombre de 90. assises du costé du Midy, & pour la plusp art habitables. Les principales sont Langelād. Lawlande, Falstrie, Arre, Alse, Toginge, Arroe. Celle de Langeland a de lōgueur sept lieuës d'Alemagne. On y void la ville de Rudkepinge, & le chasteau Royal de Tranekere, & plusieurs villages, parroisses, & maisons de Gentils-hommes. Falstrie a de longueur enuiron 4. lieuës d'Alemagne, & contient les villes de Stubecopen, & Nicopen. Arie esloignée d'Elysie de demie lieuë a trois parroisses & quelques maisons de Gentils-hommes, auec la ville, & le chasteau de Koping. Elle appartient auec l'Elysie à la Duché de Slesuic. Elisie, ou Alse, ou Alsen ayant deux lieuës, & quatre de longueur, n'estant guere esloignée de la Duché de Slesuic, regardant le Golphe de Flenbourg, est separées des premieres terres des Anglois par le mesme Golphe. Il y a en l'Isle d'Alsen la ville de Sundebourg, auec vn chasteau de mesme nom, puis Norborch, Osterholm, Die Holle, & Gammelgard. Elle a treize parroisses fort peuplées qui peuuent fournir promptement vn bon nombre de gens de guerre.

Tassinge ou Tossinge Isle principalement entre plusieurs autres prés de Svvinebourg ville de Fionie, a vne lieuë de longueur. De cette Isle de la ville d'Ascens il y a deux lieuës iusques en Iutie: & de Nibourg en Selāde quatre lieuës par la mer Balthique, qui est bien souuent fort dangereuse.

Aroe assise à l'entrée de la Duché de Sleuisc, où l'on passe en Fionie par le Golphe d'Arse à la ville d'Ascens contient quatre villages peuplez. On cōpte encor prés de là les Isles de Romso, Endelo, Ebelo, Boko, Brando, Zoroe, Aggernis, Hellenis, Iordo, Birkolm, & autres. On voit encor l'Isle d'Huene où l'on voit le Chasteau d'Vranibourg, plein d'instrumens de Mathematique fort admirables, & fort assurez. Il y a aussi l'Isle de Malmogie petite, mais bonne, où l'on voyoit autresfois les chasteaux de Syndebourh, de Nordbourg, Kathecidie & Hamere, mais on n'en voit aujourd'huy que les fondemens, & les ruines.

La Noruege, qui obeyt au Roy de Dannemarc a pour ses bornes du costé du Midy de Dānemarc, du Ponent de la mer Oceane, du Leuāt la Suede, & du costé du Nord les Lapponiens, desquels elle est separée par de fort hautes mōtagnes tousiours couuertes de neige. La Noruege fut jadis vn Royaume florissant, dont la puissance s'estendoit bien loin : Mais il est aujourd'huy sous la domination des Danois. On y compte cinq chasteaux Royaux, & sept principaux Gouuernemens, dont le premier du costé du Midy est Bahus. Les villes qui luy sont sujettes sont Marstrand assise en vne presqu'isle, puis Koengeef, Congel, & Oddevvold, ou Odvvad. Le second chasteau est Aggethuse, qui a sous luy les villes d'Ansloye, siege Episcopal, puis Tonsberg, ou Konigbert, Fridrichstad, Saftzbourg, & Schin, ou Schon, & la grande, & petite Hammarie.

Le troisiesme chasteau est Bergerhuse, sous lequel sont les Citez de Berg, & de Staffanger, Berg ou Bergue est la ville la plus marchande, & le grenier de toute la Noruege, & demeure du Gouuerneur, & de l'Euesque. Il y a aussi vn port du tout commode & assuré.

Le 4. chasteau est celuy de Nidrosie, vulgairemēt Trundtheim & jadis Tron-

don, jadis place Metropolitaine de toute la Noruege maintenant reduit en forme de bourg.

Le cinquiesme chasteau est Wardus, qui n'est nullement fortifié, & est seulement ordonné pour la demeure du Gouuerneur de ce pays en esté.

VIII. L'Islande que quelques-vns prennent pour Thule, & qui sont cõbattus en cela par Saxon-Grammairien, Crantzius, Milius, Ioue & Peucer, est assise, non sous le premier Meridien cõme quelqu'vn la marquée, mais à huict degrez au de là. Sa lõgueur est de cent lieuës d'Alemagne, & mesme il y en a qui y en adjoustent encor 44. Sa largeur est de 65. lieuës d'Alemagne. Elle est sujette aux Roys de Dannemarc, depuis l'an de grace 1260. & est diuisées en quatre parties. On nomme la partie Orientale Aust Lendingafiordung, l'Occidentale Westfiordung, la Septentrionale Nortlendingafiordung, & la Meridionale Suydlendingafiordung. Ils n'ont point de villes, & ont en leur lieu des montagnes. Cette Isle a deux Eueschez, c'est à sçauoir Holam, qui a sous soy les Monasteres ne Pingore Remested, Modur, & Munkeniere, & celle de Scalholt, qui a sous soy les Monasteres de Videy, Pirnebar, Circkebar, & Sckirdes.

QVALITE'.

IX. LA Iutie Septentrionale produit grande quantité de froment, de seigle, & d'orge, & choses semblables. Elle abonde aussi en pasturages en quelques endroits, & nourrit tant de bœufs & de vaches, qu'on en meine vn nombre incroyable aux Prouinces estrangeres, principalement en Alemagne, où il en passe tous les ans apres de cent cinquãte mille. Il y naît aussi de beaux & puissans cheuaux, qu'on transporte ailleurs en grand nombre. On prend force poissons en cette mer, & principalement des harens. Les habitans de ce pays sont fort sujets aux rhumes & catharres, à l'esquinance & aux pleuresies.

Quãnt à la Meridionale, la Duché de Slesuic abonde aussi en bestail, & quãt à celle d'Holsace elle est pleine de bois & de forests. Mais on n'y trouue guere de grands & fort chesnes, ains seulement presque par tout des saux, du fruict desquels les pourceaux, qui y sont en grand nombre s'engraissent. Les châps rapportent alternatiuement toutes les troisiémes années force poisson, & force grain. Car durãt trois ans on laboure, en peine & l'on moissõne vn champ, puis durant trois ans on lasche dessus les estangs, afin que le poisson se nourrisse de l'herbe, & que les champs s'engraissent de la bourbe que l'eau emmeine. Il n'y a en ce pays, ny vignes, ny oliuiers: mais on y trouue grand nombre de bestes sauuages, & pareillement beaucoup de cheuaux. Il y a beaucoup de riuieres qui arrosent ce pays, dont la principale est Eidere. Il y en a encor quelques autres, mais on en doit nommer plusieurs plustôt ruisseaux que riuieres. Au reste du costé par la mer Baltique arrosel Holsace & la Duché Slesuic, elle fait de beaux Golphes, qui sont fort cõmodes pour les marchands: & en quelques endroits on pesche grãde quantité de poissons, & principalement de saumons: Le pays est plein, & a bien peu de montagnes.

La Scanie ne cede à aucun pays en bon air, en bonne terre, en commodité de Ports, en richesses maritimes, en pescherie de lacs & de riuieres, en bestes sauuages, en mines d'or, d'argent, dairain & de plomb.

L'Isle de Gotlande abonde en froment, en beurre, fromage, & en diuerses sortes d'animaux. Il y a aussi de fort grãds sapins, & de belles pierres propres à bastir: La Selande porte toute sorte de grains en abondance.

La Fionie a vn bon terroir, & de grand rapport. Car elle produit du bled en

abondance,& principalement du ſeigle & de l'orge,& cecy arriue ſans qu'on le meilliore auec le fumier. De ſorte que Munſter a eſcrit qu'il put fort à l'entrée des villes à cauſe du fiẽt du fumier qu'on y jette, ſãs s'en ſeruir à engraiſſer les champs. Elle nourrit auſſi vn nombre preſque infiny de bœufs, de vaches & de cheuaux. Il y a auſſi dans cette Iſle beaucoup de foreſts, où l'on trouue force chévres, cerfs, liévres, & renards. La mer voiſine fournit vne grande quantité de poiſſons.

L'Iſle de Lawlãde porte tant de froment & de noiſettes que c'eſt choſe preſque incroyable: & celle de Falſtrie, rapporte auſſi beaucoup de froment, & en pouruoit ſes voiſins. Celle d'Alſen eſt pleine de foreſts, & l'on y trouue force cerfs & pluſieurs autres beſtes tant fauues que noires. Il y vient auſſi du ſeigle à foiſon, l'on y trouue pareillemẽt quantité de poiſſon de mer & d'eau douce. Les paſturages y ſont beaux, & pour cette cauſe ils y nourrit du beſtail en grãd nombre. La Malmogie n'eſt ſterile ny vtile en aucun endroict, & porte force grains, & abondance de fruits, de meſme qu'elle nourrit beaucoup de cheuaux, de daims, de liévres, conils, & perdrix. Elle eſt fort commode, & propre pour la peſcherie. Il y a vne petite foreſts de coudriers, dont les noiſettes ne ſont iamais cariées de vers, & cette terre ne ſouffre point de teſſons. Et combiẽ que l'Iſle ſoit petite, il y a force ruiſſeaux & fontaines d'eau douce: & entr'autre *il y a* vne fontaine qui ny gelle iamais, ce qui eſt fort rare en ces contrées.

L'air eſt fort doux en Nouerge, & de ſorte que la mer n'y gelle point, & la neige y dure fort peu de temps. Mais la terre n'y eſt pas des plus fertiles, & ne ſuffit preſque pour nourrir ſes habitãs. Elle abõde en menu beſtail, & en pluſieurs beſtes ſauuages. On y voit entre les autres des Ours blancs d'vne grandeur extraordinaire, & pareillemẽt des caſtors. Au reſte le riuage de Nouerge, qui eſt du coſté d'Oüeſt eſt plein de forces Balenes, cõtre la fureur deſquelles les mariniers vſent de Caſtoreum deſtrempé, qui eſt vn remede fort preſent: pource que tout auſſi-tôt qu'on l'a jetté dans la mer, ſes mõſtres ſe cachent au fond de l'eau. On prend en cette mer grande quantité de merlus qu'ils appellent Stockaiſch. Ils le prennent principalement au mois de Ianuier, pource qu'il ſe ſeche plutôt à cauſe du froid.

Quant à l'Iſlande elle eſt tres froide, & pour la pluſpart n'eſt nullement cultiuée, principalemẽt du coſté du Nord, à cauſe de la bize qui y ſoufle auec tãt de vehemence, qu'elle n'y laiſſe croiſtre aucune choſe. La terre n'eſt auſſi propre pour receuoir la ſemence, & ne porte aucun froment: mais on tient qu'elle produit tãt d'herbe que ſi l'on empeſche quelquesfois le beſtail de paiſtre il eſt en danger de mourir pour trop manger. Ionas confeſſe qu'il n'y a en ce pays autres beſtes de trauail que des cheuaux & des bœufs, & les bœufs & les vaches y ſont ſans cornes: mais les moutõs ne ſont pas de meſme. Ils ont de petit chiẽs en grand nombe, de meſme que des faucons blancs, & des corbeaux blãcs qui ſont ennemis des aigneaux & des pourceaux, & les trauaillent au poſſible. Il y a auſſi des Ours & des lievres blãcs, & des aigles qui ont la queuë blãche, qui ſont appellez par Pline Pygarges. Il y a peu de bois par toute l'Iſle, où l'on ne trouue preſque que des geneuriers. On y trouue vne fontaine dõt l'exhalaiſon & la fumée transforme en pierre tout ce quelle atteint. Il y en a vne autre, dõt l'eau tuë de meſme que ſi l'on beuuoit du poiſon. Quãd à la mer proche de cette Iſle elle fournit vn nõbre infiny de poiſſons à ſes habitãs. Ie me rendrois ennuyeux ſi ie voulois faire le dénõbremẽt de tous ceux qu'on y trouue: ie parleray

de quelques-vns. Il y a vn poisson nommé Nahual, dont la chair fait mourir aussi-tôt ceux qui en mangẽt. Il a vne dent en la partie de deuant la teste, qui s'auance dehors de la longueur de sept coudées. Quelques-vns l'ont venduë pour vne corne de Licorne. On croit qu'elle est contraire au venin. Ce monstre entier est de la longueur de quarãte aulnes. LeRoider a de longueur cent trente aulnes, & n'a point de dents, Sa chair est bonne & agreable à mãger, & sa graisse guerit plusieurs maux. La baleine de Bretagne est de la longueur de trente aunes, n'a nulles dents, & à la langue longue de sept aulnes. Il y a encor vne espece de Baleine qu'on y void rarement, qui semble plutôt vne Isle qu'vn poisson. Il y a encor le Statusualnr sẽblable en quelque sorte à la raye: mais par maniere de dire, infiniment plus grand, qui semble vne Isle & renuerse les Nauires auec ses aisles. On y trouue encor des Seeuans, & bœufs marins de couleur grise, & plusieurs autres.

Il y a en Islande trois montagnes fort hautes, dont les sommets sont tousjours couuerts de neige, & le pied est tousiours tout en feu. La premiere s'appelle Hecle, la seconde de la Croix, la troisiesme Helge, c'est à dire Sainte. Il y a assez prés de celle d'Hecle des mines de souffre. Quelquesfois cette montagne tonne à bon escient, & iette des cailloux d'estrange grandeur, vomit du soulfre, remplit tous les enuirons de cendres, tellement qu'à vingt milles de là l'on ne peut cultiuer la terre. Ceux qui veulent rechercher la cause de cét embrazement tombent bien souuent tous vifs dans des ouuertures & goulfres, qui sont tellement couuerts de cendre, qu'on ne s'en peut prendre garde. A cause de quoy l'on nomme ce lieu la prisõ des ames soüillées. Il faut adjouster à cela que la glace qui se fond au bout de huict mois venant à donner, & faire grand bruit contre le riuage, les habitans disent que c'est la plainte & le cry des ames dannées. Le mont Helge est de mesme nature. Il y a toutesfois de plus vn goulfre, ou bien vne ouuerture, on l'on voit plusieurs illusions, & fantosmes.

MOEVRS ANCIENNES.

POurce que ce pays a jadis esté la demeure des Cimbres, il sera bon de dire quelque chose de ce que les Anciens nous ont appris de cette nation. Les Cimbres vindrent fondre en Italie cent cinq années auant la natiuité de Iesus Christ. Silanus ne peut soustenir leur premier effort, ny Manile le second, ny Cepion le troisiesme, Tous ceux-cy furent deffaits & mis en fuitte, & l'Italie estoit perduë si Marius ne se fut trouué de ce temps-là. Ces Cimbres sont venus des Cimmeriens, qui estant entrez fort auant dans l'Asie, estans chassez par les Scythes, & tendans tousiours vers l'Occident, passerent en Scandie, puis en la Chersonese Cimbrique. Plutarque en la vie de Marius rapporte qu'on disoit que toutes & quantesfois que les Cimbres se remuoient) ce qui n'estoit pas tousiours, mais lors que la commodité de la saison le permettoit (ils attaquoient les pays voisins, & appelloient d'vn nom commun Celtoscythes tous les peuples qui estoient en leur armée. Les autres disent que les Cimmeriens qui ont esté connus des Grecs presque de toute ancienneté, n'estoient pas en grand nombre, ains estoient certains seditieux chassez par les Scythes, qui passerent du marest Meotide en Asie sous la conduite de Lygdame, & que les plus vaillans s'arresterent sur le bord de la mer, & se mirent à habiter vn pays

couuert, & plein de bois s'estendoient iusques à la forest Hercynie. Festus dit que ce mot de Cimbres signifie en lãgage Gaulois des larrons ou voleurs.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs habitans de ces pays Septentrionaux de Iutie sont froids & secs, assez XIV.
grands, beaux de visage, de bonne couleur, plaisans, soupçonneux, rusez, & pleins de pouruoyance en leurs affaires. Ils sont volontiers sains, mais superbes, & ayment les leurs, & estiment ce qu'ils font, mangent & boiuent beaucoup, digerent bien, & pour cette cause sont de longue vie. Ils ont vne grande seuerité en leurs mœurs, & à cause de la grande chaleur qu'ils ont au cœur ils sont volontiers querelleux, se precipitent aux dangers, ayment à voyager & à chasser, deffendent obstinément leurs opinions, & toutesfois sont enclins à la Iustice. Ils apprennent aisément toutes langues, ayment les lettres, obseruent religieusement les pactes qu'ils ont faites. Ils ont beaucoup d'enfans, & leurs femmes enfantent mal-aysément, sont belles, bien aduisées, & auaricieuses, & sçauent bien conduire leur mesnage. Archille Gassarus dit que c'est en ce pays qu'vn Moyne a inuenté l'artillerie. Les habitans de Noruegue sont simples, aymẽt les estrangers, & les recueillent, & il n'y a chez eux ny voleurs, ny larrons, ny escumeurs de mer : du moins telles gens sont en petit nombre.

Les Islandois couchent sous vn mesme toict, auec les bœufs & les cheuaux. Ils viuent fort simplement, & ne recherchent autre chose que ce que la nature octroye aux hommes. Leurs montagnes leur seruent de villes, & les fontaines de delices. Il est vray que les marchands Anglois ne laissent pas viure ces gens en repos, ny auec leur ancien contentement, pource que frequentant cette Isle pour en rapporter du poisson, ils y ont porté beaucoup de vices auec les marchandises estrangeres. Il mettent en vers les faits memorables de leurs ancestres, ou les grauent dans le rocher. Ils viuent pour la pluspart de poisson lequel ils seichent, puis reduisent cõme en farine, & en vsent en lieu de pain : & les plus magnifiques, & plus delicats d'entr'eux vsent de biscuit. L'eau leur seruoit iadis de breuuages, & les plus riches beuuoient du laict, mais auiourd'huy ils y sçauent messer du bled qu'on y porte d'ailleurs, & hayssent l'eau toute seule. Ceux de Lubec, d'Hambourg, & Rostoch, qui frequentent cette Isle y portent de la farine, du pain, de la biere, du vin, des draps d'Angleterre, de la toille, du fer, de l'acier, de l'or, de l'argent, des rubens pour les femmes, & du bois pour les bastimens, & pour les vaisseaux.

RICHESSES.

LA Iutie Septentrionale enuoye en Allemagne vn fort grand nombre de XV.
bœufs, comme i'ay ja dit, & outre ce force beurre, & fromage, & grande quantité de suif & cuirs, comme aussi beaucoup de cheuaux, qu'on meine encor en beaucoup d'autres contrées, qui sont fort estimées pour leur bonté. Elle fait aussi beaucoup d'argent de son poisson, & principalement du haran que ces habitans prennent. L'Holsace enuoye grand nombre de ces cheuaux aux autres Prouinces Ceux de Fionie tirent de grandes sommes du poisson qu'ils prennent, & de mesme que de leur froment qu'ils ennoyent dehors, mais prin-

cipalement de leur seigle & orge. Elle enuoye aussi en Allemagne & ailleurs vn grand nombre de cheuaux & de bœufs. La Scanie debite grãde quantité de poisson, d'argent, de cuyvre & de plomb, & la Goliande vend force froment, formage, beurre, peaux, sapins pour faire des masts de Nauire, & encore force chaux.

La Noruegue reçoit beaucoup d'argent de ce poisson qu'on nõme poisson de Berg: qui est delicat au possible, est porté bien loin par les marchands qui y abordent. Elle ne tire pas moins du profit des merlus qui s'y prend & pareillement de beaucoup de belles peaux qu'on y va querir, d'vne grãde quantité de beurre, de suif, de cuirs, de graisse de baleine, de pois liquide, de cheurons de chesne, de mastz, & d'aiz.

Les marchands enrichissent aussi grãdement les Islandois d'autãt qu'ils emportent de cette Isle du drap nommé vulgairement Warman, de grands monceaux de souffre, du poisson endurcy, & seché, du beurre, du suif, de la laine, force peaux, des faucons blancs, des cheuaux, & choses sẽblables. Ils y ont telle abondãce de poisson qu'ils en dressent des monceaux fort hauts au descouuert, & les vendent en cette sorte. Il y a aussi tãt de beurre salé qu'ils en remplissent des caisses longues de 40. pieds, hautes de 5. outre les tonneaux ordinaires.

Quant aux richesses du Roy de Dannemarc, elles consistent au grand nombre du bestail, & du poisson de la Chersonese, & des Isles voisines, où l'õ trouue tant de poisson, que les harans seuls montent à vne sõme presque incroyable, & il y en a si grãde foison d'autre sorte qu'on ne sçauroit presque nauiger par ce destroit, qui est tout plein de retraites propres & agreables à ces animaux. Il tire encor vn grand profit du merlus qui est enuoyé en diuers lieux. Mais ce qui luy rapporte d'auãtage, c'est le destroit qui est entre Elsinore, & Elsinbourg qui se nomme le Destroit du Zont: pource que c'est vn passage si estroit qu'aucun vaisseau n'y peut passer sans permissiõ des gardes que le Roy y tient. Or il est force que tous les vaisseaux qui passent par là, payẽt vne bõne gabelle au Roy de Dannemarc. On peut cõprendre à quelle sõme peut arriuer cette gabelle par la multitude des Nauires de Hollande, Zelande, France, Angleterre, Escosse, Noruegue, & de la mer Balthique qui passe continuellement par cette mer, dõt les peuples ont besoin des vins du Rhin, & de France, & d'Espagne des sucres, & espices de Portugal, & des lieux voisins, des fruicts d'Andalousie, de mesme que ces pays ont besoin du miel, de la cire, des peaux, & des grains de Prusse, Liuonie, Moscouie, & pays voisins. Toutesfois il y en a plusieurs qui tiennent que le Roy de Dannemarc ne peut auoir grãd argent, tant pource qu'en ces Royaumes il n'y a nulle chose d'importance fors que le poisson, ny aucune ville de grand trafic, qui puisse attirer l'argent, & entretenir le commerce. Il ne reste donc que les gabelles des passages, & le profit de quelques mines de Scanie, & les cheuaux & le bestail de Iutie, & le bois & le poisson de Nornegue & des Isles. La place de Vardus raporte encor quelque profit à ce Roy: pource que depuis quelques années en çà, les Anglois ont commencé de voyager entre la Noruege, & la Groenlande, & quelques autres passent à Colmigraf, les autres à Chilchene proche de saint Nicolas. Ils trafiquent là auec les Russiens, & en rapportent du suif, de la cire, du miel & du lin. Les Escossois & François pratiquent le mesme. Presque au milieu de ce Golfe on y voit l'Isle, & la place de Vardus bien fortifiée par Frideric

deuxiesme. Les susdits Marchands payent en ce lieu la gabelle de leurs marchandises.

FORCES.

Es guerres que les Danois ont eu contre ceux de Suede, monstrent assez quel nombre de gens le Roy de Dannemarc peut faire ordinairement, & de quelle façõ ils se portent aux guerres qu'ils entreprennent. Mais pour discourir particulierement de ce que ce Prince peut faire par terre, on ne l'a guere pû voir iusques à present, pource qu'il n'a fait aucune entreprise d'importance sinon contre les Ditmarsiens, qui ayãs estó subjuguez par le Roy de Valdemar, puis s'estans reuoltez, furẽt apres diuers accidens qui arriuerent depuis l'an 1500. iusques à l'an 1559. subjugnez finalement par Federic II. Roy de Dannemarc : mais ils auoient deffait auparauant en vn combat Iean fils de Christierne I. Pour le regard de ce qu'il peut par mer, on le peut iuger par les armées qu'il a dressees quelque fois, vû que Christierne II. à l'instance de Henry II. Roy de France, enuoya en Escosse contre les Anglois vne armée de cent vaisseaux, sur lesquels il y auoit dix mille soldats. Ie croy bien qu'ayant vne si grande estenduë de coste de mer, & tant de ports en Dannemarc, Scanie & Noruegue, & vn si grand nombre d'Isles dedans & dehors la mer Balthique, il peut mettre ensemble vne grande flotte, pourveu qu'il y ait de l'argent, mais nous auons desia monstré, comme il n'en sçauroit auoir grande quantité. Quant aux forteresses, ses pays en sont assez bien pourueus de tous costez, & c'est aussi la chose qui l'asseure d'auantage. XVII.

GOVVERNEMENT.

TOut le Dannemarc est diuisé en 164. gouuernemens qu'ils nomment Herets, & est diuisé par autant de Gouuerneurs sçauants & entendus aux loix du Royaume. Le Roy est plutôt esleu par les principaux qu'il ne paruient au Royaume par succession. On couronne les Roys à Hafnie en l'Eglise nostre Dame deuant l'Autel les Senateurs du Royaume les y meinent, & l'on porte deuant eux vne espée, vne boule & vne couronne. XVIII.

Le port de ces choses n'est particolier à aucune famille, mais selon que quelqu'vn a du merite, il est employé à tel office. Apres celà le Roy est cõtraint de iurer de garder les articles qu'on luy propose, qui ont esté en vsage depuis quelque temps, & de deffendre la Religion Chrestienne, & les droits & coustumes du Royaume. L'Euesque de Roschil l'oingt apres, & la Couronne luy est mise sur la teste par les Senateurs, qui luy prestẽt alors le serment, s'ils ne l'ont fait auant son couronnement. Cela fait, le Roy fait quelques Gentilshommes Cheualiers en les frappant doucement auec l'espée. Les Senateurs & Principaux du Royaume ont tousiours eu libre authorité d'eslire les Roys, & l'ont encore : mais ils ont presque tousiours mis au Trosne Royal le fils aisné du Roy, sinon qu'il y ait eu cause suffisante pour les en destourner. Ils n'ont permis que le Royaume fut diuisé, sinon qu'ils n'ayent esté contraints par quelque guerre ciuile. Il y a cinq Ordres en tout le Dannemarc.

Le premier est de la maison du Roy.

XXI. Le second de la Noblesse. Mais il faut sçauoir qu'entre ces Nobles il n'y a nuls Comtes, ny Barons, ains que tous peuuét monstrer leur Noblesse par vne longue suitte d'Ancestres. Ils portent des boucliers simples & pensent que ce seroit déroger à Noblesse de les changer & agrandir.

Il y a encore quelques-vns qui restent des familles de ceux qui assisterent au traicté fait entre Charlemagne & Hemming Roy de Dannemarc, comme les Vrens, & quelques autres. Ceux-cy possedent leurs biens auec Iurisdiction haute & basse, & ont pouuoir de chasser sur leurs biens, comme les Comtes, en Allemagne.

Tous les biens, tant meubles qu'immeubles, laissez par les peres & meres, sont esgalement partagez entre les freres, & les sœurs sont aussi par special priuilege admises en ce partage, en telle sorte toutesfois que le frere prend deux parts & la sœur vne, & si les masles ont par preciput les Chasteaux. Ainsi les aisnez n'emporte pas la plus grande partie.

On eslit de cét ordre des Nobles les Senateurs du Royaume, qui ne passent guere souuent le nombre de 28. Le Royaume les nourrit, & chacun d'eux à vn chasteau, tãdis qu'il est en office, & ne paye riẽ au Roy de ce qu'il tient, excepté qu'en temps de paix & de guerre chacun d'eux est obligé de nourrir certain nombre de gens de cheual, & de les auoir prests toutes & quantesfois que le Roy les mande, à leurs despens. Si l'on enuoye des Ambassadeurs hors du Royaume le Roy les entretient, & leur dõne dequoy se maintenir honorablemẽt. Le Roy dõne aussi quelque entretient aux autres Gentils-hommes, soit qu'ils demeurent à la Cour, soit qu'ils ne s'y tiennent pas. Car le Roy a certaines terres nommées en Danois Verlehninge, c'est à dire bien faits, dont il pouruoit ceux qui le meritent, ou par toute leur vie, ou pour quelques années. Ceux-cy sont obligez d'entretenir quelques hommes de cheual, & de payer certaine somme au Roy: toutesfois en telle sorte que pour leur trauail, & pour leurs seruices, ils prennent aussi quelque partie du profit.

Il y a aussi vne ordonnance en Dannemarc, par laquelle il est deffendu au Roy d'achepter des biens immeubles des nobles, afin qu'il n'arriue quelque sedition entre le Roy & les principaux du Royaume. Toutesfois il est permis au Roy d'eschanger des biens auec les Nobles, mais les Nobles ne peuuent achepter nuls bien des paysans royaux. Car quelques paysans ont des biens hereditaires qui sont presque francs.

Il y a en Dannemarc vn grand Maistre pareil à celuy de la France. Cettuy-cy se tient le plus souuent à Hafnie, comme Lieutenant du Roy.

Apres cela le Mareschal a soin en temps de paix & de guerre de ce qui appartient à la guerre, L'Admiral fait faire & refaire les vaisseaux, ordonne toutes les années ce qui est necessaire pour la marine. Cettuy-cy a sous luy vn autre Admiral, & en chaque nauire vn Capitaine qui est de race de Cheualiers.

Il y a aussi le Chancelier du Royaume, par deuant qui l'on appelle de toutes les Prouinces, & Isles, & de luy au Roy.

Toutes les Prouinces sont diuisées en Hærets, ou Dioceses, qui comprennent beaucoup de paroisses. Ceux qui plaident debattent premierement là leur droit: puis il est permis d'appeller au Iuge de la terre où l'on est, & de luy au Chancelier, & en dernier lieu au Roy, & aux Senateurs qui donnent l'arrest diffinitif.

Les Danois ont droict escrit dressé par Valdemar I. & par les Euesques Senateurs de Dannemarc. Si les premiers Iuges donnent vne Sentence iniuste ils sont condamnez à l'amende de la moitié de leurs biens, dont le Roy prend vne moitié, & la partie interessée l'autre

Le Chancelier qui suit volontiers la Cour a pour Adjoints sept ou huict nobles Secretaires, & le Roy mesme traitte toutes affaires. Que s'il arriue quelque cas d'importance, le Roy fait assembler le Conseil. Il n'est permis au Roy d'imposer aucune taille sur le Royaume & sur les Paysans des Nobles sans le consentement des Senateurs & des principaux du Royaume.

Il y a vn Intendant general des Finances qui reçoit tous les reuenus du Royaume & de tous les peages, tant de mer que de terre, entend les comptes, le controolle, & donne quittãce à ceux qui apportent l'argent. Cettuy-cy a deux Commis nobles & plusieurs du peuple, & a pour cecy de bons gages.

Le 3. ordre est celuy du Clergé auquel il a eu sept Euesques comme l'Archeuesque de Londe & les Euesques de Roschilde, d'Ottensche, de Rip, de Wibourg, d'Arthus & de Slesuit, & cét ordre comprend aussi les Chanoines. Ceux-cy ont les Decimes du Royaume, qui sont toutesfois diuersement partagées en diuerses Prouinces. Les Euesques reçoiuent la moitié des Decimes, le Roy en à l'autre moitié : toutesfois les Chanoines & Pasteurs tirent de la part de l'vn & de l'autre quelque portion. Les Nominations des Euesques & autres Prelats appartiennent de tout tẽps aux Roys de Dannemarc, ainsi qu'on void par la responce de Valdemar I. Roy de Dannemarc, qui rescriuit au Pape qui luy demandoit choses semblables: Nous auons receu le Royaume de nos sujets, la vie de nos parents, & la Religion de l'Eglise Romaine, laquelle si tu redemande ie te la renuoye par les presentes.

Christierne 3. ordonna que les Ecclesiastiques ne vendroient aucune chose sans exprés commandement du Roy.

Les 4. Ordre des bourgeois & des marchands qui se tiennent aux villes & bourgades. Ceux-cy ont leurs particuliers priuileges dont ils iouyssent & ont aussi leur champs propres & leurs forests limitées. De ceux-cy de mesme que des enfans des paysans ont eslit Euesques, Chanoines, Pasteurs & Senateurs des villes, des Secretaires pour les chasteaux & forteresses, des Gouuerneurs & Capitaines des nauires, & l'on en establit aussi quelques-vns sur les peages. Ceux-cy iugent les petites causes, & ont le plus souuent pour President vn du corps de la Noblesse.

Le 5. Ordre est des paysans qui sont de deux sortes. Les premiers sont nõmez Freibunden, qui signifie francs laboureurs. Ceux-cy possedent des fonds hereditaires, & en payẽt quelque tribut toutes les années. Ils s'adonnent aussi à la marchãdise & à la pescherie. Ils ne sont sujets à nulles coruées, & ne payent aucunes tailles que du consentemẽt des Senateurs & Conseillers du Roy. Les autres ne possedent aucuns biens hereditaires, ains les afferment du Roy, des Nobles ou du Clergé, & se sont obligez enuers leurs Seigneurs à plusieurs coruées selon qu'ils ont conuenu auec le maistre des fonds qu'ils tiennent.

Or d'autãt que tous les nobles sont égaux en ce Royaume & qu'il n'y a aucun titre de Duc, de Comte, ny de Baron, il n'y a personne qui soit riche qu'il ose opposer à la famille des Roys, pource que l'heritage paternel se partage tousiours entre les fils & les filles. Les Cheualiers tiennent le premier rãg en Dannemarc, & le Roy ne dõne cét ordre qu'à des personnes pleines de merite.

Il y a à Vibourg vn Conseil où se vuident les causes ciuiles presque tout le long de l'année, & c'est là qu'on iuge les differens des terres & des heritages, & choses semblables, & pareillement de tous crimes.

Les villes de la Duché de Sleuic iouyssent des mesmes priuileges que celles de Dannemarc & leurs habitans vsent de mesme droict. Les sujets peuuent appeller de quelque Magistrat que ce soit aux Senateurs & non plus outre.

L'Ordre des Senateurs est composé le plus souuent de vingt quatre hommes qui sont de l'ordre des Cheualiers, & l'on leur adjouste vn Chancelier general, & deux Docteurs au nom de chaque Prince.

Ceux d'Holsace auoient autresfois quarante-huict hommes qui presidoient à tout le pays, & les appellations de toutes les Parroisses alloient par deuāt eux. Mais depuis qu'ils ont esté subiuguez & diuisez en deux parties, on choisit en la chacune 12. hommes auec vn Gouuerneur, qui est le plus souuent Docteur ou Licētié en droict. Tous ceux-cy ont assez bons gages des Princes, & l'on leur adjouste vn Secretaire & vn Presideut du corps de la Noblesse de Holsace. Celuy qui y est de la part du Roy est le plus souuent le Gouuerneur de Steinbourg & celuy qui y met Duc est Gouuerneur de Gottorpe. Mais il est permis aux sujets d'appeller par deuant les Senateurs des deux Duchez de Sleuic & de Holsace & non plus outre. Ils ont eu iadis vn droict escrit qui est vn peu changé & refformé selon le droict commun.

L'Holsace a quatre Ordres, c'est à sçauoir de la Noblesse, du Clergé, des bourgeois & des laboureurs qui sont [d]eux sortes, de mesme qu'en Dannemarc.

Les nobles ont leurs terres auec iustice haute, moyenne & basse, & droict de chasser.

Ces terres sont la pluspart alliodalles & hereditaires. Il y en a aussi quelques-vnes qui sont feodales. Il n'y a pas plus de vingt quatre tiges de familles nobles, mais il y a plusieurs maisons, qui sont sorties & descēduës de la chacune, comme les Ranzouiens tiennēt plus de cent cinquante chasteaux, & beaucoup de terres. On en trouue presque autāt des familles, des Aleseldes & des Powisches. Les causes des nobles sont iugées par le Senat des Duchez. Il est permis en dōnant suffisante caution d'apeller des Arrests du Senat à la Chambre Imperiale. Les Bourgeois ont des priuileges particuliers & vsent du droict Romain, ou de celuy de Lubec. Les sujets peuuent appeller des Sentences du Senat des villes, aux citez destinées pour cét effect, & il est permis encor d'appeller de celles-cy aux Senateurs d'Holsace, & encor de là à la Chambre Imperialle, moyennant caution. Les causes des paysans se plaident en pleine cāpagne par leurs Aduocats. Elles se plaident en presence de quelques Nobles du lieu auec les Gouuerneurs & deux Accesseurs qui sont comme tesmoins: & apres qu'on a oüy les demandes, & deffenses des vns & des autres on faict retirer toute l'assemblée des paysans, puis apres auoir meurement deliberé sur le tout, on rappelle les plaidans & lors l'on prononce leur Sentence.

Quant à l'Islande il y a deux Euesques qui sont cōme Gouuerneurs, l'vn de la partie Septentrionale, l'autre de la Meridionale, & chacun d'eux a vne escole publique jointe à sa maison, où il est tenu d'entretenir à ses despens vingt quatre enfans, & les faire instruire.

RELIGION.

Christierne 2. Roy de Dannemarc ayant donné entrée en Suede à l'Heresie de Luther, fut aussi cause qu'elle s'espandit par le Dannemarc. Car y estant retourné de son voyage de Suede, il descouurit dans peu de temps qu'il estoit Lutherien. Mais il fut bien tôt puny de son impieté, vû qu'estant pris par les siens, fut chassé du Royaume auec sa femme & trois enfans, l'an mil cinq cens vingt-trois, il demeura long-temps en la basse Allemagne, sous l'ombre & la protection de Charles V. son beau frere. Depuis ayant dressé en l'an 1532. vne armée de mer, il print la route de Dannemarc. Mais ayant premierement esté combattu d'vne furieuse tempeste, qui mit à fonds beancoup de ses vaisseaux & de ses gens, estant apres cela deffait par ses ennemis il vint entre les mains de Christierne son successeur, & mourut en prison. Christierne qui luy succeda, s'estant allié de Gustaue Roy de Suede (tous deux prindrent deux sœurs de Iean Duc de Saxe, fauteurs de Luther) tourna sō esprit à l'entiere destruction de la foy en ses Royaumes. Ce qu'il obtint facilement, mettant tous les Euesques de ses Estats en prisō où ils moururēt. Et c'est chose digne d'estre ramentuë, que de tant d'Euesques de Dannemarc, Noruege, Islande, Suede, & *Gothie, il n'y* en eut pas vn qui abandonnât la foy Catholique, ny pour les grādes promesses qu'on leur fit, ny pour la longueur de la prison, ny pour aucun rude traittemēt qui leur fut fait. Les peuples de Dannemarc, de Noruege, & des autres pays sujets à cette Couronne, estans donc demeurez sans Pasteurs sous vn Roy Lutherien, ne fut pas chose mal-aysée de les seduire & peruertir par le moyen de Ioachim Pomeran Ministre Lutherien, Christierne eut pour successeur Federic, qui fut Lutherien, adōné à la gourmandise & yvrongnerie. Aussi mourut-il en faisant grand chere le Vendredy Saint. Sous luy les Danois sont non seulemēt deuenus plus obstinez en l'erreur de Luther, mais encor se sont adonnez à l'art magique plus qu'aux bonnes lettres. Celuy qui regne auiourd'huy est aussi Lutherien, & maintient passionnément cette heresie en ses Royaumes.

ROYS DE DANNEMARC.

Long-temps auant Iesus-Christ, Dan qui a donné son nom à tout le pays, estoit Seigneur de Dannemarc.

Il engendra Humble & Lother.

Humble succeda premierement, puis fut chassé par Lother.

Son fils Schiold succeda apres.

Gram fut son successeur, & mourut en la guerre qu'il eut contre Suibdager Roy de Noruege, qui espousa par force la fille du Roy de Dānemarc, & conquesta ce Royaume.

Froton son fils.

Haldan fils de Froton, meurtrier de Roen, & Scatz ses freres.

Helgon par la mort de Roen son frere, est absolu Seigneur de Dannemarc.

Rolfo son fils luy succeda & est tué, & le Royaume fut mis sous l'obeyssance d'Atisle Roy de Suede, Hotier frere d'Atisle fut Roy des deux Royaumes,

Roric fils d'Atisle.

Vviclet.

Vvermond son fils.

Vso fils de Vvermond qui rendit le pays de Saxe tributaire, & de lourd, niais & lasche, deuint sage, bien aduisé, magnanime, & de begue, bien parlant.

Dan son fils.

Huclet.

Froton second.

Dan troisiesme.

Fridleue.

Froton troisiesme son fils, lequel on tient auoir esté du temps que Iesus Christ nostre Seigneur vint au monde.

Hiarne.

Firdleue.

Froton quatriesme.

Ingel.

Olaue.

Harald premier.

Froton cinquiesme.

Haldan deuxiesme.

Harald 2. qui fut vaincu par Eric ou Henry Roy de Suede, qui rengea le Dannemarc sous son obeyssance: mais Haldã en redeuint maistre, & pareillement de Suede. Vnguin estoit lors Roy de Gotie, & Haldan l'ordonna pour gouuerner le Royaume de Dannemarc apres luy.

Vnguin eut pour successeurs.

Siuald premier.

Sigar.

Siuald deuxiesme.

Holdan troisiesme.

Harald 3. qui fit la guerre 7. ans en Suede & y mourut.

Olo fils de Siuard Roy de Noruege, & neveu de Haralde par sa sœur.

Emond.

Siuard, ou Siuatd 3.

Buthlus son frere.

Iameric, fils de Siuard.

Broder son fils.

Siuard quatriesme inconnu, & de qui l'on ignoroit la race.

Bior, fils de Snio succeda à son pere.

Harald quatriesme.

Germo son fils.

Gotric, ou Godefroy, qui fut du temps de l'Empereur Charlemagne. Il fut homme vertueux, & adonné à la guerre, & fort liberal.

Olaue son fils.

Huminge fils d'Olaue.

Siuard fils de sa fille de Gotric, & du Roy de Noruege.

Regnier fils de Siuard, qui estoit prompt à fraper, & adonné à la paillardise

Siuard.

Eric, ou Henry, qui fut baptisé auec son frere Harald à Mayence.

Eric fils de Siuard, neveu de Regnier, qui estoit demeuré presque seul du

sang Royal qui ayant persecuté les Chrestiens en sa ieunesse, mourut toutesfois Chrestiennement, s'estant conuerty par les remonstrances d'Anschar Archeuesque de Hambourg.

Canute son fils regna apres luy, & mourut sans monstrer aucun signe de Chrestien.

Froton.

Gormo.

Harald: ces trois furent bons Chrestiens.

Gormo 3. succeda apres & fut persecuteur de la Religion Chrestienne.

Harald fils de Gormo Chrestien.

Sueuo Otton son fils qui vsurpa le Royaume du viuant de son pere, puis quitta la Foy Chrestienne, & apres se conuertit, estant chassé de son Royaume où il retourna apres la mort d'Eric Roy de Suede, qui s'en estoit rendu maistre.

Canute fils de Sueuo Otton surnommé le Grand, à cause qu'il rangea sous son obeyssance cinq Royaumes, c'est à sçauoir Suede, Noruege, Angleterre, Dannemarc & Normandie. L'Empereur Henry troisiesme espousa sa fille Gunilde.

Canute 3. qui mourut ayant regné deux ans sans laisser aucuns enfans.

Magnus fils d'Olaue Roy de Noruege.

Sueuo neveu de Canute le Grand, de par sa sœur.

Harald son fils, qui mourut ayant regné deux ans.

Canute frere de Harald, qui fut tué par ses propres sujets en Iutie, dans vne Eglise, à cause qu'il les contraignoit de payer la dixiesme partie de leurs biens.

Olaue son frere, qui mourut en Cypre.

Harald son fils, qui fut chassé pour son orgueil.

Nicolas fils de Sueuo fut mis en son lieu, & fut tué par les siens.

Eric luy succeda, & fut tué pareillement.

Eric fils d'Aquin neveu d'Eric le Grand, qui fut rendu Moine, & pourtant le Royaume escheut à Sueuo, neveu d'Eric le Grand.

Vvaldemar, enuiron l'an 1161.

Canute son fils.

Vvaldemar son frere, qui mourut l'an 1242. apres auoir regné 40. ans, souuent victorieux, & souuent vaincu.

Eric son fils aisné luy succeda, & fut tué par son frere Abel.

Abel succeda au Royaume, mais il fut accablé par les villageois en Frise.

Christofle son frere.

Eric son fils, qui mourut l'an 1286. & fut tué par ses domestiques.

Eric son fils aisné luy succeda, & mourut l'an de grace 1321. apres auoir regné 35. ans.

Christophe frere d'Eric, mourut l'an 1333.

Valdemar son fils luy succeda, & fut chassé du Royaume, puis remis, & derechef chassé, apres restably, finalement il mourut l'an 1375.

Marguerite fille vnique de Valdemar, ayant espousé Aquin Roy de Noruege, fut Royne des deux Royaumes de Dannemarc & de Noruege, puis vainquit Albert Duc de Meklbourg, qui auoit esté appellé par les Suedois, pour regner sur eux, & par ce moyen elle fut aussi maistresse de Suede.

Eric Duc de Pometan adopté par Marguerite, fut esleu Roy l'an de grace 1411. mais il se retira apres en Pomeran l'an 1438.

Christophe Duc de Bauiere est esleu apres luy Roy de Dannemarc l'an 1439. & mourut l'an 1448.

Chrestien, ou bien en Danois Christierne, Comte d'Aldenbourg, fut esleu Roy de Dannemarc & de Noruege, apres la mort de Christophe. Il mourut au Royal Chasteau de Coppenhagen l'an 1481. apres auoir regné 34. ans.

Iean son fils succeda au Royaume.

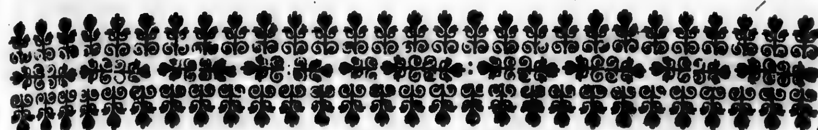
Christierne 2. fils de Iean, fit longuement la guerre aux Suedois, & finalement fut chassé mesme du Royaume de Dannemarc, à cause de sa tyrannie: & voulant recouurer son Royaume, il fut pris par Christierne son oncle, & mis en prison à Sundebourg en Holsace, où il mourut.

Federic Duc d'Holsace, oncle de Christierne, fut apres sa mort Roy de Dannemarc.

Christierne 3. fils aisné de Frideric.

Christierne 4. qui regne en la presente année.

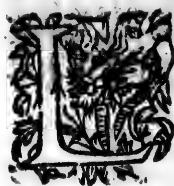




DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY DE SVEDE.

SOMMAIRE.

1. GRãde estenduë du Royaume de Suede. *ses principales Prouinces, & ses bornes. 2. Description de la* Gothie. *ses limites & meilleures places. 3. De la* Finlande, *& ses villes. 4. De la* Boddie, *ou* Bothnie, 5. *De la* Lapponie, *son estenduë & limites. 6. Auec diuision de la Suede en vnze Prouinces, contenant vnze Duchez, & douze Comtez. 7. Autre partition de ce Royaume en sept Euesches, & combien chaque Eueschè contient de Parroisses. 8. Fertilité de la Suede en miel, argent, airain, plomb, acier poissons de toute sorte: aspre & mõtueuse en plusieurs endroits, d'vn air tẽperé, pur & sain. 9. Particuliere description des choses dont chaque Prouince abõde. 10. Naturel valeureux des anciens habitãs de Suede leurs coustumes & loix, leurs Dieux & diuerses sortes de sacrifices, leurs armes & façons de cõbattre. 11. Constitution robuste de corps, & bonté d'esprit des modernes Suedois: la simplicité de leurs mœurs, les diuerses sortes de pain & viandes dont ils vsent: la façon de leurs vestemens, habitations & edifices. 12. Leurs richesses consistans en abondance de viures, mines de plõb, d'airain & d'argent. 13. Des reuenus ordinaires & extraordinaires du Roy, & cõbien de tonnes d'or entrent tous les ans dans ses coffres d'espargne. 14. De la gendarmerie Suedoise, & qu'elles compagnies d'infanterie & caualerie sont ordinairement entretenuës en chaque Prouince. 15. Des forces nauales de cét Estat, & quel nõbre de vaisseaux peut armer le Roy en temps de guerre. 16. Dénombrement des principales forteresses de ce Royaume, ses Alliez, & confins aduersaires. 17 Des Vicõtes,* Lamens, Lansmans *& autres Iuges & Officiers cõmis à l'administration des Iustices de chaque Prouince. 18. Des loix establies contre les vsuriers, adulteres, & homicides. 19. Des Officiers commis sur les reuenus & finances du Roy. 20. Sectes de Luther & Caluin, comment & quand introduites en Suede. 21. Catalogue & dénombrement des Roys qui y ont regné iusques à present.*


Es affaires de Suede sont en tel estat, que l'oncle vsurpe & detient à son neveu le Royaume qui luy appartenoit legitimement, de sorte que le Duc Charles s'est rendu comme Roy d'vne partie de cette Monarchie : & le Roy Sigismond de Pologne, vray heritier de Suede, en a conquis l'autre auec les armes, & dispute le reste tous les iours. Or encores que cela soit, ie ne laisseray de representer ce Royaume comme s'il estoit entre les mains de son Seigneur legitime, afin de contenter le Lecteur curieux qui desirera estre aussi bien informé, de cét Estat que des autres.

I. Pour venir au point, le Royaume de Suede comprend la Duché de Finlande, & la Gothie, la Boddie, ou Bothnique vne partie du pays des Lappons, la Scrifinie, & vne partie de la Corelie, les Isles Alandes, & quelques autres, bien que de petite estime. Or on peut aisément recueillir de la quantité des degrez sous lesquels diuerses Prouinces du Royaume de Suede sōt assises, que le pays est de grande estenduë, vû que de Stokolme qui est au soixantiesme degré, & est la demeure des Roys de Suede, iusques aux Lappons seulement, où l'on cōte plus de mille milles d'Italie, & depuis les limites de Dannemarc iusques à Stokolme, qui est quant à la longueur comme au milieu du Royaume, il faut vingt grandes iournées de cheual si l'on y veut arriuer: & ceux qui ont voyagé le long & de large par la Suede, la tiennent plus grande de beaucoup que toute l'Italie & la France ensemble, & encores beaucoup plus en y adjoustans les Lappons, & la Duché de Finlande.

Le pays de Suede a pour ses bornes du Couchant la Noruege, du Nord la Lappie & la Bothnie, du Leuāt la Finlande separée par le Golphe Bothnique & la Liuonie, diuisée aussi par la mer, & du Sud la Gothie. Il y a en cette Prouince beaucoup de Duchez & de Seigneuries, comme la Duché d'Angermannie aux frontieres des Lappons, puis celles de Midelphar, ou Midelpad, de Ientie. Dalecarlie, Vermelande, Dalie, Helsinge, Gestricie, Fieringe, Caperdalie, c'est à dire Vallée de Latone, & Ouplande, ou Vplande. La ville Royalle & capitale est Holme, que les habitās appellent Stokolme & les Russiens Stecolne, qui est forte par art & par nature: car elle est assise dās des marescages ainsi que Venise. On y void encore la ville d'Vpsale, où il ya Vniuersité, & celle de Nicopie qui est maritime.

II. La Gothie, qui signifie en Alemand bonne terre, est limitée du Leuant de la mer Oceane, du Couchant des montagnes de Noruege, & vne partie du Royaume de Dannemarc, qu'on nomme Scanie, du Septentrion la Suede, & du Midy la mer Oceane. Les meilleures places de Gothie sōt Lodusie, où il ya vn bon Port, Waldburg, ville accōpagnée de son chasteau, Calmur grāde ville ayant vn bon Port, & plusieurs autres, dont quelques-vnes portent le tiltre de Duché.

III. La Finlande est bornée du Leuant, du Midy & du Ponent de la mer & separée de l'Estat de Moscouie par le Golphe Finnique, ou de Finlande, & par la riuiere de Polme: mais il a pour borne du Nord la Boddie, ou Bothnie Occidentale, & la Corelie. Les Russiens nomment ce pays Chainskasemla. Ses meilleures villes sont Abo assise au pays d'Vplande, & Wibourg aux extrémitez du pays.

La Bothie ou Bothnie est diuisée en Orientale, & Occidentale, selon Magin: mais selon les autres en Septentrionalle, & Meridionale. IV.

La Lapponie s'estend depuis la frontiere de Suede iusqu'à la mer du Nord. V.
Là est le marais de Lule, long de trois cens mille. Il faut remarquer que ceux qui sont plus Orientaux, payent du tribut au Moscouite, & sont nómez Dikiloppes, c'est à dire Loppes, ou Lapons sauuages: mais les Occidentaux obeyssent au Roy de Suede, & tiennent le pays que l'on nomme Scrifinie.

Colerie, ou Calerie selon Iean le grand, est au delà du Golfe de Finland, & s'estéd iusques à la mer glacée: son plus grãd iour d'Esté est de vingt heures, & demie, Hexholin, ou Kerxholin est sa ville capitale.

Le Roy de Suede tient encore en Liuonie Riuaille, Narue, Pernouie, & quelques autres. Outre ce il a les Isles Aslandes, où sont les villes de Vames, Vibourg & Castrolme.

Il y en a qui font vne autre diuision de la Suede, c'est à sçauoir en vnze Prouinces, qui contiennent vnze Duchez, & douze Comtez. Les Duchez sont Vplande, Gothie Occidentale, appellée Vvestrogothie, Gothie Orientale, appellée Ostrogotie, Smoladie, Vesmanie, Dalakarlie, la grande Duché de Finlande, en laquelle sont comprises celles de Saragonde, de Calerie, & de Tanastie. Les Comtez sont Heslinge, Angermanie, Gestrice, Midelpadie, Bothnie, Orientale, & Occidentale: Vlande, Verinlande, Nuice, Dalie, & celle de l'Isle d'Vlande, qui appartient toutesfois à la Finlande. VI.

L'autre diuision est en Eueschez, qui estoient anciennement au nombre de sept, en y comptant l'Archeuesché d'Vpsale. A celles-cy l'Euesché de Vibourg en Finlande fut adioustée: les autres sont celles de Licopie, de Vettos, appellée Arosçroise, celle de Scare, l'Imperiale, appellée de Stregonie, celle de Verime, & celle d'Abe, nommée Aboen en Finlande. VII.

En la diocese d'Vspale il y a cent septante & vne paroisse, & cette Diocese s'estend iusques aux Lappons, & comprend la Fimmachie, & en celle-cy il y a huict paroisses fort grãdes. Le Diocese de Lincopie a deux cens vingts six paroisses: celles de Vexime deux cens dix: celle de Scare autant que celle de Lincopie: celle de Stregnie a cent paroisses: celle d'Abé, a cinq cens parroisses, qui sont pour la plus grande partie fort peuplées. De sorte qu'en Finlande il y en a quelques-vnes qui contiennent mille familles, d'autres huict cens, d'autres cinq cens, quelques autres moins. Le nombre de ces Parroisses est tel que i'ay dit, sans y compter celles de plusieurs villes ou places, qui peuuent móter à vn bon nombre. VIII.

QVALITÉ.

LA Suede est la plus fertile Prouince de toutes celles du Nord, & porte grãde quantité de grains. Il y a aussi beaucoup de miel, d'argent, d'airain, de plomb, d'acier, & de fer, & principalement prés de Salbourg, on trouue de l'argent, pur qui n'est meslé auec aucun autre metail. Il abonde merueilleusement en poissons de toutes sortes, soit de lac, de mer, ou de riuiere: toutesfois elle est en beaucoup d'endroits aspre, montueuse, humide, & marescageuse: ces endroits rapportent moins de bleds & de fruicts que les autres. Tout le riuage vers la Liuonie est plein de rochers fort pointus, qui rendent cette coste inaccessible, & où les loups passent lors que la mer est gelée, & y deuiennent VIII.

aueugles de trop grand froid, ainsi qu'on dit. Il y forces grandes plaines, où l'on void toutesfois beaucoup de pins, de sapins, & de chesnes : toutesfois l'on seme communément entre ces arbres. Le pays ne manque pas de fleuues, mais ils ne portent point de vaisseaux pour la plus grande partie, à cause qu'ils sõt empeschez par les arbres qui tõbent dedans, ou par de grands rochers, ou bien leurs canaux ne sont pas bien dressez pour les ayder à couler, & aussi pource qu'ils sont gelez plusieurs mois de l'année.

L'air y est communément bien pur, & par consequent toute la Suede est fort saine, & il n'y a pas vn air si aspre ny si insupportable, ny de si grandes froidures qu'on se persuade : toutesfois aux lieux où il y a des marescages, & des eaux qui croupissent, l'on sent vn air pesant, & l'on void de grands broüillards. On y vit beaucoup ordinairement & principalemẽt aux montagnes, & autres lieux plus exposez au vent du Nord, & mesme on y void des hommes qui paruiennent à l'âge de cent trente, ou cent quarante ans, & encore beaucoup de gens y vivroiẽt autãt, s'ils n'abregeoient leur vie par trop manger & trop boire, outre que mesme en la Cour du Roy l'on ne trouue pas presque deux Medecins ou Apoticuaires. On prend en ces pays force beufles, qui sont d'vne grandeur extraordinaire.

XI. La Gothie abonde en grains, en bestail, & cheuaux, en poisson de mer & d'eau douce, en plomb, en fer & en argent : elle a plus de pasturages que les autres pays Septentrionnaux, sur tout on y trouue force letton & prés de la ville de Tragaulle de fort bon fer.

La Finlande est encor plus agreable que la Prouince qu'on nomme particulierement Suede, la surpasse en bonté, & rapporte plus de bled qu'elle, parce qu'elle est pour la plus grãde part plaine, & n'est si montueuse, ny si marescageuse. La Bothnie n'est pas de grand rapport mais en l'vne & l'autre on trouue force animaux qui ont des belles peaux, & pareillemẽt du poisson en abondance.

La Lapponie ne produit nuls bleds : il y a force Ours blancs, & quantité d'hermines. En lieu de cheuaux ils ont des Rangers qui sõt de la grãdeur d'vn mulet, & de poil d'asne, & ont des cornes presque sẽblable au bois d'vn cerf, horsmis qu'elles sont plus courtes, & ont moins de branches. Ces animaux ne portent pas la charge sur le dos, mais tirent les charettes si legerement, & si viste, qu'ils feront en vn iour & vne nuict cent cinquante milles. Au Soltice d'Hyuer, c'est à dire quand le Soleil est paruenu au signe du Capricorne, & qu'il est en l'Hypogée, où au lieu opposé à l'Angle: la nuict y est de trois mois auec vn peu de lumiere qui dure peu d'heures.

MOEVRS ANCIENNES.

XII. Les Gots sont anciennement sortis de Suede, & de pays voisins, & ont assez monstré qu'elle estoit l'humeur de toutes les nations de la Presqu'isle de Scandie, ou Scandinauie, où est la Suede. Les Gots ont donc assez tesmoigné que ceux de ce pays estoiẽt vaillãs & ne pouuoient croupir sans rien faire, veu qu'ils sont sortis en grand nombre de ces pays, & ont dominé en beaucoup d'endroits de l'Europe assez longuemẽt, mesme ont tenu l'Italie par beaucoup d'années. Ils estoiẽt cruels, mais non toutesfois si barbares qu'on les veut faire comme nous pouuons voir par leur conduite lors qu'ils ont occupé quelque

pays,& par leurs actions de faire ordinaires, particulierement par vne Epistre de Sidonius Appollinaire,qui descrit les façons de faire de Theodoric. Leurs loix nous rapportent pareillement assez,que cette nation estoit assez ciuilisée & policée,mais que les autres peuples se flattoient,& hayssans ces nouueaux conquerās,ne trouuoient agreables aucune de leurs actions,& les blasmoient en toutce qu'ils pouuoiēt.Quelques-vns ont tenu qu'il y auoit vne loy parmi eux,par laquelle il estoit porté qu'on ne pourroit eslire aucun pour leur Roy, qui ne fut gras,& de grosse corpulence. Ces Gots ont tousiours hay mortellement les Danois, ou habitans de la Chersonese Cimbrique. On tient que leurs caracteres,qu'on nōme Gotthiques,sont fort anciens, & pour cette cause que cette nation auoit joint les armes aux lettres.Leurs femmes alloiēt à la guerre,& se mesloient parmy les coups, de mesme que les hommes, ils mettoient en vers les faits de leurs ancestres, & les chantoient.

Ils adoroient le Dieu Thore, comme le plus puissant de tous les Dieux, qui auoit vne couronne en la teste,vn Sceptre en la main,& douze couronnes autour de luy.On tient que c'estoit le mesme que Iupiter,pource queces peuples Septentrionaux chomoiēt fort religieusement le Ieudy,qui estoit le Ieudy de Iupiter.Ce qui persuade encore cela mesme, c'est qu'auiourd'huy on appelle encore en Suede les esclairs,les tonnerres,les foudres,& choses semblables,le *bruit de Thoron*.Ce Dieu en auoit à ses costez deux autres,sçauoir Othin,& Frigge:Othin representoit Mars,estant tout armé, & les Gots croyoient qu'il les assistoit en toutes leurs guerres:& toutesfois ils luy dedierent le Mercredy, qui est le iour de Mercure.Ils luy sacrifioient ceux qu'ils prenoient en guerre. Frigge estoit la Deesse de la beauté,de la grace,des amours, & presidoit selon leur opinion aux nopces, & à toutes sortes de plaisirs. On luy auoit dedié le Vendredy,ou le iour de Venus,& mesme aujourd'huy on nomme encore en Suede quelques estoilles la quenoüille & le fuseau de Frigge,par vne tradition ancienne.On donnoit à cette Deesse vn arc & vne espée,à cause qu'en ces pays les femmes estoient nées à la guerre, & combattoient, comme i'ay dit ausi que les hommes. Outre ces trois diuinitez ils en auoient plusieurs autres. Ils adoroient vn Meothim qui auoit esté grand Magicien,qui auoit ordonné plusieurs ceremonies particulieres pour le seruice des Dieux. Fro Satrape des Dieux fut aussi logé parmy eux,& adoré prés d'Vpsale:on luy sacrifioit des victimes noires,& l'on faisoit des ieux de nuict en son honneur toutes les années. Ils adoroient encore Hollere,qui fut grand guerrier,& si grād Magicien qu'il vsoit d'vn os couuert de carracteres au lieu de vaisseau pour passer la mer. Ils adioustoient à ceux-cy Vagnost,& Hadinge,& Rostiolph de Finlande,à cause qu'il predisoit beaucoup de choses.

On met auec ceux-cy Rostare, qui se plût tant au sang humain, qu'on luy voüoit les ames de ceux contre qui l'on faisoit la guere. Il y en auoit encores beaucoup d'autres qu'on estimoit enfans du grand Thoron, ou d'Othin.

Les Gots obseruoient en leurs sacrifices le nombre de neuf, considerant peut estre à la Pythagorique,que ce nōbre impair qui viēt de trois fois trois,deuoit estre preferé aux autres.Et de fait Zamolxis, & quelques autres Philosophes leur pouuoient bien auoir apris cela.Et cōbien qu'ils rendissent tous les iours quelque honneur aux Dieux,toutesfois ils les honoroient encores plus solemnellement chaque mois,leur sacrifiant durant neuf iours, chaque iour neuf sortes d'animaux,adioustans encores à cela des victimes humaines.Et quant à

l'hôme qui deuoit estre sacrifié, il estoit plongé tout vif dans vne fontaine qui estoit là pres, & s'il mouroit, on tenoit cela pour bon signe, & les Prestres le tirant de là, l'alloient pendre en vne forest qu'ils tenoient pour sacrée, croyât qu'il auoit esté transporté entre les Dieux. Ils croyoient l'immortalité des ames & qu'elles alloient en vn lieu plus agreable, où presidoit certain Dieu nommé Bleixe, à qui ils enuoyoient sur vn vaisseau à cinq rames vn messager, auquel ils commandoient de demander à ce Dieu, ce dont ils auoient besoin. Ils estoient tellement affectionnez au seruice de leurs Dieux, que lors qu'ils oyoient quelque bruit en l'air, ils descochoient leurs flesches, monstrât qu'ils vouloient secourir leurs Dieux, lesquels ils croyoient estre lors assaillis par quelques autres. Dauantage ils auoient des marteaux d'airain, auec lesquels ils faisoient grand bruit, & imitoient le tonnerre.

Ils auoient aussi de coustume lors qu'ils alloient au combat, d'immoler des cheuaux, & d'emporter les testes au deuant de leurs armées, apres les victoires ils sacrifioient aussi à leurs Dieux, & faisoient des ieux en leur honneur. Leurs armes estoient l'arc, & la fronde. Voila à peu pres ce qu'on peut dire des anciennes façons de faire des Gots, & de ceux du Royaume de Suede. On pourroit rapporter icy les mœurs des Herules, Vandales & Lombards qui sont sortis de Scandie. Mais c'est assez d'auoir rapporté icy celles que les Gots & Suedois ont suiuies; selon le recit de Iean le Grand Archeuesque d'Vpsale.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Les Suedois sont naturellement forts & robustes, & vaillans tant à pied qu'à cheual, & sur la mer. Ils recevoient les estrangers auec beaucoup de courtoisie, & eschangeoient auec eux leurs poissons, belles peaux, cuirs de bestes sauuages & autres, leur beurre, leur suif, & leurs metaux. Leurs parroisses sont esparses par les forests, & autres lieux plus couuerts, où la commodité de bastir des maisons, d'auoir grande commodité de bois, & d'estre deffendus du vent du Nord, les retient plus volontiers, & ils ont en leurs maisons leurs troupeaux, & les artifices pour accommoder tout ce qui est necessaire pour le viure ou le vestement. Cela cause qu'on ne troune pas en ce Royaume de si grandes villes, ny si peuplées qu'aux autres.

On vse en tous les pays sujets à la Couronne de Suede, de leurs langues diuerses, à sçauoir de la Suedoise, dôt on se sert en toutes les Prouinces de Suede & en Gothie, Noruege, & Dannemarc. Surquoy l'on peut remarquer que le langage Saxon approche fort du Suedois en plusieurs mots, comme le Flamand, & l'Anglois. Apres il y a la langue Finlandoise, dont on vse non seulement en la grande Duché de Finlande (excepté en vne Prouince, où la Suedoise se conserue, & se pratique) mais encore en vne bonne partie des enuirons de Riuaille, ville de Liuonie. Et les gens de qualité y parlent & entendent la lâgue Allemande.

Les esprits de Suede sont assez propres à apprendre non seulement les arts manuels, & les mestiers, mais encor les disciplines, & sciences speculatiues, & les langues, entre lesquelles ceux qui tiennent quelque rang dans le pays, & qui sont qualifiez, apprennent communément la langue Allemande, ou la Latine, ou bien toutes les deux ensemble, & quand ils apprennent les autres, ils n'ont pas mesme difficulté en la prononciation, que les Allemands ont en l'Italienne ou en la Latine.

Leurs mœurs sont communément simples, & telles que le peuuent auoir des personnes qui n'ayant pas vû les grandeurs du monde, ny des choses qui leur aiguisent l'esprit ou picquent leur volõté, viuent sans beaucoup de desir d'honneur ou d'autre chose, estans contens de la nourriture naturelle, & pour cette cause ils ne se soucient pas de cultiuer plus grãde quantité de terres, que celle qui leur est necessaire, vû que s'ils vouloient couper plusieurs grãdes forests inutiles, ils recueilliroient grande quantité de grain, qui estant semé au mois de May vient à estre moissonné en Aoust, à cause de la grande chaleur & force du Soleil qui est presque tousiours sur la terre. Mais quoy que cette ancienne simplicité regne encor à plusieurs, toutesfois depuis la venuë des soldats estrangers, c'est à sçauoir des Alemands, Anglois, Escossois & autres, ils ont perdu beaucoup de cette naïfueté, ayãs augmenté leur défiãce naturelle, & leurs Hostelleries ne sont pas ouuertes sans bource deslier, comme elles ont esté quelquefois. Il est vray que les voyageurs dépensent fort peu, d'autãt que les Suedois n'ont accoustumé de demãder aucune chose pour le logis, où les viures, & le plus souuent ceux qui voyagent logent aux anciennes Cures, qui est vn signe d'hospitalité qu'on y pratiquoit au tẽps que la Religion Catholique y regnoit: & il n'y souloit auoir nuls voleurs, & s'il y en a c'est depuis que vn grãd nõbre de vagabõds s'est allé rẽdre en ce pays à cause de la guerre. Ils vsent de force bains, principalement aux villes où les personnes d'vn & d'autre sexe vont assez communément.

Les femmes y sont assez modestes & sages, comme celles qui s'abstiennent de l'yvrongnerie. Leurs viandes sont communément du grain de deux sortes. Ils sement l'vn au mois de May, & l'autre au mois de Nouembre. Ils cueillent en Aoust du seigle qui est fort commun, & font diuerses sortes de pain, à sçauoir de grain pur, & de grain meslé. L'orge qui y vient est assez bõ, & pour cette cause ils employent vne bõne partie de leur froment à faire la biere, qui est communément leur breuuage, cõbien qu'ils en ayent d'autres dont les riches vsent comme les vins du Rhin, d'Espagne, & de France, & le medon appellé hydromel, & l'eau de vie.

Quelques pauures gens en temps de cherté mangent du pain de farine fait d'ecorce de pin, & quelques autres de celle de sapin qui estãt de qualité plus chaude, ayde, comme on dit à l'estomach, & non seulement ils en viuent, mais en deuiennent robustes.

Ils ont de la chair en abondance, dont ils salent la plus grande partie, cõme des bœufs, des pourceaux, des oyes, & semblables animaux. Ils ne mangent iamais presque du veau. Ils vsent de poissõ frais salé & fumé, & d'autre non salé durant le grand froid, & pareillement de faisans & de perdrix, dont la chair est plus dure que celle des pays plus temperez. Ils auroient des legumes en abondance, & de toutes sortes s'ils y mettoient soin : mais ils n'vsent guere que de poix communs, ou d'autres qui sont comme des poix chiches, ronds & blancs, & de quelque peu de féves. Le beurre & le fromage leur seruent pour l'entrée & issuë du repas. Ils ne se soucient guere communément du fruict, combien qu'ils ayent grãde quantité de poires, prunes, cerises & fraizes. Combien que les herbes y naissent trois ou quatre mois de l'ãnée, toutesfois ils s'en soucient fort peu, sinon des choux qu'ils salent & gardent pour l'hyuer.

L'habillemẽt du menu peuple est simple & presque pareil à celuy du peuple de Lombardie, quãd à la forme. Toutesfois ils vsent des bonnets & autres ha-

billements de peu, mais c'est fort simplement.

Les femmes des villes & principalemẽt à Stokolme portent sur leur robes vn long manteau de drap noir auec force plis.

Les Gentils hommes sont vestus à l'Alemande, & quelques-vns de la Cour à l'Italienne, mais le plus souuent à la Françoise.

Quand ils voyagent, les paysans portent pour leurs armes des cognées en lieu d'espées. Les Gentils-hõmes & leurs seruiteurs portent auec leurs espées de petites arquebuses.

Leurs maisons (excepté les Eglises qui sont de pierre) sont de bois, mais beaucoup mieux faites que celles qui sont aux cãpagnes de Pologne. Toutesfois il y a desvilles qui ont leurs maisons de pierre. On n'y vse pas proprement d'estuues, mais des cheminées qui se peuuent apres que le bois est reduit en charbons ardans, fermer auec vne lame de fer qu'on peut pousser par dedans, & retirer quand on veut, excepté en quelque lieu où il y a des marescages.

Les Lappons sont petits mais fort adroits. Ils manient l'arc des mieux, Ils vsent d'habillemẽts estroits. En Hyuer ils portent des peaux de veaux marins, ou d'ours toutes entieres, les noüent sur leur teste, & n'y laissent de l'ouuerture que pour la veuë, ce qui a dõné sujet à quelques-vns d'escrire qu'ils sont tous velus. Ils demeurẽt en des logis fort bas qui sont couuerts d'escorces d'arbres, ou de gazons & mottes de terres. Quelques autres disent qu'ils viuent sous des tentes à la façon des Tartares. Ils sont grandement adonnez à la chasse & à la pesche, & par ce moyen ils s'entretiennent & font part de leur poisson à leurs voisins. Ils accommodent les vaisseaux non auec des cloux, mais auec des nerfs & des crochets. Ils ont vne lãgue particuliere qui est fort mal-aisée au estrangers. Ils sont grands sorciers, & font venir les vents, les nuées & les tempestes, & font beaucoup de choses estranges. Ils n'ont ny du pain ny du sel, & ne viuent que de poissons & bestes sauuages. Ils sõt d'vn naturel amoureux & lascif, & ne se tiennent presque iamais en vn lieu. Ils sont fort sauuages & soupçonneux, & fuyent l'abord des estrangers, se cachans si tôt qu'ils les apperçoiuent. Ils eschangent leurs peaux à d'autres marchandises. Ils commencent vn peu maintenant à s'appriuoiser à cause de la frequentation des Estrangers.

RICHESSES.

Les richesses de ce Royaume consistent en l'abondance des viures qui y est fort grãde. Car ils ont force grains, chair, poisson frais, salé & fumé, tellement qu'on y trouue presque vn seul mandiant, & les passans estoient jadis & sont mesme encore en plusieurs endroits logez presque pour neant. Mais ses principaux tresors viennent des mines de plomb, d'airain & d'argent, & de quelque peu d'or : & les premiers mettaux s'y trouuent en si grãde quantité, qu'on tient qu'il n'y a cõtrée en Europe qui deuance en cecy le Royaume de Suede. On descouure ces mines partout, bien que les paysans les cachent autãt qu'il leur est possible, afin de ny porter pas le bois necessaire, & de ny trauailler pas ainsi qu'ils sont obligez. On tire de l'argẽt extrémemẽt fin du pays de Vestrots, & si ceux de la Prouince n'estoient tãt ennemis de l'industrie des estrangers, leurs richesses seroient encore plus grãdes, pource que les Suedois ne sçauent ny espargner le bois, ny recueillir la fumée des mineraux pour les couleurs, & ne trouuent pas bon qu'on descouure les veines des mines, & ce qu'ils fuyent les estrangers procede non de haine qu'ils leur portent, mais de

crainte d'estre deceus par eux, pource qu'ils sont fort simples en leurs mœurs, actions & manieres de faire, & peu trauaillez d'ambition & d'auarice.

Quand aux reuenus du Roy, il y a quatre sortes de choses qui font le corps de ses reuenus ordinaires, depuis que ce Royaume a laissé la Religion Catholique. Ses reuenus viennent donc des fruits des biens Ecclesiastiques des mines, des tailles, des dismes, des grains & autres viures, comme aussi des peaux, & finalement des gabelles ou doüanes.

I'ay dit depuis que les Suedois se sont distraicts de la Religion Catholique vû qu'auparauant l'Archeuesché d'Vpsale, & les autres six Eueschez & beaucoup de Monasteres possedoient de fort grands fonds, dont ils recevoient de bons reuenus. Mais les Ministres ont si bien ioüé de la lãgue qu'ils ont persuadé aux Roys de s'emparer des biens meubles & immeubles, assignant de beaucoup moindre reuenus aux Euesques. Ce qui fit au commencement qu'on assembla vn grand tresor, qui tombant entre les mains du Roy Henry fut dissipé en fort peu de temps par le moyen des guerres.

Les mines produisent de l'argent dõt on fait les talers de Suede, qui sont fort estimez pour leur bonté. Et pource qu'il si trouue de l'or en petite quantité on y bat fort peu d'escus. Outre les talers il y a des quarts & demy quarts de talers & vne sorte de monnoye appellée rosques, & vne moindre de demie rosques, ce qui signifie monnoye ronde, & vn taler en fait trente deux. Or combien qu'ils abondent en cuivre, toutesfois on n'y bat point de monnoye de ce metal, excepté qu'on en met quelqũe peu dans les rosques.

On trouua pareillement il y a quelques années certaines mines de sel, mais elles disparurent apres, comme quelques vns pensent, par la non-chalance de ceux qui s'en deuoient prendre garde.

Le Roy a la dixiesme de toutes les mines où l'on ne trauaille pas à ses despẽs & pour cette cause il paye les siens auec du cuivre & autres mettaux, & si les paysans ne cachoient les veines de diuerses mines qu'on descouure tous les iours, & s'il y auoit vn nombre de bons & diligens maistres, on iuge que le profit qu'on en tireroit, monteroit à vne grande somme.

Outre cecy le Roy a par tout son Royaume la taille & les dismes de grains de seigle & d'orge, du beurre, des poissons, des bœufs, des peaux & choses semblables, & l'on n'a pû sçauoir la somme de tout cecy, combien qu'on en tienne certain compte en la Chambre Royale & tresoriere. Tant ya qu'il en entretint non seulement l'armée & les officiers de mer, mais aussi les autres de terre ferme, & les officiers du Royaume & sa Cour.

Quand le Roy doit faire la guerre pour la deffence de son Royaume, ou biẽ enuoyer des gens dehors, il le fait signifier aux Prouinces qui fournissent la quantité de viures qui est necessaire.

Il y a toutesfois cette difference en la contribution, que les nobles ny leurs sujets ne contribuent ordinairement : mais quand on fait contributions generales pour la guerre, du consentement des Nobles, leurs sujets ont accoustumé de payer la moitié de ce que ceux qui sont immediatement sujets au Roy doiuent donner.

Le peuple est pareillement obligé de contribuer pour le dot de chaque fille du Roy quand elle se marie, & la somme de cette contribution a esté depuis long-temps de cent mille talers, outre la vaissellé d'argent, & les ameublemens de sa maison.

Le reuenu des peaux est tantôt plus grand, tantôt plus petit, selon que les neiges sont grandes ou petites, vû que tant plus il y en a, tant plus on a accoustumé de prendre des bestes.

Du pays des Lappons plus Septentrionaux, le Roy tire la plus grande partie des peaux, & sa Majesté pour en sçauoir la verité enuoye tous les ans vn Commis qui vse de telle diligence, à sçauoir combien on a pris de bestes que le Roy ne peut estre trompé. Les peaux qui sont separées & choisies pour le Roy, sont distribuées en sa Cour à ses parens & amis, pour recompense aux Marchands qui ont donné ou doiuent donner des marchandises pour l'vsage de sa Cour.

Le Roy n'a autre tribut de ces Lappons, d'autant qu'ils ne s'occupent qu'à chasser aux bestes, lesquels ils châgent apres en autres choses necessaires, combien qu'il y en a quelques-vns qui trauaillent de l'aiguille, & font de leur main plusieurs beaux ouurages, qui monstrent qu'ils sont ingenieux.

Il n'y a presque aucunes daces, gabelles, ou impositions que celles des ports de mer. Il est vray que le Roy a accoustumé d'auoir de ceux du pays qui ne luy donnent pas des viures, à proportion de leurs biens, de qui cinq talers, de qui six, de qui huict, & dauantage par année, & quand le Roy fait du bien à quelques-vns, il a de coustume de luy octroyer certain nombre de paysans, comme sujets & tributaires, à qui plus, & à qui moins, selon leurs merites.

On comptoit en l'année 1578. qu'on mettoit d'ordinaire au tresor du Roy toutes les années, en deduisant les charges extraordinaires, & les despences enuiron six ou sept tonnes d'or, dont chacune est prise pour cent mille talers d'Allemagne.

Toutesfois les seules forteresses de Riualle & de Vibourg, qui sont sur les frontieres de l'Estat de Moscouie, coustent par an cent mille talers de despense. Beaucoup de personnes de iugement tiennent que le Roy auroit beaucoup plus de reuenu, si la disposition du temps, & la multitude des artisâs & autres eut esté telle qu'on le desiroit, vû que sa Majesté ayant beaucoup de vaisseaux qui pourroit pour la plus grande partie voyager bien loin, on tient qu'il pourroit enuoyer aux autres pays grande quantité de beaux arbres, & de masts de nauires & beaucoup de grains, & en rapporter pour l'vsage du pays du sel & d'autres choses necessaires que les marchands estrangers vendent au double de ce qu'elles valent, au lieu que d'autre sorte on les auroit à beaucoup meilleur compte.

Semblablement on tireroit dauantage des mines, si l'on y employoit les estrâgers, tant pour épargner le bois, comme i'ay jà dit, que pour d'autres choses. Toutesfois du seul airain qu'on tire en deux ou trois mines seulement, la dixiesme du Roy montoit l'an 78. à 500. squipons & dauantage, & la valeur de ces squipons est de trente mille talers. Il est vray qu'on tire neuf fois plus de cuiure, mais cela s'en va au profit de ceux qui trouuent les mines en leurs fonds ou bien au payement de ceux qui les tirent. Mais si le Roy veut satisfaire à ceux-cy par vne autre voye, il peut retenir pour luy tout le cuiure, & l'airain qu'on tire des mines: & pour cette cause il y a vn Surintendant du Roy, qu'ils appellent Faue, qui est comme Facteur ou commis general.

FORCES.

FORCES.

CHaque Prouince a ses gens de pied, & de cheual ordinaires. Aux Royaumes de Suede & de Gothie on comtoit enuiron trente-deux Enseignes de gens de pied, & chaque Enseigne a enuiron sept cens hommes. Ceux-cy sont prests en toutes occasions à marcher où il faut, & sont presque tous Arquebusiers. On y trouue bien peu de Picquiers, à cause de la multitude & de l'epaisseur des bois, qui les empescheroient de manier, ou porter leurs picques & la caualerie pour la mesme raison n'vsent aussi de lances, mais d'escopettes, ou de pistolets à la façon des Reistres.

Ces soldats estans nez dans le pays, & accoustumez aux viandes qui se conseruent, supportent aisément le froid, & ne se soucient nullement de la delicatesse, ou diuersité des viandes: outre que chacun de ceux-cy fait ses souliers & ses habits, le bois des arquebuses & autres choses necessaires. Et l'on a vû bien souuent au Chasteau de Stokolm des soldats en sentinelle, qui veilloient auec vne grande patience durant les plus grandes froidures, sans estre releuez presque de toute la nuict, encore qu'en Hyuer elle dure dix huict heures.

Chaque Compagnie a son Capitaine, son Lieutenant & son Enseigne. Le Capitaine, mesme en temps de guerre, quãd on combattoit dans le pays contre le Roy de Dannemarc, ou le Moscouite n'auoit pas plus d'vn habillement l'année auec quarãte talers de solde, & l'exemption tant pour luy que pour vn petit nombre d'autres, du tribut qu'on paye ordinairement au Roy. Le soldat ne joüyt d'aucune exemption, si ce n'est tandis que la guerre dure, ou qu'on est en quelque deffiance, & qu'à cette cause on se tient en armes, & jadis il n'auoit autre paye par mois que cinq parties d'vn taler. Ainsi qu'ils marchent les Fourriers les departent, & logent en diuerses maisons: mais lors que tout est ensemble, & qu'ils marchent en bataille, ou qu'ils campent, le Roy leur donne des viures sans les faire conter sur la paye, & si l'ennemy les prend le Roy est coustumier de les rachepter du sien, & de payer leur rançon, & si quelqu'vn a perdu vn cheual au combat, le Roy est obligé de luy en donner vn autre.

La Caualerie semblablement en chaque Compagnie, qui est moindre en nombre que celle de l'Infanterie, a vn Capitaine, vn Lieutenant & vn Enseigne & l'on n'auoit accoustumé de donner aux hommes de cheual que vingt talers par an, & vn habillement, auec les exemptions, & conditions, dont i'ay parlé cy-deuant. Toutesfois les Chefs des Compagnies & ainsi à proportion les autres plus considerables, receuoient autant de payes, qu'ils auoient de seruiteurs apres eux, s'ils les suiuoient à cheual.

Il y a vnze Compagnies ordinaires de Caualerie en Suede & Gothie, & deux en Finlande: toutesfois si le Roy en desire auoir vn plus grand nombre, il le peut bien aysément, pourvû qu'il y ait de l'argent.

En Finlande, il y a deux compagnies l'vne de simple soldats, l'autre de gentils-hommes: & le sujet pour lequel il y a peu de gens en vn si grand pays, c'est à cause qu'il est contraint de fournir la plus grande partie des mariniers, & gens pour seruir aux armées de mer: de mesme que font encor quelques

Prouinces plus Septentrionales, qui, ou pource qu'elles sont montueuses & steriles, comme l'Angermanie, ou pource qu'elles manquent de cheuaux, comme la Dalecarlie, sont sujettes à fournir l'armée de mer d'vn bon nombre de mariniers.

En Smolande & en Vvestrogothie & Ostrogotie, il y a quelques compagnies de gentils-hommes à cheual, & la Vvestrogothie abonde en noblesse plus que les autres; & nul ne peut estre Capitaine de gens de pied ou de cheual s'il n'est noble.

Leurs cheuaux sont vn peu moindres que les Frisons, mais puissans & accoustumez à la peine, & à manger peu de chose.

L'ordre du Royaume est de faire toutes les années, la reueuë de toutes ces Compagnies, & d'aduertir les Seneschaux, du lieu, & du iour, auquel elle se doit faire. Dauantage en la Cour du Roy, les Gentils-hommes seruoient en telle sorte, qu'il y en auoit tousiours trois cens cinq, tous prests à monter à cheual auec leurs armes, toutesfois les Conseillers, & quelques autres Nobles en estoient exempts. Il est vray qu'on donnoit aux Gentils-hommes qui seruoient, pour raison de leurs seruiteurs, quelque estat par mois, & pour chaque seruiteur à cheual, on donnoit tous les mois au moins cinq talers.

Le Roy estant paisible, auoit ordinairement cinquante nauires de guerre sous la charge d'vn Admiral. En l'an 1587. sept de ces nauires estoient comme de bons Gallions, les autres portoient enuiron cinquante pieces de canon de fonte l'vn portant l'autre.

Le Roy sçait ordinairement où il peut prendre six mille mariniers, en comtant auec ceux-cy non seulement la chorme, mais encor les Officiers des nauires, & il en pourroit auoir beaucoup d'auãtage, d'autant que toute la coste de Finlande, qui est longue de plus de 400. mille, celles de la mer Bothnique, qui l'est presque au double, le riuage du Royaume de Suede, & quelques Isles, donnent continuel sujet aux gens de ces pays d'aller sur la mer, & par consequent de se rendre hardis & experimentez.

En la guerre que Iean 3. Roy de Suede eut auec le Roy de Dannemarc auãt que leur accord fut fait à Strein, le Suedois mena 70. nauires, outre plusieurs autres bons vaisseaux, & outre la Caualerie qu'il auoit en terre ferme, il auoit sur les nauires dix-huict milles hommes, qui lors qu'il en estoit temps, prenoient terre pour combattre: pource qu'en ces contrées on a de coustume de combattre en hyuer sur la glace, tant pour la facilité de passer les lacs & les fleuues glacez, qu'à cause qu'on porte alors les viures plus aisément, & l'esté l'on combat sur la mer.

La façon d'entretenir ce nombre de mariniers couste vne grande somme d'argent au Roy: mais du tribut que les Prouinces luy payent, il leur distribuë de la chair, du poisson, du beurre, du seigle & de l'orge sur la plus grande partie des payes.

De là vient que le Roy peut mettre en mer à peu de frais quelques vaisseaux de guerre toutes les années, d'autãt qu'il ne donne aux mariniers que des viures au lieu d'argent, & toutesfois ils en sont beaucoup plus contents que du reste, cõme gens à qui il suffit d'auoir leurs necessitez, outre que le Roy a plusieurs beaux bois & des mines abondantes en fer & en airain, dont quelques Eglises sont mesme couuertes: tellement que le Roy Iean troisiesme disoit

qu'vne guerre qui coustoit vn milion au Roy d'Espagne ne luy reuenoit pas à cent mille talers.

La quantité des mines fait encores qu'en ces pays-là il y a grand nombre de canons, tant aux forteresses que pour armer les nauires. On a compté au seul chasteau de Stokolm quatre cens pieces, partie double canons, partie coulevrines, & autres moindres, & l'on peut iuger par là quel nõbre il y en peut auoir en tout le Royaume.

Les plus grands vaisseaux sont au port de Stokolme, & y demeurent asseurez sans anchre, pource que depuis la haute mer iusques à Stokolme, on nauige entre des escueils enuiron quarante milles d'Italie. On compte ordinairement en ce port lors que la glace est desia fonduë, & que les vaisseaux estrangers arriuent, de deux à trois cens nauires.

Les autres nauires sont en quelques Ports de Suede, mais beaucoup plus en ceux de Finlande pour faire teste au Moscouite, & pour empescher qu'on ne luy porte d'Alemagne, ou d'autres endroits, des choses qui luy donnent plus de moyen de nuire à la Suede.

Il y souloit auoir en ces pays beaucoup de forteresses: mais par diuers accidents de guerres, par diuerses deffiances & autres occasions, il y en a eu beaucoup qui ont esté ruynées: combien toutesfois que depuis la guerre que Sigismond Roy de Pologne & legitime heritier de Suede, fait à son oncle Charles iniuste vsurpateur de ce qu'il luy appartient, on en a dressé vn grand nombre.

Les principales qui sont aujourd'huy en estre, sont celles qui s'ensuiuent, xvi.
vers la mer d'Oüest à Elsbourg place proche du lac Venus, il y a la forteresse d'Elfesbourg, & non loin de là encores deux autres, dont l'vne est nommée Goltbourg, comme qui diroit Chasteau d'or, & l'autre Croneberg.

On void apres vers la mer Balthique, & à six lieuës loin de Scanie, Prouince du Royaume de Dãnemarc, le Chasteau & la place de Calmas est en Ostrogothie, le Chasteau de Vassene. Il y a la forteresse de Borzomie en l'Isle d'Vlande, puis celles de Scechorgne, Nicopie, Vicerbin, Gripselmie, & le Chasteau d'Vpsale. On void encor les forts Chasteaux de Stokolme, & d'Ourbou, qui en est esloigné d'vnze lieuës. Ce sont les forteresses qu'on compte au Royaume de Suede.

Quant à celles de Finlande il y en a vne en la vile d'Albe : vne autre plus auant appellée Elsingofors : vne autre à Tauastie appellée Iaffausthaaus, qui signifie mesme chose que maison de Tauast. Elle est encor appellée Hister c'est à dire Chasteau neuf. Il y en a aussi vne à Vibourg ville proche de Moscouie.

Il y a encore en Liuonie le fort de Riuaille, & outre celuy d'Ennuespel.

Le Roy de Suede confine du Ponant auec le Roy de Dannemarc, & du Leuant auec le Moscouite. Les Suedois ont receu beaucoup de dõmages des Danois, vû qu'entre les autres Christierne 2. assiegea Stokolme, la força de se rẽdre, & vsant d'vne extréme cruauté à l'endroit de ses habitans, la rẽplit de sang & de corps morts. Leur hayne procede des pretentions que le Roy de Dannemarc a sur la Suede : mais le moyen de la molester ainsi vient de la commodité des lieux, & des Ports, principalement de l'Isle de Gotlande,

qui est membre de la Golthie. A raison dequoy les Suedois pretendent qu'elle est de leur domination, & qu'ils y ont droict. Mais depuis que Gustaue eut recouuré le Royaume, & que Henry, & Iean ses fils sont gouuerné l'vn apres l'autre, combien qu'il y ait eu de grandes guerres entre les Danois, & Gustaue, toutesfois ce Royaume s'est bien maintenu, & la ville de Lubec, qui est fort puissante en ces mers-là, se mettant tantôt d'vn party, tantôt de l'autre, contrebalãce tellement les forces de ces deux Roys qu'elle ne permet que l'vn ny l'autre s'agrandisse excessiuement, à cause du danger auquel elle seroit aussi tôt reduite.

Le Suedois fait la guerre au Moscouite auec plus d'auantage, pource que Finlande, qui confine auec la Russie, par le moyen des lacs, & marescages dőt elle est pleine, a ses entrées mal-aysées & dãgereuses, & il est arriué plus d'vne fois que les armées des ennemis se sont perduës en ces eaux glacées.

Dauantage le Suedois est coustumier de tenir en ces mers-là, la pluspart de ses vaisseaux. Il y a la forteresse de Vibourg qui est extrémemẽt bien munie. Il a encor aux confins du grãd Duc de Moscouite, Narue, & Riuaille, dont nous auons parlé cy-dessus, & quelques autres places, par le moyen desquelles il le bride, & en verité l'on doit estimer bonnes les forteresses qui se maintiennent dans les terres d'autruy, d'autant qu'elles deffendent leur pays, & trauaillent celuy de l'ennemy: & deffendent tant mieux le leur qu'elles s'en trouuẽt plus esloignées; pource que tandis que l'ennemy prend beaucoup de peine apres elles, le pays amy demeure paisible, & par ce moyẽ l'on conserue les gẽs, & l'argent, & l'on fait les prouisions qui sont requises pour les secourir, & maintenir. Dauantage elles trauaillent tant plus l'ennemy qu'elles en sont plus voisines. Mais les forteresses qui sont en tout pays ne font que deffendre le tien: & le deffendent auec vn fort grãd desaduantage pource que toutes les fois qu'elles sont attaquées, il est force que les pays voisins endurent de fort grand dommages, & que ton estat soit plein de troubles, & de bruit, & exposé en proye aux ennemis. Mais pour reuenir au Roy de Suede, il a autãt d'auantage sur le Moscouite pour la deffense de ses Estats, que les forces maritimes jointes à celles de terre ferme en peuuent apporter contre vn Prince qui n'a point de forces sur la mer.

GOVVERNEMENT.

POur discourir du Gouuernement de Suede, il faut sçauoir que les affaires de ce Royaume estant paisibles, il est gouuerné par vn Roy qui ayant esté cy deuant electif, fut fait hereditaire au temps de Gustaue.

Le Roy a ordinairement douze Conseillers, & outre ceux-cy plusieurs autres, en Prouinces, Duchez, & Comtez: mais encor chaque Prouince est diuisée en Territoires, ou Distraits, & Iurisdictions, qui comprennent quelques paroisses, qui plus, qui moins, & chacune d'elles à son Lansman, ou Consul. Apres cela chaque Territoire à son Vicomte, qui est comme vn Podestat d'Italie.

Il y a par dessus les Vicomtes, d'autres Officiers, qui sont comme les Seneschaux de France, appellez par les Suedois Lamens, comme souuerains Iuges de sorte qu'on appelle des Vicomtes à ces Lamens, & des Lamens au Conseil

du Roy, & de ce Conseil au Roy mesme. Ces Lamans visitent vne partie de leur Iurisdiction chasque année, iusqu'à ce qu'ayant acheué de faire leur visite entiere, ils la recommencent, & de mesme que cecy ayde à connoistre plus clairement l'estat des affaires, & à y mettre vn plus present remede : aussi apporte-il du soulagement au peuple : vû qu'ils exigent le tribut des parroisses qu'ils visitent vne année, sans en chager les autres.

Or les territoires estoient autresfois departis en telle sorte, qu'à chasque centaine de familles qui habitoient hors des villes on assignoit comme vn centenier, ou moindre Iuge, qui en certain temps de l'année, encor qu'il ne fasse pas sa demeure parmy eux, leur va pourtant administrer la iustice & le Roy selon la valeur & le merite des personnes, donne quelquesfois à vn de ses Iuges deux cens familles. Toutes ses charges sont données à des hommes partie nobles, & partie qui meritent tels offices par leur esprit, & preud'homie.

Le Lansman, ou Consul de châque parroisse est ordinairement pris du corps des paysans mesmes, & aux occurrences il a recours au Viconte, & entr'autre choses ce Lansman à charge de se trouuer au lieu où le Roy fait sa demeure, lors qu'il demande les deputez de quelques Prouinces, afin d'oüyr ce qu'il faut faire, & cecy arriue coustumierement presque vne fois toutes les années.

Le Lansman à encor la charge de faire que les voyageurs soiét adressez aux logis, & qu'on les pourueoye de cheuaux, ou de Sletes en temps de glace, ou de neige, ces Sletes sont de petits chariots sans roües.

Les Vicontes ont peu d'estat, vû qu'ils reçoiuent des exacteurs Royaux qui sont disposez par tout le Royaume vn habillement toutes les annees, outre quarante talers, pour hommes : toutesfois ils ont des exemptions, des presens, & choses semblables.

La Smolande seule qui confine auec le Royaume de Dannemarc, & est vne Prouince assez ample, a enuiron cinquante deux Vicõtes, où sont les plus vaillans hommes de Suede, & quelquesfois elle s'est mutinée auec tente mille hommes propres à porter les armes.

Quand à Stokolme, il faut sçauoir que la ville mesme fait quatre Consuls pour son Gouuernement politic & ordinaire. Ceux-cy demeurent en cét estat toute leur vie. Deux d'entr'eux precedent successiuement les autres toutes les années, & tous quatre (combien qu'assistez de quelques-vns qu'ils nomment Senateurs & qui sont Bourgeois) s'assemblent & deliberent des choses de la police Neantmoins ils distribuēt entr'eux quelques charges particulieres, comme des bastimens, de iuger & de publier les nouuelles ordonnances, ce qui ne se fait toutesfois sans que le Lieutenant du Chasteau du Stokolme y interuienne, & ce Lieutenant est par dessus les Consuls, & aux faits de consequence, les Conseillers du Roy qui se trouuent à la Cour, renuoyent les matieres.

Le nombre des Senateurs qui assistent les quatre Consuls est de douze, l'office desquels dure toute leur vie, sinon qu'ils fussent demis pour quelque faute ou qu'ils recherchent d'en estre deschargez pour d'autres causes.

Les loix dont ils vsent generalement sont anciennes, & depuis le temps de XVIII.

saint Henry Roy de Suede. Elles ont enduré iusques à present e nce Royaume, excepté les loix Ecclesiastiques, qui demeurent toutesfois incorporées auec les autres, & quand le Cardinal Raymond alla en ses pays du Nord, on y adiousta vn article qui est appellé Ecclesiastiques, auquel on a declaré que les enfans des Prestres ou Moynes seront tenus en pareil degré que ceux qui sont nais d'adultere.

Les loix de Suede ne font particuliere mention d'aucune vsure, sinon au cas qu'vn debiteur fut pressé par plusieurs creanciers de payer ce qu'il devroit, & si quelqu'vn des creanciers auoit presté au debiteur auec quelque pache d'interest, le creancier perd le droict de luy demander la dette : & mesme on a de coustume de punir non seulement l'vsurier, mais encor celuy qui s'embroüille auec des gens de cette sorte.

Et toutesfois d'autant qu'en ses Royaumes on ne souloit prester que gratuitement, ce vice n'est pas frequent, sinon à Stokolme, où plusieurs ont porté cette meschanceté d'Allemagne auec beaucoup d'autres.

L'adultere y est puny de mort, & beaucoup plus irremissiblement si vn homme marié commet auec vne femme mariée : pource qu'on le met alors au pouuoir du mary, afin qu'il soit chastié : & s'il n'est pas marié on le condamne pour la premiere fois à vne grande amende pecuniaire, mais il arriue peu souuent qu'estant surpris la seconde fois il n'ait la teste tranchée.

Celuy qui bat vn autre paye cinq talers d'amende, & s'il luy couppe quelque partie, comme vn droigt, ou autre chose, il paye le double, & s'il demeure estropié de quelque membre on donne entiere recompense.

S'il blesse en la teste, ou en la poictrine, & que le blessé meure auant la fin de l'année, celuy qui a blessé est condanné à mort comme homicide. Les corps de ceux qui ont esté tuez, si le criminel n'est present, ne sont enterrez iusques à tant qu'on aye fait mourir le meurtrier, combien que plusieurs semaines se passent quelquesfois sans qu'on en puisse faire l'execution.

On impose peine au Iuge, qui estant requis pour la seconde fois de donner Sentence diffinitiue la differe, & par ce moyen les procez n'y sont nullement menez en longueur. Cecy procede presque d'vne ancienne ordonnance par laquelle il est deffendu d'auoir ny Procureur, ny Aduocat, tellement que chacun propose son fait deuant le Iuge.

Mais si c'estoit vne veufve, ou vn pupil, ou vne personne incensée, ou du tout lourde & grossiere, le plus proche parent en poursuit le procez, & s'il n'y en a point, le Senat crée vn tuteur, & l'affaire s'expedie en peu de temps. Il est vray que le Iuge est excusé pour quelques circonstances quand il estime auec raison qu'il ne peut prononcer si tôt la Sentence.

Quant aux Officiers establis sur les reuenus du Roy, il y a premierement vn Commissaire qui signe les Mandats de tout ce qui est assigné pour pension, ou gages châque Officier, & combien que le Commissaire general ne manie pas l'argent à raison dequoy ses heritiers ne sont en danger d'en rendre comte, toutesfois on ne paye aucuns gages, ny aucune pension sans signature.

Ce Commissaire general a sous luy vn Tresorier qui reçoit l'argent du Roy, le garde, & le met au Tresor du Roy, & en tient compte. Auec ce Tresorier il y a dix Chambriers ou Maistres des Comptes qui ont, & tiennent en la Secretairie les registres de tous les reuenus du Roy: & ceux-cy s'assemblent auec le Tresorier selon les occurences, & rendent compte toutes les années deuant le Commissaire general, & en presence aussi de quelques Conseillers du Roy: & le Tresorier a en chasque Prouince diuers Exacteurs qui luy portent des tailles, & tout ce qui appartient au Roy, qui est apres mis au thresor.

RELIGION.

LE Roy Gustaue solicitté par vn certain Olaus, Pierre Nenicius Lutherien, & par vn Laurens André Archidiacre de Strenge, mais desia peruerty, & infecté d'Heresie, introduit la secte de Luther en Suede, pour le desir qu'il eut de s'approprier les biens de l'Eglise à son nouueau aduenement à la Couronne. Tellement qu'il s'empara de toutce qu'il voulut, & fit vne ordonnance par laquelle il fut dit que les Euesques ne possederoiẽt que cequ'il plairoit au Roy. Il mit les Vniuersitez de son Royaume entre les mains des Lutheriens, deffendit à tous d'aller estudier hors du Royaume, excepté à Witemberg, & en quelques autres Academies heretiques, & faisant brusler les anciennes Librairies, & porter en son Royaume force liures heretiques, & traduire en lãgue vulgaire la Bible auec postiles, & des interpretations fausses & faites à plaisir: tellement qu'il abolit en ses Estats la foy Catholique, & auança l'erreur de Luther autant qu'il luy fut possible. Toutesfois le Caluinisme s'espãdit aux pays sujets à Charles troisiesme fils du Roy de Gustaue, Duc de Vermelãde, de Sudermanie, & de Nericie. Henry fils de Gustaue, & son successeur plus proche n'y mit nul remede. Iean son frere qui luy succeda, ayant bon entendement reconnoissoit assez cét erreur & lisoit des liures des anciens Peres, mais de crainte de quelque reuolte, & de son frere Charles il ne s'osa pas descouurir entierement. Toutesfois la conuersation de sa femme Catherine, fille de Sigismond Roy de Pologne, luy fit garder beaucoup de coustume Catholiques vû qu'il obseruoit le Caresme s'abstenoit le Vendredy de manger de la chair, conserua le Monastere de Vassene, porta beaucoup d'honneur à sainte Brigide, & luy donna vne Chasse d'argent, de mesme qu'aux os de saint Henry Roy de Suede, lesquels il fit porter aux Prestres Catholiques en l'Eglise d'Vpsale, reprocha bien souuẽt aux Ministres Lutheriens, & Caluinistes leur ignorance, & leur erreur & effronterie, redressa les Eglises qu'ils auoient abbatuës, & mesme il fit refaire l'Autel d'où il se souuenoit auoir vû distribuer au peuple la sainte Eucharistie. Il enuoya premierement vn Ambassadeur à Pie quatriesme, puis à Gregoire treiziesme, laissa l'exercice de la foy Catholique libre à la Royne, & luy permit de nourrir aussi Catholiquement Sigismond leur fils, qui est auiourd'huy Roy de Pologne, & legitime heritier de Suede. Mesme la Royne obtint quelques Iesuites pour sa consolation, & pour l'assistance des peuples. Ces Iesuites firent quelque profit iusques

à la mort de la Royne qui aduint l'an 1583. Et bien tôt apres ils furent chassez du Royaume: de sorte qu'il y a bien peu de restes de la Religion Catholique. Et aujourd'huy que Charles oncle de Sigismond vsurpe sur son neveu le Royaume de Suede, il a du tout aduácé l'erreur de Caluin, duquel il suit l'opinion: de sorte que les habitans des Prouinces qui le reconnoissent, sont deuenus presque tous Caluinistes, toutesfois il y reste beaucoup de Lutheriens.

DES ROYS DE SVEDE.

XXI. IEan Olaus le grád fait vn long dénombrement des Roys de Suede, dont les noms seroient ennuyeux. Il me suffira donc de commencer comme quelques autres, par Sicttug, qui fut Roy de Suede long-temps auant le Natiuité de Iesus-Christ, & fut tué par Gran Roy de Dannemarc, qui mit ce Royaume sous son obeyssance. Mais Suibdager Roy de Noruege vainquit Gran & fut Roy de Noruege Suede & Dannemarc.

Hasmond son fils succeda aux Royaumes de Suede de Noruege.

Vsso fut succedeur de Hasmond.

Hundin regna apres luy, puis.

Hunding.

Regnier fils de Hunding.

Horbrod fils de Regnier, sous qui le Royaume de Suede fut soubmis aux Danois.

Atisle & Hothier ses fils recouurerent le Royaume de leur pere moyennant certain tribut qu'ils deuoient payer. Mais Rolfo Roy de Dannemarc vainquit Atisle, & mit la Suede sous son obeyssance. Lors Hiartuar natif de Suede, gaigna tellement les bonnes graces de ce Roy qui luy octroya le pays de Suede en tiltre de Duché, à condition de certain tribut, & pour se rendre plus fidelle luy bailla sa sœur en mariage. En fin Hiartuat trencha la teste à Rolfo, & les Danois tuerent Hiartuar. Lors Oothier frere d'Atisle se mit en possession du Royaume & rergea le Dannemarc sous son obeyssance: mais il en fut chassé par Baldeer.

Or laissant icy quelque temps auquel les Suedois n'ont rien fait de memorable, ie viendray au temps d'Auguste, auquel Abric estoit Roy de Suede.

Eric son meurtrier luy succeda du temps de nostre Seigneur Iesus-Christ.

Haldan fils d'Eric regna apres luy, & fut tué.

Siuald son fils luy succeda.

Apres luy Eric fils de sa fille, & de Froton Roy de Dannemarc regna en Suede.

Eric fut tué en guerre, & eut pour successeurs.

Haldan qui ne se souciant d'auoir des enfans declara son successeur.

Vnguin qui ne laissa à son fils Siuald ces deux Royaumes de Dánemarc, & de Suede.

Regnaut fut Roy apres Siuard, puis

Aluier qui estoit l'vn des plus grands Seigneurs de Suede.

Iugo fils aisné d'Aluier.

Iangel frere d'Aluier.

Ringo fils d'Ingel succeda estant encor enfant. Il esleut pour successeur.

Gotar qui fut tué en guerre par les Danois.

Iameric fut apres luy Roy de Dannemarc & de Suede, enuiron l'an de grace 380.

Il faut icy faire vn grand saut par fautes de bonnes & veritables histoires, vû que ie passe de Iameric iusques à Frotton qui tenoit le Royaume de Suede, lors que Loüys fils de Charlemagne estoit Empereur. Cettuy-cy fut tué par des femmes de Noruege.

Herot, ou Gerot.

Sort qui fut vaincu par Regnier Roy de Dannemarc, & laissa le Royaume à Biorn fils de ce Regnier, qui eut pour successeur.

Wichsert son frere.

Eric troisiesme fils de Regnier.

Ostene le tua, & succeda au Royaume. Mais les freres d'Eric vengerent sa mort & chasserét Ostene, & le Royaume écheut à Stubiorn fils du Roy Biorn.

Eric fils d'Olaue, neveu de Regnier chassa Eric, & deuint Roy de Suede.

Eric son fils succeda, & fut le premier des Roys de Suede qui receut publiquement la Religion Chrestienne, & en son Baptesme fut nommé Iacques. Cela aduint l'an de salut 1000. au temps de l'Empereur Henry.

Esmond frere bastard de Iacques seulemét Chrestien de nom, luy succeda.

Stinkel bon Roy & bon Chrestien regna apres luy. Il abolit l'Idole que le peuple adoroit en la ville d'Vpsale, & mourut enuiron l'an 1100.

Depuis il y eut deux Henrics, ou Erics, qui debatirent le Royaume longuement, & enfin s'entretuerent l'vn l'autre.

Halstene fils de Stinkel premier regna apres leur mort: mais il fut bien tôt chassé par la mutinerie du peuple.

Anaximandre fut lors esleu Roy: mais pource qu'il ne vouloit rien quitter de la rigueur de la Religion il fut chassé, & Aquin mis en sa place.

Magnus fils de Nicolas Roy de Dannemarc luy succeda.

Suerco.

Charles son fils.

Eric regna apres Charles, & vescut iusques à l'an de salut 1240.

Birgier.

Valdemar succeda à Birgier, & ainsi qu'il estoit au voyage de la terre Sainte, sõ frere Magnus s'épara du Royaume, & ne le rendit iamais tát qu'il vesquit.

Birgier fut son successeur, & associa son fils Magnus au Royaume, & pource que ses freres luy auoient donné beaucoup d'ennuys, il les fit tuer apres les auoir festinez. Ce fait esmeut contre luy les Princes & Seigneurs du pays qui le chasserent auec sa femme, & firent trencher la teste à son fils Magnus.

Lors ils firent Roy.

Magnus fils d'Eric, à qui Birgier auoit fait trancher la teste. Cettuy-cy adjousta la Nouerge au Royaume de Suede, & mourut l'an 1326.

Magnus son fils luy succeda en ces deux Royaumes. Il fut enfin démis.

Albert fils du Duc de Meokelbourg est mis en la place de Magnus 7. Cettuy-cy fut pris auec son fils Eric par Marguerite femme d'Aquin fils de Magnus, & detenu sept ans prisonnier, & lors Marguerite deuint Royne de Suede, Noruege, & Dannemarc.

Eric Duc de Pomeran fils adoptif de Marguerite luy succeda en ces trois Royaumes, mais en fin il fut contraint de quitter tout, & se retirer en Prusse.

Cristophe Prince Palatin & Duc de Bauiere, neveu de cét Eric de par sa sœur, fut esleu Roy des trois Royaumes d'vn commun accord de tous ses grands Seigneurs des trois pays.

Apres la mort de Christophe, les Suedois voulurent auoir vn Roy à part, qui fut de leur nation, & esleurent Charles Canut, qui n'estoit pas de fort noble race. Cettuy-cy ayant regné presque sept ans, cõmença à connoistre qu'il s'estoit rendu odieux à chacun, & pource ayant mis le tresor du Royaume en lieu sœur, & estant mõté sur vn nauire il se retira à Dantzic. Lors les Seigneurs du Royaume appellerẽt Christierne pour estre leur Roy. Ce Christierne auoit esté esleu Roy de Dannemarc & de Noruege, & par ce moyen ces trois Royaumes furent derechef sujets à vn Prince. Les Suedois luy firent longuement la guerre à cause qu'il n'auoit gardé les conuentions faites en sa reception, qui fut l'an de grace 1469. de sorte qu'il fut enfin chassé de Suede où il resta seulement deux forteresses. Sur ces entrefaites Charles qui auoit esté autresfois Roy vint à mourir.

Iean fils de Christierne apres auoir longuement fait la guerre à la Suede rengea ce Royaume sous son obeyssance. Mais il en fut apres chassé, & en partit secrettement.

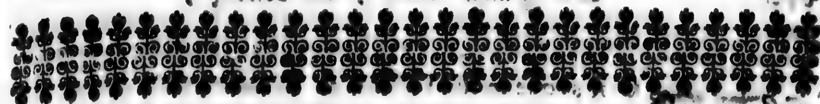
Christierne fils de Iean continua d'vn grand courage les guerres que son pere auoit commencées, & sur tout tascha de se faire Roy de Suede, Mais quãd il vit que les Suedois le repoussoient & deffendoient vaillamment, il y voulut proceder par ruze, tascha de les desvnir, & solicita principalement vn certain Gustaue ou Gostaue, qui se disoit Archeuesque d'Vpsale. Cettuy-cy l'an 1517. en gagna plusieurs, & les fit resoudre de livrer le Royaume entre les mains de Christierne. Apres quelques guerres Gostaue est despoüillé de son Archeuesché, & lors Christierne vint auec vne grande armée, & en fin apres auoir eu du pire, fit tréue auec ceux de Suede pour sortir de leur Royaume. Il reuint apres mettre le siege deuant Stokolme, & y estant entré par composition, fit meurtrir cruellemeut les Senateurs, & les Citoyens.

Gostaue fils d'Eric, autre que le meschant Archeuesque d'Vpsale s'estãt sauue de Dannemarc, où il auoit esté emmené entre les autres ostages que le Roy Christierne auoit receus par finesse de ceux de Stokolme, commença à se declarer Protecteur du pays, & le 4. an apres la guerre commencée il s'habilla en pauure homme, & s'en alla par tout le pays remõstrer sa misere au peuple. En fin il chassa les Danois, & fut couronné Roy de Suede.

Eric, ou Henry son fils luy succeda, & pour ses mauuais déportemens fut mis en prison par ses sujets, & y mourut.

Iean son frere, & fils de Gostaue Prince lettré & de bon entendement regna apres luy.

Sigismond fils de Iean luy à succedé, sans iouyr toutesfois paisiblement du Royaume de Suede, dont il possede seulement vne partie, debatant le reste contre son oncle le Duc Charles qui le luy vsurpe, aigrissant principalement les Suedois contre luy qui est Catholique, par le moyen des sectes de Caluin & de Luther, qu'ils ont embrassées.



DISCOVRS DE L'ESTAT DV GRAND DVC, OV EMPEREVR DE MOSCOVIE.

SOMMAIRE.

1. CIRCVIT *& limites du pays de* Moscouie. 2. *En quel paralelle & climat est assis cét Empire.* 3. *Descriptiõ de ses Prouinces, & de* Moskwa *ou* Moskeville *capitale de l'Empire.* 4. *De la Duché de* Volodimer. 5. *De la Duché de la basse* Nouogrod. 6. *De la Prouince de* Rhezan, *& ses villes.* 7. *De la Prouince & ville de* Smolenske. 8. *Du pays de* Mosaiski : *sa longeur, & largeur, & par qui conquis sur la Pologne.* 9. *De la Duché de* Roschoue. 10. *Du pays de* Twer, *& de la renommée ville de* Twerde. 11. *De la Prouince de* Pleskonie, *son estenduë & ville capitale de Pleskaun.* 12. *De Monograde la grande.* 13. *Du pays de Volske, & sa situation.* 14. *De la Prouince de* Biolysero, Volckde, Iaroslaue. 15. *De la Prouince de* Dwine. 16. *De* Susdali Vuiatka *Prouince prise sur le Tartare.* 17. *De* Permie, Petzore, Iugarie, Obdore, *& autres pays sujets aux Moscouites.* 18. *Sterilité du terroir compensée du grand nombre d'animaux, élans, beufles, ours, cerfs, loups, liévres, mouches à miel, abondance de lins & chanvres, & bonté de l'air.* 19. *Description des plus celebres riuieres & lacs de Moscouie, & de l'origine & source du* Boristhene *recconnuë de nostre temps & ignorée des anciens.* 20. *Particuliere remarque de la fertilité ou infertilité de chaque Prouince, & des rochers Riphées ou Hyperborée d'admirable hauteur.* 21. *Coustume estrange des anciens Moscouites en l'eslection de leurs Princes, & au traictement de leurs femmes.* 22. *Leur robuste complexion de corps, leurs sayes & autres façons d'habillement, leurs armes & maniere de combatre en fuyant: leurs viandes & breuuages ordinaires, leur naturel barbare, perfide,ruzé, paillard, & leur iustice venale.* 23. *Description plus particuliere des mœurs & coustumes de chaque pays.* 24. *Leurs richesses en peaux d'élens, de cerfs, ours, loups, martres en lins, chanvres, miel & cire.* 25. *Richesses du Roy, & quels sont ses reuenus.* 26. *Relation notable du magnifique traittement fait à Permisten Ambassadeur de l'Empereur par le Moscouite.* 27. *Forteresse du pays Moscouite en marescages & riuieres: en l'espaisseur des bois seruans de ramparts, & le rendans de difficile accez, & en la grãde caualerie* 28. *Du grand nombre de caualerie de ce Royaume, & sçauoir s'il peut mettre en campagne trois cens mille cheuaux.* 29. *Des puissans ennemis voisins, & qui confinent auec cét estat, & premierement du Precop Prince des Tartares.* 30. *De deux autres voisins, ennemis, les Roys de Suede & Pologne.* 31. *De la souueraine authorité du Grand Duc en son Estat, & le moyen qu'il tient pour la maintenir.* 32. *En quel temps la Religion Chrestienne y fut introduite: & quelles sont leurs ceremonies en la celebration de la Messe.* 33. *De la Circoncision & Religion des Mordvois, viuans selon la loy de nature*



LORS que nous faisons en nos communs discours mention de quelque Duc, il semble que ses Estats soyent de fort petite estenduë, pource que nous voyons ordinairement que ceux qui possedent aujourd'huy ce tiltre, soit parmy nous, soit parmy nos voisins ne joüyssent que de petites Prouinces, & trouuent aussi-tôt de tous costez les bornes de leur domination & Seigneurie. Mais celuy de qui nous voulons parler maintenant est bien Duc à meilleures enseignes que tous les autres que nous connoissons en nostre Europe. Car non seulement ses pays sont égaux en grandeur à ceux de plusieurs grands Roys, mais les surpassent encore en telle sorte que celuy qui voudra conferer leur principautez auec celle-cy, trouuera qu'ils ne sont la loy qu'en vn bien petit espace de terre, au regard de celuy qui reconnoit le grand Duc ou Knez de Moscouie. Aussi les siens suffisamment informez de la grandeur des pays qui luy rendent obeyssance le nomment César ou Empereur, & luy portent autant d'honneur que iamais on en ait vû rendre à Prince du monde. Et veritablement si l'on prend la peine de considerer ce que son Empire embrasse, on remarquera qu'il merite vne plus haute qualité que celle qu'on luy donne ordinairement, faute du nom de Roy qu'on a sçû estre extrémement odieux aux Moscouites.

I. Voyons maintenant à fonds jusques où s'estendent ses limites, & s'il est si puissant que nous auons dit à l'entrée de ce discours. Ie dy donc que tout l'Empire de Moscouite occupe à present toute la Russie, en exceptant toutesfois la Pologne & la Lithuanie, qui sont aussi comprises sous ce mesme nom de Russie.

Or ces estats sont partie en Europe, partie en Asie, & cette separation est faite par la riuiere de Tanais, autrement de Don, qui est la commune borne de l'Asie & de l'Europe. Ils sont encore confinez du costé du Nord de la mer glacée, comme ils sont aussi du Leuant en refléchissant vers le Midy, des Tartares & du costé du Midy de la Lithuanie, de mesme qu'ils ont pour leurs plus proches voisins du costé d'Oüest ou d'Occident ceux de Liffland ou Liuonie, & pareillemēt la Finlande, pays diuisé par la riuiere de Polne, & appartenant au Roy de Suede. Tous ces Estats tirent leur nom general d'vn pays assis au milieu de la Russie blanche, qui s'estend vers les Septentrion & l'Orient, & qui s'appelle particulierement Moscouie.

Or il est à considerer que la partie de la Russie qui obeyt au grand Knez se nomme Blanche Russie, & celle qui reconnoit le Roy de Pologne Noire Russie, combien que le Roy de Pologne possede aussi vn peu de la blanche.

Cét Empire est assis entre le dix-neufiesme parallele à cinquante deux degrez de latitude ou d'éleuation de pole, & le quarante-troisiesme parallele, qui est à soixante-six degrez de l'Equateur, ou bien en l'expliquant d'autre sorte il est entre le milieu du huictiesme climat & le milieu du vingtiesme, & est comprins entre le Tropique de l'Escreuisse, & le Cercle Arctique. Tellement qu'on y remarque vn tres-grand changement en la quantité du plus long iour d'Esté, Car au parallele plus Meridionau de Moscouie le plus long iour n'est que de seixe heures & demie, au lieu

qu'au paralelle le plus Septentrional de ce mesme Empire, le plus grãd iour est de vingt-deux heures & demie : ce qui monstre assez la grãde distance qu'il y a de l'vne à l'autre frõtiere : car à prendre chaque degré pour trente lieuës de France comme on fait ordinairement : on trouuera qu'il contient de largeur seulemẽt en tirant de la partie qui approche plus du Midy, à celle qui est plus voisine du Nord, 420. lieuës, & en longueur la moitié autant, voire dauantage, ou pour parler selon quelque Italiens, ces Estats ont de longueur 3000. lieuës & de largeur 1500.

III. La seule Prouince particuliere de Moscouie contient de l'Est à l'Ouest, ou du Leuant au Ponent, enuiron 500. lieuës, & c'est en cette Prouince qu'est la ville capitale de l'Empire qu'on nomme Moskuua, ou Moske, du nom d'vne riuiere qui coule aupres. Le chasteau du grãd Knez est au milieu de la ville entre les riuieres de Moske & d'Heglime, qui vient à se ioindre auec le Moske au dessous de ce chasteau, qui est si grand qu'on le prendroit pour vne grãde ville, il est garny de dix-sept tours & trois bastions, & c'est là que le grand Duc se tient d'ordinaire, accompagné d'enuiron vingt-cinq mille hommes. La ville n'a ny bon fossé, ny muraille, ny rampart qui la puisse deffendre : & les maisons y sont presque toutes de bois elle est grãde, & fort bouëuse. Il y peut auoir enuiron 41500. maisons, & l'on y void beaucoup de places, mais dispersées & fort escartées, & au milieu de grandes campagnes. Le plus long iour d'Esté en la ville de Moske est de pres de 18. heures.

IV. Les autres Prouinces sont la Duché de Volodimer, où l'on void vne grande ville de mesme nom, auec vn chasteau basty de bois : Elle est esloignée de la ville de Moske du costé du Leuant, d'enuiron 36. lieuës de Pologne.

V. Il y a de plus la Duché de la basse Nouograd, où l'on void pareilllement vne ville portant mesme nom, bastie de bois & esloignée de Moske d'enuiron cent lieuës de Pologne.

VI. Dauantage, la Prouince de Rezan est assise entre les riuieres d'Ocque & de Don, de laquelle le grand Duc porte le tiltre : & outre ce, on void la Duché de Vorotine, comme aussi la Prouince de Seuere, qui est fort grãde : elle contient plusieurs villes, entre lesquelles on compte pour les plus fameuses, celles de Statobud, Potiwle, & Czernigow.

VII. La Prouince de Smolenke est assise sur la riuiere de Neper, ou Deneper, nõmé Borysthene par Ptolemée. Ce pays fut pris par Basile Duc des Moscouites sur le Roy de Pologne qui en estoit protecteur. Sa principale ville se nõme aussi Smolenke, qui est assez grande, & esloignée de Moske enuiron 80. lieuës de Pologne.

VIII. Le pays de Mosaiski a de lõgueur enuiron trois cens cinquantes milles d'Italie, & autant de largeur. Il fut emporté par Iean Duc de Moscouie predecesseur de Basile, sur Alexandre Roy de Pologne. Biele, ou Bielski est semblablement vne Principauté, ou Prouince de Russie, ayant vne ville & vn chasteau de mesme nom sur la riuiere d'Opske, ce lieu est 60. lieuës d'Alemagne loin de Mosque, & 36. de Smolenke.

IX. La Duché de Roscoue a vne ville de mesme nom, auec vn chasteau de bois, & loin de Moske tirant vers le Ponant d'enuiron 23. lieuës. La ville est assise sur la renommée riuiere de Volgue.

X. Le pays de Tuuer, ou Otuuer, l'vn des plus grands de Russie, a vne ville nommée Tuuerde, qui est plus grande & plus magnifique, que celle de Mos-

ke, de laquelle est esloignée de la distance de trente six lieuës.

XI. La Prouince de Pleskonie, ou Pleskonie, a d'estenduë trois cens trente milles d'Italie, & est d'vn tiers plus lõgue que large: sa ville capitale est Pleskow grande & puissante, & ceinte de murailles, qui manque à toutes les autres villes de Moscouie.

XII. Nouograde la grande est la plus grande Duché de toute la Russie, & prend son nom de la grãde & riche ville de Nouogrod, qui surpasse toutes celles qui sont assises du costé du Nord, combien qu'elle ayt la plus grãde partie de ses maisons faites de bois: cette ville est a deux cens milles, ou enuiron de la mer Balthique, à cent vingt de Moske, en tirant vers ce Sudouest, & trente-six de Pleskow; & à quarante de Iuuanovvogrod.

XIII. Le pays de Volske, ou Votzke, est assis entre l'Occident, & le Septentrion, & a à main gauche le chasteau de Iuuanovvgrod, & la Prouince de Corelle est esloignée de Nouogrod de soixante lieuës de Pologne du costé du Nord, elle s'estend iusques à la mer glacée, & son plus long iour d'Esté est de 20. heures & demie, durant lesquelles le Soleil y luit: tellement que l'on n'y void point alors de nuict bien obscure.

XIV. La Prouince de Breleiezioro, ou Biolysero, ayant vne ville appellée de mesme, tire son nõ du lac blanc, prés duquel elle est assise, & dans lequel on voit vne forteresse que l'on tient imprenable, où le grand Duc met ordinairement son tresor, & où il se retire en temps de necessité, quand les ennemis le pressent. Ce pays est esloigné de cent lieuës tant de Moske, que de Nouogrod la grande. Volokde est aussi vne Prouince en laquelle on trouue vne place extrémement forte, où le grand Knez retire aussi quelquesfois vne partie de ses tresors. La Duché de Iaroslaue auec vne ville & vn chasteau de mesme nom, sur la riuiere de Volgue, est à quarãte-six lieuës loing de Moske. On met aussi la principauté de Roctovv prés Nouogrod la grande.

XV. La Prouince de Dvvine tirant le nom de la riuiere qui l'arrose, estoit autresfois du ressort de Nouogrod, & la riuiere a receu son nom du concours des riuieres de Iuch, & de Suchane, vû que Dvvine en langue Ruthenique signifie deux. Or encore que ce pays ayt 100. lieuës de largeur, toutesfois il n'a autres places que le chasteau de Colmogor, celuy de Pitegue, & la ville de Dvvine assise au milieu de la Prouince. Il y a toutesfois assez grand nõbre de villages, mais fort esloignez l'vn de l'autre à cause de la sterilité du pays. Le Soleil y luyt au Solstice d'Esté lors qu'il est paruenu au tropique de l'Escreuice, vingt & vne heure & demie, tellement que la nuict y ressemble lors à l'aube: mais lors que le Soleil est au solstice d'Hyuer, il ne demeure sur ce pays que deux heures & demie.

XVI. On loge en la Prouince de Susdali, auec vne ville & vn chasteau de mesme nõ, entre Rostovv & Volodimer. La ville de Susdalia a vn siege Episcopal, & estoit autresfois belle & peuplée, c'est à sçauoir lors que les Ducs de Moscouie se tenoient à Volodimer, mais à cette heure elle est presque deserte, à cause des continuelles courses des Tartares. La Prouince de Wiathka au delà de la riuiere de Kamme, est esloignée d'enuiron cinquante lieuës de Moske: elle obeyssoit iadis aux Tartares, mais elle fut prise sur eux par Basile grãd Duc de Moscouie.

XVII. Permie est vne fort grãde Prouince, esloignée de deux cens cinquante lieuës de Moske, & a vne ville de mesme nom sur la riuiere de Vischore, ou Visto

roie. Le plus grand iour d'Eſté y eſt de dix-huict heures. Le pays de Iugre, ou Iuhte, ou Iugarie eſt aſſis du coſté de la mer du Nord, & c'eſt de là que les Hongrois eſtans autresfois ſortis, ſe ſaiſirent de la Pannonie qu'ils appellerent de leur nom Iugarie, Hongrie.

La Prouince de Petzore a ſon eſtenduë qui eſt fort longue en tirant vers le Leuant & le Nord, iuſques à la mer glacée. Les habitans de cette Prouince ont leur plus grand iour de vingt-deux heures.

Le Moſcouite a encore ſous ſon Empire les Czeremiſſes qui ſont au deſſous de Nouogrod, de meſme que les mordues prés de la Volgue au deſſous de la baſſe Nouogrrade. Il y a encore d'autre pays aſſis du coſté du Nord, qui reconnoiſſent le grand Knez, comme celuy d'Obdore, Condore, Culomorie, & Lappie, & pareillement quelques Hordres de Tartares, comme la Horde de Caſan, la ville d'Aſtracham, ou Citracham, les Hordres des Nohaicois & quelques autres.

QVALITE'.

POur diſcourir en general de tout ce pays, il eſt plein de mareſcages, boüeux humide & peu fertil à cauſe que l'air y eſt rude, & peu temperé, & que les champs y ſont pleins de ſable, & la terre n'y eſt guere bonne, de ſorte que les grains n'y meuriſſent guere ſouuent, à raiſon de la violence du froid d'vn long Hyver, c'eſt pourquoy ils font ſeicher les gerbes dans leurs poilles. Ils ont toutesfois aſſez grande quātité de froment & d'herbes. La terre n'y porte ny vigne, n'y oliuier, non plus que des ceriſes & des noix : elle produict les noiſettes & quelques autres ſortes de fruits, mais ils ne ſont gueres d'vn gouſt agreable. Le haut pays eſt plein de bois & de grandes foreſts, où les arbres ſont hauts & eſpais, & ces bois ſont quelques parties de la foreſt Hercinie. Au reſte on y trouue grand nombre d'élans, de beufles, d'ours, de cerfs, de loups, & principalement de liévres. Les brebris y ſont beaucoup plus petites que les noſtres. Il y a grande quantité de mouſches à miel, qui non ſeulement ſe tiennent dans les ruches qu'on leur a expreſſément dreſſees, mais encore rempliſſent de miel les creux de quelques arbres qui ſont dans les foreſts : voire en telle ſorte, qu'vn Moſcouite nommé Demetrius, enuoyé à Rome en Ambaſſade, raconta vn iour qu'vn villageois de ſa connoiſſance, & ſon voiſin s'eſtoit laiſſé couler du haut d'vn fort grand arbre creux, pour chercher du miel, & qu'eſtant en bas il ſe trouua dans le miel iuſques à la poictrine, & demeura deux iours en cét eſtat, ne viuant d'autre choſe que de miel, juſqu'à ce qu'ayāt apperceu vne Ourſe qui eſtoit la venuë pour manger de ce miel, & s'eſtoit laiſſée à la façon des hommes: il l'empoigna de ſes bras, & l'eſfraya à grands cris, tellement qu'il l'eſmeut à ſortir delà, & s'eſtant attaché à elle, ſe retira par ſon moyen de cette fondriere. Les beſtes à cornes y ſont pour la plus grande partie eſcornées. La terre y produit grande abondance de lin, & auſſi du chanvre que l'on porte en beaucoup de lieux de l'Europe pour faire des cordes. On ne trouue en ces pays aucune veine d'or n'y d'argent, ou autre metail excepté de fer. Il y a force paſturages, & par conſequent grande abondance de beſtail & de chair.

Au reſte la Moſcouie ioüyt d'vn ſi bon air, que ce ſeroit vne merueille d'y voir la peſte: toutesfois ils ont vn mal chaud qui les tourmente ſi fort, s'atta-

quād principalement à la teste & aux intestins qu'ils meurent en peu de iours. La terre s'y ouure, & deuient beante pour le grand froid, comme elle fait en nos contrées pour l'excez d'vne trop longue chaleur. Ce n'est pas qu'il n'y fasse quelquesfois bien chaud, vû que l'an 1527. l'ardeur de l'esté s'y trouua si violente, que les froments & les forests mesmes bruslerent, ainsi qu'escrit Sigismond.

Il y a grand nombre de belles riuieres entre lesquelles il y en a plusieurs fort renommées, tant à cause de la nauigation, que pour la grandeur, & pour l'abondance des poissons qu'on y trouue. Les principales qui naissent, & ont leur source dans le pays mesme, ou bien qu'ils arrosent, sont le Boristene, vulgairement Dnieper, Denepter, ou Neper, & Nester, ou Dnester, dont la source a esté ignorée d'Herodote, mais reconnuë de nostre temps pres de Dnieperke, village de Moscouite, en la forest de Vvoikonzki. Cette riuiere coulant vers le Midy, & moüillant premierement la ville de Smolenske, puis Kiouie & quelques autres villes, estant grossie de plusieurs autres eaux, se va desgorger dans le Pont Euxin, ou la mer majour. Le Turente, maintenant la Duine, & selon Herbestein Rubo, part du lac de Duine, assez pres de la source du Neper, en la mesme forest. Le Rha, maintenant la Volgue & d'Edil, est encore vne autre riuiere de Moscouie, qui tire son nom d'vn lac appellé de mesme, qui est esloigné de vingt-cinq lieuës de Mosque, en tirant vers la Lithuanie. La riuiere de Tanais, ou de Don ne vient pas des monts Riphées, comme quelques vns ont creu, mais d'vn fort grand lac, qui est dans vne forest assez prés de la riuiere de Tulle.

Doncques la riuiere de Don venant de Moscouie, apres auoir fait vn long chemin, rebrosse vers le Midy, & fait les maraiz qu'on nommoit Meotides, & qui sont aujourd'huy appellez de Temerinde. Ce fleuue porte force poissons & a de beaux riuages couuerts d'herbes, & d'arbres fruictiers, & c'est aussi là qu'on trouue des racines d'vn goust agreable. Herbestein dit que ce fleuue croit tellement en Automne, qu'il est capable de porter de grands nauires marchands bien chargez.

La riuiere d'Ocque prend sa source en la Prouince de Miscenek, & rend fertilles toutes les terres qu'elle arrose: elle abonde en poissons, qu'on estime plus que tous les autres de Moscouie. Il y a dauantage beaucoup de lacs, dont quelques-vns sont grands au possible: car outre le lac de Volgue, de Duine, & autres, d'où les riuieres de Moscouie prennent leur source, on y void le lac d'Ilmen, que les Rutheniens nomment Ilmer au dessus de Nouograde, ou Nouogrod la grande, qui a douze lieuës d'allemagne de long, & huict de large.

Mais afin de particulariser encore mieux la qualité de ces pays, c'est chose asseurée qu'en la Prouince de Volodimer, la terre est si bonne & si fertile, que vne mesure de bled semée, y rapporte bien souuent vingt, voire mesme quelquesfois vingt-cinq mesures.

Il est vray que celle de Rhezan est beaucoup plus fertile, & de plus grand rapport, que toutes les autres qui sont sous le Moscouite, vû qu'on dit que bien souuent vn grain de bled produit deux espics, voire d'auantage, & les tuyaux y croissent si espais, que les cheuaux n'y peuuent aysément passer, ni les cailles s'envoller & s'en retirer, qu'auec beaucoup de difficulté. Il y a en cette Prouince grande abondance de miel, de poissons, & d'oyseaux, & semblablement grande quantité d'hermines & de castors, & les fruits des arbres so

sont meilleurs qu'en vn autre pays deMoscouie:c'est en ce pays qu'on trouue la source de la riuiere de Don.

Quant au pays de Senere, il abonde en toute chose, combien qu'il y ait force grandes campagnes desertes, & prés de Branki vn bois de fort longue estenduë. Les Forests y sont pleines d'hermines & de mattes zibelines. Pour le regard de la Duché de Smolenke, il y a grãd nombre de forests fort espaisses, d'où l'on emporte vne grande quantité de diuerses peaux. Mais si nous considerons la Prouince de Vosque, nous y trouuerons vne chose merueilleuse, vû qu'on tient pour chose certaine que les animaux qu'on y porte, de quelque poil ou couleur qu'ils soient, y deuiennent tous blancs apres qu'ils y ont fait quelque demeure. Quant à la Prouince de Bieleiziore, elle est presque toute pleine de bois & de marescages. Pour le regard de celle d'Vstyug, il n'y a gueres de bled, mais force chair & poisson. Il y a grand nombre d'animaux de toutes sortes, & par consequent force belles peaux, excepté les matres qui n'y sont ny belles, ny en grande quantité. Le pays de Rostow a ses terres assez fertiles, & abonde en sel & en poisson.

La Prouince de Dwine est assez sterile: mais elle est pourueuë de force poissons, & d'vn grand nombre d'animaux terrestres. Aux lieux maritimes de ce pays il y a grande quantité d'Ours blancs qui se tiennent le plus souuent dãs *la mer*, à ce que ceux du pays rapportent. Celle de Viuatke est sterile & marescageuse mais il y a grande quantité de miel, de poissons & de bestes sauuages. En la Prouince de Permie il n'y a nul grain, mais en recompense ils ont grand nombre de cerfs, & d'autres animaux.

Au pays de Petzore on void de grandes montagnes, & des rochers merueilleusemẽt esleuez, ausquels les anciens ont donné le nom de Riphées, ou d'Hyperborées, où l'on void tousiours force neige. Ils sont de telle hauteur, qu'il y en a qui ont mis 17. iours à y monter, & n'ont pû paruenir iusques au sommet. Il n'y a aucun bled en ce pays là: mais on y void force bestes sauuages.

MOEVRS ANCIENNES.

CEux qui se tenoient jadis dans la ville de Mosque, auoient vne coustume, que la succession des grands Ducs a du tout abolie. Il y auoit vne pierre XXI.
carée au milieu du marché, & si quelqu'vn pouuoit monter dessus sans estre abbatu, il obtenoit la principauté de la ville. Les habitãs combattoient auec grande ardeur l'vn contre l'autre pour monter sur cette pierre, & pour empescher d'y mõter ceux qui s'essayoient de le faire. Plusieurs ont raporté que les femmes des Moscouites pleuroient autresfois, & se plaignoient à bon escient de leurs maris s'ils ne les battoient souuẽt, croyans qu'ils manquoit d'amour en leur endroit, pource qu'elles ne leur voyoient produire nuls effects de jalousie: tellement que ceux-là mesmes qui estoient plus passionnez de leurs femmes estoient contraints de les battre vne ou deux fois la semaine, pour les rendre contentes, & leur donner quelque assurance de l'affection qu'ils leur portoient, & par ce moyen toutes noises estoient assoupies.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XXII. LEs Moscouites sont pour la plus grande partie robustes, & vistes. Ils sont de moyenne taille, mais quarrez d'espaules & renforcez : ils portent volontiers la barbe longue, & des sayes forts longs & sans plis, qui leur battent iusques aux talons, auec les manches fort estroittes, à la façon des Hongrois, & leurs habits sont volõtiers ou blancs, ou de couleur d'azur: ils portent des bottines qui sont pour la plusspart rouges, & qui ne vont pas iusques aux genoux: mais la semelle est vn peu releuée sur le bout, & garnie de petits cloux de fer. Ils ont cela de bon maintenant, que chacun porte des habits selon sa condition, & suiuent les ordonnances du grand Duc, qui a limité à chacun ce dequoy il peut aller vestu. Ils ont pour leurs armes la trousse pleine de flesches, l'arc, la hache, l'espieu, de longs cousteaux, & des gands de plusieurs doubles garnis de plomb, dont l'on vsoit autresfois en Grece. Les gens de pied mesme portent des lances. Ils sont armez de lõgues cuirasses, & portent aussi des salades & morions. Ils vsent de cheuaux hongres & chastrez qui sont petits, & harnachez fort legerement. Ils cheuauchent à la Genette, & tirent leurs coups de traict mesme en fuyant, auec vne merueilleuse adresse. Si tôt qu'ils commencent de fuyr, ils n'ont plus aucun espoir qu'en leur fuitte, & lors que leurs ennemis les ont atteints, ils ne se deffendent nullement, & estans pris, on ne les void iamais demander la vie, ou quelque bon traittement, ny vser d'aucune sorte de priere. D'auantage ils viuent assez miserablemẽt, n'ayant pour breuuage que de l'eau, de la biere, ou du medon, & ne leur estant permis de boire de quelque liqueur qui enyvre, excepté deux ou trois fois de l'année. Ils sont outre cela accablez d'vn rude & insupportable tyrannie, vû que les nobles & les plus grãds sont asseruis au grãd Duc qui en dispose cõme de serfs, & le peuple est tyrannisé par les grãds & les nobles. Ils ont ie ne sçay quelle naturelle inclinatiõ qui les pousse à se dire des outrages, & s'ẽtrepoüiller les vns les autres sans s'espargner en aucune sorte, & pareillemẽt de s'accuser, soit auec raison, soit à tort, & sans cause. Ils ont mesme cette ruse, ou meschãceté de transporter aux maisons d'autruy à la desrobée & en cachette, ce qui leur appartient, afin qu'en faisant la recherche, on condamne ceux au logis desquels les choses perduës se retrouuẽt. Ils sont tellemẽt barbares & perfides, qu'on ne trouue parmy eux aucune franchise, ou sincerité, leur naturel est [illegible] mauuais, qu'on ne void iamais qu'ils s'entreportent vne amitié bien ferme, & bien asseurée, & mesme on ne void point qu'ils gardẽt la foy à ceux à qui ils la promettent, ou qu'ils ayent quelque esgard au parentage & à l'alliance. Ils sont aussi rusez & trõpeurs tout ce qui se peut, & mesme en toutes leurs pa[illegible] ches ils ont quelque arriere boutique, & quelque double entente, auec laquelle ils taschent de s'abuser les vns les autres, & de trouuer moyen de rompre leurs contracts, ou de les interpreter à leur fantasie: & c'est chose tellement commune parmy eux, & si bien publiée & reconnuë, qu'eux-mesmes se sen[illegible] tans attaints de ce vice, feignẽt de n'estre pas Moscouites lors qu'ils ont affaire auec quelques estrãgers, & qu'ils veulent pactiser & trafiquer auec eux. La Iustice par maniere de dire, s'y vend à l'encan au premier offrant, & dernier encherisseur, & cette meschanceté se pratique presque publiquement, & les pauures n'ont aucunement accez prés du Prince, mais seulement prés de [illegible]

Conseillers, mesmes auec vne extréme difficulté, & qui est encore plus estrange, les pauures & les hommes inconnus ne peuuent que mal-aisément aborder les Gentils-hommes communs, & qui ne sont des plus releuez dans vne Prouince: & les Gentils-hommes paroissent fort peu souuent, afin d'acquerir plus d'authorité, & d'estre plus respectez, en se laissant voir rarement au peuple.

Les femmes y portent ordinairement quantité de perles, & de pierres precieuses, & ne manquent sur tout d'en pendre à leurs oreilles. Celle qui est mariée pour la seconde fois, sera reputée pour assez chaste, mais celle qui viendra iusques aux troisiesmes nopces, est tenuë pour impudique: ils ont mesme opinion des hommes. Le peuple y est pour la plus grãde partie extrémement addonné à la paillardise, & à l'yvrongnerie: ils sont fort soigneux des malades: ils labourẽt auec cheuaux: au lieu qu'autresfois ils n'auoient aucune sorte de monnoye marquée, ils en vsent maintenant: le langage qu'ils ont est Sclauon, mais tellement meslé d'autres langues, & si corrompu que les Sclauons & les Moscouites ne se peuuent entendre les vns les autres.

Ce grand Duc ne permet à ses sujets de sortir de ses Estats, & c'est ce qui fait que les Moscouites ne connoissans autre monde que leur pays, & croyans qu'il y aye aucun autre Prince qui soit si puissãt que le leur, ils sont extrémement fiers, & pleins d'vn orgueil insupportable: ils n'ont parmy eux ny Medecins, ny Apoticaires.

Mais pour dire quelque chose en particulier de certaines Prouinces de Mos- XXI
couie, ceux du pays de Rhezan sont estimez courageux, & nais à la guerre, & ceux de Seuer combattent aussi auec vn grand courage, à cause des continuelles gueres qu'ils ont auec les Tartares. Ceux de la grãde Nouograde estoient autresfois courtois, & gracieux au possible: mais ils sont maintenãt fort corrompus, & ont perdu leur bon naturel par la frequentation qu'ils ont euë auec les Moscouites. Ceux de Volsque ont vn langage particulier, qui n'est gueres different de celuy des Prussiens. Les habitãs du pays de Permie n'vsent nullement de pain, mais viuent de chair de cerf & d'autres animaux. Ils ont vn langage particulier, & des caracteres pareillement, qui different de ceux de Russie. Ils vsent de chiens, & de cerfs grands & forts, au lieu de cheuaux pour charier, & pour porter quelque chose. Ceux de Iugre, ou Iugarie parlent Hongrois, & ceux qui demeurent en la Prouince de Petzore, sont hommes du tout simples, qui ont vn langage particulier, & ne mangent iamais de pain. Les Czeremissois se tiennent dans des grandes forests, & n'y ont aucunes maisons basties. Ils vsent d'vn langage different des autres, sont grãds coureurs, & archers fort assurez. Ils portent continuellement leurs arcs en main, & l'ayment en telle sorte, qu'ils ne donnent iamais à mãger à leur enfans qui sont vn peu grãds iusques à ce qu'ils ayẽt frappé vn blanc qu'ils leur proposent. Ils viuent pour la plus part de miel, & de chair de bestes sauuages, mangent rarement du pain, & sont habillez de peau. Les Morduois sont semblables en toute chose aux Czeremissois, excepté qu'ils se tiennent presque tous dans des maisons, & ont vn langage particulier.

RICHESSES.

XXIV. LEs Moscouites ont grande quantité de peaux d'eslans, de cerfs, d'ours, de loups, & de matres, qu'ils vendent cherement aux marchands d'Europe, de mesme que du lin, & du chanvre, qu'on estime bon au possible. Ils vendent aussi aux estrangers vne grande quantité de miel, & de cire. Ils ont vn port appellé de saint Nicolas, qui est d'assez grand trafic. Les Anglois y viennent trafiquer, & il y a quelques années que ceux de Londres y firent vne grosse compagnie pour tascher d'y faire quelque grand profit: mais apres qu'ils y eurent fait vn, ou deux voyages, le grād Duc rōpit le traicté qu'il auoit fait auec eux, & ne voulant tenir ce qu'il leur auoit promis, leur fit ie ne sçay quel tort: tellement qu'ils abandonnerent l'entreprise d'y entretenir le commerce. Mais pour tout ce que dessus, il ne faut pas estimer que ce pays soit beaucoup marchand, tant pource que les habitans ne sont gueres industrieux, & que le pays où les arts, les mestiers, & les ouurages ne florissent, ne sçauroit estre gueres marchand ny recherché des estrangers, qu'aussi pource qu'il n'est nullement permis aux Moscouites de sortir des Estats de leur Prince: à raison dequoy ils ne sçauent que c'est des choses maritimes. Ils changēt seulemēt ce que le pays produit, à sçauoir de la poix, du miel, de la cire & des peaux: à des draps, & choses semblables, que les Armeniens conduisent à Astracan sur la mer Caspie, de Bachu, & les Anglois à saint Nicolas sur le Golfe de Gramic.

XXV. Quant aux richesses du Roy, l'on peut assez iuger combien elles deuoient estre grandes, puis qu'estant Seigneur, & Maistre absolu de toutes choses, il se sert du trauail de ses sujets, & de telle partie de leurs biens que bon luy semble: il prend pour luy les plus cheres, & plus precieuses peaux qui se trouuent en ses pays, & en fait sa portion à sa volōté: il en vse de mesme des poissons de toutes sortes. Il vend les peaux, ou les donne: & quant aux poissons, on les met seicher au vent, on les garde pour la prouision des forteresses. Il n'y a personne qui puisse rien vendre aux places auāt que l'on ayt acheplé ce que le Prince enuoye. Les lieux plus marchands d'où il tire la plus grāde partie de ses reuenus, sont Astracan, qui est sur la mer Caspie, où l'on void arriuer les marchandises, de Perse, & d'Armenie: saint Nicolas sur le golfe de Gramic, où l'on void les nauires d'Angleterre & de Hollande chargez de cuyvre, & d'autres marchandises, que l'on meine de là à Vologde.

Lors que les Ambassadeurs du grand Knez retournent en Moscouie il leur oste les presens qu'ils ont receu des Princes, leur donnant quelque chose de peu de valeur en contr'eschange, & quelquesfois rien du tout. Pour conclusion il tire à luy tout ce qu'il trouue de bon, & de beau de ses Estats. A raison dequoy l'on tient qu'il a quelque tresor aux forteresses de Mosque, de Iarossaue, & du Lac blanc, & c'est chose qui a quelque apparence de verité: car le grand Duc Iean emporta presque tous les calices, & les Reliquaires, toutes les croix, & tout l'argent de la Liuonie: & il n'est permis de sortir aucun argent de ses Estats, si ce n'est pour rachepter les esclaues, & aussi pour payer la rançon de ceux qui sont pris des ennemis en quelque guerre. Il est vray que par la perte de la Liuonie cedée par le grād Duc à Estienne Roy de Pologne l'an 1582. il a esté priué de la plus riche partie du trafic de la mer

baltique & du meilleur pays qu'il eut. Les grands Ducs ne laissent toutesfois d'estre fort riches, tāt pource que l'ay dit cy-dessus, qu'à raisō de quelques autres profits qui leur arriuēt. Car ils ont quelques magasins à sel en tirant vers la Liuonie, qui leur portent vn million d'or toutes les années, & vn grād preiudice à la France, qui a debité longuemēt ses sels en ce pays là. Ils enuoyent aussi grande quantité de bleds en Suede. Dannemarc, & pays circonuoisins, & pareillement vers la mer Caspie & la mer Major. Il ennoye encor ausdits pays du fer, du suif, du bois, des cendres, des chanvres, & toute sorte de peaux, & tire de tout ce que dessus de grandes sommes d'argent. XXVI.

Mais afin de vous representer en quelque sorte la grandeur & richesse de ce Prince, ie croy qu'il sera fort àpropos de mettre icy en peu de mots ce que Philippes Pernisten Ambassadeur de l'Empereur prés du grand Duc de Moscouie, rapportent du traittemēt qu'il receut de luy & de sa magnificēce. Il dit que le grand Duc portoit vne Couronne qui surpassoit en valeur celle du Pape, du Roy de France, du Roy d'Espagne, & celle de l'Empereur, & qu'elle estoit d'vne valeur inestimable. Sa robbe estoit toute semée de Diamant, Rubis, Esmeraudes, & autres pierres grandes comme des noisettes : de sorte que Pernisten s'estonnoit cōme il pouuoit porter vn si grād fardeau. Son fils aisné estoit vestu de mesme que luy. Ils furent seruis à leur repas par cent Gentils-hōmes ou enuiron, qui portoient tousiours autant de plats d'or sur la table, metant ceux qu'ils leuoient sur vn certain buffet fort grand l'vn sur l'autre, sans se soucier des viandes qui estoient dedans. Il enuoya à Pernisten lors qu'il partit de sa Cour huict quarātaines de Zoboles, & de Martes zibelines dont la chacune fut estimée à Vienne en Austriche, deux cens liures, & l'entretint durant tout le temps qu'il demeura dans ses Estats, sans qu'il desboursât vn denier. Il dit aussi que lors que le grād Knez le traitta, il y auoit dans l'antipoile vne grāde quātité de plats ronds, tasses & semblables vaisseaux d'or & d'argent, si grāds que trente chariots n'ussent pû porter toute cette vaisselle, & toutesfois ce n'estoit pas la sienne principale, ains seulemēt celle du chasteau où il disna. Il doit auoir vne grande quantité d'argent, vû qu'vn de ses Ducs apres la prise & le sac de Horcograde emmena trois cens chariots chargez d'argent monnoyé, auec vne quantité infinie d'autre or & argent. Il a infinis moyens de tirer de l'argent, vû qu'il manie seul toutes sortes de marchandises de tout le Royaume, comme nous auons ja dit, sans despencer vn seul denier en aucune occasion, & tous ceux qu'il mande aux enuirons de ses Estats, se deffrayent eux mesmes. Il ne donne semblablement aucune chose aux Soldats, ains en allant à la guerre, & en retournant ils luy payent chaque fois enuiron six blancs pour homme. Voilà ce qu'on peut dire briefuement des richesses de ce grand Prince, venons maintenant à ses forces.

FORCES.

C'Est chose assurée que les courses des Tartares Precopites, & des Nogayers qui ne demeurent iamais en repos, & n'y peuuent laisser leurs voisins, ains emmeinent les peuples entiers, qu'ils vendent apres aux Turcs, & à quelques autres, sont cause que la Moscouie est fort depeuplee. D'ailleurs les XXVII.

entreprises faites par les grãds Ducs aux pays lointains ont grandemẽt diminué le nõbre du peuple en Moscouie. Il n'y a rien qui fasse mieux remarquer la prudence d'vn Prince, que la discretion qu'il a de connoistre quelle entreprise est vtile à ses Estats, & quel dessein leur est dommageable, & son iugement à ne se laisser pas esbranler à ie ne sçay quelles apparences de grandeur, qui le mettent hors des bornes de sa seureté, & le reduisent à des extrémitez dangereuses. Car celuy qui affoiblit ses Estats de gens, ou de moyens sous espoir de s'agrandir, est semblable à celuy qui ruineroit le fondemẽt de sa maison pour leuer les murailles, ou pour faire le couuert: & l'on sçait assez que le premier chef de l'Estat est de se conseruer, & les conquestes qu'on fait auec diminution de ses forces sont contraires à cette maxime qui doit estre soigneusement obseruée.

Les conquestes sont comme des entes qui doiuent meilleurer la condition de quelque Seigneurie, & non l'empirer. Car de mesme qu'on fait les entes, ou pour rendre plus beau quelque arbre saûuage, ou pour faire porter du fruict à quelque plante qui n'en produit aucun : aussi les entreprises doiuent estre de telle sorte, qu'elles apportent de la commodité, ou de la richesse : autrement elles ne seruent que de charge & d'ennuy, & sont plus propres pour consumer & perdre, que pour agrandir & pour assurer vn Estat.

Telles sont ordinairement les guerres qui se font pour conquester des pays, qui n'ont nulle sorte de communication auec les nostres, qui sont esloignez, ou qui ont besoin de plus grandes forces que les nostres pour estre conseruez. Car c'est chose trop certaine que toutes les entreprises doiuent estre fondées sur trois chefs, dont l'vn est le droict qu'on a sur ce qu'on pretend de conquerir : l'autre la facilité de vaincre, & le tiers le fruict de la victoire : tellement que les guerres qu'on entreprend sans esperance de fruict ne sont que pures folies.

Les grands Ducs de Moscouie ont veritablement estendu les bornes de leur domination bien auant, mais pour tout cela ils n'ont nullement augmenté leurs forces. Et l'on peut dire qu'aucun d'eux n'a entrepris plus loin, ny fait plus de despence que le grand Duc Iean, qui prit les Royaumes de Casan sur la Volgue, & d'Astracan sur la mer Caspie, & subiugua vne bonne partie de la Liuonie, mais il fit perir beaucoup de ses gens aux voyages, aux batailles, & aux assauts, ou par les mains des ennemis, ou de maladie, ou de faim, ou de trauail : & depuis la conqueste, il y fallut entretenir de grosses garnisons dans des forteresses, ou y mener des colonies. A raison dequoy les hommes estans employez loin de leurs maisons, ou pour acquerir ou pour conseruer ce qui estoit acquis, les femmes demeuroient au logis comme veufves sans esperance de lignée. Ainsi le cœur demeuroit despourvû de sang, qui s'espandoit aux extrémitez. De sorte qu'estãt par apres assailly par Estienne Roy de Pologne, il n'eut pas assez de forces pour deffendre l'Estat de Liuonie, & tant d'autres places importantes qui luy furent ostees: si bien qu'il fut contraint de quitter toute la Liuonie aux Polonois.

La plus grande partie des bastimens des Moscouites estans des solives iointes ensẽble auec de la terre au milieu, ils font aussi pour la pluspart des tours de solives qui sont si fortes qu'elles soustiennent & portent toutes pieces d'artillerie pour grosses & pesantes qu'elles soient. Quelques-vns disputent quelles forteresses sont meilleures, ou celles qui sont basties de pierres & de

chaux, ou celles qui sont seulement de bois & de terre, & les vns alleguent de faueur des deniers, qu'elles se font plus promptement, & auec moins de despence, & seruent mieux contre les batteries, & que si elles sont ayséement deffaites on les refait aussi en fort peu de temps, & qu'on les peut accommoder auec plus de facilité à diuerses manieres de deffence. Toutesfois c'est chose assurée que les fortifications faites de pierre doiuent estre preferées, pource qu'ayant plusieurs moyens d'offencer vne forteresse, c'est à sçauoir auec le canon, la mine, la sappe, & le feu, possible que la muraille dure moins en cedant au canon, que la terre en luy resistant, mais elle est beaucoup meilleure que la terre contre le reste.

La forteresse du pays consiste partie en la multitude des marescages, & des riuieres, partie en l'espaisseur des bois qu'on y trouue. Et les Mocouites ont accoustumé de laisser entieremẽt deserts les pays voisins des ennemis, afin qu'ils y croissent de grãds bois (ce qui arriue infailliblement à cause de l'humidité de la terre) & que cela serue comme d'vn rampart aux villes. Aussi c'est chose qui a donné beaucoup de peine aux Polonois, d'autant que pour se faire voye iusqu'aux terres de leurs ennemis, ils furent contraints de couper force bois, & d'y perdre beaucoup de temps.

Il y a aussi quelques forteresses basties en partie de pierre, en partie de gazons de terre, mais sans aucuns flancs, & sans aucun art de fortification, comme sõt celles de Mosque, de Nouogrod, de Plescouie, de Procouie, de Staricie, de Slobode d'Alexandre, & de Smolenque. Mais les murs des places fortes sont ordinairement fait de grosses poultres, lesquelles on range en telle sorte qu'õ y laisse au milieu vne espace pour y mettre de la terre qu'on y assure & affermit le mieux qu'il est possible, y laissant quelques trous ou canonnieres pour les arquebusiers, & cette sorte de deffence est assez bonne pour l'artillerie, mais ne resiste pas au feu, comme nous auons ja dit.

Les sujets du grãd Knez seruent leur Prince en la guerre en telle sorte qu'ils monstrent plustôt d'auoir peur d'estre punis s'ils ne font bien, que d'auoir quelque valeur & courage. Ils obeyssent promptement à leurs Capitaines, voire au moindre clin d'œil, supportent patiemment toutes sortes d'incõmoditez, ne se soucient ny de froid, ny de pluye, endurent la faim plus que gens du monde, & se contentent de peu. C'est pourquoy l'on tient qu'ils sont plus propres pour deffendre les forteresses, que pour combattre en campagne, d'autant que la patience est requise au premier : mais il faut du courage, & de la hardiesse pour l'autre. Au contraire les Polonois sont beaucoup plus propres pour combattre l'ennemy en raze campagne que pour deffendre quelque place.

Le grand Duc Iean connoissant par experience la grande lascheté des siens aux escarmouches & batailles, & au cõtraire la hardiesse des Polonois, disoit que les siens auoient besoin d'esperon pour aller contre les ennemis, & les Polonois de bride.

Les principales forces de ce Prince consistent en la caualllerie, mais il est mal aisé de sçauoir au vray, combien il peut faire d'hommes de cheual. Toutesfois ie ne croy pas qu'il en puisse mettre en campagne trois cens mille comme quelques-vns ont dit, pource que son pays est desert & non cultiué en beaucoup d'endroits. Car on ne trouue presque vn seul village de Casan à Astracan, combien qu'il y ait deux iournees de l'vn à l'autre, & en la

guerre que le Roy Estienne de Pologne fit aux Moscouites, encore qu'il n'eût pas d'auantage que le nombre de soixante mille hommes de pied, ou de cheual, le grand Duc ne peut iamais mettre tant de gens ensemble, qu'il eut le pouuoir de s'opposer à luy en cãpagne, ny d'empescher la prise de Polosque, de Vilchiluque, & de quelques autres places, ou de le diuertir du siege de Plescouie. Et l'an 1560. le Prince des Tartares passa auec quatre vingt-mille cheuaux jusques au cœur de l'Empire du Moscouite, & brusla la ville de Mosque, demeure ordinaire des grands Ducs. Mais ceux qui disent que le grand Duc de Moscouie peut faire trois cens mille cheuaux, & le Roy de Pologne, deux cens mille , font plutôt compte des cheuaux que des hommes. Que s'il y a grand nombre de cheuaux en Moscouie, on sçait assez que tous ne sont bons, ny propres pour la guerre, que chacun n'a pas moyen de se monter, & de s'armer, & que les vns manquent d'argent, les autres de force, & les autres de courage: & combien qu'il y eut en Moscouie tant de milliers de cheuaux & d'hõmes, il n'est pas au possible de les mettre tous ensẽble en vn lieu, ou pource que le Prince n'a pas assez d'argẽt pour ce faire, ou pource qu'il ne peut faire si grãde prouision de viures necessaires, d'autant qu'il faut trois cens mille cheuaux de charge, & de bagage à deux cens cheuaux de guerre en Moscouie, & apres ceux-cy tant de viuandiers, de marchands, d'artisans, & des goujats ou garçõs de bagage, que pour les entretenir, il faudroit reduire toute la Moscouie en vn lieu, & si tout cela faisoit vn voyage, on verroit manquer depuis vn bout jusques à l'autre la plus grande partie des bestes & des hommes. Mais encor qu'il fut possible d'vnir & de joindre tout cela, ce n'est pas chose qui se doiue faire si l'on a égard au bien de cét Estat, pource qu'il faudroit par ce moyen degarnir les frontieres de leurs garnisons, les Prouinces de leur nerf, & de leur soustien, de mesme que les villes de Magistrats, & les champs de laboureurs. Tellement qu'on void assez qu'vn Prince qui ne peut faire en ces Estats cent cinquante mille cheuaux, fait assez d'en mettre sur pied vn tiers lors qu'il luy arriue quelque grande guerre. Quelques-vns plus retenus escriuent que le Moscouite peut mettre ensemble cent cinquante mille cheuaux lors qu'il a besoin de se deffendre contre quelqu'vn qui l'attaque , & que Iean troisiesme grand Duc de Moscouie mena en l'entreprinse d'Astracan six vingt mille cheuaux , & vingt mille hommes de pied. Le mesme assaillit la Liuonie au temps d'Alexandre Roy de Pologne auec trois grosses armées, & en retint vne autre sur la frontiere.

Le grand Duc Iean adiousta à la caualerie quelque milliers d'arquebusiers entre lesquels il y auoit beaucoup de soldats estrãgers, qui luy firent de signalez seruices en la deffence de ses terres. Ce Prince fait faire de deux en deux ans par toutes ses Prouinces le dénombrement de ceux qui sont propres pour la guerre , & l'on y met les fils des Gentils-hommes auec le nombre des seruiteurs, & des cheuaux qu'ils peuuent mener. Les gens de cheual, principalement les riches vsent de cuirasses, & des salades faites de lames fines & desliées, qui viennent de Perse, & se seruent aussi de la lãce. Les autres portẽt des casaques de cotton, qui sont tellement cousuës & doublées qu'elles resistent aux coups de traict : & quelques-vns de ceux-cy portent l'arc, & les autres l'Arquebuze, & tous l'espée & le poignard. Ce Prince se sert aussi des Allemans pour la guerre , & des Italiens pour les fortifications.

Il confine auec le Precop Prince des Tartares de la Chersonese Taurique :

auec les Circassiens des cinq mōtagnes (ceux-cy habitent vn pays qui a huict iournées d'estenduë, & sont gouuernez par sept chefs à la maniere des Suisses) auec les Tartares Nogayers, auec le Roy de Suede, & les Polonois. Il reçoit beaucoup de dōmages du Precop, sans aucun espoir d'en pouuoir tirer quelque reuāge: pource que le Precop s'est allié du Turc, qui le pouruoit d'arquebuzes, d'artillerie, & d'ailleurs il a en son Estat assez bon nombre de places fortes auec bonnes garnisons de Turcs. De sorte que c'est vne forte entreprise que de se resoudre à l'attaquer: & d'ailleurs c'est vne chose aisée au Precop de faire des courses dans les terres du grād Duc, comme il a fait bien souuent, & de mesme qu'il fait en celles du Roy de Pologne, & de rauager tout ce qui se rencontre deuant luy.

Que si le grād Duc a subiugué les Tartares du Casan, & d'Astracan, ç'a esté par le moyen de l'artillerie qui māquoit à tous ces peuples. Il mena entre autres choses, contre ceux de Casan quelques machines faites comme s'ensuit. Il attachoit aux timōs de quelques chars, vne grosse & large table auec plusieurs trous, par lesquels ses soldats tiroient leurs arquebuzes & mousquets, & de cette sorte blessant les ennemis, qui n'vsoient que de fléches, sans en receuoir aucun dommage, ce fut chose assez aisée au grand Duc de vaincre ces Tartares & les asseruir. Mais le Precop a l'vsage des arquebuses, & de plus l'amitié & la protection du Turc, qui pour s'ouurir le chemin en Moscouie, ou en la mer Caspie, s'est essayé depuis quelques années de tirer vn Canal depuis la riuiere de Don iusques à la Volgue, chose qui monstroit plus de iugement & de courage, qu'on n'en reconnoit ordinairemēt aux Turcs: mais ses gens furent deffaits par les Moscouites, assistez en cela des Tartares, qui craignoient par ce moyen de tomber entierement sous la domination du Turc, si cette entreprise reüssissoit, & non seulemēt ils defirent l'armée qui estoit sur le Don, & prirent vne bōne partie de ceux qui s'y trouuerent: mais encores mirent en route celle de la terre, en laquelle on comptoit quatre vingt-mille Tartares, vingt-mille Turcs, & entre eux trois mille Ianissaires. Les Circassiens viuent cōme nous auōs ja dit, à la façon des Suisses: ne se soucient de faire des conquestes: mais seruent moyennant la solde, tantôt le Turc, tantôt le Sophy, & tantôt le Moscouite, & sont tellement esloignez qu'ils n'ont pas sujet de craindre ses forces.

Les Tartares Nogayers sont plus redoutables à cause de la promptitude de leurs courses furieuses, que pour aucun moyen qu'ils ayent d'assembler des forces pour faire de grandes entreprises, & il y a quelques années que s'estant aduancez sur le pays des Moscouites, ils furent appaisez, & s'en retournerent par le moyen des presens qui leur furent faits. Et de fait ces Tartares estans de mesmes que les Arabes addonnez à voler, & assasiner, il est plus aisé de les arrester en leur donnant quelque chose qu'en les combattant.

D'auantage on entreroit en despence sans espoir d'aucun gain si l'on entreprenoit de leur faire la guerre, pource qu'ils n'ont ny ville, ny place forte, par la prise, & possession de laquelle on les puisse tenir en bride. Le grand Duc entretient pour les arrester vn bon nōbre de caualerie à Citracan, à Cassan, & à Viatique, de mesme qu'il fait aussi à Gulugan prés du Don pour faire teste aux Precopites.

XXX. Le Moscouite cõfine auec le Roy de Suede du costé de la Finlãde, le Suedois cõtre lequel les Moscouites ont longuement fait la guerre, a perdu les forteresses de Serenesque, & de la grãde & petite Parnauie en Liuonie, & quelques autres places, tandis qu'Estienne Roy de Pologne le trauailloit. Le Roy de Suede tient au bout du Golphe de Finlande la forteresse de Vibourg, auec grosse garnison pour faire teste aux Moscouites. Il tient encor en cette mer & aux ports voisins vne partie de ses nauires de guerre, tant pour trauerser tous les desseins du grand Duc, que pour empescher qu'on ne luy puisse mener ny armes, ny munitions d'Alemagne. L'aduãtage de cette armée de mer a rendu le Roy de Suede plus fort que le Moscouite aux lieux desquels ces forces maritimes peuuent s'approcher. Et par ce moyen il a osté beaucoup de places à son ennemy sur la coste de Liuonie, & aux lieux voisins, mais il semble que le grand Duc a tousiours eu de l'aduantage aux endroits où la caualerie se peut manier à l'aise, & où l'on peut faire combattre vn bon nombre d'hommes, c'est à sçauoir aux grandes campagnes, toutesfois ils se peuuent faire fort peu de dommage l'vn à l'autre, à cause de l'aspreté des montagnes, du froid, de la glace, & de la neige.

Il reste maintenant de parler du Roy de Pologne qui a vn pays mieux habité, & plus ciuilisé que le grãd Duc: mais non de si grãde estenduë. Il y a aussi cette difference entre ces deux Princes, que les Moscouites sont plus obeyssãs à leur Duc, & les Polonois plus hardys & plus courageux. Les premiers sont plus propres à resister, les seconds à assaillir, ceux-là sẽblent nais à deffendre les forteresses, & ceux-cy à combattre en pleine campagne: ceux-là sont plus vnis, & ceux-cy plus resolus aux factions & aux entreprises: ceux-là craignent moins la faim & l'incommodité, ceux-cy redoutent moins le fer & la mort: mais les vns & les autres valent autant que le courage, & la conduite de leur Prince les fait valoir: Car nous sçauons assez que le grand Duc Basile prit la Duché de Smolenque, & de Polosque, & conquit vn fort grand pays en Liuonie. Et au contraire Estienne Roy de Pologne prit sur le grand Duc Iean fils de Basile, Polosque, auec plusieurs autres places d'importance.

GOVVERNEMENT.

XXXI. IL est tres-certain que le grãd Duc de Moscouie dispose aussi absolument de ses sujets que Prince du monde, cõme on a desia pû voir en quelques endroits de ce discours, vû qu'il a puissance sur leur vie, & sur leurs biens, & est tellement redouté, que lors qu'il a commandé quelque chose, on ne peut aller au contraire, & n'y a personne qui en ose former quelque plainte. C'est pourquoy Mehemet Visir du grand Seigneur, disoit que le Moscouite, & le Turc estoient seuls entre tous les Princes, maistres absolus de leurs biens, à raison dequoy il tenoit pour mal-aisée l'entreprise du Roy Estienne de Pologne. Or le grand Duc vse d'vn soin, & d'vn art incroyable pour se maintenir en cette authorité. Car en premier lieu, il n'est permis à aucun de ses sujets de sortir de ses Estats sãs permissiõ sur peine de la vie. Et pour cette cause il n'y a persõne des siens qui voyage sur mer, & mesme ils n'osent, & ne peuuent parler à vn Ambassadeur, ny se seruir d'vn Medecin estrãger en leurs maladies, sans auoir eu premieremẽt congé de ce faire. Il tasche aussi de se rẽdre plein de Majesté par la pompe & magnificence de ses habits, vû que joignant presque la gra-

uité de Pontife auec la Royale, il porte en teste vn mitre garny de fort belles & fines perles & de riches pierreries, & s'il ne la porte, il la tient deuant soy en son Trosne, & enchangé bien souuét pour monstrer sa grandeur & sa richesse. Il tient en la main gauche vne espece de crosse fort riche: il porte vne robbe lõgue séblable à celle du Pape, lors qu'il va à la chappelle Pontificalle, auec les mains pleines de bagues de grand prix. Il tient à sa main droite l'image de Iesus-Christ, & au haut de sa chaire celle de la Vierge Marie. On voit a sa châbre & en son antichâbre des hõmes tous vestus & couuerts d'or, iusques aux pieds. Afin qu'aucun ne puisse sçauoir plꝰ que luy, il n'y a point d'escoles que pour apprendre à lire & à escrire, & l'on n'y lit que les Euangiles, & la vie de quelque Saint, ou quelque Homelie de S. Ieã Chrysostome, ou de quelque autre. Que si quelqu'vn faisoit semblant de vouloir passer plus outre aux sciences, on le soupçõneroit aussi-tôt de quelque mauuais dessein, & son entreprise ne demeureroit sans punition: ce que le grand Duc fait obseruer, afin qu'aucun des siens ne soit plus sçauant, ou mesme ne sache pas tant que luy. Delà vient que les Secretaires, & le grand Chancelier n'escriuent & ne respondent ordinairement aux Ambassadeurs des Princes estrangers, que ce que le grand Duc leur dite. On ne nomme iamais le grand Knez aux affaires qu'on traite, que tous ne se leuent auec grand honneur & reuerence. Le mesme se fait à table, lors qu'il conuie quelqu'vn à boire, on luy fait part de son plat, & en plusieurs autres semblables occasions. On leur apprend aussi dés leur enfance à parler & faire estat de leur Prince comme d'vn Dieu. Dieu seul (disent-ils) & le grand Seigneur sçait cecy. Nostre grand Seigneur sçait tout: toute la santé, & toutes les commoditez que nous auons, procedent du grand Seigneur. Ainsi les sujets instruits à cét honneur, & voyans tant de grandeur & de Majesté en leur Prince, & n'en connoissant nul autre, le reuerent & luy obeyssent non comme sujets, mais comme esclaues, en faisant estat, non comme de leur Prince, mais comme d'vn Dieu. Il n'y a en Moscouie nuls Seigneurs de tiltre, comme nous voyons parmy nous des Duc & des Barons, & s'il octroye à quelqu'vn la possession de quelque lieu, cela ne passe point à ses successeurs s'il ne le confirme: & quoyqu'il donne cette Seigneurie, les paysans & villageois ne laissent de luy payer partie des fruits, & de luy deuoir des coruées. Enfin tout despend de la volonté du grand Duc, & tant plus vn homme est riche, tant plus il luy est obligé. Pour le regard des conjurations, afin d'empescher qu'on n'en fasse aucune en ses estats, il transporte les familles entieres d'vn lieu en l'autre, & enuoye les vns, & les autres aux garnisons, loin de leurs maisons & comme en exil.

RELIGION.

Les Russiens & Moscouites receurent la Religion Chrestienne des Grecs, XXXII.
l'an de salut 987. ou comme quelques-vns disent l'an 942. Ils estoient auparauant adonnez à l'adoration des faux Dieux, lesquels ils laisserent lors auec tant de resolution, qu'ils ont tousiours persisté depuis en la Religion qu'ils auoient receuë, combien toutesfois qu'ils ayent adjousté beaucoup de superstitions par succession de temps. Ils disent qu'eux & les Grecs sont seuls vrays Chrestiens, & que les Romains & les autres Chrestiens sont des deserteurs de la primitiue Eglise, & ne se tiennent pas aux sept sacrez Synodes. Ils vsent de la langue Sclauonne, de mesme que les Polonois & Lithuaniens, & celebrent



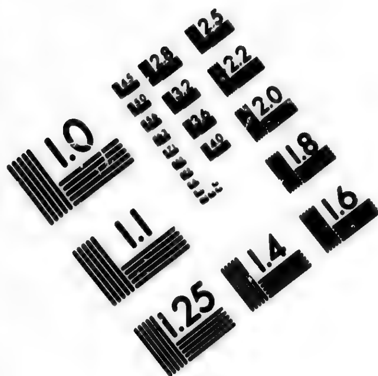
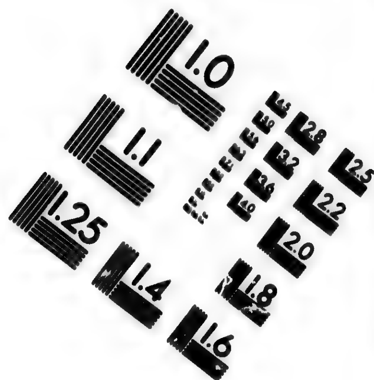
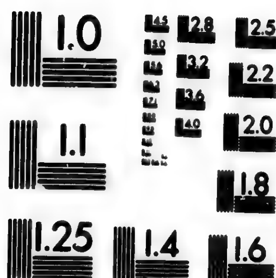
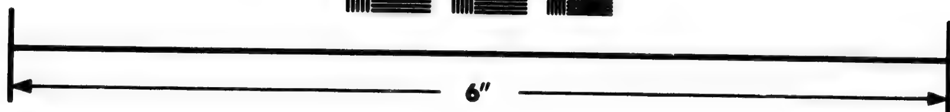



IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)




leur Messe & leurs ceremonies au mesme langage, en y meslant quelques fois des chansons, & l'Euangile, & l'Epistre en Grec. Ils hayssent les Iuifs au possible, & ne leur permettent aucunement de demeurer parmy eux. Ils tiennent pour grand meffait de tuer vn veau & de mãger de sa chair. Permisten rapporte que lors qu'il y fut Ambassadeur pour l'Empereur, tous les Mosconites mõstroient vn grand desir de voir Rome, & de visiter les lieux où ils entendoient que tant de saints auoient esté martirisez & enseuelis : & principalement ils tesmoignoiẽt d'auoir vn extréme desir de voir nostreDame de Lorette. Ils portent grand honneur à S. Nicolas duquel ils gardent le corps fort soigneusement & auec vne extréme reuerence. Ils sont beaucoup plus ceremonieux que nous aux choses de la Religion, vû qu'ils ne passent iamais deuant vn Monastere, ou vne Eglise, ou deuant quelque Croix, dont toutes les ruës sont pleines, aussi bien que les carrefours, sans mettre pied à terre, s'ils se trouuent à cheual, puis s'agenoüiller, de mesme que les gens de pied, en faisant le signe de la Croix & disant les paroles qui suiuent. *Miloy Hospodi, Miloy Hospodi, Miloy Hospodi*, c'est à dire, *Kyrie eleison, Kyrie eleison, Kyrie eleison*, Seigneur ayez pitié de nous. Le mesme Pernisté dit, que lors que ceux qu'on luy auoit baillez pour luy tenir compagnie approchoient de quelque Eglise où l'on disoit la Messe, il n'y auoit moyen de les faire passer plus auant, sans l'auoir ouye, & en se iettant à deux genoux, & frappant plusieurs fois la terre, ou le lieu voisin auec le front principalement lors qu'on leuoit, & portoit l'Eucharistie. Ils n'osent entrer aux Eglises, ains demeurent dehors, lors qu'ils ont esté auec les femmes, jusques à ce qu'ils se soient baignez & lauez. Quand ils celebrent ils sont vestus cõme nos Prestres. Mais vne de leurs Messes durent autant que deux des nostres, ils la disent en langue vulgaire. Il y a tousiours deux ou trois Diacres presens qui chantent continuellemẽt *Miloy Hospodi*, & *Alleluya*, & tous les assistans chantent auec eux, faisant bien souuent le signe de la Croix, ils vsent des chandelles de cire, d'images, & autres choses de mesme que nous, & specialement de l'eau beniste, & du sel benit.

A la fin de la Messe le Prestre diuise certains petits pains benis, & les distribuë aux peuples, & tous les ayans receus & portez auec grande reuerence chez eux, tachent de donner au moins vne petite parcelle à chacun de leur maison.

Aux Monasteres on dit tousiours à l'aube du iour vne Messe, à laquelle assistent les hommes seuls, & plusieurs par grande ferueur de deuotion demeurẽt toute la nuict dans l'Eglise, auec les Religieux, qui successiuement, sans iamais finir, psalmodient & loüent Dieu.

Ils sont semblablement fort deuots en leurs affaires: vû qu'ils ne sortent iamais du logis, & n'y entrent iamais aussi sãs s'encliner par trois fois deuãt vne Image de Crucifix ou de la Vierge Marie, qu'ils tiennent auec quelque lumiere en tous leurs poiles, ou en leurs chambres, & font le signe de la Croix, en disant trois fois ces paroles *Miloy Hospodi*.

Cette ceremonie estant faite, ils commencent de parler à ceux qui se trouuent pres d'eux, ou bien ils prennent congé. Ils font le mesme à la table, lors qu'ils veulent prendre leur repas.

Les processions y sont aussi fort frequentes, & quoyqu'il fasse fort froid, elles ne laissent d'aller bien loin. Le Baptesme est estimé & administré par eux cõme par nous, excepté qu'ils disent. *Que l'enfant soit baptisé en cette fõtaine, au nom du Pere, &c.* Le Sacrement de Penitence est pratiqué de mesme par le Cõ

fesseur, & le Penitent, qui demeure debout au milieu de l'Eglise sans s'asseoir iamais. La satisfaction est fort frequente, & rigoureuse entr'eux aussi bien que en la primitiue Eglise.

Ils se communient, & vont tous les ans receuoir le S. Sacrement qui est consacré pour les malades seulemẽt le Ieudy Saint, & gardé dãs l'Eglise auec fort grande reuerence sous la seule espece du pain, duquel ils rompent vne petite partie auec vne cueillier d'argent, & la mettent apres dans vn peu d'eau tiede & la donnent au malade l'adorant tousiours deuotement : de sorte qu'ils ne s'éloignent gueres de nous en cecy, sinon en ce qu'ils [illegible] de pain leué selon la coustume des Grecs.

Ils honorent les saints au possible, & les inuoquent afin qu'ils prient Dieu pour eux, & mesme ils portent vn hõneur particulier à S. Nicolas leur Patron, comme i'ay ja dit. Son image est en la ville de Massouie, & le Prince fait offrir tous les matins au lieu où elle est, grande quantité de pain, de chair, & d'autres choses, qui sont apres distribuées aux Ministres de l'Eglise, qui officient sans cesse, & y psalmodient, priant Dieu pour la prosperité de ce grand Prince, qui nourrit encore vn autre Monastere assez proche de celuy où est l'image de S. Nicolas, appellé Sainte Trinité, où il y a continuellement deux cens Religieux, en l'Eglise desquels est enseuely S. Ignace, qui fait souuent des *miracles*, Dieu voulant rendre ce saint glorieux, mesme entre ses ennemis.

Les Religieux sont tous de l'ordre de S. Basile, & viuent fort exemplairement de mesme aussi que les Hermites, & l'on ne sçauroit faire deux ou trois lieuës, sans trouuer vn Monastere.

Il est permis aux Prestres de se marier vne seule fois, lors que leur femme vient à mourir, il faut qu'il demeure en Celibat, sans pouuoir rechercher de secondes nopces. Ils nient le Purgatoire : & toutesfois en leurs Messes, & oraisons ils prient Dieu pour les fideles trespassez, c'est à sçauoir que sa diuine Majesté leur vueille pardonner les peines qu'ils ont meritées, & les receuoir en la patrie celeste.

Leur plus grand erreur à mon iugement, est qu'ils asserent qu'il n'est permis à aucun de celebrer d'autres Conciles que les sept premiers: & de mesme qu'ils embrassent entierement ceux-cy, aussi ils refusent tous les autres suiuans, & c'est de là que vient leur discord auec le S. Siege de Rome.

Ils ont leur Metropolitain, de qui le Clergé & tous les Euesques dependent. Ils desferent à cettuy-cy autant que nous faisons par deçà au Pape.

Ce Metropolitain deuoit despendre selon ceux du Patriarche de Constantinople, mais il est tres vray qu'il y a fort peu d'intelligence entr'eux, à cause que le Patriarche est au pays du Turc, & l'autre en celuy des Moscouite, qui sont naturellement fort grands ennemis. Ce Metropolitain celebre tous les ans vn Synode, auquel se trouuent tous les Euesques, & autres Prelats, qui font porter deuant eux leur baston pastoral, cõme les Legats du Pape ont accoustumé de faire porter la Croix, & chacun est accompagné de quelques Religieux & seruiteurs.

On ne fait aucun Euesque qui ne soit Religieux, tellemẽt que ceux qui sont dans les Monasteres taschent d'y bien viure pour obtenir cette dignité. Le grand Prince ne resoult, ny determine aucune chose d'importance sans l'aduis du Metropolitain.

Ils ieusnent le Caresme fort estroitement, ne mãgeant aucune chose cuitte sinon qu'ils soient cõtraints de le faire à cause de leur foiblesse, & leur ieusne dure vne semaine plus que le nostre. Durant tout le temps de l'Aduent ils font le mesme, appellant cela le ieusne de S. Philippes.

Quant au Prince il obserue soigneusement, & estroittement toutes ceremonies appartenanates à la Religion, & tout ce qu'elle cõmande : vû qu'estant à table, toutes les fois qu'on luy chãge de plat, ou qu'il veut boire, il fait plusieurs signes de Croix. Il ne manque à aucun ieusne, & frappe la terre auec le front par deuotion comme les autres.

Les Morduois qui se tiennent sur les frontieres de la Moscouie, vsent de la Circoncision, de mesme que les Turcs & les Iuifs, ils n'adorent pas les Idoles comme les Payens, & ne se font aussi baptiser cõme les Chrestiens. Ils viuent selon la Loy naturelle. Ils adorent vn seul Dieu Createur de l'Vniuers. Ils sortent & vont peu souuent en campagne, & lors qu'ils y sont, boiuent & mangent ensemble, & offrent à Dieu les premices de tout ce qu'ils doiuent manger, ou boire, en les iettant contte le Ciel ils font le mesme de tout ce qu'il recueillent.



DISCOVRS DE L'EMPIRE DV GRAND CHAM DE TARTARIE.

SOMMAIRE.

1. QVel est le contenu & estenduë des terres de l'Empire du grand Cham de Tartarie, ses bornes & son climat. 2. Situation & circuit de Cambalu, *sa capitale ville 3. Quelle est la constitution de l'air de ces pays, leur abondance en ris, froment, soye, rubarbe, musc chameaux & cheuaux, en pierres qui bruslent comme bois, en faisans, & autres oyseaux. 4. Des terribles foudres & vents dont ces contrées sont infestes. 5. Description du Lac de Canielu plein de perles & autres riuieres de cét Empire. 6. Vaillance & façon de viure des Scythes ancestres des Tartares leur barbare coustume de boire dans le test, & se reuestir de la peau de leurs ennemis escorchez. 7. Quelles estoient leurs principales Deitez leurs sacrifices, leurs sanguinaires ceremonies en contractant alliance & aux funerailles & sepultures de leurs Roys sur lesquels, ils esgorgeoient & immoloient les seruiteurs & Officiers de la Couronne 8. Autre ceremonie obseruée aux sepultures des personnes priuées. 9. Du fard dont vsent les femmes Scythiennes du serment des Scythes & leur loix. 10. De l'origine de l'Empire des Tartares & comme ils furent deliurez de la domination de leurs voisins par vn Mareschal nommé Canguisse. 11. Prosopographie & description du naturel, mœurs, coustumes, loix, viandes & breuuages, forme d'habillemens, exercice, & maniere de viure des Tartares, leurs armes & façons de combattre en guerre, leurs ceremonies és funerailles & sepultures de leurs Roys. 12. Leurs richesses en trafic de ris, laine, soye, chanure, rhubarbe, musc, camelots de poil de chameaux, gingembre, canelle girofle, sable d'or des riuieres, corail mines d'or & d'azur. 13. Leur monnoye faite de peau d'escorce d'arbres, & de coquilles de mer. 14. Leurs forces consistans en la forte assiette & grandeur des Prouinces, & des villes & gens de guerre campans hors des villes. 15. Noms des Empereurs de Tartarie grauez en lettre d'or, & mis sur les Temples des principales villes. Leur puissãce absoluë de vie & de mort sur leurs sujets. 16. Loix & ordre militaire estably par* Canguiste, *leur 1. Empereur. 17. Ceremonies obseruées au couronnement du nouueau Prince. 18. Du Sean dont vse le grand Cham en ses Patentes, & de sa rigoureuse Iustice. 19. Des deux* Conseils *de guerre & d'Estat, leur Iurisdiction, de la puissance & authorité des Astrologues en ces Pays. 20. De la punition & supplice des larrons & criminels. 21. Explication du mot* Horües. *22. De la Religion des Tartares composée du Mahometisme, du Paganisme & du Christianisme: leurs Dieux. la forme de leurs prieres, & leur creance tou-*

chant l'immortalité des Ames. 23. L'Origine & descente des Tartares Iuifs. 24. De l'Erreur des Chrestiens Tartares suiuant l'heresie de Nestorius. 25. Genealogie des Empereurs Tartares.



Evx qui ont soigneusemẽt consideré & calculé en bons Geographes le contenu de l'Empire de ce grand Prince qui ne cede à nul autre en estẽduë de pays, fors au Roy d'Espagne, lequel il surpasse: d'ailleurs en ce que ses terres sõt vnies, & ont toutes quelque lieu qui les joint ensemble, au lieu que celles de l'Espagnol sont esparses, & diuisées au possible: ceux dis-je qui ont pris la peine de vouloir iuger à peu pres du vray le contenu des pays que ce Monarque possede, ont reconnu qu'il estoit de pres de deux millions deux cens mille milles carrez d'Italie.

I. Or ce grand Empire nommé des habitans Mongul, qui tire le nom de Tartarie de la riuiere de Tartar, qui en arrouse vne grãde partie, a pour ses bornes du costé du Leuãt, le grand Royaume de la Chine, la mer de Cin, & le destroit d'Anian: du couchant le mont Imaus, qui le rend clos de ce costé-là, si l'on en excepte quelques Hordes de Tartares qui sont encor au deçà de ce mõt, & qui recognoissent le grãd Cham: du Midy, l'Indostan, la riuiere de Gange, & celle d'Oxe, maintenãt dite Abiam, & mesme en sa plus haute partie, le Royaume de la Chine: & du Septentrion, la mer glacée, qui a ses riuages si froids, à cause de la proximité du Pole que tout ce pays est inconnu, & tenu de nous pour desert inhabité. Bref ce Prince commande à tout le pays nommé par les anciens la Scythie par delà le mont Imaus, qu'on appelle maintenant *Altay*, & la region des Seres, qui a pour le jourd'huy le nom de Catay. Ou selon quelques-vns qui semblent plus entendus, son Empire s'estend depuis le desert de Lop d'vn costé, & le lac de Kytay de l'autre, iusques à la muraille tirée entre le quarante trois & quarante-cinquiesme degré, depuis la ville d'Ochioy assise entre deux monts, iusques à vne autre montagne qui aboutit la mer, diuise les Tartares des Chinois, & depuis l'Ocean Scithique, iusques aux frontieres de Tipure, & des pays voisins. Cét espace comprend beaucoup de grands Royaumes, & des Prouinces de longue estenduë, embellies d'vn grand nombre de bonnes villes.

La capitale ville de cét Empire se nomme Cambalu, que quelques-vns veulent auoir esté nommée autrefois, *Issedon Serica* bastie en forme carrée, assise sur la riuiere de Polisangi, & ayant de tout enuirõ vingt-quatre mille d'Italie, auec douze portes, chacune desquelles est accõpagnée d'vn faux-bourg, où les estrangers & les marchands demeurent. Cette ville est au milieu de la Prouince de Catay, & comme le centre de tous les pays d'alentour.

II. Outre le grand & riche Royaume de Catay, il y a plusieurs autres beaux & grands Royaumes: comme ceux de Tangur, de Camul, de Tenduc, de Tainfur, de Thebet, & la ville & Prouince de Caido, de tous lesquels pays on ne peut faire vne guere curieuse description, pource qu'il ne se trouue personne qui en ait eu entiere connoissance, ou qui l'ait donnée aux autres.

QVALITE.

On tient que le pays de Catay abonde en ris, en froment, & autres choses semblables, combien que l'air y soit froid. Il y a aussi grāde quantité d'argent & d'or, de soye, de rhubarbe, & de musc, & grand nombre d'animaux, & pour acheuer en vn mot, on y trouue tout ce qui est necessaire, non seulement pour viure, mais encor pour s'êtretenir delicieusemēt. On y voit vn fort grād nōbre de chameaux, de mesme qu'on y trouue aussi des cheuaux en telle abōdance, que quelques-vns ont escrit que le grād Cham nourrissoit dix milles cauales blāches, desquelles il beuuoit le laict. On n'escrit point qu'il s'y recueille beaucoup de vin, mesme c'est chose asseurée que la Prouince de Catay n'en produit nullemēt. On y trouue aussi des pierres qui bruslent, dont on fait feu de mesme que des tourbes aux pays bas, & d'ouilles au Liege. L'air n'y est guere tēperé, les tonnerres & les foudres y sont si terribles & estrāges en Esté, que les hōmes meurent presque de peur en les oyant. Il y fait tantôt extrémemēt chaud, & bien tôt apres il y fait du tout froid, & l'on y void tōber grāde quantité de neige. Les vents y sont quelquesfois si rudes & si vehemēts, qu'ils arrestent ceux qui vont à cheual, ou bien les iettent par terre, réuersent les arbres, & les arrachēt mesme iusques aux racines, & en vn mot ils y portēt beaucoup de dōmage. Il n'y pleut iamais en hyuer, & l'on y void tomber peu souuent la pluye en Esté, & l'eau qui tombe est si menuë qu'elle ne mouille point presque la terre. Il y a en ce pays grand nōbre d'oiseaux, principalement de faisans, & autres semblables. Il y a beaucoup de lacs, dont le dénombrement seroit ennuyeux, toutesfois ie mettray icy les noms de quelques-vns pour le contentemēt des Lecteurs. En la Prouince de Caniclu il y a vn lac où l'on trouue tant de perles qu'elles seroiēt incontinēt à vil prix s'il estoit permis à chacun d'en emporter autant qu'il voudroit. Mais il est deffēdu de pescher des perles en ce lac sans la permissiō du grād Cham. On trouue en ce mesme lac grāde quantité de poissons. Il y en a vn autre aussi abondāt en poissons ayāt cent mille de tour en la Prouince de Cataim. Ces pays sont arrosez de plusieurs riuieres, entre lesquelles celle de Polisange est fort renommé. Elle se descharge dans la mer, & c'est par elle qu'on void mōter plusieurs vaisseaux chargez de marchandise. Il y a aussi le fleuue de Coromoran qui se dégorge dans la mer, & est si haut & si large, qu'il n'y a point de pont qui le trauerse. La riuiere de Quiansu large de demy mille est aussi fort profonde & abondante en poisson. On y void aussi celle de Quiam que Paul Venitien estime la plus grande du monde. Car il escrit qu'en quelques endroits elle est large de dix mille, en d'autres de huict, & en quelques autres de six. Sa longueur est de cent iournées de chemin. Mais à fin de specifier quelque chose il faut dire ce qu'on à pû sçauoir des particularitez de quelques Prouinces.

Il vient au Royaume de Tangut force rhubarbe, qui est transportée par tout le monde. En la Prouince de Tenduc on trouue de fort riches mines d'or, & d'azur. Le Royaume de Tainfur est des mieux cultiuez, & abonde en vignes. Le pays de Thebet est marescageux, plein de forests, & de bestes sauuages, & abonde en corail. On y trouue aussi grande quantité de musc, de canelle, & d'autre espicerie.

Voilà ce qu'ō peut dire de la qualité de ces pays tant en general qu'en parti-

culier : voyons maintenant les façons de viure anciennes de leurs habitans pour venir apres à celles qui se pratiquent entr'eux, & aux qualitez & humeurs qu'il ont de nostre âge.

MOEVRS ANCIENNES.

CEVX que nous appellons auiourd'huy Tartares estoient tous compris sous le nom des Scythes, dont les vns se tenoiét au deçà, les autres au delà du mont Imaus. Les Scythes n'auoient au commencement guere grande estenduë de pays, mais par succession de temps, & par leur grande vaillance ils s'accrûrent tellement qu'ayant assujetty plusieurs Prouinces, & vaincu diuerses nations, ils firent vn fort grand Empire, & se rendirent illustres & renommez par tout le monde. Iamais ils n'ont esté domptez, & peu souuent on les a vêus assaillis pour estre soûmis à l'empire de quelqu'vn. Ils contraignirent Darie de s'enfuyr auec grãde perte de ses gens, & deffirent Cyre auec toute son armée estans conduits par vne femme. Alexandre le Grand y perdit le chef, & les soldats qu'il y auoit enuoyes, & n'en eut pas meilleur marché que les autres. Les Scythes oüyrent bien parler du nom des Romains, mais iamais ils n'esprouuerẽt leur force, ny ne ployerent le col sous le joug de leur domination. Ce peuple viuoit selon la nature, & n'vsoit d'aucune loy. Ils detestoient le larcin comme ceux qui n'enfermoient point leurs troupeaux dans des clos & pallissades, ou dans des loges bien murées, ains les tenoient en belle campagnes. Ils n'auoient aucun vsage d'or ny d'argent: le laict, & le miel leur seruoient de nourriture. Ils s'armoient contre le froid de peaux de bestes sauuages, ne sçachant que c'estoit de faire des accoustremens de laine. Si tôt que les Schytes anciens auoiẽt prins vn homme en guerre, ils en humoient le sang, & estoient obligez de porter à leur Roy les testes de tous ceux qu'ils auoient mis à mort, s'ils vouloient auoir part au butin: autrement ils n'y pouuoient rien demander. Ils vsoient de cette sorte en couppant la teste à leurs ennemis. Ils l'incisoiẽt en rond tout autour des oreilles, & en ayãt tiré le test secoüoiẽt ce qui estoit dedans, en ostoiẽt la peau par mesme moyen, ainsi qu'ils faisoiẽt le reste du cuir de tout le corps, & le tannoient comme celuy d'vn bœuf, s'en habilloient, & en faisoiẽt des resnes pour des brides de leurs cheuaux, ou bien en vsoient, comme des seruiettes prenant leur repas, & tant plus vn homme auoit de tel seruice, tant plus il estoit illustre parmy eux. Quelques-vns coupoient encore les mains droittes de leurs ennemis, & les escorchant à belles ongles en paroient la couuerture de leurs mains, & les autres ayans escorché l'homme tout entier, estendoient le cuir sur des ais, & le portoient pour parade sur leurs cheuaux.

Quant aux testes dont i'ay fait mention, apres les auoir escorchées, & couuertes de cuir de bœuf par dehors, ils les doroient au dedans s'ils estoient riches, en faisoient des tasses pour boire, & les donnoient aux hommes de marque estrangers qui les venoient voir, leur faisant recit de leurs proüesses.

Chacun de leurs Princes donnoit du vin vne fois l'année à ceux de leurs soldats qui auoient tué quelques-vns des ennemis, & ceux qui n'en auoient mis à mort aucun, & n'auoient rien fait de signalé, estoient mis à part sans aucun honneur, qui estoit vne infamie insupportable parmy eux ; au lieu que

celuy qui en auoit fait mourir plusieurs, estoit estrené de deux tasses de vin : car ils portoient autant de gobelets pour parade,

Leurs principales Deïtez estoient la Deesse Veste qui presidoit sur tout, & apres Iupiter, & Tellus, ou la Terre, qu'ils tenoiẽt pour espouse de Iupiter, & c'estoient là les Dieux qu'ils honoroient & taschoiẽt de se rendre propices. Ils adoroient outre ceux-cy Apollon, & Venus celeste, Mars, & Hercule, sans toutesfois qu'ils dressassent nul Temple, ou Autel à chacun d'eux, excepté à Mars à qui ils sacrifioiẽt le centiesme de tous ceux qu'ils prenoient en guerre. Ils sacrifioient aux autres des bestes, & principalement des cheuaux. Pour le regard des pourceaux ils en faisoient si peu de compte, qu'ils ne vouloient qu'on en nourrit vn seul parmy leurs troupeaux. VII.

Quand leur Roy condamnoit quelqu'vn à la mort, ce n'estoit sur luy seul que la peine s'estendoit, vû qu'elle tomboit aussi sur tous ses enfans masles.

Quand les Scythes faisoient alliance auec quelqu'vn, ils prenoient vn grand hanap de terre, & y versant du vin y mesloient aussi du sang de toutes les deux parties, puis ils arrosoient la pointe de leurs espées de ce vin, & faisoient le mesme de leurs haches, fléches, & dards: puis ayãt fait vn grand serment auec de longues & terribles imprecations contre ceux qui rompróient l'alliance, il falloit que tous beussent du vin de ce hanap, non seulement les parties principales, mais encore tous les plus grands qui assistoient comme compagnons de ceux qui faisoient la ligue.

Quand leur Roy venoit à mourir, ils faisoient vne fosse fort profonde en figure carrée, puis prenant le corps ils en tiroient les entrailles, & au lieu de ce qui auoit esté osté du ventre, ils y mettoient des poudres odoriferantes, de la semence d'ache, & d'anis, & cela fait ils le cousoient, & mettoient sur vn chariot, le renuoyant d'vne nation à l'autre, chacune luy faisãt semblable seruice, & cependant les courtisans, & gens de la maison du Roy se fendoient les aureilles, & coupoient les cheueux en signe de tristesse, se decoupoient les bras & pinsetoient le nez iusques à effusion de sang, & se perçoiẽt la main gauche d'vne fleche: & apres que le corps auoit passé par tous les pays de sa iurisdictiõ du deffunct, ils le laissoiẽt en la Prouince la plus esloignee de son Empire. C'estoit là que le sepulchre estant dressé, & le corps estant mis en vn cercueil, & descendu dans la fosse, l'on plantoit des lances & autres longs bastons à l'entour auec des verges par dessus, & pareillement quelques habits, & outre ce l'on mettoit en l'espace vuide du cercueil vne des cõcubines du Roy qui auoit esté mieux aimée de luy, tandis qu'il estoit en vie. Il falloit aussi qu'il eut des Officiers qui l'accompagnassent pour l'aller seruir en l'autre monde : & pour cet effect ils estrangloient prés du tombeau vn chambellan, vn cuisinier, vn sommelier, vn courrier ou sergent, & vn muletier, qui n'auoient tous ensemble pour porter leurs hardes & bagage, qu'vn cheual qui estoit massacré auec eux, & en mesme tẽps ils estoient enterrez auec leur Prince, & auec sa vaisselle & ses meubles plus precieux.

Ils auoient cette coustume qu'ils luy faisoient encor au bout de l'an vn pareil seruice, aux despens encor de la vie de ses meilleurs seruiteurs, & officiers, qui estoient tous Scythes naturels, & de franche & noble race, & tels qu'il plaisoit au Roy de les choisir, d'autant que nul esclaue n'estoit receu à son seruice. Ils eslisoient encores cinquante de ses derniers, auec pareil nombre de cheuaux qu'ils estrangloient, leur ostant les entrailles,

& leur cousant apres le ventre, puis ils les couuroiét de leurs manteaux & les attachoient autour du tombeau fait & couuert d'vne voûte, eux estans à cheual, & posez de telle sorte qu'on les pouuoit voir de loin en cét équipage,
VIII. comme si c'eut esté vn trouppe de Caualerie ordonnée pour la garde du Roy decedé. Telles estoient les ceremonies, & funerailles des Roys, lors qu'on les mettoit en terre. Il y auoit encor vne façon particuliere de sepulture pour les personnes priuées, vû que quelqu'vn estans trespassé, les siens le mettoient sur vn char, & le portoient vers ses parens & amis, chacun desquels dressoit vn banquet au lieu de sa demeure, à tous les parens du mort, & aux autres qui accompagnoient le corps. Ils le pourmenoient ainsi l'espace de quarante iours, au bout desquels ils mettoient trois pieces de bois ensemble qui se bailloient égallement, & posoient dessus des tentes de laine, le plus gentiment qu'il leur estoit possible, puis jettoient dans vn vaisseau fait comme vne barque, & mis sur le tombeau, entre les voiles & les bois, les pierres plus luisantes qu'ils pouoient choisir. Voila ce qu'on peut dire de la façon qu'ils obseruent à l'enterrement de leurs morts : passons maintenant aux autres qu'ils ont pratiquées.

IX. Les hommes ne se lauoient point, mais leurs femmes frottoient leurs corps nud contre quelque pierre aspre & taboteuse, apres y auoir espandu de l'eau par dessus, & leur chair s'estant enflée par ce moyen, elles se frottoient encor de bois de cyprez, de cedre & d'encens, & employét aussi pour la face certains medicamés composez de semblables drogues, au moyen dequoy elles sentoiét bon, puis le iour suiuant ayant osté ces emplastres & drogueries, elles paroissoient plus belles, & auoient le teint plus agreable. Ce peuple ne iuroit que par le trosne Royal, & si quelqu'vn venoit à se parjurer, ou à faire vn faux serment, s'il estoit conuaincu par les enchanteurs qui faisoient la preuue auec des verges de saule, il perdoit aussi tôt la teste, & ses biens estoient confisquez à ceux qui auoient prouué son crime & son parjurement.

Ceux de Catay qu'on nômoit les Seres, viuoient debonnairement, & paisiblement ensemble, & nonobstant cette douceur ils fuyoient la conuersation & hantise de tous autres hommes: tellement qu'ils ne vouloient trafiquer par parole auec aucun estranger. Mais s'ils vouloient faire quelque pache & vendre leurs denrees, ou en achepter d'autres, l'estranger estoit contraint de passer la riuiere, sur le bord de laquelle chacun mettoit sa marchandise, & lors les Seres donnoient pris à toutes choses en les regardant, & l'estranger estoit contraint de les payer à la discretion du Sere, & sans marchander nullement.

La femme paillarde, ny l'adultere, ny le larron n'estoient point appellez entr'eux en iugement, & l'on ne vît iamais anciennement qu'vn seul meurtre y eut esté commis, vû qu'ils auoient plus de crainte d'estre veus desobeyssants à leurs Loix, que de la menace des constellations ny des predictions de ceux qui dressoient leurs natiuitez, & leur annonçoient leur fortune.

Nul d'entr'eux n'accostoit sa femme tandis qu'elle estoit enceinte, ny lors qu'elle auoit le flux de ses mois. Il n'y auoit personne entr'eux qui mengeât beste qui fut soüillée. Ils ne faisoient non plus aucun sacrifice, & chacun estoit iuge de soy-mesme, ensuiuant naturellement ce qui estoit raisonnable.

Or les peuples de Tartarie, qui reconnoissent auiourd'huy le grand Cham, furent anciennement sujets à leurs voisins, & leur payoient tribut, tant ils estoient lâches & abbatus, quoy qu'ils fussent gouuernez par des Seigneurs & Capitaines, qui auoient la souueraineté du maniement des affaires. Mais en fin ils secoüerent le joug par le moyen d'vn vieillard, Mareschal de son Estat, qui dit auoir eu certaine vision d'vn Cheualier armé à blanc, & monté sur vn cheual de pareille couleur, qui l'ayāt appellé par son nom, luy dit ces paroles Canguiste, car tel estoit le nom de ce Mareschal, la volōté du Dieu immortel est que tu deliures ce peuple de la sujection de ses voisins, & que tu sois gouuerneur & Roy des Tartares, qui assuiettiront les autres, ainsi qu'ils sont à present tributaires de leurs voisins. Cela fut cause que les Tartares desireux de se voir libres & de commander aux autres, esleurent pour Roy Canguiste, qui fut le premier Prince de ce peuple. Cecy aduint l'an de nostre Seigneur 187. Ce Canguiste nommé Chinghie par quelques autres, estoit homme sage accord & de bonne vie, & fut le premier qui tâcha d'oster l'idolatrie d'entre les Tartares, deffendant par Edict dés qu'il fut Roy l'adoration des Idoles, enjoignāt qu'on adorât vn seul Dieu, par le moyen duquel il estimoit auoir acquis vne si grande dignité. En fin Canguiste se voyant fort, ne manqua de se ruer soudain sur les Scythes ses voisins, tant deçà que delà le mont Imaë, & les fit ses sujets & tributaires, & rendit les Tartares plus hardis & plus redoutables, au lieu qu'ils ne se mesloient auparauant que d'estre pasteurs.

MOEVRS DES TARTARES DE CE TEMPS.

Les Tartares sont de moyenne taille, ont la poictrine, & les espaules fort larges, les yeux gros, & hors de la teste, couuerts de paupieres grosses, & espaisses ils ont la face large, & peu de barbe, sinon qu'ils ont de grandes moustaches sur les lévres : ils font raire communément leurs cheueux derriere la teste, & de l'autre part les laissent, & font venir longs, puis en font deux cordons, & les font tenir derriere l'oreille. Et non seulement les Tartares sont tondus en cette sorte, mais encore tous ceux qui vont en leur pays pour y faire leur demeure. Ils sont adroits à cheual & fort legers & dispos : mais mauuais pietons. Nul d'eux ne va à pied, mais tous sont montez sur des cheuaux ou des bœufs, quand ils vont par pays, pour petits qu'ils puissent estre. Ils tiennent pour chose fort honorable quand leurs cheuaux portent des petites clochettes penduës au col, & qui sonnent clair. Ils sont grands criards, voire mesme quand ils parlent familierement entr'eux, & quand ils chantent on diroit que ce sont des loups qui hurlent, & tous en chantant ils secoüent & branlent la teste. Quand ils boiuent, ils ne cessent iamais iusques à tant qu'ils se soient enyurez, & font gloire de cette vilanie. Il y en a beaucoup parmy eux qui n'ont ny villes, ny villages pour leur ordinaire sejour, mais viuent emmy les champs sous des tentes. En Hyuer ils ont accoustumé de demeurer en la plaine, mais en Esté ils habitent aux montagnes, cherchans les bons pasturages. Ils n'ont pour la pluspart aucun pain, ne paistrissent point, & n'ont ny nappes, ny seruiettes. Ce peuple mesprise tout le reste du mōde, en sorte qu'il croit qu'il n'y en a pas vn plus digne d'honneur que son Prince, & ne souffre point qu'on inuoque le nom d'vn autre. Ils appellent tous les Chrestiens chiens & idolatres : ils vsent d'arts magiques, & s'amusent à interpreter les

fonges, & ont des Magiciens qui font truchemens de leurs refueries, & qui s'a adressent aux Idoles, pour ouyr leurs oracles & explications. Ils font tellement conuoiteux de biens, que quand quelqu'vn a vû quelque chofe qu'il defire auoir, il la rauit par force, s'il n'en peut ioüir du consentement de celuy à qui elle appartient pourvû qu'elle ne foit pas à vn Tartare, & chacun d'eux croit que cela luy eft permis par les ordonnances de leurs Roys. Quand les Tartares trouuent par les chemins vnhomme qui ne porte point de lettres, ou de fauf-conduit du Roy, ils s'en faififfent & fe l'approprient, & depuis en vfent comme de leur efclaue. Ils preftent de l'argêt à ceux qui en ont befoin, mais c'eft auec grande vfure. Ils ne donnent iamais l'aumofne aux mendians: mais ils ont cela de loüable, que fi quelqu'vn arriue fur leur difner, ou fouper, il peut manger, & boire auec eux, vû qu'au lieu de le congedier, ils le conuient courtoifement, & luy donnent de bon cœur de ce qu'ils ont. Ils font du tout fales en leur boire & manger, vû qu'outre qu'ils n'ont nappe, ny feruiettes, ils ne lauent iamais leurs mains. Ils n'vfent ny d'herbes ny de poix, ny de féves, mais ont pour toutes viandes les chairs de toute forte de beftes, mefme de chiens, de chats & de gros rats. Quelques-vns d'entr'eux ont de couftume lors qu'ils ont pris quelqu'vn de leurs ennemis, de le faire roftir, pour mônstrer le defir qu'ils ont de fe vanger: & cela fait, ils s'affemblent ordinairement en grand nombre & mangent & deuorent ce corps comme loups affamez: mais auant que de le faire roftir, ils reçoiuent le fang & le mettent dans des taffes, ou gobelets, & le boiuent. Ils vfent pour leur breuuage ordinaire de laict de iument. Ils tiennent pour grand peché de laiffer perdre quelque chofe de leur viande, ou breuuage: & pour cette caufe ils ne iettent point les os aux chiens ou aux chats, fans auoir premierement tiré la moüelle de dedans. Dauantage ils font fi chiches & vilains, qu'ils ne mangeront iamais vne befte entiere, & faine, mais attendront qu'elle foit boiteufe, ou autrement mal atournée ou malade, ou bien fi vieille qu'elle ne faffe plus que lãguir. Ils fe contentent de bien peu de chofe, ils boiuent le matin deux ou trois gobelets de laict, & apres cela ils font quelquesfois tout le iour fans boire, ny manger. Chacun d'eux, foit hommes ou femmes, n'a prefque qu'vn habillement. Les hommes au lieu de bonnets portent des mittres qui ne font gueres profondes, plattes par deuant, & ayans par derriere vne longue queuë. Et afin de les faire tenir & d'empefcher qu'elles ne tombent, & que le vent ne les abbatte, ils les attachent auec des petites bandes coufuës pres des oreilles & liés fous le menton. Les femmes mariées vfent d'vn habillement de tefte fait en forme d'vn panier rond d'ofier, long d'vn pied & demy enrichy de belle foye, & de plumes de paon, & auec cela ils portent des perles de pierreries, & beaucoup de dorures, & quant au refte du corps, elles font accouftrées felon leurs moyens, & les plus riches y font veftuës de foye ou d'efcarlate. Leurs robes font faites en cette forte: la fente eft au cofté gauche, & c'eft par là qu'elle s'habillent & fe defpoüillent, & y ont quatre ou cinq boutons qui les ferment. Les habillemens qu'elles portent en Efté font couftumierement noirs, & ceux qu'elles portent en Hyuer, ou en temps de pluye font blancs, & ne paffét point les genoux. Les Tartares portent des fourrures & veftemens de peaux, dont ils vfent d'ordinaire, au contraire des autres: vû que pour faire parade de la beauté du poil, ils le mettent par dehors, & la peau contre la chair. Ils font fort bons archers, bien adroits à cheual, bien exercez à la guerre, & y fçauent

bien faire leurs besongnes:ils meinent leurs femmes & leurs enfans auec eux, & mettent quelquefois des Images d'hõmes sur leurs cheuaux, afin qu'il semble aux ennemis que leur armée est plus grãde, & que par ce moyẽ il les estónent d'auãtage. Ils n'ont honte de fuyr lors qu'il est necessaire, & qu'il y a apparence d'estre battus en resistant. Ils combattent par troupes, & fuyent aussi par bandes ou troupes : & quand les ennemis les poursuiuent, ils ont encor des flèches toutes prestes pour leur tirer: mais s'ils se voyent suyuis de bien peu de gens, ils se remettent en ordre, recommencent le combat, & se font faire place à grands coups de traicts, blessant leurs ennemis, & leurs cheuaux de toutes parts, & finalement ils obtiennent la victoire, lors qu'on iuge qu'ils sont vaincus. Quand ils veulent attaquer quelque pays, ils diuisent leur armée, & l'assaillent de tous costez, afin qu'on ne puisse venir au deuant d'eux, & que nul des habitans ne puisse eschapper, & par ce moyen ils demeurent ordinairemẽt victorieux. Ils vsent de la victoire auec insolence : vû qu'ils n'espargnent aucun de tous ceux qu'ils ont pris, ny femmes, ny enfans, ny vieux, ny ieunes, & les tuent tous indifferemment, excepté les ouuriers, lesquels ils gardent pour faire leurs ouurages. Quand ils lesveulent tuer, ils les distribuent aux Capitaines, qui en assignent dix ou d'auantage, à chaque seruiteur pour les tuer, selon que le nombre est grand, & tous sont soudain tuez comme bestes auec vne hache ou coignée, afin que les autres soient estonnez & intimidez par cét exemple. *Ils* en prennent de mille vn, & le pendent à vne perche la teste contre bas au milieu des autres qui ont esté mis à mort, en sorte qu'il sẽble qu'il admonueste, & qu'il escoute parler ses cõpagnons. Il y en a plusieurs d'entre les Tartares qui s'approchent des corps morts gisans par terre, & hument le sang sortant des playes encor toutes fraiches. Ils ne gardent nullement la foy promise, quelque parole qu'ils ayent passée, & qui pis est, ils exercent par ce moyen beaucoup plus grãde cruauté à l'endroit de ceux qui se sont rendus à eux. Ce sont les hommes du monde les plus adonnez à la paillardise, vû qu'encores qu'ils ayent autant de fẽmes qu'ils en peuuent nourrir, & que nul degré d'affinité, & de parentage ne les empesche de se marier ensemble, si ce n'est auec la mere, la fille, ou la sœur, nonobstãt ils sont [illegible]ecrablement adonnez à l'horrible peché de Sodomie. Ils ne tiennẽt pour leur femme celle qu'ils prennent iusqu'à ce qu'elle leur a fait des enfans, & n'en reçoiuẽt aussi nul doüaire que cela ne soit : & par ce mesme moyen ils peuuent repudier celle qui se trouue sterile, & en prẽdre vne autre en sa place. Si quelqu'vn est surpris en adultere, il est puny par la loy, soit homme, ou femme. Chaque femme a son logis, son mesnage, & sa famille à part, & tous viuent chastement au possible. Apres que les hõmes sont de retour de la guerre, ils meinent les bestes au champs, les gardent, s'amusent à chasser, & s'exercent à la luitte. Les femmes ont charge de tout le reste, & soin des choses qui concernent le boire, le manger, & les vestemens. Ce peuple est addonné à beaucoup de superstition. Il n'est loisible à persõne de pisser aux lieux publics, & s'il arriuoit que quelqu'vn se voulût opiniastrer au cõtraire, il seroit tué sans remission mais si la necessité contraint, il y a là vn pauillon auquel si quelqu'vn a pissé il le purgent, & tout ce qui est dedãs en cette maniere. Ils font deux feux, dãs lesquels ils fichent deux piques, & attachent vne corde qui tient par l'vn des bouts à l'vn, & par l'autre à l'autre, & font passer par le milieu des piques, cõme par vne porte, les choses qu'ils veulent purifier. Il y a là mesme deux femmes, l'vn d'vn costé, & l'autre

de l'autre qui respandent de l'eau dessus, marmottant quelques charmes, & forcelleries. Nul estranger n'est admis deuant la face du Roy, de quelque dignité qu'il soit, & quelque affaire d'importance qu'il puisse auoir s'il n'est premierement purgé. Celuy qui marche sur l'entrée du pauillon où le Roy, ou quelque Prince, ou grand Seigneur fait sa demeure ordinaire, est mis à mort sur le champ. Il y a plusieurs autres choses qu'ils tiennent pour fautes irremissibles: mais s'il est question de tuer, ou blesser vn homme, d'enuahir les terres des autres, de rauir contre tout droict les biens d'autruy, & mespriser les commandements de Dieu, ils tiennent pour chose de neant, & le font sans aucun scrupule. Quand quelqu'vn est deuenu malade, & approche de la mort, ils fichent vne pique, ou halebarde auec vn penonceau noir, pres du lieu où il gît malade, afin que ceux qui passent parlà n'y entrent point. Apres qu'il est trespassé, toute sa famille s'assemble, & l'on porte son corps hors du pauillon en vn lieu qu'il auoit choisi auparauant, puis apres luy auoir fait vne fosse large & profonde, ils dressent vne petite tente, y mettant vne table chargée de viandes, & jettent là le corps trespassé reuestu des plus precieux habits qu'il eut, & tous ensemble le couurent de terre. On enterre aussi auec luy vne iument & vn cheual caparassonné. Les plus riches élissent durant leur vie vn de leurs esclaues, le marquent d'vn fer chaud, & le font enterrer auec eux, afin de s'en seruir en l'autre monde. Apres cela les amis du trespassé prennent vn autre cheual, & le tuent, puis le mangent. Les femmes du deffunct bruslent ses os pour la purgation de son ame. Pour conclusion de leurs manieres de viure, ie diray que leurs meilleurs breuuages sont de ris, & d'espices, qui enyurent encor mieux que le vin. Ils aiment aussi le laict aigre, de mesme que les Arabes, & le laict distillé, & passé par l'alambic, qui a grand force à enyvrer, & mesme ils accommodent en telle sorte le laict de leurs iuments, qu'il semble du vin blanc, & est assez agreable à boire. Ils s'abstiennent entierement de chair de pourceau. Et pource qu'ils sont vagabonds, & n'arrestent guere en vn lieu, ils se conduisent en leurs voyage par l'estoille du Nord, & comme ceux qui tiennent ordinairement la campagne, ils ont grande connoissance des Astres. Il n'y a que biẽ peu d'artisãs parmy eux, & mesme il n'y a aucun vsage d'argent monnoyé qu'entre les marchands, vû que le reste eschange vne chose à quelque autre. Leurs cheuaux sont volontiers chastrez & petits, mais forts, ils les nomment Bachmat, & les harnachent de selles, auecques des estriers de bois, & de brides fort legeres : ils vsent de foüets au lieu d'esperons : que s'il aduient qu'ils soient portez par terre & desarmez, & mesme griefuement blessez, ils ont accoustumé de se deffendre des pieds, & des mains, voire à belles dents : iusques au dernier souspir. Ils supportent aisément le trauail, & le defaut de viures, & ne sont que fort peu adonnez à la mollesse, & aux delices. Leurs Roys sont enterrez au mont Altay, nommé par Hayton Armerian, la montagne de Belgian, & lors qu'on porte le corps pour le mettre en terre, ceux qui l'accompagnent, tuent tous ceux qu'ils rencontrent par chemin, disans, Allez, & seruez nostre Roy en l'autre vie. Et pour preuue de cela, Marc Pol rapporte que lors que Mongu Cham fut porté en terre, qui fut du temps que Pol se trouua en Tartarie, les soldats qui accõpagnoient le corps, tuerẽt : pour cette cause plus de dix mille hõmes qui passoiẽt par le mesme chemin. Les habitans de la Prouince de Camul s'adonnent aux jeux, & aux dances, & reçoiuent courtoisement les estrangers, iusqu'à leur prostituer leurs propres femmes.

RICHESSES.

Ce seroit estre despourvû de iugement de croire que les Tartares qui ont fait tant de courses en Europe, & en Asie, qui ont rapporté de si grands butins de Moscouie, & d'autres endroits, & principalement de la Chine, qu'ils ont possedée assez longuement, ce seroit dis-je, vne grãde folie de croire qu'ils ne sõt pour le iourd'huy guere riches, puisque l'on sçait assez que ces peuples ayās emporté de tant de prises de Prouinces les choses plus precieuses qu'ils y ont trouuées, se sont depuis si bien maintenus en leur pays, qu'aucun ne leur a arraché ce dont ils s'estoient rendus maistres : de sorte que toutes choses leur sont demeurées. Voilà ce qui peut persuader facilemẽt à chacun que les Tartares ioüyssent de grandes richesses. Et ce qui les conserue encore en cét Estat, c'est l'assiette de leur pays extrémement propre à la communication, & au cõmerce, & trafic d'vne ville auec l'autre. Ce qui procede en partie de ce que le pays est plein, en partie de la grãdeur des lacs, entre lesquels on void celuy de Cazaye auec sõ eau salée, celuy de Gujam, celuy de Dangu, & ceux de Xandu & de Catacora, & en partie aussi de la grãdeur des riuieres qui trauersent ces Estats, auec vn long cours. Ce qui les rend pareillemẽt riches, c'est la diuersité des marchandises qui y naissent, vû que ce pays abonde vniuersellement en ris, laine, soye, chanvre, rhubarbe, musc & camelots excellents de poil de chameau. Marc Pol escrit que le pays de Caindu produit aussi du gingébre, de la canelle, & du girofle, combien que ce soit chose assez mal-aisée à croire. Il y a aussi quelques riuieres qui font rouler l'or parmy leur sablon.

Or d'autãt que la monnoye dõt l'on y vse, n'est pas tout d'vne sorte, d'autant XIIII.
qu'en Catay on employe certaine sorte de mõnoye noire, qui se fait de cette petite peau desliée qu'on trouue entre l'escorce, & le tronc des arbres, & qui estant apres pilee, & accõmodee auec certaine colle, est marquee du sceau du grand Cham, & aux Royaumes de Cajacan, & de Corazan, on vse de certaines coquilles de mer, le Prince tire à luy tout l'or & l'argent du pays, & le faisant fondre, le conserue en des lieux forts & asseurez, sans le tirer iamais hors de là : tellement qu'on croit que cét Empereur possede des tresors inestimables. C'est auec semblable artifice que le Prete-Ian qui fait courir pour monnoye des grains de sel ou de poyvre, a de fort grandes richesses. Or d'autant que la ville de Cambalu est au milieu de la grande Prouince de Catay, l'on y porte de toutes les Indes Orientales, de la Chine & d'autres pays, beaucoup de belles marchãdises, & entr'autres des pierreries, des perles, de la soye, des espiceries, & choses semblables. Quant au rhubarbe qui est consumé par toute la terre, on le tire du Royaume de Tangur, qui est sous la domination du grand Cham. Il y a en la Prouince de Tenduc de tres-riches mines d'or & d'azur, dont les habitans tirent de fort grãds deniers : de mesme que ceux du pays de Thebet s'enrichissent par le moyen du corail dont il abonde, comme aussi du musc, de la canelle, & autres espices, qui luy portent vn grand profit. Bref on ne sçauroit trouuer guere de principautez qui puissent faire plus grãd amas d'argent, & toute l'incommodité qui est en ce grand Empire, tombe sur ceux qui approchẽt plus du Nord, qui ont faute d'vne infinité de choses mesmes necessaires à la vie, que leurs voisins sujets d'vn mesme Prince, ont en abondance.

FORCES.

XIV. CEux qui confidereront attentiuement les forces de ce grand Empereur, pourront iuger aiſément qu'elles conſiſtent premierement en l'aſſiette de ſes pays que nous auons cy-deuant monſtrée eſtre forte au poſſible, en grandeur & eſtenduë de ſes Eſtats, en la grandeur des villes, comme de Sucuir, & de Campion, baſties & fortifiées à noſtre mode, d'Erginul de Corazam, de Tebet & de Caindu, toutes capitales d'autant de Royaumes, & pareillement en l'abondance des viures qui s'y trouuent, & en la grandeur de ſes reuenus, vû qu'entre autres choſes il tire la dixme des laines, des ſoyes, des chanvres, des grains, & du beſtail, & il eſt Seigneur abſolu de tout ce que les Tartares poſſedent : mais le nerf de ſes forces conſiſte en ſes gens de guerre qu'il tient continuellement ſur pied & en armes. Ceux-cy demeurent en la campagne à plus de quatre mille loin de toutes les villes, & outre la ſolde qu'ils tirent du Prince, ils reçoiuent encores vn grand profit d'vn gros nombre de beſtail qui leur appartient, de leur laict, & de leur laine. Que s'il aduient que le grand Cham ayt beſoin de leuer vne grande armée, il prend le nombre qui luy eſt neceſſaire de tous ces hommes eſpars à la façon des legions Romaines, par les Prouinces. Les Tartares ne combattent point ordinairement à pied, excepté les Vachens, qui ne ſont pas ſous l'Empire du grand Cham. Leurs principales armes ſont l'arc & la fléche, dont ils ſe ſeruent, ainſi que nous auons deſia dit, autãt en fuyant qu'en attaquant. Ils ne ſe chargent de guere des choſes, lors qu'ils s'en vont à la guerre: vû que leur principal bagage cõſiſte en des tentes de feutre, ſous leſquelles ils ſe retirent quãd la pluye arriue. Ils viuẽt pour la plus grande part de laict, qu'ils ſechent au Soleil, apres en auoir tiré premierement le beurre: & lors que la neceſſité les preſſe, ils viuent de ſang qu'ils tirent de leurs cheuaux. Ils ne viennent que bien rarement aux mains auec les ennemis, mais les combattent tantôt de front, tantôt ils les attaquent par les flancs auec vn perpetuel décochement de traicts à la façon des Parthes. Ceux qui ſe portent vaillamment, ont de fort belles recompenſes, & ſont eſleuez à de plus hautes charges, & honorez de preſens exquis, & de fort beaux priuileges.

Cét Empereur tient ordinairement pour la garde de ſa perſonne douze mille hommes de cheual, & l'on eſtime qu'il peut mettre enſemble vn plus grand nombre de caualerie que tout autre Prince que l'on connoiſſe. De ſorte que ſes forces ont deux qualitez du tout remarquables: l'vn eſt qu'il a force gens cõme on peut comprendre par la grandeur de ſes Eſtats, qui ne peuuent eſtre que bien habitez, puis qu'en la plus grãde part on y trouue toutes choſes neceſſaires en abondance: l'autre eſt qu'il a tous ces gens de guerre en poinct, & en tel eſtat que chacun ſe trouue preſt à marcher au premier mandement qu'il reçoit : d'autant que tous ſont continuellemẽt bien payez, choſe qui eſt de grande importance. Car de meſme qu'on fait plus d'eſtat de la diſpoſitiõ, & agilité d'vn ſoldat, que de ſa force, auſſi l'on eſtime beaucoup plus les armées qui ſont promptes & preſtes à marcher où l'on veut, & qui n'ont guere de bagage qui les empeſche : que celles qui ſont grãdes & nombreuſes : mais les Princes qui les ont & groſſes & preſtes à mettre en campagne, doiuent eſtre tenus pour puiſſants & forts au poſſible : car ceux-cy ſont comme des

Aigles, des Tygres ou des Lyons, que l'on tient pour Princes des autres animaux, seulement pource qu'ils ont la disposition & agilité jointe à la force du corps, si bien qu'auec ces deux parties ils obtiennent victoire sur les autres.

On dit que les Tartares ne se sçauent ayder de bouclier, ny de rondace & qu'il y en a bien peu qui vsent de lances, ou de longues espées : celles qu'ils portent sont faites en façon de cimeterre Turquesques, pointus & tranchans d'vn costé, & de la longueur du bras afin d'en frapper ceux qui les accostent de trop pres. Celuy d'entr'eux est estimé le plus vaillant, qui sçait mieux obeyr à son Capitaine.

GOVVERNEMENT.

CEt Empereur que les Turcs nomment Vlucam, c'est à dire grand Prince, & les Moscouites Czar Cataiski, c'est à dire Cesar de Catay, le nom duquel ils mettent en vne table rouge en lettre d'or sur les Téples de leurs principales villes, l'appellant fils de Dieu, ombre de Dieu, & ame de Dieu, est tellement obey en toutes les Prouinces qui luy sont sujettes, qu'on reçoit pour rigoureuses & inuiolables loix toutes ses paroles, Cette puissãce absoluë est venuë de Canguiste, qui estant esleu Empereur des Tartares & voulant essayer s'ils seroient prompts à executer ses volontez, commanda à sept Princes, qui gouuernoient auparauant tous les peuples, de tuer leurs enfans de leurs propres mains, & combien que les peres trouuassent ce commandement fort rude & fascheux au possible, toutesfois soit qu'ils redoutassent la fureur du peuple, que tenoit ce Roy comme chose diuine : soit que la Religion les esmeut, pource qu'ils croyent que Dieu auoit donné commencement à cét Empire, & que ce seroit mespriser Dieu de desobeyr au commandement du Roy : ils mirent la main à l'oeuure & esgorgerent eux-mesmes leurs propres enfans. De sorte que depuis ce temps, la vie & la mort des Tartares despendent de la volonté & parole du Roy, & ne font chose qui puisse contrarier à son intention, tant ils le reuerent. Ce Canguiste ou Chingis ordonna que ceux à qui l'aage permettoit de porter armes, eussent à se trouuer à certain iour au lieu où il luy plairoit leur commander, & là il distribua l'ordre de sa gendarmerie en cette sorte, que les Dizeniers obeyroient aux Centeniers, & ceux-cy aux Chefs qui commandoient à mille hommes, & que ces derniers porteroient encor obeyssance aux Colonels de chaque regiment. Le mesme ordonna que quiconque des Tartares, ou de leurs esclaues trouueroit vn homme, vne femme vn cheual, ou quelque autre chose, sans passe-port du Prince, s'en pourroit saisir, & en joüyroit tousiours comme chose sienne & par luy iustement acquise. Les impositions, exactions & gabelles y sont si grandes, qu'on ne lit point qu'aucune autre nation ayt iamais esté tant trauaillée de semblables charges.

Quant au Couronnement de leurs Roys, soit qu'ils regnent par succession hereditaire, comme font les fils aisnez des Empereurs, soit qu'ils paruiennent à cette dignité par faute d'hoirs capables de gouuerner cét Empire : quelques-vns ont dit que les Princes de leurs sept Tribus, ou generations, vestus de blanc, qui est la coulour dont ils vsent aussi en portant le dueil (cõme font aussi les Iaponois) font asseoir le Prince nouueau sur vn feutre noir estendu par terre luy disant qu'il regarde le Soleil, & reconnoisse Dieu immortel, & que s'il le fait, il receura de luy au Ciel vne recompense beaucoup

plus grande que sur la terre: autrement il ne luy restera que ce feutre noir pour se reposer dessus aux champs, encore ce sera auec beaucoup de peine qu'il aura cela de reste, & qu'il passera sa vie auec mille incommoditez & miseres. Ceux-là mesme rapportent qu'apres cecy on le couronne, & que les grands luy viennent baiser les pieds & iurer fidelité, luy faisans vne infinité de riches presens, & cela fait, qu'on escrit son nom en lettres d'or, & qu'on le met aux temples des villes capitales de l'Empire. Les autres disẽt que lors qu'il est question de couronner vn nouueau Empereur, les Princes & Seigneurs Tartares suiuis du peuple, qui accourt de tous les costez de l'Empire, s'assemblent en vne campagne à ce destinée, & où telle ceremonie se fait coustumierement. En ce lieu celuy à qui l'Empire vient à eschoir, est assis sur vn trosne d'or, deuant lequel tous, tant petits que grands, se prosternent, & d'vne voix luy disent tout haut ces paroles: Nous te prions, & le voulons, & le commandons, que tu ayes puissance sur nous. A quoy le nouueau Prince respond: Si vous voulez que ie vous obeysse en cecy, il faut que ie le fasse: cependant appareillez vous à faire tout ce que ie commanderay, de venir quand ie vous appelleray, & d'aller où il me plaira de vous enuoyer & de laisser entre mes mains tout l'Estat de l'Empire pour en disposer à ma fantasie. Les Tartares ayant consenty à ce que dessus, l'Empereur leur dit encore. Doncques la parole de ma bouche vous seruira desormais de glaiue, & fera vengeance des rebelles. Le peuple applaudit des mains à ces propos, signifiant par là qu'il accepte cette condition, & cela fait, les Princes le tirant de son trosne Royal, le mettent à terre sur vn feutre & luy disent, comme nous auons dit cy dessus. Regarde en haut, & reconnois Dieu, ensemble vois le lieu où tu és à present assis: Si tu gouuernes bien ton Estat, toutes choses te succederont à souhait: mais si tu ne conduits ton peuple cõme il est raisonnable, assure-toy que tu seras tellement anneanty, abbatu, & desnué de grandeurs & de richesses, que ce feutre qui te sert maintenant de siege, ne te sera peut estre laissé pour ton seruice. Cela dit, ils luy donnent celle de ses femmes qu'il ayme le mieux, & les haussãs tous deux auec le feutre, les proclament Empereur & Imperatrice des Tartares, & sur l'heure les grands de l'Empire, & les Deputez des Prouinces, sur lesquelles il a commandement, luy portent des presens en signe de reconnoissance. On porte aussi au mesme lieu les meubles precieux laissez par le Roy defunct, dont le nouueau Prince en distribuë partie aux grands Seigneurs du pays, & fait garder le reste pour s'en seruir, & toutes les ceremonies estans paracheuées, chacun se retire en sa Prouince.

XVIII. Cét Empereur tient tout sous sa main, & n'y a homme de ses sujets qui ose, ou puisse dire qu'il a la proprieté de quelque chose. Il n'est permis à personne d'habiter en autre terre qu'en celle qui luy a esté assignée par l'Empereur, qui choisit aussi les Gouuerneurs, & generaux d'armées, & les Colonels, & ceux-cy eslisent les Capitaines, & les Capitaines font choix des membres de leurs compagnies, & ceux-cy du reste qui est necessaire pour parfaire leurs troupes. Le seau dont le grand Cham vse en ses patentes, porte ces paroles; Dieu au Ciel, Chuichuch Cham en terre, l'Empereur est la force de Dieu, & des hommes. Ce Prince ne parle iamais aux Ambassadeurs estrangers, & ne souffre pas mesme qu'ils luy soient presentez, si eux & leurs presens (car c'est forfait de venir deuant ce grand Seigneur les mains vuides) ne sont purifiez par des femmes deputées à cét effet. Lors il leur respond par truchement

& tandis que ces persõnes tierces & interposées parlent, il faut que les estrangers, de quelque condition qu'ils soyent, demeurent tousiours à genoux, & soient si attentifs que leur truchemẽt ne laisse eschapper vne seule des paroles que le Prince profere. Car il n'est permis à personne de changer vne seule des paroles de cét Empereur, ou de manquer à executer quoy qu'il ordonne. Ce Prince maintient la Iustice auec vne extréme rigueur, vû que les criminels ayãs esté foüettez la premiere fois qu'ils ont commis quelque faute, sont sciez la secõde fois par le milieu pour quelque crime que ce soit. En quoy il semble qu'ils suiuent les opinions que les Stoïques auoient de l'égalité des pechez : Il a deux conseils, l'vn de guerre de douze hõmes sages & experimentez, l'autre d'Estat d'autant de gens de grand iugement, & pleins de connoissance des affaires. XIX. Ceux-cy manient tout le gouuernemẽt, & ont soin de punir les meschans, & de recompenser les personnes de merite : & ceux-cy n'vsent pas de moindre diligence à reconnoistre les faits signalez, & les seruices faits à l'Empereur, tãt en temps de paix que de guerre, qu'à chastier ceux qui font mal, ou qui se sont portez laschemẽt en quelque occasion. Et certainement la bonne conduite d'vn Estat consiste tellement en ces deux choses, c'est à sçauoir en la punition & recompense, qu'on peut dire que c'est par leur seul moyen que la plus grãde partie des Princes barbares maintient sa grandeur. Et de fait, le Turc, le Serif, le Mogor, & le Sophy se conduisent-ils d'autre sorte. Ils n'vsent de cecy qu'en guerre, pource qu'ils ne fõdent leur domination que sur la force des armes, & ne se soucient de la paix, ny du repos, mais seulemẽt de la victoire, & de la grandeur : si bien qu'ayãt ce seul but ils n'vsent d'aucune moderation, ny en la punition des coüards & des lasches, ny en la reconnoissance des vaillans & des courageux. Et iamais il n'y eut Republique où l'on proposât tant de belles recompenses aux hõmes hardys, qu'on fait entre ces barbares. Mais on en propose beaucoup plus parmy les Turcs, qu'ailleurs : pource que les Tartares, les Arabes, & les Persans font quelque estat de la noblesse, mais les Turcs abattent & destruisent partout les familles nobles, & n'estimẽt rien que la valeur & la hardiesse, & mettent tout leur Empire entre les mains de gens yssus de bas lieu, pourvû qu'ils se soyent fait cõnoistre capables de quelque grãde fortune. Ce qui se pratiquoit aussi parmy les Mamelus. Mais pour retourner au gouuernement des Tartares, il semble qu'on fasse parmy eux grand estat des Astrologues, & qu'ils conduisent en ce pays là presque toutes choses. Paul escrit qu'il y auoit de son tẽps en la ville de Cãbalu enuiron 5. mille, & que Cubali Cam ayãt apris d'eux que cette ville se deuoit vn iour reuolter, en fit faire vne autre nõmée Taidu, qui en est fort proche. Au reste si quelqu'vn a dérobé vne chose de peu de prix, pour laquelle il ne merite pas de XX. perdre la vie, il est battu par sept fois à coups de baston, & reçoit 17. ou 27. ou 47. playes, selon la grãdeur du mesfait: & en cette punition l'on peut donner iusques à cent coups, en adioustant tousiours dix. Il y en a quelques-vns qui meurent estãs battus de cette sorte. Que si quelqu'vn a desrobé vn cheual ou quelque chose de prix, pour laquelle il semble meriter la mort, on le tuë d'vn coup d'espée, & s'il veut rachepter sa vie, il le peut en payant neuf fois autant que la chose desrobee est estimée : Mais auant que de quitter ce discours du gouuernemẽt, pource que ie vous ay parlé de quelques Hordes qui obeyssent au grãd Cam, i'estime qu'il sera fort à propos d'expliquer ce mot qui pourroit arrester les Lecteurs moins entendus, & estant entendu pourra cõtenter

ceux qui sont plus curieux. Horde est vne assemblée de plusieurs hommes
XXI. rangez en façon de Republique, mais distribuez en telle sorte qu'en cas de guerre il y a des Dizeniers qui obeyssent aux Centeniers, ceux-cy à ceux qui commandent à mille hommes, ces deniers à ceux qui ont commandement sur dix mille, & ainsi de suitte. Entre ces ordres il y en a quelques-vnes qui recognoissent les Ducs particuliers, d'autres qui obeyssent au Moscouite, & qui sont ses tributaires : d'autres qui sont sujettes à l'Empereur, dõt nous faisons mention à cette heure.

RELIGION.

XXII. Les Tartares qui obeyssent au grand Cham, ne sont pas tous de mesme Religion, ains sont differens en creance, vû que quelques-vns suiuent la fausse doctrine de Mahomet, qui fut receuë en ce pays la enuiron l'an mil deux cens quarante six. Ils obeyssent au Pentateuque de Moyse, & obseruent les choses commandées par la loy ancienne, & crient tous les iours Iahi Illo Illoloth, il n'y a qu'vn Dieu. Parmy ceux de Catay il y a quelques Mahometans, mais beaucoup plus d'idolatres dont la creance est telle. Ils tiennent qu'il y a deux Dieux, l'vn du Ciel, l'autre de la terre. Ils ne demandent au premier, lequel ils encensent chaque iour, que la santé & bon entendement : & à l'autre qu'abondance de fruicts, grand nombre de bestail, & choses semblables. Ils disent aussi que ce dernier a femme & enfans, & a soin du bestail, des semences & de leurs affaires: & toutes & quãtesfois qu'ils mangent, ils frottent auec la plus grasse chair la bouche de l'idole de la femme & des enfans, vû qu'ils en ont force petites effigies en leurs maisons, & iettent apres du boüillon de la chair aux esprits hors de la maison. Ils tiennent leur Dieu du Ciel en lieu fort haut, & celuy de la terre en bas. Ils croyent que nos ames sont immortelles, mais qu'elles passent d'vn corps en autre, & sont logées mieux, ou plus mal, selon leurs actions precedentes: enquoy ils suiuent la Metempsychose de Pythagore. Ils honorent encor le Soleil, la Lune, & les quatre Elemens, & leur font des sacrifices. Ils appellent le Pape, & tous les Chrestiens Dzinthis, qui signifie Payens, & Chaur, c'est à dire infideles, chiens, & idolatres. Ce qui est arriué depuis, qu'ayãs esté cõuiez par le Pape Innocẽt 4. à receuoir la foy Chrestienne, ils furent incitez par les Mahometans à suiure la Religiõ de l'Alcorã, cõme la plus pure, disant qu'elle n'enseignoit que l'adoration d'vn seul Dieu au lieu que celles des Chrestiens est farcie d'idoles : & d'ailleurs que la leur estoit gaillarde, & permettoit tout à l'homme libre, luy mettant les armes aux mains, au lieu que celle de Christ n'estoit bonne que pour les effeminez, & pour ceux qui demandent le repos. Ils font leurs idoles de feutre, ou de drap de soye, & leur portent grande reuerence. Ils ne choment ny solemnisent vn iour plus que l'autre, & ne ieusnent ny ne s'abstiennent en vne saison plus qu'en l'autre, cõme sont les Mahometans, ains les iours & les saisons coulent
XXIII. chez eux d'vne mesme sorte. Quant aux Tartares Iuifs ils sont descendus des dix tributs d'Israël, transportées par le commandement de Salmanazar Roy d'Assirie au pays d'Arsareth, du tẽps du Roy Osée. Les escriuains sont en different touchant ce pays d'Arsareth, & en parlent diuersement. Quelques vns veulent que ce soit le pays de Colchos appellé pour le iourd'huy Mingrelie, pource qu'Herodote escrit que les Colchois vsoient de la circõcision. Mais la plus grãde partie estime qu'Arsareth est la Prouince de Belgian, d'où les Iuifs sortirent sous le nom de Tartares l'an 1200. sous le grand Chingis fondateur

de l'Empire de Catay, & pource qu'ils auoient retenu la Circoncision, & quelque autre chose de la loy Mosaïque, ils deuindrent aisément Mahometans. Toutesfois ils sõt presque tous idolatres encore en Catay, hormis qu'outre les Mahometans, dont nous auons parlé, il y a encor quelque Iuifs & Chrestiens mais en petit nombre. Et quant aux Chrestiens leur Religion est fort alterée & corrompuë comme l'effect le declare, vû que voyans leurs parens ja vieux afin d'en dépescher le monde, ils les nourrissent de graisse plus que de raison, si biē qu'ils s'en vont languissant depuis cela, & si tôt qu'ils sont morts, ils bruslent leurs corps, en recueillent fort soigneusement les cendres qu'ils gardent comme chose precieuse, en mettāt sur leurs viandes lors qu'ils prennent leurs refection. D'ailleurs ils ont suiuy l'heresie de Nestorius, qui s'est estenduë jusqu'à la ville de Campion, & regne encor en quelques-vns qui demeurent à Tangus, à Sucuir, à Cambalu & en d'autres villes de cét Empire. Ces Nestoriens quoy qu'ils parlēt plusieurs lāgages selō les pays où ils se trouuēt, celebrēt toutesfois seulement leur office en Chaldaiq. Leurs erreurs sont, qu'ils tiēnent que la nature humaine en Iesus-Christ est sans personne semblablement humaine defectueuse, & pour cette cause ils mettent en Christ deux personnes. Ils n'appellent pas la Vierge Marie mere de Dieu, pource qu'ils disent, que le nō de Dieu comprenant le Pere, le Fils & le S. Esprit, il s'ensuivroit qu'elle seroit mere de toutes les trois Personnes diuines: toutesfois ils confessent à present qu'elle est mere de Dieu le Fils. Ils tiennent pour saint Nestorius, Theodore de Mopsuestie, Diodore de Tarse, & Paul de Samosate, & condamnent S. Cyrille Alexandrin. Ils disent que c'est autre chose d'estre Dieu le Verbe, autre chose d'estre Christ. Ils n'ont pas le premier Concile d'Ephese, ny les suiuans. Leurs Patriarches ne sont pas esleus, mais viennent par succession de pere en fils. Ils se créent premierement grand Archeuesque puis sans autre ceremonie il succede au Patriarche qui vient à mourir. L'an 1119. le Prete Ian qui commandoit en la Prouince de Hatay ou comme quelques autres disent en celle de Téduc (les habitans du pays le nommoient Ioane) receut cette heresie Nestorienne, mais il fut ruiné par le grād Chingis, ou Canguiste Roy des Tartares l'an 1162. & quarante ans apres qu'il eut receu cét erreur. Toutesfois il resta vn Seigneur d'vn petit Estat, qui fut recommandé par certains Religieux de S. Dominique au grand Cham par le commandement d'Innocent IV. Et l'on trouue encor aujourd'huy par les Estats qui sont sujets à cét Empereur beaucoup de Chrestiens qui suiuent toutesfois cette secte condamnée. Et mesme quelques Anglois qui ont esté en ces pays-là rapportent que l'Archeuesque de Cambalu couronne le grand Cham lors qu'il vient à succeder à l'Empire.

GENEALOGIE DES EMPEREVRS TARTARES.

IL faudroit auoir d'autres relations que celles qui nous sont tombées entre les mains, ou bien, estre plus proches du pays dont nous parlons pour faire le dénombrement des Empereurs qui y ont regné jusques à ce iour, & les specifier tous l'vn apres l'autre. Mais pource que nous n'en pouuons auoir vne si parfaite & entiere connoissance, il se faut contenter seulement de ce qu'on a pû apprendre de ceux qui se sont aduancez plus que les autres à discourir de la succession de ces Princes. Paul Venitien tient cét ordre en nōmant les Empereurs qui ont dominé en Catay. Il met premier Canguiste, ou

Chingis, ou Cinchis, puis loge au second rang Chuy, au troisiesme Bachim, au quatriesme Allau, puis Mongu, & nomme apres Cublay, en la Cour duquel Paul demeura quelque temps. Mais Hayton Armenien leur a baillé les noms qui s'ensuiuent. Il nomme premier Changy Cam, puis Hoccora Cam, & apres Gino Cam, & met apres ceux-cy Mange Cam, puis Cobila Cam, qui bastit la ville de Lons en Cathay, qu'on tient estre la mesme que Cambalu. Il fait suiure en cette liste d'Empereurs Tamor Cam, qui regnoit en Cathay du temps de Hayton en l'an 1308. Entre les autres Hoccora Cam eut beaucoup d'enfãs, le plus vieil desquels estoit nommé Gino Cam, qui succeda à son pere en l'Empire de Cathay, & Iochy son frere vint aux parties Occidentales, & s'empara du pays de Perse, de Turquestan, & de quelques autres Prouinces, & vn autre frere nommé Baydo conquit les pays Septentrionaux, & prenant le chemin d'Europe vint en Hongrie, & engendra Tamerlan, celuy qui fit tant de maux aux Prouinces Occidentales d'Asie, & à quelques-vnes d'Europe. Or Gino Cam mourut ieune en Orient, & le plus proche apres luy nommé Mango fut fait Empereur. Cettuy-cy assaillit certaine Isle Orientale dont les habitans estoient rebelles. Mais les assaillis se plongerent secrettemẽt dans l'eau, & percerent le nauire où estoit Mango, de sorte qu'il perit auec tous ceux qui estoient dedans. Lors son frere Cobila nommé Cublay par Paul, fut crée Empereur, & fit profession de la Religion Chrestienne, que les successeurs n'ont toutesfois maintenuë. Celuy qui a fait l'abregé de l'Atlas de Gerad Mercator, descrit encor cette genealogie d'autre sorte. Il s'accorde auec les autres touchant le premier, & le nomme Cangy Can ou Cam, disant que c'est celuy-là mesme que Paul Venitien nomme Chinchis, qui viuoit enuiron l'an de grace 1202. Les Tartares viuoient auant sa domination brutalement sans loix, & sãs ciuilité, n'auoient aucune reputation parmy les Scythes, ny les autres nations, & payoient tribut à leurs voisins du bestail qu'ils auoient. Ce Changy estẽdit son Empire depuis la Chine jusques à la mer Caspie en bien peu de temps. Il eut pour fils Iochucham, qui engendra Zain Cham troisiesme Empereur nommé Bathi par quelques autres. Ce fut cettuy-cy qui rauagea la Russie, la Pologne, la Silesie, la Morauie, & la Hongrie. Le quatriesme Empereur fils de Bathi fut Temir Cultu, que nos histoires nomment Tamerlan, qui courut toute l'Asie, perça jusques en Egypte, prit Bajazet Empereur des Turcs, & le mena lié de chaines d'or par toute l'Asie. Le cinquiesme Empereur fils de Themir Curlu fut Temir Gzar, qu'on dit auoir esté tué en combattant vaillamment contre les Cheualiers Porte-croix de Prusse. Les sixiesme sorty de Temir Gzar fut Macmetzar, qui eut pour successeur Armetzar, & celuy-cy engendra Sziachmet huictiesme Empereur de Tartares.

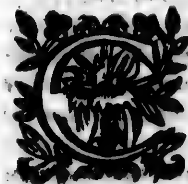
DISCOVR

DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY. DE LA CHINE.

SOMMAIRE.

DIVERSES appellations du Royaume de la CHINE*, tant anciennes que modernes. 2. Son circuit, & cõbien il contient de lieuës. 3. Partition de ce Royaume en quinze Prouinces. Le nombre de villes & citez qui sont en chacune Prouince. ...ur situation forme de bastimẽs & grand chemins pauez vnis iusques aux montagnes, ... taillez à coups de marteaux. 4. Description de la muraille qui separe les Chinois ...ec les Tartares, contenant cinq cens lieuës. 5. Du Palais & demeure Royale des ...onarques de la Chine. 6. De la couleur & composition d'humeur des Chinois. Fer...ité incomparable des terres du pays qui portent trois & quatre fois l'année fruicts ... diuerses sortes, qui produit miel, sucre, melons, prunes oranges de trois sortes. ...bondance de soye, lins, chanvres, cottons, bleds, riuieres, arbres, muse, bestiaux ... poissons de toutes sortes, herbes medecinales, mines d'or, d'argent & autres me...aux & perles precieuses 7. Chinois industrieux, dispos, laborieux & naturellement ...clins à faire bonne chere, & estre bien vestus, la forme de leur visage & hauteur ... corps. 8. Façon de faire le muse en la Chine. 9. Forme & couleur des habits du ...uple, des hommes & des femmes, la façon de leurs cheueux & fard. 10. Coustumes ...s Chinoises de porter petits souliers & les pieds serrez de bandes & pourquoy. 11. ...dustrie grande des Chinois en l'art de sculpture & peinture, & à faire chariots à ...ts & à voiles. 12. Quelles sont les marchandises que les marchands vendent com...munément aux estrangers. 13. Comment se fait la vaisselle de Porcelaine en ce pays. ... Du dot, mariage, festins nuptiaux & Poligamie des peuples de la Chine, & leurs ...x touchant les successions & heréditez. 15. Leur coustume estrange, par laquelle ils ... contraints dans certains temps se marier ou d'entrer en Religion 16. Du mariage ... Roys & de leurs enfans, & les festins solemnels qu'on y celebre. 17. Ceremonies ...iquées ès funerailles & obseques, festins funeraux & dueil des Chinois. 18. Leur ...uuage fait de l'herbe Chia, au lieu de vin. Et quelles viandes sont apprestez, leurs ...ins & banquets solemnels. 19. De l inuention de leur artillerie & de leurs cara...res ou lettres hyeroglifiques, & façon estrange d'escrire & tirer leurs lignes du ...t de la page en bas 20. Quelles sont leurs montures & carrosses en leurs voyages, ...quels leurs vaisseaux & équipage de marine. 21. De la pesche qui se fait par l'in...strie des Corbeaux marins ou Plongeons. 2. Des respectueuses requestes presentées ... Loytia, & des façons de faire estranges en leurs visites, & conuersations des*

compagnies. 23. Richesses de la Chine en mines d'or, d'argent & autres metaux, per- les, vases de porcelaine, fourrures precieuses, de lin, de laine, cotton, soye, sucre miel, rhubarbe, camfre, vermillon, pastel, musc. 24. Reuenus du Roy à quoy se mon- tent, & quel tribut il leue sur chacune sorte de marchandise. 25. Quelles sont ses for- ces, ses gens de guerre & l'ordre qu'il y tient, & premierement du Conseil *de guerre estably en chaque Prouince. 26. De l'infanterie & caualerie Chinoise, leurs appareils de guerre, leurs armes & façons de combattre. 27. Des forces nauales. 28. Particu- liere relation des gens de guerre entretenus & soudoyez en chaque Prouince. 29. Des Academies de la Chine, des Visiteurs establis sur icelles par le Roy, & des Promo- tions solemnelles qui s'y font de trois en trois ans au grade de* Loytias. *30. Serments que prestent par deuant les Visiteurs, ceux qui doiuent receuoir le degré de Loytias. 31. Du* Conseil des douze Auditeurs, *érigé en la ville de Taybin. 32. Des Vice Roys & Gouuerneurs des Prouinces appellez* Comon, Insuanto. *33. Des autres Of- fiziers particuliers comme le* Tompo, Quinchay *& autres Iuges, & leur forme de proceder en l'administration de la Iustice. 34. Des supplices dont ils vsent contre les criminels. 35. Leurs loix touchant les voyageurs & mandians. 36. De l'idolatrie des Chinois, & quels Idoles ils adorent, leurs Sacrifices au diable, & leur croyan- ce touchant le Ciel & choses celestes. 37. Description de plusieurs manieres de for- dont ils vsent 38. Leur opinion touchant la creation du monde qu'ils disent auoir esté basty par le* Tain, *Deité logée au Ciel. 39. Leur croyance touchant l'estat des Ames separées du corps. Et la forme de leurs prieres pour les Trespassez. 40. De leurs Monasteres & des quatres ordres de Religion, qui ont chacun leur General appell-* Tricon. *41. Genealogie des Roys de la Chine.*



I. E grand Royaume des Sinois dont Ptolomée a connu le nom, & ignoré la puissãce, est celuy mesme que Marc Paul nomme la Prouince de Mangi, & que nous appellons ordi- nairement la Chine sans qu'on puisse sçauoir quel fonde- mẽt on a eu qui pût cõuier les premiers autheurs de ce nom à l'imposer en cette sorte, si ce n'est que la chose soit arri- uée par corruption du mot, & que de la Sine on ait fait la Chine, changeant vne lettre en deux, & que la coustume & la continuation ait eu cét aduan- tage sur l'antiquité de le faire passer ainsi alteré iusqu'à nostre siecle.

Ceux qui sont voisins de cét Estat luy donnerent ordinairement le nom de Sangley, mais les Chinois selon Magin & Mergator, luy baillent celuy de Tame, ou bien selon l'Autheur de l'Histoire generale de la Chine, celuy de Taybinco, qui ne signifie autre chose que le Royaume, & les habitans se nomment eux-mesmes Tangis. C'est le pays le plus Oriental de tout l'Asie, ayant pour voisin du costé d'Orient la mer Oceane, & vn peu plus auant l'Isle de Coree, puis les Isles du Iapon, du Midy, en partie de la mer Oceane, & en partie le Royaume de Conchinchine, du Couchant les Br- mas ou Brachmanes, & vne partie, & de la Tartarie, & du Nord, la seule Ta- tarie, de laquelle ce Royaume est separé par des montagnes, & à leur d- faut par des murailles. Il s'estend presque depuis le Tropique de l'Esc- uice iusques au cinquante-troisiesme degré de latitude, & contient en longueur tous les Meridiens compris entre le cent trente & le cent soixa-

tiesme degré. Mais afin de sçauoir plus exactement son estenduë, & sa grandeur nous rapporterons icy ce que les Chinois mesme en ont escrit, & qu'on a trouué dans leurs liures.

Ce Royaume contient donc en circuit selon eux soixante neuf mille cinq cens saize Diez, qui est vne mesure dont ils vsent: & ces Diez reduittes à la façon de compter d'Espagne font presque trois mille lieuës de tour, & mille huict cens lieuës de long.

On a trouué dans le mesme liure d'où ce calcul a esté tiré, que les Chinois ont seulement trois mesures pour arpenter, qu'ils appellent en leur langue Lij, Pu, & Icham, qui est autant presque que si nous disions stade qui estoit de cent vingt-cinq pas, lieuë, iournée. La mesure qu'ils nomment Lij comprend autant d'espace qu'on en peut assigner à la voix qu'vn homme pousse de toute sa force en vn temps coy, & en vne belle plaine. Dix de ces Lijs font vn Pu, qui est vne grande lieuë Espagnole: & dix Pus font vne iournée entiere par eux appellée Icham, qui reuient à douze grãdes lieuës. Suiuãt ce compte on trouue que ce Royaume contient les lieuës susmentionnées. Il est vray que par le calcul de quelques autres liures, on a trouué plus de lieuës: mais par le P. Martin de Herrade Prouincial des Augustins aux Philipines & tres excellent Geometrien, & Cosmographe a vû & connu que ceux que nous auons suiuis estoient veritables, & que ce pays auoit trois mille lieuës de tour, & mille huict cens de long, commençant à la Prouince d'Olam, qui tire plus vers le Midy, & est plus proche de Malaca.

Ce Royaume en diuisé en quinze Prouinces, dont la chacune a plus d'estenduë que le plus grãd Royaume dont nous ayons connoissance en Europe. Quelques-vnes de ces Prouinces portent le nõ de la ville capitale ou se tiennent les Gouuerneurs, Presidents, & Vice-Roys. Entre ces Prouinces il y en a deux, Paguia, & Tolanchia, qui sont gouuernées par le Roy en personne, & par son Conseil, à cause que ce Prince reside tousiours en l'vne de cesdeux qui sont les plus grãdes de tout son Estat, & les mieux peuplées. Ce n'est pas toutesfois que ce seul sujet le conuie à s'y tenir ordinairement, vû qu'il le fait plustôt à cause du voisinage des Tartares, auec lesquels les Chinois sont cõtinuellement en guerre.

Et afin que le Roy de la Chine pût plus aisément remedier aux troubles & inconueniens qui pourroient suruenir de ce costé-là, & par mesme moyen offenser son ennemy auec plus de commodité, il y a logé sa Cour, & estably sa demeure.

Les quinze Prouinces s'appellent Pasquia, Canton, Foquiem, Olam, Cincay, Susuam, Tolanchia, Cansay, Oquiam, Auchco, Honam, Zanton, Quicheu, Chequeam, & Saxij, ou Sancij. Toutes, mais principalement les dix qui sont maritimes, & assises prés des costes de la mer, sont presque de tous costez separées par de belles riuieres d'eaux douces profõdes & nauigeables, & bordées de part & d'autre de grands riuages, & de beaucoup de bonnes villes, qu'on peut non seulement nombrer, mais nommer, à cause que les Chinois sont si curieux qu'ils mettent en leurs liures iusques aux noms des maisons de plaisir que les Seigneurs, & Loytias y possedent. Mais il me suffira de mettre le nombre des villes & Citez qui y

sont en chaque Prouince, & d'estre bref en cecy pour n'ennuyer pas mon Le-cteur.

La Prouince de Paquia, où le Roy & son Conseil demeurent ordinairement contient quarante-sept Citez, & cent cinquante Villes. La Prouince de Canton contient trente-six Citez, & cent quatre vingts dix Villes. Celle de Foquiem trente trois Citez, & cent quatre vingts dix Villes. Celle d'Olam 90. Citez, cent trente Villes. Celle de Cinsay trente-huict Citez & 124. Villes. Susnan quarante quatre Citez, & cent cinquante Villes. Tolanchia cinquãte & vne Cité, & six vingts trois Villes. Cansay vingt quatre Citez, & cent douze Villes. Oquiam dix-neuf Citez, & soixante & quatorze Villes. Aucheo vingt cinq Citez, & vingt-neuf Villes. Honam vingt Citez, & cent deux Villes. Xiton trente-sept Citez, & soixante & dix-huict Villes. Quicheu quarante cinq Citez, & cent treize Villes. Chequeam trente-neuf Citez, & quatre vingt quinze Villes. Sexij ou Scancij quarante-deux Citez, & cent cinq villes. Or les Chinois ont coustume de terminer le nom des Citez par cette syllable Fu, qui vaut autant à dire que Cité, comme Taybinfu, Contanfu, & le nom des Villes par cette syllable Cheu.

Entre ce grand nombre de villes & de Citez, il y en a pres de deux cens de marque, qui sont pour la pluspart basties sur des riuieres qui portent bateaux & ceintes de fossez larges, & profõds, closes de murailles de pierre de taille depuis le bas jusqu'au haut, & sur le haut il y a de la brique faite de mesme matiere que la vaisselle de Porcelaine, & si proprement cimentée qu'en peu de tẽps elle durcit en telle sorte qu'on ne peut mesme en desioindre les carreaux à coups de pics, & de marteaux. Les murailles sont si espaisses que quatre hommes pour le moins y peuuent marcher de front, voire six en quelques endroits outre les guerites, galeries, & promenoirs cachez, où les Gouuerneurs vont à plaisir; le parapet dedans & dehors estant si spacieux & libre, que six hommes de cheual peuuent marcher ensemble tout de front. Pour la commodité des batteries, & deffenses il y a des tours, & des boulevars proches les vns des autres, qui ont leurs sentinelles commodément disposées, & leurs casemattes propres. On trouue que quelques-vnes de ces murailles sont debout depuis plus de deux mille ans, sans qu'il y parroisse nulle creuasse ou ouuerture, tant les Voyers, & Controolleurs des bastimens publics prennent garde à ce qu'il ne s'y face aucune fente, ou ouuerture. Chaque ville de marque est bastie comme s'ensuit. Il y a deux grandes, & larges ruës droites, my parties en Croix, & longues autãt que la portée de l'œil le plus vif se peut estendre, qui aboutissent à quatre portes esgalement distantes, toutes garnies de fer, & magnifiquement basties, & dont la veuë est merueilleusemẽt agreable. Ces deux ruës croysées sont entrecoupées d'autres ruës, & ruettes, & enrichies de bastimens publics, & particuliers qui seruent à la remarque des places, & des destours diuers. On void aux deux costez des ruës des portiques qui s'aduãcent & seruent à cõtregarder les allans & les venans, outre ce les boutiques des artisans, les garantisse des pluyes, & autres incommoditez de l'air.

D'auantage on y void de grandes & belles arcades de pierres polies, magnifiquement dressées, que les Gouuerneurs font faire, auec diuerses inscriptions auant que de se retirer des villes, apres y auoir seruy le temps que le Roy leur a prescrit. Aux plus commodes, & frequents endroits de chaque ville on void les superbes bastimens, & logis des Gouuerneurs, auec leurs

beaux iardins, vergers, fontaines d'eaux viues, & ruisseaux qui arrosent artificiellement les parterres pour le plaisir de ses Seigneurs qui ont aussi leurs voliers, parcs, garennes & boccages, tellement qu'il n'y a Palais de Gouuerneur qu'on ne puisse comparer à vne ville. Les maisons des particuliers aupres de la mer, sont basses & en terre ferme, elles ont diuers estages, & sont peintes par dehors, ou enduites d'vn blanc clair & net au possible.

On void à l'entrée vn porche spacieux, & ouuert, garny d'armoires proprement agencées qu'ils remplissent d'Idoles, & apres on void des viuiers pleins de poissons, des iardins au haut des maisons. Les pierres des bastimens sont soigneusement polies, & tellement enduites, qu'on diroit qu'elles sont dorées. Le couuert est poly de mesme, & cimenté si proprement que les pluyes ne luy peuuent nuire: & ces toicts là durent plus de cent ans, les goutieres estans faites de marbre ingenieusement mis en œuure. On y void au deuant des portes des maisons, des arbres touffus & verds, arrangez par ordre & par compas, si plaisans à voir que les yeux plus las, & plus foibles en sont aussi tôt recréez. Or outre que plusieurs de ses villes sont trauersées de grands fleuues, il y en a aussi quelques-vnes accomodées de canaux pour donner entrée aux vaisseaux marchands qui y chargent & deschargent force biens, de mesme qu'on void à Vtrec & autres villes du Pays Bas, & il y a des leuées propres pour aller aussi par terre, outre les ponts de pierre qui sont tant aux villes qu'en plusieurs endroits de la campagne.

Quant aux riuieres qui enflent & haussent, tellement qu'on ne peut y planter des pauls, ou bastir des arches, on dresse dessus les ponts de batteaux. Hors des villes sur tout maritimes, on void des faux-bourgs superbemẽt bastis, auec de belles grandes ruës, où sont les tauernes & hostelleries pour les marchands estrangers, & l'on trouue en ces lieux-là outre les boissons delicieuses selon la coustume du pays toutes sortes de viandes cuites & cruës.

Pour le regard des petites villes & bourgades, dont quelques-vnes sont composées de trois mille feux, y compris les villages fort proches les vns des autres, il y en a tant qu'on n'en sçait pas le conte. Elles sont pour la pluspart en fort belle assiette, bien fournies d'eaux & de bois, & l'on ne void presque autre chose par les campagnes que des maisons des riches laboureurs qui sont fort hautes.

Toutes les maisons ont ordinairement trois portes, celles du milieu qui est grande, & celles des deux costez plus petites, & faites à proportion selon leur mode de bastir.

Il faut aduoüer qu'il y a d'excellens Architectes en ce Royaume, & si les ouuriers y sont bons, les materiaux pour bastir y sont les meilleurs du monde, pource que, comme i'ay desia dit, il y a vne terre blanche dont l'on fait des carreaux qui sont si forts, qu'il faut auoir de bons marteaux, & vne grande force pour les rompre. En toutes les Citez capitales on void le logis du Roy, demeure du Gouuerneur, qui est tousiours magnifique. Les chemins y sont les meilleurs, & les mieux pauez de toutes les terres descouuertes, & si plains & vnis par tout, que iusques aux montagnes il y a de grands chemins taillez à coups de marteau, & pauez de pierre, & de carreau, de sorte qu'au dire de ceux qui l'ont vû, c'est vne des plus remarquables ouurages, & des plus commodes qu'il y en aye en tout le Royaume. On void

en la ville de Fucheo vne tour deuant le logis du Tresorier General du Roy, qui surpasse selon le témoignage de ceux qui l'ont vûë, tous les édifices Romains, estant fondée sur quarante colomnes, dont la chacune est bastie d'vne seule pierre, qui est si grande & si grosse qu'elle estonne ceux qui la considerent.

IV. Mais pource que nous auons cy-deuant parlé de la muraille qui separe les Chinois d'auec les Tartares, il me semble qu'il est à propos d'en discourir icy plus particulierement pour satisfaire au desir de ceux qui desirent en estre informez au long.

Cette muraille ou enceinte qui a cinq cens lieuës de long, & commence depuis la ville d'Ochioy, qui est entre deux montagnes fort hautes, & s'estend du Ponant au Leuant fut faite par vn Roy nommé Tzintzon, afin de deffendre la Chine des Tartares. Toutesfois il faut entendre que de ces cinq cens lieuës que contient cette muraille, il y en a quatre qui sont fermées de fort hautes montagnes, pour le regard de ces cent autres qui estoient pour clorre la distance qu'il y auoit entre ces montagnes, ce Roy fit faire des murailles de pierre de taille tres-forte, qui a sept brassées de large par bas, & autant par haut. Elle commence du costé de la mer en la Prouince de Canton, & va par celle de Paquia, & de Cansay, & finit à celle de Susuan.

V. Ce Roy voulant faire cét œuure admirable prît la troisiesme partie des habitans de son Royaume, qui moururent presque tous en cette besongne, ou à cause du chemin, ou pour le changement d'air, combien que chaque Prouince aboutît à la partie la plus voisine. Aussi cét ouurage si superbe fut cause que tout le Royaume se reuolta, & qu'on tua le Roy, apres qu'il eut regné quarante ans, & vn sien fils nommé Agntzi autant que luy.

Venons maintenant à la demeure du Roy pour acheuer la description de ce qu'on void de plus remarquable en ce Royaume. Il se tient ordinairement en la Prouince de Paquia en la ville de Taybin, au Suntien, ou comme nous auons ja dit à cause des Tartares dont elle est voisine, ou peut estre plutôt à cause de l'air du pays qui est plus sain, & plus doux en cette Prouince qu'aux autres, cõme on peut connoistre par le mot de Suntien, qui vaut autant à dire en leur langue que ville celeste. Cette ville est si grande que pour la trauerser de porte en porte, il faut qu'vn homme marche toute vne iournée sur vn bon cheual & en diligence: encor n'y comprend-on pas les faux-bourgs, qui ont autant de tour ou peu s'en faut que la ville.

Il y a si grand nombre de peuple dedans, que les Chinois asseurent que s'il estoit besoin de faire leuée de gens pour quelque pressante occasion, on pourroit assembler deux cents mille hommes armez, dont les cent mille seroient gens de cheual.

On void à l'entrée de la ville vers le Leuant, le grand & superbe Palais du Roy où il demeure d'ordinaire, combien qu'il en ayt deux autres, l'vn au milieu de la ville, l'autre au bout deuers l'Occident. Ce premier Palais est si grand & plein de tant de singularitez qu'il faut quatre iours entiers pour le bien voir à loisir, ainsi qu'on rapporte.

Premierement il est entouré de sept murailles rangées, en telle sorte qu'en l'espace qu'il y a d'vne muraille à l'autre, on peut aisemẽt faire tenir dix mille

soldats, qui sont en garde ordinairement au logis du Roy.

Il y a au dedans soixante & dix-neuf sales magnifiques, & d'vn artifice admirable, où l'on void vn grand nombre de femmes qui seruent le Roy en lieu de Pages, & de Gentils-hommes. Mais les principales pieces de ce Palais sont quatre belles sales, où le Roy donne audience aux Ambassadeurs, qui viennent des pays & Royaumes estrangers, & pareillement aux Seigneurs & principaux de ses Estats, lors qu'il tient sa Cour: ce qui n'arriue guere souuent, pource qu'il ne se laisse guere voir au peuple hors de son logis, & presque tousiours il ne paroit qu'à trauers vne verriere.

La premiere de ces sales est faite de fonte auec grande curiosité, & grand nombre de belles figures. La seconde a le plancher de l'aire fait de massonnerie d'argent de grande valeur. La troisiesme est de fin or parfaictement bien esmaillé. La quatriesme est de si grand prix, & l'on y void tant de richesses, qu'elle surpasse de beaucoup les trois autres, d'autant qu'elle represente la puissance & les moyens de ce grand Roy, & pour cette cause ils l'appellent en leur langue, la sale du Tresor du Roy, assurant qu'elle est bien digne de ce nom, attendu qu'elle contient le plus grand tresor qu'aucun Roy puisse auoir.

Encor outre le tresor, il y a grande quantité de ioyaux de valeur inestimable, & vne chaire où ce Prince s'assiet en Majesté faite de marbre, dans lequel on void plusieurs pierres precieuses enchassées, & des escarboucles si riches, qu'en la plus grande obscurité de la nuict elle rendent la sale aussi claire que s'il y auoit beaucoup de chandelles allumées.

Les parois de cette sale sont de diuerses pierres de grande valeur, mises en œuure auec beaucoup d'industrie, & pour comprendre en vn mot tout ce qui se dit de cette sale, il suffit de sçauoir que c'est la plus belle piece qui se puisse voir en tout le Royaume, & qu'elle contient tout ce qui est de meilleur, & de plus riche.

QVALITE'.

Nous auons vû l'estenduë de ce grand Royaume, nous auons fait le dénombrement de ses villes, & remarqué la magnificence de ses bastimens, voyons maintenant si le pays merite de telles despenses, & s'il est capable de fournir aux frais excessifs de ces édifices. Pour cõmencer donc il faut sçauoir que le remparement des Estats sujets à ce puissant Monarque est fort diuers, à cause qu'ils sont presque tous assis en tirant du Midy au Septentrion, & ont vne si grande estenduë de pays, qu'encor que l'Isle d'Aynan qui est proche de ce Royaume soit à dix-neuf degrez de hauteur, ou latitude on a toutesfois connoissance de quelques Prouinces esloignées de l'Equateur de plus de cinquante degrez, ainsi que nous auons ja dit en descriuant ce Royaume. VI.

Or l'on peut assez cõnoistre la distance qu'il y a d'vne extremité du Royaume à l'autre par la grande difference des couleurs qu'il y a entre ses habitans. Car les Portugais qui ont trafiqué, ordinairemét à Canton auec les Chinois,

pource que cette ville est assez pres de Macao, où lesdits Portugais se sont habituez dés long-temps, rapportent qu'on void en ceux qui trafiquent des visages de couleurs fort differentes.

Ceux qui naissent en la Prouince de Canton, & en toute cette coste sont noiraux, comme ceux de Fez en Afrique, pource que ce pays est enmesme paralle-le que la Barbarie. Mais ceux des autres Prouinces en dedans sont blancs la plus part, les vns toutesfois plus que les autres selon qu'ils sont plus aduancez dans le pays froid, vû qu'il y en a quelques-vns qui retirent aux Espagnols & d'autres qui sont plus blonds, qui ressemblent à peu pres à des Alemands, estát blonds & rouges. Bref on ne peut dire en general de ce grand Royaume qu'il soit chaud ou froid d'autant qu'il est enclos dans la zone, ou ceinture, *que les* Geographes appellent Temperée, & aussi pource qu'il s'estend vers vn mesme Climat que l'Italie. Et par là l'on peut assez entendre sa fertilité, qui est sãs doute la plus grande qui soit au monde, encor qu'on luy vueille comparer le Peru, & la nouuelle Espagne.

Car c'est chose assurée que la terre y porte trois & quatre fois l'année, & ce qui fait encore connoistre la bonté de l'air, c'est que le pays y fourmille d'enfans, qui sont beaux à merueilles en leur petitesse. Mais afin de specifier quelque chose, ce pays produit toute sorte de verdure, & grande quantité de diuers fruicts pareils à ceux qui viennẽt en Espagne, outre beaucoup d'autres qu'on ne connoit par deçà, pource qu'ils sont differens des nostres, & tous ses fruicts sont bons comme on dit, par excellence. Il y a trois sortes d'oranges, les vnes si douces qu'elles surpassent le succre en douceur, les autres vn peu moins, & les autres qui ont vne petite pointe d'aigreur fort plaisante au goust.

Il y a aussi vne sorte de prunes qu'ils appellent Lechais, qui sont d'vn goust extrémement agreable, & ont outre cela telle proprieté qu'elles ne soulent iamais, & ne font point de mal à l'estomach, combien qu'on en mange beaucoup. Il produit des melons en abondance, qui sont fort gros, & excellemment sauoureux, & vne sorte de pommes de couleur brune, qui sont grosses, & de tres-bon goust. Il y a grande quantité de succre par tout ce Royaume, qui est cause qu'il est à bon marché, que cent liures du plus fin, & du plus blanc, mesme lors qu'il est plus cher, ne vaut pas plus de six reales.

Il y a du miel en grande abondance, tellement qu'il y est à fort bon prix de mesme que la cire, dont l'on peut charger des Nauires entiers, & des flottes mesmes. Ils ont beaucoup de soye & parfaitemẽt bonne, il y vient beaucoup de lin, dont le cõmun peuple s'habille ordinairement & du chanvre aussi auquel ils se seruẽt à calfeutrer leur Nauire, & à faire des cordes & des chables. Aux terres dures & seiches, encor qu'elles soient pierreuses, ils recueillent beaucoup de coton, & y sement du bled, de l'orge, & du seigle, de l'auoine, & plusieurs autres sortes de grains, qui rapportent tous beaucoup, & autant les vns que les autres, Aux terroirs humides, & aquatiques qui y sont en grand nõbre à cause de l'abondance de belles riuieres qui sont en ce Royaume, ils y sement du ris, qui est la cõmune viande de cette nation, & en recueillent en telle quãtité, qu'au tẽps qu'il est le plus cher vne haneque mesure d'Espagne assez grãde ne vient à valoir qu'vne reale, & la terre porte ordinairement de

ce grain, & de tous les autres trois & quatre fois l'année, comme nous auons jà dit. Aux hauts pays qui ne sõt pas propres pour semer, ils ont de belles rangées de pins, qui portent de gros pignons fort sauoureux, & des chastagniers aussi, & outre ces arbres ils y sement du maiz, qui est le manger & pain ordinaire des Indiens de Mexique, & du Peru, auec beaucoup de paniz, pour ne perdre vn espan de terre. Toute la plaine cãpagne est tres-agreable à voir, l'on y sent beaucoup de diuerses fleurs odorantes de toutes sortes qu'elle produit. Dauantage elle est embellie de belles rangées d'arbres, qui bordent communément les riuieres & les ruisseaux.

Les Loytias ont coustume de planter de grandes forests fort espaisses, où ils nourrissent force sangliers, daims, conils, liévres, & autres bestes diuerses, des peaux desquelles ils font de tres-bonnes fourrures, & specialemẽt de martres zibelines qui y sont en grand nombre. Il y a du musc en grãde abondance qui vient d'vne espece de petites bestes, qui ne mãgent autre chose qu'vne racine odoriferante nõmée Camarue, qui est de la grosseur d'vn doigt. Outre ce il y a grande quãtité de bœufs & de vaches, qui valent si peu qu'on en a vne bien bonne pour moins d'vn escu & demy, & aussi des beuffes qui valent la moitié moins, & des pieces de venaison qu'on trouue entieres pour dix sols ou enuiron, & beaucoup de pourceaux qui ont la chair aussi bõne & aussi saine que le mouton en France ou en Espagne. Il y a grande abondance de chévres, & si grand nombre d'oyseaux qui se nourrissent aux lacs & riuieres, qu'il s'en cõsume chaque iour aux moyennes villes du Royaume beaucoup de milliers, cõbien que ce soyent canards pour la pluspart, l'on a remarqué particulierement qu'à Canton, qui n'est pas des plus grandes villes, on en mange tous les iours douze mille. Il y a force poules & chappons, de sorte que deux liures de cette chair sans plume & toute habillée ne vaut ordinairemẽt que deux fois, qui est vne espece de monnoye valant enuiron deux doubles tournois, & ainsi des autres. Il y a aussi beaucoup d'herbes propres pour la medecine & du rhubarbe tres fin, & en fort grãde quantité & de la racine nõmée Chine du nom du Royaume, & des muscades en telle abondance qu'on en peut charger de grandes flottes, & toutes à si bon marché que quatre cens ne valent qu'vne reale, & six liures de girofle demie reale. C'est vne merueille de voir le poisson qui y est de toutes sortes, non seulement aux costes de la mer, mais aussi aux dernieres Prouinces du Royaume, & qui en sont plus esloignées, à cause des belles grãdes riuieres qui se trouuẽt par tous ces pays. Outre cela il y a force mines d'or & d'argent, & autres metaux. Il se trouue aussi vne infinité de perles par tout ce Royaume, toutesfois elles ne sont gueres rondes pour la pluspart. Venons maintenant à esplucher les mœurs & les humeurs de ces gens qui iouyssent de toutes ces commoditez & delices, & n'ont pour contre-poix que de grands tremblemens de terre qui ruinent quelquesfois des villes entieres.

MOEVRS DE CE TEMPS.

C'Est chose estrange qu'au lieu de voir en ce grand Royaume force gens oisifs, qui se cõtentent de ce que la terre y produit, on n'y apperçoit que force bõs mesnagers qui aident à la felicité du pays par leur peine & industrie, veritablement telle, qu'ils ne pardonnent à montagnes, vallées, bords & ri-

uages quelconques tellement qu'ils y sement & plãtent tout ce qu'ils croyent que le terroir peut porter. Ils supportent plus facilemẽt ce trauail, pource que chacun ioüyt paisiblemẽt de son bien, & qu'on n'y souffre aussi nuls faineans ny vagabons, ains telles personnes sont reputées infames, & rigoureusement punis. Dauantage ils sont cõuiez à ce labeur par la deffence qui leur est faite de sortir hors du Royaume, lequel il faut par cõsequent qu'ils cultiuent s'ils y veulent bien viure, & d'ailleurs les Chinois estans naturellement enclins à faire bonne chere, & à estre tousiours bien vestus, & auoir leurs maisons bien accommodées, cela les pousse à bien mesnager, & trauailler en ce qu'ils possedent. Ils ne mesurent nulle sorte de marchandise, encore que ce soit mesme du linge, mais vendent toutes choses au poids, pource qu'il n'y peut pas auoir tant de tromperie. Ils ne laissent pourtãt de tromper quelquefois les estrãgers qui trafiquent auec eux, & principalement au musc, qui se fait en cette sorte. Ils battent les muscs, qui sont de petites bestes, comme nous auons dit, & les meurtrissent à force de coups, tellemẽt, qu'ils les tuent, puis les mettent en vn lieu où elles se corrompent plus facilement, leur liant premieremẽt bien fort les parties par où le sang peut sortir, & laissant tremper en iceluy les os qui sõt cassez bien menu, & apres que tout leur semble estre assez pourry, ils les couppent par pieces auec leur peau, & en font de petits sachets que les Portugais qui les acheptent appellent Papos : & ce musc est le meilleur, & le plus fin qu'on apporte des Indes, mais sujet à tromperie, d'autant qu'ils ont accoustumé d'y mettre & cacher dedãs de petits morceaux de plomb, & autres choses pour les faire peser dauantage.

VIII. Les habitans de la Chine sont tous de bonne disposition de corps, dispos & gaillards de leur personne, mais vn peu plus grands que petits. Ils ont tous communément le visage large, de petits yeux, le nez plat & camus, & n'ont point de barbe, mais vn peu de poil seulement aux deux costez du menton. Il est vray qu'il y en a quelques-vns qui ont les yeux grãds, la barbe bien faite, & les traicts du visage bien beaux : mais le nombre de ceux-là est petit au regard des autres: & l'on croit mesme qu'ils sont venus d'vne nation estrangere, qui s'est meslée anciennement auec les Chinois lors qu'il estoit permis de sortir du Royaume. Ils laissent tous venir les ongles de la main gauche fort grãdes, & portent courtes celles de la droite. Ils ont aussi les cheueux longs, & en sont tous fort curieux, & cette mode de porter de longs cheueux, & de grãdes ongles n'est sans superstition, vû qu'ils disent qu'ils seront enleuez au Ciel par ces longs cheueux, & ces grandes ongles. Ils les entortillent sur la teste auec vn reseul d'or bien mignonnement accommodé, ou bien auec des espingles qui sont aussi d'or.

IX. Les habits dont les nobles & les principaux vsent, sont de soye de diuerses couleurs, qui est tres-belle en ce pays-là, & de haut lustre. Le commun peuple & les pauures gens s'habillent d'autre soye qui est moindre, ou bien de lin, ou de sarge, ou de cotton. Cét habit est leger & propre selon la qualité du pays, qui est temperé pour la plus part, & ils ne peuuent porter des estoffes plus pesantes, vû que quãt au drap, il ne s'en fait point en tout le Royaume. Ils vsent de sayes faites à la mode du temps passé, qui sont à grãds cartiers plissez bien menu, où il y a vne pochette qui ferme sur le costé gauche, & leurs manches sont grandes & grosses. Sur ces sayes ils portent de grandes robes qui sont faites à nostre mode, horsmis qu'elles ont les manches plus larges.

Les Princes du sang Royal, ou ceux qui sont establis en dignité sont differens en habits des Cheualiers ordinaires, en ce que les Princes portẽt le saye brodé d'or & d'argent par le milieu de la ceinture, les autres ne l'ont que garny d'or par les bords. Ils vsent de chausses fort bien faites auec l'arriere poinct, & portent des botines & des souliers de velours fort mignards. Ils portent durant l'hyver, combien qu'il n'y fasse pas grand froid, leurs sayes & leurs robes fourrées de peaux de bestes, principalement de martres zibelines, & en portẽt tousjours autour du col. Ceux aussi qui ne sont pas mariez sont differens de ceux qui le sont, en ce qu'ils portẽt les cheueux dessus le front, & vsent de plus hauts bonnets. Les femmes se parent fort curieusement, & s'habillẽt d'vne façon qui retire fort à l'Espagnole. Elles portent beaucoup de bagues, de ioyaux d'or & de pierreries, & vsent de demy sayons à mãche large qui ne leur viennent que jusqu'au dessous des mammelles. Elles s'habillẽt de brocats ou toiles simples, ou soyes, les plus pauures portent du veloux ras & de la sarge. Leurs cheueux sont beaux, & elles en sont fort curieuses, & les portẽt cordonnez & entortillez autour de la teste, auec vn large ruban de soye garny de perles & de pierreries. Elles vsent de fard, & tiennent pour grande gẽtillesse d'auoir les pieds petits, & pour cette cause dés leur enfãce on les leur lie biẽ serré auec des petites bandes qu'elles endurent patiemmẽt, pource que celles qui les ont plus petits sont estimées plus gentilles. Mais cette coustume n'est seulemẽt venuë de leur curiosité, mais encor de la ialousie des hõmes qui l'õt introduite, afin qu'elles ne puissent presque marcher, & ne pouuant aller que pesamment & de mauuaise grace, elles ne sortent guere de la maison. Et cette coustume est tellement ancienne & receuë en ce pays qu'elle est comme passée en force de loy, de sorte que la fẽme qui l'enfraindroit auec ses filles, en courroit note d'infamie, & seroit punie. Au surplus elles sont fort hõnestes & resserrées, de sorte qu'õ n'en voit iamais vne à la fenestre ny à la porte, & si les maris inuitent quelques-vns à disner, elles ne se monstrẽt point, & ne s'assient iamais à table, si celuy qui est conuié, n'est parent ou grãd amy. Quand quelqu'vne va voir son pere, sa mere ou quelqu'vne de ses parẽtes, elle va tousiours dãs vne chaire à bras portée par quatre hommes, toute entourée de cages, & de jalousies de fil d'or & d'argent ou de soye prés à prés de peur qu'on les voye: nonobstãt qu'elles puissent voir tous ceux qui vont par la ruë, & outre ce elles sont accompagnées d'vn grãd nombre de seruiteurs. Ainsi l'on trouue peu souuent par les ruës vne femme de marque, & semble qu'il n'y en ait presque aucune en toutes les villes. X.

Ils sont ingenieux au possible, vsent de sculpture, & sont grands peintres de fueillages, d'oiseaux, & de chasse, comme on peut voir par les licts & tables qu'on aporte de ce Royaume. Ils vsent au plat pays d'vne espece de chariots à vent & à voile. Les Holandois en ont voulu faire vn de mesme pour plaisir, mais il n'a guere duré, & auec cela il ne faisoit pas grãd chemin comme les autres. Ils sont fins & bien entendus à vendre & achepter, de sorte qu'en fait de trafic, ils partiroient vn petit cheueu. Les marchãds qui sont en grand nombre en chaque ville, estallent à leur huys vne table, ou toutes les marchandises qu'ils ont à vendre sont escrites: & celles qu'ils vendent communément sont brocatels & toiles d'or, & diuerses pieces de soye de tres-belles couleurs. Les autres qui ne sont pas si riches, vendent des sarges, des pieces de cotton, de la toile, & de la fustaine de toutes couleurs. Ceux qui tiennent ces drogues font pareille monstre de tout ce qu'ils ont: Il y a d'autres boutiques de porcelaines

de diuerses sortes, à sçauoir de rouges, de verds, de dorées, & de pasles: qui sont à si bon marché, qu'on en a cinquante pieces pour quatre reales. Elles se font d'vne terre forte qu'ils deffont, destrempent, & versent dans des estangs garnis autour, & pauez de pierre de taille: & apres l'auoir bien maniée dans l'eau, ils font les plus fines du plus gras qui nage par dessus: & quant au reste plus il
XIII. va au fond, & plus il est grossier & espais. Ils leur donnent la forme qu'ils veulent, & les dorent apres, & leur donnent la couleur que bon leur semble, qui ne se perd iamais, puis les font cuire dans vn four. Quelques-vns tiennent que la vaisselle de porcelaine se fait de coques d'œufs cassées, & gardées en terre l'espace de cent ans, ou bien d'escargots de mer qu'ils destrempent & mettent sous terre, pour s'affiner par mesme espace de temps, ainsi qu'vn certain Edoüard Barbose a escrit. Mais si cela estoit, il n'y auroit pas si grande quantité de porcelaines en la Chine, & l'on n'en porteroit aussi tant en Portugal, au Peru, en la nouuelle Espagne, & en d'autres parties du monde. La plus fine se fait en la Prouince de Saxij, & ne sort iamais du Royaume, pource qu'elle est toute employée au seruice du Roy & des Gouuerneurs, & est si belle à voir qu'il semble que ce soit du cristal.

Les artisans & gens de mestier demeurent en certaines ruës, où l'on ne void habiter aucun qui ne soit de leur estat: de sorte que voyãt de quel estat se mesle le premier de la ruë, on peut connoistre aussi-tôt que toute cette ruë est pleine de gens de ce mesme estat.

XIV. Ceux de ce Royaume sont soigneux sur toute chose de donner de bonne heure vn estat à leurs enfans, auant qu'ils se desbauchent & se puissent corrõpre: & ce soin est cause qu'il y a moins de vices en ce Royaume qu'en beaucoup d'autres. Or ils vsent en ce fait de si grãde diligẽce qu'il aduient souuent que les enfans estans encore tous petits, & mesme auant qu'ils soyent nez, les peres se sont desia accordez de les marier, & mettant par escrit leurs conuentions & contracts de mariage. La coustume du pays porte que le mary dote la femme qu'il veut espouser. Quand le temps de la consommation du mariage est venu, le pere de la fille fait vn grand festin en sa maison, conuiant les pere & mere & les parens amis du gendre, & le iour d'apres le pere de l'espoux ou le plus proche parẽt en fait de mesme. Apres le festin le mary donne la dot à sa femme en presence de tous, & elle la donne à son pere ou à sa mere, s'ils sont viuãs pour la peine qu'ils ont euë à l'esleuer. De là vient qu'en ce Royaume celuy qui a plus de filles est tenu pour le plus riche. Et quant à ce qui est donné aux filles, les peres s'en peuuent seruir s'ils en ont besoin, & lors qu'il meurent, tout demeure à la fille, afin de la laisser à ses enfans, ou en disposer autrement à sa volonté. Lés hommes peuuent prendre autant de femmes qu'ils en peuuent entretenir, pourvû que ce ne soient leurs sœurs, ou leurs cousines germaines, & si quelqu'vn se marie en ces deux degrez de parentage il est grieuement puny. Ils tiennent la premiere de ces femmes pour leur legitime espouse, & les autres pour amies. Ils viuent & demeurent auec la premiere, & quant aux autres, ou ils les tiennent en diuers logis, ou bien ils les departent çà & là, si ce sont marchands & gens de trafic, & par les lieux où ils font leurs commerces, & telles femmes sont comme seruantes au regard de la premiere. Le pere venant à mourir, le fils aisné succede en la plus grande part du bien de la premiere femme, & les autres freres d'apres succedent entr'eux par esgales portions, soit qu'ils se trouuent fils de la premiere féme, ou des autres

Au defaut du fils de la premiere, le premier qui vient à naistre de quelqu'vne des autres, emporte la plus grande part de la succession, par ce moyen ils meurent bien peu souuent sans laisser des successeurs de leur legitime espouse ou des autres femmes.

On dit qu'aux Prouinces proches de la Tartarie, il y a vne certaine coustume fort estrãge, qui est que les Vice-Roys, ou Gouuerneurs limitent aux hommes, & aux femmes certain temps, dans lequel ils sont obligez de se mettre en Religion, ou bien de se marier. Ce temps estãt venu, tous ceux qui se veulent marier, viennent à certains iours en vne ville destinée pour cét effect en chaque Prouince. Lors qu'ils y sont arriuez, ils se vont presenter deuant douze hommes des plus principaux & anciens que le Roy a nommez pour ce fait, qui prennent par memoire le nom des hõmes & des femmes, & leurs qualitez, & s'informent en mesme temps du bien que les hommes ont pour doter les femmes qu'ils veulent prendre. Apres cela ils regardent la liste des hommes & des femmes qui se presentent, & s'ils trouuent plus d'hommes que de femmes, ou au contraire ils iettent le sort, & laissent ceux qui restent pour estre mariez les premiers l'année apres. Les six de ces douze susmentionnez font trois bandes des hommes, mettant en la premiere les riches, sans auoir esgard à la gentillesse, ny à beauté, en la seconde ceux qui sont moyennemẽt riches, & en la derniere les pauures. Cependant que ces six font le departement des hommes, les autres six font celuy des femmes en trois autres bãdes, mettant en l'vne les plus belles, en l'autre celles qui ne le sont pas tãt, & en la troisiéme les laides. Cela fait, ils donnẽt les belles aux riches, qui baillent certaine somme à laquelle ils sont taxez par les Iuges, puis on donne à ceux qui ne sont pas si riches celles qui ne sont pas si belles, sans qu'ils baillent aucune chose pour elles : & apres ils donnent aux pauures les laides auec tout ce que les riches ont donné pour les belles, qui est partagé esgallement entr'eux. Les mariages estans acheuez, on fait de grãdes festes aux maisons que le Roy a en chaque ville, qui sont garnies pour cét effect de grãd nombre de licts, de buffets & autres choses necessaires à vn mesnage, afin que les mariez prennent ce qui leur est necessaire, cependant que la feste dure, apres cinquante iours chacun des nouueaux mariez s'en retourne en sa maison. Ce que dessus doit estre entendu du peuple, & non des Seigneurs & gens de qualité, qui ne sont obligez d'obeyr à cette ordonnance, ains se marient à leur volonté.

Pour le regard du Roy de la Chine, apres qu'il est marié, il choisit trente concubines les premieres de tout le Royaume, qui demeurent dãs son Palais tout le temps qu'il vit, & lors qu'il est mort & qu'on a fait ses obseques, le successeur du Royaume habille ces trente femmes somptueusement, puis les fait mettre sur vn magnifique siege dressé en l'vne des belles sales dont nous auõs parlé, & estant-là, elles ont le visage couuert, de sorte qu'elles ne sçauroient estre connuës. Apres qu'elles sont placées, on void venir trente cheualiers des principaux du Royaume, que le Roy deffunct a nommez en son testament, qui vont selon leur ordre d'ancienneté, ou selon la nomination que le Roy en a faite, & lors chacun d'eux prend l'vne de ces femmes par la main, & l'emmeine couuerte cõme il l'a trouuée, iusques à ce qu'il soit en sa maison, où il la tient de là en auant pour sa femme : au moyen dequoy on luy fait de grãds dons tous les ans pour ayder à sa despence.

Anciennement quand les Roys de la Chine marioient leurs enfans, ou leurs

parens, ils faisoiét vn festin solemnel en leur Palais, auquel ils conuioient tous les Cheualiers, & les plus grands Seigneurs de la Cour, les mandant qu'ils menassent auec eux tous les enfans, ce qu'ils faisoient volontiers, voire tellement, que chacun taschoit de faire que les siens fussent plus richemét vestus que les autres. Le festin estant acheué, chacun des Princes alloit au lieu où les Dames estoient assises de rang selon leur âge, & choisissoit pour femme celle qui luy estoit plus agreable: & les Princesses faisoiét le mesme des Cheualiers du Royaume: mais telle coustume n'a maintenát plus de lieu, pource que tát les Princes que les Cheualiers, se marient tous à leurs parentes, horsmis au premier, ou second degré, & mesme quelquesfois ils ne font difficulté du second.

XVII. Quant aux funerailles & ceremonies qui concernent les morts, elles se pratiquent en cette sorte. Lors que quelqu'vn meurt, ils luy lauent à l'instant tout le corps, & l'habillent des meilleurs accoustremens qu'il ait eu durát sa vie, qui sont parfumez, & sentent fort bon. Apres l'auoir ainsi vestu, ils l'assient sur la plus belle chaire qu'il eut, & lors ses enfans, & sa femme, ou bien son pere, sa mere, & ses freres viennent prés du mort, & apres s'estre mis à genoux deuant luy, se retirent chacun à part tous esplorez. Apres on void venir selon leur ordre, tous les parens & amis du trespassé, & finalement ses seruiteurs, si le deffunct en auoit. Cette ceremonie estant faite, ils le mettent dans vn cercueil fait de quelque bois odoriferant, & aromatique, qui est bien clos, & fermé, de peur de quelque mauuaise odeur, & soudainement ils le posent sur deux bancs, ou sur vne table, dans vne chambre parée des plus beaux draps & tapis qu'ils peuuent auoir, puis le couurent d'vn linceul bien blanc, qui va trainant iusques à terre, sur lequel l'on void l'effigie du mort, tirée au plus pres du naturel qu'il est possible. En la chábre qui est deuant celle où le mort repose, ou bien à l'entrée de la porte, ils dressent vne table auec des chádelles ardantes, qui est toute couuerte de pain, & de plusieurs sortes de fruicts, & le tiennent en cette façon plus de quinze iours, durát lesquels on void arriuer chaque nuict leurs Prestres & Religieux, qui chantent des prieres, offrent des sacrifices, & font d'autres ceremonies payennes: car ils portent beaucoup de papiers peints, & les bruslent en la presence du mort, & en mettent deuant luy beaucoup d'autres pendus à de petites cordes, qui sont mises là pour cét effect, & remuent ces papiers par plusieurs fois, & font de grands cris, par le moyen desquels ils disent qu'il enuoyent au Ciel, l'ame du deffunct. Apres les quinze iours, durát lesquels les tables sont tousiours dressées auec beaucoup de viandes, pour faire boire & manger leurs Prestres, & les parens & amis qui viennent visiter le mort, ils prennent le cercueil où est le corps, & le portent aux champs, & lors tous ses parens & amis vont à son conuoy, auecques vn grand nombre de Prestres, & force chandelles ardantes. Ils l'enterrent ordinairement sur vn petit tertre, & dás des sepultures qui leur appartiennent & leur sont particulierement dediées pour cét effet, & qui sont toutes faites de pierre de taille. Ils dressent sur le champ prés de la sepulture vn pin, lequel ils ne coupent iamais, & s'il arriue qu'il tóbe, ils le laissent-là iusqu'à ce qu'il se cósume par long traict de temps, & le tienneut pour chose sacrée. Ceux qui suiuent le conuoy, vont par ordre, & en forme de procession, menans auec eux des musiciens, & ioüeurs d'instrumens, qui chantent & ioüent tousiours, iusqu'à ce qu'ils ayent laissé le corps dans le tombeau, & l'on tient

pour plus honorable, l'enterrement auquel l'on void plus de Prestres & de menestriers. Ils chantent au son de leurs instrumens beaucoup de prieres qu'ils fōt à leurs Idoles, en dernier lieu ils bruslēt sur la sepulture plusieurs papiers, où l'on void en peinture des esclaues, des cheuaux, de l'or, de l'argent, de la soye, & beaucoup d'autres choses, qu'ils disent que le mort possedera en l'autre vie. Ils se resioüyssent grandement, & font des festins en le mettāt au sepulchre, tenans pour certain que les Anges & les Saints qui sont au Ciel, font la mesme feste au deffunct. Les parens sont tous en ce temps couuerts de dueil qui est de soyes de grosse laine poissez contre la chair, & sanglez de cordes. Ils ont encor pour lors sur la teste de grands bonnets de mesme laine, faits à grands bords comme vn chappeau, qui leur viennent jusques sur les yeux. Ils portent se dueil pour leur pere, ou leur mere vn an ou deux, & si le fils est Gouuerneur, il se retire le plus souuent auec congé du Roy, laissant la charge qu'il a. Ceux qui ne sont pas si proches parens, s'habillent l'espace de quelques mois de linge creu teint, & pareillement les autres parens & amis : mais c'est seulement jusques à ce que le deffunct soit enterré. Voilà se qui se peut dire touchant leurs enterremens.

Encore que les costaux abondent en vignes, l'on n'y fait toutesfois point de vin de raisins comme par deçà: mais ils ont accoustumé de confire les grappes & en faire reserue pour l'Hyuer. En eschange ils tirent vn suc de fort bon goust d'vne herbe nommée Chic, qu'ils boiuent chaud comme font les Iaponois. Ce breuuage les purge de phlegme, de pesanteur de teste, de chassie & de mal des yeux: & de cette sorte ils viuent longuement, sans estre iamais presque malades.

Pour remedier en quelque sorte aux vehementes chaleurs de l'Esté, ils s'aydent du moyen qui s'ensuit, ils creuzent assez auāt en terre quelques caueaux, d'où ils donnent air en tous les endroits de leurs maisons, fort, ou foible, comme bon leur semble, auec vn merueilleux artifice.

Ils comptent leurs années par douze Lunes, de sorte que de trois en trois ans, XVIII. ils adjoustent vn mois Lunaire à leur année, & commencent l'on à la nouuelle Lune de Mars. Ils font lors vne solennelle resioüyssance, comme aussi le iour de leur natiuité qu'ils celebrent aux maisons, s'enuoyans les vns aux autres des presens magnifiques. Ils font des festins sōptueux, & representent la nuict des comedies & tragedies, où rien n'est espargné. Ce sont poësies composées à plaisir, ou histoires anciennes. Apres ils font venir des sauteurs, des basteleurs, des ioüeurs de farces, & des faiseurs de tours de souplesse. Les murailles des maisons, & les portes sont couuertes de verdures, de rozes & de tapis de prix, les ruës sont parfumées & couuertes de fleurs odoriferantes. On ne void alors que falots & flambeaux, les arbres, les treilles, & les fenestres sont comme en feu: toutes les ruës retentissent au bruit des instrumens de musique, des flustes, & des voix entremeslées. L'ordre de leurs festins est tel: chacun des conuiez a sa table, & si l'on met deux personnes à vne table, c'est le plus. Cette table est de bois luysant, comme ébeine, madré de figures de bestes sauuages auec de certains filets d'or ou d'argent, entrelassez fort dextrement, ouurage particulier aux Chinois.

Cette belle marqueterie sert de nappe, & la table est garnie de paremens de soye pendans jusqu'à terre. Les conuiez sont assis en des chaires à dos, garnies de coussins propres à reposer aysément. Ainsi qu'ils sont en cét estat, l'on

apporte premierement des corbeilles couronnées de chappeaux de fleurs & chargées de fruict le long des bords. Les viandes sont au dedans : Or combien que les Chinois ayent grãde abondance de volaille, de venaison & de poissons, de coquille, & d'escaille, voire de toutes viandes exquises: si est-ce que la viande la plus estimée entr'eux, c'est la chair de pourceau. Ce sont gens si delicats, qu'ils nomment lourdise de porter la viande à la bouche auec les doigts. Ils s'aident de poinçons, de fourchetes d'or & d'argent, pour prendre les morceaux couppez menus & les mettre en la bouche sans y toucher des mains. Ils boiuent à diuerses reprises en de petits gobelets, pour appaiser la soif & conuient auec beaucoup de ceremonies ceux qui mangẽt auec eux à leur faire raison. Cependant les valets seruent & desseruent en grand silence & bon ordre. Les hommes mangent à part, & les femmes, dont les maris sont extrémement jaloux, en quelque chambre particuliere & escartée. Quand aux salutations le menu peuple y procede ainsi: ils ferment la main gauche & la couurent de la droicte, puis portent plusieurs fois la main à la poictrine, & accommodant des paroles à la contenance, monstrent qu'ils ayment passionnément l'amy qu'ils saluënt. Les riches & principaux font vne profonde reuerence estédans & courbans les bras en forme d'arc, puis en trauersans les doigts des mains les vns entre les autres & auec beaucoup de paroles de compliment s'efforcent de se surmonter en courtoisie. Ils ont esté si industrieux qu'ils ont fait que les fourneaux de leurs forges n'ont besoin d'hommes qui haulse & baisse les soufflets, vû qu'ils ont inuenté certaine sorte de tuyaux si bien ageancez & receuans l'air de quelque creux par tels contre-poids, que iamais ils n'ont faute de vent.

Ils ont vne inuention en fait d'artillerie, d'en fondre certaines qui se démontent par pieces qui sont aysément portées par bestes de voictures, ou des portefaix au lieu que l'on desire: Ils s'aydent de longues fueilles de papier fin au possible tirant les ligues, non de la gauche à la droite, comme les Grecs, Latins & autres peuples de l'Europe: ny de la droite à la gauche, comme les Hebreux Turcs, Arabes, & autres : mais du haut de la page en bas. Leurs lettres ressemblent aux hierogly fiques des Egyptiens: chacune signifient vn mot, & par fois des periodes, voire des sentences entieres. De là vient que les Chinois, qui pour estre esloignez les vns des autres, à cause de la grande estenduë de tant de Prouinces, ont diuers langages, entendent bien toutesfois ce qui est contenu dans les liures imprimez. Outre le langage commun au peuple, & particulier en chaque Prouince, les hommes sçauans en ont vn qui leur est propre: ils l'appellent le Mandarin, qui est familier aux courtisans, aux Secretaires, aux Iurisconsultes, aux Iuges & aux Magistrats.

En leurs voyages, outre les montures de diuerses façons, ils se seruent de lictieres & carosses trainées par des cheuaux attelez, ou bien de chariots à vent dont nous auons parlé cy-dessus. Ils nourrissent soigneusement des oyseaux, ausquels ils apprennent à parler & à sauter en diuerses sortes, & les parent & habillent fantasquement, outre leurs couleurs naturelles. Leurs esquipages de marine sont presque incroyables : ils ont leurs grands vaisseaux appellez Ioncs, qui ne vont qu'à la voile. Aucuns d'iceux sont esquipez pour la guerre ayans en poupe & en prouë de hauts Chastelets, les autres sont plus bas, & leur seruent à porter les marchandises & matieres pesantes. Ils ont encores d'autres vaisseaux nommez Lantes, Bençons, & Longs. Chaque Lante vogue à douze

douze grandes rames, six d'vn costé, & six de l'autre, & en chaque banc il y a quatre, ou six hommes pour tirer à la rame. Le bancon n'en a que la moitié autant. Quant aux Longs, ils ont quelque rapport auec nos galeres, mais ils ne sont propres que pour aller sur les riuieres. On voit d'autres vaisseaux qui ne seruent presque qu'à l'esbattement des riches au long des riuages, ayans les pouppes, les chambrettes, & les fenestres treillissées, & les portiques tous garnis & couuerts d'or & d'argent, puis des iardins de plaisance au haut des vaisseaux, presque en despit de la mer.

Ils gudronnent leurs nauires de certaine matiere fort propre à empescher la vermoulure, & à tuer les animaux qui percent le bois. Pour espuiser vn jong, ils y appliquent en dedans prés du tillac vne pompe garnie de plusieurs petits vaisseaux auec tel artifice, que le premier qui se trouue là, remuant doucemẽt les pieds l'vn apres l'autre, met en peu d'heure la sentine à sec. Il demeure sur les riuieres, & dãs des batteaux plusieurs familles entieres: les vns y trafiquẽt, les autres y cuisinent & nourrissent les passãs, les autres y exercent diuers mestiers, & pour conclusion rien ne deffaut à la vie humaine en ces maisons flottantes: tellement qu'on y trouue autant de cõmoditez qu'aux villes assises en terre ferme. On trouue dans ces batteaux des gens qui nourrissẽt force volailles, sur tout des canards par troupes: ce qui leur est aisé, d'autant qu'au lieu de bailler les œufs à couuer à la femelle, ils les accõmodent si proprement en des lieux chauds, qu'ils font esclorre autant de petits que bon leur semble. La nuict venuë, ils serrẽt toute leur vollaille dãs des batteaux, & dés le poinct du iour ils les lâchent pour aller paistre aux montagnes pleines de riz: lors pour le grand soulagemẽt des paysans, ces bestes se nourrissent des herbes qui nuisent au riz semé. Sur le soir au son d'vne cloche, ou d'vn tambour, ils retournent en volant dans leurs batteaux. Les barquettes & nasselles fournissent à ceux qui habitent en terre ferme force poisson d'eau douce, & de mer aussi, en cette sorte: Au Printemps lors que les neiges & les pluyes font enfler les riuieres, & que les poissons de mer accourent par troupes aux emboucheures d'eau douces pour frayer plus à l'aise, on voit venir des contrées voisines force gens allechez du gain qui se presentẽt à la pesche qu'ils font auec les filets. Les pescheurs d'eau douce achettent lors à vil prix force bons poissõs des mariniers, XXI.
puis enferment leur emploitte dans des nasses proprement couuertes & empaquetées de parchemin poissé, & changeant souuent d'eau, & baillant souuent quelque chose à manger à leurs poissons, les transportẽt auant en terre ferme où ils les déchargẽt en des reseruoirs, viuiers & larges fossez des villes, où l'on les pesche pour fournir durãt toute l'année les tables des riches. Pour les prẽdre, ils ont vne adresse bien gentille entr'autres: ils nourrissent des corbeaux marins, ou plongeons priuez, fort grands, & accoûtumez à viure de poisson, lesquels ils serrent par le col d'vn lac coulant vn peu lâche, tellement qu'ils peuuent engloutir vn poisson, mais non l'aualler. Lors qu'on lâche ces corbeaux ainsi équippez, on les void plonger auec vne adresse merueilleuse au fond de ces viuiers & fossez, où ils prennent les poissons, puis s'en retournẽt d'où ils ont esté lâchez, & lors on leur peut oster la proye. C'est à quoy les Magistrats passent volontiers vne partie du temps. On a pû voir ces années passées à Fontaine-bleau faire le mesme à des Cormorans gouuernez par des Anglois: à quoy toute la Cour prenoit grand plaisir.

Il se trouue beaucoup de Chinois, qui s'adonnent fort à l'estude: mais peu

se rangent à la Medecine, à la Philosophie & à l'Astrologie. Ils se tiénent promesse autant que la necessité du commerce, & l'opinion qu'ils ont de s'enrichir au desaduantage d'autruy, le peut porter. L'estranger leur est suspect, & odieux, & ne le veulent ny loger, ny frequenter : s'ils sont pressez de detter, ils vendent leurs enfans pour se dégager, ou bien en font vn courtage infame & detestable. Au reste ils ne prisent rien que leurs inuentions, dont ils se vantent auec beaucoup de babil : disans qu'ils ont deux yeux, & que ceux d'Europe en ont vn, & tous les autres sont aueugles.

XXII. Quand quelqu'vn de basse condition va parler à vn Loytia il se met à genoux dés qu'il entre en la sale où est le Loytia, en baissant la teste, & les yeux cótre terre & va tousiours à genoux de cette sorte iusques au milieu de la sale où il s'arreste, & fait sa requeste auec vne voix fort humble, ou la donne par escrit, puis ayant receu sa responce, il s'en retourne à reculons tousiours à genoux, iusques à tant qu'il soit dehors, sans tourner iamais le dos au Loytia. Et si quelques-vns du peuple trouuent par la ruë quelqu'vn des principaux du pays, ou qui est en dignité, ou noble, ils s'arrestent incontinent de pied ferme, & attendent au mesme lieu en baissant la teste, & auec vn grand silence, iusques à tant qu'il soit passé: & s'ils y manquoient, ils seroient sur le champ fustigez bien asprement. Quãd l'vn va visiter l'autre, celuy qui est visité, sort iusques à la ruë, accompagnant celuy qui l'est venu voir. Ils vsent aussi d'vne façon de faire fort estrange, qui est, que si par fortune quelqu'vn de dehors, ou bien de la ville les vient voir, & si lors qu'on appelle à leur porte, ou que l'on trouue parmy la ruë ceux que l'on va visiter, n'estát pas bien en ordre, encore que celuy qui les vient voir, parle à eux, & soit leur plus proche parét, ou connû de longue main, toutesfois ils ne respondent vn seul mot & ne font semblant de le voir ny connoistre, ains luy tournent le dos, & s'en vont de ce pas chez eux, où ils prennent promptement leurs plus beaux habits : puis ils sortent dehors pour receuoir celuy qui les vient voir, auec aussi bonne mine, que s'ils ne l'auoient vû auparauant, ny fait tout ce badinage. Ils font grãde caresse à leurs hostes, en leur donnant aussi tôt la collation auec force fruicts & cófitures, & leur faisant boire d'vne sorte de breuuage dont ils vsent generalement par tout le Royaume, qui est fait de certaines herbes medecinales propres pour conforter le cœur. Cette ceremonie se pratique aussi entre les voisins quand ils se visitent. Mais quand il aduiét que quelqu'vn d'vn lieu rencótre vn autre de dehors lequel il connoît, ou vn qui est du mesme lieu, mais qu'il n'aura pas vû depuis quelque temps, incontinent il luy demande s'il a bû & mangé: & s'il luy dit que non, il le mene de ce pas à la plus prochaine tauerne, où il le traitte magnifiquemét: car en tout ce pays il y a bon moyen de ce faire à cause qu'aux places, & aux ruës des villes, & aux faux-bourgs mesme, il y a beaucoup de tauernes où l'on fait grãde chere & à peu de frais, à raison des viures qui y abódét, & sont à fort bon marché. Que si celuy de dehors respond à l'autre qu'il a desia bû & mangé, il le mene en certaines boutiques où il y a tout plein de confitures & telles autres friandises, & luy donne en ce lieu la collation fort liberalemét. Ils vsent aussi d'vn fort grãd respect à l'endroit des femmes tant estrangeres, que du pays, de quelque qualité & condition, qu'elles soient, specialement à l'endroit des mariées: tenant pour chose du tout blasmable de leur dire des paroles deshonnestes, & de ne les saluër, ny leur faire place quand elles passent par la ruë.

RICHESSES.

ON peut asseurer que ce pays est vn des plus riches, ou pour mieux dire est le plus riche qui soit au monde, vû que toutes choses y abondent en telle sorte, qu'outre la prouision des Chinois, ils ont encor dequoy fournir les terres voisines & eslognées. La coste de la mer qui est de grande estenduë, a beaucoup de ports, & de havres fort commodes pour y receuoir & en enuoyer hors toutes sortes de marchandises. Les habitans amassent de plusieurs mines grande quantité d'or, d'argent, & d'autres metaux. On tire de la Chine vne grande quantité de perles, de vases, de porcelaine, de fourrures precieuses, de lin, de laine, de coton de soye, & de toute sorte d'estoffes, comme aussi force succre, miel, cire, rhubarbe, camphre, vermeillon, & pastel pour les tainctures, comme aussi du musc qu'ils ont en abondance. Quant aux reuenus du Roy de la Chine, on tient qu'ils montent à six vingt millions d'or toutes les années, qui est bien vne grande somme, que ce grand & chiche Empereur Vespasian n'en amassa iamais tant en toute sa vie. Ie sçay bien qu'il y en a beaucoup qui en doutent, mais c'est chose bien auerée que du seul port de Canton, qui n'est pas des plus riches & renommez de la coste maritime, le Roy tire par an cent quatre-vingt mille escus de la gabelle du sel, & en vne autre petite ville proche, plus de cẽt mille escus des dismes du riz seulemẽt. Ainsi il ne faut douter qu'il n'entre annuellement auxcoffres du Roy des mõceaux merueilleux d'or & d'argent, si l'on considere l'estenduë de tant de Prouinces, le grand nombre du peuple, les contributions pour chaque teste, & porter les peages des marchandises, les dismes de toutes sortes de fruicts, le reuenu des mines, & les autres aydes, tailles imposts & subuentions. Mais afin d'informer le Lecteur, il sera fort àpropos de specifier, & de declarer mieux par le menu toutes choses. Pour venir à nostre but, il faut voir le nõbre des tributaires qu'il y a en chaque Prouince & dont les Officiers du Roy tiennent registre par deuers eux, afin de leuer les tailles, & impositions, & auec cela il faut remarquer qu'il y a autant de gens qui ne payent rien, qu'il y en a qui payent, d'autant que nul des Loytias, & des Officiers de Iustice n'y est taxé, non plus que les soldats tant de mer, que de terre, qui en sont tous exempts.

Venant donc à nostre point, ie dis auec ceux qui se sont meslez d'en escrire, & l'ont sçeu sur le pays, ou apris de quelques relations assurées qu'en la Prouince de Paquia le Roy a deux milliõs sept cens quatre mille hõmes qui luy payẽt tribut, la Prouince de Cãton trois millions six cens mille: celle de Foquien deux millions quatre cens sept mille: celle d'Olam deux millions deux cens quarante mille: celle de Cinsay trois millions traize cens quatre vingt mille, celle de Susuan deux millions cinquãte mille, celle de Tolenchia qui est la Prouince où le Roy demeure six millions quatre vingt dix mille: celle de Cansay deux millions traize cens cinq mille: celle d'Oquiam trois millions huict cens mille: celle d'Aucheo deux millions huict cens quatre mille: celle d'Honan vn million deux cens mille: celle de Xanton vn million neuf cens quarante quatre mille: celle de Quicheu deux millions trente quatre mille: celle de Chequeam deux millions deux cens quarante quatre mille: & celle de Sancij, qui est la plus petite des quinze Prouinces, vn million six cens soixante douze mille, & cinq cens.

Or le tribut ordinaire qui est deu par chacun d'eux qui a feu, & lieu, est de deux masses l'année, qui est vne espece de monnoye, valant autant que deux reales d'Espagne. Et quoy que ce tribut soit si petit, & que les Loytias qui sõt vne bonne partie du Royaume, ny les Gouuerneurs, & Officiers, ny pareillement les Capitaines & soldats, n'en payent aucune chose: toutesfois la multitude du peuple y est si grande, que seulement ce qu'il donne pour la despence de la personne du Roy & de son palais, auec ce que valent les droits des doüanes, ports, & autres rẽtes, en ne cõptant point ce qui se paye aux mortes payes, gens de garnisõ, & autres soldats du Royaume, ny aussi ce qui s'employe à la reparation des murailles des villes, ensemble les frais de toutes les armées de mer & de terre, auec les gages des Gouuerneurs, & Officiers de Iustice, qui n'entrent point en ce compte, il demeure au Roy de reuenu ordinaire ce que ie mettray en ce lieu, qui a esté tiré du liure & registre de ses comptes. Encore les Chinois disent que c'est beaucoup moins que ce qu'on luy paye aujourd'huy, & que ce compte est du plus vieil temps.

En fin or de 17. à 22. carrats on luy donne 4. millions deux cens cinquãte six milles neuf cens Tahes, dont la chacune vaut dix reales, & vingt quatre marauedis de Castille, le marauedis valant enuiron vn double tournois de France. En argent fin trois millions cent cinquante trois mille deux cens dix-neuf Tahes. Les perles qui sont en grande abondance par tout, combien qu'elles ne soient gueres rondes, luy valent ordinairement deux millions six cens trente milles Tahes. En pierreries de toute sorte, & traictes de mines, vn million quatre cens soixante & dix milles Tahes. En musc & ambre, vn million & trente cinq mille Tahes, & en porcelaine quatre vingt dix mille Tahes. Outre ce le Roy a par tout sõ Royaume beaucoup de terres qu'il a dõnées à ses sujets, à la charge de luy bailler vne partie de ce qu'ils y recueillent, ou qui y croît, pour cette cause ils luy payent que ce qui s'ensuit.

En riz, qui est la viande & nourriture du Royaume & des circonuoisins. 60. millions cent soixante & onze mille huict cens 32. mesures. En orge 29. millions trois cens nonante & vn mille neuf cens quatre vingt & deux mesures. En froment 33. millions six vingt mille deux cens mesures. En sel 25. millions trois cens quarante mille quatre cens mesures, qui recueille en ses salines, & dont il reçoit vn tres grãd reuenu tous les ans. En bled appellé maiz, 20. millions deux cens cinquante mille mesures. En millet 24. millions de mesures. En paruiz 14. millions & deux cens mille mesures. Puis en autres grains, & diuers legumes 40. millions & deux cens mille mesures.

En pieces de soye de 14. aulnes de long, deux cens cinq mille cinq cens quatre vingt & dix pieces. En soye en masse cinq cens quarante mil liures. En cotton 300. mille liures: Couuertures faites & ouurées de couleurs 800. mille quatre cens. Chimãtes de soye creuë du poids de 12. liures & demie, trois cens quatre vingt. Couuertures de cotton de 14. aulnes chacune, six cens soixante dix-huict mille huict cens soixante & dix. Chimãtes de cotton trois cens quatre mille six cens quarante huict. Toutes ces choses se leuent par le Roy de la Chine, qui se sert d'vne partie pour ayder à la despense de sa maison, qui est tres grande, & de l'autre pour garder & reseruer au tresor de son espargne, dans lequel on asseure qu'il a beaucoup de millions: ce qui ne peut estre autrement, eu esgard à vn si grand reuenu.

FORCES.

CEluy qui ne iugeroit des forces du Roy de la Chine par le grand nombre d'hommes qui sont en tous ses Estats, seroit despourvû d'entendement, xxv. pource qu'on sçait assez que cette force contiét en elle toutes les autres. Mais pour en dire quelque chose en particulier, les forces du Roy de la Chine sont plus propres pour conseruer, que pour accroistre. On peut voir aussi que son dessein est de maintenir & deffendre ce qu'il a, sans chercher de s'estendre plus auant: dequoy la muraille faite sur les frõtieres de la Tartarie est vn suffisant tesmoignage. Veritablement il a raison de se contenter de ce qu'il possede, puisque les plus grands Princes de la terre ont sujet de luy porter enuie. D'ailleurs, s'il entreprenoit quelque conqueste, elle ne luy reüssiroit pas, pource qu'encor qu'il ait vn grand nombre d'hommes, ils sont pour la plus grãde part lâches & coüards, tant à cause des delices parmy lesquelles ils viuẽt, qu'à cause de la sujection en laquelle ils sont, & de la forme du gouuernement qui les rend timides au possible. Or afin que nous puissions voir par le menu de quelque sorte ce Roy se conserue, il sera bon de cõsiderer ses appareils, ses gens de guerre, & l'ordre qu'il tient en ses Estats pour empescher qu'aucun inconuenient ne luy arriue. Car encor qu'à present & depuis quelque temps en çà le Roy de la Chine se voye en paix & sans guerre, au moins qui soit d'importance, il est toutesfois aussi soigneux de pouruoir à tout, que s'il auoit plusieurs guerres sur les bras, & de grands ennemis qui l'attaquassent.

Outre ce qu'il a en chaque Prouince vn Conseil de guerre, & pareillement vn Capitaine general & force gens entretenus, tellement qu'il peut leuer incontinent de grandes armées de mer & de terre, selon les occasions qui se peuuent presenter, il tient encor en chaque ville des Capitaines, & soldats pour la deffendre, qui font le guet & la ronde, & posent les sentinelles de nuict, comme s'ils auoient leurs ennemis à la porte. Ils tiennẽt aux portes des villes leurs cõpagnies de gens de guerre, ils ne laissent entrer ny sortir personne sans permission du Iuge de la ville & les portes s'ouurent & ferment par l'ordonnance de ses Capitaines, qui l'enuoyent tous les iours mise par escrit sur vn aiz blanchy de plastre & paraphée de leur main. Ils tiẽnent en ses portes toute la force & deffence des villes, & y logent leur artillerie. Quand ils les ferment au soir, ils mettent vn papier collé sur les iointures d'icelles, puis seelent & cachetent ce papier auec le cachet que le Gouuerneur où le Iuge de la ville porte en son doigt, & pour cét effet il y va en personne, ou bien il y enuoye quelqu'vn qui luy est fort affidé, & l'on ne les peut ouurir le matin iusqu'à ce qu'õ ait reconnu le mesme cachet, & qu'on soit bien asseuré qu'il est en mesme estat que l'on l'auoit laissé le soir. De sorte que si quelqu'vn veut aller hors la ville, ou faire quelque voyage en diligence, il sort le soir auant qu'on ferme les portes & va loger aux faux-bourgs: autrement il luy est impossible de partir de bon matin, pource qu'elles ne s'ouurent qu'apres le Soleil leué.

Ils posent de nuict les sentinelles, & les changent à leurs heures, il y a tousiours des gens qui vont faire les rondes auec vn bon nõbre de soldats. Et afin de tenir les villes plus en repos, il n'est permis à aucun de porter armes offensiues, ou deffensiues, si ce n'est aux gens de guerre que le Roy entretient, & ne leur est permis d'en auoir en leurs maisons, n'y d'en porter sur les champs.

Outre tout cela le Roy tient en la ville de Taybin, autremẽt Suntien, & pareillement aux villes circonuoisines vne grande armée de gens de pied & de cheual, dont il se sert pour suruenir aux necessitez qui pourroient arriuer en ces lieux, & aussi pour la garde, seureté & Majesté de sa personne.

XXVI. Les soldats de ce Royaume sont de deux sortes: les vns sont natifs des villes, à la garde desquelles ils sont establis, ceux-là s'appellent Cum en leur langue. Ils succedent à ces places des soldats de pere en fils, & si quelques-vns viennent à mourir sans heritiers, le Roy en met d'autres en leur lieu. Chacun d'eux a son nom escrit en vn creneau des murailles, où il est obligé d'aller s'il vient des ennemis contre la ville. Les autres soldats sont estrangers, & ordonnez par mois ou par années, & ce sont eux qui font ordinairement les sentinelles, & qui reçoiuent & accompagnent les Capitaines, & outre ce sont sujets d'aller par tout où l'on leur commande, & ceux-cy s'appellent Pou en leur langue.

Chaque compagnie de mille hommes a vn Capitaine & vn Porte-enseigne; & chaque centaine de soldats semblablemẽt vn Capitaine, & vn Porte-enseigne qui dépendent des autres: & partant pour sçauoir le nombre des gens qui sont en vne grande armée, il ne faut que regarder & compter les enseignes de mille hommes qui sont fort connuës. Chaque Capitaine tant de cent que de mille hommes a vne maison bastie sur la muraille, & son nom y est escrit, & c'est en ce lieu qu'il doit demeurer tandis que la guerre dure. Les Capitaines font faire tous les mois l'exercice aux soldats, tant en temps de paix que de guerre, & leur font apprende à se seruir promptement & auec adresse des armes dont ils vsent, qui sont ordinairement arquebuses, piques, rondelles, coutelas, baguettes ferrées, & d'autres faites en demie Lune, haches d'armes, dagues & cuirasses.

Les gens de cheual ont quatre espées penduës aux arçons, & combattent de deux à la fois auec grande dexterité. Ils ont de coûtume d'entrer en bataille estans entourez de beaucoup de seruiteurs & domestiques à pied bien armez, équippez le mieux qu'il leur est possible. Ces gens de cheual sont rusez & experts au fait de la guerre aussi bien que les gens de pied, & sçauent vser de beaucoup de stratagemes, & se seruent de grands engins à feu, & principalement de certaines boüettes de feu pleines d'aiguillettes de fer & de longues flesches faites de poudre à canon, auec quoy ils font vn fort grand dommage à leurs ennemis.

Les gens de cheual combattent auec des arcs, des fléches & des lances, & auec deux espées que nous auons dit, & quelques-vns portẽt encor des arquebuses. Ils ne font pas bien manier leurs cheuaux àcause qu'ils ne leur mettẽt en la bouche qu'vn fer qui leur sert de mors, & pour les faire arrester, ils les tirent auec vn resne, en vsant de cris & de foüets qu'ils portent. Leurs selles ne sont pas bien faites, & presque tous sont armez à la legere, & mauuais hommes de cheual.

XXVII. Quant à la mer, le Roy y vse de mesme soin qu'il fait sur la terre, & y tient ordinairement vn grand nombre de flottes auec leurs Generaux & Capitaines qui gardent soigneusemẽt les costes de tout le Royaume. Ils payent fort bien leur gendarmerie tant de mer que de terre, & ceux qui se portent vaillammẽt sont recompensez selon leur merite. Quand les Chinois prennent quelque prisonnier en guerre, ils n'ont pas accoustumé de le tuer, ains le font seule-

ment seruir des motte-paye aux frontieres qui sont loin de son pays, auquel lieu il est soudoyé du Roy comme les autres. Ses soldats portent tous des bonnets rouges pour estre distinguez des autres : & quand au reste de l'habillement ils ne different point des Chinois: & ceux qui sont aussi condamnez pour quelques crimes à seruir sur les frontieres portent semblables bonnets rouges.

Il reste maintenant de traitter en particulier des gens de guerre que tout le Royaume en general & chaque Prouince entretient ariere-soy. Il y a, comme j'ay dit, en la ville capitale de chaque Prouince vn Conseil de guerre composé de quatre Conseillers & vn President qui sont ceux qui doiuent auoir soin de la conseruation & deffense de telle Prouince. Ils sont appellez entr'eux Capitaines, & pouruoyent de tous officiers, & de toutes munitions de guerre qu'ils enuoyent aux lieux qui en ont besoin. Et afin que rien ne manque en ce fait, ceux du Conseil des finances ont charge de leur bailler tout ce qu'ils demãderont sans aucun delay. Le nombre des gens de guerre qu'il y auoit en chaque Prouince l'année 1577. lors que le P. Martin Herrade fut en ce Royaume, qui fut en temps de paix, estoit tel que s'ensuit.

En la Prouince de Panquia où le Roy se tient ordinairement, il y auoit deux millions cent cinquante mille hommes de pied, & quatre cens mille hommes de cheual. En celle de Canton six vingts mille hommes de pied, & quarante mille de cheual. En celle de Foquien cinquante-huict mille & neuf cens hommes de pied, & deux mille quatre cens de cheual. En celle d'Olam soixante & seize mille hommes de pied, & vingt-cinq mille cinq cens de cheual. En celle de Cinsay quatre vingts mille trois cens homme de pied, & bien peu ou point de gens de cheual, à cause qu'elle est toute pleine de mõtagnes. En celle d'Oquian six vingt mille six cens hommes de pied, & nul homme de cheual non plus qu'en l'autre pour la mesme raison. En celle de Susuan quatre-vingt six mille hommes de pied, & trente-quatre mille cinq cens de cheual. En celle de Tolanchia qui cõfine auec les Tartares deux millions huict cens mille hommes de pied, & deux cens quatre vingt dix mille hommes de cheual, qui sont les meilleurs de tout le Royaume, & les plus renõmez, pource qu'ils sont naiz & nourris parmy les armes, qu'ils ont maintesfois maniées lors qu'ils auoiẽt guerre ordinaire cõtre les Tartares. En celles de Cansay cinquante mille hõmes de pied, & vingt mille deux cens cinquante de cheual: En celle de Honan quarante quatre mille hõmes de pied, & dix-huict mille neuf cens de cheual. En celle de Quicheu quarante huict mille sept cens hõmes de pied, & quinze mille trois cens de cheual. En celle de Chequeam trente quatre mille hommes de pied, & traize mille de cheual. En celle de Sancij quarante mille hommes de pied, & six mille hommes de cheual seulement. Suiuant ce comte on void que ces quinze Prouinces contiennent cinq millions huict cens quaranre six mille & cinq cens hommes de pied, & neuf cens quarante huict mille, & trois cens cinquãte de cheual. Leurs cheuaux sont propres pour faire beaucoup de chemin, mais petits pour la plusspart, toutesfois on dit qu'au dedãs du Royaume il y en a de grands qui sont fort bons.

Sur les frontieres du Royaume on void grand nõbre de petites forteresses, mais du costé des Tartares ils ont leur muraille dont nous auons desia parlé, qui est vn rampart fort assuré par tout le Royaume. S'il y a quelque bruit de guerre de ce costé, les gardes n'ont pas plustôt donné le signal, que des

chasteaux & bourgs d'alentour on accourt aux forteresses jusques à ce que les Generaux & Capitaines soient arriuez auec leur armée. Bref ce Royaume est bien gardé de tous costez tant par mer que par terre, & quiconque feroit dessein de l'assaillir, entreprendroit vne affaire qui ne sçauroit que reüssir à son mescontentemēt selon les apparēces humaines. Il faut que nous voyōs maintenant les voisins du Roy de la Chine, afin de reconnoistre mieux ce qui luy peut nuire. Il n'y a par terre aucun Prince dont il doiue craindre la puissance, excepté le grand Cham de Tartarie. Mais par mer il confine auec les Iaponois & les Espagnols. Quant au Iapon il est diuersement distant de la Chine. On cōpte soixante lieues depuis Gore Isle du Iapon jusques à la ville de *Liampo*, & deux cens quatre vingts dix sept jusques à la ville de Canton. Les Iaponois trauaillent ordinairement ceux de la Chine, courant toutes leurs costes, & rauageant mesme quelquefois la terre où ils descendent, & pour conclusion ils donnent plus de peine aux Chinois par courses, voleries, & assassinats que par vne guerre ouuerte: pource que le Iapon estāt diuisé en plusieurs Isles & Principautez qui sont presque toutes de mauuais accord, ils ne peuuent aller cōtre les Chinois qu'en petit nombre, toutesfois ils sont plus courageux & mieux aguerris que ceux de la Chine. D'autre part ce Royaume confine auec les Philippines possédées par les Espagnols, qui sont suspects en ce pays-là, non sans raison, vû que les Philippines sont assises en telle sorte qu'elles sont capables de donner beaucoup de peine aux Chinois. Ils ont aussi en mesme consideration les Portugais qui sont pareillement sujets du Roy d'Espagne. Toutesfois le Roy de la Chine leur a permis de s'arrester pour raison du trafic en la petite Isle de Macao, où ils ont fondé vne colonie, mais fort foible, pource qu'ils sont entierement sujets à la volonté des Chinois, qui se deffians d'eux pour l'amitié & intelligence qu'ils ont auec les Espagnols des Philippines, leur restraignent tous les iours la liberté du trafic, & taschent de faire que de leur bon gré ils se retirent aux Indes.

GOVVERNEMENT.

XXIX. La grande estenduë de toutes ces Prouinces que nous auons descrites cy dessus est sous la domination d'vn seul Roy, & les Chinois ne sçauent que c'est de ces noms de Comte, Marquis, ou Duc, n'y ayant personne autre à qui l'on paye impost ny peage. Le Roy donne tous les offices, à la Noblesse mesme, & il est non seulement reueré comme Roy, mais adoré presque comme Dieu. Cecy se void en ce qu'en chaque Prouince il y a vn portrait du Roy, qui est d'or & tousiours couuert d'vn voile, sinon qu'aux nouuelles Lunes, auquel temps les Magistrats le vont mettre à genoux deuant luy comme deuant le Roy mesme. Ce qui abbat extrémement le courage des peuples, & les rend plustôt esclaues que sujets de leur Prince.

Ils ont des loix escrites depuis plus de deux mille ans qui sont demeurées en mesme estat qu'au commencement ainsi que les Chinois le maintiennent. Et pource que telle iurisprudence est la porte pour entrer aux honneurs & charges publiques, plusieurs y estudient à bon escient, & ne fōt que disputer entre eux d'affaires politiques, des moyens de bien gouuerner l'Estat: & quād l'occasion s'en presente ils s'en enquierent soigneusemēt des estrangers qui arriuent en leurs ports. Le Roy entretient des Professeurs en toutes les villes.

On choisit aux petites escoles les enfans, & ieunes hommes bien aduancez, qu'on enuoye aux Academies, où il y a des gens qui prennent soigneusement garde à eux, & s'ils descouurent quelques escoliers desbauchez, ou paresseux, ils se contentent pour la premiere fois d'vser de remōstrance, & reprimandes : les chastient à la seconde, & à la troisiéme les chasse ignominieusement : & d'autre part loüent, & encouragent ceux qui font bien leur deuoir. Dauantage les Visiteurs ordonnez par le Roy font de trois en trois ans, la publique visite des Academies, où ils font des promotions solemnelles.

Lors que quelque Visiteur a acheué la visite de la Prouince, il fait faire vn cry public, par lequel il ordonne que tous les Escoliers qui veulent prendre le degré de Loytia, qui est autant que celuy de Docteur entre nous, combien que le mot de Loytia signifie en leur langue vn Cheualier, ayent à se trouuer en la ville capitale. Tous estans donc assemblez au iour assigné, & se presentans deuant le Visiteur, il fait vne liste de tous, & détermine à quel iour se doit faire leur examen. Ce iour estant venu le Visiteur inuite tous les Loytias de lettres qui sont en la ville, & apres le festin, ils font ensemble l'examen à toute rigueur, interrogeant les Escoliers sur toutes choses, & specialement sur les loix, & ordonnances du Royaume, selon lesquelles ils doiuent iuger, & gouuerner. S'il en trouue quelques-vns sçauans, & outre cela s'il sçait qu'ils sont vertueux, il les met par liste, leur assigne le iour auquel il leur doit donner le degré: ce qui a coustume de ce faire auec grandes ceremonies, & deuant plusieurs personnes : en presence desquelles le Visiteur leur dōne au nom du Roy les marques & enseignes de ce degré, ensemble le nom & tiltre de Loytias, & ces marques sont vne ceinture garnie d'or, ou d'argent, & vn chappeau qui a deux fanons pendant par derriere. Et combien que les Loytias autant ceux qui le sont par le moyen des lettres, que ceux qui le sont par la voye des armes, ou de grace du Roy ayent tous le mesme nom & tiltre de Loytias, si ne sont-ils en pareille estime & authorité. Car ceux du Conseil Royal, ensemble les Gouuerneurs, Vice-Roys, & Visiteurs sont Loytias par examen, & les Capitaines generaux, & Tresoriers le sont de grace du Roy en recompense de quelques seruices. Ces derniers ne ioüyssent pas de plus grande franchise ou noblesse: & n'ont point plus d'honneur que les autres Loytias, & d'iceux il y en a grand nombre en chaque ville.

Il y en a encore d'autres de grāde estime qui sont mis au second degré, & ce sont ceux qui paruiennent à telle dignité par la discipline militaire, estās faits tels par les Generaux, qui en ont le pouuoir du Roy apres qu'ils ont fait preuue de leurs personnes en presence de tesmoins dignes de foy. On donne, à ceux cy outre le tiltre, des moyens pour s'entretenir honorablement & auec profit, & cela fait que tous les soldats s'efforcent de bien faire pour receuoir cette recompense. Quant à leur maniere de pourmener le gradué par la ville, elle est telle.

Au iour assigné pour donner le degré, tous les Loytias s'assemblent derechef auec le Visiteur en la maison & sale Royale, où ils ont fait l'examen, estans tous bien en ordre, & vestus de leurs plus beaux accoustremens, & comme ils sont ainsi assemblez, on voit entrer ceux qui doiuent receuoir le degré, qui sont en chausses & en pourpoint, ayant chacun deuāt eux vn parrain auec les marques qu'on doit dōner au filleul, lesquelles marques chacun d'eux demande au Visiteur auec grande humilité, en se mettant à genoux: Surquoy le

XXX. Viſiteur leur fait faire le ſerment en cette forme : Qu'aux eſtats & offices qui leur ſeront conferez ſe porteront en gens de bien, faiſant iuſtice également à toutes perſonnes & ne receuant aucun preſent : qu'ils ſeront fidelles au Roy ſans conſentir iamais à aucune trahiſon contre luy, & pluſieurs autres choſes auſquelles ils s'arreſtent aſſez long-temps. Le ſerment eſtãt preſté, le Viſiteur parlãt à eux en la perſonne du Roy, leur met les marques & enſeignes ſuſdites : en meſme temps les embraſſe, eſtant ſuiuy en cela des autres Loytias qui ſont preſens. Apres cela ils ſortent de la ſale en bon ordre, & lors on sõne les cloches de la ville, qui ſont bonnes & en grand nõbre par tout le Royaume, & en meſme inſtant on tire beaucoup de pieces d'artillerie: quoy fait, ils menent promener les nouueaux graduez par toute la ville auec bonne cõpagnie & comme ie diray preſentement. En premier lieu l'on voit marcher deuant vn bon nombre de ſoldats auec des tambours, des trompettes, & autres inſtrumens de muſique : & apres eux force maſſiers, puis les Loytias à cheual, ou dãs des chaires couuertes toutes en rang. Apres on voit marcher les parrains, & derriere eux les nouueaux Graduez en chauſſe & pourpoint, montez ſur de beaux cheuaux blancs tous couuerts de riches houſſes de toille d'or, chacun d'eux portãt vne liurée de taffetas ſur l'eſpaule, & ſur la teſte vn chapeau, qui a deux fanons pendans par derriere, cõme ceux qui ſont aux mitres des Eueſques. Sur ce chapeau il y a deux bouquets qui ſont d'or ou d'argent doré, faits en façon d'vne brãche de Palme. Deuant chacun d'eux on porte ſix enchaſſeures de bois, chacune portée par quatre hommes, & là dedans eſt tenduë vne piece de ſatin, où eſt eſcrit en lettres d'or, l'examen fait au Gradué, enſemble le tiltre qu'on luy a donné pour cette cauſe, & ſes armoiries y ſont auſſi, auec pluſieurs autres choſes que ie laiſſe, pour n'eſtre auſſi lõg que leur pourmenade qui dure huict heures entieres. Depuis ce iour les nouueaux Loytias deuiennent capables de tenir tout Office, d'auoir quelque gouuernement que ce ſoit: & pour cette cauſe il s'en va incontinent en Cour pour y paruenir, & en y allant il eſt honoré de tous, receu & logé aux maiſons du Roy qui ſont en chaque lieu pour ceux de ſa qualité. Eſtant arriué à la Cour, il va rendre l'honneur qu'il doit au Preſident, & Auditeur du Conſeil du Roy, dont chacun luy promet de le pouruoir quãd l'occaſion s'en preſentera, & deſlors il eſt couché ſur le regiſtre du Conſeil, & ſe met de là en auant à faire la Cour aux Auditeurs pour eſtre pourvû de quelque charge.

XXXI. Le Roy a en la ville de Taybin vn Conſeil compoſé de douze Auditeurs, ou Conſeillers, & vn Preſident, hommes choiſis & experimentez aux affaires. Pour eſtre de ce Conſeil, outre qu'ils doiuent eſtre tres-ſçauans en la Philoſophie morale & naturelle, & biẽ verſez aux loix du Royaume, il eſt requis encores qu'ils ſoient Aſtrologues & Iudiciaires pource qu'ils diſent, que quiconque doit eſtre de ce Cõſeil ſouuerain, par lequel toutes les quinze Prouinces ſont gouuernées, il faut qu'ils s'entendent à prognoſtiquer les temps, & les choſes futures, afin de pouruoir aux neceſſitez aduenir du Royaume. Ces douze Auditeurs tiennent le Conſeil d'ordinaire au Palais du Roy, où il y a vne ſale richement accouſtrée auec treize ſieges, c'eſt à ſçauoir ſix d'or, & ſix d'argent : mais le treizieſme eſt plus riche que les autres, pource qu'il eſt enrichy de beaucoup de pierres precieuſes de grãde valeur. Ce ſiege eſt au milieu des douze ſous vn daiz de toile d'or, auquel sõt brodées les armoiries du Roy, qui ſont ſerpens tiſſus auec vn fil d'or. C'eſt là que le Preſident eſt aſſi

ſi le Roy ne ſe trouue pas au Conſeil, & s'il s'y trouue, ce qui aduient rarement, le Preſident s'aſſied au premier ſiege de la main droite, où ſont les ſix ſieges d'or. Chacun en ſon rang d'ancienneté ſuiuant lequel ils ſuccedent en ces ſieges les vns aux autres. Quand vn ſiege vient à vaquer, les Auditeurs, & le Preſident y vont par eſlection, & ſi celuy qui a plus de voix eſt abſent, & gouuerne quelque Prouince, on l'enuoye querir, & s'il eſt au lieu meſme, ils le meinent deuant le Roy, à ce qu'ils rendent raiſon de l'eſlection qu'ils ont faite, & lors il la peut confirmer s'il en a la volonté, ou bien la deſaduoüer. S'il eſt confirmé par le Roy il preſte entre ſes mains vn ſerment preſque ſemblable à celuy que nous auons mis cy-deſſus. Ce ſerment eſtant fait, ils le menent au ſiege vaquant de ſa main gauche, & le mettent en poſſeſſion auec grande ſolemnité.

Il n'y a que le Preſident de ce Conſeil qui parle au Roy quand il eſt beſoin, ou s'il vient à eſtre malade, c'eſt le plus ancien Auditeur des ſieges d'or. Ils ſçauent en ce Conſeil chaque mois tout ce qui ſe paſſe au Royaume digne d'eſtre ſceu, à quoy l'on ne manque iamais: d'autant que les Gouuerneurs des Prouinces ont cõmandement expres de mander par eſcrit tout ce qui ſuruient en chaque Prouince, ſoit affaire de guerre, d'eſtat, de finance ou autre choſe: ce qu'ils effectuent ſi ſoigneuſement, qu'encor qu'vne Prouince ſoit diſtante de cinq cens lieuës de la Cour, toutesfois le Courrier ne manque pas de s'y rendre au iour limité, pource que ceux qui arriuent les premiers, attendent les derniers iuſques au iour aſſigné pour donner les aduertiſſemens, & ceux qui ſont loin, voulant faire arriuer leurs Courriers auſſi à point que ceux qui ſont prés, les enuoyent ſi dru, & leur enjoignent de faire telle diligence qu'ils ſe recontrent les vns les autres. Les aduertiſſemens eſtans venus par le Conſeil, & le diſcours ſommaire de tout eſtant pris par le Preſidẽt, il en fait apres le rapport au Roy & s'il y a quelque choſe à laquelle il faille remedier, luy & ſon Conſeil y pouruoyent incontinent, & ſi quelque Iuge doit aller en commiſſion pour ce fait, il y va ſi ſecrettement qu'il eſt ſur les lieux à faire l'enqueſte, ſans que perſonne ſçache aucune choſe de l'affaire, ny de la ville où elle ſe fait.

Or quoy que ces Officiers ayent grande authorité, & que ce Royaume ſoit de ſi grande eſtéduë, toutesfois il n'y a Vice-Roy, Gouuerneur, ou Iuge quelconque qui puiſſe faire mourir quelqu'vn par iuſtice, ſi le Roy ne confirme la ſentence auec ſon Conſeil, excepté lors qu'il y a guerre, auquel temps il eſt permis au General d'armée, ou à ſon Lieutenãt de faire executer le ſoldat qui aura commis quelque crime, ſans en aduertir le Roy ny ſon Conſeil, en prenant ſeulement l'aduis du Treſorier du Roy, & du Maiſtre de Camp qui ſont deux hommes de grande authorité, qui doiuent eſtre tous deux conformes en opinions, autrement on n'en peut faire aucune iuſtice.

Les Prouinces de Paquia & de Tolenchia ſont gouuernées par le grand XXII.
Conſeil du Roy, par le moyen des Officiers qu'on y enuoye, & les 13. autres Prouinces ont chacune vn Vice-Roy ou Gouuerneur qu'ils appellent Insanto, qui fait touſiours ſa demeure en la ville capitale. Et combien que les Officiers, & gens de Iuſtice du Royaume s'appellent tous generalement Loytias, ſi eſt-ce que chacun d'eux a vn nom particulier ſelon l'Office qu'il exerce. Le Vice-Roy qui eſt le ſouuerain Magiſtrat en chaque Prouince, & qui repreſente la perſonne du Roy ſe nõme Comon. Le 2. en dignité, eſt le Gouuerneur de toute la Prouince s'appelle Inſuãto. Le Correcteur qui demeure en chaque

ville où il n'y a ny Vice-Roy, ny Gouuerneur, s'appelle Tutan, & ce Correcteur va traitter des affaires d'importance de chaque ville auec l'Insuanto, & cettui-cy en va conferer auec le Comon, qui a charge d'enuoyer au Roy & à son Conseil, le courtier dont nous auons parlé cy-dessus. Le troisiesme s'appelle Ponchasi & est comme le President du Conseil des Finances, ayant des Auditeurs ou Conseillers & beaucoup d'Officiers sous luy comme des Sergeans qui seruēt à leuer le reuenu du Roy en chaque Prouince, lequel reuenu est porté par le Ponchasi ou Tutan, apres qu'il paye les gages & frais ordinaires & extraordinaires des Officiers Royaux qui sont en la Prouince. Le cinquiesme est l'Anchasi, qui est le President de la Iustice ciuile & criminelle, qui decide auec ses Auditeurs de tous procez, & differens qui viennent à luy par appel des autres Iuges de la Prouince. Le sixiesme est l'Aytao, qui est le pouruoyeur general, & President du Conseil de guerre, qui a charge de leuer des gens quand il est necessaire & d'aprester des vaisseaux, & des munitions pour les armées de mer & de terre, pour les garnisons ordinaires des villes & places frontieres. C'est luy qui a charge d'interroger les estrangers qui viennent en sa Prouince, de sçauoir d'eux d'où ils sont, & pourquoy ils viennent, & choses semblables, pour donner aduis de tout au Vice Roy. Chacun de ces six a en son Conseil dix Auditeurs tous gens d'eslite, qui l'assistent en l'expedition des affaires.

Quand ils sont en la sale où ils tiennent le Conseil (ce qui se fait au logis du Vice-Roy) dans lequel il y a aussi pour chaque Conseil vne sale particuliere, cinq d'iceux s'assiēt au costé droit du President, & les cinq autres au costé gauche. Ceux du costé droit sont plus anciens, & en outre differens des autres en ce qu'ils portent des riches ceintures garnies d'or, & des chappeaux de couleur passe, au lieu que les autres ont des ceintures d'argent & des chappeaux bleus. Or tant les Auditeurs que les Presidents portent sur la poictrine, & sur les espaules les armoires du Roy brodées d'or en leurs robes, & ne peuuēt sans cela faire aucun acte public, s'ils le vouloient attenter outre ils ne seroient pas obeys, ils seroient encor rigoureusement punis au temps de la visite generale.

Outre ces six Iuges susnommez, il y en a d'autres inferieurs, & subalternes, qui sont le Cautoc, qui est le grand Gonfalonnier & Porte enseigne, le Pochin qui est le secōd Tresorier, le Pochinsi qui tient le sceau du Roy, l'Autzatzi qui est comme le Maire ou Preuost de la ville. Il y en a aussi trois qui sont cōme les Alquades, Preuosts ou Iuges de Cour en Espagne, nommez en leur langue Huitay, Tzia & Tonnay qui donnent audiēce en leurs maisons vne fois la semaine, & quand il est temps d'ouurir les portes, ils font lascher quatre petites pieces de canon pour faire sçauoir qu'ils se vont mettre en leurs sieges, où ils escoutent tous ceux qui leur vont demander Iustice. Et s'ils trouuent quelqu'vn qui ait failly, ils l'enuoyēt auec vn Sergent (car chacun de ces Iuges en a dix ou douze) par deuers les Iuges ordinaires de la ville qui se nōment Zonpau, sont departis & ordonnez par chaque quartier, auec vn escrit où est marquée la punitiō qu'on doit faire de celuy qui a fait faire. Chacun de ces Iuges ordinaires a mille habitās sous sa charge, & leur Iurisdiction ne s'estend hors de leur quartier, & n'y a aucun qui puisse estre Iuge du quartier où sa maison est assise. Chacun d'eux va de nuict faire le tour par son quartier, & met ordre que chacun se tienne coy en sa maison, & qu'on esteigne les lumieres de bonne heure pour éviter le danger du feu qui s'y est mis souuent, à cause des maisons

qui sont serrées & proches les vnes des autres,ayãt toutes le haut fait de bois à la mode de celles de Biscaye.Celuy qu'ils trouuent à heure induë auec de la lumiere est puny rigoureusement.Il y a appel de ceux-cy aux Preuosts,ou Iuges de la Cour,mais non des autres,& cét appel va iusques au Visiteur general,qui repare les griefs commis par eux tous, & pour cette cause, il s'appelle en leur langue Hondin , c'est à dire repareur du mal.

Outre les susdits,il y a encores d'autres Officiers particuliers,cõme le Tompo,qui pouruoit aux viures,& y met le taux: le Tibuc qui apprehende & punit les faineans & vagabonds : le Quinche qui est cõme le grand Preuost, & le Chomean qui est l'Intendant de la prison , qui est vn Officier dont ils font grand cas, à cause de la prerogatiue qu'il a de parler debout aux Iuges, apres s'estre mis à genoux deuant eux en entrant,car tous les autres parlent à eux à genoux.

Par dessus tous ces Officiers,il y en a vn qui s'appelle Quinchay, c'est à dire en leur langue Seel d'or,qui ne part iamais de laCour que pour quelque grãde affaire d'importance, cõcernant la paix & trãquilité de tout le Royaume.

Ils regardent principalement que le Viceroy , Gouuerneur ou Auditeur ne soit pas natif du lieu où il va,pourvû de quelqu'vne de ces charges,afin d'euiter les dangers,inconueniens,qui pourroient arriuer par le moyen de l'amitié des parens, ou mal-veillance des ennemis , qui empescheroient le cours de la Iustice.

Le Roy leur donne à tous des gages suffisans pource qu'il est deffendu sur grandes peines à tous ceux qui plaident de donner aucuns presens à leurs Iuges , & de mesmes aux Iuges de ne prendre aucune chose. Et quand le grand Conseil les enuoye,il leur ordõne de ne permettre à aucun plaideur ou solliciteur de les aller voir en leur logis,& de ne prononcer aucun acte iudiciaire qu'en pleine audience, & leurs Officiers presens & cela se fait en cette sorte.

Le Iuge s'estant mis au Siege,les Huissiers s'en vont à l'entrée de la salle , & nõment à haute voix la personne qui vient pour auoir Iustice, & disent aussi ce qu'elle demãde. Le suppliant entre & se met incontinent à genoux vn peu loin du Iuge,puis au mesme lieu propose ce qu'il demãde à haute voix comme les Huissiers ou bien par escrit. Si la demãde est par escrit,vn desGreffiers la prend & la lit deuãt le Iuge, qui l'ayant oüye ordonne sur le champ ce qui luy semble estre de Iustice, en marquãt la demãde de sa propre main auec de l'encre rouge , & demande ce qu'il veut , & entend estre fait.

Les Iuges sont obligez par exprés commandemẽt du Roy d'aller tenir l'audience à ieun,&c'est vne coustume tellement inuiolable entr'eux , que celuy qui y cõtreuiendroit seroit puny.Au moyen de ces façons de faire qui se gardent ainsi rigoureusemẽt en public,il est impossible à vn Officier de se laisser corrompre sans que quelqu'vn de ses compagnons d'office le sçache.

Si quelqu'vnmãque en ce qui est de sa charge,on luymet soudain vne petite banderolle en la main,& l'on le fait tenir à genoux auec cette marque iusqu'à tant que l'audience se leue, & lors le Iuge commande aux bourreaux qui sont là presens de fustiger celuy qui a failly,& luy fait donner autãt de coups que sa faute semble meriter , & cecy n'est pas autrement ignominieux entr'eux , pource que c'est chose ordinaire.

En tous procez tant ciuils que criminels , les Iuges procedent tousiours par escrit,& font leurs actes,&examinent les tesmoins publiquement en presence

des Officiers, de peur qu'ils n'vsēt en leur endroit de quelque ruse, ou fausseté en les interrogeant sur ce qu'il n'est pas besoin de leur demander, ou en escriuāt ce qu'ils ne deposent pas. Ils examinent particulieremēt chaque tesmoin, & s'ils sont cōtraires en leurs depositions, ils les recolent, & confrontent tous les raisons qu'ils alleguent, la verité soit mieux connuë, & quād ils ne la peuuent tirer clairemēt par ce moyen, ils leur baillent la gesne pour leur faire dire vray, excepté aux personnes de qualité qu'ils tiennent pour veritables, adioustant foy à leurs propos sans gesne quelconque. Aux affaires de grāde importance, & qui touchent des grāds personnages, les Iuges ne se fient pas aux Greffiers pour escrire les informatiōs, mais eux-mesmes escriuent de leur propre main tous les actes, & leur diligence est cause qu'il y en a biē peu souuent qui se plaignent d'auoir receu quelque grief de leurs Iuges. Les Iuges comptent par tous les endroits de leur iurisdiction, les maisons qui y sont, & les mettent dix à dix en des tableaux qui sōt pendus à chaque maison, qui fait la derniere de sa dizaine: & là sont mis les nōs des dix maistres des maisons auec vne ordonnance par laquelle il est dit, & enjoint à tous, qu'aussi tôt qu'ils entendront que quelqu'vn d'eux aura fait quelque chose au preiudice de la Republique, ou du voisinage, ils l'aillent incontinent dénoncer à la Iustice, afin que la punition de celuy qui a failly luy serue d'amendement & d'exemple aux autres, & quiconque manquera d'aller faire cette declaration, sera contrainct de subir la peine que l'autre auoit meritée.

Quand l'vn de ces dix veut chāger de ruë ou aller demeurer en vne autre ville, ou faire quelque long voyage, il est obligé de sonner vne clochette, ou bien vn bassin de cuyvre par toute sa dizaine, & son quartier, dix iours deuāt qu'il s'en aille, & d'aduertir tous les voisins de son dessein, de l'endroit où il va afin que s'il doit de l'argent, ou si on luy a presté quelque chose, on le luy puisse demander auant son depart. Et si quelqu'vn s'en va sans auoir vsé de cette diligence, les Iuges contraignent les autres de la dizaine nommez au tableau, de payer pour luy ce qu'il doit, à faute d'auoir fait sçauoir son deslogement, & d'auoir aduerty les creanciers, & la Iustice.

Quant à ceux qui doiuent, & ne veulent pas payer, la dette estāt verifiée, on les execute en leurs biens, s'ils n'en ont point on les fait mettre en prison leurs donnant vn certain terme, dans lequel ils doiuent payer, & si dans le terme ils n'ont payé, ou contenté leur creancier, ils sont foüettez moderément pour la premiere fois, l'on leur limite vn second terme dās lequel s'ils ne satisfont ils sont fustigez pour la secōde fois plus asprement que la premiere, & par mesme moyen on leur dōne vn troisiéme terme dās lequel s'ils ne payent ils sōt battus cruellemēt au possible. Cela cause que chacun d'eux est soigneux de payer ce qu'il doit, ou recerche ses parens pour luy aider à s'aquitter, ou se dōne pour esclaue au creancier, de peur de souffrir tel tourmēt. Ces mesmes Iuges vsēt de deux sortes de gesne. Ils en donnent l'vne aux pieds, & l'autre aux mains, l'vne ny l'autre ne se dōne iamais qu'il n'y aye tāt d'indices que cela serue de preuue suffisāte. Les Iuges souuerains assistēt lors qu'on dōne ces deux sortes de gesne dont on vse peu souuent, pource les criminels confessent la verité deuant que de s'y voir exposez Quāt aux prisons elles y sōt du tout fâcheuses, & cruelles. Or quoy que chacun de ses Iuges ne soit que trois ans en charge & qu'il doiue rendre conte de tout ce qu'il aura fait durāt ce tēps par deuant les Iuges à ce deputez, qu'on nōme Chaenes, toutesfois le Prince depesche tous les ans en

chaque Prouince d'autres visiteurs nommez Leuchiz, qui sont gens reconnus pour grands iusticiers & de bône vie. Ces visiteurs s'enquierent de lieu en lieu sans se donner à connoistre, & s'informent secrettement des torts & griefs que font les Iuges de la Prouince, & si ceux-cy trouuent les Iuges en faute, ils les peuuent prendre & punir, ou les suspendre pour vn temps, ou les priuer entierement de leurs charges, & en somme faire tout ce que bon leur semblera; pourvû qu'ils ne s'aduancent point à donner sentence de mort, vû que nul Magistrat ne le peut faire sans demander premierement aduis au Roy. Ces visiteurs ont aussi pouuoir quelquefois de recompenser ceux qu'ils trouuent auoir bien exercé leurs charges, voire mesme jusques à leur donner des places & charges plus honorables. De sorte que la recompence & la punition estans si asseurées, chacun s'essaye de bien faire, & la mesme chose fait que ce Royaume est vn des mieux ordonnez qui sont au monde.

Les sortes de supplice dont ils vsent, sont de pendre, de brusler & d'empaler, & la peine du feu est seulement ordonnée à ceux qui ont esté traistres au Roy. Les adulteres y sont tous condamnez à la mort, & ceux qui les souffrent & y consentent, sont aussi chastiez exemplairement, auec des peines inuentées pour cét effect. Il est deffendu qu'aucun sur peine de la vie ne commence ny fasse la guerre en aucun lieu sans exprés congé du Roy & de son Conseil, & pareillemét qu'aucun ne voyage par mer sans mesme congé, & il y a aussi vne ordonnance qui porte qu'aucun n'aille trafiquer qu'en baillant caution de reuenir dans le terme qui luy sera limité, sur peine d'estre banny, & desnaturalisé, & pareillement qu'aucun estranger n'entre par terre, ny par mer au Royaume sans expresse permission du Roy, ou des Gouuerneurs des ports, & autres lieux où il arriuera, & que les Gouuerneurs ne le permettent sans grande consideration, & sans en aduertir premierement le Roy.

XXXI

XXXV.

Aujourd'huy les Gouuerneurs des ports dispensent quelquefois de sortir nonobstant cette loy, & ce par le moyen de quelques presens que leur font les marchands, ausquels ils donnent congé secrettement d'aller trafiquer aux Prouinces & Isles circonuoisines: comme aux Philippines, & ailleurs, mesme il y eut trois marchands Chinois qui allerent jusques à Mexique l'an 1585. Toutefois ils n'ont iamais ce congé sans auoir auparauant baillé caution de retourner au pays dans vn an.

Les Iuges & Gouuerneurs permettent pareillement aux estrangers moyennant quelques presens d'entrer aux ports & y vendre & acheter quelques marchandises, leur dônant toutefois ce congé à condition qu'ils n'iront point par les villes, n'y seiourneront pour voir les choses secrettes. On baille ce congé par escrit sur vn aix plastré que les estrangers esleuent en la prouë de leurs vaisseaux, quand ils vont surgir en quelque port, afin que les gardes du lieu ne leur fassent point d'ennuy, & les laissét vendre & acheter en payant les droits ordinaires du Roy. En chaque port y a vn Greffier commis de la part des Gouuerneurs qui met par memoire l'heure & le iour que chaque nauire est entré, auec reglement à chacun comme il doit charger selon leur entrée au port. Ce qui fait qu'encor qu'on voye souuent en vn port deux mille vaisseaux tant grands que petits, toutesfois on les charge ou dépesche auec aussi peu de bruit que s'il n'y en auoit qu'vn seul.

Les pauures n'y vont point demandant par les ruës, ny par les Temples, où ils font priere à leurs Idoles, il y a vne ordonnance par laquelle il leur est deffé-

du d'aller mandiant, & commãdé aux autres de ne rien donner à ceux qui demandent, mais de le dénoncer auſſi-tôt au Iuge des pauures qui eſt touſiours vn des principaux de chaque lieu, & n'a point d'autre ſoin que de pouruoir aux neceſſitez des pauures, ſans contreuenir à la loy. Ce Iuge fait crier par tout le premier iour qu'il commence à exercer ſon office, que tout homme ou femme qui aura vn enfãt tellement gaſté qu'il ne puiſſe pas trauailler, aye à le luy venir declarer, afin qu'il pouruoye à ce qui ſera neceſſaire ſuiuant l'ordonnance du Roy, qui porte que l'enfant eſtant apporté, apres auoir vû le deſtaut qu'il a s'il eſt jugé capable de pouuoir exercer quelque art & office, on limite au pere vn terme dãs lequel il eſt obligé de le mettre à meſtier, & de luy faire apprendre ce à quoy le Iuge aura connu qu'il eſt propre. Que ſi l'ẽfant eſt ſi mal qu'il ne puiſſe exercer aucun eſtat, le Iuge mãde au pere qu'il ayt à le nourrir en ſa maiſon toute ſa vie s'il a dequoy, & s'il n'a pas le moyẽ, ou s'il n'a point de pere, il s'addreſſe au plus proche & plus riche parent, à faute de ce, enjoint à tous les parens de contribüer à ſa nourriture & de bailler quelque choſe pour leur part à celuy qui tient l'enfant chez luy. Et s'il n'a point de parens, ou s'ils ſont ſi pauures qu'ils ne puiſſent pas entretenir cét enfãt, le Roy le nourrit entieremẽt à ſes deſpens & le tient en ſes hoſpitaux royaux qui ſont en chacune ville de ſon Royaume, où l'on met pareillemẽt tous les hommes vieux & neceſſiteux, qui ont vſé leur ieuneſſe en la guerre au ſeruice du Roy & du pays. Aucun pauure ne peut ſortir hors l'enclos de l'hoſpital ſans la permiſſion du Iuge, ou du maiſtre adminiſtrateur qui eſt ſous luy [illegible] ce cõgé ne leur eſt iamais octroyé que pour quelque voyage qu'ils veulent [illegible], qui leur eſt neceſſaire. Ces meſmes pauures & vieux hommes nourriſſent là dedans des poulles, des cochons, & pluſieurs autres beſtes dont ils ſe peuuẽt ſeruir, tãt pour leur recreation que pour leur profit. Le Iuge viſite fort ſouuent l'adminiſtrateur & eſt auſſi viſité par vn autre qui part de la Cour expreſſément pour viſiter les hoſpitaux de la Prouince. Les aueugles du Royaume ne ſont point tenus pour gens que le Roy ou leurs parẽs doiuent nourrir, pource qu'ils les font trauailler à moudre aux moulins de froment & de ris, ou à remuer les ſoufflets aux forges des mareſchaux, ou à choſes ſemblables, où la veuë n'eſt nullement requiſe. Et ſi c'eſt vne fille aueugle, quand elle eſt deuenuë grãde, elle fait le meſtier des filles de ioye, & ces filles ont vne mere entr'elles qui les pare & accommode, & eſt du nõbre de celles qui ont quitté le meſtier pour eſtre vieilles & inutiles. Or toutes ces femmes d'amour logent aux faux-bourgs & hors des villes, & il leur eſt enjoint eſtroitemẽt de ſe tenir en ce lieu ſans pouuoir mettre le pied hors de la porte, tandis qu'elles font ce meſtier. Les pauures veufves qui ſont en neceſſité, peuuent vendre leurs enfans pour ſe ſecourir, & pource il y a tout plein de riches marchands qui font trafic en cecy, achetant de petites filles qu'ils nourriſſent fort ſoigneuſement, leur apprenant à chanter, à joüer des inſtrumens, & choſes ſemblables: puis quand elles ſont grandes, ils les menent aux maiſons aſſignées aux fẽmes publiques. Le premier iour qu'ils mettẽt vne fille à ce meſtier, auant que de la proſtituer au lieu public, ils la menent deuãt vn Iuge que le Roy entretient en chaque ville pour prendre garde à telles femmes. Ce Iuge la reçoit & l'inſtale de ſa main en ce lieu public, & depuis ce iour-là le nourricier n'a plus de Iuriſdiction ſur elle, mais vient ſeulement chaque mois trouuer le Iuge pour receuoir ce qui luy a deſia eſté taxé par le meſme Iuge, & outre ce il eſt payé de tout le temps qu'il l'a nourrie, & rembourſé de

l'argent

l'argent qu'il a donné en l'achetant, & de ce que l'apprentissage de toutes ses gentillesses luy a cousté. Il y en a donc entr'elles d'aveugles & d'autres qui baillent tout ce qui leur reste apres que le nourricier est payé à leur Iuge, qui le leur garde fidelement, & en rend compte tous les ans aux Visiteurs, puis quand elles sont vieilles, le leur baille & distribuë de sa main, aduisant à le leur mesurer, si bien qu'elles n'en ayent pas necessité, & si cela aduient, on leur donne gages pour se nourrir, afin qu'elles parent les femmes aueugles, ou bien on les met à l'Hospital que le Roy tient pour ceux qui n'ont pas moyen de viure. Quant aux petits garçons que les meres vendent aussi par necessité, on les met à mestier, & quand ils ont appris, ils doiuēt seruir leur nourricier iusques à certain temps, apres lequel les nourriciers sont tenus de leur donner liberté, & outre ce de leur chercher femme, les marier, & les mettre en quelque lieu & train où ils puissent gagner leur vie, à quoy faire, ils sont contraints par toutes voyes de iustice, au cas qu'ils ne le vueillēt faire de leur bon gré. D'autre costé les ieunes hommes sont obligez en signe de reconnoissance du bien-fait receu, d'aller chez leurs nourriciers tous les premiers iours de l'année, & certains autres iours auec quelques presens.

En l'achapt des marchandises ils ne s'aydent de pieces de monnoye marquée, mais pour empescher toute tromperie ils vendent & achetent à poids d'argent cizaillé, portant pour cét effet en leur sein des cizeaux propres, & vn tresbuchet bien adiusté dans vn estuy de bois. S'il est question d'vn poids pesant, ils ont en leurs maisons des balances & des poids auec la marque Royale, & ne battent monoye que de pieces de cuiure de la valeur d'vn liard, percées & enfilées ensemble qui seruent au supplément de l'argent pesé ou pour achetter de menuës denrées. Les vsuriers pestes de l'Estat public surpris en leur meschanceté, sont entr'autres punitions condānez à de grande amendes. Il est seulement permis aux estropiez, impotens & aueugles d'entre le menu peuple, de prester quelque argent à interest pour se secourir.

RELIGION.

ILs sont tous idolatres en la Chine, excepté quelques-vns que les Iesuites y xxxxi.
ont conuertis, & ceux-cy sont en bien petit nombre. Or pour descrire les Idoles qu'ils adorent, ils en ont vne d'estrāge figure, à laquelle ils portent fort grand honneur. Ils la dépeignent auec vn corps, des espaules duquel sortent trois testes qui regardent l'vne l'autre, qui signifient, disent-ils, que toutes trois ont mesme vouloir, ce qui fait croire qu'ils ont eu iadis quelque cōnoissance de la Religion Chrestienne. Il y a aussi à ce qu'ils disent, quelques peintures à la façon & auec les marques des douze Apostres. Mais quand on demande à ceux du pays quels hommes ont esté ces douze Apostres, ils respondent, que c'estoient de grands Philosophes, qui ont vescu vertueusement, à raison dequoy ils ont esté faits Anges des Cieux. Ils ont aussi la peinture d'vne femme belle à merueille, tenant vn enfant entre ses bras, laquelle ils disent auoir enfanté estant Vierge, & auoir esté fille d'vn grand Roy.

Ils croyent que le Ciel est Createur de toutes choses visibles & inuisibles, & le marquēt par le premier charactere de leur Alphabet, & disent que ce Ciel a vn Gouuerneur pour les choses de là haut, qui s'apelle Laocō Tzantey, c'est à dire en leur langue, gouuerneur du grand Dieu, ils adorent cettuy-cy cōme le plus grand apres le Soleil. Ils disent que le Gouuerneur n'a point esté creé,

mais a esté de tout temps,& qui n'a point de corps,mais qu'il est escrit.Ils disét encor qu'il y en a vne autre de mesme nature qui s'appelle Cansay,qui est aussi esprit,& qu'il a baillé à ce second la charge des choses de çà bas,& que la vie & la mort des hommes est en sa main. Ce Cansay a trois sujets sous luy, qui sont pareillement esprits,& qui luy aident au gouuernement. Leurs noms sont Tanquam,Teiquam & Tzuiquam, & chacun d'eux à vne puissance distincte.Tanquam a la charge des pluyes & de pouruoir d'eau à la terre. Teiquam est celuy qui par les hommes naissent,& qui a la charge des guerres,des semences & des fruits; Tzuiquam a le gouuernement de la mer & de ceux qui y voyagent.Ils leur font des sacrifices,& leur demandent les choses qu'ils ont en leur puissance.Ils leur font aussi plusieurs vœux,& leur promettét des jeux & des farces, qu'ils representent deuant les mesmes Idoles.

Ils tiennent encore pour saints vn grãd nombre d'hommes qui ont surpassé les autres en valeur ou en sçauoir,ou en industrie,ou à mener vne vie austere, & pareillement ceux qui ont vescu sans faire tort à personne, lesquels ils appellent en leur langue Pausaos,qui veut dire bien-heureux.Ils sacrifient aussi au diable,quoy qu'ils sçachent qu'il est meschant & reprouué,afin,disent-ils, qu'il ne leur fasse nul mal en leurs personnes,ou en leurs biens.Ils ont séblablement plusieurs Idoles,qui sont en si grand nombre, que pour n'estre trop long, i'en choisiray seulement trois principales qu'ils honorent au possible.

Le premier saint de ceux-cy s'appelloit Sichia qui vint du Royaume de Trãtheyco,qui est deuers l'Occident.Cettuy-cy fut l'inuenteur de la forme de viure des Religieux & des Religieuses qui sont au Royaume,qui demeurent en communauté sans se marier, & demeurent perpetuellement reclus. Et pource que Sichia ne portoit nuls cheueux,ceux qui l'ensuiuent,n'en ont point aussi. Ils ont dauãtage vne Deesse ou sainte nommée Quanina, qui fut fille du Roy Tzontõ,qui eut trois filles dont il en maria deux,& voulant aussi marier Quanina,elle ne le voulut iamais,luy disãt qu'elle auoit fait vœu au Ciel de viure tousiours en chasteté.Le pere en fut fâché & par despit la mit en vn lieu en façon de Monastere, luy faisant porter de l'eau & du bois, & nettoyer vn grand iardin qu'il y auoit. Les Chinois racontent d'elle que les Singes la venoient trouuer,& luy aidoient,que les Saints du Ciel luy tiroient de l'eau,que les oiseaux luy ballioient le iardin auec le bec,que de grandes bestes descendoient de la mõtagne pour luy porter du bois,ce que le Roy son pere sçachant & s'imaginant qu'elle le faisoit par enchantement,fit mettre le feu, où elle estoit Elle voyãt qu'on brusloit ce lieu à son occasiõ, se voulut mettre dans la bouche vne grande espingle d'argent qu'elle portoit pour faire tenir ses cheueux, mais à l'instãt suruint vne grãde rauine d'eau qui esteignit tout le feu.Lors elle s'enfuit.& s'alla cacher en vne montagne où elle fit grande penitẽce,& vescut fort sainctement,& le pere fut mãgé de lepre & des vers,sans que les Medecins y peussent donner remede, à cause du peché qu'il auoit commis. Sa fille ayãt sceu sa maladie par esprit de diuination vint à luy pour le guerir,& soudain qu'il fut reconnuë, il luy demanda pardon & l'adora. Au mesme instant la fille voyant que son pere la vouloit encor adorer, l'en voulut empescher,& ne le pouuant faire,vn Saint se mit au deuant,pour donner à entẽdre que l'adoration se faisoit à luy,& non à elle:& soudain sans s'arrester elle retourna en la solitude où elle mourut religieusement. Ils la tiennent pour vne grande Sainte,& la prient d'obtenir pardõ du Ciel,où ils croyent qu'elle est.

Ils tiennent encore pour Sainte vne appellée Neoma, natiue de Cochi en la Prouince d'Oquiã. Ils disent qu'elle estoit fille d'vn des principaux du pays. & que ne voulãt point estre mariée elle s'enfuit en vne petite Isle qui est vis à vis d'Ingoa, où elle mourut menãt vne vie fort austere, & faisant beaucoup de faux miracles. Ceux qui voyagent sur mer portent son Idole sur la pouppe de leurs vaisseaux, & l'inuoquent ordinairement, en luy offrant des sacrifices. XXXVI.

Ils vsent d'vne certaine sorte de sort telle que ie la vay descrire lors qu'ils entreprennent quelque chose. Ils ont deux petites pieces de bois faites cóme deux moitiez de noix rondes d'vn costé & plates de l'autre, & liees ensemble auec vn fil. Ils les iettẽt deuant leurs Idoles, deuãt que les ietter parlẽt à leurs faux Dieux auec grande ceremonie, & des paroles fort douces, les priant de leur vouloir dõner le bon sort, & leur promettãt que s'il leur vient, ils leur offriront, ou de la viãde, ou vn beau paremẽt, ou quelque autre chose de valeur. Cela fait, ils iettent les deux morceaux de bois, & si par cas fortuit ils tõbent tous deux, tellemẽt que le plat soit dessus, ou que l'vn soit de plat, & l'autre de rond, ils tiennent cela pour vn mauuais signe, & s'en prenant aux Idoles, leur disant forces paroles iniurieuses, les appellans chiens, vilains, infames, & choses semblables. Apres les auoir ainsi outragez, ils se remettent à les flatter, en leur demandant pardon du passé, & leur promettant plus de presens si le sort leur reüssit bien. Et lors ils procedent de mesme sorte qu'auparauant. Quand la chose qu'ils demandent est importante, & que le bon sort demeure trop à venir, ils vont à leurs Idoles, les iettent par terre, & les foulent aux pieds, ou bien les plongent dans la mer, ou les approchẽt du feu les laissãt vn peu brusler, & quelquesfois les battent & foüettent iusqu'à ce que les deux morceaux de bois viennent à tomber comme il desirent, c'est à sçauoir le rond dessus. Ce sort venãt ainsi à leur souhait, ils font grãd feste à leurs Idoles auec quelques chansons & loüanges, & leur offrent vne teste de pourceau cuitte, qui est la viande qu'ils estiment la plus exquise de toutes. De tout ce qu'ils leur offrent, ils ostent tousiours la pointe du bec, les serres des oiseaux, & le groin du pourceau, & quelques grains de riz, & en arrosant leur offrande de quelques gouttes de vin, la posent dans vn plat dessus l'Autel, & quant à eux, ils mangent le reste au mesme lieu en presence de leurs Idoles.

Ils vsent aussi d'vne autre sorte de sort en iettãt plusieurs buchettes dãs vn vase en chacune desquelles y a vne lettre escrite, & apres auoir bien remué ces buchettes, vn enfant met la main dans le vase, & en tire vne, & voyant quelle lettre il y a, ils cherchent en vn liure le fueillet qui cõmence par cette lettre, & interpretent ce qu'ils trouuent en ce fueillet, pour la chose qui les a cõuiez à faire le sort.

Ils ont tous cette coustume de recourir au diable quand quelque affliction leur arriue. L'ordre qu'ils tiennent à l'inuoquer est, qu'vn hõme s'estend tout de son long la bouche contre terre, & vn autre commence à lire chantant en vn liure, vne partie des assistans se met à respondre & les autres font du bruit auec des clochettes & des tambours, vn peu apres cét homme estendu cõmence à faire des grandes grimaces, des gestes horribles, qui signifient que le diable est desia entré dans son corps. Lors ils luy demandent ce qu'ils desirẽt sçauoir, & celuy qui est possedé respond le plus souuent en sens douteux, & quand le diable ne veut respondre de parole, ils tirent de luy réponce par lettres en cette maniere. Ils estendent vne mante rouge par terre, & mettent dessus certains

quantité de riz espars également par la mante, puis à l'instăt y posent vn homme qui ne sçait pas escrire, auec vn baston en main, & les assistans commẽcent à chăter ou à sonner comme en l'autre inuocation dont nous venons de parler. Vn peu apres le diable entre dans le corps de celuy qui tient le baston, & le demoniaque commence à escrire auec ce baston sur le rix, & les assistãs copient les lettress qu'il forme, puis en les assemblant toutes, ils trouuent la responce de ce qu'ils demandent, mais le plus souuent auec menterie.

Ils tiennent que le Ciel, la terre & l'eau estoient joints ensemble de tout temps, & qu'vn certain qui est au Ciel nommé Tayn, par le sçauoir qu'il eut separa la terre d'auec le Ciel, le Ciel demeura en la partie superieure, la terre descendant en bas suiuant son inclination naturelle. Ce Tayn crea de rien vn homme qu'ils nõment Panson, & vne femme qu'ils appellent Pansone. Ce Pãson par le pouuoir que luy donna le Tayn crea aussi de rien vn autre hõme qui fut nommé Tanhom, auec 13. autres tous freres. Tanhom fut homme de grand sçauoir tellement qu'il imposa le nom à toutes choses creées, & connut par la doctrine du Tayn la vertu de toutes, la maniere de les appliquer au corps pour guerir toutes sortes de maladies. Ce Tanhom & ses freres eurẽt beaucoup d'ẽfans, principalement le plus grand appellé Teyencom en eut douze, & l'aisné de tous nommé Tuhucom en eut neuf, & les autres aussi en eurent grand nõbre. Ils croyent que les lignées de ceux-cy ont duré quatre vingt & dix mille ans, & qu'au bout de ce temps, tous les hommes finirent, pource que Tayn se voulut venger de quelque iniure qu'ils luy firẽt, & aussi d'enuie qu'il eut de ce qu'outre qu'il leur auoit enseigné: ils sçauoient desia presque autant que luy, & ne le reconnoissent point pour superieur, comme ils luy auoient promis lors qu'il leur influa sa science. Apres cela il aduint que le Ciel tõba, & soudain Tayn vint à le releuer, & créa vn autre homme sur terre nõmé Lotzitzan auec deux cornes d'où sortoit vne odeur souësue, de laquelle venoiẽt à naistre plusieurs hõmes & femmes. En fin ce Lotzitzan disparut, laissant desia beaucoup d'hommes & de femmes au monde, d'où sont venus tous ceux qu'on y void auiourd'huy. Ils disent que le premier qui nasquit de ce Lotzitzan se nõmoit Azalan qui vescut 900. ans. Aussi-tôt apres sa mort le Ciel créa vn hõme nommé Atzipn, rendant grosse sa mere nommée Lutin, auec vne teste de Lyon qui estoit au Ciel. Il nasquit en la ville de Truchin en la Prouince de Canton, & vescut 800. ans depuis vint à naistre Vsao, & lors il y auoit desia beaucoup de gens au monde, qui ne mangeoient que des choses cruës. Cét Vsao leur donna l'industrie de faire de petites cahuettes auec des arbres, pour se garder & deffendre des bestes farouches qui leur faisoient beaucoup de dommage, & il leur monstra aussi la maniere de faire des habillemens.

Apres cela vint vn nõmé Huntzuy, qui fut l'inuenteur du feu, & qui enseigna comme il le falloit faire: & comme il falloit rostir & cuire les viandes, & la maniere de vendre & troquer vne chose auec l'autre. Ils disent qu'apres cela vne certaine femme nommée Hautzibon eut vn enfant qui fut appellé Ocheutez, qui inuenta maintes choses, & ordonna les mariages. Ils asseurent qu'il vint miraculeusement du Ciel pour le bien de la terre, d'autant que sa mere allant par vn chemin rencontra vne trace d'homme, & posant son pied dessus fut enuironnée d'vn esclair qui vint du Ciel, & demeura sur le champ grosse de luy. Cét Ocheutey eut vn fils apellé Ezomlon qui fut inuenteur de la Medecine, de l'Astrologie, & de la Iudicature, & mõstra à labourer la terre,

Ils racontent de cettuy-cy qu'il mangeoit de sept sortes d'herbes venimeuses & mortelles, sans qu'elles luy fissent aucun mal, & qu'il vescut 400. ans Il eut vn fils nómé Vitey, qui reduisit la Chine en ce Royaume. Voila ce qu'ils croyent de la creation & du progrez du monde.

Ils croyent tous l'immortalité de l'ame, & pareillement la recompense, ou XXXIX.
punition qu'elle doit auoir en l'autre vie, selon les œuures qu'elle aura faites en la compagnie du corps. Ils tiennent aussi que l'ame a son commencement du Ciel, qui luy a donné vn estre immortel, & que celle qui aura tousiours vescu selon les loix du pays estant dans le corps, n'aura point fait de mal, ny de tort à personne, sera enleuée au Ciel où elle viura eternellement en grande ioye, deuenant Ange, & celle qui aura mal vescu, ira en la compagnie des diables dans des prisons obscures, où elle souffrira des tourmens qui ne finiront iamais.

Ils confessent qu'il y a vn lieu où les ames qui doiuent deuenir Anges se purgent de tout le mal qui les a soüillées, tandis qu'elles estoient dans le corps, & que le bien que les parens & les amis font, sert de beaucoup à faire aduancer cette purgation.

Quand ils veulent prier pour les Trespassez, l'vn d'eux qui est comme le Prestre & Sacrificateur porte vn petit tambour, l'vn des nouices a vne espece de cliquette, l'autre vne clochette, & ils font vn autel où ils posent ceux qu'ils tiennent pour Saints & Aduocats des deffunts, & à l'instant les parfument de storax, d'encens, & autres bonues odeurs. Apres cela ils dressent cinq ou six tables couuertes de beaucoup de viandes pour les morts & pour les Saints, incontinét au son du tambour, des cliquettes & de la clochette, ils commencent à chanter certains cantiques, & les disent à tour de chœur, & de temps à autre, les petits nouices vont à l'autel offrir certaines oraisons escrites sur du papier. Ils passent presque toute la nuict auec ces ceremonies & plusieurs autres, & apres tout, commencent à manger des viandes qui sont sur les tables que nous auons dites.

Quant au menu peuple, il croit que les ames qui viuent mal, auant que d'aller en enfer (qui est vn lieu qu'ils pensent ne deuoir point estre estably que le monde n'ayt pris fin) sont enuoyées pour leurs meffaits dans des corps de beuffles & d'autres bestes, & celles qui ont bien vescu, dans des corps des Roys & Seigneurs où elles sont en grande ioye.

Il se trouue entr'eux beaucoup de lieux faits cóme des Monasteres par toutes les villes & bourgades, & mesme parmy les champs, où il y a beaucoup d'hómes & de femmes qui escriuét en communauté & en Cloistre à la mode de nos Religieux.

Il y a seulement quatres sortes de Religions, dót chacune à son General, qui XL.
demeure ordinairemét en la ville de Suntien: ce General s'appelle Tricon en leur langue, & pouruoit en chaque Prouince d'vn Prouincial, qui visite tous les Conuents, corrigeant ceux qu'il trouue auoir failly en leur regle & maniere de viure. Ce Prouincial pouruoit aussi d'vn homme en chaque Conuent, qui est comme Prieur ou Gardien, auquel tous ceux qui s'y tiennent, doiuent obeyr. Ce General exerce toute sa vie la charge qui luy est donnée, sinon que l'on trouue qu'il ayt commis quelques fautes, pour lesquelles il merite d'estre priué. Ce ne sont pas les Religieux qui l'eslisent en leurs Chapitres, mais le Roy, ou son Conseil le nóme. Cettuy-cy va vestu de soye de la couleur de sa

Religion, à sçauoir, de noir, ou de pasle, ou de blanc, ou de brun, qui sont les quatre couleurs de ces Religions, & le mesme ne sort iamais de son logis, que dans vne chaire de marbre, ou d'or qui est portée par quatre ou six hõmes vestus de mesme habit. Les Religieux font la queste parmy les ruës, chantans & faisans sonner de petites cliquettes & certains autres instrumens. Ils ont tous la barbe & la teste raze, mangent en cõmun & leur habit ordinaire est de sarge. En priant ils parlent au Ciel, qu'ils tiennent & reputent pour Dieu, & a vn Sinquian, qu'ils disent auoir inuenté cette maniere de viure, & qu'ils tiennent pour saint. Par les loix du Royaume le fils aisné d'vne maisõ ne se peut mettre en Religion, & la cause de cela, est que tout fils aisné est obligé de nourrir ses pere & mere en vieil aage. Ils offrent au matin & au soir à leurs idoles de l'encens, du benjoin, du bois d'aloës, & du cayolac qui sent fort bon, & quelques sortes de pastes de tres-bonne odeur. Quand on met quelques vaisseaux sur l'eau, ces Religieux s'y en vont pour faire leurs sacrifices en la Poupe, où les Chinois ont leurs oratoires, & là ils presentent du papier peint de diuerses figures, lequel ils mettent en pieces deuant leurs idoles auec des Cantiques, & en sonnans de petites clochettes, & lors ils font la reuerence au diable & le tiennent peint en leurs vaisseaux, afin qu'il ne leur face aucun mal. Cela fait, ils mangent & boiuent au mesme lieu tout leur saoul, & par ce moyen il leur est aduis que le vaisseau demeure sanctifié, & que tous ceux qui iront dessus auront bonne fortune.

GENEALOGIE DES ROYS DE LA CHINE.

POurce que Vitey fut celuy qui comme nous auons dit, reduisit la Chine en Royaume, nous commencerons par luy, & viendrons iusqu'au Roy qui regne à present, en disant quelque chose des faits, & choses remarquables de ces Princes.

Vitey fut donc le premier Roy de la Chine, l'on raconte de luy entr'autres choses qu'il estoit aussi haut que sept mesures de la Chine, chacune desquelles fait autant que 2. tiers d'Espagne, de sorte qu'il auoit enuiron 4. aulnes & 2. tiers de haut. D'auãtage ils disent qu'entre deux espaules il auoit 6. espans de large, & qu'il fut aussi vaillant, que grand de corps. Il eut vn Capitaine nommé Licheon, qui outre la valeur & la force auoit encore vne fort grande prudence, de sorte qu'ils assuiettit au Roy Vitey toute cette grande estenduë de pays, & le rendit redoutable à tout le monde. Ils tiennent que ce Roy inuenta la façon des robbes, les teintures & les nauires, & pareillement la scie pour couper le bois. Sur tout ils disent qu'il estoit grand Architecte, qu'il fit vn grand nombre de bastimẽs magnifiques. Il inuenta encore le touret de soye, dont ils vsent audit Royaume, & fut le premier qui amena en ce pays-là l'vsage de porter de l'or, des perles, des pierreries & des habits de toile d'or, d'argent & de soye. Il departit tous les habitans de son Royaume en citez, villes & villages, & ordonna tous les mestiers, offices, commandant qu'aucun n'eût à se mesler d'autre estat que de celuy de son pere, sans permission speciale du Roy, ou des Gouuerneurs du Royaume. Il mit tous ceux d'vn mesme estat en des ruës particulieres, & ordonna aussi qu'aucune femme ne demeurât sans trauailler, en à l'estat de son mary, ou du moins à filer, ou à ouurer de l'aiguille, & cette loy fut si generale, qu'elle fut gardée par sa femme mesme,

Ce Roy eut quatre femmes, & vingt-cinq enfans d'elles, & regna cent ans, & y eut depuis luy jusques à celuy qui fit la grãde muraille, cent saize Roys, tous de la lignée de ce Vitey, qui regnerent deux mille deux cents cinquãte & sept ans, Ie ne les nommeray point icy, de peur d'estre trop long mais ie me contenteray d'y mettre seulement ceux qui me semblent necessaires pour declarer la succession de la Couronne depuis les cent saize Roys dont nous auons fait mention, jusques à celuy qui regne à present.

Le dernier Roy de la lignée de Vitey s'appelloit Tzintzon & ce fut luy qui fit cette grande enceinte se voyant assailly des Tartares par beaucoup d'endroits. Enfin, pource qu'en la faisant il mourut vn grand nombre d'hommes, il vint à estre hay de tous, tellement qu'ils conspirerent ensemble pour le tuer, comme ils firent apres qu'il eut regné quarante ans, & vn sien fils heritier du Royaume, nommé Agnizi auec luy. Ce Tzintzon estant mort, & son fils aussi, ils prindrent pour leur Roy vn qui se nommoit Anchosan, homme de grand esprit, & plein de valeur, qui regna douze ans.

A cettui-cy succeda vn sien fils appellé Futey, qui regna sept ans, & mourut ieune.

Par le trespas de cettuy-cy, sa mere qui estoit de sang Royal, vint à regner, & gouuerna le Royaume au grand contentement de tous l'espace de dix-huict ans: & d'autant qu'elle ne laissa iamais hoirs masles, vn fils que son mary Anchosan auoit eu d'vne autre femme, luy succeda. Cettui-cy regna.33.ans, & eut pour successeur,

Cuntey son fils, qui regna 16. ans. 8. mois.

Huntey fils de Cuntey regna apres luy 54. ans, & laissa pour successeur,

Chantey son fils qui regna 13. ans.

Ochantey son fils luy succeda, regna 25. ans 3. mois.

Cantey fils d'Ochentay, regna 26. ans 4. mois.

Tzentzey son fils regna 26. ans 4. mois.

Authey fils de Tzentzey regna seulement 6. ans.

Pintatey fils d'Authey regna 5. ans.

Tzintzumy frere de Pintatey succeda à son frere, pource qu'il n'estoit pas encores marié quand il mourut: & cettui-cy regna seulement 3. ans, 7. mois.

Huyhannon encore frere de Tzintzumy & de Pintatey leur succeda & regna six ans.

Cubum fils de Huyhannon regna 32. ans

Benthey fils de Cubun regna 18. ans.

Vantey son fils, regna 13. ans.

Othey luy succeda, & regna 17. ans. 5. mois.

Vanthey fils d'Othey regna seulement 8. mois.

Anthey son fils regna 19. ans.

Tantey son fils mourut aussi-tôt presque apres son pere, n'ayant regné que trois mois. Chitey son frere regna vn an seulement.

Quantey frere de Tentey & de Chitey, leur succeda & regna 21. an.

Linthey son fils regna 22. ans.

Yantey fils de Linthey regna 31. Cettui-cy auoit peu d'entendement: si bien que ceux du Royaume le hayssoient, & en fin vn sien neveu nommé Laupy, se reuolta contre luy, estant assisté de deux Cheualiers Freres, qui estoient lors à la Cour, vaillans hommes, dont l'vn estoit appellé Quinthey

& l'autre Trunthey, qui pourchasserent de faire Roy Laupy. L'oncle le sçût & fut si lasche & mal assisté, qu'il n'eut pas la hardiesse, ny le moyé d'y remedier: qui fut cause que plusieurs partis s'esleuerent par le Royaume, & specialement quatre Tyrans, dont les noms estoient Cincoan, Sosoc, Guansian, & Guanser. Laupy leur fit la guerre sous couleur de fauoriser, & d'assister son oncle: & apres auoir fait durer la guerre quelque temps, fit paix auec Cincoan prenant vne sienne fille en mariage, & fit aussi-tôt la guerre aux trois autres Tyrans auec la faueur de son beau pere.

Lors ce Royaume fut diuisé en trois parties, dont l'vne, & la principale suiuoit Laupy apres la mort de son oncle, l'autre Sosoc, & l'autre Cincoan beau-pere de Laupy.

Le Royaume demeura ainsi quelque temps, jusques à ce que Cuithey fils de Laupy vint à regner apres son pere, Vn tyran nommé Chimbutey s'esleua contre luy: mais il le tua, & fut si vaillant, qu'il reünit tout le Royaume qui auoit esté diuisé l'espace de quarante & vn an, regnant depuis tout seul vingt cinq ans.

Fontey son fils regna apres luy 17. ans.

Pour abreger, il y eut de cette lignée quinze Roys, qui regnerent cent septante-six ans.

Le dernier de ces Roys fut Quiontey, contre qui s'esleua le tiran Tzobu. Il y eut du sang de cettui-cy huict Roys qui regnerent soixante deux ans. Contre le dernier nommé Sutey s'esleua vn nommé Cotey, de la lignee duquel il y eut cinq Roys qui regnerent 24. ans.

Le dernier nommé Othey fut tué par vn appellé Dian, & il y eut de sa lignée cinq Roys, qui regnerent 31. an. Cōtre le dernier de cette maison s'esleua vn certain Tzuy, & y eut de sa lignée trois Roys, qui regnerent trente & sept ans.

Contre le dernier s'esleua Tonco, qui gouuerna fort bien le Royaume, & eut pour successeurs vingt & vn Roys de sa lignée, qui regnerent deux cens nonante-quatre ans.

Le dernier appellé Troncon, se maria à vne qui auoit esté féme de son pere, & s'appelloit Bausa, belle à merueilles: & pour l'espouser il la tira d'vn Monastere où elle s'estoit mise Religieuse. En fin cette femme le fit tuer, & gouuerna apres le Royaume toute seule l'espace de quarante ans. Leurs histoires disent que cette femme fut fort desbordée, & que s'estāt abandōnée aux grands Seigneurs du Royaume, elle espousa vn hōme de basse estoffé, afin d'auoir moyē de suiure ses volontez, mais auant que de se marier elle fit mourir les enfans masles qu'elle auoit eus de son premier mary, afin qu'vn sien neveu succedât à la Couronne.

Ceux du Royaume ayās sçeu son intentiō, & indignez de sa façon de viure enuoyerent chercher vn fils de son mary, quoy qu'il fut bastard; & d'vn commun consentement l'esleurent Roy: cettuy-cy se nommoit Tautzon, qui fit faire rigoureuse iustice de cette meschante femme. Il y eut de sa lignée sept Roys, qui regnerent six vingts ans.

Le dernier fut Conchain, contre qui s'esleua vn nōmé Diam, qui se saisit du Royaume, & il y eut deux Roys de sa lignée, qui regnerent 18. ans.

Outon s'esleua contre le dernier de ceux-cy, & il y eut de sa lignée trois Roys qui ne regnerent que quinze ans.

Outzin s'esleua contre le dernier de ces trois, & laissa apres luy deux successeurs de sa lignée, qui regnerent seulement 9. ans trois mois.

Toyois s'esleua contre le dernier, & luy & vn sien fils regnerent seulement quatre ans.

Anchien eut guerre cõtre le fils de Tozo, & le tua, & luy succeda au Royaume, & deux autres de sa lignée regnerent seulement dix ans.

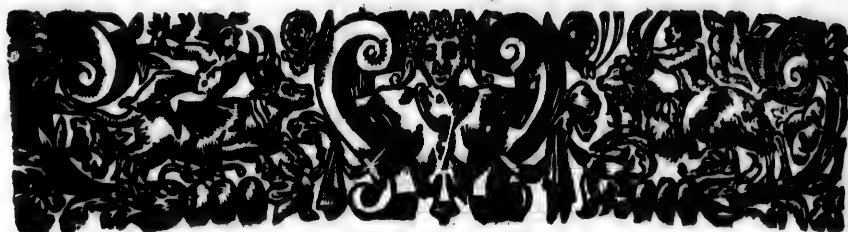
Zaitson de la lignée de Vitey premier Roy, s'esleua contre le dernier de la race d'Anchiu & le tua. Il eut de la lignée de ce Zaiton 17. Roys, qui regnerent tous en paix l'espace de 320. ans.

Le dernier de cette lignée s'appelloit Tepim, contre lequel vint le grand Cham de Tartarie nommé Vzon, qui entra dans la Chine, & s'en rendit maistre, tellement que neuf Roys Tartares y regnerent l'espace de quatre-vingts & treize ans.

Trintzoum le dernier des 9. fut si meschant qu'il fut cause que ce Royaume se reünit, & que tous esleurent secrettement pour leur Roy, vn nommé Hombu, homme de grande valeur de la lignée des anciens Roys, qui assemblant beaucoup de gens, fit tant qu'il chassa les Tartares hors de tout le Royaume.

Il y a eu douze Roys de la lignée de ce Hombu, en comptant celuy qui regne à present : les vnze precedens ont regné l'espace de deux cens ans. Celuy du iourd'huy se nomme Bonog, & a succedé au Royaume par la mort de son frere aisné, qui mourut d'vne cheute de cheual. On le tient pour gentil, plein d'entendement, & grand iusticier. Il est marié à vne sienne cousine, & en a vn fils.





DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY DV IAPON.

SOMMAIRE.

1. LA longueur largeur, estenduë & confins du Iapon, diuisé en trois membres. Et cõbien chacun d'iceux contient de Royaumes & Seigneuries. 2. Description de l'Estat ancien de ce pays gouuerné lors par vn seul Prince appellé Vo ou Dair. 3. Meaco, principale ville du Iapon, Ossacaye, Bunquo, & autres celebres Citez leur situation & grandeur. 4. Bonté de l'air du Royaume, abondãt en ris, metaux, & or, hauts cedres, & d'estrange grosseur : en animaux terrestres & volailles. De deux admirables montagnes, dont l'vne passe les nuées en hauteur : & l'autre brusle tousiours & vomit flammes. 5. De la subtilité d'esprit, & disposition de corps des Iaponois : la façon de leur cheueleure, de leur breuuage, manger, & dormir : la couleur de leur visage, leur langue, & lettres dont ils dressent leur escriture, leurs armes, & leur Academie pour instruire la ieunesse. 6. Leur richesse au trafic du riz perles, or, pierres precieuses. 7. Du reuenu de leur Roy. 8. Des forces maritimes, & gouuernement de cét Estat, & premierement du frequent changement des Princes, & Gouuerneurs des Prouinces. 9. Des trois principaux Magistrats Zaro, Vco, Cubacana, & des cinq ordres desquels le peuple est diuisé. 10. Des supplices des criminels. 11. De l'impieté des Iaponois, nians la prouidence de Dieu & l'immortalité des ames : de leurs Prestres appellez Bonzes, diuisez en onze sectes differentes & contraires. 12. De leurs Temples & Dieux, Foroques & Cames, de la frequente apparition des demons & diables en diuerses formes : & la ruse & force dont ils vsent pour se faire adorer. 13. Ceremonies és pompes funebres & obseques des Iaponois. 14. Des Iesuites du Iapon, & de l'admirable conuersion du peuple au Christianisme, par la predication du Pere Xauier & autres de cette Compagnie.



E Iapon, ou Iapan, anciennement nommé Chryſe, & ſelon Marc Paul, Zipangry, eſt vn corps & amas de plusieurs Iſles, ſeparées par de petits golfes, deſtroits, & tournoyemens de mer, & cét amas s'eſtend depuis les 31. degré de hauteur, juſques au 39. La longueur de toute cette terre eſt de prés de 200. lieuës : ſa largeur n'eſt pas eſgale, vû qu'en quelques endroits elle n'eſt que de dix lieuës,& pour le plus de trente. Ces Iſles regardent du Leuant la nouuelle Eſpagne,du Nord les Tartares & autres peuples inconnus, & ſauuages du Couchant la Chine,& du Sud des terres inconnuës, auec vn grand eſpace de mer au milieu.Elles contiennent ſoixante & ſix petits Royaumes,& ſont diuiſées en trois membres principaux,dont le premier & principal nommé Iapan,contient cinquante trois Seigneuries,ou Royaumes, dont les plus puiſſants ſont ceux de Meaco, & d'Amagunce. Le Roy Meaco a ſous luy vingt-quatre ou vingt-ſix Royaumes,& celuy d'Amagunce douze ou traize.Le 2. membre eſt appellé Ximo, & comprend 9.Royaumes, dont les principaux ſont ceux de Bungo,& de Figen. Le 3. membre eſt celuy de Xicoum, qui contient quatre Royaumes, ou Seigneuries. I.

Les plus illuſtres de toutes ces principautez ſont celles de Coquinay, où eſt la renommée ville de Meaco.Autresfois tout le Iapon a obey à vn ſeul Prince, qu'on appelloit Vo,ou Dair, juſqu'à ce qu'vn de ces Monarques s'eſtant trop plongé dans les delices, fut meſpriſé des Gouuerneurs de ſes Prouinces, & principalement des Cubes qui eſtoient les deux principaux (dont l'vn ruina apres la puiſſance de l'autre) tellement que ces deux s'emparerent de tout ce qu'ils pûrent, & en deſpoüillerent le Dair. L'ambition crût de main en main, & tantôt l'vn,tantôt l'autre ſe reuoltant, les vns ſe ſaiſirent d'vne partie, les autres d'vn autre ſous le nom de Iacatis, qui veut dire Roys. Toutesfois ils laiſſerẽt au Dair le nom du Seigneur vniuerſel du Iapon,mais ſans aucune Iuriſdiction,ou puiſſance & Seigneurie, & c'eſt à grande peine que les Princes qui ont leurs Eſtats voiſins de Meaco, luy fourniſſent des viures & des veſtemens : tellement que ce Dair n'eſt plus que comme l'ombre de l'ancien Monarque du Iapon.Mais au lieu du Dair depuis 500. ans en çà,celuy qui ſe fait Seigneur du Coquinay,& s'appelle Prince de la Tenze,où ſont les 5. Royaumes d'autour de la ville de Meaco:ſe dit ſouuerain Monarque du Iapon, tel qu'a eſté Nobunága,& apres luy Faxiba l'vn de ſes principaux Capitaines qui ſubiuga du moins 50.Royaumes,& tel qu'eſt à preſẽt Taïcoſama,ou Taïco. II.

La principale ville du Iapon c'eſt Meaco,qui a eu de tour vingt & vn mille: mais eſt maintenant moindre d'vn tiers par le moyen des guerres ciuiles des Iaponois. C'eſt là que ſe tient le ſouuerain Magiſtrat du Iapon, compoſé de trois hommes.Il y a apres la ville d'Oſſacaye,qui eſt grande & puiſſante, & comme on tient,la plus riche du Leuant. Il demeure en cette ville beaucoup de marchands,dont ceux qui ont moyennement dequoy,ſont du moins riches de trente mille eſcus, & ceux qui ſont plus riches, poſſedent des ſommes incroyables.Bungo eſt la principale ville de ſa contrée en vne aſſiette fort commode.Coye eſt vne ville dediée à certain Bonze,qu'ils appellent Combodaſſi.Tous les Princes ſont enterrez en cette ville, ou ſi on loge leurs corps ailleurs, on y ennoye pour le moins vne de leurs dents. III.

On compte encore en ces Isles la ville de Fiongo, esloignée de Meaco de dix-huict lieuës. Cette ville fut ruinée pour la plus grande partie du temps de Nobunanga: & vn tremblement de terre l'esbranla tellement l'an 1596. qu'vne grande partie est allée par terre, & peu apres la plus grande partie, comme on tient a esté bruslée. On y loge aussi Amangasaqui, ville assez belle, à 5. lieuës loin de la mer, & opposée à Sacaij, & pareillement celle de Vosuquin, Funay, Tosam, & plusieurs autres.

QVALITE'.

XV. L'Air de ce pays est fort sain, combien qu'il soit fort sujet au froid & aux neiges, de mesme que montueux & sterile. Ils recueillent le riz au mois de Septembre, & en quelques lieux le froment au mois de May. Les habitans tirent de la terre diuers metaux: & Marc Paul Venitien dit, qu'en ce pays il se trouue si grande quantité d'or, que de son temps le Palais du Roy estoit couuert de lames d'or, de mesme qu'on void des Eglises en France couuertes de plomb. Il y a force arbres qui sont sẽblables aux nostres, & l'on void en diuers endroits des cedres si hauts & si gros, que les charpentiers en font des pilliers de leurs Temples, & des masts de quelque nauire que ce soit. On y void par les prez & par les champs force troupeaux de bœufs & de cheuaux, & par les forests des loups, liévres, sangliers & cerfs: il y a aussi force faisans, canards de riuiere, tourterelles, cailles & gelinotes: ils n'ont ny beurre, ny huile d'oliue, mais seulement de l'huile tirée des Balaines. Les animaux domestiques que nous auons en ces pays, sont au leur. Entre les montagnes qui sont en toutes ces Isles il y en a deux principales: dont l'vne est si haute qu'elle fur;‧‧sse de beaucoup les nuées & appellée Figenoiama, l'autre brusle continuellement & jette force flammes.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Iaponois sont pour la plus part subtils, aduisez, fins & de bon entendement, dociles & de bonne memoire. On n'y reproche à aucun sa pauureté, & l'on y fuyt & deteste la mesdisance, le larcin, la coustume de iurer, & toutes sortes de jeux de hazard. Ils se tiennent glorieux d'estre de belle taille. Ils sont pour la plus part vigoureux & robustes, & l'aage de porter les armes s'esten‧ jusques à soixante ans. Ils ont peu de barbe, & pour le regard des cheueux, les vns tirent ceux de deuant, les autres ceux de derriere, & les paysans ont la moitié de la teste pelée, aussi bien que le menu peuple. Les nobles ne laissent que fort peu de cheueux derriere, & si quelqu'vn touchoit à ce qui reste, ils le prendroient pour vne grande offence. Ils couurent le bas plancher de leurs chambres de nattes, enflées en façon de coette, & fort nettes. Ils n'ont moins de soin de la proprieté que les Chinois. Ils vsent en mangeant de deux petits bastons si propremẽt, qu'ils ne laissent tomber aucune chose, & s'ils n'ont nul besoin de se torcher les doigts, & les essuyer à quelque seruiette.

Ils prennent leur repas sur ces nattes, dont i'ay parlé, & dorment aussi dessus. Ils se deschaussent, allãt prendre leurs repas, afin de ne salir la natte auec leurs souliers. Les pauures principalemẽt du long de la mer, viuent d'herbes, de riz,

& de poisson, mais les riches y font grande chere, & s'y traittent magnifiquement & delicatement ; & à chaque mets lors qu'ils festinent, on change aux conuiez la table sans nappe qu'ils ont deuant eux, qui est de cedre, ou de pin, de la hauteur d'vn pied ou enuiron. Les confitures y sont faites en forme de pyramide, & sont couuertes d'or, & ont de petites branches de cypres qui s'aduancent dehors pour leur dóner grace. Bien souuent on porte la volaille auec le bec & les pieds dorez. Ils sont plustôt oliuatres que blancs, supportent patiemment la peine, sont desireux de gloire, ne peuuent souffrir les offences, mais sçauent bien dissimuler le desir de vengeance : c'est pourquoy l'on les tient pour traistres. Il y en a parmy eux qui estouffent leurs enfans à mesure qu'ils naissent, afin d'éuiter la peine de les nourrir. Ils n'ôtqu'vn lágage, mais tellement meslé de diuers mots, qu'il semble que ce soient plustôt plusieurs langues qu'vne seule. Leurs caracteres ne signifient pas simplement des lettres, mais des mots entiers. Leurs armes sont des arquebuses, coutelas, poignards, & autres armes aduantageuses qui sont fort legeres. Ils vont le plus souuent teste nuë, & quand ils portent le deüil ils s'habillent de blanc. Ils ont pour vn breuuage delicieux de l'eau où ils meslent certaine poudre precieuse qu'ils nomment Chie. Quelques-vns boiuent aussi du vin qu'ils achepent des estrangers. Ils ayment beaucoup plus la venaison, que la chair des animaux domestiques, & ont vne Escole ou Academie en la ville de Banoum, où les Bonzes enseignent. Il y a aussi entr'autres vn Seminaire de Iesuites à Bungo, où les Iaponois apprennent le Portugais, & ceux d'Europe le Iaponois. Ceux du Iapon vsent de l'Imprimerie de mesme que nous.

RICHESSES.

IL y a fort grand trafic de plusieurs choses au Iapon, vû qu'outre le riz que on y vend aux estrangers, & dont on charge force nauires, on y trouue aussi des perles en grande quantité, qui sont rondes & grosses, mais rouges, & toutesfois autant ou plus estimées que les blanches. Il y a aussi force pierres precieuses, & force or : tellement que ces deux choses rendent ce Royaume fort riche. VI.

Quant au Roy, outre l'obligation que les autres Roys ont de luy faire des presens, & de le seruir en temps de paix & de guerre, il a deux millions d'or de rente du riz qui se recueille aux possessions qu'il s'est reserué & l'on peut iuger par là, à combien se monte le reste de ses reuenus, dont le calcul n'a esté fait par aucun que ie sçache. VII.

FORCES ET GOVVERNEMENT.

ON peut assez cônoistre quelles sont les forces de ce Prince, puisque Faxiba qui dominoit auant celuy qui regne à present auoit fait dessein, apres qu'il se fut rendu maistre de tout le Iapon, où il conquit cinquante Royaumes, où il auoit vne grande armée, & de passer à la conqueste de la Chine, & pour cét effect auoit fait couper du bois pour deux mille vaisseaux pour passer dessus son armée. D'ailleurs les Iaponois sont vaillans au possible, tellement qu'vn petit nombre de ses gens en deffera vn bien grand des Chinois. VIII.

Or le gouuernement du Iapon est fort different des façons de gouuerner

que nous connoissons en Europe, vû que la puissance & la grandeur de ce Prince, ne consiste point en ses reuenus ordinaires, ou en l'amitié des peuples, mais en l'authorité, & en l'Empire, vû qu'aussi tôt qu'il a acquis quelques estats ils les diuise à ses amis & à ses affidez, à la charge qu'ils le seruiront à leurs despens, tant en temps de paix que de guerre, auec certain nõbre de gens. Ceux-cy partagent encor leurs Estats à leurs confidents, pour les auoir plus prompts à leur seruice. Tellement que tous les biẽs du Iapon, tant publics que particuliers dépendent de peu de gens, & ce peu d'vn seul, qui est le Seigneur de la Tenze, qui donne & oste en vn moment ce qu'il veut, hausse & baisse, enrichit, & appauurit les Princes, & lors qu'il oste quelque estat à l'vn, on chãge tous les nobles & les soldats de ce pays-là, où il ne demeure que les artisans & les laboureurs. Cette forme de gouuernemẽt engendre de perpetuel. les reuolutions, premieremẽt, pource que le Dair (qui cõbien qu'il n'ait aucune puissance, ny Seigneurie, est toutesfois en grande estime parmy ces peuples) fait que les Seigneurs de Tenze, & les autres Princes semblent tous tyrans, vsurpateurs du bien d'autruy, destructeurs de la Monarchie, ennemis de la grandeur du Iapon, ce qui leur oste la reputation & la bien veillãce des peuples. De là vient qu'ils prennent aysément les armes, & que l'vn espere de s'esleuer facilement en abaissant son compagnon.

D'auantage d'autant que les Princes se chãgent tous les iours, ils ne peuuent estre aymez des peuples, comme Seigneurs naturels, & ces Princes n'estans asseurez de la continuation de leur authorité, ne s'affectionnent pas plus à vn estat qu'à l'autre : ains esperant qu'auec la mesme facilité qu'ils ont en l'vn, ils en acquerront vn meilleur, ils mettent celuy là au hazard pour cettuy-cy, & maintenant tous seuls, maintenãt auec quelques autres, poursuiuent diuerses entreprises, & tiennent par ce moyen toutes ces Isles en guerre perpetuelle.

Or Faxiba, pour demeurer plus absolu, auoit de coustume de trãsporter souuent les Princes d'vn pays à l'autre, afin que les Seigneurs estans chassez des Seigneuries, & mis parmy des sujets estrangers, demeurassent foibles, & sans moyen de se reuolter contre luy, & afin qu'ils le pûssent encor moins, il diuisoit les Royaumes & les Estats. Tellement que chaque Seigneur n'auoit pas vn grand Estat, & à cause que leur pays estoit estroit, ils ne manquoient iamais de sujet de discordes & de guerres.

Outre ce il voulut qu'en tous ces changemens, tãt ceux qu'il logeoit mieux, que ceux qu'il partageoit plus mal, luy allassent faire la reuerẽce, prester hõmage, & faire de riches presens toutes les années: au moyen dequoy il tiroit à luy la plus grande partie des richesses du Iapon. D'ailleurs il entretenoit les peuples au bastiment de diuers Palais merueilleux, de Temples magnifiques, de bonnes forteresses, & de belles villes, & auoit aux despens de ses sujets plus de cent mille ouuriers tous les iours, qui trauailloient à toutes choses. Il entreprit de faire vn Temple, où il fit dessein d'employer tout le fer du Iapon, vû qu'il commanda que tous les marchands & le menu peuple, portassent leurs armes en vn certain lieu, pour ayder au bastiment de ce Temple: si bien qu'en mesme temps il desarmoit le peuple, & faisoit des ouurages qui estoient admirables.

Quittãt ce discours, ie desire faire cõnoistre par quelles gens ce Royaume est gouuerné. Premierement il y a à Meaco trois hommes, qui sont les principaux Magistrats de tout cét Estat, qui ont souueraine authorité, & disposent de to-

ces choses. Le premier qui est comme le Pontife, est nommé Zaco, est estably sur les choses sacrées selon eux. Le second appellé Vco sur les dignitez & honneurs. Le troisiesme se nomme Cubacama, dispose de la paix & de la guerre.

Ce peuple est diuisé en cinq ordres, dont le premier est de ceux qui ont quelque authorité & domination, & ceux-cy, sont tous appellez Tones d'vn nom commun, combien qu'entr'eux il y ayt d'autres degrez de dignité, comme parmy nous ceux des Roys, Ducs, Marquis & Côtes. L'autre ordre est de ceux qui ont la charge des sacrifices & du seruice diuin, ceux-cy ont la teste & le menton ras, font professiõ de viure sans femme, & sont diuisez en beaucoup de sectes: mais ils sont appellez d'vn nom commun Bonzes. L troisiesme est des bourgeois & du reste de la noblesse. Le quatriesme comprend les gens de mestier, de marine, & le dernier des laboureurs.

Tous criminels sont punis de mort, ou du moins banis, pour fauorable que soyent les Iuges. On les fait presque tous mourir à coups d'espée, il est vray qu'en quelques lieux on a de coustume de mener les larrons qui sont attrappez sur vn chariot, afin que tout le monde les voye, puis les pendent. XI.

RELIGION.

LEs Iaponois sont plongez en toute sorte d'impietez, & ont des opinions si estranges, qu'il n'y a homme de iugement qui ne s'en estonne. Ils ont pour Prestres & pour Docteurs de leur loy les Bonzes, qui sont diuisez en vnze Sectes differentes & contraires, toutesfois elles s'accordent toutes à nier la prouidence de Dieu, & l'immortalité des ames. Mais ils ne communiquent ces secrets de leur impieté qu'aux nobles, vû qu'ils traictent auec le peuple des peines d'Enfer, & de l'autre vie. Ils ont des logis magnifiques, & viuent pour la plus part en commun. Ils ne peuuent se marier non plus que les Bonzes Religieuses, qui vont vestuës diuersement. Ils ont diuerses Academies dont la plus fameuse est celle de Frenoiama à 9000. de la ville de Meaco. Il y a enuiron 800. ans qu'vn Roy du Iapon bastit en ce lieu trois mille huict cens temples, auec leurs conuents de Bonzes espars en diuerses vallées, & afin qu'ils pûssent vaquer à l'estude plus aisément, il bastit au pied de la montagne de Frenoiama deux villages, qui les deuoient pouruoir de toutes choses. Cette Academie monta à telle reputation qu'on n'en dõnoit la principauté & conduitte qu'aux fils, ou aux parens fort proches du Roy, d'autant que les Bonzes de ce lieu jouyssoient presque d'vn tiers du reuenu du Royaume de Vome, & gouuernoient auec authorité celuy de Meaco. Apres cela les choses venant au declin, tous ces temples furent reduits à 800. & les Bonzes laisserent l'estude pour suiure les armes : tellement que l'an 1535. apres plusieurs assassinats & voleries, ils entrerent en la ville de Meaco, & en brusserent la plus grande partie. Depuis ces Bonzes ayans fait quelque desplaisir à Nobunanga, l'an 1551. il assaillit leur montagne, & en fit mourir plusieurs, & ruina 400. Temples. XII.

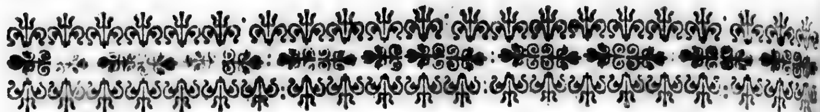
Les Dieux plus estimez du Iapon, sõt les Fotoques & les Cames, dont les premiers furẽt mis au nombre des Dieux à cause de leur grãde doctrine & austerité de vie, les seconds pour leurs beaux faits, & leurs inuentions singulieres. Ceux là furent pour la plus part Prestres & Bonzes, ceux-cy Princes & grands personnages, à raison dequoy ils demandent aux Fotoques des biens de l'autre monde, & aux Cames des biens terriens. Mais l'idolatrie des Iaponois ne

s'arreste paslà, vû que quelques-vns adorent le Soleil & les estoilles, les autres n'adorent que le Ciel, quelques autres donnent de la diuinité aux cerfs & autres bestes sauuages. Prés de Meaco on void vn Temple dedié à vn qu'ils estiment Dieu des lettres & science. Le diable vse d'vn grand artifice, & mesme de force pour se faire adorer à ces miserables en forme de diuerses bestes. Il entre dans le corps de ces infidelles & les trauaille cruellemẽt, & lors qu'on luy demande qu'il est, il respond par exemple qu'il est Roy des bœufs, & les menace qu'il ne partira delà qu'on ne luy bastisse vn tẽple, & si l'on ne luy tient parole, il retourne & trauaille le patient jusqu'à ce que tout soit accomply. On y void encor le Dieu d'Enfer auec vn regard espouuentable, ayant prés de luy deux démons, l'vn desquels escrit les pechez des hommes, & l'autre les lit. Les murailles du temple sont toutes couuertes de figures des peines que les diables donnent aux damnez. Le diable monstre à ces gens en plusieurs manieres, l'on leur donne à entendre que les bons ou mauuais succez dépendent de luy, selõ l'honneur qu'on luy porte. Il auoit de coustume de se presenter en vn lieu en telle sorte. Celuy qui brusloit de desir du bon heur de l'autre vie, montoit sur vn mont où il attendoit que le diable se laissât voir à luy. On voyoit apres le fantosme qui luy apparoissoit en certains lieux solitaires jusqu'à tant qu'il se precipitoit en quelque lieu où il mouroit. Cette tromperie fut découuerte par vn ieune hõme en cette sorte. Vn ieune homme n'ayant pû retirer son pere de telle superstition, se resoult d'aller en secret apres luy auec l'arc en main pour en voir le succez. Le diable vint en vne certaine semblance lumineuse, tandis que le vieillard prosterné en terre l'adore, le fils tend son arc soudainemẽt, & trãsperce de la fléche vn renard en lieu du diable. Apres cela suiuãt la trace & le sãg de ce renard il arriua à ce precipice que i'ay dit, où il trouua plusieurs ossemens de morts. Par ce moyẽ il delivra son pere de mort, & les autres de trõperie. Il faut ajouster à cette folie celle des obseques des morts, qu'õ fait auec vne grãde pompe & ceremonie. Car les Iaponois qui sont desireux d'hõneur

§IIII. font vne infinité de frais aux funerailles de leurs trespassez, & les Bõzes amassent force argẽt par cette voye. Ceux dont les heritiers ne peuuẽt porter cette despence sont enterrez de nuict secrettement, ou bien iettez aux voiries. Ceux qui sont plus deuots à Amide, qui est vn de leurs principaux Dieux, lors qu'ils sont saouls, & faschez de viure, se mettẽt dans vne grotte tellement fermée de tous costez, qu'il ne leur reste autre souspirail, que d'vne petite cãne percée. Ils demeurent là sans manger, inuoquãt Amide iusqu'à la mort. Aux lieux maritimes ils vont d'eux-mesmes à la mort en telle sorte. Ils amassent premieremẽt force argent d'aumosne, & l'ayant mis dans leurs besaces, preschent publiquement au peuple, & declarent l'intention qu'ils ont de passer à l'autre vie pour voir Amide: ce qui est loüé de tous, qui s'estonnent d'vne si grande deuotion. Ils se pouruoyẽt apres de faux pour couper les ronces & buissons qu'ils trouuent par chemin, & montẽt sur vne barque neufue, ayãs le col, les bras, le dos, les cuisses & les pieds chargez de cailloux, puis ainsi qu'ils sont en pleine mer, ils se lãcent dans l'eau où ils se noyent. Ils adorent outre les Foroques, les Cames, & Amide, le Dieu Xaque, qui est vne des principales deitez qu'ils ayent. On void la secte des Iensuans qui ne croyent que ce qu'ils voyent & touchẽt.

Il y a parmy tous ces idolatres vn assez bon nõbre de Chrestiens qui sont plus pleins de zele & d'ardeur que nous, tellemẽt qu'encor que les Roys de la Zenze en ayent fait executer plusieurs, que les Chrestiens y ayent enduré de

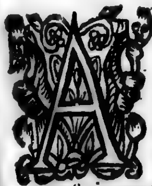
fort grands tourmens & ennuis. Il y en a toutesfois encor beaucoup qui n'ont iamais quitté la Religion qu'ils auoient embrassée. Les Peres Xauier & Tuzian Iesuites y ont longuement trauaillé & conuerty beaucoup d'ames, vû qu'en Amanguce on compta deux mille Chrestiens l'an 1556. & en Funie autant l'an 1559. le nombre des Neofites, ou nouuellement conuertis estoit de 1300. à Firande l'an 1562. deux beaux freres du Roy Cangoxima furent baptisez auec leurs femmes, l'an 1563. Sumitancle Roy d'Omure se fit Chrestien, & fut appellé Barthelemy, puis le Prince Simbara fit de mesme, & au pays d'Imori on baptisa cinq mille persõnes, en l'espace de 50. mille autour de Meaco on bastit 50. Eglises, dõt les principales estoyẽt Imory, Aye, Tochi Saue & Cabinoqui terre du Royaume d'Arime, où les Iesuittes auoient maison, & 450. Neophites l'an 1563. La foy s'estendoit cependant en la petite Isle d'Amacuse, en Fondo & à Xiqui Chasteau voisin d'Amacuse. L'an 1569. Le Roy de Bungo se fit Chrestien, & fut nommé François, & le Roy d'Arime fut baptisé & appellé Prothais: de sorte qu'en ce temps il y auoit en ces pays enuiron 140. mille Chrestiens, & plus de 200. Eglises. Il y auoit 113. Iesuites, dont il y auoit 40. Prestres & 73. Lais, & de ceux-cy 47. estoient du Iapon, & les autres d'Europe. On vit encor conuertir apres 40. mille sujets de Iust de Vaccondono. L'an 1587. il s'y conuertit enuiron six mille personnes, & l'année d'apres presque autant. Le Roy de Bugen & le successeur des Royaumes de Cicungo & de Cicuge, & les Seigneurs des Isles d'Ojan, de Gommotte, de Genzure & de Xiqui, qui est vne partie de l'isle d'Amacuse firent de mesme. Voila l'estat de la Religion Chrestienne au Iapon, jusques à l'an 1590. Depuis il y a eu de grandes guerres au Iapon, & persecutions contre les Chrestiens, mesme sous Taicosama regnant à present. Toutesfois la foy ne cesse d'y fleurir & de s'estendre en beaucoup d'endroits.



DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY DE BRAME, OV DE PEGV.

SOMMAIRE.

1. *Conquestes notables d'vn Lieutenant du* Pegu, *s'estât reuolté contre son Roy.* 2. *D'où viant qu'on leue facilement en ces pays d'Afrique & au Leuant de si grosses & si nombreuses armées, quels sont les moyens de les entretenir.* 3. *Armée de douze cens mille Ethiopiens mise en route par Paul Dias Capitaine Portugais.* 4. *Quels Royaumes possede auiourd'huy le Roy de Pegu. Situation & estenduë de cét Estat & ses ports principaux.* 5. *Description du Royaume de* Siam, *sa situation & circuit, ses Prouinces & villes principales.* 6. *De* Muntay. 7. *De* Cambaye 8. *De* Campae, Syncapure, Quedoe, Aua, Verme. 9. *Pegu abondant en ris, petits cheuaux, elephans, perroquets, ciuettes, cannes de la grosseur d'vn tonneau, rubis, laque ou gomme, poyvre, benjoin, musc, aloës, or, tygres, lyons.* 10. *Naturel de ceux de Pegu adonnez aux fémes, delices à la musique & aux sciences.* 11. *Barbares mœurs des habitans de Cambaye où les femmes se iettent dans le feu & bucher de leurs marys, les Nobles dans celuy de leur Prince.* 12. *Habillemens cottonnez seruants d'armes à ceux de Tarmassery, leurs bouchiers d'escorces d'arbres, leur breuuage d'eau sucrée & leurs licts de cotton.* 13. *Funerailles solemnelles des Sacrificateurs & leurs ceremonies* 14. *Leurs richesses au trafic de leurs ris, cheuaux, elephans, or, argent, laque, benjoin, musc, pierreries, beurre, huyle & poyvre.* 15. *De la garde du Roy composée de six mille hommes & trente mille elephans. Des Timares & le grand nombre de gens de guerre qui se trouue par tout le Royaume de Pegu.* 16. *Des terres du Royaume tenuës toutes en fief du Roy à vie & non à perpetuité. Et des supplices & peines ordonnées contre les homicides & detteurs.* 17. *De la Religion de ces pays, quelle est leur creance de la Diuinité. Des deux esprits qu'ils attribuent à l'homme. De la statuë du Pere des hommes longue de cinquãte pas, entr'autres dressée dans leurs Temples. Leurs Prestres & sacrifices.* 18. *Quelle opinion ils ont de la creation & durée du monde. Quels sont les Dieux qu'ils adorent, de la condition & lieu des ames apres qu'elles sont separees des corps.* 19. *Des Conuents de leurs Prestres portans teste & barbe raze, partie rentez, partie viuans d'aumosne.*



VANT que passer plus outre en ce discours, il faut sçauoir que quelques Royaumes des Brames, ou Bracmanes, obeyssoient jadis au Roy de Pegu, le long de la riuiere, & vers le lac de Chyamay où il tenoit ses Lieutenās. Or il y a enuiron soixāte & tant d'années, qu'vn Lieutenāt qu'il auoit au Royaume de Tangu, se confiant aux gens qui le suiuoiēt, & en l'authorité qu'il s'estoit acquise par ses faits d'armes, se reuolta contre ce Roy, & luy osta ce Royaume en tuant tous les principaux, & prit encores les villes & Royaumes de Prom, Melintay, Calā, Bacam, Mirandu, & Aua, pays habitez des Brames, qui rendēt vers le Septentrion, & ont de longueur plus de cent cinquante lieuës.

Il entreprit encore de se rendre maistre de Siam, & vint iusqu'à la ville d'Odie, capitale du Royaume de Muantay: mais il n'y pût aduancer aucune chose. Il se mit à cette entreprise auec trois cens mille personnes, employa trois mois à se faire chemin par des montagnes fort aspres, par de grandes forests, & par des lieux inaccessibles, où il perdit six vingt mille hommes, & emmena deux cens mille Samois prisonniers. Estant pres de retour en son premier estat, il assaillit le Royaume mesme Pegu, & le conquit, puis l'an 1567. retourna à l'étreprisé de Siam, en vainquit le Roy, qui se fit mourir par poison: mais ses enfans demeurerent prisonniers, de sorte qu'il conquit vne bonne partie de ce Royaume. Cettuy-cy auec ses successeurs est nommé par les Historiēs modernes Roy de Brame, ou selon quelques autres de Barme, pource que sa grādeur commença par la conqueste des Royaumes des Brames. Mais les Portugais luy donnant le nom de la plus noble & plus connuë partie de ses conquestes l'appelle Roy de Pegu. Il a essayé depuis bien souuent de se rendre maistre de la ville d'Odie, est venu à cette entreprise auec vn million de personnes. Et afin que cela ne semble chose fabuleuse (pource que nous auons dit ailleurs choses semblable) il ne sera pas hors de propos de monstrer icy d'où vient, qu'en ces quartiers là, & en quelques autres, on met en campagne de si grandes armées.

Ie dis donc premierement que les guerres se font ou sur les frontieres, ou en pays esloignez, & que celuy qui n'a force reuenus, & grande quantité d'argent en main ne peut faire la guerre longuement, ny auec de grandes armées. Car de mesme que les membres de nostre corps ne se peuuent mouuoir, ny continuer leur mouuemēt sans nerfs: ainsi les armées ne se peuuēt dresser, ny pousser où il est besoin, ny se maintenir vnis aux entreprises sans argent comptāt, qui les entretienne, les rafraichisse par maniere de dire en son tēps, & qui fasse venir apres elles des armes, des munitions, des viures, & autres choses necessaires à l'vsage de la vie, & au maniement des armes. Et pource que les reuenus des Princes (de mesme que les moyens des sujets d'où ils se tirent) sont limitez, que s'il tire durant vn ou deux ans force deniers hors de son pays, il s'apauurira soudain, & demeurera bien-tôt espuisé d'or, & d'argent, de là vient que les guerres esloignées ne se peuuent entreprendre, & se peuuent encore moins continuer, si ce n'est par les Princes qui ont de grands tresors assemblez de longue main, ou pour le moins des mines, qui ne peuuēt faillir, vû qu'il est certain que les tresors pour grands qu'ils soiēt prendront fin en peu de temps, d'autant que ce qui s'amasse peu à peu, par le menu en tēps de paix, se despense en gros en tēps de guerre: de sorte qu'vne année en cōsume beaucoup d'autres. C'est pourquoy vn Capitaine Portugais dit auec raison à Don Sebastien Roy

de Portugal, lors qu'il consultoit l'entreprise de Barbarie qu'on auoit besoin de trois torrens pour cette guerre, l'vn de viures, l'autre d'hommes & l'autre d'argent, & vn autre disoit à bon droict que pour faire la guerre il falloit de l'argent sans fin. Mais si toutes les guerres requierent vne grande despense, celle qui se fait au loin, la demande comme infinie.

Le grand Turc a esprouué cecy en la guerre de Perse, où vn Prince si puissant a consumé ses tresors, de telle sorte qu'il fut contraint d'abaisser l'alloy de l'or & de l'argent, d'en hausser le prix au double, & de souffrir la fausseté des monnoyes, & mille choses semblables, pour lesquelles les Ianissaires se sont souuent mutinez, ont couru furieusement la ville de Constantinople, en bruslant, & saccageant vne grande partie. Et certainement l'argent est vne chose si necessaire à vn Prince qui entrepréd quelque guerre, que Iean Iacques Triuulce, Capitaine fort renommé, lors qu'on luy demanda quelles choses estoiét necessaires à la guerre, dit qu'il en falloit auoir trois tousiours prestes, c'est à sçauoir, de l'arg nt, puis de l'argent, & encore apres de l'argent. Ce que ie dy se doit entendre lors qu'vn Prince tire de ses Estats la despése de la guerre, pource qu'il aduient quelquefois qu'vne armée s'entretient d'elle-mesme en faisant chemin & de sa propre conqueste, & que la poursuitte d'vne entreprise donne mesme des forces pour la continuer. Ainsi les Huns, les Vandales, les Gots, les Arabes, Alexandre le Grand, & du temps de nos ayeuls le grand Tamberlan, entretindrent de fort grandes armées hors de leur pays bien longuement, pource que ceux-cy entrant dans des Prouinces sans trouuer presque aucun qui s'opposât à eux, saccageoient les villes & les pays, & s'entretenoiét de ce degast. Le mesme est aduenu aux Portugais, aux Indes Orientales, & aux Castillans aux Occidentales, plus à ceux-cy qu'à ceux-là: vû qu'il n'y eut iamais peuple, qui sans despenser aucune chose du sien fit de si grandes conquestes que les Espagnols en ont fait de nostre temps en la nouuelle Espagne & au Peru. Mais cecy n'est pas si aisé à present qu'au téps passé, & se peut pratiquer encore moins en Europe qu'en Asie, ou en Afrique, à cause du grand nombre des forteresses, capables d'arrester l'espace de plusieurs mois, voire de plusieurs années de fort puissants ennemis, & de les lasser, ainsi que les Turcs esprouuerent à Ziphet petit Chasteau de Hongrie: vû que Soliman l'estant venu assieger l'an 1566 auec trois cens cinquante mille hommes, il le prit finalement, mais auec vne si gráde perte des siens, que d'vne si grande armée il n'en ramena pas vn tiers: & les Portugais qui au commencement de l'entreprise des Indes firent auec peu de gens, & en peu de tempsdes cóquestes signalées, n'ont pas passé outre depuis que ces peuples ont esté pourueus d'artillerie, & d'ingenieurs, & qu'ils ont basty des forteresses. Le mesme est aduenu aux Espagnols au nouueau monde: vû que depuis leurs premieres victoires, ils ont trouué en la nouuelle Espagne les Chichmeques, & au Peru les Pilcossons, Cirguans, & Cuques, il y a desia beaucoup d'années qu'ils n'ont pû gagner vn poulce de terre en la vallée d'Arauque, & de Tucapel au pays de Chile, où ces gens ayans vû que les Espagnols mouroient à coups de flesches, & d'autres armes, ne les ont estimez comme auparauant immortels, & enfans du Ciel, & auec l'expe ience, & la pratique ne craignent plus ny les cheuaux, ny les arquebuzes.

Mais si l'on ne fait la guerre loin du pays, ce n'est chose mal aysée de mettre sur pied dans peu de temps de grosses armées : & pour n'amener des

exemples anciens, nous lisons que les Gantois en Flandre se sont quelquefois opposez à la puissance du Roy de France auec quatre-vingt mille cõbattans, d'autãt que leur pays estoit bon & bien peuplé, & que la guerre se faisant sur leurs frontieres, ou dans leur Prouince, chacun couroit à la guerre auec de la prouision pour se nourrir quelques iours. Mais ils ne pouuoient cõtinuer longuement en cét estat, pource que la prouision & l'argent leur mãquoit, & ils estoiẽt contraints de s'en retourner, les vns au labourage, les autres aux boutiques, d'où ils tiroiẽt leur entretien. Ainsi les Escossois qui par faute d'argent n'ont iamais fait entreprise d'importance hors de l'Isle, aux necessitez de leur patrie, ont bien souuẽt mis ensemblẽ vn grand nõbre d'hommes en vn instant & ont auec cela assailly leurs ennemis, ont deffendu leurs frõtieres, ainsi que faisoient les Romains, qui durant quelques années tandis qu'il combattoient contre les peuples voisins de Rome, faisoient la guerre à leurs despens. Car ils sortoient pourvûs de viure pour vn ou deux iours, & finissoient la guerre par vn combat en peu d'heures, mais la longueur de l'entreprise de Veies, força le Senat de souldoyer les gens de guerre. Mais il est beaucoup plus aisé en Afrique & en Leuant qu'en Europe, de leuer des armées pour les entreprises voisines sans grande despence, pour beaucoup de raison. Premierement, pource que les pays sont vniuersellement plus abondans en choses necessaires à la vie humaine. Apres cela les peuples Meridionaux, & ceux du Leuant se contentent pour la pluspart du moins que nous. Ils sont chiches en leur mãger & en leur boire, & plus simples que nous, vû que ceux d'Europe contument à manger & à boire, non seulement ce qui leur suffiroit pour les nourrir, mais encor pour les armer contre le froid ; au lieu que les autres ne recherchent de leurs viandes que le moyen de se nourrir sans delicatesse. Le vin qui est parmy nous de plus grande despence que le pain n'est pas en vsage par eux, & leurs eaux sont beaucoup meilleures que les nostres. L'art des cuisiniers n'y est pas si polisé que parmy nous, & l'on ne s'y amuse à donner vn goust si delicat aux viandes. Les Turcs finissent leurs festins par le riz & le mouton, & les vestemens des Orientaux sont de beaucoup moins de despence que les nostres. Ils vont my-nuds à la guerre, & ne couurent autre chose que les parties honteuses : d'où vient qu'il n'y a parmy eux tant d'artisans & d'ouuiers que parmy nous : Et outre leur despence se resoult pour la plus grande partie, en vne piece de bombasin, qui les couure depuis le nombril, jusques aux genoux.

Doncques pour toutes ces raisons, on entretiendra plustot là dix mille soldats, que quatre mille parmy nous. Il faut adjouster à cela que l'attirail, & la conduitte de l'artillerie, des munitions, & tout ce qui est requis pour ce regard est d'inestimable despence, de laquelle la pluspart des peuples de Leuant sont exempts, principalement ceux qui n'ont pratiqué les Arabes, ny les Portugais, & qui se tiẽnent loin de la mer & auant dans le pays. Ce n'est pas aussi chose peu considerable que ces peuples vont à la guerre sans armes deffensiues, sans cuirasses, sans morion, sans maille, & sans plastron, en quoy nous despensons beaucoup, & outre ce nous ne les charions d'vn lieu à l'autre sans vne autre despence ; estant en cela fort differens des Romains qui portoient sur eux les armes offensiues & deffensiues, lors qu'ils alloient à la guerre ; & bien souuent encor leurs viures pour dix ou douze iours.

Or ces peuples ayans ces aduantages de la bonté du pays, de la facilité de se

nourrir, se vestir & s'armer, il leur est aisé de mettre en vn besoin de beaucoup plus grãdes armées, qu'à nous, à qui il faut beaucoup de choses, dont ils n'ont pas connoissance. Ainsi nous lisons de fort grands effets des armées des Assyriens & des Ethiopiẽs, de Belus, de Nine, de Semiramis, de Cambyses, de Cyre, de Daire, de Sesostris: & aux temps moins anciens, des Arabes, des Tartares & des Mogores : & pour n'alleguer pas des exemples si esloignées, voire mesme pour les acquerir de la creance aux choses passées par les succez presens, celle qui aduint en Angole l'an 1584. est fort signalée.

III. Angole est vne riche Prouince de l'Ethiopie Occidentale, voisine du Royaume de Congo. Paul Dias, Capitaine Portugais, rencontra en ce pays le second iour de Février, vne armée de douze cens mille Ethiopiens, que le Roy d'Angole luy opposa, qui fut toutesfois rõpuë & mise en fuitte. Il est vray que les grandes armées durent peu, & sont plus semblables aux torrens qu'aux riuieres : vû qu'on les peut bien mettre ensemble, mais non les entretenir, sinon autant que ce qu'ils portent auec eux dure. De là vient qu'elles sont dissipées en peu de iours, & abandonnent bien tôt l'entreprise, d'autant qu'ils ne menent rien qui puisse tirer auec eux les marchands & les viuandiers auec les choses necessaires pour le soustiẽ de la vie, pour l'vsage de la guerre, outre que pour pournoir vn million de Soldats de ce qui leur est necessaire, il faudroit vn autre million d'hommes, de charettes, de bestes de charge & de goujats, de marchands & de viuandiers qui les suiuissent, & les riuieres ne pourroient presque pouruoir vne telle multitude d'eau ny les campagnes de bleds, à raison dequoy il faudroit qu'elle se ruinât, & s'aneantit d'elle mesme. Ces Roys de Leuant qui mirent sur pied des armes extraordinaires, & les menerent à la guerre en pays loingtains, & connoissant bien ce que nous venons de dire, firent premierement grande prouision d'argent & de viures, de munitions, & de toutes autres choses necessaires. Entre les autres Xerces qui mit en campagne la plus grande armée dont on ait iamais ouy parler, dressa tout son appareil l'espace de sept années.

Mais pour retourner au Roy de Brame, il prit ces années dernieres les ports de Martabane & de Tarnasser, puis retournant ses armes tanstot du costé du Nord, tanstot du Ponent, il trauailla les Princes de Caor & de Tipure, & se rendit maistre du Royaume de Macin, & Aracan, ayant mené à cette entreprise trois cens mille hommes & quarante mille Elephans.

Ce Roy possede aujourd'huy les Royaumes de Pegu & de Tangu, de Prom, Melintay, Calam, Bacam, Mirandu, Aua & Brame, qui sont exposez au Nord, puis le Royaume de Siam, & les ports de Martabane & de Tarnasser, & encor les Royaumes d'Aracan & de Macin.

Le Royaume de Pegu est assis en forme de demie Lune entre les montagnes habitées de Brames & des Iangomes, & s'estend le long de la mer, depuis la ville de Roy posée sur la coste au 14. degré, & vn tiers iusques à Sedoc, qui est au 17. degré pareillemẽt sur la coste, l'espace de 90. lieuës, & comprend bien enuiron autant en largeur dans les pays. Les autres disent que le Royaume de Pegu, occupe de coste de mer le riuage Occidental du Golphe de Bengale 300. mille, prenant cét espace depuis la ville de Tauay iusqu'au cap de Ni[illegible]. Il est trauersé par le milieu de la riuiere de Pegu, qui donne son nom [illegible] le Royaume. Ses ports principaux son Pegu, sur la riuiere du mesme [illegible] Tauay, Martabane & Losmin.

Le Royaume de Siam, qu'on nomme aussi de Sorneo est tres-grand, s'estend tant du costé d'Est, que d'Ouest jusques à la mer. Il est assis entre le pays de Chauchinchine & le Royaume de Terme, pour le regard de ce qui est auant en terre, pour le regard de la coste, il s'estend depuis la ville de Campae jusques à celle de Tauay, cét espace fait enuiron 500. lieuës. Il est vray que les Mores & Arabes en ont vsurpé pres de 200. & tiennent les villes de Patane, de Paam, d'Ior & de Pere, les Portugais se sont saisis de la ville de Malaque. Or ce Royaume en compréd quelques particuliers, c'est à sçauoir celuy de Siam, ou Chamua premierement, puis celuy de Muãtay, où est la ville d'Odie, ceux de Brame, Caipumo, Cheneram, Cambaye & Campae, & outre ce Iangome, Cucceray & Lancaam, lesquels trois Royaumes sont habitez des Layes. Les principales villes de tout ce Royaume sont Siam, Odie, Cambaye, Campae, Sincapure, Malaque & Quedoe.

Siam, est vne fort grande ville propre au commerce: vû qu'elle est assise sur le bord de la large & profonde riuiere de Menam, il y a grãd nombre d'habitans, vû qu'outre les naturels, on y compte pres de 30000. familles de marchands Mores. Odie capitale du Royaume de Maantay est plus grande que Siam, qu'on y compte pres de 40000. maisons. VI.

Cette ville est bastie à la façon de Venise, tellement qu'on se peut pourmener par tout sur des batteaux, on dit qu'on y trouue bien 200. mille.

Cambaye est assise sur le bord de la riuiere de Menon, qui venant de la Chine, auant que se descharger dans la mer des Indes, reçoit beaucoup de riuieres, pres de son emboucheure se forme vn lac qui a de tour enuiron 200. milles. Cette ville est la capitale du Royaume de Cambaye. VII.

Campae est vne ville mariti me qui cõmunique son nom à tout vn Royaume. Celle de Sincapure est assise en l'extremité Meridionale de ce pays sur vn Cap, que quelques-vns prennent pour le grand promontoire, où Ptolomée met la ville de Zabe, mais Magin estime que c'est plustôt Palure ou Ptolomée, d'où partent ceux qui veulent aller par mer en Chryse ou au Iapon. Quãd à la ville de Malaque ie l'ay descrite au discours du Roy d'Espagne. Quedoë est vne ville renommée à cause du poivre qui naît en son terroir. VIII.

Aua estoit vn riche Royaume de Brames ou Bracmanes, auant que le Roy de Brames s'en emparât. Sa ville capitale est Aua, assise sur vne riuiere de mesme nom.

Le petit Royaume de Verme est voisin de celuy de Bengale, & n'a aucun port de mer. Quãd à celuy d'Aracham il est assis au Nord du Royaume de Bengale, pres la riuiere de Chabery. La ville capitale qui dõne son nom à ce Royaume est assise sur ce fleuue, à 45. milles loin de la mer.

QVALITE'.

LE terroir du Royaume de Pegu est extrémement fertil, & propre à porter du froment. On y recueille ordinairement vne incroyable quãtité de riz, à cause de la riuiere de Pegu, qui courant par tout le Royaume s'enfle quelquefois si fort, qu'elle inonde vn grand espace de terre. Ce pays nourrît aussi force animaux entre lesquels il y a vn nõbre presque infiny de petits cheuaux, qui sont toutesfois bons & propres à porter, & force Elephans qu'on prend en certaines montagnes fort hautes, & qu'on garde pour l'vsage de la guerre. IX.

Il y a pareillement des perroquets qui ont la voix meilleure, & sont plus beaux qu'aucuns autres qu'on voye ailleurs. On y trouue aussi grand nombre de ciuettes: il y croit des cannes de la grosseur d'vn tonneau. On y voit aussi force rubis qui naissent. Il y vient aussi force laque, que quelques-vns disent estre la gomme de quelques arbres, les autres disent qu'on l'amasse sur les fueilles comme la manne.

Le pays de Siam est plain: mais entouré de montagnes, fort herbu, plaisant, gras & fertil, & abondant en ris, en bled, & autres choses necessaires à la vie. Il porte quantité de poivre, de benjoin, d'or, d'argent, d'estain, d'autres metaux. Il s'y trouue aussi force musc, grand nombre de cheuaux, & d'Elephans. On voit en ce pays le lac de Chyaneay, duquel sortent les riuieres d'Aua, Caipuno, Menan, Menon, & autres qui arrousent plusieurs Prouinces, & rendent leurs terres grasses, ainsi que le Nil fait en Egypte. Il y a du costé du Leuant sur la frontiere de Chauchinchine de grãdes forests, où se nourrissent force tygres, lyons, & autres bestes sauuages.

Le pays de Cambaye est abondant en riz, en chair, & en poisson, de mesme qu'en cheuaux, & en Elephans, & produit aussi quelque peu d'or.

Le Royaume de Cãpae abonde en or, & en toutes choses necessaire à la vie. Il produit du meilleur aloez qu'on puisse voir, & qui naisse aux montagnes, n'est moins estimé de tous les peuples d'Orient que l'argent.

Le Royaume d'Aua porte force spinelles, & rubis qu'on amasse en ces montagnes. Il nourrit aussi des animaux qui portent le musc, & semblablement grand nombre d'Elephans, de cheuaux, & la terre abonde en toutes choses necessaires à la vie.

MOEVRS ANCIENNES.

Afin de n'ennuyer le Lecteur par des redites importunes, ie le remets pour ce chef au discours du Royaume de Narsinge, où il pourra voir premierement en general les mœurs anciennes des Indiens, & en particulier celles de quelques pays qui sont a present sujets au Roy de Brame.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Ceux du Royaume de Pegu sont de moyenne taille, & plustôt gros, que desliez. Ils sont agiles, & robustes, & toutesfois peu propres à la guerre. Ils vont tous nuds, excepté qu'ils couurent leurs parties honteuses. Ils couurent leur teste d'vn drap blanc, qui est accõmodé en façon de mitre. Ils sont extrémement adonnez à l'amour des femmes, & portent pour l'amour d'elles des clochettes d'or ou d'argent pendues à leurs membre, afin qu'elles sonnent lors qu'ils vont par la ville. Quelques Iuifs tiennent, que les mines d'Ofir renõmées en l'Escriture estoient en Sumatre, & quelques autres en ce Royaume, & que ceux du Pegu ont tiré leur origine de quelques Iuifs qui y furent cõfinez par Salomon. Mais les sots Peguns, disent qu'ils sont sortis d'vn chian & d'vne féme Chinoise, qui resta au pays du bris d'vn nauire. Ils sont du tout adonnez à toutes sortes de plaisirs, mille superstitions estranges & ridicules. Ceux du Royaume de Siam plõgez en toutes sortes de delices, aymẽt passionnément les femmes, & sont sujets à gourmander au possible. Ils affectionnẽt

la Musique, & s'y plaisent tout ce qui se peut. Ils n'exercent point d'arts mechaniques, mais ont grands nõbre d'esclaues dont ils se seruent pour cét effet, toutesfois ils vaquent au labourage. Ils ont des escoles publiques, où ils enseignent leurs loix & leur Religion en langue vulgaire: quãt aux sciences, ils les enseignent en vne autre langue differente de la commune. Ils s'estiment des plus nobles, qui font profession de l'hõneur. Ils sont magnifiques en leurs habits. Les Roys de Siam estoient obligez à leur aduenement à la couronne de commencer quelque temple, lequel ils ornoient de fort hautes pyramides & d'vne infinité d'Idoles.

Les habitans du Royaume de Cambaye sont vaillans au possible, s'adonnent à la nauigation, & au trafic, toutesfois leurs mœurs sont fort barbares, XI.
vû qu'ils pensent que les hommes & bestes sont de mesmes condition. Leurs femmes se iettent dans le feu, où elles bruslent apres la mort de leurs marys: & apres la mort de leurs Roys non seulement leurs femmes, mais encor quelques nobles se precipitoient volontairemét dans le feu où brusloient les corps de leurs Princes.

Ceux de Campae vsent fort du bois d'aloës, tant en leurs bains, qu'aux funerailles des principaux de la Prouince.

Ceux de Tarnassety s'arment d'hablimens fort cotonnez, d'espées courtes, XII.
des boucliers ronds faits d'escorces d'arbres, viuãs de toute sorte d'animaux, excepté de vaches. Ils mãgent à terre sans nappe, ny seruiette, & ont pour leur breuuage de l'eau succrée. Leurs licts sont haut esleuez, faits de coton, & leurs habits sont aussi de coton ou de soye. Ils cultiuent les terres de mesme sorte que nous, & viuent presque de mesme façon. Mais ils y ont de coustume de ne depuceler point leurs fẽmes, ny les toucher que quelque blanc, soit Chrestien ou Mahometan n'y ait dõné la premiere attainte, & de là en auant si les maris les trouuent en faute il leur est permis de les tuer. Lors que les Sacrificateurs XIII.
viennent à mourir ils bruslent leurs corps, & font vn sacrifice solemnel au diable, & les cendres estans recueillies, ils les mettent dans des vrnes, ou pour mieux s'expliquer, dans de grands vases bien clos & bouchez, qu'ils enfoüyssent sous terre, & tãdis que le corps bruslent ils y iettent force aloës, myrrhe, benjoin, corail, encens, sandal & autres odeurs soüefues aromatiques, & cependant les trompettes & les fluteurs sonnent.

Durant cette solemnité il y a 20. ou 30. hommes desguisez en diables, ainsi qu'ils les peignent, qui vont autour du bucher, sautelant & trepignant de joye, & comme assurant le monde du repos du defunt, de qui la femme est toute seule pres du lieu battant sa poitrine, pleurant, gemissant, & s'escriant, auec vn grand tesmoignage de tristesse, & tout cela se fait enuiron la minuict. Quinze iours apres cecy la femme du deffunct conuie tous ses parens les plus proches du trespassé, & leur fait vn grand festin au lieu mesme où son mary a esté bruslé, où elle se trouue parée de ses robes & ioyaux que ses parens y portent, & faisãt vne fosse profonde ou bien vn puits, ils l'emplissent de bois sec & aromatique, l'entourant de roseaux cõme vne haye ou closture, & couurent ce lieu d'vn drap de soye, afin que le puits ne soit apperceu Apres le festin plusieurs menestriers ioüent de leurs instrumẽs autour de cette fosse, & cela fait on sacrifie au diable, & soudain que le sacrifice est finy, la femme vient comme toute forcenée, dançant & sautãt en tirãt vers ce puits qui est tout en feu, & qui vomit force flammes, se recõmande aux prieres de ceux qui sont déguisez en dia-

bles, afin que satan la reçoiue en sa cõpagnie, & luy rendre le voyage seur & aisé. Ces propos acheuez, elle court vers le puits, s'enueloppant de son drap de soye, & se lance toute viue dans la flamme, & soudain ses parens la chargent de bois & de poix-raisine, afin que ces matieres ainsi cõbustibles la fassent plustôt mourir. Que si la femme oublioit ce deuoir à l'endroit de son mary, elle seroit deshonorée à iamais. Il faut toutesfois noter que cette coustume est seulement obseruée par les grandes Dames, & que les plus grands du pays assistent ordinairement à cette ceremonie.

Les habitans de Verme sont noirs, & vont tous nuds, excepté qu'ils couurent de toile de coton leurs parties honteuses.

RICHESSES.

LA Richesse de ces Royaumes peut estre comprise par leur fertilité. Car le pays estant plain & arrousé de plusieurs belles & grandes riuieres qui engraissent les terres, ainsi que le Nil fait en Egypte, on ne sçauroit dire cõbien toutes choses y abõdent. Ils tirent beaucoup de leurs ris, cheuaux & Elephans, de leur or, argent & estain. Les marchãs y abordent de tous costez, emportent du Pegu force riz, comme i'ay ja dit, de la lacque, du benjoin, du musc, des pierreries, de l'argent, du beurre, de l'huyle, du sel des oignons, & choses semblables propres à manger. On tire de ses ports quarãte vaisseaux, voire dauantage chargez de riz pour Sumatre.

Le Royaume de Siam enuoye dehors du poivre, du musc, du benjoin, de l'or, de l'argent, & de l'estain, & vn nombre presque infiny de cheuaux & d'Elephans. Celuy de Cambaye porte quelque peu d'or, & pouruoit les Estrangers de force cheuaux & Elephans. Celuy de Campae ne tire peu de profit de son bois d'aloës.

Quedoë est renommée à cause de son poivre qui est fort bon, & pour cette cause est recherché des marchãds estrangers qui abordẽt les pays de par delà.

Il y a au Royaume d'Aua grand nõbre de marchands de pierreries, principalement de rubis & de spinelles. Ils vendent aussi quantité de musc, force cheuaux & Elephans.

Par ce que dessus on peut iuger si le Roy de Brame qui a des pays fournis de tant de choses qui sont recherchées de toutes parts, doit auoir de grandes richesses.

FORCES.

ON ne peut douter que le Roy de Brame ne soit vn puissãt Monarque, puisque le seul Roy de Siam, qu'il a despoüillé de son Royaume, qui n'estoit presque qu'vne quatriesme ou cinquiesme partie de ses Estats, auoit ordinairement six mille hommes de garde, & trente mille Elephans, dont il y en auoit trois milles propres pour la guerre : ce qui doit estre beaucoup estimé à cause de la grande despence de ces animaux. Il auoit comme des Timars par son Royaume, & par ce moyen vingt mille cheuaux, & deux cens cinquante mille hommes de pied tous prests à le suiure à la guerre sans charger autrement le Royaume : & s'il eut voulu mettre sur pied de plus grandes forces, elles se fussent montées à vn million d'hommes, pource que le Royaume est fort grand, les villes & Prouinces y sont du tout pleines & peuplées. Car la seule ville d'Vdie capitale du Royaume de Siam, peut enuoyer dehors cinquãte mille hommes. On peut comprendre par ce que dessus combien ce Prince est puissant, puis qu'il abonde non seulement en viures, & en toutes sortes de richesses, mais encor en hommes.

GOVVERNEMENT.

LE Roy de ces pays est Seigneur absolu de toutes les terres de ses Estats, & XVI.
les baille à tenir à des laboureurs pour certaines sommes, ou bien il les donne aux grands de son Royaume pour leur entretenement & pour quelque temps, ou bien pour leur vie: mais non iamais à perpetuité pour en disposer & les laisser aux leurs comme vn droict hereditaire. Il donne encor aux principaux des villes, des terres auec Iurisdiction, pour quelque temps, ou pour leur vie, à condition qu'ils le viendront seruir aux occasions de la guerre auec tant de gens de pied, de cheuaux, ou d'Elephans. Le Roy de Pegu souloit auoir autresfois entr'autres soldats de garde mille Chrestiens ausquels il se fioit, & qui manioient toutes les affaires de sa cour. On tient que ce Prince les charge d'estranges imposts.

Entre ceux de Tarnasser, l'homicide est puny de mort, sans qu'aucune grace luy soit faite. Les detteurs sont condamnez à satisfaire, si le creantier monstre la cedule, vû qu'ils escriuent en du parchemin presque semblable au nostre, au lieu que ceux de Calicut escriuent en des escorces & tablettes de bois. Si vn estranger y decede sans hoirs, le Roy succede à son heritage, d'autant qu'aucun n'y peut tester, le Roy se disant Seigneur de tout.

RELIGION.

CEux de Siam qui sont estimez autheurs de presque toutes les superstitiõs XVII.
des contrées de par de là, tiennent Dieu pour Createur du Ciel & de la terre, & pour celuy qui doit recompenser les bons, & punir les meschans. Ils croyent que l'homme a deux esprits autour de luy, dont l'vn le guide au bien & le garde, & l'autre le tente & le trauaille. Ils bastissent plusieurs Temples somptueux, & y dressent beaucoup de statuës d'hommes qu'ils estiment estre montez au Ciel pour leur bonne vie. Entre les autres statuës on en void vne du pere des hommes, comme ils disent, qui est longue de 50. pas. Ils ont opinion que cettui-cy fut enuoyé du Ciel, & que de luy nasquirent certains personnages qui endurerent de griefs & fascheux tourmens pour l'amour de Dieu.

Les Prestres qui sont fort honorez en ce pays, vont vestus de drap iaune (vû que tout ce qui est iaune pour la ressemblance qu'il a auec le Soleil, l'or est là dedié à Dieu) & les femmes n'entrent nullement en leurs maisons, où ces Prestres ne nourrissent point de poules, pource qu'elles sont femelles. C'est vn si grand forfait parmy eux de boire du vin, qu'on lapide les Prestres qui sont cõuaincus d'en auoir beu. Ils ieusnent souuent, mais principalemẽt en vn temps auquel tout le peuple accourt aux temples & aux Predications qu'ils font. Ils disent leurs offices à heures determinées, partie du iour, partie de nuict. Ils tiennent que le monde a eu commencement, & doit durer huict mille ans, & qu'ils XVIII.
en ont desia passé six mille. Ils tiennent aussi que le monde finira par feu, que lors on verra ouurir au Ciel sept yeux du Soleil qui secherõt les riuieres & la mer & brusleront la terre, & qu'il restera parmy les cendres deux œufs, d'où sortiront vn grand homme & vne femme qui renouuelleront le monde, & lors il n'y aura plus de mer qui ait son eau salée, mais de plaisans lacs, estangs, ruisseaux & fleuues, qui arrouseront la terre de toutes parts, en telle sorte qu'elle abondera en tous biens sans trauail d'homme.

Ils ont vne infinité d'Idoles, & adorent entr'autres choses les quatre Elemens, & chacun eslit en sa mort la façon de ses funerailles, selon l'Element qu'il a adoré. Ceux qui ont adoré la terre sont enterrez, & ceux qui ont porté honneur au feu sont bruslez, ceux qui ont reueré l'air, sont pendus, afin d'estre deuorez des oyseaux, & ceux qui ont eu l'eau en particuliere veneration, sont noyez.

Au Pegu les plus sages mettent des mondes innombrables successiuement l'vn apres l'autre & vne infinité de Dieux, mais non tous ensemble, ains plus & moins à chaque monde. Ils en donnent cinq à celuy auquel nous sommes, & dient qu'il y en a desia passé quatre. Ils croyent que le monde finira par feu, & qu'il se renouuelle continuellement auec ses propres dieux. Ils mettent encor au nombre des Dieux quelques hommes, mais auec condition qu'ils soient auparauant passez en des poissons, des animaux terrestres & des oiseaux de toute sorte. Ils tiennent qu'il y a trois lieux establis apres cette vie, c'est à sçauoir vn de tourmens, l'autre de delices, & le troisiesme d'aneantissement, qu'ils appelleut Miba. Ils disent que les ames demeurent tant aux deux premiers lieux, & en sortent, retournans en ce monde tant de fois, qu'elles sont en fin dignes d'estre admises au Miba. De ses principales naissent tant de vanitez & de superstitions, & tant de folles ceremonies & opinions, que tout homme de iugement les pourra mieux imaginer qu'on ne les sçauroit exprimer. Ils adorent aussi certaines masses de terre de chaux dorées d'or, de fueilles faites à la façon des pyramides d'Egypte, lesquelles ils nomment Varelles, qui sont de
XIX. telle hauteur, que la moindre est de la hauteur de 40. brassées. La plus grande est en la ville de Degum, de telle hauteur, & qu'on en descouure la plus grãde partie du Royaume. Il y a au fait quelques masses de fer auec vne pomme & vn chappeau de bronze entouré de clochettes, où ils pendent les ioyaux & toutes autres choses qu'ils luy offrent. Ils adorent ces Varelles comme leurs Dieux, & les font hautes, pour signifier leur grandeur, ainsi qu'ils dient. Ils ont aussi des Conuents de Prestres voisins des temples de leurs Idoles, en nombre de plus de trois cens pour chacun lieu. Ceux-cy ont la teste raze & le menton sans barbe, & vsent de robbes longues auec la manche qui va jusqu'aux pieds. Ils ne frequentent nullement les femmes, & pratiquent peu auec les hommes: toutesfois ils reçoiuent fort courtoisement les estrangers. Quelques-vns de ces Conuents viuent de leurs reuenus, les autres d'aumosnes. Il y a pareillement des maisons destinées pour les femmes qui se veulent retirer. Ils ont quelques logis qui ne seruent que comme d'armoires d'Idoles qu'ils y mettent & gardent par deuotion, & il y en a vn où l'on tient qu'il y en a plus de six-vingt mille. Ils ieusnent trente iours de l'année, & ne mangent rien jusques au soir. Ils croyét qu'en l'autre vie le larron sera esclaue de la personne à qui il a desrobé quelque chose, & croyent que c'est peché de tuer quelque chose que ce soit qui ait vie: à raison dequoy le Roy commande souuent par deuotion, qu'on ne peche point, & qu'on ne fasse mourir aucune chose qui viue, mais cela est peu obserué à cause de l'auarice des officiers qui se laissent aisément corrompre auec l'argent.

DISCOVRS.
DV GRAND MOGOR.

SOMMAIRE.

1. *DE la grãde estẽduë de l'Empire du* Grand Mogor, *qui cõtient* 47. *Royaumes, de l'establissemẽs de deux nouueaux Princes en cét Estat.* 2. *Descriptiõ des Royaumes qu'il possede, en premier lieu de celuy de* Cambaye, *sa longueur, ses bornes, ses places plus fameuses & remarquables.* 3. *Du Royaume de* Bengale. 4. *De* Sanque. 5. Dely. 6. *De l'origine & source* d'Inder, *principalement du Royaume de Cambaye, de l'abondance du pays en froment, vis, cire, sucre, encens, fruicts, espiceries, cotton soye, elephãs, dromadaires, cheuaux, pierres, grosses cannes.* 7. *Des riches armes des anciens habitans, leur libre conjonction, eshontée accointance des femmes en public, & la cruelle coustume de massacrer leurs parens deuenus vieils & sur l'âge.* 8. *De la barbarie de cette nation, mangeant les corps de leurs parens trespassez.* 9. *Quels estoient leurs Dieux & sacrifices.* 10. *Du naturel de ce peuple, leur couleur & constitution de corps, leurs vestemens, mariages & sorcelleries.* 11. *Leur richesse au trafic du cotton, soye, espiceries, & pierreries, tresor d'or & d'argent du Roy.* 12. *Leurs forces au grand nõbre de caualerie, canons de bronze, elephans de charge, & armes.* 13. *Nombre de caualerie, infanterie, & elephans qui en vn besoin le grand Mogor peut mettre en campagne.* 14. *Discours des empeschemens du progrez & accroissement de cét Empire.* 15. *De trois sectes de Religion de ce peuple, Paganisme, Mahometisme & Iudaisme.*

L'Empire de ce Prince embrasse la plus grande partie de ce qui est contenu entre le mont Caucase, aujourd'huy Dalanguer, ou Naugrocor, la mer, entre le Gange & la riuiére d'Inde, ou Inder. Il possede force Royaumes (vû que quelques-vns en mettent iusques à quarante sept,) toutesfois le Nissamaluc, & l'Idelcan, sont deux grands Princes presque nouuellement establis, & tiennent vn fort grand pays, qui se nomme Decan, qui a de longueur de coste de mer seulement deux cens cinquante milles. L'vn de ces Princes, c'est à sçauoir le Nissamaluc, se tient en la ville de Danager, & l'Idelcan en celle de Visapore, combien que la principale ville du Royaume soit Bider, apres laquelle on met celle de Decan, qui a dõné son nom à toute la contrée. I'ay dit cecy afin qu'on eut quelque connoissance de ces deux grands Princes proches du Mogor, puis que nous ne la pouuõs auoir entiere, & qu'on ne leur peut dõner vn discours particulier. Mais pour reuenir au grãd Mogor, les principaux Royaumes qu'il tient sont ceux de Cambaye, Dely, Sangue, Mandro, Beugala, outre plusieurs autres, la ville de sa demeure s'appelle Dely, de laquelle tout vn Royaume prend son nom.

II. Le Royaume de Cambaye, qui se nomme aussi Guzarate, a de longueur de coste de mer cinq cens mille, depuis la riuiere de Bate, qui se descharge dás la mer pres de la ville de Caul, iusqu'au pays de Circam de Perse, & des autres costez il joint aux Royaumes de Dulcinde, & Demandao. Tellement qu'il a pour ses bornes du Leuant le pays de Dandaco, du Ponẽt les Nautaces, ou Gedrosiens, du Nort les Royaumes de Sangue, & de Dulcinde, du Midy la mer Oceane, & les frõtieres du Royaume de Decan. Ce Royaume dõc est de fort grande estenduë, & plein de villes, bourgs, villages & d'habitans: tellement qu'on y cõpte 60. mille lieux peuplez, Les places plus fameuses & remarquables de ce pays du long de la coste, sont la ville de Daman, Bandore, Curar, Ranel, & Bazuin, dont les deux premieres ont esté quelquesfois ruinées par les Portugais. Mais au milieu du pays on trouue Madabar, ou Amodabar, Cambaye, qui a communiqué son nom à tout le Royame, & qui contient 130. familles, est la plus belle ville de ces quartiers là, à raison dequoy on la nomme le Caire des Indes, Campanel, qui est l'ancienne demeure des Roys du pays, assise au sommet d'vne montagne, & ayant sept enceintes de muraille, puis la ville de Tanaé, & quelques autres, entre lesquelles est Diu, possedé par les Portugais de mesme que Daman, dont nous auons desia fait mention.

III. Le Royaume de Bengale est aussi tres grãd, & contient plusieurs villes tant maritimes qu'autres, & a de longueur de coste 120. lieuës & autant dans le pays. Le grand Mogor s'est rendu maistre de ce grand Royaume depuis peu de temps. La ville de Gouro estoit la demeure des Roys du pays, & celle de Bengale, qui donne son nom à toute la Prouince, est mise entre les plus belles, & plus grandes de toutes les Indes.

IV. Le Royaume de Sangue, nommé par quelque autre de Citor, a pour sa ville capitale le Citor, qui (selon Maffée) est assise en lieu aduãtageux, à 12. mille de circuit, & force belle maisons, tant publiques que particulieres, est fortifiée de bastions beaux & bons par excellence, & ceinte de bonnes murailles. Ce pays a esté presque de nostre temps sujet à vne femme nommée Crementine, autant courageuse, que belle, qui s'estãt reuoltée contre le Roy Badurie, à qui elle payoit auparauant quelque tribut, fut despoüillée de la ville de Citor, où elle s'estoit fortifiée, auec trente mille hõmes de pied, & deux mille cheuaux & depuis le grand Mogor s'est rendu maistre de la plus grande partie.

V. Le Royaume de Delly est assis entre les Royaumes de Decan, de Narsingue, d'Oxire & de Cambaye, mais il est separé de celuy de Cambaye par des montagnes. Il fut iadis habité de vaillantes femmes, ou Amazones, dont il en reste encore quelques-vnes, qui vont à cheual comme des hommes. Il y auoit vn Roy Mahometan qui regnoit n'agueres en ce pays, & de qui la femme marchoit ordinairement accompagnée de deux mille femmes à cheual: mais en fin ce Royaume est tombé entre les mains du grand Mogor, qui en est à present maistre. Ce grãd Prince se tiẽt en la ville de Delly capitale du Royaume.

QVALITE'.

VI. LE Royaume de Cãbaye est arrousé de plusieurs riuieres, dont la principale est celle d'Inder qui passe au milieu. Cette riuiere vient du mont Caucase, auiourd'huy Nangrotor, & apres vn long cours d'enuiron 900. mille, se

va rendre dans la mer Oceane, par deux embouchures fort grandes. Le pays abõde en froment, riz, cire, succre, encens fruicts de toutes sortes, & espiceries, & il y a si grãde quantité de cotton & de soye, qu'on en charge quelquefois 40. voire 50. Nauires pour les porter ailleurs. On y trouue pareillement grãd nombre de cheuaux & d'Elephans, d'Abades qui sont deux fois aussi grands que des taureaux, ayans sur le musle vne petite corne, & ont la peau si dure, qu'il n'y a homme qui la puisse percer d'vn coup d'estoc, & dãs les mõtagnes la pierre d'Onix, vulgairement Cornaline & force diamants, & chalcedoine, ce pays abonde encores grandement en storax liquide.

Le Royaume de Bengale est arrosé de la riuiere de Chaberis, à qui quelques-vns donnent auiourd'huy le nom de Guenge, pensant que ce soit le Gange des anciens, combien qu'ils mettent vn autre fleuue assez prés de cettuy-cy, qui partant du mont de Gate se descharge dans le Golphe de Bengale assez prés de l'embouchure du Chaberis. Ce pays produit abondãment toute sorte de choses necessaires à la vie humaine: vû qu'il porte grande quantité de riz, de froment, de succre, de tres-bon gingembre & du poivre long. Dauantage il n'y a pays où l'on trouue plus de cotton & de soye, quant à la chair & au poisson, il est impossible d'en rencontrer d'auantage en aucune autre contrée : & le meilleur est que tout son pays joüyt d'vn air doux & temperé, qui fait que de tous costez beaucoup de gens y abordent. Il y a des arbres nommez Moses, qui portent vn fruict si doux & si delicieux, que les Iuifs & Mahometans qui s'y tiennent, croyent que c'est le fruict qui fit pecher. Adam. Il y a aussi de si grosses canes, qu'elles seruent de barils & semblables vaisseaux, & à grande peine vn homme en peut embrasser vne seule.

Le pays de Dely, outre les choses que nous auons trouuées aux autres Royaumes abondent en cheuaux, en elephans, & en dromadaires.

MOEVRS ANCIENNES.

POurce que le grand Mogor & ceux qui auec luy se sont emparez de cette partie des Indes sont venus de Zaghetay, à raison dequoy ce Prince se vante d'estre yssu de la race de Tamerlan, & que les Massagetes ont esté habitans de cette contrée, il ne sera mal à propos de dire quelque chose des anciennes mœurs de ce peuple. VII.

Ils enrichissoient d'or leurs baudriers, morions, salades & les espaulieres de leurs harnois, outre ce les poictrails de leurs cheuaux estoient couuerts de fin or, duquel ils faisoient aussi les mors des brides, selon Strabon les bardes & les chanfrains. Le bout de leur lance estoit d'airain, dont ils garnissoient aussi leurs carquois, n'ayans aucun vsage de fer ny d'argent. Chacun d'eux prenoit vne femme, quoy que tous les accointassent en public, & sans aucune honte. Si quelqu'vn d'entr'eux desiroit d'auoir affaire à sa femme, il ne faisoit que pendre son carquois à son chariot & empoignoit sa femme sans se soucier nullement de tous ceux qui la pouuoient regarder.

Ce peuple auoit cette coustume, qu'aussi-tôt que quelqu'vn estoit deuenu vieil, ses parens & alliez s'assembloiẽt & massacroient auec luy quelques brebis pour luy faire compagnie, faisãt cuire ensemble indifferemmẽt la chair de l'hõme & celle des brebis, en dressoient leur festin, & tenoient cette mort pour

la plus heureuse qui leur eut sçeu arriuer. Ils ne mangeoient point ceux qui mouroient en langeur & de maladie, mais les enterroient desplorans leur fortune, pour n'auoir eu ce bon-heur d'estre mangez par leurs parens & amis.
VIII. Ils ne semoient chose quelconque pour pourvoir à leur vie, d'autant qu'ils se contentoient de leurs troupeaux, & du poisson que leurs riuieres leurs fournissent, & vsoient de laict pour breuuage.
IX. Entre les Dieux ils honoroient sur tout le Soleil, à l'honneur duquel ils immoloient le cheual comme s'ils eussent eu esgard de sacrifier au plus bel astre le plus courageux de tous les animaux.

MOEVRS DE CE TEMPS.

X. Les habitans de Cambaye s'adonnent pour la plus grande partie à la marchandise, & sont inutils à la guerre. Ils sont de couleur oliuatre, & vont tous nuds, excepté qu'ils couurent leurs parties honteuses. Quant à leur teste, ils portent dessus vne mante, comme vn chapeau de couleur de pourpre, & n'ont la pluspart du temps qu'vne chemise. Ils ne mangēt point de chair, ains viuent seulement de laict, de riz, d'orge, & d'autres choses inanimées. Ils peignent mignonnement leur barbe, & auallent leurs cheueux à l'imitation des femmes, faisans comme vne chaisne de leur poil entortillé. Les femmes ne se marient iamais qu'à vn seul homme, & les hommes de mesme, & viuent fort chastement estans en viduité. Ils sont grands sorciers, & se meslent de predire les choses à venir. Ils auoient accoustumé lors qu'ils auoient vn Prince particulier, de venir les vns à cheual, les autres sur des elephans, le matin deuant le Palais de leur Roy pour le saluër, donnant plusieurs chamades auec des trompettes, & des cors, & vsoient de mesme ceremonies lors que le Roy se vouloit mettre à la table.

Le Royaume de Bengale est habité de plusieurs sortes de nations, à cause de la bonté & temperature de l'air & de la richesse du pays. Les originaires sont pour la pluspart blancs, de subtil esprit, d'vn doux & courtois naturel, & bien entendus aux choses dont ils se meslent : il est vray qu'ils sont quelque peu trompeurs. Ils sont adonnez au trafic, & sçauent bien le train de la marchandise. Ils ne vont pas nuds, comme font presque tous les autres Indiens, ains se couurent d'vne chemise assez blanche, qui leur va iusqu'aux pieds & ont encores par dessus d'autres habits de soye. Ils portent des turbans à la façon des Turcs. Leur Roy d'auparauant estoit ordinairement esleu d'entre les esclaues Abissins, dont toute la Cour estoit presque remplie. Ils sont delicats & magnifiques, tant en leur viure, qu'en leur vestement. Ils sont ignorans pour le regard des sciences, de mesme que ceux de Cambaye: il est vray que quelques-vns ont voulu dire qu'il y en a parmy eux qui sōt quelque peu sçauās en Philosophie, Astrologie & Medecine. On dit que les habitans du pays portent grand honneur au Gange, & ne se mettent iamais dessus qu'auec grand respect, croyans fermement quand ils se lauent dedans, son eau emporte tous les pechez dont ils se sont souïllez. Mais l'auarice de leurs Princes a esté si grande qu'ils ne peuuent s'aller baigner dans cette riuiere, sans payer certaine somme à leur Roy.

RICHESSES.

OVtre ce que i'ay dit du cotton & de la soye qui sont en si grande abondãce en ce pays, qu'on en charge bien souuent à la fois quarãte, voire cinquante vaisseaux pour conduire cette marchandise en des pays extrémement esloignez, & outre l'espicerie & les pierreries que les habitans vendent aux estrangers & par lesquelles on peut connoistre la richesse de ce Royaume, ie diray seulement ce mot, que pour estre mieux asseuré du grãd thresor qu'il y peut auoir en ces contrées, & principalement de celuy que le Roy possede, il faut considerer sans plus ce que Maffée rapporte de Badurie, qui ne possedoit que le Royaume de Cambaye. Il dit donc entr'autres choses que lors qu'il se mit en cãpagne l'an 1536. pour combattre contre le grand Mogor, qui estoit venu au secours du Roy de Mandao, il faisoit mener cinq cens tõneaux pleins d'or & d'argent pour payer sõ armée, & apres auoir esté deffait par deux fois, & auoir perdu tout ce qui estoit en son Camp, il enuoya à Solymã Empereur des Turcs, vn present qui fut estimé six cens mille escus, en luy demandãt secours: puis se repentant de s'estre adressé à vn Prince qui ne le pourroit si tôt assister, il s'essaya de gaigner l'amitié des Portugais ses voisins, non seulemẽt en leur laissant dresser vn Fort en l'Isle de Diu, mais encore auec des presens exquis. On peut comprendre par là quelles sont les richesses du grand Mogor, puis qu'il possede non seulement la plus grande partie du pays que tenoit Badurie, mais encore vn grand nombre d'autres Prouinces, dont la plus part ne cede nullement à celle de Cambaye.

FORCES.

APres auoir monstré qu'elle peut estre la richesse de ce Prince, il faut venir à ses forces, & considerer de mesme l'armée de Badurie, qui estoit composée d'vn nombre presque infiny de Soldats : vû qu'on y comptoit cent cinquante mille cheuaux, dont il y en auoit trente cinq mille bardez, & outre ce il y auoit cinq cens mille hõmes de pied, d'auantage il y auoit vn si grãd esquipage & tant de munitions, que le rapport de Maffée semble vne chose incroyable, si l'on veut conferer ces forces auec celles des Roys d'Europe. Il auoit auec cela deux mille canons de bronze, & entre ces pieces quatre basilics tirez par autant de centaines de bœufs : cinq cens charettes chargées de poudre & de bales & 200. Elephans armez. De sorte que prenant vne semblable conclusion à celle que nous auons faite pour le regard des richesses, il faut dire que puisque le grand Mogor possede tant d'autres pays outre ceux de Badurie qu'il peut dresser des armées, dont le seul nombre seroit capable de donner de la terreur à tous ses voisins, s'ils ne se trouuoiẽt pourueus de beaucoup d'hommes de mesme que luy, à proportion des terres qu'ils tiennent. Et certainement ce ne leur est pas chose mal-aisée de mettre tant d'hõmes sur pied, pour le peu qui leur fait besoin, soit à les nourrir, soit à les armer : & de mesme ils peuuent assembler vne inestimable quantité de munitions, & de machines de guerre, pource qu'ils ne meinẽt autre chose que ce qui est necessaire à la guerre. L'abondance du vin, la diuersité des viandes & choses semblables, qu'on ne peut mener sans vne fort grande despense & sans vn grand embarrassemẽt

& destourbier, n'ont point de lieu, parmy eux toute chose y est ordonnée pour la guerre, le cuivre, le fer, l'acier, l'estain, pour faire les pieces, & autres machines de guerre, le fer & le plomb pour faire des bales, & le fer & l'acier pour faire des espées, & les bœufs & les élephans pour les tirer. Or tous ces Princes sont tyrans, si bien que pour assurer & accroistre leur Estat, ils foulent les peuples & mettent tout entre les mains des soldats, afin qu'il leur soient plus fidelles. Mesmes les Princes Mahometans ne fient ny leurs places, ny leurs entreprises d'importance qu'à leurs esclaues qui se reuoltent bien souuent & s'emparent des Estats de leurs maistres, & pour se maintenir en possession mettent les peuples en proye; car il faut necessairemẽt que la Puissance d'vn Prince s'appuye sur l'amitie de ses sujets, ou de quelques autres, pource que celuy qui est craint de tous ne se peut maintenir long-temps en estat. Or d'autant que les tyrans ne se peuuent promettre la bien-veillance des peuples, qu'ils traittent non comme suiets, mais comme esclaues, il est force qu'ils s'apuyent sur les soldats & qu'ils les gagnent en leur promettant toute chose. Ainsi le Turc s'appuye sur les Ianissaires, qui ne reconnoissent non seulement point d'autre maistre, mais point d'autre pere : & pour estre aymé & s'entretenir d'eux il leur donne permission & liberté de tout faire. Ainsi plusieurs Princes de Malabar tiennent leurs peuples comme des bestes, & fondent leur puissance sur les Naigres. Les Roys d'Ormus, de Cambaye, de Decan & d'Acen font estat des esclaues. Or pource qu'ils logent le fondement de leur grandeur en leurs soldats libres, ou esclaues, naturels ou estrangers, il est force que la guerre soit entr'eux le but de toute chose, qu'ils n'espargnent rien pour se maintenir pourvûs de soldats & de munitions.

Pour reuenir à nostre grand Mogor, on tient qu'il peut mettre en campagne par maniere de dire dans vn moment trois cens mille cheuaux, cinquante mille Elephans, & vn nombre infiny de gens de pied.

Mais dira quelqu'vn, d'où vient que ce Prince estant si puissãt, il ne se rend maistre du reste des Indes, & du Leuant ? A quoy ie responds, qu'il y a beaucoup de choses qui l'en empeschent : L'vne est, que comme l'esprit & l'art de l'homme ne peut produire vn mouuement perpetuel, effet propre de la nature, & de Dieu : aussi l'on ne peut donner vn cours continuel aux entreprises humaines : car encore que les grands Empires ne soient trauaillez des forces estrangeres, ils tombent sous leur propre pesanteur, & s'accablent eux mesmes. Dauantage, lors que la puissance croist, l'agilité manque : & quoy que les forces soyent plus grandes, elles sont toutesfois peu propres, ie ne diray pas à faire des courses, mais à se mouuoir. Ces forces donc ne se meuuent que fort lentement, & l'on sçait assez combien la promptitude est importante en la guerre. La grandeur des conquestes porte auec elle le soin de les maintenir & assurer, & pour ce faire il faut du temps. Cependant les voisins se fortifient & pouruoyent à leur seureté, & la facilité de vaincre s'enfuyt auec l'occasion.

D'auantage celuy qui a vaincu ses ennemis, craint ordinairement ses cõpagnons & ceux qui ont participé à la victoire & pour s'assurer d'eux, il faut interrompre les entreprises & faire retraicte plustôt que l'on ne desireroit & devroit. Outre ce les victoires rendent les Capitaines insolens, & les soldats peu obeyssans: & si ceux-là veulent aller plus auant, ceux-cy ne veulent pas suiure, comme il aduint à Alexandre & à Luculle. Il ne faut aussi passer sous

ſilence que les grandes entrepriſes qui reüſſiſſent, enrichiſſent les particuliers, mais le plus ſouuēt laiſſent le Prince ſans argent, qui eſt la choſe qui rend les armées mieux vnies, & plus promptes aux factions. Il faut dire encore, qu'vne grãde armée, telle que fut celle de Badurie, par le moyen de la ruyne des pays par leſques elle paſſe, & s'arreſte, ſe priue elle meſme du moyẽ de s'entretenir. C'eſt pourquoy encores que les ennemis ne la deffacent, elle eſt conſommée par la faim, qui eſt ordinairement accompagnée de la peſte, Et pour cette cauſe on ne ſçauroit prendre vne meilleure reſolution contre ces groſſes armées, que de temporiſer, & demeurer ſur la deffenſe, pource que c'eſt choſe certaine qu'elles ne peuuent demeurer long-tẽps en cét eſtat, & qu'il faut que par faute d'argent ou de viures, ou par le moyen de l'infection de l'air, ou par maladie, elles ſe diſſipent.

Ce qui reſiſte encore au progrez du Mogor, c'eſt la nature des lieux : car le Caucaſe s'eſpand par ces contrées là auec mille branches, dont quelques-vnes bornent les autres Royaumes: les autres non contentes de les borner, les ceignent de toutes parts, & leur ſeruent de muraille : les autres bouchent entierement les paſſages, les autres les rendent fort mal-ayſez: & ces difficultez ſont plus grandes au Mogor, qu'elles ne ſeroient à d'autres, pource que la force de ſes gens de guerre conſiſte en la caualerie: de ſorte qu'ainſi qu'il eſt puiſſãt en raze campagne, il ne peut guere aduancer aux pays montueux: ce qu'on peut aſſez iuger par les Reſbutes, qui s'eſtans rendus ſorts aux montagnes de Cambaye, n'ont aucune peur de ce Prince. Ces Reſbutes ſont les reſtes de la Nobleſſe idolatre de ce pays, qui la premiere fois que les Mahometans s'en ſaiſirent, ſe retirerent aux mõtagnes qui ſont entre la ville de Cambaye & Diu: & maintiennent en ce lieu leur liberté auec les armes en main, faiſans bien ſouuent de grãds rauages en la plaine. Il y a apres des pays ſteriles, voire qui ont faute d'eau, comme eſt celuy de Dulcinde aux frontieres de Cambaye : tellement qu'il n'eſt poſſible d'y conduire des armées.

Il faut adiouſter à cela la grande perte de temps que les Princes qui ont de grands Eſtats, font en leurs voyages : pource que l'Eſté paſſe le plus ſouuent auant qu'on arriue au lieu deſtiné: & quand l'on y eſt auec les cheuaux demy-morts, & les ſoldats diminuez de nombre & affoiblis, on void ſuruenir l'Hyuer contraire à celuy qui attaque, & fauorable aux ennemis, pource qu'il faut que l'aſſaillant tienne la campagne parmy la boüe, ou la glace : & les autres ſont cependant à couuert, & auec toute ſorte de commoditez. De là vient que tous les Princes qui ont projetté d'executer de grãdes entrepriſes, à cauſe des difficultez qui ſe trouue à mener de grandes armées d'vn pays à l'autre : ont eſté contraints de mettre leurs gens, ou ſur la mer, ou ſur des riuieres, comme fit Germanique en la guerre d'Allemagne.

Or le Mogor n'a nulle ſorte de forces Nauales, tant à cauſe qu'il mãque de Ports, qu'à raiſon qu'il a pour voiſins les Portugais qui ferment tout le Golfe de Cambaye, auec deux forteresses importantes, qui ſont celles de Daman, & de Diu.

La derniere choſe qui a arreſté les Mogores ; ç'à eſté la puiſſance de ceux auec leſquels il confine, qui l'empeſchent de s'eſtendre du coſté du Leuant : car il a pour voiſin le Roy de Brame, qui ne luy cede nullemẽt en puiſſance, & en force : vû qu'il poſſede tant de Royaume, & d'Eſtats, & a ſous luy tant de nations guerrieres, & en met vn ſi grand nombre en campagne, qu'il

ne redoute aucune puissance contraire. Que si le Mogor a estendu son Empire entre le Gange & l'Inde, cettuy cy ne la pas moins acrû entre le Gange, & le Royaume de Siam. Et finalemẽt la fortification est aujourd'huy en tels termes, qu'vne petite place de guerre est capable de lasser & d'affoiblir la puissance d'vn grand Empire : tellement que par cét art peu de gens resistent à plusieurs, & consument les forces, & les tresors de ceux qui les attaquent.

RELIGION.

LA mal-heureuse secte de Mahomet s'est tellement espanduë en Europe, en Afrique, & en Asie, que les plus grands Royaumes de ces deux dernieres parties du monde sont infectez de cette erreur. Or entre les autres l'Empire du Mogor qui suit la Loy de ce faux Prophete, est pour la plus grãde partie Mahometane. Il y a encore force idolatres, dõt nous parlerõs au discours du Roy de Narsinge, auquel ie remets ce propos, pour n'estre contraint de dire deux fois vne mesme chose. Il y a pareillement assez bon nombre de Iuifs, qui s'adonnent à la marchandise sur toute chose, & pareillement quelques Chrestiens Abyssins, que le trafic, & le desir de gagner a attirez en cette contrée.



DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY DE CALICVT.

SOMMAIRE.

1. LONGVEVR & largeur du Royaume de Calicut & description de sa principale ville & la forme de ses bastimens & maisons. 2. Son terroir abondant en poyure, & quelle sorte d'arbrisseau porte cette espicerie, le temps & la façon de le cultiuer & cueillir. 3. Du gingembre, aloez & autres fruicts que produit ce pays : auec la maniere de le cueillir. 4. Description des animaux & oyseaux que cette contrée nourrit, entr'autres le Sarau chantant plus doucement que le Perroquet. 5. Des Singes & Guenons, & d'vn merueilleux Arbre qui porte dattes ou noix, & duquel on tire & fait des cordages, des draps semblables au Satin, du vin, sucre & huyle. 6. De deux sortes de serpens de ce pays, dont l'vn ne porte venin. 7. Du mariage des Roys de Calicut, qui n'espousent femme qu'elle n'ait esté depucelée par le plus honorable de leurs Prestres. 8. Des cinq ordres du Royaume : & la maniere de viure de chacun estat: notamment des Nobles & Marchands. 9. Leur façon d'escrire sur fueilles de palmier auec plumes de fer. 10. Leur richesse au trafic du poyure, gingembre, canelle, cloux de girofle, noix, muscades macis, musc, perles, gousses de nard & mirobolans, encens, aloé, camphre, casse. 11. Leurs forces en Infanterie & armée de mer. Leurs armes & façon de combattre & faire la guerre. 12. Quelles forces le Roy peut mettre tant en campagne que sur mer. 13. Succession de la Couronne de Calicut deferée aux enfans de la sœur du Roy deffunct, & pourquoy. Et comment le creancier poursuit en ce pays le detteur. 14. De l'idolatrie abominable des Calicutains adorans le diable mytré en vne Oratoire plein de figures de diables. 15. Des sacrifices que font au diable les Sacrificateurs Bramins. 16. Pardon general celebré tous les ans par les Bramins, & octroyé à ce peuple en vn certain Temple de la Prouince.



I. LE principal des Royaumes de la Prouince de Malabar est celuy de Calicut, combien qu'il aye seulemẽt vingt-cinq lieuës de coste de mer. Le Roy de ce pays est puissant & renommé, surpasse au moins en dignité tous ceux de ces contrées, & est appellé Zamorin, qui veut dire Empereur, suiuant le commandement de Pereimal Roy de tout le Malabar, qui ayant diuisé son Estat en plusieurs parties, lors qu'il voulut aller à la Meque pour y finir ses iours, voulut laisser le nom de Zamorin à ce Roy de Calicut. Ce Royaume a donc vingt-cinq lieuës de longueur, & sa largeur n'en passe pas dix. La ville capitale qui communique son nom à tout le Royaume, est assise sur le bord de la mer, & a trois mille d'estenduë. Elle n'est point enceinte de murailles, & contient enuiron six mille maisons separées d'vn asses grand espace l'vn de l'autre. Elle a à vn mille loin delà son Port qui est nommé Capadoce. Les maisons de cette ville sont basses & de peu de prix, pource que l'on trouue l'eau si tôt qu'on a foüy cinq pieds auant en terre : de sorte qu'on ne sçauroit jetter des fondemens guere profonds. Les maisons des marchands y sont estimées enuiron vingt escus, mais celles des autres ne se vendent au plus que deux escus. La hauteur de ces maisons est esgale à celle d'vn homme qui est à cheual.

QVALITE'.

II. LE terroir de Calicut produit du poyvre, & l'on en cueille aussi quelque peu dans la ville. La tige du poyvre est foible, & ne se peut tenir droite, ains elle a besoin d'eschallas comme la vigne. Il ressemble en cela au lierre, qui s'aduance en croissant, & si tôt qu'il se peut joindre à vn arbre voisin, il l'embrasse & se lie auec luy. Cét arbre, ou plustot arbrisseau a plusieurs rameaux longs de deux ou trois espans. Ses fueilles sont comme celles d'vn pommier d'Assyrie, sinon que celles-cy sont vn peu plus espaisses & plus grosses, & ont de petites veines à trauers. En chaque plante on void six grappes pendantes, longues d'vn pied & ces grappes ont la couleur semblable à des raisins qui ne sont pas meurs. On les cueille au mois d'Octobre & de Nouembre lors qu'ils tirent encor sur le verd, & l'on les met seicher au Soleil sur des nattes, ou couuertures de joncs, & en trois iours le grain deuient noir, ainsi qu'on l'apporte par deçà. Au reste on ne le taille point, & l'on n'a nul besoin de le cultiuer, d'autãt que la terre le produit sans y mettre la main. Pline dit, que les arbrisseaux du poyvre sont semblables aux geneuriers que nous auons par deçà, & quelques-vns de son temps ont dit qu'ils ne croissent qu'en droict du mont Caucase qui est droittement exposé au Soleil. Mais nous auons auiourd'huy appris le contraire par les nauigations des Portugais.

III. Le pays de Calicut porte aussi du gingebre, qui est vne racine, qui n'est profonde pour le plus que de trois ou quatre espans en façon de roseaux. Quand on arrache le gingébre, on laisse vn entre-deux de nœus dedans la fosse dont on l'a arraché, & l'on couure de terre la racine ou sa semence & l'année d'apres on en cueille le fruict, c'est à sçauoir du gingembre. On en trouue aux lieux pleins qui est semblable au myrobolan, mais aux terres rouges il s'en cueille

de toutes sortes. On y trouue aussi quelques autres fruits, & arbrisseaux comme des jaceres, l'ambe corocapel, comolangue, & beaucoup d'autres qui nous sont inconnus entre lesquels quelques-vns ont le goust de l'auberge, les autres de la prune de Damas, les autres de la figue, & quelques autres du melon. Il y croit aussi de l'aloës, qui est vne gomme qu'on cueille sur vn arbrisseau, qui n'a qu'vne racine, comme vn baston fiché en terre. Il a le tronc tendre & rouge, la senteur forte, & le goust amer.

On trouue en Calicut plusieurs sortes de bestes, comme lyons, sangliers, IV. cerfs, chévreux, loups, bœufs, beufles, éléphans, & autres : toutesfois on dit qu'il n'y a pas vne de ces bestes qui y naisse, & qu'on les y meine d'ailleurs. Quand aux oyseaux il y a des perroquets verds, d'autres qui sont rouges, & d'autres de diuerses couleurs. Il y en a si grande quantité qu'on met expressément des hommes aux châps pour garder le ris, de peur que les perroquets ne le mangent. Ils gazoüillent merueilleusement, & ne coustent pas beaucoup. Il y a aussi vne sorte d'oiseau nommé Sarau, qui sont vn peu plus petits que les perroquets, mais chantent plus doucement. Les fleurs y sont tousiours en vigueur, & les arbres verts tout le long de l'année, à cause que l'air y est doux & temperé, & qu'il semble qu'on y soit tousiours au Printemps.

Ce pays produit aussi des Singes & des Guenons, qui font beaucoup d'ennuys aux laboureurs principalement à ceux qui sont pauures, pource qu'ils V. montent sur les arbres qui sont comme noyers, & respandant la liqueur dont les Indiens font leur breuuage, & renuersent les vaisseaux dans lesquels on le reçoit. Car ils ont vne sorte d'arbre qui surmonte en bonté tous les autres.

Ils portent des dattes côme le palmier: on en fait du bois pour se chauffer, on en cueille des noix qui sont de bon goust : on en fait des cordages, on en tire de petits draps déliez, du vin, du succre, & de l'huile, & les premiers fruicts que cét arbre porte sont des noix semblables aux dattes. Ils leur ostêt la premiere pelure, & la mettent au feu. Il y a vn autre arbre qui n'est guere different de celuy-là qui porte le cotton & crespe. De ses fueilles on en fait du drap presque semblable au satin ou taffetas, puis on file la coste, & l'on en fait des cordons. Sous la derniere escorce il y a vne noix grosse comme le petit doigt : Au reste il s'engendre de l'eau auec la noix, & selon que la noix croit cette eau croit aussi voire en telle sorte que quâd la noix est venuë à sa perfection, le dedâs de la noix est plein d'eau, qui est fort claire, & non guere differente de l'eau roze, & de cette eau ils fôt de l'huyle fort grasse. Ils font aussi le matin & le soir vne incision au tronc, & en tirent vne liqueur fort excellente, qui leur tient lieu de vin doux.

Les serpens de ce pays sôt fort hauts pour la plus grande partie, & presque VI. aussi grâds que des pourceaux. Ils ont la teste beaucoup plus large & grosse que des sangliers, & quatre pieds longs de quatre coudées, & naissent, & se tiennent en des lieux marescageux. Les habitâs disent que ces serpents n'ôt point de venin. Il y en a d'autres qui ont vn venin si mortel que s'ils ont vne fois succé tât soit peu du sang d'vn hôme, il mourra soudainemêt. Il y en a d'autres grands comme aspics, & d'autres beaucoup plus grands, qui tuent vn hôme d'vne seule morsure, & ceux-cy sont en fort grand nombre.

MOEVRS.

VII. QVand le Roy veut prendre femme il n'a point de coustume de coucher auec elle, qu'apres qu'elle a esté depucelée par le plus honorable de tous les Prestres, & le Roy luy donne pour ce beaucoup qui fait 500. escus. Quand le Roy veut prendre sa refection il se couche par terre sans couuerte ny tapis & a autour de luy des Prestres qui assistent à son disner ou souper, & n'approchent de luy que de quatre pas, escoutant auec reuerence les paroles du Roy.

VIII. Apres le Roy, les plus honorables sont les Prestres, & apres eux les Naires, qui sont en mesme estime par delà que les Gentils-hommes en ces contrées. Ceux cy peuuent porter l'espée, le bouclier, la pique, ou hallebarde quand ils sortent dehors. Le tiers ordre est des artisans & gens de mestier. Le quatriesme est des pescheurs. Le cinquiesme de ceux qui recueillent le poyvre, le vin, & les noix: & le dernier est de ceux qui sement & recueillent le ris, & ceux-cy ne sont pas beaucoup estimez des Gentils-hommes & des Prestres. Le Roy & la Royne ne portent des habits guere magnifiques, & les habitans de la ville sont presque tous nuds, n'ayans qu'vn petit tyssu de coton deuant leurs parties honteuses. Quand le Roy va dehors pour chasser, ou pour autre chose, les Prestres gardét la Royne en sa maison. Les Gentils-hómes & marchands viuent à la façon qui s'ensuit. S'il y a quelques amis qui soient arriuez, il arriue souuent qu'ils châgent de femmes pour rendre leur amitié plus ferme: & quât aux enfans ils demeurent à celuy qui en est le pere. Il y en a quelques autres qui ont bien d'autres façons de faire, vû qu'vne femme espouse sept marys qui couchent l'vn apres l'autre auec elle, & s'il aduiét qu'elle soit grosse elle baille l'enfant à l'vn des sept tel que bon luy semble, & cettuy-là ne le peut refuser. Ils se couchent par terre quand ils veulent prendre leur repas, & en lieu de cueillers, ont des fueilles d'arbres. Ceux qui suiuent le Roy portent en leur teste des bandes de soye teintes en escarlates. Tous y laissent merueilleusement croistre leurs cheueux. Apres le trespas du Roy tous ses sujets se font coupper les cheueux & la barbe en signe de tristesse, les vns d'vne sorte les autres de l'autre.

IX. Les femmes ne s'adonnent à faire chose que ce soit, fors à se parer & rendre, le plus qu'ils peuuent agreables: tellement que lors quelles sortent en la ruë quoy que nuës, elles sont chargées d'or & de pierreries, vû qu'elles en ont aux oreilles au col, aux bras, & aux iambes, & encor qui leur pendent sur la poictrine. Ils escriuent sur des fueilles de palmier auec des plumes de fer, sans aucune ancre.

RICHESSES.

X. LE grand trafic qui se fait en Calicut rend le pays extrémement riche, vû que non seulement ils vendét le poyvre & leur gingembre aux marchands estrangers, mais ils leur font encore charger de l'espicerie qu'on apporte d'ailleurs en ce pays-là. Car on y códuit de la canelle qui vient d'vne Isle nómee Zeylon à cinquante lieuës d'Allemagne par delà Calicut en tirât au Leuât, de mesme que du poyvre de Comnucol qui est douze lieuës par delà Calicul: des cloux de girofle de Meluze, qui est distant de Calicut de quelques lieuës: des noix muscades, & du macis des Moluques, du Musc du Pegu des perles

de l'Iſle d'Ormus, des gouſſes de Nard, & des mirabolans de Cambaye, de l'encens d'Arabie, de l'aloës, & du camphre de Liny, ou China, diſtant de Calicut 50. lieuës, du poivre long du Sumatre, & du breſil de Darnaſſer, ou Tarnaſſer, Calicut enuoye auſſi dehors la caſſe qui croit en ſon terroir. Toutes ces marchandiſes qu'on emporte de cette ville, qui eſt preſque le commun abord des marchāds Arabes qui trafiquent au Leuant:à cauſe quelle eſt vne des plus riches des Indes: & l'on peut auſſi cõnoiſtre par là les richeſſes de ſon Prince, des reuenus duquel nous n'auons aucun rapport aſſuré.

On peut dire ſeulemēt que le trafic de l'eſpicerie qui s'y fait eſt de telle conſequence, que non ſeulemēt, il rend les Princes riches par le moyen des gabelles, & des daces, mais encor enrichit les marchands en telle ſorte que quelques-vns d'entr'eux ſe peuuent eſgaler en moyens à des Ducs d'Europe, & des Roys d'Aſtique.

FORCES.

En la Prouince de Malabar on ne fait pas la guerre continuellemēt à cheual, non tant pource que le pays n'engendre nuls cheuaux (vû qu'il y en vient vn grand nõbre de Perſe & d'Arabie) que pource que le pays ne le porte pas. Car de meſme qu'en Suede les gens de pied n'vſent point de piques, ny ceux de cheual de lāces à cauſe des bois qui les empeſchent de les manier, ainſi en Malabar on n'vſe pas ordinairemēt de cheuaux, à cauſe que le pays eſt eſtroit & trauerſé en vne infinité d'endroirs, de riuieres, de bras de mer, & de mareſcages. Il faut dõc que leurs forces cõſiſtent en l'Infāterie, & aux armées de mer. L'Infanterie de ce pays eſt auſſi bien ordonnée qu'il eſt poſſible.

Premierement les ſoldats ſont tous nobles, & s'appellent Naires. Ceux-cy eſtans aagez de ſept ans ſont mis comme à l'eſcole de la guerre, où l'on leur eſtend par le moyen de quelques hommes excellents en cela, les nerfs, & les jointures, leſquelles ils s'oignent bien ſouuent d'huile de Seſame, & par ce moyen ils acquierent vne diſpoſition preſque incroyable, vû qu'ils tournent & ployent leurs membres aiſément de tous coſtez comme s'ils n'auoiēt point d'os. Apres cela ils s'exercent ſans ceſſe au maniement des armes, & eſtimans que nul ne peut deuenir excellent en pluſieurs choſes, ne s'adonnent qu'à vne ſorte d'armes, ſelon qu'ils ſe ſentent plus diſpoſez. Leurs armes eſtoiēt autresfois la pique, l'arc l'eſpée, & le bouclier, mais depuis que les Portugais arriuerent en ces contrées, ils ont appris l'art de fondre l'artillerie, & de faire les arquebuſes & les manier, & meſme de faire tout ce qui eſt neceſſaire pour s'en ſeruir, tellemēt que leur poudre eſt beaucoup meilleure que la noſtre. Ils võt à la guerre tous nuds, excepté le nõbril, & n'vſēt ny de morion, ny de corſelet. Delà vient qu'ils ſont fort diſpoſts au cõbat, & en toutes factions militaires. Ils ſe preſentent à l'ennemy à l'impourvû, & s'en eſloignent en vn inſtant comme des faucons. Quand on croit qu'ils ſont plus eſloignez ils ſont au dos de leurs ennemis: tellemēt qu'il eſt mal-aiſé de les fuyr, & de les ſuiure, vû qu'ils ne ſont moins legers à pied, que les Parthes l'eſtoient à cheual. S'il eſt beſoin de venir aux mains (ce qu'ils ne font que par neceſſité, ou par occaſiõ) ils frappent le plus ſouuent de pointe. Ils portent certaines lames d'airain ou d'argent attachée à la poignée de leur eſpée, & le ſon de ces lames leur ſert de trompette, ou de tambour, pour les animer au combat.



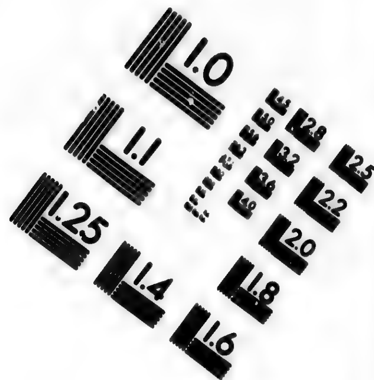


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

6"



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Il y a parmy les Naires vn rang de soldats qu'on nomme Amoques, qui auec de grandes execrations, ausquelles ils sousmettent auec leur famille, & posterité, font profession de venger les offences faites à leurs compagnons. Mais si lon tuë le Roy, ils courent auec tant de fureur à la végeance que les plus grands dangers ne les peuuent arrester. A raison dequoy selon que le nôbre des Amoques est grand ou petit, les Roys des Indes sont estimez plus ou moins puissás. Ce qui augmente la hardiesse des Naires, & le peu d'estat qu'ils font des dangers, c'est qu'ils n'ont point de féme particuliere. Car il y a beaucoup de siecles qu'vn Prince de ces pays y introduisit la cômunauté des femmes. Il faut adiouster à cela la gráde licence ou plustôt arrogance de ces Naires: vû qu'il n'est permis au peuple de s'approcher d'eux autrement ceux qui s'en aprochent sont mal-traittez. Ces Naires enuoyent deuát leurs seruiteurs aux destours des ruës pour aduertir le môde de leur venuë, & faire que le menu peuple se retire & s'escarte. Que s'il est vray que les Ianissaires deuiennét courageux à la guerre pour la liberté qu'on leur donne durant la paix: les Naires qui ne se laissent seulement regarder aux hômes de basse condition devroient bien estre plus courageux. C'est ce qui fait qu'ordinairemét ils ne se tiennent dans les villes, mais dehors ayát leurs maisons entourées de fossez, & de terre, de hayes fort espaisses, & de bocages, auec les chemins tellement embroüillés l'vn dans l'autre, qu'ils semblent des labyrinthes.

XII. Or si l'on desire sçauoir quelles forces le Roy de Calicut peut mettre en câpagne, on le peut connoistre par les entreprises qu'il a faites contre les Portugais, vû que l'an 1503 il mit ensemble 60. mille combattans contre Edoüard Pancheque, Capitaine d'Emanuel Roy de Portugal, qui deffendoit alors le Roy & le Royaume de Cochin, & deux cens vaisseaux de guerre, & perseuera en cette entreprise l'espace de cinq mois. L'á 1529. il assiegea la forteresse que les Portugais auoient faite à Calicut, auec cent mille hommes, & continua la guerre durant tout l'Hyuer. Et bien que les Portugais môstrassent vne gráde valeur en la deffése de cette place, toutesfois ils la ruinerent eux-mesmes, côsiderant la puissáce de ce Roy. Le mesme auec 90. mille hômes assiegea l'an 1560. la forteresse de Chiael, qu'il emporta contraignát le Capitaine Portugais qui estoit dedans de se rendre.

Quant aux forces maritimes il a aussi monstré sa puissance plus d'vne fois, vû qu'estant maistre de beaucoup de ports, où il y a grand abort, il arme toutes les fois qu'il luy plaist, vn grand nôbre de vaisseaux. Il est vray qu'aujourd'huy toutes les forces maritimes des Indes cedent de beaucoup tát pour le regard des vaisseaux que des soldats, à celles des Portugais, à qui l'vsage des armes deffensiues donne vn grád aduátage tant sur mer que sur terre. Car certainement il est mal-aisé qu'vn homme nud ne craigne le fer, & qu'vn hôme couuert de bônes armes ne soit plus hardy qu'vn qui est desarmé. C'est pourquoy nous voyons que les peuples qui n'vsent en guerre d'armes deffensiues font plustôt profession d'agilité que de force, & de combattre en fuyant, que de pied ferme, & se fient au plus grand nombre, qu'en la valeur.

GOVVERNEMENT.

XIII. Qvand le Roy est mort ses enfans ne luy succedent pas, ains le fils de la sœur du deffunct demeure Prince de Calicut, à cause comme ils disent

que c'est le Bramin & non le Roy qui a depucelé la Royne: joint qu'il y a tousjours quelqu'vn de ces Prestres auec la Royne pour luy tenir compagnie, ils vsent de telle iustice, que si quelqu'vn a tué vn homme il est empalé tout vif & apres pendu: mais s'il ne l'a que blessé, il en est quitte en payant l'amende au Prince.

Quant aux dettes, le creancier voyant que celuy à qui il a presté, luy satisfait seulement de parole, retire le contract & prenāt vne escorce verde de quelque arbre s'en va poursuiure le detteur, & l'ayant attaint le lie auec cette escorce, le coniurāt de la part des Bramins & du Roy, de ne bouger de la place jusques à ce qu'il ait satisfait. Celuy qui est ainsi adiuré ne bouge de ce lieu qu'il n'ait payé: car s'il faisoit semblant de vouloir fuyr, il seroit mis à mort sans remission.

RELIGION.

Ceux de Calicut croyent vn Dieu, Createur du Ciel & de la terre, & la cause premiere de tout ce qui est en l'Vniuers: mais ils le font oysif, & disent que pour se reposer, il a donné le gouuernement du monde au diable, qu'ils disent estre celeste, afin qu'il soit Iuge de la terre, & qu'il punisse ou recompense les hommes selon leurs actions & merites. Ils appellent ce diable Deume, & Dieu Tameran. XIV.

Or le Roy de Calicut a vn Oratoire en son Palais, tout semé de figures de diables, aussi effroyables qu'on nous les peint par deçà, & non guere plus grādes que des medailles: mais au milieu de cette chappelle, il y a vn throsne d'airain, où l'on voit assis vn diable de mesme matiere, ayant sur la teste vn tyare ou mitre pareille à celle de nos Papes. Il y a trois grādes cornes sur cette tyare, & le front de l'idole en porte quatre. Il a la gueule beante, auec quatre grosses & longues dents, fort aiguës de chaque coste, le nez difforme, & fait comme le bec d'vn oyseau, les yeux estincelans & hydeux, la face furieuse & espouuentable, des doigts faits en hameçon, & les pieds tout ainsi que les ergots d'vn coq. Ce diable tient encor en sa gueulle l'ame d'vn homme, & l'autre en la main, prest à en faire de mesme.

Les Sacrificateurs qu'ils nomment Bramins sont obligez de lauer tous les matins d'eau roze, & d'autres liqueurs odoreuses, le monstre espandant deuant luy force odeurs aromatiques. Lors qu'ils l'encensent, ils se prosternent & sacrifiēt quelquesfois sur la semaine à cet idole. Leur sacrifice se fait en cette maniere. Ils ont vn comptoir fait comme vn Autel, ayant vn pied & demy de hauteur, deux pieds de largeur & prés de trois de longueur, & espandēt dessus toute sorte de fleurs & de poudres de senteur. Apres cela ils ont vn vase d'argent plein de sang de coq qu'ils mettent sur des charbons ardans, auec vne infinité de choses aromatiques pour encenser, & prenant l'encensoir, ils enuironnent l'Autel en le parfumant, & tandis que cela se fait, il y a vne clochette d'argent qui ne cesse de sonner. Ils coupent la gorge au coq destiné pour le sacrifice auec vn cousteau d'argent, auec lequel ils s'escriment quelque temps. Cependant que le Prestre fait ce sacrifice, il a les pieds & les bras enrichis de pieces d'argent, qui rendent vn son pareil à celuy des sonnettes, & auec ce il a vne bague qui luy pend au col sur l'estomach, & c'est la marque qui fait reconnoistre les Bramins d'entre le reste du peuple. Le sacrifice estant finy il prend du froment en chacune de ses mains, & sort du Temple à reculōs, tenāt tousiours ses yeux XV.

arrestez sur l'idole, jusqu'à ce qu'il est pres d'vn arbre qui est hors du pourpris & lors il respand le grain qu'il auoit entre les mains, lesquel les il met sur sa teste, & rentrant dans l'Oratoire oste l'ornement de l'Autel. Le Roy ne prend iamais son repas qu'vn de ces Bramins n'aille auparauant offrir quelques viandes au diable, & soudain qu'il a disné, ces Prestres recueillent les restes, & les vont donner aux corneilles.

Le Roy, ny les principaux de la ville n'oseroient manger de la chair, sans la permission des Bramins, au lieu que les autres en vsent indifferemment, excepté que nul ne touche aux vaches.

Ie ne veux oublier vn pardon general qu'ils ont tous les ans au mois de Decembre, qui fait que le peuple vient de toutes les contrées & Prouinces voisines, visiter vn Temple de leur idole, qui est basty au milieu d'vn lac, & où l'on voit deux beaux rangs de colonnes, & vne grande lampe faite comme vn nauire, & pleine d'huile pour esclairer tout autour. Ce Tẽple est grand, & enuironné d'arbres de toutes parts, & nul n'entre dans le Temple sans se lauer dãs l'estang, & lors que quelques-vns entrent en ce lieu, les Bramins les arrousent de l'huile de la lampe, puis ils se vont presenter au sacrifice, & ayans adoré & prié le diable, chacun se retire. Cependãt les Bramins leur promettent pardon general de leurs fautes, & l'espace de trois iours, ce lieu est comme vn azile & retraitte de franchise à chacun, tellement qu'on n'y oseroit meffaire à personne, ny se vanger de son ennemy, non pas mesme poursuiure vn criminel par Iustice.





DISCOVRS.

DE L'ESTAT DV ROY DE NARSINGE.

SOMMAIRE.

1. SITVATION *du pays de* Narsinge, *sa longueur & villes principales* Narsinge & Bisnagar : 2. *De la Prouince de* Canaria *ou* Concan, *& ses principales villes maritimes.* 3. *De la fertilité de ce pays abondant en bleds, sucre, gingembre, & autres espiceries, soye, cotton, figues, & noix.* 4. *Mœurs & façons de faire de ce peuple, & generalement de tous les Indiens diuisez en* Brachmanes *descendus d'Abraham, &* Germains : *selon la partition d'Onesicrite & Strabon.* 5. *Des Hieboles, ou Gymnosophistes portans habits faits d'escorce d'arbre ou de lin incombustible, leur austerité de vie, & abstinence de vin, & de l'acte venerien : leurs exercices pour conseruer les forces du corps & de l'esprit, leur doctrine, philosophie, & subtils discours auec les Roys, des choses diuines & humaines, du mouuement des Cieux & secrets de Nature.* 6. *Des* Germains *adonnez à la speculation du corps humain, à la cure des maladies ; & aux Diuinations & Necromancie.* 7. *Des autres Ordres & Estats dont estoit composé ce peuple Indien : sçauoir est,* Laboureurs *exempts d'aller en guerre,* Pasteurs *demeurans aux champs en des tentes hors les villes & villages,* Artisans *faisans les instrumens de guerre & du labourage, le cinquiesme ordre de* Soldats, *le sixiéme de* Magistrats, *le septiéme de* Conseillers. 8. *Vestemens des modernes Indiens : & quels habits le Roy porte allant en guerre.* 9. *Des grands reuenus du Roy montans à douze millions d'or par an.* 10. *En quoy consiste ses forces : Quelle est son Infanterie, Caualerie, ses armes & munitions de guerre.* 11. *De l'Idolatrie de ceux de Narsinge adorans le diable & luy dressans dans des Temples.* 12. *De deux sortes de sectes gouuernans la Religion de ce peuple, appellez* Baneane & Bramins : *leur doctrine & maniere de viure austere, & les Doïtez qu'ils adorent.*



I. CE Prince est vn des plus puissãts Monarques qui soyent entre la riuiere d'Inder & du Gange, vû qu'il est maistre d'vn grãd pays assis entre le Cap de Comorin, & celuy de Guadauerin, & entre les montagnes de Gate, & le Golphe de Bengale, & sa lõgueur est de 200. lieuës. ou 600. milles. Quelques-vns disent que ce Royaume tient autant de pays qu'on pourroit faire de chemin en vn voyage de six mois. Il y a deux villes Royales, c'est à sçauoir, Narsinge & Bisnagar, nõmée Besenagal par quelques-vns, qui a trois enceintes, & renommée pour le cõmerce. Acause de ces deux grãdes villes, on appelle ce Prince tantôt Roy de Narsinge, & tantôt de Bisnagar. La ville de Tarnasser appartient à ce Royaume, cõme quelques-vns disent, mais elle a esté occupée par le Roy de Barme. Il y a en ce Royaume deux villes maritimes habitées des Chrestiens, c'est à sçauoir Cormandel, ou Colmandel, & Malipur, où les Portugais se tiennent.

II. Le Roy de Narsinge possede aussi la Prouince de Canara autrement Concã, qui est en quelque façon vne partie du Royaume de Decan. Les principalles villes maritimes de cette Prouince sont Onor Batticale, Magindre, & Mangalor. Mais les Portugais se sõt saisis de la ville d'Onor & celle de Batticale leur est tributaire. Le Roy de Trauãcor, qui est en la Prouince de Malabar est pareillement sujet au Roy de Narsinge.

QVALITE'.

III. CE Royaume abõde en toutes choses, tellement qu'on y peut trouuer tout ce qui est necessaire à la vie humaine. Car il y a grande quãtité de bled, de sucre, de gingembre, & d'autres espiceries, & l'on ne sçauroit trouuer au mõde vn pays plus abondãt en soye & en cotton. Le terroir de Bisnagar est de grãd rapport, & il y a aupres des forests fort agreables. La Prouince de Canara produit du ris, du sucre, des figues, & des noix, mais elle ne porte ny du froment, ny de l'orge, ny des legumes. Le terroir de Trauancor est maigre, & peu propre à porter du bled, ou des fruicts.

MOEVRS ANCIENNES.

IV. POurce que beaucoup de mœurs anciennes de ceux de Narsinge se peuuent rapporter aux autres Indiens, i'ay reserué ce lieu-cy pour en faire le discours entier, qui donne à connoistre en general leurs façons de faire. Les Indiens donc fuyoient le larcin sur toutes choses, & auoient des Loix non escrites, vû qu'ils n'auoient aucun vsage des lettres, ains apprenoient par cœur les vns des autres. Ils beuuoient du vin seulemẽt lors qu'ils faisoient quelque sacrifice, & leur breuuage ordinaire estoit composé d'orge & de riz, dont ils faisoient aussi pottages. Ils ne plaidoient point ensemble, & n'y auoit aucune Loy parmy eux, qui fit mention de la garde de chose qui fut, & n'auroit besoin de tesmoins, ny de cedulles, de sceaux ou escritures, d'autant que chacun croyoit à la simple parole de l'autre. Ils laissoient aussi leurs maisons seules, sans garde, qui estoient tous signes d'vne grande bonté, & innocence de peuple. Dauantage ils viuoient tous seuls, & n'auoient point d'heure determinée pour leur repas, lequel ils prenoient à mesure qu'ils entroient en appetit, ou qu'ils en auoient fantasie: Ils se faisoient souuent frotter le corps lequel se polissoient aussi auec de l'ebene ils estoient peu magnifiques à dresser les tombeaux, & sepulchres des trespassez, & au contraire ils se monstroient

perflus en leurs habillemens, vû qu'ils portoient sur eux beaucoup d'or, & de pierreries. Ils auoient aussi pour ornemẽt vn linge fort delié, duquel ils se couvroient le visage depeur du hasle faisant tout ce qu'ils pouuoiẽt pour se maintenir ou se rendre beaux. La verité estoit tenuë entr'eux pour grande vertu, & les vieillars n'estoient nullement estimez s'ils n'estoient prudens. Ils pouuoiẽt auoir plusieurs femmes & les acheptoient en donnant à leurs parens vne paire de bœufs. Ils choisissoient les vnes pour leur seruice, les autres pour auoir des enfans, & les autres pour leur passe-temps, & ne les contraignoiẽt de viure chastemẽt, ains il leur estoit permis de paillarder à leur ayse. Ils ne sacrifioient, ny encensoient les Autels ayãs chappeaux de fleurs sur la teste ainsi que plusieurs autres nations & ne massacroient, ny esgorgoient les bestes du sacrifice, ains les estouffoiẽt en leur sang. On couppoit aux faux tesmoins le bout des doigts, & celuy qui auoit couppé & estropié quelque membre à vn autre, non seulement enduroit pareille peine, mais perdoit encor la main qui auoit fait la faute. Mais qui creuoit l'œil, ou coupoit la main à vn artisã perdoit la teste sans remission.

C'estoit aux femmes esclaues à garder & seruir le Roy, & l'armée se tenoit hors des villes sous des tentes. Si vne femme tuoit le Roy en le voyãt yvre elle espousoit son successeur, & les enfans succedoient legitimement au pere. Il n'estoit permis au Roy de dormir sur iour, & durant la nuict il changeoit à toute heure de giste, craignant les surprises. Lors qu'il n'estoit point en guerre il sortoit souuent hors sa maison, mesme afin d'oüyr les parties, & leur faire iustice, & si durant le tẽps qu'il se faisoit frotter il luy falloit oüyr quelqu'vn, il ne laissoit d'entẽdre les parties & de leur respondre. Il sortoit encor pour sacrifier & pour aller à la chasse, où vne grande trouppe de Soldats couroit apres la beste. Le lieu où le Roy prenoit ce plaisir estoit enceint de cordages & les gardes de son corps se tenoient hors de l'enceinte, & si quelqu'vn entroit cependant dans les tentes du Roy pour se iouër auec quelqu'vne des Dames de sa suitte, il perdoit la vie.

Lors que le Roy marchoit par pays il y auoit des clochettes, & des tambours qui alloient deuant luy, & s'il entroit dans quelque parc clos pour y chasser il auoit tousiours prés de sa personne trois ou quatre femmes armées, mais s'il couroit en pleine cãpagne il il estoit monté sur vn élephant, & auoit autour de luy forces femmes, les vnes sur des chariots, d'autres sur des élephans ou des cheuaux & ces femmes manioient fort dextrement toutes sortes d'armes.

Les Indiens adoroient Iupiter le pleuuieux, & leur riuiere de Gange, & les Genies & ceux qu'ils nommoient Dieux de chaque pays. Lors que les Roys faisoient lauer leurs cheueux, chacun solemnisoit ce iour comme vne grande feste, & les vns faisoient de grands & riches presens aux autres. Ce peuple fut iadis diuisé en sept ordres & estats, dont le premier estoit celuy des Sages, ou Philosophes, Gymnosophistes & Brachmanes, qui estoient honorez plus que tous les autres. Ceux-cy estoient francs de tout labeur, & ne seruoient à persõne non plus qu'ils ne commandoient à aucun & receuoient seulement de chacun en particulier ce qui seruoit pour les sacrifices des Dieux. Ils auoiẽt le soin des trespassez, cõme estans tenus pour bien aymez des Dieux & qui sçauoient les choses qui se faisoient aux enfers. Ces sages leur predisoient dés le commẽcement de l'année les seicheresses, vents, pluyes, maladies & autres telles choses qui deuoiẽt aduenir, & dont la connoissance leur estoit profitable d'autant que le Roy & le peuple taschoiẽt d'éviter le malheur dõt ils estoiẽt menacez. Mais

si quelqu'vn de cesPhilosophes predisoit quelque chosefausse il luy estoit enjoint pour peine de garder perpetuel silence. Les Gimnosophistes alloiēt tous nuds, ainsi que leur nom le marque & se tenoient en des lieux deserts & escartez, où ils disputoient des causes naturelles & estoient attentifs dés le matin jusques au soir à regarder le Soleil, sans remuer presque l'œil. Ces hommes estoiēt si patiens qu'ils souffroient de tenir tout le long du iour les pieds nuds dans le sable ardant. Entre ces Sages estoient encor les Bachmanes, qui ne desiroient que ce que la nature requeroit, & ne viuoient que de ce que la terre produit de son bon gré. On tient que ceux-cy sortirent des enfans de concubines d'Abrahamqui les enuoya au Leuant ainsi que nous lisons aux sainctes lettres, où il est dit qu'ils emporterent de luy quelques dons. Or ces dons d'Abraham, outre l'or & les habillemens, sont les arts & les sciences, principalement l'Astrologie & la Magie naturelle, ausquelles non seulement ils ont excellé: mais sontencore parfaictement sçauans, si nous voulons croire les Portugais, qui en parlent comme l'ayans vû. Strabon, suiuant Onesirite les diuise en Brachmanes & Germains. Les Brachmanes mettoiēt en vsage la science qu'ils auoient receuë de leurs ancestres & receuoient à l'estude de laPhilosophie les Germains qui estoient estrangers, & qui n'estoient de la race des Sages.

Les plus honorez de tous estoient le Hyoboles ou Gymnosophistes, qui n'estoient couuerts que d'escorce d'arbre, ou de lin fort deslié qu'on ne lauoit pas auec de l'eau, mais qu'ō mettoit dās le feu pour le nettoyer lors qu'il estoit sale sans qu'il receut aucun dommage. Ils ne beuuoient du vin & ne se marioient, ny auoient connoissance des femmes qu'apres auoir mené cette vie l'espace de 37. ans. Ils discouroiēt subtillemēt auec lesRoys de la Republique des choses diuines & humaines, du cours & mouuement des Cieux, des secrets de nature. Ils fortifioient leurs corps auec vn si grand exercice, & par mesme moyen ils donnoient aussi de la force à leurs esprits, & les rendoient immuables en leurs consultations & iugemēs. Toute leur Philosophie tendoit à faire qu'vne bonne mort terminât vne bonne vie: Apolonius de Thiane alla trouuer ceux-cy auec beaucoup de peine, afin d'oüyr discourir Iarque leur Prince, de la nature, du mouuement des Cieux, & du changement des iours.

Ils reprindrent Alexandre victorieux de ce que n'estant pas content de son Royaume, il molestoit auec son armée tout le Leuant. Voilà ce qu'en dit Strabon qui est suiuy de Pline en son histoire naturelle. Ils ont grandement enrichy la science morale comme on peut voir par ces paroles d'Apulée. l'admire ceux-cy qui sçauent non pas prouigner vne vigne, ou labourer la terre, ou enter ou greffer, ou dompter vn cheual, ou vn taureau, ou tondre, ou paistre vne chévre, ou vne brebis : mais qui s'adonnent à la sapience, & encor ie ne loüe rien tant de ce qu'ils font, que la hayne qu'ils monstrēt porter à l'oysiueté. Car lors que la table est mise, auant qu'on porte la viande, tous les ieunes hommes s'assemblent, & arriuent là de diuers lieux & offices. Les maistres demandent ce qu'ils ont fait de bon, depuis la pointe du iour jusques à cette heure & lors l'vn d'eux dit; qu'il a esté esleu arbitre pour mettre deux hommes d'accord, & qu'il les a rendus bons amis: l'autre qu'il a obey à ses parens qui luy ont commandé quelque chose: l'autre qu'il a trouué quelque chose de luy mesme ou qu'il l'a apprise d'autruy & choses semblables. Celuy qui ne s'est employé à chose du monde, & qui ne peut monstrer ce qu'il a fait est renuoyé hors sans disner.

Or les Germains s'arrestoient à connoistre le corps humain, se tenoient à couuert, viuoient de riz & de farine, & remediās aux maux loüoient entre les medicaments, principalement les onctions, & les cataplasmes. Quelques-vns d'entr'eux estoient adonnez aux deuinations & enchantemens, exerçoient la Necromance, & alloient vagabondant de ville en ville, & de lieu en autre.

Les Premmes estoient ennemis de tous ceux-cy & ne se plaisoient qu'à reprendre les autres, & ses Premmes estoient diuisez en Montagnars, Gymnetes & Ciuils.

Le second rang fut des laboureurs, qui surmontant tout le reste du nombre, estoient exempts d'aller à la guerre. L'ennemy ne leur faisoit iamais ennuy, ains chacun les laissoit viure paisiblement, comme les estimans nez pour le bien & profit de tout le monde. Par ce moyen on voyoit abondance de toutes choses en ce pays, & ses hommes viuoient aux champs auec leurs femmes & enfans, payant au Roy son tribut.

Le tiers Ordre estoit de toutes sortes de Pasteurs, qui ne demeuroient aux villes ny aux bourgades, mais aux champs en des tentes, où ils viuoient de la chasse, & dressoient des pieges aux bestes, & par ce moyen ils asseuroient les semences des bestes, qui fourmillent en ces pays, & endommagent grandement les fruicts & les semences.

Les artisains tenoient le quatriesme rang, & les vns faisoient les harnois, & instrumés de guerre, & les autres les outils du labourage, & autres instrumens profitables & necessaires, dont on se deuoit seruir. Ceux-cy n'estoient pas seulement exempts de tributs & de subsides, mais encor on leur distribuoit du bled des greniers du Roy.

Le cinquiesme Ordre estoit des soldats, qui estoient toutesfois le second en nombre. Ceux-cy se rendoient par vn exercice ordinaire adroits à la guerre & quelque grand nombre qu'il y en eut, leurs cheuaux & eléphans propres pour la guerre étoient nourris aux despens du Prince.

Le sixiéme rang étoit celuy des Magistrats, qui prenans garde à tout ce qui se passoit, en aduertissoient le Roy, afin qu'il y remediât.

Le septiéme & dernier Ordre contenoit ceux qui presidoient aux Conseils publics, qui étoient en fort petit nombre, mais signalez en prudence & en noblesse. C'estoit de ce nōbre qu'on choisissoit les Conseillers des Roys, & ceux qui auoiēt le maniement des grādes affaires & qui iugeoient de tous differēs. On élisoit encores d'étre ceux-cy les Capitaines & Gouuerneurs des Prouinces.

Il y auoit aussi des Seigneurs deputez pour empescher qu'ō ne fit aucun tort aux étrangers, & quand quelqu'vn d'eux tomboit malade, on auoit soin de le secourir, & s'il mouroit, ils le faisoient enterrer, rendant son argent & sa marchandise à ceux qui se disoient ses plus proches parens. Les Iuges de chaque lieu auoient puissance de punir ceux qui étoient atteints de quelque crime.

Vers la mer de Sur & de Malaca il y auoit des Pasteurs qui viuoient de chair cruë, qui s'appelloient Pades, dont les façons étoient telles: Quand quelqu'vn des leurs, fut homme ou femme, estoit malade, ceux qui le touchoient de plus prés, ne manquoient à le tuër, disans que s'il languissoit longuement ainsi, il causeroit la corruption de leur chair par sa maladie & apres qu'ils l'auoient tué, ils le mangeoient, & ils traictoient de mesme les vieilles gens.

En d'autres endroits il y en auoit qui ne faisoiēt mourir ny homme ny beste, voire-mesme ne semoient ny bastissoient, & ne se tenoient en aucune maison,

viuans seulement d'herbes, & d'autant qu'ils auoient certain grãd semblable au millet qui naissoit de son bon gré, & sans aucune industrie, ils le cueilloient, & le cuisát s'en aidoiét pour leur viure. Dés que quelqu'vn d'entr'eux tomboit malade, il se retiroit aux deserts, & soit qu'il y vescût, soit qu'il y mourût, on n'auoit soucy de le penser, ny de sa sepulture.

MOEVRS DE CE TEMPS.

IIII. LEs plus riches de ce pays portent vne saye, ou hoquetõ assez court, & portent sur la teste des Turbans de diuerses couleurs à la façon des Turcs. Le menu peuple pour tout habillemét couure ses parties honteuses, & le reste du corps est nud. Quand le Roy veut aller en guerre, il préd vne robbe de cotton, & sur cette robbe il porte vn manteau couuert & enrichi de petites fueilles d'or. En lieu de broderie il y a tout autour de riches pierreries de toutes sortes. Son cheual est estimé d'vn prix excessif, à cause du harnois qui est tout couuert de pierreries. Les habitás de ce Royaume ne mangent point de pain, mais viuent de ris, de chair, de poisson, & des noix que ce pays produit.

Quant à ceux de Co.omandel, s'il aduiét que quelque année passe sans qu'il y pleuue, ils tombent en telle extremité, qu'ils sont cõtraints de vendre leurs enfans pour vn real: toutesfois cela arriue presque en tontes les Indes, vû que les peres vendent leurs enfans à fort vil prix, & plusieurs se vendent eux mesmes. Les Princes font beaucoup d'estat d'auoir des esclaues nobles, qui demeurent souuent marys des filles, & heritiers des biens de leurs maistres.

RICHESSES.

X. ON tient pour chose certaine que le Roy de Narsinge a douze milliõs d'or de rente, & qu'il en espargne trois ou deux & demy toutes les années. Il employe le reste à l'étretien de sa maison, ou des gens de guerre. Outre ce il a deux cens Capitaines, ausquels il distribuë des terres de son Estat, à la charge qu'ils entretiendront tant de cheuaux, d'élephans, & de gens de pied: & ses reuenus sont si gráds, qu'il y a de ses Capitaines qui ont vn million d'or de reuenu toutes les années. Ce qui ne doit pas sembler incroyable, vû qu'en ce pays comme en la plus grande partie du Leuant, toutes les terres, les mines, les forests, & mesme les eaux de quelques riuieres sont des Princes: tellement que aucun ne se peut lauer de l'eau du Gange, qui court par le Royaume de Bengale, ou de celle de la Gangue qui coule par le Royaume d'Oryxe, sans payer certaine somme aux Roys de ces deux pays, & le Roy mesme de Narsinge achete l'eau de ces deux fleuues, & se la fait porter de loin pour se baigner, & s'en purger superstitieusement.

Le Roy estant donc maistre des fontaines de son Estat: il ne reste au peuple que les bras & le trauail, & c'est chose vray semblable, que puis que le Roy partage toutes les terres entre luy & ses Capitaines, il en tire vn tiers pour luy & ses Capitaines ont les autres deux tiers, il faut que quelques-vns d'entr'eux tirent de grosses sommes.

FORCES.

ON tientque le Roy de Narsinge entretient ordinairement quarante mille Naires, qui sontcomme Gentils-hommes destinez à la guerre, & payez en tout temps, & outre ce vingt mille cheuaux, qu'il reçoit partie de Perse, & partie des Arabes, & 200. Elephans. Mais lors qu'il est besoin d'aller à la guerre, il met en campagne vn beaucoup plus grand nombre d'hommes & d'elephans, vû que quelques-vns ont escrit que son armée occupe quelquesfois l'espace de trente mille. Iean de Barros nous monstre assez quelles forces se peuuêt tirer de ce Royaume, lors qu'il descrit l'armée que Chesnarare Roy de Narsinge mena contre l'Idalcan en l'entreprise de Rachiol. Il dit donc que l'armée estoit diuisée en plusieurs membres qui estoient sous leurs Capitaines. On voyoit marcher en l'auât-garde Camaraique auec mille cheuaux, dix-sept elephans, & trente mille hommes de pied: Tierabitata auec deux mille cheuaux, vingt elephans, & cinquante mille Fantassins: & apres Timar apaique auec trois mille cinq cens cheuaux, trente elephans & soixante mille soldats à pied: Hadapanaique venoit apres, & menoit cinq mille cheuaux, cinquâte elephâs, & cent mille hommes de pied: Condomare auoit six mille cheuaux, soixante elephans, & 120. mille hommes de pied: Comore conduisoit deux mille cinq cens cheuaux, quarante elephans, & trente mille hommes de pied, Gendraye mille cheuaux, dix elephans, & trence mille hommes de pied: Apres cettui-cy marchoient deux Eunuques de la maison du Roy, auec mille cheuaux, quinze elephans, & quarante mille hommes de pied. Le Page de Betel menoit deux cens cheuaux, vingt elephans, & quinze mille soldats. Comarbeque conduisoit 400. cheuaux, 20. elephans, & huict mille hôme de pied. Le Roy venoit apres auec les gens de sa garde, c'est à sçauoir six mille cheuaux, trois cens elephans, & quarante mille hommes de pied, & à ses costez on voyoit marcher le Gouuerneur de la ville de Bengapor auec diuers Capitaines, sous les enseignes desquels il y auoit quatre mille & deux cens cheuaux, vingt-cinq elephans, & 60. mille hommes de pied. Outre ses gens il y auoit deux mille cheuaux, & cent mille hômes de pied diuisez en petites côpagnies, qui en formes de coureurs descouuroient le pays par les costez, par derriere & par deuant, auec tel ordre qu'on sçauoit en vn instât la moindre chose qui suruenoit. On voyoit aller, auec ceux cy douze mille porteurs d'eau, vingt mille putains, & des goujars, marchâds, artisans, blanchisseurs, qu'ils nômment Mainates, bœufs & beufles de charge sans nôbre. On connût la multitude de ses gens au passage d'vne riuiere, pource que l'eau qui venoit iusqu'à my-cuisse aux premiers, ne pouuoit presque suffire pour abbreuuer les derniers. Le Roy auât qu'aller à cette entreprise sacrifia en neuf iours vingt mille sept cens trête six animaux, la chair desquels on dônoit aux pauures à l'hôneur de l'Idole à qui l'on sacrifioit. Ses gens estoiêt vestus d'habits de coton si fermes & forts, qu'ils resistoiêt à quelque coup de lance qu'on eut peu dôner, aussi bien que si c'ûssent esté des plastrons de fer, & les cheuaux & les elephans estoiêt couuerts de coton façonné de mesme. Chasque elephant auoit son chasteau, auec quatre hommes armez au dedans. Ils portoient auec cela entre les dents certains coutelas, qui coupoient tout ce qui se trouuoit deuant eux.

L'infanterie estoit diuisee en archers, piquiers, & gens qui portoiêt [illegible]

la targue: & pource que ses derniers portent de si grandes targues, que toute la personne en est aisément couuerte, ils ne portent autre arme deffensiue. Ie ne veux taire qu'en cette guerre l'Idalcan ayant fait vne grande desroute en l'armée du Roy de Narsinge auec son artillerie, ce Prince s'encourageant luy mesme dit des paroles veritablement dignes d'vn grand Prince: c'est à sçauoir qu'il vouloit plutost que l'Idalcan se vantât de l'auoir tué, que vaincu: & ayát dit ces mots il s'auáça, & donna courage aux siens, & defit son ennemy. Entr'autres choses on prit en cette deffaite quatre mille cheuaux Arabes, cent élephans, quatre cens gros canons, outre les petites pieces, & vn nombre infiny de bœufs, de beufles, de tentes, & de prisonniers. Il y auoit en cette guerre quarante Portugais auec l'Idalcan, & vingt auec le Roy de Narsinge. De nostre temps il y a eu deux Capitaines qui se sont reuoltez contre ce Roy, dont l'vn qui se nomme Virapanay demeure à Nagapatan, & l'autre qui s'appelle Vencapatir s'est rendu maistre des lieux voisins de Malipur.

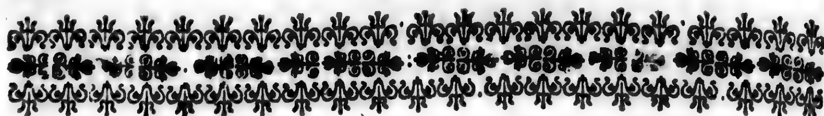
Le Roy de Narsinge pour tenir ses Capitaines plus prests à toutes occurences, fait faire tous les ans certaines monstres où tous doiuent comparoistre. Il priue là de leurs charges ceux qui meinent moins de gens qu'ils ne doiuent, ou qui ne sont bien en poinct.

RELIGION.

XL. LEs peuples de Narsinge croyent premierement en vn Dieu, Seigneur de l'Vniuers, puis aux diables autheurs de tout mal, lesquels ils honorent plus que le Createur de toutes choses, leur bâtissant beaucoup de magnifiques temples, ou Pagodes bien rentez. Il se tient en quelques-vns de ses temples des hommes qui ont charge du seruice de l'Idole, & en quelques autres des fémes d'amour, qui gaignent auec le corps quelque chose pour entretenir ce seruice, & nourrissent plusieurs petites filles pour le mesme mestier.

Or il y a, tant en ce pays, que presque en toutes les Indes, deux sorte de gens qui gouuernent les ceremonies de leur detestable religió, & manient la simple cósciencce de ce pauure peuple. Ce sont les Baneanes, & les Bramanes, ou Bramions. Quant aux Baneanes, qui sont en grand nombre en ce pays, combien qu'ils different en sectes, s'accordent toutesfois tous à ne faire mourir aucune chose viuante, & à ne mâger de celle qui a esté tuée. Ils gardét cecy si estroitement qu'ils racheptent les oyseaux qu'on a pris, & les remettent en liberté. Ils ne mágent ny naueaux ny aulx, & n'vsent ny de vin, ny de vinaigre: ny pareillemét de nympe, ny d'ortague, sorte de breuuage des Indes. Ils se mattent par de grands jeusnes, prenans seulemét le soir vn peu de succre auec du laict & les superstitieux d'entre eux demeurent quelquesfois vingt iours sans mâger chose que ce soit. Ils dónent à boire de l'eau sucrée aux oyseaux, & aux formis: & mesme en Câbaye ils ont dressé vn Hospital où l'on a soin de guerir les oyseaux malades. Il y en a quelques-vns d'etr'eux qui se voyás proches de la mort ont de coustume de leguer à d'autres certaine partie de leurs biens afin qu'ils aillent par les deserts & lieux du tout escartez, presenter de l'eau aux passás & voyageurs pour apaiser leur soif. Ils portét au col vn caillou de la grosseur d'vn œuf, auec certaines lignes qui sont tirées par le milieu pour leur Dieu. Ils tiennent les chandelles allumées dans des lanternes, afin que les papillons ne s'y bruslent. Ils appellent bien souuent certains autres de leur secte, mais plus austeres qu'eux, afin qu'ils leur tirent du dos les poux qu'ils ont, & les prennent pour les nourrir.

Ils ſe marient ſeulement vne fois,& quand ils meurent,leurs femmes ſont enterrées auec eux. On n'enterre pas les autres hommes, mais on les bruſle, de meſme que les femmes. Les veufves qui ne veulent pas ſe jetter dans le feu,demeurent infames,comme ſi elles eſtoiẽt conuaincuës d'adulteres. Les Baneames vſent de meſmes habits que les anciens Brachmanes,& croyent la metempſicoſe,& que les ames paſſent d'vn corps à vn autre. Pour le regard des Bramans ou Bramins, ils ſont beaucoup plus eſtimez que les Baneames, & ſont diuiſez en deux ſectes, vû que quelques-vns ſe marient & demeurent dans les villes,& ceux cy retiennẽt le nom de Bramans:les autres ne ſe marient iamais & s'appellent Ioques. Ceux-cy n'ont aucunes rentes, ſe maintiennent en fort grande auſterité, viuent d'aumoſnes, voyagent en façon de pelerins par les Indes,& s'abſtiennent de tous plaiſirs charnels iuſqu'à certain temps,apres lequel ils deuiennent Abdurs,c'eſt à dire,exempts de toutes loix &comme incapables de peché. Lors ils ſe plongent en toute ſaleté,vilanie, & prennent tous les plaiſirs dont ils ſe peuuẽt aduiſer. Ils ont vn chef qui diſpoſe d'vn grãd reuenu,& le diſtribuë, & enuoye en certain tẽps plusieurs Ioques pour preſcher deçà delà leurs folies. Or les Bramins adorent vn certain Parabramme & trois ſiens fils, en l'honneur deſquels ils portent trois cordons attachez au col. Ils rangent entre les Dieux non ſeulement les hommes qui ont fait quelque grande proüeſſe,mais encore les beſtes,& leur baſtiſſent des temples magnifiques& à tres grands frais. Ils adorẽt les ſinges& les elephãs,mais encore plus les bœufs & les vaches. Tellement que quand le Roy crée les Naires qui ſont cõme Cheualiers, il leur recommande de garder les Bramins & les vaches. Le ſujet pour lequel ils font tant eſtat de vaches & de bœufs, c'eſt pource qu'ils eſtiment que les ames des morts paſſent en ces animaux plutôt qu'aux autres Ceux d'entre les Bramins qui ſe tiennent aux lieux maritimes appellez Cucamme, mangent de toutes ſortes d'animaux,excepté de chair de bœuf &de pourceau. Ils ont certains liures & Prophetes,par le moyen deſquels ils eſtabliſſent leur ſuperſtition. Ils tiennent que Dieu eſt noir,eſtimãt cette couleur la plus belle de toutes à raiſon dequoy leurs Idoles ſont noirs & tous huylez & ſi vilains, qu'ils font horreur à ceux qui les regardent. Ils perſuadẽt au peuple qu[…]urs Dieux ſont fort grands mãgeurs,& pour cette cauſe qu'il leur faut porter force argent & diuerſes viandes, & par ce menſonge ils acquierent dequoy faire bonne chere, à cauſe que le peuple credule fait deux fois le iour des offrandes aux Idoles,& ces Bramins les mangent. Il y en a quelques-vns parmy eux qui ſont ſçauans en Aſtrologie, mais preſque tous ont plus de malice que de doctrine. Ils tiennent ordinairement pluſieurs femmes, & ſçauent les dix commandemẽs de la loy &leur explication. Ils contraignent ceux qu'ils reçoiuent en leur diſcipline,de iurer qu'ils ne reuelerót à perſonne du monde les myſteres qu'ils entendront. La premiere choſe qu'on leur enjoint, c'eſt de ne publier iamais qu'il faille adorer vn Dieu,Createur du Ciel &de la terre. Ils ont certaine langue eſtrangere,cõme nous auons la Latine, & enſeignent en leurs eſcoles la Magie & les enchantemens. Leurs Docteurs vaquent le Dimanche au ſeruice diuin,prians Dieu Createur du Ciel & de la terre,rediſans ſouuent ces paroles: Ie t'adore,ô Dieu, auec ta grace & ton ſecours éternellement. Ils laiſſent croiſtre leurs cheueux preſque dés leur enfance,& iugent que c'eſt vn ſacrilege de prendre leur viande de la main des Chreſtiens.



DISCOVRS
DE L'ESTAT DV SOPHI DE PERSE.

SOMMAIRE.

1. ORIGINE *du Sophi de Perse, & de l'establissement & progrez de la loy de Mahomet. 2. Situation, limites & confins du Royaume de Perse. 3. Description des Prouinces de cét Estat, & premierement de la* Medie, *diuisée en la Haute, & l'Atropatie, & de leurs principales villes. 4.* de l'Assyrie. 5. *La* Susiane *& ses bornes.* 6. *La* Mesopotamie. 7. *La* Panchaye, *ses bornes & sa ville Royale* Siras. 8. *La* Pathie *& ses principales villes.* 9. L'Hircanie, *ses limites.* 10. *La* Bactriane, *ses bornes, & ville capitale* Bactre. 11. Paropamisse, *& ses limites.* 12. L'Arie, *& ses principales riuieres.* 13. *De la Prouince de* Drangiane, *& ses bornes.* 14. *La* Gedrosie. 15. *La* Carmanie, *diuisée en deux, dont l'vne s'appelle Deserte : leur estenduë, & villes capitales.* 16. *Relation plus moderne des plus notables Prouinces, & qui ont le plus duré sous la Seigneurie de la Perse.* 17. *De la Prouince appellée maintenant* Parc. 18. *De* Hierack. 19. *De Kachon.* 20. *Aderbaion.* 21. *Gueylon.* 22. *Korason.* 23. Kermon. 24. *Maurenabar.* 25. *Vzbek.* 26. *Description de la fertilité d'vne partie des Prouinces de ce Royaume, sterilité & secheresse de l'autre partie.* 27. *Abondance en ce pays de bitun & naphte, amone, cotton, dattes froment, figues, arbres distillans miel vins, raisins longs de deux coudées, pierres precieuses, esmeraudes, hyacintes, chrisolites, saphirs noirs & iaunes, nard myrrhe bestes sauuages, tygres, pantheres, leopards.* 28. *Coustumes & façon de viure des anciens Persans, & premierement l'habitation des Roys és montagnes, & quels tributs ils leuoient sur leur peuple.* 29. *De la celebration de leurs nopces : pluralité de femme permise, & quel estoit l'exercice & nourriture de la ieunesse, & la forme de leurs armes & habillemens.* 30. *Ceremonie de leurs obseques, de leurs sacrifices, & les Deïtez qu'ils adoroient.* 31. *De l'ancienne valeur des* Partes *& simplicité de mœurs & d'habits : leurs sortes d'armes, & maniere de combattre : leurs viandes ordinaires & coustume barbare touchant la sepulture des morts, d'exposer les corps aux chiens, & oyseaux, puis enterrer apres les os.* 32. *Du naturel effeminé des* Medois, *leurs alliances faites auec effusion de sang : leur pain fait de farine d'amandes, & leur boisson composée de racines.* 33. *Vestemens des anciens Assyriens, & leur coustume de porter anneau & sceptre en main.* 34. *Loy & coustume Assyrienne d'exposer en vente les belles filles, pour du prix en marier les laides.* 35. *Autre coustume d'expo-*

ser les malades en la place publique, pour receuoir conseil & remede de ceux qui auoiẽt esté trauaillez de semblable maladie. 36. de l'oignement de corps morts auec miel, & de leur sepulture & funerailles pareilles à celles d'Egypte. 37. Conionction charnelle des Dames Assyriennes auec les estrangers, en l'honneur de la Deesse Venus. 38. Des Mages Assyriens, appellez Chaldeens, en pareil honneur que les Gymnosophistes, & Prestres d'Egypte. Quelle fut leur doctrine touchant la Diuinité, mortalité, & choses naturelles. 39. Coustume des Carmaniens d'aller en guerre, & combattre montez sur des asnes, & de ne se marier iamais qu'ils n'eussent fait festin de quelque teste de leurs ennemis tuez en la bataille. 40. Sexagenaires de la Margiane, par la coustume du pays, assommez, & leurs corps mangez par leurs parens. 41. Ciuilité, & naturel courtois des Persans modernes, adonnez aux sciences, au trafic, commerce, & arts mecaniques courtisans les Dames, magnifiques & somptueux en habits, & vsans à present de langage Arabique. 32. Leurs richesses consistans en drap d'or & de soye, & pareillement en trafic de Perles & pierreries. 43. Quels sont les reuenus & richesses du Prince Persan. 44. Quelles ses forces, infanterie & milice Persane, & quel nombre de caualerie il peut mettre aux champs. 45. Des puissants Estats ennemis auec lesquels il confine. 46. Gouuernement du Royaume de Perse, different de celuy des Turcs. 47. Des quatre sectes principales de la Religion Mahometane & quelle des quatre est suiuie des Persans de ce siecle. 48. Des Iuifs & Chrestiens Melchites, Nestoriens, Armeniens habituez en Perse. 49. Abregé de la Chronique des Roys de Perse, selon l'Historiographe Mirkond.



L'EMPIRE des Sophis est auiourd'huy mis entre les plus puissantes Monarchies de tout l'Orient, & quoy qu'il aye demeuré quelque temps accablé par le moyen des Sarrazins, puis encores par les Tartares, qui le mirent bas premierement sous Chingis puis sous Tamerlan, ou Taberlan : toutesfois il a recouuert sa gloire ancienne presque de nostre aage, par la valeur d'Ismaël Sophi, de l'origine duquel il sera bon de discourir en ce lieu, pource que c'est chose qui importe à la connoissance de l'Estat, & du Royaume de Perse.

Il faut doncques sçauoir que Mahomet, autheur de cette mal-heureuse secte qui regne auiourd'huy en tant d'endroits, ayant acquis grãde reputation aupres des Arabes auecques sa nouuelle doctrine: eut pour secõde femme Aisse, fille d'vn certain Bubac, homme de grande authorité, & extrémement riche, & moyennant la faueur de ce Bubac, d'Omar, & d'Ottomar, & ses parens, assẽbla vn grand nombre d'Arabes, & cõquit sous couleur de Religion beaucoup de pays voisins.

Cependant il donna en mariage à Ally son cousin Fatime sa fille, née de sa premiere femme, & venant à mourir en l'aage de soixante & trois ans, luy laissa l'Estat & la superiorité de toute sa secte, auecques le nom de Calife. Mais Bubar marry & indigné de ce que Mahomet qui s'estoit fait grãd auecques sa faueur, luy auoit preferé Ally, qui n'estoit encores qu'vn ieune homme, chassa Ally de cét Estat, estant assisté d'Omar & d'Ottomar, qui vouloient plustôt cettuy-cy que l'autre pour Calife, d'autant qu'il estoit de leur sang, & aussi pource que son aage leur donnoit quelque espoir d'vne

prompte succession, comme il aduint. Bubac eut donc pour successeurs ces deux-cy l'vn apres l'autre, & Omar fut tué par vne esclaue, & Ottomar en vne sedition: tellement que la charge de Calife reuint à Ally, qui n'en ioüyt pas toutesfois paisiblement, pource que Mauie sous pretexte qu'il auoit presté la main à la mort d'Ottomar son maistre, luy fit la guerre, & finalemẽt le fit mourir en la ville de Cufe, assise prés de l'Euphrate au dessous de Bagadet, qui s'appelle pour cette cause Massada, c'est à dire maison d'Ally, pource qu'il y fut enterré. Apres sa mort ceux de Cufa declarerent Calife Occen fils de Fatime, qui fut encore démis, puis empoisonné par Mauie, qui se rendit Calife absolu, & eut pour successeur Iasil son fils. Ocen laissa douze fils entre lesquels fut Mahomet Mahadin, que les Mahometans tiennent n'estre encore mort; de sorte qu'ils l'attendent, disans qu'il doit venir conuertir tout le monde: & pour cette cause à Massadal, ou selon eux, cette conuersion doit commencer, il y a tousiours vn cheual en poinct, que l'on offre à la Mosquée auec grande feste. Or à cause des differents qu'Ally eut auec Bubac, Omar, Ottomar, & Mauie, il y a eu apres eux de grands debats, pource que les Persans tiennent qu'Ally estoit par le testamẽt de Mahomet declaré vray Calife, & les Arabes fauorisent les trois premiers. Les choses estans ainsi irresoluës, & enuiron l'an 1366. les Mahomettans, ou Mores (pour suiure la façon de parler plus briefue des Italiens & Espagnols) se trouuans sans Calife (car ceux-cy finirẽt l'an 1255. en Mustacem Mumbila, qui fut tué par Allacu Roy des Tartares) il se leua en Perse vn nõmé Sophi, seigneur de la ville d'Ardeuel, qui se disoit issu du sang d'Ally, du costé de son neueu Muse Cercin, qui estoit vn des douze fils d'Ocen, en memoire duquel il changea la façon du Turban, y adioustant douze pointes, & mit en credit & en reputation sa secte. Cettuy-cy eut pour successeur Guinne son fils, & ce dernier eut pour le sien Aidar, qui espousa vne fille d'Assembec, Prince puissant en Syrie, & en Perse, mais nouuellement estably: mais son fils nommé Iacob Bec, le fit tuer, craignant le Credit & l'authorité d'Aidar: puis dõna deux fils, d'Aidar, c'est à sçauoir, Ismaël, & Soliman, à Amanzar son Capitaine, auec commandement de les mettre à Zalque, lieu fort, assis aux montagnes: mais Amanzar detestant la cruauté de son maistre, les fit nourir en sa maison auec ses enfans, & estant deuenu extrémement malade, ayant peur qui leur arriuât quelque mal, leur donna deux cens escus & des cheuaux: leur conseillant d'aller trouuer leur mere. Ismaël, qui estoit l'aisné, estãt arriué en sa maisõ, fit aussi tôt dessein de vanger la mort de son pere, & apres quelques entreprises heureusement executées, prit le tiltre de Protecteur des faits d'Ally, duquel il descendoit: fit son Turban plus haut, & mãda des Ambassadeurs à tous les Princes Mahometans du Leuant, les exhortant à receuoir son enseigne auec sa secte, Par cette voye, & par le moyen de bonne fortune qu'il eut en ses entreprises, il se rendit redoutable à tout le Leuant, tua Ocen, qui se nõmoit Roy de Perse, auec dix de ses freres, tellement qu'il ne resta que Morabec, qui alla demãder secours à Selim premier de ce nom, Empereur des Turcs, Il vainquit en bataille rangée prés du lac de Van, Sabacan Roy des Tartares du Zacatay, & voulant poursuiure la victoire, & pour cét effect passer la riuiere d'Abbian auec son armée, il en fut destourné par vn Astrologue, auquel il adioustoit beaucoup de foy, qui luy dit qu'il voyoit beaucoup d'heureux succez à l'aller, mais qu'il ne voyoit aucune dispositiõ pour le retour. Cettuy-cy laissa à ses successeurs vn

tres grand Estat qui contient beaucoup de grands pays, qui le reconnoissoient tous pour souuerain, cōbien qu'ils ne fussent pas tous immediatement sous sa Couronne, cōme le Royaume de Macram, de Patuni, de Guadel & d'Ormus, qui est maintenant tributaire des Portugais. Les Georgiens luy obeyssoient aussi, ou du moins faisoient la guerre sous luy: mais pour le iourd'huy l'Empire du Sophi n'a pas ses bornes si esloignées, & est limité de cette sorte.

Il est assis entre l'Empire du Turc, les Tartares du Zacatay, le Royaume de Cambaye, la mer Caspie ou de Bachu, & le Golphe de Perse. Tellement que du Leuant il est separé des Indes, & du Royaume de Cābaye par des deserts, & des montagnes, & confiné du Nord en partie auec les Tartares pres du fleuue d'Oxe, ou d'Abiam, en partie auec la mer de Bachu: du Couchant auec les Turcs pres de la riuiere du Tygre, & du lac de Gioco, & du Midy il est borné du Golphe de Perse. II

Cét espace de terre est fort grand, & comprend enuiron trente huict degrez du Leuant au Couchant, vû que son Meridien plus Oriental est au degré cent vingt, & le plus Occidental par le 82. degré de l'Equateur. Apres cela il occupe du Sud au Nord enuiron vingt degrez, c'est à sçauoir depuis le vingt troisiéme degré, iusques au quarante-troisiéme.

Or le Royaume de Perse contient les Prouinces de Medie, d'Assyrie, de Suse, de Mesopotamie, de Perse, de Parthie, d'Hircanie, & de Margiane, de Bactre, de Paropamisse, d'Arie, de Dragiane, de Gedrosie, & de Carmonie, & cōbien que le Turc en ait gagné quelques-vnes, toutesfois le Sophi en a recouuré aujourd'huy la plus grande partie. III

La Medie se nōme pour auiourd'huy Seruan, & borne du Leuant auecques l'Hircanie, & la Parthie, du Couchant auec la haute Armenie, & l'Assyrie, du Midy auec la Prouince particuliere de Perse, & du Septentrion auec la mer Caspie, Ce fut autresfois le pays le plus puissant de l'Asie, & estoit diuisé en haute Medie, & Attropatie.

La haute Medie contient maintenant le pays qui est autour de la ville de Tauris, que quelques-vns croyent estre mesme chose qu'Ecbitane, du moins Ortelius, & Minardor sont de cette opiniō: au lieu que Paul Ioue tient que ce doit estre Terua, & Niger Tigranoama : mais faussement selon l'opinion du docte Mogin. Cette ville est assise au pied de la montagne d'Oronte, & esloignée de la mer de Bachu d'enuiron huict iournées, son circuit est d'enuiron seize mille: mais elle n'est pas close de murailles. Il y auoit 200. mille habitās auant qu'Amurat la prît l'an 1585. mais depuis elle en a beaucoup perdu, cōme l'on tient. Ce fut autresfois le siege Royal des Sophis, auant que Tamas se transportât en la ville de Casbin, qui est la derniere demeure de ces Roys & plus meridionale que Tauris, Il y aussi la ville de Turquomā entre Tauris & Casbin, & outre ce en la haute Medie on conte les villes de Saru, de Sultanie, & de Nassiuan, qui est selon quelques-vns mesme chose que l'ancienne Nassuane, ou Arraxate. On y voit aussi la ville d'Ardoüille, en laquelle ont regné Guinet, Saderdin, & quelques autres autheurs de la secte des Sophis. On y conte semblablement Marant au bout de la Medie, & Sancazin, lieu proche de Tauris, renōmé par la guerre qui a esté entre Amurat Empereur des Turcs & le Sophi de Perse. Et combien que les Turcs ayent tenu assez long tēps vne partie de ce pays, si le peut on bien attribuer auiourd'huy au Roy de Perse, d'autant qu'il a presque tout reconquis sur le Turc depuis peu d'années.

L'Atropatie est la plus Septentrionale partie de la Medie, pres de la mer de Bachu, & est separée de l'Armenie par la riuiere de Canac: sa ville capitale est Sumaque, assise entre Derben & Erée: Il y a encores les villes de Sechi, sur les frontieres de Gurgestan, Iauat aux cõfins de la haute Medie & Eres, qui a esté iadis renommée à cause de la grande quantité de soye qui en venoit.

L'Assyrie, que Niger nomme Adrise, Giraua Azemie, Pinet Mosul, Mercator Sath, & Castald Atzerum, à qui quelques-vns donnent aussi le nom de Cussesta, est assise entre la haute Armenie du Septentrion, la Mesopotamie du Couchant, la Susiane du Sud, y ayant des montagnes entre deux, & le pays des Medes du Leuant. Elle a esté iadis en reputation à cause de l'Empire qui y estoit estably, & de la ville de Niniue assise pres de la riuiere du Tygre, & plus grãde que Babylone. Elle contenoit jadis les Prouinces d'Arapachit, d'Adiaben & de Sittacen, que quelques-vns nomment auiourd'huy Botan, Sarca, & Rabia.

V. La Susiane, ou la Prouince de Suses, à qui Viger donne le nom de Chus, & Mercator de Cusistan, est bornée du Nord de l'Assyrie, du Couchãt de Babylone pres de la riuiere du Tygre, du Leuãt d'vne partie de la Perse, & du Midy du Golghe Persique. Elle a pris ce nom du Susiane de la renõmée ville de Suses, qu'on appelle maintenant Chus selon Niger, & selon quelques autres Sustre, & qui est bastie sur la riuiere d'Euele, maintenant Tirtir, & auoit jadis quinze mille pas de tour, estant plustôt longue que d'autre figure.

VI. La Mesopotamie nommée dans l'Escriture Aram, ou Charam, pour le iourd'huy Diarbech, selon, Mercator, mais seulement partie de l'Azeme dont l'Assyrie fait le reste, selon Belon, est assise entre les deux fameuses riuieres d'Euphrate, & du Tygre, & a pour ses bornes du Septentrion, la haute Armenie pres du mont Taurus, du Couchant la Syrie pres du fleuue Euphrate, du Leuant l'Assyrie separée par le Tygre, & du Midy l'Arabie deserte. Ses principales villes sont Orfe qui a sept mille pas de circuit, & est renommée pour la mort de Crassus, Caiamic, c'est à dire en Turc ville noire, qui se nommoit jadis Amida, & est au pays, qu'on nomme Alech, & capitale de toute la Mesopotamie, qui fut prise par Selin Empereur des Turcs: Merdin, du Patriarche des Chaldeens, & Mosus siege du Patriarche des Nestoriens, dont l'authorité s'estend iusques au Catay & aux Indes.

VII. La particuliere Prouince de Perse, fut jadis nommée Panchaye du nom de son Roy Pauchée, puis les Grecs luy donnerent le nom de Cephene, & apres elle receut celuy de Perse, à raison de Perse, qui fut transporté de Grece en Asie: mais maintenant elle s'appelle Frasi, ou Frasistan selon Mercator, combien que quelques-vns estiment que ce soit l'Azemie, & que Cedren, nõme au dedans du pays Chorosan, Elle a pour bornes du costé du Nord la Medie, du Couchant la Susiane, du Leuant la Carmanie, & du Sud le Golphe de Perse, qui reçoit son nõ de cette Prouince, & s'estend du long d'icelle de la lõgueur d'enuiron 600. mil le pas. Sa ville Royale c'est Siras, qui se nõmoit jadis Persepolis selon quelques-vns, ou Cyropolis selon les autres, & fut autresfois la demeure des Mages Roys d'Orient. C'est auiourd'huy vne des plus belles & des plus grandes villes du Leuant: vû qu'elle a vingt mille pas de tour, en y comprenant toutesfois les faux bourgs, & est assise sur la riuiere de Bindimir, & contient soixante mille maisons.

VIII. La Partgie, maintenant Charassien, selon Niger, prenant le nom de sa ville

capitale Charas, selon Mercator, nommée Arach, ou selon Alphonse Hadrian les, a pour ses confins du Leuant la Prouince d'Arie du Midy la Carmanie deserte, du Couchant le ppays des Medes, & du Septentrion l'Hircanie. Ces principales villes sont Gassan, qui est fort riche, Sembran, Teracan, Amadan, Imãmudulasar, Malã, Massiat, Sasuar, Coram, Cuibat, Cur, Ciem, Turbat, Tursis & autres. Mais sa capitale est Hispaham, que quelques-vns disent estre l'Ecatompyle des anciens, & qui est si grande & si belle, que les Perses disent que c'est la moitié du monde.

L'Hircanie est ommée par quelques Barbares selon Niger Girgiam, ou IX.
Corcam: mais il dit qu'elle est nommée Mesandre du costé des villes de Straué, & d'Ernt. Minado escrit que toute l'Hircanie s'appelle Mesandre, mais Erythrée la nomme Hyrach. Marie Angiolesse luy donne le nom de Straue, & Mercator de Diargument. Ses limites sont du Couchant la Medie. du Leuant la Margiane, du Midy la Pathie, le mont Coron estant au milieu, & la mer de Bachu du Nord. La capitale ville de cette Prouince est appellée Hircan, est tres-forte d'assiette. Les Scythes la nomment Charizat selon Pinet. Les autres villes sont Bestan, Mesandran & quelques, autres.

La Margiane est nommée Tremigan par Pinet, & Niger tient que c'est vne X.
partie de la Tartarie de Zacatay: mais Castalde & quelques autres l'appellent Ieselbas. Elle a pour ses limites du costé du Leuant la Bactriane, du Couchant l'Hircanie, du Septentrion la riuiere d'Oxe & du Midy vne partie de l'Arie capitale ville de la Margiane est Antioche, à qui quelques-vns donnent aujourd'huy le nom d'Indioy, On met icy le marest d'Oxiane, qu'on nomme maintenant le lac de Barbacamber, ou de Maru.

La Bactriane porte aujourd'huy le nom de Batter selon Remusius, mais Ca- XI.
stald & d'autres la nomment Charassã, & Niger veut que ce soit vne partie de la Tartarie de Zacatay. Elle a pour ses bornes du Leuant & du Septentrion la Sogdainde prés de la riuiere d'Oxe, & du Couchant la Margiane pres des montagnes, & du Midy la Prouince d'Arie, le mont de Paropanise estat au milieu. Il y a eu anciennement de belles villes en ce pays, dont quelques vnes furent basties, & les autres ruinées par Alxandre. Mais sa ville Royale fut Bactre qui tira son nom d'vne riuiere, qui s'appelle aujourd'huy Bochara selon Niger, & selon le mesme est encor capitale du Pays, & le lieu de la naissance du Medecin Auicennes & de Zoroastre. Quelques autres disent qu'Istigias est la capitale ville de cette Prouince, qui n'est pas toute sous la domination des Sophis.

Le pays de Paropamisse, ainsi nommé, pource qu'il est fait en façon d'Isle, XII.
vû qu'il est arrosé des riuieres presque de tous costez, a le nom de Dachese selõ Niger mais Minadoé luy donne celuy de Candahar, & les autres de Sablestan. Ses limites sont du costé du Nord vne partie de la Bactriane, prés du mont de Paropamisse, du Leuant l'Arie, du Sud l'Aracosie, & du Leuant les Indes. Candahar est la ville capitale du pays.

L'Arie à qui Niger donne encore aujourd'huy mesme nom, & les autres celuy d'Ery, est nommée par Castalde Corsen, & par Mercator Sernere, est en- XIII.
close entre la Margiane, & la Bactriane du Septentrion, & a pour sa borne du Couchant la Parthie & la Carmanie deserte, du midy la Dranginat, & du Leuãt le pays de Paropamisse. Il y a en ce pays trois riuieres principales, à sçauoir Arie, Tonelet & Arapen. On y void aussi le Marais Arien, qu'on nõme aujour-

d'huy le lac de Burgian. Sa ville capitale est Eri, qui a de tour traize mille pas.

La Prouince de Drangiane se nomme maintenant Sigestan, selon Mercator, & plusieurs autres: mais Niger dit que l'Aracosie auec la Drangiane, s'appel-
XIV. lent Segestan. Quelques autres disent qu'on nomme cela le Royaume de Cabul, qui est sur la frontiere du Royaume du Sophi du costé de l'Oüest, & qu'il y a vn Roy particulier qui est Mahometá. Ses bornes sõt de Nord, & de l'Oüest l'Arie, au dessous du mont Bagoé, du Midy vne partie de la Gedrosie, & de l'Est l'Aracosie. Cette Prouince est diuisée en deux par la riuiere de Drangie, que les nouueaux faiseurs de cartes nomment Ilment, & ce pays est tellement clos de montagnes, que cette riuiere n'y trouue presque point de passage.

La Gedrosie porte aujourd'huy le nom de Charman, selon Niger, & de Cir-
XV. can, selon Castalde. Mercator la nomme Gest & Giraua, & Molet l'appellent Guzarate: mais c'est chose asseurée que Guzarate est le Royaume de Cambaye. Elle a pour ses limites de Septentrion la Drangiane & l'Aracosie, du Couchant la Carmanie, du Leuant vne partie des Indes, ou le Royaume de Camboye, & du Sud la mer des Indes.

La Carmanie, aujourd'huy Chermaïu, est diuisée en deux, selon Ptolomée.
XVI. Vne partie s'appelle deserte, & l'autre est comprise sous le seul nom de Carmanie, & est nommée la haute par quelques autres. Quelques-vns nomment maintenant Dulcinde la Carmanie deserte, où il n'y a nulles villes, mais seulement quelques villages fort espars. Ses limites sont du Septentrion la Parthie, du Couchant vne partie de la Prouince de Perse, du Midy l'autre Carmanie, & du Leuant l'Arie.

L'autre Carmanie est assise entre la Gedrosie deserte, vne partie de la Perse & la mer Indique, & est appellée haute, ou grande pour la distinguer de la deserte. Toute cette Prouince a d'estéduë prés de la mer 200. lieuës: mais il n'y a nul bon port, ny abord pour les Nauires, à cause de ses escueils & des bans. La ville capitale du pays est Chirmã. Quelques-vns diuisent aujourd'huy la Carmanie en deux parties, dont l'vne se nomme Dulcinde, & est sa partie plus Orientale aux frontieres de la Camboye, & contient les Royaumes de Macran, Eracan, Guadel & Patan, qui estoient jadis tributaires des Roys de Perse, & tout ce pays-là est mal habité. L'autre partie de la Carmanie est plus Occidentale, à des ports plus commodes, & beaucoup de villes.

C'est succinctement ce qu'on en retrouue parmy les autheurs, & les relations, de quelques-vns qui ont voyagé en ces contrées-là: mais il semble que Teixere, duquel il sera parlé cy-apres plus particulierement, l'ait aucunement mieux distinguée, nommant toutes choses par leurs noms propres, faisant par ce moyen connoistre & remarquer plus clairement les lieux où se sont passées les actions plus signalées, qui se verront dans le sommaire de l'histoire en suitte de cette petite relation. Car comme il a esté fort exact à rechercher tout ce qui estoit de rare par tout où il a passé, encore s'est-il dauãtage estudié d'auoir vne plus signalée connoissãce des affaires, & de la situation de ce grand Royaume, pour le dessein qu'il auoit d'en escrire quelquesfois l'abregé de l'histoire cõme il a fait. Il intitule donc ainsi ce petit discours, qu'il a escrit sur ce suiet

BRIEFVE RELATION DES PLVS NOTABLES PROVINCES, & qui ont le plus longuement duré sous la Seigneurie de la Perse.



LA Perse (dit-il) que les naturels du pays appellent Parc ou Agen, d'où vient qu'on appelle communément les habitans Paty ou Agemy, estant vne des plus grãdes Monarchies, des plus celebres, & des plus peuplées qui soient au mõde, ne se peut pas descouurir ny borner certainemẽt pour la varieté qui se trouue en sa dominatiõ, les Royaumes des Prouinces de laquelle ont esté tantôt de fort grãde, & toutesfois de bien petite estenduë, desquelles ie rapporteray briefuement celles qui ont le plus longuemẽt persisté sous ce gouuernement, & qui ont le moins changé, & des principaux peuples encore, pour seruir de plus grande lumiere à ce qui en a esté escrit, laissãt le dire de la scituation aux Professeurs de la Cosmographie. XVII

Parc. Cette Prouince n'est pas des plus grandes du Royaume, ayãt la grãde & noble ville de Scyraz pour capitale, elle est abondãte en bleds, chairs & fruicts, ayant grande quantité d'eaux roses, & de cordoüans, ou marroquins, desquelles choses elle fait vn grand trafic auec tous les Royaumes sujets à la Perse : on y trauaille aussi en quelques estoffes de soye, de celle qui croit aux enuirons. Celle qui a par apres le plus de reputatiõ, c'est la ville de Lar ou Lara, comme disent les Portugais, de laquelle les Laris ont pris leur nom, vne sorte de monnoye d'argent tres-fin, fort connuë, & qui a grãd cours par tout l'Orient. Cette-cy est chef d'vn Royaume, on y fait les meilleurs arcs pour tirer, qui soient en toute la Perse. En cette ville au mois de Septemb. l'ã de salut 1593. il s'y fit vn si grãd tremblement de terre qu'outre plus de 1200. maisons qui furent renuersées, la plus grãde partie des murs fut ruïnée, & plusieurs citernes (car ils n'õt point d'autre eau en ces quartiers-là que celle qui vient de la pluye) & fit mourir trois mille personnes. Il y a encor en cette Prouince de Parc, Taron, Iaharom, Kazron & Lastam, qui porte l'Ingo (qui est Lassafretida, Stahabanon, les habitãs de laquelle sont tous chauues.) Nerij, les terres de laquelle sont abondantes en veines de fer & de fin azur. il se fait là aussi de fort bonnes armes, & autres choses fort curieuses. Paçach & Daraguerb celebres, à cause des fruicts verds & secs, dont ils ont en abondance, auec de l'eau rose. Il y a encore outre ceux-cy plusieurs autres lieux qui sont de moindre estime. XVIII

Hienak, c'est vne autre Prouince de la Perse, grande & importante, qui a pour sa metropolitaine Lusphaon Cité fort peuplée, & qui a esté quelquesfois le siege des Rois de Perse. Il y a vn grand commerce, estant bien fourny de tout ce qui luy est necessaire. Les lieux & villes plus remarquables de cette prouince sont Yazd renommée, non par sa grandeur : mais pour estre fort plaisante & delicieuse, & pour les riches tapis Persiens qui se font en icelle, qui sont les meilleurs de tout le monde. Il y a aussi quantité de soye, & d'excellente eau roze. XIX

Kachon est renommée pour la grande abondance de soyes de toutes sortes qu'ils ont là dedans. Son territoire est fort fertille en toutes sortes de fruicts, entres lesquels on fait fort grand cas des coings de Kachon, cõme fort excellens. Il y a encore Kom, Saoab, Kazuin, Cité celebre, la Cour à presẽt des Roys XX

de Perse, depuis la derniere porte de Tabariz, Amedon, Nuhaoand, Iathasin, Damaoand, Tahaxon, Roy Charear, où on recueille grãde quãtité de manne: mais non pas de la plus pure, & plusieurs autres lieux de moindre reputation.

XXI. *Aderbaion*, ou *Azarbaion*. Quant à cette Prouince elle est fort grande, la principale ville de laquelle est la fameuse Tabariz, la Cour des Roys de Perse, auparauant qu'elle fut en la puissance du Turc, on trouue en elle abondance de plusieurs choses rares, estant outre cela fort bien fournie de tout ce qui luy est necessaire, elle a aussi vn grand commerce auec la Russie, Pologne, Moscouie, Cicassie, Gurgestam, & auec toutes les Prouinces de Perse: elle produit de l'argent en quelques endroits, quantité d'alun, & de garence ou pastel, que les habitans appellent Calanges. En cette Prouince y a encor Seyman, Nakthom, Hordobat, Ardauel, ou Hardeuil, Halkan, & plusieurs autres.

XXII. *Gueylon* ou *Guylan*. Cette autre Prouince est sous la domination de la Perse, & de grande estenduë, aussi contient-elle plusieurs grandes & riches cõtrées: elle costoye la mer Caspie, qui a pris son nom de cette Prouince, car les Perses l'appellent *Duryach*, *Guyluny*, c'est à dire mer de Gueylon, elle est diuisee en cinq gouuernemens, les Citez principales desquels sont Rach, Laion, Gaechkar, Langar, Kanou, Kudam, & quant à Gueylon ils l'appellent communémẽt *Eudsafet*, c'est à dire l'Inde blãche, à cause, que c'est vne terre plaisante & fertile, elle confine la Moscouie, que les Perses appellent Mosew,

Ces villes suiuantes sont sur le riuage, & aux enuirons de la mer Caspie.

Mazandaron, Strabat, Bostam, Sabzabah, Nichabur, d'où sõt venus les Turcs & autres, qui toutes souloient estre jadis chefs de Royaumes & Prouinces: mais maintenant elles sont reduites sous des gouuernemens particuliers de la Perse: toutes ces Citez sont fort peuplées.

XXIII. *Karason*. Les Portugais l'appellent communément Carason, qui est vne autre Prouince sujette au Royaume de Perse, en laquelle il y a plusieurs peuples, & villes de fort grande reputation, la premiere de toutes lesquelles est Meched ville grãde & peuplée, & en laquelle les Roys de Perse, & depuis encor Schach Ismaël Sophi ont leur sepulture, Il y a aussi la ville de Thun tres-abondãte en plusieurs fines soyes: Tabas fort peuplée, Kahera fertile en safran, Hrey, où se recueille grande quãtité de tres-bonne manne: les murs de laquelle sont baignez de la fraische riuiere de Habra, Marwo Merat, & autres en grãd nõbre. On tire aussi de cette Prouince grãde quantité de tapis Persiens, de Lassafetida, & autres choses, abondãte encore en ce qui est necessaire pour la vie, elle auoit esté tousiours sujette aux Roys de Perse: mais elle est maintenant en partie sous la domination des Vsbeques, qui les voyans occupez à la guerre contre les Turcs, entrerent en leurs terres, & s'emparerent en cette Prouince de beaucoup de places.

XXIV. *Kermon*. Cette Prouince est entre la Perse & Karason: la Cité principale de laquelle s'appelle du mesme nom, qui est fort peuplée: mais qui n'est pas fort vieille, elle dõne quantité d'eau rose, de tapis Persiens, Tutiede, l'herbe contre les vers, & du surmach.

Il y a encor en la Perse plusieurs autres Prouinces.

Sagistam, Tubarstan, Kablestam, Nim, Ruz, Pharphar, Sistam, Curdestum, Lorestam, & plusieurs autres qui ne sont pas si celebres, lesquelles ne sont point nommées icy, de crainte d'ennuyer le Lecteur.

Toute la terre de Perse, ou pour le moins la plus grãde partie est fort bien

fournie de bled, de chairs, fruits verds & secs, tant de ceux de nostre Europe, que d'autres, le tout à bon prix: le peuple est blanc, beau, & de gentille disposition, leur habillement est quasi semblable au Turquesque: ils suyuent la secte de Morth Aly, qui est differente de quelques articles de celle de Mahomet. Ils combatent pour la plus part du temps à cheual auec la lance, & l'escu, les arcs, les fleches, le coutelas, ou cimeterre, chemises de mailles, masses à la genette. Ils sont forts en la guerre, souffrent beaucoup en icelle. Les Perses sont tous adonnez à la lecture des liures, dont ils font grands cas. Ils sont fort versez à la Poësie, en laquelle ils ont eu des hommes fort excellẽts, lesquels leur ont laissé des œuures fort polies. Ils sont d'amoureuse complexion, & ont la connoissance de tous les arts & sciences speculatiues, & les Professeurs d'icelles les traittent auec beaucoup de curiosité & de subtilité. Leur droict commun ne tient point plus de volumes que celuy de la secte, de laquelle ils font professiõ commettant l'administration de la Iustice à personne de reputation. Les hommes y sont fort jaloux, & les femmes peu chastes. En fin la Perse est vne des plus polies Monarchies du monde, & qui ne doit pas estre mise entre les plus petites.

Il vient ordinairement de toutes les parties de la Perse à Harmus, de grandes carauanes pour trafiquer auec les Portugais, & beaucoup de Chrestiens, Gentils & Mores qui y resident, auec lesquels ils trafiquent de ce qu'ils ont, à sçauoir, or, argent, soyes effilées & mises en œuure, des brocadors, tapis Persiens, cheuaux, pastel, alun, iuthie, rhubarbe, eau rose, & autres diuerses marchandises, comme en contr'eschange, ils enleuent de là des robbes & des tocques tres-fines, du cloud, de la canelle, de l'agnus castus, cardamome, gingembre, du macis, noix, muscades, du succre, de l'estain, du sandal, & sapam, qui est de bois de bresil, de la porcelaine, de la chine, du musc, de l'ambre, bois d'aloës, pierres fines, semences de perles, de l'inde (couleur qu'on employe au lieu de paste) de l'acre, & plusieurs autes sortes de choses. Les Perses n'ont point d'autre nauigation que celle de la mer Caspie, & quelques-vns qui passent en l'Inde, le font par Harmus en nauires Portugaises, ou autres auec leur permission.

Tous les habitans de Perse sont Mores Chyais, qui font la meilleure partie, ou Payens Gaoryazdye qui adorent le feu, lesquels bien qu'ils soient plusieurs, sont peu toutesfois au regard des autres. Il y a aussi des Iuifs qui viuent en leur liberté par toutes les Prouinces de la Perse, & y ont bien de huict à six mille maisons. Il n'y a pas peu aussi de Chrestiens, Armeniens, & Nestoriens.

Maurenahar. Ainsi appellent-ils les terres qui sont au delà du fleuue Getum, qui les separe du Karason, là est Koarrazain & Gazuetien, apres suit Turquestum, Vsbek, Tatur, Ketao, Kotan, & autres quasi sans nombre, non moins riches & opulentes que belliqueuses. XXV.

Vsbek. C'est vne tres-grande Prouince, qui auoit esté de tout temps sujette à la Perse, maintenant elle n'est pas seulement separée, mais luy fait la guerre, & luy a vsurpé quelques terres de sa domination. Cette Prouince est d'vne fort belle estenduë, & contient plusieurs peuples & Citez de reputation. La Metropolitaine est Balk, là est aussi Samalkand, partie de Teymur langh, Dakand, Bokara, partie de Bealy ou Auicenne, Kachgar, & Achikar, d'où vient la bonne rhubarbe, & plusieurs autres choses. XXVI.

Les habitans sont belliqueux, ils combattent à cheual auec l'arc & les fléches, la lance, l'espée, l'escu, & la cotte de maille, fuyãt tousiours: mais ils n'ont pas laissé de nos iours, d'accroistre beaucoup leur Seigneurie, entr'autres ils ont conquis le Royaume de Kandar, le Roy duquel il ya quinze ans, se voulat fortifier se fit vassal du grãd Mogal, lequel encore qu'il soit bien puissant, n'a pû toutesfois le restablir en son Royaume. Les Vsbekes n'ont point de Roy qui viennent à la Couronne par heredité, mais quand le chef qui les gouuerne est mort, ils en eslisent vn autre. Ces peuples sont membrus & forts, & parlent du milieu des narrines comme les Chinois, ausquels ils ressemblent fort en gestes, en façon de faire, & en leur prononciation : c'est ce qu'en dit sommairement Texiere, qui sert comme d'vne introduction à son histoire, d'autant qu'il parle de tous ces peuples, & les noms estans changez, & ne se rapportans nullement aux anciens, le Lecteur se trouueroit quelquefois bien embrouïllé aux narrations qui s'y rencontrent, principalement aux temps que les affaires de la Perse ont esté en leur grande confusion.

QVALITE'.

XVII. EN toute cette longue estenduë de pays, on trouue vne grande difference touchant la qualité de la terre, vû qu'en quelques endroits elle est extrémement fertile, comme du costé du Golphe Persique, à cause du grand nõbre de riuieres qui l'arrosent, & pareillemẽt du costé de la mer Caspie, tant à cause de la commodité des fleuues, qu'à cause aussi que l'air y est plus temperé, & le vent plus frais. Le reste est du tout sujet à secheresse, & despourvû d'eaux, & il y a beaucoup de deserts, & des montagnes fort aspres. D'auantage il n'y a point de riuiere cõmune, & mesme tous les fleuues y sont fort peu nauigables, toutesfois le pays abonde en metaux, & en pierreries. Mais il faut espelucher toutes les parties de cét Empire, & considerer la qualité de chaque Prouince. Quand aux pays des Medes, il est pour la plus grãde partie montueux, & froid, principalement du costé du Nord, à raison dequoy l'on y void peu de grains, & l'on n'y trouue presque des fruits, des arbres, & des bestes sauuages. Car le bled n'y vient guere biẽ, & l'on n'y nourrit point d'animaux priuez. Mais la partie qui est du costé du Midy abonde au possible en fromẽt, en vin, & animaux domestiques. La haute Medie ioüyt d'vn bon air pres de Tauris, combien que les vents y regnẽt, & qu'il y face vn peu de froid. Le terroir de cette ville est fertile en toutes choses. Quãd à l'Atropatie elle est fort fertille à cause des riuieres d'Araxe & de Cire qui l'arrosent: & il y auoit jadis grande quantité de soye.

L'Assyrie est en pays plain, abondant en fleuues, & fertil au possible. Quant à la Susiane du costé du Golphe Persique, elle est marescageuse. Il y fait extrémement chaud, à cause de quelques montagnes fort hautes, qui y sont du costé du Nord, & qui la deffendent de ce vent de bize. Il produit force forment, & grande quantité d'orge, toutesfois il y a quelques lieux pleins de bitum, où les plantes ne croissent que mal aisément, & les eaux qui en sortent sentent le bitum, & engendrent du mal aux intestins, à raison dequoy les hommes y viuent fort peu. Il y a sur tout force naphte qui sort prez de la ville de Suse. On y trouue aussi grand nombre de serpents dangereux, & qui font beaucoup de maux aux personnes.

La mesoptamie est merueilleusement fertile en quelques endroits, & pro

à la nourriture du bestail ; mais en quelques autres endroits elle est si sujette aux grandes ardeurs que beaucoup d'animaux y endurent pour son extréme chaleur. Il y a en ces lieux là peu de fontaines, & mesme les habitans sont si rusez & si malicieux qu'ils les cachét. Il fait fort mauuais en hyuer en ce pays là, à cause de la bouë, d'où ceux qui voyagẽt, ne peuuent presque retirer leurs pieds. Il y a encor en cette Prouince de grands deserts, & beaucoup de lieux de grāde estenduë où l'on ne trouue que sable, sans y pouuoir apperceuoir aucun fruict. Toutesfois il y vient de l'amome qui est vne drogue de bonde odeur. Il y vient aussi force napte, ou bitun liquide. Le terroir de la ville de Caramit est noir, & fertil au possible & celuy de la ville de Merdin abonde en cotton.

Quant à la Prouince de Perse elle est de diuerse nature, vû que sa partie Septentrionale est montueuse & froide, & peu propre à porter des fruits. On y trouue des esmeraudes, mais elles ne sont guerres claires. Le milieu de ce pays est assez plain & pourvû de beaucoup de riuieres & de lacs, & produit abondamment toutes choses. Mais la partie qui tire vers le Midy, & qui tend au Golphe Persique est chaude, venteuse & marescageuse, & ne porte autre fruict que des dattes de palmier.

Pour le regard de la Parthe, elle est fort pleine de bois, & ceinte de fort hautes montagnes, & combien qu'elle soit sujette aux grandes chaleurs, elle porte toutesfois toutes choses, & principalement de grands arbres: mais elle ne porte nuls oliuiers. Elle est arrosée d'vne assez grande quantité d'eaux.

L'Hircanie est pleine & fertile, vû qu'elle produit en abondance du fromẽt. du vin, des figues & des fruicts, & porte aussi des arbres qui distillent du miel, il fait aussi force soye. La partie qui tire vers le Septentrion est pleine de grandes forests où l'on voit force chesnes, pins, sapins; & il y a aussi grand nombre de bestes sauuages, comme tygres, pantheres & leopars: mais la partie qui est proche de la mer de Bachu est tousiours pleine d'herbes & de fleurs, à cause de l'humeur des eaux douces qui sortent des rochers qui sont au dessus.

La Margiane est pour la plus grande partie deserte & pleine de sable, excepté la partie qui est arrosée des riuieres de Marge, d'Arie, vû que cét endroit est fertil au possible. La partie deserte est maintenant appellée le desert de Bigul: mais celle qui est cultiuée, fut jadis nõmée le Champ Margien, ayant de tour cent quatre, vingt & dix mille pas. Anthiocus Sother, selon Niger, l'enuironna de murailles: car c'est vn lieu où il vient de beaux ceps de vigne, qui sont tels que deux hommes n'en peuuent quelquesfois embrasser vn seul. Ces ceps portent bien souuent des raisins de deux coudées de long, & la nature du terroir, & l'air de ce lieu porte qu'il n'y a que cét endroit en toutes ces contrées où l'on voye des vignes : & qui est plus admirable, ce pays est de tous costez entouré de montagnes & presque par tout de sable.

La Bactriane est de diuerse nature, vû qu'elle est cultiuée en partie, & en partie deserte. La partie cultiuée est proche de la riuiere d'Oxe, & produit du froment, & choses semblables. Il y a d'assez bons pasturages, & beaucoup d'eaux, & elle porte presque toutes sortes d'arbres, excepté l'oliuier. Quant à la partie deserte on n'y voit rien que du sable, & les voyageurs y passẽt comme en vne mer en se cõduisant par les estoilles: d'autãt que bien souuẽt il n'y a point de chemin à cause du mouuemẽt du sable, principalemẽt lors que le vent d'Ouest vient à souffler, qui remuë quelquefois tellement le sable que les passans en demeurent couuerts, & y meurent. Dauantage ce pays produit des metaux, &

quelques pierres precieuses, cõme des esmeraudes, hiacynthes, & chrysolites & est arrousée de plusieurs riuieres, qui se rendent toutes dans l'Oxe.

La Prouince d'Arie est sujette aux grandes chaleurs, & enuironnée de deserts, de forests, & de montagnes. Elle a toutesfois quelques lieux champestres qui portent des fruicts, prés des montagnes qui les deffendent de l'ardeur du Soleil. En ces champs outre les autres fruicts, il y vient de bon vin, qui dure iusques à quatre vingt-dix ans. On y recueille aussi vne drogue semblable à la myrrhe, & il y vient aussi des saphirs noirs, & comme jaunes.

La Georosie, est pour la plus grande partie deserte, & pleine de sable, & a grande faute d'eau, combien qu'elle ait des pluyes en Esté, & est sujette aux ardeurs du Soleil : à raison dequoy elle est infertile, toutesfois elle produit le nard & la myrrhe.

La Caramanie deserte est aussi infertile, & exposée aux grandes chaleurs, & quant à la haute, les endroits maritimes sont deserts & dénuez d'arbres, excepté qu'on y void des palmiers de la branche Vrsine & des bruyeres : mais le milieu du pays est assez bon, & porte beaucoup de fruicts, mesme de bon vin.

MOEVRS ANCIENNES.

XXIX. LEs Roys Persans faisoient bastir leur Palais sur des montagnes où ils tenoient leurs thresors, & argent des tailles & tributs leuez sur le peuple, & ce en tesmoignage de leur espargne, & bon mesnage. Or ils exigeoient les gabelles, & les tributs, & les peages diuersement, prenant argent du trafic qui se faisoit sur mer, mais de ce qui passoit en terre ferme, ils se contentoient des choses dont chaque pays aboudoit, comme laines, drogues, medicamens, & choses semblables, iusques à y comprẽdre le bestail. Quelque grandeur que le Roy eut entre les Perses, il n'eut osé faire mourir vn homme s'il n'auoit commis qu'vn simple crime, & nul Persan ne pouuoit vser d'aucune rudesse contre ses domestiques. Chacun espousoit plusieurs femmes, afin d'auoir lignée, & encor il luy estoit permis d'auoir grand nombre de concubines. Aussi les Roys proposoient prix & recõpense à ceux qui en vn an engendroient grande multitude d'enfans, lesquels estant nez n'estoient representez à leurs peres qu'ils n'eussent atteint l'aage de cinq ans : car la loy du pays vouloit qu'ils fussent nourris durant ce temps delicatement en la compagnie des femmes. La raison de cecy estoit, afin que si durant ce temps quelque enfant venoit à deceder, le pere ne l'ayant pas vû, n'en receut si grande fascherie.

Ils celebroiẽt leurs nopces sur le Printemps, enuiron l'Equinoxe. La premiere nuict l'espoux ne mangeoit en tout son souper qu'vne pomme, ou quelque peu de moüelle de chameau, & apres cela s'alloit coucher le lõg de son épouse.

XXX. La ieunesse de Perse dés le cinquiéme an de son âge, iusques au 24. aprenoit à se tenir à cheual, à voltiger, à tirer le d'ard, & la flesche, & sur tout à parler veritablement. Aussi les ieunes gens auoient pour maistres & gouuerneurs les plus sages & vertueux, sobres, & continens qu'on pouuoit choisir, qui leur enseignoient & racontoient des histoires & fables honnestes, les loüanges des Dieux, & des chansons qui cõtenoient les faits des vaillans & ilustres personnages, & ce quelquesfois en chantant, & d'autrefois en leur recitant cõme vne leçon. Les enfans s'assẽbloient pour ouyr cela au son d'vne clochette au lieu ordonné pour cét effet, & là l'on demandoit comte aux enfans de ce qu'ils auoient oüy dire. Ils se rendoient fort adoits à la course, choisissant quelque

enfant de grande maison pour leur Capitaine, & falloit que le Camp où ils couroient continst au moins trente stades, dont la chacune est de 125. pas. Afin de s'endurcir cōtre le froid & le chaud, ils s'exerçoient à passer à nage les torrens & les riuieres impetueuses, trauaillant tousiours sans cesser, & estoiēt soigneux de tenir leurs habits biē nets, & leurs armes sās roüilleure. Leurs fruicts plus delicieux estoient des raisins du Terebinthe, qui est l'arbre qui porte la poix raisine, & les glands, & les poires sauuages & aigrettes, & leur viande ordinaire apres auoir couru, sué, & trauaillé en leur long exercice, estoit du pain tres dur, d'assez mauuais goust, du cresson alenois auec vn grain de sel, de la chair boüillie & rostie, & de l'eau claire pour tout breuuage.

Lors qu'ils alloient à la chasse ils suiuoient leur proye à cheual auec des dards & jauelots acerez, & forces flesches, & vsoient aussi du jet de la pierre auec des frondes. Leur ordinaire exercice auant Midy, estoit de planter & enter les arbres, d'arracher les racines, de s'occuper aux jardinages, & à cultiuer les terres, ou à forger, tremper, & accoustrer leurs armes, & d'autres s'amusoient à tistre du lin, ou à faire des filets pour la chasse & la pesche. Les enfans estoient parez richement, & nourris si delicatement durant leur enfance, qu'il n'estoit permis de les mener à la chasse.

Ils auoient vne certaine pierre nommée Pyrope, de grand prix entr'eux, qu'ils n'eussent point rien laissé toucher à vn corps mort, tant ils l'estimoient, & le feu mesme n'estoit point porté aux funerailles, afin qu'il ne semblât qu'ils tinssent peu de compte de celuy qu'ils auoient en si grande reuerence. Dés l'aage de 20. iusques à 50. ans, ils suiuoient les armes, ne sçachant que c'estoit de plaider, ny du trafic de marchandise. Ils vsoient de petits boucliers faits en forme de lozange, & outre le carquois & l'arc, ils portoient l'espee & la dague allant à la guerre, & vn bonnet fait en pointe, & auoient deuant le corselet fait d'escaille bien forte. Les Princes portoient des haut de chausses, & leur hoqueton à manches venant iusques aux genoux, & doublé de blanc & par le dehors peint ou teint diuersement. En esté ils alloient vestus de pourpre, & en Hyuer diuersement & selon leur fantasie. Le peuple portoit double habit, qui leur alloit iusqu'à my-cuisse, & en teste vne grande entortilleure de linge, presque sēblable à leurs Turbans du iourd'huy. Leurs licts, & vases à boire estoient enrichis d'or. Ils consultoient de leurs affaires à jeun; mais ils n'en prenoient, ny donnoient resolution qu'apres auoir bien beu, estimant les affaires mieux traittées quand l'estomac & le cerueau estoient vn peu eschauffez de vin, que lors que le jeusne les rendoit languissans & sans force.

Ceux qui s'entreconnoissoient & estoient esgaux en fortune, âge & grādeur, XXXI. se carressoient en se rencōtrant, & se baisoient en la bouche. Ils baisoient ceux qui estoient vn peu moindres qu'eux à la jouë: mais ceux qui estoient de basse condition passant deuāt les grands leur faisoient vne grande reuerence. Ils enterroient les corps des Trespassez oingts de cire, excepté ceux de leurs Mages, qu'ils laissoiēt sans sepulture, pour estre deuorez des chiens. Ils auoiēt vne sale & vilaine coustume de toute ancienneté que les fils se mesloient auec leurs propres meres. Ils estimoient vn grand forfait de cracher deuant leurs Roys, disoient que les Grecs estoient detestables, en ce qu'ils assuroiēt que les Dieux estoient sortis des hōmes. Ils tenoient pour chose vilaine d'estre endetté, mais sur tout de dire mensonge. Ils permettoient aussi aux peres qui tomboient en necessité de se soulager & secourir en prostituant & abandonnant leurs filles

Ils estimoient que le Ciel estoit Iupiter, & adoroient le Soleil, qu'ils appelloient Mithra, selon quelques-vns. Sur toute autre Deïté ils adoroiét encor la Lune, Venus, le feu, la terre, l'eau & le vent, sans vser toutefois de statuë, ny d'Autel quelconque, voire & sans auoir aucun Temple, sacrifiant en lieu haut, & sur quelque colline, afin que chacun le vit, & que la chose fut plus proche des Cieux. Ils offroient la beste du sacrifice à l'Autel toute couronnée, mais chargée de maledictions, & apres l'auoir mise en pieces (le Prestre faisant cét office) chacun en portoit sa part en sa maison, sans que les Dieux en eussent aucune reserue, d'autant que leur opinion estoit que les Dieux ne demandoient que l'ame de la chose sacrifiée: toutesfois quelques-vns d'entr'eux auoiét coustume de brusler les entrailles, suiuant la façon des Grecs, & des autres nations en leurs sacrifices.

Lors qu'ils sacrifioient au feu c'estoit du bois sec en ostant l'escorce, & iettant par dessus la graisse plus voisine des os, & puis y espandant de l'huyle. Ils ne souffloient iamais le feu auec la bouche, ains auec vn esuentail; & si quelqu'vn estoit si hardy que d'y souffler, ou ietter dedans quelque chose morte ou sale, on le faisoit mourir sans remission.

Il n'y auoit aucun entr'eux qui se lauât dans les riuieres, & nul n'y pissoit, ny iettoit aucune beste morte, voire mesme il estoit deffendu d'y cracher, & finalement ils honoroient l'eau en cette sorte. Lors qu'ils arriuoient prés de quelque lac, riuiere, ou fontaine, ils faisoient vne fosse, dans laquelle ils couppoiét la gorge à l'Hostie, & beste du sacrifice, prenant sur tout garde que le sang ne coulât point iusqu'à l'eau prochaine, à cause qu'il eut pollu & soüillé toute leur ceremonie, & la chair de la beste tuée estoit mise par les Prestres sur du myrthe, & du laurier, & bruslée auec des buches fort menuës & deliées, & non sans vser de certaines imprecations & maudissons, durant lesquelles ils messloient à leur sacrifice du laict, du miel & de l'huyle. Ces maudissons n'estoiét adressées à l'eau ny au feu, mais plustôt à la terre, & ils les continuoient assez long temps, tenant cependant vn faisseau de verges fort menuës de myrthe. Celuy qui dessobeyssoit au Roy, apres qu'on luy auoit coupé la teste & les bras estoit ietté aux champs, & priué de sepulture.

Quant aux Parthes, qui ont esté tenus pour extrémement vaillans, auant que la richesse les rendit superbes, ils alloient vestus assez grossierement, & auoiét vn habit particulier à leur nation: mais si tôt qu'ils furent deuenus puissans, leurs habillemés furent riches & pleins d'or & de pierrerie, ou blancs en perfection, enquoy ils imitent les superfluitez des Medois.

XXXII. Quant au fait des armes ils auoient leurs soldats & gend'armes non choisis d'entre les hommes francs & libres de condition, mais pris entre leurs esclaues: ce qui estoit cause qu'il n'estoit permis à aucun du peuple d'affranchir vn serf, si bien que le nombre en croissoit de iour à autre, & leurs forces en deuenoient plus grádes. Ils les tenoient aussi cherement, & les nourrissoient auec pareil soucy que leurs enfans propres, les dressás à bien tirer de l'arc, & à manier vn cheual, afin de s'en seruir en guerre, & delà venoit que le Roy marchât en guerre auoit tousiours vne puissante Caualerie preste à tous éuenemés. Aussi lors qu'ils s'attaquerent à Marc Antoine, entre cinquante mille hommes de cheual qu'il y auoit, il ne s'en trouua que huict cens qui fussent de libre condition, tous les autres estans esclaues.

Ils ne sçauoient combattre bras à bras, & venir aux mains en bataille ran-

gée, & moins encor aller à l'assaut de quelque ville & la forcer. Leur combat estoit à course de cheual, ou en fuyant & quelquesfois dissimulāt leur fuyte, afin de se ruer sur l'ennemy s'il se mettoit en desordre, & n'vsoient point de trompettes, ainsi que fait nostre caualerie, mais de tambours, comme nos gens de pied.

Ce peuple faisoit jadis si peu d'estat de l'or & de l'argent, qu'il ne s'en seruoit que pour l'ornement de leurs armes. Quant à la vie priuée, ils estoient fort sujets à leurs plaisirs : c'est pourquoy la pluralité des femmes y estoit receuë, mais ils estoiēt si jaloux de leur reputation que la seule mort purgeoit la faute des adulteres. Et afin de ne tomber en tels inconueniens, les marys ne souffroient iamais que leurs femmes se trouuassent, ie ne diray pas aux festins des hommes, mais en leur presence. Quelques-vns ont laissé par escrit que les Parthes qui ne pouuoient auoir lignee, prostituoient leurs femmes à ceux qu'ils tenoiēt pour leurs bons amis, afinqu'ils en eussent des enfans par leur moyen. Ils ne viuoient que de bestes qu'ils prenoient à la chasse, & trafiquoient, & parlementoient ensemble à cheual. La differēce des estats & conditions entre les Parthes fut jadis remarquable en cecy, que les nobles & francs, marchans par pays alloient à cheual, & les serfs alloient à pied comme estafiers.

Les morts n'y estoient gueres honorez : vû que leurs corps estoient laissez sur terre pour la pasture des chiens & des oyseaux, & lors qu'ils auoient mangé toute la chair, ils enterroient leurs os assez soigneusement.

Ils estoient assez deuotieux & adonnez au seruice de leurs Dieux, mais superbes, seditieux, fins, trompeurs & opiniastres, comme ceux qui tenoient que la cruauté, & violence estoit chose vertueuse aux hommes, & la douceur & courtoisie aux femmes. Cela faisoit qu'ils n'estoient iamais en repos, ains falloit ou qu'ils s'entrefissent la guerre, ou qu'il attaquassent leurs voisins.

Ils estoient fort secrets en leurs affaires & de peu de paroles, & s'ils obeyssoient à leurs Roys & Magistrats, c'estoit plustot pour crainte du chastiment, que pour inclinatiō qu'ils eussent à telle chose. Ils ont esté loüez d'vne grande sobrieté en leur manger: mais on a tenu qu'ils faisoiēt peu d'estat de leurs promesses, sinon en tant que la necessité le sembloit requerir.

Les Medois ont tousiours esté tenus pour mols & effeminez: mais ils estoient fort adroits à cheual & à tirer de l'arc, & portoiēt vn singulier honneur à leurs Princes. Ils portoient vne tyare & bonnet rond en forme de turban, & leurs robbes auec des manches. Les Roys de ce peuple auoient le priuilege d'auoir plusieurs femmes, mais enfin chacun vsurpa pareille licence, sauf que la difference estoit telle que le Roy en tenoit autant qu'il vouloit, au lieu que les autres n'en pouuoient espouser & tenir que sept. Les femmes mesmes tenoient à grande honte si quelqu'vne se contentoit d'vn mary, & pensoit que cela causāt sterilité, si pour le moins chacune n'en auoit plus de quatre pour son passe-temps.

Ce peuple faisoit alliance à l'imitation des Grecs, & d'autresfois en se blessant au bas & aux joinctures de l'espaule, d'où sortoit grande abondance de sang, pour témoignage & assurance de la foy iurée. Et d'autant que du costé que ce pays est plus proche du Nord, il est sterile, ils faisoiēt seicher des amādes, dont ils faisoient de la farine, & du pain pour leur nourriture, y adioustant des pommes qu'ils paistrissoient en faisant des masses pour leur vsage. Leur boisson estoit faite de certaines racines, & ils ne māgeoient que chair de

sauuagine, ne tenant conte des animaux qui leur estoient domestiques.

XXXIV. Les Assyriens vsoient jadis de deux robbes, dont l'vne estoit longue, leur allant iusques aux talons, & l'autre courte par dessus : toutes deux estoient de lin, & par dessus encor ils portoient vne robbe fort blanche, ayant des souliers semblables à ceux des Thebains. Ils nourrissoient leurs cheueux portant de hauts bonnets pointus à la façon des mitres & Caselbas des anciens Persans, & ne sortoient iamais dehors sans estre masquez & parfumez. Chacun d'eux auoit vn anneau qui luy seruoit de cachet, & portoit vn Sceptre en main, sur lequel estoit propremēt tiré quelque fleur, ou quelque sorte de fruict ou chose sēblable: car c'estoit vne chose messeāte entr'eux de sortir de leurs maisons & de paroistre en public sans auoir le Sceptre, & quelque figure qui l'ornât.

XXXV. Quant aux loix dont ce peuple vsoit, elles portoient que les filles vierges qui estoient d'âge d'estre mariées, fussent menées tous les ans au marché, & mises en vente à cry public à quiconque les voudroit prendre en mariage, & l'on mettoit en auant premierement les plus belles, afin qu'on y mît l'enchere. Mais celles qui n'estoient pas si recommandables par leur beauté, qu'elles pûssent conuier les hommes à y mettre leur argent pour les auoir, ou bien celles qui se trouuoient si laides, qu'elles n'ûssent troué qui les eut voulu receuoir chez eux, quoy qu'elles ne leur eussent rien cousté, estoient mariées de l'argent auec lequel les belles auoient esté achettées. Herodote tient que les anciens Venitiens qui se tenoient en la coste d'Illyrie, vsoient de pareille façon de faire.

XXXVI. Il estoit ordonné pareillement que si tôt que quelqu'vn seroit malade, il demanderoit conseil à celuy qui auroit esté atteint de semblable mal, & tascheroit de suiure l'ordre que l'autre auoit tenu afin de guerir: & cecy se pratiquoit au commencement, lors qu'ils n'auoient encore nulle connoissance de Medecins. Quelques autres escriuent qu'ils portoiēt leurs malades en la place publique, & que la loy commandoit que tous ceux qui auoient autrefois essayé semblable incommodité, vinssent vers le patient pour luy dire par quels moyens ils auoient recouuré la santé.

XXXVII. Les corps de leurs trespassez estoient oincts de miel, & leurs obseques & funerailles se faisoient de mesme entr'eux qu'entre les Egyptiens. L'homme Assyrien estant couché auec sa femme n'osoit la toucher, ny elle luy, sans se lauer auparauant d'eau fraische.

L'ancienne coustume de quelques Dames d'Assyrie estoit de se mesler charnellemēt auec quelque estranger en l'honneur de la Déesse Venus. Et lors que elles vouloient le faire, elles alloient au temple de cette Déesse en grande trouppe, couronnées & fort richement parées pour se presenter & rendre plus agreables aux hommes. Chacun des estrangers qui vouloit iouÿr d'elles, regardoit celle qui luy plaisoit le plus, puis mettoit sur ses genoux telle sōme d'argent que luy sembloit, & elle estoit tenuë de le suiure vn peu loin du temple, où ils entroient en parfaite connoissance ensemble, & le prix de cette impudicité estoit employé pour le seruice du temple. Il y auoit entre les Assyriens des maisons & des familles qui ne viuoiēt que de poisson, qu'ils faisoient secher au Soleil, & puis estant sec, ils le piloient dans vn mortier, & de cette farine conseruée ils faisoient des gesteaux bien paistris, dont ils se seruoient au lieu de pain.

Il y auoit en Assyrie des Mages, surnommez Chaldéens, qui estoient en pa-

reille reputation que les Prestres & Deuins en Egypte, ayans la charge des choses sacrées, & des Temples & Sacrifices, s'adonnans toute leur vie à l'estude & contemplation de la Philosophie, & s'exerçãs en la science des Astres pour sçauoir par le cours d'iceux les éuenemens d'icy bas, taschant de profiter à tous & de les deliurer de danger & d'incommodité, & donnant presque raison assurée de toutes choses.

Ces sages Chaldeens n'alloient pas hors de leur pays pour apprendre ces sciences, ainsi que les Grecs; ains vn chacun les apprenoit de ses parens, les tenant d'eux comme par succession, & les enfans estoiẽt instruicts aux maisons, afin que par ce soin ordinaire ils pûssent mieux profiter. Leur sciẽce n'estoit point fondée sur des doutes & opinions, ainsi que celle des Grecs, ains ils persistoient constamment aux choses qu'ils auoient vne fois apprises, au lieu que les autres auoient diuerses opinions touchãt les principes & causes de chasque chose. Les Chaldeens tenoient pour chose veritable & assurée que le monde n'auoit pas esté creé, & soustenoient qu'il estoit sans commencement & qu'il n'auroit iamais fin, que la dispositionde l'vniuers estoit conduitte par la prouidence diuine, que les corps celestes ne se mouuoient pas d'eux-mesmes, ny par hazard & par accidẽt; mais qu'il y auoit quelque vertu diuine qui les mouuoit, & causoit leur influence. Ils attribuoient vne grande force aux planettes, & mesme à celuy que les Astrologues apellent Saturne, estimãt le Soleil le plus plaisant & agreable astre de tous, & luy donnant vne force singuliere plus qu'aux autres. Toutesfois en leurs deuinations ils s'arrestoient plus sur les aspects de Mars, de Venus, de Mercure, & de Iupiter, à cause que ceux-là (comme ayans vn cours qui leur est propre) donnoient connoissance de l'aduenir, comme s'ils eussent esté messagers, & interpretes de la volonté des Dieux. Ces Chaldeens predisoient aussi ce qui deuoit arriuer par le souffler des vents, la force des pluyes, ardeurs de l'Esté par l'apparition des Cometes & defaut du Soleil & de la Lune, & par tremblement de terre, & choses semblables. Ils imaginoient outre ce d'autres estoilles sujettes aux premieres, & disoiẽt que les vnes alloiẽt errant, & auoiẽt leur course par nostre hemisphere, & les autres alloiẽt visiter le reste du rõd au dessous de nous. Ils se feignirent douze Dieux principaux, à chacun desquels ils dõnerent place au Zodiaque, & assignerẽt sõ mois à chacun. Ils contoient hors du Zodiaque 24. estoilles, dõt ily en auoit douze qui regardoient le Septentrion, & douze autres le Midy. Ils croyoient que celles qui apparoissent estoiẽt pour le seruice des viuans, & que les autres estoiẽt pour le seruice des trespassez, & leur esclairoient sous terre. Ils faisoiẽt vn calcul si ridicule des années, qu'ils comtoient 43000. ans depuis leur plus ancienne memoire iusqu'à la venuë d'Alexandre en Babylone : toutesfois quelques vns les excusent, disant que c'estoient des années lunaires. XL.

Les habitans de Carmenie vsoient jadis d'asnes en la guerre, pource qu'ils auoient faute de cheuaux, & sacrifioient vne asne à Mars. Nul ne prenoit femme entr'eux qu'il n'út couppé la teste de quelque ennemy, qui estoit portée au Roy, qui la faisoit mettre en son Palais, & couper menu la langue, laquelle il mesloit auec du pain, en goustoit, & la bailloit à manger à celuy qui l'auoit apportée, & à ses familiers. Celuy qui en auoit plus apporté estoit en meilleur estime que les autres. XLI

Quãt à ceux de la Margiane Strabõ escrit que de son tẽps lors que quelqu'vn estoit paruenu à l'âge de 70. ans, on le mettoit à mort pour vne bien legere

faute, & ses proches parens venoient apres manger son corps. Quant aux vieilles femmes ils les suffoquoient, puis leur donnoient sepulture. Arriuant qui mourut enuiron la 70. année n'estoit point mangé, mais enterré.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Les Persans sont auiourd'huy à parler generalement les plus doux, & plus gracieux hommes qu'on puisse voir au reste du monde, & c'est chose fort asseurée qu'ils sont plus liberaux qu'aucuns autres qu'on connoisse. Leurs mœurs ne sont pas barbares comme celle des Turcs, des Indiens, & des Scythes leurs voisins; ains ils sont gentils au possibles, s'adonnent à tenir en leur pays vne fort belle police, & outre ce ne mesprisent pas les lettres. Il y a beaucoup parmy eux qui sont consommez, & fort sçauans en Medecine, & en Astrologie, & d'autres qui affectionnent la Poësie, & y reüssissent en telle sorte, qu'on trouue leur inuentions & leurs façons de parler du tout, ie ne diray pas gentilles, mais admirables. Vn Poëme Persan paruenu à Rome entre les mains d'vn Cardinal François extrémement entendu en toutes choses, qui se le fit expliquer, en rend suffisant tesmoignage.

Ils s'adonnent pareillement au commerce, & aux arts mechaniques, & font vne grande quantité de draps de soye. Les freres, sœurs, & autres parens gardent vne grande amitié entr'eux, & l'on y fait grãd estat de la noblesse, en quoy ils sont contraires aux Turcs qui la mesprisent, & n'estiment que ceux qui se rendent recommandables par leurs actions. Il y a aussi parmy eux beaucoup d'hommes illustres, & qui sont venus d'vne anciéne tige, & sont riches de longue-main: & finalement ils doiuent estre de beaucoup preferez aux Turcs, tant pour le regard de la noblesse, que de la felicité, & de la gentillesse de l'esprit. D'auantage ils sont courtois au possible à l'endroit des estrãgers, & leur font vn gracieux accueil, & les traittent selõ le pays, le mieux qu'ils peuuent: mais ils sont grandement sujets à la jalousie. A raison dequoy les fémes n'ont pas permission de se monstrer aux estrangers, combien qu'en toute autre chose ils leur donnent tout le contentement qu'elles desirent, & qu'ils les adorent par maniere de dire au contraire des Turcs qui tiennent leurs femmes comme des esclaues. Les femmes y sont merueilleusement belles, & y vont si bien parées pour donner encor quelque plus grand esclat à cette beauté, qu'on ne peut rien voir de plus agreable.

Les Persans se laissent volontiers emporter à leur passions autant que gens qui soient au monde, & se plongent dãs toutes sortes de plaisirs, cherissant le jeu d'amour sur toute chose. Ils vont magnifiquement vestus, sont ordinairement parfumez, & portent mesme des pierreries. Ils ont ce mal-heur, qu'encor qu'ils espousent plusieurs femmes, ils ayment toutesfois les ieunes enfans, & seruent à la poursuitte des masles aussi ardamment, on peut estre plus que des femmes. Enquoy ils imitent les Turcs, & d'abondant ils ont des lieux detestables destinez à ces voluptez, où l'on garde des ieunes enfans pour cét effect.

Leur lãgage est gentil & fort agreable, est pratiqué par vne bonne partie des Cours des Princes du Leuant. Ils auoient autresfois des caracteres particuliers, qu'õ ne trouue plus presque auiourd'huy parmy les anciens monumẽs. Mais depuis le temps qu'ils ont receu la secte du mal-heureux Mahomet, ils ont aussi vsé de la langue Arabique.

On les nomme Ayames, ou Azamies, à cause de l'Assyrie, qui porte le nom d'Azamie, comme quelques-vns estiment. Ils ont aussi le nom de Persans, à

d'A.

raison de la Prouince de Perse, qui est la principale du Royaume, & celuy de Cheselbas, à cause du bonnet rouge qu'ils portent, & encor ils s'appellent Sophiens pource qu'ils sont sous la domination du Sophi.

RICHESSES.

ON fait vne si grande quantité de draps de soye en Perse que les habitans xliii.
du Royaume en ont non seulemét à suffisáce pour eux, mais en vendent encor beaucoup aux nations qui sont mesme assez esloignées de la Perse, vû qu'on ne porte par tous les pays du Leuant, & mesme iusqu'en Syrie. Il se fait pareillement en Perse grande vente & grand trafic de perles, & de pierreries. Ce qui rend le pays de Perse riche, c'est la commodité de la mer, par le moyen de laquelle on y aborde de beaucoup d'endroits pour aller querir ce qu'ó desire. Mais pour particulariser quelque chose on trouue en la Prouince de Perse des esmeraudes que les marchands acheptent à bon prix, pource qu'elles ne sont pas trop claires. C'est aussi cette Prouince qui fait part de ses soyes à beaucoup d'autres, mesme que fait l'Hircanie, ou le pays de Diargument.

La Bactriane produit aussi des metaux, & quelques pierres precieuses, cóme des esmeraudes, hyacinthes, & chrysolites, dont ses habitans tirent vn profit remarquable. En la Prouince d'Arie on recueille ie ne sçay quelle drogue semblable à la myrrhe, que les Persans vendent assez bien aux estrangers : de mesme que leurs saphirs noirs & jaunes. La ville de Ghirmain en Carmanie est renommée à cause de la grande quantité de draps d'or & d'argent que les habitans y font & debitent.

Venons maintenant aux reuenus que le Roy peut auoir, apres auoir vû en xliv.
quoy consistent les richesses de son peuple. Veritablement on n'a pû sçauoir iusqu'à present à quelle somme montent les reuenus de ce Prince, vû que ceux mesmes qui y ont esté expressément pour s'enquerir des moyens de ce Monarque n'en parlét pas tout de mesme sorte. Car les vns luy donnent trois millions d'or de rente, & les autres cinq millions. Toutesfois il y a deux choses qui peuuent faire cóprendre aisément que ce Prince ne peut estre que fort riche : L'vne est que Tammas Sophi de Perse, qui regnoit n'a guere, ordonna qu'on ne leueroit plus la gabelle de ce qui entroit dás ses Estats, & en sortoit & cette gabelle montoit à quatre vingt dix mille Tomas, c'est à dire (pource qu'vn Tomá vaut vingt escus) à vn million huit cens mille escus : ce qu'il n'auroit fait sans doute s'il n'eut eu de grands reuenus d'ailleurs, qu'ils fussent conuié à soulager en cette sorte les estrágers, & ses sujets qui se mesloient du trafic. L'autre chose est, que tous les Estats de Perse sót diuisez par les Persans en sept Prouinces, ou pour mieux dire generalitez, dont celle d'Ispaan rend sept cens mille escus, & celle de Siras autant, qui ne sont pas toutesfois les plus riches, vû que celles de Corassan, & Diargument les surpassent de beaucoup, dont l'vne abonde en metaux, & en turquoises, & l'autre en soyes.

Mais si quelqu'vn demáde d'où il tire son reuenu, puis qu'il s'est dépoüillé de la gabelle que luy pouuoit apporter l'entrée & sortie des marchádises : ie luy respondray qu'il le tire des terres de sa dominatió, de la dixme des fruicts, & du profit des mines & des boutiques, vû que celuy qui veut dresser vne boutique ou vn magazin de quoy que ce soit est obligé de payer certaine sómme au Roy toutes les années. Il reçoit aussi beaucoup de presens des particu-

liers, & des dons des cōmunautez, & les confiscations & choses semblables, luy apportent des sommes assez notables, outre les tributs des Princes sujets à sa couronne, comme celuy de Lar, & quelques autres.

FORCES.

xlv. Les forces de ce Royaume consistent plus en la valeur qu'au nombre des hommes. Il y a trois sortes de soldats, l'vne est de ceux que le Roy entretient continuellement pres de luy, l'autre est des Timariotes, vû qu'il a vn grand nombre de gens de cheual, qui en leur solde ont des terres qui leur sont assignées pour leur entretien à la façon des Turcs. La troisiéme sorte est d'estrangers qu'on tire pour de l'argent, ou de Gurgistan, ou de Tartarie Mais parlant des deux premieres sortes qui sont proprement du Royaume, & qui appartiennent au Roy, les vns & les autres de ses soldats ne combattent qu'à cheual, d'autā que lors que les armes sont entre les mains des nobles, il n'y a volontiers guerre d'infanterie: & de là vient aussi que les Persans sont entieremēt priuez de forces maritimes. De sorte qu'encor qu'ils ayent d'vn costé de la mer de Bachu, & de l'autre Golphe Persique, toutesfois ils ne se sont iamais seruis d'armées de mer ny d'vn costé n'y d'autre. Et mesme bien que la mer de Bachu ait huict cens mille de longueur, & six cens de large, toutesfois on ny voyage point dessus, & l'ō ne void en tous ces lieux de par de là autres vaisseaux que ceux des Portugais, qui costoyant le riuage du Golphe Persique se maintiennent maistres, par le moyen des flottes qu'ils tiennent ordinairement en l'Isle d'Ormus.

Et combien que le pays abonde en metaux, & en trempes excellentes, principalement la Prouince de Corassan, toutesfois ils n'ont guere d'vsage de l'artillerie, & encore moins de pratique de fortifier, de battre, d'assieger, de garder, & de deffendre vne place, pource que toutes ces choses sont propres de l'infanterie, au lieu qu'il appartient à la caualerie de combattre en campagne, où les Perses sont certainement capables de faire plusieurs grands effects.

Outre ce la milice Persane a vn autre defaut important, qui est le manquement d'vnion, & cette diuision procede de deux causes, l'vne est la grandeur des Princes, qui est ordinairement accompagnée d'orgueil, & d'opiniastrise: l'autre est la difficulté de la conduitte, & des voyages: & ce defaut vient du manquemēt des eaux & des riuieres nauigables. Car les riuieres de Perse sont telles qu'on ne va point dessus, ou si l'on y va c'est si peu, que ce n'est pas chose qui puisse grandement seruir. Toutes ces riuieres courent, ou au Golphe Persique, ou à la mer Caspie, laissant les pays du milieu sans eau, à raison dequoy elles seruent peu pour voir les forces des Persans, & les mettre ensemble, vû que le milieu du Royaume demeure sec, & n'y a aucune riuiere qui soit commune presque à tout l'Estat comme pourroit estre la riuiere de Loire à la France, le Po à la Lombardie, la Vistule à la Pologne, la Schelde à la Flandre. Il y a outre ce force deserts, & montagnes qui trauersent & diuisent le pays: à raison dequoy ce Royaume est fort semblable à l'Espagne, où il n'y a point de riuieres de grand trafic, si ce n'est aux extremitez, où il y a force montagnes, & beaucoup de contrées comme desertes à cause de leur secheresse. Toutesfois la nature voulant aider au commerce, & à la commodité de

la vie humaine, a pourvû la Perse au lieux qui manquent de riuieres nauigables de chameaux qui sont du tout propres à porter la charge, vû qu'ils l'endurent beaucoup plus pesante qu'vn cheual, & durét plus longuement à la peine, car le chameau portera vne charge de mille liures, & continuera son voyage l'espace de quaranté iours & dauãtage, & pource qu'il doit aller par ces lieux secs, tels que la Lybie, l'Arabie & la Perse, où l'eau & la pasture manquent, il ne boit ordinairement que de cinq en cinq iours vne fois, & en vn besoin il demeurera sept, voire dix iours entiers sans boire: & pour le regard du manger, apres qu'on l'a deschargé, il luy suffit de manger vn peu d'herbe, ou de branches d'arbres, tellement qu'il n'y a point d'animal qui dure dauãtage à la peine, ou qui soit de moindre despéce. A raison dequoy il est fort propre pour les pays secs de l'Asie & de l'Afrique, où les hommes ont grande faute d'eau & de viures: de sorte que les chameaux n'en ayans pas grand besoin pour eux, en peuuent porter grande quantité pour leurs maistres. Il yen a de trois sortes, les vns sont petits, & ne seruent que pour porter les hommes: les mediocres ont deux bosses, & sont encore bons pour porter des charges, les plus grands & plus gros sont ceux qui portent jusques à mille liures.

Pour le regard du nombre de gens de cheual que le Roy de Perse peut mettre en campagne, on l'a vû aux guerres qui se sont passées entre Ismaël, & Selim premier de ce nom Empereur des Turcs: & encor entre le mesme Ismaël, & Soliman, & entre Codabande & Amurat troisiesme, vû qu'aucun de ces Roys n'a iamais mis ensemble contre les Turcs plus de trente mille cheuaux: mais armez en telle sorte qu'ils n'ont iamais craint la rencontre d'vne beaucoup plus grande armée. Ceux qui sont plus aisez, & plus riches s'arment ainsi que nos hommes d'armes, les autres qui sont les deux tiers, se contentent de salades, de mailles & d'escus, & se seruent tantôt de l'arc, tantôt de la lance.

Le Sophi confine du Leuant auec les Mogores, du Septentrion auec les Tartares du Zacatay, du Ponant il a le pays du Turc qui le borne par vn long espace, & le Midy a le Royaume d'Ormus, autrefois tributaire des Sophis, & pour le present du Roy d'Espagne.

Il n'a guere affaire auec les Mogores, pource que de mesme que la France & l'Espagne ne se peuuent offencer l'vne l'autre, à cause que les passages sont estroits, & que l'assiette des frontieres est aspre & fascheuse: si bien qu'elle réd difficile la conduite des viures & l'entretien des armées: ainsi entre les confins des Indes & de Cambaye occupez par les Mogores, & par les Persans, il y a des montagnes & des deserts, qui ne permettent pas que ces Princes puissent attaquer l'vn l'autre, au moins auec de grandes armées, principalement à cause que la caualerie en laquelle consistent les plus grãdes forces des vns & des autres, ne se peut manier aisément en des lieux estroits, & en des passages si mal aisez. Toutesfois ils combattent aux frontieres de Cacul, & de Sablestan, dont quelques Princes Mogores se sont rendus maistres. xlvi.

Le Sophi ne confine pas immediatement auec le grand Cam, d'autant qu'il y a entr'eux d'eux premierement quelques Princes, puis vn grand desert, & il semble que la riuiere d'Oxe, ou d'Abian ait esté de tout temps destinée pour seruir de borne à son Empire. Cette riuiere naissant au pays de Sablestan, sous la montagne de Dalanguer, apres vn fort long cours, durant lequel elle croit

grandement, à cause d'vn grand nombre de riuieres qu'elle reçoit, se desgorge dans la mer de Bachu, & vient à se separer du costé du Nord le Sophi du Zagatay. Or le Sophi n'a iamais eu la hardiesse de passer cette riuiere, & Saba Roy de Zagatay l'ayant passée fut deffait par Ismaël en vne grande bataille. Cyrus Roy de Perse fit faire sur cette riuiere vn Pont sur lequel il passa auec vne grãde armée, voulant aller contre Tomyris Royne des Scythes, qui le mirent en pieces auec tous ses gens.

Le Sophi confine auec le grand Turc par toute la longueur Occidentale de sõ Empire: c'est à sçauoir depuis la mer de Bachu jusques au Golphe de Saure, qui est l'espace presque de quinze degrez, & veritablement il n'a point d'ennemy plus dangereux, ny qui luy doiue donner plus de crainte: vû qu'autant de fois que le Turc est entré dãs son pays, il a tousiours fait quelque perte, excepté depuis quelques années que le Sophi a chaussé les esperons au Turc, & en a rapporté des victoires signalées.

Toutesfois on peut dire que ce qui causoit tant de pertes au Sophi, c'estoit sa façon de mener la guerre, d'autãt que s'asseurant sur le nombre & la valeur de sa caualerie, & sur son artillerie & ses munitiõs de guerre, il ne faisoit nul estat de forteresses, ains ruinoient celles qu'ils prenoient, faisoient peu d'estat de celles qu'ils auoient retenuës, iugeant que celuy qui employe ses forces à la conseruation des places, ne peut estre gueres fort en campagne. Mais depuis estãs contraints par la necessité ils se sont fortifiez de tous costez, ont dressé de bonnes places aux lieux de passage, & en ceux qui estoient propres pour cet effet, & ont basty des Citadelles aux villes d'importance, les pouruoyant de canons, de soldats, & de tout ce qui leur estoit necessaire.

Quant aux Portugais d'Ormus il n'a rien à demesler auec eux, pource qu'il n'a point de forces maritimes sans lesquelles on ne sçauroit recouurer ce Royaume, & d'ailleurs les Portugais n'ont moyen de faire des conquestes auant en terre. Et mesme le Sophi Tammas estant vne fois poussé à l'entreprise du Royaume d'Ormus, demanda quelles choses naissoient en cette Isle, si c'estoiẽt des grains, des raisins, des fruicts ou quelqu'autre chose, & ayant appris que le terroir de ce pays estoit sterile, & que tout y manquoit, mais que le trafic de la marchandise qui rendoit ce Royaume riche, luy pourroit apporter de grandes commoditez, il s'en mocqua, disant qu'il auoit donné à son peuple quatre vingts & dix mille Tomans de pareille nature, qui venoient dans ses coffres toutes les années.

GOVVERNEMENT.

XLII. IL faut aduoüer que les Persans sont gouuernez plus politiquement que tous les autres Mahometans dont on peut auoir connoissance, & que la puissance Royale est veritablement mieux reglée parmy eux, qu'elle n'est en aucun Royaume de leur secte. Car on sçait assez que presque tous les autres Roys exterminent la noblesse, & se seruent des esclaues, & mesmes font mourir leurs freres, ou bien les aueuglent. Mais la noblesse est grandement estimée parmy les Persans. Les Roys traictent gracieusem ent leurs freres, & ont ordinairement sous eux des Princes, qui sont riches & puissans, ce qui n'est pas parmy les Turcs, qui ne peuuent nullement souffrir la Noblesse en aucun lieu, & ne permettent qu'aucun demeure Prince, ou Seigneur de

quelques pays, au cõtraire si tôt qu'ils sont les plus forts ils deffont le mode des maistres naturels, & mettent en leur lieu des gens venus de peu, qui n'en deuiennent pas Seigneurs : mais gouuerneurs seulement, qui peuuent estre changez à toute heure. En fin c'est chose asseuree, que ce Royaume est tellement policé, & si bien cõduit, que son gouuernemẽt ne cede point à celuy des principautez de nostre Europe, à ce que disent ceux qui y ont esté, & qui ont cõsideré les façons deviure de ce peuple: Mais le mal-heur a tousiours esté tel, qu'aucun n'a pris la peine de specifier la façon de ce gouuernement, de sorte que ce defaut causera que nous n'en pourrons discourir qu'en general, sans en particulariser aucune chose.

RELIGION.

Apres la mort de Mahomet autheur de la mal-heureuse secte, qui a pour le iourd'huy si grand cours par le monde, Ally, Abubequer, Omar, & Odman ses parens escriuirent chacun pour soy, d'autãt qu'il n'y eut aucun d'eux, qui ne se pretendît son vray successeur. Et ce debat fut la source de quatre sectes principales : Alli fut autheur de celle qu'on nõme Imemie, qui fut suiuie des Persans, des Indiens, de plusieurs Arabes, & des Gelbins d'Afrique. Quant aux autres sectes, i'en ay remis le discours au recit de la Religiõ des Turcs, où i'ay resolu d'en parler amplement, & tout au long. Les Persans ont plus du raisonnable, & du naturel que les autres, & se sont mis en reputation, quand à leur secte, presque de nostre aage, comme nous auons ja dit, par la valeur d'Ismaël Sophi, qui se disant estre de la race d'Alli mit sa secte en credit, denonça la guerre à ses voisins qui ne la voulurent accepter. Il portoit le turbã rouge auec douze pointes, en memoire des douze fils d'Ocen, fils d'Alli, & voulut que tous ceux qui le suivroiẽt le portassent de mesme. Beaucoup de gẽs se rangerent à sa suitte & secte, & principalemẽt tous ceux qui habitent entre l'Euphrate & l'Abian, & la mer Caspie, & le Golphe Persique : De sorte que depuis tous ces peuples se sont arrestez à cette opinion. XVIII.

Il y a aussi en l'Empire de Sophy quelques Iuifs, dont les predecesseurs demeurerent en Assyrie, lors qu'Esdras, & Nehemie ramenerẽt le reste en la terre sainte, & ceux-cy qui s'arresterẽt en ce pays-là esleurent, comme dit Origene, vn chef de la maison de Dauid, & le nommerent chef des bannis, puis ils bastirent vne ville sur le bord de l'Euphrate, & la nommerent Neardée, qui veut dire fleuue de science.

Il y a pareillement en Corasan Prouince de Perse des Melchites, qui retiennent toutes les erreurs jadis condamnées par les Grecs au Cõcile de Florence, & ceux cy obeyssent au Patriarche d'Antioche.

Il s'y trouue aussi des Nestoriens introduits en Perse, suiuant Paul Diacre, par la malice de Cosroé Roy de Perse, qui voulant faire despit à l'Empereur Heraclie, par qui il auoit esté deffait & mal mené, saccagea toutes les Eglises des Chrestiens qui estoient en ses Estats, en ayant chassé les Catholiques, mit en leur place des Nestoriens, qui se sõt meslez parmy les Assyriens, les Mesopotamiens, les Medois & les Parthes.

Il y a aussi beaucoup de Chrestiens Armeniens qui sont passez en Perse de crainte des armes Turquesqus, & ceux-cy ont deux Patriarches, dont l'vn qui est reconnu en la haute Armenie demeure au monastere d'Ecmeazin prés de

la ville d'Eruan en Perse, l'autre qui est obey en la basse Armenie se tient en la ville de Sis en Caramanie. Mais nous remettons à parler de leur creance au discours des Religions, qui se trouuent dans les pays du grand Turc. Voila tout ce qu'on peut dire des Religions des Persans, qui sont tellement ennemis des Turcs, qu'encor qu'ils reconnoissent tous deux Mahomet pour premier autheur de leurs sectes, toutesfois ils ne hayssent pas moins ces barbares, que nous faisons, & l'on estime que si les Princes Chrestiens eussent fait plus d'estat de l'Ambassade, que le Sophi manda en Europe ces années passées, qu'ils ne firent, il y eut eu quelque esperance de reduire peu à peu ce Prince à la foy Chrestienne.



DISCOVRS DES ROYS DE PERSE SELON QVE LES AVTHEVRS Grecs & Latins en ont escrit.

SOMMAIRE.

1. Chronique abregée des Roys de Perse selon la sainte Bible, Philon & autres Autheurs. 2. Autre Chronique abregée selon Herodote, Xenophon, Iustin & autres beaucoup plusample que la precedẽte. 3. Cyrus ruyne la Monarchie des Medes, & establit celle des Perses. 4. Histoire de Daniel ietté dãs la fosse aux Lyons, & pourquoy les Iuifs ont permission de bastir leur temple, Cyrus conqueste la Lydie, prend Cresus Roy d'icelle, fait la guerre aux Scythes, desquels il fut vaincu, sa mort. 5. Son Eloge, fut le premier appellé le Roy des Roys, apporta aux Perses l'vsage de la robbe longue, & de la Thiare selon quelques-vns. 6. Cambyses conqueste l'Egypte, fait tuer son frere Smerdis, ses sacrileges & sa cruauté, finalement sa mort. 7. Smerdis vn des Mages se fait recognoistre pour Roy, & comment il fut descouuert. 8. Comment Darius Histaspe vint à la Couronne de Perse, ses reglemens & ses conquestes, restablit la souueraine sacrificature entre les Iuifs, la grande armée qu'il preparoit pour fondre sur la Grece, si la mort ne l'eut preuenu. 9. Xerxes declaré successeur de son pere, à cause qu'il estoit né, son pere estant Roy & les autres auparauãt, il chastie rigoureusement les Egyptiens qui s'estoyẽt reuoltez, sa puissãte armée tant par mer que par terre, pour ruiner la Grece, ses deffaites & sa mort. 10. Pretentions d'Artraban sa meschanceté descouuerte, & son chastimẽt. 11. Artaxerces prend la vengeance de la mort de son pere Xerxes, enuoye vne armée de 30000. hommes contre les Egyptiens, renuoye Esdras en Ierusalem, & luy fit de grãdes courtoisies; les Egyptiens secoüent le joug de la domination des Perses, Cyrus fils de Darius fait prisonnier & pourquoy, en quel tẽps mourut Darius le Bastard. 12. Cyrus se sauue de la prison, les perfections de ce Prince & sa mort, Artaxerxes Mnemon ayme la paix, & tasche de mettre les Grecs d'accord entre eux. 13. Les Iuifs ne se pouuãt accorder, Darius, Occhus, enuoye contre eux Bagose qui leur impose tribut, Origine des Iuifs Abramis, reuolte d'Artabaze & sa mort cause que le pays d'Egypte, Phenise & Chypre retourne sous la domination des Perses. Darius & ses enfans empoisonnez par Bagoas. 14 Darius despoüillé de son Empire par Alexandre le grand, & en quel tẽps. 15. Quand & cõment le Royaume de Perse retourna en son ancienne splendeur. Origine d'Artaxare & sa grandeur, perd vne bataille contre l'Empereur Alexandre Mamée, estoit fort versé en la sciẽce des Mages. 16. Sapore cõqueste vne partie de la Mesopotamie, & plusieurs villes sur les Romains, perd vne bataille contre l'Empereur Gordiã, en gagne vne autre contre Valerian où il print cét Empereur prisonnier, Odenal Roy des Parmireniens deffait Sapore en vne grande bataille qui luy empescha le cours de ses cõquestes. 17. Vardane fait paix auec l'Empereur Probus, Carus reconquist sur les Perses la Mesopotamie. 18. Narses homme de grandes entreprises, vaincu par Maximian en vne grãde & notable bataille, qui ruyna les affaires des Perses 19. Misdulé courõné dés le

ventre de ſa mere, Sapore grand ennemy des Chreſtiens obtint huict fois la victoire contre l'Empereur Conſtãs: mais il fut vaincu en Armenie par Arſace, deffait l'armée de Iuliã l'Apoſtat, & fait la paix auec l'Empereur Iouian. 20. Diſputes pour la ſucceſſiõ de la courõne de Perſe entre les enfans de Sapore, cruauté d'Artaxerxes. 21. Iſuigertes tuteur du ieune Empereur Theodoſe, & les bõs offices qu'il fit à ſon pupille. Il perſecuta du commencement des Chreſtiens: mais en fin il s'appaiſa à la perſuaſion d'Antioque, le Gouuerneur du ieune Empereur Chreſtien ſon fils qui eſtoit demoniaque, guery par les prieres du bon Eueſque Mathunte. 21. Verane perſecute les Chreſtiens, vaincu par Theodoſe le ieune, qui arreſte la perſecution, paix entre l'Empereur & luy. 22. Guerre entre Peroſe & les Euthalites, Peroſe rend hõmage, & iure fidelité au Roy des Euthalites, ſa perfidie qui luy couſte la vie. 23. Valent ſe rend tributaire des Euthalites, Canade en ſecoüe le joug, cruauté de ce Prince, & ſon eſtrange ordonnance pour rendre les femmes communes. 24. Les regens du Royaume de Perſe deuoient eſtre du ſang Royal, conſeil de Guſanaſcadé ſur ce qu'on feroit de Canade, deliurãce de ce Prince par le moyẽ de ſa femme, & de Seoſé ſe retire deuers l'Empereur Anaſtaſe ſecouru par le Roy des Euthalites, rentre en poſſeſſiõ de ſon Royaume, diſpoſe d'iceluy deuãt ſa mort, pourquoy il s'adoucit contre les Chreſtiẽs. 25. Coſroé addõné aux lettres honore les gens de ſçauoir, fit la guerre à l'Empereur Iuſtinian, auec lequel il fut contraint de faire la paix, appellée la paix ſans fin, qu'il rompit incõtinent, deffait pluſieurs fois par Beliſaire, meurt de regret, & pourquoy. 26. Guerre de Hormiſda cõtre les Romains, grãde & notable deffaite d'Hormiſda par l'Empereur Tybere: autre deffaite notable d'iceluy par Philipique Capitaine Romain, perd Niſibin, & vne partie de la Meſopotamie, & la ville d'Arſemme, rẽd les Turcs ſes tributaires, depoſé de ſõ Royaume, cruauté execrable de Coſroé enuers la fẽme & les enfãs de ſon pere qu'il fait mourir à coups de baſton. 27. Conſpiratiõ cõtre Coſroé qui ſe ſauue pour auoir inuoqué le Dieu Chreſtiẽ, remis en ſon Royaume hiſtoire remarquable des Turcs, marquez d'vne Croix ſur le front, prend les Chreſtiens pour garde de ſon corps. Narſé ſe reuolte contre l'Empereur Phocas ſecouru par Coſroé. 28. Toute la Meſopotamie & pays Syriẽ cõquis par Coſroé, la Paleſtine, Armenie, Capadoce, Galatie, & Paphlagonie, les villes d'Edeſſe & Capeſſe, Ceſſarée de Capadoce, & la ville de Damas, auec la ſainte Cité de Ieruſalẽ, emporta la ſainte Croix en Perſe, deffait finalemẽt par l'Empereur Eracleus ſon fils, le fait mourir en priſon au pain & à l'eau Siroé deliure tous les Chreſtiens captifs qui eſtoient en Perſe. 29. Des Roys de Perſe, Mahometãs chaſſez par les Tartares, Tamerlan ſe fait Seigneur de la pluſpart de l'Orient, Vſun Chaſſan deſcẽdu de Tamerlã. 30. Vſun Chaſſan eſpouſe la fille de l'Empereur, Trebizõde donne ſa fille à Secaidar, ſainteté de vie de la femme d'Vſun Chaſſan, les guerres de ce Prince contre l'Emp. Turc Mahomet, deffait par eux & ſon fils Zogneloccis, reuolte de Vguely Mehemet cõtre ſon pere, qui ſe retourne vers les Turcs, ruſe d'Vſun Chaſſã pour ſe deffaire de ſon fils. 31. Hiſtoire tragique de la mort de Iacub Patiſcha de ſa fẽme & de ſ[on] fils, Secaidar prend les armes contre ſon Prince. 32. Deffaite & mort de Secaidar, nourriture d'Iſmaël Sophy, ſa premiere entrepriſe, mauuais ordre de Alumut Roy de Perſe, bataille contre luy & le Sophy, qui obtint la victoire, prẽd Tauris & ſa grãd cruauté meſmes enuers ſa propre mere. 33. Iſmaël prend le Turban rouge d'où eſt venu l[e] nom de Kalcebas, victoire d'Iſmaël contre Marat Can, conqueſte le Diarbet, ſes ruſe[s] pour ſe deffaire des principaux ſeigneurs du pays, conqueſte la meilleure partie de l[a] Sydulie, tuë le Roy de ſa propre main, autre deffaite de Murat Can, les Tartares fõt l[a] guerre au Sophy, prẽd Sumachia & la Cité de Darbãc, amour des ſoldats enuers Iſmaël quelle deuiſe il ſait mettre en ſa monnoye, Solim Empereur des Turcs fait la guerre [à] Iſmaël, qui fut la cauſe de l'inimitié de ces deux Princes, bataille de Zalderane perd[ue]

par le Sophi, Tauris rauagée par Selin. 34. Reuolte de Vlama Perse cotre Tamas, conqueste de Soliman sur les Perses, qui se rend Maistre de l'Assirie & Mesopotamie, prend Bagades & rauage deux fois Tauris : son Armée deffaite par Deliment Capitaine de Perse. 35. Ruse d'Ismaël cause de luy faire perdre le Royaume & la vie Conquestes d'Amurat Empereur des Turcs sur Mahomet dit l'Aueugle. Deffaite des Turcs par Abas Roy de Perse, qui ennoye des Ambassadeurs à l'Empereur Rodol.

Chroniques des Roys de Perse, selon la Sainte Bible, Philon, & autres Autheurs.



ENCORE que parlant des autres nations on a iusques icy tenu cét ordre de descrire non seulement la situation des Prouinces, mœurs, & Religions des peuples, leurs forces, leurs richesses & choses plus rares qui se retrouuent entr'elles : mais aussi de traitter sommairement des Prince qui leur ont commandé, de leurs guerres & conquestes, accroissement, changement, ou decadence : il semble qu'on feroit tort à la nation des Perses ayant autrefois tenu la Monarchie de l'Vniuers, & commandant encor à present à de si fieres & puissantes nations, on passoit sous silence leurs plus signalées actions & les noms des Princes qui luy ont commandé, comment encor leur seigneurie a esté souuent changée de famille en autre, au moins selon qu'en vn tel esloignement dans vne si profonde antiquité & la diuersité des opinions que les plus anciens & modernes autheurs ont tenuës sur ce sujet, pourront permettre.

Or entre les Modernes il se trouue vn Espagnol nommé Teixiere, lequel ayant leu vne Histoire Persienne escrite par vn nommé Turik Mirkon, Perse de nation, en a fait vn sommaire, par lequel il semble auoir esclarcy & deduy en bon ordre la succession de ces grands Princes, depuis l'origine de cette Monarchie, iusqu'à present : Mais d'ailleurs c'est auec vne telle dissemblance de tout ce qu'en ont escrit les Autheurs qui l'ot precedé, qu'il est tres-difficile de les accorder, & neantmoins on ne fera peut-estre point vn mauuais iugement de croire qu'il a le plus approché de la verité, & que s'il contredit en quelque chose tant à ce qui en est escrit en la sainte Bible, qu'ailleurs, c'est plus à cause du changement des noms que chacune nation a voulu conuertir en sa langue, que des personnes, ou des actions qui se sont passées durant le temps au moins contenu aux liures saints : Car pour les autres elles y sont souuent bien differentes. Toutesfois pour contenter l'esprit de ceux qui adioustent plus de foy à la Chronologie & Genealogie de ces Princes, descrite par l'antiquité : On a pensé qu'il estoit plus à propos d'en faire premierement la description le plus succinctement qu'il sera possible, selon ce qui en a esté tenu iusques icy, puis y adiouster les relations de Teixiere, afin qu'on puisse plus nettemēt iuger quelle Foy doit estre adioustée aux vns ou aux autres, me reseruāt neantmoins d'y 1.
adiouster selon les occurences, non pour contredire l'Autheur de Teixiere : mais pour quelques actiōs notables qui pourroiēt auoir esté obmises, signamment contre les Turcs. Et d'autant que Philon & Metasthenes Autheurs anciens, sont de differente opinion auec les Grecs, & neantmoins s'accordent à ce qui s'en trouue en la sainte Bible : Il sera bien à propos de rapporter icy ce qu'ils en disēt, à sçauoir que Cyrus ayant conquis le Royaume des Medes sur Astiages, laissa le Royaume des Medes à son oncle Darius, auec l'aide duquel

il prit Babylone & transporta la Monarchie Assyrienne aux Perses. Deux ans apres ledit Darius retourna en Medée & Cyrus regna seul en Babylone & depuis ayans entrepris de faire guerre contre les Scythes, il laissa son fils Cambises Roy en son absence, selon la coustume des Perses, qui estoit de donner Roy au pays le plus proche du sang de celuy qui estoit Roy, quand ce Roy marchoit pour faire guerre à quelque nation estrangere, qui pourroit estre la cause pourquoy ces autheurs ne mettent point Cambises en l'ordre successif des Monarques & qu'il n'est aussi parlé de deux freres Mages qui vsurperent frauduleusement l'Empire, comme il sera dit en son lieu & ne durerent que peu de mois. Darius fils d'Hystaspes ayant esté esleu Roy. Xerxes fils de Darius luy succeda, mais ils ne le mettent point non plus au nombre des Monarques, d'autant que s'en allant incótinent faire la guerre aux Grecs, il laissa le Royaume à Darius Longuemain son fils : mais les historiens Grecs n'ont pas laissé de conter Xerxes & Cambises en ordre successif entre lesdits Monarques; ce qui est cause qu'ils nombrent plus d'années en ladite Monarchie, à sçauoir 226. & ceux-cy 191. en cette sorte.

Cyrus auec Darius son oncle regna 2. ans
Cyrus seul regna 22. ans.
Darius fils d'Hystaspes esleu Roy, surnommé Artaxerxes Assuerus, regna vingt ans.
Darius Artaxerxes Longuemain 37. Darius Notus 19. ans.
Artaxerxe Mnemon 55. ans. Darius Ochus 26. ans.
Arsenes 4. ans.
Darius dernier Monarque, deffait par Alexandre le Grand, qui transporte la Monarchie aux Grecs 6. ans.

Autre Chronique abregée selon les autres Autheurs Grecs & Latins.

II. POur desduire maintenant ce qu'en disent Herodote, Xenophon, Iustin, Agathie, Procope & plusieurs autres autheurs qui ont parlé de cette nation les vns cóme en passans, les autres de propos de liberté: il sera à propos d'oüyr parler Iosephe sur leur origine. Sem, dit-il, fils de Noé eut 5. fils lesquels possederent l'Asie depuis l'Euphrate iusqu'à l'Ocean Indien : car Elyme laissa de son sang les Elycaïtes, desquels les Perses sont descendus. Mais quant à l'appellation Persienne, elle n'est pas de si longue main: car ils furent depuis dits Paueliens d'vn Roy portãt ce nom, puis Cepheniens & Arteens & à la fin Persans de Perseus fils de Iupiter & d'Andromede, selon que dit Herodote: mais quelle sur la succession de ce Perseus, il ne s'en trouue rien par escrit, & non sans cause: car incótinent le pays Persan fut soûmis à la Monarchie Assyrienne, sous laquelle il demeura iusqu'à ce que Sardanapale fut chassé de son siege, & occis par Arbacé premier Prince Medois & Belochphul Roy de Babylone: la Monarchie des Medes comprenant les Persans, Bactriens, Parthes & Hircamés, à laquelle le dernier qui y cómanda fut Astiagé, lequel perdit sa Seigneurie à la sollicitatió de Harpage marry cótre le Roy de ce qu'il luy auoit occis son fils, & fait manger la chair cuitte d'iceluy. Car cét Harpage cherchant les moyens de se vanger, manda à Cyrus petit fils d'Astiage qui estoit lors en Perse auec son pere, viuant en homme priué que s'il vouloit venger son iniure
III. & la sienne (son ayeul l'ayãt voulu faire mourir) qu'il auoit moyé de luy dóner telle entrée au Royaume des Medes, qu'il se feroit aisément Monarque, & deliureroit les Perses de seruitude. Ce qu'ayant entendu Cyrus, il fit tant en-

uers les siens qu'ils se reuolterent, secoüerent le ioug des medes, leur refusent tribut & obeyssance. Astiagé aduerty des ces nouuelles, manda à Cyrus qu'il eut à luy venir rẽdre cõpte de sa rebellion, à qui le Prince respõdit qu'il iroit plutôt vers Astiagé qu'il ne voudroit, ce qui fit mettre le Roy en armes & ne se souciant plus du tort qu'il auoit fait à Harpagus, il luy donna la charge de toute l'armée à son grand mal-heur : car venant au combat tous les grands qui auoient intelligẽce auec Harpagus, se mirent du costé de Cyrus, & les autres qui n'en sçauoient rien, s'enfuoient se voyans abandonnez de leurs cõpagnõs, & de là s'ensuiuit la déroute de l'armée d'Astiagé, lequel fut cõtraint de s'enfuir, non sans menacer Cyrus de le faire mourir. Et s'estant apres adressé à ses Mages & Deuins pour sçauoir l'euenement de ses affaires, tous luy conseillerent de ne plus suiure son neveu, ains de luy laisser joüyr du bon-heur que les destinées luy auoiẽt mis en main mais luy croyant que ceux qui luy donnoiẽt ce conseil, fussent partisans de son ennemi, il les fit tout pẽdre, puis assemblant derechef tout ce qu'il auoit de forces, il vint luy mesme à la bataille comme il auoit esté à l'autre, mais non à si bõ marché, car ses troupes deffaites il fut fait prisonnier de Cyrus, qui le despoüilla de sa Monarchie, sans toutesfois le faire mourir, ains voulut qu'il commandât sur les Hircaniẽs: car l'Empire d'Astiagé s'estẽdoit jusques là, & du costé d'Occidẽt, il venoit (osté les Assyriens, Syriẽs & Iuifs) jusqu'au fleuue Halys & à la Capadocie, le reste estãt au Roy de Lydie.

Regne de Cyrus, & Ciaxaré, ou Darius.

Cyrus ayant ainsi vaincu son ayeul, commença de regner auec son oncle Ciaxaré, autrement Darius, fils d'Astiages, selon quelques-vns, & qui auroit plutôt esté son frere, car Zonare la fait fort vieil, & neantmoins Astiages quãd il fut deffait par Cyrus qui estoit cette mesme annee, estoit luy mesme à la bataille qu'il perdit. Ce fut ce Ciaxaré qui fit ietter le Prophete Daniel dãs la fosse aux lyons : car cõme il y eut vne grãde jalousie entre ces 2. Princes à cause du grand honneur que chacun rendoit à Cyrus pour sa vaillance : les courtisans de Darius prenans vn sujet la dessus pour se venger de Daniel, luy persuaderent de faire vn Edit, par lequel durãt 30. iours nul de son Royaume ne presentât aucune requeste à Prince, Seigneur, ny Roy quelconque, non pas mesme à aucun Dieu, qu'à luy seul: car par ce moyen, disoiẽt-ils, on retrãcheroit le chemin à ses sujets d'auoir tousiours recours à Cyrus, ainsi qu'ils auoiẽt en toutes leurs affaires, luy presentans leurs requestes cõme à leur souuerain Roy, qui toutesfois n'auroit aucun soupçon ny mescontentemẽt sur cét Edit, vû, dit Zonare, qu'on n'en exceptoit pas mesme les hauts dieux. Or ces 2. Princes n'ayant regné que 2. ans ensemble, Cyrus commença de regner seul par la mort de Ciaxaré lequel auoit auparauant rauagé l'Assyrie, & deffait en champ de bataille le Monarque Assyrien: mais cettuy-cy s'estant alliéde plusieurs grãds Princes tel que ceux des Arabes, Syriens & Lydiens, ceux-cy faisoient apres des maux infinis aux Medes, qui fut cause de faire resoudre Cyrus d'abattre cette gloire Babylonienne, comme de fait apres plusieurs routes & deffaites qu'il leur fit souffrir, il vint mettre le siege deuant la superbe & anciẽne ville de Babylone, & la prit d'assaut: apres laquelle cõqueste il print en grace les Iuifs, leur donna licence d'aller rabastir le Temple, de seruir Dieu selon leur loy, & le premier pour luy & son Royaume. Si qu'ils cõmencerent lors à bastir le Temple, & clorre la Cité de Ierusalem : ce qui aduint l'an du monde 3427. en l'Olympiade 60. regnant à Rome Seruius Tullius. 17

Ppp 2

Regne de Cyrus seul premier Monarque des Perses.

v. Les Medecins ainsi subiuguez,& les Assyriens accablez,Cyrus pour se vëger de Lydien,lors le plus puissant Prince de l'Asie,passa le mont deTaur ou Corthestan,& l'Aman ou montagne noire, & enuoyāt son grand amy Harpagnus en la petite Asie pour la dompter,il fut quantà luy contre Cresus,le vainquit en bataille,le prit prisōnier,& peu s'en falut qu'il ne le fit brusler sans le souuenir du bon aduis que Solon auoit autresfois dōné àce Roy Lydiē,à sçauoir que l'homme ne se deuoit dire heureux jusqu'à sa mort,cōme l'histoire en est assez triuiale.En la ruine du royaume Lydien fut enueloppée toute,l'Asie,depuis l'Hellespōt jusqu'au Chortestā,laquelle bransloit sous Cresus,bien que les Grecs Ioniēs d'Asie vescussent en liberté,alliez seulement du Lydien,lesquels toutesfois furent cōtrains de faire ioug sous le Persan,& le reconnoistre pour souuerain:de sorte que Cyrus cōmandoit alors depuis la mer Egée,& le Propontide,jusqu'aux Indes & terres Orientales : mais comme l'ambition est insatiable,non content de cette grandeur, se resolut de s'assujettir les Scythes qui auoient fait de grāds rauages en l'Asie,si qu'auec son armée il tira vers ce costé Scythique,qui est outre le fleuue Araxe,& par delà les Bactriens & Hircaniens, en la region des Massagetes & Issedons,qui estoient ceux que l'on appelle Tartares,& la region de Samureund. Or Cyrus n'ayant encor rencōtré aucun Prince assez puissantpour luy faire teste,& sçachāt qu'il n'y auoit pour lors qu'vne femme qui commandāt à ces Scytes & Massagetes , qu'on appelloit Tomiris,l'enuoya demander en mariage,non qu'il se souciât d'elle, mais pour auoir moyen d'empieterson royaume.Mais elle entendant les desseins du Persan , luy deffendit l'entrée en ses terres , & arma ce qu'elle pût de forces, pour faire teste à Cyrus,faisāt vn siē fils vnique General de sō armée, lequel n'estāt encor pratiqué aux ruses de la guerre,fut surpris en vn stratageme de Cyrus,car cettuy-cy feignant de s'enfuyr,laissa son camp rēply de vins & de viādes , où entrans ces pauure Massagetes nō accoustumez à telle delicatesses banqueterent, & bûrent de telle sorte,qu'ils s'endormirent en cette yuresse: mais se fut leur dernier sommeil : car Cyrus qui estoit aux escoutes suruint là dessus qui en tailla vne partie en pieces,& prit le reste prisonnier.Entre les captifs fut Spagarpisé fils de Tomiris & chef de l'armée.La Royneaduertie du desastre de son fils,dépescha vn heraut vers Cyrus pour le r'auoir,l'admonnestant de sortir de sa terre,ou qu'elle le saouleroit de guerre plus qu'il ne voudroit.Cependant Spagarpisé supplia Cyrus de le faire deslier , ce qu'il fit par courtoisie,&alors ce Prince se voyāt à deliure,& ayant encor l'espée au costé, detestāt son malheur de se voir ainsi captif,s'occit deuāt le Roy de sa propre main.Tomiris ayant responce de refus de Cyrus , vint le cōbatre auec le reste de ses forces , & bien que les Persans & Medois fissent merueille de bien combattre,si est-ce qu'ils furent à la fin vaincus,&la pluspart taillez en pieces:& entre les morts fut aussi le grād Cyrus, pour s'estre par trop fir en son bon-heur,&n'auoit prins exemple sur le dessastre des Roys plus puissans que luy,lesquels il auoit ruinez,& priuez de leurs Seigneuries. Tomiris sçachant cette mort,en fit aussi tôt chercher le corps,lequel l'ayant trouué, elle luy fit trencher la teste qu'elle mît dedans vn vase plein de sang , en luy disant par mocquerie,Rassasie toy du sang en ta mort,duquel tu fus si insatiable en ta vie,telle fut la fin du grād Cyrus,les Perses emporterent le corps qu'ils porterent à Pasagarde , où son tombeau fut dressé. Cette Pasagarde estoit an-

ciennement le siege des Roys de Perse: aussi Alexandre le Grand y fut-il apres qu'il eut bruslé Persepoli: c'estoit là aussi ou les Prestres sacroient les Roys. Quant à Cyrus, c'estoit vn fort courtois, liberal, vertueux & gentil Prince, aimant ce qu'estoit digne d'estre respecté, assez iuste & équitable, vaillant aux combats & des plus grands entrepreneurs de la terre : sa demeure ordinaire, quand il n'estoit point occupé à la guerre, c'estoit és citez Suze, Ecbatane ou Babylone: ce fut luy ce séble qui fut le premier appellé le Roy des Roys, car on le trouua en l'inscription de son tombeau au rapport de Strabon, lequel tiltre fut continué à ses successeurs, ainsi le peut on voir chez Esdrats, liure 1. chap. 7. & aux Epistres meslangées d'Hypocrates, en celle qu'Artaxerxes escriuit à Poëtus: ce fut aussi Cyrus qui apporta l'vsage de la robbe longue aux Roys de Perse, qui estoit vn vestement, selon Procope, & d'or & de pourpre, diuersifié de plusieurs figures d'animaux terrestres & d'oiseaux : les Grecs appellent ce vestement *candyy* outre ce ils auoient la tunique qu'ils appelloient *podiris* quelquesfois vn manteau de pourpre: on dit toutesfois que ce manteau estoit plutôt vne sorte de robbe ayant les manches pendantes iusques sur la main. On ne peut pas asseurer si ce fut luy ou Artaxerxes qui commença à porter la tyare, mais tant y a qu'elle se portoit dés ces plus anciens temps. Cyrus laissa enfin pour successeur son fils aisné qu'il auoit eu de sa femme Cassandane, fille de Pharnaspé (qu'il aimoit de telle sorte, qu'il porta non seulement le dueil à sa mort, mais il voulut encore que ses sujets fissent le semblable) apres auoir regné 29. ans, ce qui aduint l'an du monde enuiron 3435.

CAMBISES. II. *Monarque des Perses.*

Cambises plus cruel que vaillant & autant insolent, superbe & ennemy de vertu, que son pere auoit esté doux & affable & doüé de belles parties dignes d'vn grád Roy, sans pieté encore & qui mesprisoit toute religion, aussi empescha-il aux Iuifs de bastir leur téple en Ierusalem & deffendit qu'on leur fournît rien pour ce faire, comme on faisoit auparauát par le commandement de Cyrus. La premiere expedition de ce Roy fut cótre Amasis Roy d'Egypte, la fille duquel il demanda en mariage, y estát induit par son Medecin, qui estoit Egyptien & ennemy du Roy Amasis, car il sçauoit bien qu'Amasis receuroit vne gráde affliction de bailler sa fille & la refusát qu'il estoit impossible qu'il eschapât de la main des Perses. Amasis qui ne pésoit pas à la trahison que celuy cy luy brassoit & encore moins qu'elle estoit celle qu'il enuoyoit, fut si mal aduisé qu'au lieu d'éuoyer sa fille à Cyrus il mit en sa place vne belle Princesse nómée Niretis fille du Roy Egyptié Apiré, qu'Amasis auoit fait mourir, laquelle estant en Perse, comme le Roy la salluát l'appella fille d'Amasis: Vous vous trompez dit-elle, Sire, car ie suis fille d'vn plus homme de bien qu'Amasis, à sçauoir du Roy Apiré, qu'Amasis a fait traistreusemét mourir & s'est emparé de son royaume. Cecy aida beaucoup à irriter Cambises se voyát moqué par Amasis: si qu'ayant iuste occasion de venger la mort de son beaupere, & de recouurer l'heritage de sa féme, il passa en Egypte par le moyen du Roy d'Arabe, defit Amasis & son fils Phámenée & estant arriué à Memphis il fit tirer le Roy Amasis de son tóbeau & le fit fouetter tout ainsi que s'il eut eu quelque sentimét & non content de cela le fit ietter au feu, bien que ce fut contre la religion de Perse, lesquels adoroiét pour lors le feu: puis il se resolut d'aller contre le Roy d'Ethiopie, mais il fut cótraint de quitter son entreprise, & s'en retourner en Egypte où il ruina alors les Téples d'Apis & tua le bœuf sa-

cré que les Egyptiens adoroient, le blessât à la cuisse: il auoit aussi enuoyé vne grande troupe de soldats pour ruiner le temple d'Amon en Lybie, mais ils furent repoussez par les pluyes, orages, tempestes & foudres, de sorte qu'ils s'en retournerẽt sans rien faire. Mais bien que ceux-cy ne fussẽt que des faux dieux il en fut toutesfois rigoureusement chastié, car premieremẽt il deuint comme furieux, faisant mourir ses plus proches & ses plus grands amis, entr'autres son frere Smerdis pour vn songe qu'il auoit fait que Smerdis estoit assis sur le trône Royal & que du ciel il touchoit les estoilles: cela fut cause qu'il enuoya en Perse Prexaspé l'vn des Mages & le plus grãd & fidele amy qu'il eut, pour tuer Smerdis, ce que l'autre executa, puis il establit la loy licentieuse d'espouser sa propre sœur, chose non auparauant pratiquée entre les Perses: surquoy ayãt cõsulté les Iuges, ils luy dirent qu'il ny auoit loy quelcõque qui octroyât telle accointãce, trop bien y auoit il vne autre loy qui dispẽsoit les Roys de faire ce que bon leur sembleroit, garãtissant ainsi leurs testes, s'ils eussent dit autrement que selon les volontez de ce tyran, lequel ayant espousé deux de ses sœurs il tua la plus ieune d'autãt qu'elle auoit pleuré son frere Smerdis n'aguere occis. Il estoit fort adonné au vin & s'enyvroit presque tous les iours, encor que le vin luy fut contraire, d'autant qu'il estoit sujet au haut mal, & comme durãt son yvrõgnerie il eut demãdé à Prexaspé qui auoit occis Smerdis, quelle opinion auoiẽt de luy les Persans: l'autre luy respondit qu'ils l'auoient tres-bonne, excepté qu'ils trouuoient estrãge qu'il se troublât par trop boire dequoy Cambises coleré, il se fit amener le fils de Prexaspé & décochant son arc luy assena droit dãs l'estomac, disant que s'il ne luy auoit atteint le cœur qu'õ le pouuoit à bon esciẽt appeller yvrongne & de fait l'enfant ayant esté ouuert on trouua la flêche auoir passé par le milieu du cœur: le pere le voyãt & estãt contraint de loüer celuy qui l'auoit priué de successeur & de là en auant il faisoit massacrer les plus braues de sa suitte à la moindre fãtasie qui luy venoit lesquels apres il demandoit, ne se souuenant pas de les auoir fait mourir.

Mais Cambises fut payé tout à coup de ses méchancetez, car s'en allant d'Egypte, il oüit nouuelles que les Mages s'estoient reuoltez & auoient occupé le Royaume de Perse. Et principalement Pazisité auquel il se fioit le plus, & Smerdis frere de Pazisité: cela luy causa beaucoup d'ẽnuy, tãt pour la trahison de ce Mage que pour le souuenir qu'il auoit d'auoir fait mourir sõ frere à tort mais comme il se voulut mettre en chemin pour aller contre les rebelles, ainsi qu'il mõtoit à cheual, son espée se dégainãt luy donna dans la cuisse, au mesme endroit qu'il auoit frapé Apis, duquel coup, l'os estant offencé, & la gangrene s'y estant engẽdrée il mourut prés d'Ecbatane, selon l'oracle qui luy en auoit esté donné, apres auoir esté Monarque des Perses 7 ans & 5. mois, sans laisser aucuns enfans qui luy pussent succeder, car les fẽmes ne venoient point à la succession en Perse.

Regne du Mage Smerdis.

VII. Or personne ne croyoit que Cãbises eut fait tuer son frere bien que deuãt son trépas il l'eût declaré, car on croyoit qu'il le disoit afin que les Persãs le vẽgeassent de ce qu'il auoit vsurpé la couronne, joint que Prexaspé qui l'auoit occis n'auoit garde de le confesser. De sorte que tous les Seigneurs receurent d'vn cõmun accord Smerdis pour Roy, le croyans estre enfant de Cirus. Le Mage ainsi paruenu à l'Empire pour s'y establir & gagner les cœurs d'vn chacun, enuoya par toutes les prouinces vn rabais des tailles & impositiõs qu'on souloit leuer sur les peuples, ce qui luy concilia les volontez d'vn chacun: de

sorte qu'il n'y auoit personne qui ne fut à son commandement, les Perses exceptez: car Smerdis s'assurant bien s'il se laissoit voir qu'il seroit reconnu, ne se mõstroit en façon du monde en public: si qu'ils cõmencerent à soupçonner que c'estoit le Mage, & pour s'en esclarcir voici comme ils y procederent: Otã fils de Pharnaspé vn des plus grands Seigneurs de Perse, s'adressa à vne sienne fille nommée Phedyue, laquelle auoit esté à Cambises, & lors seruoit encore au Mage de concubine; Otan demande auec qui elle couchoit, mais elle ne luy en peut rendre raison, d'autant qu'elle n'auoit iamais vû Smerdis fils de Cirus: depuis elle luy manda que pas vne des femmes ne parloit à sa compagne, car le Roy les auoit separées l'vn de l'autre, cela fit croire d'auantage au Persan que c'estoit le Mage, & pour s'en esclarcir du tout, il dit à sa fille que comme elle seroit couchée auec luy, qu'elle tatât s'il auoit des oreilles, à cause qu'il sçauoit que le Magne Smerdis auoit eu les siennes couppées par le commãdement de Cirus: la fille ayãt obey & trouué que son mari estoit essorillé en aduertit son pere, lequel descouurit toute cette affaire à Aspolatine & Gobria, principaux entre les Persans, ces trois cy en gagnerent trois autres, à sçauoir Intapherne, Megabise, & Hidarne. Darius estant arriué de son gouuernement de Suse fut encor associé à cette conspiration, disant estre asluré que Smerdis frere de Cambises estoit mort, Si bien que ces sept Seigneurs conduisirent si heureusement leur entreprise que les Mages furent taillez en pieces, & Prexaspé meurtrier de Smerdis fils de Cirus, se precipita luy mesme du haut du Palais Royal, apres auoir declaré la verite du fait, & irrité tout le monde contre les Mages, qui regnerent enuiron 8. mois, de sorte que la race de Cyrus ne fut pas de grande durée entre les Perses, & le troisiéme heritier ne ioüit point de ses conquestes.

DARIVS *fils de Histaspé 4. Monarque des Perses.*

Apres donc le mort des Mages il fallut venir à l'eslection, & d'autant que les sept Seigneurs susnommez estoient égaux en grãdeur, ils resolurent qu'au leuer du Soleil ils sortiroient tous sept aux chãps, & que le cheual qui henniroit le premier seroit celuy qui donneroit la couronne à son maistre: ce qu'estant aduenu à Darius par la ruse de son escuyer, il fut aussi iugédigne de cõmander sur la Monarchie des Perses. Il estoit fils d'Histaspé vn des plus grands de Perse, & lequel Cirus auoit voulu faire mourir, d'autãt qu'il auoit songé qu'il rauissoit à ses enfans la couronne. Or cõme il auoit la reputation d'vn des plus vaillans du Royaume, tous les Asiriaques luy rendirent volontairemẽt obeissance, excepté les Arabes, lesquels bien qu'ils eussent esté domptez par Cirus & Cambises, si ne les auoit on iamais pû ranger à se rendre tributaires. Ce Darius espousa les deux filles de Cyrus, tãt pour illustrer d'auãtage sa famille, que pour se rendre les Perses plus affectionnez : puis ayant pacifié toutes choses en son Empire en l'an quatriéme de son regne : Il donna puissance aux Iuifs de rebastir le temple & les murs de la cité de Ierusalem, leur fournissãt d'or, argent, materiaux & viures pour ce faire : leur cõmandant de prier Dieu pour sa santé, & pour l'establissement de sa Couronne. C'est ce Prince cy qui est appellé Assuerus en la S. Escriture, & pour raison duquel a esté faite l'histoire d'Ester ou Hadassa, par le moyẽ de laquelle les Iuifs furent sauuez de la cõspiration d'Aman, & aduãcez en honneur en la maison du Prince. Le premier reglemẽt que ce Prince fit par tout sõ Empire ce fut de le departir en 19. gouuernemẽs & prouinces qu'il appella Satrapies, sur lesquelles il imposa des tailles & imposts pour l'entretien de sa maison, & fournir aux frais de la guerre; VIII.

& sur chacune Satrapie il mit vn gouuerneur, ce qui fut cause que les Persans tenás cela pour auarice, & non pour preuoyáce, disoient que Cyrus auoit esté le pere du peuple. Cambises seigneur & tyrã, mais que Darius estoit marchád. Les choses ainsi mises en bon ordre, il alla faire la guerre aux Babyloniens qui s'estoient reuoltez, s'estans resolus à soustenir tout malheur plutôt que de se rendre, mais Zopire fils de Magabise vn des sept Princes qui occirent les Mages, s'estans fait inciser le nez & les oreilles, & couper ignominieusement les cheueux, il s'alla rendre aux Babyloniens, feignãt que Darius l'auoit ainsi outragé, lesquels n'ignorás point la qualité ny la grandeur du personnage, creurent facilement ce qu'il disoit: & l'ayans introduit dans leur ville, ils le firent leur General, où du commencement il fit merueilles contre les Persans en faueur de ceux de dedans, lesquels par cet artifice admirãs sa valeur se fierent tellement en luy, qu'ils luy mirent les clefs de leur ville entre ses mains. Zopire ayant lors ce qu'il desiroit, fit si bien qu'il introduisit son Prince dás la ville, lequel ayant puny seuerement les Babyloniens de leur reuolte, donna la cité appartenances & dependances à Zopire, voulant que pour l'amour de luy elle fut exempte de tous subsides. Cette guerre ainsi acheuée, Darius voulant prendre vengeance tant de la mort de Cyrus, que de la deffaite des Perses par les Scythes, se resolut de faire la guerre à cette nation, mais il ne prit pas le chemin de Cyrus vers le Leuant, ains de l'Hellespont, & passant en la Thrace joignit auec vn pont le Bosphore & destroit de Bizance à present Constãtinople, & entrant en Europe fut vers les Moscouites & autres Scytes se tenans le lõg de la mer Majour, du fleuue Boristhen & du Danube, mais voyãt que les Scythes ne faisoient que harceler son armée sans vouloir venir à vn combat general, & cependãt par diuerses surprises luy tuoient plusieurs de ses gens, craignant aussi qu'ils ne rompissent les ponts du Danube, & ne luy empeschassent le retour en sõ pays: il quitta là son entreprise ayãt perdu quatrevingt dix mil hommes, ce qui sembloit n'estre rien, car on tenoit que cette armée n'estoit pas moindre de sept cens mille combattans: ce fut qu'il subiugua la Macedoine, la Trace, & les Perniens, sous la conduite de Magabize fils de Zopire, qui estoit chef d'vne partie de ses forces, s'estant principalement rué sur ces Prouinces, à cause qu'Aminte Roy de Macedoine auoit fait mourir des Ambassadeurs qu'il luy auoit enuoyez, comme aussi en ce mesme tẽps il enuoya Amasis contre les Africains, à cause qu'ils auoiẽt surpris quelques-vns de ses vaisseaux, & occis Arcesilaus General sur iceux, lequel estoit Roy du pays Cyreneen qui auoisine l'Egypte, mais sa mort fut vãgée par cét Amasis en la prise de la ville de Barcé qui est en l'Afrique Occidentale. Bien-tôt apres, Otan que Darius auoit laissé Gouuerneur de la Thrace print les villes de Bizance & de Chalcedon auec les Isles de Lesbos, Andros & Imbros. Et d'autant que les Ioniens s'estoient reuoltez contre Darius persuadez par Aristogore leur Seigneur qui auoit esté incité à ce faire par Histice Milesien. Il fit marcher ses forces contr'eux, & lors les Atheniens se faisans de la partie allerent assieger la cité de Sardis en Lydie, qu'ils prindrent & bruslerent, ce qui causa entr'eux vne longue & cruelle guerre, car Darius ayant enuoyé cõtre eux Atrapherne cettuy-cy vint aux mains auec les Grecs, Ioniens, & Milesiens, les vainquit, & print la cité de Milet, & plusieurs autres de l'Asie, qu'il rẽdit tributaires, comme furent aussi la plusspart des Isles domptées par Madonius General de son armée de mer, lequel subiugua derechef les Macedoniens, & encore qu'il eut

perdu vingt mille hommes par vn grand orage & tempeste de mer, ne laissa pas d'entrer en la Thrace, battre les Thraciens, prendre leurs villes, & les assujettir à l'Empire de Perse, tellemẽt que Darius estoit lors le plus puissãt Prince de tous ceux qui ayent porté le tiltre de Monarque auparauant luy.

Darius restablit aussi alors la souueraine sacrificature entre les Iuifs, leur faisant toutes les faueurs qu'il luy estoit possible, à cause de son espouse Ester, & cõme les Cariens peuple de la petite Asie, voisins de la Cilicie, ores Caramanie, eussent voulu rompre le cours de ses prosperitez, il arma contre eux, & les vainquit, comme il fit les Eretriens, mais en recompense les Atheniens plus fauorisez du Ciel qu'aidez & deffendus par leurs propres forces sous la cõduite de leur Capitaine Miltiades, deffirent ses armées en bataille rangée en la plaine de Marathon, Mardonius estant general des troupes Persiennes, cela fut cause que Darius delibera de mettre sus vne si puissãte armée, qu'elle fut suffisante de foudroyer & ruiner la Grece, & de fait, il fut trois ans à la preparer : mais comme il la vouloit faire marcher, eut aduis de la reuolte d'Egypte: toutesfois ayant plus à cœur le desir de se vanger de l'affrõt qu'il auoit receu, il ne laissa point de se mettre en chemin contre les Grecs, la mort seule arresta le cours de ses entreprises, vne maladie l'ayant surpris par le chemin qui l'osta de cette vie, l'an 36. de son regne, du monde, trois mille quatre cens nonãte huit, en la septante & troisiéme Olympiade. XI.

XERXES V. *Monarque de Perse.*

Darius ayant ainsi finy ses iours, il laissa vne grãde contention entre ses enfans pour la succession à la Royauté: car Ariamene, ou selon d'autres Artabaxane estant l'aisné de tous ses fils disoit, que selon la coustume des Perses qui donne le droit à l'aisné d'estre heritier presomptif, la Couronne luy appartenoit, cettuy-cy estoit fils de la fille de Gabrias. Au cõtraire Xerxes fils d'Atosse, fille de Cyrus, bien qu'il fut le plus ieune de tous, disoit que les autres n'estoiẽt point fils de Roy, ains d'vn hõme priué, le different fut vuidé par cette sentẽce des Estats du pays, à sçauoir que les autres estoient enfans de Darius, mais que Xerxes estoit né fils de Roy, ce droict d'aisnesse a tousiours esté conserué aux lignées Royales des Rois de Perse. Il n'y eut que Cosroé qui fut preferé à son frere Cabada, lequel estoit l'aisné à cause que cettuy-cy estoit laid.

Aussi tôt que Xerxes se veit paisible possesseur du Royaume, il alla contre les Egyptiens lesquels ayant domptez, il assujettit plus rigoureusement que n'auoit fait Darius, & leur donna pour gouuerneur Achmené son frere de pere, lequel fut depuis tué par Inare Africain, & Roy de Libie. L'Egypte pacifiée, il continua le dessein qu'auoit feu son pere, de subiuguer la Grece, ayans esté quatre ans à en dresser l'appareil, outre ce que Darius auoit fait auparauant, si bien qu'il surmonta les forces assemblées par tous les Roys qui auoient esté auparauant luy, son armée se montant iusques au nõbre d'vn million d'hommes, & s'en fit l'assemblée en la ville de Sardis. Mais, comme il se persuadoit non seulement de dompter les hommes, mais encore d'arrester les flots impetueux de la mer faisãt dõner le foüet à l'Hellespõt, pour ne laisser pas vn passage libre à sõ armée au milieu de ses ondes. Il se veit deffait par vne poignée de gens, premierement à Salamine, par les Atheniens, sous la conduite de Themistocles, depuis à Platées sous celle d'Aristide, si bien que ce qu'il fit de plus remarquable en cette expedition, ce fut d'auoir rauagé les cõtrée par où il auoit passé, bruslé la ville d'Athenes, & fait vn pont sur la mer, depuis ayãt

encore rassemblé des forces aussi puissantes qu'auparauãt, ayant vne flotte de six cens voiles, ou 35. selon les autres, sous la conduite de Tithraustes, & vne tres puissante armee de terre sous celle de Pherandates, l'vne & l'autre armée fut desfaite prés le fleuue Eurymedon par la valeur & bonne cõduite de Cymon Athenien. Ce qui rabaissa tellemẽt l'orgueil & la presomption de Xerxes qu'il fut cõtraint de se retirer sur soy, & de faire ce notable traité de paix auec les Grecs, par lequel il promit & iura que de là en auãt ses armées n'aprocheroient point plus pres de la Grece que de la carriere d'vn cheual, & ne nauigeroiẽt point plus auant que les Isles Chelidoniẽnes & Cyanées auec galeres n'y autres vaisseaux de guerre. Bien tôt apres, il fut occis ainsi qu'il dormoit, par Artaban le mesprisant à cause de ses desastres, & se persuadant de se pouuoir faire Roy: mais il tõba luymesme dãs le piege qu'il s'estoit preparé, ainsi mourut Xerxes, qui auoit fait trembler toutes les nations de l'Vniuers, par les puissantes armees, lesquelles toutesfois ne firent aucun effect digne d'vn si grand appareil apres auoir regné vingt & vn an.

X. Artaban ayãt ainsi assassiné traistreusemẽt son Prince, s'adresse au plus ieune des enfãs Royaux nõmé Artaxerxes luy disant, que Darius son frere aisné auoit tué le Roy son pere, le priant de se joindre auec luy auant que Darius occupât le Royaume: mais qu'il le deuançât en vangeant sur luy vne si cruelle mort. Ce qu'ayant entendu Artaxerxes meu d'vn iuste desdain s'arme, & se fit suiure surprenãt son pauure frere qui ne s'attendoit rien moins qu'à cela & le fit mourir. Artaban depesché de celuy duquel il se doutoit le plus se fortifia de ses enfãs, & entrãt au Palais vint se ruer sur Artaxerxes, lequel il blessa, mais non pas mortellemẽt si que le Prince s'estãt à l'heure sauué à la fuite, recueillit toutes ses forces, & en la plus grande diligence qu'il luy fut possible se vint ruer sur le traistre qu'il tailla en pieces, demeurant par ce moyen en vne ioüyssance paisible de sa Royauté, Artaban s'estant assis sur le throsne Royal 7. mois seulement qui acheuent la derniere année des Perses:

ARTAXERXES VI. *Monarque des Perses.*

XI. Dés aussi tôt qu'Artaxerxes fut estabili en la Royauté, il poursuiuit cruellement tous ceux qui auoient consenti & donné la main à la conspiration faite contre Xerxes son pere changeant ou ruinant les gouuerneurs des Satrapies, desquels il ne se fioit point, & polissant si bien son Royaume que tout le monde loüoit la sagesse de ce jeune Prince, vers lequel s'enfuit Themistocles Athenien chassé par l'enuie de ses concitoyens, & fut le bien receu & carrassé par ce grand Monarque, cependant les Egyptiens voyans à leur aduis les affaires des Perses bien esbranlez se reuolterent & firent vn Roy chassant les Gouuerneurs, Iuges, Thresoriers & Receueurs & autres Officiers qui estoient pour le Persan en Egypte & s'allierent des Atheniens pour dõner plus d'effroy au Roy de Perse, lequel enuoyant Acamené fils de Darius auec trois cens mille combatans, eut presque aussi tôt la nouuelle comme les Atheniens auoient desfait toute son armée, tasche d'inciter les Lacedemoniens contre les Atheniens, ce que n'ayant pû faire il enuoya encore trois cens mille hommes contre les Egyptiens sous la conduite de deux excellens Capitaines Megabize & Artabaze, lesquels apres plusieurs combats, assauts & sieges de villes contraignirent les Egyptiens de s'estranger de l'alliance Athenienne & à la fin accorderent auec les Atheniens qu'õ les laisseroit sortir en seureté de la Prouince: pourvû qu'ils ne se meslassent des affaires du Roy

de Perse en Egipte, puis mourut ayant regné 44. ans, il fut bon Prince & qui embrassa la paix vsant de grande courtoisie aux Iuifs enuoyãt Esdras en Ierusalem pour l'establissement de leur police, auancement du temple & reuenus ordonnez pour l'entretien & sacrifices d'iceluy.

XERXES. II. *du nom*

Artaxerxes laissa à sa mort deux fils, l'aisné nommé Xerxes II. du nom qui ne regna que deux mois.

SOGDIAN.

L'autre nommé Sogdian qui ne regna que huict mois sans que l'vn ny l'autre ayant fait chose digne de memoire, c'est pourquoy ils ne sont point ordi- XII.
nairement mis au rang des Roys, mais i'ay suiuy en cecy Eusebe qui les a compris en ce nombre en sa chronique.

DARIVS *surnommé le bastard VII. ou selon les autres onziesme Monarque de Perse.*

Apres la mort des Princes susdits Darius surnomé le bastard paruint à l'Empire, sous lequel les Egyptiens s'emanciperẽt & se firent libres & regna sur eux vn nommé Sayt, auec ce Darius, s'allierent les Lacedemoniens & les Medes se reuoltans furent par luy subiuguez & contraints devenir le reconnoistre pour Seigneur, ce Roy auoit deux enfans de Parisat, de sa femme, l'aisné appellé Artaxerxes & le plus ieune Cirus, cettuy-cy estoit vaillant, sage, courtois & bien-aimé de chacun, lequel le Roy fit Satrape de Lidie & Ionie & luy commãda de donner secours aux Lacedemoniens contre leurs aduersaires. Mais son insolence contre quelques Seigneurs du sang qui ne l'auoient salüé à la Royale, à sçauoir les mains encloses dans les manches de leurs robbes qu'il fit mourir pour cette occasion, fut cause que son pere estant malade le mande venir pour rendre raison de son forfait & en estre puny suiuant le iugement des Sages, à quoy obeyssãt Cirus laissa son Lieutenãt Lisandre Lacedemonien, duquel & des autres Grecs, il se seruit depuis contre son frere, luy estant sur le chemin, il fut aduerty de la mort de son pere, fut neantmoins cõduit vers son frere, qui le detint prisonnier & mourut Darius le bastard en l'an du mõde trois mille cinq cens soixante & deux l'année mesme que la cité d'Athene fut prise & bruslée par les Lacedemoniens & Denis le Tiran fut chassé de Sicile & lequel an fut estimé remarquable à cause de ces trois choses, la mort d'vn grand Roy, la deposition d'vn autre, la ruine de la plus illustre cité de Grece & regna Darius dix-neuf ans.

ARTAXERXES. II. *du nom VIII. Monarque de Perse.*

Artaxerxes second du nom, succeda à son pere, & fut surnommé Mnemon cettui-cy tenant son frere Cirus en prison, & ne luy brassant rien moins que sa ruyne, le ieune Prince qui n'en esperoit pas moins, fit tant par ses menées
qu'il força les prisons, se sauua & s'enfuit en Grece, où estant, il assembla des XIII.
forces & fut suiuy des Grecs & Ioniens, à cause qu'il auoit esté nourry parmy eux & sans mentir si dés le commencement le malheur ne l'eut suiuy, & que son trop de cœur & vaillance n'eussent acheminé ses pas à se fourrer trop auãt en la bataille, il eut chassé son frere de son siege: car il auoit la grace de sa mere, estoit desiré des Perses & auoit presque tout le monde. Mais ayant receu en vn combat vne blessure en la teste, le pauure Prince en mourut en la fleur de son aage tenant desia son frere en tel estat qu'il ne sçauoit presque de quel bois faire flesche.

Ce Roy aimoit fort le repos & la paix & ayant appaisé les troubles suscitez par son frere:n'ût autre estude qu'à mettre accord entre les Grecs, comme il fit, tout au contraire de ses predecesseurs qui n'auoient tasché que de les tenir en diuision, aussi les Grecs enuoyerent vers luy vne solennelle & grande Ambassade en laquelle estant Pelopidas Thebain fut, comme recite Plutarque, honoré sur tous les autres & ayant regné ce Prince 36. ans, il mourut, laissant pour heritier & successeur Darius Artaxerxes.

DARIUS ARTAXERXES. *surnommé Occhus* IX. *Monarque de Perse.*

L'entrée du commencement du regne de ce Monarque fut contre les Iuifs, lesquels faisans des brigues pour le fait de la souuenance Prestrise, il y eut entr'iceux vn nommé Iean, lequel occit dedans le Temple Iesus son frere, qui estoit souuerain Pontife: mais Dieu ne laissa ce forfait impuny : car le peuple perdit sa liberté & le Temple fut pollu par l'entrée de Bagose, lequel y punit le delinquant & imposa la taille de sept ans aux Iuifs, & quelque temps apres Occhus prenant certaine ville d'iceux, en bannit les Citoyens d'icelle, & les transporta prés de la mer Caspie qui sont ceux qu'Eusebe appelle Abramis, & lesquels obseruent encore quelque chose du Iudaïsme. Contre ce Darius se reuolta vn de ses Satrapes & principaux Capitaines appellé Artabaze & tint teste longuement contre les Lieutenãs du Roy, soustenu desforces des Prouinces voisines: mais en fin il perdit la vie, & le Roy recouura le pays d'Egypte, Cypre & Phenisse & prit par trahison la cité de Sidon faisãt occir celuy qui la luy auoit trahie. Enfin ayant regné vingt & six ans, il fut empoisonné (auec tous ses enfans vn excepté) par Bagoas Eunuque & Arsamé eschappé de ce venin, regna en la place de son pere: mais son regne ne fut guere long, car dedans l'an quatriesme, le mesme Bagoas l'empoisonna auec tout le sang Royal, & toutesfois ne pût-il empieter le Royaume qui vint à Colomac grand Seigneur Persan & qui se fit appeller Darius IV. du nom, lequel Bagoas pensãt empoisonner comme il auoit fait les autres, il luy fit à luy-mesme prendre le poison qu'il luy vouloit donner & par ainsi fut puny de ses meschancetez.

DARIUS. IV. *du nom & dernier Monarque de Perse.*

XIV. Darius ainsi vengé de Bagoas paruint à l'Empire, où il ne fut pas longuement car ayant regné six ans, Alexãdre le Grãd luy fit la guerre, le despoüilla de son Empire & de sa vie & ruina la Monarchie de Perse en l'an du mõde trois mille six cens trẽte cinq, en la cẽt douziesme Olimpiade & depuis que Cyrus la rauit aux Medes, deux cens vingt huict ans, qui n'est pas grãd chose, qui prendra esgard à celle des Assiriens qui dura par tant de siecles : mais elle ne fut pas si puissante que celle des Perses :

Le Royaume de Perse retourné en sa premiere splendeur, quand, & comment.

XV. La Monarchie des Perses ainsi abbatuë demeura esclaue & comme enseuelie dans celle des Macedoniens, laquelle dura bien l'espace de 293. ans : mais neantmoins, ils ne commanderent pas long-temps en la Perse, car apres la mort d'Alexandre le Grand, les Seigneurs Macedoniens se faisans la guerre les vns aux autres, à qui seroit le souuerain entr'eux, vn Arsace gẽtil-homme Parthe, d'autres disent Bactrian, pour l'amour duquel tous les Roys des Parthes se nommerent Arsacides prenant son tẽps sur cette diuision, se rua sur Andiagore Persan, auquel Alexãdre auoit donné le gouuernemẽt des Parthes, le despoüilla du pays Parthien & s'en rendit souuerain, sans vouloir dependre ny releuer du Prince de Macedoine, ce qui aduint en l'an de la creation du monde,

trois mille sept cent dix-sept, Olympiade cent trête trois. Si biê que la puissance Grecque s'aneantissant en Leuant, les Parthes auparauât inconnus, & sans force se firent Monarques d'Orient, ce qui dura l'espace de 200. ans iusques au têps d'Artaban dernier Roy des Parthes, lequel fut priué de la Monarchie, & de la vie par Artaxaré ou Artaxerxes Persan de nation, mais yssu de bas lieu, l'origine duquel on raconte en cette sorte. C'est que sa mere fut mariée à vn nommé Pauec, homme de basse & ville condition, comme estant Conroyeur de son mestier, lequel neantmoins estant grand iudiciaire, & preuoyant comme on dit par sa science, ce qui deuoit aduenir, il aduint vn iour qu'vn certain gentil-hôme appellé Sanné, passât par le terroir des Cadusiens, vint heberger chez ce Pauec, bien que sa demeure fut fort pauure, lequel voyant, par ses arts, que son hoste deuoit estre le chef d'vne famille tres-grande, & tres-illustre, il se contrista de premier abord ce qu'il n'auoit ny sœur, ny fille, ou autre féme en sa maison qu'il luy touchât de sang, pour luy faire auoir la compagnie de Sanné, & auoir de luy des enfans, qui luy touchassent de consanguinite, en fin voyât qu'il n'auoit point d'autre moyen pour paruenir à ce bon-heur, il benda les yeux à toute côsideration, & luy mit la nuict sa propre femme coucher auec luy, esperant de châger d'estat & de fortune. De cét accouplement illicitement fait, sortit cét Artaxaré duquel est question, lequel fut nourry en la maison de son pere putatif: mais l'enfât ayât acquis de grands honneurs par sa vaillance, tous deux vindrent en debat à qui il estoit, Pauec le disant estre sien, & Sanné l'auoir engendré: mais en fin, il fut conclud qu'il seroit appellé fils de Pauec, issu de la semence de Sanné. Telle fut selon Agathie l'origine de ce Roy, lequel se fit presque en vn moment Roy de toute l'Asie, ce qui aduint l'an de nostre Seigneur 228. seant à Rome au S. Siege, Vrbain I. & tenant l'Empire, Alexandre fils de Mamée, contre lequel le Persan eut guerre, qui contraignit le Romain de se retirer, qui estoit passé iusques au pays des Medes, toutesfois il y a grâde apparence qu'il deffit seulement quelque camp volant de l'Empereur, & qu'Alexandre auec toutes ses forces, ayât liuré la bataille au Persan, le deffit, d'autât qu'il demeura tousiours en la Syrie & Mesopotamie, attendant la guerison de son armée, le Persan n'ayât l'assurance de l'attaquer, ce qu'il n'eut fait, s'il fut demeuré vainqueur au premier combat, & ce qui tesmoigne bien que les Perses n'eurent pas du meilleur, c'est ainsi qu'on peut accorder Lampride auec Herodian.

XVI. Or cét Artaxerxes mourut ayant regné quinze ans, il estoit fort versé en la science & ceremonie des Mages & Philosophes entre les Perses, ce qui fut cause que cette sorte de gens fut plus en credit & insolête que iamais: car ils n'estoient onc preuenus au degré de licence si effrenée, que lors que regnoit cettuy-cy leur côpagnon, car sans leur authorité, il n'y auoit rien debiê fait.

SAPORE I. *du nom* II. *Roy de Perse.*

Sapore premier du nô & deuxiéme en rang de cette nouuelle race des Roys de Perse qui vient à la courône, l'an de grace 243. seant au saint Siege Authere, & tenant l'Empire Gordian, qui eut vne grande guerre contre ce Roy, lequel faisant profit de la discorde qui estoit entre le Senat & les deux Maximins occupa la pluspart de la Mesopotamie & Syrie, de sorte que le jeune Empereur Gordian, fut contraint d'armer contre luy, enquoy il fut si heureux qu'il le vainquit, luy ostans plusieurs villes qu'il auoit occupées sur l'Empire, ce que

declare Gordian mesme en vne sienne Epistre qu'il en escriuit au Senat. Mais Gordian ayant esté occis par l'Arabe Philippe, lequel on dit auoir esté le premier des Empereurs qui fit profession du nom Chrestien, Saporé ne laisse de suiure sa pointe: car Philippe ne fut longuement en l'Empire, comme aussi ne fut le tyran & persecuteur du nõ Chrestien, ains se rüa sur la Syrie & Cilicie, & Capadoce au deuant duquel, comme Valerian fut allé pensant l'effrayer de sa presence, cettuy-cy en obtint vne si glorieuse victoire, qu'ayant deffait les Legions Romaines, il print l'Empereur Valerian, & le conduisit prisonnier en Perse où il mourut en miserable seruitude, chose non iamais encor aduenuë à l'Empire Romain, que de voir captif sõ souuerain, toutesfois Odenat Roy des Palmireniens, occupant l'Empire du Leuant, s'opposa aux efforts de Saporé, estans venu aux mains, le Persan fut vaincu & poursuiui iusques en Assyrie, Odenat iouÿt du bagage & concubines du Persan, & de fait si ce Palmyrenien ne fut opposé au Persan, c'estoit fait de l'Empire de Rome.

ORMISDATE III. *Roy de Perses.*

Ormisdate ne regna qu'vn an sans faire rien digne de remarque.

VARDANE' IV. *Roy de Perses.*

Vardané fut successeur d'Ormisdate, mais on ne trouue rien de luy non plus que de l'autre: Car les Perses furent long-temps sans rien remuer, voire cõme dit Vopisque: ils enuoyerent des Ambassadeurs & presens à l'Empereur des Romains, Aurelian.

VARDANE' II. *du nom* V. *Roy de Perses.*

A Vardané I. succeda Vardané II. du nom, & V. au rang des Roys de Perse, lequel aucuns appellent Narsée, cettuy-cy eut guerre cõtre Probus Empereur: mais ils firẽt la paix, quelques villes demeurãs aux Perses, de celles qu'il auoit conquises: & cecy fit, Probus ne pouuant contenir ses soldats en deuoir, aussi fut-il occis bien tôt apres, & eut Vardané beau loisir de se pourmener, & de conquerir en Orient. Sicarus natif de Narbonne, auec ses enfans Carin & Numerien, s'estant fait Empereur, ne luy eut fait empeschement lequel reconquit la Mesopotamie sur Vardané, passa iusques bien auant en l'Assyrie, & eut fait d'auantage, si la mort ne l'eut saisi. Vardané regna saize ans.

VARDANE' II. *du nom* VI. *Roy de Perses.*

Vardané III. du nom, qui ne vesquit que 4. mois pource Narsée vint à la couronne.

NARSEE VII. *Roy de Perses.*

Cettuy-cy fut hõme de grandes entreprises & se faschant que les Romains tinssent en l'Asie les terres qui luy sembloient estre de l'ancien apanage des Persans en voulut auoir la raison, pource fut cõtre l'Armenie & Mesopotamie qu'il esbrãla fort par guerre: mais il fut repoussé par Galere Maximiã, la premiere fois qu'il batailla contre luy, & eut la fortune fauorable: mais la secõde fois lors qu'il cõbattit entre Carra & Callique cõme il y fut allé plus temerairement que laschement, à cause qu'à peu de forces, il auoit assailly vne tres puissãte armee, il fut chassé & batu & se retira vers Diocletian, duquel il fut si mal receu, qu'on dit qu'il le suiuit à pied tout vestu de pourpre, vn lõg espace de chemin sans que iamais l'Empereur voulut qu'õ arrestât son chariot pour

luy parler, cela fut cause qu'il fit aussi-tôt vne grãde leuée d'hõmes par l'Illyrie & pays Mesien, & prenant la route de Leuant, il rencontra Narsée, Aseub, Dormisde & Sapore en Armenie mineur, le cõbatit auec tres-heureux succez, & auec non moindre conseil que force & vaillãce, vû que luy-mesme suiuy de deux ou trois hommes à cheual fit l'office d'espion, & fut visiter le champ de l'ennemy lequel ayant vaincu il chassa Narsée, prit son bagage, & butina ses thresors, eut pour prisonnieres ses femmes sœurs & enfans, & emmena vn nombre infiny de la noblesse de Perse, & des richesses desquelles il ne sçauroit dire la valeur, & força le Roy de Narsée de se retirer fuyant és plus cachées solitudes de son Royaume, pour laquelle si grãde victoire luy retournãt en Mesopotamie, où Diocletian estoit auec forces pour le seconder, il fut receu amiablement, & auec honneur tel qu'on fait à ceuxqui triomphent, & emmena les femmes & sœurs de Narsée en Italie. comme encor ses enfans, lesquels furent menez deuant son chariot, lors que triomphant il entra dedans Rome : ainsi Narsée qui aspiroit à l'Empire d'Asie perdit, & ce qu'il auoit conquis, & cinq de ses propres Prouinces outre le Tigre, lesquelles tomberent en la main & sous la puissance des Romains. Apres cemalheur si grand, les affaires de Perse furent bien reculez, & Narsée ne vesquit guere plus longuemẽt, ains trespassa celle année mesme de sa deffaite, & de son regne le septiéme.

MISDATE' VIII. *Roy de Perse.*

Misdaté son fils luy succeda, qui fut VIII. Roy de Perse, & viuoit du tẽps de XIX.
Cõstantin le Grãd, il fut par le commãdement de son pere couronné au ventre de sa mere, chose nõ leuë d'autre quevn fruict non encor en lumiere aye porté la couronne d'vn Royaume, il mourut ayant regné sept ans neuf mois, l'an de nostre Seigneur 310. seant à Rome, Marcel & tenãs l'Empire Maximian Galerius & Constantin le Grãd, sans auoir fait aucune chose digne de memoire.

SAPORE'. II. *du nom &* IX. *Roy de Perse.*

Saporé fils de Misdaré paruenu en âge pour commander, recouura tout ce que ses predecesseurs auoient perdu outre le Tigre en l'Assyrie & Mesopotamie & en l'an de nostre Salut trois cents cinquante neuf, au mesme temps que les Chrestiens commencerent à paroistre en ses terres, sollicité par les Mages & Sacrificateurs, de la volõté desquels despẽdoit fort toute cette famille d'Artaxaté, sorty d'vn homme de mesme vocation, il se mit à persecuter serieusemẽt nostre Sainte Religion, & fit mourir le Saint Euesque Symeon auec cent autres bons & fideles hommes en vn seul iour, son gouuerneur mesme & auant proceda par exactions & subsides & à la fin par bannissement & sopplices iusqu'à ce que Constantin le Grand, le pria par lettres de cesser d'ainsi traicter les amis de l'Empereur de Rome. Apres la mort de Constantin, Saporé se mit à persecuter les Chrestiens plus que iamais, comme on le peut recueillir de l'histoire Ecclesiastique, de sorte que les pauures solitaires qui se tenoient par les deserts & solitudes d'Assyrie & Mesopotamie, sentirent la fureur de ce tyran, lequel se fit Seigneur des pays l'auoisinans, & pource recommença la guerre entre luy & les enfans de Constantin, en laquelle les Romains ne gaignerent autre cas que des bastonnades, ainsi que le rapporte Europe Historien Romain disant, Constant eut la fortune diuerse, & fort contraire: car il souffrit de grandes afflictions des Persans, qui luy prindrent souuent

nes villes en assiegerent d'autres, luy mirent au fil de l'espée plusieurs de ses armées & en somme iamais il n'eut combat contre Sapore : duquel le barbare n'emportât la victoire, sauf que prés la Cité de Syngare où le meilleur estant de son costé, la furieuse temerité des soldats, luy osta cette felicité, que de dompter à celle fois l'orgueil de son aduersaire.

Puis clairement en parle Pomponius Letus, lors qu'il dit ainsi Cōstās ne fit onc rien en Leuāt, qui luy reüssit heureusement, d'autāt que tousiours son ennemy eut le dessus, car l'an vnziesme de son Empire, la palme & victoire estāt rauie vne seule fois fut reperduë par la temerité des soldats présde Singar, aussi Constans ayant huict fois esté vaincu, comme en cette bataille, la victoire fut pour luy, elle demeura aux ennemis, non sans grāde perte, d'autant que Singar fut perduë & Bizabde & Amide. Apres cette bataille Sapore se rua sur les Armeniens & fut assieger la Cité de Nisibis, mais les Messagers l'assaillirent, & il alla contr'eux, non que pour cela on laissât le siege: & tandis Cōstās enuoya vers luy pour auoir la paix, laquelle luy fut octroyée. Sapore apres ce, fut guerroyer les Armeniens: mais il aprit que la fortune ne le suiuoit pas par tout; Car Arsace le vainquit & le força de se retirer en Perse: mais cette guerre Armeniéne ne fut de grand coust, & causa des ruines & deffaictes insignes à l'Empire de Rome: car Iulian l'Apostat pensant faire mieux ses besongnes contre Sapore, que son predecesseur, y alla auec ses forces, toutesfois il s'y fit massacrer & son armée mise en route, d'autant qu'il combattoit contre celuy qui auoit Dieu pour garād, quoy qu'infidelle: mais il s'en seruoit pour la punitiō de cét Apostat, le plus desloyal & infidele hōme de la terre, lequel fut occis le deuxiesme an de son Empire, & de nostre salut trois cents soixante & sept, & le cinquante huictiesme du regne de Sapore Roy de Perse. La mort de cét Empereur, & la deffaicte des Romains ne haussa le cœur à Sapore, comme celuy qui considera le nombre infiny des siens deffaits, la multitude des elephans occis, chose non encore veuë, & veid les Romains encore disposts & prests à recommencer la noise, ayant vn chef si bon & si vaillant qu'estoit Iouinian, & pour cela il n'osa passer outre, ce qui fut cause que la paix fut faite: quoy que non trop aduantageuse pour les Romains, & qui toutesfois leur estoit necessaire, vû l'eschec que le Persan auoit fait d'eux, & qu'ayant cettui-cy en teste, & d'autres se reuoltans, il seroit aisé d'esbranler la grandeur de l'Empire & neantmoins Ammian condamne fort cette paix, comme procedant d'vn cœur mol & effeminé, & accuse Iouinian comme homme coüard & de peu d'effet: mais il luy faut pardonner à cause qu'il se taansporte en ses affections, & que presque il ne peut loüer que son Iulian l'Apostat, à la suite duquel il fut à la guerre.

Artaxerxes X. *Roy de Perse.*

XX. Sapore aagé de septante ans, & ayans regné autant que vescu, mourut l'an de nostre salut trois cens septante-neuf, laissant son fils Artaxerxes heritier & successeur de la couronne, mais non de son bon-heur : Car Sapore ayant eu plusieurs femmes, auoit eu des plus illustres trois enfans Ormisda, Adarnassé & Narsé & de celle qui estoit de plus bas lieu, excellente toutesfois en beauté, il eut Artaxerxes, quant à Ormisda, il tenoit le party des Romains, ce qui donnoit le droit d'aisnesse à Adarnassé qui deuoit succeder à la couronne: mais son pere l'ayant reconnu d'vn naturel trop cruel ne voulut oncques entendre à le faire son successeur. Car comme les Mesopotamiens eussent

eussent fait present d'vne tente de cuir de chamaux, enrichie d'or & autre broderie, il la donna à son fils Ardanasse luy demandãt si ce presẽt là ne luy estoit pas fort agreable: il respondit que s'il estoit Roy il auroit biẽ plus de plaisir de voir vn pauillon fait de cuir & de peau des hommes : tellement que cette response & plusieurs actions cruelles de ce Prince luy firent perdre la succession: car son pere ayant assemblé le Conseil il fut conclud par le commun consentement que Saporé commanderoit & succederoit apres à son pere, mais il ne rencontrerent pas mieux en Sapore : car son pere estant decedé, il fit aussi tôt mourir son frere Ardanasse, creua les yeux à Narse, mit en prison Ormisda & donna commencement à son regne auec vne infinité de cruautez & de tirannies; de sorte qu'il ne se faut pas estonner s'il se porta si rigoureusement contre les Chrestiens, puis qu'il ne pardonnoit pas à son propre sang. Ormisda estant prisonnier, sa mere, sa femme & sa sœur furent le voir auec le congé du Roy, lesquelles luy donnerent vne lime auec laquelle il lima & rompit ses fers & s'enfuit, se retirant à l'Empereur Constantin le Grand, auquel il fit des signalez seruices.

Artaxerxes donc iouyt de la paix que son pere auoit iurée auec les Romains & des Prouinces qu'on luy auoit quittées, sans qu'il eut guerre a personne : & ayant regné vnze ans, il mourut, laissant pour successeur Saporé son fils.

SAPORE II. *du nom. 11. Roy de Perse.*

Saporé II. du nom fils d'Artaxerxes regna cinq ans sans faire chose digne de memoire.

VARANE XII. *Roy de Perse.*

A Saporé succeda Varané, lequel garda encore fidelement la paix auec les Romains voyant l'heur qui les accompagnoit, depuis que Theodose le Grand estoit venu à l'Empire & sous le regne des enfans duquel, à sçauoir d'Honorius & Arcadius, il tenoit le Royaume de Perse, lequel ayant gouuerné dix ans mourut.

ISDISGERTE XIII. *Roy de Perse.*

Isdigerte vint à la Couronne l'an de grace 406. seant à Rome Innocent premier du nom, ce fut en cettuy-cy qu'Arcadius eut vne telle confiance, qu'il le constitua tuteur du ieune Theodose son fils, tant pour tenir en bride les remuans, que pour empescher que du costé d'Orient son fils ne fut inquieté en sa Seigneurie : & comme on luy eut porté ce testament, il le receût auec grande ioye, maintenant la paix auec les Romains, que son pere & ayeul auoient iurée auec vne grande equité & fidelité, & qui plus est il enuoya vn gouuerneur pour le petit Prince nommé Antioque, homme excellent, vertueux & sage & digne d'vne telle charge, lequel se rendit le Protecteur de l'Empire, & le Conseruateur des droicts de son mineur: ce qu'il manda au Senat en cette maniere, au raport de Paul Diacre: *Arcadius estant mort & n'ayant esté tuteur de son fils, ie vous enuoye vn homme capable de tenir ma place qu'il n'y ait donc homme si hardy de dresser embusches à l'enfant, afin qu'vne guerre intolerable ne soit cause de la ruine des Romains.* Et afin qu'on n'eut aucun doute de ses intentions il renouuella les alliances d'entre les Perses & les Grecs, mesme qu'Antioque écriuoit souuent à Isdigerte, pour le bien & support des Chrestiens : de sorte que la foy Chrestienne s'épandit grandement par le pays de Perse, à quoy trauailloit beaucoup le bon Marunthe Euesque de Mesopotamie. Car auparauant tout cecy ce Roy les persecutoit cruellement, plus poussé à

ce faire par les Mages & Sacrificateurs de ses Dieux, que par sa propre malice & instint naturel : Ce fut en cette persecution que Auda Euesque de sainte vie abbatit assez mal à propos le Temple du feu adoré par les Perses, & le Roy luy commandant de le rebastir, il aima mieux mourir que ce faire : en quoy il estoit plus loüable qu'en le démolissant, ayant en voulant bien faire, esté cause de tant de mal, toutesfois, comme il a esté dit, elle cessa du viuant mesme de ce Roy, qui voulut en cela satisfaire non seulement aux Empereurs, mais encore au bon Euesque Marunthe : lequel selon Paul Diacre, luy auoit guery Varané fils du Roy susdit, lequel estoit demoniacle. Mais Socrates en son Histoire Ecclesiastique rapporte que cela aduint à cause que Isdigerté estoit sujet en vn grand mal de teste que les Mages ne luy auoient sçeu guerir, Marunthe auec le seul signe de la Croix luy osta, sans que iamais le Roy en fut par apres tourmenté : ce qui fut cause en partie que ce Roy donna licence à ce bon Euesque de bastir tout autant d'Eglises que bon luy sembleroit en ses terres & Seigneuries : de sorte qu'il y a grand apparence qu'il se fut fait Chrestien sans les Mages, qui auoient vn grand pouuoir dans le pays. Il mourut l'an de grace 427. ayant regné vingt & vn an, laissant son fils Varané heritier de la Couronne.

VARANE'. II. du nom. XIV. Roy de Perse.

Varané. II. du nom paruenu à la Couronne des Perses, se montra d'autant plus seuere persecuteur des Chrestiens, que son pere les auoit fauorisez. Et des aussi tôt que son pere fut decedé il declara la guerre à l'Empereur Theodose II. du nom & surnommé le Ieune, lequel toutesfois luy estant venu à l'encontre le vainquit & l'út poursuiuy auec plus de violence n'eust esté que les Chrestiens qui estoient en Perse luy estoient en soucy, craignant que ce Tyran ne les tourmentât encor pis que deuant. Il auoient commencé sa persecution aux Princes & grands Seigneurs qui auoient recû la foy, lesquels il desappointoit & reduisoit en telle extremité, qu'ils estoiét contraints d'aller garder les chameaux, ou de faire quelque mestier plus vil : puis les voyant fermes en la foy, il les faisoit mourir du plus cruel genre de mort que les Mages pouuoient excogiter, lesquels estoient ses Conseillers ordinaires : mais cette derniere deffaite qu'il recût par Theodose fit cesser cette persecution. Car l'Empereur sans auoir égard à l'aduantage qu'il auoit sur luy, pour le bien & repos des Chrestiens, enuoya Helion Patrice & Anatolius Preteur d'Orient, en Perse pour rechercher de paix Varané, lequel ne refusa point la condition, ains promit de faire la volonté de l'Empereur, & deslors cessa la persecution. Il regna vingt ans, & mourut l'an 447. seant à Rome Leon premier du nom, & lors Theodose faisoit la guerre contre les Vandales.

VARANE'. III. du nom. XV. Roy de Perse.

Varané. III. du nom estant pressé de la necessité qui auoit fait accepter le repos à son pere, ne remua rien, ains se contint tousiours en ce repos que son pere auoit obtenu & mourut apres auoir regné dix-sept ans quatre mois.

PEROSE'. XVI. Roy de Perse.

XXI. Perosé luy succeda au Royaume, grand guerrier, hardy & d'vn fort haut courage, lequel plus par temerité que par bon conseil perit en l'entreprise contre les Nepthalites, non tant par la force de ses ennemis que par son indis-

cretion & folie : car au lieu de marcher en deffiance par le pays de ses ennemis il auoit vne telle presomption, se fiant en ces forces, que les autres eurent le moyen de le surprendre lors qu'il esperoit le moins, perissant ainsi auec toute son armée, sans auoir acquis aucune gloire ny reputation. C'est ce qu'en dit Agathias mais Procope appelle ces Nepthalites Euthalites, & dit ainsi : Perosé Roy des Perses vint en dispute pour les limites de son pays auec les Humus Euthalites, lesquels on appelle Albes, contre lesquels il alla auec vne puissante armée.

Or ces Euthalites sont de la race des Huns, & toutesfois ne sont point leurs voisins, auec lesquels ils ne marchassent point, ny ne leur sont point limitrophes : ains auoisinent les Perses du Costé de Septentrion : la Cité principale desquels est dite Gonza sur les limites des Persans, lesquels ont souuent cõbattu pour les confins de leurs terres auec leurs voisins, & ne sont point Nomades (c'est à dire Pasteurs) comme le reste des Huns, aussi n'entrerent-ils iamais dans les terres des Romains pour le guerroyer, si ce n'a esté en la compagnie des Persans. Ils sont, dit-il, blancs en couleur, propres, & n'ont le regard furieux comme les autres, aussi ne les imitent-ils pas en leur bestialité, ayans quelque police entr'eux. Car les Euthalites obeyssent à vn Prince & seul Monarque, & s'occupent à viure ciuilement & politiquement vsans de raison & iustice auec leurs voisins, comme font toutes les nations ciuilisées. Ceux qui entr'eux sont estimez les plus heureux, sont ceux qui ont jusques à vingt amis ou d'auãtage, auec lesquels ils mangent d'ordinaire, ayans leurs biens & la Seigneurie commune ensemble, & ont coustume que si quelqu'vn des leur mourant, le portent en terre. Puis il adjouste, que Perosé se voyãt en lieu d'où il luy estoit impossible d'eschapper, le Roy des Euthalites luy manda, que s'il vouloit se deliurer de ce peril, il n'y auoit point d'autre moyen que de luy venir faire hommage, & iurer, suiuant la coustume de son pays, que iamais les Persans ne feroient guerre aux Euthalites. Perosé en ayant demandé conseil aux Mages, ils luy respondirent que quant au serment il en pouuoit faire à sa discretion, mais quãt à l'adoration, reuerence, & hommage que le Roy des Euthalites demãdoit, que cela estoit impossible, vû que les Perses n'auoient licence d'adorer autre chose que le Soleil.

Mais luy donnerent ce conseil, à sçauoir que le matin sur le poinct du iour il allât vers l'Euthalie, & que se tournant vers le Soleil leuant il luy fit la reuerence, & adorât le Soleil, car par ce moyen il eschapperoit du peril, conserueroit son humeur, & ne violeroit en aucune façon les coustumes de Perse.

Ainsi se sauua-il pour lors, mais il fut aussi desloyal à garder sa promesse, comme il auoit esté inconsideré en sa conduitte : car il ne fut pas si tôt de retour en son pays, qu'il assembla vne armée pour marcher contre les Euthalites, ayant laissé son fils Cauadé au pays pour gouuerner en son absence : & ce fut lors qu'il y demeura auec ses autres enfans, toute sa Noblesse, & les plus vaillans hommes d'entre les Perses, apres auoir regné vingt ans, l'an de nostre Seigneur quatre cens octante quatre : seant pour lors à Rome le Pape Simplicius, & Leon tenant l'Empire des Grecs, portant aussi le tiltre d'Empereur de Rome.

VALENT. XXII. *Roy de Perse.*

Cettuy-cy estoit frere du Roy deffunct, lequel gouuerna le Royaume apres XLIII.

la mort de sõ frere, à cause du bas aage de Cauadé, mais il ne fut qu'vn ombre de Roy, sans faire rien digne de memoire: & la verité c'estoient les Euthalites qui gouuernoient plutôt que luy, & ausquels il se rendit tributaire, à cause de son humeur paisible, & nullement propre à manier les affaires si embroüillées qu'estoient lors celles des Perses: cela toutesfois ne dura pas long-temps, car il mourut ayant regné quatre ans, & payé deux ans de tribut.

CAVADE'. XVIII. *Roy de Perse.*

Valent estant mort, Cauadé fils de Perosé vint en fin à la Couronne: à son aduenement il trouua les Perses fort tyrannisez par les Euthalites, mais cõme il estoit Prince belliqueux, & qui n'eut pas pû demeurer en repos quand bien il eut eu la paix de toutes parts: il print bien-tôt les armes contre ses ennemis, commençant par les Euthalites, & les vainquit, secoüant le joug de leur domination: il fit aussi la guerre aux Romains, & autres peuples ses voisins, desquels il emporta souuent la victoire. Il estoit naturellement cruel & si colere qu'il estoit impossible de l'appaiser quand il s'y estoit mis: son esprit remuant ne luy pouuoit permettre aussi de s'arrester qu'il ne broüillât quelque chose, soit auec autruy ou auec les siens, & en son Estat: de sorte qu'il prenoit plaisir à changer les anciẽnes constitutions & ordonnãces de Perse, & en faire de nouuelles: vne entr'autres indignes d'vn grand Roy, & qui pensa renuerser son Estat, celle à sçauoir par laquelle il vouloit que toutes les fẽmes fussent cõmunes: car tous les Estats de ses pays trouuerent la chose si hors de raison & de la bien seance, que les Seigneurs & le peuple, cõme au son d'vn tocsin se reuolterẽt vn animement contre luy, le prindrent & le mirent en prison, ayant regné vnze ans.

BLASE' *ou* LAMASE. XIX. *Roy de Perse.*

Cauadé ainsi mis prisonnier, & n'ayant aucun hoir masle pour tenir sa place: les Perses s'assẽblerent pour eslire vn Roy, & choisirent Blasé frere du feu Roy Perosé, car selon leur coûtume il ne leur estoit pas loisible de faire aucun Regẽt du Royaume s'il n'estoit du sang Royal, si ce n'estoit que ce sang fut venu de quelque famille de basse cõdition. Cettuy-cy estant esleu Roy mit aussi-tôt en deliberation au Conseil que c'est qu'on deuoit faire de Cauadé: le peuple ne vouloit point en sorte aucune qu'on le fit mourir, quoy qu'au Conseil les opinions fussent diuerses: car Gusanascade qui estoit Chanarangé, c'est à dire le Gouuerneur du pays, voyãt le peu de resolution du Conseil, tira vn petit cousteau long d'vn doigt, & gros à l'aduenãt que les Perses portoient ordinairemẽt pour rongner leurs ongles, & le monstrant aux autres leur dit que ce petit cousteau suffisoit pour lors à faire ce que vingt mille hommes, apres ne pourroient executer, declarant par là les maux que feroit Cauadé s'il eschapoit vne fois de leurs mains: mais toutes ces persuasions ne pûrent rien gagner sur les Perses de faire mourir leur Roy, bien consentit-on que ce Prince qui estoit cruel & maladuisé fut mis en prison perpetuelle, & Blazé ou Lamas é Zambasé (car on luy donne tous ces noms) commença lors à regner, hõme iuste, courtois: & fort debonnaire, & sous lequel les Perses se faisoient fort desormais de viure à leur aise, mais Cauadé leur fit bien changer de pensée, par le moyen d'vn sien amy qui se nommoit Seosé, lequel se tenoit pres de la prison.

Cettuy-cy estant iour & nuict à réuer sur les moyens qu'il pourroit trouuer pour deliurer son Prince, ne tâchoit que de rechercher les moyens pour parler à luy, & d'autant qu'il estoit permis à la femme de Cauadé de l'aller voir, & luy donner ce qui luy seroit necessaire: Seosé luy fit entendre par elle que là où il auroit moyen de sortir, Seosé auoit les cheuaux & autres choses prestes pour le cōduire de la part où il voudroit aller, & luy designa le lieu où tout l'appareil seroit dressé. Ce qui fut soudain executé: car la Dame estant en la prison dépoüilla ses habits & vestit ceux de son mary, & luy vestu en femme, sortit aisément de la geole & auec Seosé & les troupes qu'il auoit secrettemēt amassées, il s'enfuit vers le Roy des Euthalites, qui luy donna sa fille en mariage. D'autres disent qu'il s'en alla de là vers l'Empereur Anastase, mais il y a fort peu d'aparence que cét Empereur Chrestien ait voulu donner sa fille à cét infidele qui auoit desia plusieurs femmes: cela estant bien plus vray semblable ce disent les autres, que ce fut auec la fille du Roy des Eutalites qu'il épousa pour lors, vû mesme que les Perses auoient fait mourir celle qui auoit preferé la liberté de son mary à son contentement, & mis sa vie au hazard pour le tirer de seruitude. En quoy les Perses firent bien connoistre leur animosité contre ce Prince, puis qu'ils ne pardonnerent pas mesme à la charité coniugale, laquelle ils deuoient plustot reuerer que chastier en cette Princesse.

Auec les forces donc du Roy des Euthalites, Cauadé s'achemina contre les Perses, lesquels luy venans à l'encōtre, il mit soudain en fuitte, & de là s'en venant au pays & Satrapie de ce Gusanaseadé, qui auoit donné conseil qu'on le fit mourir, il le desapointa de sa charge de *Chanarangé*, ou Gouuerneur, & y mit Adergunibadé en sa place: puis estant venu au Palais Royal, il s'en saisit sans grāde difficulté, faisant mourir Lambasé & Gusanaseadé, puis il fit son grand amy Seosé qui l'auoit deliuré de prison, *Adrastadarum Selané* qui estoit vn Magistrat ayant charge sur toute la gendarmerie, tel à peu prés que le Connestable en Frāce. Et Seosé fut le premier & le dernier auquel iamais vn tel Estat fut conferé en Perse.

CAVADE'. *sorty de prison, derechef Roy des Perses.*

Cauadé ayant ainsi reconquis son Royaume & deuenu sage par ce reuers de fortune, se gouuerna par apres plus modestemēt qu'il n'auoit fait auparauant. Or deuoit-il de grands deniers au Roy des Euthalites, cela fut cause qu'il en enuoya emprunter à l'Empereur Anastase: mais en ayant esté refusé, cela luy seruit de pretexte de luy faire la guerre, tellement que les Perses se ruerent sur l'Armenie, & y firent des maux infinis, prirent aussi la Cité d'Amide, & voulant passer plus outre, ils en furent destournez par les Euthalites qui leur firēt la guerre. Ce qui fut cause qu'Amide fut recouuerte par les Romains, lesquels comme dit Procope, corrompirent à force d'argent le Gouuerneur de la ville que Cauadé y auoit laissé. Cependāt Cauadé se voyant vieil & craignāt quelque changement d'Estat en Perse apres sa mort, il resolut d'ordonner de son successeur. Comme donc il eut trois fils, il tâcha de donner le Royaume au plus ieune nōmé Cosroé, d'autant que l'aisné qui se nommoit Cauadé, ne luy estoit point agreable, & le second appellé Bazé, estant borgne, ne pouuoit venir à la Couronne, pource que la loy de Perse en exclud tous les estropiats, ou qui ont faute de quelque membre. Mais le troisiéme luy estoit plus agreable, à cause mesme qu'il l'auoit eu de sa propre sœur nommée Abenede: & pratiqua tant cecy qu'enfin il l'obtint. Deslors il se mit à persecuter les Chres-

ftiens, faisans à quelques vns coupper vn jarret, qui pour cela ne laisserent de cheminer: mais assiegeant vn certain chasteau des Indiens, apellé Azobdabar, & ne le pouuant forcer, il l'emporta par la priere des Chrestiens, dedans lequel il trouua vn thresor inestimable. Ce qui fut cause que desormais il ne fut plus si cruel, ains qui plus est, il permit à quiconque voudroit de se faire baptizer & en fit surseoir les recherches & punitions. Il eut guerre contre l'Empereur Iustin qui ne fut de grande durée: car la paix s'ensuiuit tôt apres, & Cauadé fit mourir tout tant qu'il trouua de Manicheens en son Royaume, à cause qu'ils auoient tâché de faire son fils Roy luy estant encor sain & plein de vie, & ayãt regné depuis sa deliurance de prison trente ans, & vnze ans auparauant. Il tint en tout le Royaume quarãte & vn an, qu'il laissa paisible à Cosroé, à cause que l'aisné de ses enfans fut occis auec les Manicheens, pour auoir conspiré contre son pere: & aduint la mort de Cauadé l'an de grace 532. seant à Rome Boniface II. & Iustinian tenant l'Empire.

COSROE'. XX. *Roy de Perse.*

Cosroé vint apres son pere à la Monarchie des Perses, des loüanges duquel
XXV. parle Agathie en ceste sorte. Non seulement, dit-il, ce Roy est loüé & admiré par les Persans qui le prisent plus que de raison, ains encor plusieurs d'entre les Romains le font hõme studieux & amy des bõnes lettres, qui paruint à la connoissance parfaite de nostre Philosophie, & tourna plusieurs œuures Grecques en sa lãgue Persienne, & y en a mesmes qui le font si bon Platonique, que Thimée n'estoit pas pour le surpasser: mais Agathie ayant proposé cecy, dit franchement cela estre impossible en vn homme barbare, né, nourry & esleué entre les courtisans mols, effeminez, ignorans & flatteurs; de sorte que les gens de sçauoir ne pouuoient auoir loisir d'instruire ainsi ce Prince. Et ce qui luy donna ce bruit, fut pour la plus grande multitude d'hommes de sçauoir qui frequentoiẽt en sa Cour, chacun s'esbahissant qu'vn Roy grãd, puissant & sur tout barbare, aimât de telle sorte les bonnes sciences, & fit tel conte de ceux qui en faisoiẽt professiõ. Ailleurs toutesfois Agathie le loüe par dessus Cirus & Xerxes.

Quant aux affaires de la guerre, ayant eu affaire contre l'Empereur Iustinian qui auoit surmonté les Goths, la plus fiere, orgueilleuse & puissante nation de la terre & fait teste aux Wandales & autres sortis de Septẽtrion, auec lesquels neantmoins il fut contraint de faire paix pour cent & dix ans, laquelle on appella la paix sans fin. Mais Cosroé ne la pût tenir, ains dans trois ans apres il la rompit & courut iusqu'en Cilicie & Syrie, prenant la grande Cité d'Antioche. Mais Belisaire luy allant à l'encontre, le fit retirer & le vainquit, ainsi que desia il auoit fait à la premiere guerre.

Apres cette deffaite, il se retira en Perse: mais il ne demeura pas long temps qu'il ne reuint sur les terres de l'Empire, cõme celuy qui aspiroit à plus grande chose qu'au Royaume Persan, & se rua sur la Camagene, jadis Eufratisie: mais Belisaire luy empêcha encor ses desseins & le vainquit. Cette guerre fut fort longue, car elle continua 34. ans du temps des Empereurs Iustinian & Iustin & iusqu'à tant que Martin cousin de l'Empereur Iustin, vint cõtre les barbares & leur donna bataille en vn lieu apellé Sagarthe, où il les vainquit. Ce fut cette mesme année que mourut Cosroé ayant regné 42. ans, ayant eu tousiours quelque chose à demesler auec les Romains. Agathie dit qu'il mourut de regret en la cité royale de Seleucie, d'autant que Maurice General de l'armée de l'Empereur Iustin en Orient estoit venu fortuitemẽt faire des courses vers les cõ

fins des Arpiás voisins d'vn village où Cosroé estoit pour lors de sejour, mettãt le feu de toutes parts, & passant le fleuue de Zirma, mettoit tout à feu, & à sãg par oùil passoit: & luy qui n'auoit point accoustumé d'estre ainsi braué en sa presence, prit cela si à cœur, qu'on fut contraint de l'emporter du lieu où il estoit, à Seleucie où il mourut, ayant regné selon Agatie 48. ans. Cecy aduint l'an de nostre Seigneur 574. seant à Rome Iean 3. tenant l'Empire Iustin le ieune, & regnant en France Clotaire sorty du sang de Clouis.

HORMISDA. XXI. *Roy de Perse.*

Hormisda fils de Cosroé, paruenu à la Couronne apres la mort de son pere, xvi.
esperant bien mieux faire ses affaires contre les Romaint, que n'auoit fait son pere, vint courir les terres Imperiales, enuoyant Armiadané son General, lequel ayant fait ses courses, s'en retourna riche des despoüilles en la maison, emmenant quant & soy vn nombre infiny de prisonniers: mais il fut repoussé la seconde fois qu'il se mit en campagne: car Tybere estant venu à l'Empire apres Iustin le ieune, enuoya vers Hormisda ses Ambassadeurs pour luy offrir la paix à son nouuel aduenement. Mais le Persan deuenu plus superbe par son heureux succez, refusa tout appointement, & ne voulut entendre à aucune composition. Ce qui irrita grandement Tybere, & fut cause qu'il assembla vne trespuissante armée auec plusieurs Camps volans, pour assaillir le Persan de toutes parts. Hormisda cependant estoit allé rauager l'Armenie, & les deux armées s'estans finalement rencontrées, ils se donnerent vne fort sanglante bataille, mais à la fin les Babyloniens tournans le dos, furent cause d'esbrãler tout le reste, & de la perte entiere du Persan, si qu'il fut entierement défait, son pauillon & bagage pris, ses éléphans & ce qu'il auoit de plus riche. Et pour la confusion qui fut en cette bataille Hormisda fit vne loy, par laquelle il est deffendu que d'oresnauant les Roys de Perse n'üssent à se hazarder d'entrer aux combats de crainte de la perte de leurs personnes. Apres cette deffaite Hormisda arma derechef, mais Tybere ayant enuoyé contre luy deux vaillans chefs de guerre, Maurice, & Narsetes, les Perses furent à celle fois si bien battus, qu'ils leurs osterent ce qu'ils auoient auparauant sous leur puissance, & qu'ils auoient conquis du temps des Empereurs Iustinian, & Iustin. Neantmoins Hormisda taschant d'effacer sa honte par quelque genereuse action s'efforça de poursuiure vengeãce des torts qu'il auoit receus, mais le tout en vain: car il ne faisoit qu'accroistre sa perte, d'autant que Philipique Lieutenãt de l'Empereur prit sur luy Nisibin, cité de Mesopotamie, & passa bien auant dans le Royaume de Perse, d'où il emmena vne grande proye qu'il conduisit seurement en la region des Medes. Et deux ans apres Maurice tenant l'Empire, le mesme Philipique entra en Perse, & rauageant de toutes parts dõna vn grãd estonnement à tout le pays, ayant pris la Cité d'Arcemene, & vaincu les Persans en vne bataille, de laquelle ils se faisoient forts d'emporter la victoire, à cause que les Mages les en auoiẽt asseurez: mais l'euenement démentit leurs fausses predictions, car ils y receurent vne lourde secousse. En sõme tout le temps que regna Hormisda, il ne combatit qu'vne fois heureusement cõtre les Romains; pour laquelle défaite l'Empereur Maurice deposa Philipique de la charge de General de son armée, & mit vn nommé Commentiel en sa place qui estoit gouuerneur d'Orient,

En ce mesme temps Hormisda fit les Turcs tributaires, les prenans apres à sa solde pour marcher contre les Romains: mais tout cecy n'empescha point que Bara General de l'armée Persienne, ne fut mis en fuitte,

& la plufpart de fes foldats taillez en pieces Ce qui fut caufe qu'Hormifda le defapointa de fa charge; ce que cettui-cy ne pouuant fupporter, fe reuolta contre fon Roy, faifant vne telle confpiration contre luy, qu'en fin Hormifda fut deposé de fon fiege, emprifonné & iniurié par Brindoé, que ce Roy tenoit en prifon, & que Befta fon frere auoit deliuré par la coniuration du fufdit Bara: de forte que Cofroé fils de Hormifda fut mis en la place de fon pere, quelques proteftations, ou remonftrances que pût faire ce pauure Roy captif, & qu'il mit en auant les biens qu'il auoit faits aux Perfes de les auoir deffendus contre la puiffance des Romains, d'auoir tant de fois expofé fa vie pour leur falut, & de leur auoir encores de nouueau rendu les Turcs tributaires: mais tout cela ne pût faire changer de refolution à fes fujets mutinez. Il les pria encores, que puis qu'ils auoient ainfi fi opiniaftrement refolu de le demettre de la Couronne, de ne luy point donner Cofroé pour fucceffeur, qu'il auoit vn autre fils plus propre à regner: homme doux & paifible; au lieu que cettui-cy eftoit naturellement cruel & ambitieux. Mais ce fut ce qui hafta encore dauantage fa totale ruine: car Cofroé voyant que fon pere luy eftoit contraire, vfant de la fortune qui fe prefentoit, fe fit couronner Roy de Perfe l'an de noftre Seigneur 589. & les factieux prenans le pauure Hormifda, fa femme, & l'autre fils, vferent d'vne tres-grande cruauté, tant fur la mere que fur l'enfant, les faifans fcier comme vne piece de bois, à la veuë de Hormifda, lequel fut contraint de contempler ce piteux fpectacle, & voir mourir fa femme, & fon fils mieux aimé, d'vne façon toute eftrange & cruelle, puis on luy creua les yeux à luy-mefme, & condamné à paffer le refte de fes iours en vne prifon perpetuelle, où Cofroé le traitta pour quelque temps affez doucement: mais le pere ne fe pouuant empefcher d'accufer fon ambition, trahifon & felonnie: à la fin ce fils deteftable fit tant battre fon pere à coups de bafton, que le pauure Prince en perdit la vie.

COSROE'. II. *du nom*, 22. *Roy de Perfe.*

Cét execrable parricide s'eftant ainfi eftably fur le Throfne des Roys de Perfe, par le fang & la vie de fon pere, les Perfes trouuerent le fait fi eftrange, qu'il n'y eut pas vn d'entr'eux qui ne fe refolût d'en prendre la vengeance, & qui ne connût bien que ce Roy eftoit tel que fon pere l'auoit depeint, à fçauoir, ambitieux, cruel, & fans aucune pitié. De forte que ceux qui s'eftoient auparauant reuoltez contre le deffunct, & auoient efté caufe de fa ruine, furent ceux-là mefme qui confpirerent contre celuy qu'ils auoient eux mefme eftably, vengeans ainfi le fang d'Hormifda, de la mort duquel ils auoient efté caufe: car le mefme Bara, ou Varané, ne pouuant fupporter vne telle mefchanceté, fit vne nouuelle confpiration contre Cofroé, lequel entendant que cettuy-cy marchoit contre luy auec les forces du Royaume, luy allant au deuant auec vne autre armée qui n'eftoit point à mefprifer, & fe vindrent rencontrer en vne campagne prés le fleuue Zabe: mais Cofroé voyant que de iour à autre fes foldats s'en alloient au Camp de l'ennemy, & qu'on luy dreffoit des embufches pour le faire mourir, il tua premierement plufieurs de fon armée defquels il fe defioit, dequoy le Camp s'eftant tout efmeu, & mis en armes, ils fe fauua foudainement à Corcefe auec fes femmes, trois enfans, & quelques-vns de la nobleffe de Perfe qui le voulurent accompagner, (& comme luy mefme confeffa depuis) il paruint iufques à ce lieu par miracle, ayant prié en fon cœur & inuoqué le Dieu des Chreftiens comme fon Sauueur, & fa meilleure & plus

seure guide. En fin il se vint jetter entre les bras de l'Empereur Maurice, où il trouua en luy ce qu'il en esperoit: car il luy donna de telles & si puissantes forces, qu'il mit son ennemy en route, & outre le nombre infiny des morts, Narsé General du camp Romain, prit six mille Perses naturels qu'il donna à Cosroé: & quant aux Turcs, ils les ennoya à l'Empereur à Constantinople.

L'histoire est fort remarquable de ces Turcs, qui furent enuoyez à l'Empereur Chrestien, car comme ils estoient tous marquez au front auec vn fer & de l'ancre bien noire, & qu'en icelle marque il y eut vne croix emprainte, l'Empereur s'enquit d'eux dequoy leur seruoit cette figure, puis qu'ils ne l'honoroient point, ny celuy encore qui auoit souffert mort en icelle, ils respondirent que quelque temps auparauant ils auoient eu vne peste fort estrange au pays Persien, de sorte que presque personne n'en eschappoit: mais ayant quelques Chrestiens parmy eux, ils leur apprirent de porter ainsi le signe de la Croix, & que sans faillir ils verroient cesser cette pestilence, ce qu'ils firent, & aussi-tôt ils sentirent l'effet de cette delivrance, & que c'estoit la cause pourquoy ils portoient ainsi la marque de leur salut & guerison.

Apres cette victoire Cosroé estant restitué en son throsne, ne se fia plus aux Persans, ains retint mille Chrestiens pres de sa personne, que Narsé luy donna des plus gentils compagnons de ses troupes, & ainsi la necessité de Cosroé mit fin à la guerre des Romains auec les Perses, laquelle dura 16. ans, & iusques à ce que Phocas ayant occis Maurice, occupa tyranniquement l'Empire des Romains l'an de grace 604. seant à Rome le saint Pape Gregoire, surnommé le Grand: car alors Narsé qui auoit seruy Maurice, & fait de grands & notables seruices à l'Empire, le voyant maintenant entre les mains de ce tyran, se reuolta & s'empara de la Cité d'Edesse en Mesopotamie. Ce que voyant Phocas, il commanda à Germain Gouuerneur d'Orient de l'assieger: mais Narsé eut recours à Cosroé qu'il auoit remis en son trosne, le priant de le secourir en ce sien affaire, & d'assembler le plus de forces qu'il pourroit, afin de courir sus les terres des Romains. Cosroé se sentãt redoutable à Narsé, ne faillit aussi-tôt d'ennoyer toutes ses forces, qu'ils liurerent le cõbat à Germain, lequel perdit la bataille, & luy blessé à l'espaule, mourut à quelques iours de là de sa blessure. Cosroé eut encores vne autre victoire contre les Romains, en laquelle il fit trencher la teste à tout autant de Chrestiens portans les armes, qui luy tomberent en main, ce qu'entendant Phocas, il trouua moyen de faire venir Narsé vers luy, promettãt par serment de ne luy faire aucun desplaisir: mais dés qu'il le tint, il le fit brusler tout vif.

Cependant Cosroé se fit maistre de toute la Mesopotamie, & pays Syrien, & emmena vn fort grand nõbre de prisonniers, sans que pas vn luy fit resistance, XXXVII. tant les affaires de l'Empire estoient lors en mauuais terme. Et l'année d'apres Cosroé vint derechef sur les terres Romaines, & se saisit de la Palestine, & de la Phenicie, & des terres & Prouinces d'Armenie, Capadoce, Galathie, & Paphlagonie, & vindrent enfin iusques à Chalcedoine, gastans, bruslans, butinans, & emmenans hommes, femmes, enfans, & bestail en leurs terres. Si grand dommage porta à la Chrestienté la tyrannie de Phocas, & le despit de Narsé, qui ayma mieux voir vn Barbare ruiner tout, que non pas vn sien ennemy ioüyr en liberté de l'Empire.

Mais apres la mort de Phocas Heraclius tenant l'Empire, & seant à Rome Boniface 4. Cosroé affriandé aux conquestes des terres des Chrestiens, se mit

derechef en campagne, l'an de nostre Seigneur six cens traize, & vint en Syrie, où il print les Citez d'Edesse & Capesse, & courut iusques à Antioche, où les Romains luy venans faire, teste, furent rompus & mis en fuite, & y fut fait vn tel & si grand, massacre que peu de Romains se guarantirent à cette fois de passer sous l'espée de leurs ennemis : puis Cosroé continuant ses conquestes, print la Cité de Cesarée, de Capadoce, & en cette mesme saison les Sarrazins commencerent à faire des courses sur le pays de Syrie, en laquelle Prouince Cosroé print la Cité de Damas, & emmena vne infinie multitude de peuple en captiuité. Ce qui causa que l'Empereur Heraclius luy escriuit, le priant de se déporter de l'effusion de tant de sang humain: & prenât tribut des Prouinces qu'il tenoit condescendre à la paix. Mais le Pesan qui aspiroit à la Monorchie n'y voulut point entendre : mais vint en la sainte Cité de Ierusalem, l'an six cens quinze, laquelle il print, comme aussi Zacharie le Patriarche fut mené prisonnier en Perse, & les ornemens Ecclesiastiques, joyaux & richesses des lieux saints. Sur tout il emporta la sainte Croix, en laquelle Iesus-Christ nostre Seigneur souffrit mort pour le rachapt des hommes. Apres cela, Cosroé se rendit si effroyable, que l'Egypte, Alexandrie, & Lybie, & iusques en Ethiopie, tout luy obeyssant : il conquit plusieurs villes encores en l'Asie, de sorte que plusieurs commencerent à douter s'il n'emporteroit point la Monarchie du monde.

Cecy esguillonna tellement Heraclius, que faisant la paix auec les Auarres, & les Huns, il vint contre les Perses, secouru des Sarrazins, & venans aux mains, il les défit en prenant cinquante mille prisonniers, lesquels il laissa aller depuis sans râçon, mais Sarbora General de l'armée Persienne, vsant de l'Infidelité naturelle aux barbares, courut encores sur les Chrestiens. A cette cause Heraclius s'arma derechef, & reconquit tout le pays vsurpé par les Persans, iusques à la terre des Medes, recouura la sainte Croix, & la rapporta en Ierusalem. Enfin Cosroé ayant regné l'espace de 39. ans, mourut miserablement estant occis par sõ propre fils, qui le fit mettre en prison, auec vne chaisne de fer au col le nourrissant de pain, & d'eau, & luy reprochant qu'il auoit fait mourir plusieurs de tel genre de supplice, receuant ainsi par son propre fils le chastiment de la cruauté qu'il auoit exercée enuers son pere.

SIROE'. XXIII. *Roy de Perse.*

Siroé ayant ainsi fait miserablement mourir son pere, vint à la Couronne des Perses mais sõ regne ne fut pas long, car il ne dura qu'vn an; durant lequel il deliura tous les Chrestiens qui estoient lors captifs en Perse, & renuoya sain & sauf le Patriarche de Ierusalem, auec les ornemens & joyaux Ecclesiastiques, en son pays de Palestine.

ADHESIR. XXIV. *Roy de Perse.*

Apres la mort de Siroé regna Adhesir son fils, lequel ne tint la Principauté que sept mois, à cause que Sarbara luy courut sus, l'occit, & s'empara du Royaume, sur lequel il pretendoit il y auoit long temps.

SARBARA. XXV. *Roy de Perse.*

¶ Sarbara ne fut pas long-temps en la iouyssance de ce qu'il auoit tant desiré : car ayant regné six mois, ses sujets l'occirent comme n'estant point du sang Royal.

BORNAN. XXVI. *Roy de Perse.*

Les Persans s'estans ainsi desfaits de Sarbara, ils esleurent en son lieu Bornan

fils de Cosroé, lequel ne joüyt de la Couronne que sept mois.

HORSMIDA. II. *du nom. 27. Roy de Perse.*

Hormisda II. du nom, luy succeda & fut le dernier des Roys de Perses, de la race d'Artaxerxes, sur lequel les Sarrazins & Mahometans conquirent le pays Persan, l'an de grace 634. & 413. depuis qu'Artaxaré osta la Monarchie aux Parthes, ayant occis Artaban leur souuerain.

Des Roys de Perse Mahometans.

D'Escrire maintenant la Genealogie & la succession des Arabes, qui ont possede la Perse lors que le Mahometisme s'establit en ces quartiers-là, cela est si confus, & ceux qui en ont escrit en parlent auec si peu d'ordre, qu'à peine le lecteur en pourroit-il tirer quelque instruction, ces siecles là n'ayans point rencontré des Historiens si diligens qu'vn Agathias qui en ayent voulu obseruer l'ordre particulierement. Laissant doncques les choses en leur obscurité, cét abregé ne permettant pas de s'estendre sur ce sujet comme la chose le desiroit, il suffira de dire que les Arabes ayant tenu longuement cette Prouince, les Turcs vindrent apres qui les en depossederent en leurs premieres courses: lesquels passans outre, vindrent en la petite Asie, où ils dresserent apres cette Monarchie que nous voyons à present, desquels sortirent alors ces Noradins & Saladins, qui depuis firent tant d'ennuis aux Chrestiens en la terre sainte. Mais ceux-cy estans chassez de leur pays Turquestan, & de la Perse par les Tartares. Auec le changement de races aduint aussi celuy de l'Estat, & du nom des Prouinces: car Zacatay frere du grand Cham de Tartarie, ayant, pris les terres jadis nommées Margiane, Sogdiane & Bactriane, elles furent aussi dites Royaumes de Zacatay, comme à present elles sont appellées. Apres cecy Ocatacham vsurpant les Royaumes de Mede, Parthie & Perse; il voulut que tout cela fut dit Azamie. De là est venu que les Persans sont appellez Azameniens.

Cette race de Tartares regna en Perse depuis enuiron l'an 1260. jusques à ce que Tamerlan se fit Seigneur de la pluspart de l'Orient, apres auoir vaincu Bajazet Empereur des Turcs. Car des enfans de Tamerlan sont sortis les Roys de Perse qui ont regné jusqu'au Sophi, le regne desquels n'a esté de guere longue durée car Tamerlan mourut l'an de grace 1403. & le Sophi empieta le pays de Perse enuiron l'an de nostre Seigneur 1478. de sorte que ce grand Vsun Chassan qui eut si long-temps affaire contre les Turcs, estoit fils de Tamerlan, ou de l'vn de ses enfans, comme ainsi soit que les terres de Zacatay sont demeurées sans guerre sous la Seigneurie des Roys de Perse, depuis qu'Vsun Chassan en eut chassé vn certain nommé Iausa, que lon disoit estre encore de l'ancienne race des Sarrazins.

VSVN CHASSAN, *ou* VSSAMBEY, *Roy de Perse.*

Vsun chassan s'estant ainsi rendu paisible possesseur de son pays s'allia auec l'Empereur de Trebizonde, espousant Despinacaton, que cét Empereur Chrestien luy bailla en mariage, pour auoir du support contre Mahomet II. du nom Empereur des Turcs, qui luy faisoit la guerre. Cette Dame eut permission d'Vsun Chassan de viure en liberté de conscience, & auec exercice de sa Religion, ayant ordinairement auec elle des Caloyers qui celebroient le diuin seruice deuant elle: eut d'Vsun Chassan vn fils, & trois filles, la premiere desquelles fut donnée pour espouse à Sechaidar pere du Sophi, & les deux autres se tindrent auec sa mere lors qu'elle se retira auec le congé de son mary, pour viure

solitairement en vne ville d'Assyrie nommée Iscartibiet, où elle fut vn long-temps auec ses filles nourrie aux despens du Roy, qui luy faisoit richement fournir toutes choses necessaire, jusqu'à la mort: & elle decedée, fut enterrée en la Cité d'Amide, en l'Eglise S. Georges, où encores l'on voit son tombeau. Vsun Chassan eut guerre contre le Turc, & pour le fait de son beau pere l'Empereur de Trebizonde, & pource que le Persan querelloit le pays de Cilicie, à present Caramanie, que le Turc disoit estre sien. Or comme il perdit la Caramanie, le Turc s'en estant fait le maistre, aussi ne pût il rien faire pour le support du pauure Trapesontin, lequel Mahomet vainquit & se fit Seigneur de ses terres, ainsi qu'il auoit fait de celles de Caraman, non que les Perses ne soyent aussi vaillans que les Turcs: mais pource que l'vsage du canon estant entr'eux inconnu, & le Turc en ayant en abondance, il les estonna & rompit auec cette tempeste orageuse de l'artillerie. Ce qui fut cause que Assambey requit aux Venitiens de faire guerre au Turc, & que de son costé il ne failliroit de l'assaillir, & qu'au reste les Turcs l'ayant mis en route auec leur artillerie, ils feroient bien de l'en secourir, afin qu'à forces pareilles ils pussent affronter leur aduersaire.

Le Turc cependant fit grande assemblée pour courir sus au Persan, & luy faire la guerre en vengeance de ce qu'il auoit secouru Pitohamat Roy de Caramanie, & ayant passé la Palestine & Syrie, trauersa le fleuue Fraat, & vint jusqu'au lac d'Argis ou Gelucalat, & prit la Cité d'Arsigan, pour n'estre point forte ny tenable. En ces quartiers luy vint au deuant Vsun Chassan auec ses forces & ayant ses enfans en sa troupe, le premier nommé Calul, le second Vgurlimehemeth, le troisiéme Zaynel, & son camp assemblé de diuerses nations, telles que sont les Perses, Parthes, Albanois, Georgiens & Tartares, & ce neantmoins Vsun Chassan voyant l'ordre que tenoient les Turcs à se camper, il en fut tout estonné, & ayant esté long-temps sans mot dire, à la fin il dit ces paroles, *Baycabexem ne deriadir*, qui signifie, Ha fils de putain, quelle mer voicy: car il disoit que l'ost Turquesque ressembloit vne mer, puis voyant comme les Turcs commençoient à passer, il enuoya vne troupe & escadron des siens pour leur empescher le passage, & là s'attacha vne furieuse escarmouche, où mourut grande multitude de peuple tant d'vn costé que d'autre: mais la deffaite, des Turcs estoit plus grande, à cause que les Persans se pouuoient donner secours les vns aux autres, ce qui n'estoit loisible aux Turcs, plusieurs desquels estoyent noyez, ne sçachans suiure le gué du fleuue. Et à la fin mis en route, Vsun Chassan en fit vn piteux massacre, & la nuict venant les fit retirer chacun sonnant la retraitte; mais la victoire demeura à Vsun Chassan, à cause qu'il perdit peu d'hommes des siens, ou par glaiue, ou par la force & impetuosité des eaux, voire vn seul n'en fut fait prisonnier; là où les Turcs perdirent douze mille hommes, entre lesquels il y auoit plusieurs hommes de remarque. Et cecy fut l'occasion que Mahomet n'osa passer plus outre au pays du Roy de Perse, voyant la difficulté si grande de le vaincre, à cause des riuieres, deserts, & montagnes qu'il failloit passer. Le Turc se retirant, les Persans prindrent plus grand cœur, & passans le fleuue, furent si fols que de donner dessus les Turcs: mais cette furie ne leur dura guerre, car Vsun Chassan fuyant sur vn cheual Arabe, donna occasion aux autres de faire le semblable, & en ce desordre fut occis Zaynel son fils. Il est vray que les Perses cõbattirent sept à huict heures, & eussent encor tenu teste plus long-temps n'eût esté qu'Vsun Chassan

craignant que Mustapha fils de Mahomet Roy Turc ne l'enfermât auec ses troupes, print la fuite cõme dit est, & causa la mort de son fils, & de dix mille hommes de ses soldats, & de la perte de la Cité de Caratsar, qui estoit chef du pays sujet au gouuernement de Iancel fils d'Vsun Cassan, qui fut occis en la susdite bataille : apres laquelle en l'an mil quatre cens septante quatre, comme le Roy Persan fut sur le propos d'aller à l'herbe, suiuãt la coustume de ces pays, que pour le chaud on est contraint de changer de pasture deux ou trois fois l'annee, estant pres de la Cité de Soltanie, il luy fut porté nouuelle comme Vgurlimehemet s'estoit reuolté de luy, & auoit pris la cité de Siras, & pource le pere dressant son armée s'en alla aussi tôt pour punir son fils de telle folie. Vgurlimehemet oyant que le Roy venoit contre luy n'eut garde de l'attendre, ains prenans sa femme, enfans, meubles & joyaux, il s'enfuit vers le Turc, enuoyans de ses gens pour auoir sauf conduit de Bajazeth second du nom, lequel le fit soudain entendre à Mahomet son pere, qui voulut que le sauf-cõduit luy fut donné : mais il deffendit à son fils de ne sortir de la Cité d'Amasie pour aller au deuant du Persan, lequel il desiroit bien qu'il fut honoré, mais que cependant on prît garde qu'en son fait ny eut quelque cautelle & tromperie. Vgurlimehemet se douta de cette défiance, pource enuoya il sa femme & ses enfans deuant comme pour ostages, puis il arriua auec quelques trois cens cheuaux, & Bajazeth le receut fort courtoisement, le traita & banqueta auec grande magnificence. Apres cecy le fils du Persan fut vers le Turc Mahomet, qui luy fit encor meilleur visage que son fils, & luy promit de le faire Roy de Perse, & destruire Vsun Cassan qui luy estoit mortel ennemy.

Ainsi il luy donna forces, & Vgurlimehemet reprenant la route de son pays auec les troupes Turquesques, ne fut pas si tôt à Siras, qu'il se mit à faire des courses sur les terres de son pere, Vsun Cassan enuoya quelques soldats pour luy faire teste : mais non en si grand nombre qu'on ne vît bien qu'il ne se soucioit pas beaucoup de ce que son fils entreprenoit, mais c'estoient ruses pour le plustôt attraper, car il fit courir le bruit d'estre fort passionné de la reuolte de ce sien fils, & qu'il l'eut ainsi perdu, & pource on feignoit encor qu'il estoit fort malade, & pour mieux le faire croire il fut quelque temps sans sortir de sa chambre & sans que personne y entrât, que ceux ausquels il auoit plus de fiance : si bien que le bruit courut iusqu'à Constantinople que Vsun Cassan estoit griefuement malade de melancholie, de ce que son fils l'auoit ainsi delaissé. Or ce bruit de sa maladie croissãt de iour à autre, quelques-vns de ses plus loyaux donnerent à entendre qu'il estoit mort, enuoyerent lettres à Vgurlimehemet qu'il s'en vint occuper la Seigneurie, auant que pas vn de ses autres freres le deuançât, & afin qu'il ne se doutât de la fraude, on celebra les obseques du Roy par tout le pays, ce qui donna plus d'assurance à Vgurlimehemet, qui auoit reçeu trois messagers secrets qu'on luy auoit enuoyez pour cét affaire, de s'en aller à Tauris où il fut reçeu & conduit au Palais, auquel il trouua son pere, sain, sauf & sans maladie quelconque, qui le fit empoigner & mourir sans aucun esgard que ce fut son fils, & celuy que iustement il deuoit ordonner son successeur à la Couronne.

Apres la mort de ce pauure Prince rebellé, Vssun Cassan dressa vne grosse armée en l'an mil quatre cens septante sept, feignant d'aller contre le Turc mais ce fut pour courir sus au Roy de la Georgeanie, jadis Iberie, à cause que les Georgeaniens luy auoient refusé secours lors qu'il estoit allé cõtre le Turc,

Mais le Roy, & encore vn autre sien voisin pratiquerēt l'accord auec quelque somme de deniers qu'ils luy donnerent, & ainsi retenant vn fort qui est sur les passages appellé Tiflis ; il se retira à Tauris, où en l'an de nostre Seigneur mil quatre cens septante huict il mourut, laissāt quatre fils, trois d'vne mesme mere, & le quatriesme qui estoit sorty de Despinatacon Princesse de Tapezonde, le-quel estant âgé d'enuiron vingt & vn an, fut estranglé par la conspiration de ses freres, lesquels ne vouloient pas que le fils d'vne Chrestienne, & luy mesme pour estre se ressentant de la profession de sa mere eut quelque commandement sur la Perse.

IACVB PATISCHA. II. *Roy de Perse de la race d'Vsun Cassan.*

Le second des enfans d'Vsun Cassan qui s'appelloit Iacub Patischa fit accord
XXXI. auec sō troisiesme frere nommé Mango, qui fut cause que l'aisné fut contraint de s'enfuir, si bien que Iacub se fit Roy l'an mil quatre cens septante & neuf. Cettuy-cy eut guerre auec le Soudan d'Egypte, lequel enuoya ses Mammelus iusques en Assyrie en l'an mil quatre cens octante deux: & apres longue guerre, diuers combats, escarmouches, & surprises, les Persans emporterent la victoire, repousserent l'Egyptien, & chasserent de l'Assyrie & Mesopotamie où il estoit entré : ce qui aduint l'an de grace 1487, Ce Iacub Patischa qui vsurpa la Seigneurie de Perse, prit à femme la fille du Seigneur de Sammurra, laquelle fut cause de sa ruine, car elle estant extrémemēt desbordée, s'amouracha d'vn Gentil-homme de la suitte de son mary, & d'autant que son galand n'estoit pas petit compagnon, elle ne cherchoit aussi que les moyens de faire mourir son mary, afin que ce Seigneur vint à la Couronne, lequel elle voyoit estre des plus proches pour luy succeder. Ainsi ayant intelligence auec son paillard, elle composa & mesla auec luy vn poisō fort subtil & dangereux, puis dressant vn bain odoriferant cōme les Perses ont de coustume d'en vser. Iacub y vint auec vn sien fils âgé de sept à huict ans, & entrant au bain y fut vn fort long temps, puis s'en venant au serrail des Dames, elle qui sçauoit que son mary souloit boire sortant du bain, luy vint au deuant, luy presenta en vn vase d'or le breuuage de sa mort, auec vne contenance plus gaye que de coustume, sauf que la traistresse n'auoit si bonne couleur, ce qui donna quelque soupçon au miserable Prince: & pour cette cause il voulut que sa femme fit l'essay, ce qu'elle n'osa refuser, ainsi elle bût, puis le Roy lequel en donna à son pauure enfant & sur cette mixtion de telle & si violente operation, que dedans la minuict en suiuant tous trois en moururent, ce qui en donna vn grand estonnement & confusion à toute la Cour, voyant les Princes & Seigneurs vne mort si soudaine, laquelle causa de grands troubles par tout le Royaume de Perse, qui vint comme en conqueste & partage entre les plus forts : car ceux qui estoient du sang d'Vsun Cassan vsurperent des Seigneuries, celles qui leur vindrent le mieux à propos.

IVLAVER. III. *Roy de Perse de cette lignée.*

Iulauer parent du deffunct Roy succeda, car l'autre estoit mort sans hoirs lequel regna trois ans, & ne fit chose digne de memoire.

BAYSINGIR. IV. *Roy de Perse de cette lignée.*

A Iulauer succeda Baysingir, celuy qui auoit conspiré la mort de Iacub auec sa paillarde l'espouse, lequel ne regna que deux ans.

RVSTAN. V. *Roy de Perse de cette lignée.*

Apres luy vint vn nommé Rustan, ieune Seigneur aagé d'enuiron vingt ans

& lequel en regna sept: ce fut cõtre luy que le pere du Sophy fit la guerre. Cel-
lui-cy se nommoit Secaidar, & auoit (comme il à esté dit) espousé l'aisnée
des filles d'Vsun Cassan, estant le chef de la secte de ceux qui depuis on appel-
la Sophis c'est à dire, de ceux qui ne reçeuoient point l'Alcoran qui suiuant
l'interpretation de Haly gendre de Mahomet, lequel auoit dressé vne nouuelle
secte en la doctrine du Mahometisme.

Or sous ce Secaidar il y en auoit plusieurs espars çà & là qui suiuoient son
opinion, & le reueroient comme vn saint homme, lequel se tenant à Arducil
Cité assise non guere loin du lac de Vasthan, preschoit sa doctrine au peuple &
en auoit attiré vn nombre infiny à sa suitte. Il auoit six enfans, trois masles, &
autant de femelles, ennemy mortel des Chrestiens. Les Mahometans croyans
faire paroistre leur perfection, d'autant plus qu'il porte de haine aux Chre-
stiens: cettui-cy alloit fort souuent faire des courses sur les Circassiens, lesquels
se voyans ainsi pressez par sa grande puissance des Sophians, eurent recours au
Roy de Perse, qui lors se nommoit Alamut.

ALAMVT. VI. *Roy de Perse de cette lignée.*

Cét Alamut auoit succedé à Rustan, & estoit lors à Tauris quand on luy ap-
porta les nouuelles que Secaidar s'estoit emparé de la ville de Derbẽt assise sur
la mer Caspie, & seruant de passage & deffense d'aller de pays en autre pour XXVII.
n'y auoit qu'vn destroit. Cela fut cause qu'Alamut enuoya vne armée contre
les Sophians, lesquels se preparent à la bataille, & venans aux mains, quelque
resistance que les Sophians sceussent faire, & qu'ils eussent fait mourir plus de
quatre mille Persiens, si est-ce toutesfois en fin qu'ils perdirent la bataille: Se-
caidar estant occis, sa teste luy fut tranchée & donnée aux chiens pour la des-
chirer, le reste des Sophians fut mis en route, & la plus part taillez en pieces:
car la haine qu'on leur portoit estoit si grande, que quelque part qu'on en sceût
quelqu'vn il estoit impossible de luy sauuer la vie.

Les enfans de Secaidar aduertis de cette nouuelle s'enfuirent, l'vn en la Na-
tolie, l'autre en Alep, & le troisiéme en vne Isle nommée Armining, assise sur
le lac de Vasthan ou Gelucat: cettui-cy se nommoit Ismaël aagé de treize ou
quatorze ans, beau à merueilles, la façon graue & neantmoins courtoise, &
qui promettoit en sa face quelque chose de grand à l'aduenir. Le Prestre Ar-
menien qui print cét enfant en garde estoit grand Astrologue, & sçauant en la
iudiciaire, lequel fut de tant plus soigneux de l'esleuer, qu'il reconnut par sa
science que cét enfant estoit pour paruenir vn iour à vne grande Seigneurie. A
cette cause il le tenoit secret à cause qu'on le cherchoit par tout pour le faire
mourir. Ce Prestre taschoit de l'endoctriner en la loy Chrestienne, à quoy peu e-
stre il eut gaigné quelque chose, si l'ambition n'eut d'auantage possedé le
cœur de ce jeune Prince que la pieté: mais luy qui auoit d'autres intentions de-
manda congé à son maistre & gouuerneur qu'il tenoit au lieu de pere, comme
il respecta aussi toute sa vie le lieu d'Armining, se monstrant assez fauorable
aux Chrestiens. Et partant d'Armining il s'en alla à Chilan, où il se tint chez
vn orpheuvre grand amy de la secte Sophiane, & affectionné seruiteur à la mai-
son de Secaidar. De là il escriuoit souuent à ses amis se tenans à Arducil, auec
lesquels pratiquant ainsi par lettres & secrets messages, en fin ayans ce leur
sembloit fort bien disposé leurs affaires, il resolurent de venger & la mort de
leur Prophete Secaidar, & la deffaite & massacre des Sophians à Derbent, par
les soldats d'Alamut.

La premiere entreprise d'Ismaël fut sur le chasteau de Maumutaga assis sur la mer Caspie, lequel il emporta par surprise, à cause que nul ne pensoit à luy, & que la place estoit sans aucune forces, & sans que les gardes se souciassent beaucoup de se tenir aux portes. Ce chasteau leur seruit de retraite, apres auoir fait leurs courses, comme estant en vn lieu imprenable, & ayant tout moyen de se fournir de viures sur la mer, à cause que là abordēt tous vaisseaux qui voguent le long de la mer Caspie.

Or voulu le bon-heur d'Ismaël qu'au bourg assis au dessous du chasteau, il trouua vn thresor d'vn prix inestimable, auec lequel il commença à gaigner le cœur des hommes, à faire leuée de soldats, enuoyer des presens aux grands, & à se seruir de tous les artifices qu'ont accoustumé d'vser ceux qui aspirēt à l'vsurpation des Empires, ne laissant rien en arriere qui pût seruir à l'aduancement de sa cause: si bien que luy qui n'auoit que deux cens hommes lors qu'il print le chasteau susdit, neantmois en moins de rien il se vit cinq ou six mille Sophiās à sa suitte, auec lesquels il commença plus hardiment à courir les terres d'Alamut & à gaigner pays, comme querellant la Couronne à luy deuë, pour estre yssu de la fille d'Assambey, & que celuy qui regnoit n'estoit point, comme il disoit, du sang Royal de Perse.

Alamut d'autre part voyant l'impossibilité de prendre & forcer Maumutaga, ne voulut y enuoyer armée pour l'assieger, joint qu'il pensoit que le Sophy ne passeroit point outre, ains se contenteroit de cette piece, & que cependant luy tenant le bec en l'eau, & faisant son comte de l'assaillir, il cesseroit de se tenir sur ses gardes, & ainsi il auroit auec le temps le moyen de l'attraper, & le punir de ses fautes tout à vne fois. Mais c'estoit compter sans son hoste, car Ismaël ayant assemblé vne armée assez puissante vint assieger la Cité de Sumachia grāde & riche ville assise entre les Armeniens & les Medes, non loin de la mer Caspie. Sermanglogli Roy d'icelle, ne se voyant pas assez fort pour tenir teste aux Sophians, quitta la ville & s'enfuit au chasteau de Calistan, qui estoit vne place imprenable, & Ismaël print Sumachia: & y fit vn furieux massacre d'habitās, en laquelle il s'enrichit, & les autres soldats de son armée tellement qu'il les attiroit par ses largesses & courtoisies, si que le bruit estoit presque espars par toute l'Asie, que Ismaël estoit le plus sage, vaillant, courtois & liberal Prince de la terre: ce qui estoit cause que plusieurs se faisoient Sophians seulement pour participer aux butins & conquests de ce Prince.

Cependant Alamut voyāt l'heureux succez de son ennemy assembla ses forces, comme le Sophi de son costé, ne s'oublia point, & enuoya vers les Roys d'Ibernie ou Georgeanie, qui estoient trois, l'vn appellé Scenderbey, le second Gargarambey, & le troisiéme Mirzambey, pour leur demander secours auec grandes promesses d'affranchir les Chrestiens par toute la Perse (car les Georgiens font profession de la Religion Chrestienne) proposant encore d'enrichir tous ceux qui le voudroient suiure.

Ces trois Princes luy enuoyerent chacun d'eux 3000. Cheualiers, & jusques à six mille Iberiēns tous vaillans & hardis guerriers, & des meilleurs combatans qui se trouuerent en tout l'Orient, lesquels venans trouuer Ismaël à Sumachia furent par luy courtoisement receus, & leur fit de grands presens des richesses qu'il auoit gaignées à Sumachia. Alamut qui n'estoit lors aagé que d'enuiron seize ans, & Ismaël de dix-neuf, oyant le grād appareil de son aduersaire vint à Tauris, & de là print la route de Sumachia, en resolution de l'a-

trou-

trouuer & de combattre, comme aussi Ismaël luy alla au deuant accompagné seulement, à ce qu'on dit, de seize à vingt mille hommes: mais tous gens d'elite & tres bons combattans. Ces deux ieunes & courageux Princes se rencontrerent entre Tauris & Sumachia, ou ayans vn grand fleuue seruant de barriere à l'vn & à l'autre, le Sophy fit tant qu'il en trouua le gué, & de nuict au desceu de son ennemy, vint sur le point du iour donner dessus l'armée d'Alamut de telle furie qu'auant presque que ses gens fussent desenyurez & esueillez, Ismaël en auoit mis la plusspart en pieces; de sorte qu'Alamut fit beaucoup de se sauuer à Tauris, auec quelque petite trouppe des siens: car le reste fut mis au fil de l'espée par Ismaël, lequel ayant reposé son Camp l'espace de quatre iours, il s'achemina vers Tauris, où il entra sans resistãce, pour n'estre la ville telle que elle pût faire resistance à vne armée, à cause qu'elle n'est point ceinte de muraille, ne le peuple d'icelle guere propre pour la guerre. Ismaël exerça la de grandes cruautez sur toute la race de Iacub, de laquelle il ne laissa pas en vie, ains faisoit ouurir les ventres des femmes enceintes, & en tirer le fruict, qu'il fit massacrer, & non contẽt de s'acharner sur les viuans, il faisoit la guerre aux morts: car ayãt fait cercher le corps de Iacub & d'autres Seigneurs, & sur tout de ceux qui se trouuerent à la bataille de Derbent où Secaidar son pere fut occis, les ossemens desquels il fit brusler à la place publique, & pour montrer combien l'effusion de sang luy estoit agreable, il commanda qu'on luy amenât trois cens paillardes publiques, ausquelles il fit trancher les testes, & autant en fit-il de quatre cens hommes de ceux qui estoient de la suitte du Roy Alamut, comme aussi on ne sçait pour quelles raisons il fit tuer tous les chiens qui se trouuerent en la cité de Tauris, & pour comble de toute méchanceté & cruauté, il fit mourir sa propre mere, laquelle comme il a esté dit, estoit de la famille d'Vsunchassan: mais que le Sophy auoit en horreur, à cause qu'elle estãt encore ieune apres la mort de Secaidar elle s'estoit remariée à vn grãd Seigneur de Perse, l'vn de ceux qui s'estoient trouuez en la bataille de Derbent: car de là il faisoit consequence qu'elle hayssoit son premier mary, & auoit en horreur tout ce qui en estoit sorty, & que partant elle s'estoit remariée à cettuy-cy, afin que le fruict qui en sortiroit, pût paruenir à la Couronne, & en priuer ceux du premier lict: mais en quelque façon, & pour quelque occasion que ce puisse estre qu'il commit ce parricide, il a tousiours fait paroistre qu'il a esté vn des cruels Princes qui iamais porta Couronne, & ainsi faillit la lignée Royale des décendans d'Vsunchassan, apres auoir tenu la Couronne de Perse l'espace de trente huict ans.

LIGNEE DES SOPHIANS.

Ismael Sophy. I. *Roy de Perse de ceux de cette lignée.*

Ismaël s'estant ainsi estably en la iouyssance du Royaume, continua ses victoires & rigueurs tout ensemble cõtre ceux qui luy voulurent resister, ce qui XXXIII.
fut cause que plusieurs grands Seigneurs vindrent luy faire hõmage, luy baiser la main, & prenoiẽt le Cassélbas ou Turban au bout rouge, qui est la propre marque des Sophians, comme faisans profession de sa secte: quoy que dedans leur cœur ils eussent vne opinion tout au contraire, & yeut fort peu de Perses qui refusassent d'accepter le Casselbas, craignant sa force & sa fureur, or

tandis qu'Ismaël se tenoit à Tauris faisant feste & s'esioüyssant auec ses Capitaines, voicy Murarchan Sultan de Bagadeth, sorty du sang d'Assâbey, qui luy vint faire la guerre, ce qui mit fort en ceruelle Ismaël, lequel toutesfois ne perdant point courage, assembla ses forces, exhortant ses soldats, les animant, de sorte qu'encore que Murarchan fit le semblable & tout le deuoir d'vn bon & vaillât chef de guerre, si bien que le combat dura vn iour tout entier auec vne telle opiniastreté & si grand massacre de part & d'autre, qu'on tient depuis Darius il ne s'estoit point donné en Perse vne semblable bataille, la victoire & l'honneur en demeura neantmoins à Ismaël, l'autre estant contraint de s'enfuyr en Babylone, cette victoire aduint enuiron l'an 1499. Ismaël n'ayant pas encore atteint l'an 19. de son aage.

Apres cecy Ismaël se resoult de reduire sous sa puissance la Prouince de Diarbek ou Mesopotamie, qu'il sçauoit auoir esté de tout temps sous la domination des Roys de Perse, & estoit pour lors sous la puissance de plusieurs particuliers, entr'autres Sultan Calib Seigneur d'Az âchise; lequel aduerty des desseins d'Ismaël, vint de son mouuement, & auparauant que d'en estre semond, pour l'obliger d'auantage à le bien traitter, luy baiser la main, print le Casselbas, & s'offrit pour luy estre bon & fidele sujet & seruiteur, ce qu'Ismaël eut si agreable, qu'il luy confirma son Estat, & luy donna sa sœur en mariage, il vsa encores de beaucoup de courtoisie à l'endroit de quelques Turcs venus de la Natolie, qui luy presenterent leur seruice, & prindrent le Casselbas, le principal desquels auoit nom Vstagialu Momutbeg, auquel le Sophy donna le gouuernement de Diarbek, sauf les Citez d'Aranchef & Amide, qui demeurerent à son beau frere, Sultan Calib, lequel ayant passé les bornes qui luy auoient esté limitées par le Sophy, comme on en faisoit courir le bruit, on luy fit commandement de quitter ces Citez à Vstagialu, auquel aussi on manda que bien que Calib fut beau frere du Roy, si est-ce que sa Majesté entendoit qu'il eut superintendance de la Prouince, qui fut cause que Calib refusant d'obeyr à ce mandement, pource que les Curdes, de la nation desquels il estoit, obeyssant fort mal volontiers aux Sophians, fut poursuiuy par Vstagialu, que le Sophy auoit aussi honoré du mariage d'vne autre sienne sœur qui luy osta la pluspart de sa Seigneurie, & le tout par les menées du Sophy, qui le faisoit exprés pour ruiner tous les Princes naturels du pays qui luy pouuoient faire teste, asseuré que les estrangers par luy aduancez, n'auroient moyen de long temps de luy faire resistance, le pays de Diarbek reduit sous son obeyssance, il aspira incontinent à celuy des Aliduliens peuples de la petite Armenie, qui auoient vsurpé quelques terres du viuant de Iacub, assembla de grandes forces l'an 1510. Vstagialu qu'il y auoit enuoyé auparauât n'y ayant sçû rien faire. Il y vint doncques en personne, & fit vn plus grand amas de gens de guerre que de coûtume, non qu'il en fut de besoin pour ruiner ceux à qui on auoit affaire, ains seulemẽt pource qu'il craignoit que le Turc ou l'Egyptien n'entreprissent la deffence de celuy qu'il vouloit chastier: aussi enuoya il à l'vn & à l'autre les prier de ne se mesler point des affaire de l'Aliduli, & quant à luy il protestoit de ne rien entreprẽdre sur quel que ce fut de ces deux Princes, ayant cette asseurance, il courut le pays d'Aliduli qu'il conquit pour la plus grande partie, occit quelques-vns des enfans Royaux, & fit vn grand massacre de ce peuple: mais à la fin il fallut qu'il se retirât, à cause des grandes & excessiues froidures qu'il fait en ce pays: mais en s'en allât il print la ville de

Cäisse ou Cesarée, deffenduë par le Carbey fils d'Aliduli, quoy que ce Prince fut bien accompagné, & que la place fut fournie de toutes choses necessaires en laquelle s'estãt saisi de ce ieune Prince, il print plaisir de luy trãcher la teste de sa propre main, comme il fit aussi incontinent apres à son predecesseur Alamur: car ayant esté trahy par Amubey, auquel il auoit toute confiance, si tôt qu'il fut amené deuant Ismaël, il le tua de sa propre main.

Or estoit-il d'vn naturel du tout impatient de repos, cela fut cause qu'ayant mis fin à la guerre d'Aliduli, & voyant que le Sultan de Babylone, Muratchan, dont nous auons parlé cy dessus, luy pouuoit quereller sa couronne; il resolut de le ruiner du tout, & print son sujet sur ce que cettui-cy apres la mort d'Alamur s'estoit mis en possession de la grande Cité de Siras, Chef & Metropolitaine de la Perse, comme se disant le plus proche du sang Royal, des enfans sortis d'Vsunchassan, & tous les deux Princes auoient grand nombre de peuple: mais Ismaël auoit les plus vaillans, & Murathon s'estoit plus fortifié, en forçant plus ses sujets à le suiure, que de bonne volonté qu'ils eussent de marcher sous son enseigne, se ressouuenant que l'autre fois que Muratchan auoit bataillé contre le Sophy pres de Tauris, de 30. mille combattans qu'ils estoiẽt, il ne s'en sauua presque vn seul. Cette contrainte de ses gens luy donna vne mauuaise esperance de la victoire, pource enuoya-il vers Ismaël le prier le receuoir pour son vassal, mais Ismaël fit trancher les testes aux Messagers, disans que si Murarchan auoit desir de le reconnoistre pour son seigneur, il fut venu luy-mesme luy presenter son seruice, sans luy enuoyer d'autres pour ce faire: cecy entendu par Murarchan, & craignant qu'il ne luy en aduint comme au Roy Alamut, se desroba de son Camp, & prenant trois mille hommes choisis entre ceux qu'il pensoit luy stre plus fideles, s'enfuit en Alep: mais estant arriué au fleuue Euphrate il fit rompre les ponts, dont bien luy en print: car le Sophy le faisant poursuiure auecques vne fois autãt de gens de guerre, il n'eut pas si tôt passé le fleuue qu'il fit à dos les Sophians, qui s'en retournerẽt par ce moyen sans rien faire, & Murarchan se sauua en Alep, où auec Aliduli, il fut traité & entretenu aux despens du Soudan d'Egypte.

Les affaires du Sophy prosperant ainsi, il commença d'estre redoutable à ses voisins, de sorte que le Camp des Tartares qu'ils appelloient Iselbas, à cause qu'ils portent le Turban verd, voulant destourner le cours de ses prosperitez vint courir sur le pays de Corasan, & print plusieurs belles villes le long de la mer Caspie, telles que sont Eyé Straui, où se font de fort bonnes soyes, Amixandaran & Saré, ce qui fut cause que le Sophy vint sur les frontieres pour empescher le Tartare de passer outre, comme il fit, encores que le Tartare taschât de le surprendre, feignant d'aller visiter le sepulchre de son Prophete Mahomet, & faire ce pelerinage de la Mecque. Mais le Persan n'y voulut onc entendre. Apres cecy comme Sermodoli Roy de Seruan, qui est le pays des Medes, eut rompu l'accord fait entre luy & Ismaël; le Sophy courut sur luy, ruina le pays & luy osta la seigneurie, & de là passa en Carabec, où il choisit deux Capitaines, l'vn appellé Dalabey l'autre Bairabey, ausquels il laissa la charge de la conqueste de Surmachia qu'ils prindrent sans aucune resistance, comme aussi fut pris depuis le chasteau de Calastan, & tous les Forts qui sont depuis le mont de Taur iusques au plus haut coin de la mer Caspie, & à la Cité de Derbent; si bien que tous les Seigneurs de ce pays prindrent le Casselbas, & firent hommage au Sophy.

Au demeurant il eſtoit en telle reputation parmy les ſiens, que peu s'en falloit que ſes [illegible] ne l'adoraſſent, ayans telle confiance en luy qu'ils alloient à la guerre pour ſon ſeruice ſans aucunes armes deffenſiues, & combattans, auec la poictrine & l'eſtomach à deſcouuert, ils crioyent Schiac, Schiac, qui ſignifie en langue Perſienne Dieu, Dieu: comme l'appellans à teſmoin de leur bonne volonté. Or c'eſtoit au Sophy que ce nom de Schiac eſtoit rapporté: car encores en ſes tiltres aujourd'huy on appelle Schiach Iſmaël, & en ſa monnoye, il auoit fait grauer d'vn coſté ces mots là, *Illahe Illallaha Mahammeduis ſeſul allahe*, c'eſt à dire, il n'y a point de Dieux, qu'vn ſeul Dieu, & Mahomet eſt Meſſager de Dieu, & au reuers, il y auoit ces mots *Iſmaël halife billahé*, c'eſt à dire, Iſmaël eſt vicaire de Dieu. Que ſi quelqu'vn vouloit bien prier il n'vſoit point d'autres termes, dit Leonclauius, Schiach accompliſſe ton deſir, & qu'il ſoit fauorable à tes entrepriſes; il changea auſſi la forme des prieres que Mahomet auoit inſtituées, & en fit d'autres toutes differentes, voyla comment pour l'amour de luy, les Perſes prindrent en haine les autres ſectateurs de Mahomet: de ſorte que celuy qui auoit commis tant de cruautez & fait mourir ſa propre mere qui eſtoit heretique en ſa loy, & auoit remply ſon pays de flammes & de ſang, fut neantmoins tenu par les ſiens comme vn Dieu, & luy-meſme ſouffrit qu'on le nommât ainſi: tant l'eſprit de l'homme ſe laiſſe aiſément tranſporter par la preſomption, & tant nous auons vn groſſier & lourd ſentiment de Diuinité, de le rapporter à choſes ſi baſſes & ſi imparfaites. Voila doncques ſommairement l'origine des Sophians, & comme ils ſont paruenus à la grandeur de laquelle ils joüyſſent à preſent.

Mais comme il venoit de ſortir de cette guerre, il rentra bien-tôt dans vne autre: car la maiſon Otthomane ayant eſté de tout temps ennemie, non ſeulement des Sophians: mais encores de la famille d'Vſun Chaſſan, & de leurs deuanciers, eſtans les ſeuls qui repreſentent auiourd'huy le party du Caraman, les deſcendans duquel ſe ſōt autresfois retirez en Perſe, & leſquels ayant touſiours eſté les mortels aduerſaires des Monarques Turcs, la hayne leur eſt d'autant augmentee, que ceux cy ſe ſōt emparez de leur Seigneurie à cette vieille querelle deux occaſions ſe preſenterent pour leur mettre les armes en la main deux ieunes Princes, à ſçauoir Selim Empereur des Turcs, & Iſmaël nouueau Roy de Perſe, tous deux ambitieux, vaillans, entreprenans, cruels, & forts heureux en leurs entrepriſes. Or ce qui doit entretenir les volontez, & qui concilie le plus les amitiez, ce fut la cauſe de leur guerre, car Iſmaël ayant enuoyé des Ambaſſadeurs vers Selim, pour ſe conioüyr auec luy de ſon ioyeux aduenement, pour tous preſens il luy enuoya vn grand Lyon. Selim qui comprenoit aſſez que ce Hieroglyphe, le vouloit taxer de cruauté, ſe mit en fort grande colere contre l'Ambaſſadeur, ſi bien que quoy qu'il luy pût dire, que ce que le Roy ſō maiſtre en faiſoit, n'eſtoit que pour preſēter à vn grand & Royal courage, la beſte la plus courageuſe, & la plus royale de toutes, cela ne le pût ſatisfaire, de ſorte qu'il renuoya l'Ambaſſadeur ſans aucun honneur, n'y ſans en faire aucun cas, & quand il fut en ſon logis il luy enuoya quelques grands chiens qui auoient la bouche toute enſanglātée pour les emmener quāt & luy en Perſe, cōmandant aux ſiens que ſans aucun delay cét Ambaſſadeur eut à ſe retirer, & qu'on l'accompagnât iuſques à ce qu'il fut hors des terres des Seigneurs Otthomans.

Cettuy-cy retourné vers son maistre, mit en si grande furie Ismaël, qu'il iura de s'en venger, comme il esperoit faire par le moyen d'Amurat Zelebi neveu de Selim; qui apres la mort de son pere Achmet auoit esté contraint de se retirer à sureté en Perse, ce fut cettuy-cy que le Sophy arma côtre le Turc, si bien que cettuy-cy vint le premier courir les terres de son oncle, lequel reduit alors la deffensiue, mena vne tres-puissante armée en Perse, lors qu'Ismaël y pensoit le moins, ne s'attendant pas que son ennemy dût vser d'vne telle diligence, si que mal informé mesme de leurs desseins, il estoit allé faire la guerre aux Cozaréens, peuples qui habitent les riuages de la mer Hircanienne, quand on l'asseura que les Turcs estoient entrez dans son pays, cela le fit retourner plus viste que le pas : car ses ennemis estoient arriuez prés de Tauris, enfin ils se donnerẽt cette signalée bataille de Zalderone, la victoire de laquelle demeura aux Turcs, apres auoir esté bien disputée, & Ismaël contraint de se sauuer dans vn marest tout fangeux, perdant la meilleure partie de ses gens & tout son bagage. Cette bataille fut donnée l'an 1513. en suitte de laquelle Selim print la ville de Tauris, laquelle ayant conseruée quelque temps en son entier, il pilla depuis & emmena vn bon nombre des habitans à Constantinople. Ainsi comme il se retiroit, Ismaël luy donna sur la queuë, & deffit vne partie de ses gens, auec le pillage de tout son bagage, enfin Ismaël apres auoir regné vingt ans, il passa de cette vie l'an 1525. ayant laissé quatre enfans, auec vne tres-belle & ample Seigneurie, à laquelle il auoit donné vn commencement fort heureux.

SCHAH ou XA THAMAS ou TACMAS. II. Roy de Perse, de la famille des Sophians.

Xa Thamas le fils aisné d'Ismaël, paruint à la Couronne des Perses, apres la mort de son pere, ayant eu presque tout du long de son regne quelque chose à demesler auec les Turcs, vn Seigneur du pays nommé Vlama, ayant esté vne des causes principales de la guerre, s'estant reuolté contre son Roy, & rangé du party des Turcs, si bien que Soliman, qui regnoit pour lors sur eux entra auec vne puissante armée en la Perse, print & pilla la ville de Tauris, & y fit bastir vn Fort, lequel toutesfois les Perses reprindrent apres auec grand massacre des Turcs : mais cela n'empescha pas que Soliman ne se rendit le maistre de toute l'Assirie & Mesopotamie, & particulierement de Bagadet la capitale du pays, où il fut couronné Roy de Perse par le Calife, & depuis y ayant sejourné quelque temps, il retourna encore pour la seconde fois à Tauris, contraignant Tachmas de s'enfuyr : les Turcs y firent à cette fois vn merueilleux degât, enleuans de là tout ce qu'il y pouuoit auoir de rare & de beau, & mettant le feu en tous les lieux circonuoisins : mais Delyment vn Capitaine Persan eut bien apres la raison, car suiuãt l'arriere garde à la trace, il fit en sorte qu'il la surprint à son aduantage, la tailla en pieces, & mit Vlama en fuitte. Cette deffaite aduint le treiziéme iour d'Octobre l'an mil cinq cens trente six. Delyment se retirãt ainsi plein de gloire & d'honneurs vers son Roy, tant y a qu'encores que les Turcs ayent rauagé pour lors tant de Prouinces, si est-ce que quelques-vns ont laissé par écrit que de prés de cinq cens mille (nombre merueilleux) qui passerent l'Euphrate, il n'en retourna pas de sains &

dispos plus de quatre vingt mille. Depuis encore Bajazet le fils de Soliman s'alla ranger vers les Perses, lesquels se seruirent vn temps de cette occasion auec de l'aduantage, mais en fin Soliman craignant que cette guerre allât en longueur, & que sur ses vieux ans il luy en aduint du mal-heur, il negocia en sorte auec Tachmas qui luy persuada faire mourir Bajazet, qui s'estoit refugié chez luy, trahissant ainsi son hoste pour quelque argent qu'il en receut. Il regna cinquante trois ans, & mourut l'an 1576. laissant deux fils Schaël, Ismaël, & Mahamed l'Aueugle.

SCHAEL ISMAEL. III. *Roy de Perse de la lignée des Sophians.*

Ismaël fils aisné de Tachmas, succeda à son pere à la Couronne de Perse, mais ce fut pour peu de temps: il mourut vn an dix mois apres, sans auoir rien fait digne de remarque, on raconte toutesfois cette histoire d'vne autre sorte: c'est que le plus ieune des enfans de Tachmas nommé Cardar s'empara du Royaume. Cettuy-cy ayant mis ses freres en prison, comme il se void en asseurance de sa Royauté, il se monstra d'vn courage si lasche, que les grands du Royaume commencerent à le mépriser, puis à le hayr, si qu'ils le massacrerent & tirerent son frere Ismaël hors de prison, & l'assirent sur le Thrône Royal, auquel ne se trouuant trop assuré par l'exemple, tout recent qu'il auoit de la mort de son frere, voulant reconnoistre en fonds la bonne volonté de ses sujets, il se cacha en ses Palais, & se conduisit si secrettement en son dessein, qu'ayant fait publier sa mort, elle fut facilement cruë, principalement par ses ennemis, lesquels auec cette creance se dispenserent de découurir toutes leurs plus secrettes pensées, assurez, ce leur sembloit, qu'il ne leur en pouuoit arriuer aucun mal, puis qu'il estoit mort: mais les mouchars qui auoient esté mis au guet pour reconnoistre les actions & les paroles d'vn chacun, en aduertirent fidelement Ismaël, lequel sortant de son sepulchre, comme vn corps nouuellement ressuscité, parut à ses ennemis, non comme vn fantôme, mais comme vn Prince iustement irrité: mais il s'y comporta si criminellement, qu'il remplit tout de meurtres, ce qui causa de nouueaux troubles & des confusions inopinées entre ses sujets, qui augmenterent encores par la publication de sa nouuelle loy, qu'il vouloit estre embrassée à Casbin, faisans mourir les desobeyssans qui ne la vouloient pas suiure. Toutes ses creautez furent cause qu'il se fit vne fort grãde coniuration des Sultans, c'est à dire des plus grands du pays, qui vint à tel point, que sa propre sœur nommée Perca, qui s'entendoit auec les Sultans, le tua: ce qui confondit vniuersellement tout cét Empire, de sorte qu'il sembloit que la Perse s'en alloit ruinée, & qu'il n'y auoit chose qui fut capable de resister aux moindres attaques de ses ennemis, cette foiblesse & confusion d'Estat allant empirant tous les iours, ils esleurent au Thrône Royal Codabante, hõme ignorant de ses affaires du gouuernement & de la guerre, malade des yeux, qui a fait dire à quelques-vns qu'il estoit aueugle, craintif, & incõsideré en ses actions, & ce qui emportoit le plus peu ou point estimé des Sultãs. Si bien qu'à raisõ de toutes ces choses, ce Royaume jadis tant redouté, commença d'estre méprisé de ses voisins, & de ceux qui en estoient esloignez.

SCAH MAHAMED. *dit l'Aueugle* I. *Roy de Perse de la race des Sophians*

Apres donc tous ces remuëmens que vous auez entendus estre arriuez sous Ismaël, Mahamed l'Aueugle vint à la Courõne, lequel estãt tel qu'il a esté dit

cy-dessus, cela donna sujet à Amurat Empereur des Turcs, de faire plusieurs entreprinses sur la Perse, y enuoyant vn de ses Bassats nommé Mustapha, lequel print le fort d'Eres, les villes du Sumachi & Dennenopi, & se rendit maistre de tout le Seruan, toutesfois les Perses en reprindrent vne partie par apres: tout le regne de ce Prince, qui ne dura que six ans, se passant ainsi en prises & reprises, & quelques deffaites qu'ils souffrirent tant de part que d'autre.

SCHAN. ABAS. V. *Roy de Perse de la race des Sophians.*

Ce Prince commençoit desia à manier les affaires du viuant de son pere, & depuis estant paruenu à l'Empire reprint sur les Turcs Tauris & deliura vne bonne partie de la Perse, auec plusieurs deffaites tant d'vne part que d'autre. Il fit tresves toutesfois auec eux: mais ce n'estoit que pour reprēdre haleine: car quelque temps apres principalement sous Achmet Empereur des Turcs qui regne à present, laquelle recommença plus sanglante qu'auparauant, il enuoya quelques Ambassades, tant vers l'Empereur Rodolphe, que vers l'Archiduc d'Austriche, pour empescher de conclurre la paix, qui se negocioit lors entre les Chrestiens & les Turcs, afin de pouuoir plus facilemēt deffaire son ennemy: mais les forces de la Chrestienté estoient si descousuës, & leurs forces si debiles, qu'il fut contraint de s'accommoder à ce qui estoit de plus necessaire: mais quant à luy, il ne laissa pas de continuer la guerre, & en estoit encor en ces termes en l'an 1609. ayant desia regné 33. ans.

C'est succinctement ce qui se trouue des Roys de Perse dans les Autheurs, tant anciēs que modernes, reste maintenāt à voir vn Catalogue d'iceux pour le soulagement du Lecteur, les distinguant selon les diuerses lignées.

MONARQVES DE PERSE.

Ans du monde.		*Ans du regne.*	*Mois.*
3427.	1. Cyrus & Ciaxaré ou Darius.	2.	
	1. Cyrus seul.	2.	
	2. Cambises. En luy finit la race de Cyrus.	7.	5.
	3. Smerdis Nage du costé des masles.	0.	8.
3463.	4. Darius fils de Histaspé.	36.	
	5. Xerxes.	21.	
	6. Artaxerxes.	44.	
	7. Xerxes II. du nom.	0.	2.
	8. Sogdian.	0.	8.
	9. Darius le Bastard.	19.	
	10. Artaxerxes.	36.	
	11. Darius Artaxerxes surnommé Occhus.	4.	
	12. Darius IIII. du nom.	6.	

LIGNEE DES ARTAXARIDES.

Ans de salut.		
	1. Artaxare ou Artaxerxes.	15.
	2. Saporé.	0.
	3. Hormisdaté.	1.

Ans de salut.			Ans du regne.	Mois.
	4. Vardané.		0.	
	5. Vardané II. du nom.		16.	
	6. Vardané III.		0.	4
	7. Narsée.		7.	
	8. Misdaté.		7.	9.
	9. Saporé.	(:)	70.	
	10. Artaxerxes.		11.	
	11. Saporé II.		5.	
	12. Varanné.		10.	
	13. Idegerté.		21.	
	14. Varanné II.		20.	
	15. Varanné III.	(:)	17.	
	16. Perosé.		20.	
	17. Valent.		4.	
	18. Cauadé.		11.	
	19. Blasé ou Lamasé.		2.	
	20. Cauadé derechef.		44.	
	21. Hormisda.		15.	
	22. Cosroé.	(:)	39.	
	23. Siroé.		1.	
	24. Adhesir.		0.	
	25. Barbara.		0.	7.
	26. Bornan.		[illegible]	6.
634.	27. Hormisda.		4.	7.

LIGNEE D'VSVN CHASSAN OV ASSAMBEY.

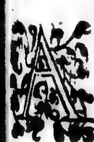
1403.	1. Vsun chassan.		11.	6.
	2. Iacub. Patissa.		12.	10.
	Iulauert.	(:)	13.	
	Bay Singir.		3.	
	Rustum.		7.	
	Alamut & Murat.		3.	

LIGNEE DES SOPHIANS.

1495.	Ismaël Sophy.		20.	
	Schaeh Tachmas.		53.	
	Scaeh Ismaël.		1.	10.
	Schaeh Mahamed auengle.		7.	
Iusques en l'an 1609.	Schaeh Abas.		34.	

PREFACE.

Ette Histoire abregée des Perses est si remplie d'action dignes de remarques que si on les vouloit particulariser selon la methode qu'on a tenuë pour ce liure, il faudroit plustost faire vne Relation qu'vn Sommaire, & cette longue repetition seroit plus ennuyeuse & mal agreable, qu'vtile & profitable au Lecteur, qui auroit plustost fait de lire tout ce petit abregé, la lecture duquel est si succinte qu'elle ne luy peut apporter que du contentement. Il suffira seulement de dire pour vn plus grand éclaircissement, & pour luy donner quelque lumiere, que cette Chonique abregée des Roys de Perse se diuise en plusieurs familles la premiere cõmençant à Kayumaras fils d'Aram, fils de Sem fils de Noé, iusques à Alexandre le Grand, par l'espace de pres de mille ans. Apres Alexandre il y eut vn entre regne septante ans, & depuis iceluy les Perses estans rentrez dans leurs nominatiõs, vn des descendans de Darab rentra dans cette succession interrompuë qui dura encor plus de trois cens: de sorte que cette premiere famille Kaymaras premier Roy de Perse dura plus de mil trois cens, le dernier Roy d'icelle fut Iazdegerd qui en fut depossedé par les Arabes, & Califes de Bagader, lesquels sont distinguez en trois, familles, la premiere de Homar qui ne dura que dix-sept ans: la seconde fut celle de Ben Humya qui dura enuiron quatre vingt dix ans: apres vint celle de Ben Abas qui dura six cens & douze ans ou enuiron, mais les derniers Califes ne portoient plus que le nom chacune Prouince estant commandé par vn Roy qui toutesfois estoit Arabe: mais il en furent enfin chassez par les Tartares sous leur chef Chinguis Kam qui depossedа du Califat Almostocem le cinquante huictiéme, & dernier Calife par les armes victorieuses de Olakukan Tartare sien Capitaine, lequel fit mourir le Calife. Les Mõgoles ou Tartares de la race de Chinguis Kam cõmanderent nonante sept ans ou enuiron. Apres eux vindrent les descendans de Teymurlang, qui gouuernerent non pas vn seul, mais plusieurs en vn mesme temps, ce qui rend cette famille la plus embroüillée en cette histoire, & ce l'espace de deux cens ans: le dernier d'iceux nommé Mirzab Abubacar fut chassé & & fait mourir par Kara Issuf Turkoman, la Perse estant lors diuisée en deux parties de Kara Kyonlu, & des HKuyonlu: cettuy-cy fut le premier des Kara Kyonlu qui commanda à la Perse: mais ils ne durerent que soixante & trois ans, car ils furent chassez par les Akuyonlu qui eurent pour chef Ozun Acembek: mais cette famille ne dura que trente quatre ans, ayans esté chassez par les Sophians qui eurent pour chef Cha Ismaël Sophi qui commença de conquerir la Perse, l'an mil cinq cens vn, les descendans duquel regnent encor à present ayans à present ayans desia regné plus de cent ans.



Pres auoir succintement descrit de la Perse, & des Roys qui luy ont commandé depuis qu'ils commencerent à tenir la Monarchie sous Cyrus leur premier Roy iusques à present, selon que les Autheurs tant anciens que modernes en ont escrit: il sera maintenant bien à propos d'en faire voir l'ordre, & la succession comme elle se trouue dans les Annales escrites par les Perses mesme, & compillées par Carik Mirkond; ainsi qu'il a esté promis au commencement de ce petit sommaire. Il dit donc qu'en la Prouince de Azerbajon ou Aderbajon, comme elle s'ap-

pelle à present, qui a pour capitale la riche & fameuse Cité de Tauris ou Tebris, l'vne des plus peuplées qui soit en l'Orient. Les habitans de cette Prouince voyans les diuisions qui naissoient iournellement entr'eux pour n'auoir point de chef qui leur commandât souuerainement, esleurent d'vn commun accord vn Roy appellé Kayumarras, lequel du commencement s'excusa autant qu'il luy fut possible, s'estimant trop foible pour vne si grande charge: toutesfois il fut tellement importuné par les prieres de tous en general, qu'en fin il consentit à l'election qu'ils auoient faite de sa personne, & alors le transportant en vn lieu public, ceux qui estoient deputez à cela le vestirent en presence de tout le peuple de robbes differentes à celles du commun, & pour marque de Royauté ils luy mirent en la teste vne sorte de petite capuche, qu'ils appellent tagé, qui est autant entr'eux comme à nous vne Couronne: & pour reconnoissance d'obeyssãce & de vasselage, ils luy allerent tous baiser la main, coustume qui se pratique encor en ces contrées-là. Ce Kayumarras, selon Mircond estoit fils de Aram fils de Sem, fils de Noé, que les Perses appellent Adam Assany, c'est à dire, second Adam: d'autant qu'aussi tôt que cettuy-cy fut creé Roy il voulut qu'on l'appellât Adam: de la est venu l'erreur entre les Perses du temps du Paganisme, lesquels tenoient que leur premier Roy auoit esté Adam premier pere de tous les hommes.

KAYVMARRAS. *premier Roy de Perse.*

Ce Roy comme il fut le premier en commandement en la Perse: aussi fut il le premier qui y apporta de l'ordre & de la police, faisant regner la Iustice entre les siens, lesquels il deffendit valeureusement cõtre tous leurs ennemis laissant ainsi son Royaume paisible à sa posterité, apres auoir regné quarante ans.

Or ce Kayumarras auoit vn fils nommé Nacek, adonné à la vie solitaire & contemplation des choses naturelles, qui se retira auec sa femme en la Prouince de Damaond, depuis Aderbajon, & à present de Hyerab, & comme ce Prince estoit de fort bon entendement, son pere alloit quelquesfois le visiter de son viuant lors qu'il pouuoit auoir quelque relasche de ses plus grãdes affaires: mais on ne sçait pourquoy ny cõment il fut trouué mort dans sa petite retraite ayant receu plusieurs playes, sans que sa femme ny pas vn des siens eussent pû descouurir qui auoit fait le coup. Apres dõc auoir esté pleuré de sa famille, & qu'on eut bruslé le corps selon la coustume de ce tẽps là, comme chacun estoit desireux de sçauoir qui auoit commis vn si meschant acte, ils trouuerent en fin que c'estoit quelques coureurs des contrées voisines: dequoy ayant esté aduerty Kayumarras, il assembla des forces de toutes parts, & alla les rencontrer en la contrée de Macharek, & obtint victoire contr'eux en la Prouince de Tabarstam ou apres en auoir taillé plusieurs en pieces il emmena plusieurs captifs en la maison, lesquels ils luy seruirent apres à bastir la Cité de Balk, laquelle il fonda, comme il fit aussi celles de Stahar où il tenoit la Cour, Ardauel, Kabusstan, Komus, Macron Nachibem, qui est Niniue, Gerion, Sagiston, & Goms, toutes lesquelles estoient sujettes au Domaine de Perse, il en fonda encores plusieurs autres en diuerses Prouinces, comme il se dira selon les occurrences. Celle de Balk estoit en la Prouince de Vzbek fort peuplée, riche & belliqueuse comme sont celles de cette contrée.

SIAMEK. *second Roy de Perse.*

Nachek ayant à sa mort laissé sa femme enceinte, au bout de quelque temps, de là elle accoucha d'vn fils appellé Siamek, lequel son ayeul fit nourrir & in-

struire selon les loix du pays, puis arriué en l'aage de discretion, auec le consentement du peuple il le declara son successeur. Et enfin renonçant au gouuernement il le remit entre les mains de Siâbek, lequel à peu de iours de là alla courir les terres de ses ennemis, & les ayans rencontrez auec leur armée, il leur liura la bataille, en laquelle il demeura victorieux : mais il achepta cherement cette victoire, car y ayant receu vne mortelle blesseure, il fut emporté diligemment en sa tente, ou il mourut, laissa sa femme enceinte, laquelle il coniura en mourant, que si elle accouchoit d'vn enfant masle, qu'elle fit en sorte qu'il prit vengeance de ses ennemis, & en disant ses paroles il rendit l'esprit: de sorte que le Royaume retourna entre les mains de Kayumarras, lequel à l'instant alla contre ses ennemis, qui estoient entrez en la Perse, les vainquit & emmena plusieurs captifs, entre lesquels il y auoit plusieurs qui auoient esté cause de la mort des Princes cy dessus nommez. On attribuë à ce Kayumarras l'inuention de la plus part des armes, desquelles on vse en ces quartiers là, & particulierement pour les bardes & autres enharnachemens de cheuaux.

OVCHANGH III. *Roy de Perse.*

Apres la mort de Kayumarras, Ouchangh fils de Siamek entra en possession du Royaume, lequel il gouuerna auec le contentement d'vn chacun, & comme il eut assemblé vne armée, ses ennemis estans venus l'assaillir en vne terre qui est proche de Damaond, il leur liura le combat où il fut blessé d'vn coup de pierre, duquel coup il mourut, laissant vn fils apres luy, qui se nommoit Thamures, apres auoir regné cinquante ans.

TAMVRES DIVBAND IV. *Roy de Perse.*

Ouchang estant mort, Thamures son fils luy succeda, lequel fut surnommé Diuband, c'est à dire, en langue Persienne dompteur de diable, à cause des insignes victoires qu'il obtint contre les ennemis des Perses, qu'ils haysloient comme le diable. Et d'autant que son peuple auoit beaucoup souffert durant les guerres passées, il le deschargea pour trois ans de tous imposts, & comme il estoit autant amateur de la paix, qu'enclin aux armes, desirant laisser son Royaume mieux policé qu'il ne l'auoit trouué, il fit plusieurs belles ordonnances pour le repos d'iceluy. Ce fut luy qui créa premierement en Perse vn premier Vizir ou Wazir, que quelques-vns par corruption de langage appellent Guazir, qui est le premier & plus souuerain Magistrat apres le Prince. Il establit pareillement des garnisons sur la frontiere de Aderbaion, comme celle qui est l'vne des principales de Perse, & la plus importante.

Les victoires & sage conduite de ce Prince furent cause que plusieurs Seigneurs ses voisins se vindrent ranger sous sa domination. Mais apres toutes ces prosperitez il suruint vne grande peste en la Prouince qui fit mourir beaucoup d'hommes & grande quantité de bestail, de laquelle Tamures ne se pût exempter qu'il ne mourut en la Prouince de Vzbek, en la ville de Balk, ayant regné trente ans.

IAMBXED. V. *Roy de Perse.*

A Tamures Diuband succeda au Royaume Iambxed, qui selon les vns estoit

fils du deffunct, les autres disent son frere, & d'autres son cousin, homme de grande prudence & de grand entendement, & qui outre ce n'auoit pas moins de vaillance, ayant adjousté à sa domination sept grandes Prouinces, qui se gouuernoient toute par leurs loix & coustumes, faisant plusieurs bonnes & grandes choses pour les maintenir en paix, & deliurer des maladies contagieuses, ausquelles elles estoient subjettes par le conseil de deux forts renommez Medecins, qui florissoient en ce temps, l'vn desquels s'appelloit Faclasuf Rabon, & l'autre Gaey Chagorres, & se souuenant de la peine qu'on auoit euë du temps de Tamures, à cause de la necessité desirant y pouruoir pour l'aduenir, il fit faire plusieurs grands greniers, dans lesquels il fit mettre toutes sortes de prouisions pour s'en seruir à la necessité. Il inuenta les cottes d'armes, les poignards, & si on luy donne l'inuention d'auoir le premier fait faire des joyaux d'or, & d'auoir fait mettre en œuure les pierres precieuses. Il fit faire aussi des estoffes de soye de couleur, desquelles il portoit des robbes. Il aymoit fort les choses aromatiques & d'agreable odeur, qu'il faisoit venir à grands frais des contrées plus esloignées. On tient encor que ce fut luy qui apporta en Perse l'vsage du vin, duquel toutesfois il vsoit sobrement. A propos dequoy on raconte vne histoire d'vne sienne esclaue qu'il aymoit fort pour sa grande beauté, laquelle estant fort tourmentée d'vne grande douleur de teste, & le Prince luy faisant faire tout ce qui luy estoit possible pour la guarir, sans qu'aucun remede luy pût donner de l'allegeance, elle toute desespere de recouurer sa santé, se cacha secrettement au lieu où l'on enfermoit le vin, & qui estoit gardé en ce pays-là comme vn thresor : elle en beut en bonne quantité, & apres quelques heures se sentans allegée en sa grande douleur, elle retourna boire plus qu'auparauant, ce qu'ayant fait, & se trouuant entierement guarie, elle descouurit aussi-tôt au Roy comme le tout s'estoit passé, lequel admirant la force de cette liqueur, en fit bien plus grande estime qu'il ne faisoit auparauant.

Ce Prince residoit la meilleure partie du temps en la Prouince & Cité de Sagistan, & pour pouuoir mieux descouurir ce qui se passoit par ses Prouinces, & y donner l'ordre qu'il verroit y estre necessaire. Il fonda en la Cité de Scyraz, laquelle est chef du Royaume qu'on appelle proprement la Perse. La Cité de Scyraz estant fondée, Iambxed y fit sa demeure ordinaire, où il commença à traitter du gouuernement & des choses qui auoient jusques alors esté en confusion & sans ordre, donnant aux Sages le soin & le gouuernement general de tout, il voulut que les gens de guerre eussent vne Iurisdiction distincte des autres, ne voulant point que les laboureurs & ceux qui cultiuoient la terre s'entremissent de faire autre chose. Il donna aussi quelques reglements aux Arts mecaniques, les accommodant à l'vsage & vtilité de tous : en sorte qu'autant qu'il estoit possible, chacun fut content de son mestier.

Outre ce, il ordonna de bonnes loix procurant le bien de son peuple : de sorte que la Perse iouyt de son temps de la paix, santé & richesse, toutesfois cette prosperité se conuertit bien-tôt en trauail & misere : car Iambxed voyant ces pays si florissãs & attribuãt le tout à sont sçauoir, & bonne conduitte fut si priué d'entendement, qu'il se fit adorer comme Dieu, faisant mettre en tous les lieux publics de ses Estats, que tous sur peine de la vie eussent à l'adorer, mais il ne demeura pas long-temps impuny de cette impieté: car en la contrée de Sagistan s'esleua contre luy vn fort renommé. Capitaine nommé Ahad, parent

de Iambxed, lequel assemblant vne grosse armée, en donna la conduite à vn sien cousin nommé Zoahk, qui vint au dessous de Scyras, où il trouua Iambxed qui luy venoit au deuant auec vn autre puissant exercite, & s'estant liurez le combat, la victoire demeura à Zoahk, & Iambxed demeura prisonnier, & fut mené à son ennemy, lequel le fit massacrer en sa presence. Il laissa vn fils à l'âge de trois ans, nommé Frayhdun, qu'il auoit eu d'vne femme nommée Framak, laquelle se cacha auec sō fils, de sorte qu'elle ne fut point trouuée. On ne trouue point combien ce Prince a regné.

Zoahk *Tyran de Perse.*

Le tyran Zoahk ayant ainsi fait mourir son Roy, s'empara du Royaume. Il estoit cousin de Iambxed des descendans de Kayumaras, & fils de Heluuan, homme illustre, & qui estoit descendu en droite ligne des Roys d'Arabie. Ce Zoahk fut fort adonné à l'estude des choses naturelles, ausquelles il se rendit fort excellent, & neantmoins auoit l'inclination fort maligne, le visage laid, d'vn regard terrible, hay de tous, apres auoir regné quelque temps, il luy vint vn mal, auquel les Medecins ne pûrent iamais donner aucun remede, si que desesperé de recouurer la santé, esmeu par vne illusion diabolique, & suiuant mesme le conseil d'vn sorcier, il se persuade qu'il n'y auoit aucun remede qui le pût deliurer du mal qu'il souffroit, sinon en se frottant de sang humain, si qu'il commença vne pitoyable execution de tous âges & sexes, faisant vn grand deluge en la Cité de Scyras. Ce que voyant les plus sages, l'allerent trouuer pour l'en dissuader, & luy oster l'vsage d'vn remede tant inhumain, luy conseillant d'vser de moutons au lieu d'hommes, luy monstrans par plusieurs raisons que cela estoit plus propre pour sa santé, ausquels il afferma que deux couleuvres luy rongeoient continuellemēt les entrailles, & passa plusieurs années en ce martyre, au milieu desquelles on dit qu'il songea vne nuict que trois hommes le lioient, l'vn desquels le tua d'vn coup de massuë qui luy donna à la teste, les deux autres luy ostant la ceinture de laquelle il estoit ceint, l'attacherent auec icelle par les pieds, & le transporterent en la terre d'Amaond.

Zoahk ayant fait ce songe, comme hors de soy, fit appeller tous les Sages du pays, lesquels luy dirent que cela signifioit qu'il seroit priué du Royaume, & de la vie : car entre les Perses la ceinture est marque d'honneur, & de dignité, laquelle on luy auoit ostée. Or craignoit-il que ce mal-heur luy arriuât par Frazhdun fils de Iambxede, cela fut cause qu'il le fit chercher de toutes parts : mais sa mere Framak l'auoit destourné, dequoy estant grandement irrité Zoahk, il deschargea sa colere sur Aspeon pere de Bramak, & le tua. La mere qui craignoit qu'elle ne pût tousiours garder son enfant si secrettement qu'il ne fut descouuert, le bailla à vn vacher pour le garder. Ce qu'oyant Zoahk, il vint luy-mesme trouuer le vacher : mais il l'auoit preuenu, car il l'auoit caché dans vn petit cuuier qu'il auoit fait exprés : de sorte que Zoahk ne l'ayant point trouué, il s'en vengea sur les vaches, dont il fit mourir vne grande quantité.

En la Cité de Hispaon chef de la Prouince Hyerak en la Perse, qui estoit autrefois le siege des Roys, il y auoit vn homme d'importance, & de valeur nommé Kaoh, & surnommé Angan, qui en langage Persien signifie feronnier, ou forgeron : à qui Zoahk auoit fait mourir deux fils qui estoient desia en aage d'homme, & de grande reputation, desireux de se venger, fit vne conspira-

tion de plusieurs qui hayssoient Zoahk, & ayant assemblé bon nõbre de gens de guerre, print plusieurs Citez de la Perse, qu'il courut au long & au large, & y fit vn grand rauage, les armées des Zoahk le rencontrant plusieurs fois : mais il en fut tousiours le vainqueur. Si bien qu'encouragé par ce bon succez, il grossit son camp, & print la volte d'Amaond, ou Zoahk tenoit sa Cour, & en chemin se saisit de la ville de Hrey, chef anciennement du Royaume, & incontinent apres celle Karason. Cette ville de Hrey est encore celebre, tant pour sa grandeur, que pour les choses excellentes qui se retrouuent en elle, entr'autre la manne, pour la plus parfaite, & la plus pure qui soit en aucun lieu, laquelle se transporte en grande quantité à Ormus, ou Harmus, & de là par tout l'Orient, Zaoah Angar s'estant ainsi emparé de Hray, il assembla à l'entour de luy tout le peuple, & tous les siens, ausquels il declara que ce qui l'auoit mû à cette entreprise, n'estoit qu'vn zele de la liberté de sa patrie, pour laquelle luy sembloit deuoir faire tous ses efforts de la deliurer, auparauãt que de partir de cette vie, remettant aux Dieux apres sa victoire de donner le gouuernement du Royaume à qui il leur plairoit. Alors tous d'vne voix s'escrierent qu'ils le reconnoissoient pour Roy & Seigneur, & qu'à luy seul appartenoit le Royaume pour sa valeur. Mais luy en s'excusant dit qu'il ne donneroit iamais vne telle tache à sa famille, & à sa renommée, que d'auoir le nom de Tyran : mais qu'ils n'auoient Fraihdun le fils de Iambxed, lequel il desiroit, qu'ils reconnûssent, & luy obeyssent comme à leur Roy. Ce qu'estãt accordé par toute l'assemblée, on ne parla plus que d'aller cõbattre Zoahk, lequel leur vint à la rencontre, & se donnerent vne grãde & sanglante bataille que Zoahk perdit, & estant pris fut emmené deuant Frayhdun, où estant, il fut tué d'vn coup de massuë qu'on luy donna à la teste: puis luy ayãt desfait sa ceinture, luy lierent les pieds, & le trainerent en la terre d'Amaond, ainsi qu'il auoit songé. Les Perses font grand cas de la science de ce Prince aux choses naturelles, & de sa longue vie, toutesfois on ne dit point combien il a regné, la ressemblance du nom a fait penser à plusieurs que ce Zoahk fut Zoroastes ce grand & celebre Magicien.

FRAYHDVN, VII. *Roy de Perse.*

Frayhdun ayant ainsi obtenu la victoire de Zoahk, paruint par sa mort au gouuernement du Royaume, & ayant rangé toutes choses sous son obeyssance, fit Kaoah Capitaine general de ses armees, auecques vn fort bon appointement, & l'enuoya vers les terres Magareb, qui sont terres deuers le Ponent, & à Garchacef son parent vn autre bon appointement à Macharek qui est la partie Oriente. Kaoah fut vingt ans en son entreprise durant lesquels il reduisit en l'obeyssance de Frayhdun plusieurs Prouinces, & Royaumes à la fin desquels il fut contremandé par Frayhdun, qui le fit Seigneur de Hisfaon, & Aderbajon, où il fut fort bien receu des naturels habitans qu'il gouuerna l'espace de dix ans, auecques beaucoup de satisfaction d'iceux & du Roy, au bout desquels il mourut. Ce qui causa vne grande tristesse à Frayhdun, lequel laissa la iouyssance de ses possessions à ses parents, & pour le regard de ses enfans, il les fit resider à sa Cour, les honorant beaucoup, & leur faisant de grands biens. Quant à luy, il espousa vne des filles de Zoahk, qu'il auoit fait mourir : il auoit eu auparauant vn fils nommé Irege, d'vne grande Dame Persienne : il en eut depuis deux autres de cette derniere femme, l'vn nommé Salm, & l'autre Tuc, qui furent d'vn aussi mauuais naturel que leur

ayeul Zoahk Quant à Irege, il estoit fort courtois, & à cette occasion aymé, seruy & respecté de tous, ce qui donnoit vn grand contentement à son pere, qui l'aymoit par dessus les autres. La Perse florissoit alors en vne grande paix, & Frayhdun se voyant chargé d'ans & de maladies, desirant d'ordonner de ses affaires deuant que de mourir, assembla les plus grands de son Royaume pour sentir d'eux leurs volontez sur celuy qu'ils desiroient pour son successeur, tous d'vn commun consentement demanderent Irege. Ce qui ne desplût nullement à Frayhdun, lequel toutesfois pour oster tout sujet de mescontentement aux autres, donna à Salm les terres de Magareb, qui sont vers le Ponent, & à Tur celles de Macharek, qui estoient vers l'Orient, à Irege il laissa la Perse, Assyrie & Mesopotamie, auecques le tiltre de Roy, afin qu'il fut reconnu de ses freres : & marquant à chacun les bornes de sa Iurisdiction, il enuoya les deux derniers en leurs terres, auec chacun vne armée pour la deffence d'icelles.

Quant à Tur, il fonda vne ville, qu'il nomma de son nom Turon, de laquelle le Royaume & la region fut depuis nommée Turquestan, comme elle s'appelle encore aujourd'huy. Cette ville est scituée prés la mer Caspie vers l'Orient & aux terres qu'ils appellent de Maure-nahar. Ce fut icy le commencement & l'origine d'où sont yssus les Turcs, & de là occuperent-ils ce qu'ils possedent aujourd'huy. De sorte que ce n'est point des Teucres, ou Troyens, ny des Thraces qu'ils sont descendus, mais de Tur fils de Frayhdun, qui donna à ces pays là le nom de Turquestan, c'est à dire, Prouince, ou region de Tur. Salm, & Tur ayans ainsi leur partage, furent fort mal contens de se voir reduits sous la subjection de leur frere qu'ils disoient estre bastard, si bien qu'ils commencerent à faire chacun à part soy quelques entreprises, puis ayans communiqué leurs desseins par lettres les vns aux autres, ils assemblerent leurs forces, & s'en vindrent à la Prouince d'Aderbaion, d'où ils escriuirent à Frayhdun leur pere, se plaignans de ce qu'il auoit preferé leur frere bastard, luy ayant donné la souueraine authorité, que s'il vouloit l'en priuer, ils s'en retourneroient en paix, sinon qu'ils seroient contraints de deffendre leur droict.

Frayhdun le fit aussi-tôt entendre à Irege, luy demandant que sans aucun retardement il eut à se preparer pour marcher à l'encontre d'eux : mais Irege desirant de sortir de cette affaire par des moyens plus doux que son pere ne desiroit, il luy proposa de les aller trouuer : dequoy le pere le reprint aigrement, sans y vouloir consentir. Mais Irege qui desiroit la paix & le soulagement du Royaume, prenant auecques soy les plus sages, & les plus prudens de sa Cour les alla trouuer pour conferer auecques eux, sans que son pere en sceut rien. Eux qui ne desiroient autre chose, se saisirent aussi-tôt de sa personne, & luy firent trencher la teste, qu'ils enuoyerent à leur pere, lequel pour vn cas si lamentable deschira ses vestemens, monstrant des signes d'vne extréme douleur. Irege laissa vn fils nommé Manucher, lequel Frayhdun mit à la place du pere. Cettui-cy fit la guerre à Salam & à Tur, & les vainquit en vne bataille: & eux pour se sauuer, se cacherent entre les morts, où estans cherchez en diligence, & trouuez furent emmenez deuant Manucher, lequel tout à cheual donna vn si grand coup d'espée à Tur, qu'il luy mit la teste à bas, dequoy Salm prit vne telle espouuente, qu'il tomba mort subitement à ses pieds. Ainsi moururent ces deux, auec plus de douze mille hommes de leur armée, que morts, que prisonniers. En ce temps Frayhdun estoit aueugle & fort maladif, vers

lequel s'en alla Manucher victorieux, & comme le bon homme ne le pût voir & qu'il eut demandé, que c'estoit, l'autre luy respondit, ie suis vostre petit fils Manucher, vengeur du sang d'Igeré Massacreun, de Solin & de Tur. Ce qu'entendant Frayhdun, il le receut à bras ouuerts, auec les autres demonstrations d'amour & d'allegresse, & ostât de sa teste la Tyare d'or qu'il portoit, il la mit sur celle de son petit fils, comme en confirmation du Royaume qu'il luy auoit donné, & voulut qu'il eut pour Wazir Som, fils de Narimon, homme sage, & de grande valeur. Ce qu'ayant fait, il mourut bien-tôt apres. Frayhdun fut vn bon Roy, sage & amy de ceux qui l'estoyent, fort courageux & liberal. On recite de luy plusieurs belles & grandes choses, lesquelles ne peuuent estre deduites en la briefueté de ce sommaire, en la supputation des temps que font les Perses : ils disent que ce Frayhdun estoit du temps d'Abraham.

MANVCHER. VIII. *Roy de Perse.*

Par la mort de Frayhdun Manucher fils d'Irege, commença de gouuerner seul ses Royaumes, & comme ils estoient de grande estenduë, il fut contraint d'enuoyer son Wazir Som, Narimon vers les parties Orientales. Comme cettui-cy estoit en son gouuernement, il luy nasquit vn fils, lequel dés le ventre de sa mere se trouua tout couuert de poil grand & blanc. Son Narimon triste & espouuanté d'vn cas si estrange, le fit nommer Zal. Cecy paruint jusqu'aux oreilles du Roy, lequel escriuit au pere qu'il luy enuoyât ce ieune enfant pour le voir, ce qu'ayant fait, le Roy consulta tous les Sages sur cette nouueauté, tous lesquels assurent que ce petit seroit vn iour fort vaillant aux armées, & fidelle à son Prince. Ce qui fut cause qu'il voulut qu'il fut esleué à la Cour jusques à ce qu'il fut paruenu en aage de pouuoir aider à son pere, en intention de le faire apres Gouuerneur des terres de Nim Ruës, c'est à dire, les terres du Midy, qui fut la retraite de Zal. Par apres comme cettui-cy s'exerçoit vn iour qu'il estoit de repos à la maison, il luy print envie de sortir de ses limites, & d'aller au Gouuernement de Kabuscam, qui toutesfois dépendoit de celuy de son pere, aussi y auoit il mis pour Gouuerneur vn Capitaine qui estoit fait de sa main, nommé Merabah, lequel sçachant sa venuë, alla au deuant le receuoir auec presens de grand prix, & pour auoir l'honneur de luy baiser la main, & l'emmena sur le champ chez luy ne se pouuant lasser de le loüer deuant sa femme : & de sa fille, qui estoit d'vne grande extréme beauté, nommée Rudabah, les vertus & la valeur de Zal. Ce qui plût tant à la fille, que sans l'auoir vû, elle s'estoit affectionnée à ce ieune homme, ne sçachant toutesfois les moyens de luy faire connoistre sa passion. Mais enfin s'aduisa d'enuoyer ses esclaues se pourmeder vers le pauillon de Zal, faisant semblant de cueillir des fleurs : si que passant par là, il eut quelque sujet de demander à qui elles estoient, celles-cy ayans dextrement executé ce qui leur estoit commandé, rencontrerent Zal, lequel leur ayant demandé à qui elles estoient, elles respondirent qu'elles estoient à Rudabah, fille de Merabah, les beautez & les perfections de laquelle luy raconterent si particulierement, qu'il ne fut pas moins affectionné de son costé qu'elle l'estoit du sien. Cette affaire ayant esté negociée depuis si discrettement de part & d'autre, qu'enfin ils trouuerent moyen de se voir secrettement, & ils se donnerent la foy & promesse de mariage. Ce qu'estant fait, Zal se retira de Merabah, & s'en retourna à Nim Ruës où estant arriué il deuint si triste & plein d'inquietudes, pour l'absence de celle qu'il

qu'il aimoit, que ne pouuant plus supporter, il se resolut d'aller trouuer son pere, & luy descouurir sa passion, le suppliant qu'ils allassent tous deux trouuer le Roy, pour impetrer de sa Majesté permission de se marier: ausquelles prieres le pere n'ayant pû resister, ils furent donc en Cour, ou du commencement le Roy se monstroit difficile à luy permettre ce mariage. Toutesfois vaincu enfin de leurs importunitez, il leur permit, si que s'en retournant apres à Kabulstam, ils celebrent les nopces de Zal & Rudabah, lesquels eurent bien tôt apres vn fils nommé Rostam, duquel il sera fait souuent mention cy-apres, Aussi est-ce à son occasion que cette histoire est racontée.

Manucher auoit desia gouuerné son Royaume en paix l'espace de cinquante ans, quand il se sousleua contre luy au pays de Turquestan vn Capitaine nommé Afraciab, fils de Pachangh, Roy de Turquestan, sous pretexte de venger la mort de Tur. Cettuy-cy ayant assemblé gens de toutes parts, mis sus vne puissante armée, auecques laquelle il entra en Perse, Manucher le sçût, mais il en fit si peu d'estat, qu'ayant donné assez mauuais ordre à ses affaires, il fut contraint de receuoir le combat à son grand desaduantage, laissant la victoire à son ennemy, pour se retirer en grand haste en la forteresse de Amal, où le victorieux le poursuiuit, & l'assiegea de toutes parts. Il fit toutesfois ce qu'il pût pour le faire entendre à quelque composition de reditiō: mais ce Prince s'estant opiniastré à la resistance l'autre se resolut aussi à le forcer, & se rendre maistre de la place. Mais ce n'estoit pas l'intention des siens, lesquels voyant l'Hyuer s'aprocher, deliberoient desia de quitter tout pour s'en retourner en leur pays. Dequoy estant aduerty Afraciab, craignant quelque chose de pis, pensa qu'il estoit plus à propos de traitter de la paix, que de faire vne si honteuse retraicte. Quelques-vns furent doncques deputez de part & d'autre pour cét effet: en sorte que la paix fut concluë, à condition que le fameux fleuue de Iehun seroit d'oresnauant les bornes de la Perse & du Turquestan

La paix ainsi accordée entr'eux, & Afraciab auecques son armée retiré au logis, Manucher sortit de la forteresse, prenant le chemin de la Royale cité de Sagistam, où il tenoit pour lors sa Cour. Mais à peine Afraciab estoit-il sorty de la Perse, que Manucher fit tous ses efforts d'assembler vne grande & puissante armée, pour marcher contre luy: dequoy l'autre estant aduerty, & n'ayant point encore licentié ses trouppes, vint se ruer sur la Perse où il fit de grands rauages. Mais à bien assailly, bien deffendu: car Manucher plus prouident qu'il n'auoit esté la premiere fois, ayant son armée toute preste, donna auecques vne telle impetuosité cōtre ses ennemis qu'il les deffit, & en emmena vn fort grand nombre de captifs. Ce qui luy acquit la paix le reste de son regne, qui fut fort long: car on tient qu'il ne regna pas moins de six vingt ans, laissant vn fils nommé Naudar, auquel il donna plusieurs bons & sages conseils auparauant que de mourir, touchant le gouuernement de ses Royaumes.

NAVDAR IX. *Roy de Perse.*

Les nouuelles de la mort de Manucher & du nouuel aduenement a la Couronne de Naudar, estans portées au Turquestan, Pachangh Roy de cette Prouince appella ses fils pres de sa personne, pour les inciter à ne perdre pas cette occasion sur ce changement de Prince non encores bien estably: Afra-

ciab fut celuy qui donna le premier son consentement, comme estant plus pratiqué aux affaires de Perse que ses freres : si bien que mettans la main à l'œuure, il assembla vne armée (comme l'on dit) de quatre cens mille hommes, tant à pied qu'à cheual, qu'il fit marcher droit à Sagistan : Naudar en estant aduerty, appella aussi tost Som Narimon, pere de Zal, qui gouuernoit Kabulstam, à ce que sans auoir esgard à son grand aage, il le vint trouuer, comme il fit, auec de fort belles troupes. Estans ensemble, ils traicterent de ce qui estoit de faire pour le meilleur. Som s'en alla donc au deuant d'Afraciab: mais sa grande vieillesse ne luy pouuant permettre le trauail du chemin, la maladie luy suruenant le fit mourir : ce qui apporta vne grande resioüyssance à Afraciab.

Naudar qui pensoit suiure incontinent Som auec le reste de son armée, s'en allant vers Masandaron, se rencontra sans y penser dans ses ennemis. Ayát donc fait alte, & les deux Camps estans l'vn deuant l'autre, vn soldat des Turcs se mit en auant, demandant le combat contre quelqu'vn des Perses: à l'encontre duquel se presenta vn nommé Kobad, petit fils de Kaoah Angar, duquel il a esté parlé en la vie de Frayhdun. Le combat fut à l'aduantage de Kobad, qui tua Basmon, & l'ayant despoüillé, se retira en son logement. Les Turcs ayans souffert vn si bon succez auec vn grand mescontentement, rassemblerent aussi tôt lours trouppes, & vindrent inuestir celles de Naudar, luy donnant la bataille, durant laquelle il suruint vne si grande pluye, qu'ils furent contraints de se separer, à cause principalement de l'obscurité. En cette separation Naudar reconnût bien qu'il n'estoit pas bastant pour resister aux forces d'Afraciab. Ce qui fut cause qu'il fit encore venir à son secours deux de ses fils, l'vn nommé Thus, & l'autre Gostam, accompagnez de Caren frere de Kobad, qui estoit sorty de Sagistan, d'où il auoit tiré toute sa famille & thresors, & les auoit transportez à Albors Kuh (c'est vne certaine contrée où les Perses Payens souloient adorer le feu.

Afraciab sceut aussi tost la deliberation de Naudar : cela fut cause qu'il enuoya au deuant d'eux vn sien Capitaine nommé Karahon, qui les rencontra, & combattit contr'eux. Caren y demeura sur la place, & les principaux de cette trouppe se sauuerent comme ils pûrent. Durant que ces choses se passoient ainsi, Afraciab combattit pour la seconde fois contre Naudar & le vainquit, auec la perte de plusieurs Perses & grand nombre de captifs, du nombre desquels estoit Naudar, lesquels Afraciab vouloit faire tailler en pieces sans Agarires son frere, lesquels firent mener les Capitaines en vne forteresse. Cette victoire si signalée obtenuë par Afraciab, luy donna l'assurance d'enuoyer vne armée de trente mille hommes à Sagistan, lieu de la Cour de Naudar, laquelle ville se rendit bien tost. La nouuelle de cette victoire s'espandit par toutes les Prouinces de Perse, paruint iusques au lieu où se tenoit Merahb beau pere de Zal, lequel prepara aussi tost vn present de ce qu'il auoit de plus precieux, & l'enuoya à Afraciab, luy faisant dire qu'il décendoit de la famille de Zoahk, duquel il estoit parent : si que pour ne pouuoir faire autrement, il auoit esté contraint de rendre obeyssance au Roy de Perse: mais puis qu'il auoit maintenant l'honneur de luy appartenir, il luy rendoit bien plus volontiers toute sorte de seruice & d'obeyssance, & luy payeroit autant, ou plus qu'il faisoit aux autres. D'autre costé il aduisa secrettement & en diligence son gendre Zal de ce qui se passoit: ce qu'entendant, il fit vne leuée, & au plustost qui luy fut

possible sans qu'on s'en doutat n'y estre apperceu, il se saisit de Sagistan. Ce qu'Afraciab ressentit grandement, de sorte que plein de colere & d'ennuy, il enuoya trancher la teste à Naudar, mourant ainsi, apres auoir regne 7. ans.

AFRACIAB X. *Roy de Perse.*

Afraciab s'estant ainsi emparé de la Perse, le manda à son pere Pachangh, Roy de Turquestan, & auec quel succez ses affaires auoient heureusemẽt reüssi, depuis il se conduisit si tyranniquement enuers son peuple, que tous les Perses conspirerent contre luy, demandant Agarires, auquel ils escriuirent par le moyen d'vn Perse nommé Kaharan, le priant de les assister. Cettui-cy leur respondit qu'ils appellassent à leur secours Zal, & qu'ils commençassent la guerre de leur costé, ce qu'ils firent dés le Printemps prochain, & Zal qui estoit lors à Sagistan, donna ordre à tout ce qui estoit necessaire à la guerre, enuoyant Ghechuad Capitaine de grande reputation, vers Tabrastam, pour faire des menées en ces contrées-là. Ces choses ne se purent negocier si discrettement, qu'elles ne vinssent à la connoissance d'Afraciab, lequel assuré de tout ce qui se passoit, & de leurs intelligences, mesmes que sõ frere Agarires tenoit le party des Perses, l'enuoya tuer : & Zal pour vengeance de cette mort qu'il ressentit auec beaucoup d'impatience, incita tout ouuertement les Perses à la guerre contre les Turcs, lesquels s'estans assemblez de toutes parts, ils allerent presenter la bataille à leurs ennemis, laquelle dura tout vn iour auec grand meurtre tant d'vne part que d'autre, la nuict les separant sans qu'on pût remarquer qui auoit l'aduãtage. Et de là s'estans retirez chacun chez soy, ils continuerent à s'escarmoucher six mois entiers, où il perdit beaucoup de peuple en toutes ces rencontres. Et là dessus suruint vne grande cherté & famine, suiuie d'vne maladie contagieuse : si que la maladie ayant gaigné tous les deux camps, chacun fut obligé de rechercher la paix, laquelle ne fut point desagreable à Afraciab qui fut content de se retirer à Turon, laissant la Perse apres l'auoir tenuë l'espace de douze ans.

BAZAB. XI. *Roy de Perse.*

Afraciab ayãt ainsi quitté le Royaume, les Perses en donnerent le gouuernement à Bazab qui estoit de la maison Royale, laquelle recût : mais cõme il auoit desia 80. ans, il prit pour compagnon vn sien cousin nõmé Garchasef. Et d'ailleurs cõsiderant Bazab la misere & le tourment auquel auoient vescu les Perses durant les guerres passées, il procura à son possible de conseruer la paix, cõme il fit tant qu'il vescut, qui fut bien peu, quittant liberalement à son peuple les droits Royaux, pour se pouuoir r'auoir de leurs pertes passées, & pour la commodité de la Perse il attira deux riuieres, encore que leur lict en fut fort esloigné; l'vne desquelles il appella Habin, & l'autre Razhabin. Iamais il n'ût de thresor, ny n'en voulut auoir, que s'il receuoit quelque somme, il la distribuoit à ses Capitaines & soldats. Mais d'ailleurs il estoit fort gourmand, & adonné à boire & à mãger, & inuenta plusieurs sortes de sausses & potage. C'est ce que Mirkond dit de plus remarquable.

KAYKOBAD. XII. *Roy de Perse.*

Par la mort de Bazab Kaykobad neveu de Nardard paruint au Royaume, & fit son Capitaine General Rostam, fils de Zal, & estant accompagné de Gechuad, Kaharen, & autres Capitaines en grãd nõbre, se mirent en embuscade au deuãt d'Afraciab qui leur venoit à l'encõtre auec vne grosse armee, de sorte qu'il fut deffait, la victoire demeurant aux autres : Rostam feint tant d'armées, qu'il

contraignit Afraciab à demander tresue pour deux iours, pour la grande crainte en laquelle il estoit pour lors, lesquels luy furent accordez, à condition de traitter de paix, laquelle ses sujets luy approuuerent, & enuoyerent vers Kaykobab pour l'accepter, mais les Perses n'y ayans point voulu entendre, ils vindrent à vne seconde bataille, en laquelle Afraciab fut vaincu, où ils combattirent plus opiniastrement qu'auparauant. Et comme l'on estoit en la plus grande, ardeur du combat, Rostam demanda qu'on luy montrât Afraciab, lequel voyant il se mit à courre à toute bride contre luy, & comme cettui-cy estoit d'vne grande force & dexterité, il le jetta par terre, luy lia les pieds auec vne corde, d'autant que c'estoit la coustume en Perse, & laquelle est encores auiourd'huy en vsage, de porter vn cordeau auec soy pour tirer de l'eau aux cisternes, qui sont fort communes en ce pays-là, le mena à course de cheual, & le laissa entre les morts. Or comme Afraciab estoit fort aduisé, il fit en sorte qu'il se destacha, & y mit vn autre mort en sa place, puis sans qu'il fut apperçû il fit en sorte qu'il sortit de là, & eschappa pour cette fois. Rostam tout joyeux, vint porter ces bonnes nouuelles au Roy, pensant qu'il n'y eut qu'à enleuer Afraciab, ce qu'il offrit de faire : mais voyant la tromperie, tout confus & plein de honte, luy damanda pardon, iurant qu'il ne le tromperoit pas vne autrefois. Quant à Afraciab, il s'en alla au Turquestan, d'où il enuoya vn Ambassadeur à Kaycobab luy demander la paix, laquelle luy fut accordée. Cela fait, Kaycobab ayant departy ses thresors à ses gens de guerre, se retira en ses terres, ausquelles il administra iustice, faisant office de bon Prince tout le temps qu'il vescut. Il perdit la veuë long temps apres, & son indisposition augmentant de iour à autre, il mourut en Isfaon chef de Kayrac, où il tenoit sa Cour, laissant en son lieu son fils Kaykaux, apres auoir regné cent ans.

KAYKAVS, *ou* SALOMON. IX. *Roy de Perse.*

Loccasion des querelles precedentes auoit donné l'asseurance à vn Capitaine Persien de faire des menees en la ville & Prouince de Masandaron, & l'aduenement de ce nouueau Roy à la Couronne. Ce qui fut cause que Kaykaus leua vne puissante armée contre luy, & l'enuironna de toutes parts. La ville estoit forte & bien pourvûë de gens, & de bastions pour se bien deffendre. Cela fit rechercher quelque stratageme à Kaykaus, puis que sa force n'estoit pas suffisante pour en auoir la raison. Il feignit donc dauoir faute de prouision, & trouua moyen d'auoir quelques intelligences auec les assiegez, lesquels gagnez par le prix excessif qu'on leur donnoit de leur denrées, les vendoient sans consideration, & comme il s'en fussent desia desgarnis d'vne grande quantité, ils esprouuerent bien tôt que par faute d'iceux ils viendroient en la puissance de Kaykaus : ce que luy mesme tenoit autrement du tout impossible. Cette ville de Masandaron est des plus fameuses de ces quartiers-là, au dela des terres Gueylon, se joignant du costé du Nord à la mer Caspie. Les naturels habitans de cette nation sont forts & belliqueux, & sont nombrez entre les sujets des Roys de Perse.

Masandaron ainsi conquis, Kaykaus visitant ses terres entra en celles de l'Arabie, entre laquelle & la Perse, il y a vn destroit de mer, nômé le Sein, Persique, au deuant duquel le Roy Arabe nommé Zaulzogar, vint auec toute son armée pour le combattre, où l'Arabe fut vaincu, & s'enfuit (laissant son pays) en vne forteresse, en laquelle il se fioit beaucoup, & où il tenoit pour lors toute sa famille, & vne fille qu'il auoit d'vne rare & excellente beauté. Quelques

pourparlers se traicterent, qui se terminent en vne paix, moyennant que Zaulzogar donneroit sa fille Sodaba pour femme à Kaykaus, vn sien frere l'a luy amena auec mille belles esclaues, & ainsi celebrerent les nopces auec l'vniuersel contentement de tous.

Cependant que ces choses se passoient ainsi en Arabie, Afraciab entra sur les terres des Perses auec son armée, où il fit de grands degasts; il fut toutesfois respoussé & battu, si qu'il fut contraint de se retirer. Quant à Kaykaus ayant ordonné les choses necessaires au Royaume d'Amon, & en la meilleure partie des terres qu'il possedoit en cette contrée, il s'en retourna en Perse auec sa femme Sodaba, où arriué qu'il fut, il donna à Rostam ses gouuernemens de Sagistam & Kabuluam, auec plusieurs autres honneurs, prééminences & liberalitez. Ce Prince auparauant que d'aller en Arabie auoit vn fils qu'on appelloit Syauex, auquel Rostam auoit voüé beaucoup de seruice & d'affection: cettuy-cy estoit vertueux, aimé de tous pour sa douceur & courtoisie: ce qui ne plût guerre à Sodaba, proposant dés l'heure de le mettre mal auec le Roy, feignant donc de l'aimer, luy fit entendre son desir, ce que le ieune Prince ayant en horreur s'en deffendit autât qu'il luy fut possible: mais la malicieuse Sodaba desirât d'executer son dessein, vn iour que le Roy estoit fort mal accompagné, elle entra tout courant dans la salle où il estoit, les cheueux esparpillez plorant & se donnant de grands coups à la poictrine, se plaignant que Syauex l'auoit voulu forcer: aussi tôt on se saisit de Syauex, & le mit on en vne fort estroite & obscure prison: mais la cause ayant esté examinée à la rigueur, il fut declaré innocent: le Roy la manda venir incontinent apres pour la faire brusler: mais ses prieres & l'affection qu'il luy portoit, l'en empescherent,

Il a esté dit cy deuant qu'Afraciab en s'en retournant le long du riuage de Iehun alla côtre la Cité de Balk capitale de Vzbec, Kaykaus enuoya lors contre icelle son fils Syauex auec douze mille cheuaux & autant d'infanterie, luy ordonnant de passer par Sagistan, & se joindre à Rostam auec les plus grandes forces que l'autre pourroit amener quant & soy.

Syauex donc partit de Isfaon, où estoit la Cour de son pere, & s'en alla à Sagistan, où Rostan luy ayant fait vne reception digne de sa grandeur, il commencerent à traicter quel chemin ils prendroient pour marcher contre l'ennemy. S'estans donc mis en chemin ils arriuerent à deux lieuës de l'ennemy, & comme ils alloient reconnoistre par quel endroit on l'attaqueroit, on assura qu'Afraciab trois nuicts apres donna sa bataille, en laquelle il fut mis en route & mal mené: dequoy il eut vne si grande crainte, qu'il se resolut d'entendre à bon escien à la paix, & de se deliurer de ce soin continuel, employant à cette negociation vn sien Cousin nommé Garceues, qui sceût si bien manier cette affaire, que Syauex, Rostan, & ceux du Conseil la luy accorderent, en donnant aduis au Roy Kaykaus, lequel trouua fort mauuais, depeschant sur l'heure son oncle Thus fils de Naudar, auec des lettres fort aigres à Syauex, luy commandant qu'il suiuit Afraciab en quelque lieu qu'il fut, & qu'il luy liurât la bataille là où il le troueroit, & à faute de le trouuer, qu'il fit vn rauage en la terre de Thus, & pour le regard de Rostan, à cause de son vieil aage, il luy permit de se retirer.

Syauex pour accomplir le commandement de son pere, & l'accord fait auec Afraciab, fit marcher son armée à Thus, & luy s'en alla trouuer Afraciab. Cettui-cy auoit en son camp vn Capitaine appellé Prioad Vaysa, auec lequel Sya-

uex auoit quelque cõnoissance & amitié, & le voyant venir, l'alla dire auec vn grand contentement à Afraciab, lequel sçachant sa venuë, alla fort loin au deuant de luy, & le mena en sa tente, luy donnant vn siege esgal au sien; & pour monstrer combien il l'estimoit, il le maria auec vne sienne fille nommée Franguys. Ce mariage ne pleut point à Garceues frere d'Afraciab, ny aux grands de la Cour, qui tenoient cela pour vne honte qu'on leur faisoit; de maniere qu'ils conspirerent de tuer Syauex, lequel l'ayãt sceu, le cõmuniqua à sa femme Frãguys qui estoit grosse, la priant qu'au cas que telle chose luy aduint, & qu'elle accouchât d'vn fils, qu'elle le mit entre les mains de quelque personne de la Perse. Peu de iours se passerent sans que les coniurez ne missent à execution leur dessein & le massacrerent, voulans faire le mesme à sa femme Franguys, afin de faire perir la creature qu'elle disoit auoir dans le ventre. Mais Pirond Vaysa la deffendit. Cette-cy ayant enfanté en son temps vn fils, on l'appella Caycozrrao, lequel le mesme Pirond Vaysa fit cacher au Camp iusqu'à ce que Guyu fils de Gudarz l'enleua par apres en Perse, laquelle eut beaucoup de ressentiment de la mort de Syauex, & principalement le pere, lequel voulant se venger de la mort de son fils, donna vne puissante armée à Rostay, auec commandement exprés de liurer la bataille à Afraciab, ce qu'il fit, le deffit & vainquit, faisant mourir Garceues son frere: si que Rostan s'en alloit victorieux, quãd il eut aduis que Chaydah fils d'Afraciab venoit au deuãt de luy auec vne autre armée. Rostan alors (en la compagnie duquel estoit Fraybor fils du Roy Caycus & frere du mort Syauex) recommença le combat auec le plus d'animosité qu'auparauãt, & reconnoissant Chaydah courut contre luy la lãce en l'arrest, & le reuersa mort par terre, ce qui fut cause de mettre le reste des Turcs en fuitte. Rostan poursuiuant sa victoire entra dedans Turon, le lieu où estoit la Cour d'Afraciab & le chef du Turquestan, que les Perses pillerent & mirent à sac, ostant tous les thresors & richesses des habitans d'icelle. Franguis femme de Syauex estoit pour lors en cette ville, laquelle Rostan enuoya prier de luy montrer son fils: dequoy elle s'excusa, disant qu'elle ne sçauoit où il estoit: si bien que Rostan s'en retourna en la Perse, auquel le Roy fit plusieurs honneurs & presens, & le renuoya ainsi en son gouuernement.

Le Roy Caycaus desiroit infiniment d'auoir son petit fils Caycozrrao fils de Syauex & de Franguis qui estoiẽt lors à Turon, cela fut cause qu'il enuoya au Turquestan Guyu fils de Gudarz noble Persien & de grande suffisance, pour negocier cette affaire, laquelle il fit si dextrément reüssir, qu'il entra à Turon, vid Franguis & le petit Caycozrrao, ausquels il persuada d'abandonner ce pays-là, & s'en venir en Perse, ce qu'ils firent accompagnez seulement du mesme Guyu & de Pirond Vaysa, leur aydant le long du chemin iusques à ce qu'ils fussent arriuez à la Cour du Roy de Perse, où ils furent receus comme il leur appartenoit. Au bout de quelque temps le Roy Caycaus voyant reluire plusieurs vertus & perfections en son petit fils Caycozrrao, le fit Capitaine general de ses armées, faisant aussi plusieurs recompenses à Guyu pour ses seruices. Cecy fut cause d'vn grand remuëment à la Cour Royale entre Tus oncle de Caycaus à cause de Fraybor autre fils de Caycaus, & Caycozrrao: car cettuy-cy supportoit impatiemment que les descendants d'vn sang si cruel & si ennemy de la Perse fut preferé aux naturels du pays, si bien que la Cour fut diuisée en deux partialitez, l'vne de Fraybor, l'autre de Caycozrrao, auquel Guyu s'estoit joint pour le secourir. Tous ces

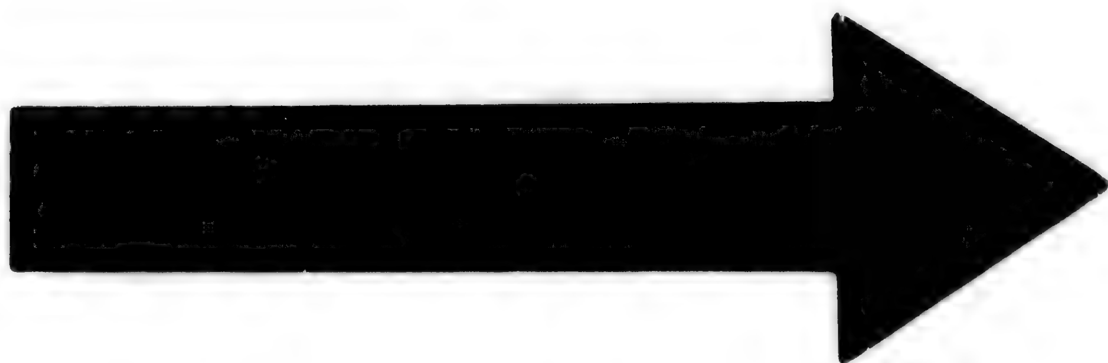
diuorces estoient fort contraires à l'intention du Roy, lequel pour y remedier fit ce qui ensuit.

A l'heure gouuernoit la ville d'Ardauel vn Bahaman, lequel couroit & infe-ctoit toute la terre de Perse. Caycaus fit donc deux Camps égaux en nombre d'hommes, & en forces, en donnant vn à chacun des pretendans, leur disant que celuy qui auroit le premier le dessus de l'ennemy, ce seroit aussi celuy qui de-uanceroit son compagnon en grandeur & en dignité : dequoy ils furent tous deux contens. Frayborz partit le premier, & ne fit aucune chose digne de me-moire: mais Caycozrrao combatit contre Bahaman, le vainquit, & s'assuietit la Cité d'Ardauel, & retourné à la Cour fut declaré heritier du Royaume, & Guyu son Capitaine general. Et quant à Caycaus il se retira en solitude, apres auoir regné, comme on dit, cent cinquante ans.

Cette ville d'Ardauel ou Ardueil est vne Cité en la Perse en la Prouince de Ardebajon distante de peu de iournées de Tabris ou Tauris, non moins grande que renommée, à cause qu'elle a esté la partie de Chaque Aydar, pere de Ghe-que ou Cha Ismaël Sophi, les descendans duquel regnent encor auiourd'huy.

CAYCOZRRAO, IV. *Roy de Perse.*

Caycozrrao ainsi paruenu à la Royauté, autant par sa valeur & bon-heur, que par la particuliere bien veillance de son ayeul dés son aduenement à la Couronne, pour donner vne preuue à son peuple qu'il n'auoit point fait mauuais iugement de luy : il reforma la Iustice qui s'estoit toute deprauée & corrompuë pendant les guerres passées, taschant de remedier aux pertes & ruines d'vn chacun par sa liberalité & mansuetude, puis il assembla les Estats ausquels il proposa la guerre qu'il pretendoit de faire aux Turcs, en satis-faction de la mort qu'ils auoient donnée à son pere : ce que tous approuue-rent, & s'offrirent de le suiure, de sorte qu'il enuoya Frayborz frere de sō pe-re, & Thus sō grand oncle & fils de Naudar, auec trente mille cheuaux pour courir les terres du Turquestan. Caycozrrrao auoit vn fils nommé Syauex, lequel prenant de fort mauuaise part que son pere fit la guerre à son ayeul, comme s'il eut receu quelque grande injure se retira à Turon. Pirond Vaysa, lequel comme il a esté dit cy-dessus estoit venu en la Perse auec Guyu, quand il y mena Caycozrrao auec sa mere Franguis, & s'y estoit marié, ayant eu vn fils qu'on appelloit Ferud, lequel comme il fut venu en âge s'en alla à Turque-stan. Le Roy aimoit ce ieune homme comme son fils : si bien que lors qu'il enuoya Frayborz au Turquestan, ayant entendu que Ferud auoit la garde d'v-ne forteresse, il cōmanda expressément à ses Capitaines qu'ils se destournassent d'icelle: mais eux estans obligez par le chemin qui les conduisoit d'y passer, ils prirent leur chemin à l'entour d'icelle : ce qu'ayant entendu Ferud, il fit vne sortie sur iceux, & les combattit, mais il y demeura sur la place: ce qu'ayāt en-tendu le Roy de Perse il en eut vn extréme desplaisir, & comme on luy dit que Thus en auoit esté la cause, il le fit venir en sa Cour, & mettre en prison. Fray-borz & Gudarz continuerent la guerre contre les Turcs, où ils eurent mauuais succez, d'autant que Pirond Vaysa les vainquit auec vn grād massacre des Per-ses, & entr'autres 7. Caualiers tous de la famille de Gudarz, lequel auec Fray-borz se retirerent en la Perse : le Roy toutesfois ne se rebuta point de cette desconuenuë : ains dépesche vne autrefois Gudarz auec vne autre armée, & auec luy Thus qui estoit retourné en grace, ils partirent dōc pour aller à Turō



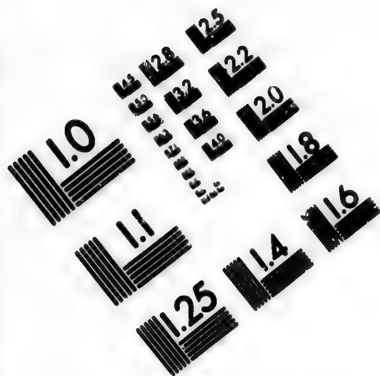
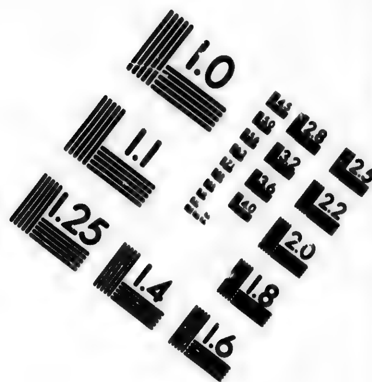
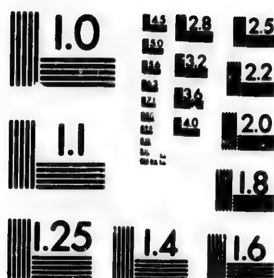
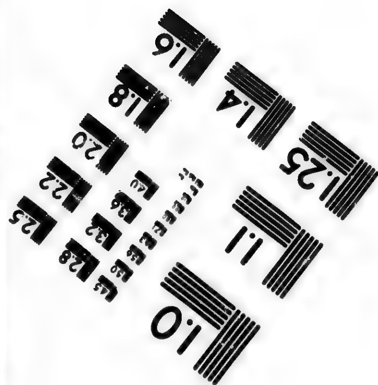



IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)




ils n'estoient pas encores sortis de la Perse, qu'ils trouuerent leurs ennemis qui destruisoient tout deuant eux, lesquels ils combattirent: mais les autres leur resisterent auec vne telle impetuosité, que les Perses furẽt contraints de se retirer dans la terre de Damaon, où ils les enuironnerent de toutes parts, leur ostans tous les passages.

A la renommée du siege, vindrent deux Roys voisins du Turc, l'vn nommé Hakon, l'autre Changal, auec chacun vne armée pour le secours des Turcs, ce qui mit les Perses en extréme destresse, se tenant pour abandonnez de tout secours: mais Kaikozrrao estant aduerty de la misere où ils estoient reduits, manda incontinent à Rostan qu'il eut à partir en plus grande diligence qui luy seroit possible: aussi chemina-il sans se donner aucun relasche iusques à ce qu'il eut attaint ses ennemis. Les Perses estans aduertis de sa venuë en receurent vne telle joye, que tous en baiserent la terre en action de grace, & se joignans à luy, allerent combattre leurs ennemis auec tant de courage & de valeur, que la meilleure partie d'iceux demeura sur la place, & entre autres Hakon l'vn des Roys de leurs alliez. Kaykozrrao ne se contenta pas encore de cette deffaitte, mais enuoya quatre autres armées en differents endroits pour ruyner le Turquestan, la principale que conduisoit Gudarz allant contre Balk, lequel eut à combatre Pirond Vayssa celuy qui auoit la meilleure armée des quatre que Afraciab auoit enuoyé contre les Perses, lesquels emporterent l'honneur de la victoire par la mort de Pirond Vayssa, la teste duquel fut enuoyée à Kaykozrrao, laquelle il vit auec vn grand desplaisir pour la nourriture qu'il auoit receuë de luy. On dit qu'en cette guerre demeurerẽt que morts que captifs plus de cent mille Turcs, & vnze de leurs principaux Capitaines. Kaykozrrao fit de grãdes recompenses à tous ceux qui auoient bien seruy en ces iournées, donnant à Frayborz la terre de Kyché ou Kaché, & Macron, Royaumes qui sont vers Goadel, à l'entrée du Sein Persique.

Afraciab ayant refait son armée entra derechef auec vn sien fils en la terre de Kaorrazin sur les confins de la terre de Turon, où estoit lors l'armée des Perses, lesquels vainquirent les Turcs, firent mourir le fils d'Afraciab, & le contraignirent de se retirer en vne forteresse auec sa famille, où ne se tenant par fort assuré, & voulant se retirer ailleurs il tomba entre les mains de Kaykozrrao auec sa femme & ses filles, qui furent prises quelque temps auparauant, & traitées auec beaucoup d'honneur & de respect. Quelque mois apres Afraciab fut pris luy mesme & tué: donnant ainsi par sa mort la fin à cette longue & fascheuse guerre, laquelle estãt terminée de la sorte, Kaykozrrao à l'imitatiõ des Roys ses deuanciers, se voulut retirer de la Cour & des affaires: & n'ayant aucuns fils, il mit en sa place Lorasph néveu d'vn frere de Kaykaus, y contredisans quelques vns des plus grands, puis mourut peu de temps apres, ayant premierement rendu toutes les terres & les facultez que ses predecesseurs auoient ostées à leurs sujets, & payé toutes leurs dettes, il fauorisa les pauures, rendit la Iustice esgale à vn chacun, & contenta les gens de guerre qu'il auoit employées. Iamais n'entreprit affaire d'importance sans bon & meur conseil.

Du temps de Kaykozrrao, il y auoit en la Perse deux celebres Philosophes, l'vn nommé Hhorez, l'autre Dekmon: de ce dernier il se trouue quelques œuures entre les Perses, qui tesmoignent qu'il estoit d'vn grand esprit, entre les autres vn liure de comparaisons & exemples fort semblables à celle d'Esope:

aussi y a-il grande apparence que c'est de luy qu'il veulent parler, d'autāt que racontant sa vie, ils disent qu'estant grand Philosophe, il auoit esté esclaue fort fidelle, gracieux, & qu'il mourut condamné, vne chose seulement met en doute qu'il asseure qu'il estoit Iuif, ils ont vn Prouerbe entr'eux qui dit, il n'est point de besoin d'enseigner Lokman, pour monstrer le profond sçauoir de ce personnage.

Lorasph. XV. *Roy de Perse.*

Kaykozrrao n'ayant laissé aucun enfant masle, la Couronne vint entre les mains de Lorasph, selon l'eslection qu'il en auoit faite auparauant ... de mourir, proche à succeder à Kaykozrrao : mais d'autant qu'il estoit reconnû pour vn homme seuere & cruel, son establissement fut empesché par les plus grands du Royaume, & particulierement de Zalk pere de Rostan : toutesfois il l'emporta contre tous, & fut declaré Roy, apres cela il sortit de Isfaon, & visita ses terres iusques à Balk, enuoyant de là Gudars auec vne armée contre la Mesopotamie, Syrie, & Palestine, lequel en peu de temps mit sous sa puissance toutes les terres de Babylone, & de Dimes Kycan, qui sont celles de Damas, puis marcha contre Beyt Almokadas, c'est à dire Ierusalem : car en langue Arabesque Beyt signifie maison, & Almokadas, c'est à dire des saints, le Roy d'icelle se rendit à condition de payer tribut, pour seureté duquel accord il donna plusieurs personnes notables en ostage, lesquelles Gudars fit massacrer à peu de iours de là ; ayant esté asseuré que les Iuifs se vouloient rebeller contre son Roy, & s'estoient assemblez en intention de luy faire la guerre, ce qui fut cause que Gudars ayant rassemblé ses forces, retourna contre Ierusalem, laquelle il battit & força : à la prise de laquelle, les Perses vserent de terribles cruautez enuers les Iuifs, en emmenant vn grād nombre de captifs en Perses ou Gudars se retira auec plusieurs autres victoires. Le Roy Iorasph auoit deux fils, l'aisné s'appelloit Gustasph, le plus ieune s'appelloit Zaria, Gustasph estoit fort superbe & altier : mais d'ailleurs fort belliqueux, lequel ayant disposé quelque siens amis à des nouueautez qu'il desiroit, il fit en sorte qu'ils se rebellerent auec luy contre son pere, pour le chasser du Royaume, bonne partie d'iceux le suiuit du commencement : mais le pere ayant amassé le plus de gens qui luy fut possible : le poursuiuant sās perdre temps ny occasion, le fit sortir du Royaume, ne sentans pas ses forces bastantes pour resister à celles de son pere, ny pour se conseruer dans le pays, si bien qu'il se sauua seul & en mauuais équipage passa au Torquestan, où estant arriué par certaine aduanture, il se maria sans estre connu à la fille du Roy de ce qui aduint en cette maniere.

C'estoit vne coustume ancienne au Turquestan, que lors que le Roy vouloit marier quelque sienne fille, de s'assembler en vn camp où tout le peuple s'assembloit, qui estoit en cette saison là en la Cour, chacun le mieux en point qu'il luy estoit possible, lesquels s'estās tous mis en ordre, celle qui deuoit estre mariée estoit prise du Roy sō pere par vne main, & en l'autre tenoit vne pomme d'or, de la figure & grandeur d'vn orange, toute enrichie de tres fines pierreries, puis estoit mise en lieu où elle pouuoit voir particulierement cette assemblée, regardoit & consideroit l'vn apres l'autre fort long-temps, finalement en ayant remarqué quelqu'vn qui luy plaisoit, elle luy alloit dōner cette pomme, & cettuy-là estoit tenu inuiolablement pour sō mary. Or il arriua au temps que Gustasph entra en la Cour, le Roy vouloit marier vne de ses filles, laquelle par curiosité, ce nouueau venu voulut aller voir : mais sō aduanture voulut qu'il plût à cette Princesse, si qu'elle luy donna la pomme, de-

quoy le Roy son pere fut fort mary pour ne connoistre Gustasph,&les grands qui se trouuerent là firent plusieurs plaintes, comme si tout ordre eut esté renuersé,de sorte que pour éviter qu'à l'aduenir, il n'arriuât semblable chose, on fit la loy par laquelle il ne seroit plus permis d'oresnauant aux filles du Roy d'estre mariées à d'autre qu'à ceux de leur qualité & merite. Ce Roy auoit encore deux autres filles d'vne rare beauté, qui luy furent demãdées par deux fils d'vn Roy sien voisin ausquels il les promit à condition qu'ils reduiroient sous sa puissance deux des plus grãds Seigneurs de ses pays,& qui auoient esté cause de beaucoup de mal en sõ Royaume, le party & l'entreprise leur semblerent fort difficile : mais ayant eu connoissance de la valeur de Gustasph, ils trouuerent moyen de luy faire entreprendre cette charge à la persuasion de ses amis: feignant donc qu'il s'en alloit à la chasse auec vne suitte cõsaire à sõ dessein, il donna vn si bon ordre,& se conduit si dextrement en cette entreprise, qu'il les prit & les dõpta, les mettans en la puissance des deux freres qui estoient auec luy, lesquels les allerent presẽter au Roy, lequel fit grand cas de ce fait d'armes là,& leur donna ses deux filles,peu de iours apres le Roy ayant dressé des joustes, Gustasph s'y comportant auec tant d'adresse & de galanterie que Roy le loüa fort,à quoy il respõdit qu'il ne falloit pas s'estonner s'il auoit vne telle dexterité à se battre à cheual, auec vn baston de Canne, luy qui auoit nettoyé le Royaume des perturbateurs d'iceluy,ce que le Roy ayant entendu & informé comme le tout s'estoit passé, en demeura d'auantage satisfait.

Gustasph cependãt sçachant cõbien sõ pere luy vouloit de mal pour s'estre retiré chez ses ennemis,& qu'il cerchoit moyen de s'en vẽger, pensãt au grand different qu'il auoit eu auec son pere, & combien il auoit dû ressentir son absẽce ne sçachãt point encor en quel lieu il s'estoit perdu, il resolut de luy faire la guerre,& auec ce desir,il persuada à sõ beau pere de luy refuser le tribut qu'il luy payoit pour sõ pays,ce que le Turc fit cõtre sa volonte, luy enuoyãt vn Ambassadeur de sa part luy donner la guerre. Cette nouueauté estonna fort le Roy Lorasph, & s'enquerant de la cause principale qui mouuoit le Roy des Turcs à se reuolter trouuant les raisons de l'Ambassadeur trop foibles pour vne affaire si importante,il descouurit en fin que c'estoit vn estranger hõme de valeur qui par vne inopinée aduãture auoit espousé la fille de ce Roy qui estoit cause de tout ce mal. Cela fut cause qu'il s'informa plus particulieremẽt qui estoit cét estranger, & trouua en fin que c'estoit son fils Gustasph, dequoy estãt bien assuré,il dépescha vn Ambassadeur vers son ieune fils nõmé Zarir frere de Gustasph,afin qu'eux d'eux ensemble l'allassent trouuer,& l'incitassent à venir prendre la possession du Royaume, Gustasph ayant eu aduis de cette dépesche,partit de la Cour,au deuant d'eux auparauant que sõ beau pere en eut la connoissance,& parla à sõ frere Zarir receuant la Tiare que son pere luy enuoyoit,il l'a mit en sa teste,&fut aussi-tôt proclamé Roy de Perse de toute cette assemblée,ce qu'estãt fait,il fit appeller son beau pere,lequel estãt arriué & le voyant en cet estat fut troublé &confus,pensãt que ce fut quelque menée & trahison pour le deposseder de son Royaume : mais ayant sçû comme tout s'estoit passé,il l'ẽbrassa plusieurs fois auec grãd joye, Gustasph ayãt incontinent apres congé de son beau pere, il s'en alla en Perse emmenant quant & soy sa femme Katabun(car ainsi s'appelloit la fille du Roy qui luy auoit jetté la pomme) & grande compagnie de gens & de chameaux chargez de grandes richesses. Lorasph son pere le receut auec des monstrations de grand amour qui crût encor dauantage pour ses seruices qu'il luy rendit par apres, en fin

pere ayant passé quelques ans auec ses fils, lassé du maniement des affaires, se retira de la Cour pour passer ses iours en vne vie solitaire, où il mourut quelque temps apres, donnant à son fils de tresbons & necessaires conseils, pour le gouuernement de son Estat, on l'auoit susnommé Lorasph, Balkah, d'autant que la meilleure partie du temps, il residoit à Balk.

GVSTAPH. XVI. *Roy de Perse.*

Quand Lorasph se retira de la Cour, il laissa son fils Gustasph ou Gustasef, commandant au Royaume: cettui-cy fut vn Prince fort vaillant à la guerre, & prudent à la paix, fort adonné à l'idolatrie & veneration du feu, à laquelle superstition il fut tellement zelé qu'il fit la guerre à ceux qui ne vouloiẽt pas suiure son opinion, cõme il fit à Ariaseph ou Ariaseph Roy de Turon, pour l'auoir repris en vne de ses lettres sur ce qu'il luy mandoit, qu'il suiuit la secte de Zarducht, qui estoit celle du feu, c'estoit la Prouince d'Aderbaion ou Azarbaion, c'est à dire Prouince du feu, que cette superstition auoit pris son cours & celuy qui fut le premier inuenteur de cette secte l'appelloit Zarducht, c'est à dire amy du feu. Gustasph donc en colere du peu de respect qu'Ariasph auoit rendu à le reprendre en ses lettres, se mit en campagne, accompagné de son frere Zarir, & de Spandiar son fils, auec le plus grand nombre de gens de guerre qu'il pût, prenant la volte de Turon donna la bataille contre Ariasph, le vainquit, mettãt à mort ses fils & ses freres, & sans perdre temps s'en alla contre Turon, laquelle il prit & saccagea, & de là s'en retourna en Perse, où arriué, il fit mettre en prison son fils Sphãdiar, en vne forteresse nommée Guerdkuh en la contrée du Rudbar, pour quelque soupçon qu'il auoit de luy. Durant que cecy se passoit en Perse, Ariasph ayant assemblé vne nouuelle armée entra dans le pays, print Balk qu'il saccagea, emmenant captiues quelques filles de Gustasph, & ne se contenta pas de cela, il entra plus auant dans la Prouince, auec vne telle promptitude, que Gustasph n'ayant pas assez d'asseurance pour l'attendre seul, ayant appellé son conseil, delibera de deliurer son fils Sphandiar, & luy donner la charge de cette guerre, laquelle cettui-cy ne voulut point receuoir ny sortir de prison, enfin toutesfois aux prieres de son frere Iamasph, & auec la parole que son pere luy donna, de luy laisser la charge du Royaume s'il reuenoit victorieux, il se mit en chemin auec vn bon nõbre de gens de guerre, il marcha contre Ariasph luy donna la bataille & emporta la victoire, & s'en retourna auec icelle en Perse, son pere s'en alla tôt au deuant, luy demonstrant toute la bienueillance qu'il se pouuoit, il luy dit toutesfois que cette victoire deuoit estre estimée peu de chose, tant que ses sœurs seroiẽt captiues entre les mains de l'ennemy: dequoy Sphandiar ayant honte, & pour ne faillir à son obligation, il fit vne eslite de toute son armée de 24. mille hommes, 12. mille de pied, & douze mille de cheual, & accompagné de Buchutan son ieune frere, poursuiuit son ennemy: mais ils aduiserent par le chemin de se separer, ce qu'ils firent à vn carrefour, dont les trois chemins alloient tous à Turon, donnant le plus grand chemin à Buchutan son frere, où il y auoit de grãdes prairies, le chemin estant plus aisé à tenir, auec commandement, qu'estant arriué en vn lieu nommé Paruinz, il se mit en embuscade auec ses troupes, & se tint là coy sans bruit, de crainte qu'ils ne fussent entendus de ceux de Turon, & comme il estoit desia nuict, c'estoit la coustume en cette ville, d'allumer alors de grands feux, se fut alors qu'il donnât dedans auec la plus grande impetuosité qu'ils pouuoient.

Quant à Sphandia, prenant auec luy quelque compagnie, allerent par vn autre chemin habillez en marchands, à Aphtcon, c'est à dire sept Roys, ou sept

Seigneurs ayans porté auec soy force joyaux & pierreries de grande valeur: car c'estoit la coustume des Perses, allans à la guerre de porter quant & eux toutes leurs richesses, lequel chemin estoit beaucoup plus court que celuy de Puchutan, si bien que Suphandiar arriua à Turon auec ses compagnons en sept ou 8. iours, se presentant ainsi en accoustrement de marchand deuant Arjasp, auec les joyaux qu'il portoit, se conduisant de sorte en son entreprise qu'il fut logé dans le Palais, mesme du Roy, & comme il eut eu aduis que son frere estoit arriué au rendez vous, il demanda permission de faire le iour suiuant vn banquet au Roy & à ceux de sa Cour, qu'il auoit intentiõ de dresser en la cãpagne voisine de la ville, & sur l'occasion de ce festin, il fit plusieurs feux prés de la muraille d'icelle. Buchutan qui auoit l'œil au guet, les descouurit incontinent, & alors sortant de son embusche vint occuper tous les chemins, & auec vne grande impetuosité entra dans la ville, où il fit vn grand massacre & la saccagea, ne reseruant pour luy de tout le pillage qu'vn throsne d'or, enrichy de fines pierreries d'vne merueilleuse beauté, auec vn Elephant blanc: cela fait, il deliura ses deux sœurs que Sphandiar liura à son frere Buchutan, pour les remener en Perse, & quant à luy, il prit son chemin vers la mer de l'Inde pour forcer quelques nations à suiure sa superstitieuse opinion du feu, de là il s'en retourna en Perse où il fut fort bien receu de son pere, lequel au lieu du Royaume qu'il luy auoit promis, il luy fit faire plusieurs grandes & perilleuses entreprises, desquelles il sortit à son honneur, finalement son pere voulut qu'il allât cercher Rostan qui s'estoit retiré en Siston, sans le venir trouuer au commencement de son regne. Sphandiar y fut: mais contre sa volonté, & seulement pour obeyr à son pere, auquel il dit que ce n'estoit pas accomplir ce qu'il luy auoit promis, & que c'estoit mal reconnu l'obligation qu'il auoit à Rostan: il s'en alla donc à Siston menant auec soy vn sien fils nommé Bahaman, lequel cõme il alloit deuant son pere, il vit de loin descendre d'vne coline Rostan, au deuant duquel il fut, & luy dit qui estoit toute cette troupe qu'il voyoit venir de loin, dequoy Rostã se trouua tout estonné, toutesfois estant allé au deuant baiser la main à Sphandiar, & comme cettui-cy luy eut declaré la cause de sa venuë qui n'estoit autre que pour le faire venir à la Cour de son pere, l'autre luy respondit que son aage le deuoit maintenant dispenser de telles obligations, & qu'en cas de necessité on le trouueroit tousiours à propos. Sphandiar insistoit au contraire, si bien qu'en ces disputes ils en vindrent aux paroles plus aigres, & se defierent mettant soudain la main aux armes: quant à Sphandiar, il estoit tenu pour vn des plus rudes & hardis cheualiers de la Perse, aussi reduisit-il son aduersaire en tels termes, qu'il ne faisoit plus que parer aux coups, toutesfois comme l'extréme necessité fait renaistre souuent nouuelles forces, il fit vn si grãd effort qu'il blessa mortellement Sphandiar, lequel mourut incontinent de cette blessure, recõmandant son fils Bahaman à Rostan, auparauant que de rendre l'esprit, & son corps à son frere Buchutan qui le fit emporter en Perse, où on luy donna sepulture condigne à sa grandeur, son pere Gustasphé en eut vn grand ressentimẽt & douleur, ne tenant plus conte de rien entreprendre, cette mort toutesfois le Roy de Turquestan estant venu courir les terres de Perse, il fut contraint de mettre sus vne nouuelle armée, auec laquelle il battit & vainquit son ennemy, se retirant apres chez soy, où il fit venir son petit fils Bahaman, qui estoit lors à Siston, auquel il resigna son Royaume, & se retira en vn lieu nommé Ghezghzar, pour y passer le reste de ses iours en vie solitaire, ce lieu estoit vne maison

desplaisance, laquelle pour sa belle architecture, ceux du pays disoiét estre vne œuure de Soliman Bendaud, c'est à dire Salomon fils de Dauid, distante de Scisas de trente mil. Gustasph, fonda la Cité de Asuartah, qu'il surnomma Herbōt, & ayant vescu quelques annees, apres il mourut ayant regné six vingt ans.

BAHAMAN DARAZ DAST XVII. *Roy de Perse.*

Apres la retraite de Gustasph Bahaman son petit-fils luy succeda, qui surnommé Daradast, c'est à dire à la longue main : on l'appelle aussi Ardchi, qui est le nom le plus commun qu'on luy donne aux Chroniques de Perse, qui luy fut donné par vne telle occasion, comme sa mere estoit grosse de luy, vn Astrologue vint voir son ayeul Gustasph, & son pere Sphandiar, lequel apres les auoir saluez s'adressant à Sphandiar, & luy presentant vn petit panier luy dit, que c'estoit pour mettre le fils qui naistroit de luy, dans lequel ayant descouuert, il n'y auoit autre chose dedans qu'vn vaisseau plein de laict, & vn peu de farine, leur disant que son pouuoir ne s'estendoit pas à plus grand present, ses Princes demeurerẽt fort satisfaits au discours de ce Sage, & prindrent si grand plaisir à son present, qu'ils donnerent vn nom à leur fils des choses qu'ils auoit offertes : car Ard en langue Persienne, c'est à dire farine & chir, c'est à dire laict, ces deux noms estant joint ensemble font le nom de Ardchir, qui est le mesme que les Grecs & Latins disent Artaxerxes, & luy plusieurs de ses successeurs, ont voulu estre nommez Ardchir.

Ce Prince fut de fort bonne & saine composition, ayant le bras & la main droite remarquablement plus longue que l'autre, il fut doüé de toutes les parties qui se peuuent desirer en vn Prince, & entr'autres si jaloux du bien public, que lors qu'il enuoyoit de ses Officiers pour visiter son Royaume, il mesloit quelques vns parmy eux, ausquels il auoit de la confiance, pour seruir de tesmoin à ce qu'ils leur verroient faire, afin qu'il recompensât & accrût les dignitez de ceux qui auroient bien versé en leurs charges, & au cõtraire chastiât ceux qui s'y seroient conduits mal à propos vn an apres qu'il fut Roy, il tint ses Estats ausquels il declara particulierement ses intentions, les priant de luy dire publiquement & sans crainte, ce qu'il y auoit de defauts en luy, afin de les pouuoir euiter, & que s'il faisoit quelque chose indigne d'vn Roy, qu'ils le deposassent, luy estant bien plus agreable d'obeyr, & qu'en ce faisant il en arriuât du bien au public, que de gouuerner sans ordre au dommage du Royaume, tous loüerent fort son zele, & auec grand cris, prierent les Dieux qu'ils donnassent bonne vie & longue, & apres leur auoir accordé quelque chose necessaire pour leur particulier, il les licentia.

Ardchir fit reedifier plusieurs edifices qui estoient ruinez, & dõna ordre pour l'administration du Royaume, cela estant fait, il pensa comment il prendroit sa raison de la mort de Sphandiar son pere, & cela luy fit assembler vne puissante armee à laquelle il leur fit prendre le chemin de Siston : mais cõme il estoit au milieu du chemin, on le vint aduertir que Rostan estoit mort, & que Framarz son fils venoit en sa place à l'encontre de luy auec bon nombre de gens qui luy presenterent la bataille, laquelle fut fort sanglãte, la victoire toutesfois fut du costé d'Ardchir qui luy cousta la vie de plusieurs des siens : mais Framarz fils de Rostan y fut tue, & Zal son ayeul qui estoit encore pour lors en vie, fut prins prisonnier, apres laquelle bataille Ardchir s'en retourna victorieux en Perse, mettant Siston & Kabul sous son obeyssãce, il fit la guerre par ses Capitaines, à toute la Syrie & Palestine, rangeant plusieurs peuples sous son Empire, &

emmenant plusieurs Iuifs en captiuité en Perse, il auoit vn fils qu'on appelloit Sasan, qui estoit grand Philosophe & Astrologue, lequel pour vacquer plus librement à l'estude quitta la Cour, & toutes les grandeurs où il estoit appellé, mesme ne pretendit point au Royaume apres la mort de son pere, laquelle aduint auec vn regret & vne douleur generalle de tous les sujets, laissant sa femme Homay grosse d'vn fils qu'elle enfanta apres sa mort. De son temps florissoit Hippocrates, que les Perses appellent Bokorat, & Democrite desquels ils ont les escrits par deuers eux, auec les œuures de Platon qu'ils appellent Aphlatum, de Socrates qu'ils appellent Sokorat, & d'Aristote, qu'ils nomment Arasto, & Arastatalis, ceux aussi de Galien : ils font aussi grád cas de plusieurs autres Autheurs Grecs, & cela est en vsage entre les Perses d'estimer les gens de lettres, desquels ils recerchent la conuersation, se seruant de leurs authoritez conceptions, & sentences, le Roy Ardchir souloit dire que la maison du Prince, ne deuoit iamais tenir sa porte fermée.

Mais d'autant que Rostan à esté vne personne fort signalée en cette histoire il est bien à propos aussi de sçauoir la cause de sa mort, laquelle arriua en cette maniere, Rostan auoit vn frere nommé Chagad, auquel il auoit donné charge de visiter ses Prouinces, & recueillir ses rentes & tributs qui luy estoient deus cettuy-cy estát allé à Kabel pour cét effect, deuint amoureux de la fille du gouuerneur de ce pays-là, qui estoit fort belle, & la demanda au pere, lequel voyát l'autre en faisoit vne plus gráde poursuite, iusques à ce qu'il vint à luy promettre, à condition qu'il le delivreroit de sa subjection de Rostan son frere, le faisant mourir, cecy estant accordé Chagad s'en retourna à Siston, ou discourant auec son frere, il luy fit plusieurs plaintes du gouuerneur de Kabul, qui l'auoit mesprisé, & fort mal traité : Rostan tout en colere, reprint son frere, de son peu de courage, & fit assembler gens de guerre de toutes parts pour chastier ce gouuerneur. Chagal l'en empescha tant qu'il pût, luy disant que sa presence estoit suffisante pour en tirer sa raison, ce cóseil plût à Rostan, & partit auec son frere, & vn sien autre sujet nommmé Zanada, & quelque peu de ses seruiteurs pour s'en aller à Kabul, dequoy Chagad aduisa secrettement en diligence son beau pere. Celuy de Kabul sortit au deuant comme pour le receuoir, ayát mis plusieurs de ses gens en embusche, ayant abordé Rostan. il luy demanda pardon comme homme qui se repentoit des fautes qu'il auoit commises, & Rostan luy ayant pardóné, celuy de Kabul le pria de se venir reposer en vne sienne maison de plaisir, le guidát de sorte qu'ils arriuerent à des fosses qu'il auoit faites à ce dessein couuertes de ramée, dans l'vne desquelles tomba Rostan auec son cheual fort empestrez, lequel voyant apertement qu'il estoit trópé par la meschanceté de ces conducteurs, & que son mal estoit sans remede ny esperance, apres leur auoir dit mille iniures, il les prie de luy donner vn arc & des flesches, pour se deffendre des bestes farouches, afin qu'ils ne le missent point en pieces de son viuant. Ceux-cy approuuerent son dire : mais aussi tôt que Rostan les eut en main, il encocha deux flesches sur son arc, les tirant auec vne telle force qu'encor que son frere, & son beau pere eussent mis au deuát d'eux le tronc d'vn arbre qui leur estoit voisin, les perça toutesfois d'outre en outre & les tua. Or tirer deux ou trois fléches en vn coup, cela est commun entre les Perses, c'est ce qui rend le coup de Rostan moins estrange, & en cette façon moururent auec luy ceux qui auoiét machiné sa mort: car luy y demeura aussi auec les autres, toutesfois l'histoire se taît cóme cela aduint. Quád à Kabul duquel a esté fait son

sent mention, afin d'en informer particulierement le Lecteur, c'est vn Royaume qui fut autrefois sujet à la Perse, & qui est sur les confins d'Inde, & falloit anciennement pour aller de Kabul à Lahor, qui est auiourd'huy la Cour du grand Roy de Mogol, & le centre de tout ce s'appelle Inde estre trois mois entiers, au lieu qu'on n'y est auiourd'huy que vingt ou vingt-cinq iours, la cause de cela en partie, c'estoit qu'il falloit faire vn grand circuit à cause de la grande quantité de voleurs.

HOMAY *Royne de Perse, & mise au rang des Roys la 38.*

Pour retourner maintenant à l'histoire, apres la mort de Ardchir, le gouuernement du Royaume demeura à Homay, sa femme qui comme a esté dit, estoit grosse, & au bout de cinq mois, elle enfanta vn fils d'vne rare beauté, aussi-tôt on appella selon la coustume des Astrologues pour sçauoir son horoscope, & ce qui deuoit arriuer à cét enfant Royal. Ceux-cy respondirent qu'il deuoit estre cause de grands maux aux Royaumes, si bien que plusieurs furent d'aduis de le faire mourir : la tendre affection de la mere ne pût consentir à la mort de son enfant, ains le fit mettre dãs vn petit berceau, puis enclorre en vn coffre de bois dans lequel elle mit plusieurs pierreries de grane valeur, afin que si quelque pauure homme le trouuoit, cela luy aydât à le nourrir & esleuer, auec tout cela le fit mettre sur le fleuue de Iehun, le courant duquel l'ût bien-tôt enleué fort loin delà, & comme il arriuoit au bord, il se rencontra là vn pauure homme qui lauoit du linge, tant à luy qu'à autruy, les Orientaux appellent ces hommes là Maynatos, cettui-cy voyant voguer sur l'eau ce coffret espouuenté de la nouueauté de la chose, & ouurãt le coffre pour voir ce qui estoit dedans, il y trouua vn petit enfant, de la beauté duquel estant tout esmeu, il le fut encor beaucoup d'auantage, quant il vit les richesses qui estoient dedans, ce qui fit croire au lauandier qu'il venoit de quelque illustre maison, l'enleuant donc de là auec tout ce qu'il auoit quant & soy, il le porta à sa femme, laquelle le nourrit & esleua auec vn fort grand soin & l'appella Darab, formant son nom de la cassette où il auoit esté enclos, & de l'eau sur laquelle il auoit esté exposé: car Dar en langue Persienne signifie quelque table ou bois, & Ab signifie eau, à quelques ans de là Darab estant assez grãd pour apprendre quelque chose, le lauandier qui le vouloit dresser, selon l'estat où il se trouuoit pour lors, luy voulut faire apprendre quelque mestier: mais l'inclination de Darab y estoit toute contraire, l'estat de sa fortune ne luy ayant pû faire perdre le ressentiment de son extraction, il tesmoigna assez à son pere putatif, qu'il occuperoit à ces choses-là auec grand regret, & qu'il estoit plus porté aux armes qu'à toute autre vacatiõ, cela fut cause que le lauãdier connoissant son humeur luy achetades armes? & le mit en equipage le mieux qu'il pût, luy donnant vne petite prouision pour sa vie, & l'enuoya cercher quelque place aux compagnies. Alors la Royne Homay estoit en guerre contre la nation de Rumestan, contre laquelle elle vouloit ennoyer vne puissante armée: ce fut là ou Darab s'enroola & fit son premier apprentissage, les Perses de cette armée eurent iournée auec leurs ennemis, en laquelle Darab fit de si estranges faits d'armes qu'il remplit d'estonnement tous ses compagnons lesquels ne parloient plus que de ses faits. Les affaires de Rumestan estans pacifiées, le Capitaine general vint rendre compte de ce qui s'estoit passé à Homay, & entr'autres d'vn ieune soldat tout nouueau venu aux armées, duquel il ne se pouuoit lasser de loüer, ce qui fut cause que la Royne voulut qu'il fut emmené deuant elle, où estant elle s'enquit de luy cõme il auoit nom, & de qui il estoit fils, il luy respondit que son nõ estoit Darab, & que pour pere,

& mere il ne reconnoissoit qu'vn lauandier & sa femme, raconta la cause de son nom, & comment il auoit esté trouué, ainsi qu'il l'auoit entendu d'eux: par ce discours la Royne vint à connoistre que cettui-cy estoit son fils, & en estant asseurée luy remit entre les mains le Royaume, duquel elle auoit ioüy trente-deux ans, elle fonda la ville de Gerbathon, & fit esleuer par la Perse, jusques à mille Piramides d'vne estrange Architecture, lesquelles Alexandre fit toutes abattre par apres.

DARAB KEBAR. XIX. *Roy de Perse.*

Darab fils de Homay paruenu ainsi à la Couronne de Perse, entra au gouuernement auec le contentement & resioüyssance de tous ceux du Royaume, pour la grande opinion qu'on auoit de luy, laquelle ne fut point vaine: car en bonté & en sagesse il deuança ses ancestres, mesme ceux qui auoient esté tenus pour bons Princes, si qu'il fut aymé non seulement des siens, mais encore des Roys ses voisins, excepté de Phaylacus Roy de Yunon (c'est celuy que nous nommerons Philippe Roy de Macedoine & du peredu grād Alexandre) lequel enorgueilly pour les victoires qu'il auoit obtenuës en la Grece, refusa de payer le tribut, que ses Predecesseurs souloient payer long temps auparauant aux Roys de Perse, ce qui fut cause qu'il prit les armes contre Darab, lequel luy fit la guerre, premierement par ses Capitaines, & depuis en propre personne, en laquelle Phaylacus fut vaincu & contraint de se retirer en vne forteresse, où Darab l'assiegea; La paix toutesfois fut concluë entr'eux, moyennant quarante mille pesans d'or, que Phaylacus & les siens payeroit chacun an à Darab, & à ses successeurs, & afin que ce traicté fut plus inuiolable, Darab demanda à Phaylacus vne sienne fille tenuë pour vne des belles Princesses de son temps, ce qui fut fait: mais elle fut fort peu auec Darab qui la repudia, à cause qu'elle auoit l'haleine mauuaise. Ce fut en ce temps que Karimac femme de Phaylacus deuint grosse (non de son mary, comme disent quelques-vns) & accoucha en son temps d'vn fils nommé Ascandar, ou Alexandre. Darab apres cette guerre s'en retourna en Perse & mourut bien-tôt apres, laissant son Royaume à son fils Darab apres auoir regné quatre ans.

DARAB SECVER OU KVCHEC XX. *Roy de Perse.*

Darab surnommé le petit, second du nom, & fils du premier Darab, apres la mort de son pere paruint au Royaume, il auoit vne mauuaise inclination sans courtoisie, desloyal, d'vn regard farouche: si que pour toutes ses mauuaises conditions, fut autant hay des estrangers & des siens, que son pere en auoit esté aymé, & s'acquit tellement la disgrace de ses sujets, qu'ils conspirerent contre luy, & resolurent de se mette entre les mains d'Ascandar, ou Alexandre fils de Philippes, auquel tous les Wazirs ou Seigneurs escriuirent d'vn commun consentement qu'il vint en diligence en Perse auec le plus grand nombre d'hommes qui luy seroit possible, luy promettant toute assistance, luy donnant conseil pour commencer la guerre auec quelque apparence de refuser le tribut de quarante mil pesans d'or, auquel son pere l'auoit obligé.

Ascandar qui naturellement estoit belliqueux, voyant vne offre si conforme à ce qu'il desiroit le plus; ne perdit pas l'occasion, ains suiuit le conseil qu'on luy donnoit, & refusa le tribut. Darab qui vid que son sujet vouloit secoüer le joug, luy enuoya demander par vn Ambassadeur, auquel Alexandre respondit que ceux qui payoient les tributs estoient morts. Darab luy enuoya apres vne seconde Ambassade, de par laquelle il enuoya vne petite cahuette, ...
ho

houlette, vn sac plein de [illegible]on butin, & vn bufet de deniers. Il y a plusieurs opinions entre les Historiens de Perse, ce que vouloient signifier ces choses mais la plus commune, c'est que par le premier il vouloit dire qu'il estoit encore vn ieune garçon sans iugement ny consideration : par la seconde il signifioit le grand nõbre de peuple qui estoit en ses Royaumes: & par le dernier la grande abondance d'or & d'argent qu'il possedoit, le tout ensemble, voulant dire que c'estoit vne grãde temerité à luy si petit compagnon, de s'adresser à vn si riche & puissant Monarque: (car c'est la coustume entre les Orientaux de se faire entendre plutôt par figures & comparaisons que par long discours.)

Ascandar reçût cette Ambassade comme il estoit desia en campagne auec vne armée non grande en nõbre, mais toute de gens d'eslite & de grande experience à la guerre: & faisant vne allusion de tout que luy enuoyoit Darab, il conuertit le tout à l'aduantage d'vn heureux succez pour ses desseins, & poursuiuant son chemin entra dans l'Asie sans aucune notable resistance. Il fonda en Egypte en vn Port fort cõmode pour ses affaires vne ville qu'il nomma de son nom Alexandrie. Cette ville de qui la renõmée s'est espanduë par tout le mõde; il prit aussi Meceré qui est le grãd Caire, laquelle a tousiours esté la premiere & principale de toute l'Egypte, comme les Autheurs l'ont laissé par tradition, c'est celle que les Latins appellent Memphis, Mesrrahen des Hebreux & depuis les Arabes, Perses, & Turcs par corruption de langage l'appellent; Messeré qui n'est distant que d'vn mil de sa premiere situation, ce fut là qu'arriua la fortune du chaste Ioseph: là aussi où nâquit le Prophete Moyse, & la ou il fut exposé sur le Nil, lequel baigne les murs de la ville : & quant au nom de Caire qui est celuy que nous luy donnons à present: Mircond en la quatriéme partie de son histoire au rapport de Techiere en la relation qu'il fait des Califes du Caire, apres plusieurs: & diuers succez, il dit que Messeré? ainsi s'appelloit-elle alors) vint au pouuoir d'vn Roy nommé Mohez, lequel enuoya de Damas vn sien esclaue grand Capitaine & conquerant nommé Iauuarcaden pour gouuerner cette Cité: qui estoit sous sa puissãce, pour la seureté de laquelle cettuy-cy fit bastir vne forteresse proche d'icelle, qu'il nomma Kayrch en l'honneur d'vne des femmes de son Seigneur, qui estoit ainsi nommée, & à la suitte du temps ce nouueau bastiment crût de telle sorte qu'on mit quasi en oubly le nom de Meceré, si qu'on ne la reconnoît plus en l'Europe que par le nom de Kayrch ou Caire, peu de lettre changées.

Alexandre passa de la en Armenie, où estant il reçût vne lettre de Darab, par laquelle il l'exhortoit à ne se pas hazarder à la bataille, tantôt luy voulant persuader, comme s'il eut esté curieux de son bien, tantôt vsant de menaces. Alexandre luy respondit que les Royaumes & les Empires n'éstoient tenus d'autre que de Dieu, lequel les donnoit & ostoit ainsi qu'il luy plaisoit, & comme il estoit seruy, ses Ambassadeurs expediez il continua son chemin en la Prouince de Ardabajon, où il combattit vn Capitaine de Darab qui la gardoit & la vainquit, & de là entra eu la Prouince de Gueylon.

Ce Gueylon fut autresfois vn grand Royaume, maintenant reduit en Prouince, & diuisée en cinq gouuernemens : les Perses, appellent Gueylon ou Guylon : mais les naturels la nomment Endsafet, c'est à dire, Inde, Blanche, pour estre fort gaye & plaisante à comparaison de la vraye Inde : elle tient les ports & l'entrée de plusieurs Royaumes, & cette Cité principale des Tar,

tares, & le fleuue de Astracam, peuple de Mosconie qui a plusieurs autres riuieres marchandes qui ont leur confluant en iceluy.

Mais pour retourner maintenant à Alexandrie, laissant les terres de Gueylon, il s'en alla en la contrée de Nacudunya, & s'adressant à la ville principale du lieu, il la fit brusler iusques aux fondemens : de là il entra en la Perse, où Darab luy vint à l'encontre auec vne armée innumerable, où il se donna vne grande & sanglante bataille, de laquelle Ascandar eut la victoire, & Darab s'éfuit du Camp, laissant en iceluy la meilleure partie des siens sur la place, & tous ses thresors, ses femmes & ses filles captiues, & au pouuoir d'Alexandre. Plusieurs des soldats de Darab le suiuirent en la fuitte, bon nombre desquels se noya au passage d'vne riuiere, à cause qu'estant glacée plusieurs estoient passez deuât pour sonder le gué, & l'ayans trouué à propos, Darab passa, puis apres tout le reste de ses gens desquels plusieurs se noyerent.

Apres que Darab fut en lieu de seureté, il enuoya des Ambassadeurs à Ascandar, luy promettant que s'il vouloit luy rendre ses femmes & ses filles, & s'é retourner en la Grece, qu'il le déchargeroit du tribut qu'il luy deuoit pour ses terres, & mesmes le tiendroit quitte des années qui luy estoient dües. Et cependant que ce traitté se negocioit, il enuoya d'autres Ambassadeurs aux Roys de Macharec & de l'Inde ses vassaux & amis, lesquels sçachans l'estat de ses affaires, le secoururent, de sorte qu'il mit sus vne armée plus puissante que la premiere.

Quant à Alexandre il se mocqua des conditions de Darab, & luy presenta derechef le combat, duquel il demeura victorieux, contraignant Darab de se retirer en vne forteresse, où quelques-vns de ses sujets luy donnerent plusieurs coups de poignard, & le laissant pour mort se retirerent au Camp d'Alexandre, lequel ayans eu aduis de leur trahison, alla en grand' haste où estoit pour lors Darab, & l'ayant trouué prest de rendre les derniers soûpirs, auec vn regret extréme de l'estat où il le voyoit, il respandit beaucoup de larmes leuant les yeux au Ciel, qu'il prenoit pour témoin de son innocêce en cette actiô là: Darab luy respondit auec paroles de remerciement, qu'il le croyoit, le priant de prendre le chastiment, & le venger de ses traistres, d'espouser sa fille Ruchanch, & de ne permettre point que ses Royaumes vinssent en main estrâgere. Alexandre luy promit d'accomplir le tout, puis Darab ayant fait plusieurs plaintes fort lamentables sur la misere de la vie humaine, & l'inconstance des biens temporels (que Mircond escrit fort amplement) il rendit l'esprit, ayant regné quatorze ans.

MONARCHIE DES MACEDONIENS.

ASCANDAR ou ALEXANDRE XXI. *Roy de Perse.*

AScandar ou Sacandar, ainsi appellé des Perses, Arabes & Turcs, & par autre nom Zul Karneh, qui est le mesme que nous disons Alexâdre paruint non seulement à l'Empire de Perse, mais encore à celuy de la Grece, Inde, Tartarie, & d'vne bonne partie du monde.

Les Arabes parlans de la Perse la diuisent en deux Prouinces, qu'ils appel... toutes deux Hierakhen, l'vne qui a pour Cité metropolitaine Isphaon, & ...y s'appelle Hierakagemi, qui est le Hierak de la Perse : l'autre de Baby-

lone ou Bagadet, qui fut vne partie de l'Arabie, & contient l'Egypte, & autres Prouinces: cette-cy s'appelle Hieracaraby, mais quand ils disent Hierakhen, c'est à dire, deux Prouinces ensemble.

Tous les Autheurs Persiens disent qu'Alexandre ne fut point fils de Failakus ou Philippes, mais disent qu'vn sien vassal nommé Kolus deuint amoureux de la Royne sa féme, lequel crût que le moyen de iouïr d'elle auec plus de liberté, estoit de faire mourir le Roy Philippes: ce qu'il mit à execution quelque temps apres: ce que sçachant Alexandre accompagné d'vn nómé Bakus son principal Capitaine: & allant trouuer le traistre Kolus le tua de sa main, ce qu'ayant fait il s'en alla trouuer Philippes quasi expirant: & apres plusieurs plaintes, Philippes connoissant sa mort, print Alexandre, & le mit au milieu de tous les Grands qui estoient là presens: les requerant qu'ils le receussent pour Roy, & luy rendisent obeyssance: apres cela il le remit entre les mains d'Aristote, pour estre d'oresnauant son maistre, comme il fut auec vn fort grand soin, il luy enseigna aussi ce qu'il deuoit faire pour bien & equitablement regir ses sujets, puis il mourut.

Alexandre donc ayant conquis la Perse, apres la mort de Darab, espousa sa fille Ruchanch, lequel nom signifie lumiere, telle que peut faire vne chandelle allumée. Il mit aussi le Royaume de Perse entre les mains d'vn parent de Darab, & diuisa toute cette Monarchie en nonante Gouuernemens, qu'il donna à autant de ses Capitaines.

Il fit traduire de langue Persienne en la Grecque trois liures, l'vn nommé Teb qui traictoit de la Medecine, l'autre Noiun de l'Astrologie & Mathematique. (Noiun est le mesme qu'estoilles en langue Persienne:) & l'autre de Philosophie. Il fonda sur le fleuue Iehun vne ville appellée Marwoh ou Koracõ, autrement Herat, & celle de Lamarcand en Vsbec. Puis ayant donné ordre aux affaires de la Perse, il s'en alla cõquerir l'Orient: & ayant passé plusieurs aspres & dangereux chemins arriua en l'Inde. Mais tout cecy a esté fort particulierement escrit par plusieurs Autheurs, qui empeschera d'en desduire l'Histoire plus particulierement. Et apres toutes ses grandes conquestes il vint en fin mourir en Babylone en l'aage de trente-six ans, en ayant regné dix-sept.

Il commanda durant sa vie sur vingt deux grãdes Prouinces aux trois parties du monde de treize, desquelles les Roys l'accompagnerent tousiours.

Les Perses tiennent la vie de ce Prince pour merueilleuse, & ont escrit plusieurs liures de ses beaux-faits, tant en prose qu'en rime, pleins d'excellentes conceptions & sentences, que Mircond deduit fort amplement.

ENTRE-REGNE DE PERSE.

Apres la mort d'Alexandre les affaires vindrent en trouble & en confusion touchant le gouuernement: si bien, que la Perse eut vn entre-regne qui dura soixante & douze ans, durant lesquels elle fut gouuernée par Vzazirs & Tatrapes, iusques à ce qu'enfin le Royaume retourna en la puissance des descendãs des autres Roys precedents, qui contiennent depuis comme il s'ensuit.

Les Perses sont derechef commandez par ceux de leur pays.

CHAPVR XXII. *Roy de Perse.*

Les soixante & douze ans de l'entre-regne estans passez depuis la mort d'Alexādre les Perses firent vn Roy sur eux nommé Chapur parent de Darab, que Mircond appelle son frere, selon la commune maniere de parler des Perses & Arabes, qui appellent tous leurs parens freres, coustume qui s'obserue encore en l'Escriture Sainte. Durant le temps de Chapur il ne laissa aucune chose notable de laquelle on aye escrit ny fait aucune mention, bien qu'il aye regné comme on dit soixante ans.

ARDCHIR BABAKHON XXIII. *Roy de Perse.*

Au Roy Chapur succeda Ardchir Babakhon, qui est en langage Persien le mesme que Abumalek, c'est à dire pere & Seigneur, ou pere Roy: cettui cy fut fort bon Prince, & gouuerna son pays au grand contentement d'vn chacun selon la computation des Perses. Ce Roy regnoit lors que nostre Seigneur Iesus Christ estoit sur la terre: àquoy on pourroit faire quelques obiections qui seroient trop longues pour ce petit sommaire: on ne trouue point que durant le temps de Ardchir il se soit fait aucune guerre, ce Roy passāt tousiours en paix les cinquante ans qu'il regna.

CHAPVT ZABEL KETAF XXIIII. *Roy de Perse.*

Ardchir laissa pour successeur au Royaume de Perse deux enfans, à sçauoir Chapur, & vn autre plus ieune que luy, & d'autant qu'ils estoient en trop bas aage furent mis en la garde & tutelle d'vn de leurs oncles nommé Ardchir fils de Hormos, lequel plusieurs des principaux du Royaume voulurent reconnoistre pour Roy, & plusieurs des Historiens Persiens le mettent en ce nombre & en ce rang: toutesfois Mircond dit qu'il le refusa, & qu'il gouuerna le pays auec vne fort grande prudence au milieu de plusieurs menées & conspirations: puis ayant gouuerné quelques années, lors qu'il iugea à propos il fit venir Chaput Zabel Ketaf, lequel gouuerna le temps qu'il vescut auec vne grande satisfaction de tous pour estre doüé de prudence & vertu: laquelle, comme elle ne manque iamais d'enuieux, comme Chapur dormoit vne nuict en campagne, où il auoit fait tendre ses pauillons: on ne sçauroit dire qui entra dans sa tente, & qui l'estrangla, mais tant y a que ceux-cy estans sortis dehors ils coupperent les cordes qui la soustenoient, & la laisserent ainsi tomber: de fortune cette nuict estoit fort pluuieuse & venteuse, que ceux-cy auoient ainsi choisie afin qu'on pût dire qu'vn tourbillon de vent l'auoit emportée, & fait mourir le Roy, lequel mourut en cette sorte, sans qu'on ait pû descouurir la conspiration: toute la Perse pleura la mort de ce Prince à cause de sa bonté, il regna soixante ans.

BAHARON KERMONCNA XXV. *Roy de Perse.*

Il a esté parlé cy deuant d'vn ieune frere qu'auoit Chaput Zabel Ketaf. Cettui-cy s'appelloit Baharon, lequel son frere auoit fait gouuerneur de Kermon d'ou luy vint le surnom de Kermoncna, comme si on disoit Roy de Chermon, qui est vne grande Prouince & des principales en la Perse: en elle est la contrée de Karachō celebre en l'Oriēt pour les choses qui se tirent d'elle. Or parlant de Chiaraz il a esté remarqué qu'il se tiroit de là vne grande quātité d'eau rose, cōme on fait encor à Yard, laquelle ils font par infusion & decoction: le mesme se fait en Kermon & Dusgon, l'eau rose s'appelle de deux noms en langage Persien, les vns disent *Gulap*, & les autres *Arcka Gul*, qui veut dire sueur de rose, non tres-propre, pour monstrer qu'elle se fait par distillatiō,

desquelles il se tire fort grande quantité de Kermon tous les ans, qui se transporte apres par tout l'Orient.

En trois parties de la Perse, il se fait des tapis qu'on appelle du nom du pays Persiens, & en Perse on l'appelle Kalichey, les plus riches desquels, & qui sont les plus estimez, se font en la contrée de Yad, de telle excellence, qu'il y en a qui vaut plus de mille ducats: les seconds en bonté sont ceux du Royaume de Kermon: les troisiesmes ceux de Karason. En Kermon se trouue aussi la Tutie, qui se trouue seulemẽt en ce lieu, laquelle en propre langue Persienne s'appelle Tutyah, en vn canton de cette Prouince distant de la ville de douze farsanghes, qui sont trente-six mille, & de là se transporte en grande quantité par tout le monde, laquelle ils font en cette maniere. Ils prennent de la terre de cette contrée, l'amassent auec de l'eau pure, puis prenant de certains gazons de terre grasse, ils la mettent cuire apres dans des fours cõme des pots, & apres estre bien cuite, la polissent & esclaircissent, iusqu'à ce qu'elle vienne en la forme de Tutie, puis ils la mettent dans des quesses, & l'enuoyent vendre à Ormus. C'est en quoy le Docteur Garcia a esté mal informé, lequel en ses Dialogues qu'il a fait des simples de l'Inde, dit que la Tutie se fait de la cẽdre d'vn certain arbre nommé guné. Il est bien vray qu'en la Perse il se trouue vn fruict qu'ils appellent gaon, de la forme & grandeur d'vn noyau de cerise couuert d'vne petite peau verte & iaune, de laquelle les Naturalistes vsent en plusieurs choses semblables à ce que nous faisons du pigeon: car cecy fait bien vn contraire effet à la Tutie qui se fait en Kermon, auquel lieu on trouue encore vne chose non moins profitable que la precedente, à sçauoir de Lauronne, ou garderobe propre contre les vers, qu'ils appellent en la langue Persienne Dramaah Kermony, & ce nom que nous disons de Kermez, est équiuoque de celuy de Kermon: car Kermez est vn singulier, & Kermon est vn plurier, & de Kermez, c'est à dire de la graine, se font des vers d'vn mesme nom. C'est de ce Kermez que les Medecins font leur confection, qu'ils appellent encores de ce nom.

Mais pour reuenir à Baharon, il estoit d'vne fort saine composition, d'vn grand iugement & d'vne grande prudence, ce qui le fit regner auec vn contentement vniuersel de tous ses sujets, lesquels il gouuerna l'espace de vnze ans, au bout desquels vne grãde sedition s'esmût en sa Cour, de telle importance, que Baharon fut cõtraint d'aller en personne l'appaiser. Et comme toutes choses estoient desia pacifiées, vn sien sujet qui ne desiroit que cette occasion pour luy faire du desplaisir, du milieu de la presse il tira vne fléche seurement, qu'il le passa de part en part, & demeura mort sur la place, auec vn regret extréme de tous les sujets de ses Royaumes, qui viuoient en repos sous sa domination.

YARZD GERD. VI. *Roy de Perse.*

Les Perses ayans assez regretté la mort de Baharon, esleurent en sa place Yarzd gerd son fils. Cettuy-cy auparauant que de prendre le gouuernement estoit fort aimé & respecté de tous, prenant plaisir à se rendre affable, & courtois enuers vn chacun. Mais si tôt qu'il se vid Roy, il changea ses bonnes habitudes en arrogance, cruauté & auarice, se monstrant d'autant plus implacable, s'il estoit prié de quelqu'vn auec larmes & humilité de luy faire misericorde. Il souloit dire aussi qu'on ne deuoit point esperer de cõpassion en trois choses, au feu, en la mer, & en vn Roy irrité. Il estoit marié, mais il viuoit en

vn fort grand diuorce auec sa féme, d'autant qu'ayant eu plusieurs enfans elle n'en auoit sceu esleuer pas vn : mais parmy ses mescontentemens elle deuint grosse & enfanta vn fils qu'on appella Baharon, lequel ayant vû viure plus que les autres, qui n'auoiét pas duré chacun plus d'vn mois, par le conseil des Medecins, il l'enuoya hors de sa Cour en vne certaine contrée de l'Arabie, & le mit entre les mains d'vn Roy sien vassal, nommé Neamanben Amatahulkeis, personne de fort grande confiance, lequel esleua le petit en ce bon air, luy faisant apprédre la doctrine conuenable à la religion, de laquelle il faisoit profession, & estant arriué à l'âge de discretion, Neaman mourut, laissant en sa place vn fils nommé Manzar, de telle valeur & fidelité que son pere, lequel auoit regné quinze ans. Or cependant que les choses se passoient ainsi, Yazd Gerd gouuernoit son Royaume auec la disgrace, & vniuersel mescontentemét de tous, pour ses tyrannies & cruautez, esquelles il perseuera iusqu'à la fin qui fut telle que sa vie : car vn iour qu'il regardoit vn cheual de grand prix, & qui luy plaisoit fort, la beste sans aucune apparente occasion luy tira deux grands coups de pied, desquels il mourut sur le champ sans proferer aucune parole, ayant regné 22. ans & cinq mois. Sa mort bien qu'elle ne fut point regretée, causa neantmoins de grandes dissentions entre les grands, les vns voulans eslire vn Roy à leur fantasie, & les autres desirãs que la coûtume du Royaume fut entretenuë. Mais ils craignoient que Baharon imitât son pere en ses mauuaises mœurs, disans que l'on deuoit donner le Royaume à quelqu'vn qui le meritât pour sa vertu. Si bien que ceux de ce party là estans les plus forts, preualurent contre ceux qui vouloient eslire le fils du deffunt Roy, & donnerent le Royaume à vn nommé Kezeré Khozrrao son parent fort proche, qui outre les bonnes parties qu'il auoit en luy, il s'estoit encor acquis ce Royaume à force de belles promesses.

Baharon qui estoit en Arabie, ayant eu aduis de la mort de son pere, & pareillement des nouueautez qui se passoient au pays, il le communiqua à Manzar fils de Neaman, le priãt de luy ayder & le fauoriser à recouurer vn Royaume qui de droict luy appartenoit, & lequel Kezeré Khozrrao luy vsurpoient iniustement. Manzar inclina fauorablement à sa priere, & luy donna dix mille hommes de cheual, auecques lesquels il se mît en chemin, les suiuant de loin auecques autres trente mille hõmes qui tous ensemble faisoient le nombre de quarante mille, laquelle arriuée donna assez dequoy penser aux Perses. Si que beaucoup des principaux s'allerent joindre à luy : toutesfois Kezeré Khozrrao luy fut au deuant auec vne puissante armée. Plusieurs cependant auoient grãd regret de cette guerre ciuile, si bien que deuant que de venir aux mains, ils tâcherent de composer leurs differens, traittans cela, de sorte que Baharon fut receû & obey pour Roy. Et le premier qui le reconnut & luy obeyt, fut le mesme Kezeré Khozrrao, lequel plusieurs des Historiens Perses mettent au nombre de leurs Roys.

BAHARON GVR. XXVI. *Roy de Perse.*

Baharon estant mis ainsi en possession du Royaume, la premiere chose qu'il fit à l'instance de Manzar, fut de pardonner à tous en general ce qui s'estoit passé durant les dissentions ciuiles, & ce que l'on auoit entrepris contre luy. Apres cela, il se mît à reformer la Iustice & la police, embellissant son Royaumes d'edifices publiques, reparant les anciens qui estoient allez en decadence durant les guerres & en bastissant de nouueaux. Et quant à Manzar,

qu'il l'auoit esleué, & qui auoit esté cause qu'il auoit recouuert son Royaume, il luy enuoya plusieurs beaux & riches presens, auecques de grands & affectionnez remerciemens, faisant demeurer en sa Cour vn sien fils iusqu'à ce qu'il fut grand.

Ce Prince se comporta auecques les siens auec telle sagesse & prudence, & son humaine conuersation accompagnée de liberalité, le rendirent si chery, & estimé de tous, qu'ils benissoient le Ciel de leur auoir fait la grace d'estre venus au monde sous vn si bon Prince, & en vn temps si comblé de felicité: car il auoit donné vn tel ordre à toutes choses, & auoit tellement pourvû ses frontieres de fortes garnisons, & Gouuerneurs sages & aduisez, qu'il ioüyt longuement d'vne bien heureuse paix, durât laquelle les Perses ne pensoient qu'à se donner toutes sortes de plaisirs, ausquels ils prirent vne telle habitude, principalement le vulgaire, que chacun croyoit que les armes leur deuoient estre d'oresenauant inutiles, pour la continuation de ce profond repos.

Quant au milieu de ce calme, & lors qu'ils pensoient ioüyr en plus grande asseurance de leur tranquilité, il leur vint nouuelle que *Hbakhon Chiny*, Roy des Tartares, voyant l'oisiueté en laquelle les Perses auoient desia pris de l'habitude, s'asseurant qu'il les surprendroit au milieu de leurs esbatemens, il leua vne armée de deux cens cinquante mille hommes, & entra dans les Prouinces de la Perse qui luy estoient voisines, où il fit de grands rauages. Cela donna vn estrange espouuante à tous les Barons & principaux Seigneurs du pays, ne se voyant aucunes forces prestes pour s'opposer à la violence d'vn si puissant aduersaire; & s'en vindrent tous trouuer Baharon leur Roy, luy representant la presente necessité, lequel leur respondit fort froidement, comme s'il n'út pas fait grand compte de ce qu'ils luy disoient. Et sur cela il commanda qu'on apprestât tout l'équipage necessaire pour la chasse. Il auoit d'ordinaire en sa Cour 7. Roys ses vassaux, ausquels il fit sçauoir qu'il vouloit qu'ils l'accompagnassent à la chasse. Ceux-cy se tindrent prests auec vne suitte mediocre, & luy-mesme ne print que trois cens hommes de ses gardes, mais les meilleurs qu'il eut. Et ainsi tous ensemble sortirent en la campagne auec faucons, leuriers, & toutes sortes d'instrumens de chasse pour faire quelque bonne prise.

Les Roys & principaux Seigneurs entre les Perses, sont de tout temps fort addonnez à la chasse, pour lequel exercice ils font tous de fort grandes despenses, tenans cela pour vne marque de grandeur. Ce fut à cause d'iceluy que Baharon fut surnommé Gur: car ce mot est équiuoque, & veut dire en cét endroit Asne sauuage. Ses sujets l'ayans ainsi surnommé, à cause que ce Prince estoit fort adonné à la chasse de cét animal. Il signifie aussi la fosse où l'on doit enterrer vn corps mort. De sorte qu'apres la mort de Baharon, les Poëtes qui chanterent ses loüanges apres sa mort, disent qu'il aimoit fort cette sorte de chasse. Et quant à ce que Gur signifie fosse, cela conuient fort bien à la maniere que l'on chasse ordinairement en Perse. Ils dressent aussi leur faucons & autres oyseaux de proye; de sorte qu'ils se rendent maistres de ce grand & furieux animal. Car l'oyseau venant fondre entre les cornes de la beste, il luy piquotte tellement les yeux, & luy donne tant d'inquietudes, qu'ils le force de s'arrester, & cependant les chasseurs arriuent, qui le tuent. Ils chassent aussi outre les levriers, & autres chiens qu'ils ont tres bons & tres-vistes en tout l'Orient, auec des Onces & Leopards domestiques, lesquelles ils font traisner quant & eux dãs des charettes, & les particuliers les portent sur la crouppe

de leurs cheuaux qu'ils arment de lames de fer, de craínte que les ongles de ces bestes ne les deschirent. La sorte de chasse qu'ils estiment le plus entr'eux, c'est celle d'vn animal qu'ils appellent Gazal, qui a le corsage à peu pres comme en nos contrées le cheureuil, ayant les cornes aiguës, droictes & retortillées, les yeux grands, & qui est d'vne extréme vitesse. Ils ont aussi vne sorte de beliers sauuages.

En l'Inde ils font bien souuent leurs chasses de bestes sauuages contre d'autres : car ils en ont en leurs maisons vne quantité de domestiques qu'ils ont dressées à cét exercice, lesquelles ils mettent en lesse comme des lévriers, & les meinent en pays de chasse, où ils les laschent contre d'autres de pareille espece dont le pays est fort peuplé. Mais voicy la ruse, c'est que les domestiques allans cequester dans les prez, & rencontrans de la venaison, elles touchent de leurs cornes à celles des autres en signe d'amitié: mais en cette corne il y a vne corde accommodée, de sorte que lors que celles-cy se retirent, les autres demeurent prises dans ces lacs. Mais en la Prouince de Zeïlan ils ont vne estrange inuention pour prendre l'Elephant, voicy ce qu'ils font: Ils enuoyent aux forests vne femme qu'ils appellent entr'eux Aleah, auec vn Cornaca, qui est vn Indien qui sçait parler, & gouuerner l'Elephant, lequel il attache industrieusement au ventre de Aleah, puis se mettant entr'eux, il luy dit en sa langue les caresses & mignardises qu'elle luy doit faire pour le prouoquer, & quand l'Indien sent qu'il est assez esmeu, alors il dit à la femme qu'elle s'en retourne : & alors l'Elephant la suit en la caressant, jusqu'à entrer auec elle, & de là en auant il s'apriuoise du tout.

Quant à la chasse des Tygres, desquels il y a fort grand nombre par tout l'Orient, ceux de l'Isle de Seylan les chassent en cette maniere : Vn homme s'arme le bras gauche iusqu'au coude auec vn gantelet de lames bien fortes & acerées, & tient en la main droite vn poignard fort pointu, puis faisant vn sault se lance contre l'animal auquel il donne plusieurs coups dans le ventre, & le tuë. Enquoy il y a des hommes si adroits, qu'ils en viennent heureusement à bout : mais il y en a d'autres aussi à qui il en couste la vie ; car tous les Tygres de l'Orient sont fort grands, & fort cruels. Les Nayres de cette terre qui sont les Payens de Malauar en l'Inde, tiennent à grand honneur de tuer des Tygres. Teixieres qui a fait cette recherche, & voyagé par tout l'Orient, tient que cét animal au respect des autres est fort tardif, bien qu'il le tienne extrémement cruel : mais il dit que l'experience apprend tous les iours que quelque animal que ce soit qui a le sentiment de luy, se sauue tousiours à la fuitte, sans que l'autre le puisse atteindre. De sorte que sa chasse est ordinairement contre les hommes, à cause qu'ils peuuent moins courir que tous les autres animaux, & se sauuer quád ils sont poursuiuis; qui est la vraye raison pourquoy ils s'addressent plustôt à eux, & non pour desirer leur sang, ny à cause que leur chair est plus delicate, dit Teixiere, encore que cecy les y pourroit bien rendre plus aspres apres, qu'ils en ont desia deuoré.

Mais à propos de Tygre, le mesme autheur raconte qu'en Malaca sur le fleuue de Parannaque, en l'an 1900. vn Tygre combattit vn Crocodille, & que le mesme estoit aduenu sur le fleuue du Cuama.

Et afin de ne rien laisser passer de ces choses dignes de remarque, qui ont esté curieusement recherchées par cét Autheur, joint que cela est en quelque façon des despendances de la chasse. Il dit qu'au Royaume de Campa, qui est entre

Comboya, & Cochin China sur la mer de Sur de l'Inde, par toute la coste de Mardel il vient de certains passereaux ressemblans à peu prés aux arondelles, qui en vn certain temps de l'an entrent en chaleur, & cependant que cela leur dure, il sort de leur bec vne certaine baue & humeur gluante, auec laquelle (enseignez qu'ils sont par la prouidente nature) ils vont par les rochers, & precipices faisans leurs nids auec vn merueilleux artifice, en faisant vn sur vn autre, tant qu'ils soyent arriuez en lieu fort sec, faisant vn nid en forme d'vne cueiller, auec les bords vn peu plus esleuez : sortans de chaleur, & acheuans leur nid presque en vn mesme temps, dans lequel ils mettent leurs œufs, & y vont esclorre leurs petits. Ces nids fabriquez en cette sorte, on les assemble en vn, desquels on fait plusieurs quintaux que l'on enleue de là pour vendre & trafiquer, desquels les Chinois acheptent chaque quintal cinquante Taheis, qui sont enuiron cinq cens ducats, lesquels ils mangent, d'autant qu'ils disent qu'ils sont fort profitables pour le cerueau & l'estomac, & quelques Portugais qui en ont mangé, qui disent s'en estre tres bien trouuez. Mais cette disgression a esté iusques icy assez longue pour ces petits sommaires, laquelle toutesfois i'ay iugé ne deuoir point passer sous silence, comme choses assez curieuses pour contenter le Lecteur.

Pour retourner maintenant à Baharon, s'estant accompagné comme nous auons dit : il se mit à chasser par les chemins, en tenant vn tour contraire à Karason où estoit son ennemy, ayãt laissé pour Gouuerneur en sa place vn sien parent appellé Narsy, que quelques vns d'entre les Perses mettent au rang des Roys, lequel auec les grands du Royaume s'estant persuadé que Baharon s'en estoit enfuy, ils enuoyerent des Ambassadeurs à Hhakhon Chiny, pour traiter de paix auec luy, pour se liberer en quelque maniere des dangers où ils se retrouuoient pour lors. Hhakhon ne refusa point l'offre, laquelle il accepta, & asseuré qu'il fut de la fuite de Bagaron, il relascha sa premiere impetuosité, & se tint moins sur ses gardes, son armée fit aussi le semblable. Cependant Baharon s'esloignant de la Cite, print le chemin le plus approchant de Aderbajon, & de l'Armenie, ayant seulement auec luy ses gardes, & deux mille hommes de cheual qu'il auoit remarquez pour gens de valeur, & auec ce peu de forces il s'en alla par chemins destournez, & le plus secrettement qu'il luy fut possible, s'enquerant tousiours de son ennemy; puis comme il sçût qu'il estoit fort proche de luy, il enuoya par trois diuers endroits trois espions pour remarquer particulierement l'assiette de leur champ, & leur nombre. Et ceux-cy estans retournez, & l'ayant asseuré de tout, mesmes que ceux-cy viuoient en toute asseurance sans se tenir sur leurs gardes. Desirant ne point perdre de temps, il diuisa sa petite trouppe qui n'estoit que de quatre mille hommes (mais tous gens de main (en quatre compagnies, & prenans l'occasion d'vne nuict fort obscure, au son de leurs Trompettes & Araboles, ils allerent charger par quatre endroit leurs ennemis auec vne telle furie, qu'eux estans tous diuisez sans se pouuoir r'assembler, en vn si grand embarrassement, & parmy l'obscurité se desbanderent & se mirent bien-tôt en fuitte. Quant à Bagaron, il s'en alla au pauillon de Hhakhon qui commençoit de s'armer : mais sans luy donner dauantage de temps, il entra en iceluy & luy trancha la teste, puis suiuant la trace de ceux qui fuyoient, il les courut iusques au fleuue de Ichun, en faisant mourir grand nombre d'iceux. Quelques-vns escriuent cecy diuersement : mais on tient ce que nous en venons de dire pour le plus veritable. Voila comment se termi-

na la guerre contre Hhakhon Chiby Roy des Tartares, & comme se pacifierent les affaires de ces quartiers-là. Baharon s'en retourna en Perse plein d'honneur & de richesses, auec grande admiration de tous ses sujets, qui le receûrent auec vn grand & vniuersel contentement de tous, Baharon eut par apres desir de voir le pays de l'Inde: ce qu'il fit accompagné de peu de ses sujets, laissant de nouueau le gouuernement à Narsy (lequel est encor compté par quelques-vns pour Roy de Perse) allant ainsi par pays il se disoit estre vn Vazir du Roy de Perse, lequel pour quelque mescontentement s'en estoit retiré. Estant là il se mit au seruice du plus grand Roy de ces quartiers-là, pour lequel il fit plusieurs belles & grandes choses, & par ce moyen ce Roy obtint de grandes victoires contre ses ennemis, de sorte que se sentant fort son obligé, pour reconnoistre ses grands seruices, il luy donna vne fille vnique qu'il auoit pour femme. Baharon estant marié, & voyant qu'il n'auoit plus que craindre, se declara à son beau pere, auquel cette nouuelle ne fut guere agreable craignant en cette occasion qu'il arriuât quelque nouueauté en son pays: car Baharon ayant desia acquis vne grande reputation pour sa valeur, il craignoit qu'estant reconnû de ses sujets le cherissent encores dauantage. Mais son dessein estoit tout autre, & pour s'en asseurer d'auantage, il prit la femme, & luy offrit quelques terres de la Perse confines aux siennes, puis s'en retourna en son Royaume, ou s'estant reposé quelques iours, il enuoya vn sien Capitaine auec vne belle armée courir les terres de Rumestam, c'est à dire les terres de l'Empire Romain, desquelles plusieurs se rendirent sans aucune resistance. Le mesme Baharon auec vne autre armée passa en Arabie, & courut sur les terres sujettes au Royaume de Hamon, & y a differences entre Hyaman, & Hamon, qui sont Royaumes en Arabie, voisins du Royaume de Sabah, d'où estoit. Dame cette Royne, qui fut trouuer Salomon en Ierusalem, qui sont terres voisines, & le chemin court, & frequenté: car elle n'estoit point du Royaume des Abissins, ou de l'Ethiopie, comme quelques-vns ont estimé, qui sont terres fort esloignées, Baharon ayant obtenu en sa conqueste plusieurs grandes victoires, vne nuict qu'il suiuoit la trace des ennemis qu'il auoit vaincus, il donna sans y penser dans vn certain estang ou paluz où il fut suffoqué, & disparut. Ce qui fut ignoré de ses sujets, d'autant que c'estoit de nuict: mais le matin s'en estans aduertis, ils l'allerent chercher en grande diligence: mais il n'estoit plus temps. Telle fut la fin de Baharon Gur, apres auoir regné vingt trois ans, laissant pour successeur vn fils nommé Yazd Gerd.

YAZD GERD. XXVII. *Roy de Perse.*

Apres la mort de Baharon Gur Yazd Gerd estant paruenu à la Couronne, lequel fit Narsi son parent Gouuerneur du Royaume, comme son pere auoit fait: si qu'il fut Gouuerneur pour la troisieme fois du Royaume, & est encor compté entre les Roys de Perse. Cét Yazd Gerd aymoit fort la iustice, en laquelle il fut si entier, que pour aucun respect il ne laissoit point de l'executer. A cause dequoy il fut fort aymé de ses sujets tant qu'il vescut. Au quatorziesme an de son regne il leua vne armée contre le Roy de Rumestam, mais ils ne se battirent point pour l'accord qui interuint entr'eux incontinent apres auec quelques certaines conditions.

Yazd Gerd eut deux fils, l'aisné appellé Pheruz, le plus ieune Hormoz lequel le pere aymoit dauantage que l'autre, & desiroit de luy laisser le Royaume apres sa mort. Cela fut cause qu'il enuoya Pheruz gouuerner la Prouin

de Nimrus, afin que par son absence la succession ne fut point disputée auec l'autre, & le peuple s'affectionnât à luy, puis ayant regné dix-huict ans, il mourut, laissant Hormoz pour Roy. On le surnomma Yazd Gerd Sepahduxt, c'est à dire amy des soldats.

HORMOZ XXVIII. *Roy de Perse.*

Hormoz fut receu pour Roy apres la mort de son pere, auec vnanime consentement de tout le peuple. Dequoy il se repentit bien tôt apres: car Hormoz estant naturellement meschant, il auoit dissimulé son mauuais naturel, iusqu'à ce qu'il fut paruenu à la Royauté: de sorte que l'amour premier de ses sujets se conuertit en hayne. Ce que sçachant Pheruz son frere aisné, auquel le pere auoit iniustement osté le Royaume, ne mesprisa pas l'occasion: mais se seruit d'icelle, & de la faueur de ses amis, entr'autres du Roy de Abtelah, auquel Pheruz s'obligea à quitter les terres de Termed qui sont à l'entrée de celles de Karason, entre les siennes, & Nimrus, à condition qu'il assisteroit de trente mille hommes de cheual, ce que l'autre fit. Si bien que Pheruz auec d'autres troupes qu'il amassa d'ailleurs, entra en la Perse, de l'arriuée duquel Hormoz estant aduerty, luy vint à l'encontre, & luy presenta le combat; mais son armée fut deffaite, luy mis en route & pris prisonnier. Et quelques iours apres Pheruz le fit mourir comme il sera dit cy-apres, n'ayant esté Roy qu'vn an. Il fut surnommé Farzand, c'est à dire fils.

PHERVZ XXIX. *Roy de Perse.*

Pheruz s'estant ainsi emparé du Royaume, comme il s'estudioit à pouruoir à ce qui estoit necessaire pour vn bon gouuernement, il eut quelque ombrage que son frere Hormoz, lequel viuoit encores, fit quelques menées auec ses sujets, principalement auec trois de ses familiers, & s'en estant aucunement esclaircy, il leur fit à tous trencher la teste. Le commencement du regne de ce Prince a esté fort remarquable, à cause d'vne tres-grande seicheresse qui fut par toute la Perse sept années consecutiues, si estrange, que toutes les fontaines seicherent, & le mesme s'asseure encores des fameux fleuues de Iehun & de Degilah, qui est Tigris: de sorte que grande quantité de peuple, & de bestail moururent de faim & de mesaise: les champs estoient counerts d'oyseaux qui tomboient de l'air faute d'eau, & la terre estoit entierement sterile, sans rapporter aucune chose. Pheruz eut vn grand ressentiment de cette vniuerselle calamité, & fit ce qui luy fut possible pour y remedier. Mais le mal estoit si grand, que son trauail, ny sa liberté ne furent pas bastans pour y remedier. Et voyant que toute sa preuoyance luy estoit inutile, il assembla vne grande multitude de peuple de tout sexe & aage, auec lequel il sortit aux champs, faisant penitence, & implorant la misericorde diuine. En quoy ils perseuerent plusieurs iours, iusques à ce qu'il plût: de sorte que la terre commença à fructifier, & les animaux à profiter & multiplier.

Apres cela quelques peuples se vindrent plaindre à Pheruz, que le Roy de Abtelah couroit & rauageoit leurs terres. Ce Roy estoit celuy auquel Pheruz auoit rendu les terres de Termed pour le secours de trente mille hommes, desquels il l'auoit secouru pour le recouurement de la Perse. De ce Roy d'Atelah les historiens Athio, & Tornamire escriuent qu'ils s'appelloit Euthalitas, & que c'est luy dans les fosses duquel mourut Pheruz, qu'ils nomment Peruza: ce qui ne doit point sembler estrange pour la proximité qu'il y a en l'escriture Arabique & Persienne, entre les lettres P, & F, & mesmes en la pronon-

ciations & quant à ce mot Euthalitas, c'est le mesme que les Perses appellent Abtelah, l'vn & l'autre signifiant *Eau d'or* : vne nation qui est Septentrionale en la Perse. Pheruz ayant dont eu aduis de ces rauages, se prepara pour luy faire la guerre : ce qui sceût aussi tôt Gox Nawaz (ainsi s'appelloit ce Roy d'Atelah) c'est à dire bon ioüeur d'instrumens, qui fut fort estonné & confus : car il n'estoit pas ignorant de la puissance du Roy de Perse, ny du grand courage de Pheruz. Mais vn sien Wazir reconnoissant en quelle perplexité son Prince estoit reduit pour lors, il s'offrit à le tirer de cette peine, pourvû qu'il se souuint apres sa mort du seruice qu'il luy rendoit & fauorisât sa femme & ses enfans. Ce que luy ayant esté promis auecques toutes les assurances que peut donner la parole d'vn Prince reduit en cette extremité. Le Wazir se separa de luy, & s'estant fait couper les mains, les pieds & le nez, ainsi mutilé il se fit porter en vne certaine retraitte par où il sçauoit qu'il falloit de necessité que Pheruz & son armée vinssent passer. Aussi fut-il trouué des auant coureurs de cette armée, lesquels l'enleuerent de là, & le portent au camp de Pheruz, lequel espouuanté de cette cruauté, luy demanda qu'il estoit, & qu'il l'auoit ainsi maltraitté. Et l'autre luy respondit auec paroles dignes de compassion, qu'il estoit le Wazir de Gox Nawaz Roy de Abtelah, lequel faisant ses apprests en intention de faire la guerre au Roy de Perse, & voulant selon le deuoir de sa charge en quel danger il se precipitoit, le destourner par ses raisons de son entreprise qui luy sembloit trop difficile pour en venir heureusement à chef ; qu'il auoit pris sa sincere affection & fidelité de si mauuaise part, qu'au lieu de reconnoistre qu'il luy disoit la verité, qu'il l'auoit fait tronçonner comme il pouuoit voir, & l'auoit fait apres jetter dans ce bois, afin que n'ayant ny pieds, ny mains il fut hors son pouuoir de se deffendre contre les bestes farouches, qui l'acheueroient de mettre en pieces, Pheruz ayant en horreur la cruauté de ce Prince, [...] nant ce que cettui-cy luy racontoit pour tout veritable, le consola en luy [...] nant esperance que dans peu de temps il le vengeroit d'vn si meschant acte [...] de toutes les autres meschancetez que ce Prince auoit commises. Et com[...] apres les remerciemens & loüanges que l'autre luy eut renduës, Pheruz [...] lut poursuiure son chemin, le Wazir feignant d'estre poussé d'vn grand desir [...] vengeance, il luy dit que s'il le vouloit suiure qu'il le conduiroit par vn che[...] bien plus court, sans pouuoir estre descouuert de l'ennemy. Pheruz comm[...] aussi-tôt qu'on le mît à la teste de l'armée & qu'on le suiuît. Et cettui-c[...] sceût conduire si deztrement, qu'en fin la meilleure partie d'entr'eux pe[...] soif, sans qu'ils en peussent iamais garantir, & le reste auec Pheruz qui es[...] perent de ce mauuais pas, qui estoit fort peu de reste, ils vindrent au pou[...] Gox Nawaz, lequel vsant enuers tous d'vne grande clemence, les mit en [...] té auec de certaines conditions, l'vne desquelles fut que Pheruz s'oblig[...] ne luy faire iamais la guerre par soy, ny par autres : ce que l'autre luy a[...] pour demeurer libre.

Mais il ne fut pas plutôt retourné en Perse, qu'il ne fit vne grand[...] de gens de toutes parts, pour retourner contre Gox Nawaz, encore q[...] ses sujets l'en destournassent autant qu'il leur estoit possible : mais leur[...] res, & leurs raisons furent inutiles : si bien qu'il enuoya querir vn sien [...] qui estoit Gouuerneur de Sistom, appellé Sufurah, & que quelques-[...] tent au rang des Roys de Perse par deux fois, l'vne en ce lieu cy, & l'a[...] parauant: & luy donna le gouuernement de son Royaume, & de deux [...]

auoit, l'vn appellé Belac, & l'autre Cobad, auec ordre de ce qu'il deuoit faire pour le gouuernement, iceluy emmenant auec soy vne sienne fille d'vne fort rare & excellente beauté, arriué qu'il fut vers Abtelah, Goxnauuaz luy vint au deuant pour luy empescher de passer outre, l'enuoyãt neantmoins requerir de garder ce qui auoit esté accordé entr'eux : à quoy Pheruz fit la sourde oreille. Or Goxnauuaz auoit fait faire par les chemins plusieurs grãdes fosses pleines d'eaux couuertes auec tel artifice, que personne n'ût iamais iugé qu'il y en eut eu, & voyant que Pheruz s'opiniastroit à la guerre il feignoit de fuir, ce qui donna plus de hardiesse aux soldats de Pheruz de le poursuiure, lesquels comme asseurez de tout dãger, sans faire visiter les lieux par où ils deuoient passer, s'allerent precipiter dans ces fosses, où ils se noyerent tous auec Pheruz, ayant regné vingt six ans.

Sufarah qui estoit demeuré en la Perse pour Gouuerneur, estant asseuré de cette perte assembla à grand'haste vne puissante armée, & se mit en chemin auec icelle prenant la voye de Abtelah, contraignant le Roy de demander la paix, à condition encore de rendre les captifs, les despoüilles, & la fille de Pheruz, laquelle Goxnauuaz rendit auec grand regret d'autant qu'il luy estoit fort affectionné, ce qu'estant fait, Sufarah s'en retourna en Perse, de laquelle il fit Roy Belac fils aisné de Pheruz. Quant à Kobad le plus ieune qui y pretendoit se sentant mocqué & iniurié de Sufarah, il s'en alla seruir le Roy de Turquestan.

BELAX. XXX. *Roy de Perse.*

Ce fut ainsi que Belax demeura pour lors paisible possesseur de la Couronne de Perse : & quant à Kobad cachant le plus secret de ses intentions, il continua son chemin du Turquestan, accompagné de Bezarmehed fils de Sufarah son grand amy, qui estoit marié, & auoit sa maison & famille en Nichabur. Cettui cy pria Kobad de luy vouloir faire tant d'honneur que de prendre son chemin de ce costé là, afin qu'il les pût receuoir en sa maison, & luy donner quelque contentement parmy ses tristesses, cettuy-cy fit en sorte qu'il luy emmena.

Or ce Bezarmeher auoit vne fille nommée Zarmeher d'vne fort grande beauté, laquelle Kobad ayant veuë il en deuint extrémement passionné, ce que voyant Bezarmeher qui estoit la chose qu'il desiroit le plus, il la luy offrit dequoy le Prince demeura extrémement content, & la print à femme, de laquelle auec le temps il eut vn fils que les vns nomment Anuchiron, & les autres Anuchiruan.

Kobad ayant ainsi demeuré quelques iours apres ses nopces, il laissa sa femme en la maison de son pere, & luy continua son chemin du Turquestan, ou arriué il se mit tout aussi tôt au seruice de Hhachon Chini, qui pour lors gouuernoit ce Royaume, auec lequel il demeura quatre ans, au bout desquels il demanda à Hhachon vne bonne armée pour recompense de ses seruices, ce qu'il fit & auec laquelle Kobad s'en alla en Perse contre son frere Belax Roy d'icelle qui la gouuernoit auec vn grand contentement d'vn chacun, Kobad fut voir sa femme en Nichabur, & s'estant resioüy quelques iours auec elle, & auec son fils qu'il n'auoit point encore veu, comme il s'estoit mis en chemin pour continuer son voyage, il eut nouuelle que son frere Belax estoit mort: n'ayant regné que cinq ans.

Quant à Nicabur c'estoit vne Prouince sujette au Roy de Perse, située entre Carazon, Vsbec & Tartar, terre fort grande, & pleine de deserts & sablons,

lesquels on tient pour chose veritable qu'ils bouillonnent continuellement.
Ce fut en cette Prouince qu'on dit que Tammerlan ou Teymurlagh fit mourir en vn iour (selon que racontent les Histoires de Perse) quatre cens mille personnes. C'est à Nichabur que croissét les pierres qu'on appelle Turquoises, nommées ainsi à cause que cette Prouince est limitrophe du Turquestan, & ne se trouue en la Perse aucune pierre precieuse qu'en ce lieu excepté les Bezoars les plus parfaits, lesquels croissent en la Perse : ce nom de pierre se dit en langage Persien Sangh, & en Arabe Ager : mais quant à celle de Beozar ou Bezar, les Perses l'appellent par excellence Pazahar, c'est à dire, Antidote ou remede contre le poison :car Zahar est vn nom general qui veut dire poison. En vn certain destroit de la Perse nommé Sthabanó d'vne Cité qui porte le mesme nom, il y a vne ville nommée Lara à trois iournées de ce chemin, aux campagnes de laquelle il y a grande quãtité d'vne plante fort semblable à celle du saffran, laquelle paissent les moutons de ce quartier-là, dans l'estomac desquels s'engendre vne certaine pierre, qui en bonté & vertu est preferée à toute autre : de sorte que Scach Abas à present Roy de Perse les tient si cheres, que celles qui passent vn certain poids luy appartiennent. La cause naturelle de cét effet vient de la nourriture : car les moutons transportez en vne autre terre ne produisent plus ces pierres-là, les habitans de cette Prouince n'ont point de poil à la teste, ce qu'ayant remarqué vn seruiteur de Scach Abas, il luy demanda en satisfaction de ses seruices, que chaque chauue de son Royaume eut à luy payer vn Cherafin, qui est vne piece de monnoye de la valeur d'vn ducat, laquelle demande ayant tenuë pour ridicule il luy accorda. Cettui-cy qui sçauoit bien le secret, la mit en pratique & deuint fort riche en peu de temps. Quant aux Bezoars de l'Amerique ils sont de nul valeur.

COBAD. XXXI. *Roy de Perse.*

La nouuelle de la mort de Belax fut cause que Cobad entra en la ioüyssance du Royaume de Perse plus paisiblement qu'il n'esperoit, son frere n'ayãt laissé aucun fils pour luy succeder : de sorte que plusieurs furent au deuant de luy pour le receuoir auec toute la demonstration de bien-veillance qu'il eut sçû de tirer en ses sujets. Le Royaume estoit cependant gouuerné par Sufarax, lequel pour sa grande bonté & prend'hommie estoit vniuersellement bien voulu de tous, excepté de Cobad, lequel le voyoit en cette authorité auec grand regret, desirant infiniement de l'abaisser, & de s'en deffaire, ce qu'il delibera d'executer par le moyen d'vn hardy & vaillãt Capitaine, qui estoit en la suite de sa Cour, auquel ayant descouuert son intention, il le fit consentir à la mort de Sufarax, lequel à quelques iours de là cettuy-cy alla visiter, & de propos en autres discourant de diuerses affaires, il entrerent en different l'vn contre l'autre, de sorte qu'il mirent la main aux armes, & Xamole le tua.

Enuiron le dixiéme du regne de Cobad il s'esleua en Perse vn homme nommé Mezdahk, qui estoit venu de la contrée de Sthahar, lequel s'efforçoit de faire vne nouuelle secte touchant la veneration de feu y trouuãt de nouuelles folies & superstition. On l'appelloit Prophete, & feignoit que le feu parloit à luy, & luy reueloit plusieurs hautes & grandes choses, lesquelles il faisoit croire au vulgaire, auec quelques autres inuentiõs desquelles il vsoit. Il permettoit vne communauté en toutes choses, en biens, femmes & enfans, & en toute feste il deffendoit de tuer aucune chose viuante, & auoit encores plusieurs autres choses absurdes qu'il donnoit à entẽdre au peuple, plusieurs qui n'auoient

point encore reconnu la fausseté de sa doctrine, le suiuirent pour viure dissolu-ment & en liberté, entre lesquels fut le Roy Cobad, lequel le loüoit beaucoup, & ceux qui estoient de ses sectateurs, & qui le suiuoient, l'honoroient grande-ment, en faisant conte comme d'vn saint homme. Les grands & sages du Royaume qui consideroient le danger quecela trainoit apres soy, & combiẽ le Roy estoit trompé, le prierent de s'en deffaire & de le faire mourir, ou de le ban-nir, & l'ennoyer à Mezdahk: dequoy l'ayant prié plusieurs fois, & voyant qu'il ne vouloit point entendre à leur requeste, tous d'vn commun consentement le desposerent du Royaume, & le mirent en prison bien fermée, donnans l'inue-stiture du Royaume à Iamasp vn sien proche parent, lequel toutesfois est con-té de quelques vns pour Roy de Perse. Cobad estant pris, les Perses tascherent de se deffaire de Mezdahk & de le faire mourir: mais ils n'en pûrent venir à bout pour la grande multitude qui le suiuoit, & qu'il se tenoit fort bien sur ses gardes, toutesfois il y demeura à la fin, comme il sera dit cy apres. Or Cobad auoit vne sœur d'vne excellente beauté, de laquelle estant deuenu extrémement amoureux, il se maria auec elle, ayant eu dispense de Mezdahk qui n'estoit pas homme fort scrupuleux. Cette-cy voyãt son frere & son mary prisonnier, obli-gée par des liens si estroits à l'affectionner plus que l'ordinaire, elle recherchoit les moyens autant qu'il luy estoit possible de le delivrer, enfin elle s'en aduisa d'vn qui luy sembla qu'elle pourroit venir àbout de son entreprise, elle se vestit donc de ses robes & joyaux plus precieux, pour donner encor plus d'esclat à sa naturelle beauté puis s'en alla à la prison où estoit Cobad, où auec presens & promesses qui n'estoient gueres licites, elle eut tant de pouuoir à l'endroit de ceux qui le gardoient, qu'il luy permirent de dormir cette nuict là auec luy la-quelle estãt passée, elle fit tirer son lict & le fit enuelopper en iceluy, & en cette façon emporter en sa maisõ. Elle cependãt entretenoit les gardes, afin de don-ner temps à Cobad de se retirer à sauueté, ce qu'il fit si secrettement & auec tel-le vitesse, qu'ils ne s'en apperceurent qu'alors qu'il estoit en lieu de seureté. Estant ainsi sorty des terres de Perse, il s'en alla au Royaume de Abtelah, auec esperance de tirer quelque secours du Roy, lequel le receut fort humainement, encore qu'il ne le secourût pas sur le chãp: il le fit toutesfois quelques années apres, luy donna trente mille hommes de cheual, auec lesquels, & autres qu'il put recouurer, lesquels se joignirent à luy, entra en la Perse: ce qui apporta vne grande combustion entre tous ceux du pays, à sçauoir s'ils le deuoient re-ceuoir, les vns voulans que ce fut comme ennemy, & les autres pacifiquement. A la fin ils conclurent de le receuoir auec toute submission, & le premier qui le reconnut, & qui se mit sous sa puissauce fut Iamasp, auquel on auoit commis le gouuernement: ce qui fut cause que Cobad recompensa cette obeyssance par vn pardon general de toutes ses offences passées qu'il mit en oubly. Il employa le reste de son regne à reformer son Royaume. Il fut fort curieux de bastir & fonda les Citez de Bardah & Guania, & en peupla plusieurs autres, il mourut à la fin de maladie, ayant regné 43. ans.

KESERE' ANVXIRON XXXII. *Roy de Perse.*

Keseré Anuxiron ou Nauchiruan, car on le nomme de l'vn & l'autre nom, fils de Cobad & de Zarmeher sa femme luy succeda au royaume, cettui-cy fut doüé de plusieurs grandes vertus qui le rendirent chery & honoré, tant des siens que des estrãgers, apres auoir donné l'ordre & la reformation necessaire à ses Estats, la premiere chose qu'il fit fut de cõdãner à mort Mezdakh, & to⁹ ses sectateurs,

ce qui fut executé auec tant de rigueur, qu'en peu de temps ils furent du tou
esteints, encor que le nombre en fut presque innumerable, deliurant ainsi la
Perse de cette pernicieuse secte, & afin qu'il peust gouuerner d'oresnauant les
Royaumes, sans vn si grand trauail de sa personne, il les diuisa tous en quatre
Wazilas ou Wizirs, c'est à dire Gouuerneurs, qu'il mit entre les mains de per
sonnes en qui il auoit confiance & fidelité, & qui estoient alliez à sa Majesté.
Le premier des Gouuerneurs auoit les Prouinces de Karazon, Sagistan, Ker
mon, Maurenahar : Le second Isphaon, Kom, Aderbajon & Armenie : Le
troisiesme auoit Farc ou Parc, qui est la Perse, & Ahwa: Le quatriesme Hierac,
ce qui est à l'entour de Babylone & des terres de Rumestan, qui est la Grece.
Ayant ainsi donné ordre à toutes choses, se leua vne grãde armée, auec laquel
le il conquit Tacharstar, Zabulstam, Cabulstan, Iugan yan, Abtelab : mai
comme il estoit en cette entreprise, Ahachon Chiny Roy des Tartares, entr
dans ses terres, & luy prit Barchach, Ferana, Caich, Nesaf, Samarcand, Bo
cara. Cette Sarmacand est vne ville fort puissante en la contrée de Morenagar
de laquelle nasquit Tamorlan ou Tamborlam, Prince si fameux & renomm
par l'Vniuers, lequel nasquit de parens nobles, n'estant point descendu n
d'vn Pastre ny d'vn Bandoulier, ou autre semblable origine, comme on luy a
tribuë, ains du sang de Chinguis Cam Roy des Tartares, duquel il sera par
cy-apres: estant paruenu au Royaume, non pour sa beauté, car il estoit ma
chot, boiteux & borgne : mais pour sa grande valeur & dexterité aux armes
il se rendit le maistre d'vne grande partie de la terre habitable, se rendant h
main & gracieux à ceux qui se rendoient à luy, & tres-cruel à ceux qui l
faisoient resistãce. On l'appelloit en son propre nom Teimr, & fut surnomm
Langh, c'est à dire boiteux : delà est venu sa corruption du nom que nous l
donnons de Tamberlan: les Perses l'appellent ordinairement Sahaybcharon
c'est à dire dominateur de la fortune. Il y a vn liure particulier de sa vie en la
gue Persienne d'vn style fort elegant.

Il laissa apres sa mort plusieurs fils qui partagerent ses terres, & encor à pr
sent le grand Roy de Mogol, est vn de ceux que les Perses tiennent des pl
grands & puissans Monarques du monde nommé Gelaladinacbar, est le h
ctiesme descendu d'iceluy en ligne directe. Les noms de ces grands Monarqu
que tiennent les Perses, sont ceux-cy, celuy des Turcs, des Perses, des Tartare
de la Chine, & de Mogol, la puissance duquel s'estend depuis le fleuue
Gange jusques au Royaume de Macron, au Sein Persique : entre lequel esp
ce sont contenus plusieurs grands Royaumes & riches Prouinces, il est Paye
mais tout different des autres, parce qu'il ne suit aucune secte, pretenda
en auoir vne particuliere : il se fait honorer des siens comme chose diuine,
tient tousiours aupres de soy des Escriuains qui ne font autre chose que rem
quer & escrire tout ce qu'il dit & fait, les gardes ordinaires de son corps s
six Roys ses vassaux qui sont continuellement à sa Cour. Il y a plusieurs c
ses dignes de remarque en cette Prouince, qui seroient trop longues à rac
ter.

Quant à Bocara, c'est vne ville en la Prouince d'Vsbec, de laquelle nas
Auicenne, que les Perses appellent par nom propre Boaly fort sçauant & ex
cimenté en la Medecine, & de ses escrits duquel ils font vn grãd cas, & le n
ment ordinairement Chequereis, Boaly Sina, ou Eben Sina, c'est à dire le
gneur Boaly fils de Sina, il estoit noble, mais non pas Prince d'Vsbec, ny C
doi

doüan, ny l'Espagnol : il écriuit plusieurs choses qui se voyent encore à present, & particulierement vn volume contenant vingt liures de musique, & composa toutes ses œuures en langue Arabesque plustot qu'en la Persienne, d'autant que la langue est plus vniuerselle & eloquente, on tient qu'il sentoit mal de la loy Mahometane, & à propos des Medecins, cecy est à remarquer que en Perse tous les Medecins tiennent boutique, donnant des drogues & medecines à ceux qui ont affaire d'eux, ils les appellent Mulhah, c'est à dire Maistres: mais pour retourner à Keseré Anukiron, sçachant l'entrée de Hhakhonchiny, en ses terres, il enuoya contre luy son fils Hormoz, auec le plus grand nombre de gens de guerre qu'il pût, cettuy-cy fit telle diligence qu'il approcha bien tôt de son ennemy, auquel il donna tant d'assauts & d'escarmouches, & vsa de tant de stratagemes, qu'ayant reçû vn tres-grand dommage, remply de crainte & de frayeur, il se retira en son pays, abandonnant tout ce qu'il auoit conquis, si bien que Hormoz s'en retourna en la Perse auec beaucoup de gloire & d'honneur. Cette guerre du Tartare ayant ainsi pris fin, Keseré eut aussi tôt aduis que Kaled, Beniulas, Guasanii Capitaine du Roy de Rumestan estoit entré dans les terres de Manzur Roy d'Arabie son vassal, ausquelles il fit vn estrange rauage, & mit à mort plusieurs de ses sujets, dequoy Keseré enuoya se plaindre par vn sien Ambassadeur au Roy de Rumestan, demandãt que le tout luy fut restitué, & Kaled chastié, de laquelle Ambassade, l'Empereur Grec (qui est le mesme que Rumestan) fit fort peu de cas, ce qu'ayant entendu Keseré, il leua vne grande armée & entra dans les terres de celuy de Rumestã par la Mesopotamie qu'ils appellent Zazirat, & print Dara Medineyraha Zanferin, de là passant en Surie, luy osta Antioche & autres, de sorte qu'il contraignit l'Empereur Grec : à luy demander la paix, ce qu'il luy accorda, en luy payant chacun an vn gros tribut, moyennant lequel, il luy rendit les terres de Cuã Izirat, Hayaz, Hyamã, Thaef, Bargré, Homan, toutes terres de l'Empire, lesquelles il auoit occupées en cette guerre. Keseré s'estoit marié quelques ans auparauant à vne femme Chrestienne pour sa grande beauté, laquelle fut fort persecutée par ce Roy qui estoit Payen, la voulant contraindre à renoncer sa Religion, en laquelle elle perseuera constamment: de cette cy Keseré Anuchiron eut vn fils nommé Nuchzad, lequel ayant succé auec le laict la Religion de sa mere, quelques menaces que luy pût faire son pere, il ne voulut iamais quitter dequoy le Roy grandement irrité contre luy, le fit mettre en vne estroite & obscure prison, où il le faisoit traitter comme le plus vil de la populace, sans que la constante patience, ny la perseuerance de ce ieune Prince le pût esmouuoir à pitié. En ce temps les peuples de la terre de Chan, qui est la Surie, se reuolterent contre Anuchiron, de sorte qu'il fut contraint d'y aller en personne, il tomba malade d'vne grande maladie, de laquelle on ne croyoit pas en Perse qu'il dût rechapper, ce qu'ayant entendu Nuchzad qui estoit encore prisonnier, trouua moyen de se sauuer de la prison, & ayant ramassé tous les Chrestiens qui estoient au Royaume, lesquels n'estoient pas en petit nombre, ayant encor attiré de son party grand nombre de soldats, mais ce qui estoit de plus important, c'est qu'il s'estoit saisi des thresors de son pere, lesquels il departit fort liberalement aux siens, mettant de nouueaux Capitaines aux frontieres & places fortes du Royaume, & deposant ceux que son pere y auoit laissez lequel ayant aussi tôt aduis de toutes ces nouueautez, enuoya Rambarzin fort renommé Capitaine qu'il auoit laissé à Hieralik, ce qu'en

plus grande diligence qui luy seroit possible, il fit vne leuée de gens de toutes parts, & empescha les desseins de Nuchzad, luy commandant toutesfois de faire en sorte qu'il ne mourut pas : mais qu'on s'efforçât de le prendre vif, & de le mettre aprés en vn lieu seur, digne toutesfois de sa qualité.

Nuchzad auoit pour Capitaine vn nommé Chamas Rumy, cettuy-cy presenta la bataille à Rambarzin, & sembloit du commencement que la victoire panchât de son costé : mais la valeur de Rambarzin qui se mit au milieu des siens, combattant plus courageusement que pas vn autre, fit en sorte que par son exemple il renouuella le combat plus fort que deuant, & fit tourner la chance du costé de son ennemy, lequel le mit en fuitte, en laquelle Nuchzad fut blessé d'vne fléche en l'estomach, son armeure n'estant pas assez forte pour y resister ; si qu'à peu de iours de là il en mourut, sans qu'il pût estre secouru au grand regret de Rambarzin, lequel le fit enterrer auec la pompe & ceremonie qu'on a accoustumé d'vser entre les Chrestiens, cependant Kereſé estant retourné en conualescence, & pacifié les remuëmens de Cham, il s'en retourna en Perse, où il assoupit plusieurs menées qui se pratiquoient en son Estat, puis alla faire la guerre en Inde, en Selâdyne, ou Scylan, qui est ce que nous disons la Taprobrane, & fit paix auec le Roy de cette Isle, en luy payât certain tribut, de sorte que ce Roy Anuchiron commandoit sur les Prouinces de Maurenahar, Karazon, Darband, Hhezrram, Hiama, Tarbastan, Gerion, partie de l'inde, Kermon, Parsi qui est la Perse, Aderbayon, Hyerakhen, Iazirat, Homan, iusques à Hyaman en Arabie, & plusieurs autres terres, iusques au Mugareb en Rumestan.

Du temps de ce Roy fut apporté de l'Inde en Perse, deux liures de Philosophie, fort celebres, l'vn nommé Kelilah, & l'autre de Wademana, & vn jeu des eschets que les Indiens ennoyerent aux Perses, leur voulant representer l'inconstance & mutabilité des choses humaines, & de la vie qui est vne continuelle guerre, qu'ils eussent donc à se gouuerner auec prudence. Mirkond dit que pour réponce, les Perses leur enuoyerent vn jeu de Damier, leur mandant que encore que la prudence fut tres-necessaire en la vie, toutesfois qu'il falloit y estre vn peu aidé du hazard, comme ils pourroient voir par ce jeu. Les vns & les autres de ces deux peuples, sont fort adonnez à ces deux jeux, & sont fort excellens en iceux, & principalement au jeu des eschets, mais qui est de plus remarquable, c'est qu'ils ont non seulement les mesmes noms : car ils appellent le Roy Scha, qui est la mesme signification que le Roy, & la Dame Vazir, qui est celuy qui a la supréme dignité, celuy que les Espagnols appellent Del fils, ils l'appellent Fil, c'est à dire, vn Elephant qui sert aux guerres que ce font les Oriétaux, le cheual Asp, ou farats, qui est la mesme chose, le pion peada, qui est à dire soldat à pied, & ce que nous disons donner Eschec, eux disent Scha, qui est à dire aduiser le Roy, & au lieu que nous disons Ouat, eux disent Schamate, qui en la mesme lãgue signifie le Roy est mort, & quant au nom des Eschets, eux disent Schatrank, comme si on disoit, vn jeu & entretenement de Roy, on tient que ce jeu fut inuẽté en Babylone. Quant à Kezeré Anuchiron, il fut fort sage, & fauorisoit en toutes choses ceux qu'il recõnoissoit tels en ses pays, il auoit plusieurs fils : mais celuy qui estoit le mieux nay d'être tous estoit Hormoz, aussi son pere l'affectionnoit il plus que tous les autres, & fit en sorte qu'il le fit declarer son successeur auant sa mort, qui aduint le quarante huictiesme an de son regne, luy recommandant fort, auant que de mourir le

paix, la concorde & l'amour de ses sujets. Mirkond a descrit particulierement les vertus & grandeur d'esprit & de courage de ce Roy, adjoustant que la Perse florit de son temps auec toute sorte de prosperité, il fut surnommé Adel, c'est à dire, le Iusticier, à cause de sa grande integrité en l'administration d'icelle.

HORMOZ XXXIII. *Roy de Perse.*

Les choses les plus desirées ne sont pas tousiours les meilleures ny les plus vtiles. Hormoz, comme vous auez pû voir cy dessus, estoit tenu pour bon Prince, changeant bien-tôt aussi tôt qu'il eut en main les resnes de la domination, cettui-cy estoit issu d'vne fille du Roy de Tartar ou Tartarie, lequel aussi tôt qu'il se vit en possession paisible de son Royaume, il se fit connoistre pour vn Prince fort cruel, vicieux & tyran, & afin de n'auoir personne qui luy contredit en ses vicieuses manieres de viure, il fit mourir tous les plus grands de ses Royaumes, priuant de leurs charges tous les Officiers de la Iustice, iugeant pour vne chose indecente & mal conuenable, qu'il y eut en son Royaume vn autre Iuge que luy, & se gouuerna si cruellement enuers tous, qu'on ose asseurer qu'il fit mourir les douze premieres années de son regne, par toutes ses terres, iusques à treize milles personnes illustres, sans vn autre grand nombre de ceux dont on ne fait point d'estat, si que plusieurs pour fuyr cette pestilence s'exilerent volontairement de leur pays.

L'Empereur de Constantinople aduerty de tous les deportemens de ce Prince, & comme les choses se passoient en la Perse, ne voulut pas laisser escouler vne si belle occasion, voulant s'efforcer de recouurer les terres que les predecesseurs de Hormoz auoient vsurpées sur l'Empire Romain, & print les armes, surprenant les Perses, de sorte qu'il estoit desia entré dans la contrée de Naciben, sans en estre apperçû. Ce Naciben, selon la tradition des Perses, est Niniue, que eux & les Arabes appellent aujourd'huy Mosul en Diabec ou Caramite, & tiennent cecy pour veritable, disant que ce fut là où prescha le Pehhanber, ainsi appellent ils celuy que les Arabes appellent Naby, & nous autres Prophetes, & disent que c'est celuy qui fut engloùty de la Baleine : que s'il est ainsi, Niniue ne fut iamais entierement destruite, puis qu'elle florit encore à present. L'Empereur Chrestien estant donc entré en la contrée de Naciben, enuoya dire à Hormoz, que s'il luy vouloit rendre ce qui appartenoit à l'Empire Romain, qu'il se retireroit sans faire aucun dommage : mais le Persien ne luy ayant pas fait response à son gré, il passa outre, destruisant toute l'Armenie & Aderbajon, enuoya deux Capitaines pour faire le dégast au pays de Babylone, l'vn nommé Abas, Auuel, l'autre Homer Azarec auec vn bon nombre de gens de guerre, lesquels rauagerent de toutes parts cette contrée. Alors estoit Roy de Tartar ou Tartarie vn oncle de Hormoz nommé Chabacha Hhakon Chiny frere de sa mere, lequel voyant la peine en laquelle estoit son neveu, leua vne grande armée qu'on dit auoir esté de quarante mille hommes, non pour secourir son neveu, mais pour s'emparer de ses terres, comme il fit; passant le fleuue de Iehun, il vint en la contrée de Karason, ce fut lors que Hormoz reconnût la faute qu'il auoit faite, de faire mourir les principaux hommes de son pays, n'ayāt presque main-

tenant personne pour oppofer à ses ennemis, & en cette confusion d'esprit ayant appellé ceux de son conseil, il fut resolu qu'on quitteroit à l'Empereur de Rumestan les terres qu'il demandoit, afin qu'ayant quelque assurance de ce costé-là ils conuertissent toutes leurs forces contre les Tartares, comme ils firent : car le Roy Hosmoz ayant assemblé ses forces de toutes parts, il en donna la charge à vn Capitaine Perssen, le plus courageux qui fut pour lors en toutes les contrées de l'Orient nommé Baharon Chuby, qui estoit gouuerneur des frontieres de l'Armenie, lequel arriué à la Cour, & receu le commandement de son Prince, sans perdre temps il fit aduancer son armée contre les Tartares, n'ayant toutesfois auec soy que douze mille soldats, vieux routiers, toutesfois, & fort experimentez, auec lesquels il eut bien l'asseurance d'attaquer vne si puissante armée que celle de Chabacha, auec vn si heureux succez que le Roy Tartare y fut tué auec la meilleure partie de ses gens, & grand nombre de prisonniers. Chabacha estant mort, les Tartares mirent son fils en sa place, lequel continua la guerre auec la mesme disgrace qu'auoit fait son pere : car les Perses demeurerent tousiours vainqueurs, & principalement en vne grande bataille où les Tartares furent entierement deffaits, faisant vn tel butin, que Baharon Chuby enuoya presenter par vn sien fils au Roy Hormoz, douze cens cinquante chameaux chargez d'or & d'argent, monnoyé & non monnoyé, auec plusieurs autres riches meubles : mais tous les beaux faits de ce vaillant homme furent fort mal recompensez, car ceux qui estoiét en la Cour du Prince enuieux de sa gloire & de sa prosperité, le calomnierent de sorte vers Harmoz, qu'entrant en apprehension que cettui-cy eut quelque entreprise contre son Estat, à son arriuée on luy donna pour sa bien-venuë vne prison: dequoy Baharon se ressentit tellement de cette ingratitude, qu'ayãt trouué le moyen d'eschapper, il pratiqua Kozrrao Paruez fils aisné de Hormoz, luy donnant les moyens de se rebeller contre son pere, lequel aussi-tôt fit battre monnoye en son nom, & marquée du coin de ses armes, se faisant appeller Roy de Perse. Or auoit il deux oncles de sa mere, qui luy seruoient d'appuy, l'vn nommé Banduhié, & l'autre Bostan. Le Roy Hormoz ayant sçû toutes ses conspirations, s'efforça d'y donner ordre & d'en empescher le cours, ce que les autres ayant entendu, & ne se iugeans pas assez forts pour luy resister, ils se mirent en fuitte. Kozrrao se retirant en Armenie, & de là en Aderbajon quant aux deux beaux freres de Hormoz, ils furent pris prisonniers : mais ayant brisé les prisons, ils amasserent de nouuelles forces, & vindrent surprendre Hormoz, lors qu'il y pensoit le moins, si bien qu'il tomba en leur puissance à son tour : mais ils ne luy firent pas pareil traittement qu'ils auoient receû de luy : car ils luy firent creuer les yeux. Kozrrao, cependant aduerty de tous ces troubles, s'en retourna en Perse, où il fut reconnû pour Roy, & se voyant paisible en son Estat, il alla demander pardon à son pere, ce qu'il luy accorda, pourvû qu'il le vengeât de ces deux oncles qui luy auoient fait perdre la veuë.

La Perse estant ainsi toute en troubles de toutes parts, Baharon Chuby, qui auoit esté le principal moteur de ces diuisions ; qu'il sembloit n'auoir entreprins que pour se vanger de l'iniure receuë : conuertit sa vengeance en ambition, aspirant au Royaume de Perse, si bien qu'auec vne puissante armée qu'il auoit, il courut toute la Perse, & y fit vn fort grand dégast, contre lequel Kozrrao Paruez, estant venu au combat, le Roy fut vaincu & contraint de s'en

fuye à Constantinople auec ses deux oncles qui l'accompagnerent, lesquels luy conseillerent pour oster tout pretexte à ses ennemis de faire mourir son pere, car en ce faisant il n'auoit plus que craindre : mais ceux-cy voyãs que l'amour paternel auoit plus de pouuoir sur ce Prince, que le desir de regner, ils feignirent vne occasion pour se retirer, & laissant la Paruez, ils s'en allerent au lieu où estoit Hormoz, lequel ils estranglerẽt auec la corde d'vn arc, telle fut la fin digne de la vie & de la cruauté de ce Prince. Quant à Kozrrao Paruez, qui comme nous auons dit, s'estoit retiré à sauueté vers les Grecs, il espousa la fille de l'Empereur, lequel luy dõna pour luy ayder à recouurer ses terres cent mille hommes enuoyant auec luy vn sien fils nommé Ben Athus, en recompense dequoy Kozrrao Paruez luy donna vn grand morceau de bois de la tres-sainte Croix que son pere Hormoz auoit. Kozrrao s'estant donc mis en chemin auec vne si belle armée, rencõtra en la Perse son ennemy Baharon, lequel selon plusieurs est mis au nombre des Roys, & comme les armées estoient plantées l'vne deuant l'autre, il sortit de celle de Baharon trois capitaines, lesquels deffierent les plus vaillans du party contraire : Kozrrao voyant la brauade de ceux cy, se fit armer sur le champ, & sortit de son Camp pour les aller combattre, contre la volonté de son beaufrere qui l'en dissuadoit, auquel combat il se comporta auec tant de valeur, qu'il les vainquit tous trois l'vn apres l'autre, ce qu'admirant les soldats de Baharon, ils abandonnerent leur Capitaine, & se rengerent du party de Kozrrao, si bien que Baharon fut contraint de s'enfuyr au Turquestan & abãdonner la Perse, il se mit depuis au seruice de Hhakhon Chiny, où il mourut quelque temps apres.

KOZRRAO PARVEZ. XXXIV. *Roy de Perse.*

Kozrrao Paruez ainsi deliuré de tous ses embarrassemens, & rendu Roy pacifique de la Perse, acomplit lors ce qu'il auoit promis à son pere & fit mettre en prison ses oncles Bostan & Banduhye qui l'auoient fait mourir, lesquels il fit fort seuerement chastier. Au 14. an du gouuernement de ce Prince, les Grecs se reuolterent contre leur Empereur, qu'ils tuerent, & son fils Benathus qui auoit accompagné comme il a esté dit, Kozrrao au recouurement de la Perse, & à peine se pût échapper son plus ieune frere, lequel se retira vers Paruez qui le receût & traitta auec beaucoup d'honneur, luy donnant de belles trouppes conduites par de forts bons Capitaines pour le recouurement de son Estat, lesquels au sortir de la Perse, entrerent en la Surie & Palestine, prenant la voye de Constantinople, faisant de grands degâts, & emmenant quant & eux vn nombre innombrable de captifs. Les Grecs apres la mort de leur Empereur, auoient esleu en sa place vn nommé Arcol, ou Heraclius homme de grande prudence & fort belliqueux, lequel sçachant l'arriuée des Perses, marcha à l'encontre d'eaux, les combattit & vainquit, & demeura en cette deffaitte saize mille Perses sur la place, la meilleure partie d'entr'eux tournant les espaules & fuyant iusques à ce qu'ils fussent en leur pays.

Enuiron la trentiesme année du regne de Kozrrao s'esleua à Medine en Arabie, le faux & pernicieux Prophete Mahomet, lequel escriuit à plusieurs Princes & Seigneurs de ces contrées là, les priant comme de la part de Dieu, de l'oüyr & suiure sa doctrine : entre les autres, il escriuit à Kozrrao, lequel tant s'en faut qu'il le voulût escouter, qu'il luy donna mille maledictions: mais sa mal heureuse secte ne laissa pas de pulluer en Arabie & autres Prouinces cir-

connoisines. Pour retourner maintenant à Kozrrao la guerre des Grecs appaisée, il viuoit en paix en son pays, & comme il estoit en sa ville de Madahem, il songea vne nuict qu'il estoit en ville enuironnée de fortes murailles auec vnze tours, lesquelles toutes se ruinoient iusques aux fondemens successiuement l'vne apres l'autre, iusques à ce que la Cité demeura sans fortifications, à son resueil tout estonné & confus en soy mesme de ce songe, il enuoya querir les Deuins & Astrologues, leur demandant la signification d'iceluy: vn entr'autres luy répondit que les vnze tours signifioient vnze Roys qui deuoient encore gouuerner la Perse, apres lesquels cette Monarchie prendroit fin. Kozrrao pour empescher, ce luy sembloit, cette prediction, & éuiter cette ruine, il crût que ce qui pourroit estre cause de ce changement, seroit la discorde de ses enfans, c'est pourquoy il les fit prendre tous, deffendant à chacun d'iceux de frequenter ny parler à personne, & mesme de ne communiquer pas auec leurs propres femmes. Entre ses enfans il y en auoit vn nommé Charear, lequel aimoit sur toutes ses femmes, vne appellée Cherin pour sa singuliere beauté, ce mot Cherin en langue Persienne signifie doux, & se trouue vn liure en cette langue intitulé Kozrrao Cherin, qu'vn Prince du pays (non celuy de qui nous écriuons la vie, mais vn de moindre qualité) a composé en vers fort mignards & élegans, & desquels les Perses font vn fort grand cas, comme estant plein de plusieurs belles conceptions & inuentions, ausquelles ils sont grands Maistres. Charear donc se souuenant de sa Cherin, & souffrant des inquietudes nompareilles pour se voir priué de sa chere vûë, comme l'amour ne manque iamais d'inuention, il trouua vn moyen pour remedier à sa peine: feignant d'estre malade, & qu'il auoit besoin d'estre saigné, & selon l'aduis qu'il auoit donné à Cherin, elle se desguisa en barbier, & vint le trouuer en la prison, où ayāt esté quelque temps auec son mary, elle se retira: mais enceinte d'vn fils, qu'elle nomma Yasdgerd, lequel fut esleué en la maison du Roy Kozrrao son ayeul, iusques à l'âge de cinq ans, sans qu'il en scût rien: mais en ayant esté aduerty, il commanda que on le mit à mort, en quoy il se montra fort entier sans vouloir changer d'opinion: ce que la mere ayant scû, elle le vint trouuer, où elle fit tant par ses prieres & ses larmes, qu'elle gagna sur luy qu'on ne le mît point à mort: mais qu'il fut porté en quelque bocage ou bruyeres à la mercy des bestes sauuages (ce qui est rapporté en ce lieu, pour l'intelligence de ce qui se dira cy apres) si bien que la croyance que Kozrrao adiousta à ce Deuin, le rendit soupçonneux, timide, auare & superbe, mal voulu & hay des siens, desquels il faisoit mourir plusieurs sans autre raison que sa fantasie, entre lesquels fut vn nōmé Neaman neveu de Manzar, qui luy auoit rendu fort grands seruices.

Il y auoit desia trente huict ans que Kozrrao Paruez regnoit en Perse, quand ses sujets ne pouuant plus supporter sa cruauté & ses tyrannies, d'vn commun consentement ils le deposerent de sa Royauté, le mettant entre les mains d'vn Capitaine auquel ils auoient fort grande confiance, & establirent au Siege Royal son fils Kobal Chiruyhé qui luy succeda, cecy aduint la 9. année de l'Egire selon le conte des Mahometans, & l'an 731. de nostre salut peu plus, ou peu moins, & ce Kozrrao Paruez est celuy que nous appellons Kosdroez.

KOBAD CHYRVYHE'. XXXV. *Roy de Perse.*

Les Perses pensans par ce changement auoir aucunement adoucy leur

misere & qu'il receuroient de ce Prince tout bon traictement, eurent bien-tôt sujet de se repentir, d'autant que cettui cy se voyant confirmé en la Royauté, la premiere chose qu'il fit, fut de faire tuer son pere qui estoit prisonnier, ce qui luy acquit tout d'vn coup la haine vniuerselle de ses sujets, car encore que ce Prince fut hay pour ses mauuaises conditions, toutesfois pas vn d'entr'eux n'auoit voulu soüiller ses mains du sang Royal: mais bien peu de iours s'estans passez depuis son Election, vn Merehé Hormoz fils d'vn Mordomcha que Paruez auoit commandé de tuer, s'offrit à Cobad de faire ce parricide, entrant donc dans la prison où estoit Kozrrao sans autre respect ny compliment, il luy dit ces paroles: Il est iuste de tuer celuy qui a tué mon pere: & en disant cela il luy trencha la teste, lequel estant retourné vers Cobad, qui estoit fort content du fait, il demanda à cettui-cy, comment il auoit procedé en cette action, lequel pensant en auoir vne bonne recompense, luy dit les mesmes paroles qu'il auoit proferées en tranchant la teste à son pere, & lors Cobad sans s'estonner autrement, luy dit tout de mesme, il est raisonnable de tuer celuy qui a tué mon pere, & le fit mourir sur le champ, & non content de s'estre ainsi deffait de celuy qui luy auoit donné la vie, il fit tant enuers ses Wazirs & Gouuerneurs, qu'il fit mourir quinze freres qu'il auoit, ce qui s'executa fort promptement. Sur cecy, il suruint en la Perse vne grande pestilence, de laquelle elle fut fort affligée, & sur le sujet de ces calamitez, les deux sœurs de Cobad, l'aisnée desquelles s'appelloit Turon Doct, & la plus ieune Azarmidoct, prindrent occasion de luy faire vne grande reprimande, luy disans que ses pechez & meschancetez, & son impieté, d'auoir fait mourir son pere & ses freres estoient causes de tous ces mal-heurs, que les Dieux leur enuoyoient, le menassans encores de plus grands, & partant qu'il se repentît des maux qu'il auoit commis & amendât à l'aduenir sa vie, tant pour la crainte qu'il deuoit auoir de Dieu, que pour la honte des hommes. Telles & semblables paroles luy dirent ses sœurs, ce qui luy fit auoir vn tel ressentiment de tant de maux qu'il auoit commis, que la violence de sa tristesse le fit tomber en vne grande maladie, de laquelle il mourut en peu de iours, ayant regné seulement huict mois il laissa vn fils qui luy succeda au Royaume.

ARDCHIR CHYRVYHE'. XXXIX. *Roy de Perse.*

Apres la mort de Cobad les Perses assirent aussi-tôt sur le Throsne Royal sõ fils vnique Ardchir Chyruyhé, bien qu'il fut fort ieune, & qu'il n'ût pas plus de sept ans. Mais vn sien parent nommé Charear, autrement Gher Chan, qui estoit alors Gouuerneur de la Prouince d'Agen, ayant entendu la mort de Cobad, & sçachant le bas aage de son successeur, l'occasion luy semblant tres-propre pour bien faire ses affaires, il assembla le plus grand nombre de gens de guerre qu'il pût, & s'en vint à la Cour, où il tua le petit auec plusieurs de ceux qui le voulurent deffendre, & puis estant fauorisé de la malice, principalement de celle qu'il auoit emmenée quant & luy, il se declara Roy de Perse, le jeune Ardchir n'ayant porté le nom du Roy que cinquante iours.

CHAREAR TIRAN XL. *Roy de Perse.*

Charear s'estant donc ainsi emparé de la Perse, par la mort de Ardchir, & de ceux qui s'en vouloient empescher. Il fit ce qu'il pût, pour gaigner les cœurs des grands du Royaume, les tentans par tous le moyens qu'il luy fut possible: mais il ne les pût gaigner. Il y auoit lors en Cour trois freres fort nobles: & de grande valeur, qui voyoient regner cettui-cy auec vn fort grand regret, ne pouuans souffrir qu'vn tyran leur commandât: estāt donc tous trois conformes en mesme ressentiment, ils resolurent de le faire mourir, ce qu'ils firent; car vn iour qu'il montoit à cheual, à la porte de son Palais, ils se ruerent sur luy, & le ietterent par terre le faisant mourir à coup de poignard, fauorisez qu'ils estoient du peuple qui desiroit fort cette mort, n'ayant regné qu'vn an, d'autres disent seulement quarante iours.

IOON CHIR XLI. *Roy de Perse.*

Les Perses ainsi deliurez de la tyrannie de Charear, donnerent le Royaume à Ioon Chir (ce mot signifie beau Lyon ou ieune Lyon) parent des Roys deffunts, il estoit cousin de Baharon Chuby qui fit la guerre à Kozrao Paruez. Il donnoit de grandes esperances d'estre vn genereux Prince, si la mort n'ût preuû ses inuentions, le priuant en mesme temps de la vie & du Royaume, duquel il ne joüyt qu'vn an.

TVRON DOKT XLII. *Royne de Perse.*

A Ioon Chir succeda au Royaume de Perse, Turon Dokt fille de Kozrrao Paruez l'aisnée des deux qui auoient fait vne si grande reprimande à Cobad leur frere, ce nom de Turō est vn nom propre de femme, & Dokt, c'est à dire Damoiselle ou Vierge, cette-cy fut vne femme fort prudente & de bon gouuernement, mettant ses Royaumes en repos & tranquilité, chastiāt seuremēt les seditieux, & qui y apportoit quelque trouble, reforma la Iustice, reedifia plusieurs edifices publics qui auoient esté ruinées par l'iniure du temps: elle fit supréme Wazir de tous les Royaumes, vn des trois freres qui auoiēt fait mourir le tyran Charear, & contracta vne estroite amitié auec le Roy de Rumez, c'est à dire, l'Empereur de Constantinople : mais lors que ses sujets commençoient à tirer vne grande vtilité & contentement de sa conduite, la mort leur enleua, n'ayant gouuerné que six mois & six iours.

IASANCEDAH. XLIII. *Roy de Perse.*

Apres la mort de Turon Dokt, les Perses eslûrent Iasancedah, l'eslection duquel, il y eut de fort grandes disputes: mais enfin il fut admis, on dit que lors qu'on luy mit le Tage sur la teste, qui est ce que nous appellons Courōne, il dit que cela le chargeoit trop & qu'il n'en vouloit point: quelques-vns disent que c'estoit pour monstrer la charge & le poids des gouuernemēs: autres que c'estoit par pure ignorance, comme c'est la plus probable opinion, de sorte que les Perses estans fort mal satisfaits de sa personne, ils le desposerent aussi ignominieusement qu'ils l'auoient promptement esleu, n'ayant regné que six iours.

AZARMY DOKT. XLIV. *Royne de Perse.*

Iasancedah ainsi depossedé du Royaume, les Persos en donnerēt le gouuernement à Azarmy Dokt secōde fille du Roy Kozrrao Paruez & ieune sœur de Turon Dokt doüée d'vne rare beauté, & d'vn grand entendement. Alors estoit gouuerneur de la Prouince de Karason, & des le tēps mesme de Paruez vn fa-

meux & renommé Capitaine nommé Ferroc Hormoz, lequel Iuerte par la renommée de là beauté de Azarmy dokt, comme s'il eut esté contraint par la disposition des affaires du Royaume de quitter sa Prouince, s'en vint à la Cour, laissant vn sien fils en sa place pour gouuerner, en intention de rechercher la Royne, & de luy faire l'amour, ce qu'il fit auec tant d'importunité & d'inciuilité, qu'elle fut forcée pour son honneur de se deffaire de luy, & le faire mourir: ce qu'ayant sçû son fils nommé Iuego qui estoit en Carason, se mit en vne telle furie, qu'ayant assemblé promptement vne armée entra inopinément à la Cour, où il fit cruellement mourir la Royne, sans auoir aucun esgard aux prieres ny aux plaintes qu'elle luy fit, n'ayant regné que six mois.

KESERE' *fils de Iasancedah*, 45. *Roy de Perse.*

Azarmy dokt succeda au Royaume Keseré fils de Iasancedah, lequel nous auons dit cy-dessus auoir esté deposé au Royaume pour son incapacité: mais cettuy-cy n'estant ny plus capable ny de meilleure vie & gouuernemẽt que sõ pere, il donna occasion à ses sujets, pour ses imprudences, de le faire mourir, n'ayant regné qu'vn an.

FERROGZAD. 46. *Roy de Perse.*

En parlant du regne de Kobad Kyruyh, il a esté dit qu'il fit tuer quinze freres qu'il auoit, ce qui donna vne telle crainte à tout le reste de ses parens, que chacun desirant d'euiter la furie de ce Prince, chacun se sauuoit où il pouuoit: mais apres sa mort quelques-vns retournerent en Perse, entre lesquels fut Ferrogzad fils de Kozrrao & neveu de Kozrrao Paruez, lequel estant reconnû pour ce qu'il estoit, fut fait Roy, donnant grande esperance d'estre fort bon Prince s'il eut vescu plus longuement qu'vn mois, au bout duquel il mourut empoisonné par vn sien esclaue.

IAZDGERD. 47. *& dernier Roy des Perses de ceux de leur nation.*

En la vie de Kozrrao Paruez il a esté remarqué que du temps de Charear son fils estoit prisonnier, voulant empescher l'effect de la prediction de son songe, que cettuy-cy eut de sa femme Cherin vn fils nommé Iazdgerd, lequel estant apres reconnû par son ayeul, il auoit fait exposer aux bestes farouches dans vne forest, où ayant esté quelque temps, quelques Pastres passans par là l'enleuerent, & par compassion l'esleuerent sans sçauoir qu'il estoit: mais comme tout se sçait auec le temps, ce ieune enfant venu en âge fit en sorte qu'il descouurit son origine, par laquelle connoissance estant porté à plus hautes, & grandes choses que ne portoit le lieu où il auoit esté nourry, partit de là, & s'en vint à la Cour du Roy de Perse, se conduisant si dextrement, qu'en fin il fut reconnû, pour ce qu'il estoit, de sorte qu'on le fit en fin Roy de Perse, lequel ayant assez bien gouuerné l'espace de 19. ans, vne grande multitude de Turcs vindrent du Turquestan, entrant en la Perse par Nahaoand, faisant vn fort grand rauage partout ou ils passerent: si bien qu'ils obligerent Iazdgerd d'aller au deuant d'eux, & de se retirer en fin en la contrée de Karason, ou estant il eut vn autre aduis que les Arabes Capitaines de Mahomet estoient entrez en ses terres par vn autre costé, & cõme il s'apprestoit à marcher contr'eux, il sçût qu'ils estoiẽt proches de luy, & le venoient trouuer: ce qui sçachant il s'en retourna à Karason ou il mourut subitement, ayant regné 30. ans. Il fut le dernier des Perses descendant de Cayumarraz, & auquel finit la Monarchie Persienne, & passa aux Califes successeurs de Mahomet, qui mirent leur siege premierement en Kufa, & depuis en Bagadet, comme il se dira cy-apres.

ROYS DE PERSE DEPVIS QVE LES ARABES ONT commencé d'y commander iusques à nos iours, selon l'Historiographe Persien Mirkond.

TOutes choses se trouuent si confuses à ce nouueau changement de Seigneurs en Perse, qu'à peine sçauroit on dōner aucun commencement à vne bonne & veritable narration : toutesfois l'Historiographe Mirkond en ayant aucunement esclaircy la Chronologie, le Lecteur ne lairra pas de trouuer vne suitte de Roys aussi continuée de cette famille des Califes, & autres Princes Arabes qui ont gouuerné la Perse, comme il a fait en celle de Kayumarraz. Il dit donc que Mahomet le faux Prophete ayant commandé à plusieurs nations l'espace de dix ans, laissa par sa mort son Estat fort embroüillé pour les diuisions qui nasquirent entre ses principaux Capitaines : mais qu'apres plusieurs grandes disputes la souueraineté tomba entre les mains de Abubacar, lequel fut le premier qui se fit apeller le Calife, tiltre lequel ses successeurs voulurent auoir depuis, car comme ces Tyrans vouloient fonder leur Empire sur vne apparence de Religion, ils couurirent leur ambition & auarice par des noms specieux de sainteté & de pieté : comme cettuy-cy entr'autres qui signifie Dieu donné par vne rencontre toutesfois toute contraire à leur intentiō, car ils vouloient dire qu'ils estoient donnez de Dieu pour le salut des peuples, & ils estoient enuoyez de luy comme vn fleau pour punition & chastiment. Cét Abubacar continua les conquestes de son predecesseur, mais ce fut fort peu de temps car il ne gouuerna que deux ans & demy.

HOMAR. 2. *Calife & premier de Perse depuis que les Arabes l'ûrent conquis.*

Apres la mort de Abubacar le Sceptre Mahometan vint entre les mains de Homar, lequel l'ayant desia tenu dix ans & demy, voyant les entreprises luy succeder en toutes choses, aduerty qu'il fut combien la Perse estoit desia tourmentée par les Turcs, il pensa qu'il donneroit vn grand accroissement à la domination s'il se venoit ietter à la trauerse, comme il fit du temps de Iazdgerd, comme il a este dit-cy dessus, ce qui luy reüssit si heureusement par la mort subite du Roy de Perse, qu'il se rendit Seigneur souuerain de cette Prouince, auec plus de promptitude & facilité qu'il ne se l'eut osé persuader, establissant pour luy & ses successeurs Califes son siege Royal à Bagadet, & mourut vn an apres enuiron l'an de nostre salut 655. & de l'Egire, ou des ans de Mahomet. 33.

OSMAN *ou* OTMAN. 3. *Calife.*

A Homar succeda Otman, duquel nostre Historien ne dit autre chose sinon qui regna vnze ans & demy, comme aussi les guerres des Mahometans, & la pointe de leurs armes se tournoit plustôt contre l'Europe, que contre l'Asie qui estoit presque toute à leur deuotion.

ALY. 4. *Calife.*

Mahomet le faux Prophete, apres sa mort laissa vn sien cousin germain, qui estoit aussi son gendre nommé Aly, & des Perses Morts Aly, lequel vint à la Couronne Mahometane apres Otman, les sectateurs duquel content de grandes conquestes qu'il fit, & disent des merueilles de sa valeur plustôt dignes de risée que de verité. Ce fut cettuy-cy qui apporta le premier diuorce en la secte Mahometane, qui par succession de temps a duré iusques aux Sophians, qui s'en disent descendus : aussi ont-il esté de tout temps ennemis des Eunis, qui

font ceux qui tiennent la mesme croyance que font les Turcs. Cettui-cy ne re-gna que quatre ans & demy, ayant esté tué en trahison par vn sien seruiteur, estoit en la Cité de Gufa en l'Arabie: ceux de sa secte disent que les siens l'ayant trouué mort, lauerent le corps, & l'embaumerent selon leur coustume, puis le mirent sur vn chameau (car on dit qu'il auoit ainsi ordonné auant que mou-rir) lequel ils laisserent aller à sa volonté, le suiuant tousiours jusques à ce que apres plusieurs destours il vint s'arrester en vn desert d'Arabie proche de Cufa, où ils luy erigerent vne fort riche sepulture, à laquelle comme auec le temps on eut apporté plusieurs dons & offrandes par la deuotion de ses sectateurs, qui y venoient comme en pelerinage, on y bastit vne fort sompteuse Mosquée, & d'vne architecture fort curieuse, mais comme auec le temps, la deuotion s'est refroidie, & que les presens & offrandes ont manqué, l'edifice a aussi beaucoup perdu de son lustre, vne bonne partie tombant en ruine.

ACEM, 5. *Calife.*

La mort de Aly apporta de grandes dissentions entre les Arabes sur la suc-cession du Califat, d'autant que les vns vouloient que Acem fils du deffunct Aly succeda à son pere: les autres vouloient que ce fut Mawia fils de Safion, fils de Harb de la race de Benhumia, toutesfois apres plusieurs debats ils esleurent pour Calife Acem, duquel ne joüyt que six mois.

MAWIA. 6. *Calife.*

Mawia vint en fin à la joüyssance du Califat apres la mort de son competi-teur l'an de nostre salut 962. & de l'Egire 41. duquel il joüyt l'espace de vingt années, sans toutesfois auoir fait aucune chose pour la Perse digne de memoire. Du temps de ses differens contre son predecesseur il auoit esté fort bien seruy, & secouru par vn grand & renommé Capitaine Abdalazyad, auquel pour re-compense Mawia donna la Cité de Basora, qui est proche des deux fleuues Ti-gris & Eufrates, enuiron le lieu où ils confluent ensemble, & se viennent en-goulpher dans le Sein Persique, Mawia mourut l'an de nostre salut 682. & de l'Egire soixante & vn.

YHEZID. 7. *Calife.*

Yhezid fils de Mawia succeda à son pere au Califat & à la Seigneurie de Per-se, en la joüyssance de laquelle il fut pas plutôt entré que Ocem fils de Aly neveu de Mahomet & frere de Acem luy fit la guerre, se livrerent bataille en la campagne de Kalbelah, où il y a aujourd'huy vne ville appellée Meched Ocem fondée en ce desert pour la deuotion de sa sepulture. Sur le sujet de la mort de Ocem, vn Capitaine Arabe nommé Abdalazuder print les armes con-tre Yhezid, comme pour venger la mort de Ocem, & luy fit vne cruelle guerre l'espace de trois ans qu'il gouuerna, & apres sa mort il entra dans toutes les Prouinces de son Empire, rauageant l'Arabie, la Perse, Aderbajon, Karason & autres: puis s'estant jetté sus l'Egypte, il prit son chemin par la Mecque cité d'Arabie, où il y a vn port des plus remarquables de la mer rouge, & mourut Yhezid en l'an de salut 985. & de l'Egire 94.

MAWIA. *second du nom 8. Calife.*

Mawia second du nom neveu du premier Mawia, & fils du deffunct Yhezid fut instalé au throsne de son pere incontinent apres sa mort: mais sa grande lascheté & son incapacité, luy en osterent la joüyssance presque aussi-tôt qu'il l'eut receuë, ayant esté deposé 41. iour de son regne, laquelle

depoſition apporta vn grand remuëment à tout cet Eſtat ; chacun des plus grands Seigneurs aſpirant à la principauté: mais en fin le party de Maruan fils de Akam Ebenhumya parent du Califе, qui auoit eſte deposé, preualut contre tous les autres, moyennant le ſupport & la faueur que luy fit Abdalaziad, auquel nous auons dit que Mawya premier du nom auoit donné la Cité de Baſora.

MARWAN. IX. *Califе.*

Marwan parent de Mawya & de la meſme race aduint au Califat en l'aage de quatre vingt-ans, où il ne fut pas ſi paiſiblement receu qu'il ne fut fort forcé de leuer vne grande armée pour empeſcher les Arabes de la Mecque (qui ne l'auoit point voulu reconnoiſtre pour Seigneur) de paſſer outre , leſquels vouloient eſtablir en l'Empire les deſcendans de Aly ; car ils tenoient pour tyrans ceux qui n'eſtoient point de ſa race: pour cet effet ils s'eſtoient aſſemblez de toutes parts, ayant eſleu ſur eux vn Chef nommé Soleyman Ben Moncael, & vindrent attaquer la Cité de Gufa, pour lors fort renommée en l'Arabie, & la principale de l'Empire des Califes , auiourd'huy totalement ruinée , auſſi fut elle deſtruite dés ce temps-là par ceux-cy qui firent vn grand maſſacre de tout ce qu'ils trouuerent de la lignée de Benhumia , de laquelle eſtoit Marwan, lequel aduerty du chemin & du deſſein de ſes ennemis , leur vint au deuant juſques à la ville de Orſa en la Meſopotamie, ainſi appellée à preſent, a pour vn autre nom Raha , c'eſtoit anciennement la ville de Vr où les Caldéens voulurent bruſler le Patriarche Abraham, pour l'adoration du vray Dieu , ceux-cy eſtans idolaſtres. Ce fut en ce lieu-là où Marwan donna la bataille à ſes ennemis , de laquelle il demeura victorieux , auec la mort de Soleymon leur General.

Apres cette grande victoire , Marwan s'en retourna tout triomphant à ſa maiſon : mais elle luy couſta bien cher , car ſa femme qui eſtoit parente de ce Soleymon , deſirant de venger ſa mort , & celle de ſes autres parens & amis qui eſtoient demeurez en cette bataille, l'eſtrangla la nuict comme il dormoit , mourant ainſi en l'aage de 81. an, en l'an 946. de noſtre ſalut, & de l'Egire 65. & ayant regné vn an.

ABDELMALEK. X. *Califе.*

La victoire obtenuë par Marwan , donna vne facile entrée au throſne Royal à ſon fils Abdemalek , où il ne demeura pas long-temps en repos car vn Capitaine des Chiahis , qui ſont ceux qui tiennent le party de Aly appellé Moktar. Eben Ebiabeb Zakafy accompagné d'vn autre nommé Ebragem Achtar , mirent enſemble fort grand nombre de ſoldats en campagne & s'en vindrent rauager les Prouinces de Aderbaion , Diarbek , Auuas , & autres Prouinces de la Perſe , & Meſopotamie , faiſans vne ſi cruelle guerre par tout où ils paſſoient , qu'ils ne laiſſoient pas vn de ceux du party contraire, qu'ils ne taillaſſent en pieces. Contre ceux-cy Abdelmalek leua vne armée de ſeptante mille hommes de guerre , & s'en alla premierement attaquer Abdalahziad , contre lequel il combattit , & luy fit perdre la bataille & la vie apres euoir eſté Seigneur de Baſora quarante & vn an , puis il donna le Gouuernement des terres de Iazirey , qui eſt la Meſopotamie à Abraham Malek & mit pour Gouuerneur à Baſora Mazaeb Benzober frere de Abdela Zober il fit apres la guerre à Moktar , & le deffit , & tua en vne rencontre qu'ils eurent enſemble. A quelque temps de là le Califе Abdelmalek leua enco

vne puissante armée contre Masaebzoer, qu'il combatit, & vainquit, recounurát les terres que cettuy-cy possedoit en Perse. Delà il s'en alla à Damas, d'où il depescha Osiasgé, ou Asiagé, contre Abdalazober qui s'estoit reuolté, & se tenoit fort dans la Mecque, lequel fut semblablement vaincu, & mis à mort comme les autres rebelles, apres laquelle mort Abdelmalek ioüyt en paix de ses Estats, donnant à Osiasge pour recompense de ses seruices le Gouuernement de Ayerakhen, & de Karason. Abdelmalek fonda apres vne grande & populeuse Cité nommée Wacet, c'est à dire milieu, d'autant qu'elle est située entre deux fleuues, & au milieu de la Mesopotamie, de laquelle il ne reste plus que les ruines. Puis ayant Abdelmalek regne vingt & vn an, & vn mois, il mourut l'an de nostre salut 706. & de l'Egire 86. laissant quatre fils Oelid, Soliman, Yhezid, & Ochon.

Oelid. XI. *Calife.*

Apres la mort de Abdelmalek Oelid succeda à la principauté. Cettuy-cy surpassa ses deuanciers en pouuoir & richesses, dilatant son Empire par le moyen de ses Capitaines, entre lesquels vn nômé Koteybath Eben Moselem courut, & conquit le Karason iusques au Turquestan, conquestant toutes les terres de Mauerahar, & de Kozarrazm. D'autre costé Moseleïmaben Abdelmalek entra auec vne puissante armée sur les terres de l'Empereur Grec, vers le costé de Constantinople conquerant plusieurs d'icelles, & obligeant l'Empereur à luy payer certain tribut. Or si Oelid se rend redoutable, & quasi inuinsible pour son grand trauail au fait des armes, il ne print pas moins de contentement pour bastir & construire plusieurs edifices publiques en diuers lieux, & sur tous les plus fameux fut la Mosquée de Damas, laquelle il fit edifier auec vne architecture & artifice admirable, outre la richesse & sumptuosité d'icelle.

Enuiron ce temps mourut Osiasgé en Karason, celuy de Oelid auoit enuoyé pour gouuerner ces terres-là, aagé seulement de 45. ans, lequel on assure auoir esté si cruel, qu'il fit mourir en cette estenduë de pays durant le temps de son gouuernement, plus de cent mille hommes, sans vn nombre infiny de ceux qu'il fit mourir durant les guerres qu'il eut, & les batailles qu'il donna. Il laissa trente mille esclaues captifs de diuerses nations, qui est bien vne marque de son grand pouuoir. A la fin de la mesme année, qui fut celle de nostre salut 715. & de l'Egire 95. mourut Oedil aagé de mesme son Capitaine, de 45. ans, ayant regné 9. ans & huict mois.

Soleyman. XII. *Calife.*

Soleyman fils de Abdel Malec, & frere de Oelid, luy succeda au Califat. Or comme la Perse n'estoit pas encores toute reduite à l'obeyssance des Califes, aussi y auoit il tousiours quelque nouueauté, & quelque sujet de guerre, soit en vne Prouince, soit en vne autre. Entre les autres il y en auoit deux qui ne s'estoient point encore renduës, Gerion, & Tarbastam, contre lesquelles il enuoya Yezid Eben Mahalep, fort bon Capitaine, auec vne bastante armée pour les conquerir, lequel fit si bien qu'il se les assujettit du temps de Soleyman, par le conseil de Iafar Barmaki son Wazir, on fit vn reglement sur la valeur des monnoyes, qui iusques alors auoit eu cours auec vne grande confusion, & grád interest des peuples: & peu apres il mourut à Damas d'vne grande douleur de costé, ayant regné deux ans & demy.

HOMAR. XIII. *Calife.*

A Soleyman succeda Harma ou Homar, fils de Abda, la Aziz, fils de Maroan, & frere aisné du deffunt Calife : les vns disent volontairement, & les autres que ce fut par force, nonobstãt les empeschemens que luy voulurent donner ses autres freres. Encores y en a-il qui disent que Soleyman deuant que de mourir l'introduisit à l'Empire. Mais en quelque façon que cela se soit passé, il est bien certain qu'il succeda. Ce More estoit fort jaloux, & superstitieux de sa secte. On estoit lors en l'an 98. de l'Egire, & de salut 718. quand les descendans de Abas oncle de Mahomet, s'esleuerent contre Homar, & luy firent la guerre, pretendans que Califas leur appartenoit de droit, principalemẽt en Aly Eben Abas, lequel enuoya plusieurs Ambassades à diuerses Princes, les persuadans & sollicitans de secoüer le joug de Homar, & qu'ils le reconnûssent pour Seigneur, ayant esgard à la iustice de son droict qui luy donnoit legitimement l'Empire. Mais durant ces traittez Ochon fils de Abdel Malek, & frere de Soleyman, empoisonna Homor, de sorte qu'il mourut en l'âge de 40. ans, ayant regné deux ans, & cinq mois. Ce qui aduint en l'an de nostre salut 720. & de l'Egire 101.

YEZID. II. *du nom*, 14. *Calife.*

La mort de Homar dõna l'Empire à Yezid troisiéme fils de Abdel Malek. Tout au commencement de son regne vn Abu Mocelem Carasony se reuolta à la persuasion de Aly Ben Abas, & firent ensemblement la guerre contre Yezid deux ans continuels, à la fin desquels ce Calife mourut, sans auoir fait aucune chose digne de memoire, l'an de salut 724. & de l'Egire 150. ayant regné quatre ans, & huict mois.

OCHON. II. *du nom*, 15. *Calife.*

Ochon, celuy qui auoit donné le poison à Homar, & frere du deffunct Yezid, paruint à son tour au Califat, durant le temps duquel il y eut quelques remuëmens en la Perse ausquels Nacer Sayar, & Yucef Eben Homarel Sacafy deux Capitaines de fort grande reputation, luy firent de notables seruices. Aussi les recompensa il de bons gouuernemens, donnant à Sayar les terres de Karason, & à Yucef Eben Homar celles de Hyerachen. Le reste du regne de ce Calife, qui fut dix-neuf ans, & huict mois la Perse fut tousiours paisible, iusques à sa mort, qui aduint l'an de salut 743. & de l'Egire, 124.

OELID. II. *du nom*, 16. *Calife.*

Apres la mort de Ochon, Oelid fils de Yezid fut esleu Calife. Cettuy cy eut de grandes guerres contre ceux de la famille de Abas, d'autre lesquels mourut vn Abdalah Ben Abas, vn des principaux pretendans au Califat, par la mort duquel il croyoit qu'il deuoit estre beaucoup fortifié en son Empire. Et pour s'y asseurer d'auantage, il fit aduoüer pour Princes successeurs en ce gouuernement deux fils du deffunct Abdalah, pensant par ce moyen appaiser les courages de ceux de cette famille, l'vn desquels s'appelloit Ebrahemel Safa : mais toute sa preuoyãce luy fut de peu de profit, parce qu'il estoit si terrible, & d'vn si mauuais naturel, qu'il s'acquit vne haine vniuerselle de tous ses sujets, & principalement des gens de guerre, qui le tuerent, n'ayant joüy de sa domination que 14, mois.

YEZID. III. *du nom*, 17. *Calife.*

Yezid fils de Oelid, appellé communément Yhezid Noches, comme si l'on disoit l'amoindry, pour auoir retiré ce que ses Ancestres auoient donné, se

ceda en Royaume en l'aage de quarante ans, duquel il ne joüit que six mois, au bout desquels il mourut en Damas.

EBRAHEM XVIII. Calife.

A Yezid succeda son frere Ebrahem, lequel n'ayant encores tenu le septre que deux mois, les plus grands de ses sujets voyans son peu d'industrie, se comporterent fort audacieusement en son endroit, & entr'autres vn Mar Wan, qui estoit mesme de sa famille, lequel se reuolta contre luy & le print puis le mit en prison, ou il le tint trois mois, au bout desquel il le fit mourir.

MAR WAN II. du nom, XIX. Calife.

Mar Wan s'estant emparé violentement du Royaume, les affaires furent en fort grand trouble, les Mores ne se pouuans guere bien accorder entr'eux. La Prouince de Karason estoit alors gouuernée par Nacer Sayar, lequel ayant pris les armes contre Malab, qui auoit le gouuernement du Royaume de Kermon. Cette guerre fut fort sanglante & cruelle. D'ailleurs en Marwo ceux de la famille de Abas se sousleuerent, contre lesquels ceux de Karason & de Kermon s'vnirent entr'eux pour s'opposer à leur fureur, & firent en sorte qu'ils vindrent aux mains, mais ceux de Abat les vainquirent, & y demeura de ceux de Kermon plus de cent mille hommes, principalement de ceux de Benhumia. Quant à ceux de Karason, ceux qui resterent de ce conflict, s'enfuirent à Saua. Ils auoient pris pour Capitaine vn nommé Abu Moaelem, lequel prenant occasion sur ce diuorce, & non content de la charge qu'il auoit, aspirant à choses plus grandes, il enuoya Carabey, Eben, Echabib auec vne puissante armée, pour s'emparer de la contrée de Hierac, comme il fit, & de là s'en alla à Cufa en Arabie, ou il rencontra Marwan qui estoit party de Wacot pour luy aller au rencontre. Ce qu'il fit, mais ce fut la nuict, tout joignant le fleuue Eufrates, ou sans attendre d'auantage ils combattirent, en laquelle rencontre ceux de Marwan assaillirent leurs aduersaires auec vne telle impetuosité, qu'ils les contraignirent de se retirer vers le fleuue pour se sauuer à nage, dans lequel Carabey s'abisma sans que cela fut reconnu des siens, lesquels reprenans courage, & pensans auoir leur Capitaine au milieu d'eux, retournerent à la charge contre ceux de Marwan auec tant de courage, qu'ils les vainquirent. Cela arriua enuiron le poinct du iour, lequel comme il fit vn peu plus clair, les vainqueurs reconnoissans que leur Capitaine leur defailloit, esleurent aussi tôt en sa place Acem son fils, lequel sans autre delay poursuiuit ses ennemis, qui fuyoient à Cufa, & trouuant de rencontre en leur chemin Safa, qui estoit de la famille d'Abas, vn des deux que Oelid auoit fait reconnoistre pour Prince, comme il a esté dit cy-deuant, ils le declarerent Calife contre sa volonté, neantmoins cettui-cy se voyant le commandement entre les mains, enuoya trois de ses oncles Safa, Abdula, & Abdsamet, auec de grandes forces, contre le fils de Marwan, lequel ayant rassemblé ses trouppes, s'en reuint vne autrefois pres le fleuue d'Eufrates, où derechef il leur donna la bataille, en laquelle il fut vaincu & contraint de s'enfuir à Mecere en Egypte, qui est le Caire où il fut pris, & fait mourir l'an de nostre salut 551. & de l'Egire 132. apres auoir regné cinq ans, auecques lequel moururent plus de octante personnes de la lignée de Benhumia : & à ceux qui estoient desia morts, ils rompirent leurs sepultures : & en bruslerent les os, sans pardonner à qui que ce fut de cette lignée, excepté à vn nommé Hamarben Abdala Azis, auquel pour sa grande

bonté tous ses ennemis d'vn commun consentement donnerent la vie & la li-
berté, tant la vertu a de force, mesmes entre les plus mortels aduersaires. C'est
ainsi que l'Empire de ceux de la lignée de Benhumia finit au fils de Maawan
pour passer en celle de Eben Abas, qui tindrent fort longuement l'Empire com-
me il se dira cy-apres.

ROYS DE PERSE DE LA LIGNEE DE BEN ABAS.

SAFAH XX. *Calife.*

Safah fils de Abdala, fils de Aly, fils de Abdala, & fils de Abas, s'estant ainsi defait de son ennemy, s'establit, & confirma du tout en la possession du Royaume, auquel se voyans paisible, & sans competiteur: il enuoya ses deux oncles l'vn nommé Abdula, pour gouuerner la Surie, Egypte & Afrique, qui estoient en son obeyssance, & l'autre nommé Dauid, c'est à dire Dauid, il l'enuoya à Medine & à la Mecque. Il enuoya Safa à Wacet vers son frere Abuiafar pour pacifier ces contrées qui estoient toutes en combustion : & de là le fit aller à Karason Prouince fort notable, & des plus fameuses de la Perse, pour sa grandeur, richesse & opulence, la capitale de laquelle s'appelle Mechad, ou Ismaël Sophy & ses successeurs sont ensepulturez. Cette ville est fortifiée de trois cens tours en son enceinte, distante l'vne de l'autre de la portée d'vn mousquet, la contrée de laquelle est fort fertile: le peuple en est blanc & belliqueux, tenans les mesmes coustumes qu'ils font en Perse. Entre cette Prouince de Karason & celle de Turquestan & Vsbec court le tres renommé fleuue de Iehun: & ceux qui passe ces contrées là, ils l'appellent en Perse Maurenahar, c'est à dire, outre le fleuue qui est deuers Septentrion. Cecy seruira pour entendre plus clairement les choses quand on parle de quelques-vnes des Prouinces : car comme il a desia esté dit, cette contrée de Karason auoit esté vsurpée par Abusalem, lequel voyant venir contre luy, Abuiafar frere du Calife, il luy rendit non seulement obeyssance, mais il se mit en ses mains, le seruant, & ayant encores auec beaucoup de fidelité. Ce qui est plus remarquable pour le temps d'alors, & l'humeur de cette nation naturellement fort infidele & inconstante, Safa auoit pour Wazir vn Abuzalemah, homme de grande suffisance, auquel pour ses bons seruices il estoit fort affectionné: toutesfois ayant descouuert qu'il traitoit auec quelques personnes, & conspiroit contre sa vie, il le fit mourir, & donna la charge à Kaleb Barmaqui, lequel s'y comporta fort prudemment. En fin Safa ayant regné quatre ans & neuf mois, mourut l'an de nostre salut 755. & de l'Egire 136.

ABVIAFAR XXI. *Calife.*

A grande peine Abuiafar frere de deffunct Calife, fut-il paruenu au Califat par la mort de son frere, qu'il eut aduis que Abusalem Gouuerneur de Karason, lequel nous auons dit auoir vsé de tant de respect enuers le mesme Abuiafar, quand durant la vie de son frere il auoit esté visiter la Prouince, se vouloit reuolter: mais ce Prince trouua moyen de le faire venir en sa presence, & aussitôt le fit tuer par la mort duquel, les affaires de Perse furent plus paisibles. Mais cela n'alla pas ainsi en l'Arabie, ou ceux de Mekay Basora s'estoient reuoltez, contre lesquels il enuoya ses Capitaines auec forces bastantes pour les faire r'entrer en la connoissance de leur deuoir, comme ils firent, non toutesfois

tesfois sans y répandre beaucoup de sang. En l'an de nostre salut 793. & de l'Egire 145. Abuiafar au sortir de cette guerre voulut visiter son Royaume, & partant de Cufa, trauersa la Mesopotamie, & arriuant sur les bords du fleuue Tigris, la situation luy en fut si agreable, & la bonté de la terre, & commodité du lieu pour visiter de là ses Prouinces; il y fonda vne grande Cité, laquelle à cause de plusieurs delicieux & plaisans jardins qui sont en toute cette contrée, le peuple le nomma Bagadad de Baga, parole Persienne, qui veut dire Iardin: puis ayant regné 23. ans, il mourut au chemin de la Mecque, au desert de Byr Maymum, c'est à dire le puits de Maymum, le nom de celuy qui le fit creuser en l'année 777. & de l'Egire.

MAHADI BILA. XXI. *Calife.*

Abuiafar laissa apres sa mort vn fils nommé Mahadi Bila, lequel paruint au Califat, & gouuerna paisiblement l'Empire, sans qu'il y eut aucun remuëment notable, l'espace de quatre ans, au bout desquels vn sien Capitaine appellé Akemben Ocem, qui auoit esté Secretaire de Abu Masalem, Gouuerneur de Carazon, que Abuiafar auoit fait mourir, se reuolta contre son Prince, rendant ces Prouinces là participantes de sa rebellion.

Cettuy-cy auoit vn œil creué, le geste & la façõ terrible, lequel ne se vouloit pas seulement faire reconnoistre pour Roy, mais s'efforça encores, tant il estoit abominable de se faire adorer pour Dieu. Et afin qu'on l'ût à pareil respect, il couuroit sa face auec vn voile, disant que les hommes estoient indignes de voir sa face. Et comme ces monstres ne manquent iamais de sectateurs pour les libertez & insolences qui leur sont permises en leur compagnie, plusieurs se rengent sous l'enseigne de ce méchant, soit par crainte ou par ignorance, les peuples estans naturellement portez à sa nouueauté. Si bien que plusieurs Prouinces le recûrent pour Roy.

Cela fut cause que le Calife Mahady ayant eu aduis de toutes ces menées, ennoya contre luy vne puissante armée, de laquelle il donna la conduite à vn nõmé Monsaeb lequel faisant la plus grande diligence qui luy fut possible, arriua à Carazon. Ce que sçachant les parens & plus proches partisans de Akem, voyans leurs forces trop debiles pour resister à vne telle puissance, pour sauuer leur vie, ils empoisonnerent Akem croyans par sa mort tirer vne meilleure cõdition du Capitaine Persien, publians par tout qu'il estoit monté aux Cieux: toutesfois Monsaeb apres auoir subiugué toutes ces terres là, voyant qu'il ne pouuoit auoir son ennemy, ny mort ny vif, il print vne seuere punition de ses parens & de ses partisans, en faisant brusler autant qu'il en pouuoit auoir, qui ne furent pas en petit nombre. Tout cecy arriua en l'an de nostre salut 786. & de l'Egire 169. en laquelle année mourut Mahadi Bila en l'âge de 23. ans, ayant vescu Calife dix ans & vn mois.

ELADY BILA MVSA. XXIII. *Calife.*

A Mahady succeda son fils Elady Bila Musa, mais ce fut pour peu de temps, au grand regret de tous les siens, pour estre vn Prince fort affable & de bon naturel mais toute sa gaye humeur, ny la belle disposition qu'on disoit qu'il auoit, ne le pûrent garantir qu'il ne mourut, n'ayant regné qu'vn an & trois mois, l'an 787. & le 150. de l'Egire.

ARACHID BILA HARVN. XXIV. *Calife.*

Arachid second fils de Mahady, par la mort de son frere succeda à l'Empire,

Il eut pour Wazir Hyahya Raled Bermaky, homme de grande prudence en affaires de gouuernement. Ce Prince en l'an de salut 804. & de l'Egire 187. enuoya massacrer les Berameques, qui estoient de fort noble famille & ses Wazirs, pour le soupçon qu'il auoit que ceux cy voulussent attenter quelque chose contre luy, & trois ans apres les Grecs luy firent la guerre: mais enuoyant vne armée contr'eux, il en sçût prendre telle raison, qu'il contraignit l'Empereur à le rechercher de paix, & de l'achepter auec grande somme de deniers. Cette guerre acheuée, il en eut vne autre en Maurenahar, d'où s'estoit fait nommer Roy vn nommé Rafh Eben Nacer de Smarkand, contre lequel Arrachid voulut aller en personne: mais la mort le surprit en chemin, qui luy fit perdre la vie à Thus ville capitale du Royaume, & de la Prouince du mesme nom, ayant tenu l'Empire 23. ans. Cecy aduint l'an de salut 810. & de l'Egire 193. Ce Prince eut quatre fils, à sçauoir Hamed, Hammi, auquel il donna tout ce qu'il possedoit en Alep & aux enuirons, vers le Couchant: Mahamun, auquel il donna la Perse, Karazon & toutes les terres dependantes d'icelles, & au troisiesme Kacem, il donna le gouuernement des Prouinces de Aderbajon & de Diarbek. Quant au quatriesme nommé Matacon, d'autant qu'il ne l'aimoit point, aussi ne luy fit-il part de rien, mais toutesfois la sienne ne fut pas en fin la pire.

MAHAMED AMIN. XXV. *Calife.*

Arrachid Harun auoit nommé pour successeur au Califat Mahamet Amin son fils, auquel estant installé, il luy fâchoit fort de voir son Empire si diuisé & d'en auoir si petite part: si qu'auec cette pensée la premiere chose notable qu'il fit, fut de penser aux moyens qu'il auroit pour déposseder quelqu'vn des siens, & sur cela il assembla vne puissante armée, commandant aux Chefs d'icelle d'entrer dans la Perse. Mahamun à qui nous auons dit que le pere auoit donné cette contrée, ne se tenant point assuré du remuëment de son frere Amin, se tenoit sur ses gardes, & voyant que l'orage estoit prest de tomber sur luy, il leua vne puissante armée, de laquelle il donna la charge à vn sien Wazir nommé Taher Ben Ocen, lequel alla aussi tôt attaquer ses ennemis, leur liura la bataille, & les vainquit, les poursuiuant iusques à Begader, dans laquelle il entra par force, & print le Calife Mahamet Amin, lequel il emmena quant & soy, & le fit mourir par le chemin, apres auoir tenu l'Empire quatre ans & sept mois, l'an de salut 814. & 198. de l'Egire.

MAHAMVN BEN ARVN XXVI. *Calife.*

Mahamun Ben Arun frere du deffunt que le Wazir Taher auoit fait mourir, luy succeda au Califat. Il fit lors son principal Wazir Fazele Ben Saleh, homme prudent & fort entendu au gouuernement: & comme les affaires de son Empire estoient lors paisible, il fit vne grande despense pour faire traduire de la langue Grecque & Surienne, en Arabesque, tous les liures qu'il pût recouurer de Philosophie, Mathematique, Astrologie & Medecine: mais cette paix ne dura pas long temps en Perse, vn nommé Babec Coramdin se reuolta en Aderbajon, contre lequel il enuoya quelques trouppes: Mais la guerre ne laissa pas de durer quelque temps, à la fin toutesfois ils s'accorderent l'an de salut huict cens vingt & vn, & de l'Egire 205. Ce fut en cette année que Mahamun enuoya Taher Zulem pour gouuerner les terres de Karazon: mais Mahamun s'en repentit bien tôt: car il sceût que cettuy-cy aspiroit à plus grande chose que le gouuernement, & brassoit quelque nouueauté

Cela fut cause qu'il fit apprester Hamed Abiehaled, pour s'opposer aux entreprises de cettui-cy: mais cela fut incontinent appaisé par la mort de Taher. Le Calife toutesfois, nonobstant les menées du deffunct, ne laissa pas de donner le gouuernemẽt à vn sien fils nommé Talabel Ben Taher, mais le deffunct Taher auoit vn autre fils nommé Abdula, lequel le pere auoit enuoyé faire la guerre aux Vsbekes, d'autant qu'ils ne vouloient pas receuoir sa secte, & estant retourné victorieux de cette iournée, il trouua son pere mort, & son frere en possession du gouuernement. Ce qui luy fut vne chose fort fascheuse à souffrir, mais son frere, auec le consentement du Calife, le print pour compagnon au gouuernement, & ainsi toutes choses demeurerent paisibles, en laquelle paix elles continuerent le reste de la vie de Mahamun, qui mourut l'an de salut 826. & de l'Egire 210. ayant regné douze ans & sept mois.

ABV EZACH MAVTCON. XXVII. *Calife*

Apres la mort de ces deux, cettui-cy paruint en fin à l'empire, lequel le pere auoit autresfois tant mesprisé que de ne luy point faire de partage en son heritage: car il estoit fils de Haron, & frere des deffunts. Cettui-cy à son aduenement à la Couronne fonda vne ville a costé de Bagadet vers le Septentrion, distante de celle-cy d'enuiron trois mille, sur le fleuue Tigris, qu'il nomma Samarrah, laquelle fut quelque temps florissante; mais elle vint depuis en telle decadence, qu'il n'en reste aujourd'huy que les ruines. A la mort de Mahamun Babek Coram qui auoit le gouuernement de Aderbajon, s'estoit reuolté par deux fois: mais la derniere Matacon y enuoya vne si puissante armée contre luy, qu'il fut deffait & prins prisonnier, auquel ce Prince fit coupper les pieds & les mains, puis le fit pendre & estrangler. Il y eut toutesfois encores quelques remuëmẽs en la Prouince de Karazon, à cause de la Prouince de Siston, qui est au pays Bas de Karazon, & Karmon, vers le costé du sein Persique, & est contiguë d'vn costé à la Perse, au gouuernemẽt de laquelle Siston est sujette, & d'vn autre costé au Royaume de Macron, voisin des terres de l'Inde. Car il s'esleua en ce temps vn homme en cette Prouince de Siston, qui accompagné de tous ceux qui le vouloient suiure, occupa à force d'armes la meilleure partie d'icelle. Et comme cela dequoy il s'estoit emparé ressortît à la Iurisdiction de Karazon, Talahe qui y commandoit pour lors, arma en diligence, & alla au deuant de Amzah, ainsi s'appelloit le rebelle qui continuoit ses conquestes, le combattit & emporta victoire, de là s'en retourna à Karazon, où il tomba malade incontinent apres, & mourut en l'an de salut 829. & de l'Egire 213. laissant en son lieu Aly Ben Talahe son fils, contre lequel les Princes ses voisins firent vne longue & fascheuse guerre, iusques à ce qu'en fin Aly, fut tué en vne rencontre qu'il eut auec eux. Mais la guerre ne cessa pas toutesfois, au contraire il sembla que cette mort ne l'auroit fait qu'enflammer d'auantage. Durant que tous ces remuëmens se faisoient en Karazon, Maracon faisoit la guerre à l'Empereur Grec, sur lequel il emporta plusieurs victoires, puis mourut en l'âge de 48. ans, l'an de salut 833. & de l'Egire 217. ayant regné 8. ans. Il laissa apres sa mort huict fils & huict filles, huict mille esclaues, print huict citez capitales de huict Royaumes, desquels il fit mourir huict Roys. On trouua aussi huict millions d'or en son thresor, tous lesquels octonaires sont fort remarquables. C'estoit vn fort grand guerrier affable neantmoins, & liberal, aimé de tous, mais principalement des gens de guerre.

WACEK XXVIII. *Calife.*

Wacek succeda à son pere Matacem, duquel Calife il ne se trouue rien de notable. Voicy seulement ce qui aduint en Karazon, c'est que par la mort d'Aly Ben Talahe son oncle, Abdula Ben Taher luy succeda au Gouuernement du Royaume de Karazon, du temps duquel encores que les terres de cette contrée soient tres-fertiles & abondantes, il arriua vne terrible & vniuerselle famine, causée d'vne fort grande seicheresse, qui dura quasi trois ans en toute cette contrée: ce qui la rendit presque toute depeuplée. Mais il vint apres de grandes pluyes qui la rendirent fertile cõme auparauant: si que les peuples retournerent chacun chez soy. Or en cette reünion les Perses & les Mores s'assemblerent pour faire la guerre aux Gentils qui estoient encore pour lors en cette terre, & de la mesme nation qu'ils appellent toutesfois vulgairement Mayusi, qui sont ceux qui reuerent le feu, desquels il y a encores auiourd'huy grand nombre en la Perse: mais ceux-cy en firent toutesfois alors vn fort grand massacre, & alors mourut Abdula Taher en Karazon, auquel succeda son fils Taher Ben Abdula, y estãt confirmé par le Calife Wacek, lequel mourut aussi à deux ans de là, ayant commandé cinq ans & neuf mois, en l'an de salut 838. & de l'Egire 22[illegible]. laissant le Califat à son frere Iafar.

ALMOTO WAKEL BILA IAFAR XXIX. *Calife.*

Almoto Wakel Bila Iafar succeda à son frere Waceck, du regne duquel les descendans de Aly s'esleuerent, ausquels il empescha de tout son pouuoir leurs pelerinages à sa sepulture qui est en Mechat Ocem, aux deserts de Kalbelah comme il a esté dit cy-dessus. Et afin que cela luy pût reüssir plus heureusement il fit rompre les chaussées de l'Euphrate en plusieurs endroits, afin que noyans les champs de toutes parts, il leur empescha ainsi sans grand trauail le passage de toutes parts, par la grande pleine de ce desert.

Du temps de ce Calife, Taher Ben Abdula mourut en Karazon, laissant son Gouuernement à son fils Mahomet, lequel donna à vn sien oncle frere de son pere, les terres de Tabarstan, pour viure & demeurer en icelle, desquelles toutesfois il joüit peu de temps, comme il sera dit en son lieu.

Quant au Calife Wakel, il auoit vn fils nommé Montacer, desireux infiniement de regner, si bien que son ambition le porta à vne si grãde meschanceté qu'il fit tuer son pere par les mains de ces esclaues, ayant regné douze ans, l'an de salut 850. & l'Egire 234.

MONTACER BILA. XXX. *Calife.*

C'et execrable parricide paruint ainsi à l'Empire: mais celuy fut vne courte ioye, car au bout de six mois vne grande maladie le priua de la vie, & de ce qu'il auoit tant desiré.

ABVL ABRAS HAMED XXXI. *Calife.*

Abud Abas Hamed fils de Mahamed, fils de Matacon, comme plus proche parent du deffunct, luy succeda au Califat: mais ayant commandé cinq ans & neuf mois auec fort peu de satisfaction des siens, ses soldats le prindrent, & le ietterent en vne forte estroitte prison, où ils le laisserent mourir de faim. A l'heure les affaires de Perse estoient vn peu confuses, parce qu'en la Prouince de Tabarstan, que nous auons dit cy dessus auoit esté baillée par Taher à son oncle Soleymon, se souleua vn nommé Acem Ben Zeyd Alauuy, c'est à dire enuoyé de Dieu, lequel s'empara de la contrée de Tabarstan, contraignant Soleymon de s'enfuyr à Bagadet, où il fut fort benignement recueilly par l[illegible]

Calife qui regnoit lors, qu'on appelloit Mostahhin, lequel luy fit beaucoup d'honneur. Cependant Acembenzeyd ayant mis de bonnes garnisons par toute la Prouince qu'il auoit conquise, il entra dans la Perse, où il fit de grands rauages, prenant Deylon, Gueylon, Habar, Zenon, & Casuin: ce qui aduint en l'an 756. & de l'Egire 240.

MOSTAHHIN. XXXII. *Calife.*

Les soldats ayans ainsi fait mourir de faim leur Roy, il y eut de grands differents entre les Mores sur la creation d'vn autre, mais en fin ils s'accorderent tous à l'election de Mostahhin parent du deffunt Calife, & l'installerent sur le thrône Royal, duquel il joüit fort peu de temps; car au bout de saize mois estant tombé malade, il mourut l'an de salut 858. & de l'Egire 242.

ALMATEZ BILA. XXXIII. *Calife.*

Aussi tôt qu'Amaltez Bila fut paruenu à l'Empire, il enuoya vne forte puissante armée contre Acemben Zeid, sous la conduite d'vn Capitaine nommé Muça Ben Buka, lequel entrant en la Perse, combattit contre ses ennemis, eut victoire d'eux, recouurant par ce moyen la Royale cité de Charear, Casuin, Habar, Zenion, & contraignit Dahé Alawy frere de Acemben Zeid à Tabarstan où il mourut: si que Acem fut contraint d'enuoyer vn sien autre frere en sa place nommé Mahamel Eben Zeid. Tandis que ces choses se passoient ainsi en Perse, les soldats du Calife Almatez tous mal contens & ennuyez de luy, le firent mourir en cette maniere: Ils entrerent dans vne estuue où il estoit au bain, & le forcerent de boire plein vn grand bocal d'eau fort froide, qui le fit mourir fort promptement, ayant regné trois ans & demy, l'an de salut 862. & de l'Egire 246.

MOTADY BILA. XXXIV. *Calife.*

Apres la mort de Almatez, on eslût pour Calife Motady Bila, mais il ne joüit de sa Principauté que vnze mois, au bout desquels les soldats le firent mourir, l'an 863. & de l'Egire 247.

ALMAT HAMED BILA. XXXV. *Calife.*

Almat Hamet Bila Hamed Eben Emoto Wakel par la mort de Motady fut fait Calife, lequel pour s'asseurer de ses parens & amis, desquels il falloit pour lors se tenir plus en garde que des autres: il trouua moyen de leur dôner à tous diuerses charges, & de les enuoyer par la contrée de Hyaman & de Medine en l'Arabie. Et d'autant que par toute cette Histoire on parle souuent du nom de Medine, Il sera ce semble bien à propos de donner aduis que ce mot est vn nom commun qui signifie quelque peuple. Voila pourquoy on a accoustumé d'y en adjouster vn autre, ainsi qu'en Espagne on dit Medina Celi. Medina Cidoni. ou Medina del Campo, qui sont mots qui viennent des Mores: aussi par excellence les Perses & Arabes appellent la ville de la sepulture du faux Prophete Mahomet, Medinael Naby: c'est à dire, peuple du Prophete. Et quand ils vont en pelerinage à sa sepulture, bien qu'ils disent qu'ils aillent à la Mecque toutesfois c'est à Medinael Naby, car ce n'est pas vne mesme chose que ces deux villes, estant bien esloignées l'vne de l'autre: Medina estant Mediterranée & distâte de l'autre de quatre iournées, & la Mecque ou Mokah est vne ville maritime située sur le riuage de la mer Rouge: & le principal abord des vaisseaux des Mores qui nauigent de cette mer en l'Orient: mais d'autant que ceux qui viennent des parties Orientales à Medine se desembarquent à la Mecque,

Ils disent qu'ils viennent de la Mecque, & le mesme disent ceux qui viennent des parties Occidentales, d'autant qu'ayans accomply leurs vœux & pelerinages à Medine, ils passent à la Mecque pour faire leur emploitte de diuerses marchandises qui arriuent là de l'Orient: & d'autant que cette ville est sur le riuage de la mer Rouge comme il a esté dit, & qu'elle est la plus frequentée de toutes celles de ce costé-là, les Portugais l'appellent le destroit de la Mecque, & de cette façon se peut entendre que c'est que Medine ou Mecque, qui est en cette mer-là, & non sur le Sein Persique, comme quelques-vns ont voulu dire.

Reuenant maintenant aux affaires de la Perse, qui furent en grande confusion toutes ces années, il aduint qu'vn nouueau Capitaine nommé Yacub Leys, se reuolta en la contrée de Siston, lequel du commencement n'ût pas beaucoup de gens de son party, mais le bon-heur luy voulut tant, qu'auec ses petites trouppes il print la ville capitale de la Prouince, & d'vn mesme nom, & de là entra dans les terres de Karazon auec vn fort heureux succez iusques à Harat, terre de Maurenahar, ou Mahamed Ben Taher auoit des garnisons, auec lesquelles Yacub Leys combattit & gagna la ville, ce qui luy donna l'asseurance d'aller attaquer Mahamed Ben Taher, qui estoit Gouuerneur de Karazon, lequel ayant eu aduis de sa venuë, abandonnant ses terres, s'enfuyt à Nichabur. D'autre costé Acem Ben Zeid Alawy continuoit tousiours ses conquestes, & occupoit les terres de Gerion, par lequel Mahamed fut arresté, cettui-cy leur empeschant le passage: de sorte que se voyant sans esperance d'aucun remede, assemblant autour de luy le plus de forces qu'il pût: il se resolut de se deffendre contre Yacub Leys & de le combattre, comme il fit, mais il fut vaincu, & luy laissant vn fort riche butin auec les terres de Siston & de Karazon, & Acem Ben Yeid Alawy celles de Gerion iusques à Rey Charear, il s'enfuyt estant accompagné de peu de gens à Nichabur, où il fut poursuiuy par Yacub Leys, lequel vint à rencontrer Abdula Salehh Wazir de Taher, & s'estans embouchez ensemble, cettui-cy luy demanda auec quelle authorité il faisoit cette guerre, d'autant que si c'estoit de la part du Calife qu'on ne luy feroit aucune resistance: mais Yacub respondit tirant son espée de la gaine, que c'estoit celle-là qui luy donnoit son droict & authorité: & comme Taher eut tâché de le faire venir vers luy auec bonne seureté, & que Yacub n'y eut point voulu entendre: ils combattirent encore vne autrefois, en laquelle Taher demeura au pouuoir de Yacub, qui le fit mourir, estant le dernier de ceux de ce nom qui ayent tenu ce Gouuernement: il estoit d'vne plus royale nature & de plus grande vertu que tous ces ancestres: mais d'autant que les faits de Leys sont dignes d'admiration, & qu'il se void plusieurs rencontres & accidens fort notables en la vie de ce personnage, il sera peut estre bien àpropos de le déduire plus au long, vû que la connoissance d'icelle sert beaucoup à l'histoire.

En la Prouince de Siston viuoit vn Officier du Roy qui est cõme nous dirions entre nous vn chauderonnier appellé Leys, lequel eut trois fils, Yacub, Hamer, & Aly, d'entre lesquels Yacub apprit l'art de son pere, & estant vn ieune compagnõ qui alloit pour gaigner deçà & delà quelque pauure iournée pour nourrir son pere & luy, il reseruoit tousiours quelque chose pour pouuoir dépendre auec ses compagnons & amis, soit à faire bonne chere où à passer le temps à diuerses sortes de jeux, dissipant ainsi ce qu'il pouuoit auoir de reserué, & continua cette vie iusqu'à ce qu'il fut en âge de discretion, auquel ses compagnons [illegible] d'vn mesme âge paruindrent aussi tôt que luy, & ce fut lors que

de jeux puerilles & feints ils vindrent aux veritables. De sorte que Yacub ayát obligé ceux cy par sa liberalité, qui a tousiours accoustumé desmouuoir les plus refroidis, il les trouua bien tôt disposez à le suiure: lesquels il arma de telles quelles armes qu'il pût recouurer, commença d'espier les chemins, vsant tousiours de sa naturelle liberalité enuers ses compagnós, desquels il fut apellé Capitaine, ayant parmy cela compassion des miserables qui tomboient entre ses mains, leur ostant seulement vne partie de ce qu'ils auoient. Alors gouuernoit à Karazon Taher Ben Abdula, duquel il a esté parlé cy-dessus, auquel s'addresserent ceux qui auoient esté, ainsi destroussez, luy disans qu'vn certain Salekh Ben Asar auoit attiré en sa compagnie Yacub Leys auec les siens, & qu'il luy auoit donné qualité de Capitaine, & l'auoit pris à sa solde: que cettui-cy estát entré en la cótrée de Siston auoit pris la ville & l'auoit pillée. Cela fut cause que Taher Ben Abdula enuoya ses forces contre ceux-cy, qui les firent sortir de Siston. A peu de temps de là mourut Taher Abdula, laissant à sa place son fils Mahamet Ben Taher: & aussi-tôt que cettui-cy entra en possession du gouuernement, vn autre Capitaine appellé Dram Ben Nacer, attirant aussi Leys de son parti, il fit encor vn autre rauage aux mesmes terres, & s'empara d'icelles, & Dram desirant poursuiure son entreprise laissa le gouuernement de Siston à Leys. Taher ayant sçeu toutes ces intelligences, contraignit Dram Ben Nacer de venir aux mains, où le Calife le fit mettre en vne fort estroitte prison, en laquelle il fut fort long-temps.

Cependant Yacub Leys ne perdant aucune occasion, se voyant deschargé de l'obligation qu'il auoit à Dram, se fit Seigneur de Siston, se gouuernant cepédát en sorte, que de iour à autre l'amour des siens croissoit tousiours en son endroit, si bien qu'il fortifia la ville, & mit en icelle, & par toute la Prouince les garnisons necessaires pour la deffendre, puis il commença de courir sur les terres de Karazó en l'an de nostre salut 863. & de l'Egire 253. auec vn fort puissant exercice, assujettissant tout à son pouuoir par où il passoit. De là il prit Herat & Fuchangh, & descendant à Kermon il le prit, chassant les garnisons de cette Prouince qu'auoit mise le Gouuerneur de Sciras, laquelle ville assiegea, & ne pouuant se deffendre contre ses forces, elle se rendit, où ses soldats firent vn tres grand butin, de tout lequel il ne voulut que vingt faucons qui auoient esté au Seigneur de Chiras, dix blancs, & dix de diuerses couleurs, & 200. mains de musc tres pur, qui sont quelques 450. liures, lesquelles choses il enuoya au Calife de Bagaget, s'offrát à son seruice auec tout ce qu'il possedoit.

De là ayát ordonné toutes choses comme il iugeoit à propos, il s'en retourna à Siston. Mais en l'an de salut 872. & de l'Egire 257. ayát entendu qu'il se faisoit quelque remuëment à Sciras, il y retourna pour remettre toutes choses en bon ordre. Or le Calife Yacub Leys goustoit fort mal tous les progrez de cettuy-cy: de sorte que nonobstant toutes les offres qu'il luy auoit fait faire, il luy enuoya dire qu'il sortit promptemét de Sciras, & des terres de la Perse, & qu'il n'út iamais la hardiesse d'entrer en icelles, se contentant de ce qu'il auoit tyranniquemét acquis. Leys qui ne se trouuoit pas en estat de resister a vne si grã de puissáce que celle du Calife ne respondit autre chose sinon de luy obeyr, & sortir de Perse, s'en allant de là à Balte en Maurenahar, & de là il passa à Cabul vne contrée qui est entre Karazon & l'Inde, laquelle il subjugua, puis il print son chemin par Herat & descendit à Nichabur, où il combattit Mahamed Ben Taher, comme il a esté dit, & puis s'en allans à Karazon il passa par Tarba-

stam, & s'arresta à Sary ou Acem Ben Zeid Alauuy, duquel il a esté desia fait mention, vint rencontrer Leys auec vne tres-belle armée, le combattit, mais il fut vaincu & contraint de s'enfuyr à Delmon, Delimon, ou Delon, car on appelle cette ville là de tous ces noms là, & est située en la Prouince de Gueylon, Leys s'estant osté cette espine du pied, poursuiuit son ennemy iusques à Amal: on estoit alors entré desia bien auant en l'hyuer, & ces contrées sont ordinairement fort froides. Outre cela il suruint tant de neiges & de tempestes si terribles, qu'elles le forcerent pour l'heure de quitter son chemin, auec la perte de quarante mille combattans qui perirent par l'inclemence de l'air.

Le Calife ayant sçeu cette desconuenuë, & se voulant seruir de l'occasion propre, ce luy sembloit, pour diminuer les forces de Leys, despescha en diligence des Courriers par toutes les terres sujettes à Leys, persuadans à ceux qui gouuernoient pour luy de se reuolter, & de ne luy obeyr: mais il succeda tout au contraire de ce que le Calife pretendoit, par ce que Mahamed Ben Wacel, Tamimy Capitaine Arabe de ceux qui estoient pour lors en bon nombre en la Perse, fit vne entreprise contre les garnisons que le Calife auoit pour lors par les citez & forteresses, desquelles il tua vne partie, & fit reuolter le reste. Cependant vn nommé Muca Ben Bugau Seigneur de Bacora, de Hauuas & de Hyamama terres de l'Arabie, & voisines de la Perse, ayant aduis de tous ces remuëmens, assembla vne belle armée, & la mit entre les mains de Abberramon Ben Mosseh, lequel marcha incontinent contre Mahamed Ben Wacel Tamimy, auec lequel il vint aux mains, mais il fut vaincu & pris de l'autre.

Leys cependant ne dormit pas, ains durant toutes ces reuoltes se tenoit en garde, tout prest à faire quelque bon effet quand il verroit les choses disposées & prenant son temps entra dans la Perse si à propos qu'il s'en rendit le Souuerain, faisant mourir tous ceux qui y pouuoient pretendre quelque chose, & se recconnoissant assez puissant pour pouuoir passer plus outre il tira à Bagadet.

Le Calife eut aussi-tôt aduis du dessein de Leys, & pour l'en destourner il luy escriuit, le priant de ne passer point plus outre, luy octroyant librement & volontairement tout ce qu'il auoit occupé: il luy fit response, que ce desir de le voir le faisoit venir à Bagadet, & qu'il ne se desisteroit point de son dessein en façon du monde. Le Calife voyant sa ressolution assembla à grand haste vne armée, la conduite de laquelle il donna à vn sien frere, lequel marcha contre Leys en intention de le combattre: mais cettuy-cy auoit bien vne autre intention, car il descampa vne nuict, & par chemins destournez & peu frequentez, print celuy de Bagadet, laissant le frere du Calife confus & embarrassé ne sçachant quel costé il deuoit tenir pour le suiure. Mais Yacub Leys sans s'arrester cheminoit tant qu'il pouuoit renforçant son armée par tout où il passoit: Il estoit desia arriué au milieu du chemin, comme il luy suruint vne collique passion qui luy causa de grandes douleurs: sur quoy les Medecins ayans esté assemblez, ils furent tous d'aduis qu'il deuoit prendre vn clistere: ce qu'il ne voulut iamais faire, disát qu'il luy estoit plus facile de mourir que de le prendre: Et comme au plus fort de ses douleurs luy fut venu vn Ambassade du Calife, le persuadant de ne passer point plus outre, il s'assit le mieux qu'il pût, & prenant en sa main droite vne espée nuë, & en la gauche vne sorte de pain que les Perses appellent Gerda, ou Apa, & de l'ail: il respondit aux Ambassadeurs. Dites au Calife vostre maistre que si ie meurs de cét accident, la mort mettra fin à nos contentions: & si ie vis, que cette espée pacifiera le tout, que si

ie perds le jeu sans auoir plus de pretention aux Royaumes, ie me contenteray d'estre en vn lieu fort esloigné auec ce pain & cét ail, & auec cette response, il les congedia : mais ils ne furent pas plustôt arriuez à Bagadet, qu'ils eurent nouuelles qu'il estoit mort de cette maladie, en l'an de nostre salut 882. & de l'Egire deux cens soixante huict, ayant desia commandé onze ans à la Perse, ce fut vn fort excellent & vaillant Capitaine, prudent, & liberal, & affable, & grand iusticier : on tuoit d'ordinaire chacun iour en sa cuisine vingt moutons, cinq bœufs, & plusieurs oyseaux, toutes lesquelles choses apres son repas qui estoit fort sobre, il faisoit donner tout le reste aux pauures necessiteux. On ne trouua apres sa mort aucune chose de valeur en sa tente que les armes desquelles il se seruoit, vn tapis Persien, & vn oreiller, sur lequel il s'appuyoit, il ne laissa point d'enfans, qui fut cause que son frere luy succeda.

Yacub Leys estant mort son frere Hamer Benleys ayant herité de ses conquestes il crût que c'estoit le plus à propos pour luy d'estre en bon mesnage auec le Calife : C'est pourquoy il enuoya aussi-tôt par deuers luy, pour luy rendre obeyssance, & le prier de le receuoir en sa grace ce que le Calife estima tant que non seulemẽt il le confirma en la possession de la Perse, du Karazon, & de toutes les terres que son frere auoit conquises, mais il luy donna encor de nouueau l'inuestiture de Hierak, le chef de laquelle est Hispahon, le faisant encore Cena de Bagadet, qui est le souuerain de la Iustice apres le Calife, laquelle charge toutesfois il donna auec sa permission à Abduna Ben Taher, & de là il passa auec son armée à Casuin, puis à la Cité de Rey, laissant pour Gouuerneur à Scyras vn Mahamed Ben Leys son parent, lequel voyant l'autre absent se declara Roy : mais Hamer Ben Leys retourna incontinent contre luy, ce que sçachant Mahomet, il s'enfuit laissant vne riche despoüille, laquelle Hamer enuoya depuis comme vn present precieux au Califat, auquel plusieurs peuples se vindrent plaindre des grandes insolences & tyrannies desquelles vsoit Hamer Ben Leys, ce qui fut cause que par vn Edit public il le priua des terres qui luy auoit données, assemblant ses forces de toutes parts, il en donna la charge à Sayd Ben Mochaled qui le combattit, & vainquit. Hamer auoit en sa compagnie vn nommé Dram, lequel auoit esté long-temps prisonnier à Bagadet lequel voyant vn si mauuais succez, s'enfuit du camp : Hamer fit apres le semblable auec fort peu de gens, Depuis ayant recouuert nouuelles, forces, & rassemblé les restes de son armée desconfite, il tenta vne autrefois de rentrer dans Syras : mais Monfek frere du Calife ayãt esté aduerty de son dessein, s'alla ietter à grand haste dans la ville, ce que sçachant Hamer estant desesperé de la recouurer, il s'en retourna à Kermon visiter les terres de Siston, & de là passa à Karason. Ce fut en ce temps que mourut le Calife Almat. Hamed Bila ayant regné 23. ans, l'an de salut 893. & le 279. de l'Egire.

MATAZED BILA HAMED. 36. *Calife.*

Matazed Bila Hamed, succeda au Califat à son pere Almat Hamed, cettuy-cy fut fort prudent & courageaux, & neantmoins fort sensuel. Or comme il a esté dit Hamer Leys ayant perdu l'esperance de recouurer Scyras passa à Karason, ou vn des Gouuerneurs de cette Prouince appellé Rafeahy Ben Arsuma, s'estant rebellé contre le Calife, print le party de Mahamed Ben Zeyd Alamy, contre lequel Hamer Ben Leys, auec la permission du Calife, fit marcher son armée, vainquit & print captif, & l'ayant fait mourir, il en enuoya la teste au Calife, qui estima beaucoup ce seruice, d'autant que Rafeahy auoit fort trou-

blé ces Prouinces, de sorte que pour recompenser Hamer : il luy fit vn nouueau don de Karazon, Maurenahar, Parcy, Kermon & Siston, voulant que son nom fut escrit aux bannieres publiques afin que son obeyssance & fidelité fut reconnuë de tous ; ce qui se passa l'an de salut 898. & de l'Egire 284. d'ailleurs Hamer Ben Leys, en reconnoissance de tous ces bien-faits, il enuoya pour present au Calife vne grande quantité d'argent monnoyé, plusieurs vases d'or & d'argent, quantité d'ambre, musc, & cyuette, & plusieurs robbes de fort riches brocardors.

Il y auoit long-temps que les terres de Maurenahar estoient paisibles, & qui auoiét quasi secoüé le joug de la Seigneurie de la Perse, vn Ismaël Ben Hamet les tenoit pour lors, contre lequel Hamer Ben Leys fit vne leuée de gens de guerre, & marcha contre luy, lequel l'attendoit pres le fleuue de Gehon qui separe les terres de Maurenahar, de celles de Karazon, ou apres plusieurs & diuerses rencontres, Hamer fut vaincu & pris d'Ismaël, on dit que cettuy-cy estoit assisté de l'argent du Calife qui estoit bien aisé de se deffaire de Hamer: toutesfois cettuy-cy le traita fort bien, apres qu'il maintiendroit la paix, & l'amitié entr'eux, & qu'il ne feroit iamais la guerre ny par soy, ny par autruy, & l'emmeine quant & soy à Maurenahar, dequoy il aduertit le Calife, & de tout le succez de cette affaire, lequel luy escriuit qu'il ne luy enuoyât à Bagadet, ce que fit Ismaël : mais quand il y fut le Calife le fit tuer y ayant vingt trois ans qu'il estoit Roy, il estoit borgne & fort colere, auparauant cela Ismaël en l'an de salut 894. & de l'Egire 280. estoit passé de Maurenahar au Turquestan, où apres auoir eu plusieurs victoires sur les Turcs, en fin il print en vne bataille le Roy de Turquestan, son pere & sa mere & dix mille hommes, & dit-on que la prise & le butin fut tel de cette victoire, que chacun des soldats d'Ismaël eut bien pour sa part mil deniers d'or qui sont enuiron 1500. ducats. Ayāt obtenu cette victoire, il s'en vint à Samarcand, & delà il vint combattre contre Hamer Leys auec vne armée de soixante & dix mille combattans, lequel il vainquit comme il a esté dit, & pour cette cause le Calife Matazed luy donna le tiltre de Roy de Maurenahar, Karazon, Scyras, Siston, & Kermon.

Celà s'estant ainsi passé Ismaël scût que Mahamed Ben Zeid Alawy, couroit, & rauageoit les terres de Tabarstan, cela luy fit escrire qu'il eut à s'en desister, cependant prepara vne puissante armée qu'il enuoya contre luy sous la conduite de Mahamed Ben Aron Somony, laquelle vainquit si bien qu'il adjousta encore à la domination d'Ismaël, les terres de Gerion & de Tabarstan desquelles Prouinces il eut le gouuernement sous l'authorité de Ismaël, cecy arriua en l'an de salut 901. & de l'Egire 287. & le Calife Matazed Bila mourut deux ans apres, à sçauoir en l'an 903. & de l'Egire 289. ayant regné 9. ans & neuf mois.

Moctafy Bila. 37. *Calife.*

Moctafi Bila fils de Matazed succeda à son pere, du temps duquel plusieurs compagnies d'Arabes s'esleuerent & se mirent à courir par l'Arabie, destroussant les passans & empeschans le pelerinage de la Mecque, & en la Perse. Taher Ben Hamed, Ben-Hamer Leys, qui au lieu de son ayeul auoit esté fait Roy de Siston entra au mesme temps en la Perse, auec vne puissante armée, en intention de s'en rendre le maistre, apres auoir deffait les garnisons du Calife

omme il fit, & la reduisit toute sous son obeyssance, passant apres à Awas, le Gouuerneur de laquelle Prouince s'appelloit Abdula, lequel demanda aussi-tôt secours à Ismaël Roy de Maurenahar qui l'escriuit à Taher Leys, le priant de desister de son entreprise, ce que cettui-cy soit par amour ou par crainte fut d'accord de faire, pourveu qu'Ismaël obtint du Calife qu'il possedât les terres que son pere & luy auoient conquises, & que il luy en confirmât la possession, le Calife ne trouua point le party mauuais, & le fit pour l'amour d'Ismaël & Taher ayant cette nouuelle donation s'en retourna à Scyras, ce qui aduint l'an de salut 907. & de l'Egire 293. & en la mesme année mourut le Calife Moctafi de debilité pour les excez qu'il auoit faits, ayant regné 4. ans.

Moctader Bila 38. *Calife.*

Moctafi n'ayans point laissé d'enfans on donna le Califat à son frere Moctader, sous le regne duquel Mahamed Ben Arun Somoni, qui comme il a esté dit, vainquit & fit mourir Ben Zeid d'Alwy, & ayant recouuert les terres de Gesion & de Tarbastan qu'Ismaël luy en auoit donné le gouuernement, se rebella & ayant leué vne armée par le moyen des intelligences qu'il auoit auec les habitans de la ville de Rey, il s'empara d'icelle, ce qu'ayant sçû Ismaël luy alla à l'encontre, mais l'autre s'enfuit de bonne heure, toutesfois il le poursuiuit à Casuin, Zenian & Tabarstan : lesquelles Prouinces il reduisit sous son obeyssance: mais il ne pût attraper Ben Arun, si bien qu'ayant mis des garnisons necessaires pour la deffence du pays, il passa pour la seconde fois au Turquestan y conquestant de nouuelles terres & nouueaux Royaumes, où il fit vn butin inestimable, auec lequel il s'en retourna à Maurenahar, en l'an de salut 909. & de l'Egire 295. laissant au Royaume son fils Hamed, auquel le Calife confirma ses Gouuernemens auec plusieurs aduantages: car d'autant que les Califes estoiét tenus pour souuerains tant au spirituel qu'au temporel, ceux-là estoient tenus ne posseder pas leur Seigneurie à bon tiltre, qu'ils tenoient sans leur confirmation. Cependant Taher ioüyssoit de Scyras & des autres terres que le Calife luy auoit accordées, & s'en estant allé à la chasse en la contrée de Siston, Sangary vn esclaue de Leys fils de Aly son oncle s'empara à l'impourveu de Scyras, & Taher, estant venu pour luy faire lascher sa prise, cettui-cy, à sçauoir Sangary eut l'assurance de luy liurer la bataille, en laquelle Taher fut vaincu, & pris prisonnier auec vn sien frere, & enuoyez à Bagadet apres auoir regné six ans, & pour ioüyr de sa conqueste auec plus d'assurance, il print encore le fils de Leys nommé Aly, & vn autre sien frere appellé Madet, & les enuoya à Bagadet, ce qui aduint en l'an de selut 914. & de l'Egire 300.

Cependant Hamet fils de Yacub, petit neveu de Leys, voyant la contrée de Sistó reuoltée & tout en trouble, entra à main armée en icelle, & la subiugua en 3. mois, faisant mourir plusieurs des sedicieux : mais il mourut a peu de téps de, laissant en sa place Kalec Ben Hamed son frere aisné, cettui cy voulant aller en pelerinage à la Mecque, laissa pour gouuerner en sa place, vn sien parent nommé Taher Benocen, lequel le voyât absent, se reuolta aussi tôt contre luy. s'empara de son pays, si bien que l'autre estant retourné de son pelerinage, trouua les portes closes pour luy, de sorte qu'il fut contraint de s'en aller à Bocara en Maurenahar demander secours à Mansu, lequel luy donna de belles forces, auec lesquelles il reconquit son pays de Siston, Taher s'en estant enfuy, Kalef se voyant ainsi remis en son Royaume, & dessa tout paisible, il ren oya

à Mansur les trouppes qu'il luy auoit données, ce que sçachant Taher, vint de-rechef à Siston qu'il conquit pour la seconde fois, si bien que Kalef fut con-trainct d'auoir encore recours à Mansur qui luy donna vne nouuelle armée, & comme il s'en venoit à Siston, il eut nouuelles par le chemin que Taher estoit mort, & que son fils Ocem luy auoit succedé, lequel ayant eu aduis de l'arri-uée de Kalef en la Prouince de Siston, il se retira en vne forteresse, en laquelle Kalef l'assiegea si estroictement, que toute esperance de secours luy estant ostée & cettui-cy se voyant reduit à l'extremité, il mendia la faueur de Mansur pour obtenir quelque grace de Kalef, lequel luy escriuit que pour son respect il donnoit liberté à Ocem & aux siens, auec moyen de se pouuoir retirer jus-ques à Bokara, & que là il leur donneroit des terres pour viure. Tous ces Royaumes estoient tributaires à Mansur : mais Kalef se voyant paisible du sien, oubliant les miseres passées, & le secours qu'il auoit tiré de Mansur, ne fit pas grand conte de payer le tribut qu'il luy deuoit, bien qu'il en eut esté requis, ce qui fut cause que Mansur leua vne puissante armée, de laquelle il donna la conduite au mesme Ocem pour marcher contre Kalef, lequel ne s'e-stant point tenu sur ses gardes fut contrainct de se sauuer dans vne forteresse qui par nature & par art estoit imprenable : de sorte que cettui-cy la tint assie-gée sept ans, & voyant qu'il n'estoit pas bastant pour la forcer, Mansur y en-uoya vn autre Capitaine nommé Aboaly Ben Seniur, lequel auec les plus gran-des forces qu'il pût assembler, se joignit à Ocem : l'arriuée de cettui-cy fit sortir Kalef de la forteresse nommée Darek, laquelle il laissa à l'armée de Mansur, qui le remit apres en son Royaume, telle estoit l'inconstance de la fortune de ce Prince, d'estre à tout propos chassé & remis: mais la disgrace qui le toucha de plus prés fut la reuolte d'vn sien fils nommé Taher, qui le chassa de son Royaume, & ne voyant aucun moyen d'y pouuoir rentrer ny satisfaire à cét enfant ingrat, il feignit d'estre malade, faisant publier par tout, qu'il estoit reduit à l'extremité, & qu'il desiroit fort de voir son fils auant que de mourir, & luy descouurir de certains thresors, l'amour paternel l'obligeant de le preferer à tout autre, & de ne se point fier en ses seruices, le mal aduisé & conuoiteux ieune homme estant aduerty de la volonté de son pere, & croyant desia tenir ce grand thresor qu'il esperoit, vint trouuer Kalef, lequel à son ar-riuée en l'embrassant pour sa bien venuë le tua de ses propres mains, & ainsi entra en la possession de son Royaume, depuis il le perdit & reconquit encore par deux fois: & en fin il mourut, le laissant à vn sien fils appellé Ab-Afes.

Hamed fils d'Ismaël, qui par la mort de son pere estoit paruenu en la pos-session du Royaume, auec le consentement du Calife Mauctader visita son Royaume, & entrant dans Samarkant print le Gouuerneur d'icelle, qui estoit son oncle nommé Ezach, pour quelque soupçon qu'on auoit qu'il se vou-lut rebeller, & le mit en prison : toutesfois à quelque temps de là il luy ren-dit la liberté, & le Gouuernement de la Prouince. Tabarstan se reuolta par deux fois : mais cettui-cy en eut tousiours la raison, & chastia les rebelles il print aussi Siston l'an de salut neuf cens, & de l'Egire deux cens nonante huict, & l'année suiuante il donna le Gouuernement de Nichabur à Man-sur fils aisné du mesme Ezach, l'année neuf cens quatorze, & de l'Egire trois cens vn. Estant à la chasse, il luy vint nouuelles que la Prouince de Ta-barstan s'estoit reuoltée pour la troisiéme fois, sur laquelle nouuelle s'e

estant retiré fort mal-content en sa tente, il fut tué par ses esclaues comme il dormoit son corps fut enseputuré à Bocara, apres auoir regne six ans & quatre mois : C'estoit vn Prince d'vn grand courage: mais d'ailleurs extremement colere & sujet à son plaisir, il laissa vn fils appellé Nacere Ben Hamet en l'âge de dix ans, lequel vn nommé Hamet Ben Hemet. Leys gouuerneur de Bocara print sur ses espaules, & accõpagné d'vn fort grand peuple qui le suiuoit, criant par toute la Cité que c'estoit le Roy, le fit ainsi reconnoistre pour tel : mais cependant le ieune Prince se voyant emporté en cette façon, ploroit tendrement, demandant à ceux qui estoient à l'entour de luy, si on le vouloit tuer comme on auoit fait son pere : mais chacun l'assura, & luy fit perdre le doute auquel il estoit.

Cependant Ezak oncle du Roy deffunct estoit de sejour à Samarkand, qui entendant la mort de son neveu, & la ieunesse en laquelle estoit son fils, leua vne grande armée pour s'emparer de cét estat : Nacere, qui autrement s'appelle Amet Seyd, fut conseillé d'enuoyer contre luy vn Capitaine nommé Hamuyhé, lequel defit Ezach, par deux fois ; à la derniere il fut contraint de s'enfuir de deuant Hamuyhé à Samarkant, de laquelle il auoit laissé pour gouuerneur vn sien fils nommé Alias ou Elias, lequel abandonna la ville & s'enfuit : si bien que Ezach estant poursuiuy de fort pres par Hamuyhé fut contraint de se rendre à sa discretion, lequel l'enuoya à Bokara où Nacere le fit mettre en prison en laquelle il mourut : cette mort fut cause que Mansur son fils qui estoit gouuerneur à Nichabur, print les armes contre Nacere, & s'accosta de Ocem Ben Aly Capitaine du mesme Nacere qui se joignit à Mansur, à cause de quelques mescontentemens qu'il auoit receû de luy, Hamuyhé se prepara pour aller contr'eux : mais il sceût par le chemin que Mansur estoit mort. Ocem Ben Aly continua toutesfois la guerre : mais elle ne fut pas de longue durée, d'autant qu'en la premiere bataille il fut deffait pris prisonnier, & enuoyé à Bokara. Au mesme tẽps que cecy se passoit Nacere auoit enuoyé vn gouuerneur à Karazon nommé Hamet Ben Sal, lequel s'estant reuolté auec la Prouince leua des troupes & s'empara de Gerion, & Marruo Hamuyhé fut aussi combattre cettuy-cy, le vainquit & l'enuoya à Bokara, où il mourut en prison : ce qui aduint en l'an de salut 914. & de l'Egire 301. auquel temps mourut le Calife Mauktader apres auoir tenu l'Empire sept ans.

Iafar Ben Matazed. XXXIX. *Calife.*

Apres la mort de Mauktader on donna le Califat à Iafar Ben Matazed son frere, lequel ne joüyt pas de plus grande paix que ses deuanciers : Car en la Prouince de Tabarstan il s'esleua vn nommé Leylahé Ben Neamen, lequel fit quelque rauage aux Prouinces voisines, auec heureux succez. Nacere fut contraint d'enuoyer vne armée contre luy, & luy liurer vne bataille, en laquelle Leylahé fut vaincu, apres laquelle victoire ses soldats se voyans mal-heureux aux armes se mirent à espier les chemins, & à voler les passans, ce que voyans les sujets de Nacere s'assemblerent de toutes parts, & firent en sorte qu'ils firent perdre à ceux-cy, & la vie, & ce qu'ils auoient desrobé, prenans mesme Leylahé, auquel ils trancherent la teste. En ce mesme temps, il y eut vn autre

rebelle en la ville de Rey, contre lequel fut Nacere qui reprit la ville, & y laissa vn Capitaine nommé Siniur, auec vne puissãte garnison, puis s'en alla à Maurenahar: où estoit lors en l'année neuf cens vingt-six, & de l'Egire trois cens traize, quand vn nommé Azfar Ben Scyruihé fit vn nouueau remuëmẽt en la Perse pour telle occasion.

Vn homme de Perse nommé Abusuia fort pauure, mais de grande & illustre maison: comme celuy qui estoit descendu des anciens Roys de Perse, eut trois fils, l'vn nommé Emaududauleh Aly, Acem, & Armet: cettuy-cy songea vne fois, que de sa partie virile il luy sortoit vn feu qui embrasoit vne grande partie de la terre, puis qu'il se diuisoit en trois, & se conseruoit fort longtemps. Alors plein d'estonnement il alla communiquer son songe à vn Astrologue, lequel luy dit que cela signifioit qu'il commanderoit à de grandes Prouinces, ausquelles luy succederoient apres ses trois fils. Alors estoit Seigneur de Tabarstan vn Macon Ben Kacy au seruice de qui se mit Abusuia auec ses trois fils, sous la conduite de Arfar Ben Scyruyhé, & Mardauuege Benzal, & Wasmaguir son frere. Or il aduint que Azfar se rebella contre Macon, auquel il fit la guerre vn an entier, au bout duquel mourut Macon: apres sa mort Azphar s'empara de Rostande, Rey, Casuin, Habar, Zenion, Taromin, & Amedon, par toutes lesquelles terres il fit vn estrange dégast: de sorte que Nacere fut contraint de marcher contre luy auec vne grosse armée, & apres plusieurs & diuerses rencontres, ils s'accorderent en fin à condition qu'vne bonne partie de ce Arfar auoit conquis luy demeureroit: durant l'absence de Nacere il s'estoit fait quelque remuëment en ses terres, mais tout fut appaisé par sa presence, toutesfois il y eut tousiours guerre en quelques-vnes de ces Prouinces durant son regne.

Durant que ces choses se passoient ainsi en la Perse, de grandes troupes d'Arabes s'esleuerent en l'Arabie, lesquels entrerent en la Mecque, Medine, qu'ils pillerent & despoüillerent de plusieurs grandes richesses, que la superstitieuse deuotion des Mores auoit offerte en ce lieu: ostant mesme vne pierre qui estoit tenuë de tous en grande reuerence, & l'emporterent à Cufa, de laquelle pierre, les Mores content vne infinité de Fables, entr'autres qu'Adam l'auoit emportée du Paradis terrestre quand il fut chassé d'iceluy: & que depuis elle vint au pouuoir de Ismaël premier fils d'Abraham, & qu'auecques le temps on l'apporta à la Mecque, ou Medine, ils disent aussi que son naturel elle est tres-blanche: mais que si elle est maniee par les pecheurs qu'elle deuient fort noire, de sorte que c'estoit comme vne pierre de touche aux pechez: mais tout cela estant digne de risée, nous retournerons au Calife Iafar, lequel apres auoir regné vingt ans, mourut l'an de salut neuf cens trente-trois, & de l'Egire trois cens vingt, ayant esté durant son regne fort aymé de ses soldats.

KAHERBILA MAHAMET. 40. *Calife.*

Iafar estant mort, les soldats donnerent l'Empire à son frere Kaberbila Mahamet Ben Mathazed: mais ils ne le laisserent pas longuement iouyr de son Califat: car au bout d'vn an & demy ils luy creuerent les yeux, l'an de salut neuf cens trente cinq, & de l'Egire trois cens vingt-deux, donnans le gouuernement à Razybila.

RAZY BILA MAHAMED 41. *Calife.*

Les soldats ayans ainsi esleu Razy Bila Mahamed fils du Calife Mauctader, fit son Wazir Eben Mocase, auquel peu de mois apres il fit couper la main droite & pendre à vn gibet, pour auoir escrit en son nom vne lettre de peu d'importance, sans la luy auoir communiquée. C'estoit la coustume en ce temps-là, que les Califes preschassent eux mesmes la loy au peuple: mais cettuicy ordonna que ce seroit d'oresnauant les Wazirs. Razibila regna quatre ans, & mourut l'an de salut 939. & de l'Egire.

MAVCTAFY BILA EBRAHEM 42. *Calife.*

Mauctafi Bila Ebrahem fils de Mauctader fut creé Calife apres la mort de son frere Razy, du temps duquel il y eut vne fort grande famine en Baga det, qui fut suiuie d'vne si grande pestilence qu'elle dépeupla vne grande partie de cette contrée, & quant a Mauctafi les soldats luy creuerent les yeux l'an de salut 643. & de l'Egire 330. n'ayant regné que quatre ans, il ne laissa pas de viure encore 24. ans apres auoir eu les yeux creuez, sans toutesfois joüyr de l'empire: car on auoit mis son fils en son lieu.

MOSTACHFY ABDELA 42. *Roy de Perse, & 43. Calife.*

Au lieu de Mauctafi Bila les soldats esleurent son fils Mostachfi Abdela sous le regne duquel Nacere ayant accordé auec Azfar, il tomba malade de Phtisie que les Perses appellent sel. Ce Prince eut, comme il a esté dit, plusieurs guerres durant le temps de son regne, qui fut de 38. ans, & mourut l'an de salut 994. & de l'Egire 331. Il fut Prince fort affable & liberal durant sa vie, il auoit fait declarer pour Prince, & son heritier presomptif son fils aisné nommé Ismaël: mais cettui-cy estant mort deuant son pere, son plus ieune frere nommé Nuë Ben succeda à sa place.

Quant à Abusuia & ses fils qui combattoient pour Azfar, voicy comme il alla de leur affaire. Azfar apres s'estre accordé auec Nacere, enuoya Emaudu Daulé Aly le plus grand des trois fils d'Abusuia auec ses deux autres freres, & grand nombre de gens de guerre pour aller contre Hasphaon capitale de Hierac, laquelle gouuernoit pour lors pour le Calife, vn nommé Mozafat Ben Yacut, lequel ne se connoissant point à combattre contre ceux-cy, leur quitta la terre & s'enfuyt à Scyras, vers son pere Yacut qui en estoit gouuerneur & alors eux deux joints ensemble allerent combattre contre leur ennemy, & rencontrant Mardawege combatirent contre luy, & le vainquirent, de sorte qu'il fut contraint de s'enfuyr & d'appeller à son secours Emaudu Daulé Aly & ses deux freres, à Lorestam, contre lesquels Yacut marcha auec son armée, faisant marcher deuant son infanterie auec ce stratageme, il leur auoit baillé vne sorte de pots ou bouteille comme grenades à jetter du feu d'artifice, lesquelles il emplit de betume & de Napht, auec des mesches allumées en icelles, pour les jetter contre leurs ennemis, comme ils firent: mais le vent leur estant contraire, non seulement ces feux ne firent aucun mal à leurs ennemis: mais ils en furent eux-mesmes bruslez, & la Caualerie de Yacut suruenant là dessus, les espouuanta tellement les cheuaux que prenant le mords aux dents, ils se mirent à courir à toute bride. Emaudu Daulé les poursuiuit, & eut de cette route plusieurs riches despoüilles, & quantité d'or & d'argent: ce qui fit croistre le pouuoir & le courage de Aly & des siens, accompagné desquels entr'autres de ses freres, il entra en la Perse, laquelle il s'assujettit sans

grande effusion de sang, allant apres mettre son siege deuant Scyras chef d'i-
celle, le sac de laquelle à cause de la noblesse & reputation de cette ville, il ra-
chepta des soldats auec ses propres deniers.

Emandu Daulé s'estant quelque temps reposé en la maison de Yacut, il
commença d'entrer en soucy pour la paye des soldats, n'ayant point d'argent
pour ce faire, & voyant desia l'insolence d'iceux, & qu'ils commençoient à mur-
murer si on retardoit d'auantage, tout triste donc & ennuyé qu'il estoit, il se
coucha en vne chambre sur vn lict, où pensant profondement à ce qu'il auoit à
faire, & leuant les yeux en haut il vid en vn trou vne couleuvre espouuenta-
ble, qui monstroit par fois la teste, puis la resserroit: Aly effrayé de cela, com-
manda que tout à l'heure on eut à rompre le toict de cette maison qui estoit en
plate forme, comme sont tous ceux de la Perse, & qu'ils tuassent cette couleu-
vre à peine l'eut il dit, que cela fut fait, & la couleuvre leuée auec quelques au-
tres qui y estoient auec elle mais en ce faisant, ils descouurirent vn grand thre-
sor que Yacut auoit caché là, lequel fut suffisant pour payer les soldats. A quel-
que temps de là, il arriua encores à Emandu Daulé vn accident plaisant & vray
le tout ensemble, c'est que voulant vn iour se faire faire quelques habillemens
pour sa personne, il se fit amener vn tailleur d'habits, lequel estant deuant luy
au lieu de demander vne mesure, il demande vn baston, le tailleur qui auoit
esté celuy de Yacut, pensant que ce fut pour luy donner des bastonnades,
supplie de luy pardonner, & que sans cela il luy confesseroit la verité, qui estoit
telle, qu'il auoit en sa maison dix sept coffres que Yacut luy auoit baillez à
garder, Aly fit vn fort grand cas de cette bonne rencontre, & ayant enuoyé
querir les coffres, ils furent trouuez pleins de brocadors, & toutes sortes
d'estoffes de soye, de fort grande valeur, desquelles le tailleur eut aussi
part.

Cependant que cecy se passoit ainsi en la Perse, Nuë fils de Nacere par la
mort de son pere auoit succedé au gouuernement de Maurenahar, Karazon,
Nichabut & autres terres voisines. O Hamuyhé ce fameux Capitaine, duquel
il a esté fait mention cy dessus, auoit eu quelques mescontentemens de Nuë,
le voyant maintenant assis sur le throsne Royal, & voulant tascher de ce ven-
ger de l'iniure receuë, il s'estoit retiré secrettement de ses terres: mais Nuë luy
escriuit de si gracieuses lettres, & luy donna tant d'assurance que Hamuyhé
retourna, auquel Nuë donna le gouuernement de Semar Kand. Nuë fit apres
cela la guerre en plusieurs endroits par ses Capitaines: mais presque tousiours
auec vn succez infortuné: mais sa fortune le voulut esprouuer luy mesme:
ayant fait Gouuerneur de la ville de Rey, vn nommé Aboaly, & ayant quel-
que sujet de mescontentement de cettuy cy, il luy enuoya pour successeur
Ebrahen, Ben, Siniur. Dequoy Aboaly estant mal content, il se rebella contre
Nuë, lequel vint en personne contre luy: mais il fut vaincu deux fois, & l'au-
tre s'en vint à Bokara, dans laquelle il entra, & la vouloit brusler & razer
pieds rets terre, sans les prieres qu'on luy fit de pardonner à cette pauure ville.
Mais Nuë ayant depuis recouuert ce qu'il auoit perdu, fit vn cruel & exem-
plaire chastiment à l'endroit de ceux qui s'estoient reuoltez, qui fut cause que
plusieurs le laisserent & se rengerent du party de son ennemy. Emandu Daulé
estoit alors en la ville de Scyras, auquel vindrent nouuelles que Mardauich
au seruice duquel il estoit, auoit esté tué par ses esclaues estant au bain. A
cet aduis il despescha en diligence son frere Rokna Daulé Acem pour H[illegible]
&

& Rey desquels il s'empara, & conferans auec Aboly qui estoit auec Nué: cettuy-cy impetra du Calife l'inuestiture de Karazon, ce que le Calife ayant accordé, Aboaly s'en alla pour en prendre possession. A peu de iours de la Nué mourut de grande tristesse, comme on dit, laissant vn fils en son lieu nommé Abul Malek.

Apres que Emandu Daulé eut enuoyé son frere Rokna Daulé Acem, comme il a esté dit, pour la conqueste de Hierach, il enuoya aussi son autre frere Mohayze du Daulé Achmet contre Kermou, qu'il conquit, & y ayant mis de bonnes garnisons, il s'en alla contre Bagadet, laquelle se rendit par force, & dans laquelle il print le Calife Mostachfi Abdala, auquel fit arracher les yeux ayant regné 4. ans & 4. mois, ce qui aduint l'an de salut 447. & de l'Egire 334.

Motyah Bila fazele. 44. *Calife.*

Moayze du Daulé Achmet ayant ainsi fait creuer les yeux au Calife Mostachfi, il mit en sa place Motyah Bila Fazele fils de Moktader: en ce temps on retrouua cette pierre, de laquelle il a esté parlé cy-dessus que les Arabes auoient emportée à Cufa, mais elle fut encore vne autre fois apportée à la Mecque, donnant pour icelle autant d'or qu'elle estoit pesante: on estoit lors en l'an de salut 949. & de l'Egire 337.

Quand Emandu Daulé Aly tomba malade, & se sentant proche de la mort, il fit venir Azudu Daulé son neveu fils de son frere Rokna Daulé Acem, lequel il laissa en son lieu, car il mourut incontinent apres.

Au mesme temps moururent aussi plusieurs, Princes, comme Wax Maguir allant à la chasse, car vn sanglier s'estant mis entre les iambes de son cheual, & l'ayant fait tomber, se rua sur luy, & le tua. Moeze du Daulé Achmet mourut aussi en Bagadet, Acem ben Feruzen en Tarbastam, Cafur Hachidy au Caire, & l'Empereur de Constantinople Aboaly Ben Mahamed Aly en Bokara, & en Damas Seyf Daulé l'an neuf cens cinquante-sept, & de l'Egire trois cens quarante-cinq, il y eut par tout le Karazon, Koestam, & plusieurs autres terres de la Perse vne grãde & vniuerselle pestilence: & outre ce il y auoit la plus grãde confusion qui se soit peut-estre iamais veuë iusques alors, parce que tous s'offencerent, & tous craignoient, & personne n'estoit en seureté durant ce trouble vniuersel qui dura quelques années. En l'an neuf cens soixante deux, & de l'Egire trois cens cinquante, Abdul Malek fils de Nué joustant à cheual (car les Perses s'exercent fort souuent à la jouste) il tomba de son cheual & mourut, ayant regné sept ans & six mois, en la place duquel succeda Mansur son frere, lequel auoit de son viuant pour Wazir vn nommé Albataquin, lequel s'opposa à l'eslection de Mansur autant qu'il luy fut possible, mais le party de Mansur preualut, & Albataquin estant accompagné de trois mille soldats s'enfuit à Gasmin, à la suitte duquel Mansur enuoya quinze mille soldats, qui combattirent contre luy sur les confins de Balk, & furent deffaits: il y enuoya encore pour la seconde fois: mais ceux-cy ne furent pas mieux fortunez que les autres: de sorte que Mansur voyant le bon succez de cettuy-cy, tourna ses armes contre Aierah & la ville de Rey; Rokna Daulé Acem qui la possedoit se mit aussi tost en campagne, enuoyant cependant son fils auec de belles trouppes faire des courses en la Prouince de Karazon, pour diuertir Mansur le Capitaine General de l'armée. Rokna Daulé Acem s'appelloit Changuir,

lequel estant mort de maladie on donna sa charge à Abul Ocem. Cettuy-cy voyant tant l'vn que l'autre Prince disposez à la paix, on commença d'en traitter, & en fin fut concluë, à condition que Kokan Daulé payeroit de tribut par chacun an cinquante mille deniers d'or, qui sont 220000. ducats : & pour plus grande asseurance de cét accord, Mansur print pour femme vne niepce de Rokna Daulé fille d'vn sien frere : ce qui aduint l'an de salut 975. & de l'Egire 363. auquel mourut Calife Mothiah Bila d'vne grande paralisie, ayant regné 29. ans, & ayant laissé auparauant le gouuernement a vn sien fils nommé Tahaya Abdel Carim. Il mourut à deux mois de là. Et quant à Mansur, il mourut deux ans apres, à sçauoir l'an de salut 977. & de l'Egire 365. ayant regné quinze ans, laissant pour successeur son fils Nué.

TAYAHA ABDEL CARIM. 45. *Calife.*

Tayaha Abdel Carim fils de Motiah paruint ainsi au Califat par la mort de son pere, comme il a esté dit, durant le regard duquel, ou plustot l'ombre de la Royauté d'iceluy, car les Califes commencerent à n'estre plus Seigneurs que de nom, plusieurs choses notables aduindrent en la Perse. Deux ans apres qu'il fut Calife mourut Rokna Daulé, qui declara son fils Azudu Daulé pour Roy de Hierak, lequel acrût grandement son Royaume.

Quant à Mué Ben Mansur qui auoit succedé à son pere à celuy de Maurenahar : il trouua assez dequoy s'exercer, d'autant qu'encor qu'Albataquin, lequel il auoit sujet de craindre, fut mort, Kabus fils de Changuir Capitaine de son pere Mansur se reuolta, & print les Prouinces de Gerion, & de Tabarstam.

Au mesme temps aussi il y eut de grands differens, Azudu Daulé & Facoro Daulé son frere, contre lequel Azudu Daulé leua vne armée, & contraignit Facoro de s'enfuir en la Prouince de Kabus, qui le recût & traitta auec beaucoup de courtoisie & de respect, luy offrant sa personne, & tout ce qu'il auoit pour son seruice. Azudu Daulé marry de cette accointance, marcha contr'eux, les vainquit, & recouvra Gerion & Tabarstam : de sorte que Kabus & Facoro Daulé furent contraints d'auoir recours à Nué Ben Mansur, lequel leur donnant du secours, ils retournerent contre Azudu Daulé, & recouurant Gerion le forcerent de se retirer dans vne forteresse, laquelle ils assiegerent, mais comme ce siege eut desia duré deux mois, les assiegez sentans leurs munitions leur defaillir, prindrent intelligence auec vn des Capitaines de ceux de dehors, auquel ils donnerent bonne somme de deniers, pourvû qu'il voulut estre à leur deuotion, & s'estans accordez entr'eux de ce qu'ils auoient à faire, ils prindrent le temps que les assiegeans y pensoient le moins, & firent vne sortie sur eux du costé où estoit ce Capitaine qu'ils auoient corrompu lequel cōmença aussi tôt à fuir auec ce qu'il auoit de trouppes sous son commandement, ce qui donna l'espouuante à tout le reste qui se mit en fuite, & la place deliurée par ce moyen du siege : ce que sçachant Nué qui estoit lors en Nichabur, ayant scû la disgrace de ses alliez, il commanda à Abul Ocem son Wazir de leuer vn bon nombre de gens de guerre pour marcher contre Azudu Daulé : mais cettuy-cy se sentant le plus foible, il éuita le combat, & Facoro Daulé mourant depuis, son frere vint à estre Seigneur de toutes ses terres.

En ce temps mourut aussi Abul Ocem Wazir de Nué, la mort duquel est remarquable.

C'est que cettui-cy voulant auoir la compagnie d'vne sienne esclaue qu'il aimoit extrémement, comme il estoit auec elle il mourut subitement : ce qui donna de l'espouuante à tous pour la nouueauté du cas. Il laissa deux fils, l'vn nommé Boali, qui luy succeda en la charge & gouuernement de Karazon & Nichabut, l'autre appellé Faech, à qui Nué donna le Vazirat de Hierac, lesquels par enuie & jalousie des vns des autres, s'armerent tous deux, & se firent la guerre.

Mais Boali ayant esté plus diligent que son frere, marcha aussi le premier contre luy à Bokara, lequel s'enfuit à Marwo, où il assembla ses forces de toutes parts: ce que sçachant Nué il enuoya contre eux Innabac & Basturun deux de ses Capitaines, pour faire venir Boali à la raison, Ceux-cy suiuant ce commandement le poursuiuirent & le defirent, le contraignant de s'enfuir à Balc, & de là à Tremed, d'où il escriuit à Bocracham Roy de Turquestam, l'incitant à la guerre contre Nué.

Durant toutes ces dissentions, Aboali Ben Ocem escriuit à Nué, luy demandant pour recompense des seruices signalez que luy & les siens auoient faits à luy & à ses ancestres, le gouuernement suprémesur toutes les terres de Karason & Maurenahar: ce que Nué luy accorda sans grand difficulté à, condition de les tenir comme son vassal.

Mais Aboali se voyant en possession de ces terres, se comporta par apres en Tyran: dequoy ayant esté plusieurs fois excité à se desister, & se moderer : il ne fit non seulement aucune responsé à ce qu'on luy mandoit : mais se preparant secretement à la rebellion, il escriuit à Bocracam Roy de Turquestam, luy persuadant qu'eux deux ensemble vinssent courir sur les terres de Nué, & qu'ils partageassent apres entr'eux ce qu'ils autoient conquis.

Le Turquestam trouua cette proposition si à propos qu'il mit incontinent vne armée en campagne : aussi fit Aboali, & ainsi commencerent tous deux à faire de grands rauages aux terres de Nué, lequel auoit aussi armé de son costé, donnant la charge de son armée à Innabac, qui auoit vaincu Facch, lequel presenta le combat aux autres, il fut vaincu, & enuoyé prisonnier au Turquestam.

Nué sçachant cette perte, & se voyant reduit à l'extremité, taschant de faire ses amis de ses ennemis, se reconcilia à Faech, & auec toutes les carresses & cõpliments qu'il pût, l'auoit rangé, ce luy sembloit à sa deuotion, de sorte qu'il l'enuoya à la deffence de Samarkand, ou estant arriué il sçût que Bocracham venoit contre luy, il ne se voulut point deffendre : ains abandonna la terre, & s'en alla à Bakara en despit de Nué, lequel il publioit l'auoir beaucoup offensé.

Cette trahison fit perdre tout courage à Nué, lequel ne voyant aucun moyen de pouuoir s'opposer à la puissance de son ennemy, luy abandonna son Royaume, & sortit d'iceluy. Bocracham cependant se saisit de Samarkand, & de là passa à Bokara, ou Faech se joignit à luy, & Bocracham, l'enuoya auec vne armée contre Balc, & terres despendantes d'icelle. Nué cependant le plus secrettement qu'il peut passa le fleuue de Gehun, & se mit aux enuirons de Hamulchet, ou plusieurs de ses sujets lesquels le cherchoient arriuerent autour de luy par diuers chemins, si que le nombre

croissant de iour à autre commençoit desia à faire vn corps d'armée : dequoy Nue commença d'auoir quelque esperance d'vn meilleur succez ; & pour espreuuer toutes choses il escrit à Aboali, luy representant les biens & les aduantages qu'il auoit receus de luy, luy en promettant encore de plus grands s'il se vouloit conuertir & retourner à son seruice : Mais Aboali ne luy respondit qu'auec des esperances feintes & dissimulées, cherchant cependant les moyens comme il le pourroit tuer.

Durant ce temps Bocrachan deuint malade, & ayant esté pensé sans qu'on y vit aucun amendement, par le conseil des Medecins il s'en retourna au Turquestan, esperant de pouuoir mieux recouurer sa santé en sa patrie, mais le mal croissant de iour en iour, il mourut par le chemin : ce que ceux de Bocara ayans sceu, ils sortirent sur son armée, laquelle estant sans chef, fut déconfite, & en firent leurs ennemis vn merueilleux carnage, & vn tres-grand & riche butin qu'ils eurent de leurs despoüilles. Alors Nué se seruant d'vne si bonne occasion s'en retourna en son Royaume, auquel il fut receu auec vn vniuersel contentement.

Aboali voyant la mort du Roy de Turquestan, delibera de se vanger sous la puissance de Nué : ce qu'ayant entendu Faech son frere, bien qu'il fut son capital ennemy, il tascha de le diuertir de cette deliberation, comme il fit, s'accordant eux d'eux de faire la guerre ensemble à Nué, lequel auparauant tous ces sousleuemens auoit enuoyé en l'Inde pour faire nouuelle conqueste, vn sien Capitaine nommé Sabutaquin, lequel estoit à l'heure de retour, riche & victorieux, ayant acquis la reputation d'vn homme rare & tres-experimenté aux armes. A cettui-cy Nué donna la charge de cette guere, & ayant fait la plus grande leuée de soldats qui luy fut possible, auec ceux que l'autre auoit desia : il l'ennoya à Gaznehen contrée celebre en Karazon.

Aboali sçachant les preparatifs qu'on faisoit contre luy, & desirant preuenir ses ennemis par quelque heureux succez, rechercha l'amitié de Fakoro Daulé qu'il gaigna par le moyen des riches & precieux presens qu'il luy fit. Cependant Nué & Sabutaquin sortirent de Nichabur cherchans Aboali, accompagnez encore des Gouuerneurs de Bale, Gerion, & Gergestam.

Quant à Aboali il auoit recû quelques compagnies de vieux soldats que luy auoit enuoyées Fakoro Daulé ; que Darab Kabus auoit joints auec vne puissante armée, & ainsi sortans de Hierak, les deux armées se camperent vis à vis l'vne de l'autre, où ils ne furent pas long-temps qu'ils ne vinssent à la bataille.

Aboali disposa ainsi la sienne, il donna l'aisle droite à Faech, & à vn sien autre frere appellé Abalkacem Ben Samur la gauche : quant à luy il se mit au milieu.

Quant à celle de Nué, les pointes de sa bataille furent dõnéer à ses meilleurs Capitaines, mais Amir Sabutaquin & Seifa Daulé se mirent au milieu : les deux armées s'estans ainsi affrontées, chacun fit merueille de bien combattre de son costé, mais ceux de Nué firent vn tel deuoir, qu'ils forcerent les aisles de la bataille de Aboali de tourner le dos, ce qui augmenta tellement le courage à leurs ennemis, qu'auec tout le gros de leur armée ils donnerent dedans le reste auec telle impetuosité qu'ils leur firent perdre leurs rangs, & en fin prendre la fuitte.

En ce meslange Darab Cabus quittant le party de Aboali se rangea de celuy

de Nice ; ce qui aida bien encore à acheuer de deffaire cette armée , laquelle taillée en pieces en partie , le reste fort mal mené se retira comme il pût à Nichabur.

La victoire ainsi acquise & les dépoüilles qui furent fort grandes partagées, Nué fit son Capitaine General Mahamed fils de Amir Sabutaquin , à la requeste mesmes de son pere. Et quant à Nué , il s'en alla à Bacara , Sabutaquin à Gaznehen, Mahamed à Nichabur, & quant aux freres de Aboaly & Faech , ils s'en allerent à Gerlon de la domination de Facoro Daulé , qui les recût , & traitta auec beaucoup de bien veillance : toutesfois ils se comporterent si mal en toutes choses , qu'ils ne demeurerent pas long temps en sa grace ; dequoy s'apperceuant Aboaly , ingrat & méconnoissant qu'il estoit des biens faits qu'il auoit recûs de Facoro , il rechercha les moyens de le tuer. A quoy ne voulut point consentir Faech , au contraire il le diuertit tant qu'il pût de ce dessein , luy conseillant de se ruer plustot sur celuy de Nichabur,& le surprendre auparauant que l'autre eut reconnu leur dessein , duquel toutesfois se deffiant , il enuoya demander secours au Roy & à son pere : mais auparauant qu'il fut arriué,ces deux-cy auoient desia combattu contre luy,l'auoient vaincu & chassé de la Prouince. Ce qu'ayant sçû Sabutaquin , leua des trouppes auec la plus grande diligence qu'il luy fut possible , & partit de Siston pour s'en venir à Nichabur , & rencontrant Aboaly à Thus , il le combattit : mais comme ils estoient au plus fort du combat , Mahamud suruint auec vne nouuelle armée qu'il auoit assemblée , & donnant à dos de ses ennemis , en fit vn terrible massacre , prenans captifs presque tous ceux qui resterent en vie. Et quant aux deux freres , ils se mirent auec grande difficulté dans Calat place merueilleusement forte , & de là accompagnez de quelques-vns des restes de leur defaitte , ils passerent à Marwo, où estans ils s'efforcerent d'obtenir pardon de Nué, lequel l'accorda à Aboaly, sous condition qu'il ne sortiroit point de Geriania,& sans son expresse permission : à quoy il s'accorda contre la volonté de Faech , lequel se retira vers Ilechen Roy de Turquestam , qui auoit succedé à Bocracham.

Or il y auoit vn Abu Abdula gouuerneur de Koarrazm , qui estoit ennemy de Aboaly. Cettuy-cy donnant vn assaut à l'improuiste à Ger ania, l'emmena prisonnier. Le gouuerneur de Geriania qui l'auoit en garde par le commandement du Roy Nué , assembla ses forces , & s'en alla à Kat , où estoit celuy de Koarrazm, il print prisonnier , & deliura Aboaly , & retourné qu'il fut en sa Prouince , il mit le gouuerneur de Koarrazin en prison. Et quant à Aboaly , il le traitta fort humainement , banquetant tous les iours auec luy. Et vn iour entr'autres comme ils auoient desia bien bû. Mahamun qui estoit gouuerneur de Gariana , fit tirer de prison le gouuerneur de Koarrazm, & luy fit trancher la teste.Cela estant ainsi passé, il écriuit le tout à Nué, luy demandant pardon pour Aboaly , lequel respondit qu'il y auoit desia long-temps qu'il luy auoit pardonné , luy enchargeant de luy enuoyer , d'autant qu'il auoit quelques affaires d'importance à luy communiquer : Mahamun l'enuoya : mais aussi-tôt qu'il fut à Bocara, Nué le fit mettre en vne estroitte prison où il mourut. Quant à Faech son frere, qui estoit retiré vers Ilechkan,il le persuada de faire la guerre à Nué , lequel ayant eu aduis de tous leurs desseins , manda à Sabutaquin qu'auec les compagnies d'Ordonnances qu'il auoit , qu'il les deuançât entre Kehz & Necaf , enjoignant aussi à son fils Mahamun qui estoit à Nichabur ,

d'aller trouuer son pere auec le plus de force qu'il pourroit, enuoyant à ces deux-cy encores de belles trouppes, si que le tout estant assemblé en vn, ils auoient lors vne puissante armée. Ce que sçachant le Roy de Turquestan, voyant qu'il n'y faisoit pas bon pour luy, traitta d'accord, lequel Nué ne refusa point, par le moyen duquel on donna le gouuernement de Samarkand à Faech. Ce fut par le moyen de cette paix que tous ces troubles furent appaisez en l'an de salut 996. & de l'Egire 385. Nué demeurant paisible iusques à sa mort, qui aduint deux ans apres, à sçauoir l'an de salut 998. & de l'Egire 387. ayant regné vingt-deux ans, & laissant pour successeur son fils Abul Hares Mansur.

Tandis que ces choses se passoient ainsi à Vsbec, Maurenahar & Karazon, le bas pays de la Perse ne demouroit pas oysif, d'autant que les Daulez, desquels il a esté parlé cy-dessus (qu'on a laissez de propos deliberé en arriere, pour ne s'embroüiller point dans cette multiplicité d'affaires, & donner plus d'esclaircissement à cette narration) continua leurs remuëmens, la trauaillerent fort parce que Azudu Daulé, auquel estoit arriué ce que nous auons dit, succedant au Royaume, enuoya Abul Fauares son fils à Kermon, pour retenir en son deuoir vn sien gouuerneur qui s'estoit reuolté : duquel il demeura victorieux. En cette saison mourut Moezedu Daulé Roy de Bagadet, frere de Azudu, en sa place duquel fut mis Baktear son fils, auquel le pere enchargea deuant que de mourir, qu'il suiuit en toutes choses le conseil de son oncle, & des prudens Wazirs qu'il luy laissoit. Mais cettuy-cy fit tout autrement qu'on ne luy auoit encharge : car il donna sujet à Sabutaquin, & depuis à Albataquin, d'entrer dans ses terres auec grande compagnie de Turcs ; lesquels estans arriuez à Wacer, le mirent en grande destresse. Bactear demanda secours à Azudu, lequel y vint en grande diligence, combattirent les Turcs, & les mirent en route les poursuiuans iusques à Bagadet, où ils furent assiegez par Bactear. Et apres auoir fait choses merueilleuses pour leur deffence, forcez de la necessité, ils laisserent la Cité, & s'en allerent auec le Calife à Tecrit peuple de Diarbec sur le riuage du fleuue Tigris, si que la ville vint en la puissance de Bectear qui fit retourner le Calife, & la luy consigna. Azudu Daulé eut beaucoup d'ennuy de tout cecy, de sorte qu'il se saisit en fin de la personne de son neveu, & le mit en prison, de laquelle il le deliura toutesfois incontinent apres.

Ces affaires ainsi mises à fin, Azudu Daulé fit marcher son armée contre Hierac d'Arabie & Bactear le voyant absent, entra aussi tôt en ses terres, où il fit vn fort grand rauage: ce que son oncle ayant sceû à son retour, Bactear fut contraint de se retirer à Musul grande cité en Diarbec (que plusieurs tiennent estre Niniue) elle estoit lors gouuernée par vn nommé Abusaleb, lequel auec vne armée de vingt mille combattans se vint joindre à Bactear, & rencontrerent Azudu Daulé à Tecrit qui les vainquit, Abusaleb s'enfuit & Bactear fut prins, auquel son oncle fit trancher la teste, âgé de 36. ans, & ayant tenu le Royaume vnze ans & quelques mois. Apres cela la contrée de Musul semblant fort bonne (comme elle est) à Azudu Daulé, il s'arresta en icelles, ausquelles il en adjousta plusieurs autres l'an de salut 980. & de l'Egire 368. & enuoya reedifier Bagadet qui estoit quasi ruinée des guerres passées, déchargea les peuples de plusieurs tributs qu'ils souloient payer, fit ouurir plusieurs puits par les chemins, se montra fauorable aux Sages de sa secte, aux Philosophes, Medecins & Poëtes qu'il reconnut exceller les autres, donnant permission aux Chrestiens

qui estoient en ses terres, qu'ils edifiassent des Eglises, leur aidant à vne partie des frais à ses despens. En l'an de salut 982. & de l'Egire 371. il fit bastir vn fort bel Hospital à Bagadet, qu'il dota d'vne grosse rente: & à Sciras vn autre non moindre que cettui-cy, puis ayant fait plusieurs autres choses dignes de memoire, & d'vn bon Prince, il tomba malade d'vn mal qu'ils appellẽt Sara, qui est vne espece de manie, & mourut l'an de salut 983. & de l'Egire 372. ayant regné 34. ans, laissant 3. fils Scerfa Daulé, Scams Daulé & autrement Abulganiar, Marsabane, & le 3. Bahao Daulé. Les deux premiers diuiserent entr'eux les terres, sans demeurer toutesfois contens. Scerfa Daulé s'en alla en la Perse, & Scams Daulé à Bagadet, lequel prit Scerfa en vne entreueuë qu'il eurent ensemble: mais il mourut bien tôt apres, l'an de salut 980. & de l'Egire 379. Cela fut cause qu'on tira de prison son frere Scams Daulé, ou Abul Ganiar Marsabana, & fut mis en la place. Cettui-cy s'associa au gouuernement de son ieune frere Bahao Daulé; mais ayans eu quelque different ensemble, ils vindrent en fin aux mains, & Scams Daulé luy fit la guerre auec vn Boali Ben Hostad Hormoz, qui le poursuiuit en toute rigueur: mais lors qu'il auoit le moins d'esperance d'aucun secours, il luy vint nouuelles que les soldats ayans demandé vne paye à Scams Daulé, & luy leur ayãt refusées, se mutinerẽt, si qu'ayans pris par escalade vne forteresse, où il y auoit dedans quatre fils, & quelque parens de Bactear, il les tirerent de là, & s'estans joints à eux quelques autres trouppes: ils donnerent vn assaut à Scyras, où estoit Scams Daulé, qui print aussi tôt la fuitte: mais ils le suiuirent, & fut pris à Dudmon, à deux farsanguës ou lieuës de la cité, en laquelle on le remena, & le firent mourir auec sa mere apres auoir esté Roy neuf ans & huict mois, l'an de salut 881. & de l'Egire 380. auquel Bahao Daulé succeda sans aucune controuerse. Alors estoit Roy de Gerion, comme il a esté dit, Facoro Daulé qui fit la guerre contre vn nommé Sahayd Hebad, plus riche d'argent que d'hommes, lequel il vainquit, & fut seigneur de son thresor, puis ayant terminé cette guerre, & plusieurs autres, qui ne furent pas de petite durée. S'en estans allé en l'an de salut 989. & de l'Egire 378. en Tabarac vne sienne forteresse: estant vn iour à table il mangea auec tel excez d'vne vache salée qu'on luy auoit seruie, & sur le champ vne si grande quantité de raisins que cela luy causa vne telle douleur d'estomac, qu'il en mourut dans peu d'heure, estãt fort peu regretté à cause des tyrannies qu'il auoit exercées en sa vie.

Aux nouuelles de cette mort il y eut vne telle confusion & reuolte en la ville, qu'on n'ût pas seulement le temps de l'enseuelir, iusques à ce que l'excessiue puanteur de ce corps mort les forcerent de le mettre en terre. Il eut trois fils, l'aisné desquel & de sa mere Suida, il sera parlé en son lieu. Bahaodaulé ayant donc succedé au Royaume, print pour principal Capitaine, & conducteur de ses armées Boali ce Capitaine qui faisoit la guerre pour son frere, auquel il donna la charge de faire sortir de Perse les fils de Bactear, desquels le plus grand appellé Ahu Naceré, s'en alla à Kermon auec quelques trouppes qu'il auoit, surprenant de sorte le Gouuerneur de cette contrée, qu'il le contraignit de l'abandonner, & s'empara de ces terres là Bahaodaulé enuoya contre luy Mousec, qui le combattit & desconfit: & comme il s'enfuyoit, vn sien seruiteur se mit au deuant de luy, qui luy passa l'espée au trauers du corps, laquelle mort luy auoit esté pronostiquée long-temps auparauant. Mousec mit par tout des Gouuerneurs ausquels on pouuoit auoir de la confidence, & con-

tent de sa victoire, il s'en retourna vers le Roy, qui le receût auec beaucoup d'honneur: mais estant calomnié par ses ennemis, il fut pris le mesme iour, & peu de temps apres on le fit mourir. Bahaodaule le premier an de son regne deposa le Calife Tayha Abdelcarim Ben Mutia, ayant ioüy de son Califat dix-sept ans, & deux mois. En telle maniere estoit alors reduit l'estat de cette Principauté, que luy qui souloit commander aux autres, estoit lors commandé de tous. Boali mourut aussi en Bagadet l'an de salut 1012. & de l'Egire 401. Bahoadaule mourut vn an apres, ayant vescu quarante deux ans & neuf mois, & regné vingt-quatre.

KADER BILA HAMED 46. *Calife.*

Encores que les affaires du Califat fussent d'oresnauant reduittes à tel estat que ces Princes n'auoient plus que le nom, & que leur commandement fust plutôt à leur maniere pour les choses spirituelles, n'ayans authorité que celle que les Princes qui regnoient alors leur donnoit, ayans mesme perdu cét ombre de puissance temporelle qu'ils s'estoient conseruées iusques à ces Daules, desquels nous auons fait mention cy-dessus: toutesfois d'autant que tout commençoit par eux, & que Mirkond mesme, & Teiziere les mettent tousiours au rang des Princes, cette succession personnelle seruant tousiours d'vne regle plus assurée, qui oste toute confusion: nous auons suiuy le mesme ordre, joint que les grandes confusions & remuëmens qui regnerent en la Perse durant ce siecle, qui font perdre bien souuent la trace de leur Chronologie, & au moins en ces Califes on trouue tousiours le nom. Bahaodaule, ayant donc deposé, le Calife Tayha Abdelcatim, il donna sa place à Kader Billa Hamed, fils de Ezah, fils de Moktader. Sous le nom de cettui-cy voicy comme les choses passerent.

Fakorodaule Roy de Gerion estant mort, comme vous auez pû voir par l'excez qu'ils auoit fait, son fils Maiududaulé luy succeda, lequel bien qu'il n'ût que trois ans, fut proclamé Roy. Sa mere Sayda gouuerna pour luy, qui estoit femme d'vn fort grand entendement, & qu'il luy seruit beaucoup pour maintenir ce Royaume en paix & en prosperité durant le bas âge de son fils. Mais comme il fut deuenu grand, il voulut disposer du Royaume à sa fantasie, & mettre les Gouuerneurs de sa main, tels qu'il luy plaisoit, sans l'aduis ny le conseil de sa mere: dequoy elle estant mal contente, se retira en la forteresse de Tabarac. Or son fils auoit fait vn Aboali son Vazir, contre la volonté d'elle, Cettuy-cy craignant donc qu'elle sortît du Royaume, fut cause de troubler tout, ayant mis des gardes par les chemins pour la retenir. Mais cela ne pût pas empescher cette Princesse de sortir d'iceluy, & de s'en aller à Cusestam, de laquelle estoit Gouuerneur Badre Acem Nuyphe, qui la voyant & s'estant informé comme les choses s'estoient passées auec son fils, leua grandes forces qu'ils conduisirent eux deux, & allerent de compagnie trouuer Maiududaulé, ainsi s'appelloit le fils de Sayda, & son Vazir Aboali, les vainquirent, & les prindrent captifs, Maiududaulé estant en la ville de Rey, si bien que le Royaume vint vne autre fois au pouuoir de Sayda, qui le gouuerna auec vne grande prudence & conseil.

En ce temps regnoit en Karazon & Maurenahar Mamud Gasney, comme il se dira en son lieu, lequel ayant fait sentir ses armes victorieuses par tout les Royaumes circonuoisins, enuoya des Ambassadeurs à Sayda, luy demandant qu'en son Royaume il ne courût autre monnoye que la sienne, & que cell

qui s'y forgeoit fut faite en son nom, & marquée de ses armes, luy donnant à entendre que faisant autrement il auroit sujet de se mescontenter. Elle auec vne assurauce virile luy fit response que si son mary viuoit, qu'elle craindroit grandement ses menaces, à cause qu'estans hommes tous deux, ils se pourroient rencontrer : mais qu'estant mainteant veufve, qu'elle estoit certaine & assurée qu'il ne voudroit point tant abaisser son genereux courage que de l'offencer. Ce qui eut le pouuoir pour lors de l'appaiser. A quelques iours de là elle pardonna à son fils Maiudu Daulé; mais elle ne luy donna pas l'entier gouuernement du Royaume, donnant au second nommé Scams Daulé, le gouuernement de Amadon, le troisiesme qui auoit nom Abaiafar, elle le mit en Hisphaon, si bien que cette Royne conserua son Royaume en paix & tranquillité iusques à sa mort, qui aduint en l'an de salut 3030. & en l'Egire quatre cens vingt, laquelle y apporta bien tôt vn grand trouble, parce que le Sultan Mamud Gazney fit marcher son armée contre Hyerac, & estant arriué à Maçudaron, Manucher fils de Cabus, neveu de Wax Maguir, duquel il a esté fait mention ailleurs, tenant son Estat peu assuré pendant qu'il seroit en cette compagnie, s'en retourna en ses terres, sortans du camp sans la licence de Mamud : mais craignant que l'autre en fut offencé, il tascha de l'appaiser auec plusieurs grands & riches presens qu'il luy enuoya, plusieurs vestemens pour les soldats, & quatre cens mille deniers d'or monnoyez, qui fut enuiron six cens mille ducats. Mais d'autant qu'il y a long-temps que nous n'auons rien dit de Karazon, il sera bien à propos de reprendre le fil de cette narration, & voir ce que l'on y faisoit cependant que ces choses se faisoient ailleurs.

Comme donc il a esté dit, par la mort de Nué son fils Abul Hares, Mansut luy succeda au Royaume. Cettuy-cy eut pour Capitaine general Bactuzun, contre lequel Abul Illeckan au Roy de Turquestan luy fit la guerre, comme il auoit fait au pere : & arriué à Samarkond, Faech qui en estoit Gouuerneur se soumit à luy, lequel auec des forces suffisantes pour l'execution de son dessein s'en alla contre Bocara où estoit Mansur, qui abandonnant la Cité s'enfuit & passa de l'autre costé du fleuue Amuye. Faech entra dans la ville, assurant les habitans qu'il ne venoit pour offencer le Roy, mais pour luy faire seruice, & le secourir : si qu'il le fit retourner vne autrefois, & estant bien assuré que telle estoit l'intention de Faech, il luy donna la charge de Bactuzun, & à Bactuzun le gouuernement de Karazon.

En ce temps mourut Sabutaquin, qui fut encores vn sujet de nouueaux troubles entre ses enfans, Mamud, & Ismaël, bien qu'Ismaël fut contraint de s'enfuir. Apres cela Mamud s'empara de Karazon d'où il estoit gouuerneur, l'ayant vsurpé sur Bactuzun à qui le Roy l'auoit donné : dequoy il se plaignit à son Prince par lettres, le suppliant par son authorité de le remettre en son gouuernement, ce qui fut fait. Et on donna pour recompense à Mamud le gouuernement, de Balc, Termel, & Herat : dequoy Mamud n'estant point content, il fit vne leuée de gens qu'il fit marcher contre Nizabur, où le Roy estoit, qui ne se tenant point sur ses gardes fut contraint de s'enfuir, ne se tenant point assuré dans cette closture. Toutesfois Mamud craignant le nom de rebelle, ne passa point plus outre sur ce nouueau remuëment. Il estoit venu vn des sujets du Roy Mansur, nommé Mactuzun, si bien que ce Prince se voyant appuyé, s'en retourna de sa fuitte. Or cettuy-cy se plaignit à Faech, que le Roy ne l'auoit point traité auec l'honneur qu'il esperoit : Faech prenant oc-

casion de luy ouurit son cœur, luy descouurit de quel pied il marchoit auec Mansur, & sa mauuaise volonté en son endroit; sibien que ces deux-cy s'accordans ensemble conspirerent contre leur Roy, & donnerent si bon ordre à leur entreprise qu'en vn banquet il luy creuerent les yeux, mettãt pour Roy en sa place vn sien ieune frere nommé Abdel Malec, n'ayant regné qu'vn an, & sept mois. Mamud d'ailleurs sçachant cét accident, leua des forces de toutes parts, pour aller cõtre les traistres, lesquels estans surpris furent contraints de se sauuer. Bactuzun à sçauoir à Nichabur, le Roy auec Faech vers Bocara, & Abul Kacem, Simur à Kostam: si qu'en ce faisant Mamud demeura seul Seigneur de Karazon, contre lequel les autres armerent, & s'estans vnis ensemble estoient prests de se donner iournée pour combattre; mais la mort de Faech qui suruint là dessus, en empescha l'euenement. Ilechkan Roy de Turon que Turquestan aduerty de tous ces remuëmens, leua vne puissante armée qu'il fit aduancer à Bocara, d'où il fit entendre au Roy Abdel Malec qu'il desiroit le secourir, & qu'il estoit venu là pour cét effect: ce que le pauure ieune Prince croyant legerement, luy enuoya les meilleurs de ses Capitaines pour le remercier, lesquels Ilech fit prendre aussi tôt prisonniers: ce qui estonna tellement Abdel Malec qui ne cherchoit que quelque lieu pour faire vne retraitte, & cependant il se cacha le plus secrettement qu'il pût. Mais Ilech estant entré dans la ville, mit des gardes sur tous les chemins, aux portes & aux murs, puis fit faire vne recherche par la ville en laquelle on trouua AbdelMalec, lequel fut enleué de là, & enuoyé à Vscand où il mourut en prison: ses sujets mirent en sa place vn sien ieune frere, lequel regna fort peu de temps. Cecy aduint l'an 1000. de nostre salut, & 389. de l'Egire. Ilechkan se voyant en possession de Bocara, prit le Roy Abul Hares Mansur, luy fit creuer les yeux, à ses deux freres Abu Ebrahem Montecer, & Abu Yacub, tous deux fils de Nué, à ses deux oncles encores, à sçauoir Abu Zacharie, & Abu Saleck & autres de la maison Royale, les mettãs tous en prisõs separées les vns des autres, où il y auoit des esclaues du mesme Ilech qui les seruoient, entre lesquelles il y en eut vne qui s'affectionna à Abu Ebrahem Montecer, & desirant le delivrer, elle le couurit vn iour auec son Chaudel (vn certain vestement duquel les femmes vsent pour se couurir, comme ce que nous disons vne mante) & ainsi desguisé qu'il estoit elle le tira delà, & le fit aller, en la maison d'vne sienne amie, ou il fut caché quelque temps, iusques à ce qu'en fin elles le laisserent aller, puis se retirans apres de Bocara, il passa à Koarrazon où il eut bien-tôt fait vne leuée de gens qu'il enuoya contre Bocara, sous la conduite d'vn Capitaine nommé Arsalon Balu, qui combattant contre Taquin Capitaine d'Ilechkan, le vainquit, & print prisonnier auec plusieurs autres caualiers de la compagnie.

Et quant à Arsalon Balu, il destruisit toute la contrée iusques au petit Cartarey, à l'encontre duquel vint Taquin Kham, Gouuerneur de Samarkan pour Ilechkan, qui fut desconfit aussi bien que l'autre. Apres cela Montecer se retira à Bokara, ou il fut fort bien reçû de tous, & s'estant joint à Arsalon Balu, ils passerent ensemble le fleuue de Gehun, & arriuerent à Nichabur. Amit Nacer fils de Mamud qui en estoit Gouuerneur, abandonnant le pays s'en alla à Herat ou son pere residoit, lequel sçachant que ceux-cy estoient dans ses terres: mit ses gens en campagne contre Montecer, qui n'ayant pas l'asseurance de l'attendre, se retira a Esfarahan, en la contrée de Kabus, lequel luy enuoya au deuant des presens presques inestimables, si l'on doit adiouster foy

Mirkond, car il dit qu'il enuoya dix cheuaux auec leurs enharnachemens d'or, trente auec leurs enharnachemens d'argent, trente autres qui n'estoient que de soye, trente chameaux chargez de fin tapis Persiens & plusieurs autres pieces de grand prix, plusieurs robbes de riches brocadors, & vne grande somme de deniers, enuoyant encores quelques dons particuliers à tous ses Capitaines. Kabus auoit desiré qu'il luy aidât comme il seroit arriué en la ville de Rey, où il luy enuoyeroit vn bon secours auecques ses deux fils Darab & Manucher pour luy aider à la prendre. Toutesfois ayant depuis changé d'a-uis, & estant passé de Rey à Damion, Darab & Manucher s'en retournerent vers leur pere Kabus. Cecy aduint l'an de salut 1002. & de l'Egire trois cens nonante & vn.

En ce temps-là mesme Mamud enuoya auec Amir Nacer son fils, vn Capitaine appellé Altuntax, pour recouurer Nichabur, & Montecer enuoya à l'encontre Abul Kacem & Arsalon Balu, qui perdirent la bataille. Nacer fut à Nichabur & Montecer s'enfuit à Iburd où Nacer le suiuit : mais Montecer print la voye de Gerion. Ce qu'ayant entendu Kabus, marry du mauuais procedé dont Montecer auoit vsé en son endroit mit deux mille hommes au passage pour luy empescher l'entrée de ses terres ; si que Montecer fut contraint de prendre vn autre chemin, sur lequel pour vn fol leger sujet il fit tuer Arsalon Balu, ce qui luy fut cause d'acquerir la haine de tous les siens. Depuis la guerre continua entre Nacer & luy auecques diuerses succez, iusques à ce que Montecer fut entierement desfait en vne bataille, de laquelle Nacer obtint la victoire, & où cettuy-là perdit la meilleure partie de ses gens : puis auec vn bien petit nombre qui l'accompagnoit comme il s'enfuyoit, il tomba entre les mains de Turcomans : ce sont pastres qui vont paissans leurs trouppeaux en diuerses campagnes, & font leurs retraittes dans des cabanes, lesquels l'ayant reconnu, le traicterent auec beaucoup de courtoisie pour l'amitié qu'ils auoient euë auec son pere. De ceux-cy il s'assembla incontinent autour de luy vn fort grand nombre, auec lesquels il passa à Maurenahar. Ilech Kam luy fut à l'encontre, mais les Turcomans l'ayans surpris vne nuict à l'impro-uiste, firent mourir grand nombre de ses soldats & le mirent en fuitte, & prindrent la meilleure partie du butin. Ils s'en retournerent en leurs cabannes & Montecer passa le fleuue de Gehun: mais d'autant que c'estoit en l'hyuer, & de fait qui sont tres-froides en cette contrée, il estoit impossible de le passer sans barque, ny pont. Les Turcomans qui luy auoient aidé, ayans regret aux despouilles qui luy auoient laissées, ils se preparerent pour luy courir sus, & le prendre: mais estant arriué au fleuue qu'il estoit desia iour, ils le trouuerent gelé, de sorte qu'ils ne peurent suiure Montecer, & luy trouua moyen de se sauuer de la sans estre offencé d'eux. Tout cecy aduint l'an de salut. 1004. & de l'Egire 393.

Il y auoit en ce temps vn nommé Abuiafar, homme de basse condition, lequel de guetteur de chemins estoit paruenu à telle puissance, qu'il commandoit à toute cette contrée. Montecer luy demanda quelque secours, mais cettuy-cy au lieu de le gratifier, s'opposa tant qu'il pût au progrez de l'autre, de sorte qu'ils furent contraints de venir aux mains : Montecer le vainquit, & prenant de là la route de Iburd, il trouua vne autre rencontre auec Abu Nacer gouuerneur de la Prouince qui fut fort sanglante & cruelle, d'autant que ce fut de nuict, & Abu Nacer fut tué deuant le combat. Cependant Montecer n'auoit

aucun lieu de refuge & allant le long du fleuue, pour tascher de le passer, il se rencontra auec le Xena ou Gouuerneur de Bocara, & perdit la meilleure partie de ses gens, si qu'auec ceux qui le pûrent suiure, il se retira à Darban, ou aidé du Gouuerneur de Samarkand, & des nobles Turcs qui demeurerent en la mesme Cité, & de quelques troupes dont il fit le choix, il alla donner vn assaut à Bocara & la print. Ce qu'ayant sceu Ilechkan, luy alla au deuant & le combattit: mais il fut vaincu, de la despoüille duquel les soldats de Montecer deuindrent riches. Ce qui aduint l'an de salut 100. & de l'Egire 394. Ilechkan ayant refait son armée, vint derechef attaquer. Montecer, prenant le temps que les soldats qui l'assisterent, auoient fait retraitte: mais entr'autre contre vn sien Capitaine, lequel auec cinq mille hommes estoit passé du costé d'Ilechkan. Cela fut cause de sa deroute. car n'ayant pas la puissance de resister à son ennemy, il se mit en fuite, & arriua au fleuue Gehun, lequel ne pouuant gayer, à faute d'autre commodité il fut contraint de passer là la nuict, & luy & les siens de se contenter de la chair des animaux qui estoient desia morts. Apres cela il tint plusieurs chemins destournez pour éuiter la rencontre de son ennemy, & s'en alla à Roestan où estant poursuiuy & hay de tous pour les diuers changemens & reuers de fortune qu'il auoit soufferts: il arriua presque seul à Bocara d'autant que ceux d'entre les siens qui estoient les plus mal-contens, estoient passez du costé de Soleymon & Safy, Capitaines de Ilechkan. Le Gouuerneur de Bocara luy promit de l'assister: mais sçachant que ces deux-cy estoient en embusche, il le fit sortir de la ville. Mamud qui estoit pour lors Seigneur de Karazon auoit donné à cens de certaines terres à vn nommé Ebendayg Capitaine Arabe, en la Iurisdiction duquel se retira Montecer, & se cacha en vne pauure maison: mais vn autre nommé Maruyh l'ayant sçû, vne nuict accompagné de quelques Arabes, l'alla chercher & le fit mourir. C'est ainsi que Montecer acheua son ennuyeuse & laborieuse vie l'an de salut 1006. & de l'Egire 365. de la mort duquel Mahamud bien qu'il fut son ennemy, receut beaucoup d'ennuy & fit mourir Maruyh qui l'auoit tué auec de fort cruels tourments.

Il y auoit dix-huict ans, que Kabus Ben Waxmaguir possedoit paisiblement quelques terres à la contrée de Karazon. Cettui-cy estoit des descendans des anciens Roys de Perse, & le seul qui ne s'estoit point meslé parmy tant de confusions que vous auez entenduës, car estant fort prudent & fort riche, il sçauoit se conduire si dextrement, qu'il obligeoit ceux qui par leur ambition & par leurs armes ne pardonner à personne. Quant à Amir Sabutaquin ayant obtenu la victoire de Aboaly en Karazon, vint à Bocara où il eut vne estroite amitié auec Kabus, desiroit luy faire quelque seruice. Alors estoit Seigneur de Gerion, comme il a esté dit, Facoro Daulé, Sabutaquin taschoit de l'opprimer, afin d'introduire Kabus en ce gouuernement: pour ce faire il demanda mille soldats à Ilechkan, lesquels joints auec les troupes qu'il auoit, firent vn puissant exercice, le rendez-vous duquel estoit à Balk, où tandis que Sabutaquin attendoit ses troupes, la mort le surprit. Aussi fit elle Facoro Daulé, en la place duquel succeda Maindu Daulé son fils, sous la tutelle de Sayda sa mere, comme nous auons dit. Abul Kacem residoit en Kumes, comme nous auons dit, qui apres la mort de Sabutaquin s'addressa à Kabus, auec lequel il accorda qu'ils occuperoient les terres du deffunct Facoro Daulé, & en joüyroient entr'eux, & ainsi mirent leurs armée en campagne, entrant dans ce pays par diuers endroits: Kabus se mit en Nichabur, d'où il despescha vn Sfabed.

ses sien Capitaine, lequel estant rencontré par Marzabah oncle du deffunct, qui estoit auec vne armée dans la Prouince de Gerion, pour la deffence d'icelle, il le combatit, & le rópit, & ayant eu de cette victoire vne fort bonne prise il mit vne grande partie de cette Prouince sous l'obeyssance de Kabus, & en celle de Tabarstam: ils occuperent Amal place d'importance, au secours de laquelle, comme Acen Ferucan fut venu auec vne bonne armée, ceux de dedans allerent à l'encontre auec Siabed Scharear, & luy donnerent bataille, laquelle il perdit, demeurant prisonnier auec plus de 20. Capitaines des siens.

Ces succez donnerent tousiours plus grande esperance à Kabus, qui luy firent aspirer à plus grandes choses, & pour ne point perdre le temps, & sans donner aucun relasche il vint à Gerion, où il fut proclamé Roy en l'année ... & de l'Egire 400. Il eut encore depuis quelques rencontres auec ses ennemis, mais le tout luy succeda tousiours fort heureusement, de sorte qu'il commanda enfin par tout le Geylon, qui sont Prouinces de fort grande estendue, au gouuernement desquelles il mit son fils Manucher, enuoyant de grands presens à Mamud, afin de se fortifier par cette reconnoissance en son nouuel Estat.

Or Kabus faisoit si grand cas de la Iustice, & l'administoit auec tant de rigueur, qu'au lieu qu'il estoit fort aymé des siens auparauant, il fut en horreur à tous, rapportans cela à la cruauté: si que ne le pouuans plus souffrir, comme il estoit vn iour en son camp ils entrerent en sa tente pour le faire mourir, il eschappa toutesfois de leurs mains: mais ce ne fut pas sans vne tres grande difficulté, & se sauua à Bostam: mais ceux-cy conuertissans leur rage contre sa tente, ils mirent à sac tout ce qui y estoit, qui n'estoit pas peu ny peu de valeur, voulans mettre en son lieu Manucher son fils, qui gouuernoit en Gueylon: à condition qu'il ne se vangeroit point de ce qu'ils luy auoient fait, & ne donneroit point aide à son pere contr'eux. Mais il refusa le Royaume, si son pere n'en estoit consentant, preferant le respect paternel à la Couronne Royale: si que quelques-vns d'entr'eux furent trouuer le pere, lequel estimant beaucoup l'obeyssance de son fils, il ne voulut pas qu'il demeurât à son seruice, comme il desiroit, mais le fit retourner, luy donnant liberalement le Royaume, & tout ce qui luy apartenoit, dequoy Manucher print la possession auec vn applaudissement vniuersel de tous: & Kabus se retira pour passer le reste de ses iours en la forteresse de Kakek, où ceux de Gerion, craignans que tant qu'il viuroit qu'il leur fit du mal, ils trouuerent moyen de le faire tuer, sans que Manucher sçeut pour lors qui auoient esté les agresseurs: mais quãd il les sçût il print d'eux vn seuere chastiment.

Manucher fils de Kabus appellé autrement Malech Almali, se voyant Roy des terres que le pere auoit acquises en celles de Gerion & Gueylon (dans lesquelles Maindu Daulé en tenoit vne bonne partie) enuoya ses Ambassadeurs à Sultan Mamud, pour se declarer son vassal, & luy offrir de tribut cinquante mille deniers d'or par an, qui sont enuiron soixante mille ducats, & Mamud luy donna pour femme vne sienne fille, mais quelques iours apres qu'ils furent espousez, Manucher mourut, demeurant en sa place Darab son frere.

Darab fils de Kabus & frere de Manucher se mesla fort, comme il a esté dit, parmy les differens de Nué & le Boali, le party duquel il suiuit, & par apres celuy de Nué, par la mort duquel son pere occupant le Royaume de Gerion, il

le fut seruir, lequel l'enuoya auec troupes à Tabarstam, pour la garde des terres qu'il possedoit en cette Prouince : mais ayant esté accusé de quelques crimes en son gouuernement, il s'en purgea deuant son pere: cette accusation luy apportant toutesfois vn tel mescontentement qu'il se resolut de se retirer vers Mamud, lequel le receût auec honneur, toutesfois par sa mauuaise conduite il tomba en fin en sa disgrace, ce que reconnoissant il l'abandonna, & se retira deuers Schachat Roy de Gurgestam, qui sur la priere de Mamud le fit retirer d'aupres de luy : en fin il succeda à son frere où il demeura peu de temps.

Mirkond recite en cét endroit les proüesses de Sabutaquin en l'Inde qui seroient trop longues à reciter, joint que cela seroit hors des termes de la brieueté qu'on s'est prescrite en ces sommaires. Or comme il a esté dit-cy dessus, il y auoit eu plusieurs differents entre Mamud & Ismaël son frere, apres la mort de leur pere, lesquels s'estoient terminez par les armes au desaduãtage d'Ismaël qui auoit esté contraint de s'enfuir, & Mamud se voyant en repos de ce costé, il auoit fait paix, & cõtracté amitié auec Ilechkam, pour le desir qu'ils auoit d'aller, comme auoit fait son pere, à la conqueste de l'Inde, où il obtint de grandes & signalées victoires, & en emporta de tres-riches despoüilles. Parquoy, Ilechkan enuieux de son bon-heur, & sans auoir aucun respect à la foy qu'il auoit donnée, voyant cettuy-cy absent entra dans ses terres, & enuoya Iafartaquin son parent contre Balc.

Arsalon Balu tenoit lors le gouuernement de Herat, & de tout le Gazneh iusques à Basion (qui sont Prouinces fort grandes) pour Mamud : cettuy-cy s'opposa auec les garnisons de la Prouince contre les efforts d'Ilechkan & Iafat Taquin.

Mamud eut aussi-tôt aduis de la perfidie de son allié, si que laissãt là ses conquestes de l'Inde il retourna en diligence pour la deffence de son pays, donnant tel ordre à ses affaires par le moyen d'Arsalon Balu Capitaine fort experimenté, qu'il deffit premierement Abu Abdula Capitaine Arabe, qui conduisoit l'armée de Taquin, laquelle fut finalement mise entierement en route, le mit en fuite, & tailla en pieces la meilleure partie de ses gens, le reste se sauua à la faueur du fleuue Gehun qu'il passerent auec leur General, lequel perdit en cette iournée plusieurs de ses parens, & laissa vn sien frere prisonnier.

Cette deffaite toucha de bien pres Ilechkan, car il voyoit bien qu'il luy estoit du tout impossible de ressister à la force, & au bon-heur de son ennemy, cela fut cause qu'il fit alliance auec Kaderkhan Roy de Ketao Dotan, que nous disons Catay, afin qu'il le secourût en cette guerre, & empeschassent le cours des victoires de Mamud, lequel fit vne grande leuée tant au Catay qu'au Turquestam, & Maurenahar & se joignirent aux forces de Ilechkan, ils passerent de compagnie le fleuue de Gehun.

La nouuelle de ce grand appareil fut bien apportée à Mamud, qui estoit lors à Tabarstam, lequel s'en alla en diligence à Balc, où il assembla vne belle armée de Turcs, Calanges, Gazneys, & Aueganis, & allant au deuant de ses ennemis leur liura la bataille, en laquelle ceux de Ilechkan eurent au commencement de l'aduantage, ce que voyant Mamud quasi desespere de la victoire, il monta sur vn Elephant, qu'il poussa auec grande fureur au milieu de ses ennemis, desquels il fit vn grand abatis, quelque effort que fissent ceux d'Ilech, à cause que l'Elephant s'estoit mis en colere, ce qui redonna nou

courage à ceux de Mamud: car voyant ainsi leur Prince en tel danger, firent tous leurs efforts pour l'en tirer, & ainsi obtindrent la victoire, mettans leurs ennemis en fuitte.

On tient que cette bataille a esté des plus sanglantes qui ayent esté données en ce siecle là. Cecy aduint l'an de salut 1008. & de l'Egire 397.

Cette victoire rendit tellement paisible Mamud, que nul ne luy pût empescher empescher son dessein, qui estoit de faire tous les ans luy ou ses Capitaines vn voyage aux Indes pour conuertir ces peuples-là à sa secte: ce que voyans les Roys du pays, mais principalement vn nommé Bal, il trouua moyen, tant par ses propres forces, que par celle de ses alliez, de leuer vne tres-grande & puissante armée, & vint au deuant de Mamud, contre lequel il combatit tout vn iour: mais Mamud obtint la victoire des Indiens, où il fit vn tres grand & riche butin, & y gaigna quarante Elephans de guerre, le reste se retira apres en vne forteresse tenuë pour imprenable, pour estre située au milieu d'vn grand estang, en laquelle ils auoient amassé tout leur thresor & richesses de leurs Pagodes ou maisons de leurs Idoles, qui estoient inestimable. Mais le bastiment estant foible, Mamud trouua le moyen d'y entrer.

Il y auoit dans cette forteresse (selon Mirkond) sept millions de dragmes d'or, & sept cens lingots d'or pesans deux mille huict cens marcs, auec grande quantité de perles & de pierres precieuses, & plusieurs autres riches pieces de grande valeur, mettant le tout en vne maison qui seruoit de depositaire à ce thresor.

Mamud ayant fait vne si belle prise, il s'en retourna à Gaznehen, laissant ce qu'il auoit conquis à personnes de confiance. Cecy aduint l'an mil onze, & de l'Egire quatre cens.

Il eut encore vne autre iournée contre les Gaores qui sont ceux de Guzarate, & comme vn nommé Mahamed Ben Sury Capitaine des Vaneanes, eut voulu prendre leur deffence en main, il fut deffait, & vn sien fils pris prisonnier, lequel mourut en chemin, s'estant luy-mesme empoisonné auec le poison qu'il portoit en vne petite malle.

Il y eut en ce temps vne grande famine en la contrée de Karazon: de sorte que les hommes & les femmes se mangeoient les vns les autres, sans aucun respect de sexe, aage, ny condition.

Apres cette grande bataille susdite, Ilechkan s'estoit retiré à Maurenahar, & ayant entendu que Togam Kam son frere qui auoit esté des siens en icelle, se vouloit separer de Mamud, il print les armes contre luy: mais Mamud survenant là dessus ils s'accorderent.

Ces troubles ainsi appaisez, Mamud s'en alla contre Bagadet qu'il assiegea, de sorte que le Calife Kader Bila qui estoit dedans, fut contrainct de se rendre & de le contenter auec cinq millions de dragmes, chaque dragme vallant vne ... d'argent, moyennant laquelle somme il le laissa en paix, & se retira en la ...ce.

Au temps de Nué fils de Mansur, Chachar, Abu Nacer fils de Abu Mahamed ... le gouuernement de son pere, lequel luy auoit donné lors qu'il fut en ..., & s'estoit retiré pour viure d'vne vie priuée, quand Abolay rebelle de ... contre Chachur, & le depossedа de ses terres, lequel Amir Sabuta... pere de Mamud receut en son seruice, & ses terres venant par apres en son ..., il les luy rendit.

Abu Nacer se mit par apres au seruice de Mamud, lequel le recompensa de la confirmation du Royaume & d'autres grands presens. Mamud toutesfois desirant retourner en l'Inde, & le voulant mener auec soy, il s'excusa de cette conuée: ce que Mamud dissimula pour lors: mais estant de retour il enuoya contre luy Altuntax, & Abu Mahamed le pere de cettui-cy, il l'enuoya en Bagadet: mais il priua le fils du Royaume, lequel s'estant sauué en vne forteresse, fut pris & mis à la question, pour luy faire confesser où il auoit mis vn grand thresor, qu'on disoit qu'il auoit, & depuis estant emmené deuant Mamud, le fit encore foüetter cruellement, & le mit en vne estroitte prison, puis ayant fait venir le pere de Bagadet, il luy donna le prix de tout ce qu'il possedoit au passé au Gurgestam, & au Gaznehen, & luy fit plusieurs autres aduantages, afin qu'il eut moyen de viure honorablement prés de luy, iusques en l'an 1616. & de l'Egire 406. qu'il mourut.

Ces choses ainsi pacifiées. Mamud retourna derechef en l'Inde, où il gagna encore plusieurs batailles, & en rapporta de tres-belles & riches despoüilles.

Alors gouuernoit le pays de Koarrazm Mamun, qui mourut bien-tôt apres, & laissa pour successeur son fils Aboali: cettui cy espousa vne sœur de Mamud, qui luy porta beaucoup d'affection, de sorte qu'il passa en paix le peu de temps qu'il vescut, par la mort duquel vint à la succession du Royaume vn sien frere nommé Mamun Ben Mamun, lequel mourut a peu de iours de là subitement, non sans soupçon de poison, qu'on auoit opinion luy auoir esté donnée par vn nommé Nealataquin vn sien Capitaine. Vn de ses fils fut mis en sa place.

Mais Mamud fort fasché de la mort de Mamun, delibera de s'en venger, pour ce faire il leua vne armée qu'il fit marcher à Koarrazm. Mais Nealataquin l'assaillit vne matinée au despourveu, & apporta vne grande espouuente à toute son armée, si que la victoire fut fort en bransle, elle se tourna toutesfois du costé de Mamud Nealataquin estant contrainct de s'enfuir, & comme il vouloit passer vne riuiere, il print querelle auec vn bastelier, lequel l'ayant recognu, le dissimula iusques à ce qu'ayant donné le mot du guet à ses compagnons, ils luy lierent les mains, & les menerent à Mamud, lequel auoit du commencement intention de luy pardonner: mais il parla à luy auec vne telle hardiesse & si peu de respect, qu'il le fit pendre, donnant le gouuernement de Koarrazm à Altuntax.

Mamud passa encore vne autrefois en l'Inde, où il eut vne fort signalée victoire contre Gulkand Roy Payen, qui se voyant vaincu auec la perte de cinquante mille homme, de crainte qu'vne femme qu'il auoit, & qu'il aymoit infiniement pour son extréme beauté, ne vint en la puissance de ses ennemis, la tua, s'en faisant à luy-mesme autant sur le champ.

Mamud alla plusieurs fois en l'Inde, où il vainquit les Roys Gipal & Iambal, d'où il remporta encor de riches despoüilles: puis estant retourné à Gaznehen il y fit faire vne fort superbe Mosquée, en action de graces de ses victoires: & de là il entra en Perse, où il print la ville de Rey, & celle d'Hispahan en Hierk, qui appartenoit à Magidu Daulé: le gouuernement desquelles donna à Masud son fils, puis ayant esté deux ans malade il mourut en l'an 1[illegible] & de l'Egire 421. Deux iours auparauant que de mourir, il fit apporter deuant soy tout le meilleur & plus precieux de ses thresors, & comme il les vid, il respandit beaucoup de larmes sans dire mot: de sorte qu'on ne sçait sur quoy

considere

consideration : mais d'autant qu'il commanda qu'on les gardât soigneusement, on iugea que sa tristesse procedoit de ce qu'il n'en pouuoit pas ioüyr longuement. Quand il voulut mourir, il fit venir le plus ieune de ses fils, qu'il croyoit deuoir estre fort remuant, lequel il pria de luy donner parole qu'apres sa mort il viuroit doucement auec ses freres, & qu'il respecteroit & obeyroit à l'aisné comme la raison le vouloit, l'autre luy répondit qu'il ne se mit point en peine de cela, & qu'il se gouuerneroit auec eux comme il auoit fait auec le sien.

Tandis que ces choses se passoient ainsi à Karazon Maurenahar & Vsbek, les affaires de la Perse n'estoient pas moins troublées, ny confuses ; car Magidu Daulé, estant Roy de Gerion, se gouuernoit fort nonchalamment, & auec beaucoup d'improuidence. Mamud Prince tres-ambitieux, ne voulant pas perdre vne si belle occasion, enuoye contre luy vne puissante armée conduite par vn de ses plus experimentez Capitaines, auquel Magidu Daulé se rendit sans coup ferir, se fiant sur ce n'ayant point offencé Mamud, il ne le priueroit point de son Royaume, mais il se trompa : car estant prisonnier, & vn sien fils nommé Abuzeyf, à peine le sceût Mamud qui estoit lors en la ville de Rey qu'il se fit apporter le thresor de Magidu, où il y auoit vn milion de deniers d'or ou monnoye, qui est quasi vn milion & demy de la nostre, quinze mille deniers d'or en loyaux, & grand nombre de vases d'or & d'argent, & autres pieces de grand prix : Puis il fit emmener deuant soy Magidu Daulé, il luy demanda s'il auoit iamais leu Chanoma, qui est la Chronique de leurs Roys, auquel il répondit qu'oüy : puis il luy demanda s'il sçauoit ioüer aux Eschets, l'autre dit qu'oüy. Auez-vous iamais leu, dit lors Mamud, que deux Roys possedassent ensemblement vn mesme Royaume : où auez-vous vû ce ieu des eschets que deux Roys fussent en vne mesme place : à quoy Magidu Daulé disant que non, Mamud luy fit lors vne fort aigre reprimande de ses ignorances, & nonchalances : puis l'enuoya auec son fils & vn Wazir à Gaznehen, où Mamud auoit vne fort belle Librairie, laquelle il fit apporter à Karazon, où il auoit laissé pour Roy son fils Masud.

Il se fit encor plusieurs remuëmens entre les Daules, tant en Perse comme en Kermon, entre principalement Albufallates & Gelala meres de Sulton Daulé qui auoit succedé à son pere Baodaule, mais enfin ils s'accorderent en l'an mille dix neuf, & de l'Egire quatre cens neuf. En Diarbek il y auoit Acem Ben Baodaule, autrement nommé Mocharaf Daulé, qui eut intelligence auec vn des principaux Capitaines de Sulton Daulé, laquelle estant descouuerte, il fut mal-aisé d'y remedier sans venir aux armes, & apres plusieurs rencontres ils s'accorderét, à la charge que Mocharaf Daulé gouuerneroit la Prouince de Hierak d'Arabie, & Sulton Daulé auroit Aunaz, & la Perse : mais Sulton Daulé estant retourné à la maison, assembla vne plus puissante armée qu'auparauant sous la conduitte de Eben Salak, qu'il enuoya contre Mocharaf : mais cettui-cy vaincu, & assiegé dans vne forteresse où il s'estoit retiré, & enfin contraint par la necessité de se rendre à son ennemy la vie sauue. Ce qui esleua tellement Mocharaf qu'il s'en fit apres apeller le Roy des Roys. Ce qui aduint l'an mille vingt & vn, & de l'Egire quatre cens vnze, & l'année d'apres il fit creuer les yeux à Eben Salak. En cette mesme année Gelala Daulé fut fait Roy de Bagadet, qui eut pour Wazir Abugaleb, lequel les soldats massacrerent, d'autát qu'il estoit vn donneur de cassades. Il se fit apres vn mau-

nais accord entre Mocharaf Daulé, & Sulton Daulé, par le moyen du fils de Sulton, à condition que Hierak d'Arabie demeureroit à Mocharaf, & la Perse & Karmon à Sulton, lequel mourut deux ans apres, à sçauoir l'an mille vingt-trois, & quatre cens treize de l'Egire. Apres sa mort Abu Mocarram vn de ses premiers Capitaines, enuoya auec forces son fils Abulganiar à Awas: mais les Turcs, ou Turcomans, qui residoient en la Perse appellerent Abulfauares frere de Sultan qui estoit en Kermon, & l'introduisirent en Scyras auparauant qu'il se fut mis en chemin. Ce que sçachant Abulganiar leua vne nouuelle armée qu'il enuoya contre Scyras, ce qui fut cause que son competiteur fut contraint de se retirer à Kermon : mais cela ne mit pas dauantage le pays en repos, d'autant que les vns demandoient la paix, les autres voulant qu'on fit la guerre à Abulfauares, & le Roy n'ayant point d'argent fut contraint de s'en aller à Noabandian, sa grande ieunesse ne luy ayant pas encore donné assez d'experience pour remedier à tant de trauerses. Cela fut cause que les partisans d'Abulfauares le firent retourner à Scyras, & le declarerent Roy, comme ceux aussi du party d'Abulganiar luy mirent tellement le cœur au ventre qu'il s'arma contre son oncle, & apres plusieurs bons & mauuais succez en fin il le contraignit derechef d'abandonner Scyras, où l'autre entra, & fut de nouueau declaré Roy.

L'an mille vingt-six, & de l'Egire quatre cens seize, Mocharaf Daulé mourut à Bagadet en l'aage de vingt-trois ans & trois mois, ayant regné cinq ans & vingt cinq iours. Sa mort fut cause qu'on manda de Basora Gelala Daulé pour luy succeder, lequel n'estant pas venu auec la diligence requise en telles affaires, on donna le gouuernement à vn autre : Dequoy se voulant venger Gelala, il vint contre Bagadet, le Calife Kader tascha de l'appaiser auec raisons & prieres : mais tout cela ne les pût empescher de venir aux mains au desaduantage de Gelala qui fut deffait & contraint de s'enfuir à Basora ayant perdu la meilleure partie de ses gens, & vn tres-bon butin. L'année suiuante les Turcs vindrent à grandes trouppes à Bagadet qu'ils prindrent, saccagerent & y mirent le feu : Ce qu'ils firent pour s'asseurer contre les Arabes qui demeuroient en ce pays-là, cela fut cause que les habitans appellerent Gelala à leur secours, & le declarerent Roy de Bagadet, dans laquelle entrant il alla en la maison du Calife pour luy baiser le pied, qui le reçût benignement. Cela aduint en l'an mille vingt-neuf, & de l'Egire quatre cens dix-neuf. Mais en ces entrefaites les Turcs qu'il auoit emmenez quant & luy demandoient leur paye: & comme Gelala n'auoit point d'argent, ils firent de grandes insolẽces principalement en la maison de Aboaly Ben Makula Wazir de Gelala qu'ils saccagerent & emporterent tout ce qui estoit dedans, qui n'estoit pas peu, & enfermerent le mesme Gelala dans vne maison, d'où ils ne le voulurent point laisser sortir qu'ils n'eussent eu le Calife pour respondant, qu'on les payeroit, comme il fit aussi vendant pour ce faire plusieurs pieces de grand valeur. C'estoit en ce temps que Mamud Gaznehy taschoit de s'emparer de la Perse ce que Abulganiar fit entendre à son oncle Gelala Daulé, afin de s'vnir ensẽble, & resister à leur commun ennemy: mais l'autre au lieu de marcher contre Mamud, il alla saccager Awez qui estoit des terres de son cousin, de laquelle il tira grande somme de deniers.

Les dissentions n'estoient pas moindres en Basora entre les Turcs, & ceux de Dialema, les vns fauorisans Malec Aziz fils de Abu Mansur, & neveu

le Gelala Daulé, duquel ne vouloient point ceux de Dialema, mais durant leurs discordes Abulganiar prenant son temps les print à son aduantage, & s'empara de Basora, & de là passa à Wacer, si que tous les biens de ses parens vindrent en sa puissance, à quoy Gelala vouloit donner tout l'empeschement à luy possible : mais les soldats ne voulurent iamais marcher pour luy qu'ils n'eussent receu vne paye, & à faute d'argent, il en demanda par maniere d'emprunt aux plus riches de Bagadet, ce qui luy acquit l'inimitié de tous. Cependant Abul Fauores qui regnoit en Kermon, voyant ainsi les affaires troublées en Perse, leua vne armée pour tascher d'y faire ses affaires : mais il mourut en chemin, ce qui fut cause que tous les grands de Kermon d'vn commun accord appellerent Abal Ganiar, auquel ils donnerent le gouuernement, & ainsi fut declaré Roy de Perse & de Kermon : puis sans perdre temps, il vint auec vne bonne armee contre Bagadet, mais Gelala estant venu au deuant luy liura la bataille, laquelle Abul Ganiar perdit, & fut contrainct de se retirer à Awax, & Gelala laissant à Wacer des garnisons suffisantes pour la garder, il s'en retourna à Bagadet en l'an mille trente-deux, & de l'Egire 422. en laquelle année Kader Calife mourut ayant tenu le siege 41. an, & 4. mois en la place duquel on mit Kahem ou Alachem Beamarila Abuiafar Abdula son fils.

KAKEM OV ALZAHEM BEAMARYLA ABVIAFAR ABDVLA 47. *Calife.*

Le temps de Kahem ou Alacham Beamarila Abuiafar Abdula fils de Kader ne fut pas plus paisible que celuy des autres, & commençant par le Karason, il a esté parlé cy-deuant de la mort de Mamud, en la place duquel on mit Mahamed son fils. Or cettuy-cy auoit vn frere auquel le pere dés son viuant auoit donné le gouuernement de Hisphaon : lequel aussi-tôt qu'il sçût la mort de son Pere arma contre son frere : mais cettuy-cy commandoit à ses sujets auec tant de rigueur, que l'ayant tous en horreur le voyant absent, ils se reuolterent : mais Mamud retourna promptement entourer la ville, qu'il print, & chastia les rebelles, puis continua son entreprise contre Karason : auparauant que d'y arriuer, il escriuit à son frere Mahamed, l'asseurant que sa venuë n'estoit que pour le seruir, parce que les terres qu'il possedoit, estoient plus que suffisantes pour luy faire passer ioyeusement sa vie. Mahamed qui ne desiroit point cette visite, luy fit dire qu'il le prioit de l'en excuser, & qu'il s'en retournât, ce qui offença fort Masud, de sorte qu'il se declara tout apparemment ennemy de Mahamed auquel on conseilla fort de se reconcilier : mais il y fit la sourde oreille, & enuoya contre son frere vn Capitaine nommé Issuf Sabutaquin, & luy-mesme le suiuant auec le plus grand nombre de gens qu'il luy fut possible; mais il s'arresta vn mois à Tanganabar, où il fit le Ramedon ou Caresme Mahometan. Enfin Masud l'enuironna, & par la trahison de Issuf, & la meschanceté d'vn Amir Aly vn des principaux hommes de Mahamed, il fut pris & liuré à Masud, lequel recompensa les traistres comme ils auoient merité : car il fit mettre Issuf chargé de fers en vne basse fosse, & fit pendre Amir Aly, & quant à son frere Mahamed, il luy fit creuer les yeux, demeurant ainsi maistre des Royaumes de Karason & de Gaznehen, outre

la Prouince de Hierac que son pere luy auoit donnée. Ce qui aduint l'an mil trente-deux, & de l'Egire quatre cens vingt-deux. Apres cela enuoya Altuntax gouuerneur de Koarrazm contre Ali Taquin qui tenoit Samarkand & Bohara, & y eut bataille entr'eux en laquelle Altuntax eut du pire du commencement à cause d'vn stratageme dont se seruit Taquin, toutesfois la victoire demeura en fin à l'autre, mais elle luy cousta bien cher: car il y perdit beaucoup de ses gens, & laissa la vie la fin de laquelle se sentant aprocher il fit accorder les siens auec l'ennemy, de crainte qu'ils n'encourussent quelque danger quand ils seroient sans chef.

En l'an 1034. & de l'Egire quatre cens vingt-six, la contrée de Cibal & la ville de Rey se reuolterent contre Masud, comme firent encores les garnisons que son pere auoit laissées en l'Inde, mais en recompense il subiugua Gerion & Tabarstan. Et comme durant son absence deux Capitaines Turcs se fussent sousleuez contre luy, l'vn nommé Togorel ou Togozelbec, & l'autre Sallinquis, il les subiugua à son retour, delà il fit vn voyage en Inde, mais les Turcs ne s'estant qu'escartez sans auoir esté rompus, se rassemblerent, & à la faueur de son absence subiuguerent plusieurs villes en Karason, & contraignirent Alan Daulé Ben Kakuya, & Abusale de sortir hors de leurs gouuernemens, ce qui fut cause que Masud vint aussi tôt à Gerion: & comme en poursuiuant son chemin il eut sceû qu'vn guetteur de chemin s'estoit retiré en vne Forteresse auec cent de ses compagnons, il les fit venir sous son sauf-conduit & assurance: mais quand ils furent venus deuant luy il les enuoya pendre disant que telles manieres de gens deuoient estre chastiez en quelque maniere que ce fut, & continuant son chemin on luy fit plusieurs plaintes des tyrannies de Nur Taquin gouuerneur de Balk; mais il estoit bien mal-aisé de satisfaire à leur demande, à cause que c'estoit l'hyuer, & qu'il faisoit de grandes pluyes: Toutes-fois poursuiuant son chemin, il eut nouuelles que Daud Capitaine Turc amenoit de grandes forces pour le secours de Balk en faueur de Nur Taquin, de sorte de Masud craignant d'estre enclos alla au deuant de Daud, ce que sçachant Nur Taquin il le poursuiuit, & luy donna sur la queuë ou il fit mourir grand nombre de ses gens, & emporta vn fort bon butin. Masud ainsi mal traitté ne laissa pas de poursuiure son chemin contre Daud lequel le vainquit, & le contraignit de s'enfuir à Gaznehen, ou il fit mourir plusieurs Turcs qui estoient de ses soldats, d'autant qu'ils auoient trop laschement combattu en la bataille qu'il auoit euë auec Daud Salink, puis ayant enuoyé son fils Mandud à Balk, accompagné de Nacer Hamed son Wazir, & de bon nombre de gens de guerre, emmena auec soy son frere qui estoit aueugle, & ses fils, & s'en allant à l'Inde, & arriué qu'il fut à vn passage du fleuue de Send, que les Perses appellent Pang, & qui n'est autre que l'Indus, il passa luy & les siens: de l'autre costé demeurerent sur l'autre riue son frere aueugle auec ses thresors, en la garde d'vn Capitaine appellé Nustaquin, lequel se seruant de cette occasion il departit aux soldats les thresors, & saluërent l'aueugle Roy, lequel le refusoit: mais en fin il l'accepta, pour la crainte qu'il auoit de la mort de laquelle ils le menaçoient s'il n'y consentoit: puis passerent le fleuue auec luy, & se ruerent sur les gens de Mandud, qui ne firent pas grande resistance, ne s'attendans pas à cette secousse, de sorte que Mandud fut pris, toutesfois ils ne luy demanderent point d'autre satisfaction, sinon qu'il se contenteroit de viure

en paix, en quelque lieu, ce qu'il accepta, & demanda la Forteresse de Kobraquebir, laquelle luy fut accordée auec bonne garde, au departir Masud pria son frere de luy enuoyer quelque argent pour faire son voyage : mais Mahamed qui estoit fort auare, dit qu'on luy donnât cinq cens dragmes qui sont enuiron cinq cens reales, ce que Masud souffrit auec vn grand ressentiment : mais celuy qui luy portoit l'argent luy en donna encore du sien mil cinq cens deniers d'or, qui sont enuiron deux mille ducats, lesquels luy furent apres bien payez.

Quant au Roy aueugle se voyant mal propre au gouuernement, à cause de son aueuglement, il resigna son Royaume à son fils Hamed, lequel par le conseil d'vn fils de Issuf Taquin, & de Amir Aly Kachoand, les peres desquels Masud auoit fait mourir en vengeance, aussi bien qu'il auoit fait au Roy aueugle, ils allerent secrettement à Kobra Kebir, & tuerent Masud, ayant esté Roy dix ans. Il estoit fort courageux & liberal : & comme il a esté dit, il auoit enuoyé son fils Maodud à Balk, où ayant entendu l'aduanture de son pere, & le retour de Mahamed de l'Inde, il les fut attendre au passage à Garnehen, où il les prit si mal à propos, qu'il les combattit les vainquant, & print prisonniers Mahamed, son fils Hamed, & d'autres encore qui y estoient. Nustaquin & les deux conseillers de la mort de Masud, auec vn bon nombre de ceux de la maison Royale qu'il fit tous mourir excepté vn Abderrhayn fils de l'aueugle auquel il sauua la vie pour vne telle occasion, c'est que Masud estant prisonnier, vn sien frere Abderramon le trouua auec la Tage ou Couronne sur la teste, laquelle Abderramon ayant jetté par grand mépris en terre, Abder Rhain trouuant ce fait fort estrange, & la leuant du lieu où cette Tage auoit esté jettee, il la mit sur la teste de son oncle auec paroles de grande consolation, & cét acte de pieté estant venu à la connoissance de Maodud, il suruint en cette occasion, & la recompensa de la vie.

Moadud ayant obtenu cette victoire, il fit bastir vn fort somptueux édifice, qu'ils appellent Fal Hibad, & selon le langage de Karazon, le lieu de Adogané. La mort de Masud apporta encore plusieurs remuëmens en la Perse & en l'Inde, d'où Moadud craignoit fort que son frere Maiudud reuint, & qu'il luy fit quelque trouble: mais cettuy-cy mourut en chemin, si bien que Maurenahar & les terres de l'Inde vindrent en la puissance de Moadud. Toutesfois les Turcs Saliuquis qui estoient lors à Maurenahar, & Karacon, ne le reconnoissoient point, contre lesquels il enuoya son armée l'an mille quarante cinq, & de l'Egire quatre cens trente cinq, à laquelle s'opposant Olob Arsalon fils de Iakarbek auec de fort belles trouppes, combatit l'armée de Maodud & remporta la victoire. D'autre costé les Turcs ayans sorty de Turquestan à grande multitude pillant & rauageant les contrées de Garmées, & Candachar : mais les garnisons de Maodud les attendirent au passage, & en firent vn grand carnage. En ce temps les Roys de l'Inde qui estoient vassaux de Moadud se rebellerent contre luy, & ayant fait alliance entr'eux vindrent assieger Lahor, que Maodud enuoya secourir en grande diligence : mais les dissensions que ces Roys eurent entr'eux, fut cause que Maodud pacifia le tout plus facilement, & fit retourner les autres en leur precedente obeyssance, & comme il eut terminé ce different, il fit marcher son armée contre les Turcs. Saliuquis occupoit le Carason, il mourut en chemin d'vne collique, l'an mille

cinquante, & de l'Egire 441. Or encore qu'il eut deux fils, les soldats voulurent toutesfois que Aly Ben Masud son frere luy succedât, mais cettuy-cy ne joüyt pas long-temps de la Royauté, car vn Wazir de Maodud mit en liberté Abd Rachid & le declara Roy, le portant de sorte, que l'autre fut contraint de luy quitter la place.

Quant à Bagadet, les choses estoient tousiours en confusion : car le peuple se reuolta encore vne autrefois contre Gelala Daulé, en mépris duquel ils proclamerent Roy de Bagadet Abulganiar, & l'enuoyerent querir, mais il s'en excusa, & bien pour luy : car les Turcs s'accorderent bien-tôt apres auec Gelala Daulé, toutesfois cette reconciliation ne fut pas de longue durée : car ils firent vn nouueau rauage dans la ville, où ils mirent le feu, pour auoir plus d'occasion de la piller, & vouloient faire sortir Gelala : si bien que tous ses remuëmens durerent tout l'an mil trente-sept, & de l'Egire quatre cens vingt-sept, & le suiuant encore, auquel il fit vn si grand froid que le fleuue Degil qui est le Tigris, fut gelé douze iours continuels, & tomba tant de neiges aux environs de Bagadet que toute la terre en estoit couuerte à la hauteur de trois palmes, ce qui est assez digne d'admiration, vû la scituation de la terre. Gelala fut quelque temps d'accord auec les Turcs : mais l'an mille quarante quatre, & de l'Egire quatre cens trente-quatre, vn de leurs Capitaines Ebrahen Neal Saliuqui entra en la Perse, en la Prouince de Hierac, & print Amedon; Tokzelbec autre Capit[illegible]ne print aussi la ville de Rey, & sur ces entrefaites mourut Gelala Daulé ayant regné dix-sept ans, son fils Abu Mansur estoit à Wacet que l'on manda : mais les troubles estoient si grands de toutes parts qu'il n'osa abandonner le pays, de sorte qu'on donna le gouuernement à Abul Ganiar. Tokzelbec cependant auec vne armée victorieuse rauageoit toute la Perse. Cela fut cause qu'Abul-Ganiar voulut faire alliance auec luy, & maria son fils auec vne fille de Dauid Saliuquis cousine de Toczelbec, & l'an suiuant qui fut l'année mille quarante neuf, & de l'Egire 440. il mourut en Kermon laissant cinq enfans, Abu Mansurfulad, Sorum Kozrrao, Feruz Abu, Taher Abucaid, Aboalik[illegible]y Kozrrao. Sorun, comme l'aisné pensoit succeder, mais Cozrrao Feruz s'empara du Royaume, & changeant de nom se nomma Malec Rhaim, si qu'il y eut de grandes guerres entre tous ces freres, auec diuers succez : enfin Rhaim à l'ayde de Toczelbec print Scyras, & la meilleure partie de la Perse, tout y estant en confusion, & puis s'en retourna à Wacet.

Les troubles continuoient aussi à Bagadet qui auoient esté continuez depuis la mort de Gelala, par le moyen du Calife de Damas qui estoit de la famille de ceux d'Ismaël, qui vouloit faire chasser de Bagadet le Calife Cahem, ou Alcahem, Comme de fait il fut contraint de quitter le siege, & s'en aller se refugier à Toczelbec, auec lequel il auoit quelque amitié : cettuy-cy entra en Bagadet, laquelle il mit à feu & à sang, sans pardonner ny aux viuans, ny aux morts, faisant ouurir iusques aux sepulchres, pour voir s'il n'y auoit point quelqu'vn de caché, & le remit ainsi en son Califat. En ces entrefaites arriua à Bagadet Malec Rhaim, lequel nonobstant toutes ses allegations, & bien qu'il se fut retiré en la maison du Calife, il ne pût empescher qu'il ne vint en la puissance de Toczelbec qui le mit en prison, en laquelle il mourut : mais cette mort n'apporta plus de concorde entre ses autres frere Mansur, & abusay : de sorte qu'en fin ce dernier, apres plu

urs diuers euenemens fut pris prisonnier par Mansur qui le fit mourir, il le mesme apres à vn sien Wasir qui auoit esté aussi à feu son pere, & mit sa place Fazel Ben Acen, lequel se voyant bien estably en sa charge, pour compense il print son Roy Mansur, & le mit prisonnier en vne Tour où il mourut.

Il y auoit en Kermon vn Capitaine Turc nommé Saliuqui, autrement Malek Kaoerd, qui ayant entendu ce que Fazel auoit fait contre Mansur, leua vne grande armée contre luy : de sorte que l'autre fut contraint de s'enfuir & se retirer vers Olob Arsalom, auec lequel il acquit de grandes richesses, toutesfois ce ne fut pas auec tant de seureté pour luy qu'il ne fut pris prisonnier auec vn sien fils à Nazom de Molk, & mis prisonniers en la Forteresse de Stahar, où ils moururent en l'an mille cinquante-sept, & de l'Egire quatre cens quarante huict. Quant à Aboaly Kay Kozrtao fils de Abul Ganiar, auquel auoit esté laissé le gouuernement du pere, il s'en desmit volontairement entre les mains de Olob Arsalom, qui luy donna les terres de Naoband, Ian, & Akak, où il passa le reste de ses iours, Arsalom le traitât tousiours auec beaucoup de courtoisie: Il vescut encore quarante ans apres ses freres, & mourut en l'an mil nonante cinq, & de l'Egire 487. qui fut la fin du gouuernement des Daules en la Perse.

Quant à Togotel, ou Tazelbec, il poursuiuit Abd Rachid, lequel s'estoit retiré en vne Forteresse si forte, que voyant qu'il ne gaignoit rien deuât, il fit en sorte par presens qu'il corrompit les Gardes, sans ceux qui estoient dedans. Si que Abd Rachi luy fut liuré auec plusieurs autres de ses parens, lesquels il fit massacrer, & puis se declara Roy, espousant vne sœur du deffunct : mais à peu de iours de là, estans en la place publique pour y receuoir la salutation qu'ō a accoustumé de faire en ces quartiers là, dix des principaux hōmes du païs bien vnis ensemble vindrent pour la luy donner, & s'estans mis en rond à l'entour de luy mirent tous la main à l'espée, & le massacrerent. Bien peu de temps apres Charkit vn Capitaine qui venoit des Indes, fit sortir de prison Ferrogozad fils de Masud, & frere de Abd Rachid, & le fit Roy, Daud Saliuqui, de qui Ferrogozad auoit eu la victoire, leua vne armée pour aller contre Carazon, contre lequel Saliuqui Roy de Turquestan enuoya plusieurs de ses Capitaines, lesquels furent vaincus, en fin Olob Arsalom combattit & le vainquit, prenant plusieurs Gazneys prisonniers, lesquels s'en reuengerent apres sur les Turcs qui estoient captifs en Gaznehen. Ferrogozad ayant gouuerné six ans, mourut, laissant pour successeur son frere Ebrahem Ben Masud. En ce temps mesme mourut Kahem ou Alkahem ou Calife l'an mil septante quatre, & de l'Egire 497. ayant tenu le Califat quarante-quatre ans & quatre mois.

ALMGLTDDY BILA. 48. *Calife.*

Apres la mort de Kahem Almoktady Bila fut mis en sa place, au temps auquel il se fit plusieurs remuëmens en la Perse, mais de peu d'importance: quant & au Karazon & terres de Maurenahar Ebrahem frere de Ferrogozad qui par sa mort luy auoit succedé, s'accorde auec les Turcs. Et ayant mis son Royaume en paix fit vn voyage en l'Inde, où il fit de grandes conquestes, & gaigna de tres-riches despoüilles : mais Malekcha Roy de Tur-

questant voyant la Perse iouïr d'vne profonde paix, pensa que le temps esto
propre pour y bien faire ses affaires,& leua pour cét effect vne grande armee
dequoy ayant eu aduis Ebrahem luy enuoya des Ambassadeurs, qui firent e
sorte qu'ils le destournerent de son dessein;& pour la plus grande asseurance d
leur amitié,Ebrahem maria son fils Masud auec la fille de Malekcha, ce qu'
stant fait Ebrahem mourut l'an de salut mille octante neuf,& de l'Egire 481.fi
ans apres,à sçauoir l'année 1095.& de l'Egire 487.mourut le Calife Almokad
Bila, ayant gouuerné 19. ans cinq mois.

Almostazer Bila 49. *Calife.*

Almostazer fils de Almokadi, succeda à son pere au Califat. Du temps d
cettui-cy Bagadet ayant esté ruinée par les desbordemens du fleuue Tigris f
changée de situation,& bastie de l'autre partie du fleuue vers l'Orient,où ell
est maintenant assise en vne assiette plus commode que la premiere, ayant e
25. Califes depuis sa premiere fondation faite par Abuiafat, sans que pas v
soit mort en icelle,ce qui est digne d'estre consideré. Quant à Almostazer Bila
il eut quasi la paix tout le temps de son gouuernement,qui fut de 25.ans & si
mois, à la fin desquels il mourut l'an de salut 1129. & de l'Egire 512.

Almostarched Bila Fazdle 5. *Calife.*

A ce Calife tout pacifique, succeda son fils Almostarched fort courageux e
enclin à la guerre, laquelle il fit à quelques Princes de Perse,& ayant occup
quelques Prouinces de Masud Saliuquis Roy de Karason,ils combattirent en
semble auec diuers succez,mais la victoire demeura en fin à Masud pres de T
bris,où Almostarched fut vaincu,& se sauua à la fuitte: Il fut toutesfois pri
incontinent apres, & presenté à Masud qui le fit tuer, l'an de salut 1136. & d
l'Egire 529. ayant gouuerné dix sept ans & deux mois.

Rached Bila 51. *Calife.*

Rached Bila fils de Almostarched paruint au Califat apres la mort de so
pere, de laquelle voulant prendre vengeance il arma le plus de gens qu'il pe
& s'en alla contre Masud en Perse, de laquelle il conquit vne grande partie
mais s'estant rencôtré auec son ennemy qui luy liura la bataille, il fut vainc
& s'enfuit à Isfao chef de Hierak en la Perse,où Masud le fit tuer en l'an 1139
& de l'Egire 532.apres la mort duquel Masud vint en Bagadet,ou il entra sa
aucune resistance.

Almoktafi Bila. 52. *Calife.*

Masud s'estant rendu le maistre de Bagadet, mit en la place de Rached A
moktafi Bila oncle du deffunct, & bien peu apres Masud mourut en la Pers
chacun de ses Capitaines se contentant de ce qu'il auoit en gouuernement:C
qui donna asseurance à Almoktafi d'assembler vne belle armée & s'en aller
la Perse, ou il recouura sans grande resistance ce que Masud y auoit vsurp
laquelle ayant possedé l'espace de 24. ans sans aucune notable nouueauté,
mourut en l'an 1161. & de l'Egire 555.

Almostanget Bila Issuf. 33. *Calife.*

Au Calife Almoktafi succeda son fils Almostanger Bila Issuf, & com
du viuant de son pere Masud fut mort en la Perse comme il a esté dit, Ar

Loncha son fils aisné luy auoit succedé en Gaznehen, lequel à peine fut il paruenu à la Couronne qu'il fit prendre tous ses freres, qui estoient en grand nombre, vn seul excepté nommé Baharoncha, qui eschappa. Or ceux-cy auoient deux parens, l'vn Gouuerneur de Karazon appellé Saniar, & l'autre de Hierac de Perse, qui s'appelloit Mahamed. Ces deux-cy estoient freres, Baharoncha se retira vers Saniar, lequel tascha de l'accorder auec Arsalon, lequel n'y ayāt voulu entendre, Saniar luy fit guerre, & entra dans le Gaznehen: Mais Saniar à la persuasion de Baharoncha retourna aux armes, & ayāt eu vne secōde victoire de Arsaloncha, il entra derechef au Gaznehen, ou il fit vn tres-riche butin, puis ayant mis Baharon en possession de cette contrée, il s'en retourna chez soy. Arsalon le voyant absent retourna derechef au Gaznehen, contraignant Baharon de s'enfuir, que Saniar restablit apres, & Arsalon s'enfuyant il fut pris, & emmené à son frere qui le fit tuer, ayant regné trois ans, en l'an 1119. & de l'Egire 512. Baharon demeurant ainsi paisible possesseur, il fut fort bon Prince, gracieux, & liberal, qui aimoit les gens de lettre, & luy-mesme estoit fort sçauant : de sorte qu'il escriuit quelques œuures en Philosophie, l'estude ne luy fit pas perdre toutesfois son courage guerrier, desorte qu'il fit quelque entreprise en l'Inde & en la Perse, où il mourut, l'an 1153. & de l'Egire 547. ayant regné 35. ans.

Kozrrao son fils, luy succeda. mais estant arriué plusieurs remuëmens à ce nouueau regne, & ne se tenant point asseuré en son païs, il s'en alla en Inde, en la Prouince de Laboa ; il retourna depuis à Gaznehen : mais trouuant son Royaume occupé par Saniar Roy de Karason, & qu'il n'estoit pas assez fort pour s'opposer à sa puissance, il s'en retourna à Lahor, où il mourut, l'an 1161. & de l'Egire 555. ayant regné 9. ans. Son fils Kozrrao Malek luy succeda Lahor, chef du Royaume de Multon en l'Inde : car pour la Perse tous ses Royaumes estoient occupez, & pour les r'auoir il falloit vn esprit plus belliqueux & moins vicieux que le sien, qui fut cause de le faire hayr de tous, & principalement des gens de guerre. Vne partie des terres de Gaznehen estoient possedées par vn Sultan Guya Cadin Mahamed Gaury: Cettuy-cy fit quelques courses en l'Inde vers Lahor, laquelle il prit, de sorte que Kozrrao Malek retourna au Gaznehen où il mourut, l'an 1169. & de l'Egire 563. & en luy prindrent fin les Sabutaguis : trois ans apres mourut le Calife Almostanger, à sçauoir l'an 1172. & de l'Egire 566. ayant gouuerné vnze ans.

ALMOSTANZY BENVR ELAH ACEN. 54. *Calife.*

Almostanzy Benur Elah eut le Califat par la mort de son pere, il fut bon Prince, liberal, & aimé des siens : il gouuerna neuf ans & huict mois, & mourut l'an 1180. & de l'Egire 575. sans que durant ce temps il soit arriué chose digne de remarque.

NACER OU NACERE LADIN. 55. *Calife.*

Almostanzy estant mort, son fils Nacer ou Nacere Ladin, vint au Califat lequel il tint quarante sept ans, sous lequel Bagadet florit grandement. Durant le gouuernement d'iceluy ceux de Koarrazm vindrent contre les Saliuquis les vainquirent, & assujettirent, & les Tartares sous la conduite de Chinguiskam s'emparerent des contrées de Turon, & Agem, les mettant à feu & à sang, auquel temps mourut le Calife Nacer, à sçauoir l'an 1216. & de l'Egire si cens vingt-deux.

ALZAHER OU ALTAHE BILA MAHAMED. 56. *Calife.*

Le fils de Nacer nommé Alzaher ou Altaher Bila Mahamed fut fait Calife au lieu de son pere, mais ce ne fut que pour neuf mois, car il mourut en l'an de salut 1227. & de l'Egire 623.

ALMOSTANCER BILA. 57. *Calife.*

Almostancer Bila Mansur, succeda à son pere Alzaher, cettuy-cy fit tant cas de la liberalité, qu'ayant donné en prodigue il deuint pauure. Du temps de cettuy-cy la Perse ioüyssoit d'vne grande paix : mais les Mogoles ou Tartares y ayans fait leur premiere entrée se rendirent les maistres de quelques Prouinces d'icelle, ausquels s'opposa le Calife Almostancer, les contraignant de quitter la meilleure partie de ce qu'ils auoient acquis, & les ayant battus par plusieurs & diuerses fois, il mourut le 17. an de son gouuernement, l'an de salut 1244. & de l'Egire 640,

ALMOSTACEM BILA ARDVLA. 58. *& dernier Calife de ceux de Bagadet.*

Les Tartares ayans esté vaincus, comme vous auez entendu par Almostancer Bila, ils en eurent leur raison sous le gouuernement de son fils Almostacem : car Olacukan Tartare le vainquit & le fit mourir: & apres auoir tenu le Califat quinze ans & six mois : ainsi finirent en luy les Califes de Bagadet, que nous disons Babylone ou Baldak, les Tartares s'emparans d'icelle & de toute la Perse, ayant esté 37. de cette famille, & commandé 523. ans, peu plus, peu moins, desquels on à traitté particulierement, d'autant qu'ils sont comptez en la Chronique de Perse pour Roys, d'icelle, tant par Tauarich que Mirkond. Almostacem, mourut l'an de salut 1258. & l'an 655. de l'Egire.

DES MOGOLES OV TARTARES QVI ONT COMMANDE' EN LA PERSE.

CHINGVISKAN *premier Roy de Perse des Tartares.*

Chinguiskan qui fut le premier des Tartares qui fit voir ses armes en la Perse, estoit fils de Sukyh Badur, c'est à dire vaillant, duquel voicy la genealogie : Badur estoit fils de Parté Baduc, fils de Fiika, fils de Thomonahka, fils de Baysangorkan, fils de Kaydukhã, fils de Tominkã, fils de Bukachcan, fils de Buzaniar, qui estoit en ce faisant le huictiéme ayeul de Chinguiskan, lequel nasquit en l'an de salut 1152. & de l'Egire 546. Cettuy-cy perdit son pere n'ayãt encor que 13. ans, & cõme on le vit si petit, on fit aussi plusieurs entreprises & remuëmens qui s'esmûrent, de sorte qu'ils ne finirent que iusques en l'an 1166. & de l'Egire 599. en laquelle année Chinguiskan vainquit tous ses empeschemens, & ceux qui luy disputoient le Royaume, ioüyssant en fin de tout ce que son pere & ses ancestres auoiẽt possedé. On l'appelloit auparauant Tamachin, mais quãd il fut estably au Royaume, qui fut l'an de salut 1207. de l'Egire 902. il se fit nõmer Chinguishan, c'est à dire en leur langue Roy des Roys: cettuy-cy fut vn tres-puissant Prince, reduisant sous son Empire & obeïssance toutes les Hordes ou familles des Tartares, auec les Royaumes de Karao Korã Helã Tangar, & autres, lesquels ayant subiuguez en l'an que l'on comptoit 1219. & de l'Egire 615. il sortit de ses confins auec vne armée presque innumerable, se vint ruer sur les terres de Maurenahar, à laquelle puissance s'estant opposé Mahomet Koarrazmcha, & voyant combien ses efforts estoient de peu d'effet

contre vn si terrible ennemy, il luy abandonna la terre & s'enfuit en Karazon. Chinguiscan entra en Maurenahar l'an 1224. & de l'Egire 620. mettant au fil de l'espée tout ce qu'il trouua de viuant en cette contrée-là, & fit le mesme à Balc, d'où il enuoya 30000. hommes à la poursuite de Mahamet Coarrazmcha, qui fuyoit tousiours deuant luy : mais en fin il fut ratteint à Abiscor en Guicilon où ils le massacrerent, mettant toutes ses terres à feu & à sang. Delà il s'en alla contre la ville de Rey, en laquelle & aux enuirons, on tiẽt que les Mogoles ou Tartares firent mourir 600000. personnes, & aux Prouinces de Nichabur, sans les femmes & petits enfans 1500000. hommes, encore y en a-il qui disent 1600000. faisant le mesme rauage vn an durant par toutes les contrées de la Perse. Almostancer Bila Mansur ben Alzaher Calife pour lors de Bagadet, assembla le plus de forces qu'il pût pour s'oposer à cét orage & empescher qu'il ne vint fondre sur ses terres. Et de fait ceux-cy estãs tous diuisez & separez en diuerses contrées il les prit si à propos qu'il les contraignit de sortir quasi de toute la Perse, & se retirer à Maurenahar en l'an 1227. & de l'Egire 623.

Par la mort de Mahamet Roy de Koarrazm son fils se voyant n'estre pas bastant pour resister aux Tartares, s'enfuit en l'Inde : cettui-cy s'appelloit Sultan Gelaladin, lequel les Mogoles suiuirent à la trace, & l'ayant trouué prés le fleuue Indus luy donnerent bataille en laquelle il fut vaincu, & contraint de se retirer à Multon, vn Royaume situé en la plus interieure partie de l'Inde. Quant à Chinguiscan, apres auoir ainsi frayé le chemin aux siens, & donné le premier l'entrée en la Perse, il s'en retourna à Ketao Kotan, ou il mourut en l'an de salut 1228. & de l'Egire 624. de son aage le 78. & depuis qu'il fut paisible possesseur de ses Royaumes le 25. Il eut cinq fils, l'aisné desquels s'appelloit Tuchichon auquel le pere donna les gouuernements des Royaumes de Dast, Rapechab Rosf. Albugar qui mourut six mois deuant son pere Chagaraycon, qui eut le gouuernement des Royaumes de Maurenahar, Aygor & Koarrazm, ayant possedé ces Royaumes iusques en l'an 1241. & de l'Egire 658. le quatriéme Octaycalion, lequel succeda à son pere: & le cinquiéme fut Tulichan, auquel le pere donna quelques Prouinces auec tous ses thresors. Cettui-cy mourut aussi en l'an 1232. & de l'Egire 628. de sorte que des cinq fils de Chinguiscan Octaycahon demeura seul en vie pour embrasser cette grande succession : les autres toutesfois eurent quelques enfans, la succession desquels sera declarée cy apres. Ce que rapporte Mircond ne doit pas estre aussi passé sous silence, c'est que l'on tient pour chose asseurée que lors que Chinguiscan nasquit au monde il auoit les deux mains ouuertes, & en chacune d'icelles vn peu de sang, pronostic certain de sa tres-grande cruauté.

OCTAYCAHON 2. *Roy des Mogoles ou Tartares.*

Octaycahon quatriéme fils de Chinguiscan luy succeda à l'Empire en l'an mil deux cens trente, & de l'Egire six cens vingt-six : cettui-cy fut aussi bon que son pere auoit esté mauuais, & entr'autres belles & grandes parties qu'il auoit en luy, la liberalité luy fut fort recommandable : de sorte que Mircond tient qu'en dons & recompenses extraordinaires durant sa vie il dépendoit 666. volte (maniere de parler des Perses) de mille romanis, valant chacun roman seize ducats, qui reuiendroit le tout à la somme de dix millions six cens cinquante six mille ducats. Item pour Wazir vn nommé Gerbahhon Noyn, vn grand guerrier & fort prudent, lequel il enuoya contre Gelaladin qui s'estoit retiré à Multon, lequel ayant assemblé ses forces alla au deuant de cettui-cy

pour le combattre, mais il fut vaincu & mourut au combat, la famille de ceux de Koarrazm Cha finissant ainsi en luy : apres il conuertit ses armes contre la Perse, & la reduisit toute sous son obeyssance, excepté Bagadet, puis ayant regné treize ans, il mourut tout bruslé au dedans, par l'vsage immoderé du vin qu'il beuuoit, l'an de salut 1232. & de l'Egire 649. Il laissa vn fils nommé Gayuk Chan, lequel à cause de son bas aage fut mis sous la tutelle de la mere, qui gouuerna cét Empire quatre ans.

GAYVKKHAN 3. *Roy de Perse des Tartares.*

Gayukhan fils de Octay Kahn commença à regner en l'an 1246. & de l'Egire 643. il donna de grandes esperances qu'il seroit bon Prince, estant fort amy de la Iustice, liberal, & à qui les Chrestiens n'estoient point desagreables, lesquelles choses le firent aymer de tous, mais il ne regna qu'vn an, à la fin duquel il mourut, de l'Egire 644. & de salut 1247.

MANCHVKAHON 4. *Roy de Perse des Tartares.*

Manchukahon fils aisné de Tuly Chan cinquiéme fils de Chinguys Chan vint à la Couronne, son cousin n'ayant laissé aucuns enfans. Il fut bon Prince, courageux, liberal & benin. Il fauorisoit fort les Mores, & n'estoit pas toutesfois contraire aux Chrestiens, mais il auoit les Iuifs en horreur, & les persecutoit. Il donna à Kablay Kahon son frere les terres de Ketao Cotan, qui les accrût beaucoup. Ce Prince fonda la fameuse ville de Cambulu, aujourd'huy la Cour du grand Tartare, & à son autre frere Vlach Kuchan il donna les terres de la Perse, puis ayant regné 13. ans il mourut l'an 1260. & de l'Egire 657.

VLAH CVKAN 5. *Roy de Perse des Tartares.*

Vlah Cukan ayant eu, comme il a esté dit les Prouinces de la Perse en gouuernement dés le viuant de son frere, & ce dés l'an 1256. & de l'Egire 653. o il mit aussi tôt la main à l'œuure, & attaqua Ismaëli place d'importance qu' emporta, ne donnant la vie à personne de tant d'ames qui se retrouuerent e icelle. Il passa depuis à Aierak, qu'il subiugua, & l'année suiuante mena so armée contre Bagadet, à l'encontre duquel saillit Almostacem Calife qui f vaincu & massacré auec ses quatre fils, taillant en pieces tout ce qui se trou tant à Bagadet qu'aux enuirons, si qu'on dit qu'il ne fit pas mourir moins d' million six cens mille personnes: puis en l'année 1261. & de l'Egire 658. il all assieger Alep & Damas, qu'il subiugua, laissant pour Gouuerneur en ces pa ties de Surie Captucahon, puis s'en retourna en la Perse en la Prouince d'Ad baion, en vn lieu appellé Meragah aux enuirons de Tabriz, où il mourut l 1266. & de l'Egire 663. Deuant que de mourir il departit ses terres à trois f qu'il auoit, à l'aisné nommé Habkaikahon il donna les Royaumes de Hier- Mayandaron & Carazon, au second nommé Hyachemet il donna Aron, qui l'Armenie, & Aderbaion. A Taudon qui estoit le troisiéme il laissa les ter de Diarbek & Rabyah, qui est la Mesopotamie de plus il donna à Asalm Iawiny vn de ses Wazirs Bagadet, pour le reparer comme il fit, & à vn au appellé Mahyncdin Paroaney, quelques terres en Rumestam. Il florissoit al en la Perse vn fort excellent Astrologue appellé Nacyradin Tuffi, qui a co posé vn liure intitulé Ziehel Cony, des iugemens & figures, fort celebres en les Perses.

Outre ces trois fils cy-dessus nommez, Vlah Kukhan en auoit encores deux autres, l'vn nommé Nicudar Oglan, l'autre Targahekhan, auquel le pere n'auoit point fait de part, comme estans les plus ieunes, mais il ne laissa pas de l'auoir, & les enfans de l'autre en eurent aussi leur part.

HAYAKAYRAAN. 6. *Roy de Perse des Tartares.*

Haybkaykhan fils de Ylah Kukhan, succeda à son pere en la seingneurie de Perse. Cettui-cy eut guerre auec Borakhan, qui tira vne grãde armée du Chaaray, l'an de salut 1271. & de l'Egire 668. contre lequel Haybkaykehan cõbatit, & le vainquit, le faisãt retirer iusques à Maurenahar. Il fut Roy 17. ans. à la fin desquels il mourut en Amadon, l'an de salut 1282. & de l'Egire 680. Et d'autant qu'il n'auoit point d'enfans, on mit en sa place son frere Nicudat Oglan, qui se fit appeller Hamed Khan.

HAMED KHAN, *auparauant Nicudar Oglan, septiesme Roy de Perse des Tartares.*

Hamet Khan, qui s'appelloit auparauant Nicudat Oglan, se fit More, & changea son premier nom, & regna seulement deux ans & deux mois, à la fin desquels il mourut l'an de salut 1283. & de l'Egire 683. de sorte que le Royaume retourna aux enfans de Haykaykhan.

ARGONKON. 8. *Roy de Perse des Tartares.*

Argonkon fils de Haybkaykhan l'aisné des enfans de Haybkaykhan, paruint au Royaume par la mort de sõ oncle, duquel il ioüyt 17. ans, puis mourut en l'an de salut 1292. & de l'Egire 690. laissant le gouuernement à son frere Ganiathukon.

GANIATVKON. 9. *Roy de Perse des Tartares.*

Cinq mois apres la mort de Argon Ganiatukehon, son frere fut introduit au Royaume. Ce Prince fut fort liberal, & auoit plusieurs belles parties, lesquelles furent toutes obscurcies par sa sensualité. Estant fort necessiteux il voulut introduire en la Perse l'vsage de la monnoye de carte, ou de papier, comme aux Prouinces de Ketaokotan, mais personne n'y voulut consentir : & celuy qui luy fut le plus contraire, fut vn sien oncle nommé Baidu Kon, qui sur ce sujet luy fit la guerre, & le tua en vne bataille, apres auoir esté Roy trois ans, l'an de salut 1295. & de l'Egire 693.

BADVKAN 10. *Roy de Perse des Tartares.*

Badukan fils de Turgahé, fils de Vlagkukhan oncle du dernier Roy, s'estant introduit ainsi au Royaume auec violence, Gazun fils de Arghon khon, vint contre luy auec vne belle armée toute composée de Mores, & se rencontrerent à Badukhem, & à Nakchoan, où il fut vaincu, & contraint de s'enfuir : mais il fut pris par vn Vazir de Gazun qui l'emmena à Tabriz, où il le fit mourir l'an de salut mil deux cens nonante & six, n'ayant possedé le Royaume qu'vn an.

GAZVN. 11. *Roy de Perse des Tartares.*

Gazun fils de Argon, fils de Habkay khan, fils de Vlahcuchan, se fit Roy de Perse par la mort de Baidu, il fut fort grand iusticier. En l'an 1298. & de l'Egire 696. Ceux de Damas, & de quelques autres terres de Surie, faisant alliance auec Bendpkdar Roy d'Egypte, se reuolterent contre luy, mais ayant mené son armee contre eux il les vainquit, & les reduisit à son obeyssance, retournant ainsi victorieux en la Perse à Kasuin, qui fut apres la Cour des Roys, où il mourut l'an de salut 1305. & de l'Egire 703. ayant regné seulement huict ou

neuf mois. Il fut enseuely à Tabriz à Zambgazvn, en vne somptueuse mosquée qu'il auoit fait faire durant sa vie : & de tous ceux de cette lignée, il n'y a que cette sepulture là qui soit auiourd'huy debout, & qui se soit conseruée de l'iniure du temps.

ALYAPTV. 12. *Roy de Perse des Tartares.*

Le gouuernement du Royaume tomba entre les mains de Aliaptu [illegible] du Roy deffunct, lequel s'estant fait More, se fit nommer Sulton Mahamed ben Argon : Il n'auoit que vingt-trois ans quand il commença à gouuerner, & tint sa Cour à Tabriz: il fut fort seuere en l'execution de la iustice, par le moyen de laquelle il tint ses peuples en repos, & contens. Ce fut le premier qui introduisit la coustume de prendre vn tribut sur les enfans des Chrestiens, & des Iuifs, pour les fotmer à sa mode, & s'en seruir, en l'an de salut 1306. & de l'Egire 705. Il fonda la ville de Sultanie, & en l'an suiuant il s'empara de Gueilon, & Racht Il s'arma encore contre Cham, ou Damas, qui s'estoit reuolté pour la seconde fois en l'an de salut 1313, & de l'Egire 712. Mais les ayant fait retourner à la raison, il s'en retourna en la Perse, & mourut en la ville de Sultanie, l'an de salut 1317. & de l'Egire 716. ayant esté Roy 12. ans & neuf mois.

ABVZAID BAHEDERKON. 13. *Roy de Perse des Tartares.*

Sultan Abusaid Bahedercon fils de Aliaptu, herita du Royaume de son pere en l'âge de douze ans. Il eut pour Vazir vn nommé Amir Chupor, lequel auoit vne fille d'vne rare beauté qui estoit mariée, de laquelle le Roy deuint passionnément amoureux, de sorte qu'il la demanda à son pere, lequel s'en excusa, & ne la luy voulut point bailler, disant qu'elle estoit mariée, & qu'il n'y auoit que son mary qui eut pouuoir sur elle: mais Abusaid plein de colere & transporté d'affection, l'enleua de force, faisant mourir le pere & le mary, estans ceux qui s'efforçoient de l'en empescher, & luy donna le nom de Kondecar, qui est vn tiltre Royal, laquelle s'acquit vne telle puissance sur luy, qu'en peu de temps de là il luy mit en main tout le gouuernement du Royaume, où elle se comporta prudémment & sagement & luy cependant menoit vne vie vertueuse, s'adonnant à la lecture des liures ausquels il estoit fort affectionné. Il estoit de gentille disposition & de bon entendement. Il passoit ordinairement les Estez en Sultanie, & les Hyuers en Bagadet, & ayant regné 19. ans mourut l'an de salut 1337. & de l'Egire 736. Par sa mort le pouuoir des Tartares se diuisa en la Perse, chacun se disant Roy de ce qu'il auoit en son Gouuernement, & demeura ainsi iusques à l'arriuée de Teymurlang, qui fut enuiron soixante & trois ans.

TARTARES QVI COMMANDERENT A LA PERSE des descendans de Teimurlang.

TEIMVRLANG. *Premier Roy de Perse de cette lignée.*

TEYMVRLANG qu'on appelle vulgairement Tamberlang, c'est à dire Teymur le boiteux, fut fils de Baiankan, & le 14. successeur de Chingis Kan, du sang duquel il descendit: car il n'estoit point comme l'on a voulu dire vn voleur, ny vn muletier, ny vn pastre: mais vn homme de guerre & d'vn tres grand courage, comme ses actions l'ont fait assez paroistre. Il nasquit on

ercand,& suiuit les armes conte ses majeurs , & son cinquiesme ayeul nom-
é Carachar Nuyon,partie de la Tartarie auec Chinguiskan au temps que le
esme Roy enuoya Chagataychon son deuxiesme fils pour gouuerner les
oyaumes de Maurenahar,Aygor & Koarrazm, où il fut fait premier Wazir ,
n laquelle dignité luy & les siens continuerét iusques à Teymur,auec d'autres
harges conuenables à sa qualité & à son illustre origine. Or du temps de Tey-
ur regnoit en Chagatay Soyorga Mechcon , au seruice duquel fut Teymur
ec qualité de Wazir & grand Capitaine,&estant arriué à la mort de Soyor-
en l'an de salut 1370.& de l'Egire 771. Teymurlang fut proclamé Roy auec
nanime consentement de tous,puis se voyãt estably au Royaume il sortit d'i-
luy auec vne armée innumerable,n'étreprenant rien qu'il ne luy reüssit heu-
sement: De sorte qu'en l'espace de 36. ans qu'il regna, contre les Royaumes
'il possedoit,il conquit encor ceux de Maurenahar,Turquestam , Korrazm ,
razon, Sistam, Industam, Hierachen , Parc Kermon , Manzandaron , Ader-
jon Kusistã,tous lesquels , & autres encor ses enfans & les Capitaines diui-
ent entr'eux apres sa mort. On contoit 1388. de l'an de salut , & 789. de l'E-
e, quand Teymur aduerty de certaine rebelliõ qui s'estoit faite à Hisphaon
ef de cette Prouince de Hierach en la Perse,s'y en alla en personne pour y re-
dier , comme de fait il mit au fil de l'espée susques à 60 mille personnes.
Tactamechchon estoit Roy de Capechac par la grace de Teymur qui se vou-
rebeller cõme les autres,mais il n'y gaigna que des coups; car Teymur en-
ya contre luy vne armée, laquelle le contraignit d'abandonner son Royau-
,& de s'enfnyr en Gurgestam. En l'an de salut 1402. & de l'Egire 803. Tey-
r mena vne puissante armée en Surie , print & destruisit Alep & Damas ,
mpit en bataille Sultan Farache Roy d'Egypte , de là il retourna contre Ba-
det , qu'il prit aussi , puis s'en alla à Cabra aux enuirons de Tabriz , où il
erna : & l'an suiuant ayant assemblé vne plus puissante armée qu'aupara-
,il s'en alla en la plaine d'Angory contre le grand Turc Baiazet,lequel il
battit & vainquit l'emmenant prisonnier , conquestant & destruisant plu-
rs de ses terres : Quant à Baiazet , il mourut prisonnier l'année d'apres.
dis que Teymur estoit ainsi occupé contre les Turcs, vn nommé Kara Issuf
a à l'improuiste vn assaut à Bagadet , en fit sortir Weyshelcony , auquel
mur l'auoit donnée:mais comme il fut de retour de Rumestan , il enuoya
Kara Issuf son neveu nommé Abubacar, qui recouura la Cité, & la ren-
Sulton Weys,comme il se dira cy-apres. Teymur passa apres a Ardiuil ,
demeura quelques iours,& fit grace à Cheque Safi d'vn grand nombre de
, comme il se dira en son lieu : Puis laissant la Perse il s'en retourna en
son,d'où il s'achemina puis apres à Samarkand sa Patrie , où il fut quel-
mois en festes & en grandes resioüyssances , faisant contracter plusieurs
ges entre ses citoyens. Finalement il s'en alla à Anzar vne contrée qui
d du Catay,ou il mourut,l'an de salut mil quatre cens cinq, & de l'Egire
cens sept.
murlãg eut quatre fils, l'aisné desquels s'appelloit Ioon Guyr qui mourut
deuãt son pere laissant deux enfans,Mahamed Sulton,& Pyr Mahamed ,
Teymur ordonna par son testament qu'il luy succedât en ses Royaumes
nehen,& de l'Inde,mais Pyr Aly le fit mourir. Le 2. fils de Teymur ap-
Hamat Cheque,estoit du viuant du pere gouuerneur de la Perse : Mais il
t en la Forteresse de Chormaru , qu'on appelle Cormawat en Lorestan

& le troisiesme nommé Miruncha, succeda au gouuernement des terres que tenoit Vlahcuchen en Hierachen, Aderbajon, & jusques à Damas. Il mourut l'an de salut 1408. & de l'Egire 810. par la main de Kara Issuf Turcoman. Le quatriesme fils de Teymur nommé Mirzahecharoc, qui auoit tousiours accompagné le pere, luy succeda aussi à l'Empire.

MIRZAHAROC 2. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Mirzacharoc le plus ieune des quatre fils de Teymurlang, estoit en Karazon quand son pere mourut à Anzar. Luy estant donc paruenu à l'Empire, il ne trouua pas son Royaume paisible comme il esperoit, car ceux de Hyron & Turon ne le voulurent pas reconnoistre pour Roy: puis ayant appaisé tous ces remuëmens, il mena son armée contre Kara Issuf en Aderbajon, lequel estant armé en intention de se bien deffendre, il mourut en chemin, laissant deux fils l'vn nommé Mirsah Scandar, & l'autre Myrzah Iooncha, qui vindrent combattre Charoc, mais ils furent vaincus. Il receût depuis neantmoins en son seruice Mirzah Iooncha, & le remit en possession du Royaume de Aderbajon. Charoc fonda apres en Maurenahar vne ville qu'on appelle de son nom Charoquia, puis ayant regné quarante & trois ans il mourut, l'an de salut 144[illegible] & de l'Egire 850. Il eut cinq fils, à l'aisné desquels nommé Mirzab Ologbec, il donna les terres de Turquestam & Maurenahar, & le second d'Ebrah[illegible] Sultan mourut deuant le pere, ayant gouuerné la Perse vingt ans, l'an de salut 1435. & de l'Egire 838. Ayant fait bastir plusieurs edifices dignes de memoire. Vn an auparauant la mort de cettui-cy mourut son troisiesme fils nommé Baesfangor. Le quatriesme nommé Mirzah Soyogar Meehchon, qui gouuernoit les Prouinces de Gazna, ou Gaznehen, & de l'Inde, mourut du viuant du pere. Et le cinquiesme nommé Mirzah Mahamed Iuguy, mourut aussi deuant de Charoc.

Lors que Teymurlang mourut, ceux de Sarmacand auoient salüé pour Roy vn sien parent nommé Sultoncalil, contre lequel se reuolta vn sien vassal nommé Kodahdat Hosceny, & le print, puis appella à son secours Chama Ioon, Roy de Magolstam, ou Tartarie, & luy donna entrée en cette Prouince: mais cestuy-cy en estant en possession, il fit mourir Kodahdat Hosceny, le payant ainsi de sa trahison, & donna vn autre Royaume à Kalil au lieu du sien, où il vescut content le reste de ses iours.

MIRZAH OLOCHBEC 3. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Ologhbec, qui du viuant de son pere Charoc estoit Gouuerneur du Turquestam & Maurenahar, vint à Balk en l'an de salut mille quatre cens [illegible]rante huict, & de l'Egire 851. Où il eut aduis qu'en Herat & Karazon M[illegible] Alahdaoler son parent se faisoit appeller Roy: s'arma contre luy, & le fut rencontrer à Morgab, où il le combattit & vainquit, l'autre estant contraint s'enfuir vers vn sien frere nommé Mirzah Bahor, en la compagnie duquel s'en retourna contre Ologhbec, qui laissant Herat, alla pour assembler forces à Balc: mais il trouua qu'vn sien fils nommé Mirzah Abdelatife s'estoit reuolté contre luy, de sorte qu'il fut contrainct de luy donner vne bataille, en laquelle Ologhbec perdit auec la vie, & celle d'vn sien fils qui estoit quant & luy nommé Mirzah Abd-Rabis, ayant commandé 41. an en ces contrées, & deux ans seulement depuis la mort de son pere, & qu'il auoit embrassé la succession, l'an de salut 1450. & de l'Egire 853.

Mi[illegible]

MIRZACA ABDELATIFE 4. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Mirazach Abdelatife s'estant ainsi défait de son pere & de son frere, il demeura paisible possesseur du Royaume : mais ce ne fut pas pour long-temps, car au bout de six mois ses soldats le tuerent à coups de fléches.

MIRZACH ABDVLA 5. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Abdelatife ainsi iustement payé de son parricide, son frere Mirzah Abdula eut le Royaume par la mort d'iceluy, duquel ayant joüy vn an, Mirzah Sulton Abusay Roy de Karason vint rauager ses terres, au deuant duquel fut Abdula: mais il perdit la bataille & la vie, l'an de salut 1453. & de l'Egire 855.

MIRZACH SVLTON ABVSAYD 6. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Mirzah Sulton Abusayd fils de Mahamed, fils Miromcha, fils de Teymur ayant ainsi mis à mort Abdula, s'empara du Royaume. Or nouuelles guerres s'esmûrent entre Mirzah Ebrahem, & Mirzahcha Mahamed, contre lesquels fut Mirzah Iooncha, duquel ces deux cy s'enfuyrent, & print leurs terres : qui fut cause que les autres armerent contre luy, mais ils n'en vindrent pas iusques aux coups, car ils s'accorderent en faisant des departemens de leurs gouuernemens. A peine cét accord estoit-il fait, quand Mirzah Saniar accompagné de Mirzah Aladaolet & son fils Mirzah Ebrahem Princes particuliers vindrent combattre Abusayd à Saraks: mais il les vainquit, Sanjar y demeurant pour les gages, les deux autres se mirent en fuitte. Abusay possedoit lors les Royaumes de Badachon, Gaznehan, Kabul, Siston & Koarrazm. En l'an de salut 1468. & de l'Egire 872. Mirzah Acembek ben Alybek ben Kara Orman, tua Mirzah Iooncha : à l'occasion de laquelle mort on appella Abusay au gouuernement de Kermon, Hyerac & Aderbajon, Acembec s'estant tenu caché, le fit requerir de paix par vn Ambassadeur, lequel n'y voulut point entendre. Cela fut cause que Acembec se retira à Karabag (ce sont des montagnes aux environs de Tabris, & sur le chemin) où il se saisit de tous les passages, mettant Abusayd en telle necessité de viures, que desesperé de tout secours, il se mit en fuitte : mais il fut pris & amené à Mirzahyadigar Mahamed, qui alloit en la compagnie de Acembec, lequel le tua, l'an de salut 1469. & de l'Egire 873.

MIRZACH SVLTON HAMED 7. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Abusayd ayant esté ainsi mis à mort, Mirzah Sulton Hamed son fils, luy succeda au Royaume de Maurenahar, duquel joüit l'espace de 28. ans, à la fin duquel il mourut, l'an de salut 1495. & de l'Egire 899.

MIRZAH BABOR 8. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Mirzah Babor cousin de Hamed, & neveu de Abusayd, succeda au Royau-me de Maurenahar par la mort de son oncle, en l'an de salut 1500. & de l'Egire 904. mais Iehaybekan vint d'Vsbec qui le deposseda de son Royaume, auquel n'y eut plus de Roy du sang de Teymurlang, Mirzah Babor ainsi eschappé Maurenahar, passe en Gaznehan, & de là en l'Inde, où il fit sa demeure, & ant regné en l'vn & en l'autre pays 38. ans il mourut l'an de salut 1532. de Egire 937. laissant deux fils Homayon Mirzah & Kamoran Mirzah, qui fu- Roys apres le pere : Momayon eut les meilleures Prouinces de l'Inde. Il oit vn Wazir appellé Chirkan, qui se reuolta contre luy, & luy fit la guerre, contraignant de luy quitter ses Royaumes, & de s'enfuyr en la Perse, ou re-

gnoit lors Charamas, lequel luy ayda de douze mille hommes choisis sous la conduite d'vn sien Capitaine nommé Beyramkan, lequel emmenant auec soy à Homayon, le remit en ses Royaumes, les reduisans tous à son obeyssance, auec la mort du rebelle Chucham: & de ce Homayon & fils Gelaladin Acbar qui est le grand Mogol, qui viuoit l'an 609,

MIRZACH HYADIGAR. 9. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Mirzach Hyadigar fils de Mirzah Sulton Mahamed, fils de Mirzah Baesfangor, ou Baysangor de Mirzah Charroc, fils de Teymurlang. Apres qu'en l'an de l'Egire, huict cens septante trois, estant accompagné d'Acenbec, il eut tué Abusayd, comme il a esté dit, cettuy-là le secourut d'vne armée auec laquelle il s'achemina contre Strabat. Alors estoit Roy en Karason Ocem Mirzah fils de Mansur, fils de Bahckara, fils de Hamar Cheque, qui estoit fils de Teymur, lequel entendant le dessein de Hyadigar, vint à grande haste au secours de Strabat, & le combatit, & vainquit, l'an de grace mille quatre cens septante, & de l'Egire huit cens septante quatre, lequel, ainsi deconfit, s'en retourne à Tabriz vers Acembec, qui le secourut vne autrefois d'vne plus grande armée que la premiere, auec laquelle il alla attaquer Ocem Mirzah duquel il remporta la victoire, & le mit en fuitte, le faisant sortir du Royaume, & prendre la route de Fariab & Mayman du costé de Balc, Hyadigar ainsi introduit au gouuernemét du païs, se donna tant de bon téps, s'adonnant à toute sorte de vices, que cette nonchalance & oysiueté dóna courage à Ocem de le venir attaquer à vne nuict, accompagné seulement de mille bons soldats, auec lesquels il conduisit si dextrement son entreprise, qu'il se saisit de la personne de son ennemy, lequel ayát entre les mains, il fit mourir, & en cette façon rentra derechef en la possession du Royaume. Cecy aduint l'an de salut 1471. & de l'Egire 875. En Hyadigar finit la race de Mircharoc, & d'autant que cy-deuant nous auons desia compté l'année 1532. & que neantmoins les choses qui arriuerent sous ce Prince, furent executées en l'an 1471. comme il a esté dit, bien que nous ayons mis Hyadigar apres Mirzahbabor: le Lecteur sera aduerty que les Prouinces de la Perse estoient pour lors diuisées, & commandées par plusieurs Roys en vn mesme temps. Et d'autant qu'ils ont quelquesfois chacun à leur tour commandé au total du Royaume, ils sont aussi tous comptez pour Roys, sinon de toute la Perse, au moins des Prouinces qui en despendent, l'vn apres l'autre, sans que pour cela il y ait de la confusion en la Chronologie, comme l'on pourra assez facillement remarquer.

MIRXACH SVLTAN OCEM 10. *Roy des descendant de Teymurlang.*

Mirzah Sultan Ocem fils de Mansur, fils de Bakekara, fils de Hamer Cheque, fils de Teymur, ayát ainsi recouuert le Royaume que Hyadigar luy auoit osté, gouuerna son peuple long temps en paix, laquelle luy fut autant recommandable, comme il estoit zelateur de la iustice. Il orna son Royaume de plusieurs superbes édifices, entre lesquels & le plus fameux fut vne Madrese, ou Hospital, pour y receuoir les pauures pelerins estrangers: œuure digne d'vn grand Prince.

En son temps les Vsbeks vindrent à Maurenahar, où ils prirent quelques terres & les osterent du pouuoir des descendans de Teymurlang, qui iusques alors les auoient possedées, ausquels se voulant opposer Ocem, il leua vne armée pour marcher contr'eux, & s'estant mis en chemin, il mourut à Wade-

xis, l'an de salut mil cinq cens six, & de l'Egire 911. ayant regné 34. ans, & quatre mois Roy de tout le Karason, il vescut 70. ans, vingt desquels il fut tousiours malade de paralysie, sans qu'il pût monter à cheual. Il eut quatorze fils, deux desquels luy succederent.

BAHADY OV PEDV AMASON, ET MVSAFAR MIRSACH II. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Bahady, ou Pedy Amazon, & Musafar Mirchach, freres, & fils du deffunct Ocem, regnerent apres leur pere ensemblement contre lesquels vint Chaybek Vsbec: mais eux ne se sentans pas assez puissants pour luy resister, abandonnerent la terre & sortirent d'icelle: Bahady Amazon s'en alla à Truchis, où ayant assemblé quelque armée, il vint contre Vsbec, duquel il fut vaincu, & contrainct de s'enfuyr en la Perse vers Cha Ismaël qui regnoit pour lors, lequel le recueillit, & traicta humainement, & luy donna les terres de Gambé Gazon en Tabris, desquels il vescut, & outre ce dix Serafs d'or par chacun iour pour son plat, chacun Seraf d'or de Perse vaut huict larmes, & chaque larin vaut deux reales d'argent, peu plus, peu moins. Bahady fut en Tabris 7. ans, iusques en l'an 1515. & de l'Egire 920. que Selim Empereur Turc print la ville de Tabris, & l'emena auec luy à Constantinople où il mourut de peste, l'an de salut 1518. & de l'Egire 923.

MIRZACH HOMAR 12. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Miromcha troisiesme fils de Teymurlang, eut deux fils, l'vn nommé Mirzah Homyr, qui luy succeda au gouuernement de Aderbayon, & Abubacar en Bagadet apres la mort de Teymur Homar se declara Roy, & s'emparant des terres de son frere, il le print en la ville de Sultanie, mais le Prince prisonnier ayant trouué moyen de corrompre quelques-vns de ses gardes, massacra le demeurát qui luy vouloit empescher de sortir de la prison, puis se mit à rauager la Perse d'où il tira bon nombre de gens, auec lesquels il vint attaquer son frere, lequel il vainquit, & contraignit de s'enfuyr en Karason, vers son oncle Mirzah Charrok, qui luy donna Strabat, & Masandaton, desquels il vescut, mais ne pouuant demeurer en repos, il fit la guerre au mesme Charrok, lequel le vainquit; si que l'autre ne sçachant plus ou auoir de retraitte, s'enfuyr à Morgab, & de là se voulant retirer à Samarkand, il mourut par le chemin, l'an 1406. & de l'Egire 305.

MIRZACH ABVBACAR. 13. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Mirzah Abubacar frere de Homar, fils de Mironcha & petit fils de Teymur, demeura par la mort de son frere Roy pacifique en Tabris. Cettuy-cy fut vn fort grãd & courageux Capitaine: mais mal fortuné, car Karaysſuf Tukimon, qui s'en estoit fuy dans Meceré en Egypte; le combattit deux fois pres le fleuue d'Euphrates, en la premiere desquelles son frere y demeura, Abubacar ainsi desconfit en l'an de salut 1407. & de l'Egire 810. s'en alla à Kermon, & de là à Siston, où l'année suiuãt voulant retourner contre son ennemy auec vne puissante armée, il mourut en chemin, & en luy finit la race & les successeurs de Chinguiskhan, & de Thymur Tartares, qui commanderent à la Perse, de laquelle l'on parlera cy apres plus particulierement.

DES DESCENDANS DE KARAKVYONLV, C'EST à dire, Mouton noir, qui commanderent en la Perse.

KARAYSSVF premier Roy de famille.

Karayssuf ben Cara Mahamed Turkimon alla au seruice de Weys Helcony Sultã de Bagadet, lequel pour les bõs seruices qu'il luy auoit faits, le fit Capitaine des Turkimans de la bande de ceux qu'on appelloit Caraquionla, comme si l'on disoit, les moutons noirs à la difference des autres qu'on appelloit les moutons blancs, comme il se dira en son lieu. Et cecy est à remarquer, qu'il y auoit en ce mesme temps en Italie les partialitez des blancs & des noirs, lesquels comme ils estoient semblables de nom, firent aussi les mesmes effets que ces autres là en la Perse. Caara Mahamet pere de Carayssuf, auoit esté Capitaine de ce party tant qu'il y auoit vescu: & cette charge comme vous auez entendu, estoit demeurée à son fils apres sa mort, lequel pour recompense des biens faits que luy auoit fait Sulton Weys, il donna vn assaut à sa ville de Bassadet, & la luy osta, laquelle auoit esté donuée à Weys par Teimu, lequel comme il a esté dit cy-dessus, estoit pour lors en Rumestan contre Bajazet: mais estant retourné de cette expedition, voyant la trahison de Carayssuf, enuoya son néveu Abubacar, qui recõquit ce que cettui cy auoit pris, & remit dans Bagadet Sulton Weys Helcony. Toutesfois il en ioüyt peu de temps, car Mironcha la luy fit quitter par force, y mettant dans le mesme Abubacar son fils.

Carayssuf ainsi desconfit, & ne sçachant ou faire vne retraite assurée s'enfuit en Egypte ou le Roy d'icelle le fit prendre & mettre en prison, ou il fut iusques à ce qu'il vint nouuelle de la mort de Teimur, de laquelle Carayssuf ayant eu aduis, chercha les moyens de se sauuer, comme il fit, & prenant le chemin en la Perse, il fit tant par son industrie qu'il assembla vne armée auec laquelle il eut bien l'assurance de combattre Abubacar. Helconi cependant qui auoit esté depossedé de Begadet, & qui estoit aux espies pour rencontrer quelque bonne occasion, ne laissa pas perdre cette-cy car cependant qu'Abubacar alloit contre Carayssuf, il s'empara de Bagadet, au mesme temps que Carayssuf, & Abubacar se rencontrerent à Nacchoan : ou cettuy-cy fut vaincu: si que Tabriz vint au pouuoir de Carayssuf, laquelle laissant pourvûë de ce qu'il luy estoit necessaire pour sa deffence fut contre Cara Osmon Bayandur qui possedoit la contrée de Diarbec, lequel les luy quitta & s'enfuit. Issuf y mit de bonnes garnisons, & s'en retourna à Tabriz, & leuant vne nouuelle armée marcha contre Herconi, qu'il vainquit en vne bataille, & l'ayant fait mourir, s'empara de la Cité en l'an 1413. & de l'Egire 815. De là il passa eu Scynan, ou Seruan, y entrant par la contrée de Gurgestam. Il tua en bataille le Roy d'icelle appellé Constantin, prenant Cheque Ebrahem Roy de Seruan, qu'il emmena à Tabriz prisonnier, lequel se rachepta depuis moyennant grãde somme de deniers. Cara Issuf gaigna encores les villes de Sultanie, Cazuin, & Taron, & en l'an 1420. & de l'Egire 822. il s'en alla contre Anteb cité de la Surie proche d'Allep: mais Mirzach Charroc suruenant de Carason, il se desista de l'entreprise, & alla au deuant de son ennemy auparauant qu'ils se fussét

rencontres. Kara Issuf mourut en Olon aux enuirons de Tabriz, & n'ayant auec luy ny fils parent, ny aucun vray amy (car iamais les tyrans n'en ont) les soldats ayant saccagé sa tente le laisserent sans sepulture, luy ayans osté sa chemise & couppé les oreilles pour auoir quelques ioyaux qui y estoient pendus, & demeura ainsi en cette façon quelques iours en la campagne iusques à ce qu'estant trouué par personnes qui le connoissoiẽt ayant pitié de sa misere l'enleuerent de là, & l'enseuelirent à Ergris, ayant regné 14. ans: il mourut l'an de salut 1421. & de l'Egire 823. il eut six fils, l'aisné desquels s'appelloit Pyr Budah Khan qui mourut deuant le pere, le second Amir Scandar, le troisiesme Mirzah Ioncha, le quatriesme Cha Mahamed, qui eut le gouuernement de Parç, & le tint 23. ans, & iusques en l'année 1431. & de l'Egire 833. que Hamed Hamadony le fit mourir: le cinquiesme Amir Apsal qui mourut du viuant du pere: le sixiesme Abusayd qui fit mourir son frere Amir Scandar, comme il se dira incontinent apres.

Amir Scandar *Fils de Kara Issuf.*

Amir Scandar second fils de Kara Issuf, succeda à son pere l'an de salut 1422. & de l'Egire 822. lequel si tôt qu'il fut paruenu à la Couronne continua la guerre contre Mirzah Charrok, duquel il fut vaincu en la Mesopotamie, siqu'il fut contraint de se retirer vers le fleuue Euphrates, & Charrok print le chemin de Trabris, où on ne le voulut point receuoir, pour l'amour & la reuerẽce qu'il portoient à Scandar: de sorte que Charrok iugeant sa demeure inutile en ce lieu s'en retourna à Carason & Scãdar à Tabris en l'an 1426. & de l'Egire 828. où estãt il priua de la vie & du Royaume Armir Chamçadin Roy de Kala l'an 1428. & de l'Egire 830. il fit le mesme à Sultã Hamed Curd gouuerneur de la Prouince de Curdesta. En l'an 1430. & de l'Egire 832. il gagna Sultanie, chassant les garnisons de Mirzahcharrok, lequel ayãt entendu cette mauuaise nouuelle, vint auec son armée contre Scandar & Iooncha son frere, lesquels le rencontrerent à Salmas assez pres de Tabris, ou Scandar perdit la bataille, & se retira au Rumestam, toutesfois Tabris ne vint point encore pour cette fois en la puissance de Charrok, lequel estant retourné à Karason & refait vn peu son armée, il la fit marcher contre la ville de Rey, laquelle il print, puis s'estant reconcilié auec Iooncha frere de Scandar, il luy donna Tabris. Cettuy-cy en vertu de cette donation (d'vne chose que l'autre ne possedoit point) print les armes contre son frere, le combatit, & en obtint la victoire, contraignant Scandar de se retirer en Kala Aleniak Iooncha le poursuiuit, & tâchoit de l'enuironner: mais vn propre fils de Scandar nõmé Cha Cobad qui estoit pour lors en la disgrace de son pere le tua, l'an de salut 1438. & de l'Egire 841. Scandar quelque tẽps deuant la mort auoit fait mourir son frere Abusayd, pour quelques soupçons qu'il auoit de luy.

Iooncha *de ceux de Kara Kionlu qui ont commandé à la Perse.*

Le frere de Iooncha estant mort, comme vous auez entendu, cettui-cy s'empara aussi-tôt du Royaume, auquel se voyãt estably, il leua vne armée pour aller contre celuy de Gurgestam, il luy osta cette Prouince, puis faisant plusieurs entreprises sur les terres de la Perse, il les reduisit toutes à son obeyssãce, chassant d'aucunes les garnisons que Mirzah Mamud fils de Baysangor y auoit mises, qui estoit mort pour lors, ce qui aduint l'an 1453. & de l'Egire 856. & en l'an 1458. & de l'Egire 861. il mena son armée à Karason pour faire la guerre à Mirzah Ebraham fils de Aladaolet, qu'il vainquit & mourut en ce combat



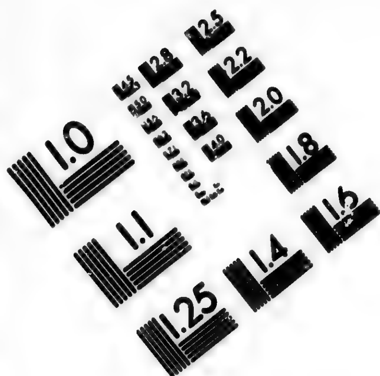
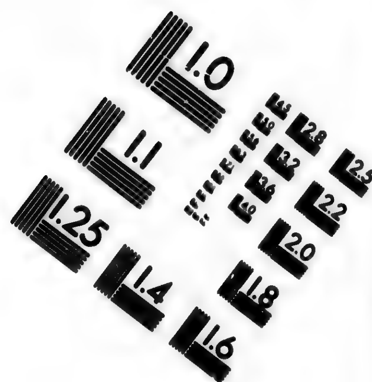
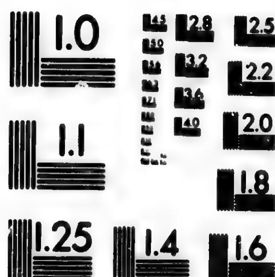
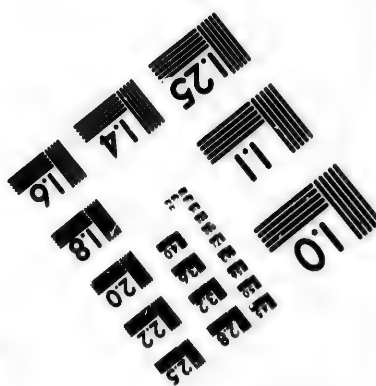



IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)







Amir Zudaha Zagatay. Sultan Abucayd regnoit pour lors, Balk qui alla contre Ioncha, lequel s'accorda bien tôt auec cettuy-cy, d'autant qu'il eut aduis qu'vn sien fils s'estoit reuolté contre luy à Tabris, où il retourna incontinent & le print, le faisans mettre en vne estroitte prison. A peine ce trouble estoit-il passé qu'on l'aduertit qu'vn autre fils qu'il auoit nommé Pyr Budak, & qui gouuernoit Bagadet se reuolta, de sorte que Iooncha fut cōtraint de tourner la pointe de ses armes cōtre cettuy-cy qu'il tint assiegé dans Bagadet vn an entier qui fut l'an de grace 1466. & de l'Egire 869. toutesfois par le moyen de plusieurs personnes qui s'en entremirent, ils s'accorderent entr'eux: & comme cette affaire estoit desia concluë, vn frere du rebellé nommé Mahamedy le tuë au desçeu de son pere, lequel s'en retourna en Tabris, en laquelle il commanda souuerainement : & à tout l'Aderbajon Hierakhen de Parç , Kermon & grande partie de Surie.

Or en l'an 1468. & de l'Egire 872. il voulut aller contre le Gouuerneur de Diarbec nommé Ozun Acembec, & de fait auoit desia tiré son armée hors des logis, mais la rigueur de l'hiuer qu'il fit alors le contraignit de s'en retourner, & surseoir cette expedition iusqu'au Printemps , auquel il mit son armée en campagne.

C'estoit la coustume de Iooncha, soit pour le faire dormir ou le diuertir d'autres pensées, ou bien qu'il fut adonné au vin, de s'enyvrer toutes les nuicts, & dormir apres iusques au grand iour : & comme on sçauoit la coustume l'armée ne laissoit pas de marcher, & luy la suiuoit apres accōpagné de mille hommes de cheual de sa garde. Cecy vint à la connoissance de Ozun Acembec, lequel prenant auec luy cinq mille soldats d'eslite. Il print si bien son temps qu'il l'assaillit lors qu'il ne pouuoit estre secouru : de sorte que ses gēs taillez en pieces il demeura luy mesme sur la place , & deux de ses fils pris prisonniers , l'vn nommé Mahamet Mirzah, lequel Ozun fit massacrer, & à l'autre nommé Isse Mirzah il fit creuer les yeux. Ainsi mourut Iooncha, ayant regné 33. ans, & vescut 70. Ce fut vn mauuais Prince & le plus voluptueux de tous ceux qui regnerent en ces contrées là de son temps.

ACEN ALY 4. *de ceux de Karakuionlu qui commanderent a la Perse.*

Acen Aly fils de Iooncha herita par la mort de son pere de son Royaume , & de ses thresors qui vindrent tous en sa puissance , & comme ils estoient fort grands, & luy fort imprudent, il fit vne leuée de deux cens milles hommes, tant de pied que de cheual , ausquels il aduança vne année de leur paye , laquelle ayant recuë , la meilleure partie s'en alla vers Abusayd Roy de Carason, qui marcha aussi tôt contre luy: de sorte qu'il le mit en fuitte, & son mal-heur voulut encore qu'il tombât entre les mains de Ozun Acembec , contre lequel il combatit : mais il fut vaincu & mis à mort finissant ainsi en luy la lignée de ceux de Caracuionlu, qui auoiēt commandé à la Perse ce qui aduint l'an 146[illegible] & de l'Egire 873.

Famille de Akayonlu ou Moutons blancs, autrement nommez Bayenduryah , qui ont commandé à la Perse , Ozun Acembec le premier de la lignée des Aciyonlu.

LE party des Caracuionlu ayant ainsi pris fin par la mort de Acen Aly, le party des Acuionlu monta aussi tôt à la Royauté par le moyen de Ozun Acembec : cettuy-cy estoit fils de Osmonbec fils de Cotoluc Bec, il est

urcoman,& si vaillant &genereux a la guerre qu'il conquit la meilleure par-e de la Perse:on l'appelle communément Vsun Caçan. Osmon ou Otmonbec yeul de Acembec possedoit,comme il a esté dit,les terres de Diarbec, lesquel-s Carayssuf luy auoit quictées par sa mort,duquel apres la seconde succession nt en Perse du temps de Iooncha,lequel ayant fait mourir, comme il a esté it,il reconquit ces terres,& s'empara encore de Tabris,& Aderbaion,tua Mir-ah Sulton Abusaid, qui estoit party de Karason pour venir le combattre. Or omme nous auons dit, Iooncha ayant laissé deux fils, Acembec en fit mourir n,& creua les yeux à l'autre,lequel se retira à Sciraz,où il fut reconnu de tous our Roy & souuerain Seigneur: mais Acembec ayant mené son armée contre ville la prit par force faisant mourir l'aueugle Yssuf,& de la passe en Kermō u'il conquit cōme fit le mesme de Bagadet,& ayant reduit sous son obeyssan-e Yerakhen, Aderbaion, Parç, Kermon,& autres prouinces de la Perse en l'an 472.& de l'Egire 876. il fut combattre Sultan Mahamet Roy des Rumes ou s Turcs,par lequel Ozun Acembec fut desconfit en Arzenion auec la mort de einel Bec son fils qui estoit Gouuerneur de Casuin Acembec vaincu s'enfuit à Tabris, & les Turcs s'en retournerent à Constantinople. Peu de temps apres ourut Ozun Acembec, à sçauoir l'an 1478. & de l'Egire 882. & au mesme emps mourut Ogotlu Mahamed son fils aisné de sept qu'il auoit, lesquels le se-ond fut Sultan Calil: le 3. Yacub Mirzah, le 4. Maçiah Mirzah, le 5. Issuf Mir-ach, le 6. Maksud Bec, qui tua Sultan Calil son frere, & le 7. Zeinel Bec mou-t à la guerre contre les Turcs.

VLTAN CALIL ou HHALIL 2. *Roy de Perse, de la famille des Acuyonlu.*

Sultan Calil ou Hhalil par la mort d'Acembec son pere demeura possesseur u Royaume, il enuoya son frere Yacub Bec gouuerner les terres Diarbec, & rint les armes contre Calil ou Marab Bec, contre lequel il combattit,& le mit n fuitte, le contraignit de se retirer en la forteresse de Feruzkuh, dans laquel-le il y auoit vn Capitaine d'Ocembec appellé Gelohy, lequel ayant receu Ocē-bec amiablement dans sa forteresse l'enuoya apres prisonnier à Calil, qui le fit tuer en Carason ou il estoit pour lors. En ce temps se reuolta Yacub Bec frere de Calil, & Gouuerneur de Diarbec, menant vne armée contre Tabris accō-pagné de Maksud Bec son frere, lesquels prenans Calil au despourvû le des-confirent, & Maksud le mit à mort de ses propres mains n'ayant regné que six mois.

YACVB BEC 2. *Roy de Perse de la famille des Acuyonlu.*

Yacub Bec fils de Azun Acembec ayant depossedé & fait mourir son frere, paruint à la Couronne : mais en l'an 1482. & de l'Egire 806. vn sien Capitaine nommé Bayandur Bec luy fit la guerre, lequel Yacub Bec vainquit, & fit mou-rir en Sauah aux enuirons de Kam. En cette mesme année mourut à Constanti-nople Sultan Mahamet fils de Sultan Murat, & luy succeda en l'Empire Sul-tan Bayazet son fils. En ce temps aussi Sultan Aldar ou Ardauel faisoit la guerre à ceux de Gurgestam,& prenant le chemin de Scyruan, esperant occu-per ce Royaume, Farroc Iacar Roy du mesme Scyruan le preuint, se forti-fiant de Yacub Bec, luy demandant secours, lequel luy enuoya bon nom-bre de gens sous la cōduite de Soleymon Bec Bigen fort bon Capitaine, lequel rencontrant Aklar en Tabarason le vainquit & fit mourir sur le champ pre-nant deux de ses fils qui estoient encore fort jeunes, l'aisné desquels s'appelloit Aly Muzah, & le second Cha Ismaël, lesquels furent mis en la forteresse de

Stefac, desquels il se parlera cy-apres. Quant à Yacub Bek ayant regné douze ans, il mourut en Carabagé aux enuirons de Tabris, l'an 1492. & de l'Egire 896.

BAYSANGOR MIRZAH 3. *Roy de Perse de la famille des Akoyonla.*

Baysangor Mirzah de Yacub Bek paruint au Royaume par la mort de son pere, mais d'autant qu'il estoit encore en bas aage, on luy donna pour gouuerneur vn sien Capitaine nommé Sufy kaly Musulu: à son aduenemẽt au Royaume il suruint de grandes partialitez, d'autant que ceux du party de Bayonderziah pretendoient de faire Roy Maçiah Mirzah oncle du ieune frere de son pere, & se mettant du costé de cettui-cy firent la guerre à Sufy, Kalil, qui s'estant mis en campagne gaigna vne bataille sur eux, en laquelle demeura Maçiah sur la place, & son neveu Rostanbek fils de Maksud son frere fut pris prisonnier & emmené en la forteresse de Aleniac.

En ce temps vint de Diarbec contre Kalil Soleimon Bigen, que nous auons dit auoir vaincu, & fait mourir Cheque ou Sultã Aidar en faueur de Farrokyaçar Roy de Scyrnan, duquel Calil eut la victoire, & le fit mourir à Wosan.

Tandis que les choses se passoient ainsi, Sulton Saxondur, prenant quelques compagnies auec luy donna vn assaut à Aleniak, où Rastanbec estoit prisonnier, & le mettant en liberté le proclamerent Roy: ceux-cy auec d'autres qui se reuolterent quant & eux prindrent aussi tôt le chemin de Tabris pour surprendre Baysonger, lequel fut contrainct d'abandonner le pays auec Calil, & s'en aller à Diarbec, où ils furent poursuiuis par Rostam, lequel enuoya son armée contre Calil, qui fut deffait & tué. Et quant à Baisangor il eschappa pour lors la possession du Royaume, demeurant à Rostanbec. Cecy aduint l'année 1363. & de l'Egire 697.

ROSTANBEK 4. *Roy de Perse de la famille des Acuyonla.*

Baisangor ainsi mis en fuitte Rostanbec fils de Maksud commença de joüyr du Royaume, lequel aussi tôt qu'il fut entré en Tabris fit sortir du lieu où estoient prisonniers Aly Mirzah ou Aly Parcha, & Cho Ismaël les fils d'Aidar, & mettant vne armée en campagne print auec luy Aly Mirzah pour poursuiure Baisangor qui vint au deuãt d'eux en Guania & Bardah, où il leur liura la bataille, en laquelle il fut vaincu, & mourut au combat.

Apres cette victoire, Rostam s'en retourna en Tabris, & Aly Mirzah auec la permission se retira à Ardauel sa patrie, & l'ancienne demeure de son pere. Rostanbec se repentit bien-tôt apres de l'auoir laissé aller, craignant que sa presence & la memoire de feu son pere fut cause de quelque grand remuëment au pays: de sorte que sans y penser d'auantage il fit suiure, & cõme celuy qui ne se tenoit point sur ses gardes fut aisément attrappé, & massacré, son frere Cho Ismaël eschappa comme il pût, & se sauua en Gueilon, où regnoit pour lors Carka Mirzah Aly, auquel Rostambec enuoya ses Ambassadeurs pour le prier de luy remettre Ismaël entre les mains: mais l'autre n'en voulut rien faire, nous estions lors en l'an de salut 1498. & de l'Egire 902. quant Hagmet Bek fils d'Ogorlu Mahamet & petit fils d'Ozum Acembec vint auec vne belle armée qu'il leua en Diarbec pour venir combattre Rostam comme de fait ils se donnerent bataille pres de Tabris, de laquelle Hagmet Bek eut la victoire, contraignant Rostam de s'enfuir en Gurgestã, où il mourut en la mesme année, ayãt regné cinq ans & six mois.

HAGMET BEK *Roy de Perse de la famille des Akuyonlu.*

La mort de Rostan Bec rendit le Royaume paisible à Hagmet Bec petit fils, comme il a esté dit, de Ozun Acembec, il fit gouuerneur du Royaume de Keron Haibé Sulton & Cacam Bec Bernaque, il donna le gouuernement de la Perse, ces deux-cy conspirerent contre luy, & luy firent la guerre, & apres quelques rencontres, il perdit vne bataille aux enuirons de Hisfaon en Hierac laquelle il mourut; de sorte qu'il ne restoit plus de la maisõ de Ozun Acembec que trois ieunes petits fils à sçauoir Sulten Morat: fils de Yacub qui estoit en Sciruam Alwan Bec fils de Yssuf Bec en Aderbajon & vn frere de Mahamed Mirzah en Yazd ces trois cy partagerét toutes les terres que ceux d'Akuyonlu possedoient en la Perse.

ALWAN BEK 6. *Roy de Perse de la famille des Akuyonlu.*

Bernaque ayant ainsi depossedé son bien faicteur fit declarer Roy Alwan Bec fils de Yssuf Bec, & petit fils de Ozun Acem Bec, lequel à l'aide de Gazy-Bec Bayondur, & autres siens Capitaines & parens, vint à Tabris se joindre à Haibé Sulton. Mahamed Mizab frere de Alwan qui estoit en Yard, s'appella Roy d'Isfaon ou Hierac, contre cettuy-cy Alwan fit marcher son armée lequel sans l'attendre se retira en la forteresse de Stha, de laquelle estoit Capitaine Ocem Quiah Gelohy, lequel joint auec Mahamed, furent contre Alwan, qui s'en estoit desia retourné, & se rencontrans, ils se donnerent vne cruelle bataille, laquelle Alvvan perdit & se retira à Tabris où Mahamed le suiuit Alvvan sortit vne autrefois contre luy: mais il fut derechef mis en route. En cette bataille mourut Haibé Sulton, & quant à Alvvan il s'enfuit à Diarbek: durant toutes ces reuoltes, deux freres de Haibé Sulton s'esleuerent contre le Roy de Hierac Sulton Morat, qui estoit en Sciruan, & y ayant mené de grandes compagnies de gens de guerre allerent contre Mahamed Mirzah, le rencontrerent pres de Isfaon où ils se donnerent vne bataille laquelle Mahamed perdit auec la vie l'an 1500. & de l'Egire 995. n'ayant regné qu'vn an.

SVLTAN MORAD 7. *Roy de Perse de la famille des Akuyonlu.*

Sultan Morat fils de Yacub Bec eut par la mort de Mahamed Mirzah les Royaumes de Parc & Hierac & Alvvan demeura auec la Seigneurie de Tabris & Aderbajon, mais en l'an mil cinq cens & vn, & de l'Egire, neuf cens six, tous deux firent vne leuée de gens de guerre, pour vsurper le bien de son compagnon, de sorte que mettans leurs gens en campagne, ils se rencontrerent à Caznin, ils ne combattirent point, toutesfois par l'entremise de quelque personnes qui les firent accorder à condition que chacun se tiendroit à ce qu'il auoit: En ce temps, la Perse estoit pleine de vollerie, de violences de faim, de cherté, & de mortalité auec vn trouble vniuersel, on comptoit l'an 1582. & de l'Egire 907. quant Cha Ismaël fils de Cheque Aidar sortant de Nakchoan auec vne armée, & s'en vint contre Tabris ou estoit Alvvan qui quitta bientost le pays & s'enfuit à Bagadet, & de là il passa à Diarbec ou il mourut bientost apres, l'an de salut 1505. & de l'Egire 610. de sorte que Tabris vint au pouuoir de Cha Ismaël lequel en l'année 1503. & de l'Egire 908. priut les armes

contre Sulton Morad qui sortit de Syras & vint le cõbattre en Amadon: mais Morad perdit la bataille & se retira à Scyras, & de là à Bagadet, de laquelle Barhiek estoit gouuerneur qui le recueillit, & le prit en sa protection : puis l'année suiuante à sçauoir 1504. & de l'Egire 909. Ismaël vint contr'eux lesquels furent contraints de luy quitter le pays, & se retirerent en Catamine, de là Morad s'en retourna à Diarbec, où les Kazelabach, ou Casselbas le tuerent l'an de salut 1515. & de l'Egire 920. de sorte que cettuy-cy finit le gouuernement de ceux des Acuyonlu sur la Perse.

DES DESCENDANS DE CHINGVYSKAN QVI commanderent en Vsbek & Maurenahar.

CHAIBEN KHON. *Roy de Maurenahar.*

Cependant que les choses passoient en la Perse, comme il a esté dit, les descendans de Tuchikon fils de Chinguiscan commandoient en Vsbec, & tenoient toutes ces terres là qui sont de fort grande estenduë. Or l'an 1496. & de l'Egire 900. Chaibeon fils de Budac Sulton partit de Vsbec auec de grandes forces, & s'en vint courir & rauager les terres de Maurenahar & de Karason lesquelles en l'espace de 4. ans, il occupa quasi toutes iusques à l'annee 1500. & de l'Egire 904. qu'il fut contraint de les quitter aux descendans de Teymurlangh & en l'an 1508. & de l'Egire 913. Sultan Osem Mirzah s'estant rencontré auec Chaibexhon vers Herat en Maurenahar où il regnoit, & estant mort sur le champ, il donna sa place à son fils Pady Azamon Mirzah, lequel n'estant pas bastant pour luy resister s'enfuit à Candar où ayãt recouuert quelques gens il vint pour combattre Chaybec lequel eut la victoire forçant Pali de s'enfuir en la Perse, & de se preualoir de la faueur de Cha Ismaël Sufy qui le traitta auec honneur, puis en l'année 1511. & de l'Egire 916. Cha Ismaël fut contre Chibec & se rencontrerent tous deux Marwo ou ils combattirent : mais Kaydexhen fut vaincu, & mourut au combat ayant tenu sa Seigneurie 12. ans.

CVCHENGI KAON. *Roy de Maurenahar des descendans de Chinguiscan.*

Cuchengy Khon demeura à Maurenahar au lieu de Chaibec en l'année 15[illegible] & de l'Egire 918. Cha Ismaël enuoya vne puissante armée à Maurenahar sous la conduite de Nagemy Sony lequel se vint joindre à Babor Roy de l'Inde, lesquels vnis ensemble, vindrent pour combattre Vzbexes en Cagydaon : mais ceux-cy les vainquirent, Nagemi Soni demeurant sur la place : & quant à Babor tout desconfit fut contraint de se retirer en l'Inde : Cuchengy Chon voulant apres auoir sa reuange, l'année 1530. & de l'Egire 935. entra auec son armée dans la Perse, en laquelle estoit pour lors Cha Thamas, fils de Cha Ismaël lequel s'opposa à ses forces, le combattit & obtint la victoire, si que celuy d'Vsbec se retira vaincu à Maurenahar, d'où il vint encore vne autrefois en Marw en intention d'entrer en la Perse: mais la paix se conclud entr'eux qui empescha Cuchengy de passer outre, & le fit retourner en Maurenahar ou il mourut le mesme an, ayant regné 20. ans.

ABVZAYD KON. *Roy de Maurenahar des descendans de Chinguiscan.*

Abuzaid Kon fils de Cuchengy par la mort de son pere, paruint à la Couronne, laquelle il posseda 4. ans, à la fin desquels il mourut sans auoir fait chose digne de memoire l'an de salut 1533. & de l'Egire 939.

OBEYD KON. *Roy de Maurenahar des descendans de Chinguiscan.*

Obeyd Kon frere aisné du deffunct Abusayd fils de Mahamud Kon frere de Chaybec aussi tôt qu'il fut declaré Roy fit passer vne puissante armée en Carason, en intention de la faire entrer en la Perse : mais il fut empesché par Cha Tamas qui le força de quitter les terres de Carason, & Cha Tamas s'estant retiré il reuint pour la seconde fois, & les rauagea auec son armée desia fort harassée iusques en l'an 1540. & de l'Egire 949. auquel il mourut ayans regné 6. ans.

ABDVLA KON. *Roy de Maurenahar, des descendans de Chinguiscan.*

Abdula Kon fils de Cuchengy Kon eut le Royaume de Maurenahar par la mort de Obdey Kon, auquel toutesfois, il ne fut que six mois, au bout desquels il mourut l'an 1541. & de l'Egire 947.

ABDELATIFE KON. *Roy de Maurenahar, des descendans de Chinguyscan.*

Abdelatife Kon fils de Abdula Kon succeda au Royaume, lequel il tint iusques à la fin de l'année 1542. & de l'Egire 948. en laquelle, il mourut finissant en luy le gouuernement des descendans de Chinguiscan en Maurenahar.

Origine de Schacha Ismaël Sophy, & de ceux qui sont descendus de luy, & ont commandé à la Perse iusques en ce temps.

Poursuiuant maintenãt la suitte des Roys de Perse, il sera bien à propos auparauant que de parler des actiõs d'Ismaël Sophy de traicter de son origine le plus briefuement toutesfois qu'il se pourra, cettui-cy donc fut fils de Cheque Aydar fils de Sultan Iuneyd fils de Cheque Ebrahen, fils de Cheque. Aly fils de Cheque Mucha fils de Cheque Safy: & en fin le 13. petit fils des descendans de morts Aly cousin & gendre de Mahamed. Quand Teymurlang retourna en la Perse apres la deffaite de Baiazete, il emmena auec luy vne grande multitude d'esclaues, tant de la Caramanie que d'autres nations, lesquels il auoit deliberé de faire tous mourir, & auec cette resolution il entra en Ardeuel, ou il s'arresta quelques iours: il y auoit en cette ville vn Cheque Safy qui estoit tenu de tous ceux non seulement de la ville, mais encore des enuirons, pour vn saint homme, si qu'il estoit honoré & respecté de tous : la renommée de la vertu & de la bonne vie de cettui-cy paruint iusques à Teymurlang qui en voulut auoir la connoissance, & procurer son amitié, de sorte que luy-mesme l'alla visiter chez luy plusieurs fois & s'en voulant aller d'Ardeuel, il s'offrit à luy accorder ce qu'il luy demanderoit. Cheque Safy qui sçauoit l'intention de Teymur pour le regard des prisonniers prenant son temps sur l'offre que ce Prince luy faisoit, le pria de leur pardonner. Teymur qui desiroit luy complaire non seulement leur pardonna, mais les luy remit tous entre les mains pour en disposer à sa volonté, Cheque Sophy les receut & leur pourueut à tous le mieux qu'il pût de robes, & autres choses necessaires, les renuoyant libres chacun en sa maison, de quoy non seulement les captifs, mais ceux encore des nations desquelles ceux-y estoient, se sentirent tellement obligez au Sophy, qu'en signe de reconnoissance d'vn si grand bien-fait, il ne se passoit gueres de iours qu'il ne fut visité de plusieurs auec dons & presens, continuans tousiours cette reconnoissance aux descendans mesmes du Sophy & iusques à Sultan Iuneyd son troisiesme neveu, ou l'vn de ses fils, qui viuoit du temps de Iooncha fils de Chara Iusuf, duquel il a esté parlé cy deuant: car ce Prince là voyant les visites côtinuelles qu'on faisoit

à Iuneyd, & le grand nombre de gens, tant de pied que de cheual, qui estoient d'ordinaire à sa porte, la grande authorité encore qu'il auoit: toutes ces choses ensemble, luy donnerent sujet d'auoir quelque soupçon de luy, de sorte qu'il luy dit qu'il ne vouloit plus qu'il fut visité de tant de gens, dequoy Iuneyd se sentant grandement offensé sans y penser d'auantage, sortit aussi tôt de Ardauel accompagné de ses deuots, & print le chemin de Diarbek: Ozun Acembek qui estoit alors Roy de cette Prouince, le receut benignement luy donnant pour femme vne sienne sœur nommée Kadija Katun, de laquelle il eut vn fils nommé Aydar, ce Iuneyd auoit ordinairement autour de luy de certains coureurs qui infectoient tout le curgestam sous le tiltre de Xeloa, de sa secte, forçant ceux qu'ils prenoient captifs de la receuoir, & en continuant ses courses, il arriua qu'vne fois estans entrez dans le Royaume de Trazibonde, ils tuerent le Roy, & s'en emparerent, metant en icelle Aidar son fils qui estoit auec luy, il arriua depuis que Acembek fit mourir Iooncha, comme il a esté dit, cela fut cause que Aydar passa en Ardauel, où il se maria auec vne fille de Acembek nômé Alemcha, laquelle luy enfanta Aly Patcha & Cha Ismaël qui nasquit en l'an 1488. & de l'Egire 862. qui s'appella Sophy pour la cause qui a desia esté dite ailleurs.

L'an ensuiuant Aydar estant entré au Royaume de Scyruan Barrok Yassar Roy de cette Prouince auec l'aide de Yacub Bek deffit son armée, Aydar demeurant mort sur la place, & ses deux fils Aly Patcha & Cha Ismaël pris prisonniers lesquels Sulton Rostan Bek mit depuis en liberté; toutesfois ayant apres fait tuer Aly Patcha qui estoit l'aisné. Cha Ismaël se retira à Gueylon où il fut six ans à la fin desquels la Perse estant toute en confusion pour les reuoltes des Akuyonlu, il s'en alla à Arzenion, où ayant assemblé iusques à sept mille hommes, Caramanes tous Sophiens des familles de Estayalu, Camlu, Takeluh Versatlu, Romlu, Zulakderlu Auchar Cayar, Sufiah Carayadak, & plusieurs autres qui le suiuirent l'an de salut 1501. & de l'Egire 966. n'ayant atteint encore que l'âge de 14. ans, il vint en Sciruan, où il combattit contre Farrok Yassar qui auoit fait mourir son pere, obtint la victoire de luy, & luy fit perdre la vie, si bien qu'il se mit en possession de son Royaume, & l'an suiuant, il fit la guerre à Alwan en Nachoan, & le contraignant de s'enfuir, Ismaël print Tabris, ayant obtenu cette victoire, il institüe la Tage qui est vn Turban ou Chaperon rouge auec douze bandes à l'entour, qu'il fit porter aux siens en memoire des douze fils de Ocem, fils de Bly, tenus entr'eux pour Saints: & desquels il se vantoit estre descendu, appellans cette nouuelle milice les Cazel Bach, comme si on disoit teste rouge. Cela estant fait il passa à Arzenion, où il assembla son armée pour conquester le Royaume de Zulcadet: mais en son absence Alwan reuint contre Tabris, au secours de laquelle Ismaël accourut incontinent & contraignit l'autre de s'enfuyr à Bagadet, & de là en Diarbec, où il mourut deux ans apres, il mourut en l'an mil cinq cens trois, & de l'Egire neuf cens huict. Apres laquelle mort Ismaël s'estant vn peu reposé à Tabris mena son armée en Perse contre Morad Bec qui fut par luy desconfit, auec la perte de dix milles soldats en l'an mil cinq cens quatre, & de l'Egire neuf cens neuf, & luy abandonna la Perse & le Kermon, qui vindrent au pouuoir d'Ismaël, lequel alla passer son Hyuer à Kon, d'où il despescha Ehasbec auec vne armée contre la ville de Cey, lequel Ocombek Celobay Capitaine de la Perus Rud s'estant mis en embuscade sur les aduenuës des chemins

y presenta la bataille, que l'autre perdit auec la vie. Ismaël sçachant cette s'en alla contre Ocembek Gelohay qui se retira à Ferux Kuh lieu tres-tant par nature que par art, ce que sçachant Ismaël, & ne voyant point de moyen d'en auoir la raison, luy retrancha l'eau qui entroit la dedans, mais en-qu'il ne fut pas long, cela n'empescha pas qu'il ne mourut en cette guerre de 30. mille hõmes. Cecy estant appaisé, Ismaël print le chemin de Kara-, mais si tôt qu'il fut party, vn Roy nommé Mahamed Karrahi ayant auec quelques trouppes s'en partit en la cõtrée de Yard, & s'en rendit le maistre, ël vint contre cettui-cy lequel se deffendit courageusement, en fin toutes-il entra dans la ville, & print Karrahy, lequel Ismaël fit brusler l'an mil cens six, & de l'Egire neuf cens onze.

delà Ismaël se retira à Seiraz, où il fit vn edit en forme de prescription, lequel il cõmanda que tous ceux qui auoient porté les armes en la bataille estoit mort son pere Aidar eussent à mourir, de sorte que cela fit perir plus trente ou quarante mille hommes. Et comme il hyuernoit à Taron, il sçût e Sulton Ocem Mirzad Roy de Rarason estoit mort, des terres duquel s'em-a Chaybekkon Vzbec, & les fils du deffunct Roy, se retirerent vers Ismaël, el partit aussi tôt auec son armée, & s'en vint courir sur les terres de Ro-lian ou des Turcs, ayant donné le gouuernement de Diarbek à Mahamed n Estayalu, & l'an mil cinq cens onze, & de l'Egire, neuf cens saize, il fut tre Bagadet que Bathiek gouuernoit pour lors, lequel fut cõtraint de s'en-& de se retirer vers les Turcs, ce fut lors qu'il perdit vn fort grand nom-de soldats au passage du fleuue Tigris qu'il ne pût guayer, il cõquit apres ussistam qui est le mesme, que le pays de Suse, où estoit jadis Astuerus & r, & au plus fort de l'hyuer, il mena ses gens contre Sciruan Baku & Dar-qu'il conquit en l'an mil cinq cens douze: & de l'Egire neuf cens dix sept lla en Karason contre Chaybekkon, lequel sçachant sa venuë se retira à wo; mais Ismaël fit tant qu'il l'attira en la campagne, où il luy donna ba-le, laquelle Khaybekkon perdit auec la vie, & par ce moyen le Karason au pouuoir d'Ismaël.

n cette année mourut Bayazet Roy de Rume ou Turc, & luy succeda à pire Sultan son fils, & en l'an mil cinq cens quatorze, nasquit Cha Tha-le fils d'Ismaël Sofy, l'année suiuãte à sçauoir de salut mil cinq cens quin-& de l'Egire neuf cens vingt. Selim vint auec vne puissante armée à Arze-, & fit partir Ismaël de Hisphaon, & vint rencontrer son ennemy à Chal-, où il se donna vne grande bataille, laquelle Ismaël perdit, & se retira en ruis, & de là à Gazin. Sulton Selim entre dans Tabris où il fut quinze, lesquels passez il se retira en Amasiah. Cette année les Caselbas firent rir en Diarbec Sulton Mrad, & en enuoyerent la teste au Sophy, & l'an nt Selim print Kamec, place fort importante en Saladulie, & Zucadel, & en Surie, puis en l'an mille cinq cens dix-sept, & de l'Egire neuf cens & deux, subiugua Damas & l'Egypte, & l'année d'apres Diarbec & la potamie: il mourut finalement en l'an mil cinq cens vingt & vn, & de l'E-euf cens vingt six, auquel succeda son fils Soliman. Quant à Ismaël, ayant commandé sur toute la Perse l'espace de vingt ans, il mourut 525. & de l'Egire 930. en l'âge de 39. ans, il fut terrible à la guerre, resolu s crainte, plus cruel & seuere que doux & humain, il souloit dire que e il n'y auoit qu'vn Dieu au Ciel, qu'il falloit aussi qu'il n'y eut qu'vn

Roy en la terre, c'est àquoy aspiroit son insatiable ambitiõ: il fut tât estimé
respecté des siens qu'ils le tenoient pour vn homme Religieux & saint, que
quefois il y eut quelques vns de ceux qui le suiuoient qui luy attribuer
l'honneur deu à la Diuinité, ce qu'il faisoit semblât de rejetter: mais ce n'est
qu'en mine: car vne fois entr'autre, apres auoir obtenu vne grande & signal
victoire, & de tres-grande importance, comme les vns l'appelloient Prophe
les autres Ange, & les autres Dieu, tant s'en faut qu'il les dissuadât qu'ay
fait creuser vne grande & profonde fosse, il ietta dedans son soulier disan
que ceux qui l'aymeroiẽt le mieux l'allassent requerir: à peine eut il dit la pa
que plusieurs milliers se ietterent dedãs, où ils ne furent pas si tôt que la te
qui auoit esté tirée de cette fosse, se bouleuersa sur eux, & les enterra tous vi
payans ainsi la peine qu'auoit meritée leur impieté. Il eut quatre fils à sça
Cha Thamas, Aleas ou Elias Mirzah, le troisiesme Son Mirzah, & le quatri
Barhon Mirzah.

CHA THAMAS. 2. *Roy de Perse, de la race des Sophiens.*

Cha Thamas succeda à Ismaël Sophy son pere, il eût plusieurs guerres
tant son regne qui dura 53. ans, les plus importantes desquelles furent côtre
Turcs, il mourut l'an 1576. & de l'Egire 683. laissant deux fils Cha Ismaël
Mahamed l'aueugle.

CHA ISMAEL. 3. *Roy de Perse, de la lignée des Sophiens.*

Cha Ismaël fils aisné ce Cha Thamas ne fut qu'vn an & dix mois Ro
Perse, la fin desquels il mourut laissant le Royaume à son frere Mahame
ueugle l'an 1578. & de l'Egire 985.

CHA MAHAMED. 4. *Roy de Perse, de la race des Sophiens.*

Ismaël n'ayant laissé aucuns enfans, son frere Mahamed second fils de
Thamas luy succeda, lequel encor qu'il fut aueugle, il ne laissa pas de go
ner 7. ans, à la fin desquels il mourut l'an de salut 1585. & de l'Egire 992.
sant Cha Abas son fils pour successeur.

CHA ABAS. 5. *Roy de Perse, de la race des Sophiens.*

Par la mort de l'aueugle Mahamet son fils Cha Abas entra en possessio
Royaume de Perse, lequel il possede encore à present durant son regne il
plusieurs guerres, ausquelles il a donné plusieurs batailles, les plus sign
desquelles furent celles de Gueilon qui s'estoit rebellé, lequel il reduisit
obeyssance, non sans vn manifeste danger de luy & des siens: il fut a
Balken Vsbec, tint le siege quelque mois deuant qu'il fut contraint de l
destruisit le Royaume de Laa ou Lara en la Perse, & print le Roy d'icelle
fit mourir à cause des larcins & violences qu'il faisoit au Karauanes des
chands qui passoient par là, il quitta Tabris aux Turcs, laquelle ils posse
dés le temps Cha Thamas son ayeul. Plusieurs choses memorables s
passées durant le temps de ce Prince, & principalement contre les Tur
quels ont depuis perdu Tauris & la meilleure partie des places, qu'ils ten
sur le Persien: mais la briefueté de cét Abbregé ne permet pas d'en di
plus amplement & joint que les choses qui se passent en pays si esloigne
peuuent descouurir qu'auec le temps qui seul peut faire paroistre la ve

Roys qui ont commandé en la Perse iusques à ce que les Arabes entrerent en icelle selon Mirkond: La supputation generale est en la marge, ceux à qui la lettre a adioustée, c'est à dire qu'ils ont esté Gouverneurs, & que neantmoins quelques-vns les mettent au nombre des Roys: la marque ç enferme le Roy sous lequel ceux-cy ont gouverné ceux qui n'ont point de nombre, c'est d'autant qu'on est en doute du temps de leur regne, on a mis à costé les ans de salut, & ceux de l'Egire, ausquels ils ont gouverné, quand ils ont esté remarquez par l'Histoire.

		Ans.	Mois.	Iours
KAyumarras	40.			
Syamec,		0.		0
Ouchangh,	50.	0.		0
Thamures Diuband	30.	0.		0
Iambched,		0.		0
Zoahk,	0.	0.		0
Fraydhun,	0.	0.		0
Manucher,	120.	0.		0
Naudar,	7.	0.		0
Afraciab,	12.	0.		0
Zaab, ou Bazad,	5.	0.		0
Kay Cobad,	100.	0.		0
Kay Caus,	150.	0.		0
Kay Cozrrao,	60.	0.		0
Lorasp, ou Loraseph,	120.	0.		0
Gustasp, ou Gustaseph,	120.	0.		0
Bahamandaras dast, ou Ardchir,	112.	0.		0
Homay Royne,	30.	0.		0
Darab,	12.	0.		0
Darab,	14.	0.		0
Schander, ou Aschander.	14.	0.		0
		0.		0
ENTREREGNE.	27.	0.		0
		0.		0
Chapur	60.	0.		0
Ardchir Babachon,	50.	0.		0
Chapur Zabel Ketaf, G,	0.	0.		0
Ardchir Farzand Hormoz,	0.	0.		0
Chapur.	60.	0.		0
Baharon kermon Cha,	15.	0.		0
Yazd Gead,	22.	0.		0

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.
		Keferé Kozrrao	0.	0.
		Baharon Gur.	0.	0.
		Narfy, O. Narfa G.	0.	0.
		Baharon Gur.	0.	0.
		Narfy, O Narfa G.	0.	0.
		Baharon Gur.	23.	0.
		Yard Gerd.	0.	0.
		Narfy G.	0.	0.
		Yard Gerd.	18.	0.
		Yard Gerd.	21.	0.
		Hormoz. Farzand.	1.	0.
		Feruz.	0.	0.
		Sufara G.	0.	0.
		Feruz.	0.	0.
		Sufara G.	0.	0.
		Feruz.	26.	0.
		Belax.	5.	0.
		Iamasp. G.	0.	0.
		Kobad.	43.	0.
		Keferé Anuchion.		0.
		O. Nauchiruan.	48.	0.
		Hormoz.	12.	0.
		Baharon Chuby.		0.
		Kozrran Paruez.	38.	0.
		Kobad Chyruyhe.	0.	8.
		Ardchir Chyruyhe,	0.	2.
		Charear.	1.	0.
		Ioan Chie.	1.	0.
		Turon dokt Royne.	1.	4.
		Iaçançedo.	0.	0.
		Azarmy dokt Royne.	0.	6.
		Keferé.	1.	0.
		Ferroghzad.	0.	1.
		Yard Gerd.	20.	0.

CALIBES DE BAGADET QVI COMMANDEREN
à la Perse, depuis que les Arabes entrerent en icelle.

732.	2.	Abubazar.	2.	0.
643.	22.	Homar.	1.	0.
944.	23.	Osmen ou Otman.	1.	6.
656.	35.	Morts Aly,	4.	6.
661.	40.	Acem.	0.	6.

DE LA FAMILLE DE BEN HVMYA.

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.	Iours.
662.	41.	Mawya.	20.	0.	0
682.	61.	Yezid.	3.	0.	0
685.	64.	Mawya. 2.		1.	10.
687.	66.	Marwan.	1.	0.	0
688.	67.	Abdel Malck.	21.	1.	0
706.	86.	Oelid.	19.	8.	0
716.	96.	Soleyman.	2.	6.	0
718.	98.	Hamar, ou Homer.	2.	5.	0
720.	100.	Yezid 2.	4.	8.	0
724.	105.	Ochon.	19.	8.	0
743.	124.	Oleyd 2.	1.	2.	0
744.	125.	Yezid 3.	0.	6.	9
745.	125.	Ehrahem.	0.	2.	0
748.	125.	Marwan 2.	5.	0.	0

DE LA FAMILLE DE EBEN ABAS.

751.	132.	Safa	4.	9.	0
754.	136.	Abu Iafar.	23.	0.	0
777.	159.	Mahady Bila.	10.	0.	0
786.	169.	Elady Bila Musa.	1.	3.	0
787.	170.	Arachid Bila Harun.	23.	0.	0
810.	193.	Mohamed Amin.	4.	7.	0
815.	198.	Mahamun.	12.	7.	0
826.	210.	Abu Ezach Mataçon.	8.	0.	0
833.	217.	Wacek.	5.	9.	0
838.	222.	Almotowakal Bila Iafar.	12.	6.	0
850.	234.	Montecer.	0.	6.	0
851.	235.	Abul Abas Hamed.	5.	9.	0

VACANCE DV CALIFAT.

860.	243.	Mooftahhim.	2.	4.	0
862.	247.	Almarez Bila.	3.	6.	0
865.	250.	Motady Bilaj.	0.	11	0
866.	253.	Almat Hamed Bila Hamed.	23.	0.	0
893.	279.	Marazed Bila Hamed.	9.	6.	0
903.	289.	Mokafi Bila.	4.	0.	0
907.	293.	Mokatader Bila.	7.	0.	0
914.	301.	Iafar.	20.	0.	0
933.	320.	Kaher Bila Mahamed.	3.	6.	0
935.	322.	Razi Bila Mahamed.	4.	0.	0

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.	Iours.
939.	326.	Moktafy Bila Ebrahem 2.	4.	0.	0
943.	330.	Mostachfy Abdalas	4.	4.	0
947.	334.	Mutya Bila Fazele.	29.	6.	0
977.	365.	Tahyra Abel Karim.	17.	2.	0
1013.	403.	Kader Bila Hamed.	21.	4.	0
1032.	422.	Kahem, ou Alkahem beamaryla Abu Iafar Abdula.	44.	4.	0
1074.	467.	Almoktady Bila.	19.	5.	0
1095.	487.	Almostazer Bila.	25.	6.	0
1119.	512.	Almostacherd Bila Fazele.	17.	2.	0
1136.	529.	Rachet Bila.	2.	0.	0
1139.	531.	Almoktafy Bila 3.	24.	0.	0
1161.	555.	Almostanget Bila Issuf.	11.	0.	0
1117.	566.	Almonstanzy benur Elah Acen.	9.	8.	0
1180.	575.	Nacer, ou Nacere ladinla.	47.	0.	0
1226.	622.	Alzahe, ou Altaher Bila Mahamed.	0.	9.	0
1227.	623.	Almonstanzer Bila Mansur.	7.	0.	0
1244.	640.	Almostacem Bila Abdula.	15.	17	0

LES MOGOLES DES TARTARES DES DESCENDANS de Chinguiskan, qui commanderent à la Perse.

1207.	602.	Chinguiskan.	1.	0.	0
1230.	626.	Othay Khaon.	13.	0.	0
1246.	643.	Gayuk Khaon.	1.	0.	0
1247.	644.	Manchu Khaon.	13.	0.	0
1260.	657.	Vlaku Khaon.	6.	0.	0
1266.	663.	Haybkay Khaon.	17.	0.	0
1282.	680.	Hamed Khan ou Nicudar Oglan.	2.	2.	0
1283.	683.	Argon Khon.	7.	0.	0
1292.	690.	Ganiarukhon.		0.	0

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.	Iours.
1265.	693.	Budukan.	1.	0.	0
1299.	664	Gazunkhan.	8.	0.	0
1305.	703.	Alyaptukan, qui apres s'appella Sultan Hamed.	12.	9.	0
1317.	719.	Sulton Abnzaid Bahader. Khan.	19.	0.	0

MOGOLES OV TARTARES DES DESCENDANS DE Teymurlangh, qui commanderent à la Perse.

1388.	789.	Teymurlangh.	36.	0.	0
1405.	807.	Mirzah Karrok.	43.	0.	0
1447.	850.	Ologhbek,	2.	0.	0
1450.	853.	Mirzah Abdelatife,	0.	6.	0
1451.	854.	Mirzah Abdula.	1.	0.	0

En Maurenahar.

1422.	854.	Mirzah Sulton Abusayd.	18.	0.	0
1469.	873.	Mirzah Sulton Hamed.	28.	0.	0
1332.	917.	Mirzah Bahor.	30.	0.	0

En Karason.

1469.	873.	Mirzah Hyadigar.	2.	0.	0
1471.	875.	Mirzah Sulton Ocen.	38.	4.	0
1556.	911.	Bahady ou Pedy Azamon. & Muzafa Mirzah freres ensemblement.	1.	0.	0.

En Aderbaion.

1406.	809.	Myronchà.			
1407.	810.	Mirzah Ababakar.			

TVRKOMANS DE LA FAMILLE DES KARAKVYONLV, qui commanderent à la Perse.

1413.	815.	Kara Issuf.	14.	0.	0.
1421.	843.	Amir Scandar;	16.	0.	0.
1431.	841.	Iooncha.	32.	0.	0.
1468.	871.	Acen Aly.	2.	0.	0.

TVRKOMANS DE LA FAMILLE DES AKVYONLV qui commanderent à la Perse.

1472.	876.	Ozun Acembek.	11.	0.	0
1478.	882.	Sulton Kalil.	0.	6.	0
1482.	886.	Yacub Bek Baisangot.	12.	10.	0
1492.	896.	Mirzah.	1.	0.	0
3493.	897.	Rostambek.	5.	6.	0
1498.	902.	Hagmet Bek.	1.	0.	0
1499.	903.	Alwam Bek.	1.	0.	0
1500.	905.	Morad Bek.	1.	0.	0

LIGNES DES SOPHYANS DES DESCENDANS d'Ismaël Sophy, qui commanderent à la Perse.

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.	Iours.
1501.	906.	Cha Ismaël Sophy.	20.	0.	0
1525.	930.	Cha Thomas.	53.	0.	0
1576.	983.	Cha Ismaël.	1.	10.	0
1578.	985.	Cha Mahamed l'Aueugle	7.	0.	0
1585.	992.	Cha Abas.	33.	0.	0



DISCOVRS
DES ESTATS DV TVRC.

SOMMAIRE.

1. Description de l'estenduë de l'Empire du Turc, & les pays qu'ils occupe à present és parties du monde, Europe, Afrique, Asie. 2. Particuliers description des Royaumes & Provinces de l'Europe sujettes à l'Empire Turquesque. En premier lieu de la Thrace, ou Romanie. Pourquoy ainsi appellée, ses bornes, sa situation, & en quel degré d'elevation du Pole, ses villes principales. 3. Topographie & ample relatiõ de la fondatiõ, etymologie du nom, assiettes, magnificences & singularitez de la ville de Constantinople. 4. Fertilité de la Thrace en bleds & vins : ses montagnes où sont mines d'argent, ses rivieres entr' autres l'Hebre portant l'or dãs son sable, le Bosphore, à trente ports, quel est son cours & où il se va décharger. 5. Mœurs farouches & rudes des anciens Thraces, civilisez & polissez par le Legislateur Zamolxis, reveré cõme Dieu, ausquels ils sacrifioient des hommes. 6. Leur coustume de tirer fléches contre le tonnerre, & de mener dueil à la naissance de leurs enfans, de sacrifier les fẽmes plus favorites sur le tombeau du mary. Leurs libres amours & ventes des filles au plus offrant, & larcins permis. 7. Des Deïtez qu'ils adoroient, eslection de leurs Roys. Des obseques & ceremonies funebres des grands Seigneurs du pays, & la façon de leurs armes pour combattre en guerre. 8. Mœurs modernes & façons de vivre au boire & mãger, habits & mariages: leur arrogance, paillardise, desloyauté, avarice, hayne contre les Chrestiens, & autres vices de cette nation Turquesque. 9. Des ceremonies pratiquées és iours de feste dittes Beelan, en la ville de Constantinople. 10. De la façon de vivre, conservation & vestemens des Chrestiens & Iuifs, demeurans parmy les Turcs. 11. Description des pays de la Grece, ses bornes, son paralelle degré de hauteur & lõgitude. Et premieremẽt de la Macedoine, sa situation & limites, ses six contrées, ses montagnes fameuses d'Olympe & Osse habitées iadis & dediées aux Caloyers, ou Moynes Grecs de l'ordre de S. Basile. Ses quatre principaux Golphes, ses rivieres plus renõmées, & ses villes plus celebres. 12. De l'Epire, ses bornes, ses ports, & ses principalles villes. 13. De l'Achaïe divisée en neuf regions ou contrées, ses rivieres & golphes. 14. Du Peloponnese, ou Morée, sa situation, ses bornes, sa longueur: ses principales rivieres, ses Provinces ou Regions, ses villes & ses montagnes plus celebres. 15. De la qualité de l'air, fertilité & infertilité des pays de la Grece, & premierement de la Macedoine, abondante en mines d'or, argent asphalte, La Thessalie en chevaux le mont Olympe en Buys, & L'auriers. L'Athos en arbres fruictiers. Vignes, Oliviers, & en sel mineral, la vallée de Iempé. 16. Sterilité des pays d'Epire, & Attique. Fertilité du Peloponese & aspreté du pays d'Arcadie, où se faisoit un vin rẽdant les femmes fecondes & les hommes enragez & où naist l'If, arbre duquel le fruict & l'õbrage mesme sont veneneux, & font mourir les personnes qui en vsent. 18. Du naturel des anciens peuples de la Grece, & premierement des Macedoniens guerriers,

adonnez aux sciences, & somptueux en festins: les Thessaliens trõpeurs gourmands, paillards, belliqueux: ceux de la vallée de Tempé Religieux, aymans les sacrifices & festins & ainsi consecutiuement de l'inclination & mœurs de chaque peuple. 19. De l'Oracle admirable de Dodone, & de ses bois, ou forests. Antiquité des peuples Doriens & Pelagiens, vaillance des Ætoliens, Rusticité des Phociens. 20. Subtilité d'esprit des Atheniens, & peuple d'Attique, leurs deitez, festes, mysteres & sacrifices. 21. Du vaillant & genereux courage des Lacedemoniens. Ceremonies de leurs mariages, & autres nobles coustumes. 22. De la Barbarie qui regne parmy les Grecs modernes; leur langage approchãt plus de l'ancien Grec, que de l'Italien, ou Latin. Leur façon de boire & manger, leurs vestemens & autres meubles. 23. Quelle estoit l'ancienne police & gouuernement d'Athenes, leur origine les trois Ordres, ou Estats dont estoit composée cette Republique & les loix que Solon Legislateur leur donna. 24. De l'origine des Tribus d'Athenes. De l'eslection des Magistrats qui se faisoit de trois sortes. Du Senat des Areopagites, & de la seuerité de leurs iugemens. Des Nomothetes & leurs differences d'auec les Nemophylaces. De la iurisdiction des 500. hommes pour les causes ciuiles. Du Tribunal Illique, & Illiase. Des Logistes, Demarques, Greostes, Sitofylaces & autres Magistrats & dignitez en fort grand nombre, establis sur diuerses parties de la Republique. 25. De l'ancienne police de Sparte, & comment gouuernée par les loix de Lycurgue. De leurs mariages, de la naissance de leurs enfans, & la façon austere de les esleuer, nourrir & instruire aux larcins. De la maniere de faire & traitter l'amour auec les filles de Lacedemone. De l'institution des ieunes hommes & d'aage viril, & leurs exercices ordinaires. De l'espece de monnoye dont ils vsoient. De l'ordre & discipline militaire de cette Republique. De leur Infanterie & Caualerie, de leurs armes & façon de camper & de combattre. De l'authorité du Roy dans les armées & ailleurs. Finalement de l'institution des festins publics, & quelle estoit la portion du Roy en ces banquets. 26. Quelle Religion tiennent les Grecs de ce siecle. 27. Des Isles de l'Archipelague qui appartiennent au Turc, & ce qu'il possede en Esclauonie. Leur situation, circuit & villes principales. La fertilité de ses cõtrées, & les singularitez qui se treuuent. Leurs mœurs, coustumes & façon de viure tant anciennes que modernes. 28. De l'Isle de Chypre diuisée en quatre parties, sa situation, longueur & bornes. Naturel & mœurs, police & Religion des habitans d'icelle. 29. De l'Isle de Rhodes, sa situation & circuit & du celebre Colosse d'airain iadis esleué en la ville de Rhodes ayant septante coudées de hauteur. 30. Description des pays de la Bossine, la Bulgarie, Seruie, Rascie, & ce que le Turc possede en Hongrie. Quelles sont les villes principales, les mœurs & façons de faire des habitans de ces contrées. 31. Des Royaumes d'Alger de Tunes, & Tremisen, situez en Afrique. De l'Egypte & la Trogloditique sa voisine. Ensemble vne ample description des terres que le Turc possede en Asie & finalemẽt vn discours des Turcs en general, contenant leurs mœurs, forces gouuernement auec vne liste, ou catalogue des Empereurs de Constantinople tant Chrestiens que Turcs, depuis que l'Empire d'Occident fut separé de celuy d'Orient, & donné à Charlemagne.



E grand Monarque qui s'est rendu si redoutable à la Chresftienté durant vn si grand nombre d'années, & qui a tousiours empieté sur nous iusques à cette heure que la guerre de Perse le tient en ceruelle, & les reuoltes des siens luy donnent assez d'occupation, ne donne qu'auec beaucoup de sujet l'alarme aux Estats de la Chrestienté qu'il auoisine, vû qu'il a tât de moyen de faire vne grosse armée, en la leuant sur le pays qu'il possede, que ceux qui seroient sans apprehension d'vn tel deluge de gens, manqueroient du tout de iugement, & se rendroient dignes de souffrir le mal, dont ils n'auroient eu la crainte, & contre lequel ils ne se seroient pourveus de remede. Et afin que l'on voye combien de pays il a sous sa domination, & combien il est puissant de tous costez, ayant par tout son Empire lié & joinct ensemble en quelque maniere : i'en vay faire premierement la description le mieux qu'il me sera possible: puis ayant fait le dénombremét de tout ce qui luy obeyt, ie viendray aux descriptions particulieres des Royaumes, ou des Prouinces, & considereray separément toute chose.

L'Empire du Turc s'estend en Europe du long des riuages du Golphe de Venise, depuis les frontieres des Ragousois, en enuironnant tout l'Archipelague & le Propontide, ou la mer de Marmore, & vne bonne partie du Pont Euxin, ou de la mer Majour, iusques à la ville de Theodosie, maintenant Caffa, assise en la Chersonnese Taurique, autrement Peroposka, Gazara, ou Gazaria, ou bien Precupli, selon Postel. Mais en ce qui est plus auant dans le pays, il s'estend depuis Bude iusques à Constantinople : & tout cét espace contient la plus grande, & meilleure partie de la haute Hongrie, la Thrace, autrement Romeli, ou Romanie, tout le pays de la Grece, c'est à sçauoir, la Macedoine, l'Epire ou Albanie, l'Achaïe, le Peloponnese, maintenant Moree, auec toutes les Isles de la mer Egee, à present l'Archipelague, horsmis quelques vnes qui sont sousmises aux Venitiens, & vne partie de l'Illyrie, ou Esclauonnie: & outre ce le Royaume de Bosne, la Seruie, la Rascie, & la Bulgarie.

Doncques ce que le Turc tient en Europe, est borné du Leuant de la mer de Marmore, du Pont Euxin, ou mer Majour, & de la mer Egee: du costé du Midy de la mer Cretique, ou de Candie, & encores de la mer Mediterranee: du costé d'Occident de la mer Hadriatique: & du Nord d'vne partie de la Hongrie, de la Transyluanie, & de la Moldauie. Le circuit des riuages de ses Estats en Europe peut estre de dix mille, & enuiron cinq cens milles d'Italie: & en mesurant la superficie, & reduisant le tout aux mille carrez, il peut estre enuiron de trois cens douze milles cent cinquante-neuf milles d'Italie.

En Afrique il possede toute la coste de la mer depuis la ville de Velez de Gomera iusques à la mer rouge, exceptez quelques lieux qui reconnoissent le Roy d'Espagne, & luy obeyssent, & en cét espace on met les Royaumes d'Algier, de Tunes, & Tripoli de Barbarie, & toute l'Egypte, c'est à sçauoir depuis Alexandre, iusques à la ville de Siene, maintenant Asne, auecques vne partie de l'Arabie Trogloditique, depuis la ville de Sues, au Golphe Arabique

iusques en la ville de Suaquen. Tout le riuage que le Turc domine en Afriqu
est de mille sept cens cinquantes milles, & la superficie de toute l'Egypte peu
estre d'enuiron 350160. milles ,

Mais pource que ces pays sont inhabitez en plusieurs endroits , & pleins d
lieux deserts, & aussi habitez en partie de gens qui n'obeyssent pas au Turc
nous pouuons dire qu'il domine en Afrique, quand à la superficie la moitié d
cette quantité , qui seroit enuiron 178080. mille carrez.

En Asie il possede ce que Ptolomée met en la premiere table de cette par
de la terre, c'est à sçauoir le Pont, & la Bithinie, que l'on nomme Turquie,
la partie que l'on appelle proprement Asie , auiourd'huy Natolie: la Phrigie
nommée de nostre temps Patie, & Bebrycie , la Licie appellée vulgairemen
Brique, la Paphlagonie, la Galacie, la Pamphilie , la Cappadoce , l'Armeni
mineur nommée Anadule, & la Cilicie appellée Caramanie , qui sont auiou
d'huy toutes comprises en cette partie qui porte le nom general de Natoli
dont les Prouinces , & partie ont toutes changé de nom , & principalem
les villes. Le circuit de cette Presqu'isle de la petite Asie, ou de la Natolie,
prenant depuis Alexandrie, iusques à Trebizonde , appellée Trapezus par Pt
lomée , est de 2400. milles ou enuiron.

Le Turc possede encor vne bonne partie de ce que Ptolomée met en la tro
siesme Table de l'Asie le reste estant occupé par les Tartares & Perses : & cet
partie est la grande Armenie , que les Turcs appellent Turcomanie.

Il domine encores ce que Ptolomée met en la quatriesme table de l'A
c'est à sçauoir l'Isle de Cypre, la Syrie appellée Surie, la Palestine, ou Iudée ,
le riuage de la Surie, en prenant depuis Piramide iusques en Alexandrie, est
430. milles, ou enuiron l'Arabie pierreuse , auiourd'huy Baraab , la Mesop
tamie ditte Diarbech , l'Arabie deserte , & Babylone , ou Bagadet , où deme
roient les Chaldees.

Il tient encores partie de ce que Ptolomée met en la cinquiesme table de l'A
sie, c'est à sçauoir l'Asznie , appellée Asmie par ses habitans. En partant do
de Trebisonde, il monte vers le Septentrion iusques au destroit que les ancie
nommoient Bosfore Cimerien , que les Italiens appellent Bouche de Sai
Iean , ou mer de la Zone qui borne auec le Chersonese que l'on nomme G
zarie du costé du Nord, c'est à sçauoir iusques à Matrique, qui est peut estre
que Ptolomée appelle Hermanassa , & il y a de chemin de riuage, ou de co
enuiron quatre cens cinquante milles, & partant apres de Sues , que Ptolom
a peut estre mis sous le nom de *Clisma presidium* , & enuironnant l'Arabie he
reuse, iusques à l'embouchure de la riuiere du Tigre, appellee Tigil , il y a
chemin du long du riuage 3750. milles.

Et assemblant tout ce que le Turc possede de maritime en l'Asie, l'on trou
qu'il y a 70[illegible]. milles ou enuiron , & la surface de tout le pays qu'il domi
en Asie est d[illegible] 710640. milles carrez ,

Mais pource qu'en tout ce pays il y a vne bonne partie de lieux deserts , o
qui n'obeyssent pas au Turc , comme en l'Arabie heureuse : pour cette cau
venant à soustraire de cette quantité le quart, qui est de 177660, mille carre
il reste 53280. mille carrez.

Or tout ce que le Turc possede en Asie, est borné du Leuant du Golphe Pe
sique , ou de la mer d'Ecalif, de la riuiere du Tygre appellee Tigil , & d'v
partie du riuage de la mer Caspie , que l'on nōme auiourd'huy la mer de Ba

tes de l'Occident du Golphe Arabique, ou de la mer rouge, de l'Archipelague, au destroit de Constantinople, & de la mer Majour, du Nord de la mer Majour, & d'vne partie du marest Meotide, autrement mer des Zabacques, & d'vne partie de la Sarmatique Asiatique, du Midy, de l'Ocean Meridional, ou Indique de la mer Mediterranee, & de la mer Majour.

Or r'assemblant tout ce que le Turc possede aux riuages de la mer aux trois susdites parties, nous trouuerons que le tout monte à vnze mil deux cens quatre vingt milles, & la surface de toute sa Seigneurie aux susdites trois parties est d'vn million deux cens trois mille deux cens dix-neuf milles.

THRACE, OV ROMANIE.

POurce que la capitale ville de l'Empire du Turc est en Thrace, que l'on nomme auiourd'huy Romely, ou Romanie, i'ay crû qu'il falloit commencer par cette partie. Et pource ie dy que la Romanie est vne Prouince pres du Pont Euxin, ainsi nommée, à cause que sa principale ville, qui est Constantinople, a esté nommée Nouuelle Rome. Cette prouince a esté aussi nommee ..., Perce, Odryse, Emonie, Pistonie, Chrestonie, & Scythonie, & Thysas en Hebreu, selon le tesmoignage de Iosephe. Ses habitans estoient iadis nommez ...imoniens, Bardes, Dolonges, Briges, & Sithines.

Elle a pour ses bornes du Leuant la mer Majour, que les Turcs nomment Maurotalassa, ou Caradeniz, le destroit de Constantinople, la mer de Marmora, & l'Hellespont, ou destroit de Gallipoli. Du Nord elle a pour ses limites, le mont Heme, que les Italiens nomment Chaisne du monde, Montagne argentée, & Contegnazze, les Turcs Balkan, & les Esclauons Cumonize: du Couchant la haute Mysie, & vne partie de la Macedoine, du Midy l'Archipelage. Elle commence à la riuiere de Strymon, auiourd'huy Stromone, ou selon Belon, Marmare, & selon les autres Rhendiue, & Rhendin, qui est le bord de la Macedoine de ce costé-là, & du costé de la mer Majour. Elle a de long vingt iournées: sa largeur depuis le mont Heme, iusques au destroit de Constantinople.

La Thrace est assise entre le quarante-deuxiesme degré d'eleuation du Pole, iusques au quarante quatriesme, où le plus long iour est de quinze heures, & vn quart. Sa longueur contient depuis le quarante-septiesme degré, iusques au ...ante-sixiesme.

Les lieux plus renommez de cette contrée sont Abdere, que les autres veulent nommer Clazomene, partie de Democrite, maintenant Polistylo selon ...phian, & Astrizza selon quelques autres. Nicopoli, assise au mont Heme, Philippopoli, bastie en vn costau, dont les ruynes sont aussi admirables, que celles d'aucune autre ville. Il y a vn Amphiteatre fort beau, qui est demeuré entier iusques à present, & pourroit durer encores longuement, si les Turcs n'en ostoient les degrez, qui sont de marbre: il est de figure Spherique. Il y a aussi d'autres restes de l'Antiquité, comme quatre colomnes fort hautes, & grosses, qui restent de l'Eglise dediée à S. Claude, & encore plusieurs statuës de marbre. Cette ville est auiourd'huy assez peuplee.

Hadrianople, que les Turcs nomment Endrem, est plus grande ville que Philippopoli, ou la ville de Philippe: mais elle n'est point ceinte de murailles, & ses bastimens ne sont gueres beaux, toutesfois elle en tient le premier rang

apres Constantinople en toute la Thrace, & a jadis esté la demeure des Empereurs des Turcs, comme d'Amurath premier l'an 1363.

Trajanapoli, où la ville de Trajan, est encores auiourd'huy assez peuplée, Selymbrie au riuage du Propontide, a vn port capable de petits vaisseaux & des seins pour les plus grands, Perinthe, maintenant nómée Heraclée ainsi qu'autrefois, est assise sur le sein Maillac ou Golphe de Zithon a vn beau port, capable des nauires marchands, & des galeres. Il y auoit autresfois vn Amphiteatre de marbre, qui estoit merueilleusement estimé, Appollonie, au riuage du Pont, maintenant Sisopoli.

Il faut maintenant considerer vn peu plus particulierement Constantinople, ville capitale de cét Empire, qui fut premierement bastie par Pausanias Roy de Sparte, l'an du monde trois mille cinq cens trente six, & auant l'Incarnation de nostre Seigneur, six cens soixante & dix ans, & nommée Bizance.

Ce nom luy demeura iusques à Constantin, sous qui elle fut nommée Constantinople, & nouuelle Rome. Ce fut premierement le siege des Empereurs Romains, ainsi qu'ils abandonnerent Rome; puis des Grecs, apres la diuision de l'Empire, & finalement apres sa prise, qui arriua sous Mahomet second Empereur des Turcs, l'an 1453. Elle fut choisie pour la demeure des Ottomans.

A raison dequoy cette ville est auiourd'huy fort riche: merueilleusemēt peuplee, & comme le centre de toutes les nauigations, & de toutes les commerces de l'Empire du Turc. Le tour de la ville est de traize milles, & selon quelques vns de saize, voire mesme selon les autres de dix huict. On tient qu'il y a sept cens mille personnes. Les Turcs nomment cette ville Stambul, ou Stambold. Elle a du Nord la mer Majour, du Midy l'Archipelague, partie de la mer Mediterranee, du Leuāt l'Asie, de laquelle elle est separée en cét endroit d'vn canal large de deux milles, qui va d'vne mer à l'autre, & sert à la ville de port, qui est si commode, que quelque grand vaisseau que ce soit peut aisément descharger en terre, il contient en sa largeur enuiron six milles.

L'assiette de toute la ville est si belle, si agreable, & en lieu si propre, qu'il semble qu'elle soit faite pour commander, & pour estre la demeure de quelques grands Princes. Elle est bastie sur le pendant d'vne colline, presque en figure triangulaire, le premier costé estant au long du port iusques au Serail: le second depuis ce lieu iusques au chasteau où l'on tient des prisonniers, qui est appellé les sept tours; & ces deux costez sont enuironnez de la mer, le Serail faisant la pointe. Le troisiesme est en terre ferme, enuirōné de double muraille & de quelques tours, & d'vn fossé au dehors qui ne vaut gueres. Et toute cette ville contente merueilleusement la veuë, tant à cause de cette assiette, que pource qu'il y a sept collines, sur chacune desquelles l'on void vne belle Mosquée, dont nous parlerons cy-apres.

Le plus magnifique lieu qui soit à Constantinople, c'est le Serail sejour du grand Seigneur assis à la pointe de la ville, qui s'aduance sur la mer, & qui est comme separé du reste, ayant quatre mille de tour. Du costé de la mer l'on descouure plusieurs petites tourelles, & des galleries soustenuës de pilliers de marbre, ou le grand Seigneur se va esbattre quelquesfois.

Ainsi que l'on est entré dans la premiere court du Serail, à main gauche, l'on void comme vne Mosquee, qui estoit anciennement vne Eglise: mais aujo[urd'huy]

d'huy le grand Seigneur s'en sert comme d'vn petit Arsenal, y reseruant les armes pour la deffense de sa maison. Plus haut il y a vne petite tour percée, de 50. ou 60. fenestres où sont distribuez les commandemens du grand Seigneur, & à main droite on void les cuisines.

Sortant de cette court, on entre en vne autre faite comme vn cloistre, auec vne galerie à l'entour soustennuë de pilliers de marbre, & couuerte de plomb, en laquelle on void vne fontaine à main gauche, oùle grand Seigneur fait quelquesfois trancher la teste aux plus grands de sa Cour.

De là on entre au Diuant, qui est vne assez petite chambre. Plus outre est la chambre du tresor.

Voila tout ce que l'on a pû sçauoir du Serail du grand Seigneur. Et sortant de là l'on void vne belle Mosquée qui est auprés. C'estoit anciennement l'Eglise de sainte Sophie, bastie par l'Empereur Iustin. Elle estoit de son temps beaucoup plus grande, auecques vne Abbaye, qui s'estendoit bien auant dedans la place, où est à present le Serail : mais les Turcs deuenus maistres de la ville, la ruynerent, ne laissans rien que le Chœur, qu'ils ont reserué pour leur Mosquée.

L'on y void plusieurs hautes & grosses colomnes, dont il y en a huict de Porphyre, saize de serpentin, & quatre de marbre blanc, & au dessus vne belle gallerie pauée de marbre transparant, auec plusieurs petites colomnes de marbre, & de serpentin.

Entr'autres il y a vne pierre de marbre, sur laquelle les Turcs croyent que nostre Dame laua les linges de nostre Seigneur, & pour cette cause ils luy portent vn grand honneur, d'autant qu'ils tiennent Iesus Christ pour vn grand Prophete. Le reste de l'Eglise est embelly de Masaïque ancienne, faite du temps des Chrestiens.

Au sortir de là on void plusieurs Cubées, qui sont des lieux faits en forme de Chappelles couuertes en Dosmes, & toutes de marbre, où sont enterrez les fils des grands Seigneurs.

Les principales Mosquées sont celles qui sont assises sur les sept montagnes, à sçauoir celles de sainte Sophie, dont nous auons desia fait mention cy-dessus, celle d'Alibacha, celle de Sultan Bajazet, celle de Sultan Solyman, celle de Sultan Mahomet, celle de Sultam Selim, & celle de Selim fils de Solyman : mais la plus suberbe & plus belle, pour vne Mosquée moderne, est celle de Sultan Soliman.

Cette Mosquée a quatre grandes portes accompagnées d'vn fort beau frontispice, releué de marbre, & aux quatre coins il y a quatre tours assez hautes, mais bien estroittes, & vne galerie en haut qui va tout autour, & le dedans est planchy auec quelques colomnes de marbre.

Deuant la principale porte de la Mosquée il y a vne grande court pauée de marbre, enuironnée d'vne galerie, & de quelques colomnes de mesme estoffe, & au milieu vne fort belle fontaine, couuerte de plomb, aussi bien que la gallerie, & le Temple.

Auprés de Sainte Sophie l'on void le Logis de Lasnadar, duquel il peut aller sous terre, & par eau pource neantmoins, iusques dedans le Serail.

Prés de là l'on void vn ancien Hippodrome nommé des Turcs, Amedan, contenant enuiron cinq cens pas en sa longueur, & cent en largeur, au milieu

duquel il a vne esguille toute grauée de Hieroglifiques, non du tout si haute que celle du Populo à Rome.

Plus auant il y a trois Serpens de bronze, plus haut que deux hommes, & entortillez ensemble. Les Turcs disent qu'autresfois, ainsi que trois Serpens persecutoient ceux de la ville, le peuple eut enfin recours aux prieres addressées au Ciel, & estant deliuré par ce moyen de ces animaux, laissa ceux-cy pour memoire.

Il y a aussi en cette mesme place vne fort belle colomne, d'œuure rustique, dont toutes les pierres, sont liées ensemble sans chaux ny ciment, ayant au dedans vn escalier. C'est en cette place que les Caualiers s'exercent les Vendredis, & les autres iours de feste, nommez Beelan.

Assez pres de l'Hyppodrome l'on voit Bisistan, qui est comme le Palais de Paris. L'on y vend les pierreries, les orpheureries, & toutes sortes de belles besongnes, des draps de soye, des esclaues, hommes, femmes, filles, & garçons.

Dans vne autre ruë l'on voit vne grosse colomne de Porphyre, semée en plusieurs endroits de cercles de fer. D'vn autre costé il y a vne autre colomne appellée Histriale, fort haute, toute de marbre, releuée à personnages, comme celle de saint Pierre & de saint Paul qui est à Rome. Au dedans il y a vn escalier qui va iusques en haut, qui est tout rompu, & n'estoient quelques liens de fer qui le tiennent, il courroit grande fortune de tomber.

Delà l'on va voir vne fort belle place plus grande que celle de l'Hippodrome, particuliere aux Ianissaires, toute enuironnée des logis desdits soldats.

On voit apres cela l'ancien Palais de Constantin, qui n'est autrement beau, mais il a cela de bon qu'il est assis en bel air.

Il y a encore dans la ville deux Eglises de Chrestiens, l'vne dediée à S. Nicolas, & l'autre à nostre Dame surnommée de Constantinople, qui est petite, & assez entiere. Voila ce qui est plus remarquable dans la ville, si bien qu'il faut maintenant venir aux faux-bourgs, & de là aux lieux circonuoisins, pour voir ce qu'il y a de plus beau.

Premierement l'on voit au bout de la ville de l'autre costé du port, prés des eaux douces, la Mosquée d'Ajong Sultan, en laquelle le grand Seigneur lors qu'il paruient à l'Empire, va prendre son espée. De l'autre costé l'on voit les Escuries, auecques quelque iardin du grand Seigneur. Plus auant au bort du port de l'Arsenal, où il y a enuiron le nombre de cent cinquante Galeres desarmées hors de l'eau, & enuiron soixante dedans l'eau, toutes prestes, & plus auant il y a vne place appellée Topona, où l'on voit vn grand nombre de canons desmontez, dont quelques-vns sont tournez contre le port.

Il n'est pas raisonnable de laisser derriere vne petite Isle de rocher, qui est au bout du canal, deux milles dans la mer noire, toute deserte, mais remarquable pour vne colomne de marbre blanc mise au sommet d'icelle par le grand Pompée, apres qu'il eut deffait Mitridate.

Retournant pres de Constantinople, l'on trouue sur le canal de la mer deux tours l'vne deçà, l'autre de là, qui gardent cette emboucheure. C'est en ce lieu icy que l'on met en prison les Cheualiers de Malthe, & d'au-

Chreſtiens de qualité prins en la guerre. Il y a de là à la ville enuiron dix-huict
mil, & l'on void d'vn coſté & d'autre vn grãd nombre de maiſons de plaiſir, &
de beaux jardins, puis vis à vis de la ville & en Aſie eſt Galata, aujourd'huy Pé-
ra, ſituée entre l'Arſenal & la place de Topona, & habitée la pluſpart de Chre-
ſtiens, Franques & Grecs, les vns & les autres y ont vn bon nombre d'Egliſes
dont la plus belle, & de noſtre creance eſt celle de Saint François, les autres
ſont Sainte Marie, Saint Iean, Saint Antoine, Saint Benoiſt Saint Pierre, &
Sainte Anne, toutes ſeruies à la Romaine, Autour de ce lieu il y a plusieurs mai-
ſons & villages, comme Caſanbacha, Beſiſtat & la demeure des Ambaſſadeurs,
tant de France, que d'Angleterre, & de Veniſe.

Plus loin & du meſme coſté, l'on voit vn grand village nommé Scutary, qui
appartenoit à la Sultane mere de Mahomet, qui y fit baſtir vne Moſquée de
grand prix, & vne fort grande & belle maiſon, où tous les paſſans de quelque
religion qu'ils ſoient peuuent loger, & ſont nourris durant trois iours. Les
Turcs nomment ce lieu Caruaſerat. Voila tout ce qu'on peut dire des enui-
rons de Conſtantinople.

Or pres de cette Prouince on trouue la Cherſoneſe dite de Thrace, & com-
munement le bras de Saint George, où eſt la ville de Gallipoli, qui eſt à qua-
tre iournées de Conſtantinople. Ce fut la premiere place d'Europe que print
Amurath premier, l'an 1363. Elle n'a aucune muraille, & ſon port n'eſt capa-
ble de grands vaiſſeaux: toutesfois il y a vn Sein ou Golphe, qui peut aſſez con-
tenir. Cette ville eſt habitée par des Grecs, Iuifs, & Turcs, c'eſt vn grand paſ-
ſage de l'Europe en Aſie.

Or tout le deſtroit de mer, depuis Gallipoli où finit le Propontide, iuſques
à l'Archipelague, eſt nommé Helleſpont, ou eſt le deſtroit des chaſteaux, qui
a vn quart de lieuë de large. C'eſt ou ſont les deux chaſteaux de Seſts, & d'A-
bide (renommez pour les amours de Leandre & de Hero) nommez commu-
nement, Dardanels, & par les Turcs Bogazaſſer. Seſts eſt en cette Cherſoneſe de
Thrace au pendant d'vne colline, en forme de trefle. Abide eſt en Natollie.
Quant au Propontide, c'eſt la mer qui eſt enfermée entre les deux deſtroirs, à
ſçauoir entre celuy de Thrace, ou de Conſtantinople, & celuy de Gallipoli, &
maintenant on le nomme comme i'ay jà dit, mer de Marmore.

QVALITE'.

Le pays eſt froid pour la plus grand part, & abondant en hommes. On y
voit force belles plaines, ou il ſe fait grande recolte de bleds, & de legu-
mes: & outre ce tirant vers la mer on recueille de bon vin. Pline meſme louë
cette Prouince de fertilité, & eſtime ſon bled pour ſa peſanteur, & ſon vin
pour ſa bonté & ſa force. Mais dans le pays & loin de la mer, la Thrace eſt plus
froide, à raiſon dequoy elle eſt moins propre à porter du bled & du vin. Elle
manque d'arbres vniuerſellement, & ſes grandes plaines ſont entre-coupées en
certains lieux de quelques petites collines. On accommode icy l'alun au villa-
ge Chapſylar, qui eſtoit autrefois vne ville nommée Cypſele.

Les montagnes de cette contrée ſont celle de d'Heme, celle de Rhodope, qui
eſt fort aſpre, & touſiours blanchiſſantes de neige: Orbele, & Pangée, qui a
des mines d'argent, de meſme qu'autrefois: puis Meſſape non guere loin de la
mer, admirable, pour l'aſpreté de ſes Rochers.

Ses riuieres sont Hebre aujourd'huy Marise, selon Mercator, ou Valise suiuant Nicolas de Nicolai, Nesse aujourd'huy Charason selon Belon: Mela maintenant Gensui, & Strymon, qui est la borne de la Macedoine.

L'Hebre porte, comme on dit, de l'or dans son sable, & il est si lent qu'on ne sçauroit iuger de quel costé il coule. Son eau est trouble, mais douce, & en Esté elle est si froide, qu'on diroit que c'est de la glace. Or il vient tât d'eau des montagnes en Hyuer qu'elle deuient plus rapide, & inonde vn grãd pré qu'on nommoit autrefois Dorisque, où l'on ne fait nuls bastimens, mais en Esté on y nourrit force cheuaux, & il y a aussi des vergers qui porte force fruicts d'Esté.

L'Hebre reçoit la riuiere de Theare qui est la meilleure de tout ce pays contre les maladies, & principalement contre la gale des hommes, & des cheuaux. Elle a trente huict fontaines, parties froides, & parties chaudes, qui coule d'vn mesme rocher. Darius ayant pris plaisir au bon goust de son eau claire, dressa tout aupres vne colomne auec vne inscription à sa loüange en lettres Grecques.

La riuiere de Nesse ou Charason, descendant de la montagne d'Heme est fort lente, & vn peu plus petite que le Strymon, ou Stromone, toutesfois il traine beaucoup de sable. On voit pareillement icy le lac de Biston, ou Bouron qui est maritime, & qui porte de fort bon poisson.

Le Bosfore Thracien contient trente bons ports, partie en Asie, partie en Europe: mais plus en cette partie cy qu'en celle là. Il change son cours qui est fort rapide en sept lieux remarquables, ou rencontrant quelques Caps, la mer est grandement agitée, à cause dequoy l'on ne peut voyager en quelques endroits vers la mer Noire, si ce n'est en tirant les vaisseaux auec leurs cordes le long du riuage, ou changeant de route d'vn lieu à l'autre.

Du temps de l'Empereur Copronyme, tout le Bosfore & vne bonne partie de la mer Majour gela tellement, que la glace estoit haute de vingt cinq coudées, & grande quantité de neige estant tombée là dessus, la glace crût sur la superficie de la mer encor vingt coudées, de sorte qu'on marchoit librement dessus, & les hommes & les bestes, & les charettes mesmes toutes chargées passoient d'Europe en Asie, & de Constantinople iusques aux emboucheures du Danube, comme par terre. La glace s'estant apres rompuë en Féurier, fut mise en fort grandes pieces, qui sembloient des petites Isles chargées d'animaux, partie en vie, & partie morts, les glaçons furent poussez du costé de Constantinople, où ils abbatirent quelques bastimens d'importance assis sur le bort de la mer.

Il n'y a partie de la mer Mediteranée qui abonde plus en poissons que le Bosfore. Il en passe delà au commencement de l'Hyuer vne infinité vers le Propontide, puis ils retournerent au Printemps à la mer Noire, pource qui ayant des grosses riuieres qui entrent dans la mer Noire, l'eau y deuient plus froide qu'ailleurs en Hyuer, & pource qu'il est mesme fort bas, les tempestes l'agitent & le tourmentent au possible. Cela fait que les poissons fuyant le froid & la furie des vents changent de lieu, & se retirent en la mer de Marmara en Hyuer: mais au Printemps ils retournent au Bosfore, à cause des eaux de cette mer, qui n'est pas si salée que les autres, & des riuieres qui s'y desgorgent. Tellement qu'on ne sçauroit dire combien on prend alors de poissons dans le destroit du Bosfore, principalement à Constantinople, ou les f

es mesmes, quand elles n'ont autre choses à faire, peschent des fenestres de leurs maisons: mais principalement on y prend de ieunes Tons, que les Grecs appellent Pelomides.

MOEVRS ANCIENNES.

Es habitans de Thrace estoient estimez farouches & rudes, & leur nombre estoit si grand, que Herodote a dit, que s'ils eussent esté gouuernez par vn seul Prince, & qu'ils fussent demeurez d'accord, il eut esté impossible de les vaincre, pource que c'estoient les plus forts hommes de toute la terre, mais on adioustoit qu'ils estoient foibles à causes de leurs diuisions. Mais combien qu'ils ne fussent pas tous de bon accord, toutesfois ils auoient mesmes mœurs, excepté les Getes, & Thranses, & ceux qui demeuroient au dessus des Crestones.

Les Getes se persuadoient qu'ils ne mouroient point: mais qu'au partir d'icy s'en alloient trouuer leur Dieu Zamolxis.

Ce Zamolxis fut vn disciple de Pythagore, qui estant retourné en son pays, & voyant que les Thraces viuoient barbarement, & presque à la brutale, leur donna des Loix & les enseigna à ceux du pays, puis leur persuada que s'ils les gardoient ils iroient au partir de cette vie en vn lieu où ils ioüyroient de toute sorte de contentemens.

Ayant donc acquis quelque reputation de diuinité parmy les Thraces, il s'esloigna d'eux, & les quitta, sans qu'on sceût la route qu'il auoit prise, leur laissant vn grand desir de le reuoir.

Ils luy enuoyoient ordinairement quelqu'vn sur qui le sort tomboit auec vn vaisseau auec cinq hommes de rame, afin de luy aller remonstrer leurs necessitez au lieu où il le trouueroit.

On donnoit la charge à quelques-vns d'entr'eux de tenir trois dards, & aux autres de prendre cét homme qui auoit les pieds & les poings liez, de le ietter en haut, afin qu'il tombât sur les dards & s'enferrât. Et s'il mouroit en mesme temps ils croyoient que leur Dieu leur estoit propice: mais s'il demeuroit en vie, accusoient ce messager d'estre meschant homme. Cettuy-là estant ainsi blasmé ils en enuoyoient aussi tôt vn autre, luy faisant entendre leur volonté.

Lors qu'il tonnoit & esclairoit, les Thraces décochoient des flesches contre le Ciel, menaçant Dieu, vû qu'ils n'en croyoient point d'autres que le leur.

Les Thranses faisoient les mesmes choses, mais en la naissance, ou mort de quelqu'vn des leurs pratiquoient vne façon de faire particuliere. L'enfant estant nay tous les parens assis autour de luy lamentoient son entrée en ce monde, racontant toutes les necessitez & miseres ausquelles il estoit engagé, & deplorant sa condition, comme entierement malheureuse. Mais si quelqu'vn venoit à mourir, ils l'enterroient en riant, & se resioüyssoient de ce qu'il estoit affranchy des miseres de cette vie.

Mais chacun de ceux qui demeuroient au delà des Crestones auoit plusieurs femmes, & lors que quelqu'vn mouroit, ses femmes entroient en grand débat, sur ce que chacune aduançoit qu'elle auoit esté plus aymée de son mary que les autres. Il y auoit grosse assemblée pour escouter leurs

raisons & celle qu'on iugeoit auoir esté plus aymée, estoit menée sur la tombe de son mary, & son plus proche parent luy tranchoit la teste, & soudain l'enterroit auec son mary, & lors toutes les autres s'estimoiẽt du tout malheureuses, & pleuroient pour le iugement donné en faueur de l'autre, pource qu'elles se tenoient par ce moyen fort deshonorées.

Les autres Thraces vendoient leurs enfans, suiuant l'ancienne coustume du pays, & les peres, meres, ou proches parens ne gardoient nullement leurs filles, mais leur laissoient faire l'amour auec ceux qui leurs estoient les plus agreables.

Ils auoient toutesfois vn soin fort particulier de la chasteté de leurs femmes, lesquelles ils acheptoient cherement. Elles auoient quelques marques qu'on leur auoit imprimées sur le front, & celles qui n'en auoient aucune estoient estimées de basse estoffe.

On les vendoit au plus offrant & dernier encherisseur: les plus belles estoient exposées premierement en vente, & emportoient le prix auquel elles auoient esté taxées. Mais les laides acheptoient les hommes qu'elles vouloient espouser. Les hommes & les femmes faisoient bonne chere ensemble pres du feu, iettans de la graisse & semence de certaines herbes sur la braise, & cette odeur les ayant vn peu estourdis, ils tenoient pour vne grande resiouÿssance de ce monstrer comme yvres, ayant les sens hebetez.

Ils tenoient pour chose honorable de ne rien faire & de viure de larcin, comme au contraire ceux d'entr'eux qui cultiuoient la terre estoient mesprisez & tenus pour vilains & vils au possible.

Ils honoroient communément Mars, Bachus, Diane & Mercure, & iuroient par le dernier, se croyant descendus de luy.

Tous les Thraces auoient les maisons fort basses, leurs viures estoient tousiours à mesme prix, & quant aux vignes elles ny estoient nullement en vsage.

Lors qu'il estoit question d'eslire vn Roy, la Noblesse ne l'emportoit pas sur le reste, mais celuy qui auoit plus de voix estoit preferé à tous les autres. Ce peuple eslisoit quelqu'vn dont les mœurs estoient sans reproche & la clemence fort reconnuë & qui outre cela fut desia aduancé en aage. Mais on demandoit ces choses à celuy s'il n'auoit nuls enfans: car en ayant, on ne l'eslisoit iamais, combien que ses actions le rendissent recommandable, & s'il en engendroit apres son eslection, il estoit priué de la Royauté, tant les Thraces fuyoient de rendre le Royaume hereditaire.

Encore que le Roy se monstrât fort équitable, toutesfois ils ne vouloient pas que toutes choses luy fussent permises. Tellement qu'on luy donnoit quarante hommes, qui estoient comme ses Assesseurs, afin qu'il ne fut pas seul iuge aux matieres criminelles. Et s'il estoit trouué coulpable, on le condamnoit soudain à la mort: toutesfois on luy portoit cét honneur qu'aucun ne mettoit la main sur luy: mais toutes choses luy estans deffenduës & deniées par le public consentement il estoit contraint de mourir de faim.

On faisoit les obseques des grands Seigneurs en cette sorte. Le corps estoit porté en la place publique, où durant trois iours tuant diuerses bestes pour le Sacrifice, ils faisoient grand'chere, puis ayant fait quelque plainte sur le mort, ils l'enterroient ou brusloient, mettant les cendres sous la terre, & ayant dressé vn tombeau dessus, il proposoient toutes sortes de combats, dont le plus signalé estoit celuy d'homme à homme.

Les armes dont ils vserent en l'expedition de Darius, à ce que dit Herodote, estoient telles. Ils portoient des morions de peau de renard, & des chemises sur lesquelles ils auoient des sayes de beaucoup de façons, & quant aux jambes, ils portoient des chausses de peau de chévreuil, & portoient outre cela des dards, des escus, & des petits poignards.

Ils estoient fort adroits à tirer de l'arc, desquels ils se disoient inuenteurs. Ils vsoient de mesme langue que les Sythes. Pline écrit que contre la Thrace estoit diuisée autrefois en 50. bandes. Voila tout ce qu'on peut presque dire des mœurs anciennes des peuples de Thrace, voyons vn peu maintenant comme on y vit en nostre siecle.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs habitans de ce pays ont les cheueux fort espais au sommet de la teste, sont extrémement forts, farouches, furieux, & pleins de cruauté. Ils aiment à boire autant que nation qui soit sur la terre, de sorte qu'on en voit plusieurs qui s'enyvrent à toute heure : & n'estoit la defence que Mahomet a faite aux Turcs de ne boire point de vin, on verroit bien pratiquer d'autres dissolutions en cette Prouince. Mais pource que la Thrace est composée de plusieurs sortes de personnes, & principalement Constantinople de Turcs, de Iuifs, & de Chrestiens, & qu'on ne sçauroit pour cetté cause discourir generalement de tous les trois, d'autant qu'ils ont des particulieres façons qui les distinguent les vns des autres, ie prendray chacun de ces trois à part, pour considerer ce qui est en eux de plus remarquable.

Les Turcs ne sont pas ciuilisez, comme beaucoup d'autres nations qu'on voit en Europe, & leurs habits ont ie ne sçay quoy de mal propre, & que nous ne pouuons regarder sans desdain. Car le linge ne couure pas les extrémitez de leurs accoustremens, & ce qu'ils portent est si mal basty, qu'il semble qu'il ne faut pas vn tailleur entendu pour les habiller : ains seulement vn homme qui sçache tant soit peu bien coudre.

Il n'y a aucun entr'eux qui mange estant assis sur quelque banc, chaire, ou escabeau, ains tous prennent leurs repas assis à terre : comme les tailleurs font ordinairement par deça dans leurs boutiques, lors qu'ils trauaillent sur quelque grande nappe. Leur nappe & table est le plus souuent de cuir de bœuf, ou de cerf non couroyé, & encore velu, fait & taillé en rond, & ayant deux pieds & demy de large, auec des boucles & anneaux de fer, qui seruent à le fermer auec vne courroye, ainsi qu'on fait vne bourse, & elle s'estend aussi tôt, & est bien aisémént portée. Ils n'vsent d'aucunes seruiettes pour s'essuyer les mains. En quelque lieu qu'ils s'assient, soit en leurs maisons, soit aux Mosquées, ils ont des tapis velus, ou des nattes de jonc : & il y a des endroits qu'ils font plancher de bois, pource qu'ils sont trop bas, ou trop sales. Ils n'ont aucun vsage de cloches, & ne souffrent que les Chrestiens qui demeurent parmy eux, & dans leurs terres en ayent.

Tant hommes que femmes portent leur habillement assez long & large, & ouuert par deuant, afin qu'en se baissant ils se puissent plus aisément couurir, & cacher ce qui est de honteux aux hommes faisant leurs affaires.

Ils regardent n'auoir le dos tourné contre le Midy, lors qu'ils vuident leur ventre, à cause que c'est la partie qu'ils regardent en faisant leur priere, & se-

roient bien marris que quelqu'vn les vît en cét estat, tant ils ont peur qu'on prenne garde comme i'ay ja dit, à ce que les hommes sont naturellement soigneux de se cacher.

Les Turcs mangent du bouc chastré plus que d'aucune autre viande, & c'est le sujet pour lequel il vient par deça tant de bons marroquins de Turquie. Ils mangent aussi de la brebis & du mouton, & grand nombre de chévreaux, & d'aigneaux; mais aussi peu de bœuf, & toutes ces viandes sont plutôt rosties que d'autre sorte. Au reste ils mettent dans vn grand plat, ou plutôt s'il le faut ainsi dire, dans vne grande jatte, toute la chair pesle mesle, sans auoir quantité de plats comme nous, pour ranger à part chaque chose sur la table. Ils n'vsent iamais de chair de pourceau, & leurs sauces plus appetissantes sont composées d'aux & d'oignons, dont le plaisir s'estend mesme iusques aux personnes de noble condition & aux Princes. Leur pain ordinaire est assez bis, & ce qui est cause, c'est qu'ils mettent dedans plusieurs semences qui font qu'il ne peut estre bien apprestè comme il faut.

Mais pour venir à leurs autres conditions & façons de viure, il n'y a nation plus arrogante, ny qui vueille plus auoir le dessus en tout, que la Turque, qui méprise toutes les autres. Et cette fierté procede des victoires que ces barbares ont obtenuës de tous costez, & pour la grande estenduë de la domination de leurs Princes. Ils sont extrémemét adonnez à la paillardise & à toutes sortes de saleté iusques à la Sodomie qu'ils exercent comme publiquement, mesme dans les galeres, où elle leur est du tout commune, aussi bien que le manger & le boire. Ils sont desloyaux tout ce qui se peut, & ne se soucient nullement de manquer à leurs promesses : tellement que leur infidelité a esté cause de la perte de beaucoup de Chrestiens qui s'asseurans sur leur parole se sont rendus, & ont apres esté miserablement massacrez, ou menez en seruitude. Il ne faut croire que les Turcs portent honneur aux Ambassadeurs, & que le droict des gens soit gardé parmy eux, comme il est entre les Chrestiens ; vû que si le grand Seigneur soupçonne quelque Ambassadeur, il le fait soudain mourir sans qu'il ait beaucoup de pretexte de ce faire, & mesme les principaux de sa Cour n'estans pas bien satisfaits de quelque Ambassadeur Chrestien ne manqueront de luy dresser des aguets, & de luy faire des affronts insupportables.

Cette nation n'est nullement née aux lettres, ains seulemét aux armes, ou leur multitude, obeyssance & asseurance du Paradis de Mahomet, & de la destinée seruent beaucoup plus que leur courage. Toutesfois quant aux lettres ils ont parmy eux quelques liures, & quelques Docteurs, non pour les lettres humaines, ou la Philosophie, mais seulement pour l'intelligence de la doctrine de Mahomet, sur laquelle on a composé vne infinité de volumes pleins de disputes.

Ils ont les Chrestiens tellement en haine, qu'ils ne les sçauroient nommer que aussi tôt ils ne les appellent chiens, comme i'ay vû moy-mesme estant auec vn Chiaoux du Viceroy d'Alger, auec qui i'estois assez familier, vû qu'encor qu'il me témoignât beaucoup d'affection, & me rendit autant d'honneur que le peu de courtoisie de cette nation en peut permettre : toutesfois il ne se pouuoit tenir en me faisant quelque discours des Chrestiens de les nommer chiens à tous propos, découurant vne animosité contr'eux par ses paroles.

Ils sont si auaricieux, qu'ils font leur profit de toutes choses, & ce qui les convie à faire amas d'argent auec tant de soin, c'est que le grand Seigneur ne donne les terres aux Turcs que pour en joüir durant leur vie: tellement qu'eux q

ueulent laisser quelque chose à leurs enfans, assemblent tout l'argent qu'ils peuuent, afin qu'ils ayent dequoy s'entretenir, sans rauallet leur condition: combien qu'ordinairement lors que les Peres ont bien seruy, & que les enfans font paroistre quelque generosité de courage; on leur laisse bien souuent la iouïssance de ce que les peres ont possedé, en attendant qu'auec l'aage ils puissent paruenir à leurs charges. Ie diray encor ce mot, que les Turcs n'eussent iamais enduré la demeure des Crestiens, tant Religieux qu'autre dans leurs terres, s'ils n'y eussent esté conuiez par l'esperance du profit, qu'ils tirent du tribut qu'on exige sur eux toutes les années, & le saint Sepulchre mesme, qui est resté entier dans la ville de Ierusalem, seroit maintenant en pieces, si les Turcs n'eussent creu que les Chrestiens attirez par ce saint & venerable lieu, y viendroient en pelerinage, & y porteroient force argent. Aussi monstrent-ils assez ce qui les a poussez à le souffrir, vû qu'on ne vit iamais gens plus aspres à la curée, ny qui rançonnent plus insolemment les deuots: mais miserables Crestiens qui s'engagent à ce voyage, & qui sont curieux de voir les lieux où nostre redemption a esté consommée.

Les femmes Turques sont hõnestes en leurs habits, sont si proprement ageancées qu'on ne sçauroit guere voit rien de plus propre, & de plus modeste. Leur coiffure est pointuë, & au dessus elles portent vn voile si gentiment accoustré, qu'encor qu'vne partie pende, si elles veulent sortir dehors, ou se trouuer en compagnie, où il y ait des hommes, elles s'en couurent soudain le visage: sauf les yeux, & outre ce elles portẽt sur leurs habits vn linge blanc deslié, couurant tout le reste en telle sorte que les hommes ne peuuent presque reconnoistre leurs femmes parmy les autres, alors qu'elle sont en trouppe. Elles ne se trouuent aussi iamais en lieu où les hommes soient assemblez, & c'est chose tellement rare, & contre la coustume que l'homme parle à vne femme en public, que si vous demeuriez vn an en leur compagnie, vous ne les pourriez presque voir vne seule fois durãt tout ce temps. Que si l'on voyoit vn homme en public discourant auec vne femme, ou allant auec elle aux champs, on le trouueroit du tout estrange.

Ceux qui sont mariez ne se ioüent iamais tant soit peu auec leurs femmes en presence des autres, & n'ont iamais aussi parole auec elles à cause que l'hõme garde tousiours vne mesme seureté enuers sa femme, qui ne manque d'estre continuellement fort respectueuse en son droit.

Les grands Seigneurs qui ne peuuent tousiours estre auec leurs femmes les laissent sous la charge de certains Eunuques, qui les gardent si soigneusement, qu'il est impossible qu'vn autre que leur mary les entretienne, & qu'elles viennent aux effects qui les peuuent deshonorer. Car encor qu'elles en eussent la volonté, cõme quelquesfois elles n'en manquent nullement, elle ne sçauroient l'effectuer en aucune sorte. Toutesfois les esclaues dont elles disposent à leur fantasie, & qui ne sont pas ordinairement scupçonnez comme les autres, franchissent cette difficulté, & font plustôt leurs maistres cornards que nuls autres. Mais s'ils sont trouuez sur le fait, ou qu'on les conuainque d'auoir fait l'amour à leurs maistresses, ils sont punis auec des tourmens qui font mesme horreur à ceux qui les imaginent.

Mais afin de dire quelque chose de ce que les Turcs pratiquent ordinairemẽt IX.
dans Constantinople, il faut sçauoir qu'aux iours de leurs festes qu'ils nomment Beelan, les Caualiers viennent ordinairement en l'Hipodrome à cheual,

chacun vn baston en la main, en forme de lance gaye, ou Zagaye, & estant diui-sez en plusieurs bandes, lancent cette espée de dards les vns contre les autres. En quelques autres endroits les Cheualiers galopant autour d'vne perche, tirét de l'arc contre vne boule coupée, qui est au bout de cette perche.

En la place où sont les logis des Ianissaires, ces soldats s'exercent ordinaire-ment à tirer de l'arc, de l'arquebuse, & autres choses semblables.

Dans toute la ville de Constantinople on n'vse point de charroy, ains l'on se sert d'Armeniens, comme de faquins, & crocheteurs, pour porter tout ce qui est necessaire, ceux-cy sont Chrestiens, de creance semblable à celle des Grecs.

Vous voyez quelquefois aller par Constantinople des Turcs yvres auec tant d'insolence, qu'il ne se pratique rien de semblable en toute l'Europe, qui est Chrestienne. S'ils rencontrent durant la fumée de leur vin quelque Chrestien par la ville, ils se ruent aussi tôt dessus, luy font mille outrages, & le pis que i'y voy, c'est qu'il n'y a nul moyen de tirer sa reuâche de ces injures, autrement on receuroit aussi tôt quelque grande punition, tant les Turcs sont curieux de faire respecter les leurs, encor que coulpables, & tant ils desirent que les autres souffrent, combien qu'innocens, ne prenans pas garde que voulant conseruer par ce moyen leur authorité, ils aneantissent la iustice par la mesme voye.

Les Turcs ont cela de bon qu'ils se monstrent fort charitables, & grands aumosniers: mais c'est sans discretion & iugement, vû qu'ils donneront aussi bien de l'argent pour l'entretien des bestes, que pour celuy des hommes.

Quant aux Chrestiens qui viuent parmy les Turcs, ils vsent presques tous de leurs façon de faire, horsmis ceux d'estrange contrée qui viuent chacun à leur mode, mais ils ont de coustume presque tous d'aller entierement vestus à la Turque, excepté qu'on les reconnoit par l'habillement de teste, qui n'est pas semblable à celuy des Turcs, ie dy cecy de ceux qui ne sont pas de ces terres, & qui viennent des pays où cette façon d'habillemens n'est en vsage.

Les femmes de la Perse vont si proprement vestuës, ou pour mieux dire pompeusement, qu'elles conuient le plus retenu à quelque pensée amoureuse, à cause des attraits dont elles vsent d'ordinaire pour chatoüiller les cœurs, & volontiers ces Franques font l'amour fort librement, & semblent estre au monde pour seulement plaire aux plus curieux, qui trouuent assez de sujet de se contenter en les accostant, vû que leur conseruation est plus libre, & plus fa-miliere que celles des Turques.

Ces Iuifs sont aspres au gain, & s'adonnent principalemét à la marchandise, laquelle ils exercent auec tant de tromperie & d'vsure, qu'ils semblent auoir entierement mis leur conscience à l'abandon, & n'auoir autre soin que de de-uenir riche, & de se mettre à leur aise. Il y en a quelques-vns entr'eux qui s'a-donnent à la Medecine, & qui reüssissent tellemét, que les Princes & Seigneurs, voire mesme les autres Turcs se seruent volontiers de telles personnes

RICHESSE, FORCE, GOVVERNEMENT. ET RELIGION.

POurce que nous auons entrepris de discourir à la fin de toutes ces choses nous y renuoyons le Lecteur qui les verra deduites bien amplement en leur lieu : & pour cette cause j'en quitte Icy le discours, afin de venir aux autres Prouinces.

LA GRECE.

Le nom de Grece est pris en diuerses façons chez les autheurs. Car ils appellent veritablement Grece la Prouince que Ptolomée nomme Attique, en laquelle estoit la fameuse ville d'Athenes, & en second lieu en estendans ce nom plus outre, on cõprend sous luy quatre Prouinces, qui sont la Macedoine, l'Epire, l'Achaïe & de Peloponnese, & les autres pays qui sont contenus sous ces quatre, & apres les Isles de la mer Ionique & de l'Egée, & c'est en cette sorte qu'on prend communément aujourd'huy le nom de la Grece. Finalement on peut aussi estendre ce nom en telle maniere, qu'il comprendra la Thrace, vne assez bonne partie de la petite Asie ou Natolie, outre les susdites Prouinces que les Grecs ont autresfois possedées, où ils ont jadis enuoyé leurs colonies, outre ce l'endroit de l'Italie qui fut autrefois nommée la grande Grece, & qui porte maintenant le nom de haute Calabre. XI.

Mais à la prendre comme on fait cõmunément, elle a trois mers qui la bornẽt, c'est à sçauoir l'Ionique du Couchant, la Lybique du Midy, & de l'Egée du Leuant, & quant au Septentrion elle est bornée par les montagnes, qui separent la Macedoine de la Thrace de la haute Mysie & de la Dalmatie.

Cette Grece prise cõme nous auons dit, y comprenant aussi l'Isle de Candie, de laquelle nous auons discouru parlant de l'Estat de Venise, est enclose entre le paralelle du 34. degré de hauteur qui est le dixiesme, ou le plus long iour est de 14. heures & vn quart, & le paralelle de 43. degrez de latitude, ou éleuation qui est le 14. où le plus long iour est de 15. heures & vn quart, tellement qu'en tout cét espace, le iour artificiel n'a point de plus grande difference, & diuersité que d'vne heure.

Quant à la longitude elle est enfermée entre le Meridien du degré, & celuy du 55. au moins il ne s'en faut que bien peu. Les Venitiens y tiennent quelques pieces: mais elles sont de si peu de valeur, qu'elles ne meritẽt pas d'estre ramenteuës. Tellemẽt qu'il faut donner tout au Turc, de mesme qu'on ne laisse de donner à l'Empereur de Marroc, toutes les Prouinces que nous auons descrites en leur lieu, encor que les Portugais y tiennent des pieces plus importantes, & y soient plus assurez que ceux qui y sont pour la Seigneurie de Venise. Mais afin de venir aux particularitez, considerons la Grece selon ses parties, & faisons en vne description suffisante.

La Macedoine se nõmoit anciennement Emathie, selon Pline, & Peonie, puis Emonie, selon Tite Liue. Mais aujourd'huy Gerbele & Niger tiennent qu'elle s'appelle Albanie, toutesfois l'opinion de Magin est qu'on nomme seulement ainsi la partie de la Macedoine qui est vers la mer Ionique. Mais la partie Oriẽtale entre le sein Strymonique, maintenãt le Golphe de Contesa, & le sein Thermayque, auiourd'huy Golfe de Salonique, est appellée Iamboli. Et quant à celle qui est au milieu, elle retient encor aujourd'huy le nom de Macedoine.

Ce pays est assis entre deux grandes mers, c'est à sçauoir entre Egée, en l'Archipelague, où il fait deux pointes, du Leuant, & la mer Ionique du Ponant, entre les riuieres de Drilon, maintenant Drino ou Lodrina, & Celidne, que quelques-vns nomment faussement Salnich du Nord, la Macedoine a pour sa borne la Damalcie, la haute Mysie, & vne partie de la Thrace, separée par les riuieres de Drylon & de Strymon, & du costé du Midy l'Epire, proprement Al-

banie & l'Achaïe.

Gerbele met six Prouinces en la Macedoine du costé qu'elle touche la Grece c'est à sçauoir l'Emathie, la Pierie, la Pelagie, l'Estiote: la Thessalie & la Pthiotie, entre lesquelles la Thessalie, maintenant Comenolitari, selon Castalde, est la meilleure. Vous y auez les montagnes d'Olympe auiourd'huy Lacha, selon Castalde, qui est haut au possible, vû qu'il y a plus de dix stades selon Pline iusqu'à son sommet, & par ce moyen, si nous prenons huict stades pour vne lieuë, il y aura plus d'vne lieuë à monter : à raison dequoy les habitans du pays nomment son sommet ciel, d'autant que les vents n'y soufflent en aucune sorte. Il y a aussi Pelion, maintenant Petras, selon quelques-vns. Cette montagne est si haute que Dicearque, selon le témoignage de Pline, l'ayant mesurée trouua qu'elle auoit 1250. pas de hauteur. La montagne d'Ossa, que Sophian appelle Colono & Pinel Ollira, est aussi en cette contrée : de mesme que celle de Pinde, maintenant Mezzono, du pied duquel sort la riuiere de Penée.

Vous y voyez le mõt Nymphée : mais le plus fameux de tous, c'est celuy d'Athos, qui s'appelle auiourd'huy mõtagne sainte, ou selon les Grecs qui s'y tiennent *Agios oros*, qui est mesme chose. Il est en forme de Chersonese, y ayant vn destroit de 1504. pas, joint à la plaine. Son circuit est de 75. mille, sa longueur contient trois iournées de chemin, & sa lageur n'est qu'enuiron demy iournée. Ceux qui voyagent sur la mer voyẽt son sommet de plus de 30. mille loin. Ce fut cette montagne qu'vn Architecte voulut tailler en figure d'homme au tẽps d'Alexandre qui ne presta guere l'oreille à ce dessein. Cette mõtagne estoit jadis dédiée aux Caloyers, moines Grecs de l'ordre de S. Basile, & l'on leur auoit donné vn priuilege qu'on leur maintient encor auiourd'huy qui est qu'aucun Grec, ny Turc n'y peut habiter, s'il n'est Calois Grec. Aussi il demeure enuiron six mille de ces Caloyers en diuers lieux de cette montagne, où il y a enuiron 24. grands Monasteres clos de bonnes murailles. Il y en a entre les autres deux fort renommez, c'est à sçauoir celuy d'Vnropedi & celuy *d'Agias laura*.

La Macedoine a 4. principaux Golphes du costé de la mer Egée, c'est à sçauoir le Golphe de Contesse, le Syngitique, autrement Golphe du mont saint, le Toroniaque, maintenant le Golphe d'Aiomama, & celuy de Thessalonique, ou Salonique, outre le sein Pelagique, qu'on nomme maintenant le Golphe d'Armiro.

Les riuieres plus renommées de Macedoine sont outre celle de Strymon, ou Stromon, sur la frontiere de la Thrace celle d'Axius, que les vns nomment Bardate, les autres Vardari, & c'est la plus belle de toutes, & a vne eau fort douce qui coulant du mont Scãdie apres vn long cours se vont rendre dans le Golphe de Salonique. Les anciens disoient que les brebis qui beuuoient de cette eau deuenoient noires. Il y a encor l'Erigone, qui s'appelle maintenant Vistriza selon Sophian, & Deuode selon Mercator. Cette riuiere sortant des monts d'Illyrie ou Esclauonie, & coulant par la Peonie, & du long des villes d'Heraclée & d'Edese, se va rendre dans le Vardare.

L'Aliacmon, maintenant Pelecas selon Sophian, & Platamon, selon Mercator, vient des monts Canaluies de Peonie, & separe la Mecedoine de la Thrace. Son riuage est extrémement mal aisé. On tient que si l'on veut auoir des brebis blanches, il leur faut faire boire de cette eau.

La riuiere de Penée, auiourd'huy Salempire & Lycostome selon Sophian, Pezin selon Theuet, & Azababa, selon Mercator, & quelques autres, estant grossie de quatre fleuues se va rendre dans le Golphe de Thessalonique

On voit aussi en Thessalie le lieu de plaisir que les anciens Escriuains ont nommé Tempé, qui a cinq mille pas de long, & presque six mille de large, estãt assis entre les deux montagnes d'Osse, & de l'Olympe, & arrosé tout au beau milieu de la belle riuiere de Penée, ou Azababa.

Il y a encor le Chersonese de Palalene, en l'extremité duquel on void le Promontoire Canastrée maintenant Capo Canistro; & ce lieu estoit autrefois separé du reste de la Macedoine par vne muraille.

Les villes renommées de Macedoine furent autrefois Thessalique, Pelle, Stagire, Apollonie, Dirrachium, Aulon, qui sont encor à present habitées. Thessalonique fut florissante entre toutes les autres au temps d'Auguste, & fut la capitale de toute la Macedoine ayant vn grand nombre de peuple, & estãt assise en bon lieu entre les riuieres de Chabris, & d'Echedore. On la nõme auiourd'huy Salonique, & cette ville est grande, renommée, & tellement riche & marchande, qu'on la peut comparer à Naples en Italie: sur tout il y a force marchands qui tiennent toute sorte de marchandise des Indes. Elle fut quelque temps entre les mains de la Seigneurie de Venise, mais en fin Amurath fils de Mahomet l'osta à cette Republique. On voit assez prés de là le village de Siderocapse, comme dit Belon, qui semble vne ville. Il s'appelloit autresfois Cherisilles.

Pella, qui se nomme maintenant Ianiza, selon Sophian, & Zuchria, selon Niger, renommée par la nourriture que Philippe, & Alexandre le Grand son fils y print, fut autrefois fort illustre. Stagire, ville où ce grand Philosophe Aristote prit naissance est assise prés du mont Athos, au riuage du Golfe de Contese, où l'on voit encor beaucoup de ses ruines. Elle se nomme maintenant Stelar, selon Niger, selon Sophian Libanoua, & au rapport de Nicetas Macra, Apolonie a esté ville fort renõmée sur la riuiere d'Echedore. Ce fut où Cesar Auguste apprit les lettres Grecques. Niger la nomme Ceres, & quelques autres Piergo.

Dyrrachium, qu'on nõma pareillement Epidaume, & qu'on appelle auiourd'huy cõmunément Durazzo, est vne ville assise au riuage de la mer Ionique. Elle est fort peu habitée à cause du mauuais air qui procede des marescages qui sont à l'entour. Bajazet l'osta aux Venitiẽs l'an 1749. Elle est esloignée de Brindes, autresfois Brunduse, ville de Poüille au Royaume de Naples d'enuiron cét milles. La ville d'Aulon, qui a aussi vn port est sur la mer Ionique, & se nõme maintenãt Valone. Il y a vn fort chasteau, mais le reste sans muraille. Cette ville est esloignée de la terre ferme d'Italie d'enuiron soixante milles de chemin de mer c'est à sçauoir de la ville d'Hidronte, ou d'Otrante.

Belon met aussi la ville de Cauale en Macedoine, qu'il croit mal à propos auoir esté nommée Bucephale. Il dit qu'elle est maintenant fort peuplée (au lieu qu'autrefois elle estoit presque despourvuë d'habitans) à cause de la cõmodité d'vne eau de fõtaine dõt Abrahin Bassa fit refaire le canal, ceignãt en mesme temps la ville de nouuelles murailles, y bastissãt aussi vn logis, appellé Charbacaca, pour receuoir & nourrir toute sorte de passãs. On met sẽblablemẽt icy Croye, qui est dãs le pays, nõ loin de la riuiere de Lisã, que Sophiã tiẽt pour l'Antigonie des anciẽs, mais on croit qu'il s'abuse, pource qu'Antigonie estoit au pays d'Epire sur le fleuue Celidate: tellement que ce seroit plustôt Epicarie selon la situation que luy dõne Ptolomée. Cette ville a esté rudement assiegée par les Turcs, tãt auant Scanderbeg, ou George Castrior, qu'apres sa reuolte, & en fin elle est venuë sous leur puissance, apres auoir enduré mille maux.

L'Epire est vne partie de l'Albanie, & le reste est compris en la partie de la

Macedoine, qui tend vers la mer Ionique. Castalde estime que l'Epire est maintenant le pays de Ianne: mais la situation fait aisément connoistre que la Prouince de Ianne ainsi nómée de la ville de Iáne est par delà le mót Pinde de Thessalie Richer, & Ene Syluius ou Pape Pie II. nomment l'Epire Larte; mais ce pays n'est qu'vne partie de l'Epire. Cette Prouince a pour ses bornes du Leuant la riuiere d'Achelois autrement Aspri, selon Sophian, Catochi, suiuant Niger, Aracheus, selon l'aduis de Mercator, & de Castalde. Et encore selon les autres Aspropotamo: du Midy la mer Hadriatique, du Ponant l'Ionique, iusques à la riuiere de Celydne ou Pepylychne que Castalde nommé Salnich faussement: d'autant que Salnich est plutôt le fleuue, Lous, de Ptolomée, Car Celydne est vne petite riuiere qu'on void pres du port de Ragouse entre la Valone, & les monts Acroceraunie, qu'on nomme maintenant de Chimare, Et ce pays a du Nord la Macedoine.

Il s'estent vers la mer Mediterranée l'espace de deux cens vingt mille pas entre les riuieres de Celydne, & d'Achelois. On diuisoit autresfois cette Prouince en Chaonie, qui estoit appellée proprement Epire, & qui tend vers l'Occident, & en Acarnanie, qu'on nomme auiourd'huy Duché, ou Desporat, ou petite Grece, & cette partie tend vers le Soleil leuant iusques à la riuiere d'Achelois.

Gerbe le met outre ces Prouinces Thesprotie Amphilochie, & Ambracie, & Ptolomée Cassiopée, Dolopie, & Almene, qui sont toutes entre la Chaonie & l'Arcananie. Mercator diuise l'Epire en ancienne & nouuelle, nommant vieille Epire, ce que les Latins nommoient ainsi & prenant pour nouuelle la partie de Macedoine qu'on nomme maintenant Albanie.

Les ports de cette contree sont Panorme, Oncheme, Cassiope, vulgairement Cassopo, Buthiro, où est la ville de Butrinte: mais le Golphe de Larte, autrefois sein d'Abracie est meilleur que tout le reste.

La ville d'Ambracie a esté jadis capitale de tout le pays, & la demeure des Roys d'Epire. Elle se nomme maintenant Larte, prenant ce nom d'vne riuiere qui en est proche. Nicapoli a esté autrefois vne bonne ville, & fort peuplee. Elle s'appelle maintenant Preuese. Auguste la bastit en memoire de la victoire nauale qu'ils obtint sur Marc Antoine. Gerbe le met aussi Actie colonie d'Auguste entre les villes d'Acarnanie. Les nouuelles tables la nómét Capo Figalo.

L'Achaïe, que Ptolomee apelle Hellade, a maintenant le nom de Liuadie aux nouuelles tables. Elle a pour ses bornes du Nord la Thessalie, pres de la riuiere de Sperchie, du Sein Maluc, & du mont Oete; du Couchant le fleuue d'Achelois, du Leuant en reflechissant quelque peu vers le Nord la mer Eget, & la Myrtos, iusques au Promontoire Sunie, qu'on appelle maintenant le Cap des colonnes, à cause qu'on y voit les ruynes des colonnes du temple de Neptune, & du Midy, elle regarde le Peloponnese, ou la Moree, qui luy est cójointe seulement par vn Isthme, ou Destroit large de cinq mille, enuiron sur son milieu. Ie trouue ces neuf regions chez les Autheurs; la Doride, l'Hellade, l'Etolie, le pays des Locrenses, & des Opuntiens, la Phocide, la Beoce, l'Attique, & la Megaride.

La Doride est assise pres du Mont de Parnasse, où estoit la lágue Dorique, qui fut trouuee entre les autres fort douce & gentille, Gerbele dit que l'Hellade est enuironnee des autres Prouinces, qui sont du Nord la Phtiotide du Midy, la Phocide, du Leuant l'Attique, la Beoce, & du Leuant & du Ponant la Doride

L'Etolie estassise entre le mont Callidrome, & la mer Ionique. Il y a eu autrefois de belles Villes, dont la principale estoit Calydon, qui est aujourd'huy ruinee, ainsi que les autres.

Le pays des Locrois, & Opuntiens auoit pour sa principalle ville Amphisse, qu'on met encor auec le mesme nom aux nouuelles tables, combien que Niger dit qu'elle se trouue Lambino. On met aussi en ce pays la ville de Naupacte, que quelques autres logent en Etolie, au Port de Lepante, qui s'appelle ainsi à cause de la ville qui a aujourd'huy le nom de Lepante. Le Turc osta cette ville par force aux Venitiens au mesme temps que Durazze en Macedoine, & Modon, autrefois Mothone, & Coron furent reduittes sous sa puissance.

La Phocide est prés du mont Parnasse. Sa principalle ville a esté Delfes, à cause de l'oracle d'Apollon, qui conuioit beaucoup de gens à y aller pour oüyr ce qui leur deuoit arriuer, & ce fut aussi le sujet pour lequel tant de personnes y enuoyerent des presens inestimables.

La Beoce auoit pour sa principalle ville Thebes, assise entre les riuieres d'Ismene, & d'Asape, & maintenant l'on nomme ses ruines Stibes, ou Thiua.

L'Attique est toute du long de la mer, vers laquelle elle s'estend auec deux Caps, dont l'vn est nommé Sunie, autrement Cap des colonnes, & l'autre Cinosure. La ville d'Athenes estoit autresfois capitalle de cette Prouince. Elle porte aujourd'huy le nom de Setines, & n'est plus qu'vn bourg, où il y a vn chasteau qui estoit jadis le temple de Minerue.

La contree Megaride qui print son nom de la ville de Megare, est assise pres du destroit. Les montagnes plus renommees d'Achaïe sont celle de Parnasse, Citheron, Helicon, & Hymette. Parnasse est tout entouré de forests, & a deux sommets. Citheron est vne montagne haute, rude, & mal-aisee, contiguë aux montagnes de Megare, & d'Attique.

Les plus fameuses riuieres de ces pays sont d'Ismene, que Strabon appelle Cnope, & apres l'Asopie, & l'Euene.

Il y a aussi plusieurs seins, ou golphes, dont les plus remarquables sont du costé du Midy vis à vis de la Moree, c'est à sçauoir le Sein Naupacte, ou Golphe de Lepante, & le Sein Corinthiaque. Et vers la mer Egee il y a le Sein Pelagique, maintenant le Golphe d'Armite, & le Sein Maliac, aujourd'huy le Golphe de Ziton.

Le Peloponnese fut jadis appellé Egiale, Apie, Argios, & Pelasgir, & aujourd'huy on le nomme communément Moree. Il est assis entre la mer Egee, & l'Inique, & n'est jointe à l'Achaïe que par le seul Isthme, qui est si solide, qu'aucun ne l'a pû encore couper. Car quelques Princes curieux, cõme le Roy Demetrius, Iules Cesar, Caligule, Neron, & quelques autres l'ont voulu separer de tout le reste de la Grece, afin que la nauigatiõ de la mer Adriatique à l'Egee fut plus courte, & moins perilleuse, & le Peloponnese fut plus asseuré, à raison dequoy l'on a quelquefois dressé vne muraille sur l'Isthme depuis vne extremité iusques à l'autre du destroit de terre, afin de rendre la Moree plus seure. XIV.

Cette muraille estoit nommée Hexamite, & auoit de longueur cinq mille. Amurath Empereur des Turcs l'abbattit, & saccagea toute cette presqu'Isle. Depuis l'annee mil quatre cens cinquante-trois elle fut rebastie en quinze jours par les Seigneurs Venitiens, qui y enuoyerent expressément trente mille hom-

mes pour y trauailler, toutesfois elle fut en fin ruinée par les Turcs. Cét Isthme se nommoit Corinthiaque, à cause que la ville de Corinthe y estoit bastie. C'est veritablement le plus fameux destroit de terre qui soit en toute l'Europe.

Au reste la Moree a du Leuant la mer Cretique, & du Ponant la mer Ionique ou Adriatique, du Nord le Sein de Corinthe, que Strabon appelle la mer Cryssee, & Alcionique, & Solphiem golfe de Patras, & pareillement le Sein Saronique, nommé par Castalde Golphe d'Engie, & c'est entre ces golphes que le destroit est posé. Et quand au costé du Midy le Peloponnese a la mer Mediterranée.

Sa Longueur depuis l'Isthme iusques à Modon de cent septante cinq milles, & son circuit d'enuiron six cens. Il est fort capable à cause de la figure qui approche de la rondeur, car il ressemble fort à la fueille d'vn Platan, ou Plane.

Les Arcadiens, Cynuriens, Dryopes, Lemniens, & Corinthiens ont habité ce pays.

Cette presqu'Isle est comme le boulenert de toute la Grece, & encor s'en est auiourd'huy la partie mieux peuplée. Elle a esté fort renommée, à cause de la ville de Mycenes, & des Republiques & Principautez des Argiues, Lacedemoniens, Sycioniens, Eliens, Arcadiens, Pyliens, & Messeniens. Mais auiourd'huy tout ce pays est sujet au Turc, de mesme que le reste de la Grece, cõbien qu'il ait esté opiniastrement deffendu par quelque Despotes, ou Seigneurs de Grece, & par les Seigneurs de Venise.

Les principales riuieres de ce pays sont Asope, maintenant Arbon, selon Theuet, Encie, auiourd'huy Igliac, Alphée, maintenant Rophea, ou Carbon phean, selon Sophian, & Niger, & Carbon, si l'on veut s'arrester aux modernes Italiens. Il y a cent quarante petites riuieres qui se vont rendre dans ce fleuue.

Panise, que Niger nomme Stromin, & Castalde, & Mercator Pirnaze, Eurotas, auiourd'huy Balisopotame, selon Sophian, Mercator, & quelques autres, mais Iris selon l'opinion de Niger, & Inachus, qui s'appelle auiourd'huy Planizze.

Le pays de Corinthe est du long de l'Isthme. Il auoit pour sa capitale Corinthe, de qui le circuit estoit d'vnze mille : & cette ville estoit forte par le moyen d'vn chasteau qui regardoit la mer Ionique, & l'Egée.

Le pays d'Argie suit celuy de Corinthe du costé du Leuant, où la mer Cretique vient moüiller le bort de la contrée. Ortelius dit qu'on la nõme auiourd'huy Romanie.

La riuiere d'Inaque, ou de Planizze y passe, & se va rendre dans le Sein Argolique, ou le Golphe de Napoli, ainsi appellé à cause d'vne ville maritime qu'on nomme Napoli, ou Naples de Romanie, autresfois *Nauplia naualе*.

La ville d'Argos estoit iadis la plus renommée de cette Prouince. Elle s'appelle encor auiourd'huy de mesme, & est assise en vn lieu fort agreable, arrosée de la Planizze.

La ville d'Epidaure estoit pareillement icy, & c'estoit celle qui se rendoit renommée par le Temple d'Esculape, où tant de malades receuoient promte guerison.

Le pays Laconique exposé au Midy est le plus beau de tous, & s'

vers les promontoires de Malée, & Tenare, maintenant Capo Mallo, & Capo Matapan,& embrasse plusieurs beaux Seins, ou Golphes, le plus large desquels est celuy qu'on nomme Laconique,auiourd'huy Golphe de Colochine.

La riuiere d'Eurotas,maintenant Vasilopotamo, passe par le milieu de cette Prouince, & se va rendre dans le Sein Laconique.

La ville de Lacedemone estoit capitale de cette Prouince. On la nommoit aussi Sparte,& maintenant elle s'appelle Misithre.On voit aussi vne autre ville d'Epidaure au Sein Argolique,autre que celle qui est au Varonique.Elle est encor auiourd'huy assez peuplée, & se nomme Maluasie.

Le pays des Messeniens est enfermé entre le Sein Messenien, maintenant le Golphe Coron,& la mer Ionique.Il s'estend en long vers le Midy,& la mer Lybique. Sa principale ville estoit Messenes, que Castalde appelle Martagie, & quelques autres Mosenigue & Nisin.

C'est en ce pays que sont les fameuses villes de Methone aujourd'huy Modó, demeure d'vn Sangiac Turc & Coron, lesquelles deux villes ont esté prises par les Turcs sur les Venitiens: puis on y void Pyle,maintenant Nauarrin: Cyparisse,maintenant Arcadie qui fait nommer le Sein qui luy est voisin, Golphe d'Arcadie. Il y a en ce pays vn Cap difficile & fascheux, autrefois nommé Coryphase, & maintenant Capo Zunhio.

L'Elide regarde le Couchant,& est posée entre la Messenie,l'Achaïe,& l'Arcadie.

Ses meilleures villes estoient Elis, que quelques-vns disent mal à propos auoir auiourd'huy le nom de Beluedere: Olympie, maintenant Langanico, & Pise, que quelques-vns veulent estre mesme chose qu'Olympie.

Le Promontoire Chelonite appartient aussi à ce pays. On l'appelle auiourd'huy Capo Tornese, à cause du nom d'vne ville qui en est fort proche.

Il y a vn autre pays du Peloponnese, qu'on nomme maintenant Achaïe, pour le distinguer de celuy qui est dans le continent de la Grece, qu'on nomme autrement Hellas. Il est assis du costé du Septentrion entre la montagne de Stimphale, & le Sein Corinthiaque. Sa principalle ville fut Egire, assise sur vn costeau rude & mal-aisé. Elle est maintenant ruinée,& se nomme Xilocastro.

On voyoit pareillement icy la ville d'Egie,appellée par les modernes Vostize ou Bastizan, & ruinée par les Turcs.

La ville de Patras se void aussi en cette Prouince. Et quant à Dyme, elle est maintenant abattuë, & se nomme Chiarenza,communiquant son nom au plus prochain Cap, qu'on appelloit autresfois le Promontoire d'Araxe.

On void icy le Promontoire Rhie,& vis à vis celuy d'Antirrhie,qui sont deux Caps de la Grece qui enferment le Sein de Corinthe: & ce lieu se nomme auiourd'huy Destroit des chasteaux de Lepante, & les Caps sont appellez chasteaux de Lepante, vulgairement Dardanels.

Le petit pays de Sycione est entre l'Achaïe proprement dite, & la riuiere d'A...e. Sa principalle ville estoit Sycion, aujourd'huy Basilique, selon Sophian: mais Mercator met Vasilicon en ses tables, la distinguant de Sicyone, d'autant qu'il les met toutes deux.

L'Arcadie jadis aussi Pelasgie, est au milieu du Peloponnese. Ses montagnes plus renommées estoient Cyllene, Pholoé, Lycée, Menale & Parthenie. La principale ville de ce pays estoit Megalopis, aujourd'huy Leontari, si nous nous arrestons à Sophian & Londatio, si nous croyons quelques autres.

QVALITE'.

APres avoir descrit le plus exactement qu'il nous a esté possible, en telle sorte que le Lecteur ne puisse receuoir de l'ennuy, il nous faut considerer la qualité de tous ces pays, dont nous auons fait cy-deuant quelque mention.

Ce pays surpassoit autrefois tous les autres de l'Europe en temperature, bonté d'air, & son terroir estoit merueilleusement agreable, portoit toutes sortes de fruicts, nourrissoit force troupeaux de bestail : les poissons abondoient en ses mers & en ses riuieres, & toutes richesses fondoient en ce lieu par maniere de dire, pource qu'on y peut aller aisément, à cause d'vn grand nombre de Golfes, de ports, d'Isles, & de presqu'Isles, & tant de fleuues nauigable. Mais il faut considerer l'estat present de toutes ces Prouinces, afin de sçauoir s'il respond à celuy du temps passé.

La Macedoine est fertile de tous costez, & enuironnée de grandes montagnes. Ce qui est du costé de la mer Ionique est plein : mais fort couuert de forests.

Toute la partie qu'on nomme Albanie, est assez grande, mais fertile & bien agreable. Dauantage elle porte de l'or & de l'argent, & mesme selon le tesmoignagne d'Aristote, on y trouua jadis vne espece d'or qui estoit inconnue.

On tire encore de l'Asphalte des veines de la terre, assez prés des villes d'Apollonie, & d'Aulon, ou la Valonne.

La Thessalie, ou Comenolitari est la meilleure contrée de Macedoine, où que c'est vne fort grande plaine tout entourée de hautes montagnes, de fort grand rapport, & merueilleusement agreable, & où il se nourrit des cheuaux qui sont beaucoup estimez.

Le Mont Olympe porte grande quantité de boüis & de lauriers, & l'on dit qu'il n'y a nuls loups en cette montagne.

Le Mont Osse, Collono, ou Olire est couuerte de neige, & de grand forests, où il y a principalement tant de pins, que leurs branches lors que le vent souffle font vn bruit semblable au tonnere. Le Mont Pinde est aussi sujet à estre ordinairement couuert de neige.

Quant au Mont Athos son plus haut sommet est continuellement blanc, & la neige ne s'en retire iamais. Il y a de l'herbe en grande abondance, beaucoup de plantes, & vne infinité d'arbres fruictiers. On y void aussi grande quantité de vignes & d'oliuiers, & beaucoup d'autres arbres, qui sont continuellement verds, comme des lauriers, des oliuiers sauuages & des myrtes.

La vallée de Temple est tousiours merueilleusement agreable. La Chersonese de Patalene estoit jadis si fertile qu'il y auoit sept villes : mais maintenant elle est toute couuerte de bois, & ne rapporte que bien peu de chose. Prés de la Valonne on tire du sel mineral en abondance, & le terroir y porte d'aussi bon vin qu'on en puisse boire en aucun lieu d'Europe.

Quant, à l'Epire, il est auiourd'huy fort despeuplé, & son pays est sterile, & [illegible] de forests en beaucoup d'endroits; toutesfois en tirant vers le riuage de la [illegible], il est d'assez bon rapport. Il y naît aussi de grandes bestes à quatre pieds, principalemẽt des beufs, & des chiens, de mesme que des moutons: mais on n'y [illegible] naistre nul asne. Les monts Acroceraunes sont sujets à estre frappez du [fo]udre, & fort redoutez de ceux qui voyagent sur la mer, car toutes & quantes-[fo]is que l'on void esleuer de petites nuées, il se leue en mesme temps de grandes [tem]pestes.

Pour le regard de l'Attique, son terroir est maintenant sec & aride: mais du [tem]ps que le pays estoit gouuerné par les originaires, ce deffaut naturel estoit [rep]aré par l'industrie & la diligence des habitans, qui tiroient de leur pays [u]n bonne prouision de ce qui estoit necessaire à la vie: l'air y est extremement [d]oux, & temperé, & il y fait aussi bon demeurer qu'en lieu que l'on puisse [ch]oisir.

Le pays de Beoce a son terroir humide, & marescageux, mais gras & fertil: [pa]rce qu'il est assis au milieu des montagnes, d'où sortent plusieurs riuieres, [lac]s, & marests, l'air y est grossier au possible.

La Prouince Doride iouït d'vn assez bon air, & son terroir produiroit assez de [fruict]s s'il estoit bien cultiué: mais maintenant que les Turcs en sont maistres, [tout] y va en decadence, & la plus grande part des terres est en friche.

Quant à la region de Megare, le pays est aspre. Le mont de Parnasse est tout [couu]ert de forests, & ses sommets de neige. Le mont de Citheron porte du [illegible] abondance, mais la montagne d'Himette a le meilleur terroir que [l'on] puisse voir, & qui est capable de porter toutes sortes de fruicts. Il y a grande [abonda]nce de fleurs ordinairement, & grand nombre d'abeilles qui les vont suc-[cer], & [illegible] de là vn miel excellent, qui est tant loüé par Alexandre [illegible].

La [illegible] abonde en toutes choses qui sont necessaires à la vie, & qui [illegible] aux delices: car il y a de fort belles plaines, & des costeaux [qui] [illegible] toutes sortes de fruicts. Aussi c'est encore auiourd'huy l'endroit le [plus] [illegible] de la Grece. xviii.

[Le] pays de Lacanie est le plus beau de tous ceux de la Moree: il y a de grãdes [illegible] qui sont fertilles, mais mal-aisees à cultiuer, pource que [illegible] entre les montagnes, & l'on y rencontre de l'aspreté à cause [illegible]. Pline asseure que la terre trembloit bien souuent [en ce] pays, ce qui se fait paroistre qu'il y a force lieux creux.

[Le] [pr]omontoire de Mallee est tellement fascheux, & la mer qui est autour [illegible] des vents, que ceux qui voyagent le passent faisans vn [illegible]: & s'ils en viennent autrement, ils courent plus souuent grande [fortu]ne.

[Qua]nt au pays d'Arcadie, il est plus aspre que tout le reste de la Moree: il est [illegible], & sujet à de grands brouïllards. Pline dit qu'il se faisoit [illegible] certain vin qui rendoit les femmes fecondes, & les hommes enragez: [illegible] ou graines de l'If qu'on cueilloit en cette contree, estoient si veni-[meuses], que quiconque dormoit sous cet arbre, ou mangeoit de ce mauuais [fruict], venoit à mourir.

MOEVRS ANCIENNES.

PVis que nous auons mis la Macedoine premiere en la description de la Gre ce, il nous faut aussi considerer premierement les anciennes mœurs de ses habitans.

Les Macedoniens ont esté grands guerriers, ainsi que l'on peut iuger aisé ment par les conquestes qu'ils firent sous Philippes, & encore plus sous Alexa dre le Grand. Que si ce Royaume a produit force hommes guerriers, les le tres y ont esté aussi en grande estime: ce que l'on peut connoistre aux Epithete que les sçauans, & nommément les Poëtes, donnent aux Muses; vû que l'o trouuera que les lieux plus signalez où ils ont estably le sejour des Muses, so en Macedoine. Car elles ont esté nommees Pimpleïdes, de la fontaine de Pi plee, & Libetrides, de la ville de Libetre, assise sur le mont Olimpe. Dauant ge, Aristote seul qui print naissance en la ville de Stagire en Macedoine, no seruira de garant pour ce regard, puis que l'on n'a iamais vû homme pl comblé de toutes sortes de sciences.

Les Macedoniens ont esté fort somptueux en leurs festins, ainsi qu'on pe voir an Athenee, lors qu'il fait mention des nopces de Caran premier Roy Macedoine ausquelles chaque estranger receût à son partement vn vase d' gent en pur don: cas extraordinaire en ce temps-là, auquel vne petite magn cence estoit tenu pour chose rare.

Quant aux Thessaliens qu'on loge en ce Royaume, les anciens autheurs remarqué qu'ils estoient trompeurs, & qu'ils ne gardoient presque iamai foy qu'ils auoient promise. D'auantage ils estoiét remarquez pour les plus solus des Grecs, non tant en habits, qu'en festins, & le seul desir de viure li cieusement, & sans auoir des voisins qui les blamassent, fut cause qu'ils fur enclins à receuoir en leur pays les Perses, qu'ils imitoient en delices: aussi cherent-ils par tous moyens de les introduire en Grece.

Ils estoient pareillement accusez de grande gourmandise, & tenus pour h mes qui ne pouuoient iamais estre rassasiez. On les tenoit aussi pour tellem addonnez à la paillardise, que leur desbordement en ce fait a esté blasmé t ce qui se peut par ceux qui ont escrit de leurs façons de faire. Mais tous ce ces n'empescherent pas qu'ils ne fussent vaillãs hõmes, & tels qu'ils ont fait tir aux autres Grecs, que leur dissolution ne les rendoit pas si mols & si las qu'on les estimoit, & que leur bõne chere ne les rendoit pas incapables de nier les armes, & de battre ceux qui se pẽsoient estre plus braues que les au

Ils firent connoistre cecy aux Peloponnesiens cõbattans contr'eux, en fa des Atheniens: mais ils eurent ce mal que ne pouuãs oublier leur naturell constance, ils trahirent leurs amis, & souffrirent que les Atheniens fussent faits par ceux de Lacedemone, non sans vn grand blasme de la caualerie T sallienne, qui estoit renommee entre toutes celles de la Grece.

Ceux qui demeuroient en la delicieuse vallee de Tempé, & qui se ten nommément du long de la riuiere de Penee, s'assembloient souuent, faisa des Sacrifices aux Dieux, & banquetoient tous de compagnie, ayans mis leurs fols offices. Et d'autant qu'il y en auoit tousiours quelques-vns qu froient aux Dieux, & sacrifioient en ce lieu: ceux qui voyageoient sur cet riere sentoient tousiours de bonnes odeurs, passans du long de cette vall

c'estoit aussi pourquoy l'on honoroit ce lieu, & qu'on l'estimoit sacré aux Dieux. En la ville de Dion, selon Polybe, il y auoit de belles Escoles, ce qui monstroit assez qu'ils estoient curieux des bonnes lettres. L'Idole à qui l'on portoit plus d'honneur en cette ville, estoit celuy d'Adonis, & cecy tesmoignoit combien les citoyens prisoient les delices de l'amour.

A Tricale on honoroit Esculape, & l'on y voyoit vn temple fort magnifique basty à son honneur, & au dedans vn nombre infiny de tableaux où estoient les noms & les portraits de ceux qui auoient esté deliurez de diuerses maladies par ce malin esprit: Dieu permettant que le diable fit des miracles en son regne parmy ceux qui s'estoient attachez à la creance de son pouuoir.

Quant à l'Epire on tient que les Chaoniens sortirent jadis de Thrace: & ceux y furent mis entre les plus barbares. On dit aussi que la Prouince de Chaonie est ainsi nommée à cause que les habitans tenoient ordinairement la bouche beante & entr'ouuerte.

Les Acarnaniens portoient ordinarement vne longue cheuelure, & ne la faisoient couper en aucune sorte. Ils estoient tenus pour bons coureurs, & bons meneurs de chariots sur lesquels on cõbattoit, ou l'on alloit aux courses Olympiques, comme on void en Pausanie, qui fait gaigner le prix à vn Acarnanien nommé Polycle, non à la seule course d'Olimpie, mais encor en la Pithie, Istmie & Nemée. On attribuoit encor a ce peuple la dexterité de bien tirer de la fonde. On tenoit aussi les Acarnaniens pour sages & bien aduisez, qui auoient bien dressé l'estat de leur police : de sorte qu'il y en a qui disent qu'Aristote fit 20. liures sur le seul sujet du gouuernement & des loix de cette nation : mais ces liures se sont perdus auec la police.

En Epire on voyoit aussi l'oracle de Dodone, auquel on accouroit de toutes parts. Herodote dit sur ce sujet que les Prestres de Dodone disoient qu'il sortit anciennement 2. colombes noires du pays d'Egypte, dont l'vne volla vers l'Afrique, & l'autre tira vers l'Epire, & que cette derniere s'arrestant sur vn Hestre parla en voix humaine, disant qu'il falloit dresser vn oracle en ce lieu là, & que ce lieu declaroit la volonté des Dieux, ainsi qu'elle fit depuis: Il adiouste apres que c'estoient des femmes, & que les Dodoneens receurent d'elles les responses de leurs Dieux. Les bois de Dodone donna lieu, à ce qu'on dit que les hommes au commencement viuoient de glands: à cause que les Pelagiens se tenans en ce lieu, & n'ayans encor l'industrie de s'ayder du bled & en faire du pain, mangeoient des fruits des arbres & pource que le gland leur estoit plus à commodement en ce lieu, que tout autre fruict, ils en tiroient leur nourriture.

Ceux d'Ambracie auoient vne Lyonne pour leur Deesse, qu'ils honoroient parce que Periandre Corinthien tyrannisant jadis cette ville, fut mis à mort par vne féme qu'il entretenoit, qui portoit le nom de Lyonne, & par son moyen les Ambraciots furent deliurez des cruautez & fureurs de ce tyran. Ils estoient fort curieux, ainsi que Pline nous apprend en son histoire naturelle, lors qu'il dit, que Fuluie Flacque Capitaine Romain ayant pris Abracie emporta les statues des neuf Muses qu'il y trouua merueilleusement bien faites de la main de Zeuxis, excellent peintre de son aage.

Venons maintenant à l'Achaïe. Les Doriens sont estimez apres les Pelagiens les plus anciens de la Grece: de sorte que Pline ose nommer tout le reste de ce qui porte le nom Grec, Barbare: sauf les Ioniens, Doriens & habitans d'Etolie. Mais les Ioniens & Doriens sont ceux qui se sont fait renommer plus que tous

les autres peuples de la Grece, & qui ont plus conduit de colonie en pays estrange, comme ayant surmonté vne partie de l'Asie, & s'estans faits conno... en Sicile.

Les Doriens ont conduit de leurs citoyens à Chalcedoine, ville bastie s... l'embouchure de la mer de Majour, ou Pont Euxin : ils ont esté fort adonn... à la guerre, vaillans & hardis entre tous les Grecs : ils portoient sur leurs m... rions & bourguignottes des crestes d'où pendoient des queuës de cheuau... qu'ils ageançoient en cette sorte pour se rendre plus terribles, & donner pl... d'estonnement à leurs ennemis aux combats.

Pour le regard des Locrois Opuntins, suiuant Pausanie, les premiers ha... tans de leurs pays ignorans l'vsage des habits, s'armoient contre le froid ... peaux cruës de bestes qu'ils tuoyent, ainsi que font encore à present les peup... plus voisins du Nord : & mettoient le poil contre leur chair, afin de se do... ner plus de chaleur. Ces Locrois honoroient Minerue Zosterie, entre tou... les autres deïtez, à cause des ceintures ou Baudriers qu'ils portoient ainsi c... Minerue, les lians à leurs espaules en escharpe, & y pendans leurs espées, a... que l'on peut encore voir aux statués des soldats & Capitaines, tant Grecs, ... Barbares, que Romains. Les mesmes estoient anciennement fort reco... mandez pour leur vaillance, estans tres bien armez, ainsi que tesmoigne P... sanie, disant que du temps de la guerre Persique, les Locrois furent armez ... samment, & porterent de bien fortes armes. Il adjouste encor, qu'Hom... dit que ce peuple se trouua en la guerre contre les Troyens auecques l'arc, &... fonde.

Les Etoliens eurent aussi la reputation d'estre vaillants hommes : tellem... que Pausanie dit que lors que les Gaulois passerent en Grece sous la cond... de Brenne, les Etoliens furent des premiers qui leur resisterent. Aussi les lo... comme les plus forts d'entre les Grecs d'alors, tesmoignant que leur ieun... estoit la plus florissante & gaillarde de toute la Grece. Ils vsoient en guerr... fondes, & s'en aidoient mieux que des arcs, ou des flesches, ainsi que dit E... thie sur Homere. Allans à la guerre ils auoient le pied droit couuert de q... que chaussure, & le gauche nud.

Pour le regard des Phocences, combien qu'on mette en leur pays le M... Helicon, où l'on disoit que les Muses, faisoient leur sejour, comme si cette ... uince eut esté la demeure des hommes de sçauoir, toutesfois Strabon sui... l'opinion d'Ephore, dit que c'estoient gens rustiques, grossiers, & qui ab... roient du tout les lettres. Ce qui fut cause que quelque vaillance qu'il y ... en eux, ils ne pûrent iamais conseruer la grandeur & la puissance que leur ... pitaine Epaminonde leur auoit acquise : de sorte que la guerre estoit leur ... exercice.

Mais afin de voir encore quelle estoit leur naturelle fureur, on dit d'e... qui se lit aussi des habitans des Isles Baleares, que sortans de leur pays ... voyager sur mer, ils alloient tous nuds, portant trois fondes, l'vne au col, ... tre ceinte sur les flancs, & la troisiesme en la main : & qu'ils estoient me... leusement adroits à tirer des pierres. Ce peuple a esté tenu pour stupide ... d'vn esprit du tout lourd. Si quelque homme d'entre les Beotiens esto... detté, & ne satisfaisoit à sa dette si tôt qu'il eut esté raisonnable, on ... noit en plein marché, & place publique, où le faisant seoir, on le couuroi... panier, en se mocquant de luy, & cecy seruoit d'amende honorable, & d... te c...

ce d'infamie à ceux qui auoient esté traittez de telle sorte. Mais touchant ce que nous auons dit de leur peu d'esprit, ce n'est pas à dire qu'il n'y ait eu des hommes doüez d'vn gentil esprit, vû qu'Amphion vn des plus anciens Poëtes Lyriques en sortit, puis ce grand deuin Amphiaras, & outre le renommé Poëte Pindare.

Ceux du pays d'Attique estoient hommes fort entendus en ce qui est de la mer & en marchãdise. Ce fut aussi en ce pays qu'on vid fourmiller les gens de sçauoir, qui sortoient tous d'Athenes, & s'espandoient apres par toute la Grece, & ailleurs. C'est pourquoy l'on a écrit que Minerue planta & produisit l'Oliuier en donnant son nom à la ville d'Athenes, d'autant que l'abondance & la douceur du fruict de cét arbre, à vn grand rapport, à la fluidité de l'eloquence, & à la douceur des lettres & science. Ils furent les premiers qui inuenterent la drapperie & l'vsage des laines, & qui enseignerent aux Grecs les commoditez des bleds & de la vigne, leur apprenans à labourer les champs, & y jetter la semence: au lieu qu'auparauant ils n'vsoient que de fruictages. Cecrops Roy des Atheniens institua le premier entre les siens, l'accouplement de l'homme & de la femme par legitime mariage: & pour cette cause l'antiquité luy a donné deux faces.

Il y auoit en Athenes dans le temple de Minerue des vierges voilées, & dediées à cette Deesse, qui gardoient perpetuellement certain feu prés de sa statuë qu'ils tenoient auoir esté enuoyé du Ciel. Cette statuë auoit la forme d'vne femme belle & grande, ayant vne robbe iusques aux talons, & sur la teste vne espece de bourguignotte, sur le tymbre de laquelle on voyoit le monstre Sphinx & des Griffons grauez de chaque costé de la bourguignotte. Elle auoit apres sur l'estomach la teste de Meduse, vne lance en la main, & à ses pieds son bouclier & vn dragon qui se tenoit prés de sa lance, & quelques-vns tiennent qu'elle auoit vne Choüette sur la creste de son armet, à cause que cét oyseau luy estoit sacré. C'est pourquoy Demosthene allant en exil, dit que Pallas prenoit plaisir à trois bestes desagreables, c'est à sçauoir au Dragon, à la Choüette, & au peuple.

On a fait les Atheniens inuenteurs de l'huyle, à cause qu'il n'y auoit point d'Oliuiers en toute la Grece ailleurs qu'en Athenes. On ne peut nier que les Atheniens n'ayent esté fort courageux: vû que les guerres faites, tant par mer que par terre, en rendent fort suffisant temoignage.

En la ville d'Athenes & d'Eleusis, l'on honoroit particulierement Ceres qui auoit sa feste nommée Tesmophories. En cette solemnité les femmes, comme dit Plutarque, s'abstenoient de toute viande, & couchoient sur la terre, à l'imitation des sacrifices des Egyptiens: & nous pouuons voir dans Ouide, qu'elles demeuroient neuf iours sans auoir la compagnie des hommes. Elian témoigne que durant cette feste les femmes mettoient en leurs licts de l'herbe nommée Hagne, tant à cause qu'elle chassoit les Serpens, que pource qu'elle amortit l'ardeur de l'amour, & fait qu'on n'est nullement violenté par cette passion.

Quant aux mysteres d'Eleusis, differents des Thresmophories, il estoit deffendu de ne les publier, à peine de la vie, & pour cette cause Alcibiade estant accusé de les auoir découuerts, fut contraint d'aller en exil, & s'il eut esté dans Athenes, eut esté mal traitté. Aussi fut-il excommunié (s'il faut ainsi dire) par l'ordonnance de tous les Sacrifices, ce qui fut la cause qu'il se reuolta

contre les Atheniens, & leur fit la guerre. Or de mesme que ces sacrifices pour estre tenus plus excellents que les autres, estoient appellez mysteres, aussi les ministres auoient le nom de Mystes. Il y auoit deux sortes de mysteres, c'est à sçauoir les grands & les petits : les grands estoient priuilegiez, & l'on n'y receuoit aucun estranger, suiuant l'ordonnance d'Eumolpe. Tellement qu'Hercule desirant y estre receu, ne pût l'obtenir iusqu'à ce qu'il eut esté fait naturel du pays, estant adopté par vn Gentil-homme Athenien, nommé Pilie. Ces sacrifices estoient si pleins d'abominations, que le diable voyant bien que si l'on venoit à les publier, ils seroient abolis, deffendoit par visions à ceux qui en pouuoient écrire, de ne les découurir en aucune sorte. Pausanie confesse que la Deesse luy commanda en songe de ne prophaner ses mysteres, en les faisant connoistre à tout le monde.

Mais afin de faire mieux sçauoir ce qui se peut dire touchant ce fait, il ne sera mal à propos de le prendre de plus haut. Voicy comme Clement Alexandrin en parle en l'oraison aux Gentils. Les enfans de la Terre, Baude, Disaule, Triptoleme, & outre ce Eumolpe & Ebulée demeuroient à Eleusis. Triptoleme estoit Bouuier, & Eumolpe Pasteur, de qui sont sortis les Eumolpides, qui auoient charge d'aller annoncer la feste de Ceres. Baube ayant logé en sa maison la Deesse, luy presenta à boire de ie ne sçay quel breuuage composé, qu'elle ne vouloit prendre, pource qu'elle estoit toute éplorée pour la perte de sa fille. Baude se fâchant de ce refus, & croyant que cette femme ne meritoit gueres de respect, pource qu'elle estoit en assez mauuais équipage, découurit ses parties honteuses, & les montra à Ceres. Elle prenant plaisir à ce spectacle, prit la tasse, & la mit en son panier. De sorte que toute la ceremonie de cette feste n'estoit que la representation de ce badinage, vû que le mot du guet de ces mysteres estoit, i'ay ieusné, i'ay bû maintenant du breuuage, ie l'ay pris de la corbeille, & l'ay mis en mon panier.

Afin de specifier donques toutes ces sottises, l'on y portoit des corbeilles en l'vne desquelles il y auoit des fleurs, & en l'autre des espics (l'vne signifiant le Printemps, & l'autre l'Esté) & la moisson, & outre ce on y porte la figure de la nature d'vne femme, à cause que cette folle Baube auoit monstré son deuant à Ceres.

Et d'autant que cette femme auoit vsé d'vne grande diligence à la poursuitte de sa fille, aussi l'on allumoit vne infinité de torches & de flambeaux, mettant sur vn chariot les choses que ces Porte-paniers honoroient : & il n'y auoit autre chose dans les paniers que l'on mettoit sur le chariot, que des quenoüilles & des fuseaux, de la laine mise en œuure, de petits gasteaux, vne poignée de sel, & la figure d'vn dragon dedié à Bacchus, de grenades, de cœur, du lierre & du pauot. Les grands mysteres d'Eleusie se celebroient au mois de Iuin, & les petits au mois de Nouembre.

Les Opuntins reueroient Hercule, en l'honneur duquel ils celebroient tous les ans vne feste, en laquelle on luy sacrifioit vn bouc, vn belier & six taureaux. Ils auoient encores vne autre sorte de sacrifice non sanglant, dont Plutarque parle en cette maniere. Qui est celuy que les Opuntins nomment Critologue? Le mot qui signifie vn qui amasse de l'orge, d'autant que les Grecs aux plus anciens Sacrifices vsoient de ce grain, & chacun de ces citoyens offroit les premiers espics de l'orge : d'où vint que le Prestre qui auoit la charge de leuer les premices fruicts, estoit appellé Critologue. Or les Opuntins auoient d

sacrificateurs, l'vn qui auoit la charge de sacrifier aux Dieux, & l'autre aux demons & genies. A ce propos ie diray, que les premiers Grecs, & mesme quelques-vns entre les Romains, ont detesté l'effusion de sang en leurs sacrifices : de sorte que les Opuntins se contentoient de cette simplicité, d'offrir à leurs Dieux des pains d'orge, ou des gasteaux faits de ce mesme grain auec vn peu de sel. Ceux de Megare sacrifians à Terée, vsoient en ce lieu d'orges de petites pierres, comme si leur Dieu eut esté sans connoissance, puis qu'il se contentoit de peu de chose. Mais les Prestresses Eleusines qui seruoient deuant Propylée, n'eussent osé offrir à l'Idole que des gasteaux d'orge, qui fut venu du terroir d'Eleusie.

Pres de la ville de Calidon l'on voyoit le temple d'Apollon Lathrée, & dans la ville celuy de Diane, à laquelle on sacrifioit en cette sorte. On dressoit en premier lieu autour de l'Autel sur lequel on vouloit sacrifier, du bois verd, dont chaque piece auoit saize coudées de long ; & au dedans de l'Autel tout estoit plein de bois menu fort sec, & aisé à brusler. Ainsi que le iour de sa solemnité approchoit, on preparoit des degrez de terre molle, afin de pouuoir monter à l'Autel : & le iour venu l'on faisoit vne magnifique procession, où la Prestresse, qui deuoit estre vierge, marchoit apres les autres, assise sur vn chariot que deux cerfs deuoient tirer. Le lendemain de la feste on celebroit le sacrifice general, auquel on mettoit sur l'Autel toute sorte d'oyseaux bons à manger, & toute espece de victimes, puis des sangliers, des biches, des cerfs, & des cheureux. Quelques-vns y mettoient des loups, & des petits ours, les autres des bestes plus grandes, & plus farouches : & l'on y offroit aussi des fruicts des arbres domestiques. Le feu estant mis, on brusloit ces bestes, dont quelques-vnes venans à fuyr, il falloit qu'elles fussent ramenees, afin de parfaire le deuoir du sacrifice.

A Lepante, ou Naupacte, l'on honoroit autres-fois Neptune, comme aussi Diane, & semblablement Venus dans des grottes, & lieux sousterrains.

Il y auoit encores vn temple dedié à Esculape.

Les Orchomeniens qui estoient en la Phocide, ont esté grands guerriers, & si forts en caualerie : si bien que les Thebains furent vn lõg-temps leurs tributaires, iusques à ce qu'Hercule les deliura de cette seruitude. Ils auoient vn temple dedié aux Graces.

Les Labiens ont esté plus renommez pour la superstition, que pour autre chose, d'autant que les Grecs estoient de telle humeur, qu'ils croyoient que le vray moyen de se rendre immortels, estoit d'inuenter quelque nouuelle ceremonie, en religion.

C'estoit là que l'on trouuoit l'antre de Trophonie, où l'on ne pouuoit descendre sans s'estre premierement tenu au logis qui estoit sur l'entrée de cét antre (ce logis estoit dedié au Genie, & à la bonne Fortune) & tandis qu'il se tenoit là, il falloit qu'il vescût chastement, & sobrement, & qu'il se lauât en des bains chauds, & encores qu'il sacrifiât à Trophonie & à ses enfans : & outre ce, à Iupiter surnommé le Roy, à Apollon, & Saturne, & à Ceres que l'on appelle Europé, laquelle on disoit auoir esté nourrice de Trophonie. Il falloit que le Prestre assistât au sacrifice qu'on faisoit de chaque beste, afin de considerer ses entrailles, & dire à celuy qui vouloit descendre, s'il trouueroit Trophonie fauorable.

La nuict que quelqu'vn deuoit entrer dãs la grotte, il falloit qu'il sacrifiât vn

belier sur la fosse, inuoquant Agamedes & quelque bon-heur que les precedens sacrifices eussent monstré, si les entrailles de ce belier n'estoient correspondantes aux autres, on n'auoit rien aduancé: mais si elles estoient semblables, on y pouuoit descendre auec assurance.

Celuy qui deuoit descendre estoit premierement conduit au fleuue Hercine, où les Prestres l'oignoient d'huyle, & deux enfans âgez de treize ans, & fils de quelques citoyens de Lebadie, qu'ils nommoient Mercure, le lauoient de l'eau de ce fleuue. Apres cela il n'estoit pas soudain conduit vers l'oracle, ains vers la source de ce fleuue, où il falloit qu'il beut de l'eau d'oubly, comme ils disoient, afin qu'il ne se souuint plus de chose qu'il eut auparauant pour pensée. Apres cela il goustoit d'vne autre eau qu'on appelloit, de memoire, pour se souuenir de tout ce qu'il verroit estant au trou de cét oracle. Il regardoit apres la statuë qu'il n'estoit loisible de voir à autre qu'à celuy qui descendoit dans l'antre, qui faisoit ses prieres deuant cét Idole, & l'ayant adorée, s'en alloit vers l'oracle reuestu d'vne robbe de lin, ceinct de petites bandes, & ayant en ces pieds des pantoufles prises en mesme lieu. Celuy qui descendoit auoit deux gasteaux miellez, & ainsi qu'il y auoit vn peu sejourné, il se sentoit attiré comme par l'impetuosité de quelque riuiere rapide, qui l'emmenât, & le couurit auec ses eaux.

Ils sortoient par le mesme lieu qu'ils estoient entrez, & les pieds premiers. Les Prestres le recevoient soudain, & l'asseoient sur vn siege, qu'ils nommoient de la memoire, non gueres loin de l'entrée, où ils s'enqueroient de luy de ce qu'il auoit vû, & ouy dans l'antre.

Cela fait, ils le recommandoient à ceux qui auoient charge de le traicter iusques à ce qu'il fut reuenu à luy. Ceux-cy le menoient au logis de genie, & de la bonne Fortune, encores tout estonné, & en tel estat, qu'il n'auoit connoissance ny de soy-mesme, ny des personnes qui le seruoient: & il falloit que ceux qui entroient dedans cét antre, y laissassent vn tableau, où tout ce qu'ils auoient vû & oüy, deuoit estre graué, afin qu'il en demeurât quelque memoire à la posterité.

Les Cheroneens honoroient sur tout Dieu vn Sceptre Royal, disant que Vulcan l'auoit forgé pour Iupiter, & que cettuy-cy l'ayant donné à Mercure, ce dernier en fit present à Pelope, apres lequel il paruint à Atree, puis à Thyeste, puis à l'Agamemnon. Il est vray qu'ils ne luy bastirent aucun temple, ains seulemét celuy qui estoit esleu Prestre toutes les années pour les ceremonies de ce Dieu ridicule, tenoit ce Sceptre en sa maison, & luy offroit tous les iours des sacrifices, dressant vne table sur laquelle on mettoit toutes sortes de chairs & de viandes, comme vn festin.

On faisoit aussi à Cheronee (ville celebre pour la naissance de Plutarque) des senteurs de fleurs incorporées ensemble, comme de roses, de lys, & d'Iris, ou flamme: & cette composition appaisoit les douleurs, de mesme que par le moyen de l'onguent fait de roses, ils gardoient les statuës de bois de vermoulure.

Les Cheroneens auoient encores cette coustume, que sacrifiant à Leucothee, Deesse marine, & nourrice de Bacchus, le Secretain se tenoit à la porte du temple auec vn foüet en la main, & crioit qu'il n'y eut serf, ny femme esclaue ny Etolien, ny Etolienne, qui print la hardiesse d'entrer aux lieux saints tandis que les sacrifices se feroient.

A Platées on ordonna pour perpetuelle memoire de la victoire obtenuë sur les Persans, la feste de la Deliurance, & l'on dressa l'image de Iupiter Eleutherie ou liberateur, au lieu où la bataille s'estoit donnée, où les Grecs s'assembloient toutes les années, & s'exerçoient à la course tous armez, à l'honneur de leur Conseruateur : & il y auoit vn prix assigné pour ceux qui vainquoient les autres à la course.

On adora premierement à Orope cét Amphiaraé Thebain qui fut englouty tout vif par la terre, & apres que les Oropiens l'eurent deïfié, tous les Grecs rendirent des honneurs diuins à ce Deuin, à qui l'on dedia vn temple & des jeux, & combats qui furent nommez Amphiates.

Ceux de Megare adoroient l'Idole de Iupiter, où ils auoient mis les heures, & les Parques, & auoient aussi basty vn temple à la nuict, qu'ils honoroient comme Deesse. Ils adoroient aussi Iupiter le poudreux, l'oratoire duquel n'auoit nulle couuerture, non plus qu'à Rome celuy qui estoit dedié au Dieu Terme.

Pour le regard de la Morée, on sçait assez combien les citoyens de Corinthe ont esté vaillans, & combien ils ont aimé & deffendu leur liberté. Ils adoroient la Deesse Venus, & Issis y estoit aussi honorée en vn bois où l'on luy faisoit des sacrifices. On y a mesme rendu des honneurs diuins aux Cyclopes, ausquels les Corinthiens bastirent vn temple & dresserent vn autel, sur lequel ils leur sacrifioient. Ils auoient encor vn lieu sousterrain dedié à Palemon, où ils croyoient qu'il s'estoit caché. Ce lieu seruoit pour faire serment des choses douteuses, & quiconque se parjuroit (dit Pausanie) fut-il Corinthien ou estranger, ne pouuoit éuiter la punition de son parjurement. Mais pour reuenir à Venus, que nous auons dit y auoir esté honorée, on pouuoit paillarder dans son temple sans crainte d'estre puny: & la coustume du lieu estoit telle, qu'on y nourrissoit jusqu'à mille femmes débauchées, qui s'abandonnoient à tous ceux qui vouloient auoir iouyssance d'elles.

Les Corinthiens, quoy qu'estimez bons guerriers, estoient toutesfois tant adonnez aux delices, que leur mollesse fut cause de la loy publiée à Lacedemone, que nul estranger y fut receu ou communiquât auec les Spartains, pource que par le moyen de l'accointance des estrangers, la ville de Corinthe estoit tombée en cette corruption de mœurs.

Les Trezeniens auoient vn bois & vn temple dedié à Hippolite, où l'on luy faisoit des sacrifices. Il n'y auoit fille preste à se marier, qui ne fut obligée par la loy des Trezeniens d'aller offrir sa cheuelure en ce temple auant qu'espouser, & Lucian adjouste qu'il falloit que ceux qui estoient en adolescence, offrissent la premiere dépoüille de leur barbe.

Les Lacedemoniens estoient braues & vaillans au possible, comme ils monstrerent par la longue authorité qu'ils eurent sur toute la Grece. Aussi n'estoiẽt nullemẽt adonnez aux choses qui leur pouuoient apporter de la molesse, comme nous ferons voir au discours particulier de leur gouuernement. Ils auoient certaines festes Gymnopedies, ou des enfans nuds, qui estoient les plus solennelles de toutes, & les ieunes hommes y dançoient tous nuds en l'honneur d'Appollon. Ils adoroient les Parques, & leur auoient dedié vn temple au lieu le plus apparent de leur ville. Il y auoit à Sparte vn lieu nommé Ephebée, où les ieunes hommes immoloient à Mars vn petit chien, estimant que cette victime luy estoit du tout agreable, & ce sacrifice se faisoit de nuict. Tandis que

ces ieunes gens estoient attentifs à leurs sacrifices, ils faisoient battre ensemble des sangliers qu'ils auoient appriuoisez, & lors qu'ils combattoient au lieu des exercices, il aduenoit le plus souuent que celuy dont le sanglier auoit vaincu les autres, emportoit la victoire sur ses compagnons.

Ce lieu où les ieunes hommes combattoient, estoit enuironné d'eau comme vne Isle, & il y falloit passer par deux ponts, en l'vn desquels l'on voyoit l'effigie d'Hercule, & en l'autre celle de Lycurgue. Ils y venoient par bandes, dont l'vne estoit pour assaillir & l'autre pour soustenir. Ils combattoient là à coups de pied & de poing, sans épargner aucunement le visage, employant les ongles & mesme les dents en ce combat.

Ils auoient vne statuë de Mars qui auoit les fers aux pieds, afin, comme ils disoient, qu'il ne s'enfuit de leur ville & allât fauoriser leurs aduersaires. Ils n'affectionnent gueres les lettres, & s'ils auoient vn temple des Muses, c'estoit pource qu'ils aimoient la Musique & marchoient au combat au son des flustes. Ils se marioient plus pour auoir lignée, & afin d'auoir des citoyens qui suiuissent les armes, que pour aucun soin qu'ils eussent de la chasteté, & les femmes estoient tellement honorées parmy eux, que les marys les appelloient dames & maistresses. On faisoit accoustumer & exercer les filles à la course, à l'escrime, au jeu de la balle de fer, au traict, & au jeu des Zagayes, ou lances, gayes, afin qu'oubliant la delicatesse ordinaire des Dames, elles se rendissent plus robustes & plus propres à souffrir le trauail de l'enfantement. Elles s'exerçoient toutes nuës comme les garçons, chantant & dançant en certaines solemnitez, en la presence des ieunes hommes de leur âge, & quoy qu'elles fussent ainsi decouuertes, si n'y remarquoit-on rien de lascif. De là venoit cette gaillardise & promptitude des Dames de Lacedemone, qui estoient plustot meures & propres au trauail qu'aucunes autres de la Grece.

Les filles prestes à marier estoient rauies par ceux qui les deuoient épouser, & le iour des nopces l'épousée ayant esté conduite en la chambre de son espoux, on luy razoit les cheueux, puis à la venuë de l'espoux on luy ostoit sa ceinture, & il luy estoit seulement permis d'estre durant la nuict auec elle.

Les vieillards qui se voyoient inhabiles à faire des enfans, pouuoient donner leurs femmes à quelque ieune homme bon & vertueux pour en auoir lignée, & quoy qu'elle fut grosse du fait d'autruy, si est-ce que les enfans estoient au mary sans qu'on leur en pût faire reproche. Ils se mocquoient de quelques nations qui supposoient tant auec argent, tantôt d'autres sortes de chiennes, & des iumens aux bons animaux de leur espece, & tenoient cependant leurs femmes en seure garde : car quant à eux, fussent-ils puissans ou foibles, ils ne vouloient estre sans lignée. Les femmes ne lauoient pas leurs enfans auec de l'eau, ains le vin en faisoit l'office, à cause que l'eau resout les membres & les affoiblit. Elles n'enueloppoient nullement ces enfans, & ne les tenoient dans des berceaux, ou des langes, & les accoustumoient aux tenebres & à la solitude. Cela faisoit que plusieurs estrangers pourchassoient d'auoir des nourrices de Sparte pour nourrir & esleuer leurs enfans.

Tout le peuple estoit diuisé en trois rangs & ordres. Chaque ordre auoit son mot particulier, vû qu'aux festes solemnelles les plus anciens disoiét en chantant. Nous fusmes jadis fort robustes & ieunes : & ceux qui estoient en aage parfait & en leur plus grande force les suiuoient, disans: Nous sommes ieunes & puissans & prests à en faire l'espreuue. Lors les enfans venoient à dire, Nous

serons aussi bons & gaillards que vous,& mesme vons surpasserons tous deux. Plutarque dit qu'encor de son temps les Lacedemoniens vsoient de certaines chansons.sur leurs flutes quand ils marchoient en bataille. Et quant à cét vsage des flutes au combat, ils ne l'auoient pas introduit pour donner du courage à ceux qui alloiét combattre,mais afin que par le moyen de cette douce harmonie ils marchassent vn pas esgal, & s'allassent presenter à l'ennemy sans desordre. Ils aimoient au possible la briefveté du langage,tellement que le Prouerbe du parler Laconique est encor à present en vsage.

Si ie voulois rapporter icy tout ce qui se pourroit dire des mœurs & coustumes anciennes des Grecs, ie mescontenterois le Lecteur, en m'essayant de luy satisfaire:si bien que ie trouue meilleur de quitter le reste,puis que i'ay mis en auant le principal, & de venir aux mœurs de ceux qui sont auiourd'huy leur seiour en Grece.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Les Grecs qui sont maintenant se trouuent reduits à vne miserable seruitude, excepté bienpeu qui obeyssent encor à la Seigneurie de Venise. Car le Turc tient la plus grande partie de la Grece, tant en terre ferme que dans la mer: & les lieux qui reconnoissent les Venitiens ne sont qu'Isles,comme Gorfou, Cephalonie, Zacynthe, Candie, & quelques autres peu considerables.

Ceux qui sont sujets aux Venitiens viuent plus doucement pour le regard de la religion,comme dit Belon,que les autres qui obeyssent au Turc: & en les considerant tous deux,on trouue que ceux qui sont sous les Venitiens viuent à la façon de leurs Seigneurs,comme aussi ceux qui se trouuent engagez sous la domination des Turcs s'accommodent aux façons de faire de leurs maistres,& les imitent presque entieremét. Mais il faut aduoüer que la barbarie regne tellement parmy les vns & les autres, qu'on n'y trouue point d'Academie en aucune ville,&il n'y a plus aucun entr'eux qui se soucie de faire instruire ses enfans, & de leur donner connoissance des lettres.

Tous vsent indifferemment d'vn langage fait & tiré de l'ancien Grec corrompu:mais les vns parlent plus gentimét & plus correctement que les autres. Toutesfois leurs mots approchent plus du vieil langage Grec que l'Italien ne fait du Latin.

Les habitans des villes qui sont sousmises aux Venitiens parlent aussi parfaitement Italien que Grec: mais les paysans & villageois n'vsent d'autre langue que de la Grecque. Il faut faire pareil iugemét de ceux qui sont sous la puissãce des Turcs. Car ceux qui sont aux bonnes villes parlent esgalement Grec & Turc:mais ceux qui se tiennent aux villages & hameaux ont seulemét cõnoissance de la langue Grecque. Ils retiennent encor les propres noms des choses, excepté aux lieux où les autres natiós ont esté plus souuent,& cela se voit plus aux villes maritimes qu'en celles qui sont auant dedãs le pays. Car ils ont pratiqué si longuemét les Turcs & les Italiens,qu'ils ont meslé parmy leur langue beaucoup de mots de ces nations qui les frequentent. Les Turcs ont aussi emprunté beaucoup de mots des Grecs,pour exprimer des choses qu'ils trouuoiét en Grece, dont ils n'auoient auparauant connoissance.

Or combien que les Grecs n'vsent pas d'vn mesme mot en toutes les Prouinces pour exprimer vne mesme chose toutesfois ils approchent fort des mots anciens, principalement aux choses qui ont des noms propres.

Les nobles,& les plus riches s'habillent à la mode de ceux qu'ils reconnois-sent pour superieurs: mais le menu peuple,tant de la domination des Venitiens que de celle des Turcs,soit qu'il habite aux Isles,ou en terre ferme, ne retient aucune chose des mœurs anciennes. Tous ceux qui en sont portent ordinaire-ment les cheueux fort longs,& coupent ceux qui sont sur le front,& au deuant de la teste.Ils vsent de bonnets doubles & fort espais.Tous ont le plus souuent peu de meubles,de mesme que les Turcs,& ne couchent pas sur des licts de plu-me, mais sur des matelats pleins de bourre. Ils sont coustumiers de ne mettre point d'eau dans leur vin , & font encor auiourd'huy des carous à toute reste. Mais les femmes n'assistét pas à leurs dissolutions,ny ne festinent pas auec eux. Ils ayment aussi beaucoup mieux manger du poisson que de la viande.

Les Macedoniens, principalement ceux qui sont de l'Albanie que nous auons mise en Macedoine sont farouches,& semblables aux Scytes. Ils sont vaillans au possible,principalement aux combats qui se font à pied.Il n'y a homme au monde qui prenne plus de peine pour butiner quelque chose qu'eux.Ces Alba-nois ont vn langage particulier , different du Grec & de l'Esclauon.

Quant à l'Epire , qui est vne partie de l'Albanie , ses habitans sortent en Esté par troupes hors de leurs pays à cause de sa sterilité,& vont en Macedoine,Ro-manie,& Natolie,où ils trauaillent pour les Turs, & se loüent pour moisson-ner les bleds, & les cribler & nettoyer. Ceux-cy s'en retournent apres en Au-tomne chez eux,pour y viure durant l'Hyuer,& le Prin-temps auec leurs fem-mes & enfans.Ils ont vn langage particulier different de celuy des Grecs,lequel toutesfois ils n'ignorent.

C'est de ce pays que viennent les Aidones, Vscocques,Martelosses, & Morla-ques,qui sont des hommes vistes au possible, indomptez , propres à supporter toute peine,& vaillans tout ce qui se peut,qui ne s'amusent qu'à voler au mon-tagnes d'Albanie, & en tout le Royaume de Bosne & en Dalmatie, *ou ils se* meslent aussi d'escumer auec de petits esquifs.

GOVVERNEMENT ANCIEN D'ATHENES.

XXIII. POurce que nous remettons le discours des richesses , des forces , & du gou-uernement de la Grece à la consideration generalle de l'Estat du Turc,que nous destinons pour la fin,& que plusieurs qui sçauent combien la police des Atheniens estoit sagement ordonnee , pourroient desirer cette piece,aussi bien que celle des Lacedemoniés,ie me suis resolu de mettre le gouuernemét des vns & des autres , afin qu'on ne puisse desirer en cét œuure chose de celles qui sont estimees comme essentielles & necessaires.

La ville d'Athenes fut jadis extrémement estimee & gouuernee par des hom-mes du tout aduisez qui formerent sa Republique. On attribua le commence-ment de cette ville à Minerue , pour signifier que c'estoit la sagesse & la pru-dence qui l'auoit bastie. Thesee fut son restaurateur,mais Solon fut celuy qui luy fit plus de bien , vû qu'il donna de telles loix aux Atheniens , que les au-tres nations n'ont pas desdaigné de suiure les mesmes ordonnances,& les Ro-main fondans leur Estat,enuoyerent des Ambassadeurs pour auoir les loix de Solon , les aduoüant par cette action pour les plus excellentes qui fussent au

monde. Voicy dont l'ordre de cette Republique.

Les Atheniens qui prenoient plaisir à se dire originaires du pays,& non descendus de quelque autre nation,ny venus de quelque autre lieu, furent distinguez par trois nōs,dont le premier estoit celuy d'Eupatrides,c'est à dire nobles, & tels en Athenes,que les Patriciens estoient à Rome: le secōd estoit celuy de Geomares,c'est à dire rustiques , ainsi nommez, pource qu'ils obtindrent jadis une partie des champs de l'Attique pour les labourer , les troisiesmes furent les artisans qui exerçoient dās la ville les arts,& les mestiers mecaniques.Mais ce nō de Dimiourge,qui veut dire artisan, signifioit encor le mesme que Peageur.

Ceux qui surpassoient les autres en honneur, & en âge , se nommoient Demogerontes , comme Senateurs , qui receuoient du peuple vne souueraine authorité. Le premier nom d'Indigene ne fut pas donné au fonds,au lieu du peuple , ny à la cité , mais seulement à ceux , dont les predecesseurs par cōmun consentement de tous auoient seulement vescu dans Athenes,& qui pouuoiēt asseurer qu'ils n'auoient eu d'ailleurs leur origine. Ils garderent ces noms iusques à ce qu'on vit naistre ceux des factions, par le moyē desquelles arriua la diuision entre le menu peuple, & la Republique,qui dura iusqu'au temps que Dracon ordonna les Magistrats , & fit que les Atheniens establirent l'Oligarchie, c'est à dire la domination de peu de personnes. Leurs noms estoient les Pediees, Diacres , Parales , & Etimoties. Les premiers fauorisoient comme plus forts auec leurs richesses l'Oligarchie. Les Diacres embrassoiēt le gouuernement populaire , comme estans marris que les plus puissants tinssent le premier rang en la Republique. Les Parales fauorisant tantôt vn party,& tantôt l'autre, se rangeoient au costé que bon leur sembloit , empeschant leur propre liberté & celle des autres. Cependant toutes les injures tomboient sur les miserables Etimoties : qui estoient les hommes de peu de moyens : pource qu'ils estoiēt contraints toutes les annees de donner la sixiesme partie de leurs biens aux plus puissans. Et par ce moyen il arriuoit que les miserables citoyens destituez de toute assistance estoient contraints de faire bas , & de se sousmettre à la volonté des plus riches.

Mais afin qu'on puisse mieux connoistre le peuple d'Athenes , & quel soin & quel esprit les Magistrats eurent de le retenir en son deuoir , il m'a semblé à propos de rapporter icy ce qu'en dit Polybe en son 6. liure.

Le peuple d'Athenes,dit-il,fut semblable au Pilote de quelque nef abandonnee & esgaree.Car de mesme que le Pilote commande à ses vaisseaux,de sorte qu'ils luy obeyssent promptement , lors qu'ils sont reünis apres auoir esté en desordre,ou à cause de quelque furieuse tempeste,ou pour la crainte des ennemis: & de mesme que ces vaisseaux estant en asseurance commencent en quelque sorte à mespriser leur chef , tellement que chacun est de differente opinion,d'autant que ceux-cy veulent passer outre,&ceux-là forcent le Patron de prendre port : de mesme, dy-ie, qu'on peut trouuer estranges ces debats , & de voir que les vns calent les voiles,les autres s'efforcent d'aller plus auant par le moyen des auirons qu'ils manient : d'où vient qu'ils tombent souuent en de grands dangers,il en arriuera tout ainsi à ceux d'Athenes.Car leur Republique ayant surmonté beaucoup de grands dangers tant par la vertu du peuple, que par celle de plusieurs Magistrats & Capitaines, se ruina finalement parmy des choses de peu d'importance , & des escueils qui n'estoient nullement à craindre. Voila ce qu'en dit Polibe.

Mais pour venir aux remuëmens des seditieux, ces hommes estant de si mau-
uais accord & ayant des volontez si diuerses, ils ne pouuoient faire autre chose
que rechercher la Monarchie, ou faire vn chef qui gouuernât des esprits si dis-
cordans & bigarrez. Doncques par le consentement de tous, & specialemét du
menu peuple, Solon fut appellé au gouuernement tant pour son integrité, qu
pource qu'il n'auoit iamais cõsenty à aucune chose de celles qui se failoient au
preiudice du peuple.

Or encor qu'il refusât cette dignité, toutesfois il ne voulut manquer au se-
cours de la Republique desia desesperee, & pource il s'essaya de la remettr
auec sa prudence & son conseil. Mais il pensa premierement qu'il falloit sle-
uer ceux qui estoient accablez par la puissance des grands, si bien qu'il fit vn
loy, par laquelle il declara nulles toutes les obligations que les pauures auoie
passées aux riches, iusques à sousmettre leur corps à seruitude, & ordonn
qu'on n'auroit aucun droict sur la liberté des personnes pour raisõ de quelqu
interest qui fut deub. Ceux à qui il communiqua cette loy auant qu'il la pu-
bliât, furent appellez Creocopides, c'est à dire, coupeurs des dettes des autres
ce qu'ils firent pour gratifier à ceux qu'ils connoissoient desireux d'vne tell
loy. Quelques autres disent que les hommes de basse condition, & de peu d
moyens se pouuoient affranchir de leurs dettes, & que pour cette cause l
prix de l'argent fut augmenté, si bien que ce qui valoit auparauant septant
drachmes, fut depuis estimé cent mines, & les dettes estoient payees à raison d
prix ancien.

Mais toutes ces deux choses ne sont pas insu[illegible]etables l'vne sans l'aut
pource que le retranchement des dettes auroit e[illegible]ſi fascheux aux crea
ciers, que agreable aux pauures ; tellement que ce n'auroit pas esté vn mo
yen d'esteindre le feu de ces factions, mais plustôt vne occasion de le renfo
cer. L'accroissement des mines adjoustez n'auroit pas este suffisante aux pa
ures pour payer : au lieu qu'il faut croire, que Solon fit en mesme tem
tous les deux, c'est à sçauoir qu'il augmenta aux riches ce qu'ils ne po
uoient auoir recouuré des pauures suyuant la loy. Et pource que to
Legislateurs doiuent commencer de donner exemple par eux mesmes, il r
mit du sien six talents d'or qui estoient enuiron quarante, ou quarante cin
mille escus.

Au temps que les affaires estoient sur le point de se changer, la loy qu'
auoit faite ne plût pas, pource que les riches disoient qu'ils auoient esté m
traittez, & les pauures attendoiét les champs Attiques toutesfois auec le temp
& eu esgard à la paix qui estoit nee de telle loy, elle fut tellement approuu
d'vn chacun, qu'ils luy donnerent le nom de Sisachtie, & la mirent entre l
choses plus sacrees.

Les affaires estant ainsi accommodees peu à peu, il resolut comme bon me
cin, de faire qu'on ne tõbât plus en cette misere, & pource il voulut qu'on e
mât le bien du peuple, afin que chacun selon ses moyens, estant de bonne
pût auoir des honneurs & dignitez en la Republique, ne faisant nulle dif
rence entre le peuple & les Gentils hommes : prenant garde toutesfois à ce q
les Nobles qui se trouuoient lors en quelque Magistrat ne fussent contraints
le laisser malgré eux.

Et par ce moyen il joignit ceux qui estoient de condition releuée a

es autres qui se trouuoient de plus basse qualité, & ce d'autant plus qu'il n'e-oit permis auparauant à aucun du peuple d'estre en charge, & d'exercer quel-ue office en la Republique.

Il diuisa donc le peuple en quatre parties, par le moyen de cette inuention du tribut qu'on deuoit payer, & leurs noms furent Pentacosiomedimnes, Hippes, esitte, & Thite.

Le vaillant des premiers hommes en dignité, estoit estimé cinq cens muits, c'estoit le premier cent, & ceux-cy estoient les premiers hommes d'Athenes apres l'ordre des Senateurs. La charge des Pentacosiomedimnes estoit quand il arriuoit quelque besoin de faire ce qui estoit necessaire à la Republi-que.

Ceux cy estoient suiuis de ceux qui auoient vaillant trois cens muits, & on les nommoit Hippes, pource qu'ils pouuoient nourrir des cheuaux, & en temps de guerre ils estoient obligez de payer ce qui suffisoit pour en-tretenir vn homme, & vn cheual toute vne année. Les Zeftites alloient apres, qui auoient vaillant cent cinquante medines, c'est à dire, demies mines.

Aristote ne fait mention de ceux-cy aux institutions de Solon dont il a parlé aux Politiques. Les orphevres, teinturiers, & autres artisans de pareille estoffe, estoient les Thites, & ceux-cy ne payoient à la Republique qu'vn escu, qu'ils nommoient Thitique. Ces derniers ne pouuoient iamais obtenir aucun Magistrat, tandis qu'ils estoient pour leur peu de moyens en ce bas degré.

Solon ayant ordonné les choses en cette sorte rendit saine la Republique, qui estoit auparauant en mauuais estat. Et afin que le pouuoir d'approuuer les loix fust plus grand, en les imposant aux nobles, & au peuple, il les fit approuuer aux premiers en leur promettant la durée des tables, & à ceux-cy en leur faisant es-perer la diuision des champs Attiques.

Et ayant connu que c'estoit vn fort grand bien, il leur plût en telle sorte qu'ils consacrerent cette loy à l'immortalité.

Apres auoir vû comme la paix fut renduë au peuple, il me semble qu'il est raisonnable de voir vn peu la premiere origine des Tributs. Toutes les nations & villes, comme dit Tite-Liue, ont accoustumé de dire qu'elles viennent de quelques hommes Illustres, ou veritablement de ceux que la folle antiqui-té a mis au nombre des Dieux, & pource plusieurs font leurs protecteurs & fondateurs Iupiter, Mars, Mercure, Pallas, Vulcan, & semblables mon-stres.

Les Atheniens furent de ceux qui ne se contentans pas d'vne seule no-blesse, c'est à sçauoir de celle de Pallas, donnerent beaucoup de noms à diuerses parties de leur peuple, qu'ils appelloient Tributs, & ces noms estoient tirez des Eponomes, ou Heros, dont la memoire duroit parmy les hommes, pource qu'ils auoient des statuës, non tant pour leur ver-tu, qu'afin que les autres les imitassent, & essayassent deuenir meil-leurs.

Il y eut au commencement quatre Tributs. L'vn fut nommé Cecropide de l'ancien Cecrops, l'autre Autochton, c'est à dire Indigene, ou originaire :

la troisiesme Actée,& la quatriesme Paralie. Or Cranaus recherchant ces noms de plus loin en fait quatre differens. Il nomme vne de ces Tribus Cranaide de luy mesme, l'autre Attide, la tierce Diacrite, & la quatriesme Mezogene. Attide du nom du pays, Diacrite d'vn lieu esleué d'Athenes, & les Mezogenes de la partie du milieu.

La mere d'Erichtonie pour couurir son adultere, fit semblant qu'il estoit fils de Iupiter, & ce fils feignant de rendre graces à son pere, ostant les vieux noms, en mit aux Atheniens quatre tirez de ceux des Dieux: bien qu'il nomma vne Tribu Diade du nom de Iupiter, l'autre Atheade de celuy de Minerue, la troisiesme Ephestiade de Vulcan, & la quatriesme Possidonie de Neptune, & ayant diuisé chacune de celles cy en trois parties leur nombre paruint à douze.

Ces douze parties diuisées durerent iusqu'au temps d'Alcmeon enuiron cens & soixante années. Cettui-cy pour la responce de l'Oracle d'Apollon les nomma dix Tribus, en consideration des Princes de grande reputation qui regnerent auant luy.

On leur donna le nom de Cecropie, Erectée, Egee, Pandionie, Acamante, Leonte, Eneyde, Hippotoonte, Antioque, & Eante, ausquelles on adiousta l'Antigonie & Demetrie, pour parfaire le nombre de douze, chacune de celles-cy fut diuisée en trois parties : tellement que toutes ensemble faisoient le nombre de trente-six. On verra de quelle importance fut cet establissement en la suitte de nostre discours. Ayant donc connu le peuple, fait le dénombrement de ses parties. Il est temps de venir au discours de leurs Magistrats.

On eslisoit donc les Magistrats en trois sortes, c'est à sçauoir par sort, auec le balotement du peuple, & auec l'eslection par dignité. On eslisoit par sort tous les Magistrats qui estoient establis pour les iugemens. Le Senat qui estoit esleu en cette sorte, se nommoit le conseil des cinq cens hommes. Le balotement du peuple se faisoit lors qu'on vouloit eslire les Capitaines, les Maistres de Camp, & les Generaux des armées.

Ceux qui estoient esleus par dignité, par noblesse, & par richesses estoient appellez Chorages, & seruoient aux jeux & aux sacrifices, ausquelles ils vsoient de grandes liberalitez & magnificences, & ceux-cy estoient au nombre de dix. On voit donc que la Republique estoit assemblée par ces trois liens. Car les Iuges deffendoient auec la raison, la ville des injures des citoyens, des voisins, des estrangers : les soldats conseruoient & augmentoient l'estenduë de la domination, & la Religion maintenoit les ames nettes. Ie traicteray maintenant par ordre de ces dignitez, commençant aux Areopagites.

Le Senat des Areopagites a esté pour sa iustice & seuerité renommé entre tous ceux dont les histoires ont fait quelque mention. Et de mesme qu'il estoit en grand honneur, aussi son nombre n'estoit pas petit, combien qu'il fut incertain, & cette incertitude procedoit de neuf Thesmothetes, dont nous parlerons en leur lieu : pource qu'ainsi qu'ils auoient acheué le temps de leurs Magistrats, qui duroit vn an, & rendu compte de leur charge aux Logistes, quelques-vns estoient receus entre les Areopagistes. Ceux qui deuoient aller aux Logistes, dont le Magistrat estoit estably pour raison du public, disoient leur nom à vn homme public, qui deuoit crier ces paroles. Qui veut accuser de quelque meschanceté vn tel qui est à la fin de son Magistrat. P

ry tous les accusateurs qui pouuoient prouuer estoient admis. Le iugement seuere de ces Logistes faisoit que peu de gens se trouuoient innocens & irrepréhensibles, pour augmenter le nombre de cét ordre. Quiconque estoit accusé d'auarice, ou chose semblable, n'estoit iamais recû en cette compagnie. Et afin qu'aucun ne pût vser de tromperie, on examinoit les personnes, en la presence du peuple & du Senat. Les Thesmotheres en ostant donc plusieurs tous les ans, laissoient le nombre incertain. Cette institution fut inuentée par Solon auec la seuerité des Effetes, qui estoient au nombre de cinquante & vn auant Solon, & iugeoient des causes capitales, chose qui appartenoit au Roy auant qu'ils fussent establis. Doncques auec le nom de ceux-cy Solon establist le Senat de grande authorité en la Republique, vû qu'il connoissoit non seulement des crimes, mais encor des autres choses qui estoient de plus grande importance : Le Magistrat des Areopagites estoit nommé par les Grecs ...dioyon, c'est à dire perpetuel, & plein de soucy. Et combien qu'il punît publiquement tous les criminels, toutesfois leur propre matiere estoit celle des empoisonnemens ; des meurtres, des blessures, embrasemens, des embusches, & des trahisons brassées contre la partie, & plusieurs autres choses.

...auoient accoustumé de iuger en cette sorte. Celuy qui estoit accusé estant deuant eux, apres la premiere question accompagnée de conjectures, de tesmoins, & de preuues, ils donnoient soudain leurs iugemens, sans donner de longs delais au preuenu. Il n'estoit loisible aux Areopagites de se laisser mouuoir à compassion. Ils ressembloient en seuerité aux Effetes en ce qu'ils punissoient le crime selon la grandeur du fait.

Il estoit aussi deffendu aux Orateurs de chercher des discours pour esmouuoir les Iuges. Le criminel estant mis en prison (prenons le cas que ce fut pour quelque meurtre) on faisoit appeller aux crieurs publics, les parens, domestiques, amis de mort, l'aduis desquels on imposoit la peine, & la sentence estoit selon le dommage recû.

Mais de mesme que les Areopagites vsoient de grande diligence à donner les iugemens, aussi il aduenoit peu souuent qu'ils eussent la charge de ce faire. Ils iugeoient seulement trois iours en vn mois, & ne s'assembloient qu'au besoin, & pour des affaires d'importance. Lucian dit que les Areopagites auoient accoustumé de iuger la nuict, & auec silence, afin qu'ils ne fussent surpris par l'artifice de ceux qui parloient en presence de plusieurs, & pareillement afin qu'on ne vint à interrompre les iugemens, & les playdoyers des autres cependant qu'ils escoutoient. Et veritablement ils prattiquerent le silence auec beaucoup de raison, vû qu'ils estoient plus attentifs à oüyr le criminel, & ne descouuroient les secrets des iugemens, & ils escriuoient les sentences afin de ne se departir iamais de l'aduis de ceux qui estoient plus aduancez en sçauoir, & en âge, ou bien afin de respondre à mesme ...

Valere le Grand dit que ce Senat auoit le soin de sçauoir, ce que chacun des Atheniens faisoit, & de quels moyens il entretenoit, & outre ce de faire que les hommes fussent honnestes & qu'ils se souuinssent qu'ils deuoient rendre raison de leur vie. Le mesme Senat voulut que les bons citoyens fussent ornez d'vne couronne, & mit cette coustume en auant, comme sçachant que l'honneur est le vray entretien de la vertu.

Venons maintenant aux Nomothetes, dont le nom comprend plusieurs sortes de dignitez que ie declareray auant que dire autre chose. Ie trouue en Suide qu'il y eut trois Nomothetes, ou Legislateurs à Athenes, c'est à sçauoir Dracon, Solon, & Eschile, non le Poëte, mais vn autre natif d'Athenes.

Outre ce les Atheniens entendoient par ce mot de Nemothete vne assemblee de mille citoyens, qui auoient puissance de faire obseruer les loix, & de les voir, les changer, & les accommoder, ainsi qu'ils iugeoient estre necessaires.

Ceux-cy auoient l'authorité de dire au peuple si les loix proposees leur plaisoient, ou non, & les propositions qu'on en faisoit ne pouuoient estre valables, si elles n'estoient signées de tous les Magistrats Nemothetes.

Ceux cy souloient encor assister aux iugemens des causes d'importance, & si le demandeur, ou le deffendeur n'obeyssoit à leurs sentence, ils le condamnoient à trois drachmes d'amende en presence de l'Arcon. C'est icy l'opinion de Pollux. Mais Budee raconte plus amplement ce fait, & en quelle sorte l'on auoit accoustumé de proposer ces loix. Voicy ses paroles.

Demosthene rapporte que Solon ordonna entre autres choses, que quand quelque loy seroit proposee au peuple, elle seroit premierement recitee par le Legislateur, puis escrite en quelque lieu de la ville qui fut remarquable, & fort frequenté du peuple: & apres que le Secretaire la donnât à lire à l'assemblée, afin que si quelque chose n'estoit pas comme il falloit, on la pût corriger, & qu'en dernier lieu elle fut monstree aux Nomothetes, afin qu'ils l'approuuassent, & que par ce moyen elle vint à estre obseruee.

Ces Nomothetes differoient des Nomophilaces, ou gardiens des loix, pource que les Nomothetes les eussent en vain approuuees, si elles n'eussent esté mises en vsage, & gardees, & qu'on n'ût iugé selon ce qu'elles portoient: qui estoit la particuliere charge des Nomophilaces. Ciceron exprime leur office au troisiesme liure des loix en ces paroles. Les Grecs plus diligens, qui creoyent les Nomophilaces, non seulement remarquoient les lettres, mais encore les faits des hommes, & les reduisoient à la loy.

Au second rang de dignité l'on mettoit les Nomophilaces, le chef desquels auoit vn bonnet de lin. Et combien que les Areopagites eussent quelquefois le soin de faire, & de conseruer les loix, toutesfois cela n'oste rien aux Nomophilaces, puis qu'il n'y a chose qui empesche qu'vn office ne se mesle d'autres choses que de celles qui luy sont ordinaires, lors que le temps le requiert.

Il y auoit apres les cinq cens hommes qui souloient connoistre de choses ciuiles, & des actions iournalieres des hommes. Ceux-cy estoient bien souuent Lieutenans des Areopagites, & leur nombre faisoit que la meschanceté n'y pouuoit trouuer place. Et pource qu'vne telle multitude assemblee en vn lieu pouuoit à grande peine executer ce qui estoit necessaire, on la souloit diuiser en dix parties selon le nombre des tributs, & chaque cinquantaine auoit des iours ausquels elle iugeoit, & il y auoit trente cinq iours ausquels ils faisoient le dû de leur charge. Or ce nombre de iours repeté dix fois vient à faire se

es Atheniens l'an Lunaire de 350. iours. Mais le nostre Solaire a plus que le leur 15. iours & vn quart, & à cause du trop grand nombre de ces 50. ils en eslisoient dix, qu'ils appelloient Presidents, dont on en tiroit sept au sort toutes les sepmaines, & tous les iours chacun presidoit aux choses qu'il falloit expedier, & le soir on portoit les clefs des forteresses à celuy qui auoit esté President durāt ce iour. Mais nous parlerons de cecy plus bas. Ce nombre de cinq cens estant au bout de son terme, que l'on nommoit lors Pritanie, l'assemblée de ceux-cy, qui auoient, comme plusieurs tiennent le soin des froments, de recouurer les deniers du thresor public, de faire qu'on ne commençât pas le procez mal à propos, & semblables choses.

Ces Pritanes payoient de l'argent assemblé des consignations de ceux qui plaidoient, les Iuges & ceux qui auoient fait quelque bon seruice à la Republique. Ils estoient ainsi nommez pour le lieu où ils rendoient iustice, & ou ceux qui auoient merité quelque chose de la Republique, estoient nourris. Cét ordre prenoit ordinairement garde aux Edits, aux Decrets & aux loix, & donnoit sentence des Loix prises au rebours, & au contraire du sens auquel elles deuoient estre entenduës. Et veritablement le peuple se fut aisément pû reuolter sans cette pourvoyance : pource qu'il demande & approuue bien souuent des choses qui luy sont dommageables, si la prudence & le conseil des autres n'y remedie. Ceux-cy auoient le soin du temps de la guerre, de la paix, des tresves, des Ambassades & des Edicts.

On souloit escrire en cette forme au dessus de ces ordonnances, Policle Prince 16. de Iuillet, les Iuges de la Republique estans de la Tribu de Pandio, Demosthene Peatoné en fit le Decret: & celuy qui estoit là nommé, estoit Arcon, de l'office duquel nous parlerons en son lieu, & la Tribu nommée estoit de ces cinquante hommes qui estans tirez des cinq cens, gouuernoient la Republique.

Pource que le nombre des causes ciuiles croissoit tous les iours, & les cinquante n'estoient suffisans pour les entendre, ils prenoient pour leur ayder quarante-quatre arbitres, en partie par sort, & en partie par eslection. Il falloit qu'ils passassent soixante ans, & qu'ils fussent estimez gens de bonne vie. Ils estoient tousiours en des lieux où ceux qui plaidoient, en pouuoient trouuer à tout moment vne bonne partie, & ceux-cy se gouuernoient en cette sorte. Le demandeur & le deffendeur eslisoient de ce nombre ceux que bon leur sembloit, auec pache que s'ils commençoient de contester deuant eux, il falloit acheuer : autrement celuy qui n'obeyssoit à leur Sentence estoit puny. Ceux qui estoient esleus par sort, n'estoient point receus pour examiner la cause, mais pour rapporter au Senat, afin qu'il en iugeât. Les Grecs au lieu des balottes d'or & d'argēt, vsoient de febves blanches, & noires.

Les Zitiettes, c'est à dire enquesteurs, differoient fort peu des Diettes, l'office desquels selon Pollux estoit de rechercher les causes dont la nature n'estoit euidente pour en rapporter la verité au Senat. Quant aux arbitres esleus, si quelqu'un d'eux commettoit quelque chose indigne de ce rang, où il estoit griefuement puny, ou bien chassé auec grande infamie de la compagnie des autres. On traictoit tous les iugemens des choses saintes deuant eux, comme deuant de saints hommes. Pollux escrit aussi qu'ils ne pouuoient ouyr aucune cause qui passât la valeur de dix drachmes.

Ils auoient aussi des Capitaines des galeres nommez Trietarques ; dont l[es] autheurs n'escriuent pas le nombre , pource que selon que la necessité le r[e]queroit , on en augmentoit ou diminuoit le nombre. On sçait seulem[ent] qu'il y en auoit douze qui auoient cette charge , & qui au temps de la pa[ix] auoient le gouuernement du lieu où les nefs estoient arrestées. Au temps [de] la guerre ils obeyssoient aux Capitaines & aux Generaux. Les Trietarqu[es] auoient aussi la charge de refaire & gouuerner les galeres à leurs despens po[ur] la Republique.

Ce Magistrat n'estoit pas contraint , ains on donnoit cette charge au no[m]bre des citoyens. Cette office deffait peu à peu fut mis en meilleur es[tat] par Demosthene , qui fit vne loy touchant ceux qui seroient esleuez po[ur] telle charge , comme on en voit en beaucoup de lieux , & particulierem[ent] en l'Oraison contre Eschine. Voyez vous , dit-il , Autheurs combien [de] commoditez ie vous ay apportées gouuernant la Republique ? Car voy[ant] le deffaut des choses qui appartiennent à la mer , & les citoyens exempts [de] tribut , ayant payé peu d'argent , & peu ceux qui auoient moyennem[ent] du bien receuoient la charge , & que par ce moyen vostre Republique s'e[m]piroit , ie fis vne loy par laquelle les citoyens estoient contraincts de pa[yer] selon la taxe , ce qui se deuoit de droict , & i'ay deffendu les pauures [le] tort qu'ils receuoient de telle chose. Vn peu plus bas il le dit plus cla[ire]ment.

Par la premiere constitution des loix , ils souloient bien payer ensembl[e les] frais d'vne galere, en quoy les riches ne mettoient que fort peu , tandis qu[e les] pauures citoyens estoient accablez de charges. Mais il fut ordonné par ma[...] qu'on feroit l'estime des moyens d'vn chacun , & que celuy qui fournissoit [au]parauant la dixiesme partie des frais d'vne galere pourroit satisfaire à de[...] tout. A raison dequoy ils ne vouloient premierement estre nommez Tri[etar]ques , mais Contributeurs.

On trouue dans Polux qu'il y auoit onze hommes appellez Nomo[phy]laces , & Eparques , c'est à dire Presidents. Les dix hommes , dit-il , esto[ient] esleus de chaque Tribut , & le Chancelier parfaisoit le nombre. L'O[ffice] de ceux-cy estoit de conuaincre les larrons , iuger ceux qui estoient retenu[s en] prison, & les punir de mesme que les autres mal faicteurs, qui niant le fait d[...] eux estoient enuoyez deuant autres Iuges, & s'ils confessoient le crime de[uant] ces derniers, les premiers leur imposoient la peine. Ces onze hommes est[oient] semblables à ceux qu'on nomme en France Preuosts des Mareschaux. Le li[eu où] ces onze iugeoient , se nommoit Nomophylachion , & ce lieu auoit vne [porte] nommée Xaronion , par laquelle on souloit mener les criminels aux supp[lices]. Suide remarque que ces Nomophylaces estoient differens des premiers , p[our]que ceux-là forçoient les Iuges à viure selon les loix, & ceux-cy contraign[oient] tout le menu peuple.

Quant aux dix-hommes qui presidoient , combien qu'ils deuoient est[re] auec les cinq cens hommes, d'entre lesquels ils estoient esleus , toutesfois [pour]ce que i'ay suiuy le plus grand nombre aux Magistrats, & que ceux-cy e[stoient] remarquables , i'en ay voulu faire mention particulier.

On tiroit doncques cinquante hommes des cinq cens qui e[...]

en dix Tributs, & des cinquãte on tiroit dix hommes qui gouuernoiẽt la Republique. Mais quelqu'vn me pourra demander en quelle sorte on peut eslire celuy que la vertu rend illustre & loüable. Aquoy ie respnds que cela se fait aisément, ainsi qu'on voit entre les Venitiens, qui ordonnent premierement les Eslecteurs par sort, qui appellent, & finalement les noms des appellez estans mis dans le vase, on tire les sorts selõ les voix. I'ay desia dit qu'apres qu'on en auoit choisi cinquãte de cette troupe, on en eslisoit de ce nõbre dix par sort, auec des voix muettes, c'est à sçauoir auec la pluralité des féves. On voit donc que cecy estoit meslé auec le sort, & toutesfois ce n'estoit pas oster la recompence à la vertu, ains iuger selon elle. De ces dix qu'on choisissoit, il n'y en auoit que dix qui pûssent obtenir l'office de President. Ainsi le sort tomboit en telle sorte entre ces dix hommes, que les trois qui restoient, ne se tenoient nullement offencez pour telle chose. Et pource que celuy qui estoit en Magistrat, estoit nommé President, tous auoient part à l'honneur de ce nõ, & l'on regardoit soigneusemẽt qu'aucun ne fut deux fois dans vne mesme année en cette charge, durant laquelle il auoit tousiours derriere luy les clefs du chasteau du Thresor public, & le sceau de la Republique : & toutes les fois que les Pritanes appelloient le Senat, il eslisoit dans les neuf Tributs, neuf Presidẽs: mais de celle qui estoit nommée Pritanese, de laquelle il estoit chef, on ne souloit point en prendre vn autre. Apres cela il eslisoit par sort de ces neuf vn successeur, auquel on pût commettre le gouuernement de la Republique.

En son Audience il auoit le soin de faire qu'on ne laissât en arriere aucune chose de celles qui pouuoient instruire & esclaircir le Iuge.

Harpocration dit cecy des Epithetes, parlant de la Sentence d'Isée contre Elpagore; Il y a, dit-il, deux Epithetes, en Athenes, l'vn esleu par sort par les Pritanes, & l'autre par les Proedres, l'office desquels est declaré par Aristote.

Hipperide remarque qu'on nomme communément Epithete tout homme qui a l'intendance de quelque affaire. Le Proedre estoit comme le chef de la Police. Leur dignité estoit fort grande, comme on voit en ces propos de Demostene,

L'onziéme iour du premier mois, apres que le Crieur public l'aura fait sçauoir, qu'on aille donner les voix, pour approuuer les loix: premierement celles qui appartiennent au Senat, puis celles qui concernent le peuple : & en troisiéme lieu, celles qui sont introduites par les neuf hommes.

Que la premiere partie de ceux qui doiuent donner les voix, soit de ceux ausquels il semble que ces loix qui sont pour le Conseil & pour le Senat, doiuent estre approuuées. La seconde de ceux ausquels il semble à propos de contredire.

Ce second balotement des loix sera prescrit : & s'il arriue qu'il faille abreger quelques loix qui ont esté auparauant introduites, les Pritanes qui sont lors en charge feront le dernier iour des ballotemens auec le Senat pour ce iour, & les Proedres iugeront aussi de la mesme chose. Apres qu'on commande de quel lieu on doit tirer l'argent pour donner aux Nomotheres, afin qu'ils puissent gouuerner la Republique. Que ces Nomothetes soient de l'ordre de ceux qui iurerent en Elie. Apres l'Esiée, si les Pritanies n'ont le Senat selon les loix prescrites, & si les Proedres ne se gouuernent équitablement, que chacun des Pritanes soit condamné à mille drachmes, qui soient consacrées au

Thresor de Pallas, & de chacun des Proedres en donne quatre cens à la mesme Deesse, & qu'on donne leur accusation à l'office des Tesmothetes. Qu'on voye si estant en Magistrat, ils doiuent quelque chose au public. Que les Tesmothetes les mettent en prison s'ils les conuainquēt, & s'ils refusēt de ce faire qu'ils soient sousmis à la notte d'infamie, & chassez de la cōpagnie de l'Areopage, comme méprisans le gouuernement des loix. Auant que le Senat s'assemble pour donner les voix, celuy qui voudra proposer quelque loy, l'écrira au lieu des Eponimes, afin que selon leur nombre le peuple pût auoir des Nomothetes le temps de les pouuoir premierement examiner. Et quiconque demandera qu'vne nouuelle loy soit introduite, la mettra non seulement vne fois, mais tous les iours au lieu des Eponimes, iusques à ce que le Senat s'assemble. Que l'Eponime élise de tout le nombre des Atheniens cinq hommes qui auront la charge de deffendre les loix.

C'est assez parlé des loix, il faut mettre maintenant la forme du serment tirée du mesme Autheur : il se faisoit donc cette sorte.

Les tyrans ny les principaux ne seront iamais assistez par ma faueur, ny par mon secours en la Republique, & ie ne feray iamais du costé de celuy qui aura corrompu le peuple Athenien, ou qui ordonnera, ou voudra le contraire. Ie ne permettray iamais qu'on fasse les nouuelles tables, & le partage des dettes actiues des autres, ny celle des champs Attiques, & des maisons. Ie ne rappelleray nul banny. I'enduteray qu'on chasse de la ville celuy qui ne suiura point ses loix, ny les ordonnances du Senat & du peuple Athenien, & ie ne permettray qu'on fasse tort à aucun. Ie n'establiray aucun Magistrat, afin que celuy qui n'a rendu conte du Magistrat passé, en puisse auoir vn autre, ou des hommes, ou de ceux qui sont esleus par les Proedres auec des féves : & ie ne permettray qu'aucun exerce deux fois vn Magistrat en vne mesme année, ny deux Magistrats aussi dans le mesme temps. Ie ne receuray aucune recompense. Apres auoir oüy l'accusateur & le deffendeur, ie le condamneray auec le droit sans affection, & sans acception de personnes, lors que ie connoistray qu'il le merite. Ie iure par Iupiter, par Neptun & par Ceres, qu'ils me ruinent auec ma famille & mes enfans, si ie n'obserue les choses susdites : Voila les paroles de Demosthene.

Or ayant parlé suffisamment des dix hommes & de leur office, il est temps de discourir des assemblées pour les voix ou suffrages.

Ilaque & Iliase estoit le plus grand Tribunal, auquel les Iugemens publics se traittoient par mille ou quinze cens citoyens des plus signalez de la ville. Il y en auoit cinq cens en vn lieu, mille en deux iugemens, quinze cens en trois. Iliasestay estoit mesme chose que rendre le droict en ce lieu, & l'Iliasestoit s'assembler aux iugemens. Lysias vsa de ces deux mots en mesme signification.

Les balottes dont ils vsoient pour donner leur voix, estoient de deux sortes, l'vne estoit entiere, & l'autre percée & vuide, & auec celle-là ils venoient absoudre & à cōdamner, à affermer & à contredire. Ils auoient vn vase par lequel ils mettoient le suffrage en deux vrnes, dont l'vne estoit de bois, & l'autre de bronze. L'interprete de l'Oraison de Demosthene pour Timocrate est fort different, pource qu'il dit qu'au lieu de pierres ils vsoient de féves noires & blanches, afin qu'on les pût distinguer, de mesme qu'vne des pierres estoit pleine, & l'autre creuse : au lieu que Chiramastetai signifie élire vn Magistrat

ec les féves. Surquoy on dit que Pythagore vouloit qu'on s'abstint des fé-
s, non pource qu'elles sont venteuses, mais pour signifier que celuy qui vou-
it viure paisiblement, & sans ambition, & n'estre point sujet aux corps de la
rtune, ne deuoit s'empescher d'aucun Magistrat, ny desirer les dignitez qui se
onnoient par le moyen des féves.

Il y en auoit dix Apodectes, c'est à sçauoir vn pour chaque Tribu. Ceux-cy
stoient semblables à ceux qu'on nomme auiourd'huy communément Col-
lecteurs des tailles. La charge de ces Apodectes estoit telle : Apres qu'il auoit
receu les lettres de la Republique (comme les Esleus ont accoustumé de faire
en France, quand il faut exiger quelque somme de ceux de la Prouince pour
quelque importante affaire du Roy) ils contraignoient ceux qui deuoient à la
Republique de payer selon leurs moyens. L'Antigreffier, ou Controolleur
assistoit à la reception des deniers, & lors qu'ils estoient receus, il escriuoit la
part de chacun : & les distributions des autres comptes estoient remises aux
Logistes.

Si apres le compte fait il restoit quelque chose à payer, aussi tôt ils le payoient
selon leur puissance. Mais s'il naissoit, comme il arriue bien souuent, quelque
chose pour laquelle il fallut plaider, on contestoit deuant les neuf hommes,
s'ils promettoient de payer ce qui seroit iugé en donnant caution.

Les Apodectes differoient sans plus de ceux-cy, en ce qu'ils pouuoient seule-
ment receuoir, mais non pas pour contraindre. Apres ceux-là on establissoit les
Thresoriers, les Capitaines des guerres, ceux qui auoient la charge de la chasse,
puis les receveurs des presens, & ceux qui auoient soin des autres œuures ne-
cessaires.

Il y auoit apres les Logistes, ou Maistres des Comptes, au nombre de dix
tirez des Tributs. Or tous ceux qui estoient sur la fin de leur Magistrat, dãs les
trente iours qui precedoient leur terme, estoient obligez de leur rendre compte
de tout ce qu'ils auoient manié. Aristote escrit que ceux-cy different des Euti-
nes qui oyoient vn autre sorte de compte.

Les Eutines estoient assis auec les neuf Princes, & voyoient tout ce qu'on
auoit pris au public, lors que quelqu'vn estoit à la fin de son Magistrat.

Il y auoit deux Logistes, dit Pollux, en Athenes, les vns qui manioient les af-
faires du Senat, & les autres ce qui estoit necessaire hors du Senat. Tout ceux
cy estoient esleus par le Senat, afin qu'ils pûssent voir les comptes de tout le
maniement de la Republique.

On peut tirer de l'Oraison d'Eschine contre Demosthene Cresifon l'Office
de ces Logistes. Premierement la loy commande, dit-il, que le Senat des
Areopagites soit escrit chez les Logistes, & ne soit exempt de leur rendre
compte, & là elle veut que les Logistes soient maistres de ce venerable Senat, &
apres que les cinq cens hommes rendent compte de leur Magistrat. Car la Re-
publique se deffie tellement de ceux qui n'ont rendu compte des choses qu'ils
ont maniees, qu'elle veut soudain que telles gens ne puissent aller hors de la
ville, qu'ils n'ayent nulle puissance sur leurs biens & ne puissent consacrer au-
cune chose aux dieux, ny affranchir leurs esclaues, ains que tous leurs biens
soient engagez à la Republique. Quelqu'vn dira qu'il n'est pas raisõnable que
celuy qui n'a rien despencé ny exigé pour la Republique rendre compte. Mais
il n'y a aucun qui doiue estre exempt de rendre le compte de la ville. Il adjouste
vn peu apres : Il falloit, ô Demosthene, laisser de dire au Crieur public,

selon la coustume du pays, s'il y auoit quelqu'vn qui voulut accuser. Voyla ce que dit Eschine.

Veritablement si cette loy auoit lieu parmy nous, on osteroit le larcin des Collecteurs & de plusieurs autres, principalement si l'on receuoit vne fois les plaintes de ceux qui les pourroient accuser & conuaincre.

Il y auoit des Controlleurs, ou Antigraphes, qui escriuoient les comptes.

Eschine dit que l'on élisoit premierement l'Antigraphe par suffrages, & cettuy-cy deuoit en tous les aduenemens des Pritanes reciter au peuple le compte des reuenus.

Suide dit qu'il y eut vn Antigraphe au Senat, & l'autre en l'administration publique. Il y auoit encor selon le mesme Autheur, trois Secretaires, qui escriuoient les actes du Senat, & les gardoient.

Les Grecs veulent qu'il y en eut vn en chaque Tribu, ce qui est vray semblable, pource qu'il eut presque esté impossible qu'vn tel fardeau de la Republique, né de la sedition du peuple, fut soustenu seulement par trois Secretaires, puis qu'il y auoit tant de Iuges, & qu'ils estoient distribuez en tant d'ordres.

Eschine adiouste que les Secretaires gardoient dans leurs liures les noms de ceux qui n'auoyent pas encor rendu compte à la Republique de ce qu'ils auoient manié.

Les Atheniens auoient encor des Demarques, ou Tribuns du peuple, non toutesfois entierement tels, comme nous connoistrons, en considerant leur charge.

Plusieurs escriuent qu'il y eut dix chefs des Tributs. Pollux dit qu'ils succederent au lieu des Nacraires, & qu'il y eut en chaque Tribu douze parties, dont la chacune se nommoit Nacraire, à laquelle vne Demarque commandoit.

Les Nacraires estoient tenus de fournir à la Republique en temps de guerre deux cheuaux, & vn nauire. Il y auoit donc six vingts Nacraires, autant de Demarques, & autant de nauires, & deux cens quarante cheuaux en temps de guerre, sans ceux qui estoient entretenus du Thresor public. Ils auoient premierement soin de ce qui appartenoit aux choses nauales, à raison dequoy ils estoient du tout fascheux aux pauures, d'autant que chacun d'eux payoit à raison des champs, des maisons, & des marchandises qu'il possedoit, & de l'art, ou mestier qu'il exerçoit : & s'ils ne payoient on les pouuoit gager iusqu'à la valeur de la somme düe.

Or afin que les Demarques pûssent recouurer argent du peuple auec moins de foule, ils escriuoient aux Prouinces & aux champs Attiques, ce que chacun y auoit de sterile, ou de bon rapport, & exigeoient selon les moyens, & les mestiers dont ils se mesloient.

Apres que les Demarques auoient receû l'argent, leur second office estoit d'escrire tous les ieunes hommes, ausquels l'âge permettoit de gouuerner leurs successions & heritages ce qui reuenoit au grãd profit de la Republique, pource qu'il n'estoit permis aux mineurs, qui manquoient de l'experience des choses, de manier leurs biens, tandis qu'on les voyoit en estat de dissiper toute chose. D'auantage toutes & quantesfois qu'il n'aissoit quelque debat sur l'aage de quelqu'vn, on auoit recours au liure, ausquels ils escriuoient tous ceux qui naissoient, & par ce moyen on venoit à s'esclaircir de ce doute.

Le troisiesme profit que l'on en tiroit, c'estoit l'office des hommes propres à la guerre: chose qui estant imitée par les Turcs, les fait abonder en soldats qui se rendent bons au possible.

Il y auoit dix Ephtines, ou Crooftes, pour recognoistre les dettes, dresser, & voir les comptes. Ceux-cy esleus par les neuf principaux hommes, aux plus grandes necessitez de leur patrie, augmentoient les gabelles, & les tailles, & exigeoient tout ce qui estoit deu. C'estoit à eux que l'on comptoit l'argent, lors que l'on auoit rendu compte aux Logistes. Ils oyoient les comptes des moindres Magistrats, & traictoient de ce qui auoit esté receu par le Magistrat, outre le salaire ordonné par la chambre publique. Ils oyoient outre cela les causes des Ambassades finies. Ils auoient ordinairement auec eux vn Secretaire ou Greffier, qui leur disoit le nom de chacun, afin qu'on les chargeât selon ses moyens. Et quand il arriuoit deuant eux quelque procez des choses du Fisc, ils menoient les deffendeurs deuant de plus grands Iuges, & pareillement ceux qui n'auoient dequoy payer: dequoy Isocrate fait mention sur la fin de son Trapezitique. Ce Greffier tenoit compte du froment que chacun contribuoit, afin qu'il fut mis au grenier public. Ceux qui manioient ce grain, estoient nommez Sityometres: ceux qui le gardoient, Sytofylaces, & le lieu où il estoit s'appelloit Barofylacie. Ceux qui auoient la charge de faire qu'il fut porté par toute la ville, se nommoient Sitones, ou Chefs des viures. Surquoy ie diray que les Romains eurent vn soin si particulier de ce qui concernoit les viures, qu'ils voulurent aux despens du public conduire dans le Nil des riuieres, par lesquelles on pût mener grande quantité de froment en Alexandrie, & finalement à Rome, & ils eurent le soin d'en faire les canaux, auec des frais incroyables, auec vne loy qui condamnoit à la mort ceux qui romproient les leuées du Nil, qui estoient les bords des canaux. Mais retournons aux Sitons qui n'estoient gueres differents des Secretaires qui se nommoient Logographes, ou Escriuains des comptes, pource qu'on les mettoit au lieu des Epigraphes.

Pource que nous auons parlé des ieunes gens qui estoient escrits dans les iournaux, nous en ferons maintenant plus ample mention. Auant qu'ils eussent pouuoir de gouuerner les heritages, ils alloient durant deux ans par les pays circonuoisins, comme cherchans d'apprendre le mestier des armes, & lors depuis la dix huictiesme année de leur aage, iusques à la vingtiesme, ils estoient nommez Peripoles, c'est à dire faiseurs de tours, ou allans à l'entour: & Ephebes, c'est à dire, ieunes, à causes de l'aage: & Ephodes, pour le voyage qu'ils faisoient. On les nommoit encores Episcopes, qui est le nom donné à nos Euesques, c'est à dire Enquesteurs, ou Visiteurs du pays: non qu'ils eussent cette charge, mais pource qu'au besoin ils se trouuoient instruits des lieux & des chemins du pays. Apres ces deux années, comme pour recompense de leur trauail ils acqueroient le nom de Lisiarchoées, pource qu'on laissoit leur heritage. Et lors qu'on leur donnoit la puissance de le gouuerner, & d'en disposer, ils faisoient ce serment: Iamais ie n'auray honte de porter les armes: ie n'abandonneray iamais le Capitaine sous lequel i'auray esté mis: Ie combattray pour ma patrie, ou seul, ou auec plusieurs: I'iray contre quelque pays que ce soit, auquel on m'enuoyera: Ie consentiray à l'equité des iugemens eternels: Si quelqu'vn n'obeyt à la loy & la veut abolir, ie l'empescheray de le faire: l'adoreray tousiours les Sages de ma patrie.

Au reste il y auoit particulierement six hommes qui estoient nommez Lisiar-gues. Ceux-cy toutes les fois que les grands Conseils s'assembloient, auoient puissance d'eslire trente Coadiuteurs, qui marquoient auec vn fil rouge tous ceux qui estoiët paresseux à ouyr les loix, & venir au Senat, & faisoient si bien qu'ils estoient punis.

Le Tribunal des Elices estoit remply des Tesmothetes, & le Roy y comman-doit. Il estoit cinquante pieds loin du lieu des Iuges, afin que les Officiers qui estoient presens prinssent garde qu'aucun ne passât auant qu'il eut presté ser-ment.

Il y auoit neuf hommes principaux, qui ne pouuoient estre esleus pour cét office, qu'apres auoir iuré qu'ils estoient nez de pere & de mere Atheniens, & que leurs predecesseurs estoient de la ville d'Athenes. On leur demandoit apres s'ils estoient Indigenes & originaires de ce lieu, ou s'ils auoient tiré leur origi-ne de quelque autre peuple: puis si Iupiter tutelaire estoit leur Dieu, & Appol-leur Autheur. On s'enqueroit d'eux touchant leur vie passée, s'ils auoient vsé de bien faits à l'endroit de leurs parens, s'ils auoient prins les armes pour leur patrie & pour les autels, & s'ils auoient merité les honneurs qu'ils auoient obtenus: & s'il se trouuoit que tout cela fut, ils estoient receus, & non autre-ment.

Les Areopagites leur demandoient toutes ces choses. Ce premier serment fait, ils adioustoient: Qu'ils obeyssent aux loix à perpetuité, qu'ils ne deman-dassent iamais la statuë d'or, pour quelque grand bien qu'ils eussent fait à la Republique: qu'ils ne cherchassent pas le gain aux iugemens. Ainsi qu'ils auoient promis tout cecy, ils estoient menez & conduits par le Senat en l'Acropoli, forteresse des Atheniens, où ils refaisoient les mesmes pro-messes.

Quand ils estoient dans le Fort, combien que tous fussent appellez Arcontes, toutesfois il y en auoit six qui souloient auoir le nom de Tesmothetes, & quant aux autres l'vn se nommoit Arcon Eponime, l'autre Roy, & le troisiesme Pole-marque, ou Maistre de la guerre.

L'Eponime gouuernoit les Bacchanales, & les festes d'Apollon, & de Diane. Il oyoit les debats entre le mary & la femme, & ceux aussi qui estoiët entre les parens. Il condamnoit à quelque peine ceux qui offençoient les autres, ou leur faisoient tort par arrogance. Ils auoient soin des orphelins, ausquels ils sou-loient donner des tuteurs hommes de bien, qui souloient rendre droict entre les legitimes, & les heritiers instituez. Ceux-cy se nommoyent en Grec *Chiro Epritropri*, c'est à dire Protecteur de veufves, ou bien *Orfanum Epitropi*, Tuteur des orphelins. Ils conseruoient les veufves qui estoient demeurées enceintes a-pres la mort de leurs maris. Ils auoient soin des Posthumes & de faire que les veufves fussent exemptes de toutes charges.

Quant au Roy, sa premiere charge estoit qu'il auoit soin de faire faire les sacrifices à Bacchus & à Ceres selon la coustume, auec ceux qui auoient char-ge des jeux. Les Atheniens auoient en tous leurs jeux des Coadjuteurs, qui non seulement presidoient aux jeux, & aux festins qui se faisoient, mais encore despensoient du leur, selon les moyens qu'ils auoient, seulement pour auoir le nom de Chefs de toutes ces solemnitez & magnificences: & ceux-cy mesmes proposoient les recompenses, en partie du leur, & en partie du public. Ce Roy connoissoit apres les sacrifices, des dissentions qui naissoient entre les

netes; qui estoient ceux qui participoient à mesme famille & generation, pource que le peuple d'Athenes estant diuisé en certaines parties, elles estoient nommées Fyles, c'est à dire, Tribus, qui estans encores particulieremẽt diuisées en trois parties, creoient les Triples, qui estoient aussi nommez Fratries, donc chacune diuisée en trente parties, à cause des serments, engendroit la nonantiesme partie des Atheniens, les peres desquels on souloit appeller Genetes, entre lesquels on rendoit raison de l'administration des choses sacrées. Harpocration rapporte aussi qu'Isée parlant pour l'heritage d'Appollodore en son oraison, appelle Genetes ceux-là mesmes, dont ie fay mention.

Outre ce, ils introduisoient les causes criminelles, ausquelles il s'agissoit de la vie deuant les Areopagites, & estoient les premiers à donner sentence selon le crime.

Dauantage: ils souloient connoistre des debats de choses inanimées, comme l'endommagement du chemin public, de la ruine des maisons, & choses semblables.

Le troisiesme Prince estoit le Polemarque, qui presidoit aux choses sacrées de Diane, & de Mars Enialien, pource qu'ils croyoient que ces deux auoient intendance sur les guerres. Il auoit encore le soin des combats, qui se faisoient à l'estocade, & pour la patrie. Ce fut jadis vne belle coustume en Athenes, que tous ceux qui estoient morts combatans pour leur patrie, estans mis au liure iournal, estoient souuent ramenteuz auecques allegresse publique, tellement qu'on recitoit leurs noms, & leurs beaux faits d'armes, auec mille loüanges, & que les ieunes hommes faisoient vn combat, que l'on nommoit Epitaphique, ou de la sepulture, auquel ils s'animoient à preferer le bien de leur Republique à leur vie.

Outre cecy le Polemarque auoit le soin des vers, & des chansons que l'on donnoit aux ieunes hommes, afin qu'ils les chantassent aux ieux publics. Dauantage, il presentoit aux Areopagites ceux qui auoient abandonné leurs rangs en la guerre & qui auoient fuy au milieu des dangers, & requeroit que l'on les condamnât, & pour conclusion, il se mesloit de la conduite des choses militaires.

Plusieurs ont escrit qu'il gardoit la nuict les clefs des portes de la ville, & auoit soin desdites portes, comme les Maires & Escheuins en France. Et pource que ce Polemarque auoit l'intendance des choses de la guerre, ie desire parler maintenant des Capitaines.

Le Polemarque estoit suiuy de deux Hipparques, ou Colonels de la caualerie, ausquels selon Aristote, non seulement les gens de cheual obeyssent, mais mesme toute l'armee, & ceux-cy chastioient les meschans, & ceux qui se mocquoient de leurs commandemens.

Ils auoient aussi soin de faire que nul ne quittât son rang, ou le Capitaine qu'il auoit esleu vne fois, sans cause legitime, & sans leur congé, sous peine de la vie, que nul ne fit outrage au peuple, & semblables choses que l'on deffend coustumierement aux soldats. Ceux-cy mettoient en ordre les Centeniers, les Dizeniers, & les moindres soldats. Il y auoit apres en Athenes dix Philarques, ou Capitaine des Tributs.

Les Tesmothetes souloient eslire les Colonels de la cauallerie, & d'ailleurs leur office estoit de faire que les Iuges gardassent les choses escrites, & iugeassent selon les loix. Ils pouuoient faire assembler le Senat à leur volonté,

Ils auoient le soin d'annoncer au peuple ce que le Senat auoit resolu. Ils donnoient de la peine aux Magistrats qui publioient les loix ausquelles tous n'auoient pas consenty, & c'estoit aussi leur charge d'ordonner des peines aux faux tesmoins, de condanner ceux qui accusoient faussement, & de donner place aux Iuges selon leur rang.

Aux Conseils du Tribunal auquel le Roy dont nous auons parlé cy deuant les Conseillers & amis du Roy estoient assis, & lors qu'ils estoient apres à iuger vn procez criminel, s'ils ne pouuoient trouuer l'autheur de quelque dommage, ils rompoient le procez, & le iettoient dans l'eau, pour marque de peine.

Aux iugemens plus solemnels on voyoit assister six Paredres, qui deuoient tous estre hommes de fort bonne vie, & sans reproche: & pour cette cause auant qu'ils pussent s'asseoir prés des autres, il falloit qu'ils rendissent conte de leurs actions passées, deuant les cinq cens Pritanes la premiere fois, la seconde deuant les Areopagites, & lors on oyoit tous ceux qui les vouloient accuser de quelque faute.

La cause de cette seuere enqueste estoit, qu'on leur remettoit entre les mains des choses pleines de danger, & de grande importance, & ausquelles il estoit besoin d'vne grande integrité. Ils prenoient garde aux Secretaires, & ceux qui escriuoient ce que le Iuge dictoit, afin qu'ils ne changeassent aucune chose.

Ils auoient encores des Capitaines des colonies, qui remarquoient, & enuoyoient ceux qui estoient esleus pour peuples des lieux, ou de l'ancienne possession des Atheniens, ou nouuellement acquis par eux, & ceux-cy partageoient les terres du pays, ou de la ville, selon le sort qui escheoit à chacun.

Il y auoit encores dix hommes, nommez Tamies, qui estoient gardiens du thresor public, & qui en presence des Senateurs ostoient du thresor ce qui estoit necessaire pour l'vsage du public, & principalement pour conseruer en bon estat les nauires & choses appartenantes à la mer, dont l'on a vû souuent despendre la conseruation, non seulement d'Athenes, mais encore de toute la Grece.

Mais ils auoient particulierement soin de leurs vaisseaux de merueilleuse grandeur, l'vn desquels estoit nommé Paralie, & l'autre Ammon: combien qu'il y a des Autheurs qui adjoustent au Paralie, Salaminie.

Outre ce que dessus, lors qu'ils venoient au deuant du Senat aux publiques supplications, ils souloient porter l'image d'or de Pallas, les enseignes de la victoire donnée jadis par leurs Capitaines, & les autres ornemens des choses sacrees. Cecy est dit suiuant l'opinion d'Harpocration.

Les Tamies m'ont remis en memoire les Ellinotamies, l'office desquels estoit de conseruer, & manier les deniers que l'on tiroit de la partie de la Grece qui estoit sous la denomination des Atheniens, afin que ceux-là se portassent de mesme aux choses sacrees, que ceux cy aux Tributs. Pollux dit encor qu'ils auoient accoustumé d'exiger, & d'amasser l'argent des Isles. Les autheurs Grecs rendent la raison de ce nom en telle sorte. Apres que le Roy des Perses eut esté vaincu par les Atheniens par mer, ces victorieux diligens à conseruer leur authorité, commanderent que tous les autres leur fissent tribut pour payer les frais de la guerre nauale, par le moyen de laquelle le commun ennemy des Grecs auoit esté chassé, pource que la plus grande partie de la des

cette auoit esté premierement faite par eux, & pour cette cause ils nommerent eux qui recouvroient cét argent, Ellinotamies, c'est à dire, Gardiens de la Grece.

Il faut joindre à ceux-cy les Hellanodices, qui auoiét charge des choses sacrees de tout le pays sujet aux Atheniens, de mesme que les autres de garder le thresor public. Ils receuoient doncques les deniers que l'on donnoit pour les choses sacrees, & les remettoient apres aux Chorages pour la despense des sacrifices: ce qu'ils auoient accoustumé de faire aux sacrifices, & jeux de la ville, exigeans des Citoyens, & des habitans d'Athenes.

Les Ginaiconomes deliberoient des ornemens des Damoiselles, puis de toutes les autres femmes, afin qu'il n'y en eut aucune qui portât chose indigne de son rang, & que chacune s'habilla selon ses moyens. Ceux-cy ordonnoiét vn amende pecuniaire contre celles qui en vsoient autrement, & leur sentence estoit aussi-tôt executee.

Il y auoit encore vne loy du marcher, proposee par vn certain fils de Philippe. Elle portoit que si quelqu'vn estoit peu honneste en son alleure, elle deuoit estre condamnée à mille drachmes d'amende. Pollux escrit que ceux-cy estoiét au nombre de vingt.

C'estoit aussi la coustume de ces Ginaiçonomes, de prendre garde aux festins, & aux conuiez, & à leur nombre. Ie tiens cecy d'Athenes, qui dit que ces Ginaiconomes, auec les Areopagites, prenoient garde aux cõpagnies des hommes en chaque maison, tãt aux nopces qu'aux sacrifices, pource que l'on y souloit manger excessiuement, & puis s'enyvrer. Mais cét Autheur ne s'accorde pas auec Platon touchant le nõbre des conuiez: vû qu'il ne veut pas qu'il y ait aux nopces plus de dix personnes, c'est à sçauoir, cinq hommes, & autât de femmes: mais cettuy là escrit vne chose aduenuë, & cettuy-cy vne imaginee, ainsi que toute sa Republique.

Ceux que les autres Autheurs ont nommez Oinottes, c'est à dire, qui prenoient garde au vin, sont nommez par Platon en sa Republique, Mnamonés, à cause (comme ie crois) qu'ils ramenoient les loix: pource que demesme que les Ginaiconomes empeschoient que les femmes passassent certaines bornes en leurs habits & ornemens, & prenoient garde au nombre des conuiez, & à la façon des viandes: aussi ceux-cy imposoient des loix touchant l'vsage du vin afin que si quelqu'vn estoit cõdamné pour auoir trop bû, il apprît à ses despens de ne boire pas tant à l'aduenir.

Mais ces Oinottes n'estoient pas gens de grande consideration: il y en auoit trois, qui furent aussi nommez Oftalmes, pource qu'auec leurs aduertissemens ils rendoient les yeux de l'entendement à ceux qui pour auoir trop bû, les auoient perdu, ou esgarez. Les Symposiarques ne differoient de ceux-cy que quant le regard du nom.

Il y eut aussi dix hommes qui auoient soin du Palais, & mettoient le prix aux choses, afin que l'on acheptât, non pas à la volonté des vendeurs, mais selon le iuste prix, & à celle fin aussi que l'on n'achetât quelque chose qui ne valut rien, au lieu de la bonne marchandise. Ils prenoient aussi garde à ce qu'aucun Citoyen ne gardât plus de bled, & de vin, qu'il ne luy en falloit pour son entretien, & celuy de sa famille, & ceux-cy mesmes faisoient que tout le froment qui venoit dans la ville, au dessus de ce qui estoit necessaire, estoit mis en des lieux publics, au nom de la Republique: & c'estoit là

qu'ils le vendoient à iuste prix, combien que la disette des viures fut fort grande.

Les Episcopes, ou Euesques, estoient ceux qui auoient soin des affaires des Prouinces. Ceux-cy estant ordonnez comme arbitres par toutes les Prouinces, recherchoient ce qui concernoit les procez, les offences publiques, & la iurisdiction. Si quelqu'vn auoit voulu cõtester deuant eux, ils donnoient sentence à laquelle il falloit obeyr, comme si elle eut esté donnee par le principal Magistrat.

Les Iurisconsultes disent que les Euesques sont establis sur toutes les choses qui sont exposez en vente. Et c'est de la diligence dont ils vsoient à prendre garde à toute chose, que les Chrestiens ont donné le nom d'Euesque à chaque chef de Diocese.

GOVVERNEMENT ANCIEN DES LACEDEMONIENS.

XXV. LA ville de Sparte, autrement de Lacedemone, fut illustree par les beaux faits de plusieurs grands Capitaines, au temps que la Grece florissoit, & ce d'autant plus que Lycurgue l'ayant reglee auec ses loix, fut cause qu'elle demeura long-temps en vigueur. Mais depuis qu'elle cõmença de les mespriser, elle vit incontinent sa decadence & sa ruine. Or pource que i'ay trouué l'establissement de ce Legislateur du tout remarquable, ou pour mieux dire merueilleux, i'ay pensé que ie deuois, à mon Lecteur le discours de la façon auec laquelle cette Republique s'est gouuernee.

Lycurgue ne suiuit pas en cecy l'opinion des autres, mais estant plustost d'un contraire aduis à plusieurs, fit en telle sorte que sa patrie surmonta en bonheur toutes les autres. Car quant à la multiplication des enfans, il y en a quelques-vns qui nourrissent auec peu de viandes, mais delicates tout ce qui se peut, les filles qui leur semblent propres à engendrer. Ils leur deffendent entierement le vin, ou bien le leur font boire fort trempé. Mais peut on esperer de voir iamais naistre quelque chose de grand de ces femmes esleuees en cette sorte; Mais Lycurgue iugea qu'il suffisoit que les femmes esclaues fissent les habillemens. Ayant donc vû que s'estoit chose fort importante d'auoir des enfans de femmes de libre condition, il ordonna principalement que les femmes exerceroient leurs corps, de mesme que les hommes. Apres il institua tant entre les hommes, qu'entre les femmes, la course & les combats: pource qu'il iugea que les enfans qui naistroient de telles personnes, seroient fort robustes.

Mais lors que l'homme & la femme estoient mariez ensemble, il estoit enjoint au mary (comme j'ay remarqué en passant dans les mœurs des Grecs) d'aller voir, & de quitter sa femme en telle sorte qu'il ne fut vû de personne. En quoy Lycurgue eut bonne raison: vû qu'il considera que l'on paruenoit par ce moyen auec plus de desir & de douceur aux plaisirs du mariage, & qu'il les empeschoit aussi de tomber malades, combien qu'ils fussent robustes, serrant ainsi le bouton à la premiere ardeur, & ne le laschant que lors que l'vn & l'autre n'estoit plus si affamé de ce plaisir.

Dauantage, il ordonna qu'il ne seroit pas permis à chacun de se marier à sa fantasie, & que l'on ne feroit les nopces sinon quand l'on seroit paruenu à l'âge meur, d'autãt qu'il iugea que cela deuoit beaucoup ayder à la fœcondité

à la force. Et s'il arrivoit que quelque vieillard eut rencontré vne ieune femme, à cause que c'est la coustume des gens de cét aage, de garder soigneusement leurs femmes, il estoit ordonné que le vieillard choisiroit vn homme dont le courage & le corps luy satisferoit plus, & que le menant en sa maison il luy mettoit sa femme entre les mains, afin d'en auoir des enfans. Et au cas qu'il n'y eut personne qui voulut sa femme, & qu'il desirât d'auoir des enfans libres, il fit pareillement vne loy, qui portoit que s'il en auoir vû vne fœconde, auec la permission de son mary, il pouuoit auoir des enfans d'elle.

Il y a beaucoup de choses semblables contenuës aux loix de Lycurgue. Car elles veulent que les hommes puissent tenir deux femmes chez eux, & que les marys puissent acquerir des freres aux enfans nez d'elles, qui ayent esgale part en la famille, mais non aux moyens. Par cette institution d'engendrer des enfans differente de celle des autres Grecs, chacun se pût assez imaginer de combien il rendoit les Lacedemoniens plus excellens en grandeur, & en force que les autres Grecs.

Maintenant apres auoir discouru de la naissance des enfans, ie veux parler de la façon de les esleuer, tant parmy les Lacedemoniens, que les autres Grecs: car ceux qui demeuroient au reste de la Grece, & pareillement ceux qui desiroient de nourrir noblement leurs enfans, aussi tôt qu'il entendoient ce qu'on leur disoit, les mettoient entre les mains de leurs esclaues lettrez, & leurs enuoyoient encores incontinent apres des maistres, pour apprendre les lettres, la Musique, & les choses qui appartenoient à la lutte. Outre ce, ils amolissoient auecques les souliers les pieds des enfans, les paroient de diuers habits, & leur donnoient de la viande selon la capacité de leur ventre. Mais Lycurgue, au lieu de ces esclaues Pedans, ausquels chacun donnoit particulierement ses enfans à gouuerner, voulut qu'ils fussent sous la charge, & conduitte de l'vn de ceux, du nombre desquels l'on eslisoit les plus grands Magistrats, & pource qu'il instruisoit les enfans, on le nommoit Poidonome. Il donna à cettuy-cy l'authorité d'assembler les enfans, & de pouuoir chastier ceux qu'il trouueroit faisans quelque chose auecques finesse, & meschanceté.

Il luy adjousta encores, du nombre de ceux qui estoient desia creuës quelques vns qui deuoient porter les verges, quand il estoit besoin, & en frapper les enfans, aduint de là que les enfans estoient honteux de ces coups & obeyssoient facilement à ce qui leur estoit commandé.

Au lieu de porter des bas, il ordonna qu'ils iroient pieds nuds pource qu'il disoit qu'auec vn tel exercice ils pourroient plus aisément monter & descendre, & estre plus vistes à la course sans souliers & bas, s'ils auoient exercé leurs pieds que d'autre sorte. Et à cause de la diuersité des habits qui estoit auparavant introduite, il voulut qu'ils s'accoustumassent toute l'année à vn seul accoustrement, iugeant que par ce moyen ils seroient plus capables de resister au chaud & froid.

Dauantage, il voulut que l'on donnât à manger à l'homme en telle sorte qu'il ne fut pas accablé de trop de viande, & qu'il s'accoutumât à souffrir les incommoditez, d'autant qu'il connût que ceux qui seroient faits à cette façon de viure, seroient beaucoup plus capables au besoin de supporter plus longuement le trauail sans manger, & outre ce qu'ils auroient moins besoin

de pitance, & mangeroient quelque viande qu'on leur presentât, & mesme vid bien que pour conseruer la santé, & augmenter la beauté de la taille, valloit mieux vser d'vn aliment qui rendit le corps sec & deslié, que d'vn q le rendit gras & plein de chair. Mais afin qu'ils ne fussent aussi trop pressez faim, il ne voulut que ceux qui enduroient quelque necessité, eussent auec neantise les choses dont ils auoient besoin: ains il leur permit de les desrobe crainte de mourir de faim : ce qu'il fit, afin que celuy qui ne sçauoit au moyen d'en auoir, en acquit auec son industrie. Et veritablement c'est cho claire qu'il faut que celuy qui veut desrober quelque chose veille la nuict, n'espargne durant le iour ses artifices s'il veut obtenir ce qu'il desire. C' donc chose toute claire, que celuy qui veut rendre les enfans plus accords to chant les choses necessaires à la vie que courageux, il les doit instruire en ce sorte.

Mais quelqu'vn dira : Pourquoy il vouloit que celuy qui seroit surprins desrobant, fut battu bien rudement, puis qu'il tenoit le larcin pour v bonne chose. A quoy ie responds, que ce fut pour la mesme raison pour quelle aux autres choses que les hommes enseignent, ils punissent celuy qu' les fait pas comme il faut : & que de mesme il vouloit que l'on chatiât ce qui se laissoient surprendre, pource qu'ils manquent d'esprit, & d'industrie desrober.

Il vouloit encores que ceux qu'il auoit fait battre, desrobassent d'vn lieu pre & mal-aisé, grande quantité de fromages, voulant inferer par là, que cel qui a eu du mal durant peu de temps, a accoustumé de se resioüyr longuem lors qu'il rencontre quelque fortune.

On voit encores qu'en cecy vn homme lent & delicat, n'est nullement p pre lors qu'il est besoin d'vser de diligence, & qu'au contraire il tombe en p sieurs inconueniens.

S'il arriuoit que le Paidonome partit, afin que les enfans ne fussent a sans maistre, il voulut que le citoyen qui se trouuoit présent, eut authorit commander aux enfans ce qui luy sembloit bon à faire, & qu'il les punit s failloient en quelque chose : & par ce moyen il fit que les enfans se comp toient auec plus de retenuë, & viuoient auec plus de honte: pource que les fans ny les hommes, n'ont accoustumé de craindre personne plus que le maistres. Et afin que quand quelque homme ne se trouuoit present, il y quelqu'vn qui prit garde aux enfans, il ordonna que celuy qui seroit plus ret & plus graue en toute chose que les autres, les gouuernât, & par ce moyen n'estoient iamais sans maistre.

Il est à cette heure temps de parler de l'amour des filles, pource que c appartient encores à la discipline. Les autre Grecs, comme les Beotiens coustumoient ensemble les garçons, & les filles ; mais il y en auoit quelq autres qui ne permettoient pas seulement que les Amants parlassent auec filles. Lycurgus estoit de contraire opinion : vû que s'il y en auoit quelqu qui fut espris de l'amour de quelque fille, ayant reconnu la beauté de son prit, il leur permit de demeurer ensemble, & iugea que c'estoit vne tres-h neste discipline. Que si l'on iugeoit que quelqu'vn fut seulement amoure du corps de la fille, il ordonna qu'il s'abstint autant de cette fille, qu pere s'abstient de son fils, & le frere du frere, en ce qui estoit des plai de Venus.

Nous auons assez discouru de la discipline des enfans, & chacun pourra considerer bien aisément à part luy auec quelle discipline des Grecs, les enfans pouuoient deuenir plus obeyssans & plus honnestes, & finalemant où c'estoit que les hommes se rendoient plus continens aux choses necessaires. Car depuis que les autres sortans de l'escole de l'enfance estoient paruenus à la ieunesse, soudain quelques-vns n'auoient plus de maistres, ny de gouuerneurs, ains viuoient en toute liberté.

Mais Lycurgue connoissant que les ieunes hommes auoient naturellement le courage altier auec vn desbordement estrange, & vne fort grande inclination à toute sorte de plaisirs, il les sousmit lors à de grands trauaux, & s'essaya de faire qu'ils fussent continuellement occupez. Et adjoustant encore que si quelqu'vn refusoit de faire ce qu'il enjoignoit, il ne paruiendroit iamais à aucune chose honorable, il ordonna que non seulement les personnes publiques destinées à ce gouuernement, mais encor les parens prissent garde aux leurs afin que demeurant sans aucune crainte dans la ville, ils ne deuinssent vagabonds, & insolens. Dauantage leur voulant donner vne honnesteté naturelle, il commanda qu'en marchand ils tinssent les mains sous le manteau, & ne discourussent nullement, ny regardassent autour d'eux, mais tinssent la vüe basse. Et veritablement on voit en cecy que le naturel des hommes est plus robuste en ce qui regarde la pudicité, que celuy des femmes. On ne pouuoit donc oüyr leur voix, non plus que s'ils eussent esté de pierre, ny leur voir nullement tourner les yeux, non plus que s'ils eussent esté proprement de bronze.

Quand ils se trouuoient en quelque banquet, il leur suffisoit de respondre à ce qu'on leur demandoit. Il voulut aussi qu'on eut vn grand soin touchant l'institution des ieunes hommes, pource qu'il iugeoit que s'ils deuenoient tels qu'il falloit, il en viendroit sans doute vn tres-grand bien à la Republique.

Voyant donc que de tous ceux qui se souloient exercer naturellement à l'essay, les cœurs estoient escoutez auec grande attention, & les jeux de la lutte regardez auec grãde allegresse, il iugea qu'il seroit à propos d'encourager les ieunes gens en cette sorte au debat de la vertu, & qu'ils pourroient arriuer par ce moyen à vne grande perfection de bonté. Ie vous monstreray donc en quelle sorte il les enflammoit à telle chose.

Les Ephores eslisoient trois hommes des plus florissans nommez Hippogrites à cause qu'ils assembloient la caualerie. Chacun de ceux-cy choisissoit cent hommes, declarant pour quel respect il preferoit les vns en honneur, & refusoit les autres.

Ceux qui se trouuoient deshonorez venoient au combat, & contre ceux par lesquels il n'auoient pas esté commandez, & contre les autres qui leur auoient esté preferez, & l'vn prenoit garde à l'autre, s'il voyoit qu'on fit quelque chose qui ne fut honneste.

De là venoit qu'on voyoit vn debat fort vtile à la Republique, où l'on monstroit ce qu'vn homme de bien deuoit faire : & les deux partis s'essayoient autant qu'il leur estoit possible de se rendre pleins de vertu : & si la Republique auoit besoin de quelque chose ils la secouroient aussi tôt à l'enuy l'vn de l'autre.

Ils estoient encore contraints d'auoir soin de leur santé, pource qu'ils se

battoient à coups de poing toutes les fois qu'ils se rencontroient, & luttoien
aussi ensemble, tant ils auoient d'enuie de se surmonter l'vn l'autre en tout
chose.

Tandis qu'ils combattoient en cette sorte, tout homme qui s'y trouuoit pre
sent & qui auoit quelque auctorité, les pouuoit separer, & s'il y en auoit quel
qu'vn qui ne voulut pas obeyr, le Paidonome le faisoit appeller en iugemen
deuant les Ephores qui le punissoient seuerement, comme ceux qui auoient or
donné qu'aucun ne se laissât surmonter à sa colere, en telle sorte qu'il refusâ
d'obeyr aux loix.

Or quand ils estoient paruenus à vn âge plus meur, & à de grands Magistrat
quelques Grecs sans se soucier de la force du corps les chargeoient de l'entre
prise de la guerre. Mais Lycurgue fit vne loy qui portoit que c'estoit chos
loüable aux hommes de cét âge d'aller à la chasse, si ce n'estoit en tant qu'el
empeschât quelque office, afin qu'ils supportassent aussi bien que les ieun
gens le trauail de la guerre.

Or Lycurgue connoissant bien que les Lacedemoniens de mesme que les au
tres Grecs, faisoient des festins en leurs maisons, & considerant combien tell
choses tendent au vice, il les attira à manger en public, estimant que par
moyen ils ne pourroient passer au delà de ce qui leur seroit permis.

Les hommes oysifs ont accoustumé de faire mal à propos plusieurs chose
& les riches ressemblent aussi quelquefois aux oysifs, d'où vient que tand
qu'ils estoient assis à table, elle n'estoit iamais ny vuide, ny somptueuse, pou
qu'ostant tous les breuuages, superflus, qui nuisoient au corps & à l'esprit,
permit à chacun de boire quand il auroit soif, sçachant que c'estoit vne cho
du tout saine & agreable de boire en cette sorte. Car en s'assemblât ainsi,
eut esté celuy qui eut pû ruiner en son bien, ou son corps à manger & à bo
excessiuement?

Aux autres villes les hommes d'égale condition ont accoustomé de se fr
quenter, d'où vient qu'ils n'ont aucune honte entr'eux: mais Lycurgue me
dans la ville de Sparte la discipline & l'experience des vieux auec la gaill
dise des ieunes. Et c'est chose qui touche la patrie de permettre à chacun
dire ce qu'il aura fait honorablement dans la ville, à raison dequoy on
voyoit là nulle vilanie, ny yvrongnerie, ny aucun acte deshonneste, & po
conclusion on n'y oyoit aucune parole honteuse. Et il naissoit encore ce bi
de manger publiquement ensemble, que quand ils retournoient au logis
estoient contraints de se pourmener, & de prendre soigneusement garde
n'estre point accablez de vin, comme ceux qui sçauoient fort bien qu'ils
deuoient pas demeurer au lieu où ils auoient soupé, & qu'il leur estoit bes
de se seruir de la nuict de mesme que du iour, pource que celuy qui est
encore sous le gouuernement de quelqu'vn ne pouuoit se faire esclairer
nuict.

Ce grand personnage considera apres que ceux qui se mettoient à trau
ler apres le repas auoient bonne couleur, & estoient sains & robustes, au l
que les autres qui viuoient en oysiueté deuenoient mal sains, il pourvût se
blablement à cecy: & pource il ordonna, que le plus aduancé en âge d'
troupe, prendroit garde que les autres ne mangeassent pas auec beaucoup. A
ie croy, qu'on en trouueroit mal-aisément quelques-vns qui surmontassent
Lacedemoniens en santé, & en force de corps, pource qu'ils estoient

rpetuel exercice de tous leurs membres.

Outre ce que dessus, au lieu qu'aux autres villes chacun est maistre de ses nfans, de ses esclaues & de son argent, Lycurgue voulant faire que les citoyés ns s'offencer nullement entr'eux, iouÿssent d'vn bien reciproque, ordonna ue chacun pourroit commander à ses enfans, & à ceux d'autruy des choses aisonnables. Et si quelque enfant battu par vn autre s'en plaignoit à son pere, estoit blasmé s'il ne le battoit encore, tant on estimoit qu'ils ne commanoient aux enfans rien qui fut mauuais. Il ordonna encor mesme chose tou-ant les esclaues, tant propres, qu'appartenans à autruy, s'ils estoient con-ints de se seruir d'eux en quelque chose.

l voulut encor que les chiens de chasse fussent mis ensemble. Ils appelloient ceux qui estoient incommodez à la chasse, & s'il y en auoit quelqu'vn qui y plût moins, il y enuoyoit volontiers ses chiens dehors. Ils se seruoient en esme sorte des cheuaux, vû qu'vn qui ne pouuoit pas marcher, ou qui n'a-it point de charette, ou qui auoit besoin d'aller promptement en quelque u, prenoit librement le premier cheual qu'il trouuoit, & lors qu'il s'en estoit ruy, le rendoit gracieusement. En tous les lieux où ceux qui s'estoient retirez la chasse, auoient besoin des choses necessaires à la vie, il ordonna que ceux i auoient souppé, laissassent les choses apprestées, & que ceux qui en auoient soin, les reconnussent, & apres auoir prins ce qui leur seroit besoin, vinssent emettre tout le reste. Ainsi les pauures communiquant auec eux, partici-ient aux choses qui se trouuoient en ce lieu, toutes les fois qu'elles leur oient necessaires.

ux autres villes chacun est attentif selon ses forces, à assembler de l'argent que l'vn s'adonne à l'agriculture, l'autre à la marchandise, l'autre à la nauiga-n, & quelques autres viuent d'artifice, Mais Lycurgue deffendit aux hommes res de toucher à aucune chose qui tendit à amasser de l'argent, & ordonna lement qu'ils s'occuperoiét aux choses qui apportent la liberté aux citoyés. quel besoin estoit-il d'assembler des richesses en vn lieu où les choses neces-res estoient esgalement partagées.

ec cette institution il fit encore qu'on ne desiroit pas l'argent pour en pren-quelque plaisir. Mais qui est beaucoup plus, il ne falloit pas penser au gain r s'habiller, puis qu'ils n'vsoient pas d'accoustremens de parade. Ils ne laiss-nt pas de faire amas d'argent pour le despenser en compagnie, vû qu'il iu-que les hommes pouuoient mieux seruir leurs amis auec les trauaux du s, qu'auec les despenses, comme celuy qui voyoit que l'vn partoit de l'in-rie de l'esprit, l'autre des richesses. Toutesfois il ne voulut pas qu'en ces es aucun se peut enrichir par le dommage de l'autre. Il ordonna aussi vne e de monnoye de dix mines, qui estant portée en vne maison ne pouuoit cachée aux maistres ny aux seruiteurs, pource qu'en voulant tenir beau-secret, il estoit besoin d'vn grand lieu & d'vne charette. Car on faisoit curieuse recherche de l'or & de l'argent, & si l'on en trouuoit en quelque le possesseur estoit puny. Pouuoit on donc trouuer quelqu'vn qui se vou-trauailler à assembler de l'argent dans vne ville, où cette acquisition appor-plus de mal, qu'on ne receuoit de plaisir de son vsage?

voit par là que les Lacedemoniens estoient fort obeyssans aux Magistrats x loix, & ie croy que Lycurgue n'entreprit iamais de dresser si bien sa ublique, sans auoir auparauant accordé ensemble les Gentils-hommes

qui se trouuoient à Sparte. Ie fay cette coniecture, pource qu'aux autres vil les plus puissans ne veulent qu'on estime qu'ils craignent les Magistrats: m à Sparte les Princes mesmes obeyssoient principalement aux Magistrats, tenoient à beaucoup de gloire de se monstrer humbles, & d'obeyr, croya que par ce moyen les autres suivroient leur exemple: ce qui aduint veritabl ment.

Mais il est encore vray-semblable qu'il ordonna la puissance des Ephore connoissant que l'obeyssance estoit vn fort grand bien, tant en la Republi qu'en la guerre, & durant la paix, pource qu'il estima que tant plus le Ma strat auoit de grands hommes, tant plus les citoyens craindroient de d beyr.

Les Ephores pouuoient donc punir ceux qu'ils vouloient, & pouuoient a auant le terme priuer de leur office ceux qui exerçoient quelque Magistrat, mettre en prison, & mesme les mettre en iugement & en danger de leur v s'ils estoient coulpables. Mais ceux qui auoient si grande authorité, ne l soient dominer tousiours à leur volonté ceux qui estoient establis en quel Magistrat, ains plutôt, comme ceux qui presidoient aux combats Gymniqu ils punissoient promptement ceux qui commettoient quelque chose conue loix.

Mais ie trouue belle sur toutes les autres l'inuention que Lycurgue prat pour rendre les citoyens obeyssans aux loix. Car il ne publia pas des loi peuple qu'il n'eut auparauant esté auec les Princes à Delphes pour dema à l'Oracle, si la Cité de Sparte seroit heureuse en obeyssant aux loix qu'il auoit données. Et lors que l'Oracle eut respondu que c'estoit chose vtile au cedemoniens, il les publia iugeant que ce seroit vne chose impie de n'obey aux loix confirmées par l'Oracle d'Apollon.

Il faut encore trouuer Lycurgue admirable en vne chose, qui est, qu' donna aux Lacedemoniens de preferer vne mort honorable à vne vie hont Il fit donc en telle sorte que les bons viuoient heureusement, & les mesc miserablement: pource qu'aux autres villes quand quelqu'vn deuient mesc il en acquiert seulement le nom, & nonobstant le bon, & le meschant p quent en mesmes places: mais à Sparte chacun eut eu honte d'estre en la c pagnie d'vn homme vicieux, ou de s'esprouuer auec luy à la lutte. Et bien uent encor vn meschant lors que ceux qui iöuoyent ensemble à la balle stoient separez, n'estoit pas receu d'vn costé n'y d'autre, & au bal il estoi au lieu moins honorable, & par les ruës chacun le fuyoit autant qu'il luy possible, de mesme qu'aux assemblées: & mesme entre les plus ieunes il ce vn chacun.

Il se rendit aussi digne d'admiration lors qu'il voulut qu'on s'adonnât vertu iusques à l'extréme vieillesse. Car ayant mis le iugement de cét aa la borne de la vie, il ordonna que les vieillards seroient obligez d'auoir de l'honnesteté & de la bonté. Et ayant ordonné que le combat de la v entre les mains des vieillards, il voulut que la vieillesse fut beaucoup estimée que la force de la ieunesse. Et certainement elle se doit exercer combat entre toutes les choses humaines, pource qu'encor que les exe de la lutte soient beaux, toutesfois ce sont exercices du corps: mais le bat de la vieillesse rend tesmoignage du bon esprit & courage. Or d'autan l'esprit est plus excellent que le corps, d'autant les exercices de l'espri

mo

tent ceux du corps. Pourquoy ne loüerons-nous donc grandement cette ordonnance de Lycurgus, qui ayant connû que ceux qui s'adonnent lentement & laschement à la vertu, ne peuuent mettre en honneur leur patrie, voulut qu'on exerçât publiquement toutes les vertus à Sparte.

Lycurgue voulut qu'on ne punit moins celuy qui manifestement ne se seroit soucié de deuenir tres bon, pource qu'il iugea que ceux qui volent quelque chose, faisoient seulement tort à ceux à qui ils la prenoient, mais il estimoit que les Republiques estoient trahis par les faineants, & vicieux. Il semble donc qu'il auoit raison d'ordonner de griefues peines contre telle sorte de personnes.

Il adiousta encor à cecy vn necessaire ornement de la vie ciuile. Car il voulut que ceux qui ne manquoient nullement à leur deuoir, eussent esgale part en la Republique, ne faisant aucun compte de la foiblesse du corps, ny du manquement des moyens. Mais si quelqu'vn se monstroit nonchalant & lasche en son office, il ne vouloit pas seulement qu'il fut compté entre les citoyens.

Quant aux choses de la guerre. les Ephores deuoient donner aduis du temps auquel il falloit enuoyer l'armée dehors: tant aux hommes de cheual, qu'à ceux qui estoient armez pesamment, & premierement aux gens de pied, puis aux artisans. Il ordonna pareillement que les instrumens qui sont necessaires à la guerre, y fussent tous menez, ou auec des charettes, ou autrement, & en cette sorte chacun pouuoit voir aisément ce qui manquoit.

Il vouloit premierement que les soldats eussent vne casaque vermeille, & vn escu de bronze, pource qu'il connût que cét habillement estoit tres propre à la guerre, & nullemẽt cõmun auec celuy des femmes, d'autant qu'il estoit plustost net & plus tard sale. Il permit encor à ceux qui passoient les ans de l'enfance de porter vne longue perruque, iugeant que par ce moyen ils sembleroient plus grands & plus heureux.

Cecy estant ordonné en cette sorte, il distribua les gens de pied, & de cheual en six Tributs. Chacune de ces Tributs de la ville auoit vn Tribun, quatre porte-enseignes, huit cinquanteniers, & seize chefs d'escadre. Mais à cause qu'il y en a beaucoup qui estiment que l'ordre des Lacedemoniens estoit embroüillé, ie desire leur faire voir qu'ils croyent autre chose qu'il ne faut: pource qu'en l'ordre des Lacedemoniens on voit que les chefs sont ordonnez, & chaque rang a les choses qui luy sont necessaires. Et cette institution est aisée à apprendre, qu'aucun de ceux qui peuuent connoistre les hommes ne s'y abusera iamais. Car les vns auoient charge de conduire, & les autres commandement de suiure. La façon de faire mouuoir la troupe estoit reconnuë par vne parole du Chef de l'ordonnance. Les esquadrons estoient tantôt plus serrez, & tantôt moins, & il n'y a là chose qui soit difficile à apprendre. Combien qu'il aduienne quelquesfois qu'ils se mettent en grand desordre, on trouue mal aisément quelqu'vn qui puisse entendre l'ordonnance qu'elles ont à la rencontre de l'ennemy, si ce n'est vn qui soit instruit en la doctrine de Lycurgus.

Les Lacedemoniens trouuoient encor bien aisées les choses que les autres tiennent pour fort difficiles en combattant: pource que quand ils marchoient en pointe l'escadron venoit à la fin, & si la bataille des ennemis venoit contre auec cét ordre, on commandoit lors au Chef de l'escadron, de se mettre à main gauche au front en façon d'escu, & de demeurer tousiours en cét estat, tandis que la bataille des ennemis se tiendroit ferme. Que si cependant les ennemis

attaquoient par derriere, tous les rangs se tournoient, afin que les plus forts s'opposassent tousiours aux ennemis.

Mais quand le Prince se mettoit du costé gauche, ils ne iugeoient pas toutesfois qu'on leur eut donné les pires endroits, à cause que si quelques-vns eussent essayé de les enuironner de tous costez, ils auoient cét aduantage, qu'ils ne doiuent pas trouuer les parties nuës, mais les armées. Que si pour quelque consideration il sembloit vtile, que le general de l'armée eut la pointe droite en faisant la pointe de la bataille, ils ordonnoient leurs gens en telle sorte, que le general se trouuoit du costé droit, & les derniers du gauche. Et si la bataille deuoit assurément estre attaquée par la pointe droite des ennemis, ils ne se soucioient que de tourner toutes les enseignes en façon de galere, auec la prouë contre les ennemis. Mais si les ennemis les attaquoient du costé gauche, ils ne leur laissoient pas faire, ains les repousoient, & ainsi la derniere escadre estoit ordonnée en façon d'escu.

Pour le regard de la façon de camper, Lucurgus iugeant inutiles les coings d'vne ordonnance carrée, vouloit que les Lacedemoniens campassent en rond, si ce n'estoit qu'ils fussent plus assurez à cause de quelque montagne. Il ordonna les corps de garde de iour & de nuict, & pour ceux qui tâchoient de sortir la nuict du Camp, il ordonna qu'ils seroient remarquez par les Scirites, qui auoient charge de ne laisser sortir aucun de son rang, & auoient encor soin des estrangers, qui alloient autour.

Et quant à ce qu'ils marchoient tousiours auec des armes d'ast, il faut sçauoir que cela se faisoit, pource qu'ils ne laissoient point les armes aux esclaues. Et il ne faut aussi s'estonner de ce qu'ils ne se tenoient esloignez l'vn de l'autre ny des armes, sinon autant qu'ils se pouuoient empescher entr'eux, parce qu'ils faisoient cecy pour leur seureté.

Mais il est temps de parler de l'honneur & de l'authorité que Lycurgue donna au Roy dans l'armée.

Premierement la ville nourrissoit le Roy, & ceux qui estoient auec luy. On voyoit en garde les compagnons, ou qui mangeoient ensemble, & auec eux les Tribuns des soldats, afin que se trouuans tousiours presens, ils se pûssent mieux conseiller s'il en estoit besoin. Les compagnons sont trois autres hommes ensemble de mesme rang. Ces deux ensemble auoient tel soin de toutes les choses necessaires, qu'ils estoient continuellement attentifs à ce qui appartenoit à la guerre.

Quand le Roy vouloit mener l'armée dehors, il sacrifioit premierement dans la ville à Iupiter le conducteur, & aux autres Dieux : & s'il auoit sacrifié là quelque chose, le Prestre qui estoit nommé Pyrphore à cause du feu qu'il portoit, prenant le feu de l'autel, marchoit deuant iusques aux frontieres du pays, où le Roy sacrifioit de nouueau à Iupiter, & à Minerue. Or aussi tost qu'on auoit sacrifié à ces deux, on passoit lors aux frontieres, & le feu perpetuel, pris de ces sacrifices marchoit deuant, & des victimes de toutes sortes marchoient apres, pour les sacrifier quand il en estoit besoin. Il faisoit le mesme à la poincte du iour, voulant acquerir premierement la bienveillance de Dieu. On voyoit autour du sacrifice ceux qui auoient charge de l'armée.

On y voyoit encor assister deux Ephores qui ne faisoient rien, si le Roy ne les appelloit: mais estans attentifs à regarder ce que chacun faisoit, chastioient

...x qui tomboient en faute. Les sacrifices estans parachevez le Roy faisoit ...sembler le Conseil, & commandoit ce qui se devoit faire.

...and le Roy menoit dehors l'armée, s'il ne paroissoit personne qui se vint ...poser à luy, nul ne marchoit deuant luy fors les Scirites, & les gens de che... ...l qu'on auoit enuoyez pour descouurir. Mais s'ils iugeoient qu'il fallut cō...ttre, le Roy prenant auecluy l'escadron de la premiere Tribu le conduisoit, ...faisant tourner iusqu'à ce qu'il venoit à se trouuer au milieu de deux Tribus, ...entre deux Tribuns ou maistre de Camp.

Lors qu'on tuoit la chévre à veuë des ennemis, la loy vouloit que toutes ...s trompettes sonnassent, & que nul Lacedemonien ne se trouuât sans cou...nne & elle commandoit aussi qu'on eut à tenir ses armes nettes. Mais Licur...ue voulut que le Roy ordonnât quand il seroit temps de camper, & qu'il ...ontrât le lieu où il falloit s'arrester, & faire le logement de l'armée.

L'authorité d'enuoyer des Ambassadeurs, de traitter des alliances & de mou...oir la guerre appartenoit encor au Roy, que tous alloient trouuer lors qu'ils ...ouloient faire quelque chose. Et s'il naissoit quelque different le Roy le re...mettoit aux Iuges des debats, si c'estoit pour raisō de quelque argent aux Thre...soriers, & si c'estoit pour quelque butin à ceux qui le vendoient.

Licurgue assigna encor au Roy les dons qu'il voudroit prendre des choses qu'on sacrifioit: & apres il luy ordonna des fonds en telle quātité qu'il n'auoit ...rop. Et afin que les Roys mangeassent en public, il ordonna les festins publics ...au souper il les honora d'vne double portion, non point afin qu'ils māgeas...sent deux fois autant que les autres, mais afin qu'ils en pûssent donner à qui bon leur sembleroit. Il leur donna encor deux compagnons, qu'il pouuoit choisir à sa volonté, & ceux-cy se nommoient Pities. Il leur donna encor vn cochon à chaque cochonnement de truye: afin que s'il estoit besoin d'auoir le conseil des Dieux en quelque affaire, on eut des victimes à commandement. Il leur fit encore faire vn estang prés de leur Palais, sçachant combien il estoit necessaire en beaucoup de choses.

Tous les Magistrats faisoient honneur au Roy de leurs sieges, excepté les Ephores. Le Roy & les Ephores prestoient tous les mois serment l'vn deuant l'autre: les Ephores au nom de la ville, & le Roy pour luy-mesme. Le serment du Roy estoit, qu'il commanderoit selon les loix à la ville, & celuy de la ville qu'il maintiendroit le regne tousiours en estat. Quant aux honneurs qu'on faisoit aux Roys de Lacedemone lors qu'ils estoient morts, Ie diray seulement ce mot, que les loix de Licurgue portoient qu'on les honorât non comme hommes, mais comme demy Dieux.

RELIGION.

POurce que nous auons assez parlé dans les mœurs des Grecs de leur ancienne Religion, lors qu'ils estoient addonnez à l'Idolatrie, nous viendrons à celle qu'ils tiennent maintenant. Les Grecs sont retirez de l'Eglise Romaine depuis bien long-temps, & se sont establis des Patriarches qui reconnoissent pour leurs Chefs. Au reste il y a quatre Patriarches

des Eglise Grecques, à sçauoir celuy de Constantinople, celuy d'Alexandrie, celuy de Ierusalem, & celuy d'Antioche desquels nous parlerons en leur lieu: mais ceux qui sont dans le vray pays de Grece, ne reconnoissent pour leur Chef que le Patriarche de Constantinople. Quant à leur creance nous la mettons tout au long en parlant des Moscouites, qui ne different d'eux qu'en bien peu de choses.

Au reste il y a force Caloyers, c'est à dire, Prestres, & Moynes Grecs qui sont espandus par la Grece, où chacun ioüyt du libre exercice de la Religion en payant tribut, non toutesfois sans receuoir par fois mille desplaisirs de ces Barbares, qui dominent auec vne cruauté du tout insupportable.

Mais afin de dire quelque particularité de cecy, le Mont Athos fut jadis destiné pour la demeure des Caloyers de saint Basile, ausquels, comme dit Bellon, on donna vn priuilege qui leur est demeuré iusqu'à maintenant, à sçauoir qu'il n'y a aucun qui y puisse demeurer s'il n'est Caloyer Grec. Il y a enuiron six mille de ces Caloyers qui demeurent en diuers endroits de cette montagne, où il y a enuiron vingt-quatre anciens & grands Monasteres, clos de bonnes murailles pour resister aux ennemis, & aux Corsaires qui ne les vont toutesfois trouuer gueres souuent pour leur faire outrage. Il y a deux principaux Monasteres, dont l'vn se nomme *Vntopedi*, l'autre *Agiaslaura*, & là dedans on void de belles reliques qu'on va voir de toutes parts, & des Temples superbement bastis, & richement ornez. Au reste les Grecs estiment ce Mont de mesme que nous faisons Rome: & les ceremonies Grecques y sont soigneusement obseruées, & ces Caloyers ont acquis plus de reputation de saincteté que les autres de toute la Grece.

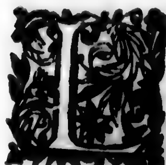
Les Turcs mesmes en ont si bonne estime qu'ils leur font de grandes aumosnes. Il n'y a personne entr'eux qui viue sans rien faire, & qui n'exerce quelque art mecanique. Car tous sortent le matin des Monasteres, portant leurs instrumens auec lesquels ils trauaillent pour entretenir toute la famille. Les vns trauaillent aux vignes, les autres couppent des arbres, les autres font des nauires: & bref chacun exerce quelque art. Ils portent des habits de peu de prix, & sont vestus à la façon des Hermites. Ils ne portent point de chemises de chanvre, ny de lin, mais de laine qu'ils filent & cousent eux-mesmes. Ils ne s'adonnent nullement à l'estude des lettres, & mesme il y en a beaucoup parmy eux qui ne sçauent lire, ny escrire. Que s'il y a quelqu'vn qui passe de fortune par cette Montagne pour quelque affaire que ce soit, les Caloyers luy fournissent des viures sans en tirer nul argent.



LES ISLES DE L'ARCHIPELAGE, QVI APPARTIENNENT AV TVRC, & ce qu'il possede en Esclauonie.

SOMMAIRE.

EN ce present discours l'Autheur faisant vne description des Isles de l'Archipelage sujettes au Turc declare leurs noms, tant anciens que modernes: la situation, estenduë circuit de chacune, leurs ports & villes. En second lieu il fait vne remarque de ce i y croist & se voit de singulier & exquis en chaque contrée commençant par l'Isle de halse abondante en marbre blanc, en pins & sapins, & jadis en mines qui rendoient Roy Philippe de Macedoine tous les ans quatre-vingts talens: Samothrace *en miel & Dains:* Lemnos *en lin, chanvre, bleds, legumes, vins, chairs, laines, figues, noix, nsudes, olives, huistres appellées Gaideropedes, sources d'eau chaude, la terre Sigillée edecinale contre la peste & defluxions.* Negrepont, *remarquable en son destroit de er pour son flux & reflux de cinq à six fois le iour, abondante en brebis sans fiel, en yles & vins, en carrieres de marbre & en Amiante, pierre qui se reduit en lin, dont se it la toile qui se blãchit dans le feu.* Melo *Isle fameuse pour ses sources d'eaux sulfu- es, oliviers, veines d'argent & carrieres de marbre: & pour vn certain lieu la terre du- el ne se peut espuiser: ains cavée se rẽplit aussi tôt sans main d'hõme. L'on trouve aussi s Grenoüilles qui ne croissent iamais en l'Isle* Polyandre: *La Calamite en* Sifano: *marbre blanc, Lychnite & la pierre sarde en* Paros. *L'Ophite ou pierre Crapaudine, les guespes mortelles picqueures en* Naxe. *Le marbre & l'Aloës en l'Isle de* Lero: *vin Hippocoon, les Cypres & Terebinthe en* Coos: *Oranges, malvoisie & mastic en hio: L'Agathe le vin excellent & le Crimon & maza en* Lesbos. *Le miel & les ains en Samothrace. En troisiesme lieu suit la description des mœurs, & naturel, nt des anciens que des modernes habitans de ces Isles, leurs loix & coustumes de cha- e pays. Deïtez qu'ils adoroient leurs sacrifices & superstitions, & quelle est la Reli- on de ces contrées en ce present siecle.*

XXXII. A mer Egée est vne partie de la mer Mediterranee, qui separe la Grece & l'Europe de ce costé-là de l'Asie. Les modernes l'appellent Archipelage, & les Turcs la mer blanche. Les Isles de cette mer sont ordinairement diuisées par les anciens en Cyclades & Sporades. Ils nomment Cyclades celles qui sont proches l'vne de l'autre en façon de cercle, & ce sont toutes celles qu'on voit autour de Dele enuiron au nombre de 50. Selon Isidore, combien que quelques autres n'en mettent que douze. Mais on appelle Sporades celles qui sont esparses en la mer Egée vers la Grece & l'Asie, & qui sont deçà sans ordre. Or de mesme que nous auons commencé par la Thrace au discours de la terre ferme, nous ferons aussi l'entrée de la description de ces Isles, par celles qui sont vis à vis de cette Prouince.

L'Isle de Thasse, que Ptolomée appelle Thalassie & qui a eu iadis le nom d'Aerie & d'Aethrie, selon Eusebe & Pline est proche de la Thrace, entre la bouche du fleuue Nesse & du mont Athos. Elle a de tour quarante mille selon Niger, ou cinquante ainsi que quelques autres disent. Il y a vne ville qui porte le nom de Thasse, & est assise en la plaine, pres du grand Golphe vers le Nord, son port est esloigné de deux milles de la terre ferme de Macedoine. Du costé du Midy, il y a deux villes assises en pendant : vû qu'en cét endroit elle est toute montueuse.

L'Isle de Samotrace est esloignée d'enuiron dix milles de la terre ferme de Thrace. Pline dit qu'on la nommoit iadis Dardanie, mais auiourd'huy on la nomme Samandrachi. Il y a grand nombre de ports en cette Isle où l'on voit vne ville assise sur vne fort haute montagne du costé du Septentrion.

L'Isle d'Imbre, maintenant l'Embre selon Sophian, s'estend en longueur du Septentrion au Midy, & est plus longue que large. Son circuit est d'enuiron 3[…] milles, elle est assise presque au millieu de la Chersonese de Thrace, & de l'Isle de Samotrace, & est esloignee presque egalement de l'vn & de l'autre d'enuiron dix milles, il y a vne ville assise au pied des montagnes.

L'Isle de Lemnos iadis appellée Ophiuse, à cause de la multitude des serpens qu'on y trouuoit qui moururent tous, comme quelques-vns ont dit, eut apres le nom de Diospolis à cause de deux villes qu'elle auoit: mais à cette heure elle est nommée cōmunément Stalimene. Elle est plus longue que large, tirant de l'Est à l'ouest, & comprend en tout enuiron cent milles. Il y eut iadis en cette Isle deux principales villes, à sçauoir Lemnos, autremēt Mirine, qui est maintenant peu celebre, combien qu'elle ne soit pas ruinée : & son mal vient de ce qu'elle est moins peuplée qu'elle n'a iamais esté. Elle est assise sur vne colline, qui pend sur la mer, & a vne place où l'ombre du mont Athos paruient au Solstice, encore qu'il y ait de l'vn à l'autre enuiron 87. milles, & combien mesme que le Soleil ne soit pas prest à ce coucher. L'autre ville est Hephestie, maintenant Cochi[…] entierement ruinée. Au reste encor que ladite Isle n'aye pas grand tour, toutesfois il y a 75. bourgs ou villages. Pline dit qu'il y auoit en cette Isle vn Laby[rin]the semblable à ceux d'Egypte & de Candie, mais Belon dit qu'on n'y en v[oit] plus aucune marque.

Mais l'Isle d'Eubée, maintenant de Negrepont surpasse veritablement toutes celles de cette mer en grandeur, & est comme Royne de l'Archipelage. Elle est separée du riuage d'Atique seulement par vn petit Destr[oit]

esgale presque toute la coste de l'Attique, & de la Beoce en sa longueur. Sa largeur est d'enuiron vingt-mille, & tout son circuit est de trois cens soixante cinq. Elle fut iadis nommée Macra, & Macris, Abantias, Chalcis, Chalcodon, & Assopis à ce que Pline rapporte. Nous la nommons Negrepont, & les Turcs Egribos, comme Melie estime. Les anciens ont tenu que cette Isle estoit iointe à la terre ferme de Grece, & qu'elle en fut arrachée par vn tremblement de terre, ce qu'on se peut assez persuader tant pour le voisinage, qu'à cause qu'elle est encor sujette à estre esbranlée par ces tremblemens. Sa ville capitale estoit Chalcis, qu'on appelle maintenant Negrepont du nom de l'Isle. Elle est assise en plaine du costé que la mer est restrainte dans vn petit Destroit, & est iointe par vn pont à la terre ferme. Cette ville fut prise par Mahomet II. l'an mil quatre cens cinquante & vn, auec grand meurtre de Chrestiens, & maintenant les Turcs y habitent auec eux pesle mesle. Il y a encor la ville de Caryste qui se nommoit autrefois Chironie, & Egée. On voit icy le promontoire de Caphare, fameux par les naufrages des Grecs, nõmé Eigere par Niger, & Chimi par Sophian.

Melos est releuée assez haut en mer vis à vis du Promontoire Malic, Cap du Peloponnese. Elle fut iadis appellée aussi Mimallide de Siphne, Acyton, & Zephirie, & est plus ronde qu'aucune qui soit en la mer Mediterranée, ayant quelques vingt lieuës Françoises de circuit. Il y a vne ville au pied d'vne montagne, deuant laquelle on voit vne belle campagne qui s'estend iusques à la mer.

Pres de Melo on voit vne autre petite Isle nommée autrefois Polygie, & à present Fauconniere, qui est maintenant deserte, comme la plus part de celles qui luy sont voisines : & vers l'Orient on voit Cynuse, ou Elchinuse, que les Modernes nomment Polino, ayant vne ville qui porte mesme nom.

On voit apres celle qu'on nommoit jadis Phelocandie, & qui porte maintenant le nom de Policandre. On trouue pres de cette Isle celle de Laguse maintenant Chrestienne, & celle de Sichin, jadis Oenos, & maintenant Sicandre toutes presque de pareille grandeur qui ont vers le Midy l'Isle Therasie, à present There, celle de Saturnin, jadis Calista, c'est à dire tres-belle, fameuse par la naissance du Poëte Callimaque.

Pres de Therasie vers le Leuant, on voit Anaphé que les Modernes appellent Namphio, au beau milieu de la mer, ayant vne ville assise sur vn rocher, & au pied d'icelle vn fleuue qui arrouse la plaine.

Assez prés de là on voit la petite Isle d'Ies, maintenant Palme, où quelques-vns assurent que le Poëte Homere fut jadis enterré. Cette Isle a vn beau port, mais est mal habitee, à cause des Corsaires qui y abordent à toute heure.

L'Isle de Zie, jadis Cee, est loin du Promontoire Surie, ou Cap des Corbonnes enuiron dix lieuës, & en a 13. de circuit. Elle est creuse du costé du Nord & faite en forme d'vn croissant de l'vne. Elle fut aussi nommee Ceos d'vn Geant fils de Titan, qui y habita le premier. Elle a sõ port vers la partie Occidentale. On l'a aussi nommee autrefois Hydreuse.

Pres de cette Isle on voit celle de Fermenie, que les anciens nommoient Scytie, & Oenos, qui n'est gueres moindre que Zie, puis on trouue Zephene qu'on appelloit Seriphe, ayant vne ville de mesme non vers le Midy, & vne large cãpagne, qui s'estend iusques à la mer. Elle a de circuit quelques treize lieuës Françoises.

Au dessous de l'Isle de Zerphene on voit celle de Siphano, qu'on nommoit autresfois Siphe, ou Syphe, Acis, Meropie, fort belles à voir. Elle a dix lieuës Françoises de tour, & vne ville bastie sur le Leuant, qui est assez bonne, on voit du costé d'Occident le Golphe nommé Schinost, & du midy le Port où estoit jadis la ville capitalle de tout le pays Insulaire.

Les Isles susnommées sont la pluspart des Ciclades qui sont autour de l'Isle de Dele. Mais entre elles vers l'Orient on voit encor l'isle de Paros, qui a retenu son ancien nom: Elle fut autrefois nommée Demetriade, Zacynte, tout ainsi que Zame, Hurie, Hileesse, Cabarnis, & Minoc. Elle a cinquante milles de circuit qui sont pres de vingt lieuës, & s'estend en longueur du Ponant au Leuant, & au milieu on voit vne belle & large campagne, auec plusieurs beaux bastimens, & vn Temple ancien qui est encor en son entier. On y voit aussi le mont de Campiese, qui est fort haut, au pied duquel est assise vne ville bastie auec des pierres d'vne grandeur demesurée. Ce mont se nommoit iadis Marphesie. La ville de Paro est du costé d'Occident, quoy que l'ancienne fut sur le bord de la mer le long du riuage du fleuue Asope. Le port est vers le Septention pres d'vn chasteau qu'on nommoit Cephalo, & le port est appellé Bon. Le reste du costé du Nord est tout enuironné de montagnes. Cette Isle paruint entre les mains des Venitiens du temps de l'Empereur Henry frere de Baudouin Comte de Flandres: mais Mahomet prenant Negrepont se saisit aussi de cette Isle.

L'Isle de Nixe, autresfois Naxos, a vingt bonnes lieuës Françoise de circuit, & auoit il n'y a pas long-temps vn Duc, comme Candie sous la puissance des Venitiens, mais Selim pere de Soliman l'osta à la Seigneurie de Venise. La ville qui a commandement sur tout le pays, & de laquelle l'isle prend le nom de Nixie est assise vers le Septentrion sur vne haute montagne, elle a esté nommee autrefois Isle de Venus, Die, & Dionisie: comme aussi petite *Sicile*, & Calipolis.

Vers le Leuant de Nixie on voyoit l'Isle d'Amurge, jadis Brutore, qui a vingt lieuës de tour, & trois ports, dont l'vne porte le nom de Sainte Anne, l'autre de Calors, & le troisiesme de Catapla.

Tirant vers la coste de la petite Asie pres d'Amurgospoli, ou Brutore, on descouure l'Isle de Claros, à present appellee Calamo, qui a quelques dix lieuës de tour, & de fort hautes montagnes. On y voit les ruines d'vne ancienne Cité qui est du costé du Leuant. Il y a le long de cette Isle vn Golphe nommé Calamo, & vne ville portant mesme nom.

Plus hauts que Claros on voit l'Isle de Lero, maintenant Lerte, qui a quelques dix huict milles de circuit. On y voit encor vn chasteau du costé du Leuant, & du Midy le port de Lepide, ou fut jadis assise la ville capitale de l'Isle au pied d'vne montagne.

Assez pres de ces Isles on voit celle de Pathmos, maintenant Palmose, où Saint Iean l'Euangeliste fut confiné par Domitian. Et quoy que cette Isle, & plusieurs autres ses voisines soient Asiatiques, si est-ce que ie les embrasse auec les Grecques, tant pource qu'elles tenoient la langue de Grece, & obeyssoient à ses Empereurs, qu'à cause qu'il m'est plus aise de les descrire en les voyant proches, que si ie voulois suiure trop exactement celles qui appartiennent à l'Europe, sans rapporter aucun fruict au Lecteur auec toute ma peine

Cette Isle n'a qu'enuiron sept ou huict lieuës Françoises de circuit, & est comptee entre les Isles Sporades, tant par les anciens que par les Modernes.

L'Isle de Coos, maintenant Lango, est des dernieres tirant vers le Leuant le long de la coste d'Asie. Elle a son estenduë du Nort au Midy, & contient de longueur enuiron dix-huict lieuës. Elle fut jadis nommée premierement, Merops. Les Turcs ont accoustumé de l'appeller Stancou. Vers le Leuant on voit la ville capitalle nômee Arangee, qui a vn lac au milieu qui tarit en Esté. On voit de magnifiques bastimés tous de marbre. On voit encor hors de la ville les murailles du Palais du grand Medecin Hippocrate natif de cette Isle de mesme qu'Apelles. On y voit encor la ville de Cœ, que les Turcs nomment Stancou, de mesme que l'Isle qui n'est gueres esloignee de la petite Asie, & est vis à vis de celle de Cypre.

Autour de Lango on voit plusieurs petites Isles peu renommees, comme Hiali, Nisari, Chiraue, Lesindre, Piscopie, lire, Carchi, Limone, Lenise, Zinare, dont nous laissons la description comme peu vtile.

L'Isle de Samos retient encor son ancien nom, & est plus renommee que grande, s'estendant du Leuant au Ponant, & ayant vingt lieuës de circuit. Elle fut nommee apres que les Cariens l'eurent abandonnee, Dryuse, Antemute, Melamphile, Cyparysse, & Stephane, c'est à dire couronnee. Il y eut jadis vne bonne ville, les ruines de laquelle paroissent encore le long de la mer, y ayant vn port, & vn Arsenal qui est fort beau & spacieux auec vne fort haute leuee.

Micone l'vne des Ciclades vers l'Occident auiourd'huy Micolé, a quelques huict lieuës de circuit. Elle a vn port auec son mole, & Arsenal, & est toute habitee, ayant au Leuant le port & bourg de Sainte Anne, au Midy S. Estienne, & entre l'est & le Nort le port de Pendarme.

Pres de là l'on voit l'Isle de Giare, maintenant Stopodie, qui n'est guere grande, & ceinte de plusieurs rochers. Les Romains y enuoyoient en exil ceux qu'ils condamnoient comme dignes de mort, comme aussi les autres Isles desertes d'entre les Ciclades seruoient pour mesme chose.

Dele est la plus renommee des Ciclades à cause que l'Oracle d'Apollon. On la nomme auiourd'huy Dile. Elle fut jadis appellee Ortigie, à cause des cailles qu'on y voit plustôt qu'ailleurs. Elle a eu aussi les noms d'Asterie, Lagie, Cerie, Midie, Cinethe, & Piropile, & encore de Cinthie, à cause d'vne montagne qui y est. Cette Isle estoit diuisee par le moyen d'vn petit canal en deux parties en l'vne desquelles on y voyoit le grand Temple d'Apollon, duquel on voit encor quelques restes.

Pres de Dele on voit l'Isle de Rhene, jadis Celaduse, & Arthemite, & l'on la nomme auiourd'huy Dile, aussi bien que Dele.

Andro est aussi vne des Ciclades, & a pour le moins vingt lieuës de France de tour. Elle fut jadis nommee, comme dit Mirsyle Lesbien, Cauron, Antandre, Lassie, Nouagrie, & Epage. Sa ville est vers l'Orient, & le Fort est assis sur vn escueil, & pour y aller il faut passer sur vn Pont-leuis.

L'Isle de Chios est opposee à la Chersonese d'Ionie, maintenant nommee de Smirne, n'y ayant entre deux qu'vn canal d'eau d'enuiron deux lieuës & demie, tout entouré de bancs & d'escueils. Elle est assise entre les Isles de Metelin, & de Samos & fut premierement nommee Ethalie. Son circuit est d'en-

uiron trente lieuës. Sa longueur s'estend du Septentrion au Midy, & est diui-see en deux parties, l'vne nommee Aponomeree, qui signifie partie d'enhaut, & l'autre Catomeree, c'est à dire quartier d'embas. Elle fut prise par Solyman l'an 1566.

On voit à l'opposite du pays de Phrigie, que les Turcs appellent maintenant Sarcum la belle Isle de Lesbos, auiourd'huy Metelin, du nom de sa ville capitale autrefois Mytilene. Elle fut jadis appellee Antisse, puis Pelasgie, & apres Macaree du nom d'vn fils de Iupiter surnommé Cyrnace. Elle eut encor le nom d'Emerthé, Ethalasie, & Egire, ainsi que Pline nous enseigne. Son circuit est d'enuiron quarante de nos lieuës.

Quant aux lieux qui appartiennent au Turc en Esclauonie, on compte premierement en terre ferme Castelnouo, ou Chasteau neuf assis sur vne basse colline pres du Sein Rizonique, maintenant le Golphe de Cataro. Les Turcs l'ont osté aux Espagnols depuis n'a gueres.

La ville de Scodre qu'on nomme communément Scuttri, a esté quelquesfois sous la puissance des Venitiens, mais maintenant elle obeyt aux Turcs. Elle est à 18. mille loin de la mer, & sur vn rocher fort droit, ayant au dessous du costé du Leuant vn lac qui a de circuit enuiron 130. mille, & tout autour des montagnes, fors que du costé du Septentrion.

Le Turc y possede encor les petites & mal peuplees villes de Bodue, Antiuari & Dulcigno, que Ptolomee nomme Vlcinium, & quelques autres Olchiuium qui furent pris sur les Venitiens par Selim II. Empereur des Turcs.

QVALITE'.

QVant à l'Isle de Thasse elle abonde en marbre blanc, dont les Romains faisoient grand estat, & en ses montagnes on trouue aussi vn fort grand nombre de pins, & de sapins : & l'on peut voir par des morceaux d'escume de metail qu'on y voit encore, qu'il y auoit autresfois de fort bonnes mines : qu'on peut aussi connoistre aisément, pource qu'elles rendoient toutes les années à Philippes Roy de Macedoine quatre vingts talens.

L'Isle de Samothrace abonde en miel, & en laines : & celle de Lemnos est fertile plus qu'elle ne fut iamais, & porte du lin du chanvre, du bled des legumes & du vin en abondance. Il y a aussi grande quantité de chairs, de laine, & de plusieurs autres choses. Elle a toutesfois faute de bois, principalement vers la partie Orientale qui est plus seiche. Mais celle qui regarde l'Occident, & le Midy est plus humide & verdoyant.

Les lieux qui sont humides, & assis entre les costaux, portent des figues, des noix, des amandes, & quelques olives. Il n'y a point de riuieres en cette Isle, mais les habitans font vne grande pesche au riuage de la mer, où ils trouuent force poisson, & particulierement des huytres qu'ils nomment Gaideropede, c'est à dire, pieds d'asne, qui different grandement des nostres. Il y a aussi des sources d'eau chaude, qui n'a pas toutesfois tant de chaleur que beaucoup d'autres.

On trouue en cette Isle, & non ailleurs, la terre qu'on nomme Sigillee, ou Seellee, qui est bonne principalement contre la peste, & les fluxions. On en fait de petites masses, qui sont marquees de characteres Turcs. On vse d'vne grande ceremonie pour la tirer, vû qu'on vient seulement le sixiesme i

au mois d'Aoust déboucher le trou où elle est, & il n'est permis de le voir tout le reste de l'année : & mesme il est deffendu aux habitans de le transporter ailleurs sur peine de la vie. Les Ambassadeurs des Princes en emportent le plus souuent lors qu'ils viennent de Constantinople, & croyent faire vn bon present lors qu'ils en donnent à des hommes de condition releuée.

Pour le regard du Negrepont, la mer est fort rapide en son destroict, & l'on dit qu'il y a flux & reflux quatre, & selon les autres six fois chaque iour : tellement que les vaisseaux mesmes qui ont bon vent ne peuuent bien souuent rien aduancer. Aristote ne pouuant sçauoir la cause de cecy en mourut de fascherie.

Cette Isle au reste abonde en bled, legumes, vin & huile, & l'on y voit aussi fort grande quantité d'arbres, principalement de ceux qui sont propres à faire des vaisseaux. On dit que les brebis de cette Isle n'ont point de fiel, mais ie ne sçay si c'est chose controuuée ou non.

On trouue prés la ville de Cariste de grandes carrieres de marbre, & pareillement la pierre Amiante qu'on reduit en fil, comme le lin. On en fait de la toile qui se blanchit estant iettée au feu lors qu'elle est sale.

En l'Isle de Melo on trouue de bonnes sources d'eaux sulphurées ou soufrées propres pour la santé des hommes. Le terroir de cette Isle est si gras & fertil qu'on y semoit iadis des grains, qui estoient paruenus à leur plus grande hauteur dans quarante iours, au bout desquels on en faisoit la recolte. Elle abonde aussi en oliuiers, & porte encores quelques vignes. Il y a quelques veines d'argent, & du meilleur soulphre qui se trouue. On y a vû autresfois de beau marbre de plusieurs couleurs, que Luculles porta le premier à Rome. On dit d'vn certain lieu de cette Isle, que l'on y vient à cauer, la terre surcroist aussi tôt, & les creux qu'on y fait se remplissent, sans que personne y mette la main.

L'Isle de Policandre est aspre pierreuse & difficile à cultiuer : & celle de Seriphe, ou Serfene a des grenoüilles qui ne croüassent iamais, & si l'on porte de ces bestes ailleurs, comme dit Pline, elles crient ainsi que les autres.

En l'Isle de Sifano on trouue la calamite, mais on ne sçait où sont les mines d'or & d'argent, qui la rendoient autresfois si renommée, vû qu'il n'y en a nulle marque.

Quant à Parois il y auoit force marbre blanc qu'on nomma Lychnie, à cause qu'on le tailloit au commencement pour en faire des lampes. Solin dit qu'il estoit à Paros vne sorte de pierre, qu'il nomme Sarne, qui estoit plus excellente que le marbre, & toutesfois ne pouuoit estre mise au rang des pierres precieuses. Mais Pline (de qui Solin est le singe) n'a fait aucune mention de cette pierre Sarde en l'Isle de Paros. On dit que mettant dans la mer du costé où est l'Arcenal, quelque chose blanche, elle deuient incontinent noire. L'air de cette Isle est si bon & serain, que ses habitans viuent longuement, & mesmes ceux qui sont chargez d'ans, y sentent fort peu les incommoditez de la vieillesse.

L'Isle de Nixie ou Naxe a encore grande quantité de vignes, aussi bien qu'au temps passé. On y trouue vne pierre que les Grecs appellent Ophites. Nous la nommons Serpentine, ou Crapaudine, qui ne naist point parmy les carrieres, ains sous terre. Il y a aussi quantité des Guespes, ou plutôt des

taons, dont la morsure est mortelle, aussi bien que celle d'vn Scorpion, si l'on n'y remedie de bonne heure. Il y a aussi des veines d'or assez bonnes : mais soit que les habitans n'ayent l'industrie de le tirer, ou que le Turc n'en ait fait expresse deffence, on n'en tient pas compte, non plus qu'aux autres endroits de la Grece.

En l'isle de Lero ou Lerte on trouue grande abondance de marbre, & le pays est fertil au possible. On y cueille l'Aloës, qui est tant estimé de nos drogueurs pour le bien qu'il fait aux hommes. Celle de Coos, ou Lango abonde en fruicts & nourrit vne grande quantité d'animaux. On y cueille aussi force bon vin, dont le meilleur s'appelloit anciennement Hippocoon, à cause que le terroir auquel il croissoit auoit nom Hippon. On y voit aussi de beaux cyprez, fresnes & terebinthes, & il s'y engendre aussi selon Pline, force vers à soye. Elle a vn lac vers l'Occident qui porte grand preiudice au pays, d'autant que ses exhalaisons & vapeurs sont infectes, qu'il est impossible qu'on les souffre : tellement que l'isle est toute deserte de ce costé-là, & ces vapeurs sont plus nuisibles en Esté qu'en autres temps de l'année.

L'Isle de Samos ne peut porter la vigne, quoy que ses voisins en soient fort peuplées, mais selon Strabon, toutes autres choses y abondent, combien que quelques autres disent que le froment n'y vient gueres bien, mais que les Oliuiers y croissent à souhait. On dit qu'il se trouua vne fois tant de rats en l'isle de Mycole, qu'ils en chasserent les habitans.

En l'isle de Chio on trouue si grand nombre d'Orangers qu'on en presse le jus dedans des tonneaux, qu'on enuoye apres à Constantinople, & en autres lieux pour mettre auec les viandes & en vser comme on fait par deçà du verju. Les arbres qui portent le mastic sont du long de la mer fort petits & bas, ayans la fueille comme le Bouys ou Lentisque. On les taille treize fois l'année pres du tronc pour en faire distiller le mastic, qui sort comme des larmes. On taille pareillement d'autres arbres qui produisent la Terebentine, & l'on tient qu'elle ne se trouue en vn autre lieu que là & aux Indes, où croist des deux susdites especes. On y voit encor sur des arbres fort hauts certains fruits en forme de féves en escorce nommez en Italien Caroubis, & en Grec Ondorine & d'autres arbres appellez Visques qui portent la glu, dont le fruict est en forme de grosse capres. L'Isle de Chio est aussi fort recõmandée pour la maluoisie qu'elle porte, qui n'est toutesfois si bonne que celle de Candie. On portoit autresfois de Chio à Rome les vins de Cabas, ainsi qu'on les porte auiourd'huy de Prouence à Paris, & par toute la France.

L'Isle de Lesbos, ou de Metelin est de grand rapport, & les fruicts qui y croissent sont de fort bon goust. L'air y est fort bon, bon & sain. On y voit force montagnes, dont on tiroit jadis du marbre, qui n'estoit pas toutesfois si beau que celuy de Paros, & la pierre d'Agate qui est en assez grande estime.

Le vin de cette Isle est tenu pour le meilleur qui soit auiourd'huy en toute la Grece. Elle nourrit aussi quantité de bons cheuaux qui sont petits, mais forts & bien pris & proportionnez.

On y fait force fromages, & il y a du froment en grande abondance. On en fait deux sortes de drogues dont les Turcs se seruent en leurs potages: l'vne s'appelle en langue Turquesque Thracana, & l'autre Bouhort, que les Romains nommerent anciennement Crimnon & Maza.

Il y a en l'Isle de Samothrace grande abondance de miel,& aussi grand nombre de Dains. Quant aux lieux qui sont en Esclauonie, le discours de Ragouse & de ce que les Venitiens possedent en ce pays, peut assez faire connoistre sa qualité.

MOEVRS ANCIENNES.

En l'Isle de Zie, ou Cee, lors que les vieilles gens se faschoient de viure, ils s'empoisonnoient de leur bon gré, pour n'estre plus sujets aux foiblesses & ennuys de la vieillesse, & il estoit aussi permis à chacun de se faire mourir auec permission du Magistrat. Et cette coustume s'obseruoit principalement en la ville de Iulier, d'autant qu'il y auoit vne loy qui portoit ces mots: Que ceux qui ne pourront bien viure, ne meurent point au moins deshonnestement, & que ceux qui passeront l'âge de soixante ans, meurent de poizon, afin que les viures suffisent pour les autres. Elian le tesmoigne aussi en la diuerse histoire disant que ceux qui estoiét desia cassez, faisoient vn sacrifice solemnel, durant lequel estans couronnez de fleurs, ils beuuoient du jus de la cigue, comme se sentans desormais incapables de profiter au pays. Les Poëtes tiennent que cette Isle fut jadis habitée par les Nymphes Corinthiennes, & que pour cette cause elle leur estoit consacree.

L'Isle de Zerphene auoit jadis pour son Dieu tutelaire Apollon, qui y estoit adoré en grande reuerence.

Ceux de l'Isle de Siphane, ou de Siphano, furent autresfois si puissans qu'ils oserent debattre contre ces Lacedemoniens de la souueraineté de la Grece, en quoy l'on peut assez connoistre que c'estoient gens courageux, & pleins d'vne fort grande resolution.

Ceux de Paros ont esté jadis accusez de desloyauté, & de n'estre point hõmes de paroles, à cause que Miltiane General de l'armee des Atheniens, les ayant semõtez, & eux luy ayans promis de luy obeyr, ne luy tindrent point la parole qu'ils luy auoient donnée, & pource l'on disoit en commun Prouerbe: Faire cõme ceux de Paros, c'est à dire, fausser sa foy.

Ceux de Nixie ou Naxe, n'estoient gueres spirituels. Plusieurs Dames se retiroient jadis en cette Isle, où en memoire du tort fait à Ariadne, & detestant la desloyauté des hommes, elles viuoient en perpetuelle chasteté.

Il y auoit jadis en l'Isle de Cos vn temple dedié à Esculape, à cause qu'Hyppocrate se disoit yssu de sa race. On s'adressoit là comme aux autres temples de ce Dieu imaginé, & vray diable, pour receuoir guerison.

Les Samiens portoient vne particuliere reuerence à la Deesse Iunon, & la seruoient auec plusieurs sortes de festes, & de sacrifices. Ils firent sa statuë où elle estoit representee comme vne fille qui espouse, à cause qu'ils tenoient que Iunon estoit nee en cette Isle, & y auoit esté nourrie durant sa virginité, puis mariée à Iupiter. Ils luy dedierent aussi vn bois ausquels ils nourrissoient des paons portez d'outre mer. On faisoit jadis en cette Isle des plus beaux vases de terre que l'on se sçût voir.

Les Atheniens honorerent tellement l'Isle de Dele (contre les Perses) qu'ils en firent oster tous les tombeaux, & ossemens des hommes, lesquels ils voulurent estre mis en l'Isle de Rhene qui en estoit voisine, & qui deuoit seruir de cimetiere à Dele, ayant esté dediee pour cét effect par Policrate tyran de Samos, lors qu'il commandoit sur la mer. Apres la dedicace faite par les Athe-

niens ils ordonnerent vne feste solemnelle tous les cinq ans, à laquelle l'on voyoit assembler tous ceux qui estoiét de la lignee des Oniens, & où l'on s'exerçoit à la course, à la lutte, & à la musique, & les Citez franches y faisoient des dances publiques en l'honneur d'Appollon. Il n'estoit loisible de nourrir aucun chien en cette Isle.

Les Chinois ont esté jadis puissans sur la mer, & y ont commandé s'estans affranchis, & ayans estably entr'eux vne belle communauté, & Republique comme les plus riches. Mais en fin ils furent contraints de venir sous la puissance des Atheniens, puis aux Macedoniens, & apres aux Romains, & derechef aux Grecs qui commandoient à Constantinople.

Il nasquit en l'Isle de Metelin plusieurs grands personnages: Et il semble que ce fut vne pepiniere, tant de Philosophes, que de ceux qui cherchoient les lettres agreables, & qui ne requierent pas que l'esprit soit tendu. Theophraste en est sorty, & Pittaque l'vn des sept Sages de Grece, comme aussi le Poëte Alcee, & Sapphon la Poëtesse, dont les vers sont encore trouuez si mignards. Elle porta pareillement l'Orateur d'Ophante, & Theophane l'Historien, & grand Poëte & Ioüeur de Harpe Arion, de mesme que Terpandre grand Musicien, & Poëte.

Les Payens ont jadis adoré Bacchus, à cause comme dit Pausanias, que les pescheurs de Methymne ayans tiré de la mer vne teste faite de bois d'Oliuier & voyans qu'elle ressentoit ie ne sçay quoy de grand, quoy que la forme fust estrange, & fort esloignee de celle des Dieux de la Grece, allerent demander à la Pythie, quel Dieu, ou bien quel Heros estoit representé par cette teste; & la responce fut, qu'ils honorassent Bacchus, surnommé Cephalenien.

L'Isle de Samothrace fut jadis fort renommee à cause des ceremonies des Dieux que l'on y obseruoit: vû qu'il y auoit vne eschole où l'on apprenoit tous les sacrifices qu'il falloit offrir à chaque Dieu.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Combien que l'on viue presque en toutes ces Isles à la Grecque, toutesfois il ne sera point hors de propos de dire quelque particularitez des mœurs de ceux qui y habitent aujourd'huy.

Premierement, il faut sçauoir qu'il y a si grand nombre de Corsaires, à l'entour de toutes ces Isles, que leurs habitans sont contraints d'y prendre garde en cette sorte. Il n'y a sommet de montagne aux Isles, où l'on ne mette des gardes le long du iour, afin qu'ils regardét s'ils n'appercevront point en mer quelques Corsaires: car ils iugent aysément de loin si c'est vn vaisseau d'escumeurs ou d'autres. Or ils n'ont si tôt descouuert quelque vaisseau de cette sorte qu'ils font du feu auec leur fusil, & de iour que le feu ne paroist de gueres loin, ils ont des matieres qui causent beaucoup de fumee: & s'il y a plusieurs vaisseaux, l'on fait aussi des signals en diuers lieux, & lors tous les ports voisins sont aduertis de la vüë de ces pestes communes, & taschent de s'en donner garde.

Quant à la nuict, le feu est aysé à voir, & pource ils se seruent alors de fanaux, faisans autant de feux qu'ils auront vû de vaisseaux, & les voyageurs appellent la mer nette, lors qu'ils ne voyent point de signal sur les mon

nes, & au contraire, trouble, lors qu'ils y en apperçoiuent.

L'Isle de Patmos, ou Palmose est habitée de Chrestiens Grecs, viuans en toute liberté, en payant tribut au Turc, & ayant d'ordinaire des Magistrats Turcs. Le terroir est cultiué par les Chrestiens, & l'on y void vn grand nombre de Caloyers.

Les Insulaires de Cos ont vne folle superstition, vû qu'ils disent que l'on y a vû vn serpent de grandeur demesurée, lequel ils tiennent pour vne Fee, disans que c'est la fille d'Hipocrate qui est encore en vie, comme celle qui fut jadis grande Magicienne.

Les Turcs habitent seuls en la ville de Stancou, sans y auoir aucun Chrestien qui s'y tienne, non plus qu'en tout autre lieu de l'Isle, excepté en deux villages au plat pays, où l'on souffre que quelques Chrestiens Grecs se tiennent.

En l'Isle de Lesbos il n'y a que des Turcs qui se tiennent dans la ville de Meretin, ou d'autres faisans profession du Mahometisme: mais les Grecs se tiennent aux champs pour cultiuer & y labourer les vignes.

En l'Isle de Stalimene, ou Lemnos, tous les Grecs, s'adonnent au labourage, & viuent là sans crainte qu'aucun les tourmente, estans deliurez de cette peine par les soldats qui gardent les forteresses. Il y a aussi force Caloyers, de mesme qu'en toutes les autres isles qui sont en la mer Mediterranée.

Quant à l'Isle de Chio, les Turcs ne veulent permettre qu'aucun Chrestien loge dans la ville, qui porte mesme nom, combien que l'Euesque des Franques n'ait laissé d'aller celebrer la Messe en l'Euesché qui est dans la ville, où il y a aussi vn certain lieu, où tous pauures Chrestiens & passagers peuuent loger trois iours & trois nuicts, sans qu'il leur en couste rien.

L'on voit prés du fossé leurs sepultures auec de grandes pierres & banderolles.

A quinze mille, ou enuiron de la ville, il y a des casals, ou grandes maisons, où logent 50. ou 60. paysans, qui ne s'adonnent en certaines saisons, qu'à nourrir des Perdrix, & ont l'industrie de les prendre trois iours apres qu'elles sont escloses.

Ils les accoustument si bien à leurs logis, qu'ils les laissent tout le iour aller par la campagne: & pour les faire retourner le soir, chacun s'en va auec vn grain de froment en la bouche & se couchent par terre. Lors les Perdrix voulans becqueter ce grain, reconnoissent chacune son maistre, & ainsi chacun reprend les siennes. Ce qui les rend fort communes & à bon prix en cette isle.

L'ISLE DE CYPRE OV CHYPRE.

SOMMAIRE.

CE discours declare qui ont esté les premiers habitans de cette Isle, & les Seigne[urs] qui y ont cõmandé auparauant qu'elle fut prise par Selim, & reduite au pouuoir [du] Turc. Quelle est sa situation, son circuit, sa largeur, sa longueur, en quel climat, & [sous] le quatriesme parallele. Quels sont ses Caps ou Promontoires. Et comme elle fut [iadis] diuisée en quatre parties, auiourd'huy en douze contrées. Ses principales villes, bourgs, ou villages, & ses montagnes. Son terroir abondant en toutes sortes de fruicts, principalement de citrons, limons, oranges, de raisins noirs nommez Zibibes, de [dattes], sucre tiré de cannes, de safran, coriandre de lentisques, terebinthe, coloquinte, rheubarbe, scamonée, mines d'or, chrysocolle calchante, alum, fer, cuiure, pierres precieuses, esmeraudes, diamans, chrystal, coral blanc & rouge, & la pierre diamante, dont on fait de la toile qui ne brusle pas estant mise au feu, ains s'y blanchit, cotton laine, sel. Quelles so[nt] les loix & coustumes anciennes de ce pays, auquel la paillardise estoit permise, & l'[im]pudicité loüable: adorans Venus pour Deesse tutrice & patrone de l'Isle. Quelles nati[ons] occupent maintenant cette Isle. Quelle forme de police, & gouuernement ils ont tenu [sous] la domination des Venitiens, & quelle est celle dont ils vsent sous les Turcs, ausq[uels] ils obeyssent à present.

CEtte Isle qui a esté premierement habitée, comme l'on dit, par Iaphet [fils] de Noé, puis sous la domination des Tyrans Grecs, apres que la Mon[ar]chie des Assyriens fut esteinte, tomba apres sous la puissance des Romain[s], & par leur moyen obeyt aux Ptolomees Roys d'Egypte, & lors elle tomba en[tre] les mains des Romains. Apres cela les Empereurs de Constantinople la pos[se]derent enuiron l'espace de huict cens ans. On la vid apres sous des Roys de [la] maison de Lusignan de France. Depuis elle vint à estre sujete aux Veniti[ens] l'an 1473. & demeura en leur pouuoir iusques à l'annee 1570. qu'elle fut p[rise] par Selim Empereur des Turcs.

Cette Isle a esté nommée autrefois Crypte, ou Crypton, à ce que dit Vo[la]terran, c'est à dire, sousterraine, à cause qu'il semble que les flots de la mer [la] cachent: on l'appelle aussi Cerastis, à cause du grand nombre de ses mon[ta]gnes, dont les pointes semblent des cornes. Elle eut aussi le nom de Ceth[i]ne, puis d'Amathusie, selon Strabon, & aussi de Paphie, de mesme que Salaminie de Macaire, ou bien-heureuse, d'Achamantis, Asperie, Collinie, [&] Erose.

Elle est assise, selon Ptolomée, au milieu du sein Issyque, communém[ent] golphe de Lajazze, & est contiguë à la mer d'Egypte, & est entre les riuages [de] Cilice & de Syrie. Elle regarde du costé du Midy la mer d'Egypte, & celle [de] Syrie: & est aussi bornée du Leuant de la mesme mer de Syrie, & du sein Is[syque]

e; du Couchant de la mer Pamphylie, & du Nord de celle de Cilice.

a partie qui regarde le Leuant, est esloignée de la Syrie, ou Surie, enuiron mille qui est vn chemin que l'on peut faire en vne nuict. La partie qui regarde le Midy est esloignée d'Alexandrie de la nauigation de trois, ou quatre urs, & autant de l'Isle de Rhodes du costé du Couchant. Elle est à 60. mille de la Cilice, ou Caramanie.

La longueur de cette Isle du Ponant au Leuant, & quelquesfois elle fait des mes, ou destroits de terre aux costez qui determinent sa largeur. Elle est assi- au commencemẽt du quatriesme climat sous le dixiesme paralelle, selon les odernes & son plus grand iour d'Esté est de 14. heures & demie, ou enuiron. e comprend trois degrez celestes en sa longueur. Son circuit selon Strabon de 3420. stades, qui sont 427. mille. Pline dit que son tour est de 275. mille. s autres disent que voyageant par mer à l'entour l'on trouue 500. mille pas, que sa lõgueur est de 200. mille, & sa plus grande largeur de 50. ou de 60. il y a encore quelques-vns qui luy donnent 550. mille de circuit, 200. de ngueur, & 230. de largeur.

le a plusieurs promontoires, ou Caps, comme du Ponent le promontoire amas, maintenant Cap de saint Pifane, ou Epiphane; le promontoire Dre- aiourd'huy Trapan, ou Melechie, & celuy de Zephire, maintenant Pun- ou Punte Malota, ou Melonta, ou Cap de Chelidoine. Du costé du Midy voit le promontoire Phœurie, nommé Cap blanc, celuy de Curie, main- ant Capodellegatte, celuy de Dades, maintenant Cap de Chiti, celuy de rone, maintenant Cap de Pila. Du Leuant l'on voit le promontoire Pedase, intenant Capo de Griego, ou Cap de Grec, & au sommet de l'Isle celuy de des, maintenant le Cap de saint André. Du Nord on voit le promontoire ommyon, maintenant Cap de Cormachiti, ou Cornachiette. Au reste, en- e Cap de Cormachiti, & celuy de saint Epiphane, l'on void la mer Pam- ie, maintenant le Golphe de Settalie, qui estoit autrefois fort dangereux, ace de 300. mille.

tolomée nous apprend que cette Isle estoit iadis diuisée en quatre parties sçauoir en l'Orientale que l'on donnoit à Salaminie, en l'Occidentale, Paphio occupoit, en la Meridionale, qui estoit l'Amathusie & en la Septen- nale qui estoit la Lapathie. Mais auiourd'huy elle est diuisée en douze par- que l'on nomme communément contrées qui sont Nicosie, Famagouste, hie, Audime, Limisse, Masote, Saline, Messarie, ou Siuotic, Crusoc, Penta- , Cerine, & Carpasse.

odore, Pline & Mele asseurent qu'elle contenoit neuf beaux Royaumes, uinze bonnes villes, dont quelques-vnes ont esté ruinées par grands trem- ens de terres. Ses principales villes estoient la nouuelle Paphos, en la re- de Paphie. Elle porte encores auiourd'huy le tiltre de ville & se nomme munément Bapho, selon Niger: l'ancienne Paphos, qui estoit en la mesme ince: Cithere qui donna nom à toute l'Isle, & qui n'est plus auiourd'huy: en son lieu on void la ville de Conuelie, qui est des meilleures de l'Isle. Il oit aussi Curias, au lieu où l'on voit maintenant la ville de Piscobie, qui est des meilleures & principales. On y voyoit Amathus, qui est maintenant ire.

auantage, la ville de Cerannie maintenant Cerines, bastie par Cyrus, qu'il eut subiugué les neuf Roys de l'Isle. Cette ville est assise en la partie

Septentrionale de l'Isle, mais Nicosie, qui fut nommée autresfois Lettre, puis Leuocote, & la demeure des Roys est assise en la plaine de Massare. A trente-six milles de Nicosie l'on voit Famagouste, autresfois Salamis, puis Constancienne ville signalée. Il y en a quelques-vns qui tiennẽt que Famagouste estoit autresfois Tamasse, & quelques autres estiment que c'estoit vne des quatre villes qui auoient le nom d'Arsinoé.

On compte outre ces villes enuiron 850. villages ou bourgs ouuerts, en mettant toutesfois parmy ce nombre quelques villes ruynées qu'ils appellent communément Casaux qui comprennent enuiron 160. mille habitans. Il y a beaucoup de ces lieux qui peuuent estre comparez à des villes, tant pour leur grandeur, que pour le nombre de peuple. Les meilleurs sont Lopitho, Siguri, S. Iean de Carpasse, Lescats, S. Constantin. Limnati, Lilicu, Pellendrie, Chilla, Collosse, Piscopie, Salines, Couuelie, Crime, Arzos, Omodos, Crusoc, Soli, Marfou & Lesque. Tous les Casaux ou bourgs estoient diuisez en parties, dont la moitié appartenoit à la Chambre du Roy, & le reste en trois parties à l'Estat Ecclesiastique, & en partie aux nobles laiz.

Il y a plusieurs montagnes en cette Isle, mais celle d'Olympe est la plus haute de toutes: les Grecs l'appellent Trohodos, & elle a de tour dix-huit lieues. On y void par tout forces Monasteres de Coloyers Grecs de l'Ordre de S. Basile.

QVALITE'.

TOute cette Isle a esté jadis si pleine de bois, qu'on ne la pouuoit cultiuer: combien que les habitans eussent consommé vne grande partie de ce bois à fondre les metaux & faire des nauires, toutesfois ils ne pouuoient guere descouurir la terre, tant le bois poussoit tousiours. Enfin ils ordonnerent que ceux qui voudroient couper des arbres, le pourroient faire, & que chacun possederoit comme propre les champs qu'il auroit découuerts & nettoyez. Strabon dit que l'Isle de Cypre ne cedoit de son tẽps à aucune autre, vû qu'elle portoit du vin & de l'huyle en abondance, & auoit assez de fromẽt pour la nourriture de ses habitans. Or elle est maintenant fertile au possible, & abonde de tout ce qui est necessaire à la vie humaine: car outre la grande quantité de forment & d'autres grains & fruicts de la terre qu'elle porte, elle produit de fort excellens vins que l'on garde iusques à 80. ans, & dans ce temps de noirs ils deuiennent blancs; & sont de bonne odeur & d'vn goust du tout agreable.

On emporte de Cypre ce beau & grand raisin noir qu'on nomme communemẽt Zibile: & on a accoustumé d'y cueillir toutes sortes de fruicts qu'on ... leurs, & principalement des limons, citrons & oranges qui surpassent en ... ceux des autres pays. Elle ne porte pas des chataignes, des cormes, ny de ... rises: mais elle produit force dattes, & du succre qu'on tire des cannes, ... fran, la coriandre & la lentisque. Et outre les herbes communes, elle a ... ves d'Egypte, ou Collocasies & autres herbes qui sont de fort bon goust, ... du miel qui est excellent & blanc, & du succre qui est noir, & est nommé vulgairement Melazzo. Ce pays porte aussi beaucoup de choses medecinales, comme le terebinthe, la coloquinte, la rheubarbe, la scammonée & choses semblables, comme aussi vne herbe des cendres de laquelle on fait du sauon

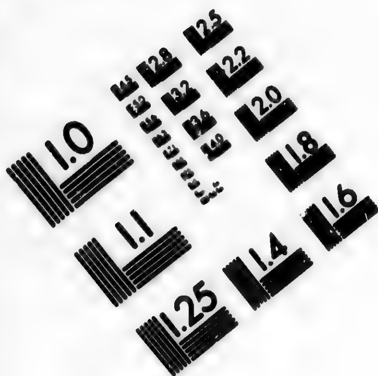
ſſi quantité de mines d'or, de chryſocole, de calchante, d'alun, de fer &, de coton: mais elle a plus d'airain que d'autre choſe. Elle produit auſſi quelques pierres precieuſes, comme l'eſmeraude, le diamant, le chryſtal, le coral blanc, & rouge, & la pierre d'amiante, dont on fait de la toile qui ne bruſle pas eſtant mi- au feu, ains s'y blanchit. Les habitans tirent auſſi grandes commoditez de ur cotton, de la laine qu'ils ont en grande quantité, & du poil de leurs ché- vres dont ils font des camelots. Ils tirent auſſi force ſel d'vn lac qui n'eſt gue- res loing de la mer, qui a douze milles de circuit, & dans lequel il tombe vne petite riuiere qui tombe du mont Olympe. Ceux qui demeurent en cette Iſle ſentent vne fort grande chaleur, pource qu'elle eſt aſſiſe au 35. degré ou enuirõ de hauteur Boreale: à raiſon dequoy le Soleil n'eſt gueres eſloigné d'eux, lors qu'il eſt au Tropique d'Eſté de l'Eſcreuiſſe. Toutesfois le Nord ſouffle fort au bourg de Cerines, & adoucit cette incommodité par le refraiſchiſſement qu'il apporte au gros de l'ardeur; & l'air eſt fort ſubtil aux montagnes. Son air eſt le plus ſouuent mal ſain & deſagreable, à cauſe des eſtangs qui pouſſent de fort mauuaiſes vapeurs. Il n'y a point de riuieres, ains ſeulement s'il le faut ainſi dire des torrens, qui venans à ſe tarir laiſſent les habitans auec vn grand def- faut d'eau, qui eſt peut-eſtre la plus grande incommodité qui puiſſe arriuer à ceux de Cypre. On rapporte qu'auant le temps du grand Conſtantin, cette iſle fut abandonnée par ſes habitãs l'eſpace de 36. années, durant leſquelles on n'y vid iamais pleuuoir. Il n'y a qu'vn port propre pour l'abord des Nauires, pres de Famagouſte. Il eſt vray qu'il y en auoit autresfois pluſieurs, mais ils ſont maintenant remplis, à cauſe de l'impetuoſité de la mer.

MOEVRS ANCIENNES.

Cette Iſle a eſté jadis en grande reputatiõ, pource que combien que les Poë- tes ayent fait naiſtre Venus de l'eſcume de la mer: toutesfois la commune opinion eſtoit, qu'elle auoit pris naiſſance en l'Iſle de Cypre. Et de fait, l'on dit que cette belle Deeſſe d'amour fut jadis dame de ce pays, & que pour cou- rir ſon impudicité, elle ordonna que les femmes y pourroient paillarder ſans aucune crainte. Ce fut auſſi de là que vint la couſtume, que les filles de Cypre auant que prendre mary, venoiẽt à certains iours ſur le bord de la mer pour ſe preſenter au premier eſtranger qui en voudroit joüyr pour ſon argent: & auec cette ſorte de gain elles aſſembloiẽt quelque ſomme pour payer leur doüaire, & ſatisfaire à la Deeſſe Venus pour le rauiſſement de leur honneur. Dauãtage, les Cypriots auoient appris les cruelles façons des Barbares de l'Aſie: vû que Teucer leur ayant enſeigné d'immoler des hommes, & d'eſpandre le ſang hu- main, en adorant le diable ſous le nom de Iupiter, ils continuerent iuſques à ce que l'Empereur Adrian en abolit la couſtume.

Les Roys de cette Iſle portoient autresfois des habillemens de teſte faits comme les mitres de nos Eueſques, & à la façon des Roys de Perſe auoient des robbes longues, ainſi qu'on les void porter auiourd'huy aux Turcs: & quant au reſte ils viuoient à la Grecque. Les habitans ont eſté jadis ſi riches, & puiſſans, qu'ils ont enuoyé des colonies en diuers lieux, & ont aſſez longue- ment commandé ſur toute la mer Mediterranee, & baſty pluſieurs villes en Eſpagne.





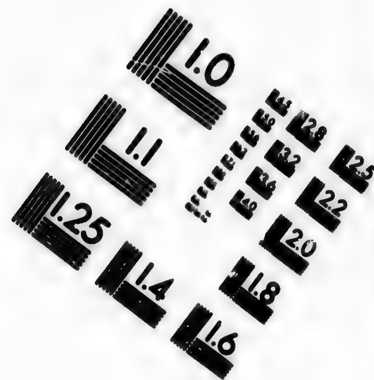
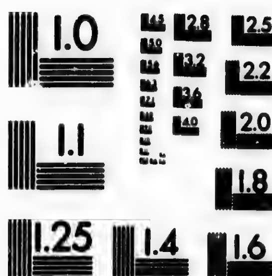
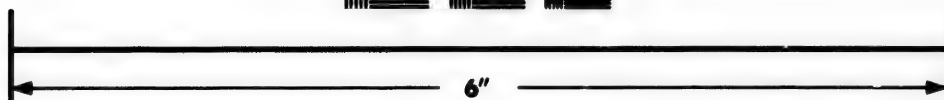


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)









MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs habitans de cette Isle sont ciuils, & viuent splendidement & delicieu-ment. Ils portent de l'affection aux estrangers, & les traittent auec grande courtoisie. Ils sont vaillans & nez à la guerre, robustes tout ce qui peut & merueilleusement dispos, mais du tout sujets à la melancolie.

Ceux qui s'y tiennent sont de diuerses nations, toutesfois l'on y void beau-coup plus de Grecs que d'autres. La plus grande partie de ces habitans vint cette Isle au temps du grand Constantin d'Egypte, de Iudée, de Syrie, de Cilic de Cappadoce, de Pamphylie, de Thrace, & de plusieurs endroits de la Gre apres que l'isle eut esté abandonnée à cause du deffaut de l'eau. Mais pour regard des Gentils-hommes de Cypre, ils sont pour la plus grande partie so de France, car apres la perte de la Terre Sainte, il y eut beaucoup de Franç qui se retirerent en cette Isle auec le Roy Guy de Lusignan, enuiron l'an 11 Mais depuis que les Venitiens en deuindrent maistres, non seulement les n bles de Venise qui demeuroient en Cypre estoient reconnus pour Gentils-ho mes de cette isle; mais encores tous les citoyens des terres de la Seigneurie Venise deuenoient Gentils-hommes Cypriots, lors qu'ils s'estoient tenus ans en la ville de Nicosie.

Il y a dans cette isle, comme en toutes les autres, des mœurs meslées; ca quelques-vns y viuent à la Venitienne, n'ayans oublié leur mœurs ancien les autres qui sont Turcs viuent à la Turque, & peu à peu tous commence s'accoustumer aux façons de faire de ceux qui leur commandent.

GOVVERNEMENT.

TOus les Cypriots qui demeurent hors des villes sont diuisez en cinq d uerses conditions, c'est à sçauoir en Parices, Leffteres, Perpiaire, Alb nois, & Venitiens blancs. La condition des Pariciens estoit la plus miserab d'autant qu'ils estoient traittez comme des esclaues: car ils payoient jadis c taine somme à leurs maistres toutes les annees, & supportoient d'autre ch ges fort fascheuses, vû qu'ils deuoient deux coruées chacun d'vn iour en à leurs Seigneurs, toutes les sepmaines, & outre ce leur donnoient la troisié partie de tous les fruicts de la terre. Ces Seigneurs auoient tout pouuoir eux, tellement qu'ils les pouuoient emprisonner, banir, battre à coup baston, & les tourmenter, bref ils en pouuoient faire tout ce que bon leur s bloit, excepté qu'il leur estoit deffendu de les mettre à mort, car la Loy se auoit cette authorité: mais il leur estoit permis de les vendre, & de les chang & les Parices pouuoient aussi se rachepter par le prix de 60. escus ou enuir Toutesfois leurs fonds demeuroient Parices, c'est à dire obligez à leurs S gneurs, auec la mesme condition. Ceux qui s'estoient affranchis en cette te, se nommoient Leffteres, c'est à dire libres: & leurs enfans estoient de me condition que les peres, exceptez ceux qu'ils auoient engendrez auant leur livrance: vû que ceux-cy sont tenus pour Parices.

Les Leffteres payoient la 5. ou 6. partie des fruicts qu'ils auoient recuei Au reste il estoit deffendu aux Leffteres de se joindre par mariage auec les rices, pource que les enfans qui naissoient de tels mariages, estoient tenus Parices.

Les Parpiaires sont quelques-vns d'entre les Parices, qui obtindrent la li- erté du temps des Roys de Cypre auec tous leurs enfans & successeurs, à ndition toutesfois de payer toutes les années quinze Perpirs, qui sont cer- ines pieces de monnoye de Constantinople : mais les fonds de ceux-cy de- eurent sujets comme auparauant.

Les Albanois sont certains peuples receuans solde, qui furent autresfois mis cette Isle pour la garder, & ceux-cy engendrerent en Cypre des enfans, qui euoient la solde aussi bien que ceux qui portoient les armes, iusques à ce e cette Isle eut esté prise par les Turcs.

Les blancs Venitiens sont certains habitans de l'Isle qui estoient libres, tant que leurs enfans, en payant seulement aux Roys, ou bien à la Republique Venise quelque somme d'argent.

Cette Isle vint à estre sujette aux Venitiens l'an 1473. & demeura en cét stat iusques à l'an 1570. qu'elle fut prise par Solim Empereur des Turcs.

Pour le gouuernement donc que le Turc y vse, nous en parlerons au dis- cours general de la police de son Empire.

RELIGION.

Il y a eu autrefois 14. Eueschez en cette Isle qui estoient toutes Grecques : Mais elles furent reduittes à quatre par le Pape Innocent 3. en faueur de la oyne Aliz. Il laissa donc l'Archeuesché de Nicosie double, l'vne Grecque, & autre Latine ; l'Euesché de Famagouste pareillement double ; l'Euesché de aphée aussi double, de mesme que celle de Limisse.

Or ces Eueschez Latines ont leurs bourgs & leurs decimes : mais les Eues- ques Grecs exigeoient tous les ans certaine somme des Prestres & Diacres qui leur estoient sujets, à la façon des Prelats Grecs des autres Prouinces.

Les Archeuesques & Euesques Grecs reconnoissoient les Euesques Latins pour leurs superieurs, voire en telle sorte qu'apres que les Grecs auoient esté leus Euesques par le Conseil du Roy, ils estoient confirmez par les Euesques atins, & quand il y auoit quelque procez par deuant les Euesques, on appel- it des Grecs aux Latins.

Les Euesques Grecs ne demeuroient pas aux villes cy-dessus mentionnées, s le Pape Alexandre 4. leur assigna d'autres sieges, comme on lit en sa Som- e Alexandrine. Car l'Archeuesque Grec de Nicosie auoit son siege en l'an- nne ville de Solie, & se nommoit Euesque de Solie, & conducteur, ou chef u peuple Grec de Nicosie : l'Euesque de Paphée se tenoit en la ville d'Arzos, ce- y de Limisse eut pour sa demeure Amathôte, mais pource que cette ville n'e- it habitée il se tenoit en la ville de Lescare Finalement l'Euesque de Fama- uste faisoit sa residence à Carpasse, toutesfois auec le temps ils sont retour- z aux susdites villes, excepté l'Euesque de Limisse, qui est demeuré tousiours Lescare. Il ne faut taire aussi que l'Archeuesque Latin de Nocosie qui s'ap- lloit Archeuesque de Cypre, ne reconnoissoit aucun Patriarche, ains dépen- it immediatement du Pape, à raison dequoy l'on le nommoit Primat du yaume, & Legat né du S. Siege. Mais il faut sçauoir qu'apres cela sous le e Pie 4. les Seigneurs Venitiens deuindrent patrons de cét Archeuesché, oulloient eslire quatre hommes, l'vn desquels estoit nommé Archeuesque le Pape.

Outre les Eglises Grecque & Latine, il y a encor d'autres sectes en cette comme les Armeniens, Gofces, Maronites, Indiens, Nestoriens, Georgiens, Iacobites, qui furent toutes chassées par Saladin apres la prise de Ierusalem, chacune de ces sectes a son Euesque.

Les Turcs y laissent viure vn chacun en liberté de conscience, de mes qu'aux autres pays où ils dominent; vû qu'ils ne demandent rien que la gnourie, & le payement du tribut qu'ils exigent toutes les années.

L'ISLE DE RHODES.

SOMMAIRE.

L'Isle de Rhodes anciennement appellée de diuers noms, & renommée pour son Col d'airain d'enorme hauteur. Quelle est sa situation, & combien comprend de milles celebre ville de Rhodes fortifiée & munie de trois ceintures de murailles ses treize & cinq chasteaux: donnée jadis par l'Empereur de Constantinople aux Cheualiers Iean, & à present occupée par les Turcs. Fort sujette aux débordemens d'eaux. A dante en pasturage, orangiers, cittronniers, oliuiers. L'ancienne valeur & puissan ces Insulaires esprouuée par les Grecs & Romains. Leurs loix touchant les charge œuures publics. Adonnez à l'exercice des Sciences, Arts liberaux, à la Magie & celerie. Immolans à Saturne les hommes. Les habitans de cette Isle pour le present Turcs, Iuifs & Chrestiens Grecs viuans chacun selon sa loy.



xxix. Ette Isle fut jadis nómee Ophiuse, Asterie, Etherée, Trinac Corymbie, Poesse, Atabyrie puis Macarie, & Colosse, à c du grád Colosse qu'on y voyoit qui fut mis entre les sept m ueilles du monde. Il estoit tout d'airain, & auoit le poulce d main si gros qu'il n'y auoit personne qui le pût embrasser a les deux bras. On a laissé par escrit qu'il auoit 70. coudée hauteur. Les Egyptiens le mirent en pieces, & en chargerent 900. chame

Elle est esloignee de 20. milles de la terre ferme d'Asie, & comprend enui 140. ou selon les autres 135. mille.

Il n'y a maintenant qu'vne bonne ville, qui se nomme Rhodes de mesme l'Isle, ainsi qu'elle faisoit anciennement. Elle est exposée au Soleil Leuan assise partie sur vn costau, partie prés du riuage de la mer. Il y a trois ceint de murailles, treize tours fort hautes, cinq chasteaux & quelques autres fo resses qui la rendent comme imprenable.

Cette ville a esté jadis fort renommée, & beaucoup plus anciennement sous les Cheualiers de S. Iean de Ierusalem & qu'elle n'est aujourd'huy les Turcs, Car apres que les Chrestiens eurent esté depossedez de la Sainte, cette ville auec l'Isle entiere fut donnée par l'Empereur de Const nople aux Cheualiers de S. Iean l'an 1308.

Mais l'an 1522. Soliman Empereur des Turcs s'en rendit maistre, ayant

ville par composition, qui fut telle que les Cheualiers sortirent de l'Isle en pleine liberté, & les habitans du pays y demeurerent s'ils voulurent. Toutes les maisons des Cheualiers de Rhodes y sont encor aujourd'huy entieres, auec les armoiries, peintures, sculptures, & inscriptions, que les Turcs ont conseruées.

QVALITE'.

Pres de la ville de Rhodes on void vne plaine du costé du Nord (car l'autre est montueux qui est pierreuse, & peu large: mais elle n'a assez de longueur, l'on void plusieurs valons, collines proches de la ville, auec vn grand nombre de vignes, & d'arbres fruictiers, qui y viennent par l'art, & industrie des hommes; veu que le naturel du lieu ne porte pas telle chose.

Cette Isle a esté fort sujette au débordemēt des eaux: mais on a tasché de faire escouler les eaux, & dessecher les marais; tellement que le pays a esté rendu fertile, & non plus sujet à telles inondations, dont elle a esté affligée principalement par trois fois: La derniere aduint apres que le Roy Antigone eut vaincu Demene, & ce fut alors que toute l'Isle fut couuerte d'eau, & que tous ses habitans furent noyez. Cecy n'aduint pas par vn desbordement de la mer, mais par orages, & pluyes fort estranges, qui commençant par gresle sur le beau commencemēt du Printemps furent si impetueuses, qu'abbatant plusieurs maisons, & tuant grand nombre de personnes, qu'il s'en falut de bien peu que la ville qui estoit basse ne fut ruinée entierement par ce rauage.

Mais pour dire encore quelque chose de la bonté de cette Isle en general, elle abonde en pasturages, & produit grande quantité d'orangiers, de citronniers, d'oliuiers, & autres arbres qui gardent perpetuellement leur verdure.

MOEVRS ANCIENNES.

Les victoires que les Romains ont eues par le moyen des armees nauales des Rhodiens, & la courageuse deffence de ces mesmes Insulaires contre les Romains auant qu'ils fussent rangez sous leur domination, peut assez connoistre combien ce peuple estoit vaillant, & né aux armes.

Les Rhodiens ont aussi furieusement combattu contre Cassie. Mais assez long temps auparauant ils vserent diuersement de leurs forces, tantôt pour les Lacedemoniens contre les Atheniens, tantôt pour les derniers contre les autres, selon le party qu'on leur faisoit. Car c'estoit vn peuple qui estoit libre, & dont on mendioit le secours; comme on fait aujourd'huy celuy des Suisses.

Il falloit suiuant vne ancienne loy que les riches soustinssent les charges des plus petits.

Il y auoit aussi des hommes destinez aux œuures du public, qui fournissoient des viures à ceux qui trauailloient, & prenoient garde que rien ne manquât de ce qui y estoit necessaire, & principalement en ce qui concernoit le fait de la marine.

Dauantage il y auoit quelques secrets en leur Arcenal, qu'il n'estoit loisible à aucun de regarder, & si quelqu'vn estoit si hardy que d'y ietter l'œil dessus ou d'y entrer, il estoit condamné à perdre la vie.

La ville de Rhodes fut loüée pour les sciences & arts liberaux qui y fleurissoient, tellement que les Romains mesmes y enuoyoient leurs enfans pour apprendre les bonnes lettres.

Les Rhodiens n'auoient si grande douceur en leur langage que ceux du pays d'Attique, & ressentoient trop tout ensemble la rudesse des paroles de leur voisins, & le trop de babil des Asiatiques.

Les habitans de cette Isle, quoy que fort ciuilisez, immoloient, comme dit Eusebe, vn homme à Saturne toutes les années.

Ils estoient au commencement grands sorciers, & si dangereux, qu'auec l'infusion de certaine eau charmée ils gastoient les semences, & faisoient mourir les bestes. Ils estoient grands escrimeurs, subtils artisans, de gentil esprit, & remplis de belles inuentions.

MOEVRS DE CE TEMPS.

La ville est habitée de Turcs qui viuent à la mode de leur nation, & de Iuifs qui y sont allez d'Egypte. Mais quant aux Chrestiens ils ne peuuent y demeurer la nuict, d'autant que les Turcs les soupçonnent, & ont peur de quelque sedition ou trahison. Durant le iour il leur est permis d'y demeurer tant que bon leur semble, sans qu'on le trouue mauuais.

Ceux qui demeurent aux villages sont pour la plus grande partie Chrestiens Grecs qui cultiuent les vignes & les jardins, & labourent les terres. Ceux-ci viuent presque entierement à la façon des autres Grecs.

LA BOSSINE, LA BVLGARIE, SERVIE, RASCIE, Et ce que le Turc possede en Hongrie.

XXX. La Bossine ou Bosne est vn pays d'Illyrie nommé Dardanie par Orose, & par quelques autres la haute Mesie. Elle prend son nõ de la riuiere de Bosnie qui se descharge dans la Saue. Tout ce pays est diuisé en deux parties, dont l'vne s'appelle le Royaume de Bosnie, l'autre la Duché. Il est assis entre le Danou & l'Esclauonie.

Le Royaume de Bosne occupoit le bas pays, & sa capitale place estoit Cernadze, ou Iaieze, assise au sommet d'vne montagne entre deux riuieres, auec vn chasteau imprenable. Le Turc se rendit maistre de ce Royaume l'an 1464. Il fit escorcher le Roy de Bosne nõmé Estienne, qui estoit aussi Despote de Rascie, & de Seruie.

La Duché de Bosnie occupoit le haut pays voisin des Ragousois, & le Duc s'appelloit aussi Duc de S. Sabe, ou d'Herzegouine, ou de la montagne noire. Cette Duché paruint aussi entre les mains des Turcs la mesme année 464. Tellement que toute la Bossine n'est aujourd'huy qu'vn gouuernement. La demeure du Beglierbey est à Bagnialuque. Il y a encor les lieux de Poschega, Clisso, Herzogouine, Lize, Sazeschu, Issuuornik, Bisrem, & Allatschichissar.

La Seruie, que beaucoup de gens prennent pour l'ancien pays des Triballes

la haute Mesie, est assise entre le Royaume de Bosne, & la Bulgarie. La ville ncipale de Seruie estoit Senderouie, que quelques-vns nomment Spendero- les autres Simandrie, ou Semendrie, les Turcs Semonder, & les Hongrois ndrem. Cette place est assez proche de Belgrade sur le riuage du Danou, ou nube. Elle fut prise par Amurat Empereur des Turcs l'an 1438. Vous auez si Prisdens, ou l'Empereur prit naissance.

es autres meilleures villes de ce pays sont Vidine, nommee par les Turcs stoou, assise pres du mont Argentaire : puis Nouogrtade, qui est aux fron- es de la Seruie, que quelques-vns appellent mal à propos Nouueau Mont & es le Mont-noir.

a Bulgarie, comme qui diroit Volgarie est ainsi nommee de certains peu- s qui estans partis d'aupres de la Volgue enuiron l'an 666. s'emparerent de ays, qu'on pense estre la basse Mesie des anciens. Elle est assise entre la , la Romanie, & le Danube. Sa principale ville c'est Sofie, que Niger nd pour la ville de Tibisque de Ptolomee. Elle est assise en lieu fort com- de, & est grande, & bien peuplee, mais nullement forte. Il y a encor Nico- lo, que les Turcs nomment Nigeboli.

a Rascie est entre la riuiere de Termes, & le Danube. Ses principales places Zamouie, Crusoueccie, Couin, Nouebarde, Seuerin, Calatubes, Co- beste, Bobon. Ce pays eut autresfois vn Despot particulier, qui fut depos- é par Amurath.

e Turc possede encor en Bassarabie, qu'on tient pour vne des Prouinces de ldauie, les villes de Kilim, Bermen, ou Moncastre, où se tient vn Sangiac et au Beglierbey de la Grece. Ces villes furent prises par le Turc auec le l'an 1485.

uant à la Hongrie le Turc y possede Bude ville Royale qui fut prise par les cs l'an 1541. de mesme qu'vn peu apres Strigoigne, Alberegale, & les cinq ises. Belgrade, aussi, ou Albe Grecque fut occupee par les mesmes l'an 1. Et pour abreger, & à cause que nous parlerons plus particulierement s du Royaume de Hongrie, le Roy Mathias qui a esté mis en possession Royaume de Hongrie, ne tient que ce qui est assis vers le Nord du Danube les frontieres de Pologne, & de Cassouie.

QVALITE'.

Royaume de Bosne est plein de montagnes fort aspres, & de peu de rap- ort. Tout l'aduantage qu'il a en cecy c'est qu'elle rendét le pays plus fort. aussi des mines d'argent qu'on y trouue en grande abondance. On tire de ce pays des meilleurs faucons qu'on voye.

Bulgarie est pour la plus grande partie aussi pleine de montagnes, & s'e- nt tantôt vers le Danou, tantôt vers le Danube, tantôt la Romanie, a ays du milieu plus aspre que le reste. Et combien que les lieux plus bas nnent quelques plaines, & vallees, toutesfois la plus grande partie est te de forests fort espaisses, ou bien ces plaines sont toutes desertes. Aussi ce qui consuma l'armee de Ladislas Roy de Pologne.

Seruie, & Rascie sont de mesme nature : mais la Seruie surpasse les

autres en ce qu'elle a des mines d'or : & est semblable à la Bossine, à raison de celles d'argent.

Et quant au pays que le Turc possede en Hongrie, nous parlerons de sa qualité, lors que nous ferons particuliere mention de ce Royaume.

MOEVRS.

Les façons de faire de ceux-cy sont semblables à celles des Esclauons, que nous auons ja descrites, pour la plus grande partie. Ils se sentent aussi quelque peu du voisinage des Polonnois. Et ces nations sont presque toutes adonnees au vin, fort rustiques & grossiers. Il ne se faut guere asseurer sur leur parole, pource que sont gens qui faussent leur foy pour peu de chose. Ils sont propres à supporter toute sorte de peine & de fatigue, & ne se laissent pas aisément accabler au trauail. Mais il n'y a rien de fascheux que leur conuersation. Ils sont pleins de courage & non de vaillance, pource que leur resolution part d'vne brutalité qui est en eux, plustôt que des choses qui font qu'on donne à vn homme la qualité de vaillant.

LES ROYAVMES D'ALGER, DE TVNES, ET TREMISEN, EN AFRIQVE.

SOMMAIRE.

L'AVTHEVR *ayant discouru des pays que le Turc occupe en Europe, il vient à la description de ceux ausquels il cõmande en Afrique, & commençant par le Roy[aume] de* Tremisen, *declare ses bornes, son estendue en longueur & largeur, & les Pro[uinces] que jadis il comprenoit. Et ayãt descrit la ville* d'Alger *& son Royaume : Il v[ient à] parler du Royaume de* Tunes, *lequel il diuise en cinq Prouinces, remarque leur es[tendue,] situation & principales villes, entr'autres s'arreste à la descriptiõ de* Carthage *l[a plus] ancienne du Royaume de Tunes & jadis capitale de toute l'Afrique. Puis desc[rit] deux autres remarques de la fertilité de ces Prouinces, & mœurs au naturel de le[urs ha]bitans: quant au premier il dit y auoir abondance de grains, huyles, oliues, datte[s &] toutes sortes de fruicts en la pluspart boucs, bœufs & cheuaux. Pour le regard des [mœurs] & coustumes de ce pays, que les fẽmes portent la cheuelure longue, & vn cercle d'[or] en chasque cuisse, & qu'elles estoient anciennement communes: mais maintenant [viuent] à la façon des Turcs, qui viuent à la façon des Turcs qui leur commandent, [&] ont esté de tout temps rusez perfides & desloyaux : y ayant en ces pays deux [reli]gions, le Christianisme & Mahometisque, ou la loy de Mahomet, de laquelle l'a[utheur] parle plus à plein cy apres, traittant de la Religion des Turcs.*



E Royaume de Tremisen, ou Telensin, à la Mauritanie Tingitane, en laquelle sont compris les Royaumes de Fez & Marroc, du costé du Ponant, selon la riuiere de Muluie, du Leuant celle d'Ampsaga, du Midy les Numides Getuliens, & de Septentrion la mer Mediterranée qui regarde l'Isle de Sardaigne. Iean Leon d'Afrique approche fort de Ptolomée en sa description du Royaume de Telensin, lors qu'il dit, qu'il prend fin du costé d'Occident au fleuue Zha & en celuy de Muluie, pour ses bornes du Leuant le grand fleuue, qu'on tient pour celuy que modernes nomment Magrada qui a esté connu par les anciens sous nom de Bugrade : du Midy les deserts de Numidie, & du Nord la mer Mediterranée. XXXI.

pays fut appellé Mauritanie Cesarée du temps des Romains. Son esten- en longueur d'Orient en Occident est de 380. mille, mais la largeur n'est plus que 25. mille, c'est à sçauoir depuis la mer Mediterranée iusques aux serts de Numidie, à raison dequoy il est sujet aux continuelles courses des bes qui habitent parmy ces deserts. C'est ce qui a fait aussi que les Roys pays ont recherché l'amitié des Numides en toutes façons combien qui ne ayent iamais peu satisfaire.

Royaume de Tremisen comprenoit jadis 4. Prouinces, qui portoient les ms de leurs villes capitales, c'est à sçauoir de Tremisen, Tenez, Bugie & Al- mais à present il ne luy reste que Tenez & Tremisen. Cette derniere ville oit autrefois de 16. & 17. mille feux : mais premierement à cause des guerr de Joseph Roy de Fez qui l'assiegea l'espace de 7. ans, puis de la guerre qui entre l'Empereur Charles V. qui l'auoit prise sous sa protection, & les Turcs s'en rendirent finalement maistres, & pareillement à cause des guerres d'en- le Serif & le Turc, elle est beaucoup diminuée.

ville d'Alger estoit jadis sous le Royaume de Tremisen, mais à cause des ges insupportables, elle se reuolta & se donna au Roy de Bugie. Elle fut au Roy d'Espagne à qui Barberousse l'osta l'an 1515. maintenant elle s le Turc, & est deuenuë riche & renommée, à cause des butins que font infinité de Corsaires qui s'y retirent, & pource que c'est aussi la demeure Lieutenant du grand Seigneur. Elle est assise sur le pendant de quelques tagnes, à trois mille de circuit & contient enuiron 80. mille personnes petite Isle luy sert de port, combien que petit & sujet au vent du Nord. Turcs ont continuellement fortifié cette place, & l'ont renduë comme enable. Cette ville est autrement nommée Gezair, & le Royaume d'Alger nd iusqu'à Tercot, ville de quatre mille feux, & iusqu'à Guargale, qui est mille.

Royaume de Tunes, comprend tout ce qui est depuis le grand fleuue à la riuiere du pays de Mesrat, si bien qu'il contiendra toute la contrée anciens nommoient proprement Afrique ou petite Afrique, & pareil- nt l'ancienne Numidie. Quelques vns diuisent ce Royaume en cinq par- qui sont la Prouince de Bugie & de Constantin, le pays de Tunes, celuy de oli, & celuy d'Ezzab.

Prouince de Bugie commence au grand fleuue, & s'estend iusques aux tagnes de Constantine prés de la mer Mediterranée, & cét espace est d'en- cent cinquante mille, & sa largeur est presque de quarante mille.

Il y a quelques villes qui sont petites, mais assez peuplées comme Necaus à la frontiere de la Numidie & Chollo prés de la mer Mediterranée. Mais [illegible] est la principale ville, qui communique son nom à tout le pays. Elle est [illegible] ancienne & bastie sur vne haute montagne prés de la mer par les Romains. Falaal estime que c'est celle que Ptolomee appelle Thabuaque. Sabellique la prend pour Vaacat, Sanute pour Salde, mais Castalde, à l'opinion duquel [illegible] mieux entendus s'arrestent tient que c'est Igilgili, pource que la scituation [illegible] toute semblable. Il y eut iadis en cette ville de beaux Temples & Colleges [illegible] des logis du tout magnifiques, & outre ce des Hospitaux & des Monasteres [illegible] leur mode: mais la ville fut prise l'an 1508. par Pierre de Nauarre, & depuis [illegible] est demeurée sans ornement & sans beauté.

Le pays de Constantine est assis entre le mont de Constantine sur la fro[illegible]re du pays de Bugis & le territoire de Tunes prés de la riuiere de Gualdibar. Sa principale ville est Constantine, que Marmolius prend pour celle [illegible] Ptolomée nomme Culcue, la mettant en la nouuelle Numidie. Toutes[fois] Paule Ioue & Oliuier qui a commenté Mele, & quelques autres encores, t[ien]nent que c'est plutost Cirte, demeure du Roy Massinisse que Ptolomée ap[pelle] Iulie. La ville est ceinte de hautes & fortes murailles: qui sont fort an[cien]nes. Elle est presque toute entourée de rochers fort hauts.

On y compte maintenant enuiron huict mille familles. Il y a beaucoup [de] belles maisons, & l'on voit hors de la ville vn grand nombre de beaux [&] anciens bastimens, entre lesquels il y a vn arc triomphal à la façon des [Ro]mains.

On met aussi en ce pays la ville de Bosne, autrement Hippone, bastie par [les] Romains à cent mille, ou enuiron loin de la mer, & renommée à cause d[e S.] Augustin qui en fut Euesque.

Le pays de Tunes est assis en la riuiere de Gualdibarbar, que les anciens [ont] nommée l'Estang Hiponite, où est la longueur du pays de Constantine, & [la] riuiere de Capes, qui fait quelques lacs, & qui estoit autrefois le Palus ou [ma]raiz Tritonide. Ce pays est renommé à cause de la ville de Tunes capitale [de] tout le Royaume.

Il y a en cette contrée plusieurs belles villes, dont les principales sont c[elle] de Tunes que nous auons desia nommée, qui est nommée par Ptolomée, T[hu]nise ou Thunise. Ce fut au commencement vne fort petite ville, mais apres [la ru]ine de Carthage elle commença merueilleusement à se peupler & enrich[ir] tellement qu'auiourd'huy elle est tenuë pour la premiere ville de toute la co[n]trée. Car on y compte enuiron dix mille familles, & son circuit est enuiron [de] cinq mille. La Goulette estoit assise prés de Tunes sur le destroict d'vn est[ang] long de dix mille, par lequel on va à Tunes.

Carthage la plus ancienne ville de cette contrée, & autresfois capitale [de] toute l'Afrique fut bastie par les Pheniciens, comme on croit septa[nte] deux ans auant la ville de Rome. Quelques-vns disent que son circuit e[stoit] de vingt deux mille. Elle estoit presque enuironnée de tous costez d[e la] mer.

Il y auoit au milieu vn fort nommé Byrse, qui comprenoit vn peu [plus] de deux mille pas. Cette ville fut prise & bruslée par Scipion l'an six [cens] deux apres Rome bastie, mais ayant esté rebastie par Cesar (qui y tr[ans]porta vne colonie (elle fut encor florissante, & depuis elle receut b[...]

up de maux des Vandales, Gots, & Sarrazins, & a esté mal-traitté en telle ... qu'il n'y a qu'enuiron la vingtiesme partie de cette ville qui soit habitee. ... n'y reste qu'vne petite partie des murailles, quelques aqueducts, & vn bien petit nombre de ses anciens bastimens. On dit qu'il s'y trouue enuiron ... boutiques de marchands, & 500. maisons, qui sont toutesfois fort basses & mal basties.

Biserte, ou Bensart, est vne ville fort ancienne assise sur la mer Mediterranee, ... pres d'vne riuiere, qui estant fort petite au commencement deuient peu à peu merueilleusement grande. Il y a là vn beau port de mer, & capable de receuoir de grands vaisseaux. Quelques-vns disent que cette ville est mesme chose qu'Vtique, qui tenoit le premier rang apres Carthage, & qui deuint fort renommée par la mort de Caton. On compte aussi en ce pays la grande ville de ... Cairoan, assise en vne plaine deserte & sablonneuse, & celebre à cause des estudes de Iurisprudence, selon les loix du pays, & des superstions des Arabes qui y sont soigneusement obseruees.

Le pays de Tripoly commence au Fleuue & Golphe de Capes, & s'estend iusqu'au pres du pays de Mesrat, au de là de la ville de Tripoli. Quelques-vns disent que cette Prouince s'estendoit autresfois du costé de Septentrion auant qu'elle fut submergee, à raison dequoy les habitans fuyans ce mal-heur se retirerent du costé du Midy. Il y a en cette Prouince plusieurs villes dont la principale est la nouuelle Tripoli, qu'on nomme autrement Tripoli de Barbarie. Cette ville a acquis de la reputation de nostre temps, à cause des Corsaires qui y demeurent, & qui escument toutes les costes d'Italie, au lieu qu'autresfois il y auoit vn grand abord de marchands Geneuois, Venitiens, Siciliens, & autres.

Mesrat derniere Prouince du Royaume de Tunes est assis au delà de celle de Tripoli vers le Leuant. Elle comprend quelques villes qui ne sont pas de grande importance. Ce principal pays de cette Prouince se nomme Mesrat, qui est pres de la mer Mediterranee, & à cent milles ou enuiron de Tripoli, & ce pays contient plusieurs Bourgs, & villages bastis tant en la plaine qu'aux montagnes.

QVALITE'.

Si nous voulons considerer en general le Royaume de Tunes, il faut dire qu'il est assez fertil, propre à nourrir force bestail, & à porter vn grand nombre d'arbres, qu'on y voit principalement du costé du Ponant : car de celuy du Leuant il n'est gueres de bon rapport, & a ce mal qu'il n'y a gueres d'eau.

Mais pour venir à esplucher les choses plus par le menu, le pays de Bugie est en quelques endroits agreable, & de bon rapport, veu qu'il produit assez grande quantité de grains, & de fruicts. Mais en quelques autres il est si sterile qu'on ne sçauroit rien voir de plus miserable.

Le terroir de la ville de Bugie n'est propre à porter des bleds, mais produit des fruicts bons par excellence. Il y a en ce pays des montagnes merueilleusement hautes & aspres, où l'on voit force forests, & grande quantité de fontaines, comme aussi vn grand nombre de boucs, bœufs, & cheuaux,

Au pays de Constantine on trouue force huyles, & bleds, grande quantité de beurre, à cause des troupeaux qui s'y nourrissent. On voit pres de Bone vne fort grande campagne, longue de 40. mille, & large de 25. qui porte des bleds en abondance.

En la Prouince de Tunes on voit pres de sa principale ville, & à quatre ou cinq mille loing tout à l'entour des campagnes pleines d'Oliviers, mais elle manque de forment, & de toute autre sorte de grains, à cause que les habitans n'osent labourer les champs qui sont autour de la ville de peur des Arabes qui courent de tous costez à toute heure.

La Prouince de Tripoli porte grande quantité de dattes, & des fruicts de toutes sortes, mais elle n'est nullement propre à porter des bleds. toutesfois elle produit de l'orge assez abondamment.

La Prouince d'Ezzab a force belles campagnes, ou le froment ne peut venir non plus que les autres grains: mais en recompence il y a grance abondance d'oliues, de dattes, & de plusieurs autres fruicts.

MOEVRS ANCIENNES.

Les femmes de ce pays auoient anciennement en chacune de leurs cuisses vn cercle d'airain, ce qui s'obserue encore auiourd'huy en plusieurs endroits d'Afrique parmy les Mores, & portoient la cheuelure fort longue. Ils estoient en quelques endroits si peu ciuils, ou pour mieux dire si sales, qu'ils mordoient & tuoient à belles dents les poux qu'ils prenoient sur eux, & apres les jettoient en terre. Ceux-cy s'appelloient Andrimachides, qui estoient entre les Poenes, qui enuoyoient & produisoient leurs filles Vierges prestes à marier à leur Roy, qui depuceloit celle d'entre elles qui luy estoit plus agreable, & en faisoit l'essay auant qu'elle vint entre les mains de son mary.

Ceux qui se tenoient vers le Marais Tritonide se razoient le deuant de la teste, & portoient leurs cheueux longs par derriere. Au contraire les Auses portoient les cheueux sur le deuant, de mesme qu'on les donne à l'Occasion. Les filles de cette nation dressoient toutes les annees vn combat le iour de la feste de Minerue à l'honneur de cette Deesse, & combattoient à coups de pierre & de baston à outrance. Celles qui mouroient en ce combat portoient le nom de fausses Vierges, & de corrompuës, & celle qui s'estoit portee plus vaillamment au combat, estoit tousiours honoree par les autres pucelles, qui l'armoient de toutes pieces, & sur tout d'vne bourguignote faite à la Corinthienne auec vne creste, semblable à celle de nos morions, & la faisant monter sur vn chariot branlant l'alloient pourmener en triomphe le long du lac Tritonide.

Ce peuple mesme s'accointoit des femmes confusément, & quant aux enfans qui naissoient de tels accouplemens; lors qu'ils estoient paruenus en âge, on les menoit en l'assemblee des hommes, où ils choisissoient celuy auec lequel ils vouloient demeurer, qui estoit tenu pour le pere, & tous les trois mois ils s'assembloient pour ce sujet.

Ceux de ce quartier estoient estimez perfides & desloyaux, voire en telle sorte que leur vice vint en prouerbe, de sorte que lors qu'on vouloit signifier que quelqu'vn auoit manqué de parole, & faussé sa foy, c'estoit assez de dire qu'il estoit Poene.

ils estoient de tout temps rusez, comme leur Capitaine Hannibal fit assez cognoistre aux Romains, & quant au courage ils n'en manquoient nullement; mais les factions & les enuies regnoient parmy eux: & cette diuison auec la molesse prise à Capouë, furent cause de l'entiere perte d'Hannibal.

Le Roy de Trebisen auoit accoustumé de ne parler qu'aux plus grands de sa cour qui estoient aprés depeschez selon sa fantasie. Il auoit pour ses Officiers vn Lieutenant general, qui marchoit en guerre auec pareille authorité que le Roy mesme: vn grand Secretaire qui escriuoit, & respondoit au nom du Roy, vn Tresorier, & encor vn autre qui distribuoit les finances, où il estoit requis & selon que le Roy le commandoit. Le cinquiesme estoit le Capitaine de la porte ou plutôt le grand Maistre qui commandoit aux gardes du Roy, & quant aux Chambellans, bien qu'il y en eut, si ne seruoient-ils sinon lors que le Roy donnoit audiance, vû qu'en sa chambre il estoit seulement seruy par des esclaues & par ses femmes & ses Eunuques.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Les habitās de ces pays viuent presque de mesme sorte que ceux des Royaumes de Fez & de Marroc, dont nous auons fait mention ailleurs. Il est vray qu'ils s'accommodent vn peu à la façon de viure des Turcs qui leur commandent. Les Arabes y viuent aussi comme ceux dont nous auons parlé traictant de l'Empire de Marroc.

Ceux qui sont originaires du pays n'ayment gueres les Turcs qui ont authorité sur eux, & s'il arriuoit quelque trouble, se feroient les premiers qui mettroient les mains contre ces vsurpateurs de leurs Prouinces.

Les habitans du Royaume de ce pays sont de bonne complexion, supportent le trauail bien aisément, & paruiennent le plus souuent à vne parfaite vieillesse si la fin de leurs iours n'est aduancée par vne mort violente. Ils sentent peu de maladies, & ne les craignent guere.

Ceux qui se tiennent en la Prouince de Bugie sont riches, nobles & gentils & aussi ciuilez qu'on en puisse trouuer au reste de la Barbarie. Ils ont vne ancienne coustume de peindre vne croix noire au dessus de leurs machoires.

Les habitans du pays nommé particulierement de [illegible]nes ne sont gueres riches principalement ceux qui sont nobles, qui n'exercent nulle sorte de traffic. Leurs mœurs sont semblables àcelles des autres Prouinces: excepté que ceux de celles-cy sont plus versez aux lettres que les autres, ceux d'aupres de Carthage sont superbes au possible, combien qu'ils soient du tout miserables.

Au reste tout le pays qui est prés de la mer est plein de Corsaires qui escument continuellement & raflent tout ce qu'ils rencontrent. Il y a force Chrestiens qui sont tous esclaues, & particulierement en la ville d'Alger on en compte 25. mille, qui ont les humeurs & les mœurs des pays où ils sont nais, mais viuent à la discretion de ceux qui les ont sous leur puissance.

RICHESSES.

Ces pays ne peuuent faillir d'estre riches, puisque les marchands y abordent de tous costez, excepté à Tripoli, où les escumeurs de mer font leur demeure ordinaire, à raison dequoy les Venitiens & Geneuois, qui auoient accoustumé d'y aller trafiquer fuyent ce lieu comme d'angereux.

On voit à Constantine vn grand nombre de marchands qui vendent des draps & de la laine, cōme aussi de l'huile, de la soye & de la toille & beaucoup

d'autres choses. Les Genevois & quelques autres vont à Bonne pour faire em ploites de grains, & de beurres, & les mesmes se transportent à Tunes en gra nombre pour le trafic, de mesme que les Venitiens & plusieurs marchands.

La ville d'Alger a deux portes, l'vne de mer, l'autre de terre, dont l'entrée re prés d'vn million d'or.

La nourriture du bestail rapporte vn fort grand profit aux habitans de c pays, & le grand nombre des esclaues qu'ils font trauailler , leur est vn prof inestimable.

RELIGION.

TOus ceux de ce pays font profession toute ouuerte de la loy de Mahome de laquelle nous parlerons à fonds, lors que nous Traicterons en genera de la Religion des Turcs. Et quand aux esclaues Chrestiens ils y viuent en le Religion auec vne infinité de miseres, estans traictez de mesme , ou peut-est plus rudement que ceux qui se trouuent dans les terres de l'Empereur Marroc.

L'EGYPTE ET LA TROGLODITIQVE SA VOYSINE.

SOMMAIRE.

AV Royaume de l'Egypte se trouuent plusieurs choses dignes de remarque s'il y a au monde: mais auant que de les toucher, l'Autheur expose l'assiette du pays, la pluralité des noms dont les anciens ont baptisé l'Egypte. D'où les Egyptiens ont ti leur origine. L'estendue de cette Prouince en longueur & largeur. Sa figure ressembla à vne bande desployée de son long. Sous quel climat & en quel paralelle. Les diuer partitions que les Anciens ont fait de ces pays, & comme jadis elle estoit diuisée en h te & basse. Le grand nombre de ses villes montant à 26. mille, du regne d'Amasis: noms des plus renommées, entre lesquels est Syene *où se monstre vn puits fort profond, quel on ne voit point d'ombre, le Soleil estant au signe de l'Escreuisse:* Memphis *cele pour la demeure des Roys d'Egypte, & pour le voisinage des Pyramides mises entre sept miracles du monde. La ville du* Caire *de figure triangulaire qui a dans son encei vne Tour, par le moyen de laquelle on connoit & prenoit la fertilité ou sterilité futu de tout l'Egypte.* Alexandrie *, ville bastie en forme de Croissant , où l'on voit belles Cisternes , les ruynes des anciens Palais de Cleopatra & du Roy Coste pere sainte Catherine. Deux Esguilles hautes de dix toises & autres singularitez. D* miette *& autres. Le* Nil *fleuue admirable en son nom , qui en ses lettres porte nombre des iours de l'année , & pour ses sept bouches qui inondans les terres d'Egyp les rend fertiles : la source duquel ignorée des Anciens a esté descouuerte de no temps. Entre les superbes édifices de ce Royaume sont les sepultures des Roys , les phi ques, les Sphins , les Pyramides. Vient en suitte la consideration de ses richesses*

*de l'abondance de toutes sortes de grains, cotton, succre, vins de longue garde, pal-
ns, cycomores, grenades, oranges, le tamaris, l'alcane seruant au teint des Egyptiens:
aux: l'amestite & autres pierres precieuses: pierres aetites ou d'aigle doüées de telle
en qu'elles font surprendre & reconnoistre les larrons. Et prés du Caire croist l'arbre
nt le baume. Quant au naturel des Egyptiens & grãde subtilité d'esprit, il suffit dire
l'antiquité leur a donné & attribué l'inuention des sciences: les femmes s'y trouuans
capables d'exercer la marchandise & faire tous autres offices de l'homme: ce qui
atiquoit anciennement. Le reste du discours de l'Autheur est fort notable touchant
cienne forme du dueil des Egyptiens. Leur façon d'escrire de la main droicte à la
che, & les deux sortes de lettres dont ils vsoient, l'vne sacrée, & l'autre commune
fane. Les vestemens des Prestres, leurs sacrifices, leurs viandes, les festins à la fin
quels se monstroit vne schelette ou corps mort: Les pompes des funerailles & obseques,
Royales que des particuliers. Les Deytez qu'ils adoroient sous la figure de toute
e d'animaux. Leur naturel, façon de viure & Religion de ce temps. Leurs loix &
stumes anciennes faites sur le trafic & larcin: & touchant le mariage de leurs Pre-
s. L'authorité des Roys, l'ordre qu'ils tenoient à traitter les affaires & leurs cere-
ies au sacrifice du Taureau qu'ils faisoient aux Dieux. Finalement & pour le der-
poinct est representé quel est l'estat de la Religion à present en Egypte, & quelle est
maniere de viure des Crestiens appellez* Cofites *ou Chrestiens de la Ceinture.*

QVelques anciens Autheurs ont voulu que l'Egypte fut vne partie du monde, separée de l'Afrique & de l'Asie, entre lesquelles ils l'enferment. Les autres qui prennent le Nil pour la vraye borne de l'Asie & de l'Afrique, mettent vne partie de ce pays en Asie, & l'autre en Afrique.

Mais Ptolomée & plusieurs autres qui ont pris le Golphe Arabique, ou la mer rouge pour vne borne plus commode de ces deux parties, ont logé l'Egypte en Afrique.

Elle fut jadis nommée Aerie, Aetie, Potamie, Ogygie, Melambole, Hephestie, Mayre, & Ethiopie encore, à cause des Ethiopiens qui s'y tenoient, ainsi qu'Etienne & Eustathie nous rapportent. Mais le nom d'Egypte luy vient de l'vn de ses Roys, frere de Danaus, ou de la riuiere du Nil, qui se nommoit autresfois Egypte: ou des peuples de Mersen descendans de la race de Cham, qui selon le tesmoignage de Iosephe, furent appellez Egyptiens.

Ce pays a aussi receu plusieurs noms, ou epithetes de diuers Autheurs, veu qu'Apollodore la nomme la region des Melampodes, à cause de sa grande fertilité & suiuant Plutarque en Osiris, on luy donnoit le nom de Chemie aux ceremonies sacrées des Egyptiens. Et peut-estre qu'on disoit ce mot au lieu de Chamie, ainsi qu'Ortelius a fort gentiment remarqué, à cause de Cham fils de Noé.

Dans les liures sacrez des Hebreux cette contrée s'appelloit Mesraim, comme dit Iosephe & Chus, si nous voulons croire à Arias Montanus, Surquoy ie ne veux pas taire que les Egyptiens ont tiré leur origine de Mesraim fils de Cham, qui sortit de Cham fils de Noé. Les Arabes appellent ce pays Mezré & ses habitans Chibit, du nom de celuy qui domina le premier en ces quartiers.

Les Turcs les nomment Elchebits selon Pinet, ou bien Elquibet, à ce q[ue] dit Marmolie.

Cette Prouince s'estend en longueur du Midy au Septentrion par vn lo[ng] espace. Elle a pour ses bornes du costé d'Occident les deserts de Barce, Lyb[ie] & de Numidie, & le Royaume de Nubie: du Midy le pays de Bulgie & le Ni[l] ainsi que dit Leon d'Afrique, d'autant qu'il fait en cét endroit vn petit serpe[n]tement, & se destourne quelque peu du Ponant au Leuant.

Mais Pline, suiuy de plusieurs pour ce regard, met la fin de l'Egypte [de] ce costé prés de la ville de Siene, qu'on nomme maintenant Asne. Les au[tres] disent, qu'il a du costé du Midy les Cataractes, qui sont des precipice[s] fort estroits, par lesquels le Nil tombant auec vne grande abondance d'eau[x] ne semble pas couler: mais se precipiter auec vne grande & extréme violen[ce].

Il a pour sa borne du Leuant les Deserts d'Arabie, qui sont entre l'Egypte [&] la mer rouge, & toute cette contrée est deserte, & sans eau à huict iourné[es] de longueur. Il aboutit du Nort à nostre mer, qui est nommée en cét en[droit] Mer d'Egypte du pays qu'elle borde. Ce qui fait assez connoistre qu[e] les anciens ont nommé seulement Egypte ce qui est habité & arrosé du Ni[l] c'est à sçauoir le pays qui est enuironné de grands deserts, commençant depu[is] les lieux qui sont proches de Siene iusques à la mer Mediterranée. Et cett[e] partie qui est assise des deux costez du Nil depuis Anse iusques à Alcair, ou a[u] Caire, resemble à vne bande desployée de son long, si vous en exceptez l[es] destours de la riuiere, comme dit Strabon, qui sont en tres grand nom[bre].

Cette figure est faite par quelques montagnes, prés desquelles le fleuv[e] coulant tout droit & restreint entr'elles, n'est continuellement large [de] plus de cinq cens stades, ou d'enuiron trente sept milles, & mesme il n['a] pas par tout cette mesme largeur. Mais quelques Modernes disent qu'il n'e[st] large que de sept ou huict milles, & mesme qu'il est quelquesfois tellemen[t] contraint entre les montagnes, que sa largeur est seulement de quatre ou cin[q] milles.

Mais depuis le Caire ou prés d'iceluy cette riuiere se diuisant en deux prin[]cipales branches, donne à l'Egypte vne figure triangulaire, dont les deux coste[z] sont deux canaux du Nil, descendant de deux costez dans la mer, c'est à sçauo[ir] à main droite iusques à l'embouchure Pelusiaque, ou de Damiette, & à [la] main gauche iusques à l'embouchure de Canc[o]pe, où est à present la ville d[e] Rosette.

La base de ce triangle est la coste de la mer d'Egypte entre l'embouchure d[e] Damiette, & celle de Rosette, qui s'estend l'espace d'enuiron 300. stades, o[u] 162. mille d'Italie, selon Strabon, ou suiuant quelques autres de cent septant[e] mille pas.

Doncques la partie la plus Septentrionale d'Egypte, qu'on nomme la ba[s]se Egypte, est en forme d'Isle, enfermée de la mer, & de ces deux canaux d[u] Nil, & comprise sous le nom de Delta par les anciens Historiens, Geogra[]phes & Poëtes, pource qu'elle est fort semblable à cette lettre Grec[]que.

Cette Isle a de circuit, selon Strabon, enuiron trois milles stades, qui fon[t] trois cens septante cinq milles d'Italie. Toutes fois les modernes disent, qu

Delta contient de circuit enviroin trois cens milles, vû que depuis la ville Rosette iusqu'à Damiette on conte cent quarante milles,& chasque canal long de septante milles. Ptolomée appelle cecy le grand Delta, lequel il dise encor en petit;& troisiéme: appellant petit Delta ce qui est contenu entre fleuue de Bubaste,& de Busire, & troisiéme ce qui est compris entre les riures de Bubaste, & d'Athribe.

Tous prennent presque la longueur de l'Egypte, depuis la ville d'Asne iusques à la mer Mediterranée; & cette estenduë est, selon Pline de cinq cens ... ante cinq mille pas, mais quelques modernes disent qu'elle contient enuiron 500. milles.

Leon d'Afrique estend la longueur de ce pays par delà Asne, iusques à la grande & ancienne Asne, qui est esloignée du Nil d'Egypte d'enuiron 80. milles du costé d'Orient: & de Midy sur la frontiere du Royaume de Nubie,& des peuples de Bugie. Le mesme autheur le fait long de quatre cens cinquante milles d'Italie: mais à cause qu'il les fait plus grand qu'il ne faut, il est besoin selon l'opinion de Sainct d'y adiouster vn quart, tellement qu'il y aura enuiron cinq ...s soixante deux milles ordinaires.

Il est assis assez pres du Tropique de l'Escreuisse, en tirant vers le cercle Arctique entre le septiéme & le dixiéme paralelle, principallement sous le second climat. A raison dequoy son plus grand iour d'Esté est d'vn peu plus de ... heures & demye, & aux parties plus Septentrionales, il ne passe guere 14. heures. Il est enclos entre le Meridien d'Alexandrie & de Tenesse ou Teneze, dont le premier passe par le 60. degré & demy, & l'autre pres du 63. degré & ... quart.

Nous trouuõs diuerses diuisiõs de ce pays dans les autheurs, vû que ceux qui separent l'Asie de l'Afrique par le moyen de la riuiere du Nil, diuisent cette Prouince en trois parties, c'est à sçauoir en l'Egypte d'Asie autremẽt Tebaide, maintenant Seid, ou Said, en l'Egypte d'Afrique, qui est la partie qui tire au ...ant: & en la basse Egypte, comprise vers le Nord entre la diuision du Nil ... la forme de Delta.

L'Egypte estoit encor diuisée anciennement en haute & basse. On nommoit haute la partie longue & estroitte, qui commence aux cataractes au dessus de ...ne sur la frontiere d'Ethiopie,& finit prés du Caire. La basse comprenoit ce qui estoit enclos entre les deux canaux du Nil depuis le Caire iusques à la mer Mediterranee sous la forme de la lettre Delta, ou d'vn triangle.

Il y en a d'autres qui diuisent cette Prouince en haute, moyenne & basse. ... prennent la basse depuis la frontiere susdite d'Ethiopie, & l'estendent seulement iusques à Antinoë, ville assise sur le Nil, que Leon d'Afrique appelle ...thius, & cette-cy mesme chose que la Thebayde ou le pays de Sahid.

Ils prennent pour moyenne Egypte la partie qui est entre la ville d'Antibe, & le sommet du grand Delta qui se nomme Heptapolis, & Heptanomie.

La basse Egypte est selon ceux-cy la partie comprise sous la figure de Delta, & cette-cy fut appellee par les Romains Augustamnique, ou Augustamnie. Iustinian la diuise en ses Nouuelles Constitutions en premiere & seconde.

Finalement Leon d'Afrique apporte la diuision de l'Egypte, qui fut ...e lors que les Mahometans s'en rendirent maistres. Il la diuise donc ... trois regions, c'est à sçauoir en celle de Sahid, c'est à dire terrestre,

qui est depuis les frontieres de Bugie iusques au Caire, & c'est icy la haute Egypte: en l'Errifie, qui est la contrée Occidentale du Nil depuis le Caire iusques à Rosette, & en la Bechrie, ou Matennue, qui est du costé d'Orient est proche la riuiere du Nil.

Il faut aussi sçauoir que l'Egypte fut autrefois diuisée par Alexandre en plusieurs gouuernemens: & que les Romains pratiquerent apres mesme chose. Herodote met dix huit gouuernemens, ou Nomes: Strabon 29. Ptolomée, Pline enuiron 50. Mais Ortelius a recueilly de diuers autheurs plus de Nomes.

Pour le regard de ses villes, quelques-vns ont escrit qu'il y en auoit autrefois enuiron 26. mille lors qu'Amasis regnoit, & Diodore dit qu'on en voyoit encor en son temps trois mille. Mais Ortelius n'en a pû trouuer que trois cens, quelque diligence qu'il ayt apporté en cette recherche. Tellement qu'il faut croire que ces anciens autheurs comprenoient en ce comte les bourgs & les villages. Toutesfois nous ne nions pas que les guerres des Syriens, Ethiopiens, & des Romains n'ayent ruiné plusieurs villes. Mais laissant cette dispute, ie dy que les plus renommées d'Egypte estoient Syene, Thebes qu'on nommoit aussi Diospolis, Tentyre, Heliopolis, Memphis, Babilon, Alexandrie, Peluse, & quelques autres.

Syene maintenant Asne est precisément sous le Tropique de Cancer, ou l'Escreuisse. Ce fut en ce lieu, selon le tesmoignage de Pline, qu'on fit vn puits fort profond, auquel on ne voit point d'ombre lors que le Soleil est au commencement de l'Escreuisse.

La ville de Memphis assise par delà le Nil du costé d'Occident fut autrefois la demeure des Princes d'Egypte, & les Pyramides, dont les autheurs ont fait tant de mention, en sont bien peu esloignees. Le Caire succeda au lieu de cette ancienne ville, & fut le sejour ordinaire des Soudans d'Egypte.

Il est vray que plusieurs tiennēt que le Caire est au mesme lieu où l'on voyoit jadis Babylon. Car Bellon qui a esté par tous ces pays, semble asseurer que la ville nommee Babylon par les anciens estoit vn peu au dessus du Caire. Et de fait on voit plusieurs ruines, & restes de beaux & magnifiques bastimens en ce lieu, qui est auiourd'huy vn village, ou il demeure assez bon nombre de Chrestiens Grecs, & Armeniens, & l'on y voit vne chappelle, ou il y a vne voûte sous terre: ou l'on dit que la bien-heureuse Vierge demeura cachée auec son fils nostre Seigneur, lors qu'elle s'enfuit de Iudee.

La ville du Caire est plus longue que large, & sa forme est triangulaire. Elle est fort grande, & ceinte de murailles, non toutesfois de tous costez, pource que la plus grande partie est bordee du Nil qui luy sert de muraille. Hors le pourpris des murailles on voit beaucoup de bastimens, & vn fort qui est en l'vn des coins sur le rocher, ou quelques degrez ont esté taillez, & dont la demeure est saine & agreable: d'autant qu'en regardant des fenestres, & iettant sa veuë tout à l'entour le plus auant qu'il est possible, on voit tout le pays d'Egypte.

La plus grande partie des maisons est couuerte d'vn double paué à cause de sa chaleur, & les portes des maisons sont tellement basses, & estroites qu'il se faut baisser par necessité lors qu'on y veut entrer. Toutesfois les maisons des grands ont des portes qui sont hautes comme celles qui sont en nos pays.

y a en cette ville comme vne tour solide, par le moyen de laquelle l'on con-
it la fertilité qui doit estre en Egypte toutes les années, en y remarquant
combien la riuiere du Nil vient à croistre : car il y a diuerses marques par les-
elles on iuge de la recolte. Car quand le Nil paruient au plus haut trou, l'on
nt à recueillir du bled en abondance, & de cette sorte ils iugent des biens
s doiuent auoir selon la hauteur de cette eau. Toutesfois le Baron de Beau-
en son voyage, dit que c'est vne Mosquée nommée Elchial, que l'on mesure
mbien le Nil croist en vne colomne qui s'y trouue. Mais Palorme en ses Pere-
nations dit que c'est en vne Isle pres du Caire que l'on va prendre garde à
hauteur de cette riuiere, de laquelle nous ferons mention en parlant de la
alité de l'Egypte.

Il y a aussi dans le Caire vn lieu ceint de muraille, nommé Basestan où l'on
d force argenterie, draps d'or, d'argent & de soye, & quelques rares espice-
. C'est là que beaucoup de gens accourent & s'assemblent ordinairement,
rce que l'ō y voit ce qui se peut trouuer de plus rare en toute la ville. Quel-
s-vns disent que toute cette ville a plus de huit mille de circuit, & plus de
mille ruës qui se ferment la nuict.

Il y a dedans & dehors la ville de fort beaux jardins, qui outre les herbes
inaires portent des cannes de casse, du tamaris, des palmiers, des sycomo-
, des oranges, des citrons & des limons sauuages, & encores des cannes de
cre, & les hayes qui entourent ces jardins, sont toutes pleines de Chame-
ns.

Au dessus de Materée, qui est vn beau jardin assez prés du Caire, l'on voit vn
obelisque dressé, plus grand & plus gros que ceux qui sont en Alexandrie, &
stre que celuy qu'on voit en l'Hyppodrome à Constantinople.

Quant aux Piramides d'Egypte, à ce que dit Bellon, elles sont en vn lieu esle-
, & commencent à paroistre de quarante mille pas loing. Les Egyptiens
ment, comme il dit, ces Pyramides Pharaons, & elles semblent plus ad-
bles à ceux qui les regardent de prés, que les Autheurs ne les ont descri-
tes: les anciens ouurages des Romains sont bien peu de chose au regard de
merueilleuses masses de pierre. On les voit en vn lieu fort desert, à quatre
de loing du Caire, à trois jets de pierre par delà le Nil. La plus grande sur-
e aussi en beauté toutes les autres. Elle a par le pied trois cens pas de carru-
, qui sont douze cens de tour, & sa hauteur peut auoir six cens pieds. Les
rres dont elle est faite, sont presque égales, ayans trois pieds de long, deux
large, & autant d'espaisseur : & quoy que le sommet semble fait en pointe,
ause de sa hauteur, toutesfois il est fait en terrasse de vingt & vn pied de car-
e.

Le Baron de Beauuau, de qui i'ay tiré ce que dessus, dit qu'en entrant dedans
descendit enuiron cinquante pas premierement, puis remontant enuiron 40.
par vne allée large de quatre pieds, haute de cinq, & longue d'enuiron
nte pas, qui auoit au pied vne petite chambre carrée d'enuiron huict pas,
is toute ruinée & pleine d'ordure: & retournant par la mesme allée, il vid à
main droitte la bouche d'vne cisterne fort grande & profonde, & montant
rante huit marches, il entra dans vne chambre fort haute, reuestuë de mar-
, longue de quarante pieds & demy, & large de vingt & vn, où l'on voit
grande pierre creuse de marbre Thebayque, espaisse de trois ou quatre
s, longue de douze pans, large de cinq, & profonde de cinq & demy. La

pierre est si fine, que frappant dessus auec vne autre, elle sonne clair comm vne cloche.

Voyla ce qu'en dit ce Caualier, au dire duquel ie m'arreste, comme estim qu'vn homme de sa qualité met les choses ainsi qu'elles sont, sans les desguis en aucune sorte.

Belon dit qu'elle a des degrez qui s'aduancent par dehors, & 324. pa chacun de ses costez. D'auantage, qu'il y a depuis la baze iusques au somm 250. degrez, dont le chacun est de la hauteur de cinq semelles, à raison de n poulces pour semelle. Il dit que sa largeur est telle, qu'vn bon & fort arc estant en son faiste, & descochant en l'air vne flesche, ne la pourra pas faire al si auant qu'elle ne tombe sur ses degrez, au lieu d'aller par de là la baze. Il que son sommet est plein & a deux pas de diametre, & que 50. hommes s'y p uent tenir à leur aise.

Ie ne parleray point des autres, d'autant que ce seroit vne curiosité su fluë : mais ie diray seulement, qu'vn peu au dessous de la Pyramide l'on vo grand Colosse du Sphinx, proche du canal du Nil. I'en laisse la descripti pource que Pline, Herodote, & quelques autres l'ont assez suffisamm faite.

La ville d'Alexandrie fut toutesfois vne des premieres villes du monde qu'elle cedoit seulement à Rome pour le regard du nombre des habitans est assise, selon le Baron de Beauuau, en vn lieu sablonneux, & sur le bo la mer, bastie en forme de croissant, plus large que longue, & diuisée en vi & nouuelle. La premiere a bien trois mille de long, ayant au dedans, plusieurs choses rares, deux motagnes de sable qui y sont encloses. Ses an nes murailles sont encores debout, mais le dedans est presque deshabité. les bastimens sont creux au dessous, & remplis de cisternes qui sont soust par tout de pilliers de marbre, à cause de la necessité de l'eau, d'autant qu n'en a point d'autre que celle que l'on conduit du bras du Nil, appellé C par certains canaux, pour remplir ces cisternes vne fois l'année, qui est le ziesme d'Aoust.

Il y a là de fort belles & grandes ruës, ausquelles l'on peut voir plusieur tiquitez, & ruines, entr'autres l'on y voit les ruines du Palais du Roy C pere de sainte Catherine, & prés de la six colomnes de marbre, de vingt de tour, & hautes de trois toises hors de terre. On y voit aussi le long d'vn le lieu où saint Marc fut decapité, & il y a là vne Eglise où les Coffites dent la pierre sur laquelle la teste luy fut tranchée, & la chaire où il choit.

Il y a encore vne Eglise dediée à sainte Catherine, où l'on voit vne co ne carrée, sur laquelle on trencha la teste à cette vierge.

Prés des murailles du port l'on voit deux esguilles presque semblables, tes grauées de lettres hieroglyfiques, dont l'vne est toute couchée & co la pluspart de terre : l'autre est haute de dix toises hors de terre, ayant pieds de carrure.

On voit plus haut la place où estoit anciennement le Palais de Cleop où elle auoit vne gallerie qui aduançoit sur la mer, ainsi que l'on peut vo ses ruines.

Hors de la ville l'on voit vne colomne que Cesar fit dresser en memoire deffaite de Pompée, qui est de marbre, & est assez haute ; la baze & les c

...ux sont de quatre-vingts pieds de Roy, & il y en a vingt-huict de tour.

Quant à la ville neufve, elle est vn peu plus plaisante, assise en vne plaine, ...ant à main gauche le vieil port, qui est deffendu d'vn chasteau de la vieille ...ille: mais à cause de sa difficulté, on ne s'en sert plus que pour mettre quel-...esfois des Galeres, & des Galiotes.

...a main droite l'on voit le port neuf, qui n'est qu'vne plage combatuë de la ...montane, ou du vent du Nord: mais il est deffendu d'vn costé, & d'autre ...deux chasteaux qu'ils nomment Farilos, dont l'vn est sur vne petite pres-...qu'Isle, & n'a point d'autre eau douce que celle que l'on y porte des cisternes ...la ville.

L'autre est vis à vis, & il faut que tous les vaisseaux passent à la mercy de l'ar-...tillerie de ces deux chasteaux; & sans ces deux ports, la ville seroit en peu de ...temps deshabitée, pour le mauuais air qui y est.

L'Isle du Phare, que l'on met vis à vis d'Alexandrie n'est plus vne Isle, com-...me du temps de Cesar, & de Ptolemée: car ce lieu est joint à la terre ferme, & ...vn chasteau plein d'incommodité, pource qu'il y faut porter tous les iours ...des Chameaux de l'eau, qu'on puise aux cisternes d'Alexandrie.

A demie journée dessus d'Alexandrie, l'on voit Rosette, belle ville, assise ...le Nil, à 8. milles, ou enuiron de la mer. Les maisons y sont bien basties, & ...richies de dorure, & de peinture, choses rares en ces Prouinces.

La ville de Damiete est aussi fort renommée, & assise prés de la mer Medi-...terranée: c'est celle que les anciens nommoient *Pelusium*, & qui fut aussi ap-...pellée *Eliopolis*, du nom du Prince Elie, ou Alie qui l'auoit ceinte de trois mu-...railles. Suide la nomme Clef de l'Egypte. mais Ortelius estime que *Pelusium* est ...qu'on appelle auiourd'huy Teneze.

Outre ces villes il y en a encores d'autres assez renommees, comme Micha-..., qui est presque aussi grande que le Caire: & Fuea, ou Foua, qui est apres le ...plus grande que toutes les autres, & vis à vis l'Isle d'Edideb, que le Nil ... ce lieu. Il y a encores vn grand nombre de villes, & villages en Egypte, ...cipalement prés de la riuiere du Nil, qui les rend agreables, & leur est ex-...trement commode.

Quant aux villages qui sont esloignees du Nil, les habitans les ont fait en des ...hauts, pour euiter le desbordement de l'eau: les maisons y sont basties ...limon espais, gras & fort tenant; & les couuerts sont pointus: toutesfois ...trouue aussi qui sont plats.

Pour le regard des Troglodytes, ils occupent le pays qui est outre le riuage ...la mer rouge, qui est à main droite, de l'Egypte. Ptolemee les appelle Ara-...Ichthiophages, & Castalde dit que ce pays se nomme maintenant Sirsie, ...is il semble que les modernes l'appellent à present Arabie Troglodytique. ...Les lieux principaux de ce pays sont Grondol, ou Corondol, auec vn assez ... port.

...Cosser, ou Chozair, quelques-vns prennent pour l'ancienne Berenice de ...lemee. C'est là que les montagnes s'ouurent pour dōner passage aux fruicts ...la porte du pays des Abyssins.

...l y a aussi Suaquen, qui est la Ptolemais de Mele, selon l'opinion d'Orte-... Pline la nomme Epitheras, & Ptolemee Theron. Pres de cette ville il y a ...vn bon port. Le Turc y tient ordinairement vn Bassa, qui cōmande à tou-...te contree.

On voit aussi pres de la mer rouge, & comme à la teste du golphe Arabiq... la ville de Suez, que Pierre Gillies, & Belon prennent pour l'Arsinoé de Ptolomée, Ziegler la prend pour la Potidia de Strabon; mais quelques autres ... nent que c'est Hero, ou la cité des Heros, qui estoit florissante au possible ... temps des Ptolomées Roys d'Egypte & des Romains, à cause de force march... dises qui y venoient des Indes & d'Arabie, qui estoiēt portées de là par le Cair... & par Alexandrie en Egypte. Mais aujourd'huy elle n'est guere marchande ... peuplée, à cause de la grande difficulté de toutes choses, combien que le T... ait fait tout ce qu'il a pû pour la rendre bien habitée.

QVALITE'.

L'Egypte est seulement arrousée de la riuiere du Nil, qui rend son terroir ... grand rapport. On a donné beaucoup de noms à ce fleuue, dont on rapp... te diuerses raisons: car Diodore l'a nommé Ætos, c'est à dire, Aigle, à cause ... la vitesse de son cours vers les cataractes. Il a aussi esté nommé Egypte, d'... Roy du pays, qui communiqua son nom au Royaume, & à la riuiere. Festus ... qu'on l'a nommé Melas: & Eustathre, & plutarque Mela. Cedren, & Epiph... ne le nomment Chrysorrohas, c'est à dire, coulant en or: & Denis luy donne ... nom de Syene. Il fut aussi nommé anciennement Siris, Triton, Diris, Astape, ... Astaboras. Les saintes lettres l'appellent Seor, ou Sihor, c'est à dire, trouble ... cause de la bourbe qu'il porte auec luy en Egypte, & les mesmes luy donn... le nom de Gehon & de Phison.

Les Egyptiens l'ont nommé Noym: les Abissins Tacui, selon Barius, ... Abanhi, selon Martian, les Africains Nil, & ceux du pays Taccasij, & Ab... hi. Il y a diuerses opinions touchant la source de ce fleuue, & toutes sont p... ques incertaines. Mais on sçait aujourd'huy fort assurément qu'il ne vient ... des montagnes de la Lune, ainsi que Ptolomee, assure, ains d'vn fort grand ... nommé Zaire, qui est en la haute Ethiopie, entre le Royaume de Congo, ... Manicongo, & le pays de Monomotapa, ou Benomotapa, sous l'onzie... degré, ou enuiron de hauteur du pole Antarctique: & c'est aussi chose assu... que ce fleuue courant par plusieurs & diuers pays auec beaucoup de serpen... mens, fait vn grand nombre d'Isles, dont la plus grande est celle de Me... Mais lors qu'il est entré dans l'Egypte, il coule entre les montagnes qui l'... ferment des deux costez, puis il va faire le Delta, apres s'estre espandu par p... sieurs destroits & valees: car autant que les montagnes s'estendent & sont ... loignees l'vne de l'autre, autant ce fleuue s'estend, ou se restraicit, & fait le p... habitable de diuerse figure: & derechef il s'espand par les campagnes, ... nant son cours naturel.

Or le Nil, tandis qu'il coule du long de l'Egypte, est fort semblable à la ... uiere du Pô, à ce que dit Belon, principalement comme elle est depuis Ferr... iusques à son embouchcure, car on peut voyager aisément sur l'vn & sur l'au... à voiles desployees & aller contremont, ou contrebas de la riuiere.

Les anciens Autheurs ne sont pas d'accord touchant le nombre des bouc... du Nil: car quelques vns en mettent sept, comme Mele, Strabon, Diodo... & Herodote, les autres neuf auec Ptolomee, & Pline onze. Mais les mod... nes assurent qu'il n'y en a que trois, ou quatre, comme Guillaume de Tyr ... Pierre Belon, qui rapportent ce qu'ils en ont vû, de mesme que quelques ...

...tre il se diuise en quatre branches à quatre milles loin du Caire, dont les ... sont les deux bouches principales, & nauigables, c'est à sçauoir, celle de ...miete, & celle de Rosette. Toutesfois au temps du desbordement plusieurs ...eaux ausquels la riuiere est diuisee sont nauigeables. Mais en autre tẽps les ...ds vaisseaux n'y peuuent voyager, à cause des marescages, & du sable, mais ...lement on les peut passer à gué

...tre ce fleuue est extrémement fecond, vû qu'il nourrit beaucoup de poissons fort renommez, & outre cela des animaux, & des monstres espouuentables, ...des cheuaux, & veaux marins, des crocodiles & autres, qui sont fort dommageables aux hommes. On dit qu'il ne vient point de vent de ce fleuue, & que ...eau est douce sur toutes les autres du monde: & peut-estre que c'est à cause ...elle est fort cuite, & par ce moyen moins espaisse, & plus subtilisee, ou bien ...se de son long cours, que l'on tient qu'il n'y a riuiere au monde qui coule ...n si grand espace de terre.

Quelques-vns nous rapportent que le Nil escrit en Grec, exprimant le nombre que vaut chasque lettre, contient le nombre des iours de l'annee, en cette ...e, N, 50. E, 5. I. 10. Λ. 30. O. 70. Σ, 200.

Le desbordement en Egypte commence enuiron le dix-septiéme du mois de ..., auquel temps cette riuiere croît durant quarante iours de suitte, & decroît ...mesme espace de temps.

Cecy arriue lors que l'Ethiopie qui est au dessus de l'Egypte, a ses longues pluyes, principalement aux dernieres montagnes, & lors que ces pluyes ont ...e, le desbordement cesse & la riuiere se retire.

Et veritablement c'est chose admirable de voir croistre ce fleuue, quand ...autres decroissent, & de le voir amoindrir lors que les autres viennent à ...sir.

...durant le temps de son accroissement iusques à la fin de sa retraite toutes ...villes d'Egypte sont comme des Isles; pource qu'elles sont assises sur des ...hauts, afin que le desbordement du Nil ne leur puisse nuire. Tellement ...l'on n'y peut aller que sur des bateaux, ou en nageant: & c'est lors que pres... toutes les bestes sauuages se noyent, & celles qui peuuent eschapper, s'en...ent en des lieux plus esleuez; & les animaux domestiques que l'on tient lors ...les estables, y sont nourris par leurs maistres, qui ont auparauant pourvû ...nourriture.

Au reste d'autant que la quantité de la cruë du Nil a esté moindre autrefois ...peut conjecturer qu'elle sera nulle quelque iour, & par le riuage esgalera la ...teur du fleuue.

Il y en a qui tiennent, suiuant le tesmoignage de Strabon, que l'Egypte fut ...e couuerte, & submergee anciennement de la mer, iusques aux marescages ...pres de Peluse, du mont Cassie, & de Serbonide: mais que par le moyen du ...l qui porta continuellement auec son inondation du limon, & de la bourbe, ...deuint telle qu'on la voit. Et ce qui fait foy de cecy, c'est vn grand nombre ...coquilles de mer que l'on y trouue sous le sable.

Le pays d'Egypte est plein, bas, & sans montagne, à raison dequoy l'on ne ...peut voir de gueres loin. Son air est chaud, & nuisible, qui fait que pour ...la grande, & insupportable ardeur de l'Esté, & pour prendre la fres...eur, & receuoir quelque vent, les habitans ont accoustumé, selon le rapport de Leon d'Afrique, de bastir en toutes les villes de fort hautes tours, qui

ont au plus haut, & au bas vne porte, qui est vis à vis des maisons, & le v
vient au bas par le faiste. Toutesfois cette Prouince n'est pas sujette aux ve
du Midy, qui sont ardans, comme le reste de l'Afrique : ains elle est principal
ment exposee aux vents du Nord, qui sont humides, au lieu qu'aux autres pa
ils desseichent.

Le pays n'est aussi sujet au tremblement de terre, ny aux pluyes, dont il n'
pas besoin, à cause que la terre est tous les ans engraissee par le grossisseme
du Nil. Et s'il y tôbe quelques pluyes, ce qui aduient toutesfois fort rarem
elles apportent des catharres, des fiévres, des enflures des coüillons, & a
maladies.

Au reste il est fertile au possible, à cause de ce desbordement du Nil, au de
faut duquel on y void vne cherté. Il y a aussi plusieurs fossez qu'on y a fai
afin que les villes, qui sont loin du Nil au milieu de la Prouince, ne fusse
despourneuës d'eau, lors que le Nil viendroit à s'escouler.

Troge asseure que la terre d'Egypte est si feconde, qu'il n'y a pays qui po
en plus grande abondance les choses qui sont necessaires pour la nourriture
l'homme.

Aussi plusieurs d'entre les anciens ont nommé l'Egypte, Grenier de la ter
& Pline asseure que la grandeur de l'Empire Romain n'ût gueres pû dure
sans la richesse & les grains d'Egypte : d'autant que l'abondance, ou la fami
du peuple Romain, ne despendoit que de la riuiere du Nil.

Le mesme dit encores, que la terre d'Egypte abonde tellement en herb
bonnes à manger, que ce pays se peut aisément & fort facillement passer
bled.

On doit doncques plustôt admirer, que l'on ne peut estimer, les riches
d'Egypte, si l'on considere la magnificence & l'orgueil des sepultures des Ro
le Labyrinthe, les Obelisques, les Pyramides, & le Sphinx, qui furent parfa
auecques vne despence incroyable.

Cette Prouince abonde de toutes sortes de grains, & de legumes. Elle a
tous costez de fort bons pasturages, & des Oliuiers en fort grand nomb
Toutesfois la haute Egypte, ou le pays de Sahid surpasse toutes les autres p
ties en abondance de legumes, & de lin, & en nombre d'animaux, de poul
& d'oyes.

La partie de la basse Egypte exposee au Leuant, qui s'appelle Ertise, prod
abondance de fruicts d'orge, & de ris: & en la partie Occidentale grande qua
tité de cotton & de succre. On moissonne en ce pays au commencement d'
vril, & tout aussi-tôt on bat le bled, tellement qu'enuiron le 20. du mois
May il ne reste plus vn seul espic à couper.

Les champs qui sont autour du Nil, pour la plus grande partie, à ce que d
Belon, sont pleins de ris, & de cannes de succre. Mais au delà du riuage
Nil on cultiue mal-aisémēt les jardins, pource qu'il faut par le moyen de ce
tains instrumens que les bœufs portent, pour auoir perpetuellement de l'eau
les arrouser.

Outre les herbes & les grains il y a de fort bon vin, & en grande abo
dance en diuers lieux : vû que proche du lac Mareotide on recueille de tre
bon vin, qui est de longue garde. Mais il n'y a gueres d'huyles, ny de bois ta
lis, & mesme l'on n'y void gueres d'autres arbres que des palmiers, qui
valent rien pour faire des bastimens. Ces palmiers deuiennent merueilleu

.. luttes par tout le pays d'Egypte, & l'on a vû selon le recit de Belon, sortir ..n seul trong vingt grands arbres separez. Outre les palmiers, les jardins por..t aussi des sycomores, de la casse, des grenades, des oranges & du tamaris, dõt ..plus grande partie deuient extrémement haute: mais les tamaris n'y viennẽt ..s sans estre semez, & viennent aussi bien aux lieux secs, qu'en ceux qui sont ..mides. Quant aux sycomores, ils sont si verds qu'ils surpassent en verdeur ..s les autres arbres.

On cultiue aussi soigneusement vn arbrisseau nommé Alcane, duquel on ..it des bois taillis. Ils rendent iaunes ces fueilles lors qu'elles sont seiches, & .. femmes qui demeurent dans les terres du Turc en teignent leurs mains, ..rs pieds, & vne partie de leurs cheueux. Il y a aussi grande quantité de fleurs .. de bonnes senteurs, vû que Pline donne aussi des parfums precieux à l'E..ypte, combien qu'il assure que les fleurs n'y sentent gueres bon ordinaire..ent, pource que l'air y est plein de brouïllards, qui viennent du voisinage du ..Nil.

Outre les bestes cruelles & nuisibles dont ce pays abonde, il nourrit vn ..and nombre d'animaux domestiques, comme des beufles, des bœufs, des Chameaux, des cheuaux, des asnes, des moutons, & des cheures: toutes les..elles bestes y deuiennent fort grandes, à cause de la temperature de l'air, de ..bondance du pasturage, & de la bonne nourriture de l'herbe, arrosée de l'eau ..u Nil. Entre les autres animaux, l'on y voit des moutons gros & gras au possi..le, qui ont des queuës fort espaisses qui pendent à terre, & ces moutons ont la ..aine noire.

Et pource que ce pays est fort marescageux en hyuer, il nourrit plusieurs oi..seaux d'eau; principalement des cygongnes, dont l'on voit vn si grand nombre .. quelques lieux herbeux arrousez du Nil, que l'on en voit les champs & les ..s tous couuerts.

Il s'engendre aussi en ce pays vne si grande quantité de grenoüilles, que si les ..cygongnes ne les deuoroiẽt, on ne verroit autre chose. Il y a force Chameleons ..que dit Belon, que l'on trouue parmy les arbrisseaux, & qui ne viuent pas de .. comme plusieurs ont escrit, combien toutesfois qu'ils pussent demeurer ..s manger toute vne année.

..t les poules n'ont pas accoustumé de faire esclorre, ny de couuer les poussins .. aucun endroit d'Egypte, ains l'õ se sert pour cét effet de la chaleur des four..aises. Dauantage ce pays a tousiours abondé en metaux, principalement aux ..ux qui sont plus proches de l'Ethiopie, & l'Ametyste, plusieurs autres pierres ..ecieuses s'y engendrent. On trouue vne si grande quantité de pierres Ætites, .. d'Aigle prés d'Alexandrie, que l'on en peut charger des Nauires: & ces pier..ont cette particuliere vertu qu'elles font surprendre & reconnoistre vn lar.., ainsi que Belon remarque en ses obseruations.

..s femmes d'Egypte sont fecõdes à merueille, de sorte que le plus souuẽt el..font 3. ou 4. enfans à la fois, & mesme on a remarqué que les enfans qui nais..t en ce pays dans le huictiesme mois, ne sont pas en danger de mourir, com..e ils sont aux autres contrées.

Prés du Caire, & au lieu nommé Materée l'on trouue l'arbre qui porte le ..ume: & aux enuirons d'Alexandrie l'on voit vn grand nombre de certaines ..éures que l'on nomme Gazelles, & l'on y voit aussi forces grenades, limons,

oranges, citrons, figues & cerises, & d'autres sortes de fruits que nous n'a[...]
pas en ces contrées. On trouue encore aux enuirons d'Alexandrie grande q[...]
tité de legumes, de ris, d'orge, & de peautre.

Il est vray que ce terroir seroit sterile, si les habitans ne mettoient vne g[...] de diligence à le cultiuer: & principalement aux endroits qui sont esloign[...] Nil, à cause de l'eau qu'il faut auoir par le moyen des beufs, & de certain[...] strumens.

L'Isle d'Edibeb abonde en cannes de succre, en sycomores, & en palmier[...] toute sorte de legumes, & en ris.

Quant à l'Arabie Troglodytique, c'est vn pays sterile, sablonneux, dese[...] non cultiué, & mesme on l'habite fort peu, à cause que l'on n'y peu[...] l'eau que bien rarement.

Pour le regard de la ville de Suez, il n'y a point d'eaux à deux mille tout à l[...] tour: car ils puisent d'vn certain puits qui est à deux mille loing de la ville [...] l'eau, qu'ils portent sur des chameaux, mais elle est vn peu amere & salé[...]

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Egyptiens ont esté tousiours merueilleusement ingenieux & spirituels[...] sorte que Macrobe nomme l'Egypte, mere des arts: pource que les habi[...] de ce pays ont inuenté la Geometrie, Arithmetique & Medecine, & plusi[...] autres arts. Ils se sont adonnez les premi[...]rs de tous aux obseruatiõs des As[...] à la Magie, & aux sorcelleries.

Ce furent les principaux qui inuenterent les noms de douze dieux, & [...] dresserent aussi des Autels, des Idoles & des Temples, & qui mirent des figu[...] d'animaux en leurs statuës: ce qui fait connoistre assez clairement, qu[...] ont sans doute prins origine des Ethiopiens, qui ont introduit prem[...] rement toutes ces choses au monde, ainsi que Diodore Sicilien nous [...] conte.

Les femmes d'Egypte exerçoient jadis la marchandise, tenoient tauerne, [...] faisoient tout ce qui est de l'office des hommes: au lieu que leurs maris estoi[...] faineans, enfermez en leurs maisons: & s'il falloit porter quelque fardeau, [...] hommes le mettoient sur leur teste, & les femmes le portoient sur leurs esp[...] les. Les hommes s'accroupissoient pour pisser, & les femmes au contraire [...] soient de l'eau toutes droittes, alloient à leurs affaires dans leurs maisons, [...] banquetoient en pleine ruë.

Il n'y auoit femme en Egypte qui pût estre Prestresse au temple d'auc[...] Dieu, ny d'aucune Deesse. Et quant aux Egyptiens, il n'estoient consacrez à [...] Dieu particulier, mais à tous ensemble. Il y auoit vn souuerain Pontife [...] leu d'entre les Prestres, qui laissoit à son decez son fils successeur de sa dig[...] té, & souueraine Prestrise. Les enfans legitimes, selon l'ordonnance du pays, [...] refusoient de nourrir leurs parens, & n'y estoient nullement forcez, au lieu [...] les femmes y estoient contraintes, si par fortune elles faisoient les retiues & [...] gligentes.

On voyoit plusieurs autres peuples, qui auoient de coustume en portant [...] dueil & pleurans leurs morts, de couurir leur teste de bouë, & de laisser cr[...] stre leur barbe & leurs cheueux. Mais les Egyptiens se faisoient tondre, [...] coupoient leur barbe, & paistrissoient la paste auec les pieds, & auec [...]

..., & quelques-vns disent qu'ils ont introduit les premiers la circoncision ...y les hommes. C'est l'opinion des anciens autheurs Grecs qui ignoroient ...stoire sacree des Iuifs.

..s escriuoient en tirant de la main droicte à la gauche, comme on le voit en ...pratiquer aux Hebrieux, aux Arabes, aux Turcs, & aux Persans. Leurs fem... portoient simplement vne robbe, & les hommes, comme plus mols, & ef... ...ines en auoient deux.

..s vsoient aussi de deux sortes de lettres, l'vne qui estoit sacree, & l'autre per... ...à vn chacun, ou pour le dire en vn mot commune, mais cecy estoit tiré ...Ethiopiens. Il falloit que les Prestres razassent de trois en trois iours le ...l qui estoit sur tout leur corps, afin qu'ils le portassent aucune souilleure ...temple & au sacrifice. Ils portoient des vestemens de lin tousiours fresche... ...inez, blancs, & nets, disans qu'ils se tailloient le prepuce pour estre plus ..., & qu'il estoit plus seant d'estre sans ordure, qu'autrement en quelque ...que ce fut. Ils auoient des souliers faits du bois d'vn arbre qu'on nomme ...ier.

..ls ne semoient en Egypte des féves, & n'estoit permis d'en manger, si ...fortune on y en portoit de quelque autre pays : & mesme il fut deffendu ...Prestres de les regarder, pource qu'ils croyoient que cette espece de legume ...t souillee, & impure. Leur coustume estoit de se lauer tous les iours d'eau ...ide, trois fois de iour bien souuent, & deux fois la nuict. Les Sacrificateurs ...yptiens ne mangeoient iamais les testes des animaux qu'on auoit sacrifiez, ...ils les maudissoient premierement auec des execrations estranges, & de ...cruels & abominables, puis les vendoient au premier estranger qui pas...it; ou s'il ne se trouuoit marchand pour les achepter, on les iettoit dans le ...

..us les Egyptiens immoloient les bœufs, les taureaux, & les veaux ; mais il ...t deffendu de sacrifier les vaches & les genisses, à cause qu'elles estoient ...es à la Deesse Isis, à laquelle ils portoient vn honneur particulier. Ils vi...t de pain de seigle, & vsoient de biere, à cause qu'il n'y croissoit point de ... Ils mangeoient aussi des poissons crus en partie, & seichez au Soleil, ou ...s & confits en leur saumure. Ils auoient aussi pour leur viande des oyseaux ... & salez, & les plus riches d'entr'eux mangeoiẽt des cailles & des canards ...stimoient pour leur plus grandes delices.

..ors qu'ils estoient assemblez en quel que festin, & apres que le repas estoit ..., il y en auoit qui portoient vn corps mort fait de bois, ou autrement bien ...esenté, ayant vne ou deux coudees de hauteur, & monstroient cette figure ...cun de ceux qui assistoient au festin, luy disant, boy & mange, & regarde ...y-cy : car ayant vescu à ton aise, tu luy seras semblable apres ta mort. ...sque les plus ieunes rencontroient ceux qui les deuançoient en aage, ils ...stournoient du chemin pour les laisser passer, & les voyans venir en vne ...blee, se leuoient pour leur faire place, & donner leur siege : & lors qu'il ...contraient par les ruës, ils se lauoient sans parler, tendant seulement la ..., & s'abaissant iusques aux genoux.

..portoient des habillemens de lin frangez aux manches, qu'ils appelloient ...ires, iettans par dessus des manteaux blancs pour les couurir : car les veste... de laine estoient deffendus quand on entroit dans les temples, & l'on ...sé les enterrer auec le corps d'vn trespassé.

Ils estoient fort sobres, vû qu'ils ne mettoient sur la table que du veau, quelque oye,& il y auoit certaine mesure de vin ordonnée à vn chacun par pas, afin qu'on ne se remplit le ventre plus que de raison, & que personne bût iusqu'à s'enyvrer.

Les Roys vsoient auec telle douceur enuers leurs sujets, qu'ils gaignoi le cœur & l'amitie d'vn chacun : de sorte que non seulement les Prestres, tous les autres auoient plus de soucy de la conseruation & prosperité du R que d'eux mesmes ou de leurs femmes & enfans.

Lors qu'vn Roy estoit mort, c'estoit pitié de voir le dueil que tous en noient en general, deschirant leurs habits,& fermant les temples, n'allan à foires,ny à marchez, ne solemnisent aucune feste, souïllant leurs teste boue l'espace de deux mois douze iours, portant vn linge ceint dessus les b & s'assemblant deux fois le iour deux ou trois cens,tant hommes que fem ainsi accoustrez, pour renoueller le dueil,& la complainte, chantant ce dant en vers, les vertus & la sainteté de vie du Roy qui estoit mort en nier lieu.

Durant tout ce temps ils ne mangeoient d'aucune viande cuite, & stenoient de boire du vin, & de toutes viandes delicieuses. Ils ne se lauoi ny oignoient, ny ne couchoient dans le lict, & n'auoient alors la compa de leurs femmes, ains durant tout ce temps ils pleuroient & lamentoie mort du Roy, comme de leur enfant propre.

Ainsi que toutes ces choses se faisoient, on dressoit tout l'appareil des f nailles, & le dernier iour, le corps estoit porté deuant la porte, & sur l'e du tombeau & sepulchre, où l'on recitoit vn abregé & sommaire de la vi des actions du Roy deffunct, & lors il estoit permis à chacun d'accuser le passé.

Les Sacrificateurs assistoient encor en ce lieu, & loüoient la vie passee d luy dont le corps estoit exposé à la vüe du peuple, qui approuuoit auec ba ment de mains, & force acclamations ce qui estoit de loüable, reiettant a vn grand & fascheux bruit les choses qui luy desplaisoient au discours de c vie. C'est ce qui a bien souuent causé que plusieurs Roys, dont le peuple es ennemy,& des actions desquels le peuple s'offençoit, en oyant faire le disc furent priuez de l'honneur de leurs obseques, & de la pompe accoustu aux funerailles des Roys. Et ce fut veritablement cette crainte qui en c traignit plusieurs de viure iustement, pource qu'ils estoient asseurez qu peuple ne manqueroit à les deshonorer, & à desnier ces derniers offic leurs corps.

Au reste les Egyptiens ont esté les plus superstitieux, ou pour mieux dir plus ridicules d'entre tous les idolatres, vû que non contents des statuës hommes, ils ont encor adoré les bestes vives & mortes, comme les chats chiens, les ichneumons, esprevuiers, ibides, loups crocodiles, & vn gr nombre d'autres animaux. Et tant s'en falloit qu'ils eussent honte de faire blique profession de cette folie & bestialité, qu'au contraire ils s'estimo dignes de loüanges,& d'honneur, lors qu'ils pratiquoient vne si vilaine id trie. Ils portoient les figures & representations de ces animaux autour de l villes, & par les villages, les monstrant de loing comme Dieux conseruate ausquels il falloit porter honneur.

Lors que quelqu'vn de ces Dieux des Egyptiens mouroit, ces fo

toient dans vn beau linge, le salant auec grands cris & hurlemens & bat-
estrangement leurs poictrines, puis l'oignant auec liqueur de cedre, &
es drogues precieuses, & aromatiques, ils les enterroient en certains
destinez pour cét effect, afin que leurs charongnes durassent dauan-

quelqu'vn mettoit à mort vne de ces bestes, il n'y auoit nul moyen
y sauuer la vie, à cause que le peuple y accourant le massacroit fort cruel-
nt & sans attendre ce qui en seroit ordonné par iustice. La crainte que
uts auoiét d'estre mal traittez en cette sorte faisoit que lors qu'on voyoit
qu'vn de ces animaux morts, on se mettoit aussi tôt loin d'eux, en la-
ant cette perte, pour faire connoistre que cela n'estoit pas arriué par leur

charge de nourrir ces deux bestes estoit donnée à des gens de qualité re-
, quis'y portoient soigneusement & les entretenoient à grands frais, vû
leur nourriture estoit d'vn breuuage delicat fait d'espeautre, ou escorgeon,
bouïllie faite de fleur de farine, il y auoit encor pour ces animaux d'au-
viandes composées auec du laict, & outre ce on mettoit deuant eux des
tant boüillies que rosties pour les rassasier. Ils donnoient à ceux qui vi-
de chair cruë, des oyseaux prins à la chasse auec des filez, ou autrement,
our le faire court on employoit beaucoup d'argent, & de peine pour leur
tien.

estoient si sots que voyans mourir ces bestes ils les pleuroient, & en
oient vn grand dueil, comme si leurs enfans fussent decedez, & les en-
oient auec beaucoup de frais, & de magnificence : tellement que du temps
tolomee surnommé Lage Roy d'Egypte, vn bœuf estant mort à Memphis
op de vieillesse, celuy qui auoit charge de le nourrir employa en ses fu-
illes vne grande somme qu'il auoit euë pour sa nourriture & emprunta en-
u Roy cinquante talents d'argent pour faire la despence de ses obseques

nt aux honneurs qu'on rendoit aux hommes morts, les Egyptiens estoient
s encor en cette despense. Car aussi tôt que quelqu'vn estoit decedé, les
parens du deffunct s'assemblás, se couuroient la teste de boüe, & alloient
de la ville, lamentans & plorans sans cesse iusques à ce que le corps
enterré.

rant ce temps ils ne se lauoient comme de coustume, ne beuuoient du vin
prenoient nourriture d'aucune chose delicate, & tous les accoustremens
ils vsoient alors estoient de peu de valeur. Leurs enterremens estoient de
sortes, les vns somptueux, les seconds moyens, & les autres de peu d'im-
. En la premiere ils employoient vn talent d'argent : en la seconde vingt
, & pour la troisiesme elle se faisoit à si peu de frais, qu'elle ne meritoit
on en tint compte.

qui auoient la charge des funerailles, comme y estans nays, & nour-
leur ieune aage, portoient les roolles des despenses pour s'enquerir des
du mort combien ils vouloient despenser, & lors qu'ils auoient conuenu
, on leur liuroit le corps, afin que les preparatifs des obseques fussent
la despense qu'on y vouloit faire.

premier lieu le Greffier, ou escriuain ayant mis le corps sur la terre
arquoit sur la hanche combien il falloit fendre & inciser du corps

du costé gauche. Celuy qui auoit charge de faire l'incision prenant vne pie[...] Ethiopique fendoit le costé du mort, puis s'enfuyoit soudain à toute co[...] estant suiuy des assistans, qui en le maudissant luy iettoient des pierres, com[...] s'il eut commis quelque crime, d'autant qu'ils auoient opinion que celuy [...] faisoit cette ouuerture au corps de quelque homme deuoit auoir vne haine [...] crette contre le trespassé.

Ceux qui saloient ou embaumoient le corps, estoient tenus entr'eux p[...] hommes signalez & recommandables, vû qu'ils pouuoient frequenter les t[...] ples & conuerser auec les Sacrificateurs. Lors que ceux-cy estoient pre[...] corps, l'vn fendoit par dedans toutes les entrailles, sauf le cœur & les roigne[...] & soudain vn autre lauoit cét endroit auec du vin Phenicien, parmy lequ[...] mettoient de bonnes odeurs : puis ils oignoient tout le corps de liqueur d[...] dre premierement, & apres de diuerses compositions aromatiques par l'es[...] de plus d'vn mois: & non contens de l'auoir oingt de cette sorte ils faisoien[...] cor infusion de myrrhe, de canelle, & d'autres espiceries, tant pour cons[...] longuement le corps sans pourriture, que pour le rendre de bonne odeur.

Ce corps estant embaumé de cette façon, ils le rendoient aux parens, [...] auoir premierement si bien ageancé les membres & toutes les parties du co[...] iusques aux sourcils & paupieres, qu'on eut iugé que c'estoit vn homm[...] dormy.

Apres cela ils commençoient le discours de sa vie dés son enfance, & ra[...] toient sa pieté vers les Dieux, son sçauoir l'innocence de ses mœurs, puis v[...] à l'aage parfait, sa religion, sa iustice, son integrité, sa continence & sa la[...] Cela fait ils innoquoient les Dieux infernaux, les priant de mettre le mo[...] rang des bien-heureux. Le peuple respondoit à ces prieres, loüant haute[...] le mort, comme celuy qui iouïssoit de l'aise des ames fortunées. Lors ch[...] enterroit son mort en son propre Sepulchre : & quant à ceux qui n'en au[...] point de particulier, on les mettoit en leur maison dans la plus forte mu[...] qui fut, y dressant le cercueil tout droict & maçonnant la closture, afin qu[...] successeurs s'estans enrichis & faisans tout deuoir de payer ce qui estoit de[...] le deffunct, eussent moyen de l'enterrer honorablement.

Lors qu'ils empruntoient de l'argent, ils auoient coustume de mettre en[...] les corps de leurs parens: & s'ils manquoient à les rachepter, ce leur estoi[...] fort grande infamie, & outre ce ils estoient eux mesmes priuez de sepult[...]

Pour finir ce discours, les Egyptiens s'estimoient tous Gentils-homme[...] ont esté quelquesfois paresseux, delicats, muables, vanteurs, grands parleu[...] peu veritables en leurs discours. Ils estoient naturellement superbes, fur[...] & plus propres à remuer & innoüer quelque chose qu'à faire quelque aff[...] Ils estoient iniurieux & peu vaillans, ignoroient les loix, & sur tout ne [...] uoient souffrir la domination des estrangers. Ils estoient si sujets à esmo[...] des seditions & s'y laisser glisser, qu'ils ont esmeu de grands troubles po[...] fort legeres causes.

MOEV[...]

MOEVRS DE CE TEMPS.

...reste auiourd'huy peu de vrays Egyptiens, vû qu'ils sont reduits à vne poignée de Chrestiens, & les autres s'arrestant au Mahometisme, se sont meslez parmy les Afriquains & les Arabes. Car la Noblesse ancienne d'Egypte s'estoit retirée aux lieux maritimes, apres que l'Empire Romain eut esté transporté en Grece, & s'en alla au chœur du pays, en la presence de Sahid ou haute Egypte, lors que les Mahometans se ruerent sur l'Egypte. Toutesfois il ... nation qui retienne plus quelque chose de l'antiquité que fait cette-cy, ... qu'on leur voit encor porter dans les villes des habillemens tous sembla... à ceux que les anciens autheurs nous ont descrits.

Ceux qui demeurent dans les villes sont d'vne couleur qui tire sur le blanc, ... les villageois sont bruns au possible. Ils sont pour la pluspart bons & ... de franchises, & plaisans en leur conuersation. Mais les habitans de la ... Egypte surpassent ceux de la haute en ciuilité. Car la partie qui est au ... de la Prouince n'est guere frequentée des estrangers, si ce n'est d'vn pe... nombre d'Ethiopiens : mais en l'autre, qui est du long de la mer, on void ... force hommes d'Europe, de Barbarie & d'Assyrie. Ils sont gays, sur ceux des autres nations, & ont de tout temps vne grande disposition à ... & faire mille sauts perilleux.

... vsent de robbes estroites cousuës sur le deuant, & qui vont iusques aux ... auec des manches fort estroites. Toutesfois ils vsent en esté d'vne toile ... coton de diuerses couleurs, & en Hyuer de draps à fonds de cotton. Tou... tesfois les Marchands & riches Bourgeois font le plus souuent leurs robbes de ... quelque drap d'Europe. Tous portent sur la teste vn Turban qu'ils nomment ... rement Dulipan: & c'est par cét habillement de teste qu'on distingue les ... hommes de diuerses sectes en Egypte, ainsi qu'aux autres pays qui sont sous ... puissance du grand Turc. Ils vsent encor de la chaussure ancienne d'Egypte, ... femmes ne paroissent iamais en public, sans auoir la face voilée, de mesme ... en toute la Turquie.

... d'Afrique dit qu'ils vsent bien souuent en leur repas de fromage frais ... salé, du laict aigre, & endurcy en certain sorte. Mais combien qu'ils ... tiennent pour vne de leurs delices, toutesfois les estrangers n'en peuuent ... & le mal pour ceux de quelque autre pays qui arriuent parmy eux, ... qu'ils meslent de ce laict aigre presque en toutes les viandes.

... sont leurs maisons si basses, qu'elles semblent plutôst faites pour loger ... que des hommes, pource que la plus part du temps ils couchent, & ... leurs repas sous des arbres, principalement sous des palmiers, afin ... rafraischir par le moyen du vent qu'ils reçoiuent. Car les Egyptiens & ... Arabes prennent plaisir sur toutes les nations du monde de coucher la nuict ... descouuert sur la terre, n'ayant qu'vne robbe pour se couurir.

... Ils sont bons nageurs au possible, & deuiennent tels par contrainte pource ... lors que ce pays est tout couuert de l'eau du Nil, il leur est necessaire pour leurs affaires d'aller d'vn village à l'autre : sinon qu'ils vueillent vser de ... barques, comme plusieurs font.

Les Alexandrins & plusieurs autres habitans des villes d'Egypte parlent ... ellement l'Arabe d'Afrique : mais les Turcs qui sont meslez parmy eux

sent d'vn langage fort diferent.

Quant aux Troglodites ils sont communément rudes, barbares & pauvre
possible : mais outre les originaires, il y a beaucoup de Mahometans Turc
Arabes qui habitent en cette Prouince.

GOVVERNEMENT ANCIEN.

TOut le pays d'Egypte estoit anciennement diuisé en plusieurs parti
gouuernemens : & chacun auoit vn Gouuerneur qui prenoit garde à
ce qui estoit requis au maniment des affaires. Or le reuenu, domaine &
estoit diuisé en trois lots, dont le premier estoit pour les Sacrificateurs
estoient si extrémement honorez du peuple, tant pource qu'ils estoient c
crez aux Dieux & auoient la charge des choses sacrées, que pour leur sin
ge doctrine, par laquelle plusieurs estoient aduancez.

On distribuoit donc ce reuenu aux Prestres pour l'employer aux Sacrifi
ornemens des temples, & à secourir ceux qui estoient en necessité & au
besoin de quelque assistance. Car les Egyptiens n'auoient garde d'oubli
cune chose qui seruit aux ceremonies de leurs Dieux, & n'estimoient aus
ce fut bien fait de laisser sans support & nourriture, ceux qui departoie
sçauoir, & seruoient de conseil pour le profit & aduantage de la Repub
vû qu'ils estoient tousiours appellez au Conseil, & à l'effet des choses pl
portantes; à cause qu'ils pouruoyoient à l'aduenir & predisoient les futu
rez des affaires, ou par le moyen de l'Astrologie, ou en deuinant à la consi
tion des victimes qui estoient immolées : outre qu'ayant les Histoires en
ils produisoient les faits des anciens, afin que les Roys prinssent en les
aduis & conseil de ce qu'ils auroient à faire.

Les Egyptiens ne suiuoient pas la coustume des Grecs, qui vouloient
n'y eut qu'vn homme, ou qu'vne femme qui presidât aux choses sacré
que plusieurs auoient le mesme honneur & s'adonnoient au seruice des
laissant la mesme charge à leurs enfans pour heritage. Ces personnes est
franches de tailles & de tous subsides, & honorées sur toutes les aut
Royaume apres le Roy.

L'autre portion du reuenu du Royaume estoit pour le Roy, qui l'empl
aux frais des guerres & à l'entretien de sa maison, & en departoit liberal
aux hommes vaillans & illustres en donnant à chacun selon son merite.

Cela faisoit que le peuple n'estoit greué, ny chargé d'aucun tribut extr
naire : pource que les gens de guerre estoient soudoyez ou recompensez
troisiéme partie du reuenu, ce qui estoit ordonné afin qu'ils fussent plu
tionnez à s'exposer aux perils & hazards pour le bien public.

Leur Republique fut aussi diuisée en trois Estats, pour le seruice & so
de tout ce corps, c'est à sçauoir en laboureurs, en pasteurs & en artisan
premiers ayans pris à ferme à vil prix les terres du Roy, des Prestres, ou d
dats s'exerçoient dés leur enfance au labourage, où sans cesse ils employ
tout le reste de leur vie : qui estoit cause qu'ils furent les plus excellens
teurs de la terre, soit qu'ils tinssent cela de nature, & comme pour herit
leurs ancestres, ou que le long exercice les en fit si bons maistres.

es Pasteurs ne s'amusoient aussi à autre chose qu'à gouuerner leurs troupeaux, & ainsi qu'ils l'auoient appris de leurs predecesseurs, passant toute leur ... en cét exercice.

Pour le regard des artisans, c'est sans doute que les arts mechaniques furent reduits en Egypre à leur perfection, pource que ceux qui s'en mesloient n'exerçoient autre office, que celuy que la loy leur octroyoit, & qu'ils auoient appris & receu de leurs ancestres, & n'estoient admis au manimẽt des affaires publiques. De sorte que l'envie de celuy sous qui ils faisoient tel apprentissage, ny l'ambition des honneurs, ne les empeschoient de paruenir à vne parfaite connoissance de ce qu'ils recherchoient.

Leurs iugemens ne se faisoient à la volée, ains auec grande prudence, pource qu'ils croyoient que les bien-faits estoient de grande consequence pour le bien public. Ils auoient aussi opinion que le vray moyen d'exterminer toute meschanceté, c'estoit de punir les meschans, supporter les affligez, & auoir pitié de ceux qui estoient reduits à quelque necessite & misere, & qu'au contraire tout estoit en cõfusion & en desordre, si l'on laissoit impunies par faueur, ou par presens les fautes qui meritoient la mort.

Pour cette cause ils choisissoient dans les villes de Memphis, Heliopolis, ... Messer, & Thebes, des hommes de bonne reputation, pour en faire des Iuges, dont les sentences n'estoiẽt moins équitables que celles des Areopagites d'Athenes. Ceux-cy estans crées trente en nombre eslisoient pour President & chef du Conseil celuy qu'on connoissoit pour le plus vertueux & excellent, & ... ge, & l'assemblée mettoit en son lieu vn autre pour Conseiller & Accesseur, ... que le nombre fut parfait. Ceux-cy estoient entretenus à grands frais; mais sur tout on donnoit vn bel estat au President qui portoit vne chaisne d'or ... vne medaille toute enrichie de pierrerie, l'on voyoit en cette medaille l'image de la verité, par laquelle ils donnoient à entendre que c'estoit elle qui deuoit guider le cœur du Prince en son iugement.

... l'Arrest de quelque cas estant dresse, & l'image de la verité mise en auant, ... portoit les liures des loix, qui estoient huict en nombre, pour ne s'esgarer ... droict en la cause proposee, & la coustume portoit que celuy qui accusoit ... autre de quelque crime, donnât son dire par escrit, & fit entendre fort par ... menu, comme le cas auoit esté executé, & combien il estimoit cette faute ... iudiciable.

On donnoit à l'accusé certain temps assez suffisant pour pouuoir respondre à chaque article de l'accusateur, & mettre le tout par escrit deuant les Iuges; & s'il nioit, ou alleguoit des raisons pour se iustifier, ou remonstroit que sa faute ne meritoit si grãde punition, ou amende que celle que l'accusateur auoit proposee. Les Iuges ayans oüy deux fois chacune des parties, & le fait estant ... au Conseil, toutes choses debatuës & concluës, le President tournãt l'image de la Verité vers la partie qui auoit plus de droict, prononçoit la sentence ... dont il estoit question, & voila l'ancienne façon de plaider, & de donner iugement en Egypte.

Et pource que nous auons parlé des loix & ordonnances en general, il ne ... hors de propos d'esplucher vn peu par le menu les anciens statuts de ce peuple, afin qu'on connoisse combien ils auoient mieux ordonné leurs affaires ... tous autres, & si leur ordre n'estoit le meilleur, & plus vtile.

En premier lieu celuy qui se parjuroit en jurant estoit sans remission mis à mort, comme conuaincu de double crime, entant qu'il ne gardoit plus le respect qu'il deuoit aux Dieux, & aneantissoit la foy, qui sert d'vn grand & estroit lien pour conseruer la societé humaine.

Celuy qui voyant voler, & deualiser vn passant ne tenoit compte de l'aider & n'empeschoit sa mort, ou la perte de ce qu'il portoit, s'il le pouuoit faire, estoit sans remissiõ mis à mort, & lorsqu'il ne le pouuoit secourir, il estoit obligé de denõcer le fait, & les voleurs qui auoient cõmis le crime s'il les connoissoit. Que s'il y manquoit, il estoit mis en iugement, & fouëtté iusques à certain nombre de coups: & tenu trois iours prisonnier sans manger aucune chose. Celuy qui accusoit faussemẽt vn autre estãt cõuaincu de calomnie portoit la mesme peine que celuy qu'on auoit accusé eut soufferte si sa deposition se fut trouuée veritable.

Les Egyptiens estoient contraints par la loy de porter au President leurs noms par escrit, & de luy declarer aussi l'estat dõt ils se mesloiẽt, & si quelqu'vn estoit trouué menteur, ou si l'on trouuoit qu'il vescut d'vn gain sale, & qui fut contre les loix, on le faisoit mourir par Iustice.

Si quelqu'vn auoit tué vn homme de franche condition, ou bien vn esclaue de propos deliberé, & sans iuste sujet, il n'y auoit nul respit pour luy, ains il luy failloit perdre la vie selon les loix, qui n'auoient aucun esgard à la condition du meurtrier, ains à l'ordonnance, afin de destourner les hommes de se faire outrage les vns aux autres, & qu'en punissant le meurtre comme en la personne d'vn esclaue, la vie des libres fut en plus grande asseurance.

Les Legislateurs des Egyptiens n'auoient estably nul supplice contre les peres qui feroient mourir leurs enfans, ains il luy estoit seulement enjoint que l'espace de trois iours continuels, & d'autant de nuicts, ils se tinssent pres du corps mort, & afin qu'ils n'y manquassent, on y mettoit des hommes pour y prendre garde. Ils vsoient de ce iugement gracieux, pource qu'ils estimoient chose iniuste de faire perdre la vie, à celuy qui l'auoit donnée à son fils, & tenoient plustost pour chose raisonnable de les punir par vne douleur & repentance de leur colere precipitée, que par vn autre tourment, qui seroit trop leger, au prix de ce desplaisir, qui rendoit leur vie fascheuse, & pire que la mort.

Mais si quelqu'vn estoit si desnaturé que de tuer son pere, il y auoit vn supplice cruel ordonné pour sa punition; vû qu'apres l'auoir percé & deschiqueté auec des poinçons & des ganiuets, & auec des cannes aiguës, ils le faisoient brusler tout vif, estimant que c'estoit le plus detestable crime du monde de priuer de vie celuy de qui l'on tenoit & l'estre & la conseruation, & nourriture.

Lors que quelque femme condamnée à la mort estoit enceinte, on attendoit qu'elle fut deliurée, d'autant qu'ils tenoient que ce seroit commettre vne grande iniustice, si l'on punissoit auec cette criminelle l'enfant innocent & si l'on faisoit mourir deux personnes pour la faute d'vne seule.

Quant aux ordonnances de la guerre, elles estoient telles. Celuy qui abandonnoit son rang au combat, ou refusoit d'obeyr à son Capitaine, estoit tenu infame, cassé & priué de tout honneur & de toute esperance de gloire, & il luy estoit deffendu de iamais porter armes, & de retourner à son premier office.

Cette loy accoustumoit les hommes à bien faire, & à craindre plus que la mort vne marque si honteuse & pleine d'infamie.

Ceux qui descouuroient les secrets à l'ennemy & pratiquoient auec luy, [au]oi[ent] par la loy la langue coupée, & quiconque rongnoit ou falsifioit la mon[no]ye, changeoit, ou gastoit les poids & mesures, falsifioit les signatures, & con[tre]faisoit les Escritures, & corrompoit les cedules & les instruments ou actes [pu]blics, auoit les deux mains coupées, afin que le membre qui auoit failly se [sen]tit à iamais de sa faute, & que les autres prenans exemple à ce supplice se [don]nassent bien de garde de tomber en pareille faute.

[Le]s loix procedoient encor fort rigoureusement contre ceux qui s'oublioient [en]droit des femmes : vû que celuy qui forçoit vne femme de libre condition [esto]it chastré & perdoit le membre & ses deux adjoints, pource qu'en faisant [ce m]al, il auoit commis trois grands & estranges forfaits, à sçauoir l'outrage, [le ra]pt & corruption de la femme d'autruy, & auoit causé vne confusion & mé[lan]ge des enfans bastards auec les legitimes. Celuy qui estoit surpris en quel[que a]dultere sans violence estoit condamné à receuoir mille coups de verges [& on] couppoit le nez à la femme, afin que par la mutillation de ce mébre, elle [fust] punie en la partie qui est vn des plus beaux ornemens du visage.

Quant aux coustumes & ordonnances faites sur les trafics & commerces, on [dit] que Bacoride en fut l'Autheur.

[Le]s loix portoient que si quelqu'vn nioit d'auoir receu l'argent qui luy auoit [est]é presté sans cedule, le debiteur deuoit estre crû à son simple serment, vû [qu]e les Egyptiens estoient hommes qui faisoient grãd estat de la solemnité des [serm]ens, comme de chose sainte & religieuse. Car pource qu'on adiouste [p]lus aisément foy à ceux qui iurent à tous propos, aussi se donnoient-ils soi[gneu]sement garde que les gens de bien ne fussent contraints de iurer que fort [raremen]t, afin qu'ils ne perdissent la reputation de leur preud'hommie.

Il estoit semblablement ordonné qu'il ne seroit pas raisonnable de refuser de [cro]ire celuy à qui l'on auroit presté sans cedule, lors qu'il iureroit en sa propre [cau]se. Le Legislateur ne voulut que l'vsure promise par escrit égalât le double [de] ce qui auoit esté presté : & ordonna que le payement seroit pris seulement [sur] les biens du debiteur, sans qu'on le pût empoigner au corps, ny le mettre [en] prison, ou le rendre esclaue, vû qu'il crût qu'il suffisoit que les biens fus[sent] sousmis à telle obligation, & que les corps des citoyens estoient obligez à [la] Republique, qui s'en vouloit seruir en temps de paix & de guerre. Car il iu[ge]oit qu'il eut esté mal à propos que les soldats qui hazardoient leur vie pour [le] salut de leur patrie, fussent emprisonnez pour les dettes.

Les Egyptiens auoient vne loy touchant les larcins qui estoit telle. Ceux [qu]i auoient resolu de les pratiquer, se devoient faire enrooller au registre du [Pr]ince des Sacrificateurs & luy porter la chose desrobée, aussi tôt que le larcin [aur]oit esté commis, & d'autre costé il falloit que celuy à qui l'õ auoit pris quel[que] chose vint escrire & denoncer deuant le mesme, le iour & l'heure de sa [per]te. Par ce moyen les larcins estans facillement descouuerts, celuy qui auoit [per]du recouvroit son bien sauf que la quatriéme partie estoit ordonnée pour [le l]arron, pour punition de celuy qui auoit si peu soigneusement pris garde à [ses] affaires, d'autant que le Legislateur estima qu'il valoit mieux qu'on perdît [vne] partie de ce qui auoit esté desrobé, qu'estre entierement priué de la chose [...].

[L]es Prestres Egyptiens espousoient vne seule femme ; les autres en auoient

autant qu'ils vouloient & qu'ils en pouuoient nourrir. Il n'y auoit pour l[...] aucun entr'eux qu'il fut estimé bastard, encor qu'il eut esté engendré de qu[...] que esclaue, d'autant qu'ils estimoient le seul pere autheur de la generation, [...] que la mere ne seruoit que pour recevoir la semence & luy donner nourritu[...] qui n'estoit de guere grande dépense, vû qu'ils entretenoient leurs enfans [...] racines de jonc, & d'autres choses qu'ils cuisoient sous la braise, ou bien ils l[...] donnoient des herbes qui croissent dans les marais, les faisant boüillir, ou [...] mettant sur les charbons, ou quelquesfois ils les leur donnoient toutes cru[...] Ils faisoient aller leur enfans pieds nuds, & le plus souuent sans aucun ha[...] lement: enquoy ils estoient fauorisez de la temperature de l'air naturelle à [...] te Prouince. Somme toute la despense que les parens font pour leurs enfans [...] qu'à ce qu'ils soyent en aage: ne leur pouuoit couster vingt drachmes, o[...] moins elle ne passoit pas cette somme.

Les Prestres introduisoient leurs enfans aux lettres tant sacrées, que pro[...] nes & leur apprenoient sur tout la Geometrie & l'Arithmetique: Pour le reg[...] de l'escrime & de la lutte, ils ne vouloient qu'on les y accoustumât, à cause [...] ces exercices estoient trop violens & dangereux, si l'on y employoit to[...] iours des corps qui estoient encore si tendres.

Ceux qui voyageoient, ou estoient en guerre, estoient traittez sans faire [...] cune despense, s'ils tomboient malades, à cause que les medecins y esto[...] nourris & salariez du public, & estoient tenus par la loy de prendre garde [...] malades, & de les guerir suiuant les ordonnances, receptes & escrits des [...] ciens de leur art, qui estoient authorisez, & en reputation parmy eux. Si le [...] decin ayant suiuy les regles du liure sacré n'auoit pû guerir le malade, o[...] l'accusoit point de sa mort, mais s'il le guerissoit en vsant d'autres remede[...] le faisoit mourir sans remission; à cause qu'ils estimoient iustement que l'o[...] de penser vn malade qui auoit esté depuis long-temps gardé par les Medeci[...] & inuenté auec beaucoup de peine par les anciens estoit beaucoup meill[...] que les receptes nouuellement faites.

Quant aux Roys d'Egypte, ils n'abusoient pas si licentieusement de [...] puissance que les Princes des autres nations, qui n'auoient pour toute loy [...] leur volonté, vû qu'il falloit que fut à leuer les tributs, fut en leur nou[...] ture, ils se gouuernassent selon les loix & ordonnances communes des p[...] ainsi que dit Diodore en son 2. liure.

Ceux qui estoient de la suitte du Roy, & qui le seruoient ordinairem[...] estoient non esclaues fussent-ils estrangers, ou nais & nourris en leurs mais[...] ains enfans des Gentils-hommes Prestres, qui passoient l'aage de vingt ans [...] qui deuoient estre plus sçauans & mieux moriginez que tous les autres, [...] que le Roy fut conuié par la presence de ses seruiteurs si pleins de vertu, à [...] faire chose qui pût estre blasmée, d'autant que nuict, & iour ils l'assisto[...] & esclairoient en ses actions & affaires.

Il y auoit des heures ordonnées de iour & de nuict, ausquelles la loy [...] mettoit au Roy de traitter des affaires, vû que le matin il receuoit les [...] tres, requestes & autres memoires de ce qu'il luy failloit executer, afin [...] respondant à tous il y pourvût auec le temps & à son rang & selon iust[...] Cecy fait, estant accompagné d'vne trouppe d'hommes meurs & sages, [...] lauoit le corps, puis estant vestu richement il alloit faire priere aux Die[...] & des sacrifices au Temple, auquel estant arriué, apres qu'on auoit m[...]

coin de l'autel les bestes destinées pour le sacrifice, le Prestre en la presence Roy, & tout le peuple l'oyant, luy souhaitoit longue & heureuse vie, pour-qu'il se monstrât doux, & iuste enuers ses sujets. Apres la priere il se met-à discourir des vertus du Roy, & monstroit combien il honoroit les Dieux, nois les hommes, & estoit iuste, sage, chaste, veritable, magnanime & ral.

quelque faute estoit arriuée au gouuernement il en purgeoit, & excusoit le la rejettant sur ses Officiers qui luy auoient donné faux aduertissemens, auoient mal conseillé contre la loy, & la iustice.

Cela paracheué le Prestre exhortoit le Roy a bien viure, & à se rendre par moyen agreable aux Dieux, & luy conseilloit de suiure l'aduis de ceux qui proposeroient la vertu, & les exercices qui rendent la vie des hommes glo-e.

A la fin le Roy ayant sacrifié vn Taureau à ses Dieux, le Prestre lisant les, dits memorables des hommes plus illustres, exhortoit le Roy à gou-ner le peuple auec toute douceur & iustice à leur exemple, sans s'amuser à rice, à l'entassement des thresors. Il falloit aussi que ses actions plus par-ulieres, comme de se pourmener, lauer, coucher auec sa femme, & autres blables fussent mesurées selon l'ordonnance sans l'outrepasser en aucune de.

RELIGION.

EGYPTE est peuplée des Mahometans, de Chrestiens, & de Iuifs en bien petit nombre. Quant aux Iuifs, & aux Mahometans nous remettons discours de leur creance ailleurs. Mais pour entamer celuy des Chrestiens, d'Egypte sont ou estrangers ou natifs du pays. Les estrangers y viennent raison du trafic qui s'y fait, principalement en la ville d'Alexandrie, & Caire.

Car ce Royaume assis entre la mer Rouge, & la Mediterranée, voit le Po-t auec le Leuant par le moyen d'vn fort grand trafic & est comme vne es-elle, par laquelle les richesses des Indes, & du Leuant passe en Natolie, en rique, & en Europe.

raison dequoy l'on y voit venir non seulement les Venitiens, Florentins, Ragousois en grand nombre, mais encore les François, & les Anglois. Les ligieux de saint François qui demeurent en Ierusalem s'employent à leur stance spirituelle, s'en allant administrer les Sacremens, prescher la parole Dieu aux Chrestiens qui trafiquent en Egypte, & le besoin de leur assistan-roît continuellement à cause des Heretiques Anglois qui pratiquent cette uince.

es Chrestiens natifs d'Egypte, restez de l'inondation des Barbares, & de la auté des Sarrazins des Mammelus, & des Turcs, ne passent pas le nombre cinquante mille personnes qui habitent çà & là, principalement aux villes Caire, de Messie, de Montfalut, de Buque & d'Elchaise, toutes assises sur Nil. Il y en a encor beaucoup à Minie, dans le territoire de laquelle on voit s Monasteres. Mais les plus fameux de toute l'Egypte sont ceux de S. An-ine, de S. Paul, & de S. Macaire.

Le premier est en la Troglodistique et, vne montagne où saint Antho fut battu par les diables. Le second n'est guerre loin de cettui-cy au mi des deserts, On voit le troisiéme parmy les deserts de Boulaque du costé d'O cident.

C'est le Monastere nommé Nitrie, dans les histoires des saints Peres, p ce, comme i'estime, qu'en cette contrée les eaux du Nil condensées, & re sées par la force du Soleil aux lieux bas, se conuertissans en sel, & en nitre

Il y a eu vn magnifique Conuent sur le Nil, à six milles de la ville de Me sous le nom de S. George. On y a vû plus de 200. Moynes auec vne sign commodité des passans qui y estoient receus & traitez courtoisement ; tous les Moynes estans morts de peste, il y a enuiron 150. ans, le lieu dem abandonné.

Mais pour dire quelque chose de la qualité des Chrestiens, ils se nom Cofites, & Chrestiens de la ceinture ; pource qu'encor qu'ils soyent bap comme nous, ils sont circoncis cõme les Iuifs, tellement qu'il semble que soy ne passe plus bas que la ceinture: Mais qui est pis, ils suiuent depuis ans en çà l'heresie d'Eutiches, qui admettoit seulement vne nature en le Christ, de sorte que par le moyen de cette heresie, ils se separerent de l'v de l'Eglise Romaine. L'occasion de ce Schisme fut le mauuais Concile d'E se, assemblé par Dioscore pour la deffence d'Eutiches, qui auoit desia esté damné au Concile de Calcedoine par six cens & trente Peres assemble l'authorité de Leon I. Et les Cofites craignant que ce fut aduoüer deux h stases, de mettre deux natures en Christ, deuindrent Eutychiens, pour ne le loir plonger en l'erreur de Nestorius.

Ils disent la Messe en langue Chaldayque, disant par plusieurs fois *Alle* Ils disent l'Euangile premierement en Chaldeen, & puis en Arabe. Qua Preste dit *Paix soit auec vous*, ou *Paix vous soit donnee*, qui est nostre *Pax* le plus ieune d'entre eux va touchãs la main à tout le peuple qui assiste à Messe. Apres la consecration on donne vne petite piece de pain simple à cun des assistans. Ils obeyssent au Patriarche d'Alexandrie, & disent q tiennent la foy du Prete-Ian.

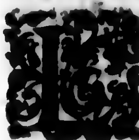
LES.

TERRES QVE LE TVRC POSSEDE EN ASIE.

SOMMAIRE.

APres auoir descrit toutes les Prouinces & pays que le Turc possede en Europe & Afrique, il conuient maintenant voir les terres qu'il occupe en Asie, auant [...] *au discours separé que l'autheur fait cy apres des Turcs en general, monstrant* [...] *sont leurs mœurs, richesses, forces, gouuernement & religion. Il commence donc sa* [...] *cription par l'Asie mineur qu'on appelle aujourd'huy* Natolie *ou* Haute Turquie [...] *plusieurs Prouinces, & declare ses bornes sous quel climat, en quel parallele,* [...] *quelle est la largeur de tout ce pays.* 2. *Particuliere description des Prouinces de la* [...] *Turquie, & premierement du* Pont *&* Bithinie *jadis separees, leurs bornes &* [...] *principalles.* 3. L'Asie *ses bornes & villes principales.* 4. *La* Phrigie *haute &* [...] *se voyent encor les ruines de la grande ville de Troye.* 5. *La* Carie, Mysie, [...] Doride, Lydie, Lycie *: leurs limites & villes.* 6. *La* Galace *ou* Gaulegrece, [...] *leurs & son estenduë.* 7. Pamphilie. 8. Cappadoce. 9. *La* Cilice. 10. *La* Basse [...] 11. Turcomanie. 12. *La* Georgie. 13. L'Arabie *diuisee en Deserte &* [...] 14. L'Arabie heureuse, *sa figure & ses meilleures villes, entre lesquelles est* [...] *Meque ville en laquelle Mahomet est né.* 15. Idumee. 16. *La* Syrie *diuisee en* [...] *Prouinces, desquelles la premiere est la* Palestine. 17. *Mesopotamie ou Diarbec.* [...] *Quelle est la qualité & bonté de l'air & terroir des susdites Prouinces, & en* [...] *les choses elles abondent : & sont en premier lieu remarquables les grandes &* [...] *riuieres de Natolie, les bois de Bithinie propres à faire Nauires : la pierre* [...] *dique semblable à l'albastre de l'Asie, les eauës chaudes de Hierapolis qui se* [...] *uisent : la pierre d'Aimant de la Carie. Le vermillon de Ionie. Le sablon d'or* [...] *riuieres de Lydie, & le safran de Timole. Les trois sortes d'animaux du Mont* [...] *en Lycie, le sommet duquel est habité de Lyons, le milieu de Chiévres,* [...] *de Serpents. Les vins, fruicts, metaux, argent, cuivre, fer, alun, ory*[...]*, jaspe, onyx, albastre, cheuaux, abeilles de deux sortes de la Cappadoce. Les* [...] *du mont Aman, & les forests de myrtes en Cilice : & les loups nômez Squillea*[...]*. Les dattes, la manne, le coral, & la pierre Amethiste de l'Arabie Petree. Les pal*[...]*, le nard, la casse, la canelle, la myrrhe, l'encens de l'Arabie heureuse. Les roses les* [...]*, citrons, oliuiers, figuiers, grenades, vignes portans trois fois l'an raisins de Pale*[...]*. Le baume d'Idumee. Les cannes de miel, & le sable de Belo propre à faire le verre* [...] *Phenice.* 19. *Naturel, mœurs, coustumes & loix des anciens Arabes, Sabeans, Na*[...]*beens, Iuifs Capadociens.* 20. *Description de la façon de viure prescrite par Moyse,* [...] *Iuifs, & leurs plus remarquables loix. De la sortie des enfãs d'Israël hors l'Egypte,* [...] *leur passage en Indie mal entẽduë des Payens. Des trois sectes de Iuifs, Pharisiens,* [...]*duceens, Esseniens.* 21. *Relation des mœurs, naturel & maniere de viure des Turcs,* [...]*abes, Iuifs, & autres nations habitãs les Prouinces de l'Asie, leurs façons d'habits,* [...] *viandes, leurs armes, leurs logemens sous tentes, sous palmiers, ou en des maisons*

sous terre. 22. Leurs richesses consistans au trafic du cotton, pierre d'aymant, aux mines de cuyvre, aux camelots, fer, alun, cristal, iaspe, pierre d'onix, albastre, tribut des Pelerins du S. Sepulchre & de Medine: Espiceries, pierreries, perles, encens. 23. Nombre des forteresses & places plus importantes de toutes les Prouinces d'Asie sujettes au Turc. 24. Desquelles religions & sectes sont ceux qui habitent ces pays: & premierement des Chrestiens Latins & Grecs diuisez en plusieurs sectes; sçauoir est, Melchites, Nestoriens, Dioscoriens, Armeniens, Iacobites, Maronites, Coftes: leur origine, & leurs erreurs en la foy. 25. Discours des Turcs en general, contenant vne ample relation de leurs mœurs, richesses, forces, gouuernement en police & religion. 26. Denombrement & liste des Empereurs de Constantinople tant Chrestiens que Turcs, depuis que l'Empire d'Occident fut separé de celuy d'Orient, & donné à Charlemagne.


E grand Turc occupe tout le pays est entre le Pont Euxin, ou mer Majour, la mer Egee, ou l'Archipelague, la mer Mediterranee, l'Egypte, le Golphe Arabique, le Perque la riuiere du Tygre, la
1. mer Caspie; & le destroit de terre, ou Ismе, qui est entre la mer Caspie & le Pont Euxin.

Nous commencerons maintenant par l'Asie mineur, laquelle nous prenons icy pour toute la Chersonese, ou presqu'Isle entre la mer, Majour, & celle de Cilice, & de Pamphilie, qui s'estend vers l'Archipelague, & se nomme aujourd'huy Natolie, ou haute Turquie. Elle comprend les Prouinces de Pont & Bithinie, la Prouince particulierement appellee Asie, la Licie, la Galace, la Pamphilie, la Cappadoce, la Cilice, & la basse Armenie. Elle a pour ses bornes du costé du Leuant la riuiere d'Euphrate, qu'on nomme à present Aphreras, ou Frat: du Midy la mer Mediterranee, qui prend tantôt le nom de mer de Licie, tantôt de Pamphilie, & tantôt de Cilice ou Caramanie, selon les pays par lesquelles elle passe: du Couchant l'Archipelague de Grece, & du Nord la mer Majour. Elle comprend vn grand espace de terre, vû qu'elle est enfermee entre le 36. degré & 21. & le 45. degré, c'est à sçauoir entre le milieu du 4. climat, & de l'vnziéme parallele, & le milieu du 6. climat, & le 25. parallele, où le changement du plus grand iour n'est que d'vne heure. Car la partie qui approche plus de Su a son plus grand iour de 14. heures & demie, & la partie qui approche plus du Nord de 15. heures & demie. La largeur de ce pays, selon Pline, de deux cens mille pas ou enuiron, c'est à sçauoir depuis le sein Issique, ou Golphe de Laiazze, iusqu'à Trebisonde qui est en la contree du Pont. En quoy il est d'accord auec Herodote, qui dit que l'Isthme de l'Asie mineur contient enuiron cinq iournees d'vn homme qui marcheroit bien.

II. Le Pont & la Bithinie furent jadis deux Prouinces separees par la riuiere Sangar, qui passoit au milieu, mais elles furent apres reduites en vne Prouince qui se nomme aujourd'huy Bursie, selon Giraue, ou Becsangial, selon Castald & quelques autres. Cette Prouince est bornee du Couchant de l'embouchure du Pont, du Bosphore Thracien, & d'vne partie de la Propontide: du Nord d'vne partie du Pont Euxin, du Midy de la Prouince nommee particulierement Asie, pres de la riuiere de Rhyndace, & du Leuant la Galace, pres de la Paphlagonie. En cette Prouince on voyoit jadis les fameuses villes de Chalcedoine, Nicomedie, Apamie, Prusa, Nicee, & Heraclee du Pont.

Chalcedoine colonie de ceux de Megare a esté renommee à cause du quatriéme Concile qui s'y tint: mais elle est à present ruinee. Toutesfois il y en a qui disent qu'elle est debout vis à vis de Constantinople, & diuisee en vne pa

Bosphore l'espace de sept stades, & c'est ce qu'on nomme Galata. Les au-dient que c'est ce qu'on nomme auiourd'huy Scutari, qui est vis à vis de [Con]stantinople.

[N]icomedie est vne ancienne ville assise sur vn costau fort agreable, & ayant [plu]sieurs sources d'eaux, qui fait que beaucoup de Turcs & de Grecs y habi-[tent] combien qu'elle soit ruinée.

[Pru]se, auiourd'huy Bursie, ou Burse est vne grande ville assise prés du mont [Ol]ympe. Ce fut autrefois la demeure des Ottomans, auant qu'ils eussent pris [Con]stantinople.

[N]icée, maintenant Nichie, selon Niger & Isnich selon les autres, fut jadis la [cap]itale ville de la Bithinie. Elle est assise prés du lac d'Isnich.

La Prouince nommée particulierement Asie, maintenant Sabrum, ou Sarcu-[m, a] pour ses bornes, selon Ptolomée, du Couchant vne partie de la Propontide [l'Hel]lespont & l'Archipelague: du Midy la mer de Rhodes, & partie de la Ly-[cie], & de la Pamphilie: du Leuant la Galace, & du Nord le Pon, & la Bithinie, [&] vne partie de la Propontide. Elle comprend les pays de Phrygie, Carie, les [de]ux Mysies, l'Eolie, l'Ionie, la Doride & la Lydie. III.

La Phrygie est diuisée en haute & basse. La haute est du costé du Leuant, & [la] basse du Couchant, & cette-cy est appellée Hellespontique & Troade sem-blablement. Castalde dit qu'on la nomme à present Sarcum.

La haute Phrygie a auiourd'huy, aussi bien qu'autresfois, plus de villages que [de] villes. On y compte la ville de Midaye, iadis demeure au Roy Midas, prés [de] la riuiere de Sangar. Apamie nommée aussi autresfois Ciboris, fut la plus [gra]nde des villes de Phrygie. IV.

La [basse] Phrygie, ou la Troade est vis à vis du Mont Athos. La ville de [T]roye estoit assise en ce pays où l'on voit aussi le mont d'Ide, maintenant Gar-[gara]. On voit aussi les ruines admirables de la grande ville de Troye, c'est à sça-[uoi]r les masures de quelques tours, & les fondemens des murailles. Hors du [po]urpris des murs de la ville on vois sur les grands chemins de grands Sepul-[chres] de marbre d'vne piece. On voit encor les ruines de deux Chasteaux bastis [de] marbre. Il y a encor de grands Colosses anciens par terre, & autour des mu-[ra]illes des portes presque entieres, suiuant le rapport de Bellon, qui dit aussi [que] les riuieres de Simois, de Xante & de Scamandre sont de petits ruisseaux, [qui] tarissent en Esté, & ont bien peu d'eau en Hyuer.

La ville de Pergame estoit aussi en la Troade, & fut la capitale de cette Pro-[uin]ce, & la patrie du Medecin Galien. Ce fut là qu'on trouua l'vsage du parche-[min]. Il n'en reste plus auiourd'huy que quelques ruines, & l'on nomme encor [ce] lieu Pergame.

La Carie assise entre l'Ionie & la Lycie, eut jadis pour sa ville capitale Hali-[car]nasse auiourd'huy Messy. Tabu est vne fort bonne ville de Carie. Prés d'Ha-[licar]nasse à main droite commence le mont de Taurus. Quelques-vns mettent [la] Milet en ce pays: les autres le donnent à l'Ionie. V.

La Mysie est diuisée par Ptolomée en haute & basse. Il y auoit iadis en ce [pay]s vne ville nommée Lampsaque assise sur l'Hellespont droit à droit de Ca-[lli]poli, mais elle a esté ruinée, & le lieu où elle estoit se nomme auiourd'huy [selo]n Niger, Aspico & selon Sophian, Lampsique. Abyde, maintenant Aueo, [fut] vne colonie des Milesiens. C'est là qu'est le destroit de l'Hellespont de la [lon]geur de sept stades.

Cette ville dure encor auiourd'huy, & est assise en vn lieu marescageux bien fortifiée, & son Chasteau auec celuy de Seste, qui est vis à vis, est vne clefs de l'Empire des Turcs. Car on tire de ses Chasteaux des coups de Ca contre les vaisseaux qui veulent entrer dans l'Hellespont, ou en sortir sans mission du Turc. On y voyoit autrefois aussi la ville d'Adramitium, colo des Atheniens, maintenant nommée Landermitti. C'est en ce pays qu'es riuiere du Granique, maintenant Lassare, selon Niger, où Alexandre v quit les Satrapes de Darius.

Le pays d'Eolie est au riuage de la mer Egée, & ses villes maritimes Myryne, Cume, maintenant Castri & Focée ayant deux ports, auiourd' Foglia vecchia, ou Feüille vieille qui auoit iadis deux milles & demy de cuit, selon Tite-liue.

L'Ionie a de longueur en droite ligne 40. milles & 200. du long de la co où est la ville d'Ephese, maintenant Figene, ou Fiene selon Castalde, mai tournant son nom ancien selon Sophian. Elle est renommée à cause du Con qui s'y tint, & du temple de Diane rangé entre les sept merueilles du mo Quelques vns logent Milet en cette Prouince.

La Doride s'aduance dans la mer en forme de pointe ; & contient la vill Gnide, renommée à cause de la statuë de Venus. La place où elle estoit se n me Capo Chio, ou Criu. Quelques-vns mettent aussi en ce pays Halicarna auiourd'huy Mesi comme nous auons dit suiuant Sophian & Chasteau Pierre selon Niger & Vadian. Ce fut en cette ville que regna Mausole Ro Carier, à qui Artemise fit bastir vn si superbe tombeau.

La Lydie fut nommée aussi Meonie. Sa capitale ville fut Sardis, où esto demeure de Cresus. Elle fut abbattuë par vn tremblement de terre, & reba par Tybere.

La Lycie fut iadis nommée Mylias & Ogygie, selon Estienne. *Giraue* qu'à present on luy a donné le nom de Briquie. Castalde luy baille celuy d dinelli : mais Theuet dit que les Arabes l'appellét Benesaacam. *Cette Pro* ce tend principalement à la mer qu'on nomme Lycienne à cause de ce pay a pour ses bornes du Couchant, & du Nort la Carie, du Leuant la Pamphi selon le Mont Masicyte qui va iusqu'à la mer, & du Midy elle est bornée mer de Lycie enuiron 200. mille pas de nauigation. Il y auoit autrefois 60. les dont on en voyoit encor 36. debout du temps de saint Paul. Les princ les estoient Xante, Patare, Pinare, Olympe, Myrrhe & Limire. La capi estoit Patare. Il y auoit aussi la ville de Telmese prés d'vn Cap, ou prom toire de mesme nom. Les Anciens Autheurs mettent icy la montagne Chim qui brusloit de nuict. Sa capitale ville du iourd'huy c'est Eisco, il y a vn bon port.

Galace ou Gaulegreco, ayant pris ce nom des Gaulois, qui se meslerent pa les peuples d'Asie du temps de Pyrrhe Roy des Epirotes, est auiourd'huy no Chiangare, selon Castalde, elle a pour ses bornes du Couchant la Bithinie Phrygie: du Leuant la Capadoce, du Midy la Pamphilie, du Septentrion le P Euxin, où son riuage s'estend 250. mille pas. Sa plus fameuse ville est Ancy communément Angouri, renommée à cause des Camelots ondez & non o qui s'y font. On met en cette Prouince le pays de Paphlagonie, où est Si assise sur vne colline de là presqu'Isle sur la mer Majour auec vn bon Port a aussi Amise ville maritime, maintenant Simiso.

Pamphilie, nommee par Pline Popsopie, porte aiourd'huy le nom de Serilie, VII.
selon Giraue ; & quelques autres. Theuet dit que les Arabes l'appellent Zina : mais Belon asseure que l'on a donné à cette Prouince, & à la Cilice le nom de Caramanie, où sept Sangiacs du Turc se tiennent. Elle est limitee du leuant de la Cilicie, & d'vne partie de la Capadoce ; du couchant de la Lycie, & d'vne partie de la Prouince d'Asie, du Nord de la Galace & du Midy, de la mer de Pamphylie, qui est tousiours orageuse. Sa coste est enuiron 150. mille pas. Ses villes sont Perga, qui est au milieu du pays sur la riuiere de Cataracte, puis Side & Atalie maritime. Ætalie qui est capitale du pays, porte maintenant le nom de Satalie, & est la plus grande & plus forte de toutes les villes de la contree, & communique son nom au golphe qui en est proche.

La Cappadoce, ou Leucosyrie, selon Strabon & quelques autres, maintenant VIII.
Amasie, ou Amasie, selon Castalde & Genech, selon Theuet, ou Toccatu Alle-, selon Pinet, s'estéd iusques à la mer Majeur, & est bornee du couchant de la Paphlagonie, d'vne partie de la Páphylie, & de la Galace, du Midy d'vne partie de la Cilicie ; du Leuant de l'Antitaurus, grande montagne prés de la basse Armenie, du mont Moschie, & d'vne partie de l'Euphrate, & du Nord du Pont Euxin. Ses riuieres sont Halys, maintenant Ottomagiuch, iadis limitee des royaumes de Cresus ; puis Iris, maintenant Casalmach, & Thermodon, auiourd'huy Pormon. Ses meilleures villes sont Trebisonde, nommee Machomach par les Barbares, jadis siege d'vn Empire. Quelques-vns font Amasie, capitale de Paphlagonie : mais Ptolemee, & beaucoup d'autres, nous apprennent qu'elle appartient à cette Prouince. Cette ville retient encores auiourd'huy ce nom, & le communique aux pays voisins. Elle est assise en vne profonde valee sur la riuiere de Gazalmach. Ce fut la patrie de Strabon, & c'est maintenāt la demeure du Beglierbei du Turc, qui se nomme Beglierbei d'Amasie, & de Cappadoce. Quelques-vns mettent la ville d'Iconium en Cilicie, mais selon Ptolemee elle appartient à ce pays, & est appellé Conia ou Cogna. Elle est assise assez prés de quelques hautes montagnes, & arrosee de plusieurs ruisseaux qui en descendent. Sa figure est ronde, & ses murailles sont anciennes & ses tours carrees : il y a huict portes, & vn bon nombre de belles mosquees & estuues.

La Cilice, que Iosephe nomme Tarse, est appellee Chalah des Hebreux. IX.
Niger tient qu'on la nomme auiourd'huy Turcomānie & Finichei, mais ceux qui luy donnent le nom de Caramanie, doiuēt estre suiuis ; Car la Turcomanie n'est autre chose que la haute Armenie. Or la Caramanie, qui comprend aussi quelques parties de quelques autres Prouinces outre la Cilicie, & principalemēt la Pamphylie, a pour ses bornes du Couchant la Pamphylie, du Nord le mont Taurus, du Leuant le mont Aman, vulgairement Mont negro, ou Mont noir : & du Sud la mer de Cilice de la nauigatiō d'enuiron trois cens mille pas. Sa ville capitale fut Hma ou Hamsa, jadis Tarse, assise en vne belle valee, arrosee de la riuiere de Cydne. On y voit aussi la ville d'Adene, que Ptolomee appelle Adane qui est grande, mais ouuerte, & a vn chasteau auec quatre tours carrees. Belon dit qu'on trouue en Cilice, vne ville nommee Heraclee, qui est fort grande, assise prés du mont Taurus en vne belle plaine, & esloignee de trois iournees d'Adene, du costé du Nord & du Ponent.

La basse Armenie porte encore ce nom auiourd'huy, selon Niger : mais X.
Castalde luy donne celuy d'Anadule, Castalde de Pegian & quelques autres

l'appellent Geneh. Elle est nommee Pirme, au liure des Notices: Ses born sont du Leuãt l'Euphrate, par lequel elle est diuisee de la Turcomanie ou hau Armenie, du Couchant la Cappadoce, du Midy la Cilice au dessus du mo Taurus, & vne partie de la Syrie sur le mont Aman, & du Nord le Pont, auqu lieu on dit qu'elle finit en angle, que l'Euphrate & l'Antitorus viennēt à fair mais le Turc n'en est pas entierement maistre.

XI. Pour acheuer la description de ce que le Turc possede en Asie, venons mai tenant à vne partie de la haute Armenie, comprise sous le nom de Turcomani qui embrasse aussi la Georgie. Cette Prouince cõfine du Nord auec la Colch de, aiourd'huy Mingrelie: du Couchāt auec l'Euphrate, & la basse Armen du Leuant auec le reste de la haute Armenie, qui est en la Georgie: & du Mid auec la Mesopotamie, maintenant Diarbec, & auec la nation des Cardes. montagnes sont Periandre, auiourd'huy Chielder: l'Antitaure, maintenãt m tagne noire, & quelques autres. La ville capitale du pays est Esechie, que qu ques-vns tiennent pour ce qui est resté d'Artaxate.

XII. On trouue prés de la haute Armenie le pays de Curdistan, selon les Perse les Turcs, de Keldan selon les Arabes. Castalde le nomme Gorden, & le m entre le pays de la haute Armenie.

La Georgie autrement Gurgistan comprend l'ancienne Iberie, auec vne pa de la haute Armenie, & peut estre de l'Atropatie. Cette Prouince touche Couchāt la Mingrelie ou Colchide, du Nord la Zemrie, jadis Albanie: du Le la moyenne Atropatie, maintenant Seruan: & du Midy la partie de la ha Armenie qu'on nomme Seruan. Ce peuple auoit maintenu tousiours sa libe iusques à nostre tēps, se joignant tantôt auec les Persans, tantôt auec les Tu & a eu plusieurs Seigneurs natifs du pays: mais elle est maintenant pou plusspart sous la puissance des Turcs, qui y ont plusieurs villes & places fort comme, Teste, Lori, Clisque, Gori & Toman.

XIII. Toute l'Arabie prise ensemble est vne fort grande Prouince, qui est en mee entre deux Golphes en forme de Presqu'isle. Ces Golphes sont celuy d rabie, autrement la mer rouge d'Occident, & celuy de Perse d'Orient. Midy elle a la mer Oceane & du Septentrion, la Syrie & la riuiere d'Euphra Or cette Presqu'isle d'Arabie est diuisee en trois parties, c'est à sçauoir, e deserte, la Petree & l'Heureuse.

L'Arabie deserte, nommee Aspre par Aristide, basse par Seruius, & cre ou profonde par Lucian, est appellee des Hebreux Cedar. Ses bornes sont Leuant les montagnes de Babylone, & vne partie du Golphe Persique: du N la Mesopotamie pres de la riuiere d'Euphrate: du Couchant la Syrie, & l'A bie Petree: & du Midy les montagnes de l'Heureuse.

La Petree touche la Syrie du Couchant, & du Septentrion, & confine du uant auec la deserte: & du Midy auec l'Heureuse. Pline, Strabon & Ptolo la nōment Nabathee: Tyrius l'appellent Seconde, & quelques autres luy d nent le nom de basse. Mais elle reçoit celuy de Petree de la ville de Petra est capitale de cette Prouince. Cette Prouince s'appelle auiourd'huy Barra lon Ziglere Bengaucal selon Castalde, & Battha Calha. C'est icy qu'est le m de Sinay tant renommé en la sainte Escriture, à cause que la loy y fut don à Moyse. Cette montagne est fort haute & fascheuse à monter, & il y a des grez taillez de main d'hōmes de pierre viue, & quelquesfois dans le rocher, que les chameaux & autres animaux y puissent plus aisément passer. On

ce mont vn Conuent de Moines Chrestiens Maronites qui viuent à la Grec-e. Ils sont en nombre de 50. & reçoiuent les pelerins Chrestiens, qui y vont deuotion. Il y a encore en ce pays vne autre mōtagne fameuse, nōmé Oreb, maintenant Orel, qui n'est pas si haute que celle de Sinay. Ces deux monta-es sont celles que Ptolomée appelle Melanes. La capitale ville du pays fut tra, que l'Escriture nomme Petra du secret, où l'on ne peut guere aller, à cause mauuais chemin. Il y en a plusieurs qui tiennent que c'est mesme chose que Mecque lieu de la Nauité de Mahomet: ce qui n'est pas vray semblable, ains semble plûtôt que c'est ce que les Chatres nomment Petra d'Est. Et de fait l'on ait que la Mecque est en l'Arabie heureuse.

L'Arabie heureuse jointe aux autres deux, est en forme de presque Isle, entre Golphes d'Arabie & de Perse: & la nauigation d'autour de ce pays est d'en-iron 3504. milles. Solin & quelques autres l'appellent Heureuse, & Virgile anchaye: mais à present elle porte le nom d'Ayaman, ou de Giamen. Ses meil-eures villes son Medine, Tanalbi, Meque, Ziden, Zibi & Aden, outre les autres qui ne sont paruenuës à nostre connoissance.

Medine Tanalbi: c'est à dire, la Cité du Prophete, est assise du costé de l'Arabie serrée & assez peuplée. C'est là qu'est le cercueil de Mahomet, prés duquel on oit enuiron trois milles lampes allumées.

La Meque en laquelle Mahomet est né, n'est guere loin de l'ancienne Petra : toutesfois n'est pas la mesme, ains ce pourroit plûtôt estre la ville de Me-rrare de Ptolomée. C'est vn lieu assez agreable, mais en fermé entre des mon-tagnes & des deserts, & sans aucunes murailles. Il y a prés de six mille mai-sons. On voit tous les ans trois carauennes, qui partent du Caire, de Damas & des Indes, & s'en vont à la Meque par deuotion en l'honneur de Mahomet qui y est né, puis de là s'acheminent à Medine, où est le cercueil de ce faux Prophete.

Ziden est ville maritime, & est à 40. milles loin de la Meque. Elle n'a point de murailles, mais ses maisons sont assez belles.

Zebeth, ou Zibit est vne belle ville & capitale de cette Arabie. Elle est assise en vne plaine entre deux montagnes, & sur vne riuiere de mesme nom, & à de-mie iournée de la mer rouge. Elle fut prise apres Adem par le Turc, qui y en-uoye vn Beglerbey, auec force gens.

Aden est ville Royale, assise sur le bord de la mer rouge assez prés du destroit de Babel Mandel: c'est la plus belle ville d'Arabie, & non seulement elle est forte d'assiette: mais encore de main d'homme: & il y a deux bastions, vn bon fort, & vn port bien fermé. Elle contient enuiron six mille maisons, & est bien peuplée. Les Turcs prirent cette ville, & tout le Royaume par ruse & finesse, l'an 1538. & en perdirent le Roy. Ils y tiennent auiourd'huy vn Beglerbey auec force gens de guerre.

En sortant de l'Arabie on entre en l'Idumée, qui commence au lac de Sirbon & s'estend vers le Leuant iusques en Iudée. Cette Prouince contient Gaze, vil-le tres-ancienne, entre laquelle & le Caire, on trouue Catrie, puis Ostracine, Rhinocorure, Ascalon & Azor.

La Surie, qui est vne fort grande Prouince entre l'Euphrate, la Cilice, l'Arabie & la mer Mediterranée, commence au 32. degré, & finit ou 36. Elle est diuisée en cinq Prouinces, c'est à sçauoir en Palestine, Phenice, Celesyrie, Surie & Co-magene.

La Palestine, qui est entre la mer Mediterranée & l'Arabie, est diuisée e deux parties par la riuiere du Iourdain. La tribu de Ruben & la moitié de la tribu de Manassez habitoient au delà ce fleuue, & les autres de l'autre costé. Cette derniere est diuisée en trois parties, dont l'vne se nomme proprement Iudée, l'autre Samarie, & la troisiéme Galilée. La Iudée est entre la mer morte & la Mediterranée : Ierusalem est sa ville capitale. C'est en ce pays qu'est Ierico en vne plaisante valée, longue d'enuiron trente milles, & large de quinze. La Samarie prenoit son nom de sa ville principale, qui se nomme auiourd'huy Naplos. La Galilée est diuisée en basse & haute: celle-là commence à la mer de Tyberiade, large de cinq milles, & longue de douze, & a presque en son centre Nazareth. Cette-cy commence au lac de Samaconite, & s'estend iusques au mont de Liban. Il n'y auoit jadis Prouince qui fut à proportion si peuplée que la Palestine : car n'estant longue de plus de cent soixante milles, ny large de plus de soixante (vû que les bornes de sa longueur estoient Dan & Bersabée) au dénombremẽt que Dauid fit faire, on y trouua vn million & trois cens mille hommes propres à manier les armes, outre la tribu de Benjamin. Maintenant elle est despoüillée de tous ses ornemens, sorts de la beauté de son terroir & de sa bonté.

Ierusalem, au siege de laquelle il mourut plus d'vn million de personnes, & il resta plus de cent milles prisonniers: n'a maintenant plus de cinq mille habitans; & si la sainćteté du lieu n'y attiroit perpetuellement vn grand nombre de Chrestiens, cette ville seroit peu de chose. Cette Prouince est trauersée du Iourdain, qui naissant au pied du mont Liban de deux fontaines, dont l'vne se nomme Ior, & l'autre Dan, passe par deux lacs, dont le premier est celuy de Galilée, l'autre est celuy de Tybriade, qui est plus grand. Finalement il se rend dans la mer morte, nommée des Grecs Lac Alphaltite.

La Phenice est toute sur la marine, vis à vis de la Iudée. Ses principales villes furent Sidon & Tyr, auiourd'huy Sait & Sur. Tyr estoit vne Isle mais si proche de la terre ferme, qu'Alexandre remplit la mer de terre & la combla, lors qu'il y tenoit le siege. Le Prophete Ezechiel par le bien au long de sa grandeur, richesse & magnificence. Sidon estoit presque esgal à Tyr en beauté & en puissance. Toutes deux estoient renommées, à cause de la teinture de la pourpre, que les Poëtes nomment tantôt Tyrienne, tantôt Sidonienne. On n'en voit presque nulles restes à present, non plus que de Ioppe & d'Acre.

La Surie s'estend depuis Tyr iusques au Golphe de Lajazze, auquel espace sont contenuës les villes de Barut, de Tripoli & de Tortose, dont Barut & Tripoli sont fort marchandes, & au milieu du pays Damas, & Laodicée. Damas est vne belle ville, assise en vne grande valée ; ses maisons sont plus belles dedans que dehors: ses ruës sont estroittes & tortuës, mais ce qui la rend plaisante, c'est la grande quantité d'eau qui va par les maisons & arrouse les jardins à plaisir. Il y a vn Chasteau excellent, basty par Florentin Mammeluc qui deuint fort riche, & Gouuerneur de cette ville, qui est capitale de la Prouince.

La Celesyrie est proprement le pays qui est entre le Liban, & l'Antiliban où la source de l'Oronte, auiourd'huy Farfare, sur le riuage duquel est la renommée ville d'Antioche, qui est maintenant vn Sepulchre d'elle mesme, & vn amas de ruines plutôt qu'autre chose. On y voit toutefois encore debout les murailles, qui sont fort belles, & tellement basties, que trois person-

peu-

uent marcher de front tout autour. Il y a encores vn assez bon nombre de ...ns & vn chasteau assis sur vn costau. On y void encores la maison où saint ...erre se tenoit, & vn petit lieu où il Baptisa beaucoup de gens. On trouue ...ssi à l'embouchure de l'Oronte Seleucie Pierie à present Soldin.

La Camohene est la partie de la Syrie qui suit le cours de l'Euphrate iusques ...x frontieres d'Armenie. Alep est sa ville capitale, qui tient le troisiéme lieu ...re les villes de l'Empire du grand Turc. Elle est assise sur la riuiere de Singa ...a vn canal d'eau sous terre d'où sortent plusieurs fontaines publiques, & pri...s. Elle embrasse quatre costaux, sur l'vn desquels on voit vn fort grand ...asteau : ses faux-bourgs sont grands, mais il n'y a autre bastiment d'impor...nce que les Mosquées & les magazins pour les marchands estrãgers. On peut ...ger du grand nombre du peuple qui y est, parce que l'an 1555. il mourut en ...ville ou aux faux bourgs, plus de six vingts mille personnes en trois mois.

Le Turc possedoit encores vne partie de la Medie, & sa capitale ville Tamis: ...is quelques-vns tiennent que le Sophy en a repris la pluspart depuis quel...es années. Il tient encore la plus grande partie de la Mesopotamie, ou du ...arbec. Il est encore maistre d'vne partie de l'Assyrie, où estoit la ville de Ba...lone, bastie par Semiramis & tient la Caldée portion de l'Assyrie, où est la ...lle de Bagdet, ou bagadet, bastie sur les riuages de Babylone par vn Cali... des Mahometans. Quelques-vns la confondent auec l'ancienne Babylone ...souftiennent que c'est mesme chose. Il tient encore la Balzete, où il y a vne ...rosse garnison, outre quelques galeres tousiours prestes pour faire teste aux ...ortugais.

Mais pource que nous auons fait d'escription de tous ces pays, discourant des *Estats* du Roy de Perse, & que le Sophy gaigne tous les iours quelque chose ...r le Turc & recouure son Estat peu à peu, tellement qu'on ne peut mainte...nt parler au vray des Seigneurs de plusieurs de ses contrées qui changent à ...esent de maistre à tous propos & qui appartiendroit peut estre auiourd'huy ...n & seroit demain reconquises par l'autre, ie m'en tairay, pour parler de ...qualité des Prouinces que nous venons de descrire.

QVALITE'.

...A Natolie iouit d'vn air doux & temperé; & ses champs produisoient ja...dis quantité de grains, le bestail y trouuoit des pasturages en abondance, & xviii. ...our abreger, ses habitans auoient tout ce qui est necessaire à la vie plus qu'à ...ffisance. Mais pour le iourd'huy cette contrée n'est plus si fertile, ny si bien ...ltiuée qu'elle estoit jadis, toutesfois aux lieux qui sont plus proches de la ...er elle est plus fertile, & de mesme qu'on y cultiue mieux la terre, aussi elle y ...roduit d'auantage. Les lieux qui sont auant dans le pays, sont la pluspart de ...andes campagnes où l'on seme du froment, de l'orge & du cotton. Elle est ar...sée de plusieurs riuieres, dont les principales sont l'Iris, l'Halys, Parthenius à ...esent Dolan, & le Sangar qui se vont rendre dans la mer Majeur, puis l'Asca...e, maintenant Isnic & Phyndace, auiourd'huy Sindy, qui deschargent leurs ...ës dans la Propontide : D'auantage Scamandores, à present Simores, qui se ...d dãs l'Hellespont & apres cela le Caïque ou Giruasti, l'Herme, au Sarabat ...Caystre, que Castalde nomme Chaïci & Ortelius Chias, & le Meandre qui a

six cens destours, & qui est nommé Madres. Toutes ses riuieres se vont rend dans l'Archipelague.

Il y a pareillement le fleuue de Melas, à present Gensui, qui se deschar dans l'Euphrate, ou plusieurs autres qui vont desgorger leurs eaux dans mer Mediterranée.

La Bithynie produit force bleds, & pouruoit la Cour du grand Turc de f rines, principalement ce qui est prés de Burse. Ce pays abonde aussi tellem en bois & en matiere propre pour faire les vaisseaux, qu'il semble que les gal res y tõbent naturellemẽt toutes faites dans cette mer, tant elles y sont pro ptement despeschées : Prés de Nicée on trouue de l'orpiment en assez gra quantité.

La Prouince particuliere d'Asie estoit iadis renommée à cause de la pie Synnadique presque semblable à l'Albastre, qu'on tiroit pour faire des colo nes à Rome.

En la Troade l'on trouue le pays d'aupres de Troye fort maigre & sterile, auecques cela les eaux y manquent: mais le terroir d'aupres de Pergame est f bon & rapporte beaucoup. Il y a aussi des carrieres de pierre, où l'on a tro ué autrefois des hommes qui s'y estoient cachez durant les guerres, conuer en pierre. Strabon met prés de Hierapolis des eaux chaudes, qu'il dit se co uertir aisément en pierre de tuf où touue. On y met aussi des eaux si propre teindre les laines, que la teinture faite auecques des herbes & racines ced celle là.

Quant à la Carie, l'on à iadis estimé le terroir d'aupres de Magnesie, pou qu'il portoit du froment en abondance, & proche de cette ville l'on trou aussi la pierre d'Aymant, nommée des Latins *Magnes*. Il y a pareillement montagnes en Carie, où l'on prend de la pierre blanche pour bastir, qui fort luisante. Cette Prouince a esté autrefois fort esbranlée des trembleme de terre.

Pour le regard de la Mysie l'on tient que les vignes qui sont au terroir d' pic de Lampsic, portent des raisins en abondance. En Ionie on tiroit du ve millon de la terre qu'on y faisoit cuire, & en quelques endroits on y recuei du vin bon par excellence.

La Lydie auoit autresfois plusieurs riuieres, qui descendent du mont Tm lus, qui portoient de l'or parmy leur sablon. Cette Prouince doncques au beaucoup d'or, & portoit aussi de l'argent, & outre ce le pays estoit fort bon & bien cultiué. La montagne de Tmole a esté fort estimée, pour estre ferti au possible. Entr'autres choses il y auoit force vignes & grande quantité saffan.

La Lycie est fort aspre & fascheuse, à cause du mont Taurus qui y prend s commencement : toutesfois ses campagnes sont assez fertiles. Le sommet mont Chimere estoit iadis plein de lyons, le milieu de chévres, à cause des bo pasturages & le bas de serpents. C'est ce qui a donné sujet aux Poëtes de fei dre vne beste nommée Chimere, qui auoit la teste & la poictrine de lyon, ventre de chévre & la queuë de dragon. Les tremblemens de terre ont f beaucoup de dommage en ce pays.

En Pamphylie, de mesme qu'en Cilice, les chévres ont le poil fort doux, fort delicat, tellement qu'il ne cede pas en mollesse à la soye, & ce poil a core cette proprieté qu'il est blanc comme la neige.

quand à la Capadoce, elle abonde en toutes sorte de grains, en vins, & en fruicts, comme aussi en argent, en cuivre, en fer, alun, christal, iaspe, onix, & albastre, qui n'est gueres beau. Ce pays nourrit aussi grande quantité de Chevaux. Il y en à d'autre part qui disent que ce pays est aspre, & a faute de plusieurs choses necessaires à la vie : Pline dit que prés du fleuue Thermodon il y a deux sortes d'abeilles, dont les vnes font du miel dans les arbres, les autres qui en font à trois rangs sous terre. Les sommets du mont Argée y sont couverts de neige tant en Esté qu'en Hyuer.

Le terroir d'aupres d'Amasie, ou Gazalmach est desert, & toutesfois fort propre à la nourriture du bestail. Pres de Conia l'on voit force vignes, qui portent aussi bon vin qu'on en sçauroit trouuer en autre lieu.

La Cilice est diuisée en deux. Il y en a vne partie qui est appellée Aspre, qui est du costé du Couchant, & l'autre Champestre, qui tend au Leuant. Cette-cy, a de belles riuieres, porte force fruicts, & toute sorte de biens: & nourrit grand nombre de cheuaux. Or la plus grande partie de la Cilice est moyennement cultiuée, à cause de la cómodité des eauës dont elle est arrosée. Toutesfois son terroir est plein d'argille, & desnué de bois, qu'il faut aller querir aux montagnes qui sont esloignées de plus de deux iournées, entre lesquelles est celle d'Aman, où il croît des Cedres fort hauts, & des geneuriers, & diuerses autres plantes. Or il y a beaucoup de lieux en Cilice, qui sont fort agreables, vû qu'il y a plusieurs arbres qui sont tousiours verds : mais il y a d'ailleurs quelques lieux champestres, & steriles, qui sont de grande estenduë & ne sont possedez d'aucun, tellemét que chacun y peut faire paistre ses pourceaux, & l'on y nourrit force troupeaux de ces animaux, de mesme que de chévres, dont les habitans font grande quantité de beurre, & de fromage.

Les poils des chévres y sont aussi fort mols, & delicats comme de la soye. Il y a là des forests de myrtes, qui portent du fruict blanc, & pareillement des terebinthes, & des pins. Les fleuues de ce pays sont de Pirame, maintenant Malmistra, qui sortant du beau milieu d'vne plaine, bien loin au delà du mont Taurus, fait vn bruit semblable à vn tonnerre, qui s'entend de bien loin: & la riuiere de Cydne, qui sortant de l'Antitaurus, est froide rapide, & tres-claire. Pline a dit que son eau est propre à la goutte.

On y trouue aussi de petits loups qui vont par troupes, que les Grecs nomment vulgairement Squilaques, qui sont si larons, qu'ils ne craignent point d'aller trouuer la nuict ceux qui dormét, & de leur desrober tout ce qu'ils trouuent comme des bonnets, des souliers & choses semblables. Bellon dit que pres d'Heraclée il y a vne belle plaine, qui porte toute sorte d'arbres fruictiers, & qu'on y nourrit vn grand nombre de cheuaux.

La haute Armenie est toute pleine de montagnes & de costaux, toutesfois il y a des valees qui produisent force fruicts. On tient que ce pays est fort fertil, & abonde en animaux : mais il est grandement sujet aux neiges, qui y sont quelquesfois fort hautes.

La Georgie a force montagnes & forests: à raison dequoy elle est presque inaccessible aux ennemis. Toutesfois elle est fertile, & a quelques plaines, & quelques plaisantes valees, arrosees de plusieurs riuieres, dont les principales sont le Cyre, & l'Araxe.

L'Arabie deserte a de grandes solitudes, & toutesfois il y a assez bon nombre de bourgs & d'habitans, principalement pres de l'Euphrate, & des mon-

tagnes de l'Arabie heureuse : l'autre partie du costé du Couchant, est tou pleine de sable.

La Petrée est tenuë par les anciens pour du tout sterile, toutesfois ce qui est proche de la Syrie rapporte plus que le reste. Elle est fort deserte, & manque de beaucoup de choses necessaires à la vie. Elle a principalement faute de b & d'eau douce. Il y croit des palmiers qui portent des dattes grosses, rousse & tendres, & qui ne sont gueres humides. La manne y tombe pareillement, quand aux riuages il y naît du coral qui est assez beau, mais creux par dedan On trouue aussi en ce pays l'Amethyste.

L'Arabie heureuse est plus cultiuée que les deux autres, & arrousée de pl sieurs riuieres, dont quelques-vnes font des lacs. Elle porte de l'orge, & d'a tres grains, du miel, de la cire, & diuers fruits, comme des pommes, des poire des citrons & choses semblables : & l'on seme icy deux fois de mesme qu'a Indes. D'auantage, ce pays produit des palmiers, du nard, de la casse, de la c nelle, de la myrrhe, & plusieurs herbes odoriferantes : sur tout elle porte l'encens en abondance. On y trouue aussi quelques metaux, & diuerses pierre ries, & pres du riuage on pesche de fort belles perles. Ce pays nourrit aussi fort bons cheuaux, & des montons dont la queuë pese quelquesfois 20. liure Mais pour parler particulierement, le terroir qui est pres de Medine est sterile & ne rapporte que bien peu de chose, de mesme que celuy d'aupres de la M que, où l'on trouue fort peu d'eau.

La Palestine est fort agreable, diuersifiée de costaux & de belles plaines, arrosée de grande quantité d'eaux. Il y pleut fort peu souuent, & toutesfois terre y est de grand rapport; car elle produit du froment, & d'autres grains, fruicts en abondance. Les roses y sont de fort bonne odeur, & il y vient quant té de ruë, de fenoüil, de sauge, & d'autres bonnes herbes. Il vient aussi for oliuiers, figuiers, & grenadiers. On y voit pareillement vn grand nombre palmiers, & beaucoup de vignes : car encores qu'on deffende l'vsage du vin au Turcs, toutesfois il y en a icy bonne quantité, & l'on y vendange trois fois l'an nee. Il est vray que ce pays ne porte pas des pommes semblables aux nostres, ny des poires, ny des cerises, ny des noix, & autres fruicts que nous auons or dinairement par deçà, mais on les y porte de Damas.

Il y a en cette Prouince certains fruicts que l'on garde sur les arbres tout long de l'annee, comme de gros citrons, & des pommes de Paradis. Dauan tage, il y a des melons, & des concombres bons par excellence, & autres fruict semblables. Elle produisoit aussi jadis du baume, dont elle manque à cette heu re : mais elle a du miel, & quelques cannes sauuages de succre.

On y trouue bon nombre de chevreux, de lievres, de perdrix, de cailles, & semblables animaux : mais quoy que j'aye fait ce pays si fertil, toutesfois il y des endroits qui sont presque deserts, à cause du grand nombre de rats, & de souris qui s'y trouuent : tellement que si quelques oyseaux ne les mangeoient les habitans du pays ny pourroient semer aucune chose qui leur pût estre de quelque rapport.

Du long du riuage du Iordain il croît beaucoup de saules, de bruyeres, & plusieurs sortes de cannes.

Le lac Samachonite tarit le plus souuent en temps d'Esté, & il y croit des ar brisseaux, & des herbes, ou les lyons, & quelques autres bestes se cachent

Les plaines prés du lac Genezareth sont desertes à cause d'vn arbre plein d'espines, qui y vient en telle abondance, qu'il empesche qu'on n'y peut rien semer. Toutesfois les Iuifs demeurent maintenant prés de ce lac à cause de la pesche, & rendent ces lieux cultiuez mieux qu'ils n'estoient auparauant.

La mer morte qui est longue de cinq iournées en tirant du Nord au Su, & large de cinq lieuës, tendant de l'Est à l'Ouest, & selon les autres long de 70. mille, & large de 19. iette vne grande fumée, & pousse dehors de grands brouillards, qui rendent tout ce terroir sterile à demie lieuë à l'entour. Cette mer ne porte aucun poisson, & l'on ne voit aupres nuls oyseaux, & si l'on y iette quelque beste, elle ne va iamais à fonds, ains se rend au riuage, encore qu'elle ait les pieds liez.

La Galilée est naturellement fertile, & produit toute sorte d'arbres, & est fort bien cultiuée. Toutesfois la basse qui s'estend au delà du Iordain est en quelques lieux aspre & deserte.

La Samarie est partie montueuse, & partie champestre. Elle est plaisante, fertile & abonde en fontaines & eauës douces. Il y a force iardinages, & force champs pleins d'oliuiers, & toutes choses necessaires à la vie. Les costaux proches de Naples sont couuerts d'arbres fruictiers, & les oliuiers y sont gros au possible, comme dit Belon.

Quant à la Iudée le pays qui est proche de Ierusalem est bien cultiué, & porte quantité de pommes, d'amandes, de figues & d'oliues. Les lieux montueux abondent de toute sorte d'arbres & d'herbes sauuages, & aromatiques, & lors qu'il y a des rochers, on y fait des degrez auec grand soin : tellement qu'on y plante force vignes, & autres arbres fruictiers, comme des oliuiers, des figuiers & des orangiers, qui portent des fruicts en grande quantité.

Pres de la ville de Rama il y a bon terroir, mais fort peu d'habitans, à raison dequoy les champs y sont fort peu cultiuez, & les Grecs qui y demeurent, y sement du froment, de l'orge, & quelques legumes, mais il y a peu de vignes. Le terroir qui est prés de la ville de Gaza est fertil, & abonde en oliuiers, figuiers, orangiers & vignes. Il y vient aussi quelques palmiers, mais les dattes y meurissent rarement, à cause que le pays est vn peu froid.

L'Idume est merueilleusement fertile aux lieux qui sont proches de la mer, & de la Iudée, mais sterile sur les frontieres de l'Arabie, où il y a aussi force montagnes. Il y croit force palmiers, & l'on y trouuoit autresfois du baume. Ceux qui en ont escrit, disent que les estrangers ne s'en peuuent gueres bien rendre maistres à cause des lieux deserts qui y sont, & du defaut de l'eau. Toutesfois il y a des fontaines, mais elles sont cachées, & n'y a que les habitans du pays qui les sçachent.

Quant à la Phenice, le terroir d'aupres de Sidon est fertile, & produit assez grande quantité de cannes de miel. Celuy d'aupres d'Acon, ou Ptolemaide est aussi de grand rapport, & l'on y trouue de bons pasturages, force vignoble, & grand nombre de vergers, où l'on recueille diuers fruicts. La riuiere de Belo qui passe pres de cette ville est renommée à cause de son sable, dont on se sert pour faire le verre.

Le pays d'aupres d'Emisse, ou d'Haman a force eauës, & produit toutes choses necessaire à la vie. On y voit vn grand nombre d'arbres fruictiers.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Arabes ne faisoient anciennement aucun estat des arts & sciences, laissoi...t tous croistre leurs cheueux : & quant à la barbe quelques-vns rasoient le plus prés qu'ils pouuoient, & les autres non. Celuy qui estoit plus ancien d'entr'eux auoit tout pouuoir par dessus les autres. Ils possedoi toutes choses en commun par lignées, & mesme iouyssoient des femmes commun, tellement que le premier d'entr'eux qui entroit dans la maison, auoit laissé son baston à la porte, iouyssoit le premier de la femme comme & pour le regard de la nuict elle la passoit auec le plus ancien. En cette so ils s'estimoient tous freres les vns des autres, & auoient compagnie de le meres & de leurs sœurs, tant ils estoient brutaux.

L'adultere y estoit puny de mort, & celuy estoit tenu pour adultere auoit iouy de quelque femme qui n'estoit pas sa parente. Tous ceux qui est nez en la famille estoient tenus pour legitimes maris. Ils n'auoient aucun des corps morts : & quant à ceux de leurs Roys trespassez, ils les enterroien vn fumier. Ils gardoiēt leur foy & promesse sur tous autres: & quand ils loient promettre quelque chose par leur foy, vn tiers se mettoit entre les qui contractoient, & frappoit la paume de sa main, à laquelle il faisoit que plus grands doigts des contractans approchoient, & apres auoir pris vn poil de l'habit d'vn chacun d'eux, il le teignoit du sang de sa paume, & e pandoit sur sept pierres premierement preparées pour cét effet au milieu deux parties, & ce faisant inuoquoit le Dieu Denis, & Vranie. Cela fait, ce diateur faisoit promettre à l'vn d'eux, qu'il estoit obligé par l'accord de se dre deuant certain Iuge qu'il luy nommoit, soit que le contractant qui dem roit obligé fut du pays, soit qu'il fut estranger. Et cette façon estoit trou honneste, & se gardoit entre ceux qui faisoient quelque nouuelle amitié, alliance. La canelle estoit recueillie par les Prestres de leur loy, qui sacrifio auparauant quelques bestes, & ne l'amassoient qu'entre les deux Soleils. Ce d'entr'eux qui auoit plus d'autorité, partageoit les monceaux de canelle a vne hache, & l'on en reseruoit premierement vn faisseau en l'honneur du leil : ils estimoient que s'il estoit également diuisé, il prenoit feu par le moy de l'ardeur des rayons du Soleil, & se brusloit de luy-mesme,

Il y en auoit parmy les Arabes qu'on nommoit Ophiophages, pource q ne viuoient que de serpens. Quelques-vns aussi se seruoient de chameaux pour combattre, que pour porter des charges, & ne viuoient que de laict & chair. Il y en auoit d'autres appellez Debes, qui s'adonnoient aux pasturag & à cultiuer les terres. On disoit d'eux qu'ils trouuoient entre les mottes terre de l'or de la rōdeur & grosseur d'vne noix, & qu'ils y enchassoient les p res precieuses, & en faisoient des carquans, dont ils paroient leurs main leurs cols. Ils vendoient l'or aux estrangers, & aux nations voisines, & bailloient trois liures pour vne de cuivre, & deux d'argent pour vne d'au metaux.

Entre les Sabeans il appartenoit au seul Roy de iuger de tous differens. Le Rois estoient esleus par la faueur du peuple qui distribuoit cét honneur à c qui estoient de quelque lignée, où l'on trouuoit que quelques Roys auoi esté auparauant esleus.

Ces Roys croyoient fermement que s'ils fussent sortis hors de leur Palais Royal ils eussent esté lapidez, & pour cette cause ne mettoient iamais le pied hors de leur porte. Ils auoient des licts & de grandes chaires, dont les pieds estoient d'argent massif, & le reste de leurs meubles estoit somptueux au possible. On disoit aussi d'eux qu'ils auoient esté tousiours exempts du desir de posseder par force, ou par rapine les choses d'autruy.

Les Garcens, qui estoient d'autres Arabes, auoient tous leurs meubles d'or & d'argent, & les entrées de leurs maisons, les parois, & les couuertures estoient d'yvoire.

Les Nabatheens estoient moins magnifiques que les autres. Celuy d'entre eux qui laissoit diminuer son bien encouroit note d'infamie, & au contraire.

Les Panchayens vsoient en guerre des chariots, & diuisoient l'estat de leur Royaume en trois. Ils mettoient au premier rang les Prestres de leur loy; au second les Laboureurs, & gens de trauail, & au troisiéme les gens de guerre entre lesquels estoient compris les Pasteurs. Les Prestres decidoient tous les differens qui suruenoient, tant entre les particuliers qu'aux affaires de la chose publique, sinon quand il estoit question de condamner à la mort.

Les Laboureurs apres auoir cueilly les fruicts de la terre les mettoient en commun, & ceux d'entre-eux qui estoient trouuez les meilleurs laboureurs estoient deputez iusques au nombre de dix à la requeste des autres, & par la deliberation des Prestres pour distribuer les fruicts à vn chacun.

Les Pasteurs estoient obligez de faire diligence d'apporter en public les choses qui concernoient les sacrifices, & autres choses qui se distribuoient en detail, à nombre & poids, & n'auoient rien de particulier entre eux fors leurs maisons, & jardins. Quant aux tributs, & autres choses tout estoit mis entre les mains des Prestres, qui distribuoient également à vn chacun selon sa necessité, & quant à eux ils prenoient double part du consentemét des deux autres Estats. Ils vsoient de beaux habillemens pource que leurs laines estoiét beaucoup plus fines que nulles autres. Ils vsoient indifferemment tant hommes que femmes de dorures, & portoient des chaines au col, des bracelets aux bras, & des anneaux d'or aux oreilles à la mode des Perses, & portoient des souliers de couleur & d'estrange façon. Ils laissoient aux gens de guerre la deffence du pays. Les Prestres y viuoient en grandes delices, & toutesfois chastement. Ils portoient de longues Aubes de lin fort delicés, & quelques vns portoient des robbes de fines laine. Leurs chefs estoiét couuerts de mitres faits d'orfévrerie, & ils vsoient de tous ornemens d'or, comme les femmes, exceptez de ceux des oreilles. Ils vacquoient principalement au seruice de leurs Dieux, dont ils recitoient les faits en Musique en leurs hymnes. Ils se disoient descendus de Iupiter, disant qu'il estoit venu en leur pays, lors que conuersant auec les hommes, il gouuernoit l'Empire du monde.

Il n'estoit permis de transporter ailleurs l'or, l'argent, & les autres metaux, non plus qu'aux Prestres de sortir hors de leurs Temples, & lieux sacrez: tellement que celuy d'entr'eux qui eut esté trouué ailleurs eut pû estre mis à mort, sans que le meurtrier en eut esté repris.

Ils gardoient curieusement les dons qu'on auoit anciennement faits aux Temples. Le siege où estoit l'image de leur Dieu auoit six coudees de longueur, & quatre de largeur, & estoit tout d'or d'vn ouurage magnifique.

Toute la terre qui estoit à deux cens stades à l'entour du Temple estoit reputée sainte, & le reuenu qui en prouenoit estoit dedié & appliqué au seruice des Dieux.

Ces Iuifs qui possederent autresfois la Iudée, la Samarie, la Galilée, & quelques autres pays receurent leur façon de viure de Moyse, à qui Dieu limita ce que son peuple deuoit faire. Ie serois trop long si ie voulois dire icy tout ce qui estoit de leur loix, à raison dequoy ie ne porteray icy que les plus remarquables, remettant pour le reste le Lecteur à ce que l'escriture, & Ioseph en dient.

Il ordonna donc premierement, que les enfans fussent dés leur ieune aage instruits en la loy, combien en celle qui contenoit toutesorte de bons enseignemens. Que celuy qui blasphemeroit le nom de Dieu fut pendu & demeurast sans sepulture. Que rien de ce qui se trouueroit acquis par fornication ne fut destiné ou offert au Temple. Il establit en chaque ville sept personnages excellens en iustice & en prudence, ausquels donna authorité de iuger tous differens suruenans, en appellant auec eux deux Leuites, & s'il y auoit quelque difficulté signalée il vouloit qu'elle fut decidée par l'aduis du plus grand Prestre de la loy. Il ne voulût qu'on adioutât foy à vn seul tesmoin ains ordonna qu'il y en eut deux pour le moins, & encore sans reproche. Il ne voulut point qu'vne femme fut receuë en tesmoignage, non plus qu'vn homme de seruile condition. Il estoit deffendu de cueillir du fruit d'vn arbre sinon quatre ans apres qu'il auoit esté planté, & Moyse command[illegible] deslors on commençât à payer la disme. Il voulut qu'on distribuât quelque partie des fruicts cueillis apres la disme payée aux proches parents, & aux hostes estranges, & que le reste fut à celuy qui l'auroit planté ou semé. Il ne voulut qu'on empeschât les pauures d'entrer aux terres d'autruy pour cueillir le fruict dont ils auoient besoin pour leur necessité presente. Il deffendit de prendre en mariage les filles qui s'estoient publiquement exposées, ou celles que les autres auoient desia espousées. Il ordona que la fille impudique qui auroit esté prise en mariage comme estant pucelle, fut lapidée ou bruslée viue. Si quelqu'vn auoit eu compagnie d'vne fille fiancée à quelque autre, & que la faute fut du consentement de tous deux, l'vn & l'autre estoient mis à mort, & si la fille estoit forcée, celuy qui vsoit de cette violence en portoit la peine. Celle qui auoit esté delaissée veufve sans enfãs deuoit estre prise par le frere du mary deffunct, afin que les lignées se perpetuassent, & s'il refusoit de ce faire il falloit qu'il allegât de iustes raisons de son refus deuant les Iuges establis pour cét effect, qui ayant trouué ses causes iustes luy permettoient de se marier ailleurs. Le dueil des trespassez ne deuoit durer que trente iours. Le fils qui disoit iniure à son pere ou à sa mere estoit pendu hors la ville. Il estoit ordonné que les ennemis qui seroient par eux mis à mort en guerre seroient enterrez. Vn creâcier ne deuoit tenir le gage receu d'vn pauure detteur qu'vn iour entier ; & si le debiteur ne pouuoit satisfaire, il falloit qu'il se mit au seruice de son creancier, iusqu'à ce qu'en seruant il eut satisfait à la dette. Si quelqu'vn achetoit vn serf de sa nation, le deuoit affranchir six ans apres. Celuy qui trouuoit de l'or ou de l'argent le deuoit faire crier publiquement. Celuy qui trouuoit vne beste égarée estoit obligé de la ramener à son troupeau, ou de la garder iusques à ce que le maistre la vint querir. Celuy qui estoit attaint d'auoir presenté du poizon à quelqu'vn estoit cõtraint de le prendre luy-mesme. Celuy qui auoit fait perdre vn œil

quelque autre, deuoit estre puny de la perte du sien. Le Taureau qui auoit causé la mort d'vn homme estoit accablé de pierre, & l'on ne pouuoit legitimement manger de la chair. Le fils ne deuoit souffrir en son corps, ny en ses biens pour la faute du pere, ny au contraire.

Moyse ordonna pareillement que les choses prises par force sur son peuple, par les nations estranges, ou par quelques vns de sa nation, fussent auant que passer plus outre, redemandées par des Heraux, & qu'au cas que ceux qui les auoient emportees ne les voulussent rendre, on leur denonçât la guerre. S'il aduenoit qu'il fut question d'assieger l'ennemy, il n'estoit permis de toucher aux arbres fruictiers. Tous rebelles devoient estre mis à mort, & les autres ennemis qui se rendoient volontairement deuoient estre tributaires. En temps de guerre il n'estoit permis aux femmes de manier les armes dont les hommes se doiuent seruir.

Il estoit deffendu de manger du sang de quelque beste que ce fut. Les ladres & ceux qui perdoient leur semence estoient chassez hors des villes, de mesmes que les femmes durât leurs mois. Ceux en la maison desquels quelqu'vn estoit mort se deuoient absenter de la ville l'espace de 7. iours. Il estoit deffendu à vne femme accouchee d'vn enfant masle d'entrer au Temple sinon 40. iours apres l'enfantement, & celle qui auoit fait vne fille n'y deuoit entrer de 80. iours. Celuy qui se deffioit de la chasteté de sa femme deuoit offrir au Temple vn tourteau de farine d'orge, & deuoit apres presenter sa féme aux portes du Temple, où le Prestre l'enqueroit sur son serment, si elle auoit esté chaste, & apres le serment fait, si elle s'estoit parjuree, il luy arriuoit vn desnoüement du haut de la cuisse, auec vne putrefaction de ventre, & cette miserable femme mouroit en cette sorte. Si elle auoit vescu chastement elle portoit son fruict dans dix mois sans aucune douleur de ventre, & le Prestre effaçoit apres le nom de la femme qu'il auoit auparauant escrit en parchemin, & luy donnoit à boire. Tous adulteres, incestueux, & Sodomites, estoient punis de mort. Il estoit deffendu aux Prestres qui n'auoient leurs membres sains & entiers, d'approcher de l'Autel, & toutesfois ils deuoient estre nourris de ce qu'on offroit au Temple. Toutes les terres possedees par les Iuifs deuoient estre laissees en repos de 7. en 7. ans. Toute terre qui portoit fruict d'elle-mesme, deuoit estre cómune vne fois de 50. en 50. ans, tant à ceux du pays qu'aux estrangers, & cét an estoit nommé Iubilé. Les creanciers deuoient lors donner respit à leurs detteurs, ou les tenir quittes pour vne partie. Les serfs deuoiét estre alors mis en liberté, & les terres venduës à vil prix, estoient renduës à ceux qui les auoient alienees.

Les Israëlites sur tous autres peuples ont esté fort religieux, & adonnez aux ceremonies. Ils ont au commencement vsé de deux sortes de sacrifices, dont le premier estoit nommé holocauste fait par les plus riches, auquel il falloit que la beste qu'on vouloit sacrifier n'eut plus d'vn an. Le Prestre arrosoit le bord de l'autel du sang de la beste sacrifiee, & la mettoit apres en pieces, puis la brusloit sur l'autel. Les gens de plus bas estat sacrifioient des bestes âgees au dessus d'vn an, & apres en auoir espandu le sang sur l'autel, ils mettoient dans le feu les reins, la gresse, les entrailles, & les cuisses droittes demeuroient aux Prestres, & le reste deuoit estre mangé dans deux iours apres, par ceux qui faisoient le sacrifice. Ceux qui estoient plus pauures, estoient obligez d'offrir deux colombes ou deux tourterelles; dont l'vne estoit sacrifice, & l'autre demeuroit aux Prestres. Celuy qui commettoit quelque crime par mégarde deuoit offrir

vne brebis qui n'eut qu'vn an ou bien vn bouc. Celuy qui se sentoit coulpab de quelque crime secret deuoit sacrifier vn mouton. Les Prestres se nourri soient au Temple des chairs de toutes ces bestes : Il faut remarquer qu'aux sa crifices tant publics que particuliers, on appliquoit certaine mesure de fari au sacrifice d'vn agneau, au sacrifice d'vn belier double mesure, & à cel d'vn taureau trois mesures. Ils auoient aussi de coustume d'arroser les sacrific d'huile. La coustume portoit de sacrifier tous les iours vne fois le matin, & v fois sur le soir vn agneau. Au iour du Sabbath ils faisoient double sacrifice. premier iour de chaque mois ils sacrifioient deux bœufs, & sept agneaux, vn b lier & vn bouc pour purger les crimes. Outre ce ils adioustoient deux bou dont l'vn estoit mis hors du Temple, & seruoit pour les pechez du peuple, l'a tre estoit mené aux faux bourgs, & bruslé au mois de Mars & au commen ment de leur annee, lors que la Lune estoit pleine, & que le Soleil passoi le signe du Belier, ils faisoient le sacrifice de l'agneau Paschal, parce qu'en temps ils estoient sortis d'Egypte. Ils obseruoient aussi certains iours de fes des Azymes, ou pain sans leuain, & pendant chacun de ces iours, ils brusloi en leurs sacrifices deux taureaux, vn Belier & sept Agneaux ; & l'on y adio stoit encore vn bouc. La seconde sorte de sacrifices des Azimes estoit à l'en des nouueaux fruicts, & graine qu'on presentoit au Temple auec certaine m sure d'huile, & vn Agneau pour holocauste. Il y a beaucoup d'autres chos dire pour ce regard, mais il faudroit vn liure entier pour les mettre toutes sorte qu'il me suffira d'en auoir touché les poincts principaux.

Or les Autheurs sacrez, & les Payens ne s'accordent pas touchant les Iui car Corneille Tacite sans rapporter à la volonté de Dieu la sortie des enfa d'Israël hors d'Egypte, & leur passage en Iudee, dit qu'il aduient en ce téps maniere de gale en Egypte, qui estoit fort fascheuse. Tellement que le Roy choris fut contraint de demander remede à Iupiter Hãmon, & l'oracle luy pondit qu'il falloit purger son Royaume des Iuifs qui estoiẽt desagreables Dieux, & les enuoyer viure ailleurs: ce qu'il fit, & en fin apres qu'vne infinité gens malade de cette gale se furent assemblez en vn lieu, l'vn d'entr'eux nõ Moyse les gagna si bien qu'il leur persuada, qu'ils ne deuoient croire, ny à D ny à homme fors qu'à luy, & de cette sorte ils prirent le premier chemin qu fortune leur offrit, & s'en allerent au hazard, & n'ûrent durant leur voy autre trauail que la soif, qu'il leur conuint endurer, & qui les eut fait p s'ils n'ûssent aduisé vn troupeau d'asnes sauuages, qui apres auoir pris leur sture tirerent deuers vn rocher fort couuert à cause de la forest qui estoit à l' tour, auquel lieu ayant trouué à boire, ils recûrent de Moyse des ceremo toutes contraires à celles des autres hõmes. Il dit encor qu'ils mirent aux li plus saincts de leur Temple, l'effigie de l'asne par lesquels ils auoient troué lieux où ils s'estoient desalterez, & auoiẽt esté mis en bon chemin pour par nir au pays où ils auoient depuis fait leur sejour, & qu'ils sacrifioient vn Be pour se mocquer de Iupiter Hãmon, & vn bœuf en mépris des Egyptiẽs, qu dorent cét animal sous le nõ du Dieu Apis. Il dit encor que les Iuifs s'absten de manger de la chair de pourceau pour éviter la gale, & la lepre, à laquelle animal est sujet, & qu'ils s'abstenoient de toute œuure le 7. iour, pource qu fut celuy auquel ils furent en repos, & que pour mesme sujet, ils passoiẽt l annee sans rien faire, & que quelques-vns disoient que c'estoit en l'honneu Saturne, à cause de la faim qu'ils auoient enduree. Selon le mesme Auth

ne banquetoient iamais les vns auec les autres, couchoient tous à part, & oient fort enclins à paillardise. La premiere chose qu'ils faisoient, c'estoit de esprifer les Dieux. Ils auoient opinion que les ames de ceux qui mouroient bataille, ou par punition de quelque crime estoient éternelles, & que tous oient au Ciel, ou en enfer, selon le bien, ou le mal qu'ils auroient fait.

Or il y auoit trois sectes entre les Iuifs qui auoient vne façon de viure toute fferente de la commune. L'vne estoit des Pharisiens, l'autre, des Esseniens, & troisiesme des Saducéens. Les Pharisiens menoient vne vie austere en appance, interpretãt à leur volonté les traditions de Moyse. Ils portoient des cars en leurs fronts, & bras gauches, où les dix cõmandemens de la Loy estoient crits. Ces cartes ont esté appellées Philacteries. Ils portoient aussi de plus randes bordures de robbes, & y cousoient des espines, afin que leur piqueure e souuenir des cõmandemens de la Loy. Ils attribuoient toutes choses à Dieu & à la Predestination. Il est vray qu'ils confessoient que l'inclination & deliberation de l'hõme luy aidoiẽt à faire, ou à mespriser les choses iustes; toutesfois qu'en toutes choses l'homme estoit conduit par la destinée, qu'ils disoient consister au mouuement des corps celestes. Ils n'estoient iamais contraires à l'opinion de leurs anciens, & maistres: Ils attendoient le iugemẽt de Dieu à la fin de ce monde, & tenoient que les ames des hommes estoient incorruptibles, & que les seules ames des bien-viuans passeroient d'vn corps en autre iusques au iour de la Resurrection, & que celles des meschans estoient enuoyées en des prisõs perpetuelles. Les Saducéens nioient cette destinée, disant que Dieu connoissoit toutes choses, mais qu'il estoit à la disposition de l'homme de faire bien ou mal. Quant aux trespassez ils estoient d'opinion qu'apres cette vie, il n'y auoit ioye, ny tourment pour eux. Ils nioient la Resurrection des morts, & croyoient que les ames perissoient auec le corps, & n'estimoient qu'il y eut aucuns Anges. Ils recevoient seulement les cinq liures de Moyse. Ils estoient fort seueres & communiquoient bien peu entr'eux. Les Esseniens viuoient du tout comme Moynes, & s'abstenoient de mariage & de toute compagnies de femmes, non point en horreur du mariage, ou desir de laisser perir le genre humain, mais par crainte de la legereté & incontinence des femmes, lesquelles ils estimoient garder peu de foy à leurs maris. Ils mettoient tout leur bien en commun, & tenoient à deshonneur d'vser d'onguens, & destuues: & au contraire tenoient pour chose honorable de se soucier peu de leurs personnes, & ce leur estoit assez d'auoir leurs vestemens blancs. Ils ne parloient aucunement des choses mondaines auant le Soleil leué, ains prioiẽt Dieu que le Soleil se leuât, & apres chacun deux mettoit la main à quelque besongne iusques à cinq heures qu'ils lauoient leurs corps dans l'eau, puis prenoient leur refection en grand silence. Il n'estoit permis entr'eux de iurer, & ils croyoient que c'estoit aussi mal-fait que de se parjurer. Ils ne recevoient aucun en leur secte, sans qu'il fût esprouué auparauant l'espace d'vn an entier, & par apres l'auoir receu ils estoient deux ans à l'esprouuer, & à reconnoistre ses mœurs. S'ils le trouuoient en peché ils le chassoient de leur compagnie, & luy enioignoient de ne manger que des herbages, & de faire ainsi penitence iusqu'au dernier moment de sa vie. Quand dix d'entr'eux se trouuoient assis, aucun d'eux n'ût osé parler sans le congé des neuf autres. Ils se gardoient de cracher deuant eux, ou à costé droict, & obseruoient si estroictement le Sabbat, que ces iours-là ils n'osoient mesme faire leurs necessitez, & lors qu'ils les vouloient faire, ils portoient

vn pic de bois,duquel ils creusoient la terre pour les cacher,tāt ils craignoien de faire quelque chose qui fut au mespris de la diuine clarté, ils viuoient lo guement,à cause de la simple vie qu'ils menoient, & mangeoient la pluspa du temps du fruict des palmiers. Ils n'vsoient aucunement d'or ou d'arge monnoyé, & tenoient pour plus heureuse mort celle qui arriuoit à l'homm pour le zele de la iustice. Ils disoient encor que les ames estoient creés dés commencement, & que chacune prenoit en son temps vn corps, & que cell qui sortoient des corps en estat de bonté & d'innocence,alloient viure au del de la mer Oceane en certain lieu, où elles iouyssoiēt de toutes delices, au li que celles qui partoient des corps en mauuais estat, alloient en des lieux inh bitables à cause des grandes froidures. Quelques-vns d'entr'eux predisoient l choses à venir: quelques vns se marioient aussi, mais n'auoient compagnie leurs femmes que bien peu: & ceux-cy disoient qu'ils prenoient des femm de peur de donner occasion, & exemple aux autres hommes de laisser perir to le monde s'ils s'en fussent entierement abstenus.

Ceux de Cappadoce estoient de tel naturel qu'ils ne pouuoient viure sa Roys, l'on dit qu'ils estoient iadis fort meschans. C'estoit en ce pays qu' a dit que les Amazones se tenoient prés de la riuiere de Thermodon. Il y a en la Doride,en Ionie, & en Eolie de fort excellens hommes qui ont escrit mieux en Grec. Les Phrygiens furent les premiers qui trouuerent les augure la flute, & l'instrument à trois cordes. En Lycie la ville de Telmese estoit nommée à cause des augures, & de l'interpretation des songes. Les Cillicie ont esté tenus pour grands voleurs. Les Pheniciens inuenterent les lettres & nauigation, & auoient plus de commerce auec les nations que les autres pe ples. Les Iduméens estoient iadis barbares, remuans, & sedicieux, & aimoient choses nouuelles.

MOEVRS DE CE TEMPS.

En la Natolie on voit le milieu du pays habité de gens de basse conditi Les Turcs naturels qui sont en tout ce pays sont plus simples, & plus na que les autres, & ne sont si cruels que ceux qui ont quitté la religion Ch stienne. Il n'y a point là de noblesse de race, ains tous sont esgaux, & tenus p les Turcs en façon desclaues. Les paysans y sont du tout oisifs & paresseux, prenant que bien peu de peine à cultiuer la terre, principalement ceux qui so plus riches, & si les serfs ne faisoient le labourage, les terres y seroient bien t en friche. La Capadoce est habitée des Grecs, de Turcs, de Iuifs, d'Arabes, d'Armeniens. Il y a peu de gens qui demeurēt en Cilice, & ceux qui y font le sejour, à ce que dit Belon ne s'adonnent ny à pescher, ny à voyager sur mer, laissent la terre mal cultiuée, quoy qu'elle soit bonne, & qu'il y ait plusie eauës qui l'arrosent. En Idumée les habitās de Carie se seruent de pigeons po donner aduis au Caire de ce qui passe. On leur met des lettres sous les aisles, ils ne s'arrestent point qu'ils ne soient arriuez au pigeonnier du chasteau, où trouuent leurs compagnons. Il y a six iournées d'vn lieu à l'autre, & par pays deserts.

La Palestine a des habitans presque de toutes nations, comme les Arabes, des Turcs, des Iuifs, des Grecs, des Syriens, Armeniens, Georgiens, Nubien Abyssins, Indiens, Egyptiens, & autres. La Galilée est habitée pour la pl part des Arabes, qui sont petits, & menus, & portent vn long Doliman leur va iusques aux gras de la jambe, & fait de poil de chévre blanc & noir,

...rtent par dessus vne robbe plus longue que le Doliman auec des manches ...t longues & larges, ont des bonnets noirs & pointus. Ils vsent en guerre ...rcs, d'espées, & de poignards.

...uant à la Iudee il y a beaucoup de gens de diuerses nations qui se vont ren... en Ierusalem & qui y habitent, & quiconque veut entrer au S. Sepulchre ...it payer neuf escus. Les Pelerins qui y arriuent sont receus chacun selon la ...ligion dont il fait profession. Les Latins sont recueillis par les Religieux de ...dre S. François qui demeurent hors de la ville au mont de Sion; les Grecs ...t receus par les Caloyers qui se tiennent dans la ville pres du S. Sepulchre, ...les autres comme les Abyssins, Georgiens, Armeniens, Nestoriens, Maronites, ...autres logent chez ceux de leur secte, dont le chacun a vne Chapelle parti...liere. Les Religieux de l'ordre S. François qui sont pour la pluspart Italiens ...t accoustumé de creér des Cheualiers du S. Sepulchre, & leur grand Maistre ...nne des patentes aux Pelerins, qui y ont esté enuoyez par quelque autre, afin ...ertifier qu'ils y ont esté. Pres de Rama on ne voit que des Grecs, des Turcs, ...des Arabes qui sont fort attentifs à cultiuer, & entretenir leurs vignes. Les ...raceens sont presque semblables en mœurs aux Arabes leurs voisins.

...s Arabes sont bruns, spirituels, subtils, superstitieux, adonnez au trafic, de...ux de vengeance, & de troubles, aymant fort les nouueautez & les change...ns des affaires. Ils sont presque tous grands voleurs, & donnent beaucoup ...peine aux voyageurs. Ils ont plus de ruse & d'industrie que de force, ils com...tent sans ordre, & se confiant en leur nombre ils attaquent leurs ennemis de ...usieurs costez iusques à ce qu'ils les rompent. Et lors que leurs ennemis les ...assaillent ils sont aussi-tôt espars deçà delà, & s'enfuyent quelquefois auec vne ...soudaineté merueilleuse. Ils sont extrémément adonnez aux femmes, & en es...ousent plusieurs, & n'en laissent sortir aucune en public qui n'ait la face cou...te. Plusieurs se tiennent sous les palmiers ou rochers, & en des maisons qui ...t sous terre. Ils vont à demy nuds, & portent des manteaux, & des chausses ...ges. Leurs armes sont des arcs, & des fléches, & des dards fort longs. Ceux ...i vont par l'Arabie deserte se conduisent à cause des sablons par les estoilles, ...il n'y fait pas bon voyager sans estre bien accompagné, à cause des voleurs ...abes, & auec cela il faut auoir des viures pour beaucoup de iours. Ceux de ...Petrée viuent pour la pluspart de dattes, qui sont la meilleure, & la plus cô...mune viande qu'ils ayent. Sur le bord de la mer rouge, ils salent & seichent au ...oleil vne grande quantité de poissons, qui se gardent longuement. En l'Ara...bie heureuse, il y a beaucoup de gens qui s'amusent apres le bestail, les autres ...donnent à la marchandise.

...s vrays Arabes logent sous des tentes, & ceux qui se tiennent aux villes ...t appellez Mores. Ils viuent ordinairement de gasteaux cuits sous la braise. ...uile est vne de leurs delices. Le thresor de ceux-cy côsiste en Chameaux en ...elques cheuaux & en leurs armes, qu'ils laissent pour heritage. Ils ne ferrent ...t leurs cheuaux, & vsent de selles fort legeres. Ils ont grande opinion de ... noblesse.

...s habitans de Turcomanie sont grands voleurs, qui tirent leur origine des ...tares, & passent la vie sous des tentes, gardant leurs troupeaux. Il y en a ...tesfois qui sont natifs du pays qui s'adonnant au labourage, & aux arts me...aniques. Il s'y fait de bons tapis, & des camelots ondez & autres.

...s Curdes vsent de mesmes façons de faire. Les Georgiens sont en grand

nombre & vaillans au possible, principalement ceux qui se tiennent aux mo tagnes. Ils sont aussi fort robustes, & ont gardé leur liberté iusques à no téps parmy les Mahometans: mais il a fallu en fin qu'ils ayent cedé aux Tu

RICHESSES.

LE principal reuenu de la Natolie vient du coton qui y croît en aboda La Bithinie a son orpiment qu'elle distribuë aux autres nations. La C tire assez d'argent de son aymant qu'elle depart & debite. La Galace a des nes de cuivre qui luy portent vn grand profit toutes les annees.

Les Pamphiliens tirent de grandes sommes de leurs camelots ondez, & tres qui sont des plus beaux qui se voyent. Les Capadociens font vn grād fit de leur argent, de leur fer, alun, crystal, iaspe, pierre d'onyx, & alba Les Ciliciens font aussi grāde quantité de beaux camelots du poil de leurs vres, & en tirent beaucoup d'argent des estrangers. Ceux de Iudee retirent beaucoup de Pelerins qui vont au S. Sepulchre toutes les annees. La Phe est encor vn pays de grand trafic, & de grand abord. Mais l'Arabie heu est sur tout fort marchande, & ne peut qu'estre fort riche, à cause de ses ceries, pierreries & perles que ses habitans vendent aux marchands estra qui les y vont querir. Entre autres choses elle porte de l'encens qui suffit à le reste du monde. La Meque est vn lieu de grand trafic, ou viennent beau de marchands d'Ethiopie, & des Indes, & d'autres endroits. Il y vient vn g argent tous les ans à cause des Pelerinages, de mesme que à Mecine. Qu Aden, c'est le lieu le plus marchand de tous, & riche au possible à cause d' infinité de choses qu'on y porte des Indes, d'Ethiopie, & de Perse, qu'o vient apres querir, & qu'on ne tire pas d'entre les mains des marchands q demeurent sans le bien payer. Car ces gens sont fort entendus à faire bien loir ce qu'ils ont.

FORCES.

XXIII. PRemierement la ville de Burse en Bithinie, où les Empereurs Turcs se s tenus quelque temps, est assez bien fortifiee. En Caramanie vous voye ville de Larande, dont la forteresse est fort estimee, tant pour son assiette, pour ce qui y a esté fait de main d'hōme. En Paphlagonie on voit Amasie, il y a vn bon & fort Chasteau basty sur la plus haute colline, auec vne bo garnison de Turcs. La ville de Trebisonde en Capadoce ne doit pas estre m prisee, vû que c'est vne place assez importante, & assez bien fortifiee dep que les Turcs la tiennent. Au pays d'Ayaman en Arabie, on voit trois gra villes, qui sont fortes au possible, c'est à sçauoir Manta, Nazua, & Ba & grand nombre de bons Chasteaux. Aden est assez fort, & a de bons basti & vn Chasteau fort tout ce qui se peut. Le port est bien clos, & le Turc y t vne bien grosse garnison. Le Turc tient aussi vn Bassa à Zibit auec quel miliers de Soldats.

Quant à la Syrie le Chasteau de Damas est assez bon, & celuy qu'on vo Antioche n'est pas à mespriser. En Camogene la ville d'Alep est de grande portance, & son Chasteau basty sur vn costau la rend encore plus forte.

...reste qui se voit en tous ces pays n'est guere considerable, & d'ailleurs ie ...is peu discret en m'y arrestant par trop, puis que i'ay dessein de discourir ...general des forces du Turc.

RELIGION.

Ovtre les Mahometans qui demeurent en tous ces pays dont nous auons parlé cy-dessus, il y a plusieurs autres qui sont de diuerses religions & ...es, dont nous ferons icy quelqu discours, laissant toutesfois ce que nous ...s mis ailleurs. Car il y a premierement des Iuifs qui sont espandus par tou...tes contrées, & quant aux Chrestiens il y en a quelques-vns qui obeyssent à ...lise Romaine, & quelques autres qui enviuent separez. Quant aux premiers ...les marchands Venitiens, Ragousois, François & autres qui trafiquent ...grand nombre de Tripoli à Damas & en Alep, & en quelques autres villes ...sie & de Surie, & sont assistez aux choses spirituelles des Religieux de S. ...çois qui habitent en Ierusalem & à Bethleem, on trouue vn petit peuple ...it parmy les Armeniens à la Latine. Alangiacane est vn chasteau à deux ...ées loin de Tauris qui a 25. villages sous sa iurisdiction, qui reconnoissent ...lise Romaine, jaçoit qu'on y parle Armenien.

...es habitans de ces lieux furent conuertis par le pere Barthelemy Bolognois ...l'ordre de S. Dominique qui fut fait Euesque d'Armenie l'an 1337. sous Iean ...Il y auoit lors, comme nous auons dit, 25. villages, mais à present il n'y ...a que douze qui persistent en l'obeyssance de l'Eglise Romaine, & des autres ...les vns se sont remis sous le Patriarche de la haute Armenie, les autres ont ...é ruinez durant les guerres que les Turcs ont eu contre les Perses: & ces 12. ...ages Latins sont enuiron mil deux cens maisons. Ils sont assistez aux choses ...rituelles des Religieux de S. Dominique sous vn Archeuesque de mesme ..., cela par leur chapitre & par les principaux des villages, puis confirmé ...le Pape.

...n'y a guere de temps que les Latins auoient des Eglises à Burse mesme, & ...rbilonde: mais par faute de Prestres les Eglises & ceremonies Latines se ...perduës, tellement que la Religion des Atheniens, ou celle des Grecs leur ...cedé.

...nons maintenant aux autres Chrestiens qui sont diuisez en trois sectes, ...à sçauoir en Melchites, Nestoriens & Dioscoriens.

...s Melchites ont tiré ce nom de Melech qui veut dire Roy ou Prince, pour ...e ceux-cy ont suiuy tant en la foy, qu'aux Conciles l'exemple des Empe...s de Constantinople, & de cette secte sont tous ceux qui tiennent en Asie ...ligion des Grecs sous les Patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, ...ntioche & de Ierusalem, dont celuy d'Antioche ne se tient pas en Antioche, ...à Damas. Ces quatre Patriarches sont esleus par les Euesques du pays & ...stre temps ne recherchent pas la confirmation du Pape comme ils faisoiét ...mps passé: mais demandent la licence de l'eslection au Bassa du Turc & la ...rmation du grand Seigneur, & exercent leur iurisdiction sous cette au...té qui leur est donnée. Les Patriarches eslisent, consacrent les Archeues... & Euesques qui leur sont sujets.

...st vray que quelques-vns d'entr'eux recourent au Pape pour receuoir ...y la confirmation. Tous ces Patriarches Melchitds, & leur Archeues...

ques & Euesques sont Moynes de S. Basile, de l'Ordre duquel il y a beaucoup
Conuens par tout le Leuant. Mais les plus renommez sont ceux de S. Sabe
Ierusalem, de sainte Catherine au mont Sinay & du mont saint sur l'Archi
lague. Ces Melchites retiénent tous les erreurs iadis condamnées par les Gr
au Concile de Florence, & l'on tient qu'il y a plus de gens de cette secte en
uant que des autres. Car toute la Natolie en est pleine, & pareillement la S
rie, & mesme elle s'estend iusques en Egypte : & de là iusques en Coraz
Prouince de Perse. On met encor entre les Melchites les Georgiens, qui rec
noissent sous vn Metropolitain l'authorité du Patriarche de Constantinop
Ceux-cy inuoquent S. George comme leur Aduocat. Il y en a quelques-
d'entre eux qui se sont rendus Mahometans.

Il y a aussi en cette partie que nous auons descrite des Nestoriens, des erre
desquels nous auons parlé au discours de l'Estat du Sophy. Ces Nestoriens p
lent Chaldée, Arabe, Turc, & le langage de Curdestan, selon les lieux où il
trouuent : mais ils celebrent l'office diuin en Chaldéen.

On y trouue encor des Dioscoriens qui sont diuisez en trois sectes, à sçau
en Armeniens, Iacobites & Costes. Les Armeniens donnent tiltre de Patri
che à plusieurs de leurs Prelats, faits Partie auec la faueur du Turc (ceux
afferment les impositions & tributs que les maisons des Armeniens payent
Turc, & partie esleus pour coadjuteurs des susdits Patriarches, du consen
ment des Euesques, ou du peuple. Mais ils ne donnent tiltre de Patriarches
uersels qu'à deux seuls, l'vn desquels est estably sur la haute Armenie; l'autre
la basse. Celuy-là demeure au Monastere d'Ecmeazin, proche de la ville d
uan en Perse: & cettui-cy en la ville de Sis en Caramanie, assez pres de Ta
Cette secte d'Armeniens est de bien peu moindre que celle des Melchites.
les villes & les Prouinces des deux Armeniens, de la Cilice, Bithynie, Surie,
sopotamie en sont pleines, & mesme on en voit bon nombre en Perse. On t
ue encor vne infinité d'Armeniens en toutes les villes de l'Empire des O
mans, où il y a quelque trafic, comme à Burse, à Angore, Tresbisonde, Alex
drie, au Caire, Constantinople & à Cafle. La raison pour laquelle ils ont
de liberté par les Estats du Turc, c'est pource qu'outre qu'ils sont de grand
prit & bien entendus au cōmerce, à cause de certains tesmoignages d'affec
que leurs predecesseurs rendirēt à Mahomet, il les recommanda passionném
a ses successeurs, tellement qu'ils ont eu de grands priuileges, par le moyen
quels ils trafiquent librement auec les Mahometans. Les Armeniens habite
Sis, en Ad, à Maras & aux enuirons, à Tarse, à Lajazze, en Alap & à Cara
Il y a enuiron 20. mille familles. Ils ont 18. Monasteres & 24. Euesques.

On voit à Sis le Palais & les ruines du chasteau du Roy d'Armenie, auec
Eglises qui en sont proches, l'vne du Sauueur qui estoit au Roy, l'autre de
te Sophie, qui estoit au Patriarche. Ils n'ont point d'autres images que
croix d'airain & de fer, toutesfois il y a diuerses reliques en des reliqu
d'argent. Le Patriarche souloit jadis tirer vn maidin de chaque maison, ma
Turc luy a osté ce droict, de sorte qu'il vit maintenant d'offrandes & d'aum
nes, & pour se maintenir plus aisément, il visite continuelleme nt la Prou
& entretient sa famille des amendes qu'il impose à ceux qui defaillent. Les
meniens celebrent l'office en leur langue, combien qu'ils en parlent beau
d'autres, & ils vsent tellement de la Turquesque à Constantinople, qu'il
sçauent pas presque la patenostre en Armenien.

Ils ont plusieurs erreurs qui sont communes, tant à eux qu'aux Dioscoriens, ais les leurs particulieres sont qu'ils consacrent en vin tout pur: qu'ils man-:e des œufs & du laict le soir du Samedy Sainct, & mangent de la chair tous s Vendredis depuis Pasques iusques à l'Ascension. Ils celebrent l'Annoncia-ion de la Vierge le 6. d'Auril, la Natiuité de nostre Seigneur le 6. Ianuier, la urification le 14. de Feurier: la Transfiguration le 14. d'Aoust. Ils assurent ue Iesus-Christ estoit exempt des passions & des necessitez de la nature hu-aine. Ils s'abstiennent durant cinq Samedis de l'année de tuer de la chair & en acheter, en memoire du temps auquel les idolatres prenoient leurs enfans les sacrifioiét aux Idoles. Aux Messes des trespassez ils benissent vn Agneau luy mettant dessus la robbe du Prestre ployée, ils luy donnent à manger du benit, & le meinent autour de l'Eglise auant que de le tuer, & apres la Mes-ils le mangent. A raison desquelles choses quelques-vns les nomment Sab-tiens & Iulianistes, comme adonnez aux ceremonies des Iuifs & l'Heresie de ulian l'Apostat. Toutesfois ils pensent estre conformes auec l'Eglise Romai-e pource qu'ils sont tous seuls des Sectaires Orientaux qui celebrent auec du ain sans leuain: & pour le regard de ce qu'ils ne mettent point d'eau au vin, ils isent que l'Eglise Latine en vsoit ainsi anciennement. Ils font aussi le signe e la Croix auec deux doigts & non pas auec vn seul, comme les Iacobites, & le font premierement du costé droict & puis du gauche, & non au contraire omme les Iacobites. Ils se souuiennent de leur premiere vnion auec l'Eglise Romaine au temps du Pape Syluestre & de l'Empereur Constantin.

Pour venir aux Iacobites; il faut sçauoir que Dioscore & Eutyches ne vou-lans consentir au Concile de Chalcedoine, eurent des Sectateurs qui se diuise-rent, comme dit Leone, en douze sectes, entre lesquelles fut celle des Iacobi-tes, ainsi nommée d'vn certain Iacob Syrien, qui vesquit du temps de Pelage 2. de l'Empereur Maurice. On fait passer sous ce nom vne partie des Chal-déens qui habitent aux villes & villages de Mesopotamie, Babylone & Surie, au nombre de cent soixante mille maisons, ou enuiron, & les principales sont en Alep, à Caramit & en Tur montagne de Mesopotamie.

Ils estoient jadis sujets à deux Patriarches, dont l'vn demeuroit en sa sus-dite montagne de Tur, & l'autre au Monastere de Gifran, prés de la ville de Merdin, qui est en vne si haute montagne que les Turcs disent que ceux qui y tiennent, ne voyent iamais voler les oiseaux sur leurs testes. Mais aujour-d'huy les Iacobites n'ont qu'vn Patriarche, qui est celuy de Gifran, qui pour sa plus grande commodité demeure à Caramit. Ce Patriarche a sous luy vn Me-tropolitain en Ierusalem, & vn autre à Musali, des Archeuesques à Damas, en Orfe, à Saur, à Caramit & en Chipre & d'autres Archeuesques, & Euesques par les susdites Prouinces, auec plusieurs Conuents de Religieux de l'Ordre de S. Antoine.

Les Iacobites celebrent en Chaldéen & parlent Arabe, Turc & Armenien. Outre les erreurs qui leur sont communes auec les Armeniés, ils en ont de par-ticulieres. Quand ils font le signe de la Croix, ils se signent auec le doigt, qui est proche du poulce pour signifier vne vnité de nature, de volonté & d'opera-tion en Iesus-Christ. Ils mangent contre la regle & coustume vniuerselle des Chrestiens du Leuant, du laictage de la chair le Mercredy & le Vendredy au soir apres le Soleil couché, disans que quand le iour est failly le terme de l'ab-stinence est desia passé, & que le Ieudy & le Samedy sont commencez.

Auec cette malice ils mangent de la chair toute l'année sinon en Caresm
Quelques Arabes qui demeurent aux mesmes villages & lieux où se tienn
les Iacobites, se sont vnis auec eux & se nomment Xemsinir, c'est à dire S
laires, pource qu'entre leurs autres superstitions ils ont celle-là qu'ils ador
le Soleil.

On croit encor que les Maronites sont vn rejetton des Iacobites. Ces
deux nations estoient jadis sujettes au Patriarche d'Antioche, qui est mai
nant entre les mains des Melchites, & demeurent à Damas, & toutes deu
seruent de la langue Chaldaïque, & de mesmes characteres Syriacs. Ils aui
les mesmes erreurs touchant l'vnité, de la volonté, & de l'operation de l
Christ. Toutes deux pretendent le Patriarche d'Antioche, tellement que
Patriarches des Iacobites laissans leur nom propre prennent celuy d'Ignac
ceux des Maronites celuy de Pierre, & tous deux se nomment Patriarches d'
tioche. Ils tirent le nom de Maronites, ou de Marone village du mont Lib
ou de l'Abbé Maron, ou comme on tient communément de Maron Here
que. C'est la moindre secte qui soit entre les Chrestiens d'Orient, vû qu'il
y a qu'au nombre de douze mille maisons la plusparts pauures. Ils demeu
aux villages du Mont Liban, & aux villes de Surie. Toutesfois la secte la
affectionnée à l'endroit du Siege de Rome, dequoy elle a fait profession de
400. ans ençà, & mesme Pierre Patriarche des Maronites enuoya des Am
sadeurs au Concile de Latran l'an 1515. Le Pape Gregoire leur enuoya deux
suistes, qui ayans fait celebrer vn Synode, où se trouuerent le Patriarche &
Euesques, les induisirent à vne entiere profession de la Foy Catholique. De
te qu'ils bruslerent les liures pleins d'erreurs, & reduisirent en deux Mona
res les Religieuses esparses deça, delà, donnant ordre à ce que les enfans fus
instruits en la doctrine Chrestienne.

Le Patriarche des Maronites est de l'Ordre de S. Antoine. Il est esleu pa
Euesques & les Religieux, puis confirmé par le Pape. Il se tient à Tripol
Surie. Il y a quelques Conuents de S. Antoine, & quelque petit nombre d
uesques, qui n'ayans point de demeure assurée sont comme ses coadiuteu
Ils inuoquent entre les autres Saints, Maron, combien qu'ils dient que ce n
pas l'Heresiarche, mais vn Abbé de fort saincte vie.

Entre les Maronites on en trouue quelques-vns qui sont nommez blanc
qui n'estans point baptisez se disent Chrestiens, & se confessent & comm
nient secrettement, & neantmoins viuent exterieurement à la Mahometan

Les Curdes sont la plusspart Iacobites & Nestoriens, mais auec beauc
d'autres erreurs, & vne extréme ignorance des choses diuines. Il y a aussi par
eux beaucoup de Mahometans.

DISCOVRS DES TVRCS EN GENERAL.

MOVRS DE CE TEMPS.

XV. LEs Turcs sont en partie naturels, qui ont tiré leur origine des Scythe
Tartares, & descendent aussi en partie de Chrestiens Apostats. Ils ont p
la plusspart le visage large, & les membres bien proportionnez, & sont natu

ent gros & robustes. Ils ne laissent croistre leurs cheueux, ains seulement moustache. Ils ont l'esprit assez lourd, & sont lents & paresseux, & tardifs ers affaires. Ils ne sont nullement propres au labourage. Ils sont auares au ible, & ayment l'argent sur toutes les nations du monde. Aussi la iustice end en Turquie par maniere de dire au plus offrant & dernier encherisseur, s Turcs ne font plaisir à personne s'ils n'en reçoiuent de l'argent. Ils sont ables entr'eux, & obeyssent estroittement à leurs Superieurs, gardans vn d silence, & se tenant fort cois deuant eux. Mais ils sont insupportable- t superbes à l'endroit des estrangers, insolens, vanteurs, & si arrogans s n'estiment pas qu'il y ait au monde nation qui se puisse comparer à la . Ils monstrent en parlant vn grand orgueil, sont trompeurs, & ne tiennent le, sinon entant que la chose leur est aduantageuse. D'auantage ils sont , faineans & adonnez à la gourmandise, & à l'yvrongnerie, tellement s passeront quelquesfois trois iours entiers à faire grand chere, & ils boi- volontiers du vin, mesme auec excez, bien que leur loy le deffende. Ils fort enclins à la paillardise, & mesme sont pour la plus grande partie So- ites, ce qu'on voit sur les vaisseaux où ils ont tousiours quelques vns de- es pour souffrir ce malheureux effet. Ils croyent de leger, sont extréme- t superstitieux, & adioustent foy aux songes, aux presages & aux diuina- s, & tiennent que la destinée d'vn chacun, & l'heure de sa mort est escrite son front, & que nul ne peut fuir cette heure : ce qui fait qu'ils se precipi- si temerairement aux dangers.

s Turcs ont permission d'auoir tant de femmes qu'ils en peuuent entre- r, & les maris se separent facilement, & font diuorce d'auec leurs femmes, sortent peu souuent du logis, encor c'est auec le visage couuert. Elles võt mpeusement vestuës, & portent force or & pierreries, & elles ont aussi de stume de teindre de rouge leurs cheueux, leurs mains, & leurs pieds, mais cipalement leurs ongles. Elles vont aussi aux estuues deux fois la sepmaine esme que les hommes.

ne iouënt ny aux cartes ny aux dez. Ils sont charitables & grãds aumos- s, non seulement à l'endroit de ceux de leur secte, mais encor à l'endroit Chrestiens & des hommes de toutes sectes, voire mesme ils se monstrent ritables enuers les animaux, vû qu'ils acheptent quelquefois des oyseaux ils mettent en liberté par maniere d'aumosne.

eurs habillemens sont longs & ouuerts par le deuant iusques aux pieds, ex- té la chemise qu'ils portent hors de leurs chausses, tellement qu'on la voit lquesfois lors qu'ils marchent. Leurs habillemens sont de fine laine & de e garnies, quelquesfois de perles & de pierreries. Leur turban est blanc, ex- té celuy de ceux qui se disent parens de Mahomet qui le portent verd.

s n'ostent pas le turban lors qu'ils veulent saluër quelqu'vn, & luy faire neur : & chez eux le costé gauche est le plus honorable. Ceux qui sont ri- , & qui tiennent quelque rang parmy eux vont presque ordinairement à al. Ils sont sales en leur manger, & n'ont les delices qui sont parmy nous. mangent trois fois le iour, c'est à sçauoir à l'aube du iour, à midy, & au soir. vsent nullement de nappe, ny de seruiette, & ne s'assient pas à table sur scabeaux, ny sur des chaires, mais à terre ayans les jambes croisées com- nos tailleurs ont quelquesfois, & ils sont en cette posture autour d'vne ta- ronde qui est fort basse.

Ils mangent au reste toute sorte de chair, excepté de celle de pourceau, [...] est deffenduë par leur loy. Ils se nourrissent le plus souuent de riz, & les T[...] Asiatiques ne mangent pas volontiers du poisson, mais ceux d'Europe [...] ment beaucoup plus que la chair. Ceux qui sont bons obseruateurs de leur [...] s'abstiennent du vin, & ne boiuent que de l'eau: mais les plus riches y mesl[...] du miel ou du succre, & en hyuer ils ont de coustume d'esteindre dans l'eau [...] charbon ardant, afin qu'elle ne leur nuise. D'auantage les Turcs vsent fort [...] jus de pauot, & il n'y a aucun d'entr'eux qui n'en prenne, afin d'estre plus h[...] dys, & de ne craindre les dangers. Ils s'accroupissent en pissant.

Leurs maisons sont pour la plus part de bois & de terre, & sont estroittes [...] mal basties, & ils tiennent que c'est grand peché de bastir des maisons qui [...] rent plus que la vie d'vn homme. Toutesfois ils bastissent de belles Mosqué[...] ou Mesquites, & de beaux Hospitaux pour receuoir les passans, de mesme [...] des bains publics, ausquels ils adioustent de tres-belles fontaines, non seu[...] ment pour la commodité des hommes, mais encor des bestes, & aussi afin qu[...] ayent des lieux tous prests & propres pour se lauer auant qu'entrer dans le[...] Temples. D'auantage ils sont fort curieux de faire des aqueducs & cond[...] d'eau, & des ponts publics, & de faire pauer les grands chemins, toutes [...] quelles choses sont magnifiques en Turquie.

Ils pourpensent tousiours les moyens d'auoir de l'aduantage sur leurs voisi[...] & ce qu'ils ne peuuent obtenir par force, ils taschent de l'auoir par ruze, & [...] perfidie. Que si leurs entreprises ne reüssissent heureusement, ils n'ont point [...] honte de prendre la fuitte. Toutesfois ils sont assez bons soldats, & qui es[...] meilleur ils sont soigneux de garder vne bonne discipline militaire. Ils [...] fort obeyssans à leurs chefs, supportent patiemment la peine, & tou[...] so[...] d'incommoditez : se contentent de peu de viande, & qui ne vaut guere. [...] ont pour leurs armes des lances, des traits, des masses d'armes, des haches [...] des espees, qu'on nomme communément scymeterres, ou ils n'espargnen[...] plus souuent l'or, ny l'argent pour les enrichir. Ils gardent vn grand silence [...] vne grande modestie, non seulement lors qu'ils campent, ou qu'ils s'arrest[...] en quelque lieu: mais encor lors qu'ils font chemin: vû qu'encor qu'ils soi[...] en fort grand nõbre ils partent bien souuent d'vn lieu deuant le iour si co[...] ment, qu'il y a peu de voisins qui s'en donnent garde. Ils n'vsent point d'[...] seignes, de guidons, ou d'estendarts, ains seulement ils ont vne lance, qui a [...] sommet quelques houpes de diuerses couleurs, par le moyen desquelles c[...] cun se sçait retirer pres de son Capitaine. Ils ont toutesfois des fiffres, & [...] tambours pour encourager le soldat.

Tandis que l'Empereur des Turcs est en quelque guerre, les Turcs qui [...] dans les villes prient pour les soldats qui sont au camp, tant en leurs festi[...] qu'aux assemblees des Mosquees : & prient encor pour ceux qui sont morts [...] quelque combat, les estimant bien heureux de n'auoir pas mis fin à leurs io[...] parmy les pleurs & gemissemens de leurs femmes. Ils descriuent les victoi[...] de leurs ancestres, & les chantent fort volontiers, croyans que cette façon [...] faire sert de beaucoup pour animer les soldats, & pour les rendre plus har[...] en toutes entreprises.

Ils n'vsent d'aucun seau ou cachet, soit aux patentes du Roy, soit aux au[...] lettres, & ne les marquent d'aucunes figures. Ils n'ont aucun vsage de [...] ches, & ne souffrent que les Chrestiens qui demeurent en leurs terres en ay[...]

ils quittent leurs souliers lors qu'ils veulent entrer aux Mosquées & les re-
prennent lors qu'ils en sortent.

En quelque lieu qu'ils s'assient, soit en leurs maisons, soit aux Mosquées, ils ont des tapis velus, ou des nattes de ionc, & il y a d'autres endroits qu'ils font planches de bois, pource qu'ils sont trop bas, ou bien sales & bourbeux. Ils ne sont trop adonnez à la contemplation, ny à l'estude des lettres. Ils ont toutesfois de belles & grãdes escoles, où l'on lit les loix publiques par leurs Princes, les enfans y sont instruits, afin de seruir aux Mosquées, & d'estre capables de gouuerner la chose publique.

Les Turques ne se trouuent iamais en lieu où les hommes sont assemblez, & leur est encore deffendu fort estroittement d'aller au marché, de vendre, & d'achepter en sorte quelconque, & en la grande Mosquée elles ont vne place auant esloignée de celle des hommes, & tellement close que personne ne peut voir, & moins y auoir entrée. C'est chose rare de voir vn homme qui parle à vne femme en public, que si vous demeuriez vn an parmy eux, à peine les pourriez vous voir vne seule fois. Ceux qui sont mariez ne se joüent iamais tant soit peu auec leurs femmes en presence des autres, & les maris tiennent tousiours leur reputation prés de leurs femmes, qui leur portent d'autre part beaucoup d'honneur.

Les grands Seigneurs qui ne peuuent estre continuellement auec leurs femmes, les laissent sous la charge de certains Eunuques qui les gardent : tellement qu'il est impossible qu'autre que leurs maris les entretiennent, & qu'elles facent tort à leur honneur.

RICHESSES.

L'Empire du Turc comprend des pays qui sont abondans en toutes choses car y a il pays plus riche de froment, & de toute sorte de grains, que l'Egypte, l'Afrique, la Surie, & l'Asie, ny qui rapporte plus de toutes sortes de choses que la Hongrie, la Grece & la Thrace? En tous ces pays il a des villes, dont la richesse est inestimable, c'est à sçauoir, Constantinople, le Caire & Alep & plusieurs autres. Constantinople est vne ville où les marchands abordent de toutes parts, & où presque tout l'argent de l'Empire du Turc vient à fondre. Alep est la plus grande ville de Surie, & comme le centre où tout le trafic de l'Asie se reduit & se vient rendre. Le Caire est comme le magazin non seulement des richesses de l'Egypte, & d'vne bonne partie de l'Afrique, mais encores des Indes, & ses thresors conduits deçà par la mer rouge, & apres sur des chameaux, sont distribuez aux pays bordez de la mer Mediterranée.

Quant aux reuenus du grand Turc, il y en a quelques-vns qui tiennent qu'il n'a que huict millions d'or de reuenu ordinaire, & disent qu'encores qu'il semble qu'il doiue tirer beaucoup plus de tant de terres, toutesfois cela n'arriue pas, pource que les Turcs n'ont soucy que des armes, qui sont de leur nature plus propres à ruiner & à destruire, qu'à conseruer & enrichir le pays : & les Turcs pour entretenir leurs armes & continuer leurs entreprises, consument les peuples en telle sorte qu'ils leur laissent à grand peine ce qui leur est necessaire pour leur entretien. A raison dequoy les sujets desesperez de pouuoir jouyr non seulement des richesses, mais des cõmoditez qu'ils pourroient pourchasser auec leur trauail & leur industrie, ne s'employent au labourage, ny au

trafic, sinon entant que la necessité les presse & les force de s'y ranger: car q sert-il de semer ce qu'vn autre doit recueillir, ou de recueillir ce qu'vn a doit consumer ? C'est pourquoy dans l'Estat des Ottomans l'on void de gr des forests & de grands pays deserts. Aux pays de par deçà la cherté proce de la multitude du peuple, mais elle prouient en Turquie du deffaut des hom mes qui trauaillent, pource que les villageois & paysans meurent pour la pl grande partie, ou aux voyages qu'ils font conduisans les viures, & les autr choses necessaires pour les armes : car de dix mille hommes qu'on tire de leu maisons pour ramer, il n'en retourne pas ordinairement la quatriéme pa tie, à cause des incommoditez du changement d'air, & du grand trauail, ce d'autant plus que les Turcs desarment tous les Hyvers, à raison de ce ceux qui sont employez pour ramer ne sont iamais bien accoustumez à la me & à la peine.

D'autre part, le commerce & le trafic est presque tout entre les mains Iuifs, ou des Chrestiens d'Europe, tels que sont les Ragousois, les Venitien les François & les Anglois, & en vn si grand pays qu'ils possedent en Europ ils n'ont point d'autres villes de grand trafic que Constantinople, Caffe & S lonique ou Thessalonique, en Asie, Alep, Damas, Tripoli & Adem, & en Af que, le Caire, Alexandrie & Alger. Pour conclusion, tout le mal vient de bandonnement de l'agriculture qui est le fondement des reuenus. C'est elle fournit de la matiere aux arts, & les arts la fournissent à la marchandise : lors que le labourage faut toute chose manque.

Mais encore que les reuenus ordinaires ne se montent, selon ceux là que que i'ay dit (vû que selon quelques autres ils vont iusqu'à 15. millions) to tesfois il faut aussi faire grand estat des extraordinaires, & principalement d confiscations & des presens : car les Bassas & autres Officiers de cette Couro ne, qui succent le sang des sujets du Turc, assemblent des thresors inestim bles qui viennent en fin pour la plus part entre les mains du grand Seigneu On tient qu'Abrahim Bassa emporta hors du Caire la valeur de plus de six mi lions, Mehemet Visir en auoit encore plus grande somme : Occhiali outre s autres richesses auoit 5000. esclaues. La Sultane sœur de Selim 2. auoit 250 sequins de rente tous les iours, & estoit si riche qu'elle commença vn Aqu duct qui deuoit aller du Caire à la Meque, pour la commodité des pelerins, q estoit vne entreprise d'vn grand Prince & vn ouurage infiny, par maniere dire. D'ailleurs le grand Seigneur peut aisément trouuer des sujets d'oster l biens & la vie à qui bon luy semble. Apres cela les presens se montent à grandes sommes, vû qu'aucun Ambassadeur ne se peut presenter deuant l sans present, & il n'y a personne qui puisse esperer vn office, vne dignité, quelque charge d'importance, qu'auec de l'argent, & nul ne retourne d'v Prouince dont il a eu le Gouuernement, ou d'vne entreprise acheuée, qui s'o presenter deuant le Turc les mains vuides : & l'on sçait assez qu'il ne faut o frir des choses de petit prix à vn si grand Seigneur. Les Vayuodes de Moldaui de Valaquie & de Transyluanie, se maintiennent en leurs Principautez à fo ce de presens qu'ils luy font, & ceux de Valaquie, & de Moldauie, se change tous les iours pource qu'on donne ces dignitez, à celuy qui offre d'auantag & pour pouuoir bailler ce qu'on a promis, on destruit le pays, & l'on consum le peuple. Mais auec tout cela l'on a vû que les guerres de Perse ont espui les coffres, & consumé les richeses du Turc : pource que d'vne part tant

nstantinople, que par tout l'Empire, la valeur de l'or augmenta de beaucoup durant quelque temps, tellement qu'vn escu valoit au double de ce qu'il auoit coustumé de valoir: & les carats, & l'alloy de l'or & de l'argent, se haussa de telle sorte, que cela donna sujet aux Ianissaires de mettre le feu à Constantinople, & d'espouuanter non seulement les autres, mais encore le grand Seigneur: en Alep on demanda au nom du Prince vn emprunt de 60000. escus aux marchands. Voila ce que l'on peut dire de ses richesses, veu que pour le regard des Timars i'en reserue le discours à celuy des forces.

FORCES.

Es forces du grand Seigneur consistent en l'argent, en la caualerie, infanterie, flottes & munitions. Pour le regard de l'argent, nous en auons desia parlé cy dessus. Mais quoy, que nous ayons dit que ses reuenus ne sont pas si grands que l'estenduë de ce pays le semble requerir, toutesfois il a de ses Estats vn profit qui est de plus grãde importance que ses reuenus. Ce profit n'est autre chose que le grand nombre de ses Timars: car les Empereurs des Turcs se rendent immediatement maistres de tous les fonds qu'ils acquierent auec les armes, & en laissant ceux qui leur plaît à ceux du pays (qui n'en ont iamais que bien peu) diuisent le reste en Timars, qui sont comme des Commanderies, qu'ils donnent aux soldats qui leur ont fait de bons seruices, à condition toutesfois qu'ils entretiendront tant de cheuaux tous prests pour la guerre. Cette façon de faire a esté vn des meilleurs ordres qu'ils ayent tenu pour la conseruation de leur Empire: pource que si les gens de guerre n'estoient interessez aux terres pour le profit qu'ils en retirent, tout seroit desia ruiné: car les Turcs mesmes ont de coustume de dire, qu'il ne croît plus d'herbe au lieu où le cheual du grãd Seigneur met le pied. Ces Timars entretiennent enuiron 150. mille cheuaux tous prests & en point pour marcher au premier commandement qui leur en est fait, sans que le Prince débource vn seul denier pour cét effect, & toutesfois ce nõbre de gens de cheual ne peut estre entretenu pour gueres moins de 14. millions d'or. A raison dequoy ie m'estonne de quelques-vns qui faisans comparaison des reuenus du grand Seigneur auec ceux des Princes Chrestiens, ne font aucune mention d'vne si grande partie de la richesse des Ottomans: & de fait, en la guerre que le Turc fit aux Persans, il y a 20. ou 30. ans il conquit vn si grand pays, qu'il y fit 40000. Timars. Cét establissement de Timars, & l'eslite des Azamolians, ou ieunes gens qu'on esleue & prend pour estre Ianissaires, sont les deux fondemens de l'Empire Turquesque, & semblent instituez à l'imitation des Romains: Car les Empereurs Romains se seruoient mesme pour la guerre de leurs sujets, dont l'armee Pretorienne qui ne s'esloignoit iamais de la personne de l'Empereur, estoit composee, & Tacite monstre que l'eslite qu'on faisoit des ieunes gens pour cét effect, occasionna la reuolte des Romains: Au mesme Empire Romain, il y auoit des Timars donnez par vsufruict aux gens de guerre durant leur vie, & pour recompense des seruices qu'ils auoient rendus. Alexandre Seuere octroya aux heritiers des soldats de pouuoir ioüyr de ces prouisions pourvû qu'ils allassent à la guerre, & non autrement. Constantin le Grand donna à ses Capitaines qu'il reconnoissoit auoir bien fait, les terres qui iusques alors auoient seulement esté donnees pour en ioüyr durant la vie: & mesme en France les fiefs qui n'estoient que pour certain temps, sont deuenus perpetuels sous quelques vns de nos Roys, qui ont voulu contenter ceux qui leur pouuoient donner des affaires.

Mais pour reuenir à nostre propos , cette Caualerie Turquesque fait des effets importans,dont l'vn est, qu'elle tient en bride les sujets du Turc en tel le sorte,qu'ils ne se peuuent si tôt remuer,que ces gens de cheual ne soyent sur eux, & pour cette cause ils sont diuisez par tout en cét Estat : l'autre , qu'vne partie de cette Caualerie est tousiours en poinct pour les entreprises qui suruiennent. Ainsi elle sert comme de garnison,& de soustien de l'Estat , pour empescher les seditions,& de nerf principal pour la guerre. Outre cette Caualerie, le Turc entretient vn bon nombre d'hommes de cheual payez pres de sa personne & ceux-cy sont diuisez en Spaques, Vlufages & Caripices , qui sont comme les pepinieres des principaux Officiers de l'Empire, vû que c'est delà qu'on tire ordinairement les Bassas,les Beglerbeis,& les Sangiacs. Outre ceux-cy l'on conte encores les Alcanzes , & de plus ceux qui viennent seruir le Turc de Tartarie , Valaquie , & Moldauie.

L'autre partie des forces est l'infanterie,qui consiste aux Ianissaires ausquels on considere deux choses,à sçauoir la nation, & la disposition au maniement des armes. Quant à la nation , on ne reçoit point ordinairement au roole des Ianissaires les hommes d'Asie,mais ceux d'Europe , pource que les Turcs tiennent les premiers peuples pour mols & lasches , comme en effet ils ont tousiours esté plus prests à fuir , qu'à remuer les mains. Au contraire les peuples d'Europe ont tousiours eu la reputation de guerriers , & de gens de courage. Tellement qu'en Leuât les soldats Asiatiques du Turc portent le nô de Turcs mais les Europeens sont nommez Rumi , c'est à dire Romains. Quant à la disposition,on prend les enfans ausquels l'on voit deplus grands indices de forces d'agilité & de courage,qui sont les trois parties requises en vn soldat. On enuoye faire cette recherche vne fois au bout de trois ans, si ce n'est que la necessité conuie de la faire plus souuent. Ces enfans estans menez à Constantinople, sont visitez par l'Aga , qui fait perdre le nom de l'enfant & la connoissance de ses pere & mere , & mesme de sa patrie. Apres cela , l'on en mande partie en Natolie , & partie aux autres Prouinces , où apprenant la langue, la loy, les vices , & façons de faire de ceux auec lesquels ils frequentent , ils deuiennent Mahometans, & l'on en distribuë vne partie par les Serrails du grand Seigneur qui sont à Constantinople , & à Pere : & les plus beaux de visage & plus dispos de leur personne sont pour le Serrail particulier de ce Prince. Or tandis qu'ils portent le nom d'Azamoglians,ils n'ont point de chef certain, & ne s'occupent en des exercices qui leur soient determinez : mais les vns sont employez aux jardins , les autres aux bastimens, les autres aux seruices domestiques & choses semblables. Au bout de certain têps ils sont appellez au Serrail des Azamoglians (ils se nomment ainsi , iusques à ce qu'ils viennent estre Ianissaires) sous leurs chefs. Ceux-cy les employent à diuers exercices manuels & penibles, & auec tout cela ils sont mal nourris & mal vestus , ils dorment en des lieux fort grands , & semblables aux dortoirs des Religieux auec de la lumiere,&des gardes sans la licence desquels ils ne peuuent bouger de là. Ils apprennent apres à tirer de l'arc & de l'arquebuse , & ayans acquis quelque habitude,& pratique en cela , ils sont faits Ianissaires, ou Spahes , ceux-là ne tirent moins de cinq , ny plus de huict aspres , & ceux-cy en tirent dix. Apres qu'ils sont Ianissaires ils vont à la guerre,ou en garnison,ou demeurent à la porte ou Cour du grand Turc , & ces derniers ont pour leur habitation trois lieux qui sont grands comme des Monasteres. Ils viuent là sous leur

chefs. Les ieunes seruent les plus vieux à faire la despence, & à cuisiner, & choses semblables, auec grand respect & grand silence; & ceux d'vne mesme trouppe ou esquadre, viuent ensemble à vne table, & dorment en certaines salles fort longues : & si par hazard quelqu'vn demeuroit vne nuict dehors sans congé, le soir d'apres il auroit force coups de baton : & la discipline y est si grande qu'apres que quelqu'vn a esté batu, il va baiser les mains à son chef. Ils ont plusieurs priuileges, sont respectez nonobstant leur insolence, & crainte de chacun. En leur voyages ils saccagent les maisons des Chrestiens, sans qu'on s'en puisse reuancher seulement de parole, en achetant ils font le prix des choses à leur plaisir ; ils ne peuuent estre iugez que par l'Aga, & ne sont punis de mort sans vn grand danger d'esmeute, à raison dequoy on les fait mourir peu souuent par iustice, & mesme ils sont executez fort secrettement. Ils ont mille presens des vns & des autres, vû qu'on en donne quelques-vns aux Ambassadeurs pour leur seruir de garde, & d'autres aux voyageurs de qualité, & semblables personnes qui veulent marcher en asseurance par l'Estat du Turc. L'election du Prince est entre leurs mains, pource qu'on ne peut dire qu'elle soit faite, s'ils ne l'approuuent, & tous les Empereurs nouuellement receus leur donnent quelque chose, & leur augmentent leur paye. Lors qu'il arriue quelque grosse guerre, vne partie des Ianissaires y va sous la cōduite de l'Aga, ou de son Lieutenant. Le nombre des Ianissaires est de 14. mille hommes. Ces gens de guerre se sont abastardis de nostre temps, premieremēt pource que les Turcs mesme d'Asie, sont faits Ianissaires, au lieu qu'auparauant on ne receuoit en ce nombre que des Chrestiens d'Europe, d'auantage pource qu'ils se marient contre l'ancienne coustume, & sans doute la longue demeure qu'ils ont faite à Constantinople, qui est vne des plus delicieuses villes du monde : les a ramollis & rendus insupportables. On tient communément que le nerf des forces du Turc cōsiste en ces Ianissaires, outre lesquels il y a des Asapes, qui sont gens de pied de peu d'effect, & qui seruent plus auec le pic & la pœle, qu'auec l'espée, & sont plus propres pour lasser les ennemis auec le nombre, que pour les vaincre auec la valeur. Ce sont ces derniers qui ont de coustume de remplir les fossez de corps morts & de faire eschelle aux Ianissaires pour monter sur la muraille de leurs ennemis.

Quant aux forces maritimes, premierement il n'y a Prince qui aye plus grande commodité de faire des armees de mer que le Turc: car les forests d'Albanie, & de Caramanie, mais sur tout celles de Nicomedie, & des Trebisonde, sont si grandes, si espaisses, & pleines d'arbres propres pour faire des vaisseaux de toutes sortes, qu'il semble par maniere de dire, que les galeres tombent toutes faites de ces bois dans le Golphe de Nicomedie, & dans la mer noire. Il n'a pas aussi faute de gens entendus pour mettre ce bois en œuure, pource que l'auarice mene mesme en ses Arsenaux des charpentiers Chrestiens, tellement que l'annee d'apres la perte qu'il fit à Lepanthe, il mit sur la mer vne armee, qui eut le courage de tenir ferme deuant la Chrestienne. Il a pareillemēt assez grand nombre de gens experimentez en mer, à cause des galeres qu'il tient en garde à Metelin à Rhodes, en Chypre, en Alexandrie, & pour la retraitte qu'il donne aux Corsaires à Tunes, à Bone, à Bugie, & en Alger, d'où il tire au besoin des chefs & est le nerf de ses mariniers. On a vû qu'il pouuoit faire aux armees qu'il a euës à Malte, aux Corsolaires, ou à Lepanthe, à la Goulette.

D'auantage, il a force munition de guerre, & vn grand nombre de Canons. Il en tira de Hongrie cinq mille pieces, en gagna plus de 500. en Chipre, & presque autant à la Goulette. Les Turcs ont des pieces d'artillerie si grandes, & grosses, que le seul vent, sans parler du coup, esbranle les murailles. Ils ont for grande prouision de poudre & de balles, comme ils monstrerent à Malte, où il tirerent plus de 60. milles balles de fer: à Famagouste où l'on en cõta dix huic milles, & à la Goulette, où en trente neuf iours ils esplanerent, & abatirent coups de canon toutes les fortifications que les nostres auoient fait en 40. an. Or aux lieux où ils ne font iouër l'artillerie, ils employent le hoyau & o cettuy-cy n'a lieu, ils remplissent les fossez de terre, & si cecy ne suffit, i les comblent des corps de leurs soldats.

Les Turcs ont trois choses qui espouuentent, c'est à sçauoir, vn nombre i finy d'hommes, vne grande discipline, & force munition. La multitude cau naturellement la confusion, à raison dequoy bien souuent les grandes arme ont esté vaincuës par les petites : mais la multitude des armees Turquesqu garde vn si bon ordre, que mesme par ce moyen elle vainc le plus petit no bre des ennemis, qu'on peut ordonner plus aisément. De sorte qu'ils surmo tent les autres en art, & en nombre, & leur discipline est si bonne, qu'ils ne c dent en cette partie aux Romains mesmes. Elle consiste en beaucoup de ch ses, à sçauoir, en la distribution des viures, vû qu'ils viuent d'vn peu de pa cuit sous la cendre, & de ris, auec de la poudre de chair seichee au Soleil, & vin leur est deffendu comme il fut aux Carthaginois. Au camp chaque dixai de Turcs a son chef, auquel ils obeyssent sans replique. On ne voit point femmes en leurs armees. Ils gardent vn merueilleux silence, & tant de solda sont gouuernez par les signes qu'on leur fait de la main, & de l'œil sans parl & mesme ils laissent quelquefois sauuer les prisonniers pour ne faire point bruict la nuict. Ils punissent sur toutes choses les querelles & les larcins. Qu ils marchent, ils n'oseroient entrer dans les champs semez, ny dans les vigne Les vaillans sont assurez de la recompense, & les lasches du chastiment. I ne logent iamais dans les villes, & l'on ne leur permet nullemẽt d'y aller co cher. Apres cela les Ottomans ont de coustume de faire tousiours la guerre e quelque lieu pour les tenir en exercice. Mais c'est peu de chose que la discipli despourvûë d'armes, & d'autres choses necessaires à la guerre, pource qu vn Geant nud, pour fort & puissant qu'il soit, sera vaincu par vn enfant bie armé par maniere de dire. Mais le Turc marché à la guerre auecques vn si gra appareil de machines, & d'instrumens necessaires, qu'il semble ne faire esta d'autre chose, comme l'on peut voir aux ruines qu'il laisse en tous les lieu qu'il attaque.

Il confine auec le Persan du Leuant, le long d'vne ligne qu'il faut tirer im ginairement depuis Tauris iusques à la Balzere. Il fait la guerre veritableme au Sophi auec aduantage, à cause de l'infanterie qui manque à ce Roy, & d l'artillerie, & des munitions semblablement. Que si les Persans ont vainc quelquesfois les Turcs en cãpagne, ils ont tousiours perdu beaucoup de pay iusques à ce temps qu'ils ont commencé de se remettre. Soliman leur osta Diarbeque Amurat la Medie, & non seulement ils ont receu de grandes p tes, mais encores leurs amis : vû que Selim 1. despoüilla de l'Empire d'Egyp & de Surie les Mammelus, & Amurat 3. ruina presque entierement les Ge giens confederez auec le Sophi.

Il fait la guerre auec les Portugais qui le confinent du Midy par la mer rouge auec grand desaduantage, pource que tout ce qu'ils ont à desmesler se doit debattre auecques des forces Nauales : en quoy les Portugais ont autant d'aduantages sur luy, que l'Ocean Indique en a sur le Golphe Persique, ou sur la mer rouge: car ils ont aux Indes des places & des ports, & mesme des Estats & des Seigneuries, où ils trouuent du bois, des viures & tous appareils, pour armer en abondance, & mesme ils n'ont pas faute de Prince qui les assistent. Au contraire le Turc n'a autre place d'importance au Golphe Persique, que la Balzere. La coste d'Arabie, dont il se pourroit seruir, n'a que quatre places assez foibles, & auec cela il luy est mal-aisé d'armer tant en ce lieu qu'en la mer rouge: pource que le pays manque presque entierement de bois propre à faire des vaisseaux.

C'est pourquoy lors qu'il a voulu armer sur la mer rouge (vû qu'il le peut encore moins au Golphe Persique) il a esté contraint de faire conduire de la matiere des ports de Bithynie & de Caramanie, par le Nil iusques au Caire, d'où les Chameaux la portent apres à Suez, où il y a vn Arsenal. Mais toutes les fois qu'il a entrepris quelque chose contre les Portugais, il n'en a rapporté que de la honte & du dommage, comme il aduint l'an 1538. à Diu, & l'an 1552. en l'Isle d'Ormus, & l'an 1580. à Mombazze, où les Portugais prirent quatre galeres & vne galiote du Turc, qui pensoient s'arrester en ces mers sous la faueur de ce Roy.

Il confine du Midy par la mer rouge auec le Prete-Ian, ou le grand Negus & sans doute il a de l'aduantage sur luy, tant pour le regard des Capitaines & des soldats, que des armes & des munitions : car c'est chose certaine que ce Prince a ses Estats despourvûs de fortes places & de gens de guerre sans armes, à raison dequoy le Prince ne Barnagaz qui estoit son Lieutenant du costé de la mer rouge, perdit toute cette coste de mer, & fut reduit à payer tribut au Turc, pour auoir paix.

Il a bien plus de pays en Afrique que le Serif, pource qu'il occupe tout ce qui est entre la mer rouge & Velez de la Gomere: combien que celuy que le Serif tient soit plus fertil, plus riche, plus vny & plus fort : mais ils ne s'entrefont la guerre à cause du voisinage du Roy d'Espagne.

Il nous reste maintenant de voir les Princes Chrestiens qui confinent auec luy. Le premier est le Roy de Pologne : on a vû ce que ces deux Princes peuuent l'vn contre l'autre, aux entreprises passées. D'vn costé il semble que le Turc estime & redoute presque les Polonois, d'autant qu'ayant eu sujet de leur faire la guerre plusieurs fois, comme sous le Roy Henry de Pologne durant la guerre que Iean Vayuode de Moldauie eut contre les Turcs, où plusieurs Polonois combattoient contr'eux, & sous Sigismond troisiéme, aux courses des Cosaques & au remuëment de Iean Siamoschi General du Royaume il n'a point monstré de ressentiment auec son orgueil ordinaire, & n'a tasché de se venger des outrages qu'on luy a faits.

D'auantage, les Polonois non seulement n'ont rien entrepris contre le Turc, depuis Ladislas, mais mesme n'ont pas secouru les Moldaues & Valaques leurs alliez, & se sont laissé oster ce qu'ils tenoient sur la mer Majeur, ou le Pont Euxin, bien que cela soit plutôt venu du deffaut du courage de leurs Roys, que celuy de la Noblesse. Estienne Battori, bien que vaillant & courageux Prince, tenoit pour vne entreprise fort dangereuse de venir aux mains

auec les Turcs, & toutesfois discourant auec ses familiers, il monstroit qu'auec trente mille hommes de pied, joints à la Caualerie de son Royaume, il entreprendroit vne guerre contre luy : & de fait il en auoit quelque dessein.

Les Princes d'Austriche confinent auec le Turc plus que tous les autres du costé du Nord. Ce qui cause qu'ils despensent beaucoup aux garnisons de leurs forteresses, où ils entretiennent plus de 20. mille hommes, partie à cheual, partie à pied, & auec le secours d'Allemagne joint à leurs forces particulieres ils ont esté plus attentifs à deffendre & à garder, qu'à reconquester le leur, ou estendre leur Seigneurie, & Ferdinand tenta l'entreprise de Gude & de Possegue auec plus de valeur que de fortune. Il est vray que cela ne procedoit pas de la foiblesse des hommes, mais du defaut de l'agilité & de l'adresse. Ie veux dire que les armées de ce Prince estoient assez grandes & fournies de toute chose necessaires: mais elles estoient composées d'Allemans & de Bohemois qui sont lents & tardifs & peu propres à debattre quelque chose contre les Turcs, qui sont agiles & adroits aux factions militaires.

Les Venitiens confinent encore auec le Turc par mer & par terre l'espace de plusieurs centaines de milles & se maintiennent contre luy en fortifiant au possible leurs places en se pouruoyant de bled à temps par le moyen du negoce, en se portant vaillamment aux occasions qui se sont offertes, tant pour le bien de leurs Estats, que de la Chrestienté.

Quant au Roy d'Espagne qui le confine pareillement, il n'y a pas grande difference entre ses forces, & celles des Ottomans: car quant à l'argent, on peut assez voir au discours de ce Monarque qu'il ne cede rien au Turc, quoy que l'on y adiouste la valeur des Timars, en mettant toutesfois d'autre part en compte ceux qui sont obligez de le seruir à leurs despens en ses Royaumes. D'auantage la Caualerie que le Turc entretient par le moyen des Timars, n'est pas si redoutable pour la valeur que pour le nombre, pource que les Timariots sont ramollis & rendus lasches par la commodité des villages & des lieux qui leur ont esté assignez, & le desir de s'enrichir des fruicts de leurs terres, & d'espargner quelque chose, leur fait plutôt desirer la paix que la guerre : tellement qu'ils quittent peu volontiers leurs maisons, & vont aux entreprises auec plus de desir de s'en retourner iouyr de leurs delices, que de combattre. Que si vn peu de bien acquis auecques les armes en main rend vn soldat moins desireux de la guerre ou du combat: que fera vne possession de beaucoup de biens, accompagnée de femmes & d'enfans que l'on laisse au logis.

D'ailleurs, il est certain que cette Caualerie entretenuë par le moyen des Timars, a plutôt esté instituée pour tenir en bride les peuples subiuguez, que pour aller à la guerre contre ses ennemis : car les suiets du Turc luy obeyssent par force, & le hayssent au possible, tant à cause de sa Religion, que de sa façon de dominer. Les Arabes & les Mores luy veulent mal, à cause de la diuersité de leurs sectes, & les Chrestiens qui sont plus de deux tiers de son Empire, le detestent tant à cause de sa Religion, que de la maniere de sa domination: de sorte que la plus grande partie de cette Caualerie demeure employée en ses maisons, ne se pouuant bouger sans danger de l'Estat. D'auantage elle est diuisée par vn si grand espace de pays, & tellement esparse deçà, delà, qu'il n'en peut aller guere grand nombre à vne entreprise, n'y s'entretenir long temps aux armées sans tomber en necessité, si elle n'a autre aide que celle des Timars.

L'experience des choses passees nous a monstré que leurs forces sont pareil-
les, pource qu'on oppose la fuitte de l'armee Turquesque deuant Malte, à la
perte de l'armée du Roy d'Espagne en l'Isle d'Azerbe, & la prise du Pignon de
Velez à la perte de la Golette. Ces deux Princes ont esté égalemēt empeschez,
l'vn en Perse, l'autre aux Pays-bas, qui a esté cause qu'ils n'ont pû se faire la
guerre l'vn à l'autre auec de grandes forces. Les susdites guerres ont esté d'ex-
tréme despence à ces deux Princes, à cause que les pays se sont trouuez esloi-
gnez: mais elles ont plus cousté au Roy d'Espagne qu'au Turc, pource qu'en-
core que la Perse soit esloignée de Constantinople, d'où la plusparc des forces
partoit, toutesfois elle confine auec la Diarbeque, & quelques autres de ses
Estats, à raison dequoy l'armée estoit aisément pourvûë d'argent & de viures,
au lieu que les Pays-bas sont diuisez d'vn grand espace des autres Estats de ce
Roy. On peut adiouster à cecy d'autres considerations que le desir de briefueté
me fait passer sous silence.

GOVVERNEMENT.

Le gouuernement des Ottomans est absolu, pource que le grand Turc est
tellement maistre de tout ce qui se trouue dans ses Estats, que les habitans
le nomment ses esclaues: & il n'y a aucun qui se puisse dire maistre, ie ne diray
pas de la maison où il se tient, ny des terres qu'il cultiue, mais encor de soy
mesme, excepté quelques familles qui furent priuilegiées par Mahomet 2. à
Constantinople, il n'y a si grand personnage en Turquie qui se puisse assurer
ie ne diray pas de l'estat auquel il se trouue, mais mesme de sa vie, si ce n'est
par grace du grand Seigneur. Il maintient cette Seigneurie absoluë par deux
moyens: l'vn est qu'il oste entierement les armes à ses sujets, l'autre qu'il met
toute chose entre les mains de ceux qui ont renié la religion Chrestienne, & qui
ont esté amenez par voye de dixme de ses Estats en leur enfance. Par ces deux
moyens il tire deux biens: l'vn est qu'il priue les Prouinces de la fleur & du
choix de leurs hommes, pource qu'on choisit les ieunes enfans plus robustes, &
plus propres aux armes: l'autre que par ceux-là mesmes il s'arme, & s'assure
luy-mesme.

Le premier siege des Empereurs Turcs a esté à Burse, ou Pruse ville de Bi-
thynie, & fut apres transporté à Andrinople, & depuis à Constantinople, où
il est encore. Cét Empereur a pour sa garde enuiron quatre milles Ianissaires,
dont le Colonel est nômé Aga, & outre ceux-cy il y a quinze milles hommes de
cheual qui reçoiuent paye du grand Seigneur, & sont diuisez en Spacheglians,
Olofages, Silistares, & Caripices, outre les gens de cheual qui sont sous les Be-
glerbeis. Ceux-cy sont tous payez de la Casne, ou de l'espargne du grand Sei-
gneur. Outre ceux-cy le Turc a dix mille autres Ianissaires espars par tout son
Empire, qui sont soldoyez semblablement, & les Capitaines de ceux-cy ne re-
connoissent autre Superieurs que le grand Seigneur. Il y a encor les Timariots
dont nous auons parlé au discours des forces de ce Prince. Tous ceux-cy
obeyssent aux Sangiacs, & les Sangiacs aux Beglerbeis.

La Cour du Turc est vulgairement nommée Capy, c'est à dire Porte, où il y
a plusieurs offices, dont le dénombrement seroit ennuyeux. Il y a des offices
dans le grand Serrail pour le seruice du Prince, & ceux cy sont exercez par des
Eunuques, qui ont sous eux d'autres hommes chastrez. Hors du Serrail il y a

plusieurs offices pour le gouuernement de l'Empire, dont le premier est celuy du Mufftry, qui est l'interprete de l'Alcoran. Il y a apres cettuy-cy les Cadilesqu-chers, qui sont souuerains Iuges de toutes causes, & comme Patriarches, deuant lesquels on interjette les appellations. Il n'y en auoit autresfois que deux en tout cét Empire, dont le premier estoit de Rumelie, c'est à dire Romanie, ou d'Europe : & l'autre de Natolie. Mais Selim premier y en adiousta vn troi-siéme, qui Iuge en Egypte, Syrie, Arabie & Armenie. Ces Cadilesquers ont authorité sur les autres Cadis, qui sont les Iuges particuliers des Prouinces. Apres les Cadilesquers sont les Visirs Bassas, qui sont Conseillers du grand Seigneur, & le nombre de ceux-cy est incertain. Il n'y en auoit jadis que trois ou quatre, mais il sont à present au nombre de neuf entre lesquels est le grand Vezir, que les Turcs nomment Vezirazem, qui gouuerne tout seul l'Empire auec vne grande puissance, & l'Empereur prend ordinairement conseil de luy aux affaires d'importance.

Ceux qui ont beaucoup de puissance apres ceux-cy sont les trois Beglerbeis, qui sont comme Generaux d'armée. Le premier est Beglerbey de Romelie, qui a authorité sur toute la Romanie ou Grece. Le 2. est Beglerbey de Natolie, ou de toute l'Asie, & le 3. s'appelle Demzt Beglerbeg, c'est à dire General de la mer : & ceux-cy ont mesme rang & seance que les Visirs Bassas au Diuan, ou en l'Auditoire public ou plusieurs autres officiers s'assient.

Les Prouinces sujettes à l'Empire du Turc sont diuisées en plusieurs Sangiacats, qui estoient jadis au nombre de 720. mais depuis la guerre de Perse ils furent beaucoup augmentez de nombre. Ceux-cy sont gouuerneurs des Prouinces, & ont au dessus d'eux des Beglerbeys ou Bassas, dont il y en a six en Europe, c'est à sçauoir le Bassa de Romelie, ou de Grece, le Demzt, ou Capitaine de la mer, le Bassa de Bude, & ceux de Tesmiuar, de Bosne & de Caffe. Il y en a quatre en Afrique, à sçauoir d'Alger, de Tunes, de Tripoli, & de Missir, qui est estably sur le Caire, & sur toute l'Egypte. Il y en a en Asie vingt-neuf, à sça-uoir de Natolie, Caramanie, Siuas, Tocat, Dulgarid, Halep, Scham, Tripoli de Surie, Maras Diarbeque Bagadet, ou Babylone, Balsere, Caramanie ou Laxe, Gemen ou Aden de l'Arabie heureuse, Chebeiz de Chypre, Shehetezul en Assirie, Wan aux frontieres de Perse, Arzerum en la haute Armenie, Testis aux frontieres de Gurgistan, Fasse en Mingrelie, Suchum aux confins de Gurgistan, Batin là mesme, Reuant, & Somaquie, comme on peut voir en Leonclauius.

Il y a quatre Arsenaux du Turc. L'vn est à Pere, qui a 133. loges dediées à autant de galeres. Le second est à Callipoli, de vingt loges, & le Capitaine ou General de la mer à la charge de ces deux cy auec quelques-vns de ses Sagiacs. Le troisiéme est à Suez prez de la mer rouge, où il y a vingt cinq loges. Le dernier est à la Balzere sur le Golphe Persique, qui contient quinze galeres, & ces deux sont sous la charge des Beglerbeis de la Balzere, & du Caire.

Les Turcs ont cette coustume apres qu'ils se sont emparez de quelque Prouince d'en exterminer toute la Noblesse, principalement ceux qui sont du sang Royal, & quant aux familles riches, & puissantes ils les transportent en d'autres lieux accoustumez à leur domination. Toutesfois ils permettent à chacun de suiure la religion que bon luy semble, & ne contraignent aucun de la renier mais ils ne permettent à leurs sujets de combattre, & d'aller à la guerre sous vn autre Prince.

RELIGION.

Mahomet fils d'Abdala idolatre de la race d'Ismaël, & d'Hennine Iuifue, tous deux d'assez basse condition, nasquit l'an 562. Ainsi qu'il fut desia grand, les Arabes Scenites accoustumez à faire des courses, & à piller, le prirent & vendirent à vn marchand de Perse, qui le connoissant propre au negoce l'affectionna, & en fit tant d'estat, qu'apres la mort de son maistre il espousa sa veufve. Estant ainsi riche il esleua son esprit plus haut, & se seruit du temps qui estoit fort propre pour remuer. Les Arabes estoient lors mal satisfaits de l'Empereur Heraclius. Les heresies d'Arrius & de Nestorius auoient miserablement deschiré l'Eglise, les Iuifs faisoient vn grand nombre, les Sarrazins estoient puissans, & l'Empire Romain estoit plein d'esclaues. Mahomet voyant cette occasion forma vne loy, où tous eurent quelque part. Il fut aidé en cecy de deux Iuifs Apostats & deux heretiques, dont l'vn Iean de la secte de Nestorius, & l'autre Sergius de celle d'Arrius. A raison dequoy le principal bond de cette loy fut de renuerser la diuinité de Iesus-Christ, combattuë mal-heureusement par les Iuifs & par les Arriens. Il la persuada en premier lieu faisant entendre à sa femme & par son moyen à ses voisins que l'Ange Gabriel parloit à luy, tellement qu'il attribuoit le mal caduc dont il estoit atteint à la splendeur de cét Ange qui l'abbatoit à terre : puis il l'estendit en permettant tout ce qui agrée au sens & à la chair, & en offrant liberté aux esclaues qui receuroient sa loy. De sorte qu'estant poursuiuy par les maistres des esclaues qui s'estoient ioints à luy, & lesquels il auoit reuoltez, il s'enfuyt à Medine Tanalbi, & y demeura quelque temps. C'est de cette fuitte que les Mahomettans prennent le commencement de leur Here, ou du dénombrement de leurs années. Mais il n'y a rien eu qui aidât dauãtage à estẽdre la secte de Mahomet que la multitude des victoires de Mahomet, qui deffit les Persans, se rendit maistre de l'Arabie, & chassa les Romains de Surie : & ses successeurs estendirent apres leur Empire depuis l'Euphrate iusques à la mer Atlantique ; occuperent les Espagnes, la Sicile, & plusieurs autres Prouinces & presque auec vn cours continuel de victoires subiuguerent ou trauaillerent le Leuant & le Ponant, durant 400. ans.

Mais pour retourner à la loy de Mahomet, elle embrasse la circoncision, & la distinction des viandes nettes & immondes, en partie pour attirer les Iuifs : elle nie la diuinité de Iesus-Christ pour allecher les Arriens qui estoient alors puissans : elle est pleine de beaucoup de fables pour s'accommoder aux idolatres, & lascher la bride à la chair pour se rendre agreables à la pluspart des hommes. Ils confessent vn Dieu, & honorent Iesus-Christ, non comme fils de Dieu, mais comme Prophete nay de Marie Vierge : mais ils ne croyent pas qu'il soit mort en croix. Ils ne portent point d'honneur aux Images, & n'en veulent point voir. Le Vendredy est leur iour du repos, comme le Dimanche est le nostre. Ils ont vn Caresme de trente iours, qu'ils appellent Ramadan, ou Romodan, durant lequel ils ne mangent rien le iour : mais quand la nuict est venuë, ils mangent tout ce qu'il leur plaît, horsmis de la chair de pourceau, & pareillement ils s'abstiennent du vin & des femmes. Ils ont apres cela leurs Pasques nommées Bayran qui durent trois iours, & pendant ce temps ils se resioüyssent en toutes les façons qu'ils peuuent. Toutesfois cette feste n'arriue pas tousiours

en mesme temps de l'année: ains tantôt elle est en esté, tantôt en hyver, tantôt au Printemps, tantôt en Automne: ce qui arriue à cause qu'ils ne mesurent pas leur année selon le cours du Soleil, mais de la Lune. C'est pourquoy ils prennent soigneusement garde à la nouuelle Lune & la saluënt, & portent la figure de son croissant, de mesme que nous faisons celle de la Croix.

Ils sont circoncis à la façon des Iuifs, non toutesfois apres le huictiesme iour, mais apres la huictiesme année. Ils n'ont point de cloches, mais au lieu de cela leurs Prestres vont sur des hautes tours, d'où ils appellét les Turcs à haute voix par cinq fois de iour ou de nuict pour venir prier.

Les Mahometans ne veulent estre appellez Turcs, d'autant que ce nom signifie bannis en Hebreu, mais Musulmans, c'est à dire croyans bien.

Il y a quatre sectes qui sont comme quatre Ordres de Religieux entre les Turcs qui different en façon de viure, en habits & en ceremonies. Ceux-cy sont les Torlaques, Deruis, Kalenders & Huguiemales, qui sont tres meschans & vicieux & deçoiuent le simple peuple. Ils conuersent sans scrupule auec les Chrestiens, mangent & negocient auec eux fort librement, & quelquesfois mesme prennent en mariage leurs filles, & les laissent viure selon leur loy & religion. Mais ils hayssent les Iuifs au possible, & les mesprisent comme les plus viles gens du monde, & ne daignent manger auec eux, ou espouser leurs filles, & mesme vn Iuif n'est receu au nombre des Mahometans qu'apres auoir esté baptisé à la Chrestienne.

Les Turcs non seulement s'abstiennent de blaspher le nom de Dieu & de Mahomet: mais encor celuy de Iesus-Christ, & de la Vierge Marie, ou de quelques Saints, & punissent griefuement les blasphemateurs de quelque [illegible] ou condition qu'ils soyent.

Ils s'assurent que ceux qui garderont estroictement les loix de leur Mahomet iouÿront de la vie éternelle, & d'vn Paradis plein de delices qui sera vn jardin enuironné de deux beaux ruisseaux, posé sous vn Ciel serain & vn bien tempéré où ils auront tout ce qui leur viendra à souhait, à sçauoir force viandes exquises de toutes sortes & de belles femmes qui les seruiront à vaisselle d'or & d'argent. Ils tiennét aussi que les Anges leur seront là leurs eschansons, & leur porteront du laict dans des vases d'or, & du vin en des tasses d'argent. Au contraire ceux qui viendront à enfraindre les loix d'Alcoran, sont menacez de l'enfer & de [illegible] éternelle. Toutesfois pour adoucir cette crainte, ils ont esperance que celuy qui croira fermement à l'Alcoran en mourant, quelque grand pecheur qu'il ait esté, sera sauué sans doute quelconque.

LES EMPEREVRS DE CONSTANTINOPLE tant Chrestiens que Turcs, depuis que l'Empire d'Occident fut separé de celuy d'Orient, & donné à Charlemagne.

xxvi. CONstantin 6. fils de Leon 4. fut Empereur apres son pere l'an de [illegible] 780. Il regna 9. ans bien ieune auec sa mere Irene, & tous deux [illegible] persuadez par Therasius Patriarche de Constantinople, firent tenir vn Concile de 350. Euesques, par lequel il fut dit, qu'on remettroit aux Eglises les Images que Constantin 5. en auoit fait oster. Quelque temps apres Constantin priua sa mere du gouuernement de l'Empire, & fit arracher les yeux & couper la langue à Nicephore, sentant qu'on le vouloit secrettement faire Empereur.

Il re[illegible]

Il resserra aussi dans vn Monastere Marie sa femme fille de Charlemagne ; nis print vne concubine par le conseil de sa mere qui desiroit que son fils fut ay du peuple. Peu de temps apres elle le fit prendre, l'aueugla, & le fit mettre n prison où il mourut l'an 798. puis elle regna toute seule 5. ans ou enuiron. De son temps Charlemagne fut couronné Empereur d'Occident l'an 801.

Nicephore qui estoit Praticien vsurpa l'Empire sur Irene l'an 803. Il fut bon u commencement, puis meschant, & fut tué combatant contre lex Bulgaires.

Stauratius son fils fut blessé en la mesme bataille, & démis de l'Empire trois ois apres par Michel Curopalate qui auoit espousé Procopie sa sœur, & l'on y enuoya finir ses iours en vn Monastere.

Michel Curopalate dit Rangabé Empereur l'an 811. Il estoit lasche si bien u'en la premiere bataille qu'il eut contre les Bulgaires, il s'enfuit, & s'alla rendre en vn Monastere, ne voulant plus estre Empereur.

Leon Armenien 5. du nom fut fait Empereur l'an 813. Il estoit auparauant Colonel de la gendarmerie de Michel Curopalate. Il fit coupper les genitoires ux fils de Michel, & les bãnit. Il ne voulut point remettre les images qu'il auoit it abbattre, & fut tué dans l'Eglise durant le seruice diuin la 8. année de son mpire. Sa femme fut resserrée en vn Monastere, & ses enfans furent cachez.

Michel le Begue, ou Thraule meschant, & meurtrier de Leon 5. fut Empereur l'an 820. Il mourut d'vn flux de ventre.

Theophile fils de Michel le Begue paruint à l'Empire l'an 819. Il fut bon Iusticier, mais il detesta les Images des saints, & punit ceux qu'il leur portoient honneur. Il s'attrista à l'extremité d'estre tousiours deffait aux batailles, qu'il donnoit, & ayant quitté le manger, & ne beuuant que de l'eau froide, il print la dissenterie, & mourut.

Theodore, apres le decez de Theophile son mary, comme tutrice de son fils Michel gouuerna l'Empire assez heureusement l'an de salut 842. & remit les mages des saints aux Eglises. En fin Michel estant capable de gouuerner, sa ere se rendit Religieuse, & luy quitta l'Empire l'an de salut 856.

Michel fils de Theophile succeda à son pere des son enfance. Il fit Basile de Macedoine son compagnon d'Empire, & fut aussi tôt tué par cét ingrat, ayant egné 11. ans 9. mois & 5. iours, depuis que sa mere fut renduë Religieuse, qui ont en tout 25. ans, 10. mois & 14. iours.

Basile Macedonien fut receu Empereur l'an 867. Il fut tué par vn cerf qui uy donna de ses andoüillers dans le ventre.

Leon 6. surnommé le Philosophe commença de gouuerner l'Empire l'an de saluy 886. Il alloit quelquefois tout seul la nuict en habit déguisé pour sçauoir si on faisoit bon guet. Mais vne fois les gens qui le faisoient le battirent, & le menerent en prison, puis il leur donna de l'argent pour recompense.

Alexandre, frere de Leon 6. luy succeda l'an 904. Il fut addonné à ses plaisirs mourut d'vn flux de sang, qui luy tomboit du nez, & du membre viril, apres oir gourmandé, & ioüé excessiuement à la paume. Car mourant tout eschauf- sur son cheual, & s'estendant il se rompit vne veine dont il mourut.

Constantin 7 fils de Leon 6. fut en l'aage de 7. ans delaissé par son pere sous charge & tutelle de sa mere Zoé, & commença de tenir l'Empire apres son cle Alexandre l'an 906. Il fit reuiure les lettres en Grece, & laissa à son fils vn re traitant des affaires de l'Empire, que les Venitiens gardent cõme vn grand resor. Il regna 14. ans auec sa mere Zoé 25. auec Romain Lecapé qui le cuida

Mmmm

du tout chasser de l'Empire,& enuirő 1. an,seul,qui fut en tout prés de 55. ans.

Romain Lecapen troubla si fort Constantin en l'Empire qu'il fut contraint de le receuoir pour compagnon l'an 920. Il bailla sa fille Helene en mariage audit Constantin, & voulut vsurper entierement l'Empire pour luy, & pour son fils Christofle. Mais il fut pris en vne guerre qu'il eut contre Simeon Duc des Bulgaires par ses fils Estienne & Constantin,qui le dépoüillerent de l'Empire,& le mirent en vn Monastere : mais en voulant faire de mesme à Constantin ils furent pris, & resserrez eux-mesmes. Ainsi Constantin demeura paisible & seul Empereur.

Romain le ieune fils de Constantin 7. fut Empereur l'an 956. sous la conduite de Nicephore Phocas. Il chassa sa mere, & ses sœurs qui gagnerent leur vie apres au ieu d'amour, & quant à luy estant adonné au ieu, & à la gourmandise il mourut empoisonné.

Nicephore Phocas fut Empereur l'an 963. Il recouvra la Cilice, & la plus grande partie de la Matolie des mains des Sarrazins, & incontinent apres print de nuict Antioche. Mais à cause que pour faire toutes ces guerres il mettoit force impositions sur son peuple,& qu'il fit battre de la monnoye de mauuais alloy,en fit diminuer le poids il fut hay des siens,& tué de nuict dormant dans sa chambre,par Ian Zimisces,& Theophanie femme de Nicephore donna mesme entrée au meurtrier, & à ceux qui estoient auec luy.

Ian Zimisces fut Empereur l'an 969. Il fut vaillant,& recouura toute la Bulgarie que les Moxolains tenoient,& apres il fut empoisonné. Il fit compagnons de son Empire Basile & Constantin freres,enfans de Romain,predecesseur de Nicephore Phocas.

Basile 2. & Constantin 8. furent Empereurs,l'an 976. Sous luy toute la Bulgarie fut assujettie à l'Empire de Constantinople s'estant tousiours auparauant reuoltée. Constantin fut compagnon de l'Empire auec son frere Basile, mais apres sa mort il fut Empereur prés de 3. ans,& mourut plongé dans les delices. Romain Argire, ou Argiropile gendre de Constantin 8. luy succeda l'an de salut 1029. Il fut par la trahison de sa femme Zoé,&de son paillard noyé en se baignant aux estuues.

Michel Paphlagon paillard de Zoé,& qui auoit suffoqué au bainső mary Argiropile fut par elle fait Empereur de Constantinople,l'an 1304. Il tomboit du mal caduc,escumãt de la bouche. Il estoit vn peu beau,& pource il fut aimé de Zoé, mais il n'auoit guere d'entendement. En fin il mourut hydropique.

Michel Calaphat fils adoptif de Zoé,luy ayant iuré qu'il ne tiendroit l'Empire que d'elle,fut fait Empereur l'an 1402. Peu apres il machina contre Zoé disant qu'elle le vouloit empoisonner. Ainsi il l'enferma dans vn Monastere & la fit tondre. Mais le peuple s'estant mutiné contre luy,fit Theodore sœur de Zoé,Imperatrice,retira Zoé du Monastere,poursuiuit Calaphat, & luy creua les yeux, & à son frere.

Zoé retirée du Monastere fut remise au gouuernement de l'Empire auec sa sœur Theodore. Ce fut en la mesme année que Michel Calaphat regna 4. mois. Zoé aagée de 60. ans,mais encore toute amoureuse rappella d'exil Constantin Monomache, & le prenant pour mary le fit Empereur, lors que ses deux femmes auoient à peine tenu l'Empire trois mois.

Constantin 9. surnommé Monomache,ou Monomaque qui estoit de race Imperiale fut fait Empereur par sa femme Zoé,l'an 1042. Il fut lasche & ado

né à ses plaisirs, & tint vne belle paillarde au lieu de sa femme, toutesfois il vint à bout de deux grandes guerres ciuiles, & de quelques autres, Zoé mourut aagée de 70. ans, & luy estant tout gouteux, & surpris d'vne pleuresie mourut quelques années apres.

Theodore sœur de Zoé qui auoit tenu l'Empire enuiron 3. mois auec sa sœur le gouuerna toute seule apres la mort de Monomaque l'an 1055. enuiron deux ans. Elle conduisit si bien les affaires que tout fut en repos durant son gouuernement. Mais d'autant que les maladies la pressoient auec l'aage, par les remonstrances de ses seruiteurs, elle fit participant de l'Empire vn homme desia vieil, nommé Michel, & ne vescut gueres apres.

Michel l'ancien fut Empereur de Constantinople auec, & apres Theodore. Il eut a peine regné vn an qu'Isaac Commene le démit de l'Empire, de sorte que viuant en homme priué il mourut aussi tôt apres.

Isaac Commene fut Empereur l'an 1058. Il priua de l'Empire Michel l'Ancien & fut vaillant, & de grand courage, mais arrogant. Il estoit de noble lieu, & diligent en ses affaires. Mais vn mal de costé le prit comme il estoit à la chasse, si bien que n'esperant plus de santé il se fit Moyne, & prononça Empereur Constantin Ducas du consentement du Senat, & du peuple. Constantin Ducas X. de ce nom, paruint à l'Empire l'an 1060. Il fut deuot & grand iusticier : mais auare, & pour ce hay des siens & mesprisé des ennemis. Il mourut aagé de 60. ans, laissant sa femme Eudoxie, & trois de ses fils heritiers de l'Empire.

Eudoxie, & ses fils tindrent l'Empire apres Constantin Ducas. Cette femme pouuoit bien gouuerner les affaires, si la guerre ne fut venuë de dehors. Mais pource que les estrangers se ruoient de tous costez sur l'Empire l'opinion de ceux qui tenoient qu'il falloit qu'vn hõme capable en prit la charge, l'emporta. Si bien qu'Eudoxe cõtre la promesse faite à son mary mourãt, apres auoir regné sept mois & quelques iours se remaria à Romain Diogene, dõt elle se repentit bien-tôt, estant faschée de l'arrogance de cét hõme qui vouloit tout gouuerner.

Romain Diogene tint l'Empire de Constantinople, l'an 1068. Il fut pris en guerre par les gens du Turc Sultan Azan, qui luy fit honneur, & le renuoya, auec presens, apres auoir traité paix auec luy. Mais tout fut renuersé tandis à Constantinople, Euxodie fut chassée. Diogene démis & Michel de Constantin fut fait Empereur, & fit arracher les yeux à Diogene, puis l'enuoya en exil, auquel estat il mourut, & fut enterré par sa femme Euxodie. Michel surnommé Parapinace, à cause de la grande famine qui fut de son temps, homme mal propre à telle charge fut Empereur l'an 1071. Comme il s'amusoit à composer des vers sous son maistre Psellus, les Turcs assaillirent l'Empire de tous costez principalement du costé de l'Asie. Lors on fut d'aduis d'eslire vn autre Empereur, & Michel fut mis en vn Monastere auec sa femme, & son fils.

Nicephore Botaniat de la lignee de Phocas fut mis au lieu de Michel Parapinace l'an 1078. Il fut dejetté par les Commenes, & reserré en vn Monastere, où il vesquit peu de temps apres.

Alexius Commene fils de l'Empereur Isaac, tint l'Empire l'an 1081. Il s'efforça de rompre l'Empire des François pour le recouurement de la terre sainte : mais en fin il fut contraint de promettre qu'il fourniroit des viures, & autres choses aux François. Il mourut d'vne longue maladie en l'âge de 70. ans.

Calojan fils d'Alexius tint l'Empire l'an 1118. il mourut d'vn coup de dard que luy mesme auoit empoisonné, s'en frappant en la main, en le voulant lancer contre vn sanglier.

Manuel, frere ou comme quelques-vns dient, fils de Calojan tient l'Empire l'an 1142. Ce fut vn Prince fort perfide, & plein de meschanceté. Il fit guerre contre les Turcs, & apres auoir regné pres de 28. ans, il vescut en Moyne, & mourut de maladie.

Alexius fils de Manuel paruint à l'Empire l'an 1180. & le gouuerna sous Andronic son cousin germain qui fut son tuteur, puis son compagnon d'Empire, & en fin son meurtrier. Car il luy fit secrettement trencher la teste, & ietter son corps dans la mer, lors qu'Alexius n'auoit pas plus de 15. ans.

Andronic Commené fils d'Isaac tint l'Empire apres Alexius l'an 1173. Guillaume Roy de Sicile luy fit la guerre pour vanger la mort d'Alexius, & comme il estoit assailly de tous costez, Isaac l'Ange luy vint donner dessus, le vainquit, chassa de l'Empire, le print, luy fit arracher vn œil, le fit monter sur vne asnesse à reculons, le couronna d'aux ou de porreaux, luy bailla en main la queuë de l'asnesse en lieu de sceptre, & luy fit faire monstre en cette sorte par Constantinople. Lors le peuple luy disant mille poüilles luy ietta de la bouë contre le visage, & le poursuit a coups de pierre & de baston. Ainsi tout meurtry & rompu il mourut, & fut pendu, & les femmes encore à beaux crochets le deschirerent & mirent en pieces.

Isaac l'Ange paruint à l'Empire l'an 1185. Son frere puisné Alexius luy arracha les yeux & l'Empire, & le tint en prison, iusques à ce qu'Alexius fils d'Isaac obtint secours des François & Venitiens, & delivra son pere qui mourut bientôt apres, pour auoir pris trop d'air apres auoir esté si longuement en prison.

Alexius l'Ange frere d'Isaac fut Empereur apres luy l'an 1195. Mais il fut en fin chassé, comme nous auons dit par Alexius fils d'Isaac, à l'aide de Baudoüin & des Venitiens.

Alexius le ieune fils d'Isaac l'Ange fut remis au siege de l'Empire l'an 120[illegible]. Mais ainsi qu'il commençoit de gouuerner, Murziphle, sorty de bas lieu, mais esleué par luy le tua. Ce Murziphle trouuant apres de la resistance s'enfuit de nuict auec sa femme, ses putains, & ses thresors, & peu apres fut ramené de la Morée prisonnier à Constantinople, ou il mourut miserable. Tellement que la ville demeura aux François, & Baudoüin fut en Leuant premier Empereur de la nation Françoise.

Baudoüin Comte de Flandres fut fait Empereur l'an 1205. Il recouura tout ce qui estoit de l'Empire de Constantinople, fors Andrinople, qui fut prise par Theodore gendre d'Alexius le meurtrier, pour le dot de sa femme, & fut le siege de son Empire. Et comme les François l'assiegeoient, & estoient sur le point de la prendre, Baudoüin fut pris & mis à mort, ayant à peine regné vn an.

Henry frere de Baudoüin fut Empereur apres luy, l'an 1206. Il laissa heritiere sa fille Yoland, qui estoit mariée à Pierre d'Auxerre.

Pierre de Courtenay petit fils de Loüys le Gros Roy de France, Comte d'Auxerre, succeda à l'Empire par le moyen de sa femme Yolād, l'an 1216. la teste luy fut trenchée en vn festin par Theodore. Lascare qui se disoit Empereur d'Andrinople, & des Grecs, qui l'auoit attiré sous ombre de paix, & sous vn faux serment. Quelques autres dient que Lascare auoit mis des embusches aux forests de Thessalie, au lieu appellé Tempé, & qu'il y surprit Pierre, l'emmena & le fit mourir en captiuité. Sa femme Yoland tint l'Empire 2. ans durant sa prison.

Robert fils de Pierre, ayant oüy les nouuelles du desastre de son pere, part de France, & va à Constātinople, ou il est reçeu Empereur l'an 1220. Il prit à fem

ne vne ieune Dame promise à vn gentil-homme de Bourgongne, qui ne pou-
uant souffrir ce tort monta au Palais, coupa le nez de la Dame, & ietta sa mere
qui auoit dressé ce nouueau mariage dās la mer. L'Empereur qui alloit à Rome
pour prendre la couronne n'en osa dire mot, mais apres retournant en inten-
tion de se venger, il mourut de maladie en Achaye.

Baudoüyn deuxiéme fils de Robert succeda à son pere l'an 1228. en fin Mi-
chel Paleologue entra dans la ville par intelligence, ainsi que Baudoüyn estoit
à l'entrée du destroit de Constantinople auec vne grosse armée. Lors les Grecs
recouurerent l'Empire de Constantinople, que les François auoient tenu prés
de 60. ans.

Michel Paleologue, à qui Theodore Lascare mourant laissa en garde Iean
Lascare son fils, comme la brebis au loup, surprit Constantinople l'an 1259.
ayant premierement chassé Guillaume Roy d'Achaye, auec l'aide des Genevois
& vsurpé son Royaume. Il vint au Concile à Lyon, & le Pape Gregoire X. &
luy en deuindrent si bons amis, que pour cette cause il fut tellement hay des
Grecs, qui apres sa mort il ne receût aucun honneur de sepulture. Toutesfois
l'Empire demeura aux siens prés de 200. ans & iusques à ce que les Turcs le pri-
rent.

Andronic 2. fils aisné de Paleologue succeda à son pere l'an 1283. Il fit son fils
Michel, que quelques-vns tiennent auoir esté son gendre, participant de l'Em-
pire, mais il mourut en l'an 1319. De sorte qu'il appella lors vn autre Andronic
Constantin Cespot pour auoir part à l'Empire au lieu de Michel, dont Andro-
nic fils de Michel irrité s'esleua contre l'Empereur son grand pere, & le vain-
quit auec l'aide des Genevois, mais les Venitiens le restablirent. En fin il mou-
rut aagé de plus de 70. ans.

Andronic 3. fils de Michel, fit plus de 6. ans durant la guerre à son grand pe-
re. Ils firent souuent la paix par le moyen de leurs amis: mais elle ne tint point
iusques à ce qu'en fin l'an 1332. le ieune Andronic entra finement dans Con-
stantinople, & y estant ne fit autre mal à son ayeul que de le laisser regner auec
luy tant qu'il vescut. Apres la mort de son ayeul il rapporta victoire de ses en-
nemis puis estant aagé de 50. ans il fut surpris d'vne fiévre & d'vn mal de teste
dont il mourut dans 4. iours.

Iean Cantacuzen fut tuteur de Iean de Paleologue, & son compagnon d'Em-
pire, l'an de salut 1341.

Iean Paleologue, nommé aussi Calojan succeda à son pere l'an 1341. Son tu-
teur Iean Catacuzen fut chassé, mais il fit apres 5. ans la guerre contre Iean Pa-
leologue, & sa mere, & fut le premier qui mena les Turcs armez en Europpe. En-
fin Constantinople se rendit à luy, & lors qu'il la tint, il ne fit tort à personne,
& se porta seulement pour compagnon l'Empire de Iean, à qui il donna sa fille
en mariage. Apres cela Iean Paleologue ayant esté banny fit la guerre assisté
principalement des Turcs, ausquels il donna la premiere habitation en Euro-
pe, & il entra dans Constant, l'an 1358. Lors Cantacuzen laissant l'Empire se
retira dans vn Monastere, & Matthieu son fils voulant faire du compagnon
auec Paleologue, fut contraint de s'en desister. Iean Paleologue mourut l'an
[1]384. ayant regné 16. ans auec Cantacuzen, & 27. tout seul, qui sont en tout
[4]3. ans & Andronic son fils aisné, qui toutesfois n'est mis au nombre des Em-
pereurs, tint l'Empire l'espace de trois ans.

Manuel fils de Ieā Paleologue paruint à l'Empire l'an 1287. & le plus remar-

quable de sa vie est qu'il laissa sept fils , dont l'aisné nommé Ian succeda à l'Empire.

Ian fils aisné de Manuel succeda à l'Empire l'an 1421. Cettuy-cy estant plus adonné à la paix qu'à la guerre, accompagné des Princes ou Prelats de toute la Grece assista sous l'authorité du Pape Eugene 4. de ce nom au Concile de Ferrare , qui fut depuis transporté à Florence. Lors des deux Eglises Grecques & Latines , n'en fut faite qu'vne. Estant de retour à Constantinople, il ne vescut guere apres & mourut sans laisser des enfans , l'an de grace 1445.

Constantin 11. fils de Manuel, apres la mort de son frere Ian, paruint à l'Empire l'an 1445. Estant auparauant Roy de la Morée, il fut appellé Dragon pour la cruauté qu'il exerçoit contre les Turcs. Mais quand Constantinople fut prise par Mahomet 2. fils d'Amurath 2. lors se retirant à la porte de la ville pour s'enfuir, il fut estouffé en la presse de ceux qui fuyoient, le 29. May 1453. Sa teste fut portée par tout le camp des ennemis au bout d'vne lance. Ainsi Constantinople esleuée & enrichie par Constantin fils d'Helene, sous ce Constantin fils d'vne autre Helene fut prise & reduite sous la puissance des Turcs.

Quoy qu'il semble à propos de ne mettre icy de suitte les Empereurs Turcs depuis celuy qui se rendit maistre de Constantinople, toutesfois pource que je discours icy de l'Empire de ces Princes, i'ay iugé meilleur de les mettre tout en ce lieu, & de commencer depuis le temps que les Turcs commencerent à viure sous vn Monarque de la famille des Ottomans.

Ottoman dont fils d'Orthogule fut Empereur des Turcs l'an 1300. Il fut le premier qui renouuella la gloire de sa natiõ, qui auoit pris Ierusalem l'an 1009 mais auoit esté vaincuë par les Chrestiens sous Godefroy de Boüillon, de sorte que ceux qui resterent, se retirerent à Nicée, & n'eurent depuis aucun Roy de renom iusqu'à cettuy-cy qui se fit Monarque , & qui tient le premier rang en l'histoire des Turcs. Il subiuga grande partie de la Bithinie , & prit plusieurs forts prés de la mer Pontique. Mais ce qui l'honora d'auantage , fut la prise de la ville de Sina: autresfois appellée Sebastia. Il mourut vieil, la premiere année du regne de Philippe de Valois.

Orchanes fils d'Otoman fut Empereur des Turcs apres son pere l'an 1328. Il fut plus vaillant que son pere , liberal & de bonne grace. Il conquit les pays de Mysie, Lycaonie, Phrygie & Carie, prit Prusse, auiourd'huy Burse, demeure ancienne des Roys de Bithinie, & y receut vn coup dont il mourut la premiere année de Ian Roy de France. Il regna 22. ans.

Soliman fils d'Orchanes regna 2. ans apres son pere, fit la guerre aux Grecs passa d'Asie en Europe , où il desfit les Bulgaires , & prit en Thrace les villes d'Andrinople & de Philippopoli. Quelques autres disent qu'il mourut du viuant de son pere, estant tombé de cheual à la chasse, & que peu de temps apres son pere en mourut de dueil. C'est pourquoy quelques-vns ne le mettent pas au rang des Empereurs Turcs.

Amurath I. fils d'Orchanes fut Empereur des Turcs l'an 1350. Cettuy-cy incité par Ian Paleologue enuoya 2000. Turcs à son secours; ce qui fut la source de la ruine de Constantinople. Car estant alleché de la richesse de l'Europe, il fit passer vne autrefois dans les galeres Geneuoises 9000. Turcs , sous couleur de dõner secours à l'Empereur de Constantinople, mais en intention d'vsurper la Grece. Ainsi il trauersa le bras de l'Hellespont en Abide, il prit Callipoli, & autres villes, puis se rua sur l'Empereur mesme qui ne s'en doutoit point, p

Seruie & Bulgarie, en deffit les Princes. Mais vn des gens de Lazare Despote de Seruie, en vengeãce de son maistre qui estoit mort, tua Amurath l'ã 1378.

Baiazeth Empereur des Turcs. 1. du nom, apres la mort de son pere Amurath tua Soliman son frere aisné par trahisõ, & iouyt seul de l'Empire l'an 1387. Pour venger la mort de son pere, il fit la guerre contre Marc Seigneur de Bulgarie, le vainquit & le mit à mort, & subiugua vne grãde partie de son pays. Il fut appellé Baiazeth Hilc rin, c'est à dire foudre, tant il estoit prompt en ses affaires. Il subiugua presque toute la Grece, & assiegea Constantinople, mais il fut pris par Tamerlan, qui le mit en vne cage de fer, le mena en cét estat par tout le pays d'Asie & de Syrie, & en fin Baiazet mourut en cette misere. Apres son deceds on tient qu'il y eut interregne iusques à Mahomet l'vn de ses fils.

Iosua, ou Cyriscleb es, qu'aucuns nomment mal Calapin, fils aisné de Baiazeth, apres la deffaite de son pere fut despoüillé de l'Asie par Tamerlan, & mené captif à l'Empereur de Constant, qui le traita en Prince, puis le laissa aller en Asie, où il recouura le Royaume de son pere. Il fut tué par son frere Mustapha, autrement Musulman en la fleur de son âge l'an de salut 1407.

Mustapha ou Musulmã fut Empereur des Turcs fort peu de tẽps. Car son frere Moyse s'empara de l'Estat & le chassa. Quelques-vns nomment ce Mustapha Orchanes 2. & disẽt qu'il a esté fils & heritier de Iosua, & qu'il fut tué par Moyse son oncle paternel. Mais Moyse en porta bien-tôt la punition qu'il meritoit. Car il fut aussi tué par son propre frere Mahomet. Il y en a qui escriuent que ce Mahomet regna immediatement apres Baiazet son pere, & ne font aucune mention de Iosua ny de Mustapha, ny de Moyse, ains mettent aussi tôt apres Baiazeth son fils Mahomet. Moyse chassa & mit à mort son frere Mahomet, ou selõ les autres son neveu Orchanes, & apres il fut aussi tué par Mahomet son frere. Ces deux ne sont mis par quelques-vns au rang des Empereurs Turcs, parce qu'ils n'ont gueres regné.

Mahomet 1. frere de Iosua Mustapha, & Moyse fut Empereur l'an 1407. Il y en a qui luy attribuent ce qu'on dit de Iosua. Il reprit toutes les places que Tamerlan auoit prises sur son pere, chassa hors de Galace, du pays du Pont, & de Capadoce ses propres parens. Estãt de retour en Grece, il se tint à Andrinople, où il mit le siege de son Empire, chassant les Chrestiens qui y estoient. Il mourut le 12. an de son Empire, & de nostre salut 1418.

Amurat 2. fils de Mahomet 1. succeda à son pere l'an 1418. Il ordonna le premier pour la garde de son corps les Ianissaires Chrestiens reniez. Il assaillit les pays de Hongrie, Bosne, Albanie, Valaquie, & Grece. Il prit Thessalonique sur les Venitiẽs. Il tint l'Emp. 32. ans, & le laissa à son fils Mahomet 2. l'an 1450.

Mahomet second fit tuer aussi tôt son ieune frere. Il fut tres-meschant, & ne croyoit en aucun Dieu, & disoit que Mahomet estoit faux Prophete, & semblable à luy, & se mocquoit des saints Patriarches, & Prophetes. Il acquit, & laissa le surnom de grãd à la maison des Ottomans. Il ruina l'Empire de Constantinople, prenant cette ville par assaut le 29. May 1453. & n'en fit moins de l'empire de Trebisonde. Il prit 12. Royaumes & 200. villes sur les Chrestiens en 1479. Il assiegea l'Isle de Rhodes, mais elle fut bien deffenduë par les Cheualiers & leur grand maistre Pierre d'Aubusson, ou d'Amboise François. En fin il mourut de collique, l'an 58. de son âge, & le 31. de son Empire.

Baiazet 2. fils de Mahomet 2. fut Empereur par le moyen des Ianissaires l'an 1481. Il subiugua la Valaquie, puis alla cõtre le Sultã d'Egypte, qui fut le plus

fort. Il prit sur les Venitiens Lepante, Modon & Duras.

Selim son fils puisné, qu'il auoit par le moyen des Ianissaires preferé son ais-
né, & declaré Empereur de son viuant, le chassa puis l'empoisonna l'an 1512.

Selim fut Empereur l'an 1512. Il adiousta au meurtre de son pere celuy de ses freres Achmet, & Corcur, & fit estrangler 7. enfans de ses freres. Il vainquit, & chassa le Sophi de Perse, & deffit les deux Souldans Campson, & Tomumbeye, auec les Mammelus, & Arabes. Il adiousta à son Empire l'Egypte, & l'Arabie & prit le grand Caire, puis estant de retour en Grece, il s'engendra en ses reins vn vlcere, qui croissant tousiours le fit mourir la 8. année de son Empire, & de nostre salut 1516.

Soliman, que quelques-vns disent estre 2. de ce nom Empereur des Turcs recouura la Syrie, défit Gazel qui s'estoit reuolté, prit Belgrade, & Rhode puis Bude par deux fois. Il prit en l'an 1543. Strigogne, & Alberegale, en Hongrie. Il conquit les Royaumes d'Assirie, & de Mesopotamie, auec la ville de Babylone. Il rauagea les frontieres d'Armenie, & de Mede, & de Perse, & prit Tauris ville capitale de Perse par deux fois. Il fit estrangler son fils aisné Mustapha pour complaire à sa concubine Rose, qui desiroit que son fils Selim fut Empereur apres son pere. Il assiegea l'Isle de Malte, & Vienne en Austriche : mais fut repoussé par le grand maistre François nommé Pierre Parisot, ou la Valette, & par Charles 5. Empereur, & Soliman mourut l'an 1566. en Hongrie, deuant le chasteau de Sighet qu'il assiegeoit, apres auoir regné 47. ans.

Selim 2. par le moyen de Mehemet Bassa entra en possession de l'Empire auant que la mort de son pere fut descouuerte. Il prit l'Isle de Chypre l'an 1571. mais il perdit son armée Nauale, la mesme année en la bataille de Lepanthe qu'il eut contre les Chrestiens. Toutesfois il la remit sus bien tôt apres, & ayant recouuré en Afrique Tunes, & la Goulette sur le Roy d'Espagne, il mourut l'an 1574. & de son Empire, le 8. Il fit tout ce que dessus par ses Bassas, tandis qu'il prenoit ses plaisirs, estant fort adonné aux femmes & au vin.

Amurath 3. fils de Selim jouyt de l'Empire 8. iours apres que son pere fut mort l'an 1574. Il fit tuer cinq freres qu'il auoit, & deux concubines de son pere qui estoient enceintes. Il cõmença à gouuerner n'ayãt que 28. ans. Il estoit fort affectionné à la religion Mahometane, & grand iusticier. Il s'adonnoit fort aux femmes, & à bien manger. Il fut pere de 102. enfans, & deuint fort gros & gras & mourut en Ianvier 1595. la 21. annee de son Empire, n'ayant encor atteint l'an 50. de son âge.

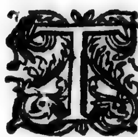
Mahomet 3. succeda à son pere Amurath l'an 1595. Il fit mourir 19. de ses freres, & noyer quelques cõcubines de son pere qui se trouuerent grosses au tẽps de sõ decez. Il fit mourir sõ fils aisné, & sa mere pour s'estre enquis des Astrologues combien de temps il regneroit en l'an 1603. Le Sophi de Perse reprit sur luy Tauris, & Bages, & de tres-grands pays que Selim 1. Soliman 2. auoient vsurpé sur luy. Il mourut de peste en Ianvier 1604. apres auoir regné 9. ans Achmet qui regne en cette annee 1612. succeda à l'Empire de son pere en l'an 1604 n'estant aagé que de 16. à 17. ans. Il prit l'an 1605. Strigogne, & quelques autres places en Hongrie. On dit qu'aux armees il fait porter le corps de son pere embaumé dans vn cercueil de plomb, ayant opinion que ses desseins auroient meilleure issuë. Il a fait trefves auec l'Empereur Rodolphe, & ceux de la maison d'Austriche pour 15. ans & a tourné ses armes entierement contre le Sophi. C'est vn Prince debonnaire, & qui est de grande esperance.

DISCOVRS.
DE L'EMPIRE DV PRETE-IAN.

SOMMAIRE.

OPinions diuerses des Geographes touchant l'estenduë , longueur . largeur & li-
mites de l'Empire du Prete-Ian. 2. *Tiltres & qualitez que ce Prince se don-*
3. Description des Prouinces sujettes au Prete Ian, & premierement de Barnagas.
estenduë , limites de ce pays & situation de sa principale ville appellee Beroée ou
..ue, & autres citez. Isles lacs & caps celebres. 4. Autre description des pays qu'il
..ssede en terre ferme , & de sa demeure principale , & cité de Baimalechi *où il*
..t sa Cour. 5. Fertilité de ce pays abondant en orge , milet , poix chiches féves &
..tres legumes inconnus : Succre, vins, oranges, citrons, limons , huile de Doue, miel ,
..e, lin, coton, bestes à quatre pieds, & oyseaux de toutes sortes, chameaux, elephans ,
..ns, tygres (excepté les ours , conils , & chardonnerets) & singes , oyes , liévres.
..ines d'or, argent, fer, airain. Ce pays est encor remarquable pour y auoir deux Hyvers
..deux Estez l'annee 6. Origine de ces Ethiopiens inuenteurs des ceremonies de sacri-
..s, & des lettres hieroglifiques : idolatres de leurs Rois, faisans peu d'estime de l'or
..prix du cuivre : adorãs le Soleil leuant, & maudissant le couchant, mettãs leurs tres-
..rs dans des vases de verre & croyans deux Deitez , l'vne immortelle & l'autre
..telle. 7. Description de la Cour du Prete-Ian , son logement ordinaire sous des ten-
..ses vestemẽs & bagage lors qu'il voyage. 8. Du naturel, couleur, habits, forme d'edi-
..s des modernes habitans de cét Empire, leur viandes ordinaires, & leur coustume de
..queter sur tapis sans nappes en terre. Leur breuuage composé de fruicts des Tamaris.
..r langage, characteres, & lettres. Leurs ceremonies au dueil. Leurs nauigations. 9.
..s richesses procedãs des mines d'or, argent, cuyvre & fer, succre, cottõs, &c. Et quel
..le reuenu du Prete-Ian. 10. Quelles sont les forces de cét Empereur, le nõbre d'hom-
.. qu'il peut armer, & auec quels Princes il confine, ses alliez & ses ennemis voisins.
Rigoureuse & imperieuse façon de cõmander du Prete-Ian, auquel les sujets portent
..il honneur & respect qu'à Dieu. Son origine & extraction d'vn fils de Salomon, &
..a Royne de Saba. De la succeßion à la Courõne. Des benefices Ecclesiastiques , &
..inistration des Sacremens. Des femmes d'amour & filles de joye. Du grand nom-
.. d'officiers de la Courõne diuisez en trois rangs. De la punition des femmes adulte-
..12. Les deux sortes de religion introduites en l'Empire du Prete-Ian sçauoir est le
..stianisme & le Mahometisme, & de quelle sorte la foy Chrestienne s'est glissee en ces
..es. 13. De l'erreur & fausse creance des Abyßins retenans la Circoncision. Leurs
..oisses faites en façon de Conuents. Formes de leurs Eglises , dans lesquelles n'est

permis d'entrer chaussé, ny cracher : De leurs cimetieres : De leurs baptesmes, confessions sacramentales, & mariages. Des penitences austeres de Religieux de l'ordre saint Antoine, & d'vn autre ordre appellé Cestifanez: & leurs ceremonies en la celebration de la semaine Sainte: & de deux notables Propheties portant que les Francs se doiuent ioindre auec eux 14. Ambassades pour la reconciliation des Abyßins & du Prete-Ian auec l'Eglise Romaine.



OVS ceux qui ont fait quelque mention par cy-deuant de ce que ce Monarque possedoit en ont veritablement parlé selon l'ancienne grandeur de ses predecesseurs, mais non selon l'estenduë de l'Estat de celuy qui regne de nostre temps, à l'Empire duquel les vns & les autres assignent diuerses bornes. Quelques-vns font aller son Empire de l'vn à l'autre Tropique; luy donnans pres de cinquante degrez ou du moins 47. de latitude, qui reviendroient à mil quatre cens lieuës de France, qui seroient sa longueur, & d'autre-part ils veulent que sa largeur aille du Leuant au Ponant, à sçauoir de la mer rouge iusqu'à l'Ocean Ethiopique. Et suiuant ceux-cy pour donner à entendre plus clairement ses limites ils disent, que cét Empire confine du Nort auec l'Egypte, qui l'auoisine vers la Nubie; du Leuant la mer rouge, & partie de celle des Indes, & du Sein nommé Barbarique iusques au pays de Melinde du Midy les monts de la Lune, qui luy font seruir de muraille naturelle : & du Ponant le fleuue Niger, ou Senega, & les Royaumes de Nubie de Manicongo, & la riuiere du Nil qui l'arrouse. Et ce sont les limites que belle forest & Mercator luy ont establies apres d'autres Geographes. Les autres le confinent presque de mesme, luy donnant pour ses bornes du Nord la Nubie, & la Bugie, qui sont proches de l'Egypte, du Midy les montagnes de la Lune, du Leuant la mer rouge, & le golphe Barbarique, & les pays d'Aiane, & de Dancale, qui appartiennent à l'Ethiopie exterieure : & du Ponant les Royaumes de Manicongo, & de Nubie, & les riuieres du Nil & de Senega. Et voilà ce que Magin en tient auec quelques-autres. Hugues de Linscot en ses nauigations dit que cét Empire s'estend depuis l'entree de la mer rouge iusques à l'Isle de Siene assise sous le Tropique de Cancer ou de l'Escreuisse, excepté la coste de ce golphe que le Turc a occupee depuis enuiron 70. annees : tellement qu'à son dire le Prete-Ian auroit du Leuant la mer rouge, du Nort l'Egypte, & les deserts de Nubie, & du Sud le Royaume de Monoemugi : de sorte que cét Empereur auroit enuiron quatre cens mille d'Italie sous sa puissance.

Mais Iean de Baros suiui par Botere dit qu'auiourd'huy le lac de Barcene est le centre de son Estat, qui s'estend du Leuant du costé de la mer rouge iusques à Suaquem par l'espace de cent vingt & deux lieuës : mais entre la mer, & ses Estats il y a vn rang de montagnes habitees par les Mores, qui dominent aussi la marine, horsmis le port d'Arcoco qui appartient au Prete-Ian. Du costé de l'Ouest il y a vn autre rang de montagnes le long du cours du Nil, habitées par des idolatres qui luy payent tribut. On doit faire la borne de cét Empire du Nort auec vne ligne imaginaire tiree de Suaquem iusques au commencement de l'isle de Meroé, appellee de nostre temps Noble, qui s'estendra

ce de cent vingt & cinq lieuës. Delà il faut faire vn arc, non guere courbé ... le Midy iusques au Royaume d'Adea (aux montagnes duquel naît la riuiere que Ptolomée appelle Ratto, qui se rend dans la mer au dessous de Melinde) par l'espace de deux cens cinquante neuf lieuës, bornée de certains peuples idolatres noirs, ayans les cheueux crespez. De là il tourne & finit au Royaume d'Adel, dont la ville capitale est Arar, qui a neuf degrez de hauteur. De sorte que tout cét Empire n'auroit de tour qu'enuiron six cens & septante ... lieuës.

Ce Prince qui se dit estre issu de Dauid se donne les tiltres d'Empereur de la haute & basse Ethiopie, Roy de Goe, des Cafœtes, de Fatigar, d'Agolle, & Bam, Baliguaze, d'Adée, de Vangue de Goyame, où est la source du Nil, d'Amare, Baguamodri, d'Ambée, de Vanguci, de Tigremahon, de Sabaim, pays de la Royne de Sabas, de Barnagas, & Seigneur iusques en Nubie, qui s'estend vers Egypte.

Mais prenant son Empire, ainsi qu'il est auiourd'huy, nous en descrirons les Prouinces auec le plus de briefueté, & le mieux qu'il nous sera possible.

Or entre les Prouinces sujettes au Prete-Ian, il n'y en a aucune que nous connoissons d'auantage que celle qu'on nomme Barnagas, à cause du voisinage de la mer rouge, vis à vis de laquelle elle s'estend depuis Suaquem, presque iusques à l'entrée du destroit. Toutesfois elle n'a sur la mer autre port que celuy d'Ercoco.

La ville capitale du pays s'appelle Beroe, ou Barue, & est assise sur vne riuiere fort agreable. Il n'y a guere d'années que les Turcs firent vn grand rauage en ce pays, ruinant beaucoup de places, & emmenant vn grand nombre de personnes, & finalement on s'est accordé auec le Bassa (qu'on nomme d'Abassie, qui fait sa demeure à Suaquem) en luy payant mille onces d'or.

En la partie plus Occidentale de la Prouince de Barnagas on voit vne montagne, qui estant assez spacieuse au commencement se va restrecissant peu à peu, puis s'eslargit de nouueau en forme de champignon, & a enuiron vne petite lieuë de tour.

On void au dessus des bastimens royaux, vne Eglise, & vn Monastere, & ... fort grandes cisternes, & vn espace de terre, qui peut entretenir aisément cinq cens hommes. On n'y peut aller que par vn endroit, & encor iusques à certaine marque seulement, au delà de laquelle on ne peut monter qu'auec des cordes & des paniers: & pour conclusion ce lieu est de telle sorte qu'il ne peut estre prins par force à cause de sa hauteur, ny par famine, à cause que les viures y croissent.

Sortant du Barnagas, on rencontre entre le Leuant & le Midy les montagnes de Mandafo, d'Ofale & de Grare qui separent l'Estat du Prete-Ian du Royaume d'Adel.

En la Prouince de Dafila qui est sujette au Royaume de Barnagas outre la ville d'Ercoco, dont nous auons fait mention, on compte encore celle de Sautar, Giabel, Laccari, Abatach. Apres cela le Golphe d'Ercoco va en se courbant au lieu qui est appellé par les Anciens Abulite, ... est sans doute la pointe d'Ercoco qui s'estend iusques à Bebul en

vn reflefchiſſement que la mer fait vers l'Arabie, & ſur le commencement du deſtroit par lequel on ſort du Golphe Arabique, ou de la mer rouge, qui eſt en ce lieu fort eſtroit, & ſon eau baſſe & chargée d'Iſles.

Apres auoir paſſé la ville d'Ercoco, qui a pour ſon objet, l'Iſle de Mazua, vous venez à Zagnani & Zama qui ſont de la Prouince de Lacca, puis au port de Velle iadis Antiphile. Ayant paſſé la pointe d'Ercoco vous trouuez des lacs qui nourriſſent des crocodriles comme le Nil, & de là vous venez au port & promontoire nommé iadis Moſylon, & maintenant le Cap de Doccono, qui eſt au Royaume & pays de Dangali. En ce lieu de Dangali & de Docono la mer fait vn petit Golphe, & vient ſoudain à ſe reſtrecir tellement, que le canal ne ſçauroit auoir plus haut de dix ou douze bonnes lieuës de large, & ſur ce canal on void cinq ou ſix Iſles qui empeſchent le paſſage, tellement qu'il faut que les voyageurs ſoient bien experimentez pour ſe garantir des rochers voiſins de ces Iſles.

Apres le pays de Dangali on vient au port de Zeiloi, ou Zeila on vient à Daphné port ancien où eſt la ville de Bardara, prés du mont Fellez, puis le Cap de Guardafuni, où eſt la ville de Matté, autresfois Acanné: c'eſt icy où l'on double le Cap, & du Leuant on tourne ſelon la coſte vers le Midy, & vers l'Ethiopie interieure. En cette coſte on trouue premierement Carfur, iadis Opené, le cap de Zingi, & courant ce Golphe on void vn recourbement de la mer tirant vers Afun & Zazelle, iadis Eſſina, & Tonica, puis on trouue Magadazo, où les Portugais trafiquent, & apres la derniere Prouince maritime, qui eſt Barra compriſe dans les tiltres du Prete-Ian, ayant ſur mer les deux villes de Paté, & de Braues, les terres deſquelles ſeparent les terres du Roy de la grande Ethiopie, & du Roy de Milinde. Mais ayant ainſi razé la coſte, & peut eſtre conſideré plus de lieux qu'il n'eſtoit beſoin pour la deſcription de l'Empire du Prete-Ian, voyons vn peu ce qu'il poſſede en terre ferme.

Le Royaume de Tigremahon eſt aſſis entre la riuiere de Marado, *le Nil*, la mer rouge & le Royaume d'Angote. L'on met ce Royaume entre *les* pays ſujets au Prete-Ian, pource que le Roy de ce pays eſt ſon tributaire. Le Royaume de Tigraia la bonne ville de Caxumo, qu'on dit auoir iadis eſté la demeure de la Royne de Saba, laquelle on dit auoir eu le nom de Maqueda, qui eut de Salomon, ſelon les Ethiopiens, vn fils nommé Meilec. Cette ville ſeruit de demeure à la Royne Candace.

Le Royaume d'Angote eſt mis entre les Royaumes de Tigremeon & d'Amaran. Les Prouinces d'Abugane, de Iannamore & autres ſont ſous ce Royaume. En ce Royaume on void ſur la riuiere de Sabaletre les villes d'Angotin, Bachile, Corcore & Betmarie, & ſur la riuiere d'Ancō eſt la ville capitale d'Angote, aſſez prés de laquelle on void vne autre ville qui porte le nom de S. Pierre.

Le Royaume d'Amara, a pour ſes bornes du Nort le Royaume d'Angote, du Leuant celuy de Xoa, du Midy celuy de Damut & du Ponant, il s'eſtend presque iuſques à la riuiere du Nil.

Le Royaume de Xoa eſt entre les Royaumes d'Amara, de Damut & de Fatigar.

Le Royaume de Sagamedre eſt plus grand qu'aucun autre de cette Ethiopie, vû que ſelon la riuiere du Nil il s'eſtend depuis le Royaume de Gayame iuſques par delà l'Iſle de Guegnete, iadis Meroé, & cét eſpace ne contient pas moins d'enuiron ſix cens mille.

L'Isle de Meroé, ou de Gueguere, n'est pas sujette au Prete-Ian, comme quelques-vns estiment, ains elle est habitée des Mahometans, qui sont ennemis iurez de l'Empereur des Abyssins.

Le Royaume de Fatigar est assis entre les Royaumes d'Adel, & de Xoa : & celuy de Damur est voisin de celuy de Xoa, & enclos entre le lac de Barcene, & le pays de Zanquabara. Quelques autres mettent le Royaume de Damu au delà des Royaumes de Vangue, & de Goyame vers l'Occident : ce que ie trouue plus à propos.

Voila tout ce que l'on peut dire de cét Empire, en la description duquel la plus grande partie des Cosmographes ne font que begayer, vû que les rapports qui leur ont esté faits par les Abyssins despaysez, sont pleins d'ignorance, ou si mal rangez, que le plus patient n'en peut trouuer la longueur gueres agreable. Au reste ceux qui ont estably la principale demeure de cét Empereur en la ville de Cazumo, se sont abusez ; vû que c'est chose assurée, selon le recit mesme de ceux du pays, qu'il fait le plus souuent, & plus continuellement son sejour en la ville de Beimalechi, qu'en aucune autre, ainsi que Hugues de Linscot qui a costoyé toute la coste d'Ethiopie, & qui n'a pû estre trompé en cecy par les Abyssins, nous rapporte.

Ce ne seroit qu'enfler le liure, & peut estre de mensonge, de descrire plus amplement cét Empire. Il suffit que nous en ayons vû les principales pieces : car il y a fort peu de villes, & le reste ne merite pas que l'on en parle.

QVALITE'.

Tout l'Estat de ce grand Monarque, à parler generalement, est tres-fertile : car encores qu'il produise peu de froment, toutesfois il porte grande quantité d'orge, de millet, de poix chiches, de féves, & d'autres legumes : dont quelques-vns nous sont inconnûs. Il produit aussi grande abondance de succre : mais les Abyssins ne sçauent pas la façon de le faire cuire, & de l'affiner. Il y a aussi beaucoup de vignes. Il y croît vn si grand nombre d'oranges, de citrons, & de limons, que c'est chose qui surpasse presque la creance : mais il ne porte ny melons, ny raues, ny oliues, toutesfois l'on y fait de l'huyle de certain fruict que les habitans appellent Gone. Au reste on y trouue du miel en grande abondance, vû que les mousches à miel sont entretenuës mesme dans les lieux où les hommes font leur demeure ordinaire : à raison dequoy il y a tant de cire, que ceux du pays en ont assez pour faire des chandelles, sans employer le suif à cét vsage. Ce pays porte aussi du lin : mais les habitans ignorent l'art de faire de la toille, & en font le plus souuent de coton, duquel ils ont grande quantité.

D'auantage, ce pays à presque de toute sorte de bestes à quatre pieds & aussi tous les oyseaux que nous voyons en Europe, & ailleurs comme des bœufs, des brebis, des asnes, des cheuaux, & des chameaux, & outre ce des elephans, des lyons, des tygres, des onces, & des cerfs, mais il manque d'ours, de conils, & de chardonnerets. Ces pays ont ce mal, que les sauterelles y viennent quelquesfois en si grand nombre, qu'elles obscurcissent l'air par leur multitude, & rangent tantôt vne Prouince, tantôt l'autre, mangeans toute la moisson, & rongeans les fueilles, & les escorces des arbres.

Les cheuaux du pays sont petits, mais ils ont force races de cheuaux d'Ara-

bie, & d'Egypte, dont ils font allaicter les poulains aux vaches, trois ou quat[re]
iours apres leur naissance. Il y a de grands singes qui sont furieux, & faroucl[hes]
au possible.

Ces pays ne manquent pas aussi de mines d'or, d'argent, de fer, & d'airai[n]
mais les habitans ne le sçauent pas tirer. Au Royaume de Zagamedre on tro[u]
ue des mines de tres-bon argent ; lequel ils ne sçauent tirer qu'auec le feu [q]
s'allongent en verges. Goyame abonde en or, & au Royaume de Damut on [le]
tire & l'affine quelque peu mieux.

Les campagnes y sont toutes pleines de perdrix, d'oyes, & de liévres pour[ce]
que les Abyssins ne vont iamais à la chasse. En fin il n'y a pays plus propre à [la]
generation, & multiplication des animaux, & des plantes, que cettuy-c[y]
mais les habitans ne se sçauent gueres bien seruir de ce bon-heur, & de la bo[nté]
de leur pays, qui les pourroit rendre aussi accommodez que gens de la terre.

Les habitans de ces pays ont deux Estez, & deux Hyvers, que l'on ne disti[n]
gue pas par la chaleur ou la froidure, mais par les lõgues pluyes, & par le be[au]
temps & l'air serain.

MOEVRS ANCIENNES.

xt. Les anciens ont crû que les Ethiopiens n'estoient point venus d'ailleur[s au]
pays où ils habitent, & qu'ils furent les premiers qui instituerent le ser[uice]
des Dieux, & les ceremonies des sacrifices. Ils vsoient de deux sortes de let[tres]
dont les vnes qu'ils nõmoient Sacrées, estoiẽt inconnuës à toute sorte de g[ens]
fors qu'aux Prestres, & les autres estoient cõmunes à tout le peuple. Toute[s]
les figures de leurs lettres ne furent pas telles, qu'il s'en formât des syllab[es]
ains fort semblables, & rapportãtes aux figures de quelques animaux, des ext[re]
mitez du corps humain, & de plusieurs instrumẽts des artisans, & chaque fig[ure]
auoit sa signification, comme l'espreuier signifioit la vitesse, le crocodile [le]
mal, l'œil vne soigneuse garde, & ainsi des autres.

Ils estimoient le plus saint d'entre leurs Prestres celuy qui couroit com[me]
s'il eut esté moniaque : & lors qu'ils l'auoient creé Roy comme s'il eut
quelque diuinité en luy, ou du moins qu'il leur eut esté donné par la pro[ui]
dence diuine, ils l'adoroient, & celuy qui estoit estably en cette dignité, il [de]
uoit viure selon les loix, & faire toutes choses selon la coustume du pays. Il [ne]
pouuoit recompenser, ny punir aucun de ceux qui estoient sous sa puissan[ce]
Mais lors qu'il desiroit que quelqu'vn fut puny de quelque meffait, il luy [en]
uoyoit vn Sergeant qui portoit vne marque de mort, & soudain celuy à qui [elle]
auoit esté portée, ne manquoit apres l'auoir vûë, de se faire mourir.

Ils honoroient tellement leur Roy, que s'il arriuoit par fortune qu'il fu[t]
borgne, ou boiteux, ou semblable chose, tous se priuoient d'vn œil, ou s'es[tro]
pioient d'vne jambe, ou de quelque autre partie du corps, estimans qu'il[s fe]
roient mal leur deuoir s'ils demeuroient en bon estat lors que leur Roy e[stoit]
incommodé en quelque membre ou partie. On tient aussi que ceux qui esto[ient]
aymez du Roy, se priuoient de vie lors qu'il venoit à mourir, croyant qu[e ce]
trespas leurs apportoit de la gloire, & estoit vn assuré tesmoignage d'vne [veri]
table amitié.

..dis l'Isle de Meroé estoit la demeure des Roys d'Ethiopie,& cette Isle auoit ..r ses habitans des Pasteurs qui s'adonnoient à la chasse, & des laboureurs ..i vaquoient à l'agriculture. Herodote dit que les Ethiopiens Macrobies esti..ient plus l'airain que l'or,qui estoit tenu si vil parmy eux, que les Ambassa..urs de Cambise estans allez en ce pays là, y virent des fontaines toutes envi..nnées,&comme liées de chaisnes d'or, les autres disent que c'estoit du Lote. ..s femmes s'exerçoient à la guerre, & se perçans les lévres passoient dans les ..ous qu'elles auoient fait, vn cercle d'airain.

Quelques-vns adoroient le Soleil leuant, & mandissoient auecques mille ..precations le couchant. Les vns iettoient les trespassez dans les riuieres, les ..tres les mettoient dans les vaisseaux de terre, & quelques autres encores les ..toient dans du verre,où ils les gardoient en leurs maisons vne année, & les ..oroient auec grande deuotion, leurs offrans mesmes des premices: Il y en a ..tiennent que l'on declaroit Roy principalement celuy qui surpassoit les ..tres en beauté,& à sçauoir bien nourrir le bestail,& qui estoit plus fort, & ..s riche. On a dit aussi qu'ils croyoient vn Dieu immortel,Createur de tou..choses,& Roy de l'Vniuers,& vn autre mortel &incertain.Celuy qui estoit ..Roy, estoit honoré d'eux comme vn Dieu, de mesmeceluy qui apres le ..y estoit connu plus plein de merite.

MOEVRS DE CE TEMPS.

..Empereur des Abyssins,que les Arabes appellēt Aticlabassa ou Aticlabassi, ..& quelques-vns des siens,Bel, ou Belul Gian, qui veut dire puissant Prince ..& de là par corruption de langage nous luy auons doné le nom de Prete Ian) XII. ..les autres Aceguë,qui signifie Empereur,ou Neguz,qui veut dire Roy : sui..nt vne ancienne coustume, n'a point de demeure asurée & ordinaire : ains ..ient tantôt en vn lieu, tantôt en vn autre, & demeure la plus grande partie ..temps sous des tentes qu'on porte auec luy iusques au nombre de six mille: ..ison dequoy sa Cour occupe presque dix ou douze milles, lors que chacun ..logé en pleine campagne.

..a vne grande quantité de vaisselle d'or & d'argent, & d'autres meubles fort ..cieux.On dit qu'il n'est pas noir,comme les autres Ethiopiens,ains qu'il tire ..le blanc.

..es iournées ordinaires lors qu'il voyage, comme a aussi celles de ses sujets ..t de douze milles, ou de six lieuës de France.

..uant il va par pays, il est environné de certains rideaux rouges, hauts, & ..gs par derriere,& aux costez.Il porte en la teste vne Couronne moitié d'or, ..oitié d'argent, & en la main vne Croix d'argent. Son visage est couuert ..ne piece de tafetas bleu,qu'il hausse & baisse plus & moins, selon qu'il veut ..oriser ceux qui ont affaire à luy.

..s habitans de ces pays sont noirs & du tout ignorants, & despourueus de ..e connoissance de doctrine selon quelques vns: cōbien que ce grand hom..de l'escale qui hors sa Religion nous a laissé beaucoup de sujet de le loüer, ..tesmoigne en son liure de la Correction des temps, qu'ils n'ont pas tant ..orance qu'on leur en donne.Ils n'ont nul vsage de la medecine.Leurs ha..mens communs sont de peaux de bestes, ou de draps de coton : mais les ..ds & plus riches portent des peaux de mouton,& les plus releuez de lyon, ..gre, ou d'once.

Leurs maisons sont basses & de peu de valeur, vû qu'elles sont basties de craye & de chaume, & ils ne demeurent qu'au plus bas estage. Ils tiennent tousiours leurs portes ouuertes, mais il n'y a aucun qui entre dans la maison d'vn autre. Ils n'vsent ny de tables, ny de nappes, & quand ils prennent leur repas ils sont assis en terre sur des tapis, ou sur d'autres draps. Il y en a beaucoup parmy eux qui mangent la chair de bœuf fresche toute cruë. Ils n'vsent point de monnoye, mais en son lieu on donne de l'or au poids. Ils vsent de trocqs presque en toutes choses, & ce dequoy l'on se sert le plus en cela, c'est le sel & le poyvre. Ils ne s'adonnent gueres à la chasse, ny a pescher, & il y a fort peu d'artisans entre eux. Ils appellent Francs tous les peuples d'Europe, à cause des François qui ont fait autresfois bruire leur nom parmy le monde, principalement en la conqueste de la terre Sainte: Mais ils nomment Gallibes tous les autres peuples qui sont blancs. Encores qu'ils ayent des vignes, toutesfois il ne se fait du vin qu'en la maison du Roy, & du Patriarche, qu'ils nomment Abuna. Mais en lieu de vin ils font vn certain breuuage du fruict de Tamarins, qui est vn peu aspre.

Ils sont pour la pluspart d'vn esprit lent & tardif au possible, vû qu'ils ont du lin, & n'en sçauent pas faire de la toile: ils ont des cannes de succre, & ne sçauent pas tirer du fer, & n'ont pas l'esprit de le mettre en œuure, & mesme estiment les forgerons sorciers & meschants hommes.

Les grands y traittent fort rudement le pauure peuple, de sorte qu'il ne me iustement que ce qui luy est necessaire, pource que les plus puissans luy nissent tout. Leur parler est sans regle, & pour escrire vne lettre il leur faut beaucoup de iours. Ils ont toutesfois de beaux characteres, plus agreables de beaucoup, que les Arabiques, ou Turquesques, ainsi que l'on peut voir au liure de la Correction des temps de Iosephe de l'Escale, & en l'Onomastique de Turnere. Les Nobles, les Bourgeois & le Peuple, ont leurs habitations separées, & les derniers peuuent acquerir la Noblesse en se signalant par quelque beau fait.

Il n'y a point de lieu peuplé en tout le pays des Abyssins, qui ait plus de deux mille feux, & mesme on y en void fort peu de cette sorte. Ils demeurent pour la plufpart esparts çà & là par des Hameaux. On y donne le sel au poids de l'or. Les peuples ne iurent iamais que par la vie du Roy, enquoy les Espagnols les imitent. Ils se seruent de mulets pour porter les charges, & pour voyager, & des cheuaux pour combattre. Ils ne sont iamais vestus de noir que lors qu'ils portent le dueil, d'autant qu'ils tiennent cette couleur pour vne vraye marque de tristesse. Ils pleurent leurs morts par l'espace de quarante iours. Lors qu'ils font quelque grand & magnifique festin, le second seruice est de chair crue qu'ils mangent fort espicée, & trouuent que c'est vne de leurs plus delicieuses viandes.

Ils s'adonnent fort à la nauigation, & de fait presque tous ceux qui sont de libre condition aux Indes Orientales, se meslent d'estre mariniers, & sont bien entendus en ce mestier : si bien qu'ils sont distribuez par les nauires marchands de Goa, de la Chine, de Bengale, & d'autres lieux. Ils seruent à ce mestier à bien petit prix, & sont prompts à toute sorte de seruice, endurant patiemment des coups de foüet, & d'autre chose, & n'estans gueres differents des esclaues. Ils ont presque toute leur famille en ses vaisseaux, & semblent proprement nais pour estre serfs. Si quelqu'vn laisse tomber dans la m

qu'il porte sur la teste, ou quelque autre chose de moindre prix, mesmes lors que les vaisseaux marchent, il y en a vn d'entr'eux qui se iette dans la mer, & en nageant recouure la chose perduë. Ils chantent presque tousiours en trauaillant, & quand ils n'ont rien à faire, principalement aux vaisseaux des Portugais, ils ne font rien qu'yvronguer auec leurs femmes, & leurs enfans, disant mille chansons au milieu de ses desbauches. Leurs femmes portent aussi de longues chausses à la Matelotte aux Indes Orientales, à la façon des Arabes, & Mahometans.

RICHESSES.

L'OR & argent qui se trouue en ce pays, feront tousiours aduoüer qu'il y a de grandes richesses, outre l'airain, & le fer, & principalement le succre dont il y a grande abondance, & qui luy pourroient apporter beaucoup d'argent, si ses habitans auoient aussi bien l'esprit, & la curiosité de l'affiner, que le bon-heur de le recueillir en si grande quantité.

Ce Prince a trois sortes de reuenus, vû qu'il y en a qui consistent aux fruits de ses fonds & de son domaine, qu'il fait labourer par des bœufs, & par les esclaues qui multiplient continuellement, pource qu'ils se marient entr'eux, & leurs enfans demeurent en la condition de leurs peres. Les autres reuenus luy viennent des peuples qui luy payent tant pour feu, & la dixiesme partie de tous les mineraux qui sont tirez par autre que par luy : & les derniers luy viennent des Princes ses sujets, dont les vns luy donnent des cheuaux, les autres des bœufs, les autres du cotton, & les autres d'autres choses: & ceux-cy luy donnent le reuenu d'vne de leurs villes, pourvû que ce ne soit celle où ils font leur demeure ordinaire.

On tient qu'il a de grands thresors, tant de draps & de pierreries, que d'or, & qu'il en a de grands lieux tous pleins. Ce que l'on peut assez conjecturer par la lettre escrite au Roy de Portugal, par laquelle il offroit de donner pour la guerre contre les infidelles, cent mille drachmes d'or, & vne infinité de gens & de viures. On tient qu'il met ordinairement toutes les année trois millions d'or au chasteau d'Amara. Il est vray qu'auant le Roy Alexandre ils n'y mettoient pas tant d'or, pource qu'ils ne le sçauoiét pas r'affiner, ny nettoyer: mais en recompense, ils y mettoient force pierreries & des pieces d'or. Le Vice Roy de Barnagaz donne tous les ans au Prete-Ian cent cinquante bons-cheuaux, & grande quantité de draps de soye. Le Roy de Tigremon luy baille aussi toutes les années deux cens cheuaux d'arabie, beaucoup de draps de soye, force cotton & vne grande quantité d'or : & les autres luy enuoyent les choses où qu'ils ont en abonbance, ou qu'ils peuuent recouurer bien aisément.

FORCE.

Les peuples sujets à ce Monarque ne sont gueres vaillants, tant pource qu'il les tient comme des esclaues, à raison de quoy ils manquent de teste & generosité de courage, qui rend les hommes promts aux armes, hardis aux dangers, si bien qu'il leur semble qu'ils ont continuellement les mains liées par le respect qu'ils portent à leur Prince, & par la crainte qu'ils ont de luy, qu'aussi pource qu'ils n'ont nulles armes deffensiues, excepté quelque mes-



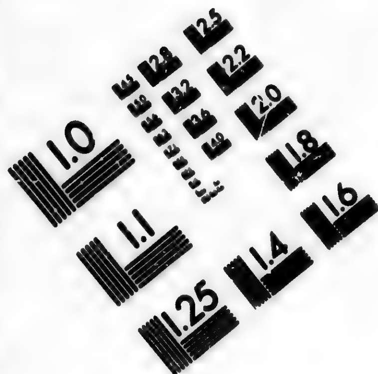
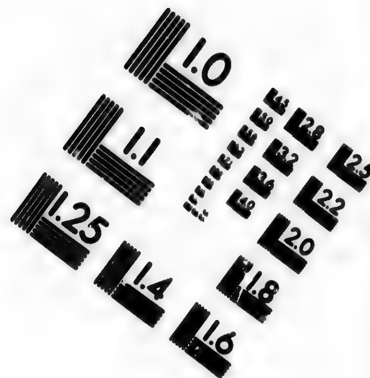
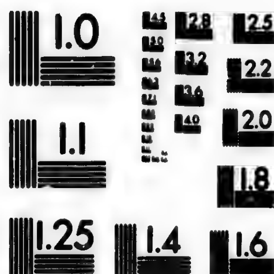
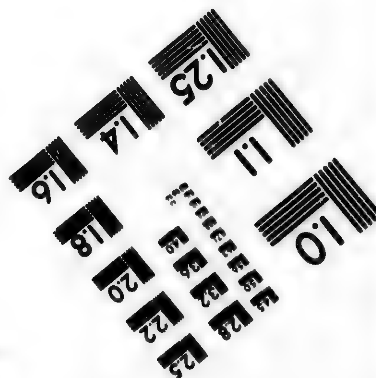



IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)







chante salade, quelque morion, & quelque maille, dont les Portugais les ont accommodez. Il faut adiouster à cecy le deffaut des forteresses, vû que ces peuples n'ayans ny des places fortes pour se retirer, ny des armes pour se deffendre, demeurent auec leurs biens en proye à leurs ennemis. Leurs armes offensiues sont des fleches non empennées, & la Zagaye, ou lance gaye. D'auantage, ils font vn Caresme de 50. iours, qui les extenuë, & affoiblit en telle sorte, à cause de la grande abstinence auec laquelle ils passent ses iours là, qu'ils n'ont pas la force de se mouuoir, ny durant ce temps, ny plusieurs iours apres. Aussi c'est ce qui fait que les Mores attendent cette occasion, & les attaquent auec vn grand aduantage. Et pource que l'on ne trouue, ainsi que nous auons dit, au pays du Prete-Ian aucune place considerable pour le regard de forteresse, ny autrement, les Portugais ont quelquefois remonstré aux Abyssins en discourant auec eux, combien il seroit meilleur, pour éuiter les grands rauages que les Mahometans, & les Idolastres font continuellement en leur pays, emmenans & les biens, & les personnes, que leur Prince fit bastir des villes & des chasteaux, & les fortifiât auec des fossez, murailles & autres choses necessaires pour mettre vne place en estat de deffense. Aquoy ils ont respondu que la puissance de leur Neguz ne consiste pas en des murailles de pierre, mais au bras de son peuple. François Aluarez escrit que ce Monarque peut mettre ensemble plusieurs centaines de milliers d'hommes : toutesfois l'on a bien vû qu'au besoin il n'en a pas mis sur pied vn si grand nombre. Ils ont vne Religion militaire sous la protection de S. Antoine, à laquelle chaque pere de famille noble doit destiner de trois de ses fils vn, non pas toutesfois l'aisné, & de ceux-cy on tire 12. mille hommes de cheual pour la garde du Roy. Le vœu de cette Religion est de deffendre les frontieres de cét Empire, & de faire teste aux ennemis de la foy. Au reste le Prete-Ian confine auec trois puissans Princes, dont l'vn est le Roy de Bourne, l'autre le Turc, & le 3. le Roy d'Adel. Le Roy de Bourne commande au pays qui s'estent de Guangale vers le Leuant enuiron 500. mille, entre les deserts de Set & de Barca, & ce pays est assez inegal, d'autant qu'il contient en partie des plaines, & en partie des montagnes. Le Roy de Becurno a force gens, qu'il ne charge d'autre imposition que la dixme des fruits. Leur mestier est de voler, & d'assassiner leurs voisins, & de les rendre esclaues, puis de receuoir en eschãge des cheuaux des marchands de Barbarie. Il a sous luy plusieurs Royaumes, & trauaille grandement les Abyssins, prenant ce qui se trouue en leurs mines, & emmenant les hommes captifs. Ces peuples combattent à cheual à la genette, vsent de lances à deux pointes, de zagayes, & de flesches, & entrent dans le pays tantôt d'vn costé, tantôt d'autre, à l'impourueuë : mais ceux cy peuuent plustost estre nommez assassins & voleurs, que iustes ennemis.

Le Turc qui confine auec les Abyssins du Leuant, & le Roy d'Adel qui commande leur pays entre le Leuant & le Midy, trauaillent grandement le Prete-Ian, & ont restraint les limites de son Empire, & reduit son pays en vne grande misere car outre que les Turcs ont saccagé vne partie du Barnagaz, où ils entrerent l'an 1558. & combien qu'ils fussent repoussez, ils ont encores osté au Prete-Ian tout ce qu'il tenoit le long de la coste, & principalement les ports de Suaquen & d'Ercoco, ausquels deux lieux, les montagnes qui sont entre le pays des Abyssins & la mer rouge, s'ouurét, pour faire le passage au trafic entre les Abyssins, & les Arabes : & il n'y a pas long temps que le Barnagaz a esté contraint

se s'accômoder auec le Turc,& achepter la paix de luy auec vn tribut de mil onces d'or toutes les années.Mais il ne reçoit par moins de dommage du Roy d'Adel qui confine auec le Royaume de Farigar,& domine iusqu'à la mer rouge,où il a Assam,Salir,Met,Barbore, Bidar & Zelle. Il arriue à Babore beaucoup de vaisseaux d'Aden & de Cambaye, auec leur marchandise à changer, & ils en reçoiuent force chair & quantité de viures, de miel,& de cire, pour Aden: quantité d'or, d'yvoire & d'autres choses pour Cambaye, & l'on tire encore plus de viure de Zeila, pource qu'il y a du miel, & de la cire en abondance,& force grains & fruicts diuers que l'on charge pour porter à Aden, & en d'autres lieux d'Arabie, puis du bestail, & particulierement certains moutons,dont la queuë pese 25.liures,voire dauantage,auec la teste & le col noir, & tout le reste blanc,& certains autres tous blancs, auec la queuë longue d'vne brasse, & tortuë comme vn cep de vigne, auec l'encoulure pendante comme celle des taureaux. Il y a certaines vaches qui ont des andoüilles comme le cerf.Il y en a qui sont noires,& d'autre rouges auec vne seule corne au front, longue d'vn pied & demy, courbée en arriere. La capitale ville de ce Royaume, c'est Arat, à trente huict lieuës de Zeila contre le Sudest Le Roy de ce pays,qui est Mahometan, auec vne perpetuelle profession qu'il fait de faire la guerre aux Chrestiens du pays du Prete-Ian,s'est acquis le surnõ de saint entre les Barbares.Il attend que les Abyssins se soient affoiblis, & consumez par ce long & rude ieusne de cinquante iours, lors qu'ils ne se peuuent presque remuer pour faire ce qu'il faut en leurs maisons,& lors il entre au pays, saccage les villages,meine en captiuité forces personnes, & fait mille maux aux Abyssins. Les esclaues Abyssins sont de grand profit hors de leur pays, c'est pourquoy les Princes en font grande estime, & plusieurs d'entre ses esclaues sont deuenus par le moyen de leur industrie a seruir,libres, & riches en Arabie, en Cambaye, en Bengale, & à Sumatre: pource que les Princes Mahometans d'Orient,estans tous tyrans des Royaumes vsurpez sur les idolatres,ne se peuuent fier à leurs sujets, lors qu'ils peuuent assurer leurs Estats, ains se font garder d'vne multitude d'esclaues estrangers, ausquels ils fiẽt leurs personnes, & commettẽt le gouuernemẽt du Royaume. Et entre tous ces esclaues on fait plus d'estat des Abyssins, à cause de leur grande fidelité, & de leur bonne complexiõ. Et pource que le Roy d'Adel auec le grand nombre de prisonniers qu'il fait sur les Prestres du Prete-Ian, remplit l'Egypte & l'Arabie d'esclaues de cette nation, en eschange desquels il reçoit des armes,des munitions, & des soldats,du Turc & des Princes d'Arabie. Claude Roy des Abyssins se trouuãt pressé l'an 1550. par Gradaamed Roy d'Adel, qui l'auoit desia fort trauaillé durant 14. ans,auec des courses perpetuelles,& se voyant contraint d'abãdonner la frontiere, & se retirer au cœur de ses estats, demanda secours à Estienne de Gamma Lieutenant de Iean 3. Roy de Portugal aux Indes, qui se trouuoit lors sur la mer rouge auec vne bonne armee. Gãma luy enuoya Christofle son frere auec 400. Portugais, & vn bon nombre d'arquebuses, & autres armes. Il défit deux fois auec ceux-cy son ennemy, à cause de l'aduantage des arquebuses: mais en la 3. bataille le Roy d'Adel ayant eu mille arquebusiers Turcs du Gouuerneur de Zebit, auec dix pieces d'artillerie, les Abyssins furent mis en route, & beaucoup de Portugais demeurerent morts sur le champ. Mais le Roy d'Adel ayant apres renuoyé les Turcs, fut assailly à l'impourvûë prés de la riuiere de Zeila,& au mont Sanal par le Roy Claude auec soixante mille

hommes de pied, cinq cens cheuaux Abissins, & les Portugais qui estoient re-
stez de la derniere deffaite, l'vn desquels blessa griefuement Gradaamed. Mais l'an mil cinq cens cinquante neuf le Roy Claude estant venu au combat auec les Mores, demeura mort sur le champ, & le Roy des ennemis en triomph sur vn asne. Il eut pour successeur Adamas son frere, contre lequel (pour- qu'il estoit demy Mahometan) vne bonne partie de la noblesse Abyssine se re- uolta, si bien que le Vice-Roy de Barnagez les defit l'an mil six cens soixant deux. Mais les affaires d'Ethiopie ayant ainsi flotté quelque temps, se remiren apres quelque peu sous Alexandre, auec l'ayde des Portugais, qui y porteren les armes offensiues, & deffensiues, & esueillerent les courages, & les espri des Abyssins par leur exemple en la guerre: car tous ceux qui resterent de la route de Chrystofle de Gamma, & plusieurs autres qui y sont arriuez depu s'y sont retirez, & mariez: si bien qu'ils ont introduit nostre façon de faire la guerre, l'vsage des armes, & la maniere de fortifier les pays, & les lieux d'im- portance: Quelques Florentins sont aussi allez en ces pays, en partie par curio- sité, en partie pour si trafiquer.

Or l'Empereur des Abyssins a accoustumé de carresser, & donner entre- nement aux Francs (ils nomment ainsi les peuples d'Europe) & leur perm bien mal-aisément de sortir hors de son Royaume depuis qu'ils y sont v fois. Or le Prete-Ian a beaucoup d'ennemis, outre ceux que nous auons di comme le Roy de Dancali, à qui appartient la place, & le port de Suela sur mer rouge. D'ailleurs les Mores qui sont en la Prouince de Dobe diuisée quatorze Seigneuries, luy donnent beaucoup de peine, vû qu'encores qu'il demeurent dans les confins de l'Empire du Prete-Ian, ils ne laissent de se r uolter la pluspart du temps. Il y a vne loy parmy eux, qu'aucun ne se peut m rier s'il n'a premierement fait mourir douze Chrestiens.

De nostre temps ce grand Prince print en vne bataille le Roy de *Mozamb*que, mit en route la Royne de Bergafa au Cap de Bonne esperance, *défit* Te mide Prince des Negres du costé d'Occidēt, & vainquit le Roy de *Manitonge* qui est vis à vis de l'Isle saint Thomas sous la ligne Equinoctiale, & apres vn d ses Capitaines mit trois fois en route Azamur Bassa du grand Turc à Suaquen & la troisiesme il prit son fils, & luy fit couper la teste, luy ostant plusieurs pi ces d'artillerie.

Il tient l'Egypte en grande crainte & beaucoup de Seigneurs Arabes, à cause de l'eau qui leur peut oster, pour laquelle ils luy payent tribut. Il peut affamer l'Egypte & l'inonder, comme le Pape Pie II. & plusieurs autres Autheurs e- crivent, en luy ostant l'eau du Nil. Ce que les Abyssins sçachans assez mais ils disent qu'ils ne se font pas, auec les Turcs ne destruisent le saint Sepulchre de nostre Seigneur.

En fin il ne faut nullemēt douter que si le Prete-Ian auoit des hōmes d'Euro- pe, qui sçûssent fortifier ses pays en beaucoup d'endroits, le remplir d'armes se- lon nostre vsage & instruire les Abyssins, & les exercer à nostre façon de com- battre, il seroit capable non seulement de chasser le Turc de tous ces pays que ses predecesseurs tenoient anciennement, mais encores de faire la loy à tous ses voisins qui l'attaquent, vû la grande quantité d'or, & d'argent qu'il a, & le grand nombre de gens de tous ses Royaumes.

GOVVERNEMENT.

CE Monarque tient ses sujets bas le plus qu'il luy est possible, & non moins les grands que les petits, & les traitte plûtost comme esclaues, que comme sujets, & pour les entretenir encore mieux en cét Estat, il se maintiét pres d'eux en telle reputation, qu'il semble que ce soit vne personne comme sacrée & diuine. Tous se baissent en oyant le nom du Prince, & touchēt la terre auec la main, font reuerence à sa tente, mesme quand il n'y est pas. Les Roys des Abyssins auoient accoustumé de se monstrer au peuple vne seule fois l'année, puis ils parurent trois fois, c'est à sçauoir aux iours de Noël, de Pasques, & de la Sainte Croix de Septembre, & depuis ils sont deuenus vn peu plus familliers.

Le Roy oste & donne les Seigneuries à qui bon luy semble, & il n'est permis à celuy qui en est priué de monstrer qu'il en est mal content. De la collatiō des saints Ordres, & de l'administration des Sacremens en bas, il dispose tant des Religieux que des laiz & de leurs biens. Il n'y a aucun qui ait des vaisseaux que le Roy, auquel les Roys ses sujets viennent tous les ans prester hommage, & promettre obeyssance.

Ce Prince descend, comme i'ay ja dit d'vn fils de Salomon & de la Reyne de Saba, nommé Meilech, & ces peuples receurent la foy Chrestienne sous la Reyne Candace, au temps de laquelle la maison de Gaspar commença de regner en Ethiopie, & ce fut de luy que descendit apres treize generations: Iean le saint, qui mourut lé temps de l'Empereur Constans n'ayant point d'enfans laissa l'Empire au fils aisné de Caie son frere, & inuestit du Royaume de Fatigar, Baltazar, & Melchior du Royaume de Goyame. A raisō dequoy le sang Royal demeura diuisé en trois familles, de Gaspar, de Melchior & de Baltazar. Cettuy cy ordonna que l'Empire fut donné par election à vn des susdites trois familles, encor que ce ne fut pas l'aisné, pource que les Royaumes particuliers deuenoient aux aisnez. Et pour esuiter tous troubles il ordōna que les freres de l'Empereur & ses plus proches parens seroient enfermez au chasteau du mont Amate, & gardez soigneusement; & ils voulurent encor qu'on y mit les fils de l'Empereur, horsmis celuy qui est aisné au lieu duquel, s'il vient à mourir ils tiennent tousiours le plus proche.

Ce Monarque dōne & oste les benefices à qui bon luy semble, & ne fait nulle difference entre les Clercs & les laics, mais l'administratiō des Sacremens appartiennent à l'Abuna, qui est leur Patriarche. Les femmes d'amour, ou filles de ioye demeurent hors des bourgs & des villes & sont payées par les Communautez. Il ne leur est nullement permis d'entrer dans les villes, & faut qu'elles soient par necessité vestuës de iaune.

Les aisnez succedent aux biens de leurs peres, selon les loix du pays. Il est ordonné par vne loy ancienne que le Roy ne setiēdra point enfermé plus de deux iours, à cause que si le Roy s'arrestoit longuement en vn lieu, il y souffriroit de grandes incommoditez de viures vû le nombre infini de Seigneurs, d'Officiers & d'autres gens qui sont à la suitte de sa Cour.

Le premier rāg de dignité, & le plus haut est celuy des Euesques & du Clergé: le second est celuy des Sages & sçauans qu'ils nomment Balsamates & Tenmates: & la noblesse tient le troisiéme. Les derniers sont ceux qui reçoiuent solde en quelque estat qu'ils soient appellez.

Encor que les Iuges connoissent des crimes dignes de mort, si est-ce qu'ils sont obligez de faire leur rapport aux Gouuerneurs du lieu où ils demeurẽt, qui est celuy qui porte le tiltre & l'effet de Lieutenãt de Roy, & qui represente sa personne. Ils n'ont aucune loy par escrit, ains tout y est vuidé selon la raison naturelle.

Si vne femme est accusée d'adultere, la punition en appartient à ceux à qui le fait touche, qui s'en ressentent comme offensez en leur honneur.

Le Vice-Roy de Barnagas demeure dans la ville de Barue, & a sous luy les gouuerneurs de Dansile & de Cansile, qui sont sur les frontieres d'Egypte.

RELIGION.

LEs sujets, du Prete-Ian sont Chrestiens pour la plus grande partie, qui demeurent obeyssans & affectionnez à leur Prince tout ce qui se peut. Il y a d'ailleurs quelques-vns de ses tributaires qui sont Mahometans : mais ceux-là ne cherchent à tout propos que des occasions de reuolte.

Or pour parler de ceux qui suyuent la Religion Chrestienne & discourir de leur creance qui differe aucunement de la nostre, combien que nous connoissions tous vn mesme Sauueur, il est à propos ce me semble de prendre le fait plus haut, & de rapporter icy de quelle sorte la foy se glissa en ses contrées.

Les Abyssins receurent au commencement le Iudaïsme, qui s'estendit aux pays voisins par le moyen de Meilech fils de Salomon, de la Reyne Maqueda sa mere & des Iuifs, qui l'accompagnerent. Pour le moins les Abyssins disent que tout cecy se troune en vne ancienne Chronique qu'on garde auec beaucoup d'autres liures en la ville de Caxume. Ils receurent la foy Chrestienne par le moyen de l'Eunuque de la Reyne Candace, qui fut Baptisé par S. Philippe comme nous lisons aux actes des Apostres. Le premier lieu qui se conuertit à la foy fut celuy de Tigie, & l'on fait auiourd'huy toutes les Escritures publiques en la langue de Tigie. Ils tomberent apres auec les Cofites d'Egypte en l'erreur d'Eutiches, pource qu'ils dependent du Patriarche d'Alexandrie, qu'ils reconnoissent pour chef, & duquel ils reçoiuent leur Albune, ou Patriarche. Car ce peuple suiuant l'authorité de ce Patriarche d'Alexandrie, & sa doctrine vint à se corrompre : vû qu'il falloit bien que le ruisseau tint en cecy de sa source : principalement à cause que les Abyssins ne pouuoient pratiquer auec ceux de Rome, si ce n'estoit par le moyen d'Alexandrie & de l'Egypte.

Mais pource que le mal va tousiours croissant, les Abyssins tiennent auec les erreurs des Cofites plusieurs autres impertinences. Leur ignorance & leur erreur s'augmentent par le moyen du commerce & de la conuersation des idolatres & des Mahometans dont ils sont enuironnez de tous costez, & mesme plusieurs idolatres demeurent au milieu des Abyssins, comme aux Royaumes de Damut, de Coragne & d'Agaos.

Or afin de vous faire entendre leur creance, vous deuez sçauoir que les Abyssins retiennent opiniastrement la circonsition, & non seulement on y circoncit les hommes, mais aussi les femmes en ie ne sçay qu'elle sorte, ce que toutesfois les Iuifs ne faisoient pas.

D'auantage suiuant la loy de Moyse ils ne mangent aucun animal qui n'a le pied fendu, & pour cette cause ils abhorrent le liévre, l'oye & le canard. Ils portent plus de reuerence au Samedy qu'au Dimanche, suiuant en cela

la façon des Iuifs: qui estoient si religieux & si affectionnez à garder le iour du Sabbath.

Les laiz nourrissent de longs cheueux, & se font raire le menton, & le dessus des lévres, & portent vne petite Croix au col. Au contraire les Prestres se font razer la teste, & portent la barbe longue, & la Croix en la main : (ce qui n'est permis entre les laiz qu'aux seuls Seigneurs & vn vase d'eau benişte, pour en donner à ceux qui en demandent, auec la benediction, & ils ont accoustumé de ietter de cette eau beniste dans les viandes qu'ils mangent, & dans ce qu'ils boiuent.

Le Roy Iean ordonna qu'il n'y eut plus de quatre parroisse en chaque ville. Ces parroisses sont faites à la façon de Côuents, & en chacune il y a traize Prestres pour dire Messe: & ceux cy iugent les causes ciuiles, de mesme que les Iuges les criminelles au nom du Roy: De tout le nôbre des Prestres on eslit douze Chanoines, qui assistent continuellement l'Euesque qui est choisi entre ces douze, de mesme qu'on tire l'Archeuesque du nombre des Euesques, & le plus ancien Euesque est fait Archeuesque.

Les Moynes portent vn habillement long trainant iusques en terre, qui est iaune pour la pluspart auec vne longue cheuelure. Les Religieuses vsent d'vn long habit qui leur va iusques en terre, ont la teste raze, & sont ceintes d'vne courroye. Elles ne sont pas renfermées dans les Monasteres, mais en certains villages sous l'obeyssance du plus proche Conuent.

Les Eglises ont deux courtines, l'vne prés de l'Autel, auec certaines petites clochettes : & il n'entre en ce lieu que des Prestres : l'autre au milieu où sont les Clercs, au moins ceux qui ont les moindres Ordres. C'est pourquoy plusieurs pour y auoir accez pourchassent de les receuoir.

Chaque Eglise n'a plus d'vn Autel, & l'on ne dit plus d'vne Messe par iour en chacune. Les murailles de ces Eglises sont couuertes d'Images de nostre Dame, & des Saints, & particulierement de saint George à Cheual. Ils n'ont point d'Image releuée en bosse, & l'on estime que ce n'est pour autre sujet que pource qu'ils n'ont point l'esprit d'en faire. Ils ne veulent pas qu'on peigne Iesus-Christ crucifié, disans qu'ils ne sont pas dignes de le voir en cette Passion, & en ce tourment.

Ils font le pain & le vin, que les Prestres consacrent apres la Messe, auec vn soin & vne ceremonie incroyable. Ils n'entrent point aux Eglises, qu'ils n'ayét quitté leurs souliers. Ils n'y crachent point, & n'y laissent iamais entrer aucun animal : Et si quelqu'vn passe à cheual deuant les Eglises, il descend pour tesmoigner l'honneur qu'il leur porte.

Leurs cimetieres sont ceints de bonnes & hautes murailles, afin que les bestes ny puissent entrer. Ils ont des cloches de pierre, longues & desliees, & les battent auec vn baston. Ils en ont aussi de fer auec le batail de mesme, & ils ont cette coustume qu'ils en portent quelques vnes aux processions, & les sonnent.

Ils ne Baptisent point les enfans masles que quarante iours apres leur naissance, & les filles qu'apres soixante, & s'ils meurent cependant sans Baptesme, ils disent que la communion de la mere au temps de sa grossesse suffit, ils ne Baptisent que le Samedy, ou le Dimanche, & donnent soudain l'Eucharistie à ceux qui sont Baptisez. En memoire du Baptesme de nostre Seigneur, ils se font Baptiser tous les ans le iour de l'Epiphanie, ou des

trois Roys, & pour cét effet il a des estangs, & de petits lacs où ils se trans-
portent.

Ils se confessent estans tous droits, & l'on ne garde point aux confessions beaucoup de secret. Ils communient sous toutes les deux especes, & consacrent du pain sans leuain. Ils vont à la communion auec les mains ouuertes & leuées deuant les espaules, & la reçoiuent estant debout. On ne dit iamais Messe sans encens, ny sans qu'il y interuiennent trois personnes, qui sont le Prestre, le Diacre, & le Sousdiacre.

Les espousailles se font par le moyen des Prestres, mais les mariages n'y sont pas stables & fermes. Les Prestres peuuent marier, mais non auoir plus d'vne femme, & si elle meurt ils ne se marient plus, ou s'ils le font ils deuiennent laiz (ce que les Moscouites font aussi) de mesme que s'ils couchent auec vne autre femme.

Les Religieux sont tous de l'Ordre de S. Anthoine. Il est vray que de cettuy-cy il en est venu vn autre appellé Cestifanez, qui est plutôt tenu pour laïque que pour Chrestien.

Il regne en cét Empire vne heresie, qui tiét qu'on ne doit adorer autre Croix que celle où Iesus-Christ endura pour nous. Ils ne donnent pas l'extreme-Onction à ceux qui sont proches de la mort, mais ils encensent les morts, les lauent, les enueloppent, disent l'Office pour eux, & les portent en terre auec la Croix, l'encensoir, & l'eau beniste. Ils gardent le Caresme estroittement, & le passent auec vne grande abstinence. Leurs meilleures viandes d'alors sont des herbes, des raisins confits, & quelque poisson : dequoy toutesfois l'on vse en bien peu de lieux. Mais plusieurs Prestres, Religieux & Religieuses ne mangent que des herbes, ou durát tout le Caresme, ou bien de deux en deux iours. Toutesfois aux Royaumes de Barnagaz, & de Tigremaon ils mangent de la chair le Samedy & le Dimanche.

Les Religeux & Religieuses font diuerses penitences fort rudes, comme de porter la ceinture de fer sur la chair, passer tout le Caresme sás s'asseoir iamais, demeurer au gros du froid dans l'eau iusques au col, ou bien dans les bois, dans des vallees & des cauernes loing de toute conuersation : Tous les Clercs ieusnent depuis la Pentecoste iusques à Noël, horsmis le Samedy & le Dimanche, & les Seculiers depuis la feste de la Trinité iusques à l'Aduent le Mercredy & le Vendredy.

Les Prestres ne se peuuent marier depuis qu'ils ont pris les Ordres : mais ils les peuuent bien receuoir estans mariez, pourvû qu'ils ne soyent pas bigames.

La sepmaine Sainte on ne dit Messe que le Ieudy & le Samedy, & durant toute cette sepmaine les Abyssins ne se saluënt pas l'vn l'autre, & s'ils se rencontrent, ils passent sans leuer les yeux: & les hommes de qualité vont entierement vestus de noir ou de bleu, & l'on n'allume point de chandelle aux eglises. Le Ieudy absolu ils font la ceremonie de lauer les pieds aux pauures. Le Vendredy Saint ils font des actes aussi pleins de pieté, & donnent tant de tesmoignages d'vne grande douleur, que c'est chose presque incroyable. Ils se frappent les vns les autres auec les poings & des verges. Ils reçoiuent mesme des Prestres fort volontiers tát de coups que le sang coule à plusieurs en bas par tout le corps.

Tandis qu'on tient le corps de nostre Seigneur au Sepulchre, ils s'habillent

deuil, & ne mangent aucune chose, ny ne sortent iamais de l'Eglise.

Ils tiennent sept Eglises pour les plus anciennes, pource disent-ils qu'elles ont basties au mesme temps qu'ils receurent l'Euangile. Ils veulent que celle e Caxumo sous le nom de sainte Marie de Sion soit la premiere, pource que premiere pierre de l'Autel y fut enuoyee de cette montagne. Il y a 150. Chanoines, & autant de Religieux.

Les femmes n'entrent point dans les Eglises, si ce n'est à Bazua, où l'on en voit ..., l'vn pour les hommes sous le nom de S. Michel, & l'autre pour les femmes sous le tiltre de S. Pierre, & S. Paul. On ne sçauroit dire le nombre des Monasteres. A douze mille de Chaxume on en voit vn entre les autres, qu'on nomme Alleluya, pource qu'vn Religieux attentif à ses prieres ordinaires, ouyt chanter aux Anges en ce lieu Alleluya.

Les Moynes ne se peuuent marier, aux Conuents des hommes, il n'entre nulle femme, ny pareillement aucun animal du mesme sexe.

On en voit beaucoup parmy ce peuple qui espousent deux femmes, voire dauantage tout à la fois, sans toutesfois qu'ils en soyent nullemẽt punis. Toutesfois il ne leur est permis d'entrer dãs l'Eglise, mais ils peuuent faire diuorce. Ils craignent extrémement l'excommunication. Ils sont si deuots qu'on en voit venir plusieurs au S. Sepulchre toutes les annees.

Ils confessent & tiennent l'Eglise Romaine pour la premiere du monde, & le Pape pour le plus grand homme qui soit, & pour Vicaire de Iesus-Christ, & successeur de S. Pierre, & leur siege qu'ils appellent de Dauid, duquel ils se disent yssus, le second.

Ils ont les Propheties qui portent qu'il ne doiuent auoir plus de cent Abunes c'est à dire Patriarches de l'Eglise d'Alexandrie, & celuy qu'ils auoient en l'an ...20. estoit le dernier, apres lequel ils attendent vn nouueau Recteur, & chef de l'Eglise Romaine.

Ils ont des Propheties de deux saints Hermites qui portent que les Francs se doiuent ioindre auec eux, & destruire le Tor, Ziden, & la Meque, & prendre l'Egypte, & qu'alors le chemin pour s'vnir auec les Chrestiens de par deçà sera ouuert: & les Mores ont vne Prophetie, qui dit que la Meque où Mahomet a sõ sepulchre, sera destruit par les Ethiopiens. Ils n'ont pas l'heresie des Monothelites: ains ils tiennent deux natures en Christ comme nous: ce qui se voit en leur Messe Ethiopique traduite en Latine.

Le Prete-Ian dit à vne lettre enuoyee au Pape, qu'il est escrit en la vie de S. Victor & aux liures des saints Peres, qu'vn grand Seigneur Chrestien se doit ioindre estroitement auec le Roy d'Ethiopie.

Maintenant que nous auons exposé l'Estat des Abyssins touchant les choses spirituelles, il sera fort à propos de dire ce qui s'est fait de nostre temps pour la reconciliation auec l'Eglise Romaine & nous commencerons par vne fort celebre Ambassade.

Vn peu auant nostre siecle, Dauid Roy des Abyssins, combien que ieune, & encor sous la tutelle d'Helene son ayeule, mû de la renommee des heureux succez des Portugais aux Indes, enuoya vn nommé Matthieu, Armenien de nation auec vn Seigneur Abyssin à Alfonce d'Albuquerque, Vice-Roy des Indes, pour faire amitié auec le Roy Dom Emanuel, auquel ils porterent lettres de leur Prince en vn petit canon ou tuyau d'or, & luy presenterent entre autres choses vne piece de la Croix de Iesus-Christ en vne boëte d'or.

Ceux-cy estans apres retournez de Portugal aux Indes furent dix ans apres leur partement conduits à Ercocco par Sequera general des Portugais: & par le moyen de l'accueil & les caresses qu'on fit à Matthieu, & de l'allegresse que les Abyssins monstrerent à son retour, les Portugais asseurerent de ce dont ils auoient douté, à sçauoir qu'il estoit Ambassadeur du grand Neguz.

Auec cette occasion Sequeira fit amitié & paix perpetuelle au nom de son Roy auec ce Monarque, au nom duquel le Vice-Roy de Barnagaz iura l'alliance. Sequeira en mesme temps enuoya à la Cour de ce Prince Roderic de Lima Ambassadeur, auec lequel alla François Aluarez, qui escriuit apres toute cette histoire. Il retourna de son Ambassade six ans apres son departemẽt, c'est à sçauoir l'an 1526. ramenāt auec luy Zagazabe, Ambassadeur enuoyé par le Prete-Ian au Roy de Portugal, & François Aluarez auec des presens, & des lettres qu'il enuoyoit au Pape. Les lettres furent presentées à Bologne à Clement 7. au couronnement de l'Empereur Charles 5. L'Empereur des Abyssins faisoit mention dans ses lettres du Pape Eugene 4. qui auoit enuoyé à ses predecesseurs le Concile de Florence, & ramentenoit l'vnion de l'Eglise d'Orient auec la Romaine.

L'an 1535. Iean 3. Roy de Portugal fit dessein d'essayer tous les moyens qu'il pourroit penser pour reconcilier entierement le Prete-Ian auec l'Eglise Romaine. Car encor que l'Ambassadeur de Dauid eut presté obeyssance à Clement 7. au nom de son Roy, toutesfois on doutoit (cõme il y auoit apparence) que par faute de secours spirituel, cela seroit inutile, puis qu'ils suyuoient tousiours les heresies d'Eutiches, & de Dioscore, & despendoient de l'authorité du Patriarche d'Alexandrie. & receuoient de luy l'Abuna qui estoit arbitre des choses Ecclesiastiques, & administrateur des Sacremens, qui dõnoit les ordres par toute l'Ethiopie, & estoit maistre des ceremonies, & Docteur de la foy. A raison dequoy il ne sembloit pas qu'on pût faire chose plus vtile ny plus necessaire que de luy enuoyer vn Patriarche legitime de Rome, pour gouuerner ces ames, & auec luy quelques Prestres de bonne vie, & de grande doctrine, qui conuertissent, & maintinssent en la vraye foy ces peuples auec disputes, predications, & discours publics & particuliers.

Il sembloit qu'il y eut vne grande ouuerture pour cét effet, pource que Claude Roy des Abyssins auoit receu quelques annees auparauāt des secours d'importance des Portugais cõtre Gradaamet Roy d'Adel, qui l'auoit reduit à l'extremité, & en vne lettre escrite à Estienne Gama gouuerneur des Indes, il auoit appellé martyr Christofle Gama son frere, qui mourut en cette guerre. Ayant donc communiqué ce dessein premierement au Pape Iules III. & puis au Pape Paul 4. Ils conclurent qu'on enuoyeroit en Ethiopie 13. Prestres de la compagnie de Iesus tous pleins de pieté & de doctrine. Iean Nugnez Barrette fut fait Patriarche, & l'on luy donna deux Euesques coadiuteurs, c'est à sçauoir Melchior Carnee, & André Ouiede sous le tiltre d'Euesques de Nicee, & de Hierapoli. Le Roy Iean assortit cette Ambassade non veritablement de ce qui est requis, pour le voyage, mais de tout ce qu'on pouuoit desirer pour ce qui concernoit les choses sacrees, & de riches presens pour le Prete-Ian.

Toutesfois pour rendre la chose encor plus aisee on enuoya deuāt par le commandement du Roy de Portugal de la ville de Goa. Iacques Daiz, & auec luy Consalue Roderic en Ethiopie, pour reconnoistre le courage du grand Neguz & la disposition de ces peuples. Ceux-cy ayans eu audience de ce Prince

y monstrerēt la lettre du Roy Iean, par laquelle il se resioüyssoit auec luy au nom de tous les Chrestiens, de ce que suiuant l'exemple de son ayeul & de son pere, il auoit embrassé la foy & l'vnion Catholique. Dequoy ce Monarque demeura du tout estonné, comme de chose non pensée, & ayant recherché pourquoy le Roy de Portugal luy auoit escrit ces paroles, s'excusa sur le Secretaire, & l'interprete de la lettre, adioustant qu'encor qu'il fit estat de ce Roy, comme son bon frere, toutesfois il n'auoit iamais eu dessein de s'esloigner tant soit peu de la foy de ses ancestres: Roderic ne perdit pas courage, ains fit premierement tout ce qu'il pût pour reduire Claude à la verité, & la plus grande difficulté qu'il trouua en cela fut l'ignorance des Conciles, & de toutes les Histoires Ecclesiastiques, qui se rencontra au Roy, & en toutes les Prouinces d'Ethiopie. Voyant donc que le grand Neguz ne luy donnoit pas volontiers audience, il composa & publia vn liure en langue Chaïque, auquel refutant clairement les erreurs des Abyssins, il monstroit la souueraine authorité de l'Eglise Romaine: cecy causa vne grande rumeur, tellement qu'il fut besoin que le Roy le fit entrement supprimer, pour sortir de peine.

Iacques Diaz voyant qu'il perdoit le temps & que le terme de son retour s'approchoit, print congé du Prete Ian, & ayant apres declaré à Goa en quel estat il auoit laissé la chose, il fut resolu qu'il n'estoit pas à propos que le Patriarche mit en compromis auec sa personne, la reputation du S. Siege. Mais on aduisa que pour n'abandonner pas entierement vne si belle entreprise, il falloit enuoyer auec plus d'authorité, ce que le Pere Roderic auoit desia traicté auec si peu de fruict.

Cét Euesque ayant embrassé auec beaucoup de contentement cette entreprise, se mit en chemin auec le Pere Emanuel Fernãdez, & quelques autres qui estoyent en petit nõbre. Estant arriué au pays des Abyssins, il eut plus de sujet de souffrir que de disputer, pource que le Roy Claude ayant esté vaincu & tué, eut pour successeur Adamas son frere, ennemy iuré du saint Siege. Cettuy-cy traina auec luy à la guerre cét Euesque & ses compagnons, & les traicta du tout cruellement, & n'vsa de moindre rudesse à l'endroit des Abyssins qui s'estoyent conuertis. Il fut apres deffait en vne bataille par les Turcs, qui osterent aussi toute chose à l'Euesque & à ses compagnons: de sorte qu'ils tõberent en vne si grande misere & pauureté, que tout secours leur manquant, ils furent contraincts de pourchasser leur vie en labourant la terre, iusques à tant qu'ils y moururent tous horsmis vn qui gouuerna là enuiron cinq cens Catholiques, partie Portugais, partie Abyssins, auec vne merueilleuse patience.

DISCOVRS DV ROY DE MONOMOTAPA.

SOMMAIRE.

1. Description de la situation, figure & circuit du Royaume de Benomotane *Monomotapa, & sa principale ville Benomotaxe. 2. Temperature de l... de ce pays abondant en riuieres portans l'or en leur sable, en forests, en grains ... élephans, en pasturages & en mines d'or. 3. Complexion & bonne disposition de c... de ce peuple, sa moyenne taille & teinct noir, ses habits & draps de coton, leur f... de viure, de chair, de ris, poisson, millet, huyle de Susyman, la maniere de ser... genoux leur Roy, ses gardes & ses armes. La generosité des femmes qui vont à la g... comme Amazones. 4. En quoy consiste le reuenu du Prince. 5. Police de ce... & la prompte expedition de iustice qui decide sur le champ les causes par tesmoin... sans prisons, & punit seuerement trois crimes, sorcelleries, le larcin & l'adul... 7. Apostasie de ce peuple qui auoit esté conuerty par le Pere Consalue de Sylue le... lequel ils firent apres mourir à la persuasion de certains Mahometans. Et commen... mort fut vangée par les Portugais.*



Ien que nous n'ayons guere de connoissance de cét Estat, to... fois il en faut dire deux paroles, selon le petit rapport qu... nous en a fait: par ce moyen on pourra faire iugement de di... Princes voisins, comme des Roys d'Adel, de Monoemugi ... Matame & d'Angols, qui sont vn peu moindres, & moins p... sans que celuy dont nous entreprenons de parler.

Doncques le Royaume de Bonomotane, Benomotaxe, ou Monomotap... de fort grande estenduë, & obeyt à vn Prince qui porte le nom de Monomot... qui veut dire Empire en la langue de ce pays. Cét Estat est assis en façon d'... entre deux branches d'vne grande riuiere, qui coule du lac de Zembre ve... Midy, & c'est de ce lac que le Nil prend sa source vers le Leuant & le No... le Zaire vers le Pouent. La branche de cette riuiere, qui enferme le costé ... ptentrional de cette Isle se nõme Cuama, & l'autre qui borne cette Isle du C... chant, & du Midy porte le nom du saint Esprit, puis du costé du Leuant ... est bornée de la mer. On tient que cette Isle a de circuit sept cens cinqu... lieuës ou trois milles.

La principale ville du pays s'appelle Bonomotaxe, où le Roy fait presque ... dinairement sa demeure, & il y en a vn autre nommée Simbas. Outre cette... ce Roy commande encor à d'autres lieux: vû que son Empire s'estend bien ...

...auant en terre, que le long du riuage iusques aux Caps de Mozambique, ... de bonne Esperance, plusieurs Roys voisins sont ses tributaires. Entre les ...res Royaumes on compte celuy de Torre, ou de Butue qui s'estend depuis ... riuiere du saint Esprit iusqu'au Cap des Courantes, & encore bien auant en ... On voit en ce Royaume le fameux édifice de Simbaoe, basty jadis de pierres carrées dures au possible, & d'vne grandeur merueilleuse: & l'on croit qu'on ... loger en ce lieu le pays d'Agyssibe de Ptolomée, tant à cause de l'assiette, ... de l'approche des noms.

QVALITE'.

...E Royaume est arrosé de plusieurs riuieres, comme de Panami, Luanga, ...Arruya, Mangiono & autres qui portent de l'or auec elles. L'air y est tem...é, & le pays du tout bon & agreable, toutesfois plein de forests. Il est abon...t en grains, & en diuers animaux, principalement en elephans, dont il y a ... grand nombre, tellement, qu'à voir les dents d'elephant qu'on tire de ce ..., on iuge qu'il y en meurt enuiron 5000. toutes les années, & ces animaux ... fort grands & gros. Mais pour en particulariser quelque chose, la partie ...te Isle qui s'estend de la riuiere de Cuama au Cap des Courantes, a ses ... qui sont auant en terre frais, & de grand rapport. Des Courantes iusques ... saint Esprit, on voit des campagnes pleines d'animaux gros & menus, mais ...les à cause des vents qui viennent de la mer, & ces campagnes ont faute de ... Le long de la riuiere de Cuama, il y a beaucoup de montagnes couuertes ...bres, des collines & des vallées arrosées de fleuues, & des lieux fort peuplez ...agreables, & c'est en ces lieux qu'on trouue force Elephans. On trouue par ... cét Estat force or, tant aux mines qu'aux pierres & aux riuieres. Quant au ...aume de Butue, il y a de fort riches mines d'or, & outre ce de fort bons pa...ages, mais il manque de bois: & il y fait fort froid à cause des vents qui y ...ent du costé du Pole Antarctique.

MOEVRS.

...s Peuples sont de moyenne taille, noirs, de bonne complexion & dis...posts. Ils sont vestus de drap de coton qu'ils font, ou qu'on leur porte ...ieurs, mais le Roy en peut porter du drap venant de quelqu'autre pays, de ... poison ou de chose semblable, & les gens de basse condition sont cou...s de peaux de bestes. Les plus guerriers gens que ce Prince ayt, ainsi ... nous veut faire croire, sont des femmes, qui se conduisent à la façon des ...ennes Amazones. Elles se seruent de l'arc des mieux, enuoyent les fils à ... peres hors de la Prouince, & retiennent les filles pour elles, qui demeu... du costé du Ponent, assez prez du Nil.

...Prince n'est seruy qu'à genoux, & c'est mesme chose de s'asseoir deuant ...que de demeurer debout entre nous, & cecy n'est permis qu'aux grands ...sonnages. On luy fait la creance de ce qu'on luy met deuant apres qu'il a ... mangé. Il a pour ses armes vn hoyau & deux dards. Il meine pour sa ... deux cens chiens.

... habitans de ce pays viuent de chair, de ris, de poisson, millet, & de cer... huyle de Susiman. Ils sont assez courageux, & surmontent les cheuaux à ...rse. Ils espousent autant de femmes que bon leur semble. En quelques ...oits de cette Monarchie, principalement au Royaume de Butue, ils brusl... le fiens en lieu de bois.

RICHESSES ET FORCES.

IV. C'Est chose toute claire, que puis qu'ils ont si grande quantité de ce m[étail] qui est tant conuoité d'vn chacun, ils ne peuuent manquer d'est[re] fort riches.

Le Roy ne tire autre tribut de ses sujets que quelques iours de seruice & [de] coruée, & force presens, sans lesquels on ne peut comparoistre deuant ce Pri[n]ce. Pour ce qui est des forces, il y a grand nombre d'hommes en ses pays, q[ui] se passent de peu, & sont courageux, mais le mal-heur pour eux est qu'ils so[nt] mal armez.

GOVVERNEMENT.

V. CE Monarque tient auec luy les heritiers des Princes, ses vassaux pour s'a[s]seurer d'eux. Il n'a aucunes prisons, pource que les causes s'y decident, [au] mesme temps que le crime se commet auec des tesmoins, & l'on n'y punit [aucun] crime si seuerement, que la sorcelerie, le larcin, & l'adultere. Combien qu['ils] espousent autant de femmes qu'ils veulent, toutesfois la premiere a de l'a[d]uantage sur le reste, tellement que ses enfans sont heritiers du mary, & les [au]tres femmes luy obeyssent & la seruent.

RELIGION.

VI. LEs sujets du Roy de Monomotapa ne sont Idolatres, mais adorent vn Dieu qu'ils nomment Mozimo. Du temps de Sebastien Roy de Port[ugal] le Roy d'Inaniar, vassal du Monomotapa fut conuerty par le Pere Cons[alue] de Silue-Iesuiste, qui baptisa quelque temps apres le Prince de Monomo[tapa] & sa femme, & le Roy y fut nommé Sebastien, & la Reyne Marie, & de[puis] trois cens des principaux furent baptisez.

Mais aduint que quatre Mahometans aymez & cheris du Roy, luy do[nne]rent à entendre que Consalue estoit Magicien, & qu'il renuersoit les R[oyau]mes auec ses enchantemens, & qu'il estoit venu là pour espier son estat, & [fai]re reuolter le peuple, tellement que le Roy qui estoit ieune, persuadé pa[r ces] meschans, se resolut de faire mourir le Pere Consalue, qui fut tué par [les] seruiteurs du Roy, tandis qu'il reposoit apres vne longue priere, & son c[orps] fut ietté dans la riuiere de Mensigine, & prés delà on tua aussi auec la m[esme] furie cinquante personnes qui s'estoient fraischement conuertis. Cette [furie] estant passée, apres que les principaux du Royaume, & quelques Port[ugais] eurent remonstré au Roy la faute qu'il auoit faite, il s'excusa le mieux [qu'il] fut possible, fit tuer de ces Mahometans qui l'auoient seduit, & fit che[rcher] les autres qui s'estoient cachez, afin de les faire mourir. Tellement [qu']il sembloit que la foy se dût aduancer plus que iamais en ce Roya[ume]. Mais les Portugais, au lieu d'enuoyer en ce pays là de nouueaux [prédi]cateurs pour conseruer ce que Iesus-Christ y auoit acquis, & y fai[re de] nouuelles conquestes, resolurent de se vanger auec les armes. Ils partirent

Portugal vne armée de mer auec vn bon nombre de Gentils-hommes Portugais, conduits par François Barret.

Le Monomotapa plein d'effroy au bruit de cette guerre qu'on luy venoit faire, enuoya demander la paix à Barret. Mais ce general aspirant à l'or de ce Royaume, mesprisa toutes les conditions qui luy furent offertes. L'yssuë de l'entreprise fut que cette armée redoutable à vn si puissant Monarque fut consommée par la malice de l'air qui est insupportable à ceux d'Europe.

Depuis quelques Chrestiens y sont restez: mais en petit nombre, & le demeurant est encor pour le present en tenebres.



DISCOVRS DV ROYAVME DE CONGO.

SOMMAIRE.

1. L'Estendüe & bornes du Royaume CONGO *& sa diuision en six Prouinces des[...]tes chacune en particulier, auec leurs villes capitales. 2. Temperature de l'ai[...] ses contrées estimées inhabitables par les Anciens: l'egalité des iours & nuicts ente[...] l'année, & pluyes continu[illegible] (qui est l'esté de nostre horizon.) 3. De[...]cription des pri[illegible] riuieres [illegible], [illegible]elles les plus celebres sont la Za[...] & la* Lelond[illegible]*. 4. Special denomb[...]ment des sing[illegible] [illegible]phans & les Tyg[...] en celle de B[illegible], [illegible] mules, E[illegible]es, Beufles sauua[...] Cinettes, Serpens l[illegible] habitans de ce pa[...] Beliers aislez, Chamel[illegible]. En la [illegible] Congo, les Elepha[...] Singes, Christal[illegible] [illegible]ain de millet blanc, Fig[...] d'Inde, ou Barnanes, [illegible] l'huyle, vin, vinaig[...] fruicts, & pain, mont[illegible] de [illegible] Lo ande les coqui[...] grises & fort luisantes: [illegible] qui porte certaine espece de [...] qui sert pour faire habillemẽs au peuple, Balaines noires, & Sardines. 5. Quelle est la c[...]leur, disposition de corps & forme de visage des habitãs de ce pays; la forme de leurs m[...]sons & edifices: leur monnoye pour le trafic & leurs batteaux de guerre, sur lesquels [...] bataillent. De la pesche de leurs coquilles: Et de leurs coustumes & mœurs semblab[...] à celles des autres Negres: La façon de leurs salutations au matin, de leurs habit[...] nattes ou escorces d'arbres, de leur boire, manger, & maniere de coucher, & de se me[...]ciner eux-mesmes par la vertu de simples [illegible]es, dont ils connoissent la vertu: & le [...]pec qu'ils portent à leur Roy. 6. Leurs richesses consistans en trafic de metaux, Eleph[...] Cinettes, Pesche de Coquilles, toiles de Songo, que se tirent des Palmiers, & du Chri[...] 7. Forces de ce Royaume, leurs armes, & combien de milliers d'hommes on peut arm[...] 8. Quel ordre tient le Roy à policer son Royaume, ses loix, & les Gouuerneurs q[...] cõmet en chasque Prouince pour y rendre la Iustice. Et quelle est la discipline milita[...] en quelle ordre marchent leur armée & les trois instrumens dont le General de l'arm[...] vse, comme de signals pour la faire marcher ou arrester & faire entendre sa volonté [...] toutes les Escadres. 9. De l'Idolatrie des habitans du Royaume de Congo: En quel te[...] & par qui la foy Chrestienne y a esté annoncée, comment elle y est aujourd'huy re[...] par le moyen des Iesuistes qui y sont establis.*

ENCOR que nous n'ayons pas vne assez grande connoissance de cét Estat, & qu'il soit impossible d'en parler comme des autres comme nous auons traitté, toutesfois nous estimerons auoir satisfait en partie à ce qui estoit deu au Lecteur, si nous luy rapportons ce que nous auons pû apprendre de cét Estat, qui est veritablement de grande estenduë.

Il s'estend depuis le Cap de sainte Catherine, qui est à deux degrez & demy loin de l'Equinoctial, en tirant vers le Midy, iusques au Cap de Ledo. Il a pour ses bornes du costé d'Occident la mer Ethiopique: du Midy les montagnes de la Lune, & les Cafres: du Leuant la Montagne, d'où sortent les fleuues qui coulent aux sources du Nil, & du Nord le Royaume de Benin. Et ce Royaume qui comprend depuis la moitié du troisiéme degré du costé du Midy, iusques aux treiziéme degré de hauteur, contient par ce moyen six cens soixante mille d'Italie, ou enuiron.

Le Roy de Congo commande encore à l'Isle de Loande, qui est entre vne branche de la riuiere de Dande nommée Bengo, & la riuiere de Coanze. Il y a encor quelques Isles sur la riuiere de Zaire, dont les habitans sont feudataires du Roy de Congo. Or ce Royaume est diuisé en six fameuses Prouinces, qui sont Banga, Sungo, Sunde, Pango, Batta & Bamba.

La Prouince de Bamba est du long du riuage de la mer, depuis le fleuue de Ambrisi iusques à la riuiere de Coanze, & ce pays contient beaucoup de Seigneurie. La plus renommée ville de cette Prouince se nomme Bamba, vû que les villes capitales donnent leur nom à tout le reste du Pays. Elle est entre les riuieres de Lose & d'Ambrisi, & est esloignée de la mer enuiron cent mille d'Italie.

La seconde Prouince du Royaume de Congo se nomme Songo, & est assise autour des riuieres de Zaire & de Loango, & s'estend iusques au fleuue d'Ambrisi du costé du Nord au septiesme degré & demy, & prend fin prés des rochers rouges de la frontiere du Royaume de Loango. La ville capitale de cette Prouince s'appelle Songo, dont tout le pays prend le nom.

La Prouince de Sunde est assise autour de la ville de Congo, à laquelle les Portugais ont donné le nom de Saint Sauueur, & de là s'estend par l'espace de quarante mille d'Italie, ou de huict lieuës d'Alemagne, à prendre cinq mille pour chaque lieuës, iusques à la riuiere de Zaire. Sa principale ville se nomme aussi Sunde.

La Prouince de Pango a esté autresfois vn Royaume à part, & n'estoit sujette au Roy de Congo. Elle confine du Nord auec la Prouince de Sunde, du Midy auec celle de Batte, du Couchant auec celle de Congo, & du Leuant auec les montagnes du Soleil. La ville capitale du Pays se nomme aussi Pango, & est assise vers la partie Occidentale de la riuiere de Barbele, qui vient du lac où le Nil prend sa source.

La Prouince de Batte confine du Nord auec celle de Pango, & du Leuant auec la riuiere de Barbele, & s'estendant iusques aux montagnes du Soleil, & au pied des montagnes d'Aphronitre, du costé du Midy de ses montagnes elle se joint à la Barbele, iusques à la montagne bruslée. La principale ville se nomme Batta, & donne son nom à toute la Prouince ainsi que les autres.

En la Prouince de Pemba l'on void la ville de Congo, nommée autresfois Banze, c'est à dire Cour, & maintenant saint Sauueur. Elle est assise en vne montagne & esloignée, de la mer enuiron cent cinquante mille d'Italie. Il y a là vne montagne assez haute, qui comprend enuiron deux lieuës d'Alemagne. Elle est toute couuerte de bourgs, de villages & de maisons, & il s'y tient plus de cent mille personnes.

QVALITE'.

SElon l'opinion des anciens cette contrée estoit inhabitable, vû qu'ils estimoient que tout ce qui estoit sous la Zone torride, où ils la logeoient estoit tellement bruslé qu'il n'y auoit moyen d'y demeurer en aucune sorte. Mais ils en ont parlé autrement que la verité ne porte, vû que le tesmoignage d'Edoüard Loup Portugais, qui a demeuré en ces quartiers là assez long temps auec beaucoup d'autres Portugais.

Cét Autheur rapporte que l'air y est tellement temperé que l'Hyver est semblable à l'Automne de Rome, si bien qu'ils ne changent point d'habilement & ne cherchent point de feu en cette saison. Les sommets des montagnes mesmes sont exempts d'vne fascheuse froidure, & mesme generalement en Hyver la chaleur y est plus grande qu'en Esté, à cause de la pluye qui tombe sans cesse, principalement par l'espace de deux heures auant Midy, & autant apres. E c'est cette chaleur qui est principalement insuportable aux hommes d'Europ qui s'y trouue.

La nuict y est presque esgale au iour, & en toute l'année on n'y remarqu que bien peu de difference. Ils ont leur Hyver lors que nous auons le Prin temps. Il commence le 15. de Mars, de mesme que l'Esté sur le milieu du mo de Septembre. Les pluyes y continuent l'espace de cinq mois, à sçauoir d'Auril May, Iuin, Iuillet & Aoust. On ne voit guere en tout ce temps là de iours clair & serains, & les pluyes tombent à si grosses gouttes, que c'est presque merueil le, toute l'humeur estant consumée & digerée par les pores de la terre seiche & aride. L'esté y est au contraire extrémement sec, & il arriue bien peu souuent durant cette saison qu'il y pleuue. De là vient que les riuieres se remplissen d'vne eau espaisse & bourbeuse, & s'estendant sur la terre, luy communique cet te humeur grasse.

Il a en Esté les vents que Iules Cesar & Hippocrate auant luy, nommeren Etesies. Les Portugais nomment ce vent Maestro ou general, comme celuy qu est ordinaire à ce pays. Le mesme vent cause les pluyes par agitation de broüil lards vers les sommets des montagnes, vû que venants à estre choquez ils se re soudent en pluye & tombent en terre. Et l'on voit les broüillards ordinaire ment sur les hautes montagnes quand la pluye approche

Ces pluyes continuelles causent la cruë des riuieres, c'est à sçauoir du Nil & du Niger, ou de Senega, & autres de cette contrée, qui se vont rendre dans l mer Oceane ou Mediterranée, & humectent & engraissent les terres des pay qu'elles arrosent.

Donc pource qu'il tombe de si grandes pluyes durant leur Hyver, qui est no stre Esté, tant au Royaume de Congo, qu'au pays du Prete-Ian, il ne se fa nullement estonner de la cruë & inondation des riuieres, combien qu'en Egy pte, & aux pays plus arides, qui ne sont iamais arrosez d'aucune pluye, excep

au pays qui est aux environs d'Alexandrie, ils tiennent pour merveilleuses les cruës du Nil, qui ne manque toutes les années en certain temps de venir engraisser auec son eau grasse & bourbeuse les terres des Egyptiens, qui ne rapporteroient nulle chose, si elles n'estoient abbreuuees en cette sorte. A raison dequoy l'on sacrifioit autresfois au Nil, en luy donnant le nom de bon Genie, tesmoins Ptolomée, & mesme les Chrestiens de ce pays-là tiennent encor aujourd'huy pour chose miraculeuse l'inondation du Nil, sans laquelle on mourroit de faim en Egypte. Doncques l'Oüest Nortoüest qui souffle par deça au temps d'Esté, durant lequel ils ont leur Hyver, assemble les broüillards, & les vapeurs autour des sommets des montagnes, & appelle les pluyes, qui temperent à l'Hyver à cause de leurs chaudes vapeurs. Ce sont doncques ces pluyes qui causent ordinairement le desbordement du Nil, & des autres riuieres de ces contrées.

Mais lors que ces peuples ont l'Esté, leurs vents sont contraires, vû que c'est lors que le Sudest, & le Nordest, qui sont vents froids y regnent, & rafraichissent la terre, ainsi que nos vents font en nos pays. Car ils rendent leur air tout serain, au lieu qu'ils rendent le nostre couuert de broüillards, auec menace de pluye, par vne naturelle disposition de l'air, de la terre, & des climats. Et certainement si ce vent ne rafraichissoit les pays de Congo, & d'Ethiopie, sans doute la chaleur y seroit entierement insupportable.

Les habitans de Grece, de Candie, de Cypre, de Natolie, de Syrie & d'Egypte, joüyssent du mesme vent.

Or il faut noter que la neige ne tombe iamais sur les montagnes d'Ethiopie, de Congo, ou des pays voisins sinon qu'on regarde celles qui sont portées vers le Cap de Bonne Esperance, ou bien celles qui sont aux lieux que les Portugais nomment les Montagnes de Neige.

Si le Royaume de Congo auoit de la neige, ou de la glace, sans doute l'vne de ces deux seroit beaucoup plus estimée que l'or, pource qu'on pourroit par ce moyen rafraischir la boisson. Tellement qu'il faut dire pour conclusion, que c'est beaucoup estre esloigné de la verité d'asseurer que les riuieres croissent quand la neige vient à se fondre, vû que les grandes pluyes qui durent cinq mois en sont cause.

La principale riuiere de ces pays c'est celle de Zaire, qui vient du second lac du Nil, & est fort grande entre toutes celles d'Afrique. Son embouchure a vingt-huict mille de largeur. Elle fait plusieurs grandes Isles durant son cours, & reçoit entre les autres riuieres la Vambe, & la Barbele, qui viennent du premier lac; & encore plusieurs autres qui prennent leur source au lac d'Aquelonde. Les principales sont la Coanze, qui borne les Royaumes de Congo, & d'Angola, & la Lelonde, qui engendre des Crocodils, & des Hippopotames, desquels l'Isle des Cheuaux a tiré son nom. Elle engendre encor le poisson qu'on nomme Porceau, qui est si gras & si grand qu'il y en a du poix de cinq cens liures, voire d'auantage. III.

L'Hippopotame ou cheual de riuiere est tanné, a peu de poil, saute en terre pour y paistre, & retourne de iour dans l'eau. Les Africains en appriuoisent quelques-vns qui sont vistes au possible, mais il se faut bien garder de passer par eaux de riuieres profondes, vû qu'ils s'y plongent aussi-tôt. Il s'engendre encor en ces riuieres quelques bœufs d'eau, qui viuent durant quelques iours en terre. IV.

L'abondance de l'eau jointe auec la chaleur causée par le voisinage du Soleil, rend le pays fertil au possible, & le fait abonder en plantes, herbes, fruits, & grains, & il en porteroit encore plus si l'industrie des habitans aydoit à la nature.

Mais venons vn peu aux particularitez des Prouinces que nous auons descrite en premier lieu, puis que nous auons assez discouru en general de toutes ces contrées.

En la Prouince de Bamba il y a vne montagne où l'on trouue plusieurs mines d'argent, & d'autres metaux. On trouue aussi en ce pays plusieurs Elephans, à cause de la grande quantité de forests, & de riuieres dont il est plein. Ces Elephans sont grands au possible, vû qu'ils croissent iusques à la moitié de leur aage, & ils viuent ordinairement cent cinquante ans. Ceux qui ont esté veus en Portugal, & ailleurs en nostre Europe estoient plus petits, pource qu'on les auoit emmenez encor trop ieunes. La grandeur de ces bestes peut estre connuë par leurs dents qu'on a ramassées, dont quelquesvnes ont esté trouuées du poids de deux cens liures. Au langage de Congo la dent de l'Elephant est appellée Mene Manzao. Les ieunes Elephans sont nommez Moana Manzo. Ils n'ont pas les oreilles moins grandes que les plus grandes targues des Turcs, les plus grandes les ont longues de six pieds en forme d'œuf, & elles vont en s'appointant vers l'espaule. Auec le mouuement de leurs oreilles, & de leur queuë ils chassent les mouches, de mesme qu'ils les tuënt, ainsi qu'elles se reposent sur eux, en ridant, & ramassant leur peau. Ils ont les poils de la queuë fort espais & semblables à de petits ioncs noirs & luisans, & ceux des ieunes sont plus beaux & plus forts, & de plus grand prix.

Veritablement les anciens n'ont pas connu la nature des Elephans lors qu'ils ont dit qu'ils ne pouuoient plier le jarret, & que pour cette cause ils s'alloient appuyer contre quelques arbres pour dormir, & par ce moyen se rendoient de facile prise. Car les Portugais & les Flamens ont vû que la chose alloit autrement, vû qu'ils montent mesme sur les arbres en leuant les deux cuisses pour prendre des fuëilles, ou des branches, où bien ils se baissent aisément lors qu'ils veulent boire en quelque lieu qui est bas : ce qu'ils ne pourroient faire s'ils estoient priuez de jointures.

Cette Prouince a aussi des Tygres, de la mesme forme que nous le voyons peints en ces quartiers. Ces bestes, selon le tesmoignage d'Edoüard, n'attaquent iamais les hommes blancs, mais elles se tuënt souuent sur les noirs, tellement que quelquesfois trouuant deux hommes, l'vn blanc, & l'autre noir, qui dormoient l'vn pres de l'autre, ces animaux alloient de furie contre le noir sans offencer le blanc en aucune sorte. Lors que la faim les presse ils attaquent les bestes domestiques, quand ils n'en trouuent aucune par la campagne. Ceux de Congo les appellent Enquoi. Ils tiennent que les aisselles de cét animal sont venimeuses, & que si l'on en mange on en meurt tout furieux.

La mesme Prouince produit vn animal nommé Zebre par les habitans, qui est du tout semblable à vn mulet, excepté qu'il engendre. Au reste la disposition de son poil est merueilleuse. Car depuis l'espine du dos iusques au ventre il a des lignes de trois couleurs, c'est à sçauoir blanches, noires, & jaunes, le tout estant disposé auec iuste proportion, & chaque bande estant de la largeur de trois doigts. Ces animaux se multiplient à bon escient

pource qu'ils font des faons toutes les années. Ils sont tous sauuages, & vistes tout ce qui se peut, de sorte que les Portugais ont entré leurs Prouerbes celuy de la vistesse de la Zebre. Cette beste estant apprioisée pourroit seruir au lieu du cheual aux guerres, portant & tirant les hommes & les charges, afin que l'on voye comme Dieu a pourvû aux choses necessaires.

Mais d'autant que ce pays manque de cheuaux, & que les habitans ignorent l'art d'adomestiquer la Zebre, & ne sçauent se seruir des bœufs, combien qu'il y en ait beaucoup en ses contrées, les hommes font l'office des bestes, vû qu'estans disposez aux coings des ruës, ou des chemins, ils portent les litieres ou les chaires. A raison dequoy ceux qui ont besoin de faire diligence en quelque voyage, changent souuent de gens qui les portent, & par ce moyen ont despesché le chemin qu'ils ont à faire.

On y trouue encores d'autres bestes, dont les vnes sont de la grandeur d'vn bœuf : les autres plus petites qu'ils nomment Empalanges, puis des bœufles sauuages, des loups qui sentent de fort loin, & qui ayment extrémement certaine huyle que l'on tire des palmiers. On y trouue aussi des renards, des cerfs, des chevreulx, des conils & des liévres en grand nombre, pource qu'on ne les poursuit pas iusqu'à la mort en chassant comme en Europe.

Ils ont aussi vn grand nombre de ciuettes, qu'ils apprioisent pour amasser la bonne odeur qui sort de cette beste qui leur est merueilleusement agreable.

Il y a diuerses sortes de Serpens & de Viperes qui ont quelquefois vingtcinq pieds de longueur, & cinq de largeur, & ont le ventre fort large, de mesme que l'ouuerture de la gueule, qui est telle qu'ils deuorent vn cerf, ou vn autre animal de pareille grandeur. Ils viuent aussi bien sur la terre, que dans l'eau. Lors qu'ils sont bien souls, ils s'endorment aisément, & lors les habitans les tuent, & se nourrissent de leur chair qu'ils trouuẽt meilleure que celle de la volaille.

Au reste y a des Viperes qui ont vn venin si puissant, qu'ainsi qu'elles ont mordu quelqu'vn, il meurt dans vingt cinq heures.

On y void encor des animaux de la hauteur d'vn belier, qui sont aislez comme des Dragons, ont vne queuë, vn long bec & plusieurs rangs de dents. Ils viuent de chair cruë, n'ont que deux pieds, & ont la peau rousse & bigarrée de verd & de bleu. La mesme Prouince a des Chameleons.

Dauantage ils ont grande quantité de poules, & coqs d'Indes, de Paons : d'oyes, de canards, de perdrix priuées & sauuages, de faizans, pigeons, tourtres, aigles, faucons, esperviers & pelicans. Ce pays abonde encores en perroquets verds & gris : & il y a aussi vn grand nombre d'oyseaux rouges, qui sont fort beaux, & qui ne sont gueres differents des Phenicopteres, ou Flambards. On y void aussi force especes de petits oyseaux, qui chantent comme ceux de Canarie.

La Prouince de Congo nourrit beaucoup d'Elephans, & il y a aussi beaucoup de sortes de Singes, dont quelques-vns font mille badineries & batelages, voulans imiter les personnes qu'ils voyent.

Il y a pareillement plusieurs vaches, & beaucoup de ces autres animaux que i'ay nommez cy-dessus. Outre ces choses il y naît grande quantité de christal, & d'autres metaux, entre lesquels les habitans donnent le premier rang au fer.

Au pays de Pemba l'on trouue du fer en cette grande montagne, dont nous auons desia parlé en la description des Prouinces. La terre de cette montagne est de grand rapport, à cause de la bonté de l'air. Il y a de fort bonne eau, qui ne fait iamais mal aux hommes qui en boiuent. Il y a force herbe & grande quantité de bestail & d'arbres fruictiers, qui sont continuellement verds. Ce terroir porte toutes sortes de grains qui sont ordinairement en ces contrées, principalement celuy qu'ils appellent Luco, lequel ils estiment autant, que nous nostre meilleur bled. Il ressemble au grain de la moutarde, sinon qu'il est tant soit peu plus grand.

Ils viennent à le moudre dans vne meule qu'ils tournent à belles mains, & il en vient vne fort bonne farine, de bon goust & du tout agreable. Le pain qui en est fait, ne cede guere de bonté au nostre. Il y a grande abondance de ce grain en Congo, où il a esté porté depuis quelques années seulement du pays où le Nil prend sa source, principalement de celuy où le Nil remplit le second lac.

Cette porte encore du millet blanc en abondance, qui est appellé Mazze, c'est à dire grain de Congo. Elle produit aussi du maiz, ou bled de Turquie, qu'on estime toutesfois fort peu, & que les habitans nomment Mazza Mamprito, c'est à dire bled de Portugal. Il y a aussi force ris, mais on n'en fait nulle estime. La mesme Prouince porte diuers arbres fruictiers, dont le menu peuple se nourrit & substente, comme des citronniers, des limonniers, qui portent des fruicts d'vn goust merueilleusement agreable. Il y vient aussi des Bananes, que quelques-vns tiennent estre ceux-là mesmes que les Egyptiens & Syriens nomment Muse, & qu'on nomme autrement figues d'Inde. Leur goust est fort bon & agreable, ayant la douceur meslée auec l'aigreur, & c'est vn bon aliment qui n'a rien qui nuise.

Les campagnes y portent aussi beaucoup de sorte de palmiers, dont les vns portent des dattes, & les autres des noix d'Inde. Il vient encore vne autre espece de palmiers semblables aux deux autres, d'où l'on tire de l'huyle, du vin, du vinaigre, des fruicts & du pain. Ils tirent de l'huyle du dedans des fruicts, comme des oliues, & cette huyle à la couleur & la substance de nostre beurre; toutesfois il est vn peu plus verd tendant sur le jaune. Ils vsent de cecy au lieu d'huyle & de beurre, & en mettent dans leurs lampes & s'en frottent le corps afin de courir plus legerement. Pour conclusion elle sert fort en temps de necessité, vû que ceux de ses pays-cy qui ont voyagé par delà, fussent morts de faim sans cette huyle. Ils tirent le vin des sommets des arbres qu'ils percent, & lors il en coule vne liqueur blanche, claire & fraische. Elle est premierement douce, puis elle s'aigrit, tellement qu'on en peut mettre sur les laictuës au lieu de vinaigre. Cette liqueur estant prise fraischement, excite l'vrine, qui est cause qu'on voit bien peu de personnes en ces contrées qu'ils soyent sujets à la pierre ou à la grauelle. D'auātage lors qu'on en boit iusqu'à l'excez, elle enyvre & nourrit au possible. Ils font du pain des noyaux de ses fruicts, & ses noyaux sont de la forme des amandes, mais vn peu plus durs. Ce qui est dedans est de fort bon goust, & tout ce fruit est verd dehors & dedans, & est bon cru. Il y a d'autres arbres qui produisent des fruits nommez Cola, grands comme vne pomme de pin, mais ayans d'autres fruits semblables aux chastagnes, dans lesquels il y a quatre noyaux rouges ou incarnats, qu'ils cassent auec les dents, & les roulent dans la bouche afin de se desalterer. Ces fruits estans jettez dans

xes la font aigrir,& la rendent agreable au palais,fortifient l'estomach & corrigent la corruption du foye. On y trouue encore d'autres sortes de palmiers sauuages,qui portent grãde quantité de fruits bons à manger,& dont les fueilles seruent à couurir les cahuttes,& à faire des paniers, & autres choses propres à la maison & au mesnage. Il y a encores d'autres arbres nommez Ogegues, qui portent des fruits semblables au prunes jaunes, & qui sont d'vne odeur & d'vn goust fort agreable. Ils ont outre ces fruicts d'autres qui peuuent grandement seruir en medecine,& qui sont aussi de fort bon goust, comme les Tamarindes qui sont aigre doux & bons contre les fiévres chaudes. Les Mores & les Turcs voyageurs par terre prennent de la poulpe de Tamarinde, & la meslent auec de l'eau,laquelle ils boiuent apres pour rafraichir le foye,les reins & les parties interieures,comme aussi pour lascher le ventre, vsans aussi de la casse pour le mesme effet. La mesme Prouince a des melons, des concombres, & choses semblables en grande abondance.

Il y a aussi grande quantité de pierre,& des montagnes d'aussi beau marbre, qu'on en puisse voir:tellement qu'on en pourroit bastir tout vn Temple. On y void outre cela des montagnes de jaspe,& de porphyre,comme aussi de marbre blanc, & de plusieurs autres couleurs, & c'est ce marbre qu'on appelle à Rome, de Numidie, & d'Afrique.

Au reste il naît en quelques pierres des Hyacintes qu'on pourroit aisément separer du reste. On pourroit faire des mesmes des colonnes entieres, des obelisques,& autres ouurages, qui seroient beaux, ou plutôt merueilleux par le moyen de ces Hyacintes qui sont meslées. Il y a encore d'autres rochers, où l'on trouue des metaux, à sçauoir de l'airain qui est verd & iaune, & l'on en pourroit faire de fort belles statuës, & diuerses autres choses.

Mais ie suis d'aduis de dire encores pour conclusion de cecy, quelque chose de la riuiere de Zaire,qui est la grande riuiere du Royaume de Congo,qui sort en partie du mesme lac duquel le Nil préd sa source. Ce fleuue a de l'eau en telle abondance, que c'est presque chose incroyable: vû qu'il a de largeur cinq mille & demy auant qu'il s'aille rendre dans la mer, & lors qu'il y est entré, son eau coule parmy la salée sans perdre sa douceur, l'espace de huict, de dix voire mesme de saize lieuës. Ce qui a fait que les mariniers considerent aisément en quels lieux ils sont. On peut aller auec de grands batteaux contremont la riuiere l'espace de cinq lieuës en toute assurance: mais l'on trouue apres des eaux rapides,& impetueuses, à cause que la riuiere tombe en cét endroict d'vn precipice auec vn grand bruit, semblable à celuy que le Nil, & le Danube font en quelques lieux.

Quant à la riuiere de Lelonde, qui coule au pied de la montagne où la ville Royale de Congo est bastie,lors que les pluyes ont cessé, elle est du tout tarie, & gueable.

On trouue sur le riuage de l'Isle de Loande certaines coquilles grises,& fort luisantes: & cõbien qu'il y en ait aux autres riuages du Royaume de Congo, toutesfois celles de Loande sont plus estimées. Il y croît aussi vn merueilleux arbre nommé Ensanda, qui est tousiours verd, & a force vertus. Ses branches deuiennent fort hautes,& il en descend de certains filets fort deliez, qui venãs à toucher la terre,prennent racine, tellement que ces arbres se multiplient au possible. Sur la premiere escorce de cét arbre il vient certaine espece de toile, qui estant nettoyée sert pour faire des habits au menu peuple.

En la partie qui est plus proche de la terre ferme, il croît certains arbres, au pied desquels l'eau de la mer vient. On trouue là des huitres de la grandeur de la main de fort bon goust, & qui sont assez connuës des habitans qui les nomment Ambizimitare, comme qui diroit poisson de pierre.

Pres de cette Isle autour de sa partie exterieure, on voit beaucoup de balcines noires, qui s'entrefont ordinairement la guerre, tellement qu'il en meurt plusieurs que les habitans peschent, & les ayans prises leur ostent la graisse, de laquelle meslée auec de la poix, ils goudronnent leurs vaisseaux.

En cét endroit on trouue aussi force sardines, & grande quantité de soles, d'esturgeons, de mulets, & d'escreuisses de mer qui sont grandes.

MOEVRS.

Les habitans de ces pays sont noirs, combien que quelques femmes tirent sur le jaune. Elles ont pour la plus part les cheueux noirs ou roux, mais ce roux tend sur le rouge. Les hommes sont de moyenne taille & presque semblables en cela aux Portugais. Tous y ont la prunelle de l'œil de diuerses couleurs noires, & de la couleur de l'eau de la mer. Leurs lévres sont grosses mais non tant que celles des habitans du Nubie, & des autres Negres. Leurs visages aussi sont differents, vû qu'il y en a qui sont maigres, d'autres qui sont gras, & d'autres qui sont entre deux comme ceux des Portugais, & ils different aucunement des autres Negres, qui sont du tout laids & des-agreables.

Ceux de la Prouince de Bamba sont si forts, qu'ils couperont vn esclaue par le milieu, & trencheront la teste toute nette à vn bœuf d'vn seul coup.

Ceux de la Prouince de Songo sont continuellement en guerre auec les Anzicains leurs voisins: & quant à ceux de la Prouince de Sunct, ils estiment plus le fer que tous les autres metaux, ainsi que nous auons ja dit, pource que l'on en fait des espées, des cousteaux & d'autres choses qui sont fort vtiles, au lieu qu'on ne se sert pas des autres à des vsages si necessaires.

En la Prouince de Pemba qui est celle où est la ville de Congo, les habitans découpent les branches des arbres appellez Ggegues, & en font des hayes, & pareillement des allées, & des tonnes pour estre à couuert du Soleil. Ils portét aussi de la Tamarinde en la bouche pour se garder d'alteration.

Les maisons des habitans du Royaume de Congo sont basses, & fort estroites, non par faute de matiere, ainsi que nous auons desia monstré parlant des pierres & des marbres qui y sont, outre lesquelles ils ont aussi de la chaux, & du bois en grande quantité : mais à cause du peu d'industrie des habitans, qui ne sçauent nullement bastir, n'y ayant entr'eux ny charpentiers, ny maçons qui leur sçachent dresser des maisons telles qu'ils en pourroient faire.

Ceux de Congo vsent de coquilles au lieu d'or & de monnoye, & font auec cela tous leurs trafics.

Les Insulaires de la riuiere de Zaire, ont autrefois eu de grosses guerres entr'eux, & cõbattoient sur des batteaux qu'ils font du tronc d'vn arbre creusé. Cét arbre est nommé Liconde, & est quelquefois si gros, que deux ou trois hommes, voire d'auantage, ne se peuuent embrasser, tellement que bien souuent vn batteau fait des plus grāds & gros, sera capable de contenir deux cens hommes.

Ils font aller ces batteaux auec vne grande roideur, chacun, tient l'auiron;

e larc, & lors qu'il est question de combattre, ils laissent l'auiron, & se seruent le leurs arcs contre les ennemis.

Quant à ceux de l'Isle de Loande, ils font la pesche de leurs coquilles en telle sorte. Quelques femmes descendent du riuage quelque peu dans la mer, & en tirent certains paniers pleins de sable, & les mettent en terre, & ostent le sable des coquilles qui sont fort menuës, & de diuerses façons : car il y en a de masles, & pareillement il y en a de femelles, qui sont de plus belle couleur, & plus agreable à la vûë. Toutes choses s'achaptent auec des coquilles, mesme l'or, l'argent & les viures. Au reste non seulement on oste l'vsage de la monnoye d'or, ou de quelque autre metail en ce Royaume (car on vse de mesme comme i'ay ja dit, en tous les Estats du Roy de Congo) mais encore en d'autres endroits d'Afrique, & au Royaume de la Chine & en quelques lieux des Indes: en Ethiopie l'on donne du poyvre au lieu de l'or ou de l'argent monnoyé, au Royaume de Tombut prés de la riuiere de Senega, on donne des coquilles de mer.

Ces Insulaires ont des vaisseaux faits de palmier ou de noyer d'Inde, qui vont à voiles & à rames. Ils sont tellement experts à bien nager, que le plus souuent ils passent tout le destroit à la nage pour aller en terre ferme.

Mais pour parler à cette heure generalement des mœurs de tous les Congois, ils tiennent beaucoup de celle des autres Negres, au moins de ceux qui sont leurs voisins. Ils verse tousiours quelque goutte du pot auant qu'ils se mettent à boire. Ils ne boiuent iamais en disnant, mais apres le repas ils se delectent à bon escient auec de l'eau, ou du vin de palmier, ou de l'eau meslée de miel.

Lors qu'ils se rencontrent le matin ou sur le iour, ils se saluënt, & quant ils trouuent quelqu'vn qui tient rang entr'eux, ils en font de mesme. Et quand ils veulent honorer quelqu'vn, ils se mettent à genoux, & battant des mains, demeurans en cét estat iusqu'à ce que l'autre rende la salutation auec ces paroles *Fuio Fuio*, auec lesquelles ils se souhaittent du bon-heur.

Ils desrobent volontiers aux estrangers, mais ils n'vsent guere de larcin parmy eux. Les femmes y sont du tout adonnées à faire l'amour, principalement auec les estrangers, sans se soucier nullement de leur reputation, pourvû qu'elles satisfassent à leur desir.

Les hommes & les femmes y vont esgalement à teste nuë, ayans les cheueux fortement liez, & toutesfois courts. Quelques-vns portent des chappeaux d'escorce d'arbre, ou bien faits de noix d'Inde. Quelques-vns portent aussi des gros trousseaux de plumes attachez à leurs cheueux auec des fils de fer. Il y a beaucoup aussi tant d'hommes que des femmes, qui portent des pendans d'oreilles fort pesans.

Leurs habits sont presque tous de natte faite de l'escorce des arbres & rouge. Ils mettent sur ces nattes des peaux de Singes, & d'autres animaux. Plusieurs portent des ceintures de cuir de beufle, & quelques vnes de ces ceintures sont larges de deux ou trois pieds, voire dauantage. Beaucoup de ces femmes ceignent leurs cuisses de grands anneaux de fer, de cuivre, ou d'estain & les bouts sont tellement vnis ensemble, que l'on ne sçauroit presque dire comment elles les ont pû mettre en cette sorte. Il y a mesme quelques hommes qui se plaisent d'aller de mesme elles.

Ils couchent sur des nattes à terre, & mangent diuers fruicts, & pareillement

du poisson & de la chair, sans mettre ces choses separémēt, vû qu'ils les iettēt toutes dans vn mesme plat. Les principaux d'entr'eux mangent presque ordinairement seuls estēdus sur la natte. Ils ne font iamais leur affaires contre la terre, estimant que ce seroit pecher, mais pour cét effect ils creusent des trous qui sont fort larges. Ils vsent de tambours estroits par le bas, & larges en haut, & de flustes de dent d'Elephant.

Cecy se pratique volontiers pour la pluspart entre ceux qui demeurent aux champs, combien qu'il y ait des choses dont on vse dans les villes, où l'on vit toutesfois auec plus de ciuilité, de delicatesse, & de delices.

Les habitans de Congo font honneur à leurs Roys en baleyant soigneusement tous les chemins par lesquels ils doiuent passer. I'ay dit que les hommes alloient vestus de natte. Mais maintenant ils imitent fort les habitans du Portugais. Et quant aux femmes elles ont trois juppes l'vne sur l'autre, dont elles couvrent la partie d'en bas de leurs corps. Chaque juppe a sa ceinture, & la plus basse bat iusques aux talons, la seconde va iusques aux genoux, & la troisiéme iusques aux cuisses, & par tout au lieu de bords il y a des houppes de diuerses couleurs. Elles se couvrent par deuant iusques à la ceinture d'vn voile, par derriere d'vn petit māteau, & le tout est fait de fueilles de Palmier. Elles couvrent leur teste de quelque bonnet à la façon des hōmes, & ont le visage descouvert. Il est vray que les femmes de basse qualité, & les esclaues n'ont rien de couvert que le bas. Mais il faut sçauoir que les femmes taschent de s'abiller aussi à la Portugaise, portant sur la teste des bōnets de velours auec de la pierrerie & des chaisnes d'or. Il est vray qu'il n'y a que les femmes de condition plus releuée qui soyēt vestuës de cette sorte, vû que les autres suiuent l'ancienne coustume.

Le Roy mange à la Portugaise, rend la iustice en public sans grāde formalité de procez, vû que toutes choses sont debattuës deuant luy en peu de paroles.

Les Courtisans vsent de flustes, au son desquelles ils dancent la Moresque auec grauité & cadence d'vne gentille disposition, & d'vne façon agreable.

Tous sçauent les vertus de plusieurs herbes, tellement que chacun est son Medecin & son Chirurgien. Ils guerissent la fiévre auec du bois de sandal pulverisé & le mal de teste en s'ouvrant la veine. Ils se purgent par le moyen de certaine poudre faite de l'escorce de quelques arbres.

RICHESSES.

VI. ON peut assez estimer combien ceux du Royaume de Congo sont riches, puis qu'ils ont si grande abondance de metaux qu'ils peuuent communiquer à leurs voisins, en retenant encor pour eux vne quantité incroyable. Et si l'on veut aussi considerer leurs Elephans on iugera bien aisément qu'ils reçoiuent en eschange de leurs dents dont ils ont grand nombre, des choses qui sont de petit prix. Et si l'on jette aussi les yeux sur les Ciuettes dont il abondent, on verra bien tôt combien doiuent estre recherchées des marchands estrangers qui trafiquent en ces contrées. Que si passent plus outre, on monte iusqu'à leur Roy, on ne doutera nullement que celuy qui a tous ses pays sous son obeyssance doit estre grandement riche. Il est impossible de dire ce qu'il tire de ses Estats, pource qu'il n'a pas ses reuenus en argent monnoyé comme nos Princes: mais on peut bien assurer auec raison que ce Roy reçoit de grandes richesses de tous costez, vû que si ses sujets sont fort riches par le moyen

grand commerce qui s'y fait, on doit estimer leur Roy puissant, fort riche, aussi fourny de toutes choses que Monarque qui soit en Afrique.

La pesche des coquilles de mer de l'Isle de Loande est de fort grand rapport ce Prince. Aussi tient-il ordinairement vn Gouuerneur en cette Isle qui a soin cette pesche.

Il tire beaucoup de la Prouince de Pamba, qui est estimée fort riche à cause ses mines d'argent & d'autres metaux, & à raison aussi des coquilles de mer l'on y trouue le long du riuage, qui seruent en ces pays au lieu d'argẽt monnoyé. On y fait aussi grand trafic d'esclaues, donc les Portugais acheptent vn grand nombre, les enuoyant vendre en d'autres Prouinces.

Apres cela les toiles de la Prouince de Songo, qui se font des Palmiers d'Inde sont fort recherchées de tous costez, & l'on en fait vn grand trafic en ses contrées: de mesme qu'on les va chercher aussi en la Prouince de Sundi, & les Portugais s'en chargent aussi fort volontiers.

Le Christal aussi qui vient en cette Prouince, n'est pas peu estimé: si bien que habitans en reçoiuent quelques commoditez, mais non comme de tout le reste dont i'ay desia fait mention.

Ce Roy reçoit aussi du Roy Angole de grands presens, qui tiennent lieu de tribut.

FORCE.

CE Monarque a tant de gens au pays de sa domination, & ceux qui s'y trouuent, sont tellement nez & propres aux armes, qu'il donnera tousiours beaucoup de peine à ceux qui voudront entreprendre sur ses Estats. Toutesfois il manque de villes & places fortes, & n'a rien sur sa frontiere qui soit en deffense. Ses gens ne sçauent pas aussi bien armer, qui seroit cause que ceux d'Europe les trauailleroient grandement, s'ils entroient dans ce pays en bon nombre. Mais quant à leurs voisins ils sont assez capables de leur faire la loy, & de les tenir tousiours en bride, ou mesme de les emporter en les attaquant.

Mais afin de particulariser quelque chose, Pamba est le boulevart de tout le Royaume de Congo. C'est de là qu'on va faire la guerre à tous les rebelles, à cause que les habitans de cette contrée sont extrémement courageux & accoustumez à la guerre. Tellement que lors qu'vne necessité arriue, le Roy en tire facilement quatre cens mille hommes, armez à la façon du pays.

Ces hommes qui sont forts au possible, ainsi que i'ay dit ailleurs, portent des espées longues & larges, semblables à celles des Suisses, & ce sont les Portugais qui les leur fournissent. Outre ces espées ils se seruent fort bien de leurs arcs & s'vsent pas moins adroitement de leurs escus qui sont faits d'escorce d'arbres.

Le Gouuerneur de Batta a des Arquebusiers, à cause que du costé des montagnes du Soleil & d'Aphronitre vers la contrée Orientale & Occidentale du Nil, il y a certains hommes nommez Giaquas parmy ceux de Congo, & en leur propre langue Agag, qui sont furieux & attentifs à faire ordinairement quelque butin: tellement qu'ils font continuellement des courses dans les Prouinces qui leur sont voisines, & en particulier dans celle de Batte, à raison dequoy habitans sont tousiours soigneux de se tenir prests pour se mettre en armes au moindre bruit.

Cette Prouince peut enuoyer à la guerre 70. ou 80. mille bons hommes de guerre bien armez, & propres a faire quelque bon effect. On peut iuger par ces deux Prouinces, dont nous auons fait mention, ce qui est des autres.

GOVVERNEMENT.

VIII. LE Roy tient en chaque Prouince vn Gouuerneur, qui fait sa demeure or-dinaire en la capitale ville du pays qu'il gouuerne. Il y a beaucoup de Sei-gneurs en ces Estats, mais tous reconnoissent le Roy pour Seigneur absolu de tout ce qu'ils possedent. Ces Seigneurs sont nommez Mani, comme Mani Loanda, Mani Coanza, &c. Seigneur de Loande, Seigneur de Coanze. Le Roy est extrémement honoré des siens: aussi tient-il tousiours vn bon ordre en tout son Royaume par le moyen de ses Gouuerneurs. Les loix & ordonnances n'y sont pas escrites, ains seulement l'on y iuge selon les anciennes coustumes, & les apparences de plus de droict en l'vn qu'en l'autre. Il y a vne loy entr'autres qui porte que l'on ne peut vendre la peau de la Zebre, sans vendre par mesme moyen ce qu'elle a sous ses aisselles (qui est venimeux, ainsi que i'ay desia dit) afin que l'on oste tout sujet & moyen de mal faire. Et quant au pourceau marin, les pescheurs sont obligez si tôt qu'ils l'ont pris, de le porter au Roy sur peine de la vie.

Les façons de ceux de Congo en temps de guerre sont telle. Ils sont tous gens de pied, & s'espandent ou se resserrent selon la commodité du lieu, ou se diuisent en plusieurs parties. L'armée marche & est gouuernée selon les signes & le cry qui vient du General estant au milieu : car soit qu'il vueille que l'on commence de combattre, ou que l'armée tourne à main droite, ou à main gauche, ou qu'elle aduance ou recule, ou face quelque autre chose, il a ses signes particuliers & certains cris qui declarent sa volonté, & ce qu'il faut faire. Il y a trois principaux instrumens dont on vse pour donner quelque signal que ce soit : car ils vsent en premier lieu de certains instrumens de bois, qui font vn horrible bruit lors qu'on les entonne, ou bien des tambours, ausquels ils mettent vn peu sur l'escorce d'vn arbre creusé, & les battent auec des bastons d'y-voire. Ils ont encor vn instrument triangulaire fait en forme de pyramide renuersée, qui estant composé de lames de fer bien jointes, est battu auec des ba-stons de bois. Ils vsent en troisiéme lieu de dents d'Elephant creuses, lesquelles ils percent à costé comme les fiffres, & leur font rendre vn son guerrier qui re-veille le courage, & le pousse à mespriser tous dangers.

Le General de l'armée est contraint de porter vne grande quantité de ses trois sortes d'instrumens, tant grands que petits : car lors qu'il faut donner le signal à toute l'armée, il faut vser du grand instrument, s'il ne le faut donner qu'à vne partie, on vse d'vn qui est moindre selon le nombre de cette partie : tellement que chaque trouppe a son signal particulier qu'elle s'entend. Les soldats mes-mes ont leurs signals entr'eux : car les premiers sont ordinairement hommes dispos, qui au milieu du combat donnent courage aux autres auec leurs clo-chettes, & les aduertissent de quelle sorte il faut éviter les dangers.

Lors qu'ils entrent au combat, ils s'eslargissent afin de pouuoir plus aisément lancer leurs dards & éviter les coups des ennemis par leur disposition, & lors que les premiers semblent lassez, on sonne la retraitte: & soudain ceux qui se battent, reculent peu à peu pour faire place à ceux qui sont frais, & cecy se fait quelquefois, iusqu'à ce que toutes les deux armées viennent à se joindre.

Il n'y a personne au Royaume de Congo qui ait rien de propre, ny qui puisse disposer d'aucune chose en faueur des siens, d'autant que tout appartient

u Roy, qui oste & donne comme bon luy semble. Les enfans des Roys sont mesme sujets à cette loy, tellement que s'ils ne donnent au Roy ce qu'ils luy doiuent payer chaque année, ils sont priuez de ce qu'ils possedent.

Le Gouuerneur de la Prouince de Batte, qui est vne race Royale s'assied tousiours le plus pres du Roy, & a telle authorité aux consultations qu'on ne luy ose contredire. Il mange quelquefois à la table du Roy, mais debout, & personne autre ne reçoit cét honneur, non pas les enfans du Roy mesme. Il meine aussi des fluteurs & autres ioüeurs d'instrumens, qu'il meine auec luy de mesme que le Roy : & il a ce priuilege qu'il a des arquebusiers qui sont de son gouuernement, chose qui n'est pas octroyée aux enfans des Roys, ausquels on donne s'il est besoin des arquebusiers estrangers.

On n'y fait guere souuent perdre la vie aux criminels, & si quelque Congois a procez auec vn Portugais, on le iuge selon les loix des Portugais.

RELIGION.

Encor que la Foy & Religion Chrestienne se soit glissée en ce Royaume, toutesfois il est plein d'habitans idolatres, dont les vns adorent le Soleil comme mary de la Lune, & le tiennent pour souuerain Dieu : & portent honneur aussi à la Lune comme à sa femme, la tenant au second rang. Quelques autres adorent ces animaux qui ont forme de dragons, dont nous auons fait mention, traittant de la qualité du pays. Les autres adorent la terre, comme nourrissiere & mere de toutes choses. Bref ils sont pleins de tant de folles erreurs qu'on peut dire iustement que parmy toute leur creance ils ne sçauent ce qu'ils croyent.

Mais il sera fort à propos de faire voir icy au Lecteur cõme on a fait entendre le nom de Christ en ces contrées, & en quelle estime & quel honneur il y est pour le present.

Le Royaume de Congo se conuertit à la Foy Chrestienne par le moyen de Dom Iean 2. Roy de Portugal en cette sorte, Iacques Cano Capitaine de ce Roy costoyant par son commandement l'Afrique, paruint apres vne longue nauigation au grand fleuue de Zaire, & continuant sa nauigation, descouurit le long de son riuage plusieurs terres, où il trouua les habitans beaucoup plus traitables que ceux des autres pays qui auoiét esté descouuerts iusques alors. Et pour en pouuoir rendre raison plus particulierement à son Roy il se resolut d'aller à la Cour de ce Royaume, où estant arriué & reçû courtoisement, il se mit à remõstrer la vanité de l'Idolatrie, & la grandeur de la Foy Chrestienne, & trouua ce Prince si bien disposé, que retournant en Portugal, il mena outre vn Ambassadeur, quelques enfans nobles afin qu'ils apprissent la doctrine Chrestienne, & fussent bien instruits, puis ayans reçû le Baptesme, renuoyez en leurs maisons auec quelques Prestres Portugais propres à prescher l'Euangile, & à planter la Foy en ce Royaume.

Ces enfans demeurerent deux ans en Portugal, & y furent du tout bien entretenus, soigneusement instruits en la doctrine Chrestienne, & baptisez auec grande solemnité. Lors qu'ils furent donc bien confirmez en la Foy, le Roy les renuoya en leur pays auec vne Ambassade fort honorable, enuoyant auec cela trois Peres de l'Ordre de S. Dominique pleins de vertu & d'vne sincere doctrine, afin d'instruire tout ce peuple.

Ceux-cy estans arriuez à Congo conuertirent premierement l'oncle du Roy auec vn sien fils. Le Roy & la Royne furent apres Baptisez, & ce prince fit bastir en peu de temps vne belle Eglise sous le nom de sainte Croix. On brusla cependant vne infinité d'Idoles.

Le Roy receût au Baptesme le nom de Iean, sa femme celuy d'Eleonor, & leur fils aisné celuy d'Alfonce: Cestuy-cy fut excellent en bonté, & non content de sa conuersion, s'employa encor auec vn zele extréme à la conuersation des sujets. Mais il ne faut pas estimer qu'on puisse semer la parole de Dieu ou planter sa Croix sans beaucoup de peine.

Ces Peres de S. Dominique, outre la malignité de l'air, & les chaleurs insupportables qui les consommoit, furent encor mal-traittez par les Congeois mesmes. Car encor que lors qu'on parla des ceremonies sacrées, & des diuins mysteres, ils se monstrassent assez dociles & traittables, pource qu'il leur sembloit que les choses qui estoient au dessus de la capacité humaine, estoient plus conuenables à la Majesté de Dieu, toutesfois quand on commença de parler à bon escient de la temperance, continence, restitution du bien d'autruy, du pardon des offences receües, & des autres articles de la perfection Chrestienne, on descouvrit non seulement de la difficulté, mais encor de la contrarieté & resistance. Le Roy mesme qui du commencement auoit monstré tant d'ardeur, se refroidit entierement, & pour ne quitter les augures, & les sortileges & sur tout la multitude des femmes (qui est vne difficulté vniuerselle entre les Barbares) ne prestoit aucunement l'aureille aux Predicateurs, & les femmes ne pouuans souffrir d'estre chassez ou confinées en quelque lieu par leurs maris, ou d'estre pospoées les vnes aux autres, mirent en trouble toute la Cour & la ville ou le Roy faisoit sa demeure.

Cette troupe estoit poussée à tout ce bruit encore plus par Panse Aquitime second fils du Roy qui n'auoit voulu receuoir le Baptesme: à cause dequoy nasquit de grandes inimitiez entre luy & son frere aisné, qui estoit si affectionné à la Religion Chrestienne, & qui soustenoit la cause de Christ autant qu'il luy estoit possible.

Sur ces contrarietez le Roy mourut, & les freres vindrent aux mains. L'issue fut telle qu'Alfonce auec trente six soldats, inuoquant le nom de Iesus-Christ & celuy de S. Iacques à la Portugaise, deffit son ennemy, qui fut mesme pris & mourut prisonnier en son opinion detestable.

Veritablement Dieu fauorisa Alfonce en cette guerre auec des miracles tres evidents. Car on dit qu'ainsi qu'il estoit sur le poinct d'entrer au combat il vid vne si grande clarté, que ses compagnons & luy l'apperceuant demeurerent esbloüys durant quelque temps, & auec vne telle esperance d'outer la victoire, & vne si grande allegresse de courage, qu'il seroit mal aisé de l'exprimer.

Mais leuant apres les yeux au Ciel, ils virent cinq espées fort luisantes, que le Roy print lors pour ses armes, & que ses successeurs gardent encor aujourd'huy. Les ennemis mesmes confesserent qu'ils auoient esté vaincus, non par le Roy ou par ses soldats: mais par vne femme merueilleusement blanche, qui leur esbloüissoit les yeux auec vne splendeur insupportable, & par vn Cheualier, qui auec vne Croix de pourpre sur la poictrine, monté sur vn cheual bayard les frappoit & portoit par terre.

Apres la victoire obtenuë il fit assembler tous les Seigneurs de son Roy-

e, & leur commanda de faire porter en certain lieu tous les Idoles, puis s fit brusler sur vne haute montagne. Il regna paisiblement l'espace de nquante ans, durant lesquels il aduança merueilleusement la foy Chrestienne par son authorité, & par son exemple, & mesme auec la predication.

Le Roy Dom Emanuel n'abandonna pas l'entreprise, vû qu'il enuoya de ortugal en Congo douze Peres de ceux que les Portugais nomment Bleux ont le Pere Iean Marien estoit che , auec des Architectes & des Charpentiers Maçons pour bastir des Eglises, & auec vn riche appareil sacré, & le Roy lfonse enuoya son fils Henry, & plusieurs Princes de son Royaume à Rome, où ils furent receus auec beaucoup de courtoisie. Le Roy Alfonse eut ur successeur son fils Pierre, au temps duquel on mit vn Eunuque en l'Isle Saint Thomas, qui eut aussi soin de Congo, où l'on establit en la ville de int Sauueur vn College de vingt-huict Chanoines en l'Eglise sainte roix.

Le second Euesque fut de la maison Royale de Congo, qui alla à Rome, & mourut à son retour.

Pierre eut pour successeur au Royaume François qui regna toutesfois fort u de temps, & François estant mort, Diego qui estoit son parent luy succeda: e fut au temps de cettui-cy que Iean troisiesme Roy de Portugal entendant ue le Roy ne se soucioit beaucoup de la Religion, & que les Marchands & Prestres d'Europe n'aidoient pas beaucoup à l'aduancer, ains scandalisoient auec leur mauuaise vie les nouueaux Chrestiens, y enuoya quatre Iesuites pour remettre & redresser toutes choses. Ses Religieux estant arriuez remierement à Saint Thomas, & puis à Congo, furent receus du Roy assez ourtoisement, & s'estans tout aussi tôt employez au dessein pour lequel ils uoient fait le voyage, l'vn d'eux se mit à enseigner la doctrine Chrestienne, les lettres à six cens enfans, & les autres allerent prescher par le pays auec fruict inestimable, vû qu'en cinq mois ils conuertirent plus de cinq mille ersonnes & bastirent trois Eglises. Mais estant depuis tombez l'vn apres l'autre de longues & fascheuses maladies, ils furent contraincts de s'en retourner en urope.

On fit en ce temps le troisiesme Euesque Portugais de nation, qui eut beaucoup de peine à cause de la contumace des Chanoines & du Clergé.

Cependant le Roy Diego mourut, & apres son deceds il nasquit de grands bats sur la succession du Royaume, parmy lesquels presque tous les Portugais qui estoient à Saint Sauueur furent tuez excepté les Prestres. Finalement enry frere de Diego obtint la Couronne, & apres luy, qui mourut bien tôt res en vne bataille contre les Anziques, Aluare son fils regna. Cettui-cy pour reconcilier, le Portugais fit assembler tous ceux qui se trouuerent esparts de s costez par le Royaume, tant Religieux que laiz, & escriuit pour sa décharge au Roy & à l'Euesque de S. Thomas.

Euesque ayant vû les lettres, passa au Royaume de Congo, & apres auoir né quelque ordre à la discipline du Clergé, s'en retourna à S. Thomas, où il t ses iours.

aduint en partie pour l'absence, & en partie pour le deffaut des Euesques, l'aduancement de la Religion fut beaucoup retardée, & mesme elle fut grand danger de s'amoindrir en toutes ces contrées, pource qu'vn

nommé François, homme de grande authorité, tant à cause de sa maison, que
ses richesses, commença à dire librement que s'estoit chose vaine de tenir
seule femme, & en fin abandonna la foy Chrestienne, & fut cause que le R
perdit beaucoup de sa premiere ardeur.

On dit que ce François estant mort & enterré en l'Eglise Sainte Croix,
diables descouurirent vne partie du couuert de l'Eglise, & auec vn bruit
espouuantable le tirerent hors du tombeau & l'emporterent, chose qui don
beaucoup à penser au Roy: mais il fut encor plus esmû par vn accident qui
uint apres. Car les Giacquas estans partis de leur pays entrerent en grand nom
bre dans le Royaume de Congo & venus au combat auec ce Roy le mirent
fuitte, & l'effroyerent tellement, que ne se sentant pas asseuré dans sa ville cap
tale, il abandonna le Royaume, & se retira en vne Isle du Zaire, appellée
Cheual, auec les Prestres Portugais & les Princes de son Royaume. Se voya
là reduit à l'extremité, pource qu'outre la perte de ses pays, ses gens mouroie
de faim, & se vendoient pour viure, l'vn à l'autre à fort vil prix, il eut recour
Dom Sebastien Roy de Portugal, & en obtint six cens soldats, auec la vale
desquels il chassa les ennemis du Royaume, & fut remis en son premier est
dans vne année & demie. De son temps l'Euesché de S. Thomas fut donné
Anthoine de Clioue Castillan, qui apres plusieurs difficultez que le Gouu
neur de cette Isle luy mit en auant, fut en fin conduit en Congo auec deux R
ligieux & quatre Prestres, & maintint quelque temps les choses en estat.

Cependant le Roy Aluare mourut, & eut pour successeur son fils port
mesme nom, qui ne manqua de solliciter Dom Sebastien & Dom Henry Ro
de Portugal, & puis le Roy Catholique, afin qu'ils luy enuoyassent des Pre
cateurs & d'autres gens d'Eglise pour maintenir & augmenter la foy en s
Royaume. Et sur ces beaux desseins il vint à mourir laissant pour successeur
sien fils, portant le mesme nom d'Aluare.

Au milieu de ses troubles quelques Iesuistes passerent en Congo & se mire
à prescher ce peuple. Ces Religieux ont basty en l'Isle de Loande vne maiso
où il demeure six ou sept Prestres, qui vont çà & là, où le besoin les appell
Car le nombre des baptisez estant fort grand, il y a si peu de gens pour les e
tretenir en deuotion, que le mauuais grain surpasse de beaucoup le bon. L'a
1587. le Roy Aluare, qui pour n'estre pas né de legitime mariage estoit p
estimé de la plus grande partie des siens, voulut prés de sa personne de ses R
res par l'employ & l'hautorité duquel il se mit en reputation & vint à estre h
noré. Et Dieu fauorisa sa bonne intention, pource qu'ayant contre luy v
sienne sœur du costé du pere, & vn frere de cette sœur, il donna bataille à l
gens auec vne grosse armée, & se porta si vaillamment au combat, que non se
lement il deffit l'armée mais encor en mit à mort le General. Et apres il ordo
na qu'au lieu où il estoit mort on bastiroit vne Eglise à l'honneur de nostre D
me: & pour inciter les autres par son exemple, il fut des premiers à mettre
main à l'œuure, & auec les Edits fort fauorables il aduança la predication
l'Euangile, & l'entreprise de ses Religieux.

L'ESTA

L'ESTAT DE L'EMPEREVR DE MARROC.

SOMMAIRE.

SENSVYT *le discours d'vn Estat qui comprend deux fameux Royaumes. En premier lieu se presente la* Situation *du Royaume de Marroc, & sa diuision en sept Prouinces, desquelles est faite vne particuliere description. Et premierement de la Prouince d'Hée, son estenduë, ses bornes & villes principales.* 2. *Description de la Prouince de* Sus*, sa situation, ses limites & ses villes.* 3. *De* Marroc. 4. *De* Guzale. 5. Ducale. 6. Hascora. 7. Tedle. 8. *Partition du Royaume de Fez en sept Prouinces, ses bornes & son estenduë en general.* 9. *De* Tenesme *premiere Prouince du Royaume de Fez & ses principales villes.* 10. *De la Prouince de Fez, sa longueur & largeur & ses villes, auec vne ample relation de la grande & superbe ville de Fez, ses Mosquées & Temples magnifiques au nombre de 700. Hospitaux, Estuues, Colleges, Hostelleries bastis en forme de Palais & autres infinis edifices somptueux.* 11. *De la Prouince d'Asgar, ses bornes, ses villes & fortes places.* 12. *D'Elhabet ou Ellabet & ses villes.* 13. *d'Errif.* 14. *Garet.* 15. *Chauz.* 16. *De la qualité de l'air de ses Prouinces & de leur terroir abondant en huyles, miel, cire, sucre, cotton, laines de Chévre dont on fait camelos, peaux de Chévre dont se fait le marroquin: mines d'or. Et quelles maladies regnent en ses contrées.* 17. *Diuerses opinions de l'origine & descente de ses Barbares recommandez de toute ancienneté pour la subtilité de leur esprit, & grande doctrine & science de la Medecine, excellens en l'art de cheuaucher à la genette, gens de Cannes, viuans jadis de chair de Singe & s'habillans de peaux de Chévre, adorans le Soleil & la Lune comme Deitez. Et leur abominable sacrifice nocturne, auquel les lumieres esteintes, ils paillardoient auec la premiere femme qui leur venoit en main.* 18. *Quel est le naturel des habitans de Fez & Marroc, & comme ils sont ambitieux, infideles, colères, vanteurs, soupçonneux, dispos, mais non de grand trauail.* 19. *De la demeure des Arabes aux Deserts de ses contrées viuans sous des tentes & pauillons, adonnez aux labourages, à la chasse, à la Poësie. Des habillemens de leurs femmes & leurs fards & peintures, dont elles ornent leur visage.* 20. *Mœurs & façons de viure des Prouinces du Royaume de Marroc, & premierement de quelles viandes vsent ceux de Hée leurs vestemens & façons de licts, &c.* 21. *Mœurs & maniere de viure des habitans du Royaume de Fez, & specialement la ciuilité de ceux de la ville de Fez, leurs belles Estuues, Hostelleries, trafic de Moulins habitation distinctes des Arts mechaniques & places où se fait le trafic de chaque sorte de marchandise. Les ceremonies du mariage & festins de nopces, la façon de leurs habits, & de leur boire & manger, leurs dances & bals. Leurs festes solemnelles, la façon de leur dueil à la mort de leurs parens. Leurs*

ieux & exercices ordinaires. La discipline & nourriture de la ieunesse. 22. Des trois sortes de Deuins, Philosophes Chimistes, Charmeurs & Enchanteurs de ce Royaume. 23. Ses richesses procedans de la fertilité du pays abondant en bleds & fruicts, citrons, oranges, succre, oliues, camelos, marroquins, toiles de coton : & le grand reuenu de leur Prouince qui consiste en dixmes & premices des fruicts & du bestail en tailles qu'il exige de chaque arpent de terre, & des personnes qui ont attaint l'age de puberté soit masle ou femelle : en Doüane & gabelles de Fez & des autres villes : successions des biens laissez par les Gouuerneurs de ses Prouinces, qu'il prend apres leur mort. 24. Ses forces consistans en gens de guerre & cauallerie, & sa gendarmerie de plusieurs sortes, composée de plusieurs parties, par la consideration desquelles on peut facilement iuger quel nombre de gens ce Monarque peut mettre en campagne. 25. Quelle est la famille qui commande maintenant aux Royaumes de Marroc & de Fez : & par quels moyens elle est paruenuë à cét Empire. 26. Conseil du Roy & Chambre de Iustice establie dans Marroc. 27. De la creation & Cour des Roys de Fez, ses Officiers, Capitaines de Caualeries, Gouuerneurs establis en chaque ville, Commissaires ordonnez sur les peuples pour la Iustice, Barons guardiens, Pouruoyeur, Maistre d'escurie, Trompettes, Maistre de Ceremonies, &c. Et quel ordre ils tiennent, le Roy marchant en campagne. 28. Du Gouuerneur, Iuges, Gabelleurs, Apoticaires & police de la ville de Fez. 29. Du Mahometisme diuisé en plusieurs sectes : Et qui fut celuy qui introduisit la loy de Mahomet en Barbarie. 30. De l'introduction & establissement des Iuifs aux Royaumes de Fez & de Marroc : & le miserable estat des Esclaues Chrestiens de ses Pays.



IE viens maintenant à faire le discours d'vn Estat qui ne peut demeurer en vn estre, & qui a souffert & esprouué tant de changemens depuis peu d'années que la chose sembleroit incroyable à celuy qui n'en seroit asseuré par vne infinité de bons tesmoignages. Ce n'est pas que les estrangers courent tous les iours à sa ruine. Ce sont les Princes d'vne maison paruenuë à la domination par mille actes meschans & indignes, qui combattent l'vne contre l'autre, & se chassent à leur tour. Car Muley Cidã qui est auiourd'huy Empereur de Marroc en auoit esté mis dehors il y a quelques années, & maintenant Muley Cheq, qui s'en estoit emparé auec son fils Abdalla est refugié en Algarbe en Portugal auec quelque nombre de Morres, & son fils Abdalla est maintenant aux montagnes à faire amas d'Arabes, pour venir fondre sur Muled Cidan, & luy faire le mesme tour qu'il a receu. Mais pource que la chose est trop connuë, & qu'il s'apprestre encor vn remuëment en ces pays-là, où les affaires seront en perpetuelle incertitude, tandis que Muled Cheq, Muley Abdalla, & Muley Boufers seront en vie, ie quitteray ce discours pour venir au dénombrement & à la description des Estats qui sont possedez par ce Prince.

L'Estat du Serif, qui comprend toute la partie de la Mauritanie que les Romains nommoient Tingitane, s'estend depuis le Cap Baiadot iusques à Tanger, & depuis la mer Atlantique iusques à la riuiere de Muluie, & encor plus outre, & dans cét espace sont les deux fameux Royaumes de Fez, & de Marroc.

Or pour venir à la description du Royaume de Marroc, il est assis entre le mont Atlas & la mer Atlantique, & tire de sa principale ville qui est ainsi appellée. Ce Royaume est diuisé en sept grandes Prouinces, qui sont Hée, Suz, Guzule, Marroc, Ducale, Hascore & Tedlete.

La Prouince d'Hée a pour ses bornes du Ponent, & de la Tramontane la mer Oceane, du Midy le mont Atlas, & du Leuant la riuiere d'Essiuale. L'vne des villes d'Hée, & des plus anciennes est celle qui se nomme Tednest, qui est assise en vne large plaine & belle campagne, & fut jadis appellée Tamusis, & posée sur le fleuue Tensist. Elle est bien peu habitée ou pour mieux dire abandonnée entierement, pource que ses habitans aduertis que les Arabes pratiquoient de vendre la ville aux Portugais voulurent s'enfuyr : mais ne le pûrent iamais faire tous, ayans vne bonne partie passé par le fil de l'espée, enuiron l'an 1514. & Teculet receût pareil traittement qui estoit ville belle & riche, ayant vn bon port de mer, & meilleur trafic que Tednest, Hadecchis est aussi maintenãt presque du tout ruynée. Le fort d'Islensugaguen a eschapé cét orage, mais celuy de Tenent ne se peut garantir de tomber entre les mains des Portugais.

Outre ces places vous voyez Teselgdet, Tagtesse, & Danet, & Culeihat Elmuridin, qui signifie la forteresse des Disciplis, à cause qu'vn certain heretique en la loy de Mahomet, s'y tenoit auec ses Disciples, y preschoit sa doctrine, & tenoit bon cõtre le Roy de Marroc. On voit aussi en la Prouince d'Hée la ville d'Iguilinguiguil assise sur la croupe d'vne mõtagne, où les habitãs naturels d'Afrique se fortifient contre les Arabes, auec lesquelles ils sont perpetuellement en guerre. En cette mesme Prouince on voit sur la mer la ville de Tefethné, qui est vn bon port de mer, non toutesfois capable des grands vaisseaux.

Pppp 2

La principauté de Suz est maintenant erigée en Royaume, au lieu qu'auparauant que le Serif se fit Roy de Marroc, c'estoit vne particuliere seigneurie. Elle est outre le mont Atlas, tirant vers la terre des Negres, c'est à sçauoir sur l'extremité de ce qui est proprement Afrique. Elle commence à l'Ocean du costé du Ponent, & a au Midy les sablons des deserts de Lybie, au Leuant la grande riuiere de Suz, & le mont Atlas luy est au Nord, c'est à sçauoir du costé d'Hée.

La premiere de ses villes c'est Messe, ou Masse, posée sur vn Cap que les modernes appellent Cap de Gillon, & c'est vn amas de trois villes assises sur la pointe de ce Capentre, lesquelles passe ladite riuiere de Suz. Cette ville est peu de chose, à raison du mauuais pays où elle est assise. Outre Messe vous auez la ville de Teijent assise en vne belle & large campagne, & diuisée en trois parties, comme faite en triangle, ces parties estant separées l'vne de l'autre. Tarudant est aussi vne ville de Suz, où le Lieutenant du Roy de Fez se tenoit lors que ceux de Fez commandoient à la Mauritanie. On voit encor au Royaume de Suz la ville de Tedsi, assise entre la mer Oceane, & le mont Atlas, & la derniere des places de ce Royaume, c'est Tagauost, qui est la plus grande des villes de Suz, assise en la campagne, & ayant vn peuple fort riche.

III. La Prouince de Marroc a pour ses bornes du Ponent la montagne de Nefise qui s'estend vers l'Orient iusqu'au mont Hadimei, & descend vers le Nord, iusqu'à la riuiere de Tensifit, iusqu'à ce qu'elle se ioinct à celle d'Asifinuad, qui la separe du pays d'Hée, & est faite en forme triangulaire.

Outre Marroc elle contient la ville de Tenezze, puis Delgumuha, qui est vne forte place bastie sur vne fort haute montagne, & enclose de plusieurs autres monts, & au bas de ce lieu on trouue la source de la riuiere d'Asifinuad. On voit encor la ville d'Imizmisi assise sur vn roc du mont Atlas. Elle est assez grande, & a pres d'elle vn passage estroit du mont Atlas appellé Burris, par lequel celuy qui veut aller en Guzule est necessairement contraint de passer. Mais cette ville se dépeuple tous les iours & n'est plus si florissante qu'elle a esté.

On trouue en la campagne voisine de cette ville trois Chasteaux nommez Tumeglât. Il y a aussi la ville de Tesrât qui est à sept petites lieuës de Marroc. Quant à la ville de Marroc, elle n'est plus si belle qu'elle a esté jadis. Et ce que on y voit encor de beau c'est le Chasteau & Palais Royal que Mansor, ou Almansor le puissant Roy de toute la Barbarie, y fit bastir aussi grand qu'vne assez belle ville. Prés de Marroc on trouue Agmet bastie sur vn costau au mont Atlas, & assise prés du fleuue Tensect. Elle est ruinée excepté le fort, où il se tient bien peu de personne.

IV. Guzule confine auec la Prouince de Suz, & a pour sa borne du Couchant le mont d'Ilde, du Nord le mont Atlas, du Leuant la Prouince d'Hée, & du Midy la Lybie, & en tout ce pays, il n'y a ville, ny cité, ny chasteau, ains seulement quelques villages & hameaux.

Quant à Ducalia c'est vne Prouince voisine de l'Ocean du costé du Ponent, & au Cap dit Vsagium par les anciens, & par d'autres mont du Soleil: mais les Modernes Europeens l'appellent Cap de Cautin, les Mores Gebelelhudic. Elle a au Midy le fleuue de Habid, au Leuant le pays de Tedle, & au Nord celle d'Tesmesne. Il y a peu de villes closes, & celles qui y sont, sont presque toutes tenuës par les Portugais, qui prindrent de nostre siecle la ville d'Azafi, sous pretexte de faire vn magazin pour leur marchandise. Vous auez encor Tit,

qui se rendit presque en mesme temps aux Portugais. Elmedine fut abandonnée de ses habitans, de peur qu'ils eurent des Chrestiens, de mesme que les villes de Centpuis, Subeit, Temeracost, Terga, & Bulahuan, toutes lesquelles furent saccagées, & ruinées quand les Portugais prindrent la ville d'Azamor, assise sur l'embouchure du fleuue Ommirabili, ce qui aduint l'an 1513. au mois de Septembre sous le regne de Dom Emanuel de Portugal.

La Prouince de Hascora commence aux montagnes de Ducale vers le Septentrion, confine auec l'Ocean du Ponent, auec Tedlé du Leuant, & auec Marroc du Midy. Les villes de cette contrée sont Alemdin, Tagodast, Eluimua ville moderne, & Bzo ancienne, assise sur vne haute montagne. VI.

Tedlé est la derniere des Prouinces de Marroc, & a pour ses bornes du costé d'Occident la riuiere Quadelhabid, qui signifie riuieres des esclaues, celle d'Ommirabili du Leuant, le mont Atlas du Midy, & le pays de Tenesme du Septentrion. Cette contrée a la figure comme en Triangle, faisant sa pointe vers le Midy, & s'eslargissant du costé du Nord. La principale ville de cette Prouince est Tesza ville ancienne, & qui prend son nom de certaines pierres ainsi nommées, dont toute la ville est bastie. Elle est bastie sur la riuiere de Deymé. Pres de cette ville on void celle d'Elfza, bastie sur le fleuue Ommirabili, dans lequel entre celuy de Deymé, & tous deux sortent du mont Atlas. VII.

Cette ville est sous la Iurisdiction de la precedente. On void apres Chithite, qui a long temps soustenu la guerre contre le Roy Fez, & la derniere place est nommée Eithiad, abondante en toute sorte de viures.

Pour le regard du Royaume de Fez, il est diuisé en sept Prouinces, qui sont Tenesme, Fez, Azaghar, Elhabet, Errif, Garet, Elchaus, chacune desquelles fit au temps passé vne seigneurie particuliere, comme aussi Fez estoit vne simple Iurisdiction iusqu'à tant qu'vn certain Marin l'erigea en Royaume. VIII.

Tout ce Royaume a pour ses bornes du Couchant la mer Atlantique, & de ce costé il s'estend du fleuue Ommirabili, & de la ville d'Azamor iusqu'à la ville de Zanger, du Nord le Destroit de Gibraltal, & la mer Mediterrannée, & en partie aussi l'Atlantique, du Couchant la riuiere de Muluie, & du Midy le Royaume de Marroc.

La Prouince de Tenesme commence sur l'Ocean Atlantique du costé d'Occident, & ses habitans sont ceux que Ptolomée nomme Caunes. Ses autres bornes sont du costé d'Orient le fleuue Buragrag, & du Nord l'Ocean, de mesme que l'Ouest, ou du Ponent, ainsi que nous auons desia dit. Ce pays est plus long que large, vû qu'il a quarante lieuës de long, & de l'Atlas à l'Ocean seulemét. Ce fut jadis la fleur de toute la Mauritanie. Tingitaine, vû qu'elle contenoit plus de quarante villes, & plus de trois cens chasteaux & villages. IX.

La premiere ville de cette Prouince est Amfa, que les Romains ont jadis bastie sur le bord de la mer Oceane. Elle est à trente lieuës du mont Atlas, & a presque entierement est ruinée par les Portugais, & assez prés de là on void la ville de Mansor, qui a esté traitée comme la precedente.

On voit aussi assez prés d'vn petit fleuue nommé Guirla, la ville d'Adendum le long des murs de laquelle passe vne grande source d'eau, comme vn Estang. La ville est ruinée comme le reste de celle de Mauritanie, qui essayerent la fureur de la guerre, lors que les Mahometans se battirent sur les differends des Docteurs de leur fausse loy.

On trouue sur ce costé la ville de Tegeyet, habitée seulement d'vn pauure

peuple, & de quelque mareschaux, que les Arabes contraignent de s'y tenir; afin de trauailler pour les laboureurs qui cultiuent la terre. Car les Arabes en sont maistres, pour mieux dire les plus forts y commandent, & ce pays est comme terre de conqueste. On voit encor sur le riuage de la mer la grande ville de Rabat, ou Rubat, dont le Roy Mansor, ou Almansor fut fondateur. Elle est assise sur l'embouchenre du fleuue Burugrug, & n'est plus rien au regard du passé, vû qu'il n'y a pas cinq cens maisons peuplées, au lieu que du temps de Mansor estoit des plus peuplees d'Afrique. Il n'y a maintenant en son enclos que des jardins, vignes & prairies.

En tirant tousiours vers le Destroit de Gibraltar on trouue Salà qui porte le nom ancien, quoy que les Barbares l'appellent Zala. Il y a vn Palais qui seruoit pour la sepulture des Roys du pays, & des Princes de leur sang. Apres Zalé vous voyez les ruines de Fanzarà, bastie sur le fleuue Subu, qui retient encor son ancien nom. Assez prés de Fanzare on voit Mahmore, ou Marmorà, enuiron demie lieuë de la mer, deuant laquelle fut deffaite l'armée des Portugais par le Roy de Fez, quoy que les Chrestiens tinssent la place, laquelle ils furent contraints de quitter par le peu d'intelligence qui estoit entre les Generaux des armées des Roys de Portugal, & de Castille.

Vous auez le long de cette riuiere la ville de Mecnasé fort peuplée, & assise en belle campagne, loin du mont Atlas enuiron six ou sept lieuës, & de Zalé enuiron vingt-cinq & quinze, ou seize de Fez. Elle est assez grande & forte, & a ses ruës larges, & de l'eau en abondãce par le moyen d'vn aqueduc, qui monstre assez qu'elle se ressent de l'ancienne diligence des Romains. Il y a encor les villes de Gemiha Elchman, Camis, Metgara, & Bambasil, qui sont ruinees, & la derniere appartient aux Prestres Mahometans. Mais on trouue encor la ville de Tefelfelt bastie sur la campagne sablonneuse entre les riuieres d'Oder, & de Bat, & a cinq petites lieuës de la mer.

La Prouince de Fez s'estend vers le Leuant, depuis la riuiere de Buragraga, iusques à celle d'Inaue, qui est enuiron l'espace de cent mille, du Nord la riuiere de Subu, du Midy le mont Atlas. Là est la grande & superbe ville de Fez nommée Sylde par Ptolomée. Elle fut premieremẽt diuisée en deux, y en ayant vne partie de chaque costé du fleuue, & chacune ayant son Seigneur, & Mosti, de la secte de Mahomet. Mais le Roy de Luntanà saccagea ses deux villes, mettant à mort les Mostiz, & des deux n'en fit qu'vne seule ville.

Or pour en faire la description, Fez est vne forte grande ville, & à present la plus grande de toute la Mauritanie. Elle est assise presque de tous costez sur des montagnes & collines, de sorte qu'il n'y a que le cœur, & le milieu de la ville qui soit plaine. L'eau y entre de deux costez, à cause que la riuiere se diuise en deux canaux, l'vn desquels vers le Midy arrouse les murs de la nouuelle ville de Fez, & l'autre qui est vers le Ponent laue les ruës de la vieille. Puis l'eau estant dans la ville, il y a plusieurs canaux pour la conduite par les maisons du Roy, des Seigneurs, & des citoyens, & pour le seruice des Mosquées & Hospitaux, dont il y a vn fort grand nombre, & prés desquels il y a des lieux qui seruent à retenir l'eau, afin que les ruës estans sales, on desbonde les canaux de ses reseruoirs, & que par l'impetuosité de l'eau les ordures en soient emportées. Toutes les maisons de Fez sont presque basties de brique, & richement peintes d'azur, & d'autres couleurs en fueillages & arbrisseaux.

Il n'y a logis qui n'ait sa cour, autour de laquelle ils bastissent, faisant

des galeries pour aller d'vn corps de logis à l'autre, & n'y a maison qui n'aye vne tour bien haute, & dedans plusieurs petites chambres bien airées, où les femmes se vont promener estans lasses de la besongne.

Il a enuiron sept cens Temples ou Oratoires, entre lesquels on en conte 50. magnifiques & superbement bastis. Il n'y a Mosquée ny Chappelle qui n'aye sa fontaine & vne tour pour crier Alà. La principale Mosquée de Fez se nomme Carruuë qui est merueilleusemẽt grãde, vû qu'elle a enuiron vn mille & demy de tour, & trente & vne porte pour y entrer. Il y a 38. arcs en sa voûte en longueur, & quelques vingt en largeur, & tout autour on voit plusieurs portiques, qui seruent cõme de magazins pour y garder, l'huile, les lampes, & autres choses necessaires à la Mosquée, vû qu'il n'y a arc où l'on ne voye vne lampe allumée, & l'on fait estat que toutes les nuicts il y en a neuf cens qui esclairent. Au cœur de ce Temple il y a de grands vases de brõze, où ils tiennent vn nombre infiny de lãpes allumées. Cette Mosquée a deux cens escus de reuenu tous les iours. Il y a dauãtage dans Fez deux fort beaux Colleges outre beaucoup d'autres, qui sont tels, qu'on dit que le Roy Habu Henon despença quatre vingt mille escus a en bastir vn seul. Il y a aussi force Hospitaux & estuues qui ne cedent nullement en beauté aux Colleges. Il y a aussi plus de deux cens hostelleries à Fez, qui ressemblent à des Palais ou logis de quelques Prince.

On y voit aussi plus de 400. moulins qui apartiennent pour la plusspart aux Colleges & aux Mosquées, & la place des marchands est close de tous costez comme vne ville.

Pour le regard de la nouuelle ville de Fez, elle est toute ceinte de belles, fortes, & hautes murailles, & est bastie en vne assez grande pleine pres de la riuiere, & loing de l'ancienne ville enuiron demie lieuë, entre le Ponent & le Midy. Il passe entre les deux murailles vne partie de la riuiere, à sçauoir du costé du Septentrion où sont les moulins, à l'autre partie se fend encor en deux bras & canaux, l'vn desquels passe entre les deux villes, du costé de la forteresse, & l'autre le long de quelques vallons & jardins qui sont pres de l'ancienne ville. Iacob fils d'Abdulach premier Roy de la famille de Marin, diuise cette ville en trois, mettant en la premiere partie son Palais, & celuy de ses enfans & freres. En la seconde on ne voit guere que les Escuyers du Roy & plusieurs Hostels, & maison pour les Capitaines & autres de sa suitte, & entre ces deux murs fut dressé le corps de garde des soldats destinez pour la suitte de la Cour, & deffence de la personne du Roy, comme aussi là mesme il y a vn logis pour le Gouuerneur de la ville. La troisiéme seruoit encor à la garde du corps du Roy, & pres de là est le lieu où l'on bat la monnoye, & où l'on marque tout l'or & l'argent qui est mis en œuure.

Quant aux villes de cette Prouince on y voit Macarmeda assise sur le fleuue Inauen en vne belle cãpagne: mais elle est toute presque ruynée horsmis les murailles. A trois lieuës de Fez est Bauie sur la mesme riuiere: mais les guerres ciuiles l'ont ruinée. Sur le mont Zarbon on voit la ville de Gualili, qui fut ruinée par les Africains, & rebastie par Idris qui y est enterre, & honoré comme quelque saint homme. On voit assez pres de là vne autre ancienne ville nommée le Palais de Pharaon, combien que les Egyptiens n'ayent iamais eu commandement sur cette Prouince on trouue apres Maquille ancienne place, puis les villages de Benignariben & Aseis.

La Prouince d'Asgar a pour ses bornes du costé du Nord l'Ocean, du Cou- XX.

chant la riuiere de Buragrag, nommée Lix par les anciens, du Leuant les monts de Cumere, & vne partie de Zarbon, & Zalag, qui la separent du pays de Fez; & du Midy la riuiere de Bunazar. Elle a quarante lieuës d'estenduë en longueur, & enuiron trente en largeur.

Les villes & places de cette Prouince son Glumba, qui fut fondée par les anciens Africains, & n'est rien à present, vû qu'il n'en paroist autre chose que les fossez. Sur la mer on voit Larache, ou Laras, bastie sur la riuiere de Luccus, dont le port est bon, bien que son entrée soit fort difficile. On trouue apres la ville bastie par Mansor Roy de Marroc nommée Cæsar Elcabir, qui signifie grand Palais de la fondation.

XII. La Prouince d'Elhabet, ou Ellabat ou Habat, a pour ses bornes du Nord l'Ocean, du Midy la riuiere de Guargà, du Leuant les montagnes voisines du Destroit de Gibraltar, & du Couchant les marescages d'Asgar. Ce pays est de plus grande estenduë que celuy d'Asgar. Ses villes sont Exagen assise sur la croupe d'vne montagne voisine du fleuue Guargà ou Zuerga, & loing de Fez trente cinq lieuës. Les Portugais vont faire leurs courses iusques-là, & pour cette cause les habitans y tiennent ordinairement quatre cens cheuaux en garnison. Sur la mesme riuiere on voit la ville de Banitendé, qui est peu habitée, & assez pres de la Mergo: puis Tansor, Agla, & Narangia: & apres Basra qui n'est maintenant qu'vn desert: bien que ses murailles ne soyent ruynées. Il y a apres Homar autresfois bien peuplée, mais deshabitée depuis que les Portugais tiennent cette coste.

XIII. Le pays d'Errif commence du coing du Destroit de Gibraltar vers le Ponent & va tirant au Leuant iusqu'au fleuue Nochor, nommé Molochat par Ptolomée, qui est l'espace de plus de soixante & dix lieuës. Il y a pour borne du Midy le mont Atlas vers la riuiere de Guargà qui est le terroir du pays proprement appellé Fez: & du Nord il a la mer Mediterranée. Il y a peu de villes, mais vn fort grand nombre de villages. La premiere ville est Terga, puis Belis, assise entre deux montagnes, qui a vn bon port. Pres de là on voit les villes de Tegassa, Gebba, & Mezemme assise sur vne montagne.

XIV. La Prouince de Garet confine du Leuant auec la riuiere de Muluie, & partie du pays de Chauz du Ponent auec la riuiere de Nocor, & partie de la côtrée d'Errif, du Midy auec les monts voisins des deserts de Numidie ou Biledulgerid, & du Nord auec la mer Mediterranée, duquel costé elle regarde l'Isle Formentiere, & l'ancien Royaume de Valence. Elle a enuiron vingt cinq lieuës de long, & vingt de large. Ses villes & places plus cõsiderables sont Tezzotà, assise sur vn costau, vers lequel il n'y a accez que d'vn costé, puis la ville de Miggeo, & encor sur la mer vne autre place nommée Iaffarin, place moderne, & fondée par les Mahometans sortis de la race de Marin. Et toute cette Prouince de Garet est diuisée en trois parties: en l'vne desquelles on voit les villes, en l'autre des montagnes, & en la troisiéme le desert qui s'estend depuis la mer Mediterranée iusques au desert de Chauz.

XV. Chauz derniere Prouince du Royaume de Fez en contient presque la troisiéme partie, vû qu'elle a de long 190. milles, c'est à sçauoir depuis la riuiere de Zha du costé du Leuant, iusques à celle Gurguigarà du Couchant, & sa largeur est de 170. milles. Car elle comprend toute la partie du mont Atlas qui regarde la Mauritanie, & vne bonne partie de la plaine, & des montagnes limitrophes de la Libie.

On met entre ses villes Teurer assise sur vne colline qui se trouue en vne large campagne. Elle est toute enuironnée de deserts. On void encor les murailles d'Hadaggia qui est comme vn Isle entre les riuieres de Mululo, & de Muluie. On y void aussi la ville de Dubdu qui porte le nom ancien de sa montagne. On trouue apres la ville de Teza, forte & riche assise en la campagne au bras de la montagne de Dardu, sur la riuiere de Mululo. C'est comme l'vniuersité des pays voisins, & il y a des Colleges, côme à Fez. On y void encor entre les montagnes deux villes, dont l'vne est nommée Sofroy à demy ruinée, & l'autre Mezedaga. Pres du mont de Cunaigel Gherben, qui signifie passage des corbeaux, on void la petite ville de Tezergue sujette aux Arabes, qui en ont ruiné vne autre aupres qui se nommoit Vmen Iunaibé.

QVALITE'.

Parlant generalement du Royaume de Marroc, il abonde en bleds, fruicts, huiles, miel, cire, succre, & laine de chiévres, de laquelle on fait des camelots, de mesme que des peaux de chiévres ont fait les marroquins, qui prennent le nom du Royaume où ils se font. Il est arrousé des riuieres de Tensist, & Ommirabili, qui viennent du mont Atlas : mais celle de Tensist sort au territoire de Marroc, & reçoit les riuieres de Sifelmel & Nassis. Et quant à Ommirabili il prend sa source en des montagnes fort hautes, du costé que la Prouince de Tedles confine auec le Royaume de Fez.

Mais afin de dire en particulier la qualité de ce pays, comme n'estant pas tout de mesme sorte, il vous faut sçauoir que la Prouidence d'Hée a vn pays aspre, pierreux, plein de hautes montagnes, & de force bois, & toutesfois qu'il a beaucoup de vallons, & de petites riuieres. Il abonde en orge, millet, & miel, dont les habitãs se nourrissent sans faire estat de la cire: mais il n'y faut parler de froment. Il y a d'vne sorte de fruict qu'ils nomment Arga, qui resemble aux olives, mais son arbre est espineux, & de ce fruict ils font de l'huile de peu de valeur duquel ils se seruent à apprester leurs viandes, & ils en mettent aussi aux lampes. Il y a force venaison, comme cerfs, chevreux, & ils ne manquent aussi de liévres. En la montagne Demenser à qui est vne partie du mont Atlas, il y a force fer. Les Lentisques & les buis croissent fort grands, & viennent en grand nombre en ces montagnes.

En la contrée de Suz, & le long de sa coste on trouue grande quantité d'ambre fin, & le terroir de la ville de Tejeut est gras, fertil, & abondant en orges, fromens, & autres grains. Il y croît aussi assez grande quantité de succre, que les habitans ne sçauent pas bien cuire ny affiner, qui est cause qu'il est noir. Il y a aussi de l'or & vn peu d'argent, & c'est là qu'on accoustre les marroquins. Pres de Tarodant les Arabes ont leurs pastis pour la nourriture de leurs bestes. Le terroir de la ville de Teldsi est fertile en grains, en succre, & en pastel. Il y croist aussi de fort belles figues aux pays de Suz, de mesme que de pesches & des dattes, vû qu'il y a en beaucoup de lieux vn grand nombre de palmiers, mais les dattes n'en valent guere.

Il y a des mines d'or en la montagne de Halem, à raison, dequoy les habitans sont continuellement en debat & guerre.

La Prouince de Marroc abonde en toute sorte de grains, & bestail, fruicts & bonnes eaux. Mais les montagnes qui sont fort froides y sont aussi steriles, &

il n'y croît guere autre chose que de l'orge. Il est vray qu'il y en a peu, & toute cette Prouince est presque vne plaine continuelle, selon le tesmoignage de Leon d'Afrique.

Guzule produit grande quantité d'orge, & nourrit force bestail. Il y a pareillement des mines de fer & d'airain.

Quant à Ducale il y a quelque bon pays, mais c'est tout ce qu'il peut faire que d'entretenir ses habitans de ce qu'il produit. Il y a vn lac pres du Mont-verd qui nourrit de poisson toute la contrée.

Hascore abonde merueilleusement en huile & en chévres, du poil desquelles on fait des camelots, ainsi que des peaux les marroquins.

Les champs y sont de fort grand rapport, & l'on y trouue vn grand nombre de vergers pleins de toute sorte de fruicts. Les Orangers y croissent extrémement, & les vignes y portent des raisins rouges, dont les grains sont aussi gros que des noix. Il y a icy semblablement grande quantité de miel, & force belles & bonnes figues. Il y a aussi en quelques lieux des mines de fer.

Quant au pays de Tedles sa campagne porte toute sorte de biens necessaires à la vie, & ses costaux abondent en orge, & nourrissent grand nombre de chévres.

Quant au Royaume de Fez, l'air y est en quelques lieux bien temperé, & en d'autres vn peu fascheux. Et combien que le pays soit entierement aspre en beaucoup d'endroits, & qu'il y ait de tres-froides montagnes, & quelques deserts, toutesfois à le considerer generalement il est fort fertile, mais en vn lieu plus, & en l'autre moins. Car il abonde tellement en grains en fruicts, qu'il cede pour ce regard à bien peu d'autres. Il y a aussi beaucoup de vignes & d'oliviers, & grande quantité de figues & d'amandes, de mesme que de cotton. Il nourrit aussi force bestail, tant à corne qu'autre. Il y a force cheuaux, & vn grand nombre de chameaux, de chévreux & de liévres. Mais venons à considerer particulierement toutes les Prouinces.

La Prouince de Fez est entierement pleine, & l'air y est fort temperé. Il y a grande quantité de cheuaux, & vn si grand nombre de moutons, brebis, & semblables animaux, que non seulement elle en a pour sa prouision, mais encor en fournit toutes les montagnes de Gumere. Il y a fort peu de forests, & nonobstant cela on y void grand nombre de chévreux, & de liévres. Il y vient aussi grande quantité de cotton.

En la Prouince de Temesne qui est presque toute plaine, & d'assez bon rapport, il y a le long de la riuiere Oder de grandes & espaisses forests pleines de Lyons les plus farouches presque de toute l'Afrique: tellement que ceux de Tefelfelt n'osent sortir qu'à grosses troupes, & les voyageurs estans contraints de demeurer quelquesfois en la campagne la nuict, se retrenchent & font le guet par necessité, s'ils ne veulent seruir de pasture à ces bestes.

La Prouince d'Azgar est grosse & fertile, assise en vne plaine & large campagne. C'est de cette region que ceux de Gumere tirent des viures. Le pays est fort agreable, & l'air des plus sains. Il y croît grande quantité de cotton, & l'on y void mesmes choses qu'en la Prouince de Fez.

Quant au pays d'Elhabat il est merueilleusemẽt fertil, & produit toute sorte de fruicts. Toutesfois le terroir de Tanger n'est guere bon, si ce n'est en certains lieux, où il se trouue quelques fontaines, où l'on a dressé des jardinages, & le reste n'est rien que sable.

Il y a force montagnes, & entre les autres huict, c'est à sçauoir Rabonà, Benisensecaré, Beniharos, Chebib, Beniehessen, Angera, Quadrez, & Beniguegarfeth, qui sont toutes extrémement fertiles, & entre les montagnes de ce pays il s'en trouue de merueilleusement hautes, & de fort difficile accez.

Le pays d'Errif est entierement aspre, & plein de montagnes fort froides, où il y a de grandes solitudes, garnies d'arbres fort espais, qui sont beaux & droits au possible. Il ne produit point de froment, mais il a grande abondance de vignes, figues, oliues, amandes. Il y a fort peu de bœufs & de brebis: mais on y voit vn grand nombre de chévres, d'asnes, & de singes.

Le pays de Garet est sec, sablonneux, & desagreable, & presque semblable aux deserts de Numidie, & ses deserts sont entierement sans eau. Il s'y trouue force bestes farouches de diuerses sortes, qui causent que ceux qui doiuent passer par là, n'oseroient le faire qu'ils ne soient en grosse compagnie. La montagne de Sahid qui y est, abonde en fer, & en orge, & au mont Guardan il y a force cheuaux.

Pour le regard de Chauz, c'est vn pays aspre & raboteux pour la plus grande partie, & il y a aussi force deserts.

La montagne de Dubdu est fertile à merueilles, à cause du grand nombre de fontaines qui en coulent. Mais cette fertilité n'est que pour le fait des jardinages, vû qu'il faut que ceux de Dubdu aillent querir les autres viures au terroir de Tezze, où l'on trouue de fort bons vins, & abondance de toutes choses necessaires.

Au mont de Magara qui est prés de Tezze, il y a force bocages, & vn bon terroir où l'on trouue assez de grain, & de lin, comme aussi de l'huyle, & des troupeaux, principalement de chévres. Au mont de Gauara on trouue grand nombre de leopards, & de singes dans les bois & ailleurs, des lins, & des orges en abondance. Au mont Baronis il croît des raisins, mais les habitans qui ne boiuent point de vin, ne prennent pas peine à y multiplier la vigne. Le mont de Tertenagé est haut & difficile, mais abondant en grain, lin, huyle, citrons, & singes. On void au mont de Gueblen des neiges tout le long de l'année. Celuy de Iefferen a grand nombre de mines de fer, mais il n'y croît chose aucune pour la nourriture des hommes. Le mont de Selelgo est garny de pins, & de fontaines, & plein de lyons, de leopards, & de singes. Au mont Beni Metasen il y a force asnes, & forces cheuaux, & de là vient qu'on y void vn grand nombre de mulets.

Mais afin de conclurre cette partie, & de dire tout ce qui est de la qualité de ces deux Royaumes, apres les auoir considerez l'vn apres l'autre, il sera bon de dire maintenant en gros tout ce qui est necessaire pour auoir vne connoissance generale des deux tout ensemble.

Ie dy donc que tout le pays qui est entouré du mont Atlas participe plus du froid que du chaud, & qu'il y a assez de fruicts & de grains, excepté du froment: mais on ny trouue guere de bonnes eaux. Le mont Atlas est froid, & tousiours chargé de neige, & les vallons qui en sont voisins sont fort fertiles, mais plus du costé de l'Ocean, que de la mer Mediterranée. Le froid commence en ces pays en Octobre, mais plus auec pluyes, que gelées, & l'on n'y a froid que le matin.

Le temps y est inconstant en Février, les vents y sont vehemens au mois de Mars: & toutesfois du tout necessaires pour les grains, & aussi pour les

arbres. Mais en Avril tout se va aduançant : de sorte qu'à la my-May on y mange des figues meures, & en Iuin des raisins, & entre Iuin & Iuillet les pommes, poires prunes, & autres fruicts semblables sont en leur saison & maturité. En Octobre on recueille les coings, grenades, & certaines pommes, & en Nouembre les oliues. Depuis la fin de Fevrier iusques en May il y fait le plus beau temps qu'on puisse voir: toutesfois s'il n'y pleut depuis le 15. d'Avril iusques au cinquiesme de May, l'on n'espere point de bonne année, & les habitans appellent cette pluye Nasan, comme qui diroit eau benisté. L'Esté y est chaud au possible, le temps estant tousiours serein, & s'il y pleut, cette eau n'est nullement saine, & cause d'horribles fiévres, qui font mourir beaucoup de personnes. Les maladies qui regnent ordinairement en ces contrées, sont des douleurs de teste, mal aux dents, & à l'estomach, la teigne aux enfans, de grandes coliques ordinaires, des sciatiques, & la goutte, & encor tous sont sujets à estre galleux : & le pis est que la grosse verolle y est si ordinaire, & s'attache tellement par tout, qu'il n'y a ville en Barbarie, où la plus grande partie des habitans n'en aye esté atteinte.

MOEURS ANCIENNES.

XVII. LE pays de Barbarie a esté desnué d'habitans durant plusieurs siecles, de mesme que la Numidie. A raison dequoy quelques-vns disent, que le peuple de ses contrées a tiré son origine de ceux de Palestine, qui y firent leur retraitte estans chassez par les Assyriens. Quelques autres disent que les Barbares sont descendus des Sabéens, peuples de l'Arabie heureuse, auant qu'ils fussent chassez par les Assyriens, ou par ceux d'Ethiopie. Les autres ont opinion qu'ils sont sortis de quelques habitans d'Asie, qui s'enfuyrent premierement en Grece, estans chassez par leurs ennemis de leur patrie, puis estans encor poursuiuis par les mesmes, au lieu où ils s'estoient retirez, vindrent en Barbarie & s'y arresterent, laissans leurs ennemis en Grece. Il y a eu autrefois de tres-excellens personnages, & fort doctes en ses contrées, & ce peuple estoit extrémement ciuilisé. Car entre les Mahometans on ne sçauroit assez loüer les Roys Almansor, ou Mansor, Marin, & Huceph, hommes excellens en leur superstition, du regne desquels ont flory les plus fameux Medecins & Philosophe d'entre les Arabes, comme Auicenne, Rasis, Albumazar, & Auerroës, & autres en grand nombre, tous nourris par les Roys de Marroc, qui tenoient la Barbarie, & vne partie des Espagnes. Les Colleges qui sont encor en quelques villes monstrent assez combien d'estat ils ont fait de la doctrine. Au reste il n'y auoit nation qui fut autrefois plus gentille pour inuenter mille galanteries pour les tournois, & choses semblables. Ce furent eux qui les porterent en Espagne, & qui les pratiquerent auec tant d'esprit & de gentillesse, que les Romains sont demeurez tous pleins de semblables choses. Il y porterent la façon de cheuaucher à la genette, & du jeu des cannes, auquel ils exercent encore. Ils se rendirent redoutables à tous leurs voisins, & monstrerent en tous lieux combien ils estoient pleins de courage. Quelques anciens Autheurs ont dit à bon droict qu'ils aimoient les changemens & choses nouuelles. Ils se nourrissoient autrefois des Singes qui se trouuent en leurs montagnes, & ne portoient autres habits que des peaux de chévres. Ils immoloient au Soleil & à la Lune, & enterroient leurs morts.

A Ham Lisnan qui est au pays de Chauz ils s'assembloient en certain temps de l'année au commencemēt de la nuict, & ayās faits en leurs sacrifices, ils esteignoient les luminaires, & chacun empoignoit la premiere femme, qu'il rencontroit, & en prenoit son plaisir : & il estoit deffendu à celles qui se trouuoient à telle feste de coucher d'vn an auec leurs maris : & ce qui sortoit de cét accouchement estoit nourry par les Prestres du Temple.

MOEVRS DE CE TEMPS.

AVant que considerer particulierement les mœurs de chacun de ces peuples, il sera bon de parler de tous en general, & de discourir aussi des Arabes qui se tiennent en vne bonne partie de ces Prouinces. XVIII.

Les habitans de Fez & de Marroc sont vn peu basanez, mais les vns plus que les autres. Ces peuples ont presque mesmes mœurs que les Arabes, toutesfois ils sont vn peu plus ciuils. Ils sont connoiteux d'honneur autant que gens qui soyent au monde. On ne sçauroit voir vn peuple plus inconstant, ny pareillement plus rusé. L'infidelité y est pratiquée autant qu'en lieu de la terre. Il n'y a rien de plus colere que les habitans de ce pays, qui sont aussi grands vanteurs, pleins de soupçons, & jaloux tout ce qui se peut. D'auantage, ils sont merueilleusement agiles & dispos, principalement aux combats qui se font à cheual où ils se monstrent aussi prompts que l'on en puisse voir : mais ils ne peuuent supporter guere long temps le trauail, & leur naturel est d'acheuer promptement ou de quitter tôt vne besongne.

Voila leurs mœurs generales esbauchées, & auant que de venir aux particularitez ie vay dire quelque chose des Arabes qui viuent & demeurent parmy ces peuples.

Ces gens se tiennent communément aux deserts, nourrissans leurs cheuaux, chameaux, & grand nombre de bestail, duquel ils fournissent les terres voisines. Ils sont fort puissans, tant à cause de leur valeur & adresse que de leur nombre : mais ils sont fort mal armez. XIX.

Ceux qui demeurent pres du mont Atlas, & entre iceluy & la mer Mediterranée, sont les plus aisez & plus riches de tous, s'habillent propremēt, sont bien montez, ont de plus beaux & plus grands pauillons que les autres (car ils viuent sous des tentes) & ont des cheuaux plus gras & plus polis, mais non si vistes que ceux des deserts de Numidie.

Ces Arabes sont adonnez au labourage, & habitent en vn pays fertil, recueillent abondance de grains, & ont vne infinité de troupeaux, & des bœufs sans nombre, & pour cette cause il faut que de iour à autre ils changent de place, & portent leurs pauillons pour chercher nouueau pasturage, & ceux-cy vsent d'vne assez grande liberalité & courtoisie à l'endroit des estrangers qui passent par leur contrée, au lieu que les autres Arabes leur sont fort cruels. Quelques-vns de ceux-cy payent tribut à l'Empereur de Marroc : les autres ont esté longtemps sans reconnoistre aucun Seigneur, & sans payer aucun tribut : mais depuis que les Portugais ont tenu Azamor & Asaphi, ils sont contraints de receuoir Loix d'eux.

Au reste ils sont fort adonnez à la chasse, si bien qu'ils nourrissent force chiens, & bien qu'ils logent courtoisement les passans, si sont ils si accoustumez au larcin, qu'on ne se peut presque garder de perdre quelque chose : mais

il ne s'y parle aucunemẽt de toucher aux personnes. Ils sont fort adonnez à la
Poësie en leur langue, qui n'a plus son ancienne naïfveté, & toutesfois ils on
vne grace singuliere en leurs vers, & ceux qui les sçauent mieux faire, sont v
de bon œil de leurs chefs, reconnûs & recompensez de leur gentillesse. Quan
aux femmes des Arabes, elles sont assez bien vestuës à la mode du pays, aya
pour habits des chemises noires à grandes & larges manches, sur lesquelles el
les portent comme vn drap de mesme couleur, ou de bleu Turquin, & elle
s'enveloppent si gentiment de cecy, le mettant en plusieurs plis, qu'elles vien
nent à le joindre sur les espaules, & à l'attacher auec des agraffes d'argent fa
tes fort proprement. Elles ont aux oreilles des bagues d'argent, de mesme q
aux doigts & se ceignent les jambes de petits cercles de mesme estoffe, com
font les autres femmes d'Afrique. Elles portent encores de petits masques
toile, où il n'y a ouuerture que pour les yeux, de peur de tenter les homm
tant elles ayment à viure honnestement : & si tôt que ces femmes voyent qu
qu'vn qui n'est de leurs parens, elles se couvrent le visage, & ne le veulent
tretenir en aucune sorte : mais deuant leurs parens ou leurs maris, elles ti
nent la face descouuerte. Les Arabes allant d'vn lieu à l'autre meinent le
femmes sur les Chameaux, & en certaines selles couuertes de quelques tap
afin que le chaud ne les offencent: & ces selles sont faites en telle sorte, qu'il
peut demeurer qu'vne femme seule: & lors mesme qu'ils vont à la guerre, o
propre iour de la bataille ils ont auec eux leurs femmes pour les encourag
combat. Ces femmes auant que d'aller vers leur maris, soit le iour de l
nopces, soit en autre temps pour coucher auec eux se peignent le visage
sein, les bras & les mains auec certaine couleur azurée, leur estant auis qu'
sont fort gentilles en cette sorte, & elles tiennent cette coustume des prem
Arabes qui entrerent jadis en Afrique, & ceux-cy l'apprindrent des Africa
bien qu'à present les villes de Barbarie qui sont naturels du pays, n'imitẽt
te façon de faire, ains leurs femmes ayment à se maintenir en leur couleur
turelle. Il est vray que quelquefois elles ont certaine peinture noire faite d
mée de noix de gale & de saffran, auec laquelle elles se peignent les iou
rond, & les sourcils en forme de triangle, & se mettent sur le menton que
chose qui ressemble à vne fueille d'olivier, & cecy estant loüé par les P
Arabes en leurs chansons amoureuses, il n'y a grand personnage Africain
n'en vueille porter par gallantise. Mais il faut sçauoir que ces femmes n
roient porter ce fard que deux ou trois iours, n'y paroistre deuant leurs p
en cét équipage, à cause que cela sent la courtisane. Elles en donnent seul
la vûë & le plaisir à leurs maris pour les inciter à l'amour, d'autant q
femmes en ayment fort le deduit, & il leur semble que leur beauté reço
grand esclat de ce fard. Mais c'est assez parlé des Arabes, venons maint
aux mœurs des Prouinces du Royaume de Marroc.

Ceux de la Prouince d'Hée mangent du pain d'orge fait sans leuain, co
des gasteaux, & le cuisent en des poësles de terre, pareilles à celles où le
liës font cuire leurs tourtes sur l'attre eschaufté, car il s'en trouue bien p
cuisent leur pain au four comme par deça. Ils viuent encores de farine
trempée, & remué dans de l'eau chaude, comme qui feroit de la boüil
mettant de l'huyle, sinon en Esté, & au Printemps, qu'ils la font cuire d
laict, y mettant aussi du beurre en lieu d'huyle. Ils n'ont ny nappe, ny f
te, & se seruent en leur lieu de quelque natte qu'ils estendent par terr

mangent en s'asseant là dessus. Ils sont vestus d'vn certain drap de laine fait comme les couuertures communes que l'on met sur les licts. Ils ageancent ce drap sur leurs corps, & le ceignent contre les fesses, & couurent leurs parties honteuses de ie ne sçay quel drap fait aussi de laine. Ils ont sur la teste des bandes de la mesme laine longues de 5. pieds, & large d'vn pied, lesquelles ils teignent en noir, & les entortillent tellement au tour de la teste que le haut leur demeure tousiours descouuert, & n'y a personne qui porte bonnet que les vieillards, ou les gens de sçauoir, s'il y en a, & ses bonnets sont ronds & doubles, comme les gens d'Eglise les portoient jadis en France. Leurs licts sont de couuertures semblables à celles que nous appellons de Cataloigne, dont l'vne leur sert de matelas, l'autre de drap & de couuerture, & leurs cheuets & oreillets sont des sacs de laine aspres & rudes. Ceux qui sont à marier n'oseroient porter barbe, mais aussi tôt qu'ils ont pris femme, ils la laissent croistre. Ils ont force maison, mais ils ne se soucient nullement d'aller à la chasse. Ils ont force riuieres & toutesfois ils n'vsent aucunement de moulins, & c'est aux femmes à faire la farine. Il n'y a presque aucun qui sçache lire, ou escrire. Il ne s'y trouue Medecin, Chirurgien, ny Apoticaire, leur ordinaire est de s'ayder du feu pour tout remede. Bref la vertu de ce peuple consiste en la guerre, durant laquelle ils ne font iamais tort aux estrangers, ains leur donnent sauf conduit. Le peuple d'Ilensugeghen est le plus farouche & le plus cruel de tout le Royaume.

Les habitans de Tesetné sont plus blancs que leurs voisins, & fort courtois à l'endroit des estrangers, pour lesquels ils ont vn hospital, & encore ils logent en leurs propres maisons, chose qui n'est guere ordinaire en Afrique. Les habitans du mont Ideuacal sont grossiers, mais fort vaillans.

Au pays du Suz, & prés de la ville de Teijeut, l'on n'vse d'autre monnoye que de l'or, ainsi qu'il est tiré de la terre, & pour petite monnoye ils vsent de certaines pieces de fer du poids d'vne once.

Les habitans ont cette industrie de sçauoir accoustrer les marroquins, dont ils ont fait tant d'estime, & pour abreger, le pays de Suz est peuplé d'hommes qui sont courageux au possible.

Le peuple de la Prouince de Marroc est courtois & liberal. On lit la loy de Mahomet dás la principale ville, & il y a des Colleges rentez pour cét effet, & des hospitaux pour les passans, qui sont de leur secte. Ceux qui se trouuent au pays sont si bestiaux, que n'ayans homme suffisant entr'eux pour vuider leurs differens, ils ont accoustumé de retenir les estrangers qui passent, afin qu'ils donnent leur Sentence sur le fait duquel il s'agit, & faut que cét arbitre serue de Greffier & de Iuge tout ensemble. La nourriture de ce peuple n'est guere delicate, vû qu'il vid de farine d'orge destrempée en l'eau boüillante, & auec la chair du plus vieil bouc qu'ils ayent.

Quant à ceux de Guzule, ils sont extrémement brutaux, & toutesfois ils font de leurs mines d'assez gentils vases, qu'ils trocquent à des draps, des toiles, des espices, & autres choses qui leur sont necessaires aux foires, & marchez des pays voisins, où ils vont ordinairement. Presque par tout ce pays ils ne reconnoissent aucun pour Superieur : à raison dequoy ils sont en continuelle guerre, tellement que leurs trefues ne durent iamais plus haut de trois iours la semaine, à quoy ils sont contraints à cause du trafic. Mais lors qu'ils se rencontrent, les trefues estans expirées, ils se massacrent sans aucun respect d'aage, ny de sexe.

Ils ont pour tout vestement des chemises de laine, sans manches, & ass
estroittes par le collet : sur la teste ils portent des chapeaux faits de fueilles d
palmiers.

Les iours des foires & des marchez sont si estroittement & solemnellemen
gardez, qu'il n'y a homme si hardy qui osât offencer vn autre, tant fut-il so
ennemy, pource qu'ils ont vn Capitaine esleu par toutes les parties, qui con
noit des crimes commis durant le trafic.

Les larcins y sont punis de mort sans autre forme de procez, & l'on y fa
mourir le larron auec certaine espece de pertuisane, puis on laisse le corps mo
pour exemple, & pour seruir de pasture aux bestes & aux oyseaux de proye.

Le pays de Ducale a des habitans rudes, nullement ciuilisez, & entierement
despourvûs de courtoisie. Et quant à celuy de Hascora, il y a force tanneur
de cuirs, qui font les meilleurs marroquins d'Affrique.

Les femmes y sont belles & blanches, & se plaisent fort auec les estranger
mais les Affricains sont jaloux au possible.

Au pays de Tedlé il y a dans les villes beaucoup de riches marchands,
des citoyens extrémement courtois. Les fémes y filent des mieux la laine & e
cellent à en faire de beaux ouurages. Elles sont blanches en quelque lieux d
cette Prouince, & porte beaucoup d'argent sur elles.

Mais si nous considerons les habitans du mont Dedez au mesme pays, no
trouuerons qu'ils n'ont ny villes, ny villages, ains se tiennent en des maiso
esparses çà & là, & la pluspart demeurent dans des cauernes, & sont larron
traistres, & si méschans, que pour peu de chose ils tuent vn homme. Et qua
à leurs femmes, ce sont les plus laides, & plus sales presque de toute l'Aff
que.

Quant au Royaume de Fez, les habitans de la Prouince d'Azgar, sont pr
que tous Arabes riches & pompeusement vestus, mais vaillans au possible,
pour cette cause le Roy Marroc s'en sert ordinairement en ses guerres.

Le peuple du pays d'Elhabat est fort vaillant & hardy, & le Roy de Ma
roc s'en assure extrémement, & en tire de grands seruices pour les courses q
ses gens font dans les terres des Chrestiens.

Les habitans d'Errif sont fort peu ciuils : mais ils sont courageux, & rob
stes. Ils vont du tout mal vestus, & s'addonnent volontiers à l'yvrougner
Ceux des montagnes y ont des loupes de chair semblables à celles des S
uoyards voisins des Alpes. Les habitans de Belis de Gomere sont grands c
saires, & font de grands maux aux Chrestiens le long de la coste d'Espagne

Au pays de Garet les habitans du mont Sahid ne payent aucun tribut
font tous forgerons, qui s'adonnent à polir le fer, qui est porté à Fez en ba
& pieces rondes, d'autant qu'ils ne le sçauent accoustrer en barres, ainsi
l'on fait en Europe.

Les montagnes de Teza, & du pays de Chaus, ne craignent nullement l
Roys, contre lesquels ils ont souuent combattu, d'autant qu'ils sont forts d
fiette, d'hommes, & de viures.

Ceux de la montagne de Gauata sont tous tisserans, & de mauuais cou
& n'osent aller au bas de leur montagne, pource qu'ils ne veulent paye
plufpart du temps aucun tribut à leur Roy, & l'on ne les peut forcer en
montagne, qui est fournie de tout ce qui est necessaire à l'homme.

Le P

Le peuple du mont Baronois est assez blanc: les femmes y sont belles & en bon poinct, mais les hommes y sont jalouх au possible. Les habitans du mont de Iesseten sont pauures, miserables, & des plus lourdaux qui soient en Affrique. Et les peuples des monts Ziz, Merettaza, & Beni Merazen, qu'on appelle Zanagas, sont vaillans & farouches, & les plus grands voleurs qui soient en Affrique, & ayans pour armes chacun trois Zagayes, ou lances gayes, qu'ils dardent auec tant d'adresse qu'ils ne faillent guere iamais leur coup, & auec cela ils ont l'espée & le poignard, & ont intelligence auec les Arabes.

Ie viens maintenant aux mœurs de ceux de la ville de Fey, qui ont à mon aduis surpassé en polisure tous les autres habitans de ses Royaumes. Ie dis donc en premier lieu qu'ils ont grande quantité de belles estuues, où l'on garde vn fort bel ordre. Il y a hors des salles certaines loges où les hommes se despoüillent, & laissent leurs habillemens. Or ainsi que l'homme veut aller en vne de ses estuues, apres qu'il a passé la premiere porte, il passe en vne chambre qui est froide, & l'on y tient de l'eau pour rafraichir l'autre quand elle est trop caude. De là l'on va par vne autre porte à la seconde chambre, qui est vn peu plus chaude, & là on laue & nettoye la personne, qui se veut estuuer. Apres cét homme passe à la troisiesme qui est fort chaude, & là il suë quelque temps. On chauffe l'eau auec du fient, à cause que les maistres des estuues tiennent des gens qui font chercher tout le fient des escuries, & les portant hors la ville, en font comme vne petite montagne, & le laissent seicher ainsi deux, ou trois mois. Apres cela, pour eschauffer les estuues & ladite eau, ils le brussent au lieu de bois. Les femmes ont aussi leurs estuues, & il y en a qui sont communes aux hommes, & aux femmes: mais les hommes ont leurs heures limitées, selon la qualité des iours, & le reste de la iournée est pour les femmes, & lors qu'elles entrent aux estuues, l'on trauerse vne corde à l'entrée de l'estuue, afin que nul homme n'y aille: & si quelqu'vn vouloit parler à sa femme, il ne luy est point permis, ains il faut qu'il luy fasse dire ce qu'il veut par vne de ses chambrieres. Les hommes & les femmes de la ville mangent aussi souuent aux estuues, & le plus souuent les vns & les autres y passent le temps en diuerses sortes, & y chantent à haute voix. Tous les ieunes hommes entrent tous nuds dans les estuues sans auoir honte l'vne de l'autre: mais ceux qui sont de quelque condition releuée par dessus le commun, y entrent auec certains linges autour du corps, & ne s'assient pas en des lieux communs, mais s'accommodent en certaines petites chambres qui sont tousiours prestes & separées à leur mode pour les hommes de qualité. Mais il ne faut sçauoir que quand ceux qui seruent aux estuues, lauent quelqu'vn, ils le font coucher, puis le frottent quelquesfois auec des onguens restauratifs, & quelquesfois auec des instrumens, qui ostent toute l'ordure qui peut estre sur le corps. Mais quād ils lauent quelques Dames, ils les font coucher sur des draps de feutre, & leur font appuyer la teste sur des oreillets couuerts de feutres.

Il y a encore pour chaque estuue beaucoup de Barbiers, qui payent certaine somme au maistre des estuues pour y pouuoir tenir leurs instrumens, & y trauailler de leur art. Et la plus grande partie de ses estuues appartient aux Mosquées, & aux Colleges: & les vnes leur rendent cent ducats, & les autres cinquante, qui plus, qui moins, selon la grandeur des lieux.

Les garçons qui seruent à ses estuues, ont accoustumé de faire certaine feste toutes les années en cette sorte. Ils conuient tous leurs amis, & vont auecques

des trompettes, des fiffres hors la ville, Apres ils prennent vn oignon & le mettent en vn beau vase de leton, puis l'ayans couuert auecques quelque linge blanc, ils retournent à la ville, sonnans iusques à la porte des estuues. Alors ils mettent l'oignon en vne corbeille, & la pendent à la porte de l'estuue, disans que cela sera cause du profit de cette estuue, & que plusieurs y iront.

Il y a dans la mesme ville des hostelleries belles & grandes, mais sans aucun lict, vû que l'on ne vous y donne pour dormir qu'vne piece de natte, & vne couuerture. Que si quelqu'vn veut manger, il faut qu'il achepte la viande, & apres qu'il la baille à cuire. Les pauures veufves qui n'ont ny maison, ny parens pour les loger, se retirent encores en ses hostelleries, où l'on leur donne vne chambre, & quelquesfois on en mettra deux ensemble: & ces femmes ont soin du lict, & de la cuisine.

Quant aux hostes, ils sont d'vne race nommée Elcheua, & portent des habits de femmes, & se parent ainsi qu'elles. Ils portẽt la barbe raze, & s'essayent d'imiter les femmes au mesme parler. Chacun de ses hommes a quelque garçon qui couche auec luy, & vit auec cettuy-cy comme vn mary auec sa femme. Ils tiennent aussi des femmes qui gardent les coustumes de cellesqui sont aux bordeaux d'Europe. Ceux-cy ont le pouuoir de vendre & d'achepter du vin, sans que les Officiers du Roy leur donnent aucun empeschement, & les hommes de mauuaise vie frequentent ordinairement ces lieux, les vns pour s'enyvrer, les autres pour passer leur fougue amoureuse, & choses semblables. Ces hostes ont vn Consul, & payent certain tribut au Gouuerneur de la ville. Outre cela ils sont obligez, quand il est besoin de donner à l'armee du Roy, ou des Prouinces vn grand nombre de leurs gens, pour apprester la viande des soldats, pource qu'il y en a peu d'autres qui entendent ce mestier.

Mais il faut remarquer qu'il n'y a homme de lettres, ny marchand, ny artisan, homme de bien, qui veuille seulement parler auec eux: & il leur est aussi deffendu d'entrer dans les Mosquées, non plus qu'aux places des marchands, aux estuues, & en leurs maisons. Ils ne peuuent aussi tenir les hostelleries qui sont proches du Temple, où logent les riches marchands. Le peuple les hait au possible, mais les Seigneurs qui s'en seruent, comme i'ay dit aux armées, leur laissent mener cette vie deshonneste.

Il y a certains marchands qui tiennent les moulins à loüage, & acheptent le grain, & le font moudre. Apres cela ils vendent la farine aux boutiques, & par ce moyen en tirent vn grand profit, pource que les artisans qui n'ont pas tant de moyens qu'ils puissent faire prouision de ce grain, acheptent cette farine, & font faire le pain chez eux: mais les hommes de qualité acheptent le grain, & le font moudre en certains moulins destinez pour les citoyens. La plus grande partie de ses moulins appartient aussi aux Temples, & aux Colleges, & on leur paye deux escus pour chaque meule.

Les arts de cette ville sont separez l'vn de l'autre, & les plus nobles sont autour de la grande Mosquée comme les Notaires, dont il y a enuiron octante boutiques, vne partie desquelles est jointe auecques les murs du Temple; & l'autre costé est vis à vis, & en chaque boutique il y a deux Notaires. Vn peu plus outre en tirant vers le Ponent, on void trente boutiques de Libraires, & du costé du Sud enuiron cinquante boutiques de marchands de souliers, qui acheptent vn grand nombre de souliers & de brodequins des cordonniers,

puis les vendent en menu. Pres de là l'on void les Cordonniers qui font des souliers pour les enfans, & du costé du Leuant l'on void ceux qui vendent des choses faites de cuivre, & de leton.

Vis à vis de la grande porte l'on void ceux qui vendent des fruicts, & apres ceux qui vendent des ouurages de cire, qui sont des plus beaux que l'on puisse voir. On void apres ceux qui vendent des fleurs, & des citrons : & ceux-cy trouuent assez d'achepteurs, pource que ceux qui sont accoustumez à boire du vin, veulent auoir tousiours des fleurs auecques eux. On trouue apres les vendeurs de laict, qui en acheptent de certains vachers tous les matins, & de ce qui n'a pas esté vendu ils font du beurre, lequel ils vendent au peuple. Outre ce l'on y void force marchans de cotton & de chanvre, dont les derniers vendent des cordes, & des licols de cheuaux. Outre ceux-cy, il y a des faiseurs de licols qui sont de cuir ounrez de soye. Il y a apres les vendeurs de mords, & brides de cheuaux, de poictraux, selles, & estriers.

On y void apres les crocheteurs, ou porteurs de charges, qui s'ayment comme freres, vû que quand quelqu'vn d'entr'eux vient à mourir, & laisse quelque petit enfant, ils entretiennent en commun la femme, iusques à ce qu'ils la remarient, & ils ont soin des enfans iusques à ce qu'ils soyent en aage pour leur faire apprendre quelque art.

Quand quelqu'vn se marie, ou a quelque enfant de nouueau, il fait vn festin à toute la compagnie, & chacun en reuanche luy fait vn present, & nul ne peut estre de leur troupe sans auoir premierement festiné les autres & s'il y entre autrement, il ne peut auoir en trauaillant que la moitié du gain que font les autres.

Quand ils trauaillent, ils ont certain habillement court, qu'ils portent tous de mesme couleur, mais lors qu'ils ne font rien, ils vont vestus comme ils veulent. Il y a vne place où l'on vend des carrottes, & des naueaux, dont l'on fait tant d'estime, qu'il n'y a personne qui les puisse achepter, que quelques-vnes qui en payent certaine somme à ceux qui tiennent la Doüane, & tous les iours l'on en vend cinquante charges, voire quelquesfois dauantage.

On vend ailleurs de petites boules de chair pilée & frite à l'huile, auecques beaucoup d'espice, & chaque piece est grosse comme vne figue commune. On y vend aussi certains pains frits à l'huile, semblables au pain miellé qui se vend à Rome, & ceux de la ville mangent souuent de ce pain à desieuner, principalement les Festes, & auant les iours du ieusne, & ils mangent auecques de la chair rostie, ou auec du miel, ou auec certaine chair pilee, qu'ils pilent pour la seconde fois apres qu'elle est cuite, en faisant apres du broüet, lequel ils teignent auec de la terre rouge. Ils ne rostissent pas la chair auecques la broche, mais ils ont deux fours l'vn sur l'autre, & mettent le feu en celuy de dessous : & lors que celuy d'enhaut est bien chaud, ils y mettent des moutons entiers par vn trou qui est au dessus, que le feu ne leur brusle pas les mains. La chair se cuit fort bien en cette sorte, & a vn goust delicat, à cause qu'elle ne sent point la fumée, ny vn trop grand feu, mais est cuite auecques vne chaleur temperée, l'espace de toute la nuict, & le matin ils commencent à la vendre.

On y vend encor certaine chair fricassée, & du poisson de mesme, & vne autre sorte de pain delié qu'ils mangent auec du beurre & du miel. Les bouchers y pesent la chair: & la vendẽt à la liure, & l'õ ne tuë pas les bestes en la boucherie

mais en vn lieu à part pres de la riuiere, où ils les escorchent. Quant aux draps, si quelqu'vn en veut vendre, il faut qu'ils les donne à des Crieurs, qui les chargent sur leurs espaules, & vont crians le prix, & l'on fait ces cris depuis midy, iusques au soir. Il y en a plusieurs qui font des cages de cannes pour y tenir la volaille, pource que chaque Citoyen en tient vn grand nombre qu'il engraisse, & afin de tenir les maisons nettes, on tient toute la volaille dans ces cages. Il y a aussi des gens qui vendent du grain, & les legumes pour semer, & l'on void en vne place force porteurs de ce grain auec leurs mulets, & leurs cheuaux. En la place où l'on vend les toiles, on trouue quelquefois vn nombre infiny de femmes, qui viennent souuent aux paroles, & des paroles aux mains, en se disans les plus grands outrages du monde, & donnans du plaisir à ceux qui les oyent. Il y a des gens qui font des escus, & des targues de cuir, selon la coustume d'Afrique. On y void force blanchisseurs, hommes de basse condition, qui lauent le linge des mieux, & le font seicher en l'estendãt sur des cordes, ainsi que l'on fait par deça, & les plient aussi proprement que gens du monde. Ils y mettent sur la selle trois fausses housses, l'vne plus belle que l'autre. Il y a des Cordonniers qui font des souliers pour les Gentils-hommes, & ny les artisans, ny les soldats, ny les autres courtisans n'en peuuent porter de cette sorte. Il y a mesme vne ruë de certains artisans qui font des tresses au bout des draps que les habitans de Fez mettent sur leur teste. Les Apoticaires n'y sçauent faire ny iuleps, ny syrops, ny electuaires, d'autant que les Medecins font toutes ces choses chez eux, puis ils les enuoyent en leurs boutiques, où ils tiennent des garçons qui les distribuent selon les ordonnances des Medecins. Mais la plus grãde partie du peuple ne connoit ny Medecin, ny Medecine. Il y a quelques boutiques de ceux qui vendent des oyseaux, tant pour manger, que pour resioüir auec leur chant. On y trouue aussi des gens qui font certaines mules que les Gentils-hommes portent quand il fait crotté, & ces mules sont faites fort gentiment auec quelques ouvrages, & sont bien ferrées, auecques certaines couuertures de cuir cousuës auecques de la soye. On y fait des balais de certaines palmes sauuages comme sont celles que l'on porte de Sicile à Rome. Ces gens icy portent leurs balais par la ville, & les trocquent auecques de la cendre, & de vieils souliers. Ils vendent la cendre aux blanchisseurs, & les souliers rompus aux sauetiers.

Il y a aussi des vendeurs de laines qui acheptent les peaux des bouchers, tenans des garçons qui les lavent. Ils en tirent la laine, & accoustrent les peaux, mais non d'autres bestes que des moutons: car il y en a d'autres qui habillent celles des bœufs. On y trouue aussi des gens qui font certains liens, auecques lesquels on attache les cheuaux par les pieds. Il y a par la ville plusieurs lieux où l'on scie du bois de diuerses sortes. Les Chrestiens esclaues sont employez à cela, & leurs maistres les nourrissent d'vne partie de l'argent qu'ils tirent de leur trauail: & iamais ils ne les laissent en repos que le Vendredy depuis midy iusques au soir, & enuiron huict iours en diuers temps de l'année, lors que les Mores ont leurs festes.

Il y a aussi des bordeaux publics, où les filles d'amour donnent du plaisir pour petit prix: & celles-cy sont fauorisées ou du Capitaine du guet, ou du Gouuerneur de la ville.

Il y a certains hommes qui tiennent du vin, & des femmes en leurs maisons & pour de l'argent on y a ces deux choses.

Ils gardent leurs grains en certaines fosses profondes, qui tiennent quelques-fois plus de deux cens muids de bled: & les habitans du lieu où sont ses fosses, qui sont communément des hommes du menu peuple, viuent du profit qu'ils tirent du loüage desdites fosses, qui est vn muy pour cent toutes les annees.

Les habitans de la ville sont veritablement ciuils. Ils portent en Hyver du drap de laine fait hors du pays. Leur habit est vne juppe sur la chemise, auec certaines manches fort estroittes, & là dessus ils portent quelque robbe large cousuë par deuant, & par dessus encor leurs manteaux à la Moresque, qu'ils nomment Albornoz. Ils portent sur la teste de simples bonnets faits comme quelques-vns qu'on porte la nuict en Italie: mais sans oreilles. Ils mettent dessus certaines bandes de toille entortillées sur la teste, & autour de la barbe, & ne portent pour chausse que des marones de toile faites à la matelotte excepté en Hyver, auquel tẽps voulans aller à cheual ils prennẽt des brodequins. Le peuple porte des sayes & des manteaux sous la robbe, dont nous auons fait mention, & n'ont sur la teste autre chose que des bonnets de peu de valeur.

Les Docteurs & Gentils-hommes potent des robbes auec les mãches larges comme les Gentils-hommes de Venise, qui ont quelque charge honorable. Enfin ceux qui sont du tout de basse condition portent quelques draps blancs grossiers faits de la laine du pays, & leurs manteaux sont de mesme estoffe.

Les femmes y vont assez bien vestuës, mais en Esté elles portent seulement la chemise, & ceignent leur front auec certaines bandes qui ne sont guere aggreables. En Hyver elles vsent de certaines robbes à larges manches, cousuës deuant comme celles des hommes. Mais quand elles sortent du logis elles portent des chausses à la matelotte qui leur couurent toutes les jambes, & vn voile qui leur couure la teste & tout le corps. Elles couurent pareillement leur visage auec vn drap de lin fort fin & deslié, tellement qu'ils ne laissent rien paroistre que les yeux. Elles portent aussi aux oreilles certaines grandes bagues d'or auec de fort beaux ioyaux, & celles qui ne sont pas de qualité en portent d'argent sans pierrerie. Elles portent aussi des bracelets d'or, dont les deux peuuent peser enuiron cent ducats. Les autres en portent d'argent, & beaucoup de ses femmes d'vne & d'autre condition en portent de mesme aux jambes.

Quand à leur manger le peuple à accoustumé de prendre de la chair fraische deux iours de la sepmaine, mais les Gentils-hommes en mangent tous les iours selon leur appetit, & font trois repas le iour. Ils prennent celuy du matin fort legerement, vû qu'ils mangent du pain & du fruict, & certains potages faits de farine & de froment qui sont plus liquides qu'autres, & en Hyver au lieu de ce broüet ils prennent de la farine liquide auec de la chair salée. A midy ils mangent quelque chose legere, comme de la chair salée & des oliues, mais en Esté ce second repas est fort bon & à plein ventre. La nuict ils en font vn autre qui est plus leger, vû qu'ils mangent du pain auec des melons, des raisins, ou du laict. Mais en Hyver ils mangent de la chair boüillie, auec du Cuscusu, qui est fait comme nos tartes de paste, qu'ils mettent en vn vase percé à petits trous pour receuoir la fumée des autres pots sur lesquels ils le mettent, & apres ils meslent dedans du beurre & l'arrosent de boüillon: & ils no'nt pas accoustumé de manger du rost. Voylà de quelle sorte viuent les artisans & les pauures. Les hommes de qualité viuent beaucoup mieux, & plus delicatement,

Mais au regard de nostre façon de viure, la leur est du tout mesquine, & miserable non pour la petite qualité des viandes, mais à cause de la sale façon dont ils vsent en leur manger, vû qu'ils prennent leurs repas en terre sur certaines tables basses, sans nappe, ny seruiettes, & l'on n'y vse d'autre instrument que des mains. Quand ils mangent le Cuscusu, tous se seruent d'vn seul plat, & mangent tous sans cueiller. Ils mettent pesle-mesle en vn plat la chair & le brouët, & chacun prend autant de chair qu'il luy plaist, & la met deuãt luy, sans auoir pour cét effet aucune assiette : & lors sans vser de cousteau il la prend à belles dents, & en prend tant qu'il peut, & le reste luy demeure aux mains. Ils mangent fort viste, & nul ne boit que lors qu'il est bien saoul de manger. Lors chacun boit vne grande coupe d'eau, & voila comme ils en vsent communément. Il est vray qu'il y a quelques Docteurs qui viuent mieux, & plus proprement. Mais pour conclure, le plus pauure Gentil-homme de France vit plus magnifiquement que les plus grands Seigneurs d'Affrique,

Pour le regard des mariages, quand quelqu'vn veut prendre femme, si tost que le pere luy a promise sa fille, si tant est qu'elle ait vn pere, il assemble ses amis, & les prie de venir à la Mosquée, & meine auec luy deux Notaires, qui escriuent les pactes & conditions du mariage, le mary & la femme y estans presens. Ceux de moyenne qualité ont accoustumé de donner trente ducats en argent comptant, vne esclaue Negre du prix de quinze ducats, vne piece de certain drap fait de soye & de lin de diuerses couleurs, en façon d'eschiquier, & certaines autres petites estoffes de soye [illegible] les femmes portent en la teste. On a accoustumé aussi de leur dõner vne p[illegible] de souliers bien faits, & deux paires de brodequins gentiment ouurez, plusieurs ouurages d'argent, & beaucoup d'autres petites besongnes, comme de peignes, des parfums, & de fort beaux esuentails. Apres que le Contract est passé, & que les deux parties sont contentes, l'espoux meine disner auec luy tous ceux qui ont assisté à son mariage, & leur donne de cette chair fricassée dont nous auons parlé, auec du rost & du miel. Le pere de l'espousée fait semblablement son festin, & y conuie ses amis. Que si le pere veut parer sa fille, il le peut faire, mais cela vient de sa liberalité, d'autant qu'il n'est tenu de donner autre chose que de l'argent. Toutesfois celuy est vne honte s'il ne baille rien dauantage. Et aujourd'huy, outre les trente ducats, le pere ou celuy qui a soin de faire le mariage, a accoustumé de despenser deux ou trois cens ducats à fournir la nouuelle mariée tant de robbes, que de meubles: mais la coustume est de ne donner aucun fonds. L'ordinaire est de donner aux espousées trois robbes de fin drap, & trois de taffetas, satin, ou damas, & plusieurs chemises, & beaucoup de draps de lin bien ouurez auec certaines bandes de soye de chaque costé, & outre ce des cheuets & des oreillers ouurez richement. Ils donnent aussi huict matelats, dont elles en tiennent quatre pour parade sur les buffets qui sont aux chambres, en mettent en leur lict deux qui sont de laine grossiere, & elles en ont encore deux autres faits de peau pour parer leurs chambres.

Les peres leur donnent aussi vn tapis velu d'enuiron deux aulnes & trois couuertures, couuertes d'vn costé de drap & de toile, & l'autre de laine. Elles couurent le lict d'vne de ses couuertures, en mettent vne partie dessus, & l'autre dessous, pource qu'elles sont longues d'enuiron quatre aulnes. Ils leur en donnent encor trois de soye, qui ont de beaux ouurages d'vn costé, & de la toile de l'autre : & ses couuertures sont pleines de coton. Ce sont proprement

les loudiers dont nous vsons en France. Ils donnent encor vn autre loudier fort leger pour l'Esté, puis vn petit drap de laine fine diuisé en petites parties en façon de flammes, & plein d'autres beaux ouurages, bordé de certain cuir docé crenelé, sur lequel on void pendre des houppes de soye de diuerses couleurs, & sur chaque houppe il y a vn bouton de soye, pour attacher ce drap contre la muraille.

Voilà ce que le pere adiouste à la dot, voire quelquesfois dauantage : si bien que plusieurs Gentils-hommes sont souuent deuenus pauures pour auoir donné trop de ces besongnes à leurs filles.

Quelques-vns estiment qu'en Afrique les hommes donnent certaine dot aux femmes, mais ils s'abusent. Or quand l'espoux doit mener sa femme chez luy, il la fait premierement entrer en vne loge de bois faite à huict faces , & couuerte de beaux draps de soye , & mesme de toile d'or , & des portes faix la portent sur la teste accompagnée de ces amis, & de son pere, si elle en a , & de son mary, auec des fifres & plusieurs trompettes, tambours , & flambeaux , & les amis du mary vont deuant elle auec ces flambeaux, & ceux du pere la suiuēt & toute cette troupe tient ordinairement le chemin de la grande place proche de la Mosquée. Lors qu'ils sont arriuez en la place , l'espoux salue le pere , & les parens de la nouuelle espousée, & sans guere arrester il s'en va en son logis, & l'attend dans la chambre. Le pere , le frere & l'oncle l'accompagnent iusques à la porte de ladite chambre, & tous ensemble la mettent entre les mains de la mere du mary, & si tôt qu'elle est entrée dans cette chambre le mary met son pied sur celuy de la femme, & cela fait ils s'enferment tous deux aussi tôt dedans. Cependant ceux de la maison apprestent le festin , & il demeure vne femme derriere la porte, iusqu'à ce que le mary a depucelé sa féme: & lors celle cy luy presente vn drap ensanglanté, auec lequel elle va parmy les côuiez criāt à haute voix que l'espousée estoit pucelle. Les parens du mary donnent lors à manger à cette femme, & apres elle va auec quelques autres au logis de la mere de l'espousée , qui luy fait pareillement force caresses, & bonne chere. Que si par fortune la nouuelle mariée ne se trouue vierge, le mary la rend à ses parens, & ce leur est vne fort grande honte, outre que les conuiez s'en vont tous sans y festiner. On fait trois festins, le premier la nuict qu'on meine l'espousée, le second le soir d'apres qu'on la menée, & en cettuy-cy on ne conuie que des femmes : & le troisiéme se fait le septiéme iour apres les nopces. Le pere enuoye ordinairemēt ce iour-là de beaux presens au logis de l'espoux qui sont pour la pluspart des confitures & des moutons entiers. Et si tôt que le mary sort de son logis , qui est au bout de sept iours il achepte certaine quantité de poisson, & le porte chez luy. Ils tiennent cela pour bon augure, & c'est vne ancienne coustume. On fait encor deux banquets chez le pere , l'vn le iour auant le mariage de la fille, auquel conuiant toutes ses amies, il les traitte le mieux qu'il peut, & les entretient en passe temps, & à dancer vne partie de la nuict. Le iour d'apres les femmes qui ont accoustumé d'habiller les espousées viennent, & luy agencent les cheueux , luy mettent du vermillon aux ioues, & certaine teinture noire aux mains & aux pieds , mais cette teinture dure peu , & le second festin se fait ce iour-là , & l'on met la fille sur vn eschaffaut , afin que chacun la voye. Lors on traitte celles qui l'ont habillée : & quand la femme est arriuée au logis , tous les plus particuliers amis de son mary luy enuoyent certains grands vases, lesquels sont pleins de pain frit à l'huile, & d'autre

qui est miellé, & encor des moutons rostis tous entiers, & l'espoux conuiant plusieurs personnes partage ces presens à la compagnie. En leurs bals qui durent toute la nuict ils ont des ioüeurs d'instrumens & des chantres qui rendent vn assez agreable concert. Il ne dance qu'vne personne à la fois, & ainsi que quelqu'vn a acheué de danger il tire de sa bourse vne piece de monnoye, & la iette sur le tapis des chantres & ioüeurs d'instrumens, & si quelque amy veut faire honneur à celuy qui dance, il le fait arrester à genoux, puis il couure tout son visage de monnoye, que les chantres luy ostent soudainement.

Les femmes dancent à part, & ont à leurs bals des ioüeuses d'instrumens, & des chanteresses. On garde cette façon de faire quand la fille se marie auec sa virginité. Mais si quelqu'vne a esté mariée auparauant on fait les nopces auec moins de bruit, & l'on donne à manger de la chair de bœuf, du mouton, & de la volaille boüillie. Mais on y mesle diuerses sausses, & l'on met deuant les conuiez douze grandes escuelles en vne jatte de bois ronde, & l'on fait le festin pour dix ou douze. C'est la façon dont les Gentils-hommes, & les marchands vsent. Mais le menu peuple vse de certain potage fait de pain deslié, qu'on moüille auec du boüillon de chair couppé par grandes tranches sur vn grand vaze auquel est le potage, & ces gens le mangent sans cueiller auec la main, & sont dix autour d'vn seul pot.

On fait aussi festin le iour de la Circoncision d'vn enfant masle, qui est le septiéme iour apres sa naissance, auquel le pere ayant appellé le barbier, & conuié ses amis leur donne à soupper, apres lequel chacun des conuiez fait vn present à ce barbier, l'vn luy donnant vn ducat, l'autre deux, qui plus, qui moins, selon la qualité de chacun, & chacun l'vn apres l'autre met cét argent sur le visage de l'enfant du barbier, & le mesme enfant nomme celuy qui la mis & le remercie: Apres cecy le barbier circoncit l'enfant & lors on dance, & l'on passe le temps, comme il a esté dit. Mais il n'y a pas si grande resioüissance pour vne fille.

Il est demeuré encor à Fez quelques restes de certaines festes laissées par les Chrestiens. Ils ont accoustumé le propre iour de la Natiuité de nostre Seigneur de manger d'vn certain potage fait de sept diuerses sortes d'herbes, & ils cuisent aussi de toute sorte de legumes entieres, comme des féves, des poix chiches & choses semblables, & les mangent cette nuict-là au lieu de quelque viande delicate. Et le premier iour de l'an les enfans vont masquez aux maisons des Gentils-hommes, chantans certaines chansons enfantines.

Le iour de saint Iean ils font aussi par toutes les ruës de grands feux de paille.

Lors que les dents commencent à pousser à vn enfant, ses parens font vn festin aux autres enfans. Ils ont beaucoup d'autres coustumes, & des moyens de prendre leurs augures qui s'obseruent encor en quelques lieux d'Italie.

Quant le mary, le pere, la mere, ou le frere de quelque femme vient à mourir, lors les femmes s'assemblent, & quittans leurs habillemens ordinaires se couvrent de sacs grossiers & rudes, puis elles prennent la saleté de leurs pots & s'en frottent le visage, & font venir deuant elles ces meschans hommes qui vont habillez en femmes qui portent certains tambours carrez, & en les faisant sonner chantent soudainement des vers tristes & pitoyables à la loüange du mort, & à la fin de chaque vers les femmes crient à haute voix, & se battent la poictrine & les joües, de sorte qu'il en sort du sang en grande abondance

& elles s'arrachent auſſi les cheueux, criant touſiours & pleurant tant qu'elles peuuent. Cecy dure l'eſpace de ſept iours, apres leſquelles demeurent en repos durant quarante iours, leſquels eſtans finis elles renouuellent leurs pleurs, & leurs plaintes qui durent encor trois iours de ſuite. Voilà comme le peuple en vſe. Mais les Gentils-hommes plaignent bien plus honneſtement ſans ſe frapper, ny ſe battre en aucune ſorte. Les vieillards les viennent conſoler, & tous leurs plus proches parens leur enuoyent des preſens de quelque choſe bonne à manger, pource qu'on n'a pas de couſtume de cuiſiner dans la maiſon d'vn mort tandis que le corps y eſt, & les femmes n'accompagnent point les morts, combien que ſoyent leurs peres ou freres.

Il y a beaucoup d'hommes à Fez qui prennent plaiſir à nourrir des pigeons, & en ont pluſieurs beaux, & de diuerſes couleurs. Ils les tiennent ſur le couuert des maiſons en certaines cages faites comme les armoires dont les Apoticaires vſent, & ils les ouurent deux fois le iour, c'eſt à ſçauoir vne fois le matin, & vne fois le ſoir, prenant vn grand plaiſir à les voir voler, & celuy qui vole d'auantage eſt de plus grand prix. Et pource que le plus ſouuent les pigeons de l'vn ſe meſlent auec ceux de l'autre, ils viennent ſouuent enſemble aux mains. Il y en a tel qui auec certain petit filé en ſa main ageancé au bout de quelques cannes longues, eſtant ſur le toict prend autant de pigeons qu'il y paſſe.

Quant au jeu, les hommes de qualité n'en vſent de nul autre que de celuy des échets. Ils ont bien des jeux d'autre ſorte, mais ils ſont groſſiers, & il n'y a que le menu peuple qui y jouë. En certain temps de l'année les jeunes hommes s'aſſemblent, & ceux d'vn quartier combattent auec certains baſtons contre ceux d'vn autre, & quelquesfois les deux parties s'eſchauffent tellement qu'ils viennent en fin aux armes il en demeure beaucoup ſur la place, principalement les feſtes auſquelles ces ieunes gens s'aſſemblent hors de la ville, & lors que la meslée eſt finie ils viennent à ruer des pierres les vns contre les autres : tellement que le Capitaine du guet ne les peut quelquesfois retirer du combat, ains eſt contraint d'en prendre quelques-vns qui ſont mis en priſon, puis foüettez par la ville. La nuict pluſieurs mauuais garnimens vont enſemble hors de la ville tous armez & courent par les jardins, & par la campagne, & s'ils en rencontrent les mauuais garçons du quartier ennemy, ils commencent enſemble vn cruel combat, mais ſouuent ils en ſont rigoureuſement punis.

Il y a auſſi grand nombre de Poëtes qui font des vers en leur langue vulgaire ſur diuers ſujets, mais principalement d'amour, & quelques-vns deſcriuent l'amour qu'ils portent aux femmes, d'autres celuy qu'ils portent aux enfans, & meſme ils nomment bien ſouuent ſans aucune honte ceux qu'ils ayment. Ces Poëtes font toutes les années des vers à la loüange de Mahomet, au iour de ſa naiſſance, & s'aſſemblant le matin en vne place montent en chaire, & chacun par ordre l'vn apres l'autre recite ſa chanſon en preſence de force peuple. Lors celuy qu'on iuge auoir mieux fait, & recité des vers eſt publié & tenu pour Prince des Poëtes toute l'année. Mais aux temps des Roys de la maiſon de Marin, le Roy conuioit en ſon Palais tous les hommes ſçauans de la ville, & faiſant vn feſtin ſolemnel à tous les bons Poëtes, ordonnoit que chacun recitaſt ſa chanſon à la loüange de Mahomet en ſa preſence, & de toute ſa Cour, qu'ils faiſoient ſur vn haut eſchaffaut, & ſelon le iugement de quelques hommes entendus en ce fait, le Roy donnoit à celuy qui eſtoit tenu pour la

meilleur cent ducats, vn cheual & vne femme esclaue, & le manteau qu'il se trouuoit alors sur luy. Et quant aux autres il faisoit donner à chacun cinquante ducats, tellement que tous s'en alloient auec quelque recompense.

Mais pource qui est des enfans ils ont des maistres qui leur apprennent à lire & à escrire, non pas en quelque liure, mais en des grandes tables. La leçon qu'ils apprennent c'est tous les iours vn article de l'Alcoran, qui estant acheué dans deux ou trois ans, ils le recommencent encore, voire tant de fois que l'enfant l'apprend tout par cœur: & le plus souuent ils mettent sept ans à cét estude. Apres cela les maistres leur monstrent vn peu d'ortographe, qu'on enseigne par ordre auec la Grammaire aux Colleges, de mesme que les autres sciences, & ces maistres ont vn bien petit salaire. Mais lors qu'vn enfant est paruenu à certains endroits de l'Alcoran le Pere est obligé de luy faire ie ne sçay quel present. Et ainsi qu'il a appris tout l'Alcoran, son Pere fait vn grand festin à tous les Escoliers, & le fils est habillé comme s'il appartenoit à quelque grand Seigneur, & premierement il est monté sur vn beau cheual, de fort grand prix, que le gouuerneur de la ville est obligé de luy prester auec l'accoustrement.

Les autres escoliers l'accompagnent aussi bien montez iusqu'au logis, auquel ils entrent disant plusieurs chansons à la loüange de Mahomet, & apres on festine ces enfans & tous les amis du pere, chacun desquels donne quelque chose au maistre, & l'enfant luy donne vn accoustrement neuf. Ces enfans font aussi vne feste à la naissance de Mahomet, & les Peres sont tenus d'envoyer vn flambeau au College, si bien que chaque escolier y porte le sien, & il y en a tel qui pese trente liures. Ces flambeaux sont beaux, bien faits & tous entourez de plusieurs fruicts faits de cire.

Ils bruslent depuis la pointe du iour iusqu'à ce que le Soleil se leue. Le maistre a accoustumé d'y mener quelques chantres, qui chantent les loüanges de Mahomet, & si tôt que le Soleil est leué la feste est finie. C'est le plus grand profit que les maistres ayent, pource qu'ils vendent quelquefois de la cire pour plus de cent ducats, & il n'y a aucun qui ne paye loüage, pource que les Colleges sont faits des aumosnes laissées par diuerses personnes pour leurs ames.

Les fruicts & les fleurs des flambeaux sont les presens qu'on fait aux chantres & aux enfans. Mais les escoliers des Colleges ont deux iours de vacation la sepmaine.

Il y a trois sortes de Deuins: la premiere est de certains hommes qui deuinent par l'art de geomance, faisant leurs figures. La seconde est de quelques autres qui mettent de l'eau dans vn plat de verre, & y jettant vne goutte d'huile, qui deuient claire, & transparente comme vn miroir, disent qu'ils voyent les diables en grandes troupes, qui semblent à vne grosse armée qui veut camper, & que de ceux-cy il y en a quelques-vns qui vont par eau, les autres par terre.

Et lors que le deuin les voit coïs, il leur demande les choses qu'il desire sçauoir, & les diables luy respondent auec des signes de la main ou de l'œil. Quelquefois ils mettent le plat entre les mains de quelque enfant de huict ou neuf ans, & luy demandent s'il a vû tel, & tel diable, & cét enfant qui est niaiz respond qu'oüy, & plusieurs fols adioustent tant de foy à ces abuseurs qu'ils despencent en cecy de grandes sommes. La troisiéme sorte est des femmes qui font croire au peuple qu'elles ont amitié auec certains demons de diuerses

res, pource que quelques-vns sont nommez diables rouges, quelques autres blancs,& d'autres noirs,& lors qu'elles veulēt deuiner à la requeste de qui que ce soit,elles se parfument auec certaines odeurs, & lors ainsi qu'elles disent le diable qu'elles appellent entre dedans elles,à raison dequoy elles changēt aussi tôt de ton, de voix, feignant que c'est l'esprit qui parle par leur langue. La personne qui est venuë pour quelque chose qu'elle desire sçauoir, demande à l'esprit ce qu'elle veut auec grande reuerence & humilité,& ayant eu response laisse vn present pour ce diable,& s'en va.Mais les hommes qui ont le sçauoir, & l'experience des choses nomment ses femmes Sahacut,qui veut dire Frotenses. Et certes ont cette mal-heureuse coustume de se frotter l'vne auec l'autre comme les Tribades, & lors qu'il se trouue quelque belle femme entre celles qui les vont trouuer,elles en deuiennent amoureuses,comme vn ieune homme deuient amoureux d'vne fille, & leur demandent pour payement de coucher auec elles,en quoy elles sont si rusées que beaucoup de pauures sottes croyant deuoir complaire à l'esprit, y consentent bien souuent.

Il y en a aussi plusieurs qui prenant plaisir à ce jeu, se mettēt de leur compagnie.Tellement que feignant d'estre malades, elles mandent querir vne de ces femmes,& souuent le sot de mary en fait le message.Elles descouurent soudain leurs desirs à ses deuines, qui disent apres au mary qu'vn demon est entré dans le corps de sa femme,& luy remonstrent que s'il aime sa santé,il faut qu'il luy permette d'estre du nōbre des deuines,& de pratiquer secrettement auec elles. Le mary croit à ce qu'on luy dit,& faisant vn magnifique festin, fait dancer apres le repas, puis la laisse aller où bon luy semble. Mais il y en a tel qui fait sortir l'esprit du corps de sa femme auec le son des coups de baston.Quelques autres feignent d'estre possedez,abusant les deuineresses de la mesme sorte que elles ont trompé leurs femmes.

Il y a vne autre sorte de diuins qu'on nomme Muhahazzimin, c'est à dire enchanteurs.Ceux-cy sont estimez puissans pour deliurer vn qui est possedé, non par autre sujet,que pource que le fait leur reüssit quelquesfois, & s'il aduient qu'il ne reüssisse pas, ils disent que ce demon est infidele, ou que c'est quelque esprit celeste. Leur façon de coniurer est telle qu'ils escriuent certains characteres,& font des cercles,puis quelques marques sur la main ou sur le front du possedé, & le parfument auec certains parfums. Apres ils font le charme & demandent à l'esprit comme il est entré dans ce corps, & de la part de qui, & comme il a à nom,& enfin ils luy commandent qu'il desloge.Il y en a d'autres qui operent par vne regle nommée Zeragia, c'est à dire cabale. Mais ils ne tirent par leurs operations de l'Escriture, vû que leur science est tenuë pour nulle.

Et veritablement ceux-cy sçauent donner vne response infaillible des choses qu'on leur demande.Mais cette regle est extrémement difficile, pource que celuy qui s'en veut seruir, doit estre parfait Arithmeticien & Astrologue. Ils font plusieurs cercles l'vn dans l'autre.Au premier ils forment vne Croix, aux extremitez,de laquelle ils ne marquent que les quatre parties du monde. Dans la croix,c'est à sçauoir où les deux pieces de bois se rencontrent, ils marquent les deux poles, & hors du premier cercle les quatre élemens.

Apres diuisent ce cercle en quatre parties, & le cercle suiuant en autant; apres ils diuisent chaque partie en sept, & marquent en chacune certains grands characteres Arabiques, au nombre de vingt-sept, ou vingt-huict

pour chaque élement. En l'autre cercle ils marquent les sept planettes, en l'au
tre les douze signes. En l'autre les douze mois de l'année, en l'autre les ving
huictiesmes maisons, ou demeures de la Lune, en l'autre les trois cens soixant
cinq iours de l'année, & hors de celuy-là les quatre vents principaux. Ils pre
nent apres seulement vne lettre de la chose demandée, & vont multipliant aue
toutes les choses cy dessus dites iusqu'à ce qu'ils sçauent le nombre que le cha
ractere porte. Apres ils la diuisent en certaine façon, puis ils la mettent en quel
ques parties, selon que le charactere est, & selon son element, iusqu'à ce qu'a
pres la multiplication & diuision ils voyēt quel charactere conuient à ce nom
bre qui est resté, & ils font du charactere trouué ce qu'ils ont fait du premier &
ainsi de suitte, iusques à ce qu'ils font naistre vingt-huict characteres. Lors
ils en composent vn mot, & de ce mot vne sentence, qui est la responsede la
demande qui a tousiours le nombre de la premiere sorte des vers Arabics, q
on nomme Ethauila. Ce vers qui naît des susdits characteres porte donc la
vraye responce, & premierement il en sort la chose demandée, puis la respons
de cette demande. Ceux-cy ne s'abusent iamais, & leur cabale est vne chos
merueilleuse.

Il y a encor plusieurs sçauans hommes, qui prennent le surnom de sages, &
de Phil sophes moraux, & gardent quelques loix outre celles que Mahomet
faites: & ceux-cy sont tenus par quelques-vns pour vrays obseruateurs de la lo
& par d'autres au contraire. Mais le peuple les tient pour saints, combien qu'i
vueillent que plusieurs choses deffenduës par la loy de Mahomet soient per
mises. Il est deffendu par cette loy de chanter aucune chanson d'amour par re
gle de musique, & ils disent que cela se peut faire. Mais nous parlerons plu
amplement de cecy lors que nous ferons mention de la Religion.

Il se trouue à Fez que quelques hommes nommez Elcanesin, qui s'amusent
chercher des thresors qu'ils croyent estre enterrez dans les fondemens des an
ciennes ruinees. Ces sottes gens vont hors de la ville, & entrent en plusieur
grottes & lieux qui sont bien auant dans terre pour trouuer ses thresors ayan
ferme opinion, que quand les Romains perdirent la domination de l'Affriqu
& s'enfuyrent en Espagne en la Prouince Betique, ils enterrerent autour de c
lieu plusieurs choses precieuses qu'ils ne pûrent emporter auec eux, & qu'il
firent des enchantemens, à raison dequoy ses enchanteurs taschent d'auoir se
thresors. Il y en a mesme qui dient qu'ils ont vû en tel lieu de l'or ou de l'a
gent, mais qu'ils ne l'ont pû tirer, à cause qu'ils n'auoient pas les enchant
mens, & les parfums propres, si bien que creusant la terre sur cette vai
créance, ils ruinent bien souuent les maisons, & les sepultures, & quelquesfo
on les meine à dix & douze iournées bien loin de Fez : & la chose est allée
auant, qu'ayant des liures qui font mention de quelques montagnes, & lie
où il y a des thresors, ils les gardent comme des oracles.

Fez ne manque non plus de Chimistes, qui sont les plus sales hommes de to
te la ville, & qui put le plus du monde, à cause du souffre, & autres mescha
tes odeurs, parmy lesquelles ils sont ordinairement. Le plus souuent ils s'a
semblent le soir en bon nombre dans le grand Temple, disputent de leurs im
ginations fantastiques. Ils ont beaucoup de liures de cét art, composez p
des hommes éloquens, dont le premier est Geber, que nous auons en Lati
qui fut cent ans apres Mahomet, & l'on dit que ce fut vn Grec renié, ils ont
cor vn autre autheur nommé Attrogreh, Secretaire du Soudan de Bagadet,

fait vne autre grande œuure : & il y en a encor vne autre composée par cantiques, contenant tous les articles de cét art, & l'autheur se nommoit Mugaiti, natif de Grenade, & son liure fut commencé par vn Mammelu de Damas, homme fort sçauant en cét art : mais le commentaire est plus mal-aisé à entendre que le texte. Il y a deux sortes d'Alchimistes : vû que les vns cherchent l'Elixis, c'est à dire la matiere qui teint tous metaux, & les autres s'adonnent à chercher la multiplication de la quantité des metaux, en les meslant l'vn auec l'autre.

Il y a encore force chantieurs qui chantent par les places, joüant de certains tambours, violons, harpes, & autres instrumens, & ceux-cy vendent au peuple ignorant certains brefs qui sont bons contre diuers maux, comme ils dient. On y voit encor vne autre sorte d'hommes fort vils qui sont tous d'vne famille, & vont par la ville faisant dancer des singes, & portant autour du col, & aux mains plusieurs serpens. Ils font encor quelques figures de geomance, & predisent la fortune aux femmes. Ils meinent aussi auec eux des estalons, & vendent les canales de ceux qui les en requierent.

Or les hommes de la ville sont superbes, & n'ayment guere les estrangers. Mais les Seigneurs sont les plus arrogans, & plus insupportables hommes du monde, tellement que peu de gens les hantent, & il en est de mesme des Docteurs, & des Iuges, qui pour garder leur reputation ne veulent pratiquer beaucoup de personnes.

RICHESSES.

CEvx qui demeurent en ces Royaumes ont tellement tout ce qui leur est necessaire, d'autant que ce qui deffaut en vn pays abonde en l'autre, qu'ils XXIII. peuuent passer des estrangers, & si la paix y estoit aussi bien establie, comme la guerre s'y rencontre à tous propos, c'est chose asseurée que cét Empire seroit heureux & n'enuieroit les commoditez des autres. Presque en toutes ses montagnes, il se fait grande nourriture de bestail, & elles rapportent aussi beaucoup de grain, au moins pour la plus grande partie. Ses pleines produisent tant de bleds & tant de fruicts qu'on porte mesme de ce qui y vient aux Prouinces estrangeres, & nommément des citrons, des oranges, du succre, & des olives. Outre ce l'on porte de tous costez leurs camelots, dont ils tirent beaucoup d'argent, & leurs marroquins sont recherchez de toutes parts, puis leurs toilles de coton qui sont du tout propres, & agreables ne leur rendent pas peu de profit; celuy qu'ils tirent des succres n'est pas moindre que les autres.

Mais pour parler des reuenus, & de la richesse de l'Empereur de Marroc, il est maistre de tous les biens de ses sujets, & des sujets mesmes, vû que quelques charges, & impositions qu'il leur mette sus, ils n'oseroient en ouurir la bouche.

Toutefois l'vsurpation de l'Empire, la crainte d'vn accident semblable à celuy de Muley Cheq, & le bransle perpetuel des affaires font que cettuy-cy tasche d'entretenir ses sujets doucement, & de leur faire glisser dans l'ame vn desir de demeurer tousiours sous sa domination.

Il tire de ses sujets taillables la dixme, & les premices des fruicts, & du bestail. Il est vray que quant aux premiers il ne prend pas plus d'vn pour vingt, &

de vingt en sus, quand il y en auroit bien cent & dauantage, il n'en prend i
mais plus de deux.

Il tire de chaque arpent de terre cinq quarts, de ducat, & autres cinq de ch
que feu,& autant encor de tous ceux qui ont passé l'âge de quinze ans, soye
masles ou femelles, & au besoin il en tire plus grande somme. Et afin que l
peuples payent plus allaigrement ce qui leur est imposé, il demande tousiou
la moitié plus qu'on ne doit exiger : pource que par ce moyen il semble à s
sujets qu'on leur face grace de ce qu'on ne leur fait pas payer.

Il est vray qu'aux montagnes il demeure des peuples indomptez : qu'on n
peut forcer au payement d'aucune chose à cause des lieux où ils se tiennent, &
de leur forte assiette, & l'on n'en tire pour tout que la disme de la recolte, &
mesme ils payent cecy afin d'auoir permission de descendre aux plaines. Ou
ces reuenus ce Monarque a toutes les Doüanes & les Gabelles de Fez, & d
autres villes, vû que les Citoyens de Fez payent deux pour cent, pour tout
qui entre, & les estrangers dix.

Dauantage il y a les reuenus des moulins, & de plusieurs autres choses, q
montent à vne grande somme. Car pour le regard des Moulins, il tire b
pres de demy real pour chaque grand boisseau de bled qui se moult à Fez, o
y a quatre cens Moulins, voire d'auantage. La Mosquée du Caruuen a
quatre-vingt mille escus de reuenu, & les Colleges & les Hospitaux de F
estoient aussi rentez de beaucoup de milliers d'escus, que le Roy tire tous a
iourd'huy,& outre il est heritier de tous les gouuerneurs,& de tous ceux à q
il donne pension,& lors qu'ils meurent il entre en possession de leurs cheua
armes,habillemens,& pour le dire en vn mot de tous leurs biens. Il est vray q
si l'vn de ceux-cy laisse des fils propres à seruir le Roy à la guerre,il leur do
la mesme pension qu'il dônoit au pere. Mais si les enfans sôt petits,il entreti
les masles iusqu'à ce qu'ils ont attaint l'âge de porter les armes,& les filles i
qu'à ce qu'elles trouuent mary,& pour pouuoir auoir le bien des personne
ches,il leur donne quelque gouuernement,ou quelque charge auec pension
raison dequoy chacun tasche de cacher ses richesses en mourât,afin que le R
ne s'en saisisse, ou de s'esloigner de la Cour, & des yeux du Roy.

FORCES.

L'Empereur de Marroc n'a point de forteresse de grande importance
n'est sur le riuage de la mer,où il a le Cap d'Aquero, Larache,& Tet
Car il loge la force de son Estat,de mesme que le Turc & le Persan en ses
de guerre,& principalement en sa Caualerie. C'est le sujet aussi pour leq
n'est guere bien pourvû d'artillerie, combien qu'il en aye vne assez b
quantité que ses predecesseurs ont prise sur les Portugais & autres, à Fez,
roc, à Tarudant, & aux ports susdits, & chaque Empereur en fait f
quand il est besoin, & pour cét effet il ne manque pas de bons maistres.
vn Arcenal plein de munitions à Marroc, où l'on fait ordinairement to
mois quarante-six quintaux de poudre, auec plusieurs arquebuzes.

L'an mil cinq cens soixante-neuf, le feu se mit en cét Arsenal auec t

furie, qu'vne partie de la ville en demeura ruinée. Mais quant à la gendarmerie de ce Monarque elle est de plusieurs sortes.

La premiere est de deux mille, & sept cens cheuaux, & deux mille arquebusiers qu'il tient partie à Fez, & partie à Marroc, mais bien plus au dernier lieu, où il fait sa demeure ordinaire, & ceux-cy sont presque pour sa garde.

La seconde est d'vn bataillon de six mille hommes de cheual, tous Gentils-hommes, & gens de marque. Ceux-cy paroissent bien montez sur des cheuaux superbement enharnachez, auec leurs armes, & il les fait extremement bon voir tant pour la diuersité des couleurs de leurs habits & harnois, que pour leur richesse. Car on y voit luire force or, & argent, & grande quantité de perles, & de pierreries, & tout ce qui peut contenter les yeux, & plaire à la curiosité de ceux qui les regardent. Ceux-cy tirent outre la prouision de bled, d'auoine, d'huyle, de beurre & de chair, tant pour eux que pour leurs femmes & enfans de septante cent onces d'argent.

La troisiesme sorte de gendarmerie est des Timariots, pource que l'Empereur de Marroc a accoustumé de donner à tous les fils, ses freres, & autres personnes de marque & d'authorité qui sont parmy les peuples d'Afrique comme aussi aux Princes des Arabes & aux plus grands d'entr'eux l'vsufruict des terres. Ceux-cy font labourer les champs, & recueillent apres les froments des terres qu'ils tiennent pour l'entretien de la caualerie, & les Gouuerneurs tirent le ris, de l'auoine, de l'huyle, du beurre, des moutons, de la volaille, & de l'argent, & distribuent aux soldats toutes ces choses de mois en mois selon la qualité des personnes. On leur donne encor du drap, de la toile, de la soye pour s'habiller, des armes offensiues & deffensiues, & des cheuaux, auec lesquels ils vont à la guerre, & s'ils meurent en quelque combat, on leur en donne d'autres. Chacun de ses Chefs tasche de mener ses gens bien armez, vestus & montez, & outre cela ceux-cy tirent de vingt-quatre à trente onces d'argent toutes les années.

La quatriesme sorte sont la gendarmerie est d'Arabes, qui viuent continuellement en leurs Auares (ils nomment ainsi leurs peuplades, dont la chacune est composée de cent ou deux cens tentes) distribuez sous diuers Gouuerneurs, afin qu'ils soient prests aux necessitez qui s'offrent. Ceux-cy seruent à cheual, mais ils tiennent plus du voleur que du soldat.

La cinquiesme sorte de gendarmerie est semblable aux leuées que font les Princes Chrestiens, & c'est en celle-cy que sont enroollez les habitans des villes ou villages de l'Empire. Il est vray que les Roys font peu d'estat de ceux-cy, & ne leur mettent pas volontiers les armes en la main, de peur des reuoltes, sinon aux guerres contre les Chrestiens, pource qu'alors ils ne les peuuent pas empescher. Car d'autant qu'ils ont en leur loy, que si vn Mahometan tue vn Chrestien: ou meurt de sa main, il s'en va droit en Paradis, les hommes & les femmes de tout aage & de toute qualité, courent à la guerre, afin d'y mourir pour le moins, & par ce moyē acquerir le Ciel selon leur folle opinion. On ne voit pas moins d'ardeur à nostre grand dommage aux Turcs, principalement pour la deffence de leur secte. Il semble qu'ils vont à nopces, & à la guerre, & ils ne peuuent presque attendre le iour qu'on leur a prescrit. Ils tiennent saints, & pour bien-heureux ceux qui meurent auec les armes en la main contre les ennemis, & pour malheureux & lasches, ceux qui meurent en leurs maisons entre les pleurs des enfans, & les cris des femmes.

On peut comprendre aisément des choses susdites quel nombre de gens, Prince peut mettre en campagne, mais on le iugera encor mieux par l'experience. Car Muley Abdala l'an 1562. assiegea Magazan auec deux cens mille personnes combla le fossé auec vne montagne de terre, & esplana les murailles auec son artillerie: mais auec tout cela, il fut forcé d'abandonner l'entreprise par la valeur des Portugais, & pour le dommage qu'il receut des mines. Dauantage ce Prince a cette incommodité qu'il ne peut continuer plus de deux ou trois mois vne grosse guerre, à cause que ses gens ne viuent que de la prouision de viures qu'ils tirent de iour en iour, & cette prouision ne peut estre conduite, où il seroit besoin pour bien faire la guerre, tellement qu'ils sont contraincts de retourner en leurs maisons pour viure, & c'est chose claire que celuy qui n'est riche d'argent, ne peut faire la guerre long-temps. Le Moluque qui deffit Dom Sebastian Roy de Portugal, auoit quarante mille cheuaux & quatre vingts mille hommes de pied, outre les Arabes & les volontaires: mais on tient qu'il eut pû mettre ensemble soixante & dix mille cheuaux, & plus d'infanterie qu'il n'en mit sur pied pour cette fois.

GOVVERNEMENT.

COmbien que ce soit chose difficile de discourir du gouuernement d'vn Estat qui est tousiours en trouble & sujet à des changemens perpetuels, & qu'auiourd'huy la force l'acquiert à l'vn, demain à l'autre, & que par ce moyen il n'y puisse auoir que du desordre, toutesfois ie m'essayeray d'en dire ce que i'en ay pû apprendre, & pour faire comprendre la façon du gouuernement de tous ses pays, ie viendray à celuy de Fez, lors qu'il estoit en la fleur, comme il est encore pour la plus grande partie, priant le Lecteur de considerer que parmy tant de confusions, il est impossible de remarquer comme il faut vne police.

GOVVERNEMENT.

XXV. POurce qu'il semble que le Lecteur n'est guere satisfait, lors qu'on luy parle d'vn Estat où quelqu'vn domine, si au mesme temps on ne luy fait entendre qui est celuy qui le gouuerne, i'ay crû que ie donnerois du contentement à ceux qui seroient sur cette attente si ie leur faisois entendre qu'elle est la famille qui commande maintenant aux Royaumes de Marroc, & de Fez, & par quels moyens elle est paruenuë à cét Empire. Il y auoit vn Alfaqui ou Pontife de la loy Mahometane natif de Tigumeder, lieu de Dara homme rusé, & non moins ambitieux, que bien instruit aux sciences, ausquelles les Mahometans s'adonnent. Cettuy-cy qu'on nommoit Mahomet, & Benamet, & qui se faisoit aussi nommer Xerif, que nous dirions Cherif en nostre langue, commença d'estre en quelque reputation enuiron l'an 1508. Il se disoit yssu de la race de Mahomet, & proposa dans son esprit, voyant la diuision des Estats d'Afrique (où les Portugais estoient alors fort puissans) de s'emparer & de se rendre maistre de la Mauritanie Tingitane. Pour cét effet il enuoya premierement ses trois fils Abdala, Hamet, & Mahomet en pelerinage à la Meque, & à Medine, pour visiter & honorer le sepulchre de Mahomet leur Prophete.

Ces ieunes gens firent le voyage auec tant de reputation de sainteté & de religion, qu'à leur retour les gens leur alloient au deuant, baisoient leur habillemens, & les honoroient comme des saints hommes. Ces abuseurs faignans d'estre esleuez à quelque fort haute contemplation marchoient par le pays, souspirans & appellans Ala ou Dieu, auec des cris interrompus de souspirs, & de gemissemens, & ne viuoient que d'aumosnes. Le pere les ayant receus en sa maison auec vne allegresse nompareille, mais ne voulant pas laisser refroidir l'applaudissement, & la creance que ses fils venoient d'acquerir par vn tel pelerinage, en enuoya deux, qui furent Hamet, & Mahomet à Fez, ou ayans esté receus fort courtoisement du Roy, l'vn d'eux deuint Lecteur de l'Amorodache College fort renommé de cette ville là, & le plus ieune Precepteur des enfans du Roy. Et lors qu'ils se virent fort aux bonnes graces du Roy, & en bonne opinion parmy le peuple, estans poussez par leur pere, prenant leur sujet sur les dommages que les Arabes & les Mores faisoient à ceux de leur loy sous les enseignes des Portugais, à la solde desquels ils combattoient, ils demanderent au Roy permission de desployer vn estandart contre les Chrestiens, luy promettant, comme il aduint en effet, qu'ils tireroient aisément à eux les Mores qui suiuoient les Portugais, & par ce moyen assuroient les Prouinces de Sus, Hée, Ducale, Marroc, & autres qui estoient mal menées, & trauaillées continuellement les Portugais.

Muley Nazzer frere du Roy contredisoit à cette proposition & demande, disant, que si ses freres sous pretexte de religion & de sainteté faisoient quelque progrez auec les armes en la main, il seroit impossible de les arrester apres, & de les mettre bas comme auparauant, pource que les armes rendent les hommes hardis, les victoires les font insolens, & la suite des peuples les rend desireux des choses nouuelles. Mais le Roy qui auoit grande opinion de leur sainteté, faisant peu d'estat des raisons que son frere luy alleguoit, leur donna vn estandart; vn tambour d'airain, & outre ce vingt cheuaux pour les accompagner, & des lettres de recommandation aux Arabes, & aux Seigneurs & villes de Barbarie.

Auec ces commencemens beaucoup de monde estant accouru au bruit de leur voyage, ils coururent le pays de Ducale, & passerent iusques au Cap d'Aguero, qui estoit alors tenu par les Portugais, & se voyans bien suiuis, & en bonne estime, ils demanderent aux peuples (qui viuoient alors en liberté pour la plus grande partie & se ioignoient à celuy que bon leur sembloit) que puis qu'ils faisoient la guerre pour la loy de Mahomet contre les Chrestiens, ils les assistassent, en leur donnant les decimes d'euës à Dieu: ce qui leur fut soudain accordé par les peuples de Dare, & par ce moyen ils s'emparerent peu à peu de Tarauant (dont leur pere fut fait Gouuerneur) & de Suz, Hée, Ducale, & des lieux voisins.

Ils s'arresterent premierement à Tednest, puis à Tesarote, & deffirent en vn combat Lope Barriga, Capitaine fort renommé des Portugais: mais ils y perdirent leur frere aisné, puis estans entrez auec force belles paroles dans la ville de Marroc, ils y empoisonnerent le Roy, & Hamet Xerif se fit appeller Roy de Marroc, en son lieu & s'empara du Royaume.

Cependant les Arabes de Ducale, & de Xarquie vindrent aux mains auec ceux de Garbie, chacun de ces partis s'assurant de la faueur des Xerifs: mais ceux-cy voyans qu'il en tomboit beaucoup d'vn costé & d'autre, tournerent

les armes contre ces deux ennemis, & s'enrichirent de leurs despoüilles. Il auoient auparauant enuoyé au Roy de Fez la cinquiesme partie de tout le butin; mais apres cette victoire n'en faisant plus d'estime, ils luy enuoyeren seulement six cheuaux & six chameaux fort foibles. Dequoy le Roy estant pi qué leur enuoya demander la cinquiesme partie du butin, & le tribut que l Roy de Marroc luy payoit, les menaçant de leur faire la guerre, au cas qu'ils y contredissent.

Mais ce Roy estant mort en ces entrefaites, Hamet son fils qui auoit esté dis ciple du ieune Xerif, non seulement s'appaisa, mais encore confirma Hamet Xerif au Royaume de Marroc, pourvû qu'il reconnût de quelque chose les Roys de Fez comme Princes souuerains.

Mais d'autre costé les Xerifs, dont la puissance & la reputation croissoit continuellement, lors que le temps de payer le tribut fut arriué, manderent dire au Roy, qu'estans legitimes successeurs de Mahomet, ils n'estoient obli- gez de donner aucun tribut à qui que ce fut, & qu'ils auoient plus de droict en l'Afrique que luy: que s'il les vouloit pour amis ils le seroient, mais que s'il les destournoit de la guerre contre les Chrestiens, ils ne manqueroient de cou- rage, ny de pouuoir de se deffendre.

Le Roy irrité de cette responce leur declara aussi tôt la guerre, & se trans- porta en personne au siege de Marroc. Mais il fut la premiere fois contraint de desloger & leuer le siege: puis y estant retourné auec dix-huit mille che- uaux, entre lesquels il y auoit deux mille arquebusiers & arbalestiers, il fut vaincu par les Xerifs, qui n'auoient plus de sept mille cheuaux, & mil deux cens arquebusiers ainsi qu'il vouloit passer vne riuiere.

Par le moyen de cette victoire les Xerifs exigerent tribut de ce pays, & passans l'Atlas prirent Tafilet, ville importante, & partie par amour, partie par force rangerent à leur obeyssance diuers peuples de la Numidie, & des montagnes.

L'an 1536. le ieune Xerif, qui se nommoit desia Roy de Sus, ayant leué vne puissante armée, & mis en campagne vn grand nombre de canons, en partie pris au Roy de Fez, & en partie faits par des Chrestiens reniez, alla à l'entre- prise du Cap d'Aguero, place de grande importance tenuë alors par les Portu- gais, qui l'auoient beaucoup fortifiée, premierement aux despens de Lope Sequere, puis lors qu'ils eurent connu la commodité de son assiette, à ceux du Roy Emanuel de Portugal, & l'on combatit vaillamment d'vn costé & d'au- tre. En fin le feu s'estant mis aux munitions de guerre, & les soldats qui de- fendoient cette place estans espouuentez de cét accident, le Xerif entra dedan & prit la plus grande partie de ceux qui y estoient en garnison. Auec cet victoire toute la montagne d'Atlas, le Royaume de Marroc, & les Arabes q s'estoient rangez auec les Portugais presterent obeyssance aux Xerifs; & à ra son dequoy le Roy Iean troisiesme de Portugal, voyant que la despence su passoit de beaucoup le profit, abandonna volontairement les places de Safi Azamor, Arzille, & Alcacar, qu'il possedoit en la coste de Barbarie.

Ces prosperitez furent cause d'vne fort grande discorde entre les freres, l'issuë en fut telle, que le plus ieune ayant obtenu la victoire en deux batail qu'il eut contre son aisné, & l'ayant fait prisonnier, le confina à Tafilet, p tournant ses armes contre le Roy de Fez, apres l'auoir pris vne fois, & p deliuré, il l'eut pour la seconde fois entre ses mains (pource qu'il auoit m

qué de parole: & en mesme temps se rendit maistre de son Estat, & le fit en fin mourir auec ses enfans.

Voila comme cét Empire est paruenu entre les mains de ceux de cette famille, qui y commandent encore, mais auec tant de diuisions & de changemens de fortune, que c'est chose estrange comme tant de remuemens ne les ont lassez, ou comme tant de changemens ne les ont perdus : Voyons maintenant comme on se gouuerne en ces Royaumes.

Premierement on ne sçait que c'est de faire iustice au pays d'Hée, & principalement aux montagnes, & les Gentils-hommes peuuent à peine tenir quelque police aux villes.

Au pays de Suz le peuple de la ville de Tedsy viuoit en liberté autrefois, & se gouuernoit comme par forme de Republique ; mais maintenant l'Empereur de Marroc y tient sa Chancellerie. Il faut remarquer qu'aux montagnes de la Prouince de Marroc & au pays de Guzule, il n'aduient guere souuent que les habitans rendent franchement obeissance à leur Prince, & de mesme est-il de beaucoup d'autres endroits. Le Roy à son Conseil dans Marroc, & vne chambre de Iustice, & tient en toutes les Prouinces, & mesme en toutes les bonnes villes des Gouuerneurs, qui sont traitez comme i'ay dit par cy deuant. Et pource que c'est peu de chose que le discours du gouuernement de tout le reste, ie viendray à celuy de Fez, à la suitte qu'auoit son Roy, & à tout ce qu'on y a remarqué de plus considerable, qui fera assez iuger de l'ordre qu'on tient en tous ces pays, & en la Cour de ce Prince.

Entre tous les Seigneurs de l'Afrique on ne trouue pas qu'aucun ait iamais esté creé Roy ou Prince par eslection du peuple, & en la loy de Mahomet il n'y a Seigneur temporel qui se puisse dire legitime, excepté les Pontifes. Mais depuis que l'authorité des Pōtifes fut diminuée, tous les chefs des peuples qui estoient dans les deserts, commencerent à s'approcher des pays habitez, & par force d'armes establirent diuers Seigneurs contre la loy de Mahomet, & contre leurs Pontifes, cōme il est arriué en Leuant, où les Turcs, les Tartares & autres venans de mesmes contrées, s'emparerent des terres de ceux qui se trouuerent plus foibles.

Ainsi les familles de Lontuna, & de Marin regnerent en Afrique. Il est vray que les gens de Lontuna vindrent au secours des peuples d'Occident. Doncques pour cette cause on n'y fait les Seigneurs par vraye succession, ny par eslection du peuple, des plus grands, & du General de l'armée ; mais chaque Prince auant sa mort fait promettre aux plus grands, & plus puissans de la Cour, qu'ils créeront pour leur chef apres sa mort son fils, ou son frere. Mais cela n'empesche pas que plusieurs ne faussent souuent leur serment, pource qu'il arriue presque tousiours qu'ils eslisent pour Seigneur celuy qui leur est plus agreable.

C'est en cette sorte que se faisoit ordinairement la creation du Roy de Fez, qui n'estoit plutôt creé tel, qu'il faisoit vn des plus nobles de son Royaume son grand Conseiller, & luy assignoit aussi vn tiers du reuenu de son Royaume.

Apres il eslisoit vn Secretaire, qui luy seruoit aussi de Tresorier, & de grand maistre de son hostel.

Il creoit apres les Capitaines de la Caualerie, qui estoit destinée à la garde du Royaume, & ceux-cy demeuroient le plus souuent en

campagne. Il establissoit aussi en chasque ville vn Gouuerneur, qui iouyss des reuenus de la ville, & estoit obligé de tenir à ses despēs vn certain nomb de cheuaux, qui devoient estre prests au besoin, & toutes & quantesfois qu failloit faire vne armée. Il ordonnoit encor certains Commissaires sur les peu ples qui demeuroient aux montagnes, & encor sur les Arabes qui luy estoie sujets.

Les Commissaires administroient la Iustice selon la diuersité des loix de ce peuples. Ils auoient aussi charge d'exiger les rentes, & de tenir compte des payemens ordinaires & extraordinaires. Apres il ordonnoit certains Barons, qu'on appelle au langage de Fez par vn mot qui signifie autant que Gardiens, dont le chacun auoit vn chasteau, ou vn ou deux villages, & dont il tiroit cer-tain reuenu pour viure, & maintenir sa qualité, & pour pouuoir accompagner le Roy en ses armées, il tenoit aussi des cheuaux legers à ses despens, quand le Roy tenoit la campagne; mais en temps de paix il leur donnoit du bled, du beurre, & de la chair à saler pour toute l'année, mais fort peu d'argent. Il est vray qu'il leur donnoit vn habillement toutes les années, & ceux-cy n'auoient nul soin de leurs cheuaux, ny dedans la ville, ny dehors, pource que le Roy leur fournissoit toutes choses; & tous les valets d'estable estoient esclaues Chrestiens, & portoient de pesans fers aux pieds : mais quand l'armée se met-toit en campagne, on les faisoit monter sur des chameaux de bagage. Il auoit encor vn autre Commissaire sur les chameaux, qui distribuoit les campagnes entre les Pasteurs, & faisoit prouision des chameaux dont le Roy auoit besoin: & chasque Chamelier tenoit deux chameaux tous prests, pour charger aussi tôt qu'il en receuroit le commandement.

Il auoit apres vn Pourvoyeur qui auoit charge de fournir, garder, & distri-buer les viures, tant pour le Roy, que pour son armée : & cettuy-cy auoit dix ou douze grāds pauillons, où il mettoit lesdits viures, changeāt de chameaux continuellement à en faire porter de nouueaux, afin que l'armee n'en eut faute. Sous ceux-cy estoient les officiers de cuisine. Il y auoit apres vn maistre d'Es curie, qui auoit charge de tous les cheuaux, mulets, & chameaux du Roy & le Pourvoyeur luy fournissoit tout ce qui luy estoit besoin. Il auoit aussi v Commissaire estably sur les bleds, qui auoit charge de faire porter l'orge, & ce qui estoit necessaire pour l'entretien desdites bestes: & ce Commissaire auoi des Notaires pour escrire tout le bled qui se distribuoit, & en rendre compte a grand maistre. Il auoit encor vn Capitaine de cinquante cheuaux, qui estoien cōme coureurs, & faisoient les impositions de la part du Secretaire du Roy, a nom dudit Roy. Il auoit encor vn autre Capitaine, qui estoit cōme chef d'vn garde secrette, & auoit authorité de commander de la part du Roy aux officie qui faisoient les executions, & les confiscations. Il pouuoit prendre les plu grands, les mettre en prison, & vser en leur endroit de la rigueur de la iustic si le Roy le luy commandoit.

Il auoit aussi prés de luy vn Chancelier, qui gardoit ses seaux, & escriuoit l lettres qu'il falloit, & les seelloit par mesme moyen. Il auoit vn fort gran nombre d'estafiers, qui auoient vn Capitaine qui les recevoit, les chassoit, leur donnoit plus ou moins de gages selon leur suffisance. Et quand le Ro donnoit Audience, ce Capitaine estoit tousiours present. Il auoit encor vn C pitaine du bagage, de qui l'office estoit de faire porter les tentes, où l geoient les cheuaux legers du Roy : & il faut sçauoir que les tentes d

Roy eſtoient portées par des mulets, & celles des ſoldats par des chameaux. Il auoit vne trouppe de gens qui portoient en marchant les eſtandarts ployez, mais il y en auoit vn qui marchoit touſiours deuant l'armée, & auoit vne enſeigne haute & deſployée. Tous ceux-cy ſeruoient de guide & ſçauoient les chemins & les paſſages des bois & des riuieres. Il auoit auſſi vn grand nombre de ſonneurs de tambour qui auoient de grands tambours d'airain en façon d'vn grand plat, larges en haut & eſtroit par le bas, couuerts de peaux, & les portoient ſur des cheuaux baſtez : mais ils auoient vis à vis des tambours, certains contrepoids, pource qu'ils ſont fort peſants, & ces cheuaux ſont des meilleurs, & des plus viſtes que l'on puiſſe voir, pource que c'eſt vne grande honte parmy eux de perdre le tambour : & leſdits tambours ſonnent ſi haut, qu'on les oyt de bien loin, & on les bat auec des nerfs de taureau. Le Roy ne tenoit pas à ſes deſpens les trompettes, ains ceux de Fez eſtoient obligez de luy en deffrayer vn certain nombre, & ceux-cy eſtoient auſſi bien employez aux repas des Roys qu'aux armées.

Il auoit vn maiſtre de ceremonies, qui eſtoit touſiours aux pieds du Roy lors qu'il aſſembloit ſon Conſeil, ou donnoit audience, ordonnant les places & faiſant parler les vns apres les autres, ſelon leurs rangs & dignitez.

La maiſon du Roy eſtoit toute pleine d'eſclaues noires, qui ſeruoient à la chambre de la Reyne.

Il auoit encores quelques eſclaues Chreſtiennes, qui eſtoient pour la plus grande partie Eſpagnoles ou Portugaiſes: & toutes ces femmes eſtoient ſous la garde de certains Eunuques qui eſtoient eſclaues noirs.

Quand le Roy vouloit aller en quelque lieu, le maiſtre des ceremonies le faiſoit premierement entendre aux coureurs, & ceux-cy le faiſoient ſçauoir aux parens du Roy, aux Capitaines, aux gardes & aux autres hommes de cheual, qui s'aſſembloient tous en la place qui eſt hors du Palais, & par toutes les ruës qui en eſtoient proches. Et ainſi que le Roy venoit à ſortir du Palais, leſdits coureurs ordonnoient la façon que l'on deuoit garder à marcher. Ceux qui portoient les enſeignes alloient les premiers, puis les tambours ſuiuoient, & apres le maiſtre d'eſcurie auecques ſes Officiers, & ſa maiſon, puis apres le Pouruoyeur auecques les ſiens, puis les Gardes, le Maiſtre des ceremonies, les Secretaires du Roy, le Threſorier, le Iuge & le Capitaine de l'armée. Le Roy marchoit apres auecques le grand Conſeiller & quelque Prince, & il y auoit touſiours quelques Officiers du Roy qui marchoient deuant ſa perſonne, & l'vn portoit ſon eſpée, l'autre ſon eſcu & vn autre ſon arc. Ses eſtaffiers alloient autour de luy, dont l'vn portoit la pertuiſane du Roy, l'autre la couuerture de la ſelle de ſon cheual auecques le licol, & quand le Roy mettoit pied à terre, on couuroit ſa ſelle auecques cette houſſe & le licol ſur la bride du cheual afin de le tenir.

Le Roy eſtoit ſuiuy du Chef de ſes eſtaffiers, puis des Eunuques, puis de ceux de ſa maiſon, puis des cheuaux legers, & finalement des arbaleſtiers & arquebuſiers.

Quand le Roy ſe tenoit en campagne, l'on dreſſoit premierement au milieu de tous vne grande tente pour luy, qui eſtoit faite comme les murailles de quelque chaſteau auec ſes creneaux (ainſi que i'en ay vû à quelques grands Seigneurs aux armées eſtrangeres) & quarré de tous coſtez.

Cette tente auoit quatre portes, à la chacune deſquelles on voyoit la garde

des Eunuques. Autour de sa tente estoient les logemens de ses Officiers & des courtisans plus fauoris:&autour de ceux-cy les tentes des gardes faites de peaux de chevres, ainsi que celle des Arabes.

Presque au milieu l'on voyoit la despence, la cuisine & la sommelerie du Roy & assez prés de là l'on voyoit les pauillons où logeoient ses cheuaux legers, qui mangeoient tous en la sommelerie du Roy.

On voyoit assez prés de là l'escurie, c'est à dire, quelques lieux couuerts, où sont logez les cheuaux; & hors de là on voyoit les muletiers du bagage du Roy, & là mesme les boutiques des bouchers. Les marchands & les artisans, qui venoient en l'armée, se logeoient à costé de ces muletiers, tellement que le tout venoit à estre comme vne ville, pource que les tentes des gardes seruoient de murailles, d'autant qu'elles estoient tellement dressées l'vne prés de l'autre, que l'on ne pouuoit entrer en ces logemens que par des lieux ordonnez: & on faisoit bonne garde toute la nuict autour de la tente du Roy: mais toutes ces gardes estoient personnes viles & qui ne portoient iamais armes. Il y en auoit de mesme sorte autour de l'escurie: mais bien souuent à cause de la faineantise & lascheté de ces gardes, non seulement l'on desroboit des cheuaux, mais encores l'on trouuoit dans la tente du Roy des ennemis qui venoient là pour le mettre à mort.

Le Roy estoit presque toute l'année en campagne, tant pour garder son Royaume, que pour maintenir en paix & en amitié les Arabes ses sujets. Nous auons assez parlé du Roy de Fez & de toute sa Cour voyons vn peu maintenant comme il conduisoit tout le reste.

XXVIII En premier lieu dans Fez il y auoit des gabelles establis, pource que les draps se vendoient en façon d'encant, & ceux qui en auoient la charge, les portoient premierement à ces gabelleurs pour les séeler, puis les alloient crians parmy les marchands, & il y auoit enuiron 60. crieurs de cette sorte.

Les Apotiquaires auoiẽt vn quartier qui se fermoit de deux costez auec deux belles portes & tenoient à leur despens les gardes qui alloient la nuict tout à l'entour auec des lanternes, des chiens & des armes. Il y auoit des gens qui faisoient les mesures du bled, que le Consul ajustoit, prenant vn double de chacun pour ce faire. Dans la ville ils y a seulement quelques petits offices & magistrats qui ont charge de rendre le droict à vn chacun. Il y auoit le Gouuerneur qui estoit sur les causes ciuiles & criminelles; vn Iuge qui prenoit connoissance de ce qui concernoit les loix des liures de Mahomet, & vn autre Iuge qui estoit comme Lieutenant du premier & connoissoit des choses appartenantes au Mariage; auoit authorité d'examiner les tesmoins, & mesmes rendoit Iustice vniuersellement. Il y auoit vn Aduocat, lequel on consultoit sur la loy, & par deuant qui l'on appelloit des Sentẽces des Iuges, ou quand ils s'estoient abusez, ou quand ils auoient jugé par l'authorité de quelque Docteur moins excellent. Le Gouuerneur tiroit de grandes sommes des condamnations qui se faisoient en diuers temps, & presque toute la punition d'vn criminel n'estoit que d'auoir le foüet en presence du Gouuerneur, & on luy donnoit cent ou deux cens coups. Apres cela le bourreau mettoit vne chaisne au col du criminel, & le menoit en cét estat par toute la ville tout nud, excepté les parties honteuses, criant & publiant le mal qu'il auoit fait: & bien souuent l'on en menoit plusieurs enchainez ensemble. Le Gouuerneur auoit de chasque criminel vn ducat & vn quart, comme aussi de tous ceux qui entroient

dans la prison, il auoit certaine chose qui luy estoit donnée par certains marchands, & artisans destinez à telle chose. Les Iuges du Droict Canon, ou de la loy de Mahomet, n'auoient nuls gages, pource qu'il est deffendu par la loy de Mahomet de donner rien du monde a vn Iuge pour telle chose. Mais ils viuent d'autres gages ou recompenses, comme des lectures, ou de la Prestrise de quelque Mosquée. Semblablement les Procureurs & les Aduocats sont pour la plus part pleins d'ignorance. Les Iuges auoiét vn certain lieu où ils font emprisonner les detteurs & autres pour choses legeres, & de peu d'importance. Dans la ville il y auoit quatre Capitaines du guet, qui alloient par la ville depuis la nuict venuë iusques à deux heures apres, & ceux-cy n'auoient autres gages que certaine choses de ceux qu'ils prenoient, qui estoit prise sur l'amende à laquelle ils estoient condamnez. Mais il estoit permis à chacun de tenir tauerne, & d'estre maquereau. Le Gouuerneur de la ville n'auoit ny Iuge, ny Notaire, mais donnoit sentence à sa volonté, & comme bon luy sembloit. Il n'y auoit aussi qu'vn homme qui affermât la Doüane, & la gabelle, qui payoit tous les iours à la chambre du Roy trente ducats, & auoit en chasque porte des gardes & des Notaires, & toutes choses de petit prix payoient leur droict à la porte. Les autres estoient conduites à la Doüane, & accompagnées depuis la porte par vn des gardes, & il y auoit certain argent destiné pour les Notaires, & pour ces gardes, selon la quantité des choses qui entroient, & quelquefois ces gardes alloient hors de la ville pour rencôtrer les muletiers, afin qu'ils ne pûssent cacher aucune chose, & s'ils en cachoient quelqu'vne, ils payoient apres double gabelle, & l'on payoit ordinairement deux ducats pour cent. Toutesfois l'on ne payoit rien du bled, du bois, des bœufs, & de la volaille qu'on y menoit, & l'on n'auoit pas accoustumé de payer à la porte gabelle des moutons, ains seulement en la boucherie.

Le Gouuerneur chef des Consuls, auoit ordinairement douze Sergens, & alloit souuent à cheual par la ville pour voir le pain, & essayer les poids des bouchers, & considerer ce que l'on y vendoit.

C'estoit luy qui faisoit peser le pain, & s'il n'en trouuoit le poids ordonné, il le faisoit mettre en plusieurs pieces, & donnoit à celuy qui le vendoit tant de coups de poing sur le col, qu'il le laissoit tout brisé, & mesme il le faisoit quelquesfois foüetter s'il le trouuoit trop leger.

Le Roy donnoit cét office il y a cent ans, aux gentils-hommes qui le luy demandoient : mais auparauant l'on ne le donnoit qu'à des hommes sçauans, & qui auoient vne grande reputation de preud'hommie. Il y auoit plusieurs lieux où le Gouuerneur auoit accoustumé de donner audience, & de rendre iustice. Il y a aussi dans Fez vne prison qui est si longue & large, qu'il y peut demeurer trois mille personnes, & il n'y en a point de separée, pource que ce n'est pas la coustume à Fez de mettre quelqu'vn en vne prison secrette, & particuliere. Voyla à peu pres tout ce que i'ay pû apprendre touchant le gouuernement des Royaumes de Fez & de Marroc.

Et quant à ce que j'ay dit de ce qui se pratiquoit à Fez, c'est chose asseurée que l'Empereur de Marroc garde presque maintenant les mesmes façons de faire tant en sa Cour qu'ailleurs, & il y a bien peu de choses changées.

RELIGION.

TOus les habitans de ces Royaumes sont Mahometans, excepté les esclaues, dont nous parlerons à la fin de ce discours.

XXIX. Or est-il qu'il y a en la loy de Mahomet beaucoup de sectes, qui ont leurs Chefs, & leurs Docteurs qui les deffendent : car il s'en trouue beaucoup qui ont commencé l'Alcoran, & qui ne s'arrestent pas formellement à ce qu'il porte, ains passent par dessus, & contredisent à beaucoup de choses qui s'y trouuent.

Entre autres il y en a vne qui commença enuiron quatre vingt ans apres Mahomet, & son premier, & plus fameux autheur se nommoit Elhesembnu Abi hasen, de la ville de Basra, qui donna certaines regles à ses disciples, mais ne laissa rien par escrit.

Cent ans apres il y eut vn autre homme fort habille en cette matiere, nommé Elharit Ibnu Esed, de la ville de Bagadet, qui escriuit vne belle œuure vniuersellement à tous ses disciples. Apres cette secte fut trouuée mauuaise par les Pontifes de la loy, & tous ceux qui obseruoient les regles de ce Docteur, & s'arrestoient à ses maximes , furent declarez heretiques en la loy de Mahomet.

La mesme secte fut remise sus de là à quatre vingt ans, par vn autre fort habille homme, qui fut suiuy de plusieurs disciples, & prescha publiquement sa doctrine, de sorte que tous les Legistes , & leurs Pontifes condamnerent cettui-cy à la mort auecques tous ses disciples , & conclurent qu'il falloit trencher la teste à tous. Ce que ce Docteur ayant entendu, il escriuit aussi-tôt vne lettre aux Pontifes, les priant de luy faire tant de faueur que de luy permettre de disputer contre leurs Legistes, s'offrant à mourir au cas qu'ils le surmontassent , & requerant au contraire s'il leur monstroit que sa doctrine estoit meilleure que la leur , que tant de pauures innocens ne perissent pas par vne fausse calomnie. Les Pontifes trouuerent cette requeste fort iuste, & luy accorderent ce qu'il demandoit.

Cét homme docte estant doncques venu à la dispute, vainquit aisément tous les Legistes : de sorte que le grand Mofti pleurant, se rangea à cette secte, & la fauorisa tousiours tandis qu'il vescut, faisant bastir des Colleges, & autres demeures pour ceux qui estoient de la mesme opinion.

Cette secte dura enuiron autres cent ans, iusques à ce que l'on vid venir d'Asie Malicsach Empereur de la race des Turcs, qui persecuta cette secte, si bien que quelques vns s'enfuyrent au Caire , & les autres en Arabie , & demeurerent l'espace de vingt ans en cét estat, iusques au regne de Caselhach neveu de Malicsach , le Conseiller duquel nommé Nidam Elmule , homme de grand esprit, qui estoit de cette secte , la remit sur pied , & l'affermit tellement, que par le moyen d'vn fort sçauant homme , nommé Elgazzuli , qui en composa vn gros volume diuisé en sept liures , il accorda les Legistes auecques ces Sectaires, en telle sorte que les Legistes eurent tiltre de Docteurs, & de Conseruateurs de la loy du Prophete : & ceux cy furent nommez Reformateurs de la mesme loy.

Cette vnion dura iusques à ce que Bagadet fut ruinée par les Tartares: ce qui aduint l'an six cens cinquante six de l'Egire , ou Ærede Mahomet. Mais la di-

uision ne luy nuisit en aucune façon, pource que l'Afrique, & l'Asie estoient desia toutes pleines de gens qui suiuoient cette doctrine.

On ne recevoit alors en cette secte que des hommes versez en toutes sciences, & sur tout qui entendoient bien la loy, pour la pouuoir bien deffendre, & rembarrer le party contraire.

Mais depuis quelques centaines d'années les ignorans y veulent entrer, disans qu'il n'est jà besoin de doctrine, pource que le S. Esprit donne connoissance de la verité à ceux qui ont le cœur pur & net, & ameinent en leur faueur quelques foibles raisons.

De là vient que laissans les commandemens tant superflus, que necessaires de la regle, ils gardent seulement mesme chose que les Legistes, quant aux offices, mais ils prennent d'ailleurs tous les plaisirs qu'ils croyent estre permis en cette secte, vû qu'ils font beaucoup de festins, chantent toutes sortes de chansons amoureuses, & dancent le plus souuent.

Quelquesfois il y en a parmy eux qui deschirans leurs habits, selon le sujet des vers qu'ils chantent, & selon la fantasie qui leur vient en la teste, disent qu'ils sont alors eschauffez des flammes de l'amour diuin, au lieu qu'ils le sont veritablement d'vne trop grande quantité de viandes, vû que chacun d'eux mange plus de viande qu'il n'en seroit besoin à trois hommes, ou bien ils jettent ces cris meslez de pleurs pour l'amour qu'ils portent à certains jeunes hommes qui n'ont point de barbes : car il arriue bien souuent que quelque Gentil-homme conuie à ses nopces vn des principaux de ces maistres auecques ses disciples, qui disent des prieres, & des chansons diuines au commencement du repas, & à la fin d'iceluy les plus âgez commencent à deschirer leurs habits : & s'il arriue que quelqu'vn de ceux-cy vient à tomber en dansant apres auoir fait bonne chere, il est tout aussi-tôt releué par vn de ses jeunes disciples, qu'il baise bien souuent lasciuement, ainsi qu'il luy rend cét office.

Pour cette cause l'on dit à Fez en commun proverbe de ce vice. Que c'est le festin des Pelerins voulant signifier par là, qu'apres le banquet chacun de ces enfans deuient espoux de son maistre : & ceux-cy que l'on nomme Pelerins, ne se peuuent marier.

Parmy ces sectes il y a quelques regles que les Docteurs de toutes les deux opinions tiennent pour heretiques, pource que non seulement elles different des autres en la loy, mais encores en la foy.

Il y en a certainement quelques-vns qui tiennent pour chose asseurée, & veritable, que l'homme peut acquerir vne nature toute diuine, & Angelique par le moyen de ses bonnes œuures de ses jeusnes, & abstinences, pource qu'ils disent que le jeusne espure le cœur & l'entendement de l'homme, de sorte qu'il ne peut pecher, encores qu'il en eut quelque volonté : mais qu'il est besoin qu'il passe auparauant par cinquante degrez de discipline : & combien qu'il peche auparauant qu'il ayt passé les cinquante, Dieu toutesfois ne luy impute plus le peché.

Ceux-cy font veritablement de grandes & estranges abstinences au commencement, & apres ils prennent tous les plaisirs du monde.

Ils ont aussi vne regle estroitte faite par vn homme docte, & éloquent, nommé Essehrauard de Sehrauard, qui est vne ville en Corasan.

Il y a vn autre autheur nommé Ibnul Farid, qui mit toute sa doctrine en fort

beaux vers, qui sont toutesfois pleins d'Allegories, & il semble qu'il ne traitent d'autres chose que d'amour.

Pour cette cause vn certain nommé Elfargani, commença son œuure, & en tira la regle, & les degrez que l'on doit passer. Cettui-cy fut si bon Poëte, que ceux de cette secte ne chantent en leurs festins autre chose que ces vers, pource qu'il n'y a personne qui ayt si bien parlé que luy, depuis pres de quatre cens ans en ça.

Ces gens icy tiennent que les planettes & le firmament, les élemens, & toutes les estoilles sont vn Dieu, & qu'aucune foy, ny loy ne peut aucunement errer, pource que tous les hommes pensent en leur ame, & tiennent pour tout asseuré qu'ils adorent celuy qui merite d'estre adoré : & croyent que la science de Dieu est contenuë en vn homme qui se nomme Elcorb, esleu, & participant de Dieu, & semblable à Dieu quant au sçauoir.

Il y a quarante autres hommes parmy eux, qui sont appellez Elauted, c'est à dire, les Trones, pource qu'ils sont de plus bas degré, & de moindre sçauoir. Quand l'Elcorb vient à mourir, l'on en crée vn autre du nombre de ces quarante, & cettuy-cy est esleu au sort parmy vn nombre de septante. Il y en a encores autres sept cens soixante & cinq, du nombre desquels l'on en prend vn pour le ranger parmy les septante, lors que quelqu'vn de cette troupe vient à mourir.

Leur loy veut & commande qu'ils aillent inconnuz par le monde, en façon de fols, ou de grands pecheurs, ou des plus vils hommes qui soient sur la terre.

C'est le seul sujet pour lequel beaucoup de meschans vont par l'Afrique tous nuds, monstrans leurs parties honteuses, & sont si desbordez, & pleins d'effronterie, que quelquesfois ils se meslent auecques les femmes publiquement, & en plaine place, ainsi que les bestes, & toutesfois sont tenus du vulgaire pour saints personnages.

Or maintenant il nous faut voir qui fut celuy qui introduisit l'impieté de Mahomet en Barbarie. Cette meschante, & mal-heureuse doctrine entra en Egypte l'an six cens trente-sept, par le moyen des conquestes d'Omar, & vn Capitaine d'Odman passa premier en Afrique l'an six cens cinquante, auecque quatre vingt milles hommes, & défit Gregoire Patrice. Mais ils chasserent d'Afrique à perpetuité les Romains & les gens d'Absimaque, & de Leon Empereur, l'an 699. & se rendirent entierement maistres & possesseurs de la Barbarie.

Mais les Arabes augmenterent encores dauantage ce mal-heur, premierement à force d'armes, & aux lieux où les armes ne pûrent attaindre, ils s'y pousserent auecques la predication & le trafic.

L'heresie d'Arrius, de laquelle les Vandales, & les Gots habitans d'Afrique estoient infectez, fauorisa grandement leur entreprise. Ils introduisirent pour faciliter leur dessein, la langue, & les lettres Arabiques : ils fonderent des Vniuersitez, & des Estudes, & joignirent de grands reuenus aux superbes bastimens qu'ils firent pour cét effet à Marroc, & à Fez. Mais il n'y a chose qui ait plus aduancé la secte de Mahomet, que les victoires des Miramamolins d'Afrique, & depuis cette peste y est tousiours demeurée.

Il y a encores en cét Empire des Iuifs, qui s'estans multipliez à bon escient en Espagne, passerent peu à peu en Barbarie, principalement ceux qui estoient

Orféures:car cét art estant deffendu à ceux de la loy de Mahomet, est exercé de tous costez entr'eux par les Iuifs, de mesme que plusieurs autres, principalemet celuy de Mareschal, comme l'on void en la montagne de Sessaue en la Prouince de Marroc. On dit qu'Eideuet lieu du Royaume de Marroc estoit habité par des Iuifs, de la race de Dauid (comme ils assuroient) qui sont toutesfois deuenus peu à peu Mahometans.

Les Iuifs s'augmenterent aprés en Afrique, quand Ferdinand Roy d'Espagne surnommé Catholique, & Emanuël Roy de Portugal, les chasserent de leurs Royaumes: car il en passa beaucoup alors aux Royaumes de Fez & de Marroc, & y introduisirent les arts & les exercices d'Europe qui estoient auparauant inconnus à ces Barbares.

On en void encores pour le present les ruës pleines à Belis, à Teze, à Elmedine, à Tezze, & à Segemesse.

Quant aux Chrestiens qui sont aux Royaumes de Fez & de Marroc, horsmis ceux qui se tiennent dans les places occupées par les Portugais, il n'y en a guere qui ne soient esclaues, & le nombre de ceux-cy est fort grand, voire plus que l'on ne se peut imaginer. L'estat auquel sont ceux-cy est veritablement digne de compassion & de pitié, non seulement pour la misere en laquelle ils passent leur vie, que pour le danger de leur ame, qui court tous les iours fortune de se perdre.

Ils passent les iours en perpetuel trauail & sont sans repos la plus grande partie de la nuict, endurans force coups & portans des charges insupportables. Somme ils endurent plus de peine entre ces barbares, que les bestes mesmes ne font parmy nous: on les charge de grosses chaisnes de fer, on les bat auec des nerfs de bœufs fort endurcis, & auec des cercles de tonneaux, on les surfond auec de l'huyle ardante & de lard. Mais si la peine du corps est grande, celle de l'esprit n'est pas moindre, pource qu'outre ce que ces miserables n'ont aucun qui leur presche & annonce la parole de Dieu, & qui leur ayde à bien viure & à bien mourir auec les Sacremens, on ne sçauroit s'imaginer, encores moins exprimer combien ils souffrent de tentations pour le regard de la foy; vû que non seulement le desir de s'affranchir de cette misere les tente, mais encor l'aise & les delices, où ils voyent ceux qui ont du tout abandonné la foy.

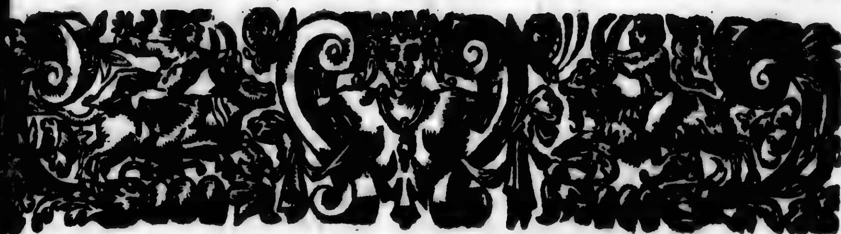
Or ils ont deux petites consolations au milieu de tant de miseres, dont l'vne est des Prestres, qui ont esté reduits en seruitude auecques eux: d'autant que ceux-cy leur administrent tantôt les Sacremens, & tantôt leur preschent la parole de Dieu le mieux qu'ils peuuent, à raison dequoy ils sont grandement honorez & respectez des autres. L'autre consolation leur vient des Religieux qui s'employent pour leur deliurance. En quoy l'Espagne merite vne fort grande loüange, pource qu'il y a deux Religions qui ont pour leur exercice le rachapt de ces malheureux: vne de ces Religions se nomme vulgairement de la Merced, qui est en Arragon, l'autre qui est beaucop plus grande s'appelle du Rachapt, ou de la Redemption des captifs. Ces deux Religions assemblent tous les ans de fort grosses sommes d'argent, auec lesquelles elles deliurent vn tres grand nombre d'esclaues. Elles envoyent des hommes à Fez & à Marroc (de mesme aussi qu'en Alger) qui manient cét affaire auec autant de diligence, que de fidelité, & rachaptent premierement tous les Religieux & les Prestres, puis les plus ieunes, commençans par les sujets du Roy d'Espagne, & apres les autres.

Il y a tousiours vn Religieux à Fez, qui s'informe de la qualité & necessité des esclaues, pour faciliter l'année d'apres leur delivrance.

Mais l'Espagne y a interest plus que nul autre pays, d'autant que la plus grande partie de ceux qui sont esclaues en cét Empire, est des sujets du Roy d'Espagne.

Ie diray pour conclusion, que les Mores des Royaumes de Fez, & de Marroc different en plusieurs points des Turcs, touchant la fausse loy & Religion de Mahomet, & entr'autres choses s'assujettissent au Calife de Bagadet, laissant celuy du grand Caire, auquel les Turcs rendent obeyssance.





DISCOVRS
DE L'ESTAT DES CHEVALIERS DE MALTE.

SOMMAIRE.

1. Diverses demeures des Chevaliers de l'ordre de S. Iean de Ierusalem auãt que s'estre establis à Malte, qu'ils ont eu par donation de l'Empereur Charles Quint. 2. Description de l'Isle de Malte, iadis appellée Melite, combien de lieuës elle a de tour, sa longueur & largeur, situation, climat, parallele : & ses ports. 3. Description de l'Isle de Goze, voisine de Malte. 4. Terroir de Malte pierreux, & neantmoins portãt arbres fruictiers, comme figuiers, pommiers, amandiers, vignes, palmiers : cotton, roses de Thim, fenoüil : Elle nourrit brebis, chévres, bœufs, asnes, mulets, conils, perdrix : l'on y fait le sel & miel. Manquant d'eau douce: Estimée anciennement pour les petits chiens propres aux Damoiselles. Exempte de serpens depuis la venuë de S. Paul en cette Isle: & se tire de la grotte ou cét Apostre fut prisonnier des pierres fort souveraines contre le venin & morsure des serpens & scorpions. 5. Quelles ont esté les mœurs des anciens habitans de cette Isle: & leurs temples dediez à Hercule & à la Deesse Iunon. 6. Naturel des modernes Maltois pareil à ceux d'Afrique. Façon d'habits & humeur des femmes de ce pays. Leur passe-temps au Carneval: leur devotion, & ceremonie pieuses au temps de Caresme. 7. Quel est le revenu du Grand Maistre de cette Isle: & les richesses de l'Ordre consistans au Thresor, & Commanderies esparses par toute la Chrestienté. 8. Ses forces consistãs és places fortes, & valeur des Chevaliers. 9. Distinction & division de l'Ordre des Chevaliers en trois rangs. Quelles sont les Ordonnances de la reception en cét Ordre, & les ceremonies que l'on pratique en la reception des Chevaliers. 10. En quelle sorte se fait la privation de l'Habit, quand quelqu'vn à cõmis crime, ou fait faute notable: & les ceremonies avec lesquelles on rend l'habit au criminel qui a eu sa grace. 11. Du grand manteau de l'Ordre, & à quels iours les Chevaliers le doivent porter. 12. De l'Enfermerie & du Commandeur de la petite Enfermerie Medecins & autres personnes gagées pour traitter & penser les malades: De leurs sepultures & funerailles. 13. Des Receveurs & Procureurs des derniers, Conservateurs du Thresor, Auditeurs des Comptes, leur puissance & office. 14. Du Chapitre General à qui appartient de l'assembler, quelles en sont les ceremonies : & quelles choses se traittent en ceux. 15. Des Chapitres Provinciaux qui tiennent tous les ans, & comme on y procede. 16. L'ordre de iustice & iugemens, & des deux sortes de Conseil. & les Iuges qui y president & assistent. Des Ballotes, Audience publique : & de la forme de iugement

nommé Esgard. 17. De l'obeïssance que tous ceux de l'Ordre prestent au grand Maistre : Sa dignité, grandeur & puissance : ses droicts & priuileges : & quelles sont les Commanderies destinées pour son entretien, & desquelles il peut disposer & conferer à qui bon luy semble. 18. De l'office des Baillifs, Drappiers, Grand Conseruateur, Mareschal, Grand Prieur de l'Eglise de Malte: leurs gages, & à quelle fin instituez. 19. De l'eslection du Grand Maistre, & ceremonies obseruées en tel acte. 20. De la capacité ou incapacité de tenir Commanderies : & à qui appartiennent les acquisitions faites par les Commandeurs. 21. De la visite de cinq en cinq ans, qui se fait des Commanderies. 22. Trafic de marchandise, testamens, & donation interdites aux Cheualiers : & de plusieurs autres choses qui leur sont deffenduës. 23. Quels sont les crimes pour lesquels on peut oster l'habit à vn Cheualier. 24. De l'Euesque de Malte sujet à l'Archeuesque de Palerme: du seruice diuin, & des ieusnes & abstinences ausquelles les Cheualiers de Malte & freres de l'Ordre sont obligez.



I. Es Cheualiers de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem ayans esté mis hors de Rhodes par les Turcs l'an 1522. la propre vigile de Noël, apres auoir tenu cette Isle l'espace de 212. ans, vindrent premierement en Candie, où ils demeurerent quelque temps, puis se retirerent partie à Venise, & partie en d'autres lieux d'Italie.

Or apres qu'ils eurent fait quelque seiour à Venise, & aux autres lieux d'Italie, ils obtindrent du Duc de Savoye permission de se pouuoir retirer à Nisse, & d'y establir le sejour & siege de leur Ordre, & ce d'autant plus facilement que les Turcs, & Mores d'Afrique, & de Barbarie rauageoient toutes les costes de mer des Chrestiens, & attaquoient toutes leurs villes maritimes. Ils resolurent apres de s'aller tenir à Sarragosse en Sicile, comme en vn lieu plus proche de la Grece, à cause que le bruit couroit que le Turc deuoit venir attaquer l'Italie, & principalement l'Isle de Sicile, & le Royaume de Naples. En fin l'Empereur Charles Quint leur donna l'Isle de Malte, pour y demeurer comme en vn lieu commode pour empescher que le Turc gagnât pays par deçà, & fit reüssir ses entreprises.

Or auant que de m'engager plus outre en ce discours, il faut sçauoir qu'il y a eu iadis trois lieux qui ont eu ce nom de Malte ou Melite, vû qu'il y en auoit vn en Grece pres Marathon, & vn autre en Capadoce, non loin de la riuiere d'Euphrate, & cettui-cy duquel nous parlerons à cette heure.

L'isle de Malte est esloignée de la Sicile d'enuiron soixante milles du costé
II. du Cap Passaro, & d'Afrique plus de soixante bonnes lieuës de mer, chose qui a donné sujet à plusieurs de la mettre entre les Isles de l'Europe. Elle a de tour enuiron trente petites lieuës, & sa plus grande longueur est de vingt-milles, & la largeur de douze.

Elle est assise en la mer d'Afrique, ayant au Nort le Cap Passaro de Sicile, au Midy l'Afrique, & la ville de Tripoli en Barbarie, du costé du Ponent l'Isle de Lampadouse, & du Leuant la mer Mediterranée. Elle prend sa longueur, estenduë vers la Morée, & est posée au commencement du cinquiéme climat & huitiéme parallele, a enuiron trente trois degrez de la ligne.

Elle a beaucoup de ports, mais entre autres deux capables de plusieurs vais-

seaux, dont l'vn se nomme Marzamusetto, l'autre Marzasirocco. Ces ports sont faits par des golphes qui s'aduancent dans l'Isle, qui sont premieremẽt estroits, puis s'eslargissent ayant passé l'ebboucheure, & font des presqu'Isles de quelques parties de l'Isle, qui s'estendant auant en mer sont jointes à l'Isle par vn petit espace de terre.

Elle a encore les ports de Saint George, de Benarat, de Saint Paul, d'Ansefegue, de Muggiar, & celuy de Marzascala, qui sont mal asseurez.

Là en vne pointe de terre, qui s'estend entre deux petits golphes (qui en ont diuers autres plus petits principalement le droict) les Cheualiers ont basty depuis n'a guere vne nouuelle ville au lieu où estoit Saint Elme, ou Herme, & luy ont donné le nom du Grand Maistre la Valette, qui deffendit ce lieu fort vaillamment contre les Turcs.

On void sur vne autre pointe Saint Michel, & le Bourg. Au milieu de l'Isle presque, & entre ces petites presqu'Isles est la vieille Cité, que Diodore escrit auoir esté bastie par les Charthaginois, & qui a esté iadis fort renommée pour les fins draps qui s'y faisoient.

L'Isle de Goze est celle-là mesme que quelques anciens ont nommée Glaucos, & d'autres, comme Strabon, Gaudos. Son port est posé entre l'Occident, & le Midy, & est à vne lieuë ou enuiron de Malte. Elle a de tour enuiron vingt milles, & il y a vn chasteau appartenant aux Cheualiers de Malte. Les Turcs emmenerent de cette Isle trois milles ames l'an mil cinq cens cinquante & vn. III.

QVALITE'.

CESTE Isle a son terroir presque par tout pierreux, mais la pierre est tendre, & aisée à estre mise en œuure. La terre est deux & quatre pieds par dessus la pierre. Il porte toutesfois des figuiers, des pommiers, des amandiers, vignes, & d'autres arbres nommément des palmiers, mais il y a fort peu de vignes: & quant aux palmiers ils sont steriles; mais quant au froment, & au bois il y vient de l'Isle de Sicile. IV.

Or les choses qu'elle produit y viennent en toute excellence, comme le cotton, les fruicts, & les fleurs, principalement les roses, le thim, le fenoüil, & certains chardons sauuages, qui sont bons, & encor ils ont cette proprieté que les habitans les bruslent en lieu de bois.

Il y naît aussi force brebis, chévres, bœufs, asnes, mulets, conils, & perdrix.

On y fait aussi du sel en vn lieu qui se nomme les salins.

Il s'y fait aussi du meilleur miel qu'on puisse manger, & quant à son cotton il est mol, delié & blanc au possible.

On y fait souuent la recolte deux fois, principalement d'orge, & de cotton.

Elle a faute d'eau douce, tant de celle qui vient de l'air, que de la terre, & celle qu'ils ont vient presque toute des pluyes d'hyver. Car les eaux sont demy salées, & se seichent auec la grande ardeur de l'Esté, qui rend aussi les habitans halez, & noirs en telle sorte qu'ils sont presque de la couleur des Mores d'Afrique. C'est pourquoy en hyver, & en Automne tout ce qui y naît vient auec vne couleur plus gaye, & plus promptement qu'en Esté.

Elle a aussi esté autresfois fort estimée pour les petits chiens qui s'y trouuoiét qui estoient propres pour les Dames. Elle est exposée aux vents au possible, de mesme qu'à la chaleur, ainsi que nous auons dit. Elle a cette particularité que depuis que saint Paul y fut on n'y a vû nulle sorte de serpens, bien que auparauant il y en eut, ainsi qu'on peut recueillir des Actes des Apostres ; & les Scorpions qui sont ailleurs fort nuisibles, & le devroient estre en cette Isle autant ou plus qu'en nul autre lieu à cause des chaleurs excessiues, ne font nulle sorte de mal à ceux qui les manient. Et outre ce Dieu a voulu donner force & vertu aux choses insensibles qui ont eu l'heur de loger les Saints. Car les pierres tirées de la grotte où Saint Paul fut prisonnier sont portées par l'Europe, & ont vne grande vertu contre les serpens & leur morsure, & principalement contre le venin des scorpions, & des viperes, & ces morceaux de rocher sont appellez la Grace saint Paul.

MOEVRS ANCIENNES.

LORS que les Romains conquirent cette Isle sur les Carthaginois, on estimoit les Maltois du tout heureux, à cause du commerce de diuerses nations, & d'vn grand nombre d'arts qui se pratiquoient en cette Isle, & l'on faisoit beaucoup d'estat du drap de cotton qui se faisoit à Malte, tellement que Ciceron n'obiecta iamais à Verres le luxe, & la delicatesse de Malte qu'à cause des habits qu'il portoit. Et c'est bien aussi la verité que les Maltois estoient extrémement delicats & delicieux, & leurs femmes pleines de mollesse, & adonnées à la volupté. Ce fut en cette Isle que le Roy Batte recueillit Didon, & Anne sa sœur : & Phalaris tyran d'Agrigente en Sicile estoit grand amy des Maltois, & les alloit voir souuent.

Appian Alexandrin dit que les Maltois s'estans reuoltez, Cesar les vainquit auec vne grande & fascheuse guerre, à cause qu'ils tenoient la mer, & faisoient des courses par tout, tuans les petits enfans, & exposans le reste en vente. Et puis qu'il eut tant de peine à les dompter, il faut croire que les Maltois estoient riches & puissans, & qu'encor qu'ils eussent esté subjuguez lors que les Romains vainquirent les Carthaginois, ils auoient toutesfois repris cœur, & se sentans forts reiettoient la seruitude Romaine.

Ils adoroient la Deesse Iunon, & il y auoit vn temple fort ancien, où tous les peuples voisins portoient des dons de grands prix. Ils auoient encor vn Temple d'Hercule, dont les ruines paroissent encore. Il est aussi certain que ceux de l'Isle estoient ordinairement amis des Siciliens.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LE peuple y est assez farouche, & se sent des façons de faire d'Afrique. Toutesfois il est fort affectionné à la Religion Catholique, & a fait tout deuoir contre les Turcs pour la deffence de son pays. Il vit fort mesquinement à cause du peu de rapport de l'Isle. Tout le monde y a vne particuliere deuotion à Saint Paul.

Les femmes y sont belles & gracieuses, & demeurent enfermées dans leurs logis, selon l'ancienne coustume du pays, joint que les hommes y sont jaloux & soupçonneux au possible. Elles ne marchent iamais sans estre voilées, & le plus

plus souuent, il y en a vn grand nombre de fort deuotes, vû qu'elles sont d'vn naturel d'estre extrémes en toutes leurs actions, & de sorte que si elles s'adonnent au mal, il n'y a rien qu'elles n'entreprennent & ne fassent pour satisfaire à leur mauuais dessein.

La langue de Malte est semblable à l'Afriquaine, au moins il y a fort peu de difference, & toutes deux ne sont autre chose qu'vn Arabe corrompu, ou Arabe vulgaire, qui est du tout different de celuy des liures, lequel on parle seulement autour de la Meque.

Il y a force esclaues Mahometans qui sont traittez assez rudement: mais non à l'esgal de ce que ceux de leur secte font souffrir aux Chrestiens qui sont sous leur puissance.

Les Cheualiers qui sont de diuerses nations ont aussi des mœurs diuerses, & il ne suffit de dire qu'ils sont fort absolus, & qu'ils disposent fort librement de tout ce qui est en l'Isle, principalement ceux qui ont quelque authorité, qui se donnent du contentement sans trouuer grande resistance lors qu'ils en desirent. Ie diray ce mot encor qu'au temps du Carneual ils inuentent mille passetemps honnestes. Les vns font des Ballets, les autres font des parties pour courre la Bague, ou pour combattre à la barriere, les autres dressent des forteresses, & y ont des gens qui les deffendent, & d'autres qui les assaillent. Mais le Caresme estant venu on ne peut rien voir de plus deuot que toute cette compagnie.

Et le Ieudy de la semaine Sainte, le grand Maistre laue les pieds à plusieurs pauures, & apres les auoir fait mettre à table, & leur auoir fait apporter plusieurs viures en dix-huit seruices tous de diuers mets, & sans compter le dernier qui est de quelque quantité de pieces d'argent, ou d'or qu'il leur donne, tellement qu'ils en ont plus qu'ils n'en sçauroient despenser en toute l'année: & apres auoir seruy ces pauures de sa propre main, les grands Croix luy ayāt apporté le seruice, il va visiter l'Hospital & porter à manger luy-mesme aux malades, qui sont tous seruis en vaisselle d'argent.

RICHESSE.

SI cette Isle tire quelque chose de son cotton & choses semblables, elle le desbourse aussi en ce qu'on luy porte de dehors. Toutesfois le grand Maistre qui ioüyt du reuenu de cette Isle, en tire tous les ans dix mille ducats : & encore afin qu'il se puisse monstrer liberal à l'endroit de chacun, on luy donne du thresor de l'Ordre, ie ne sçay combien de milliers d'escus, & outre ce il a en chaque nation vne bonne Commanderie, qui est de grand reuenu.

D'auantage si les Cheualiers gaignent quelque chose sur les ennemis, il a tousiours la dixiesme partie du butin, & l'on sçait assez que leurs prises se trouuent fort grandes à la fin de chaque année.

Quand à l'Ordre il est extrémement riche, vû le grand nombre de bonnes Commanderies qu'il possede par toute la Chrestienté. Et certainement le thresor de l'Ordre grossit fort de tout ce qui luy vient de là, & pareillemēt des butins que les Cheualiers font en leurs courses. Aussi puis qu'il faut qu'ils soustiennent en tout temps la guerre, il faut aussi qu'ils ioüyssent d'vn beau reuenu, qui leur est escheu par la liberalité des Princes.

C'est la cause pour laquelle tous les ans il faut que tous les Baillifs, Prieurs & Commandeurs donnent le nombrement de leurs biens & reuenus au Chapitre Prouincial, & payent les charges, ausquelles ils sont obligez au thresor public de la Religion selon la valeur de la Commanderie, & sur ce, il y a un Receueur Cheualier deputé par l'Ordre, auquel il faut que ses deuoirs soyent payez tous les ans à la S. Iean Baptiste.

Il faut encore sçauoir que nul n'est receu à la profession de cét Ordre qu'il ne paye le droict qu'ils appellent de passage au thresor public, qui vient à la valeur & concurrence de cent cinquante escus pour les Cheualiers, & de cent pour les freres seruãs, & si apres le passage ils ne les ont baillez, il faut que celuy qui les reçoit pour l'Ordre en face la maille bonne, quelque dispense qu'il puisse monstrer, & lors que quelqu'vn a satisfait à ce deuoir on ne luy peut empescher le droict d'ancienneté. Les despoüilles des Cheualiers morts viennent aussi au thresor public, sauf s'ils auoient parmy leurs meubles, ou vases d'or ou d'argent qui fussent propres au seruice de l'Eglise, vû que ses choses sont destinez à l'Eglise, suiuant l'Ordonnance du Grand Maistre Leodat de Gozon: Mais quand les Officiers qui sont à la suitte du Grand Maistre, comme le Seneschal, le Chastelain & autres Cheualiers qui sont à son seruice, viennent à mourir, leurs biens & despoüilles ne sont point au thresor, ains viennent seulement au Grand Maistre.

FORCES.

VIII. L'Isle de Malte à toutes ces aduenuës si bien en deffence, & toutes ses places fortifiées en telle sorte, qu'il est non seulement difficile, mais presque impossible mesme d'y faire quelque descente, ou l'y ayant faite d'y pouuoir aduancer, ou gaigner quelque chose. Mais i'estime plus que toutes les forteresses la valeur des Cheualiers qui s'y tiennent, & leur resolution ordinaire, de mesme que celle des freres seruans, & des soldats qui y demeurent, vû qu'elle est veritablement telle que leur petit nombre est capable de deffaire vne grosse armée, ainsi qu'ils ont assez tesmoigné jadis, lors qu'ils ont fait mourir vn si grand nombre de Turcs deuant le Chasteau S. Elme, combien qu'ils ne fussent qu'vne poignée.

IX. Au reste tant s'en faut qu'on les vienne maintenant attaquer en leur Isle, qu'au contraire ils font tous les iours des courses en Grece vers Rhodes, & en Barbarie, & mesme vont souuent iusques bien prés de Constantinople. Ils ont ordinairement beaucoup de Galeres capables de tenir chacune quatre ou cinq cens soldats, & saize bons canons, dont ils les garnissent, tellement qu'il n'y a munition de guerre qui y manque. Bref ils se sont rendus si redoutables qu'on les laisse paisibles en leur Isle depuis vn long temps.

GOVVERNEMENT.

IL y a trois rangs de ceux qui font profession de cette regle, vû que les vns sont Cheualiers, qui doiuent estre de noble race: les autres sont Prestres, & les autres sont nommez freres seruans. Aprés cela les Prestres Croisez sont diuisez en ceux qu'on nomme Conuentuels, & ceux-là qui sont appellez de l'obedience: & quant aux freres seruans, il y a les seruants d'armes & les ser-

uans d'Office, dont les derniers ne peuuent venir au degré d'honneur des armes tels que les premiers. Car les freres seruans d'armes prennent l'habit, & font profession de mesme que les Cheualiers, prestans vn serment semblable au leur, & il n'y a difference de ceux-cy aux Cheualiers que pour le regard de la Noblesse, pource que n'estans pas Nobles ils ne sont aussi receus aux Grands Croix, grands Prieurs, Baillifs, ou autres grandes charges de l'ordre. Quant aux Commanderies ils en ont, & peuuent estre faits Gouuerneurs des places de la Religion, & appellez au maniment des deniers, & à la visitation des lieux qui appartiennent à l'Ordre, au lieu que les autres seruans ne peuuent estre receus à l'Ordre de Cheualerie, non plus que les Prestres, soit Conuentuels, ou d'Obedience. Les Ordonnances de la reception sont celles qui suyuent.

Selon les Ordonnances d'Hugues Reuel grand Maistre. Nuls bastards ne doiuent estre receus en cét Ordre sans le consentement du Chapitre general, ou sans estre sortis de quelque grande maison: & d'auantage entre les legitimes & nobles, nul homme sorty d'vn Iuif, d'vn Marran ou d'vn Mahometan, fut il fils de Prince, ne doit estre admis en cette compagnie, si celuy qui voudroit entrer en cét Ordre, auoit fait profession d'vn autre, les Ordonnances portent aussi qu'il n'y soit pas receu.

Toutefois cecy n'a pas esté tousiours obserué, vû qu'on a vû que les Chanoines du saint Sepulchre ont esté joints à cét Ordre par l'authorité du Pape, combien qu'ils eussent fait profession sous autre que sous le grand Maistre. D'auantage vn homme trop endetté ne peut y estre receu, non plus qu'vn qui est marié.

Outre ce l'on n'y peut receuoir vn homme qui a commis quelque meurtre ou quelque crime infame. Il n'est permis de donner l'habit à chacun qui n'ait attaint pour le moins l'aage de dix huict ans, toutesfois le grand Maistre peut choisir six enfans de quelque nation que ce soit, & les faire Cheualiers, pourvû qu'ils soyent nobles, & s'ils sont autres les faire freres seruans, pour l'exercice des armes, & les dispencer de tout seruice, mais il faut qu'ils ayent au moins quatorze ans, & l'on ne peut oster à ceux-cy le droict d'ancienneté au rang des Commanderies. Il faut que celuy qui veut estre receu, soit sain, & bien composé de ses membres, & propre au trauail, & celuy qui veut entrer proune auparauant qu'il est Gentil-homme de nom & d'armes & de la langue, & du Prieuré, dans l'Auberge duquel il veut faire son entrée. Auberge signifie autant que maison ou domicile, & c'est vn lieu, où chaque langue s'assemble à Malte pour y manger & tenir langue, s'est à dire consulter des affaires de la maison. Apres donc que quelqu'vn a fait ses preuues deuant ceux qui ont esté deputez par le grand Prieur, & par l'assemblée de la Prouince, en la langue de laquelle il entre, lors il est solemnellement receu, mais quant à l'habit il faut qu'il le reçoiue par la seule authorité du grãd Maistre. Il faut que l'habit des Cheualiers soit vn manteau noir, & vne Croix blanche, selon l'ancien statut du grand Maistre Raymond du Poy, toutesfois il adiouste que selon le temps ou les lieux, on les dispence touchant la couleur, pourvû que la Croix soit suyuant l'Ordonnance, mais il faut entendre cecy des Religieux qui portent les armes, & non des autres. Celuy qui veut estre receu profez en cette Religion se doit confesser auant toute chose, puis auec sa robbe longue & seculiere sans ceinture, se presenter deuant l'Autel à deux genoux, tenant vn cierge ardant en sa

main ouyr la Messe, & receuoir son Createur : puis s'estant presenté deuant le frere qui le doit receuoir auec cette reuerence, luy doit demander humblement qu'il luy plaise l'admettre en la compagnie des freres, & de la sainte Religion de l'Hospital de Ierusalem. On luy fait quelque discours de ce qu'il doit faire estant receu, puis lors qu'on luy a demandé s'il est en volonté d'accomplir toutes ces choses, il respond oüy, puis celuy qui reçoit passe outre, & s'enquiert, s'il a fait quelque vœu, s'il a promis mariage à quelqu'vne, où s'il est en seruitude de quelqu'vn. Car s'il est attaint de l'vne de ces choses, on le rejette. Mais s'il en est franc, celuy qui le reçoit ouure le Messel qu'on luy offre, & prenant les deux mains de celuy qui fait profession, les luy met sur les saintes lettres, luy faisant prononcer en mesme temps ces paroles. Ie voüe & promets à Dieu, à la bien-heureuse Vierge Marie, & à saint Iean Baptiste, qu'auec la grace & secours de Dieu, ie seray tousiours obeyssant aux superieurs que Dieu & la Religion me donneront, & que desormais ie viuray chastement & sans posseder rien de propre. Apres ce il est receu, baise le Messel, & le prenant le rapporte sur l'Autel, lequel il baise, puis reprend le liure, & l'apporte encor en signe d'obedience à celuy qui le reçoit, qui prenant le manteau noir, monstre la Croix blanche au Profez, luy disant, s'il ne croit pas que c'est le signe de la Croix, où nostre Seigneur Iesus-Christ fut attaché pour nos pechez.

Il le confesse, & baise la Croix, & lors celuy qui le reçoit prend le manteau, & luy met la Croix sur l'estomach au costé gauche, & le baise, luy disant: Reçoit ce signe au nom de la sainte Trinité, de la bien-heureuse Vierge Marie mere de Dieu, & de saint Iean Baptiste, pour l'augmentation de la foy, deffence du nom Chrestien, & seruice des pauures, aussi nous te mettons la Croix de ce costé, afin que tu l'aime de tout ton cœur, & qu'auec la main droite tu la deffendes, & l'ayant deffenduë la conseruer entiere. Car si combatant contre les ennemis de Iesus Christ, tu t'enfuis & laisse la Croix, & sa sainte enseigne, tu seras aussi à bon droict priué de ce sacré signe, & comme vn membre pourry chassé de nostre compagnie. Apres cela il luy lie le cordon du manteau, disant: Reçois le joug de nostre Seigneur qui est doux & leger, & tu y trouueras le repos de ton ame. Cela fait il le baise, comme font aussi tous les autres Cheualiers qui y assistent, & l'on dit plusieurs oraisons, selon qu'il est contenu aux liures de leurs ordonnances, par lesquelles il est porté que si quelqu'vn est recû contre la forme ordonnée, s'il est Cheualier, il sera frere seruant, si seruant d'armes il le sera d'Office, & s'il est Chapelain, il sera frere d'obedience, sans qu'il puisse iamais tenir Commanderie, ny paruenir à aucune dignité de l'ordre, ou au maniement des biens de la Religion. Quant aux Prestres & Chapelains, nul n'y est recû s'il n'a premierement seruy l'espace d'vn an entier, afin qu'on puisse connoistre sa vie & sa suffisance, & durãt ce temps il est nourry aux despens du thresor de l'Ordre. Il n'est permis aux Cheualiers de receuoir de leur propre authorité autre frere que les Chappelains lors qu'il y en a faute en leurs Eglises ou Chapelles, & aussi des seruans d'office pour le seruice de leurs Commanderies, mesme il faut que ceux-cy soyent approuuez, confirmez par le Chapitre Prouincial, auquel ils doiuent estre presentez, & auec l'assignation qu'on leur donne pour leur viure & leur vestement. Il y a encor des Confreres & donnez en l'Ordre qui ne voüent par les mesmes choses que les freres, ains seulement il promettent d'aymer l'Ordre, & ce qui en depend, & deffendre

le bien de la Religion de toute leur puissance,& de descouurir aux Superieurs ceux qui les trahissent & leur nuisent,autant qu'ils en pourront auoir connoissance. Ceux cy contribuent à l'Ordre selon leur deuotion, comme les confreres font en vne Confrairie pour participer aux biens qui s'y font. Et toutesfois il n'est permis aux Prieurs, Chastelains & Baillifs, ou autres d'entre les Commandeurs & Cheualiers, de receuoir aucun de ses confreres sans le commandement du Grand Maistre:& si quelqu'vn le fait, il doit estre priué de son habit, & les receus ne sont enroollez entre les confreres, ny ioüyront d'aucun priuilege dont les Donnez ioüyssent ordinairement. Les Donnez ne portent pas la Croix entiere, ainsi que font tous ceux qui sont receus à profession,ains elle a simplement trois branches, comme on la void aux habits des Religieux de S.Antoine,où la partie de dessus la Croix est ostée : & s'ils font autrement ils perdent la ioüyssance de leurs Priuileges.

Quant à la priuation de l'habit elle se fait en cette sorte. Le Grand Maistre, ou son Lieutenant s'enquiert soigneusement du crime, dont on accuse quelqu'vn, & en ayant tiré la preuue, & vû qu'il faut proceder aux extremitez,on forme la plainte deuant l'assemblée qui vient là au son de la cloche, & propose le crime en presence du criminel, qui y est conduit par le grand Escuyer. La plainte proposée le Grand Maistre presidant au Conseil, donne charge aux Baillifs d'auoir esgard (car c'est ainsi qu'on nomme les Iugemens donnez en cét Ordre)contre le criminel & d'y proceder selon Dieu & raison, & selon les loüables & anciennes coustumes de la Religion.

Apres cela le Grand Maistre destine vn chef de l'Esgard, & vn homme de bien qui soit son Procureur fiscal qui plaide la cause deuant celuy à qui l'Esgard est donné en main:& le prisonnier a puissance de respondre & de se deffendre, & confesse alors,ou nie le crime. S'il le confesse,il demande aussi qu'on luy fasse grace, & lors l'Esgard, ou le Iuge fait son rapport au Grand Maistre & à l'assemblée, & demande trois fois grace pour le criminel, & si le Grand Maistre ne veut entendre à la rigueur des Ordonnances, on ne passe point outre : mais s'il continuë à demander Iustice, lors l'Esgard s'en va en lieu separé pour consulter encor la matiere,& executer ce qui est contenu aux Ordonnances.Mais si le criminel nie le fait, on vient aux tesmoins, aux preuues, & aux informations sur ce faites,si bien qu'estant conuaincu ou par sa propre confession ou par les preuues,il est condamné au Conseil de perdre l'habit. Cela fait on mande le Procureur fiscal, auquel on declare ce qui est ordonné,& cettuy-cy exhorte le criminel à suiure l'Esgard qui va comparoistre deuant le Grand Maistre & l'assemblée, ou l'accusé vient tout esploré suppliant qu'on luy fasse grace, comme aussi l'Esgard en prie le Grand Maistre & tous les Cheualiers qui y assistent.

Que s'ils n'y veulent entendre, ains insistent à la prononciation de la Sentence, apres qu'on a reïteré par trois fois le mandement de iuger selon la loy au chef & Baillif de l'Esgard, il prononce la Sentence de cette dégradation en presence du criminel, & condamne celuy qui a esté conuaincu du crime, duquel on l'auoit accusé.

Le condamné pour tirer quelque grace & esmouuoir à pitié, se iette à genoux deuant le Grand Maistre, prés duquel est l'Escuyer, qui ne fait qu'attendre son commandement, ou celuy du Lieutenant : & l'vn d'eux parle ainsi au criminel : pource que par tes actions tu t'es rendu indigne du signe de la Croix

& de nostre Ordre, auquel pour tes premieres vertus nous t'auions receu suiuant nos statuts & ordonnances, pour la loüange des bons, l'effroy des meschans, & l'exemple de chacun, nous te priuons de nostre habit, & te declarons indigne de la compagnie de nos freres, de laquelle nous te chassons, comme vn membre pourry, corrompu & contagieux.

Lors l'Escuyer assistant au grand Maistre oste l'habit au criminel en cette sorte: A la premiere iussion il ne fait que mettre la main sur le manteau de l'accusé, à la seconde il desnoüe le cordon, & outre le manteau par deuant, & à la troisiesme il l'oste du tout, disant: Vsant de l'authorité que me donne le Superieur, ie deslie ce nœud, & t'oste le joug agreable du Seigneur, duquel tu t'es rendu indigne. Cela fait selon que le Grand Maistre l'ordonne: il mene le criminel en prison, qui luy est perpetuelle depuis qu'il a esté ainsi dégradé.

On vse presque de pareilles ceremonies contre vn absent, qui aura refusé de comparoistre.

Il est vray qu'on n'y procede que fort meurément & auec des preuues tres-euidentes. Mais les punitions n'y sont pas telles que si l'on connoit que veritablement quelqu'vn est repentant de ses fautes, on ne vienne à luy pardonner. De sorte que le criminel, ayant esté long-temps en prison, & estant connû plein de desir d'amender sa vie, on luy fait grace, & l'on luy rend son habit auec cette ceremonie.

Le Grand Maistre, ou le Lieutenant fait sonner la cloche pour l'assemblée, où le Grand Maistre, les Baillifs & autres estans assis, chacun selon son rang, le Grand Maistre, ou le Lieutenant commandent qu'on fasse venir le prisonnier qui est conduit en habit seculier par l'Escuyer qui luy auoit osté son habit, & quelquefois tout en chemise, la corde au col, selon la grandeur du crime, & ayant les mains liées, il tient vn cierge allumé, & en cet estat s'agenoüille deuant le Grand Maistre, & le supplie humblement qu'il luy plaise luy rendre l'habit, & le remettre en l'Ordre, & en la compagnie des freres, protestant de viure en homme de bien, & de ne faire iamais chose contraire à la regle de laquelle il a fait profession.

Lors le Grand Maistre luy respond. Encor que tes fautes nous ayent autresfois contraincts à t'oster l'habit, si est-ce que sur l'espoir que nous auons de ton amendement, nous te rendons ton habit, te pardonnons ton crime, & te remettons en la compagnie de nos freres. Pource sois homme de bien, & fay que par cy-apres nous n'ayons sujet d'vser contre toy en toute extrémité la rigueur de nostre Iustice. Lors le Maistre Escuyer luy remet le manteau auec pareille ceremonie qu'il le luy auoit osté auparauant, mais estãt ainsi remis, il ne ioüyt pas du droict de son ancienneté, ny de sa residence, suiuant vne loy faite par le Grand Maistre de la Sangle.

Lors qu'ils vont en course, il faut qu'ils fassent declaratiõ de tous leurs biens comme si desia ils s'en despoüilloient, & ils appellent cecy d'vn mot propre Despropriement, comme qui diroit renoncement de son propre. Ils baillent le tout séellé & signé au Prieur de l'Eglise, sur peine de ieusner quarante iours, d'auoir la discipline au Chapitre & de perdre pour vn an leur reuenu, qui est appliqué au profit du thresor à ceux qui sont Commandeurs.

Les Cheualiers ne portent pas tous les iours le grand manteau de l'Ordre qu'ils prennent, lors qu'ils font profession, ains il suffit qu'aux cappes, &

manteaux communs la Croix soit cousuë au costé gauche comme en leurs casaques & cottes d'armes, lors qu'ils vont à la guerre. Mais il y a des iours ausquels ils sont obligez de les porter, comme la veille de Noël à Vespres, le iour de Noël à la Messe & à Vespres, le iour de saint Iean à la Messe, le iour de la Circoncision à la Messe, & pour abreger aux festes principales de nostre Seigneur, de la sacrée Vierge Marie, de saint Iean Baptiste, & des bien-heureux Apostres, lors qu'ils doiuent communier, aux Chapitres generaux & assemblées, & en l'eslection du grand Maistre, il faut que les Prieurs, Baillifs, & Electeurs portent le grand manteau à peine de subir le Iugement de la quarantaine.

Il y a vn Commandeur de la petite Enfermerie, & le Greffier auec deux hommes de bien choisis pour la visite des malades & pour les faire pouruoir de toute chose necessaire, & ceux-cy font serment d'vser fidelement de leur charge, & de ne distribuer rien aux malades que par l'ordonnance du Medecin. C'est à eux à faire tous les ans inuentaire de ce qui est en l'Enfermerie, soit or, ou argent, ou autres meubles, & ils signent cét inuentaire, & font iurer à l'Enfermier qu'il ne souffrira qu'aucun de ces meubles s'esgare, & qu'il ne les employera à autre vsage qu'au seruice des malades: joint qu'il faut que la boutique de l'Apoticaire soit visitée tous les ans, afin que les malades ne soyent offensez par la vieillesse, & corruption des drogues. XII.

Il y a des Medecins, & Chirurgiens gagez de l'Ordre, pour les freres tant Cheualiers, Clers, que seruans, & s'ils meurent ils sont enterrez comme il leur appartient auec leur habit & Croix blanche, & il y en a quatre vestus de dueil qui les portent en terre, sans qu'il soit permis à nul autre de porter le dueil, non pas mesme au trespas du grand Maistre, suyuant l'ordonnance de Claude de la Sangle.

En quoy il a voulu monstrer que c'est vanité de s'attrister de la mort de ceux qu'on tient bien-heureux, ou bien que la pompe du dueil n'est bien-seante à ceux qui font profession de pauureté.

L'Enfermerie de cét Ordre sert de franchise, de sorte qu'il n'est loisible d'en tirer les criminels qui s'y retirent. Il est vray qu'on n'en iouÿt pas, tous en cas tellement qu'on regarde si le fait merite ou non cette franchise. S'il la merite on enuoye le criminel auec le premier vaisseau qui vient hors de l'Isle sãs qu'il luy soit plus permis de retourner dans les pays qui sont de la Iurisdiction de l'Ordre: Mais ce priuilege ne sert de rien aux voleurs, ny à ceux qui gastent de nuict le plat pays, ny aux boute-feux, aux Sodomites, larrons, ny conspirateurs, ny à ceux qui de propos deliberé font mourir par poison, ou autrement vn homme, ny aux domestiques des Cheualiers qui commettent quelque crime.

Ceux aussi qui frappent ou blessent quelqu'vn de l'Ordre, ou quel que ce soit de ses Iuges & Officiers ne iouÿssent de ce priuilege, non plus que ceux qui sont endettez, ny les faux tesmoins, & faussaires, ny les sacrileges, ou ceux qui ont commis le crime dans la mesme Enfermerie.

Pour le regard des Receueurs & Procureurs des deniers, il faut qu'ils iurent entre les mains du grand Maistre, ou du Prieur, ou Baillif Conuentuel, XIII.
qu'ils ferõt leur deuoir en la Recepte, & sont tenus tous les ans de porter leurs Comptes au Chapitre Prouincial, & les noms de ceux qui ont payé, ou qui doiuent encore.

Afin d'oüyr les comptes, & prendre garde au thresor, il y en a vn qu'on nomme le grand Commandeur, & deux Procureurs choisis d'entre les plus sages de tous les Cheualiers, qui portent chacun vne clef, du thresor, & pareillement tous les magazins, soyent d'armes, soyent de munitions, ou autres choses sont sous leur garde. Mais ce grand Commandeur ne doit bouger du Conuent, tandis qu'il est en charge, non plus que les Procureurs qui l'assistent & le seruent l'espace de deux ans, ne s'en peuuent aller ou laisser tous ensemble leur Office, ains aux changemens on y laisse tousiours vn des anciens, afin qu'il y en ait tousiours quelqu'vn qui entende le maniement des affaires.

Dauantage ils ont vn Conseruateur du thresor, qui a la charge de distribuer les deniers suiuant la volonté du grand Maistre, & auec la licence du grand Commandeur, & ce Conseruateur n'est qu'vn an en charge, & est changé au Chapitre toutes les années, & choisi de quelque langue que ce soit. Mais on a cette maxime lors que quelqu'vn sort de charge de n'y en mettre de dix ans aucun qui soit de cette mesme langue.

Il y a encore huict Cheualiers vn de chaque langue, qui sont comme Auditeurs des Comptes, & ont toutes les sepmaines vn iour destiné pour cét effet. Leur puissance consiste à reconnoistre & voir comment les affaires se manient, & lors qu'ils voyent quelque faute où il est besoin d'vser de reformation, il en font le rapport au grand Maistre, & au Conseil ordinaire. Ceux-cy sont en charge deux ans, & l'on ne doit faire aucun payement des deniers du thresor commun sans leur assistance, afin que tant de tesmoins empeschent qu'il arriue de la faute en ce maniement.

On donne au Conseruateur vn adjoint appellé Preud'homme, choisi d'entre les plus expers de l'Ordre, & qui s'entend mieux au fait des comptes, & finances, & cettuy cy assiste à toutes les receptes du Conseruateur general, de mesme qu'à la rendition de ses comptes, & de deux liures qu'il y a de la recepte, le Conseruateur en tient vn, & cettuy cy l'autre, y escriuant ce qui a esté receu, afin qu'on en ait parfaite connoissance, cettuy-cy en est chargé autant de tẽps qu'il plaist au grand Maistre & au Conseil ordinaire.

Or pour le regard du Chapitre general de cét Ordre, c'est au grand Maistre à l'ordonner, & à prescrire le temps & le iour qu'il le doit tenir. Le iour estant venu, & tous estans assemblez auant que parler d'aucuns affaires, on va dés le point du iour à l'Eglise, où la Messe est chantée par le Prieur Conuentuel, & apres le grand Maistre auec toute l'assemblée des Croisez, & le Clergé va en procession au lieu où le Chapitre se doit tenir, où l'on chante l'Hymne du S. Esprit. Cela fait le grand Maistre, les Baillifs, Prieurs & autres ayans voix au Chapitre, s'assient selon son rang, & puis on fait vn sermon, à la fin duquel on fait sortir ceux qui ne doiuent pas assister au Chapitre, tels que sont les Chapelains, & au premier iour on a esgard à ceux qui sont absens, & l'on considere si leurs excuses que leurs Procureurs alleguent deuant l'assemblée sont legitimes ou autres. Apres cela les Baillifs, Prieurs, & le Chastelain qu'ils nomment d'Emposte, & autres Commandeurs, portent vne bourse, où il y a cinq pieces d'argent en signe de dépriement, & vn roollet autour, qui contient les noms, & la valeur de leurs estats, & offices, & pareillement leurs aduis sur ce qui est à faire pour le profit public, & leur cachet y estant mis chacun d'eux va presenter sa bourse selon son rang au grand Maistre en baisant la main, & luy faisant la reuerence.

Cela fait le grand Mareschal de l'Ordre vient en son rang presenter l'estendard de la Religion au grãd Maistre & les billets ou roolets presentez sont leus par le Vice-Chancelier à haute voix, puis on procede à l'eslection des saize Capitulans, ausquels on doit donner la charge de vuider ce qui doit estre debatu & allegué au Chapitre. Ils sont esleus par les langues à part, & chacune en choisit deux, qui sçauent bien la langue, & les affaires de leur nation, & lors qu'il ny en a de suffisans en quelque autre langue de ceux qui sont du corps du Chapitre, ils en prennent d'vn autre. Ceux-cy prestent serment au Grand Maistre, & à toute l'assemblée de iuger sincerement, & sans le laisser emporter à leur passion particuliere, tout ce qui sera à l'honneur, & au profit de l'Ordre, & le grand Maistre, & autres promettent de tenir pour bon, & valable tout ce qu'ils ordonneront. Lors ils entrent en vn lieu secret, & auec eux le Procureur general du grand Maistre, qui a voix déliberatiue : mais il n'y peut définir ny iuger aucune chose.

Il décident là ce qui touche les imposts sur les Commanderies, pour la subuention de l'Ordre, du gouuernement du Thresor public, de la reformation des mœurs, & institution des loix, & en somme de tous les affaires qui suruiennent, & qui concernent le bien public. Cela fait ils sortent, & en presence de tous, tant Chapelains, qu'autres, on publie par la bouche du Vice-Chancelier les choses que ceux-cy ont aduisées, & lors les bourses sont renduës, de mesme que les seaux, & l'estendard aux Baillifs, Mareschal, & Commandeurs qui les auoient mis entre les mains du grand Maistre, & le Chapitre prend fin en cette sorte. Lors ils s'en reuont en procession à l'Eglise, Mais il faut remarquer que si l'vn des saize Capitulans void qu'il y ait quelque cas en debat qui le touche particulierement, il ne doit estre present lors qu'on le décidera, de mesme qu'il n'est permis à aucun de protester contr'eux, ou d'appeller de leur sentence.

Pour le regard des Chapitres Prouinciaux : c'est aux Baillifs, & aux grands XIV.
Prieurs à les faire tenir tous les ans en leurs Prouinces, qui sont, France auec 45. Commanderies : Aquitaine ayant 65. Commandeurs en son gouuernement, Champagne vingt-quatre : Auuergne 77. S. Gilles 54. Tolose 35. Rome 19. Pise 26. Venise 27. Lombardie 45. Barlette & Capouë 25. Messine 12. Basse Allemagne 40. Haute Allemagne 27. Leon & Castille 27. Chastellain d'Emposte 29. Cateloigne 28. Nauarre 17. & Portugal trente & vne. Il y en auoit jadis trente-deux, mais les Cheualiers n'en tirent plus aucune chose depuis que la Religion Catholique y est esteinte.

En ces Chapitres Prouinciaux il est deffendu aux Baillifs, ou grands Prieurs de ne rien faire ny dire au desaduantage d'aucun des Cheualiers, & de troubler le repos ou le droict d'aucun de leur Prouince.

On y procede presque comme au General quant aux prieres, puis on y lit la regle à haute voix, afin d'aduertir chacun de la garder, & l'on y parle de ses obseruateurs, ou ses infracteurs de la Iurisdiction des Prieurs, des Commanderies, & Commandeurs, des visites, & autres affaires qui concernent le profit des maisons de la Prouince.

Mais pource qu'il est impossible que parmy vne si grande trouppe, si differente d'humeurs, de façon de faire & de langage, il n'arriue des debats, & des noises, on y a aussi sagement pourvû pour le fait des iugemens, & que pour ne rendre les procez immortels ils ont ordoné qu'on ne mettroit par

escrit les differents qui arriueroient entre les freres, voire qu'il n'y auroit point d'autres Aduocats ou Procureurs que les parties, qui doiuent deduire leur fait de leurs propre bouche deuant ceux qui sont deputez pour connoistre de leur cause. Il est vray qu'il y a des matieres, comme celle des dettes, où les escritures sont necessaires, & ou il faut des tesmoins propres pour la preuue : & il faut que les cedules, & les dépositions soyent couchées par escrit : & que les Iuges se rapportent aux escritures qu'ils voyent. Mais afin d'entendre qui sont ceux qu'on commet pour ces iugemens, ie le deduiray le mieux qu'il me sera possible.

Les Maltois ont deux sortes de Conseil, l'ordinaire, & celuy qu'ils nomment Accomply, ou parfait. En l'ordinaire assistent le Grand Maistre, son Lieutenant, s'il y en a, l'Euesque de Malte, le Prieur de l'Eglise des Croisez, esgal à l'Euesque en ce qui est du rang, & les huict Baillifs Conuentuels, ou leurs Lieutenants, les grands Prieurs des Prouinces qui sont au Conuent, le grand Thresorier, ou son Commis, & le Seneschal du Grand Maistre : mais ce dernier n'a point de voix au iugement.

Au iugement accomply outre les susnommez il y a deux Cheualiers de chaque langue, & il faut que le Vice-Chancelier soit appellé par tout, mais il n'y a nuls autres qui soient necessairement obligez d'y assister, que les Baillifs Conuentuels, sans lesquels on ne peut tenir l'assemblée, & ny ceux-cy, ny aucuns autres ne peuuent tenir Cour, sans auoir la permission du Grand Maistre.

Les parties interessées ou qui craignent la faueur de leurs aduerses parties, peuuent refuser quelque Iuge que ce soit, voire le Grand Maistre en donnant iuste cause de recusation, suiuant l'ordonnance de Baptiste des Vrsins.

Il faut que les parties auant qu'aller au Conseil aillent à la Chancellerie donner leur nom par escrit, & le sujet pour lequel elles sont en procez, & enregistrées au roolle, puis chacun est appellé en son rang & ordre par le Vice-Chancelier.

Et d'autant qu'on iuge diffinitiuement en cét Ordre, il n'est aussi permis qu'autres que ceux qui en sont s'entremettent de vuider, & iuger les cause des ces Religieux. Il est vray que les Seculiers qui ont affaire auec les Cheualiers peuuent auoir des Procureurs, & Aduocats, pour les deffendre où il pourra arriuer quelque different, & aux Chapitres Prouinciaux, & aux assemblées.

Il ont aussi vn bon ordre de balotter lors qu'il y en a deux qui pretendent vn mesme office, où l'on a esgard à l'ancienneté sinon que ce fut vn de ceux de la grand'Croix, vû qu'on le prefere tousiours, & l'on procede au balotement en cette sorte.

Apres le serment presté par les competiteurs, on balotte pour celuy qui debat plustôt que pour celuy contre qui l'on intente procez : & le Vice-Chancelier met deux vases en ses mains : l'vn blanc, & l'autre noir, & s'addresse premierement au Grand Maistre, puis à chacun des Conseillers, selon l'ordre de leur seance, leur offrant ces vases, afin qu'ils mettent leurs balottes en celuy que bon leur semblera. Car s'ils veulent fauoriser celuy qui a mû le procez ils les mettront dans le blanc, & au contraire dans le noir. Cela fait on compte les balottes publiquement, & le Vice-Chancelier met les blan

ches par escrit & vse de mesme façon de faire s'il y a deux ou trois competiteurs, puis il vient à compter toutes les balottes, & celuy qui en a le plus, est sans aucun contredit, appellé à la dignité qu'il a poursuiuie. Que s'il y a autant de balottes d'vn costé que d'autre, le plus ancien l'emportera, ou le tout sera remis à la discretion du Conseil: qui est iugé aussi en tous les autres debats où les balottes se trouuent esgales.

Les Cheualiers vsent aussi de ce balottement chacun en leur langue, lors qu'il est question des graces, ou des nominations & eslections des Bailliages & dignitez, pource qu'il n'est permis de faire grace: c'est à dire d'octroyer quelque dignité à quelqu'vn des freres auant son rang, sans le consentement de tous le Cheualiers.

Il est vray qu'il n'est point permis aux Cheualiers de deliberer en leurs Auberges, ou conseil des langues, d'autre chose que des possessions, vignes, maisons & autres choses qui appartiennent à leur langue, sans passer plus outre & sans disputer des affaires publics de la Religion.

Ils ont vne Audience publique qui se tient tous les Vendredis à Malte, où assistent ceux qui sont du Conseil ordinaire, & pareillement les Iuges des appeaux, ou appellations, & l'ordinaire, & le Vice-Chancelier, comme aussi le Capitaine de l'Isle de Malte, & encore le Iuge de la ville.

On fait là raison aux habitans de l'Isle & à tous autres seculiers, qui sont sujets des Seigneurs de cette Religion, ou qui ont affaire auec eux.

Vn Cheualier ne peut faire conuenir vn autre par deuant autre Iuge que celuy de son Ordre, pour quelque cause que ce soit, & quiconque fait le contraire perd son droict d'ancienneté, est priué l'espace de cinq ans de toute administration en cét Ordre, perd sa cause, & ne peut iouyr de ce qu'il pretendoit, bien qu'il l'eust obtenu par Sentence. Et veritablement ils ont raison, pource que telles appellations dérogent grandement au droict de souueraineté, & s'ils laissoient passer par conniuence ces appellations, ou Sentences deuant d'autres Iuges, on les priueroit à la longue de leur ancienne authorité, comme quelques autres qui n'ont pas bien sçû conseruer ce qui leur estoit acquis.

Ces Cheualiers ont encor vne autre forme de iugement qu'ils nomment Esgard, qui est propre pour vuider bien tôt les differents de ceux qui n'ont loisir de s'amuser à démesler des procez.

On choisit vn Cheualier de chaque langue & Auberge, & l'on en adjouste vn neufiesme à ce nombre de quelque langage qu'il puisse estre. Cettuy-cy est fait President de l'Esgard par le Grand Maistre, ou par le Mareschal de l'Ordre, lors que les freres sont de sa Iurisdiction, & les autres huict sont nommez par les huict Baillifs Conuentuels, ausquels l'Escuyer en porte la parole, mais auec telle condition, que les Baillifs des Langues n'en peuuent nommer d'autre que ceux que les parties reçoiuent d'vn accord pour Iuges.

De cét Esgard on a recours au Renfort d'Esgard, où le nombre des Iuges est doublé, & encor au Renfort des Renforts, où l'on prend trois de chaque langue au lieu d'vn: sans auoir toutesfois autre President que celuy qui a esté esleu la premiere fois. Mais lors que l'affaire ne se peut vuider de la façon, le Grand Maistre y adjouste l'Esgard des Baillifs Conuentuels,

ou de leurs Vis-Baillifs : & s'il aduenoit que le President fut Baillif, il est démis, & vn autre des plus anciens d'entre les Cheualiers est mis en sa place, & tous n'ont qu'vne voix, excepté le President qui en a deux. Ce President demande aux parties si elles ont quelqu'vn des Iuges pour suspect. Lors chacun deduisant son fait verbalement on leur fait sommairement iustice, suiuant l'ordre des balottes.

XVI. Quant au Grand Maistre, tous ceux de l'Ordre, tant clercs, que laiz sont tenus de luy prester toute obeyssance, & nul ne peut paruenir à cette dignité que celuy qui est Cheualier, & par consequent de noble race, & né de legitime mariage.

Mais bien que le Grand Maistre soit chef & souuerain de cét Ordre, toutesfois toutes choses ne luy sont permises, vû qu'estant esleu & faisant son voyage (si par fortune il ne se trouuoit à Malte au temps de son eslection) il ne peut prendre plus d'argent que le Conseil en aura ordonné aux Receveurs qui luy en donnent, & s'il en veut despenser d'auantage, il faut qu'il le prenne en sa bourse. Au reste ses Estats, Dignitez, & Commanderies vaquent dés le iour de son eslection, & la collation en est deuë au grand Maistre, au Conuent & à l'assemblée: & mesme il ne peut rien resigner, ains il faut que la distribution de toutes ces choses passe par le Conseil, bien qu'il ait sa part de puissance à les conferer, puis qu'il est desia Grand Maistre. Quand à la despoüille de son predecesseur il en peut seulement prendre la quantité de bled & de vin qui luy sera besoin depuis le iour qu'il aura esté esleu iusques à la prochaine feste de Noël, & le reste vient au Thresor de l'Ordre. Pour le regard de la vaisselle d'argent il en aura iusques à la concurrence de six cens marcs, sans passer plus outre, & vne couppe & aiguiere d'or s'il y en a, & le surplus est mis au thresor public.

On a de tout temps destiné à la chambre du Grand Maistre vn bon nombre de Commanderies, tellement incorporées à sa dignité, qu'il est impossible de les en démembrer, & cela se fait, afin qu'il puisse plus honnestement entretenir son train & sa suitte. Mais il a pouuoir de les donner pour vn temps à qui bon luy semble des Cheualiers, ou de leur ordonner là dessus quelque pension. Ces Commanderies sont celles qui suiuent.

Au grand Prieuré de S. Gilles la Commanderie de Pesenas luy est affectée, en celuy de Tholose celle de Poysubran, en celuy d'Auuergne la Commanderie des Salins, en celuy de France celle de Haynaut, en celuy d'Aquitaine la Commanderie du Temple de la Rochelle, au Prieuré de Champagne celle de Mets : au Prieuré de Lombardie celle d'Iuerni, au Prieuré de Rome la Commanderie du Mugnan : en celuy de Venise celle de Treuise : en celuy de Pise celle de Pratien celuy de Capouë celle de Sician, en celuy de Barri celle de Brindes, en celuy de Messine en Sicile celuy de Polizi : en celuy de Cateloigne celle de Masdée : en celuy de Nauarre celle de Calzetes, en la Chastellenie d'Emposte la Commanderie d'Allgaiau Prieuré de Castille celle d'Olmos: en celuy de Portugal celle de la Couë: au grand Prieuré d'Allemagne celle de Bucs, & en Boëme la Commanderie d'Wladislauie. Somme qu'il n'y a grand Prieuré en la Chrestienté où le grand Maistre n'ait quelque piece.

Le grand Maistre eslit vn Lieutenant tel que bon luy semble, & c'est luy qui donne permission à tous les freres de ce qu'ils demandent, vû que comme nous auons jà dit, ils renoncent à leur volonté en entrant dans l'Ordre.

Mais il faut remarquer qu'auant qu'vn frere accusé soit condamné, le Grand Maistre ne luy sçauroit donner grace de son crime, ny à ceux qui sont priuez de leur habit à perpetuité, sans le consentement du Chapitre general. Toutesfois il peut commuer la peine en vn autre plus legere: mais il faut que les Baillifs l'en ayent prie auparauant. Et cecy se fait lors qu'vn frere a blessé l'autre, veu que l'ancienneté est ostée à celuy qui a le tort, & donné aux nouueaux venus qu'ils appellent Freres Arnaud, sinon que la mort s'ensuiuit ou quelque mutilation de membre, vû qu'en ce cas il faut suiure la loy selon sa rigueur.

Le grand Maistre ne peut aussi faire aucun don sur les droits, prerogatifs, & reuenus de la Maistrise, qui puisse prejudicier à son successeur, & s'il le fait, la chose est de nulle valeur, & ne peut demeurer en cette sorte.

Quant aux Baillifs, ils furent jadis instituez pour assister au grand Maistre, comme Conseillers & Senateurs. Ceux-cy s'appellent Prieurs Conuentuels, & ont encores les tiltres du grand Commandeur, duquel nous auons parlé, de Mareschal, duquel nous auons fait mention, d'Hospitalier, ancien tiltre du Chef de l'ordre d'Admiral, qui a la charge des Galeres & autres affaires de la marine. Il est vray que le Mareschal estant en vne armée, y commande comme estant General sur tous les Cheualiers & freres seruans qui portent les armes. Toutesfois il n'a pouuoir sur les Baillifs tant Conuentuels, que Capitulaires, ny sur les Prieurs, & Chastelains, qui sont considerez comme compagnons du grand Maistre.

Il y a encores celuy qu'ils nommoient Drappier, qui est celuy des Baillifs, que l'on nomme à present grand Conseruateur, & aussi celuy qu'ils nommoiét Turcopolier, qui signifie Capitaine des cheuaux legers, dés le temps de la guerre sainte, & cet office estoit propre à la nation Angloise.

C'est au Mareschal à faire & commander les assemblées, où le grand Prieur Ecclesiastique est obligé de se trouuer. C'est encores au mesme à faire Gonfalonnier, ou porteur du grand Estendard de l'Ordre, celuy que bon luy semblera, mais non toutesfois sans le Conseil & consentement du grand Maistre, ou de son Lieutenant.

Mais n'y le Mareschal, ny l'Admiral, ny aucuns Baillifs ne peuuent oster de leurs offices ceux qu'ils y auront mis, ains cét honneur est dû au grand Maistre, & au Conseil ordinaire, qui iugeront des crimes pour lesquels on les veut demettre de leurs charges.

Les viures sont sous la charge du grand Commandeur, qui est aussi comme nous auons jà dit, Surintendant des finances. Le grand Baillif d'Alemagne auoit jadis charge du chasteau saint Pierre, qui se trouue assis où la ville d'Halicarnasse estoit autrefois: mais cette charge se perdit lors que les Turcs prindrent Rhodes.

Le Mareschal a charge de la Tour où l'on met les prisonniers, sans qu'il en puisse toutefois deliurer aucun que par le consentement du Conseil. C'est à luy aussi à regarder si l'Escuyer fait son deuoir, & à remedier à ses deffauts.

Quant à l'Hospitalier, il a charge de l'Enfermerie, & d'y mettre vn Emfermier, qui doit estre de la lãgue de France s'il y en a de suffisant, que si cela n'est, il en choisit des autres à sa volonté: & cét office d'Enfermier dure seulement deux ans.

Le Drappier a soin des habits des Croisez, qui ne peuuent faire faire aucun

habillement sans qu'il le permette. Les Baillifs, ont soixâte escus de gages seulement toutes les années, lors qu'ils demeurent au Conuent : mais lors qu'ils en sont absens, ils perdent leurs gages. Quant à leurs Lieutenans, ils en ont quarante, pour supporter la charge des Auberges, le Prieur d'Eglise quarante-huict & le Thresorier pareille somme.

Le Thresorier ne peut estre choisi d'autre langue que de celle de France, & il est mis entre les Baillifs Capitulaires, ayant en sa garde la Bulle ferrée de l'Ordre, sous les sceaux du grand Maistre & des Baillifs. Il assiste aux Conseils, & à la rendition des comptes, & est choisi tant des Cheualiers, que des seruans d'armes & Chapelains. Il est vray que les gages sont plus grands s'il est Cheualier, que s'il se trouue de moindre qualité.

On y void apres le Chancelier qui fait le huictiéme Baillif, qui doit tousiours estre de la langue d'Espagne, & a sous luy vn Vice-Chancelier, qui fait les despesches en son absence, & seelle gratuittement les patentes, sauf le droit que le Seneschal du grand Maistre a sur telles despesches.

Tous les Baillifs sont de la grand'Croix, laquelle toutesfois ne peuuent prendre, iusques à ce qu'ils arriuent en l'assemblée Continuelle de Malte. Et puis que nous auons si souuent parlé des Baillifs, il sera fort à propos d'en faire le dénombrement, qui est tel. Les Baillifs de la langue de Prouence sont le grand Commandeur, le Prieur de saint Gilles, le Prieur de Tholose, le Baillif Capitulaire de Monosque. Ceux de sa lãgue d'Auuergne sont le Mareschal, le grand Prieur d'Auuergne. Le Baillif de Lyon, qu'on nommoit anciennement de Lureoil. Ceux de la langue de France sont le grand Hospitalier, les grands Prieurs de France, d'Aquitaine, & de Champagne, le Baillif Capitulaire de la Morée, & le Thresorier general. Ceux de la langue d'Italie sont l'Admiral, les grands Prieurs de Rome, Lombardie, Venise, Pise, Barri, Messine, Caponë : le Baillif Capitulaire de sainte Eufemie, de saint Estienne proche de Monopoli, de la Trinité, de Venouse, & de saint Iean de Naple. Ceux des langues d'Aragon, Cateloigne, & Nauarre, sont le grand Conseruateur, jadis appellé Drappier, le Chastellain d'Emposte les grands Prieurs de Cateloigne, & de Nauarre, & les Baillifs Capitulaires de Majorque. Ceux de la langue Angloise estoient jadis le Turcopolier, les grands Prieurs d'Angleterre & d'Irlande, & le Baillif Capitulaire de l'Aigle. Ceux des langues de Castille, Leon, & Portugal sont le Chancelier, les grands Prieurs de Castille, de Leon, & de Portugal, & le Baillif Capitulaire de la Bouede.

Au reste les Baillifs Capitulaires, le grand Prieur de l'Eglise de l'Ordre, & les Commandeurs de Chipre, & de Langon, sont commis à toutes langues, au lieu que celuy de Negrepont n'est commis qu'aux langues d'Aragon, & de Castille, & tous les susdits sont de la grand'Croix, & du Conseil Accomply.

Le grand Prieur de l'Eglise de Malte a puissance sur tous les Chapelains, & autres qui sont du corps du Clergé, sauf sur ceux qui seruent à la Chapelle du grand Maistre : j'entends sur les Chapelains qui font leur demeure à Malte, veu que les autres sont sous l'obeyssance des grands Prieurs aux Commanderies desquels il se tiennent.

Or pource que nous auons assez parlé du grand Maistre, & de sa dignité, grandeur & puissance, il est à propos de dire maintenant quelque chose de son eslection, & de ce que fait celuy qui se trouue en charge lors qu'il se voit accablé de la maladie. Ainsi donc que le grand Maistre se sent fort malade, il fait

cacher en vn lieu secret les Bulles d'argent & de fer, & le seel secret, afin que personne n'en puisse abuser, & s'il ne le peut faire, que le Seneschal en prenne la charge, & si tôt qu'il est mort, il est obligé de les porter au Conseil ordinaire où le tout est rompu, afin que l'on ne s'en puisse iamais plus seruir. Apres cela l'on fait enterrer le corps le plus honorablement qu'il est possible, & toutesfois sans aucune superfluité. Apres qu'il est enterré, l'on eslit vn Lieutenant du deffunct, la dignité duquel dure iusques à tant que l'on ait nommé le Commandeur qu'ils appellent de l'Election. Cependant l'on prend garde aux biens qui se trouuent en la maison du Grand Maistre decedé, puis on se prepare pour en eslire vn autre, & l'on assigne vn iour pour l'eslection. Le iour venu, l'on s'assemble à l'Eglise, où la Messe oüye, l'on va au lieu public, où les assemblées se tiennent ordinairement. Le Lieutenant propose les causes pour lesquelles l'on est en ce lieu, & commande que les Cheualiers & autres Freres de chaque nation aillent tenir la langue chacun à part, & ceux-cy doiuent iurer qu'ils procederont en toute sincerité à l'eslection d'vn President & de trois Electeurs du Grand Maistre, à sçauoir d'vn Cheualier, d'vn Frere seruant, & d'vn Chapelain.

Huict de ses Freres choisis des langues, vont encores faire le serment pour le choix du Cheualier President de l'eslection, & ce dernier estant esleu, il faut que le Lieutenant se deporte de sa charge. Ce President de l'eslection estant en son siege, les huict susnommez des langues viennent deuant luy, & prestent serment de nommer les trois Electeurs sans faueur aucune: & il faut que ceux là eslisent ceux ausquels doit toucher l'eslection du Grand Maistre. Cela fait, ils entrent au Conclaue, & nomment là secrettement entr'eux ces trois Electeurs, puis les nomment à l'assemblée, & soudain se demettent de leur charge. Les trois derniers viennent lors prester serment entre les mains du President de l'eslection qu'ils nommeront vn quatriesme qui ne sera point de leur langue, & cettui-cy estant receu, ils iurent d'eslire de mesme le cinquiesme, & ainsi des autres, iusques à tant qu'ils viennent au nombre de huict, & de ses huict iusques à saize, tellement qu'il y en ait de chaque langue deux Freres, entre lesquels on peut mettre deux Chapelains, & trois seruans d'armes seulement, vû qu'il faut que les autres soient Cheualiers.

Ceux-cy esleuez & s'estans confessez & communiez, se vont presenter deuant le Iuge de l'eslection, où la teste nuë, & les genoux à terre, ils iurent l'vn apres l'autre à haute voix, qu'ils esliront legitimement, & suiuant les anciens statuts de leur Ordre, vn Chef & Prince homme de bien & profitable à la Religion.

Apres ce serment fait, le Commandeur de l'eslection, & tous les assistans iurent aussi qu'ils tiendront pour ferme & stable, ce que ceux cy feront pour ce regard, & d'obeyr au Grand Maistre qui sera esleu par eux. Or estans ainsi entrez au Conclaue, ils commencent à dire librement leur aduis sur la vie, & les mœurs de ceux que l'on propose, & pour lesquels quelques-vns parlent. Apres qu'ils ont diligemment espluché la vie de chacun de ses anciens, ils mettent des balottes dans des vases, & ainsi le plus de voix l'emporte, de sorte que le Commandeur de l'eslection n'oseroit en nommer vn autre que celuy qui sera choisi par ces saize Electeurs, à cause du serment qu'ils ont fait. Cette eslection finie, ils viennent deuant le President de l'assemblée, demandans trois fois à tous s'ils trouueront bonne leur ordonnance, & s'ils la ratifieront



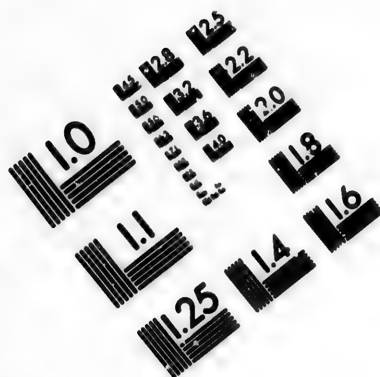
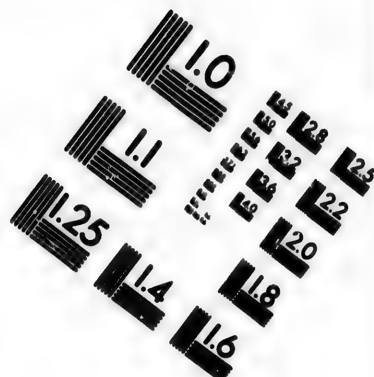
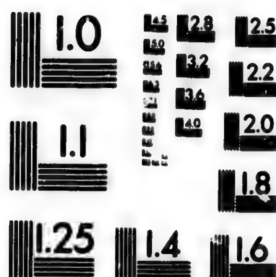



IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)







2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
4.0
1.8
1.0

& chacun ayant dit ouy, le Cheualier de l'eslection, qui est l'vn des trois premiers nommez, tous les autres estans assis, nomment à haute voix celuy qui a esté esleu Grand Maistre, qui estant present, est conduit au grand Autel, pour y faire serment de garder les droits de la Religion, de maintenir ses priuileges, & de ne rien faire sans le consentement du Conseil: & s'il est absent, l'on entre encores en Chapitre pour eslire vn Lieutenant iusques à sa venuë, au lieu que s'il est present, il choisit vn Lieutenant à sa volonté.

Durant le temps de l'eslection il n'est permis à aucun Cheualier de porter les armes au lieu où elle se fait, vû qu'il perdoit le droict de son balotage, & si quelqu'vn en formoit plainte, on luy osteroit l'habit.

Quant aux Baillifs & Prieurs Conuentuels, l'eslection s'en fait deuant le Grand Maistre qui en dispose, ayant auec luy le Conseil ordinaire, qui est aussi obserué en l'eslection du Prieur de l'Eglise de Malte.

Les Croisez de Malte ont ordinairement vn Procureur ou Agent en Cour de Rome, qui est creé aux Chapitres generaux, & bien souuent le Grand Maistre, & le Conseil le peuuent casser & en mettre vn autre en sa place, pour certaines raisons, & selon qu'ils font connoistre son insuffisance.

C'est luy qui doit deffendre les graces, priuileges & libertez de l'Ordre, & tenir la main aux octroys, donations & prouisions accordées tant par le Grand Maistre, que par le Conuent: & c'est encores luy qui doit s'opposer à ceux d'entre les Freres qui vsent de rebellion & desobeyssance, & les doit tancer & poursuivre auec toute rigueur, & donner aduis au Grand Maistre des affaires qui touche la Religion, sans qu'il puisse prendre autre chose que les gages ordinaires qu'il a du thresor.

Somme, il n'y a office qui ne soit eslection en cét Ordre, de sorte qu'estant question de la guerre & d'eslire vn General par terre, il le faut prendre de la langue d'Auuergne, s'il y en a quelqu'vn qui soit capable & digne de cette charge: & s'il faut auoir vn Chef pour la mer, ils le prennent de la langue d'Italie: & lors qu'il n'y en a point de suffisans, on en prend d'ailleurs, sans preiudice toutesfois de la langue, ny de son ancienneté.

XIX. Pour le regard des Commanderies, il n'est permis à aucun Cheualier d'en tenir deux à la fois, ny aux grands Prieurs, ou Chastelains d'en auoir ailleurs qu'en leur Prouince. Il est vray que les Prieurs & Baillifs legitimement pourvûs, peuuent auoir les chambres magistrales qui leur sont accordées, & les Commanderies qu'ils auront ostées aux seculiers qui les vsurpoient, ou celles dont la joüyssance leur arriue de droict par la priuation de quelque Frere criminel de leur Prouince.

Celuy qui auant que prendre l'habit, ayant esté marié, aura des enfans, ne peut auoir, ny obtenir aucune Commanderie, tandis qu'ils viuent, de mesme que nul ne peut auoir vne Commanderie de grace, ou Cabiment, c'est à dire venant selon l'ordre de son ancienneté, s'il n'a seruy cinq ans pour le moins depuis la prise de l'habit, & mesme il ne peut ioüyr d'aucune pension, ou d'aucun membre, s'il n'a seruy trois ans.

Pour conclusion on ne peut ioüyr d'vne Commanderie, soit de grace, d'ordre, ou de melioration, si l'on n'a esté au Conuent, & si l'on n'a eu son ancienneté, ou expectatiue, & il faut que les lettres de ses expectatiues soient leuës dans l'année de l'execution par les Commandeurs, & nul ne peut paruenir à melioration de son benefice, s'il n'a seruy cinq ans, & ne s'est tenu vn an entier

en

en sa commanderie. Toutes les acquisitions faites par les Commandeurs, sont de la Religion : si ce sont immeubles, ils sont à la Commanderie voisine des terres acquises ; & si ce sont meubles le tout viendra au Thresor public. Aux lieux où il y a nominations de benefices, ou prouisions ou presentations despendantes des fiefs des Commanderies, le Commandeur en dispose, si la coustume & les priuileges des lieux n'en ordonnent autrement : & lesdits Prieurs, Baillifs, & Commandeurs n'en peuuent aussi disposer si ces benefices vacquans par mort, ou autrement, escheoient tandis que le grand Maistre seroit au lieu où la vacance aduiendroit ; veu qu'elle appartiendroit au grand Maistre, encores qu'on y dût venir par eslection ; sinon que ces benefices fussent assignez pour le droict du Cabiment, ou ordre d'ancienneté de quelqu'vn des Freres. Sur tout il est deffendu en cét Ordre, à tout homme qui en a fait profession, de demander ny Office, ny Commanderie, ny benefice secrettement, ny en autre sorte, directement, ou indirectement, à quelque personne que ce soit, sinon au grand Maistre, Couuent, & Religieux de cét Ordre, à qui il appartient d'en disposer : & s'il aduenoit que quelqu'vn en obtint par autre voye, il est ordonné qu'il quittera ce qu'il aura obtenu, entre les mains du grand Maistre, & s'il en fait refus, il sera priué de son habit, & mis en prison perpetuelle.

Les grands Prieurs, Baillifs & Chastelains, sont obligez de visiter tous les cinq ans les Commanderies sujettes à leur Iurisdiction, où ils sont empeschez en d'autres affaires, ou malades, ils y deuoient enuoyer vn Cheualier Commandeur & vn Chappelain, qui ait aussi vne commanderie, pour faire cette visite, & voir s'il y a rien qu'il soit mal mesnagé, si les maisons vont en ruine, & s'il y a quelque chose qui ait besoin de reparation. Il faut de mesme qu'vn Cheualier, & vn chappelain visitent les Chambres, & Commanderies des grands Prieurs & Baillifs pour semblable occasion.

Si les grands Prieurs mesprisent de faire leur deuoir en cecy, ils perdent ainsi par la coustume leur rang, Iurisdiction & préeminence de priorité : & si les Visiteurs deputez par le Chapitre fauorisent ces infracteurs de loix, ils seront priuez pour leur faute du reuenu d'vn an de leurs Commanderies.

Il n'est loisible aux Commandeurs d'exercer aucun trafic de marchandise ; & moins de prester, ny receuoir de l'argent à interest ; mesme qu'ils ne peuuent vendre, ny engager rien qui soit des biens de l'Ordre, sans expresse permission du grand Maistre, & sans le consentement du Chapitre general : & mesme il est deffendu de traicter de telles alienations aux Chapitres Prouinciaux. Et combien que les Cheualiers eussent acquis quelque chose, il ne leur est pas permis de l'aliener, sans congé du Maistre & du Chapitre, veu qu'ils n'y ont que l'vsuffruict durant leur vie. Il n'est non plus permis aux receueurs de donner à rente, ou à ferme les Commanderies des freres decedez, si ce n'est au Chapitre Prouincial en la presence du grand Prieur, & de quatre Cheualiers des plus anciens.

Il n'est pareillement permis aux freres de cét Ordre de faire testament, ny donner chose quelconque non pas mesme à leurs seruiteurs, sinon leurs gages. Et quant aux creanciers, ils doiuent declarer leurs dettes. Enfin il faut qu'ils se sousmettent en tout à la volonté du Superieur, qui ne leur donnera permission de tester que iusques à la concurrence de la sixiesme partie des meubles, & l'argent monnoyé trouué au deffunct, on payera ses dettes. Le gradd Maistre

mesme ne peut disposer de ses biens meubles s'il n'a licence du Chapitre general : & mesme il ne le peut qu'estant desia proche de la mort.

Et pource qu'il aduient souuent que les Cheualiers ont grand nombre d'esclaues, Mores, ou Turcs, par le moyen des courses qu'ils font sur la mer, il leur est deffendu de les affranchir, & mettre en liberté sans la permission du grand Maistre, & du Chapitre general.

Les solicitations des crimes des seculiers, qui ont affaire aux Iurisdictions de cét ordre, sont deffenduës aux Cheualiers, vû qu'il faut plutôt que comme personnes Ecclesiastiques ils en laissent faire au bras seculier ; & pareillement aux causes ciuiles il leur est deffendu de soliciter ny en public, ny secrettement. Dauantage si quelqu'vn des Cheualiers, ou autre des croisez à commis quelque faute, il n'est permis à aucun de ses amis, & compagnons de prier pour luy, iusqu'à ce que la sentence soit prononcée, vû qu'ils peuuent supplier alors le grand Maistre de moderer sa peine.

Il est encor deffendu à vn chacun de ces freres de iurer foy ne hommage, ou de faire alliance ny confederation auec aucun Prince, sans le congé du grand Maistre ou de son Prieur, semblablement de faire aucune assemblee, sans permission des mesmes. Cecy se fait à cause des ialousies des Princes, des terres desquels ces freres sont, vû que s'ils ensuiuoient plutôt l'vn que l'autre, ce seroit retarder le profit de la religion. Il n'est permis aux Croisez d'estre vagabonds, & de sortir hors des limites de leurs Prouinces & Commanderies, sans exprés congé de leur superieur. Que s'ils sont trouuez ainsi roulans, & sans auoir permission par escrit, il est enjoint à tous Commandeurs de s'en saisir, & de les mettre en prison; puis d'en aduertir le Grand Prieur, afin qu'il en fasse iustice.

Or pour oster tout moyen de desrober le public, il est deffendu aux Cheualiers, ou autres ayans charge, estat, ou office en leur religion, d'armer aucune Galere, ou autre vaisseau pour aller en course ouuertement, ou secrettement, & par personnes interposees ; ains il faut laisser cela aux particuliers, qui n'oseroient auoir intelligence auec les officiers, sans encourir la peine des parjures: & les Cheualiers ne peuuent aller en course, que du consentement du grãd Maistre, & auec la permission du Conseil ordinaire : & mesme il faut auant ce congé qu'ils ayent fait cinq ans de seruice, & qu'ils iurent de ne faire aucun dommage aux terres & havres des Chrestiens : & tandis qu'ils sont en course, ils ioüyssent du droict de leur ancienneté, comme s'ils estoient à Malte.

Il n'est permis qu'au grand Maistre, & au Conseil ordinaire de donner sauf conduit aux Corsaires, & mesme il faut que ce soit pour vne extréme necessité non plus qu'aux fugitifs, & aux marchands qui ont fait banqueroute. Il n'y a aussi que le grand Maistre, & le Conseil accomply qui puissent faire tresue, ou accord auec les Turcs, les mores, & autres infidelles : & il est deffendu à vn chacun de tirer l'artillerie, les poudres, & autres munitions hors de l'Islej, & des maisons de l'Ordre: sauf que le grand maistre, & le Conseil y peuuent pouruoir selon que le requiert.

Il est deffendu aux Cheualiers, & seruans d'armes de se mesler des guerres qui sont entre les Chrestiens, ny d'y prester serment, & receuoir solde si ce n'est que le Prince du pays leur en fit exprés commandement, vû qu'ils seroient alors dispensez : mais ils yront sans porter les enseignes de l'Ordre, si ce n'est pour la deffence de la Religion.

Il y a penition pour ceux qui ne portent la croix couſuë à leurs manteaux. es querelles leur ſont deſtenduës aux Auberges, & ſi quelques-vns y vſent evoye de fait, il y a des peines eſtablies ſelon le cas, & ſuiuant les loix de Ordre.

Mais pour ce que nous auons parlé de la peine qu'on donne aux freres en leur ſtant leur habit, i'eſtime que ie dois encor dire au Lecteur les ſujets pour ſquels on leur fait cette honte. Ils reçoiuent donc cette infamie s'ils ſont ac-ſez, attaints & conuaincus d'hereſie, ſodomie, larcin, volerie, ou de s'eſtre re-irez prés des infideles, s'ils ont abandonné l'eſtendart de l'Ordre desployez n la guerre contre les ennemis de la foy : ſi quelqu'vn s'enfuit de la bataille, & iſſe ſes compagnons, s'il rend quelque forteresse aux ennemis : mais on pro-ede en cecy auec vne inquiſition fort diligente, afin de ne condamner pas vn omme ſans oüyr ſes iuſtifications.

Les faux teſmoins, les fauſſetez qui falſifient les lettres de la Religion, & ux qui ſe parjurent, & qui s'amuſent à piller eſtant à la guerre, en doiuent ſtre priuez pour vn an. Ceux qui accuſent les autres de ces crimes, & ne les uuent prouuer que leur accuſation eſt veritable, ſont ſujets à receuoir la onte de la perte de l'habit, qu'ils pourchaſſoient aux autres.

Les concubinages, & toutes ſortes de débordemens ont leurs deffences par-ulieres dans les regles de cét Ordre, & pour concluire on ne peut rien voir mieux policé, & ſi toutes choſes ny vont comme il faut, ce n'eſt pas le de-ut de l'inſtitution, & du reglement qui en eſt cauſe; mais celuy des eſprits i ne ſont diſpoſez à rien faire.

RELIGION.

ON ſçait aſſez que les Cheualiers de cette Iſle ſont les boulleuards de la Re-ligion Catholique contre les Infidelles. Il y a vn Eueſque en l'Iſle de Mal-qui eſt ſous l'Archeueſque de Palerme en Sicile. Au reſte les freres de cét dre ſont obligez par l'ancienne couſtume, & par leur profeſſion de dire tous iours, ou à vne fois, ou à diuerſes heures cent cinquante Patenoſtres, au lieu heures qu'on nomme Canonicales. Mais les Preſtres, Diacres, ou autres Clergé ſont tenus de dire le ſeruice tous les iours, ſuiuant l'ordre, & la cou-me de l'Egliſe de Ieruſalem. Tous ſont obligez de ieuſner le Careſme entier uis le iour des Cendres iuſques à Paſques, aux Rogations & à la ſaint re, à la Pentecoſte, aux Quatre-Temps, les vigiles des Apoſtres, & de ſaint n Baptiſte, de S. Laurens, de l'Aſſomption, Natiuité, Conception, Purifi-ion, & Annonciation de noſtre Dame, de la feſte de tous les Saints, & de atiuité de noſtre Seigneur. Ils ſont pareillement obligez de communier à ël, à Paſques, & à la Pentecoſte. Et lors qu'ils vont en courſe, il faut auſſi ils ſe confeſſent, & ils ne ſe peuuent confeſſer qu'à leurs Preſtres, ſinon ils n'en euſſent point, veu qu'alors auec la permiſſion du Prieur, ou Souſ-ur, en l'abſence du chef, ils peuuent en telle neceſſité ſe confeſſer à vn au-. Les Cheualiers ſont tenus, eſtans au Conuent d'aſſiſter aux diuins ſerui-& proceſſions chacun en ſon rang, & ſelon ſon ancienneté, ſans qu'aucun ſi hardy de s'aſſeoir en la place des Prieurs, ou Baillifs Conuentuels, ny de s Lieutenans, afin de garder l'honneur qui eſt deu aux Eccleſiaſtiques.

On dit pour chaque frere decedé trente Messe, à la premiere desquelles tous les freres qui-y assistent, vont offrir vn cierge, & vn denier, qui doit estre distribué aux pauures. Les Prestres doiuent au deffunct chacun vne Messe, les Diacres, & Sousdiacres vn Psaultier, & les Seruans l'Office des Morts, ou cent cinquante Patenostres. Il est ordonné qu'il y aura vn homme docte gagé pour instruire les ieunes Clercs, & leur enseigner les lettres Latines, & vn autre pour leur apprendre à chanter, & que nul ne sera receu Sousdiacre qui n'ait dix-huict ans, ny Diacre sans en auoir vingt & deux, ny Prestre sans estre aagé de vingt & six, & de plus il faut que tous ayent fait profession de leur Ordre.





DISCOVRS DE L'ORIGINE DE *toutes les Religions qui iusques à present ont esté au monde, auquel on deduit succinctement quels ont esté les Autheurs d'icelles: Et qu'elle Prouince, sous quels Papes & Empereurs, & en quel temps elles ont esté instituées.*



E ne sera point hors de propos, si apres la suitte des Royaumes & Monarchies de la terre, on comprend aussi en ce recueil l'origine & le progrez des Religions, qui comme vne Monarchie spirituelle, se sont establies par l'Vniuers chacun Ordre & chacune maison particuliere: estant quasi autant d'Estats & de Republiques, qui toutes s'aduancent, multiplient, & combattent sous la conduitte & protection de leur Chef souuerain nostre Seigneur IESVS, leurs Constitutions se rapportans fort bien aux Loix & Coustumes des peuples: lesqulles bien qu'elles semblent differentes entr'elles, tendent neantmoins toute à la gloire de Dieu, & à l'eternelle felicité; ne plus ne moins que les loix des Royaumes & des Republiques n'aspirent qu'à maintenir leur pays en honneur & reputation, & leurs peuples en paix & en tranquillité. Mais auparauant que d'entrer en cette recherche, il sera bien à propos de faire voir au Lecteur, que nos Religieux n'ont point tiré leur origine du Paganisme, ains des Hebrieux, le plus ancien de tous les peuples, qui peuuent plus assurément conter leur genealogie depuis Adam le premier homme, iusques à nostre Seigneur: & que les vœux de Religion ont esté plus anciens que toutes les Sectes des Philosophes, voire mesme que les Chaldeens, Egyptiens, Brachmanes, & Gymnosophistes; puis que les Iuifs & leurs ancestres ont tousiours adoré le vray Dieu, & que neantmoins il s'est tousiours trouué des Religieux parmy eux.

Religions qui ont esté parmy les Hebrieux, tant en la loy de la Nature qu'en la Loy escrite.

Nos le septiesme homme apres Adam, commença dit l'Escriture, d'inuoquer le nom de Dieu. Les Rabins tiennent que c'est à dire, qu'il fut le premier qui assembla vne compagnie de gens deuots & Religieux, pour inuoquer le nom de Dieu à de certaines heures. Et de fait, & il faut necessairement que ce soit l'interpretation de ce passage: d'autant qu'Adam, Abel, & le

reste iusques à luy, auoit inuoqué, & adoré Dieu, comme il est tout clair par le Texte sacré : aussi tiennent les Peres de nostre Eglise, que ce qui est dit au 6. Chapitre du Genese 2. que *les fils de Dieu voyans les filles des hommes*, &c. Les fils de Dieu ne sont autres, que ceux qui s'estoient particulierement deuoüez au seruice de la Diuinité.

Abraham le premier de tous les Patriarches, n'a il pas esté aussi le premier qui a donné la forme & le commencement à la Religion : Car ne fut-ce pas par le commandement de Dieu qu'il laissa la terre de sa naissance, & qu'il abandonna sa parenté & maison paternelle pour se retirer au lieu que le Seigneur Dieu luy monstra.

En la loy Mosaïque les Nazareens tiennent le premier rang, la loy desquels est rapportee tout du long au 6. chapitre des Nombres, lesquels faisoient certains vœux, offroient certains sacrifices, & ne beuuoient point de vin : Tel fut Samson, Elie le Prophete, S. Iean Baptiste, & nostre Seigneur mesme.

Elie le Prophete, l'ordre duquel regne encore auiourd'huy, les Religieux Carmes tirans leur origine de luy, auoit vne autre maniere de vie, & de vestement que le commun : l'vn & l'autre remarqué en l'Ecriture par sa solitude, & par sa ceinture de cuir.

Elisee & les enfans des Prophetes viuoient en commun, mais separez du commun. Il se void au 3. & 4. liure des Roys.

Iudith la sainte vefue, & qui a seruy de Patron aux sages vefues qui sont venuës apres elle se fit accommoder vn lieu secret apres la mort de son mary, au haut de ses Palais, où elle se retira auec ses seruantes, pour vacquer plus librement à l'oraison, elle portoit la haire, & ieusnoit tous les iours hormis les Festes de la solemnité de la maison d'Israël. Iudith chap. 8.

L'ordre des Rhecabites au trente cinquiesme chapitre de Ieremie, sous l'obedience de Ionadab, fils de Rhecad, lesquels ne beuuoient point de vin, ny habitoient point en des maisons, ains seulement sous des tentes tous les iours de leur vie, sans semer du bled ny cultiuer des vignes, dont vindrent,

Les Scribes habituez en Iabez, qui chantoient & faisoient le seruice diuin. 1. Paralip. 2.

Holda Prophetesse, & comme vne Abbesse, qui residoit en la seconde closture de Ierusalem, que le Targum, ou paraphrase Caldaïque tourne pour maison de doctrine, ainsi que pourroit estre quelque Monastere. Il est parlé d'elle au 4. des Roys chap. 22.

Samias reclus, en Nehemie 6.

Si bien qu'en tous ceux cy vous voyez vn Patron sur lequel les Religieux du Christianisme ont fondé leurs Instituts : car les Nazareens, & le Prophete Elie leur ont enseigné la pureté & l'austerité de vie, ils ont la communauté auec les enfans des Prophetes, l'obedience auec les Rhecabites, les sacrifices & les chants auec les Scribes, les escholes comme la maison de Doctrine Holda, & finalement la solitude auec Samaias. Outre ceux-cy il y eut depuis trois manieres de Religions entre les Iuifs.

Les premiers les Pharisiens, ainsi nommez, parce qu'ils estoient differens des autres en habits & façons de viure, tâchans de se faire paroistre grands obseruateurs de la Loy, de là venoit qu'ils portoient ces filac-

rapportées par S.Matth.c.12.(comme si on disoit deffences & armes de salut) mais leurs hipocrisies & leurs meschancetez furent descouuertes par nostre Seigneur, ce qui fut cause de la grande enuie qu'ils eurent contre luy, & qu'ils conspirerent auec les Iuifs pour le faire mourir, ils nioyent la resurrection des morts, & rendoient grande obeyssance à leurs Superieurs.

Le second ordre estoit des Saduceens, ceux-cy nioyent la resurrection des morts, ne croyoient pas qu'il y eut des Anges, estimans que l'ame mouroit auec le corps.

Le troisiesme fut des Esseens, c'est à dire Saincts, lesquels menoient vne vie du tout austere, ennemis de la volupté, mesprisoient les richesses, grands hospitaliers : viuoient en tres-grand silence en leurs maisons, n'osoient rien donner à leurs parens sans permission, ennemis mortels du iurement, faisoient iurer à leurs Profez la foy à Dieu, iustice aux hommes, obeyssance aux Princes & Magistrats, gardoient estroitement le Sabbat, viuoient en commun, ne demeuroient iamais aux villes : & bien qu'ils fussent plus de quatre mille en diuers lieux, leurs heritages, leur argent, leur prouision & vestement, leur viande, leur table, & toutes autres choses appartenantes à la vie leur estoit commune : Leur principal Temple estoit assis sur vne colline auprés de l'Estang Marie, appellé auiourd'huy le Marais de Marie: ce marais est le grand desert où furent depuis les hermitages tant renommez des Scytes, de Nestrie, & de Thebaïde.

On peut bien dire veritablement aussi, que celuy qui est plus que Prophete & le plus grand entre ceux qui sont nez de femme Saint Iean Baptiste a esté l'autheur de la vie Monastique : car il quitta parens & richesses dés sa plus tendre ieunesse pour viure au desert, il portoit vn vestement fait de peaux de Chameaux, & vne courroye ou ceinture de peau sur ses reins, sa viande estoit de miel sauuage & des locustes, & auoit auec luy plusieurs Disciples, preschant la penitence à tout le peuple qui venoit l'escouter, & baptisant en eau.

On peut dire encore que la Prophetesse Anne, fille de Phanuel, a esté vraye & parfaite Religieuse : parce que nous lisons d'elle, qu'elle ne bougeoit du Temple à seruir Dieu iour & nuict, en ieusne & en continuelle priere & oraison. Voylà comment, depuis Enoch, iusques à nostre Seigneur Iesus-Christ, il y a eu tousiours quelques Religieux entre les Iuifs.

Mais auparauant que de passer du Vieil au nouueau Testament, ne seroit-ce pas vne espece de sacrilege de passer sous silence, la tres-sainte, & tres-glorieuse mere de Dieu, vû qu'elle a vescu auparauant qu'elle eut conceu du Saint Esprit (à sçauoir du temps de la loy Mosaïque) d'vne vie tres-parfaite & Religieuse, & depuis la Natiuité de son cher Fils nostre Seigneur, a continué iusques à la fin de ses iours, s'estant tousiours maintenuë en la plus grande pureté & sainteté, à laquelle la creature humaine puisse iamais atteindre. Car elle a non seulement esté le pourtrait & l'exemple de la vie Religieuse, ayant la premiere consacré à Dieu sa virginité tres-pure & immaculée, & gardé parfaitement les vœux de chasteté sans y auoir mâqué, non pas mesme en la moindre pensée mondaine : de sorte qu'il ne s'est iamais trouué hôme, tant desbordé fut il, qui ayt eu autre opinion d'elle que de bonté, pudicité & honnesteté : ses actions & ses regards estans si pleins de modestie & si chastes, qu'encore auiourd'huy ceux qui voyent son pourtraict, bien qu'elle soit la toute belle, n'en sçauroient pas auoir la moindre pensée impudique. Quant à la pauureté, elle

estoit descenduë de tres-illustres Patriarches, & des tres-puissans Roys; & neantmoins son cher Fils n'auoit pas ou pouuoir reposer sa teste, viuant, quant à elle du labeur de ses mains. Et son obeyssance a esté telle & auec vne si grande simplicité, qu'apres celle de son Fils, il n'y en a point qui ayt iamais approché de la sienne; C'est pour ce qui regarde les Religions votiues. Mais n'est-elle pas aussi le modelle, & la viue image de tous les fidelles qui se sont enrollez sous l'enseigne du Crucifié soit par son humilité, patience, prudence, constance, magnanimité, ayant esté vn rocher de foy, vne ancre d'esperance, vn thresor plein de charité, & tant d'autres vertus innumerables & inenarrables: que tout ainsi qu'elle est pleine de Grace par dessus toute plenitude, apres celle de son Fils, aussi faudroit-il vne plenitude de connoissance & d'éloquence pour les pouuoir exprimer. Heureuses les Congregations qui se conforment à son imitation, & tres-heureuses les ames qui la prendront pour miroir & pour Patronne en leurs plus religieuses actions. O Royne, sacrée, sainte, & beniste, belle & verdoyante Verge de Iessé, qui ne courba iamais sous le faix du peché, fleur tres-odoriferante: qui fleuris auec autant de gloire que de grace, en toute perfection, & dont la fragante odeur embausme & remplit delicieusement le Ciel de nostre Eglise, puissions-nous suiure la trace & les vestiges de vos pas, afin d'estre agreables à ce bien-heureux fruict de vostre ventre nostre Seigneur Iesus-Christ.

RELIGIONS DEPVIS LA VENVE DE *nostre Seigneur Iesus-Christ au monde.*

LE premier fondateur de la Religion & vie Monastique a esté le mesme Seigneur, & tous ceux qui ont depuis fondé des Monasteres, ont tiré leurs regles de luy; car ayant assemblé ses douze Apostres, il leur donna la regle qu'ils deuoient garder, les aduertissant que quiconque voudroit estre son disciple, devroit estre resolu d'abandonner le monde & tout ce qu'il auoit au monde, & qui estoit le plus important falloit laisser sa propre volonté. Il voulut aussi qu'ils s'entr'aymassent, disant qu'en cela connoistroit-on qu'ils seroient ses vrays disciples. Il leur monstra la forme de parfaite obedience, leur enseignant l'humilité, les exhortans à patience. Que pour estre son disciple il falloit laisser tous les plaisirs du monde, & se preparer à endurer toutes sortes de mesaises & de persecutions. Quels commandemens de Dieu doiuent estre obseruez d'vn cœur pur & net, leur monstra la maniere comme ils deuoient presenter leur priere à Dieu: il leur loüa grandement les pauures d'esprit, les debonnaires, les misericordieux, les amateurs de iustice & de paix, ceux qui sont de cœur net, & ceux qui endurent pour la iustice & pour le Royaume des Cieux. Il ne laissa rien à les instruire & endoctriner en toutes les vertus qui leur estoient necessaires, pour les rendre parfaits & immortels: & finalement leur laissa son saint Euangile à garder, à sçauoir les preceptes comme à ceux qui estoient Chrestiens, & les conseils comme à hommes parfaits de cette regle, tous les anciens Peres ont tiré celle dont ils ont commencé leurs Religions, & leurs desseins, sur lesquelles ils ont fondé, leurs trois vœux. Car son saint College estoit vn petit Conuent, d'autant que depuis qu'il eut receu les Apostres en sa compagnie, ils alloient auec luy, mangeoient

auec luy dormoient aupres de luy, l'appelloient Seigneur & Maistre, & luy obeyssoient en toutes sortes.

Outre, ce il institua le Sacerdoce : Car comme il eut esleu les douze Apostres, à sçauoir douze Euesques, ausquels il donna le pouuoir de deslier & de consacrer & sacrifier son precieux Corps, & son precieux Sang, il les enuoya prescher en doctrine, à sçauoir l'Euangile par tout le monde, depuis il esleut encor soixante & douze disciples, lesquels ayant fait Prestres, il les enuoya aussi prescher : Et ce, comme dit Origene, afin qu'à la semblance des enfans d'Aaron, ils eussent le simple Sacerdoce comme les Prestres que nous appellons auiourd'huy. De ceux-cy dont l'ordre des Prestres a eu son origine, ainsi que de ceux-là est venuë la dignité des Euesques, parce qu'ils ont succedé en leur lieu. Quant aux disciples ils furent instituez pour le secours : La moisson venant à s'augmenter, dit le Pape Anaclet, & nostre Seigneur ayant estably ces deux ordres, il esleut S. Pierre pour estre General & souuerain Pontife de toute l'Eglise.

Au lieu de S. Pierre les Papes ayans succedé, & voulans ensuiure les Hebrieux, ils commencerent d'establir des Huissiers, & Lecteurs Exorcistes, Acolites, Diacres & Sousdiacres : tous ceux-cy toutesfois estoient ordinairement prés de ceux qu'on appelloit Clercs : Car le Prince des Apostres saint Pierre estant venu à Rome, apres auoir mis bon ordre pour le Ministere de la parole de Dieu aux Eglises Oriẽtales, il choisit de toute la multitude des fidelles & les meilleurs obseruateurs de nostre religion (à l'exemple des Eglises de Ierusalem & d'Antioche) certains hommes meurs d'aage, bien aimez du peuple, & pleins du S. Esprit, de sapience, de fidelité & de bonté, lesquels selon Panuine Veronnois, furent appellez Clercs, lesquels il sacra auec l'imposition des mains, faisant vne partie d'iceux Prestres, & les autres Diacres, afin que le Pontife, ou Euesque Romain se seruit d'eux pour instruire les Catholiques qui lors croissoient, & estoient en si grand nombre qu'il n'y pouuoit pas satisfaire tout seul. Il donna la principale charge à sçauoir le soin des ames aux Prestres, afin qu'en administrant les Sacremens au peuple de Dieu, ils pûssent aussi auec l'Euesque, vacquer aux prieres & predications. Aux Diacres il commit la charge de subuenir aux vefues, aux orphelins, & autres pauures fidelles & leur distribuer les aumosnes des gens de bien qui leur estoient donnees à cette intention: & outre leur ordonna de seruir aux Prestres cependant qu'ils sacrifioient. Les Papes Clete & Euariste, les reduisirent apres à vn nombre prefix, car Cletus arresta le nombre des Prestres Romains à vingt-cinq. Et Euariste, conformément aux Apostres augmenta les Diacres iusques au nombre de sept, auquel outre les precedens, il donna la charge de prendre garde quand l'Euesque prescheroit s'il ne varioit point en la verité de la foy. Quelques-vns ont dit que le Pape Gaius premier du nom, yssu de la race de l'Empereur Diocletian, fut aussi le premier qui mit distinction aux ordres, afin que de degré en degré on paruint à l'Estat de Prestrise. D'autres disent que ce fut le Pape Iginius 147. ans deuant Gaye: mais c'est chose certaine que l'institution vint des Apostres qui ont ordonné sept Diacres, & que cela est contenu de temps en temps.

Apres auoir parlé du Sacerdoce, il semble bien à propos de dire vn mot des Chanoines reguliers, appellez la Congregation de Latran, qu'on tient pour veritable auoir pris leur origine premierement des Apostres, & depuis

restablis par saint Marc d'Alexandrie, au rapport de Castrain : & comme le desreglement s'y estoit glissé auec le temps, ils furent reformez par le Pere S. Augustin, selon Possidonius, il commença à florir en l'Eglise de Beauuais sous Maistre Yues Preuost, qui fut depuis Euesque de Chartres. Depuis en l'an 1396. vn venerable Ecclesiastique nommé Barthelemy, citoyen Romain, excellent Predicateur, s'estant associé d'vn nommé Iacques des Auogards, du pays de Bergame, remirent sur cét ordre, qui s'en alloit en decadence, en vn pauure Monastere qu'on nommoit sainte Marie de la Frisonnaye, qui pour la pauureté du lieu furent secourus par les Peres Iesuites : & quant à l'Eglise saint Iean de Latran, le Pape Gelase Affriquain de nation & disciple de saint Augustin, apres la mort de son Maistre vint à Rome & s'arresta en cette Eglise auec ses compagnons, où ils vescurent selon la regle donnée par ce saint Docteur, & ceux qui vindrent apres eux l'espace de 800. ans, & iusques en l'an 1298. que le Pape Boniface y mit des Chanoines seculiers, Gregoire XII. y remit apres des reguliers, & voulut que toute la Congregation de Latran se nommât de saint Sauueur. Caliste III. y remit des seculiers, & le Pape Paul II. du nom y restitua des reguliers : mais en fin sous Sixte IV. les reguliers en perdirent la possession, ne leur restant rien que le tiltre, & les droicts & priuileges de l'Eglise de Latran : la principale charge de ces Chanoines reguliers aux premiers temps, estoit de vacquer tous les iours principalement à l'administration des Sacremens, & aux prieres publiques, sans s'occuper à chanter, pource que le peuple faisoit alors cét office, chantant & psalmodiant. Ce qui fut apres transferé aux Moynes de l'ordre S. Benoist, quand la ferueur de deuotion commença de s'attiedir, l'Eglise de Latran n'estant plus frequentée, les Chanoines seculiers toutesfois psalmodierent quelque temps, apres que les Monasteres du Mont eussent esté destruits par les Lombards. La regle de ces Chanoines, & ceux de la Frisonnaye dont il a esté parlé cy-dessus, consistoit principalement en trois poincts : à sçauoir de n'auoir rien de propre, d'estre chastes, & de garder le Cloistre. Les Chanoines seculiers sont demeurez à Latran iusques aujourd'huy.

Outre les Chanoines reguliers de Latran, il y a encore les Chanoines de saint Marc de Mantouë, lesquels se disent auoir esté fondez premierement en Alexandrie d'Egypte par saint Marc l'Euangeliste, c'est pourquoy ils sont appellez Chanoines de saint Marc ; non seulement du tiltre de leur Eglise, mais encore du nom de leur Autheur. Quant à ce qu'ils ont eu S. Marc pour Patron, l'histoire Ecclesiastique le tesmoigne, & le Pape Innocent III. du nom le confirme, par vne Bulle dattée l'an 1205. Honnorius III. adjousta à leur Congregation quatre Conuents, plusieurs Papes leur ont confirmé leur regle & leurs priuileges. Ils souloient prendre leur repos sur des paillasses, vsoient de linceuls de laine, ieusnoient depuis l'octaue de la Resurrection, iusques bien auant en Septembre, & l'Aduent : & tous les Vendredys de l'année ils gardoient vn grand silence, & viuoient en commun sans auoir rien de propre : prenoient exercice deux heures le iour, faisoient leur profession au bout de l'an, n'admettoient aucun a l'habit qui n'eut 17. ans, s'adonnoient à l'estude & aux predications. Il y auoit aussi des Monasteres de Religieuses de leur Ordre, ils n'ont à present autre Monastere que celuy de saint Marc de Mantouë, & vn membre despendant d'iceluy à Neise, prés du Padoüan. En leur maison ils sont habillez comme les Chanoines de Latran, auec le roquet, &

la trauerse, mais quand ils vont par la ville ils iettent vn froc blanc dessus. Ils portent le bonnet quarré blanc quand ils vont au chœur. Ils ne portent pas le froc, mais le roquet, & mettent dessus vne mollete blanche, comme sont les camails des Euesques. Ils portent encore laumusse fourree sur le bras, comme les Chanoines seculiers. Iean André sus la premiere clementine, dit que de son temps ils se vestoient ainsi.

Encore que le bien-heureux saint Paul, premier hermite, n'ayt fondé aucune Religion en son temps, neantmoins d'autant qu'il a esté selon S. Ierosme le chef de la vie solitaire, & le pere de tous les Hermites, il est bien raisonnable qu'on die quelque chose de luy. Ce saint homme florissoit l'an 258. sous l'Empire de Decius, & Valerian, lequel durant la persecution que ces Empereurs faisoient aux Chrestiens, s'estant retiré à vne petite ferme prés de Thebes, car il estoit de cette ville-là, & sçachant que son beau-frere le vouloit accuser, il s'en alla à vn desert où il trouua vne cauerne, au dedans de laquelle il y auoit vn fort beau palmier, qui estendoit ses rameaux par vne ouuerture d'enhaut: Ce palmier estoit si grand, qu'il couuroit tout ce plaisant lieu, aupres duquel estoit vne claire fontaine: il y auoit encore là plusieurs cachettes, où on souloit battre secrettement de la monnoye du temps de Marc Anthoine, & de Cleopatre. Ce fut la retraitte de ce S. Personnage, où il fut substanté par vn Corbeau l'espace de septante ans, qui luy apportoit tous les iours vn demy pain à neuf heures de matin. Il prenoit du fruict de ce palmier, & se vestoit de ses fueilles, estant la plus part du iour & de la nuict en contemplation. Il demeura en ce lieu cent & dix ans, & il y entra en l'aage de seize, ayant mené vn vie Angelique en terre.

Quant à saint Anthoine, qui estoit le Pere des Moynes d'Egypte, il se retira au desert en l'aage de dix-huict ans & demy, & y demeura 83. ans. La coustume de ce temps là estoit, que qui vouloit laisser le monde se retiroit en quelque lieu à l'escart, où estant separé du peuple il faisoit telle penitence que bon luy sembloit, & chacun prenoit l'habit qu'il pensoit estre le plus honneste: mais c'estoit sans forme ou regle de viure: & n'y auoit pareillement aucun qui s'obligeât par vœu, mais il estoit en la liberté de toutes perso[nn]es de s'en aller où il leur plaisoit. Et si quelqu'vn changeant de volonté s'en alloit autre part il n'estoit point noté de legereté, comme il se void auiourd'huy. Ce furent tous ceux-cy que saint Anthoine se mit à visiter, comme d'office. Tous le reconnoissoient pour Pere: aussi a-il esté d'vne si grande vertu, & tellement signalee par tout le monde, que les Empereurs, les Roys & les Princes, luy escriuoient souuent pour auoir son conseil, & pour se recommander à ses prieres. Il mourut l'an de nostre salut 345. sous l'Empire de Constantin II. qui regna auec Constant, & Constance ses freres, auquel temps Iules second saint personnage tenoit le S. Siege Apostolique, il a esté fort proprement appellé le Pere des Moynes, si on a esgard que ç'a esté le plus vaillant champion, voire plus excellent Capitaine qui soit entré en lice contre le diable.

Toutesfois ce n'est pas à dire qu'il ayt esté l'autheur de la vie Monastique: Car le grand S. Denys Areopagite au liure de la Celeste Hierarchie, dit que cét ordre estoit le premier de trois qu'il met en auant, tesmoignant que les Apostres appelloient les Moynes seruiteurs de Dieu. Et Philon Iuif qui viuoit du temps de l'Empereur Tybere Caligula, en vn Traicté qu'il a fait de la vie Contemplatiue, auquel il magnifie grandement les Chrestiens, lesquels il ap-

pelle seruiteurs du grand Dieu (le nom de Chrestiens qui print son commencement en l'Eglise d'Antioche, n'estant pas encore en vsage.) Il dit qu'ils n'auoyent rien de propre entr'eux, nul d'eux n'estoit riche, nul pauure, ils vacquoient ordinairement à prier Dieu, & psalmodier, desireux de sçauoir, & viuans en grande continence. Il dit aussi que leurs habitations s'appelloient *Monasteria*, c'est à dire, solitudes, S. Ierosme tient que S. Marc l'Euangeliste a esté chef & fondateur de la vie Monastique, & que ce qu'a escrit Philon en la loüange des Chrestiens, estoit à cause des loüables deportemens qu'il voyoit de S. Marc, & de ses Moynes en Alexandrie : Ce qui est confirmé par Pierre Damian, & Cassian ; à sçauoir que l'ordre Monastique estoit du temps des Apostres, ce n'est pas toutesfois à dire que S. Anthoine n'ayt esté le Pere des Moynes, car son exemple & la reputation de sa sainćteté fut cause de remplir de Moynes les deserts de l'Egypte : mais cela ne fait pas consequence qu'il n'y en eut auparauant, & non seulement en ces deserts là, mais encore en ceux de la Thebaïde, Lybie, Palestine & Arabie.

Le bien-heureux Hilarion fut chef d'vne grande multitude de Moynes en la Syrie.

Saint Macaire Disciple de S. Anthoine est du mesme temps qu'Hylarion fut le chef de ceux de la Thebaïde.

En la mesme Thebaïde vn S. Abbé nommé Apollonius, qui habitoit és confins de la Cité de Hermepol, en laquelle se retira la Vierge Marie, & le bien-heureux S. Ioseph auec le petit IESVS, fuyant le cruel Herodes : cestuicy au rapport d'Heraclide commandoit à cinquante Moynes.

Le mesme Autheur dit que l'Abbé Isidore fit bastir aussi en la Thebaïde vn Monastere enuironné de murailles, où habitoient plus de mille Moynes.

En la montagne de Nitrie, selon le mesme Autheur, distinćte d'Alexandrie de quarante mille, il y auoit plus de cinq cens Monasteres l'vn aupres de l'autre, & vn seul Pere les gouuernoit tous : ce qui sembloit du tout esmerueillable, Encore adjouste il, qu'il trouua en ces Monasteres voisins d'Alexandrie plus de deux mille Moynes de tres-grande perfećtion, & plus de cinq mille en la montagne de Nitrie, S. Ierosme asseure aussi, qu'il trouua en vne ville de Thebaïde plus de vingt mille Vierges, & plus de dix mille Moynes, qui demeuroient là.

Le mesme miroir de penitence Saint Ierosme, escriuant à Eustachius, dit qu'il y auoit en Egypte trois sortes de Moynes, à sçauoir des Cenobites, que les Gentils appelloient Sacrez, la seconde des Anachorettes, lesquels demeuroient par les deserts, les troisiesmes les Remobots, gens de peu d'estime & de valeur qui n'estoient sujets à aucune obedience : ne viuoient point seuls, ains deux à deux, trois à trois, ou d'auantage, selon qui leur venoit à leur fantasie. Ils trauailloient de leurs mains, & ce qu'ils gagnoient ils le tenoient en propre, en conferant quelque partie pour viure en commun, ils auoient leur demeure le plus communément aux villes ou aux Chasteaux, & comme si l'air estoit saint & non la vie ; ce qu'ils vendoient ils l'estimoient dauantage que le bien des autres. Il y auoit tousiours entr'eux quelque murmure ou debat, pource que viuans du leur, ils ne vouloient endurer qu'autre leur commandât. Ils auoient toutes choses excessiuement affećtées, les manches de leurs vestemens larges, leurs chausses enflées, la robbe espaisse, les souspirs frequents, qui alloient courans par les Monasteres des filles mesdi-

ſans du Clergé, & les iours de Feſtes ils ſe ſaouloient iuſqu'au vomir, c'eſt ainſi que parle S. Ieroſme. Outre ces trois manieres, il y en auoit encor vne quatrieſme que S. Benoiſt y adiouſte, à ſçauoir les Tournoyeurs & vagabonds ne demeurans iamais en certain lieu, mais allans de ville en ville & s'arrangeans aux portes des Egliſes pour mandier de l'argent: Ils logeoient aux Hoſpitaux, ou aux hoſtelleries, eſtans gourmands & adonnez à leur plaiſir & ſenſualité. Quant aux Cenobites, le premier vœu qu'ils faiſoient c'eſtoit d'obeyr à tout ce qui leur ſeroit commandé par leurs Superieurs: ils eſtoient departis par dixaines & centaines, en ſorte que la dixieſme auoit la charge des neuf, & le centenier commandoit aux dix dixaines, viuoient de pain, de legumes & quelques herbages, faiſoient quelques œuures naturelles, tout le reſte du temps s'employoient à l'oraiſon, ieuſnant toute l'année, & le Careſme venu encore plus eſtroittement: Apres la Pentecoſte ils changeoient le ſouper au diſner pour ſatisfaire aux traditions Apoſtoliques. Les Anachorettes auant que d'entrer en ſolitude, quelques-vns entr'eux faiſoient leur probation aux Monaſteres: cela à quoy ils s'exerçoient le plus c'eſtoit à quitter leur propre volonté, & s'exerçoient en humilité & patience, puis quãd ils ſe voyoient fortifiez en toute vertu, ils alloient en ſolitude faire penitence, en des lieux quelquesfois ſi fort eſloignez de ceux qui eſtoient habitez, que leurs plus proches voiſins eſtoient plus de ſept iours à les aller trouuer. L'Autheur de cette vie fut ce Paul de Thebes duquel il a eſté parlé cy deſſus, ſi mieux on n'ayme dire que celuy qui l'a le premier miſe en pratique a eſté Iean Baptiſte.

Cariton natif d'Icome, apres auoir beaucoup ſouffert ſous l'Empereur Aurelian pour la foy de Ieſus-Chriſt, finalement ayant eſté deliuré ſous l'Empereur Tacite qui luy ſucceda. Comme il faiſoit le voyage de la terre Sainte, il fut prins par des voleurs qui luy lierent les mains, & luy mirent le Carcan au col, puis le menerẽt en vn lieu deſert prés de la Mer morte, apellé les Marais Aſfalde, & le lac de Sodome, & le laiſſerent là attaché. Mais tandis qu'ils eſtoient allez chercher autre butin, vne Vipere entra dans cette cauerne qui beut dans le vaiſſeau où eſtoit le vin de ces volleurs qu'elle empoiſonna, de ſorte que venans apres pour en boire ils moururent tous à l'inſtant, & les fers du ſaint homme Cariton s'eſtant à l'heure miracuíeuſement rompus, il demeura maiſtre de tout ce butin, qu'il diſtribua, vne portion aux pauures Chreſtiens, qui s'eſtoient retirez aux deſerts fuyans la perſecution, & du reſte il en fit baſtir au lieu meſme le Monaſtere de Laure, lequel fut depuis vn des plus fameux de tout l'Orient: l'Egliſe en fut conſacrée par S. Macaire qui fut vn des Peres qui ſe trouuerent au ſaint Concile de Nice, la multitude toutesfois du monde qui le venoit trouuer en ces lieux là, le contraignit de ſe retirer plus auant dans le deſert, où il fut auec le temps contraint de baſtir vn autre Monaſtere qu'il abandonna encore, car il aimoit grandement la ſolitude, & s'en alla dans le deſert de Tecori, où ayant conuerty pluſieurs hommes à la foy Chreſtienne, deſquels vne bonne partie print l'habit de religion. Il baſtit encore vn troiſieſme Monaſtere qui fut depuis appellé des Suriens, Sura, & par les Grecs la vieille Laure: mais en fin il ſe retira en vn autre cauerne nommée Cotruaſtris c'eſt à dire penible ou ſuppenduë, car il y fallut mõter auec vne eſchelle, ou ayãt eſté long temps il deuint malade, & fut rapporté au premier Monaſtere où il mourut du temps que Iule Romain tenoit le Saint Siege ſous l'Empereur Conſtantin ſecond, & Conſtans ſon frere qui eſtoit Arrien, qui perſecu-

ta grandement les Chrestiens qui ne fauorisoient point son erreur. Le saint Martir Iulien, celuy qui estoit de la ville d'Antioche de Surie, car il y en a eu 23. de ce nom, qui tous ont esté canonisez, cettuy-cy ayant fait vœu de virginité, & fut par luy mis encore malgré luy au feu par vne reuelation qu'il eut luy, ayant consenty la premiere nuict de ses nopces: il disposa tellement sa femme Basilisse, qui estoit fort belle & de fort bonne maison, qu'elle fit vœu de viure auec luy en perpetuelle continence, au deceu de tout le monde. Et leurs peres & meres estans morts, quelque temps apres ils donnerent vne partie de leurs biens aux pauures, & du reste ils en bastirent vn Monastere d'vne grandeur si incroyable, qu'il pouuoit tenir dix milles Moynes. Comme aussi y en eut-il autant sous le gouuernement de Iulien, ils bastirent encor vn autre de Basilisse qui fut mere de mille religieuses. Depuis du temps de la dixiesme persecution sous les Empereurs Diocletian & Maximian, apres auoir souffert plusieurs sortes de martyres, par le commandement de Martial le President d'Antioche, finalement il en receut la Couronne auec ses compagnons, ce Tyran les ayant fait massacrer à coups d'espée.

Cela permis, il est besoin de sçauoir pour vne plus facile intelligence, qu'il y a quatre regles qui sont approuuées de l'Eglise, à sçauoir celle de S. Basile, de S. Augustin, de saint Benoist, & de saint François, sous lesquelles toutes les autres religions sont comprises. Quant à S. Basile, ce docte & sçauant personnage, qui par oracle diuin fut surnommé le Grand, il florissoit l'an de nostre Seigneur trois cens, & nasquit en la ville d'Alaza, ou Cesarée de Cappadoce, d'où il fut esleu Euesque. Cét homme fut le premier qui obligea les Moynes de faire vœu apres l'an de probation, de demeurer dans le Monastere iusques à la mort: promettre de rendre entiere obedience à ses Superieurs, & de ne contreuenir aux ordonnances d'iceux, & outre cela de vouër continence & pauureté: Ce qui fut accepté de tous ceux qui estoient alors, & approuué de ladite Eglise comme chose bonne & sainte. C'est pourquoy on dit que la regle de saint Basile est la premiere regle du monde, parce qu'il est le premier qui a restraint les Religieuses à faire profession. Il édifia en Armenie vn Monastere si grand & si ample, qu'il y demeuroit plus de trois mille Moynes, & finallement il reduisit tous les Religieux de l'Orient à vne bonne forme de viure.

L'ordre de ce saint homme florit encore en quelque partie de la Grece, & specialement en ce qui est sous la dominatiõ de l'illustre Seigneurie de Venise. Il y a aussi en Italie en quelques endroits, & principalement à Grottaferrata distante de douze milles de Rome. Ils celebrent leur office à l'vsage de Rome, mais en langue Grecque & caracteres Grecs, aussi sont-ils Grecs de nation, au Credo conformément à l'Eglise Latine, ils disent, *Qui ex patre filioque procedit*, ce que ne font pas ceux du Leuant, les ordres leur sont conferées par le Vicaire du Pape, ayant esté examinez par quelque docte personnage en la langue Grecque; ils font profession sous leur Archimandre, qui signifie chef de Conuent. Ils ne mangent point de chair ny aucune graisse, & auant que celebrer la Messe, il lauent premierement l'autel, & font de grandes abstinences; ils trauaillent de leurs mains à l'imitation des Moynes parfaicts d'Egypte, & ce qu'il gaignent à la peine de leurs corps ils le rapportent en commun, sans posseder aucune chose de propre. Tous les autres Monasteres d'Italie, qui sont de cét Ordre, reconnoissent l'Abbaye de Grottaferrata pour leur mere: le

ondateur de ce Monastere fut S. Nil natif de Calabre, tous perseuerent en la egle qui leur fut donné au Concile tenu à Florence par le Pape Eugene IV. ce nom. Quant à S. Basile il mourut l'an 379. du temps que Damase premier u nom tenoit le saint Siege, & que l'Empereur Valens Arrien gouuernoit Empire.

Apres saint Basile, l'ordre des temps requiert qu'on parle du bon Abbé acome, lequel on tient auoir receu la loy qu'il donna depuis à ses Religieux, scrite sur deux Tables de metal par le ministere d'vn Ange, lequel l'ayant bien nstruit en tout ce qui estoit necessaire pour la vie Monastique, il disparut, luy aissant vne telle ferueur d'executer sa commission, qu'en peu de iours il assem- la plus de sept mille Moynes, lesquels se logerent en diuers Monasteres qu'ils astirent les vns aupres des autres, à l'entour du principal lieu où se retiroit acome; que Gennadius au liure qu'il a fait des Consonances Ecclesiastiques, ppelle homme doüé de grace Apostolique: tant pour sa façon d'enseigner, que our les miracles qu'il faisoit. Il en eut encore depuis mil cinq cens, outre les pt mille susdits, tous sous sa discipline, & les diuisa en vint-quatre ordres u classes selon la disposition des lettres Grecques, ainsi qu'il luy auoit esté en- argé par l'Ange: car par ce moyen il n'auoit qu'à enuoyer querir les chefs, our sçauoir tout l'estat de ses Religieux. Tous ceux cy trauailloient chacun e leurs mains, ainsi qu'à tous les Monasteres d'Egypte, & ne receuoient per- onne à leur profession, qu'il ne promit de trauailler de son mestier, quel qu'il t: & ce qu'ils gagnoient se consignoit entre les mains du despencier, lequel ar ordonnance de l'Abbé pouruoyoit à toutes leurs necessitez. Ce S. homme ourut l'an 405. de son aage le 110. l'an 9. de l'Empire d'Arcadius & Hono- us, & du temps que l'Eglise Romaine estoit gouuernée par Innocent premier u nom.

Enuiron le mesme temps de Pacome, viuoit aussi le bon Abbé S. Simphorian, quel fit bastir vn Monastere hors la ville de Milan, où il se retira auec plu- eurs disciples, ausquels il donna vne regle, laquelle ne se trouue point, ny mes- es comment ils estoient vestus, d'autant qu'incontinent apres l'ordre Mona- ique a esté tout reduit en vn: combien que depuis S. Benoist il s'estoit diuisé n plusieurs membres. Il viuoit du temps de S. Ambroise, & ce fut à luy que saint Euesque enuoya S. Augustin apres son baptesme, comme à vn homme lus signalé en pieté & doctrine que les autres. Il estoit tres-docte, & conuersa miliairement auec Victorin excellent & fameux Orateur, duquel S. Ierosme dit auoir esté disciple & auditeur.

Reste encores deux autres personnages qui ont fondé des Monasteres: le emier S. Martin natif de Sabarie, chasteau fameux en Hongrie, nourry à Pa- e, baptisé à Poitiers par S. Hilaire Euesque de cette ville là, fit bastir vn Mo- astere à Milan & vn à Poictiers ou il s'arresta luy & ses religieux, viuans d'v- e si sainte vie, qu'on s'estimoit heureux qui en pouuoit auoir vn pour Eues- ue, & luy mesme fut quelque temps apres esleu Euesque de Tours, où il fit astir ce celebre monastere de Marmontier, à demie lieuë de cette ville là. ersonnage au demeurant de grande sainteté, tant pour son obeyssance, patien- & humilité, que charité & pauureté, faisant plusieurs grands miracles: en- autres il ressuscita trois morts, il rendit la veuë a diuers aueugles, & gue- plusieurs malades de plusieurs infirmitez. Il trepassa l'an du temps des Em- ereurs Arcadius & Honorius, Sirice I. du nom estant au S. Siege.

Mais qui pourroit passer sous silence le grand saint Ierosme, ce miroir de penitence, qui a seruy de Pere à tous les autres Docteurs, & duquel l'Eglise tire iournellement vn si grand fruict de ses labeurs. Ce grand personnage eut pour pere vn Gentilhomme nommé Eusebe, Seigneur d'vn chasteau nommé Stridonie és confins de la Panome, & de la Dalmatie, lequel paruint à vne doctrine si releuée par dessus le commun, que saint Augustin dit de luy, que telle a esté sa connoissance en toutes les sciences liberales, & aux langues, que iusques à son temps il n'a connu aucun Autheur qui se pût comparer à luy. Il fut sept ans entiers sans faire autre chose que voyager auec grande peine & difficulté apres lesquels il s'en alla aux plus aspres deserts de l'Egypte, où il fit sa demeure l'espace de quatre ans entiers. Et qui voudra sçauoir ses ieusnes, ses peines & ses austeritez qu'il fit en ce lieu, lise la lettre qu'il escrit luy-mesme à Eustochus, à la fin desquelles annees il s'en alla en Bethleem, cité de Iudee: hors les portes de laquelle du costé de l'Occident, non gueres loin du lieu où n'a quit nostre Redempteur, par la permission de Cyrille Archeuesque de là, il édifia vn beau Monastere dans lequel en peu de temps il assembla grand nombre de Disciples, entre lesquels furent le saint personnage Eusebe de Cremone, qui a depuis escrit la vie de son maistre, & Symphronie qui a aussi escrit fort doctement. S. Ierosme vescut en ce lieu auec ses disciples selon l'institution des Apostres, sans que pour le grand trauail auquel il s'exerçoit continuellement en la traduction des saintes Escritures, il relaschât de la penitence : Son ordre s'appelle des Ierosmiens, ou Ierosnimites, qui sont encore auiourd'huy beaucoup, estans en Espagne, il se vestent par dessus d'vne tunique blanche, & par dessous portent vn manteau de couleur tannée plissé par en haut comme on vse en la Congregation des Iesuites. Le principal Monastere de toute cette Congregation s'appelle S. Barthelemy de Lupiene, qui est assis trois lieuës prés de la ville de Gardayes, & sont de cét ordre bien 32. Monasteres en Espagne, on les appelle vulgairement les Moines de S. Ierosme de Gardeloup, ils font la profession de S. Augustin, & obseruent quelques constitutions d'iceluy : il n'y a point de Religieux de cette profession en Italie, si non qu'ils entretiennent vn Procureur. Quant à S. Ierosme, il mourut le dernier iour de Septembre l'an 420. le douziesme de l'Empire d'Honorius, & le premier an du Pontificat du Pape Boniface l'an premier.

La premiere regle approuuée de l'Eglise, apres celle de Basile le Grand, a esté celle du Docteur des Docteurs S. Augustin. Cét esprit si digne & si releué, qui ne sera iamais honoré selon son merite, nasquit enuiron l'an 338. au Chasteau de Tegast, & eut pour pere vn nommé Patrice, & sa mere Monique. En l'aage de dix-huict ans la lecture d'vn liure nommé Hortense, le rendit Manicheen: & comme il fut venu à Rome, il acquit vne telle reputation pour sa doctrine, que les Romains érigerent vne Statuë en son honneur. Et de là s'estant allé à Milan, les prieres de sa mere sainte Monique, & les doctes Sermons de saint Ambroise, le tirerent de l'erreur où il auoit esté iusques au trentiesme de son aage. De là il s'en retourna en son pays, & ayant obtenu de l'Euesque d'Hippone vn jardin hors la ville, il fit bastir vn Monastere, auquel il viuoit du labeur de ses mains en toute integrité selon l'institutiõ de la primitiue Eglise. Lors qu'il print l'habit de Religion, il auoit douze Compagnons, lesquels voicy les noms, Augustin, Nembride, Enode, Alipe, Po-tient, Dieu-donné, Simplician, Faustin Grec, Hordule, Valere, Iustin, & Pa-

lesquels se ceignirent tous d'vne ceinture de cuir, au rapport du mesme Saint Augustin à la difference des Moynes : apres donc auoir esté quelque temps en vn Monastere auec d'autres compagnons, toutesfois que ceux qui ont esté nommez-cy dessus voyant l'affluence du peuple qui le venoit visiter, il se retira à deux mille de la ville, & ceux qui le voulurent suiure bastissoient de petites logettes sur les costaux de la montagne, de là vint l'origine des Hermites de Saint Augustin, lesquels pour lors estoient bien iusques au nombre de six vingts, sous son obeyssance : Nul d'eux ne beuuoit point de vin, sinon en cas de necessité ; ce nombre par apres multiplia de sorte, qu'en peu de temps on vid en Affrique plusieurs Monasteres de cét ordre. Mais les persecutions des Gots & Vandales les contraignirent de quitter le pays, & de s'en aller aux autres Prouinces de Mesirestiense, où cét Ordre fut encore tellement persecuté par les Heretiques & Infidelles qu'il fut presque du tout esteint, & ce iusques au temps de Guillaume Duc de Guyenne, qui se rendit Hermite de cét ordre, la saincteté de vie duquel fut cause qu'il obtint des Papes Anastase & Adrian, tous deux quatre de leur nom, de pouuoir laisser les Hermitages, & se retirer luy & les freres de son ordre dans les Villes, & auec cette permissiõ il fit bastir vn beau & grand Monastere à Paris, qui fut le premier de cét Ordre basty dans les Villes, & ces Religieux à cause de leur restaurateur s'appellerent Guillemins. Cela aduint l'an 1157.

Depuis enuiron l'an 1200. cét ordre commença de florir en Italie par le moyen de saint Iean, surnommé le Bon : natif de Mantouë, qui se rendit Religieux de cét Ordre: acquerant vne si grande reputation, tant pour sa saincteté, que pour sa doctrine, qu'à son occasion on fit bastir plusieurs Monasteres de l'ordre de Saint Augustin, tant en la Romagne & Duché de Spolette, qu'en la marque d'Ancone, & en Lombardie, si qu'on le peut nommer le pere & reformateur de cét ordre en Italie. Il mourut l'an 1222. son corps repose à Mantouë en l'Eglise de Sainte Agnes, illustré de plusieurs miracles. Quelques vns tiennent qu'il a esté precepteur de S. François d'Assise, & qu'il fit profession entre les mains dudit Iean. Apres sa mort l'ordre se multiplia grandement, mais les Religieux prindrent diuers habits, les vns se nommans de Saint Augustin, les autres de saint Guillaume, d'autres saint Iean le Bon, aucuns de la congregation de Saint Fabales, autres de celle des Britins. Cela fut cause que l'an 1243. Le Pape Innocent quatriesme du nom, ordonne que tous les Hermites & autres Religieux de l'ordre saint Augustin, seroient appellez d'vn seul nom à sçauoir Augustins ou Hermitans de saint Augustin, & combien qu'ils fissent leur residence dans les villes, qu'ils seroient neantmoins appellez Hermitans: & vivroient selon la profession & regle de S. Augustin, de maniere que ces diuerses sortes d'habits furent reduits en vn.

Cette Religion de Saint Augustin est diuisée en deux qu'on appelle Conuentuels, & de l'Obseruance : laquelle Obseruance est derechef diuisée en onze Congregations, lesquelles depuis ce Pape Innocent se sont reformées, à sçauoir l'Obseruance, Miletaine, la Cathonienne, la Perusienne celle de Lõbardie, celle du mont Orthõ, la I. Baptistelle, la Poüilloise, Calabroise, Dalmatense & celle de S. Paul, desquelles il sera parlé cy-apres chacun en leur temps.

Apres auoir parlé des fondateurs, & de l'origine des Religions qui ont flory en Ægypte, Syrie, Armenie, & Affrique : Il est bien à propos de voir ce qui se passoit en Occident, où de premier abord se presenta le grand Saint Benoist

le Patriarche des Moynes de cette contrée, il nasquit quarante ans apres Saint Augustin l'an 482. en la ville de Norsie, region des Sarbins, autrement dite Ombrie, de la noble famille des Regards lors puissante & illustre non seulement en Norsie, mais en tout le pays d'alentour, son pere auoit nom Propre, & sa mere Abondance. Il fut enuoyé à Rome en l'aage de dix ans, pour y apprendre les sciences liberales, mais il quitta estudes & richesses & s'enfuit en vn Chasteau nommé Effide, suiuy seulement de sa nourrice, & de là en vn desert prochain de Subiac, autresfois vne bonne ville des Latins à 40. milles de Rome, où il fut trois ans faisant vne fort austere penitence, n'estans conn que d'vn Moyne appellé Romain : mais ayant esté descouuert par de certain Pasteurs, le peuple accourut le voir de toutes parts, à l'endroit duquel il e vne telle force de persuader qu'il falloit abandonner le monde, qu'ils edifieren en peu de temps douze Monasteres, & leur ayant donné à tous de bons Supe rieurs il se retira auec vn nombre de ses meilleurs disciples au lieu où est main tenant le Monastere du Mont-Cassin, où estoit anciennement la ville de Cassi ne prés de celle d'Aquin en la Beasse, ayant auparauant ruiné tous les Temple des Idoles, & brisé leurs Statuës, de sorte qu'il fut le premier qui annonça e ce lieu là le nom de Iesus-Christ : là il recueillit tous les Moynes, & autres so litaires qui estoient escartez en diuers endroits, ausquels il donna par escrit l regle selon laquelle eux, & leurs successeurs auroient à se conduire & cet Regle fut la troisiesme, en comptant celle de Saint Basile acceptée par l saint Siege, d'vn des plus signalez Disciples de ce Saint, sous S. Maur, lequ par sa predication & bonne vie reforma la vie Monastique en France : l'aut fut Placide qui fit le mesme en Sicile, cét arbre a produit depuis plusieu rameaux ; comme les Ordres de Cluny, de Comalduli, du Val d'Ombre de Cisteaux, des Humiliez, Celestins, Oliuetains, & de ceux de sainte Iusti ne.

Comme toutes choses forlignent auec le temps, & se desuoyent quasi in sensiblement du droict chemin, l'ordre de S. Benoist ayant flory auec gran reputation, s'esloigna tellement de l'institution premiere de leur fondateur que les Conciles tant generaux que particuliers, auoient desia fait plusieu Ordonnances pour les reformer & les faire retourner à leur premier princip Mais ce que les Decrets ny l'authorité des saints Peres n'auoient pû exec ter, la sainteté d'vn bon Abbé de Cluny nommé Odo le fit heureusemen reüssir, faisant ressusciter presque de mort à vie l'ordre Monastique, craigna d'obseruer, & obseruant luy mesme de point en point tout ce qui se pra quoit du temps de S. Benoist : de sorte que plusieurs autres Abbez attirez p son bon exemple, reformerent aussi leurs Abbayes : ce qui se fit non seuleme en France, mais en Espagne, en Allemagne, & en Italie : & d'autant que ce reformation auoit eu son commencement à Cluny, l'vnion de tant d'Abbaye qui estoit enuiron bien deux mille, fut appellée la congregation de Cluny & tous les ans par la permission & sous l'authorité des Papes, tous les Abbez cette Congregation, s'assembloient en vn certain lieu, & appelloient cela Chapitre general ; où il se traittoit du reglement & façon de viure des Re gieux, ostant & punissant ceux qui auoient failly, ce bon saint Odo vi l'an 953. & mourut sous l'Empire de Henry II. & durant le Papat de Iean natif de Rauenne.

Quant à la Congregation de Camaldulỳ, elle eut pour fondateur sa

Romoald natif de Rauenne, de la famille des Saxes, lors noble & illustre en cette cité, lequel estoit naturellement porté à la solitude, encore qu'il fut l'aisné & l'vnique de sa maison, il quitta le monde en l'aage de vingt ans, & se retira au Monastere des Chasses prés de Cauerne, où il acquit par sa bonne vie infinies personnes à nostre Seigneur, de sorte que selon Pierre Damian, non seulement en la marque Treuisane, Romagne & Toscane; mais encore en la France, & en la Syrie si grand nombre se conuertissoient, que s'il n'y eut mis ordre presque la meilleure partie du monde par maniere de parler, se fut mise en Religion, plusieurs Comtes, Marquis, Ducs, & autres personnes illustres estant ordinairement ses disciples: il edifia plusieurs Abbayes en la Toscane, en la marque d'Auerne, en la Romagne, & és parties d'Istere, lesquelles il remplit toutes de Moynes, puis il bastit le fameux & celebre lieu de Camaldoli en la Toscane prés d'Arezzo, appellé ainsi d'vn certain Maldo Gentil-homme Aretin, lequel connoissant la saincteté de Romoald luy donna vne partie de l'Appennin, où est auiourd'huy basty ce Monastere, lequel Romoald voulut qu'il fut ainsi nommé en reconnoissance de son bien faicteur : ce lieu se maintient encore en sa premiere vigueur, gardant son obseruance iusques aujourd'huy, ce qui le rend honorable & reueré entre tous. Quant à saint Romoald il florissoit l'an de salut cent, estant l'Empire des Grecs tenu par Basile & Constantin, & celuy des Allemands par Othon III. du nom, il mourut aagé de 120. ans, ayant esté 20. ans au monde, 3. ans Moyne, & 97. Hermite. Ceux de sa congregation se vestent de blanc à la façon Monacale, & gardent le reste de la regle saint Benoist. L'ordre de Grandmont, institué à Grandmont en Lymousin sous la regle de saint Benoist l'an 1076. par Estienne Gentil-homme d'Auuergne. L'an 1095. fut institué à l'Ordre de ceux qui seruent aux malades des Hospitaux de S. Antoine, c'est à dire, ceux qui vont perdant leurs membres peu à peu consommez, comme on dit par le feu sacré, & ce par ce Gentil homme François nommé Gaston auec Gerin son fils estans compagnons, lesquels comme ils estoient laïcs, prindrent pour marque la lettre Tau. Celle du Valombre a eu son origine de Iean Gualbert, lequel estoit Seigneur de Petripol, & du Val de Pesche: cestuy-cy ayant rencontré vn sien ennemy le iour du Vendredy Saint, lequel ayant tué son frere, & l'autre se voyant serré de si prés qu'il n'auoit aucun moyen d'eschapper, le pria de luy sauuer la vie, pour l'amour de celuy qui ce iour-là auoit voulu mourir en l'arbre de la Croix pour le salut de tous, desquelles prieres Iean fut tellement esmeu, que non seulement il luy donna la vie, mais encore ayant mis pied à terre l'embrassa tendrement, & luy promit à l'aduenir de le tenir au lieu de son frere qui estoit mort, de là il s'en alla en l'Eglise saint Miniat prés de Florence pour faire son oraison, où s'estant mis à genoux deuant l'image du Crucifix, qui estoit au milieu du Temple, inclina visiblement la teste deuers luy, auec vn croulement & fracassement du bois, dont elle estoit presque toute, monstrant par là que Dieu auoit eu agreable l'œuure qu'il auoit fait, & s'il faut ainsi parler, le remercioit de ce qu'il auoit pardonné à son ennemy pour l'amour de luy : Ce miracle l'induisit à s'aller rendre Religieux en ce Monastere S. Miniat, auquel ne pouuant demeurer pour de certaines causes raisonnables, il s'en alla sur vn bras de l'Appennin distant de Florence vint mille, & s'arresta en vn lieu nommé Valombreux, où il edifia vne simple & pauure Abbaye, laquelle deuint riche & fameuse par apres, de ce lieu print le nom &

l'origine, la Congregation du Valdombre : Il mourut l'an 1037. sous l'Empi de Henry III. estant Pape Gregoire VII. lequel le canoniza selon quelqu vns, d'autres disent que ce fut Caliste : Les Religieux de ce lieu se vest d'habit claustral de couleur de fumée, ou perse, à la difference des Moyn noirs, & obseruent la Regle de saint Benoist.

Vn autre miracle, mais fort espouuentable, quelque temps apres l'establiss ment de celuy de Valdombre, fut cause de l'origine de celuy des Chartreux sçauoir l'an 1080. de ce Docteur de Paris, homme sçauant & de reputation, l quel estant trespassé & porté en l'Eglise, aux Vigiles qu'on chantoit sur so corps à cette leçon qui commence, *Responde mihi*, s'estant leué en son sean dans la biere, respondit le premier iour auec vne voix terrible, *Iusto Dei iudici accusatus sum* c'est à dire, par le iuste iugement de Dieu ie suis accusé : au s cond iour, car on differa pour lors sa sepulture, comme on fut au mesme e droit des Vigiles, il se leua comme le iour de deuant prononçant fort haut c paroles, *Iusto Dei iudicio iudicatus sum* ; & comme on eut remis encore au le demain de voir la fin de cette merueille, la nouuelle de laquelle s'estoit espa duë par toute la ville, le peuple estant accouru de toutes parts, & les Vi les recommencées ; comme on fut venu à la mesme leçon, & qu'on eut d ces mesmes paroles, *Responde mihi*, il se leua comme les iours de deuant en sant : *Iusto Dei iudicio condemnatus sum*, auec vne voix si estrange & espouue table, qu'elle estonna non seulement ceux qui estoient là presens, mais enco ceux qui en ouyrent parler. Or entre plusieurs Docteurs qui assisterent à conuoy estoit vn nommé Bruno Allemand natif de Cologne de riche & no maison, Chanoine en l'Eglise Cathedrale de Rheims en Champagne, D cteur en Theologie & en Droict Commun, lequel esmeu de ce spectacle, n iamais auparauant vû ny oüy, delibera de quitter le monde, & se retirer solitude, & ayant communiqué sa deliberation à six de ses compagno Louys Docteur Parisien, qui fut le premier Prieur de la Chartreuse ap Bruno, deux qui portoient le nom d'Estienne, & tous deux Chanoines, H gues Prestre, & André, & Guerin hommes layes ; lesquels flechis par les monstrances du saint homme, se resolurent de se retirer en quelque desert, s'en estant allez à Grenoble cité de Dauphiné en France, ils allerent se prese ter à Hugues qui pour lors en estoit Euesque, afin d'obtenir de luy quelq lieu solitaire, pour y passer le reste de leurs iours. Or arriué deuant l'Euesq ayant eu vne vision que Dieu estoit descendu ce luy sembloit au lieu où e present la grande Chartreuse, & qu'il voyoit sept estoilles de couleur d'or s'esleuoient de terre, differentes de celles du Firmament, ce fut la nuict de uant que le saint homme & sa trouppe arriuerent, lesquels estans venus tro uer l'Euesque Hugues, comme il les vid au nombre de sept, & qu'ils luy eure declaré leur dessein, il ne douta plus de l'interpretation de sa vision, de so qu'il leur donna en don perpetuel, vn lieu desert distant de dix mille de ville de Grenoble appellé la Chartreuse, lieu froid comme estant entre de tres-hautes & tres-steriles montagnes, au demeurant plein d'arbres touffus m sans fruict, & habité seulement de bestes, cette donation confirmée par Hug Archeuesque de Lyon, & par apres par Vrbain II. là ils commencerent à ba des logettes, tellement separées, qu'on ne musoit point à la solitude de s compagnon ; edifians vne Eglise au haut de la montagne, vacquans e lieu à meditations, oraison, & à la lecture des saintes lettres, à l'exem

des saints Peres d'Egypte, trauailloient de leurs mains, maceroient leur chair par ieulnes & disciplines, & enfin se proposerent de s'abstenir tellement de manger chair toute leur vie, & de porter la haire sur le dos, ce qu'ils obseruent encore auiourd'huy. Ils se vestent tous de blanc fors la cappe qu'ils portent noire: & outre ce qui a esté dit ieusnent souuent, gardent vn grand silence mangent seuls chacun de substance horsmis le Dimanche, & quelques certaines festes, ausquelles ils mangent tous ensemble au Refectoire. Ont certains iours ausquels il leur est permis entre Nonne & Vespres, de pouuoir deuiser ensemble sans scrupule, leur Office est fort long, enfin ils ne s'estudient qu'à la vie solitaire.

Cette congregation s'estend en diuerses parties de la Chrestienté, & est diuisée en dix sept Prouinces, ausquelles il y a nonante & trois Monasteres, ils ont esté nommez Chartreux, du lieu ou se retira premierement leur Predicateur, lequel ayant esté mandé à Rome par le Pape Vrbain qui auoit esté auparauant son disciple, il y fut & luy seruit grandement pour appaiser les troubles qui estoient lors en l'Eglise auec sa benediction. Il partit de Rome, & prenant son chemin par la Calabre, il arriua en vn desert appellé la Tour, au Diocese de Squilacée, ou il s'arresta, faisant auec ses compagnons, qu'il auoit auec soy sa residence en certaines cauernes sous terre, ce que sçachant Roger Prince de cette contrée, il alla visiter le saint homme Bruno, & luy donna & à ses Confreres tout ce desert, ou ils édifierent vne Eglise en laquelle Bruno demeuroit seul, puis ils en édifierent encore vne autre non gueres loin d'icelle, auec vn Monastere aupres ou estoient les freres. Ce fut en ce lieu ou il mourut, l'an 1011. Pascal second seant au S. Siege, & Henry IV. en l'Empire. Il fut canonizé l'an 1520.

En suitte de l'ordre des Chartreux, vient celuy de Cisteaux, fondé par Robert Abbé de l'Abbaye de Molesme, ville du Duché de Bourgongne, aux enuirons de Langres, lequel voyant qu'il ne pouuoit reformer les Religieux de son Abbaye, les grandes richesses desquels les auoient rendus superbes & lascifs print auec luy vingt & vn des plus gens de bien d'entr'eux, & partãt de Chalon vne des principales villes de Bourgongne, alla faire sa demeure en vn lieu solitaire appellé Cisteaux, ou par la permission de Gautier Euesque dudit lieu, & de Hugo Archeuesque de Lyon auec luy ce que luy fit Odo Duc de Bourgongne, il donna commencement au Monastere de Cisteaux, duquel toute cette Congregation à pris son nom & son origine, mais les Religieux de l'Abbaye de Molesme firẽt tant enuers l'Euesque qu'il retourna à Molesme, & vn d'entr'eux nommé Estienne fut esleu en sa place.

Or quinze ans apres cette fondation Bernard natif du Chasteau de Fontenay en Bourgongne, duquel son pere estoit Seigneur, auec trente de ses compagnons, entre lesquels il y auoit trois de ses Freres se rendit Religieux en ce Monastere, ou il fit vn tel progrez en la vie spirituelle, qu'il deuança de bien loin tous les autres Religieux de son temps, lequel en sainteté de vie ou science infuse & acquise, ses doctes & diuins escrits tous remplis de la douceur & suauité diuine font foy du dernier; & sa charité, son humilité, sa patience, ses labeurs pour le secours de l'Eglise affligée, pour lors en plusieurs endroits & son austerité le rendront à iamais recommandable. Ce grand Saint fut enuoyé de son Superieur pour fonder la grande & celebre Abbaye de Clairuaux, assise prés la riuiere Aulbe aux enuirons de Langres, qui s'appelloit au-

parauant le Val d'Absynthe: soit à cause de la quantité de cette herbe qui croissoit ou pour la cruauté des habitans qui faisoient leur retraitte: Ce qui aduint l'an 1098. tenant l'Empire Henry IV. du nom, estant Roy de France Philippes premier, & continuant depuis a bastir grand nombres d'Abbayes és Prouinces de la France, & ailleurs: Il amplifia & enrichit tellement cét Ordre qu'il semble & le pourroit on bien dire auec raison, qu'il est le pere & restaurateur d'iceluy: car on trouue qu'il a de son temps estably & édifié de nouueau cent soixante Abbayes, estant de son viuant mesme tenu de tout le monde pour homme Saint, docte, prudent, & de conseil admirable: ceux de Cisteaux obseruent la regle de S. Benoist, portent la tunique blanche, & se ceignent de cordon de laine, la celle, le scapulaire & la cappe sont de noir: Ils n'auoient point accoustumé de manger de la chair, mais l'an 1560. ils obtindrent vn Breuet d'en pouuoir manger certains iours de la semaine on les appelle à Milan religieux de S. Ambroise, à Rome de sainte Croix, & à Ierusalem ils se nomment du tiltre de l'Eglise.

L'ordre du temps veut que nous parlions maintenant de l'ordre des Humiliez, lequel fut estably pour vne telle raison. L'Empereur Frederic Barberousse s'estant rendu le maistre de la ville de Milan, apres l'auoir toute destruite en despit des Milannois, afin qu'il ne restât aucune memoire d'eux. Il fit semer du sel, & confina plusieurs nobles & illustres personnages, non seulement de Milan, mais aussi de toutes les Citez voisines, auec leurs femmes & enfans en exil en Allemagne, entre lesquels estoit Gualuagne Vicomte, & desia Duc de Milan, fils du grand André, tous lesquels apres plusieurs années, ennuyez qu'ils estoient d'vn si long exil, ils se vestirent tous de blanc, & s'estans jettez plusieurs fois au pieds de l'Empereur, ils obtindrent enfin de retourner en leur patrie, où auec cét habit mesme ils passerent le reste de leur vie en grande chasteté & sainteté, gagnant leur vie à faire des ouurages de laine & donnant aux pauures le guain qui en prouenoit, se nourrissans du demeurant fort sobrement: mais voyant qu'il ne pouuoient pas viure ainsi longuement sans se mettre sous quelque regle, par l'aduis d'vn bon Prestre nommé Iean qui estoit Gentil-homme, & natif de la ville de Come au Duché de Milan, autres disent de Mede vne terre de Come: esloignez d'enuiron douze milles, ils se mirent sous celle de S. Benoist, la regle qui leur donna fut depuis approuuée par le Pape Innocent III. & par les autres Papes les successeurs de maniere qu'en plusieurs endroits, de l'Italie, il y a plusieurs Monasteres de cette congregation. Ils ont à Milan dix Preuostez, ainsi les appellent-ils, & trois conuents de Religieuses les plus renommées, desquelles est celuy qu'on nomme le Cerceau, ils ont esté les premiers qui ont traduit à Florence l'art de besongner en laine lors qu'ils s'y allerent habiter. Cette congregation commença l'an 1180. du temps du Pape Luce III. du nom, & de l'Empereur Federic: Ils sont vestus de blanc, portent vne patience, auec vn petit capuchon cousu derriere, & mettent par dessus vne longue robbe fenduë par les costez pour passer les bras dehors, sans laquelle ils portent encore vn grand capuchon cousu qui leur couure la pluspart des espaules, quasi à la maniere du camail des Cardinaux: Ils ont vn bonnet rond en la teste, & leurs Prelats pour estre remarquez les portent quatrez, comme font les autres Prestres, neantmoins de couleur blanche. Ils souloient viure en commun, mais leur reuenu estant tombé entre les mains de leurs Prelats, ils se laisserent aller à viure à leur li-

cence: mais l'an 1598. le S. & Illustrissime Chardinal Charles Borromée s'efforça de les remettre en l'estat premier auquel ils estoient jadis, à sçauoir de viure en commun & en Religieux, mais ce ne fut pas sans faire souffrir beaucoup à ce S. Personnage, & sans qu'il aduint quelques grands scandales, plusieurs d'entreux ne s'y voulans pas reformer.

Combien que l'Ordre des Carmes ayt tiré son commencement & son origine du Prophete Ellie, duquel il a esté fait quelque mention cy-deuant, toutesfois l'ordre des temps a fait qu'on a remis à en parler iusques à maintenant. Ce saint Prophete viuoit au monde 615. ans deuant l'Aduenement de nostre Seigneur, & fut emporte en vn chariot de feu. Son pere eut nom Sabata de la terre d'Arabim, & de la lignée d'Aaron. Saint Ierosme tient qu'il fut le premier des hommes qui ne se maria iamais : Il donna commencement à son Ordre, non au terroir de Carith, mais au mont de Carmel, où il viuoit solitairement & Religieusement, obseruant les trois points principaux de la Religion, à sçauoir pauureté, obedience, & chasteté. Entre plusieurs Disciples qu'il eut, il s'en trouue quatre de fort signalez, & tous Prophetes : le premier le Prophete Elisée, le second Ionas qui prophetisa en Niniue, le troisiesme Michée de Iemla fils de Herelin qui prophetisa en Israël auparauant Helie & depuis la disparation d'iceluy, le quatriesme fut Abdias de la terre de Sichem & natif de Bethacoron : Elisée fut celuy qui demeura au mont de Carmel auec plusieurs enfans des Prophetes qui s'en allerent au jardin coupper des fascines dequoy ils firent des logettes auec du mortier : Ionas s'habitua auec ses Disciples en Sarepte, Abdias en Samarie, quelques autres en Galgala, Iericho, & Ephrain. C'est ce que dit le liure de la Concordance du vieil & du nouueau Testament, disant la vie Prophetique passa d'Elie en Elisée, lequel estant en sa plus grande vigueur, institua l'ordre des Conuents, & non seulement Elie garda chasteté, mais encore Elisée & ses Disciples. Voila le premier estat de cét Ordre.

Le second commença à Saint Iean Baptiste & en ses Disciples qui frequentoient les lieux d'aupres le Iourdain, & qui furent apres la mort de ce Saint conuertis en la profession Euangelique, deffendans constamment l'Eglise auec les Apostres, lors qu'elle estoit encore naissante, & tenant tousiours l'institution du grand Elie. Ils bastirent vne Eglise au mont de Carmel à l'honneur de la Vierge Marie, laquelle ils auoient ja esleuë pour tutrice, & cette Eglise fut la premiere dediée par les Chrestiens à la Vierge Marie, perseuerans en cette maniere de viure l'espace de 400. ans.

Mais en l'an 412. ou enuiron, Iean Docteur Grec & quarante quatre Patriarches de Ierusalem, qui auoit esté auparauant superieur des Freres du Mont de Carmel à l'instance de Caprase son successeur en cette charge escriuit vne regle aux freres de cét Ordre, laquelle il tira de l'institution du grand Elie, & de la regle de saint Basile, en ce temps les Carmes estoient appellez de diuers noms, les vns les nommans Religieux ; les autres Hermites nommez Carmes & freres de la Vierge Marie. Or ceux qui tenoient Elie pour leur instituteur estoient de deux sortes, les vns voulans suiure la vie Monastique & Prophetique instituée par Elie voulans estre proprement les successeurs du Mont de Carmel sous la protection de la Vierge Marie : Les autres vouloient estre les imitateurs en la vie solitaire, viuans austerement dans des deserts & lieux inhabitez.

Cela dura iusques en l'an 636. que Homar Prince des Sarrasins auec vne grande multitude des siens, ayant démantelé plusieurs places des Chrestiens en Asie, & fait mourir grand nombre de Religieux, parce qu'il trouuoit mauuais que les freres Carmes portassent l'habit blanc, d'autant que les plus grands Satrapes du pays portoient seulement cette couleur, ils contraignit ces pauures gens à laisser cét habit. Depuis en l'an. 1099. les Chrestiens Latins s'estans rendus les maistres de la terre sainte, laquelle ils tindrent quatre vingt quatre ans. Les Carmes commencerent d'estre gouuernez par Prieurs Generaux Latins : de sorte que la regle qui leur auoit esté donnée auparauant par Iean Patriarche, fut traduit de Grec en Latin par Alimine aussi Patriarche, & quatre-vingt ans apres, Albert Patriarche de Ierusalem homme fort renommé, escriuit vne regle tirée de la vie d'Helie & du liure du susdit Patriarche Iean, & de la regle de saint Basile le Grand, la donnant à garder par sa propre authorité à Brocard homme de sainte vie, & Prieur du mont de Carmel & à ses Hermites : & c'est cette regle d'Albert qu'ils ont tousiours obseruee depuis, laquelle fut toutesfois confirmée depuis par le Pape Honoré troisiesme du nom, il apparoist par cette regle que les Carmes estoient Hermites : car ledit Patriarche Albert ordonne de dire vn nombre de *Pater noster*, à ceux qui ne sçauent pas lire : & d'autant que la sainte Vierge apparut à vn Pere de cét ordre, luy presentant vn scapulaire, & luy disan t: Reçoy mon bien aymé ce scapulaire, qui a esté donné par moy à ton Ordre en signe de ma Confraternité : & le Pape Honoré quatriesme du nom, leur permit de viue voix de pouuoir porter les chapes blanches, & l'an 1287. fut ordonné vn Chapitre general à Montpelier que tous ceux de ladite Congregation les porteroient, ce que Nicolas IV. approuua.

Or il ne leur estoit-il pas permis de manger de la chair par la regle du Patriarche Albert: mais les Papes Eugene IV. & Pie II. les en dispencerent, & outre ce leur octroyerent moderation de certains ieusnes fort estroicts, ausquels ils estoient obligez : mais Maistre Iean Soret homme de grand sçauoir, reforma cét ordre, & obtint du Pape Nicolas cinquiéme du nom, que tous ceux qui empescheroiét ladite reformation seroient excommuniez, & que les Freres reformez pourroient eslire vn Prieur & Vicaire general, de là se diuisa cette Congregation en deux parties sous les noms des Conuentuels & de l'Obseruance. Depuis ce temps encore la bien heureuse Ierese d'Ahumada qui estoit de la ville d'Auila en Espagne, & depuis la reforme qu'elle apporta en cét ordre surnómée Ierese de Iesus, remit encor l'ordre des Carmes en leur premiere splendeur, commençant premierement par les Monasteres des filles dont elle fonda vne grande quantité, & par apres à ceux des hommes, lesquels on appelle encor aujourd'huy les Carmes deschaussez, ausquels elle fit quelques constitutions qu'elle comprint en vne Bulle que pour ce faire elle obtint du Pape Pie IV. en datte du 17. Iuillet 1565. & depuis confirmée par authorité Apostolique en vn Chapitre general tenu à Alcale de Henates l'an 1581. & comme cette regle est du tout portée à l'Oraison mentale, il y en a aussi vn article particulier, où elle veut que les Religieux & Religieuses hors & dedans leurs celles, ou aupres d'icelles, meditent iour & nuict en la loy du Seigneur, & veillent en oraison, s'ils ne sont employez à quelques iustes occupations. C'est ce qui se peut dire pour le present touchant l'ordre des Carmes.

Sont apres ceux cy, les Religieux de sainte Croix, non qu'ils n'ayent com-

mencé auparauant, mais ils auoient esté fort trauersez. Quelques-vns leur donnent pour fondateur vn nommé Cyriaque Euesque de Ierusalem, mais les Bulles des Papes Alexandre 3. Alexandre 8. & Pie 5. auec la chronique Martinade & Sabellic tiennent que Clete qui a succedé immediatement à S. Pierre en fut le fondateur, ayant esté admonesté par oracle diuin de pouruoir de logis aux pauures pelerins Chrestiens qui venoient à Rome par deuotion ce qu'il fit, donnant sa propre maison qui estoit en la place des patrices Romains, pour en faire vn Hospital public, qu'il garnit de tous vstencilles qu'il fit marquer d'vn grand signe de la Croix, donnant la charge d'iceluy à quelques-vns des plus signalez & deuots en la Religion Chrestienne, & afin qu'ils fussent mieux reconnus, il leur enjoignit de porter en leur main vne croix, en memoire de la Passion de nostre Seigneur, en l'honneur duquel il faisoit ce saint œuure : en somme leur charge & Office estoit de loger, accompagner & deffendre les pauures Pelerins Chrestiens qui venoient à Rome.

Apres la mort de Clete les Chrestiens ayant esté grandement persecutez, en fin ils commencerent de respirer sous Constantin le Grand, & la Royne Helene sa mere, estant allée en Ierusalem où elle trouua la tressainte Croix, par le moyen des grandes promesses qu'elle fit à ceux qui la luy pourroient enseigner : comme au contraire elle fit de grandes menaces à ceux qui voudroient dissimuler ce qu'ils en sçauroient. Enfin vn Iuif nommé Iudas luy en monstra le lieu, auquel estans arriuez, soudain il se fit vn grand tremblement, & sortit de cét endroit vne odeur si suaue qu'il sembloit qu'on eut là espanché les parfums les plus odorans, ce qui fut cause de conuertir ce Iuif à la foy, & de luy faire crier tout haut, ô Christ, tu es le vray Sauueur du monde ! & receuant le S. Baptesme, ce fit nommer Cyriaque, de là estant allé prescher les vertus & miracles de la sainte Croix auec plusieurs disciples : il fut enfin Euesque de Ierusalem, dequoy estans aduertis plusieurs des disciples de Clete, qui auoient continué iusques alors, mais secrettement à exercer l'hospitalité, ils se vindrent découurir à Cyriaque qui remit sur cét Ordre, & luy donna vne nouuelle naissance, l'an 325. lequel continua à se multiplier iusques en l'an 365. sous Iulian l'Apostat, lequel fit mourir Cyriaque en la mesme année, par la mort duquel cét Ordre fut presque du tout esteint, à cause de la grande persecution. Depuis il fut encore ressuscité sous Vrbain II. lors que les Princes Chrestiens s'estans vnis allerent conquerir Antioche, Ierusalem, & autres Citez de l'Asie. Le Pape Alexandre 3. long-temps apres la persecution de Ieanne Barberousse donna encor à cét Ordre plusieurs grands priuileges. Apres vint l'erreur des Albigeois, qui porta vn si grand trouble en l'Eglise, que tous ceux de cette Congregation qui estoient propres à porter armes, furent contraints d'aller en personne combattre contre les heretiques. Et le Pape Innocent III. au saint Concile de Latran le confirma, & luy octroya plusieurs priuileges, à cause du grand dommage que cét Ordre auoit receu. Depuis fut celebre vn autre Concile general en la ville de Mantouë, où il fut ordonné que les Freres de cét Ordre seroient vestus de bleu turquin, ayant esté iusques alors vestus de bureau. Le Concile se tint l'an 1460. Clement VII. du nom de la maison des Medicis, reforma encore cette Congregation : & l'an 1568. les Peres de cette Religion tenans leur Chapitre general en la ville de Boulongne, le Pape Pie V. leur enuoya vn Visiteur, & depuis a approuué cét Ordre & augmenté d'Indulgences & priuileges, le tout selon la regle donnée par Alexan-

dre 3. & selon l'institution de Clete.

Quant à la Regle des Freres Prescheurs, elle a prins son origine de S. Dominique Espagnol comme chacun sçait, & natif d'vne ville appellée Calogora au Diocese d'Osome, ou il fut Chanoine, regulier, & depuis estant venu en Gascogne, ou il demeura l'espace de dix ans, & reduisit au bon chemin l'Euesque de Tholose : depuis il s'en alla à Rome au Concile de Lattan sous Innocent troisiesme, comme il a esté dit cy-dessus, duquel il impetra de choisir de se mettre sous telle regle approuuée en l'Eglise qu'il trouueroit bon, & il esleût auec enuiron seize Disciples qu'il auoit de se mettre sous celle de saint Augustin, & ayant ordonné quelques constitutions, elle fut confirmée par Honorius III. du nom, l'an de nostre salut 1206. l'an premier du Pontificat de ce Pontife, & l'an sixiesme de l'Empire de Federic deuxiesme du nom : depuis estant allé à Tholose, il exhorta ses Freres, & les enuoya prescher deux à deux, les mettant à estre Prescheurs de fait & de nom : car le Pape Innocent leur auoit desia permis de prendre le nom de Prescheurs. Cét ordre ayant fait de grands fruicts par tout le monde & iusques aux extremitez des Indes, il est diuisé en deux, à sçauoir ceux de l'Obseruance & les Conuentuels: en Italie ceux de l'Obseruance sont encore diuisez en deux sortes, les Lombards, & les Toscans : mais les Lombards tiennent le premier lieu, ils demeurent à Rome à sainte Sabine qui estoit anciennement le Palais des Papes, & fut donné par Honorius III. à saint Dominique, lequel fut canonisé par Gregoire IV. l'an 1221.

Au mesme temps de S. Dominique florissoit ce grand & admirable saint François natif de la ville d'Assise, au pays d'Ombre ou Duché de Spolette loin de Peruse enuiron huict milles, lequel s'estant meslé de la marchandise iusques en l'aage de vingt-deux ans, mais vne forte maladie ayant esté cause de le faire transformer en vn autre homme, de superbe il deuint tres-humble, d'auare vn aumosnier, de riche, pauure, d'amateur du monde vn contempteur d'iceluy : & comme il passoit vn iour deuant l'Eglise S. Damian estant, entré en icelle pour prier Dieu; on tient que l'image du Crucifix, deuant laquelle il faisoit son Oraison, parla à luy miraculeusement, & luy dit.: François, va t'en reparer ma maison, laquelle comme tu vois tombe en ruyne : dessors ayant confirmé sa vie à la passion de nostre Seigneur Iesus, il mit vne haire sur sa chair nuë, & vn sac par dessus, & se ceignit d'vne corde, allant ainsi sans chausses ny souliers pour se rendre plus contemptible : de sorte que sa renommée s'estant espanduë par les contrées circonuoisines, plusieurs personnes attirées par sa Sainteté abandonnerent le monde, & se rendirent de ses Disciples, faisans profession de pauureté & de mandicité. Ce qui fut cause qu'il escriuit vne Regle, tant pour ceux qui lors estoient vnis auec luy, que pour ceux qui viendroient par apres, laquelle il presenta à Innocent III. seant pour lors au saint Siege, qui la confirma l'an de salut mil deux cens douze. Elle fut pareillement approuuée par Honorius III. du nom successeur d'Innocent. Et depuis la confirmation d'icelle, il ordonna encor que ses Freres s'appellassent Mineurs, pour tesmoigner plus grande humilité. Ce qui est remarquable en cette regle, c'est que iamais Religion inuentée par homme ne fut plustot augmentée que celle-là: car en vn moment par maniere de dire, elle remplit tout le monde de sorte que chacun s'en esmerueilloit. Quant au Seraphique S. François, il deceda le 4. Octobre 1226. & fut canonisé par Gregoire IX. l'an 1236. Ou-

tre les Freres qu'il appella Mineurs, il establit encore vn second ordre de Religieuses sous la conduitte de sainte Claire.

L'ordre du Val des Escoliers commença en Champagne Prouince de France, par vn Docteur Theologien nommé Guillaume, natif d'Angleterre, lequel apres auoir esté long-temps escholier à Paris, depuis Professeur en ladite ville, & en Bourgongne, à la fin il se retira en quelque Hermitage auec ses Disciples & Escoliers, & pourtant fut cét ordre nommé du Val des Escoliers, & fut approuué par le Pape Honoré 3. l'an 1218. Entre les premiers compagnons dudit Guillaume furent Richard, Euerard, & Manasses, ils tiennent la regle de saint Augustin, portent vn habit blanc, & puis vne cappe ou manteau noir. Ils ont des Conuents à Mons en Haynaut, à Malines à Leeuwen en Brabant, à Gerontsart au quartier de Namur, au Liege & à Hortalize, à Paris, & à Orleans, où se tient ordinairement le General de l'Ordre.

Le grand S. Louys duquel la pieté ne sçauroit estre assez recommandée à la posterité, estant incité par la Reyne Blanche sa mere en l'an 1261. retira en vne grande maison size deuant le Palais, & de l'autre costé de la riuiere de Seine qui passe par dessous le Pont saint Michel, les Religieux de la Penitence de Iesus-Christ, vulgairement dits en Latin *Saccarij*, c'est à dire sachets, ou freres des sacs, à cause qu'ils estoient vestus de sacs, leur en faisant donc pour y demeurer à perpetuité, mais ils n'y firent pas longue residence: car l'an 1293. le 14. d'Octobre, ils le cederent, & quitterent par contract és mains de frere Gilles de Rome, pour lors Prieur general de tout l'ordre des hermites Augustins, alleguant que sans scrupule de conscience, ils ne pouuoient plus tenir ledit lieu, à cause de la pauureté, & que leur ordre diminuoit de iour en autre. Il y auoit aussi des Religieuses de cette compagnie qui auoient vn Conuent derriere S. André des Arts à Paris, & lesquels on appelloit Sachette: mais elles n'en furent expulsez du temps du mesme Roy, & ont seulement laissé à la ruë le nom des Sachettes: le mesme ordre parut en Angleterre en la ville de Londres l'an 1257. au rapport de Matthieu Paris lequel appelle *Saccati*.

Incontinent apres le deceds de saint François commença l'ordre des Freres nommez Seruiteurs de la bien heureuse Vierge Marie, qui print son origine de sept riches marchands de Florence, qui estans d'vne Confrairie nommez les loüanges de la sainte Benoiste Vierge, lesquels estans vn iour de l'Assomptiō en oraison, entendirent vne voix qui leur dit, qu'ils deuoient estre comme sept estoilles, & que dans peu de temps ils donneroient commencement à vne Religion portant le nom de la sainte Mere de Dieu, leur conseillant cependant cette voix de se separer de leurs parens, viure d'vne vie plus estroitte, & vacquer à l'oraison, ce qu'ils executerent, & prindrent la robbe noire en memoire du dueil que la sainte Vierge auoit porté en la mort de son Fils, & se retirerent en vne haute montagne nommée Senaire, ou le mont Alenay, à huict milles de Florence, estant situé au milieu de six autres montagnes, où ils menerent vne vie tres-austere, employant tout leur temps en oraison, pour les necessitez de l'Eglise: les noms des sept sont Boufils, d'autres disent des Monaldy, Amedee, Bonaionta, Manetto d'Antelli, Alexis Fauconnier Sostegno des Sostegni Vgnecione de la famille des Vgnecioni: & comme vn iour des Roys, ils estoient venus à Florence demander l'aumosne, les petits enfans commencerent à crier comme inspirez diuinement, donnez l'aumosne aux seruiteurs de la Vierge Marie, si que dés lors cét Ordre fut appellé de ce

nom, & le Pape Innocent VIII. leur confirma. Quand à la robbe noire & le scapulaire q 'ils prindrent, & qu'ils se mirent sous la regle de S. Augustin, fut à cause qu'il leur fut reuelé, ainsi comme on dit par la sainte Vierge sept ans apres qu'ils s'estoient retirez en la montagne, si qu'ayans pris cette regle, le premier chef de leur Ordre fut le Pere Bon fils, puis ils édifierent l'Eglise & le Monastere de l'Annonciade celebre par toute l'Italie, où se void le pourtraict du visage de la mere de Dieu, peint comme on tient, par les Anges vingt ans apres leur fondation : Vn nommé Philippes Binitij estant entré miraculeusement en leur ordre, il reçeut tant de graces de la sainte Vierge qu'il se rendit admirable tant en France qu'en Allemagne, conuertissant vn fort grand nombre de pecheurs, si bien que la renommée de sa sainteté, & celle de plusieurs autres de cét ordre, commença à s'espandre de toutes parts, le Pape Alexandre quatriesme l'an 1255. confirma & approuua cette Religion, leur donnant pouuoir de créer vn general, comme les quatre mendians, s'estant tellement augmentée, qu'elle s'est estenduë par tout le monde l'an 1426. Nicolas Perusien leur General diuisa cét ordre en deux, & de la est venu qu'on appelle les vns Freres seruants Conuentuels, les autres les Peres seruant de l'Obseruance. Cette congregation commença l'an 1233. du temps de Gregoire neufiesme, & que les Guelphes & Gibelains commencerent à faire leurs rauages : en Italie qui fut fort trauaillée encor de tremblement de terre, innondations & extrémes froidures.

Celuy qui fut le chef de la congregation des Celestins se nommoit premierement Pierre, & surnommé S. Moron, natif de Heruia, terre des Samnites, aujourd'huy appellée Sergue en la terre de Laben, l'an 1215. son Pere s'appelloit Angelier & sa mere Marie, homme porté du tout à l'austerité & à la solitude dés sa plus tendre enfance, & apres auoir este l'espace de trois ans sur vne montagne à faire penitence, finalement il fut receu Moyne au Monastere de Iesely de l'ordre de saint Benoist, ou ayant esté quelque temps il demanda permission à son Abbé de se retirer en vne cauerne deserte sur la montagne de Morron, de laquelle il print son surnom, mais y estant recherché de trop de peuple qui y abordoit de toutes parts, il s'en alla en la montagne de Salmonne appellée la Magelle, où finalement n'ayant pû estouffer l'odeur de sa sainteté plusieurs l'ayant suiuy, il commença à fonder la religion des Celestins, bastissant sur cette montagne vne petite Eglise qu'il nomma du S. Esprit. Il portoit tousiours vne chaisne de fer sur sa chair nuë, & par dessus vne haire fort rude vacquant en continuelle priere, & reformant la regle de S. Benoist, qui en ce temps-là s'estoit abastardie. La renommée de sa sainteté decorée de plusieurs beaux miracles, s'espandit tellement par toute l'Europe que le nombre des Celestins s'augmenta grandement, & le Concile se tenant pour lors à Lyon en France, sous Gregoire X. de l'illustre maison des Viscomti. Il obtint du saint Pere la confirmation de sa religion, & de là s'en retournant en Italie, il y celebra le premier Chapitre general de sa congregation, finalement apres le deceds de Nicolas IV. l'Eglise Romaine ayans esté deux ans sans Pasteur, il fut esleu souuerain Pontife, l'an 1294. de son aage le 79. a pres auoir fait ce qu'il auoit pû pour éuiter cette charge, en laquelle toutesfois il ne fut que six mois: car il s'en démit volontairement. D'autres disent par l'artifice de Boniface III. son successeur, lequel le condamna apres sans aucun sujet à tenir perpetuelle prison dans le chasteau de S. Simon, à present surnommé, où il fut dix mois;

d'autres disent deux ans faisans des miracles, predisant les choses futures, & priant Dieu pour son successeur, en laquelle prison il mourut, disant ces mots du Psalmiste : *Tout esprit loue le Seigneur*, il fut depuis canonisé par Clement V. Cette Religion est diuisée en traize Prouinces, par la France, Allemagne, & Italie, & tient à present six vingt & quatre Monasteres.

L'an de nostre Seigneur 1319. seant à Rome Iean XXII. & en Allemagne Henry VII. commença la Religion du mont Oliuet par trois Gentils hommes Siennois, le premier nommé Bernard Tolomei, l'autre Ambroise Piccolomini, le troisiesme Patrice de Patricij, lesquels à la persuasion de Bernard se retirerent en vn mont appellé Oliuet, situé au Comté de Montalein, & s'arresterent là pour faire penitence, & ayant esté accusez enuers le Pape, comme autheurs de nouuelles superstitions, ils le furent trouuer, lequel ayant oüy leurs raisons les renuoya par deuers Guido Pierramala Euesque, & Segneur d'Arreze, sous le Diocese duquel estoit le susdit mont d'Oliuet, lequel auparauant qu'ils arriuassent, auoit eu vne vision en laquelle il vit la Vierge Marie, enuironnée d'vne grande multitude d'Anges, laquelle luy tendoit vne robbe blanche, & des memoires de la regle de saint Benoist, lequel leur donna l'habit blanc, en l'Eglise de la Trinité, auec la regle de S. Benoist, sous la protection de la Vierge Marie. Apres cela ils édifierent vn beau Monastere sur le mont oliuet, appellé des Clostures, le chef de la congregation, laquelle ne s'estend point plus loing que l'Italie, & a iusques à soixante Monasteres, & plus. Ils portoient anciennement des sabots en leurs pieds, & il n'y a pas long-temps qu'ils les faisoient porter à leurs Nouices au mont Oliuet, mais ils se sont depuis eslargis & licentiez.

Quand à l'ordre des Iesuates de saint Ierosme il a tiré son origine de S. Iean Colombin Gentil-homme Siennois des plus illustres de cette ville, lequel l'an 1355. se conuertit à Dieu par le moyen de la lecture qu'il fit de la vie de sainte Marie Egyptienne : la maniere de laquelle conuersion seroit plus longue à reciter que ne porte l'estenduë des presens sommaires : mais ayant en fin bellemēt disposé sa femme qu'elle luy permit de viure en chasteté. Vn miracle d'vn ladre qu'il apporta chez luy, & lequel il luy laissa en garde, fut cause qu'elle fut contenté elle mesme de faire vœu de chasteté & de dōner tous leurs biens aux pauures : Car au lieu du Ladre, elle ne trouua elle mesme dans la chambre ou il auoit esté laissé qu'vne tres-souëfue odeur, de sorte qu'ils creurent que ç'auoit esté nostre Seigneur Iesus-Christ, qui sous la figure d'vn Ladre s'estoit apparu à eux, & s'estant associé auec vn nommé François Vincent, des plus apparents de la mesme ville de Sienne, ils furent deux ans à mener vne vie fort austere & contemptible, si que plusieurs se mirent de leur Congregation, iusques au nombre de soixante & dix, la meilleure partie d'entr'eux estans lettrez. Ce que voyant Colombin, il s'en alla trouuer le Pape cy-dessus nommé à Vitorbe l'an 1397. encore qu'il l'eut desià vû en Toscannelle : car il fut accusé luy & les siens de tenir l'erreur des Fraticelles ; Mais ayant esté examinez par l'Inquisiteur en la presence du Cardinal de Marseille, & trouué que ce n'estoit que calomnie : Le Saint Pere les receut, & voulut qu'ils fussent tous vestus de drap blanc, & les habilla tous à ses despens, leur donnant apres l'habit de sa propre main. Il voulut qu'ils se retirassent aux villes & bourgades & eurent pour premier protecteur le Cardinal d'Auignon frere du Pape. Cecy aduint l'an 1367. le iour de saint Iean Baptiste. Quand au nom de Iesuates,

Paul Maurice assure qu'il ne leur a point esté donné, d'autant qu'ils auoient souuent le nom de Iesus en la bouche, mais par vn esprit prophetique les petits enfans crioient dés qu'ils les voyoient, Voila les Iesuates : & que mesme S. Iean Colombin en esprit prophetique, dit vn iour à ses Confreres, Nous auons beau faire, Iesus-Christ par sa puissance nous a donné son saint Nom: & d'autant que leur regle qui est sous celle de S. Augustin, n'est pas commune, il ne sera point peut-estre mal à propos de la rapporter icy particulierement, ainsi que la desduit le mesme Paul Maurice. Il dit donc que par obligation ils ne sont tenus de dire que cent soixante & cinq *Pater noster* & autant d'*Aue Maria*, vont trois fois à l'Oratoire, ayant à chacune fois vn certain nombre à dire, sans que pas vn soit exempt de cela. Entre le matin & le soir ils sont en prieres l'espace d'enuiron cinq à six heures: les prieres du matin estant finies, le Prieur leur fait tous les iours quelque leçon, puis vn petit sermon, lequel estant paracheué ou demeuré vn peu de temps à prier Dieu mentalement: Outre cela deux fois le iour sans iamais y faillir, forts aux trois principales Festes de l'Année, chacun se discipline en son Oratoire vne fois au point du iour : & l'autre à vne heure de nuict, tous en particulier : en quelque temps que ce soit ne taillent iamais d'aller deux fois à l'Eglise, & allumer vn cierge sur l'Autel, puis font leur oraison à part pour la sainte Eglise, pour leurs bien-faicteurs, & principalement pour les ames de ceux en recommandation desquels leurs sont faites plus d'aumosnes : Ioint aussi que tous les Lundis, s'il n'y escheoit quelque feste, tous en commun si tôt que la Messe est acheuée chantent au cœur certains Pseaumes, & autres oraisons pour les ames des trespassez. Semblablement tous les Samedis au soir, apres s'estre tous accusez de leurs fautes, ils font prieres pour toutes manieres de gens, tant fidelles qu'infidelles, ne plus ne moins que la sainte Eglise Romaine a accoustumé de faire le iour du Vendredy saint. Autant de fois qu'ils entrent en leur Oratoire ils disent tousjours cinq *Pater noster*, & autant d'*Aue Maria*, en reuerence & commemoration de la Passion de nostre Seigneur, ils ne disent point de Messe, à l'imitation des anciens Moynes. Quant à l'office de la Vierge, lequel neantmoins tous dient quasi vniuersellement celuy des morts, les sept Pseaumes penitentiels, & mesme tout l'autre office Diuin n'est point d'obligation à cet Ordre, mais de deuotion seulement. Saint Iean Colombin institua aussi l'ordre des Religieuses Iesuates, desquelles la principale a esté la bonne sainte Catherine de Sienne, cousine d'iceluy Colombin, il y en a à Lucques vn Monastere, qu'on appelle les Iesuates de Saint Ioseph. Quant à ce qu'ils sont nommez les Iesuates de saint Ierosme, cela vient que dés le commencement de leur Congregation ils prindrent ce grand Miroir de penitence & lumiere des Religieux pour leur particulier protecteur. Ioint que leur deuotion estant telle enuers ce Saint, qu'ils édifierent presques toutes leurs Eglises, & secrets Oratoires, En leur nom le Pape Alexandre sixiesme, ordonna par vne bulle qu'ils ne s'appelleroient plus simplement Iesuates, mais les Iesuates de saint Ierosme.

L'ordre des temps requiert apres les Iesuates, de parler des Chanoines reguliers de S. Sauueur, l'origine desquels est Helie, à deux milles prés de Bourgongne estoit autresfois vn college de Chanoine de l'ordre S. Augustin, qu'on appeloit Ste. Marie du Rhin, lequel ayant esté destruit par Iean Visconti Duc & Archeuesque de Milan, lors qu'il print la ville de Boulongne, les Chanoi-

nes furent contraints de se retirer dans la ville au Monastere de saint Sauueur qui auoit esté basty long-temps auparauant, en memoire du grand miracle qui estoit aduenu en l'image du Crucifix en la cité de Baruc au pays de Syrie, viuant Athanase Euesque d'Alexandrie l'an 785. le 9. iour de Nouembre. Durant ce temps, il y auoit vn nommé Estienne de la ville de Sienne, de l'ordre des Heremitains de Licette, lieu distant de Sienne enuiron trois milles : de la sainte vie duquel le Pape Gregoire 12. estant informé, & sçachant la bonne volonté que cestuy-cy & ses compagnons auoient de remettre sus l'ordre canonique, il donna charge a trois Cardinaux de vestir Estienne, & vn nommé frere Iacques de l'habit canonique, ce qui fut executé en la ville de Lucques, le 24. Auril 1408. & le mesme Estienne ayant par apres donné le mesme habit à plusieurs de ceux de Licette. Ils prindrent l'habit de Saint Sauueur, à cause que le lieu ou ils auoient fait profession de l'habit Heremitain s'appelloit de ce nom. Or en ce cloistre saint Sauueur dont il a esté parlé cy-dessus, estoit demeuré seul vn nommé Guillier, lequel entendant la renommée d'Estienne & de ses Chanoines desirant de voir cét Ordre Canonique remit sus, enuoya querir Estienne, & apres auoir conferé ensemble, ils enuoyerent vn Procureur au Pape Martin V. de la maison des Colomnes qui auoit succedé à Gregoire ; lequel ayant ouy leur demande, donna commission à Nicolas Dalbergati lors Euesque de Boulongne (& qui depuis fut fait Cardinal de sainte Croix par le Pape Eugene IV.) de mettre ordre à ce qu'ils demandoient : & lors il vnit ensemble le Conuent de saint Ambroise de Gobre, & celuy de sainte Marie du Rhin, auec la Chanoinerie de saint Sauueur de Boulongne, ce qui fut confirmé par authorité Apostolique ; comme il est porté par vn breuet donné du 5. Iuin 1518. Et leur baille permission de celebrer Chapitre general par vne Bulle donnée à Mantouë le 16. Decembre l'an 2. du Pontificat du Pape Martin V. du nom, depuis l'vnion de certains conuents. Cét Ordre commença à prendre le nom de Congregation, & s'appelloient Chanoines de S. Sauueur, ils ont toutesfois esté appellez Scopetins par ceux de Florence, à cause de S. Donat de Scopette qui estoit de cette congregation, mais c'estoit le quatriesme Conuent : au contraire l'autre fut le premier, aussi furent-ils appellez plus vulgairement Chanoines de S. Sauueur.

Apres les Chanoines de S. Sauueur suit en ordre de la Congregation de saint Pierre de Pise, qui estoit de la famille des Iambes courtes, des plus illustres de cette ville-là, lequel ayant resolu d'imiter la vie de ce grand Docteur S. Ierosme, il se trouua incontinent suiuy de plusieurs Disciples, auec lesquels il s'en alla au Comtat d'Vrbain en vne belle colline nommée Monte-bello, laquelle est enuironnée d'vne fort agreable Forest : il batit vne petite Eglise qu'il nomma la Trinité, auec quelque peu de logis, fait en façon d'vn Monastere, gaignoient leur vie au trauail de leurs mains, & obseruans la communauté Euangelique, ne celebrans point de Messe : mais estans assiduellement en priere, & voulant ce bon Pere que ceux de sa Congregation s'appelleroient les Hermites de saint Ierosme, comme ils s'appellent encor aujourd'huy, y adjoustant seulement de la congregation de saint Pierre de Pise, laquelle congregation à si bien multiplié qu'elle a encor à present 37. Monasteres en Italie seulement, car hors d'icelle ils n'en ont point. Ils sont vestus d'vne tunique, & se ceignent d'vne ceinture de cuir, portans par dessus vn manteau, sur lequel ils iettent leur scapulaire: mais quand ils vont par la ville, ils iettent

par dessus ledit manteau, & tout leur habit est entierement de couleur de bur[...] le Pape Pie V. voulût qv'il fissent profession : car auparauant ils pouuoie[...] sortir & aller où bon leur sembloit. Cette Congregation commença l'an 138[...]

La Congregation de saint Ierosme de Fesole commença quelque temp[...] apres, à sçauoir l'an 1406. du temps du Pape Innocent 7. par vn nommé Cha[...] les Comte de Grauelle Florentin : lequel estant inspiré de Dieu s'en alla au[...] montagnes, où fut autresfois l'ancienne ville de Fesol, destruicte par les Flo[...] rentins, où il print l'habit d'Hermite, auec luy Rhedon Grauelle, Gautie[...] Marsi : où ils ne furent pas long-temps que plusieurs s'assemblerent autou[...] d'eux, ausquels ils donnerent vne Regle, laquelle fut approuuée par le Pap[...] Gregoire 12. pour lors seant au S. Siege, qui leur donna vn autre habit de cou[...] leur grise, le ceignant par dessus leur froc d'vne ceinture de cuir, & dessous il[...] portent vn manteau plissé & fendu par deuant, ils portoient lors des sabots [...] mais depuis ils les ont laissez : & parce qu'ils auoient esté dits auheurs du tier[...] Ordre de S. François, comme estiment aucuns, vn habit gris qu'ils porten[...] encor pour le iourd'huy leur fut donné. Ils ne s'estendent point plus long qu[...] l'Italie, ou ils ont trente ou quarante Monasteres, ceux qui demeurent à Mila[...] sont appellez les Freres de sainte Anne.

L'an 1407. seant à Rome le Pape Gregoire XII. & en l'Empire Robert d[...] Bauiere, commença la congregation dite de S. George Dalegue surnommé A[...] zurine, laquelle eut pour autheur Anthoine Corrare Gentilhomme Venitien[...] qui estoit de compagnie des Clercs reguliers Iesuates de S. Ierosme, les fr[...] res de laquelle portoient des sabots, & mendioient leur vie, cestuy-cy le[...] donna quelques regles, confirmées par Gregoire 8. lequel y adiousta d'au[...] tres : mais principalement S. Laurens Iustinian premier Patriarche de Venise[...] lequel fut à cette Congregation, & qu'a esté autresfois S. Bernard à celle de C[...] steaux. Ceux de cette congregation se vestent par dessous d'vn habillement [...] drap blanc, fait en maniere de soutane tout boutonné deuant, & portent de[...] sus vne robbe de pers ou de couleur d'azur, vn bonnet à la teste, & vn chappea[...] sur l'espaule de mesme couleur. Ils viuent en commun, leurs chefs s'appeller[...] Prieurs, & créent vn General. Ils ne souloient pas faire profession, mais si que[...] qu'vn d'entr'eux apres auoir esté vn temps en la religion changeoit de volon[...] ils luy donnoient certaine somme d'argent, & le vestoient en Prestre secu[...] lier, puis le laissoient aller ou sa fantasie le portoit : mais le Pape Pie V. l'a[...] 1570. ordonna qu'ils eussent tous a faire profession solemnelle, comme il[...] font, sans déroger neantmoins à leurs priuileges, ny à l'ordre & preseance de[...] lieux aux processions publiques. Toutesfois il y en à encore quatre Monaste[...] de cét Ordre qui viuent à leur mode, tiennent leur Chapitres, & créent leu[...] Prieurs comme bon leur semble : & combien qu'ils ne soyent de ceux là que[...] quatre Conuents, neantmoins ils ont vn General, & leur chef est le Monaste[...] de Lo-Vieil.

La congregation du Mont-cassin, qui print son origine de Louys le Begu[...] Gentil-homme Venitien, commença dans le Monastere de sainte Iustine, [...] de là fut appellée congregation de sainte Iustine l'an de nostre salut 1410. so[...] le Pape Iean 23. & Sigismond estant Empereur en Allemagne, ou les Pa[...] pes Martin V. & Eugene IV. voyant cette compagnie augmenter de iour e[...] iour en saincteté de vie, ils la gratifierent de plusieurs priuileges, ce qui [...] cause de la remplir de plusieurs hômes de lettres. Depuis auec le temps, s'esta[...]

accreuë de l'Abbaye du Mont-cassin, d'autant que c'estoit la premiere & la plus honorable de toutes celles de S. Benoist, elle print le nom d'icelle, & fut dite la Congregation de Mont-cassin : Par ainsi tous ces Moynes noirs qui viuent sous l'Obseruance sont les vrays & premiers Moynes de S. Benoist, lesquels ont esté par plusieurs fois destruits & reformez. Cette Congregation de saint Benoist estoit venuë en vne telle grandeur non seulement de richesses, qui auoient esté la principale cause de sa ruine, mais encore du nombre d'hommes & de Monasteres, qu'elle se trouue auoir eu iusques à trente trois milles Abbayes, & quatorze milles Preuostez & Prieurez: & lors que se fit la derniere reformation de sainte Iustine, elle estoit tellement mise bas que le nom des Moynes de S.Benoist estoit presque du tout esteint : mais depuis elle s'est tellement augmentée, qu'elle a plus de dix milles Abbayes tant en Italie qu'en Espagne, qui viuent selon cette reformation, plusieurs desquels outre ce qu'ils viuent selon la regle de S. Benoist, s'adonnent à l'estude, aux disputes publiques, & à la predication, ne plus ne moins que les mandians qui les fait grandement respecter en ces contrées là.

Il semblera de premier abord qu'il eut esté plus a propos de mettre la congregation des Freres de S. Ambroise au bois, auec les plus anciennes Religions que maintenant : mais c'est à cause qu'ils se sont dilatez, & ont paru d'auantage en leur reforme que leur origine, laquelle aduint en cette maniere aux Faux bourgs de la porte de Come à Milan, où est maintenant l'Eglise de saint Ambroise au bois. Il y eut autresfois vn beau bois fort espais au milieu duquel estoit vne petite Chappele, où estoit dépeinte l'image de la Vierge Marie, & là auprés couloit vn ruisseau d'eau claire, qui descendoit d'vne belle fontaine, laquelle y est encore aujourd'huy tenuë en telle reuerence, que plusieurs boiuent de cette eau par deuotion. En ce boccage demeuroient trois Gentils-hommes Milannois, qui viuoient comme Hermites, le premier desquels fut vn nommé Alexandre de l'illustre famille de Criuelle, le second Albert Bozosse, & l'autre Anthoine Pierre sainte, d'où est venu que les pierres saintes iusqu'aujourd'huy ont certaine Iurisdiction en vn Monastere de cette Religion nommé Casterne. Or en mesme temps que ceux-cy viuoient en leur solitude, l'admirable saint Ambroise reluisoit en la ville de Milan, lequel estant aduerty de l'admirable façon de ces personnages les alloit visiter souuent, & mesmes par fois demeuroit auec eux vn iour ou deux prians Dieu, ou discourans des choses diuines. Depuis estant mort ils demeurerent plusieurs années en ce lieu, & par succession de temps lequel on ne peut pas bien cotter. Ils adjousterent à l'habit d'Hermite qu'ils portoient, la patience & la cappe, & prirent la regle & profession de S. Augustin, les Milannois leurs firent apres bastir vn Monastere au mesme lieu, qu'ils fonderent à l'honneur de saint Ambroise, & le nommerent saint Ambroise au bois, à cause du saint qui frequentoit en ce lieu durant sa vie, ils se sont depuis augmentez à diuers lieux, mesmement au Duché de Milan. Ils ont en general des Visiteurs & Prieurs & tous les trois ans celebrent leur Chapitre general tousiours en ce lieu là, d'où ils ont eu l'origine. Ils ont plusieurs lieux où ils font le seruice selon la regle de saint Ambroise.

Le semblable peut-on dire de la Congregation des Moynes Hermitains de Saint Ierosme, duquel il a esté dit quelque chose cy deuant, mais depuis il fut reformé par Loup Solmere Espagnol sçauant homme, lequel estant arriué

à Rome obtint du Pape la permission de reformer cét Ordre, impetrant de luy l'Eglise de Saint Alexis de Rome, assise sur le mont Auentin, auec les enuirons, & toutes les rentes & reuenus d'icelle, ausquels il donna la forme & regle de viure selon l'ordonnance des Apostres, laquelle il auoit tirée des œuures de S. Ierosme. Aucuns disent qu'ils commencerent dés le temps d'Eusebe de Cremone, disciple de S. Ierosme, & que les Moynes de Garde Loup d'Espagne, suiuant leur regle : pourroit bien estre qu'ils auroient esté reformez par iceluy Loup, & que voyans depuis leur ordre s'en aller en dissolution, ils l'auroient de nouueau reformée, & que Loup auroit diuisé ceux-cy d'auec ceux-là, & en auroit fait vne nouuelle Congregation. Ils se vestent d'vne tunique blanche, auec le scapulaire de couleur tannée. Quand ils vont par la ville ils portent vne cappe fermée deuant à la monachale, de mesme couleur que le scapulaire. Loup d'Oliuete mourut l'an 1433. l'an troisiesme du Pape Eugene IV. Cette Congregation peut auoir en Italie enuiron vingt Monasteres, desquels le chef & principal est l'hospital de Lodeiane en Lombardie. Ils auoient en Espagne six Monasteres, le chef desquels estoit S. Isidore distant de la ville de Seuille d'vne lieue. Il font profession, & obseruent la regle de S. Augustin.

L'an 1400. qui estoit le Iubilé à Rome, il regna vne grande peste à Sienne, & autres lieux prochains, de laquelle mourut grand nombre de peuple, si bien qu'à Sienne fut pour le peu d'hommes qui restoient ou pour la crainte qu'ils auoient de laisser la vie, il ne se trouuoit personne qui voulut penser les pauures malades de l'Hospital : alors viuoit à Sienne saint Bernadin, le pere duquel s'appelloit Patrice, & sa mere None, laquelle estoit de noble extraction natiue de Massede Maranne, ville prochaine & sujette de laditte ville de Sienne. Ce saint Personnage poussé d'vne sainte & ardante charité, s'en alla à l'Hospital, où il se mit à penser les malades tous pestiferez qu'ils estoient, & n'en bougea que la pestilence ne fut cessée, n'estant lors aagé que de vigt ans, & de là se retira solitaire en vn bois, où ayant vescu quelque temps fort austerement, il se fit en fin Religieux de l'ordre des freres Mineurs, où il ne porta rien auec soy qu'vn simple habit, & vne corde pour le ceindre: & comme desia la sainteté commençoit à se refroidir en cette Religion, il commença de mettre peine que l'ordre de la bonne Obseruance fut maintenu & gardé, ostant tous les abus qui s'estoient introduits en iceluy, de maniere qu'il le reforma, & fit en sorte que les Freres furent reduits à viure en commun, sans auoir rien de propre suiuans simplement l'institution de leur Pere saint François, en quoy il fut assisté de plusieurs qui suiuirent sa nouuelle refforme: mais d'autres aussi ne voulurent point quitter ce qu'ils auoient acquis auec peine & trauail. De là est venu, au moins y a il grande apparence que la Congregation de S. François est en deux sortes, à sçauoir de Conuentuels, & d'Obseruans, lesquels s'appellent les Sabottiers, qui s'augmenta tellement depuis, qu'elle passe en nombre beaucoup d'autres Religions. Cecy aduint sous le Pape Eugene IV. du nom, & du temps de l'Empereur Federic 3. du nom.

Enuiron l'an 1450. l'ordre des Minimes commença à florir par le moyen de saint François surnommé de Paule, à cause du chasteau de Paule, où il auoit prins naissance, lequel est situé au Royaume de Naples entre la Brusse & la Lucanie, aujourd'huy appellée la principauté, voisin de la Calabre, & loin de la fameuse Cité de Cossence enuiron 30. milles. Son pere s'appela Matterille, &

sa mere Vienne ; porté dés sa plus tendre enfance à l'austerité & aymant sur tout la vie religieuse: Depuis estant paruenu en aage d'homme, il eut en pensée de bastir vne Eglise auec quelques logettes pour habiter ; & de fait sous la permission de Pyrrhus lors Archeuesque de Cossence, auec l'ayde de ses voisins, il mit en effect ce qu'il auoit proposé, & ayant édifié ce Monastere, il n'y fut pas long temps qu'il n'ût incontinent vn grand nombre de disciples tant hommes que femmes. Parquoy il escriuit trois regles, l'vne aux freres, l'autre aux sœurs de son ordre, chacune desquelles il distribua en dix chapitres ; & la troisiesme ce fut pour les Profez ou Mantelez : voulant que les siens fussent appellez Minimes des Mineurs, & qu'entre autres choses ils obseruassent sur tout le ieusne. Quadragesimal, à sçauoir de ne manger point de chair, dœufs, beurres, ny lectage tout le temps de leur vie, qu'en cas de necessité. Il voulut qu'ils fussent habillez d'vn drap tanné obscur auec vn capuchon de mesme couleur qui leur pend iusques à la çeinture, & qu'ils fussent ceints d'vn cordon de la mesme couleur : ceux qui sont Prestres le portent noüé à cinq neuds simples, mait les Clers, Nouices & presentez à la differences des Prestres, ont leur capuchon qui leur pend iusques au cordon, & le cordon noüé seulement à troids nœuds. Le Roy de France Louys XI. du nom, qui regnoit pour lors, enuoya prier le Pape Sixte IV. de luy enuoyer ce saint personnage, ce qu'il fit, & vint trouuer le Roy à Tours, lequel luy fit bastir l'Eglise & le Monastere, qui est encor auiourd'huy pres de ladite Ville au Plessis. Cette Congregation s'estend en France & en Espagne, en Lombardie il n'y en a point sinon à Milan.

Du mesme temps de S. François de Paule, viuoit le saint homme Ami-Dieu, natif de Portugal, lequel vint en habit d'Hermite en la Lombardie, où estant arriué il s'arresta en vn lieu appellé sainte Marie en Bresanois, vers Cremone, des dependances du Duché de Milan, où il donna commencement à sa congregation. De la à quelque temps il s'en alla à Rome, & demeura au Mont d'Or, qu'on appelle auiourd'huy saint Pierre *in montorio*, lieu où le Prince des Apostres fut crucifié la teste contre bas, où il y a maintenant vn fort beau Monastere de cét ordre. Il estoit fort contemplatif, & a eu plusieurs visions pleines de Propheties, predisans les choses à venir. De luy cette congregation a pris son nom de Ami-Dieu ou Amedées : ils sont vestus de gris & portent des sabots sans haut de chausses, se ceignans d'vn cordon comme font les sabotiers: ils possedent maintenant vingt-huict Conuents en Italie : car plus outre ils ne s'estendent point. Leur congregation commença en l'an 1460. mais le Pape Pie V. l'vnit auec celle de Cleruaux & des Sabotiers, c'est à dire de l'obseruance S. François.

Quand à la congregation des Apostolins, autrement dits freres des Apostres, elle eut son origine de S. Barnabé Apostre, lesquels estant venu à Milan, il fut le premier qui celebra la Messe en cette ville là. En ce il assembla vn bon nombre de disciples, qui viuoient selon la coustume de la primitiue Eglise, qu'ils appellerent pendant qu'il vesquit, disciples Chrestiens, & apres sa mort Apostolins ; maintenant freres des Apostres ou Barnabites, ils ont esté long-temps espars çà là, & ne celebroient point la Messe, ains vacquoient seulement à l'oraison, & à viure en commun, comme on faisoit à la primitiue Eglise : Mais l'an 1484. Innocent VIII. du nom, estant prié par eux, il leur permit de dire Messe, & leur donna l'habit, a sçauoir le Scapulaire, & la Patience, cousus

ensemble, & vne ceinture de cuir, leur ordonnant de faire profession, & le donnant la regle de S. Augustin à obseruer. Il leur octroya de ioüyr des mesmes priuileges que les Augustins : ils se vestent d'vn froc de drap tanné, au la patience & scapulaire de mesme couleur, & en cette sorte vont en publ sans porter autre cape par dessus, sinon en hyuer qu'ils portent vn manteau d la couleur mesme à la mode des Sabbotiers de S. François, Ils tiennent Chapitre, & leur chef est appellé Vicaire general. Les premiers de cét Ordre qui d rent Messe furent frere Simon de Moraue, frere Iean Scarpe & frere Nicola Cesteri Geneuois.

Le commencement de la congregation des Capucins vint pour vne tell occasion. En la marque d'Ancone sous la Seigneurie de Ferme, est vn chasteau appellé Mont faucon, dans lequel les freres Zacobins ont vn Monastere : Il estoit vn Religieux, nommé Matthieu Basci, homme de bonne vie & grand obseruateur des saintes institutions. Il aduint qu'vn iour qu'il s'en alloit auec quelques-vns de ses compagnons en vn lieu là aupres pour assister à quelque Office ; comme il fut paracheué, & que tous s'en retournoient en vn Monastere, luy estant demeuré vn peu derriere, ses compagnons trouuerent vn pauure homme qui estoit couché par terre quasi tout nud, & tremblant de froid pour autant que c'estoit en hyuer, & qu'il estoit force neiges; lequel leur ayant demandé l'ausmone d'vn peu de drap pour se couurir, il n'eust aucune responce des autres, dont suruenant apres le susdit frere Matthieu, & voyant ce pauure homme meu de compassion, & craignant qu'il ne mourût de froid, il print deux bonnes pieces de drap qu'il auoit sous ses habillements selon la coustume de leur Religion, & les donna à ce pauure homme : & puis reprenant son chemin vers le Monastere, il fut esbahy que ce pauure disparut incontinent, & ne le vit plus. Cela fit penser à ce bon Pere qu'il auoit fai profession de pauureté, & que neantmoins il y en auoit de plus pauures que luy : De sorte qu'il n'estoit pas vray imitateur de son pere saint François, & encor moins obseruateur de ce qu'il auoit promis, entrant en la regle d'iceluy si bien qu'il ne cessa depuis de prier Dieu iour & nuict, à ce qu'il plût accomplir le vœu qu'il auoit fait. Doncques apres s'estre bien lamenté, il eut vne inspiration qui luy dit, qu'il donnât de nouueau commencement à l'ancienne obseruance de ses peres, lesquels suiuirent premierement l'instruction de S. François : de maniere qu'il print vn froc le plus deschiré rompu qu'il pû trouuer, & y attacha vn capuchon à la mode qu'ils en vsent aujourd'huy, puis sans en parler à personne, il s'en alla à Rome trouuer le saint Pere Clement VII. luy demandant congé de porter l'habit tel que portoit au commencement S. François & ses Religieux, ce qu'il obtint sans difficulté, luy disant par trois fois qu'il vouloit que cette regle fut obseruée de poinct en poinct & de mot à mot : Quelque temps apres vn nommé frere Louys ; auec vn sien frere tous deux Zacobins de Fossebonne ville de Marque & Duché d'Vrbain poussé du zele de l'obseruation de leur regle sortirent de leur religion & s'vnirent auec ledit Matthieu : mais afin que la chose fut plus permanente, & qu'il y eut moins de scrupule, Louys s'en alla au Pape, & obtint vn breuet non seulement de porter l'habit & obseruer la regle, mais de la donner aussi à quiconque la demandoit, ce qui aduint l'an 1516. le 28. iour de May, & l'an troisiesme du Pontificat de Clement VII. si qu'en peu de temps ils se virent douze freres, leur premier General fut Matthieu, le premier Monastere qu'il

entter

eurent, fut en la ville de Cameria en la marque qui leur fut donné par Catherine Cido Duchesse de Cameria, Cette congregation multipliant tellement qu'en l'espace de 42. ans elle s'accrût , en sorte qu'elle auoit 222. Monasteres diuisez en quinze Prouinces, & auoient 2240. Religieux.

Outre ceux-cy il y en a encore de reformez de l'ordre S. François , comme les Clairains, Clarmeaux & Recolets qui portent les Zoques, mais il s'en pourra dire quelque chose cy apres.

Or combien qu'on ait cy-deuant discouru de l'origine des religions qui militent sous la regle de S. Augustin , il ne sera point mal à propos de dire quelque chose des Congregations qui viuent selon cette regle sous le nom & le tiltre d'Obseruance , la premiere est la congregation de Lecette. Ce lieu est loin de Sienne enuiron trois milles, & s'appelloit anciennemeut Lissiette Foltignan fondée de S. Sauueur, & depuis S. Sauueur de Lecette au bois lac. Ce lac à esté habité par les Hermites de S. Augustin dés l'an 1050. cette place s'estoit tousjours conseruée en sainteté , & pauureté fort secrette , propre à la contemplation. Barthelemy Venitien y fit depuis de beaux reglemens l'an 1387. & depuis par vn maistre Nicolas Cassin, & maistre Gerard de Rimini, tous deux Prieurs generaux de cét ordre , lequel commença depuis à s'augmenter , de sorte qu'ils ont aujourd'huy onze Conuents , tant au pays de Sienne, que Florentin, & n'y a celuy où il n'y ayt pour le moins cent Religieux

La seconde Congregation de l'Obseruance des Hermitains , est celle de Charbonniere en la terre de Labeur qu'on appelle aujourd'huy Champagne, laquelle est encor à present nommée la Congregation de S. Iean de Naples , elles eut son commencement d'vn frere Simon Cremonois grand Philosophe & Theologien de son temps , qui estoit l'an 1399.

La Congregation Perusienne, appellée de S. Marie du Peuple en la Prouince Dombrie . qui commença l'an 1424. & enuiron 15. Monasteres.

La Congregation de Lombardie , ainsi nommée par ceux qui en sont : elle fut commencée l'an 1444. par vn bon pere appellé Iean Roque de Pauie , & vn autre nommé frere Gregoire de Cremone , dedans le Chasteau de Crane. Cette Congregation est la plus grande & la plus celebre de toutes celles de l'Obseruance des Hermitains , tant à cause du grand nombre d'hommes qu'ils ont, qu'à cause que ceux de cét ordre qui sont gens de sçauoir & qui font grande profession de prescher. Il y a en cette Congregation 66. Monasteres qui sont assez bien rangez.

La Congregation de sainte Marie de Mont Orton , distante de la ville de Pudone enuiron cinq milles , instituée par vn docte personnage nommé Frere Simon natif de Camerny ville de la marque Dauerne. Elle n'a pas plus de trois Conuents , & fut commencé l'an 1460.

La Congregation des Baptistes, ainsi appellée à cause du frere Baptiste qui en a esté l'Autheur , commença l'an 1484. Ils portent des sabots, & sont aussi appellez Geneuois , parce que leur fondateur estoit de Geneve.

La Congregation des Hermites appelle Poüilloise , ou autrement la Doucette, qui print son commencement en la Poüille par vn nommé Felix , de ce pays-là , l'an 1492.

La Zumpame , laquelle fut instituée en Calabre l'an 1502. par vn nommé François Zumpama Calabrois , qui estoit en ce temps-là fort honoré pour ses bonnes qualitez.

La mesme année, commença la Congregation, dite de S. Augustin de Dalmatie, pour auoir esté commencée en Esclauonie. Quatorze ans apres s'institua en Allemagne vne nouuelle Congregation d'Hermites, qu'on appelle la congregation d'Andrea Proles de Germanie.

La derniere congregation de cét ordre fut celle de S. Paul premier Hermite de mesme habit que les autres, laquelle cõmença l'an 1330. Il y a des Monasteres de cette congregation en Italie & en Espagne, toutesfois il n'y en a pas plus de 4. qui sont és enuirons de Rome ; Or de ces Congregations des Hermites de l'Obseruance, il y en a fort peu de connuës en Italie, fors celle de Lombardie qui est la plus signalee de toutes. Mais celle des Conuentuels est espanduë non seulement en France, Italie, Espagne, Flandres, & Germanie, mais aussi elle a penetré iusqu'au monde nouueau,

La Congregation de Saint Paul premier Hermite d'Hongrie, fut commencée au Manastere de Saint Iacques de Patach en Hongrie, par vn Strigonnois nommé Eusebe, lequel obseruoit auec ses compagnons vne certaine regle & maniere de viure, qui leur auoit esté baillée par Barthelemy Euesque de cinq Eglises, l'an de nostre Seigneur 1215. Quelque temps apres estant desia cette congregation en bon nombre, ils requierent au Pape Vrbain quatriesme, qu'il leur voulut donner la regle de S. Augustin, ce que toutesfois ils ne pûrent obtenir de luy. Quoy voyant Paul Euesque de Vesprin, il leur donna la forme de viure qu'ils tiennent l'an 1263. & lors cét Ordre commença de s'appeller la Congregation de S. Paul premier Hermite, & depuis l'an 1300. ils firent leur premier Prieur general vn nommé frere Laurens, Strigonnois. Enuiron 8. ans apres, l'Ordre fut confirmé par vn Cardinal que le Pape Clement 5. auoit enuoyé Legat en Hongrie, qui s'appelloit frere Gentil, de Mont fleur, & auoit esté premierement frere Mineur, lequel donna à ceux de ladite Congregation la regle de saint Augustin, & leur octroya la permission de pouuoir faire constitutions & tenir Chapitre general Ce qui aduint le sixiesme de Decembre 1308. au monastere S. Laurens, prés la ville de Bade. Depuis estant esleu au S. Siege Iean XXII. du nom, il leur confirma leur Ordre, & le receut sous la protection du saint Siege Apostolique, & deslors il commença de croistre merueilleusement, non seulement en nombre, mais en sainteté de vie, si bien qu'en Hongrie ils estoient estimez les meilleurs Religieux qui fussent en tout le Royaume. Au temps de Nicolas V. du nom, l'Eglise de saint Estienne de la Rotonde à Rome au mont Celie leur fut donné par le Saint Siege auec tout le reuenu d'icelle, & y ont esté plus de six vingt-ans sans auoir eu en Italie nul Conuent que celuy-là, où ils n'admettent que tous Hongres, & pas vn Italien. Ils se vestent tout de blanc, portant vn scapulaire grand & rond qui leur couure toutes les espaules, & dessus cela vn manteau tel qu'on le porte ordinairement, sinon qu'il est de couleur blanche & vn peu plus court.

L'Ordre de Ste. Brigide commença sous le Pape Gregoire XI. l'an 1376. lequel le confirma à cette sainte Dame Royne de Suede, qui estoit allée à Rome, elle obtint de luy que les Monasteres dudit Ordre seroient communs, tant aux hommes, qu'aux femmes, & toutesfois qu'il y eut telle separation de murailles, que l'vn ne pût aller vers l'autre sans necessité. Il voulut aussi qu'il n'y eut qu'vne Eglise pour tous les deux, ains que les Religieux comme Ministres des choses sacrées seroient en bas, & les Religieuses en haut pour dire leur Office & Oraisons, neantmoins que l'Abbesse commanderoit aux vns

& aux autres, combien que les hommes auroient la charge de ce qui appartiendroit au diuin seruice, & ornemens de l'Eglise, & qu'il y en auroit vn d'entr'eux qui seroit appellé Prieur ou Confesseur. Fut aussi ordonné qu'ils auroient des biens & possessions dequoy ils pûssent viure, mais que la superintendance de pouruoir à tout ce qui leur seroit besoin aux vns & aux autres tant pour viure que pour le vestement, appartiendroit à l'Abbesse: qu'il leur seroit deffendu à tous & à toutes de sortir de leur Monastere sans éuidente necessité, & qu'en ce cas il demanderoient congé à l'Abbesse. Ils tiennent la regle de Saint Augustin auec quelques articles adjoustez par cette illustre Reyne. Aucuns sont d'opinion que cette forme de religion auoit esté premierement inuentee en la Grece, mais que les bons Peres auoient ordonné que les hommes demeureroient separement des filles, de peur qu'elles ne donnassent occasion de mal parler, & que partant sainte Brigide voulant remettre sus ledit ordre, qui estoit presque allé tout en decadence, elle trouua moyen que sans aucun soupçon l'Eglise & la maison seroit commune à tous les deux. Elle ordonna qu'ils porteroient l'habit gris, & dessus vn manteau de mesme auec vne Croix rouge sur l'estomach. On voulut que les Religieuses ne fussent point plus de soixante, ny les Religieux plus de vingt-cinq en chacun Monastere, sçauoir treize Prestres selon le nombre de treize Apostres, y comprenant saint Paul: Puis quatre Diacres, lesquels pouuoient aussi estre Prestres, & representoient les quatre Docteurs de l'Eglise, & huict Conuents qui se doiuent tenir prests pour trauailler aux affaires de la maison: de maniere que tous ensemble les freres & les sœurs fut le nombre de treize Apostres, & des septante & deux Disciples de nostre Seigneur: & afin qu'on les pût entre-reconnoistre les vns des autres, les Prestres portent la Croix rouge sur le costé gauche de leur manteau, sous laquelle Croix ils mettent vne piece de drap blanc aussi large qu'vne petite Hostie pour la reuerence du saint Sacrement. Et les quatre Diacres à la difference des Prestres, portent vn rondeau de drap blanc, qui signifient ainsi qu'il disent, la sapience des quatre Docteurs, lesquels ils representent, & mettent dessus quatre petites pieces de couleur rouge faites en forme de langues pour monstrer que le Saint Esprit enflamme leur langue à reciter les sacrez mysteres de la Diuinité. Mais les freres Conuers portent sur leur manteau vne Croix blanche qui denote l'innocēce de leur vie, sur laquelle il y a cinq pieces rouges en commemoration des cinq playes de nostre Seigneur. Cette sainte Dame mourut à Rome, & sa fille Catherine Princesse de Nerice, fit apres sa mort confirmer sa regle par le Pape Vrbain V. Elle commença ses reuelations en l'an 1344. & l'an 1346. elle fut à Rome aagée de quarante deux ans, où elle demeura vingt-huict ans, elle fut canonisée l'an 1391.

L'origine de l'ordre de Premonstré est venuë d'vn nommé Norbert natif de Colongne, & depuis esleu Archeuesque de Memdbourg, auquel la Vierge Marie estant vn iour apparuë luy disant: Norbert, prends la robbe blanche: Il quitta le monde, & auec quelques compagnons qu'il auoit, il se retira en vn lieu fort aspre & solitaire nommé Premonstré, pour faire penitence l'an 1120. ce qu'il fit sous la permission de l'Archeuesque de Lyon, à cause que ce desert estoit en son Diocese. Ainsi de ce lieu appellé Premonstré la congregation a pris le nom qu'elle porte encor aujourd'huy. Depuis il fit confirmer sa regle par Calixte II. l'an 1112. & derechef encor par Honoré II. son successeur

lequel leur donna la regle de S. Augustin, & institua Chanoines reguliers; laquelle ordonnance fut de nouueau approuuée par Innocent III. Cette congregation s'est tellement multipliée en France, Espagne, & ailleurs, qu'elle est diuisée en trente Prouinces, esquelles ils ont plus de trois cens Monasteres, & bien enuiron quatre cens Conuents de filles. Leurs Abbez sont perpetuels, & doiuent estre sacrez par Euesques. Ils ont puissance de conferer à leurs Moynes les ordres Mineurs, & benir tous les ornemens de l'Eglise, & faire toutes les ceremonies, sinon qu'en telle benediction il falut faire la consecration, ils peuuent neantmoins celebrer les Messes solemnelles & publiques, auec la mittre, la crosse, le bonnet, & autres ornemens qui appartiennent à la dignité Episcopale: il font vn office different de celuy de Rome, & ont vn Breuiaire conforme à leur Missel, & si obseruent par toute leur religion vn chant qui leur est particulier: Quand à leur accoustrement, ils portent vn froc blanc & vn rochet de fin lin, & par le dessus vne chappe blanche ouuerte deuant, comme celle des Carmes. Cecy fut institué sous henry IV. du nom, Empereur d'Allemagne. Guillaume de Tir, dit qu'en son temps vn nommé Almeric Chanoine regulier de Premonstré, fut fait Euesque de Sienne, l'an 1.80. Quant à leur fondateur, ayant fait plusieurs miracles tant durant son viuant qu'apres sa mort il fut canonisé.

Le premier fondateur de la religion de Font-auellane fut saint Lodolfe, lequel estant persecuté par vn Seigneur temporel se retira entre deux des plus hautes montagnes de l'Apennin, qui sont le mont Latria & le mont Coruo, celebrez tous deux par le Poëte Dante, lesquels sont proches de la ville de Cailles enuiron de cinq milles, & Ducale d'Vrbin cité de vingt milles, & neantmoins sous le Diocese d'Aggobie. Ce bon homme s'estant retiré en ce lieu ou il viuoit comme vn Hermite, il acquit en peu de temps vne telle reputation de sainteté que plusieurs s'en allerent rendre à luy, pour ensuiure sa maniere de viure, partant il fit bastir vn Monastere portant le tiltre de sainte Croix, de là vient qu'il s'appelle encor auiourd'huy par ceux des enuirons le Mont sainte Croix. Mais apres sa mort, cét ordre ayant commencé à se lascher & n'estre plus ce qu'ils souloient estre, Pierre Damian qui estoit Religieux de l'Abbaye de Clussi à Rauenne, de l'ordre de Camaldoli grand personnage non seulement pour auoir esté Euesque & Cardinal, mais aussi pour sa grande sainteté, pour laquelle il a merité d'estre canonisé, remit derechef cette congregation à sa premiere regle & obseruance, leur faisant obseruer, la regle de saint Benoist, & ayant fait bastir vn cloistre y mit des Hermites tels qu'ils connoissoit propres à tel maniement: leur habit estoit vn froc blanc, le scapulaire de laine, le colet & le capuchon blanc, ils faisoient profession en la main d'vn Notaire: Depuis ils se licentierent encor, si bien que l'Abbaye fut tenuë en commande, & depuis tout ordre & discipline Monastique estant renuersé, le Pape Pie V. donna cette Abbaye en commande perpetuelle au Cardinal de Rouere frere du Duc d'Vrbin lequel l'an 1570. print des Peres de l'ordre de Camaldoli, si que presque tous les Religieux qui estoient dedans, prirent l'habit & firent profession d'iceux: mais les ieunes ietterent bien tost le froc aux orties, les vieux demeurerent auec les autres faisans le nõbre de trente Religieux, qui vescurent depuis auec vne religieuse obseruance, que ce Monastere s'est rendu recommandable iusques aux Prouinces plus esloignées: Leur premier Abbé s'appelloit Pierre Baluecoli de Bagnacaualli, & leur Prieur Ambroise

Cagnoly Gentil-homme de Lodese. Le Poëte Dante a quelquesfois sejourné en ce lieu, & y a composé vne partie de ses vers : cét Ordre fut commencé enuiron l'an 1050.

La Congregation qu'on appelle des Hermites de Madame de Gonzague, aduint pour vne telle occasion : François de Gonzague quatriesme , Marquis de Mantouë , qui s'est fait renommer entre les plus valeureux & signalez Capitaines de son temps, s'allant vn iour esbatre en vne sienne maison , distante de Mantouë enuiron de douze milles , en passant aupres d'vn pan de muraille où estoit peinte l'image de la Vierge Marie, soudainement son cheual se dressa sur les pieds de derriere, si bien qu'il tomba à la renuerse & luy dessous: estant tellement meutry, que tous ses Gentils-hommes le tenoient pour mort : alors vn de la compagnie nommé Ierosme Regini , de Chasteau Geoffrey , qui est situé au pays Montoüan , homme deuot craignant Dieu , extremément fasché de la perte d'vn si grand Prince, porté d'vne grande foy, se ietta à deux genoux en terre deuant cette image, & fit vœu à Dieu & à la sainte Mere , que s'il luy plaisoit par sa misericorde restaurer la vie au Marquis il abandonneroit le monde , & se rendroit Hermite en ce lieu mesme, laquelle priere fut exaucée sur le champ, car le Marquis se leua sain & sauf: ce qu'ayant sçeu apres le Marquis il fit bastir vn Monastere à Ierosme , auquel il assigna vn bon reuenu où cettuy-cy se retira, & fut cause que plusieurs s'y rendirent comme luy. Quelque temps apres à la faueur de l'Euesque de Rhegge, ils esleurent vne regle & maniere de viure, laquelle ils gardent encor à present, qui fut confirmee par le Pape Alexandre 6. Ils ne font point de profession, & ne s'obligent à aucun article sur peine du peché mortel. Ils ont quelques priuileges qui leur ont esté donnez par le S. Siege Ils créent vn General, & ont aujourd'huy de 60. à 70. Monasteres, desquels le chef & principal est celuy de Gonzague, où il y a enuiron 12. Hermites. Elle commença sous le Pape Innocent 8. & de l'Empire de Maximlian premier du nom.

Richard Comte de Cornuaille , frere de Henry troisiesme , Roy d'Angleterre , ayant demeuré quelque temps en Alemagne , & s'en retournant en son pays, remporta auec soy vne petite portion du sang de Iesus-Christ, & édifia vn Monastere vn peu au dessus de Biremistede vn village distant de Londres de 25. milles, où il mit ce prcieux sang , introduisant cette Religion qu'on nomma des bons hommes , lesquels obseruent la Regle de S. Augustin, & s'accoustrent d'vn habillement de gris enfumé, presque semblable à celuy des Hermites. Leur Prieur ou Abbé s'appelle Recteur , le principal & plus celebre Monastere de leur Congregation est nommé Affeiis : elle commença , l'an 1257.

La Congregation de la vie commune , commença au temps du Pape Gregoire II. par vn nommé Girard , homme de grande sainteté au Diocese de Tarante l'an 373. il estoit Allemand de nation , & a composé beaucoup de belles œuures dignes d'estre leuës par sa doctrine.

En Espagne il y a vne Congregation nommée des Deschauds , ou pieds nuds, qui se vestent de gros drap, comme sont les Capucins , mais ils portent le capuche rond. Ils font vne grande penitence , & gardent estroittement la regle de S. François : ils ont plusieurs Monasteres, tous lesquels sont en lieux retirez du monde.

A Venise il y a aussi vn fort beau & honorable Monastere , qu'on appelle du

S. Esprit, qui est seul de sa congregation, sinon vn membre qui en dépend situé à Padouë, qu'on appelle S. Michel. Ils s'habillent comme les Chanoines reguliers de Latran, viuent en commun, & obseruent la regle de S. Augustin. ils sont tous Venitiens, & possedent vn grand reuenu.

L'an 1264. du temps de Clement 4. du nom, commença la Congregation de la rançon des Captifs, la charge desquels est de rachepter les prisonniers qui sont entre les mains des Turcs, afin de les remettre apres en leur pleine liberté: ils se vestent tous de blanc, & portent vn manteau ouuert deuant comme celuy des Carmes, sinon qu'il est blanc, Ils ont sur leur estomach du costé droict, vn escusson large d'vne pomme, où il y a depuis le milieu vers le haut vne croix blanche en champ rouge, en l'autre partie des armoiries du Royaume d'Arragon. Il n'y à point de freres de cette Congregation en Italie, excepté huict qui sont en l'Eglise de S. Quitie, prés de la tour du Compte à Rome, lesquels obtindrent cela du Pape, auec quelque reuenu, l'an 1564. Ils obseruent la regle de S. Augustin.

L'ordre de la sainte Trinité fut instituee pour deliurer les pauures prisonniers des mains des Turcs. Paul Morise tient que leur premier Monastere, fut Saints Thomas des monts, au mont Celie, & se fonde sur ce que dedans la petite Eglise (car la grande est toute descouuerte & à demy desmolie) on void à main droicte entrant vn arc, où sepulchre antique tout de marbre, dans lequel ces mots Latins sont grauez, en ces termes: *Anno domini & Incarnationis 1197. Pontificatus vero Domini Innocentij Papæ 3. anno primo 15. Calendis Ianuarij institutus est nutu Dei ordo sanctissimæ Trinitais & captiuorum à fra re Ioanne sub propria regula sibi ab Apostolica sede concessa Sepultus est idem frate Ioannes in hoc loco anno Domini 1213. mense Decembris. 21.* Elle fut commencée lors que le Pape Innocent troisiesme declara Othon cinquiesme Empereur d'Occident, & le couronna, & au mesme temps que Constantinople fut prise par les François & Venitiens.

L'an de nostre Seigneur 1198. Innocent troisiesme du nom, qui pour lors seoit au saint Siege, fit edifierr à Rome le beau & celebre Hospital du Saint Esprit en Saxe (lequel lieu est ainsi appellé) d'autant que jadis les Saxons, peuple de la Germanie y habiterent, & le dota de plusieurs belles possessions pour subuenir aux pauures malades, & autres indigens, & à celle fin qu'on y fit le seruice diuin, il ordonna vne regle pour tous les freres & sœurs qui voudroient estre de cét ordre, laquelle a esté depuis confirmée par le saint Siege Apostolique: Neantmoins, l'an' 1564. le Pere Bernardin Cyrilli de Aquila, Precepteur Maistre General dudit Ordre, y mit quelque reformation, ayans fait en sorte, que les malades y sont fort bien pensez, & les aumosnes augmentées, grand nombre de filles mariées, le seruice diuin bien administré, le reuenu amplifié, & le lieu tres-bien entretenu de reparations. Cette regle commande que tous les freres & sœurs viuent en obedience, & chasteté, sans auoir rien de propre, & que sur tout ils soyent soigneux des malades. Et quant ils font leur promesse & vœu, ils le font en cette sorte) toutesfois en termes Latins) Ie tel me donne & presente à Dien, à la benoiste Vierge Marie, au S. Esprit, & à mes Seigneurs les pauures malades, pour estre tous les iours de ma vie leur seruiteur: ie promets de garder chasteté moyennant la grace de Dieu, & viure sans rien posseder qui me soit propre & à vous mon maistre & general, & à tous vos successeurs, de vous porter toute obeyssance, & d'auoir fidelle soin du bien des

pauures, ainsi Dieu me soit en ayde, les saintes Euangiles, ainsi le representera l'Autel auec le liure des Euangiles, Alors le precepteur, ou celuy qui est le plus ancien luy rend telle responce: Pour la promesse que tu as faite à Dieu, & à la Vierge Marie, & à tous nos Seigneurs, les pauures malades nous te receuons, & les ames de tes pere, & mere, pour participer aux Messes, Matines, ieusnes, oraisons, aumosnes, & tous autres biens qui se font, & feront en la maison du saint Esprit, Dieu t'en face telle part comme chacun de nous en attend auoir, au demeurant la maison du saint Esprit te promet pain & eau, & te donner vne robbe humble. Cela dit, l'ancien prend vn manteau, ou il y a vne croix, laquelle il luy monstre, en luy vestant sur les espaules, & dit ainsi. En vertu de ce signe de la Croix soit chassé de toy tout mauuais esprit, & Iesus-Christ te conduise au Royaume Eternel. Cette congregation a plusieurs Hospitaux en diuers lieux de la Chrestienté, desquels celuy de Rome est le chef. Les chapitres generaux s'y assemblent, & s'y rend comte de l'administration de tous les autres. Si vn frere de cét Ordre, fut-il Recteur du lieu ou General, est trouué ayant quelque chose de propre à sa mort, on ne l'enterre pas en vn lieu saint, ains il est tenu comme excommunié. Ils sont vestus d'habit noir sacerdotal, & doiuent porter vne Croix blanche à leur robbe, comme celle des Archeuesques sur le milieu de la poictrine, & vn manteau sur le costé gauche, les enfans sont vestus de bleu.

L'Autheur de la congregation des Prestres qui recueillent les Orphelins, estoit vn Gentil-homme Venitien, appellé Ierosme Miani, lequel ayant desia intention de faire quelque œuure qui fut agreable à Dieu, comme il persistoit en cette sainte resolution l'an 1528. il aduint vne grande cherté quasi generale à toute l'Italie, mais particulierement à Venise, où elle fut si grande que les pauures y mouroyent de faim par les ruës: Ce que voyant cét homme de bien, esmeu de charité & compassion de la calamité publique, alloit par les places publiques, les prenant par les ruës & autres lieux, en menant les vns & portant les autres, iusques à vn certain lieu qu'il auoit preparé à cét effet, où de sa propre substance il les nourrissoit, & pouruoyoit à toutes leurs necessitez: & ne se contentant, pas de ce qu'il auoit fait en sa ville, apres auoir mis bon ordre à son Hospital, il s'en alla vers la Lombardie pour en recueillir d'autres, & vint en vne ville appellée Semasque laquelle est aux confins du pays de Bergame, & du Milanois, où il trouua que des trois parties, les deux estoient mortes de pestilence qui estoit par toute cette Prouince: & voyant ce bon personnage que les grains estoient prests à moissonner, il print auec soy quelque nombre des pauures, ne laissant pour cela tous les iours à certaines heures de dire deuotement l'Office de la Vierge Marie, auec ceux qui estoient auec luy, se nourrissans de pain & d'eau seulement, sans se soucier d'auoir d'autres viandes. Ce qu'estant diuulgué par tous les lieux d'alentour, plusieurs de ces peuples accouroient vers luy, & fut donné en cette ville-là vn logis, où luy, & les siens viuoient en toute sainteté de vie, ce qui incita plusieurs a son exemple d'abandonner leur bien pour le suiure, & viure auec luy en pauureté: s'estant ainsi estably en ce lieu, & desirant de faire encor des fruicts ailleurs, il s'en alla en la ville mesme de Bergame, ou il fit en ce lieu trois Hospitaux; vn pour les pauures Orphelins, l'autre pour les conuertis, & le troisiesme pour les petites filles orphelines. Cela fait, il print son chemin vers Milan, où estant arriué il commença à rechercher & mettre ensemble les pauures orphelins, & en assembla

bien iusques à cinquante en l'Eglise du Crucifix, où il auoit pris son logis. Il ne fut gueres en ce lieu que le bruit de sa sainćteté ne paruint iusques aux oreilles du Duc, qui estoit lors François Sforce II. lequel luy ayda fort à contiuer cette sainte entreprise, luy donnant le lieu où ils logent maintenant, & s'obligea de payer le loüage d'iceluy au grand Hospital de Milan, parce qu'il estoit de ses appartenances, de maniere qu'encore auiourd'huy la chambre Ducale paye ledit loüage à cét Hospital. Or apres que ce bon Gentil-homme se fut bien trauaillé en cette sainte œuure, allant par diuerses villes pour édifier les lieux propres à receuoir les pauures orphelins : il se retira à Semasque où il estoit desia assez connu où il finit ses iours. Apres sa mort cette Congregation est tousiours allée en augmentant, si bien qu'elle s'est estenduë en plusieurs villes d'Italie, & principalement en la Lombardie. Les Prestres de cette compagnie tiennent tous les ans vne fois leur Chapitre, & peuuent confirmer leur general auec deux Conseillers pour trois ans, & demeure en la puissance de ce General d'assembler le Chapitre où bon luy semble, & là sont appellez par nom & par surnom tous ceux de la congregation tant Conuerts, que Prestres, lesquels sont changez de lieu en autre, selon qu'il est de besoin, & mettent grande peine à ce que les pauures Orphelins soyent bien gouuernez, tant pour la consideration de l'ame, que pour celle du corps, & pource le General est tenu de visiter par chacun an, du moins vne fois, tous les lieux qui sont destinez pour leur demeure & entretenement. Ils obseruent diligemment tous les points de leur institution, & ne font toutesfois point de profession solemnelle : mais qui veut viure auec eux, faut qu'il promette d'estre obeyssant aux Superieurs. Au demeurant ils viuent en commun. Cette congregation fut approuuée & confirmée par le Pape Paul Farnese III. du nom, & depuis par Pie IV. lequel leur permit de continuer ainsi comme ils auoient commencé, & accepta sous la protection de l'Eglise, non seulement tous les lieux & Conuents qu'ils se trouuerent auoir pour lors, mais aussi tous ceux qu'ils auroient à l'aduenir: depuis ils ont commencé à faire profession, laquelle leur a esté confirmée par le Pape Pie V. Elle commença l'an 1528. seant au saint Siege Clement VII. du nom, & en l'Empire Charles V.

Lors que tous les Princes Chrestiens estoient en guerre les vns contre les autres, & que l'Italie se trouuoit extrémement trauaillée, qui fut l'an 1526. François Sforce dernier Duc de cette maison fut assiegé dans Milan, & s'estant retiré dans le chasteau, fut contraint par faute de viures de se rendre à Antoine Leué, & au Marquis de la Pescaire, laissant la ville & le Chasteau à l'Empereur Charles V. Outre cecy, la ville de Milan fut tellement affligée de peste, qu'elle emporta pour le moins le tiers du peuple. En ce temps, dis-je, trois Gentils-hommes, le premier nommé Iacques Antoine, de la maison des Moris, laquelle est tres-ancienne, comme on peut voir par les deux martyrs Naber, & Felix, de ladite maison, lesquels receurent la couronne de martyre sous l'Empire de Maximian & Diocletian, qui fut enuiron 70. ans deuant S. Ambroise, le second estoit Cremonois nommé François Marie Zacharie, le troisiesme estoit de Milan, & s'appelloit Barthelemy Ferrere, lesquels instituerent là congregation des Prestres reguliers de S. Paul de celle de Milan, se dedians à vne vie deuote & contemplatiue & s'abstenans des plaisirs du monde, sans cesser d'exhorter les pecheurs à penitence, & lire publiquement les Epistres de saint Paul, oüyr vn chacun en confession, & administrer les Sacremens de la sainte

communion : Au demeurant ils viuoient en commun & ne possedoient rien de propre, ils auoient de coustume se discipliner deuant vn chacun par les ruës & places publiques, pour mespriser dauantage le monde : Apres leur mort ils ont esté tenus & reuerez comme saints : ils ont quelque nombre de Monasteres, mais le chef de tous est celuy de Milan fondé de S. Barnabé.

L'ordre des Prestres reguliers Thearins a pris son origine de Iean Pierre Caraphe fils de Iean Antoine Caraphe, Baron illustre de la ville de Naples, lequel ayant esté Euesque de Theate, & renoncé à son Euesché, pour viure solitairement en vn endroit du mont Piatio, enfin le iour de l'exaltation sainte Croix en l'année 1548. du temps du Papat de Clement cinquiesme, & de l'Empire de Charles V. accompagné du Seigneur Caietan Tiennée de Vicenes, & Prothonotoire Apostolique, le Seigneur Boniface Colly Alexandrin, & le Seigneur Paul Romain tous quatre concurrent en vne mesme deuotion s'en allerent ensemble en l'Eglise, de saint Pierre, si furent conduits par tout le Clergé en solemnelle procession iusques au grand Autel, où sont les saintes Reliques de saint Pierre & saint Paul, sur lequel Autel ils iurerent & promirent deuant tout le monde d'obseruer les trois vœux que les autres Religieux ont accoustumé de promettre en leur profession, assauoir pauureté, chasteté & obeyssance. Ces quatre furent les premiers qui firent ainsi ce vœu, & tous les autres qui sont entrez depuis en cette congregation on fait le semblable, & pource que le chef de tous fut l'Euesque Theatin, de là est venu qu'on les appelle Theatins. Il est vray que cét Euesque apres auoir institué cette Congregation fut fait Cardinal par le Pape Paul, & depuis apres la mort de Marcel qui ne fut Pape que vingt & vn iour, il fut esleué au Saint Siege, & appellé Paul quatriesme, dont plusieurs de cét Ordre sont nommez Paulistes, mais plus communément Theatins.

L'ordre des Iesuites est maintenant si connû par le monde, que ce seroit quasi chose superfluë d'en escrire plus particulierement : Il suffira seulement de remarquer que leur fondateur fut le bien-heureux Ignace, de la noble famille dés Loyoles, qui sont au cõfins de la ville d'Alpheitia, en la Prouince de Guiputa en Espagne, lequel accompagné de Pierre le Févre, Alfonce Salueron, François Xauier, Iacques Laynés Nicolas Bauadille, Simon Rodrigas, Claude Iaye, Iean Cordure & Pasquis Broët, fit vœu en la chappele des Martyrs qui est sur le mont de Mont-martre proche de la ville de Paris, où apres auoir demandé l'ayde de la bien-heureuse Vierge, & de saint Denis Areopagite patron & protecteur de la ville de Paris, ils firent vœu à Dieu de renoncer du tout au mõde, & de seruir en perpetuelle pauureté à la gloire de Dieu, & au salut des ames, signamment à iour nommé de passer par mer en Ierusalem, en intention de s'employer de tout leur pouuoir à conuertir les infidelles, & tascher par tous moyens d'acquerir la couronne de Martyre : que s'il aduenoit que leur resolution & dessein fut empesché par quoy que ce fut, que l'an expiré ils s'en iroyẽt à Rome, & offriroient leur trauail & seruice au S. Pere, pour le salut & secours spirituel du prochain, purement & simplement sans en pretendre aucune recõpense, & sans exception de temps ny de lieux: lequel vœu ils firent l'an 1534. le 15. iour d'Aoust que l'Eglise solemnise la feste de l'Assomption de la mere de Dieu. Et depuis l'an 1540. le 28. Octobre la regle d'Ignace ayant esté confirmée par le saint Siege, le Vendredy plus prochain des Calandes de May ensuiuant Ignace, & ses compagnons, firent a l'Eglise saint Paul à Rome vne

nouuelle profession. Cette reglè fut confirmée & approuuée au Concile de Trente, comme il se void en la 25. session chap. 17. la vision que ce bien heureux pere eut de nostre Seigneur qui luy promit de luy estre fauorable à Rome, fut cause qu'il imposa le tres-saint nom de Iesus à sa societé.

Il y a encor des Prestres de l'Oratoire, desquels le bien-heureux Philippes Nerio Florentin fut fondateur en l'an 1564. Ses trois premiers nourrissons furent ce celebre & tant renommé personnage Cesar Baronius, le second Iean François Bourdin depuis Archeuesque d'Auignon, & le troisiesme Alexandre Fidelle. Ils commencerent leur congregation à Rome en l'Eglise de S. Ierosme, où apres que leur nombre fut plus grand, ils esleurent par iour quatre d'entr'eux pour prescher au peuple. Il n'y auoit que le Samedy excepté, son intention principalle estoit de ramener l'ordre de Prestrise en son ancienne splendeur. Cette année derniere Pierre de Berule François natif de Paris, de bonne & noble famille, & duquel la pieté & sainteté ne sçauroit estre trop recommandée, ny son zele ardent, encore qu'il a à la gloire de Dieu & au salut des ames, ayant infiniment trauaillé pour la conuersion de ceux qui sont deuoyez de la vraye Religion, a institué vn ordre de l'Oratoire, lequel est en plusieurs choses different du premier approuué: Toutesfois par le S. Pere Paul V. du nom, à present seant au S. Siege, desquels on attend de grands fruicts pour les beaux reglemens & reformations qu'on espere qu'ils apporteront en plusieurs choses.

Il y a encore quelques autres congregations pour la doctrine Chrestienne, instituées principalement pour catechiser les petits enfans, ce qui commence maintenant d'auoir grand cours en nostre France, entre lesquelles il y en a de filles nommées Vrselines, tant à Lyon, qu'en Auignon, & autres lieux qui instruisent la ieunesse, lesquelles toutesfois ne font point de vœux; mais l'année derniere, à sçauoir l'an 1612. au mois de Nouembre, le iour S. Martin, d'autres filles aussi nommées Vrselines, qui ont vne maison au Faux-bourg S. Iacques de la ville de Paris, prindrent vn nouuel habit sous la regle de S. Augustin, & firent les trois vœux solemnels, selon les Bulles qu'elles en auoient obtenuës du S. Pere Paul V. Elles ne sont encor que douze.

Apres auoir traitté des ordres approuuez de l'Eglise, il ne sera peut-estre pas hors de propos de dire vn mot aussi de ceux qui sont condamnez, Entre autres des blancs qui eurent vne telle origine. Au temps de Boniface IX. il vint d'Allemagne vn certain Prestre, lequel descendant des Alpes auec quelques-vns qui le suyuoient, il s'arresta à Luques, ou il amassa incontinent plus de trois mille personnes à sa deuotion, & se vestit tout de blanc, portant vn aube de lin auec vn capuchon en sa teste, comme ceux que portent les Religieux, comme faisoient aussi ceux qui le suiuoyent, tant hommes que femmes. Il portoit vne Image du Crucifix en sa main, & se lamentoit des miseres humaines, des calamitez de son temps, & des pechez des hommes, si bien qu'auec le grand maintien qu'il auoit, l'alleure modeste, le parler bien composé, & autres belles apparences qu'il monstroit, il estoit tenu & honoré comme vn homme saint. Adonc toute sa compagnie qui estoit grande le suiuoit deux à deux, en maniere de procession les plus apparents deuant, pour le commun peuple, & les femmes ils alloient les derniers, & allans ainsi de ville en ville, crioyent souuent tous ensemble misericorde, paix, & autres inuocations mesmement Cette contemplation de la tres-sainte mere de Dieu composée par S. Gregoire à

sçauoir, *Stabat Mater dolorosa*, & où la nuict les prenoit, ils couchoient à mesme terre, & viuoient de ce que les bonnes gens leur apportoient. Ce qui incitoit tellement le peuple à deuotion, que plusieurs personnages mesmes de grand'maison, & gens d'Eglise, se mirent à les suiure, & se vestir de blanc comme eux, c'est pourquoy ils ont esté appellez les blancs, Or ayant cette compagnie couru beaucoup de pays, finalement il fut resolu par leur chef qu'il les meneroit droict à Rome: Comme ils s'y acheminoient, le Pape Boniface 9. estant à Vitorbe distante de Rome d'enuiron quarante milles en fut aduerty, & fit mettre la main sur le chef & le fit mener à Rome, où estant bien examiné, il fut condamné à mort, & executé comme superstitieux, & par ainsi la guide estant ostée à cette compagnie, elle se rompit, & s'en retournerent chacun en leur maison: ce qui aduint l'an 1400. Le crucifix que cét homme portoit pour banniere est à Lucques, & ce font à ce qu'on dit plusieurs miracles par iceluy: ainsi que fait foy le grand nombre d'images qui sont penduës en l'Eglise où il est, qu'on appelle l'Eglise du crucifix: & mesmes lors qu'il fut apporté par ceux de Luques à leur retour apres la mort de ce chef, il monstra de grands miracles par le chemin, comme on peut voir, par les escritures authentiques faites par mains des Notaires publics qui sont gardées au thresor de la Confrairie des blancs. De maniere que voyant ceux de Lucques la continuation des choses miraculeuses que Dieu faisoit par cette sainte image, ils bastirent cette belle Eglise qui en porte le nom, ou ils la mirent tres-honorablement sur l'Autel principal. Ce lieu est administré par vne Confrairie en Confraternité, laquelle a retenu iusques aujourd'huy le nom des blancs; on y fait le seruice diuin fort deuotement: Il y a encor à Florence en l'Eglise saint Pierre du Moron vn autre Crucifix, qui est aussi fort reueré pour les grands miracles qu'il fait, & dit-on que c'est celuy que portoient les femmes de la susdite compagnie en procession, lors qu'elles suiuoient cét homme d'Eglise. Il y a aussi en cette Eglise vne Confrairie des blancs. Cette congregation commença enuiron l'an 1396. & fut esteinte l'an du Iubilé 1400. en cette ville de Luques. Il y a vne Eglise de S. Martin que le Pape Alexandre 2. fit bastir lors qu'il estoit Euesque d'icelle: & quand il fut paruenu au Papat, il octroya priuilege aux Chanoines qui y sont de pouuoir porter mitres de soye blanche en de certaines solemnitez, ce qu'ils ont tousiours fait depuis: iusques au temps de Paul 3. lequel non seulement leur confirma ce priuilege, mais y adjousta de porter l'habit Episcopal entierement, & quand ils voudroient.

Apres ceux-cy on peut mettre ceux de la Coquinerie, lesquels aymans mieux endurer toutes autres incommoditez que de trauailler, auec cette laschété de cœur, neantmoins ils voulurent susciter vne Congregation sous espece de Religion: ainsi se vestans d'vne Scqueme de grosse toile, teste nuë & pieds nuds, alloient comme vagabonds çà & là, s'arrestans aux portes des Eglises ou au coing des ruës pour demander l'aumosne. On dit qu'vn faineant de Cremone appellé Iacques en fut l'autheur: ils mangeoient de toute sortes de viandes, & tant qu'ils vouloient dormoient, & à telle heure que bon leur sembloit: alloient ou il leur plaisoit, & manioient de l'argent à leur volonté, & ce qui estoit le pire, ils n'auoient personne à qui ils rendissent obeyssance, & viuoient à discretion, n'estans sujets à Euesque, Prieur, General, ny autre Seigneur temporel.

Il y a eu aussi la Congregation des Freres de l'Opinion, laquelle print son

commencement l'an 1278. d'vn nommé Herman, & fut assez fauorisée de plu-
sieurs Princes; mais finalement quand leurs meschancetez furent descouuerte
on les suprima, & fut leur congregation excommuniée par le Pape Bonifac
huictiesme.

L'an 130. commença la congregation des Doulcins, qui fut mise sus par vn
certain personnage natif de Nauarre Ville du Duché de Milan, nommé Doul-
cin, lequel en moins d'vn an mit ensemble tant d'hommes que de femmes plus
de six mille personnes qui suiuoient presque mesme ordre, ou pour mieux dire
mesme desordre que ceux dont nous venons de parler. Cette congregation fut
excommuniée par le Pape Clement V.

Quant à la congregation des pauures de Lyon, ils furent chassez par le Pape
Jean XXII. Ils se disoient du tiers ordre de Saint François, & tenoient vne
certaine opinion fantastique contre la foy Catholique: parquoy le susdit Pape
ne se contenta pas de les chasser, mais ordonna qu'ils fussent tous bruslez l'an
1320. l'Autheur de cette secte fut vn frere Pierre de l'ordre des freres Mi-
neurs.

Mais auparauant que de mettre fin à ce petit sommaire, il sera bien à propos
pour contenter la curiosité du Lecteur de dire vn mot des Religions qui sont en
Ethiopie. Le plus grand & principal Monastere qu'ils ayent en ce pays-là est
celuy de Bisan, c'est à dire de la vision, lequel est proche de la ville d'Ercoco,
qui est au gouuernement du Barnagas, sujet du Prete Iean. Il y a en ce Mona-
stere plus de trois mille Religieux, estant cestuy-cy chef de six autres qui sont
situez aux enuirons, dont le plus esloigné en est distant de trente milles. En
chacun d'iceux il y a vn Dauitte, c'est à dire Gardien, lequel est sujet, & rend
obeyssance à l'Abbé de la Vision: Ce Monastere est assis sur la pointe d'vn ro-
cher fort haut, d'où on voit vne profondeur espouuantable de quel costé qu'on
puisse jetter la veuë en bas. Il y a là dedans vne grande cuisine toute garnie d'v-
stencilles, aupres de laquelle il y a vn grand refectoir ou ils prennent tous leur
refection, & mangent trois à trois dans vn plat de bois qui est bien large, &
gueres profond. Les viandes dont ils vsent sont fort grossieres, & leur pain
mesmement qui est fait de millet, d'orge & d'vne autre espece de petite graine
noire, qu'ils appellent Tufe. Ce pain est tout rond de la grosseur d'vne pomme
d'Adam, & en distribuent à chacun des Religieux trois pour sa portion, & aux
Nouices chacun vn & demy seulement: On leur donne auec cela quelque peu
de cloux sans sel & sans huile, de laquelle viande ainsi mal assaisonnée, ils en-
uoyent par honneur aux plus anciens & venerables de la maison, lesquels sont
dispensez de venir au refectoir. Ils nourrissent grand nombre d'enfans au dessus
de huict ans, la pluspart desquels sont manchots, estropiez, ou aueugles, Mais
quant aux Religieux ils ne mangent iamais de chair, ny ne boiuent iamais de
vin sinon hors du Conuent, quand ils sont seuls: ont vne coustume que si tost
qu'ils ont donné l'habit aux Nouices, ils les enuoyent hors du Monastere gai-
gner leur vie, & trauailler pendant qu'ils sont ieusnes, pour autant qu'ils ne se
pourroient pas entretenir au Monastere s'ils ne s'aydoient de leur industrie,
encor qu'il y ait vn grand reuenu: mais quand ils sont deuenus vieux, alors ils
se tiennent tout a fait au Monastere, ou ils passent le reste de leurs iours. Ils se
donnent bien de garde que femmes, ne mules, ne vaches, ne poules, ne autre
beste quelconque de sexe feminin, n'approche du Conuent d'vn grand traict
d'arquebuse. En chacun Monastere de cét ordre ils nourrissent vn coq, auquel

ils attachent deux sonnettes aux pieds, & leur sert pour leur signifier l'heure de Matines & de Vespres. Ceux qui demeurent aux champs ne s'adonnent à autre chose sinon à cultiuer les terres pour y semer du millet, & à entretenir des ruches d'abeilles, & quand la nuict approche ils se retirent incontinent à leurs maisons de peur des bestes sauuages. Le reuenu de ce Monastere de la vision est fort grand, car en premier lieu la montagne où il est assis continent biẽ enuiron trente milles de ce pays, où il vient grande quantité de millet, orges, seigles & tufes, dequoy on leur paye les dismes, & mesme les pastis où se nourrit le bestail leur rendent tribut. Au bas de ces montagnes il y a plusieurs bonnes fermes, desquelles la pluspart appartiẽnent à ce Monastere, & de là iusques à vne iournée ou deux, on trouue infinis autres lieux de leurs possessions qu'ils appellent Gultus, c'est à dire les franchises de la vision, ils ont outre cent petits villages qui leur payent tous les trois ans chacun vn cheual qui seroient 33. cheuaux par an : mais l'Alicasin, c'est à dire le maistre d'hostel, ou Procureur du Monastere au lieu de cheuaux prend des vaches, à raison de cinquante pour chacun cheual, estant la coustume telle : de maniere que tous ces lieux là qui sont distans du Monastere iusques à cinq iournées, il reçoit bien par an mil six cens cinquante vaches, outre lesquelles elles sont encore chargées de plusieurs redeuances de grain, qu'ils payent à ce Monastere, les dependãces duquel s'estendent plus de quinze iournées dans le Royaume de Tigremalun: ces terres s'appellent Adetyeste, & payent par an quarante cheuaux appreciez à vaches cõme dessus, & vne infinité d'autres droicts. Il y a encores plusieurs autres lieux qui sont au Roy, lesquels leur payent quantité de cheuaux, & tiennent cela d'ancienne coustume, en fin on tient qu'ils peuuent aller plus de trente iournées sur le leur. Quelques-vns d'entr'eux sont fort deuots, les autres vicieux: ils ont beaucoup de superstitions, qu'il tiennent des Iuifs, ils gardent fort estroittement le Sabbat, faisant cuire leurs choux & leur pain dés la veille, de peur de rien faire de leur mains ledit iour du Sabbat, non pas allumer du feu, de maniere qu'ils sont les plus desreglez de toute l'Ethiopie. Leurs habits sont faits de peaux de chévres accoustrées comme chamois, qui leurs pendent iusques à terre, & sont reteintes de couleur jaune, puis ils ont là dessus vne chappe cõme celle des Iacobins, qui est faite de mesme peau. Quand à l'accoustrement de leur teste, non seulement eux, mais aussi tous les Religieux de l'Ethiopie portent cheueux, sinon les Prestres qui sont tondus.

Le reste des Religieux d'Ethiopie sont presque tous d'vn ordre, à sçauoir de celuy de saint Antoine, combien qu'ils ayent quelque diuersitez en leurs ieusnes & abstinences : car ils y en a qui mangent chair, & boiuent du vin, & d'autres qui n'en veulent pas seulement voir, ny laisser entrer en leurs Conuents. Leurs habillemẽs sont tous de couleur jaune, les vns estant faits de gros cotton, les autres de peaux de chévres accoustrez comme chamois. Les femmes de religion sont habillées de mesmes, excepté qu'elles ne portent point de manteaux par dessus leur froc, ny de cheueux comme les hommes, ains vont auec le froc seulement, la teste toute rase, à l'entour de laquelle elles portent vn bandeau de cuir bien serré, sinon quand elles sont vieilles qu'elles y mettent par dessus certaines coifes & voiles : elles ne demeurent point renfermées dans les Monasteres, mais dans les fermes & villages qui en despendent. Et pource comme nous auons dit, que toutes leurs Religions sont de mesme ordre, elles sont sujettes au plus prochain Monastere, où elles reçoiuent l'habit : elles n'en

trent point à l'Eglise,non plus que les autres femmes: Aucunes d'icelles sont de bonne & sainte vie, les autres qui ne sont pas si reformées ont des enfans. Tous les Religieux & Prestres de ce pays-là portent en leur main vne croix de bois noir : & quant aux Prestres ils vont tousiours teste rase,& portent longue barbe : mais les hommes lais nourrissent leurs cheueux,& font raser le dessous de leur menton,& leurs moustaches : la plus grand part des Moynes vont nuds pieds, & n'y a gueres d'Eglises de Prestres où il n'y ait aussi des Moynes,& s'en trouue aucunes où il y a iusques à deux cens Debeteras, c'est à dire Chanoines, & autant de Moynes, qui sont entretenus bien honorablement. En l'Eglise de Caxum, qui fut la premiere edifiée par la Royne Candace, apres qu'elle eust esté baptisée par l'Eunuque, qui auoit premierement receu le baptesme de S. Philippes,& il y a 300. Chanoines,& autant de freres. Ils ne disent iamais plus d'vne Messe le iour, & ne viennent point la dire qu'ils ne soient trois Prestres tous preparez à l'Autel, & qu'ils n'ayent de l'encens, & sont tous nuds pieds, car nul n'entre en l'Eglise qu'il ne soit premierement deschaussé: ils ne crachent point depuis qu'il y sont entrez : les hommes layes, ne les femmes ny entrent iamais ains demeurent dehors tout en vn rond, & là reçoiuent les Sacremens par les mains des gens d'Eglise, soyent Prestres ou Moynes. Ils ont des cloches de pierre & de fer, & les Religieux se leuent tousiours deux heures deuant le iour pour dire Matines, lesquelles ils disent par cœur, & n'y a autre clarté, sinon vne lampe qui demeure tousiours ardente au milieu de l'Eglise, & y mettent du beurre au lieu d'huyle, parce qu'ils n'ont point d'oliuiers en ce pays là: ils chantent Matines à haute voix & de fort mauuaise grace : comme gens qui criēt sās art ny accord: leur seruice ne se dit pas par vers ny couplets, mais tout ainsi qu'en prose,& consiste tout en Pseaumes, ausquels ils adioustent aux iours de festes vne prose selon la solemnité qu'ils celebrent, & tant qu'ils sont à l'Eglise ils demeurent tousiours de bout : A Matines ils ne disent point plus d'vne leçon, laquelle ils entonnent aussi mal que le reste, & presque de la mesme façon, que l'on a accoustumé de representer la parole des Iuifs en la Passion de nostre Seigneur, & auec ce qu'ils ont la voix fort rude & mal accordante, ils courent tant que la langue peut aller,& se lit cette leçon deuant la feste principale: laquelle finie, ils font la procession auec quatre ou cinq croix plantees sur des bastons qui ne sont pas plus long que les bourdons que portent les pelerins, & les soustiennent de la main gauche, en la droicte ils tiennent vne encensoir, car il y a tousiours autant d'encensoirs que de croix. Au reste ils se reuestent de certaines chapes de soye fort mal propres, parce qu'elles n'ont pas plus de largeur que celles d'vne piece de damas, ou quelqu'autre piece de soye.

Quand à leurs ieusnes, ils commencent leur Carabie dés le Lundy de la Sexagesime, qui sont dix iours auant nostre Caresme, prenant leur general abstinence, pendant leur Caresme est de viure au pain & à l'eau: car aussi bien ne trouueroient-ils pas du poisson s'ils en vouloient māger: n'y en ayans pas beaucoup en ce pays là, pource qu'il est trop esloigné de la mer. Il est bien vray qu'il y en a de bon & en quantité dedans leurs fleuues: mais ils ne le sçauent pas prendre, & s'ils peschēt quelquesfois, c'est bien peu souuēt,& à l'instance des grands Seigneurs, leur manger ordinaire est du pain, car estant leur Caresme iustement au cœur de leur Esté, à faute de pluye ils ne peuuent auoir de choux; combien qu'en quelques Monasteres. Ils les cultiuent si bien qu'ils en ont toute l'année: en d'autres endroits ils viuent de raisins & de pesche, qui commencent à meurir

sur la fin de Février, & durent iusques à la fin d'Auril, dont il vsent, & ceux qui ont de tels fruits sont beaucoup mieux traictez que les autres, outre le pain ils vsent pour viande comme vne sorte de graine qu'ils appellent Causa, & en font vne sauce où ils trempent leur pain qui est aspre & cuit à la bouche, ils font encores vne sauce d'vne certaine graine qu'ils nomment Thebba, laquelle ils appareillent en maniere de moustarde, l'appellent Cenafrique, & de toutes ces trois choses ils vsent le long du Caresme, ils ne mangent point de laict, ny de beurre, & ne boiuent point de vin fait de raisin, ny de miel, mais leur boisson ordinaire est d'vne sorte de biere qu'il appellent Zauna, & la font auec de l'orge, ou du millet, laquelle a vn goust pareil à celuy de la ceruoise : Il se trouue beaucoup de Religieux qui par deuotion ne mangeant point de pain tout au long du Caresme, autres tout le long de leur vie, & au lieu de pain ils vsent d'Agriones qui est vne herbe de ce pays-là à laquelle ils donnent vn boüillon sans sel, sans huyle, & autre assaisonnement, & quand ils n'en peuuent trouuer ils mangent du Rhabazus, ou maulne, & des lentilles, qu'ils mettent ramollir dans l'eau claire. Quelques-vns portent vn habit de cuir sans manches, ayans les bras tous nuds, & plusieurs portent sur leur chair vne ceinture de fer large de quatre doigts, dont les pieces sont joinctes ensemble auec de certaine poinctes, lesquelles sont tournées deuers la chair. Autres tout au long du Caresme ne s'asseent iamais, ains demeurent tousiours de bout : d'autres, qui durant le Caresme se mettent dans de petits instrumens de bois qui sont faits iustement à la mesure de leurs corps, & semblent estre des bieres sans couuercle, estans accommodées par derriere afin de placer, leur fesses, & en haut pour mettre leurs coudes, & par deuant il y a pour appuyer vn liure : Leur habit est vne haire faite de poil de bœuf, & par dessous sur la chair ils ont la ceinture de fer. Il y en a d'autres lesquels pendant le Caresme se vont renfermer dedans les cauernes, où ils viuent d'herbes & de lentilles seulement. Il y en a encores tant Religieux, que Religieuses, qui tous les Mercredys & Vendredys du Caresme, passent la nuict en l'eau iusques au col, aupres de la ville de Cassimur bastie pour la Royne Candece, où il y a vn lac dans lequel sont plusieurs logettes de pierre, où plusieurs Moynes Religieux, & autres Prestres se vont mettre à ces iours là : d'autres, non seulement ne mangent point de pain, mais se retirent aux profondes valées des forests les plus espaisses, ou autre homme du monde ne va, & là font penitence tout le Caresme auec de l'eau : Le ieusne, comme font la plus grande partie des Religieux pendant le Caresme, est de manger seulement de deux iours en deux iours, & tousiours le soir quand il est nuict, mais le Dimanche, ny le Samedy, ils ne ieusnent point, & pour cette raison il font cinquante iours de Caresme, & pour autant qu'il ne se dit là qu'vne Messe par iour, ils la celebrent de nuict, où tous communient, puis s'en vont soupper, alleguans à cela la Cene de nostre Seigneur, lequel consacra son vray corps, disent-ils, vn iour de ieusne comme il estoit quasi nuict : aux autres iours qu'il n'est point ieusne, ils disent la Messe dés le matin : quant à ceux qui mangent de la chair, ils n'ont point de discretion du Vendredy & Samedy, ains en mangent indifferemment : Outre le Caresme, ils ont encore diuers ieusnes premierement le Lundy d'apres la Trinité, ils commencent à ieusner tous les iours de là en auant fors le Samedy & le Dimanche, iusques au iour de la Natiuité de nostre Seigneur, depuis lequel iour iusques à la Purification de nostre Dame, qu'ils appelle la feste de

S.Sauere, ils n'ont point de ieusne. Les trois premiers iours d'apres la Pu cation, ils ieusnent fort estroictement, ne mangent point en tous ces trois io là plus d'vne fois, & disent que c'est la penitence de Niniue. Or ces trois iou l'Aduent & le Caresme, tous indifferemment, Prestres seculiers, hommes, fe mes, enfans, grands & petits ieusnent inuiolablement.

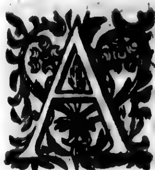
Apres auoir parlé des Religieux qui marchent sous l'estendart de la Croix, ne sera pas peut-estre hors de propos de dire vn mot de ceux qui se sont main nant enrollez pour la meilleure partie sous cette triomphante enseigne, & q estoient cy-deuant attachez aux superstitions de l'idolatrie, à sçauoir ceux l'Isle de Iapon, ou de Zipangu, ainsi que le recite le bien-heureux Francois X uier Iesuite, en vne lettre qu'il en escrit aux Peres de sa societé de la ville Conubre l'an 1549. vû qu'ils auoient beaucoup de conformitez auec nos R ligieux : Car il dit qu'outre leurs Bonzes ordinaires qui sont chez eux, comm les Prestres. Ils ont encore de trois sortes qui sont comme nos Moynes, qu'i appellent *Lequixil*, & des femmes qui sont comme nos Religieuses, qu'ils nom ment *Hamacata*, tous lesquels ont des Monasteres tant dedans que dehors le villes: Ceux qui se tiennent és Citez ne se marient iamais, viuent d'aumosnes ont la teste & la barbe rase, ont de longues robbes à larges manches, l'hyuer il ont la teste couuerte, & tout le reste de l'an ils l'ont à descouuert, mangent en semble, & ils ieusnent plusieurs fois l'année : ne mangent point d'animal que qu'il soit pour faire plus grande penitence, estant commune à tous les autre Moynes du Iapon, se leuent à minuict pour prier, faisans l oraison en chan tant par l'espace de demie heure, puis se vont coucher ius à l'aube du iour qu'ils se leuent encore à la priere, en font autant à Soleil leuant, à midy, & su le soir : & lors ils font quelque bruit lequel est entendu du peuple, & sou dain ils se mettent à genoux, & joignans les mains les leuent au Ciel & prient tous. Ce sont ces *Lequixil*, qui preschent exhortant le peuple, & sont fort sui uis. Ils pleurent en preschant, & induisent l'assistance à pleurer, tant ils ont de persuasion en leurs discours. Il y a encore vne sorte de ces *Lequixil*, & *Hamacata* qui son vestus de gris, ne se mariant point : Les Monasteres des hommes sont proches de ceux des femmes, ce qui donne assez à parler ; ils font grand nom bre d'oraisons, & ieusnent souuent, ceux cy sont fort rustiques, & sans lettres La troisiéme sorte de ces Religieux fait aussi de grandes penitences, viuent en commun, & s'habillent de noir. Ils adorent plusieurs Idoles, comme *Xaca* (qu'ils disent estre né 8000. ans auant que sa mere l'eut conceu) *Amida & Qua non*. Ils adorent le Soleil & la Lune qu'ils appellent *Denix*, ce peuple estant si deuot à ses Superieurs, que le Pere Michel Vilette Iesuite, dit en vne Epistre qu'il en escrit. Qu'en vne montagne proche la Royalle ville de Meac, il y eu jadis 7000. Monasteres dediez aux Idoles, & entr'autres vn tres riche, où le Roys & tout le reste du peuple vont faire leurs vœux & leurs necessitez, & y offrent de tres grands & tres riches presens, le diable apparoissant en vision à ceux qui vont offrir leur oblations en ce lieu, leur faisant entendre qu'il est appaisé par leur deuotion, & qui les deliurera de peril & de toute fascherie, & qu'à l'aduenir leurs affaires leur succederont bien ou mal, comme soigneu sement, ou negligemment ils luy rendront du seruice.

C'est succinctement ce qui se peut dire des ordres & congregations qui sont en la Chrestienté, excepté les ordres & compagnies militaires, desquelles il sera parlé cy apres.

ORIGINE



ORIGINE DES ORDRES MILITAIRES, *tant Reguliers, qui ont esté approuuez par le Saint Siege, sous quelque regle, & discipline; que des Seculiers, institnez par les Empereurs, Roys, & Princes Chrestiens, auec leurs blazons, & deuises.*



PRES auoir fait voir par le Traicté precedent combien le delectable iardin de l'Eglise s'estoit embelly en tous siecles, & en tous aages, par la diuersité des Congregations qui ont espandu vne suaue odeur par l'Vniuers, d'autant plus qu'elles se sont renfermées dans leurs cloistres, ne plus ne moins que de belles, & odorantes fleurs, lesquelles rendent d'auantage d'odeur plus elle sont pressées. Il sera bien à propos maintenant de dire aussi quelque chose de celles qui comme le musc, & l'ambre exhallent d'autant plus leur odeur qu'elles sont exposées au public. Ie veux dire des Ordres des Cheualeries, lesquels à guise d'autres Machabées se sont efforcez de combattre les combats du Seigneur, & qui par vne vraye vaillance ont auec la force de leur bras, & leur magnanime courage, donné le plus souuent l'espouuente aux ennemis de leur Redempteur, & de sa sainte Religion, quelques puissans, & redoutables qu'ils ayent esté, afin que si les autres combattoient en leur enclos les ennemis inuisibles, ceux-cy desfissent, & taillassent en pieces les visibles en plain champ de bataille, tous deux tendans en vne mesme fin, à sçauoir de donner la paix à l'Eglise, & faire que le Sauueur du monde fut reconnû pour Seigneur de l'Vniuers.

Celuy doncques auquel a esté donnée toute puissance au Ciel, & en la terre, voullant faire voir les effects de sa victoire triomphante, tant sur les choses spirituelles que corporelles, incontinent apres la naissance de son Eglise, & que le sang des Martyrs en eut cimenté vne bonne partie de l'edifice; fit que non seulement les esprits tranquilles, & pacifiques se vouërent pour toute leur vie en saincteté, mais qu'encores les esprits les plus belliqueux consacrerent leur valeur, & leurs armes, tant à l'accroissement, & augmentation de la Religion Catholique, qu'à sa protection, & deffence. Si bien que les Monarques, & plus puissans Potentats du monde marcherent sous l'estendart de celuy auquel ils faisoient bien peu de temps auparauant vne si sanglante, & cruelle guerre, tesmoin le grand Constantin, Valentinian, les Theodoses, & autres grand nombre d'Empereurs, qui tous commencerent de porter la Croix en leurs blazons, & armoiries, toutes neantmoins de diuerses couleurs, les vns

blanche, les autres verte, & les autres rouges. & d'autres couleurs, en la forme presque qu'elle apparut au Ciel au grand Constantin, ayant vn A, au costé droict, vn Leo au costé gauche, & vn Labarum au milieu, à sçauoir vn X, & vn P, entrelassez l'vn dans l'autre, estant crenelée par les quatre bouts. Et d'autant qu'il n'y a guerres eu de Royaume, ny de Republique au monde, qui n'ait eu quelque ordre de Cheualerie ; il estoit bien raisonnable qu'il se fit quelques congregations qui prinssent l'ordre du Roy des Roys, & se desuoüassent particulierement à son seruice. Aussi tient-on que du temps mesme de Constantin le Grand l'ordre des Cheualiers du S. Sepulchre de nostre Seigneur commença de s'establir : car sainte Helene sa mere estant allée en Ierusalem pour y chercher la sainte Croix, & le S. Sepulchre, & les ayant trouuez par vne diuine reuelation, elle y fit bastir en action de grace vn Temple fort magnifique en l'honneur de la Resurrection glorieuse de Iesus Christ, lequel par traict de temps fut construit en vn Monastere de Chanoines reguliers de S. Augustin. Mais pour lors la garde du saint Sepulchre fut commise à quelques Gentils-hommes de sa suitte, qui furent les premiers Cheualiers de cét ordre, qui se continua en ce lieu-là, & s'y establirent, de sorte que du temps mesmes que les Sarrazins, & les Turcs s'emparerent de tout l'Orient, & particulierement de la Palestine, tyrannisans les Chrestiens de Ierusalem, enuers lesquels ils vsoient de toute sorte de cruauté. Ceux-cy furent tolerez, moyennant le tribut annuel qu'ils leur payerent, non sans communiquer neantmoins au commun mal'heur des fidelles, ces barbares ne laissans pas de les trauerser en tout ce qu'ils pouuoient. Leur principale charge estoit de garder le saint Sepulchre, faire la guerre aux infidelles de toute leur puissance, rachepter les esclaues, ouyr tous les iours la sainte Messe en ayant l'opportunité, reciter les heures de la Croix, & porter cinq croix rouges en contéplation des cinq playes de nostre Seigneur, Quelques-vns rapportent leur origine & institution à l'Apostre saint Iacques Euesque de Ierusalem, qui endura la mort pour la foy l'an 63. Et semble qu'en consideration de cela les Cheualiers de cét ordre sont sous l'obeyssance du Patriarche de cette sainte ville.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. MAVRICE, ET DE S. Lazare entre les Sauoyards.

ON tient que l'Ordre de S. Lazare a commencé du temps du grand Saint Basile ; au rapport de S. Gregoire Nazianzene, lequel saint Basile fonda vn hospital sous le tiltre de S. Lazare, qui donna depuis le nom à cét Ordre: de quoy tant de Lazareries esparses par toutes les parties de la Chrestienté sem blent porter tesmoignage. Mais cette premiere institution ayant esté comm estouffée en son berceau par les incursions des Babares, & autres iniures de c premiers temps, elle sembla renaistre & se restablir de nouueau en cét heureu siecle, auquel les Princes Chrestiens vnis en vne sainte ligue osterent aux Sar razins la ville de Ierusalem, & les autres lieux de la Terre Sainte : les Che ualiers de cét Ordre receuans charitablement en leurs hospitaux les fidelles q accouroient de toutes les parties de l'Europe à vne si heureuse conqueste, vo re mesme fournissans aux frais de cette glorieuse entreprise, lequel bon offi fut cause que les Princes Chrestiens leur donnerent plusieurs maisons, & he tages l'an 1154. lesquelles donations leur furent ratifiées par les bulles des P

pes Alexandre IV. Nicolas V. Clement IV. Iean XXII. & Gregoire dixiesme.

Ils font profession de la regle de S. Augustin, & portent pour les blazons de leur Ordre vne croix verde qu'Emanuel Philbert Duc de Sauoye, apres auoir esté estably leur Grand-Maistre par Gregoire XIII. & conjoinct cét ordre auec celuy de S. Maurice, reuestit autour d'vne bordure blanche, au milieu de laquelle celle de saint Maurice seroit enclauée.

Quant à celuy de saint Maurice, les anciens Annalistes de Sauoye disent qu'il eut vne telle origine: Amedée Duc de Sauoye (lequel apres sa promotion au souuerain Pontificat print le nom de Fœlix V.) ayant tout abandonné se confina à Ripalle prés le lac Leman, accompagné de dix Cheualiers d'illustre famille, où il embrassa la vie d'Hermite en vn Monastere fonde par ses ancestres à la memoire & honneur de S. Maurice, s'estant vestu d'vne longue robbe de couleur cendrée, qu'il ceignit d'vne ceinture recamée d'or, auec vn manteau par dessus de mesme couleur que la robbe, auquel estoit cousuë vne croix brochée d'or. François Modius en ses Pandectes assure que ces Hermites qu'il appelle Cheualiers de saint Maurice, assisterent ainsi vestus à la consecration de Felix V. leur fondateur l'an 1440. monstrant par là quelle auoit esté la religion, & quels accoustremens ordinaires que ce nouueau Pontife auoit portez par le passé.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DU CHIEN ET DU COQ en France.

LEs Autheurs n'ont rien dit de certain touchant l'institution de ces deux Ordres, on les attribuë neantmoins à la maison de Mont morency.

Le premier, d'autant que ceux de cette maison portent sur la creste de leur armet vn chien, joint que Philippes Moreus en ses Tables des armoiries de France escrit que Bouchard de Montmorency vint en la Cour du Roy de France Philippes premier du nom, suiuy de plusieurs autres Cheualiers portans tous vn collier remply de testes de cerfs, où pendoit l'effigie d'vn chien, & cela pour signifier la fidelité & affection sincere qu'ils auoient, & auroient tousjours au seruice, protection, & deffence de la Republique Chrestienne, & specialement de la France, pour faire aussi remarquer par là leur ancienne noblesse, le chien en ayant esté le symbole chez toutes les nations, comme l'a remarqué Lipsius, Epist. 44. de la premiere Centurie.

Quant à l'ordre des Cheualiers du Coq, tout ce qu'on en peut dire, c'est que ceux qui ont escrit la genealogie de cette illustre maison rapportent qu'vn certain Pierre de Montmorency en a esté Cheualier : quoy que ce soit il y a grande apparence que cét Ordre a pris pour blason le coq, d'autant qu'entre les volatilles il est le plus martial : les anciens l'appelloient Poulcin de Mars : on l'a pris quelquesfois aussi pour le hieroglyfique de la victoire, & de la vigilance. Ces Cheualiers voulans dire qu'ils estoient belliqueux, vigilants, & victorieux.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA GENETTE en France.

CELVY qui rendit l'vsage des anneaux le plus commun en France fut Charles Martel ce grand & magnanime Prince, qui releua de son temps le sceptre languissant de nos Roys, faisant sentir sa redoutable valeur, & aux rebelles, & aux infideles. Or comme ce Prince estoit naturellement enclin aux armes, il institua aussi vn Ordre de Cheualerie qu'il nomma de la Genette, à cause de sa femme dite du Haillan, qui s'appelloit Ieanne, & luy l'appelloit communément Iannette, voulant qu'ils portassent la figure de cét animal grauée en leurs armes : mais du Bellay est d'autre aduis, & tient que cét inuincible Prince ayant deffait les Sarrazins en cette memorable bataille qui leur liura prés de la ville de Tours l'an 738. pour en éterniser la memoire, & faire voir aux siecles futurs la valeur & le courage de la Noblesse Françoise, de laquelle il auoit esté particulierement assisté, & qu'il donna à ceux de cét Ordre le nom de la Genette, d'autant qu'il auoit destruit cette nation, qui habite cette partie de l'Espagne, ainsi surnommée à cause qu'elle abonde en quantité de semblables animaux, qui sont vne espece de belette, ou plutôt de renarde, ayant la peau mipartie de blanc & de cendré, auec vn beau meslange de petites taches blanches & noires. Cét Ordre s'est maintenu iusques au regne de Saint Louys.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV LYS ROYAVME de Nauarre.

DV regne de Garcias VI. Roy de Nauarre surnommé Nugere, lieu memorable pour la naissance, la nourriture, sejour ordinaire, & sepulture de ce Prince. Les anciens Historiens d'Espagne disent, que l'image de Nostre Dame qui est dans l'Eglise du Monastere Royal de cette ville fut miraculeusement trouuée, & qu'à l'honneur d'icelle ce bon Roy & Tinnette sa femme issuë des maisons de Foix & de Candalle fonderent ensemble vn Monastere de Saint Benoist : mais que Garcias institua seul l'Ordre des Cheualiers du Lys, portans pour blazon vn pot de Lys, sur lequel estoit peinte l'image de Nostre-Dame, voulant que les robbes de ces Cheualiers fussent fort riches, & fort artistement & magnifiquement enrichies. Les enfans de la maison Royale entroient en cette Cheualerie, & plusieurs grands Seigneurs François, Nauarrois, & estrangers.

Les Cheualiers de cét Ordre sont obligez par l'ordonnance de Garcias leur premier fondateur de maintenir & defendre la foy contre tous les ennemis d'icelle, & l'amplifier à leur pouuoir. Ils doiuent reciter tous les iours certaines prieres, & certain nombre de *Pater noster*, & d'*Aue Maria*. Ferdinand d'Arragon qui fut appellé l'Infant d'Antiquera l'an 1403. entra en cette Cheualerie auec quelques autres non tant recommandables pour leur nobles extraction, que pour leur vertu, & en print l'Ordre solemnellement dans l'Eglise de Nostre Dame ancienne de la ville de Metyme. Cette deuise estoit d'vn pot de Lys & d'vn griphon.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. IEAN de Ierusalem, dits de Malte.

QVelques vns attribuent ce commencement de cét Ordre à Iean Hircanus, l'vn des Machabees. D'autres à saint Iean l'Aumosnier Patriarche d'Alexandrie ; bien que les Cheualiers d'iceluy addressent leurs vœux à saint Iean Baptiste, & le tiennent pour patron. Mais il y en a d'autres qui tiennent que leur premiere institution vint d'vn nommé Gerard, lequel du tẽps de Godefroy de Buillon estant venu visiter les lieux saints en Ierusalẽ, espris d'vne deuotion extraordinaire, assisté de quelques Gentils-hommes qui eurent le mesme dessein que luy, ils se mirent à bastir l'Hospital de saint Iean de Ierusalem, donnans ainsi commencement à cét Ordre de Cheualiers, qui s'appellerent du nom de leur premiere demeure, à sçauoir Hospitaliers. Le Pape Gelase second du nom approuua premierement cét institut. Leurs vestemens furent vne robbe où estoit attachee vne Croix blanche en façon octogone, pour marque de leur pureté, & des huict beatitudes ausquelles ils aspiroient, par la concession du Pape Honoré second. Le deuoir de leur profession estoit de receuoir auec toute Charité ceux qui venoient de quelque quartier du monde que ce fut visiter les saints lieux, les assister par les chemins, & les leurs rendre seurs contre les Arabes, & tous autres infidelles, contre lesquels mesme auec l'assistance & secours des Princes Chrestiens ils ont dressé des armées entieres, & les ont heureusement combattus. Ils auoient conquis sur eux l'Isle & la ville de Rhodes, mais ils la perdirent quelques ans apres. Soliman second du nom Empereur des Turcs s'empara d'icelle, & durant ce temps qu'ils la possederent, ils furent appellez Cheualiers de Rhodes. Depuis l'Empereur Charles le Quint leur donna l'Isle de Malthe, laquelle ils ont tousiours courageusemedt deffenduë, & principalement durant deux sieges que les Tucrs ont mis deuant, l'vn sous Soliman susdit, & l'autre sous Selem second du nom, tous deux Monarques des Turcs, que leurs ennemis ont esté contraints de leuer auec beaucoup de perte & de deshonneur. Du nom de cette Isle, on les appelle encores aujourd'huy Cheualiers de Malte. Aucun ne peut paruenir à ce degré s'il n'est de noble extraction. Leur premier Grand Maistre fut Raymond de Podolie, qui depuis composa & publia les constitutions, selon lesquelles viuent encore à present ces Cheualiers. Ils obseruent la regle de S. Augustin, & disent certain nombre de *Pater noster*, au lieu des heures Canonialles, & promettent foy, obedience, & charité. Ils portent les armes en l'honneur de Dieu & de Saint Iean Baptiste, (lequel comme nous auons dit ils tiennent pour patron) pour la deffence de la foy Chrestienne. Or au mesme temps que ces Cheualiers commencerent à s'establir en l'Hospital S. Iean de Ierusalem, il y eut aussi des femmes qui firent le mesme pour recueillir les femmes pelerines, ainsi que Gerard en auoit fait vn pour les hommes. Celuy des femmes s'appelloit de sainte Marie Magdeleine, le tout sous la conduitte d'vne fort honneste Dame nommée Agnes, laquelle auec sa trouppe print l'habit & vie reguliere, ainsi qu'auoit fait Gerard,

L'ORDRE DES CHEVALIERS NOMMEZ TEMPLIERS.

L'Expedition de la guerre Sainte ayant esté autant heureusement acheuee que religieusement entreprise sous la victorieuse conduite de Godefroy de Buillon, l'ordre des Cheualiers du Temple ou des Templiers, (duquel l'on rapporte l'institution au temps de Gelase 2.) fut estably par les Princes François pour conseruer en la Terre Sainte, ce qu'ils auoient acquis sur les Sarrazins. Les deux premiers Autheurs de cét institut, furent Hugon de Payennes, & Godefroy de S. Aumard Cheualiers. Et d'autant que le Roy Bandoüyn leur destina certain lieu pres le Temple pour y demeurer: les Cheualiers de cét ordre furent nommez les Freres de la milice du Temple, & plus communémeut Templiers. Depuis le Roy, auec les principaux du Royaume, & le Patriarche Grandmont qui presidoit pour lors en l'Eglise de Ierusalem, leur assignerent quelques biens & reuenus pour leur viure & vesture. Il leur fut enchargé par le Patriarche & par les Euesques, que pour la remission de leurs pechez ils eussent à maintenir de tout leur pouuoir ces chemins libres de voleurs pour la seureté des Pelerins, lesquels ils deuoient conduire & ramener en seureté. Depuis leur institution ils demeurent l'espace de neuf ans en habit seculier, lequel leur estoit fourny par le peuple par charité & aumosne. Mais il y eut depuis vn Concile à Troyes en France, où leur fut donnee vne regle qu'on tient auoir esté dressee par S. Bernard, sans aucune Croix, par ordonnance du Pape Honoré, & d'Estienne Patriarche de Ierusalem. Ils demeurerent encor quelques ans en cét habit: mais ils commencerent dessors à multiplier selon qu'ils enrichissoiēt Et au temps du Pape Eugene III. du nom, & par son authorité ils commécerent de coudre des Croix rouges sur leurs manteaux, afin d'estre par cette difference remarquez entre les autres, & pour monstrer qu'ils auoient consacré leur sang pour la protection & deffence de la Terre Ste. & des autres lieux de la Chrestiēté cōtre les Infidelles. Cette Croix estoit octogone à l'instar de celle des Cheualiers de S. Iean, bien que Ierosme Romain Espagnol maintiennent qu'elle estoit double, & comme Patriarchalle, telle que la portoient les Hōgres en leurs armes. Cette Religion deuint enfin si puissante, qu'elle esgaloit en richesses les plus puissans Roys. Et comme l'an 1187. Iesusalem eut esté prise par les infidelles, les Cheualiers Templiers ne laisserent point de combattre tousiours vaillamment pour la Religion. Toutesfois l'an 1311. il plût au Pape Clement V. d'abolir cét Ordre de Templiers, pour les enormes pechez & grandes fautes qu'on disoit qu'ils auoient commises. Leurs richesses furent distribuées à diuers Cheualiers, comme à ceux de Rhodes, de S. Iacques de Calatraue, & d'Alcantara en Espagne.

L'ORDRE DES CHEVALIERS TEVTONIQVES, *de l'Hospital de sainte Marie en Ierusalem appellez autrement les Porte-Croix, ou Marianes.*

ENuiron ce mesme temps Federic second, à l'instance du Pape Gregoire septiesme, ayant conduit vne grande armee en Syrie pour aduancer le progrez de la Guerre Sainte, il fut cause d'instituer cét Ordre, & de les insti-

ler en l'Eglise & Hospital de sainte Marie en Ierusalem, & fut approuué du Pape Celestin troisiesme, sous la regle de saint Augustin. Ceux-cy auec les Cheualiers du Temple, & de saint Iean, conspirerent à mesme fin & mesme intention, s'estans comme associez à vne mesme profession, n'en estans presque differents que de leurs croix noires qu'ils portoient cousuës sur leurs manteaux blancs. Henry Vvalpot fut leur premier Grand Maistre, depuis ils adiousterent à leurs escussons le Rosaire qui enuironnoit la croix qui a esté dite cy-dessus. De là est venu qu'on les appelloit Marianes, & Porte-croix. Et apres la prise de Ierusalem s'estans retirez à Ptolemayde, l'Empereur Federic les transporta en Alemagne, & les mit en la Prouince de Prusse, ennemie pour lors de nostre Religion, afin de la conquerir & l'assujettir au Cristianisme, & ce sous l'authorité de Gregoire neufiesme. Et en fin l'an de nostre salut 1279. cette Prouince ayant esté subjuguée, on les appella Theutoniques & Prussiens. Cette conqueste se fit sous la conduite de Herman Saltza, qui arbora le premier l'enseigne de la croix en cette Prouince. Ce qui leur concilia l'amitié, & la bien veillance de tous les Princes Chrestiens. Depuis ils ont eu de grandes guerres contre les Lithuaniens, Polonois, & Tartares. Les Prestres, & les cheualiers de cét ordre portent en leurs manteaux cette croix noire cousuë dessus en broderie d'argent. Le Serenissime Maximilian d'Austriche est maintenant leur Grand Maistre, qui porte ses armes my-parties de la maison d'Austriche, & celles de l'ordre. Et bien que la Prusse soit maintenant sujette au Roy de Pologne toutesfois on ne laisse pas d'eslire vn Grand maistre, qui iouyt auec les siens des biens qu'ils ont en Allemagne.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. IEAN d'Accon & de saint Thomas.

A L'imitation des ordres des Cheualiers susdits, l'on en a institué plusieurs autres, entre lesquels fut celuy des Cheualiers d'Accon, & de S. Thomas : de l'origine & institution desquels bien que l'on ne trouue rien de certain, l'on trouue toutesfois qu'au commencement d'icelle ils s'occupoient à assister charitablement ceux qui venoient visiter les lieux saints de tout ce qu'ils auoient besoin : mais auec le temps ils y adjousterent les armes, à l'exemple des Cheliers de S. Iean. Ce qui a esté cause de les faire inserer entre les Ordres Militaires. Ierosme Romain dit qu'ils florissoient en Espagne y regnant Alfonce, surnommé le Sage, & que ce Roy leur legua par son Testament tous ses meubles, auec quelque somme d'argēt. Mais Tostat sous Iosué, dit qu'il n'estoit presque plus aucune memoire d'eux. Quant à l'Ordre de S. Thomas, qui militoit sous la regle de S. Augustin, il fut conjoint auec le precedent par le Pape Alexandre IV.

La Palestine nous a donné encores quelques autres ordres, comme celuy de saint Blaise, de sainte Marie, & celuy de la Penitence des saints Martyrs. Ierosme Romain assure auoir vû des freres de ce dernier ordre, qui portoient vne croix rouge, & tenoient la regle de S. Augustin.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. SAVVEVR, en Arragon.

ENuiron l'an 118. Alfonce Roy d'Espagne, de Nauarre, d'Arragon, de Castille, & de Tolede, du costé de sa femme Vrrache, desirant d'extirper les Mores de Sarragosse, & d'Arragon, & voyant combien les Prouinces voisines s'estoient bien trouuees des ordres militaires que chacun auoit establies chez soy, il institua en la ville de Montreal apres la prise de Calatraua, l'ordre des Cheualiers de S. Sauueur, auec promesse de fauoriser, & d'estre le support de ceux qui se portoient le plus valeureusement à la guerre qu'il pretendoit faire contre les infidelles. Ce qui luy reussit si heureusement, que l'an 1120. il les força de vuider toutes ces contrees qu'ils auoient occupees. Cela fut cause que ce Roy donna à cét Ordre de riches & grands reuenus.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE MONT-IOYE, en Syrie, qu'on appelle en Castille de Monsiac, & en Cateloigne de Hongrie.

DV temps que les Princes Chrestiens conquesterent la Syrie, l'ordre des Cheualiers de Mont-joye fut institué, lesquels prindrent leur nom d'vne montagne ainsi nommee proche de la ville de Ierusalem, comme en fait foy la Bulle de son approbation, donnée par Alexandre 3. l'an 1180. conseruee aux Archiues de Calatraua, cét ordre receut de grands biens des Princes Chrestiens, en consideration de l'assistance qu'ils leur auoiét rendue pour recouurer la Terre sainte.

Le mesme Ierosme Romain, fait mention d'vn autre Ordre de Cheualiers qu'il nomme de Truxillo, ayans pris ce nom là de la ville, où ils commencerent cét Ordre, qui fut enrichy de plusieurs grands dons par le Roy Alfonce, lequel leur donna encore Sainte Croix, Zuforic, Cabime, Albate, & quelques autres, & ce l'an 123.

L'ORDRE DES CHEVALIERS PORTE-GLAIVE ou Gens d'armes de Christ en Liuonie.

ENtre la Prusse, Lithuanie Russie, & Moscouie, est situé la Prouince de Liuonie, les Potentats de laquelle s'estans alliez des cheualiers Teutoniques, desquels il a esté parlé cy-dessus, à leur imitation ils firent vn Ordre de Cheualerie confirmé par Innocent III. prenant pour blazon deux espées de couleur rouge, en forme de Croix saint André, qu'ils faisoient coudre sur leurs manteaux. Leur premier Grand Maistre s'appelloit Vniuus auec lesquels ils firent de grands progrez, & conquirent plusieurs places en la Russie. Depuis ils s'vnirent auec les Teutoniques: mais ayans eu plusieurs differents ensemble, ils s'é separerent moyennant vne bonne somme d'argent, qu'ils payerent enuiron l'an 1348. En fin cette Prouince ayant esté infectee de l'heresie de Luther. Cet Ordre fut du tout esteint, ayant flory l'espace de trois cens cinquante & sept ans

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. IACQVES, en Espagne.

La sepulture du glorieux Apostre saint Iacques ayant esté descouuerte en Espagne, & la renommée des miracles qui se faisoient iournellement en ce lieu, espanduë de toutes parts, causa vne grande deuotion, non seulement aux peuples de l'Espagne, mais à ceux encore des Prouinces plus esloignées. Mais d'autant que le chemin, à cause des rochers & sterilité de la terre, estoit fort difficile, & que les Mores volloient & pilloient les Pelerins, la crainte du danger empeschoit plusieurs d'entreprendre le voyage. Cela fut cause que les Chanoines reguliers de S. Eloy, qui auoient leur demeure non guere loin de Compostelle, pour y donner quelque remede bastirent plusieurs logis sur le chemin qui vient de France, pour y loger les Pelerins, afin de les garantir du danger. Le principal & plus excellent desquels, fut celuy qui fut basty aux faux-bourgs de la ville de Leon, sous le nom & tiltre de S. Marc: ce qui leur acquiert tellement la bien veillance d'vn chacun, que plusieurs Roys & Princes leur en firent de fort grands presens, en reconnoissance de ce bien-fait. Depuis à l'imitation de ces Chanoines, plusieurs Gentils hommes de Castille desirerent de faire le mesme. Et pour mieux paruenir à leur dessein, firent de toutes leurs professions vne masse, afin de s'en seruir en commun.

Ces Gentils hommes donc, par la diligence du Cardinal Iacynte, ayans pris resolution de se conjoindre auec lesdits Chanoines, ils proposerent de dresser vne maniere de viure telle qu'ils desiroient d'obseruer à l'auenir, selon la regle de S. Augustin, laquelle ces Chanoines obseruoient, & l'enuoyerent au saint Pere Alexandre 3. qui estoit pour lors souuerain Pontife, faisant le chef de cét Ambassade Pierre Fernandez du Pont Eucalate, lequel obtint du Pape vne Bulle, & la maniere de viure qu'ils desiroient garder, en datte du 5. Iuillet 1175. Leur premier Grand Maistre fut ce Fernandez, & pour demeure ordinaire fut donné à ces Cheualiers la maison de saint Marc à Leon: leur liurée, ou marque honoraire est vne croix rouge en forme d'espée. Cecy est selon l'opinion de Iean Mariana, au liure second de son histoire d'Espagne. Mais d'autres tiennent cét ordre plus ancien, ramenant son origine au temps du Roy Alfonce de Chaste. Autres à l'an 848. quand Dom Ramire Roy de Castille deffit 60. milles Mores prés de Clauige, d'autant qu'en cette bataille les soldats s'escrioyent *Dieu nous aide, & S. Iacques*, lequel on vid à cheual portāt vne banniere blanche, marquée d'vne croix rouge. Mais la bulle, sur laquelle on se fonde, qui a esté donnée aux Religieuses du Cloistre du S. Esprit en Salamanque, n'est pas authentique, comme l'a remarqué ledit Mariana, & François Rados Dandrada, qui a escrit en Espagnol la Chronique des trois Ordres S. Iacques, de Calatraua, & d'Alcantara: dit que cét Ordre fut institué l'an 1170. aux Royaumes de Leon, & Galice, par Dom Fernand Roy desdits Royaumes, & que long-temps auparauant il y auoit vne Compagnie ou Confrairie des Cheualiers de saint Iacques, sans reforme de religion. Il dit plus, que cét ordre a esté introduit en Castille par le Roy Dom Alfonce 9. & approuué l'an 1175. De maniere que les fondateurs de cét Ordre militaire sont, ce Roy Dom Fernand, & Dom Pierre Fernandez premier Grand Maistre. Onufre Pauuin en sa Chronique, rapporte cét origine à l'an 1170. Les statuts de cét Ordre sont nouuellement imprimez par Plantin à Anuers.

Calatraua ayant esté emporté sur les Mores par le Roy Sancius III. surnommé le Desiré, l'an 1158. il fut mis entre les mains des Templiers, afin que par le moyen des fortifications qu'ils y feroient ils la rendissent comme vn boulevert contre les Infidelles : Mais les Templiers ayans esté aduertis que ceux-là alloient fondre sur eux auec vn nombre presque infiny, ils remirent la place à la volonté du Roy, & en sortirent ne la trouuant pas assez forte pour soustenir vn siege. Et comme pas vn des grands Seigneurs du Royaume ne voulut entreprendre de la garder, deux Moynes de Cisteaux faisans pour lors sejour à Tolede par occasion, l'vn nommé Raymond Filterius Abbé de Pitorie, & l'autre Didacus Velesens, tous deux fort valeureux aux armes, qu'ils auoiẽt laissees. Neantmoins pour seruir à Dieu se resolurent d'y entrer, & de la conseruer & deffendre de tout leur pouuoir. Ce qu'ayant communiqué au Roy Sancius, il l'ût pour tres-agreable : comme eut aussi Iean Archeuesque de Tolede, qui leur fournit de moyens & d'hommes selon sa puissance, persuadant par son authorité, par ses prieres, tant nobles qu'autres, d'entreprendre la deffence de cette place auec ces deux Religieux pour le bien de la Religion Chrestienne : ce qui l'aduanca de sorte, que des hommes de toutes conditiõs venoient a troupes pour le secours de ces gens de bien : de maniere que la ville fut si bien munie & fortifiee, que l'ennemy n'osa iamais entreprendre de la venir attaquer. Voilà l'heureux commencemẽt de cette milice, si bien que le Roy donna ce lieu en recompense à ces Religieux, & à leurs compagnons, au nom de la Vierge Marie Patrone de l'Ordre de Cisteaux. L'Abbé donna à ses derniers compagnons la vesture, & la regle de Cisteaux. Les blazons de cét ordre furent au commencement vne croix rouge & deux ceps au bas d'icelle, où furent adioustez par traict de temps quatre fleurs de Lys par Benoist 13. qu'ils porterent au lieu de scapulaire. Alexandre 3. l'an 1164. approuua depuis cét Institut, par vne Bulle expresse, & leur premier Grand Maistre s'appelloit Garsia.

Quand ces Cheualiers sont en quelque assemblee ils portent vne robbe blanche, & sur icelle comme aussi sur la poictrine vne croix rouge de la forme que nous venons de dire. Le Pape 3. l'an 1396. leur conceda de se marier vne fois, sans toutesfois prendre vne seconde femme; car ils estoient jadis tenus de viure comme Religieux en chasteté perpetuelle. De sorte que, comme vous pouuez voir, les premiers instituteurs de cét ordre furent Sanche Roy de castille, & Raymond Abbé de Fitere.

L'ORDRE DES GENS D'ARMES DE IESVS CHRIST, institué par S. Dominique, contre les Albigeois heretiques.

LEs Comtez de Tholose & de la Lombardie estans presque toutes infectees de l'erreur des Albigeois, S. Dominique prescha contre eux auec vn tel profit, qu'on tient qu'il en conuertit iusques à cent mille, choisissant quelques deuotes personnes pour extirper par le glaiue materiel ceux-là de ces heretiques, qui ne se laisseroient toucher du glaiue spirituel de la parole de Dieu. A ceux-cy il ordonne vne certaine regle du viure spirituellement par dessus le cõmun des Seculiers, & au dessous de celle que meine les Religieux. Ils furent appellez en ce temps-là les Freres de la milice de S. Dominique.

Or ces heretiques estans entierement extirpez, ceux qui s'estoient dediez pour cét effet ne laisserent pas de continuer ce genre de vie iusques à leur mort

& leurs femmes les suruiuans elles viuoient en continence, & les hommes faisoient le semblable s'ils suruiuoient les femmes. Quelque temps apres des personnes indifferemment mariez, & non mariez ont embrassé cette milice, qui fut finalement nommée, des Freres ou des Sœurs de la Penitence de S. Dominique. Innocent 4. approuua leur regle, l'an 1360.

L'ORDRE DES CHEVALIERS D'ALCANTARA, *au Royaume de Leon.*

GOmesius Ferdinand Cheualier & grand Seigneur entre ceux du Royaume de Leon, sous les auspices de Ferdinand Roy de ce Royaume & de Galice institua cette Cheualerie contre les Mores, qui eut au commencement le nom de S. Iulien de Pirario, d'autant que la premiere maison qu'ils eurent estoit en vn bourg ainsi nommé, le Roy se declara protecteur de cét ordre par lettres expresses l'an 1176. Et le Pape Alexandre troisiesme l'approuua. Et l'an 1183. le Pape Lucius troisiesme le confirma, & l'exempta de la Iurisdiction des Diocesains. Leurs armes furent vn Poyrier vert en champ d'or, iusques au temps qu'Alfonce huictiesme donna aux Cheualiers de cét ordre Alcantara, place situee au bord du fleuue Tagus (remarquable en l'ingenieuse structure de son pont) par l'incorporation qu'il en fit auec eux de l'ordre de Calatraue, ausquels ce lieu auoit esté donné premierement: mais par raison d'Estat remis à ces derniers, auec conuention toutesfois qu'ils seroient sujets à ceux-là, pour marque dequoy par l'ordonnance de leur grand Maistre furent adjoustez deux ceps qui estoient en la deuise des autres, & furent appellez par apres Cheualiers d'Alcantara. Finalement l'an 1411. les Cheualiers de cét ordre obtindrent du Pape Benoist troisiéme, qui se disoit Pape en Espagne, de porter sur la poictrine vers le costé gauche la Croix verte faite en forme de lys. Il viuent sous la regle de S. Benoist, & promettent en leur profession obeyssance à leurs Superieurs, chasteté conjugale, & de viure le plus sainctement qu'il leur sera possible tous les iours de leur vie. Le Pape Adrian VI. annexa depuis en faueur de Charles le Quint, jadis son Disciple, ces trois ordres de S. Iacques, Calatraue & Alcantara, à la Couronne de Castille & de Leon à perpetuité.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA GLORIEVSE *Vierge Marie en Italie.*

L'An 1233. Barthelemy de Vicence de l'Ordre des Freres Prescheurs, fut autheur de ces Cheualiers qu'il institua pour concilier la paix par les villes d'Italie, & examiner toute espece de discorde & de diuision. Le Pape Vrbain 4. l'an 1262. l'approuua: leur habit estoit vne robbe blanche, & vne robbe grise, & portoient pour leur deuise vne Croix pourpree en champ blanc, auec quelques estoilles au dessus. Leur deuoir estoit de prendre en leur protection les vefues & les orphelins, & de procurer la paix & concorde entre les autres. Ils ont esté appellez les Freres joyeux, d'autant qu'ils viuoient paisibles & contens en leurs maisons auec leurs femmes & enfans, ainsi que dit Sigonius, & autres.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE MONTESE, au Royaume de Valence.

LEs Cheualiers de Montese furent ainsi appellez du lieu principal de leur residence, ayant esté institué au mesme temps que celuy des Templiers fut aboly, de sorte que tous les biens que ceux-cy possedoyent au Royaume de Valence, furent consignez à ceux de Montese, à condition de deffendre & garder les frontieres de Valence à l'encontre des Mores. Leur Ordre fut approuué par Benoist XIII. & Martin V. Ils portent l'habit blanc, & par dessus vne Croix rouge toute simple.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE IESVS CHRIST, en Portugal.

DEnis, surnommé Perioca Roy de Portugal, neveu d'Alfonce dixiesme Roy de Castille & de Leon, institua cét ordre, appellé communément de Portugal, ou de Christ. Il ordonna que leurs blazons seroient vne robbe noire & vne Croix noire couppee d'vne autre blanche y attachée. Le Pape Iean 22. l'an 1321. leur prescriuit de tenir la regle de S. Benoist. Leur deuoir est de faire la guerre aux Mores qui habitent la Betique. C'est par leur vertu que l'Empire des Portugais s'est estendu iusques bien auant en l'Orient & encores en Afrique, au Bresil, & autres parties Occidentales.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA BANCA & de la Scama entre les Espagnols, & de la Calza entre les Venitiens.

L'An 1332. Alfonce vnziesme Roy de Castille, deuant qu'il fut paruenu à la Royauté institua en la ville de Victoria l'Ordre des Cheualiers de la Bande ainsi appellez d'autant que le iour qu'ils estoient ordonnez par le Roy comme grand Maistre de cette Cheualerie, il leur pendoit vne bande rouge large de quatre doigts en escharpe au dessus de l'espaule droicte, ou dessus du bras gauche. Les enfans des nobles y estoient admis, apres auoir esté au moins dix ans aux armées, excepté les aisnez. Il a esté fort estimé autresfois, mais en fin pour ne point dementir la vicissitude des choses humaines il est descheu. Quant à celuy de la Scama, Iean 2. Roy de Castille en fut autheur, & fut en grand honneur de son regne, au rapport de Ierosme Romain : bien qu'il dise n'auoir pû apprendre que c'estoit que ce la Scama quelque recherche qu'il en ayt pû faire.

A l'imitation des Cheualiers de la Bande, les Venitiens instituerent au mesme temps ceux de la Galza, presque auec les mesmes loix. Aucun n'y pouuoit estre receu par le Duc ny par le Senat, qui ne fut noble d'extraction. Cét ordre se renouuella l'an 1562. & fut fauorisé de nouuelles graces & priuileges. André Ettent excellent en l'anatomie & Medecine, & bien versé en toutes sciences, ne trouue pas qu'ils ayent eu autres armes qu'vn collier d'or, ou pendoit l'image de S. Marc, ou d'vn Lyon aislé auec cét Eloge *Pax tibi Marce*. Encor luy dit-il par conjecture, fondee sur ce que le Duc & le Senat de Venise voulans dignement recompenser plusieurs grands personnages d'entr'eux qui auoient obligé la Republique par quelques signalez seruices il les ordonnoient Cheualiers, & donnoient ce collier d'or auec cette deuise.

L'ORDRE DES CHEVALIERS AVESIENS *vulgairement appellez des Adais en Portugal.*

LEs Chreſtiens s'eſtans rendus les maiſtres de la ville d'Ebora, celebre en Portugal pour le ſejour ordinaire qu'y faiſoient les Roys. Le Roy Alfonce reconnoiſſant que ſon aſſiette & ſa force eſtoient tous propres à guerroyer les Mores, il y eſtablit la principale demeure des Cheualiers qui ſe nomment au Royaume de Caſtille de Calatraua, & en Portugal des Auis, leſquels furent toutesfois appellez au commencement Eboreaces du nom d'Ebora ville qu'on tient leur auoir eſté donnée par Ferdinand Monteyro leur premier Grand-Maiſtre, en l'honneur de la Vierge Marie Patrone de l'ordre de Ciſteaux, afin que par leurs continuelles courſes ſur les Barbares, ils les contraigniſſent en fin de vuider le pays.

Or leur troiſieſme Grand-Maiſtre qu'il s'appelloit Alfonce Auenſis ayant conquis ſur les Indes le chaſteau Auiſin, il le donna à la compagnie, laquelle il y tranſporta, afin d'eſtre plus prés de leurs ennemis, & de les trauerſer d'auantage: depuis le nom de ce chaſteau leur eſt demeuré, cét ordre fut confirmé par Innocent III. l'an 1204. Au reſte Roderic Garzia huictiéme, Grãd Maiſtre de Calatraua ayant enrichy de pluſieurs grands reuenus ces Cheualiers Auiſins, ils ſe ſouſmirent aux loix & reformations de ſon ordre, ſous le gouuernement duquel ils demeurerent iuſques au temps de Iean leur Grand-Maiſtre, qui fut fils naturel de Pierre VIII. Roy de Portugal. Car ce Roy à la ſollicitation (comme il eſt croyable) de ſon fils ſepara cét Ordre des Auiſiens d'auec celuy de Calatraua, leur ordõnant qu'ils portaſſent d'oreſnauant vne croix verde ſur vn tronc aucunement long en leurs blaſons, en ayant oſté le poirier a la diſtinction des Cheualiers d'Alcantara, bien qu'ils la portaſſent rouge auparauant telle que la portoient les Cheualiers de Calatraua, ainſi qu'il ſe void en l'ancien ſeel de l'ordre, où eſtoient à la baze de la croix, ainſi que dit François Radoſius, deux petits oyſeaux. Ils ſuiuent la regle de Ciſteaux: quoy que s'en ſoit Radoſius confond bien à propos ces deux ordres des Auiſiens, & de Calatraua: puis qu'en fit par traict de temps, des deux ne s'en eſt fait qu'vn: & au contraire Volteran s'eſt trompé, qui les joint auec ceux d'Alcantara, comme l'a remarqué Ieroſme Romain, & Gonſalue Argotes de Melina au liure I. chap. 32. de la Nobleſſe d'Eſpagne,

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA *Table Ronde.*

ON dit qu'Artus Roy d'Angleterre ayant choiſi vingt-quatre Gentils hommes les plus belliqueux & les plus experimentez aux armes qu'il pût: il les ordonna Cheualiers, & comme eſtans eſgaux en vertu, il les aymoit eſgalement, pour leur oſter tout ſujet d'enuie, & qu'il voulut en fauoriſer l'vn plus que l'autre: il fit faire vne table ronde où ils prenoient ordinairement leur repas, en laquelle comme il n'y auoit ny haut ny bas bout, & en ce faisãt nul ne ſe pouuoit dire ny premier ny dernier aſſis, ny plus ou moins honoré que ſon compagnon: & de là ils ont eſté nommez Cheualiers de la Table Ronde. Le menu peuple d'Angleterre croit que cette Table eſt gardée au chaſteau de

Vuinton, & que dessus sont grauez les noms de ceux qui ont esté de cette Cheualerie.

Guillaume Camdene croit l'institution de cét ordre plus recente, & la rapporte à la coustume qu'on auoit autresfois de faire les Tournoys, où l'on s'exerçoit aux armes. Car afin que les premieres ou dernieres places ne donnassent quelque sujet de querelle aux grands qui y assistoient, l'on n'vsoit que de tables rondes, où ils s'asseoient indifferemment, sans prendre garde qui estoit le premier ou le dernier.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA IARTIERE en Angleterre.

LE Roy Edoüard III. d'Angleterre institua cét ordre de la Iartiere l'an 1350. pour purger le soupçon qu'aucuns auoient pris de la Comtesse de Salbery, qu'il aymoit sagement, de laquelle il auoit leué la Iartiere bleuë qui luy estoit tombée en dançant, & adjousta pour deuise, *Henny soit qui mal y pense*, à cause que les Gentils hommes qui estoient là presens s'estoient pris à rire, disant qu'il feroit en sorte que cette Iartiere luy rendroit tout honneur & reuerence, ce qui aduint par l'institution de cét ordre de Cheualiers, ausquels il en donna le nom. D'autres disent que cét ordre print son nom d'vne bande qu'Edoüard donna aux siens pour memoire perpetuelle de la victoire que ce Roy auoit obtenuë à Poictiers contre Iean Roy de France. Ils mettent cette bande au dessous du genoüil gauche, laquelle ils attacherent auec vne boucle en signe de l'amour & concorde qui doit estre en cette societé: & sur leurs manteaux portent attachée la croix rouge de S. George dans vn escu. Pour le grand collier de l'ordre qu'ils ont de coustume de porter au iour de leur creation, il n'est autre que leur Iartiere reprise à plusieurs doubles, où sont entremeslées des roses blanches & noires, d'où estoit pendante l'image de S. George, lequel il voulut estre leur Patron, en l'honneur duquel il auoit fait bastir vne Eglise fort magnifique au chasteau de Vuindessore quelque temps auparauant. D'autres rapportent encore l'inuention de cette milice à Richard premier, & disent, qu'Edoüard ne la fit que renouueller : mais cela est trop incertain, quoy que ce soit les solemnitez de cét ordre se celebrent tous les ans à iour prefix en ce Chasteau d'Vuindessore de iour de la feste de S. George, le Roy y presidant.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV BAIN en Angleterre

NOvs n'auons rien de certain de ces Cheualiers, sinon que Henry IV. Roy d'Angleterre le iour qu'il fut sacré au chasteau de Londres, il crea Cheualiers quarante six Escuyers qui auoient veillé la nuict precedente, & auoient vsé du bain, ausquels il donna à chacun des tuniques verdes à manchettes longues qu'elles battoient les talons, auec des mantes peluës qu'ils portoient attachées à l'espaule gauche, auec vne cordelette de soye blanche double.

Le temps passé deux d'entre les nobles qui n'auoient encores receu Cheualerie, estoient choisis pour estre admis à cét ordre auec beaucoup de ceremonie. Ce qui se faisoit le iour du sacré, ou des nopces des Roys, ou des Roynes, ou lors que quelques-vns de leurs enfans estoient inuestis de quelque Duché, o

Comté: car le iour de deuant ils estoient vestus de robbes grises, approchantes de celles des Hermites, auec le cuculle, le bonnet de lin, & estans bottez; & en cét accoustrement ils entendoient deuotement la sainte Messe : puis quand le soir estoit venu, ils alloient souper tous ensemble, deux escuyers seruans vn chacun d'eux, auec vn laquais. Apres souper ils se retitoient en leur chambre, où l'on auoit dressé à chacun son lit auec des courtines rouges, où estoient attachées les armes de leurs maisons, & aupres estoit apresté vn vaisseau propre pour se baigner couuert de linceuls, où apres s'estre recommandez à Dieu ils se baignoient, afin que d'oresnauant ils se souuinssent d'auoir tousiours le corps, & l'esprit net. Le lendemain du grand matin ils estoient resueillez au son de plusieurs instrumens musicaux, & se vestoient de mesmes accoustremens que le iour precedent. Lors le Connestable d'Angleterre, vn Mareschal, & autres deputez par le Roy, les venoient trouuer, & les appellans par ordre chacun par leur nom, ils leur proposoient le serment qu'ils deuoient faire, a sçauoir, de seruir Dieu sur tout, de deffendre l'Eglise, d'honorer le Roy, & deffendre ses droicts, de prendre en leur protection les vefues, les vierges, & les pupilles, & les maintenir de tout leur pouuoir. Apres auoir iuré sur les Euangiles tous ces articles, ils estoient conduits à Matines, les Musiciens du Roy, & ses Herauts marchans deuant. Les Matines dites, ceux-là mesmes les remenoient en leurs chambres, où ils se desuestoient de leurs accoustremens precedens, & prenoient vn manteau de velours bleu-celeste, pour representer que leur ardeur martiale estoit toute celeste ; & mettoient vn chapeau blanc, auec vn pennache de plumes blanches, & des gands qu'ils attachoient à leur manteau d'vne petite corde blanche, puis ils montoient sur des cheuaux sellez, & houssez de cuir noir menslangé de blanc, auec vne croix attachée sur le front. Leurs laquais marchoient deuant eux, portans leurs espées dorées, où pendoient leurs esperons semblablement dorez, leurs escuyers estans à cheual à leurs costez : & en cette pompe ils venoient chez le Roy, les trompettes fanfarans au deuant. Et estans ainsi arriuez en sa presence, ils sont conduits par deux anciens Cheualiers, puis leurs laquais donnent leurs espées auec leurs pendans au grand Chambrier, lequel les presente au Roy en grande reuerence, pour les ceindre aux nouueaux Cheualiers: ce qu'il faisoit, puis il commandoit aux anciens Cheualiers de leur chausser les esperons: & ceux-cy souloient autresfois en finissant cette ceremonie, leur baiser les genoux, en leur desirant tout bien.

Or ces nouueaux Cheualiers ainsi ordonnez, auoient de coustume anciennement de couurir la table du Roy, puis y disner tous ensemble, assis d'vn mesme costé. L'heure de Vespres, venuë ils alloient à la Chapelle, & là offroient leurs espées sur l'Autel, lesquelles ils rachetoient d'vne certaine somme d'argent. En retournant le maistre cuisinier du Roy leur venoit au rencôtre, & leur presentant son cousteau, les menassoit de leur couper ignominieusemẽt les esperons, s'ils ne se monstroient fideles & bons soldats. Au iour du couronnement des Roys ils les accompagnoient en pompe en leur rang, leurs espées ceintes, esperonnez, & couuerts de leurs manteaux de couleur de bleu-celeste, fermez deuant d'vn ruban de soye blanche noüé en croix, auec le capuche pendant deuers l'espaule gauche. C'est ce qu'en dit particulierement Guillaume Camdene. Le blazon de cét ordre est trois couronnes d'or dans vn cercle d'or, auec cette deuise, *Tria in vnum*, attachée à vne ban. e de lin teincte en escarlatte.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE L'ESTOILLE en France.

IEAN de Valois Roy de France, au mois d'Octobre l'an 1352. institua vn ordre de Cheualiers, en memoire de l'Estoille qui conduisit les Roys en Be lleem pour y adorer le Sauueur du monde nouuellement né, qui furent app lez les Confreres de nostre Dame de saint Audoen, pource que le lieu de l residence s'appelloit ainsi, lequel estoit esloigné de Paris enuiron plus, moins d'vne lieuë:autresfois on l'appelloit le Palais de Cheley, lequel leur f donné auec l'Eglise, & toutes les appartenances, & dépendances qu'il y auo Au commencement l'on n'admettoit en cette compagnie que les plus gran du Royaume:leur blazon estoit vne estoille penduë à vn collier d'or, ou att chée au capuche de leur robbe, ou bien en quelque autre lieu plus apparen auec cette deuise, *Monstrant Regibus astra viam.* Mais comme plusieurs person ignobles & roturieres se fussent introduites en cette societé sous des faux-do nez à entendre, elle dechût bien tôt de son lustre; de maniere que Charl fils de Iean ordonna que ses Gardes en porteroient les enseignes pour le rend plus vil: aujourd'huy les Archers du Guet en la ville de Paris les portent s leurs casaques.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE L'ANNONCIADE en Sauoye.

AMEDEE sixiesme Comte de Sauoye, ayant institué cét ordre, il le re dit celebre par les grands & riches reuenus dont il le fonda de son prop bien. Il voulut que le collier de cét ordre fut composé de quatre petites lam d'or attachées à des chainettes d'or, se tenans les vnes aux autres auec de peti nœuds que l'on appelle lacs d'amour, & sur chacune de ces plaques estoit escr ces quatre lettres F E R T: l'image de la Vierge Marie, & l'histoire de l'Annon ciation pendante au milieu, de laquelle cette Cheualerie a pris son nom. Quan à ces quatre lettre, elles signifioient, *Fortitudo eius Rhodum tenuit.* Ce qui fut d à l'honneur d'Amedée, lequel, comme disent les Annales de Sauoye, osta ce te ville aux Turcs, & la conquit à Iesus Christ, ou plutôt la deffendit & co serua contre leurs forces: de sorte que depuis ce temps-là les Cheualiers Rhodes prirent les armes de Sauoye, qui estoient meslées à celles des Ducs Saxe, parce que les premiers Princes de ce Duché en sont descendus, qu'ils a iousterent à la croix argentée de leur ordre en vn escu de gueulle, à sçauoi quand l'Isle de Rhodes leur fut donnée par l'Empereur de Constantinople: cette deuise F E R T, demeura à Amedée, & à ses successeurs, en memoire de valeur. Les ceremonies de cét ordre se reïterent tous les ans le iour de l'A nonciation de la Vierge, & y sont ordonnez Cheualiers ceux que le Prin choisit. Quant au Comte Amedée, il ne se contenta pas d'instituer cét ordr mais il voulut luy-mesme y estre enroollé, auec quatorze Seigneurs des p apparents qui fussent en ses pays, auec lesquels il faisoit le nombre de quin en l'honneur des quinze mysteres de la tres-sacrée Vierge.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA TOISON D'OR *chez les Bourguinons, & ceux de la maison d'Austriche.*

PHilippes, surnommé le Bon, Duc de Bourgongne, pour l'amour qu'il portoit à la Noblesse, l'an 1430. au mois de Ianuier érigia cét ordre le iour de ses nopces auec Elizabeth fille de Iean Roy de Portugal, à la gloire de Dieu, de sa sainte Mere, & de saint André Apostre. Et pour exciter dauantage les cœurs à l'exaltation de la sainte foy, & les esmouuoir à la vertu, il donna à cét ordre le Tiltre à la Toison d'or, faisant allusion à la Toison de Gedeon qui fut trouuée en l'air d'vn costé pleine de rosee, & de l'autre seiche, ainsi que l'on voit dans des tapisseries de son temps, que l'on tend à la feste de Saint André, iour dedié aux solemnitez de cét ordre. Il est vray que quelques-vns disent que ces Cheualiers ont eu leur commencement de la legion Thebeenne, mais cela est trop obscur pour y asseoir aucun fondement. Le Duc Philippes ayant donc erigé cét ordre il s'en declara le Grand Maistre, & donna à ces nouueaux Cheualiers vne robbe de laine teinte en escarlatte, que son fils Charles le Hardy changea en vne de soye au Chapitre de Valenciennes, & vn collier d'or, où estoit enlassé vn fusil qui sembloit faire sortir du feu d'vn caillou, l'Emblesme de feu son pere, & au bout de ce collier la toison d'or, le tout auec obligation de remettre cela en l'ordre, aduenant qu'ils mourussent, pour estre donné à ceux qui le meriteroient. Paradin en ses Symboles interprete ce blazon en sorte qu'au fusil il donne cette deuise, *Ante ferit quam flamma miscet*: & à la Toison *Pretium non vile laboris*. Les premieres charges de cét institut sont le Chancelier, le Thresorier, le Roy d'armes, & le Greffier, qui iugent sans appel de tous les debats qui interuiennent entr'eux, & des crimes s'il y eschet. Philippes n'en fit au commencement que vingt-cinq, mais trois ans apres il en adiousta encores six, de sorte qu'ils estoiét trente & vn. Depuis Charles le Quint pour les diuerses Prouinces où il commandoit, en augmenta le nombre iusqu'à cinquante & vn: mais depuis le Chapitre tenu à Gand par l'authorité de Gregoire XIII. on accorda à Philippes second Roy d'Espagne, confirmée encore à Philippes III. par Clement VIII. qu'ils pourroient créer des Cheualiers hors le Chapitre quand il leur plairoit. Ces Cheualiers ne peuuent estre qu'en des maisons en Espagne, qu'ils appellent *Grandes*.

Richard de Wassebourg en ses antiquitez Belgiques, fait mention des anciens Cheualiers du Cygne, instituez par Suluius Brabon, duquel selon aucuns le Brabant a pris son nom, leur donnant cét oyseau pour hieroglyfique de la concorde qu'il vouloit estre en eux.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV PORC-ESPIC *en la maison d'Orleans.*

CHarles Duc d'Orleans, qui fut apres Roy de France, & sixiesme du nom, à l'imitation de Philippes Duc de Bourgongne, erigea l'ordre des Cheualiers du Porc Espic, portans en leurs Baudriers la figure de cét animal auec ce symbole, *Cominus, & Eminus*. comme dit Paul Ioue. Aucuns n'estoient enroollez en cette compagnie qu'ils ne fussent de grande noblesse, & de grande perfection aux armes. Depuis Louys douziesme Roy de France, & pour-

tant Duc d'Orleans, & Comte de Bloys, comme son heritier, print la deuise d'vn Porc-espic couronné, auec cette inscription, *Vitus auos Troiæ* sur sa monnoye : mesme il en fit grauer la figure, laquelle auec celle du Loup, estoit anciennement les armes des Comtes de Bloys. Qui fut cause que Charles print cette deuise, Ce fut que le Porc-espic se deffend de pres & de loin contre les chiens, leur dardant à guise de sagettes ses picquerons. Et Charles pour faire paroistre qu'il se tenoit assuré contre tous reuers de fortune, & tousiours prest de se deffendre contre quiconque l'offenceroit, le donna pour blazon à ses Cheualiers,

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV CHARDON *de la Vierge Marie, en la maison de Bourbon.*

LOuys second, Duc de Bourbon, surnommé le Bon, fils de Pierre premier, qui fut tué en la bataille de Poictiers que le Roy Iean eut contre l'Anglois, apres auoir seruy les Roys Charles V. & Charles VI. contre ces peuples leurs ennemis. Retourné qu'il fut d'Afrique, où il auoit cõduit vne armée contre les Infideles, lors que par les factions des maisons d'Orleans, & de Bourgongne, le Royaume sembloit estre arriué à sa derniere ruine, le Bourguignon ayãt institué l'ordre de la Toison, & l'Orleanois celuy du Porc-espic, il institua l'ordre des Cheualiers du Chardon de la Vierge, pour authoriser dauantage son pouuoir, qu'il employa entierement à l'assistance & protection de Charles Duc d'Orleans, de Philippes comte d'Eureux, & de Iean Comte d'Angoulesme, pupilles de Louys Duc d'Orleans son neveu, contre le Bourguignon qui l'auoit miserablemét occis. Le collier de cét ordre estoit d'or tissu de fleurs de lys auec vn entre-lacs en égale distance de feüilles de Chardon, d'où pendoit vne croix & autour cette deuise *Esperance*. Ce Prince honora de cét ordre les Gentils hõmes qui auoient rendu quelque seruice signalé à la maison de Bourbon, & quand à luy il s'en declara le grand Maistre : en signe dequoy, il en adiousta à ses armes le colier, qui estoit tout parsemé de fleurs de lys, le tout en champ d'argent & de gueulles, sur vn escu de couleur bleuë, auec cette inscription, *Esperance*. Quant à cét Emblesme composé de lys & de chardõs, le Duc Louys a voulu signifier sa constance contre toutes les aduersitez qui luy pourroiét arriuer, mesme qu'il auoit esperance de plus grandes prosperitez. Le chardon par ses feüilles picquantes representant ce qui afflige, & le lys qui a tousiours ses feüilles vertes l'espoir, comme de tout temps il en a esté le hieroglyfique entre les anciens.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. ANDRE', *du Chardon, & de la Ruë, au Royaume d'Escosse.*

HVngus Roy des Escossois, sur le point de donner la bataille à Althelstam Roy des Anglois, il luy apparut au Ciel vne croix fort lumineuse, de la figure de celle sur laquelle saint André mourut Martye pour nostre Seigneur. Ce qu'ayant pris pour bon augure il choqua son ennemy, le vainquit & mit à mort, & tailla en pieces toute son armée. En memoire de laquelle victoire qu'il auoit obtenuë, comme il est croyable par les merites de ce glorieux Apostre, ce Roy voulut que cette croix fut grauée sur ses armées, & peinte aux enseignes qu'on portoit en ses armées : Ce qu'encor obseruent religieusment les Roys

d'Escosse. De là a pris origine l'ordre des Cheualiers de S. André, celebre en ce Royaume, appellez communément les Cheualiers du Chardon. Les armoiries & monnoye du Roy sont enfermées dans le collier de cét ordre plein de chardons, auec cét eloge, *Nemo me impunè laceßit*, d'autant qu'on ne peut manier le chardon sans se picquer. La figure de ce collier est telle : c'est vn cordon d'or repris à plusieurs nœuds, dans lesquels sont entez des fleurs de chardons portans attachez en bas l'image de saint André, tenant deuant soy la croix de son martyre. Les armes reuestuës de ce collier sont vn lyon rouge, ancien & premier blazon du Roy Fergus, dans vne mante de bleu celeste frangée à ses bords de deux lignes tirées en rouge, auec deux rangs de lys enfilez vis à vis d'vn filet d'or que Charlemaigne joignit aux armes d'icelle, en tesmoignage de l'alliance qu'il traicta auec les Escossois, & le Roy Achaïus, qui est encor aujourd'huy en son entier: d'autant que si le Lyon est l'armoirie de ce Royaume, le Lys est de la France, de laquelle estoit Roy cét Empereur, lequel non content de cela pour confirmer dauantage cette amitié iurée, il adiousta au cercle de la Couronne d'Escosse quatre lys d'or, auec quatre croix de mesme, esgalement distantes les vnes des autres; les lys toutesfois vn peu plus esleuez, afin qu'il parut à tout le monde, que lors ce peuple excelloit en l'obseruation de la Religion Chrestienne, & integrité de la foy. Quelques-vns rapportent l'institution de ces Cheualiers à Charles 6. Roy de France, qui renouuella l'ancienne alliance des François auecques ceux d'Escosse : & qu'en reconnoissance du secours qu'il luy auoient rendu en ses plus desesperées affaires, il accrût leurs armes de celles de France. La premiere opinion est plus certaine.

Entre les Escossois a encores fleury l'ordre des Cheualiers de la Ruë. Ses enseignes estoient vn costé fait de deux branches de ruë, ou de chardon, où pendoit l'image de saint André, auecques sa croix. Il ne se trouue rien de son origine.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE SAINCTE Marie, ou de l'Elephant.

EN Dannemarc a flory l'ordre, que l'on dit auoir esté institué par le pere de Christierne Roy de ce Royaume. Ses blazons sont vn collier semé d'Elephans, ayans leur tours & chasteaux sur le dos, auecques des esperōs entrelassez, portans en bas l'image de la Vierge Marie ceinte de rayons ou tient vne petite medaille d'or, sur laquelle sont grauez trois cloux, representans ceux auecques lesquels nostre Seigneur fut attaché à la croix. Les armoiries de ces Roys qui sont trois lyons verds en champ d'or, semez de larmes de sang, ou de cœurs d'hommes, se voyent enuironnees de ce collier.

Or les Roys de Dannemarc ont donné le tiltre d'Elephans à cette Cheualerie, & en ont orné leurs armes : d'autant que ces animaux semblent approcher le plus de la Nature de l'homme, & reluire par maniere de dire en toutes vertus, comme de force militaire, de prouidence, de religion, de pieté & de clemence Royalle, afin que ceux qui en seroient honorez, se souuinssent de s'aduancer d'autant plus en la perfection de ces vertus sur ces animaux, que la nature de l'homme est plus excellente que la leur.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE CYPRE.

LA maison de Lusignan, qui a donné tant de Roys & de Princes à la Chrestienté, particulierement au Royaume de Ierusalem, d'Armenie, & de Cypre, a donné commencement à cette Cheualerie, encor qu'on ne sçache pas en quel temps. Ses enseignes estoient vn collier fait d'vn cordon d'or, où estoient enlassées des SSS. en grands carracteres, & au dessous pendoit vne espée ayant la lame d'argent & la poignée d'or, qui entouroit cette deuise Françoise, *Pour loyauté maintenir* : Pour apprendre à ceux qui estoient de cét ordre, qu'ils ne deuoient iamais laisser passer l'occasion de se monstrer generaux & d'vn grand courage, ne portant l'espée que pour cela, & qu'ils deuoient conseruer entr'eux la concorde & l'amitié pour la deffence de la patrie, la lettre S, denotant le silence entre les anciens Romains. Les armes de ceux de la maison de Lusignan sont ceintes de ce collier.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA COLOMBE, *& de la Raison, en Castille.*

IEan I. Roy de Castille, pour exciter ses courtisans & Gentilshommes à entreprendre quelque chose de grãd, & digne du rang qu'ils tenoient, inuenta cét ordre l'an 1390. Leurs blazons estoient la figure d'vne Colombe, où pendoit vn collier d'or entremeslé de rayons Solaires : desquels colliers estant à Segobie, le iour qu'on celebroit la feste de S. Iacques, il en distribua dedans la grande Eglise vn grand nombre, les prenant sur l'autel auec beaucoup de ceremonie & de solemnité, & les donnant à ceux qu'il vouloit faire de cét ordre, auec vn liure des constitutions qu'il desiroit qu'ils obseruassent.

Ce Roy institua vne autre Cheualerie, qu'il nomma de la Raison, moins noble que la premiere, à laquelle il admettoit les Gentils hommes de moindre marque : mais neantmoins qui se portoient valeureusement aux exercices militaires, comme à courir la lance, & autres.

L'ORDRE DV DRAGON ENTRE LES ALLEMANS *& les Hongres de Tusin en Boheme, & des Disciplines en Austriche,*

L'Empereur Sigismond a tesmoigné vn si grand zele à l'aduancement de la Religion Chrestienne, qu'il ne s'est contenté d'auoir liuré plusieurs combats aux Turcs, & d'en auoir remporté plusieurs grandes victoires : mais encore à sa sollicitation ont esté tenus deux Conciles generaux, l'vn à Constance, & l'autre à Basle, pour l'extirpation des heresies & du schisme qui trauailloit pour lors la Chrestienté, & specialement en Boheme & en Hongrie. Et ainsi nommé, d'autant que les Cheualiers portoient pour deuise vn Dragon, pour comble de cette sienne deuotion il erigea l'ordre militaire du Dragon precipité, pour tesmoigner que par son moyen le Schisme & l'Heresie (Dragons deuorans de la Religion) auoient este vaincus & supplantez.

Ierosme Romain dit que du temps du Roy Iean, & des Empereurs Sigismond, & Albert, il y auoit en Allemagne trois Ordres illustres & insignes, &

qu'vn nommé Moyſe Didaco de Valera Eſpagnol, pour ſa force & valeur les obtint toutes trois, à ſçauoir d'Albert de Draconique, comme Roy de Hongrie ou Tuſin comme Roy de Boheme & du collier de l'ordre des Diſciplines, enrichy d'vne Aiglè blanche (qui ſont les armes des Roys de Pologne, eſtant en champ de gueule) comme Duc d'Auſtriche. Aux hiſtoires de Hongrie eſt fait mention des Cheualiers Hongrois, deſquels le blazon eſtoit vne croix verde, attachée à vn manteau d'eſcarlatte. Ieroſme Megyſerus Hiſtoriographe de l'Archiduc d'Auſtriche, au traicté qu'il a fait des trois genres de Cheualiers, dit que cét ordre a eſté inſtitué il y a deux cens ans en Hongrie, pour s'oppoſer aux Turcs qui taſchoient de l'occuper.

ORDRES MILITAIRES AV ROYAVME de Suede.

LE ſoin qu'ont eu autresfois les Roys & Princes des Gots, de faire perpetuer aux ſiecles à venir l'honneur & la gloire qu'ils auoient acquiſe par les armes, ſe remarque en leurs armoiries, drapeaux, blazons & bouclièrs qu'ils ont laiſſez grauez en pluſieurs lieux en la Flandre Auſtrale dans le magnifique port d'Angoe, ville où les Roys de Suede prenoient les reſolutions de la paix ou de la guerre. On voit encor ſur des rochers grauez par ordre Alphabetique les anciennes armoiries des excellents perſonnages qui ont autrefois flory entre ces peuples là. Ces Roys auoient anciennement pour deuiſe deux Vierges couronnées veſtuës de drap d'or, s'embraſſans mutuellement dans vne foreſt verdoyante, comme faiſant gloire par là des belles Nymphes & Deeſſes qui frequentoient cette Prouince. Apres quelques ſiecles toutesfois, les Princes de Suede prirent pour leurs armes trois couronnes en champ d'azur, à cauſe de la grande eſtenduë de leur domination, leurs magnifiques expeditions en guerre, & l'ineſpuiſable abondance des metaux qui ſe trouuent en ce pays. Depuis qu'ils le furent conuertis à la foy ils inſtituerent des ordres militaires, à l'imitation des autres Princes Chreſtiens, deſquels l'vn auoit pour blazon vn carquan d'or fait de pluſieurs Cherubins & Seraphins attachez les vns aux autres, & entremeſlez de croix Patriarchales, le tout enrichy de l'image de noſtre Seigneur.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV GLAIVE & du Baudrier en Suede.

IL y a eu vn autre ordre en Suede appellé des Porte-eſpées, à cauſe que leur collier eſtoit eſtoffé d'eſpées d'or, jointes les vnes aux autres par vn Baudrier, & leſquelles ſe ſembloient choquer de leurs pointes enſanglantées, comme ſymbole de la Iuſtice, & des armes, les deux colomnes d'vn eſtat. Leur blazon eſtoit vn bouclier d'or, qui auoit la boſſe rouſſoyante, où eſtoit peint vn lyon iaune & rampant, à l'entour duquel il y auoit trois couronnes royalles auec autant de clochettes rouges. Deſſus ce bouclier eſtoit vn heaume couronné d'vne couronne moralle argentée, & couuerte d'vn pennache verd, de laquelle ſortoient deux enſeignes argentées, leſquelles portoient peintes en leurs drapeaux deux coquilles. Depuis que ce pays a eu changé de Religion cét ordre a eſté entierement eſteint.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE L'ESPIC en Bretagne.

FRançois premier de ce nom, Duc de Bretagne, fils de Iean cinquiesm neveu de Iean quatriesme, surnommé le Conquerant : qui transpo premier ce Duché en la maison de Montfort, descenduë de ce grand E de Montmorency, institua l'an mil quatre cens cinquante l'ordre de l'E tant pour honorer la memoire de son ayeul, que pour decorer dauant Noblesse. Il donna à ceux qu'il y admit vn collier d'or tressé d'espics de & noüez en lacs d'amour leurs queuës se iettans derriere, le tout reu presque à la forme d'vne couronne de Ceres. A ce collier pendoit à deux nettes vne Hermine dessus vne petite colline verte, auec cette deuise de le Conquerant, *Amaire*, symbole d'vne ame pure & genereuse. Cét a selon Pline estant si amoureux de pureté, que s'il est poursuiuy des chasse voulant sauuer dans son clapier, s'il en trouue l'entree sale & vilaine, il mieux se laisser prendre que d'y entrer, & se soüiller y entrant. Anne fi François second Duc de Bretagne, & de Marguerite de Foix fille de G de Foix, & de Eleonor Royne de Nauarre, print presque vne sembla uise, à sçauoir, *Plustost mourir*, ainsi que l'on void encores auioud'huy au steau de Bloys.

Cét ordre des Cheualiers de l'Espic print fin, lors que la Duché de Bre fut incorporée à la couronne de France, par le mariage de la susdite Anne Charles huictiesme, & depuis le deceds de cettuy-cy, à Louys douziesme de France.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV CROISSAN entre les Angeuins, & Siciliens

REné Duc d'Anjou, & Roy de Sicile, de Naples, & de Ierusalem, f cét ordre en l'Eglise de saint Maurice Cathedralle de la ville d'Ange donna à ceux qu'il y admit vn collier d'or, où estoit attaché vn croissant a ques cette deuise, *Los en croissant*. Personne n'estoit receu en cette Cheuale si premierement il n'auoit rendu quelque signalé tesmoignage de sa valeur que l'on reconnoissoit au nombre des combats ausquels il auoit assisté, pa petits bastons enfermez chacun auec vn anneau qui leur pendoit du col, vne petite bande.

Les premiers qui furent honorez de cét ordre furent Iean, frere aisné du susdit, qui estoit Duc de Lorraine & de Calabre, le Viconte de Ballore Estagi Bertrand seigneur de Beauuais, & autres, les noms desquels sont e te Eglise de S. Maurice d'Angers. Ces Cheualiers estans obligez de part & communiquer esgalement à la fortune bonne ou mauuaise des vns c autres, & de se prester charitablement ayde & secours en toute necessité qu'aucun pût offencer l'autre par armes. La famille d'Anjou ayan esteinte par la mort de ce Roy, cét ordre print fin aussi.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA NAVIRE, *ou de la Coquille.*

LEs François estoient anciennement fort sçauans, & experimentez aux armes, selon, que le rapportent Pacatus, Apollinaris, & S. René, s'adonnans à la marine auec vne telle affection, qu'ils arresterent, que si en quelque nation que ce fut ils bastissoient vne ville pour y faire leur demeure, ses armoiries seroient vn Nauire. Ceux-cy disent qu'ils pouuoient bien auoir appris cette experience des Gepides qui ont autrefois tenu tout l'Occean Germanique, si estans en fin rendus si bons maistres, qu'ils ont excellé tous les autres peuples par de si belles expeditions d'outre-mer. En tesmoignage dequoy, S. Louys fit marquer certaine monnoye d'vne nauire, & de coquilles de mer. Et l'ordre d'vne certaine Cheualerie en France, qui portoit pour deuise deux nauires de couleur noire dans vn escu en champ d'or fait de coquilles de mer, dans lesquelles estoient deux demy lunes de couleur rouge, pour memoire de tant de victoires que les Roys de France ont emportez sur les Barbares de l'Orient, & de leurs drappeaux qu'ils leur ont enleuez marquez de la figure de cét Astre nocturne, lequel est l'enseigne des Turcs, comme l'Aigle l'estoit des Romains, l'ayans pris de l'ancienne Bizance qu'il auoit pour ses blazons, ainsi que Lipsius dit l'auoir obserué dans Busbec, & de certaines medailles antiques, au reuers desquelles estoit vne demie lune, auec cette inscription, *Bizantian.*

L'ORDRE DE SAINCT MICHEL *en France.*

LOuys vnziesme transporta des Romains aux François la coustume que les Grands ont de porter vn collier d'or, lors dit Gaguin, que le premier iour d'Aoust l'an 1469. il institua à Amboise l'ordre de S. Michel qu'il augmenta de nouuelles constitutions au Plessis les Tours, donnant pour deuise à ceux qu'il admit à cette Cheualerie le collier d'or tissu de coquilles attachées les vnes aux autres à guise de celles que les Senateurs Romains portoient sur le bras vn peu esleuées en dehors, auec cette deuise: *Immensi tremor Occeani*, prouoqué à cela par l'exemple de son pere Charles 7. qui auoit en ses enseignes l'image de cét Archange lors qu'il fit son entrée à Roüen: à cause que par vn miracle special, il auoit esté vû sur les ponts d'Orleans, deffendant cette ville là contre les Anglois, en vn assaut qu'ils luy liuroient. Au commencement le nombre de ces Cheualiers n'estoit que de trente des plus grands & plus vertueux du Royaume, desquels le Roy voulut estre le grand Maistre. Or ceux-cy qui sont admis à cette compagnie, s'obligent par promesse particuliere d'obeyr au Roy, & n'en peuuent estre chassez, si ce n'est pour crime d'Heresie, ou de leze Majesté, où pour auoir quitté son rang en guerre, & s'en estre fuy par coüardise. Or lors que quelqu'vn estoit mort, il falloit en eslire quelqu'vn en sa place : on ne le faisoit point par vœux & suffrages, mais auec des petits billets signez, que les Venitiens appellent balottes, qu'on mettoit en vn bassin apres que le Chancelier les auoit comptez: celuy qui en tiroit le plus, estoit receu par le Prince en la place du decedé, auec ces paroles, *L'ordre te tient pour frere & compagnon.* C'est pourquoy il te donne ce collier, plaise à Dieu que tu le porte long-temps,

Apres cela, en signe d'amitié, il baise chacun des Cheualiers. Cét ordre
Chancelier, son Thresorier, son Porte-baston nommé S. Michel, & son
fier qui tient registre des noms & beaux exploicts des Cheualiers. Nos
honorent encores de cét ordre des Princes estrangers, en tesmoignage d'
lesquels s'ils se veulent declarer leurs ennemis, ils leur renuoyent l'ordre,
estre liberez de leur serment.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. GEORGE de Carinthie.

RODolphe d'Habspurg qui fut le premier de la maison d'Austriche, qu
Quint l'Empire pour deffendre la Hongrie, la Styrie & la Carinthie c
les armes des Turcs qui sembloient les menacer de ruine, institua l'ordre
Georges, & donna au Maistre general d'iceluy vne ville de Carinthie d
belle assiette pour y faire sa demeure ordinaire, & l'honora de la dign
Prince. Il voulut encore que l'Euesque de la Cité venu d'Austrie, despen
luy pour le temporel, auec ses Chanoines, qui furent transportez à cause d
en la Forteresse, & porterent la croix rouge de S. Georges dans les armoi
leurs maisons. Et à ce que rien ne manquât à la splendeur de ce nouuel
cét Empereur luy transfera les chasteaux & les domaines des Toparchs de
nichberg tout fraischement occis auec leurs familles, à sçauoir les ter
Traurmansdorf, Scharfenech, & de sainte Petronille.

Bernard de Luxembourg en son liure qu'il a fait des Ordres Militaire
que celuy de S. Georges fut institué du Pape Alexandre 6. & de Maxi
Empereur contre les Turcs, dont les blazons furent vne croix d'or, au
couronne dans vn anneau d'or.

L'ORDRE DE LA CROIX DE BOVRGONGNE au Royaume de Thunes.

CHarles le Quint Empereur, & Roy des Espagnes, apres auoir remis
leasses Roy de Thunes en son Royaume, qui en auoit esté chassé p
insigne Corsaire Barberousse; estant entré en pompe comme victorieu
Thunes, portant vn manteau sur lequel il y auoit vne croix de Bourgong
quelle il auoit accoustumé de porter en la guerre: Comme il est d'vn gra
magnanime courage, & qui desiroit se concilier à la bien-veillance d'vn cha
desirant mesme reconnoistre la valeur de ceux qui l'auoient assisté en cette
queste, en memoire aussi de cette signalée victoire il institua l'ordre de la
de Bourgongne l'an 1535. le iour de sainte Marie Magdeleine, à laquelle
il adiousta vn fusil qui tiroit des estincelles de feu d'vn caillou, auec cet
scription *Barbaria*.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. ESTIENN en la Toscane.

COsme de Medicis premier Duc de Florence, l'an 1561. institua l
de S. Estienne Pape & Martyr, au iour duquel il auoit gaigné la b
de Marciano le 6. iour d'Aoust. Et en la mesme année le Pape Pie 4. le
m

ma l'an 1561. le premier iour de Février, leur octroyant tous les priuileges, quand ceux de Malte sous la regle de saint Benoist, à condition que tous ceux qui voudroient estre de cét ordre feroient vœu de charité, chasteté coniugale, & obedience, sans admettre personne s'il n'est noble, & né en legitime mariage & nommément Catholique, & sans note d'infamie. Ils portent vne robbe de camelot blanc auec vne Croix rouge sur le costé gauche, tant au manteau qu'à leur habit ordinaire, & sont tenus de porter les armes pour la deffence de la foy Chrestienne, tant par mer que par terre, de rachepter les prisonniers Chrestiens, & subuenir aux pauures, & de dire chacun iour cent *Pater noster*, & cent *Aue Maria*, pour leur seruice ordinaire, & à certains iours solemnels ils sont tenus au double : & lors qu'il meurt quelqu'vn de la compagnie, chacun doit dire en son intention cent *Pater noster* & cent *Aue Maria*, ou bien l'office des Morts. Leur grand Maistre est le Duc de Florence : & la forme de leur Croix est semblable à celle de Malte, ils ont aussi entr'eux des Prestres & des Freres Seruans.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DU S. ESPRIT *en France.*

HENRY troisiéme du nom, Roy de France & de Pologne, pour marque d'vne éternelle pieté, & de la reconnoissance qu'il desiroit rendre à Dieu des biens faits qu'il auoit receus de sa Majesté le iour de la mission du saint Esprit, ayant esté en pareil iour esleu Roy de Pologne, succedé à la Couronne de France par la mort du Roy Charles neufiéme son frere, & pris naissance en mesme iour.

Il institua l'Ordre des Cheualiers du saint Esprit l'an mil cinq cens septante neuf, le premier iour de Ianuier, à Paris, en l'Eglise des Hermites de saint Augustin. Cét ordre institué pour l'extirpation des heresies, & pour l'augmentation de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Il voulut qu'aux ceremonies ces Cheualiers eussent chacun vn manteau de velours noirs, tous parsemez de lys, & de flammes en broderie d'or & d'argent, auec vn grand colier d'or entre-lassé de lys, & de flammes, au bout duquel est vne Croix de Malte au milieu de laquelle est vne colombe. Il y a vn liure particulier de cét institut qui est assez vulgaire.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DU SACRE' SANG *de nostre Seigneur Iesus-Christ à Mantouë.*

VINCENT de Gonzague, quatrieme Duc de Mantouë, & second de Montferrat, institua cét Ordre l'an mil six cens huict, aux nopces de son fils François auec Marguerite de Sauoye, pour la deffence, & augmentation de la Religion Chrestienne, en instituant iusques au nombre de vingt Cheualiers : lequel Ordre a esté confirmé par le Pape Paul cinquiesme. Or d'autant que ceux de l'Eglise saint André à Mantouë tiennent qu'ils ont vne partie de l'esponge de nostre Seigneur, & trois gouttes de sang que l'on dit auoir esté recueillies par saint Longis, Centenier & Martyr. Il erigea son Ordre sur ce sujet, auec cette inscription, *Nihil isto triste recepto.* Et pour le colier il le fit faire de petites vergettes d'or liées ensemble, & du feu au dessus, entre meslées tou-

[illegible] d'autres pieces où ces mots sont escrits, *Domine probasti me* : v
pas ce symbole aprendre à ceux de son Ordre, qu'au plus fort de leurs
sitez ils se deuoient garder la foy, & viure ensemble en amitié, & co
perpetuelle.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE NOSTRE DA
du Mont de Carmel, & de saint Lazare en France.

AV commencement de ce Traicté il a esté parlé de la reünion des de
Ordres de S. Maurice, & de S. Lazare en Sauoye : mais les Cheual
S. Iean auoient obtenu du Pape Innocent VIII. aussi, qu'il fut reüny
pour le regard de la France : ce qu'ils retindrent iusques à Amarus le
Cettuy-cy estant Cheualier de S. Iean, & grand Maistre de l'Ordre s
zare, s'efforça de faire rendre à ses confreres les biens qui leur apparte
Sa mort luy empescha de faire reüssir son dessein: mais de nos iours Phi
Nerestam, doüé d'autant de pieté & de courage, que de force, & de m
a repris les mesmes brissées de son predecesseur, bien qu'il ne fut Cheu
S. Iean comme luy : & à cét effet s'en alla à Rome vers le Pape Paul
obtint ce qu'il desiroit, & de plus, que d'oresnauant les Cheualiers
de S. Lazare se nommeroient Cheualiers de nostre Dame du mont de C
& de S. Lazare & que pour leurs blazons ils porteroient au col vne Cr
lette, où seroit l'image de nostre Dame, & vne autre cousuë sur l'vn de
de leur manteau, de mesme couleur & figure.

DES CHEVALIESS INSTITVEZ PAR LES PA

LEs souuerains Pontifes ont institué plusieurs Ordres des Cheualier
sont les Cheualiers de Iesus-Christ, du saint Esprit, de saint
saint Paul, de saint George, de Pape Pie, de Lorette, de saint Anth
Iulius, & du Lys : Cheualiers, di-ie, les vns Ecclesiastiques, les autres
tous pensionnaires du Pape, distinguez les vns des autres par des Cr
uerses couleurs.

Les Cheualiers de Iesus-Christ portent la Croix rouge enuiron tel
portent les Cheualiers de mesme nom en Portugal, enfermée dans vne
d'or. Ils furent instituez par le Pape Iean vingt & deuxiéme, ainsi c
François Tarafe, & Iean Confertius, dans le Recueil des Priuileges
diants.

Les Cheualiers du saint Esprit, appellez à Rome les Freres de
du saint Esprit, portent la Croix blanche sur leur robbe, ou sur leur
Iean Azore dit qu'en Saxe, il y a vn Ordre aussi de Cheualiers du sa
Leon dixiéme fonda les Cheualiers de saint Pierre contre les Turcs,
dit Alphonce Ciaconius en l'histoire des Papes, & des Cardinaux,
pe Paul troisiesme confirma. Ceux de saint George par Alexandre
Le Pape Pie quatriéme l'an mil cinq cens soixante institua ceux d
son nom, lesquels il voulut qu'ils precedassent tous ceux des Empere
tres Princes, & les Cheualiers de Malte mesme, d'autant qu'ils estoi
mestiques, ou commençaux. Sixte cinquiéme, l'an mil cinq ce
six institua ceux de Lorette.

¶ C'est sommairement ce qui se peut dire des Ordres des Cheualiers, qui ont eu quelque nom parmy les Chrestiens. Quant à leurs statuts, & constitutions particulieres, le Lecteur pourra s'en instruire plus amplement dans les Autheurs qui ont esté cottez dans ce petit Traicté, lequel ne pouuoit pas permettre d'en traicter plus amplement.

FIN.

